BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

{BnF Gallica

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. 1922-1923.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisationcommerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

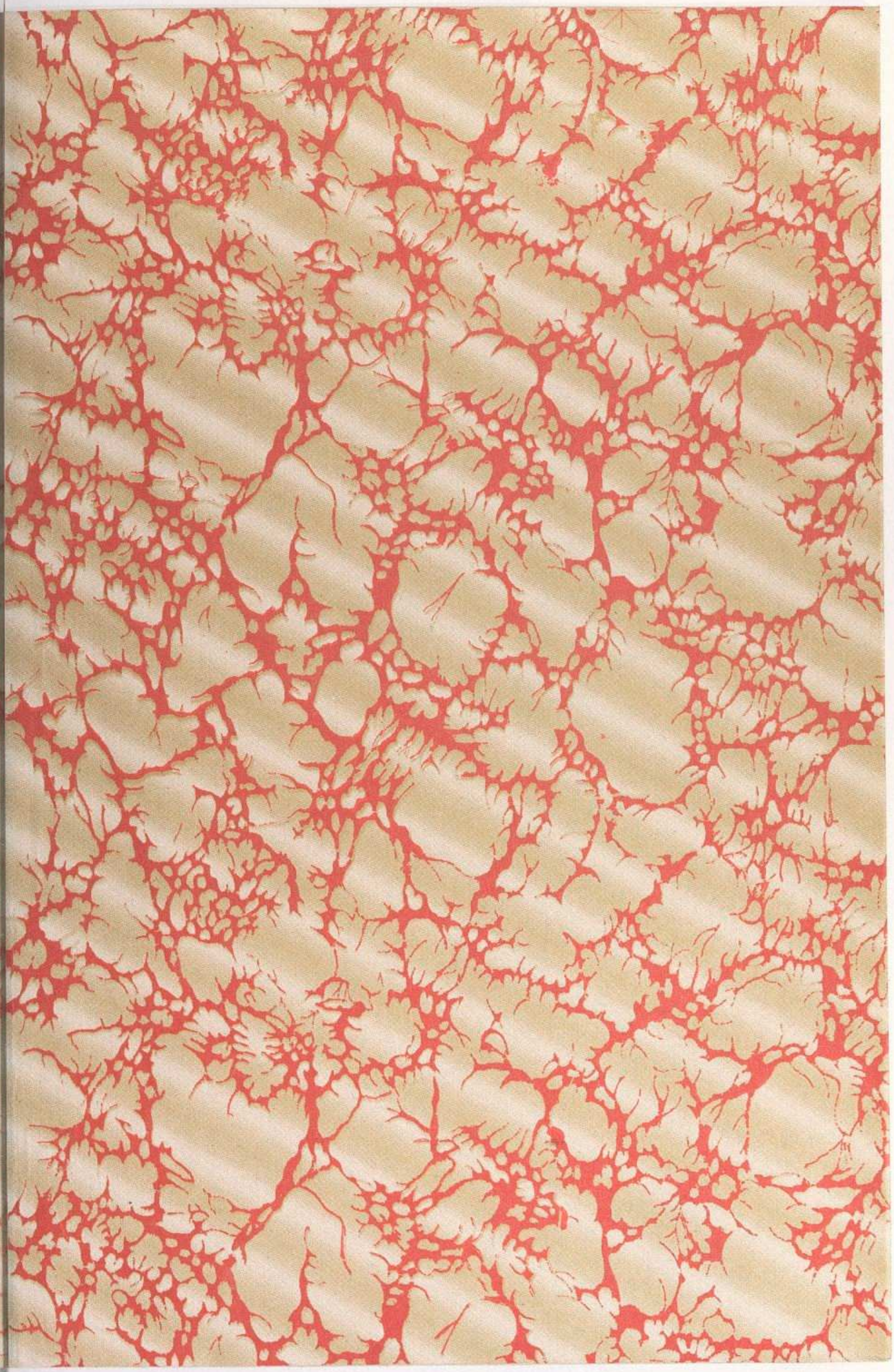

7 Y 00
ff

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

213

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME PARTIE

FIANÇAILLES — FUSTEL DE COULANGES

4° V
6695
(V 2)

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

PUBLIÉ PAR

Le R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE SAINT-MICHEL DE FARNBOROUGH (ANGLETERRE)

Et le R. P. dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME PARTIE

FIANÇAILLES — FUSTEL DE COULANGES



PARIS

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, Boulevard Raspail, 87

1923

TOUS DROITS RÉSERVÉS

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

F *(Suite)*

FIANÇAILLES. — *Sponsalia sunt mentio et repromissio nupliarum futurarum.* C'est la définition du Digeste [1]. Les Romains avaient légiféré abondamment sur les fiançailles [2], qui étaient facultatives, mais qui, une fois célébrées, prenaient une gravité très grande puisque le *sponsus* pouvait intenter, le cas échéant, contre la *sponsa* une accusation d'adultère [3].

L'Église trouva une législation toute construite et les textes anciens qu'on a apportés sur cette question ne la concernent pas. Celui de saint Ignace d'Antioche a trait au mariage [4]. Les textes de Tertullien, *Ad uxorem*, l. II, c. IX; *De monogamia*, c. XI, sont également tiraillés et détournés de leur sens. Le premier texte défendable se trouve dans le canon 54 du concile d'Elvire (voir ce mot), qui prive de la communion durant trois ans les parents qui enfreignent les promesses des fiançailles des futurs époux : *Si qui parentes fidem fregerint sponsaliorum, triennii tempore abstineant se a communione : si tamen iidem sponsus vel sponsa in illo gravi crimine fuerint deprehensi, excusati erunt parentes. Si vero in eodem fuerint vitio et polluerint se consentiendo, superior sententia servatur* [5]. Quelques années plus tard, en 314, le concile d'Ancyre, s'exprime en ces termes : *Desponsas aliis puellas, et ab aliis postea ruptas, visum est iis, quibus desponsæ erant reddi, etiam si vim passæ sunt* [6]. A partir de cette époque, les textes se succèdent nombreux et sans grand intérêt. En quoi consistait le rite des fiançailles. Il a dû et pu varier d'une Église à une autre Église. Dans sa lettre à Himmerius de Tarragone, le pape Sirice parle d'une bénédiction : *Hoc ne fiat modis omnibus inhibemus, quia illa benedictio, quam nupturæ sacerdos imponit apud fideles cujusdam sacrilegii instar est, si ulla transgressione violetur* [7]. Saint Basile se conforme à la législation en usage de son temps lorsque, dans sa lettre à Amphiloque d'Iconium, il étudie le cas d'une fiancée enlevée par violence par un autre que son fiancé. Il décide que le ravisseur ne peut être reçu à la communion qu'après avoir rendu la liberté à celle qu'il a enlevé et donné satisfaction au fiancé. Peu à peu on voit surgir les questions les plus singulières; le pape Benoît Ier (573-577) interrogé par le patriarche de Gran, si une fiancée par simple consentement verbal qui vient à mourir avant le mariage, empêche sa sœur d'épouser le fiancé qu'elle laisse dans l'isolement, répond que, seul, le mariage forme un cas d'empêchement de consanguinité.

Le concile *in Trullo* (680-681) fait un pas marqué dans la voie qui tend à assimiler les fiançailles au mariage, en sorte que le mariage d'un fiancé sera réputé adultère. Un concile tenu en Angleterre sous l'archevêque Théodore de Cantorbéry, vers la fin du VIIe siècle, décide que celui qui se récuse entre les fiançailles et le mariage doit rendre la somme reçue et un tiers en plus (can. 125). Un autre canon (129), interdit aux parents de donner une jeune fiancée à un autre époux; si elle y oppose une résistance quelconque, ils doivent la faire enfermer dans un monastère. Une collection de canons irlandais découvre une solution originale : lorsque des fiancées ont été violées par d'autres que leurs fiancés, on les achète et on les restitue à leurs premiers ayant droit. Une tentative de séduction d'une fiancée est punie par le pape Grégoire III (731-741) de cinq ans, ou au moins trois ans de pénitence canonique. En 743, le concile de Rome tenu par le pape Zacharie, prescrit que : *Si quis temerario ausu præsumpserit virginem, aut viduam furari in uxorem, præter si desponsatam habuerit, anathema* [8].

Il faut reprendre ici un texte d'Aquilée que nous avons déjà donné avec un commentaire qui nous semble devoir être modifié. C'est une épitaphe gravée sur un sarcophage couvert conservé à Visco (6 milles d'Aquilée) et qui appartient aux dernières

[1] *Digeste*, l. XIII, tit. I, lex. 1 — [2] Lécrivain, *Matrimonium*, dans le *Dictionn. des antiq. gr. et rom.* de Saglio. — [3] *Digeste*, l. XLVIII, tit. V, lex 13, n. 3. — [4] V. Ignace, *Ad Polycarpum*, c. V, n. 2, dans *Opera patrum apostol.*, édit. Funck, 1901, t. I, p. 292. — [5] *Conc. Illiberitanum*, can. 54, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. II, col. 514. — [6] *Conc. Ancyr*, can. 11, *ibid.*, t. II, col. 518. — [7] Sirice, *Epist. ad Himmerium Tarraconensem*, c. IV, IX, *P. L.*, t. XIII, col. 1136, 1142; cf. Probst, *Sakramente und Sakramentalien*, in-8°, p. 459. — [8] *Conc. Roman.*, can. 7, dans Mansi, *op. cit.*, t. XII, col. 383. Sur les *Arrhes* et la prestation de l'*Anneau*, voir *Dict.*, aux mots ANNEAU et MARIAGE. Cf. F. Brandileone, *Die Subarrhatio cum annulo* dans *Deutsche Zeitschrift fur Kirchenrechte*, 1901, t. XXXII, p. 315-340. J. Emmerich, *De sponsalibus et matrimonii sacramento*, in-8, Erfurt, 1747.

années du IVe siècle; voici l'épitaphe en question [1] :

AVRELIAE MARIAE
PVELLAE VIRGINI ININNOCENTISSIMAE
SANCTE PERGENS AD IVSTOS ET ELECTOS IN PACE
QVAE VIXIT ANNOS XVI MESIS V
DIES XVIIII SPONSATA AVRELIO DA
MATI DIEBVS XXV AVRELIANVS IREVS
VETERANVS ET SEXTILIA PARENTES
INFELICISSIMAE FILIAE DVLCISSIMAE
AC AMANTISSIMAE CONTRA VOTVM
QVI DVM VIVENT HABENT
MAGNVM DOLOREM
MARTYRES SANCTI IN MENTE HA
VITE MARIA

Aurelia Maria mourut à l'âge de seize ans, cinq mois et dix-neuf jours. Son père Aurelien Ire(née), un vétéran, et sa mère Sextilia avaient fiancé leur enfant vingt-cinq jours auparavant à Aurelius Damatus Mais la mort fut la plus prompte et la jeune fille. *puella*, mourut vierge, *virgini*, encore que fiancée, *sponsata*. Dès lors les parents seuls devaient lui élever un tombeau, mais ils voulurent y rappeler le souvenir de ces fiançailles si vite brisées et du gendre choisi. Voici, semble-t-il, l'explication la plus naturelle. Elle était au reste donnée par Forcellini-De Vit, qui ne connaît pas d'autre exemple de *sponsata* et l'explique par ces mots : *quæ sponsalia fecit*.

A Rome et chez les Germains, une cérémonie précédait le mariage, les *sponsalia* ou fiançailles. En Gaule, où après l'entrée des barbares, les deux législations coexistèrent, on vit se maintenir deux sortes de fiançailles : les romaines et les germaniques. On trouve la mention des premières dans les *formulæ Andecavenses* [2]; les *formulæ salicæ Lindenbrogianæ* [3] mentionnent le contrat de fiançailles.

Libellum dotis. — Dulcissima atque amantissima sponsa mea nomine illa ego in Dei nomine ille. Igitur dum taliter apud pares vel parentibus nostris utrisque partibus conplacuit atque convenit, ut ego tibi solido et denario secundum legem Salicam sponsare deberem; quod ita et feci. Similiter conplacuit nobis atque convenit, ut de rebus proprietatis meæ tibi aliquid in dotis titulum condonare deberem; quod ita et feci. Idcirco per hanc cartolam, libellum dotis, sive per fistucam atque per andelangum dono tibi et donatum in perpetuo esse volo, id est in pago illo, in loco nuncupante illo, super fluvio illo, hoc est mansos tantos cum hominibus [4] *ibidem commanentibus vel aspicientibus his nominibus illos vel illas, cum terris, tam cultis quam et incultis, silvis, campis, pratis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus, mobile et immobilibus, presidiis, peculiis, pecoribus, vineis, farinariis, vel quicquid in ipso loco mea videtur esse possessio vel dominatio rem in exquisitam* [5], *totum et ad integrum, sicut superius dixi, dono, trado tibi atque transfirmo. Insuper etiam dono tibi in pecoribus, id est inter boves et waccas, inter porcos et vervices capita tanta; dono siquidem tibi in fabricaturis, id est inter auro vel argento solidos tantos valente; in ea vero ratione, ut hec omnia superius nominata, quandoquidem dies nuptiarum evenerit, et nos Deus insimul coniunxerit, tu dulcissima sponsa mea nomine illa, ab ipso die hoc habeas, teneas atque possedeas, vel quicquid exinde facere volueris, liberam hac firmissimam in omnibus habeas potestate. Et si quis deinceps contra hanc cartolam, libellum dotis, quod fiendum esse non credo, venire aut eam temerare præsumpserit, si se exinde non correxerit, illum, qui ab inicio masculum et femınam condidit, contra se ullorem sentiat, et insuper cui litem intulerit auro uncias tantas, argento libras tantas coactus exsolvat, et quod repetit nullatenus evindicare prævaleat, sed præsens hæc epistola tam a me quam ab hæredibus meis defensata omni tempore firma et stabilis permaneat, stipulatione interposita, diuturno tempore maneat inconvulsa. Actum* [6].

Cette distinction entre coutumes franques et coutumes romaines ne tarda pas à disparaître parce que les fiançailles comme le mariage devinrent surtout un acte religieux. Ce nouveau caractère ne parvint pas toutefois à abolir le caractère plus ancien. Fiançailles, dans le droit franc, évoquait l'idée de convention préliminaire relative au prix d'achat et aux libéralités qu'entraîne le mariage [7]. Les fiançailles étaient un acte privé que rien n'interdisait de rendre public, mais qui, même dans ce cas, ne réclamait pas l'intervention de la justice. « C'était par le contrat de fiançailles que le possesseur de la *potestas* s'obligeait à transférer au mari la puissance moyennant une somme d'argent payée par celui-ci et appelée *withum*. A l'origine, le paiement du *withum*, sorte de *wergeld*, était effectif et rendait le contrat obligatoire. Auparavant, il y avait eu simple échange des consentements, lequel ne suffisait pas à former un contrat dans le droit franc : il fallait qu'il y eût *fides facta* ou *res prestita*. Mais pour le contrat de fiançailles comme pour les autres, comme aussi pour le mariage, on se relâcha peu à peu de l'application rigoureuse du principe, sans y renoncer complètement. Ainsi le prix du *mundium* devint purement symbolique et fut fixé par la loi salique à un sou et un denier. De même, le contrat de fiançailles put être conclu suivant les formes des autres contrats, notamment au moyen de la *fides facta* ou d'une prestation fictive. Les fictions consistaient dans le don et la prise d'un brin de paille. de la *festuca* ou d'un autre objet symbolique, comme le gant, le bâton, un morceau d'étoffe, telles étaient aussi les formes que prenaient les fiançailles [8]. Ces anciennes formalités se maintinrent surtout en Allemagne jusqu'au moyen âge, en subissant des transformations insignifiantes et sans importance juridique [9]. En France, ces formes ont persisté à travers des siècles [10] et même jusqu'au XVIe siècle [11]. »

[1] *Dictionn.*, t. I, col. 2669 et note 4; Marchi, *Illustrazione d'une lapide cristiana Aquilejese, per le nozze*, in-4°, Udine, 1846; de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 19, note 2; J. Wilpert, *Die altchristlichen Inschriften Aquilejas*, dans *Ephemeris Salonitana*, 1894, p. 56 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 1636; H. Majonica, *Epigraphisches aus Aquileia*, in-8°, Görz, 1885, p. 14; E. Diehl, *Lateinische christliche Inschriften*, dans *Kleine Texte de* H. Lietzmann, fasc. 26-28, Bonn, 1908, p. 124; O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, Milano, 1910, n. 123; R. Aigrain, *Manuel d'épigraphie chrétienne*, in-12, Paris, 1912; *Inscriptions latines*, p. 65, n. 161. Il faut lire IVe et non VIe siècle. — [2] Rozière, *Recueil*, t. I, p. 276, n. 227; Zeumer, *Form. ander.*, n. 40. — [3] Le n. 7 dans Zeumer, p. 271; dans Rozière n. 228. — [4] Non pas « hommes, » mais individus, personnes. — [5] Non pas « inculte, » mais « hors d'enquête, » c'est-à-dire ma propriété et chose non douteuse et certaine. — [6] M. Thevenin, *Textes relatifs aux institutions privées et publiques aux époques mérovingiennes et carolingiennes*, in-8°, Paris, 1887, p. 50, n. 42. — [7] Cela ressemblait trait pour trait à la signature du contrat dans nos usages modernes. — [8] Voyez, sur les formes des fiançailles d'une veuve lombarde, Thevenin, *op. cit.*, p. 4, n. 56; et pour les fiançailles avec gage, *ibid.*, p. 56, n. 48. — [9] Cf. Sohm, *Das Recht der Eheschliessung aus den deutschen und canonischen Recht geschichtlich entwickelt*, in-8°, Weimar, 1875; Schult, *Verlobung und Trauung zugleich als Kritik von Sohm*, Leipzig, 1876; Sohm, *Trauung und Verlobung*, Weimar, 1876; Scheurt, *Die Entwicklung der Kirchlichen Eheschlies angsrechts*, Erlangen, 1877. — [10] E. du Méril, *Sur les formes du mariage en France au moyen âge*, in-8°, Paris, 1877. — [11] E. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, in-8°, Paris, 1889, t. III, p. 8-9. J'ai eu le regret de ne pouvoir me procurer Th. Baudon, *Une bague de fiançailles mérovingienne*, dans *Bulletin de la Société des études historiques et scientifiques de l'Oise*, 1904, t. IV, p. 33-40; 2 pl.

Les fiançailles à Rome étaient facultatives, mais celui qui se dérobait à l'engagement pris restituait les arrhes au double. Dans le droit franc, les fiançailles étaient obligatoires et la promesse échangée entraînait en cas de rupture de graves pénalités, encore aggravées au IXe siècle sous l'influence de l'Église. Les arrhes n'étaient pas un moyen de se dédire, c'était une preuve des fiançailles destinée à en témoigner le cas échéant [1]. Quant aux réjouissances qui accompagnaient les fiançailles elles ne dépassaient pas l'importance d'une simple réunion de famille. Ce jour-là, la fiancée parée de ses vêtements de fête portait une sorte de couronne faite de feuilles d'or et d'une bandelette d'or. Le fiancé offrait un anneau et une paire de pantoufles et les jeunes gens échangeaient leur premier baiser. Voici les fiançailles du jeune Léobard : *Sed cum ad legitimam pervenisset ætatem, cogentibus, juxta consuetudinem humanam parentibus, ut arram puellæ, quasi uxorem accepturus daret, impellitur... Denique dato sponsæ anulo, porregit osculum, præbet calciamentum, celebrat sponsaliæ diem festam* [2]. La prestation des arrhes était chose essentielle et constituait le contrat. « Les arrhes étaient le moyen naturel de rendre obligatoire la convention non encore réalisée; celui qui les avait reçues ne pouvait plus se dédire, et les parties étaient liées [3]. » Dans tout ceci, chez les Germains, le consentement de la jeune fille n'était pas nécessaire, à tout le moins son silence résigné était pris pour une acceptation : qui ne dit mot consent. Mais sous l'influence de l'Église le rôle de la jeune fille ne cessa de grandir. On lit ces détails dans la vie de sainte Berthe : *Postquam vero beata Bertha ad octavum decimum pervenit annum, fama ejus longe lateque in Gallia percrebuit, ut nulli talis ætatis puellæ æquanda putaretur. Tunc Sigifridus consanguineus regis Clodovei, vir strenuissimus, comperta fama ejus, assumptis secum suorum militum turmis, atque procerum Galliæ constipatus copia, Rigobertum comitem adiit, bonitatem ipsius obnixe flagitans, quatinus sibi non denegaret filiam suam dilectam Bertham legitimo jure desponsandam, ut que adoptivum filium in cunctis spopondit se obediturum. Cunctum etiam legitimum ordinem dotis, ut lex Francorum continet, promisit se fideliter datum; insuper quidquid consanguineorum res secundum morem rite expeterent, voluntarie largiturum* [4]. Souvent on stipulait à la charge du père et à celle du fiancé, en cas de rupture, une clause pénale très élevée. Voici Audarchius à qui la femme d'Ursus, en l'absence de son mari, avait fiancé sa fille et reçu les arrhes. Quand Audarchius se présente pour la célébration du mariage, Ursus était de retour, refuse tout et dit à Audarchius : « Je ne te connais pas, tu ne m'as rien donné. » *Neque te novi unde sis, neque aliquid de rebus tuis habeo ;* mais Audarchius s'adresse au roi et en rapporte un diplôme royal qui reconnaît qu'ayant donné des arrhes, il a droit au mariage [5].

Les lois barbares frappent de pénalités très rigoureuses ceux qui se rétractent sans motif légitime [6], la fiancée doit s'en tenir pour offensée parce que dépréciée, quant à elle, on ne sait si elle peut se dérober sans causes sérieuses. Ceci explique comment les fiançailles créaient des droits et des devoirs analogues à ceux qui naissaient du mariage. Le fiancé infidèle était puni comme s'il avait violé la loi du mariage [7]. L'enlèvement d'une fiancée n'était pas moins onéreux que celui d'une femme mariée, il fallait acquitter une composition au père ou au parent qui avait le *mundium* et au futur époux [8]; même si la fiancée y avait consenti, il fallait encore acquitter une composition [9], probablement au fiancé.

Sous l'influence du droit romain, les Francs prirent l'habitude de rédiger des *libelli dotis* que la loi des Ripuaires appelle *instrumenta tabularum seu chartarum* et dont la destination était de constater les conventions matrimoniales et surtout les avantages que le mari consentait à la femme. Certaines formules semblent à la vérité voir dans l'*instrumentum dotale* une condition du mariage [10], aucune loi ne confirme cette indication. Les *instrumenta dotalia* offraient un autre avantage, ils servaient de preuve du mariage et empêchait de le confondre avec un simple concubinage. C'est ce que veut dire le concile d'Arles de 524 : *nullum sine dote fiat conjugium nec sine publicis nuptiis quisquam habere præsumat.* La formule 52 de l'appendice de Marculfe semble insinuer qu'en l'absence d'*instrumentum dotale* il ne peut y avoir de mariage, mais il n'a en vue que de faire hériter des enfants *naturales*, nés de l'union avec une femme ingénue sans qu'on ait rédigé en temps opportun le *libellum dotis*. C'est cette négligence qui est visée et réparée.

H. Leclercq.

FIBULE. — I. Antiquité et usage. II. Origine et ramifications. III. Symboles religieux. IV. Centres de fabrication. V. Fibules gréco-latines. VI. Fibules impériales. VII. Fibules cruciformes. VIII. Fibules aquiliformes. IX. Fibules ornithomorphes. X. Fibules apiformes. XI. Fibules zoomorphes. XII. Fibules alamaniques. XIII. Fibules burgondes. XIV. Fibules wisigothiques. XV. Fibules franques. XVI. Fibules saxonnes. XVII. Fibules longobardes. XVIII. Fibules runiques. XIX. Fibules pseudo-coufiques. XX. Fibules quadrilobées. XXI. Fibules mémoriales. XXII. Fibules à devises. XXIII. Fibules à monogrammes. XXIV. Fibules à symboles. XXV. Fibules circulaires et polygonales. XXVI. Fibules iconiques. XXVII. Fibules bractéates. XXVIII. Fibules à umbos. XXIX. Fibules carrées. XXX. Fibules ansées à crochet de sûreté. XXXI. Fibules digitées ou rayonnantes. XXXII. Fibules variées. XXXIII. Bibliographie

I. Antiquité et usage. — La fibule est ce que nous nommons couramment broche, agrafe, boucle, fermoir, épingle. A l'époque de Tacite, les Germains faisaient usage d'une épine pour agrafer leur manteau; des chevilles de bois, des alènes taillées dans l'os ou la corne rendaient un service analogue. La branche métallique marque un progrès; l'idée de la replier, de la tendre au moyen du ressort, sont des progrès ultérieurs. En Italie, en Grèce, en Orient, l'usage de la fibule est beaucoup plus ancien, on les fabrique en or et en argent, on les décore de ciselures; c'est un objet de luxe. Elles deviennent si fréquentes, qu'Aurélien est obligé de permettre aux simples soldats, qui n'avaient que la fibule d'argent, de faire usage de fibules d'or. Il y a, dès lors, des fibules en or massif, d'autres en argent doré. Dans la biographie de Claude le Gothique, il est question d'une fibule en or avec un ardillon de cuivre. L'époque impériale amène le développement d'un bijou qu'on orne de pierres précieuses, encore que cet usage passe pour efféminé. Vopiscus accuse Carinus d'en avoir fait usage et on raconte que Gallien fut le premier à se faire voir dans

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLVII; l. IX, c. XXXII, l. X, c. XVI; *Vita S. Austrebertæ*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 459; Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 160, n. 200, jugement des évêques de 590. — [2] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. XX. — [3] Esmein, *Études sur les contrats dans le très ancien droit français*, in-8°, Paris, 1883, p. 13. — [4] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 622; Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. XVI, XX. — [5] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLVII. — [6] Loi salique, tit. LX; loi des Bavarois, tit. VII, c. 75; loi des Alamans, tit. LVIII. — [7] Loi des Burgondes, tit. LX; loi des Wisigoths, l. III, tit. IV, n. 2; Édit de Rotharic, c. 179-211. — [8] Loi salique, tit. XIV, n. 8, 9. — [9] Loi salique, tit. XIV, n.°14. — [10] La formule 52, dite de l'*Appendix* de Marculf.

Rome avec une chlamyde de pourpre et des fibules d'or rehaussées de pierreries; avant lui, les empereurs se montraient toujours en toge, vêtement qui ne comportait pas de fibule.

Les vêtements pourvus de fibules s'appelaient *(pallia) fibulata*, ou *(saga) fibulatoria*. Il en est fait mention dans l'édit de Dioclétien. On s'offrait en présent des fibules plus ou moins riches, comme de nos jours on s'offre une broche, une épingle de cravate; c'étaient des bijoux, des joyaux. Sous Alexandre-Sévère, on rencontre à Corinthe un fonctionnaire préposé aux fibules impériales : PRAEPOSITVS A FIBLIS. A l'époque du bas empire, la fibule est un attribut essentiel du pouvoir suprême. Théodose, Justinien ne manquent pas de s'en parer sur les monuments. Procope décrit le vêtement d'un roi d'Arménie avec une fibule d'or d'où pendaient trois pierres précieuses attachées au bout d'un fil d'or. Corippus fait porter à Justin des fibules d'or avec chaînettes ornées de pierreries. « Une chlamyde de pourpre, posée sur les épaules de César, enveloppe sa personne. Les deux bouts sont assujettis par l'épingle d'une fibule arquée dont les chaînettes étincellent de pierres précieuses, fruit de la victoire remportée sur les Goths. » On sait le nom spécial d'une fibule de ce temps, qui ressemblait à une corne d'abondance, le κορνοσκόπιον et on on a cru la reconnaître sur le personnage placé devant Théodose, dans le grand disque d'Almendralejo. Une autre fibule, très grande et très longue, munie d'un appendice plat et dentelé qui monte presque jusqu'à l'oreille, se voit sur plusieurs monuments du ve siècle, par exemple sur le diptyque de Monza.

Au IIIe et au IVe siècle, la forme romaine dominante dans le nord est la fibule à arbalète avec arc très convexe, appendice droit et allongé, très petite plaque d'arrêt, souvent remplacée par une gorge à la partie inférieure du pied. L'arc est parfois ciselé, orné d'incrustations diverses, d'émail niellé ou de dorure. Dans le sud, on trouve la fibule cruciforme à charnière; le fil en spirale a été remplacé par une tige dont la décoration seule rappelle quelquefois l'origine. Ce type appelé : romain provincial, se retrouve dans la fibule en or du tombeau de Childéric. Une autre forme, déjà barbare, est la fibule à tête demi-circulaire, carrée ou ogivale avec large pied en forme de parallélogramme ou de trapèze, uni à la tête par un col étroit formant l'arc.

Les fibules romaines et byzantines, confectionnées en or avec des pierres précieuses ne nous sont pas parvenues en grand nombre. On peut y ajouter quelques figurations sur des mosaïques, des ivoires. Parfois un débris antique a pris place dans une fibule de fabrication barbare, une fibule de Charnay est ornée d'un camée. Une très précieuse fibule byzantine découverte à Attalens (Fribourg) offre l'adoration des mages, accompagnés par un ange. On lit en exergue : $\overline{\text{KE}}$ BOHΘI, Seigneur, aide! IVe ou Ve siècle. Trouvée dans une tombe d'enfant[1] (fig. 4452, n. 5).

II. Origines et ramifications. — Peu de sujets archéologiques semblent mieux faits pour inspirer la prudence que celui des fibules. Il fut un temps, pas très éloigné de nous, où tout cela était *mérovingien*, en bloc. « Pendant longtemps, en Russie, écrivait M. de Baye, en 1890, on a nommé ces objets mérovingiens... Ces antiquités peuvent être qualifiées de barbares, par rapprochement avec leurs similaires d'Occident. Cependant, un savant russe m'écrivait récemment : J'aspire au moment où vous pourrez dire tout bonnement les Goths et non plus les barbares.... actuellement la dénomination d'antiquités gothiques semble prévaloir sur celle d'antiquités du style mérovingien [2]. »

L'art des Goths de Crimée ne semble pas s'être étendu au nord au delà de l'Ukraine ou Petite-Russie. On n'a pas rencontré dans cette région d'Ukraine des nécropoles de l'époque des invasions barbares, mais seulement de nombreux bijoux mis au jour fortuitement, notamment des fibules, qui doivent compter parmi les plus anciennes de celles attribuables aux Goths. Elles sont composées de deux parties plates réunies par un anse. Derrière la partie supérieure se trouvait le ressort enroulé sur des tiges terminées par des boutons formant saillie. Le revers de la partie inférieure recevait l'extrémité de l'épingle. La catégorie de ces fibules pas ou peu ornées est représentée en Ukraine. Ces fibules, abondantes en Crimée, en Hongrie, sont relativement rares dans l'Europe occidentale. Il existe aussi un type de broche caractérisé par les rayons faisant corps avec la partie supérieure semi-circulaire. L'épingle est unie par une charnière qui remplace le ressort. Ce type est fréquent en Ukraine, de même que dans les tombes franco-mérovingiennes. Il existe aussi un type plus spécial. Le sommet de la fibule, généralement triangulaire, s'orne de deux têtes d'animaux plus ou moins grossièrement représentés. C'est sans doute une forme de transition; on en rencontre d'assez nombreux exemplaires en Ukraine. Il existe aussi une variété de fibules tout à fait localisée en Ukraine et dont ce pays semble avoir le monopole. Les deux parties de ces broches sont ajourées et réunies non seulement par une anse mais, en outre, par deux bandes plates. Ces bijoux paraissent constituer une série d'âge plus récent que les précédents; ils en dérivent et forment une variété nouvelle rencontrée uniquement dans les régions baignées par le Dniéper [3].

Il semble que dès maintenant ce titre de « gothique, » dont la précision ne paraîtra peut-être pas longtemps suffisante, est adopté pour désigner ce qu'on nommait la fibule à rayons. Elle a été introduite en Bourgogne par les Francs. De récentes recherches conduites par MM. Salomon Reinach, Odobosco et de Baye, inclinent à faire admettre que la disposition des têtes d'oiseaux sur le pourtour semi-circulaire de ces fibules serait due à une représentation particulière des cervidés dans la Scythie ou Russie méridionale. Les bois de ces quadrupèdes, très développés, présentaient des ramifications recourbées les unes sur les autres, offrant plus ou moins la forme d'une série de têtes d'oiseaux. Peu à peu le dessin ou tracé primitif se déforma, la vraie tête d'oiseau apparut et les Goths l'importèrent ensuite dans toute l'Europe.

Voici donc les Goths nantis, en attendant peut-être une dépossession. Les Goths étaient trop voisins de Byzance, trop curieux de tout ce qui s'y faisait pour qu'il soit possible d'affirmer qu'ils ne se sont pas inspirés des modes byzantines. La décoration de la ceinture était un usage asiatique adopté à Byzance. Au VIe siècle, Constantin Porphyrogénète attribue la ceinture de pourpre semée de pierreries au prince du Sénat. La fibule byzantine n'était pas cette chose massive et si souvent disgracieuse jusqu'à l'horreur que confectionnent les Goths, les Burgondes et autres barbares. Au lieu d'une plaque massive, pourvue d'une

[1] M. Besson, *La fibule d'Attalens*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 185, pl. XXX, 1912, t. II, p. 43-46. — [2] *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1890, p. 361. — [3] J. de Baye, *Fibules barbares de l'Ukraine* dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1908, t. LXVIII p. 192; voir aussi, sur des fibules trouvées entre Vendel et Motschina, aux environs de Kertsch, J. de Baye, *Fibules gothiques de la Collection Massonneau en Crimée*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, t. LXX, p. 108-109.

boucle et d'un ardillon, c'est un joyau d'or sertissant une pierre précieuse d'où pendent trois hyacinthes suspendues à des chaînettes d'or. Justinien envoie une fibule de ce type au roi des Lazes, et nous en voyons plusieurs sur les mosaïques qui le représentent et sur le bouclier d'Almendralejo. La mosaïque de Saint-Vital de Ravenne nous montre une fibule, composée d'un cabochon central entouré de perles, souvenir de l'orfèvrerie sassanide, à laquelle les Goths eux-mêmes ont pu faire des emprunts.

Il y a, en effet, par delà ces suppositions, ces rapprochements et ces conjectures, une question que les fibules permettront un jour de reprendre et de préciser jusque dans le détail. Ce qui est curieux, c'est que l'archéologie a abordé le problème des bijoux barbares par une extrémité, son point d'arrivée et l'a jugé résolu en lui donnant ce nom de style mérovingien qui, après quelques années, parut inexact. Dès lors, il fallut à coup de trouvailles, de descriptions et d'inventaires, parcourir en sens inverse le chemin parcouru déjà par les peuples barbares et semé de cimetières et de tombes, de camps et de débris qui jalonnaient leur marche et en indiquaient les étapes. Après une période tout empirique, au cours de laquelle on se borna à décrire un peu sommairement les trouvailles, en les attribuant partout à l'archéologie nationale qualifiée sur place de mérovingienne, de franke, d'anglo-saxonne ou de burgonde, selon que c'était le sol de la France, de l'Angleterre, de la Suisse ou de la Belgique qui recélait ces trésors, après cette période qu'il fallait traverser, mais dont il fallait sortir, on s'aperçut de certaines ressemblances entre les objets trouvés à des distances considérables les unes des autres, on rapprocha les exemplaires, on entrevit des types, des séries et des familles et on pensa faire un pas fort audacieux en assignant le bassin du Rhin comme lieu d'origine commune d'où avait rayonné l'art barbare sur l'Occident.

Un pas plus audacieux encore fut accompli en 1876, quand les archéologues hongrois firent connaître les résultats d'une série de découvertes en étroite relation avec beaucoup de monuments dispersés en Occident. On ne put dès lors se refuser à constater la ressemblance générale des trouvailles faites en Hongrie d'objets attribuables aux Goths et aux Gépides avec les découvertes des nécropoles frankes-burgondes et wisigothiques. La Hongrie se désignait dès lors comme une des étapes de l'art barbare, et à vrai dire, l'ancienne Pannonie et la Transylvanie reprenaient seulement leur rang historique dans le développement général de l'art. La Transylvanie et la Roumanie (jadis la Dacie) avaient vu au début de notre ère des passages de peuples qui délaissèrent, en s'éloignant, des débris qu'on a rencontrés également en Pannonie. Ces débris d'orfèvrerie, représentés surtout par des fibules, présentent un cachet facilement reconnaisable et forment un groupe bien localisé sur la rive gauche du Danube, en Hongrie, en Roumanie, et dans la Russie méridionale. La période à laquelle ils appartiennent a reçu, pour de bonnes raisons, le nom de période scythogothique. « Elle est contemporaine en Dacie, écrit M. de Baye, du séjour des Wisigoths dans ce pays. Les trésors célèbres de Pétrossa et de Szilagy-Somlyo, pour ne citer que deux exemples, sont des preuves indiscutables. Ce genre de travail artistique date, en Russie, de la suprématie des Goths, avant leur division en deux grandes nations. » Les archéologues étaient arrivés en Dacie, quand ils s'aperçurent qu'il fallait marcher encore, s'avancer beaucoup plus loin vers l'Orient pour y rencontrer le berceau de l'orfèvrerie des barbares. D'intuition on pouvait s'attendre à le rencontrer dans les régions que leur proverbiale richesse minière et lapidaire désignait comme le lieu d'origine d'un art dont l'or, l'argent et les pierres précieuses forment les éléments constitutifs. En effet, la Crimée, les côtes septentrionales de la mer Noire ou de la mer d'Azov et même certaines régions du Caucase ont donné des antiquités d'une analogie si frappante avec celles trouvées dans les tombes frankes de la Gaule que, les archéologues russes, pris au dépourvu par ces types nouveaux sur leur sol, leur donnèrent, un peu au hasard le nom d'antiquités de style mérovingien, dont ils ne tardèrent pas à sentir l'impropriété.

Il est douteux toutefois qu'on se tienne pour satisfait de la terminologie actuellement en faveur; elle sert momentanément, on n'en peut dire plus. Mais selon toute probabilité, cet art a pris naissance chez les Scythes, nation passablement vagabonde. Adopté par les nations gothiques — qui déjà représentent quelque chose d'un peu plus stable, — il se propagea par leur influence et à leur exemple dans toute l'Europe depuis Novotcherkask, en Russie, jusqu'à Pétrossa en Roumanie, de là à Kolocza en Hongrie, à Saint-Maurice en Suisse, à Monza en Lombardie, à Ravenne dans la Romagne, à Charnay en Bourgogne, à Ponan en Champagne, à Tournai dans la Belgique, à Envermeu en Normandie, dans le Kent en Angleterre, à Gourdon en Aquitaine, à Guarrazar et à Oviédo en Espagne et jusque dans plusieurs localités germaniques et scandinaves. Tout cela n'est que le rayonnement d'un foyer oriental. Et, par *Orient*, il ne faut pas entendre la Scythie et l'Oural, il faut regarder par delà. En effet, « on est bien obligé de reconnaître, avec E. Molinier, que les griffons, les guépards, les lions, qui figurent dans tant de ces monuments, ont une origine asiatique bien prononcée; que si, à mesure qu'on s'avance vers l'Occident, ces types primordiaux dégénèrent et se stylisent de plus en plus, néanmoins l'origine première du style demeure franchement orientale. Ce serait donc commettre une erreur que d'adopter, pour la désignation de toute cette orfèvrerie le terme de gothique. »

A mesure que la migration s'éloigne de son point de départ et se rapproche de nos contrées, nous voyons se modifier le caractère primitif. L'art luxueux possible dans le voisinage des mines de l'Oural et de la Perse, s'appauvrit, perd une partie de sa richesse, mais non de son éclat. C'est que les matières premières devenant plus rares, l'or massif employé dans les campements barbares à profusion lorsqu'ils se trouvaient près de l'Oural, de la mer d'Azov et encore sur les rives du Danube, n'était plus désormais employé qu'en feuillets de plus en plus minces appliqués sur une couche de mastic ou sur une plaquette de bronze. Alors les cloisons deviennent plus frêles, les parties visibles sont seules en or. Aux grenats, aux turquoises, on substitue le verre rouge dont on fait un usage constant et dont on avive l'éclat en plaçant par-dessous des paillons. A la profusion succède la parcimonie; les tables de grenat ont moins d'épaisseur, leurs dimensions sont moins grandes. Seuls les grands chefs, un Childéric, un Recceswinthe, peuvent encore viser à la somptuosité. Les moindres personnages s'estiment heureux de posséder non plus une parure complète mais une simple fibule. A Apahida, en Transylvanie, on a rencontré une fibule en or et une agrafe de ceinture en or et grenats semblables à celles du tombeau royal de Tournai.

Ce n'est pas une simple conjecture qui nous fait regarder ainsi du côté de l'Orient. Le musée de Wiesbaden possède un bijou dont l'importance, pour le sujet qui nous occupe, ne saurait être exagérée. C'est une moitié de plaque de ceinturon ayant très probablement appartenu à un prince de la dynastie sassanide. Ce bijou est en or fin, avec lames polies d'hya-

cinthe rouge foncé; il a été trouvé à Wolfsheim (près Mayence) en 1870 [1]. Au revers, une inscription établit son origine perse (fig. 4352). C'est le nom d'*Artachshater* (Artaxerxès) tracé en écriture pehlwi qui fut en usage sur les monuments lapidaires et nusmismatiques des premiers rois de la dynastie sassanide de 226 à 300 après Jésus-Christ; nous pouvons donc attribuer cette fibule à Artaxerxès Ier qui régna de 224 à 240. Ce bijou est absolument analogue pour la technique aux fibules barbares, mais le dessin, le style, l'origine sont persans.

Si de ces lointains pays nous revenons dans nos contrées, nous rencontrons des séries de fibules dont chacune mériterait une étude séparée. L'archéologie anglo-saxonne a fait l'objet de travaux excellents, qui nous font connaître des monuments dans lesquels on constate des traits archéologiques distincts. Les envahisseurs de la Grande-Bretagne au Ve et au VIe siècle y fondèrent des colonies permanentes de Jutes, de Saxons et d'Angles; les Frisons y créèrent des établissements d'importance moindre, les pirates danois s'établirent le long des côtes. De tout cela, il résulte chez les Saxons un type archéologique reconnaissable, principalement chez les envahisseurs du Kent. Ceux-ci avaient beaucoup voyagé avant de s'arrêter et avaient accueilli beaucoup de choses qui ne se mélangèrent pas toujours harmonieusement. Le goût et l'adresse de l'exécution sont remarquables, principalement dans les fibules qui nous frappent par l'élégance du dessin, l'harmonie des couleurs et la délicatesse du travail. Ces fibules ont fait, ainsi que l'archéologie anglo-saxonne tout entière, la matière d'une étude approfondie de M. de Baye. Aucun de ces bijoux ne paraît se rattacher au christianisme. Mais il est nécessaire de dire que les fibules de Kingston, de Gilton, les bijoux et les croix sortis des tombes des comtés de Suffolk et de Kent procèdent du même art que les boucles, fibules, bractéates, pommeaux d'épée provenant de Suède et de Norvège. Les bijoux découverts en Allemagne nous offrent des ornements analogues. Avec les figures géométriques reparaissent partout les poissons et les oiseaux de proie dont la décoration n'a retenu que les lignes générales. Partout on retrouve les mêmes formes, même ces polyèdres ou ces boules en cristal de roche, dont le tombeau de Childéric et la couronne de Suinthila nous ont montré l'emploi, ou des boucles de ceinture dont les analogues se sont trouvées dans les fouilles d'Herpes (Charente). L'identité est tellement frappante entre ces divers monuments que l'esprit le moins prévenu ne pourrait faire autrement que de les attribuer à une seule et même civilisation que représentent encore, mais à une date plus récente, peut-être au VIIIe siècle, les bijoux splendides tels que ceux de Wittislingen (Bavière).

III. Symboles religieux. — D'une façon générale les fibules offrent peu de devises et de symboles religieux. Parfois, on rencontre des signes païens, le swatiska, rapproché dans certains cas de la croix [2]. Les barbares ont adopté les symboles, principalement la croix et le poisson qui étaient déjà complètement délaissés depuis longtemps dans la symbolique chrétienne [3]. On le rencontre sur des fibules trouvées à Herpes, tandis que la croix et les poissons paraissent sur des fibules de ceinturon caractéristiques de l'art des Wisigoths [4]. Une importante série burgonde représente, ou cherche à représenter le prophète Daniel (voir ce mot) entre les lions. Ce type ne se rencontre ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni en Danemark, ni en Norvège, il est spécial à la Bourgogne et n'a été rencontré en dehors de cette aire qu'à Gaillac (Tarn), Guignan (Gers) et Bouvignes (Belgique). L'orant aussi a été représenté sur les fibules barbares et la maladresse des artisans a abouti à représenter un type qui rappelle à s'y méprendre celui des stèles offertes à Baal Saturne dans le temple africain de Dougga [5]. On voit encore sur une fibule de La Balme, Daniel et Habacuc [6]. E. Le Blant a cru voir sur une plaque des chrétiens livrés aux bêtes [7]. Une fibule ronde, plaquée d'une feuille d'or et trouvée à Oron, en 1888 représente un cavalier dans lequel on a pensé voir saint George terrassant le dragon; aujourd'hui on revendique cette fibule pour l'iconographie du roi Salomon. Le culte de saint Georges est ancien, mais l'épisode du combat avec le dragon ne semble pas avoir été répandu avant l'an 1000 et imaginé beaucoup auparavant. Salomon aurait plus de droits, il avait d'ailleurs (voir Amulettes) une tradition en sa faveur qui le représentait armé, en selle, tuant un monstre. Il est donc possible que la fibule d'Oron, au lieu d'appartenir à l'hagiographie, ne relève que du folk-lore. Au cimetière burgonde de Fétigny on trouve la croix représentée mais c'est généralement une croix ancrée, qui semble dater de la seconde moitié du VIIe siècle. Les croix équilatérales sont d'époque postérieure.

IV. Centres de fabrication. — Il est surprenant qu'on ait voulu déterminer la place de la fibule d'une façon rigoureuse dans l'habillement des barbares. Tantôt on l'a rencontrée sur les épaules, tantôt sur

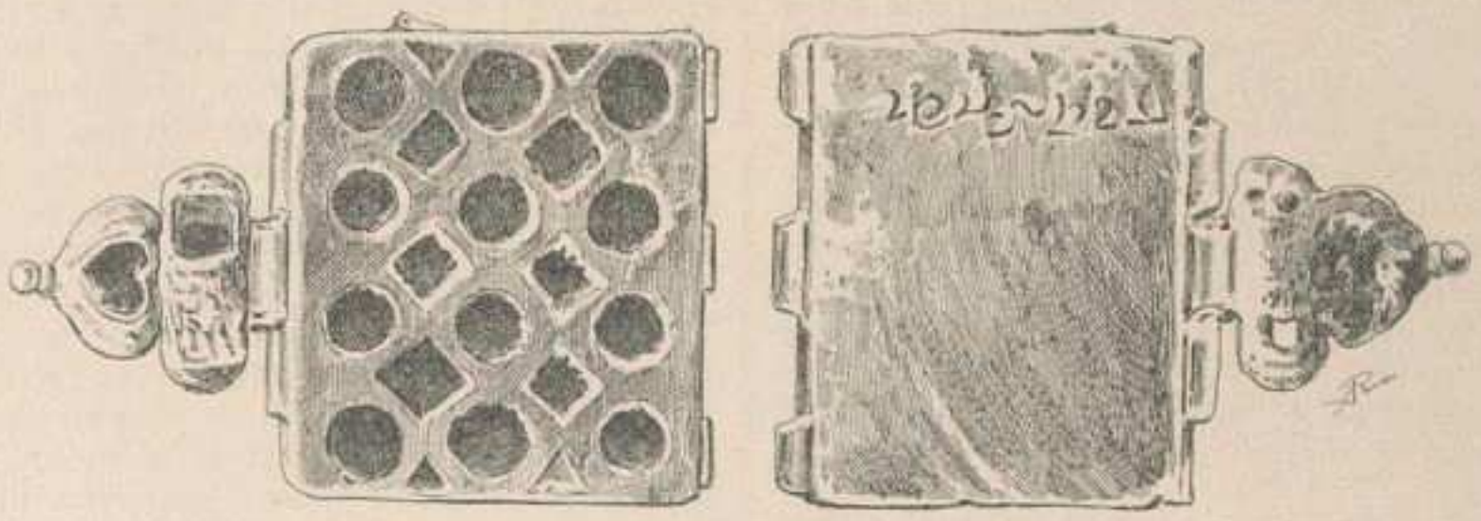

4352. — Boucle de ceinturon de Wolfsheim.
D'après Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 15.

[1] A. von Cohausen, *Römische Schmelzmuck*, dans *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichisforschung*, Wiesbaden, 1873, t. XII; Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 5 sq., pl. I; E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, t. IV, p. 15. — [2] E. Barrière-Flavy, *Les arts industriels en Gaule du Ve au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 311. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 312. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 303; *Album*, pl. XXXV, n. 1; pl. XXXVI, n. 3. — [5] *Ibid.*, t. I, p. 321, fig. 103, pl. XLI, n. 2. — [6] *Ibid.*, t. I, pl. XL, n. 3. — [7] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. II, p. 446, fig. 310.

l'abdomen, et quand on veut bien songer aux causes multiples qui ont dérangé les ossements dans les tombes inviolées, on s'étonne que la fibule dût, au jugement de certains archéologues, y occuper une place fixe. La fibule est une nécessité du vêtement pour les vivants, elle ne l'est plus pour les défunts, que les survivants habillent et parent à leur gré, retranchant ceci, ajoutant cela. En outre la fibule est faite pour attacher, et pouvons-nous savoir si elle n'a pas servi à un emploi différent de celui de la toilette. Des monuments anciens représentent des personnages portant une fibule unique placée au milieu de la poitrine; ne se trouvait-elle pas à cette place comme souvenir, ou même servant à réunir quelques fleurs puisqu'on en déposait dans les tombes; quoi qu'il en soit, cette coutume de porter une fibule unique sur la poitrine ne paraît pas caractéristique de l'époque franque; elle semble caractériser plutôt l'époque carolingienne.

Une autre conjecture que rien n'autorise veut faire dériver la fibule allongée, chère aux peuples barbares, de la fibule romaine en forme d'arquebuse. Mais celle-ci



4353. — Fibule en or, provenant d'Asie Mineure.
British Museum.
D'après O. Dalton, *Catalogue*, pl. IV, n. 252.

n'est pas antérieure au IIIe siècle et, à cette date, les peuples envahisseurs semblent déjà en possession de la fibule allongée; on attribue avec vraisemblance, au IIIe siècle, les fibules trouvées dans le Caucase et le Bosphore cimmérien. Il semble plus sage de chercher l'origine de cette fibule en Orient. L'aspect de l'ornementation est asiatique. On y reconnaît ce style composite propre aux bijoux appartenant à l'ancien art scythique. Cette particularité n'exclut pas néanmoins les modifications postérieures.

On peut indiquer quelques centres de fabrication de fibules barbares, à l'époque des invasions, par exemple l'île de Gotland, mais à ce point de vue nous restons encore dans une profonde ignorance; tout au plus peut-on désigner quelques étapes, entrevoir une direction générale, spécifier les caractères distinctifs des produits d'une région par rapport à ceux d'une région différente. La forme primitive se conserve, mais la décoration laisse entrevoir des goûts, des préférences auxquelles il sera peut-être possible un jour de rattacher la technique d'une tribu déterminée. « L'identité absolue des formes ne peut affirmer que des échanges, des importations, des butins pris sur une tribu vaincue. L'industrie des peuples barbares, comme toutes les industries, a eu son berceau, son origine commune, son perfectionnement, ses nuances locales et sa décadence. L'influence byzantine n'a pu s'exercer que sur un nombre limité de nations barbares. La masse des envahisseurs n'a pas séjourné à Byzance, chaque nation a conservé ses traditions. Avant d'arriver à Byzance, les tribus avaient une industrie caractérisée dont on retrouve les traces sur les routes qu'elles ont suivies. Toutefois, il n'est pas possible d'admettre qu'elles s'approvisionnaient dans les mêmes centres. Les luttes qu'elles soutenaient les unes contre les autres ne permettaient pas de le supposer. Le mélange des différents types est à remarquer. Quant aux exceptions, elles peuvent s'expliquer par des fréquentations isolées. Une fibule à tête carrée, provenant de Testona, s'est retrouvée à Charnay, à Caranda, à Gillon et en Scandinavie. La Suède, en effet, possède de splendides fibules allongées. Elles forment une catégorie exceptionnelle.

Rien de plus transportable qu'une broche, un bijou dont on ne se sépare pas à raison du service, de la parure et du souvenir. C'est ce qui, sans doute, doit expliquer la présence de fibules isolées sur tel ou tel



4354. — Fibule en or, provenant d'Asie Mineure.
British Museum.
D'après O. Dalton, *Catalogue*, pl. IV, n. 253.

point et qui ne semblent avoir été retrouvées que pour dérouter les théoriciens, leur faire imaginer des rapports commerciaux, des communications établies, là où il faut tout uniment voir un individu isolé, peut-être un voyageur, ou bien un habitant enterré avec le bijou rapporté d'un lointain voyage ou envoyé par un ami, porté et aimé à cause de son exotisme.

V. Fibules gréco-latines. — Les fibules barbares sont si nombreuses que, malgré leur technique souvent misérable, on est obligé de leur accorder une longue attention, mais pour rares que soient les bijoux chrétiens d'un art plus délicat, ils ne nous offrent pas moins quelques exemplaires de fibules d'un grand intérêt et d'une variété plus marquée que les diverses catégories de fibules barbares.

Fibule en or, trouvée en Asie Mineure et entrée au British Museum en 1897, mesurant 0 m. 05 en carré. Elle est formée de deux plaques percées, soudées et fixées l'une à l'autre par une épaisse bordure de pois. Sur la face antérieure, découpée de manière à former des enroulements indéfinis, on a réservé un cadre dont les quatre angles sont occupés par une feuille et dans la partie centrale une chasseresse à cheval, accompagnée d'un lion, et laissant derrière elle un arbre. La face postérieure offre aussi des décou-

pures. Cette plaque aura dû perdre ou son anneau de suspension ou son affiquet, vu ses dimensions il est plus vraisemblable qu'elle servait de broche plutôt que de médaillon. Le bijou semble remonter au IVe siècle (fig. 4353).

Bibliographie. — O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities and objects from the christian East in the department of British and medieval antiquities and ethnography of the Bristish Museum*, in-4°, London, 1901, p. 39, n. 252, pl. IV.

Fibule en or, trouvée en Asie Mineure et entrée au British Museum en 1897; hauteur, 0 m. 062. Elle se compose d'un médaillon niellé offrant l'effigie d'un empereur imberbe et nimbé portant la chlamyde retenue par une large fibule. Autour du médaillon, un cadre perlé au-dessus et au-dessous, trois amandes celle du centre étant censée figurer une feuille (fig. 4354). Un bijou presque semblable montre le médaillon niellé dans une couronne de laurier; le reste est comme la fibule décrite.

Bibl. — O. Dalton, *op. cit.*, p. 40, n. 253, 254, pl. IV.

Fibule en bronze trouvée à Jérusalem (tombes des Prophètes), entrée au British Museum en 1849. C'est une plaque mesurant 0 m. 067, encadrée d'une sorte de cordon perlé grossièrement indiqué. Une figure masculine nue, appuyée sur un bâton, les jambes croisées, un chien assis à ses pieds, et de l'autre côté un arbre. La charnière existe encore ainsi que l'amorce pour la ceinture. Si le travail n'était pas tellement grossier, on pourrait y voir une divinité païenne; mais la nudité n'est guère une objection à ce qu'un modèle païen ait été employé par des chrétiens et il est assez possible que l'on ait pensé représenter ici, vaille que vaille, le bon pasteur avec son *pedum* et son chien dans l'attitude qu'on rencontre sur tant de monuments chrétiens (fig. 4355).

Fibule trouvée au même endroit et entrée en 1849 dans le même musée (fig. 4356). C'est une plaque de bronze de 0 m. 055, décorée sur ses deux faces et entourée d'un cordon perlé. Sur une des faces, une

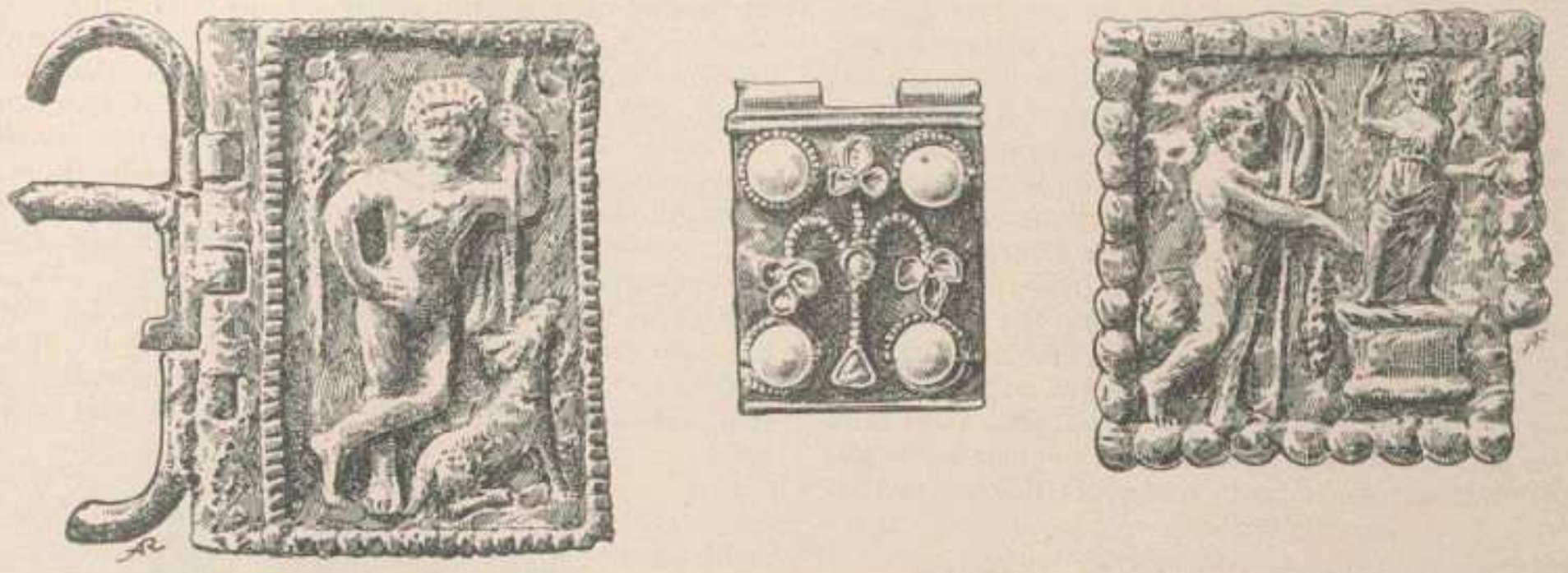

4355 et 4356. Fibules en bronze, provenant de Jérusalem. — 4357. Fibule en or, British Museum. D'après O. Dalton, *Catalogue*, n. 258, 261, 265.

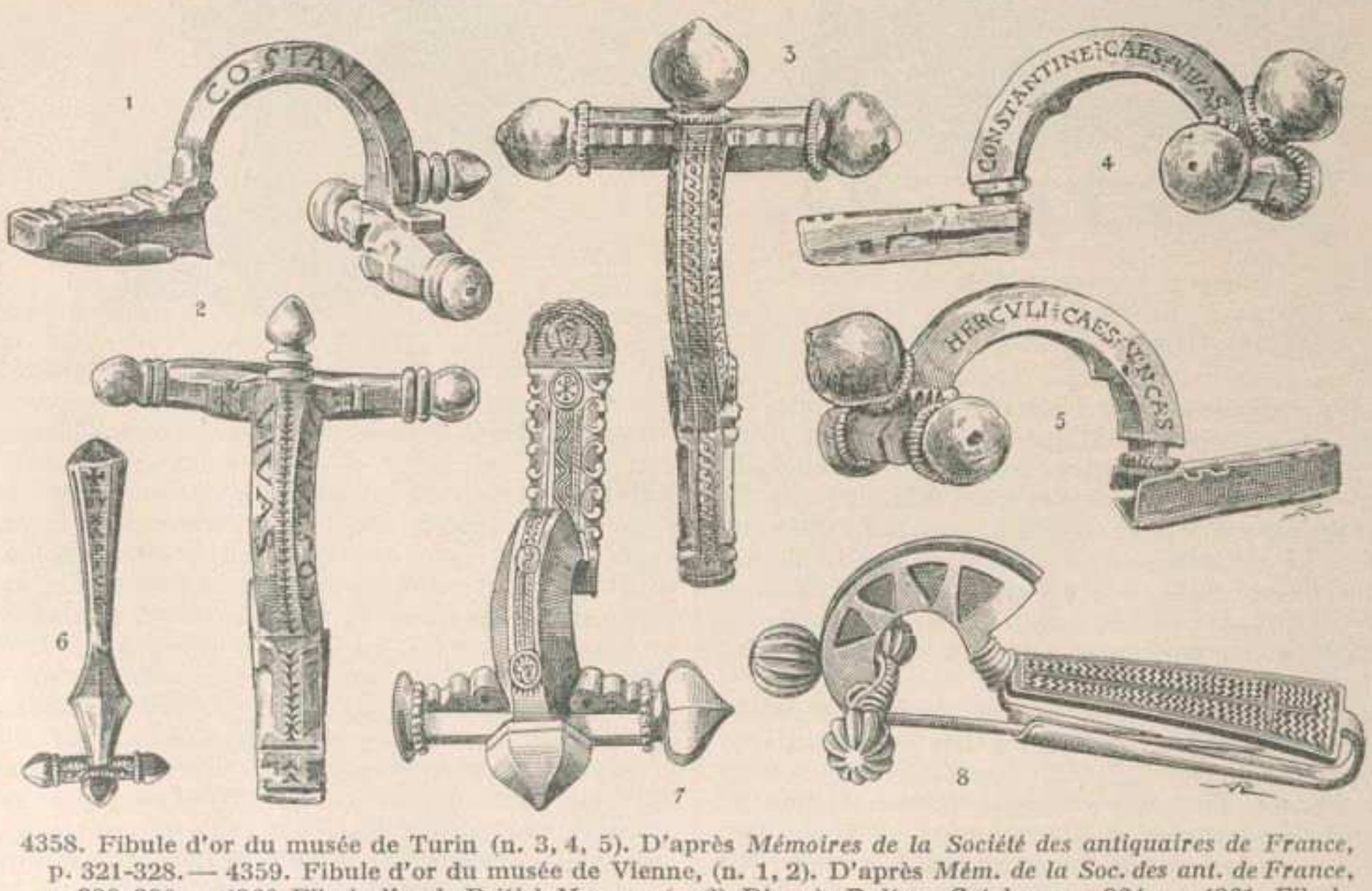

4358. Fibule d'or du musée de Turin (n. 3, 4, 5). D'après *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, p. 321-328. — 4359. Fibule d'or du musée de Vienne, (n. 1, 2). D'après *Mém. de la Soc. des ant. de France*, p. 329, 330. — 4360. Fibule d'or du British Museum (n. 6). D'après Dalton, *Catalogue*, n.264. — 4361. Fibule de bronze du Brit. Mus. (n. 7). D'après Dalton, *Catalogue*, n. 256. — 4362. Fibule de bronze du Brit. Mus. (n. 8). D'après Dalton, *Catalogue*. n. 257.

figure masculine et une figure féminine, de l'autre côté, une figure masculine faisant une offrande à une statuette de Diane posée sur un piedestal. Cette fois encore, il est possible que la confusion qui faisait méconnaître les sujets païens pour leur supposer une signification chrétienne ait vu dans ce sujet un sacrifice d'Abraham avec lequel il présente, à première vue, certaines analogies. On n'y regardait pas fort près et nous avons déjà rencontré, à Carthage et ailleurs, des transformations aussi singulières.

Bibl. — O. Dalton, *op. cit.*, p. 42, n. 258, 261.

Fibule en or, entrée au British Museum en 1897, de 0 m. 025 (fig. 4357). On y a représenté un arbre à trois feuilles stylisées. Dans les angles, quatre perles.

Bibl. — O. Dalton, *op. cit.*, p. 43, n. 265, pl. IV.

Fibule en or et émail, provenant probablement d'Italie, au British Museum, offrant un buste féminin grossièrement exécuté. (voir fig. 4054, la dernière de la rangée inférieure).

Bibl. — De Linas, *Histoire de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, pl. IV, fig. 3; O. Dalton, *Byzantine art and archæologie*, in-8°, Oxford, 1911, p. 503, 505, fig. 301.

VI. Fibules impériales. — Fibule d'or, en arc, conservée au musée de Turin, venue de l'Hôtel de la Monnaie de cette ville où elle avait été apportée pour être jetée au creuset. De chaque côté de l'arc, on lit une inscription (fig. 4358) :

CONSTANTINE ƒ CAES ƒ VIVAS ƒ

et de l'autre côté :

HERCVLI ƒ CAES ƒ VINCAS ·

Cette fibule a été offerte à un personnage qualifié Constantin César et César Herculien. Le premier éditeur, H. Pais, a renoncé à les distinguer. Mommsen, et après lui R. Mowat, ont montré qu'il s'agit de Constantin le Grand.

Bibl. — *Corporis inscriptionum latinarum Supplementa italica consilio et auctoritate Academiæ regiæ Lynceorum edita, fasc I. addit ad vol. V edid. H. Pais*, in-4°, Romæ, 1888, p. 215, n. 1086; p. 278; R. Mowat, *Notice sur quelques bijoux d'or au nom de Constantin*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, t. L, p. 321-328.

Fibule d'or, au musée de Vienne (Autriche); acquise en 1863 d'un brocanteur (fig. 4359). D'un côté on lit :

CONSTANTI

de l'autre : VIVAS

Il est impossible de déterminer le personnage et de dire si c'est l'empereur Constance.

Bibl. — *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 6016[5]; R. Mowat, *Notice sur quelques bijoux d'or au nom de Constantin*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, t. I, p. 329, 330.

A ce type et bien qu'elles n'aient absolument rien d'impérial, nous rattachons trois monuments. Fibule d'or, provenant d'Orient, entrée au British Museum en 1897 (fig. 4360). L'épingle manque. On lit sur le bijou + ΘY KAPIC

Bibl. — O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, 1901, p. 43, n. 264, pl. IV.

Fibule de bronze, entrée au British Museum en 1856. La figure 4361 dispense d'une plus longue description; on remarquera le chrisme et au-dessus un buste nimbé. Est-ce un empereur? l'ornement placé sur la tête pourrait être pris pour un diadème, mais aussi pour évêque portant la mitre. Comme ce monument est, semble-t-il, du IVe siècle, on peut exclure l'évêque mitré et préférer une effigie impériale. On voit en effet des fibules de ce type sur le diptyque de Monza.

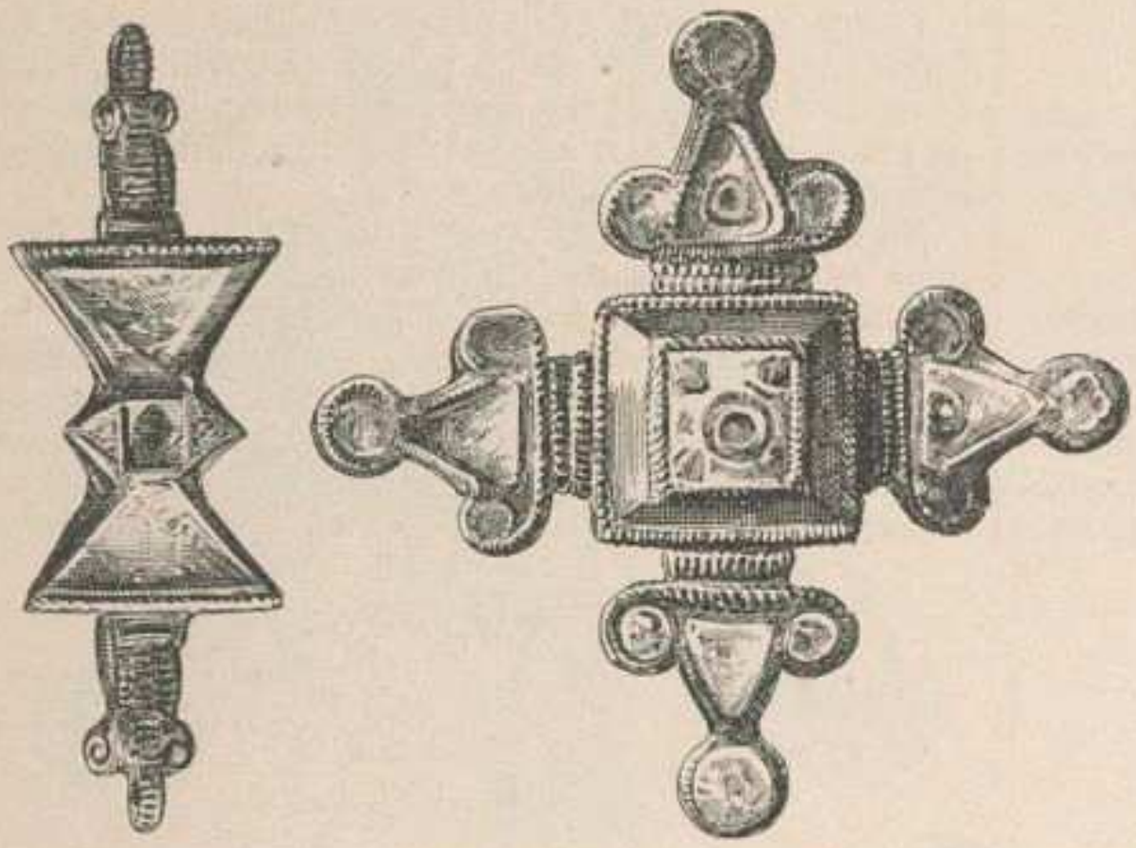

4363. — Fibules trouvées à Vertault.
D'après *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1899, t. LX, p. 292, 293.



4364. — Fibule en bronze du musée de Berlin.
D'après Wulff, *Altchristliche Bildwerke*, n. 1172.

Bibl. — O. Dalton, *Catalogue*, p. 40, n. 256.

Fibule de bronze, provenant de Jérusalem (Tombes des Prophètes), entrée au British Museum en 1849 (fig. 4362).

Bibl. — O. Dalton, *Catalogue*, p. 41, n. 257.

VII. Fibules cruciformes. — Fibule trouvée à Vertault en 1898 (fig. 4363), composée d'un carré central en forme de cabochon, d'où partent quatre branches en croix; ces branches sont constituées par des espèces de triangles, la base tournée du côté du centre, et portant, à leur pointe et de chaque côté de leur base, des annelets pleins émaillés de rouge. L'intérieur des triangles est garni d'un émail vert pâle, et le carré central est également décoré de carrés verts et rouges, disposés en damier. Ce bijou a un peu plus de 0 m. 05 de l'extrémité d'une branche à l'extrémité d'une autre.

Autre fibule en bronze trouvée au même lieu, de

forme allongée et d'une longueur d'un peu plus de 0 m. 05, se compose de deux triangles de métal, juxtaposés par la pointe, à la jonction desquels sont disposés dans les angles rentrants formés par les côtés extérieurs des grands triangles, deux triangles beaucoup

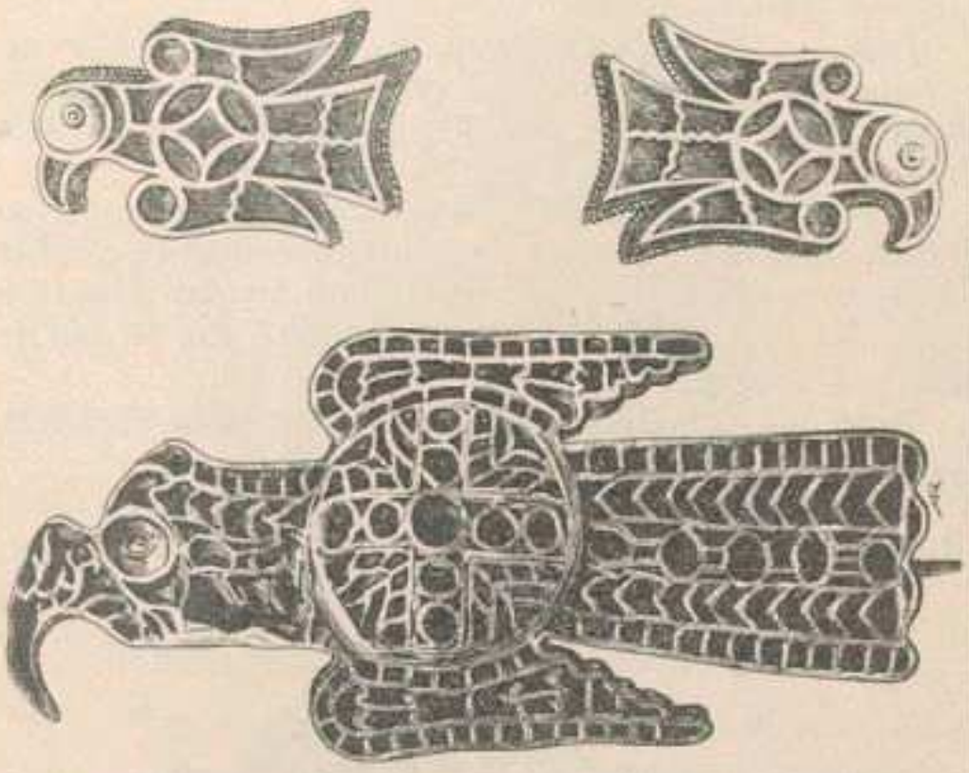

4365. Fibule du Museo Capitolino, d'après *Bull. della commis. arch. di Roma*, pl. VII, n. 2.— 4366. Fibule en or provenant de San Marino, d'après *Bull. della commis. arch. di Roma*, pl. VIII, n. 15.

plus petits opposés par la base. A droite et à gauche, la broche se prolonge en une branche étroite de bronze, terminée par un fleuron.

La fibule cruciforme était en usage chez les Romains à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve. En observant le diptyque d'ivoire de Monza (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1099, n. 1, fig. 3759), on voit que les fibules cruciformes des deux personnages masculins se dressent sur leur épaule, le croisillon et la boule supérieure étant tournés en bas. La partie allongée est décorée, des deux côtés de cet ornement découpé qui se remarque sur une fibule cruciforme trouvée en Lorraine. Ce détail bien caractérisé sur le diptyque de Monza se retrouve de même sur divers objets du Ve et du VIe siècle. C'est de ce même ornement que se compose la galerie découpée qui supporte le plateau d'or trouvé à Gourdon avec des monnaies des rois burgondes Gondebaud et Sigismond. La fibule cruciforme trouvée en Lorraine offre une particularité curieuse : le croisillon de droite se dévisse et permet de retirer l'aiguille centrale de la gaine où elle est engagée par le bas. Cette disposition se retrouve identiquement dans la fibule d'or recueillie dans le tombeau de Childéric à Tournai, objet antérieur à 481

Bibl. — F. Daguin, *Les fouilles de Vertillum*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1899, t. LX, p. 292-293; A. de Longpérier, *Fibules d'or et de fer trouvées en Lorraine*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1862, t. XXV, p. 152, 164-166.

Fibule trouvée à Namèche (prov. de Namur), en argent, décorée d'une tête humaine de face, analogue à celle de certains sceaux mérovingiens et à des tiers de sou de Cambrai et de Laon, et aussi à la tête grossière qui figure sur les boucles trouvées à Breny dans l'Aisne [1].

Bibl. — A. Blanchet, *Fibules et boucles de ceinturon du cimetière mérovingien de Namèche (Belgique)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1900, t. LXI, p. 91.

Fibule de bronze avec pâtes de verre, trouvee au Caire (fig. 4364), entrée au musée de Berlin en 1902 (largeur 0 m. 032). C'est une combinaison du relief et de l'incrustation et d'un type rare qu'il faut peut-être rattacher au type cruciforme.

Bibl. — O. Wulff, *Altchristliche und mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke*, in-4°, Berlin, 1909, t. III, part. 1, p. 238, n. 1172, pl. LVI.

VIII. Fibules aquiliformes. — Fibule découverte en 1888 dans une tombe à ciel ouvert proche de la basilique de Saint-Valentin, à Rome, au 1er mille de la voie Flaminienne. Elle a la forme d'aigle stylisé, représentant deux aigles affrontés et se compose d'une

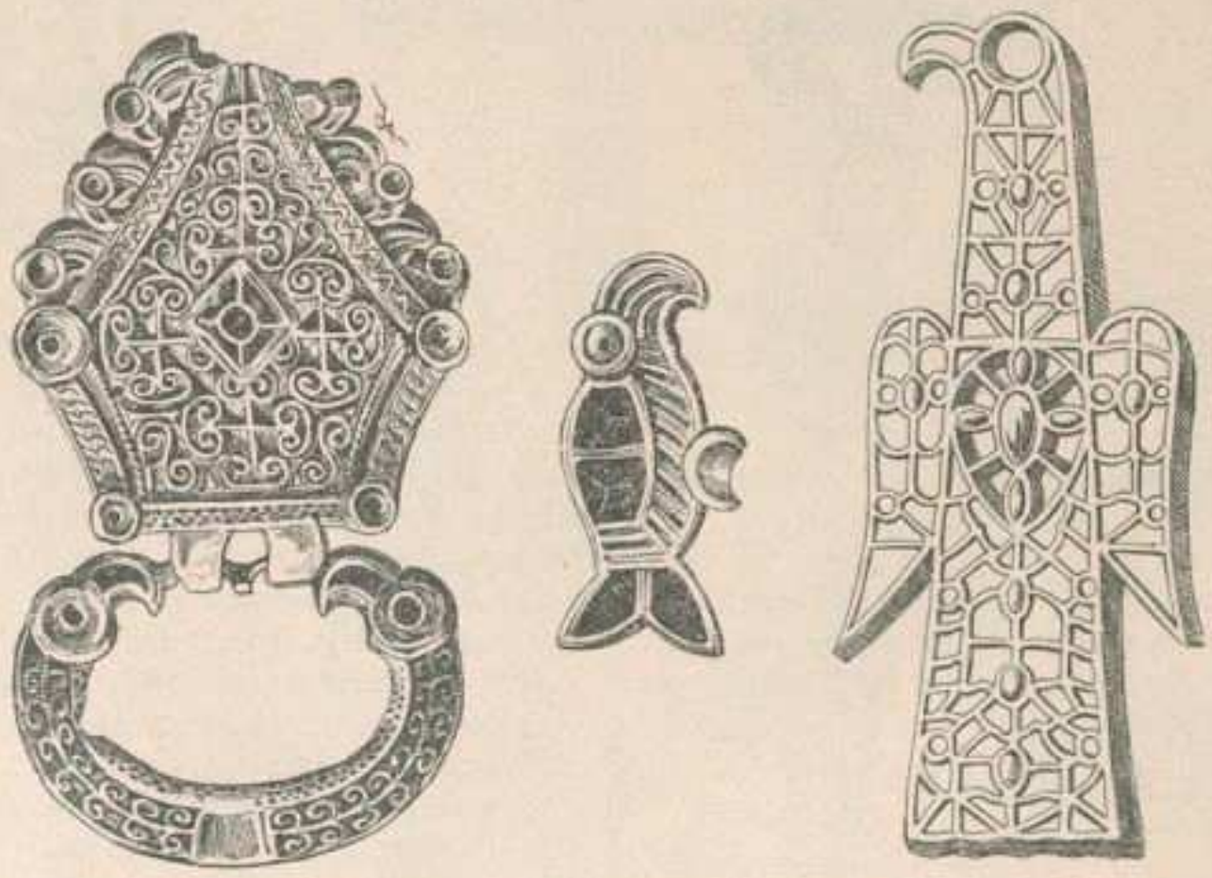

4367. Boucle de ceinturon ornée de têtes d'oiseaux, d'après *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 292. — 4368. Fibule du Musée de Vienne, *ibid.*— 4369. Fibule trouvée à Castel, d'après *Bull. della commis. arch. comun. di Roma*, 1894, pl. VII, n. 1.

lame d'or doublée d'argent avec des grenats rouges enchâssés dans des alvéoles faites de lamelles d'or, suivant la technique dite « cloisonnée » et qui fut en grande vogue à l'époque des invasions barbares. Cette fibule est entrée au *Museo Capitolino*. L'œil de l'aigle est représenté par une demi-lentille de cristal de roche trouée au centre avec un minuscule grenat dans une

[1] *Album Caranda*, nouvelle série, pl. X, n. 20; pl. XI, n. 7.

pâte d'or qui représente la pupille de l'œil. Hauteur, 0 m. 045 sur 0 m. 03 (fig. 4365).

Bibl. — C.-L. Visconti, dans *Bullettino della commissione archeologica, comunale di Roma*, 1888, p. 425; G. Gatti, dans *Notizie degli Scavi*, 1888, p. 631; J.-B. De Rossi, *Fibula d'oro aquiliforme trovata entre un sepolcro al I° miglio della via Flaminia*, dans même revue, 1894, p. 158-163, pl. VII, n. 2; A. de Waal, *Fibulæ in Adlerform aus der Zeit der Volkerwanderung*, dans *Römische Quartalschrift*, 1899, p. 324-328, pl. XI.

Fibule trouvée sur le territoire de San-Marino, au lieudit Lagucci, commune de Domagnano. Elle est en or pur et représente un aigle, du poids de 137 gr., avec incrustations d'émaux de différentes couleurs en grande partie détachés et perdus. Au centre, entre les deux ailes, une sorte de petit bouclier portant la croix (fig. 4366).

Bibl. — J.-B. De Rossi, *Fibula d'oro aquiliforme trovata entre un sepolcro al 1° miglio della via Flaminia.*

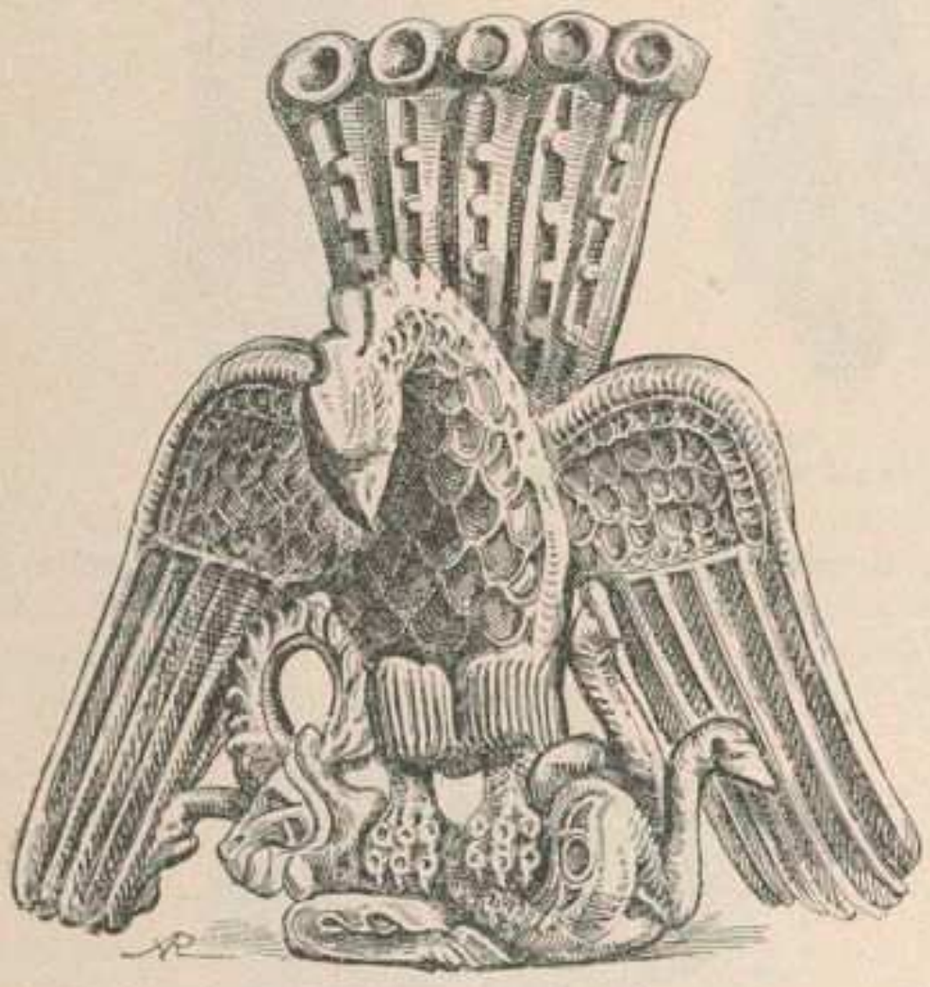

4370. — Fibule en or, trouvée à Tomsk.
D'après un photographie.

dans *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma* ,1894, p. 158-163, pl. VIII.

Ces fibules en forme d'oiseaux, dont le bec crochu semble indiquer l'aigle, le vautour, tous les oiseaux de proie, se rencontrent dans un grand nombre de sépultures; on les désigne sous le nom aussi barbare qu'elles-mêmes de fibules *ornithomorphes*. En voici un exemple provenant de Hongrie, d'O-Szóny; la pièce est en argent avec grenats et conservée au Cabinet de Vienne, (invent., n. 755, acq. 1887). A ces fibules on peut rattacher tout de suite dès maintenant des boucles de ceinture ornées de même de têtes d'oiseaux au bec crochu (fig. 4367). Le musée de Vienne en possède une en argent avec parties niellées et ornementation en grenats (Cab. de Vienne, invent. n. 173, acq. 1864) (fig. 4368). Le musée de Budapest en possède également qui proviennent de Transylvanie. Et dans les mêmes parages où ces monuments ont été rencontrés on trouve fréquemment des abeilles en or avec ailes de grenat, d'autres en argent (Musée national hongrois à Budapest : Làrbogard, Saromberk (Transylvanie) une localité du comté de Tolna, le trésor de Gömör (comté de Pest), Mezö Bérény (comté de Békès, etc.).

Bibl. — J. de Baye, *Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie*, dans *Bulletin archéolog. du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 292, fig. 2-3.

Fibules (deux) trouvées à Castel, près de Valence d'Agen, conservées au Musée de Cluny à Paris, figurant l'aigle (fig. 4369). Ces oiseaux sont en bronze autrefois doré, mesurent 0 m. 14 de la tête à la queue et 0 m. 052 entre les ailes à demi éployées. Ch. de Linas, qui a fait connaître ces bijoux, y voit des *phalerae pectorales*, quelque chose comme une décoration militaire; c'est possible, ce n'est pas prouvé, mais J.-B. De Rossi y voit une opinion *piu che probabile, quasi certa;* soit! Le point de l'Aquitaine sur lequel nos aigles furent trouvées a été occupé par les Wisigoths depuis l'invasion d'Ataulphe (412) jusqu'à la défaite d'Alaric II (507). « Je circonscrirai dans cette période d'un



4371. — Fibule du trésor de Petrossa.
D'après Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, p. 416, fig. 305.

siècle, dit Ch. de Linas, le temps de fabrication des dits ornements. »

Bibl. — Ch. de Linas, *Orfèvrerie mérovingienne*, in-8°, Paris, 1864, p. 117-118; cf. Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., pl. XVII, n. 4; P. Clemen, *Merowingische und karolingische Plastik*, dans *Jahrbücher der Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, t. LXXXVII, p. 87; De Rossi, dans *Bullettino della commiss. archeol. comunale di Roma*, 1894, p. 158-163, pl. VII, n. 1.

Ces fibules stylisées à l'excès ne sont-elles que l'essai maladroit d'artisans incapables de faire mieux? On est tenté de le croire, quand on voit que cette rigidité d'un type semble n'être que l'impuissance à figurer la vie. Mais les orfèvres barbares n'ont pas tous été réduits à cette condition de reproduire sans s'en écarter des types qui n'avaient de l'aigle que l'apparence et le nom. Une admirable fibule trouvée en Sibérie nous montre de quoi ils étaient capables. Cette fibule d'or, incrustée de grenats sur le cou, les ailes et les pattes de l'oiseau représente un aigle ou un épervier liant un chevreau. Elle a été trouvée à Tomsk, en Sibérie, dans une tombe, vers le milieu du XVIIIe siècle,

et fait partie des collections du musée de l'Ermitage à Pétrograd (fig. 4370).

Bibl. — Collinson, *Some accounts of certain Tar-*

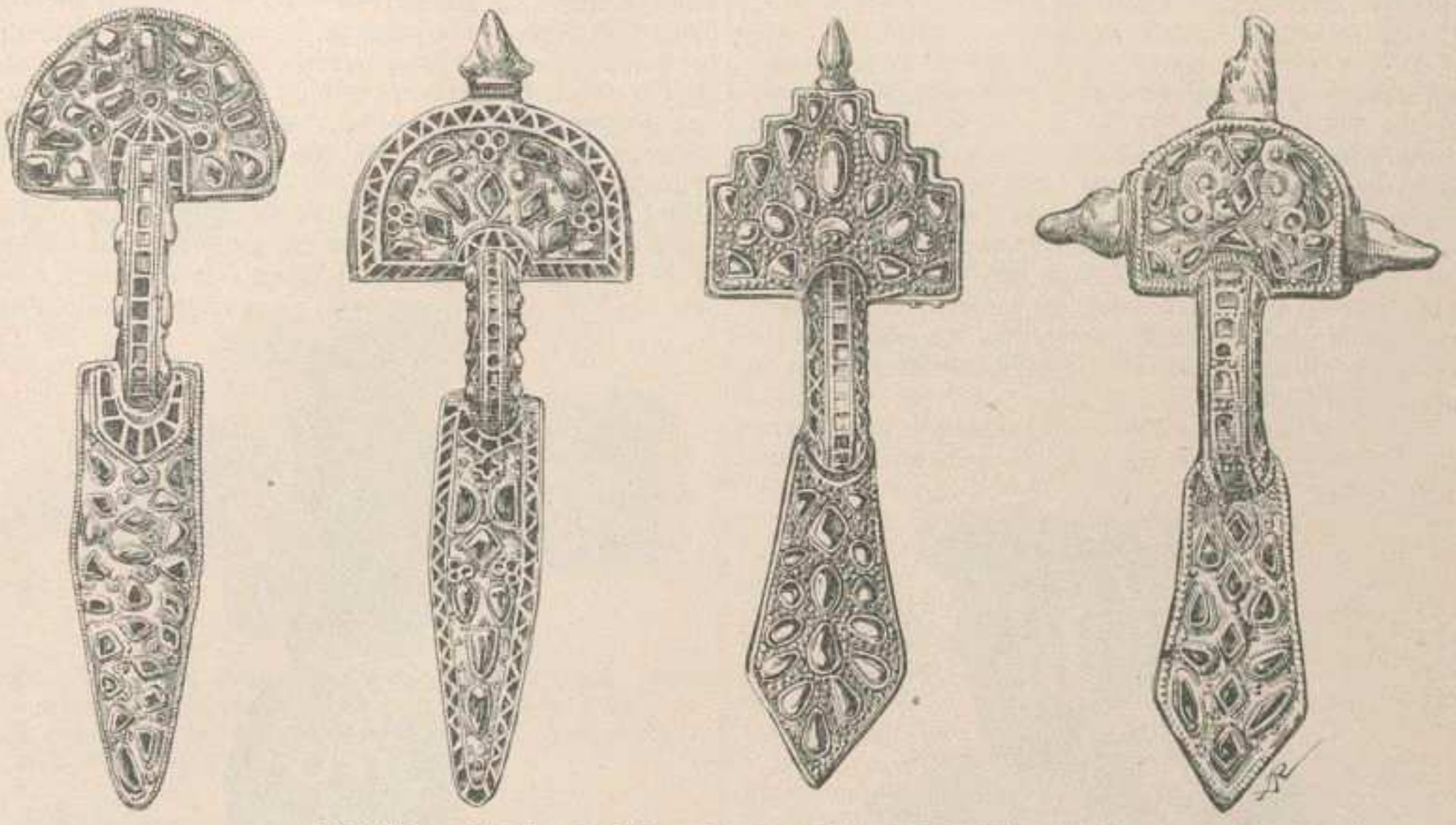

4372-4375. — Fibules de Szilagy-Somlyo. D'après des photographies.

tarian antiquities, dans *The archæologia*, 1773, t. II, p. 222-226; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1902, t. II, p. 4, fig. 3.

Il existe une nombreuse série de fibules représentée par des monuments qui vont depuis les joyaux les plus soignés jusqu'aux types les plus difformes. Toute une série de fibules, du trésor de Szilagy-Somlyo nous offre de ces fibules sur lesquelles l'or et les pierreries ou les grenats et les émaux concourent à produire les joyaux les plus chatoyants. Il semble, à les considérer attentivement que la pensée d'une figuration d'animal, et principalement d'un oiseau se retrouve dans ces beaux modèles. Mais d'abord voici une fibule du trésor de Petrossa sur laquelle le corps et la tête sont bien indiqués, la queue est figurée par quelques grains suspendus à des chaînettes et leur disposition sur un de ces oiseaux fait penser aux fibules byzantines composées d'un cabochon entouré de pierreries en rose et terminé par une pendeloque de trois poires (fig. 4371). Il ne serait pas impossible que les fibules de Szilagy-Somlyo présentassent quelque intention « aviforme ». Les figures données ici montrent quelque chose qu'on peut prendre, à la rigueur, pour une tête et un bec pointu, et une queue largement étalée (fig. 4372-4375). Mais cette queue va se déformant, on lui fait bientôt un, trois ou cinq appendices qui rayonnent à l'entour et le type aviforme semble complétement oublié, en sorte qu'on aboutit à un bijou sur lequel il devient impossible de reconnaître autre chose qu'un prétexte à incrustations et à filigranes (fig. 4376).

Néanmoins qu'on se transporte en Italie et on va retrouver ces mêmes fibules à Nocera Umbra, et ici la tête d'un monstre quelconque reparaît suivie d'un corps alourdi et d'une queue ronde ou carrée, mais où les rayons peuvent figurer les extrémités des plumes. Ce n'est d'ailleurs qu'un souvenir bien vague, car à Cividale nous retrouvons ces fibules où la tête n'est même plus indiquée grossièrement, où la queue est carrée et d'où tout souvenir aviforme a disparu (fig. 4377-4381).

Les fouilles de Castel Trosimo (province d'Ascoli-Piceno), faites sur une sorte de petite esplanade formant promontoire, ont rendu parmi d'autres objets quelques fibules dont une semble rappeler celle du trésor de Petrossa, mais l'aigle a fait place à des

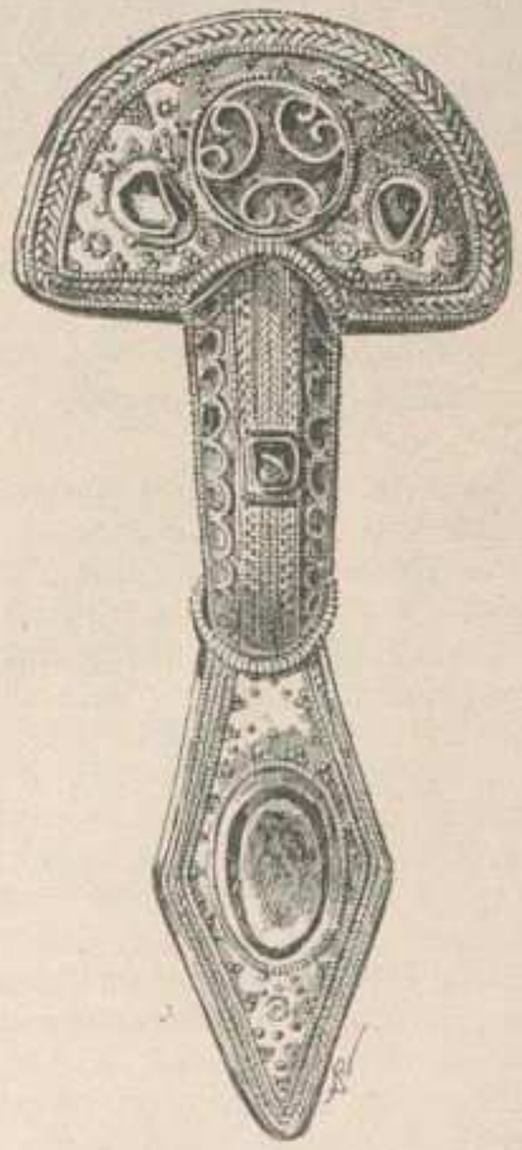

4376. — Fibule de Szilagy-Somlyo.
D'après une photographie.

figures géométriques, un cercle remplace la tête, un triangle tient la place du ventre et trois poires en pendeloques rappellent la queue (fig. 4382). On arrive ainsi à des déformations tellement complètes que les types évoluent de l'un vers l'autre sans qu'il soit

possible de déterminer ce qui subsiste de chacun. Voici par exemple une fibule du *Museo Malaspina*, à Pavie, de provenance inconnue, qu'il suffit de figurer afin de faire voir tous les éléments qui sont entrés dans sa composition (fig. 4383).

Bibl. — *Dei preziosi oggetti di età barbarica scoperti a Castel Trosimo*, in-8°, Roma, 1895; T. Baxter, *On some lombardic gold ornaments found at Chiusi*, dans *The archeological Journal*, 1876, p. 183; Arboit, *La tomba di Gisulfo*, in-8°, Udine, 1874; De Bizarro, *I Longobardi e la tomba di Gisulfo*, in-8°, Udine, 1874; Cl. ed. E. Calandra, *Di una necropoli barbarica scoperta a Testona*, in-8°, Torino, 1880; Fr. Wieser, *Das langobardische Furstengrab und Reihengräberfeld von Civezzano*, Innsbrück, 1887; L. Campi, *Le tombe barbariche di Civezzano*, in-8°, Trento, 1886; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, Milano, 1902, t. II, ch. I.

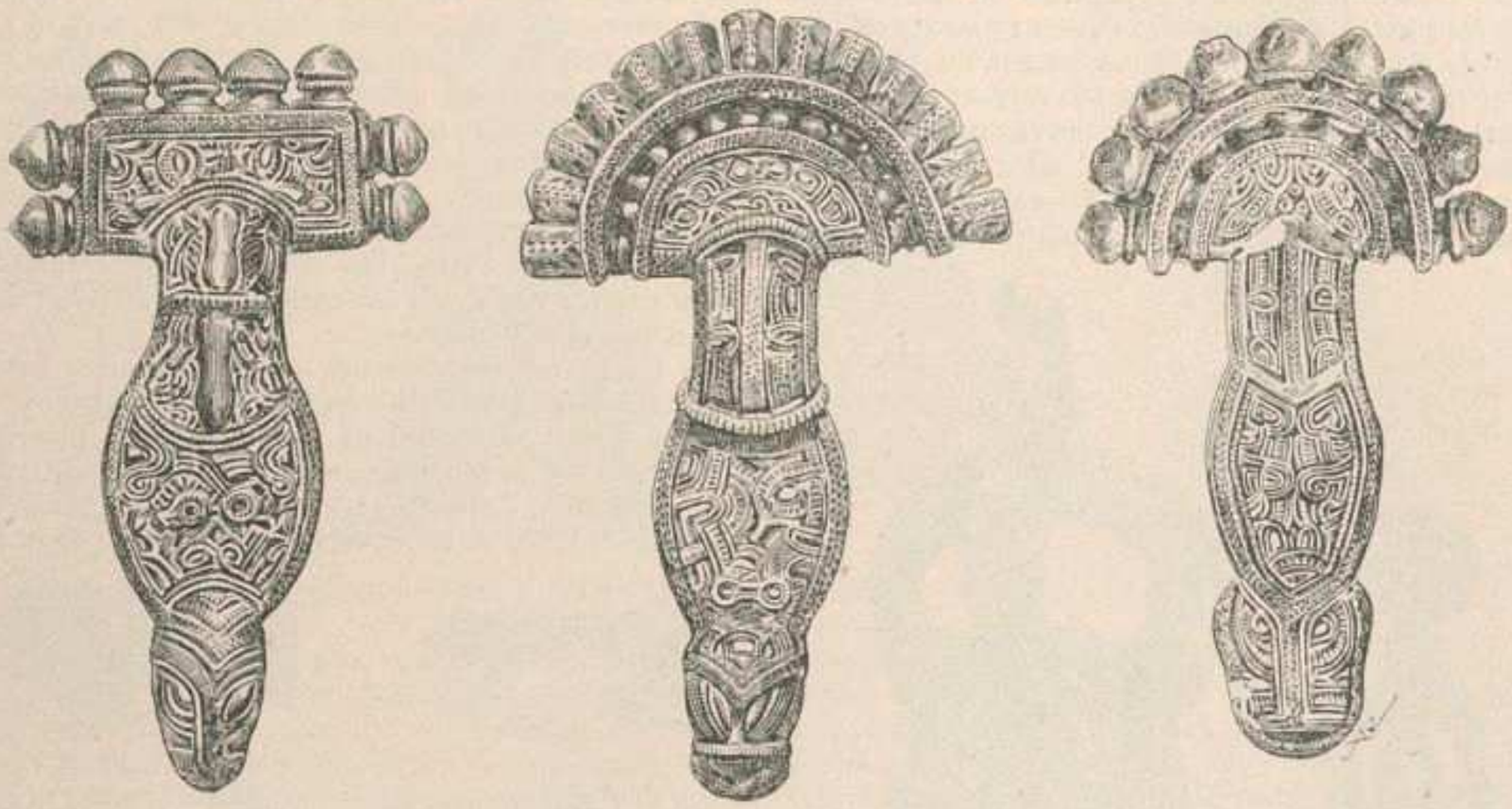

4377-4379. — Fibules de Cividale. D'après des photographies.

IX. Fibules ornithomorphes. — C'est une chose admirable de voir qu'après quinze siècles, de chétifs bijoux sortis de terre provoquent des discussions sur le point de savoir si les sujets qu'ils représentent sont des gypaètes, des faucons ou des perroquets. Tout ce qu'on en peut dire avec certitude, c'est que ce sont des oiseaux pourvus d'un œil fort large et d'un bec crochu. Sont-ce des gypaètes [1]? « Des bijoux trouvés en Hongrie nous montrent ce motif ornemental répété plusieurs fois [2]. Nous le rencontrons également dans les régions plus orientales; le trésor de Pétrossa en Roumanie en fournit des exemples. Enfin nous le voyons encore comme ornement de parures conservées au Musée de l'Ermitage à Pétrograd. Ces derniers proviennent de la vaste contrée, encore mal délimitée, à laquelle les anciens donnent le nom de Scythie [3]. » — Sont-ce des perroquets? Une fibule recueillie à



4380-4381. — Fibules de Cividale. D'après des photographies.

[1] A. Odobesco, *Antiquités scythiques*, Bucharest, 1879, ch. VI. — [2] W. Lipp, *Die gräberfelder von Keszthely*, Budapest, 1885, p. 117. — [3] J. de Baye, *Les bijoux gothiques de Kertch*, 1888, p. 4.

Caranda (Aisne) nous montre l'oiseau portant sur le sommet de la tête une aigrette ou huppe assez analogue à celle du kakatoès (fig. 4384) [1]. Sont-ce des vautours ou des faucons [2] ? « Le corps de l'oiseau est plus ou moins pourvu de guillochis; l'aile est légèrement soulevée au-dessus du corps; la queue se détache en éventail et un appendice en demi-cercle simule les pattes. Quelquefois, l'oiseau penche sa tête et semble de son bec piquer ses pattes ou peut-être dévorer la proie qu'il tient dans ses serres; (à Herpes, Charente; à Breny, Aisne; aux environs de Bonn). Comment ne pas reconnaître ici l'imitation grossière, mais manifeste, de la plaque de bronze doré de Valstenarum (Gotland) et l'influence scandinave caracté-



4382. — Fibule du trésor de Petrossa.
4383. — Fibule du *Museo Malaspina*. à Pavie.
D'après des photographies.

risée surtout dans la pose de l'animal monstrueux? La fibule recueillie à Ampilly (Côte-d'Or) [3], des plaquettes rencontrées à Andernach, à Anderlecht et autres lieux de la Gaule orientale, et dont la destination n'est pas définie ne sont incontestablement que des reproductions d'un type primitif. Une fois, — c'est M. J. Pilloy qui l'a constaté au Jardin-Dieu de Cugny [4] — il s'est rencontré une variante à la pose habituelle de l'oiseau. Il est ici représenté avec les deux ailes bien apparentes, éployées dans l'attitude du vol, et donne à penser qu'on se trouve en présence d'une imitation des aigles romaines (voir *Fibules aquiliformes*).

« Quelquefois la fibule ornitomorphe est cloisonnée de grenats; tel est le cas à Obrigheim, où elle est en or; à Pry, à Wiesoppenheim, à Arcy-Sainte-Restitute, à Freilaubersheim. Ailleurs, on l'a rencontrée revêtue d'une feuille d'or et rehaussée de filigranes, comme à Envermeu, et de verroteries, comme à Hardenthun.

« Quant aux fibules ornithomorphes de petite dimension, à peine ornées de sobres dessins, on les a recueillies dans un grand nombre de sépultures franques, et toujours accompagnées soit d'autres fibules, soit de bijoux divers, revêtant tous un caractère gothique bien déterminé ce qui ne permet pas de douter de leur origine orientale. D'autre part, et comme conséquence naturelle de cette constatation, nous remarquons l'absence totale de ces fibules dans la Bourgogne cisjurane comme dans la transjurane ; et les rares nécropoles où elles ont été signalées renferment du reste, les dépouilles de guerriers francs à n'en pouvoir douter [5].

« La même observation est à présenter pour les cimetières anglo-saxons de la Grande-Bretagne, où la fibule ornithomorphe est tellement rare que M. de Baye n'a pu en relever que trois (à Faversham, Kent; à Barrington, Cambridgeshire; à Chessel-Down, île de Wight) [6]. Elles se rencontrent associées avec la fibule

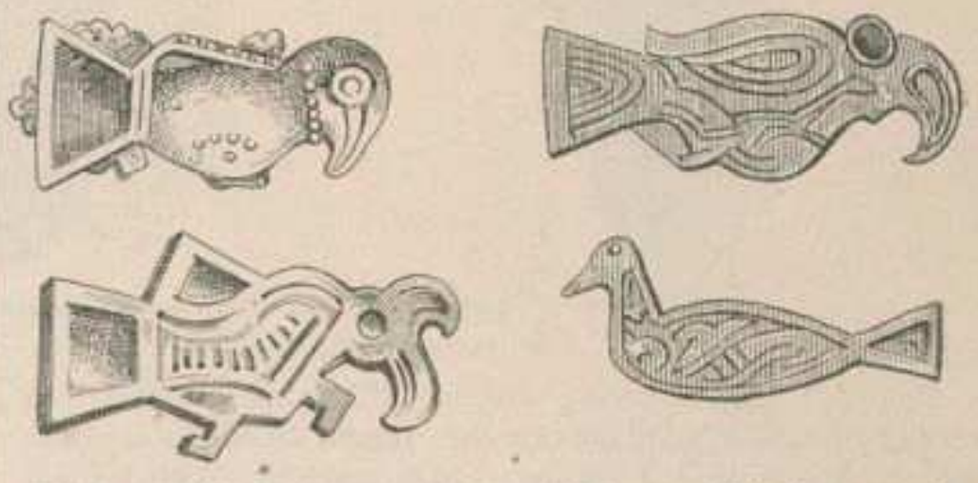

4384. — Fibule du musée de l'Ermitage à Petrograd, d'après Barrière-Flavy. *Arts industriels*, Album,, pl. LXI, fig. 2.

4385. — Fibules anglo-saxonnes, d'après J. de Baye, *Industrie anglo-saxonnes*, 1889, pl. IV, n. 2, 3, 4.

à rayons et dans les nécropoles où le mobilier funéraire ressemble étonnamment à celui des sépultures franques. Ces bijoux, cantonnés dans le Kent et l'île de Wight, paraissent évidemment, et de l'avis même des archéologues anglais, d'importation continentale (fig. 4385) [7].

« Les plus anciennes et les plus intéressantes fibules de cette catégorie ont été trouvées entre autres : à Armentières, à Caranda, à Brény, à Sablonnières, à Cugny, à Achery-Mayot, à Envermeu, à Noroy, à Amiens, à Hardenthun, à Nesles-les-Verlincthun, à Fontaine-sur-Marne, à Pry, à Harmignies, à Andernach, à Bonn, à Flomborn, à Freilaubersheim, à Wiesoppenheim, à Olrigheim, etc. Une fibule zoomorphe d'Herpes (Charente) s'éloigne un peu du type communément répandu. L'oiseau présente dans son ensemble tous les caractères du pigeon [8]. »

X. Fibules apiformes. — Il faut reconnaître qu'on ne peut se dérober à un sentiment de plaisir en montrant de quelle manière ces envahisseurs, que les Romains dénommèrent barbares, s'acquittaient de la confection des produits artistiques les plus délicats. Mais la dénomination est restée attachée comme un vêtement disgracieux à ces peuplades, vêtement sur

[1] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, Album, pl. LXI, fig. 2. — [2] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 453. — [3] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, Album, pl. LXI, fig. 8. — [4] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, t. I, p. 40. — [5] Brochon et Sainte-Sabine (Côte-d'Or) ont seuls fourni des fibules ornithomorphes. — [6] J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, p. 47-48. — [7] W.-K. Foster, *Account of the excavation of an Anglo-Saxon cemetery at Bartington (Cambridgeshire)*, in-8°, Cambridge, 1883, pl. IV. — [8] G. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. 123-124... Ces fibules de même que les petites broches rondes, en bronze ou cloisonnées, se trouvaient vers la région supérieure du squelette féminin; elles devaient rattacher un vêtement de dessous, ainsi que le suppose J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, t. I, p. 40.

lequel elles ont su poser les bijoux les plus délicats. Les fibules en sont la preuve.

Le mobilier funéraire du tombeau de Childéric demeurera comme le premier document et le témoin le plus éloquent du savoir technique et du goût artistique de l'archéologie dite barbare. Dans cette tombe

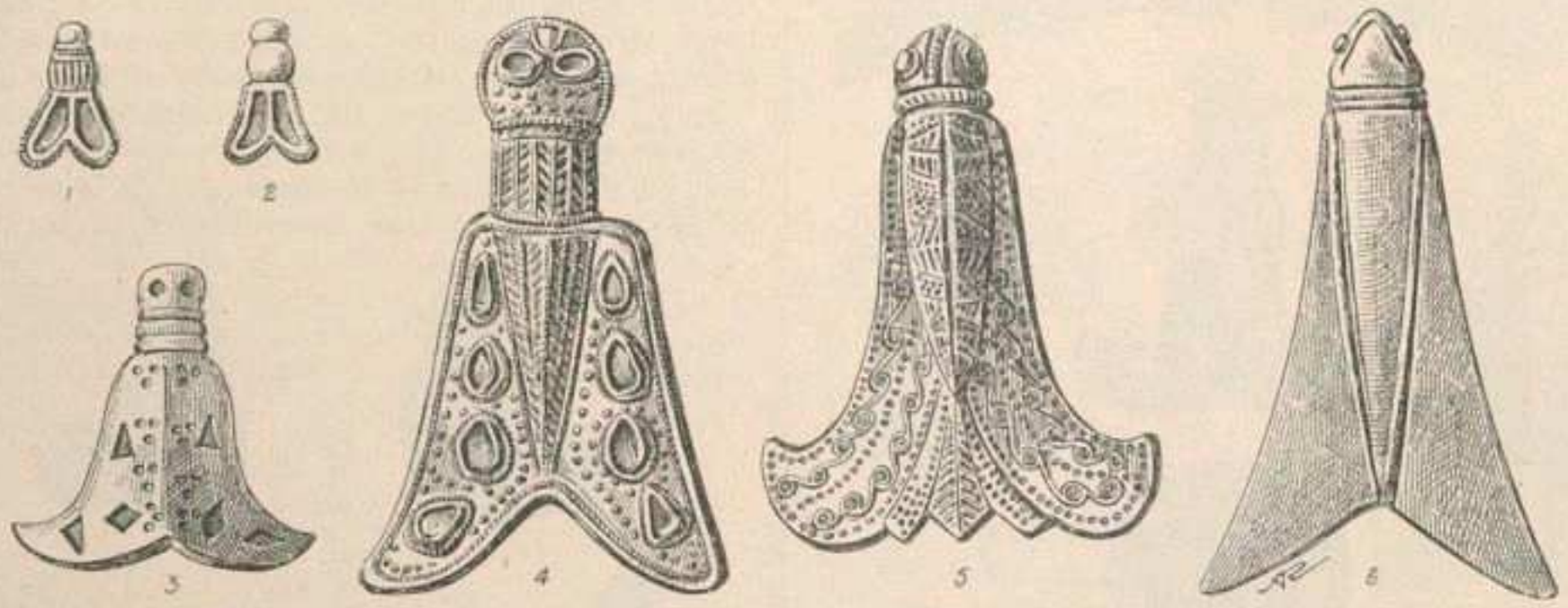

4386. — Fibules apiformes. D'après *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, t. LIV, p. 138.

se trouvaient une multitude, un véritable essaim d'abeilles d'or [1], aujourd'hui dispersées ou disparues à l'exception de deux d'entre elles conservées au Cabinet de France, à Paris (fig. 4385). Le nombre de ces abeilles a varié d'un auteur à un autre auteur, il est aujourd'hui impossible de le fixer avec certitude et l'abbé Cochet écrivait, en 1859 : « Ce qui nous déconcerte le plus dans cette matière, c'est que nous sommes complètement abandonné à nous-même et totalement dépourvu non seulement de textes spéciaux et contemporains, mais encore d'analogues archéologiques, notre point d'appui ordinaire [2]. » Depuis l'époque où Cochet s'exprimait ainsi des documents nombreux ont été signalés. A Sablonnières et à Cerseuil (Aisne) des plaques de ceinturon gravées au burin figurent une abeille, ou du moins une mouche [3]. Dans les cimetières de Marilles-en-Brabant et du Boulonnais [4] quelques fibules discoïdales offrent des assemblages de cloisons garnies de grenats disposées de façon à figurer une abeille. A Charnay, en Saône-et-Loire, on a prétendu voir des abeilles là où il semble que l'imagination peut seule les y découvrir [5]. Le seul exemplaire certain trouvé dans notre sol est une fibule trouvée à Lyon (fig. 3) en or incrusté de grenats [6]. Si nous cherchons hors de France, nous rencontrons au musée national hongrois de Budapest une importante

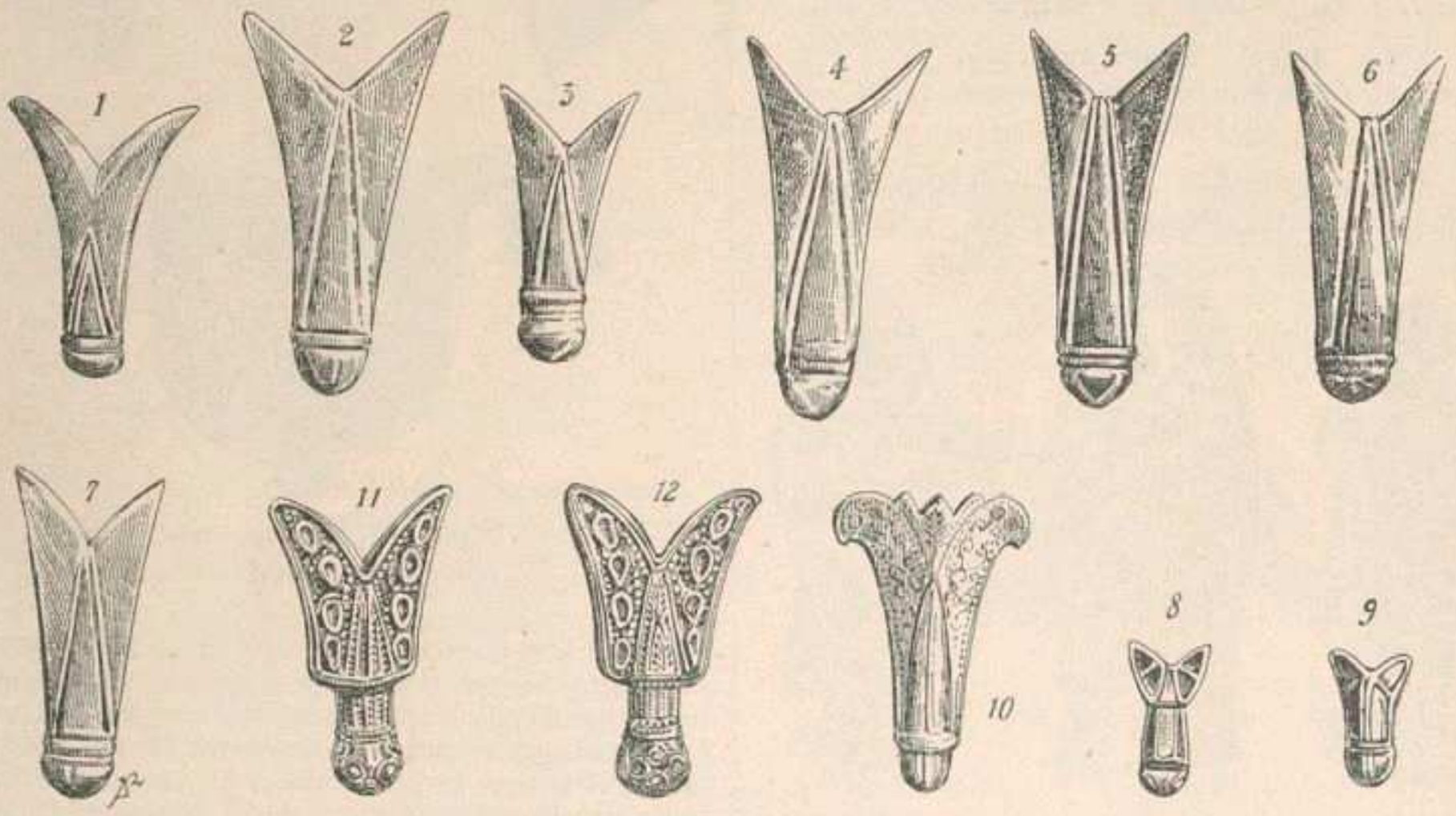

4387. — Fibules provenant de Transylvanie, de Pannonie, etc.
D'après Venturi, *Storia dell'arte italiana*, 1902, t. II, p. 47., fig. 39.

série de broches en forme de mouche ou de cicade. Elles proviennent de la Transylvanie (appelée Gothie du IIIe au Ve siècle), de la Pannonie et des provinces voisines où les peuplades gothiques ont laissé beaucoup de

[1] J. Chifflet, *Anastasis Childerici I Francorum regis*, in-4°, Antwerpiae, 1655, p. 38. — [2] Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, Paris, 1859, p. 181. — [3] Fr. Moreau, *Album Caranda*, nouv. série, 1881, pl. XVIII, fig. 1; 1886, pl. LXII, fig. 2. — [4] J. de Baye, *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles (Brabant)*, in-8°, Caen, 1889, p. 4; Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1866, pl. II, fig. 1; pl. X, fig. 5, 6, Aug. Terninck, *Études sur les bijoux mérovingiens*, pl., fig. 6. — [5] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures barbares de l'époque mérovingienne*, 1860, pl. XII, fig. 2, 3. — [6] J. de Linas, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*; J. de Baye, *Notice sur des bijoux barbares en forme de mouches*, dans *Mémoires de la Société nat. des antiq. de France*, 1893, t. LIV, p. 142.

traces de leur séjour[1] (fig. 4387). Parmi ces parures, nous retrouvons des modèles qui se rapprochent des abeilles

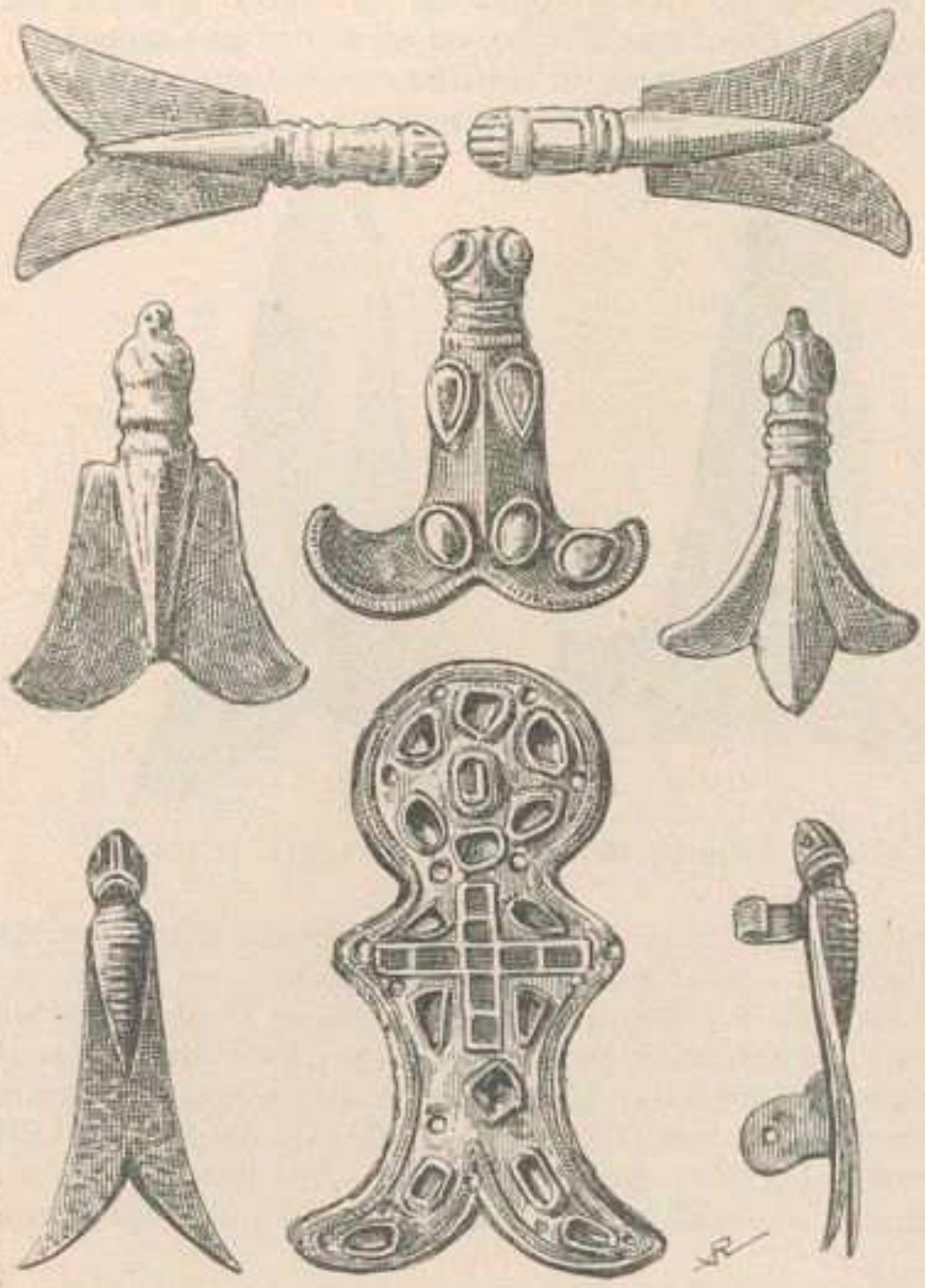

4388. — Fibules apiformes.
D'après *Mémoires de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1893, t. LIV.

du tombeau de Childéric. « Ces parures réunies forment un groupe dont les éléments, bien que variés, consti-

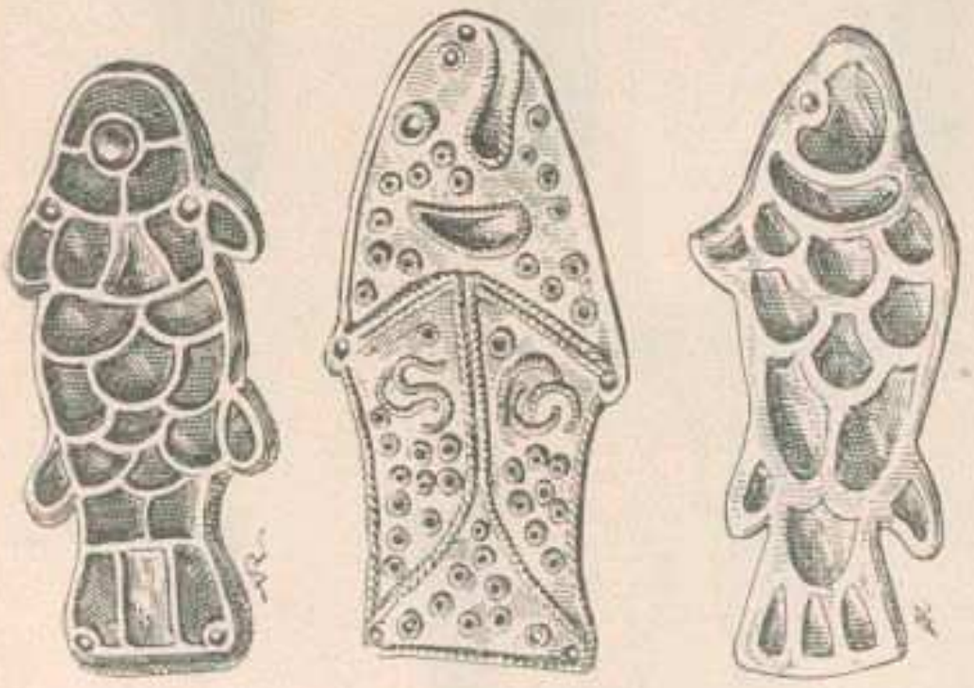

1 2 3

4389. — Fibules provenant de Charnay (1), Sainte-Sabine (2), et de Freilaubersheim (3), d'après Baudot, *Mém. sur les sépultures barbares à Charnay*, pl. XIII, 8, pl. XVII, 3. — Et Barrière-Flavy, *op. cit.* t. I, p. 125, fig. 43.

tuent un ensemble harmonieux et homogène [2]. Qu'on refuse ou qu'on accorde l'épithète de gothique aux antiquités de cette sorte exhumées du sol de la Hongrie, peu importe, elles n'en doivent pas moins être prises en grande considération pour éclairer l'étude de leurs dérivés que nous rencontrons dans les cimetières de la Gaule. Les fibules en forme de cicades de la Hongrie sont peu connues ». Quelques-unes seulement ont été publiées [3]; elles ont été trouvées à Györköny (comté de Tolna), à Csömör (comté de Pest), à Sàromberk (Maros-Tordam), à Mezö-Bérény (comté de Bekès), etc. Il en est qui sont faites en or et grenats (fig. 4), ou bien en or (fig. 5), d'autres en argent, d'autres en bronze (fig. 6).

Si on s'avance de la Hongrie jusqu'à la mer Noire et la mer d'Azof, on rencontre d'autres fibules.



4390. — Fibule provenant de Nocera Umbra.
D'après une photographie.

(fig. 4388). A Kertch, en Crimée, une paire de fibules en argent représentant des mouches, analogues en tout point à celles de Budapest. Autre paire, également en argent, provenant d'un tombeau ouvert dans une nécropole située près des mines de Chersonèse. Sans sortir de la même région, deux bijoux semblables provenant des fouilles du comte Ouwarof à Olbia mais elles trahissent une dégénérescence du prototype. La tête est démesurément grossie, l'extrémité des ailes est recourbée légèrement, le corsage est timbré d'une croix. Il faut s'avancer plus loin encore jusqu'à l'Osséie (Caucasie du Nord), où nous trouvons une mouche en argent revêtue d'une plaque d'or, les yeux formés de sardoines et les ailes, fermées de façon à cacher entièrement le corps, sont ornées de pierres

[1] J. de Baye, *op. cit.*, pl. I, II; A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1902, t. II, p. 47, fig. 39. — [2] Ces joyaux proviennent de Gyôr Köny, Sâromberk, Gsömör, Mezöberény, etc. — [3] J. Hampel, *Der Goldfund von Nagy-Szent-Mkilos Sogenonnter « Schatz des Attila, »* Budapest, 1885, p. 178; *A Régibb középkor, (IV-IX Század) Emlekei Magyarhonban*, Budapest, 1894, pl. IX; Otto Hermandam, *Archeol. Ert.*, nouv. série, t. I, p. 6-23.

semblables; l'extrémité des ailes est recourbée. Un filigrane délicat sépare la tête du corps et termine les ailes. Autre mouche dans la nécropole de Tchégèm (arrond. de Tersk, Caucasie du Nord); autre mouche, en bronze, à Osoronkovo (Caucasie du Nord). Enfin une mouche stylisée provenant de Chersonèse et une autre trouvée en Angleterre dans le comté de Suffok.

XI. Fibules zoomorphes. — Quoique le symbole du poisson (ΙΧΘΥΣ) ait été abandonné de très bonne heure par les chrétiens de Rome et d'Asie Mineure, il est resté en usage ou, pour parler avec plus d'exactitude, il n'a pas été tout à fait oublié par les fidèles et c'est ainsi qu'on le rencontre isolé sur quelques monuments barbares en Gaule, en Grande-Bretagne, etc. H. Baudot a rencontré une fibule ichthyoïde à Charnay (fig. 4389-[1]). Elle mesure en longueur 0 m. 048 et elle est formée de grenats réunis en mosaïque cloi-

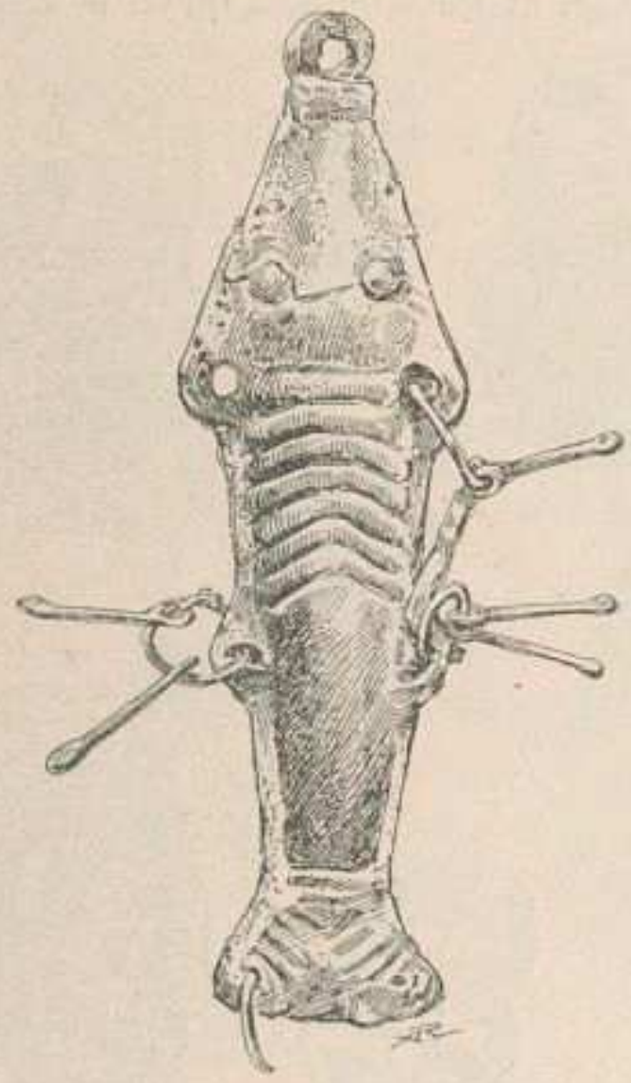

4391. — Fibule en forme d'écrevisse.
D'après *Amtliche Berichte aus der königl. Kunstsammlungen*, 1913, p. 122, fig. 53.

sonnée sur fond d'or; quatre petites nageoires sont placées sur les flancs, l'œil est fait d'un petit grenat rond et légèrement saillant; on remarque quatre petits trous placés, deux à l'extrémité de la queue, et les deux autres à la naissance des deux nageoires supérieures destinées sans doute à recevoir les rivets qui réunissaient les deux plaques [1]. Une autre fibule trouvée à Sainte-Sabine (sur la route de Beaune à Pouilly-en-Auxois) représente également le poisson (fig. 4389-[2]). Il n'a ni écailles, ni nageoires, comme celui de Charnay, mais sa forme est assez caractérisée : la bouche, les ouïes, l'œil et la queue sont suffisamment indiqués. Il est tout en or et parsemé de filigranes [2].

On peut encore citer une fibule ichthyoïde de Freilaubersheim [3], une à Herpes (Charente). Celle de Freilaubersheim est en argent doré, cloisonnée de grenats, avec écailles et nageoires de même et œil d'argent (fig. 4389-[3]), à Nocera Umbra (fig. 4390). Enfin, une des plus curieuses est une écrevisse, jusqu'ici uni-

[1] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay*, in-4°, Paris, 1860, p. 46-48, pl. XIII, fig. 8. — [2] H. Baudot, *op. cit.*, p. 154-155, pl. XXVII, fig. 3. — [3] L. Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 452. — [4] H. Baudot, *op. cit.*, p. 141-142, pl. XXVI, fig. 1-9. — [5] *Ibid.*, p. 58, pl. XV, fig. 9. — [6] Ch. Roach-Smith, *Notes on saxon sepulchral remains found at Fairford, Gloucestershire*, dans *Archaeologia or Miscellaneous tracts relating to antiquity*, 1852, t. XXXIV, fig. 7. — [7] Barrière-Flavy, *op. cit.*, Album, pl LVIII, fig. 10. — [8] J. de Baye, *Note sur des bijoux barbares en forme de mouches*, 1895.

que représentation de ce crustacée dans la bijouterie barbare (fig 4391.).

On a rencontré dans les tombes beaucoup d'autres fibules figurant des animaux. Nous parlons ailleurs de ces broches en forme de cheval, et quelquefois surmonté d'un cavalier (à Brochon, à Herpes, à Arcy-Sainte-Restitute, à Brény). A Brochon, on a trouvé vingt-neuf fibules : oiseaux, chevaux, hippocampe [4] (fig. 4392); à Charnay, un petit chien (fig. 4392) [5]; à

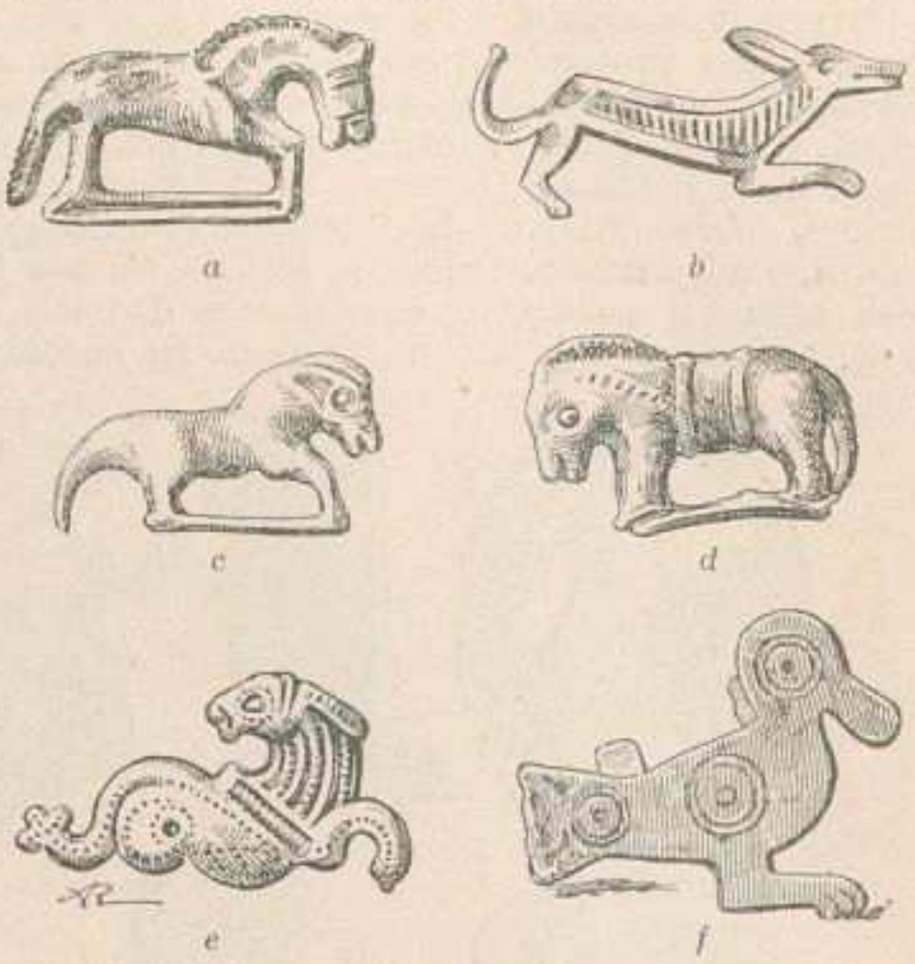

4392. — Fibules figurant des animaux, *a*, *c*, *d*, *e*, provenant de Brochon, *b*, de Charnay, *f*, de Fairford, d'après Baudot, *op. cit.*, pl. XV, fig. 9, XVI, fig. 6, 7, 8, 9 et *Archaeologia*, pl. XXXIV, pl. X, n. 7.

Fairford, un canard (fig. 4392) [6]. A Ampilly, à Andernach et à Lens, on a trouvé des fibules qui se rapprochent du griffon; d'autres, si grossières, qu'on croit y voir des imitations d'insectes, mouches, papillons, mais bien inférieures aux abeilles du tombeau de Childéric Ier et de la jolie broche trouvée dans l'Ain, à Beaurepaire, malheureusement déformée et détériorée [7]. J. de Baye a signalé de curieux bijoux pro-



4393. — Fibule provenant de Brochon.
D'après Baudot, *op. cit.*, pl. XXVI, fig. 20.

venant de Hongrie, de la Caucasie du Nord et de la Crimée [8].

Quelques fibules représentent un animal contourné, la tête rejetée en arrière, figurant peut-être une salamandre ou un lézard (à Herpes, Charente; à Brény, à Arcy-Sainte-Restitute, Aisne; à Brochon, Côte-d'Or.)

Il faut sans doute compter la fibule en S parmi les zoomorphes. Ed. Flouest lui a consacré une longue étude pour démontrer que ce signe correspond à l'idée

de fécondité [1], Cochet y voit des lombrics [2]. Sauf un exemplaire trouvé à Brochon (Côte-d'Or) (fig. 4393) ce type est absent des cimetières burgondes; un seul exemplaire a été signalé dans les tombes wisigothiques; par contre il est fréquent dans les cimetières francs, surtout dans la région nord-ouest de la Gaule, et offre des types très divers. Dans le sol de la Grande-Bretagne, on ne signale que huit fibules de ce type (à Sleaford, Lincolnshire, à Chessel Down, île de Wight, à Iffley, à Halsingfield, à Faversham). Les fibules de nos contrées proviennent de la Somme (environs d'Amiens), de l'Aisne (Arcy-Sainte-Restitute, Armentières, Caranda), de la Marne (Hancourt, Plivot, Oyes), de la Belgique, (Épraves, Franchimont, Harmignies, Wancennes) de la Rhénanie (Nordendorf, Lupfen, Zuffenhausen, Beinfeld, Selzen). Tantôt les deux branches s'achèvent en une tête d'oiseau de proie, tantôt en une tête de serpent. Ici encore il

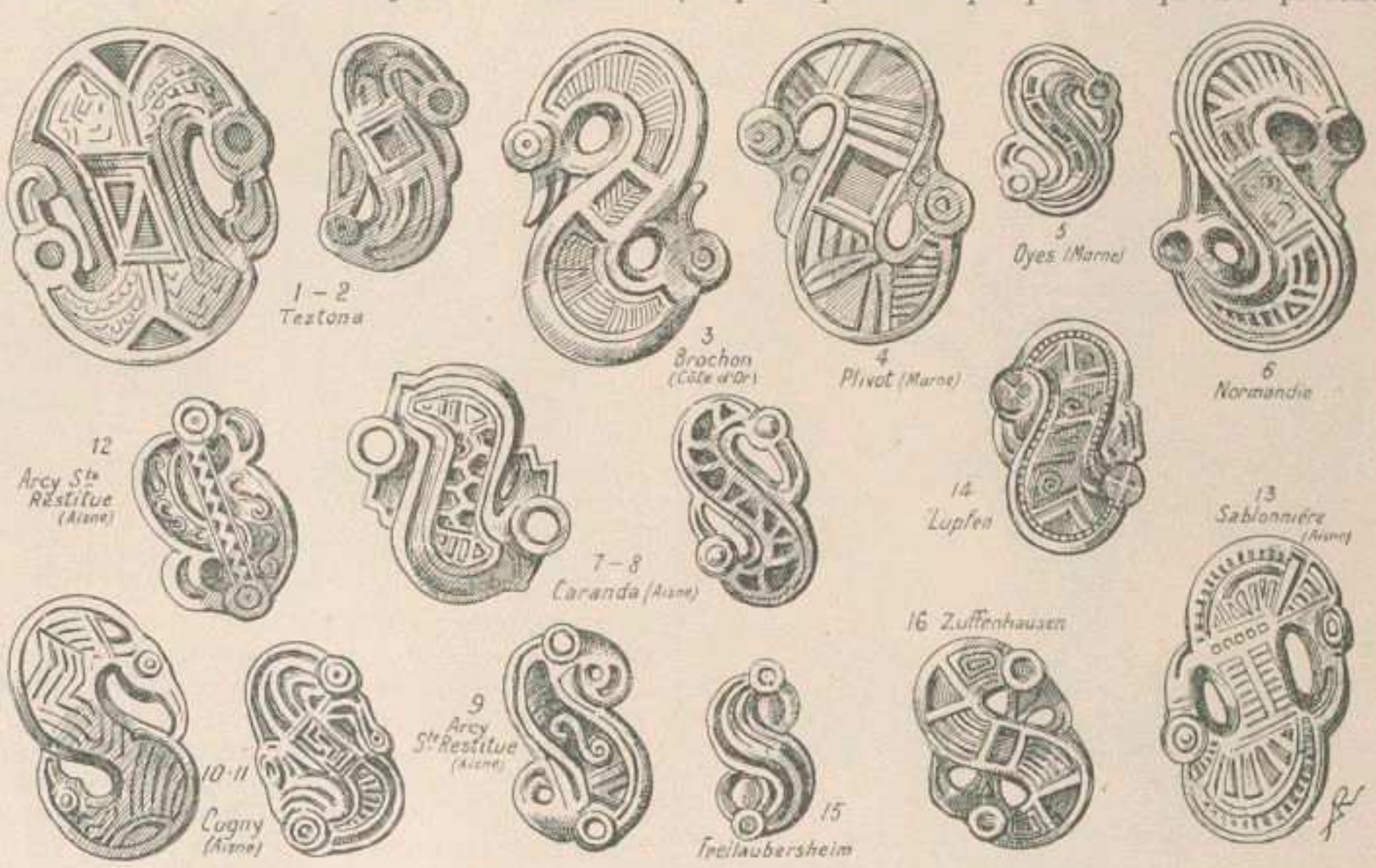

4394. — Fibules en S. D'après J. de Baye, *Industrie longobarde*, 1888, pl. VI.

semble que le type figuré s'inspire des légendes et des modèles scandinaves. On doit observer que les mêmes stations barbares ont donné la fibule en S et les fibules ornithomorphes. Elles présentent cette particularité remarquable que leur ornementation se relie à celle qui caractérise les belles fibules rayonnantes ou digitées et à celles que l'on retrouve encore sur les plaques carrées en bronze, de même origine. L'emploi de verroteries, ordinairement grenat, complète la décoration et augmente l'intérêt du rapprochement [3].

Les fibules en forme de ver de terre, plus ordinairement nommées : fibules en S, prendraient une importance particulière si on admettait la signification de ce symbole, dans lequel E. Flouest ne veut pas voir uniquement un gracieux enroulement imaginé par un artiste et aussitôt adopté par ses émules. « C'est d'abord et avant tout, dit-il, un signe religieux, un symbole sacré traduisant, pour les initiés, une idée mystique, et rentrant ainsi dans la série des idéogrammes hiératiques. Venu d'Orient en Occident, comme la croix gammée ou swatiska, à une époque très reculée, ce signe a suivi une marche parallèle, en acquérant une importance égale, quoique moins remarquée... Sa signification semble le rattacher à l'idée de la lumière vivifiante, de la chaleur qui provoque la fermentation du germe... Il n'est peut-être pas de peuple de race aryenne chez qui ce signe en S ne soit fréquemment rencontré. Nos ancêtres gaulois le tenaient en singulière vénération; c'était pour eux, une marque de bon augure et ils en faisaient un talisman... On veillait à ce que le type essentiel fût toujours reconnaissable à première vue. On s'attachait même scrupuleusement à lui maintenir, dans les groupements qu'on en faisait dériver, ce caractère si digne de remarque, d'être agencé de telle sorte, qu'en raison de sa parfaite symétrie, il n'a à proprement parler, ni commencement ni fin, ni base ni sommet nécessaires, ni côté attitré de droite ou de gauche, et qu'il reste invariable dans son aspect spécial de quelque côté qu'on le présente [4]. »

Longtemps, ce type a été traité avec dédain. L'abbé Cochet remarqua que ces fibules avaient été rencontrées près de la tête [5], Baudot en rencontra une à Brochon et Dürrich une autre à Lupfen [6]. Importé d'Orient, ce type ne s'est pas également répandu, mais il a souffert des retouches qui l'ont parfois grandement altéré; la propagation du christianisme ne le fit pas abandonner; les anciens types eux-mêmes continuèrent à être utilisés, on a trouvé dans les tombes des fibules usées par un usage très prolongé attestant la coutume permanente de les porter.

Au point de vue de la forme, la fibule en S devait avoir une destination analogue à celle de la fibule circulaire, cependant c'est avec la fibule de type dit « allongé » qu'elle offre les points de contact les plus marqués comme ornementation : verroteries brillantes, têtes d'oiseaux aux becs crochus, têtes d'animaux fantastiques. Beaucoup plus rare que la fibule allongée la fibule en S ne se trouve pas souvent dans les mêmes tombes où on rencontre la fibule allongée; il est possible d'ailleurs que dans bien des cas on ait négligé

[1] Ed. Flouest, *Le signe symbolique en S*, 1885. — [2] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857, p. 194-195. — [3] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. 127. — [4] Ed. Flouest, *Le signe symbolique en S*, 1885. — [5] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques faisant suite à la Normandie souterraine*, in-8°, Paris, 1857, p. 195. — [6] F. von Dürrich, *Die Heiligengraber am Lupfen bei Oberflacht*, in-8°. Stutgart, 1847, pl. XI. fig. 67.

de signaler la présence de la fibule en S jugée insignifiante. En Italie, deux exemplaires ont été rencontrés à Testona (fig. 4394); en Rhénanie, ils sont assez nombreux, on en a rencontré à Freilaubersheim, à



4395. — Fibule trouvée à Faversham.
D'après J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, 1889, p. 47, fig. 9.

Nordendorf, à Lupfen près d'Oberflacht, à Zuffenhausen, à Beinfelde près Fridoling. Dans les régions septentrionales de la Gaule, cette fibule est plus répandue et on observe des types très divers. Dans

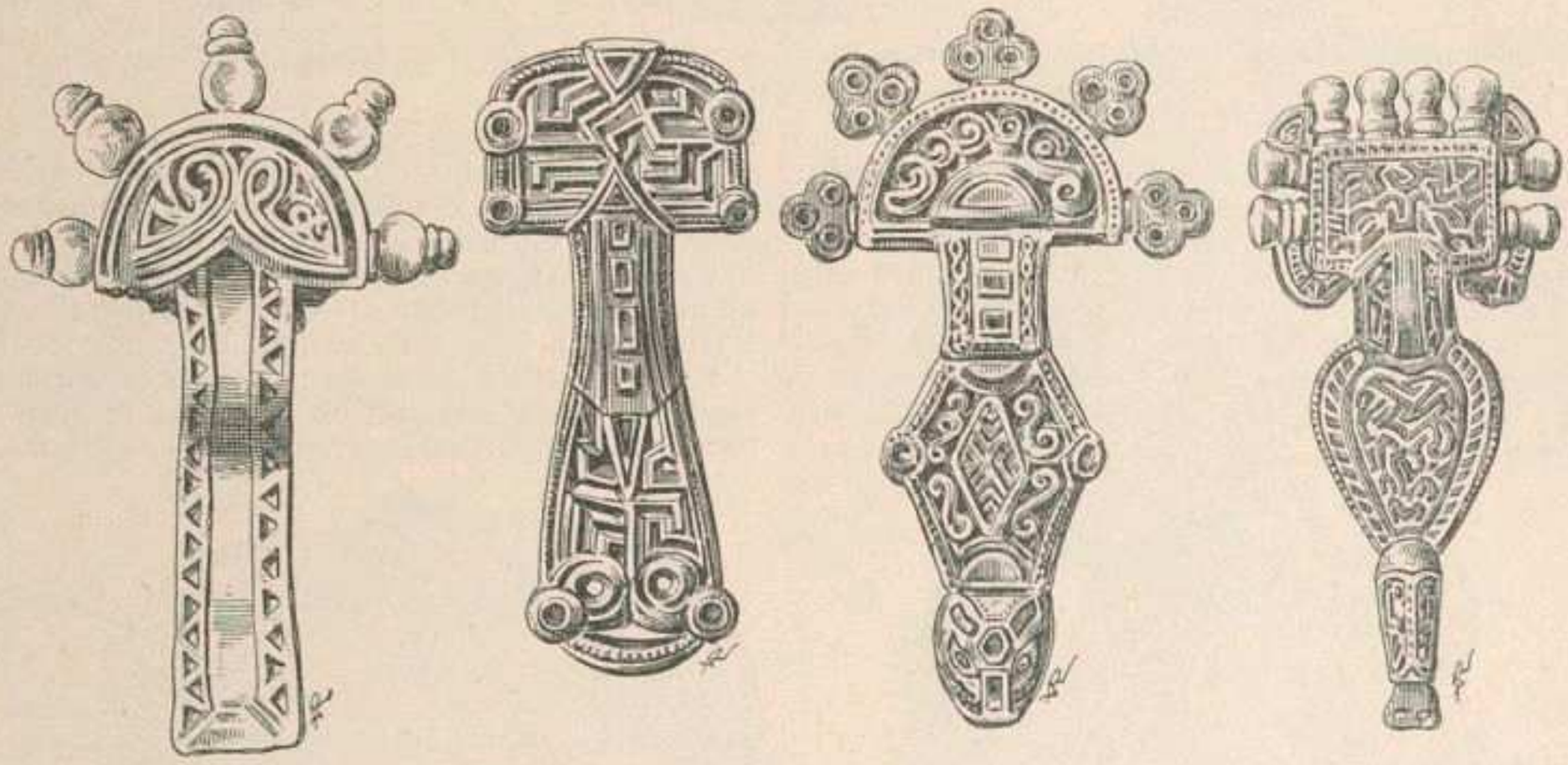

4396. Fibule alamannique de Schleirtheim. (Barrière-Flavy. *Arts industriels*, Album, pl. LVII, fig. 7.) — 4397. de Warmlingen, (*Ibid.*, pl. LIX, fig. 6.) — 4398. de Freilaubersheim. (*Ibid.*, pl. LIX, fig. 2.) — 4399. de Kreuznach. (*Ibid.*, pl. LVIII, fig. 2.)

l'Aisne, on a trouvé la fibule à tête d'oiseau de proie, à Caranda, Sablonnières et au Jardin-Dieu de Cugny; dans la Marne, à Oyes et à Plivot; dans la Côte-d'Or à Brochon; dans la Seine-Inférieure, à Envermeu et dans plusieurs autres nécropoles de Normandie; en Belgique, à Franchimont et à Eprave, et le plus souvent la tête d'oiseau de proie est remplacée par une tête de serpent. Au Jardin-Dieu de Cugny, le cadavre avait été drapé d'une sorte de manteau rattaché par une fibule digitée, tandis que « deux autres très petites fibules en bronze, en forme d'S, terminées par des têtes de serpent ou de perroquet aux yeux fortement saillants, se sont trouvées à droite et à gauche, vers le haut de la poitrine et devaient servir à assujettir le vêtement de dessous [1]. Dans une autre tombe de femme du même cimetière, sur la poitrine deux fibules, l'une en bronze, représente un perroquet aux ailes éployées avec œil de verre verdâtre; l'autre, en argent doré, en forme d'S, terminée par des têtes de perroquets [2]. A Arcy-Sainte-Restitute deux fibules en S portent sur leur face plusieurs fois répété l'ornement S.

La fibule en S est absente des tombes wisigothes et burgondes, elle est excessivement rare dans les tombes anglo-saxonnes, où on n'en a signalé que huit : deux semblables à Sleaford (Lincolnshire) et à Chessel-Down, (île de Wight), une à Iffley (Oxon), deux à Halsingfield (Cambridgeshire), deux à Faversham (Kent) reliées l'une à l'autre par une chaînette de bronze [3], (fig. 4395). Les deux exemplaires trouvés à Sleaford sont les seules attribuables à une fabrication saxonne. Ils sont en bronze étamés et ornés de dessins en creux obtenus à l'aide d'un coin, la dégénérescence y est visible. La fibule d'Iffley [4] est ornée de grenats en table posés sur paillons et rappelle de toutes façons les bijoux similaires trouvés dans les tombes franques et rhénanes.

XII. Fibules alamanniques. — Toutes les variétés de fibules se rencontrent chez les Alamans. Nous trouvons la fibule digitée dans une tombe de Schleirtheim (fig. 4396). Dans la Rhénanie, cette fibule se trouve fréquemment et rappelle les caractères de la broche scandinave ou anglo-saxonne, tête carrée, large, appendice développé et orné de guillochis fouillés et fantastiques, ou bien tête semi-circulaire digitée, appendice orné de chevrons, de grecques et incrusté de verroteries. Parfois l'appendice et les rayons portent une tête d'oiseau à bec crochu et à œil de grenat. Ordinairement les rayons ou doigts de la fibule alamannique sont collés les uns aux autres.

La fibule à tête rectangulaire sans rayons semble être plutôt localisée sur la rive droite du Rhin, en Bavière, Souabe et Wurtemberg. Les pièces les plus intéressantes ont été trouvées à Nordendorf, il faut mentionner celles de Oberlahnstein, d'Engers, de Warmlingen (fig. 4397), de Pfullingen.

La fibule à rayons disposés sur une tête soit rectangulaire, soit semi-circulaire a été recueillie à Abenheim, à Freilaubersheim (fig. 4398), à Kreuznach (fig. 4399), à Andernach, à Wiesoppenheim, à Engers, à Nieder-Breisig. On a trouvé une remarquable pièce à Reichenhalle (Bavière) et une autre également digne d'attention à Heidingsfeld. Une fibule de type vraiment gothique a été rencontrée à Nagold, en Wurtemberg.

[1] J. Pilloy, *Fouilles du Jardin-Dieu de Cugny*, 1880, p. 55. — [2] *Ibid.*, p. 62. — [3] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901, t. I, p. 129; J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, p. 47, pl. IV, n. 6-9. — [4] J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, pl. IV, fig. 8, p. 46.

Parmi les fibules alamanniques on peut mentionner quelques broches ornithomorphes et en S, en bronze doré avec grenats incrustés, ou quelquefois cloisonnées de verroteries, à Freilaubersheim, à Wiesoppenheim, à Obrigheim, dans les environs de Bonn, à Nordendorf, à Oberstotzingen, à Zuffenhausen et à Pfullingen.

« La fibule typique des milieux alamanniques est celle qui affecte une forme circulaire dont le centre

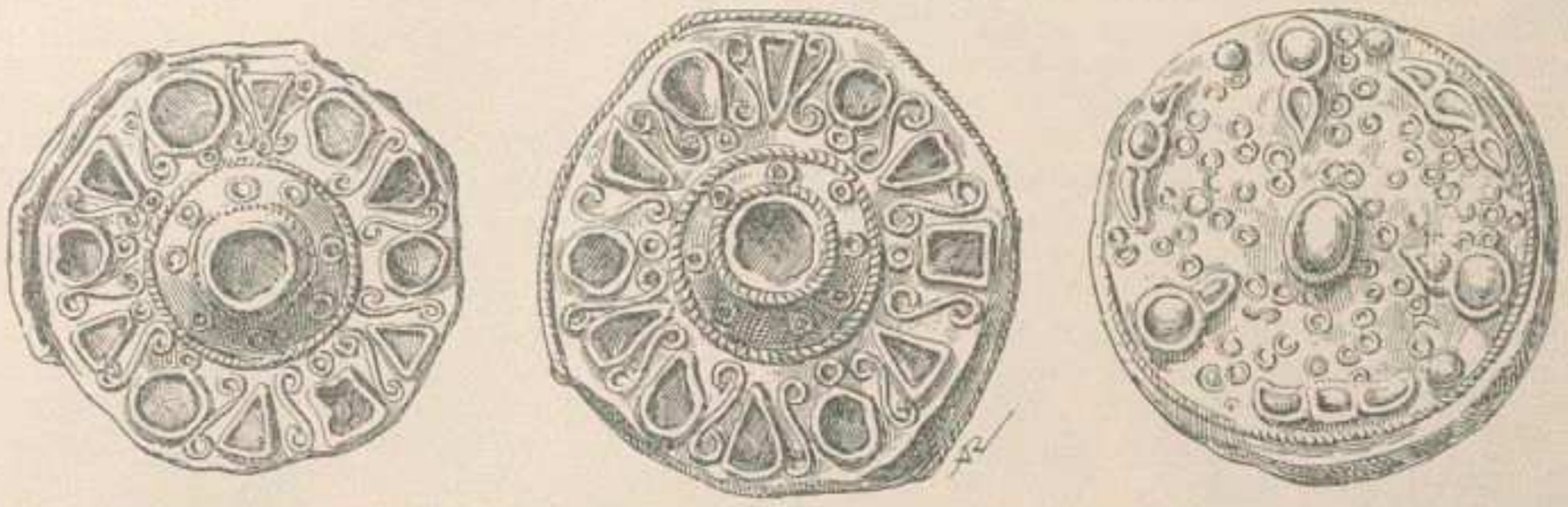

4400. Fibule alamannique de Hohber. (Barrière-Flavy, pl. B [1], fig. 4.) — 4401, de Lüsslingen. (*Ibid.*, fig. 6.)
4402, de Gerstheim. (*Ibid.*, pl. LX, fig. 11.)

est ordinairement bombé et qui présente deux modes d'ornementation. Les premières se rapprochent de la broche byzantine, ayant une surface couverte d'une feuille d'or sur laquelle courent des filigranes est ornée en outre de verroteries serties dans des battes. La couleur généralement dominante est le rouge. Nous en voyons de modestes dans l'Helvétie septentrionale, à Hohber (fig. 4400), à Grenchen, à Lüsslingen (fig. 4401), à Kaiser Augst, mais en allant plus au nord dans les provinces rhénanes, nous rencontrons des spécimens remarquables, aussi bien par leur grande dimension que par leur décoration brillante et artistement ménagée. Mentionnons les belles fibules recueillies en Alsace : à Odratzheim, à Gerstheim (fig. 4402 et 4403), à Fessenheim, à Kuttolsheim, à Gimbrett, à Hochfelden; dans les provinces rhénanes : à Bendorf, à Sindelfingen, à Engers près Coblentz, à Armsheim, à Neuwied, à Weissenthurn, à Andernach, celles de Gemersheim, Meckenheim, Sprendlingen et Oberolm, et par-dessus tout, celles de Gondorf près Coblentz et de Mertloch près Polch (fig. 4404) sont à signaler comme les plus belles et les plus précieuses de cette catégorie.

Les secondes broches circulaires semblent être d'un genre propre aux régions alamanniques baignées par le Rhin. Elles sont en fer, à bouton central, ornées au moyen de la damasquinure et du placage. Il est intéressant de noter l'existence de ces pièces dans des contrées où nous la croyons exclusive. Ces fibules ont été rencontrées à Freilaubersheim, à Ebersheim, à Heddesheim, où l'une d'elle est pourvue de quatre clous de bronze, près de Biebrisch sur le Rhin, à Neuwied, enfin à Pfallheim (cercle d'Ellwangen), à Andernach, où plusieurs broches offrent à la fois une ornementation guillochée, l'emploi de la damasquinure et l'incrustation des verroteries, à Waiblingen, à Osthofen, à Ulm, à Darmstadt [1].

XIII. Fibules burgondes. — Les Burgondes semblent s'être accommodés de types empruntés à l'art byzantin. On rencontre dans leurs cimetières la

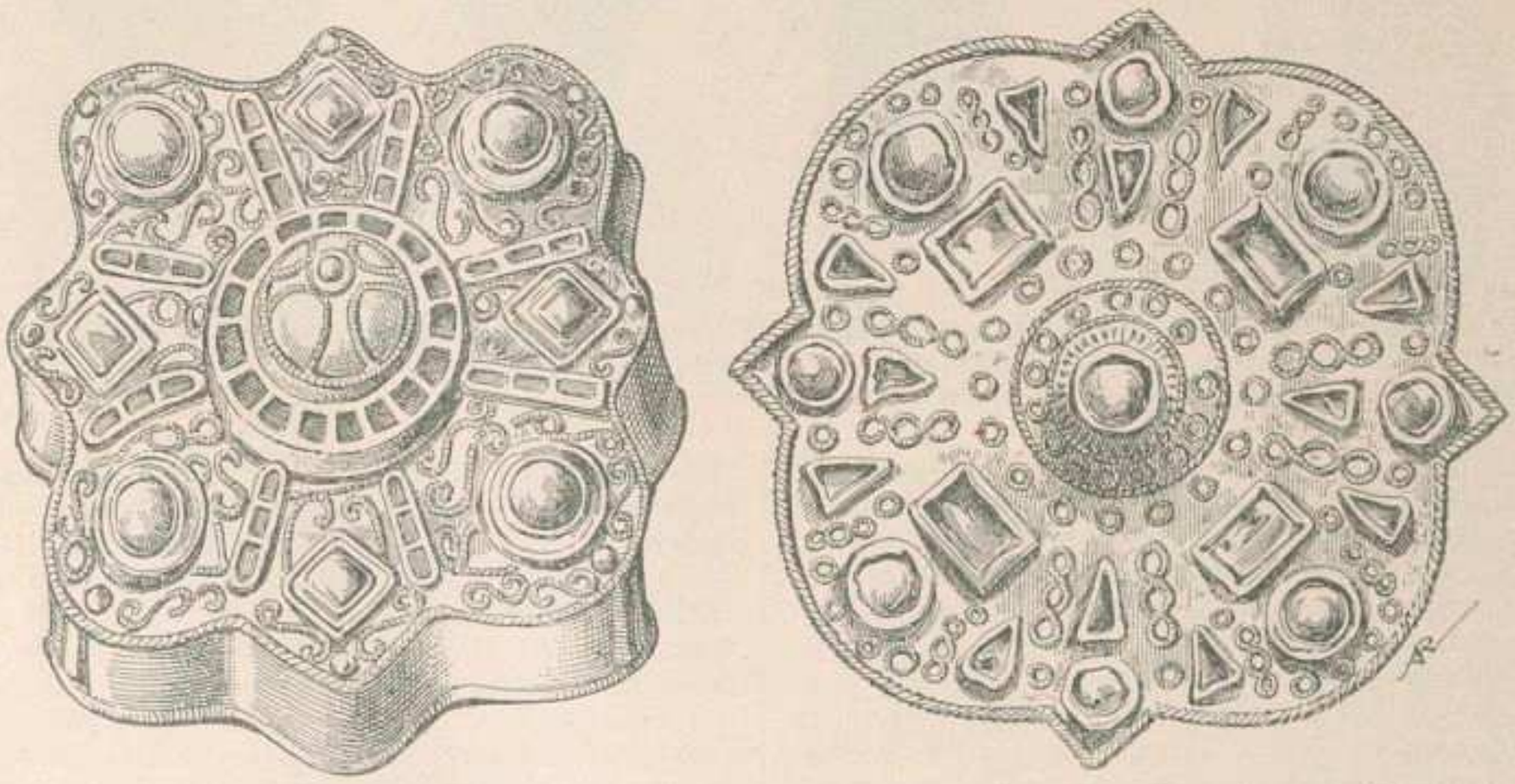

4403. — Fibule alamannique de Gerstheim. (Barrière-Flavy, *Arts industriels*, pl. LX, fig. 2.)
4404. — Fibule de Mertloch. (*Ibid.*, pl. LX, fig. 5.)

fibule tantôt circulaire, tantôt quadrilobée ou polygonale, en bronze et en fer ou bien entièrement en fer, recouverte d'une feuille d'or sur laquelle sont tracés des dessins filigranés et rehaussés d'un cabochon central de verre ou de pierre dure bleue, et de quatre ou six ou huit autres cabochons disposés symétriquement et alternant, bleus, verdâtres ou incolores. « La feuille d'or et la plaque de cuivre ont été repoussées ensemble au marteau, après qu'on eut serti celles-ci au moyen d'une lame de bronze qui donne une

[1] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901, t. I, p. 421-422.

épaisseur de 0 m. 006 à la fibule et qui maintient liées les feuilles d'or et de cuivre. Lorsque ce travail a été fini, on a rempli tout l'espace compris entre elles et l'anneau qui entoure la fibule à sa circonférence, avec de l'argile que l'on a laissé sécher après l'avoir fortement comprimé. L'argile entrant dans les moindres anfractuosités soutenait toutes les parties d'une manière parfaitement égale, et par conséquent donnait une assez grande solidité. La face postérieure était complètement fermée par une plaque de fer sans laquelle l'argile n'aurait pu tenir bien longtemps. Enfin, à cette plaque était fixé l'ardillon de fer [1]. » La fibule burgonde est caractérisée par l'absence complète de verroteries rouges et de grenats, par l'emploi de la surface convexe pour la majeure partie des cabochons, par l'usage de la gaufrure pour la feuille d'or au lieu des filigranes. « La zone où j'ai observé les deux spécimens de ces fibules dit M. Barrière-Flavy, est assez tranchée dans le nord et l'est de la Suisse, pour qu'il soit souvent possible de déterminer un cimetière sis sur la limite des deux peuples, Burgonde et Alaman. Ainsi, le type burgonde est à peu près exclusif aux régions situées au sud-ouest de l'Aar, dans la partie occidentale du canton de Berne et dans

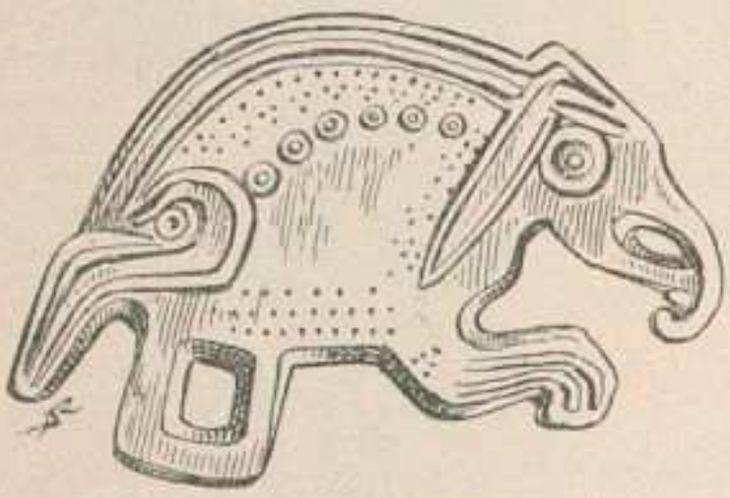

4405. — Fibule d'Ampilly.
D'après Barrière-Flavy, *Arts industriels*, t. I, p. 373, fig. 109, 111.

le canton de Fribourg, l'autre, au contraire, est cantonné en partie sur la rive gauche de l'Aar, en partie sur la rive droite pour les cantons orientaux qui ne conservent et ne peuvent conserver aucun vestige de l'établissement des Burgondes [2]. »

De belles fibules ont été signalées à Fétigny (canton de Fribourg) [3], à Elisried, à Soyhières (canton de Berne), à Nernetçan (canton de Vaud), à Grenchen (canton de Soleure) [4], à La Balme (Haute-Savoie), à Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or); à Farges-les-Mâcon (Saône-et-Loire), à Charnay, à Saint-Étienne de Coldres. La fibule de Soyhières offre une saillie centrale et, sur le pourtour, deux par deux, huit sortes de roses de cuivre, dans lesquelles étaient serties des pierres colorées, aujourd'hui disparues [5]. La fibule de Grenchen est formée de deux minces lames de métal, au-dessus, ou, au-dessous, argent. L'intervalle était occupé par une matière durcie, noirâtre, une sorte de mastic. La feuille d'or présente au centre un morceau de verre rond, six pierres triangulaires rouges et six pierres rondes bleues assez habilement enchâssées dans la plaque d'or. Le reste de la surface plate de la lamelle d'or est couverte d'ornements en forme de serpents. Exceptionnellement, une fibule d'Elisried est ornée de quatre verroteries rouges enchâssées dans des cupules surhaussées dans les quatre lobes de la broche. Baudot en a trouvé une semblable à Charnay.

Il est d'ailleurs nécessaire d'ajouter qu'on a rencontré des fibules de type burgonde dans des sépultures franques ou alamanniques. Tel est le cas à Bassecourt [6] et à Kaiser-Augst.

La fibule cloisonnée, la fibule gothique digitée et toutes les broches où se révèle l'influence orientale sont inconnues aux Burgondes. Aubonne, Bofflens (canton de Vaud), Sainte-Sabine, Charnay (Côte-d'Or) ont restitué des broches rondes ou en roses cloisonnées de grenats. Une fibule de Beaurepaire (Isère) en forme de mouche est étrangère à l'art des Burgondes (voir MOUCHES) [7].

Des fibules digitées ont été trouvées à Sainte-Sabine à Saint-Euphrône (Côte-d'Or), à Brochon, à Charnay, à Vuillecin (Doubs), à Poisy (Haute-Savoie), à Vidy



4406. — Fibule de Charnay.
D'après Baudot, *Mémoires sur les sépultures barbares à Charnay*, pl. XII, fig. 1.

et à Bel-Air (Suisse). La fibule de Charnay à inscription runique sera étudiée plus loin. Il faut encore signaler une curieuse fibule de bronze trouvée dans les fouilles du cimetière burgonde d'Ampilly (Côte-d'Or). Elle représente un animal monstrueux muni d'une sorte de bec ou de trompe. C'est évidemment un tapir, nonobstant la longueur des oreilles (fig. 4405) On en peut rapprocher une pièce recueillie dans le cimetière d'Anderlecht (Belgique).

On a également rencontré dans les tombes burgondes des fibules ansées, dont quelques-unes étaient pourvues d'une chaînette terminée par un crochet de sûreté. La plus intéressante et peut-être la seule pièce de ce type, (de grand module) trouvée en France est celle de Charnay décorée de têtes de serpents [8].

Enfin, à Charnay encore, une fibule ronde très riche, portant au centre un camée à trois couches posé sur fond d'or, formant une croix à quatre branches égales remplies d'un cloisonnage en pierres et verro-

[1] Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, 1855, p. 84. — [2] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 369. — [3] *Ibid.*, *Album*, pl. B[1], fig. 7, 8. — [4] F. Keller, *Beschreibung der Helvetischen Heidengraber und Todtenhügel*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, t. III, part. 2, p. 18. — [5] E. de Fellenberg, *Das Gräberfeld bei Elisried*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zurich*, 1886, t. XXI, p. 193, pl. IV. — [6] *Ibid.*, t. XXI, p. 191-192. — [7] J. de Baye, *Note sur des bijoux barbares en forme de mouches*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1895, t. LIV; C. Barrière-Flavy, *Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, 1901, *Album*, pl. LVIII, fig. 10; t. I, p. 371. — [8] J. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, in-4°, Paris, 1860, pl. XII, fig. 1, p. 41.

teries. Le bord de la fibule est décoré d'un léger feston en pierreries et le fond, entre les branches de la croix est orné de filigranes. Le crochet de la fibule est lui-même en or, garni de filigranes, et l'épingle est en bronze (fig. 4406).

XIV. Fibules wisigothiques. — Chez les Wisigoths, on fait usage de la fibule qui est la broche gothique ornée de grenats et de verroteries cloisonnées [1]. On rencontre la fibule rayonnante ou digitée à Salles-la-Source et à Laborieblanque (Aveyron), à Herpes (Charente), à Estagel (Pyrénées-Orientales), à Figaret (Hérault). On a trouvé à Herpes et à Rivières (Tarn) [2] des fibules cruciformes en bronze, sans ornementation ou bien avec une décoration fort simple et rappelant les fibules gothiques de l'Aisne, de Balleure (Saône-et-Loire) [3], de la Hongrie et de la Russie méridionale.

La fibule ornithomorphe cloisonnée de verroteries se rencontre toujours associée aux fibules à rayons et généralement aux objets gothiques caractérisés [4]; d'intéressants spécimens ont été recueillis à Herpes. Dans cette même localité, on a trouvé une fibule dorée figurant un poisson dont l'œil est fait d'un grenat. Et puisque nous avons rattaché la fibule en S aux fibules zoomorphes, nous rappellerons celles de ce type qui ont été trouvées dans plusieurs cimetières du sud de la Loire [5].

Dans les cimetières wisigothiques, on a rencontré les fibules circulaires, carrées et polygonales, mais rarement. Il est vrai que l'incuriosité des populations du sud-ouest de la France a entraîné la perte et la destruction d'une quantité innombrable de bijoux trouvés dans les tombes. L'avidité y tient lieu de culture artistique et, dans ces conditions, il est malaisé d'apprécier avec précision l'importance des pertes infligées à l'art et à l'archéologie. On a trouvé des fibules cloisonnées à Eymet-sur-Dropt (Dordogne) à Magnac (Lot-et-Garonne) et à Herpes (Charente).

« La fibule circulaire, en bronze ou en fer, décorée de cabochons et souvent plaquée d'or avec filigranes, ne s'est point rencontrée dans les sépultures wisigothiques bien caractérisées. Il n'en pouvait être autrement, attendu que cette broche n'appartient pas à l'art goth, mais byzantin [6]; il n'y a, comme presque toujours aucun compte à tenir de l'opinion des critiques allemands, qui s'ingénient à découvrir à ces bijoux une origine germanique. Partout, en effet, où les cimetières ont pu être définis en tout ou en partie et attribués à des barbares venus par le Danube et ayant subi de fortes influences gothiques, comme à Pry (Belgique), à Ercheu, à Flamicourt (Somme), etc., on a constaté l'absence absolue de ce genre de fibule.

« Les quelques broches circulaires recueillies dans les stations de Saint-Cybranet (Dordogne), de Saint-Félix et de Rodez (Aveyron), se distinguent par une ornementation barbare, qui n'a rien de commun avec la décoration byzantine. La configuration générale de ces pièces est celle d'un bouclier à *umbo* central, destiné à recevoir, incrustée, comme à Saint-Cybranet, une pierre dure de couleur bleue. La surface du bronze est ornée, au trait, d'œils de perdrix, de pointillé, de rayures parallèles, de circonférences concentriques, de grecques, etc. Nous n'avons jusqu'ici retrouvé d'autre type de comparaison qu'une fibule fort analogue, provenant de la nécropole de Testona (Italie) [7].

« Enfin, les sépultures au sud de la Loire ont restitué un certain nombre de fibules ansées en bronze, d'une ornementation extrêmement grossière, principalement dans les départements de l'Ouest [8] et dans le Lot-et-Garonne, qui se trouvaient à l'extrémité occidentale des possessions wisigothiques. Cette broche, ne présentant rien de remarquable, paraît être plutôt d'importation franque que de fabrication locale. On la retrouve d'ailleurs dans le Nord, en Belgique, en Allemagne, en Italie [9]. »

XV. Fibules franques. — Les envahisseurs de la Gaule ont conservé avec un soin tout particulier leurs usages funéraires. A l'exemple des Celtes et des Gaulois, les Francs « tenaient à honneur de paraître devant leurs dieux, quand il leur faudrait rendre compte de leur vie terrestre, en grand costume, parés de leurs



4407. — Fibule franque portant le poisson.
D'après *Revue archéologique*, 1879, pl. xxiii, fig. 1.

plus beaux bijoux, de leurs plus belles armes. Les familles se faisaient gloire de ces brillantes funérailles. Les petits, en cela, imitaient les grands. La conversion des Francs au christianisme toucha peu à ces usages. A une époque où les évêques étaient inhumés dans leurs plus riches habits sacerdotaux, l'aristocratie militaire n'avait aucun motif de renoncer à ses coutumes traditionnelles. La seule modification fut que dans la tombe était parfois déposé quelque signe de la nouvelle religion du défunt. Les Barbares *convertis* se distinguent par ce seul trait des Barbares *païens* [10]. » On ne saurait trop s'en réjouir, à raison des enseignements que nous en tirons. Voici, par exemple, une trouvaille de bijoux francs faite à Jouy-le-Comte, et consistant dans les pièces suivantes : 1° une bague en or ciselé du plus beau travail, avec une émeraude au

[1] C. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du sud et de l'ouest de la France*, 1893, p. 47 sq. — [2] De Rivières, *Antiquités gallo-romaines et franques de Rivières*, 1864. — [3] Arcelin, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1895. — [4] J. de Baye, *Études archéologiques. Industrie anglo-saxonne*, 1889, p. 47-48; *Les bijoux gothiques de Kertch*, 1888, p. 5; A. Béquet, *Le cimetière franc de Pry*; C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du* V^e^ *au* VIIIe *siècle*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 302. — [5] C. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du sud et de l'ouest de la France*, p. 57. — [6] J. de Baye, *Industrie longobarde*, p. 55. — [7] J. de Baye, *Industrie longobarde*, p. 55. — [8] Rouillé (Deux-Sèvres), collection Beauchet-Filleau; Périgueux, musée de Périgueux; Tocâne Saint-Apre (Dordogne), musée de Périgueux; Petit-Niort (Charente-Inférieure), musée de Saintes. — [9] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, 1901, t. I, p. 303. — [10] A. Bertrand, *Les bijoux de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise) et les cimetières mérovingiens de la Gaule*, dans *Revue archéologique*, 1879, octobre, p. 194.

chaton; 2° deux grandes fibules en argent plaqué de feuilles d'or avec filigranes d'or soudées et incrustations de grenats, de verres et de perles fines; 3° deux petites agrafes en forme de griffon en argent avec filigranes d'or; 4° une épingle à tête ajourée en filigrane d'or avec une pierre précieuse incrustée; 5° plusieurs plaques de verre grenat serties de feuilles d'or, ornement d'un objet perdu, probablement un poignard en fer; 6° des fils d'or ayant appartenu à une coiffure ou à un manteau.

Tenons-nous en aux fibules. Al. Bertrand observa que ce type (fig. 4407) avait été rencontré (il y a quarante ans) dans 34 cimetières dont 24 en Gaule, 5 en Angleterre et 5 en Allemagne et une centaine d'exemplaires étaient connus dès lors [1]. Or les localités dans lesquelles ce type a été rencontré se rassemblent dans une aire confinée entre Seine et Rhin; de même qu'on peut observer des types limités aux comtés centraux de l'Angleterre, ou bien à la région savoisienne. C'est un supplément utile de démonstration à cette vérité connue que les divers groupes barbares se signalaient par des variétés artistiques particulières. La fibule de Jouy-le-Comte, appartient par sa décoration, aux fibules ichthyomorphes.

Une inscription célèbre, trouvée à Vieux [2] (Calvados), porte l'*exemplum epistulæ Claudii Paulini legati Augusti pro prætore provinciæ Britanniæ ad Sennium Sollemnem a Tempio*. On y lit entre autres choses ce qui suit : *Licet plura merenti tibi hæc a me pauca tamen, quoniam honoris causa offeruntur, velim accipias libenter :*

CHLAMIDEM·CANVSINAM
DALMATICAN·LAODICIAN·FIBVLAN
a VREAN·CVM GEMMIS····

Ce document épigraphique paraît attester l'envoi de fibules de Grande-Bretagne en Gaule.

Outre que la fibule faisait partie nécessaire du vêtement qu'elle servait à retenir, la coquetterie se faisait un plaisir de transformer ce bijou en un objet d'art ou de luxe. Ce n'est pas simplement à l'époque romaine que nous la rencontrons, Charlemagne en faisait usage : *Fibula aurea sagum astringente*, dit Eginhard et Jean de Rhodes loue les princes de son temps de ne porter que des fibules d'airain : *solas prope æreas fibulas*. Les fibules de bronze, si fréquentes dans les tombes franques, n'étaient donc pas aussi méprisées que nous pourrions être tenté de le croire. Beaucoup, sans doute, n'avaient pas les moyens de se procurer un bijou coûteux car la fibule était parmi les barbares d'un usage universel. Tacite nous apprend que le Germains en faisaient usage : *Tegmen omnibus sagum fibula aut, si desit, spina consertum.* « On ne peut ouvrir un cercueil, remuer une pelletée de terre, sans rencontrer une fibule quelconque, écrivait l'abbé Cochet. Nous en avons vu dans les cimetières romains, comme dans les ruines des villes. Nulle part cependant elles ne sont plus communes que dans les sépultures franques, germaniques, saxonnes ou burgondes. Partout où l'on a rencontré des sépultures de ce genre, on a trouvé des fibules plus ou moins riches, plus ou moins belles, plus ou moins élégantes, mais toujours quelques-unes [3]. »

Les fibules se trouvent presque uniformément sur la poitrine [4]. A Fairford (Gloucestershire) elles reposaient sur la poitrine des hommes et, celles des femmes, réunies par paire, sur chaque sein; tandis qu'à Harnham-Hill, près Salisbury, les fibules étaient trouvées sur les épaules, à tel point que les clavicules étaient souvent oxydées par le fer ou par le bronze [5]. A Selzen (Rhénanie) deux squelettes de femmes présentent une paire de fibules rondes dont une est placée sur l'épaule et l'autre sur le sein droit [6]. Les femmes portent en effet deux fibules, les hommes une seule sur les miniatures carolingiennes [7].

Les fibules circulaires étaient généralement appareillées ou du moins réappareillées, d'autres avaient subi un raccommodage. Un fait général, pour les fibules franques, c'est l'emploi d'un ardillon de fer, quelle que fut la richesse de la plaque. A Douvrend, à Parfondeval des fibules d'argent ont un ardillon de fer; dans le cabinet Baudot, à Dijon, se trouvait une fibule entièrement en or avec ardillon en cuivre [8]. « Bien des squelettes, écrit ce dernier fouilleur, portaient des fibules de toutes formes, et d'une richesse proportionnée sans doute à la qualité du défunt. Il y en a (à Charnay) en or, en argent et en bronze; un certain nombre ont été trouvées réunies par deux, ce qui doit faire supposer qu'elles attachaient le même vêtement. Celles en or sont garnies de pierreries; le grenat en table domine dans cette ornementation où la verroterie se trouve mélangée à la pierre précieuse sertie avec un soin particulier. Il est à remarquer qu'aucune ne porte de facette : une améthyste percée forme le centre d'une des fibules en or; une autre porte un camée assez grossier, mais qui indique néanmoins que la taille de la pierre se pratiquait à cette époque. La plupart des fibules d'or et d'argent sont ornées de dessins en filigrane. »

Dans la vallée de l'Eaulne (voir ENVERMEU) le plus grand nombre des fibules était en bronze étamé; une seule a montré une plaque d'argent. A Parfondeval et à Douvrend (Seine-Inférieure) on en a rencontré en or mélangé d'argent. Le seul cimetière de Londinières (voir ce mot) a donné à lui seul près de cinquante fibules. La forme qui prévaut est la forme circulaire, quelques carrées avec ornement du type dit à la croix de Saint André, des fibules digitées, des poissons, des oiseaux, etc. Plusieurs fibules provenant des cimetières de Normandie paraissent avoir reçu de l'émail sur leur surface métallique creuse et pointillée. Au camp de Dalhain (grand-duché de Luxembourg), on a trouvé trente fibules de bronze dont le dos aplati était orné d'émaux [9]. Les plus remarquables fibules trouvées à Londinières ont des cercles de cuivre recouverts de segments de verroterie de diverses couleurs [10]. Quelques fibules présentent des croix gravées ou incrustées de verroterie, on a en rencontré de telles à Charnay sur or et sur bronze, quelques-unes dans la vallée de l'Eaulne [11].

La croix visible et reconnaissable à Envermeu, à Londinières, à Fontaine-le-Houx, l'est beaucoup plus

[1] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples de la Gaule*, 1901, t. I, p. 107-108, en cite quelques-unes. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 498, n. 3162. — [3] Cochet, *La Normandie souterraine ou notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, in-8°, Paris, 1855, p. 264. — [4] A. Moutié, *Le cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, 1843, t. II, p. 342; Jousset de Berryes, *Notice sur un cimetière découvert à Conlie (Sarthe)*, dans *Bulletin monumental*, t. V, p. 522; De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI; ch. III. — [5] J.-Y. Akerman, *Remains of pagan Saxondom, principally from tumuli in England*, in-4°, London, 1852, p. 37, 38. — [6] W. und L. Lindenschmidt, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, in-4°, Mainz, 1848, pl. X, XI. — [7] A. Darcel, dans *Journal de Rouen*, 13 août 1854. — [8] H. Baudot, *Description d'objets antiques découverts en 1832, dans le territoire de Charnay*, dans *Mémoires de la Commission archéologique de la Côte-d'Or*, Dijon, 1832-1833, p. 214; cf. J.-Y. Akerman, *op. cit.*, p. 5. — [9] A. Namur, *Notice sur les tombes gallo-frankes du grand-duché de Luxembourg*, dans *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, 1853, t. VIII, p. 36. — [10] Cochet, *op. cit.*, pl. VII, fig. 29, 30, 31, 59. — [11] *Ibid.*, pl. XIII, fig. 19, 20.

à Charnay, ce signe y est « répété non seulement sur les plus belles fibules, mais sur les plus communes, et jusque sur les grosses agrafes de ceinturon [1]. » La fibule de Conlie (Sarthe) porte le nom du Christ, XPSTO [2].

Parmi les plus belles broches franques, il faut mentionner celles de Douvrend (Seine-Inférieure), conservées au Musée de Rouen [3]. Elles sont en argent doré et pèsent 149 grammes; le dessous n'est pas doré, il est uni; leur longueur est de 0 m. 04 et leur plus grande largeur est de 0 m. 065. L'ardillon qui était en fer a disparu.

Dans un cercueil de pierre trouvé, en 1854, au hameau de Toulesmesnils, commune d'Ouville-la-Rivière (Seine-Inférieure) [4], on trouva une plaque de ceinturon en fer encore munie de sa boucle. Cette plaque était tombée en morceaux de sorte qu'on n'en put apprécier la longueur, mais elle pouvait être large de 0 m. 09. Ses bords étaient entourés de petits clous en cuivre, à tête saillante et hémisphérique. Malheureusement le fer, autrefois fort épais, était complètement oxydé et avait, en très grande partie, détruit la belle damasquinure qui le recouvrait. Composée d'une lame d'argent extrêmement fine, appliquée et incrustée sur le fer elle avait été découpée avec un art infini. La plaque d'Ouville est le spécimen de damasquinure (voir ce mot) franque le mieux conservé que l'on ait rencontré en Normandie. La damasquinure, ou incrustation d'argent sur le fer paraît avoir été l'art de prédilection des Francs. Peu répandue à l'époque gallo-romaine, elle est prodiguée à l'époque franque. Rien qu'en Normandie, l'abbé Cochet a rencontré des échantillons dans toute la vallée de l'Eaulne, à Parfondeval, au Hamelet sur la commune de Saint-Aubin-sur-Scie, à Martot (Eure), à Étretat; et on en signale d'autres exemples à Miséry en Picardie, à Charnay en Bourgogne, en Champagne, en Lorraine, en Luxembourg, en Rhénanie [5].

La composition du métal de ces fibules trouvées en Normandie n'est pas moins intéressante à connaître. Le bronze est communément employé, mais ce n'est ni le bronze grec, ni le romain, ni le gaulois, c'est un grossier alliage dont voici les proportions :

1° Boucle de ceinturon d'Envermeu : cuivre 37,2; plomb, 44; étain, 18,8; fer, traces = 100.

2° Anneau trouvé à Envermeu : cuivre, 45, 1; plomb 40,9; étain, 14; fer : traces = 100.

3° Boucle de ceinturon à Lucy : cuivre, 69,32; étain, 20,78; plomb, 9,90 = 100.

4° Fibules à Londinières, : cuivre, 72; plomb, 28 = 100.

C'est donc du bronze dans lequel l'étain a été remplacé complètement par du plomb. Cette composition était recouverte d'un étamage habilement pratiqué.

Les boucles en argent, ou alliage d'argent, sont assez rares. Cependant on en trouve à Londinières, tandis que celles de bronze ne formaient pas un total moindre de quarante à cinquante et celles de fer sont plus nombreuses encore. Le frottement du cuir du ceinturon avait usé la plupart des boucles. Quelques boucles étaient carrées, la majeure partie formait

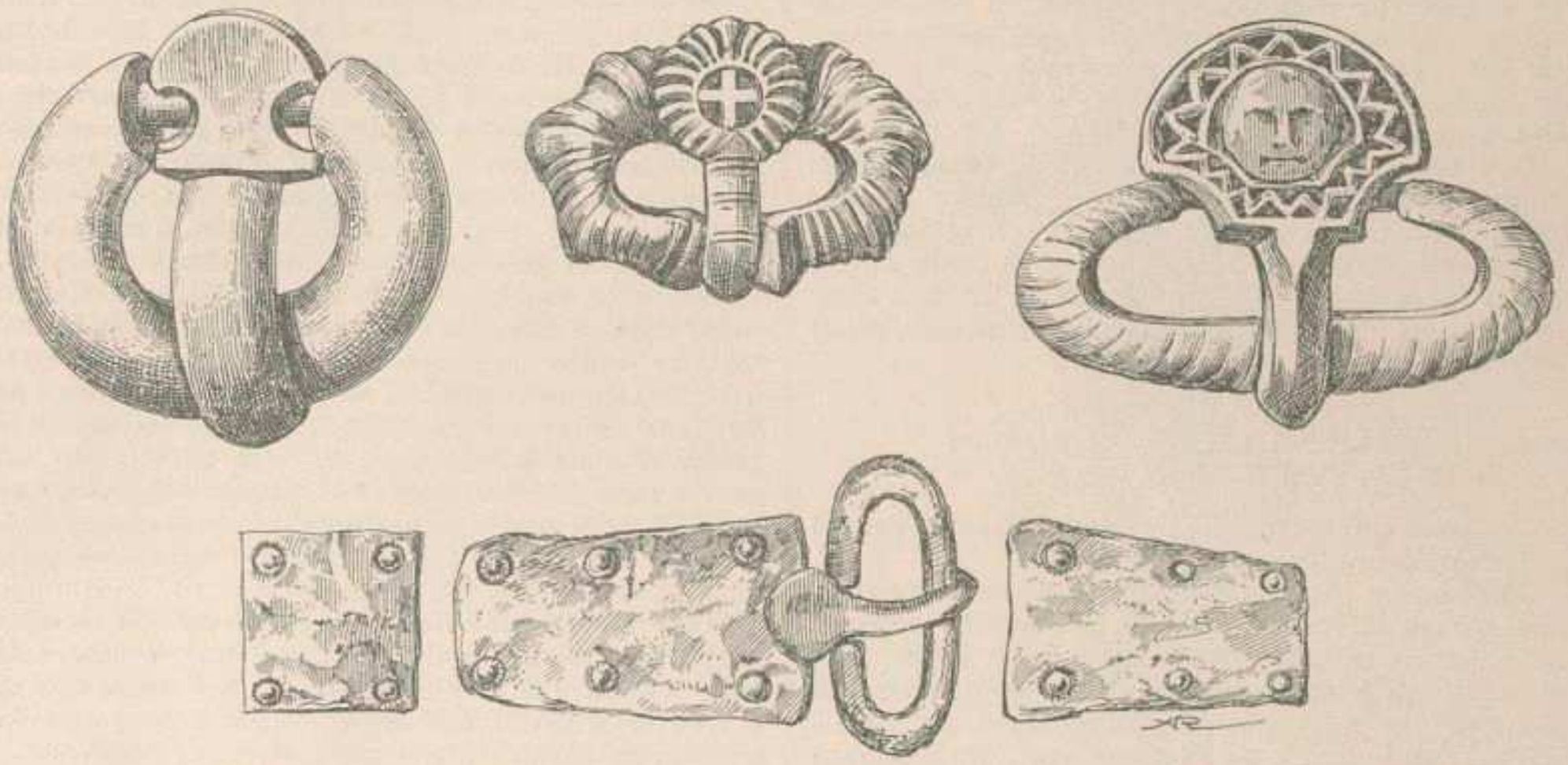

4408-4409. — Fibules franques. D'après Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 245, 247.

l'ovale ou le cercle étiré, mais avec d'infinies variétés. Beaucoup étaient unies, d'autres avaient des raies creusées sur la surface et dans tous les sens, quelques-uns un pointillé en relief ou bien une côtelure (fig. 4408).

En face de la plaque, à l'autre extrémité du ceinturon, dont une partie était prise dans la boucle, on voyait souvent une seconde plaque qui était le complément et la reproduction de la première. Cette tablette de fer affectait la forme de celle qui accompagnait l'agrafe; mais il en était une troisième qui se rencontrait rarement, également en fer, moins longue que les deux autres, ayant presque toujours une forme carrée et un clou de cuivre à chaque angle. On la rencontrait à Londinières, à Envermeu, enfin, à Ouville-la-Rivière à triple exemplaire, permettant de fixer sa destination; elle ne faisait pas suite à la contre-plaque, elle précédait l'agrafe et semblait indiquer le côté (fig. 4409).

XVI. Fibules anglo-saxonnes. — Le caractère artistique, la diversité des formes, l'exécution recherchée du travail communiquent un très grand intérêt aux fibules anglo-saxonnes. Aucune région de l'Europe

[1] H. Baudot, *Note sur les sépultures mérovingiennes de Charnay*, dans *Congrès archéologique*, 1852, p. 311. — [2] E. Hucher, *Lettre à M. de Caumont au sujet d'une fibule mérovingienne, à inscription chrétienne*, dans *Bulletin monumental*, 1854, t. XX, p. 269-273. — [3] Cochet, *Normandie souterraine*, p. 400-401, pl. XVIII, fig. 2. — [4] Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 135-139. — [5] Cochet, *Sépultures gauloises*, 1857, p. 139-140.



1



3



2



4



5



6



11



7



8



9



10



12



13



14



16



15

FIBULES

1 à 4, 6 à 16, provenant du cimetière de Saint-Sulpice, canton de Lausanne,
5, provenant d'Attalens, canton de Fribourg.
d'après la *Revue Charlemagne*, 1911, t.1.

du ve au viiie siècle ne réunit, dans un espace aussi restreint autant de modèles tranchés et d'une conception si complètement indépendante. La localisation des fibules sur différents points, sert à attester la présence et la permanence de cantonnements distincts. La variété des formes et de l'ornementation permet de reconnaître les groupes ethniques qui ont préféré ces formes et décorations à d'autres. En Angleterre, malgré la confusion créée par les envahisseurs, le rôle de ceux-ci et leur succession, ainsi que leurs cantonnements, sont assez bien connus pour qu'il devienne possible de ressaisir les traits caractéristiques de chaque nation barbare implantée sur ce sol, réfractaires plus

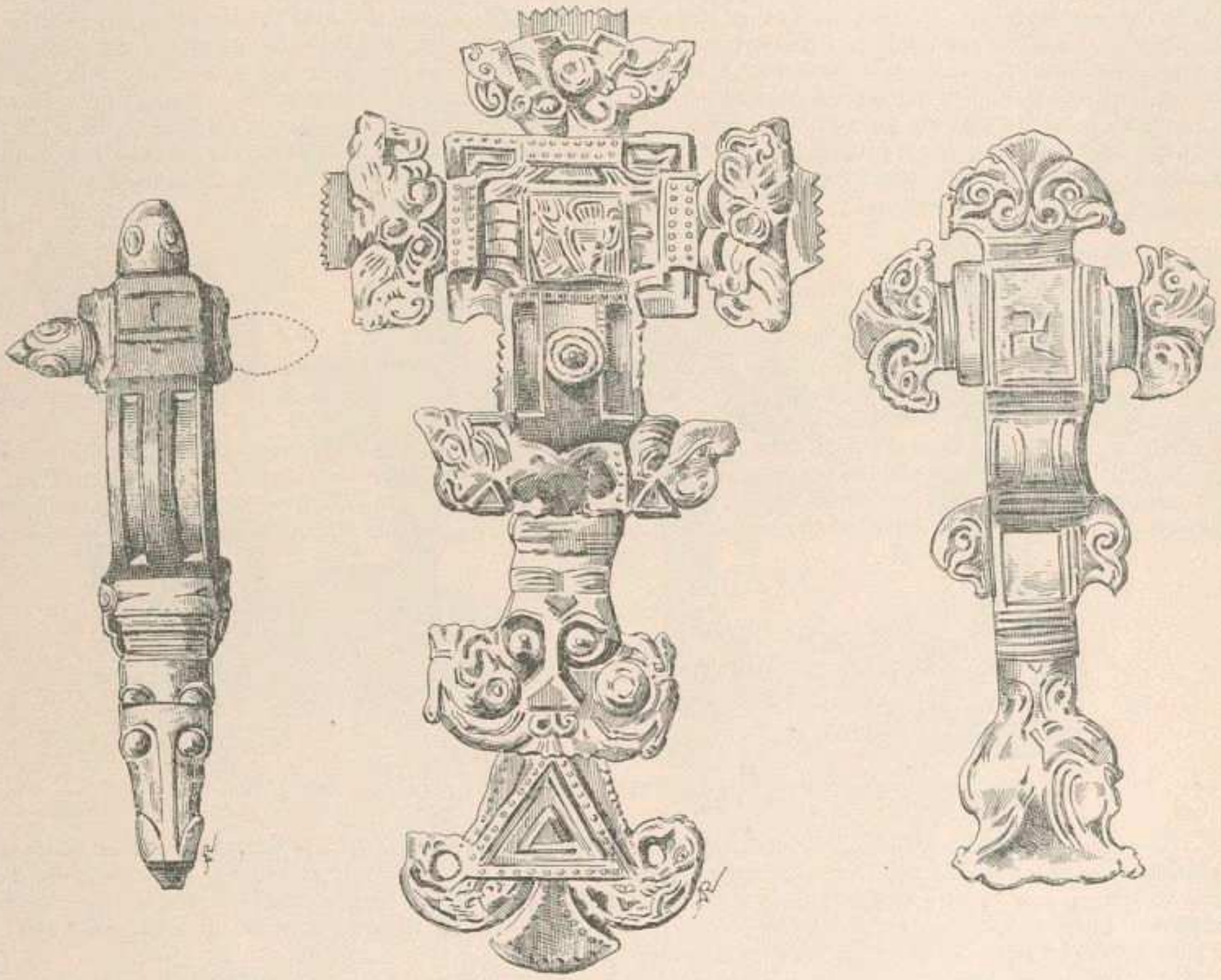

4410. — Fibule cruciforme trouvée à Gilton, d'après *The archaeologia*, t. XXX, pl. XI, fig. 5.
4411-4412. — Fibules cruciformes, d'après J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, pl. VI, fig. 1 et 2.

qu'ailleurs à la fusion entre eux et à l'assimilation avec les populations établies.

Les Anglo-Saxons, comme tous les barbares, aimaient les parures et leur prédilection se tournait vers les fibules. Parfois une même tombe renferme quatre ou cinq fibules dispersées sur le corps, quelques-unes de ces fibules offrent des dimensions d'une grandeur exceptionnelle. Dans leur ensemble, ces fibules, principalement celles du nord de l'Angleterre, s'éloignent absolument de toutes les productions romaines. Les provinces envahies virent l'art teutonique se substituer brutalement à l'industrie classique : la transformation fut radicale, mais tout ne périt pas et les types continentaux continuèrent à être portés. Ces types sont au nombre de trois : fibules digitées, fibules en S et fibules ornithomorphes.

La fibule digitée, soit qu'elle se développe en arc de cercle soit en rectangle (ce qui est plus fréquent), offre généralement de grandes dimensions. Ces bijoux sont rares en Angleterre et on les considère comme importés, ce qui n'a rien d'invraisemblable, puisque Procope nous apprend que les Anglo-Saxons étaient en rapports avec les Francs. Mais la présence de ces fibules dans le Kent, leur association à des produits anglo-saxons, leur étroite ressemblance avec des types connus dans l'Europe centrale et principalement en France, leur donnent de l'intérêt. Elles sont antérieures aux fibules de type et d'invention anglo-saxonne [1], et rendent témoignage des relations créées entre les barbares établis en Grande-Bretagne et ceux implantés en Gaule. Ces relations entre Anglo-Saxons et Francs n'excluent pas d'autres rapports avec les tribus teutoniques: il faut toutefois observer que les spécimens rencontrés proviennent presque exclusivement du Kent et du Littoral : Chatham, Faversham, Folkestone-Hill, Ozingell, Harietsham, Chessel Down, Little Wilbraham et beaucoup plus au nord, une à Searly (Lincolnshire) [2].

Les principales variétés anglo-saxonnes sont les fibules cruciformes, les fibules à tête carrée, lesfibules cupelliformes, les fibules annulaires, les fibules circulaires du Kent.

Cruciformes. — Les fibules cruciformes appartiennent à un type exclusivement propre à l'Angleterre, où il s'est propagé de manière à représenter une créa-

[1] Ch. Roach-Smith, *A catalogue of anglo-saxon antiquities discovered at Faversham*, in-8°, London, 1873, p. XV. —

[2] J. de Baye, *Époque des invasions barbares. Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1889, p. 43-46, pl. III.

tion anglo-saxonne, dont la première conception était venue de la Suède et qui s'est répandue dans les comtés du centre de l'Angleterre, non sans subir des transformations, des surcharges qui laissent reconnaissable leur forme primitive. Les ornements sont exécutés dans la masse du métal, sans tables de verre ou pierres incrustées. La partie supérieure dessine nettement une croix; ce type ne s'est pas rencontré dans les comtés du sud de l'Angleterre. Si on compare une fibule de Svanskog et une autre d'Oland (Scandinavie), conservées au musée de Stockholm [1], avec une fibule trouvée à Gilton, paroisse d'Ash (Kent) [2] (fig. 4410) la parenté artistique est évidente. Ces fibules typiques sont excessivement rares en Gotland, très abondantes en Suède et en Norvège. « Dans ces vastes régions, leurs diverses variétés affirment la prédilection marquée des Scandinaves pour cette parure. La faveur dont elle jouissait s'est prolongée pendant une période assez longue pour qu'elle ait pu subir des modifications dans les détails moins essentiels. En Danemark, ce genre de fibules est très rare : c'est là une exception à la règle générale, car les antiquités danoises et scandinaves proprement dites des premiers âges de fer se rencontrent ordinairement dans les mêmes conditions. Par sa présence en Angleterre, ce type revêt un grand intérêt. La distribution géographique de cette forme n'est pas exactement déterminée et sa disparition si prompte en Danemark reste un fait à expliquer [3]. La terminaison par une sorte de museau très allongé avec des yeux saillants semble n'appartenir à aucun type d'animal; cependant Akerman s'occupant des bronzes de Rugby (Warwickshire) considère ces mufles comme des têtes de chevaux [4].

Ce type ne sera pas longtemps sans s'épanouir. La forme primordiale subsiste toutefois, mais l'ornementation s'étale, devient de plus en plus exubérante, en sorte que la croix se rapproche du trèfle, comme on le voit en suivant la série des types (fig. 4411-4413) provenant de Sporle (Norfolk), de Haslingfield et de Barrington (Cambridgeshire), enfin de Sleaford (Lincolnshire) [5]. Le centre de l'Europe et ses limites orientales n'ont fourni aucun exemplaire de ces fibules cantonnées dans la Scandinavie et l'Angleterre, à l'exclusion, nous l'avons dit, des comtés du sud. Ces bijoux de bronze sont dépourvus de grenats et de pierreries, quelques-uns ont été dorés ou plaqués d'argent, décoration qui paraît leur être exclusive.

D'autres fibules cruciformes ont été rencontrées à Stow-Heath (Suffolk) [6] et à Barrow Furlong (Northamptonshire) à Wilbraham (Cambridgeshire). Les dimensions de ces fibules tendent sans cesse à augmenter, celle de Stow-Heath, mesure 0 m. 18 [7]. Les fibules cruciformes, lorsqu'elles prennent des dimensions exceptionnelles sont ornées avec profusion, mais le travail en est grossier, celles de Sleaford par exemple. La première est un véritable monument, une création originale de l'industrie anglo-saxonne; on y devine une sorte de face humaine, et on voit un triangle à la partie inférieure. Elle fut trouvée dans la tombe d'une femme, avec une autre broche de moindre dimension, un collier composé de 271 perles en ambre, deux disques en argent, appliqués sur les seins, une *bulla* d'argent suspendue au collier descendait sur la poitrine, etc. La deuxième fibule de Sleaford porte un swatiska.

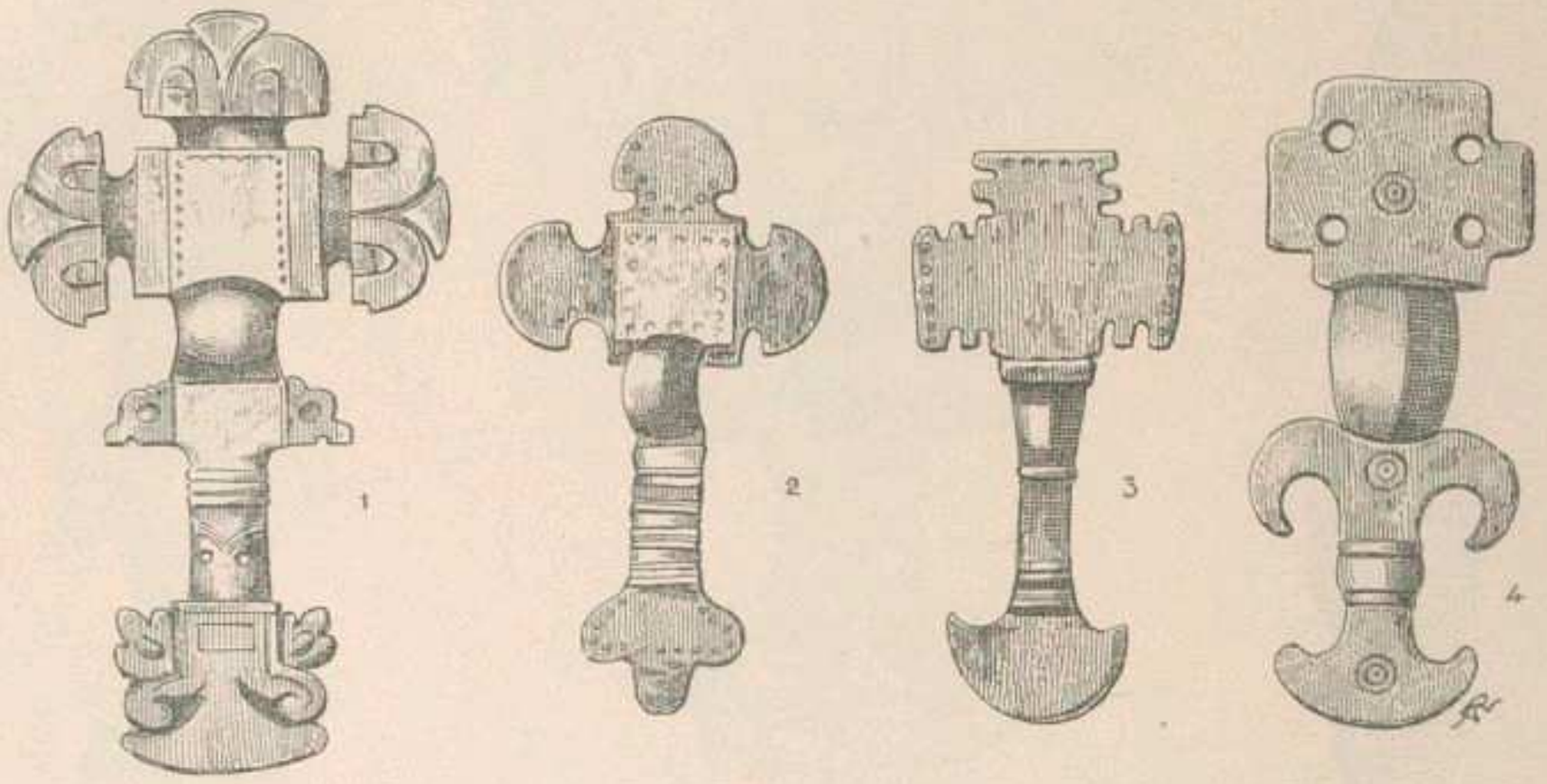

4413. — Fibules cruciformes. D'après de Baye, *op. cit.*, pl. v, fig. 2, 3, 4-5.

Des fibules cruciformes se retrouvent dans les comtés de Derby, Leicester, Nottingham, Northampton, Suffolk, Norfolk, Cambridgeshire et Yorkshire. Elles étaient évidemment particulières aux Angles qui habitaient la Mercie, l'East-Anglie et la Northumbrie.

La dénomination de fibule cruciforme ne doit évoquer aucune idée du christianisme. La ressemblance fortuite avec une croix est le seul motif qui leur ait valu cette dénomination. Les tombes d'où elles proviennent appartenaient certainement aux Saxons païens [8].

Tête carrée. — Les fibules à tête rectangulaire ou carrée se développent souvent à la partie inférieure en losange et se terminent par un mufle fantaisiste.

[1] J. de Baye, *Époque des invasions barbares. Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1889, p. 49, fig. 10, n. 1 et 3. — [2] Ch. Roach-Smith, *Letter to Sir H. Ellis communicating an account of some antiquities found in neighbourhood of Sandwich in the county of Kent*, dans *Archaeologia*, 1844, t. xxx, p. 132, pl. xi, fig. 6. — [3] J. de Baye, *op. cit.*, p. 50. — [4] J. Yonge Akerman, *Remains of pagan Saxondom*, légende de la pl. xviii. — [5] J. de Baye, *op. cit.*, p. 50, pl. v, fig. 5, fig. 4, fig. 2; pl. vi, fig. 1; H. Dryden, *An account of a discovery of early saxon remains at Barlow Furlong, on the Hill Farm, in the parish of Marston S. Lawrence in the county of Northamptonshire*, dans *Archaeologia*, 1849, t. xxxiii, pl. xiii, fig. 2, 4, p. 331. — [6] Ch. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. ii, pl. xi. — [7] Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 479. — [8] *Ibid.*, p. 481. En Scandinavie, les fibules cruciformes sont attribuées au premier âge du fer, du début de notre ère, à l'an 450 environ; cf. Montelius, *La Suède préhistorique*, p. 83.

Le développement du losange en forme de croix a fait donner indûment à ces fibules le nom de cruciformes; mais cette forme de croix est accidentelle, tandis que

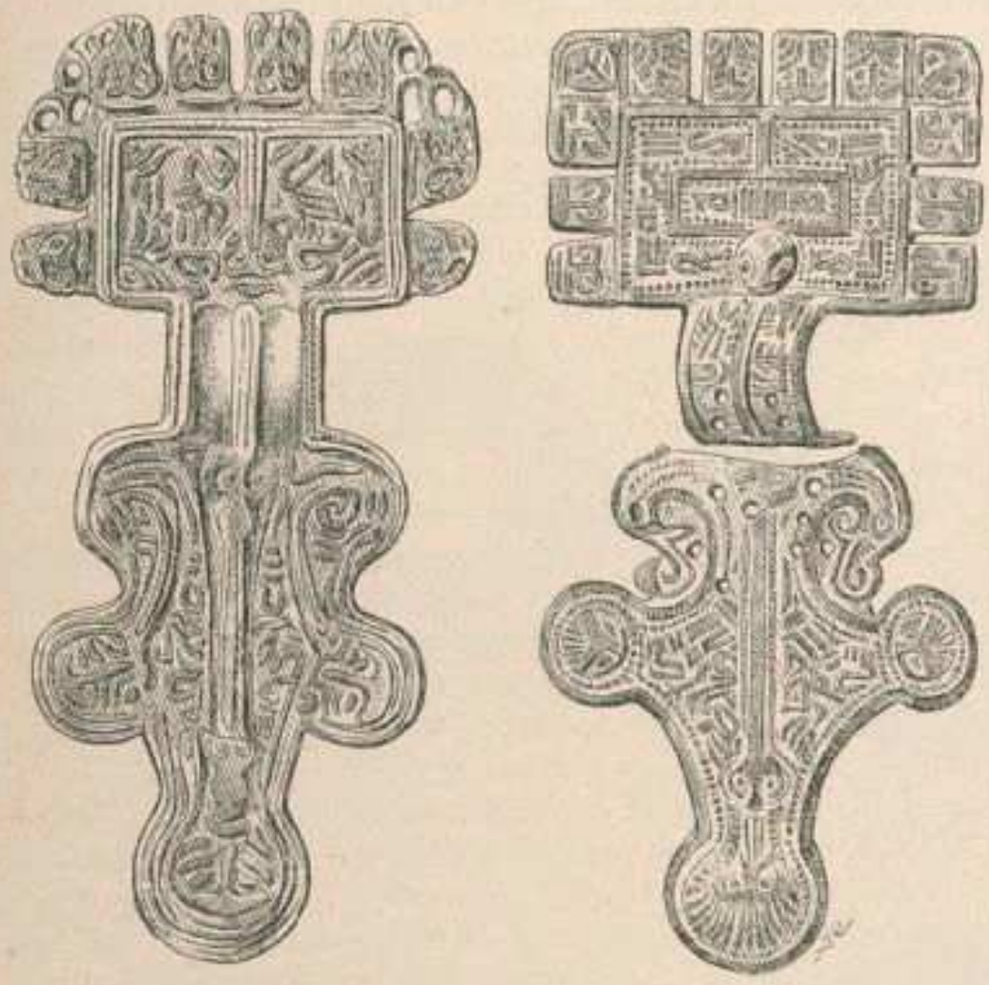

4414. — Fibules anglo-saxonnes.
D'après *The archaeologia*, t. XXXIII, pl. XIII; t. XXXIV, X.

la tête rectangulaire est invariable et essentielle. Ce type a été rencontré en France, à Charnay; en Italie, à Testona; en Allemagne, en Scandinavie et c'est dans ce dernier pays seulement que nous trouvons des fibules à tête carrée, avec une ornementation et un développement considérable, dont semblent s'inspirer les modèles anglo-saxons. En Scandinavie, ce même type semble avoir été employé de l'an 450 à l'an 700 environ, en Angleterre il a pu être un peu plus tardif.

Tous les groupes de sépultures anglo-saxonnes fournissent en minime quantité les fibules à tête carrée. Néanmoins, elles sont beaucoup plus rares dans les nécropoles situées le plus au nord et dans le Kent. Une influence artistique due à la région s'est exercée évidemment; l'ornementation des fibules de Chessel Down (île de Wight) contraste avec celles appartenant au Cambridgeshire. Ces dernières sont plus massives (fig. 4414) et leurs motifs décoratifs d'une bizarre irrégularité. Parfois la fibule devient une sorte de monument qui devait être fort encombrant, c'est le cas pour celles de Ragley Park [1], de Saint-Nicolas [2] (Warwickshire) et de Norton (Northamptonshire) [3]. Quatre fibules en bronze doré de cette même catégorie ont été trouvées dans le cimetière de Little-Wilbraham [4]. Deux grandes et belles fibules trouvées à Fairford (Gloucestershire) appellent la comparaison avec des types similaires provenant de Marston-Hill (Northamptonshire), de Batby (même comté) et d'autres du Yorskshire [5]. Nous ne pouvons songer à dresser une énumération complète des spécimens connus de la classe à laquelle appartiennent les autres exemplaires [6].

Cupelliformes. — C'est le type de fibule que les archéologues anglais appellent *dish-shaped;* elle se rencontre dans les régions de l'est [7] et constitue un groupe exclusivement anglo-saxon, véritablement propre à la contrée. Exécution et provenance rendent ces fibules particulièrement dignes d'intérêt; on rencontre les fibules *dish-shaped* ou *saucer-shaped* du Vᵉ au VIIᵉ siècle. Ce sont, pourrait-on dire, des fibules en forme de soucoupe. Elles sont toutes en bronze ou en cuivre, leurs bords sont unis et simples, mais le fond est rehaussé par une ornementation composée de dessins d'un caractère très purement saxon [8]. Le fond est orné de gravures représentant de grossiers essais de la figure humaine ou d'animaux. On se ferait difficilement une idée de la maladresse de ces ébauches et on peut rapprocher une fibule de Fairford d'une autre

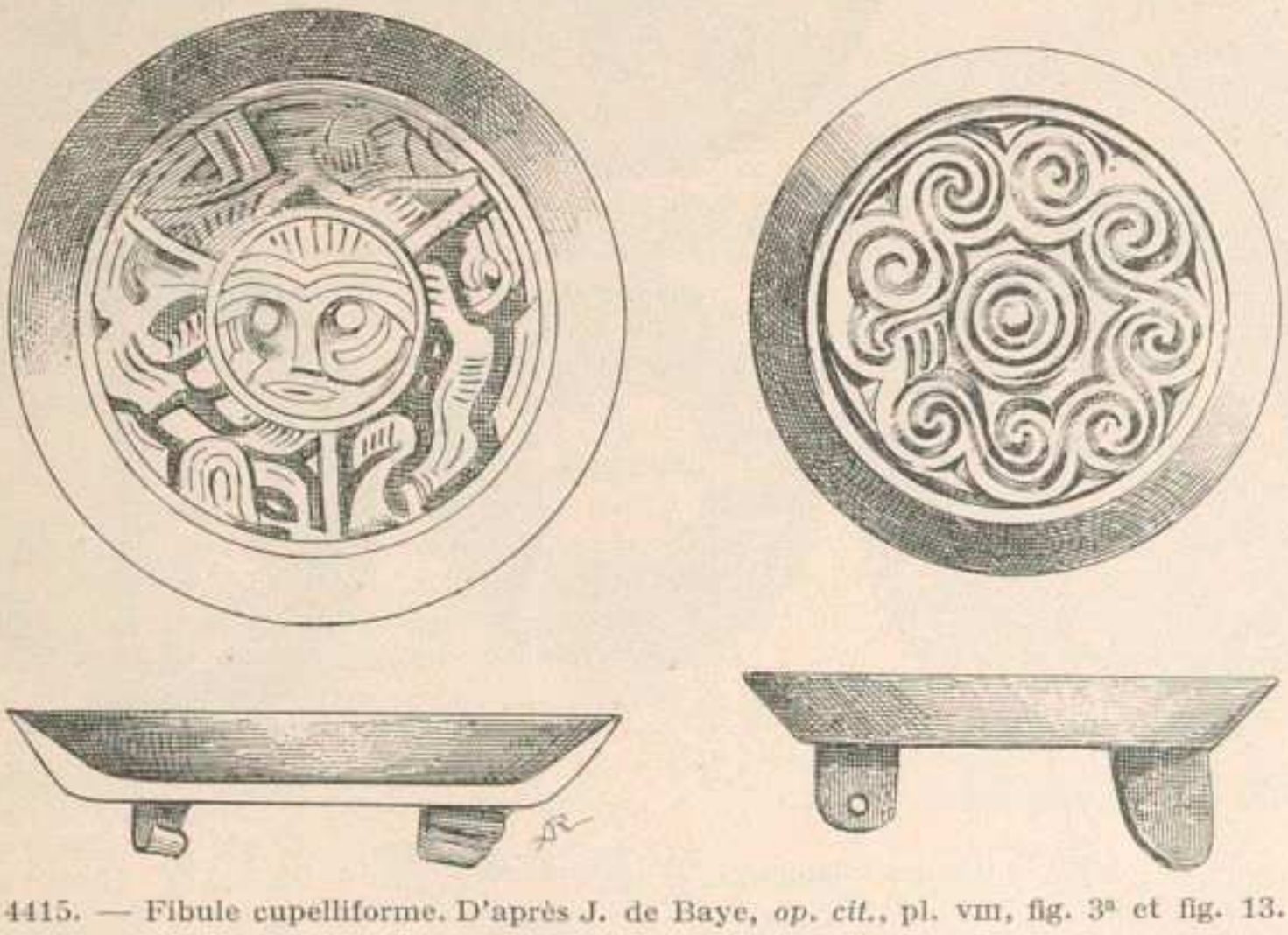

4415. — Fibule cupelliforme. D'après J. de Baye, *op. cit.*, pl. VIII, fig. 3ª et fig. 13.

[1] *On an anglo-saxon brooch found in Ragley-Park*, dans *Archaeologia*, t. XLIV, p. 482, pl. XVIII; de Baye, *op. cit.*, p. 55, fig. 11. — [2] Abb. Way, *Notice of a saxon brooch found in Warwickshire*, dans *The archaeological Journal*, t. IX, pl. 179. — [3] *On an anglo-saxon fibula in the museum of the Society*, dans *Archaeologia*, t. XLI, pl. XXII, p. 479. — [4] Neville, *Saxon obsequies*, pl. II, V, VI, X, p. 15. — [5] Ch. Roach-Smith, *Notes on Saxon sepulchral Remains found at Fairford, Gloucestershire. In a letter addressed to I. Y. Akerman*, dans *Archaeologia*, 1852, t. XXXIV, p. 81; pl. X, fig. 2. — [6] J. de Baye, *op. cit.*, p. 56-57. — [7] Gloucestershire, Oxfordshire et Buckinghamshire. Th. Wright, *op. cit.*, p. 483 : Roach-Smith ajoute le Berkshire. — [8] Dans tous les spécimens l'aiguille en fer est détruite.

fibule qui semble être sa réplique, trouvée à Stow-in-the-Wold (Gloucestershire) [1] et d'une autre trouvée à Shalcombe Down (Wight) [2].

D'après leur mode de fabrication on peut diviser ces fibules en deux catégories; les premières d'une seule pièce, ont été obtenues par la fusion, le fond est ciselé. Les secondes ont reçu une applique de bronze mince et doré. Ces parties ajoutées ont probablement été

rencontrent depuis le visage humain, hideux comme un fétiche sauvage, jusqu'aux spirales et aux combinaisons de lignes les plus souples (fig. 4415). Ces bijoux attachés à la poitrine, sur chaque sein, formaient toujours la paire, ils étaient cependant réunis du même côté dans certains cas [4]. On ne s'est pas encore mis d'accord sur l'attribution du cimetière de Fairford, les uns le donnent aux Saxons, les autres aux

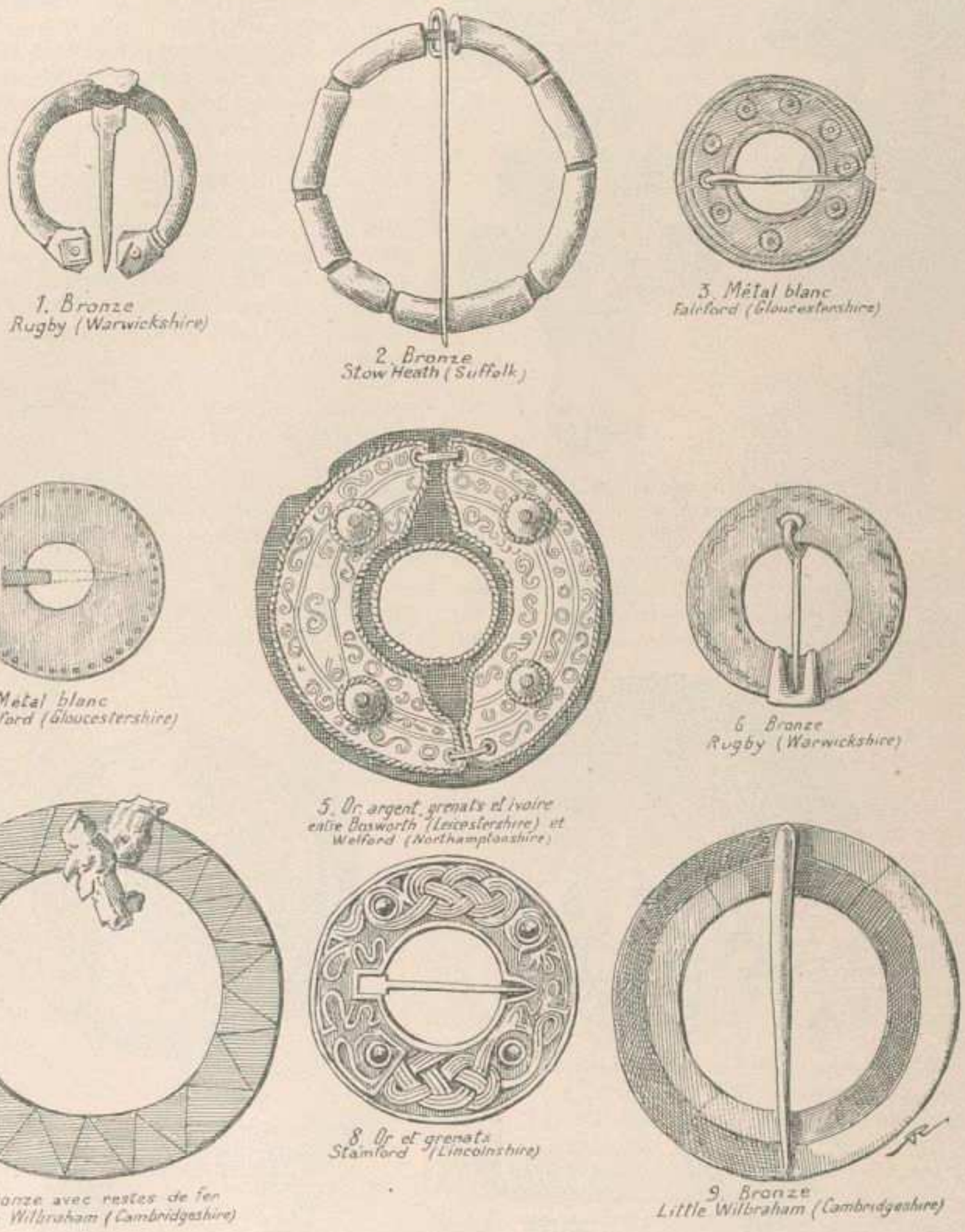

4416 — Fibules annulaires. D'après J. de Baye, *op. cit.* pl. IX.

décorées par le martelage, car le dessin varie dans tous les spécimens [3], malgré l'analogie évidente qui les rapproche. C'est vraisemblablement par une soudure que les éléments rapportés adhèrent au bronze, car il n'existe aucune trace de rivets. Les fibules de la deuxième catégorie sont moins nombreuses. Le cimetière de Fairford a fourni beaucoup de fibules cupelliformes. Tous les genres d'ornementation s'y

Angles de Mercie. Les fibules cupelliformes se sont trouvées dans les tombes d'hommes et dans celles de femmes. Il faut encore noter que l'emploi des spirales est rare dans l'industrie anglo-saxonne, raison de plus pour signaler une fibule de Brighampton (Oxfordshire) [5].

Annulaires. — Ces fibules se composent d'un simple cercle traversé par l'épingle d'attache : l'intérieur de

[1] *Gentleman's Magazine*, april 1787, pl. II, fig. 9. — [2] *Transactions of the British archaeological Association at Winchester*, pl. III, fig. 2. — [3] Foster, *Account of the excavation of an Anglo-Saxon cemetery at Barrington*, p. 10. — [4] W.-M. Wylie, *Fairford Graves. A record of researches in an anglo-saxon burial place in Gloucestershire*, in-8°, Oxford, 1852, p. 23. — [5] J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, p. 61.

l'anneau est parfois rempli par des rayons découpés dans le bronze. Ces fibules sont en bronze ajouré, le centre représente une croix pattée ou à branches égales. L'anneau est souvent fermé, quelquefois il offrait une solution de continuité et recevait, comme un bracelet, une légère ornementation aux extrémités. On voit par la figure 4416, les spécimens les plus simples et les plus ouvragés, ceux-ci devaient être assez coûteux pour être réservés à la classe riche, A Fairford, on a trouvé huit fibules en bronze simple, en bronze étamé, en métal blanc ou en argent; à Little-Wilbraham, douze; à Rubgy, etc.

Circulaires. — Le comté de Kent a donné une série admirable de fibules qu'on trouve aussi dans l'île de Wight, et presque nulle part dans les autres comtés [1]. « Ces fibules d'un grand caractère artistique abondent dans les nécropoles où elles dominent exclusivement. Le dessin, l'ornementation de plusieurs d'entre elles attestent un goût remarquable. Leur exécution, si soignée, n'en est pas moins frappante. Ces fibules sont probablement de fabrication locale [2]. La richesse de leurs œuvres d'orfèvrerie prouve que les Saxons, longtemps avant d'être convertis au christianisme, possédaient une grande habileté comme orfèvres. Un poème anglo-saxon qui célèbre les différentes conditions et les aptitudes des individus, expose spécialement la situation privilégiée de l'orfèvre [3], dont l'existence est attestée par l'inscription de Vieux (Calvados) [4]. Ces fibules circulaires paraissent avoir été réservées aux femmes qui les portaient sur la poitrine [5]. On peut établir trois groupes [6]. Le premier est formé de deux plaques métalliques réunies par une bande circulaire. Le second offre un disque de bronze ou d'argent légèrement creux, orné d'une feuille d'or sur laquelle sont disposées des cases formant des dessins géométriques. Le troisième est composé d'une seule pièce métallique, ciselée et incrustée de pierreries et de verres. Citons seulement un chef-d'œuvre, la fibule de Kingston. Dans la tombe d'une femme enterrée avec son enfant, à ses pieds, on trouva une pièce splendide en or, couverte de pâtes de verre bleu et rouge, avec une tonalité rouge prédominante. Au revers l'épingle est engagée dans un muffle d'animal (fig. 4417) [7].

XVII. Fibules longobardes. — Les fibules, par leur diversité, leur richesse et leur originalité, au moins autant que par leur valeur intrinsèque ont bénéficié d'un traitement plus favorable que la plupart des pièces de l'industrie barbare. En admettant que les édits réservaient les fibules de forme allongée et surchargées d'ornements aux princes et aux grands personnages, la conséquence doit être que ces bijoux sont plus rares que d'autres, cependant il faudrait s'entendre sur ce qu'on veut dire par *richesse*, car des exemplaires, qui semblent n'avoir pas dû tous appartenir à des princes ni à des dignitaires, ont été rencontrés en nombre, il suffit de rappeler les fibules de Douvrend (Seine-Inférieure), celles de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise), celles de Marchélepot (Somme), de Brémy, d'Arcy-Sainte-Restitute (Aisne), d'Oyes, de Joches (Marne). L'Angleterre, dans les parages occupés par les Anglo-Saxons, en offre un certain nombre où la plaque carrée est plus fréquente que la plaque circulaire; la Belgique aussi; le Danemark, la Suède, la Norvège en ont une abondance exceptionnelle et les édits des empereurs ne parvenaient guère dans ces contrées lointaines. Nombreuses aussi en Allemagne. Les fibules digitées étaient naguère regardées comme particulières aux bords du Rhin et du Danube, elles sont en réalité fréquentes sur les rives de ce dernier fleuve. La Bavière et le Wurtemberg contiennent des cimetières germaniques qui recèlent des fibules allongées. Par contre la Suisse en offre très peu. La Hongrie et la Russie méridionale en

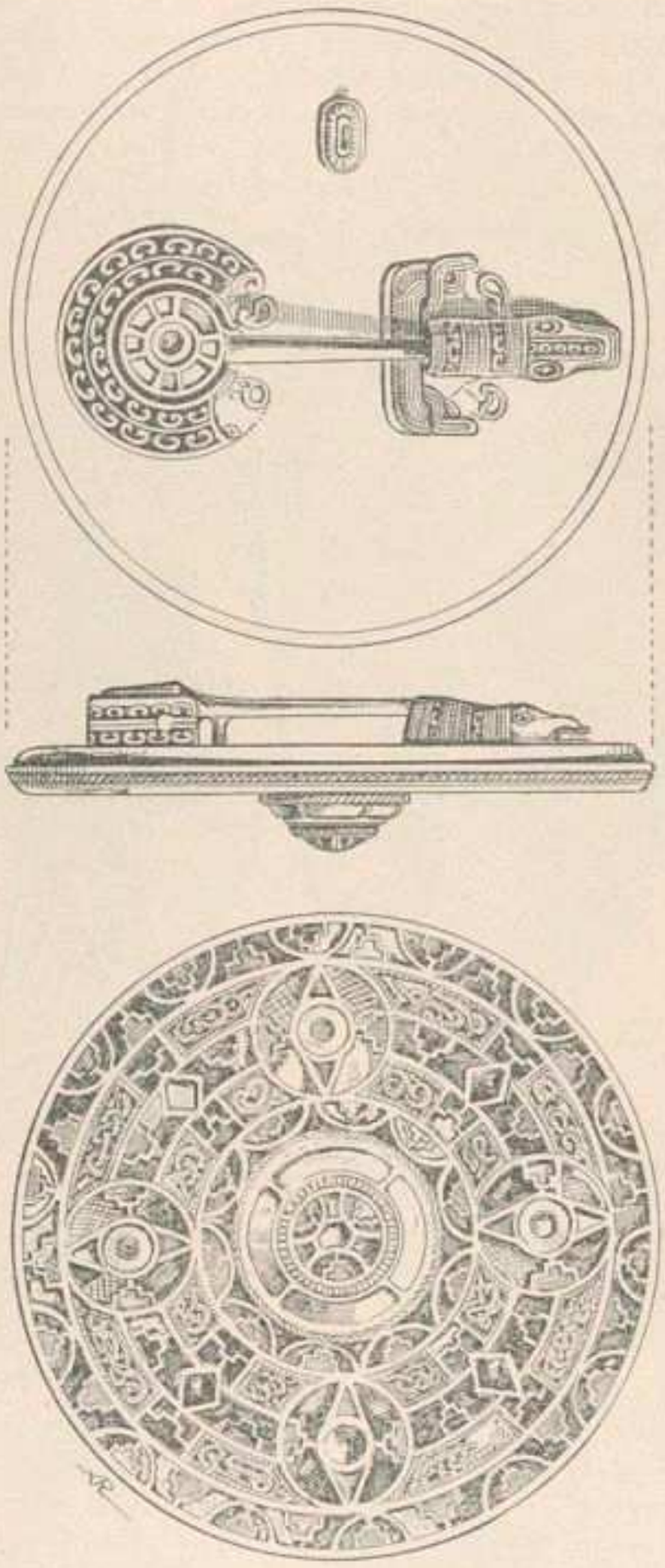

4417. — Fibule de Kingston.
D'après *The Victoria history of the Counties of England, Kent*, 1898, t. I, p. 342-347.

ont donné de fort belles. En Italie, la nécropole de Testona a rendu des fibules longues; de même le cimetière de Civezzano; divers exemplaires ont été rencontrés dans la Basse Toscane, à Avigliana, aux environs de Florence.

Les fibules allongées offrent souvent de l'intérêt au point de vue technique qui montre une extrême

[1] Th. Wright, *The Celt, the Roman and the Saxon*, p. 478. — [2] J. de Baye, *op. cit.*, p. 66; ce que n'admettait pas Ch. Roach-Smith, *Catal. of South Kensington*, t. XIV-XV. — [3] *Codex Exoniensis*, ou collection de poésies anglo-saxonnes, édit. Thorpe, 1842, p. 331. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, p. 3162. — [5] Th. Wright, *op. cit.*, p. 479; Bryan Faussett, *Inventorium sepulcrale*, Kingston, n. 161, 205, 299; Gilton, n. 19, 22, 87; Silbertswold, n. 10, Douglas, *Nenia Britannica*, pl. X, soutient la même chose à propos de la fibule d'Heppington et invoque la statue de la reine Ultrogothe sur le portail de Saint-Germain-des-Prés. — [6] Ch. Roach-Smith, *A catalogue of anglo-saxon antiquities discovered at Faversham*, in-8°, London, 1873, p. XIII; J. de Baye, *op. cit.*, p. 42, 68-70. — [7] Bryan Faussett, *Inventorium sepulcrale*, édit. Ch. Roach-Smith, 1856, pl. I, fig 1; *The Victoria history of the Counties of England. Kent*, 1908, t. I, p. 342, pl. I, fig. 10; p. 346-347.

habileté. L'ornementation prend des significations importantes au point de vue ethnique. L'inspiration et l'idée première revêtent un caractère d'identité qui ne laisse pas que d'admettre des modifications nombreuses dans les détails. Les rayons, ou doigts, ou bourgeons sont variables dans leur forme, ces rayons sont fréquemment au nombre de cinq et, parfois, vont jusqu'à onze, parfois même trois seulement ou bien ils disparaissent complètement. Il n'y a aucun indice valable à tirer de ces particularités, encore moins peut-on induire quelque chose de la rencontre d'une fibule d'une perfection exceptionnelle. Elle prouve une seule chose, c'est le talent de l'artisan qui l'a terminée; de tout temps il a existé d'habiles ouvriers, opérant par amour de leur métier, se perfectionnant seuls et ne faisant participer personne à leurs acquisitions. Cependant, même ces artistes anonymes se sont conformés au type consacré par l'usage de leur temps.

Les fibules allongées se rencontrent dans tous les pays fréquentés par les tribus germaniques. Mais ces tribus n'ont pas improvisé un art; elles venaient du fond de l'Orient et en avaient apporté avec elle bien des secrets. L'influence byzantine a été fréquemment entrevue, mais la part attribuée aux artistes de Byzance pourrait provenir d'une autre source plus ancienne à laquelle les peuples destinés à former les tribus germaniques auraient puisé de leur côté, ce qui nous dirige vers l'origine scythique. Des affirmations appuyées sur des faits positifs tendent à justifier l'origine orientale de l'art barbare.

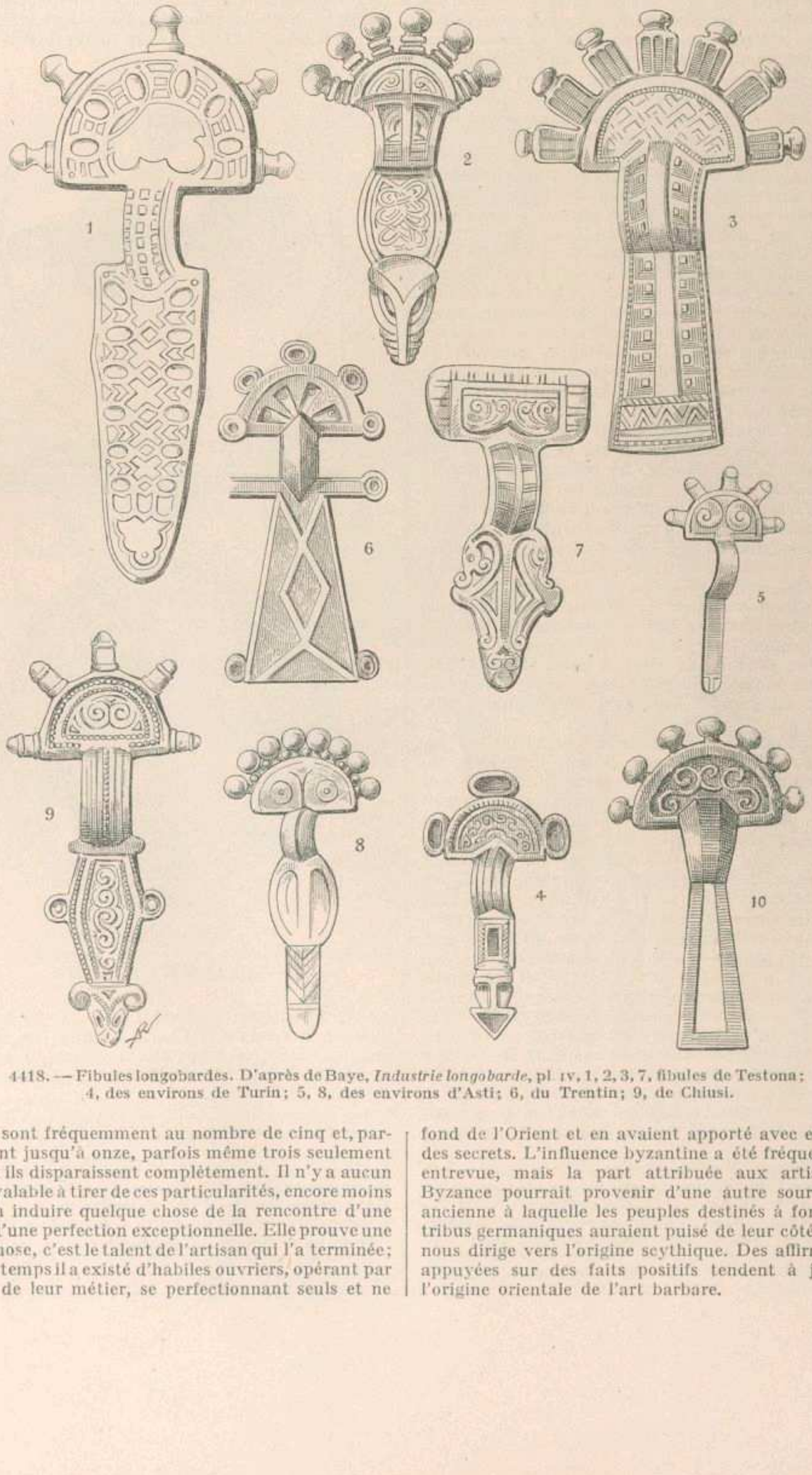

4418. — Fibules longobardes. D'après de Baye, *Industrie longobarde*, pl. IV, 1, 2, 3, 7, fibules de Testona; 4, des environs de Turin; 5, 8, des environs d'Asti; 6, du Trentin; 9, de Chiusi.

Quoi qu'il en soit les fibules allongées, depuis les frontières asiatiques où elles se rencontrent à leur point d'origine jusqu'aux régions extrêmes atteintes par les envahisseurs, se ressemblent dans leurs parties essentielles, ressemblance qui n'a probablement pas d'autre cause que l'origine primitive commune.

Parmi ces fibules, quelques-unes jouissent d'une véritable célébrité, celle de Nordendorf est de ce nombre. Dans la nécropole de Testona [1], on a rencontré quatre fibules de ce type avec des variations dans la forme. Deux exemplaires semblables ont été extraits de la même tombe, une autre plus grande en bronze, portant quelques ornements en or et en argent, est décorée de verroteries rouges; enfin une dernière se compose d'une plaque dépourvue de rayons. La fibule en double exemplaire offre une analogie évidente avec une fibule de Brény (Aisne) [2]; la fibule à tête carrée sans rayon rappelle aussi d'assez près la célèbre fibule runique de Charnay [3], en outre le type à tête carrée est plus nombreux dans les sépultures saxonnes que dans les cimetières des autres tribus de l'époque des invasions.

De plus on doit comparer une fibule des environs d'Asti avec une autre provenant d'Arcy-Sainte-Restitute, ces deux pièces offrant des rayons en forme de boule qui se ressemblent fort [4]. Il faut aussi rapprocher une fibule trouvée à Avigliana (Piémont) d'une fibule de Marchélepot (Somme) [5]; une fibule de Chiusi de la fibule de Nordendorf [6]. Une fibule provenant du Trentin est assez remarquable par sa forme insolite (fig. 4418).

Cochet avait remarqué le soin pris pour appareiller les fibules, nous voyons qu'à Testona on a pris ce même soin, et malgré le petit nombre de cimetières barbares explorés en Italie, le fait s'est produit encore à Chiusi, et aux environs de Florence. Enfin J. Kemble signale cette fibule italienne, « en argent, dorée et incrustée de nielles. La partie supérieure est surmontée de onze ornements posés en rayons; il y apparaît une grossière imitation de têtes de chevaux ou d'un autre animal. Quelques-unes de ces têtes et l'une des saillies qui sont sur le côté manquent maintenant. Un dessin semblable existe à la partie inférieure de la fibule sur laquelle il y a une bande recourbée, terminée à chaque bout par une tête de dragon. Les parties plates sont ornées de dragons entrelacés. Cette remarquable fibule a été trouvée en Toscane, elle est au British Museum [7]. »

XVIII. Fibules runiques. — *Charnay.* — Venance Fortunat écrit à Flavus : *Barbara fraxineis pingatur runa tabellis* [8]. A ce témoignage de l'existence de runes franques, nous pouvons joindre quelques témoins épigraphiques. A Amiens, en 1660, on rencontre une épitaphe antique, de langue et de lettres latines où les lettres F, L et S de forme étrangère à la majuscule romaine procédaient de l'alphabet runique [9]. Autres épitaphes avec des runes dans des pays occupés par les Francs, à Mayence [10], et à Ebersheim [11]. Nous ne dirons rien des runes de la Chapelle-Saint-Eloi (voir ce mot), il nous suffira de parler d'une précieuse série de fibules sur lesquelles des runes ont été gravées, ce sont les monuments les plus précieux de l'alphabet runique.

On sait que celui-ci fut, d'ancienne date, connu en Scandinavie et en Angleterre [12]. C'est en 1837 seulement qu'on découvrit dans le trésor de Petrossa (Valachie) un anneau d'or pourvu d'une inscription runique qu'en 1853, Th. Mommsen tenait encore pour du grec. En 1856, il fut entendu et décidé que c'étaient bien là des runes, mais la lettre X *(g)* qui ouvre l'inscription était interprétée comme une croix chrétienne. Enfin, en 1857, H. Baudot rencontra dans les fouilles de Charnay (Saône-et-Loire) une fibule fameuse portant au revers une inscription runique [13]; il soumit le texte à Chr. Rafn, secrétaire de la Société royale des Antiquaires du Nord à Copenhague, lequel reconnut que l'une des lignes contenait l'ancien alphabet runique dans l'ordre primitif, à l'exception des quatre

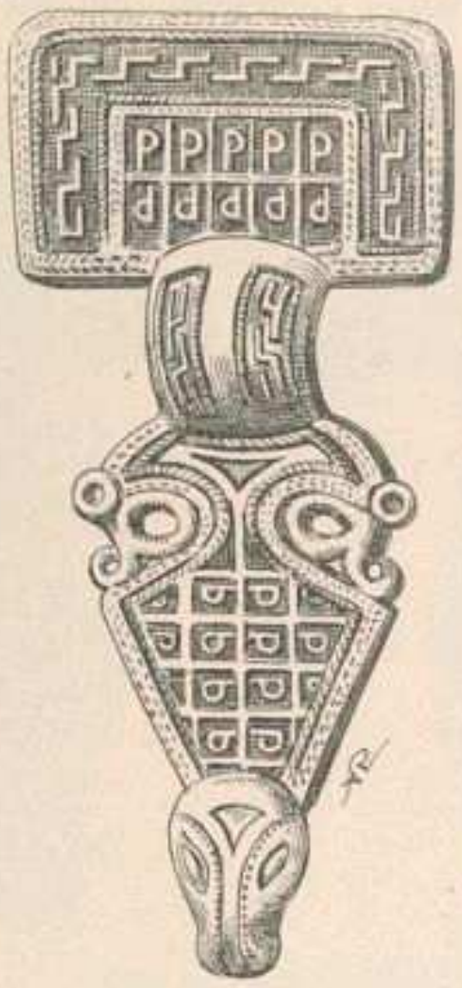

4419. — Fibule runique, d'après Le Blant, *Recueil des inscriptions de la Gaule*, 1856, t. I, préf. p. CXLVII.



4420. — Fibule runique, d'après H. Baudot, *Mémoires sur les sépultures des barbares à l'époque mérovingienne*, 1860, pl. XIV, fig. 1.

derniers caractères, omis faute de place. Cette fibule est entrée avec la collection Baudot, au musée de Saint-Germain-en-Laye, en novembre 1894 (fig. 4419, 4420).

Cette fibule en argent ne pèse pas plus de 34 grammes, 5 décigrammes. La partie supérieure est carrée, sans rayons; sa tige s'élargit au bas de la partie cintrée d'une façon gracieuse et se termine par un muffle d'animal. Toute la surface est couverte de dessins en saillie, entourés au sommet, sur les côtés et dans la partie ansée, d'une grecque, encadrée elle-même d'un filet en zig-zag qui borde la fibule, dont la surface était dorée à l'exception de ce filet.

[1] Calandra, *Di una necropoli scoperta a Testona;* J. de Baye, *Études archéologiques. Époque des invasions barbares. Industrie longobarde*, in-4°, Paris, 1888, p. 40, pl. IV, fig. 1. 2. 7. — [2] J. de Baye, *op. cit.*, pl. IV, fig. 2; pl. V, fig. 2. — [3] *Ibid.*, pl. IV, fig. 7; pl. V, fig. 3. — [4] *Ibid.*, pl. IV, fig. 8; pl. V, fig. 4. — [5] *Ibid.*, pl. IV, fig. 3; pl. V, fig. 1 — [6] *Ibid.*, pl. IV, fig. 9; pl. V, fig. 5. — [7] J. Kemble, *Horæ ferales*, pl. XXVII, légende. — [8] Venance Fortunat, *Epist.* l. VII, n. 18. — [9] Bouteroue, *Recherches curieuses des monnoies de France*, p. 378; Du Molinet, dans *Journal des savants*, 31 janvier 1684, p. 31; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 612, 652, pl. XXVIII, XXX; E. Le Blant, *Inscrip. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. 428, n. 325. — [10] E. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I, p. 454, n. 339, 340. — [11] E. Le Blant, *op. cit.*, t. I, p. 460, n. 344. — [12] En 1821, W. Grimm, *Ueber deutschen Runen*, s'efforça de démontrer théoriquement que les Allemands aussi avaient connu les runes. — [13] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne, découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission du département de la Côte-d'Or*, 1857-1865, t. V, p. 176 sq.; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, 1856, t. I, préf. p. CXLVI; *La grande encyclopédie*, t. XXVIII, p. 1141, fig. A; D. H. Haig, *Notes in illustration of the runic monuments of Kent*, dans *Archaeologia cantiana*, 1872, t. VIII, p. 238, pl. 14.

L'inscription runique se lit au revers, à la partie supérieure et, de chaque côté se lit une revendication de propriété et une suite de consonnes initiales dont le sens échappe.

Cette inscription est gravée à traits forts déliés et d'une main peu sûre; quelques-uns des pals ont même été prolongés par inadvertance au-dessous de la double ligne d'en bas. Les deux caractères tracés sur l'appendice n'offrent aucun sens. La lecture de Baudot, ensuite de Beauvois et les commentaires de Rafin [1] et de L. Wimmer [2] permet d'interpréter la formule :

DAN KJAN Ô

Dann, surnommé Kiann possède (la fibule).

Après cette première découverte, L. Lindenschmidt, directeur du musée de Mayence, s'avisa de nettoyer la face intérieure de plusieurs fibules et l'enlèvement de la rouille laissa apercevoir des inscriptions runiques. Ce fut d'abord la grande fibule de Nordendorf (Bavière) [3] la plus remarquable de toute la série; puis les fibules d'Osthofen et de Freilaubersheim [4] et la petite fibule de Nordendorf. G. Stephens supposait que tous les monuments connus de son temps (1868) étaient septentrionaux et importés à une époque très reculée des pays septentrionaux [5]. Wimmer n'en croyait rien et tous deux raisonnaient sur une demi-douzaine de monuments [6]. Sur ces entrefaites on découvrit la fibule de Freilaubersheim (Hesse Rhénane) pourvue d'une longue inscription dont la première partie n'offrait pas la moindre difficulté. En 1875 fut trouvée une pointe de pique en fer à Tovel en Volhynie [7] et les découvertes se succédèrent de telle façon qu'en 1887, on possédait non plus six, mais treize monuments, sans compter les bractéates et quelques inscriptions apocryphes [8]. De ce nombre il faut retrancher la fibule de Hohenstadt en Würtemberg, dont les runes douteuses sont en réalité des traits accidentels [9]. On pourrait, avec plus de raison, regarder comme des runes les traits visibles sur l'argenture de deux fibules du musée de Worms (celles de Gundersheim et de Flomborn) et un œil peu exercé pourrait être facilement trompé par les rayures de la fibule de Gundersheim, cependant il ne s'y trouve pas un seul trait gravé à dessein. Quant à la fibule de Kerlich, elle est incontestablement apocryphe (voir Faux, Faussaires). Par contre, il faut accueillir la fibule discoïdale, trouvée à Balingen en Würtemberg, en 1887 [10], conservée au musée de Stuttgart, et deux fibules trouvées à Bezenye en Hongrie (au musée d'Ungarsk-Altemburg).

Sur une quinzaine d'inscriptions tracées sur divers monuments : piques en fer, anneaux et fibules, ces dernières au nombre de onze. Ces inscriptions sont brèves, elles ne se composent le plus souvent que d'un ou deux mots. Les deux plus longues (grande fibule de Nordendorf) six ou sept mots, Freilaubersheim six). En outre, la plupart des inscriptions consistent en traits menus et très fins tracés, sur le revers des fibules, exposés par conséquent à l'usure par le frottis de l'ardillon, ce qui explique que plusieurs traits soient complètement effacés. L'humidité du sol a fait de son mieux au moyen de la rouille, et un nettoyage même très attentif laisse rarement subsister les fils déliés des runes.

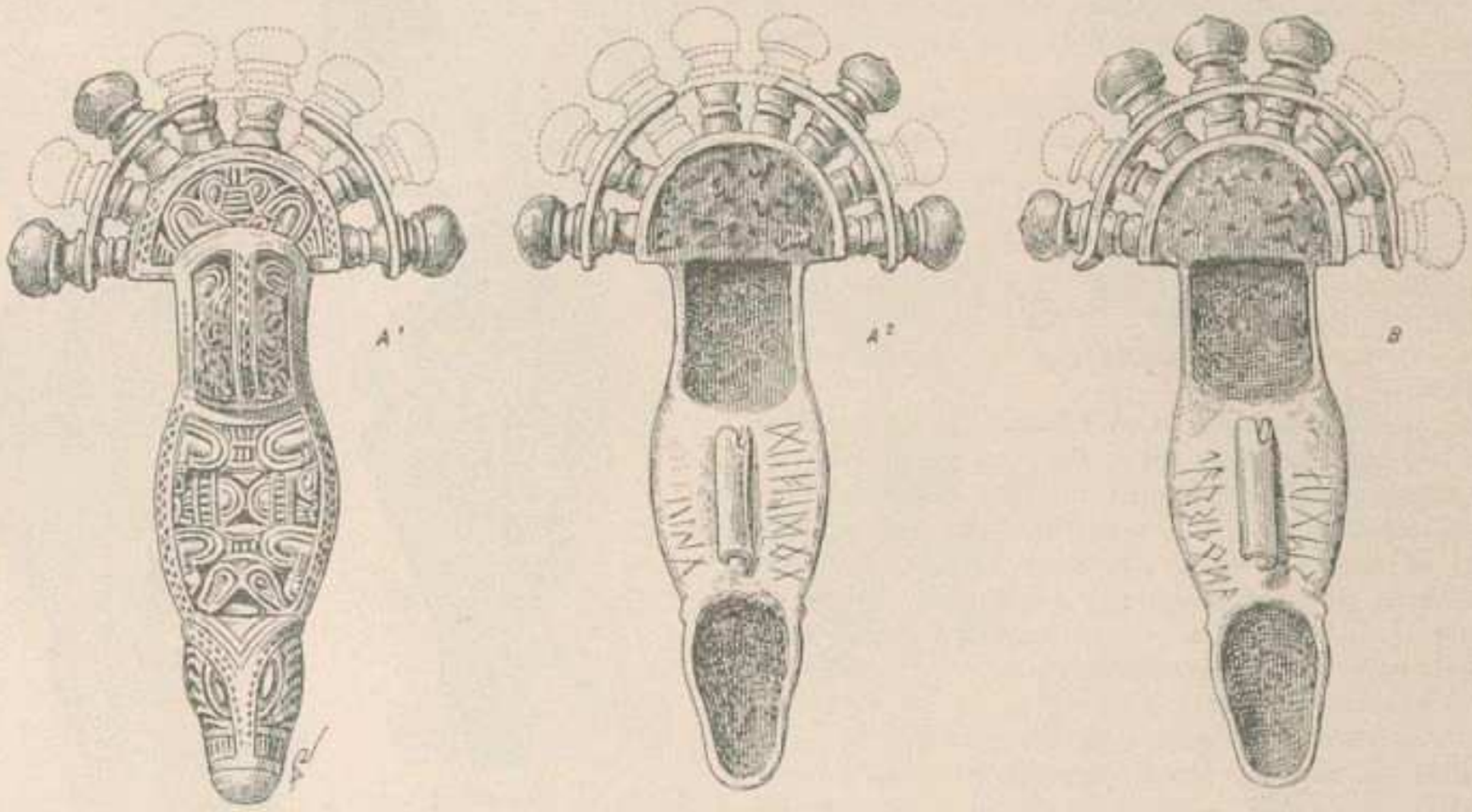

4421. — Fibules runiques de Bezenye
D'après *Mémoires de la Société des antiquaires du Nord*, 1898, p. 249, 250, 251.

Bezenye. — Dans un polyandre situé près de la petite ville de Bezenye, à cinq ou six kilomètres au sud-est de Presburg, une tombe mesurant 1 m. 70 de long, sur 0 m. 80 de large et 2 m. 30 de profondeur donna deux fibules d'argent (1885) [11]. En 1893, on y

[1] *Remarques sur l'inscription runique de Charnay*, dans Baudot, *op. cit.*, p. 176 (et p. 49 du tirage à part). — [2] L.-F.-A. Wimmer, *Les monuments runiques de l'Allemagne*, trad. par E. Beauvois, dans *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, 1893, p. 240-244. — [3] Musée d'Augsbourg. — [4] Musée de Mayence. — [5] G. Stephens, *The Oldnorthern runic monuments of Scandinavia and England*, 1868, t. II, p. 565-603, 880-884. — [6] L.-F.-A. Wimmer, *L'origine et le développement de l'écriture runique dans le Nord*, dans *Aarboger for nordisk Oldkyndighed og Historie*, 1874. — [7] L.-F.-A. Wimmer, dans *Viadamosci archeologiczne*, 1876, t. III, p. 55 sq.; cf. A. Kohn, et C. Mehlis, *Materialien zur Vorgeschichte des Menschen im östlichen Europa, nach polnischen und russischen Quellen*, Iéna, 1879, t. II, p. 177 sq. — [8] L.-F.-A. Wimmer, *Die Runenschrift*, in-8°, Berlin, 1887, p. 56 sq.; R. Henning, *Die deutschen Runendenkmäler*, 1889. — [9] R. Henning, *op. cit.*, p. III; L.-F.-A. Wimmer *Les monuments runiques de l'Allemagne*, p. 232. — [10] S. Söderberg, dans *Prähistorische Blätter* de J. Naue, München, 1890, t. II, n. 3; le même, dans *K. Vitterhets Historie och Antiquitats Akademiens Monadsblad*, 1890, p. 144 note. — [11] L.-F.-A. Wimmer, *Les mon. run.*, p. 247-266.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE IMPRIMÉS. R F

aperçut des inscriptions runiques [1]. Les deux fibules étaient superposées, sous les genoux du cadavre entre les os de la jambe, dans un amas de terre noire provenant de cuir pourri et d'autres détritus. Elles sont de dimensions identiques et si semblables, qu'elles paraissent sortir de la même fabrique. Bien que la face de l'une, à l'exception de la partie inférieure (la tête fort bien conservée), soit rongée par la rouille à tel point que toute la décoration se laisse à peine deviner, les traces subsistantes ne permettent pas de douter de leur identité avec la décoration de l'autre fibule. L'anse des deux fibules est tellement rouillée que les ornements sont complètement détruits; les quelques vestiges subsistants paraissent suggérer un couple d'animaux séparés par l'arête, médiane (fig. 4421)

La ressemblance que l'on remarque entre les fibules, se retrouve dans les inscriptions runiques gravées de chaque côté de l'endroit où était arrêtée la pointe de l'ardillon. Le mode de gravure et les formes des runes offrent mutuellement tant d'analogies que ce peut fort bien être l'œuvre d'une même personne. Les caractères sont généralement très clairs et très nets; dans un endroit seulement ils ont été tellement endommagés qu'ils sont en partie effacés. Sur la fibule A[2], la partie conservée des runes montre que l'inscription doit être lue de haut en bas, tandis que l'opposite se lit de bas en haut, mais toutes deux de gauche à droite. Sur la fibule B également les deux lignes vont en direction contraire. Les inscriptions de B considérées dans leur ensemble sont plus distinctes que la partie conservée de A[2]. Ici nous lisons *godahid* en place de *Godahild*, nom de femme bien connu en vieil allemand, à ce point que la syncope de *l* ne pouvait causer de méprise. Sur la fibule B, on lit *Arsipoda*. Vis-à-vis de ces noms propres, de l'autre côté de l'ardillon, un substantif contient un vœu de bonheur; sur A[2], on lit *segun*, sur B on lit : *Wunnjâ;* ces deux mots peuvent être rendus par « bonheur, prospérité [2], » ils peuvent impliquer aussi une bénédiction. Comme l'ancien haut-allemand *segan* se réfère spécialement au signe de la croix, il est permis de supposer que, sur la fibule, le mot *segun* dénote l'origine chrétienne de l'inscription et signifie : « que Dieu bénisse [3]. »

Ici se présente une question importante, celle de l'origine chrétienne de ces fibules qui semblent se rattacher au premier quart du VIIIe siècle. Dans la contrée de Salzbourg où les fibules ont été découvertes, saint Robert, apôtre de la Bavière, fonda le monastère Saint-Pierre et un monastère de femmes, entre 696 et 700. Les deux fibules ayant été trouvées dans la même tombe ont dû appartenir à la même personne qui les tenait de deux donatrices appelées de leur vivant Godahild et Arsipoda. Celles-ci étaient deux chrétiennes, peut-être deux nonnes de Salzbourg, souhaitant la bénédiction de Dieu à une amie. Les noms propres eux-mêmes nous reportent vers Salzbourg. Le *Liber confraternitatis* du monastère de Saint-Pierre contient un grand nombre de noms écrits pendant plusieurs siècles; le scribe le plus ancien a commencé entre 780 et 810, et parmi les noms conservés par lui nous trouvons *Arsirid* et *Gupoda* qui rappellent le début et la finale de *Arsipoda*. Quant à Godahild, aucun nom n'est répété plus fréquemment.



4422. — Fibule runique de Engers. *Ibid.*, p. 268-269.

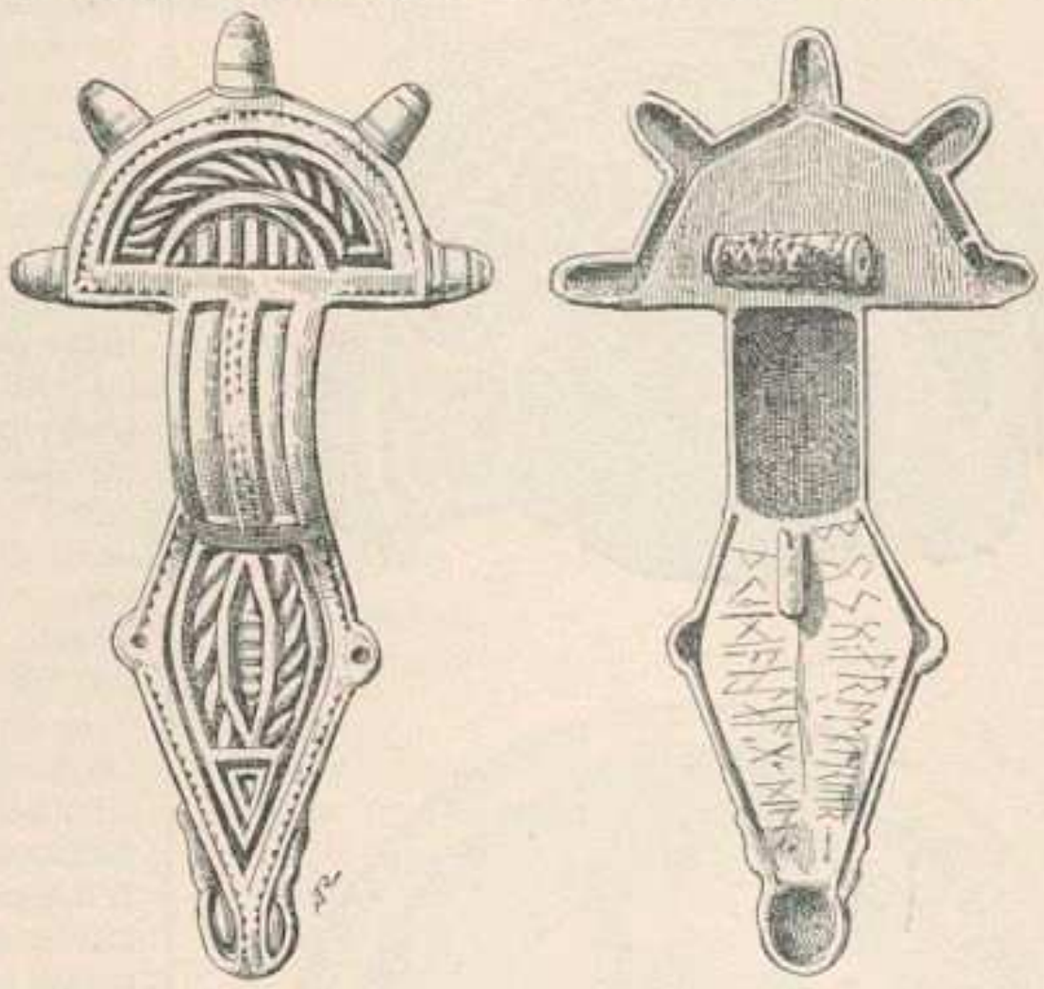

4423. — Fibule runique de Freilaubersheim (face et revers). *Ibid.*, p. 272.

Engers. — Fibule d'argent qui conserve des traces de dorure ancienne sur la face et, chose plus rare sur le revers, découverte en 1885 à Engers (cercle de Neuwied, Rhénanie) et entrée au musée de Worms (fig. 4422). Elle était alors couverte d'une forte couche de rouille, que le nettoyage chimique fit disparaître, laissant apercevoir quatre runes ressortant fort nettement sur le métal poli. Ces runes furent gravées sans beaucoup de soin, avec un poinçon un peu mousse. L'inscription se réduit au mot *leub* tracé rapidement et négligemment. Il est possible que ce soit un vœu de bonheur; rien n'indique que la fibule soit chrétienne.

Freilaubersheim. — Fibule d'argent, longue de 0 m. 098, conservée au musée de Mayence, recouverte jadis d'une épaisse couche de dorure, presque partout usée par le frottement sur les parties saillantes, mais

[1] A. Söter, dans *Archaeologiai Erlesitä* (de J. Hampel), juin 1893, p. 210-222; février 1894, p. 21-23. — [2] On ne peut d'ailleurs dire avec certitude si *segun* et *wunnjâ* des fibules sont au nominatif ou à l'accusatif; ils peuvent être l'un ou l'autre, selon qu'on les considère comme sujets ou comme compléments d'un verbe sous-entendu. — [3] Le même vœu est contenu dans *wunnjâ* de l'autre fibule. Voir la note précédente.

demeurée dans les parties creuses. L'usure se manifeste surtout, en ce que les deux extrémités du petit bouton inférieur, à gauche de la face, sont pour ainsi dire enlevées (fig. 4423). L'inscription est divisée en deux lignes qui vont l'une et l'autre, de gauche à droite et de haut en bas. La ligne supérieure n'a guère été exposée au frottement, aussi presque toutes les runes sont-elles encore passablement bien conservées et très distinctes. L'inscription se lit :

boso : wra et runa
pk' dalina : godd

« Boso a écrit (ces) runes. — A toi, Dallina, il a donné (cette fibule). »

Osthofen. — Fibule en forme de disque dont une bonne moitié seulement est conservée; elle se compose

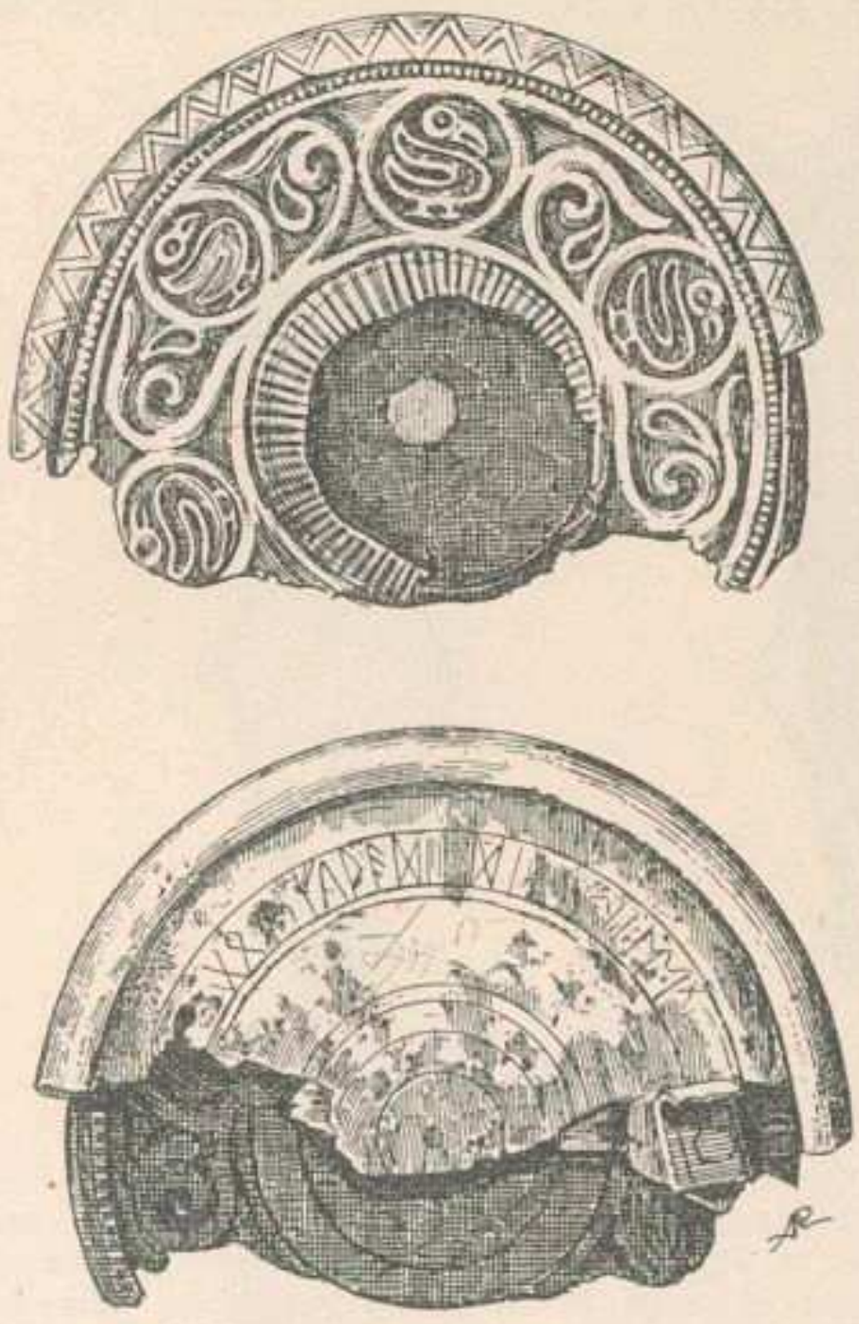

4424. — Fibule runique d'Osthofen. *Ibid.*, p. 284.

de deux plaques de bronze séparées par un mince disque de bois. Les plaques sont réunies au centre par une goupille, et sur la circonférence par une mince bordure de bronze replié, dont la face est ornée de lignes en zigzag. Une épaisse couche de dorure recouvrant la face a été usée sur les parties saillantes. La partie médiane a dû contenir un verre de couleur, soit en cabochon, soit en table, mais il n'en est rien resté (fig. 4424); elle est entourée d'une mince plaque de bronze, dont il manque un grand morceau. Autour règne une bande concentrique, estampée comme les bractéates et ornée d'une série de petits cercles fleuronnés, dont quatre (sur six) sont conservés et renfermant chacun un volatile qui ressemble fort à un canard. Ce décor principal est extérieurement bordé d'un cercle perlé. Le revers, dont il ne reste malheureusement qu'une partie beaucoup moindre, est marqué de six lignes concentriques dont les deux extérieures servent d'encadrement à une inscription runique. Plusieurs des beaux caractères finement gravés de celle-ci, qui vont de gauche à droite sont encore extraordinairement bien conservés et distincts. Les lignes concentriques et les lettres, étant noires, ressortent fort bien sur le métal poli, de sorte qu'elles sont visibles même à l'œil nu. Dans d'autres endroits, au contraire, la fibule est tellement rouillée que les runes y sont complètement détruites ou n'ont laissé que des traces vagues et incertaines. Wimmer propose cette lecture

go··: furad··de : ofileg

et il écrit : « Je dois malheureusement ajouter que jusqu'ici je n'ai pas trouvé dans l'inscription le commencement d'une explication qui permît de déterminer avec certitude la valeur des caractères manquants ou douteux. » Cela tient peut-être à cette circonstance qu'on est toujours parti de la supposition que l'inscription est conservée tout entière. C'est pourtant fort douteux. Les cercles concentriques qui l'encadrent se continuent même à l'endroit où était fixée la plaque de la gaine d'ardillon. Ils faisaient donc tout le tour du revers de la fibule avant que l'ardillon et sa gaine y fussent adaptés; il est donc possible que la partie détruite du bandeau circulaire ait aussi porté des runes comme la partie conservée [1].

XIX. Fibules pseudo-coufiques. — Une série de fibules offre une particularité remarquable. Les annalistes parlent du commerce que les marchands francs faisaient dans la Slavonie, des routes commerciales fréquentées par les caravanes qui passaient le long du Danube, à travers le pays des Croates et des Bulgares et allaient jusqu'à Constantinople. Ils parlent aussi d'une puissance érigée, du temps de Dagobert, vers 632, par un marchand franc nommé Samon, qui se mit à la tête des Slavons et vainquit les Avares [2]. Ces faits donnent une idée des relations des Slavons avec les Mérovingiens. Par Constantinople, c'était avec l'Asie qu'on prenait le contact et soit par cette direction soit par les ports de la Méditerranée, des types nouveaux s'introduisaient et obtenaient la vogue. L'écriture arabe tracée sur des tissus suggérait des imitations grossières dont nous avons gardé des essais sur quelques fibules. Trois localités du département de la Sarthe ont donné trois fibules ornées de caractères voulant simuler des inscriptions (fig. 4425). Une boucle trouvée à Saint-Calais est dépourvue de sa plaque qui n'a pas été retrouvée. L'ardillon est orné d'une tête de face cernée par un serpent à deux têtes; autour de l'anneau se déroule une inscription simulée en caractères plutôt romains qu'orientaux mais où on voit que la fantaisie domine.

Une deuxième boucle trouvée, en 1845, dans le champ de la Bourdonnière, commune de Saint-Saturnin, offre également une inscription de fantaisie pseudo-arabe. Mais ici ce n'est plus l'alphabet usuel qui a fourni son contingent, c'est peut-être l'arabe carré, le *coufique*, qui paraît avoir servi de modèle au ciseleur. L'analyse des éléments de cette prétendue inscription permet de retrouver des formes, des flexions qui semblent empruntées à cet alphabet, dont les figures se prêtent si bien à l'ornementation. La plaque est couverte d'un système serpentin à double effet, composé de quatre grands S, gravés en creux, autour desquels s'enroulent, deux à deux, huit serpents ou monstres annelides. L'ardillon, qui ne semble pas appartenir au même système décoratif que la plaque et l'anneau, est orné d'un petit animal à queue touffue, dont deux jambes seulement sont visibles. Un serpent à deux têtes, le même que nous avons déjà vu sur la pièce précédente, enveloppe et sertit le champ. Cet ardillon paraît, du reste, beau-

[1] Cf. *Archaeologia Cantiana*, 1872, t. VIII, pl. XIV. — — [2] J. Lelewel, *Numismatique du moyen âge considérée sous le rapport du type*, in-8°, Paris, 1835.

coup plus neuf que la plaque, il est revêtu d'une mince plaque d'argent ou d'étain, tandis que le reste de la fibule est dégradé. Cette plaque est conservée au musée du Mans.

Un troisième exemplaire a été rencontré lors des travaux de dégagement entrepris autour de l'église

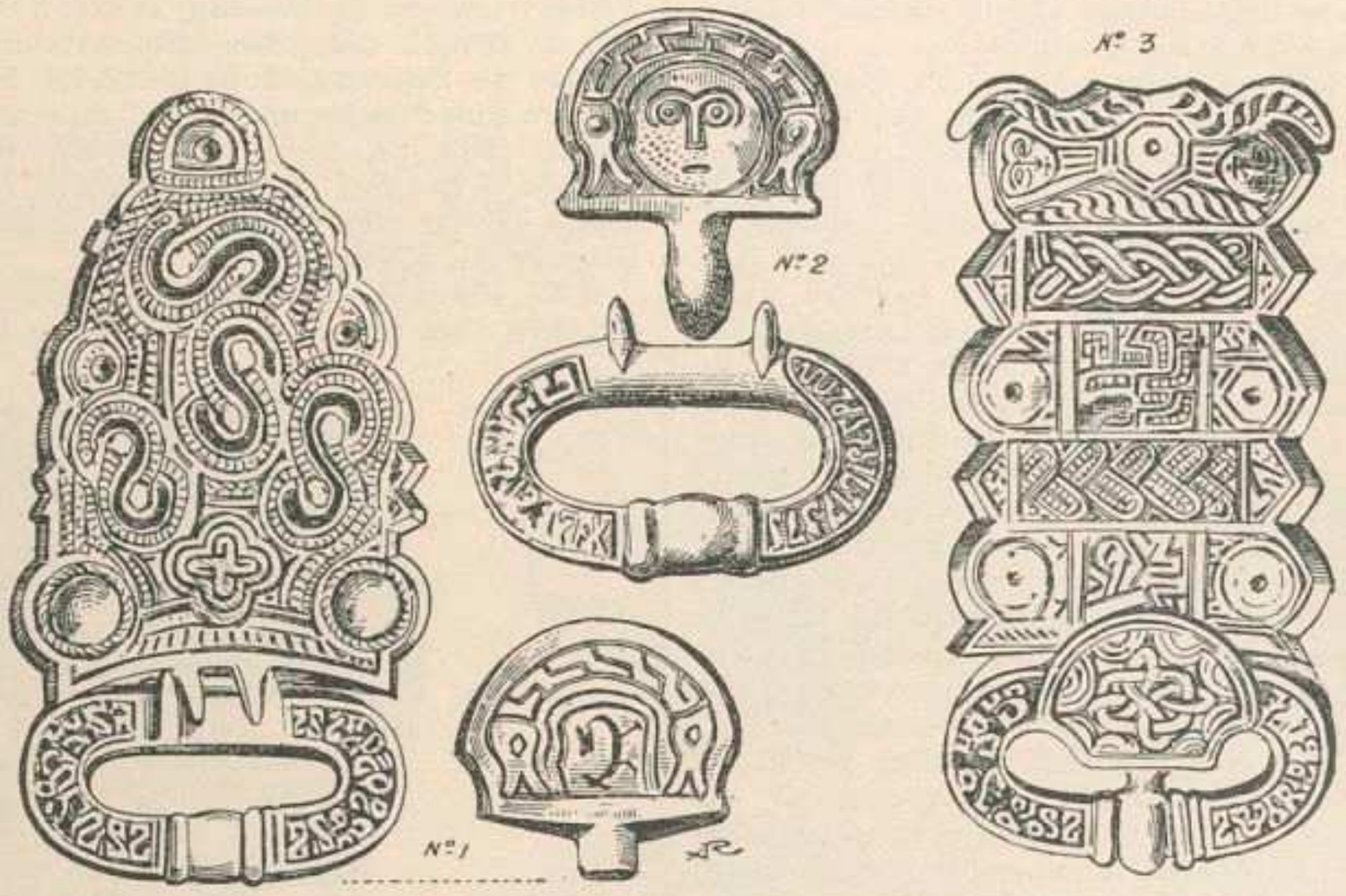

4425. — Fibules pseudo-coufiques.
D'après *Revue historique et archéologique du Maine*, 1880, t. VIII, p. 196-198, fig. 1-3.

de Connerré (Sarthe) où l'on a découvert plusieurs sépultures mérovingiennes [1]. Parmi les agrafes de ceinturon découvertes dans les sépultures se trouve une nouvelle inscription pseudo-coufique offrant beaucoup d'analogies avec la précédente. Tout est heureusement combiné et balancé dans le dessin de cette plaque et la boucle appartient bien au système fretté et entrelacé qui décore les autres parties de ce petit monument [2]. Ce n'est pas, du reste, la première fois que cette plaque est signalée : M. l'abbé Cochet en a trouvé une autre à peu près semblable, pourvue de sa contre-plaque, dans les fouilles de Londinières [3].

Seulement la dimension de la gravure est moitié de l'original, et l'on n'y saisit pas bien tous les détails de cette ornementation touffue et variée : on peut seulement constater qu'il n'y a pas identité parfaite entre cette agrafe et celle de Connerré, mais que les anneaux contenant les pseudo-inscriptions devaient être les mêmes. La dissemblance existe surtout dans les trois zones du bas de la plaque [4].

XX. Fibules quadrilobées. — Fibule trouvée en 1909 (fig. 4426) parmi les débris contenus dans un cercueil de pierre, depuis longtemps violé, extrait du sol sur l'emplacement de l'ancienne église abbatiale de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens. Cette fibule se compose d'une plaque d'or, ornée de pâtes de verre et de filigranes. Le bijou est d'un style géométrique bien connu, combinaison d'un rectangle et d'un quadrilobe dont les parties rentrantes sont remplies par les pointes du rectangle. Avec de la bonne volonté,

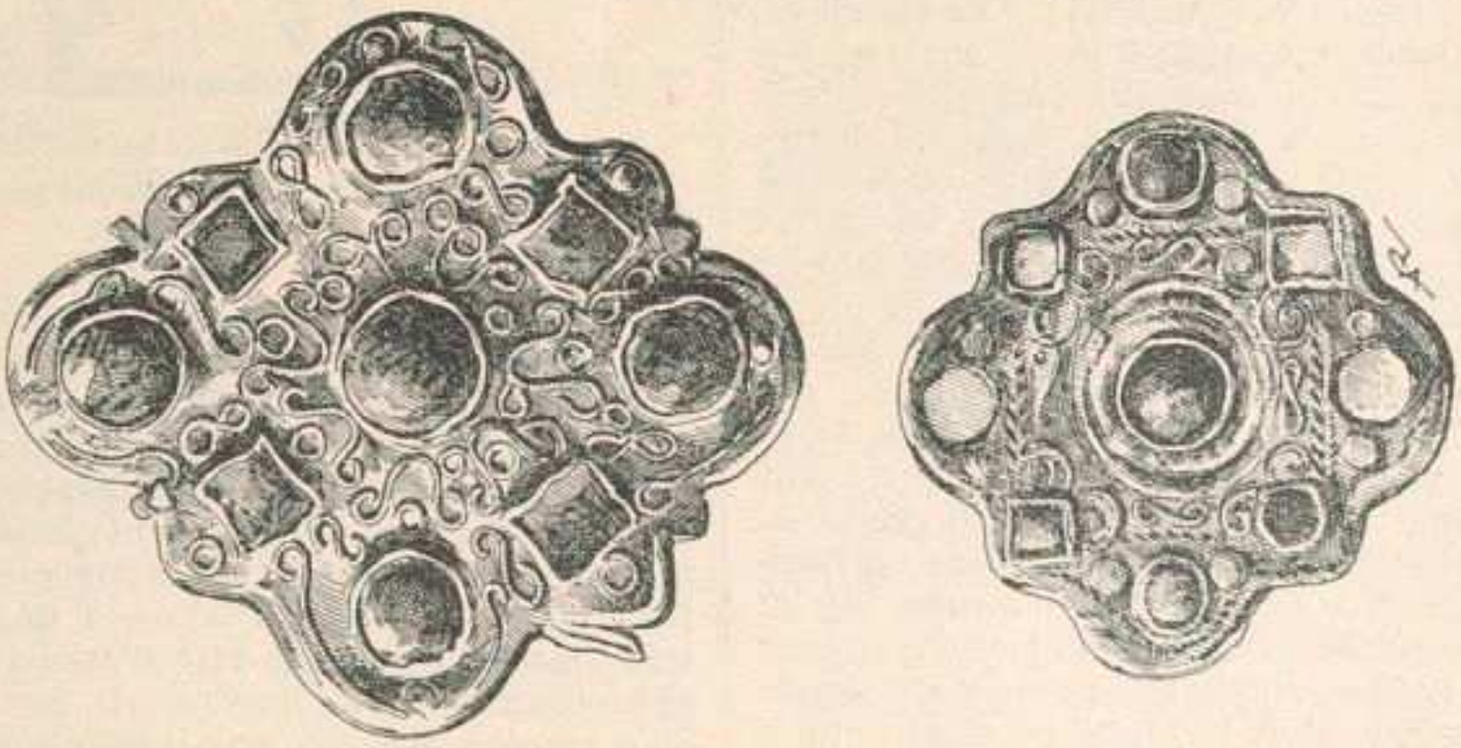

4426. — Fibules quadrilobées. D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1913, pl. II, fig. 1-2.

[1] E. Hucher, *L'art celtique à l'époque mérovingienne à l'occasion des agrafes mérovingiennes du musée archéologique du Mans*, dans *Revue historique et archéologique du Maine*, 1880, t. VIII, p. 193-1982. — [2] Adrien de Longpérier, *De l'emploi des caractères arabes dans l'ornementation chez les peuples chrétiens de l'Occident*, dans *Revue archéologique*, 1845, t. II, p. 696-706. — [3] Cochet, *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, in-8°, Dieppe, 1864, p. 533. — [4] W. M. Wylie, *Fairford Graves*, in-4°, Oxford, 1852, p. 15, pl. III, fig. 2 et 5.

cela peut offrir un type cruciforme. Les branches formées par les lobes ne sont pas égales, elles mesurent dans un sens 0 m. 050 et dans l'autre sens 0 m. 054, ce dont il est impossible (sans un instrument approprié) de s'apercevoir. Bien que le revers du bijou n'existe plus, on peut supposer que l'épingle était fixée dans le sens de la moindre largeur afin de donner la direction verticale à la partie la plus élevée.

La fibule de Sens, comme toutes les fibules de ce genre, se composait de deux disques : l'un de cuivre, inférieur, servant de soutien à l'épingle; l'autre d'or, mais très mince, une simple feuille, rabattu sur la tranche de façon à former boîte avec le disque de cuivre, le vide était comblé à l'aide d'un mastic. Les deux plaques se trouvaient reliées par des rivets d'argent ou de cuivre. Sur le champ de la plaque d'or de notre fibule se détachent en relief neuf pâtes de verre de couleurs diverses, serties dans des bâtes assez minces : au centre, un gros cabochon d'un vert clair translucide; sur les bords, quatre cabochons placés aux quatre extrémités de la croix et de dimensions moindres que celles du cabochon central : deux ont disparu, et le mastic est resté en place. Les deux autres sont d'un verre bleu translucide. Quatre tablettes de verre, carrées, d'une pâte bleu opaque, alternent avec les quatre cabochons et convergent vers le centre du bijou. Entre les pâtes de verre courent des filigranes faits de fils d'or simples, taraudés de façon à imiter des torsades. Ces filigranes présentent des formes variées : les uns, très longs, suivent les bords arrondis de la fibule et se terminent en se recourbant, d'autres ont la forme d'un 8, ou bien d'un S, ou bien encore d'un O. Enfin, autour du cabochon central et groupés symétriquement, on remarque sept filigranes ayant la forme d'arcs aux extrémités enroulées. Huit petits rivets de cuivre à tête ronde sont fixés entre chaque pâte de verre et le bord du bijou, reliant les deux plaques.

Bibl. — P. Deschamps, *Note sur une fibule d'or trouvée à Sens*, dans *Bulletin archéologique du Comité des trav. hist.*, 1913, p. 17-18, pl. II, n. 1.

Fibule trouvée à Cherchel (Algérie). et entrée le 17 juin 1893, au Cabinet des Médailles de la Bibliothèque nationale (registre F, n. 6351). Elle est en or, de forme quadrilobée, mesurant 0 m. 04 sur 0 m. 04; le disque supérieur est d'or rouge orné, au centre, d'une pâte de verre imitant la topaze et bordé de quatre rondelles dont deux de nacre et deux de verre bleu, et de quatre tablettes carrées, l'une verte, les autres ont disparu (fig. 4426). Ces dernières s'inscrivent aux angles d'un carré. Huit gros rivets irisés sont placés entre les pâtes de verre. La bâte d'or qui maintient le cabochon central semble avoir été rapportée; elle est faite d'or jaune, ainsi d'ailleurs que la feuille d'or rabattue sur la plaque de bronze. Il est tout à fait vraisemblable que cette fibule, dont l'analogie de forme et de décoration avec la fibule de Lens est frappante, a été importée en Afrique. Les rares bijoux de fabrication vandale qu'on connaît jusqu'à ce jour n'offrent aucun trait de ressemblance ni pour le dessin ni pour la technique avec la fibule de Cherchel qui rappelle un type commun en Gaule et dans les provinces rhénanes.

Bibl. — P. Deschamps, *Note sur une fibule d'or trouvée à Sens*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1913, p. 19, pl. II, fig. 2.

Fibules quadrilobées : elles ne sont pas rares. On peut citer deux fibules de ce type trouvées à Serrigny (Yonne) conservées au musée de Saint-Germain, n. 24935 (E. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, album, pl. LXI, fig. 21); — une des fibules de Charnay (Saône-et-Loire) au musée de Saint-Germain, n. 34706 (H. Baudot, *Sépultures barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la commission des antiquités du dép. de la Côte-d'Or*, 1860, t. V, pl. XII. n. 9; E. Barrière-Flavy, *op. cit.*, album, pl. LX, fig. 10); — trois fibules trouvées en Suisse, dont deux à Fétigny (canton de Fribourg) et une à Elisried (canton de Berne), conservées respectivement dans les musées de Fribourg et de Berne (M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909, pl. XXIII, n. 1, 2, 3); — une fibule trouvée à Bendorf (Hesse Rhénane), conservée au musée de Nuremberg, moulage au musée de Saint-Germain, n. 35944.

XXI. Fibules mémoriales. — Fibule découverte en 1887, dans une ancienne sépulture à Saint-Just-

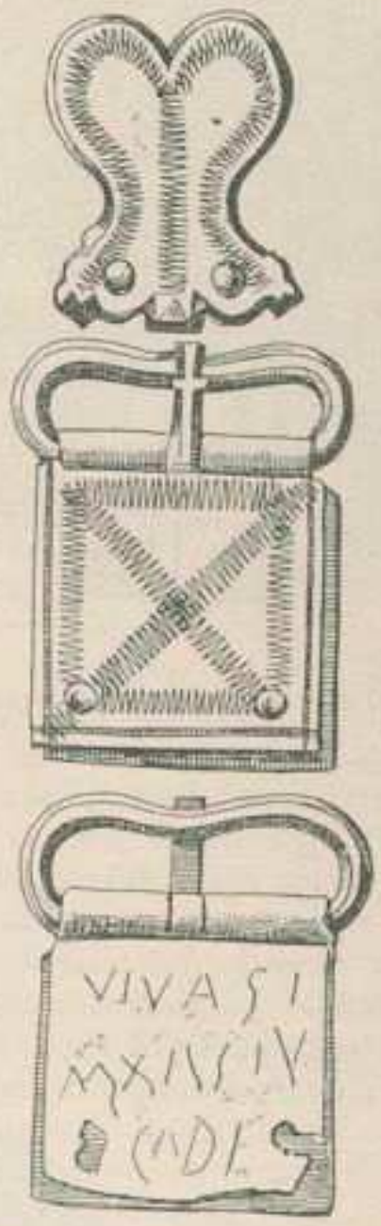

4427. — Fibule mémoriale.
D'après *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 298.

en-Chaussée (Oise). Cette pièce (fig. 4427) est en argent très pur, à chape double entre les deux lames de laquelle on introduisait l'extrémité du ceinturon de cuir solidement fixé par des clous d'argent. A l'autre extrémité du ceinturon était attaché un ferret d'argent. La chape et le ferret sont ornés de guillochures très simples. L'anneau de la boucle est cannelé, et l'extrémité de l'ardillon est ciselé de façon à rappeler très grossièrement une tête d'animal. Ce bijou peut appartenir au IVe ou au Ve siècle. Sur le plat inférieur, on a tracé à la pointe une inscription sur trois lignes passablement énigmatiques puisque ni le propriétaire de la fibule, ni M. de Lasteyrie, ni E. Le Blant ne sont parvenus à la déchiffrer entièrement. Toutes les lettres ne sont pas également nettes. Les seules qui soient certaines sont celles-ci :

VIVAS
XAII
CDI

Les autres se composent de traits si déliés qu'ils pourraient bien être simplement des rayures accidentelles.

Bibl. — De Lasteyrie, *Rapport sur des monuments de l'époque mérovingienne*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1887, p. 298-299.

Fibule découverte dans un tombeau à Wittislingen en Bavière. Argent; au revers on lit cette formule :

VIVAT IN D̄O FI
LIX INOCENS FV
NERE CAPTA

Bibl. — *Sitzungsberichten der philos. philol. Classe der r. bayer. Akad. der Wissenschaften*, 1884, p. 61 sq.; de Baye, *Le tombeau de Wittislingen*, dans *Gazette archéologique*, 1889; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1892, p. XXII, n. 1.

Bibl. — J. de Baye, *Fibule trouvée à Casteldavio*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, t. XLIX, p. 207; R. Mowat, *Note sur des bijoux antiques ornés de devises à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, t. XLIX, p. 19-23.

Fibule trouvée dans une tombe à Anguilcourt-le-Sart, canton de La Fère (Aisne). Le cimetière date de l'époque de l'occupation du pays par les Francs; une tombe, plus récente que ce cimetière, contenait une fibule de bronze étamé à plaque ronde, comme on en rencontre assez communément dans les tombes de femmes du VIIe siècle. La plaque (fig. 4428, 1) est munie de trois clous à tête bombée qui l'attachaient à la



4428. — Fibules mémoriales. — 1. Anguilcourt-le-Sart *(Bull. du Comité*, 1896, p. 336, fig. 1). — 2. Casteldavio *(Mém. Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, t. XLIX, p. 21). — 3. Aiguisy (Le Blant, *Nouv. Recueil*, p. 80). — 4. Montescourt *(Bull. du Comité*, 1896, p. 337, fig. 2).

Fibule d'argent trouvée à Casteldavio près de Mantoue, sur laquelle on lit (fig. 4428, 2) :

QVIΔΔILA
VIVAS IN
ΔEO +

Le nom propre Quiddila rappelle *Baduila*, *Suintila*, *Totila*, *Ulfila* et autres noms goths. En outre Cassiodore nous a conservé le texte d'une proclamation par laquelle le roi Athalaric notifie aux habitants de Reate et de Nursia, dans la Sabine, la nomination d'un gouverneur *prior*, qui porte précisément le nom de *Quiddila*, mais orthographié *Quidila* [1]. R. Mowat observe ingénieusement que cette fibule a pu être épinglée sur un vêtement offert en cadeau, auquel elle avait servi en quelque sorte de carte d'envoi. On sait en effet qu'il était d'usage d'offrir aux officiers des vêtements de luxe. Les empereurs Claude II, Aurélien, Probus alors qu'ils étaient généraux ou simples tribuns avaient reçu de l'empereur Valérien des présents de cette sorte, accompagnés de fibules précieuses : *sagochlamydes annuas duas, fibulas argenteas inauratas duas, fibulam auream cum acu cyprea unam* [2]. Des gouverneurs de province ont imité ces libéralités impériales. L'inscription de Vieux nous apprend que Ti. Claudius Paulinus légat de Bretagne, donna *Chlamydem canusinam, dalmaticam laodiceam, fibulam auream cum gemmis* au viducasse T. Sennius Sollennis qui avait servi sous ses ordres.

ceinture de cuir ou de tissu; elle est décorée d'une double bordure de dents de loup. Cette ornementation se répète sur l'anneau de la boucle et sur la tête de l'ardillon où elle entoure une tête barbue et chevelue. Deux autres têtes de même style barbare se voient sur la plaque. Une croix du type appelé « croix latine » indique suffisamment la religion de la défunte, car il n'est pas douteux qu'il s'agisse d'une femme puisqu'on a retrouvé une épingle à cheveux dans la région du cou ou de la tête.

Dans les parties du champ de la plaque laissées vides entre les têtes de clou et la croix, on lit l'inscription suivante, en beaux caractères romains :

DISSAERI

Entre les deux lectures proposées Dissoteri (en prenant la croix pour un T) et *Dissderi*, génitif de *Disderius* pour *Desiderius*, nous croyons l'hésitation difficile et la deuxième forme nous paraît certaine.

Bibl. — Pilloy, *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart, canton de La Fère (Aisne)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 335-336, fig. 1.

Fibule trouvée en 1896, au village de Montescourt-Lizerolles, canton de Saint-Simon (Aisne), à un pas de distance d'un cercueil de bois. A la ceinture du

[1] Cassiodore, *Variar.*, I. VIII, c. XXVI. — [2] Trebellius Pollio, *Claud.*, XIV.

mort se trouvait une fibule en bronze étamé de forme triangulaire, ornée de cinq clous à tête ronde dont un seul s'était conservé (fig. 4428, 4). Sur le champ une sorte de longue hampe coupée d'un croisillon qui représente très vraisemblablement une croix de procession sur les branches de laquelle étaient fichés deux cierges. Ces sortes de croix n'étaient pas rares à l'époque barbare et nous en avons déjà fait mention dans le *Dictionnaire*. Mais il est difficile de dire si le losange avec une croix inscrite qui se voit au sommet faisait partie de cette croix, un peu à la façon dont on surmonte aujourd'hui la hampe d'une bannière par un symbole découpé, fer de lance, couronne, croix, etc. Quoiqu'il en puisse être de ce dernier point, la fibule de Montescourt date assurément du VIIe siècle, peut-être du commencement du VIIIe, car on la trouve

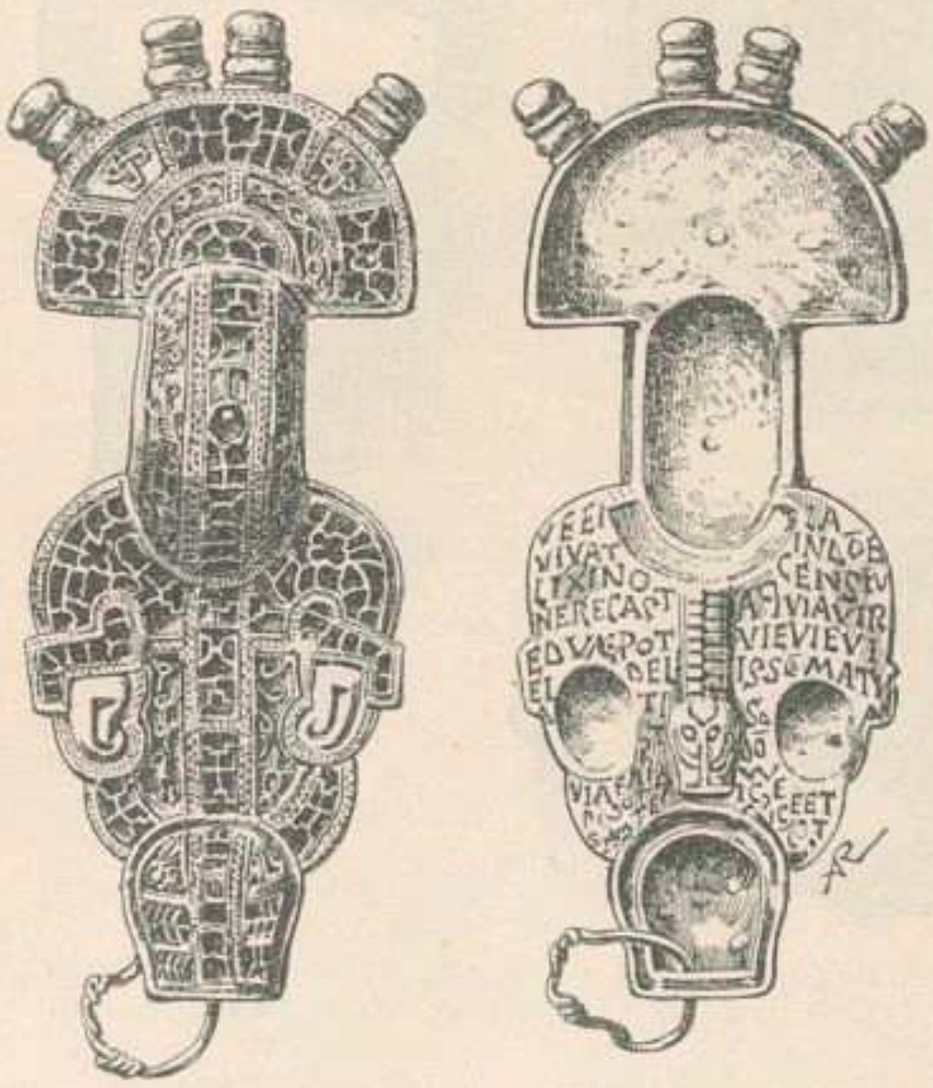

4429. — Fibule mémoriale de Wittislingen (face et revers).
D'après *Gazette archéologique*, 1889, t. XIV, pl. 5 et 6.

presque exclusivement dans les dernières sépultures habillées et ornées.

BIBL. — Pilloy, *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 337.

Fibule probablement chrétienne trouvée dans une sépulture à Aiguisy (fig. 4428, 3). Elle porte l'indication de son possesseur REGNOVEVS, nom dont la troisième lettre, qui semble tout d'abord un S surmonté du signe abréviatif est en réalité un G, tel qu'on le retrouve sur des inscriptions d'Auch et de Narbonne.

BIBL. — Fr. Moreau, *Album Caranda*, 1886, pl. LIV; M. Deloche, dans *Revue archéologique*, avril 1886, p. 222; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 80, n. 57.

Fibule trouvée, en 1881 dans une tombe de Wittislingen (Bavière) et qui nous offre le plus riche spécimen connu de fibule digitée (fig. 4429). Ce joyau est entièrement recouvert, même dans la partie ansée, de nielles, de filigranes, et de pierreries. Le revers était composé de deux plaques réunies par la partie recourbée. Celle qui correspond à la tête semi-circulaire et à laquelle l'aiguille était fixée par une charnière, manque malheureusement. L'autre porte l'inscription; elle est divisée au milieu par un serpent en saillie dessous la tête duquel la pointe de l'ardillon venait se loger. Voici le texte :

VEEI LA
VIVAT INΔŌEI
LIX INO CENSEV
NERE CAPT AQVIAVIR
EΔVMPOT VI EVI EVI
EI ΔEL ISSEMATV
A TI S A
VIA EA PĪ ΔO

Uffila vivat in D(e)o, filix, inocens funere capta quia vire dum potui fui fui fidelissema tu....

BIBL. — J. de Baye, *Le tombeau de Wittislingen au musée national bavarois (Munich)* dans *Gazette archéologique*, 1889, t. XIV, p. 22-23, pl. V et VI.



4430. — Fibule mérovingienne.
D'après *Bull. monumental*, 1854, t. XX, p. 370.

XXII. FIBULES A DEVISES. — Fibule de bronze, ornée de deux petits lions couchés; larg. 0 m. 035 :

+ TANILLDI VIVAT

Bull. épigr. de la Gaule, 1886, t. IV; p. 150; *Mém. Soc. Antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 23, n. 1.

Fibule d'argent trouvée à Éclane, Italie :

TEOΔA
BIVA

Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6090[7]; *Mem. Soc. antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 24, n. 2.

Fibule d'argent trouvée à Éclane :

LVCI · RATELLI
FAMOLA ·

Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6090[8]; *Mém. Soc. Antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 24, n. 3.

Fibule d'argent, trouvée à Bénévent :

+ *(p)*ASCASIA BIBAT IN DE*(o)*

Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6090[1]; *Mém. Soc. Antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 24, n. 4.

Fibule de bronze trouvée à Bénévent :

+ LV · P · V · BIBA ·

Corp. inscr. lat., t. IX, n. 6090[12]; *Mém. Soc. Antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 24, à. 5.

Fibule d'argent, trouvée dans un « ancien cimetière du Maine » (fig. 4430) :

+ ſ STO

E. Hucher, *Lettre à M. de Caumont au sujet d'une fibule mérovingienne à inscription chrétienne*, dans

Bulletin monumental, 1854, t. XX, p. 368-373; Cochet, *Normandie souterraine*, 2e édit., p. 270; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 164, n. 198*a*, pl. XXII, fig. 138; M. Deloche, dans *Revue archéologique*, 1885, 3e série, t. VI, p. 321; *Mém. Soc. antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 26, n. 16.

Fibule de bronze étamée, trouvée à Niort (Deux-Sèvres) :

SI · ME · AMAS · VENI

Parenteau, *Catalogue de l'exposition de Nantes*, n. 73; *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1872, p. 139; *Mém. Soc. Antiq. de France*, 1888, t. XLIX, p. 27, n. 19.

Fibule de bronze étamé, trouvée à Étaples (est-elle chrétienne?) :

ESCIPE SI AMAS

Excipe si amas, c'est-à-dire : « Acceptes si tu m'aimes. »



4431. — Agrafe trouvée au lieu-dit Mont-de-Hermes.
D'après E. Le Blant, *Nouv. recueil des inscript. de la Gaule*, 1892, p. 74, n. 51.

V.-J. Vaillant, *Note sur une fibule à devise trouvée à Etaples*, dans *Bull. de la Commiss. des antiq. départem. du Pas-de-Calais*, 1887; *Mém. Soc. antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 28, n. 20.

Fibule de bronze trouvée à Bouvines, (Nord); inscription en lettres pointillées (est-elle chrétienne?) :

QVOD
VIS EG
OVOLO

Bull. Soc. antiq. France, 1872, p. 95; *Mém. Soc. antiq. France*, 1888, t. XLIX, p. 28, n. 21.

Fibule de bronze émaillé, de forme ovale, trouvée à Reims (Marne), conservée au musée de Saint-Germain-en-Laye :

AVE VIPI

Mém. Soc. antiq. France, 1888, t. XLIX, p. 29, n. 22.

A ces fibules, Mowat ajoutait une liste de formules plus banales : un nom propre suivi du souhait : *Vivas* (*Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 1639[1], 6016[3]); ou bien : *utere felix vivas* (t. III, n. 6016[1]), ou bien encore : *utere felix* (t. III, n. 6016[4], 6016[17], 8122[15]), etc., etc. Il annonçait enfin « une monographie complète des fibules à inscriptions » par M. Maxe-Werly.

Bibl. — R. Mowat, *Note sur des bijoux antiques ornés de devises à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, t. XLIX, p. 19-30.

Une agrafe probablement du VIIe siècle, trouvée dans le cimetière franc du lieu-dit Mont-de-Hermes

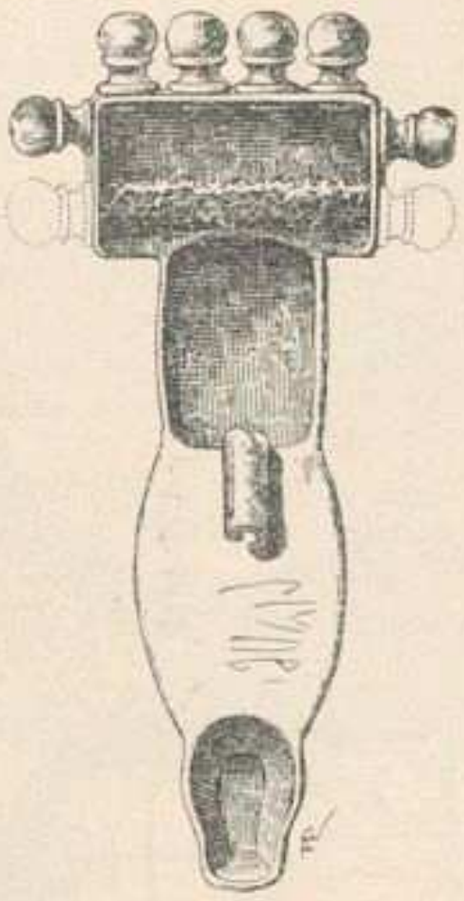

4432. — Fibule mérovingienne avec inscription runique.
D'après Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, pref. t. I, p. CXLVI.

(Oise) offre un aspect extrêmement barbare. Sur une mince feuille d'argent, on a figuré, au centre, une croix pattée, accostée de rameaux et de feuilles, surmontée des images du Soleil et de la Lune. Dans la partie supérieure de l'agrafe on lit ces mots (fig. 4431) :

VAT QVI FECIT

simple abréviation pour *valeat qui fecit*. Cette acclamation est fréquente sur les estampilles doliaires,



4433. — Fibule trouvée à La Balme.
D'après Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 43, fig. 254.

ainsi qu'on l'y a fait voir dans le recueil de Marini. Sur un vase antique de Cologne on lit : *vivat qui ficit*.

Bibl. — Renet, dans *Mémoires de la Société d'archéol. du départem. de l'Oise*, t. XI, pl. VI, fig. 1, p. 95; *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1882, t. V, p. 431; Héron de Villefosse, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1882, p. 132; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. de la Gaule*, 1892, p. 73, n. 51.

Ardillon de fer plaqué d'argent portant la tête du Christ et le vocable EMMANVEL, dont l'interprétation est *nobiscum Deus* (voir au mot Emmanuel).

Une fibule mérovingienne trouvée en Bourgogne porte au revers une inscription runique (fig. 4432).

Bibl. — H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne*, 1860, pl. XIV, p. 49; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. CXLVI.

Une fibule trouvée à La Balme et sur laquelle on voit deux personnages dans l'attitude de la prière (fig. 4433). Quant au déchiffrement de la légende, il faut en laisser le plaisir à l'ingéniosité du lecteur qui découvrira.... *Dominus... Justina* et peut-être autre chose encore.

Bibl. — Gosse, *Notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, pl. II, fig 4; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. II, p. 3, n. 372; pl. 43, n. 254.

XXIII. Fibules a monogrammes. — Fibule en cuivre, trouvée à Carthage, colline Saint-Louis en 1892, portant un monogramme byzantin (fig. 4434).

Bibl. — Delattre, *Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline Saint-Louis en* 1892, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1893, p. 98, fig. 2.

Fibules de type analogue, également ornées d'un monogramme byzantin, faisant partie de la collection du British Museum, provenant de Medinet-el-Fayoum, d'Athènes, ou d'Égypte (sans désignation

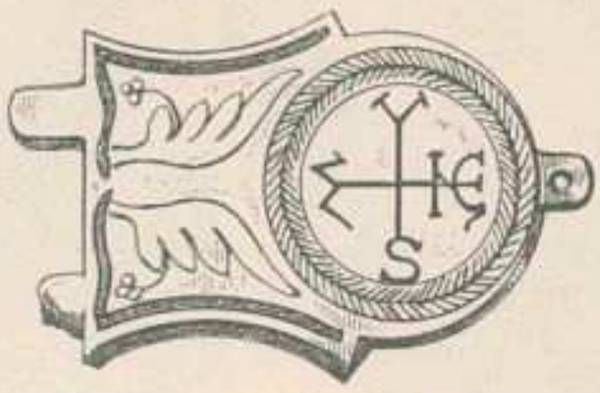

4434. — Fibule à monogramme de Carthage.
D'après *Bull. Arch. du Comité*, 1893, p. 98, fig. 2.

plus précise). Une de ces fibules représente un animal avec un croisillon sur la tête, d'autres, un disque, une croix, un ovale, un rectangle; la plupart conservent leurs affiquets.

Bibl. — O. Dalton, *Catalogue of christian antiquities*, 1901, p. 115-116, n. 581-592.

Fibule de cuivre trouvée à Carthage vers 1910. « La boucle, en l'état actuel, se compose de deux parties, l'une ovale, l'autre hexagonale. L'ovale, disposé verticalement dans le sens du grand axe, mesure environ 0 m. 022 sur 0 m. 016. Le revers est fruste et n'a jamais été décoré. Sur la face, au-dessous d'une croix grecque et dans un cadre elliptique, tout le champ est rempli par un grand monogramme latin, Au centre, un grand N, à gauche, R.Є; en haut, sous la croix, un O; en bas, A.V. et S.; à droite, B et T. Nous lisons *Renobatus*, pour Renovatus, nom très commun en Afrique. A gauche de l'ovale, un hexagone presque régulier (environ 0 m. 01 de côté) qui, dans un cadre également hexagonal, présente l'inscription suivante :

· + ·
H Є I M
C Є ω P
· ✳ ·

lettres d'environ 0 m. 004, de basse époque et très nettes. La lecture est absolument certaine. « A droite de l'ovale, on constate une cassure, dont la longueur correspond exactement à celle de l'attache de gauche. Évidemment, à l'hexagone conservé de gauche faisait pendant à droite un autre hexagone, de mêmes dimensions. Tout porte à croire que l'inscription grecque continuait dans la partie droite et perdue de la boucle. Nous proposerons, avec les réserves nécessaires, les lectures et restitutions suivantes :

a) + RENOBATVS
b) + Ἡ εἱμ[αρμένη
σὲ ὥρ[α μένει

c'est-à-dire : « L'heure fixée par le destin t'attend. »

« D'après la forme des caractères et des symboles la boucle est postérieure au début du Ve siècle, probablement de la période byzantine. »

Bibl. — P. Monceaux, *Boucle de cuivre avec inscription grecque et monogramme latin découverts à Carthage*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1911, p. 244-245.

XXIV. Fibules a symboles. — Fibule de bronze trouvée dans une sépulture barbare le long de la voie



4435. — Fibule à symboles.
D'après *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, t. XXXIX, p. 207.

romaine qui conduisait au Petit-Saint-Bernard (fig. 4435). Longueur totale, 12 centimètres. Plaque gravée, boucle gravée et ardillon ciselé. Le motif de la décoration principale est un orant debout. On le rencontre maintes fois sur les monuments de cette espèce, mais toujours il est possible d'y reconnaître le prophète Daniel (voir ce mot) grâce à la présence des deux lions. Sur la boucle on peut lire des caractères sans suite.

Bibl. — J. Quicherat, *Agrafe en bronze de l'époque franque découverte en Tarentaise*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, t. XXXIX, p. 206-208.

Fibule en ivoire trouvée dans une tombe de l'église Saint-Cyr à Issoudun. Cette boucle est en deux parties assemblées au moyen d'une charnière, la plaque restant fixée à la ceinture. La plaque porte une croix ornée avec A et ω suspendus à ses branches et un griffon en arrêt. L'extrémité de cette plaque est refendue par une rainure profonde de 0 m. 013 et destinée à recevoir l'extrémité du cuir ou du tissu de la ceinture que traversaient deux rivets de métal

encore existants. Trois millimètres plus loin que le fond de cette rainure s'ouvre sur la branche latérale supérieure un évidement long, long de 0 m. 041 sur 0 m. 047 de profondeur, fermant par un coulisseau en ivoire qui est conservé et qui se meut dans une rainure dont il ne peut sortir que lorsque l'on a

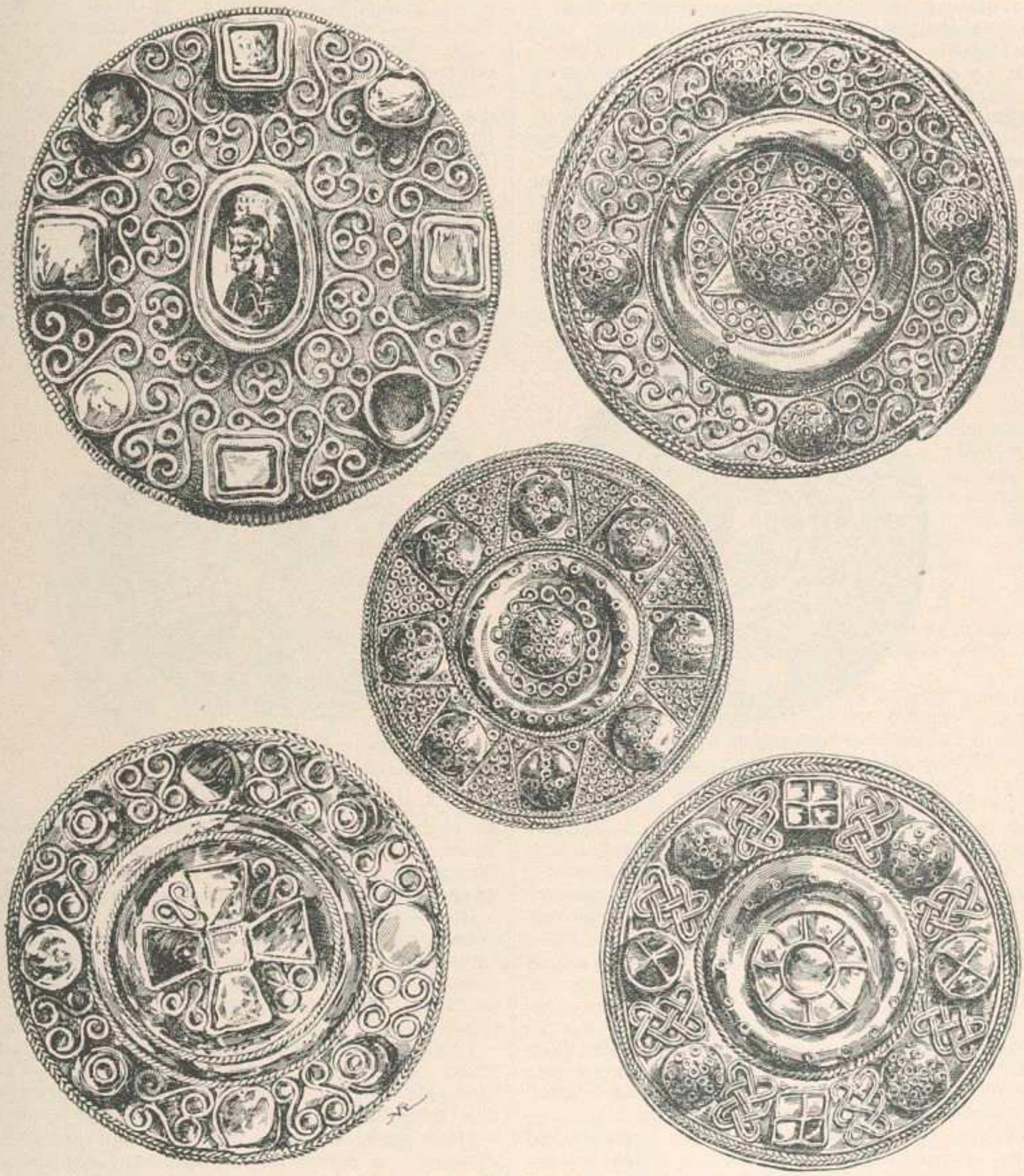

4436. — Fibules circulaires. D'après des photographies.

démonté la charnière unissant la boucle à la plaque. Cette cavité était sans doute aménagée pour recevoir des reliques. E. Le Blant a justement rapproché ce monument mérovingien de la fibule de la ceinture de saint Césaire d'Arles (voir *Dictionn.*, t. I, col. 2906, fig. 982), et d'une fibule en bronze ornée de dragons découverte dans le cimetière de Saint-Étienne de Coldres (Jura).

Bibl. — E. Le Blant, *Boucle en ivoire trouvée à Issoudun (Indre)*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1877, t. xxxviii, p. 196-198; pour la boucle de Saint-Étienne de Coldres, cf. Désiré Monnier, dans *Annuaire du département du Jura pour* 1841, pl. iii, p. 83; A. Buhot de Kersers, *Boucle mérovingienne découverte en 1877 à Issoudun*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, 1877, t. vii, p. 243.

L'origine de la plaque de ceinture de saint Césaire n'est pas d'une attribution aisée. La technique et le sujet semblent très étrangers aux rudes artistes barbares auxquels nous devons les fibules ou plaques de ceinture d'une grossièreté d'exécution souvent inimaginable. Il est vraisemblable qu'on peut le rattacher au groupe des fibules burgondes avec lequel saint Césaire fut en contact fréquent. Mais ce qui importe plus c'est le type général de ces fibules servant à attacher le ceinturon. La ceinture était la partie la plus essentielle du vêtement barbare et souvent la plus précieuse. Tout ce que le guerrier ou la

femme avait à garder à portée de sa main, il ne le mettait pas dans des poches, il l'attachait à sa ceinture en sorte que celle-ci devait être particulièrement résistante, cuir ou tissu, et le poids de tout ce qui y était suspendu devait nécessiter des bretelles qui faisaient porter la charge en partie sur les épaules.

Toutes ces fibules burgondes paraissent se répartir en trois groupes : celui des monstres affrontés, celui de Daniel, celui des serpents entrelacés. De l'exécution il y a peu de chose à dire. Quant l'ornement est géométrique, on a souvent à admirer le goût, l'adresse de l'artisan. la ténuité des traits, la grâce souple ou la combinaison ingénieuse des lignes et des figures. En passant au règne végétal, il est rare qu'on ne s'aperçoive d'une déchéance sensible, mais la plante stylisée est encore une manière de géométrie, pour laquelle la fantaisie sauve l'ouvrier du devoir de l'exactitude. Dès qu'on arrive au règne animal, il faut s'attendre à tout et il serait plus exact de dire : le règne des monstruosités. L'homme et les animaux souffrent tout : mais, une fois de plus, en stylisant à outrance, on rendait moins intolérable ce dessin qui n'a de comparaison que dans les ébauches de nos écoliers. On en a vu des spécimens représentant Daniel (voir ce mot). (fig. 4435). Les lions, à force de s'étirer, se transforment en dragons et dès lors il devient possible de leur infliger toutes les déformations imaginables, mais l'homme, le malheureux Daniel a perdu toute apparence humaine.

Les Burgondes sont-ils allés chercher ce motif au nord de l'Europe, sur des monuments tels que le casque d'Oéland (Suède) qui représente la lutte d'un homme contre deux ours. Nous ne le pensons pas, pas plus qu'ils ne seraient allés en Égypte, s'inspirer de la représentation de saint Ménas entre les deux chameaux. A l'époque où les Burgondes décoraient leurs fibules, ils ne regardaient pas vers le nord, ils étaient solidement fixés en Savoie, ils étaient chrétiens et leur symbolique était celle des catacombes et des sarcophages à qui ils empruntèrent le Daniel entre deux lions. Tout comme les monstres buvant dans un vase procèdent d'un type classique dont on rencontre déjà une déformation accentuée sur un sarcophage de Charenton-sur-Cher. L'épisode de Daniel est celui qui a frappé le plus vivement les Burgondes et qu'ils ont reproduit infatigablement.

XXV. Fibules circulaires et polygonales. — Ce ne sont pas les plus nombreuses, mais quelques-unes doivent être comptées parmi les plus riches. Elles ont pu servir de fibules ou se transformer en médaillons. On en rencontre un choix magnifique en Italie à Cividale (voir ce mot), à Castel Trosimo, à Nocera Umbra. Celles qui ont été trouvées dans ces deux dernières localités diffèrent tout à fait comme type et comme technique des fibules barbares et montrent que l'art latin a voulu lutter — et avec succès — contre une mode représentée par des monuments d'une grossièreté surprenante. Une fibule trouvée à Testona et conservée au musée de Turin n'a cependant utilisé que les éléments décoratifs chers aux orfèvres barbares, cercles, triangles, etc., et avec bonheur. A Cividale on rencontre la fibule en forme d'S (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1822, fig. 2696) et la fibule ronde (fig. 2997). Mais c'est surtout à Castel Trosimo que ces fibules rondes sont remarquables (fig. 4436). L'idée décorative est constante : c'est un joyau central d'où rayonnent des cabochons, mais tandis que sur une fibule le joyau est ovale, sur une autre il est circulaire, sur une autre encore c'est une croix ou bien c'est une étoile. Les cabochons qui s'alignent en cercle sont ronds ou carrés, mais ronds de préférence et ce sont des pierres d'une seule pièce, ou bien plusieurs pierres serties dans un cabochon unique. Les enroulements en filigrane sont d'un emploi constant. Au musée de Vérone on conserve également une belle fibule d'or, sertie jadis de pierreries (fig. 4437).



4437. — Fibule d'or du musée de Vérone.
D'après une photographie.

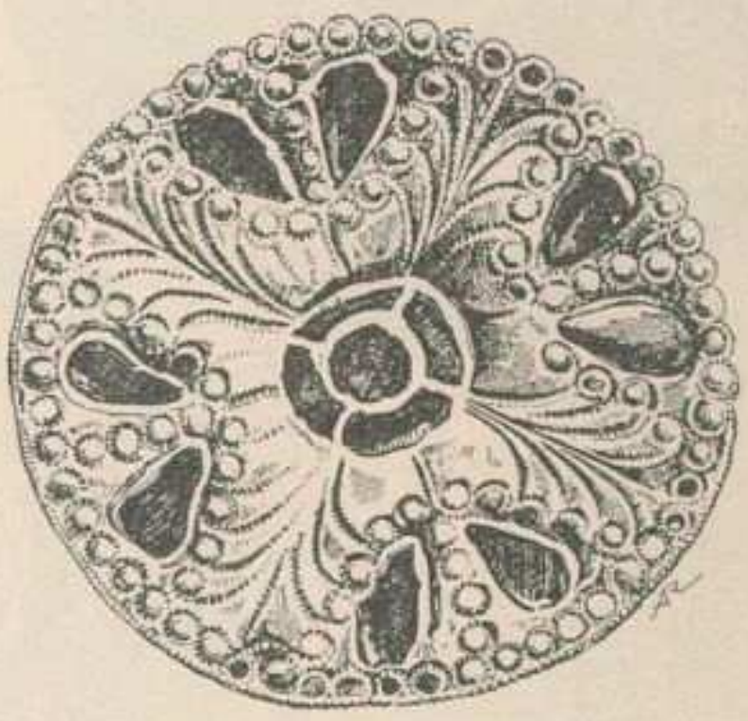

4438. — Fibule circulaire.
D'après Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, 1901, t. I, fig. 41.

On a écrit avec raison, que ces fibules représentent la catégorie la plus parfaite des ouvrages de la bijouterie barbare. C'est, sur un fond d'or ou d'argent, un étincellement de cabochons, de nacres, de verres en table ou à facettes produisant l'effet le plus artistique.

La fibule circulaire, ordinairement de petites dimensions, cloisonnée de grenats, bordée souvent d'une nielle, est d'origine orientale. Le plus ordinairement, elle figure une fleur, une marguerite des prés comme à Harmignies, à Pry, à Anderlecht, à Franchimont (Belgique), à Armentières, à Barleux, à Etinchen, à Ercheu, à Marchélepot, à Anguilcourt-le-Sart, à Eymet-sur-Dropt, à Alzey, à Freilaubersheim, etc. Parfois elle est simplement divisée en compartiments réguliers disposés symétriquement par deux rangées rayonnant autour du centre, comme à Molain, à Breny, à Caranda, etc. Ou bien encore, on voit des dessins agencés autour d'un trèfle à quatre feuilles émaillé, comme à Ercheu, à Herpes.

Les fibules circulaires ou bien dérivées de la forme circulaire, ont offert des exemplaires merveilleux trouvés en Gaule et dans l'Europe centrale. La broche ronde ou quadrilobée est recouverte d'une feuille d'or chargée de filigranes tressés formant des 8, des S, de petits annelets disposés de façons variées et figu-

rant quelquefois un swastika, quelquefois un triquètre ou tout autre signe symbolique. En outre, des battes fixées à la surface de la broche reçoivent des verroteries colorées, bleu, rouge, jaune pâle, vert, des quartz hyalins et des fragments de nacre. Ces cabochons affectent les formes les plus variées, rondes, carrées, ovales, triangulaires, losangées, en otelles, en quatre feuilles, en croissants, en demi-cercles; il en est même qui reproduisent des sujets tirés du règne animal : un poisson (à Jouy-le-Comte, Seine-et-Oise), un rapace (à Baslieux, Meurthe-et-Moselle).

Les plus belles fibules de ce type sont celles de Baslieux, Molain, Caranda, Vimy, Liverdun, Saint-Jean-du-Vieil-Aître, Béthune, Cesses, Pleurs, Montreuil-sur-Mer, Delle, Pincthun, Hardenthum, Uzelot, Wizernes, Waben, Wingles, Lens, Barleux, Serrigny, Bazoches-les-Gallerandes, Caudebec-les-Elbeuf, Charnay, Fontaine-sur-Marne, Farges-les-Mâcon, Saint-Étienne-de-Coldres, etc. En Belgique, à Anderlecht, à Harmignies, à Franchimont, à Jamiolles, à Éprave, à Rognée, à Wancennes. — En Rhénanie : Bendorf, Obérolm, Armsheim, Sprendlingen, Weissenthurn, Andernach, Wiesoppenheim, Engers, Odratzheim,



4439. — Fibule de Mézières-les-Vic.
D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, t. LXV, p. 226.

Gerstheim, à Rixheim, Turckheim, etc. — Dans le Grand-Duché du Luxembourg, à Greisch. — En Suisse, à Bois-le-Vaud, à Fétigny, à Bassecourt, à Grenchen, à Hohberg, à Lüsslingen, à Kaiser Augst, à Elisried.

Il existe des fibules en bronze, ornées de quelques traits, dépourvues de dorures, de filigranes et même de cabochons, dont le centre seulement est bombé et orné quelquefois d'une pierre colorée. Leur importance artistique est trop peu considérable pour justifier ici une longue énumération.

En Lorraine et en Rhénanie, on a rencontré des fibules circulaires d'un type particulier. Elles sont en fer, pourvues d'un bouton central semisphérique et complètement damasquinées de fils de laiton ou plaquées d'argent. On rencontre des plaques de ceinturon d'un travail analogue dans les nécropoles franques du nord-est de la Gaule (fig. 4438).

Sur certaines fibules l'ornementation consiste dans les contorsions d'un serpent : c'est là un sujet d'inspiration scandinave, qu'on rencontre fréquemment en Allemagne et en Rhénanie [1] mais jamais sur le sol de la Gaule. Les uns offrent un disque aplati du côté de l'épinglette, de telle sorte qu'elles ne pouvaient remplir l'usage de broche, elles servaient simplement de décoration [2]. Les autres ont certainement servi à fixer un vêtement, probablement elles se portaient sur les épaules. Tantôt, elles présentent une plaque supérieure en fer, ornée par la damasquinure ou le placage, reliée par des rivets à une seconde plaque, ordinairement de bronze, qui supporte l'épingle; tantôt c'est une délicate empreinte d'animal fantastique, de zigzags, de torsades, parfois même de grossières monnaies romaines, sur une feuille d'argent ou d'or, qui est fixée à l'aide d'un mastic sur le disque de fer ou de bronze qui constitue la broche.

Les fibules discoïdes plaquées ou damasquinées sont cantonnées en quelque sorte dans les pays alamanniques. Lindenschmidt leur trouve une affinité assez grande avec les ouvrages romains de ce genre [3]. Les plus intéressantes de ces broches ont été recueillies à Freilaubersheim et Ebersheim, à Meckenheim, à Nieder-Breisig, à Heddesheim, près Ladenburg, à Dietersheim, à Biebrich-sur-le-Rhin, à Pfahlheim, à Neuwied, dans les environs de Darmstadt.

XXVI. FIBULES ICONIQUES. — Fibule d'argent trouvée à Mézières-lès-Vic (Meurthe), au diamètre de 0 m. 052, conservée au musée de Nancy. C'est une feuille estampée représentant une figure de face, assise, tenant un sceptre de la main gauche et une Victoire sur un globe dans la main droite. Autour on lit (fig. 4439) :

INVICTA ROMA VTERE FELIX

Le cercle est bordé d'un grènetis, dans lequel pénètrent en quatre endroits différents, les clous qui fixaient la plaque d'argent sur le disque de bronze constituant la fibule. Le type a été copié sur une monnaie de Priscus Attalus, créé empereur par Alaric, en 409. Mais au lieu de la formule *Invicta Roma*, qui se lit sur les pièces de cet empereur, l'ouvrier a mis le souhait *utere felix* qui s'adresse à l'acquéreur.

BIBL. — A. Blanchet, *Plaque d'argent du musée de Nancy*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1905, t. LXV, p. 225-227.

La mode est ancienne de l'adaptation des monnaies d'or ou d'argent pour en faire des bijoux. « Après avoir formé des colliers avec les deniers romains, les pièces byzantines et même les deniers gaulois tout simplement percés, on voulut faire des bijoux francs originaux, mais on n'arriva à produire que des objets barbares dont l'aspect révèle une absence complète de goût et d'habileté; et cependant les prétendus artistes qui les fabriquaient n'hésitaient pas à les signer. On trouve assez fréquemment dans les sépultures franques des fibules, les unes ornées de têtes humaines de profil ou de face, accompagnées de légendes. Parmi celles-ci, il s'en rencontre que l'on peut déchiffrer et d'autres où des lettres semblent semées au hasard pour former un trompe-l'œil. Sur un disque en bronze qui forme le corps de la fibule est fixée une lame d'or ou d'argent, très mince, sur laquelle a été estampé le sujet que l'on a la prétention de représenter. »

Les profils d'empereurs se sont ainsi trouvés faire un service assez imprévu et il est curieux de voir les têtes d'Antonin et de Marc-Aurèle avec une croix, gravées par un artiste franc. Certaines monnaies mérovingiennes présentent un profil avec une croix devant (fig. 4440, 1).

Dans l'ornementation des fibules franques, on remarque assez souvent des effigies de personnages historiques et des légendes empruntées à la numismatique officielle, mais modifiées ou altérées au point d'être indéchiffrables. On a lu plus haut cette énigme INVICTA ROMA VTERE FELIX, on peut en rapprocher la tête d'Egbert, roi du Kent (664-673) avec cette légende impériale : D·N·ECBERTVS P·F·AVG; ou encore un Hadrien christianisé : + ATRIANO

[1] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 438. — [2] *Ibid.*, p. 438. — [3] *Ibid.*, p. 448.

IMPERATORI. A Thuillies, près de Thuin (en Hainaut), c'est un AVRELIANO inconnu (fig. 4440,2). Le cimetière de Liverdun a rendu, entre autres objets, une fibule portant la légende OAVIVAED et des traits informes qui n'en ont pas moins la prétention de représenter un visage (fig. 4440,3).

Une fibule de Monceau-le-Neuf (Aisne) est signée + AGLEBERTVS FICIT OGO ces trois dernières lettres peuvent vouloir dire *ego* (?) (fig. 4440,4). Quant au visage qui s'y trouve figuré il n'a d'humain que la prétention de l'être.

Fibule d'argent, à rosace centrale entourée d'une signature CRIMOALDVS FICIT ΔOΛ (fig. 4440,5), trouvée à Liverdun (Meuse); et à Pompey (Meurthe) fibule semblable avec ces mots GRIMOALDVS FICIT RICI. M. Pilloy a mentionné une fibule avec INCEL-

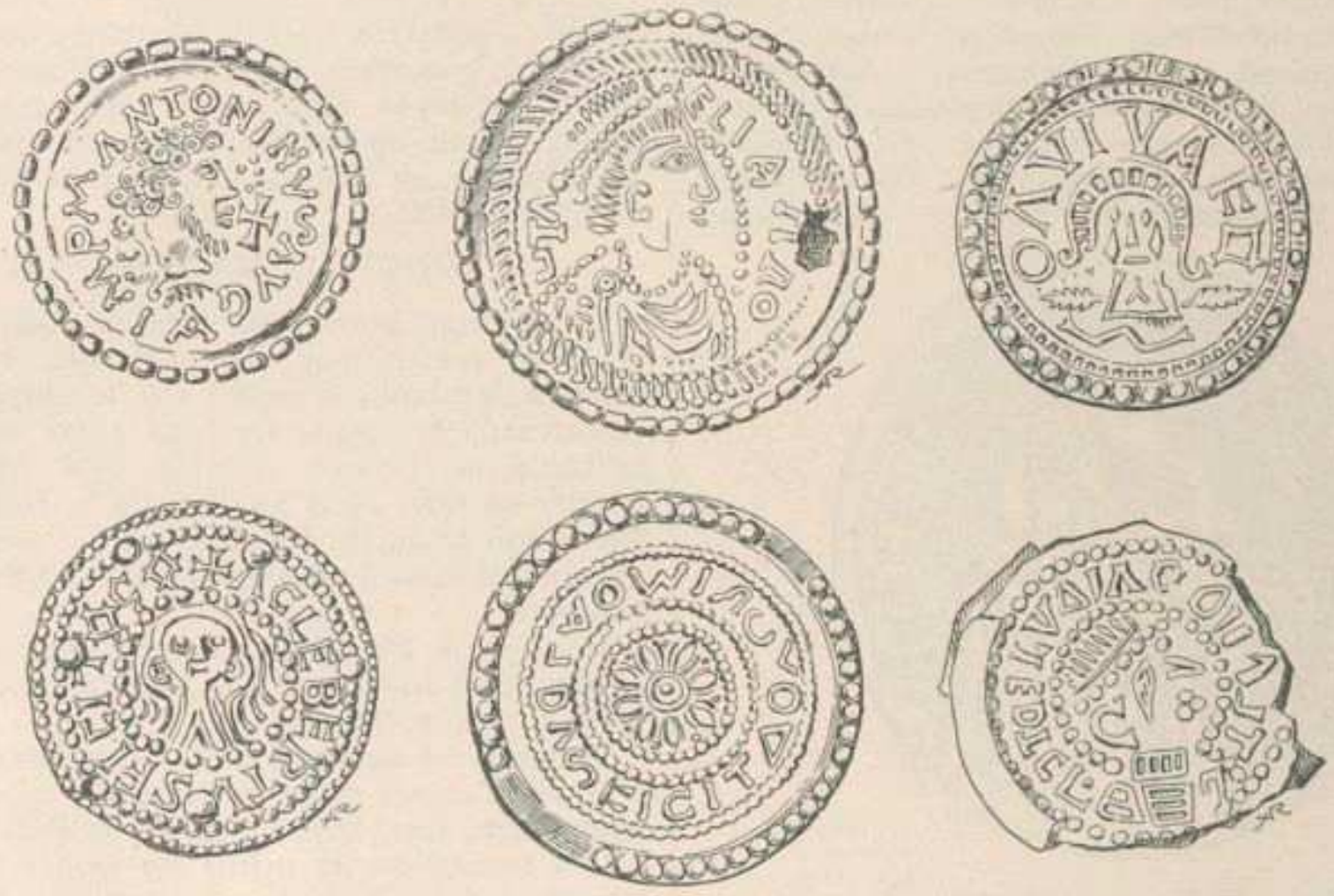

4440. — Fibules iconiques.
D'après *Rec. des mém. du centenaire de la Soc. nat. des Ant. de France*, 1904, p. 27-31, fig. 1-7.

DVS FICIT et à Sery-les-Mézières (Aisne) fut découverte une fibule entrée depuis au Cabinet des médailles. Autour d'un buste tourné à droite et qui rappelle les triens francs les plus barbares, on distingue une série de lettres qui, paraissant jetées au hasard, ne présentent pas un sens appréciable; il me semble apercevoir un groupe de lettres qui donne LVDIACO, puis les caractères avant et après qui font penser au mot FICIT.

Bibl. — A. de Barthélemy, *Note sur quelques fibules franques*, dans *Société nationale des antiquaires de France. Centenaire, 1804-1904. Recueil de mémoires*, in-8°, Paris, 1904, p. 25-31.

XXVII. Fibules bractéates. — A la série de fibules que nous venons de décrire se rattachent les bractéates. On désigne sous ce nom des bijoux originaires des pays septentrionaux, le Danemark et la Scandinavie, formés d'un disque en bronze portant au revers une épingle d'attache et, sur la face, une feuille d'or ou d'argent fort mince, ornée au repoussé d'un sujet barbare, le plus souvent d'une imitation de monnaie contemporaine [1]. M. van Bastelaer les considère comme des marques honorifiques employées dès la plus haute antiquité [2]. Suspendues au moyen d'une bélière dans le nord, elles se modifient dans le sud, pour devenir l'agrafe que l'on retrouve dans quelques stations barbares de Belgique et des bords du Rhin. Lindenschmidt les désigne comme de remarquables pendeloques de collier [3], et il passe en revue les bractéates les plus intéressantes de sa connaissance, et où il est souvent difficile de distinguer l'image que l'artiste a voulu représenter. C'est tantôt un buste d'homme? comme à Freilaubersheim, à Wieuwerd; tantôt une reproduction d'animal plus ou moins fantastique, quadrupède ou oiseau, comme sur les bractéates des musées de Ratisbonne, d'Hanovre et de Karlsruhe [4].

Les plus belles bractéates ont été recueillies dans les cimetières francs de la première époque et ils semblent avoir été apportés par le courant salien. Il est à remarquer en effet qu'aucun de ces bijoux ne s'est rencontré dans les riches cimetières de la rive droite de la



4441. — Bractéates, trouvées à Gougnies et à Thuillies.
D'après Barrière-Flavy, *Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. 1, p. 217, fig. 80.

Meuse, comme ceux de Samson, de Spontin et de Furfooz, dont le mobilier empreint d'une influence

[1] A. Béquet, *Nos fouilles en 1888*, p. 4. — [2] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, 1895, p. 31; *Emplacement d'un oppidum belgo-gaulois, devenu ensuite castrum romain, puis enceinte franque à Gougnies*, Mons, 1886. — [3] L. Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Altertumskunde*, p. 392. — [4] *Ibid.*, p. 392-393; C. Barrière-Flavy, *Arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. 1, p. 216.

romaine dénotait plutôt un courant de l'Europe centrale [1].

Le musée de Namur avait formé une collection exceptionnellement riche et intéressante de bractéates et dans le nombre une broche plaquée or, où on voit l'imitation d'une monnaie byzantine, et qui a été trouvée au cimetière du *Tombeau* à Franchimont [2]. A Jamiolle, une bractéate offre la représentation d'un personnage qui semble tenir une arme; cette broche a été recueillie dans une tombe de femme [3]. A Wancennes, deux bractéates d'or, dont le sujet est indéfinissable, ont été trouvées sur les restes d'une femme. A Saint-Gérard, dans les sépultures *aux Masis*, on a rencontré plusieurs belles broches dont la feuille d'or qui les décorait ne portait qu'un encadrement finement orné. Le centre restait vide [4]. D'autres bractéates ont été trouvées à Gougnies et à Thuillies, (broche et pendeloque) (fig. 4441) offrant une grossière imitation de médaille romaine [5].

On peut encore signaler les bractéates de Dotzheim, d'Engers, de Virnheim avec figurations humaines; celles de Frielaubersheim, d'Abenheim, d'Obrigheim, de Sinsheim, d'Andernach, avec animaux fantastiques et de plus petits disques ou triangles décorés de dessins quelconques, souvent filigranés, pourvus de bélières et rencontrés à Wurmlingen, à Charnay, à Bassecourt, etc.

Les bractéates de toutes dimensions se rencontrent aussi dans les sépultures alamanniques. Il faut signaler les belles pièces provenant de Nordendorf, deux de Reichenhall. Leur épaisseur est celle d'une feuille de papier, mesurant 0 m. 02 de diamètre, elles offrent une grossière imitation de médailles romaines d'Anastase ou de Justinien au type de la Victoire [6]. C'était alors le modèle le plus répandu dans toute la Gaule barbare.

Une belle bractéate trouvée à Dotzheim, près Wiesbaden porte cette légende :

INVICTA ROMA VTERE FELIX

XXVIII. Fibules a umbo. — Fibules provenant d'un tombeau de femme isolé, découvert à Baslieux (Meurthe-et-Moselle) et entrées au musée de Saint-Germain-en-Laye en 1892. Se composent de deux disques minces, l'un en bronze, l'autre en or, réunis par des rivets d'argent [7]. Ces petits monuments ont fait l'objet d'une description qui ne peut qu'être citée intégralement (fig. 4442).

Dans la plus grande des deux fibules (0 m.06 de diamètre) les têtes des rivets, assez petites et noircies par le temps, semblent serties dans un anneau de filigrane d'or. Dans la seconde, les têtes sont plus larges, paraissent écrasées (l'une d'elles même est fendue) et mordent sur la natte de filigrane qui décore le tour de la fibule; le travail est moins soigné. La partie centrale, limitée dans les deux cas par un cercle



4442. — Fibules à umbo, trouvées à Baslieux. D'après *Revue archéologique*, 1899, pl. 10-11.

de filigrane, qui est double dans la grande fibule, forme un cône très évasé. Elles ont l'aspect d'un bouclier muni de son *umbo*. Un gros fil d'or fileté borde la circonférence des deux fibules. Des motifs en filigrane, soudés sur la surface d'or en décorent le champ. Le filigrane dont s'est servi l'orfèvre n'est pas formé comme celui qu'emploie la bijouterie moderne de deux fils métalliques tordus ensemble [8]. C'est un fil simple, fileté; bien que le travail soit très fin, l'aspect des parties où il est moins uniforme. ne laisse aucun doute sur sa nature. Il y a mieux encore. Dans une fibule du musée de Saint-Germain (34224) provenant des Ardennes, le filigrane est remplacé par une étroite bande d'or grossièrement estampée [9]. Les fibules de Charnay présentent une autre sorte de filigrane : c'est un ruban d'or laminé et tordu en spi-

[1] A. Béquet, *Nos fouilles en 1888*, p. 5. — [2] A. Béquet, *Nos fouilles en 1880*, p. 15. — [3] A. Béquet, *Nos fouilles en 1883-1884*, p. 31-32. — [4] A. Béquet, *Nos fouilles en 1888*, Saint-Girard, p. 5. — [5] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, p. 31 sq.; *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, Malines, 1894, p. 54-58. — [6] M. von Chlingensperg-Berg, *Das Graberfeld von Reichenhall in Oberbayern*, in-8°, Reichenhall, 1890. — [7] Dans quelques cas, les deux plaques sont unies par un mastic; cf. J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, t. I, p. 497; A. Baudot, *Mémoire sur les sépultures barbares découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, in-4°, Dijon, 1860, p. 45; Lindenschmidt, *Alterhümer*, t. I, fasc. 1, pl. VIII, n. 4. Dans une des fibules de Charnay (Baudot, *op. cit.*, p. 44, pl. XIII, 3; Saint-Germain, n. 34713) la plaque de bronze est retenue par les bords rabattus de la feuille supérieure. Ailleurs le rebord de la plaque inférieure encadre la plaque supérieure. — [8] Fréquemment employé dans l'antiquité; voir au musée de Saint-Germain (22246) une plaque d'or provenant de Chypre, décorée de rinceaux en filigrane. — [9] L'antiquité a pratiqué ce procédé expéditif. Voir Ch. de Linas, *Origines de l'orfèvrerie cloisonnée*, t. I, p. 364.

rale, assez irrégulièrement d'ailleurs [1], mais la plus grande partie des fils sont semblables au filigrane de Baslieux [2]. Sur le champ ainsi rempli se détachent en relief des cabochons de verre bleu foncé, des pâtes verdâtres et des tablettes de verre rouge serties dans des bâtes assez minces. Les lames de verre rouge [3] apparaissent quadrillées par transparence. Elles doivent cet aspect au paillon d'argent sur lequel elles reposent. Cette mince feuille de métal quelquefois unie, mais généralement striée ou gaufrée [4], se trouve dans presque tous les bijoux mérovingiens à incrustation de verroterie; elle rehaussait l'éclat du verre et lui donnait un aspect chatoyant. Le paillon était placé sur une sorte de mastic [5] d'un blanc sale qu'a laissé à découvert la chute de quelques plaquettes.

La plus petite des deux fibules (0 m. 05 de diamètre) est aussi la plus simple. Au milieu un cabochon de verre bleu, cerclé de filigrane, forme le sommet de l'*umbo;* quatre lobes de mastic et de verre blanc, disposés en croix et quatre rangées plus ou moins régulières de petits anneaux complètent la décoration du cône central. Le reste de la fibule a deux registres concentriques limités par un filigrane. Dans le registre intérieur, des S séparés par des anneaux rayonnent autour du centre. Le registre extérieur est décoré par une natte, assez grossière et assez lâche, de fils d'or, qu'interrompent alternativement quatre croissants, dont l'un contient encore une lamelle de verre blanchâtre et quatre triangles de verroterie rouge. Ces figures sont placées aux extrémités de diamètres perpendiculaires, mais elles ne sont pas dans le prolongement des branches de la croix centrale. La plaque de bronze présente trois lignes de points et deux lignes de croix centriques.

L'ornementation de la grande fibule est beaucoup plus compliquée. Le centre est occupé par une croix de pâtes vertes, cloisonnées. Les bras très courts de cette croix sont prolongés par des arcs de filigranes, adossés à des croissants de verroterie. Entre ces bras rayonnent quatre triangles de verre rouge dont la pointe s'appuie sur d'autres arcs de filigrane. L'unique registre du pourtour est décoré d'abord par trois oiseaux en verre rouge cloisonné, qui alternent avec trois cabochons de verre bleu, flanqués d'une rondelle de verroterie rouge [6]. Ces six figures sont séparées les unes des autres par six motifs en filigrane, qui alternent deux à deux. Les plus notables sont des swastikas ; les autres sont, deux à deux, un arc et un arc aux pointes enroulées dont l'intérieur est rempli de filigranes.

Bibl. — H. Hubert, *Fibules de Baslieux*, dans *Revue archéologique*, 1899, IIIe série, t. xxxiv, p. 363-366, pl. x, xi.

Fibule de Charnay, du type appelé fibule à *umbo* (fig. 4443). Ces fibules sont peu nombreuses en Allemagne; celle d'Alsheim [7] n'est cependant pas isolée puisqu'on doit en rapprocher celles de Lupfen [8], de Rosenheim [9], de Hahnheim [10], et aussi une fibule d'or trouvée dans le cimetière de Balingen (Wurtemberg) et entrée au musée de Stuttgart; celle-ci porte une inscription runique [11], et sur le pourtour quatre swastikas. Ces fibules de la vallée du Rhin sont décorées



4443. — Fibule de Charnay.

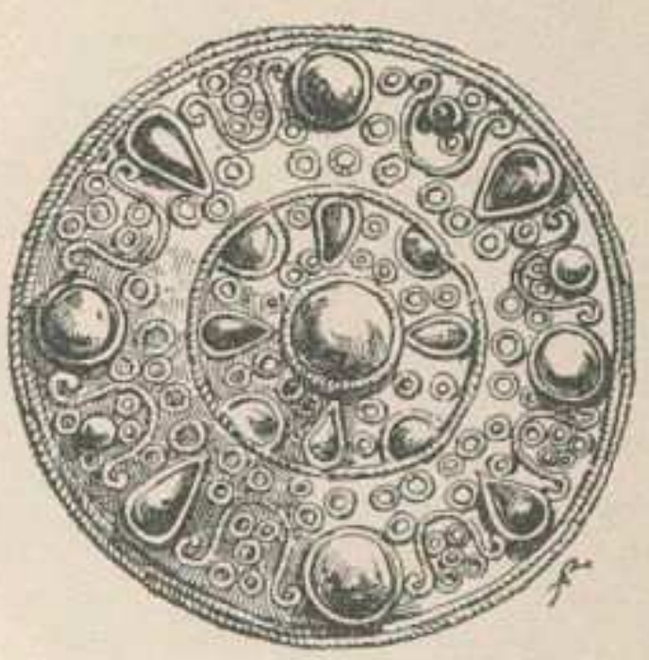

4444. — Fibule d'Alsheim.

D'après *Revue archéologique*, 1899, p. 370, fig. 5, p. 369, fig. 4.

[1] Baudot, *Charnay*, p. 40; Musée de Saint-Germain, 34700 (Baudot, pl. xii, 2); 34706 (pl. xii, 9); 34715 (pl. xiii, 4); 34719 (pl. xiii, 6); 34721 (pl. xiii, 7). — [2] Les deux sortes de filigranes sont employés simultanément sur la fibule 34700. Le cercle en filigrane qui borde la fibule 34713 (Baudot, pl. xiii, 3) est formé de deux fils tordus. — [3] Lasteyrie, *Trésor de Guarrazar*, p. 28. Dans cette bijouterie, selon M. de Lasteyrie, les tablettes cloisonnées sont en verre rouge et non en grenats; il eût été difficile d'obtenir par la taille du grenat la parfaite égalité des plaquettes. Le grenat serait exceptionnel. Cf. *Revue archéologique*, 1874, t. ii, p. 76. Pourtant Baudot, *op. cit.*, p. 40, prétend qu'une partie des incrustations de Charnay sont en grenat taillé à la meule. M. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. iii, p. 51, n. 1, soutient que les lamelles rouges ne peuvent être que du grenat. Il se réfère aux analyses que M. Fr. Moreau a fait faire de quelques incrustations des bijoux de la collection Caranda; voir *Rev. archéol.*, 1882, t. ii, lettre de M. Damour à M. Bertrand. Nous nous rallions, sans exclure toutefois *a priori* l'opinion contraire, à l'avis de M. de Lasteyrie; sur cette question, voir surtout Linas, *Orfèvrerie mérovingienne*, p. 17 sq., 91 sq. Ajoutons que le Dr Jolyl, qui a analysé quelques plaquettes de Nordendorf, y a reconnu non des grenats, mais des zirkonites *(hyacinthes)*; cf. *Jahrbücher des Vereins v. Alterthumsfr. im Rheinlande*, t. lxxii, p. 186. — [4] Labarte, p. 451, 478; Lindenschmit, *Handbuch*, p. 442; Cochet, *Normandie souterraine*, p. 400; Baudot, *Charnay*, p. 40. Voir particulièrement Baudot, pl. xiii, 6 (Saint-Germain, 31719), où l'on voit dans quelques cases le paillon et le mastic sur lequel il repose. — [5] Labarte, *op. cit.*, t. i, p. 478. Cf. une fibule de Saint-Germain (4160) en verroterie dont la garniture métallique a disparu. — [6] Une juxtaposition analogue se remarque sur une fibule du musée de Mayence trouvée aux environs de Bonn; cf. Lindenschmidt, *Alterthümer*, t. ii, fasc. 2, pl. vi, n. 7; fibule d'Engers (Lindenschmidt, *Central Museum*, pl. ii, n. 15; Saint-Germain, 29908; Charnay, 34703; Baudot, *op. cit.*, pl. xii, 5. — [7] Lindenschmidt, *Altherthümer*, t. ii, fasc. x, pl. vi, n. 4. — [8] Lindenschmidt, *op. cit.*, t. i, fasc. i, pl. viii, n. 9. — [9] Lindenschmidt, *op. cit.*, t. i, fasc. i, pl. viii, n. 10. — [10] *Westdeutsch. Zeitschrift*, 1895, pl. xx, n. 9. — [11] Ludwig Mayer, *Beschreibung d. Katalog. d. kgl. Staatssammlung vat. erl. Kunst und Alterthum*, t. i, n. 657; Sven Söderberg, *Eine neuentdecket allemanische Runensinschrift*, dans *Prähistor. Blatter*, 1890, p. 33 sq., fig. 1, 2.

principalement de perles de verre bleues, vertes ou blanches; les cabochons l'emportant sur les lamelles cloisonnées. Parmi ces fibules rhénanes, celle de Balinghen est la seule qui offre le swastika.

Quant aux fibules en or, le métal étant trop précieux pour être recouvert par des cabochons ou des émaux, on les décore de motifs qui rappellent les filigranes des fibules de Baslieux, ce sont aussi des filets, des torsades, des enroulements par exemple sur les fibules de Freilaubersheim [1] de Bendrof [2], d'Alsheim [3] (fig. 4444), de Balingen et de Hahnheim.

Les fibules burgondes offrent en assez grand nombre le type de l'*umbo* (n. 34700, 34701, 34703, 34704, 34711, 34713; 34739 [8]). Dans deux fibules (34700 et 34701) [4] la base du cône de l'*umbo* est enfermée dans un cercle de verroterie cloisonnée. Ces fibules burgondes font un fréquent usage du grenat et du verre taillé en perles. De plus, on rencontre le croissant de verre rouge [5], la croix à branches courtes [6], le swastika de filigrane [7], enfin l'oiseau [8]. A ces fibules burgondes se rattache une fibule de l'Yonne (mus. de Saint-Germain, n. 34116) dont le centre est surmonté d'une perle de verre bleu; des arcs de filigrane l'entourent et huit triangles de verre rouge ou tables décorent les disques. Ajoutons encore une fibule trouvée à Romans (Drôme) (mus. de St-Germ., n. 32814) dont le pourtour porte deux triangles de verre rouge et deux croissants remplis de verre rouge et de verre blanc qui alternent avec quatre tablettes, deux rondes et deux carrées de verroterie blanche et verte. Même les fibules carrées burgondes conservent le renflement typique de l'*umbo*, lequel est remplacé en Allemagne par un énorme cabochon central. Comparer les fibules de Besançon [9], de Barleux [10], de Liverdun [11] et celles de Freilaubersheim [12] et de Bendorf [13].

En Belgique aussi on rencontre des exemplaires :

Fibule d'or trouvée à Franchimont (prov. de Liége) présente un *umbo* limité par un filet de filigrane, garni de quatre triangles de verroterie rouge disposés en croix, entre lesquels s'alignent trois rangées d'annelets. Tout autour se suivent des carrés de nacre [14] et des triangles de verre rouge.

Fibule de bronze trouvée à Franchimont, les cloisonnements d'or des incrustations étaient grossièrement reproduits, les annelets étaient gravés sur la surface du métal et des bandes striées de petites lignes transversales figuraient le filigrane [15].

Bibl. — Béquet, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1882, p. 298, 299 fig.

Des fibules analogues ont été trouvées dans les tombes du Boulonnais. Telles sont les trois fibules de Pincthun [16] l'une circulaire et deux octogonales; les plus remarquables sont les fibules d'Hardenthun et d'Uzelot [17]. L'une d'elles [18] porte le swastika comme les fibules de Baslieux et de Charnay. Les fibules du Boulonnais ont cependant quelques particularités : par exemple, dans quatre de ces fibules les triangles décoratifs sont divisés en compartiments cloisonnés [19] et dans la décoration en filigrane surabonde l'arc aux extrémités enroulées.

Fibule trouvée en 1910, dans une sépulture découverte aux environs de Vittel, entre They-sous-Montfort et Domjulien (Vosges). Elle est formée de deux disques superposés, l'un d'or, l'autre de bronze (fig. 4445. 1). La feuille d'or, de coloration pâle, mesure 0 m. 05, et semble fixée sur celle de bronze au moyen d'un mastic. Elles adhèrent ensemble au moyen de huit rivets d'argent à tête arrondie en forme de demi-perles, larges de 0 m. 002. La plaque de bronze, recouverte d'une belle patine vert sombre, est épaisse de 0 m. 0005; comme elle mesure seulement 0 m. 0457 de diamètre, l'orfèvre a rabattu tout autour les bords de la feuille d'or, de façon à dissimuler, sur la tranche,

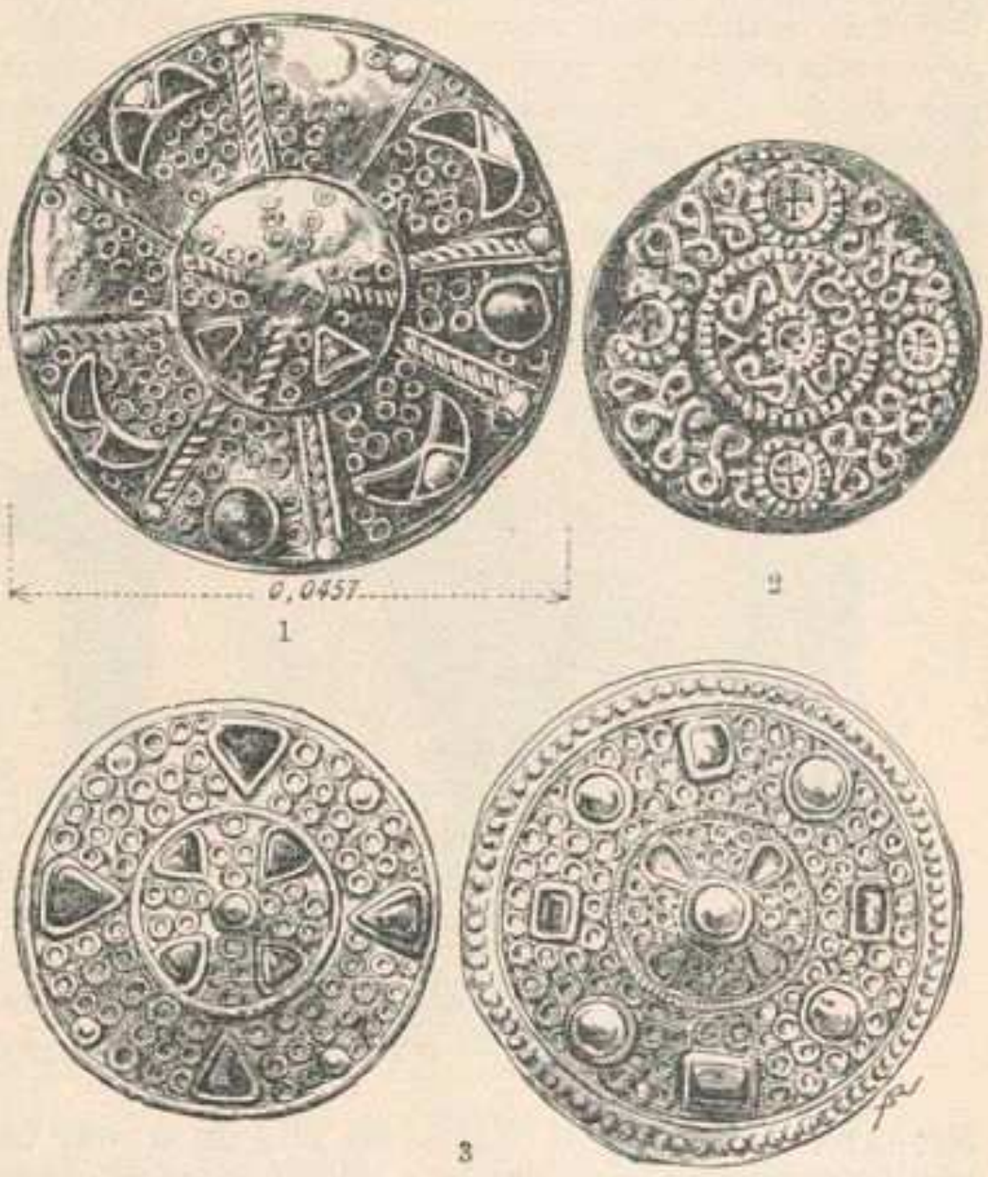

4445. — Fibules à *umbo*. — 1. d'après *Bull. arch. du Comité*, 1911, pl. IX. — 2. d'après *Revue Charlemagne*, 1911, pl. VI, n. 2. — 3. d'après *Revue archéolog.*, 1899, p. 371, fig. 7, 8.

bronze et mastic. Une bande de renforcement, également de bronze, large de 0 m. 04, épaisse de 0 m. 0005, garnissait tout le pourtour du disque de bronze : les rivets, dont les extrémités sont de ce côté fortement usés, passent au travers. Une épingle de fer avec ressort de même métal servait à fixer l'objet au vêtement. La partie centrale du bijou est en relief : elle forme une sorte d'*umbo*, en saillie de 0 m. 004, dont le centre devait être orné d'un cabochon. Cet

[1] Lindenschmidt, *op. cit.*, t. III, fasc. IV, pl. VI, n. 6. — [2] Lindenschmidt, *Central Museum*, pl. II, n. 11. — [3] H. Baudot, *op. cit.*, 1860, p. XII, n. 2, 3, 5, 6; pl. XIII, a. 2, 3, 5. — [4] H. Baudot, *op. cit.*, pl. XII, n. 2, 3. — [5] H. Baudot, *op. cit.*, pl. XIII, n. 3. — [6] H. Baudot, *op. cit.*, pl. XII, n. 5; pl. XIII, n. 9. — [7] H. Baudot, *op. cit.*, pl. XII, n. 6; pl. XII, n. 2. — [8] H. Baudot, *op. cit.*, pl. XIII, fig. 6. — [9] Musée Saint-Germain, n. 19374. — [10] *Revue archéologique*, 1886, t. I, pl. IV, fig. 6. — [11] Cournault, *Sépulture du cimetière mérovingien de Liverdun (Meurthe)*, dans *Mém. de la Soc. d'archéol. lorraine*, pl. I, n. 5. — [12] Lindenschmidt, *Althertümer*, t. III, fasc. IV, pl. VI, n. 6. — [13] Lindenschmidt, *Central Museum*, pl. II, n. 11. — [14] D'après Béquet, *op. cit.*, 1882, p. 298, ce serait la première fibule sur laquelle on aurait trouvé la nacre employée dans la décoration. E. Barrière-Flavy signale l'emploi de la nacre, sur la fibule de Bassecourt, *Revue archéol.*, 1898, p. 9. — [15] Sur les fibules de Jamiolles et de Wancennes (*Annal. de la Soc. archéol. de Namur*, 1886, p. 364, 381) la plaque d'or est chargée de triangles rouges et de perles bleues, et cernée d'une torsade de bronze. Une fibule en argent doré, du musée de Rouen (musée de Saint-Germain, n. 19804), a sa surface couverte des mêmes cercles gravés que les fibules de bronze. La ligne brisée qui l'entoure appartient à la même technique. — [16] Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, in-8°, Boulogne, 1866, pl. II, n. 3, 4, 6. La fibule 3, avec ses quatre palmes qui découpent l'*umbo* rappelle la figure de Balingen. Même remarque pour la fibule 2 de la pl. X. — [17] Haigneré, *op. cit.*, p. X, 6 fibules. — [18] *Ibid.*, pl. X, fig. 3. — [19] Cf. fibule de Waiblingen, au musée de Stuttgart. Lindenschmidt, *Alterthümer der deutschen Altertkumskunde*, t. I, fasc. I, pl. 8, n. 3.

umbo est partagé en quatre sections au moyen de deux petites bandes d'or appliquées sur le fond, et repoussées de façon à donner l'aspect d'une torsade. Un morceau de verroterie, enchâssé dans un triangle isocèle de 0 m. 004 sur 0 m. 0035 de base, garnissait le milieu de chaque compartiment, deux de ces triangles ont disparu. De petits cercles, faits d'un fil orné d'un très fin grènetis, sont appliqués en ligne sur la feuille d'or, garnissent l'espace vide compris entre les divisions des secteurs et les triangles. Ces anneaux mesurent 0 m. 001 de diamètre. La partie plate, comprise entre la base de l'*umbo* et le bord de la fibule, est délimitée par un fil d'or, analogue au précédent et qui d'ailleurs est le même partout. Ici, la circonférence est divisée en huit compartiments par un même nombre de rayons formés chacun d'une baguette en forme de torsade, du modèle de celle qui décore l'*umbo*, avec cette différence qu'elle est cernée de chaque côté par un fil. Ces baguettes viennent aboutir respectivement à l'un des rivets d'argent servant au sertissage des plaques. Les compartiments sont quelque peu irréguliers, semés çà et là sans ordre, de petits anneaux semblables à ceux qui décorent l'*umbo*, de façon à garnir la partie plate comprise entre les baguettes séparatives et le motif central de chacun d'eux. Ce motif d'ornementation consiste, dans quatre de ceux-ci en un croissant de 0 m. 001 de relief, long de 0 m. 001, large de 0 m. 004 à la partie centrale. Des plaques de verre rouge garnissent les extrémités du croissant et une pierre verte, opaque, difficilement déterminable, en marque le centre. Les quatre autres compartiments sont ornés chacun d'un cercle dans lequel était enchâssé un cabochon de verre.

Bibl. — J. Beaupré, *Note sur une fibule d'or trouvée aux environs de Vittel*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1911, p. 39-41, pl. IX, (dont nous avons transcrit la description).

Fibule de bronze trouvée à Areuse, (canton de Neuchâtel, Suisse). Elle se compose d'une monture en bronze mesurant 0 m. 035 de diamètre et 0 m. 005 de hauteur, recouverte d'une mince feuille d'argent avec dessin en relief (fig. 4445. 2). L'*umbo* n'est pas indiqué, mais la décoration est apparentée à celle des fibules qu'on vient de décrire. Le dessin est assez compliqué, il est formé de +, de 8, de S et de V entremêlés et d'un effet assez réussi. A la partie inférieure de la broche adhère un fragment de tissu grossier. Cette fibule se distingue des autres par l'absence de verroteries.

Bibl. — Ph. Rollier, *Le cimetière d'Areuse (Suisse)*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 21, pl. VI, n. 2.

Le type de la fibule à *umbo*, qu'on retrouve sur la fibule de Bassecourt [1] et sur les fibules de Baslieux marque, pour ainsi dire, un intermédiaire entre le style représenté par les fibules germaniques et le style burgonde de Charnay. On en peut rapprocher la fibule trouvée à Totainville (Vosges); elle se compose d'un cône d'or entouré d'une ceinture plate, ornée de huit triangles de verroterie rouge et d'annelets de filigrane (fig. 4445.3) (musée de St-Germain, n. 27914) [2]. Une fibule provenant des Ardennes et d'un travail plus grossier peut en être rapprochée utilement. Au centre une perle d'un bleu sombre. Les triangles et les carrés opposés contiennent des lamelles vertes et rouges. Le disque supérieur de la fibule est encadré par le rebord de bronze du disque inférieur. Enfin, une fibule trouvée dans l'Aisne à Fontaine-Uterte ornée de quatre triangles de verroterie rouge et de huit arcs de filigrane se rattache d'un peu loin à la même série [3].

Les collections mérovingiennes présentent un grand nombre de fibules en forme d'oiseaux et quelques poissons, notamment sur une fibule de Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise) [4]. Ces bijoux peuvent appartenir à peu près au VIIe siècle; à cette époque le symbole du poisson était une survivance qui ne devait plus guère être comprise de personne. Une remarque ingénieuse a été faite et les fibules du musée de Saint-Germain-en-Laye en confirment l'exactitude, c'est que dans les plus anciennes fibules, la plaque d'arrêt paraît tournée vers la gauche, lorsque, en retournant la fibule, on dirige vers soi la pointe de la broche; dans les fibules carolingiennes, et déjà dans un certain nombre de fibules mérovingiennes, elle est tournée vers la droite. Les fibules de Baslieux et les diverses fibules à *umbo* qu'on en a rapprochées montrent la lame de bronze qui protège la pointe de l'aiguille courbée vers la gauche; elles appartiendraient dès lors, de façon assez vraisemblable à la deuxième moitié du VIe siècle ou au commencement du siècle suivant [5].

L'art qui produisait ces fibules ne s'affranchissait pas tout à fait des œuvres romaines ou byzantines. Nous voyons par quelques objets trouvés en Hongrie, dans les tombes de l'époque des invasions que l'art germanique utilisait les éléments de la décoration classique [6].

M. Hubert observe avec une grande justesse à ce pro-

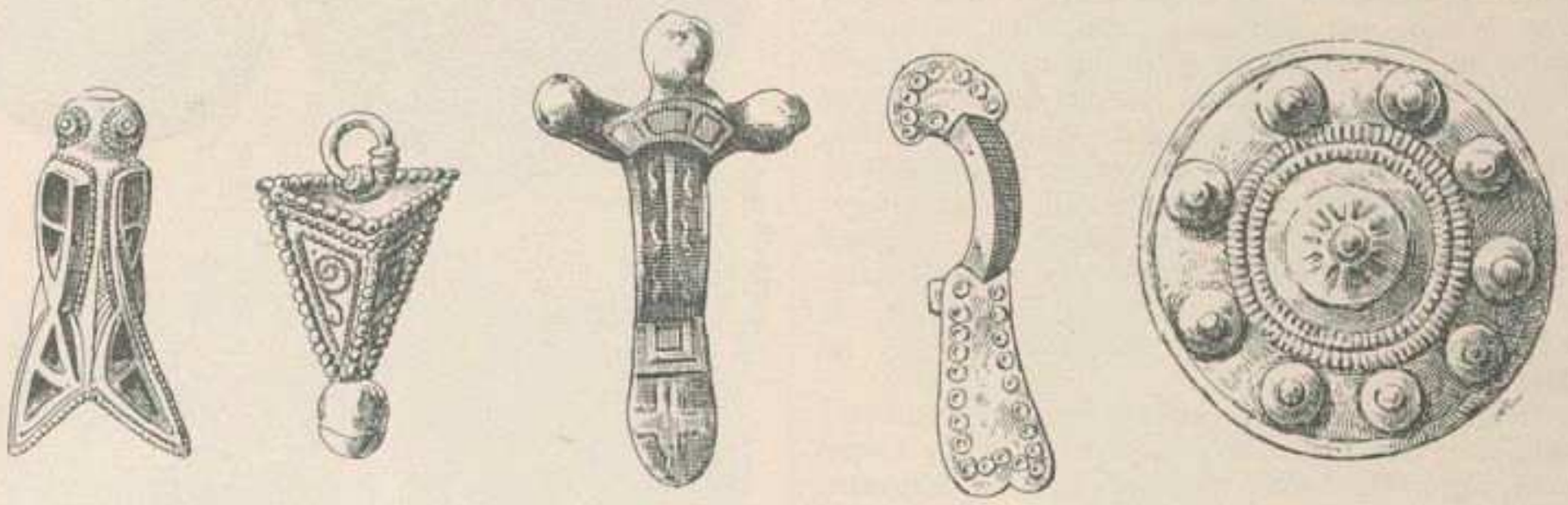

4446. — Fibules provenant d'Ostropataka et de la Marne.
D'après *Revue archéologique*, 1899, p. 375-376, fig. 12-13.

[1] E. Barrière-Flavy, dans *Revue archéologique*, 1898, p. 9. — [2] Max-Werly, *Fibule et collier en or trouvés à Totainville (Vosges)*, dans *Mém. de la Soc. des antiq.*, 1884, t. XLV, p. 58, fig. 1. — [3] J. Pilloy, *Étude sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. I, p. 19, fig. 6. — [4] A. Bertrand, dans *Revue archéologique*, 1879, t. II, p. 193. — [5] Koehl, *Ueber einige seltene formen fraenkischer Gewandnadeln und deren genauere Zeitstellung*, dans *Korrespondenzblatt d. westd. Zeitschrift fur Geschichte und Kunst*, 1892, p. 213 sq. — [6] Hampel, *Der Goldfund von Nagy-Szent-Miklos*, p. 173, 175, 182, n. 7, 8, 9, 10); Clemen, *Merovingische und Karolingische Plastik*, p. 23

pos que « l'art barbare qui s'est développé sur les frontières de l'empire romain et des deux côtés de la frontière ne doit pas être considéré comme absolument étranger à l'art des provinces limitrophes. Il est remarquable qu'aux deux extrémités de l'empire, là où a prévalu, à l'époque des invasions, le goût de la verroterie cloisonnée, on fabriquait aux siècles précédents des fibules émaillées que l'on ne retrouve, pour ainsi dire, nulle part ailleurs (deux au musée de Vérone trouvées dans l'Adige; une au musée de Padoue, de provenance locale). Les fibules digitées, discoïdes ou ornithomorphes, qui caractérisent l'art germanique ne sont pas les produits d'une sorte de génération spontanée. Il y a continuité entre les styles qui se remplacent : la fibule longue, ansée et digitée, paraît être, comme la fibule romaine, un dérivé de la fibule de La Tène. Voici des formes de transition qui se rencontrent dans les tombes hongroises (objets provenant des fouilles d'Ostropataka) (fig. 4446). Citons également une fibule gallo-romaine du musée de Saint-Germain, dont la tête terminée par un demi-cercle annonce déjà les fibules barbares (n. 11676). Les pénétrations réciproques des techniques romaine et septentrionale dans la fabrication des fibules ont été mises en pleine lumière par O. Almgren [1]. Succédant à des types schématiques généralement répandus, la fibule digitée, quels qu'aient été ses premiers inventeurs, se rencontre dans toute l'étendue des pays occupés par les Germains. Il n'en est pas absolument de même de la fibule ronde. Elle avait également ses prototypes sans doute. Une fibule de Hallstadt a la forme d'un disque bombé [2]. Des types semblables se rencontrent dans les tumulus de l'Allemagne du Sud [3]. Le musée de Saint-Germain possède une fibule ronde qui provient des tombes de la Marne (n. 18070) (fig. 4446). C'est une plaque de fer revêtue d'une mince lame de bronze dont une partie est couverte par une feuille d'or gaufrée et garnie de neuf perles de corail. La fibule de Wargemoulin est un disque de bronze revêtu d'une plaque d'or; il porte deux rangées de perles de corail [4]. Mais le type de la fibule en disque est infiniment moins naturel que celui de la fibule en arc et par suite beaucoup moins répandu. Il est représenté à l'époque romaine par des fibules en bronze émaillé, trouvées en assez grande quantité dans le nord et le nord-est de l'ancienne Gaule [5]. Des fibules de la même espèce en moindre nombre, mais d'un travail plus parfait peut-être ont été découvertes dans la Russie méridionale [6]. Les anciennes fibules émaillées furent recherchées par les envahisseurs. On en trouve assez souvent dans les tombeaux de l'époque des invasions [7]. Or il semble bien que, du moins dans l'Europe occidentale, l'usage des fibules discoïdes ne fût général, à l'époque mérovingienne, que dans les pays où l'on fabriquait précédemment des fibules rondes émaillées. Rares dans les possessions des Wisigoths du midi de la France [8]; rares en Hongrie, elles abondent dans le nord de la France et dans la vallée du Rhin. La région de l'Elbe paraît être la limite orientale du domaine de la fibule ronde ou de ses dérivés, pendant et après l'empire romain [9]. On n'a trouvé à l'est de ce domaine que trois fibules : deux dans la Prusse orientale et une à Bornholm [10].

Quelques détails même de la forme des fibules gallo-romaines semblent avoir survécu. Une fibule de Charnay, par exemple (n. 34727) [11], est surmontée d'une sorte de bouton comme les fibules rondes de Compiègne ou de Vaison (n. 14503, 13457) [12]. Il est remarquable encore que les plus anciennes [13] des fibules en

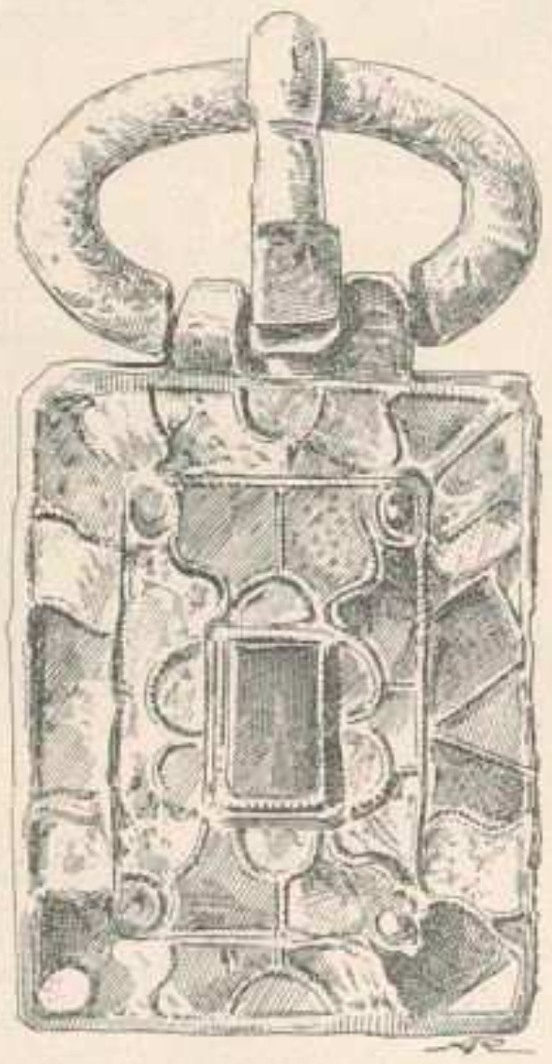

4447. — Fibule de Melun.
D'après *Bull. archéol. du Comité*, 1911, pl. VIII, fig. 1.

disque de l'art germanique soient des fibules dont la surface entière soit garnie de cloisonné [14]. »

XXIX. Fibules carrées. — Fibule trouvée, en 1881, à Melun, dans une tombe faisant partie d'un cimetière situé à l'intersection de la route de Dammarie-les-Lis et de la route de Fontainebleau (fig. 4447). Sur les os du bassin fut trouvée une plaque de ceinturon en bronze, primitivement dorée, mais l'usage

[1] O. Almgren, *Studien uber nordeuropäische Fibelformen der ersten nach christlichen Jahrhunderte mit Berücksichtigung der provinzialrömischen und sud-russischen Formen*, in-8°, Stockholm, 1897. — [2] Ed. von Sacken, *Das Grabfeld von Halstadt*, pl. XIV, fig. 11, 13, 18. — [3] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 437. — [4] Morel, *La Champagne souterraine*, p. 36, fig. 6 et 7. — [5] Pilloy, *L'émaillerie au IIe et au IIIe siècle*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1895, p. 232; Tischler, *Ueber vorrömischen und romischen Email*, dans *Archiv für Anthropologie*, t. XVII, p. 128. — [6] Kondakoff, *Les émaux byzantins*, fibule d'Olbia, p. 25; fibules de Kamounta, p. 45, 46; voir *Matériaux pour l'archéologie du Caucase* (en russe), t. I, pl. XXIII, n. 3; O. Almgren, *op. cit.*, p. 104. — [7] Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. II, p. 20; Béquet, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1882, p. 300 (Franchimont); Fr. Moreau, *Album Caranda*, t. I, pl. XVII, n. 7; t. II, pl. IV, n. 6, etc. — [8] E. Barrière-Flavy, *Étude sur les sépultures barbares du midi et de l'Ouest de la France*, p. 54. — [9] O. Almgren, *op. cit.*, p. 100 sq., pl. X. De la fibule conique germanique (fig. 224) il faut rapprocher deux fibules coniques de la forêt de Compiègne (Saint-Germain, n. 14734, 14735) et une de la collection Febvre même musée, n. 17684). — [10] O. Almgren, *op. cit.*, fig. 226. Tandis que les fibules rondes anglo-saxonnes dont la surface est richement incrustée dérivent directement des fibules émaillées gallo-romaines, les fibules rondes scandinaves (Montelius, *Temps préhistoriques en Suède*, fig. 333, 334, 335, 336, 407 *b)* surélevées et de formes tourmentées, semblent provenir de types purement germaniques. — [11] H. Baudot, *op. cit.*, 1860, pl. XIV, fig. 14. — [12] E. Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. II, n. 8; Koehl, *Korrespondenzblatt*, 1892, p. 211. — [13] Pilloy, *Études*, t. I, p. 219; Ch. de Linas, *L'art et l'industrie d'autrefois dans les régions de la Meuse belge. Souvenir de l'exposition rétrospective de Liége en* 1881, *Arras*, 1892, [14] Lindenschmidt, *Alterthümer*, t. II, fasc. III, pl. 6-2; t. III, fasc. IX, pl. 6, n. 3; t. II, supplém. au fasc. 8; *Revue archéologique*, 1886, pl. IV, n. 9 et 12; *Mém. de la Soc. nat. des antiq.*, 1887, pl. XII, n. 163; Kondakoff-Reinach, *Antiquités de la Russie méridionale*, p. 497, fig. 455, 456, p. 500, fig. 462 H. Hubert, *Fibules de Baslieux*, dans *Revue archéologique*, 1899, t. I, p. 375-379.

a fini par user cette feuille d'or dont il ne reste quelque trace que vers la boucle. Cette fibule mesure 0 m. 116 de long, boucle comprise; le poids est de 130 grammes.

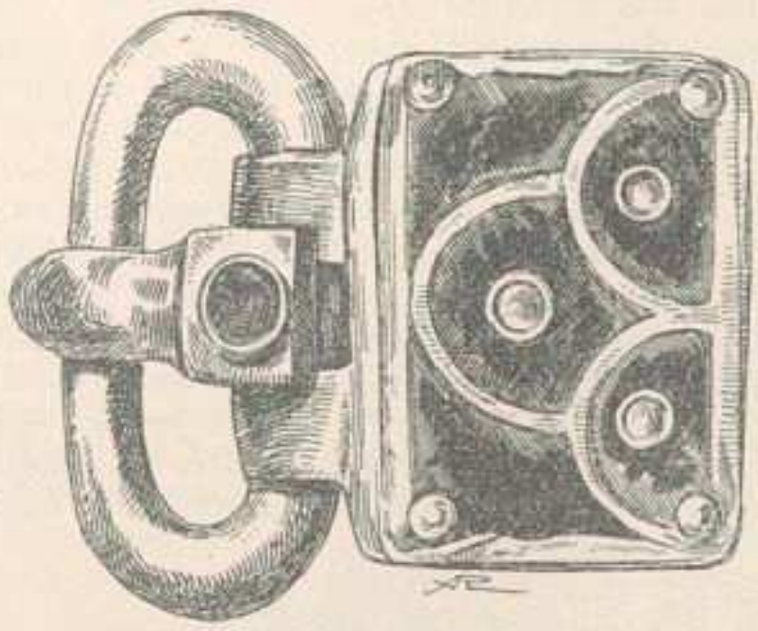

4448. — Fibule d'Yverdon.
D'après *Revue Charlemagne*, 1911, pl. XVII.

La plaque rectangulaire, de 0 m. 071 de long sur 0 m. 056 de large, est épaisse de 0 m. 008, y compris la platine de bronze qui est de 0 m. 002. Elle est entièrement couverte de grenats et d'émaux verts d'un dessin varié, de forme trapézoïdale pour quelques-uns, en demi-disque pour d'autres. Grenats et émaux ont été cloisonnés, comme dans une trame métallique, de fines feuilles de bronze, appliquées sur un mastic gris, couvrant une patine de bronze. La disposition des émaux, dont quelques-uns manquent, sur cette large plaque, forme un autre rectangle un peu moins grand que le premier et orné lui-même, au milieu du champ, d'un grenat rectangulaire taillé en table et cloisonné dans une bâte surélevée. Aux angles du petit rectangle, il reste les traces de petits clous ou rivets qui, primitivement, devaient fixer quelques perles de métal ou d'émail. On ne voit aucun paillon d'or ou d'argent à travers les grenats. Sous la platine, quatre tenons de bronze, qui servaient à fixer la plaque-boucle à la ceinture de cuir. La boucle, très ouverte et de la même largeur que la plaque, ne porte ainsi que l'ardillon aucune ornementation.

Cette plaque est du nombre de celles qui se rencontrent surtout dans les pays habités par les Goths, et que, pour cette raison on nomme « gothiques » — la désignation en vaut une autre — elle appartient à la variété franque, et diffère notablement des plaques trouvées en Russie ou en Italie. Ces fibules gothiques forment en effet plusieurs séries. *En Italie*, on rencontre trois variétés. Une première (A) offre le type fondamental : l'endroit et l'envers sont formés par deux feuilles rectangulaires de métal, assez minces, à surface plane, reliées ensemble par quatre rivets à grosse tête semi-cylindrique. Dans une deuxième variété (B), la plaque reste mince, mais enchâssée dans un cadre très solide; au centre et aux quatre angles, sont enchâssés cinq morceaux de verre, particularité qu'on signale également dans la variété A. Enfin, la variété (C) n'est représentée que par un échantillon qui ne diffère de (B) que par la décoration. Il faut encore, dans la variété (B), faire mention du type (B*a*) où l'ornement du cadre, au point d'attache avec la boucle se rapproche du centre; et du type (B*b*) où l'extrémité opposée à la boucle montre deux têtes d'oiseaux de proie, tournées l'une vers l'autre. — *En Russie*, on rencontre deux variétés : un type (A) semblable au type (A) italien précédemment décrit, et un type (B) analogue au type (B*b*) italien, sauf que la tête d'oiseau est unique et plus grande. — *En France*, on rencontre quatre variétés : un type (A) presque identique au type (A) italien; un type (B) pareil au type (B) italien sans les têtes d'oiseaux; un type (C) rappelant le type (A), mais décoré sur toute sa surface de verroterie cloisonnée; un type (D), conforme au précédent, mais légèrement bombé à la partie centrale de la plaque. — En *Allemagne*, on n'a rencontré jusqu'ici qu'une seule fibule gothique, elle est à peu près du type (C) français.

Cette classification ressemble aux barreaux d'une cage, rigides et alignés, mais suffisamment espacés pour faire passer tout ce qu'on voudra par le travers. Après avoir eu le mérite d'être imaginée en Allemagne, il ne lui reste plus que celui d'être purement arbitraire; mais l'archéologie est une science si grave qu'il doit être sans doute permis d'y jeter parfois un peu de fantaisie. Si on s'en tient à ce qu'on voit et à ce qu'on sait, il est plus simple de dire que la fibule de Melun remet en mémoire celle de Monteeau-le-Neuf. (J. Pilloy, *L'orfèvrerie lapidaire et l'émaillerie au* V^e^ *siècle. La plaque de Monteeau-le-Neuf*, dans *Bull. arch. du Comité*, 1901, p. 3, pl. L; cf. Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc en Picardie et en Artois*, pl. 25, fig. 1); celle de Herpes (Charente) (A. Götze, *Gothische Schnallen*, in-4°, Berlin, s. d., pl. XIII, n. 2); celles de Tressan (Hérault), de Leuc (Aude) (A. Götze, *op. cit.*, n. 46, 47); celles de Figaret-Gurzargues (Hérault), de Montagne-Saint-Mamet (Hérault), de Saint-Martin (Hérault), de Saint-Jean-le-Pouget (Hérault) (C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. III, pl. A^1^; 1, 3, 4, 5; pl. A^5^ XXIV-XXVII); celle d'Yverdon (canton de Vaud) conservée au musée de Lausanne (*Revue Charlemagne*, 1911, pl. XVII) (fig. 4448).

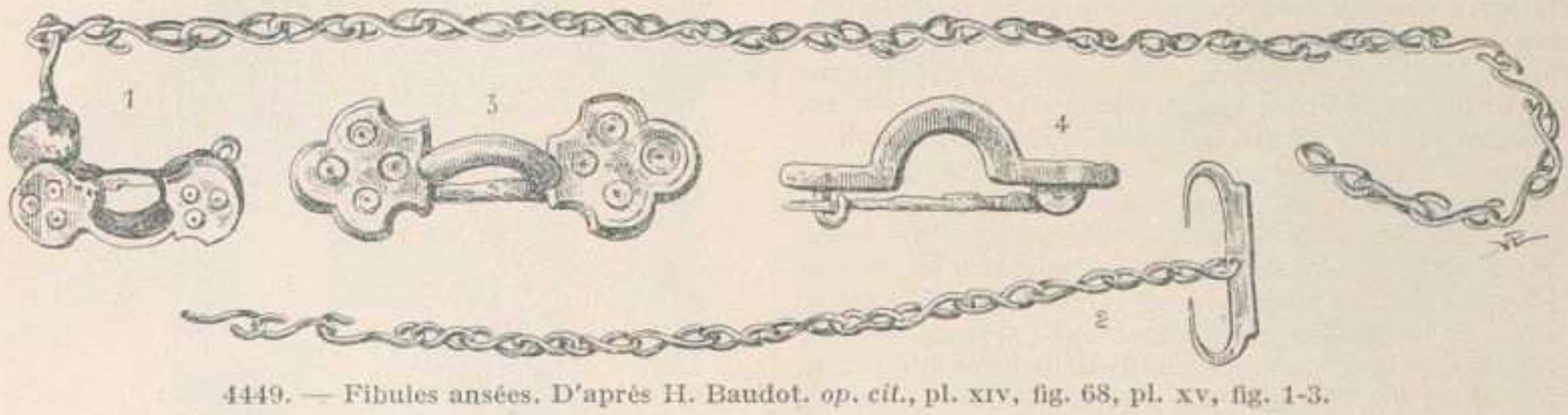

4449. — Fibules ansées. D'après H. Baudot. *op. cit.*, pl. XIV, fig. 68, pl. XV, fig. 1-3.

Bibl. — F. Poulaine, *Sépultures mérovingiennes trouvées à Melun*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1911, p. 36-37, pl. VIII, n. 1; M. B(esson), *Une agrafe en émail cloisonné trouvée à Melun (Seine-et-Marne)*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, p. 61-62.

XXX. Fibules ansées a crochet de sureté. — Voici un type très simple, d'une décoration non moins simple et qui a été à la portée de presque tous pendant la période mérovingienne. A plus forte raison, si la mode et l'usage voulaient qu'on possédât deux fibules semblables lorsqu'elles étaient de grand prix, devait-on tenir à avoir la paire de ces modestes fibules. C'est ainsi qu'on les rencontre le plus souvent, par

couple, et reliées par une chaînette (à Charnay, Saône-et-Loire; à Peseux, Doubs; à Quévreville-la-Poterie, Seine-Inférieure). Cette chaînette retenait les deux parties de l'agrafe et l'empêchait de se perdre ou de se dépareiller si une des deux se détachait. Voici comment H. Baudot les décrit :

« Une forme de fibule que je n'ai jamais rencontrée en d'autre matière qu'en bronze, est celle qui présente un milieu étroit et fortement recourbé, et dont les deux extrémités plates et élargies, sont simplement arrondies ou trefflées et toujours exactement semblables (fig. 4449). On ne distingue la partie supérieure que par la manière dont l'épingle est ajustée derrière la fibule. L'ornementation se borne à trois ou quatre petits anneaux pointés au centre et tracés en creux sur les parties plates des deux extrémités. Cette fibule, assez commune à Charnay, n'annonçait pas une sépulture opulente. Elle s'est rencontrée plusieurs fois attachée à une petite chaînette en fil de bronze qui portait à l'extrémité opposée un double crochet dont les pointes, recourbées en sens inverse, étaient sans doute fixées dans l'étoffe d'un vêtement plus ou moins commun. Ces chaînettes, dont les anneaux doubles, tordus en forme de 8 s'ajustent l'un dans l'autre sans aucune espèce de soudure, étaient plutôt un modeste ornement qu'une solide attache. Leur fragilité fait que l'on en trouve très rarement : je n'en ai vu qu'à Charnay. Cela tient sans doute aux soins minutieux avec lesquels ces fouilles ont été pratiquées. J'ai rencontré une seule fibule de même forme et de même matière que les précédentes, mais d'un volume plus que double, très ornée et enrichie de pierreries (fig. 4450). (Elle paraît être, jusqu'à ce jour, unique en Gaule.) Sa surface est entièrement dorée, ou plutôt plaquée d'or; ses extrémités octogonales sont chargées d'ornements contournés, parmi lesquels on distingue quatre têtes de serpent ou animal fantastique que nous voyons sur plusieurs agrafes. Huit grenats forment chacun des yeux de ces têtes imaginaires; un neuvième grenat est placé au centre et en saillie sur la courbure, ornée elle-même de plusieurs rangées de perles et de losanges très délicats [1]. »



4450. — Fibule ansée.
D'après H. Baudot, *op. cit.*, pl. XIV, fig. 3.

Des fibules ansées, posées sur la poitrine du squelette avaient été découvertes à Londinières, à Envermeu, à Quévreville-la-Poterie (Seine-Inférieure) à Breny (Aisne); d'autres à tube creux ont été trouvées à Colleville (S.-Inf.), à Laperrière et à Cestre (Côte-d'Or).

La fibule ansée est certainement un produit de l'industrie barbare [2]. Le fait qu'on la rencontre en Belgique, à Fontaine-Valmont et à La Buissière, à Florennes, à Franchimont, à Élouges semble inviter à la rapporter aux premiers temps de l'invasion (Ve-VIe siècles); J. Pilloy la reporte aux VIIIe-IXe siècles [3].

Des crochets de sûreté ont été trouvés à Caranda [4]; la grandeur de cette pièce est généralement minime, tantôt en long rectangle, tantôt en fuseau et les deux crochets des extrémités, plutôt courts et acérés, se replient suivant un plan perpendiculaire à celui de la partie médiane de la pièce où s'adapte la chaîne qui la supporte [5]. Puis encore à Herpes (Charente), à Fontaine-Uterte, à Séraucourt-le-Grand, à Charnay, à Castelnaudary (Aude), à Uzelle (Doubs), à Molesmes (Côte-d'Or), à Farges-les-Mâcon, à Dulphey (Saône-et-Loire), à Jublains (Mayenne), à Gury (Oise), au Grand-Andely (Eure). Il s'agit bien dans tous ces cas d'*agrafes primitives*. « Nous avons choisi ce mot avec intention, écrit D. van Bastelaer [6], parce que nous croyons pouvoir en indiquer la filiation naturelle vers notre attache de toilette qui porte ce nom... Voici en deux mots l'historique de la filiation... Prendre un bout de tige métallique courbé de chaque côté en crochet, y accrocher les deux côtés d'un vêtement, c'est une idée toute primitive... L'ornementation vient d'elle-même et la longueur dépend de l'emploi désiré... Le petit crochet enfoncé seulement dans l'étoffe sans y être attaché, devait fréquemment se perdre; de là l'idée toute naturelle de l'attacher par un fil de suspension... La pointe d'accrochage déchirant l'étoffe fut rendue mousse et le vêtement fut enfin pourvu, d'un côté, de trouets bordés, remplacés

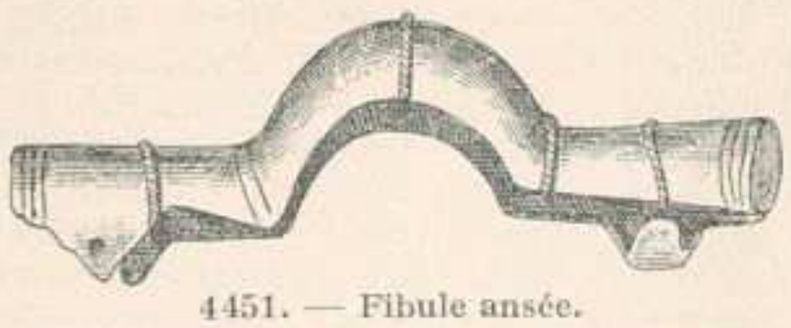

4451. — Fibule ansée.
D'après Cochet, *Sépultures*, 1857, p. 438.

plus tard par les *œillets* métalliques formant aujourd'hui la contre-partie de nos agrafes. »

Une très curieuse fibule fut découverte dans le cimetière de l'église de Colleville, non loin de Fécamp [7] (fig. 4451). Elle est en bronze, a la forme d'une anse, type assez commun à l'époque franque. L'ardillon en fer a disparu mais la charnière et les crochets, pris à même la pièce sont restés intacts. Une particularité assez remarquable, c'est que le tube est fermé par le bas, ce qui prouve que l'ardillon ne descendait pas au-dessous du crochet destiné à le fixer. Cette fibule est décorée de trois filigranes de bronze faisant saillie et de trois raies creusées à chaque extrémité.

[1] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, in-4°, Paris, 1860, p. 56, 57; pl. XIV, fig. 3, 6, 8; pl. XV, fig. 1, 3. — [2] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, Bruxelles, 1895, p. 33. — [3] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, t. I, p. 118. — [4] Fr. Moreau, *Album Caranda*, pl. XXXVI, fig. 4. — [5] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, *Album*, pl. LXI, fig. 4-18. — [6] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de La Boissière*, 1890, p. 33 à 35, pl. I, fig. 15 à 24. — [7] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857, p. 458.

XXXI. Fibule digitée ou rayonnante. — La fibule offre d'innombrables variétés se ramenant à quelques types principaux, qui ne sont eux-mêmes que les variantes d'une épingle actionnée par un ressort et assujettie à une plaque de métal.

Les variétés peuvent être ramenées aux types que nous énumérerons :

Une fibule allongée dont la tête s'élargit en demi-cercle ou en rectangle et qui est munie de perles, de rayons ou de bourgeons, car tous ces noms conviennent aux excroissances en nombre impair qui entourent le demi-cercle ou le rectangle. Cette fibule est tantôt appelée « à rayons » tantôt « digitée », quoique les doigts soient au nombre de 3, 5, 7 ou 9. Entre la fiche plate et la plaque semi-circulaire ou rectangulaire, toutes deux ornées, se place la partie courbe, dans laquelle s'engageaient les plis du vêtement, pincés par l'épingle.

Cette broche a été rencontrée en Hongrie, en Crimée, partout où les Goths s'établirent même en passant [1]. Il semble que cette industrie fut exercée chez eux par un nombre restreint d'artisans, car les ouvrages paraissent à peu près tous sortis du même moule et décorés par un même artiste. Des Goths, cette fibule se transmet aux Anglo-Saxons, aux Lombards [2]; au contraire les Burgondes n'en font pas usage et la présence de fibules dans les nécropoles de Bel-Air et de Vidy (Suisse), de Saint-Euphrone (Côte-d'Or), de Borchon, peut-être de Vuillecin (Doubs) s'explique par le fait que des Francs ont été enterrés dans ces nécropoles. Dans les sépultures de Savoie et du canton de Genève elles sont complètement absentes [3]; dans celles de Kent, elles sont exceptionnelles [4]; par contre, fréquentes dans la Rhénanie.

Les fibules, dont la fiche est en rectangle, offrent une ornementation généralement moins riche, moins variée que celles dont la fiche est en losange. Il serait par trop arbitraire d'entreprendre un classement, et il serait tout à fait impossible de dresser la liste des cimetières barbares où des fibules ont été trouvées. Les plus riches et les plus variées se sont rencontrées à Pry, Harmignies, Armentières, Arcy-Sainte-Restitute, Brény, Caranda, Barleux, Brissy-Hamégicourt Anguilcourt-le-Sart, Ercheu, Flamicourt, Marchelepot, Miannay, Seuil, Noroy, Albert, Bréban, Bouvines, Nesles-les-Verlincthun, Andernach-sur-le-Rhin, Freilaubersheim, Selzen, Schleitheim, etc. Dans les sépultures franques, on a trouvé de belles fibules dont les rayons représentent une tête d'oiseau de proie à œil de grenat et sont reliés l'un à l'autre par le gros bec de l'animal. Dans ce cas, l'appendice se termine généralement par une énorme tête à bec crochu ou par une grossière face de monstre, exemples à Bréban, Hancourt (Marne), Vuillecin (Doubs), Sainte-Sabine (Côte-d'Or), Herpes (Charente), Anguilcourt-le-Sart (Somme), Figaret (Hérault), Jouy-le-Comte (Seine-et-Oise), Douvrend (Seine-Inférieure).

Il existe une série de fibules qui se rencontrent en Gaule, en Angleterre et en Scandinavie. Ces dernières sont le prototype des autres, qui n'y ont ajouté qu'une plus grande richesse dans la décoration. Les rayons sont toujours absents, la verroterie, l'émaillerie, la niellure sont inconnues. L'exemple le plus remarquable de ces fibules dites gothiques est une fibule d'Herpes qu'il faut comparer à une fibule de Ragley Park (Warwickshire) [5] et à d'autres fibules de Sélande, de Fonnaas (Norvège), de Fairfort [6], de Ingarsby, de Sleaford [7]. La fibule scandinave se retrouve dans les broches de bronze, parfois d'argent à tête semi-circulaire ou carrée (de préférence) entourée de rayons ou bourgeons (quelquefois), et terminée par une fiche losangée qui s'achève en une tête d'animal qu'on peut interpréter comme on voudra : cheval, hippopotame, etc. Par exemple, les fibules de Nordendorf, de Darmstadt, d'Abenheim, de Freilaubersheim, de Kreuznach, d'Andernach, d'Heidinlgsfeld près Cassel, de Florennes (Belgique), d'Herpes (Charente), de Charnay, de Belfort, d'Arcy-Sainte-Restitute, de Molain, d'Achery-Mayot. Des fibules de ce type ont été rencontrées en Hongrie [8], à Podbaba.

Ces fibules sont presque toujours par paires [9]; au Jardin-Dieu de Cugny, on les a rencontrées sur l'abdomen à droite et à gauche : « Ces bijoux devaient assurément servir à draper un vêtement de dessus, une sorte de manteau; car deux autres très petites fibules, en bronze, en forme d'S, terminées par des têtes de serpents ou de perroquets, aux yeux fortement saillants, qui ont encore leur épinglette de fer, et qui se sont trouvées à droite et à gauche vers le haut de la poitrine, devaient servir à assujettir le vêtement de dessous [10]. » A Selzen, on a trouvé deux grandes fibules auprès des jambes [11]. Sur la diptyque d'Halberstadt (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1129, n. 38), on voit un empereur romain et une impératrice, ainsi qu'un consul parés de cette fibule agrafant le manteau, disposée la tête en bas, l'appendice dépassant l'épaule droite (Voir fig. 3765).

XXXII. Fibules variées. — Il est peut-être superflu de dire que les fibules offrent une diversité infinie et qu'on ne peut rien tenter de plus à l'heure actuelle que d'indiquer des types et d'attirer l'attention sur ce sujet archéologique. Qu'on prenne, par exemple un cimetière, celui de Saint-Sulpice, situé à quatre kilomètres de Lausanne (Suisse), on y rencontre des tombes qui appartiennent à plusieurs générations, peut-être à plusieurs races, depuis l'âge de bronze jusqu'au plein moyen âge. Au milieu d'un amas d'ossements on rencontre deux fibules cruciformes, en bronze, analogues à une troisième plus anciennement découverte (fig. 4452,4; hors texte), deux jolies petites broches en potin figurant un dragon ou une panthère ou tout ce qu'on voudra (fig. 4452,10) (0 m. 028); une autre fibule cruciforme, dont la tige offre des stries transversales (fig. 4452,14); dans une tombe de femme, une fibule en or garnie d'une améthyste rosée (long. 0 m. 024; larg. 0 m. 017; haut. 0 m. 008). La pierre taillée en cabochon allongé très saillant a été sertie dans un cercle d'or dont le bord forme tout autour un bourrelet strié. Une fois l'améthyste mise en place, une forte plaque d'or ovale a été soudée au cercle par-dessous. On y voit le ressort à boudin de l'ardillon et le logement de la pointe (fig. 4452, 13); dans une tombe de femme, sur le bas de la colonne vertébrale, tout près du bassin deux fibules en bronze

[1] Henszlmann, *Étude sur l'art gothique*, 1876; H. de Baye, *Industrie longobarde*, 1888; *Les bijoux gothiques de Kertch*, 1888; *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, 1890; Ouwaroff, *Matériaux pour servir à l'archéologie du Caucase*, Moscou, 1888, t. I, pl. XXIII; 1889, t. II, pl. XI. — [2] J. de Baye, *Industrie longobarde*, p. 31 sq.; *Industrie anglo-saxonne*, p. 43 sq. — [3] Gosse, *Suite à la notice sur d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève*, 1857. — [4] Ch. Roach-Smith, *Introduction au catalogue des antiquités anglo-saxonnes de Faversham*, p. XV; *Collectanea antiqua*, t. V, p. 138. — [5] *On a Anglo-Saxon brooch in Ragley Park*, dans *Archæologia*, t. XLIV, p. 482, pl. XVIII. — [6] W. Wylie, *Fairford Graves*, Oxford, 1852; J. Yonge Akermann, *Remains of pagan Saxondom*, 1855, pl. VII. — [7] J. Yonge Akermann, *Remains of pagan Saxondom*, 1855, p. 32, pl. XVI; p. 39, pl. XX; p. 74, pl. XXXVII. — [8] J. de Baye, *Antiquités franques trouvées en Bohême*, 1894, p. 25-26 sq. — [9] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854, p. 226. — [10] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. I, p. 55. — [11] Lindenschmidt, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, Mainz, 1848, pl. X, XI.

étamé et doré; fibules à cinq rayons, délicatement ornées de points et de zigzags (fig. 4452, 12); fibule de type burgonde avec sa boucle (0 m. 102) elle est étamée. Au centre, dans un cercle, petit personnage debout sur ses jambes écartées, en orant, les bras levés, vers le ciel. A gauche et à droite deux SS. Dans les angles quatre annelets; fibule en bronze, l'ardillon en forme d'écusson est orné de cercles reliés par des lignes (fig. 4452,16) fibule en potin (0 m. 02) figurant un animal cornu, couché, la tête retournée (fig. 4452,9); fibules en potin doré (0 m. 028 et 0 m. 026); elles font la paire; l'une représente un petit cheval, la crinière est indiquée par des coups de burin parallèles, la bouche par un trait; l'autre représente un cheval monté par un cavalier (fig. 4452,7,8); fibule à cinq rayons, l'armature est en fer, le fer a été creusé au burin et le creux tout entier a été garni d'une feuille d'or assez épaisse sur les bords, des verres de couleur grenat sont maintenus par des cloisons d'or également, soudées ou repoussées. On distingue facilement à travers la transparence du verre le gauffrage du fond. Les rayons sont aussi ornés de verroteries rouges. Un quadrilobe, présentant l'aspect d'une fleurette est ménagé à la partie inférieure; il était garni de pâte céramique dont il subsiste des restes (fig. 4452,2); fibule à cinq rayons (0 m. 065) décorée de verre rouge cloisonné posé sur une feuille d'or gauffrée. Hémisphère et quadrilobe de pâte bleu-vert (fig. 4452,1); fibule de bronze en forme d'ovale aplati d'un côté, le rebord est orné de petits cercles. La partie centrale légèrement saillante renferme un cloisonnage de morceaux de verre rouge et de pâte céramique verte. Une seconde plaque est fixée dessous par trois rivets en fer. Entre les deux plaques une couche de mastic blanchâtre. C'est une fibule, mais il ne reste rien du boudin, ni du crochet de l'ardillon (fig. 4452,6); fibule à arc en bronze dont l'ardillon a disparu (fig. 4452,11); fibule en bronze doré en forme de disque de 0 m. 06 de diamètre. Le dessous est étamé. On y voit le boudin en fer et le crochet qui retenait l'ardillon. Le disque est cerné par un cercle en bronze arrondi à l'extérieur. La surface est ornée de deux cercles en grènetis et d'un quadrilobe. Au centre pâle céramique rougeâtre qui s'est désagrégée. La pièce très massive a été fondue dans un moule (fig. 4452,3).

Ce rapprochement, volontairement fait des types les plus variés rencontrés dans un même cimetière montre quelle prudence il faut apporter à ces classements de fibules qui sont tour à tour mérovingiennes, gothiques ou autre chose encore, et qui viennent se donner rendez-vous toutes au même endroit comme pour narguer l'archéologie et les archéologues.

Bibl. — M. Reymond, *Le cimetière barbare de Saint-Sulpice*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 81-86; A. de Molin, J. Gruaz, *Le cimetière barbare de Saint-Sulpice*, même revue, 1911, t. I, p. 146-155, 171-179.

Il ne sera sans doute jamais possible de dresser un catalogue des fibules, mais du moins faut-il recueillir et grouper les types les plus intéressants, au hasard des rencontres et sans tenter un classement prématuré. La série serait sans doute précieuse, mais les spécimens demeurent intéressants malgré le désordre dans lequel on est obligé de les présenter.

C'est assurément le cas pour une plaque circulaire en argent qui devait mesurer 0 m. 075 quand elle était entière. Elle représente le buste d'une orante, exécuté au repoussé; un filet de perles forme la bordure. La barbarie du travail annonce l'époque mérovingienne (fig. 4453). Ce bijou a été recueilli vers 1830, à Roiglise, canton de Roye (Somme) [1].

Fibule de forme circulaire, en argent. Le sujet principal est un quadrupède à tête peu distincte et la queue levée, passant sous une croisette et sur une sorte de disque. L'animal est exécuté au repoussé et encadré d'une double bordure granulée. La partie centrale offre les dimensions d'un denier carolingien et fait saillie sur le plan général du bijou, comme si elle était montée sur une table de 0 m. 003 de hauteur. Ce tube est entouré à sa base d'une garniture de sept cercles concentriques formés alternativement d'un grènetis très fin et d'un granulé ovoïde d'un plus fort relief : le tout a 0 m. 055 de diamètre. Cette ornementation courante n'est pas gravée dans une plaque de métal; elle est obtenue à l'aide de deux fils métalliques de grosseur différente, simplement juxtaposés; c'est une sorte de travail de filigrane, formant un grillage à jour. Aussi pour donner de la consistance à l'ensemble, il a fallu fixer ces éléments mobiles au moyen de petites plaques très minces, appliquées au revers du bijou et disposées comme les rayons d'une roue. Ce procédé de consolidation était connu des Romains. Il a été employé à l'exécution des magnifiques médaillons en or d'Honorius et de Placidie, provenant du trésor de Velp (Gueldre) [2]. La bordure du médaillon, formée de trois cercles de métal plein et ciselé et de

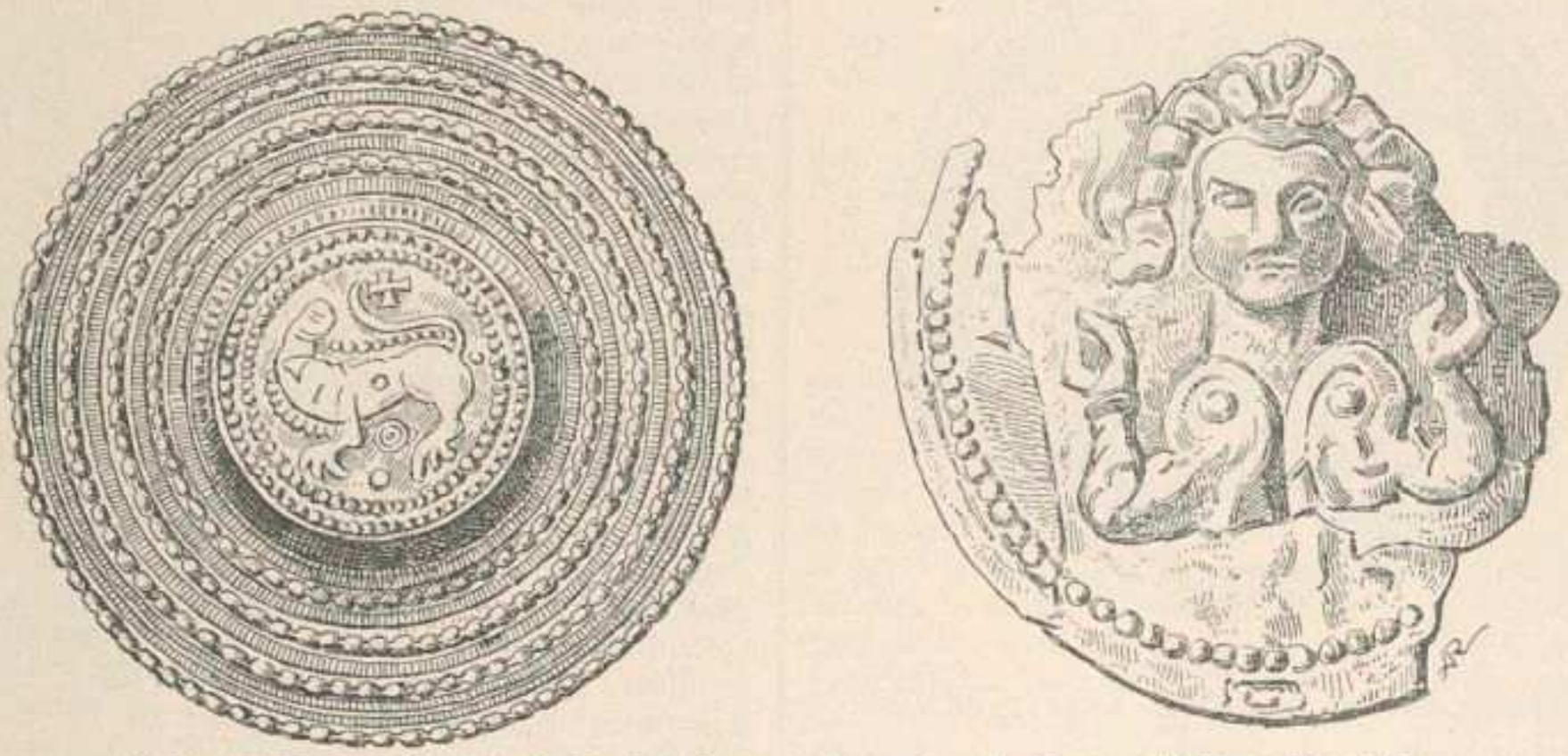

4453. — Fibules. D'après *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1883, p. 297, 298.

[1] A. Ramé, *Note sur trois fibules de sa collection romaine, mérovingienne et carolingienne*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVII, p. 297-928. — [2] A. Chabouillet, dans *Revue numismastique*, nouvelle série, t. I, p. 73-74.

deux grènetis en fil d'or intercalés, est maintenue à l'aide de quatre tenons appliqués au revers du bijou, qui se portait suspendu au cou par une bélière.

Mais ce procédé a dû se transmettre de siècle en siècle. Nous avons ici une œuvre barbare, l'animal n'a pas de style déterminé. Le musée de Berlin possède un médaillon de Louis le Débonnaire, figuré par B. Fillon [1] et qui est pourvu d'un encadrement formé d'un triple cercle de granules qui rappelle la bordure de la fibule et est, comme elle, consolidée par des lames fixées au revers. Ce rapprochement inviterait assez à reporter à l'époque carolingienne la fibule, ici décrite, qui fut trouvée à Rennes, en 1843, dans le lit de la Vilaine, lors de l'établissement des quais, à un niveau un peu supérieur aux couches qui renfermaient les monnaies romaines.

Voici encore une fibule trouvée en France (sans autre précision) et remarquable par son ornementation



4454. — Fibule.
D'après *Archæologia*, 1853, t. XXXV, p. 492.

et par sa technique (fig. 4454) [2]. C'est une rondelle de bronze d'une certaine épaisseur sur laquelle est fixée une plaque plus mince de même métal, travaillée au marteau et maintenue en place par un cercle étroit de métal retenu par des clous ou des rivets. La fibule représente un personnage assis sur un trône tenant dans la main droite une statuette de Victoire avec une couronne et dans sa main gauche un sceptre terminé par une main ouverte. L'inscription porte ces mots :

INVICTA ROMA VTERE FELIX

Cette figure semble représenter Rome et reproduire quelque médaillon du bas-empire. Sur une fibule trouvée à Asnières (Seine) et publiée par Caylus [3], on lit ces mots :

Domine Marti vivas utere felix.

Bibliographie. — O. Almgren, *Studien über nordeuropaische Fibelformen der ersten nach christlichen Jahrhunderte mit berücksichtigung der provinzial römischen und süd-römischen Formen*, in-8°, Stockholm, 1877. — A. Ancona, *Le armi, le fibule e qualche altro cimelio della sua collezione archeologica*, in-8°, Milano, 1886. — Anonyme, *Sur une boucle* [mérovingienne] *trouvée à Neuville (Loiret)* dans *Bulletin de la Société archéologique et historique d'Orléans*, 1882, t. VII, p. 103. — Anonyme, *Fibules mérovingiennes trouvées à Baslieux*, dans *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain*, 1894, t. XLIII, p. 47. — Anonyme, *Boucles de ceinturon trouvées dans le cimetière mérovingien de Mermont*, dans *Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1881, t. XVI, p. XLIV. — J. Arneth, *Die antiken Gold und Silber Monuments des kais. kön. Münz und Antiken Cabinets in Wien*, in-4°, Wien, 1850. — E. Aubert, *Le trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, in-4°, Paris, 1872. — G. Bapst, *Les métaux dans l'antiquité et au moyen âge. L'étain*, in-8°, Paris, 1884, p. 64. — Barbey, *Note sur une boucle de ceinturon* (mérovingien) *trouvée à Aiguizy*, dans *Annuaire de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, 1885, t. XX, p. 187; *Notice sur une boucle gauloise aux Chesneaux*, dans même recueil, 1868, t. V, p. 38-45. — Barraud, *Des mors ou agrafes de chape*, dans *Bulletin monumental*, 1870, t. XXXVI, p. 577. — C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels de la Gaule du Ve au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 103-136. — A. de Barthélemy, *Note sur des fibules gallo-romaines à légendes*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1872, t. XVI, p. 139; *Bijoux de l'époque franque trouvés près de Muizon (Marne)*, dans même recueil, 1874, t. XVIII, p. 88; *Note sur quelques fibules franques*, dans *Centenaire de la Société nat. des antiq. de France, Recueil de mémoires*, in-4°, Paris, 1904, p. 25-31. — H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, dans *Mémoires de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or*, 1860, p. 176 sq. — J. de Baye, *Mémoire sur la nécropole franque d'Oye (Marne)*, in-8°, Tours, 1875; *Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles (Brabant)*, dans *Bulletin monumental*, 1889, t. LV, p. 69-77, pl.; *Sépultures franques de Joche (Marne)*, 1880; *Etudes archéologiques. Epoque des invasions barbares. Industrie longobarde*, in-4°, Paris, 1887; *Les bijoux gothiques de Kertch*, dans *Revue archéologique*, 1888; *Fibule trouvée à Casteldavio*, dans *Bull. de Soc. des antiq. de France*, 1888, t. XLIX, p. 207; *Le tombeau de Wittislingen*, dans *Gazette archéologique*, 1889, t. XIV, p. 23; *Études archéologiques. Époque des invasions barbares. Industrie anglo-saxonne*, in-4°, Paris, 1889; *De l'influence de l'art des Goths en Occident*, in-8°, Paris, 1891; *Le trésor de Szilãgy-Somlijo*, dans *Souvenir du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique*, in-8°, Moscou, 1892; *L'art barbare en Hongrie*, in-8°, Bruxelles, 1892; *Rapport sur une mission archéologique en Autriche-Hongrie*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1892, p. 292; *Origine orientale de l'orfèvrerie cloisonnée*, in-8°, Paris, 1893; *Note sur les bijoux barbares en forme de mouches*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, t. LIV p. 142; *Éléphants ou mammouths représentés sur une boucle mérovingienne*, dans même recueil, 1896, t. LVI, p. 180; *Fibules barbares de l'Ukraine*, dans même recueil, 1908, t. LXVIII, p. 192; *Fibules gothiques de la collection Massonneau en Crimée*, dans même recueil, 1906, p. 269; 1910, t. LXX, p. 108-109; *Les fibules de l'époque barbare spéciales à l'Ukraine et leurs prototypes*, dans *Bulletin monumental*, 1908, t. LXXII, p. 303-313. *Antiquités franques trouvées en Bohême*, dans même revue, t. LXXI, p. 5-12. — F. Bayern, *Contribution à l'archéologie du Caucase*, in-8°, Lyon, 1882. — J. Beaupré, *Note sur une fibule d'or trouvée aux environs de Vittel (Vosges)*, dans *Bullet. archéol. du Comité*, 1911, p. 39-41, pl. IX. — A. Bertrand, *Rapport sur une note de M. Morel relative aux fibules dites à pincettes*, dans même recueil, 1886, p. 358; *Les bijoux de Jouy-le-Comte (S.-et-O.) et les cimetières mérovingiens de la Gaule*, dans *Revue archéologique*, 1879, p. 193-210; *Les bijoux mérovingiens de Courbillac (Charente)*, dans

[1] Benj. Fillon, *Lettres sur quelques monnaies françaises inédites*, pl. VIII, p. 7. — [2] A.-W. Franks, *Observations on an ancient Fibula*, dans *Archæologia*, 1853, t. XXXV, p. 491-492. — [3] Caylus, *Recueil d'antiquités* t. I, pl. XCIV, p. 257.

Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions, 1887, p. 62. — M. Besson, *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, in-4°, Lausanne, 1909; *Antiquités du Valais (ve-xe siècles)*, in-4°, Fribourg, 1910; *La fibule d'Attalens*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 185, pl. XXX; *Revue de l'art chrétien*, t. LXII, p. 66 sq.; *Les fouilles d'Attalens*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 40-47; *Les bijoux wisigoths de Laurens (Hérault)*, dans même revue, 1912, t. II, p. 57-58, pl. IX; *Garniture de ceinturon provenant de Denezy (Vaud)*, dans même revue, 1912, t. II, p. 63, pl. VI, n. 1. — A. Blanchet, *Fibules et boucles de ceinturon du cimetière mérovingien de Namèche (Belgique)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1910, t. LXX, p. 91; *Plaque d'argent du musée de Nancy*, dans même recueil, 1905, t. LXV, p. 225-227; *Fibules de bronze trouvées près de Boulogne*, dans même recueil 1897, p. 219; *Bague et fibules trouvées aux environs d'Issoudun*, dans même recueil, 1901, p. 135-138; *Fibule de bronze trouvée à Roanne*, dans même recueil, 1902, t. XLVI, p. 222. — Fr. Bock, *Der Schatz des westgothen Athanaric gefunden in Jahre 1837 zu Petreossa in der Grosse Valachei*, dans *Mittheilungen des kais. kön. Central Commission zur Erforschung und Erhöltung der Baudenkmaler*, Wien, 1868, t. XIII, p. 105-124; *Die Kleinodien des heiligen römischen Reiches deutscher Nation, nebst der Kron insignien Bohmens, Ungarns und der Lombardie mit kunst historichen Erläuterung*, in-8°, Wien, 1864. — P. Boéchat, *Le cimetière burgonde de Cras-Chalat, près Bonfal*, in-8°, Porrentruy, 1887. — E. Bonnet, *Les bijoux de la trouvaille de Laurens (Hérault)*, in-8°, Montpellier, 1910. — F. Bonsergent, *Note sur une fibule gallo-romaine en bronze trouvée à Poitiers*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1873, t. XVII, p. 151. — H. Bordier, *Note sur les affiques*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1875, t. XXXVI, p. 247. — C. Boulanger *Note sur une fibule aviforme trouvée près de Pontoise*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie sciences et arts du département de l'Oise*, 1909, t. XX, p. 301-310. — M. Boulanger. *Le cimetière franco-mérovingien et carolingien de Marchélepot (Somme). Étude sur l'origine de l'art barbare*, in-8°, Paris, 1909; *Le mobilier funéraire gallo-romain et franc*, in-fol., Paris, 1902-1905. — F. Bourquelot et Adr. de Longpérier, *Boucles de ceinturon, agrafes trouvées à Trencot (Aude) et à Nanteuil-le-Haudouin (Oise)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1858, t. II, p. 73, 82. — L. Bréhier, *Les colonies d'Orientaux en Occident au commencement du moyen âge (ve-viiie siècle)*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1903. — A. Bruzard, *Emplacement d'un château mérovingien et sépultures à Saint-Euphrône*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur*, 1876, t. XII, p. 49-58. — A. Buhot de Kersers, *Boucle mérovingienne découverte en 1877 à Issoudun*, dans *Mémoire de la Société des antiquaires du Centre*, 1877, t. VII, p. 243. — Buonarotti, *Osservazioni sopra alcune frammenti di vetri antichi di vetro ornati di figure in oro trovati nei cimiteri di Roma*, in-4°, 1876, p. XXI. — E. Cabié, *Boucle mérovingienne découverte dans l'Aveyron*, dans *Revue historique du département du Tarn*, 1890, nov. t. XV. — Cl. et Ed. Calandra, *Di una necropole barbarica scoperta a Testona*, in-4°, Torino, 1880. — Calcat, *Fibule gallo-romaine émaillée trouvée à Lourdens*, dans *Revue de Gascogne*, 1893, t. XXXIV, p. 69. — L. Campi, *Le tombe barbariche di Civezzano*, in-8°, Trente, 1886. — Carraud, *Les fouilles du Mas-Dieu près de Gravières*, dans *Bulletin du Comité de l'art chrétien*, 1881-1884, t. II, p. 111. — A. Cartier, *Une agrafe de la Balme (Haute-Savoie) représentant l'entrée du Christ à Jérusalem*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 9-14, pl. I. — A. de Caumont, *Rapport sur divers monuments*, dans *Bulletin monumental*, 1856, t. XXII, p. 488. — C. Cépède, *Considérations sur le gallo-romain de Wimereux et description d'une fibule gauloise de cette localité*, dans *Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1908-1909, t. VIII, p. 39-50. — Cerès, *Rapport sur les fouilles archéologiques faites à Cadagrac, à Sougri et au couvent de la Providence*, dans les *Mémoires de la Société des lettres. sc. et arts de l'Aveyron*, 1868-1873, t. X, p. 179. — A. Challe, *Sur deux agrafes mérovingiennes trouvées à Villy-sur-Serein*, dans *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, 1860, t. XIV, p. 5. — G. Chauvet, *Fibules gallo-romaines provenant du théâtre des Bouchauds (Charente)*, dans *Bulletin archéologique du Comité* 1902, p. LXII; *Fibule ronde émaillée des Bouchauds*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 1901-1902, t. XLVI, p. XLVIII-LV; *Une fibule* (des environs de Verteuil) *en forme d'oiseau*, dans même revue, 1906-1907, t. LI (7e sér., t. VII), p. XLV-XLIX. — A. Chobaut, *Découverte d'une fibule gallo-romaine au Mont-Ventoux*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1906, 2e série, t. VI, p. 279-285. — F. Clemen, *Merovingische und Carolingische Plastik*, dans *Jahrbücher der Vereins für Alterthumfreude in Rheinlande*, t. LXXXVII, p. 87 sq. — A. von Cohaussen, *Römische Schmelzmuck*, dans *Annalen des Vereins für nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, Wiesbaden, 1873. — Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857; *Le tombeau de Childéric Ier*, in-8°, Paris, 1859; *La Normandie souterraine ou notices sur des cimetières romains et des cimetières francs explorés en Normandie*, in-8°, Paris, 1855, 2e édit., p. 41; fibules de Sainte-Marguerite; *La Seine-Inférieure historique et archéologique*, in-8°, Paris, 1866; *Notice sur des sépultures chrétiennes trouvées, en mars 1871, à Saint-Ouen de Rouen*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Normandie* 3e série, 1869, t. VII, (t. XXVII), p. 582; *Fibules scandinaves en bronze trouvées en Normandie*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1870, p. 81. — Cournault, *Sépulture du cimetière mérovingien de Liverdun (Meurthe)*, dans *Mém. de la Société d'archéol. lorraine*. — L. Coutil, *Plaque de ceinturon trouvée dans le cimetière franc de Muids (Eure)*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1895, t. XXXIX, p. 271. — F. Daguin, *Les fouilles de Vertillum*, dans même recueil, 1899, t. LX, p. 292-293. — F. Daleau, *Une fibule à arc plat* (à Aveyres, Gironde), dans *Recueil de la Société archéologique de Bordeaux*, 1898-1902, t. XXIII, p. 270-273. — O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities... of the British Museum*, in-4°, London, 1901, p. 40 sq., n. 253-261, 264; *Byzantine art and archaeology*, in-8°, Oxford, 1911, p. 503, fig. 301. — L. Dancoisne, *Notice sur deux agrafes carolingiennes*, dans *Bull. de la Commiss. des antiq. départ. (P.-de-C.)*, 1849-1860, t. I, p. 272. — J. Déchelette, *Le camp romain de Hofheim*, dans *Revue archéologique*, 1905, p. 201-207. — P. Delamain, *Sur une boucle de ceinturon en cristal de roche trouvée à Herpes (Charente)* (avec ardillon de bronze), dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1896, t. XL, p. 354. — A. L. Delattre, *Fouilles archéologiques dans le flanc sud-ouest de la colline Saint-Louis à Carthage en* 1892, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1893, p. 98. — P. Deschamps, *Note sur une fibule d'or trouvée à Sens*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1913, t. LVII, p. 17-18, pl. II. — F. Ducrest, *Plaque de ceinture en étain trouvée à Attalens*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 94-96, pl XI. — Br. Dusan, (Mémoire sur des agrafes dites mérovingiennes), dans *Revue archéologique du Midi de la France*, 1862, t. II, p. 81. — Bryan Faussett, *Inventorium sepulchrale*, édit. C. Roach-Smith, 1856. — A. Favraud, *Station gallo-romaine de la Font Brisson* (fibule émaillée), dans *Mémoire de la Soc. archéol. et hist. de la Charente*, 1905,

t. XLIX, p. LXIV. — Feret, *Lettre adressée à M. de Caumont sur les fouilles de Sainte-Marguerite près Dieppe*, dans *Bulletin monumental*, t. IX, p. 93-94. — Fihaly, *Az Apahida, sirletet*, dans *Az Erdelyi Muzeum Egylet Kiadvanyii*, 1889. — R. Forrer, *Reallexikon*, 1908, pl. 264-268. — E. Fourdrignier, *Les Francs de Villiers-aux-Chênes. La francisque burgonde, une fibule à serpent bicéphale mi-corps, symboles alphabétiques, les caractères latins et les runes primitives*, dans *Annales de la Société d'hist. d'archéol. et des beaux-arts de Chaumont*, 1900-1905, t. II, p. 264-273. — M. C. Guigne, *Archéologie*, (objets préhistoriques et mérovingiens trouvés dans l'Ain en 1872-1873), dans *Revue de la Société littéraire historique et archéologique du département de l'Ain*, 1872, t. I, p. 234. — Gosse, *Sur des agrafes gallo-romaines trouvées près de Genève*, dans *Congrès scientifique*, 1854, t. XXI, p. 339. — A. Götze, *Gothische Schnallen*, in-4°, Berlin, s. d. (1910). — G. Goury, *Essai sur l'époque barbare dans la Marne*, in-4°, Paris, s. d. (1911?). — Hachette, *Note sur deux boucles franques appartenant à M. le marquis de Puységur*, dans *Annal. de la Soc. hist. et archéologique de Château-Thierry*, 1870-1871, t. VII, p. 113. — D. H. Haig, *Notes in illustration of the runic monuments of Kent*, dans *Archaeologia cantiana : being Transactions of the archaeological Society*, 1872, t. VIII, p. 164-270. — Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, in-8°, Boulogne-sur-Mer, 1866. — Henzlmann, *Études sur l'art gothique*, in-8°, Budapest, 1877. — J. Hampel, *Alterthumer des fruhen mittelalters in Ungarn*, 3 vol. in-8°, Braunschweig, 1905; *A Regibb Közepkor (IV-V Szazad)*, in-8°, Budapest, 1894; *Der Goljund von Nagy-Szent-Miklös sogenannte Schatz des Attila*, in-8°, Budapest, 1885. — Hidé, *Note sur un ancien cimetière découvert à Vorges (Aisne)* (boucle de ceinturon émaillée), dans *Bulletin de la Société académique de l'Aisne*, 1862, t. XII, p. 712. — H. Hildebrand, *Bidrag till spanuest historia* (contribution à l'histoire de la fibule), dans *Antiquirisk Tidskrift for Sverige*, 1872-1880. — A. Houlé, *Notice étude sur une plaque boucle de l'époque franque provenant des fouilles d'Escames*, dans *Mém. de la Soc. acad. d'archéol. sc. et arts du départ. de l'Oise*, 1909, t. XX, p. 73-79; *Boucle de l'époque franque trouvée à Escames (Oise)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1907, t. LI, p. 192. — H. Hubert, *Fibules de Baslieux*, dans *Revue archéologique*, 1899, t. I, p. 363. — E. Hucher, *Lettre à M. de Caumont, au sujet d'une fibule mérovingienne à inscription chrétienne*, dans *Bulletin monumental*, 1854, t. XX, p. 368-373. — Jousset, *Archéologie percheronne* (boucles et rosaces mérovingiennes trouvées à Saint-Hilaire-sur-Erre), dans *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 1865, t. XVIII, p. 175. — [Kiev], *Antiquités de la région du Dniéper, Collection Khanenko*, in-4°, Kiev, 1901, fibule de Kiev, part. IV, pl. X, n. 260. — Kondakof et Tolstoï, *Antiquités de la Russie méridionale*, trad. S. Reinach, in-8°, Paris, 1887. — J. Labarte, *Histoire des arts industriels*, in-4°, Paris, 1872. — F. de Lasteyrie, *Histoire de l'orfèvrerie*, in-12, Paris, 1875. — R. de Lasteyrie, *Boucle de ceinturon au musée d'Épinal*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, t. XXXI, p. 145-323; *Rapport sur des monuments de l'époque mérovingienne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1887, p. 298-299. — E. Le Blant, *Agrafe mérovingienne portant une inscription*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1866, t. X, p. 149; *Boucle en ivoire trouvée à Issoudun (Indre)*, dans même recueil, 1877, p. 196-198. — Le Men, *Une fibule gauloise*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1879, t. VII, p. 101. — L. Levrault, *A propos d'une fibule trouvée à Finhey, près Obernai*, dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1868, t. IX, 2e partie, p. 40. — Ch. de Linas, *Les origines de l'orfèvrerie cloisonnée. Recherches sur les divers genres d'incrustation, la joaillerie et l'art des métaux précieux*, in-8°, Paris, 1877; *Orfèvrerie mérovingienne*, in-8°, Paris, 1864. — L. Lindenschmidt, *Alterthümer unserer heidnische Vorzeit*, in-8°, Mainz, 1864-1868; *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, in-8°, Braunschweig, 1880-1889. — Adr. de Longpérier, *Fibules irlandaises en forme de chenilles*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1859, t. III, p. 150; *Sur des fibules d'or et de fer trouvées en Lorraine et communiquées par M. de Beaulieu*, dans même recueil, 1858, t. II, p. 164-166. — L. Max-Werly, *Inscriptions relevées sur des fibules de bronze*, dans même recueil, 1883, t. XXVII, p. 287; *Fibule et collier en or trouvés à Totainville (Vosges)*, dans *Mémoires de la Soc. des antiq. de France*, 1884, t. XLV, p. 58 sq. — E. Metman, *Boucle de ceinturon et agrafe de baudrier trouvés à Sainte-Marie-sur-Ouche*, dans *Mémoires de la commission des antiquités de la Côte-d'Or*, 1906-1910, t. XV, p. CXVII. — A. de Molin, *Étude sur les agrafes de ceinturons burgondes*, dans *Revue archéologique*, 1902, t. XLI, p. 356. — E. Molinier, *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie*, in-fol., Paris, 1896, t. IV. — P. Monceaux, *Boucle de cuivre avec inscription grecque et monogramme latin découverte à Carthage*, dans *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1911, p. 244-245. — Fr. Moreau, *Album de la collection Caranda. Fouilles exécutées dans le département de l'Aisne*, in-4°, Saint-Quentin, 1877-1893. *Boucles franques trouvées près de Château-Thierry*, dans *Compte rendu de la Soc. franç. de numismatique et d'archéologie*, 1874-1875, t. V, p. 483. — J. de Morgan, *Mission scientifique au Caucase*, in-8°, Paris, 1980. — J. Morin, *Typologie et chronologie des fibules de la Gaule romaine*, dans *Congr. préhist. de France*, Tours, 1910, p. 803-835. — Morlet, *Notice sur les cimetières gaulois et germaniques découverts dans les environs de Strasbourg*, in-8°, Strasbourg, 1864. — G. de Mortillet, *Classification des fibules*, dans *Musée archéologique*, 1876, t. I, p. 6-15. — D. Mougin, *Cimetière de la Marne, Études archéologiques* (fibule), dans *Société des sciences et des arts de Vitry-le-François*, 1878, t. IX, p. 537. — R. Mowat, *Fibule romaine avec inscription trouvée à Castelnaudary*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1884, t. XXVIII, p. 103; *Note sur des bijoux antiques ornés de devises à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe*, dans même recueil, 1888, t. XLIX, p. 29 sq.; *Notice sur quelques bijoux d'or au nom de Constantin*, dans *Mémoires de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, t. L, p. 321-328. — Muller et Chantre, *La nécropole burgonde du pseudo-tumulus de Bois Rond, près d'Etoile (Drôme)*, dans *Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1908, t. XXVII, p. 71-79. — A. Odoboscu, *Antiquités scythiques* (en roumain), in-8°, Bucharest, 1879. — P. Orsi, *Byzantina Siciliæ*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1910, t. IX, p. 63-90. — F. Pérot, *Note sur une fibule romaine*, dans *Bulletin de la Société archéol. et historique d'Orléans*, 1882, t. VII, p. 567. — J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, 3 vol. in-8°, Paris, 1896-1903; *Boucle avec inscription découverte à Anguilcourt-le-Sart*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1896, p. 335-336; *La plaque de Monceau-le-Neuf*, dans même recueil, 1900, p. 3, 1901, t. XIX, p. 245-253, pl. I; *Fouilles du Jardin-Dieu de Cugny*, 1880; *Le cimetière carolingien d'Essigny-le-Petit, canton de Saint-Quentin (Aisne) et la fibule de Crépy-en-Laonnois*, dans la *Mémoires de la Soc. académ. des sc. bell. lett. de Saint-Quentin*, 1888-1889, t. XXXVIII, p. 274. — M. Piroutet, *Études sur les fibules préromaines des tumulus des environs de Senlis*, dans *Revue archéol.* 1904[1], p. 52-82. — F. Poulaine, *Sépultures mérovingiennes trouvées à Melun*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1911,

p. 36-37, pl. VIII. — Fr. von Pulszky, *Die Goldfunde von Szilägy-Somlyo*, in-8°, Budapest, 1890. — J. Quicherat, *Agrafe en bronze de l'époque franque trouvée en Tarentaise*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, t. XXII, p. 206. — A. Ramé, *Note sur trois fibules romaine, mérovingienne, et carolingienne* dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1893, t. XXVII, p. 297. — S. Reinach, *Fibula*, dans Saglio et E. Pottier, *Dictionnaire des antiq. grecq. et rom.*, t. III. — M. Reymond, *Le cimetière barbare de Saint-Sulpice*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 81-86, 146-155, 171-179, pl. IX, XIX, XX, XXI, XXII, XXVI, XXVII, XXVIII; 1912, t. II, p. 30-39. — Riegl, *Die spätrömische Kunstindustrie nach den Funden in Oesterreich-Ungarn*, in-4°, Wien, 1901, p. 145, fig. 52; p. 149, fig. 55; pl. XVI, fig. 1-3. — Rigollot, *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique, qui envahirent la Gaule au Ve siècle, et sur le caractère des armes, des boucles et des ornements recueillis dans les tombeaux, principalement en Picardie*, in-8°, Amiens, 1850. — Robillard de Beaurepaire, *Note sur une découverte de bijoux mérovingiens au village de Vaimeray, commune de Moult (Calvados)*, dans *Bull. de la Société des antiquaires de Normandie*, 1875, 1877, t. IX, p. 151. — R. Roger, *Cimetière barbare de Tubariane, commune de Teilhet (Ariège)*, dans *Bull. archéol. du Com.*, 1908, p. 312-327. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, in-4°, Paris, 1886, t. VIII. — Roland, *Les fouilles du cimetière mérovingien de Villevenard* (marais de Saint-Gond), dans *Bulletin du Comité*, 1908, p. 226-229. — P. Rollier, *Armes et bijoux trouvés à Arçon*, dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 156-160, pl. XXIV-XXV; *Le cimetière d'Áreuse (Suisse)*, dans même revue, 1911, t. I, p. 19-21, pl. V-VI. — G.-B. De Rossi, *Fibula d'oro aquiliforme trovata entro un sepulcro al 1° miglio della via Flaminia*, dans *Bullettino della commissione archeologica communale di Roma*, 1894, p. 158-163. — C. Rossignol, *Lettre sur le trésor de Gourdon*, in-8°, Chalon-sur-Saône, 1846. — D. Saintignon, *Sur les antiquités franques trouvées à Baslieux (Moselle)* dans *Congrès scientifique de France*, 1837, t. V, p. 171. — H.-E. Sauvage, *Antiquités franques et carolingiennes trouvées aux environs de Fruges*, dans *Bulletin trimestriel de la Société académique de Boulogne-sur-Mer*, 1909, p. 444-454. — H. Shetelig, *Vorgeschichte Norwegens*, dans *Mannus*, 1911, t. III, p. 70-71. — Ch. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, 7 vol. in-8°, Londres, 1848-1880. — A. de Surigny, *Agrafes chrétiennes mérovingiennes*, dans *Mémoires de la Société d'hist. et d'archéol. de Chalon-sur-Saône*, 1851-1853, t. III, p. 335; *Agrafes mérovingiennes de la collection Fèvre de Mâcon*, in-8°, Chalon-sur-Saône, 1856. — A. Trémeau de Rochebrune, *Recherches sur le Puy du Chalard (Corrèze) et sur les restes qui y ont été découverts* [fibule], dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1866, t. VI, p. 185. — Fr. Troyon, *Bracelets et agrafes antiques*, dans *Mittheilungen der Antiquarische Gesellschaft*, Zürich, 1844, t. II, p. 27-32, 3 pl. — V.-J. Vaillant, *Note sur une fibule à devise trouvée à Étaples (P.-de-C.)*, dans *Bulletin de la Commission des antiquités départementales ou monuments historiques du Pas-de-Calais*, 1885, t. VI, p. 187. — Vauvillé, *Fibules gauloises de l'enceinte de Pommiers* (Noviodunum), dans *Bull. de la Soc. archéol. hist. et scient. de Soissons*, 1905-1906, t. LIII, (IIIe série, t. XIII), p. 169-175. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, t. II, *Dall'arte barbarica alla romanica*, in-8°, Milano, 1908. — C.-L. Visconti, dans *Bullettino della commissione archeologica comunale di Roma*, 1885, p. 425. — D. Viollier (cimetière de Beringhen, canton de Schaffouse), dans *Revue Charlemagne*, 1911, t. I, p. 190, pl. XXI. — A. de Waal, *Fibulæ in Adlerform aus der Zeit der Volkerwanderung*, dans *Römische Quartalschrift*, 1899, p. 324-328, pl. XI. — Fr. Wieser, *Das langobardische Furstengrab und Reihengräberfeld von Civezzano*, in-8°, Innsbruch, 1877. — Th. Wright, *The Celt. the Roman and the Saxon*, in-8°, London, 1852. — O. Wulff, *Altchristliche und Mittelalterliche byzantinische und italienische Bildwerke. Altchristliche Bildewerke*, in-4°, Berlin, 1909, p. 847, 1172, 1624.

H. LECLERCQ.

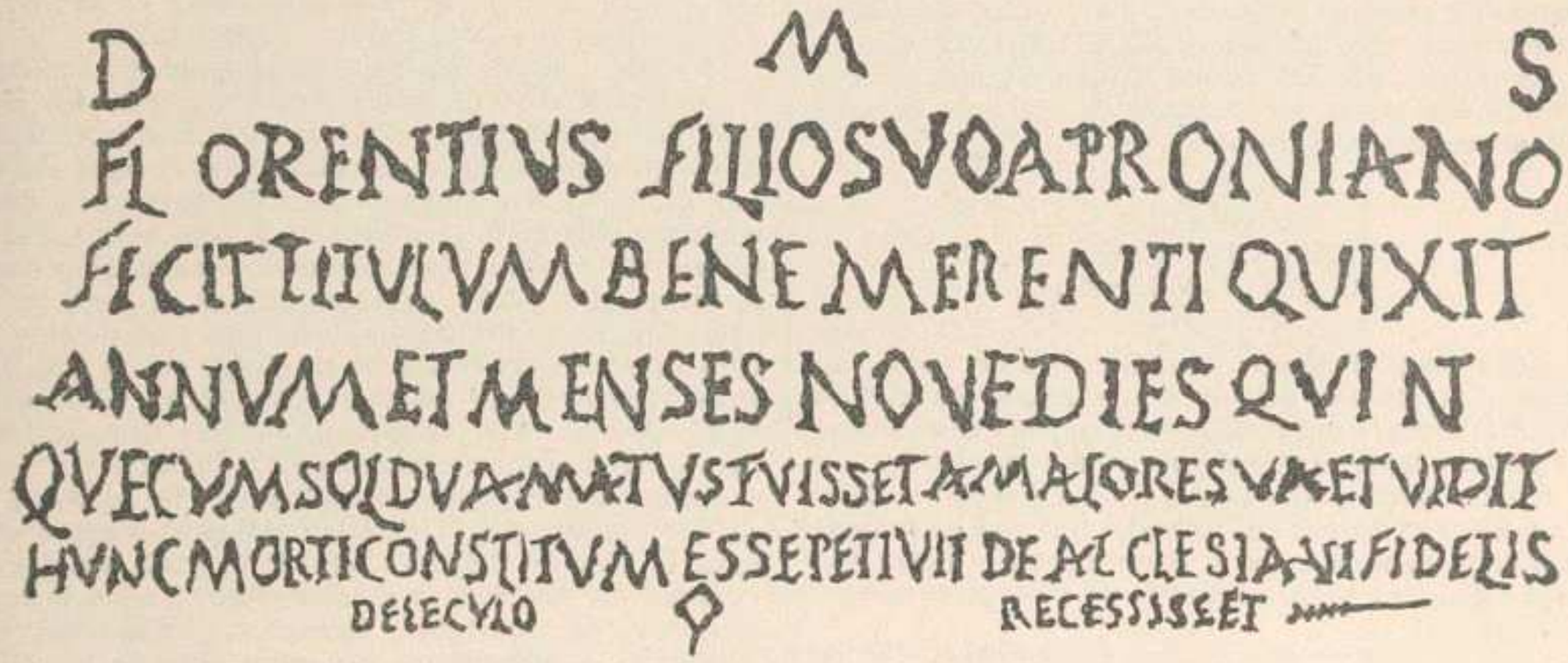

4455. — Épitaphe d'Apronianus. D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. V, pl. XVI, n. 9.

FIDEI FACTORES ET **FIDEI JUSSORES.** Voir PARRAINS.

FIDÈLES (PRIÈRES DES). Voir PRIÈRES.

FIDELIS. Le titre de *fidelis* que nous rencontrons sur les marbres et dans les textes chrétiens a une signification bien déterminée; il désigne le chrétien qui a reçu le sacrement de baptême. Un des plus anciens monuments est le graffite d'*Alexamenos fidelis* (voir *Dictionn.*, t. III, col. 3051, fig. 3359). Tertullien écrit déjà dans le traité *De præscriptionibus : Non omittam ipsius conversationis hæreticæ descriptionem, quam futilis, quam terrena, quam humana sit, sine gravitate, sine auctoritate, sine disciplina, ut suæ fidei congruens. In primis quis catechumenus quis fidelis incertum est* [1]. Saint Augustin dira, sans pléonasme, d'un personnage attaché

[1] Tertullien, *De præscriptionibus*, c. XLI, *P. L.*, t. II, col. 56.

à la cour de l'empereur : *Pontitianus christianus et fidelis erat* [1], et nous lisons de même sur une tombe chrétienne d'Afrique [2] :

MECENATIA SECVN
DVLA CRISTIANA
FIDELIS

Une épithaphe romaine conserve la mémoire du jeune Apronianus mort à l'âge de dix-neuf mois et cinq jours. Il n'avait pas encore reçu le baptême, il semble que son père Florentius ne s'en préoccupait pas ; mais l'aïeule qui aimait « solidement » l'enfant, ne voulut pas le voir mourir sans posséder ce titre de *fidelis* [3] (fig. 4455) :

D M S
FLORENTIVS FILIO SVO APRONIANO
FECIT TITVLVM BENEMERENTI QVIXIT
ANNVM ET MENSES NOVE DIES QVIN
QVE CVM SOLDV AMATVS FVISSET A MAIORE SVA ET VIDIT
HVNC MORTI CONSTITVM ESSE PETIVIT DE AECLESIA VT FI-
DE SAECVLO RECESSISSET [DELIS

soldu pour *solidum* (Apulée, *Métam.* l. V); *a maiore sua = ab avia sua; constitum*, c'est-à-dire *constitutus in discrimine vitæ*. (*Digeste*, l. XXXII, tit. XXXIX, n. 1.)

Ce même titre est donné à d'autres enfants qui auront également été baptisés *in extremis* et sans catéchuménat préparatoire [4] :

VRCIA
FLORENTINA
FIDELIS IN PACE
VIX · AN · V · MES · VIIII ·
DIES VIIII ·

Nous lisons d'ailleurs dans Grégoire de Tours, au sujet d'un enfant atteint d'une fièvre grave : *Ut autem hic cum fervor attigit, concurrit pater ad ecclesiam ne proles absque baptismi regeneratione moriretur.*

Ceux-ci avaient dès lors le droit de porter ce titre de *fidelis ex fidelibus* qui revient à dire : né de parents chrétiens, comme nous le lisons sur cette autre épitaphe d'enfant [5] (fig. 4456) :

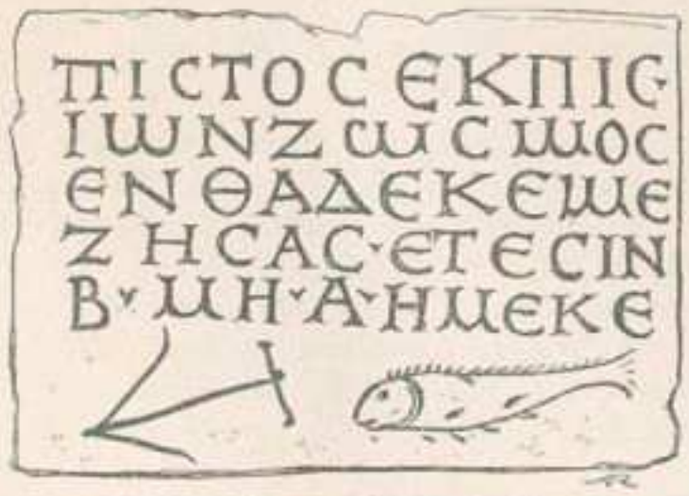

4456. — Épitaphe de Zosimus.
D'après Marucchi, *I monumenti*, pl. LVII, n. 19.

Fidelis ex fidelibus Zosimus hic requiescit; vixit annos duos, mensem unum, dies viginti quinque. Πιστὸς ἐκ πιστῶν ζώσιμος ἐνθάδε κεῖμε ζήσας ἔτεσιν β. μηνὶ α', ἡμεραῖς κέ.

Une inscription d'Athènes porte la mention de race chrétienne, fidèle [6] :

ΒΙΚΤΩΡΙΝΟΥ ΤΟΥ Α
ΜΑΥΡΟC ΤΟ ΟΝΟΜΑ ΓΕΝ▨
ΧΡΙCΤΙΑΝΟC ΠΙCΤΟC ΕΙC
ΤΟΝ ΤΟΠΟΝ ΑΝ▨▨CΕΟC
ΕΤΟΥC ΚΔ

Βικτωρίνου τοῦ Ἀμαυρὸς τὸ ὄνομα γένει χριστιανὸς πιστὸς εἰς τὸν τόπον ἀναπαύσεως ἔτους κδ'.

On allongerait sans peine cette série épigraphique. Une des épitaphes les plus intéressantes est celle du jeune Aurelius Melitus, enfant de quatre ans, mort en voyage et enterré le lendemain, jour de Pâques (Voir *Dictionn.*, t. III, col. 1395); lui aussi avait eu le temps d'être baptisé et recevait en conséquence le double titre de CRISTEANVS FIDELIS Mais sur une inscription de l'année 382, le titre de *fidelis* a suffi [7] : *Innocens recessit, innocentium misericors fuit. Quis non doluit (a)etati tuæ piasque lacrymas fudit? in te spes futura expectabatur, per te, per te, gloria perennis Celerine fili; fidelis quiescis in pace. Qui (v)ixit ann. I, m. IIII, d(epositus) VI kal. oct. Antino* (pour *Antonio*) *et Syagrio* (fig. 4457).

Il suffit d'ouvrir les recueils épigraphiques pour rencontrer le titre de *fidelis* répété des centaines de fois. La qualification de *fidelis* se rencontrait déjà à l'époque apostolique et dans les lettres de saint Paul aux chrétiens des Églises, pour désigner ceux qui n'étaient plus de la gentilité. On a déjà lu que Tertullien reproche aux hérétiques de son temps de ne pas distinguer les *fideles* de ceux qui ne le sont pas. Saint Augustin dit aussi : « Demandez à un homme : Êtes-vous chrétien? Si c'est un païen ou un juif, il vous répondra : Je ne suis pas chrétien. Mais s'il vous dit : Je suis chrétien, vous lui demanderez encore : Êtes-vous catéchumène ou fidèle? »

Sur maintes épitaphes, on lit : FIDELIS IN PACE, ce qui signifie que le chrétien est mort baptisé et dans le sein de l'Église. Saint Paul avait employé l'expression *fidelibus in Christo Jesu* [8]; nous la retrouvons sur quelques épitaphes, notamment à Guelma [9]. A Sullecthum, ancienne ville de la côte tunisienne, on rencontre FIDELIS IN DEO [10], et aussi sur une épitaphe de la basilique de Damous-el-Karita à Carthage [11] :

DALMATIVS IN PA
CE TE PARADISSV
FIDELIS IN DEO
VIXIT ANNIS

La formule *fidelis in pace* est à peu près inconnue et, en tous cas, exceptionnelle à Rome, rare en Afrique, a été surtout employée à Carthage (voir *Dictionn.*, t. II, col. 2319).

Quant à *fidelis*, on en ferait une longue série qui n'apprendrait rien de plus que ce que nous avons dit [12].

*(a)*STERIVS ✠ FIDELIS
*(vi)*XIT ANNOS XXXVI M*(enses)* C

[1] S. Augustin, *Confessiones*, l. VIII, c. VI, *P. L.*, t. XXXII, col. 756. — [2] *Ephemeris epigraphica*, t. VIII, n. 114. — [3] Boldetti, *Osservazioni*, 1720, p. 462; Muratori, *Thesaur. veter. inscr.*, in-fol., Mediolani, 1739, p. 1875, n. 6; Bianchini, *Demonstratio hist. eccles. quadripartitæ*, in-fol., Romæ, 1752, t. II, p. 214, pl. I; Marini, *Atti e monumenti dei fratelli Arvali*, in-4°, Roma, 1795, p. 171; L. Renier, dans Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1852, t. VI, p. 150; cf. t. V, pl. XV, n. 9; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, 1892, p. 46, — [4] Muratori, *Thes. vet. inscr.*, p. 1960, n. 7. — [5] Lupi, *Epitaphium Severæ*, in-4°, Panormi, 1734, p. 136; Mamachi, *Origines christianæ* (éd. Matranga), t. I, p. 3; Muratori, *Novus thes. vet. inscr.*, 1739, p. 1864, n. 6; Oderico, *Sylloge*, in-4°, Romæ, 1775, p. 266; Osann, *Sylloge*, in-fol., Lipsiæ, 1834, p. 447, n. CLII; Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. XXI, n. 34; t. VI, p. 154. — [6] Koumanoudis, Ἐπιγρ. Ἀττ. ἐπι τυμβ., n. 3552; Φιλιστωρ., t. IV, p. 545; C. Bayet, *De titulis Atticae christianis*, in-8°, Lutetiæ Parisiorum, p. 37, n. 75. — [7] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, in-fol., Romæ, 1861, t. I, p. 140, n. 315. — [8] Ephes., I, 1. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 5488, 5492. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 57. — [11] *Dictionn.*, t. II, col. 2319, fig. 2164. — [12] H. de Villefosse, *Inscriptions de Bordj-Touta et de Khanguet-el-Beg (Tunisie)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 175.

et beaucoup d'autres [1]. Il est possible que parfois comme sur une épitaphe de Maktar on ait eu l'intention d'exprimer cette pensée : Ursace, vécut chrétien, repose en paix, âgé de.... [2].

D·M·S
⊕
VRSACIVS
FIDELIS VIX
XIT IN PACE
ANNOS XϚII M···
SES V

Ou enfin à Rome :... une *ancilla Christi* (voir ce mot) qualifiée: *Amicabilis, fidelis, in omnibus bona, prudens* [3].

Chez les Francs, nous trouvons l'emploi de *fidelis* assez fréquemment pour nous retenir.

Dans le traité d'Andelot de 587, nous lisons ceci : Leudes *illi qui domno Guntheramno... sacramenta primitus præbuerunt... similiter quicquid antefati reges ecclesiis aut* fidelibus suis *contulerint... stabiliter conservatur. — Et quicquid unicuique* fidelium *in utriusque regno per legem et justitiam redhibetur, nullum ei præjudicium pariatur* [4]. I ans ce texte, *fideles* est identique à *leudes*. Dans l'édit de Childebert, de 595, nous lisons : *Pari conditione convenit ut si centena posita in vestigia in alia centena, aut quos* (leg. *quis*) *fidelium nostrorum ipsum vestigium miserit...* [5]. Ici *fideles* est identique à *leudes* et à *optimates*. Dans l'édit de Clotaire II de 615, nous lisons : *cum pontificibus vel tam magnis viris optimatibus aut fidelibus nostris* [6]. Ici, on oppose les dignitaires de l'Église aux dignitaires laïques et nous voyons *fideles* identifié avec *optimates*, terme qui s'applique fréquemment aux antrustions. Dans un autre passage du même édit, *fideles* est placé près de *leudes* ou de *leodes :* et *quæ unus de fidelibus ac leodibus, suam fidem servando domino legitimo* [7]; mais la conjonctive marque peut-être une opposition plutôt qu'une assimilation.

Au dire de Grégoire de Tours, Leudaste, comte de Tours, ayant passé, après la mort de Charibert, du côté de Chilpéric, les *fideles* de Sigebert, dans les États duquel cette cité fut comprise, s'emparèrent de toutes ses richesses injustement amassées [8]; de plus nous lisons dans le même auteur que le roi Chilpéric, ayant convoqué les hommes de la condition la plus élevée parmi les Francs et les autres *fideles* célébra le mariage de sa fille [9]. Plus loin, il parle encore des *fideles* de Chilpéric et de ceux de Gontran [10].

Par cette désignation, Grégoire vise tous les *fidelis*, non seulement ceux qui vivent à la cour, mais ceux qui sont disséminés dans le royaume. Cependant, dans une série de documents, il n'est pas douteux que *fideles* s'entend des courtisans. En 694, Sigebert écrit à l'évêque Didier de Cahors qu'il a appris par plusieurs de ses fidèles : *a pluribus et* (pour *ex*) *fidelibus nostris* [11]. Dans la formule de Marculfe, indiquant la composition du plaid royal [12], on voit que, après avoir désigné, comme siégeant dans ce tribunal, les

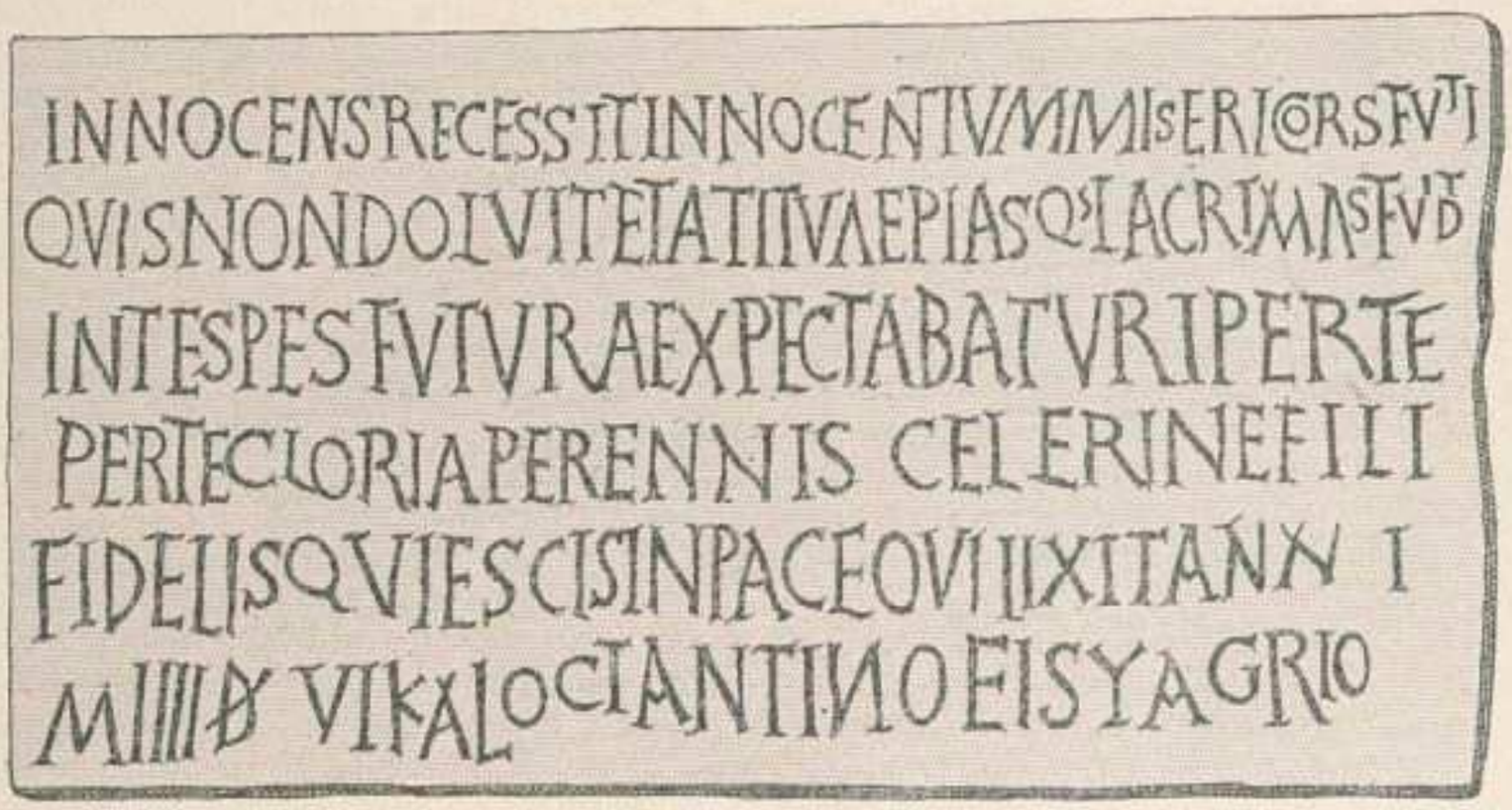

4457. — Inscription du musée du Latran
D'après De Rossi, *Inscript. christianæ*, t. I, p. 140, n. 315.

évêques, les optimats, les abbés, les référendaires, etc., le rédacteur termine l'énumération par ces mots : *vel reliquis quam pluris nostris fidelibus.* Cette formule a servi à dresser la notice d'un plaid tenu, en 693, par Clovis III [13]. Dans un plaid de 697, les expressions ci-dessus sont remplacées par *vel cunctis fedilibus* (pour *fidelibus*) [14]. Une autre notice de plaid, de 695, porte : *Cum nos... compendium, in palacio nostro una cum nostris fedelebus resederemus* [15].

Frédégaire n'emploie guère le mot de *fideles*, tandis qu'il prodigue ceux de *leudes* ou *proceres*. Il fait usage de *fideles* pour désigner les âmes damnées de Chindaswinthe, le wisigoth qui s'empara du trône d'Espagne et fit périr tous ceux qu'il redoutait, partageant les biens des victimes *suis fidelibus;* il l'emploie aussi pour désigner les hommes attachés au roi Sigebert et qui le suivirent dans sa campagne contre Radulphe, duc de Thuringe (en 640) [16]. Le Le terme *fideles* a le même sens chez le continuateur de Frédégaire, qui en 732, dit qu'après la pacification,

[1] Cagnat, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1900, p. CXXXVII; Gauckler, dans même recueil, 1901, p. 128-129; Héron de Villefosse, dans même recueil, 1906, p. CCLXXV-CCLVI. — [2] *Römische Quartalschrift*, 1910, p. 121. — [3] Gauckler, *Notes d'épigraphie latine (Tunisie)*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1901, p. 121, n. 3; A. L. Delattre. *La formule* fidelis in pace *sur les épitaphes chrétiennes de Carthage*, dans *Revue de l'Afrique chrétienne*, 1886, t. IV, p. 245. — [4] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 159. — [5] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 173. — [6] Pardessus, *op. cit.*, t. I, p. 197. — [7] Pardessus, *op. cit.*, t. I, p. 196. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XLIX. — [9] *Ibid.*, l. VI, c. XLV. — [10] *Ibid.*, l. VII, c. VII, XXIX. — [11] Pardessus, *op. cit.*, t. I, p. 82. — [12] Rozière, *Recueil*, t. II, p. 536, n. 442 — [13] Pardessus, *op. cit.*, t. II, p. 229. — [14] Pardessus, *op. cit.*, t. II, p. 241, 261. — [15] Pardessus, *op. cit.*, t. II, p. 233. — [16] Frédégaire, *Chronicon*, c. LXXXII-LXXXVII, édit. Ruinart, p. 653, 657.

Charles-Martel livra la ville de Lyon à ses fidèles [1] : *pace patrata, Lugdunum Galliæ suis fidelibus tradidit.* Le terme prend peut-être une signification plus restreinte dans un passage où il est parlé des Francs et des comtes fidèles du roi, qui, en 766, restèrent à Bourges avec la reine, pendant que Pépin poursuivait Waifer avec ses optimats et le reste de ses troupes [2].

Ce qui prouve que *fidelis* n'est pas l'équivalent de l'antrustion [3], c'est que, d'après la formule d'admission à l'antrustionat, le personnage qui vient au palais jurer la *trustis* est qualifié par le roi *fidelis noster* [4]; il l'était donc avant d'être admis au rang des antrustions.

Au VIIIe siècle, on trouve *fideles* employé avec une signification un peu différente. Le premier capitulaire de Charlemagne, de 769, porte que, lorsqu'il sera annoncé que des prières ont lieu pour le roi ou pour ses fidèles *pro rege vel pro fidelibus suis*, nul ne devra négliger d'en faire [5]. On lit dans le *Decretale precum* de 779, le passage suivant : *Ut unusquisque episcopus tres missas et tria psalteria cantet, unum pro domno rege, alterum pro exercitu Francorum, tertium pro præsenti tribulatione* [6]. Le *pro fidelibus* de 769 exprime peut-être la même chose que le *pro exercitu Francorum* du *Decretale*. Telle est du moins l'opinion de Baluze [7] et de Deloche; bien que ce dernier observe que telle n'est pas généralement la signification de *fideles* à cette époque et dans le siècle suivant. Le capitulaire de 769 lui-même, l'emploie dans son titre premier [8], en un sens général, qui embrasse toutes les catégories de personnes libres liées au roi : antrustions ou convives, détenteurs de bénéfices, officiers employés au palais ou dans les provinces, *pueri antrustiones*. Romains ou lites attachés au service personnel du prince.

A partir du règne de Charlemagne, *fideles* devient d'un emploi tout à fait fréquent et presque exclusif pour désigner ceux qui, laïques ou ecclésiastiques, sont unis au souverain par un engagement spécial. Mais dans un premier cas, il s'agit des fidèles résidant à la cour, auxquels viennent se joindre quelques dignitaires de l'extérieur; dans un deuxième cas, le roi s'adresse à tous les fidèles du royaume en quelque lieu qu'ils séjournent. Pour le premier cas, on peut citer la *constitutio de scholis* de 788, édictée *una cum fidelibus nostris* [9]; un capitulaire de 812 dans lequel on lit : *Volumus ut homines fidelium nostrorum, quos nobiscum ad servitium nostrum domi reservare jussimus in exercitum ire non compellantur* [10]. Les fidèles de qui relevaient ces hommes étaient très probablement employés eux-mêmes ou du moins résidaient au palais. C'est au groupe des fidèles réunis au palais que font allusion : 1° ce passage de la lettre de Louis le Pieux, de 828, destinée à être lue au peuple : *Visum nobis fuit præsem placitum cum aliquibus ex fidelibus nostris habere...* et plus bas : *Nosse volumus sollertiam vestram quod in isto præsenti placito cum fidelibus nostris consideravimus* [11]; 2° le capitulaire de 829 : *Volumus ut subfidejussoribus ad nostrum placitum veniant ut ibi cum fidelibus nostris consideremus quid de talibus faciendum sit* [12].

Voici des exemples de l'emploi de *fideles* pour exprimer tous les fidèles du royaume. Charlemagne, interdisant aux ecclésiastiques, par son premier capitulaire de l'an 769, de porter une armure et de combattre, dit que c'est d'après l'exhortation de tous les *fideles* et surtout des évêques, et suivant le conseil des autres prêtres : *Hortatu omnium fidelium nostrorum, et maxime episcoporum ac reliquorum consultu* [13]. Dans le *Præceptum de scholis græcis et latinis*, de 804, l'empereur s'adresse *omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus nostris præsentibus scilicet et futuris* [14]. On rencontre des exemples semblables dans les capitulaires de Louis le Pieux et de Charles le Chauve de 815, 816, 826, 828, 844 [15].

La condamnation à la perte du bénéfice prononcée, par le titre XX du 2e capitulaire de 813, contre celui des fidèles du roi qui n'a pas assisté ou secouru un de ses pairs dans un combat [16], s'applique évidemment à tous les fidèles du royaume. Il en est de même : 1° de la recommandation aux *fideles* de rester en paix et d'accord les uns avec les autres [17], écrite dans un capitulaire de Charlemagne à date incertaine; 2° de l'invitation faite, par un capitulaire de 823, aux évêques et aux comtes, de vivre d'accord ensemble et avec les autres fidèles [18]; 3° de l'ordre donné par le même capitulaire de faire transcrire, pour les évêques, abbés, comtes et *aliis fidelibus nostris*, les capitulaires établis, dans le présent et dans le passé, avec l'avis des fidèles du roi, *consultu nostrorum fidelium* [19] (dans ce dernier passage, c'est le cercle restreint des fidèles présents à la cour); 4° de la condamnation prononcée par un capitulaire de 826 contre tout homme qui aurait fait rapine dans le royaume ou ravi par force un objet quelconque à un des fidèles du roi ou à son homme, *cuiquam nostri fideli ejusque homini* [20].

On a dit, en parlant des diptyques (voir ce mot), l'ancienne coutume de tracer des listes de noms sur des cahiers ou des feuillets de parchemin qu'on déposait sur l'autel pendant le sacrifice eucharistique. C'était là une grande dévotion parmi les fidèles et il nous en est demeuré des monuments, notamment le feuillet de parchemin, primitivement renfermé peut-être dans un diptyque d'ivoire et qui contenait une liste des bienfaiteurs de Saint-Maximin de Trèves au milieu du Xe siècle [21]. Une autre façon adoptée par les fidèles d'obtenir une quasi-présence sur l'autel était d'y tracer leurs noms comme nous voyons sur les autels de Ham, de Minerve, les colonnes de Bielle (voir *Graffites*). Quand ils ne pouvaient atteindre l'autel, des fidèles se contentaient en traçant leurs noms sur des sacramentaires, des évangéliaires. A l'origine, ces noms étaient récités par le célébrant comme nous pouvons le lire dans le *Liber de divinis officiis* (voir *Dictionn.*, au mot ALCUIN) : *Usus fuit antiquorum, sicut etiam usque hodie Romana agit ecclesia ut statim recitarentur ex diptychis, id est tabulis, nomina defunctorum* [22]. Mais cet usage entraînait des longueurs, provoquait des jalousies, on y renonça et tous les fidèles se trouvèrent englobés dans une formule générale. Un sacramentaire de l'abbaye de Lorsch contient une formule *quorum nomina super sanctum altare tuum scripta adesse videntur* [23]; dans un manuscrit de Paris, du XIe siècle, nous lisons [24] : *Oratio interim dum sanctus canitur. Suscipe sancta Trinitas, Deus, in veneratione nominis tui et honore*

[1] Contin. Frédeg., *Chron.*, c. CIX, p. 675. — [2] *Ibid.*, c. CXXXII, p. 900. — [3] Ce qu'avait soutenu Naudet, *Mémoire sur l'état des personnes*, dans *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. VIII, p. 417, 449, 507. — [4] Marculfe, *Formules*, l. I, n. 18, édit. Rozière, t. I, n. 8. — [5] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, col. 192, tit. XIII. — [6] Baluze, *op. cit.*, t. I, col. 199. — [7] *Ibid.*, t. II, col. 1235. — [8] *Ibid.*, t. I, col. 189, — [9] Baluze, *Capitularia*, t. I, col. 201. — [10] *Ibid.*, t. I, col. 492. — [11] *Ibid.*, t. I, col. 658, 659. — [12] *Ibid.*, t. I, col. 667. — [13] *Ibid.*, t. I, p. 189. — [14] *Ibid.*, t. I, col. 417. — [15] *Ibid.*, t. I, col. 550, 570, 650, 653; t. II, col. 2, 29. — [16] *Ibid.*, t. I, col. 510. — [17] *Ibid.*, t. I, col. 529. — [18] *Ibid.*, t. I, col. 636. — [19] *Ibid.*, t. I, col. 640. — [20] *Ibid.*, t. I, col. 647. — [21] *Diptychon Leodiense ex consulari factum episcopale et in illud commentarius R. P. Alex. Wilhemius*, in-fol., Leodii, 1659. — [22] *Liber de divinis officiis, P. L.*, t. CI, col. 1264. — [23] Ms. Vatic. Palat., n. *495*, fol. 254 v°. — [24] Bibl. nat., lat. *12051*, fol. 3.

omnium sanctorum tuorum, hanc oblationem quam tibi indignus offero pro peccatis meis innumerabilibus, est veniam adipisci merear, et pro elemosinaris nostris et pro his quoque qui mihi consanguinitate vel familiaritate vincti habentur, et pro cunctis sanctæ Dei ecclesiæ fidelibus, seu etiam pro fidelibus defunctis qui in libello memorialis mei scripti memorantur, et pro omnibus in Christo quiescentibus, quæsumus. Domine, est omnibus nobis prosit ad indulgentiam. Per.

Nous lisons de ces listes de fidèles sur plusieurs manuscrits liturgiques.

Bibl. (*olim* impériale) de Vienne, ms. *1315* (Theol. 149) (de Reichenau); noms de fidèles sur le calendrier [1].

Bibl. nat. Paris, lat. *816* (d'Angoulême), fol. 117 v°: *Balsmondus sacerdos*, fol. 158 v°: *Missa pro devoto* et en marge : *Acsindus laicus, Nonia, Otberto, Otberto sacerdote, Frotario laïco, Indigo laïco, Gonrredo.*

Sém. d'Autun (voir ce mot), ms. *19 bis* (de Marmoutier), fol. 9 v°: *Ansiisus, Rodulfus*, fol. 11 : *Eliradus Golefredus, Ernerius;* fol. 120, 120 v° : *Rodul.;* fol. 120 v° : *Arbaut sacerdus;* fol. 121 : *Irveus sacerdus; fol.* 195 v° : *Durandus, Stephanus, Herbertus. Ingolardis;* fol. 200 : ΓΩΘΦΡΗΔVC.

Bibl. nat. lat. *2290* (Saint-Denis), fol. 4, 5 v°, 6, 6 v°, 8, 8 v°, 127, 168 v°.

Stockholm (de Sens), fol. 3 v°; fol. 30 v° : *Ugo, Vembardus, Frotmundus, Mili... Gozfridus, Ozrannus monachus, Gualterius monachus peccator, Eldesindis, Digbertus, Teodericus, Eldena, Eribertus. Ragenardus monachus peccator.... etc.*

Vatican, Ottob. *313* (de Paris). fol. 9 v°, 10, 11, 109, 110, 110 v°, 111, 111 v°, 112, 187, 187 v° : des séries de noms de fidèles associés aux prières de l'Église de Paris, Voir L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, 1886, t. XXXII,3 p. 374-88, et à la table dudit *Mémoire*, p. 408, au mot *fidèles*.

H. Leclercq.

FIGUIER STÉRILE. La scène du figuier desséché est une de celles que les artistes chrétiens ont presque systématiquement écartées de leur répertoire; on ne doit donc pas être surpris de la voir traitée sur une des miniatures de l'évangéliaire de Sinope que nous avons déjà décrit à l'occasion de la guérison des aveugles (voir ce mot, t. I, col. 3233, pl. 1156).

La composition est réduite à ses éléments indispensables. Le Christ debout s'avance vers le figuier; il tient dans la main gauche un rouleau blanc et il étend la main droite, les deux premiers doigts allongés, en face du figuier, dont on voit les feuilles se dessécher. Derrière le Christ, un disciple imberbe, vêtu d'un ample manteau blanc, drapé à l'antique, manifeste sa surprise. A l'écart et pour figurer sans doute, qu'elle se trouve fort loin, une ville aux murailles crénelées, sans doute Jérusalem, derrière les murailles on aperçoit deux édifices à toits recouverts de tuiles rouges et au milieu un petit édifice circulaire avec des colonnes supportant un dôme bleu.

C'est le commentaire du texte de saint Mathieu, XXI, 18-20 : « Le matin, comme il retournait à la ville (de Jérusalem), Jésus eut faim, et voyant un figuier sur le chemin, il y alla; mais il n'y trouva que des feuilles, et il lui dit : « Qu'il ne naisse à jamais aucun fruit de toi; » et aussitôt le figuier sécha. Les disciples voyant cela s'étonnèrent et dirent : Comment est-ce que ce figuier est devenu sec à l'instant. »

A gauche, le prophète Habacuc, la barbe et les cheveux embroussaillés, avec ces mots tirés de son livre, III, 17 : Διότι συκῆ οὐ καρποφορήσει. « Car le figuier ne portera pas de fruits. »

A droite, Daniel, coiffé d'un bonnet bleu, bordé d'un bandeau perlé, et un bandeau semblable au milieu de la coiffure; pour vêtement une pèlerine bleu brodée d'or, fixée sous le menton par une agrafe ornée de perles. Il tient ces mots de son livre, IV, 10-11: Καὶ ἰδοὺ εἷρ. καὶ ἅγιος ἀπ'οὐρανοῦ κατέβη. καὶ ἐφώνησεν ἐν ἰσχύει. [καὶ οὕτως εἶπεν.] Ἐκκόψαται τὸ δένδρον, καὶ ἐκτίλατε τοὺς κλάδους αὐτοῦ, [καὶ ἐκτινάξατε τὰ φύλλα αὐτοῦ, καὶ διασκορπίσατε τὸν καρπὸν αὐτοῦ] *(sic)*. « Alors celui qui veille et qui est « saint, descendit du ciel, et cria d'une voix forte « [et dit ainsi] : « Abattez l'arbre par le pied, coupez-« en les branches [faites-en tomber les feuilles, et « dispersez-en les fruits] [2]. »

Sur un sarcophage servant de fonts baptismaux dans l'église de Saint-Trophime, à Arles, la face



4458. — Jésus maudissant le figuier stérile.
D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXVI.

latérale gauche représente Caïn et Abel offrant un sacrifice à Dieu, assis sur un rocher. Le Christ debout, tenant une baguette, lève la main et parle en regardant un arbre; bien que celui-ci semble être un olivier, il s'agit selon toute apparence du figuier stérile, mentionné par les évangélistes [3] (Matth., XXI, 19-20; Marc, XI, 13-14.) (fig. 4458).

H. Leclercq.

FILIOLA. (Voir Mozarabe. Liturgie.)

FILOCALUS (Furius Dionysius). Dans le catalogue des lapicides, des copistes, des miniaturistes, etc, ce personnage a droit à un rang distingué, à raison de son talent, de ses ouvrages et de son antiquité. Sur sa personne nous ne savons rien que son nom et ce nom même a failli disparaître. Le musée du Vatican possédait depuis longtemps trois fragments tirés du pavement de San Martino ai

[1] M. Gerbert, *Monumenta veteris liturgiæ alemannicæ*, part. I, p. 482-492. — [2] H. Omont, *Peintures d'un manuscrit grec de l'évangile de Saint Matthieu, copié en onciales d'or sur parchemin pourpré, et récemment acquis pour la Bibliothèque nationale*, dans *Fondation Piot. Monuments et mémoires*, t. VII (1900), p. 184-185, pl. XIX. — [3] Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 556, pl. LXI, n. 4; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 340; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 87, 94; E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, in-4°, Paris, 1878, pl. XXVI, n. 1, p. 43.

Monti; sur le plus grand des trois on lisait dans le sens vertical cette signature (t. IV, col. 163, fig. 3551) :

CRIBSIT FVRIVS DION

C'était sans doute assez peu de chose, mais c'était assez pour identifier le personnage avec un calligraphe dont le nom se lisait tout entier sur les oreillons du cartouche qui orne le frontispice du calendrier appelé couramment *Chronographe de 354* ou férial filocalien. C'est un calendrier illustré pour l'année 354, sur lequel on lit (t. II, col. 1587, fig. 1862) :

FV	FILO
RIVS	CALVS
DIONI	TITV
SIVS	LAVIT

Enfin, en 1856, J.-B. de Rossi retrouva au cimetière de Calliste, dans la crypte du pape Eusèbe, l'inscription de ce pape composée par son successeur Damase (t. II, col. 1749, fig. 1951). Damase (voir ce nom), se plaisait à orner de ses compositions métriques les tombes des martyrs, et se trouvait assez satisfait de ses ouvrages pour les faire lire par le public sur de grandes plaques de marbre, gravés par les soins d'un calligraphe qui n'était autre que Furius Dionysius Filocalus, un admirateur et un ami. Ces inscriptions papales lui semblaient si précieuses, que ce digne calligraphe avait composé un alphabet d'un type nouveau, dont on peut penser ce qu'on voudra, qui sans doute n'a pas la correction impeccable et un peu froide du type augustal, mais n'en est pas moins artistique et qui, surtout au point de vue archéologique, marque une date. Soit que ce type, élégant malgré sa lourdeur voulue, ait plu assez peu, soit rivalité d'ateliers ou difficulté d'exécution, il ne paraît pas avoir obtenu la vogue. Peut-être aussi, pensa-t-on qu'il était préférable de ne pas l'employer en dehors des monuments damasiens qu'il avait, en quelque sorte, consacrés. Aussi voyons-nous que lors des réfections faites sous Sixte III et plus tard des tombes violées dans les catacombes par les barbares assiégeant Rome, on prit soin de refaire les inscriptions filocaliennes en conservant le type original, mais sans pouvoir parvenir à la même maîtrise de ciseau. Il suffit pour s'en convaincre de comparer l'inscription refaite, maigre et étirée, avec l'inscription originale dont quelques vestiges ont été retrouvés (voir fig. 1951 et figure ci-contre 4459). Sur le poème, consacré au pape Eusèbe, le calligraphe avait signé son œuvre

Il est tout à fait vraisemblable que les deux fautes qui déparent cette inscription sont imputables au lapicide du VIe siècle. Il fallait lire probablement sur le titre original :

Damasi papæ cultor atque amator.

J.-B. De Rossi a conjecturé qu'il pouvait se trouver ces mots : *Damasi sui papæ*, mais un fragment de l'original retrouvé depuis oblige d'écarter cette conjecture puisqu'on lit (fig. 3555) :

S
I
P
A

Quant au type calligraphique filocalien nous l'avons déjà si souvent figuré dans le *Dictionnaire* qu'il

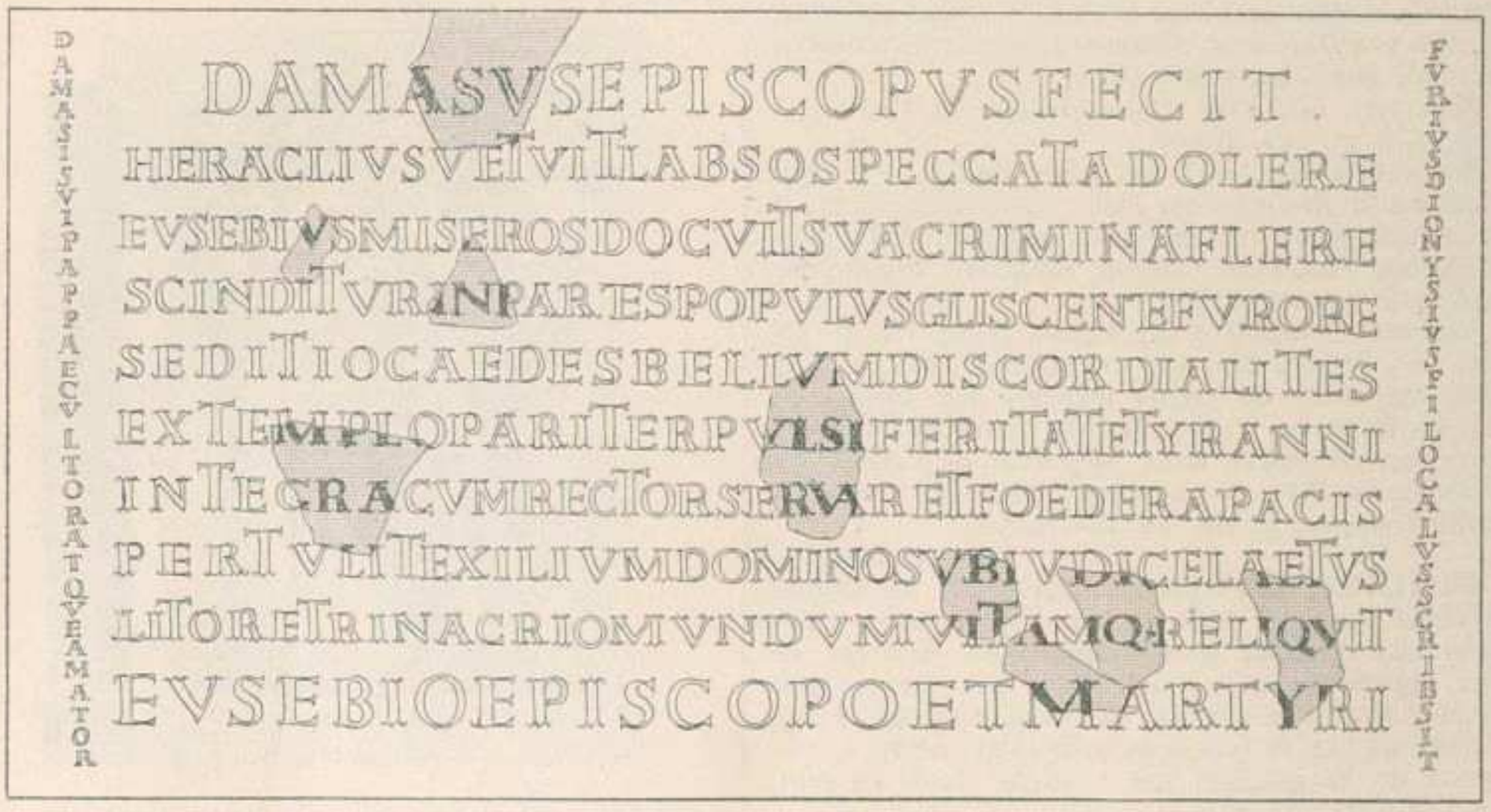

4459. — Inscription du pape Damase. D'après De Rossi, *Roma sotteranea*, t. II, pl. 3, fig. 1.

semble superflu d'y revenir, on peut se reporter aux fig. 3550 et 3555 [1]. Les extrémités droites se terminent toujours par une ligne courbe. Le caractère est gravé profondément. Il y a partout la même proportion entre la largeur et la hauteur. La lettre M a les jambages droits. Dans la lettre R la ligne oblique est détachée de la verticale.

Après le grand désastre subi par les archives de l'Église romaine, du fait de la destruction ordonnée par Dioclétien, et lorsque la paix de 314 permit de songer à reconstituer ce trésor dévasté, les papes Silvestre, Miltiade, Marc durent s'y employer, comme ils s'employaient à relever les ruines matérielles de la dernière persécution. Ce fut vers ce temps qu'on vit paraître un tout petit livre, bien modeste et bien précieux, un almanach à l'usage des fidèles de Rome. Il est probable qu'il ne serait pas arrivé jusqu'à nous si un calligraphe ne s'était mis en tête d'en donner une édition de luxe : ce calligraphe dont nous avons déjà fait connaître l'œuvre précieuse (voir CHRONOGRAPHE, t. II. col. 1586, fig 1862, t. III, col. 1555, fig. 2910-2912 s'appelait Furius Dionysius Filo-

[1] Carini, *Epigrafia e paleografia del papa Damaso*, in-12, Roma, 1887.

calus (voir ce dernier mot) et lança son édition illustrée en l'an 354 sous le pontificat du pape Libère. Ces almanachs ou calendriers ont pris et gardé aussi le nom de leur premier éditeur, le P. Boucher, qui les fit connaître au XVIIe siècle, dans son ouvrage intitulé : *De doctrina temporum*, publié à Anvers, en 1634. L'original de Filocalus est perdu, mais on en peut juger par la belle copie conservée à la Bibliothèque [jadis impériale] de Vienne. On a maintes fois désigné les documents qu'il contient sous le nom de *catalogus bucherianus*. Filocalus, en son temps, n'avait fait que rafraîchir et mettre à jours des listes publiées pour la première fois en 336, ce qui explique pourquoi on donne à ce même ensemble les noms de *Chronographe de 336* ou encore *Chronographe de 354*. La publication de Boucher comprend une table pascale à partir de l'an 312 pour une durée d'un siècle, et un catalogue des préfets de Rome *ex temporibus Gallieni* jusqu'en 354, enfin un célèbre catalogue des papes de Rome qui s'achève sous le pontificat de Libère et lui doit son nom de catalogue Libérien. L'importance de ces documents pour l'histoire civile et religieuse était grande et leur rapprochement ajoutait encore à ce *corpus* une autorité considérable qui ne pouvait échapper à l'attention de J.-B. de Rossi, qui s'appliqua à en restituer les lacunes; en même temps que lui, Th. Mommsen s'appliquait à en procurer une édition aussi irréprochable que possible, et Rossi lui livrait toutes les notes qu'il avait recueillies dans le même but. C'est à leur collaboration qu'est dû le travail intitulé : *Ueber den Chronographen vom Jahre 354*, paru en 1850, dans les *Abhandlungen der philologisch. historische Classe der Königl. Sächs. Gesellschaft der Wissenschaften*, t. I, p. 549-668, et depuis dans le *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 333 sq., et dans les *Monumenta Germaniæ historica*, *Auctores antiquissimi*, t. IX, *Chronica minora saec. IV, V, VI, VII*, 1892, t. I, p. 71 sq. Toutefois, J.-B. de Rossi, dans ses *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, 1861, t. I, p. LVI, s'insurgeait contre la désignation de « Chronographe de 354 »; *hoc nolui*, disait-il avec quelque raison, *agnomine designare*. Soucieux de conserver à Filocalus l'honneur de son travail, dédié à un certain Valentin, qui n'est pas autrement connu, il revendiquait le titre de *fasti Filocaliani*. *Fasti majores*, dit-il, *a Bruto et Collatino ad annum 354* (ce sont les fastes communément désignés sous le nom de *Norisiani* du nom du cardinal Noris) *idem tabula paschalis annorum designationes haud exhibent, quales singulis annis Romæ adhibitæ vere sunt, sed quales principum, quorum imperium postea prævaluit, edictis et voluntate esse debuissent. Igitur, annis quibus Maxentius et Magnentius tyranni Romæ imperarunt inter hos fastos et Romanorum inscriptionum hypaticas notas, discordia magna est. Sed subsidium heic præbet plane necessarium præfectorum Urbis tabula et ipsa Philocaliana, in qua non singulis modo annis, sed singulis, ubi opus fuit, mensibus eæ adscriptæ temporis notæ sunt, quas Romani tum cives vere adhibuere. Sic annum exempli gratia 308 quem formula* decies et Maximiano VII *fasti principum edictis accommodati et eorum præscripto emendati consignant, ea tabula a kalendis januariis ad XII kal. maias consulibus caruisse indicat et die XII kal. maias Maxentium et Romulum Romæ consules agnitos :* consules quos jusserint DD NN Augusti : ex XII kal. maii factum est MAXENTIO ET ROMVLO. *Unde liquet eam tabulam non totam posteriore ætate continenter compositam a quoquam esse, sed singulis annis et mensibus exaratam et auctam, ex ipsius scilicet urbanæ præfecturæ tabulario a chronographici codicis auctore, opinor, descriptam. In pontificum vero catalogo, si Melchiadis latereulum exceperis, in quo aliquid hujusmodi a librariis tamen varie corruptum deprehendes, consulum nomina cum legitimis et posterius emendatis fastis congrue video; quare ea posteriore tempore, id est tum cum in vulgus editus chronographicus ille liber est, adscripta judicabis. Hinc fit, ut ex ipsis Romanæ ecclesiæ diptychis hæc consulum nomina esse petita minime censeam : ne que enim ea in ecclesiæ tabulario principum edicto emendata essent, si id ne in ipso quidem urbanæ præfecturæ tabulario videtur curatum.*

Tous ces fastes prennent fin en l'année 354, encore que dans la table pascale la série des consuls se poursuit, mais avec des erreurs et des lacunes qui témoignent d'un auteur différent et très négligent. L'œuvre de Filocalus fut mal continuée et elle lui échappa, ou bien il s'en désintéressa, puisque ayant vécu jusque sous le pontificat de Damase, il aurait pu y veiller personnellement. A cette année 354, commence une table pascale qui est encore son œuvre ou celle de son continuateur immédiat; la série des almanachs qui se poursuivait, peut-être sans interruption, depuis 336, n'était donc pas abandonnée. Il suffisait de mettre à jour le calendrier civil et astronomique pour la semaine et pendant les douze mois, avec le cycle lunaire adopté par l'Église romaine pour régler le calcul de la Pâque. Pour la liste des *natales Cæsarum* et la série des consuls, il y avait tout au plus des corrections de noms ou de dates à introduire d'après les erreurs qui avaient pu se glisser dans les exemplaires des années précédentes. Quant à la table pascale dressée pour cent ans à partir de l'an 312, on avait le temps devant soi. Cette année 312 coïncidait presque avec la paix de Milan et devenait un point de départ assez naturel pour la composition d'un calendrier ecclésiastique tel que l'avait rétabli le pape Miltiade dans les jours de joie qui suivirent la paix de Milan. Aussi après la série des préfets de Rome de 254 à 354, empruntée à la liste officielle de la préfecture urbaine, venait la liste intitulée *depositiones episcoporum*, également depuis 254, par conséquent depuis Lucius jusqu'au pape Silvestre et auxquels on ajouta ensuite Marc et Jules. Suivait la table, intitulée *item depositio martyrum*, qui est véritablement le férial de l'Église romaine, ou liste des fêtes solennelles non mobiles, ce qui explique pourquoi on y trouve la fête de Noël et la chaire de Saint-Pierre. Ce n'est pas un martyrologe, mais un véritable *férial*, c'est-à-dire un calendrier de *natales* concernant les fêtes les plus solennelles célébrées sous le pape Miltiade et ses premiers successeurs à Rome, à Ostie, à Porto et à Albano. Dans ces deux listes des évêques et des martyrs, on trouve la mention des cimetières dans lesquels reposent les évêques et les martyrs susdits, mais pas uniformément, par exemple, pour Hermès on lit *Hermetis in Basillæ Salaria vetere*, et pour Basilla on lit seulement ces mots : *Basillæ Salaria vetere*. D'après cela, il est aisé de comprendre que lorsque le nom du cimetière n'est pas donné, il faut sous-entendre *in ejusdem cœmeterio*. De fait, dans les manuscrits du martyrologe hiéronymien au 22 septembre on lit : *via Salaria vetere in cimiterio ejusdem natalis Basillæ*. De même le 9 septembre, là où le férial se contente de dire *Gorgoni in Lavicana*, les manuscrits de l'hiéronymien ajoutent *via Lavicana inter duos Lauros in cemiterio ejusdem natalis Gorgoni;* le 22 août, on lit dans le férial *Timotei Ostensæ* et dans l'hiéronymien *via Ostense, in cimiterio ejusdem, Timotei*. D'où on voit sans peine le secours mutuel que se prêtent les deux documents, férial et martyrologe. Ainsi, les cimetières, leur emplacement, leur nom, les tombes les plus illustres qui se trouvaient dans chacun d'eux peuvent être, voie par voie, confrontés et identifiés avec les

monuments et former une liste indépendante des actes des martyrs, du *liber pontificalis* et des martyrologes. C'est, comme l'a bien dit J.-B. De Rossi, *la pietra di paragone*, un terme de comparaison qui permet de vérifier l'autorité des notices insérées dans les documents d'âge postérieur.

Après la *depositio martyrum*, vient dans le recueil de Filocalus le célèbre catalogue ou liste des papes qui s'achève sous le pontificat de Libère, alors vivant; puis poursuivi jusqu'en 354. C'est dans ce catalogue qu'on lit la mention sous le pape Fabien (236-250) : *Hic regiones divisit diaconibus et multas fabricas per cimiteria fieri jussit* qui n'est pas du continuateur de 336-354, mais du rédacteur primitif. A celui-ci appartiennent également les indications données sur les constructions du pape Jules, d'une basilique *in via Portese milliario III*, d'une autre *in via Flaminia mil. II quæ appellatur Valentini*, d'une autre *in via Aurelia mil. III ad Callistum*. Ces mentions, et le nom même du pape Jules furent ajoutés au catalogue édité pour la première fois du vivant du pape Marc; aucune notice n'est donnée du pape Marc ni de ses prédécesseurs immédiats. Le catalogue, terminé sous le pontificat de Marc, se compose manifestement de trois compilations successives, la première depuis saint Pierre jusqu'au pape Urbain, la seconde depuis Pontien jusqu'à Lucius, la troisième depuis Étienne jusqu'à Marc, ces compilations furent ensuite unifiées et coordonnées avec addition des consuls et des empereurs. La première est généralement reconnue pour un extrait de la chronique de saint Hippolyte, la seconde est une petite chronique qui s'ajoute sans interruption au catalogue d'Hippolyte et occupe une période de vingt-cinq ans, elle contient quelques détails historiques et contemporains. C'est de cet ensemble qu'est sorti le *Liber pontificalis* (voir ce mot).

Le plus ancien document qui mentionne les cimetières souterrains est précisément le catalogue filocalien des *depositiones martyrum* et *episcoporum*. On y trouve si clairement établie la distinction entre le cimetière de Calliste et celui de Prétextat qu'on peut être surpris des confusions persistantes touchant ces deux cimetières longtemps après que le P. Boucher eut donné ces catalogues au public. Par exemple, on lit *XIII kl. feb. Fabiani in Calisti, et Sebastiani in Catacumbas; — VIII idus aug. Xysti in Calisti et in Prætextati Agapiti et Felicissimi.*

L'importance du document et sa brièveté, ainsi que l'usage constant qui en est fait dans le *Dictionnaire*, permettent de le transcrire ici :

Item depositio martyrum.

VIII kal. jan.	*natus Christus in Betleem Judeæ.*
mense januario.	
XIII kal. feb.	*Fabiani in Callisti et Sebastiani in Catacumbas.*
XII kal. feb.	*Agnetis in Nomenta.*
mense februario	
VIII kal. martias	*natale Petri de cathedra.*
mense martio.	
non. martias	*Perpetuæ et Felicitatis, Africæ.*
mense maio.	
XIIII kal. jun.	*Partheni et Caloceri in Callisti. Diocletiano et Maximiano VIII.*
mense junio.	
III kal. jul.	*Petri in Catacumbas.*
mense julio.	*et Pauli Ostense, Tusco et Basso cons.*
VI idus	*Felicis et Filippi in Priscillæ et in Jordanorum, Martialis, Vitalis, Alexandri et in Maximi Silani, hunc Silanum martyrem Novati [ani] furati sunt.*
	et in Pretextatæ, Januari.
III kal. aug.	*Abdos et Semnes in Pontiani, quod est ad ursum pilatum.*
mense augusto.	
VIII idus aug.	*Xysti in Callisti et in Prætextati Agapiti et Felicissimi.*
VI idus aug.	*Secundi, Carpofori, Victorini et Severiani Albano, et Ostense VII ballistaria Cyriaci, Largi, Crescentiani, Memmiæ Julianetis et Ixmaracdi.*
IIII idus aug.	*Laurenti in Tiburtina.*
idus aug.	*Ypoliti in Tiburtina et Pontiani in Callisti.*
XI kal. septemb.	*Timotei, Ostense.*
V kal. sept.	*Hermetis in Basillæ Salaria vetere.*
mense septembre.	
non. sept.	*Aconti, in Porto, et Nonni et Herculani et Taurini.*
V idus sept.	*Gorgoni, in Lavicana.*
III idus sept.	*Proti et Iacinti, in Basillæ.*
XVIII kal. octob.	*Cypriani, Africæ, Romæ, celebratur in Callisti.*
X kal. octob.	*Basillæ, Salaria vetere, Diocletiano IX et Maximiano VIII consul.*
prid. idus octob.	*Callisti in via Aurelia, miliario III.*
mense novembre.	
V idus nov.	*Clementis Semproniani Clavi Nicostrati in comitatum.*
III kal. dec.	*Saturnini in Trasonis.*
mense decembre.	
idus decem.	*Ariston in pontum.*

Dans la *depositio episcoporum* et le catalogue des papes qui va de saint Pierre à Libère, les dates précises de la mort des papes ne sont enregistrées qu'à partir du pape Anteros. Avec Pontien s'achevait la première partie du catalogue qui procède de la *Chronique d'Hippolyte*. Pour les papes dont le jour de la mort est marqué dans le catalogue filocalien on peut y accorder une créance sans réserve et la préférence sur tous autres documents.

H. Leclercq.

FILUMENA. Le 25 mai 1802 au cimetière de Priscille, sur la via Salaria, on découvrit un loculus fermé de trois tuiles sur lesquelles était tracée, en lettres rouges l'inscription suivante (fig. 4460).

Cette inscription était ornée de différents symboles : deux ancres, une palme et plusieurs autres encore. Dans la tombe furent trouvés des ossements qu'on reconnut ou qu'on présuma être le squelette d'une jeune fille à qui la présence d'une fiole, dite de sang, (voir *Dictionn.*, au mot Ampoule) valut le titre de martyre et les honneurs qui s'y rattachent. Ossements et épitaphe furent transportés à Rome, à la custodie des reliques en attendant une attribution. Comme la clientèle ordinaire se lassait un peu des martyrs anonymes auxquels il fallait imposer un état civil et composer une légende, la trouvaille d'une martyre ayant un nom était particulièrement estimée, et on n'hésita pas, pour la circonstance, à intervertir l'ordre des tuiles, en sorte qu'on eut une belle épitaphe, bien lisible, ainsi conçue :

PAX TECVM FILVMENA

Une autre difficulté surgit alors. L'existence, à Rome, d'une martyre nommée Philomène était absolument inconnue. Mais la science humaine ne pèche-t-elle pas toujours par quelque endroit? Aussi en 1805, la martyre Philomène fut demandée avec instance et accordée au chanoine di Lucia, qui l'emporta dans son village de Mugnano, au diocèse de Nole. Son premier soin fut d'exposer les ossements à la vénération des fidèles, et il y associa l'épitaphe dont la custodie l'avait libéralement gratifié. Là-dessus une religieuse napolitaine eut une ou plusieurs révélations et le chanoine fut assez heureux pour découvrir la vie de sainte Philomène, laquelle vivait sous Dioclétien et se trouvait avoir été *figlia di un re della Grecia*. Pas moins que cela! Mis en verve par sa découverte, le chanoine entreprit l'explication de l'épitaphe, et imagina un martyre de son invention,

dont les détails divertissants continuaient, en 1902, à alimenter ou à stimuler la dévotion des catholiques du diocèse de Nole. Toute une littérature avait d'ailleurs fleuri autour de cette historiette qui n'était pas même une légende; ce qu'on y trouve dépasse la commune mesure des écrits de cette catégorie; c'est un fatras dont il suffit de grouper les titres comme un bouquet autour des deux noms du canonico di Lucia et de Suor Maria Luisa.

L'inscription est ancienne, comme d'ailleurs les inscriptions tracées à la couleur rouge sur des tuiles ou des briques au cimetière de Priscille; le point n'est plus contesté depuis que De Rossi l'a démontré. Mais la présence d'une ampoule, dite de sang, reste absolument étrangère à l'attestation d'un prétendu martyre. Il semble que les paroles : *pax tecum Filumena* ne sont guère plus affirmatives, enfin les symboles dans lesquels on découvrait ce martyre : ancre, palme, etc., ne disent rien de tel. On aurait pu discourir



4460. — Inscription dite de sainte Philomène.
D'après Marucchi, *I Monumenti del Museo Pio Lateranense*, pl. LXI, n. 19.

longtemps encore sur ce sujet lorsqu'une découverte de M. H. Marucchi permit de tirer les conclusions certaines qu'on peut dès maintenant énoncer ainsi : 1° le corps que l'on pensa être celui d'une jeune fille trouvé en 1802, n'est pas celui de la personne nommée sur l'épitaphe; 2° le corps trouvé en 1802 n'est pas celui d'une martyre, mais d'une chrétienne du IVe siècle car c'est à cette époque que les *fossores* prirent l'habitude de boucher les tombes nouvelles avec d'anciennes épitaphes.

Pour tout épigraphiste les trois tuiles faisaient partie d'une épitaphe unique, elles avaient été tracées dans ce but et par un seul ouvrier. L'explication courante de l'interversion était qu'ayant été peintes non sur place, mais avant d'être posées, le maçon inattentif, illettré ou facétieux avait mis la troisième à la place qu'aurait dû occuper la première. C'était faire la part belle au *fossor*. Sans être de grands clercs, ceux-ci tenaient un rang hiérarchique et remplissaient une fonction administrative qui rendent plus qu'invraisemblable une si crasse ignorance; il n'y a pas même à discuter l'idée d'une plaisanterie, enfin l'explication proposée d'un *loculus* bouché dans l'obscurité est purement gratuite. Un *fossor*, pas plus qu'un porion dans une mine, ne s'aventurait sans sa lampe et si celle-ci manquait ou s'éteignait, il pouvait toujours attendre d'y revenir avec une autre lampe. Enfin, à supposer qu'il eût ainsi gâché son travail, il eût vraisemblablement été invité ou obligé de replacer les tuiles dans l'ordre voulu par la lecture. L'explication seule acceptable c'est que ces tuiles furent retirées d'une tombe désaffectée ou violée et réemployées à la clôture d'une autre tombe plus récente, à l'époque où les catacombes étaient en partie délaissées par les fidèles. Cette interversion était même intentionnelle et désignait une de ces sépultures de fortune pour lesquelles l'indigence du défunt ou l'indifférence de ses proches ne voulait pas faire les frais d'une épitaphe neuve.

La vérification de cette conjecture se trouve facile par suite de la découverte dans une galerie du cimetière de Priscille de deux tombes voisines dont la fermeture a été faite au moyen de deux tuiles qui avaient fait primitivement partie d'une sépulture unique. Sur une tuile on lit en lettre rouges : ASCLE; sur l'autre tuile on lit PIODOTVS; il suffit de les rapprocher et on voit que le défunt s'était nommé :

ASCLE PIODOTVS

L'exemple est frappant, mais on en peut citer d'autres. Voici encore au cimetière de Priscille, un *loculus* fermé avec des tuiles et deux plaques de marbre ainsi disposées :

a	*b*
TRIBENEMEREN	CMAPANASO *(sic)*
TI FECIT	ROR NOETI FRA

Campana soror Noeti fratri benemerenti fecit.

Autre exemple du même cimetière : deux plaques de marbre posées l'une à côté de l'autre et provenant d'une même épitaphe.

EVGENI · PAX ·
·TECV

PLVTARCHE ☧

Autre exemple, au cimetière de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, deux fragments d'une épitaphe coupée et rognée.

a	*b*
Spirito. castissimo	*rabili. cum. qua. vix*
laecsianuarius coniugi	*uno. et mensib. XI. di*
ianuarius coniugi incompa	*niæ suæ*

Dernier exemple : au cimetière de Commodille, un *loculus* est fermé avec une tuile et deux morceaux de marbre provenant d'une épitaphe coupée dans le sens de la hauteur :

Tuile	TINIANO AVG VC CONS BENE ROSA TOBRIS	DN VALEN ET NEVTEPIO DEPOSITA DIE KAL OC

Il va sans dire que ces exemples ne sont qu'un choix parmi beaucoup d'autres et qu'on ne parle pas ici des épitaphes païennes réemployées. Parfois une tablette faisait l'affaire sans qu'il fallût la scier, si elle était un peu ébréchée, on y posait un tampon de chaux et, le cas échéant, on lui donnait l'allonge d'une tuile. Voici des exemples tirés du cimetière de Commodille :

(ici, brisure et tampon de chaux) ICIAE QVAE VIXIT
ANNOS·XXV·M·II·D·XXVII·DEPOSITA (ici tuile)
V·NONAS·IVL·IN·PACE·CONSVLATV
HONORIO·N·P·ET·EVODIO

Dans le même cimetière, une inscription brisée par son milieu a été mise à profit :

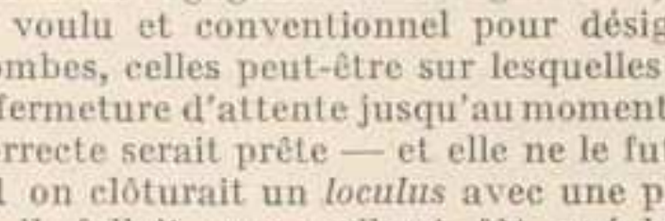

Enfin, les *fossores* ne se sont pas bornés à dépareiller ou à intervertir, ils ont retourné des inscriptions mettant le texte à l'intérieur du tombeau, disposition qui ne peut être imputée à l'ignorance ni à la distraction, mais à un dessein arrêté. Nous ne disons rien des inscriptions renversées, car à supposer que le *fossor* fut assez ignare pour ne pas distinguer le haut et le bas d'un alphabet, il avait du moins pour se guider les symboles et jamais il ne fut possible de confondre une colombe posée sur une branche avec une colombe les pattes en l'air, de même un *chrismon* dressé ou renversé. Cependant au cimetière de Priscille, sur une tombe encore fermée, on voit dessinée au charbon une colombe renversée, elle n'a évidemment pas été tracée ainsi. Les inscriptions renversées, comme les inscriptions interverties, ne sont pas le fait de la négligence ou de l'ignorance, mais un système voulu et conventionnel pour désigner certaines tombes, celles peut-être sur lesquelles on mettait une fermeture d'attente jusqu'au moment où l'épitaphe correcte serait prête — et elle ne le fut jamais.

Quand on clôturait un *loculus* avec une plaque de marbre, il fallait que celle-ci fût préalablement gravée, car le peu d'épaisseur des plaques ne leur eut pas permis de résister aux coups de marteau du lapicide, une fois qu'elles étaient posées de champ sur la tombe. Au contraire, quand on clôturait avec des tuiles la peinture s'appliquait dès que le travail de fermeture était achevé et la chaux mise autour, le peintre venait alors et traçait les caractères. Au cimetière de Priscille, on a trouvé des inscriptions sur tuiles où chacune d'elles ne porte que trois ou quatre lettres et qu'on ne se représente pas tracées à l'avance, par exemple :



Toutefois le doute serait encore possible, si on n'avait constaté, toujours au cimetière de Priscille et ailleurs aussi, que l'inscription tracée en rouge sur les tuiles s'est continuée sur la chaux, par exemple : celle de :

PETRVS FILIVS AVSANONTIS

et celle de Verecundus. Entre les deux moitiés du nom, on a placé sur la chaux la lettre M, signifiant martyr. On peut donc tenir pour certain qu'au lieu d'avoir été peintes sur place les trois tuiles trouvées en 1802 et portant le nom de *Filumena* avaient eu une destination antérieure à laquelle elles ont été enlevées, pour être employées là où on les a trouvées. Dans cette utilisation, le *fossor* s'est conformé à l'usage adopté par ses pareils pour désigner les tombes qui recevaient une clôture portant une mention qui n'était pas celle convenant au défunt, il a brouillé le texte. Tantôt on retournait, tantôt on renversait, tantôt on recoupait, tantôt on intervertissait, il a interverti.

Les symboles de l'épitaphe ont suggéré bien des explications. Voici la plus réjouissante. La vierge Philomène dont la virginité est figurée par un lis, fut percée de flèches, jetée à l'eau et reçut la palme du martyre. Pareille ingéniosité tient à la divination. Voici en somme ce que signifient ces symboles. L'ancre (voir ce mot) est bien connue, la palme indique que le défunt a reçu la récompense céleste, le lis virginal est une simple feuille de lierre ꝏ qui servait à la ponctuation et à la division des lettres. Les flèches indiquent un mot coupé et une phrase terminée. Entre les deux syllabes de TE et CVM de même que la typographie pour passer d'une ligne à l'autre mettrait un -, de même l'épigraphiste a relié les deux syllabes par deux flèches qui semblent se continuer ↑↓; et pour indiquer la fin de l'inscription, autre ↑. Et c'est tout.

Bibliographie. — Fr. d'Albertis, *La taumaturga del sec. XIX, ossia le meraviglie operate da Dio per mezzo di S. Filomena vergine e martire*, in-4°, San-Remo, 1840. — L. Apilly, *Sainte Philomène, vierge et martyre, sa vie, ses miracles, son culte...*, in-18, Paris, 1869. — J.-F. Barrelle, *La thaumaturge du XIXe siècle ou sainte Philomène, vierge et martyre*, in-18, Lausanne, 1834; Paris, 1835. *La vie et les miracles de sainte Philomène ou Filumena, vierge et martyre, surnommée la thaumaturge du XIXe siècle*, in-18, Paris, 1835; Avignon, 1835; Paris, 1847, 1865, 1867, 1879; trad. allem. : *Leben und Wunder der heilige Philomena* in-8°, Munster, 1837; trad. espagn. sur la 15e édit. franc. : *Vida y milagros de S. Filomena virgen y martir, llamada la taumaturga del siglo XIX*, in-8°, Madrid, 1836; trad. ital. : *La taumaturga del secolo XIX o santa Filomena vergine e martire* (par G. Panini), in-12, Modena, 1836. — X. Beluze, *La vie de sainte Philomène, vierge et martyre*, in-32, Issoudun, 1878. — *Bibliogr. Ital.*, 1835-1836, t. I, n. 94, 159, 710, 802, 1035, 1311, 1318, 2203, 3509; t. II, p. 265, 1170, 2070, 2288, 2594, 3080, 3235. — G. Bonavenia, *Controversia sul celeberrimo epitaffio di S. Filomena vergine e martire*, in-8°, Roma, 1906; *La questione puramente archeologica e storico-archeologica nelle controversia Filumeniana*, in-8, Roma, 1907; *Breve storia di S. Filomena vergine e martire*, in-32, Venezia, 1835. — C. (F. C.), *Brevi cenni sulla vita di S. Filomena, vergine e martire*, in-32, Turino, 1876. — Cascioli. *S. Filomena, vergine e martire*, in-32, Roma, 1904. — Celoni, *Vie et miracles de sainte Philomène*, in-18, Lyon, 1837. — *Cenni intorno a S. Filumena, vergine e martire*, Verona, 1834, 1835; *Cenni sul martirio e sul culto della vergine S. Filomena*, in-16, Venezia, 1835; *Cenni sulla scoperta delle reliquie e sulla vita di S. Filomena*, in-32, Valdobbiadene, 1879; *Cenno istorico di notizie generali intorno alla vergine e martire S. Filomena, e di prodigii particolari, massime piu recenti avvenuti per l'Italia ed in Francia*, in-16, Pinerolo, 1835. — Chabannes, *Sainte Philomène, vierge et martyre*, in-16, Paris, 1891. — *Compendio delle memorie che riguardano S. Filumena, vergine e martire, e della traslazione del di lei corpo da Roma a Mugnano*, in-18, Torino, 1834; *Compendio storico de singolari (e piu memorandi) prodigi da Dio operati a gloria di santa Filomena virgine e martire*, in-16, Milano, 1834; in-18, Parma, 1834; in-16, Brescia, 1835; in-16, Verona, 1835; in-8, Treviso, 1835. — *Culto e vita di santa Filomena*, in-16, Nola, 1902. — J. Darche, *Vie nouvelle du curé d'Ars et de sainte Philomène vierge et martyre*, in-12, 1865, in-8, 1870; *Vie très complète de sainte Philomène, thaumaturge du XIXe siècle*, in-18, Paris, 1876. — G. Deschamps du Manoir, *S. Filomena e il santuario di Mugnano del Cardinale, diocesi di Nola*, in-16, Avellino, 1891. — A. Doncœur, *La restitution historique de sainte Philomène*, 1880. — Douce, *Livre de sainte Philomène*, in-18, Réthel, 1856. — M. E. Filoni, *Vida y milagros de S. Filomena*, in-8°, Valencia, 1847. — *Filumena ou le tyran Dioclétien vaincu par une jeune vierge de treize ans*, in-32, Clermont-Ferrand, 1844. — N. Garnier, *Sainte*

Philomène et le curé d'Ars ou entretiens sur la vie de sainte Philomène et la dévotion du curé d'Ars pour la jeune martyre, in-18, Besançon, 1866; *Entretiens sur les miracles, la vie et le culte de S. Philomène*, in-18, Paris, 1865. — S. Gatteschi. *Memorie intorno al martirio e culto della vergine S. Filomena, ed all'invenzione e traslazione del di lei s. corpo compendiate*, in-12, Firenze, 1834; in-18, Torino, 1834; in-18, Novara, 1835; in-16, Venezia, 1835; *L'eroiche gesta della gloriosa vergine e martire S. Filomena, principessa greca, compendio*, in-12, Nizza, 1836; *Sul martirio e culto della vergine S. Filomena ed il ritrovo e traslazione del di lei s. corpo memorie compendio*, in-16, Venezia, 1836; in-18, Torino, 1837; *Inno e notizie storiche intorno alla gloriosa santa Filomena vergine e martire*, in-16, Venezia, 1835; *Kurze Nachricht über heil. Philomena*, in-12, Luzern, 1835; *Leven en mirakelen van den heil. Philumena*, in-12, Brussel, 1835. — F. Lenormant, *La Grande Grèce*, paysages et histoire, in-8, Paris, 1881-1884, t. II, p. 26. — Fr. di Lucia, *Relazione istorica della traslazione del s. corpo e miracoli di S. Filomena*, in-12, Napoli, 1833; in-4°, Benevento, 1834; *compend.*, in-8°, Pesaro, 1834; *Relazione istorica su delle memorie che risguardano l'inclita eroina della fede cattolica S. Filomena, vergine e martire, con nuovi avvenimenti*, in-12, Pesaro, 1833; *Relazione istorica della traslazione dell s. corpo di S. Filomena da Roma a Mugnano*, in-8°, Napoli, 1892; *Vita e morte di S. Filomena, vergine e martire*, in-16, Prato, 1895. — R. Marchant Pereira, *Historia de S. Filomena, la taumaturga del siglo XIX*, in-8°, Santiago de Chile, 1898. — O. Marucchi, *Nuovi scavi e nuovi studi nel cimitero di Priscilla*, dans *Nuovo bullett. di arch. crist.*, 1902, t. VIII, p. 217-232; *Osservazioni archeologiche sulla iscrizione di S. Filomena*, dans *Miscellanea di storia ecclesiastica e di teologia positiva*, 1904, t. II, p. 365-386; *Studio archeologico sulla celebre iscrizione di Filomena scoperta nel cimitero de Priscilla*, dans *Nuovo bull. di arch. crist.*, 1906, t. XII, p. 253-300 (H. D., dans *Anal. boll.*, 1905, t. XXIV, p. 119-120). — P. Matta, *L'èra dei martiri e S. Filomena, dramma*, in-16, Torino, 1887. — J. Meslé, dans *Mémor. cathol.*, 1869, 2e série, t. X, p. 250-252. — M. de Montrond, *Le curé d'Ars et sainte Philomène*, in-32, Paris, 1864. — T. Nelk, *Die heil. Philomene, jungfrau und martyr Wunderthäterin d. Jahrh.*, in-8, Regensburg, 1866. — *Notice sur sainte Philomène, vierge et martyre*, in-16, Aoste, 1835. — G. Olmi, *S. Filomena, vergine e martire, dramma per donne*, in-24, Modena, 1888. — P. Oriol, *Sainte Philomène*, in-8, Lyon, 1877. — L. Petit, *Bibliographie, histoire du culte de sainte Philomène*, in-8°, Langres, 1875; *Histoire du culte de sainte Philomène thaumaturge du XIXe siècle, inspiratrice des pèlerinages nationaux*, in-18, Paris, 1875 ; *La thaumaturge sainte Philomène, d'après le bréviaire romain et l'archéologie sacrée*, in-12, Paris, 1892. — *Piu importanti notizie intorno a S. Filomena vergine e martire, racc. e comp. da un sacerdote Milan*, in-24, Milano, 1835, in-16, Verona, 1836. — Poupelier, *Vie de sainte Philomène*, in-16, Paris, 1841; *Abrégé de la vie de sainte Philomène*, in-18, Troyes, 1834. — G. de Poveda; *Memoire intorno al martirio e culto della vergine S. Filomena ed alla invenzione del suo corpo nel cimitero di Priscilla*, in-8°, Fuligno, 1833; *Relazione di alcuni prodigi accaduti nel ducato di Genova per intercessione de S. Filomena*, in-12, Torino, 1835. — Robert, *Sainte Philomène, son éloge, sa vie, son culte et ses miracles*, in-12, Paris, 1870. — *Saggio di notizie introno a S. Filomena vergine e martire*, in-24, Torino, 1835. — S. Santucci, *Sulla lapide sepolcrale di s. Filomena vergine e martire, con le ani inadversioni... da Fr. di Lucia, dissertazione*, dans *Giornale Arcadico*, Roma, 1837, t. LXXII. — Sintzel, *Verehrung der heil. Jungfrau Filomena*, in-16, Regensburg, 1844. — F. Storace, *Ragionamento sul culto di s. Filomena vergine e martire, detto nella basilica di S. Siro in Genova*, in-8°, Genova, 1835. — *Vida de la virgen y martir s. Filomena, taumaturga del siglo XIX*, in-8°, Madrid, 1855; *Vida y milagros de S. Filomena, virgen y martir, llamada la taumaturga del siglo XIX*, in-8°, Granada, 1846. — *Vie de sainte Philomène, vierge et martyre ou la thaumaturge du XIXe siècle*, in-12, Limoges, 1864, 1866, 1878, 1887. — *Vie de sainte Philomène, vierge et martyre*, in-16, Paris, 1890. — *Vie très complète de sainte Philomène, vierge et martyre protectrice du Rosaire vivant*, in-12, Paris, 1867. — *Vita di S. Filomena, vergine e martire*, in-16, Roma, 1894. — *Von der heil. Jungfrau und Märtyrin Philomena, historisches Bericht und Andacht*, in-12, Wien, 1824. — A de Waal, *Die Grabschrift der Philumena aus dem Cœmiterium der Priscilla*, dans *Römische Quartalschrift*, 1898, t. XII, p. 42-54.

H. Leclercq.

FIN DU MONDE. La fin du monde a été une des préoccupations les plus angoissantes des premières générations chrétiennes. Jésus avait dit : « Jusqu'à ce que le ciel et la terre passent... [1] » Et il était revenu avec complaisance sur ce sujet : à propos de l'ivraie il rappelait la future consommation des choses et les justes triés par les anges [2]. A la question posée par les apôtres sur les signes précurseurs de cet événement, le Maître répondait d'une façon moins claire que ses auditeurs l'eussent souhaité; cependant il affirmait toujours que « le ciel et la terre passeront [3] » et promettait à ses apôtres de demeurer avec eux et leurs successeurs « jusqu'à la consommation du siècle [4] » qui viendra quand l'Évangile aura été prêché dans la terre entière [5].

Saint Paul, écrivant à l'Église de Corinthe, enseigne que la fin du monde se produira quand le Christ aura établi partout le règne de son Père et triomphé de tous ses ennemis [6]. Jusque-là d'ailleurs le monde change, on pourrait dire qu'il s'use et l'apôtre le dit sous cette forme atténuée : *prætérit enim figura hujus mundi*, la figure de ce monde passe [7], se transforme, s'achemine vers sa fin.

L'auteur de l'épître aux Hébreux, s'inspirant d'un psaume, dit aussi que la terre et les cieux passeront, qu'ils vieilliront comme un vêtement et que Dieu les changera comme un manteau usé [8]. Saint Pierre [9], saint Jean [10] parlent dans le même sens ainsi que les auteurs de l'Apocalypse [11], des lettres à Timothée [12] et en général tous les auteurs contenus au canon du Nouveau Testament [13].

Même conviction parmi les Pères. La *Didaché* parle de la fin du monde, mais de manière oratoire [14]; Pseudo-Barnabé croit que les derniers jours ont déjà commencé [15] et Dieu a déjà réalisé la seconde création. La deuxième lettre à ceux de Corinthe enseigne que ces jours ont commencé à courir à partir de la naissance du Christ [16]. Saint Ignace annonce que le monde finira [17] et que le moment est venu [18]. Hermas,

[1] Matth., C, 18. — [2] Matth., XIII, 39-43, 47-50. — [3] Matth., XXIV, 35; Marc., XIII, 31; Luc., XXI, 33. — [4] Matth., XXVIII, 20. — [5] Matth., XXIV, 14. — [6] I Cor., XV, 24, 25; cf. F. Prat, *La théologie de saint Paul*, in-8°, Paris, 1912, t. II, p. 523-525. — [7] I Cor., VII, 31. — [8] Hebr., I, 11-12; Psalm., CI, 27. — [9] I Petr., IV, 7; V, 20. — [10] I Joh., II, 17. — [11] Apoc., XXI, 1. — [12] I Tim., IV, 1; II Tim., III, 1. — [13] L. Alzberger, *Die christliche Eschatologie in den Stadien ihrer Offenbarung im Alten und Neuen Testamente*, Freiburg, 1890, p. 371-372. — [14] *Didache*, XVI, 2 .3, dans Funk, *Opera Patrum apostolicorum*, in-8°, Tubingae, 1901, t. I, p. 34, 36. — [15] *Epist.*, IV, 9; VI, 13, *ibid.*, t. I, p. 48, 56. — [16] II Cor., XIV, 2; *ibid.*, t. I, p. 202. — [17] *Ad Magnes.*, V, 1, *ibid.*, t. I, p. 234. — [18] *Ad Ephes.*, XI, 1, *ibid.*, t. I, p. 222

il faut s'y attendre, pousse un cri d'alarme, l'heure est proche [1], mais cependant il n'est pas trop tard et les pécheurs ont encore le loisir de faire pénitence.

Les apologistes ne laissent pas échapper un si joli sujet sans l'exploiter. Saint Justin parle de la σύγχυσις καὶ κατάλυσις du monde entier [2]. Tatien pense que tout périra d'un seul coup [3] par un bel incendie [4] où tout se dissoudra [5]. Saint Irénée ne s'aventure pas tant. Il croit, lui aussi, à la consommation universelle [6], mais Dieu en décidera l'instant; alors ni la substance, ni la matière de la création ne seront anéanties, mais tout l'accidentel périra pour avoir servi au péché [7]. Tertullien se complaît à l'idée d'une grande catastrophe, et prochaine surtout [8], dans laquelle la terre périra avec toute l'humanité [9] et la sagesse des hommes [10]; ce qui semble l'enchanter. Saint Cyprien aperçoit les signes précurseurs de la fin des temps [11] qui est prochaine [12], en sorte qu'il ne faut plus rien attendre de ce monde [13].

Clément d'Alexandrie entrevoit par delà ce monde finissant, un monde nouveau [14]. Pour Origène l'affaire est certaine : le monde a été créé, il a commencé, il se pourrit, il se dissoudra et périra *pro ipsa sui corruptione* [15]; la fin du monde fait partie, suivant lui, de la révélation chrétienne [16] et il la nomme τέλος τῶν πραγμάτων et encore συντέλεια τοῦ αἰῶνος [17].

Ainsi, durant les trois premiers siècles la doctrine est admise et enseignée couramment. Il serait curieux de savoir ce qu'en ont pensé les fidèles. L'épigraphie est trop concise pour qu'on en puisse attendre des témoignages explicites, mais il est singulier qu'on ne rencontre pas une seule allusion; au contraire, les interrogatoires des martyrs nous les montrent pénétrés de la conviction qu'ils quittent un monde fragile.

La plupart des fidèles se contentaient probablement de croire à une catastrophe qui bouleverserait et détruirait la terre; mais il est remarquable qu'ayant tant et tant de fois figuré Noé dans l'arche ils n'ont pas semblé croire à la possibilité d'un nouveau déluge. Ils préfèrent, ou pour mieux dire, ils attendent et redoutent autre chose; après l'eau viendra le tour du feu. La deuxième épître de saint Pierre, parle en termes exprès de la dissolution finale du monde par le feu. Mais les fidèles ont-ils connu ce texte et ce texte n'est-il pas une interpolation? Il suffit que ces questions aient pu être posées pour laisser entrevoir le peu de place que tient ce texte dans l'histoire de la pensée chrétienne primitive. Cette idée d'une immense conflagration qui dissout et purifie le monde en vue d'une restauration future ne se rencontre expressément formulée dans aucun livre de l'Ancien et du Nouveau Testament, autre que l'épître désignée sous le nom de saint Pierre [18]. Les Pères apostoliques se permettent quelques allusions qui ne semblent pas avoir dû être beaucoup plus claires pour leurs anciens lecteurs qu'elles peuvent l'être pour nous. Hermas se divertit, comme d'ordinaire, à faire peur, mais ses visions et son amphigouri n'ont pas été très goûtés. Une vierge lui explique que le monde finira par le feu et le sang [19], reste à savoir si on prenait ses paroles au sérieux; il est permis d'en douter. Les Pères apologistes parlent de la destruction du monde par le feu, mais ils en font leur affaire. Comme ils ont beaucoup lu, ils présentent des explications, tout brûlera c'est entendu, mais quand et comment?

On a aligné d'interminables citations dont il semble ressortir que la fin du monde, le cataclysme qui la signalerait et l'événement lui-même offraient un sujet précieux aux écrivains et aux prédicateurs qui glosent interminablement sans ajouter une idée à ce qui se dit autour d'eux. Les hommes sont persuadés que le monde finira, ils en causent moins, mais agissent en conséquence; c'est que clercs et moines leur inculquent le souci de se tenir prêts à sortir de cette grande épreuve qui peut survenir d'un instant à l'autre, ainsi qu'une explosion. Les préambules des très anciennes donations pieuses expriment fréquemment cette préoccupation sous



4461. — Goulot d'une fiole provenant de Rome.
D'après *Römische Quartalschrift*, 1892, pl. II.

une forme analogue à celle-ci : *Mundi termino appropinquante*, avec des digressions sur la méchanceté croissante du genre humain, la nécessité du châtiment, la menace de l'Antechrist. Déjà on rencontre ce souci dans le testament de sainte Radegonde († 587) : *quippe mundo in finem currente* [20] et dans le prologue de l'*Histoire des Francs* de Grégoire de Tours, écrit vers 576 : *illud etiam placuit propter eos, qui adpropinquantem finem mundi disperant, ut..* [21]. La formule s'en trouve pour ainsi dire légalisée grâce à sa présence dans le recueil de Marculfe : *Item alio prologo ad hoc opus et donatio. Mundi terminum ruinis*

[1] *Pastor*, vis. III, II, 5; *ibid.*, t. I, p. 426. — [2] *Apolog.*, II, 7, *P. G.*, t. VI, col. 456. — [3] *Orat. ad Græcos*, VI, *P. G.*, t. VI, col. 817; XXV, col. 861. — [4] *Ibid.*, XVII, *P. G.*, t. VI, col. 841. — [5] *Ibid.*, XII, *P. G.*, t. VI, col. 832. — [6] *Contr. hær.*, l. II, c. XXII, n. 2, *P. G.*, t. VII, col. 782. — [7] *Ibid.*, l. V, c. XXXVI, n. 1, *P. G.*, t. VII, col. 1221. — [8] *Apol.*, c. XXXII, *P. L.*, t. I, col. 447. — [9] *De resur. carn.*, c. XXVI, *P. L.*, t. II, col. 833. — [10] *De patientia*, 1, *P. L.*, t. I, col. 1251. — [11] *De mortalitate*, VI, *P. L.*, t. IV, col. 586. — [12] *Ad Demetrian.*, III, V, *P. L.*, t. IV, col. 561. — [13] *Epist.*, LVIII, 2, *P. L.*, t. III, col. 974. — [14] *Quis dives salvetur*, c. LXII, *P. G.*, t. IX, col. 652; *Cohort.*, IX, *P. G.*, t. VIII, col. 196; *Paed.*, I, 6, *P. G.*, t. VIII, col. 285. — [15] *Peri Archon*, I, préf. 7, *P. G.*, t. XI, col. 119. — [16] *In Matth.*, t. XIII, *P. G.*, t. XIII, col. 1088. — [17] *P. G.*, t. X, col. 840. — [18] Sur la question de savoir si c'est un emprunt aux doctrines perse, babylonienne ou juive, cf. Mangenot, *Dictionn., de théol. cathol.*, t. V, col. 2513 sq. — [19] *Pastor*, vis. IV, I, 10, dans Funk, *Opera*, t. I, p. 460. — [20] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XLII, édit. Krusch, p. 401. — [21] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, præf.

crebriscentibus adpropinquantem indicia certa manifestantur et experimenta liquida declarare miscuntur et ad discutiendas torpentes infidelium mentes illa dudum in evangeliis a Domino dicta oracula incumbere miscuntur [1]; et dans les Formules de Tours : *Donatio ecclesiæ.. Mundi terminum adpropinquantem, ruinis crebriscentibus* [2]. Depuis cette époque la formule fait son chemin, on la rencontre même sur une épitaphe de Reims [3].

Depuis on la trouve dans une série ininterrompue de chartes, sans que la fréquence s'en accroisse aux approches de l'an mille et ce préambule n'a guère été moins employé au XIe siècle qu'auparavant [4].

H. Leclercq.

FIOLE ou FLACON. Nous n'avons pas à revenir sur ce que nous avons dit au sujet des « fioles» de sang, les *fialæ rubricatæ* (voir Ampoules), et dès lors il reste peu de monuments chrétiens à mentionner. Un des plus anciens et des plus intéressants est un débris qui ne consiste que dans le goulot mais sur lequel on lit en beaux caractères [5] (fig. 4461) :

PIE ZESES IN DEO
Bois, vis en Dieu.

La destination de cette fiole fut probablement de contenir un parfum. On trouve souvent cette



4462. — Fiole du British Museum.
D'après O. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities*, p. 131, n. 653.

acclamation sur des fonds de coupe (voir ce mot) mais réduit à ces deux mots *Pie Zeses*, il est rare de rencontrer l'addition *in Deo* qui se lit sur une épitaphe ou, s'adressant au défunt, on dit [6] : πίε ἐν Θεῷ.

Sur une tasse de verre trouvée en 1873 à Trévise, on lit, de même, sur la lèvre du vase une acclamation *vivas in Deo* [7]. Lupi a fait connaître une tasse en verre blanc trouvée par Boldetti et portant aussi en relief sur la lèvre [8] :

ΠΙΕ ΖΗCΑΙC ЄΝ ΑΓΑΘΟΙC

Un vase presque identique a été trouvé par J.-B. De Rossi; il est en verre blanc avec une inscription en relief [9] :

ΚΑ···ΙL····ΑΝΠЄΛΙ ΠΙЄ ΖΗCΑΙC

La collection du British Museum (fig. 4662) possède une fiole en cristal en forme de globe, avec un bandeau circulaire à la panse offrant une décoration en arête, sur les deux hémisphères, cette inscription en relief [10] :

ΠΙΕ ΖΗCΑΙC ΑЄΙ ЄΝ ΑΓΑΘΟΙC

la barre horizontale dans Α et Θ est omise. Hauteur, 0 m. 10,5.

H. Leclercq.

FLABELLUM. — I. Textes et monuments figurés. II. Textes et monuments liturgiques. III. Monuments originaux. IV. Bibliographie.

I. Textes et monuments figurés. — Le *flabellum* est un éventail, c'est dire assez que son origine est immémoriale. Les moustiques sont une des plaies d'Égypte, d'après la Bible, mais c'est une plaie endémique qui frappe toutes les contrées à l'époque des fortes chaleurs. Impuissant à détruire ces légions d'insectes, l'homme se résigne à les combattre et à les tenir à distance. Telle est la destination du *flabellum*. Les monuments égyptiens montrent les pharaons escortés d'esclaves flabellifères et on rencontre parmi les hiéroglyphes ce meuble de première nécessité. On le rencontre aussi dans les monuments de l'époque grecque, comme sur cette Isis-Aphrodite à l'éventail de la collection Fouquet [11] et la figure analogue décrite par ses éditeurs comme un instrument de musique et qui est un éventail [12]. Généralement ces éventails sont polychromes et toujours adaptés à une longue hampe. Tantôt c'est une plume d'autruche, tantôt une touffe de plumes disposées en demi-cercle, tantôt une large feuille de nénuphar aux vigoureuses nervures, tantôt un panache en forme de queue de vautour [13]. Même figuration sur les monuments assyriens, où on préfère le manche court, en bois ou en ivoire [14]; chez les Perses, le manche semble métallique [15]. Les Hindous, les Turcs, bref tous les peuples orientaux en font usage et Ch. de Linas rappelle qu'un geste malencontreux du dey d'Alger Hussein, menaçant de son chasse-mouche le consul de France détermina, en 1830, l'expédition et la conquête d'Alger.

Les Grecs nommaient ῥιπὶς l'ustensile large et plat qui servait à attiser le feu : οὐρίᾳ ῥιπίδι [16]. Le diminutif ῥιπίδιον fut appliqué à des objets de forme analogue. Ces petits objets, d'après un passage

[1] *Formulæ*, II, 3e édit. Zeumer, p. 74. — [2] *Formul. Turon.*, I, *ibid.*, p. 135. — [3] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, 1856, t. I, p. 441, n. 334. — [4] F. Orsi, *L'anno mille; saggio di critica storica*, in-8°, Torino, 1887, p. 35. Sur la peur de la fin du monde, cf. G. Calligaris, *San Gregorio Magno e le paure del prossimo finimondo nel medio evo*, dans *Atti della reale acad. delle scienze di Torino*, 1895-1896, t. XXXI, p. 264-286; N. Valois, *De la croyance des gens du moyen âge à la prochaine fin du monde*, dans *Séance publique des cinq académies*, 1904, p. 21-33; Roy, *L'an mille, formation de la légende*, dans *Bull. crit.*, 1885, p. 243; Auber, *De l'an mille et de son influence sur l'architecture religieuse*, dans *Revue de l'art chrét.*, 1861, p. 48-56. — [5] Armellini, *I vetri cristiani della collezione di Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 56, pl. II, n. 3. — [6] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 272, 326. — [7] Armellini, *op. cit.*, p. 56. — [8] A. Lupi, *S. Severæ epitaphium*, p. 193; H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, t. II, fig. 323. — [9] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, p. 20. — [10] Heuser, *Glasgefässe*, dans Kraus, *Real Encyklopädie*, t. I, p. 621; *Bonner Jahrbücher*, t. XVI, p. 75; t. LIX, p. 67; t. LXIV, p. 127-128; t. LXXI, p. 124; pl. VI, n. 1360; O. Dalton, *Catalogue of christian antiquities of the British Museum*, 1901, p. 131, n. 653. — [11] P. Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, in-4°, Nancy, 1921, p. 110, n. 288. — [12] Schreiber et Pegenstecher, *Expédition Sieglin*, t. II, p. 202: « Klagefigur mit Potenklopfer », cf. *ibid.*, t. I, p. 246. — [13] J. Rossellini, *Monumenti dell' Egitto*, t. I, pl. XVI, 4; pl. CVI, CXXIV; t. II, pl. LXXX, 8. — [14] Botta, *Monuments de Ninive*, pl. XIII, LXXVI, CXVII, CV; L. Fehr, *Les ruines de Ninive*, p. 181. — [15] Flandin et Coste, *Voyage en Perse*, pl. CXLVII, CLIV à CLVI. — [16] Aristophane, *Acharnenses*, vers 669.

d'Euripide, semblent avoir eu une origine asiatique; au ve-vi^e siècle avant notre ère cet éventail dont étaient armés les Phrygiens qui accompagnèrent Hélène en Grèce après la ruine de Troie, avait la forme orbiculaire [1] :

Φρυγίοις ἔτυχον Φρυγίοισι νόμοις
Παρὰ δόστρυχον αὔραν αὔραν
Ἑλένας Ἑλένας εὐπᾶγι κύκλῳ
Πτερίνῳ πρὸ παρηίδος ἄσσων
Βαρβάροισι νόμοισιν

A Tanagra, les œuvres des coroplastes béotiens nous montrent le *flabellum* copié sur la feuille de l'aristoloche, plante sarmenteuse [2]; rigide en général, l'éventail béotien offre quelquefois une pointe légèrement courbée. Autant qu'un coloriage permet d'en juger, il était fait d'étoffe bleue ou rouge brique, montée sur châssis, rehaussé parfois d'un galon d'or et d'ornements peints ou brodés, le manche était très court, à peine visible. La mode de l'éventail s'introduisit vraisemblablement en Italie à la suite des Tyrrhéniens asiatiques. Denys d'Halicarnasse



4463. — Gobelet de Nole.
D'après Paciaudi, Σκιαδιοφόρημα, *sive de umbellæ gestatione*, 1752. Frontispice.

nous apprend qu'Aristodème, tyran de Cumes (Campanie) et allié de Porsenna (vi^e siècle avant notre ère) corrompit les jeunes gens de cette ville, au point d'en faire des baladins efféminés qu'accompagnaient des suivantes portant le *flabellum* et l'*umbella* [3]. Les dames romaines adoptèrent le type modifié par les Étrusques, de longues feuilles à nervures, des palmettes, une sorte de queue de paon étalée. Sur la fresque des *Noces aldobrandines*, nous voyons un *flabellum* dont la tige mince et prolongée se termine par un pommeau rond; la tête, flexible, s'engage dans une élégante monture; l'objet semble tissé en paille jaune [4]; cependant d'Agincourt, sur une fresque de Pompéi, fait voir un éventail presque identique à ceux des élégantes de Tanagra [5] que nous retrouvons sur une pierre gravée du cabinet de Stosch.

Les anciens auteurs latins mentionnent le *flabellum* qui chargeait les esclaves au moins aussi souvent que leurs maîtres. Plaute signale les *flabelliferæ* [6]; Térence dit qu'on s'en sert au bain [7] :

Heu tu, inquit, Dore,
Cape hoc flabellum et ventulum huic facito dum lavamur.

Un gobelet hémisphérique à deux anses, provenant de Nola (Terre de Labour), représente sur une de ses faces un baigneur nu, occupé à s'essuyer avec un long *sudarium;* derrière lui une crédence sur laquelle est posé un *flabellum* circulaire, crêtelé de cercles plus petits recoupant la circonférence [8] (fig 4463).



4464. — Fond de coupe.
D'après Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, pl. XXXI, fig. 1.

Properce nous dit qu'il existait des *flabella* étalés en queue de paon [9] :

Et modo pavonis caudæ flabella superbæ

Ovide donne ce petit et utile commentaire [10] :

Fuit utile multis
Pulvinum facili composuisse manu;
Profuit et tenui ventos movisse flabello,
Et cava sub tenerum scamna movisse pedem.
. . . . . .
Vis tamen interea tenues arcessere ventos.
Quos faciant nostra mota flabella manu.

Dans Martial, un faisceau de myrthe sert à la fois d'éventail et de chasse-mouche [11] :

Et æstuanti tenue ventilat frigus
Supina prasino concubina flabello
Fugatque muscas myrtea puer virga.

Un passage de Cicéron nous apprend que chez les Romains la fonction de chasser les mouches incombait de préférence aux esclaves : *Quid enim est Vargula assecutus, quum eum candidatus A. Sempronias eum M. suo fratre complexus esset : Puer abige muscas? Risum quæsivit, quid est mea sententia, vel tenuissimus ingenii fractus* [12].

Par Martial nous savons encore qu'un *flabellum* en plumes de paon était employé pour écarter les insectes de la table [13] :

Lambere quæ turpes prohibet tua prandia muscas.
Alitis eximiæ cauda superba fuit.

Pendant les repas, le *flabellum* était doucement

[1] Euripide, *Oreste*, V, 1. — [2] Pline, *Hist. nat.*, XXV, 54. — [3] *Antiquit. Roman.*, in-4°, Francofurti, 1686, l. VII. — [4] V. Duruy, *Histoire des Romains*, t. v, p. 268, pl. en couleurs. — [5] Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, t. v, pl. XXVI, fig. 3. — [6] Plaute, *Trinummus*, act. II, sc. I, vs. 245. — [7] Térence, *Eunichus*, act. III, sc. VI, vs. 594-595. — [8] P. M. Paciaudi, Σκιαδιοφόρημα *sive de umbellæ gestatione commentariis*, in-4°, Romæ, 1752, pl. I, frontispice; à la page XLV, note *a*, il signale d'autres exemples de *flabella* dans le recueil des pierres gravées de San Bartoli à la Bibl. Vaticane et dans les *Gemmæ antiquæ sculptorum imaginibus insignitæ* du cabinet de Stosch., c. II. — [9] L. II, eleg. XXIV, vs. 11. — [10] *De arte amandi*, I, vs. 159-162; *Amor.*, III, eleg II, vs. 37-38. — [11] Lib. III, *Epigr.* 82. — [12] Cicéron, *De oratore*, II, 60. — [13] Martial, Lib. XIV, *Epigr.* 67.

agité de façon à rendre l'air plus frais, ce qui n'agréait pas à saint Grégoire de Nazianze [1] : τοὺς δὲ ὑπὲρ κεφαλῆς ἄνεμον ταῖς ῥιπίσι σοφιζομένους, καὶ ταῖς ἐκ χειρῶν αὔραις τὸ πλῆθος τῶν σαρκῶν ἀναψύχοντας.

Un fond de coupe conservé à la bibliothèque vaticane [2] (fig. 4464) et qui a été brisé, mais non pas de façon trop grave, puisque tout le sujet peut être encore étudié, nous montre une mère tenant sa fillette sur ses genoux. La tête et le buste de la mère ont disparu, mais l'enfant porte le bonnet appelé κεφαλοδέσμιον, et au cou un collier : μανιάκιον; un serviteur tient un *flabellum* avec lequel il évente le groupe. La légende ne nous apprend rien de plus :

*quir*ACE VIVAS CVM TVIS

Boldetti, Gori, d'Agincourt ont imaginé voir ici la vierge Marie avec l'enfant Jésus; mais rien ne le prouve et tout porte à croire le contraire. L'enfant porte un vêtement et un bijou qu'on réservait aux filles; Passeri, mieux inspiré, n'a voulu voir qu'une scène familiale; Garrucci et Ch. de Linas partagent avec raison cette manière de voir. Le

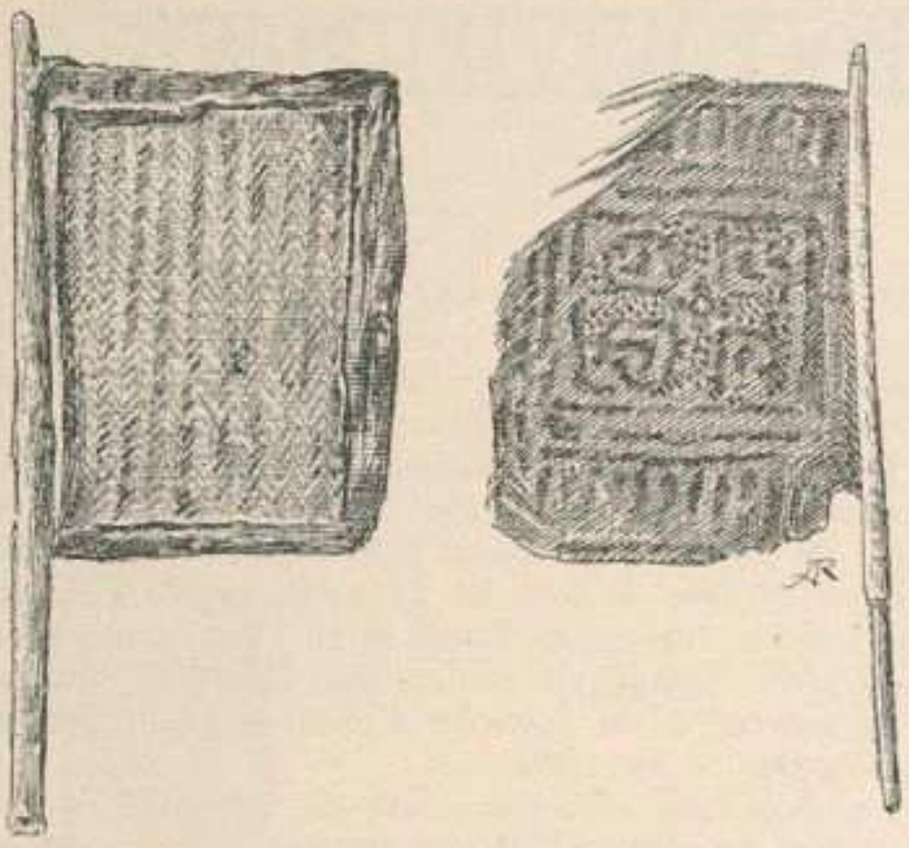

4465. — *Flabella* trouvés à Akhmîn.
D'après R. Forrer, *Reallexikon*, 1907, pl. CCXI, fig. 172-173.

diacre est-il une servante ou un eunuque comme le soutient Linas; nous devons avouer que nous ne croyons pas la question facile à résoudre. Son vêtement est fort riche et il agite un *flabellum* rectangulaire fixé à une hampe latérale, modèle nouveau qui a l'apparence d'un petit drapeau. Les stries en zigzag de ce *flabellum* semblent indiquer un ouvrage en sparterie, et peut-être d'importation étrangère. En effet, à Akhmîn (voir ce mot), en Égypte, on a trouvé deux petits *flabella*, identiques à celui dont nous parlons [3] (fig. 4465) et dont il est intéressant de rapprocher un texte de la vie de saint Fulgence, évêque de Ruspe (en Byzacène). Avant son épiscopat, au temps où il était moine, Fulgence s'occupait à l'étude, à la transcription des Écritures et à la confection de chasse-mouches en feuilles de palmier : *Nam et scriptoris arte laudabiliter utebatur et palmarum foliis flabellos sæpissime contexebat; cui operi, etiam cum fuisset abbas, in suo monasterio vacabat* [4].

On s'offrait en présent un *muscarium*, chasse-mouches; Marcella en adressait un à saint Jérôme qui l'en remerciait : *Quod autem matronis offertis muscaria parva, parvis animalibus evitandis, elegans significatio est, debere luxuriam cito restinguere, quia muscæ morituræ oleum novitatis exterminant. Hic typus fit virginum;* à plus forte raison en faisait-on usage pour le soulagement des malades : *In quo languore, Eustochii filiæ probata semper in matre pietas magis ab omnibus comprobata est, ipsa assidere lectulo, flabellum tenere, sustentare caput* [5].

Aux IVe et Ve siècles, les dames romaines se faisaient éventer par des esclaves avec un *flabellum* de

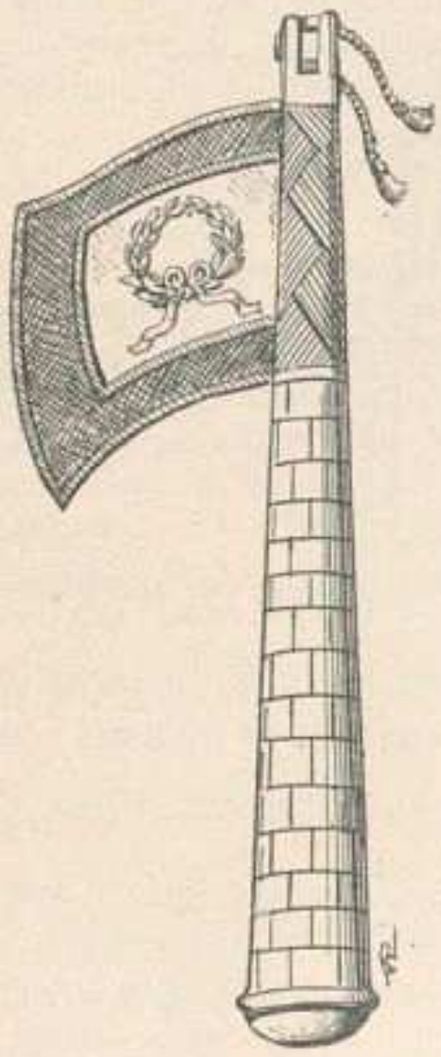

4466. — *Flabellum* d'après un diptyque.
D'après *Revue de l'Art chrétien*, 1883, p. 483.

plumes; ce fut l'un des métiers de l'eunuque Eutrope avant son arrivée au pouvoir [6].

Et cum se rapido fessam projecerat æstu
Patricius roseis pavonum ventilat alis.

Le *Chronographe de 354* (voir ce mot) nous donne une représentation du mois d'août (*Dictionn.* t. III, col. 1558, fig. 2912) symbolisé par un homme nu buvant à une coupe, un *flabellum*, trois melons et une amphore; au-dessous on lit [7] :

Fontanos latices et lucida pocula vitro
Cerne, ut demerso torridus ore bibat
Æterno regni signatus nomine mensis;
Latona genitum quo perhibent Hecaten.

Au premier quart du VIe siècle nous voyons le *flabellum* sur les diptyques. Le diptyque en ivoire, offert par Charles le Chauve à l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne et aujourd'hui au Cabinet des

[1] S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, XVI, *P. G.*, t. XXXV, col. 933 sq. — [2] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri*, 1720, p. 202, pl. VII, n. 21; Gori-Passeri, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. III, pl. V; Seroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art. Peinture*, t. V, pl. XII, n. 22; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. IV, pl. XXVI, n. 58; Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro*, Roma, 1858, p. 59, pl. XXXI, fig. 1; édit. in-4°, p. 160; Ch. de Linas, *op. cit.*, 1883, p. 481; G. Fougères, dans *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *flabellum*. — [3] R. Forrer, *Reallexikon der prähistorischen klassischen und frühchristlichen Alterhümer*, in-8°, Berlin, s. d. (1907), p. 211, fig. 172-173. — [4] *Acta sanct.*, janvier, t. I, p. 38. — [5] S. Jérôme, *Epist.*, XX et XXVII, n. 13. — [6] Claudien, *In Eutrop.*, I, vs. 108-109. — [7] Ægid. Bucherii, *In Victorii Aquitani canonem paschalem scriptum anno Christi vulgari CCCCLVII commentarius*, in-fol., Antwerpiæ, 1634; Lambecius, *Commentaria de Augusta bibliotheca Cæsarea Vindobonensi*, in-fol., Vindobonæ, 1674, l. IV, p. 285; Graevius *Thesaur. antiq. roman.*, t. VIII; Montfaucon, *L'antiquité expliquée, supplément*, t. I, p. 24-25, pl. XII.

médailles à Paris, montre un buste du consul Filoxène (525), revêtu du costume officiel, un sceptre dans la main gauche tandis que de la main droite il donne le signal du commencement des courses en jetant la *mappa*. Au compartiment inférieur, un eunuque en *vestis picta*, tient à deux mains le *flabellum* dont la hampe est striée au burin. Le chasse-mouche proprement dit consiste en un rectangle d'étoffe encadré d'un galon, avec au centre, une couronne de laurier brodée; au sommet de la hampe, une cravate cordelée [1] (fig. 4466).

Le *flabellum* va subir une transformation; de carré ou rectangulaire il va devenir circulaire, mais on ne sait pas exactement l'époque à laquelle s'opéra cette transformation. Une épitaphe provenant de la catacombe de Sainte-Agnès et que Boldetti a fait connaître sans s'astreindre à beaucoup d'exactitude, présente un disque coupé par quatre diamètres en

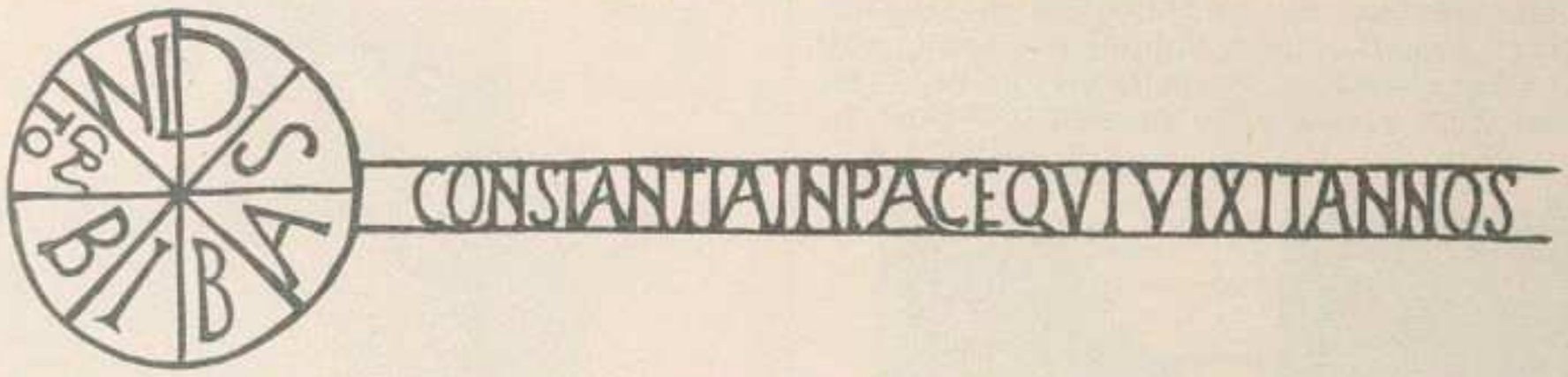

4467. — *Flabellum* sur une pierre des catacombes. D'après Perret, *Les catacombes*, t. v, pl. LXIII, n. 25.

huit secteurs sur lesquels on répartit l'inscription :

BIBAS C IN CRISTO

qu'il faut lire certainement *Vivas C(onstantia) in Christo.*

Au disque s'adapte une hampe sur laquelle on lit le nom de la défunte [2] (fig. 4467) :

CONSTANTIA IN PACE QVI VIXIT ANNOS L
FECIT BENE

La liaison de C avec I n'empêche qu'on croit voir ici le *chrismon*. L'image du *flabellum* paraît ici bien claire; peut-être Constantia faisait-elle le commerce d'éventails.

Jusqu'ici nous n'avons énuméré que les textes et les monuments relatifs à l'usage profane de l'éventail, mais le *flabellum* a eu sa place dans le culte chrétien dès une haute antiquité.

II. Textes et monuments liturgiques. — Le plus ancien témoignage actuellement connu est celui que nous lisons dans les *Constitutions apostoliques*, l. VIII, c. XXII : Δύο διάκονοι ἐξ ἑκατέρων τῶν μερῶν τοῦ θυσιαστηρίου κατεχέτωσαν ἐξ ὑμένων λεπτῶν ῥιπίδιον. ἢ πτερῶν ταῶνος, ἢ ὀθόνης, ἢ ἡμέρᾳ ἀποσοβείτωσαν τὰ μικρὰ τῶν ἱπταμένων ζώων ὡς ἂν μὴ ἐγχρίμπτονται εἰς τὰ κύπελλα. « Deux diacres placés de chaque côté de l'autel, tiennent des *flabella* de vélin, ou de plumes de paon, ou d'étoffe, afin de chasser les insectes de peur qu'ils ne tombent dans le calice. »

En 837, Everard, fondateur de l'abbaye de Cysoing en Hainaut, lègue à son fils un mobilier liturgique dans lequel figure : *Flavellum argenteum unum* [3]. Il n'est plus question ici que d'un seul *flabellum*, peut-être sa hampe était-elle en argent. Au XIe siècle, dans les Coutumes de Cluny : *Unus autem ministrorum, qui semper duo debent esse, stans cum flabello prope sacerdotem, ex quo muscarum infestatio exurgere incipit, donec finiatur, eas arcere a sacrificio, et ab altari seu ab ipso sacerdote non negligit. Diacones vero, subdiaconus et unus ministrorum si dies festus est, acclives postea manent orationis intenti* [4]. A la fin du XIe siècle, on trouve dans l'inventaire du trésor de l'abbaye de Saint-Riquier, *flabellum argenteum I* [5]. A partir de cette époque, Charles de Linas a réuni beaucoup de mentions relatives à des *ventilabra*, *flabella*, *philacia rotunda*, *dyadema*, *rotula;* dans l'inventaire d'Isabelle de France, reine d'Angleterre, en 1359, il est question de *duo flabella pro muscis fugandis;* à Saint-Paul de Londres, l'inventaire de 1295, parle de *unum muscatorium de pennis pavonum;* en 1361, à Saint-Pierre du Vatican : *tres muscon(es) ad pellendas muscas diversimode laborati;* en 1429, l'inventaire de la chapelle de Guillaume d'Exeter, abbé de Bury-Saint-Edmunds : *I muscifugium de pecok* (*peacock*, paon). C'est toujours le *flabellum* antique qui dans les inventaires deviendra *l'esmouchouer à tout le manche d'argent* de l'inventaire de Mahaut, comtesse d'Artois, en 1316; *esmouchouer de soye broudé* de l'inventaire de Clémence de Hongrie, femme de Louis X en 1328; *esmouchouer rond qui se ploye, en yvoire, aux armes de France et de Navarre, à un manche d'ybenus* de l'inventaire de Charles V en 1380.

Le *flabellum* liturgique est en pleine évolution, et tandis que l'éventail à main conserve sa légèreté nécessaire, le chasse-mouche se transforme en une pesante rondelle de métal décoré, ciselé, gemmé, parfois de façon très élégante, mais comme tous les monuments appartiennent au moyen âge, nous n'avons plus à les étudier [6]. Néanmoins le chasse-mouche n'est pas délaissé, mais on tend à le réduire à une seule pièce, les textes ne parlent plus de deux *flabella* mais d'un seul *flabellum*. Hildebert de Lavardin, évêque du Mans (+ 1134) écrit : *Flabellum tibi misi, congruum scilicet propulsandis muscis instrumentum... Attende ergo quibus muscis immolantes Domino sacerdotes gravius infestentur; quibus frequenter impedientur salutaria altaris officia* [7]. Vers la même époque on lit dans la vie de saint Pierre, évêque de Policastro et abbé de La Cava, ces lignes : *Senex namque venerabilis Petrus Spoletinus et Petrus Troianus;... mihi narrare consueverant, quia quadam die dum monasterio circuiret, Teresinum cum eo venerunt. Ibi vero cum in ecclesia S. Johannis missas celebraret, et quidam flabelli ministerium negligenter exhiberet, lampadem impulit et oleum super altare fudit* [8]. On voit, et Dom Martène [9] en a fait l'observation, que la liturgie bénédictine n'usait que du *flabellum*

[1] Gori, *Thesaur. vet. diptych.*, t. II, pl. XV; Banduri, *Imperium orientale*, Paris, 1711, t. II, p. 492; Chabouillet, *Catalogue des camées*, etc., *du cabinet des médailles*, p. 565-567, n. 3266. — [2] Boldetti, *op. cit.*, p. 344; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. LXIII, n. 25, donne l'état actuel de l'inscription. — [3] Aubert Mireus, *Diplomata Belgica*, édit. Foppens, t. I, p. 21, col. 1. — [4] *Consuetudines Cluniacenses*, c. XXXVII. — [5] Hariulfe, *Chron. Centulense*, dans d'Achery, *Spicilegium*, in-fol., 723, t. II, p. 310. — [6] Ch. de Linas, *Les disques crucifères, le flabellum et l'umbella*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, t. I, p. 379-389. — [7] *Epist.*, VIII, dans *Biblioth. max. Patrum*, t. XXI, p. 121. — [8] *Acta Sanct.*, 4 mars, *Vita*, c. II, n. 11. — [9] Dom Martène, *De antiquis monachorum ritibus*, l. II, ch. IV, n. 3.

unique et que le maniement de cet ustensile était dévolu à un acolyte spécial, distinct des ministres de l'autel. Au XIIIe siècle, Guillaume urand semble ne faire allusion qu'à un seul *flabellum*, pendant l'été, depuis la secrète jusqu'à la fin du canon [1].

Dès la fin du XIVe siècle, le *flabellum* liturgique était en pleine désuétude, hormis dans quelques monastères de bénédictins, couvents de dominicains, et ailleurs. Au XVe siècle, son nom même était oublié en bien des endroits. Nous lisons sur les inventaires de l'Église d'Angers; en 1255 : *Item duo flabella argentea deaurata, cum lapidibus et baculis argenteis;* — en 1286 : *item, duæ philaciæ rotondæ de argento cum baculis coopertis de argento;* en 1421 : *item, unum dyadema per modum patenæ in qua sunt XXVIII lapides; item aliud dyadema fractam in quo*

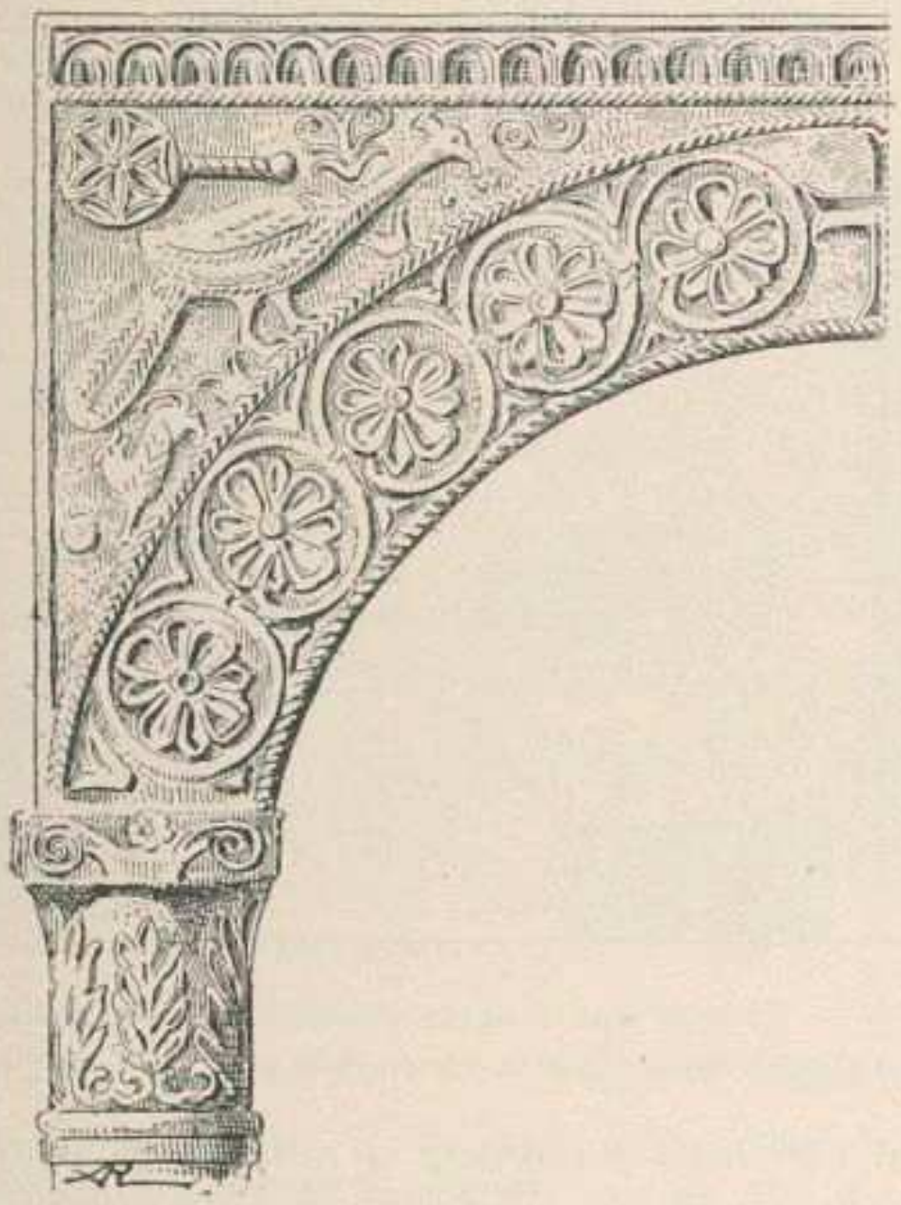

4468. — *Flabellum* figuré sur le ciborium de Pérouse. D'après Rohault de Fleury, *La Messe*, t. II, pl. 98.

sunt IX lapides, et vocatur dyadema Vetus Testamentum; en 1495, *item quodam dyadema cum baculo argenteo et in eo quædam crux figuratur, et circulus ille in modum dyadematis* [2]. Il s'agit d'une seule et même paire d'objets, *flabella*, *philaciæ* (pour *phylacteria*), *diademata*, mais en 1286, ils sont *rotunda*, en 1421 *in modum patenæ* et la destination de ces ustensiles si oublié qu'on en envoya un à la fonte, dans l'inventaire du premier quart du XVe siècle, il ne reste plus à Angers qu'une des deux rondelles emmanchées.

Il n'en était pas partout ainsi. A Rome, sous Nicolas V (1447-1455), on usait encore du *flabellum* conformément à la prescription du cérémonial (cod. *2385* de la Bibl. Barberini). Les derniers *Ordines romani* (XIII et XIV) en font également mention [3]; d'après *l'Ordo XIV*, c'est le porte-mitre qui est chargé du soin d'agiter le *flabellum*, mais après la secrète il peut se faire suppléer. Au XVIIe siècle, Bona écrit que *hodie, in Ecclesia Romana, cum summus pontifex solemniter celebraturus procedit, duo flabella ex pennis pavonum compacta huic inde hortantur, sed nullus eorum intra missam usus est* [4]. Ch. de Linas a cherché en vain l'opuscule de Joseph Suarès de Vaison, nous n'avons pas été plus heureux que lui. L'emploi des plumes de paon avait amené une autre évolution du symbole. Peut-être est-il superflu de rappeler que les plumes du paon portent une sorte d'œil, et Macri ne manquait pas d'y voir le symbole de la vigilance nécessaire aux prélats : *Per has oculatas pennas admonetur prælatus quod in suis actionibus summopere circumspectus incedere debeat in quem numerosissimi populorum oculi assidue collimant; ob eandem enim causam romanus pontifex quando pontificaliter in sella defertur, ex utroque latere similibus flabellis obumbratur* [5]. Et Angelo Rocca reproduit cet extrait d'un *Cæremoniale* de la Vaticane : *Item ad hujus etiam officium pertinet* (le confesseur du pape) *omnia focalia cappellæ, ut puta, reliquiaria, cruces, calices, imagines, candelabra aurea, argentea, et omnia vestimenta et ornamenta quæcumque ad Dei servitium et cappellam Summi Pontificis deputata custodire, exceptis mitris pretiosis, et aliis quibusdam solitis custodiri per cubicularios et exceptis thiâra et* cherubin, *quæ solent reponi in camera thesaurariæ palatii apostolici* [6]. Ces *cherubin* sont mentionnés sur un inventaire du temps de Boniface VIII : *Es malta*, n. 681 : *Item duo escualta magna rotunda quæ vocantur cherubini, cum pomellis rotundis de argenta circa ipsa; pondus Xm et IIIIunc.* (2 kil. 530 gr.) — n. 682 : *Item, duos canulos de argenteo cum pomis, ad portandum ipsos cherubinos; pondus II m.* et *V unc.* (638 gr.). Macri admet l'étroite connexion existant entre les *cherubini* des anciennes processions pontificales et les *flabella* en plumes de paon. La Bible représentait ces adorateurs du Très-Haut avec des ailes sans cesse agitées et sur ces ailes des yeux innombrables; les *flabella* en plumes de paon répondaient exactement à ce symbolisme, mais on poussa le rapprochement et à ces plumes de paon on ajouta une tête joufflue. Mais tout cela est si loin et si peu digne de l'antiquité qu'on serait tenté de s'excuser d'en avoir parlé ici.

Un monument qui appartient à une série que nous avons déjà étudiée, le ciborium de Pérouse (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1610, fig. 2930) nous montre sur une des faces le paon et le *flabellum*. C'est un monument du IXe siècle (fig. 4468). On peut en rapprocher un des plus curieux et des plus beaux monuments de la paléographie irlandaise, le *Book of Kells*. Parmi les illustrations au trait contenues dans ce volume, on voit un lion ailé dans un médaillon soutenu par un bœuf et un aigle tous deux ailés .. au sommet deux *flabella* munis chacun d'une paire de clochettes à triple battant (fig. 4469). Il y a ici probablement une reminiscence du texte : *Ecce vicit leo de tribu Juda* appliqué au Christ. Les deux animaux du tétramorphe qui manquent sont remplacés par deux *flabella*. La forme de ceux-ci diffère peu de celle des *flabella* représentés sur des mosaïques anciennes de la basilique de Sainte-Sabine à Rome dont parle Gori : *Idemque Romæ, in per antiqua Sanctæ Sabinæ ecclesia, imitatione quadam ornamentorum quæ in diebus festis visebantur, in ter angulos arcubus adjacentes multa hujusmodi flabella ex marmoreis minutisque crustis composita conspiciantur* [7]. En l'absence

[1] *Rationale divin. offic.*, l. IV, c. 25. — [2] L. de Farcy, *L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers*, dans *Revue de l'Art chrétien*, t. XXXII, p. 188 sq. Voir encore *Revue de l'art chrétien*, 1884, t. II, p. 29-30 : *Flabella de carta Rostarola.* — [3] Bona, *Rerum liturgicarum*, lib. I, c. XXV; Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 289. — [4] *Ibid.*. — [5] Macri, *Hierolexicon*, au mot *Flabellum*. — [6] A. Rocca, *Thesaurus pontific. sacrarumque antiquitatum*, in-fol., Romæ, 1745, t. I, p. 337. — [7] A. Gori, *Thesaurus veterum diptychorum*, t. III, p. 164.

du coloriage, on ne saurait préciser la matière constitutive des *flabella* du *Book of Kells* [1].

Le monument le plus barbare et le plus curieux sur lequel se trouve représenté le *flabellum* est l'autel de l'ancienne abbaye de Ferentillo, dans l'Ombrie, couvert d'ornements gravés en creux (fig. 4470). La plaque principale offre trois disques crucifères, à peu près d'égal diamètre, mais variant quant aux décors. Ces disques amortissent de longues hampes nodulées, fichées dans un pied de chandelier. L'orbicule central repose sur l'épanouissement de la hampe; les orbicules latéraux ont pour base immédiate un rectangle, fort analogue au *cassettino* des anciens *flabella*. Les espaces intermédiaires sont occupés par deux personnages abrités sous une arcature. A droite, un homme vêtu d'une robe serrée à la taille; d'une main il élève un maillet rond; de l'autre il tient un



4469. — *Flabella* sur une miniature du Book of Kells. D'après *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 493.

ciseau à graver. En haut, trois cercles ornés de croix; aux flancs, des étoiles à six rayons. Une inscription qui débute sur le maillet tenu en mains se continue sur un second maillet libre et finit dans le champ même du tableau, on lit :

VRSVS MAGESTER FECIT

Le personnage de gauche, les bras étendus comme les figures d'orantes n'a qu'une courte tunique; des écussons étoilés munis d'appendices, l'accostent; au-dessus de sa tête le calice à anses et deux colombes. On lit, en gros caractères, tant sur la bordure supérieure que sur le côté droit de la dalle, ces mots [2] :

+ HILDERICVS·DACILEOPA IN HONORE
SCI PETRI ET AMORESCI LEO
nis ET SCI GRIGORII
PRO REMEDIO A*ni* M*ae* (*suae*)

L'église du monastère de Ferentillo fut construite vers 724 par Faroald II, duc de Spolète; en 739, Luitprand, roi des Lombards, inféoda le duché à Hildéric. Cet autel est l'ouvrage d'un chef d'atelier nommé Ursus qui fabriqua le *ciborium* de l'autel de *San Giorgio in Val Pulicella* près de Vérone, où on lit :

+ VRSVS MAGESTER CVM DISCEPOLIS
SVIS IVVENTINO ET IVVIANO
EDIFICAVET HOC CIVORIVM

Une autre colonne de l'édicule portant la date du règne de Luitprand, on ne peut mettre en doute l'identification d'Ursus et de Hildéric [3].

III. Monuments originaux. — 1° *Flabellum de Monza*, attribué naturellement à la reine Théodelinde (+ 625) mais postérieur à cette dame de plus de six siècles. En 1275, il ne figure pas encore au trésor de Monza, mais seulement à l'inventaire de 1353.

W. Bock, *Kleinodien des heil. rœmischen Reiches deutscher Nation*, Anhang, p. 32, 33, fig.; W. Smith



4470. — *Flabella* figurés sur la *Transenna* de Ferentillo. D'après *Römische Quartalschrift*, 1906, t. xx, p. 51, fig. 1.

and Cheetham, *Dictionnary of christian antiquities*, t. I, p. 677, au mot *Flabellum;* W. Frisi, *Memoriale Storiche di Monza*, t. II, p. 131-134 (CCIV); p. 164 (CLXXXVII); voici le texte de l'inscription.

Recto :

+ *Ut sis conspectu preclara et cara venusta*
hac, rogo, deffendens solem requiesce sub umbra
has, soror oplutu depictas arte figuras
prælegeris flavido ut decoreris casta colore

Verso :

+ *Pulchrior ut facie dulcis videaris amica*
. . . . . *fervore solis* . . . . . .
me retinere manu Ulfeda poscente memento
. . . . . *splendoris* . . . . . .

Ch. de Linas, *op. cit.*, 1883, p. 484-486.

2° *Flabellum de Tournus*, passé dans la collection Carrand, aujourd'hui au Bargello de Florence. Est-ce encore un monument étranger, par sa date, à nos études? On l'attribue tantôt au IXe, tantôt au XIIe siècle. Du même type que le *flabellum* de Monza, il est en vélin et se replie entre les volets d'un *cassettino* rectangulaire. Le diamètre de la roue est de 0 m. 30, la longueur du manche proprement dit, de 0 m. 36.

[1] J.-O. Westwood, *Fac simile of the miniatures and ornaments of anglo-saxon and irish manuscripts*, in-fol., London, 1868, p. 31, 153, pl. LIII, fig. 7. — [2] De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1875, pl. XI, p. 155-162; Rohault de Fleury, *La messe*, t. I, p. 171, pl. LVIII; Ch. de Linas, dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, t. I, p. 494-495. — [3] De Rossi, *Bulletino di archeologia cristiana*, 1875, *loc. cit.*; Maffei, *Museum Veronense*, pl. CLXXXI.

la hauteur totale du système déployé, d'environ 0 m. 70. Un décor polychrome couvre les deux faces du parchemin. D'un côté une zone extérieure de feuillages et d'animaux fantastiques; et une zone intérieure comportant sept figures de saints accompagnés de leurs noms :

Sa Lucia, Sa Agnes, Sa Cecilia, Sa Maria, S. Petrus, S. Paulus, S. Andreas.

Les filets qui prolongent les zones font lire en lettres d'or sur champ pourpre :

Flaminis hoc donum, regnator summe polorum
Oblatum puro pectore sume libens
Virgo parens X P I voto celebraris eodem;
Hic coleris pariter, tu Filiberte sacer.
Sunt quequæ modicum confert estate flabellum :
Infestas abigit muscas et mitigat estus,
Et sine dat tedio gustare munus ciborum
Propterea calidum qui vult transire per annum
Et tutus cupit ab atris existere muscis
Omni se studeat æstate munire flabello.

Sur l'autre face, répétition du même décor avec des variantes :

Judex : S. Mauricius, S. Dionysius. S. Filibertus, S. Hilarius, S. Martinus Levita.

Hoc decus eximium, pulero moderamine gestum
Condecet in sacro semper adesse loco :
Namque suo volucres infestas flamine pellit,
Et strictim motus longius ire facit.
Hoc quoque flabellum tranquillas excitat auras,
Æstus dum sevit ventum facit atque serenum;
Fugat et obscenas importunasque volucres.

Le *cassettino* et le manche sont en os sculpté, des enroulements feuillagés couvrent le premier; le décor du second est plus compliqué. D'abord un chapiteau, puis une tige qu'interrompent quatre nœuds teints en vert. Sur le chapiteau quatre figures désignées sur le nœud placé au-dessous :

+ S MRIA · S · AGN · S · FILIB · S·PETR ·

Au second nœud, ces mots :

+ IOHEL ME SCAE FECIT IN HONORE MARIAE

Est-ce le sculpteur, le donateur, ou le prieur du monastère qui s'appelait Johel?

Les divisions de la hampe offrent des sujets champêtres. Linas croit y reconnaître Apollon chez Admète, Apollon et Marsyas, Silène.

D. Juenin, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Tournus*, t. I, p. 44-46; Mabillon, *Annal. bened.*, t. IV, p. 356; Martène et Durand, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. I, part. 1, p. 232; Du Sommerard, *Les arts du moyen âge*, t. II, p. 195, t. III, p. 151; atlas, pl. IV; album, série IX, pl. XVII; A. Way, dans *The archæological journal*, 1848, t. V, p. 205-206; Ch. Barthélemy, Traduction du *Rationale* de Durand, t. II, p. 501-503, note; Smith and Cheetham, *Dictionary of christian antiquities*, t. I, p. 678, au mot *Flabellum;* A. Darcel, *Catalogue de l'histoire du travail à l'Exposiiton universelle de 1867*, p. 102, 103, n. 1654; Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, in-fol., Paris, 1738, t. I, col. 402; M. Gerbert, *Liturgia Alemanica vetus*, San Blasii, t. I, p. 209; Rock, *The Church of our Fathers*, t. III, part. 2, p. 198-199; Ch. de Linas, *op. cit.*, 1893, p. 496, 497; *Les Arts*, 1904, août, p. 25, fig. 88.

3° *Flabellum de Canosa* (Pouille). Conservé dans la cathédrale, dédiée à Saint-Sabin, un *flabellum* liturgique dont Millin fit en 1812, un croquis conservé au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, *Gb 20*, fol. 38. Le *flabellum* (fig. 4472) consiste en une feuille de vélin naturel, plissé en rond, du diamètre de 0 m. 33, rentrant à volonté dans un *cassettino* rectangulaire, prolongement de la hampe qui mesure 0 m. 74. La hauteur totale du système atteint 1 m. 07 (ouvert) et 0 m. 905 (fermé). Le disque, lorsqu'on le développe, est maintenu au moyen d'une broche



4471. — *Flabellum* de Tournus.
D'après du Sommerard, *Les arts du moyen âge*, atlas, c. XIV, pl. IV; album, série IX, pl. XVII.

suspendue par une chaînette à l'angle inférieur du côté gauche de l'échancrure, broche qui pénètre alors dans un trou pratiqué sur la tranche du *cassettino.* L'ornementation polychrome du vélin est très élégante, trois bandes d'or et des filets rouges ou bleus y séparent deux motifs, l'un très simple, l'autre plus heureux et plus fourni. La monture est en bois exotique, analogue au palissandre. A la suite d'une longue

et minutieuse analyse de ce monument liturgique Ch. de Linas se refusait à prononcer une date quelconque, V. Gay et J. Helbig gardaient la même réserve d'où on peut induire que les signes d'antiquité du *flabellum* à Canosa sont des plus douteux et vraisemblablement imperceptibles.

4° Un *flabellum* intéressant a été trouvé dans un champ à Stûmâ, village situé au sud d'Idlib, dans le district d'Alep, avec trois patènes d'argent, provenant sans aucun doute du mobilier liturgique d'une ancienne église. Ce trésor fait aujourd'hui partie du musée de Constantinople, VIe-VIIe siècle.

Le *flabellum* a un peu souffert sur le pourtour où le métal a été déchiré. C'est un écran circulaire qui

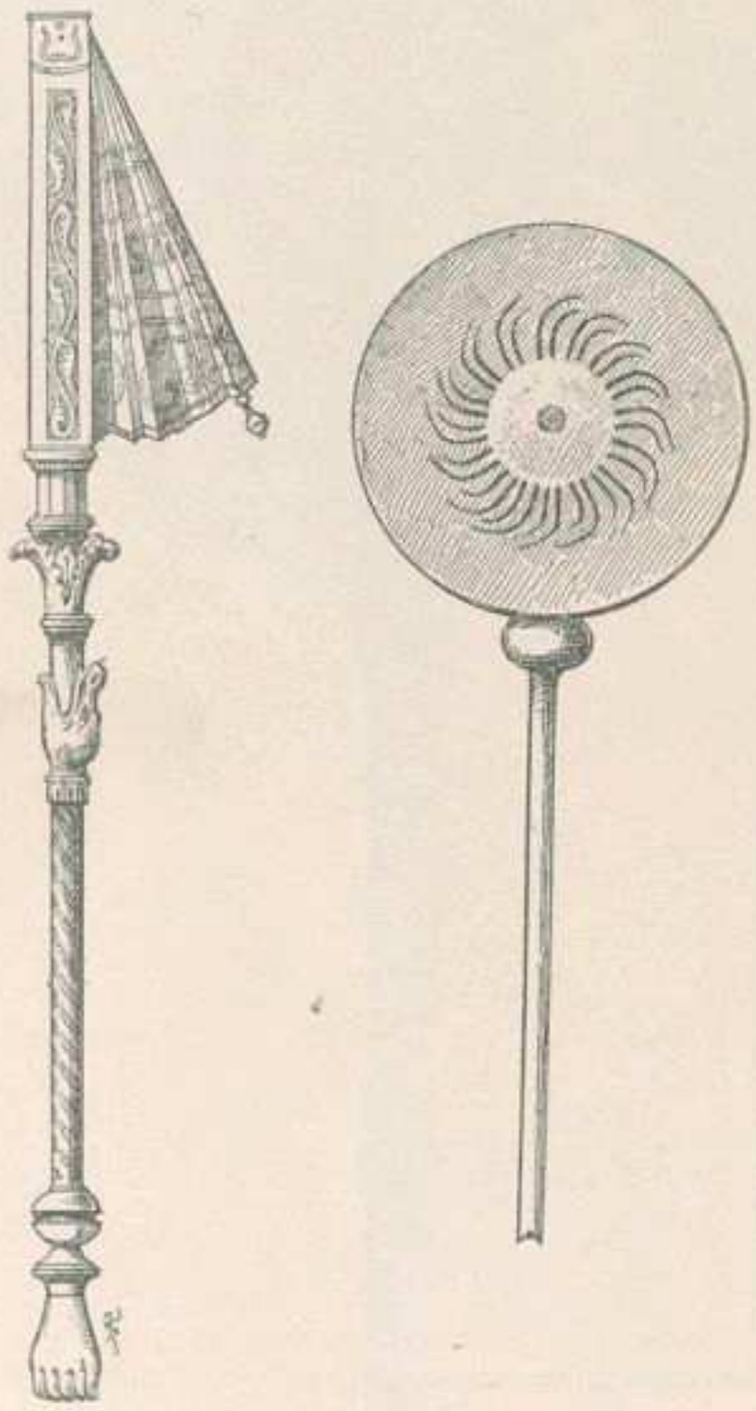

4472. — *Flabellum* de Canosa.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1883, pl. IV, n. 1-3.

a dû être fixé à l'extrémité d'une longue hampe. Le disque figure un séraphin à six ailes avec deux roues enflammées, il est encadré de plumes de paon. Cette figure est d'exécution inégale. Visage, pieds et mains sont mal venus, tandis que toutes les plumes sont parfaitement figurées. Les parties ciselées étaient recouvertes d'or, on l'aperçoit encore sur les ailes du séraphin et sur les bords du *flabellum*. Sur la tige on voit quatre poinçons. Des défauts de frappe en rendent malheureusement la lecture difficile. Le premier, en bas, est rond et présente au milieu un buste nimbé autour duquel on lit : ΙΩΑΝΝ[ΟΥ].

Le poinçon supérieur est rectangulaire, percé d'un trou et à demi effacé. Le milieu est occupé par un monogramme dont on distingue la seule lettre Κ; autour apparaissent seulement les dernières lettres d'un nom se terminant par ΘΕΟΥ. Le troisième poinçon est de forme elliptiqne et également mutilé. Il présente, comme le premier, un buste nimbé au-dessus d'un monogramme que l'on peut lire, en restituant une lettre écrasée : ΘΕΟ[Δ]ΩΡΟΥ.

Autour était gravé un autre nom dont on ne distingue plus que les deux dernières lettres ΟΥ. Le dernier poinçon, en haut, est cruciforme. Le milieu est occupé par un monogramme que l'on peut lire : ΘΕΩΔΟΡΟΝ et ce monogramme est de même facture que celui du troisième poinçon; autour, dans les bras de la croix, on lit : ΔΙ · ΟΜ · ΙΔ · ΟΥ [1].

Nous avons parlé de ces poinçons sur les objets d'orfèvrerie (voir ESTAMPILLES) et il est également permis d'y voir la marque de contrôle des officiers impériaux ou bien celui de l'église à laquelle appar-

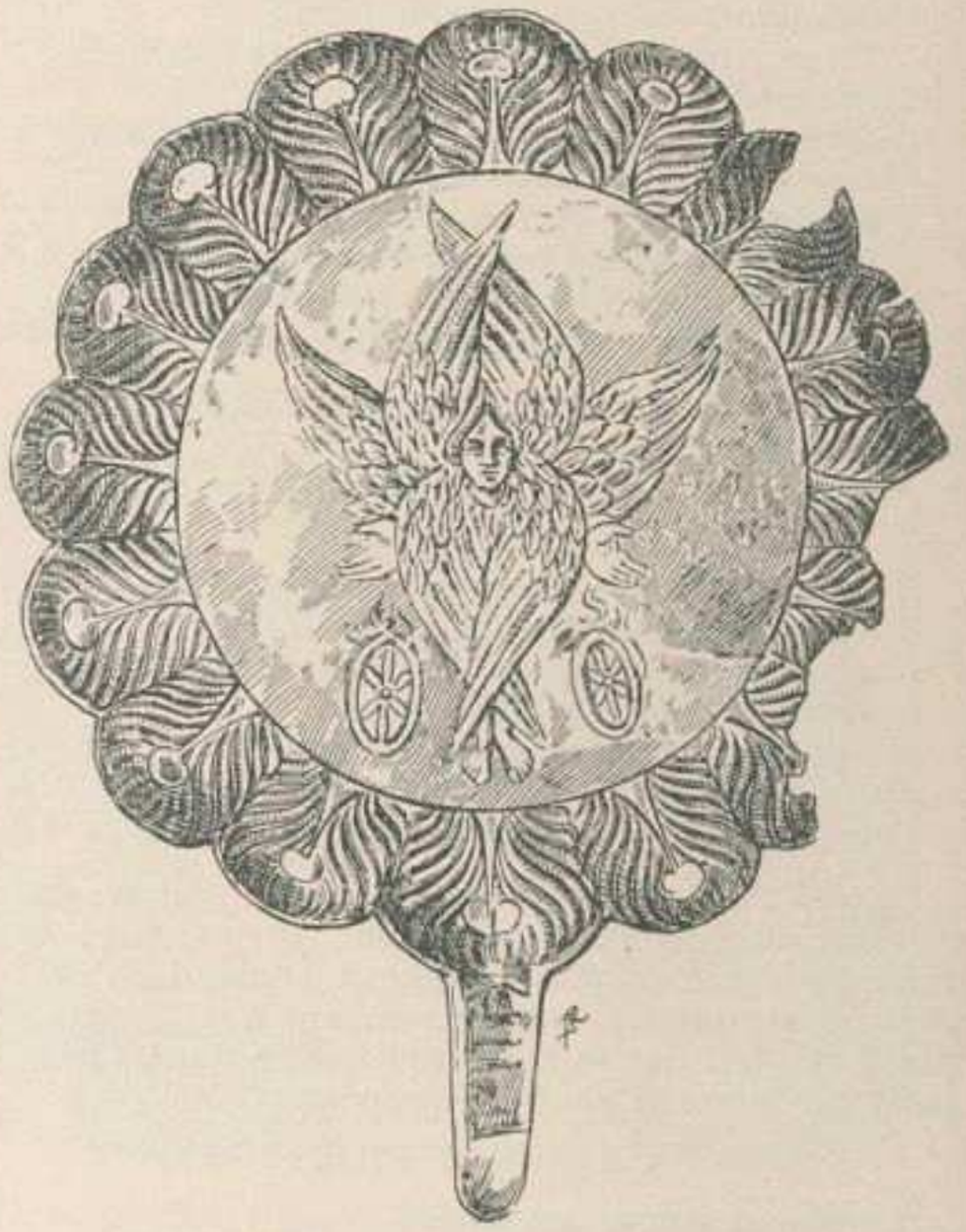

4473. — *Flabellum* de Stûmâ.
D'après *Revue archéologique*, 1911, pl. 408, fig. 1.

tenait le bijou; dans ce dernier cas, le poinçon portait l'effigie du patron du monastère ou de l'église et le nom de l'évêque ou de l'higoumène.

IV. BIBLIOGRAPHIE. — Anonyme, *Flabellum de Cunault*, dans *Répertoire historique et archéologique de l'Anjou*, 1869, p. 141. — W. Barges, *Notice of the precious objects presented by the Queen Theodelinda to the Church of Saint John the Baptist at Monza*, dans *The Archæological journal*, 1857, t. XIV, p. 17-19. — Blondel, *Histoire des éventails chez tous les peuples et à toutes les époques*, in-8°, Paris, 1875. — G. Fougères, *Flabellum*, dans Saglio, *Dictionn. des antiq. grecq. et rom.*, t. II, p. 1149-1152. — Frunberger, *Geschichte des Fachers*, in-8°, Leipzig, 1876. — Ch. de Linas, *Les disques crucifères, le Flabellum et l'Umbella*, dans *Revue de l'Art chrétien*, 1883, 3e série, t. I, p. 379, 394, 477-518; 1884, 3e série, t. II, p. 5-33. — Martigny, *De l'usage du flabellum dans les liturgies antiques*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1855, t. III, p. 370-400. — F. M. Paciaudi, Σκιαδιοφορήμα *sive de umbellæ gestatione commentarius*, in-4°, Romæ, 1752. — S. Paoli, *De patena argentea Foro corneliensi S. Petri Chrysologi*, in-4°, Neapoli, 1745, p. 78 sq. — P. Perdrizet et Chesnay, *La métropole de Serrès*, dans

[1] J. Ebersolt, *Le trésor de Stûmâ au musée de Constantinople*, dans *Revue archéologique*, 1911, p. 407-410.

Monuments Piot, t. x, p. 138, pl. xiii; P. Perdrizet, *Les terres cuites grecques d'Égypte de la collection Fouquet*, in-4, Nancy, 1921. — G. Rohault de Fleury, *La messe. Études archéologiques*, in-4°, Paris, 1888, t. vi, p. 125-132 : *Flabella*, pl. cdlxxxix-cdxcv. — N. Rondot, *Rapport sur les objets de parure, de fantaisie et de goût*, in-8°, Paris, 1854. — Rosellini, *Monumenti dell' Egitto*, t. i, pl. xvi, n. 4; pl. cvi; pl. cxxiv, t. ii, pl. lxxx, n. 8. — G. Suarès (de Vaison), *De flabellis pontificiis et muscariis pavoninis diatriba*, data Vasioni, viii kal. junias, MDCLI . — A. Way, *Notices of ancient ornaments and appliances of sacred use. — The Flabellum flabrum muscatorium, muscifugium, alara or ventilabrum*, dans *The archeological journal*, 1848, t. v, p. 201-206. — J. Ebersolt, *Le Trésor de Stûmâ au musée de Constantinople*, dans *Rev. arch.*, 1911.

H. Leclercq.

FLACIUS ILLYRICUS (LA MESSE LATINE DE). — I. Flacius Illyricus. — II. La messe latine de Flacius Illyricus. — III. Nature de cette messe et sa date. — IV. Famille liturgique de la *Missa latina*. — V. Origine, auteur présumé. — VI. Emprunts de la messe à d'autres sources. — VII. Bibliographie.

I. Flacius Illyricus. — Mathias Flacius Illyricus ou comme on écrit quelquefois à tort Flaccus Illyricus, de son vrai nom Flach ou Flacich Francowitz, né à Albona en Illyrie (d'où son surnom d'Illyricus) en 1520, mort à Francfort en 1575, fut un théologien et un controversiste très fécond. La liste de ses œuvres dans Preger va de la p. 539 à la p. 572 (tome ii). Il écrivit non seulement contre les catholiques (Rome est pour lui Babylone, et le pape, l'antechrist), mais encore contre ses coreligionnaires Mélanchton, Osiander, Schwenckfeld, Major, Menius, et autres. Il est en tout cas l'un des plus connus, des plus remuants et aussi des plus savants théologiens du protestantisme. Quelques-uns de ses travaux, édition de Grégoire de Tours, de Sulpice-Sévère, de Firmicus Maternus (dont il découvrit le premier le texte), hymnes du moyen âge, texte grec du Nouveau Testament, sont des ouvrages d'une utilité générale qui ont leur importance dans l'histoire de l'humanisme. Mais l'entreprise qui le rendit le plus célèbre fut son histoire de l'Église, connue sous le nom populaire de *Centuries de Magdebourg*, dont il fit une machine de guerre contre les catholiques et qui suscita l'immortel ouvrage de Baronius.

On ne saurait le féliciter d'avoir manqué à la première règle de la critique qui est de considérer l'histoire comme une science et de n'y avoir cherché qu'une arme pour combattre les catholiques. Il ne comprit pas qu'en la faisant servir ainsi à un but de controverse, il risquait de l'abaisser et de l'altérer. Ce qui du reste ne manqua pas. Il ne fut pas difficile à Baronius, à Bellarmin et à ceux qui les ont suivis, de relever dans l'œuvre des centuriateurs de Magdebourg la partialité des jugements, l'insuffisance de l'information et même des erreurs graves.

Les mêmes défauts se retrouvent dans l'œuvre liturgique dont il fut l'éditeur et qui motive notre article, la *Missa latina* [1].

II. La messe latine de Flacius Illyricus. — C'est en 1557 à Strasbourg que parut sa *Missa latina*, où il prétendait prouver que cette messe représentait l'usage liturgique gallican et allemand antérieur à la messe romaine, et que cette dernière avait gravement altéré la pureté de la messe primitive. Cet ouvrage aujourd'hui fort rare, dans l'édition primitive, porte ce titre significatif : *Missa latina quæ olim ante Romanam circa 700 Domini annum in usu fuit, bona fide ex vetusto authenticoque codice descripta. Item quædam de vetustatibus Missæ scitu valde digna adiuncta est Beati Rhenani præfatio in missam Chrysostomi a Leone Tusco, anno Domini 1070 versam.* Argentinæ, excudebat Christianus Mylius, 1557.

C'est un in-24 de 117 pages, conservé à la réserve du British Museum, où nous l'avons consulté et qui est coté *a. 3. C.-25.* Une longue note manuscrite attachée au même exemplaire et sans nom d'auteur, mais probablement du siècle dernier, constate la rareté des exemplaires de l'édition primitive, mais conteste que les protestants eux-mêmes aient cherché à détruire les exemplaires de l'édition quand ils eurent constaté que ce document contenait au contraire des arguments contre eux. C'est l'hypothèse de du Peyrat, *Histoire ecclésiastique de la Cour, ou antiquités et recherches de la chapelle ou oratoire du roi de France*, Paris, 1645, p. 167, qui a été depuis acceptée par Bona, Lecointe, et nombre d'autres.

Ce qui est certain, c'est que de bonne heure les exemplaires de la *Missa latina* devinrent si rares qu'ils échappèrent aux recherches de savants, pourtant bien informés, comme Pamelius, Cassandre, Baronius, Bellarmin [2]. Lecointe cependant parvint à la découvrir et n'hésita pas à en rééditer le texte dans ses *Annales Ecclesiæ Francorum* [3]. La discussion reprit de plus belle. Flacius et ses coreligionnaires tiraient de cette messe un argument contre l'autorité et l'antiquité de la messe romaine. Ils y trouvaient la preuve qu'à cette époque il n'y avait en Orient, comme en Occident, qu'une seule messe, toujours la même; que conséquemment les fêtes de la Vierge et des saints et le calendrier catholique n'existaient pas en ce temps-là.

Le nouvel éditeur et ceux qui le suivirent, tout en faisant justice de ces exagérations, continuèrent à croire que la *Missa latina* était bien la messe gallicane antérieure à l'importation de la liturgie romaine dans les Gaules [4]. Mais les liturgistes sérieux, Bona, Tommasi, Mabillon, Ménard, Martène, Grancolas, Lebrun, en jugèrent plus sainement et, sans se rencontrer dans toutes leurs affirmations, sans surtout arriver à des résultats bien concluants, ils se rapprochèrent de la vérité [5].

III. Nature de cette messe et sa date. — Le bruit produit autour de cet écrit, les divergences d'opinion des critiques et des liturgistes, les craintes surtout et le désarroi des théologiens du xvie siècle, nous étonnent aujourd'hui, et nous font mesurer les progrès accomplis parmi nous dans les études liturgiques. Car il semble assez aisé maintenant de fixer plus justement la valeur de cette composition. Nous avons cherché il y

[1] La vie et les ouvrages de Flacius Illyricus ont été étudiés par les historiens de la Réforme, et notamment par W. Preger, qui lui a consacré deux volumes, *Mathias Flacius Illyricus u. seine Zeit*, Erlangen, 1859. Il a aussi un article dans le *Dictionnaire de théologie catholique* (voir à la bibliographie). Mais la *Missa Latina* n'y est pas étudiée. Dans Preger pour la *Missa latina*, voir t. ii, p. 421 sq. et 476. — [2] Cf. Bona-Sala, *Rerum liturgicarum*, t. i, p. 228. — [3] T. ii, *ad annum ICCI* (601), n. 20. Après Lecointe, elle a encore été éditée par Bona dans les quatre éditions de ses *Rerum Liturgicarum*, par Dom Martène, *op. cit.*, et enfin dans, *P. L.*, t. cxxxviii, col. 1302 sq. Les rapprochements que nous suggérons dans cet article permettraient croyons-nous, d'en faire une édition plus critique, ce qui serait fort à souhaiter. — [4] C'est l'opinion de du Peyrat, *op. cit.*, t. ii, ch. xiii, p. 561, et celle des auteurs de la *Perpétuité de la foi*, t. i, l. VIII, c. iii. — [5] Bona, *Rerum liturgicarum*, l. I, c. xii, éd. Sala, t. i, p. 226, et appendice du t. ii; Thomasi-Vezzosi, *Opera*, t. vi, p. xlvi; t. vii, p. 41; t. iv, p. 340; Mabillon, *Liturgia gallicana*, t. i, c. iii, n. 4; Dom H. Ménard, *In S. Gregorii Librum sacramentorum notæ*, dans *P. L.*, t. lxxviii, col. 556 sq. Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. iv, art. 12, ordo iv; Lebrun, *Explication des cérémonies de la messe*, 1777, t. iii, p. 340; Grancolas, *L'ancien sacramentaire de l'Église*, p. 360 sq, Paris, 1704.

a quelques années à en étudier les origines, à la situer chronologiquement et géographiquement à sa vraie place, nous nous sommes efforcés en un mot d'arriver à des conclusions moins hypothétiques que celles qui avaient été émises jusqu'ici [1].

La *messe latine* est un long document qui dans l'infolio de l'édition Bona-Sala, n'occupe pas moins de XXIX pages, et quoiqu'il y ait un bon nombre de pièces de rechange, cette messe, si elle a jamais été dite en son entier avec les rites et les chants qui l'accompagnent, a bien pu durer du premier chant du coq jusqu'à l'heure où le soleil est au milieu de sa course.

Elle débute par les prières que le prêtre récite comme préparation à la messe, et en revêtant ses ornements. Ces formules, qui sont loin d'être primitives, ne se trouvent guère que dans les sacramentaires du IXe ou du Xe siècle, à l'exception peut-être du missel de Bobbio et du *Missale Gothicum*, et sont comprises sous le nom général d'*Apologiæ sacerdotis;* ici le nom donné est *apologetica*. Voir APOLOGIES, t. I, col. 2591 sq.

On voit que dès le début nous sommes ramenés vers le IXe ou le Xe siècle, c'est-à-dire environ quatre siècles plus tard que l'époque assignée par le premier éditeur et si candidement acceptée par quelques critiques. On trouve en effet de ces *Apologiæ* dans la plupart des livres de cette époque avec une grande variété de formules [2].

La méthode de composition se trahit aussi. Ainsi ces *apologiæ* qui sembleraient devoir se trouver au commencement de la messe, comme préparation, ou à l'offertoire, sont ici répandues un peu partout; après la collecte du jour, on en compte une quinzaine de formules. Il est visible aussi que ces prières ne sont pas une œuvre personnelle, mais qu'elles ont été empruntées un peu à toutes les sources: nous y reviendrons du reste. Ce n'est donc pas d'un auteur de la *Missa latina* qu'il faut parler, mais bien d'un compilateur.

Dès le début aussi nous voyons combien cette liturgie est riche, abondante, prolixe même, avec de longues prières qui s'enguirlandent et festonnent autour du psaume d'introït *Judica me, Deus*, du *Confiteor* et des autres prières de la messe. Et il en ira ainsi jusqu'à la fin. Tout l'ordinaire de la messe s'y retrouve, *Gloria in excelsis*, oraison, épître, graduel, *alleluia*, même la séquence, l'évangile, l'offertoire, les prières de l'encensement et de l'oblation, la secrète, la préface, le *sanctus*, puis les prières du canon et le reste.

Pendant que s'exécutent les chants et que se font les lectures, ou que se disent les oraisons, il y a, comme pour le début, des prières pour accompagner les différents rites de la messe. Mais quelque longues qu'elles soient, elles restent toujours en relation avec ce que j'appellerai le fond de la messe. Selon l'énergique et fort juste comparaison du cardinal Bona, de même que l'homme est le même quand il est nu ou quand il est revêtu de ses habits, aussi amples et aussi riches soient-ils, de même cette messe n'est que la messe romaine habillée [3]. Ajoutons que dans le cas présent, si ces vêtements sont souvent de velours, de soie, d'étoffes précieuses, il s'y mêle parfois quelques fanfreluches et chiffons. Nous aimions mieux la messe dans sa belle nudité.

Mais, dira-t-on, comment le prêtre au milieu de sa messe trouvera-t-il le temps de réciter toutes ces prières de surérogation? Nous répondons : il ne s'agit pas ici d'une messe basse, ni d'un simple prêtre, mais d'une messe pontificale célébrée par un prélat au trône, et l'on s'explique plus facilement alors, comment pendant les chants ou les lectures, il a le loisir de dire ces prières. Et de cette particularité qui jette un si grand jour sur toute la messe d'Illyricus, il est curieux qu'on se soit avisé si tard, car il semble aujourd'hui à une simple lecture, que cela doive sauter aux yeux [4].

On est vraiment étonné qu'en plein XVIIIe siècle, après les travaux de Bona, de Mabillon, de Tommasi, un écrivain carme, le P. Honoré de Sainte-Marie, auteur d'un volumineux ouvrage *Réflexions sur les règles et sur l'usage de la critique*, en 3 volumes, ait écrit dans son livre une longue dissertation pour prouver que notre messe remonte au IVe siècle, qu'elle est la source de toutes les liturgies occidentales, et qu'il ne faudrait pas être surpris que saint Hilaire en fut l'auteur; mieux que cela, c'est la messe de saint Pierre et de saint Clément un peu retouchée [5]! En quoi, dit Lebrun, le P. Honoré a montré qu'il ignore la première règle de la critique, qui est de ne parler que des choses dont on a une connaissance distincte. Toute cette dissertation n'est qu'un long paradoxe et comme une gageure contre les règles historiques les plus élémentaires. En effet, encore que l'histoire des rites ne soit qu'imparfaitement connue, nous pouvons cependant aujourd'hui suivre l'évolution liturgique depuis l'origine et assigner à un document sa place, au moins approximativement.

Le caractère de la liturgie des premiers siècles est la simplicité dans les rites et les formules et, si l'on peut dire, la logique qui préside dans les uns et dans les autres, et fait qu'ils se correspondent et s'enchaînent selon des lois très simples et très naturelles, et conformément aux conditions des temps et des lieux. Tout au contraire avec la messe d'Illyricus nous retombons à une époque où la complication et le symbolisme à outrance avec la prolixité semblent devenir l'élément des liturgistes, à l'époque qui a vu naître les *Libellus precum*, de Fleury, le *Book of Cerne*, les livres de Charles le Chauve, de Bède, d'Alcuin et même un certain nombre de messes assez semblables à celles d'Illyricus, c'est-à-dire, le VIIIe, le IXe et le Xe siècle [6]. C'est bien de cette époque que procède notre messe; elle porte tous les caractères de son temps. On nous dispensera d'en faire longuement la preuve. La tentative du P. Honoré de Saint-Marie est restée sans échos elle n'a pas besoin aujourd'hui de réfutation. Nous nous contenterons de dire brièvement que sans parler de l'argument négatif, qui a bien quelque valeur dans la circonstance, c'est-à-dire de l'absence complète de témoignages sur cette messe, avant le IXe siècle, la présence du symbole, et dans ce symbole du *Filioque*,

[1] Voir notre article *La Messe de Flacius Illyricus*, dans *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 151-164. Pour les manuscrits où se retrouve la *Missa latina*, cf. le § 6°. — [2] Pour nous en tenir seulement à quelques exemples. Cf. le *Book of Cerne*, éd. Kuypers, p. XXV; Le Missel de Stowe (Warren, *The Liturgy and ritual of the celtic Church)*, p. 185, 226, 227, 230, 234, 250; le sacramentaire ambrosien de Bergame, *Auctarium Solesmense*, p. 91 et 175; le missel de Léofric, éd. Warren, voir à la table; les sacramentaires édités par Ménard, *P. L.*, t. LXXVIII, col. 514, 515, 517, sq. L'une des *Apologies* de la messe d'Illyricus (Bona, *op. cit.*, p. XI) se lit encore dans nos missels parmi les *orationes post missam: Oratio sancti Augustini : Ante oculos tuos, Domine, culpas nostras gerimus*, etc. — [3] Bona, *op. cit.*, t. I, p. 229. — [4] Sala semble croire qu'il est le premier à l'avoir signalé dans ses notes sur Bona. Bona-Sala, *op. cit.*, t. I, p. 231. Le mot *sacerdos* qui l'arrête, ne saurait faire difficulté. Dans le latin du haut moyen âge, c'est le terme courant pour un évêque ou pontife. — [5] Bona, *Rerum liturgicarum*, t. III, p. 243, éd. Lyon, 1720. Elle a été reproduite dans l'édition Bona-Sala, t. III, appendices, p. XXXVI sq. — [6] Dom Hugues Ménard en a édité une pour son compte *P. L.*, t. LXXVIII, col. 245 sq., dont il dit : *patet.... missam Tilianam Illyricianæ esse quam simillimam*, *op. cit.*, p. 566. Bona édite un fragment d'une autre, *op. cit.*, p. XXIX. Martène, donne aussi quelques types qui tous appartiennent à la même famille, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, l. I, c. IV, ordo V sq., 1788, p. 186.

puis la séquence, trahissent un temps qui ne peut être antérieur à celui de Charlemagne. Le sigle N à la place du sigle *itl* dans les manuscrits liturgiques est aussi assez significatif; c'est vers le xe siècle, selon Ménard, que l'N prend place [1]. Cependant il ne faudrait pas trop insister sur ce point, car la règle compte des exceptions. Mais le style liturgique, la composition, la présence de certains rites ne laisse plus de doute. Ici même, nous trouvons que certains critiques, en mettant ce document au xe et même au xie siècle, comme Lebrun ou Grancolas, l'ont un peu trop rajeuni, et nous préférerions pour notre compte, le temps de Charlemagne. En effet l'absence d'*agnus Dei*, et des prières finales qui aujourd'hui terminent la messe, et quelques autres raisons que nous donnerons plus loin, nous inclineraient à adopter cette opinion [2].

IV. Famille liturgique de la Missa latina. — Nous passons maintenant à cette autre question, peut-être plus compliquée que la précédente : à quelle famille liturgique appartient cette messe? Nous avons dit qu'au-dessous des arabesques, plus ou moins fantaisistes, se dessinent les signes plus simples d'une messe ordinaire. Si la *Missa latina* a été rédigée en Gaule et sous Charlemagne, ce ne peut être que la messe gallicane ou la messe romaine.

Là non plus le doute n'est guère permis. Pour y voir, avec quelques critiques, la messe gallicane, il faut vraiment bien mal connaître cette liturgie. Introït, *kyrie*, oraison, graduel, *alleluia*, séquence, une seule leçon (épître), l'évangile, la paix immédiatement avant la communion, tout cela est bien romain; romain aussi le canon, malgré quelques additions ou altérations qui sont le fait de l'auteur et qui ne sont chez lui que la conséquence de son système. Nous voudrions même faire un pas de plus, et prouver dans la mesure du possible, que le fonds de cette messe n'est pas emprunté au gélasien, encore assez répandu en Gaule à cette époque [3], mais au grégorien, et la démonstration ne serait pas sans quelque intérêt pour nos études.

Le *Gloria in excelsis* à la messe paraît post-gélasien; le canon avec les mementos des vivants et des morts, et surtout la finale du canon avec les prières de la communion, sont un nouvel et sérieux indice de l'usage du grégorien [4].

Mais en même temps, nous voudrions attirer l'attention sur un autre point. L'auteur, tout en suivant dans l'ensemble la liturgie romaine, ne s'est pas interdit de garder quelques usages gallicans, et cette dernière remarque nous acheminera vers la solution. Un compromis de cette nature entre le gallican et le grégorien, nous invite tout de suite à chercher l'époque où venait de s'accomplir une sorte de fusion entre les rites, et plus exactement le règne et la cour de Charlemagne.

La bénédiction est donnée par l'évêque entre le *Pater* et la communion, selon la coutume gallicane; l'évêque met l'eucharistie dans la main du prêtre et des diacres, il leur présente le calice, il communie les fidèles sous les deux espèces; enfin, autre point important qui n'avait pas encore été remarqué, quoique les *mementos* soient dans le canon selon la mode romaine, certaines prières avant l'offertoire témoignent d'un usage gallican ancien dans lequel ces prières pour les vivants et les morts étaient à cette place. Il y a une oraison pour chacun de ceux qui offrent, selon leur qualité; puis suivent de vraies prières litaniques pour ceux qui ont fait une offrande, pour le roi et le peuple, pour l'Église, pour les vivants et les morts, etc. Toute cette partie de la messe est des plus curieuses. La prière *Ignosce, quæso* (Bona, p. xix) est aussi litanique, L'oraison *Suscipe, sancta Trinitas*, devrait surtout nous arrêter; elle est ici sous sa forme primitive, c'est-à-dire litanique et contient ces mots : *in honorem.... quorum hic et reliquiæ habentur;* au romain actuel elle a perdu sa forme litanique, maintenant que les oraisons litaniques sont dans l'intérieur du canon romain. Le point de suture entre les deux usages gallican et romain apparaît donc évident ici au moment de leur fusion [5].

L'usage du *credo*, et surtout du *credo* avec le *Filioque* n'est pas non plus romain à cette époque, mais gallican.

Or cette conclusion ne manquerait pas de donner à notre messe un renouveau d'intérêt, car elle doit être classée alors parmi les tentatives qui furent faites à cette époque et d'où est sorti le missel romain tel qu'il existe aujourd'hui. C'est de là, ou d'une source voisine, que certaines prières ont pris place dans ce grégorien renouvelé et refondu, notamment les prières pour les vêtements, quelques prières d'offertoire, et de la fin de la messe. Quelque lumière en pourrait rejaillir sur le problème à l'ordre du jour de la composition du grégorien.

V. Origine, auteur présumé. — La question, d'auteur, pour les documents liturgiques anonymes, reste des plus compliquées et n'est pas de celles qui puissent donner lieu à une solution définitive. On peut du moins proposer une hypothèse.

La comparaison entre la messe d'Illyricus et d'autres documents liturgiques pourra nous mettre sur la voie. Nous trouvons d'abord plusieurs pièces de la messe d'Illyricus dans les ouvrages liturgiques composés par Alcuin, à la fin du ixe siècle.

Messe d'Illyricus	Alcuin
Memores sumus, æterne Deus, Pater omnipotens, gloriosissimæ passionis filii tui, etc. (Bénédiction de l'encens, Bona, *op. cit.*, p. xxii).	— *Memores sumus, æterne Deus... gloriosissimæ passionis filii tui*, etc. *P. L.*, t. ci, col. 449. *Super oblata* [6].
— *Ignosce mihi, quæso, quem maculatæ vitæ conscientia*, etc. Bona, *op. cit.*, p. xix.	— *Ignosce mihi, quæsumus Domine, quem maculatæ vitæ conscientia*, etc. D'une *Missa sancti Augustini*, *P. L.*, t. ci, col. 449.
— *Succurre mihi, Deus meus, antequam moriar, antecommixtio*, etc., tandis que les exemplaires antérieurs semblent suivre la leçon *Fiat commixtio*, comme les *Ordines Romani*, n. I, II et III. *Musæum Italicum*, t. II, p. 50, 59. Il n'y a selon nous, aucune conclusion à tirer de l'absence dans l'*Hanc igitur oblationem* du *diesque nostros*, parce que cette oraison dans la messe d'Illyricus est visiblement trop altérée.	— *Succurre mihi, Deus meus, antequam mors veniat,*

[1] Ménard, *In S. Gregorii Librum sacramentorum notæ*, *P. L.*, t. lxxviii, col. 558; Tommasi, *op. cit.*, t. iv, p. 340. — [2] Telle ou telle formule que l'on pourrait relever dans ce document comme l'a fait le P. J. Braun, (cf. la Bibliographie), et qui trahirait le xe ou le xie siècle ne suffirait pas à détruire cette thèse. Nous ne nions pas que, comme beaucoup de livres liturgiques, la *Missa latina* a pu recevoir des additions ou subir quelques altérations. Au siècle où elle fut copiée, c'est-à-dire probablement au xie siècle, on ne se faisait aucun scrupule de ces modifications. Il s'agit ici de l'ensemble des prières et de la combinaison générale qui semblent nous ramener à cette époque de grande activité liturgique que fut le ixe siècle — [3] Dom S. Baumer, *Uber das sogenannte sacramentarium Gelasianum*, dans *Historische Jahrbuch*, t. xiv, p. 241-301; et E. Bishop, *The earliest Roman Mass Book*, dans *Dublin Review*, 1894, p. 245 sq. — [4] Nous lisons dans Illyricus, *Hæc* [5] On remarquera que dans la prière de l'encens *Per intercessionem* on lit non pas le nom de saint Michel, mais celui de saint Gabriel, ce qui est la vraie version. Cf. Tommasi, *op. cit.*, t. vii, p. 42 sq. — [6] Ce passage se trouve aussi dans le *Liber ordinum* mozarabe édité par Dom Férotin dans le t. v de nos *Monumenta liturgica*, p. 265. C'est une véritable anamnèse dont on a fait ici assez maladroitement une prière sur l'encens. Cf. notre article Anamnèse, t. I, col. 1890. Dans l'article Alcuin, nous avons montré les emprunts de celui-ci à la liturgie mozarabe.

quam me tormenta rapiant, etc., Bona, *op. cit.*, p. XII.

— *Deus qui contritorum non despicis gemitum*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XIV.

antequam mors me perimat, etc., Donnée comme oraison *Sancti Isidori*, *P. L.*, t. CI, col. 605 [1].

— *Deus qui contritorum non despicis gemitum*, etc. *P. L.*, t. CI, col. 532 [2].

De ces comparaisons n'y a-t-il pas quelque conclusion à tirer? Faut-il croire dès maintenant que nous tenons l'auteur de la messe d'Illyricus, et que cet auteur n'est autre qu'Alcuin?

Il y aurait au moins quelque vraisemblance. L'activité littéraire d'Alcuin s'affirme au temps de Charlemagne, c'est-à-dire justement, à l'époque où d'après ses caractères généraux se placerait la composition de la *Missa latina*. Ce n'est pas en Italie, ni en Espagne, ni en Angleterre, ni même en Germanie [3], mais en Gaule qu'elle a été écrite, et dans ce milieu où se combina le gallicano-grégorien avec le gélasien, c'est-à-dire encore à la cour de Charlemagne où Alcuin passa une partie de sa vie. Nul plus naturellement que cet auteur n'en pourrait réclamer la paternité. Il a composé plusieurs recueils liturgiques de même genre; son *sacramentaire*, son *de psalmorum usu*, ses *officia per ferias*, ressemblent fort à la messe d'Illyricus. Mêmes procédés de composition, même style; plusieurs passages, nous venons de le voir, sont communs aux deux. Il mit la main un peu à toutes les œuvres liturgiques de ce temps, au lectionnaire, aux capitulaires (pour la partie liturgique), à l'homéliaire; en outre, l'auteur de la messe d'Illyricus fait de nombreux emprunts à la liturgie mozarabe, comme on le verra en se reportant aux colonnes ci-dessus; nous avons trouvé le même genre d'emprunts dans les autres livres liturgiques d'Alcuin. Enfin, fait plus significatif encore, on admet généralement aujourd'hui parmi les liturgistes, que l'auteur même de la réforme gallicano-liturgique, de l'édition du sacramentaire grégorien en Gaule, c'est Alcuin lui-même [4]. Il y a même dans la *Missa* d'Illyricus une oraison qui mérite d'attirer notre attention; elle est conçue en ces termes : *Suscipe, sancta Trinitas, hanc oblationem quam pro seniore nostro, et cuncta congregatione sancti Petri, meisque parentibus*, etc. [5]. Mabillon croit pouvoir en conclure que la messe a été composée pour le monastère de Saint-Pierre d'Hornbach. Mais dom Martène pense qu'il s'agit plutôt de l'église de Salzbourg, dédiée à saint Pierre, et très imbue de rites monastiques; et comme dans une autre oraison il est dit : *Suscipe, sancta Trinitas.... pro omnibus in Christo fratribus, et sororibus nostris*, il voit sous ce titre le monastère de moniales qui était voisin [6]. Je crois que ce dernier est plus près de la vérité et j'ajoute comme confirmation qu'à l'époque où fut composée notre messe, l'évêque de cette ville était Aquila ou Arno que l'on a cru quelque temps frère d'Alcuin [7], qui était dans tous les cas son ami, et à qui sont adressées plusieurs de ses lettres. Alcuin a bien pu écrire sa messe pour cet ami, comme il avait écrit pour d'autres amis ses divers livres liturgiques. Enfin quand nous lisons cette oraison : *Suscipe, Sancta Trinitas, hanc oblationem quam tibi offerimus pro rege nostro, et sua venerabile prole, et statu regni sui*, etc. [8], nous verrions volontiers dans ce roi, Charlemagne qui, au temps où Alcuin vivait à sa cour, n'était pas encore empereur; dans cette *venerabilis proles*, les enfants du roi dont Alcuin fut l'instituteur. Alcuin était venu auprès de Charlemagne en 770; il le quitta en 796 pour se retirer dans son monastère de Saint-Martin de Tours, où il mourut en 804; c'est en 800 que Charlemagne fut proclamé empereur; c'est donc exactement entre 780 et 796 que se placerait la composition de la messe.

Je ferai remarquer aussi l'emploi des mots *pro seniore nostro* dans l'oraison que nous venons de citer. Ce terme assez spécial se rencontre dans le Missel de Stowe, p. 234; dans la règle de saint Colomban, c. VII; dans son pénitentiel, c. XXVIII; le mot celtique correspondant *senora* est employé dans la règle irlandaise de saint Colomban, et le Dr Warren en tire une preuve que la *Missa Illyrici*, qu'il place du reste au Xe siècle, pourrait bien être d'origine celtique irlandaise. L'argument n'est peut-être pas absolument convaincant, car le mot *senior*, dans un sens analogue, se rencontre ailleurs [9].

Mais il est incontestable que plusieurs traces de *celticisme* qui apparaissent dans les ouvrages liturgiques d'Alcuin et dans la messe d'Illyricus, s'expliquent fort bien par ce fait qu'Alcuin, d'origine anglo-saxonne, fut élevé au monastère de la cathédrale d'York.

Ce serait ainsi une nouvelle composition liturgique d'Alcuin que nous lui restituerions; et certes ne serait-il pas piquant de voir cette œuvre de l'ami de Charlemagne, du restaurateur de la liturgie romaine en Gaule, dénichée par un centuriateur de Magdebourg, qui s'en fait une arme de combat contre l'Église romaine, jusqu'au jour où cette arme éclate enfin entre les mains de ceux qui s'en servent. Cependant, en l'absence d'arguments décisifs, je ne donne pas cette conclusion comme certaine, mais seulement comme vraisemblable. Tant que nous n'aurons pas de cette messe d'Illyricus une édition soignée qui serait saluée avec joie par tous les liturgistes, nous devrons nous contenter de ces hypothèses.

VI. Emprunts de la messe a d'autres sources. — Ce qui nous ferait hésiter surtout pour assigner un auteur à une composition de ce genre, c'est la facilité avec laquelle à cette époque les livres liturgiques se font des emprunts, de telle sorte que les rapprochements, si nombreux qu'ils soient, ne sont jamais une preuve absolue. Après une étude comparée des livres du genre de la *Missa latina*, du VIIIe au Xe siècle, on en arrive à cette conclusion qu'un document liturgique est un bien commun où chacun puise à volonté. La plupart de ces œuvres, à qui veut les étudier suivant cette méthode, apparaissent comme une sorte de marqueterie, une vraie mosaïque, où telle pièce dérive du léonien, telle autre du gélasien, ou du grégorien, ou du mozarabe, ou de l'ambrosien, de la liturgie celtique ou même des rites orientaux; telle autre pièce est enchâssée dans cinq ou six sacramentaires ou livres liturgiques de date et de provenance très différentes,

[1] Celle-ci se retrouve dans le *Book of Cerne*, p. 148, sous le nom de saint Jérôme. En réalité le passage est emprunté aux synonymes de saint Isidore, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 841 sq., qui lui-même l'emprunte à saint Ephrem, *Precatio IV ad Deum* (éd. Caillau, t. VIII, p. 211). C'est bien ce dernier qui paraît une des sources principales de l'eucologie du moyen âge. — [2] Comme la précédente, cette prière a été d'un usage très commun; ainsi on la dit au missel mozarabe, *P. L.*, t. LXXXV, col. 999; au *Liber ordinum*, p. 335; dans le sacramentaire ambrosien de Bergame, p. 153; dans le missel de Léofric, p. 184; dans le missel de saint Augustin de Cantorbéry, p. 142, etc. — [3] L'Allemagne et particulièrement la province de Salzbourg pourraient élever quelques prétentions à la composition de la *Missa*, mais nous allons écarter cette hypothèse. — [4] Voir Alcuin, t. I, col. 1084. Pour ses emprunts au rite mozarabe, *ibid.*, col. 1083 sq. — [5] Bona, *op. cit.*, p. XXI. — [6] Martène, *op. cit.*, p. 176. De plus dom Martène a trouvé un manuscrit (Pontifical) de Salzbourg qui contient la messe d'Illyricus résumée. — [7] Froben a démontré qu'il n'en était rien, dans ses propylées à l'édition d'Alcuin. *P. L.*, t. C. — [8] Bona, *op. cit.*, p. XXI. — [9] Notamment dans le *Missale Gallicanum*, p. 159; et même dans Tertullien, *Apolog.*, c. XXXIV. Cf. Warren, *op. cit.*, p. 260, 261. Dans la *regula sancti Benedicti* le mot *senior* a un sens un peu différent.

si bien que les barrières qui séparaient les familles liturgiques ambrosienne, romaine, mozarabe, gallicane, romaine, celtique, semblent tomber, ou du moins s'ouvrir par de larges brèches.

Pour ne pas sortir de la messe d'Illyricus, voici un petit spécimen de ces emprunts aux diverses sources liturgiques qui pourront du reste apporter quelques nouveaux indices pour son origine.

Messe d'Illyricus	Sources diverses
Ignosce, Domine, quod dum rogare compellor, etc. Bona, *op. cit.*, p. XXVIII.	— *Ignosce, Domine, qui dum pro aliis rogare compellor*.... Missel mozarabe, *P. L.*, t. LXXXV, col. 986.
— *Si ante oculos tuos, Domine, culpas quas fecimus*, etc. . Bona, *op. cit.*, p. XI.	— *Si ante oculos tuos, Domine, culpas quas fecimus*, etc. *Liber ordinum*, dans *Monumenta liturgica*, t. V, p. 356.
— *Dimitte, Domine Deus omnipotens quidquid per intemperantiam mordacis linguæ*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XV.	— *Dimitte Deus, quidquid per intemperantiam mendacis linguæ*, etc. *Liber ordinum*, p. 283.
— *Præbe, Deus, aurem sacrificiis nostris*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XV.	— *Prebe, Deus, aurem his sacrificiis nostris*, etc. *Liber Ordinum*, p. 283.
— *Pacatum redde, Deus, nostrorum cordium habitaculum*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XV.	— *Pacatum redde, Deus, nostrorum cordium habitaculum*, etc. *Liber Ordinum*, p. 283.
— *Fac ergo, quæsumus, nos pie Deus, adspicientes*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XV.	— *Fac nos ergo, quæsumus, Domine*, etc. *Liber Ordinum*, p. 284.
— *Suscipe, Deus, horum libaminum.... Ablue nos, omnipotens Deus, et alieno et proprio delicto*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XV.	— *Suscipe, Deus, horum libaminum vota....ablue nos, Domine, a nostris peccatis*, etc. *Liber Ordinum*, p. 284 [1].
— *Deus qui contritorum non despicis gemitum*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XIV.	— *Deus qui contritorum non despicis gemitum*, etc. *P. L.*, *Missale mixtum*, t. LXXXV, col. 999-1000.
— *Deus qui de indignis dignos facis*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XVII.	— *Deus qui de indignis dignos, de peccatoribus*, etc. *P. L.*, t. LXXXV, col. 525.
— *Ante conspectum divinæ majestatis tuæ, reus assisto*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XVIII.	— *Ante conspectum divine majestatis tue, reus adsisto*, etc. *Liber Ordinum*, p. 249.
— *Rogo te altissime Sabaoth, pater sancte, ut me tunica castitatis*, etc. Bona, *op. cit.*, p. IV.	— *Rogo te, Deus Sabaoth, altissime, pater sancte, uti me tunica castitatis*, etc. *Sacram. S. Gregorii, P. L.*, t. LXXVIII, col. 227.
	Sacram. Bergam., dans *Auctarium Solesmense*, p. 91 et 192.
— *Fac me, quæso, omnipotens Deus, ita justitia indui*, etc. Bona, *op. cit.*, p. V.	— *Fac me, quæso, omnipotens Deus, ita justitia indui*, etc. *Sacram. Gregor.*, dans Muratori, p. 191, *ex missa sacerdotis propria*.
— *Indignum me, Domine, fateor*, etc. Bona, *op. cit.*, p. VIII.	— *Indignum me, Domine, sacris tuis esse fateor*, etc. *Sacram. Gregor., P. L.*, t. LXXVIII, col. 228; *Sacram. Bergam.*, dans *Auctarium solesmense*, p. 91 et 192.
— *Ignosce, Domine, quod dum rogare*, etc. Bona, *op. cit.*, p. XXVIII.	— *Ignosce, Domine, ignosce quod dum rogare*, etc. *Sacram. Gregor., P. L.*, t. LXXVIII, col. 227, *Apologia* [2].

S'il n'est pas prouvé après cette étude forcément sommaire des origines de la messe d'Illyricus, qu'Alcuin en est l'auteur, on nous accordera, nous l'espérons, qu'il est vraisemblable qu'elle a été composée dans un cercle littéraire imbu de ses idées, au courant de ses procédés de composition, habitué à puiser aux mêmes sources que lui.

Il est bien prouvé en tout cas, qu'Illyricus a très improprement nommé sa découverte la *Missa latina*. Ce titre lui convient aussi peu que la date du VIe siècle qu'il lui assignait, si l'on entend par ce mot *Latina*, comme il le prétendait, une messe usitée en dehors de Rome, dans le monde latin. C'est une œuvre de dévotion privée, aussi bien que la plupart des autres compositions d'Alcuin et de ses contemporains. Elle ne fut guère plus en usage sans doute, que son sacramentaire hebdomadaire, si l'on en juge par la rareté des manuscrits. A l'exception de celui découvert par Illyricus dans la bibliothèque du comte Palatin, et peut-être de celui de Salzbourg, je ne sache pas qu'on en ait encore trouvé d'autres [3]

Quoi que l'on pense de cette tentative de dévotion privée qui fait réciter par le prélat à son trône des prières spéciales autour et en dehors des formules officielles, il faut avouer qu'en elle-même et en dehors de tout autre considération, cette composition est précieuse. Elle réunit un nombre considérable de prières tirées de livres anciens aujourd'hui probablement disparus à jamais; elle pourra aider à la solution du problème grégorien, et c'est elle probablement qui a introduit au missel, et même peut-être dans le corps des prières de la messe, quelques-unes des formules que nous récitons encore aujourd'hui.

Bibliographie. — G. Bareille, *Flacius Illyricus*, dans *Dictionnaire de théologie catholique*, t. VI, col. 1-12. — Bayle, *Dictionnaire historique et critique*, au mot *Flacius Illyricus*, t. VIII, p. 350. — Bona, éd. Sala, *Rerum liturgicarum*, t. I, p. 228. — J. Braun, *Alter u. Herkunft der sog. Missa Illyrica*, dans *Stimmen aus Maria-Laach*, 1905, p. 143-155, — F. Cabrol, *La messe de Flacius Illyricus*, dans *Revue bénédictine*, t. XXII (1905), p. 151-164; Alcuin, *Dict.*, t. I, col. 1072 sq.; Augustin (les Messes de saint), *Dict.*, t. I, col. 3148, et nos *Origines liturgiques*, appendice : *Messes de saint Augustin* et Apologies, t. I, col. 2591 sq. — G. du Peyrat, *L'Histoire ecclésiastique de la cour ou les antiquitez et recherches de la chapelle et oratoire du Roy de France*, Paris, MDCLXV, p. 561 sq, 617 sq. — Flacii Illyrici, *Omnia latina scripta Matthiæ Flacii Illyrici, hactenus sparsim contra adiaphoricas fraudes et errores ædita et quædam prius non excusa*, etc., Magdeburgæ, 1550, in-8°. Ses œuvres sont rééditées aussi dans le

[1] Ces cinq derniers rapprochements sont curieux; dans le *Liber Ordinum*, ces diverses oraisons forment une messe mozarabe, avec l'oraison, le *post nomina*, l'*ad pacem*, l'*inlatio*, le *post pridiè*, l'*ad orationem*. L'auteur de la *Missa latina* a fondu tout cela en une grande prière qu'il appelle *Oratio pastoris dicenda pro se et pro subditis*. C'est exactement le procédé de composition et d'adaptation suivi par Alcuin dans ses autres écrits liturgiques, à l'égard des textes mozarabes. — [2] Je dois quelques-uns de ces rapprochements au R.P. Dom Marcel Havard, qui a fait une étude des livres liturgiques de cette époque. Cf. Augustin (messes de saint) t. I, col. 3148 sq.; Alcuin, t. I, col. 1080; Dom Cabrol, *Les origines liturgiques*, Paris, 1900, p. 241. On pourrait faire d'autres rapprochements avec le missel de Stowe, étroitement apparenté à notre messe. Cf. Warren, *The liturgy and ritual of the Celtic Church*, p. 112, 113, 203, 249, 250, 255, 256, 257. — [3] Il y a dans Bona, *op. cit.*, un fragment de messe qui ressemble assez à celle d'Illyricus; elle est en caractères lombards du Xe siècle, et fut trouvée par lui dans la bibliothèque du card. Chigi, sous le n. 1521. Elle contient une notation antéguidonienne. Cf. Bona, *op. cit.*, p. 230. Quelques-unes des messes données par Ménard et Martène, s'en rapprochent aussi, mais tous ces exemplaires ne peuvent passer pour l'édition d'un même type.

Corpus reformatorum, t. VIII et IX. — Grancolas, *L'ancien sacramentaire de l'Église*, Paris, 1704, p. 360 sq. — Kawerau, G., *Flacius Illyricus*, dans *Realencyklopädie* (Hauck), t. VI, p. 82-92. — Lebrun, *Explication de la messe*, Paris, 1777, t. III, p. 340. — Lecointe, *Annales Ecclesiæ Francorum*, t. II, ad annum 601, Parisiis, 1665-1683. — Mabillon, *Liturgia gallicana*, Parisiis, 1685, t. I, c. III, n. 4. — Martène, *De antiquis Ecclesiæ riticus*, Bassani, 1789, l. I, c. IV, a. 12, ordo IV. — Ménard, *In S. Gregorii librum sacramentorum notæ, P. L.*, t. LXXVIII, col. 556 sq. — G. Milsach, *Hymni et sequentiæ cum pluribus aliis et latinis et Gallicis necnon Theotiscis carminibus medio ævo compositis quæ ex libris impressis et ex codicibus manuscriptis sæcul. IX usque ad XVI, post. M. Flacii Illyrici curas congessit*, etc., Halis Saxorum, 1886. — W. Preger, *Matthias Flacius Illyricus u. seine Zeit*, 2 vol., Erlangen, 1859. — Thomasii, *Opera*, éd. Vezzosi, 1751, t. VI, p. XLVI; t. VII, p. 41; t. IV, p. 340.

F. CABROL.

1. FLAGELLATION. — I. Généralités. II. Personnes soumises aux châtiments corporels. III. Instruments et modes d'exécution de la peine. IV. Bibliographie.

I. GÉNÉRALITÉS. — L'article CHATIMENTS de ce dictionnaire pourra servir d'introduction au présent article.

Il ne sera pas question ici de la flagellation administrée par le patient sur lui-même, action que nous désignons aujourd'hui par l'expression « prendre la discipline, » car la flagellation ainsi comprise n'apparaît que vers le début du XIe siècle. L'exemple de saint Dominique l'Encuirassé et des ermites italiens de cette époque fameuse dans les annales de l'ascétisme, dont nul n'a plus que saint Pierre Damien contribué à faire connaître les aspirations et les pratiques, fit beaucoup pour acclimater et répandre l'usage de la discipline en Occident [1].

La flagellation administrée par un bras étranger, en exécution d'une peine imposée par l'autorité ecclésiastique a des attestations beaucoup plus anciennes. Cette peine est fréquemment imposée par les règles monastiques, et c'est déjà très souvent le mot *disciplina* (ou *disciplina regularis*, *flagelli disciplina*) [2] qui est employé pour désigner cette flagellation non volontaire, qui n'est pas un acte ascétique, mais un châtiment. On trouve également l'expression *dare disciplinam* avec le même sens chez saint Augustin [3], et non moins nets sont les mots suivants du *capitulaire de Villis : recipiant disciplinam vapulando*, où il est question d'une flagellation administrée pour cause de fraude ou de larcin [4].

II. PERSONNES SOUMISES AUX CHATIMENTS CORPORELS. — Les textes juridiques, ceux du droit romain comme ceux des lois barbares et les capitulaires des rois francs, n'édictent généralement de châtiments corporels que contre les esclaves [5]. Cependant il y avait des cas où les lois civiles condamnaient à ce genre de peine les séculiers *ingenui* eux-mêmes [6].

Les textes ecclésiastiques soumettent aux châtiments corporels les enfants, les moines et les clercs mineurs.

Pour déterminer l'application de la peine corporelle la règle de saint Chrodegang de Metz tient compte de la qualité de la personne et de l'âge [7].

Au temps de saint Augustin, les verges n'étaient pas seulement employées par les parents et les maîtres d'école. Elles servaient aussi à l'exécution des sentences prononcées par le tribunal épiscopal [8].

La peine de la correction corporelle pour les clercs inférieurs, prescrite par les canons des Ve, VIe et VIIe siècles, est aussi édictée par la novelle CXXIII de Justinien contre tout ecclésiastique appartenant aux ordres mineurs qui s'est rendu coupable de faux témoignage dans un procès civil ou criminel [9].

Le traitement spécial dont jouirent les membres du clergé *superioris gradus* est énoncé par le 7e canon du concile de Braga (675) qui est ainsi conçu : *Et ideo qui gradus jam ecclesiasticos meruerunt, id est presbyteri, abbates, sive levitæ, excepto gravioribus et mortalibus culpis, nullis debeant verberibus subjacere* [10]. Le prêtre qui est tombé dans une faute charnelle sera, d'après le concile germanique de 742, flagellé avant d'être emprisonné [11].

Le cas du sous-diacre condamné par le pape saint Grégoire le Grand à recevoir le châtiment des verges avant d'être privé de son office [12] pourrait s'expliquer par l'exception des *graviores culpæ*, spécifié par le concile de Braga (il s'agit, dans l'espèce, d'un calomniateur public); mais il peut encore s'expliquer par le fait que Grégoire, pas plus que le texte de Braga précité, ne range le sous-diaconat parmi les ordres majeurs [13].

Les pénitentiels d'origine irlandaise et anglo-saxonne infligent la flagellation aux enfants qui se sont rendus coupables de fautes d'impureté [14].

Conciles et règles monastiques du haut moyen âge n'hésitent pas à ordonner la même peine contre les moines adultes coupables d'infractions à la règle ou de fautes théologiques [15]. Le fouet avait joué un grand rôle dans la discipline monastique d'Orient [16]. En Occident il fut surtout employé pour dompter les obstinés et ceux qui n'étaient pas accessibles à la persuasion des réprimandes verbales [17]. Quand les *verba* ne suffisaient pas, on faisait agir les *verbera* [18].

Conciles et règles religieuses prescrivent également l'usage des châtiments corporels dans les monastères de femmes [19]. Le concile de Douzy (874) ordonna

[1] Pierre Damien, *Vita S. Rodulphi et S. Dominici Loricati*, c. V sq., *P. L.*, t. CXLIV, col. 1012 sq. Cf. H. Haupt, art. *Geisselung*, dans la *Realencyklopädie für protestantische theologie und Kirche*, p. 434; Butler, *Benedictine Monasticism*, London, 1919, p. 40. — [2] *Règle de S. Benoît*, c. XXXIV, LIV-LV-LXX; *Règle de S. Césaire pour les vierges*, c. XXIV; *Règle de S. Aurélien d'Arles*, c. XLI; *Règle de S. Isidore*, c. XVII; *Lex Wisigothorum*, IV, 5, 1; VI, 5, 8 (édit. F. Walter, *Corpus juris germanici*, Berolini, 1824, t. I, p. 505, 552). — [3] S. Augustin, *Serm.*, LXXXII, cap. II, *P. L.*, t. XXXVIII, col. 506. — [4] Guérard, *Explication du capitulaire de Villis*, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1853, t. XIV, p. 209. — [5] Voir art. *Flagellum*, dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et latines* de Daremberg et Saglio, p. 1155; Kober, *Die kirchliche Züchtigung als kirchliches Strafmittel gegen Cleriker und Mönche*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1875, p. 22. — [6] *Lex Wisigothorum*, III, 1, 18; III, 3, 1, édit. Walter, t. I, p. 432, 474. Cf. Kober, *art. cité*, p. 22. — [7] *Règle de Chrodegang*, cap. LII, *P. L.*, t. LXXXIX, col. 1080-1081. — [8] S. Augustin, *Epist.*, CXXXIII, *ad Marcellinum tribunum*, *P. L.*, t. XXXII, col. 509. — [9] *Novelle*, CXXIII, c. XX. Cf. Kober, *art. cité*, p. 12 sq. — [10] IVe Conc. de Braga, de 675, can. 7, Mansi, t. XI, col. 158. — [11] *Concil. germanicum* (742), c. VI, Mansi, t. XII, col. 367. — [12] S. Grégoire le Grand, *Epist.*, XI, n. 71, *P. L.*, t. LXXVII, col. 1210-1211. — [13] Grégoire le Grand, *Epist.*, I, n. 31, *P. L.*, t. LXXVII, col. 506. Cf. Kober, *op. cit.*, p. XXIV. — [14] *Pénitentiel de Théodose*, I, VIII, 11, édit. Wasserschleben, *Die Bussordnungen der ablendländischen Kirche*, Halle, 1851, p. 193; *Confessionale Pseudo-Egberti*, XVI, *ibid.*, p. 307; *Penitentiale Cummeani*, II, 11, *ibid.*, p. 469. — [15] Concile de Vannes de 465, can. 6, Mansi, t. VII, col. 951; Conc. d'Agde de 506, can. 88, Mansi, t. VIII, col. 331. — [16] Voir art. CHATIMENTS, t. I, col. 1225. — [17] *Règle de saint Benoît*, cap. II. — [18] *Quos (monachos) si verbotum increpatio non emendaverit, etiam verberibus statuimus coerceri* (canon cité des conc. de Vannes, 465, et d'Agde, 506). — [19] *Regula Aureliani*, c. XXVIII, *P. L.*, t. LXVIII, col. 402; *Regula Donati*, c. IX, XI, XVII, XXV, XXXV, LII, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 278 sq.; *Regula cujusdam patris ad virgines*, c. XVIII, XX, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 1067-1068; *Concil. germanicum* (742), can. 6, Mansi, t. XII, col. 367.

qu'une enquête fût ouverte contre une religieuse nommée Duda, qu'on accusait d'avoir ourdi un complot contre son abbesse et d'avoir, en outre, gravement péché contre la chasteté. Si les enquêteurs reconnaissaient la culpabilité de Duda, elle devait être condamnée au châtiment physique que le concile décrit en ces termes : *Coram abbatissa sua vel sororibus, ut ceteræ metum habeant, nudo dorso, remota virorum præsentia, virgis flagelletur..., ut caro, quæ delectabiliter illam traxit ad culpam, afflicta reducat ad veniam, et, sanguine carnis virgis elicito, sanguinem animæ, videlicit profusas lacrymas, flagello producat a mente* [1].

Les lois civiles condamnaient au fouet les laïques coupables de sorcellerie, de fraude, de larcins [2], de même que ceux qui jetaient le désordre dans les assemblées des fidèles réunis pour célébrer les saints vigiles de Noël et de Pâques [3].

Pour les clercs, l'ébriété, la détérioration des biens d'Église, l'action d'accuser un confrère devant le juge séculier, la négligence dans l'exercice des devoirs professionnels appelaient un châtiment physique [4].

Le pénitentiel de Cuméan va jusqu'à condamner à cinquante et à cent coups le prêtre qui aura bronché en récitant à l'autel la prière dite *periculosa* [5].

Enfin, d'après le système d'équivalences introduit par les pénitentiels, les coups sont proposés dans ces recueils à titre optatif, comme *arrea*, à la place d'autres pénitences longues ou difficiles à exécuter [6].

III. Instruments et modes d'exécution de la peine. — Dans les textes latins le châtiment corporel porte les noms suivants : *flagellatio, verbera, plagæ, disciplina, flagelli, vapulatio*, etc.

Les instruments dont on se servait pour infliger des coups au patient étaient soit le fouet ou les étrivières, soit les verges.

Une punition moins sévère consistait à appliquer des coups sur la paume de la main *(palmata, percussiones palmarum)* [7]. L'instrument usité dans ce cas était la férule *(ferula)*, instrument communément employé, dans l'antiquité et au moyen âge, dans les écoles [8]. Les pénitentiels, les règles monastiques et d'autres documents d'origine insulaire montrent que la percussion sur la paume de la main était très usitée dans les monastères d'Irlande et des îles Britanniques [9]. Dans certains monastères irlandais, on appliquait des coups de fouet sur la main du pénitent [10].

Dans la plupart des cas, la fustigation ou la flagellation, proprement dite, n'étaient pas une peine bénigne. Verges et lanières frappaient à coups redoublés sur le dos nu du patient et généralement jusqu'à l'effusion du sang [11].

Le patient restait debout ou était étendu sur un banc. Parfois il était attaché à un poteau [12].

Le châtiment était public *ut cæteri* (ou *ceteræ*) *metum habeant*, disent les textes [13].

Il ne faut pas s'étonner de rencontrer une telle sévérité dans la société ecclésiastique ou dans les communautés religieuses, dans ces siècles de fer où l'action de crever les yeux d'un coupable ou d'un ennemi, où l'amputation d'un membre et la peine de la castration pouvaient s'accomplir sans provoquer de réprobation.

Toutefois, certaines règles venaient tempérer la sévérité de la répression. Saint Colomban prescrivit de ne pas administrer, dans ses monastères, plus de vingt-cinq coups de suite quel que fût le nombre total de coups que le coupable eût à subir [14].

Avant saint Colomban, la coutume s'était déjà introduite, sous l'influence du rituel judaïque [15], de limiter à trente-neuf le nombre de coups à infliger aux coupables. C'est ce qu'exprimait, au VIe siècle, la règle de saint Aurélien d'Arles en ces termes : *Pro qualibet culpa si necesse fuerit flagelli accipere disciplinam, numquam legitimus excedatur numerus, id est, triginta et novem* [16]. Le concile de Mâcon de 581, tient également compte du *legitimus numerus* de trente-neuf coups [17].

IV. Bibliographie. — Mabillon, *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*, éd. de 1701, t. VI, pars I^a^, p. XXI sq. — J. Gretser, *Opera omnia*, t. IV, pars 1^a^, *De disciplinis*, Ratisbonæ, 1734. — Kober, *Die Kirchliche Züchtigung als kirchliches Strafmittel gegen Cleriker und Mönche*, dans *Theologische Quartalschrift*, 1875, p. 3-78, 355-448. — H. Haupt, art. *Geisselung*, dans la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche*, Leipzig, 1899, t. VI, p. 432-444.

L. Gougaud.

2. FLAGELLATION (Supplice de la).

Le premier exemple qu'on rencontre dans les livres saints de l'usage de ce supplice se trouve dans l'histoire du martyre des frères Macchabées [18] et il n'est personne qui n'associe le souvenir de la flagellation avec la passion de Jésus. L'évangéliste Marc emploie le terme φραγελλώσας [19], que la Vulgate traduit par *flagellis cæsum*. Les anciens se servaient du *flagrum*

[1] Concile de Douzy (874), c. VII, Mansi, t. XVII-XVIII, col. 293. — [2] *Lex Wisigothorum*, VII, 2, édit. citée; Guérard, art. cité, p. 209. — [3] Constitution attribuée à Childebert II, *P. L.*, t. LXXII, col. 1122. — [4] Concile de Vannes de 465, can. 13, Mansi, t. VII, col. 951; conc. d'Agde de 506, can. 41, Mansi, t. VIII, col. 332; conc. de Mâcon de 581, can. 8, Mansi, t. IX, col. 933; conc. de Narbonne de 589, can. 13, Mansi, t. IX, col. 1017. — [5] *Penitentiale Cummeani*, XIII, 21, Wasserschleben, *éd. citée*, p. 491. Sur l'*oratio periculosa*, voir L. Gougaud, *Les chrétientés celtiques*, Paris, 1911, p. 305; art. Celtiques *(Liturgies)*, t. II, col. 3011, et *The Eucharistic Congress report*, London, 1908, p. 355-356. — [6] *An Old-Irish treatise de Arreis*, édit. Kuno Meyer, dans *Revue celtique*, 1894, t. XV, p. 485-498; Pénitentiel de Bède, X, 6, édit. Schmitz, *Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche*, Mainz, 1883, p. 564; édit. Wasserschleben, *op. cit.*, p. 229; *Penitentiale Cummeani*, édit. Schmitz, p. 613; édit. Wasserschleben, p. 463. Cf. Schmitz, *op. cit.*, p. 151-152. — [7] *Regula Cæsarii*, c. XI, *P. L.*, t. LXVII, col. 1100; *Regula Columbani*, c. X, *P. L.*, t. LXXX, col. 216 sq.; *Regula cujusdem patris ad virgines*, c. XII, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 1063. Cf. Du Cange au mot *Palmata*, et P. Fleming, *Collectanea sacra*, Lovanii, 1667, p. 102-103. — [8] Voir Daremberg et Saglio, au mot *Ferula;* Isidore, *Etymologiæ*, XVII, 9, *P. L.*, t. LXXXII, col. 634; Kober, *art. cité*, p. 389. — [9] Bède, *Pénitentiel*, 10, édit. Wasserschleben, p. 229-230; édit. Schmitz, p. 563-564; *Seconde vision d'Adamnan*, dans *Revue celtique*, t. XVI, p. 432-433; Règle attribuée à Comgall, B, 13, dans *Ériu*, t. I, p. 197. — [10] *De arreis*, édit. citée, p. 492; E. J. Gwynn et W. J. Purton, *The monastery of Tallaght*, 37, dans *Proceedings of the Royal Irish Academy*, 1911, t. XXIX, c. XV, p. 142. Sur ce dernier texte, voir l'art. Culdées, t. III, col. 3187 sq. — [11] Concile de Douzy (874), *loc. cit.;* sur l'exécution de la flagellation dans le droit germanique, voir Koher, *art. cité*, p. 385. Au temps de Prudence et d'Ausone, le sang coulait sur le dos des malheureux écoliers cruellement fouettés. Voir J. Toutain, art. *Virga*, dans le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, p. 925, et Dom H. Leclercq, art. Chatiment, t. III, col. 1223. — [12] Kober, *art. cité*, p. 385. — [13] Concile de Douzy, *loc. cit.*, *Disciplinam ipsam in præsentia congregationis accipiant secundum illud Apostoli : Peccantes coram omnibus corripue (Regula Cæsarii*, c. XXIV, *P. L.*, t. LXVII, col. 1111). Cf. *Regula Donati*, c. LII, *P. L.*, t. LXXXVII col. 289. — [14] Colomban, *Regula cœnobialis*, 10, *P. L.*, t. LXXX, col. 219. Même disposition dans un fragment de règle pour des religieuses du VIIe siècle publié par O. Seebass, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, 1896, t. XVI, p. 465. — [15] Voir Deutéronome, XXV, 2-3; II Cor., XI, 24. — [16] *Regula Aureliani*, c. XLI, *P. L.*, t. LXVIII, col. 392 — [17] Concile de Mâcon, can. 8, Mansi, t. IX, col. 933. — [18] II Macch., VII, 1. — [19] Marc., XV, 15; Friedlich, *Archéologie de la Passion*, trad. Martin, Paris, 1897, p. 146; le *c* pour *l* par dissimilation.

et du *flagellum*, mais ce diminutif ne signifie pas un instrument moins redoutable, au contraire. Le *flagrum* était un fouet de cordelettes terminées par des nœuds, des osselets ou des balles de métal [1]; les blessures du *flagellum* étaient si cruelles qu'on en pouvait mourir [2]. A maintes reprises, nous voyons l'emploi du fouet contre les fidèles et déjà les apôtres l'avaient expérimenté. Pierre et Jean furent flagellés par ordre du sanhédrin [3]; Paul, qui avait une fois revendiqué son titre de citoyen romain, qui lui épargnait le honteux et cruel supplice [4], ne pouvait y échapper de la part de ses compatriotes : « Les fatigues, les prisons, les coups, la mort, dira-t-il, j'ai goûté tout cela avec surabondance. Cinq fois les Juifs m'ont appliqué leurs trente-neuf coups de cordes, trois fois j'ai été bâtonné [5].... » Longtemps encore les Juifs useront de cette rigueur dans l'espoir de s'opposer au mouvement qui vide la synagogue au profit de l'Église. « Ils nous traitent en ennemis, comme s'ils étaient en guerre avec nous, nous tuant, nous torturant, quand ils le peuvent, tout comme vous faites vous-même » dit Justin aux Romains [6]. Les femmes qui voulaient se convertir étaient fouettées dans les synagogues, accablées de coups de pierres [7].

Dans les actes des martyrs nous voyons souvent les condamnés périr sous les coups, et il y a eu plusieurs façons d'infliger le supplice. Le plus fréquent, celui en quelque sorte classique, consistait à attacher le patient à une colonne basse, où [8], le dos tendu, il recevait les coups de fouet s'il était esclave, les verges s'il était de naissance plus relevée [9]. Sans prendre ici parti au sujet de son authenticité, nous voyons que, dès le IVe siècle, les fidèles vénéraient une colonne de ce genre à laquelle, croyaient-ils, le Christ avait été attaché. Le Pèlerin de Bordeaux, en 333, dit qu'on la conservait dans la maison de Caïphe à Sion; Etheria en parle aussi et sainte Paule la vit sous le portique de l'église de Sion [10]. Un autre procédé est ainsi décrit par Lactance : *Si quis esset verberandus, defixi in stabulo pali quatluor stabant, ad quos nullus umquam servus distendi silebat* [11]; c'était une méthode d'origine orientale [12]. Dans l'empire on adoptait la colonne : κρεμάσας ἐκ τοῦ κίονος ἐξέδειρεν [13]; Artémidore dit aussi : προσδεθεὶς κίονι πολλὰς ἔλαβε πληγάς [14] et Plaute : *Astringite ad columnam fortiter* [15], le condamné était lié de près et, pour ainsi dire collé à la colonne lorsqu'elle était un peu élevée, mais dès les premiers coups l'évanouissement et la douleur le jetaient inerte sur le sol. Avant la flagellation les licteurs déchiraient les vêtements du condamné : *Quo ferocius clamitabat*, écrit Tite-Live, dans l'histoire du centurion Valero. *Eo infestius circumscindere et spoliare lictor* [16]. Ainsi s'explique un détail relevé par E. Le Blant dans les actes d'un célèbre martyr de Milan [17]. Les soldats chargés de conduire saint Victor à la porte dite de Verceil s'endormirent, et celui-ci, s'enfuyant, vint se cacher dans une écurie voisine. *Tunc exsurgentes milites secuti sunt eum, et invenientes unam mulierem, interrogaverant eam dicentes : « Non vidisti huc hominem canum excisa veste ire? » Respondit mulier et dixit : Vidi huc hominem canum excisa veste fugere. » Sequentes vero milites per viam quæ vocatur Stabuli pervenerunt ante theatrum et intrantes in stabulum, invenerunt S. Victorem absconsum ante capita equorum* [18].

Même si on conserve des doutes peu justifiés sur la pièce intitulée *Passio S. Felicitatis* (voir ce mot); on y peut recueillir ce détail que l'aîné des fils de la martyre, saint Janvier, périt sous les coups d'un fouet garni de plomb; deux de ses frères furent tués à coups de bâton [19]. C'étaient là des supplices bien avilissants pour des jeunes gens à qui leur naissance permettait d'aspirer au titre honorifique d'*amici Augustorum*, mais les condamnés pour crime de christianisme n'avaient point le droit de revendiquer le privilège de la naissance et, pour eux, tous les genres de mort

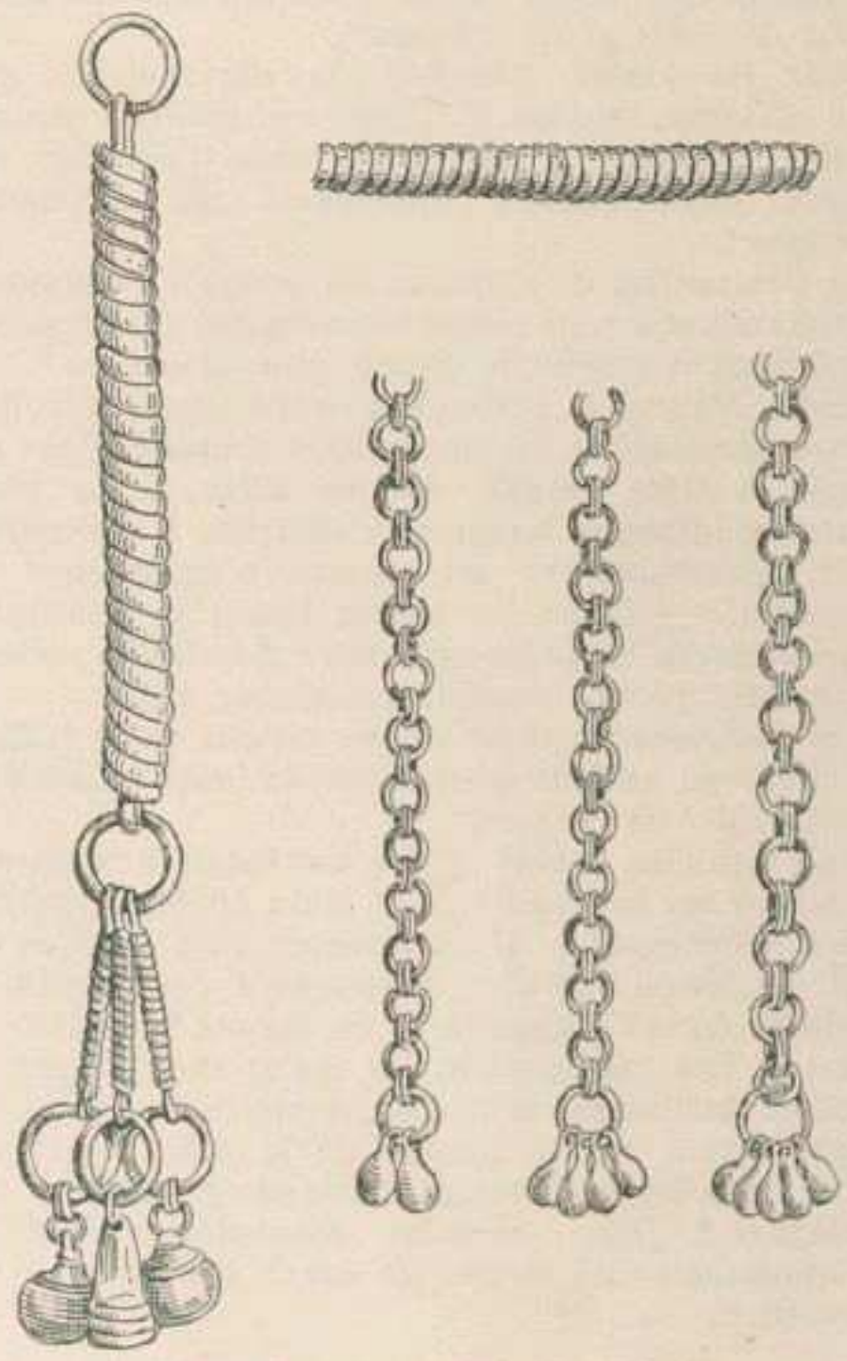

4474. — Instruments de flagellation.
D'après Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, pl. LVII, n. 4-7.

étaient bons [20]. « Nous présentons la tête au plomb, aux lacets, aux clous » écrit Tertullien [21]. Aujourd'hui, écrit-il encore dans le *Scorpiaque*, nous sommes dans le feu même de la persécution. Ceux-ci ont attesté leur foi par le feu, ceux-là par le glaive, d'autres sous la dent des bêtes. Il en est qui ayant trouvé sous les fouets, dans la morsure des ongles de fer, un avant-goût du martyre, soupirent maintenant dans les cachots après sa consommation [22]. Lorsque Félicité,

[1] Plaute, *Amphyt.*, IV, 2, 10; Juvénal, *Sat.*, V, 173. — [2] Horace, *Sat.*, I, III, 9; I, II, 41. — [3] Act. V, 41. — [4] Act., XXII, 24; cf. XVI, 19, 37. — [5] II Cor., XI, 25 sq. — [6] S. Justin, *Apolog.*, I, XXXI, *P. G.*, t. VI, col. 376. — [7] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. XVI, *P. G.*, t. XX, col. 464 sq. — [8] Acta, XVI, 22. — [9] *Digeste*, l. XLVIII, tit. XIX, lex 10; l. LXVIII, tit. XXVIII, lex 2. — [10] *P. L.*, t. VIII, col. 791; t. XXII, col. 884; Geyer, *Itinera hierosolymitana*, in-8°, Vindobonæ, 1898, p. 88; Cassiodore, *Opera*, dans *P. L.*, t. LXX, col. 621; Rohault de Fleury, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, 1870, p. 266, pl. XXII; Friedlich, *op. cit.*, p. 348. — [11] Lactance, *De morte persecutorum*, c. XXI, édit. Brandt-Laubmann, t. II, p. 197. — [12] G. Maspero, *Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique. Les empires*, in-4°, Paris, 1899, p. 411-415. — [13] Hypérides, dans Poll., III, 79. — [14] Artémidore, *Oneirocrit.*, I, 78. — [15] Plaute, *Bacch.*, IV, 7, 25. — [16] Tite-Live, *Hist. rom.*, I, LV. — [17] E. Le Blant, *Les actes des martyrs. Supplément aux Acta sincera de dom Ruinart*, 1882, p. 88, n. 33. — [18] *Acta sanct.*, 8 mai, *Acta S. Victoris Mauri*, n. 5. — [19] Ruinart, *Acta sincera*, p. 21-23. — [20] P. Allard, *Hist. des persécutions*, 1911, t. I, p. 375. — [21] Tertullien, *Apologet.*, c. II, *P. L.*, t. I, col. 269 sq. — [22] Tertullien, *Scorpiace*, c. I, *P. L.*, t. I, col. 124 : *alii fustibus*.

Perpétue et leurs compagnons de martyre entraient dans l'amphithéâtre de Carthage où ils allaient mourir, le peuple, exaspéré, demanda qu'on les fit passer entre l'escouade des belluaires, armés de fouets. Les martyrs rendirent grâces parce qu'ils pouvaient participer en quelque chose aux souffrances du Christ [1].

Le fouet des lanistes ne différait pas des autres fouets, sinon par la matière. C'était le martinet ou fouet à manche court et à lanière multiple. Sur un diptyque d'Anastase nous voyons un bestiaire armé du fouet, et on en usait fréquemment aussi bien dans l'amphithéâtre, que dans l'ergastule et à l'école. Pour les enfants on faisait usage du martinet en peau d'anguille, *anguilla*, léger et plus impressionnant que douloureux [2]. La *scutica* ou scorpion était déjà moins inoffensive [3], c'était une sorte de garcette, faite de cordes nouées dont les extrémités libres étaient garnies de pointes. Le *hérisson*, ὑστριχίς, avait des nœuds hérissés de poils de porc. Enfin le *flagrum* qui écrasait les chairs, rompait les os, couvrait le corps de plaies contuses; il était garni d'osselets et on distinguait la μάστιξ ἀστραγαλωτὴ ou μάστιξ ἐξ ἀστραγάλων, ἱμὰς ἀστραγαλωτός, *flagrum multi jugis talis ovium tesseratum;* puis le *plumbrum* ou *plumbata* [4], à manche de fil de fer tortillé armé, en guise de lanières, de chaînettes terminées par des boules de métal. On en a conservé plusieurs spécimens [5] (fig. 4474). Prudence compare ses effets à ceux de la grêle (*pulsatus illa grandine*). On en a également retrouvé dans les catacombes composés de chaînettes réunies par un anneau et terminées par des balles de plomb (fig. 4475).

Flagellation, fustigation, bastonnade tout cela se valait, mais la vanité humaine avait découvert de l'honneur ou de l'infamie dans un supplice et non dans l'autre. Le fouet était infâme et réservé aux esclaves flétris du nom de mauvais sujets. La bastonnade n'était pas infamante, non plus que la fustigation, et les hommes libres devaient s'en arranger. L'esclave était roué à coups de *flagrum : præsidi offerendus est qui eum flagris rumpat* [6]. L'usufruitier d'un esclave ne pouvait lui infliger qu'une correction légère, *castigatio levis*, et non le fouet [7]. Quant aux esclaves impubères, la pitié ou l'intérêt faisant craindre de les abîmer par des coups trop violents, on ne pouvait leur infliger que l'*habena* ou la *ferula* [8]. Sous les derniers empereurs, le supplice de la *plumbata*, quoique qualifié d'*immanis* par le code Théodosien [9], n'était pas proscrit et devait rester en usage pendant tout le moyen âge et presque jusqu'à nos jours dans certaines contrées.

Toutefois le christianisme ne connut pas l'étrange fureur de flagellations liturgiques; il faut sans doute rappeler les *flagellants* du moyen âge, mais nous

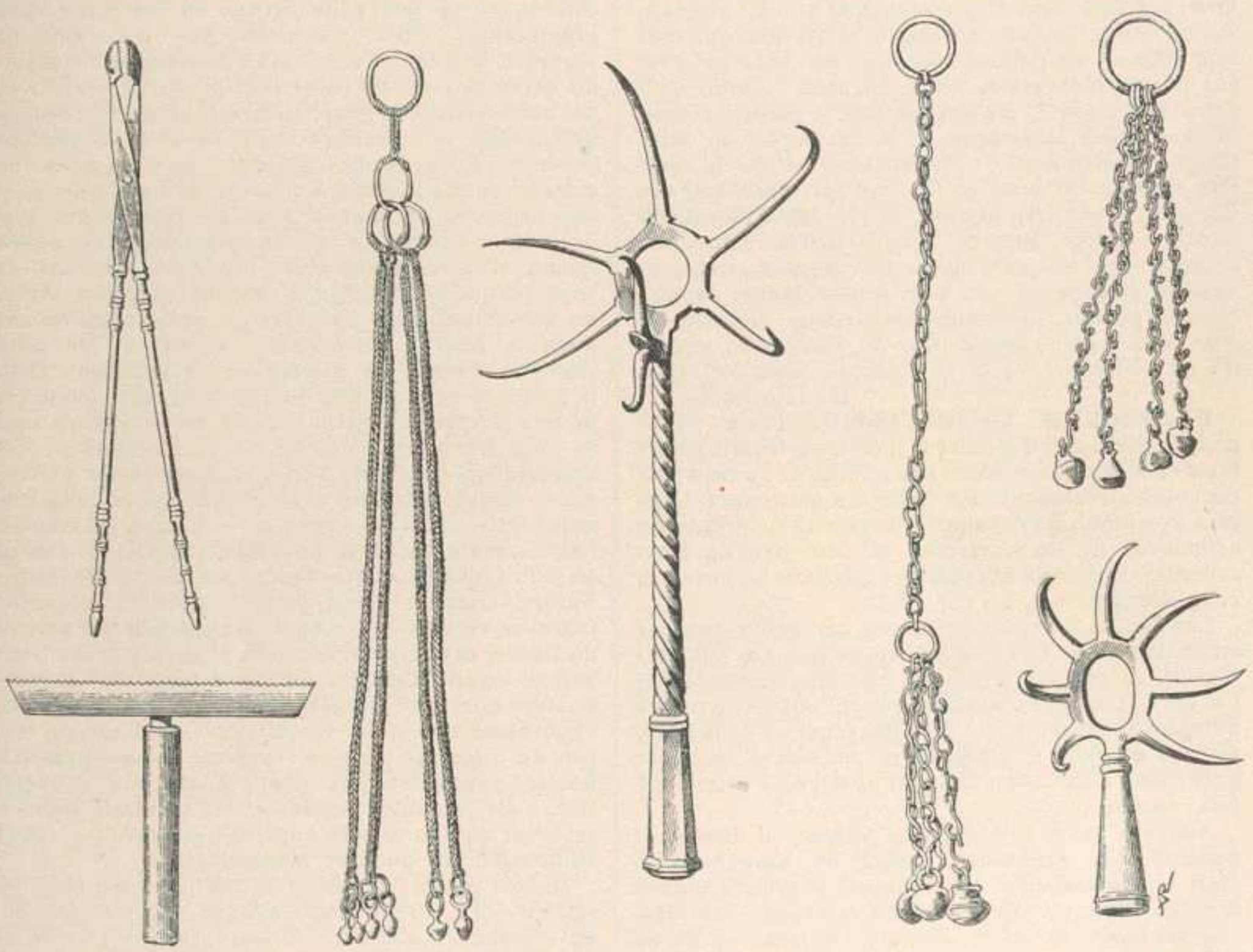

4475. — Instruments de supplice. D'après Perret, *Catacombes de Rome*, t. IV, pl. 14.

[1] H. Leclercq, *Les martyrs*, t. I, p. 137. — [2] Pline, *Hist. nat.*, l. IX, c. XXXIX; S. Isidore, *Etymologiæ*, l. V, c. XXVII, n. 15, *P. L.*, t. LXXXII, col. 212. — [3] S. Isidore, *op. cit.*, l. V, c. XXVII, n. 18, *P. L.*, t. LXXXII, col. 212. — [4] Prudence, *Peristephanon*, hymn. X, vs. 116, 121, *P. L.*, t. LX, col. 453; Ovide, *Métamorph.*, X, 227; Zozime, V, II, 7; *Code Théodosien*, l. IX, tit. XXXV, lex 2. — [5] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, pl. LVII, n. 4 à 9. — [6] *Digeste*, l. XLVII, tit. X, lex 9, 3. — [7] *Digeste*, l. VII, tit. I, lex 23. — [8] *Digeste*, l. XXIX, tit. X, lex 1, 33. — [9] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XXXV, lex 2.

n'avons pas, heureusement, à traiter de cette époque de décadence. Dans les règles monastiques, il est parfois question de flagellations. Les règles irlandaises principalement font de ces violences un usage régulier qu'on retrouve dans les pénitentiaux, les codes barbares et les conciles. Le concile de Narbonne, en 589, can. 4;, le XVIe concile de Tolède, can. 2; le concile de Francfort en 795, can. 3 (ou 5); les lois des Burgondes, tit. IV et LXXXIII, n. 2; des Wisigoths, l. II, tit I . n. 7-8-11; des Bavarois, la loi Salique tit. XIII; l'édit de Pistes, c. XV : *Constituimus fidelium nostrorum consensu atque consilio, est quorumcumque coloni et servi pro hoc convicti, non cum grossa fuste, sed nudi cum virgis vapulent*, les ch. XVI, XX, XXIII, XXIV reviennent sur cette correction qui doit être infligée au patient tout nu. Au reste ce n'est pas là une innovation, Saint Augustin [1], Saint Grégoire le Grand [2] envisagent les *virgarum verbera* comme peine canonique et le biographe de saint Césaire d'Arles écrit [3] : *Solebat vero sanctus id accurate observare ut nemo ex illis qui ipsi parebant, sive illi servi essent, sive ingenui, si pro culpa flagellandi essent, amplius triginta novem ictibus ferirentur; si quis vero in gravi culpa deprehensus esset, permittebat quidem, ut post dies paucos iterum vapularet sed paucis. Contestabatur Ecclesiæ præfectos si quis juberet quempiam diutius flagellari et ea verbera illi mortem afferrent, ut is homicidii reum se sciret.*

H. LECLERCQ.

FLAMINES CHRÉTIENS. Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier la date du concile d'Elvire (voir ce mot), qui se place aux abords de l'année 300. Ce concile réunissait des prélats appartenant tous, sans exception, à l'Espagne et beaucoup de prêtres les assistaient de leur présence et peut-être de leurs conseils. Ce concile aborda une question importante, celle des flamines.

Les flamines étaient les prêtres du culte municipal ou provincial de Rome et de l'empereur. Les flamines étaient, en général, d'anciens décurions, car le flaminat est un très grand honneur accordé aux personnages notables ayant rempli les premières charges de la cité [4]. Prêtres du culte impérial, ils ne pouvaient souhaiter plus haute illustration dans un pays où ce culte était fort ancien.

Auguste avait fait un long séjour en Espagne; pendant son expédition contre les Cantabres, il était tombé malade à Tarragone et y avait inauguré son huitième et son neuvième consulat (728-729). Les habitants de cette ville, qui l'avaient connu de près, et qui, sans doute, avaient été traités par lui avec faveur, voulurent se montrer reconnaissants : ils lui demandèrent, à une époque qui n'est pas connue, la permission de lui élever un autel. C'était alors la manière de témoigner sa reconnaissance aux grands personnages, *hic est vetustissimus referendi bene merentibus gratiam mos* [5]. Auguste le permit à condition qu'il serait adoré en compagnie de la *dea Roma*. Les Espagnols élevèrent donc à Tarragone un autel à Rome et à Auguste, comme firent les Gaulois, en 742 ou 744, à Lyon. Après la mort d'Auguste, l'autel devint un temple : *Templum ut in colonia Tarraconensi strueretur Augusto petentibus hispanis permissum* [6]; mais il ne faudrait pas croire, comme l'a fait Nipperdey, que ce temple fût commun à l'Espagne entière. Le mot *Hispani* ne désigne ici que la *provincia Hispania citerior*, la Bétique et la Lusitanie avaient eurs temples à part. Tacite ajoute que cet exemple ut suivi dans les autres provinces, *datumque in omnes provincias exemplum*, ce qui augmente beaucoup le prix des inscriptions de l'Espagne, puisqu'elle donna l'exemple et le branle aux autres pays, on peut croire qu'on imita ailleurs les institutions qui existaient chez elle et, qu'en les étudiant, nous pouvons avoir une idée de la manière dant le culte impérial était organisé partout.

Le temple de Tarragone avait été construit; il était entretenu aux frais de la province. C'est là que se réunissaient, à des époques de l'année que nous ne savons pas, les députés des villes et des *conventus* qui formaient ce qu'on appelait le *consilium provinciæ Hispaniæ citerioris*. Les inscriptions de Tarragone confirment ce que nous savons de ces assemblées provinciales. Elles n'avaient pas d'attributions vraiment politiques; on y votait d'ordinaire beaucoup de flatteries pour les empereurs morts ou vivants et des remerciements pour les membres de l'assemblée qui avaient rempli leurs fonctions à la satisfaction générale. Elles avaient pourtant le maniement de certains fonds affectés à l'entretien du temple et à des dépenses communes; elles envoyaient des ambassades à l'empereur; elles se plaignaient au besoin quand elles croyaient leurs privilèges attaqués, et nous voyons la province d'Espagne citérieure élever un monument à un Cantabre *ob causas utilitates que publicas fideliter et constanter defensas* [7]. De cette manière, quand ces assemblées le voulaient bien, la politique pouvait s'introduire chez elles, comme le prouve la célèbre inscription connue en France sous le nom de marbre de Thorigny. Les prêtres qui desservaient l'autel de Tarragone étaient des personnages importants qui avaient rempli les fonctions municipales dans leur pays ou qui, dans les emplois publics, étaient arrivés au rang de chevaliers. Quand on leur donne leur titre complet on les appelle *flamen Romæ, divorum et Augusti provinciæ Hispaniæ citerioris*, ce qui prouve qu'ils étaient à la fois prêtres de Rome, des empereurs morts et déifiés et de l'empereur vivant. Ce titre complexe nous aide à comprendre quel était le caractère véritable et le sens de l'apothéose impériale. On a trouvé en Espagne très peu de traces de temples consacrés à des empereurs isolés. Le culte dont ils étaient l'objet n'était donc pas tout à fait un culte personnel; il s'adressait moins à tel césar qu'à la dignité impériale elle-même : c'était l'adoration du pouvoir monarchique.

Malgré toutes les lumières que nous donnent les soixante-dix inscriptions connues sur les *flamines* de l'Espagne citérieure, il reste encore à ce sujet quelques obscurités à dissiper. Les *flamines* étaient-ils distincts des *legati* qui formaient l'assemblée provinciale? Donnait-on ce nom à chacun des députés envoyés par les villes et les *conventus*, ou bien parmi ces députés, l'assemblée en élisait-elle un certain nombre qui prenaient le titre de *flamines provinciæ*? La question est douteuse. C'est encore une question difficile à résoudre que de savoir quelle était la durée des fonctions des *flamines* de l'Espagne citérieure. Étaient-ils nommés à vie comme le *flamen dialis* ou *quirinalis* de Rome? ou bien pour y faire participer le plus de monde possible, n'était-il pas décidé qu'on ne pourrait remplir les fonctions deux fois. Si les fonctions des *flamines* duraient autant que leur vie. comment expliquer cette inscription où il est question de *flamines* sortis de charge et auxquels des statues ont été élevées dans le temple : *statuam inter flaminales viros positam* [8]. Il est surprenant sans doute que cette expression de *flaminales* ne se retrouve pas

[1] S. Augustin, *Epist.*, CLIX. — [2] S. Grégoire, *Epist.*, l. IX, n. LXVII. — [3] P. L. t. LXVII, col. 1001 sq. — [4] Mourlot, *Essai sur l'histoire de l'Augustalité dans l'empire romain*, in-8°, 1895, p. 21; E. Breulier, *Essai sur le culte rendu aux empereurs romains*, in-8°, 1890, p. 178 sq. — [5] Pline, *Hist. nat.*, II, 7. — [6] Tacite, *Annal.*, I, 78. — [7] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n. 4192. — [8] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. II, n. 4248.

plus souvent employée; mais n'est-il pas possible aussi qu'on se servît du mot *flamen* pour *flaminalis*, comme il n'est guère douteux que *seviri* ne désigne quelquefois *les sevirales?* Une autre inscription qui mène aux mêmes conclusions est celle où un personnage encore vivant de l'île Mahon dit qu'il a rempli les fonctions de duumvir dans son pays et de *flamen* de l'Espagne citérieure: *(II viratu in insula functus etiam flaminatu provinciæ)* [1], ces mots semblent bien indiquer que dans ces deux fonctions il est sorti de charge. Sur ce point, les inscriptions de la Bétique sont plus explicites que celles de l'Espagne citérieure, et que, quoiqu'on n'y trouve pas non plus de *flamen* nommé pour la seconde ou la troisième fois, elles disent positivement que cette dignité ne durait qu'un temps: *consumpto honore flamini; peracto honore flamini* [2].

Ce n'est pas seulement au chef-lieu de la province que se célébrait le culte des empereurs, mais dans chaque ville de l'Espagne citérieure. Il semble seule-

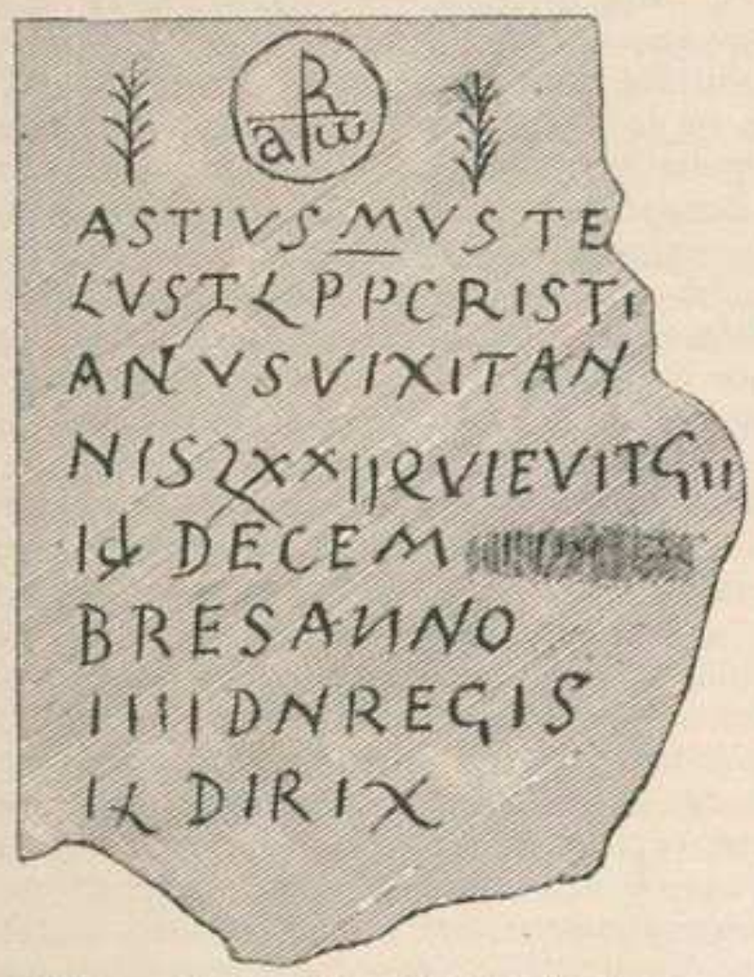

4476. — Inscription d'Astius Mustelus.
D'après De Rossi, *Bull. di arch. cristiana*, 1878, pl. VI, n. 1.

ment que ces cultes municipaux fussent moins régulièrement constitués que le culte provincial. On voit, par exemple, que les noms des prêtres changent selon les villes. Valois prétendait que ceux des provinces portaient ordinairement le nom de *sacerdotes*, tandis qu'on appelait *flamines* ceux des municipes. C'est plutôt le contraire qui est vrai. A l'exception des prêtres du temple de Lyon qui sont appelés *sacerdotes*, ceux des provinces portent généralement le nom de *flamines*. Ce nom est très fréquent aussi pour désigner les prêtres municipaux, mais il y en a bien d'autres encore. En Espagne, ils sont nommés tantôt *flamen Romæ et divi Augusti*, tantôt *sacerdotes divorum et Augustorum*, tantôt *pontifex Cæsarum*, tantôt *pontifex domus Augustæ*, etc.; d'une ville à l'autre, le changement est souvent complet; un personnage d'une ville de la Bétique s'intitule : *pontifex sacrorum flamen divi Augusti* [3], tandis qu'un autre, dans une ville voisine, prend le titre de : *flamen sacrorum, pontifex domus Augustæ* [4]. Ce qui prouve qu'on n'attachait pas d'importance à ces variations, et que le sens différent qu'avaient à leur origine ces mots de *flamen* et de *sacerdotes* s'était perdu, c'est ce qu'on lit dans une inscription de Castulo: *flaminicæ sive sacerdoti municipi* [5]. Ces changements de nom ne doivent donc pas nous surprendre, il n'y a d'embarras que pour expliquer certaines abréviations qui se trouvent dans les inscriptions de l'Espagne citérieure et de la Bétique, et qui sont susceptibles d'interprétations diverses.

L'Espagne comptait trois flamines provinciaux et leurs femmes, qui portaient le nom de *flaminicæ*, et chaque ville possédait son flamine municipal. Le flaminat *(flamonium)* municipal était annuel, comme le flaminat provincial, ce qui n'empêchait pas l'usage du titre de *flamen perpetuus*. En Afrique la plupart des flamines sont *perpetui* et les *flamines perpetui* sont ceux qui sont sortis de charge. Là où l'épithète ne figure pas, il y a de fortes chances pour que l'inscription ait été gravée pendant que le personnage était en exercice [6].

Aux environs de Medjez-El-Bab (Tunisie), on a trouvé, en 1911, un sarcophage en calcaire dur, long de 2 mètres, haut de 0 m. 45, large de 0 m. 58, portant sur un des grands côtés, sur un cartouche à queue d'aronde, cette inscription [7] :

MINVCIVS APRONIANVS FLA
MEN PERPETVVS FIDELIS VIXIT
IN PACE ANN LXXIII MENSES X

Ce n'est pas la première fois qu'on rencontre en Afrique la mention de *flamen perpetuus* sur des monuments chrétiens.

A Ammædera (Haïdra) dans la basilique, sur une pierre haute de 1 m. 53, large de 0 m. 70 [8] :

ASTIVS VINDICIANVS
VC ET FL PP

Astius Vindicianus v(ir) c(larissimus) et fl(amen) p(er)p(etuus). Et dans la basilique une épitaphe que J.-B. De Rossi, appelle, avec cette pointe d'exagération qui perce souvent dans ses écrits, une *grande meraviglia*. Cette grande merveille, c'est un flamine perpétuel chrétien, enterré dans une église [9] (fig. 4476):

ASTIVS MVSTE
LVS FL PP CRISTI
ANVS VIXIT AN
NIS LXXII QVIEVIT SII
5 Lƀ DECEM
BRES ANNO
IIII DN REGIS
ILDIRIX

Astius Mustelus fl(amen) p(er) p(etuus) c(h)ristianus vixit annis LXXII quievit VIII id(us) decembres anno IIII d(omini) n(ostri) regis Ildirix. A la ligne 5, après le mot *decem*, le lapicide avait écrit HILDƀRICƀ, mais il a effacé et renvoyé cette mention plus loin. Cette épitaphe nous reporte en 525-526 sous le règne de Hilderich, le dernier roi vandale qui régna sur l'Afrique. Voici donc dans la même basilique deux personnages de la gens *Astia* qui furent tous deux, au VIe siècle, chrétiens et flamines perpétuels. Peut-être Astius Vindicianus était-il fils de Astius Mustelus qui semble avoir été un des plus anciennement inhumés dans la basilique

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 3711. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 2121, 2344. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1534. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 2105. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 3278. — [6] Beurlier, *op. cit.*, p. 185-186. — [7] P. Monceaux, *Inscriptions découvertes près de Medjez El Bab*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1911, p. 309. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 450; cf. n. 11523. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, p. 10516, 11528; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 26, pl. VI, n. 1; *Revue archéologique*, 1878, t. XXXVI, p. 37.

puisqu'il le fut en 525 et que cette basilique venait probablement d'être restituée aux catholiques.

A Uppenna (Tunisie), dans une basilique byzantine, une épitaphe [1] :



IVLIVS
HONO
R IVS
FL·M·
P·P·IN
PACE
BIXIT
ANNIS
LX II

Cette inscription peut appartenir à une époque sensiblement rapprochée de la précédente. Ainsi, au VIe siècle le flaminat perpétuel était recherché par les catholiques africains. En Numidie et probablement en Maurétanie, sous les premiers empereurs, le flaminat avait ressemblé fort à ce que nous l'avons vu en Espagne [2]. Depuis Septime-Sévère, pendant le IIIe et le IVe siècle, dans beaucoup de villes le *flaminium perpetuum* fut inséparable de la *curatio reipublicæ*, d'où les sigles si fréquemment rapprochés : FL·PP·CVR·REIP. Dans le cours de persécution de Dioclétien, nous voyons à Cirta les *acta Munatii Felicis flaminis perpetui curatoris col. Cirtensium* [3]. Sous les empereurs chrétiens du IVe siècle la tolérance conserva des païens en fonctions en trop grand nombre pour qu'il soit permis de dire que ce titre était porté par des chrétiens d'après les témoins épigraphiques conservés. Ce qui est certain, c'est que le flaminat municipal ne fut pas aboli par les lois d'Honorius et de Théodose II contre les cultes idolâtriques. Les lois concernant les devoirs et les privilèges des *flamines* municipaux et des *sacerdotes* et *sacerdotales* provinciaux omises par Tribonien dans le code Justinien se trouvent dans le code Théodosien [4], elles n'étaient donc pas abolies; et les épitaphes de Medjez-El-Bab, de Ammædera, d'Uppenna le prouvent de reste; ceux-ci sont bien les successeurs de ceux qui portaient ce titre depuis plusieurs siècles, mais qui n'étaient pas chrétiens.

On pouvait donc exercer un sacerdoce idolâtrique tout en demeurant chrétien de nom et de fait? Il semble qu'à cette question une seule réponse soit possible; mais il faut auparavant déterminer ce qu'était devenu le titre de flamine en Afrique.

Une inscription en mosaïque trouvée dans la basilique de Cuicul mentionne un des bienfaiteurs qui contribuèrent à ce pavement; il se désigne ainsi [5] :

TVLIVS
A DEO DA
TVS SACER
DOTALIS VO
TVM COMP

Hirschfeld a supposé qu'il s'agissait ici d'un sacerdoce chrétien [6], ce qui est franchement inadmissible [7]. En Afrique, le terme *sacerdotalis* avait une signification parfaitement définie et se rapportait à l'exercice d'un *sacerdotium provinciæ* de rite païen. En 337, Constantin écrit : *Sacerdotales et flamines* en s'adressant au *concilium provinciæ Africæ* [8]. Un *sacerdotalis* chrétien, bienfaiteur d'une basilique, paraît donc chose impossible, à moins qu'il s'agisse d'une basilique civile. Il est vrai qu'il porte un nom qui appartient à l'onomastique chrétienne africaine : *Adeodatus*, et emploie une formule fréquente parmi les fidèles : *votum complevit* (voir Ex-voto); en outre, il n'est pas seul, cinq donateurs remplissent leur vœu et l'usage de contribuer ainsi, par vœu, à la construction ou à la décoration d'une basilique *civile* est chose absolument inconnue. Les compagnons d'Adeodat sont un *vir clarissimus ex principalibus*, un *vir clarissimus ex tribunis* et deux *viri honesti*. Rien n'obligeait ces trois derniers à contribuer de leurs deniers, en compensation de la dépense des jeux, à un édifice d'utilité publique; ainsi, sur ce point, aucun indice en faveur d'une basilique civile. Mais qu'on se rappelle la distinction fondamentale entre le culte idolâtrique religieux et le culte civil. On ne pouvait, on ne voulait et on n'osait pas priver le peuple des spectacles et des jeux qui composaient le plus clair du culte civil. C'est ainsi que Constantin permit en Afrique et en Italie l'institution de temples et de sacerdoces en l'honneur de sa dynastie, *Flaviæ gentis*, avec les spectacles qui en étaient la conséquence, *ea observatione prescripta ne ædes nostro nomini dedicata cujusquam contagiosæ superstitionis fraudibus polluatur* [9]. En 399, Honorius permet les jeux *absque ullo sacrificio, ulla superstitione damnabili* [10], ce que Godefroy commente en ces termes : *nulla jam communio huic muneri cum sacris gentilium* [11]. Somme toute, *sacerdotalis* a le sens de *munerarius*, celui qui donne des jeux et des spectacles, et nous lisons ce mot sur l'épitaphe chrétienne d'un édile et duumvir d'Afrique [12].

Dès lors, le *sacerdotalis* n'avait rien de commun avec les rites idolâtriques. Néanmoins, on ne laissait pas de considérer comme accointés au paganisme, ceux qui assumaient ce titre incompatible avec la pratique du christianisme. Une loi de Théodose, en 386, déclare expressément que l'*archierosyna* (sacerdoce provincial d'Asie) *non sit a christianis subeunda* [13]. En 415, une loi désigne les sacerdotales d'Afrique comme *sacerdotales paganæ superstitionis* [14]. Seulement, c'étaient là des textes et l'usage en tenait peu compte. Les chrétiens discutaient entre eux, s'ils pouvaient exercer cette fonction sans manquer à leur croyance et le fait de cette discussion montre assez qu'un parti entendait bien ne pas s'en priver. Saint Ambroise écrit à propos de ces privilèges, concédés aux *sacerdotales* païens : *sæpe decepti etiam christiani partim per imprudentiam, partim propter publicarum necessitatum molestias declinandas : et quia non omnes fortes*

[1] P. Gauckler, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1905, p. CLVII; Robin, *Note sur la basilique byzantine d'Uppenna*, dans même revue, 1905, p. 376, n. 29. *Nouvelles archives des missions scientifiques*, 1907, t. XV, p. 412-413, n. 225. — [2] G. Henzen, dans *Annali dell'Istit. di corrisp. archeol.*, 1860, p. 98 sq.; Hirschfeld, dans même recueil, 1866, p. 35 sq. — [3] *P. L.*, t. VIII, col. 750-753. — [4] *Code Théodosien*, l. XII, tit. I, lex 21 (en 335); l. XII, tit. V, lex 2 (en 337); l. XII, tit. I, lex 60 (en 364); l. XII, tit. I, lex 145 (en 395); l. XVI, tit. V, lex 52 (en 412); l. XVI, tit. V, lex 54 (en 414); l. XVI, tit. X, lex 20 (en 415); l. VII, tit. XIII, lex 22 (en 428), etc. — [5] L. Renier, *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 2543-2547; Delamare, *Exploration de l'Algérie, Beaux-arts*, t. I, pl. LIII, Lenoir, *Architecture monastique*, t. I, p. 245. — [6] Hirschfeld, dans *Annali dell'Istituto di corrispondenza archeologica* 1866, p. 74. — [7] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1878, p. 31. — [8] *Code Théodosien*, l. XII, tit. V, lex 2; cf. Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XXVIII, c. VI. — [9] Orelli-Henzen, *Inscriptionum antiquarum amplissima collectio*, in-8°, Turici, 1856, t. III, n. 5580. — [10] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, lex 7. — [11] Godefroy, *Ad Cod. Theol.*, l. VI, tit. III, lex 1. — [12] Grenville-Temple, *Excursion in Mediterr.; Algiers and Tunis*, t. II, p. 306, 307. — [13] *Code Théodos.*, l. XII, tit. I, lex 112 : *In consequenda archierosyna ille sit potior qui patriæ plura praestiterit, nec tamen a templorum cultu observatione christianitatis abscesserit. Quippe inde eorum est, imo ut verius dicamus, illicitum, ad eorum curam templa et templorum solemnia pertinere, quorum conscientiam veneratio divinæ religionis imbuerit, et quos ipsos decebat tale munus, etiamsi non prohiberentur, effugere.* — [14] *Cod. Theodos.*, l. XVI, tit. X, lex 20.

inveniuntur, etiam sub principibus Christianis plerique sunt lapsi [1]. En l'an 400, un concile de Carthage supplie Honorius *ne persecutio sit contra Christianos... ut cogantur ad spectacula convenire* [2].

Il suffit de rapprocher ces textes et de les lire pour se convaincre que les fidèles, en grand nombre, acceptaient et même recherchaient le titre et la fonction de *sacerdotalis* ou de *flamen perpetuus*. Salvien, parlant des nobles de Carthage, écrit ces lamentations : *Ecce quæ Afrorum et maxime nobilissimorum... christianitas fuit! Dicebantur christiani ad contumeliam Christi... Non omnes ista faciebant, sed potentissimi quique ac nobilissimi... per paucorum potentium sacrilegam superstitionem urbs cuncta polluta* [3]. Lorsque les Vandales se furent établis en Afrique, les jeux et spectacles en l'honneur des empereurs avaient perdu leur raison d'être, mais les titres gardaient leur séduction et on s'en parait encore bien qu'ils ne répondissent plus à rien de réel, qu'ils n'imposassent plus aucune participation au culte idolâtrique. C'était une décoration municipale ou provinciale dont on s'enorgueillissait, tout comme des titres du moyen âge s'étaient transmis jusqu'à la fin de l'ancien régime. Ainsi on pouvait porter le titre de *flamen perpetuus* ou de *sacerdotalis* tout en étant chrétien pratiquant et bienfaiteur des églises, on était *flamine* par voie d'hérédité.

Vers l'an 300, quand se réunit le concile d'Elvire, il n'en allait pas de même.

Alors le sens honorifique ne recouvrait pas encore le sens religieux, ce qui s'opéra au cours du IVe siècle, Après que les empereurs eurent défendu les sacrifices, tout en maintenant les jeux et les spectacles qui en étaient autrefois l'ornement, les chrétiens s'étaient sentis à l'aise pour assister en sûreté de conscience à ces fêtes que ne souillait plus l'idolâtrie. Toutefois la disparition des rites idolâtriques laissait subsister de graves dangers moraux et l'Église se montrait peu favorable, sinon tout à fait hostile à l'égard des fidèles qui acceptaient les fonctions d'organisateurs, de présidents de ces fêtes provinciales et municipales. Mais elle ne pouvait réussir à les en détourner, et cependant les honneurs et les immunités attachés à ces sacerdoces étaient alors bien peu de chose en comparaison de ce qu'ils étaient et des attraits qu'ils possédaient avant le triomphe du christianisme.

Les Pères d'Elvire trouvèrent le cas assez général pour légiférer à son sujet. Leur canon 1er exclut à tout jamais de l'Église le fidèle d'âge adulte qui participe à un sacrifice païen : *Qui post fidem baptismi salutaris adulta ætate ad templum idoli idolaturus accesserit, et fecerit quod est crimen capitale, quia est summi sceleris, placuit nec in finem eum communionem accipere.* Il semble que le cas des flamines rentre dans cette disposition générale : Can. 2 : *Flamines qui post fidem lavacri et regenerationis sacrificaverunt, eo quod geminaverint scelera accedente homicidio, vel triplicaverint facinus cohærente mœchia, placuit eos nec in finem accipere communionem.* C'est que le flaminat entraînait, pour celui qui en était alors revêtu, la participation à une série de fautes graves : jeux de gladiateurs, scènes mimiques indécentes, en sorte que le flamine devenait coupable d'idolâtrie, d'homicide et d'adultère. Toutefois certains chrétiens arrivistes, désireux de ne pas nuire à leur carrière, avaient trouvé une combinaison ingénieuse : ils portaient le titre et se faisaient remplacer pour la fonction, sauf à en payer les frais; absents du sacrifice que peut-être ils évitaient de faire célébrer, ils se rattrapaient sur les réjouissances et payaient largement les plaisirs du peuple. Cette distinction rappelait celle de ces chrétiens qui, pendant la persécution de Dèce faisaient sacrifier en leur nom un domestique et recevaient un *libellus*. La supercherie était manifeste, mais enfin on ne pouvait leur imputer l'acte matériel du sacrifice et l'Église leur montrait une sorte d'indulgence. Can. 3 : *Item flamines qui non immolaverint, sed munus tantum dederint, eo quod se a funestis abstinuerint sacrificiis, placuit in finem eis præstare communionem, acta tamen legitima pœnitentia. Item ipsi si post pœnitentiam fuerint mœchati, placuit ulterius his non esse dandam communionem, ne illusisse de dominica communione videantur.* On ne leur refusait pas la réconciliation et la communion à l'heure de la mort, pourvu qu'ils se fussent soumis à la pénitence canonique et qu'ils ne fussent pas retombés dans la même faute. Si toutefois les flamines étaient non pas baptisés, mais du nombre de ces catéchumènes qui retardaient indéfiniment l'heure de l'initiation afin de se mouvoir plus à l'aise au milieu des obligations de la vie publique, le concile leur consacrait son canon 4 : *Item flamines si fuerint catachumeni et se a sacrificiis abstinuerint, post triennii tempora placuit ad baptismum admiti debere.* Le baptême était pour eux retardé de trois ans.

Tout ceci n'interdisait pas l'acceptation du flaminat, et en effet, on pouvait être flamine païen, tout en étant chrétien irréprochable — sauf le scandale. C'est lorsque le flamine évitait la participation au sacrifice, supprimait les jeux sanglants ou obscènes et payait l'honneur de la magistrature dont il était revêtu par une dépense d'utilité publique, par exemple la construction d'un pont, d'une basilique, un repas, une distribution de vivres ou de vins. A ceux-là, le concile ne disait rien et il ne réservait contre eux aucune sévérité.

Toutefois, un autre canon, le 55e, est ainsi libellé : *Sacerdotes qui tantum coronas portant, nec sacrificant nec de suis sumptibus aliquid ad idola præstant, placuit post biennium accipere communionem.* Il y avait donc des prêtres qui se refusaient à participer au culte des idoles par des sacrifices ou autrement, mais qui ne se faisaient pas scrupule de se coiffer la tête d'une couronne; et ceux-là, s'ils étaient chrétiens, seraient soumis à une pénitence de deux années. Le texte dit *sacerdotes*, mais il peut viser aussi les *sacerdotales*. « S'il s'agissait d'un autre culte que celui de l'État, il y aurait, dans le premier cas, une véritable impossibilité. » S'imagine-t-on des chrétiens et des chrétiens baptisés, qui se seraient laissé nommer prêtres de Jupiter, de Vénus, de Sabazius? Et croit-on que le concile les traiterait si doucement? Quant à d'anciens prêtres païens, qui auraient renoncé à leur sacerdoce en se faisant chrétiens, tout en conservant le titre de prêtres honoraires, cela eût été encore très inconvenant, et il n'est guère permis de le supposer. Du reste, en Espagne au moins, le sacerdoce honoraire ne se rencontre guère que dans le culte de Rome et d'Auguste. Le *pontifex perpetuus*, dont il y a quelques exemples, paraît être un *pontifex* de cette religion. D'un autre côté, le terme *sacerdos*, dont se sert ici le concile, est dans certaines provinces, les trois Gaules par exemple, le terme officiel pour désigner le ministre du culte provincial. En Espagne, on le trouve aussi, quoique moins fréquemment, employé dans le même sens tant pour les prêtres municipaux que pour les prêtres provinciaux. La couronne dont il est ici question est un insigne sacerdotal commun à divers cultes; cependant il faut remarquer qu'elle a été quelquefois mentionnée

[1] S. Ambroise, *Epist.*, XVII, *P. L.*, t. XVI, col. 961. — [2] *Codex canonum Ecclesiæ Africanæ*, can. LXI, dans Coleti, *Concilia*, t. II, col. 1301. — [3] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VIII, 2, 3, *P. L.*, t. LIII, col. 154.

dans la titulature du sacerdoce de Rome et d'Auguste [1], mais la preuve que cette manière de parler était usitée en Espagne, c'est que le pape Innocent Ier, cent ans après le concile d'Elvire, y fait encore allusion en parlant précisément de *sacerdotes* chrétiens du culte impérial. Il écrit aux évêques du concile de Tolède, en 400 : *Neque de curialibus aliquos ad ecclesiasticum ordinem venire posse qui post baptismum vel Coronati fuerint, vel Sacerdotium quod dicitur sustinuerint et editiones publicas celebraverint* [2]. « On ne doit pas promouvoir aux ordres les curiales qui, après leur baptême, ont été *coronati*, ont exercé le sacerdoce, comme on dit, et célébré des jeux publics. »

« On voit, en somme, qu'il n'était pas impossible à un chrétien d'être flamine, même avant Constantin. Sauf le cas de sacrifice ou celui de récidive, après pénitence faite, il pouvait exercer ses fonctions sans encourir l'excommunication perpétuelle. Il pouvait même espérer, en usant de certaines précautions, de ne point se brouiller avec ses chefs spirituels. Ceci, cependant, dut être toujours assez difficile [3]. »

H. Leclercq.

FLAVIEN (Nicomaque). Auguste, vainqueur à Actium, fit placer dans la salle des séances du Sénat une statue de la Victoire et, au-dessous, un autel, sur lequel les sénateurs, en entrant, jetaient quelques grains d'encens. Sous Constantin, personne n'attira l'attention sur ce rite idolâtrique; sous Constance, les sénateurs chrétiens réclamèrent avec insistance et Constance lui-même déclara qu'à son entrée au sénat ses yeux seraient souillés par le spectacle des honneurs rendus à un démon. Le Sénat soupira et se résigna. L'autel fut enlevé. Julien le fit rétablir; en 382, Gratien le fit enlever de nouveau et cette mesure souleva une émotion très vive. Symmaque prit fait et cause, parla, écrivit, n'obtint rien. Symmaque était préfet de Rome et Nicomaque Flavien était préfet du prétoire, tous deux païens fervents ou plutôt, convaincus; mais Symmaque s'embarqua dans le parti de l'usurpateur Maxime et après la fin pitoyable de ce personnage, devint plus réservé. Flavien, que la mésaventure de son ami n'avait pas assagi, s'engagea dans le parti de l'usurpateur Eugène. Celui-ci, après l'assassinat de Valentinien II, s'était laissé proclamer empereur par le comte Arbogast. Eugène était chrétien, mais son protecteur et ses partisans appartenaient tous au parti païen, que depuis la demi-retraite où se confinait prudemment Symmaque, son gendre Flavien conduisait. L'occasion qui s'offrait était trop belle pour n'être pas exploitée. Flavien posa à Eugène ses conditions : rétablissement de l'autel de la Victoire et des subventions de l'ancien culte officiel. On trouva un terrain d'accord et Eugène put s'approcher de Rome où pendant quelques mois le paganisme organisa des fêtes, des liturgies sous l'impulsion de Flavien, saisi d'un zèle infatigable. Ce fut une crise rapide, mais singulière, dont un document longtemps ignoré a révélé l'aspect curieux.

En 1867, L. Delisle publia, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris, une déclamation en vers écrite à Rome, au lendemain de la mort de Flavien. Ce manuscrit, contenant les œuvres de Prudence, avait longtemps passé pour contemporain du poète chrétien [4], opinion déclarée depuis insoutenable [5] encore que ce manuscrit (*lat. 8084*) soit probablement du Ve siècle et certainement, au plus tard, du début du VIe. Sur les marges du volume, on lit en belle écriture onciale des notes contemporaines de l'écriture, et, à la fin des hymnes, on lit, de la même main, un nom aujourd'hui presque effacé :

+ . . . . TIVS AGORIVS BASILIVS

qui ne peut-être que Vettius Agorius Basilius Mavortius, contemporain de Théodoric, consul en l'an 527, connu déjà pour avoir corrigé le texte d'Horace [6]. Le texte de Prudence corrigé par le même personnage appartient donc au plus tard à l'époque de la domination gothique en Italie [7]. A la suite des œuvres de Prudence, on transcrivit sur trois feuillets un *carmen* fort indigne d'un si noble voisinage, *carmen* de circonstance composé en 394, relatif à l'épisode dont Flavien et Eugène furent les héros [8]. Qui pouvait-il intéresser après quelques années et comment cette pièce, dépourvue de mérite littéraire, fut-elle recueillie dans une édition des œuvres de Prudence? On ne répond à peu près à ces deux questions qu'à la condition d'admettre que le manuscrit fut composé à une date si rapprochée de l'événement que le *carmen* conservait encore quelque intérêt, ce qui amène à penser que le manuscrit en possession de Basilius Mavortius fut transcrit dès la première moitié du Ve siècle et à une époque où Prudence vivait encore. On peut remarquer devant le nom de Basilius Mavortius une croix qui témoigne qu'il était chrétien. Dans sa revision d'Horace, il s'était fait aider d'un autre chrétien, professeur de belles-lettres, Félix, *orator urbis Romæ*, et correcteur du texte de Martianus Capella en 535, *Christo adjuvante*.

Le *carmen* hexamètre qui fait suite aux écrits de Prudence n'est certainement pas de ce poète; mais si le mérite littéraire est nul, l'intérêt historique est grand. C'est une invective d'un auteur anonyme, contre le culte idolâtrique et ses derniers partisans, thème analogue à celui qui inspira à Prudence son poème *Contra Symmachum*. Un lambeau de ce *carmen*, celui où est décrit le rite du taurobole, avait déjà été imprimé par Saumaise [9] où certain l'avait copié pour le mettre gratuitement sous le nom de Commodien. Godefroy emprunta quelques vers édités par Saumaise pour illustrer son commentaire du *code Théodosien* [10]. C'est à ce *carmen* que nous devons la connaissance de la dernière lutte du paganisme dirigée par Flavien [11]. Celui-ci, non content de mettre au service de l'usurpateur les forces de sa vaste préfecture qui s'étendait à l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique du Nord, lui promit aussi le secours des dieux de Rome. Personnellement très versé dans la science des augures, ils prédisait à Eugène une victoire décisive sur Théodose et ce triomphe immanquable

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 1433 ; *sacerdos aræ Aug(usti) n(ostri) coronatus...*, *Ephem. epigrapn.*, t. IV, n. 142 ; *Sacer(dos) c(o)r(o)natus aræ...* — [2] Hardouin, *Concilia*, t. I, col. 1024 — [3] L. Duchesne, *Le concile d'Elvire et les flamines chrétiens*, dans *Mélanges Renier*, in-8°, Paris, 1887, p. 171-173. — [4] Mabillon, *De re diplomatica. Supplementum*, c. III, p. 8; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, 1757, t. III, 159 et pl. 43; N. de Wailly, *Éléments de paléographie*, t. II, p. 245, 283; L. Delisle, *Album paléographique*, in-fol., 1887, pl. I. — [5] Obbarii, *Prolegomena ad Prudentii carmina*, in-8°, Tubingæ, 1845, p. XXVII. — [6] Horkel, *Analecta horatiana*, Berolini, 1852. — [7] L. Delisle, *Note sur le manuscrit de Prudence*, n. 8084, dans *Bibliothèque d'École des chartes*, VIe série, t. III, 1867, p. 297; *Monastbericht der königl. Acad. zu Berlin*, août 1867, p. 525, 526. — [8] De Rossi, *Il culto idolatrico in Roma nel 394. Notizie raccolte da un inedito carme scoperte in Parigi*, dans *Bullettino di archeologia cristiana*, 1868, p. 49-75; Ch. Morel, *Recherches sur un poème latin du IVe siècle*, dans *Revue archéologique*, 1868, t. XVII, p. 451 sq.; t. XVIII, p. 44 sq. — [9] *Scriptores, historiæ Augustæ*, édit. Saumaise, Paris, 1620, p. 180, 181; Bormann, *Anthologia latina*, t. I, p. 56, 58. — [10] Gotofredus, *ad cod. Thedos.*, l. XVI, tit. x, lex 20. — [11] De Rossi, *Iscrizione onoraria di Nicomaco Flaviano*, dans *Annali dell'Istituto di corrispondenza archeologica*, 1849, p. 283-363; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1783.

allait restaurer pour toujours le paganisme. Il y eut alors, en 394, un instant presque aussi décisif que quatre-vingts ans plus tôt, lors de la rencontre entre Constantin et Maxence.

L'auteur du *carmen* débute par tourner en dérision les idoles et conclut par cette question :

Convenit his ducibus proceres sperare salutem?

Mais ce qui suit : *Dicite præfectus vester quid profuit Urbi?* montre que la question a une portée particulière et vise un épisode concernant la ville de Rome. Épisode qu'on venait de vivre au moment même, puisque en terminant, l'auteur faisait mention d'un temple de Flore érigé en 394, et comme il dit *nuper*. Se tournant vers la veuve de Flavien, il dépeint la lutte récente et peut-être aussi les évocations magiques tentées sur son mari :

. . . . . superisque minatur
Carminibus magicis cupiens Aceronta movere.

et il termine par une apostrophe à cette même veuve :

Desine. . . . . talem deflere maritum
De Jove qui Latio voluit sperare salutem.

Tout porte à croire que cette déclamation a été composée au lendemain des événements, en 394.

Au dire de Sozomène, l'usurpateur Eugène s'était laissé impressionner par les affirmations de ceux qui, prétendant connaître l'avenir, lui prédisaient l'affermissement de son pouvoir. Beaucoup de sénateurs païens s'adonnaient alors à la science augurale et Flavien leur donnait l'exemple. Il persuada Eugène que la guerre contre Théodose lui donnerait la victoire, l'empire et le rétablissement des dieux [1]. A ces paroles de Sozomène, font écho les témoignages contemporains. Macrobe, dans ses *Saturnales*, nous le montre uniquement occupé de l'art des augures [2]. Rufin d'Aquilée rappelle les sacrifices offerts par Flavien : *Pagani, qui errores suos novis semper erroribus animant, innovare sacrificia et Romam funestis victimis cruentare, inspicere exta pecudum et ex fibrarum præscentia securam Eugenio victoriam nunciare, superstitiosus hæc agente et cum omni animositate Flaviano tunc præfecto, cujus assertionibus (magna enim erat ejus in sapientia prærogativa) Eugenium victorem fore pro certo præsumpserant* [3].

Rufin parle d'un retour des sacrifices idolatriques à Rome de 393 et 394, mais en réalité ces sacrifices n'avaient pas été interrompus. Dans sa deuxième lettre à l'empereur Valentinien II, saint Ambroise écrit ces paroles : *(Romæ) omnibus in templis aræ, sacrificia sua (gentiles) ubique concelebrant* et les monuments érigés à Rome et en Grèce entre 383 et 392 confirment son témoignage [4]. Mais Eugène, malgré les instances de Flavien, avait montré peu d'empressement à revenir sur les dispositions législatives de Gratien et de Valentinien II; il avait recouru à un compromis qui consistait à rendre personnellement à Flavien et aux autres sénateurs païens les biens des temples, sauf à en user comme ils l'entendraient. Flavien s'empressa d'un user de la manière la plus provocante et s'employa à la restauration triomphale du culte des dieux dans Rome. Les rites n'étaient pas oubliés et Flavien se chargeait de rafraîchir la mémoire des prêtres païens.

Dans son fanatisme il imagina de raviver un rite qu'on n'avait pas vu, depuis les jours de l'empereur Aurélien, comme s'il eût cherché ce qui pouvait le plus efficacement exaspérer la population chrétienne. Rome fut soumise à une lustration de trois mois afin de la purifier des souillures que lui avait infligées le christianisme [5].

Dicite præfectus vester quid profuit urbi?
. . . . . .
Mensibus iste tribus totam qui concitus urbem
Lustravit, metas tandem pervenit ad ævi
Quæ fuit haec rabies animi? quæ insania mentis?
(Sic) Jovi vestram posset turbare quietem
Quis tibi justitium incussit pulcerrima Roma?
Ad saga confugerent populus quæ non habet olim?

Le *lustrum* ou sacrifice *amburbale* avec le *justitium* était un des rites les plus solennels et le *carmen* nous apprend combien les chrétiens en furent indignés, comme devant la menace d'une invasion démoniaque. Ainsi, saint Ambroise ne s'était pas trompé lorsqu'il avait rendu Eugène responsable du mal qui s'accomplissait en son nom. *Et si imperatoris potestas magna sit, tamen considera, imperator, quantus sit Deus : corda omnium videt, conscientiam interiorem interrogat. novit omnia antequam fiant, novit intima pectoris tui. Ipsi falli non patimini, et Deo vultis celare quidquam!... Pauci æstimabunt quid fueris, omnes quid volueris : quidquid illi fecerint, tuum erit.* « Personne ne regardera à ce que vous avez fait, tous à ce que vous avez voulu faire. Ce que feront les gens à qui vous aurez donné ces biens, c'est vous en réalité qui l'aurez fait. »

La célébration du *lustrum* marqua l'apogée de cette réaction païenne et la préparation à la lutte contre Théodose. Cependant Flavien ne se borna pas à cela. Lui-même, en vêtements sacerdotaux parcourait la ville, conduisait les processions. Celle d'Isis en pleurs, à la recherche d'Osiris soulève la dérision de l'auteur du *carmen :*

Quis te plangentem non risit, calvus ad aras
Sistriferam Furiam supplex cum forte rogares :
Cumque Osirim miserum lugis latrator Anubis,
Quem tenet inventum rursum quem perdere(t Isis)
Post lacrimas ramum fractum portaret olivæ.

Le deuil et les larmes pour la mort d'Osiris après avoir duré quatre jours se terminaient pas sa retrouvaille, allusion trop claire à la mort et à la résurrection du Christ. Minucius Felix écrivait déjà à ce sujet : *Isis perditum filium cum Cynocephalo suo et calvis sacerdotibus luget, plangit, inquirit: et Isiaci miseri cædunt pectora et dolorem infelicissimæ matris imitantur : mox invento parvulo, gaudet Isis, exultant sacerdotes. Cynocephalus inventor gloriatur : nec desinunt annis omnibus vel perdere quod inveniunt, vel invenire quod perdunt* [6]

Les mégalésies de Cybèle étaient une autre importation exotique, celle-ci venue de Phrygie. La vogue du culte de la « Grande Mère » n'était pas oublié; il comportait un taurobole ou sacrifice expiatoire dont l'efficacité durait vingt ans et dont les effets étaient analogues à ceux du baptême chrétien; c'était le rite le plus solennel de la religion polythéiste. Flavien ne manqua de se faire tauroboliser et se dé-

[1] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXII, *P. G.*, t. XVII, col. 1485. — [2] Macrobe, *Opera*, édit. Jani, t. I, p. XVIII; cf. *Annali dell'Istit. di corrispond. archeol.*, 1849, p. 70. — [3] Rufin, *Hist. eccles.*, l. II, c. XXXIII, *P. L.*, t. XXI, col. 539. — [4] G. Henzen, dans *Bullettino dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, 1867, p. 174-176; 1868, p. 90-98. — [5] Outre l'édition du texte donnée par L. Delisle, *op. cit.*, et les corrections proposées par Morel et par De Rossi, de bonnes rééditions ont été publiées par Mommsen. *Carmen codicis Parisini 8084*, dans *Hermès*, 1870, t. IV, p. 354 sq. et par Baehrens, *Poetæ latini minores*, 1881, t. III, p. 286 sq.; Ellis, dans *Journal of Philology*, t. II, p. 66; cf. Ebert, *Geschichte der Literatur des Mittelalters*, 2e édit., t. I, p. 312 sq., trad. franc., 1883, p. 336; Seefelder, *Ueber das Carmen adv. Flavianum*, in-8°, Gmünd, 1901. — [6] Minucius Felix, *Octavius*, c. XXI, *P. L.*, t. III, col. 303.

clara purifié pour vingt ans, assuré dès lors de *vivere viginti mundus in annos.* Ce sont les vers consacrés à cette description du taurobole que Saumaise avait choisis pour les publier. On y trouve mélangé plusieurs allusions à la vie et aux actions personnelles de Flavien. On vit le char et l'image de Cybèle parcourir les rues de la ville conduit par les sénateurs :

Vidimus argento facto(s) juga ferre leones
Lignea, cum traherent juncti stridentia plaustra.
Dextra lævaque silos argentea frena tenere
Egregios proceres currum servare Cybellæ
Quem traheret conducta manus Megalensibus actis,
Arboris exeisæ truncum portare per urbem.

Mais ces cultes, d'importation étrangère et récente, ne contentaient pas la fringale liturgique de Flavien. On le vit recourir encore à Jupiter latial, et à la déesse Flore, l'antique divinité des Sabins dont le souvenir évoquait toutes les turpitudes des *ludi Florales.*

Sola tamen gaudet meretrix, te consule, Flora
Ludorum turpis genetrix Venerisque magistra,
Composuit templum nuper cui Symmachus heres.

Tout ceci ne suffisait pas encore. Flavien voulait voir les chrétiens s'associer aux rites idolâtriques. Il ne négligeait rien pour les attirer et les induire à l'apostasie :

Christicolas multos voluit sic perdere demens,
Qui vellent sine lege mori donaret honores
Oblitosque sui caperet quos demonis arte;
Muneribus cupiens quorumdam frangere mentes
. . . . . *facere parva mercede profanos*
Mitteret inferias miseros sub tartara secum

Le passage suivant semble se rapporter aux mêmes séductions :

Sacratus vester Urbi quid præstitit oro?
. . . . . .
Fundere qui incautis studuit concreta venena
Mille nocendi vias, totidem conquireret artes,
Perdere quos voluit percussit luridus anguis,
Contra Deum verum frustra bellare paratus.
Qui tacitus semper lugeret tempora pacis
Ne(c) proprium interius posset vulgare dolorem

L'auteur parle de façon assez obscure des mille ruses auxquelles Flavien eut recours pour entraîner les chrétiens; ensuite il fait connaître ce que fut le *lustrum* et le *justitium :*

Sed fuit in terris nullus sacratior illo
Quem Numa Pompilius, e multis primus aruspex.
Edocuit vano ritu, pecudumque cruore
Polluit insanum, busti putentibus aris
Non(ne) ipse est vinum patriæ qui prodidit olim?
Antiquasque domus, turres ac tecta priorum
Subvertens, urbi vellet cum inferre ruinam,
Ornaret lauro postes, convivia daret,
Pollutos panes infectos ture vaporo
Poneret in risum, quærens quos dedere morti,
Gallaribus subito membra circumdare subtus
Fraude nova semper miseros profanare paratus.

Ainsi Flavien s'efforçait d'entraîner les fidèles à partager sa réprobation éternelle :

Mitteret inferias miseros sub tartara secum

il semble qu'il se soit fait un plaisir et peut-être un devoir de revêtir la *gallaria*, vêtement ou insigne que portaient les *galli*, prêtres de Cybèle. On compte plusieurs apostasies entre autres celles de Hierius, de Leucadius et de Marcianus. L'auteur ne les ménage pas :

Sacratus vester urbi quid præstitit ora?
Quid Hierium docuit sub terra quærere solem,
Cum sibi forte pyrum fossor de rure dolasset.
Diceretque esse deum comitem Bacchique magistrum,
Sarapidis cultor. Etruscis semper amicus,
Fundere qui incautis studuit concreta venena, etc.

Hierius était un personnage de quelque importance qui abandonna le christianisme et se fit initier par Flavien aux mystères mithriaques, auxquels on trouve une allusion dans ces paroles *sub terra quærere solem.* Les antres mithriaques étant souterrains. Le vers assez obscur : *cum sibi forte pyrum fossor de rure dolasset* est trop correct, au dire de J.-B. de Rossi pour appartenir à notre versificateur anonyme qui l'aura tiré de quelque cahier de modèles et signifie une idole informe en bois. L'initiation mithriaque comportait, en effet, l'ostension d'idoles qui souvent étaient de bois; en 383, Gracchus, préfet de Rome, détruisit une caverne mithriaque et exposa publiquement les idoles avant de les brûler : *(exussit) omnia portentosa simulacra.* Flavien faisait de Mithra un *deum comitem Bacchique magistrum;* le syncrétisme permettait ces fantaisies, capables de séduire les rhéteurs et les philosophes du temps. Hierius était-il un d'entre eux? On ne sait, mais on voit, en 381, saint Augustin dédier son livre *De pulchro et apto* à un nommé Hierius, philosophe et orateur. Il est possible que ce soit celui qui passa au mithriacisme en 394. Si l'ambition y fut pour quelque chose elle fut déçue. En tout cas il est impossible d'identifier cet Hiérius avec un homonyme qui fut, en 395, vicaire d'Afrique, deux fois préfet du prétoire d'Orient et enfin consul en 427. On n'eût pas donné la préfecture d'Afrique, en 395, à un personnage compromis l'année précédente dans la faction d'Eugène.

Quant à Leucadius et à Marcianus également séduits par Flavien, il semble que le premier des deux fut de ceux à qui le tout-puissant préfet *donabat honores, muneribus cupiens quorumdam frangere mentes.* Leucadius reçut l'office de *præfectus fundorum patrimonialium africonorum* et Marcianus fut fait proconsul :

Solvere... (per pro)fa(n)a fœdera leges
Leucadium fecit, fundos curaret Afrorum.
Perdere Marcianum sibi proconsul ut (esset)

A la fin du IVe siècle, le seul proconsul ordinaire d'Occident était celui d'Afrique. C'était donc en Afrique que Flavien avait placé ses deux protégés. Le *proconsul Africæ* ne dépendait pas du préfet du prétoire, mais Flavien jouissait, depuis l'usurpation d'Eugène, d'un pouvoir arbitraire qui explique cette nomination. Marcianus avait déjà rempli, en 384, la charge de vicaire d'Espagne et d'Italie, il était ami et correspondant de Symmaque, son identification peut être considérée comme certaine.

C'était un assez mince succès pour Flavien que ce petit nombre d'apostasies, mais après la victoire certaine sur Théodose, on se proposait de recourir aux voies de rigueur : *Proximo bello infideles et sacrilegi lacessebant (Theodosium) in Domino confidentem et regnum ejus eripere contendebant, ecclesiis Domini persecutionum sæva minitantes* [1]. A ce témoignage de saint Ambroise s'ajoute celui de son biographe Paulin [2] : *Promiserat Arbogastes tunc comes et Flavianus præfectus Mediolano egredientes, cum victores revertentur, stabulum se esse facturos in basilica ecclesiæ mediolanensis atque clericos sub armis probaturos...*

[1] S. Ambroise, *In psalmum XXXVI*, 25, *P. L.*, t. XIV, col. 980. — [2] Paulinus, *In vita Ambrosii*, c. XXXI, *P. L.*, t. XIV, col. 37.

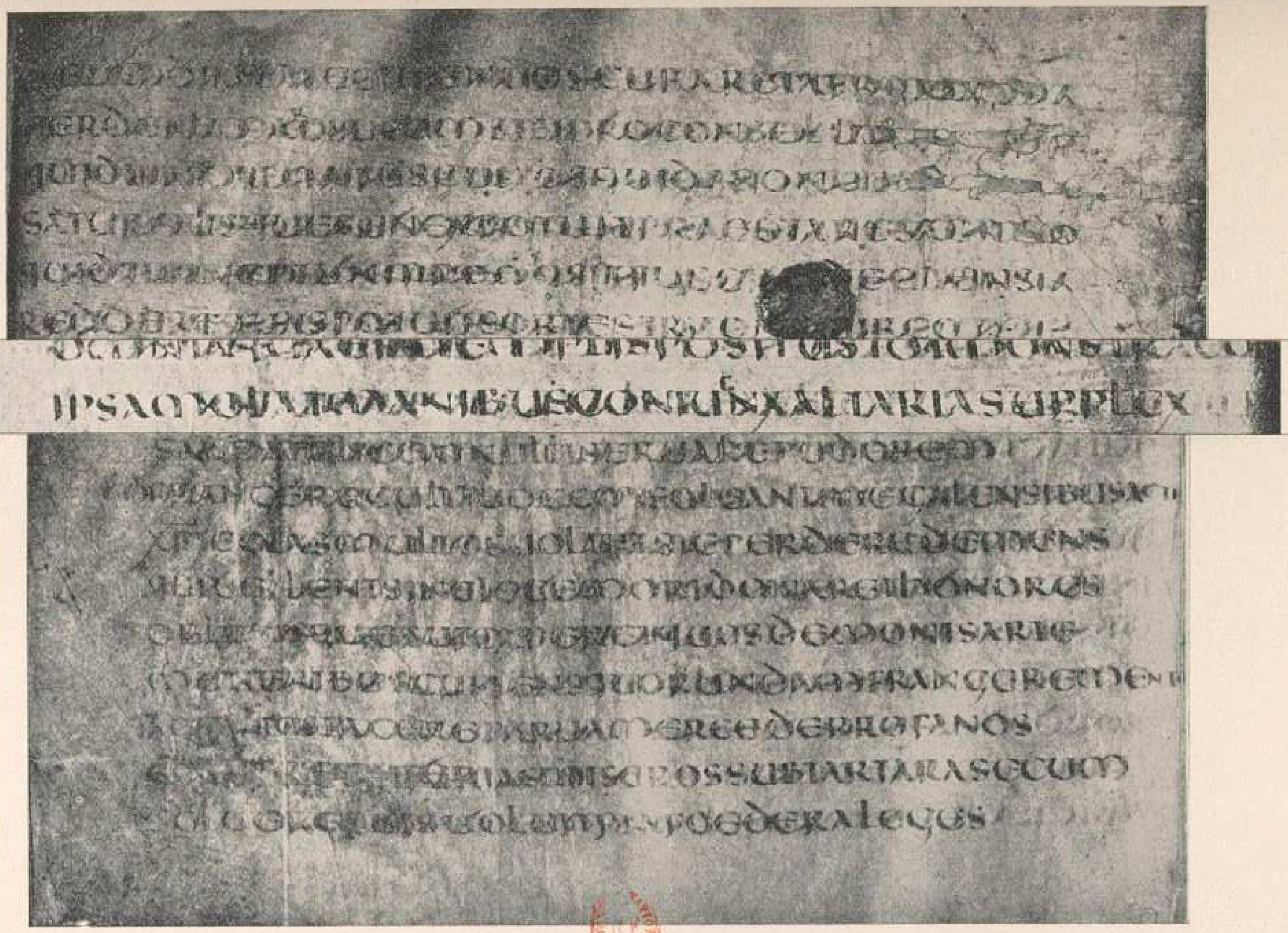

DÉCLAMATION EN VERS
FAISANT SUITE AU MANUSCRIT DE PRUDENCE
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, FONDS LATIN *8084*.

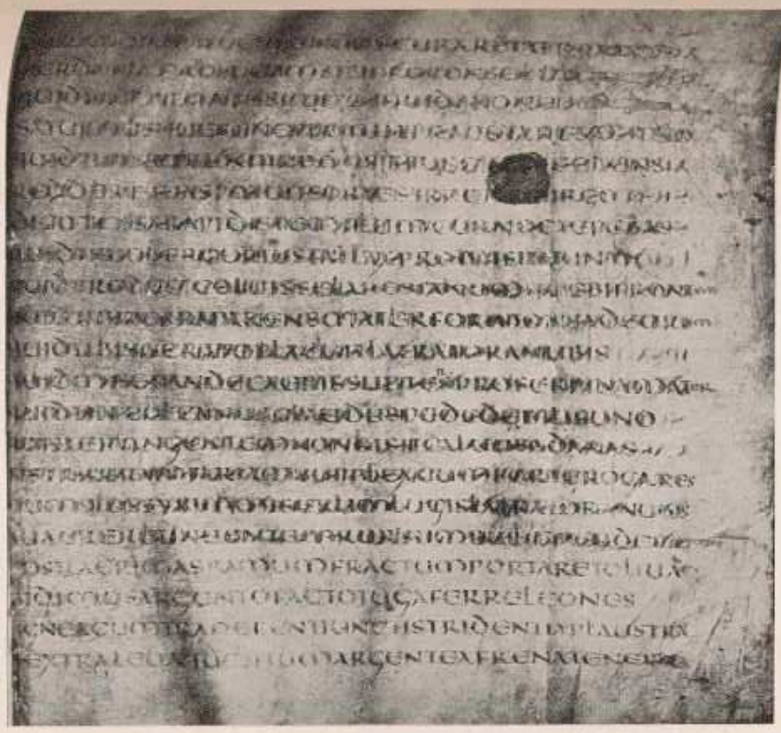



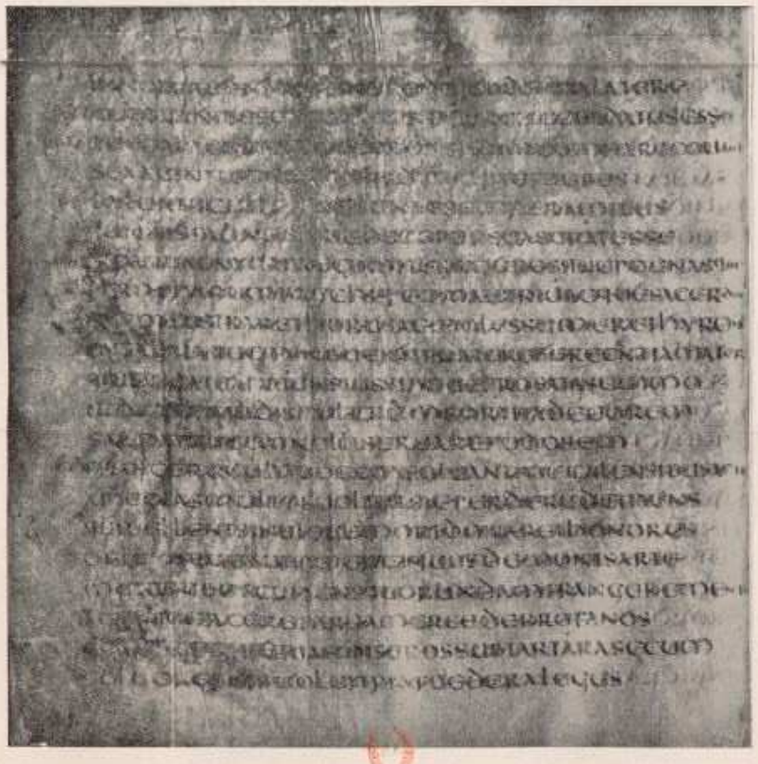

DÉCLAMATION EN VERS
FAISANT SUITE AU MANUSCRIT DE PRUDENCE
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, FONDS LATIN 8084.

Causa autem commotionis hæc fuit, quia munera imperatoris, qui se sacrilegio commiscuerat, ab ecclesia respuebantur, nec orandi illi cum ecclesia societas tribuebatur.

Tout ceci pouvait n'être que bravades si on était vaincu et Flavien ne se contenta pas d'apaiser les dieux et s'assurer leur concours en vue de la victoire, il songea aussi à protéger Rome efficacement. On entreprit des travaux de mise en état de défense de la ville et de ses tours. L'enceinte d'Aurélien était sur beaucoup de points faible et défectueuse [1] (fig. 4478); on se mit en toute hâte à esquisser les travaux les plus urgents. Ceci entraîna des expropriations, le *carmen* y fait allusion lorsqu'il dit :

Antiquas domus, turres ac tecta priorum
Subvertens...

Ce n'était pas un moyen de se faire des partisans, mais on ne regardait pas à quelques mécontents de plus; d'ailleurs bien des Romains perdaient en ce moment leur antique réputation de bon sens. On voyait Symmaque le jeune, fils du célèbre orateur, faire réédifier à ses frais dans Rome le temple de Flore l'impudique, pendant que des audacieux parvenaient jusqu'à la statue de Constantin le Grand sur l'arc de triomphe élevé en son honneur et la décapitaient.

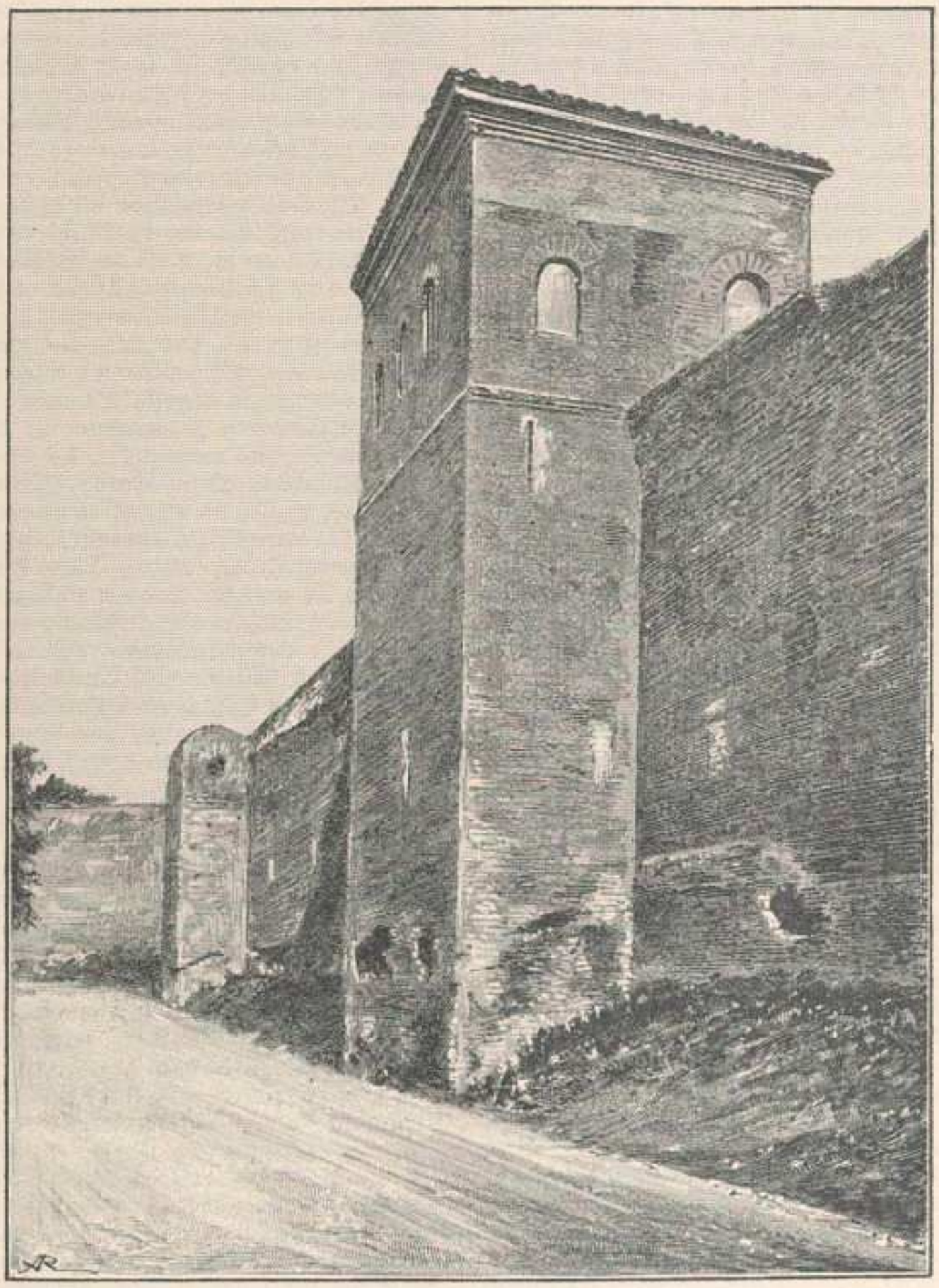

4478. — Tour du mur Aurélien.
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des Papes*, t. I, p. 67, fig. 15.

On avait moins facilement raison de Théodose. Il est fort probable que si l'intérêt de la foi chrétienne n'avait été en jeu, l'empereur eût hésité à se jeter dans cette expédition. Il n'avait jamais eu de goût à gouverner l'Occident, et son bon sens, d'accord avec la modération de ses désirs, l'avait toujours averti que le poids de l'empire entier accablait les épaules d'un seul homme. Il était revenu en Orient quatre ans auparavant, décidé à n'en plus sortir, aspirant à

[1] La tour représentée dans la figure 4478, se trouve entre les portes Salara et Pinciana. La partie supérieure au-dessus des fenêtres est une restauration moderne. C'est une des rares tours de cette enceinte célèbre qui dominent encore la hauteur des murailles avec leurs antiques fenêtres.

jouir sans trouble de la soumission de ces belles provinces, où les esprits étaient faits à lui obéir. Pour cette fois encore il fallait s'ébranler, veuf, âgé, passer les monts et guerroyer. Sa répugnance était si profonde qu'il hésita néanmoins et, pour éclairer ses doutes sur la conduite à tenir, il envoya l'eunuque Eutrope, vers les déserts de la Thébaïde pour poser cette question à l'ermite Jean de Lycopolis : « Faut-il commencer la guerre ou attendre l'attaque d'Eugène? » Eutrope ne devait rien négliger pour attirer Jean à la cour impériale, mais, sur ce point il échoua; pour le reste, Jean déclara en termes sévères et tristes, qu'il répondait de l'issue de l'expédition, mais non du sang qu'elle pourrait coûter. En outre, il laissait entendre que Théodose pourrait bien ne pas revoir l'Orient, mais qu'en ce cas Dieu protégerait ses enfants [1].

Théodose comprit que ses plus fidèles amis entrevoyaient sa fin prochaine, il se livra à la campagne qui s'annonçait comme à une croisade. Son intelligence toujours lucide, ses guerres d'autrefois, la valeur de l'armée qu'il conduisait, lui disaient bien qu'il était en état d'affronter avec succès l'armée d'Eugène, aussi se livra-t-il plus que par le passé à la prière, au jeûne, aux pèlerinages qui se trouvaient près de son itinéraire. Ce redoublement de piété, qui achevait de donner à l'expédition le caractère d'une guerre sainte impressionna les populations, des légendes coururent, on raconta que l'empereur, déguisé en paysan, était parti, à l'insu de sa cour, visiter les saints lieux de Jérusalem [2].

L'effet de ces dispositions morales se trahit, comme d'ordinaire, dans ses actes législatifs; mais c'est par un accroissement plus marqué de douceur et d'humanité. A l'excès de zèle un peu âpre qui avait suivi chez Théodose les remords de la pénitence, succède avec le progrès de la piété et le déclin de l'âge, je ne sais quoi de plus calme dans la ferveur, et, dans le même dévouement à la vérité divine, une compassion plus indulgente et plus tendre pour les faiblesses ou les misères humaines. Les lois de cette année 393, pendant laquelle la pensée de la lutte prochaine ne le quitta pas, n'ont plus, à l'exception d'une seule, pour objet la répression de l'erreur. Presque toutes ont pour but le soulagement des maux des populations. Ce sont des mesures prises pour contenir les exactions des soldats qui surtout à la veille d'une grande expédition militaire, abusaient du droit de se faire nourrir et loger pour ruiner le pauvre paysan. C'est la restitution ordonnée de l'argent et des propriétés confisquées par la rigueur exagérée des magistrats. Chose singulière, une guerre dont tout le monde parle, au lieu de s'annoncer par le sinistre préliminaire de taxes et de tributs extraordinaires qui d'habitude signalent ce genre d'événements, est, au contraire, précédée de dégrèvements, de remises d'impôts, d'augmentation dans les distributions de blé et de vivres faites aux indigents des grandes villes. La sévérité du législateur ne se réveille qu'un instant pour contenir les excès scandaleux du luxe des comédiennes, mais elle s'adoucit l'instant d'après en faveur des juifs, pour protéger, même contre la ferveur des chrétiens, les derniers asiles qui restaient au culte des compatriotes du Christ [3]. Mais nulle part le chrétien ne parle d'un ton plus pénétré que dans la loi du 9 août de cette année, par laquelle toutes les offenses dirigées contre le souverain sont déclarées d'avance exemptes de peines et une sorte d'invitation est adressée à tous les magistrats de lui faire connaître le mal qu'on dit de lui, pour qu'il juge si ces reproches méritent quelque attention. « Si quelqu'un, dit la loi, ne connaissant pas la modestie et oubliant la pudeur, a cru pouvoir attaquer notre nom par des paroles malicieuses et vives, et que dans un esprit de turbulence et d'ambition, il décrie notre règne, nous ne voulons point qu'un tel homme soit soumis à la peine ordinaire des lois ni qu'on lui fasse subir rien de dur ni de rigoureux : car s'il a parlé par légèreté, il faut le dédaigner; si c'est par égarement, il est à plaindre; si c'est par malice, nous lui pardonnons. Nous ordonnons donc qu'avant d'entamer aucune recherche, il en soit fait un rapport à notre sagesse, afin que nous jugions de la valeur des paroles d'après les personnes, et décidions s'il faut poursuivre ou laisser passer [4]. » Le contraste vaut la peine d'être relevé entre les occupations de Flavien et celles de Théodose.

A la fin du printemps de 394, tout étant prêt, aucun motif ni prétexte à de nouveaux retards ne pouvant être mis en avant, Théodose dut quitter sa capitale. Avant son départ il conféra à son second fils Honorius, âgé de dix ans, la dignité d'Auguste, cérémonie dont le poète Claudien a composé un long récit encore plus ridicule que mensonger. La fête se termina par la consécration d'une statue équestre colossale de Théodose, coulée en argent et posée sur une colonne dont le fût portait des bas-reliefs rappelant les principales victoires du règne. Vers les premiers jours du mois de mai les troupes s'ébranlèrent. Théodose savait qu'Arbogast n'était pas un ennemi méprisable; il confia le commandement des troupes romaines à Timase et à Stilicon, les auxiliaires barbares obéissaient au goth Gaïnas et à l'arménien Bacure. Théodose sortit de sa capitale par le faubourg de l'Hebdomon, arriva le 15 juin à Andrinople et y fit séjour. De là, il traversa la Moesie et la Dacie inférieure et marcha avec rapidité et secret vers les Alpes. Son entourage n'était pas sans inquiétude sur l'issue de cette expédition, Théodose pour remonter les courages adressa la parole à ses généraux : « Nous ne pouvons, disait-il, faire l'injure à la croix de Dieu de la considérer comme impuissante. C'est à l'image d'Hercule que nous ne saurions accorder une force qui soit à craindre. Eh bien! notre armée marche sous la protection de la croix; que l'ennemi mette sa garantie dans l'image d'Hercule [5]. »

Eugène avait, en effet, fait peindre sur ses étendards l'Hercule invincible. Flavien se rendit au camp de l'usurpateur afin de diriger avec sa compétence reconnue les opérations du culte. Les passages des Alpes furent placés par des cérémonies solennelles sous la protection de Jupiter. Sur les points les plus menacés, on plaça non des postes ou des corps de garde mais des statues figurant Jupiter le bras levé, armé de foudres. Les chrétiens ne pouvaient réprimer un sourire et saint Augustin s'en souviendra en parlant quelque part des *Jovis simulacra nescio quibus ritibus velut consecrata et in Alpibus constituta* [6]. Tillemont, s'appuyant sur le témoignage de Rufin d'Aquilée, montre que cette pose de statues-sentinelles fut la trouvaille de Flavien Nicomaque [7], le *carmen* le laisse entendre aussi dans son vers final ainsi conçu pour résumer toute l'entreprise de Flavien :

De Jove qui Latio voluit sperare salutem.

C'était en effet, à *Jupiter latialis*, à qui était dédié

[1] Sozomène, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XXII, *P. G.*, t. LXVII, col. 1486; Théodoret, *Hist. eccl.*, l. V, c. XXIV, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1251. — [2] Rufin, *Hist. eccles.*, l. II, c. XXXIII, *P. L.*, t. XXI, col. 539. — [3] *Code Théodosien*, l. I, tit. IX, lex 1; l. VII, tit. IV, lex 19; tit. IX, lex 3; tit. VIII, lex 4; l. IX, tit. LXII, lex 12, 13; l. XV, tit. VII, lex 11; l. XVI, tit. VIII, IX. — [4] *Code Théodosien*, l. IX, tit. IV, lex 1; De Broglie, *L'Église et l'empire romain au IVe siècle*, t. VI, p. 390-392. — [5] Théodoret, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXIV, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1252. — [6] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. XXVI, *P. L.*, t. XLI, col. 172. — [7] Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. V, p. 376.

sur le mont Albain le sanctuaire de la confédération latine, que le préfet du prétoire confiait la garde des Alpes.

Les passages étaient bien fortifiés, mais dégarnis d'hommes ou mal défendus : Les foudres dorés n'arrêtèrent pas l'armée de Théodose, ils provoquèrent plutôt la cupidité et attirèrent les plaisanteries de Théodose : *Victor Theodosius Jovis simulacra... in Alpibus constituta deposuit; eorumque fulmina, quod aurea fuissent, jocantibus (quod illa laetitia permittebat) cursoribus, et se ab eis fulminari velle dicentibus, hilariter benigneque donavit* [1]. Eugène s'était rendu à Aquilée pour suivre, à bonne distance, les opérations; il vit avec épouvante ses troupes fugitives revenir en désordre, apportant la nouvelle de la disparition ou de la mort de Flavien. Rufin d'Aquilée écrit à ce propos : *Ubi veræ religionis fretus auxilio Theodosius Alpium fauces cœpit urgere, primi illi quibus nequicquam litatæ sunt tot victimæ, de fallaciæ conscientia, trepidi, daemones in fugam versi; post etiam magistri horum et doctores errorum, præcipue Flavianus plus pudoris quam sceleris reus, cum potuisset evadere eruditus admodum vir, mereri se mortem pro errore justius quam pro crimine judicavit* [2]. Baronius et Godefroy ayant confondu Flavien le jeune avec Nicomaque Flavien ont écrit qu'il avait bénéficié du pardon de Théodose [3]. Cette erreur est insoutenable depuis la découverte de la grande inscription dédiée à Nicomaque, sous sa statue, au forum de Trajan.

On ne peut souhaiter rien de plus clair : Théodose aurait, est-il dit, déploré la mort du grand chef de la réaction païenne, l'ayant en vive estime, il désirait conserver ses talents au service de l'État. L'auteur du *carmen* dit quelque chose dans ce genre :

Dicite præfectus vester quid profuit Urbi.
Quem Jovis ad solium raptum tractatus abisset
Cum pœna(s) scelerum tracta vix morte rependat?

« L'opinion fut vivement frappée de ce premier désastre. Ainsi ces forteresses que Jupiter protégeait de son bras armé de la foudre cédaient au premier effort, et le magistrat qui avait obtenu le rétablissement d'un autel pour la Victoire ne réussissait pas à la fixer, même un jour, sous ses drapeaux [4]. »

L'armée de Théodose descendait dans la plaine du Pô, confiante mais pas encore victorieuse. Le gros des troupes d'Eugène, sous le commandement d'Arbogast couvrait, à plusieurs lieues en avant d'Aquilée, l'accès de la Vénétie. Arbogast avait pour lui le nombre et son armée, fortement concentrée sur un point unique, imposait à Théodose l'obligation d'une bataille. Le 5 septembre 394, les avant-postes en vinrent aux mains près d'une petite bourgade nommée, sans doute à cause d'un ruisseau descendant des montagnes *Flumen Frigidum* [5]. Un corps de Goths commandé par Gaïnas fut engagé d'abord et se laissa mettre en déroute. Théodose se porta vers les fuyards, les rallia, les harangua. « Seigneur, disait-il, vous savez que je n'ai entrepris cette guerre que pour le nom de votre Fils et pour ne pas laisser le crime impuni. Si j'ai eu raison de compter sur votre secours, étendez votre main sur vos serviteurs, afin que les païens ne disent pas de nous : Où est leur Dieu? » On se reforma tant bien que mal, cette fois, Bacure conduisit la troupe, paya de sa personne, enfonça quelques formations de l'armée d'Eugène, mais il fut tué. La nuit sépara les armées après une terrible effusion de sang et sans résultat décisif. Dans le camp païen tout était à la confiance. Les augures continuaient à prédire la victoire avec si belle assurance qu'Eugène n'en pouvait douter; sa préoccupation était dès lors de savoir ce qu'il ferait de Théodose devenu son prisonnier.

Dans le camp de Théodose la confiance était ébranlée. On savait que les légions d'Arbogast occupaient non seulement la plaine, mais, à l'exception du passage par lequel l'armée avait débouché, tous les autres défilés sur la droite et sur la gauche. Au premier échec, il lui devenait facile de se donner la main et de fermer toute voie de retraite. A la nuit un conseil de guerre opina pour un recul qui assurerait à l'armée le maintien de ses communications et l'arrivée des renforts. Théodose, assez porté à la guerre aux opérations prudentes, repoussa cette proposition. « Vous avez vu, dit-il, sur les drapeaux ennemis l'image d'Hercule; la croix ne reculera pas, même un jour, devant elle. » Et il ordonna pour le lendemain une nouvelle attaque. Ensuite il se rendit de sa personne dans une petite chapelle située non loin de son camp et se mit en prières; on le vit fondre en larmes. Après avoir prié longtemps, il s'assoupit, mais l'imagination pleine des pensées d'une situation si grave, il crut voir des chevaux blancs montés par deux cavaliers blancs qui lui parlaient. Ils étaient, disaient-ils, Jean l'évangéliste et l'apôtre Philippe qui lui promirent de le secourir le lendemain. En regagnant sa tente, au point du jour, il rencontra des soldats, s'entretint avec eux. Un de ces soldats avait aussi rêvé de cavaliers blancs. Cette coïncidence parut merveilleuse : « Vous voyez, disait Théodose à son entourage, si c'était moi seul à qui Dieu se fut ainsi montré, on dirait que je l'invente pour vous envoyer vous battre, mais c'est pour vous, non pour moi, que Dieu a parlé à ce soldat. »

Il se signa et donna l'ordre de s'ébranler. Toute l'armée s'avançait, descendant les pentes de la montagne et à mesure qu'on gagnait la plaine la vue s'étendait et laissait voir les hauteurs occupées par l'ennemi. Situation inquiétante, beaucoup se croyaient déjà coupés de l'unique voie de retraite et perdus sans espoir. Parfois, Théodose mettait pied à terre, s'agenouillait et repartait. Un incident survint. De l'une des hauteurs occupées par l'ennemi quelques officiers accoururent demandant à parler à l'empereur. Théodose les écouta, écrivit quelques mots de réponse qu'ils emportèrent sur-le-champ. C'était, on ne tarda pas à le savoir, le comte Arbitrion, chargé par Arbogast du commandement des postes détachés sur la montagne qui sollicitait son pardon et offrait sa soumission.

Cependant les chemins ne permettaient aux troupes qu'une marche fort lente qui donnait à l'ennemi tout le temps nécessaire pour se concentrer sur les points menacés. Théodose, bouillant d'impatience, mit pied à terre et l'épée à la main : « Maintenant, dit-il, on va voir le Dieu de Théodose! » et il prit la tête de la première cohorte dans la direction d'un petit tertre d'où Eugène comptait assister aux péripéties de la bataille. Voyant dans la résolution de l'empereur un coup de désespoir, il cria : « Il est perdu et il veut mourir en brave. Je ne veux pas qu'il ait cette gloire; qu'on me l'amène pieds et poings liés [6]. »

Théodose avançait maintenant en pleine mêlée au milieu d'un tourbillon de poussière qui, soulevée

[1] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. V, c. XXVI, *P. L.*, t. XLI, col. 172. — [2] Rufin, *Hist. eccles.*, l. II, c. XXXIII, *P. L.*, t. XXI, col. 539. — [3] Baronius, *Annal. eccles.*, ad ann. 391, n. 17 sq.; Godefroy au *Code Théodosien*, l. XIV, tit. XIV, lex 12. — [4] Zozime, IV, 58; Sozomène, VII, 24; Rufin, II, 33; De Broglie, *op. cit.*, t. VI, p. 397. — [5] Lebeau identifie ce ruisseau avec la Vipao. — [6] S. Ambroise, *De obitu Theodosi*, n. 7, *P. L.*, t. XVI, col. 1389.

par un vent violent, gênait fort l'armée d'Arbogast, tourbillon que Zosime a transformé en une éclipse complète. Ce fut, en peu d'instant, la panique, la débandade. Tous ceux qui ne fuyaient pas tombaient à genoux, suppliaient, demandaient grâce. Eugène, peu au courant des choses militaires demeurait perché sur l'éminence, composant son attitude pour l'instant où on lui amènerait Théodose. Il vit accourir des soldats et leur cria : « Eh bien! vous le tenez. Est-il bien enchaîné? » Sans lui répondre, on se jeta sur lui, on le ligota et on l'entraîna. Peu d'instants après il se vit en présence de Théodose. « Vous voilà, dit l'empereur, Hercule vous a donc laissé prendre! Invoquez-le maintenant et qu'il vous secoure. » Eugène tomba à genoux et s'apprêta à supplier suivant toutes les règles de l'éloquence, un soldat passa derrière lui et, d'un coup de sabre, fit sauter sa tête. Arbogast avait pris la fuite vers les montagnes. On retrouva quelques jours plus tard son cadavre : il s'était tué de sa propre main.

Ainsi s'accomplit en quelques heures l'événement qui décida de la destinée religieuse de l'Italie et de Rome. Dans cette ville, on ne connut la nouvelle de la bataille qu'avec un assez long retard. Une épitaphe trouvée en 1864 au cimetière de Priscille nous montre que le 17 septembre on ne savait pas encore les résultats de la bataille livrée le 6; et on mentionnait encore le consulat illégitime de Nicomaque Flavien [1] :

VRANIE · AVR · DOMNAE · MORTE
LEONTIVS NEOFITVS·Q·V·AN·XXXIII·DP·XV·KAL
OCTOB · NICOMACHO · FLABIANO · CONSS ·

Urani(a)e Aureliæ Domnae mort(ua)e Leontius neofitus : quæ vixit annos XXXIII deposita XV kal. octobres. Nicomacho Flabiano consule. La lettre *s* doublée au mot *conss* est une inadvertance; d'ailleurs Flavien n'était pas consul légitime.

Le soir de la bataille, Théodose écrivit à l'évêque Ambroise, qu'il croyait fugitif, mais qui venait de rentrer dans son église de Milan, lui annonçant la victoire. Ambroise, à cette nouvelle, déborda. « Vous me croyiez parti, répondit-il, mais j'avais plus de confiance dans votre courage et dans votre mérite. Je n'ai jamais douté que le secours céleste ne répondit à votre piété et ne vous aidât à délivrer l'empire romain des mains de ce barbare. Je suis donc revenu en hâte dès que je n'ai plus eu chance de rencontrer celui que je voulais éviter, car je n'avais jamais eu dessein d'abandonner l'Église que Dieu m'a confiée, mais seulement de fuir le contact d'un sacrilège. Je suis ici depuis la fin du mois d'août... Vous voulez donc que je rende grâces à Dieu de votre victoire, et bien volontiers je vais le faire. Une hostie offerte en votre nom est sûre de plaire à Dieu... D'autres empereurs commandent des arcs de triomphe : vous demandez, vous, que des sacrifices et une action de grâces soient offerts à Dieu par la main de ses prêtres. Bien qu'indigne d'être l'interprète de tels vœux, je vous dirai pourtant ce que j'ai fait. J'ai porté votre lettre à l'autel et je l'y ai déposée; je l'ai tenue en main en offrant le saint sacrifice, pour que ce fût votre foi qui parlât par ma bouche et que le rescrit impérial lui-même me tînt lieu d'offrande [2]. » Répondant plus particulièrement à la question que lui posait Théodose, Ambroise lui conseillait de témoigner à Dieu sa gratitude par un déploiement de clémence inusité à l'égard des vaincus. Le conseil fut suivi à la lettre. Théodose prit le chemin de Rome où il fut acclamé avec le même bruyant enthousiasme qui eût accueilli Eugène rentrant victorieux. On ne connaît qu'un seul détail de cette entrée. Théodose réunit le Sénat, l'exhorta à adopter unanimement la religion chrétienne et l'assemblée ne crut pouvoir mieux faire que d'acclamer le christianisme comme religion de l'État; une minorité opiniâtre refusa son vote. Le poète Prudence contemporain des événements a composé un morceau poétique probablement inspiré par le discours de l'empereur : « Tout ce qu'embrasse le monde, ô Rome, t'est soumis; c'est Dieu qui l'a voulu, qui t'a établie la souveraine et dominatrice du globe terrestre, et qui t'a fait fouler aux pieds tous les êtres mortels. Il messied à ta dignité d'abaisser tes regards à la contemplation d'une terre caduque et à placer la majesté dans des objets humbles et inférieurs à toi. Je ne souffrirai pas que sous ma conduite tu t'attaches à d'antiques folies, que tu adores ces dieux monstrueux et vermoulus... Tu as instruit tous les peuples et tu leur as donné des lois et tu te mettrais au niveau des barbares par le culte avilissant des faux dieux. Reconnais sur mes armes le signe glorieux de la croix qui jadis aussi a valu à Constantin la victoire. Soumets-toi à la puissance de Dieu qu s'est manifestée; abandonne toutes les superstitions ridicules et les puérilités du service des dieux; laisse enfin vides ces sanctuaires indignes du grand renom de l'Empire [3]. »

Et Prudence continue à célébrer avec enthousiasme la rénovation de Rome : « Dans sa vieillesse, dit-il, Rome apprend à rougir de son passé, elle a honte des siècles écoulés, elle déteste les années qu'elle a vécues dans les souillures de la superstition. Le souvenir du sang innocent des martyrs répandu dans toute la campagne qui avoisine ses murailles, la vue des milliers de tombeaux qui l'entourent augmentent ses regrets et sa douleur de ce sinistre jugement... On embrasse la foi du Christ avec toute la ferveur de l'amour. » Non, le triomphe de Marius après sa victoire sur Jugurtha n'a rien de comparable à celui de Théodose! Celui-ci a conduit la ville sur le chemin de la domination sans fin, une domination qui ne verra jamais vieillir mais rajeunir sans cesse les forces de Rome :

Tunc primum senio docilis sua secula Roma
Erubuit. Pudet exacti jam temporis, odit
Præteritos fœdis cum relligionibus annos.
Mox ubi continuos fossis muralibus agros
Sanguine justorum innocuo maduisse recordans
Invidiosa videt tumulorum milia circum
Tristis judicii mage pœnitet...

Jetez un coup d'œil dans la salle du sénat, poursuit-il. Il n'y reste plus que bien peu de partisans des ténèbres de ces jours où le soleil de la foi est déjà haut dans le ciel! Regardez le peuple! Combien sont rares ceux qui ne se détournent pas avec horreur de l'autel souillé de Jupiter!

Cette victoire complète ne fut pas suivie de vengeances politiques. Théodose était disposé à accorder le pardon et une amnistie générale. Les témoignages sont unanimes pour l'affirmer. Un secrétaire d'État fut envoyé du camp de Théodose à Milan pour porter l'acte d'amnistie. Ce fut dans l'église qu'on dut le lire, car c'était là que, par instinct, tous ceux qui se sentaient menacés s'étaient d'avance réfugiés. De ce nombre étaient les enfants d'Eugène et ceux d'Arbogast. Théodose ordonna de les baptiser, leur conserva tous leurs biens et leur promit sa protection. Cette clémence surprit et toucha. Claudien, encore

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 65. — [2] S. Ambroise, *Epist.*, LXI, *P. L.*, t. XVI, col. 1486. — [3] Prudence, *Contra Symmachum*, l. I, v. 410, 427, 455, 500, 593, édit. Dressel, p. 235, 244.

païen, disait à ce propos : « Prince clément, qui met fin à la haine le même jour qu'aux combats et dont on est heureux d'être le prisonnier :

. . . . . *Odiis idem qui terminus armis :*
Profuit, hoc vincente, capi.

Théodose avait réuni entre les mains de Fabius Pasiphilus les doubles pouvoirs de préfet provisoire du prétoire et de préfet de la ville : *agens vicem præfectorum prætorio et urbi*. Ce magistrat fit procéder au déboulonnement de la statue de Nicomaque Flavien et à l'abolition des monuments publics relatant l'usurpation d'Eugène. Sur les inscriptions élevées à Pouzzoles par le consulaire qui gouvernait la Campanie au nom de l'usurpateur, on changea les noms, on substitua ceux de Théodose, d'Arcadius et d'Honorius, comme on le voit sur un fragment opistographe conservé au musée de Naples, provenant de Pouzzoles et dont la restitution est possible grâce au premier texte qu'on ne prit pas soin de détruire [1] :

1°

*Ale*XANDRIANAM B*asilicam sordenti ruina*
*f*OEDATAM SALVIS D *d d n n n Theodosio*
et ARCADIO ET E*ugenio invictissimis*
*principi*BVs *semper Augustis*

Cette inscription commémore la restauration d'une basilique, par ailleurs inconnue, appelée « Alexandrine », faite en 393 à l'époque où Eugène se disait accepté comme collègue pour l'Occident par Théodose.

2°

Pro beatitudine temporum ddd. nnn.
Theodosi Arcadi et Honori perennium
Auggg b*ASILIcam Alexandrianam*
*ad g*RATIAM SP*lendoremq. civ. Puteolænæ*
*inst*RVCTAM EXO*rnatamque.....*
DEDICAVIT FAVI*us Pasiphilus v. c. agens vicem*
præ F PRAET·ET *urbi.*

On retourna le marbre et on grava, par ordre de Pasiphilus, une inscription nouvelle d'où le souvenir d'Eugène avait disparu.

Un autre témoin épigraphique de ces événements a été retrouvé et nous y avons déjà fait allusion. La statue de Flavien Nicomaque déboulonnée en 394 fut probablement rendue au fils du préfet qui attendit des temps meilleurs, lesquels ne tardèrent pas. En 431, la statue du célèbre préfet du prétoire fut rétablie par les petits-fils de Théodose sur le forum de Trajan; c'est là qu'on en a exhumé le socle, en 1849, devant la basilique Ulpienne. On y lit le texte d'une lettre adressée au Sénat par Valentinien III et Théodose II à l'occasion du rétablissement du monument réclamé par un parti. Ils y témoignent que Théodose avait déjà exprimé aux sénateurs ses regrets de la brusque disparition du préfet.

NICOMACHO. FLAVIANO CQNS. SICIL. VICAR A FRIC. QVAEST. AV LAE
DIVI THEODOSI PRAEF PRAET . ITAL . ILLYR ET AFRIC ITERVM
VIRTVTIS AVCTORITATISQ SENATORIAE ET IVDICIARIAE ERGO
REDDITA IN HONOREM FILII NICOMAGHI FLAVIANI CONS . CAMP
FROCONS ASIAE PRAEF VRBI SAEPIVS NVNC PRAEF PRAET
ITALIAE . ILLYRICI ET . AFRICAE.
IMPERATORES CAESS . FL THEODOSIVS ET FL PLACIDVS VALENTINIANVS
SEMPER AVGG. SENATVI SVO SALVTEM
CLARORVM ADQ. INLVSTRIVM IN REP.VIRORVM ADVERSVM CASVS CONDICIONIS
HVMANAE INTERPOLATVM ALIQVATENVS ADSERERE HONOREM ET MEMORIAM
DE FUNCTI IN LUCEM ..... REVOCARE EMENDATIO QVAEDAM EIVS SORTIS
VIDETVR QVAE PRAEIVDIC.. M... MVMQ... MENTVM VIRTVTVM EXSISTIMATVR
BONO NOBISCVM P C ..... OMINI INTELLEGITIS PROFECTO QVIDQVID IN RESTI
TVTIONEM PR. M.... INIS IN LVSTRIS ET SANCTISSIMAE APVT OMNES RECOR
DATIONIS FLAVIANI SENIO.. S ADIMVS DIVI AVI NOSTRI VENERATIONEM ESSE
SI EVM QUEM VIVERE NOBIS SERVARIQ VOBIS QVAE VERBA EIVS APUT VOS FUISSE
PLERIQ. MEMINISTIS OPTAVIT SIC IN MONVMENTA VIRTVTVM SVARVM TITVLOSQ. REVO
CEMVS VT QVIDQVID IN ISTVM CAECA INSIMVLATIONE CONMISSVM EST PROCVL AB EIVS
PRINCIPIS VOTO FUISSE IVDICETIS CVIVS IN EVM EFFUSA BENIVOLENTIA ET VSQ. AD AN
NALIVM QVOS CONSECRARI SIBI A QVAESTORE ET PRAEFECTO SVO VOLVIT PROVECTA
EXCITAVIT LIVOREM INPROBORVM NVNC SI APUT VOS ABUNDE CAVSAS PIAETATIS
ADSTRVXIMVS ACCIPITE ALIVD QVOD DE VESTRIS IN ILLVM SENSIB ET PROVINCIAS
OMNIVM IVDICIIS MVNIAMVR QVIB. PER ILLVM LOCVPLETIORIS ADHUC REI.P
BONA VEL ADSERVATA VEL ETIAM AVCTA TANTVM ET APVT NOS REVERENTIAE CONTVLE
RVNT VT QVOD HODIE FACIMVS IN PECTORIS. ET SENSIB. VESTRIS ABSQ. INTERPELLA
TIONE VLLA MEDIAE OBLIVIONIS FVISSE NOVERIMVS EX QVO QVIDEM IPSO NON MIN...
MEMORIAE ILLIVS QUAM NOBIS PC SVPRA OMNIA PRAESTITISTIS VT NON IN MERIT.
PATIENTIAE VESTRAE GRATIAS AGAMVS NEQVID ERGA RESTITVTIONEM HONORIS EIVS
ADMONITI POTIVS QUAM SPONTE FECISSE VIDEAMVR CVM ALIOQVI IPSE ETIAM DE INSTITV
TIONE ILLIVS PROBATVS SAEPE NOBIS PARENTIBVSQ. NOSTRIS FLAVIANI FILI.
HONOR SEMIPLENVS ETIAM SVB PRAEFECTVRAE PREATORIANAE APICE QVEM PROVIDE....
ET INDVSTRIA SVA COTTIDIE AVGET DELATVS EXSISTIMETVR NISI INTEGER TANDEM ET ABS...
.. LIGIOSI MVNERIS DEBITO TOTIVS DOMVS EIVS FAMILIAEQ SIT. GAVDETE ERGO NOB...
P C OPTIMO IMPERII NOSTRI OPERE VT NOBISCVM RECOGNOSCITIS ET REDDITAM VOBIS E...
PATRIAE SENATORIS EIVS MEMORIAM ET DIGNITATEM PROBATE CVIVS CONSORTI.
CLARIORES FVISTIS ET IN POSTERIS EIVS EADEM APVT NOS REVERENTIA VIGETIS
APPIVS NICOMACHVS DEXTER V C EXPRAEF VRB AVO OPTIM
STATVENDAM CVRAVI

Sur la face droite :

SEPTB.
*basso et antioc*HO VV CC CONSS

[1] De Rossi, *Nuove osservazioni intorno alla topografia Puteolana graffita in un vasetto de Populonia*, dans *Bull. archeol. Napolitano*, 1854, p. 153-154; *Bull. di archeol. crist.*, 1868, p. 66.

Nicomacho Flaviano cons(ulari) Sicil(iæ), vicar-(io) Afric(æ), quaest(ori) aulæ divi Theodosi, præ-f(ecto) præt(orio) Ital(iæ) Illyr(ici) et Afric(æ) iterum, virtutis auctoritatisq(ue) senatoriæ et judiciariæ ergo reddita in honorem filii Nicomachi Flaviani cons(ularis) Camp(aniæ), procons(ulis) Asiæ, prae-f(ecti) urbi sæpius, nunc praef(ecti) præt(orio) Italiæ, Illyrici et Africæ.

Imperatores Caes(ares) Fl(avius) Theodosius et Fl(avius) Placidus Valentinianus semper Aug(usti) senatui suo salutem.

Clarorum adq(ue) inlustrium in rep(ublica) virorum adversum casus condicionis humanæ interpolatum aliquatenus adserere honorem et memoriam defuncti in lucem [antiquam?] revocare emendatio quædam ejus sortis videtur, quæ præjudic[iu]m [sum]mumq-(ue) [detri]mentum(?) virtutum exsistimatur, bono nobiscum, p(atres) c(onscripti), [faustoque] omine intellegitis profecto quidquid in restitutionem [honoris? ou *primitivam? nom]inis inlustris et sanctissimæ aput omnes recordationis Flaviani senio[ri]s adimus, divi avi nostri venerationem esse, si eum, quem vivere nobis servariq(ue) vobis — quæ verba ejus aput vos fuisse pleriq(ue) meministis — optavit, sic in monumenta virtutum suarum titulosq(ue) revocemus ut, quidquid in istum cæca insimulatione commissum est procul ab ejus principis voto fuisse judicetis: cujus in eum effusa benivolentia et usq(ue) ad annalium, quos consecrari sibi a quæstore et præfecto suo voluit, provecta excitavit livorem inproborum, nunc si aput vos abunde causas piætatis adstruximus, accipite aliud, quod de vestris in illum sensib(us) et provinciar(um) omnium judiciis muniamur, quib-(us) per illum locupletioris adhuc rei p(ublicæ) bona vel adservata vel etiam aucta tantum et aput nos reverentiæ contulerunt ut, quod hodie facimus, in pectorib(us) et sensib(us) vestris absq(ue) interpellatione ulla mediæ oblivionis fuisse noverimus ex quo quidem ipso non min[us] memoriæ illius quam nobis, p(atres) c(onscripti), supra omnia præstitistis, ut non inmerito patientiæ vestræ gratias agamus, ne quid erga restitutionem honoris ejus admoniti potius quam sponte fecisse videamur, cum alioque ipse etiam de institutione illius probatus sæpe nobis parentibusque nostris Flaviani fili[us] honor semiplenus etiam sub præfecturæ prætorianæ apice quem provide[ntia] et industria sua cottidie auget, delatus exsistimetur, nisi integer tandem et abs[q(ue) ullo re]ligiosi numeris debito totius domus ejus senatoris ejus memoriam et dignitatem probate, cujus consort[io]clariores fuistis et in posteris ejus eadem aput nos reverentia vigetis.*

Appius Nicomachus Dexter v(ir) c(larissinus) ex præf(ecto) urb(i) avo optim[o] statuendam curavi.

Sur la face droite :

[dedicata]... Sept(em)b. [Basso et Antioc]ho v(iris) c(larissimis) cons(ulibus).

On le voit par cette inscription, il s'éleva, au lendemain de la fin misérable de Flavien une vive indignation contre lui, facilement explicable par la faveur dont il avait joui auprès de Théodose et l'usage immodéré qu'il en avait fait. C'étaient, en effet, beaucoup plus son administration que sa politique religieuse qui avait soulevé les haines contre lui. Symmaque fait allusion dans ses lettres à l'envie qu'on portait à Flavien parmi ses collègues du Sénat[1] et dans celle qu'il adresse *Nicomachi filiis*, il dit clairement que la plèbe romaine fut soulevée contre la mémoire de leur père *paucorum studiis* et *collegarum notissimo pervicaci livore*[2]. De ses exhibitions religieuses on ne lui tenait pas trop rancune, mais bien d'avoir mal administré les vivres et l'auteur du carmen *adversus Flavianum* écrit de son côté :

Non(ne) ipse est vinum patriæ qui prodidit olim
Antiquasque domos, turres ac tecta priorum
Subvertens urbi vellet cum inferre ruinam...

Mais si Théodose, Ambroise, Rufin croyaient avoir manifesté de l'indulgence au vaincu, l'auteur du *carmen* savait bien que l'occasion ne devait pas être perdue de s'acharner sur le paganisme et ses dieux, les véritables vaincus :

Quid tibi (Sylv)anus custos, quid pronuba mater
Saturnusque senex potuit prestare sacrato?
Quid tibi Nepluni promisit fuscina, demens?
Reddere quas potuit sortes Tritonia virgo?
Dic mihi Sarapidis templum cur nocte petebas?
Quid tibi Mercurius fallax promisit eunti?
Quid prodest coluisse Lares Janumque bifrontem?
Quid tibi Terra parens, mater formosa Deorum,
Quid tibi sacrato placuit latrator Anubis?
Quid miseranda Ceres, (quid rapta)Proserpina matri?
Quid tibi Vulcanus claudus, pede debilis uno?
Quis te plangentem non risit calvus ad aras
Sistriferam Fariam supplex cum forte rogares?
. . . . . .
Artibus seu magicis procerum dum quæris honores,
Sic miserande jaces parvo donatus sepulcro
. . . . . .
Omnia quæ in templis positus tot monstra colebas
(Implorabat conjunx, manibusque) altaria supplex
Dum cumulat donis, votaque in limine templi
Solvere diis deabusque parat superisque minatur
Carminibus magicis cupiens Aceronta movere,
Præcipitem inferias miserum sub tartara misit
Desine post ydropen talem deflere maritum
De Jove qui Latio voluit sperare salutem.

Flavien était sexagénaire et n'avait pas renoncé à certaines distractions légères qui étaient connues du public :

Vivere cum speras viginti mundus in annos
Abieras censor meliorum cedere vitam,
Hinc tua confisus posset quod fama latere
Cum canibus Megales semper circumdatus esses
Quem lasciva chorum meretrix comitaret ovantem
Sexaginta senex annis duravit ephœbus
Saturni cultor Hellenæ semper amicus

enfin ce trait final :

Sacrato liceat nulli servare pudorem.

H. Leclercq.

FLAVIENS-AURÉLIENS. — I. La région. II. Les niveaux. III. Cubicules A. et B. IV. Cubicule P. V. Cubicule C. VI. Cubicule R. VII. Cubicule L. VIII. Cubicule E.

Voir : Clément (Fl.); Domitille (*Cimet. de*).

I. La région. — La région, appelée des Flaviens-Auréliens, du cimetière de Domitille se composait de deux parties; une, qui est conservée dans l'état primitif et se compose des galeries qui s'étendent à gauche de la basilique de Sainte-Pétronille, l'autre, contiguë à cette basilique, mais transformée par suite de la construction de la basilique sur la tombe des martyrs Nérée et Achillée. Il en résulte une réelle difficulté pour faire connaître le rapport qui existait entre ces deux parties, et peut-être, à l'origine, ni l'une ni l'autre n'avaient une entrée particulière. L'entrée de la partie qui a été transformée et bouleversée par la construction de la basilique peut se reconnaître dans un escalier situé à droite de l'abside de la basilique et qui fut coupé par la suite quand cette

[1] Symmaque, *Epist.*, l. III, n. 86; l. VI, n. 10, 36. — [2] *Ibid.*, l. VI, n. 1.

basilique reçut une autre entrée. L'entrée de cette partie du souterrain, qui a conservé son type primitif, est désigné K-G sur le plan (fig. 4479); cet escalier a été obstrué et muré après la construction de la basilique.

L'escalier dont il reste des traces derrière l'abside de la basilique fut probablement l'entrée principale de ce groupe de petits hypogées formant *l'area* sur laquelle s'éleva ensuite la basilique. J.-B. De Rossi l'avait supposé lorsqu'il rencontra sur ce point un cippe portant une inscription mentionnant un *locus sacer* et qu'il conjectura avoir été placé à l'intérieur de cette entrée [1]. Ce monument est certainement d'origine funéraire, et il n'est pas contestable que la sépulture était réputée *locus religiosus*. On en possède d'autres exemples, notamment l'épitaphe de Q. Batonius Telesphorus, qui commence précisément par ces mots [2]. Ce qui montre clairement que nous avons ici une borne indicatrice remplissant la fonction que remplissent nos poteaux indicateurs, c'est que cette même formule se trouve gravée sur

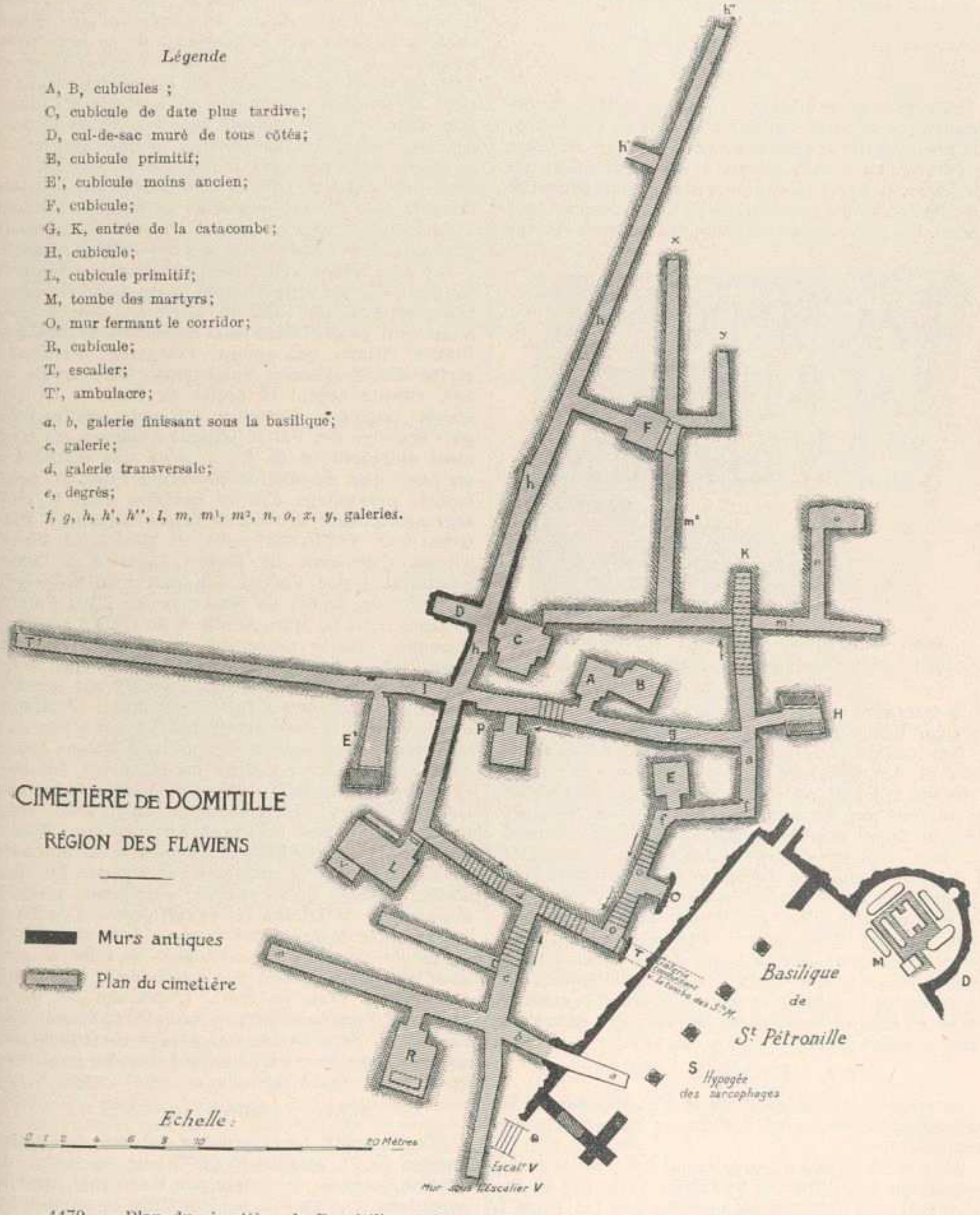

4479. — Plan du cimetière de Domitille, région des Flaviens. D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I.

[1] De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1875, p. 58. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 13534.

deux faces de la pierre qui était évidemment placée dans un angle (fig. 4480).

A gauche de la basilique nous avons déjà mentionné l'escalier G-K, il en existait un autre, l'escalier T qui fut coupé par la construction de la basilique. La galerie *a-b* finissait également sous la basilique, et on y a retrouvé un *loculus* encore fermé avec une plaque de marbre portant cette inscription en caractères assez réguliers et anciens :

VAL · R · VFINA

Cette galerie se prolonge en ligne droite sur une longueur de 14 mètres environ et finit en cul-de-sac; elle présente sur sa gauche un petit cubicule R. Cette galerie, à son début, tourne à droite et forme un corridor *c*, et, après avoir monté huit degrés, débouche sur une autre voie transversale *d;* ici on descend huit degrés. En *e* on rencontre encore des degrés à monter



4480. — Inscription du cimetière de Domitille.
D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, 1914, t. I, p. 115, fig. 8.

et à descendre et on voit un mur O qui boucha un corridor lorsqu'on construisit la basilique.

Il est facile de suivre sur le plan le reste de ces corridors et des hypogées de cette région.

Ce qui fait l'intérêt et l'importance de cette région ce ne sont pas les tombes saintes, ni les fresques, mais un grand nombre de monuments épigraphiques. Le plus remarquable de tous par son antiquité a été trouvé dans la galerie *d* et appartient sans aucun doute à une tombe de cette galerie, bien qu'il en soit détaché. C'est une longue dalle sur laquelle sont figurées deux ancres disposées inversement l'une de l'autre. Sur la haste de ces deux ancres formant une double ligne tracée régulièrement, on lit le nom de la défunte en lettres passées à la couleur rouge et largement éloignées les unes des autres de cette manière (fig. 3853, t. IV, col. 1435) :

D A E *(c)* I M M *(i a)*

Le symbole de l'ancre, l'emploi d'un seul nom et la paléographie concourent à indiquer l'ancienneté du monument.

Au second niveau de la galerie *d* fut trouvée cette magnifique inscription le 13 février 1875, par M. O. Marucchi; elle fut aussitôt publiée par De Rossi [1] (fig. 3851, t. IV, col. 1425). C'est l'épitaphe de Flavius Sabinus et de sa sœur Titiana, tracée sur une très grande dalle qu'on pouvait lever au moyen de deux anneaux de fer ou de bronze dont on voit l'emplacement et la soudure.

C'est un indice que cette dalle a servi à une sépulture *a mensa*, plutôt qu'à un simple *loculus*, quoique ses dimensions s'accordent assez avec celles des *loculi* primitifs pour lesquels on taillait largement et non avec la parcimonie qui devint la règle plus tard. Les caractères sont superbes et le lapicide qui les a tracés ou bien l'officine qui se chargeait de ce type d'inscription est représenté par d'autres exemplaires. J.-B. De Rossi lui comparait une inscription du cimetière de Prétextat consacrée au souvenir d'Uranie, fille d'Hérode qui pourrait être le célèbre Hérode Atticus, maître de Marc-Aurèle, ce qui nous reporterait dans la première moitié du second siècle [2]. C'est bien aussi au second siècle que Rossi attribue l'épitaphe de Fl. Sabinus et de sa sœur. Les Flavii Titiani étaient déjà connus et on pouvait entrevoir quelque lien de famille entre eux et les Flavii Augusti.

Il y a eu trois Flavii Titiani qui occupèrent la préfecture d'Égypte sous Hadrien, Marc-Aurèle et Caracalla, en 126, 166, 215 ou 216 [3]. On admet communément qu'ils étaient de la même famille ainsi que Flavia Titiana qui épousa l'empereur Pertinax [4] et fut fille de Flavius Sulpicianus, frère arvale en 183, ensuite consul et préfet de Rome [5]. Le fait d'avoir occupé la préfecture d'Égypte montre l'origine équestre des Flavii Titiani; d'ailleurs, un fragment épigraphique de Lyon porte une dédicace à un *procurator Augusti provinciarum Lugd. et Aquitanicæ*, personnage d'ordre équestre dont il faut. sans aucun doute, lire le nom T*(ito)* FL*(avio)* T. FIL. QUIR*(ina)* TITIANO [6]. Au IIe siècle, les Flavii, Titiani s'élevèrent de l'ordre équestre à l'ordre sénatorial. Outre Flavius Sulpicianus qui fut consul et préfet de Rome, on rencontre un Titus Flavius Titianus légat de Marc-Aurèle et de Lucien Verus en Espagne, ensuite proconsul en Afrique. Huebner avait déjà jugé que ces *Titi Flavii Titiani ipsis nominibus se cum Vespasiano aut parentela aut beneficio aliquo modo conjunctos fuisse testantur* [7]. L'épitaphe du frère et de la sœur montre qu'il s'agit d'une véritable parenté, puisque le *cognomen* de Titiana appartient en propre à la sœur d'un Flavius Sabinus; et ce nom de Flavius Sabinus est spécial à la branche collatérale des Flavii Augusti de laquelle font partie les Flaviens chrétiens. Le *cognomen* Titiana porté par la sœur de Flavius Sabinus est certainement dérivé de la famille maternelle et marque des liens d'affinité sans qu'on puisse autrement préciser, mais le nom de Titiana dérive certainement de Titus.

Une autre épitaphe fut trouvée dans une région du même cimetière assez éloignée de celle où nous nous trouvons ici; c'est une galerie de la région dite d'Ampliatus (voir ce mot). L'épitaphe est tracée au revers d'une inscription consulaire de l'année 273; elle lui est donc postérieure et par conséquent fait mention d'un descendant éloigné de celui dont il est question ici. Cette épitaphe est ainsi conçue :

FLAVIO · SABINO · IN · PACE ·

Il est permis de rapprocher de cette inscription grecque de Fl. Sabinus et de Titiana une autre inscription grecque rencontrée par Marangoni, quelque part dans le cimetière de Domitille et aujourd'hui perdue. Ne se trouvait-elle pas dans la région qui nous occupe? On pourrait à tout le moins le conjecturer puisque le défunt portait ce *cognomen* de Flavius

[1] *Bullett. di archeol. crist.*, 1875, pl. V, p. 64. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2853, fig. 957. — [2] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1872, p. 65; 1875, pl. V, p. 64; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LXII, n. 14. — [3] *Corpus inscr. græc.*, t. III, p. 312, 313. — [4] Letronne, *Inscript. de l'Égypte*, t. I, p. 147. — [5] Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. 186. — [6] De Boissieu, *Inscr. antiq. de Lyon*, p. 251. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. II, p. 553.

et se trouvait être client ou affranchi de la famille à laquelle appartenaient Fl. Sabinus et Titiana; en outre il portait le nom de Ptolémée ce qui reporte vers l'Égypte, où nous avons vu que les Fl. Sabini



4481. — Inscription du cimetière de Domitille. D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 121, fig. 13.

avaient compté trois fonctionnaires d'un rang supérieur. Voici cette épitaphe :

ΦΛ · ΠΤΟΛЄΜΑΙΟC
ΠΡ ΚΑΙ
ΟΥΛΠΙ(*a*) · ΚΟΝΚΟΡΔΙΑ
CYMB (ιοι)

Marangoni interprétait le sigle de la deuxième ligne par *presbyter*. Corsini lisait *pater* et comme l'inscription était perdue ainsi que celle de Fl. Sabinus et de sa sœur, il décidait qu'elles avaient été gravées sur la même pierre et que nous avions ici le père, la mère et leurs deux enfants. Cette façon sommaire de constituer l'état civil de gens morts depuis tant de siècles n'a pas été favorisée par l'événement, puisqu'on retrouve une pierre, non pas l'autre et que le lien de parenté n'est pas établi. Quant à J.-B. De Rossi il veut interpréter le sigle par *prætor;* à sa fonction, il reconnaît Fl. Ptolemeus pour un membre d'une famille sénatoriale et à son nom pour le fils de l'un des deux premiers Flavii Titiani qui occupèrent la préfecture d'Égypte pendant la première moitié du IIe siècle [1].

Dans la galerie *f*, au point *a* (du plan) se voit encore à sa place primitive, fermant un *loculus* de petites dimensions une épitaphe qui ne contient qu'un nom, abrégé sous forme de monogramme dont le développement ne semble pas douteux; il faut lire *Flavilla*, nom dérivé du gentilice *Flavius*. Une colombe tenant un rameau dans son bec et un autre dans ses pattes équivaut ici à l'acclamation : *In pace*. La très grande importance de cette inscription en apparence énigmatique se trouve dans le fait qu'elle nous prouve que nous sommes bien dans une hypogée de la famille Flavienne (fig. 3850, t. IV, col. 1425).

Dans la même galerie *d* ont été trouvées d'autres inscriptions; d'abord ce fragment :

AVRE*lius* (ou *lia*)

plus loin, cet autre, qu'on peut rapprocher de ce



4482. — Épitaphe de Q. Domitius Peregrinus.
D'après Marucchi, *Roma sotterranea* t. I, p. 126, fig. 18.

que nous avons dit sur la beauté (voir ce mot) :

AVRELI
VS·CALLI
MORFVS
.....

Même galerie

ΚΑCΤΑ ΒΗΡΥΛΛΩ
CIMBIΩ ΙΔΙΩ Є
ΠΟΙΗCЄΝ

« Casta a fait (ce tombeau) à son mari Beryllus. »

Dans la galerie *g* une inscription offre un intérêt particulier à raison des deux colonnes ou pilastres figurés aux extrémités, avec leurs bases et leurs

[1] De Rossi, *Bullett. di archeol. cristiana*, 1875, p. 5-43; cf. 1874, p. 122-125; E. Le Blant, dans *Revue archéologique*, 1875, p. 198-199; L. Lefort, *Les récentes découvertes dans la catacombe de Domitille, près Rome*, dans *Rev. archéol.*, 1875, p. 39-47.

chapiteaux, et facilement reconnaissables malgré la grossièreté du travail. Il y a là, évidemment, une intention décorative qui cherche à rappeler l'apparence qu'offraient les tombes riches décorées de sculptures ou même de pièces d'architecture. Quant à l'épitaphe elle est des plus concises; ce sont deux lettres, suivies d'une feuille de lierre qui n'a d'autre valeur qu'un signe de ponctuation et une colombe tenant un rameau (fig. 4481) :

AY 

Ce qu'il faut développer ainsi : *Aurelius* ou *Aurelia in pace.*

C'est la présence de ces épitaphes, mentionnant des Aurelii qui a fait donner à ce centre catacombal le nom de région des Flavii-Aurelii.

Dans cette même galerie *g* on trouve des épitaphes de la famille des Valerii; sur une, qui doit être ancienne, on fait usage des trois noms :

M · VAL · GLO · · · ·

Dans la galerie *d*, Marangoni avait vu et mal lu une épitaphe qui a été retrouvée. Au lieu de *M. Aevius Balsunio*, il faut lire :

*v)*ALERIVS BAL
*bu*S IVNIOR FECIT····
PARENTIBVS SVIS MER*(en)*
TIBVS

Au même lieu, cette autre :

FELICITAS

Même galerie : épitaphe de Quintus Domitius Peregrinus (fig. 4482).

Dans la galerie *g*, sur un *loculus* :

PANCRATIVS ISI
DORAE AE BONAE 

Cette légende est incomplète, mais sur la pierre originale on peut encore lire, tracé avec du charbon



4483. — Épitaphe de Pulberius. D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 124, fig. 16.

en troisième ligne le mot COIVGI afin, sans doute, de réparer l'oubli du lapicide dont on se sera aperçu lorsque la pierre était déjà en place et qu'il eut été dangereux d'entailler des lettres.

Toujours dans cette même galerie *g*, près de l'angle et dans le voisinage de *Flavilla* on voit encore cette épitaphe qui paraît ancienne (fig. 3854, t. IV, col. 3854) :

AGAPE
TE
IN PACE

au-dessous, une ancre et un volatile au sujet duquel

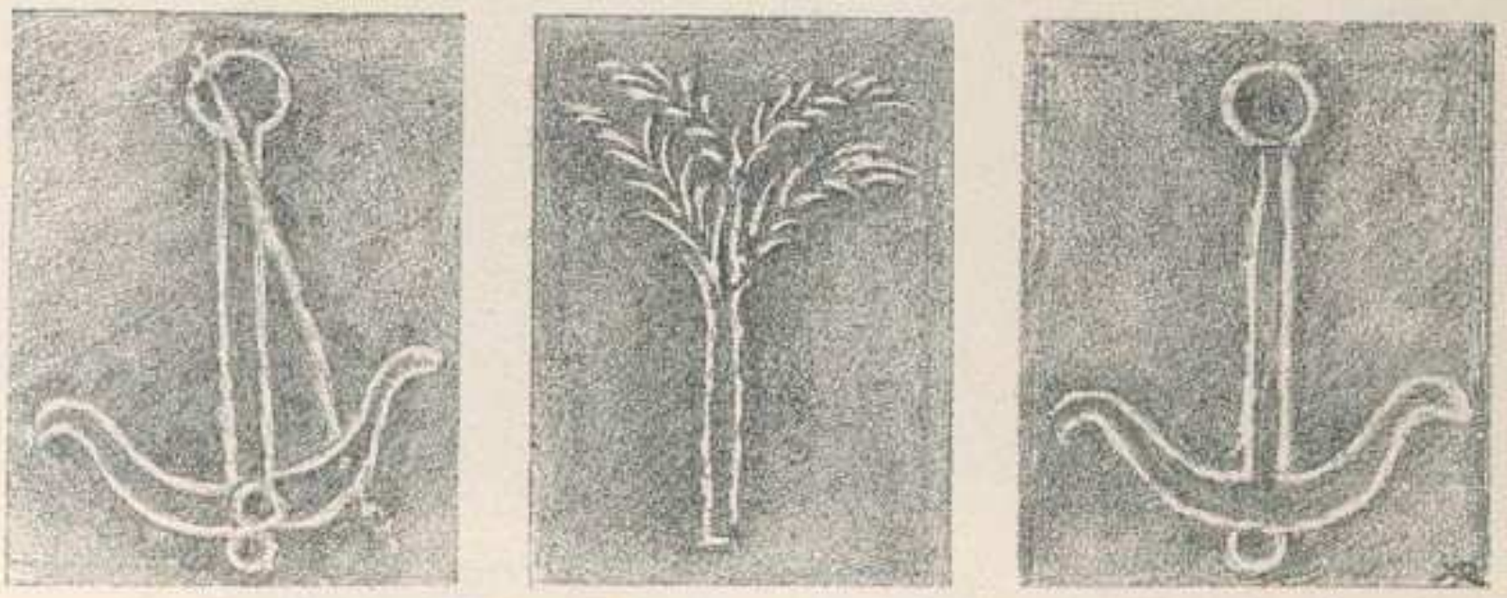

4484. — Symboles sur une dalle du cimetière de Domitille.
D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 127, fig. 29.

il est permis d'hésiter, est-ce une colombe ou un paon?

Dans la galerie *f*, près du cubicule H, en belles lettres antiques :

HYLA
TIANE ·
FILIO·ET
· · · · · · · ·

Même galerie, près de l'escalier K-G, et demeurée en place, cette épitaphe :

SEVERINA

près dudit escalier et en place une inscription dont les caractères sont réguliers et de forme antique; en outre elle ne porte qu'un seul nom et le symbole de l'ancre qui compte parmi les plus anciens. Le gentilice *Pulberius* est rare (fig. 4483).

Sans sortir de cette même galerie on rencontre deux séries d'épitaphes, les unes en grec, les autres en latin :

1° ΚΛΗΜΕΝΤΙΝΑ; — .... ΤΗ ΑΕΙΜΝΗCΤΩ ΖΟΗ... « à l'inoubliable Zoé; » — ΖΑΝΘΙΑC

2° *Donata, Atenodorus, Feliciane, Eucarisstus, Felete in pace, Valerianus, Septimina in pace, Ermione, Petronia Concordia, Julia Rubienia dulcis anima vibes, Paulina dulcis anima*, et la suivante, qui porte la mention du jour de la mort :

IVLIA FELICITAS · · ·
V IDVS APRILES
IN PACE

Dans cette même galerie *f*, près de l'angle, on voit à leur place primitive, près du sol, sur une grande dalle un groupe de symboles : un arbre entre deux ancres. (Voir ces mots.) On a voulu rappeler ici l'espérance de l'entrée du défunt dans le paradis (fig. 4484).

Contre l'entrée du cubicule A-B, une pierre est demeurée en place, elle est intéressante par son symbolisme (fig. 4485). Au centre un arbre sur lequel une



4485. — Symboles sur une pierre du cubicule A-B du cimetière de Domitille.
D'après Marucchi, *op. cit.*, t. I, p. 117, fig. 20.

colombe est perchée, au pied de cet arbre et de chaque côté une chèvre et une brebis, car il n'est pas vraisemblable qu'on ait voulu figurer le bouc à qui l'Évangile donne une destination qui l'écarte du paradis. Ce seraient donc deux défunts figurés ici par ces animaux du troupeau mystique et leur âme envolée déjà vers la félicité éternelle. Tout cela est assurément bien combiné, peut-être n'a-t-on pas voulu y mettre autre chose qu'un petit paysage dans le goût du temps et tel que pouvait l'exécuter un lapicide habitué aux travaux des catacombes.

Enfin nous rencontrons quelques inscriptions d'une date certainement postérieure.

Dans la galerie *g* :

EVPORO FILIO DVL
CISSIMO BENEMER
ENTI·PARENTES QVI
VICSIT·ANNIS·VII

Dans le cubicule E, une inscription ornait *l'arcosolium*, mais elle a été pulvérisée et il n'est possible que de lire le nom de la défunte PHΓINA, à qui cette tombe fut préparée par son père.

Même cubicule :

ADEODA(*tus* ou *ta*)
(*vix. ann.*)XVDEP KA(*l*

Même cubicule :

···VO VRBICA CONIVGI
···ET SIBI IN PACE

Enfin, toujours dans le même cubicule, ce fragment :

····VARTVNO
····MALLIO THE(*odoro cons*)VLEM

Ceci nous reporte à l'année 399, où le consul fut Flavius Mallius Theodorus.

D'après cela, il semblerait que le cubicule E n'aura

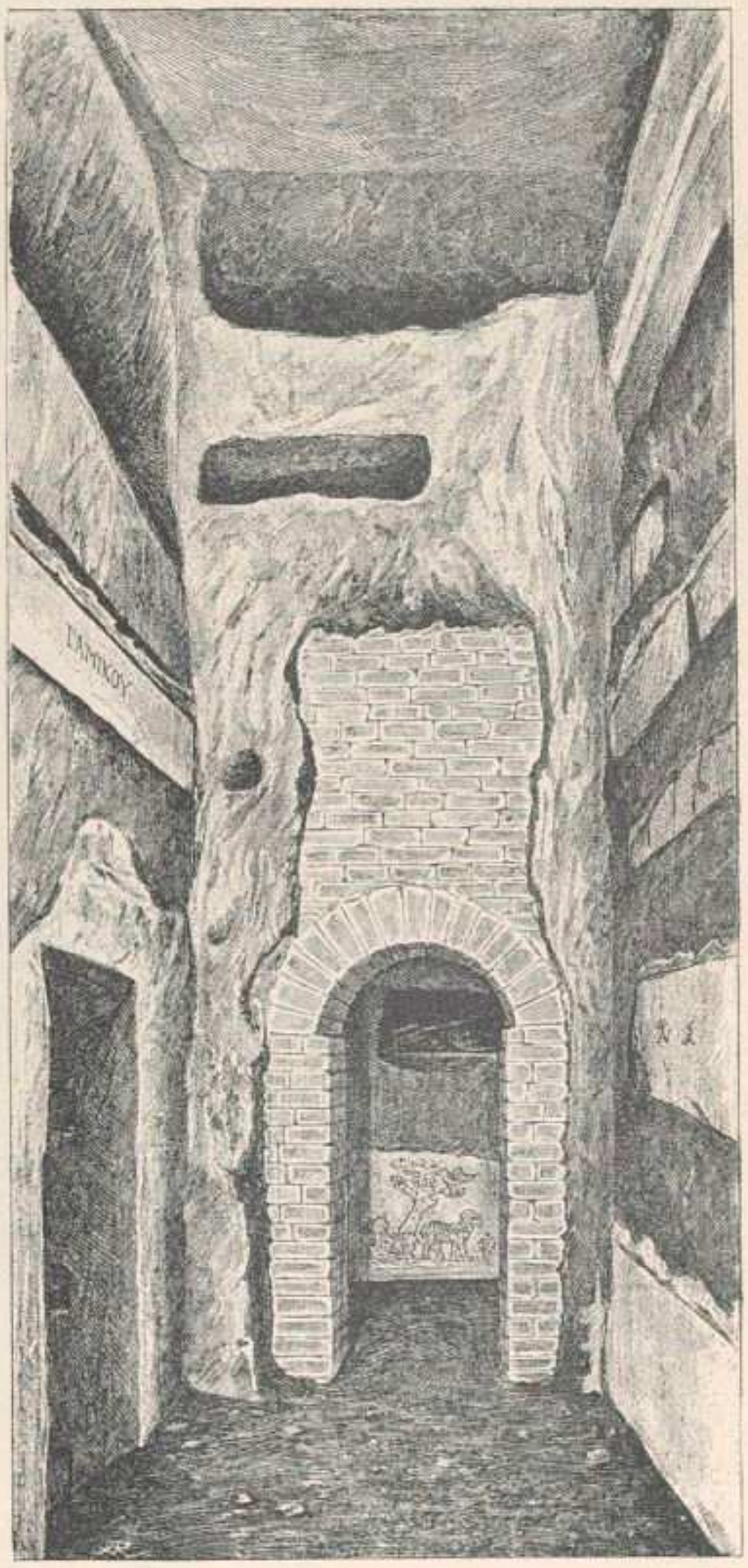

4486. — Partie antérieure du cubicule A.
D'après Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXVIII.

été aménagé qu'à une époque déjà tardive, au IVe siècle.

Dans le cubicule F; épitaphe d'

EVCARPIA

(deux colombes affrontées tenant dans le bec une guirlande).

Dans la galerie *l*, une inscription assez ancienne :

(ἐξ)ΥΠΕΡΑΝΤΙ
(εἰς θ)ΕΟΝ ΖΗϹ

(une colombe tenant une grappe dans son bec).

« O Exuperantius, vis en Dieu. »

Même galerie :

HILAR*(ius* ou *ia)*

II. Les niveaux. — Lors des fouilles de 1874-1875. J.-B. De Rossi avait constaté que sur un point de

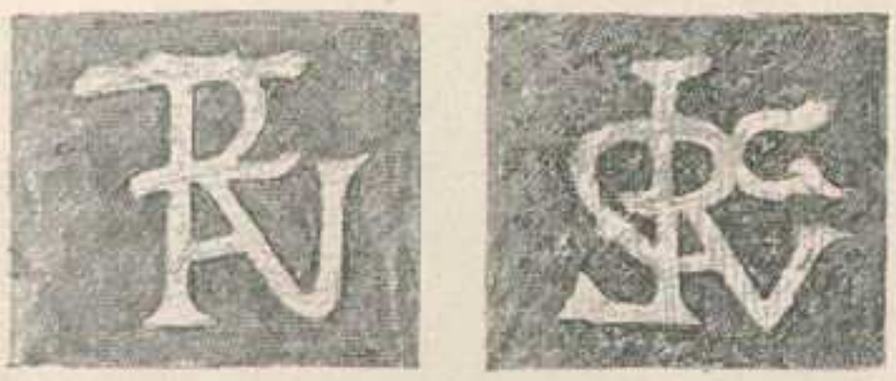

4487. — Monogrammes de Rufina et d'Agrippinus.
D'après Marucchi, *op. cit.*, p. 131, fig. 21.

cette région, précisément au cubicule double A-B, on se trouvait en présence de deux niveaux d'excavation. Les fouilles de 1910 et 1911 ont permis de constater qu'on se trouve en présence de trois niveaux, qui sont indiqués sur le plan par les chiffres 1, 2, 3. Le niveau primitif ou, si l'on préfère, fondamental est celui représenté par les galeries *a* et *b* qui furent détruites lors de la construction de la basilique, galeries qui mettaient en communication la région des Flavii-Aurelii avec la tombe primitive des martyrs placée au point M, où s'éleva l'abside. Le niveau 1 est le plus élevé : le niveau 2 est un peu inférieur, le 3 est le plus approfondi. Il est certain que ces excavations de plus en plus profondes ont eu pour objet de se procurer plus d'espace pour les tombes. On en peut induire que les cubicules les plus anciens sont ceux qui portent les dénominations E et L et qu'ils doivent être contemporains des galeries *a*, *b*, dirigées vers la tombe primitive des saints martyrs. A une date postérieure on creusa le cubicule C et la portion supérieure du cubicule A, et que finalement la partie inférieure de ce cubicule fut creusée en même temps que le cubicule B, à la même période appartient le cubicule F. Il faut maintenant examiner chaque cubicule en particulier et ses inscriptions afin d'essayer d'en déterminer l'époque.

III. Cubicules A-B. — Le cubicule double de Julia Agrippina est le plus important de la région qui nous occupe; il est désigné sur le plan par les lettres A, B, et la partie antérieure du cubicule A se voit dans la fig. 4486. L'ouverture est prise dans le flanc de la galerie *g* qui fut percée à une date assez ancienne comme on peut le voir par les inscriptions qui ont été transcrites plus haut. Aussi bien la galerie *g* que le cubicule A ont été approfondis, la preuve matérielle en subsiste non seulement dans le fait de la hauteur anormale du souterrain que dans l'existence des deux portes d'entrée du cubicule A, l'une superposée à l'autre et la plus ancienne, bouchée avec de la maçonnerie, ainsi qu'on le voit sur la figure susdite. A l'origine la galerie *g* et le cubicule A se trouvaient avec le seuil de la porte supérieure aujourd'hui maçonnée, lorsque toutes les parois furent creusées et remplies de tombes, on creusa en profondeur afin de se ménager de nouvelles sépultures et on atteignit ainsi le niveau actuel, ce qui nécessita une nouvelle porte. Il n'en fut pas de même pour le cubicule B dont la voûte surbaissée correspond au second niveau de l'excavation.

Cet abaissement du niveau n'a pu être résolu et exécuté que lorsque toutes les tombes furent remplies, ce qui a demandé un certain laps de temps, peut-être un demi-siècle. Heureusement les *loculi* du cubicule



4488. — Épitaphes de Rufinus et de Januarius.
D'après O. Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, pl. XXX.

inférieur A et du cubicule B sont intacts et ont conservé leurs épitaphes; au niveau supérieur quelques-unes se sont également conservé en place. Prenons d'abord celles du niveau inférieur du cubicule A, ensuite celles du cubicule B qui sont probablement un peu postérieures. Sur la paroi à gauche en entrant on voit encore en place un *loculus* fermé dont la pierre porte deux monogrammes. La tombe était bisome et les monogrammes semblent d'un déchiffrement assez facile (fig. 4487). C'est d'abord, sans hésitation RVFINA à gauche, tandis qu'à droite on peut lire avec moins



4489. — Épitaphe de Julia Agrippina. D'après O. Marucchi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. CXXXIV, p. 22.

de certitude AGRIPPINVS ou IVLIVS AGRIPPINVS.

Devant l'entrée, on voit encore en place cette épitaphe :

EVTICIANVS IN PACE

Toutes les épitaphes du cubicule B sont demeurées en place.

Sur la paroi à droite, en entrant, les épitaphes de *P. Ael. Rufinus* et de *M. Aurelius Januarius* donnent bien exactement l'impression de ce genre de tombes (fig. 4488). L'emploi des trois noms est une marque d'antiquité. Cet *Aelius Rufinus* porte le prénom *Publius* qui fut celui de l'empereur *Aelius Hadrianus*. Cette épitaphe évoque d'autres épitaphes d'affranchis ou de fils d'affranchis de la *gens Aelia* trouvées à quelques pas de distance de notre cubicule. Une d'elles fait mention d'un *Hetidianus Aug. lib.* et d'une *Aelia Secunda*, une autre nous fait connaître un certain *Titus Aelius Secundus*. D'après cela il se pourrait que notre P. Ael. Rufinus fut le fils ou le neveu d'un affranchi de l'empereur Hadrien, il aurait donc vécu à la fin du IIe siècle.

C'est encore probablement un affranchi ou fils d'affranchi d'un empereur que ce *M. Aurelius Januarius* qui nous ramène vers Marcus Aelius Aurelius Verus ou vers Marc-Aurèle. Sur ces deux épitaphes comme sur celle de Fl. Sabinus et de Titiana, la ponctuation est en forme de *hædera* à longue tige, qui ressemble à une fléchette.

Sur la paroi gauche :

ANNIVS FELIX

A propos de cette inscription, J.-B. De Rossi a fait observer que sa paléographie est négligée, non parce qu'elle est d'époque tardive mais parce qu'elle a été tracée par un lapicide mal exercé. La présence du gentilice Annius dans ce groupe de sépultures où nous avons rencontré les noms d'Aelius et d'Aurelius rappelle le Annii Faustini du temps des premiers Antonins ce qui invite à ne pas reporter le groupe tout entier à une date postérieure au IIe siècle.

Sur la paroi voisine de la porte on voit en place



4490. — Épitaphe d'Agrippinus. D'après O. Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 141, fig. 32.

l'épitaphe de Julia Agrippina (fig. 4489). J.-B. De Rossi voyait ici deux défunts Gaia Julia Agrippina et Simplicius, son fils peut-être, à qui s'adresserait l'acclamation :

G IVLIA AGRIPPINA
SIMPLICI ⊱ DVLCIS IN AETERNVM

L'enlèvement de l'épitaphe, opérée le 30 novembre 1911 n'a montré dans cette tombe qu'un squelette de femme. Il ne peut donc s'agir ici d'un nommé Simplicius, mais ce nom doit s'entendre d'un *signum* ou surnom adopté par Julia Agrippina. *Simplici* pouvait faire une allusion lointaine à la modestie recommandée par l'Évangile : *simplices estote*.

Dans les environs de ce double cubicule qui nous a rendu une épitaphe de Julia Agrippina et d'Agrippinus on a rencontré l'épitaphe d'un autre Agrippinus, aujourd'hui encastrée dans les murailles de la basilique (fig. 4490). J.-B. De Rossi estimait que l'épi-



4491. — Inscription de Julia Aug. Agrippina.
D'après O. Marucchi, *op. cit.*, p. 142, fig. 33.

taphe de Julia Agrippina n'est pas postérieure au IIe siècle et celle qui porta ce nom, de même que l'Agrippinus du monogramme auraient fait partie de la clientèle du Jules Agrippa, descendant d'Hérode Agrippa, roi de Judée, venu à Rome au temps des Flaviens. Cette explication peut s'arranger parfaitement avec une autre inscription trouvée dans le même groupe cimétérial lors des fouilles de 1874 et dans laquelle on lit, gravé sur une grosse pierre :

*Ma)*XIME FILIAE AGRIPPAS

La découverte d'un autre monument épigraphique permet d'apporter des précisions et des modifications à tout ceci. Ce monument (fig. 4491) consiste en une base de marbre de forme prismatique sur laquelle est gravée une inscription ainsi conçue : *Juliæ Augustæ Agrippinæ, Narcissus, Augusti Trajani (servus) Agrippinian(us fecit* ou *posuit)*. Il s'agit ici d'un monument local, trouvé dans un tas de débris accumulés depuis une époque très ancienne à droite de l'abside de Sainte-Pétronille, et c'est de ce même tas que doit provenir l'épitaphe du jeune Agrippinus mort à l'âge de huit ans. Le monument de Narcisse semble avoir été précipité dans la catacombe par un luminaire, ce qui permet de supposer que Narcisse possédait un bien-fonds dans cette partie de la voie Ardéatine. Ce Narcisse, qui se qualifiait d'*Agrippinianus* fut, semble-t-il, esclave de Julia Agrippa Augusta la jeune, mère de Néron et devint, par ce fait qu'il restait esclave de la maison impériale, esclave de Trajan, c'est alors qu'il érigea ce petit monument. Mais comme Agrippine mourut l'an 59 de notre ère et que Trajan n'arriva à l'empire qu'en l'an 98, il faudrait croire que Narcisse a conservé pendant quarante ans le souvenir d'une impératrice fort discutable et dont le nom n'était pas une recommandation. Il est probable qu'il ne s'agit pas de la mère de Néron, mais d'une de ses affranchies, nommée Julia, épouse de Narcisse. Cette affranchie, nommée Julia Agrippina, était donc *Augustæ libertæ*, ce dernier mot a été omis sur l'inscription et nous aurions son épitaphe dans le cubicule B. Elle était donc chrétienne. Narcisse l'était-il? En tout cas il n'est pas permis d'omettre ici, à propos de ce *Trajani servus Agrippinianus*, le texte connu de saint Paul aux Philippiens, IV, 22 : *Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt* οἱ ἐκ τῆς Καίσαρος οἰκίας. Saint Paul écrivait ces paroles à Rome, sous le règne de Néron et il faut rappeler que d'autres affranchis ou esclaves de la maison impériale ont été enterrés à une date postérieure au cimetière de Domitille comme le prouve cette inscription d'un affranchi d'Hadrien ou de Lucius Verus, trouvée près de celle de Julia Agrippina et qui est bien probablement chrétienne [1] :

VALER·ISIA*s*
ADVENTAE *dul*
CISSIMAE
V·MEN·II
THETIDIANO·AVG·LIB·MARITO·Q·V·A·XXXVIII·ET·AELIAE
CRESCENTIINAE·FIL·Q·V·A·XI·AELIA·SECVNDA
E· · ·CEMINO·FIL·Q·V·A·V·M·VIIII·D·XVI

Le Narcisse de notre petite base prismatique fut



4492. — Inscription de Gamikos.
D'après O. Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 133, fig. 23.

servus de l'impératrice Agrippine, mère de Néron; mais comme Agrippine mourut l'an 59 de notre ère, Narcisse faisait partie de la cour impériale ou *domus Cæsaris* à cette date ou auparavant (à moins qu'il ne se soit converti beaucoup plus tard?). Il pourrait donc être du nombre de ceux que l'apôtre désignait sous la mention susdite dans la lettre aux Romains qu'on peut faire dater de l'année 58. Parmi ces chré-

[1] De Rossi, *Bullettino di archeol. cristiana*, 1875, p. 59; O. Marucchi, *op. cit.*, p. 145.

tiens se trouvait un nommé Ampliatus (*Ad Rom.*, XVI, 11) dont il reste un cubicule orné de peintures, découvert en 1881 dans le cimetière de Domitille (voir AMPLIATUS). Entre les fidèles que Paul salue



4493. — Monogramme du cubicule A.
D'après O. Marucchi, *op. cit.*, p. 134, fig. 24.

nominativement se trouve précisément un Narcisse : *Salutate eos qui sunt ex Narcissi domo, qui sunt in Domino.*

Tout cela, évidemment, n'est pas du domaine de l'identification certaine, mais quand on songe au peu de renseignements que nous possédons sur



4494. — Inscription du cubicule P. D'après O. Marucchi, *op. cit.*, 134, fig. 24.

ces personnages et à la rareté des indications que le savant abbé Greppo était réduit à glaner et à rapprocher il y a un peu plus de soixante ans, on ne peut qu'être surpris de l'ignorance persistante des commentateurs de l'apôtre Paul lorsqu'ils en viennent à expliquer ces versets sur lesquels tant d'indices s'accumulent depuis un demi-siècle et qui aident à entrevoir quelque chose des origines de cette Église de Rome à peine connue. Narcisse possédait vraisemblablement une propriété sur la voie Ardéatine, près du cimetière de Domitille; sa femme paraît y avoir été enterrée; dans ce même cimetière, d'autres chrétiens descendant de ces premiers fidèles ont été inhumés, et précisément dans la région appelée des Flavii Aurelii.

On se trouve donc ici en présence d'une sorte de cimetière où presque tous les défunts devaient se connaître, au moins de nom, cimetière qui fut fondé par les Flavii de la branche chrétienne de la famille impériale, ce qui attirait toute cette société de chrétiens plus ou moins avérés. On entrevoit ainsi quels indices nouveaux se présentent pour l'étude de la première communauté romaine. Puisse-t-elle trouver son historien sans trop tarder!

Nous revenons à notre cubicule B, dont nous ne nous sommes d'ailleurs pas éloignés. On voit vers quelle période ancienne les inscriptions nous ramènent. Naturellement les inscriptions du niveau supérieur du cubicule A sont plus anciennes encore. La première que nous rencontrons sur la paroi de droite en entrant ne porte qu'un nom (fig. 4492) :

ΓΑΜΙΚΟΥ

Le nom *Gamikos* semble être un nom d'origine servile, un nom tout seul est une marque de haute antiquité.

Une autre inscription, encore en place devant l'entrée du cubicule présente un monogramme dont la lecture est incertaine (fig. 4493); il semble cependant qu'on peut adopter la leçon ΛΕΥΚΑΔΙΑ

IV. CUBICULE P. — A une très courte distance du cubicule A-B, mais à un niveau plus ancien, correspondant à celui de l'inscription de Gamikos, se voit un cubicule qui n'a été déterré et désobstrué que lors des fouilles de 1910. A l'intérieur gisait un gros bloc de travertin qui avait dû, primitivement, former l'architrave de la porte. On y peut lire en lettre bien tracées, gardant encore quelques linéaments de couleur rouge, ce titre (fig. 4494) :

ECPLECIORVM

Il est aisé de reconnaître que nous avons ici la mention soit d'un collège, d'une association, d'une société, comme sur d'autres inscriptions chrétiennes sur lesquelles on peut lire : *Pelagiorum*, *Eutychiorum* (au cimetière de Priscille et au cimetière de Calliste); *Gaudentiorum* (au cimetière de Saint-Sébastien), *Jordanorum* (voir ce mot). Ici, il s'agit d'une association appelée les *Ecplegii*, nom nouveau et dont aucun indice jusqu'à ce moment ne nous donne l'explication.

V. CUBICULE C. — Dans la galerie *h* et au même niveau que le cubicule P, le cubicule C, peu considérable et dont une des parois présente une niche pour recevoir un sarcophage, ce qui est un signe d'antiquité, car on renonça d'assez bonne heure à introduire des sarcophages dans les catacombes. Ce cubicule est le seul de la région qui soit orné de peintures; celles-ci sont importantes parce qu'elles ne sont pas postérieures au IIe siècle. Elles ne sont pas d ailleurs autrement remarquables au point de vue du symbolisme. Sur la paroi en face de l'entrée on a dessiné trois cadres d'un large trait rouge et au milieu de ce cadre



4495. — Pierre gravée de l'anneau d'or trouvé dans le cubicule R.
D'après O. Marucchi, *op. cit.*, p. 137, fig. 27.

est représentée une corbeille de fleurs. Dans l'arc de la niche, un colombe vole. La voûte reproduit des motifs analogues; colombes et fleurs.

VI. CUBICULE R. — Au même niveau, la partie supérieure du cubicule R. Du cubicule primitif, correspondant au niveau ancien d'excavation, il subsiste l'entrée qui fut obstruée à une date postérieure. On a trouvé parmi les terres un anneau d'or portant une pierre gravée intéressante (fig. 4495). A gauche le bon Pasteur debout appuyé sur le *pedum*, surveillant deux brebis, derrière lui un arbre figure-

le paysage champêtre, et sur cet arbre perche une colombe. A droite une ancre debout sur laquelle est enroulé un dauphin, symbole du Christ étendu sur la croix.

VII. Cubicule L. — Ce cubicule est creusé à un niveau peu différent et probablement aussi ancien que le cubicule C. Il est assez spacieux et contient plusieurs tombes de forme particulière parmi lesquelles deux *arcosolia* pour des enfants. La sépulture principale (*v* sur le plan) est une tombe bisome entièrement ornée de plaques de marbre. La plaque qui ferme la partie antérieure ne porte plus que la finale d'une inscription sur laquelle on lit (fig. 4496) :

. . . . . *vix·ann. · · ·mens.*
VI · DI · XV · ET · ALVMNE · S*uae*
QVE · VI · ANNO · I · DI · XV ·

Sur un *loculus* voisin un fragment d'inscription reste en place, portant un monogramme et une ancre, le développement du monogramme peut donner *Makaria* (fig. 4497).

Ce même symbole de l'ancre se retrouve deux fois sur une grande plaque de marbre encore en place sur la paroi gauche en entrant.

Sur la paroi contiguë à celle du *loculus* de Makaria se voit un grand *loculus* encore fermé par deux grandes briques *bipedales;* sur une d'elles on lit cette estampille circulaire :

(à l'extérieur) OP·DOL·EX·PR·AVG·FIG·TEREN
(à l'intérieur) L·AELI·II·SECVND·ET·APRIL

(un canthare entre deux quadrupèdes rampants).

Cette estampille est de la fin du IIe siècle, l'usage de fermer les *loculi* avec ces grandes briques est bien du même temps.

Sur la paroi à gauche en entrant a été pratiqué à une époque postérieure un petit *loculus* d'enfant fermé au moyen d'une plaque de marbre retirée d'une tombe plus ancienne. L'inscription qui fut retournée à l'intérieur est ainsi conçue :

AEVODIA
NE

Dans ce cubicule fut trouvé un petit vase en terre cuite portant des traces de couleur rouge, de ceux dont on devait se servir pour peindre les murailles ou pour passer du rouge dans les inscriptions.



4496. — Inscription du cubicule L. D'après O. Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 138, fig. 29.

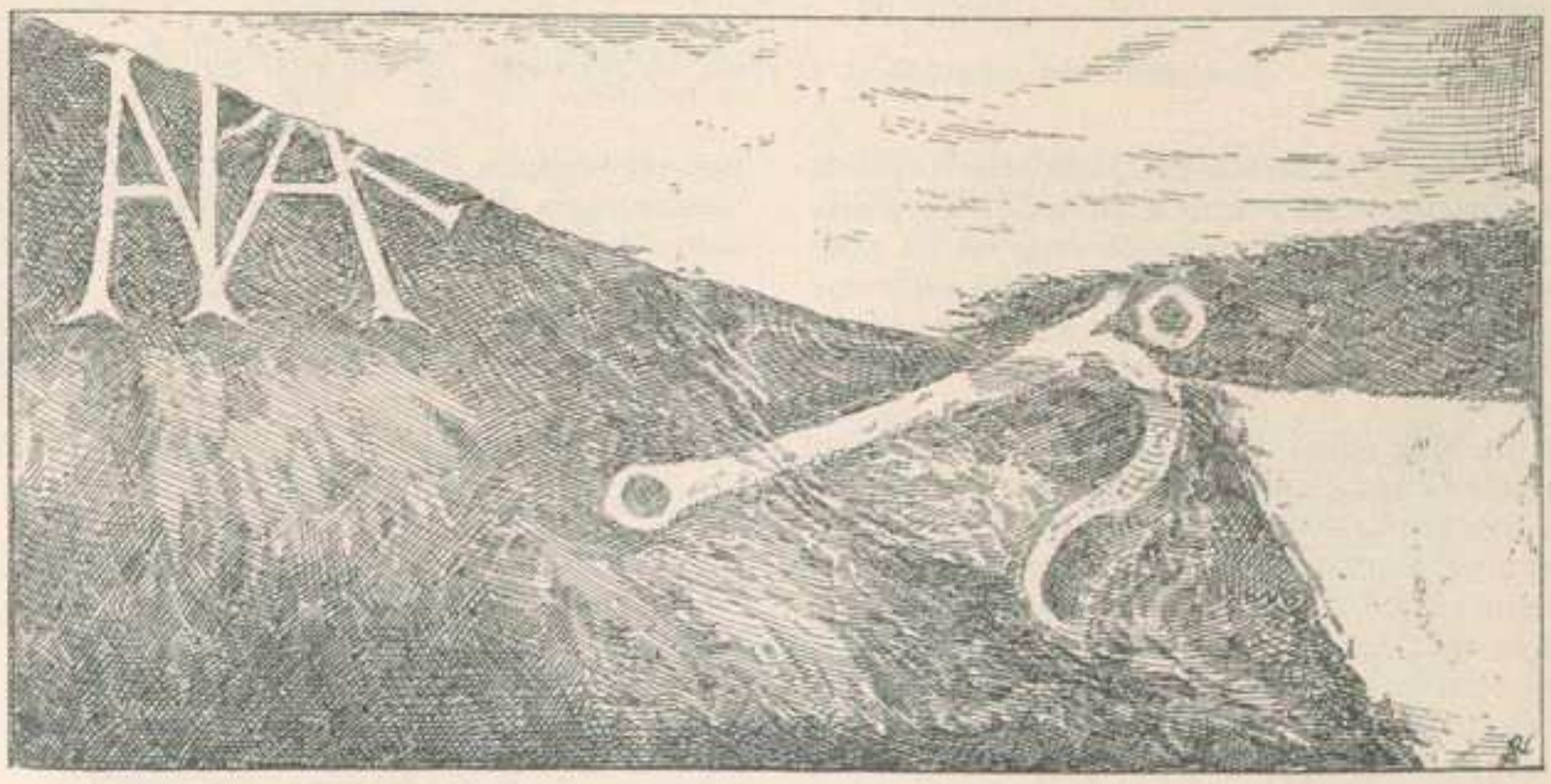

4497. — Autre inscription du cubicule L.
D'après O. Marucchi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 138, fig. 30.

VIII. Cubicule E. — Ce cubicule se trouve au niveau le plus ancien, il se trouve à quelques pas du mur de la basilique; ses dimensions sont fort restreintes et ses *loculi* sont encore fermés. Sur la paroi gauche en entrant, en bas, on voit un *loculus* intact fermé par une plaque de marbre portant ce seul mot (fig. 4498) :

ЄNZYΠЄPATIAC

soit *Locus Exuperantiæ* et deux colombes différentes



4498. — Loculus d'Exuperantiæ. D'après O. Marucchi, *op. cit.*, p. 140, fig. 31.

l'une de l'autre. Ce cubicule n'est pas postérieur à la fin du IIIe siècle [1].

H. Leclercq.

FLÉAU DE BALANCE. A ce qui a été dit au sujet des balances (voir ce mot, t. II, col. 133) nous ajouterons quelques monuments. Celui-ci est en bronze, trouvé en Asie Mineure. C'est le manche d'une balance du type dit « romaine ». L'anneau de suspension et le crochet sont en place, la tige portant les degrés est brisée, il n'en reste que l'amorce. C'est un monument chrétien comme on peut le voir par la présence des croix qui accompagnent le nom. D'un côté, on lit ΓЄPONTIOY entre deux palmettes, de l'autre, +MAPЄOY+ entre deux croix dont la seconde

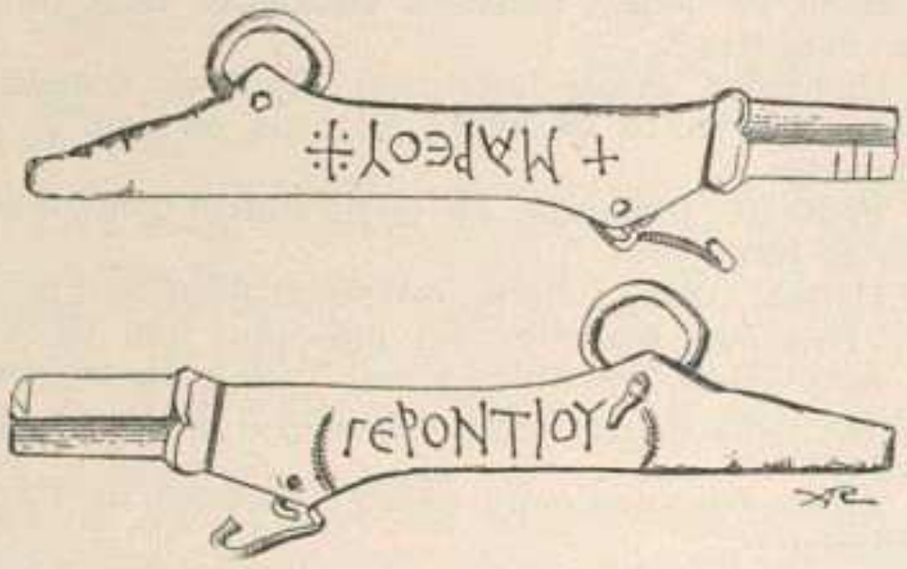

4499. — Fléaux de Balance.
D'après *Bull. de la Soc. des Antiq. de France*, 1884, p. 135.

d'un modèle plus grand, est cantonnée de quatre points. Si cet objet appartenait à une époque moins basse, on pourrait sous-entendre le mot ἐπὶ et lire :

Ἐπὶ Γεροντίου Μαρέου

Ce serait le nom du magistrat sous l'autorité duquel la balance fut poinçonnée; mais à une époque si basse, cette interprétation devient douteuse; la forme des lettres appartient au plus tôt au Ve siècle. Μαρέου est le génitif du nom Μαρέας, on connaît un évêque de ce nom. Le nom Γεροντίος était fréquent à cette époque, on le rencontre sur plusieurs inscriptions païennes et chrétiennes [2].

Le musée de Latran possède un bas-relief en terre cuite en deux fragments : 1° une femme debout amplement vêtue, le bras levé, semble adresser la parole à un ouvrier assis levant des deux mains une masse qu'il va laisser retomber sur une enclume. Plus loin une balance posée sur une armoire à trois tiroirs. (haut. 0 m. 37, larg. 0 m. 48); 2° un fragment qui semble avoir figuré le même sujet. Est-ce un forgeron devant son enclume? Nous ne le pensons pas. Nous avons donné deux épitaphes représentant des forgerons (voir ce mot) et on ne peut guère hésiter sur leur profession; ici, au contraire cet ouvrier assis, la forme conique de son enclume, la présence d'une balance et d'une armoire, tout porte à croire que nous avons un frappeur de monnaies ou de jetons de métal.



4500. — Artisan travaillant à la fabrication des balances.
D'après O. Marucchi, *I monumenti del Museo Pio Lateranense*, pl. LIX.

Dans l'incertitude de sa profession nous le plaçons ici puisque, dans toute la scène, la balance est seule au-dessus de toute discussion [3].

Dans une tombe trouvée à Envermeu (voir ce mot) (Seine-Inférieure), en 1855, on trouva une petite balance de bronze dont l'aiguille jouait encore, les deux plateaux ont été retrouvés percés de trois trous et munis de trois petits anneaux auxquels s'attachaient les cordes. La trace des cordes était encore visible et adhérente au bronze au moyen de l'oxyde; de plus une pièce de bronze semblable à une monnaie qui était probablement un poids ou peson. Cette balance est cassée dans un de ses bouts

[1] O. Marucchi, *Roma sotterranea cristiana (nuova serie) Descrizione analitica dei monumenti esistenti negli antichi cimeteri suburbani pubblicata a cura della commissione di archeologia sacra*, t. I, *Monumenti del cimitero di Domitilla sulla via Ardeatina*, in-fol., Roma, 1914. — [2] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9804; H. Thédenat, *Manche d'une romaine en bronze avec inscription trouvée en Asie Mineure*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1884, t. XLV, p. 163-166. — [3] De Rossi, *Museo epigrafico cristiano Pio Lateranense*, pl. XVI; J. Ficker, *Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans*, in-8°, Leipzig, 1890, p. 182, n. 237, 238; pl. II, n. 237-238; O. Marucchi, *I monumenti cristiani del museo Pio Lateranense*, in-fol., Roma, 1920, pl. LIX.

de suspension, mais ce bout a existé puisqu'on a retrouvé le deuxième plateau (fig. 4501) [1]. Le fléau n'a que 8 cent., 5 mill. de longueur. Entier, il devait avoir dix centimètres, à en juger par celle des deux branches qui est conservée. Le manche avait 5 centimètres, juste la moitié du fléau. Le poids total était trois grammes. Des deux plateaux de la balance, un seul est assez bien conservé. La forme en est plate et non concave, contrairement à l'usage commun. L'épaisseur de la feuille de métal est d'un demi-millimètre. Son poids, y compris les trois petits anneaux encore adhérents est de 15 décigrammes, le diamètre est de 33 millimètres. Quant au peson, qui a la forme d'une monnaie romaine de petit module, il pèse 4 grammes 4 décigrammes, ce qui répond précisément au poids du sol d'or impérial de 85 grains. On a des sols d'or de Theodebert, de 4 gr. 42 et des triens du même prince de 1 gr. 45, qui se rapprochent beaucoup de ce poids. Comme cette balance n'a pu servir qu'à peser les monnaies, ce poids correspondant au sol de 85 grains, fixe d'une façon à peu près incontestable la date de la sépulture au plus tard à la première moitié du VIe siècle. Car ensuite le poids des sols d'or a baissé

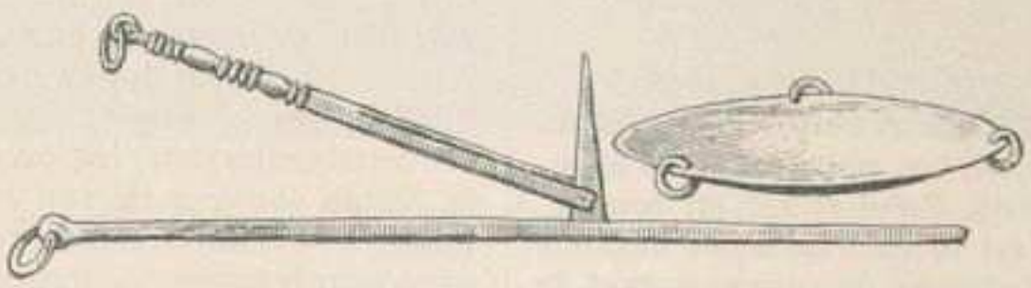

4501. — Fléau de balance provenant des fouilles d'Envermeu.
D'après Cochet, *Sépultures gauloises*, 1857, p. 185.

progressivement; à la fin du siècle, il n'était plus que de 70 à 72 grains (3 gr. 60 à 65 centigrammes)[2].

De cette balance, on peut rapprocher celle de bronze trouvée au Fontenil en 1899. Le fléau mesure 0 m.102

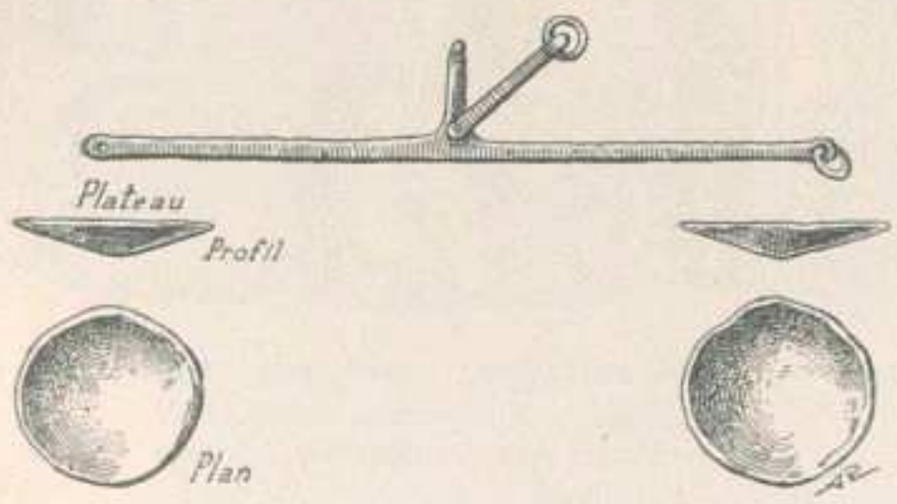

4502. — Fléau de balances provenant de Fontenil.
D'après *Bull. archéologique du Comité*, 1910, p. 303, fig. 3.

de longueur. A ses extrémités de petits anneaux servaient à fixer les cordelettes des plateaux; mais celles-ci ont disparu et les plateaux seuls sont arrivés intacts jusqu'à nous. Ils sont circulaires et légèrement incurvés vers le centre, leur diamètre est de 0 m. 034. La tige de suspension est à deux branches avec anneau terminal et mobile laissant passer l'indicateur [3] (fig. 4502).

A Ozingell (Kent) en 1880 [4], Roach Smith a trouvé une autre balance intacte avec son fléau et ses deux plateaux, et de plus toute une série de poids formés à l'aide d'une suite de monnaies romaines [5]. Des monnaies antiques servant de poids, avaient déjà été trouvées en 1771 à Ash (Kent). Bryan Faussett, au XVIIIe siècle, avait, lui aussi, trouvé une balance en bronze avec ses deux plateaux [6]. Le fléau, long de 10 centimètres, est cassé par un bout comme celui d Envermeu et les deux plateaux sont avariés de la même manière; cette balance fut trouvée en 1762 dans le cimetière saxon de Gilton Town près Ash (Kent). Cette tombe contenait une lance, une épée, un bouclier, une balance et une pierre de touche.

Caylus était parvenu à se procurer le fléau d'une balance antique, à laquelle il ne manquait que ses deux plateaux. [7]

Voici une liste des localités où ont été rencontrées des balances dans les sépultures barbares.

France : Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure). Balance complète : fléau de 0 m. 12 de long, diamètre des plateaux, 0 m. 35 [8].

Eu (Seine-Inférieure). Balance complète : fléau de 0 m. 86 de long.; plateaux circulaires de 0 m. 35 de diamètre [9].

Envermeu (Seine-Inférieure). Balance complète, fléau de 0 m. 10 de long.; plateaux de 0 m. 33 de diamètre [10].

Fontenil, commune de Saint-Martin-Osmonville, (Seine-Inférieure) [11].

Hermes (Oise). Balance complète; fléau de 0 m. 14 de longueur, diamètre des plateaux, 0 m. 04 [12].

Arcy-Sainte-Restitute (Aisne). Trois balances complètes dont les plateaux mesurent 0 m. 11 de longueur [13].

Jardin-Dieu-de-Cugny (Aisne). Balance de forme romaine [14].

Belgique : Harmignies. Balance complète; fléau 0 m. 095 de long.; plateaux, 0 m. 02. Un plateau isolé de 0 m. 04 de diamètre [15].

Belvaux-Resteigne. Un fléau seul de 0 m. 12 de long. [16].

Wancennes. Un plateau mesurant 0 m. 055 de diamètre [17].

Eprave (Croix-Rouge). Une balance de forme romaine [18].

[1] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 184-185. — [2] *Ibid.*, p. 256-257 : lettre de M. de Pétigny à l'abbé Cochet. — [3] L. de Vesly, *Le cimetière franc du Fontenil, commune de Saint-Martin-Osmonville*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1910, p. 304. — [4] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 12-14, pl. IV, fig. 1. — [5] *Ibid.*, pl. IV, fig. 2-15. — [6] B. Faussett, *Inventorium sepulchrale, an account of some antiquities dug up at Gilton*, etc., édit. Roach Smith, pl. XVII, fig. 1, 2, 3, p. 43. — [7] Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 314, pl. 96, fig. 4. — [8] L. Coutil, *Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque*, dans *Bull. de la Soc. d'études diverses de l'arrond. de Louviers*, 1897 t. IV, p. 62 sq. — [9] M. Hardy, *Le cimetière franc d'Eu et la tombe d'un monétaire*, Rouen, 1884, p. 15. — [10] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 184, 185, 253, 263. — [11] Th. Eck, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, p. 297. — [12] Renet, *Le mont de Hermes*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, Beauvais, 1881. — [13] Fr. Moreau, *Album Caranda*, pl. supplém. O. — [14] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, 1886, t. I, p. 50. — [15] G. Cumont, *Balances trouvées à Harmignies, Belvaux, Wancennes et Epraves*, dans *Annales de la Société d'archéol. de Bruxelles*, 1891, t. V, p 59. — [16] G. Cumont, dans même revue, 1891, t. V, p. 59. — [17] G. Cumont, dans même revue, 1891, t. V, p. 59. — [18] *Ibid.*

Luxembourg : Schandel : Un fléau de 0 m. 15 de longueur [1].

Allemagne : Pfullingen (près Reutlingen); une balance complète avec poids de 0 gr. 03 à 0 gr. 80 [2].

Beckum (Westphalie). Une balance de forme romaine, avec poids de 5 gr. 90 [3].

Suisse : Lonay-sur-Morges, canton de Vaud, petite balance placée à droite du squelette [4].

Angleterre : Gilton-Town [5].

Ozingell [6] (voir col. 1692).

Deux pièces douteuses dans le département du Doubs : 1° Cussey-sur-l'Ognon, une tige de bronze longue à peine de 0 m. 06 terminée aux deux extrémités par une sorte de spatule sur laquelle a été gravée une croix pattée [7]; 2° un petit fléau de balance en cuivre jaune trouvé dans une tombe à Tournans [8] (disparu).

La balance romaine, à un seul plateau avec poids glissant le long du bras horizontal est moins commune dans les sépultures barbares que la balance à deux plateaux. La balance ne se rencontre que dans des tombes au mobilier très riche, où les défunts ont l'épée, la grande framée, le bouclier. On en a conclu que les défunts étaient, de leur vivant, monétaires; il est certain que les dimensions exiguës de ces balances ne permettaient leur usage que pour le métal précieux, les monnaies, les bijoux, les denrées exotiques. « Je pense, écrit G. Cumont, que ces balances franques devaient servir à des hommes de diverses professions. Ce qui est certain, c'est que les monétaires ne pouvaient se priver de la balance et que cet instrument était aussi nécessaire aux orfèvres qu'aux agents du fisc... A une époque où les monnaies n'étaient pas frappées avec la régularité et la précision mathématique de nos jours, il importait de peser chaque pièce qu'on recevait. La meilleure raison qu'on puisse invoquer pour soutenir que ces balances servaient surtout à peser les monnaies, c'est que de telles balances, identiquement les mêmes, ont été employées à cet usage particulier jusqu'au commencement du XIXe siècle [9]. »

H. LECLERCQ.

FLEURS. — I. Pour les défunts. II. Dans les églises et sur les autels.

I. POUR LES DÉFUNTS. — Dans les études consacrées à l'*Area* et au *Domaine funéraire* (voir ces mots), nous avons montré que tombes païennes et chrétiennes se trouvaient souvent au centre d'un jardin. A Rome, les cimetières de Saint-Nicomède près de la voie Nomentane, de Saint-Timothée près de la voie d'Ostie, de Sainte-Hilarie, près de la voie Salaire sont couramment désignés par ces mots : *in horto Justi, in horto Theonis, in horto Hilariæ;* à Milan, nous avons déjà nommé l'*hortus Philippi;* sur une inscription de Salone on lit : IN ORTO METRODORI [10]. Au cimetière de Julia Concordia, on a retrouvé des souches qui marquent la place des arbres ombrageant les tombes et nous voyons dans un texte un oratoire entouré d'un véritable petit bois : *in nemore incluso* . Mais ce sont aussi des fleurs, des bosquets qu'on entretient, comme nous le voyons par le testament d'un Lingon qui établit trois jardiniers et leurs aides pour la culture des parterres qui environnent son tombeau [11]. Des arbres, des fleurs, des vergers, *pomaria*, des vignes, *vineæ*, et à plus forte raison des roses et des violettes pour les *rosationes* et les *violationes*, dont parlent les épitaphes païennes [12]. Trimalchion donne les ordres suivants : *Sint in fronte p(edes) C(entum), agrum p(edes) CC, omne genus enim poma volo sint circa cineres meos et vinearum largiter* [13]. Le tombeau de Patronus, près de la voie Latine, était décoré de peintures représentant des arbres fruitiers, des oiseaux qui figuraient, dit l'épitaphe, ce qui se voyait sans l'*area* [14]. Même usage parmi les chrétiens, nous lisons sur une épitaphe de deux époux : IN SARCOPHAGO IN HORTVLIS NOSTRIS SECESSIMVS (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 352).

Mais la ressemblance s'arrête là. Chez les fidèles, pas de *rosationes* ni de *violationes*. On lit dans l'*Octavius* de Minucius Félix [15] : *Quis ille, qui dubitat, nos vernis indulgere floribus, cum capiamus et rosam veris et lilium et quidquid aliud in floribus blandi coloris et odoris est. His enim et sparsis utimur, mollibus ac solutis et sertis colla amplectimur... Sane quod caput non coronamus ignoscite, auram boni floris naribus ducere, non occipitio capillisve solemus haurire.* Ces fleurs ont une autre signification et une autre destination. Elles évoquent le jardin fleuri du paradis que sainte Perpétue de Carthage, décrit en une phrase : *quasi viridarium arbores habens rosæ et omne genus floris... odore inenarrabili alebamur qui nos satiabat* [16]; elles sont destinées à embaumer la tombe des martyrs comme nous l'apprend Prudence [17] :

Nos tecta fovebimus, ossa
Violis et fronde frequenti

aussi Constantin assigne en dotation au cimetière de Balbine un *fundus rosarius* [18].

Dans les catacombes on ne se contente pas de descendre des brassées de fleurs, on les figure partout, on les prodigue en guirlandes, en faisceaux, en couronnes, dans des vases, dans des corbeilles, dans des cistes. Une réminiscence antique a suggéré pour la décoration de la première chambre du cimetière de Sainte-Agnès des génies ailés portant chacun sur son épaule une charge de fleurs qu'ils courent répandre sur les tombeaux (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 384). On peut en rapprocher les corbeilles, guirlandes et fleurs jonchées d'une petite nécropole d'Hadrumète [19]. Avant de descendre dans le souterrain, il

[1] A. Namur, dans *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques du grand-duché de Luxembourg*, 1860, t. XVI. — [2] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 464. — [3] Lindenschmidt, *op. cit.*, p. 464. — [4] Catalogue manuscrit du musée de Lausanne par F. Troyon. — [5] Th. Wright, *On anglo-saxon antiquities with particular reference to Faussett Collection*, p. 26; Bryan Faussett, *Inventorium sepulchrale*, London, 1846, pl. XVII. — [6] Ch. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 12, pl. IV. — [7] J. Gauthier, *Note sur le cimetière burgonde de de Cussey-sur-l'Ognon*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1872, 4e série, t. VII, p. 522-525. — [8] J. Gauthier, *Sépultures dites burgondes; Contribution à leur classification*, dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1893, 6e série, t. VIII, p. 196. — [9] Michel Hardy, *Le cimetière franc d'Eu et la tombe d'un monétaire*, Rouen, 1884, p. 18-19; G. Cumont, *Balances trouvées à Harmignies*, 1891; L. Coutil, *Département de l'Eure, arrondissement de Louviers. Archéologie gauloise, gallo-romaine, franque*, 1898, et enfin J. Renault, *Peson de balance romaine trouvé à Carthage*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1908, p. CLXXXI. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 2207. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 5708. — [12] Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 7321. — [13] Pétrone, *Satyricon*, c. LXXI. — [14] Secchi, *Monumenti inediti d'un antico sepolcro di famiglia greca sus la via Latina*, Roma, 1843, p. 23-25. — [15] *Octavius*, c. XII, *P. L.*, t. III, col. 357. — [16] *Martyr. S. Perpetuæ*, n. XI, édit. Robinson, p. 78. — [17] Prudence, *Cathemerinon*, hym., X, vs. 169-170, *P. L.*, t. LIX, col. 888. — [18] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1867, p. 4; J. Nicolai, *Tractatus de phyllobolia seu florum et ramorum sparsione in sacris et civilibus rebus usitatissima. D. Dietrici dissertatio de sparsione florum ad jicitur*, in-12, Francofurti ad Moenum, 1698; et dans Ugolini, *Thes. antiq.*, 1744, t. XXX, p. 1219 sq.; A. Fluegge, *De florum sparsione in sepulchris*, in-4°, Hafniae, 1704. — [19] S. Reinach, *Peintures murales découvertes dans la nécropole romaine d'Hadrumète*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1892, p. 460, pl. XXX.

est assez probable qu'on rencontrait quelque marchande avec son éventaire couvert de fleurs, de guirlandes, de couronnes comme celles que nous avons montrées plus loin (dans lesquelles on peut aussi bien voir des fleuristes que des fruitières (voir ce dernier mot). Mais les fleurs se fanaient; pour les remplacer de façon durable on les représentait en peinture. Les guirlandes se voient sur les plus anciennes fresques à la voûte du cimetière de Domitille, dans la crypte dite de la passion au cimetière de Prétextat, dans la chapelle des Sacrements A[2] et dans deux cubicules de l'hypogée de Lucine au cimetière de Calliste [1]; à une date postérieure ce sont moins des guirlandes classiques, renflées au milieu, que de longs cordons fleuris [2] où le feuillage est rare [3]. Ces cordons sont

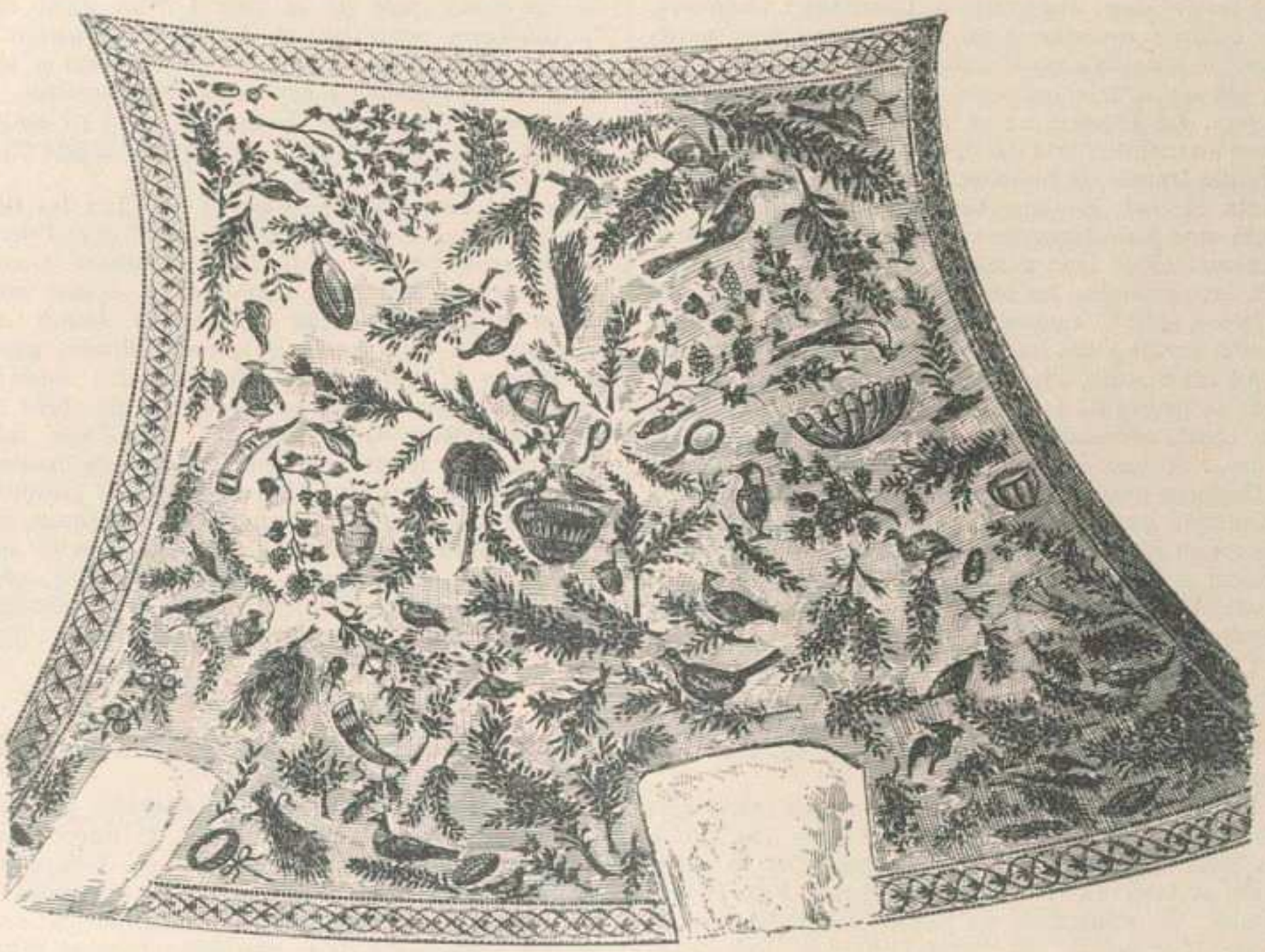

4503. — Voûte annulaire du mausolée de sainte Constance. D'après une photographie.

accompagnés de fleurs semées ou de branches de roses. A Saint-Janvier on emploie abondamment l'olivier au léger feuillage [4]. Sur la fresque des *cinque santi*, la profusion de fleurs signifie le séjour des défunts dans le paradis. Peut-être, aux jours anniversaires, aimait-on à entasser ainsi les fleurs dans la lunette d'un arcosolium ou dans la profondeur d'un cubicule. Les fidèles ne se couronnaient pas de roses, mais le Christ couronnait de roses les martyrs, c'était le *corona gloriæ*, comme on le voit au cimetière de Domitille [5]. Avec le temps, vers les Ve, VIe siècles, la couronne de fleurs se change en lourde couronne gemmée sur laquelle l'éclat des pierres rappelle les couleurs des roses et des crocus. Sur les épitaphes c'est toujours une couronne de fleurs, parfois une corbeille de fleurs [6] ou un semis, le plus souvent une fleur tenue dans le bec d'une colombe (voir ARBRES).

Sur les mosaïques les fleurs croissent et pullulent, notamment à Saint-Apollinaire de Ravenne, dans la conque de l'abside, à la voûte annulaire du mausolée de Sainte-Constance à Rome (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 237, 238).

II. DANS LES ÉGLISES ET SUR LES AUTELS. — Les églises et les autels sont si étroitement apparentés aux tombes des martyrs que la transition de celles-ci à celles-là ne s'aperçoit pas. L'hommage rendu à la *confessio* par des fleurs se continua dans la *basilica* qui n'était souvent que le *martyrium* amplifié: l'autel dressé sur les corps saints appelait vers lui les gerbes et les bouquets, les guirlandes et les corbeilles. En fait, on ne distingue pas le moment ou les fleurs furent réservées à la seule tombe des saints, mais, dès la seconde moitié du IVe siècle, on assiste à une réaction qui rappelle un peu la formule : « ni fleurs ni couronnes. » Dans la *Consolatio de obitu Valentiniani*, saint Ambroise proteste contre l'offrande de fleurs à la tombe des simples fidèles : *Non ego floribus tumulum ejus aspergam, sed spiritum ejus Christi odore perfundam. Spargant alii plenis lilia calathis, nobis lilium est Christus* [7]. Saint Jérôme constate que l'usage est encore en pleine vigueur de son temps. Écrivant à Pammachius, qui vient de perdre sa jeune femme Pauline : *Ceteri mariti super tumulos conjugum spargant violas, rosas, lilia, floresque purpureos, et dolorem pectoris his officiis consolantur* [8]. Les fleurs durent peu de temps, écrit-il à Loeta : *cito flores pereunt, cito violas et lilium et crocum pestilens aura corrumpit* [9]. Mais les conseils des Pères ne détournent pas les fidèles, au contraire, d'offrir des fleurs pour la décoration de l'église.

[1] J. Wilpert, *Le pitture della catacombe romane*, pl. 2, 12, 25, 38. — [2] *Ibid.*, pl. 51, 2; 52; 86; 96 sq.; 109, 1; 116, 1; 141; 143, 2; 184; 251; 252. — [3] *Ibid.*, pl. 32, 1. — [4] *Ibid.*, pl. 34. — [5] *Ibid.*, pl. 125 sq. — [6] *Dictionn.*, t. I, fig. 106. —

[7] S. Ambroise, *De obitu Valentiniani*, c. LVI, *P. L.*, t. XVI, col. 1376. — [8] S. Jérôme, *Epist.*, LXVI, 5, *Ad Pammachium*, *P. L.*, t. XXII, col. 642. — [9] S. Jérôme, *Epist.*, CVII, 9; *ad Laetam*, *P. L.*, t. XXII, col. 875.

Dans l'éloge de Népotien adressé à Héliodore, le même saint Jérôme lui en fait un mérite : *Erat ergo sollicitus, si niteret altare, si parietes absque fuligine, si pavimenta tersa, si janitor creber in porta, vela semper in ostiis, si sacrarium mundum, si vasa lucentia, et in omnes cærimonias pia sollicitudo disposita, non minus non majus negligebat officium.* C'était le parfait sacristain : *ubicumque eum in ecclesia quæreres, invenires*, ayant l'œil à tout, la main dans tout... *qui basilicas ecclesiæ et martyrum conciliabula, diversis floribus et arborum comis, vitiumque pampinis adumbravit* [1]. L'usage de placer des fleurs à la *confession* des martyrs est attesté pour l'Afrique par

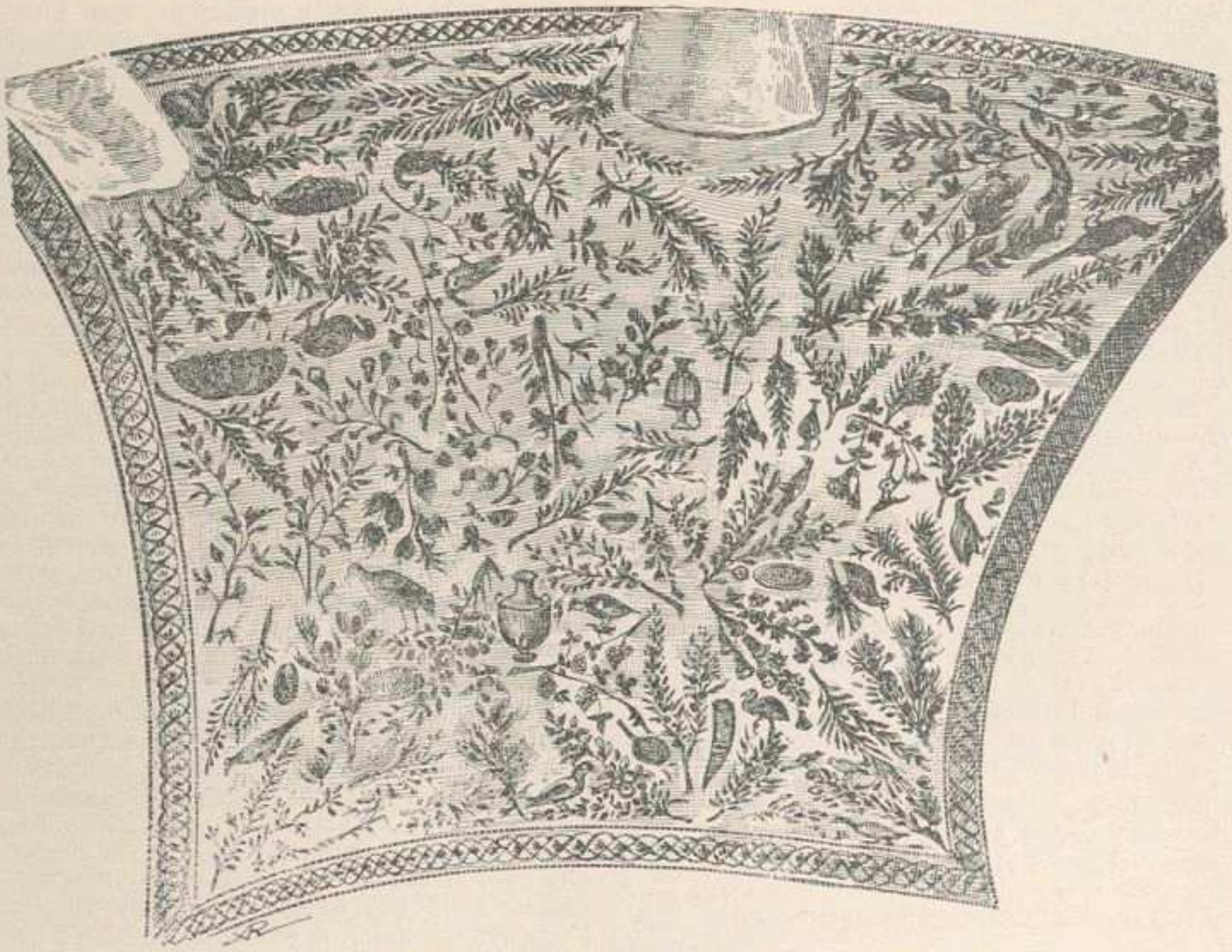

4504. — Autre voûte du mausolée de sainte Constance. D'après une photographie.

saint Augustin. Un vieux païen nommé Martial avait une fille chrétienne et un gendre baptisé depuis peu. Voyant le bonhomme fort mal, ils le suppliaient de se laisser baptiser et ne s'attiraient que des rebuffades. *Visum est genero ejus, ut iret ad memoriam sancti Stephani, et illic pro eo quantum posset oraret, ut Deus illi daret mentem bonam, qua credere non differet in Christam. Fecit hoc ingenti gemitu et fletu, et sinceriter ardente pietatis affectu : deinde abscedens, aliquid de altari florum quod occurrit, tulit* [2].

Autres témoignages dans Prudence [3] :

Carpite purpureas violas
Sanguineos crocos metite :
Non caret his genialis hyems,...
Ista comantibus e foliis
Munera, virgo, puerque date.

Dans saint Paulin de Nole, en l'honneur de saint Félix [4] :

Ferte Deo, pueri, laudem, pia solvite vota
Et pariter castis date carmina festa choreis
Spargite flore solum, prætexite limina sertis :
Purpureum ver spiret hiems, sit floreus annus,
Ante diem sancto cedat natura diei.
Martyris ad tumulum debes et terra coronas.

En Gaule, les écrits de Grégoire de Tours nous ont conservé le souvenir du culte rendu à Déols en Berry à saint Lusor dont la cellule vénérée était parsemée de verdure : *Cellula scopis mundata, abluta aqua, herbisque respersa* [5]; Saint Sévère, de Bigorre *solitus erat flores liliorum tempore quo nascuntur, colligere ac per parietes [ecclesiæ] appendere* [6]; saint *Ferréol* reposait à Besançon dans une crypte où *folium herbæ salviæ* (de la sauge), *pro honore martyrum in cripta conspersum erat* [7]. Venance Fortunat adresse à ses correspondantes de Sainte-Croix de Poitiers des vers intéressants, quoique fort apprêtés et dont il n'est pas superflu de donner d'abord la traduction [8] : « Lorsque l'hiver étreint l'univers dans les glaces; les fleurs, parure des champs, tombent et périssent. Au printemps, à l'époque où le Seigneur a vaincu l'enfer, l'herbe se relève joyeuse et couvre la terre d'une chevelure abondante; ici les hommes ornent de fleurs les portes et les ambons, là emplissent de roses parfumées les plis de leur tunique, vous ne les recueillez que pour le Christ, parfums, pieuses

[1] S. Jérôme, *Epist.*, LX, 12, *ad Heliodorum*, *P. L.*, t. XXI, col. 596-597. — [2] S. Augustin, *De civitate Dei*, l. XXII, c. VIII, n. 13, *P. L.*, t. XLI, col. 767. — [3] Prudence, *Peristephanon*, hymn. III, vs. 201-207, *P. L.*, t. LX, col. 356. — [4] S. Paulin, *De S. Felice natal.*, III, vs. 108-113, *P. L.*, t. LI, col 467. — [5] S. Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XCII, *P. L.*, t. LXXI, col. 897. — [6] *Ibid.*, c. L, *P. L.*, t. LXXI, col. 866. — [7] S. Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. LXXI, *P. L.*, t. LXXI, col. 768. — [8] Venance Fortunat, *Miscellanea*, l. VIII, n. XII; *De floribus super altare*, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 287. Cf. De Farcy, *Les fleurs d'autel*, dans *Congrès archéologique*. Angers, 1901, p. 89-94.

prémices, que vous portez au temple. Vous tressez pour les autels fortunés des couronnes variées. Sous ces fleurs nouvelles, l'autel semble briller de la peinture d'une broderie; dans vos festons, le safran d'or s'unit au violet, le blanc, le pourpre y brillent, l'azur s'y mêle au vert. Les fleurs, rivalisant de couleurs, semblent dans cet asile de paix se livrer à une lutte singulière. Celle-ci plaît par sa blancheur éclatante, celle-là par son aimable rougeur : celle-ci est plus parfumée, celle-là doit à son écarlate une plus grande beauté. Ainsi, les fleurs se combattent; elles l'emportent en éclat sur les pierres précieuses, en parfum sur l'encens. Pour vous, Agnès et Radégonde, qui tressez ces guirlandes, puissiez-vous être parfumées de fleurs éternelles. »

Frigoris hiberni glacie constringitur orbis,
Totaque lux agri, flore cadente, perit.
Tempore vernali, Dominus quo Tartara vicit.
Surgit perfectis lætior herba comis.
Inde viri postes et pulpita floribus ornant,
Hinc mulier roseo complet odore sinum.
At vos non vobis, sed Christo fertis odores,
Has quoque primitias ad pia templa datis.
Texistis variis altaria festa coronis,
Pingitur, ut filis, floribus ara novis.
Aureus ordo crocis violis, hinc blatteus exit
Coccinus hinc rubicat, lacteus inde nivet.
Stat prasinos venetus, pugnant et flore colores.
Inque loco pacis herbida bella putes.
Hæc candore placet, rutilo micat illa decore;
Suavius hæc redolet, pulchrius illa rubet,
Sic specie varia florum sibi germina certant,
Ut color hinc gemmas, thura revincat odor.
Vos quoque, quæ struitis haec, Agnes cum Rade-
Floribus æternis vester anhelet odor. [gunde.

Enfin nous citerons une inscription du cimetière de Sainte-Agnès, sur la voie Nomentane, aujourd'hui fixée à la paroi de l'escalier qui conduit à l'église. Du fragment qui subsiste les lettres sont presque effacées, c'est grâce au manuscrit Vatic. Palat., *833*, col. 82, que le texte a pu être restitué [1] :

theodora que vixit annos xxi m vii
*d xxiii in pace*EST BISOM *u*
*amplificam sequit*VR VITAM DVM *casta afrodite fecit* [*ad astr*
*a viam Christi mo*DO GAVDET IN AVL*a restitit haec* [*mundo*
*semper cælestia q*VAERENS OPTIMA *servatrix legis fidei-* [*que*
magistra ⊱ *dedit egre*GIAM SANCTIS PER SECVLA *mentem* [*inde* ☩ *eximios paradisi*
regnat odores ⊱ *te*MPORE CONTINVO VERNANT *ubi gra-* [*mina rivis*
*ex ectalque Deum s*VPERAS QVOS SVRGAT AD AVRAS *hoc* [*posuit corpus tumulo*
*mortalia linquen s*FVNDAVITQVE LOCVM CONIV*x* [*Evacrius instans*
DEP DIE
ANTONIO ET SIACRIO CON

A Sainte-Agnès, il est impossible de ne pas rappeler la décoration florale en mosaïque, les semis de fleurs qui décorent la voûte annulaire du mausolée de sainte Constance (voir *Dictionn.*, t. I, col. 955, fig. 238) (fig. 4503-4504).

H. Leclercq.

FLEURS DE LIS. On a beaucoup écrit sur les fleurs de lis et ce symbole était trop étroitement associé à l'histoire de France pour qu'il en fût autrement: on a fait plus, sinon mieux, on a débité mille folies. L'origine de la fleur de lis est comptée couramment au nombre des problèmes les plus ardus de l'archéologie, ce qui tient peut-être à ce fait que, parmi ceux qui en ont disserté, les uns n'y connaissaient rien et admettaient tout, les autres n'y connaissaient pas grand'chose et inventaient le reste. Légendes et chimères dont il ne subsiste rien dès que l'histoire et la critique y regardent de près.

Avant d'être un symbole, la fleur de lis était la fleur du lis dont un dessinateur, un ornemaniste, dessina le profil et fit un fleuron décoratif. De ce moment sa destinée etait faite. L'acanthe avait connu semblable fortune et, en se stylisant, avait gagné la célébrité au prix de la grâce et de la beauté. Cette radieuse merveille qu'est un beau lis ne fut plus qu'une sorte de figure algébrique, bien raide, bien aiguë, bien difforme et qui connut d'étranges transformations.

Les artistes égyptiens se sont inspirés surtout du règne végétal : lotus, papyrus, palmier furent peints ou sculptés en chapiteaux, en bases, en fûts de colonnes, gravés sur les murailles, façonnés en bijoux, en ustensiles, brodés sur les étoffes, introduits dans l'écriture sacrée. Cette fleur du lis hiératisée, emmanchée sur une longue tige, devenait un attribut, servant à caractériser les personnages comme un sceptre. En comparant le lis au lotus et au papyrus sous les différents aspects que leur donnent les artistes égyptiens, il est impossible de faire une confusion entre un éventail, un gobelet et un fer de lance accosté de deux enroulements. Dans l'Égypte ancienne on trouve la fleur de lis hiératisée comme symbole et attribut des dieux et des souverains, comme ornement du bandeau royal, comme sceptre, et tellement semblable à nos fleurs de lis qu'on n'y aperçoit aucune différence. La fleur ainsi figurée est une variété du *Nymphæa Nelumbo*, symbole de fécondité, de bonheur, de richesse. Osiris, Isis et Horus en sont couronnés. Un bas-relief du temple d'Ombos montre la déesse couronnée de cette fleur.

Si on veut bien quitter ces monuments dont l'interprétation se prête toujours un peu aux sollicitations et qu'on se contente d'une antiquité moins lointaine, on trouve dans les tissus orientaux et surtout byzantins la fleur de lis nettement caractérisée. Est-ce le lis qu'on a voulu imiter ? le tisserand ne nous l'a pas dit, mais il semble que ce soit ce modèle qui ait suggéré celui qui devint si populaire en Occident. Nous donnerons ici un précieux lambeau provenant du trésor du Latran et qui représente l'Annonciation avec un semis de fleurs de lis (fig. 4505). Ce morceau de soie, du genre des lampas ou brochés, mesure 0 m. 315 de haut sur 0 m. 68 de large. Le tissu appartient à la variété de l'« ordonnance à roues » appelée *circumrotata;* il comprend en effet deux médaillons circulaires tangents de 0 m. 30 de diamètre environ, dont le fond est rouge pourpre, et sur chacun desquels se détache la scène de l'Annonciation. La Vierge est assise à gauche, sur un siège élevé, composé d'un socle à pieds reliés par des barreaux, sur lequel est un coussin : on aperçoit en arrière, le dossier composé de deux montants ronds ornés de pois. A côté d'elle, est un grand panier d'osier tressé, avec son pied, d'où elle tire de la laine pour filer et « tisser la pourpre» qu'elle rejette dans un autre panier placé sur un socle. Elle fait un geste de surprise et de crainte. C'est la scène décrite par les Évangiles apocryphes, le Protévangile de saint Jacques et l'évangile de la Nativité. En face d'elle s'avance un ange de haute taille, vêtu d'une tunique talaire, par-dessus laquelle il porte la toge blanche, avec deux pièces foncées aux genoux.

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 141, n. 317, ad ann. 382.

Ses cheveux sont couronnés de la bandelette traditionnelle. Il avance la main droite faisant le geste de parler : dans sa gauche, il tient un sceptre passé entre l'index et le medius. Les ailes, attachées à ses épaules, sont très développées.

La Vierge est vêtue d'une robe violet pourpre, bordée dans le bas d'un double filet blanc, rappelant un peu le costume de l'orante, figuré sur les mosaïques. Son nimbe est jaune d'or, tandis que celui de l'ange est de couleur écrue. Les traits du visage sont dessinés en violet foncé. Les têtes, vues de trois quarts, se ressemblent : les yeux très grands sont faits d'un cercle avec une masse noire au milieu et surmontés de sourcils fortement arqués : le nez est figuré de profil, avec un pavillon très développé, la bouche est à peine indiquée.

L'encadrement du médaillon, d'un goût parfait, est formé d'un rang de feuillage rouge et jaune d'or, entre deux galons étroits, décorés de petites perles, espacées. A leur point de tangence les encadrements des médaillons voisins s'enlacent gracieusement. Dans les interstices sont des fleurs de teinte écrue, ayant l'aspect général de la fleur de lis, mais avec une tige très fine et des pétales ornés de dentelures, séparées par d'autres plus petits ainsi que par des cœurs minuscules au bout de longues tiges rappelant les pistils [1].

On ne peut qu'apporter une extrême réserve en citant un monument qui demande une brève explication. Dans cette partie du Gâtinais appelée la Puisaye, sur les bords du Loing, existe une vallée toute couverte de bois et d'étangs, au centre de laquelle se voient les restes de l'abbaye de Moutier, où vécut le célèbre Raoul Glaber, et que domine la tour de Saint-Sauveur. Dans cette vallée, et le plus souvent au milieu des bois, on a remarqué la présence de petites enceintes quadrilatères formées de murs en pierres sèches, et de peu de hauteur. Dans chacune de ces enceintes se trouve un vase de pierre, intact ou fragmenté, plus ou moins régulier, mais offrant toujours la même particularité, c'est-à-dire deux gouttières creusées dans le bord, vis-à-vis l'une de l'autre, et destinées certainement à vider le contenu du vase que sa matière rendait pesant et malaisé à renverser. Un premier vase a été trouvé à Moutier, un deuxième aux Laurets, lieu voisin de Saint-Sauveur, un troisième au lieudit Morparé, au bas de la montagne de Saint-Sauveur, près de Péreuse, un quatrième à Toucy, enfin un cinquième, en calcaire très blanc, de 0 m. 38 de diamètre sur 0 m. 21 de hauteur, a été acquis près de Moutier. Ici les anses ne sont pas détachées mais seulement indiquées; la sculpture qui orne la face antérieure est assez fine et indubitablement antique. On y remarque des branches de chêne avec leurs glands, décoration qui s'accorde parfaitement avec ce que nous savons des idées religieuses des Gaulois. Au centre figure une fleur de lis (fig. 4506) sur la présence de laquelle on pourrait se fonder pour refuser à l'antiquité le monument sur lequel elle est tracée. Mais comme on sait que la fleur de lis se montre fréquemment sur les monnaies de la Gaule, l'objection ne porte pas. La partie postérieure du vase est taillée à facettes; c'est le plus moderne des vases



4505. — Fleurs de lis sur un tissu du trésor du Latran. D'après les *Monuments Piot*, t. XV, pl. XV.

[1] P. Lauer, *Le trésor du Sancta sanctorum*, dans *Monuments Piot*, t. XV, p. 109, 110, pl. XV.

de la série, mais il a dû servir au même usage que les plus anciens; son style dénote l'influence romaine déjà devenue puissante [1].

Montfaucon ne pouvait pas ne pas aborder la question des fleurs de lis, et de leur introduction en France comme symbole de la royauté et de la nation [2]. Il est un fait tout à fait certain, c'est que le mobilier funéraire trouvé dans le tombeau de Childéric et qui contenait les objets usuels du défunt ne contient ni fleur de lis, ni rien qui s'en rapproche comme type. Chifflet (voir ce mot), qui avait, en qualité de Comtois, sujet du roi d'Espagne, une haine vigoureuse à l'égard de la France et de ses rois, dont les prétentions sur la Franche-Comté n'étaient pas un mystère, après avoir soutenu que Clovis porta primitivement trois crapauds sur son blason et leur substitua trois fleurs de lis [3], étudia avec les mêmes préventions politiques la célèbre découverte du tombeau de Tournai et soutint qu'il fallait voir des abeilles dans les ornements d'or et dorés qu'on y trouva en grand nombre. Suivant lui, les fleurs de lis de France étaient originairement des abeilles et les rois de la première et de la seconde race n'eurent jamais de fleurs de lis



4506. — Fleur de lis
figurée sur un vase trouvé près de Moutier.
D'après *Revue archéologique*, 1845, p. 305.

pour symboles. Dans la suite des temps une certaine ressemblance créa la confusion, qui s'établit généralement. C'est, dit-il, Philippe-Auguste qui, le premier, chargea son écu de fleur de lis.

« Voilà bien des opinions hazardées, qui prouvent combien la question de l'origine des fleurs de lis de France a des difficultés, écrit Montfaucon. Pour traiter la matière avec quelque ordre, poursuit-il, nous allons parler de ces fleurs qu'on voit dans les plus anciens monuments de la monarchie française, mais qui ont un peu varié dans les siècles suivants. Ces fleurs se voient à la couronne et au bout du sceptre de nos rois et quelquefois, quoique plus rarement, en d'autres endroits. Il y en a qui approchent assez de la figure d'un trèfle comme celle des couronnes des rois du portail de l'église de Saint-Germain-des-Prés, d'autres ont trois feuilles plus longues, comme celles de la couronne de Frédégonde.

« Ces mêmes fleurs que nous voyons à la couronne de nos rois et assez souvent au bout de leurs sceptres, ont été en usage à Constantinople et en d'autres pays. Une fleur à trois feuilles est une chose qui se présente aisément à l'imagination, quand on veut surhausser une couronne faite en cercle de quelque ornement qui la relève. On en voit une semblable à nos fleurs de lis d'aujourd'hui à la couronne de l'impératrice Placidie. » N'insistons pas sur le nom de Placidie, mais le fait est indiscutable sur le diptyque en question conservé aujourd'hui au *Museo nazionale* de Florence [5]. C'est plus probablement l'impératrice Arianne (voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1140, fig. 3768) qui est également représentée dans son vêtement impérial sur un diptyque du consul Clément à Liverpool et sur un diptyque du musée de Vienne (*Ibid.*, n. 57), mais sur ces deux derniers monuments la fleur de lis ne se trouve pas. Montfaucon est moins heureux lorsqu'il cite, d'après Ciampini, la mosaïque de Saint-Vital à Ravenne, où, dit-il, « l'impératrice Théodora, femme de l'empereur Justinien Ier, a aussi sur sa couronne la fleur qu'on appelle aujourd'hui la fleur de lis. » Ceci n'est pas exact, le diadème est surmonté de deux perles en forme de poires [6]. Enfin, pour ce qui concerne la miniature du *Dioscoride* de Vienne qu'il cite d'après Lambecius [7] on peut se reporter à la planche hors texte n. 3754 de ce *Dictionnaire.* Deux bas-reliefs de Monza, publics par Muratori et qui représentaient des souverains lombards avec des couronnes ornées de trèfles auraient à être vérifiés sur les monuments originaux [8]. Après avoir mentionné d'autres représentations en Allemagne et en Angleterre sur des monuments plus récents, Montfaucon conclut : « On doit inférer de tout ce que nous venons de dire, que nos premiers rois ont pris cet usage de ce qu'on appelle fleur de lis, non comme un symbole qui leur fut propre, non comme une marque qui leur fut particulièrement affectée, mais à l'imitation peut-être des empereurs de Constantinople ou des rois d'autres nations, ils ont mis quelquefois ces fleurs à leurs couronnes et à leurs sceptres, comme un simple ornement, et tout à fait arbitraire : ce qui paraît évidemment, en ce qu'un grand nombre de couronnes et de sceptres des premiers temps de la monarchie n'ont ni trèfles, ni fleurs de lis, ni rien qui en approche. »

Le sceptre byzantin était un long bâton terminé, au sommet par un globe, comme nous l'avons vu pour les anges (voir ce mot), sur le diptyque d'Aoste (voir ce mot), ailleurs encore. Sur certains sceptres consulaires nous voyons un aigle aux ailes éployées et parfois juché sur cet aigle une figurine impériale. C'est certainement un sceptre de ce type qu'on conservait avant la Révolution au trésor de Saint-Denis sous le nom de sceptre de Dagobert et que Montfaucon a fait graver. Nulle trace de fleur de lis sur ce précieux monument, qu'on ne retirait plus jamais du trésor, même pour les sacres royaux; on lui préférait un autre sceptre également figuré par Montfaucon et qui était constitué par un long bâton couvert d'argent surmonté d'un globe d'où sort une fleur de lis dont les pétales recourbées servent de soutien à une figurine de monarque assis tenant d'une main le globe crucigère et de l'autre main le sceptre à fleur de lis. Montfaucon croyait ce monument contemporain de Charles le Chauve [9]. Les monuments publiés par Montfaucon sont authentiques, mais il faut être sur ses gardes pour le portail de Saint-Germain-des-Prés sur lequel nous voyons encore un souverain, Clovis, tenant le bâton consulaire surmonté de l'aigle. La moisson des fleurs de lis à récolter est plus abondante

[1] A. de Longpérier, *Vases gaulois de la Puisaye*, dans *Revue archéologique*, 1845, t. II, p. 304-306. — [2] *Monuments de la monarchie française*, in-fol., Paris, 1719, t. I, p. XXX sq. — [3] J.-J. Chifflet, *Lilium francicum veritate historica, botanica et heraldica illustratum*, 1658. — [4] Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, in-fol., Paris, 1719, t. III, part. 1, pl. à la suite de la pl. XXVI, p. 46. — [5] A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 371, fig. 341. — [6] A. Venturi, *ibid.*, t. I, p. 132, fig. 121; Ch. Diehl, *Justinien et la civilisation au* VIe *siècle*, t. 1901. p. 64, pl. II. — [7] Montfaucon, *Paléographia græca*, in-fol., Parisiis, 1708, p. 103. — [8] L.-A. Muratori, *Scriptores rerum Italicarum*, t. I, p. 460, pl., p. 509, pl. — [9] *Monuments de la monarchie française*, t. I, pl. III, p. XXXV.

sur les couronnes, car le deuxième prince portant sceptre semble avoir une sorte de chou frisé. Si la couronne de Clovis n'a que des bourgeons de fleurs de lis, Clotilde est mieux partagée, son voisin Clodomir également. Sur le côté opposé du portail, tous ont la



4507. — Mosaïque tombale de Frédégonde.
D'après Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. I, pl. XII, n. 4.

couronne tréflée ou fleurdelisée. Mais de quelle époque datent ces statues ?

La tombe de Frédégonde a une autre importance; elle a, dit Montfaucon, toujours été auprès de son mari Chilpéric et c'est la seule origine qui reste. « Elle est représentée en mosaïque : ce qui était fort en usage dans ce temps-là. Son habit et sa ceinture sont parfaitement conformes à ceux des deux reines de notre portail. La place du visage est vuide, peut-être y étoit-il peint; et les mains aussi où l'on ne voit aujourd'hui qu'un pierre nuë. Peut-être aussi le visage était-il postiche, d'or ou d'argent avec les couleurs. Il y a en effet une crénure où ce visage pourroit avoir été inséré. Le tombeau de Frédégonde a toujours été auprès de celui de Chilpéric, son mari. Ils furent transportez tous deux du mur qui est sous le clocher septentrional du chœur, et mis à l'endroit où on les voit aujourd'hui. Cela fut fait du temps de nos pères en 1656. Ce fut alors qu'on y mit l'inscription qu'on y voit présentement. Des critiques modernes se sont élevez contre l'opinion commune et reçuë, et on a prétendu que ce n'était pas Frédégonde, mais quelque autre reine du tems plus bas. La raison qu'ils en apportent c'est qu'il y a à sa couronne des fleurs, qu'il leur plaît appeler fleurs de lis. Ils prétendent qu'il n'y avoit point encore de fleur de lis en ce temps là. Pitoyable raison : puisqu'ils ne sauroient eux-mêmes dire quand ont commencé les fleurs de lis, sur quel indice peuvent-ils assurer qu'il n'y en avoit point encore en ces tems[1] ? » Le dessin donné par Montfaucon reste la source la plus intéressante pour l'histoire des fleurs de lis royales[2]. Chacun a suivi son imagination lorsqu'il s'est agi d'expliquer le vide du visage, des mains et des pieds. Du Sommerard se contente d'écrire, probablement avec raison : « Incrustation d'émaux dans le mastic, avec filets de cuivre, la tête, les pieds et les mains sans doute en relief ont disparu » (fig. 4507) Après avoir quitté l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés pour le musée des monuments français de Lenoir, d'où la Restauration la retira pour l'expédier à Saint-Denis, où on la conserve aujourd'hui, la dalle de Frédégonde fixée, on peut le souhaiter, matériellement pour toujours ou ce qu'on est convenu d'appeler « toujours », continue, au gré des archéologues, à enjamber les siècles et tout porte à croire que cette inoffensive promenade n'est pas terminée. « On a pensé quelquefois, nous dit-on en 1908, que le monument était presque contemporain de la personne représentée, mais on est d'accord aujourd'hui (*sic*) pour affirmer que ce travail curieux, exécuté d'après un procédé décrit par le moine Théophile, dans sa *Schedula diversarum artium*, l. II, c. XII, ne remonte pas au delà du XIe siècle[3]. »

Somme toute, les origines des fleurs de lis comme symbole de la monarchie française semblent procéder de quelque emprunt à des monuments orientaux, probablement byzantins; les premiers rois francs n'en ont pas usé autrement, s'ils en ont usé, que comme un fleuron quelconque, un ornement qui après coup éveilla l'idée d'une comparaison avec la fleur de lis bien retouchée, bien stylisée, bien méconnaissable.

L'héraldisme n'avait pas encore tout à fait étouffé la nature. Même à une date aussi tardive que le XIVe siècle, nous lisons dans le compte rendu au roi par Estienne de Lafontaine, son argentier, pour l'année 1351 : « A Jehan le Brailler, orfèvre du roy, pour faire forgier une cuillier d'or dont le manche est esquartellé de fleurs de lis d'armoierie et de fleurs de lis après le vif et sont enverrez d'azur et de rouge cler et au bout d'en hault un chastel; en laquelle cuillier est entré ij onces v esterlins d'or à xxij caratz, pour déchie et façon : xlv liv.[4]. » Il existait donc encore

[1] *Monuments de la monarchie française*, t. I, p. 160-161, pl. XII, n. 4. — [2] A. Du Sommerard, *Les arts au moyen âge*, in-fol., album, 5e série, pl. XIV. — [3] P. Vitry et G. Brière, *L'église abbatiale de Saint-Denis et ses tombeaux. Notice historique et archéologique*, In-12, Paris, 1908, p. 109. — [4] L. de Laborde, *Les ducs de Bourgogne. Étude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle*, in-8°, Paris, 1849-1852, t. IV, n. 8403.

des fleurs de lis peintes d'après nature, mais la végétation héraldique devait tout recouvrir, tout étouffer et tout envahir. Le symbole restait exclusivement attaché à la monarchie, ce qui ne l'empêchait pas, ou ce qui lui permettait de se montrer partout, ici comme appartenance, là comme mémorial, ailleurs comme hommage de loyalisme. Les meubles, les tapisseries ruissellent comme sous une pluie de fleurs de lis d'or, la magistrature marche, s'assied, sur les fleurs de lis, s'ombrage sous elles, l'impose aux condamnés comme le signe de l'infamie, aux cités et aux héros comme le signe de l'honneur. En 1586, le bourreau de Blois réclame « sept sols six deniers pour avoir marqué Jehan Guyot, et sept sols six deniers pour son aide qui a porté le feu au change où estoit ladite fleur de lis et pour le charbon [1]. »

Jamais peut-être symbole non religieux n'a joui d'une vogue aussi large et d'une popularité aussi durable. Cette grande popularité date du XIIIe siècle; c'est à cette époque que la fleur de lis envahit tout. Vers 1340, Guillaume de Machault, décrivant les exploits du roi de Bohème, le représente amenant son prisonnier à Bruglitz, près de Prague, et il signale ce qui distingue cette résidence princière de celle que les souverains possèdent en France, c'est qu'elle n'a pas de fleurs de lis [2] :

> De là s'en alla en Bavière
> Et a desploié banière
> Et compaignie noble et riche
> Desconfit le duc d'Otheriche
> Mais il le prit par la ventaille
> A force, dedens la bataille,
> Et l'emena à Bruguelis,
> Son chastel, où n'a fleur de lis.

Charles d'Orléans dit dans ses vers :

> Qu'il est sailli de la maison de France
> Creu au jardin semé de fleurs de lis.

Bibliographie. — Anonyme, *Conjecture sur les armes de France*, dans *Bulletin polymathique du Musée d'instr. publ. de Bordeaux*, 1821, t. XIX, p. 309. — A. de Beaumont, *Recherches sur l'origine du blason et en particulier sur la fleur de lys*, in-8°, Paris, 1853. — Bonnesserre de Saint-Denis, *Origine de la fleur de lis*, dans *Revue nobil. hérald. biogr.*, 1862-1863, t. I, p. 41-46, 205-218. — — E. Bourret, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*, p. 123. — J. Chalumeau, *Traité de l'excellence des trois fleurs de lys*, in-8°, Paris, 1575. — B. de Chasseneuz, *Catalogus gloriæ Mundi*, 1580, fol. 142 sq. — J.-J. Chifflet, *Lilium Francicum veritate historica, botanica et heraldica illustratum*, in-fol., Antverpiæ, 1658. — De Foncemagne, *De l'origine des armoiries en général et en particulier de celles de nos rois*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 1746, t. XX, p. 592. — C. Degrassalio, *Regalium Franciæ libri duo Car. Degrassalio Carcassonensi auctore*, Parisiis, 1545, p. 15 sq. — Durey de Noinville, *Recherches sur les fleurs de lys et sur les villes, les maisons et les familles qui portent des fleurs de lys dans leurs armes*, dans La Chesnaye-des-Bois, *Dictionn. général. mais. France*, t. III, p. V. — C. Espencaeus, *De triplici Francorum liliorum incremento*, in-fol., Parisiis, 1575; 1619. — H. de Féraudy, *Notice sur l'antiquité et la gloire du lys*, in-8°, Paris, 1815. — J. de Fontenay, *Remarques sur les armes de France*, dans *Comptes rendus des travaux de la Société éduenne*, 1845, t. III, p. 65 sq. — J. Ferrandus, *Epicinion pro liliis sive pro aureis Franciæ liliis*, in-4°, Lugduni, 1663, 1677; *Epicinion 2um pro liliis Franciæ*, 1671. — Gayet, *Les monuments copies du musée de Boulaq*, dans *Mém. publ. par la Soc. archéol. franc. au Caire*, Paris, 1889, t. III, pl. XLIX, fig. 65-69-105. — J. Gosselin, *Discours de la dignité et précellence des fleurs de lys et des armes des rois de France*, in-8°, Melun, 1593, in-8°, Tours, 1593, mis en lumière par Henry Laisné, in-8°, Nantes, 1613-1615. — C. H. Guther et Langhausen, *Insignia Galliæ quæ vulgo venditantur lilia, antiquitate Chlodoweana destituta*, in-4°, Regioni, 1740. — Hoffmann de Fallersleben, *Die geistlichen Lilien*, dans *Germania*, 1858, t. III, p. 56-58. — E. Hucher, dans *Revue numismatique*, 1850, t. XV, p. 273-283. — L. de Laborde. *Les fleurs de lis héraldiques et les fleurs de lis naturelles*, dans *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 355-365. — J. Malderghem, *Les fleurs de lis de l'ancienne monarchie française, leur origine, leur nature, leur symbolisme.* — Mellier, *Lettre de M. Mellier, général des finances de la Bretagne au P. Tournemine, jésuite, sur le Roi qui a réduit les lis à trois dans l'écusson de France* dans *Mémoires de Trévoux*, 1713, p. 1948-1950. — B. de Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*, t. II, p. 156. — L. Paris, *Les fleurs de lis*, dans *Chron. Champagne*, 1838, t. III, p. 285-300. — M. Prinet, *Les variations du nombre des fleurs de lis dans les armes de France*, dans *Bulletin monumental*, 1911, p. 469-488. — P. Rainssant, *Dissertation sur l'origine de la fleur de lys*, in-4°, Paris, 1678. — H. Raulin, *Panegyre.. sur l'antiquité, dignité, noblesse et splendeur des fleurs de lys...*, in-8°, Paris, 1626. — Renaud, *Origine des fleurs de lis dans les armoiries royales de France*, dans *Ann. de la Soc. hist. arch. Château-Thierry*, 1890, p. 145 à 154. — Rey, *Histoire des insignes, du drapeau et des couleurs de la monarchie française*, in-8°, 1835, t. II, p. 123 : *Revue numismatique*, 1837, 5. II, p. 15-20 (c'est le chapitre X du livre). — Roschach, *De la fleur de lis considérée comme emblème national*, dans *Mém. de l'Acad... de Toulouse*, 1824, t. LV., p. 136-172. — G. E. Rousselet, *Le lys sacré justifiant le bonheur de la piété par divers parangons du lys avec les vertus et les miracles du roy saint Louis et des autres monarques de France*, in-4°, Lyon, 1631. — P. Sc. de Sainte-Marthe, *Traité historique des armes de France et de Navarre*, in-12, Paris, 1673; il soutient que les fleurs de lis n'ont eu place sur les écus que depuis Louis le Jeune et sur les vêtements royaux depuis Philippe-Auguste. — R. J. de Tournemine S. J., *Réponse du P. Tournemine à Monsieur Mellier*, dans les *Mémoire de Trévoux*, 1713, p. 1950. — Tristan de Lescagne, *Le lys très chrétien florissant en la foi chrétienne*, in-4°, Paris, 1540-1611; J. Tristan de Lescagne. *Traité du lys... ensemble des preuves irréprochables que nos monarques français l'ont toujours pris pour leur devise en leur couronne, sceptre, écus, étendarts*, in-4°, Paris, 1656. — J.-L. Vivaldi, *Elogium de laudibus et prærogativis sacro liliorum in stemmate regis Gallorum existentium*, in-8° Paris, 1608; *De laudibus ac triumphis trium liliorum quæ in scuto regii Christianissimi figurantus*, dans P., *Opus regale*, 1507, fol., 66, 88 v°. — E. Woilez, *Iconographie des plantes aroïdes figurées au moyen âge et considérées comme origine de la fleur de lis de France*, in-8°, Amiens, 1842.

H. Leclercq.

[1] *Archives municipales de Blois*, Comptes de justice. Parties faictes et fournies par André Chevallier, avril 1586. — [2] *Le confort d'ami*. Jehan du Pré appelle *fleurdelificques* les soldats de François Ier échappés du désastre de Pavie; L. de Laborde, *Les fleurs de lis héraldiques et les fleurs de lis naturelles*, dans *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 355-365. Cf. *Charte de fondation du couvent des célestins de Limay, près Mantes, par Charles V en 1376*, dans *Bulletin du Comité de la Langue et des arts de la France*, 1857, t. IV, p. 239-249.

FLEURY-SUR-LOIRE. — I. Fondation de Fleury. II. Situation du Mont-Cassin. III. Projet d'enlèvement des reliques. IV. Discussions sur la réalité de l'enlèvement. V. Le premier témoin de la translation. VI. Nouvelles discussions. VII. Vraisemblance du récit anonyme. VIII. Paul Diacre et la date de la translation. IX. Le témoignage de Paul Diacre. X. Adrevald et son récit. XI. La lettre du pape Zacharie. XII. Le témoignage de la chronique de Leno. XIII. Le témoignage d'Amé de Salerne. XIV. Les témoignages liturgiques les plus anciens : 1° Paris; 2° Lyon; 3° France; 4° Belgique; 5° Suisse; 6° Rhénanie; 7° Bavière; 8° Autriche; 9° Pologne; 10° Espagne; 11° Italie; 12° Angleterre; 13° Écosse; 14° Irlande. XV. Les témoignages historiques. XVI. Les dernières polémiques. XVII. Bibliothèque. XVIII. Châsse.

I. Fondation de Fleury. — Vers la fin de sa vie, saint Benoît envoya, dit-on, dans la Gaule quelques disciples chargés d'implanter la vie monastique conformément à la règle observée au Mont-Cassin, C'est ce qu'on a nommé la « mission de saint Maur en France. » Nous y reviendrons. A l'occasion de cette mission, le biographe de saint Maur, le pseudo-Faustus, donna libre cours à son imagination [1]; un autre annaliste, nommé Adrevald, rivalisa de fantaisie et l'histoire y perdit plus qu'elle n'y gagna [2]. Mabillon essaya de remettre de l'ordre et de retrouver la vérité parmi ces récits; ses conjectures ont été longtemps acceptées. A s'en tenir au dessin d'ensemble de cet épisode, il semblerait que les disciples de saint Benoît arrivèrent jusqu'au lieudit Font-Rouge (*Fons Rogi)* non loin d'Auxerre [3], y firent séjour, puis reprirent leur voyage et gagnèrent la Loire qu'ils franchirent à Pierre-Empont, près d'Orléans [4]. Le chef de la mission, le moine Maur, tenta, sans succès, de faire admettre la règle bénédictine dans le monastère de Saint-Pierre-des-Bœufs (depuis Saint-Aignan). Cet échec coïncida plus ou moins avec un événement imprévu. Les disciples de saint Benoît s'étaient cru assurés de rencontrer le meilleur accueil dans le diocèse du Mans que gouvernait Innocentius. Peut-être même étaient-ils venus à son appel; mais Innocentius mourut et son successeur ne se souciait pas de recevoir une colonie monastique. La situation à Saint-Pierre-des-Bœufs devenait délicate et ne pouvait se prolonger, il fallut aviser et les missionnaires trouvèrent asile à Glanfeuil dans l'Anjou. (Voir Glanfeuil.)

Glanfeuil prospéra et on peut croire que les moines de Saint-Pierre-des-Bœufs ne se désintéressaient pas de ce qui concernait ce nouvel établissement monastique, attention plus vigilante que sympathique à coup sûr. Les objurgations de l'abbé Leodebod ne parvenaient pas à décider ses moines à adopter la règle dont le succès s'étendait de jour en jour. Leodebod ne pouvant les persuader n'essaya pas de les contraindre, il trouva mieux que cela. Possesseur du domaine d'*Attiniacum*, il l'échangea contre celui de *Floriacum* et un groupe de moines bénédictins s'y établit [5]. Un oratoire fut dédié à saint Pierre et un autre à la vierge Marie.

Le 27 juin 651, à Orléans, l'abbé de Saint-Pierre (devenu Saint-Aignan), le même Leodebod, fit son testament. Il donna une partie de ses biens à la basilique de Saint-Aignan, à l'église Notre-Dame construite par Jean de Fleury et au monastère projeté à Fleury sous le vocable de Saint-Pierre. Fleury reçut des terres situées près du *vicus Carbrias*, dans le *pagus* de Bourges, à *Bria* sur la rivière *Flironte*, la *villa Camberon* entre Clery et Huisseau, des terres à Roudon, *pagus* de Meung. En outre, le fisc de Fleury, des terres *in potestate Melliaco*, un moulin, des terrains dans la cité d'Orléans, des vignes dépendant de la même cité, et des terrains dans les villes de *Curun*, *Canavarias*, *Semblecy* et *Caliace* au delà de la Loire. Leodebod déclare en même temps qu'il a été convenu devant Audœnus, évêque, et Chramnulfus, homme illustre, que de toutes ces donations la moitié serait retenue par la basilique de Notre-Dame et qu'il recevrait l'autre moitié pour la céder au monastère de Saint-Pierre de Fleury, en même temps que la villa *Asinarias*, dans le val, échangée avec un certain Trodoveus contre des terres sises à Souchamp et à Garance. Enfin, Leodebod donne à Fleury des terrains dans l'enceinte d'Orléans, des chevaux, bœufs, vaches, des objets d'orfèvrerie et des vêtements [6].

Le testament de Leodebod est un acte assez long qu'ont attesté deux évêques, quatre abbés, un prêtre, trois diacres et dix-sept témoins laïques. Ce *testamentum* n'est pas un acte de dernière volonté, mais une donation dont le texte nous a été transmis par le moine Helgaud en tête de la *Vita Regis Roberti* [7]. Tous les commentateurs depuis Le Cointe ont observé les difficultés insurmontables qui surgissent, si on veut concilier la date de l'acte avec sa teneur. Le *testamentum* est daté de la seconde année du règne de Clovis II, 5 des calendes de juillet, c'est-à-dire 27 juin. L'acte ne présente rien dans sa disposition générale qui soit de nature à faire douter de son authenticité. Le début, le corps et la fin sont conformes à ce que nous lisons sur les actes réputés les plus authentiques. Le style a une tournure mérovingienne avec des fins de phrases rythmiques. Enfin l'emploi de la première personne du singulier est encore une garantie, car c'est le cachet spécial des actes privés, alors que les actes publics font usage de la première personne du pluriel. Par contre, quelques détails de rédaction soulèvent des doutes sur l'authenticité. La flexion des mots a été évidemment l'objet des attentions d'un scribe de l'époque carolingienne heureux de faire montre de son savoir en corrigeant un texte mérovingien, cela se faisait couramment. Mais l'invocation à la sainte Trinité n'est pas un usage du VIIe siècle, où on employait généralement un chrisme avec les mots *In Christi nomine*, *In Dei nomine*. Une fois encore le copiste aura mis le texte à la mode de son temps. Le préambule a pu être abrégé, comme il n'importait guère aux dispositions de l'acte, on ne s'en privait pas d'émonder les belles phrases longues et incorrectes d'autrefois. Les menaces contre ceux qui contrevien-

[1] Faustus, *Vita S. Mauri*, dans Mabillon, *Acta sanctorum S. O. B.*, t. I. — [2] Adrevald, *Liber miraculorum*, édit. de Certain, in-8°, Paris, 1858. — [3] Adrevald, *Liber miraculorum*, p. 28; Mabillon, *Acta*, t. I, p. 286. — [4] Mabillon, *Annales*, t. I, p. 116. — [5] Dom Chazal, *Historia cœnobii Floriacensis seu sancti Benedicti ad Ligerim*. — [6] Bibl. Nat., fonds de la Reine, m. *566*, fol. 3-7; P. Pithou, *Historiæ Francorum... scriptores veteres XI*, in-fol., Francofurti 1596, p. 59 (probablement d'après le ms. *566*); Ch. La Saussaye, *Annales ecclesiæ Aurelianensis*, in-4°, Parisiis, 1615, p. 154 (probablement d'après le même manuscrit alors à Orléans dans la bibliothèque d'Alexandre Petau; A. Duchesne, *Historiæ Francorum scriptores*, IV, in-fol., Parisiis, 1641, p. 59 (texte de Pithou révisé sur le *566)*; Hubert, *Antiquités historiques de l'église Saint-Aignan*, in-4°, Orléans, 1661, preuves, p. 72-73 (extraits); Ch. Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, VI, in-fol., Paris, 1668, p. 589 (d'après le texte de La Saussaye); Pardessus, *Diplomata, Chartæ*, t. II, p. 142, n. CCCLVIII (d'après La Saussaye, Duchesne et Le Cointe); *P. L.*, t. CLXI, col. 909 (d'après Duchesne); M. Prou et A. Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, dans *Documents publiés par la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. V, 1900, t. I, p. 1-19 (d'après le ms. *566)*. — [7] La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur la vie du moine Helgaud, sur l'Epitome de la vie du roi Robert*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1736, t. X, p. 553; A. Vidier, *L'historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire*, dans *École nationale des chartes, positions des thèses*, 1898, in-8°, Toulouse, 1898.

draient à la volonté de Leodebod ont pu être retouchées, mais l'ordre des mots aura seul été changé, il n'y a eu ni addition sur ce point ni suppression.

On a relevé des contradictions, mais plus apparentes que réelles, et qui ne suffisent pas à faire arguer de faux l'acte entier [1]; la présence du mot *mansus (cum mansis)* n'est pas non plus une preuve de faux, quoique ce mot passe pour n'avoir pas été employé avant l'époque carolingienne [2], alors qu'on le rencontre en réalité dès l'an 715 [3] d'une façon indubitable.

En regard de ces objections, il existe des indices d'antiquité. Leodebod spécifie que les moines de Saint-Pierre de Fleury vivront *juxta regulam sanctissimi Benedicti et domini Columbani*. Pareille mention ne se lirait pas certainement dans un acte rédigé après l'année 750 [4]. Autre signe d'antiquité : la mention de l'insertion de l'acte dans les *gesta municipalia*.

Il n'y a donc qu'une difficulté sérieuse contre cette pièce qui ouvre le cartulaire de Fleury : la date. Il ne semble pas possible de substituer Clotaire à Clovis II, mais on peut admettre que le copiste ait lu II au lieu de XII, car, dans les diplômes originaux du VIIe siècle, la date de l'année du règne est indiquée en chiffres romains, or l'oubli d'un chiffre est chose fréquente dans les transcriptions, et si l'acte était écrit sur papyrus, le chiffre pouvait être effacé ou peu lisible. On en vient donc à admettre que, grâce à cette correction, le *testamentum*, qui ne peut remonter à la deuxième année du règne de Clovis II soit daté du 5 des calendes de juillet, le 27 juin 651.

Deux évêques ont signé le *testamentum* ou charte de fondation de Fleury, ce sont *Audœnus* et *Leodegarius*. Le premier est généralement identifié avec saint Ouen, de Rouen; le deuxième a été réclamé pour Autun et pour Orléans. La seule liste épiscopale d'Orléans (ms. *Vatic. Reg. 465)* ne fait mention d'un *Leodegarius* qu'à l'extrême fin du VIIe siècle. Le *Leodegarius* du *Gallia christiana* n'a pas d'autre répondant que le *testamentum Leodebodi*.

La liste du Vatican donne comme évêque d'Orléans *Audo*, signataire d'un concile tenu à Chalon entre 639 et 654 [5]. Cet *Audo* semble être un doublet d'*Audœnus*, il est superflu de chercher à Rouen. Des deux évêques qui ont souscrit le *testamentum*, le premier mentionné, *Audœnus*, semble n'être autre que l'*Audo* du catalogue, lequel vivait sous Clovis II; quant à *Leodegarius* il ne devint évêque d'Autun que sous Clotaire III.

C'est au *testamentum* qu'Adrevald, moine de Fleury, fait allusion au chapitre II de la translation de saint Benoît [6], il l'appelle *testamentum mutuæ vicissitudinis*, et considère l'échange de la *villa* d'Attigny contre l'*ager* de Fleury comme l'objet principal de cet acte. Il semble emprunter le récit de la fondation de Fleury au *testamentum*.

Le *testamentum* de Leodebod fondait l'abbaye de Saint-Pierre, située sur les bords de la Loire, à trente et un kilomètres d'Orléans, dans une région fertile, comprise dans le domaine des Capétiens. Ses possessions étaient vastes et nombreuses puisque, dès l'origine, l'acte de dotation fait mention de biens situés en Sologne et en Berry. Bientôt l'initiative de l'abbé Mommole allait amener à Fleury les reliques vénérées de saint Benoît et leur présence donnerait au monastère le vocable sous lequel il n'a cessé d'être connu jusqu'à sa destruction en 1790 : Saint-Benoît-sur-Loire.

Le monastère devint un des plus riches et des plus célèbres de l'Occident; quant au bien fondé du titre qui lui valait cette prospérité, ce sera le sujet principal du présent travail. Saint-Benoît étendit de plus en plus son domaine non seulement en France mais jusqu'en Angleterre; il posséda des prieurés, des prévôtés, des maisons conventuelles en Orléanais et en Gâtinais : à Sully-sur-Loire, à Châteauneuf-sur-Loire, à Gien, à Yèvre, à Lorris; en Normandie, à Saint-James de Beuvron, à Saint-Hilaire-du-Harcouët et à Magny; dans le pays chartrain, à Souchamp; dans le Berry, à Saint-Benoît-de-Sault et à Sancerre; en Gascogne, à La Réole et à Saint-Caprais de Pontons; en Bourgogne, à Perrecy-les-Forges et à Dié; en Champagne, à Sorbon, à Feuges, à Arnicourt; en Angleterre, à Minting.

Grâce à sa richesse, qui n'altéra pas l'observance, le monastère devint un centre littéraire qui brilla en son temps et mérite encore aujourd'hui l'estime et l'attention. Des écoles s'y organisèrent et on s'occupa activement de la transcription des manuscrits [7]. Les épaves de la bibliothèque dont nous parlerons plus loin, aujourd'hui dispersées dans plusieurs bibliothèques de l'Europe, nous donnent une haute idée du zèle intelligent avec lequel moines et abbés s'adonnaient à l'étude [8].

Ce fut principalement l'étude de l'histoire qui captiva les moines de Fleury, « et l on doit à des religieux de cette maison, soit qu'ils aient narré les miracles de leur saint patron, soient qu'ils aient retracé la vie d'un roi de France ou celle de deux de leurs abbés, soit enfin qu'ils aient écrit des chroniques proprement dites, quelques-uns des plus utiles récits sur lesquels sont étayées les annales de l'histoire de France [9]. » Les plus illustres d'entre ces écrivains sont Adrevald [10], Abbon [11], Aimoin [12], Helgaud [13], André de Fleury [14], Raoul Tortaire [15], Hugues de Fleury [16].

Nous mentionnerons, sans nous y arrêter, les *Annales Floriacenses* (626-1060) dans *Monum. Germ. histor., Scriptores*, 1829, in-fol., t. II — le *Calendarium Floriacensie*, dans Martène, *Veter. scriptor. collectio*, 1729, t. VI, p. 650-652; un *Catalogus abbatum Floriacensium* dans Baluze, *Miscellanea*, 1678, t. I, p. 491, 493; 2e édit., p. 79; les *Ceremoniale, usus et consuetudines cœnobii Floriacensis*, ms. du XIIe s., à Orléans, n. *107*; le *Chronicon Floriacense* (688-1028), à Paris, Bibl. nat., ms. lat. *5543*, dans Duchesne, *Hist. Franc. script.*, 1641, t. III, p. 354-356; autre *Chronicon* (615-1060), dans Baluze, *op. cit.*, t. II,

[1] P. Prou et A. Vidier, *op. cit.*, p. 11 : *Examen du Testamentum Leodebodi.* — [2] J. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 31. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 300, n. 492. — [4] Malnory, *Quid Luxovienses monachi, discipuli S. Columbani, ad regulam monasteriorum atque ad commune Ecclesiæ profectum contulerint*, in-8e, Paris, 1894, p. 34, 40. — [5] *Concilia ævi merovingici*, édit. Maassen, 1893, p. 213. — [6] Édit. de Certain, p. 2. — [7] Ch. Cuissard, *L'école de Fleury-sur-Loire à la fin du Xe siècle et son influence*, dans *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1875, t. XIV, p. 551-716; in-8e, Orléans, 1876. — [8] Voir le règlement de l'abbé Macaire. — [9] M. Prou et A. Vidier, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire*, in-8e, Paris, 1907. Introduction, p. III; A. Vidier, *L'historiographie à Saint-Benoît-sur-Loire*, 1898. — [10] *Historia translationis S. Benedicti* et *Miracula sancti Benedicti*, l. I, édit. de Certain, *Les miracles de saint Benoît*, in-8e, Paris, 1858, p. 1-89. — [11] *P. L.*, t. CXXXIX. — [12] *Miracula sancti Benedicti*, l. II et III, édit. de Certain, *op. cit.*, p. 90-172; *Vita Abbonis*, dans *P. L.*, t. CXXXIX, col. 387; *Historia Francorum*, édit. Paris, 1514, 1567, 1602. — [13] *Vita Roberti regis*, dans *P. L.*, t. CXLI, p. 909-936. — [14] *Miracula sancti Benedicti*, l. IV, VII, édit. de Certain, p. 173-276; *Vita Gauzlini abbatis*, édit. L. Delisle, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II, p. 257; H. Ewald, dans *Neues Archiv*, t. III, p. 349. — [15] *Miracula S. Benedicti*, l. VIII, édit. de Certain, *op. cit.*, p. 277-356. — [16] *Miracula sancti Benedicti*, l. IX, édit. de Certain, *op. cit.*, p. 357-371; *Historia ecclesiastica*, édit. Rottendoff, in-4e, Munster, 1636; *Monum. Germ. Script.*, t. IX, p. 349; *Liber modernorum regum, ibid.*, t. IX, p. 376; *Historia regum Francorum, ibid.*, t. IX, p. 395; *P. L.*, t. CLXIII, col. 791-1003.

p. 303-307; 2e édit., t. I, p. 121-122; le *Fragmentum historicum ex. vet. membr. de tributo Floriacensibus imposito*, dans Bouquet, *Recueil des hist. de la France*, t. XII, p. 94-95 (cf. *ibid.*, t. III, p. 315; t. VIII, p. 253).

Enfin l'ouvrage célèbre de Jean Du Bois : *Floriacensis vetus bibliotheca, benedictina, sancta, apostolica, pontificia, cæsarea, regia, Franco-Gallica... cum utroque xysto, nunc primum e latebris emersa et antiquariorum usui exposita*, Lugduni, 1605 [1].

II. Situation du Mont-Cassin. — Saint Grégoire racontait à ses lecteurs que saint Benoît avait fait transporter au Cassin le corps de sa sœur *(fratres) misit ut ejus corpus ad monasterium deferrent, atque in sepulchro quod sibi ipse paraverat ponerent* [2]. Les deux tombes se trouvaient *in oratorio beati Johannis Baptistæ* [3] et il s'y accomplissait des miracles ; *nunc usque, si petentium fides exigat, miraculis coruscat* [4]. Mais depuis, tout avait changé. Un ami de saint Benoît, nommé Théoprobe racontait être entré un jour chez le saint homme qu'il trouva pleurant et gémissant : *Omne hoc monasterium quod construxi et cuncta quæ fratribus præparavi omnipotentis Dei judicio gentibus tradita sunt. Vix autem obtinere potui ut mihi ex hoc loco animæ concederentur.* Et saint Grégoire ajoutait : *Nos autem cernimus qui destructum modo a Langobardorum gente ejus monasterium scimus. Nocturno enim tempore et quiescentibus fratribus nuper illic Langobardi ingressi sunt : qui diripientes omnia, ne unum quidem hominem illic tenere potuerunt. Sed implevit omnipotens Deus quod fideli famulo Benedicto promiserat, ut si res gentibus traderet, animas custodiret.* Voici certainement ce qu'a dû et pu lire l'abbé Mommole. Mais il avait vraisemblablement d'autres sources d'information. Le sac et la destruction d'un monastère de cette importance n'avaient pu que donner naissance à bien des récits colportés de bouche en bouche. Nous n'entreprenons ni de les reconstituer, ni même d'en tenir compte, mais on peut admettre sans beaucoup de chances d'erreur, des détails que nous trouvons consignés, par exemple cette anecdote recueillie par Paul Diacre sur les moines fugitifs : *Ex eodem loco* [le Cassin] *monachi Romam petierunt, secum codicem sanctæ Regulæ, quam præfatus Pater* [saint Benoît] *composuerat, et quædam alia scripta, necnon pondus panis et mensuram vini, et quidquid ex supellectili subripere poterant, deferentes* [5]. On se passait ainsi de petits détails. Le même Paul Diacre écrivant de la part de son abbé, ajoutait que le manuscrit était autographe; *suis sanctis manibus exaravit* [Benedictus] [6]. La destruction du Mont-Cassin, survenue en 580 [7], sous l'abbé Bonitus, fut complète. Paul Diacre, peu enclin à aggraver les torts de ses compatriotes lombards était réduit à en convenir : *Jamque evolutis fere centum et decem annis ex quo locus ille habitatione hominum destitutus erat* [8]. Ainsi, en 690, ces ruines étaient délaissées, inhabitées depuis cent dix ans. C'est ce qu'on pouvait savoir à Fleury, vers 658, pour peu qu'on portât intérêt aux grands souvenirs. Cet état d'abandon total était notoire et le même Paul Diacre avoue que le Mont-Cassin demeura désert, *vasta solitudo*, jusqu'à ce que *venientes Franci* [9].

Léon d'Ostie parle dans le même sens : *Cum autem omnipotens Deus præfatum beati Benedicti cœnobium jam decrevisset miseratione illa sua omnipotentissima restaurare et cœnobialem institutionem quæ inde principium sumpserat, ex ejusdem Patris loco per orbis circulum propagare, contigit, disponente Deo, ut Petronax, civis Brixianæ urbis vir valde religiosus, divino afflatus amore, Romam venisset. Quem reverendissimus tertius* [10] *pape Gregorius cœlitus inspiratus admonuit ut hoc Casinum Castrum peteret, atque monasterium beati Benedicti quod jam per tot annos destructum manserat, suo studio reconciliare satageret. Quo annuente, mox idem venerabilis pontifex cum illo aliquantos de Lateranensi congregatione fratres direxit, et alia quoque illi nonnulla adjutoria contulit. Is ergo huc ad sacrum beati Benedicti corpus perveniens, tam cum illis qui secum venerant, quamque etiam cum aliquot simplicibus viris quos inibi jam dudum resedisse comperit habitare cœpit anno Domini 720. Atque ab iisdem fratribus in abbatem prælatus, cooperante Deo, constructis decenter habitaculis, ac multorum ibi fratrum congregatione statuta, sub Regulæ sanctæ doctrina vivere studuit.* [11]. Ainsi donc « lorsque Dieu tout-puissant eut décrété en sa toute-puissante miséricorde la restauration du monastère du bienheureux Benoît et la propagation dans l'univers entier de l'institution cénobitique qui y avait pris naissance, il advint par disposition divine que Pétronax, citoyen de Brescia, homme très pieux, poussé par l'amour divin, vint à Rome. Le vénérable pape Grégoire [II] fut inspiré de lui confier la mission de se rendre au Mont-Cassin et de restaurer le monastère du bienheureux Benoît qui était resté détruit et ruiné depuis tant d'années. Pétronax acquiesça, le pape l'envoya vers la sainte montagne avec quelques moines de la communauté de Latran. Pétronax étant donc arrivé au corps sacré du bienheureux Benoît, s'y installa avec ses compagnons et quelques hommes qu'il trouva en ce lieu. C'était l'an du Seigneur 720 [12] » On le fit abbé, il bâtit des cellules et réunit une communauté.

Il est possible à la rigueur, quoique peu vraisemblable, que ces hommes simples que Pétronax trouva incrustés dans les ruines en 720 s'y trouvassent depuis l'an 580; dès lors, comme Léon d'Ostie ne nous dit pas qu'ils eussent succédé à d'autres ni qu'ils habitassent ces lieux depuis cent quarante ans, il semble légitime de croire qu'ils n'avaient eu ni la garde, ni la surveillance des ruines depuis le désastre survenu sous l'abbé Bonitus. Léon d'Ostie dit que Pétronax fit construire des cellules, *constructis decenter habitaculis*. Paul Diacre se contente d'écrire *reparatis habitaculis*, ce qui veut dire à peu près la même chose. Après cent quarante ans, ce qui pouvait subsister avait grand besoin de réparations qui devaient ressembler fort à une reconstruction. Les « hommes simples, » expression rare et qui n'indique pas des ermites ni des reclus, mais plutôt quelques pauvres gens abrités tant bien que mal sous des voûtes encore debout, n'avaient pas eu d'autre souci que de vivre un peu mieux qu'à la belle étoile. L'arrivée des moines leur dut sembler une aubaine inespérée. Ils s'agrégèrent aux nouveaux venus qui leur assuraient une existence moins précaire. Car si on ne se détournait pas du Mont-Cassin comme d'une tanière redoutable, on ne le gravissait plus comme un asile de piété et de bienfaisance. Précisément, en 720, un touriste anglais (on disait « pèlerin » en ce temps-là) Willibald passait au pied du Cassin sans s'arrêter; en 729, au retour des Lieux Saints. Willibald et son frère Wunébald ne manquaient pas d'aller visiter la communauté amenée par Pétronax; ils y trouvaient

[1] Cf. L. Auvray, *Lettre de Jean Dubois sur la Bibliotheca Floriacensis*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1898-1901, t. XII, p. 251-254. — [2] *Dialog.*, l. II, c. XXXIV. — [3] *Ibid.*, l. II, c. XXXVII. — [4] *Ibid.*, l. II, c. XXXVII. — [5] *Historia Langobardorum*, l. IV, c. XVIII, *P. L.*, t. XCV, col. 547. — [6] *P. L.*, t. XCV, col. 1584. — [7] Mabillon, *Annales*, l. VII, n. 1; notæ in lib. IV, c. XVIII. — [8] *Hist. langob.*, l. VI, c. XXIV. — [9] *Hist. langob.*, l. VI, c. II, édit. Waitz, 1878. — [10] Ou plutôt *secundus*. — [11] *Chron. Casin.*, l. I, c. IV, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 493. — [12] Cf. J. Chapman, *La restauration du Mont-Cassin par l'abbé Pétronax;* dans *Revue bénédictine*, 1904, t. XXI, p. 74-80.

paucos monachos et abbatem nomine Petronacem [1]. Telle était la situation dont on avait dû s'entretenir dans les monastères entre 580 et 720. Le Mont-Cassin dévasté, abandonné, inhabité; et il n'en fallait pas plus pour faire naître le désir de posséder les reliques que les moines, en fuyant, avaient abandonnées.

III. Projet d'enlèvement des reliques. — L'abbé Mommole ne pouvait pas tenter l'aventure en personne. Les abbés bénédictins — ceux du VIe siècle, sauf Benoît Biscop — ne voyageaient guère. L'absence de l'abbé de Fleury eut peut-être attiré l'attention sur ses allées et venues, mis les désœuvrés en éveil, en sorte que Mummole confia son plan à un moine nommé Aigulfe, avec lequel, nous dit-on, il s'entendait à merveille. Ici, il faut faire la part du feu : on nous parle de visions : il est plus probable que ces façons de dire nous dissimulent des procédés beaucoup plus accessibles au commun des mortels. L'abbé, pour sonder son ami, sans trop se livrer, a pu dire : « J'ai comme une idée... J'ai rêvé que... » et il donna cours à l'imagination qui le hantait : posséder à Fleury le corps de saint Benoît. Aigulfe comprit à demi-mot, il était prêt à partir et à tenter l'entreprise [2]. Il allait se mettre en route avec quelques compagnons quand arrivèrent à Fleury des moines de la ville du Mans. Eux aussi avaient eu une vision! et partaient à la recherche des reliques du père saint Benoît. Aigulfe dut comprendre que ses préparatifs ou une indiscrétion avaient donné l'éveil sur ses projets; il ne pouvait dissuader les Manceaux de tenter l'aventure, alors il leur proposa de faire route ensemble [3]. Sitôt la partie liée, on partit; mais Rome se trouvait sur la route, on ne pouvait se refuser, étant venus de si loin, de faire des visites aux principaux sanctuaires, ce ne serait qu'un retard de quelques jours. Et quand Aigulfe vit ses compagnons tout émoustillés à la pensée de ce qu'ils allaient voir des merveilles, il décampa et fila droit au Mont-Cassin. Lorsqu'il se vit au centre de ces ruines, se trouvant bel et bien perdu, il se mit à prier afin de découvrir la tombe qu'il cherchait. « Comme il priait, raconte Adrevald que rien n'embarrasse, un vieillard vénérable s'approcha de lui et lui dit : « D'où êtes-vous? qu'êtes-vous venu faire en ces lieux? » Aigulfe se taisait sur le but de son voyage. « Pourquoi, dit le vieillard, ne me confiez-vous pas votre secret? Ne craignez rien : ayez confiance en moi : peut-être pourrais-je vous être utile. » Aigulfe, rassuré par le ton de bonté et par la physionomie douce et grave de cet inconnu, persuadé, d'ailleurs, que la vieillesse est toujours d'un bon conseil, lui raconta le motif qui l'avait amené des Gaules en Italie. Alors, le vieillard, dit, les yeux fixés en terre : « Quelle récompense me donnerez-vous si je vous découvre le trésor que vous cherchez? je puis le faire. » — Tout ce que vous me demanderez, dit Aigulfe. « Venez donc aux approches de la nuit, restez attentif, et portez vos regards autour de vous. Vous ne tarderez pas à apercevoir, dans la profondeur des ténèbres, un point brillant, et comme un jet éblouissant d'une vive et blanche lumière. Remarquez bien le lieu d'où s'échappera ce rayonnement, c'est là en effet, que vous trouverez l'objet de vos recherches. » Les grandes ombres commençaient à peine de descendre des monts dans les vallées, et déjà le jeune religieux le cœur plein d'espoir, était à attendre la mystérieuse vision. Tout à coup la lumière révélatrice brilla au sein de la nuit. Il se prosterna aussitôt pour rendre grâces à Dieu d'abord; puis, avant que le soleil ne revint éclairer le désert et les ruines, il s'empressa de recueillir avec respect, dans une même corbeille, les précieux ossements du corps de saint Benoît et de sainte Scholastisque, renfermés ensemble dans le tombeau qu'il venait d'ouvrir [4]. » Au point du jour, les Manceaux arrivèrent, trop tard. Aigulfe les ayant joués, ils le traitèrent en homme supérieur et lui demandèrent le partage des reliques, se faisant très modestes et se rabattant sur la seule sainte Scholastique. Mais Aigulfe lanterna, biaisa, s'échappa en bonnes paroles et en belles promesses et promit d'être généreux quand on serait tous rendus à Fleury. Cet Aigulfe était un homme rempli de prévoyance; il pressentait qu'après un si heureux coup il était prudent et sage de ne pas s'attarder. Et en effet, pendant que ses compagnons et lui enjambaient les pans de murs et dévalaient parmi les ruines croulantes, le pape Vitalin apprenait par une vision — la quatrième — qu'on allait priver l'Italie de sa richesse et, en conséquence, il expédiait une cohorte de soldats lombards sur les traces des moines gaulois. Ceux-ci avaient le ciel pour eux. Pendant qu'il avertissait Vitalin, le Tout-Puissant s'adressait à Aigulfe, lui disant de filer sans perdre un instant, et, grâce à leur prestesse, les moines échappèrent à la police mise à leurs trousses.

On ne saurait douter qu'Adrevald a dû être enchanté de sa trouvaille; le digne homme se sentait en verve, il se fût fait scrupule de ramener ses voyageurs trop rapidement : aussi, le long de la route, a-t-il jalonné le voyage de beaux miracles. A *Bonnodium* (Bonnée) les reliques guérissent un aveugle et remettent sur ses jambes un perclus. A *Villanova* (Villeneuve), un homme se jette sur la corbeille aux ossements et devient aveugle, alors il déclare qu'il ne lâchera pas prise tant qu'il ne sera pas guéri; et il est guéri. A *Vetus Floriacum* (le Bourg) on bondissait d'allégresse. Deux corps saints dans cette bourgade, c'était la fortune assurée, les pèlerinages et le reste. Seulement les Manceaux troublèrent la fête et réclamèrent d'Aigulfe ce qu'il avait promis. Aigulfe répondit avec componction qu'il ne convenait pas de séparer ceux que la mort avait réunis dans le même tombeau. On lui objecta la vision. Aigulfe devait savoir ce qu'elle valait, il ne broncha pas; on lui rappela sa promesse, enfin les Manceaux devinrent si pressants que, pour les voir partir, on leur abandonna les ossements de sainte Scholastique. On fit deux tas : les ossements de grande taille, les ossements de petite taille. Des premiers on approcha le cadavre d'un petit garçon, il ressuscita; des seconds on approcha le cadavre d'une petite fille, elle ressuscita. Les Manceaux prirent ce qu'on leur abandonna et descendirent vers leur pays.

On ne sait en vérité si Adrevald se moquait de ses lecteurs, mais il semble au contraire qu'il prétendait être cru et peut-être se croyait-il lui-même. Il faut s'excuser d'avoir à citer de telles historiettes mais il n'y a pas moyen de les passer sous silence. Adrevald assure que de son temps, on conservait à Fleury la corbeille rapportée par Aigulfe; un jour on l'envoya au prieuré de Saint-Benoît-du-Sault. A Saint-Benoît on se contenta d'une inscription qui commençait par une erreur :

ANNO · DNI · 660 · 5 IDVS · IVLII · REGNANTE
CLODOVICO · DAGOBERTI · FILIO · CORPVS · S
BENEDICTI · PER · BEATVM · AIGVLPHVM · MONACHVM
E · CASSINENSI · MONTE · IN · HOC · FLORIACENSE
MONASTERIVM · TRANSLATV · EST · ABBATE ·
S · MVMMOLO

En 660, Clovis II était mort depuis quatre ans.

[1] *Acta sanctor.*, juillet, t. II, *Vita Sancti Willibaldi*, n. 34. — [2] *Historia translationis*, p. 4; Mabillon, *Annales*, t. I, p. 428. — [3] *Miracula*, p. 4. — [4] *Miracula*, p. 6.

IV. Discussions sur la réalité de l'enlèvement. — Paul Diacre avait avoué l'enlèvement des reliques et l'abandon du Cassin. Adrevald avait beau jeu, il en profita, on le laissa dire. La communauté reconstituée au Mont-Cassin se trouvait en face d'une évidence indéniable, elle ne niait donc pas et, jusqu'au XIe siècle, il resta acquis que les reliques de saint Benoît et de sa sœur, abandonnées par les fugitifs depuis l'an 580, avaient été recueillies et emportées, vers l'an 655, en Gaule, où elles étaient conservées dans le monastère de Fleury, au diocèse d'Orléans. A mesure que le temps s'écoula, que la prospérité revint au monastère du Cassin, ses habitants déplorèrent le fait accompli; ils n'y pouvaient rien changer, ils s'avisèrent de le nier. Au XIe siècle, un moine du Mont-Cassin composa une série de pièces fausses qu'il encadra dans une chronique non moins fausse et mit ce fatras sous le nom célèbre, et alors révéré, d'Anastase le Bibliothécaire, que le faussaire faisait vivre un siècle avant l'époque où il a vécu. Un Douaisien devenu moine du Mont-Cassin, dom Arnold Wion, cita des passages de cette chronique, qui fut âprement discutée; on les trouve dans son livre intitulé : *Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ, in quinque libros divisum, in quibus SS. Religionis divi Benedicti initia, viri dignitate, doctrina, sanctitate, ac principatu clari describuntur*, 2 vol., in-4°, Venetiis, 1595, t. II, p. 221, 385. Lorsque, au XVIIIe siècle, ce texte fut publié intégralement par Muratori, *Scriptores Italici*, t. II, part. 1, p. 347-370, l'accord se fit soudain sur son compte, on n'en reparla plus.

Le pseudo-Anastase avait eu un précurseur. Bartolini, afin de soutenir l'opinion qui veut que les ossements de saint Benoît — mais non *tous* les ossements — furent ravis et transportés à Fleury, cite le témoignage contenu dans un manuscrit de la bibliothèque de Naples : *Exinde autem cum illic diligentius veneranda sanctorum corpora demorata, in negligentia ab hominibus haberentur, divino dispensante consilio, quod nullorum possent investigare corda mortalium, ad Galliarum fines eorum non ex toto sed partim sunt translata cadavera... Plurima quoque et alia signa eorum meritis in eodem monte (Cassino) fieri noscontur, in quo illorum sanctissima corpora in ultimo die resurrectionis ressuscitanda ab angelica tuba esse creduntur. Nam quod ex eorum membris aliquas Deus particulas in extremas nationes transmigrare permisit, ob nil aliud hoc actum est, nisi ut quanta esset meritorum illorum potentia universus disceret orbis.* Le manuscrit de Naples, *VIII B 45*, qui contient cette pièce, est du XIIIe siècle; elle daterait, s'il faut en croire l'auteur, du règne de Sico et de l'époque où *a Longobardis ad honorem tanti patris (Benedicti) sub unius pastoris regimine duo sunt constructa cœnobia : unum in ejus montis supercilio, alterum in ejus planitie, quæ in tantum sunt diversis prædiis ac rebus a Langobardorum gente ditata et hodierno die ditari cernuntur ut eorum abundantia mensuræ copiam excedat.* Ce qui mettrait la composition du document entre 830 et 833, en sorte que ce ne serait pas au XIe siècle, mais au IXe qu'aurait germé au Mont-Cassin l'idée dont pseudo-Anastase se fit le propagateur. L'auteur du récit est évidemment un habitant du Mont-Cassin désireux de donner quelque prestige à son monastère en restant dans le vague et laissant croire qu'on y possède quelques reliques qu'il se garde bien de nommer [1].

Le pseudo-Anastase s'était contenté de soutenir que la translation avait été suivie d'une restitution, de sorte que le Mont-Cassin avait récupéré les reliques, ce qui était une manière de faire dire à Adrevald le contraire de ce qu'il soutenait. Au Cassin, cette explication semblait mesquine : enlèvement, restitution, rien ne valait la possession ininterrompue et, dès la fin du XIe siècle, il exista cette chose mystérieuse qu'on nomme « tradition constante » pour affirmer que jamais un seul ossement du patriarche des moines n'avait été extrait de son tombeau. Un moine du lieu se fit le défenseur de cette théorie, c'était Léon de Marsi : *Leo Marsicanus*, ainsi qu'on disait, qui devint, avec l'âge, évêque d'Ostie et cardinal. Pendant ses années de vie monastique, sous l'abbé Odérise, il composa une *Chronique* à laquelle il n'eut pas le temps de mettre la dernière main. Un nommé Pierre, autre moine du Cassin, connu sous le nom de Pierre Diacre, se chargea de mettre la *Chronique* au point et il l'étoffa de belles pièces. Afin que celles-ci fussent probantes, décisives, il les composa lui-même, et bourra les archives du monastère de monuments que nous appelons apocryphes, mais qui firent longtemps figure d'originaux. Désormais il fut avéré, pièces en mains, que les restes de saint Benoît n'avaient jamais quitté le Mont-Cassin. Léon d'Ostie et Pierre Diacre s'en portaient garants dans les *Chronica monasterii Casinensis ab anno 529 ad ann. 1075, 1090, 1094, et ab ann. 1075 ad ann. 1139*

La première édition de cette chronique, mise faussement sous le seul nom de Léon d'Ostie, parut à Venise, d'après un manuscrit interpolé, au XVe siècle, par Ambrosio Traversari († 1439) (et conservé aujourd'hui à Venise, *S. Mich. Murian*, n. *727*); sous le nom de *Chronicon sacri Casinensis cœnobii*, par les soins de *Laurentius Vicentinus monachus* [2]. Ce dernier appartenait à la congrégation de Sainte-Justine, rattachée au Mont-Cassin, et prétendait avoir tiré le manuscrit en question *ex bibliothecis nostris*, notamment d'un manuscrit *propemodum vetustate confecta*. A une demande d'explications, le moine italien répondit superbement par la publication d'une série d'apocryphes parmi lesquels figuraient des bulles de saint Zacharie, de Benoît VIII et d'Urbain II attestant la présence du corps de saint Benoît au Mont-Cassin. Comme le doute subsistait, dom Laurentius vida ses tiroirs et livra au public une farde de documents d'une fausseté insigne, œuvre de Pierre Diacre. Même alors, tout cela parut n'avoir pas le sens commun, sauf en Allemagne et en Espagne, terres privilégiées de la critique et de la probité historique. Le chapitre général de la congrégation de Bursfeld en Bavière et le chapitre général de la congrégation de Valladolid témoignèrent des doutes sur la translation du corps de saint Benoît en France.

Le pseudo-Anastase jouit alors d'un retour de fortune. Dom Arnold Wion, dans son *Lignum vitæ* [3], et dom Antonio Yepez [4], dans les *Chroniques générales de l'ordre de Saint-Benoît, composées en espagnol et traduites en français* par dom Martin Rethelois, t. II, p. 362, 370, consentirent à la translation à Fleury et à la restitution au Cassin, tout en accordant à Fleury la possession de reliques insignes. Cette explication déplut généralement, mais on s'y attarda peu, car la question entrait dans une phase nouvelle.

Translatio S. Benedicti; Inc. : Divinæ pietatis immensa clementia, dans *Analecta bollandiana*, 1883, t. I, p. 75-84 : *Translatio sancti Benedicti abbatis ex cod. ms. bibl. nat. Neapol.* Cf. O. Holder-Egger, *Zur Translatio S. Benedicti*, dans *Neues Archiv. d. Gesell. für alt. deuts. Geschichte*, 1887, t. XII, p. 131-141; L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1882, t. III, p. 25. — [2] A. G di Santa Maria, *Scritt., Vicenza*, 1775, t. III, p. CLXXXV-XC. — [3] Arnold Wion, *Lignum vitæ*, l. III, t. II, p. 221. — [4] A. Yepez, *Histoire de l'ordre de S. Benoît*, trad. franc., t. II, p. 369.

En 1605, dom Jean Du Bois, bénédictin français, recueillit et publia une chaîne de témoignages en faveur des revendications de Fleury, sous ce titre : *Floriacensis vetus bibliotheca benedictina, sancta, apostolica, pontifica, cæsarea, regia, franco-gallica, ad Henricum IIII, christianissimum Franciæ et Navarræ regem, ac Mariam Medicæam reginam, cum utroque xysto ad diversos : opera Joannis a Bosco Parisiensis Cælestini Lugdunensis, nunc primum e latebris emersa ac antiquariorum usui exposita, cum privilegio,* Lugduni, apud Horacium Cardon, 1 vol. in-12, 1605. Dom Du Bois contredisait les assertions de Léon d'Ostie, dont la *Chronique* venait d'être rééditée par dom Jacques Du Breul [1]. Dans sa *Bibliotheca Floriacensis*, p. 232 sq. se trouvaient insérés un *Tractatus de conservatione corporis S. Patris Benedicti Abbatis in Floriacensi coenobio, auctore Joanne a Bosco, Parisiensi, ex fideli atque veraci Seniorum Floriacensis cœnobii relatu* et un *Inventarium authenticorum descriptorum, pro vera corporis Beatissimi Patris Benedicti Abbatis Casinensis, apud Floriacum Galliæ præsentia, in quatuor capita, per Joannem a Bosco distributum.* Aussitôt un Espagnol prit la défense de la tradition du Mont-Cassin. C'était un personnage très ignorant de toute cette question, mais à qui, ainsi qu'en convient Gattola, le Mont-Cassin fournissait des mémoires [2]. Un ancien abbé, dom Bernardin Saiverda, en avait composé deux dans sa jeunesse en italien; on les confia à dom Matheo Lauret, qui les cousit ensemble et les habilla de latin, sous ce titre: *De vera existentia corporis sancti Benedicti in Casinensi ecclesia, deque ejus translatione, auctore Mathaeo Laureto, Cervariensi Hispano, abbate S. Salvatoris de Casitellis,* in-8°, Neapoli, 1607. Mis en goût, Lauret composa deux *Appendices*, une réfutation de son compatriote Yepez et une réfutation de la dissertation de Ch. de La Saussaye, dont on va parler. Les moines cassinésiens s'empressèrent de loger ces manuscrits dans leurs archives, d'où ils ne sortirent jamais, ainsi que plusieurs autres [3].

En 1624, parut un *Traité de la translation du corps de saint Benoît*, par dom Simon-Germain Millet; sans importance, de même que V. Barrali, *Chronologia sanctorum et aliorum virorum illustrium ac abbatum sacræ insulæ Lerinensis*, in-4°, Lugduni, 1613, qui soutenait les revendications du Mont-Cassin. D'une importance bien différente était la *Gloria cœnobii Floriacensis seu de vera translatione corporis sancti Benedicti e monasterio Casinensi ad Floriacense*, auctore Carolo Sausseyo, Aurelianensi, insérée dans les *Annales Ecclesiæ Aurelianensis* du chanoine de La Saussaye, doyen de la cathédrale d'Orléans, in-4°, Parisiis, 1615 et 1639 [4]. Quelques années plus tard, dom Hugues Ménard exposa de nouveau la solidité des preuves de Fleury et l'inanité de celles de Cassin, dans *Martyrologium S. Ordinis Benedicti duobus observationum libris illustratum*, in-4°, Parisiis, 1619. Ensuite on se reposa quelque temps.

Mais peu de temps. En 1658, un jésuite belge, nommé Jean Bolland ou Bollandus s'exprima avec bienveillance pour Fleury dans les *Acta Sanctorum* février, t. II, p. 397-399; ses confrères Henschen et l'onctueux Papebroek se montrèrent plus réservés, en 1667, lorsqu'ils étudièrent la vie de saint Benoît au 21 mars. Mais en 1668, le P. Le Cointe, dans ses *Annales Francorum*, t. III, p. 681, ad ann. 673, n. 42-57, se déclarait hautement en faveur de la translation à Fleury (voir aussi t. V, n. 6, ad ann. 755). La querelle allait s'envenimer. En cette même année 1668, dom Mabillon surveillait à Paris l'édition de la *Chronica Casinensis* de Léon d'Ostie, éditée par dom Angelo della Noce, abbé du Mont-Cassin. Celui-ci inséra une dissertation favorable aux revendications cassinésiennes; dom Mabillon supprima cette diatribe, qui parut à Rome [5] séparément. Mabillon, qui publiait alors le deuxième volume des *Acta Sanctorum* de son ordre, y inséra, t. II, p. 337, une réfutation et Angelo della Noce y répondit sur le champ : *Appendix tertia ad Chronicon Casinense, hoc est iterata Responsio adversus nuperum assertorem Translationis sanctissimi Patris Benedicti* [6]. Mais ce ne fut qu'en 1685 que la question s'éclaircit.

V. Le premier témoin de la translation. — Mabillon découvrit dans la bibliothèque du monastère de Saint-Emmeran de Ratisbonne et publia, en 1685, dans le tome IV de ses *Analecta vetera*, un feuillet manuscrit de la fin du VIIIe siècle, dont le récit est dû à un contemporain de l'événement, probablement un Allemand. Voici le texte avec la traduction [7] :

In Christi nomine. Fuit in Francia per pii Patris prudentiam presbyter doctus. Hic erat iter facturus ad Italiam volens investigare ubi sepulta jacerent inculta ab hominibus ossa sancti Benedicti Patris. Tandem pervenit in desertum, quod distat a Roma LXX aut LXXX milibus : ubi olim, constructa cella, concordia caritatis inhabitantium firma fuit beati Benedicti. Et tamen adhuc presbyter cum sociis suis sollicitus erat de incertitudine locorum. Qui dum nec vestigium invenire poterat, aut cimiterium corporum; tandem a subulco mercede conducto intellexit, et perfecte invenit locum monasterii. Sepulcrum tamen omnino agnoscere non potuit, donec cum suis sociis consecravit jejunium per biduum ac triduum. Et postea coquo eorum per somnium revelatum est; et res ipsa illis innotuit. Ipse vero mane demonstrans, qui in honore ultimo esse videtur, ut tunc apparet quod Paulus ait : « Despecta mundi elegit Deus, et alta ab hominibus despicit; » et sicut ipse Dominus prædixit : Quicumque voluerit inter vos major esse erit vester minister ; » et iterum : « Qui voluerit inter vos primus esse erit vester servus. » Et tunc diligentius perscrutantes loca, invenerunt lapidem marmoreum perforandum. Destructo vero lapide, invenerunt ossa Benedicti abbatis, et in eodem monumento ossa beatæ Scholasticæ sororis ejus subter jacere, marmore tamen interposito : quia, ut credimus, omnipotens et misericors Deus maluit eos in sepultura conjungere quos ante, per amorem germanitatis et caritatis Christi sociavit.

Congregatis vero ossibus et lavatis, posuerunt super sindonem mundissimum; seorsum tamen utriusque, ut secum portarent ad regionem, Romanis ignorantibus : quia si agnovissent, utique non sinerent absque conflicto aut bello a se perduci tam sanctas reliquias, quas Deus declaravit ut homines intelligere potuissent tantam mercedem religionis et sanctitatis eorum : quod in miraculo apparuit quod ibi effectum est. Quia postmodum sindones obtegentes ossa eorum inventi sunt de sanguine eorum erubere, velut de vivis corporibus emanasset cruor, ut per hoc ostenderet Jesus Christus quod secum veraciter viverent in futurum, quorum ossa hic miraculis coruscant. Et tunc erant caballo superpo-

[1] Avec Aimoin, *De gestis Francorum*, in-fol., Paris, 1603. Il y eut une autre édition de Léon d'Ostie par Angelo de La Noce, en 1668; une dans Pertz, *Monum. German., Script.*, t. VII, p. 574-727, 727-844; enfin *P. L.*, t. CLXXIII, col. 479-763, 763-978. — [2] Marchand, *Dictionnaire*, t. I, p. 110. — [3] Lelong, *Biblioth. histor., de la France*, in-fol., Paris, 1778, t. I, n. 11946, 11949; Ziegelbauer, *Hist. litter. Ord. S. Bened.*, t. IV, p. 613. — [4] Mabillon, *Acta sanct., O. S. B.*, t. II, p. 337. — [5] Lelong, *op. cit.*, n. 11950 et la note. — [6] Elle fut réimprimée par Muratori; *Scriptores rerum Italicarum*, t. IV, p. 438, 623; et par le Cardinal Quirini, *Vita græce latina S. Benedicti*, Venetiis, 1723, Varia, notæ, n. 68. — [7] Nous citons les *Vetera analecta*, d'après l'édition de 1723, t. IV, p. 211.

sita, et per longa itineris spatia sic leviter portavit quasi nihil oneris sentiret. Quando vero in via silvatica et angustica itinera ambularet, nec arborum offendicula, nec difficultas viarum obstaculum eis vel impedimentum esset itineris; ut perfecte portitores agnoscerent ob merita hoc esse sancti Benedicti, atque beatæ Scholasticæ sororis ejus, ut prosperitas itineris eorum tanta secura esset, donec perducti essent in Franciam, ad monasterium cui Floriacus nomen est : ubi nunc sepulti sunt in pace, et in novissimo resurrecturi in gloriam illic præstantes beneficia petentis Patrem per Jesum Christum Filium Dei qui vivit et regnat in unitate Spiritus Sancti, per omnia secula seculorum. Amen.

« Au nom du Christ. Il existait en France un prêtre instruit par les leçons de son pieux abbé. Il décida d'aller chercher en Italie, où ils gisaient à l'abandon, les os du père saint Benoît. Il parvint en ce lieu désert à soixante-dix ou quatre-vingts milles de Rome; là, jadis, Benoît avait bâti et affermi un monastère par la pratique de la charité fraternelle entre ses habitants. Le prêtre et ses compagnons de voyage se préoccupaient, vu leur ignorance des lieux; ils ne trouvaient pas trace de cimetière où tenter des recherches. Mais un bouvier, consentit, à prix d'argent, à expliquer en détail les diverses parties du monastère. Quand il s'agit de découvrir la sépulture de saint Benoît, le prêtre et ses compagnons jeûnèrent deux jours et encore trois jours. Après ce temps, leur cuisinier connut une nuit le secret et, dès le matin, se hâta de le révéler [quelques considérations morales]. Après avoir étudié les lieux attentivement, on découvrit une pierre sépulcrale qu'on creusa, ensuite on la brisa et on se trouva en présence des ossements du saint abbé Benoît, et dans le même tombeau, dans un caveau inférieur, séparé du premier par une dalle de marbre, les ossements de sainte Scholastique, sa sœur. Dieu ayant voulu unir dans la mort ceux que les liens du sang et de charité avaient unis dans la vie.

« Après avoir lavé et réuni ces précieux restes, on les plaça dans un linceul très pur, mais séparément, pour les emporter dans le pays [d'origine des voyageurs] à l'insu des Romains, qui n'eussent pas manqué, connaissant le larcin, de s'y opposer, même par la force. Dieu révéla ces saintes reliques aux ravisseurs afin de faire éclater aux yeux des hommes la sainteté de son serviteur. Le linceul qui contenait les corps parut comme teint d'un sang qui semblait sortir d'un vivant. Jésus-Christ manifestait ainsi que ces deux saints vivaient auprès de lui dans le ciel, puisque leur os étincelaient de tels prodiges.

« Cependant on les disposa sur un cheval qui les porta longtemps sans fatigue. Ni forêts ni halliers n'arrêtèrent les ravisseurs, qui attribuèrent à saint Benoît et à sainte Scholastique l'heureuse issue de leur voyage. Ils arrivèrent sans encombre en France, au monastère de Fleury, où les deux corps reposent dans la paix et dans l'attente de la résurrection glorieuse, comblant de bienfaits ceux qui y prient, par leur intercession, Dieu le Père, par Jésus-Christ son Fils, qui vit et règne avec lui dans l'unité du Saint-Esprit dans les siècles des siècles. Amen. »

VI. Nouvelles discussions. — C'était à l'anonyme de Saint-Emméran à se mettre d'accord avec Adrevald, car eux seuls pourraient se faire les concessions nécessaires. Mais Adrevald se tenant coi, ce fut un ancien moine du Cassin, dom Pietro Maria Giustiniani, qui s'exerça à l'arbitrage dans une *Apologia qua corpora sanctorum Benedicti et Scholasticæ nunquam a sacro cœnobio Cassinensi ad Floriacense translata fuisse propugnatur* [1]. Cette dissertation enchantait le cardinal Quirini, autre Cassinésien arrivé aux honneurs suprêmes, qui, dans une lettre au président de la congrégation de Bursfelds, l'appelait « une œuvre d'érudition copieusement et subtilement conduite, qui fournit à la cause cassinésienne un très puissant secours [2]. *Ad Reverendissimum Patrem Bedam abbatem Wesofontanum et congregationis benedictinæ-Bavaricæ præsidem generalem Epistola*, Brixiæ, 15 septembris 1753, suivie d'une *Ad eundem abbatem epistola altera*, 4 februarii, 1754; il y eut aussi quelques dissertations de moindre éclat qui tiraillèrent en tous sens le récit de l'anonyme de Saint-Emmeran. Mieux vaut les citer pour n'y plus revenir : Macchiarelli (un camaldule), *La favola del trasporto di san Benedetto in Francia*, in-4°, Napoli, 1713; — *Controversia de translatione reliquiarum sancti Benedicti*, auctore Gerardo Castael, canonico ordinis Sanctae Crucis, domus Duisburgensis priore, dans ses *Controversiæ ecclesiasticæ historiæ*, in-4°, Coloniæ, 1734; — *Dissertation sur la Translation du corps de saint Benoît et de sainte Scholastique, du Mont-Cassin à Fleury*, par dom Louis Fabre, religieux bénédictin, bibliothécaire du monastère de Bonne-Nouvelle à Orléans. « Ce manuscrit, nous apprend Fevret de Fontette, est conservé (1778) dans la bibliothèque de Saint-Benoît-sur-Loire. L'auteur l'a composé à l'occasion des deux lettres du cardinal Quirini et du commentaire du P. Stilting : il ne s'est pas contenté de répondre à ces deux auteurs, il a encore ramassé tout ce qui pouvait prouver la translation, et a tâché de satisfaire à toutes les objections des religieux du Mont-Cassin. » Le P. Stilting était un savant hagiographe qui continuait l'entreprise de Jean Bollandus. Le collège bollandiste flottait un peu et se contredisait avec aisance, ce qui est peut-être une façon de s'approcher une fois ou l'autre de la vérité. Le P. Bolland avait dit : Oui, sans doute! le P. Papebroeck avait dit : Peut-être! le P. Du Sollier : Comment donc! le P. Stilting trancha tout net : Jamais de la vie! Comme il envoyait, à son gré, des saints en paradis, il distribuait leurs reliques en ce bas monde et il prononça que le Mont-Cassin et Fleury en possédaient chacun une égale quantité. Le bruit de ce verdict étouffa les considérations du pape Benoît XIV, qui, dans son *De servorum Dei beatificatione*, l. IV, past. II, ch. xxv, n. 52-53, soutenait la tradition du Cassin, tandis que Domenico Giorgi se ralliait courageusement dans l'*Adnotatio ad V idus julii* du *Martyrologium Adonis*, in-fol., Romæ, 1745, à l'opinion de Mabillon. Quirini, évêque de Brescia et moine du Cassin, ne pouvait, croyait-il, faire autrement que de se rallier à l'opinion en honneur dans son ancien monastère, et il invoquait une chronique de Brescia qu'il datait à sa fantaisie, de l'année 883. Ces complaisances faisaient sourire. A Naples même on savait ce que valaient les affirmations des moines du Cassin et leur chartrier bourré de pièces fausses. Damiano Romano publiait un joli réquisitoire sous le nom de *Dissertazioni storico critiche legali sulla spurcita della cronica Cassinese che gira sotto in finto nome di Leone Marsicano ed all' apocrifo diploma della famosa donazione di Gisulfo II*, in-4°, Napoli, 1759.

Telle fut, ou peu s'en faut, la polémique au XVIIIe siècle.

VII. Vraisemblance du récit anonyme. — Elle n'avait pas servi à grand'chose. Justiniani avait

[1] *Authore Illmo et Rmo D. Petro-Maria Justiniano, monacho Cassinensi et episcopo Albintimiliensi* (Vintimille) dans Mabillon, *Annales*, édit. Lucae, 1745, t. v. — [2] Voir aussi, *Epistolæ Eminentissimi et Reverendissimi D. D. Angeli Mariæ Quirini. S. R. E. cardinalis bibliothecarii*, in-fol., Venetiis, 1756, p. 629.

essayé d'opposer l'anonyme de Saint-Emmeran à Adrevald, et lorsque l'anonyme se montrait, soucieux de ne rien avouer au delà de ce qu'il savait, l'Italien l'accusait, non pas de timidité, mais de mauvaise foi et d'ignorance. Tout ceci n'est pas assez sérieux pour être discuté et on serait tenté de s'associer au reproche fait à un bénédictin contemporain « d'avoir encombré son exposition de polémiques avec des adversaires souvent chétifs, presque toujours de parti pris. »

A s'en tenir aux récits qu'on a lus, ceux de saint Grégoire, de Paul Diacre, de Léon d'Ostie et de l'anonyme, il est impossible de contester : 1° le sac du Mont-Cassin; 2° l'abandon total, sans souci des reliques; 3° l'arrivée d'étrangers; 4° la découverte et l'enlèvement des reliques. Autour de cette armature, des faits également certains viennent la renforcer. Les ravisseurs des reliques sont français, du monastère de Fleury, envoyés par l'abbé, formés en caravane, avec un cuisinier. Rien de plus fréquent au VIIe et au VIIIe siècles que les voyages accomplis de cette manière; les Anglo-Saxons en avaient donné l'exemple et inculqué le goût, nous dit Paul Diacre : *His temporibus multi Anglorum gentis nobiles et ignobiles, viri et feminæ, duces et privati, divini amoris instinctu, de Britannia Romam venire consueverant* [1].

Au contraire du récit d'Adrevald, celui de l'anonyme n'use pas des visions. Quand la petite caravane débouche sur l'emplacement du monastère ruiné, elle se sent déroutée, et elle interroge un bouvier, prédécesseur de ces hommes simples que rencontrera Pétronax. Celui-ci explorait et exploitait les ruines pour son compte et ne devait par voir d'un bon œil cette bande, qu'il prit presque certainement pour des violateurs de tombeaux. Mais il n'était pas le plus fort, il tira bon prix des renseignements qu'il donna. La petite bande monastique rôde, fouille, scrute les coins et recoins pendant cinq jours, épargnant ses provisions par des jeûnes. Pendant la nuit, le cuisinier découvre le tombeau, tandis que ses camarades dorment profondément : *postea coquo eorum per somnium revelatum est*. Une vision? Le texte dit simplement. Pendant qu'ils dormaient, le tombeau fut révélé, *revelatum est*, à leur cuisinier, *coquo eorum*. Le bonhomme peut-être trouvait le temps long, les vivres rares, la nuit fraîche, il avait fait quelques observations qui lui revenaient à la mémoire, il attendit que tout le monde fût endormi, et alla vérifier ses doutes, tout seul, afin qu'on ne pût se moquer de « son idée, » et c'était la bonne; il vit bien que le tombeau se trouvait là où il l'avait pressenti.

La description de la tombe est conforme à ce que nous savons des tombeaux en *forma* (voir ce mot), avec cercueils ou cadavres posés à plat sur les dalles superposées. Le pseudo-Anastase n'y a rien compris, cet usage était abandonné depuis longtemps au XIe siècle et il a imaginé une *tabula ferrea inter corpus B. Benedicti et sororis ejus Scholasticæ* [2]. Au VIIIe siècle on pratiquait encore cette méthode d'inhumation et les moines de Fleury commencèrent par perforer la partie latérale du tombeau, cela fait, ils le brisèrent. Adrevald a parlé lui aussi d'un *patefacto a latere evacuatoque locello* [3] et pseudo-Anastase lui-même : *effracta a latere Patris Benedicti ejusque sororis sepulcro.* [4] Cette concordance a de l'intérêt. Bien plus, vers le VIIIe siècle, les clercs de l'église Sainte-Croix d'Orléans risquèrent une expédition jusqu'à Vienne, en Dauphiné, pour y voler les reliques de l'évêque saint Mamert; ils réussirent à souhait, mais les fouilles pratiquées à Vienne en 1860 ont montré qu'une façon identique de procéder avait été adoptée : fracture du mur latéral et enlèvement des os à portée du bras. L'abandon des lieux permettait aux moines de Fleury de prendre tout leur temps, ils déposèrent les reliques, séparément dans un linceul, ce qui dispense de la nécessité de faire ressusciter un petit garçon et une petite fille pour distinguer les ossements. Quant à l'envoi d'une troupe par le pape, il n'est pas nécessaire d'y recourir, encore que les Romains eussent été bien disposés à s'opposer à la fuite des ravisseurs, même en recourant à la force. Enfin Adrevald laisse partir pour le Mans les restes de sainte Scholastique, tandis que l'anonyme veut les garder à Fleury. Mabillon, qui, sur ce point, adopte le récit d'Adrevald, écrit : *Nomina Mummoli abbatis et Aigulfi monachi translationis auctorum, utpote alienigena, ignoravit, et quod S. Scholasticæ corpus Floriaci remansisse opinatus est* [5]. Mais le texte d'Adrevald semble insinuer la présence des deux corps pendant un certain temps à Fleury : *Ibique* (in veteri Floriaco) *exceperunt* (monachi) *corporum sanctorum supradictorum sub die quinto Juliarum. Cum igitur* IBI MORÆ FIERENT, *plebs Cenomanicæ urbis... affuit obviam procedens cum civibus suis, quos pro deportando cælesti thesauro emississe gaudebant. Sed cum ad prædictum locum veniens, cognovisset rei veritatem, et actus omnes venerabilis viri Aigulfi, postulabat eum ut sibi munus promissum atque a Deo demonstratum concedere deberet. Sed isdem venerabilis vir respondit,* SE NEQUAQUAM VELLE SANCTORUM GERMANORUM CORPORA AB INVICEM *separare*. Et finalement il s'y résout [6]. Il a fallu une députation des *nobiles* du Mans pour obtenir cette concession et ceci a demandé des pourparlers et du temps, un temps considérable : *cum moræ fierent*, pendant lequel les reliques, comme l'assure l'anonyme, « reposaient en paix dans le monastère de Fleury. »

VIII. PAUL DIACRE ET LA DATE DE LA TRANSLATION. — Paul Diacre, de son nom Paul Warnfrid, d'origine lombarde, né entre 720 et 725, fut d'abord attaché à Didier, duc ensuite roi des Lombards, 756. En 763, il compose une pièce de vers adressée à Arechis, duc de Bénévent et à sa femme Adalperga [7]; peu après une *Historia Miscella*, et peut-être était-il alors moine du Cassin. Charlemagne l'appela en France [8], où il se trouvait encore en 785 [9]. Pendant son séjour, il écrivit les *Gesta episcoporum Metensium* et une Vie de saint Grégoire le Grand [10]. Puis, à son retour au Mont-Cassin, un homiliaire [11], un recueil de sermons [12], et, pendant les dernières années de sa vie, une *Historia Langobardorum* [13]. En plusieurs passages de cette histoire il atteste l'avoir composée après son voyage en France. Sur sa tombe, l'abbé Hildéric mit une épitaphe, dans laquelle on lisait ceci :

Resplendens cunctos, superis ut Phœbus ab astris
Arctoas rutilo decorasti lumine gentes

Ce qui veut dire, d'après Angelo della Noce, Giustiniani et Muratori, que l'*Historia Langobardorum* fut ébauchée en France; ce qui, a montré Mabillon, n'est pas même soutenable un seul instant.

Dans cette *Historia Langobardorum*, l. VI, chap. II, on lit ceci : *Romoaldus quoque, postquam sedecim annos ducatum* (*Beneventanum*) *gessit, ab hac luce subtractus*

[1] Paul Diacre, *Hist. Langobard.*, l. VI, c. XXXVII. — [2] Muratori, *Scriptor. rer. Italicar.*, t. II, part. II, p. 360. — [3] *Historia translationis*, n. 7. — [4] Muratori, *op. cit.*, p. 355. — [5] Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 212. — [6] Adrevald, *Hist. translat.*, n. 12. — [7] *Scriptores rerum langobardicarum* édit. Watiz, p. 13-14 sq. — [8] *Ibid.*, p. 17-19. — [9] *Ibid.*, p. 16, note 2. — [10] *Ibid.*, p. 21, note 2. — [11] *Ibid.*, p. 20. — [12] *Ibid.*, p. 22. — [13] *Ibid.*, p. 22.

est : post quem ejus filius Grimoaldus tribus annis Samnitum populos rexit. Defunctoque Grimoaldo, Gisulfus, ejus germanus, ductor effectus est, præfuit que Benevento annis decem et septem. Huic sociata fuit Winiberta quæ ei Romoaldum peperit. Circa hæc tempora, cum in castro Cassini, ubi beatissimi Benedicti sacrum corpus requiescit, ab aliquantis jam elapsis annis vasta solitudo existeret, venientes de Cenonanicorum vel Aurelianensium regione Franci, dum apud venerabile corpus se pernoctare simulassent, ejusdem venerabilis Patris pariterque ejus germanæ venerandæ Scholasticæ, ossa auferentes, in suam patriam asportarunt : ubi singillatim duo monasteria in utrorumque honorem, hoc est beati Benedicti et sanctæ Scholasticæ, constructa sunt. Sed certum est, nobis os illud venerabile et omni nectare suavius et oculos semper cælestia contuentes, cætera quoque membra, quamvis in cinerem defluxa, remansisse. Solum etenim singulariter dominicum corpus non vidit corruptionem; cælerorum omnium sanctorum corpora in æternam postea gloriam reparanda corruptioni subjecta sunt, his exceptis quæ ob divina miracula sine labe servantur.

On ne pouvait guère s'exprimer plus clairement : « Vers le temps où le castrum du Cassin, où repose le corps de saint Benoît, n'était qu'une vaste solitude depuis de longues années, des Français y vinrent du pays du Mans ou d'Orléans. Ayant simulé des veilles prolongées auprès du vénérable corps, ils enlevèrent les ossements du susdit vénérable Père et de sa bienheureuse sœur Scholastique et les emportèrent dans leur patrie, où l'on a bâti séparément deux monastères en l'honneur des deux saints Benoît et Scholastique. Il est néanmoins certain que cette bouche vénérable et plus suave que le plus doux nectar, ces yeux qui contemplaient sans cesse les choses célestes, et d'autres membres encore, nous sont restés bien que réduits en décomposition. »

Circa haec tempora est peu clair. Mabillon, qui faisait grand cas du récit d'Adrevald, fixait l'enlèvement des reliques à l'année 653 [1]. Ceci fait dire à Adrevald qu'il eut lieu sous Clovis II, or il n'en dit rien, mais seulement que Fleury fut fondé sous ce prince et *cum processu temporis evolventibus annis*, Leodebod mourut, Mummole lut les *Dialogues* de saint Grégoire et envoya Aigulfe en Italie [2]. Dans le Ier livre des Miracles de saint Benoît, le même Adrevald écrit que l'enlèvement eut lieu sous le règne de Constantin Pogonat (668-685) : *Circa hæc tempora haud dubium quin Constantino imperante, cum in castro Cassini, ubi beatissimi Benedicti corpus requiescebat aliquantis* [3]... Le P. Le Cointe adoptait la date 673 [4], qu'il croyait s'accorder avec le récit de Paul Diacre, suivant en cela l'erreur commise par Adrevald qui n'a pas remarqué que Paul Diacre, après avoir raconté (l. VI, ch. I, II, III) les faits relatifs à la province de Bénévent, revient en arrière pour reprendre l'histoire générale de l'Église et des Lombards. C'est ce qu'a vu le P. Stilting, qui a montré que le *Dum in Italia geruntur* qui ouvre le chapitre IV, ne contredit nullement le *circa hæc tempora* du chapitre II. La date visée n'est donc ni 653, ni 673, elle se place entre 690 et 707, pendant les années du gouvernement de la province de Bénévent par le duc Gisolfe [5]. Or, les *Annales Laureshamenses* (Lorsch) débutent ainsi : *Anno DCCIII, translatio corporis sancti Benedicti abbatis de monte Cassino* [6]. On ne peut rien souhaiter de plus clair et de plus formel et cette date confirme le synchronisme indiqué par Paul Diacre et la conjecture de P. Stilting. Or, l'année précédente, 702, le duc Gisolfe avait envahi la Campanie, *incendia et depredationes faciens* [7] et emmenant beaucoup de captifs.

Si ruiné que fût le monastère depuis l'an 580, la position stratégique aura pu attirer le duc Gisolfe. C'est du moins ce qu'on est en droit de supposer d'après cette indication fournie par Paul Diacre, d'après laquelle *Gisulfus Beneventanus ductor Suram Romanorum civitatem, Hirpinum atque Arcem pari modo oppida cœpit.* Et on a fait remarquer que cet *Arcem* rappelle la mention qu'on lit dans Paul Diacre : *...in castro Cassini quod Arx appelatur* [8], ces mots du poète Marcus : *hunc locum quondam vocitaverat Arcem* [9] et cette note aux *Dialogues* de saint Grégoire dans un manuscrit de Milan (VIIIe siècle, début).... *Benedicti conditoris vel abbatis monasterii quod appellatur Arcis, provinciæ Campaniæ* [10].

Au lendemain de cet événement, les ruines peut-être aménagées peu à peu par des pâtres avaient dû perdre leurs habitants, peu désireux de faire connaissance avec les soldats de Gisolfe, en sorte que les ravisseurs ne rencontrèrent guère qu'un seul individu, un bouvier.

IX. Le témoignage de Paul Diacre. — Au IXe siècle, voici ce qu'en pense Adrevald : *Huic sacratissimæ translationi... attestatur Paulus monachus, in historiæ gentis suæ libro sexto ita inquiens : Circa hæc tempora* [11]...

Au XIe siècle (début), le pseudo-Anastase ne cite pas Paul Diacre, mais adopte le fait de la translation avec la date donnée par Adrevald [12].

Au XIe siècle (fin), Léon d'Ostie écrit : *Cæterum qui Pauli Diaconi, veracis utique et insignis historiographi, testimonio super hoc se fulciri existimant, noverint consuetudinem hanc esse rerum gestarum scriptoribus, ut in narrationibus suis vulgi opinionem sequantur* [13].

Restait à interpréter le texte. En France, on disait : les ravisseurs ont apporté *ossa* (anonyme de Saint-Emmeran); en Italie, on disait que la bouche, les yeux et d'autres membres tombés en décomposition, *quamvis in cinerem defluxa*, avaient été laissés. Si on peut demeurer perplexe sur la nature des indications qui, à partir de 720, permirent aux moines, rentrés avec Pétronax, de reconnaître dans les débris, réduits en cendre depuis 543, et qu'on n'avait pu emporter en 703, des yeux et une bouche, il semble superflu d'entamer sur ce point une discussion qui ne saurait, en tout état de cause, aboutir à rien. Cette consolation que se donnait Paul Diacre exprimait peut-être un fait vrai, mais certainement ses confrères du Mont-Cassin, à l'époque où il y rentra et y écrivit son Histoire, après 782, n'avaient rien d'autre à présenter que quelques *cendres* retrouvées peut-être dans le tombeau; quant aux *ossa*, Paul reconnaît (ainsi que l'anonyme de Saint-Emmeran) qu'ils n'y sont plus : *Franci ossa auferentes... ossa asportarunt.* Il est trop évident que, si les cendres ont été abandonnées, il faut entendre par ces mots les chairs décomposées sur l'état desquelles il est

[1] Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, saec. II, *Translatio S. Benedicti in Galliam*, n. 4, p. 335; *Annales bened.*, ad ann. 653, l. IV, n. 29. — [2] Adrevald, *Historia translationis S. Benedicti*, n. 3, édit. de Certain, p. 3-4. — [3] *Miracula*, l. I, n. 2. — [4] Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, t. III, ad ann. 673, n. 42. — [5] *Acta sanct.*, septembr., t. I, p. 736 : *De sancto Aigulfo, notæ prævix*, n. 36, 37. — [6] *Annales Laureshamenses*, dans *Monum. Germaniæ historica*, t. I, p. 22. — [7] Paul Diacre, *Histor. Langobardorum*, l. VI, c. XXVII. — [8] Paul Diacre, *Histor. Langobardorum*, l. I, c. XXVI. — [9] Marcus, *Carmen de S. Benedicto*, *P. L.*, t. LXXX, col. 183. — [10] Ms. *B. 159*, fol. 48, et cf. fol. 912. — [11] Adrevald, *De miraculis S. Benedicti*, c. XI. — [12] Muratori, *Scriptores rer. Italicar.*, t. II, part. I, p. 355. — [13] Leo Marsicanus, *Chron. Casin.*, l. II, c. XLIV, *P. L.*, t. CLXXIII, col. 637.

impossible de rien préjuger, faute d'indication. Cependant l'anonyme dit qu'avant de les emporter, les ravisseurs procédèrent à un lavage des ossements : *congregatis vero ossibus et lavatis;* comme les deux corps étaient dans des cercueils ou tout au moins dans une tombe étanche, l'action de la terre n'avait pu s'exercer directement sur les corps livrés à la seule dissociation des éléments biologiques. La putréfaction avait dû laisser ces tristes traces qu'elle laisse toujours, les vêtements corrompus, peut-être les souliers, la ceinture de cuir, tout cela devait faire des débris d'un transport difficile et peu désirable pour une caravane pressée de rentrer chez elle sans donner l'éveil en route. C'est sans doute tout cela, débris de la chair, des vêtements, peut-être ceux qui furent détachés des ossements par le lavage qu'on aura sans aucun doute, faute de pouvoir et de vouloir et de savoir les emporter, relégués dans un angle de la tombe où les moines de Pétronax les auront retrouvés, et c'est de cela que Paul Diacre écrit avec vérité : *sed tamen certum est nobis... remansisse* [1].

On conservait donc très vraisemblablement au Cassin des débris dont la nature était impossible à déterminer, mais dont l'origine était certaine. On possédait mieux que cela, et ce qu'il n'était pas au pouvoir des ravisseurs d'emporter, on gardait l'emplacement primitif, le *locus* consacré par la *depositio*. Nous avons eu trop souvent l'occasion dans le *Dictionnaire* d'insister sur l'importance que les chrétiens accordaient au lieu où avait reposé le corps saint pour entamer ici une discussion à ce sujet. Qu'on se rappelle des travaux entrepris dans les catacombes par saint Damase pour amener les fidèles jusqu'à l'endroit même où les corps des martyrs illustres avaient été ensevelis. La persistance apportée à bâtir l'une après l'autre des églises sur un emplacement immuable n'avait pas d'autre raison que de s'attacher à l'endroit matériel de la déposition. Les restes avaient souvent été violés, enlevés, transférés, mais en fait de restes l'antiquité chrétienne était peu exigeante. Les *brandea* approchés d'un tombeau, les *ampullæ* gardant l'huile des lampes passaient au rang de reliques. C'était le sarcophage qu'on raclait, qu'on grattait, qu'on écornait de son mieux et on ne doutait pas qu'on eût des *reliques* du saint. Posséder la tombe, l'excavation, équivalait à posséder le corps même. On organisait des pèlerinages, on faisait des donations à cet emplacement dépouillé. A la fin du IXe siècle, on emporta de Poitiers pour les soustraire aux Normands les reliques de saint Hilaire qu'on déposa au Puy-en-Velay. Missels, proses, martyrologes constatent ou relatent cette translation; en 1162, 1428 et 1655 on fait la reconnaissance des reliques et cependant les fidèles continuaient à venir vénérer le *corps* absent; c'est-à-dire venaient implorer sa protection et son intervention sur le lieu où ils s'attendaient à en recevoir les effets surnaturels. Des chartes se succèdent sans interruption en 868, 878 lorsque le corps était peut-être encore à Poitiers, en 922, 940, 1104, 1119, 1126, 1160, 1161, alors qu'il n'y est certainement plus, et toutes usent de la même formule : *basilica sancti Hilarii... ubi ipse preciosus humano corpore requiescit,..... ibi super sanctissimum corpus; super altare ante corpus beati Hilarii;... in basilica qua sacratissimum corpus ejus quiescit;... juravimus super corpus;... ante corpus B. Hilarii* [2].

Et voilà ce dont on n'avait pu dépouiller le Mont-Cassin et ce qui lui demeurait. Un historien que je me reprocherai de contredire pense que les moines de Pétronax ont retrouvé — en vérité, il faut citer — ont retrouvé « des os de la bouche et des yeux. » Je ne crois pas qu'il existe des os de la bouche dans un squelette (à part les dents), quant aux « os des yeux... » Peut-être? Au temps de saint Benoît! Mais il faut prendre garde, lorsqu'on s'aventure sur cette question qui a le mystérieux privilège de faire déraisonner. Ainsi, pour amoindrir l'autorité de Paul Diacre, le cardinal Léon d'Ostie explique que les historiens ont coutume de suivre les racontars populaires *in narrationibus suis vulgi opinionem sequantur.* La preuve en est, continue le cardinal Léon d'Ostie, que dans saint Luc, *beata Maria Joseph patrem Domini appellat;* et, dans saint Marc, *Herodes pro eo quod puella caput Joannis Baptistæ quæsierat dicitur contristatus,* ce que, déclare le cardinal Léon d'Ostie, *utrumque nequaquam verum fuisse nemo qui nescial* [3].

X. Adrevald et son récit. — Adrevald c'est Adalbert. Mabillon l'a montré et l'opinion semble désormais admise. Il était moine à Fleury et dès l'enfance, *parvulus,* en l'année 826 [4]. C'était un moine un peu crédule, mais très laborieux; vers 878 ou 879, il cessa de tenir registre des miracles accomplis auprès des reliques de saint Benoît, et passa la plume à Adelaire. Avant de s'établir greffier des prodiges qui arrivaient à sa connaissance, le digne homme avait composé une *Historia translationis* dont il aimait à se souvenir [5]. Il n'avait cependant pas lieu d'en être fier, on a vu pourquoi. La vérité n'était pour lui que matière à fantaisies qui dénaturent les faits qu'il est censé rapporter [6]. Tout ce qui est de son cru est suspect, mais tout ce qui, à travers ses déformations, reste conforme au récit de l'anonyme de Saint-Emmeran devait être bien notoire pour qu'il n'ait pu l'accommoder à sa façon.

Adrevald raconte que ce fut l'abbé Mummole qui envoya Aigulfe au Mont-Cassin. Comme un abbé de Lérins nommé Aigulfe fut martyrisé et qu'on possédait sa *passio* à Fleury, Adrevald remarqua qu'on n'y disait rien du nom de l'abbé qui avait reçu Aigulfe à la profession religieuse; cette lacune lui déplut et il inséra le nom de l'abbé Mummole, puis, voulant corser un peu cette passion, il raconta que c'était ce martyr Aigulfe, qui avait fait le voyage du Mont-Cassin et dérobé les ossements. La preuve en était que Mummole, Aigulfe et le voyage se trouvaient écrits tout au long dans une certaine *Historia translationis;* Adrevald n'ajoutait pas que cette *Historia translationis* était de son invention.

Pourquoi ce choix de Mummole? Parce que Adrevald ne savait pas à quelle époque exactement le fait était survenu. Paul Diacre disait *circa hæc tempora* et parlait de Gisolfe, mais tout cela était loin, dans le temps et dans l'espace, et comment, vers le milieu du IXe siècle, un moine de Fleury pouvait-il découvrir à quelques années près le règne d'un duc de Bénévent. L'abbatiat de saint Mummole avait duré de longues années, il semblait appartenir à peu près à la période requise, Adrevald n'en demanda pas plus.

[1] On a cité tels manuscrits qui porteraient : *cum in castro Cassini ubi sacrum corpus requiescit,* au lieu de *requiescebat* (Muratori, *Script. rer. Ital.*, t. II, part. 2, p. 348); les meilleurs manuscrits portent *requiescit* et Paul Diacre n'a pu s'exprimer autrement, parce que toutes les fois qu'il a eu occasion de parler du Mont-Cassin ou du tombeau de saint Benoît, il s'est servi d'une expression analogue, *Histor. Langob.*, l. I, c. XXVI; l. VI, c. XL; *Homilia de S. Benedicto, P. L.*, t. XCV, col. 1579. — [2] N. Gaillard, *Dissertation sur les reliques de saint Hilaire,* dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 1861, t. I, p. 264-300; Rédet, *Documents pour l'histoire de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers,* 768-790, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest,* 1848-1857, t. XIV, p. 1-362, t. XV, p. 1-462; voir t. XIV, p. 21, 119-122, 125, 163, 168. — [3] *Chron. Casin.*, l. II, c. XLIV. — [4] Adrevald, *Miracula,* l. I, n. 28, édit. de Certain, p. 65. — [5] *Ibid.*, n. 11. — [6] *Acta sanct.*, septembre, t. I, p. 732-736, n. 17-18, 33-36.

XI. La lettre du pape Zacharie. — C'est encore Adrevald, dans son livre des *Miracles*, qui raconte ce qui suit (n. 15-17) : Pépin le Bref avait un frère nommé Carloman qui se fit moine au Mont-Cassin. On ne manqua pas de l'entretenir des ossements de saint Benoît enlevés par des Francs et le nouveau venu, pour faire preuve de zèle, suggéra — *auctore Carlomanno* — d'envoyer une belle ambassade au pape Zacharie, auprès duquel il se chargeait de l'introduire. Le pape trouva leur demande fort juste et, à ce prince français qui voulait dépouiller la France d'un trésor spirituel, il donna une lettre pour le maire du palais Pépin et il chargea Carloman de la lui remettre. Cette lettre demandait la restitution des reliques à l'Italie. Pépin eût donné les moines de Fleury en sus des reliques, mais on ne lui demandait pas tant; il accorda donc les reliques et enjoignit aux moines de les remettre à Carloman et à un de ses bâtards Rémi, évêque de Rouen.

A Fleury, ce fut bien autre chose. L'abbé Médo parut se soumettre, il savait qu'on gagne peu à résister en face; il laissa aux envoyés de Pépin la liberté de retirer les reliques et s'abstint de paraître ainsi que la communauté. Mais en approchant de la crypte aux reliques, voilà que Rémi et ses gens furent pris d'une terreur folle; ils n'y voyaient plus, hurlaient, se croyaient aveugles, se roulaient à terre. On ne sait trop ce qui leur avait pris. Les imaginations des hommes de ce temps étaient fort accessibles à la terreur que répandaient les histoires de châtiments providentiels réservés aux violateurs de tombes. Adrevald dit : miracle et cécité. Peut-être, mais il n'y était pas, nous non plus; disons panique, et voilà les gens en proie à une crise d'effroi; l'abbé qui attendait en prières le résultat espéré, survient et pardonne, *clementer indulsit*. Toutefois, il n'est plus question d'emporter les reliques et très modestement on se contentera de ce que l'abbé consentira à donner *atque ex ejusdem pretiosissimi confessoris Christi corpore reliquias benignissime contulit.*

Voici l'épisode. On peut y voir ou n'y pas voir un miracle, mais il y a autre chose. Il y a une démarche du prince-moine Carloman, de la communauté du Cassin et du roi Pépin, qui se développe à l'occasion d'un document : la lettre du pape Zacharie. Si cette lettre est authentique elle équivaut à une reconnaissance éclatante de la présence des ossements de saint Benoît à Fleury. Mabillon [1], Mansi [2], et d'autres [3] la recevaient pour authentique, Jaffé la tient pour apocryphe [4], Hahn et Lœwenfeld la déclarent de nouveau authentique et prouvent leur dire [5]. Cette authenticité enfin se trouve combattue par Domenico Bartolini pour des raisons telles qu'on ne peut guère leur faire l'honneur de les discuter [6].

Zacharias episcopus, servus servorum Dei, sanctæ sedi principis apostolorum beati Petri præsidens omnibus episcopis ac presbyteris Ecclesiæ Francorum salutem dicit.

Egregius apostolus dicit : Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum. Et iterum idem ipse : Dum tempus habemus, operemur bonum ad omnes. Et item Scriptura : quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona. Innotuerunt nobis religiosus abbas et presbyter Cassini monasterii beati Benedicti et Karlomannus Deo amabilis monachus, germanus filii nostri Pepini excellentissimi maioris domus, per hos praesentes religiosos Dei servos monachos, concordiæ et pacis sermones inter eum de Grifonem, fratrem ejus, expedire nos mittere. Et ut nos hæc ipsa admonendo dirigamus excellentiæ jam dicit Pippini, filii nostri, ut ad pacis concordiam redeant, vobis propter Deum pacificis mediatoribus; verum etiam pro corpore beati Benedicti quod furtive ablatum est a suo sepulchro, ut ei restituatur. In hoc opere pietatis et misericordiæ libenter aurem accomodare hortamur dilectionem ac sanctitatem vestram, ut primum omnium frater ad fratrem pacis jure in unum redeat, et confundatur iniquitas e medio eorum, caritas vero Dei, vobis prædicantibus et ministrantibus, exuberet inter eos. Deinde et præfati beati Benedicti corpus juxta petitionem servorum Dei sublimitas dilecti filii nostri Pepini, vestra cooperante sanctitate, indubitantes ad proprium remittat locum ut etiam dicti servi Dei de suo gaudeant sibi restituto patre, vosque perhennem habentis mercedem et laudem, pro eo quod juste operati fueritis, ut ad suum sanctissimi viri corpus referatur tumulum ex quo clam ablatum est. Nec enim habet sanctitus vestra, quod in hoc bono opere restitutionis ejus offensionis pertimescere debeat coram Deo, dum creditur, quia ad obtinendum hoc ipsius suffragantibus orationibus et voluntate præfati religiosi Dei servi sint permoti. Valete!

Et voici l'aveu par la communauté du Mont-Cassin, aveu homologué par le pape de Rome de l'enlèvement des reliques. Seulement Adrevald a voulu faire mieux et plus, et il a eu la main malheureuse. Il a donc fait venir Carloman et il a mené Rémi à Fleury. Mais en 747, Carloman n'était pas encore au Cassin et il ne vint en France qu'en 754; Rémi n'était archevêque de Reims qu'en 755. Une fois de plus on est en droit de suspecter la véracité des fantaisies dont Adrevald a encadré la lettre; quant au document pontifical, il paraît ne s'en trouver pas plus mal.

XII. Le témoignage de la chronique de Leno. — Une courte chronique, allant de 568 à 883, a été, semble-t-il, composée au monastère de Leno (diocèse de Brescia), et publiée par Muratori, *Antiquitates Italicæ medii aevi* (Arezzo, 1777), t. xi, col. 617-620 : dissertatio LVII. Depuis cette publication, le manuscrit avait disparu et Pertz, n'ayant pu le retrouver, a reproduit avec quelques fantaisies l'édition de Muratori, *Monum. German. histor., Scriptores* (1839), t. iii, p. 238-240. Un autre Allemand, Bethmann, suggéra dans *Archiv*, t. x, p. 401 sq., une autre façon « critique » d'altérer le texte en vue de se rapprocher du manuscrit dont, avouait-il, « nous ne savons rien. » Un troisième allemand, G. Waitz, a publié et tripoté ce texte, sous prétexte de le compléter (à l'aide d'un manuscrit du Vatican (Ottoboni *6*, fol. 27, xie siècle) et du *Liber Viventium* de saint Faustin de Brescia) dans *Scriptores rerum langobardicarum et italicar. sæc. VI-IX*, dans *Monum. German. hist.*, série in-4°, p. 502 sq.; enfin le manuscrit de la chronique de Leno a été retrouvé à l'*Antoniana* de Padoue, *Scoff. I 27*, ixe siècle, par dom Germain Morin. Les feuillets 123 v° et 124 du manuscrit ont été publiés de nouveau par lui sous le titre : *La translation de S. Benoît et la Chronique de Leno* dans *Revue bénédictine*, 1902, t. xix, p. 337-356.

La publication de Muratori avait comblé d'aise les Cassinésiens qui y découvraient « le plus précieux monument historique pour confirmer la vérité de l'existence des ossements de saint Benoît au Mont-Cassin; » et en effet, il n'y était question de rien moins que de la translation à Leno d'« une certaine partie

[1] Mabillon, *Acta sanct., O. S. B.*, sæc. ii, édit. Venetiis, p. 358; *Annal. bened.*, l. XXII, édit. 1747, n. 12. — [2] Mansi, *Conc. amplis. coll.*, t. xii, p. 350. — [3] *P. L.*, t. lxxx, col. 955. — [4] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, 1851, p. 942. — [5] Hahn, dans *Neues Archiv*, 1876, t. i, p. 580-583; S. Lowenfeld, *ibid.*, 1878, t. iv, p. 173-175; Diekamp, dans *Histor. Jahrb.*, t. i, p. 291; Langen, *Gesch. der röm. Kirche*, t. ii, p. 645, doutent. — [6] *De S. Zaccaria papa*, p. 299.

du corps du bienheureux et très excellent confesseur Benoît. » Voici le texte (fol. 124 r°) : *Anno dominicæ incarn. DCCLVIII, indic. XI ceptum est monasterio dni Salvatoris locus qui dicitur Leones a præfato gloriosissimus rex. Sed ecclesia ad honorem dni Salvatoris, et beate semper virginis Mariæ et beati archangeli Michahelis, ædificata est ab ipso prefatus rex antequam regnum cœpisset. Non longe post introitum regni, et inchoationem hujus cœnobii. Domino cooperantem et prænominato excellentissimo rege translatum est a civitate Beneventum de Cassino castro quædam corporis partem beatissimi atque excellentissimi confessoris Benedicti abbati.*

Donc, en 759, le roi Didier aurait obtenu du Mont-Cassin une colonie de moines et des reliques de saint Benoît pour la nouvelle fondation monastique de *Leones*, au diocèse de Brescia. On ne pouvait se montrer plus généreux et si les moines du Cassin donnèrent *quædam corporis partem* ce fut sans doute pour la première et certainement pour la dernière fois. En effet, en 910, nous lisons dans les *Annales Corbeienses* qu'un moine de la « Nouvelle Corbie » rapporta une insigne parcelle : *Adalgerus ex monte Cassino rediit et attulit insignem portiunculam de S. P. N. Benedicto* [1]. Ce texte est, malheureusement pour lui, tiré d'une pièce de fabrication récente et reconnue apocryphe au premier chef [2]. Un autre texte nous montre le roi de Hongrie Ladislas sollicitant, en 1091, de l'abbé du Mont-Cassin des reliques de saint Benoît, mais on ne voit nulle part que sa demande ait été accueillie. Il reste donc un fait unique, isolé, l'envoi d'une *quædam corporis partem* à Leno, en 759.

Leno garda mal son dépôt, si comme on parait fondé à le croire, le monastère déchu, dépouillé, réduit au rang de prébende, vit sa relique précieuse émigrer à Brescia. En effet, un statut de Brescia de l'année 1473 ordonne le dépôt de cette relique dans la sacristie de la cathédrale ou en tout autre point désigné par le conseil général de la cité [3]. En 1475, les chanoines du Dôme de Brescia firent une reconnaissance solennelle de la relique [4]. Il est fort curieux d'observer qu'avec le temps la *quædam corporis partem* qu'on semblait un peu embarrassé de préciser autrement est devenue un « bras de saint Benoît. » Si la relique sortie de Leno pour entrer à Brescia était entrée à Leno en 759, venant du Cassin, ceci nous ramène à la lettre du pape Zacharie, qui en 750 (751 au plus tard) envoyait une ambassade pour réclamer à Fleury « la restitution du corps de saint Benoît, enlevé furtivement de son tombeau. » Dans l'intervalle de ces neuf années, les reliques n'étaient pas rentrées au Cassin puisque Paul Diacre atteste qu'il a été emporté : *Franci ossa auferentes... ossa asportarunt*, et qu'il n'est demeuré que des débris : *nobis... membra in cinerem defluxa remansisse* [5], la bouche, les yeux, etc. mais tout cela ensemble ne fait jamais l'os d'un bras.

Le Mont-Cassin n'a pu donner à Leno ce qu'il ne possédait pas, et cependant Leno possédait quelque chose, *quædam corporis partem*. Il faut chercher d'un autre côté.

On a vu que l'ex-roi Carloman, pour occuper ses loisirs et tromper les longues heures de l'existence monastique, avait imaginé de se faire conférer une mission à Rome auprès du pape Zacharie et, par celui-ci, en France auprès du roi Pépin, son frère. Toute la combinaison avorta. D'abord, Carloman sollicita Zacharie vers 750-751 et, on ne sait pour quelle raison, n'obtint son *exeat* qu'en 754, lorsque Astolphe, roi des Lombards autorisa le voyage. Arrivé en France où il se targuait d'obtenir la permission de Pépin, son frère, Carloman fut mis aux arrêts, enfermé à Vienne dans un monastère où il mourut peu après. Ses compagnons qu'on peut supposer un peu déconfits par la mésaventure de leur guide royal, se virent, semble-t-il tenus en suspicion, peut-être finalement mis en prison, puisque en mars-avril 757, le pape Étienne II sollicitait du roi Pépin leur délivrance et la permission pour eux de revoir l'Italie [6].

Entre 751 et 757, plus probablement entre 754 et 757, se place le *scenario* imaginé par Adrevald, mésaventure de Rémi, supercherie de Medo et finalement concession par ce dernier aux moines Cassinésiens de quelques reliques. L'abbatiat de Medo, à Fleury, prend place de 738 à 759 [7]; l'épiscopat de Remi commence en 755 jusqu'à 772 [8]. Comme la démarche d'Étienne II est de mars-avril 757, c'est entre 755 et 757 qu'ils ont tenté leur démarche à Fleury et obtenu *ex pretiosissimi corpore reliquias*. Rentrés au Mont-Cassin avec ces *reliquiæ* dans le courant de l'année 757, il est probable qu'on ne manqua pas de faire sonner bien haut, comme une restitution, ce qui était un don purement gracieux et, comme une restitution comporte la totalité ou du moins la presque totalité de l'objet dérobé, c'était le corps, les *ossa* du bienheureux père qu'on affirma posséder au Cassin. Le tour était habile, mais il tourna mal. Le roi des Lombards faisait une fondation bénédictine avec des moines du Cassin. Puisque le monastère était maintenant en possession des reliques rapportées de France, il en voulait sa part, et comme ce pieux monarque ne badinait guère, il fallut en prendre son parti et prélever une part sur ces reliques si récemment recouvrées.

On peut écrire que les moines cassinésiens s'attendrirent à la pensée de doter si richement une « filiale » du Mont-Cassin et de rendre hommage à la cité de Brescia d'où venait Petronax; on peut aussi n'en rien croire. Quoiqu'il en soit, Didier reçut satisfaction. Leno eut sa relique, celle dont il est fait mention dans la chronique et que les circonstances ont amené à Brescia. Provenait-elle de ces *reliquiæ* rapportées de Fleury que s'était réservé le Mont-Cassin? Nous l'ignorons.

Les moines de Leno avaient leur relique et savaient à n'en pas douter son origine. Ce leur était une bonne raison de croire que le corps de saint Benoît avait été transporté en France et dans ce même manuscrit qui contient la chronique citée, on trouve, fol. 103-108 v., un calendrier avec cette mention :

V id. iul. Translatio S. Benedicti abb.

calendrier où le nombre et la précision des fêtes bénédictines invite à reconnaitre une provenance

[1] *Annales Corbeienses*, dans *Script. Brunsvic.*, édit. Leibnitz, Hanoveræ, 1710, t. II, p. 299. — [2] Mabillon, *Annales*, l. XLI, n. 94, avait fait mention de ce texte, dont Bartolini, *De S. Zaccaria papa*, p. 312, fait grand cas, que dom Chamard, *Les reliques de saint Benoît*, in-8°, Paris, 1882, p. 117, note 1, n'ose récuser, et que Potthast, *Bibliotheca medii ævi*, 2e édit., p. 260, exécute à bon droit : *unecht, gefälscht von Paullini oder Falke*. — [3] I. Puccinelli, *Monumenta monasterii Leonensis*, in-4°, Romæ, 1759, p. 7, note 2. — [4] L. Tosti, *Saint Benoît*, trad. Labis, p. 288, note 2. — [5] Paul Diacre, *Historia Langobardorum*, l. VI, c. II. — [6] Jaffé, *Regesta pontificum romanorum*, n. 2335. — [7] Rocher, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Benoît-sur-Loire*, Orléans, 1869, p. 51. — [8] Sauvage, *Tabula synoptica successionis archiepiscoporum Rotomagensium*, dans *Analecta bollandiana*, 1889, t. VIII, tableau synoptique; L. Duchesne, *Fastes episcopaux*, t. II, p. 209, pense que si Remi a eu réellement une mission à remplir dans l'affaire des reliques de saint Benoît, ç'a été avant son élévation à l'épiscopat, la lettre de Zacharie étant de 750-751. Mais il n'est nullement démontré qu'il existe une corrélation entre la lettre de Zacharie, le voyage de Carloman en 754 et la mission de Remi.

bénédictine, tout comme la chronique de Leno, dont il est probablement inséparable. Mais il reste intéressant de constater que la chronique et la tradition de Leno apportent leur témoignage en faveur de la tradition de Fleury.

XIII. Le témoignage d'Amé de Salerne. — Les princes portaient un intérêt embarrassant à saint Benoît. On a dit que le roi Didier avait réclamé sa part dans les reliques rapportées de Fleury; on a dit encore que le roi Ladislas de Hongrie avait, en 1091, renouvelé cette demande, sans succès semble-t-il, auprès de l'abbé du Mont-Cassin et voici que l'empereur d'Allemagne Henri II jetait les moines du Cassin dans le plus grand embarras. En 1022, ce prince dirigea une expédition contre Bénévent; mais comme il était attaqué de la pierre, il voulut implorer sa guérison de saint Benoît. Il gravit la montagne, pria devant le tombeau et, à bout de forces, s'alla coucher. Le biographe de saint Meinverck, évêque de Paderborn, raconte ceci : *Ascendensque montem Cassinum, patrocinium sancti Benedicti et beatæ Scholasticæ sororis ejus pro sanitatis suæ adeptione suppliciter imploravit et mirabiliter impetravit. Denique completa oratione ad hospitium se contulit et lassatus ac debilitatus in lectulo se collocavit. Quo obdormiente S. Benedictus ei apparuit et a Deo in quem speravisset eum exauditum asseruit et ferro medicinali quod tenebat, etc.* [1]. Bref, on tenta l'opération et le malade soulagé, le lendemain, montra à son entourage le « calcul » qu'il tenait dans sa main. L'abbaye reçut des présents et la promesse d'une protection effective [1]. L'auteur de ce récit écrivait au XIIIe siècle ou au XIIe siècle ; il a pris de toutes mains, mais il a évité de dire une chose, c'est que saint Benoît, qui se promenait la nuit à l'hôtellerie et opérait ses hôtes de la pierre, reposait dans son tombeau du Cassin. Cependant cette crise de vessie de saint Henri avait suggéré dès le milieu du XIe siècle un récit intéressant. Vers l'an 1070, le moine (depuis évêque de Salerne) Amatus entreprit une Histoire des princes normands en Italie, il poursuivit son ouvrage jusqu'en 1078 et le dédia à l'abbé Didier. Pierre Diacre avait signalé cet écrit dans son *De viris illustribus Cassinensibus* [2], mais on le croyait à tout jamais perdu, quand Champollion-Figeac en découvrit à Paris une traduction française qu'il publia en 1835 sous le titre de *L'Ystoire de li Normant et la chronique de Robert Viscart, par Amé, moine du Mont-Cassin.* On y lit ceci :

« [Liv. I, ch. XXVIII] Un jor cestui empéreor senti grand dolor à lo flani et plus grave que ne soloit, quar estoit acostumé d'avoir celle dolor. Et encèlle dolor manifesta lo secret de son cuer à ceus qui continuelment en avaient compassion et dist : Comment lo empère romain, loquel est subjett à nous entre li autre royalme de lo monde, est hacié par la clef de saint Pierre apostole et par la doctrine de saint Paul : ensi, par la religion de lo saint père Benedit croirons a acroistre lo impère, se avisons avec vous présentement son cors : car la prédication de tous ces ij apostle par tout le monde fu espasse la foi : mès pour la maistrie de lo Père dona commencement de religion et dona manière de conversation à tuit lui moine.

« Et quand il ot dite ceste parole il s'endormi. Saint Benoît lui apparut, et le gari et lui dit : « O empéror, pourquoi désires-tu la présence moe corporal? Crois que je violle laissier lo lieu où je fus amené de li angele, où la regule de li moine et la vue que je escris, dont la masse de mon cors fu souterrée?

« Et en ceste parole se montre que quant li os d'aucun saint sont translaté de un lieu en autre toutes voiez, lo lieu où a esté premièrement pour la char qui est faite terre, doit estre à l'omme en révérence : et plus se monstre parce que je sequterai. Et lo empéreor de loquel avait paour lo regne, ot paour de un moine.

« Et lo saint lui dist que « sans nul doute tu saches que mon cors veut ici ester, et de ce te donrai-je manifeste signe o la verge pastoral, loquel signe sera manifeste. C'est o la croce laquelle tenoit en main le saint. Et fit la croiz à lo costé de l'empéreor, en loquel lui tenoit lo mal, et lui dit : Réveille-toi sain et salve, et quar ceste enfermeté non auras plus. »

« Et maintenant li empéreor se réveilla sain et salve. Et si coment lo saint lui promisse de celle enfermeté nom ot onques puiz dolor. Et pour cest miracle tant ot dévotion a lo monastier, quar coment il dist qu'il vouloit laissier la dignité impérial, et vivre en lo monastier comme moine. »

Et voici un nouveau témoignage de la translation du corps. Saint Henri veut faire ouvrir le tombeau et confie son projet à son entourage : *manifesta lo secret de son cuer a ceus qui continuelment en avaient compassion*, il leur dit : *se avisons avec vous présentement son cors.* Il est permis de croire que cette nouvelle cause quelque contrariété aux moines qui ne sauraient lui montrer que peu de chose ou si peu que rien, aussi on reste un peu hésitant devant cette vision de saint Benoît survenant à point nommé et reprochant à l'empereur sa curiosité : *Pourquoi désires-tu la présence moe corporal?* Est-ce bien saint Benoît, n'est-ce pas quelqu'un de ses fils spirituels qui a rempli ce rôle, c'est ce qu'on peut présumer. Mais il faut bien lever un coin du voile. Sans doute, les reliques du saint ne sont plus en ces lieux, ce serait trop s'aventurer que de le soutenir, mais ces lieux sont pleins de son souvenir, n'est-ce pas assez? Là : 1° il fut amené par les anges, 2° il écrivit sa règle aux moines, 3° la masse de son corps *fu* souterrée. Jadis, c'est vrai, mais le saint patriarche ou son sosie a soin de dire prudemment *fu* et non pas *est* souterrée. Et l'explication suit immédiatement : « Quand les os d'aucun saint sont transférés, le lieu de la première sépulture, où la chair s'est décomposée, doit être encore honoré. » Quant à une reconnaissance des reliques qu'on pouvait posséder, on n'en voulait pas entendre parler, même pour complaire à un empereur aussi bien disposé que l'était Henri II.

A lire ce récit d'Amé de Salerne, l'auteur de la Chronique du Mont-Cassin ne pouvait se dissimuler que le témoignage ainsi rendu allait contre les revendications des moines, il se gardait bien en conséquence de mentionner Amé et préférait dénaturer son récit. Au lieu d'un souhait passager de Henri II, la pensée de l'ouverture du tombeau devenait une hantise : *Sæpius tamen dubietatis scrupulo movebatur utramnam beatus Benedictus corporaliter hoc in loco qui esceret* et la vision lui arrivait dans un état de demi-sommeil *nec plane dormienti nec ex integro vigilanti.* Dans cet état de somnolence, saint Benoît affirme que son corps est au Cassin : *Scio, inquit Pater Benedictus, quoniam in me hactenus hic dubitasti quiescere; sed ne super hoc amplius dubites; meumque in loco est certissime quiescere corpusculum credas, hoc tibi signum erit. Cum primum hodie surrexeris in egestione urinæ tuæ tres lapillos non parvos mingere habebis, et ex tunc dolore isto amplius non laborabis. Et scias quia ego sum frater Benedictus.* L'empereur est guéri et enchanté — on le serait à moins. Le lendemain matin, les moines le voient arriver au chapitre, il prend la parole et dit : « Que me conseillez-vous, messeigneurs, de donner au médecin qui m'a guéri? »

[1] *Acta sanct.*, juillet, t. I, p. 511, n. 22; juillet, t. III, p. 693, n. 54. — [2] *P. L.*, t. CLXXIII, col. 1032.

Les moines ne manquent pas de répondre qu'il faut donner tout ce que le médecin demandera. Non, dit l'empereur, le Père Benoît m'a guéri cette nuit, je vais payer son remède sur ma cassette, car *nunc plane pro certo cognovi quoniam vere locus iste sanctus est, et nulli mortalium est ullerius ambigendum quin hic Benedictus pater pariter cum sancta sorore sua quiescat.* Et il montra les « calculs » dont il était délivré. Puis il fit quelques donations dont le détail importe peu. Mais voici où s'aperçoit le bout de l'oreille. De retour dans son pays, l'empereur ne manquait pas de jeter au feu tous les manuscrits qui racontaient la prétendue translation de saint Benoît : *Sane quoniam de corpore beati Benedicti quod in hoc loco veraciter requiesceret tum revelatione quam viderat tum sospitate quam senserat fuerat certissimus redditus ubicumque post modum scripturam translationis ejusdem beati Patris repperire potuit flammis exussit : narrans omnibus quæ sibi Dominus hoc in loco ostenderit quæve præstiterit; ex ipsius falsæ translationis serie rationabiliter ostendens hæc frivola esse et conficitia* [1].

De cela, Mabillon ne croit pas un mot :*Nec quivis alius auctor Leoni suffragatur asserenti testimonia translationis in Galliam factæ jussu imperatoris ubicumque reperire potuit combusta fuisse : cum e contrario in Germanicis imo et in Italicis monasteriis non paucis hujus translationis memoria Kalendariis consignata hactenus reperiatur* [2], et après avoir rapproché ces niaiseries de l'historiette absurde d'Adam le custode, il conclut : *Haec somnia sunt in quibus imaginatio passim pingit fingitque id quod quisque cupit.*

XIV. Les témoignages liturgiques les plus anciens. — Si le fait de la translation à Fleury reste encore douteux, alors il sera superflu de s'attarder aux preuves nouvelles; s'il est tenu pour évident, on sera bien aise d'en trouver des preuves nouvelles.

Avant la fin du VIIIe siècle, la translation de 703 faisait l'objet de solennités liturgiques en France, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Irlande. On connaît trois manuscrits du VIIIe siècle, contenant le martyrologe hieronymien, celui d'Epternach (Paris, *lat. 10837*), celui de Berne *(Bern. 289)* et le *codex Blumanus* a Wolfenbüttel [3]. Ce dernier est de l'année 772, le *Bernensis* est un peu moins ancien; quant au manuscrit d'Epternach, il remonte tout à fait au commencement du VIIIe siècle et paraît avoir été écrit en Grande-Bretagne. Ces deux circonstances expliquent pourquoi il ne contient que la fête du *transitus* de saint Benoît (21 mars) et pas celle de la *translatio* (11 juillet) de 703. Mais les deux autres manuscrits offrent les deux fêtes, ce qui montre que la deuxième était déjà connue en 772, au moins dans les pays voisins du Rhin, à Wissembourg et à Metz, d'où proviennent les manuscrits en question [4].

Dès le début du IXe siècle, nous trouvons à Paris les manuscrits *lat. 12260* et *12048*. Le premier des deux vient de Corbie et contient un martyrologe [5]; le deuxième est le célèbre sacramentaire de Gellone écrit en 804 [6] (voir au mot Gellone). Dans ces deux manuscrits sont indiquées les trois fêtes de saint Benoît; au 21 mars, au 11 juillet, au 4 décembre. Au 21 mars on lit : *Benedicti abbatis (12260, 12048)*; au 11 juillet : *Depositio sancti Benedicti (12048)*; au 4 décembre : *Monasterio Floriaco, a partibus Romæ, adventus corporis sancti Benedicti (12048*, fol. 275 v°*)*; au 11 juillet : *Depositio beatæ memoriæ Benedicti abbatis (12260)*; au 4 décembre : *depositio Benedicti abbatis (12260)*. Nulle contradiction entre la fête du 11 juillet *(translatio)* et celle du 4 décembre *(illatio)* puisque des calendriers contemporains les mentionnent à la fois. D'après Adrevald [7] c'était le 11 juillet et non le 4 décembre qui rappelait la mémoire de l'arrivée des saintes reliques à Fleury; le 4 décembre commémorait leur *tumulatio* dans la tombe de l'église Notre-Dame. Au début du IXe siècle appartient le *felire* irlandais d'Oengus [8].

Au milieu du IXe siècle, la solennité du 4 décembre était, en France au moins, aussi populaire que celle du 11 juillet et très anciennement établie : *Solemne festum impendebat sancti confessoris Christi Benedicti, quod ex veteri consuetudine, quotanni pridie nonas decembrium agitur quo conventus multorum populorum, ob tanti memoriam Patris, confluere monasterio solet* [9]. Quant à imaginer que la *translatio* était une translation liturgique de la fête du 21 mars au 11 juillet, cette explication enfantine a dû enchanter son inventeur l'évêque Giustiniani; mais la rubrique du ms. de Gellone la contredit formellement, en sorte que, plus d'un demi-siècle avant la rédaction de la légende d'Adrevald, plusieurs monastères de France célébraient déjà liturgiquement par deux fêtes distinctes le fait de la *translatio*. Il est bon de noter au passage dans le ms. *12048* la croyance que c'est le corps entier qui fut apporté en Gaule : *Monasterio Floriaco, a partibus Romæ adventus* corporis *sancti Benedictini.*

Un magnifique sacramentaire « écrit vers 852, » c'est-à-dire à une date où Adrevald n'avait pas encore publié son *Historia translationis*, et conservé à Reims *(F. 418-462)* porte au fol. 80-81 : *XIII kl. aprilis Vigilia Sci Benedicti abbatis;* au fol. 82 : *XII kl aprilis Natalis sci Benedicti abbatis;* au fol. 92 : *Vidus Julii, translatio corporis sancti Benedicti abbatis.* Ce manuscrit était écrit de la main de Hincmar au dire de Dom Chamard qui renchérissait ainsi sur les bénédictins lesquels avaient eu le tort, dans leur édition de saint Grégoire [10], de s'en rapporter à une copie à eux fournie par l'archevêque de Reims et de fixer la date du manuscrit, sans l'avoir vu, *octavo sæculo desinente vel inuente nono.* En réalité ce manuscrit n'est que du XIe siècle, sauf certaines parties additionnelles qui sont du XIIe, [11]. Voici un monument à écarter, en toute bonne foi.

Avant d'aborder les sacramentaires qui confirment en grand nombre le fait d'une fête généralement célébrée en l'honneur de la translation; il faut ici signaler les martyrologes postérieurs à ceux de Walfenbüttel, de Berne et d'Epternach dont on a parlé déjà. Ce sont ceux qu'ont édité les Bollandistes à la suite du martyrologe d'Usuard et D. Martène après eux; tous renferment la fête de la Translation [12]. Ces manuscrits sont de provenance très diverses. Il y en a de l'abbaye de Renow, de Saint-Ulric d'Augsbourg, de Sainte-Colombe de Sens, de Corbie, d'Angleterre, de Tours, de Lyre en Normandie, de Stavelot en Belgique, d'Auxerre, de Saint-Maximin de Trèves, de Rome même. « Nous ne comptons pas, écrit à ce propos dom F. Chamard, le *Martyrolo-*

[1] *Chron. Cassin.*, l. II, XLIII, XLIV. — [2] Mabillon, *Annales*, ad ann. 1022, l. LV, n. 15. — [3] Sur ces manuscrits, cf. de Rossi-Duchesne, *Martyrologium hieronymianum*, dans *Acta sanctorum*, novembre, t. I, p. VIII, n. 1; p. IX, n. 2; p. XV, n. 6. — [4] L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1883, t. III, p. 26; *cod. Blum. : et in florica monastyr adventio Sci benedicti abb.* — [5] *Acta sanct.*, novembre, t. I, p. XXV, n. 16. — [6] L. d'Achery, *Spicilegium*, édit. in-4°, 1677, t. XIII, p. 388; édit. in-fol., t. II, p. 25. — [7] *Historia translationis*, n. 12, 15. — [8] Cf. Arbois de Jubainville, dans *Revue critique*, 1881, p. 186. — [9] *Historia translationis*, n. 22. — [10] *S. Gregorii opera omnia*, in-fol., Parisiis, 1705, t. III, p. IV. — [11] L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, t. XXXII, p. 285, n. CXVI. — [12] *Acta sanct.*, juin, t. VI, p. 777-832; *Thesaur. anecdot.*, t. III, col. 1547-1618; *Ampliss. collect.*, t. VI, col. 637-738.

gium dit *gallicanum* [1], puisqu'il ne comprend que des saints gaulois et qu'il ne mentionne même pas saint Benoît, au 21 mars. Nous ne parlons pas du martyrologe de Verden [2] où les mois de juin et de juillet font défaut. Nous saisirons néanmoins cette occasion pour signaler un fait étrange dont nous nous abstiendrons d'approfondir le mystère. Dans nos recherches en Belgique,en Allemagne, en Bavière, en Autriche, et surtout en Italie, nous avons rencontré un assez grand nombre de manuscrits liturgiques d'où l'on avait arraché les mois de juillet et de juin, soit dans le calendrier soit dans la partie affectée à la fête des saints. Parfois même on avait essayé d'enlever, par un grattage désespéré, la mention de la *Translation du corps de saint Benoît* [3]. Le fait est confirmé par dom Germain Morin qui l'a constaté à l'Ambrosienne de Milan, dans le manuscrit palimpseste *Beda de Temporibus (M. 12. Sup.)* où le calendrier, transcrit p. 26-45, présente une lacune du 18 mai au 17 juillet par suite de la disparition d'un double feuillet juste au milieu d'un cahier, circonstance qui, au jugement du préfet M. A. Ceriani « est bien simple. Quelqu'un des anciens possesseurs, disait-il, aura voulu à tout prix empêcher qu'on ne lut ce qui était écrit au 11 juillet [4]. » Un martyrologe de la Bibliothèque Barberini offre une notice tout particulièrement remarquable : *V idus Julii in pagum Aurelianum inventio Corporis sancti Benedicti abbatis et depositio ejusdem* [5]. Celui de Stavelot, au diocèse de Liége, s'exprime au 4 décembre dans des termes analogues au calendrier de Gellone : *Inlatio corporis Benedicti in Floriaco.* Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, ne faisait que se conformer à l'usage établi presque partout, lorsque, vers 870, il insérait dans son martyrologe les trois fêtes de saint Benoît *Ex quibusdam præcedentium Patrum Martyrologiis in quandam colligerem unitatem*, disait-il à Charles le Chauve. Si le manuscrit de la Chartreuse de Hérines ne présente que les fêtes du 21 mars et du 11 juillet, c'est tout ce qu'on lui demande, et il ne saurait prévaloir contre le manuscrit jadis conservé à Saint-Germain-des-Prés (Paris, *lat. 13745*) du IXe siècle qui est l'autographe d'Usuard et contient les trois fêtes [6].

1° *Paris.* — Nous ne ferons, dans ce qui va suivre que reproduire quelques pages de dom Chamard dont l'enquête peut être considérée comme ayant apporté des résultats définitifs; il y a cependant quelques corrections à faire, elles seront indiquées à la fin de ce paragraphe. A Paris, une centaine de manuscrits liturgiques, sacramentaires, missels, bréviaires ou martyrologes, depuis le IXe jusqu'au XVe siècle, nous permettront de nous rendre compte de l'extension qu'avait prise en France la fête de la Translation de saint Benoît. Ils représentent la plus grande partie des Églises de France, qui toutes, à l'exception de deux ou trois, avaient adopté de célébrer les deux fêtes du 21 mars et du 11 juillet, quelques-unes même celle du 4 décembre. Ce sont les Églises d'Aix (fonds lat., n. *1038*, XIVe siècle, et *1060*, en 1467); d'Alby (*ibid.*, n. *751*, XIIIe ou XIVe s.); d'Amiens [7] (*ibid.*, n. *12050*, écrit en 853 par Rodrade; *9432*, XIe siècle); d'Angers (*ibid.*, n. *273*, XIVe s.; *868*, XVe s.; *11590*, Xe s.); d'Arles (*ibid.*, n. *752*, XIVe s.; *1018*, XIIe s.); d'Autun (*ibid.*, n. *9883*, XIIIe s.; *10565*, XVe s.); d'Auxerre (*ibid.*, n. *12260*, déjà cité); de Bayeux (*ibid.*, n. *1298* et *1299*, XIIIe s.); de Beaumont-sur-Oise (*ibid.*, n. *18362*, vers l'an 1200); de Beauvais (*ibid.*, n. *13747*, XIIe s.; *9429*, Xe s.; *8006*. XIe s.); de Bordeaux (*ibid.*, n. *871*, XVe s.); de Bourgueil (*ibid.*, n. *1043*, XIVe s.); de Carcassonne (*ibid.*, n. *1035*, XIVe s.); de Châlons-sur-Marne (*ibid.*, n. *1269*); de Chartres (*ibid.*, n. *1265*, *1053*, *17310*); de Clermont (*ibid.*, n. *9085*, XIe s.); de Cluny (*ibid.*, n. *888*, XVe s.); de Corbie, (*ibid.*, n. *12052*, écrit en 986 par ordre de l'abbé Ratalde); de Saint-Corneille de Compiègne (*ibid.*, n. *18001*, XIVe s.); de Coutances (*ibid.*, n. *1300*, en 1271); de Dijon (*ibid.*, n. *9754*, XIIIe s.; *879*, XVe s.); d'Epternach (*ibid.*, n. *10158*, XIIIe s.; *9433*, XIe s.); de Saint-Evroult (*ibid.*, n. *10062*, XIIe s.); de Fontainebleau (*ibid.*, n. *9970*, XIIIe s.); de Glandève (*ibid.*, n. *878*, XVe s.); de Gellone [8] (*ibid.*, n. *12048*, déjà cité); de Saint-Josaphat (*ibid.*, n. *10104*, XIIe s.); de Landais (*ibid.*, n. *9863*, XIIe s.); de Langres (*ibid.*, n. *1303*, XIVe s.); de Laon (*ibid.*, n. *9226*, XIIIe s.); de Liessies (*ibid.*, n. *9440*, XIIe s.); de Lisieux (*ibid.*, n. *1446*, XIe s.); de Saint-Martial (*ibid.*, n. *743*. XIe s.; *822*, XIe s.; *1042*, XVe s.; *1254*, XIe s.); et de Saint-Etienne (*ibid.*, n. *836*, XIVe s.); de Limoges; de Lyon (*ibid.*, n. *1017*, XIIIe s.); de Maguelonne (*ibid.*, n. *14447*, XIVe s.); de Marmoutier (*ibid.*, n. *9431*, Xe s.); du Mans (*ibid.*, n. *1302*, n. *867*, XVe s.); de Meaux (*ibid.*, n. *1054*, XVe s.; *1296*, XVe s.); de Saint-Pierre de Metz (*ibid.*, n. *10028*, XIVe s.); de Montebourg (*ibid.*, n. *12885*, XVe s.); de Nevers [9] (*ibid.*, n. *17333*, XIe s.); de Nivellon (*ibid.*, n. *12410*, XIIe s.); de Noyon (*ibid.*, n. *1267*, n. XIVe s.); de Pamiers (*ibid.*, n. *959*, XVe s.); des Filles-Dieu de Paris (*ibid.*, n. *9942*, XVIe s.); de Saint-Germain-des-Prés (*ibid.*, n. *12834*, XIIIe s.; *12833*, vers 1216); de Notre-Dame (*ibid.*, n. *745*, XVe s.; *1293*, en 1471; *11591*, XIIe s.); de la Sainte-Chapelle de Paris (*ibid.*, n. *8884*, XIIIe s.); du diocèse de Poitiers (*ibid.*, n. *873*, XVe s.); et de Luçon (*ibid.*, n. *8886*, XIVe s.), qui en était un démembrement; du Puy-en-Velay (*ibid.*, n. *1304*, XVe s.; *1278*, XIVe s.); de Rennes (*ibid.*, n. *9439*, XIIe s.); de Remiremont (*ibid.*, n. *823*, XIIe s.); de Rodez (*ibid.*, n. *1306*, en 1458); de Rouen (*ibid.*, n. *863*, XVe s.); de Saintes (*ibid.*, n. *1307*, XVe s.); de Séez (*ibid.*, n. *1272*, XVe s.); de Senlis (*ibid.*, n. *1268*, XIVe s.); de Lens (*ibid.*, n. *1028*, XIVe s.); de Saint-Corneille de Soissons (*ibid.*, n. *17321*, XIIIe s.); de Tarentaise (*ibid.*, n. *8889*, XVe; et bibl. de Lyon, n. *1053*, en 1400); de Toul (*ibid.*, n. *10018*, XIVe s.); de Toulon (*ibid.*, n. *877*, XVe s.); de Tournus (*ibid.*, n. *1027*, XIVe s.); de Tours, (*ibid.*, n. *1096*, XIe s.), les trois fêtes (n. *9439*, Xe s.; *9434*, XIe s.); de Troyes (*ibid.*, n. *865*, XVe s.; *1063*, en 1417); de Tulle (*ibid.*, n. *1256*, XIIIe s., *870*, XVe s.); de Variville (*ibid.*, n. *11000*, XIIIe s.); de Verdun (*ibid.*, n. *12029 a*, XVe siècle) et de Vienne en Dauphiné [10] (*ibid.*, n. *11589*, Xe s. au moins).

2° *Lyon.* — Ici aussi, la plupart des Eglises célébraient la fête du 11 juillet aussi bien que celle du 21 mars. — Bibliothèque de la ville : mss., n. *183*, XIIIe s.; *195*, XIIIe s.; *848*, XIe s.; *849*, en 1400; *852*, en 1524; *872* et *1850*, XIe s. — Grand séminaire; missels imprimés à Venise de 1501 et de 1549.

3° *France.* — D'autres manuscrits dispersés dans les bibliothèques publiques confirment le fait établi par les manuscrits entrés au dépôt de Paris : A Reims, n. *121-121 c*; *191-207c*, du XIIIe s.; *207-209 c*, du XIe s.; *189-15 c*, du XIIIe s.; *162-164 c*, du X-XIe s.; *125-160*, du XVe s.; *320-272 c.* seconde moitié du

[1] *Ampliss. collectio*, t. VI, col. 661. — [2] *Ibid.*, t. VI, col. 681. — [3] Chamard, *op. cit.*, p. 66, note 4, et dans *Le Contemporain*, 1881, t. XXII, p. 471, note 4. — [4] *Revue Bénédictine*, 1902, t. XIX, p. 352. — [5] Chamard, *op. cit.*, p. 471. — [6] *Ampliss. collectio*, t. VI, col. 678. — [7] Il faut lire Corbie. Voir Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, n. 22 pour le ms. *12050;* et *ibid.* n. 42 pour le ms. *9432*, qui est de la seconde moitié du IXe siècle. — [8] Voir Delisle, *op. cit.*, n. 7. — [9] *Ibid.*, n. 114. — [10] *Ibid.*, n. 97; c'est un sacramentaire d'une église du nord de la France, écrit au XIe, peut-être à la fin du Xe siècle : Delisle écrit qu'au XIIe siècle il servait à l'église Saint-Corneille de Compiègne.

IXe siècle (voir L. Delisle, *op. cit.*, n. 21); *418-452 c*, (dont nous avons parlé déjà, XIe s.; Delisle, *op. cit.*, n. 116) — A Arras : mss. *339*, XIVe s.; *271*, XVe s..; *297*, XIVe s.; *58*, XIIIe s.; *444*, XIIIe s.; *448*, XIVe s.; *465*, XIVe s.; *356*, XVe s.; *391*, XVe s.; *638*, XVe s.; *768*, XVe s.; *530 b*, en 1608. — A Tours, mss. *144*, en 1343; *146*, XVe s.; — A Angers, mss. *83*, Xe s.; *85*, XIIe s.; *86*, XVe s.; *107*, XIVe s.; *108*, XVe s. — A Amiens, mss. de Corbie *117*, *118*, XIVe s.; *139*, XVe s.; *Missale Ambianense* du XIIe s., côté *170*; et *156*, XIIe s.; *159*, XIVe s.

Raoul Tortaire, moine de Fleury, avait quelque raison d'écrire que de son temps, au XIe siècle, « toute la Gaule, » solennisait la mémoire de saint Benoît; il n'avait pas moins raison d'ajouter, *Mense julio translatio gloriosi Patris non modo apud Gallos, sed etiam apud complures nationes celebriter recolitur.*

4° *Belgique.* — A la bibliothèque royale, ms. *lat.. 9428*, IXe siècle, évangéliaire; fol. *155* v° : *In translatione sci Benedicti evangelium : Ecce nos reliquimus omnia ;* n. *1815*, IXe siècle, *calendarium: 2032-2033*, Xe siècle, *Calendarium et antiphonarium: 9217-9218*, IXe-Xe siècles, *Officia: 1813-1814*, XIIe s., *Liber officiorum* (tous quatre venant de l'abbaye de Stavelot); dans le premier *(1815)* le mot *translatio* a été gratté mais demeure visible : n. *209*, XIVe s.; *233*, XIVe s.; *355*, XVe s.; *394*, XIVe s.; *395*, XIVe s.; *674*, XVe s.; *1460*, XVe s.; *398*, XIVe s.; *401*. XVe s.; *2086*, XIIe s.; *2028*, XIVe s.

La bibliothèque des bollandistes conserve un psautier manuscrit du Xe siècle publié par N. de Hontheim, *Prodromus Historiæ Trevirensis*, 3 vol., in-fol., Augustæ Vindelicorum, 1757, t. I, p. 357-371, on lit au 21 mars : *Natalis sancti Benedicti abbatis*, et au 11 juillet; *N(a)t(a)lis sancti Benedicti abbatis.* Dom Chamard a énuméré une multitude de livres d'heures, diurnaux, bréviaires, martyrologes et autres rogatons des XIVe et XVe siècles qui témoignent assurément de l'usage d'honnêtes maisons comme Corsendouck, Tronchiennes, Grimerghen, etc., etc., mais personne ne songe à contester, qu'à partir du XI-XIIe siècle, il est bien plus difficile de citer un livre liturgique qui omette la fête de la Translation que d'en citer vingt qui en font mention. Dom Chamard triomphe ingénument à la pensée de pouvoir aligner les monastères, les collégiales, les cathédrales, c'est une satisfaction qu'il serait impossible de lui ravir, mais qui n'ajoute rien à la constatation de fait pour une période plus reculée, laquelle importe seule ici.

5° *Suisse.* — La bibliothèque de Saint-Gall conserve sous le n. *348* un sacramentaire à l'usage d'une église indéterminée, copié au VIIIe siècle; au fol. 251 : *V idus julii, Natalis sci Benedicti.* Le n. *397*, IXe siècle, donne au fol. 54 : *XII kl. aprilis Natalis sci Benedicti abbatis* et *vidus julii Depositio sci Benedicti abbatis.* De même encore les mss. n. *184* et *450*. A la suite il faudrait nommer les n. *338*, XIe siècle; *339*, XIe siècle; *340*, XIe siècle; *341*, XIe siècle; *342*, XIe siècle, que dom Chamard vieillit tous d'un siècle ou deux, et les n. *376*, *380*, *387*, *413*, *414*, du XIIe siècle.

6° *Rhénanie.* — Le rayonnement de l'abbaye de Saint-Gall devait faire connaître les travaux littéraires et liturgiques dans toute la région et la vallée du Rhin. Dans les dernières années du IXe siècle. Notker avait publié son martyrologe dans lequel il combinait plus ou moins heureusement les ouvrages similaires de Rhaban Maur et d'Adon de Vienne. Rhaban était lui-même en relations suivies avec Grimold, abbé de saint Gall, et de Mayence, Rhaban à son tour rayonnait et répandait autour de lui son opinion. Ses écrits sont ainsi un témoignage authentique des idées admises sur les bords du Rhin au commencement du IXe siècle, Rhaban acceptait le fait de la translation en France, en conséquence il écrivait dans son martyrologe : *Depositio, Benedicti abbatis... Monasterio Floriaco, a partibus Romæ adventus corporis sancti Benedicti abbatis.* L'opinion ainsi admise à Fulda suggéra au moine Wandalbert de l'abbaye de Prum, au diocèse de Trèves, les vers suivants au 21 mars [1] :

Tum duodena fide Benedicti et nomine fulget
Cœnobiale decus duce quo lætatur in orbe

et au 11 juillet :

Tum Beneventanis translata a montibus, almi
Busta Patris Benedicti nunc Liger altus honorat.

7° *Bavière.* — Nous avons vu plus haut que, au dire de Léon d'Ostie, l'empereur Henri II, à son retour en Bavière, jetait au feu tous les manuscrits mentionnant la translation, et cela *ubicumque reperire potuit.* D'où il faut conclure qu'il n'en a pas brûlé beaucoup car un grand nombre lui a échappé. Cela n'étonne point l'évêque Giustiniani car, dit-il *non asserit Leo publico imperatoris decreto omnibus hoc jussum esse : quare nimirum si in kalendariis quibusdam remanere hujusmodi translationis memoria potuerit* [2]. A la bonne heure! Il n'est que de s'entendre; mais le *quibusdam* reste une jolie trouvaille, car les manuscrits du XIe siècle et depuis, originaires des parages où s'exerçait l'autorité de Henri II, sont en grand nombre. Mais il y a une preuve plus formelle que leur témoignage de l'imposture de Léon d'Ostie. Henri II fonda en 1007 l'église de Bamberg et ne cessa de l'entourer de sa protection. En 1020, un pape y venait en visite et l'église recevait de son fondateur un missel — n. *4456* — conservé à la réserve de la bibliothèque de Munich, missel qui servit au culte pendant de longues années ainsi que l'attestent deux lettres synodales de l'an 1058 et de l'an 1087 qui y sont transcrites. Or, sur ce missel, on lit au 21 mars : *XII kal. aprilis Benedicti abbatis* et au 11 juillet : *V idus translatio Benedicti abbatis.*

Après cet irrécusable témoignage [3] on peut sans crainte interroger les manuscrits des moniales d'Altenhoven (Munich, n. *2768*, XIVe s.); des cisterciens de Bavière (n. *2658*); des bénédictins d'Anspach (n. *3205*, fol. 186, XIVe s.); de la cathédrale d'Augsbourg (n. *3902*, XIVe s.; *3903*, en 1396); de l'église du Saint-Sauveur (n. *1035*, XIVe s.); de celles de Dietramszell (n. *1348*, XIVe s.); de Benedictoburn (n. *4548*, XIVe s.; *4563*, XIIIe, s.; *4573*, XVe s.); de Frisingue (n. *6421*, Xe s.; *6422*, XVe s.; *7674*, XIVe s.); de Chiemsee (n. *5509*); d'Ebensberg (n. *5917*, XVe s.); de Fürstenfeld (n. *6915*, XIVe s.; *6918*, en 1498); de Furstenzell (n. *7209*, XIVe s.; *7213*, XIVe s.; *7214*, XIVe s.; *7215*, XIVe s.); de Kaisheim (n. *7902*, XVe s.; *7922*, XVe s.); du monastère d'Oberaltaïch (n. *9633*, XIIe s.; *9728*, XIVe-XVe s.); d'Indersdorf (n. *7614*); de Passau (n. *11013*, XIIe s.); de Saint-Emmeran de Ratisbonne (n. *14600*, XIIIe s.; *14868*, XIVe s.; *14828*, XVe s.); de Salzbourg (n. *15719*, XVe s.; *15713*, XIe s.; *15955*, XIVe s.); de l'abbaye des Prémontrés de Schelftlarn (n. *1719*, XIIe s.); de Tegern (n. *19276*, en 1276) ; de Saint-Zénon de Reichenhall (n. *16404*, XIVe s.), etc.

8° *Autriche.* — A la bibliothèque de Vienne, autre

[1] *Wandalberti martyrologium*, dans d'Achéry, *Spicilegium*, t. V; édit. in-fol., t. II, p. 38; *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur*, p. 112, n. 1; ms. de Saint-Gall, n. *250*, fol. 28. — [2] F.-M. Giustiniani, *Apologia*, n. 34. — [3] Voir Dom François Chamard, *op. cit.*, t. XXII, p. 649.

série de livres liturgiques des XIIIe, XIVe et Ve siècles, des incunables qui proviennent des diocèses de Salzbourg, de Passau et confirment le témoignage des manuscrits bavarois. D'autres viennent de Brixen, dans le Tyrol, de Gran en Hongrie, de Gmunde, de Moelk, de Sainte-Croix en Autriche, de Saint-Blaise, dans la Forêt-Noire. Les Églises de Bohême célébraient aussi la *Translatio*, le détail de tous ces manuscrits a été donné par Dom Chamard.

9° Pologne. — Mêmes investigations et mêmes résultats à la bibliothèque de Cracovie, dans les livres liturgiques, en petit nombre, venant de Moravie, des diocèses de Wradislaw, de Cracovie, de Gnesen.

10° Espagne. — Les manuscrits de Silos acquis par la Bibliothèque nationale, notamment les n. *261 1293*, *2134*, du XIVe siècle attestent la célébration de la translation à Silos et dans le diocèse de Burgos au 21 mars et au 11 juillet; le *2194* nouv. acquis, donne une octave à la fête du 11 juillet. *Le missale mixtum* imprimé à Tolède, en 1500, indique pour la fête de la Translation au 11 juillet le même degré de solennité que pour celle du 21 mars.

11° Italie. — A Rome, à la bibliothèque Vaticane, outre un certains nombre de livres liturgiques, missels ou bréviaires venus d'Allemagne, d'Angleterre et de France et attestant la tradition de Fleury, on peut citer un certain nombre de manuscrits d'origine italienne. Dominique Giorgi a fait usage dans son édition du martyrologe d'Adon des mss. n. *435* (IXe ou Xe s.), *444* (Xe s.), *511* (Xe ou XIe s.), *514* (Xe ou XIe s.), qui étaient à l'usage de Rome; en outre les n. *567* (IXe s.), *429* (XIIIe s.) à l'usage des frères mineurs) et le missel n. *2050* du XIIIe s., qui paraît avoir été en usage à Rome, soit au Château Saint-Ange, soit dans un couvent de carmes. En outre, on peut considérer comme romains ou originaires de l'Italie centrale, le n. *4773* (XIIIe) et surtout le n. *4772* (XIe siècle).

A la bibliothèque Casanate, le ms. *B. II. 1* du XIe siècle.

A la bibliothèque Barberini, le ms. *XIV, 72*, du XIIe siècle, à l'usage de l'église de Gaiazzo (Caiacensis), montre que la fête de la Translation était célébrée jusque dans la province de Capone, au pied du Mont-Cassin.

A Rome plus que partout ailleurs on constate l'enlèvement du feuillet du 11 juillet. En particulier à la bibliothèque Casanate, cod. *A. 14-13*; *A IV 16.*

A Florence, on trouve aussi parmi les manuscrits qui contiennent la fête du 21 mars et celle du 11 juillet. Le sacramentaire *CXXI* mentionne les deux solennités dans son calendrier; le n. *CXXIII* aussi, et le *missale Fesulanum* du Xe-XIe siècle.

A Venise, le ms. *LXXXI : XCII 1*, class. 1, du XIVe siècle est un bréviaire *ad usum Ecclesiæ Venetiarum* et il contient les deux fêtes de saint Benoît.

A Milan, les plus anciens manuscrits repoussent strictement toute fête pendant le carême, la fête du 21 mars est donc omise, alors on adopte le 11 juillet, jour déjà adopté par les églises suburbicaires [1] ms. *D 84, infer.* Missel de Bobbio (voir ce mot); ms. *H 100 infer.; Missale Vercellensis ecclesiæ*, Xe siècle, en partie brûlé, fol. 83 r° : *V id. julii, Natale sci Benedicti abbatis;* ms. *H 27 infer.* du XIe-XIIe s., *Calend. Veronens.* ou *Vicent : XII kl. april. Sci Benedicti abbatis* et *V idus julii translatio sci Benedicti abbatis;* ms. *I, 197, infer. : Brev. Ordinis Humiliatiorum* (vers 1470), fol. 276 : *In natali S. Benedicti abbatis;* fol. 327 : *In translatione sancti Benedicti.*

12° Angleterre. — Dom Martène a publié un *calendarium anglicanum* [2] dans lequel on lit au 21 mars : *S. Benedicti abbatis;* au 4 décembre : *S. Benedicti abbatis.* Les manuscrits liturgiques proprement anglais offrent peu d'intérêt. La chronique de l'abbaye de Croyland, en 972, constate la célébration de la fête de saint Benoît en Angleterre; les *Statuts* de Lanfranc en font une solennité du même rang que l'Épiphanie, la Purification et l'Annonciation [3]. Un canon d'un concile tenu à Oxford, en 1222 s'exprime ainsi : *Hæc sunt festa, in quibus post missam opera rusticana concedimus; sed antequam, non : Octave Epiphania, ss. Johannis et Pauli, translatio S. Benedicti, translatio s. Martini* [4].

13° Écosse. — Le *Kalendarium Drummondiense*, qui semble d'origine irlandaise, et qui remonte au Xe-XIe s, porte au 11 juillet : *V idus, translatio sancti Benedicti abbatis, quum corpus, post monasterium ejus a gentibus destructum, ad Galliam Floriacum translatum et sepultum est honorifice in eo* [5]. Même fête dans les calendriers de Hermandston, de Culross, de Ferne [6].

14° Irlande. — Il suffira de rappeler ici le *Felire Festiloge* d'Oengus, au début du IXe siècle [7] et le martyrologe d'O'Gorman, composé vers 1167, mais ces textes celtiques sont sujets à recevoir des interprétations variées.

En somme, on peut conclure avec Domenico Giorgi : *Tanti fuit apud transalpinos cœnobitas præsertim S. Benedicti e Casino monasterio in Gallias ad Floriacense cœnobium translatio, ut in vetera fere omnia Latinorum hagiologia et in ipsos libros liturgicos, monasterium usui accomodatos ea commigravit* [8].

XV. Les témoignages historiques. — Parallèlement aux témoins liturgiques prennent rang des témoins moins impersonnels dont il suffira de dire quelques mots, puisqu'ils sont d'une importance moindre que ceux qui ont été discutés jusqu'ici.

Une bulle du pape Jean VIII, datée du 5 septembre 878, rendue à la suggestion de l'abbé Théodebert de Fleury, contient cette affirmation : *Quod revelatione divina per monachos ejus loci a Beneventana provincia corpus illuc s. Benedicti pervenerit, olim allatum, ibique reverenter humatum, sicut manifestissima constat veritate* [9]; et comme Jean VIII ne parle que par ouï-dire et sur la parole de Théodebert, il atteste du moins l'opinion alors généralement acceptée en France [10].

En 876 et en 898, deux testaments valent à Fleury d'honnêtes héritages. Le comte Echard et sa femme Richilde donnent la villa de Patriciacus au monastère *ubi sanctus Benedictus debito quiescit honore* et l'acte de donation est signé *inter majus altare et sacratissimum patris Benedicti corpus* [11].

En 899, après bien des alertes, les moines de Fleury purent reconstruire leur monastère détruit qui ne cessa plus d'être en grande vénération. Alors, avec le Xe siècle et les siècles suivants les témoignages se succèdent ou plutôt s'accumulent et s'entassent sans prouver autre chose sinon qu'on ne doutait pas que le corps du patriarche des moines d'Occident fût à Fleury. Nous avons vu, qu'en effet, il était impossible d'en douter. Les polémiques du XVIIe et du

[1] Muratori, *Script. rer. Italicar.*, t. II, part. 2, p. 1027, 1038. *Adonis martyrologium*, édit. Giorgi, p. 716, 717. — [2] *Ampliss. collectio*, t. VI, col. 635, 653; *P. L.*, t. LXXII, col. 621. — [3] *P. L.*, t. CL, col. 475; Martène, *De antiq. Eccles. ritib.*, t. IV, col. 499. — [4] *Conc. Oxon.*, can. 8, dans Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. XXII, col. 1153. — [5] Forbes, *Kalendars of scottish Saints*, in-4°, Edimbourg, 1872, p. 18. — [6] *Ibid.*, p. 42, 59. — [7] Déjà rappelé plus haut; cf. Arbois de Jubainville, dans *Revue critique*, 1881; p. 186. — [8] *Martyrol. Adonis*, p. 331. — [9] Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. IX, p. 172. — [10] Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, saec. II, *De Transl. S. Benedicti*, n. 13. — [11] Mabillon, *Annal bened.*, l. XXXVII, ad ann. 876, n. 81; *Catena Floriacensis*, p. 111-112, 113.

XVIIIe siècle auxquelles nous avons fait allusion ne font que montrer l'impossibilité de soutenir le contraire avec quelque chance de succès.

XVI. Les dernières polémiques. — Au XIXe siècle, ces discussions se réveillèrent pour s'assoupir enfin à jamais. En 1840, Carlo Troya consacra une note érudite à la question à propos d'un diplôme de Gisolfe II duc de Bénévent [1]. Les bibliothécaires de l'abbaye du Mont-Cassin se croyaient tenus à défendre l'opinion contraire à la translation, Gattola s'en était acquitté, Dom Tosti apporta à la même cause le secours de son érudition facile et imprécise [2]; on ne pouvait attendre de lui une démonstration critique, ce ne fut qu'une dissertation littéraire. Peu après Dom J.-B. Pitra énonçait en passant son opinion favorable à Fleury [3]. En 1876, un anonyme chez qui l'éducation n'égalait pas les convictions publiait une brochure valant à peine le poids du papier [4]; en 1879, le cardinal Bartolini défendait avec plus de bonne volonté que de critique l'opinion en honneur au Mont-Cassin [5] et peu après un bon travail sortait d'Orléans favorable à la tradition de Fleury [6]. Dom François Chamard avait mis à profit de longs voyages pour grouper les témoignages liturgiques qu'il rapprocha, dans un travail distingué, des témoignages historiques. Son livre sur *Les reliques de saint Benoît*, in-8°, Paris, 1882, 212 pages, mettait fin à la discussion par la solidité de l'argumentation et l'abondance des preuves. On pouvait regretter, sans doute, des longueurs, une méthode confuse et une surabondance de compliments, mais les faits rassemblés étaient décisifs et le présent travail lui doit la plus grande partie des matériaux qui y sont entrés. Des éclaircissements de détails ont été apportés depuis, c'est ainsi qu'on a retrouvé le texte du ms. de Naples, celui du manuscrit de Padoue et cette dernière trouvaille a suggéré à son heureux inventeur, qui sait se placer « sans le moindre effort au-dessus des mesquines préoccupations d'un soi-disant sentiment national »*(sic)* — et on en a eu la preuve [7] — une solution qui ne saurait être passée sous silence : « Voici, écrivait cet auteur, à quoi l'on pourrait songer : persuader au Saint-Père, protecteur de l'Ordre bénédictin, de recommencer avec plus de succès et d'autorité, les tentatives faites par son prédécesseur Zacharie pour faire rendre à son tombeau primitif ce qui se trouve encore à Fleury du corps du saint Patriarche. » — Ce qui veut dire : dépouiller la France, qui les possède depuis douze siècles, des reliques de saint Benoît, pour les expédier en Italie. L'auteur de cette proposition qui, nous dit-il, a su se « placer sans le moindre effort au-dessus des mesquines préoccupations d'un soi-disant sentiment national, » s'appelle Dom Germain Morin.

XVII. Bibliothèque. — En 1874, Léopold Delisle écrivait que « la bibliothèque de Fleury pourrait fournir la matière d'une curieuse monographie, dont les éléments sont malheureusement épars à Orléans, à Paris, à Rome, à Berne et dans plusieurs autres villes de l'Europe [8] ». L'appel fut entendu et l'histoire de cette bibliothèque fameuse fut écrite peu d'années après [9].

Dès le VIIe siècle, Fleury posséda des livres; quelques-uns se sont conservés, contemporains probables de l'abbé Mommole. Non seulement les scribes copiaient les livres de l'Écriture sainte, mais ils s'occupaient de réunir les ouvrages des Pères de l'Église, dont un témoin est demeuré, magnifique homéliaire de 344 p., orné d'initiales, contenant des sermons de saint Léon, de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Optat de Milève et de saint Jean Chrysostome. En outre, on rencontre parmi les manuscrits copiés au VIIe siècle le *De mortalitate* de saint Cyprien, l'*Ad Donatum* du même, l'*Hexaméron* de saint Ambroise, les commentaires de saint Jérôme *In Isaïam* et l'*Epistola sancti Augustini ad Dardanum*. Adrevald écrit que l'abbé Mommole conçut la pensée de s'emparer des reliques de saint Benoît à la lecture des *Dialogues* de Saint-Grégoire; nouveau livre à compter dans le catalogue primitif.

On ne sait rien de bien certain sur les accroissements au VIIIe siècle, mais au siècle suivant, les copies du *scriptorium* de Fleury se multiplient à tel point que l'abbé Magnulf fait construire une salle particulière où les moines pussent lire commodément, et afin qu'ils ne fussent pas réduits à mettre les manuscrits sur leurs genoux, il plaça une table dans cette salle, ce qui lui attira l'approbation d'Alcuin. Cette salle se trouvait à côté de l'église; il est possible qu'elle servît à la fois de salle de lecture et de bibliothèque. Théodulfe organisa les écoles de Fleury, y favorisa la copie des manuscrits et le fonds dut s'accroître rapidement. Théodulfe était évêque d'Orléans et abbé de Fleury, qu'il gouverna dix-neuf ans et demi, de 798 à 818. Les exemplaires de la Bible qui a gardé son nom furent sans doute confectionnés à Fleury, ce qui donne une haute idée de l'habileté et de l'outillage de ce monastère, bien que le texte de Fleury (pour Théodulfe) ne soit pas le meilleur.

La faveur de Charlemagne pour Théodulfe avait achevé ce que la protection des reliques de saint Benoît avait commencé, Fleury recevait présents sur présents. Charles le Chauve présenta un évangéliaire : *ob merita sancti Benedicti textum evangelii dedit Floriaco subtili operis diversitate fabricatum* [10]. Le comte Eccard léguait à l'abbé Théodebert, en 875, les livres contenus dans un petit coffre : *Libri qui sunt in utica parvula*, et en outre ceux qui avaient appartenu à son frère, *qui fuerunt germani mei, id est, canones pœnitentiales, liber Ambrosii de Mysteriis*.

A cette date du IXe siècle nous possédons un catalogue de la bibliothèque [11]; il comporte soixante-dix-huit numéros :

Auctores hujus monasterii :

1. *Virgilius* (au-dessus *Servius*). 2. *Bœtius*. 3. [*P*] *sichemachia*. 4. *Terentius*. 5. *Sedulius*. 6. *Alcuinus*. 7. *Arator*. 8. *Terentius*. 9. *Tres* (au-dessus : *III*) *Aviani*. 10. *Catonem*. 11. *Prosperum*. 12. *Avianum*.

[1] C. Troja, *Storia d'Italia*, in-8°, Napoli, 1839-1855, t. IV, part. 4, p. 295. — [2] L. Tosti, *Storia della Badia di Monte Cassino*, 3 vol. in-4°, Napoli, 1842-1843. — [3] J.-P. Pitra *Histoire de saint Léger évêque d'Autun et martyr*, 1846, p. 95. — [4] *Monte Cassino, Fleury, Le Mans, chi de tre posside le mortali spoglie de SS. Benedette e Scholastica? Disquisizione apologetica*, in-18, Bologna. — [5] D. Bartolini, *Di. S. Zaccaria a degli anni del suo pontificato*, in-8°, Ratisbonne, 1879. — [6] *Catena Floriacensis de existentia corporis sancto Benedicti in Galliis*, connexa a doct. Brette et profess. Cuissard, 1880. — [7] *Sancti Aureli Augustini tractatus sive sermones inediti, ex codice Guelferbytano 1096 detexit adjectisque commentariis criticis primus edidit Germanus Morin O. S. B.*, Monaci, 1917; cf. [H. Delehaye], *Un germain pédant*, dans *La Libre Belgique*, n. 50, *The Times*, *literary supplement*, 11 avril 1918; et *Dom Germain Morin*, dans même recueil, 18 avril 1918. Sur « l'ingénuité et la simplicité transparentes qui étaient les qualités distinctives » de cet auteur, cf. P. Lejay, dans *Revue critique*, 1901, p. 70. — [8] L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, in-4°, Paris, (1874), t. II, p. 364. — [9] Ch. Cuissard, *Inventaire des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans, Fonds de Fleury*, in-8°, Orléans, 1885, — [10] Adrevald. — [11] Ms. de Berne, n. *3*, dans *Catalogue général des manuscrits de France*, t. XII; Ch. Cuissard, Orléans, 1889, p. III, et dans *Inventaire*, p. 209-211; dans ce catalogue, le n. *3* est un Prudence, le n. *13*, un Walter, poème du moine de Fleury, Gérald, au Xe siècle; le n. *15*, un grammairien, *Albinus talem grammaticam condidit est Donatus;* le *33* est aujourd'hui le *123* Orléans (*39* Libri); le *42* est à Berne, n. *233*; le *70* est à Orléans, n. *28*.

13. *Wallarium.* 14. *Esopum.* 15. *Albinum.* 16. *Hamarædum (= Smaragdum).* 17. *Lib. pronosticorum.* 18. *Prudentium* [*P*] *sichemachie.* 19 *Dialogum Gregorii* [1]. 20. *Liber paralipomenonis* (sic). 21. *Ysidori tres.* 22. *Passio sancte Felicitatis.* 23. *Passionarii tres.* 24. *Expositiones duo super Genesim.* 25. *Expositiones super V libros Moysi.* 26. *Augustinum de sancta Trinitate.* 27. *Expositio super Apocalipsin.* 28. *Augustinus de Deo concordis* (sic). 29. *Expositio super Cantica canticorum.* 30. *Alquinum.* 31. *Lib. pronosticorum.* 32. *Vita Patrum.* 33. *Regula clericorum.* 34. *Epistola Ieronimi ad Eustochium.* 35. *Epistole de gradibus sacerdotalibus.* 36. *Ysidori super Leviticos.* 37. *Quadraginta omeliæ Gregorii.* 38. *Pastoralis cura.* 39. *Lib. Pastoralis regule.* 40. *Lib. quid significant vestimenta ecclesiæ.* 41. *Liber de Regibus.* 42. *Fisiologus.* 43. *Vita S. Medardi.* 44. *Liber sanctorum Patrum, de fide.* 45. *II expositiones super Spalitrium (= Psalterium).* 46. *Omelie super evangelia.* 47. *Tria* (sic) *historia super Genesi.* 48. *Passio sancti Quintini.* 49. *Expositiones super Evangelia.* 50. *Epistole magni Alexandri regis.* 51. *De revelatione capitis sancti Johannis.* 52. *Oratio sancti Augustini.* 53. *Liber Proseri (= Prosperi) de contemplativa vita.* 54. *Liber Yeronimi super duodecim explorationes Prophetarum.* 55. *Passio sancti Lantberti.* 56. *Commentarium Ieronimi presbyteri.* 57. *Liber calcalatorie* (sic) *artis.* 58. *Sermones sanctorum Patrum.* 59. *Liber de decem cordis.* 60. *Lib. de sancta Trinitate.* 61. *Missales libri tres.* 62. *Expositio super epistolas Pauli.* 63. *Decreta Affricani concilii.* 64. *Romanus ordo.* 65. *De lege ribuaria* (sic). 66. *Augustinus super epistolas Johannis.* 67. *Dialagus Severi.* 68. *Epistolæ Jacobi.* 69. *Augustinus super Matheum.* 70. *Augustinus ad Thimasium.* 71. *Expositio Raboni* (sic). 72. *Beda de temporibus.* 73. *Collectarii tres.* 74. *Beda de sanctis Locis.* 75. *Gradalia V.* 76. *Antiphonarii IIII.* 77. *Psalteria IIII.* 78. *Plenaria IIII.*

Les invasions des Normands qui saccagèrent Fleury, durent entraîner bien des pertes de livres, sinon de la totalité, puisqu'un certain nombre s'est conservé jusqu'à nous. La réforme clunisienne releva le monastère et l'observance. Par son ordre, on travailla à reconstituer la bibliothèque et le manuscrit de Berne, *433*, conserve un catalogue du xe siècle qui montre qu'on ne travailla pas en vain; toutefois il ne compte que quarante numéros [2] :

1. *Retorica Ciceronis.* 2. *Timeus Plato.* 3. *Porphirius cum Categoriis Augustini.* 4. *Simphosius lib. regulæ astrolapsus.* 5. *Lib. I de astronomia.* 6. *Lib. de utilitatibus astrolapsis.*7. *Exceptiones Prisciani* (corrigé : *de Prisciano).* 8. *Corpus dialecticæ.* 9. *Priscianus major cum minore de constructione.* 10. *Item de constructione* (en marge : *Priscianus de XII versibus).* 11. *I Virgilius.* 12. *I. Terentius.* 13. *I. Horatius.* 14. *I. Sallustius.* 15. *I. Bœtius.* 16. *I. Juvenalis cum Persio in uno volumine.* 17. *Excidium Trojæ.* 18. *Prudentius major.* 19. *Item Prudentius minor cum Aratore.* 20. *Item Prudentius minor.* 21. *Item Arator.* 22. *Sedulii II.* 23. *Avianus I.* 24. *Cato I* (corrigé : *Catones II).* 25. *Donatus minor cum majore et barbarismo et conjugationibus.* 26. *Beda de metrica arte I.* (en marge : *Item Donatus cum conjugationibus).* 27. *Serviolus. I. cum Esopo.* 28. *Tres libelli declinationum.* 29. *Euticius.* 30. *Priscianus de formatione.* 31. *I. Carmen de quibusdam lapidibus moraliter pertractat* (en marge *Mico).* 32. *Macrobius.* 33. *Musica* (en marge : *tres quaterniones de musica Bœtii).* 34. *Ad Deodatum.* 35. *Ad Augustinum.* 36. *Commentum Bœtii in categorias Aristotelis.* 37. *Commentum Bœtii super isagogas.* 38. *Periermenia Apulei cum periermeniis Aristotelis.* 39. *Retorica Ciceronis ad Herennium.* 40. *Commentum super Juvenalem.*

Au commencement du xe siècle, l'abbé Lantpert fit copier le glossaire, aujourd'hui à Berne n. *236;* Gerbert fait des emprunts à Fleury, et il écrit à son ami Constantin qui vient le voir : *Comitentur iter tuum Tulliana opuscula et de Republica et in Verrem et quæ pro defensione multorum plurima Romanæ eloquentiæ parens conscripsit* [3]. Toutes ces richesses reposaient dans la *Turricula* : livres, testaments, privilèges [4]; à l'abri du feu, grâce au bibliothécaire Isembertus, *vir magnæ sanctitatis atque prudentiæ, qui composuit suæ obedientiæ armarium contra insanientium terrores ignium* [5]. Chaque écolier devait faire présent de deux manuscrits en quittant le monastère [6], et les voyageurs rapportaient d'autres manuscrits de leurs voyages. Abbon rapportait d'Angleterre un sacramentaire et bientôt arrivait de Ramsey un *pontificale : Etiam a transmarinarum partibus regionum, loco Ramegisus nuncupato, illi divitiæ plurimarum advehebantur opum, inter quæ Episcopalis benedictionis liber, primordia omnium aurata gestans versuum* [7]. Les abbés Abbon, Gauzlin, Veran accroissaient la bibliothèque; l'abbé Simon, le 11 juillet 1103, fit décider en chapitre que tous les prieurés dépendant de Fleury contribueraient nécessairement à l'entretien de la bibliothèque.

La pièce suivante est une ordonnance de l'abbé Macaire du 1er mars 1147 relative à la dotation de la bibliothèque et la contribution que doivent fournir les différentes maisons dépendant de Fleury.

Ego M. abbas videns bibliotece nostre codices vetustate nimia cariosos et teredine ac tinea rodente corruptos, ad eorum refectionem et novorum comparacionem seu membranarum cœmcionem, rogacione etiam Attonis carissimi fratris nostri, hoc in capitulo nostro, conventu toto asenciente et rogante, constitui. Constitui, inquam, ut tam ego quam priores nostri et qui intra monasterium obedientias habent, ad hoc opus tam necessarium, tam utile, tam honestum, annuatim in brumali festivitate sancti Benedicti aliquid conferamus. Quam pecuniariam collacionem sive collectam armarius noster ab his quibus imposita est exigens et observans, in pretaxatos usus accurate et diligenter expendet. Quod si ego vel abbas qui mihi successerit aliquam obedienciam vel internarum vel exterarum in manu sua tenere voluerit, illius obediencie debitum persolvet. Ego igitur et qui mihi succedet abbas decem solidos annis singulis dabo. Prior de Regula V *solidos. Prior de Patriciaco* V *solidos. Prior de Salo* V *solidos. Tesaurarius* II *sol. Camerarius* II *sol. Cellararius* II *sol. Infirmarius* XII *den. Pristinarius* (sic) XII *den. Eleemosinarius* XII *den. Prepositus de hac villa* II *sol. Magister de opere* XII *den, Prior de Sancto Aniano* II *sol. Prior Gionensis* II *sol. Prior de Sancto Briecio* XII *den. Prior de Sacro Cesaris* II *sol. Prior de Castello Novo super Cheram* II *sol. Prior de Castello Novo super Ligerim* XII *den. Prior de Sancto Gervasio* XII *den. Prior de Sancto Jacobo* II *sol. Prior de Sancto Hilario* XII *den. Prior de Valliaco* XII *den. Prior de Loirriaco* II *sol. Prepositus de Curti Matriniacensi* II *sol. Prepositus de Villare* II *sol. Prepositus de Diaco* II *sol. Prepositus Almericurtis* II *sol. Prepositus de Evera villa* II *sol. Prior de (E)vera castro* XII *den. Prior Stampensis* II *sol. Prior de Vitriaco* XII *den. Prior de Monasteriolo* XII *den. Prior de Catalecto* XII *den*

Cet acte a été conservé par plusieurs copies dans

[1] Peut-être le volume que lisait l'abbé Mommole. — [2] Ch. Cuissard, *Orléans*, dans *Manuscrits des bibliothèques publiques*, t. XII, p. V-VI; ces deux catalogues ont été publiés par Hagen, dans *Jahrbücher fur classische Philologie*, 1869, p. 510 sq.; Ch. Cuissard, *Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans*, Fonds de Fleury, 1889, p. XXXII, 212-213. Voir aussi ms. de Berne, n. *4*, fol. 54. — [3] Gerbert, *Epist.* LXXXVII, *ad Constantinum.* — [4] *Liber miraculorum*, IV, c. XXVII. — [5] *Vita Gauzlini*, n. 39; sur Isambart et Isambert qu'il faut distinguer; voir L. Auvray, dans *Annales de la Soc. hist. et archéol. du Gâtinais*, 1887, t. VII, p. 44. — [6] *Bibliotheca Floriacensis*, p. 302. — [7] *Vita Gauzlini*, n. 43.

les mss. Bibl. nat. *7696*, fol. 157 v°, copie du XIIe siècle, incomplète de la fin, peut-être abrégée, mais la plus ancienne par la forme et par le fond; Bibl. d'Orléans, ms. *492*, fol. 170, copie du XVIe siècle, qui a été édité par *Joannes a Bosco* (J. Dubois) dans la *Floriacensis vetus Bibliotheca*, t. I, p. 409, par Edward, *Memoirs of libraries*, t. I. p. 283, par L. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 365, enfin par Prou et Vidier, *Recueil des chartes*, 1904, p. 343, n. CLI, d'après trois copies, dont deux, plus complètes que celle du ms. *7696* contiennent une énumération de manuscrits qui a pu être ajoutée à la rédaction primitive, de même que les noms de prieurés qui n'appartenaient pas à Fleury au temps de l'abbé Macaire. Le taux des redevances diffère également dans le ms. *7696* et dans le *492*.

Voici la conclusion qui manque dans le ms. *7696* :

Et ne aliquis sucessorum nostrorum hoc statutum infringere aut adnihilare presumat, sigilli nostri et sigilli capituli impressione roborare et confirmare decrevimus. Hoc etiam firmiter tenere precipimus, ut nulli priorum predictorum fastum venientium exeundi licentia concebatur donec debitum cantori et armario persolvat.

Ita signatum: Macharius, abbas, S. Lancelini, prioris, Dagoberti, prioris claustralis, Juliani Vitalis, infirmarii, Actonis cantoris et armarii, Petri Salensis, Guillelmi Vastonis, Artaudi, capicerii, Artaudi, eleemosinarii, Hugonis, tertii prioris, Joannis, succentoris, Joannis, medici.

Actum est hoc in capitulo nostro solemniter kalend. martii anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo quadragesimo sexto, regnante Ludovico, rege Francorum et duce Aquitanorum, anno decimo regni ejus.

Le souvenir de cet abbé, ami des livres, se conserva à Fleury sous une forme originale. Au jour anniversaire de Macaire, les moines buvaient un coup de vin et le cellérier était tenu de donner du « meilleur » qu'il y eut dans la cave [1]. Macaire avait trouvé un bibliothécaire nommé Acton ou Hatton, dont le nom se lit sur le ms. *13* de Berne, fol. 110.

Hic est liber sancti... quem Hato bibliotecarius fecit, quem siquis...; il mourut en 1147, peu de temps après avoir déterminé l'abbé Macaire à porter la décision qu'on vient de lire.

Julianus, successeur de Hatton ne se montra pas moins zélé. « Voyant, nous dit-il, qu'il manquait quatre feuillets à un ouvrage, j'ai cherché partout pour les retrouver, car ce livre est rare; ce n'est pas sans peine que je les ai trouvés dans un monastère de clercs près de Bourges. » Les quatre feuillets faisaient partie d'un Lactance, qui est aujourd'hui conservé à la Bibl. nat., *ms. lat., 3476*, ayant été offert à Charles IX par Petau. On lit encore ces mots :

Liber Sancti Benedicti Floriacensis. Hunc supplevit Julianus.

Au XIIIe siècle, la bibliothèque reçut de nouveaux accroissements. L'abbé Jean y veillait et on possède encore aujourd'hui douze manuscrits de Fleury portant la mention suivante : *Hic liber est Sancti Benedicti Floriacensis quem scribi fecit Johannes, abbas istius ecclesiæ, anno Incarnationis dominicæ millesimo CC° XXX° IX°. Qui eum furatus fuerit, anathema sit.* Les manuscrits conservés sont aujourd'hui à la bibliothèque d'Orléans; inscrits sous les numéros *23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 32, 37, 40, 202.*

En 1471, trois religieux sont accusés et condamnés pour avoir volé plusieurs manuscrits entre autres une Bible magnifiquement écrite [2].

Sous l'abbé Bégon de Murat, en 1515, on dressa un inventaire, perdu aujourd'hui. Il serait possible qu'il fallut rattacher à ce catalogue plusieurs cotes encore inexpliquées. Le manuscrit *44* d'Orléans porte la lettre *D* toute seule; le manuscrit *15* porte *P* [3] et Casimir Oudin nous apprend que *In bibliotheca Floriacensi, littera A*[4], *exstat logica Petri Abælardi cum logica R. Mauri* [4] et le n. *222* actuel d'Orléans n'est autre que cet *A*[4] arrivé jusqu'à nous [5]. Toutefois cette double cote peut se rapporter à un inventaire plus ancien. Ce qui permet de croire qu'on en fit un sous l'abbé Bégon c'est que les mss. d'Orléans *142* et *143* portent les anciens numéros *16* et *17* avec le millésime 1415.

En 1552, autre inventaire, malheureusement très sommaire, mais qui a « le très grand mérite d'avoir été fait avant le pillage des protestants » et dont l'original est conservé dans le ms. lat. *137* des Nouv. acquis. de la Bibl. nat., fol. 9-26. Il comprend trois cents numéros et porte ce titre : *Catalogus librorum qui in bibliotheca cœnobii Benedictini Floriacensis ad Ligerim reperti sunt postridie nonas decembris, anno Domini 1552.* Cette recension est malheureusement incomplète, car il est impossible d'admettre qu'avant le pillage, Fleury ne possédait que trois cents manuscrits, puisque douze ans après, Pierre Daniel met son nom sur quarante-quatre manuscrits de cette collection, son frère François en possède huit, et, en 1602 Jacques Bongars en lègue plus de quatre cents de même origine, tandis que par les acquisitions faites par Christine à Petau, la Vaticane en possède quatre fois (?) autant. En chiffres ronds on arrive aujourd'hui à porter le chiffre des manuscrits de Fleury à deux mille environ, sans compter tous ceux qui se trouvent en Angleterre, en Suède, en Russie, en Allemagne.

Devant un nombre si imposant, les trois cents numéros de l'inventaire de 1552 font piètre figure et Ch. Cuissart s'est demandé « si nous n'aurions pas, avec cette recension, la liste des volumes composant la bibliothèque des écoles. En étudiant l'ensemble de ces manuscrits, on ne voit aucun livre de chœur, ni psautier, ni cérémonial. Quelques commentaires sur l'écriture sainte et plusieurs Vies de saints peuvent-ils être pris en considération, quand on lit la mention de cinquante-trois livres de grammaire ou de philosophie et vingt-trois de Décrétales. Les poètes y sont nombreux : Térence, Virgile, Ovide, Stace, Lucain, Juvénal, Prudence et Sédulius viennent à côté des historiens Salluste, Tite-Live, Eusèbe, Josèphe, Bède, Hégésippe et Victorin. Cicéron représente les orateurs avec ses Catilinaires et ses traités *De Senectute, de Amicitia, de Oratore.* Enfin la médecine, la musique, l'arithmétique et la science de l'astrolabe complétaient le *quadrivium.* De cette énumération (il semble ressortir) avec évidence que ce catalogue n'est que le recueil des ouvrages à l'usage des écoliers. Cependant on doit regretter sa concision, car il est bien difficile aujourd'hui de retrouver le numéro correspondant à nos manuscrits [6]. »

La prise et le pillage de Fleury par les protestants furent une des manifestations par lesquelles la Réforme tint à honneur de manifester son goût pour les arts et les belles-lettres. Ce ne furent pas seulement les châsses et les reliques, mais de non moins inoffensifs volumes, des chartes, des bulles, des polyptyques que ces odieux sectaires déchirèrent, brûlèrent, anéantirent, afin de guérir la postérité du goût d'aller à la

[1] Dom Chazal, *op. cit.*, ad ann. 1146. — [2] Bibl. d'Orléans, ms. *394 bis*, détails du procès dans D. Leroy, *anno 1471.* — [3] Publié par L. Delisle, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, 1884, p. 426-439; et par Ch. Cuissart, *Orléans*, dans *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France*, 1885. Introd., p. VII-XVIII. — [4] *De scriptoribus ecclesiasticis*, t. I, col. 1172. — [5] Ch. Cuissard, *Documents inédits sur Abelard*, Orléans, 1880. — [6] Ch. Cuissard, *Inventaire des manuscrits de la bibl. d'Orléans. Fonds de Fleury*, 1885, p. XXXIV. Dans l'édition qu'il en a donné en tête du *Catalogue des manuscrits des bibliothèques de France*, t. XII, Orléans, Introd., p. VII-XVIII, Cuissard a identifié un certain nombre de numéros de ce catalogue avec les manuscrits actuellement à Orléans et à Berne.

messe et de prier Dieu en latin. Secte exécrable qui a privé pour jamais l'histoire de milliers de titres et de monuments que rien ne remplacera.

Au milieu de ces fureurs, quelques moines, assez braves pour risquer leur vie en sauvant des manuscrits, se glissèrent parmi les Huguenots. Une bourse d'une main, une bouteille de l'autre, ils séduisirent sans beaucoup de paroles ces réformateurs. Le bailli du monastère, Pierre Daniel, ne montra pas moins d'ardeur et de courage que les moines bibliophiles, mais pour d'autres motifs. L'abbé de Fleury était alors le cardinal Odet de Châtillon, huguenot avéré, bientôt apostat et marié, Daniel étant dans ses bonnes grâces, il ne fit nulle difficulté de lui abandonner sa part de butin. Pour apaiser les moines, Daniel consentit à leur abandonner quelques manuscrits et mit les autres dans sa maison d'Orléans, peut-être en fit-il une sorte de commerce [1]. Instruit, ami des belles choses, le bailli s'était constitué la plus merveilleuse bibliothèque que jamais particulier eût possédée. Il en faisait les honneurs avec sérénité, feuilletait ses richesses, envoyait des variantes aux curieux, révisait des textes. « La bibliothèque de Daniel m'attire surtout, » *Trahit me maxime Danielis bibliotheca*, écrivait Jacques Bongars [2]. La volumineuse correspondance de Daniel, conservée à Berne, ne s'occupe guère que de son trésor. » L'Orléanais, écrit L. Delisle, était alors un véritable marché d'anciens manuscrits dont la célébrité avait franchi les limites de la France. Témoin les recommandations contenues dans une lettre d'Isaac Vossius à Nicolas Heinsius : « Si vous allez à Orléans, informez-vous je vous prie, d'une dame noble qui demeure à environ dix ou douze lieues d'Orléans sur la route de Bourges. Elle a beaucoup de manuscrits qu'elle vendrait à bon marché. Plusieurs en avaient été pris par un libraire qui me les a vendus et comme je lui demandais les autres, il me répondit que cette dame venant de perdre son fils il n'avait pu traiter avec elle. Ce libraire habite au coin d'une place sur laquelle demeurent les autres libraires d'Orléans [3]. »

Après la mort de Daniel, en 1603, Paul Petau et Jacques Bongars achetèrent les livres à sa succession et en firent deux lots; ils eurent le tout pour quinze cents livres. Paul Petau sentant combien il avait peu de droits à s'approprier le bien volé au monastère, fit une restitution à Fleury, dont le manuscrit *218* d'Orléans, fol. 7, garde le souvenir :

Hoc Hugonis Floriacensis Chronicon religiosæ congregationi Floriacensi P^s. Petavius in regni curia consiliar. L. M. D. dedit MDC IX. Et à la première page on lit : *Petavius in Parlam. Paris. consil. R.* Enfin ces mots inscrits sur la couverture : *M. l'abbé Dubois, Ces deux livres liez ensembles appartiennent au monastère de Saint-Benoist à Fleury, 1628*, Le deuxième livre visé par cette note semble être le n. *263*.

Petau mourut jeune laissant un fils, Alexandre, qui consentit à laisser André Duchesne travailler dans sa bibliothèque, mais finit par vendre celle-ci en grande partie à la reine Christine de Suède (voir *Dictionn.* au mot : GOTHICUM *Missale*), et le lot s'achemina vers Stockholm. Une lettre de Chanut à Mazarin nous apprend l'embarquement clandestin de ces richesses lorsque Christine quitta la Suède : « Elle a secrètement fait embarquer les plus belles tapisseries de sa maison, le meilleur de sa bibliothèque et le plus précieux de son cabinet dans (le) navire [4]. » Transportés à Rome ils finirent après la mort de Christine par entrer dans la bibliothèque du Vatican.

Le fonds acquis par Bongars fut transporté d'Orléans à Strasbourg. Mabillon contribua à mettre en circulation à ce sujet un récit inexact [5]. Bongars, a-t-il dit, les aurait légué par testament au fils de son hôtesse, nommé Gravinet. Mais Janus Grüter, bibliothécaire de l'électeur Palatin, avait acheté les livres qui auraient pris le chemin de Heidelberg. Cette ville fut prise en 1622 et la bibliothèque offerte par le vainqueur au pape Grégoire XV, qui chargea Allatius du transbordement lequel ne fut achevé que sous Alexandre VII; ce serait le *fonds Palatin* de la Vaticane. Or Janus Grüter n'avait rien acheté et le jeune Gravinet ne lui avait rien vendu et au lieu d'aller à Heidelberg et à Rome les livres de Bongars prirent le chemin de Berne où ils sont encore.

Après le pillage de 1562 et le prélèvement du bailli Daniel, les moines de Fleury récupérèrent quelques manuscrits. Ils ne les négligèrent pas. Sur le n. *107* d'Orléans, on lit : *Ces coutumes sont de l'abbaye de Sainct-Benoist de Fleury sur Loyre, tesmoin frère Jude Bernard, 1592*, L'année suivante, 1593, frère Magnan donne un Psautier avec des initiales peintes. En 1605 Jean Dubois écrivait : « Malgré les malheurs des guerres il existe encore à Fleury un grand nombre de monuments précieux que nous a conservés la divine Providence. » De tous ceux qu'il cite, un seul a été identifié avec le n. *159* d'Orléans. Cependant il affirme avoir restitué tous ceux qui lui avaient été prêtés.

En 1656, les bénédictins firent une nouvelle recension de leurs manuscrits; elle est conservée dans le manuscrit n. *61* d'Orléans sous le titre : *Catalogus librorum antiquæ bibliothecæ*, les livres sont disposés en six groupes sous les lettres A, B, C, D, E, F [6]. Un catalogue tiré des *Collecta ex chartulario Floriacensi*, fournit une nomenclature semblable, mais très abrégée et sans aucune notation; c'est une simple liste des manuscrits au nombre de deux cents. Sur le dos d'un certain nombre de manuscrits, on relève des numéros de classement qui correspondent au catalogue précédent, car les chiffres et les indications semblent appartenir à la même époque. Toutefois ces numéros ne peuvent convenir au catalogue fait en 1656 et conservé à Orléans dans le ms. *61*, qui n'indique que cent quatre-vingt-quinze manuscrits.

Entassés dans une salle voisine de la sacristie, les manuscrits parurent dignes de recevoir un logis mieux approprié, et, en 1658, une délibération du chapitre décida la construction d'une bibliothèque. Toutefois

[1] H. Hagen, *Etudes sur Daniel*, dans *Zur Geschichte der Philologie*, in-8°, Berlin, 1879, p. 1-52; sur J. Bongars, p. 55-216; H. Hagen, *Zur Feier des Stiftungstages der Universität und der Inauguration des neuen Rektors... Inhalt : Der Jurist und Philolog Peter Daniel aus Orléans..., Mit einer Beilage: achtzehn ungedruckte Briefe von Gelehrten des XVI Jahrhunderts enthaltend*, in-4°, Bern, 1873; cf. C. Thurot dans *Revue critique*, 1874; C. Diatzko, dans *Mus. Rhen.* t. XXIX, p. 462; C. Bursian, dans *Jahresbericht über die Fortschritte der classichen Alterthumwissenschaft*, 1874, p. 28-31; H. Hagen, *Jacobus Bongarsius, Ein Beitrag zur Geschichte der gelehrten Studien des XVI-XVII Jahrh., Programm der Berner Kantonschule*, 1873-1874, in-4°, Bern, 1874; cf. C. Thurot, dans *Revue critique*, 1874, p. 279-281; H. Hagen, *Catalogus codicum Bernensium (Bibliotheca Bongarsiana)*, in-8°, Bern, 1875, præf., p. X-XXIX; Cf. L. Jarry, *Une correspondance littéraire au XVIe siècle. Pierre Daniel et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la Bibliothèque de Berne*, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 1876, t. XV, p. 343 sq. — [3] L. Delisle, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1876, t. XXXVII. — [3] G. Huet, *Une lettre relative aux collections de la reine Christine de Suède*, dans *Revue des bibliothèques*, 1901, t. XI, p. 21, lettre de Chanut à Mazarin, La Haye, 11 décembre 1653. — [4] Mabillon, *De liturgia gallicana libri III*, in-4°, Parisiis, 1685, præf., n. XI. — [5] C. Diatzko, dans *Jenær Literaturzeitung*, 1874, p. 397, d'après une phrase de la préface de son *Querolus* dédié au cardinal de Châtillon. — [6] Donné par Ch. Cuissard, dans *Inventaire des manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, 1885, p. 214-221; et dans *Catalogue*, t. XII, Introd., p. XVIII-XXIV.

il y eut encore soit des vols, soit des prêts non suivis de restitution [1]. En 1720, Dom Chazal entreprit une recension générale des manuscrits du monastère. L'original fut achevé en 1724; il a été volé par l'Italien Gulielmo Libri dans le fonds duquel le n. *1345* porte ce titre : *Bibliotheca manuscripta Floriacensis*, manuscrit sur papier, in-folio du XVIIIe siècle, 1720. Heureusement une double copie en est demeurée, et, bien qu'incomplète, n'est pas dépourvue d'intérêt [2]. Les manuscrits y sont divisés en vingt articles et s'élèvent au nombre total de deux cent soixante-six [3]. Une lettre de Dom Sebelon à Dom Clément, datée du 22 mars 1759, nous apprend qu' « il manque déjà quelques-uns de ceux qui étoient à la maison quand il a fait son catalogue. Le ms. par exemple, coté *215*, de huit cents ans, qui contenoit une partie du martyrologe de l'Église de Sens, n'y est plus; on pourroit peut-être en demander des nouvelles à M. l'abbé Lebeuf, car je crois qu'il a été à Saint-Benoist depuis que ce catalogue a été fait [4]. »

La perte de l'original volé par l'italien Libri est d'autant plus regrettable, que le catalogue dressé en 1763 n'analyse pas tous les manuscrits de Fleury. Dans l'*Historia manuscripta Floriacensis* (ms. *270 bis* d'Orléans) Dom Chazal nous a conservé quelques numéros des volumes, quinze en tout; on en peut recueillir d'autres dans l'*Histoire littéraire de la France* et dans les éditions patristiques ou miscellanées des bénédictins; il semble en résulter qu'entre 1720 et 1763, le classement et les numéros des manuscrits n'ont subi aucun changement. Il y a ici une légère difficulté tirée d'une note mise au bas de la page 15 du catalogue de 1763 et qui ferait croire que l'identité des numéros n'est pas constante [5].

Le *Catalogue des auteurs ou écrivains dont on trouve les ouvrages dans les manuscrits de Fleury* en 1763, est incomplet, il ne donne pas les noms des ouvrages correspondant aux titres indiqués. Et même de ces deux cent neuf manuscrits, il y en a trois qui n'ont pas être retrouvés, les n. *145*, *194* et *207*. Ces trois numéros retranchés, il reste cent six manuscrits, au lieu des deux cent soixante-six de Dom Chazal. Égarer quarante manuscrits d'une seule bibliothèque en quarante-trois ans, voilà qui ne fait guère l'éloge des bénédictins [6]. Cependant à ces deux cent six viennent s'ajouter quelques autres manuscrits non mentionnés par le rédacteur de 1763 identifiés depuis, ce qui porte le nombre à deux cent quarante-cinq, le déchet était donc de vingt et un manuscrits, Dom Sebelon avait raison de le laisser entendre; il faut, quoiqu'il en put arriver, toujours dire la vérité.

En 1790, Fleury subi le sort commun à toutes les maisons monastiques. Les moines furent chassés, les livres furent épargnés grâce au zèle d'un prêtre éclairé, l'abbé Carré, curé de Saint-Marc en 1783, archiviste du district d'Orléans en 1791; il fut, dit-il, « contraint par les excès de la tourmente de quitter Orléans en 1793, » et se retira à Gien. Peu de temps après, il fut reçu et employé dans l'administration en qualité de secrétaire adjoint, puis chargé de confectionner les inventaires des livres et des manuscrits qui existaient dans les différents dépôts littéraires du ressort. A Fleury, Carré fit faire des caisses, y enferma des manuscrits et escorta les voitures jusqu'à Gien. Son inventaire rédigé il l'envoya à la commission des arts. Thibaudeau, président de la commission répondit, félicita et ajouta : « Vous êtes invité à porter votre attention sur les restes des manuscrits de Fleury, ci-devant Benoît-sur-Loire et en particulier sur un Sacramentaire qui a plus de mille ans d'antiquité, un Usuard très ancien, une histoire d'Eusèbe de Césarée, notés et remarqués par les savants (n. *105*, *273* et *268* d'Orléans). Quoique je ne mentionne que ces trois manuscrits, les autres ne doivent pas être négligés... » 22 frimaire, an III.

Carré aperçut le bout de l'oreille et répondit de Gien : « Tous ceux que j'ai vus ne m'ont pas paru également intéressants, » puis il décrivait les trois numéros désignés et peu après il écrivait aux Administrateurs du département, que le nombre des manuscrits de Fleury transportés et inventoriés à Gien s'élevait à deux cent trente environ. De Gien, les manuscrits furent transférés dans l'église du monastère désaffecté de Bonne-Nouvelle, ils y demeurèrent jusqu'en 1807. Pendant ce temps le fonds subissait encore un déchet. Le 18 pluviose an XII, le ministre de l'Intérieur fit envoyer à la bibliothèque de Paris un manuscrit grec ayant pour titre : *Orationes ex Thucydidis historia cum aliis orationibus ex variis historicis græcis excerpta* il y devint le n. *696* du fonds grec.

En 1820, le conservateur Septier publia un volume intitulé : *Manuscrits de la bibliothèque d'Orléans*, in-8°, Orléans, 1820, 287 pages. Ce n'est qu'une copie presque complète du catalogue de 1763, faite sans regarder les originaux ce qui permit à l'italien Libri de mettre des volumes non classés à la place de ceux dont il formait sa bibliothèque personnelle. Le catalogue de Septier n'est ni exact ni complet. Pour compléter les renseignements donnés par Septier, L. Delisle a fait usage du volume publié en 1777 par Dom Louis Fabre, *Catalogue des livres de la bibliothèque publique fondée par M. Prousteau*, in-4°, Paris et Orléans 1777. Une fois lâché dans la bibliothèque d'Orléans, Libri la mit au pillage. Septier avait dû avoir un résidu de manuscrits dont l'existence a été démontrée depuis par Ch. Cuissard. Dans ce résidu se trouvait, entre autres, le ms. Orléans *248 A* dont Septier ne fait aucune mention dans son catalogue et un précieux recueil de capitulaires (sans numéro, n. XXXII de la *Notice* de Delisle) Grâce à ce résidu où il puisait à son gré, Libri put voler à l'aise et remplacer les manuscrits précieux par des manuscrits insignifiants! surtout il tailla et mutila sans pitié, enlevant des cahiers susceptibles de former en apparence des manuscrits complets. L. Delisle a compté dans le fonds Libri une vingtaine d'articles qui ont été constitués au détriment des collections de la bibliothèque d'Orléans, c'est-à-dire en majeure partie du fonds de Fleury.

Voici quelques brèves indications relatives aux manuscrits de Fleury :

Bibliothèque d'Orléans (Les chiffres indiquent les numéros qui correspondent au catalogue de la bibliothèque, les chiffres entre parenthèses au catalogue de Ch. Cuissard; la concordance avec les autres catalogues de 1552, 1656, 1763, et 1820 se trouve dans Ch. Cuissard, *Inventaire*, p. 237-244).

10 (13) *Divers livres de la Bible*, XIIIe siècle. Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 1-4; *Cat.*, p. 9-12; A. Jacob, *Alphabet*

[1] Chazal, *Hist. manuscrite*, p. 557; *Eos apud auctores varios reperi laudatos qui penes nos olim fuerunt et horum amissionem in æternum lugebimus : quo facto exciderint nobis incognitum.* — [2] Arch. départ. du Loiret : *Notice des manuscrits de la bibliothèque du ci-devant monastère de Saint-Benoît-sur-Loire.* Cf. Tranchau, *Quelques mots sur un catalogue des manuscrits de Saint-Benoît appartenant à la Société archéologique de l'Orléanais*, dans le *Bulletin des Mémoires de la Société archéologique*, t. VIII, p. 288-294. Ces deux copies s'arrêtent au n. 209, il reste la lacune de 209 à 266. La copie de la *Société archéologique* fut égarée et retrouvée après la notice de Delisle, p. 358, note 3. — [3] Ch. Cuissard, *Catalogue*, p. XII, p. XXIV-XXV. — [4] U. Robert, *Documents inédits concernant l'Histoire littéraire de la France*, in-8°, Paris, 1875, p. 122, n. 32. — [5] Voir la discussion dans Cuissard, *Inventaire*, p. 223. — [6] Cuissard, *op. cit.*, p. XXVI, parle d'un prêt à Saint-Germain-des-Prés au XVIIIe siècle, mais Ménard et Mabillon sont gens du XVIIe siècle.

majuscule du XIIIe siècle, dans *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, t. II, p. 487-500.

11 (14). *Les quatre livres des Rois*, Xe siècle, Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 4-5; *Cat.*, p. 12; E. Berger, *Hist. de la Vulgate, pendant les premiers siècles du moyen âge*, 1893, p. 177, 397.

13 (16). *Les Proverbes*, etc., Xe siècle, Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 5; *Cat.*, p. 13. A la page 40, on lit à la marge : *Non legitur in refectorio* (probablement à cause du Cantique des Cantiques); à la page 250 : *Ego frater p.... Hic est liber sancti Benedicti Floriacensis... In Christi nomine, probatio incaustum.*

14 (17). *Les grands et les petits Prophètes*, VIIIe-IXe siècle. Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 5-6; *Cat.*, p. 13-14; E. Berger, *Vulg.*, p. 177, 397; L. Delisle, *Les Bibles de Theodulfe*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1879, t. XL.

15 (18). *Isaïe et Ezéchiel*, IXe siècle, Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 6-7; *Cat.*, p. 14; L. Delisle, *Notice sur plusieurs manuscrits de la Bibl. d'Orléans*, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXI, p. 360, n. 2 (il confond Jérémie avec Ezéchiel). Sur le recto du fol. 7 qui était jadis la page 1, on a gratté une note qui devait se lire : *Ex libris monasterii sancti Benedicti Floriacensis.* A la fin du volume remanié par Libri on lit ce faux : *Sancte Justine de Padua.*

16 (19). *Fragments de différents livres de l'Écriture sainte.* Ch Cuissard, *Inv.*, p. 7-10; *Cat.*, p. 14-17; E. Berger, *Vulg.*, p. 84, 347, 350, 397; ces fragments composés de trente-deux feuillets en lettres onciales ont été recueillis et annotés par Dom Chazal; Septier, dans son *Catalogue*, comptait quarante-quatre feuillets. L. Delisle a prouvé que les douze feuillets manquants contenaient le plus ancien manuscrit du *Speculum* de saint Augustin, *Bibl. de l'École des Chartes*, 1884, t. XLV, p. 478-487; (cf. F. Weihrich, *Das Speculum des H. Augustinus und seine handschriftliche Ueberlieferung*, in-8°, Wien, 1883; Ang. Maï, *Spicilegium Romanum*, t. IX, part. 2, p. 88; E. Miller, dans *Journal* des *Savants*, 1853, p. 574), ces feuillets se trouvent aujourd'hui dans le ms. *16* de Libri, à la bibl. nat., *lat. 1596* (cf. L. Delisle, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois*, p. 25-26). Peut-être même le manuscrit *15* du même fonds, qui est formé de feuillets de garde et de cahiers fort anciens, provient-il de la même source (Fleury), car Dom Sabatier, *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ seu Vetus Italica*, Reims, 1743-1749, cite plusieurs fragments d'Écriture sainte tirés des mss. de Fleury, cotés soit *10*, soit *12* (ce dernier numéro est une erreur). Ce manuscrit *16* (19) a été utilisé par E. Châtelain, *Uncialis scriptura codicum latinorum*, 1901, fol. 8 = pl. XXXVI, n. 1, fol. 14 = pl. XLIX, n. 1; fol. 24 = pl. XXXIV (texte concordant avec l'*Amiatinus;* cf. Th. Heyse et C. Tischendorf, *Biblia sacra latina veteris Testamenti*, 1873, p. 875); fol. 29 v°-30 = pl. XIV, n. 2 (du VIe siècle); fol. 31 = pl. XXXVI, n. 2 (cf. S. Brandt, dans *Sitzungsberichte* de Vienne, 1886, t. CX, p. 172); fol. 32 v° = pl. XXXV (cf. Tischendorf, *Codex Amiatinus*, 1854, p. 314 sq.).

Les numéros suivants sont si parfaitement étrangers à nos études ou par leur date ou par leur sujet qu'il suffira de les mentionner sans plus longue description.

N. 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

41 (44). Seconde partie du Commentaire de Cassiodore sur les psaumes LI-C, Xe siècle; page 320 : *Incipit assumptio sanctæ Dei genitricis Mariæ, cum præfatione, quæ est XVIII kal. Augusti* (sic). *Milito servus Christi, episcopus ecclesiæ Sardiensis, venerabilibus in Domino fratribus Laodiciam constitutis in pace Christi salutem. Sepe scripsisse me memini... Explicit præfatio. Incipit Assumptio. Igitur eum Dominus et Salvator noster Jhesus Christus pro totius seculi vita....* Page 326 : *De quodam vice domino nomine Theophilo, qui filium Dei negavit et per sanctam Mariam illuminatus, filium ejus credens sequi meruit. Lectio incipit. Factum est priusquam incursio fieret in romanam rempublicam execrandæ Persarum gentis.*

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 20, n. 41; *Catal.*, p. 25, n. 44; L. Delisle, *Notice*, p. 361, n. II.

N. 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50.

51 (54). Le manuscrit qui porte ce numéro a été substitué par Libri à un volume du Xe siècle, copié par les soins de Odon, abbé de Fleury et contenant des extraits de saint Grégoire. Dom Chazal en parle ainsi dans son *Historia manuscripta*, p. 170 sous le n. 114 : *Collectanea ex libris sancti Gregorii auctore Paterio. Ad marginem paginæ* 358 : *D. Oddo fieri imperavit.* Ce ms. fut incorporé par Libri dans sa collection, sous le n. 92, il falsifia l'ancienne inscription : *Liber sancti Benedicti Floriacensis* en *Liber Beatæ Mariæ Florentiæ.* Cet ouvrage est aujourd'hui à la Bib. nat., *nouv. acq. lat. 1597.*

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 25, n. 51; *Catal.*, p. 28, n. 54; L. Delisle, *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois*, p. 28-31; L. Delisle, *Notice*, p. 362, n. III.

N. 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60.

61 (64). Un office noté de sainte Anne, du XVIIe siècle, a pris la place d'un ms. du XIe, décrit par Septier et contenant divers traités. Les morceaux indiqués par Septier se retrouvent au n. 266.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 31, n. 61; *Catal.*, p. 33, n. 64; L. Delisle, *Notice*, p. 362, n. IV.

N. 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68.

69 (72). *Commentaire de Bède sur S. Luc*, Xe siècle, empreinte sur la couverture en bois du *Rotulus* en l'honneur de Boson, abbé de Fleury (1107-1137).

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 34-36, n. 69; *Catal.*, p. 34-37, n. 72.

70 (73). Saint Ambroise, sur S. Luc, IXe siècle. Manuscrit intéressant pour l'histoire de la bibliothèque; sur la première page le copiste a tracé en lettres capitales le contenu primitif.

In hoc corpore continentur :

Excerpta capitula habentia questiones de expositione evangelii secundum Lucam sancti Ambrosii episcopi

Sententiæ Xysti episcopi de vita hominis perfecta.

Doctrina Hosii episcopi de observatione disciplinæ dominicæ.

Sententiæ Evagrii monachi.

Pelagii, diaconi ecclesiæ Romanæ, in defensione trium capitulorum libri VI.

De ces cinq traités le premier et le dernier seuls subsistent. Les cahiers VI à IX inclus ont été enlevés à une date ancienne, puisque au haut de la page 78 on lit :

Desunt hic IIII quaterniones et in fine.

Une autre note dit ceci : *Furto sublata fere omnia.*

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 37, n. 70; *Catal.*, p. 37, n. 73; Delisle, *Notice*, p. 363-364, n. V.

N. 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78.

79 (82). *Commentaire de Rabingue sur S. Paul*, Xe siècle, Page 155 : *Arbitror præsidio tutus Rabingus monachus... cum enim sit dicatum domno sanctoque clavigero Petro, cœlico beato quoque Præjecto martyri inclito necnon et almæ Reginæ virginitatis et martyrii pollenti triumpho.*

Aurea cum Domino satagis qui scandere regna,
Tu codicis Pauli verba beata tenens.
Ditior existes, legeris cum mente volumen,
Hoc tibi quæ latitant tum reserans aliis.
Crimina cuncta necat, virtutes gestat et omnes
Squallida nonnulla candida rite facit.
Hujus amore Rabingus orans ego factus opimo
Transcripsi librum cernis ut hunc monachus,
Atque Deo, Petro, Præjecto, dedo Reginæ
Almificis dominis cum reliquis famulis,
Quo merear rutilas sanctorum cernere turmas
Spe et amore Dei ut sine fine queam.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 41-42, n. 79; *Catal.*, p. 40, n. 82; L. Delisle, *Deux manuscrits de l'abbaye de Flavigny*, Dijon, 1887.

N. 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89.

94 (116). *Mélanges théologiques.* Plusieurs cahiers arrachés formèrent le n. 82 de Libri et le tout correspond au n. *240* du catalogue de Dom Chazal.

J. Sirmond, voir *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 426, 427, 473; *P. L.*, t. CV, col. 223; Martène, *De antiquis Ecclesiæ ritibus*, t. II, p. 61, 203; Duru, *Bibliothèque historique de l'Yonne*, t. I, p. 217; Baunard, *Théodulfe, évêque d'Orléans*, p. 136 note; K. Liersch, *Die Gedichte Theodulfs Bischofs von Orléans*, Halle, 1880; Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 47-50, n. 94; *Catal.*, p. 44-48, n. 116; L. Delisle, *Notice*, p. 366-369, n. VII.

N. 97, 98.

99 (121). Voilà la notice de Septier : *Homiliæ in officio nocturno dicendæ a festo nativitatis ad festum resurrectionis Domini nostri Jesu Christi*, in-fol., 456 pages, reliure en bois.

« Trois leçons tirées d'Isaïe sur le Messie se trouvent à la première page de ce volume, dont l'écriture, des Xe et XIe siècles, à doubles colonnes, sur parchemin, est belle et lisible. Elles sont suivies des homélies de saint Augustin, de saint Grégoire pape, du vénérable Bède, de saint Jérôme et autres saints Pères, relatives à l'office que l'Église célèbre depuis la fête de la Nativité jusqu'à celle de la Résurrection de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce ms. vient de Saint-Benoît.

Il a disparu et on lui a substitué un missel noté de Saint-Mesmin.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 51, n. 99; *Catal.*, p. 49, n. 121; L. Delisle, *Notice*, p. 369, n. VII.

105 (127). *Sacramentaire.* Fin du Xe siècle. 182 feuillets de parchemin, de 267 sur 218 millimètres. On y peut distinguer les parties suivantes :

Pag. 4-7 : Canon de la messe, incomplet au commencement.

Pag. 8-150 : Les oraisons et les préfaces des messes du propre du temps à partir de la veille de Noël.

Pag. 152-253 : Les oraisons et les préfaces des messes du propre des saints, à partir de la fête de saint Étienne.

Pag. 254-267 : Les oraisons et les préfaces des messes du commun.

Pag. 268-313 : Des oraisons pour diverses messes et diverses intentions.

Pag. 314-363 : Différentes cérémonies, messes ou prières et notamment les morceaux intitulés : *Incipit ordo unguendi infirmum* (p. 314); *Missa pro infirmo qui proxima* (sic) *est morte, Missa in honore sancti Sigismundi regis et martyris et pro febricitantibus* (p. 329). *Incipiunt orationes in agenda mortuorum* (p. 332).

Ce sacramentaire appartient à Fleury depuis le Xe siècle; ainsi qu'on l'apprend dans l'épitaphe de l'abbé Gauzlin :

Dulce decus Regni jacet hic sub marmore tristi :
Grandis honor patriæ jacet hic sub pulvere terræ.
Hic, Gausline, tibi requies, finisque laboris,
Dum veniat Dominus dare digna piis, mala pravis.
Peter sacer, Benedicte pater, sacra virgo Maria,
Fœnore multiplici servum dotate fidelem

et après quelques vers sans aucune importance :

Octavas Martis superabat Apollo fenestras,
Cum fera mors famulis rapuit hæc gaudia mæstis.
Pro quo funde preces, quisquis hæc scripta recurris.

Cette épitaphe se trouve ajoutée en caractères du XIe siècle au bas de la page 331.

Dom Chazal a signalé à la page 63 une note qui nous apprend comment Fleury devint propriétaire de ce manuscrit; cette note a été grattée en partie, voici ce qu'il en reste :

....(patro)no suo Benedicto, ob sui memoriam, a transmarinis partibus misit, imprecans cum juramento maledictionis ut si quis eum de ipso monasterio aliquo ingenio non redditurus abstraxerit, cum Juda proditore, Anna et Caipha portionem æternæ dampnationis accipiat. Amen. Amen. Fiat. Fiat.

Le fameux Abbon, abbé de Fleury, mort en 1004, était allé en Angleterre vers 980; il y noua des relations qu'on entretint soigneusement. Dans sa *Vita*, ch. VI, nous lisons ceci : *A Domino vero Oswaldo cum gratia presbyteratus etiam cuncta eidem gradui congrua... vestes vero sacerdotales... et aureus calix.* Environ trente ans plus tard, on envoyait encore de Ramsey à Fleury, dont Gauzlin était abbé, des objets précieux : *Etiam a transmarinarum partibus regionum, loco Ramegisus nuncupato, illi diviciæ plurimarum advehebantur opum, inter quæ episcopalis benedictionis liber, primordia omnium aurata gestans versuum* (*Vita Gauzlini*, n. XLIII) [1].

Le sacramentaire ne peut se réclamer d'une attestation aussi claire, mais son origine anglaise n'en est pas moins certaine. Il est possible de déterminer pour quel monastère il a été exécuté.

La partie du canon qui subsiste sur les premiers feuillets du volume contient la commémoration des morts, dans laquelle les noms des saints apôtres et martyrs sont aussi énoncés : *cum tuis sanctis apostolis et martyribus, cum Johanne, Stephano,* CŒNELMO, *Mathia, Barnaba, Ignatio, Alexandro, Marcellino, Petro, Felicitate, Perpetua, Agatha, Lucia, Agna, Cæcilia, Anastasia, Genovefa, Eculalia, et cum omnibus sanctis tuis...* La place attribuée à saint Kenelme et le soin apporté à tracer son nom en onciales rouges invite à chercher une église dont il fut le patron.

On fait la même réflexion en voyant les développements donnés dans le propre des saints (pages 198 et 199) aux oraisons et à la préface de la messe de saint Kenelme. Ces prières méritent d'être textuellement reproduites :

XVI kal. Augsti. Natale sancti Cœnelmi martyris. *Omnipotens et misericors Deus qui nobis præclaram hujus lætitiam pro beati* KENELMI, *martyris tui, solempnitate tribuisti, intende serenus vota fidelis populi, et concede ut cujus hodie festa percolimus ejus semper meritis et precibus sublevemur, Per.*

Super oblatam. *Præsentibus, Domine, quæsumus, intende muneribus, et patrocinante beato* KENELMO *martyre tuo, cujus solempnia venerando recensemus, fidelibus salutis indulgentiam conferant, et æternitatis præmia dignanter adquirant. Per.*

Præfatio. *V. D. Æterne Deus, qui sanctorum tuorum patrocinia tecum ita in æterna claritatis tuæ gloria præparasti, ut, in eis existens mirabilis, diffusius huic mundo lumen tuæ ostendas veritatis, ex quorum collegio beatissimus testis tuus* KENELMUS *in æcclesiæ tuæ stabilitate, agone martyrii decoratus, perfloruid, demumque innocentiæ præmium captans, laureatus cælestis capitolii celsitudinem obtinere promeruit, in cujus sollempnitatis triumpho, annua piæ devotionis nostræ votæ recensentes, consonas majestati tuæ persolvimus laudes, quatinus ipsius precibus cælestia munera capiamus, junctique sanctorum præcibus in perpetuum colletemur. Per Christum.*

Ad Complendum. *Percipiat, quæsumus, Domine, plebs tua, beati martyris tui* KENELMI *natalicia cælebrando cum exultatione, lætitiam, et quam cælestis mensæ refecisti edulio, æternitatis tuæ facias adscisci consortio, Per Dominum.*

Ad Vesperas. *Tribue, clemens et misericors Deus, in beati testis tui* KENELMI *festivitate, fidelibus populis opem salutis æterne, nosque famulos tuos pervigili cus-*

[1] L. Delisle, dans *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. II, p. 301.

todi protectione, ut qui te totis sensibus confitemur nulla inimici fraude capiamur. Per.

Parmi les messes diverses, on trouve encore deux fois les rubriques *Cœnelmi* (p. 274) et *Kœnelmi* (p. 280). Dans les litanies qui font partie de l'office des morts, on voit de façon évidente que le manuscrit a été écrit pour une église de l'ordre de Saint-Benoît qui honorait particulièrement Saint-Pierre et Saint-Kenelme. Tel est le cas du monastère de Winchcombe, au comté de Gloucester, célèbre par les sépultures de saint Kenelme martyr et dont une des églises était dédiée à saint Pierre. Or le monastère de Winchcombe était en relations suivies avec l'abbaye de Fleury; nous en trouvons la preuve convaincante dans ce fait consigné par Guillaume de Malmesbury, à savoir qu'Oswald, qui fut successivement évêque de Worcester et archevêque d'York, reconstruisit le monastère de Winchcombe dans la seconde moitié de xe siècle; il en confia l'administration à l'abbé Germain, *quem de Floriaco secum adduxerat, magno adjumento fuit et religioni et restaurationi ecclesiæ...* La présence à Fleury d'un livre de Winchcombe s'explique ainsi tout naturellement.

L'écriture du sacramentaire de Winchcombe ne contredit pas cette origine anglaise, mais l'or y a été employé avec parcimonie. Les initiales sont le plus souvent rouges, bleues et vertes, couleurs dont l'emploi se retrouve pareillement dans la dernière partie du sacramentaire de Ramsey.

Ce fut sans doute peu de temps après l'arrivée du sacramentaire à Fleury qu'on y transcrivit (p. 361. les *nomina vivorum fratrum* et les *nomina defunctorum*) Sur cette liste sont marqués au 16 avril et au 3 mai les anniversaires de deux abbés, nommés Mainard et Herouard. Comme ces anniversaires se retrouvent à la même date dans l'ancien obituaire du Mont-Saint-Michel, nous sommes autorisés à rapporter ces listes au Mont-Saint-Michel. L'abbé Mainard qui est inscrit en tête du catalogue des frères vivants doit être Mainard II mort en 1009. La rédaction des listes dont il s'agit doit donc être rapportée aux premières années du xie siècle.

Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 354; Bouquet, *Recueil*, t. X, p. 326;

L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XXXII, p. 211-218, n. LXXIX; p. 307-369; 389-391; Ch. Cuissard, *Journal du Loiret*, 1er décembre 1878; *Inv.*, p. 52-54, n. 105; *Catal.*, p. 51, n. 127.

N. 106, 107, 116.

122 (145). *Lectionnaire*, xie siècle (la seconde partie seulement de ce manuscrit).

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 57, n. 122; *Catal.*, p. 59, n, 145; L. Delisle, *Notice*, p. 370-371, n. IX.

N. 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130.

131 (154). *Homéliaire*, VIIe-VIIIe siècle, maltraité par Libri.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 66-73, n. 131; *Catal.*, p. 66-71, n. 154; L. Delisle, *Notice*, p. 372-381, n. XI.

N. 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 165, 167, 168.

169 (192). *Fragments des saints Pères*, formé par Dom Chazal de feuilles éparses.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 99-102, n. 169; *Catal.*, p. 91-91, n. 192; E. Châtelain, *Uncialis scriptura*, fol. 1 v° = pl. V, n. 1; fol. 3 = pl. XXVI; fol. 4 v° = pl. XCII, n. 2; fol. 12 v° = pl. XXIX, n. 1; fol. 12 v° = XXIX, n. 1; fol. 19 v° = pl. XCII, n. 1; fol. 27 v° = pl. XXVII; fol. 31 v° = pl. XXXIX, n. 2; fol. 33 v° = pl. LXIV, n. 2; fol. 35 = pl. XLIX, n. 4; fol. 38 v° = pl. V, n. 2; fol. 40 = pl. VIII; fol. 53 v°-54 = pl. LXXX, n. 1; S. Brandt, dans *Sitzungsberichte* de Munich, 1886, t. CX, p. 167 sq.

N. 171, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 187, 188, 189, 190, 191.

193 (221). *Recueil d'anciens canons*, IXe-Xe siècle.

Libri, dans *Journal des Savants*, 1841 et 1842; *Revue celtique*, 1881, p. 104-105; Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 123, n. 192; *Catal.*, p. 114-115, n. 221.

N. 194, 195, 196, 197, 199, 200, 201, 202 *a*, 202 *b*, 203, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 236, 237, 238, 239, 240, 247, 248 *a*, 248 *b*, 249, 250, 251, 252, 253, 254, 255, 256, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 266, 267, 268, 269, 270, 270 *bis*.

273 (322). *Martyrologe d'Usuard à l'usage de Fleury*, IXe siècle.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 167, n. 273; *Catal.*, p. 166, n. 322.

274 (323). *Fragments d'un martyrologe de Sens*, Xe siècle.

Avant le martyrologe le copiste a écrit : *Media pars antiquissimi martyrologii olim ecclesiæ Senonensis, nunc Floriacensis, sæculo VIII exarata.* Cf. D'Achery, *Spicilegium*, t. IX, p. 617, volé par Libri, entré depuis à la Bibl. nat., *nouv. acq. lat., 1604*.

Ch. Cuissard, *Inv.*, p. 167, n. 274; *Catal.*, p. 167, n. 323; L. Delisle, *Notice*, p. 403, n. XXVII.

N. 280, 281, 282, 283, 284 *a*, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 294, 295, 296, 297, 303, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 374, 375, 376, 377, 394 *bis*.

Dans la *Notice* par L. Delisle, l'auteur a étudié les manuscrits de Fleury n. 15, 41, 51, 61, 70, 87, 94, 99, 122, 123, 131, 134, 138, 140, 167, 215, 216, 223, 228, 232, 233, 240, 250, 266, 270, 274, 281, 282, 283, 289, 296; et il termine cette *Notice* par ces mots : « Je ne doute pas que parmi les manuscrits de Paris, de Rome et de Berne, on ne découvre d'autres morceaux en lettres onciales venus de l'abbaye de Fleury... (qui)... parmi les grandes bibliothèques fut assurément l'une des plus riches en manuscrits antiques. »

M. Cuissard a retrouvé dans les parages de Fleury trois autres manuscrits [1] :

Le premier, à Saint-Benoît-sur-Loire, contient les ouvrages d'Aimoin dont le nom est écrit sous la forme d'un monogramme.

Le deuxième, à l'évêché d'Orléans, (n. *207* de Dom Chazal) contient le traité : *De modo loquendi per signa.*

Le troisième, chez M. Jarry à Orléans a pour titre : *Collectanea chronologica a D. Jaudot*, 1681.

Parmi les livres inscrits au catalogue de 1552 voici ceux que M. Cuissard a identifié à la bibliothèque de Berne (voir le *Catalogus codicum Bernensium (Bibliotheca Bongarsiana) edidit et præfatus est* Hermannus Hagen, in-8°, Bernæ, 1875), Mais d'abord rappelons cet aveu de Hagen : *Hoc dubitari nequit, quin præstantissima bibliothecæ Bongarsianæ pars a Petro Daniele petita sit, ad quem omnes illi libri referendi sunt, quos olim claustri Floriacensis fuisse inscriptio testatur. Nam ne Petrus Daniel quidem ipse omnibus, quos possidebat, libris nomen suum inscripsit. Ut uno exemplo utar, vetus ille glossarum liber n. 16, ut Floriacensis claustri fuisse inscriptione sæpius addita comprobatur nec non Bongarsii, cuius nomen additum est, nullam Petri Danielis prisci possessoris notam refert. Idem in aliis codicibus non paucis accidit. Ut brevibus defungar, nisi certa aliqua inscriptio aliud testatur, omnes fere nostræ bibliothecæ sæculi IX vel X libri ad claustrum Floriacense sive Petrum Danielem referendi sunt* [2]. Hagen a dressé une liste de ces manuscrits du IXe et du Xe siècle de la bibliothèque de Berne et compte pour le IXe siècle

[1] L. Delisle, *Notice*, p. 358, note 1. — [2] Page XVIII.

trente-deux manuscrits; pour le IX-Xe siècle, vingt-huit manuscrits; pour le Xe siècle, plus de soixante-quinze. Toutefois l'identification reste douteuse, nous nous bornons donc ici à désigner les manuscrits portant la mention de leur appartenance à Fleury : ce sont les numéros :

16 (n. 244 du catalogue de 1552). *Glossaire latin*, IXe-Xe siècle (allant de A à E); cf. Usener dans *Mus. Rhen.*, t. XXIV, p. 382 sq.; Wilmanns, *ibid.*, p. 363.

P. 43 *b* et 74*b* : *hic est liber sci benedicti abbatis floriacensis archisterii.*

36 (n. 216 du cat. de 1552.) *Etymologies* de S. Isidore, Xe-XIe s.

P. 140 : *fuit S. Benedicti Floriacensis.*

49. (n. 272 du cat., de 1552). *Histoire ecclésiastique* de Bède, IXe s.

P. 2 : *hic liber sancti benedicti floriacensis monasterii.*

99 (n. 192 du cat. de 1552). *Commentaire sur Job*, Xe s.

P. 1, 9 : *liber sancti Benedicti abbatis Floriacensis fuit.*

118 (n. 150 du cat. de 1552). Flavius Josèphe, Xe s.

P. ? : *fuit S. Benedicti abbatis Floriacensis.*

134 (n. 97 du cat. de 1552). S. Augustin, *La cité de Dieu*, Xe s.

P. ? : *fuit S. Benedicti Floriacensis.*

172 (n. 64 du cat. de 1552). Virgile, Xe s.

P. 2 : *Contulit alme tibi pater hunc Benedicta libellum*
Ildemarus alumnus et ipse tuus monazonta

180 (n. 159 du cat. de 1552). Hegesippe, IXe s.

P. ? : *fuit S. Benedicti Floriacensis.*

267 (n. 140 du cat. de 1552). Sedulius, Xe s.

P. 18 : *liber sancti Benedicti abbatis floriacesiceno* (sic).

277 (n. ?). S. Ambroise de officiis, Xe s.

P. 1 : *Hunc codicem mabbo eps. dedit sco Benedicto.*

351 (n. ?) Quintilien, Xe s.

P. 137 : *hic est liber S. Benedicti abbatis floriacensis.*

Cuissard, identifie en outre le n. 48 avec le n. 257 du catal. de 1552, mais ce ms. n'a pas de formule d'appartenance.

I. Vossius qui négocia l'achat des manuscrits d'Alex. Petau pour la reine de Suède en obtint ou en retint quelques-uns pour prix de ses services. Ce sont aujourd'hui les manuscrits de la bibliothèque de Leyde *Voss. F. 79* et *80* et quelques feuillets qui firent partie plus anciennement du ms. *357* (8) de Berne.

La part échue au Vatican, bien que considérable, l'est pourtant moins qu'on ne paraît le croire généralement [1]. Voici ceux qu'on peut considérer avec plus ou moins de certitude comme venant de Fleury :

Fonds de la Reine : n. *32*, *284*, *317*, *318*, *566*, *585* (en partie), *592*, *596*, *644*, *723* (?), *1283* (deux feuillets d'un Salluste dont des fragments palimpsestes se trouvent à Orléans et à Berlin), *1357*, *1414*, *1462* (?), *1576* (?), *1586*, *1587*, *1709*. (Voir *Dictionn.* au mot Gothicum *Missale*, pour le n. *317*).

Fonds Ottoboni : n. *663*.

Citons en outre comme intéressant à divers titres l'histoire de Fleury.

Fonds de la Reine : n. *479*, *863*, *980*.

La liste de dix manuscrits de Fleury conservés au Vatican, dressée par M. de Certain [2] ne doit être acceptée qu'avec beaucoup de réserves; c'est ainsi qu'on y voit figurer le manuscrit *1573*, qui vient de Ferrières.

A la bibliothèque nationale, L. Delisle dressait en 1874, la liste suivante des manuscrits de Fleury [3].

Fonds latin : *1695*, *1720*, *2278*, *2312* (relié au chiffre de Charles IX), *2783*, 1re partie, *5543*, *5724*, *6085*, *6365* (?), *6400 B*, *6401*, *7193* (fragment), *7299* (?), *7696* (relié au chiffre de Charles IX), *7900*, *7971*, *8040* (sur les marges des foll. 7 vo, 8, 113 vo, 114, on lit : *Hunc librum contulit Girardus monachus patri Benedicto; quem si quis tulerit, anathema sit*), *8663*, *11326* (?), *11674*, *12139*, *12289*, *12290*, *12606*.

Il faut encore ajouter, selon toute apparence, une bonne partie des manuscrits sur lesquels on lit le nom de Pierre Daniel, c'est-à-dire :

N. *152*, *1750* (fragment), *2389* (fragment), *2876*, *5806*, *6614*, *7665*, *7902*, *7905*, *7920*, *7973*, *8008*, *8542*, *8547*, *13686* et *16243*; le n. *13421* a appartenu à Jacques Daniel, docteur à Orléans.

Fonds latin, nouv. acquis. (provenant de Libri) : *443*, *453*, *1588*, *1596*, *1597*, *1598*, *1599*, *1600*, *1604*, *1605*, *1606*, *1611*, *1615*, *1616*, *1620*, *1621*, *1623*, *1628*, *1629*, *1630*, *2335*.

A quoi il faut ajouter :

Lat. *7929*, *Virgile* glose dont une partie se trouve à Berne; *6400* G. (voir S. Berger, *Le Palimpseste de Fleury*, in-8°, Paris, 1889), et *2858*, lettres de Loup de Ferrières.

Puisse cet essai sommaire suggérer à quelque érudit le désir de reconstituer l'histoire de la bibliothèque de Fleury dont nous avons tracé l'esquisse.

XVIII. Chasse de S. Mommole. Voir Dict. t. III, col. 1127, fig. 2698.

H. Leclercq.

FLEUVES. L'antiquité chrétienne nous offre sur les monuments différentes représentations de fleuves. En ce qui concerne le Jourdain, nous renvoyons à ce que nous avons dit à l'occasion du Baptême de Jésus, t. II, col. 361-262, fig. 1295-1296 et col. 3302, fig. 2373[4]. Parmi les représentations anthropomorphiques nous rencontrons, vers le milieu du IVe siècle, dans la catacombe de la Vigna Massimo (voir Félicité) une fresque représentant Tobie avec l'ange et Tobie pêchant le poisson, tout à côté, afin de bien situer la scène, une figure personnifie le Tigre sous les traits classiques. Chez les anciens, les fleuves imposants et au cours majestueux obtenaient une représentation en rapport avec leur importance. Le Nil, l'Acheloüs, l'Èbre, le Danube, le Tibre sont représentés sous les traits d'un homme assis sur le sol, le buste légèrement incliné en arrière, nu, barbu, appuyé sur une urne et entouré de roseaux. Ici, le Tigre semble tenir des herbes aquatiques dans la main droite [5]. Sur les sarcophages nous retrouvons ce type familier à l'antiquité; de même que nous avons déjà rencontré et signalé les figures ornementales d'Atlas (voir Astres) des Télamons (voir Assomption) nous voyons un dieu fluvial représenté sur un sarcophage d'Arles représentant le passage de la mer Rouge [6]. De même sur le sarcophage qui servit depuis à Louis le Débonnaire, on y voit le passage de la mer Rouge et deux figures couchées représentant l'Égypte et la mer Rouge [7]; autres à Nîmes [8]. Même représentation sur quelques monuments qui figurent Elie (voir ce mot) enlevé au ciel. Le personnage mythologique s'inspire ici de celui qu'on voit dans la scène de l'enlèvement de Proserpine [9]; on ne lui demande d'autre service que d'obstruer l'espace laissé libre par les pieds des chevaux. Il va sans dire que les

[1] L. Auvray, *Deux manuscrits de Fleury-sur-Loire et de Ferrières conservés au Vatican*, dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1889, t. VII, p. 38-39. — [2] *Archives des missions scientifiques et littéraires*, t. V, p. 63. — [3] *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale* (1874), t. II, p. 364-365; et addit., t. III, p. 382. — [4] J. Strzygowski, *Iconographie des Tauf. Christi. Ein Beitrag zur Entwicklungsgeschichte der christlichen Kunst*, in-fol., München, 1885, p. 10-11. — [5] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. 212, texte, p. 31. — [6] E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, in-fol., 1878, pl. XXXI, p. XI, p. 51. — [7] E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, 1886, p. 13. — [8] *Ibid.*, pl. XXX, p. 109, n. 129; pl. XXXII, p. 116, n. 140. — [9] Lasinio, *Sarcofagi de Pisa*, pl. CXXIX; Millin, *Galerie mythologique*, pl. LXXXVI, etc. Cf. F. Piper, *Mythologie und Symbolik der altchristlichen Kunst von der ältesten Zeit bis in's sechzehnten Jahrhundert*, in-8°, Weimar, 1847-1851.

artistes chrétiens ne trouvaient aucune objection à figurer la mer Rouge sous les traits d'un Dieu fluvial; ils s'en permettaient bien d'autres.

Nous avons déjà fait connaître les principaux monuments chrétiens relatifs aux quatre fleuves du paradis terrestre, qui, sortant de l'Eden, allaient arroser et fertiliser la terre. Pour représenter ce symbolisme les artistes chrétiens s'avisèrent de faire couler les quatre fleuves d'un monticule sur lequel le Christ, ou bien l'agneau divin, était représenté debout. Un fond de coupe souvent reproduit nous montre cette scène [1] (voir t. I, col. 888, fig. 202; col. 889, fig. 203) qu'on retrouve sur d'autres monuments : sarcophages, mosaïques et que saint Paulin de Nole décrit ainsi [2] :

Petram superstat ipse petra Ecclesiæ
De qua sonori quatluor fontes meant
Evangelistæ viva Christi flumina

Florus de Lyon dira, lui aussi [3] :

. . . . . Christus rex præsidet altus
Circumstant miris animalia mystica formis
Nocte, dieque hymnis trinum inclamantia numen;
Adstat Apostolicus pariter chorus ore corusco
Cum Christo adveniet certo qui tempore Judex;
Vivaque Jerusalem. A quo illustrante refulgens
Quatluor uno agitat Paradisi flumina fonte.

Il suffira de rappeler outre un sarcophage d'Arles [4], et une inscription déjà transcrite (voir t. I, col. 884) qui mentionne les quatre fleuves par leurs noms, une mosaïque de Die (voir t. IV, col. 817, fig. 3733) où les quatre fleuves découlent de quatre têtes humaines et entraînent dans leurs eaux poissons, crustacés et sirène. Cette mosaïque très tardive (VIIe siècle) rappelle une autre mosaïque signalée par Spon [5] dans le pavement de la cathédrale de Reims où les fleuves étaient, dit-il, représentés avec la forme humaine et leurs nom au-dessous.

Enfin quelques monuments montrent les cerfs qui se désaltèrent aux eaux vives (voir *Dictionn.* t. I, fig. 204; t. II, col. 3301-3307, fig. 2376).

H. LECLERCQ.

1. FLORENCE. — I. Origines du christianisme. II. Épigraphie. III. Sarcophage. IV. Mosaïque. V. Pyxide. VI. Le *Codex Amiatinus*. VII. Bibliographie.

I. ORIGINES DU CHRISTIANISME. — Les origines chrétiennes de Florence ne nous sont connues qu'à partir d'une époque déjà tardive. Cette ville, destinée à une si illustre renommée, n'apparaît que tardivement dans l'antiquité. *Florentia in litteris antiquis raro occurrit.* On ne possède aucun indice de la présence des premiers prédicateurs de l'Évangile. Le chroniqueur Villani disait *aver trovato per più antiche cronache, che al tempo di Nerone imperatore nella nostra città di Firenze e nella contrada, prima fu recata da Roma la vera fede di Cristo, per Frontino e Paolino, discepoli di S. Pietro, ma cio fu tacitamente per paura de vicari e proposti degli imperatori, che erano, idolatri e perseguitavano i cristiani* [6]. On peut en croire ce qu'on voudra. Frontinus était modeste, il disparut sans laisser de trace dans les documents, mais un peu plus de trois siècles plus tard il devint évêque de Périgueux : on soutient que c'est le même personnage [7]. Celui-ci casé, il reste à s'occuper de Paulinus, qui, par un semblable prodige de longévité, devint évêque de Lucques, au IVe siècle [8]. Ils avaient eu, d'après plusieurs, un compagnon dans leurs travaux apostoliques, saint Romulus [9], qui reparaît, lui aussi, vers la fin du IVe siècle et à qui saint Ambroise adressa deux lettres [10].

Jean Lami estimait que la prédication de l'Évangile à Florence devait se placer vers la fin du IIe siècle, puisque la communauté avait compté des martyrs au siècle suivant[11]. Peut-être faut-il retarder un peu plus et jusqu'à la fin du IIIe siècle. Les inscriptions trouvées en 1736 à *Santa Felicita* et d'autres encore de nos jours [12] n'indiquent rien avant le IVe siècle. Il est vrai qu'on lit dans un écrit d'Optat de Milève que, parmi les évêques venus à Rome en 313 pour tenir le concile convoqué par le pape Melchiade, se trouvait un *Felix a Florentia Tuscorum* [13]. Le témoignage est de ceux qu'on ne récuse pas; cependant il faut observer que cet évêque n'a laissé aucune trace de sa personne. Le chroniqueur Villani dit encore : *Nella nostra città di Firenze si comincio a coltivare la verace fede ed abbattere il paganesimo al tempo di.... Che ne fu vescovo in Firenze, fatto per papa Silvestre* [14], et comme Silvestre gouverna l'Église à partir de 314, Félix, siégeant à un concile de Rome en 313, n'a pu être consacré par lui.

Un manuscrit de la *Bibliotheca Riccardina*, n. *3005* (olim *3138*), du XIIe-XIIIe siècle, porte cette indication : *In festo S. Zenobii episcopi et confessoris patris nostri, cujus sacratissimum corpus in nostra, Deo gratias, requiescit ecclesia*, et encore : *facimus processionem de ecclesia Sancti Joannis in ecclesia sancte Reparate, in qua cantatur : Jam non dicam, quia ipse est noster apostolus* [15]. Ce répons *Jam non dicam* se trouvait dans l'office des apôtres. On pourrait donc induire que le premier évêque de Florence ne fut pas Félix — ce que d'ailleurs saint Optat ne dit pas — mais Zenobius.

Ughelli découvre même un prédécesseur à Zénobius; ce serait un évêque Théodore [16], dont il aurait vu un portrait dans le dôme parmi les saints patrons; portrait cherché en vain par Moreni [17], et que personne n'a pu découvrir, à moins qu'il ne s'agisse d'une peinture du XVe siècle. Gori avait adopté ce Théodore et il écrivait [18] : *Cum eidem sanctæ Ecclesiae (Florentinæ) præesset S. Theodorus, quo sedente in Florentina cathedra perhibent monumenta eum consecrasse basilicam et baptisterium S. Joannis, ut in ejus historia, Deo dante, ostendam.* Mais la dissertation promise n'a jamais été écrite et les documents sur lesquels elle se fut appuyée sont et restent apocryphes. Ce Théodore est parfaitement inconnu à Paulin le diacre et biographe de saint Ambroise, à saint Ambroise lui-même, à Laurent d'Amalfi, auteur

[1] Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di Vasi antichi di vetro*, in-4°, Firenze, 1716, pl. VI, n. 1. — [2] S. Paulin, *Epist.*, XXXII, *ad Severum*, *P. L.*, t. LXI, col. 336 cf. *Revue de l'art chrétien*, 1857, p. 505-507. — [3] Mabillon, *Analecta*, t. IV, p. 416, cf. Buonarotti, *op. cit.*, p. 46; Macario, *Hagioglypta*, in-8°, Paris, 1856, p. 40, 132, 147, 148, 238. — [4] Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. IX. — [5] J. Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 34. — [6] Villani, *Chronache*, l. I, c. LVIII, dans G. B. Ristori, *Della venuta e del soggiorno di S. Ambrogio in Firenze*, dans *Archivio storico italiano*, 1905, série V, t. XXXVI, p. 248. — [7] Narbey, *Supplément aux Bollandistes pour les Vies de saints de l'époque mérovingienne*, in-4°, Paris, 1899, t. I, p. 103-106. — [8] Guidi, *Osservazioni storico-critiche intorno a un antica iscrizione relativa a S. Paolino vescovo di Lucca*, Lucca, 1902. — [9] Foggini, *La vera storia di S. Romolo*, Roma e Lucca, 1792; Lami, dans *Novelle letterarie*, 1742, 1745, 1751, 1753. — [10] S. Ambroise, *Epist.*, LXVI et LXVIII, dans *Opera omnia*, Mediolani, 1875. — [11] J. Lami, *De eruditione apostolorum*, in-4°, Florentiae, 1733, p. 646, n. 184. — [12] L. Melani, *Museo topografico dell'Etruria*, Firenze, 1898. — [13] S. Optat, *De schismate donatistarum*, l. I, c. XIII, *P. L.*, t. XI, col. 908 sq. — [14] Villani, *Chronache*, l. I, c. LX, dans Ristori, *op. cit.*, p. 249-250. — [15] Ce manuscrit porte le titre de *Rubricæ Ecclesiasticæ*. — [16] Ughelli, *Italia sacra*, Venetiis, 1738, t. III, p. 10. — [17] Cianfogni, *Memorie istoriche dell'ambrosiana R. Basilica di S. Lorenzo*, p. 16, n. 1. — [18] A. Gori, *Inscript. antiquar. quæ in Etruriæ urbibus asservantur*, in-4°, Florentiæ, 1727, pars III, p. 311.

d'une Vie de saint Zénobius [1], et à Villani; en sorte que Lami l'a enterré à jamais en écrivant que, sur ce personnage imaginaire, *non si ha altra notizia, di quella che danno gli atti apocrifi e le storie supposititzie di questo santo* (Zenobius) *onde vi è gran ragione di credere che non si sappia niente del nome di questo vescovo* [2]. En fait, la plus ancienne mention de saint Théodore se lit dans la légende de Zenobius, mise sous le nom d'un saint Simplicianus, dans un manuscrit du XIIIe siècle [3]. Mais le véritable Simplicianus mourut avant Zenobius et n'écrivit que quelques lettres, d'ailleurs perdues, à saint Augustin; il occupa le siège de Milan et mourut en l'an 400.

Ainsi donc, pas d'évêque Théodore; un évêque Zénobius qui, en 393, ne l'était pas encore au dire de Laurent d'Amalfi : *licet tunc temporis necdum esset* (Zenobius) *pontificali stigmate decoratus*. Y avait-il même un évêque de Florence à cette date? On en douterait en voyant que c'est à un étranger, un évêque de passage, des plus qualifiés il est vrai, que s'adressent les Florentins pour faire consacrer leur église principale, dédiée à saint Laurent. Cet évêque de passage n'est autre que l'évêque de Milan, saint Ambroise. Nous avons dit (voir FLAVIEN (*Nicomaque*) dans quelles circonstances, en 393, il quitta sa ville épiscopale, où il ne voulait pas se rencontrer avec le tyran Eugène : *Derelicta civitate Mediolanensi, ad quam ille festinate veniebat ad Bononiensem civitatem migravit... declinans magis aspectum sacrilegi viri, non formidans imperantis injuriam* [4]. A ce renseignement donné par son biographe, le diacre Paulin, saint Ambroise ajoute : *Ego ad Bononiense invitatus convivium, ubi, sancti martyris celebrata translatio est* [5]. A Bologne, on s'occupait de rechercher les reliques des saints Vital et Agricola. L'évêque de Bologne s'appelait Eusèbe; il avait siégé à côté d'Ambroise au concile d'Aquilée de 381 et trouvé avec lui les reliques des martyrs de l'an 303, enterrées dans le cimetière juif : *Sepulti erant in Judaeorum solo inter ipsorum sepulcra... illic igitur martyris exuvias exquirebamus, tanquam rosam inter spinas* [6], et Paulin dit aussi : *non erat cognitum populo christiano*, parlant du lieu de la sépulture, *nisi se sancti martyres sacerdoti ipsius ecclesiæ revelassent*. C'était donc Eusèbe, *sacerdos ipsius ecclesiæ*, qui dirigeait les recherches. On ne nous dit pas où les reliques de Vital et Agricola furent déposées après leur découverte; vraisemblablement on ne les laissa pas dans le cimetière juif où d'ailleurs il ne devait pas se trouver d'oratoire pour les abriter. Mais ce n'était pas là ce qu'on nommait proprement « translation », d'ailleurs interdite par la loi : *Humanum corpus nemo ad alterum locum transferat; nemo Martyrem distrahat, nemo mercatur. Habeant vero in potestate, in quolibet in loco Sanctorum est aliquis conditus, pro ejus veneratione, quod martyrium vocandum sit, addant, quod voluerint fabricarum* [7].

Saint Ambroise ne s'attarda pas à Bologne : *Ad Bononiensem civitatem emigravit, inde Faventiam* [8] *usque perrexit. Ubi cum aliquantis degeret diebus invitatus a Florentinis ad Tusciam usque descendit* [9] et saint Ambroise dit aussi : *Non huic dirigebar iter, sed quia petitus a vobis sum* [10].

De Bologne il vint à Faenza, de Faenza à Florence dans les premiers mois de l'année 393 [11]. Il écrit alors : *Venit Paschæ dies, in toto orbe baptismi sacramenta celebrantur, velantur sacræ virgines* [12], ce qui date suffisamment son séjour; à Florence, nous dit Paulin, il habita *in domo clarissimi quondam viri Decentis et quod est amplius christiani* [13]. Ce Decens, à qui Paulin donne le nom de clarissime, devait être décurion ou sénateur [14]; il avait épousé Pansofia, de qui il avait un fils qui fut exorcisé et ressuscité (?) par la vertu de l'évêque de Milan. Paulin dit encore : *et quod est amplius cristiani*, ce qui induit Manni à écrire : *che fosse di quel tempo ed in questo paese cosa rara l'esser cristiano* [15], ce qui est peu vraisemblable, car alors la communauté chrétienne n'eût pas été en mesure d'avoir un évêque et une basilique.

Cette basilique fut peut-être la première élevée à Florence depuis la paix de l'Église. On lit, à son sujet, dans une bulle pontificale de Clément III, en 1091 : *fuit caput ecclesiæ florentinæ*, et de même dans une bulle d'Honorius III de 1225 et encore de Jean XXI, en 1296. En 1394, le 12 février, la Seigneurie de Florence ordonne : *Consideralo quod dicta ecclesia est collegiata et in illa per solemnes clericos divina officia celebrantur tam assidue quam devote, prout in quacumque alia in qua solemnius celebrantur, additoque quod antiquitus penes ipsam Ecclesiam civitatis Florentiæ residebat Antistes, diciturque ibidem beatus Zenobius, dicte Ecclesie episcopus, migraret ad dominum, et sic tam ob reverentiam beati Laurentii, quam ob caussas antedictas, volentes infra scripta oblatione dictam Ecclesiam honorari*, etc. [16].

On n'en a pas moins soutenu l'existence d'une église primitive dédiée au Saint-Sauveur, qu'on peut tranquillement nier [17] pour s'en tenir à l'église primitive dédiée à saint Laurent, dont la fondatrice fut une femme pieuse nommée Juliana, mère de trois filles et qui s'adressait à saint Laurent pour obtenir un garçon. Ayant obtenu satisfaction, elle nomma l'enfant Laurent et bâtit une église. Saint Ambroise lui met ces paroles sur les lèvres : *Serviebam viro et laborabam ut placerem. Misertus est Dominus et fecit altaris ministrum, continuoque et mihi et vobis raptus est*, et encore : *Pater vobis fuit dives gratia non pecunia, opulentus ministerio non patrimonio*. Le ménage s'était donc séparé, le père s'était donné à la vie cléricale et la mère à la vie religieuse. *Egregia sane femina quæ sibi nihil reliquit, totum quod habuit. Deo obtulit, cuius vita institutio disciplinæ est et quædam formula castitatis, bono proposito et meliori magistro. Exemplum enim viduitatis et virginitatis magisterium est.* Du petit garçon on faisait un lecteur, de sorte que la mère *invenit in Ecclesia... filium sacrum lectionum oracula personantem*. La fondatrice assista à la dédicace : *Ea igitur sancta est Juliana, quæ hoc templum domino paravit et obtulit, quod hodie dicamus* [18].

Cette dédicace fut donc accomplie par saint Ambroise, qui déposa sous l'autel des reliques des saints Vital et Agricola, et non pas les corps entiers, restés à Bologne : *Detuli ergo vobis, quæ meis legi manibus, id est crucis trophæa... nos legimus martyris clavos et multos quidem ut plura fuerint vulnera quam*

[1] Laurentii Amalphitani archiep., *Vita S. Zenobi*, Firenze, 1843, p. 34-41. — [2] J. Lami, *Charitonis et Hippophili Hodœporicon*, p. 528. — [3] Bibl. Laurent, *Pluteo XXVII* 1, n. XIV, p. 138. — [4] Paulin, *Vita S. Ambrosii*, c. VIII, n. 27. — [5] S. Ambroise, *Exhortat. virginitatis*, c. I, n. 1, *P. L.*, t. XVI, col. 335. — [6] *Ibid.*, c. I, n. 7. — [7] Code Théodosien, l. IX, tit. XVII, loi de Gratien, Valentinien et Théodose, du 26 février 386. — [8] Faenza. — [9] *Vita S. Ambrosii*, c. VIII, n. 27, *P. L.*, t. XVI, col. 36. — [10] *Exhortat. virginit.*, c. I, n. 1, *P. L.*, t. XVI, col. 335. — [11] Borghini, *Discorsi*, Milano, 1808-1809, t. IV, p. 197; Muratori, *Annali d'Italia*, Venezia, 1830-1836, t. XV, p. 110; S. Ambroise, *Opera*, 1686-1690, t. II, p. 275-276. — [12] S. Ambroise, *Exhortat. virginit.*, c. VII, n. 42, *P. L.*, t. XVI, col. 349. — [13] Paulin, *Vita Ambrosii*, c. VIII, n. 28, *P. L.*, t. XVI, col. 36. — [14] De Vit, *Onomasticon*; Du Cange, *Glossarium : clarissimi dignitas;* Mommsen, *Neues archiv*, t. XIV, p. 509. — [15] Manni, *Principi della religione cristiana in Firenze*, l. I, c. XI. — [16] *Arch. di stato di Firenze*, Reg. delle Provisioni, ad. ann. 1394. — [17] B. G. Ristori, dans *Archivio storico italiano*, 1905, t. XXXVI, p. 254-259. — [18] *Ibid.*, p. 262-263; nous donnons plus loin son épitaphe.

membra... colligimus sanguinem triumphalem et crucis lignum. On a dit aussi que saint Ambroise avait déposé le corps de sainte Concordia, à lui donné par le pape Damase, mais, en 756, les reliques de cette même Concordia se trouvaient encore au cimetière de Balbine, d'où elles furent ramenées dans Rome [1]; quant aux reliques du saint abbé Amatus également employées pour cette dédicace, le saint n'étant pas mort à cette époque, — n'étant même pas encore né, il mourut en 617 — on s'en passa probablement [2]. Enfin les reliques du pape saint Marc, mort en 336, demeurent paisiblement dans leur tombe primitive [3] (voir *Dictionn.*, t. II, au mot BALBINE).

Le sermon de dédicace a été délayé et allongé par saint Ambroise qui en a fait le traité : *Exhortatio virginitatis* [4].

II. ÉPIGRAPHIE. — Si l'épigraphie chrétienne florentine n'offre pas un ensemble de textes précieux par leur antiquité, par leur histoire ou par leur vocabulaire; si elle est même relativement pauvre, en comparaison des autres cités italiennes, du moins débute-t-elle noblement.

Un fragment de tablette de marbre, trouvé sur l'emplacement, et probablement dans les cryptes de la basilique Laurentienne, entra alors dans le cabinet d'antiquités du sénateur Buonarotti et n'en est plus sorti. Ce fragment a été maintes fois publié et figuré comme on se permettait de le faire au XVIIIe siècle [5].

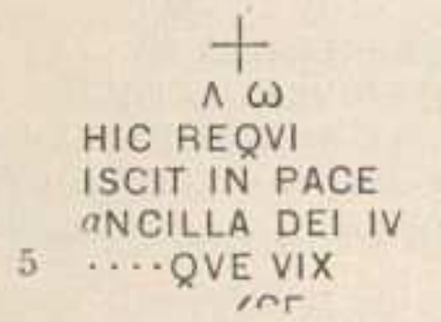

Les érudits florentins du XVIIIe siècle ne doutèrent pas qu'il fallût compléter la cinquième ligne et lire IV*liane*. On aurait, d'après eux, l'épitaphe de la chrétienne généreuse qui fit bâtir la première basilique dédiée à saint Laurent. Cette conjecture est tout à fait vraisemblable et on n'a aucune raison à lui opposer. C'est une autre affaire quand il s'agit de faire appartenir cette Juliana à la *Gens Junia;* ici on peut dire qu'on ne dépasse pas la limite de l'hypothèse [6].

La plupart des inscriptions chrétiennes deFlorence ont été trouvées aux alentours de l'église de Sainte-Félicité, autrefois des Macchabées, située sur la rive méridionale de l'Arno. Les trouvailles ont eu lieu en quatre circonstances successives : en 1580, en 1736, en 1749 et en 1767. Quelques-unes sont datées, les plus anciennes sont en grec. Celle-ci, trouvée en 1736, est conservée dans l'atrium de Sainte-Félicité [7] :

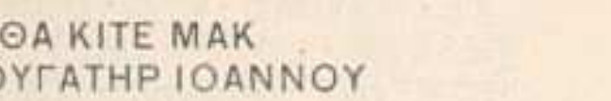

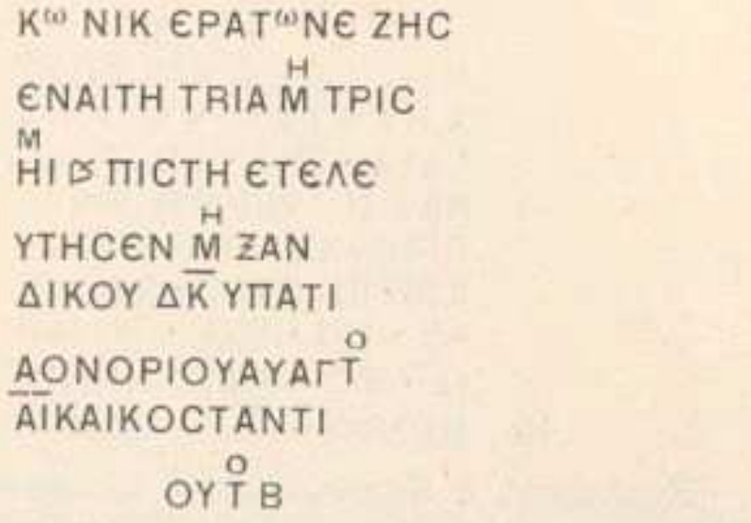

Ἔνθα κῖτε Μακ[αρί]α (?) θυγάτηρ Ἰοάννου κώ(μης) Νικεράτων· ἔζησεν αἴτη τρία, μῆ(νας) τρῖς, ἡμ(έρας) ι'. πιστὴ ἐτελεύτησεν μη(νὸς) Ζανδικοῦ δκ', ὑπατίᾳ Ὀνορίου Αὐγ(ούστου) τὸ αι' καὶ Κωσταντίου τὸ δ'.

Hic sita est Maccaria (?) filia Johannis, regionis Niceratum, vixit annos tres, menses tres, dies decem, fidelis, defuncta est mense Aprili, decima die. Consulatu Honorii Aug. XI et Constantii II; ce qui reporte à l'année 417.

Tout de suite après se place une inscription de l'année 423, trouvée *nel prato o sia cimitero della chiesa pievania di S. Pietro in Bosiolo* [8] :

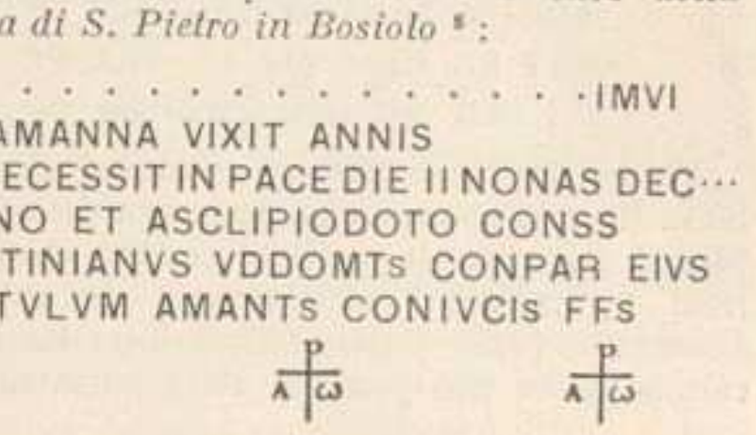

Ligne 5 : *v(ir) d(evotissimus) dom(es)t(icus).*

La suivante a été trouvée en 1736; elle date de l'année 436 [9] :

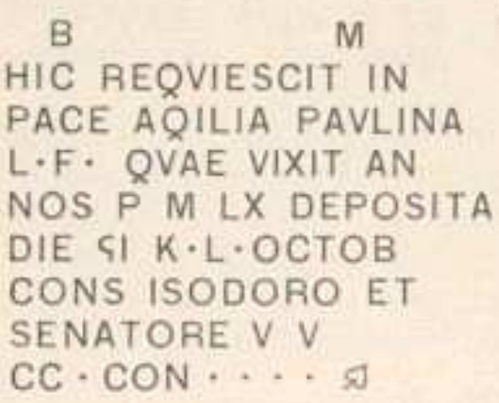

Bene merenti. Hic req(u)iescit in pace Aq(u)ilia Paulina l(audabilis) f(emina), quæ vixit annos p(lus) m(inus) 60; deposita die 7° kal. octob(res) cons(ulibus) Isodoro et Senatore v(iris) c(larissimis) con[*s(ulibus)*]. L'ordre des consuls se trouve interverti sur une inscription publiée par Rolandus, où on lit : *CC Senatore et Isidoro. vv. cc.*

Celle-ci, de l'année 536, n'avait été recueillie par aucun collecteur florentin [10] :

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, IVe série, t. I, p. 37. — [2] Mabillon, *Acta sanct.*, t. II. — [3] Leur présence à la dédicace de la Laurentienne est un conte. Cf. *Sermo Francisci Castilionensis, presbyteri florentini, de vita b. Marci papae et de laudibus ecclesiae S. Laurentii*, dans bibl. Laurentienne, classe XXXVIII, n. 142, p. 76. — [4] *P. L.*, t. XVI, col. 335. — [5] A. Gori, *Inscript. antiq. quæ in Etruriæ urbib. exstant*, t. I, p. 220, n. 22; t. III, p. 349; Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti*, p. 106; Fabretti, *Inscript. antiq.*, p. 736, n. 475; Foggini, *De primis florentinorum apostolis*, p. 4, n. 1; F. Orlandi, *Orbis sacri et profani*, part. II, l. III, c. XXXVIII, p. 1266; Brocchi, *Santi Fiorentini*, p. 84; Manni, *Lapida cristiana*, p. 10; *Principi*, p. 33; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1725. — [6] L. Cantini, *Della fondazione del vescovado fiorentino*, Firenze, 1801, p. 10; *Storia della famiglia Sassi della Tosa*, dans *Saggi istorici di antichità toscane*, Firenze, 1798, t. IX, p. 196; *L'Etruria santa*, 1823, t. III, p. 23; Tramontani Luigi, *Lettera al dott. Cantini sopra la storia della famiglia Sassi*, 1798, p. 18. — [7] Muratori, *Thes. vet. inscr.*, p. 401, n. 4; Gori, *Inscript.*, t. III, p. 314, n. 4; F. Vettori, *Il fiorino d'oro antico illustrato*, Florentiæ, 1738, p. 19; Foggini, *De prim. Florent. apost.*, p. 10-11, n. 15; Corsini, *De notis græcorum*, p. 24; Manni, *Principi*, p. 62, p. 122; Stephani, *Index schor.*, Dorpat, 1848, p. 31; Kirchhoff, dans *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9855; Bormann, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1689; Kaibel, *Inscr. græ. Sicil.*, n. 2265. — [8] *Novell. letter.*, 1767, p. 230, 299; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, p. 1731. — [9] Muratori, *op. cit.*, p. 404, n. 4; Gori, *Inscr.*, t. III, p 328, n. 8; Foggini, *De apost.*, p. 10-11, n. 16; Manni, *Principi*, p. 121; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1691. — [10] Elle a été publiée pour la première fois, semble-t-il, dans *Corp. inscr. lat.* t. XI, n. 1692; personne ne parle de sa découverte; cependant, elle est conservée à Sainte-Félicité.

B + M
HIC REQVIESCIT
ANASTASIVS ꝺ GA
LATA · QVI · VIXIT AN
NVS ꝺ LVIII·MENSIS·VI
DIES XX · DEPOSITVS
EST·IN PACE · SVB DI
AE · XVI · KAL · MAIAR
IT · PC · PAVLINI IV
NIORIS · VC · CON *f*

Également à Sainte-Félicité se conserve l'inscription suivante, de l'année 547, dont aucun épigraphiste local n'a parlé et qui mentionne un primicier de ces *primi Theodosiani* qui figurent dans la *Notitia Orientis*, v, 64, parmi les *auxilia Palatina*. Le primicier avait rang dans l'armée [1] :

+ B *m*
HIC REQVIESCIT
IN PACE MACROBIS
PRIMICERIVS PRIMI THO
DOSIANORVM NVMERI QVI
VIXET·ANNIS PLM QVINQV
AGINTA TANTVM DEPOSIT
EST SB IDVS MAIAS SEX PC BAS
ILI IVN VC IND DECIMA +

Parmi les inscriptions connues, depuis près de deux siècles, nous rencontrons peu de faits notables [2]. Manni s'étonne de rencontrer une chrétienne ayant nom CARTACO [3] et s'extasie devant la formule *servus Dei* (voir Famulus), à laquelle il accorde un commentaire qui pouvait alors paraître nouveau [4].

B M
DECIANVS SERBVS
*d*EI QVI VIXIT ANVS
LV ET DFPOSITVS
*es*T VI IDVS SEPTEM
*b*RIS HIC REQVIES

Une des premières inscriptions retrouvées, en 1580, est aussi probablement un des témoins les plus anciens de la communauté naissante de Florence; il y est cependant question de plusieurs cimetières, c'est que *cœmeterium* est pris ici au sens du lieu de repos de chaque individu, comme on aurait dit : *per singula accubitoria* [5] :

B M
FL ꝺ ROMVLIANVS
INFAS · Q · VIXIT · AN
· VI · ET · M · VII · ET
FRATRES · IPSIVS
QVI · POSITI · SVNT ·
PER · SINGVLA · COE
METERIA · VERV*s*
QVIX IT · AN · X · · ·
ET ROMANVS · Q*ui*
VIXIT AN · V · · · ·
ET AVGVSTVLA *q. v.*
AN · III ꝺ S*ili*
IN PACE

Parmi les membres de la hiérarchie ecclésiastique nous ne rencontrons que deux lecteurs et un diacre. Celle du premier lecteur porte [6] :

B + M
hic IACET FVNDANIV*s*
i OVIANVS LEC
to R QVI VIXIT AN
NIS XꝆI MENS ꝆIII·ꝺXX
DEP IN PACE PRIꝺ NONA
S IANVAR



L'inscription du deuxième lecteur est plus curieuse parce qu'elle nous fait connaître un lecteur assez précoce, digne compagnon d'un autre petit lecteur de Ammædera *(Haïdra)* en Byzacène, âgé, lui aussi de cinq ans. C'étaient, évidemment, des lecteurs honoraires [7] :

B M
HIC REQVIESCIT
POMPEIVS LVPICI
NVS LECTOR QVI
VIXIT ANNOS
V D NV

Ligne 6 : *quinque, dies numero quinque.*
Celle du diacre n'est guère plus prolixe [8] :

B · M
LAVRENTIVS NV
MERIVS·DIACONVS
QVI VIXIT ANNOS·P·M·LV DE
POSITVS·V·IDVS OCTO
BRES IN PACE

Dans les rangs de la hiérarchie civile nous avons une inscription qui a bénéficié de la chance assez rare d'être élucidée par une autre inscription relative à un autre personnage. Celle de Venise, trouvée en 1736, porte simplement ceci [9] :

HIC +
MAXIMVS·VC·TR B·
*re*QVIESCIT·IN PACE *dp*
*d*IE·XV·KL·IVNIAS

Foggini est resté indécis devant ces lettres TR B, que Bormann interprète *tr(i)b(unus)*. Gori, mieux inspiré, transcrit : *Hic + (Fl.) Maximinus vir clarissimus, tribunus voluptatum, requiescit in pace d(e)p(ositus) die XV kalendas junias.* Les *tribuni voluptatum* [10] avaient la charge de procurer et régler les plaisirs du peuple; nous en trouvons la mention sur ce fragment d'une épitaphe romaine [11] :

FL · MAXIMO · V · C · CON
CESSVM · LOCVM · PETRO
ROME·ET·TRIBVNO·VOLVP*tatum*
ET · CONIVGI · EIVS · IOHANN
PAPA HORMISDA ET TRANSM
DVS PRAEPOSIT·BASC BEATI PE*tri*

Cassiodore nous apprend que la dignité de *tribunus voluptatum* était assez relevée : *Quapropter Tribunum*

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1693. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1694, 1696, 1697, 1698, 1701, 1702, 1703, 1706, 1710, 1712, 1713, etc. — [3] Manni, *Principi*, p. 124; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1695. — [4] Manni, *Antichissima lapida Cristiana scoperta ultimamente*, in-4°, Florentiæ, 1763, p. 4; *Principi*, p. 128; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1699. — [5] Gori, *Inscr.*, t. I, p. 299, n. 27; t. III, p. 308, n. 1; Foggini, *De apost.*, p. 7, n. 5; Muratori, *Thes.*, p. 1874, n. 8; Manni, *Principi*, p. 103; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1700. — [6] Gori, *Inscr.*, t. III, p. 332, n. 11; Foggini, *op. cit.*, p. 9, n. 9; Muratori, *op. cit.*, p. 2098, n. 6; Manni, *Principi*, p. 108; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1704. — [7] *Novelle letterarie*, 1767, p. 578, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1709. — [8] Gori, *Inscr.*, t. I, p. 299, n. 28; t. III, p. 308, n. 1; Muratori, *op. cit.*, p. 1899, n. 3; Manni, *Principi*, p. 104; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1705. — [9] Gori, *Inscr.*, t. III, p. 334, n. 13; Foggini, *op. cit.*, p. 10, n. 10; Muratori, *Thesaur.*, p. 2098, n. 9; Manni, *Principi*, p. 111, 126; *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 1707. — [10] *Code Théodos.*, l. XV, tit. *De scaen.*, lex 13. — [11] Doni, *Inscr.*, cl. XX, n. 63, p. 537; Gori, *Inscr.*, t. III, p. 335; Aringhi, *Roma subterranea*, l. II, c. X, p. 338.

Voluptatum per illam jurisdictionem nostra facit electio; ut omnia sic agas, quemadmodum, tibi vota civitatis adjungas : ne quod ad lætitiam constat inventum, tuis temporibus ad culpas videatur fuisse transmissum [1].

Deux inscriptions rappellent des membres de la *schola gentilium* [2] :

1° B · M
HIC IACIT
SEGETIVS
D SCOLA
GENTILIVM
QVI VIXIT
ANNVS TR
NTA ET OCTO
D P SEXTO ID
FERD

2° HIC IA·MVNDI
LO·SEN·SCO·GE
NT·Q·VIX·P·M·
AN·XL

1° *Benemerenti, hic jacet Segetius de schola Gentilium, qui vixit annus tr(igi)nta et octo; depositus sexto idus februarias.*

2° *Hic jacet Mundilo seniorum schola Gentilium, qui vixit plus minus annos quadraginta.*

Gori a fait connaître quelques inscriptions conservées à Florence de son temps et qui méritent d'être rappelées ici. Chez le marquis Carlo Rinuccini, qui possédait dix corps de martyrs(?) donnés par Alexandre VII et venant de la catacombe de Cyriaque, tous munis de l'objet appelé « vase de sang » et qui étaient accompagnés d'épitaphes ainsi conçues : 1° VIVIANA ☧ ; — 2° CELASIA ☧ ; — 3° PROIECTI ; — 4° VALERI ; — 5° VICTORINI [3].

Un corps rapporté du cimetière de Priscille et donné, toujours par Alexandre VII, à une église située à dix milles de Florence et dédiée à saint Michel, portait cette mention [4] :

SVSANNA ☧ QM

Chez le sénateur Carlo Ginori, avec un corps tiré du cimetière de Priscille [5] :

BENEROSA ⊏ A C D E
QVAE ⊏ VIXIT·AN·XXV
Θ II

Benerosa (in pace?) quæ vixit annis XXV, diebus II.

Chez un sieur Giovanni Giraldi, avec un corps tiré du cimetière de Cyriaque [6] :

ROMANVS



Chez le sénateur Nero Dragomanno, l'épitaphe d'un jeune compagnon tailleur de pierres, avec la scie, l'ascia et la pointe [7] : *Gaius Leoni alumno in pace qui anis vixit quindecim, menses duo, dies quinque* (fig. 4508).

Au musée Guarnacci, autre récolte de quelques inscriptions qui n'offrent rien de bien nouveau [8] :

1° *Urse. benemerenti. que. vicxit* ‖ *annos III. m. III. dies XXIIII. dep.* ‖ *XVIII. kal. sep. im pace. parentes, filiæ* ‖ *dulcisime fecerunt.*

2° *Benemerenti* ‖ *Zosimeti. que. vix.* ‖ *an V, m. IIII. d. XIII* (colombe).

3° *Nicene* ‖ *in pace* (colombe).

4° ARCLA
FLORENTINA
FIDELIS·IN·PACE
VIX·AN·V·MES·VIIII
DIES·VIIII

5° B·I·KEN·TI·OYC
E·NI·PHNH
ΠΡΟ·ΓΙ

6. *Pelegrina in pace* (colombe tenant dans son bec une grappe de raisin).

Au *Palazzo Riccardi* [9] : *Januario beni* ‖ *merenti qui vixit* ‖ *annos II et m. VIII* ‖ *d. VIII.*

Dans les jardins du marquis Corsini, une inscription sur laquelle le dimanche (voir ce mot) est encore

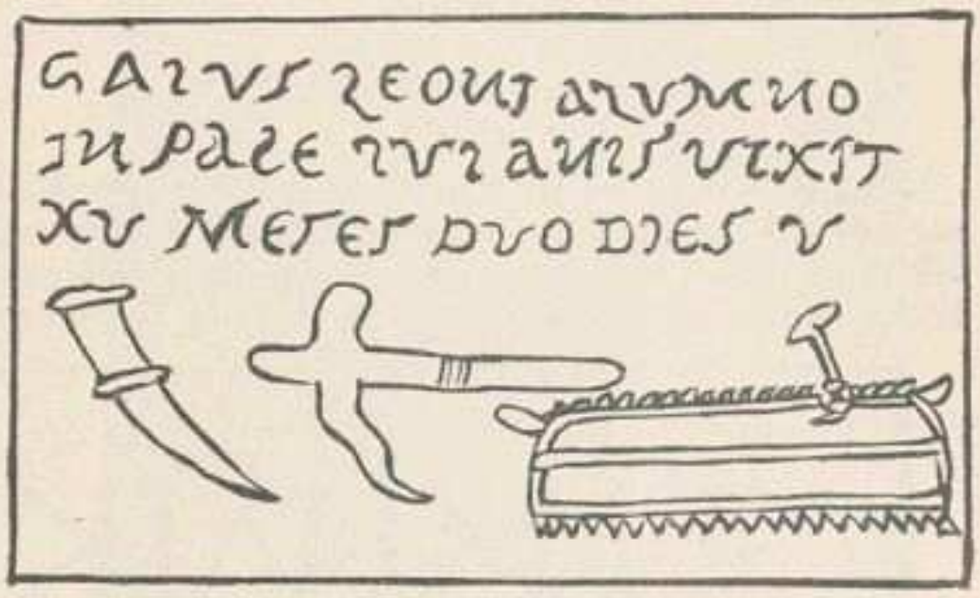

4508. — Épitaphe.
D'après A. Gori, *Inscript. antiq. Etruriae*, 1743, t. III, p. 357, n. 32.

nommé *Dies solis*. La date du consulat de Jean et Varanas est l'année 457 [10] :

DEPOSITA CANDIDA DIE
Ϛ IDUUM MAKIIARVM
POST·CONSVL·IOHANNIS
ET BARANAE DIE SOLIS

Deposita Candida die sexto iduum martiarum...; l'inscription est opistographe; on lit au revers : *In hoc loco qui* ‖ *escet Fortuna* ‖ *quae vixit* ‖ *ann XLq* ‖ *maritus se bibu fecit.*

Chez le sénateur Buonarotti, l'auteur des *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro* et des *Osservazioni istoriche sopra alcune medaglioni antichi*, quelques pierres telles que pouvait les choisir un homme instruit des antiquités chrétiennes; toutes venues de Rome :

Du cimetière de Gordien (avec l'inévitable vase de sang) [11] :

SABBATI DVLCIS
ANIMA PETE ET RO
GA PRO FRATRES ET
SODALES TVOS

D'un cimetière voisin de Saint-Laurent-hors-les-Murs (fig. 4509) [12] :

ΣΙΜΙΙΛΙΚΙΑ·Η·ΚΑ'
ΚΑΛΩΝΥΜΟΣ·ΕΖΗ
ΣΕΝ·ΕΤΗ·ΙΑ·ΗΜΕΡΑΣ·ΚΓ
ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕΝ ΠΤ·ΙΓ·ΚΑΛ·ΝΟVΕΜΒΡ ΦΑΥΣΤΩ ΚΑΙ
ΓΑΛΛΩ ΥΙΙΑΤΟΙΣ

[1] Cassiodore, *Variarum*, l. VII, c. x. — [2] 1° Gori, *Inscr.*, t. III, p. 334, n. 14; Foggini, *op. cit.*, p. 10-11, n. 3; Manni, *Principi*, p. 115; 2° *Novelle letter.*, 1767, p. 577, n. 1. — [3] Gori, *Inscript.*, t. III, p. 354-355, n. 25-29. — [4] *Ibid.*, t. III, p. 358, n. 33. — [5] *Ibid.*, t. III, p. 356, n. 30. — [6] *Ibid.*, t. III, p. 356, n. 31. — [7] *Ibid.*, t. III, p. 357, n. 32. — [8] *Ibid.*, t. III, p. 261-262, n. 355. — [9] *Ibid.*, t. I, p. 116, n. 98. — [10] *Ibid.*, t. I, p. 168, n. 134. — [11] *Ibid.*, t. I, p. 219, n. 19. — [12] *Ibid.*, t. I, p. 219, n. 20; du cimetière de Cyriaque. Montfaucon, *Diarium Italicum*, p. 353; Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammentini*, 1720, p. 43 ; De Rossi, *Inscript. rom.*, t. I, p. 27, n. 23.

Simplicia quæ et Calonymos vixit annos XI dies XXIII obiit ante diem XIII kal. novembr. Fausto et Gallo consulibus, par conséquent en 298.

Un fragment du marbre blanc découpé en demi-lune à la partie supérieure; au sommet un chrisme; au bas, une figure qui semble une orante [1] (fig. 4510) :

negotias coiugi suæ
lus se nemo inmortalis ne.... so
lus Deus Domine qui dedisti o
ac)cersitione suscipe anima
ant tu nomen tunt qu
ue fecit cum coni
m. XI. d. XXV.

Une tablette de marbre avec cette brève formule [2] :

INTER
DORMIE
NTESZO
NE ANNO
· VIIII ·

Dans la maison de Doni, une inscription précieuse par son antiquité; elle mentionne la jeune Sozomène, fille d'adoption, catéchumène, qui comptait déjà parmi les *audientes*, à qui son maître, chrétien lui, a fait cette épitaphe; les lettres sont passées au minium [3] :

SOZOMENETI·ALVMNAE
AVDIENTI ·
PATRONVS·FIDELIS

Chez le sieur Nardi, au dire de Gori, une épitaphe ainsi conçue [4] :

EMILIANO
FILIO DVLCISSIMO
P·B ME VIX·A
XXV ☧

Emiliano filio dulcissimo, puero benemerenti, vixit annos 25.

Chez la dame Catarina Ottieri, avec un corps provenant du cimetière de Priscille [5] :

☧ IN PACE
SEPTIMIA ILARA VIXIT
ANVS XX·III·CALEND·AVGVST·

Chez le sieur Arrighi [6] : ☧ *Vitalissimo. bene. merenti* ‖ *im. p.* ⊄ *qui vixit. ann. XXV. pr. non. iun.*

Dans l'église de l'Annonciation, avec un corps [7] :

Parentes fecerunt ‖ *Florentio filio* ‖ ⊄ ⊄

A la villa Strozzi [8] : A ☧ ω ‖ *Quenniæ Audentiæ* ‖ *C. Papirius. Constantiû* ‖ *C. F. Coniugi dul* ‖ *cissimæ. b. m.*

Dans l'église Sainte-Lucie [9] : *Aureliæ* ⊄ *Agape*

A la chapelle de Sant' Agostino à Legnaia [10] :

AVRELIVS ☧

A. Gori a vu *in Aedibus D. Dominici Nardii*, à Florence une inscription de provenance ignorée. Il l'a publiée en donnant ses dimensions : *Tabula alt. et lat. ped. 1 unc. 11 ex Tiburtino* [11] :

+ ΠΙΩΤΠΩ
ΡΕΠΕΠΝΥΜΑΕ
ΤΟΥ ΑΛΒΑΡΙΟΥ
ΝºσΝΝΑ ΜΝ ΤΕ
ΨΙΧΗ ΠΑΕΩΝΠΑ
ΠΝΟΥ ΤΙΝ ΤΑΥ
ΜΞσΝ ΜΜΡΥΕσΥ
ΚΠΑΩσΝΠΕΕΥΘ

Gori ajouta ce commentaire : *Fortasse* Ψυχὴ ἐν πᾶσιν. *Anima omnis in omnibus. Anima, vita; Juvenalis,* Ζωὴ καὶ ψυχή. *Concumbunt Graece.* Propert., lib. eleg. 11.

Quid iuvat ornato procedere, vita, capillo?

Kirchhoff introduisit l'inscription dans le *Corpus inscriptionum graecarum*, t. IV, p. 573, n. 9863, il ne se contenta pas de la commenter, il la compléta ainsi :

[Ἐν τούτῳ + τ ῷ τ[ό]πῳ
[ἀναπαύετ]ε [τὸ] πν[ε]ῦμα Ἐ-
[· · · ·] τοῦ ἀλβαρίου
[ὅστις ἔζησε]ν [ἔτη]να, μ[η]ν[ας]ε
[ὥρας —. Ἡ] ψ[υ]χή[σου εἰς] ἀ[νά[πα-
[υσιν. Ἐκοιμήθη] ὑ[πα]τ[ί]ᾳ [τ]-
[ῶν κυρίων ἡ]μ[ῶ]ν Μ[αιο]ρ[ί]ου
[Αὐγούστου]κ(αὶ) [Φ. Λέα]ν [το[ς [Αὐγ.]

Voici le commentaire : *In conficiendo apographo, quo nihil fingi potest corruptius, ea neglegentia versatus est Gorius, ut titulus num omnino Graeca lingua loqui*

ΣΙΜΙΛΙΚΙΑ·Η·ΚΑΙ
ΚΑΛΩΝΥΜΟΣ ΕΖΗ
ΣΕΝ·ΕΤΗ·ΙΑ·ΗΜΕΡΑΣ·ΚΓ
ΕΤΕΛΕΥΤΗΣΕΝ ΠΡΟ·ΙΓ·ΚΑΛ·ΝΟΒΕΜΒΡ ΦΑΥΣΤΩ ΚΑΙ
ΓΑΛΛΩ ΥΠΑΤΟΙΣ

4509. — Inscription de Simplicia Kalonyme.
D'après De Rossi, *Inscriptiones crist. urbis Romæ*, t. I, p. 27, n. 23.

[1] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 220, n. 21. — [2] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 220, n. 23. — [3] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 288, n. 2. — [4] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 300, n. 32. A. Manni, *Principi*, p. 131. — [5] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 304, n. 40. — [6] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 311, n. 52. — [7] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 312, n. 53. — [8] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 388, n. 147. — [9] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 461, n. 29. — [10] A. Gori, *Inscript.*, t. I, p. 461, n. 30. — [11] Gori, *Inscriptiones antiquae in Etruriae urbibus exstantes*, in-4°, Firenze, 1726, t. I, p. 300, n. 30.

putandus sit dubitare quis facile posse videatur. Nihilominus restituendi et emendandi tituli corruptissimi periculum faciendum esse putavimus, sane lubricum et periculosum. Nostra ratio si vera est de quare penes alios sit judicium titulus ad annum referendus erit post Chr(istum) 458.

Kaibel, dans ses *Inscriptiones graecae*, p. 538, n. 2271, se borna à lire : v. 3 τοῦ ἀχ̃αρίου; 4 μ(ακαρίας). [μ(νήμης)], τε[λευτήσας? — ψ[υ]χὴ *(vel* [εὐ]ψ[ύ]χει) πασῶν... *Albarius fuit aut ipse defunctus aut ejus pater. Kirchhoff... corruptum apographum nimia audacia usus, emendare studuit. Titulus non videtur ad exemplum reliquorum epitaphiorum quae eodem loco inventa sunt restitui posse, quamquam sepulcralis sine dubio est,*

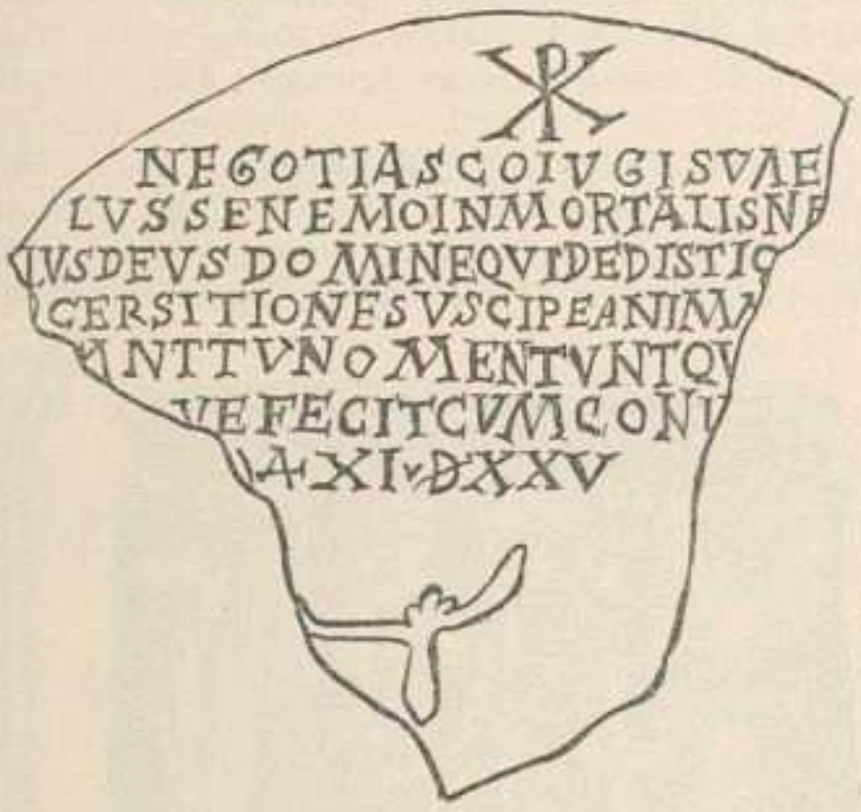

4510. — Fragment de marbre.
D'après A. Gori, *Inscript. antiq. Etruriæ*, t. I, p. 220, n. 21.

La solution est plus simple, la copie de Gori est assez correcte, mais il se trouve que ce texte grec est un texte copte [1] :

+ Пштпщ[н]
репепнүмас
тотаавѣріот
пофпна мпте
үіхнна сопна
пноүпштач
мтопмаюүсот
крацок...

« Père, Fils et Saint-Esprit, faites grande miséricorde à l'âme de notre frère Papnouti (Paphnuce) qui s'est reposé le 20 Pashon (Pachons)... »

Enfin, près de l'église des Saints-Apôtres, une tombe avec [2] :

CAESAR·VIVAS·IN·DEO

III. Sarcophage. — Gori a publié le seul sarcophage chrétien ancien; il représente Jonas jeté à la mer, couché sous le cucurbite et rejeté par le monstre, c'est un monument sans intérêt [3].

IV. Mosaïque. — Dans l'église San-Marco à Florence on conserve, en guise de tableau d'autel, dans la chapelle de la famille Ricci, une mosaïque logée dans un encadrement moderne. Au sommet, *Mater misericordiæ;* au pied, une inscription expliquant que la mosaïque provient de Saint-Pierre du Vatican, fut exécutée en 703 par ordre de Jean VII et transférée à Florence en 1609. En 703, ce ne pouvait être

que Jean VI, à qui Jean VII succéda en 705. Le *Liber pontificalis* n'attribue aucune mosaïque à Jean VI, mais nous dit de Jean VII: *Hic fecit oratorium sanctæ Dei genitricis intra ecclesiam beati Petri apostoli cujus parietes musivo depinxit illicque auri et argenti quantitatem multam expendit et venerabilium patrum dextra levaque pultus erexit* [4]. La sylloge épigraphique de Pierre Sabinus a conservé cette inscription :

+ DEDICATIO
DOMVS HVIVS
SCAE DI GENITRICIS
DIE XXI M·MARC·IND IIII

qui reporte donc à l'année 706 [5]. L'oratoire fut



4511. — Mosaïque de Saint-Pierre du Vatican, actuellement à Florence.
D'après *Revue de l'art chrétien*, 1903, p. 314.

démoli en 1606, une des mosaïques échoua à San Marco, malheureusement sans le pape Jean VII, ni les colonnes qui encadraient le groupe. La Vierge se détache en orante sur un fond d'or uni, elle est de grandeur naturelle et porte le vêtement des impératrices; il est fort probable qu'elle reproduit une mosaïque figurant

[1] Seymour de Ricci, *Inscriptions déguisées*, dans *Revue archéologique*, 1904, p. 99-101. — [2] *Nuovo bull. d'archeol. crist.* 1895, p. 120. — [3] A. Gori, *Inscript.*, t. III, pl. VII, n. 2, p. LXXVIII; Manni, *Principi*, p. 38. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 385-386. — [5] De Rossi, *Inscr. christ. urb. Romae*, t. II, p. 418, n. 15, note.

une princesse byzantine. Elle a la couronne à pendeloques, la ceinture gemmée, la robe de pourpre garnie de broderies et de perles. La technique est bonne, les cubes dont se compose la mosaïque sont taillés au marteau et non pas polis à la meule. Le modèle est rude, les pommettes des joues sont simplement deux taches rouges. Mais la pièce est intacte, un raccord fait au milieu n'a pas détérioré l'ensemble [1] (fig. 4511).

V. Pyxide. — Nous reparlerons plus tard de ce petit monument en étudiant la série à laquelle il appartient (voir Pyxides) (fig. 4512).

VI. Le Codex Amiatinus. — Nous avons déjà dit tout ce qui concerne l'archéologie du célèbre *codex Amiatinus*, conservé à Florence, *Am. 1 (olim*, S. Salvatore di Monte Amiata, près de Sienne), (fig. 4513).

A. M. Bandini, *Dissertazione sull'antichissima biblia credula dei tempi di S. Gregorio PP.*, Venetiis, 1786; *De insigni codice biblico Amiatino dissertatio*, dans *Bibliotheca Leopoldina-Laurentiana*, in-fol., Florentiæ, 1791, t. I, p. 701-732. — J.-B. Silvestre, *Paléographie universelle*, in-fol., Paris, 1839-1841, pl. CXIV. — C. Tischendorf, *Novum Testamentum latine, interprete Hieronymo, ex celeberrimo codice Amiatino omnium et antiquissimo et præstantissimo*, in-8°, Leipzig, 1850, p. VII-XLVI, pl.; *Biblia sacra latina Veteris Testamenti Hieronymo interprete*, in-8°, Leipzig, 1873, p. VII-X, pl. — Zangemeister-Wattembach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum*, in-fol., Heidelberg, 1876-1879, pl. XXXV, p. 8. — P. de Lagarde, *The codex Amiatinus of the latin Bible*, dans *The Academy*, 1882, 2 sept., p. 172. — P. Corssen, *Die Bibeln des Cassiodorius und der Codex Amiatinus*, dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1883, t. IX, p. 619-632. — P. de Lagarde, *Die Weisheiten der Handschrift von Amiata*, dans *Mittheilungen*, Göttingen, 1884, p. 241 sq., 379 sq. — P. Corssen, *Epistola ad Galatas*, in-8°, Berlin, 1885, p. 7 sq. — J.-B. De Rossi, *Commentatio de origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecæ Sedis apostolicæ*, in-4°, Romæ, 1886, p. LXXV-LXXVIII : *Codices Palatini Latini Bibliothecæ Vaticanæ*, t. I. — E. Ranke, *Blicke auf die geschichte der lateinischen Bibel im Mittelalter*, dans *Theologische Literaturzeitung*, 1886, p. 611-621; 1887, p. 268-278, 379-385. — S. Berger, dans *Bulletin critique*, 1886, t. VII, p. 85 sq. — J. Wordsworth, *The date and history of the great latin bible of Monte Amiata*, dans *The Academy*, 1887, p. 111*a*-113 *b*. — W. Sanday, M. Rule, H. J. White, F. J. A. Hort, E. M. Thompson, G. F. Browne, K. L. F. Hamann, J. O. Westwood, P. Corssen, *The codex Amiatinus*, dans *The Academy*, 1887, p. 130 *c*-131 *c*, 148 *a*-150 *a*, 165 *c*-167 *b*, 183 *c*-184 *c*, 309 *a*-310 *b*, 327 *b*, *c*, 414 *a*-415 *c*; 1888, p. 239*c*-240 *b*, 257 *c*-258 *a*, 307 *c*, 308 *b*, 361 *b*, *c* ; t. II, p. 89 *a*, *b*; 1889, p. 41-43 *a*; 59 *a*, *b*. — J.-B. De Rossi, *La biblia offerta da Ceolfrido abbate al sepolcro di S. Pietro codice antichissimo tra i superstiti delle biblioteche della sede apostolica : Al sommo pontefice Leone XIII. omaggio giubilare della biblioteche Vaticana*, Roma, 1888, n. 5, pl. — *The Palaeographical Society Facsimiles of manuscripts and inscriptions*, London, 1873-1894, t. II, p. 65-66. — Th. Zahn, *Geschichte der Neutestamentlichen Kanons*. in-8°, Erlangen, 1890, t. II, part. 1, p. 278-284. — P. Corssen, *Der codex Amiatinus und der Codex grandior des Cassiodorius*, dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, 1891, t. XVII, p. 611-644. — P. Batiffol, *Amiatus*, dans F. Vigouroux, *Dictionnaire de la Bible*, 1891, t. I, col. 480-482. — S. Berger, *Histoire de la Vulgate pendant les premiers siècles du moyen âge*, in-8°, Paris, 1893, p. 37 sq., 201, 383. — P. Corssen, *Anzeige von S. Bergers Histoire de la Vulgate*, dans *Göttinger Gelehrte Anzeigen*, 1894, p. 860. — E. M. Thompson, *Handbook of greek and latin palaeographie*, London, 1894, p. 194 sq. — H. J. White, *The codex Amiatinus and its birthplace*, dans *Studia biblica et ecclesiastica*, Oxford, 1898, t. II, p. 273-308. — W. Sanday, *The Italian origin of the codex Amiatinus and the localizing of Italian manuscripts*, dans *Studia biblica et ecclesiastica*, Oxford, 1898, t. II, p. 309-324. — F. G. Kenyon, *Our Bible and the ancient manuscripts*, London, 1897, pl. XIX, p. 171 sq. — C. R. Gregory, *Text kritik des Neuen Testaments*, Leipzig, 1900, 1902, p. 626 sq. — L. Traube, *Palæographische Anzeigen*, II, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, Hannover, 1902, t. XXVII, p. 275. — F. Steffens, *Lateinische Palæographie*, in-8°, Freiburg, 1903, pl. XXVIII; Trier, 1907, pl. XXI *b*. — S. Beissel, *Geschichte der Evengelienbücher*, 1905, p. 92, 103 sq. — H. Leclercq, au mot Ceolfrid, dans *Dictionn.*, t. II, col. 3262-3267. — H. H. Howorth, *The codex Amiatinus : Its history and importance*, dans *The Archaeological journal*, 1915, t. XXII, p. 49-68.

VII. Bibliographie. — V. Borghini, *Trattate della chiesa e vescovi Fiorentini*, dans *Discorsi istor.*, 1585, t. II, p. 337. — J. M. Brocchi, *Vite de'santi e beati Fiorentini*, in-4°, Firenze, 1742, 1752, 1761. — L. Cantini, *Della fondazione del vescovato Fiorentino dissertazione*, in-4°, Firenze, 1781. P. N. Cianfogni, *Memorie istoriche dell' Ambrosiana reale basilica di S. Lorenzo di Firenze, op. posth. pubbl. per la 1ª volta da Dom. Moreni con documenti ed aumento di note*, in-4°,



4512. — Pyxide d'ivoire de Florence. D'après une photographie.

[1] Gerspach, *Une mosaïque du VIIIe siècle à Florence*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, p. 313-316.

Firenze, 1804; 2 vol. in-4°, 1816-1817. — A. Cocchi, *La Chiese di Firenze dal secolo IV al secolo XX*, in-8°, Firenze, 1903, t. I. — R. Davidsohn, *Geschichte von Florenz*, in-8°, Berlin, 1896, t. I; *Forschungen zür alt. Gesch. von Florenz*, 1896. — *De passione Sci Minialis a Drogone conscripta*, dans *Anal. boll.*, 1898, t. XVII, p. 197-199. — P. F. Foggini, *De primis Florentinorum apostolis exercitatio singularis*, in-8°, Florentiæ, 1740. — A. Gori, *Monumenta sacræ vetustatis insignia baptisterii Florentini*, in-4°, Florentiæ, 1756; *De liturgia antiqua S. ecclesiæ Florentinæ, cum observationibus*, 1750. — J. Lami, *Sanctæ ecclesiae Florentinæ monumenta composita et digesta, quibus notitiæ innumeræ ad omnigenam Etruriæ aliorumque regionum, historiam spectantes continentur*, 3 vol. in-fol., Florentiæ, 1758; *Lezioni di antichita Toscane especialmente della città Toscane*, in-4°, Firenze, 1766. —

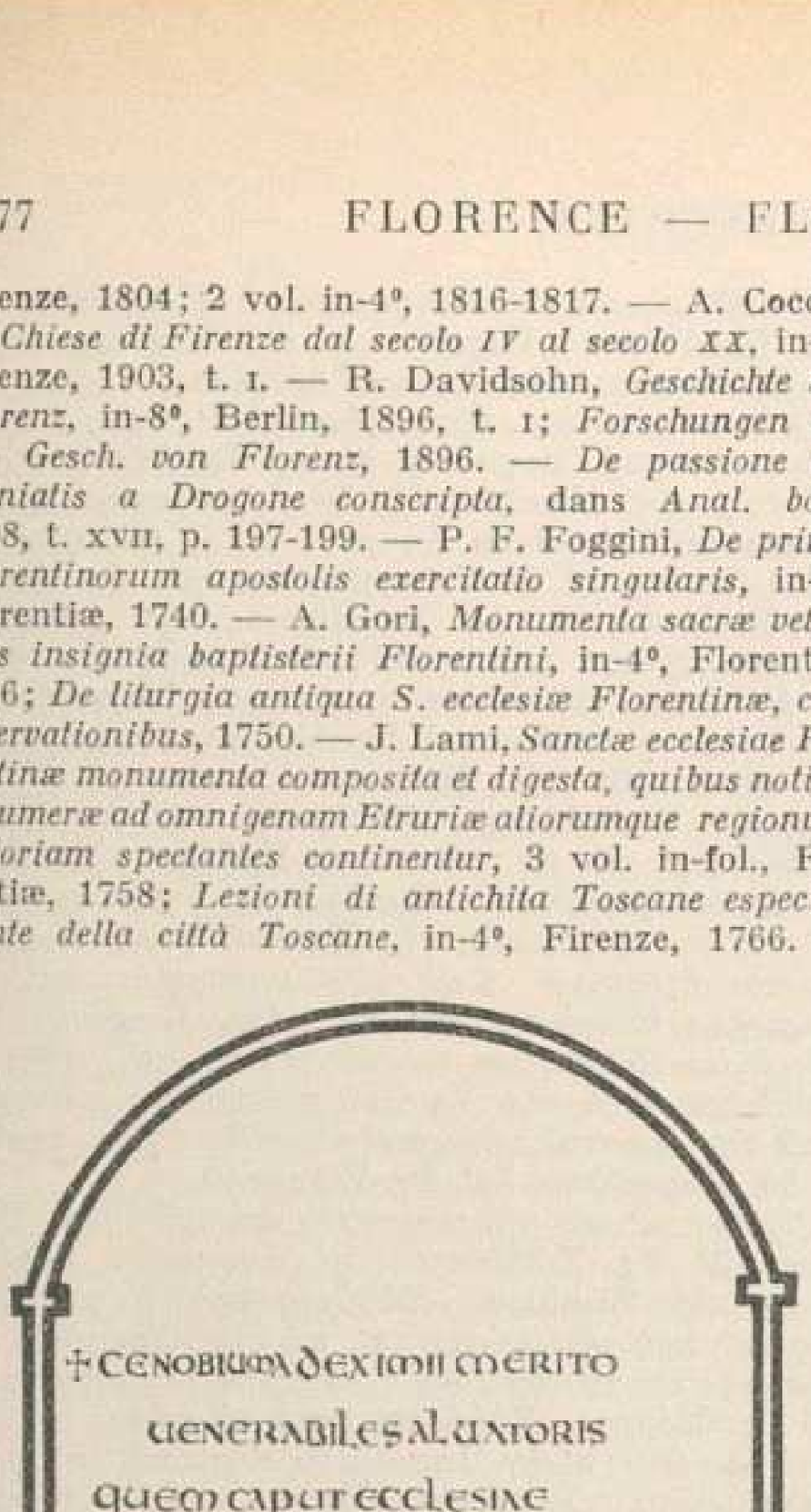

4513. — Dédicace du *Codex Amiatinus*.
D'après une photographie.

M. Lastri, *Descrizione dell'antico tempio di S. Giovanni Batista di Firenze, notizie dell' antica origine... e spiegazione de marmi ed altri monumente che vi si vedono*, in-8°, Firenze, 1781. — D. Manni, *Antichissima lapida cristiana scoperta ultimamente in Firenze*, in-4°, Firenze, 1763; *Hagiologium Ecclesiæ Florentinæ, seu lectiones de sanctis Florentinis in officio divino recitari solitas*, 1757; *Principii della religion cristiana in Firenze appoggiati à più validi monumenti o si dica monumenti appartenenti alla medesima religione*, in-4°, Firenze, 1764. — J. Richa, *Notizie istoriche delle chiese fiorentine divise né suoi quartieri*, in-4°, Firenze, 1754. — G. B. Ristori, *Della venuta e del soggiorno di S. Ambrogio in Firenze*, dans *Archivio storico italiano*, 1905, série V, t. XXXVI, p. 241-275.

H. LECLERCQ.

2. FLORENCE. (MANUSCRITS LITURGIQUES GRECS DE). BIBLIOTHÈQUE LAURENTIENNE (manuscrits grecs), *Catalogue Bandini*.

Plut. XI, Cod. XXIII. Psautier et cantiques, début du XIIe siècle; p. 108 sq. : quelques hymnes : 1° δόξα ἐν ὑψίστοις θεῷ, 2° φῶς ἱλαρὸν; 3° ὕμνος χερουβικός : οἱ τὰ χερουβὶμ μυστικῶς; 4° ὕμνος τῆς ἀπολύσεως : πληρωθήτω τὸ στόμα ἡμῶν; 5° ὕμνοι χερουβικοὶ τῆς ἁγίας μητέρος ἐκκλησίας : νῦν αἱ δυνάμεις... εὐχαριστοῦμέν σοι Χριστὲ ὁ Θεός...; τοῦ δείπνου σου τοῦ μυστικοῦ...

Plut. VI, Cod. II. Évangéliaire; fol. 1-213 du XIe siècle; fol. 213-341 du XIVe siècle; avec l'accentuation et la notation musicale en usage chez les grecs. On lit, sur la première page, la notice suivante : « *Liber cantus ecclesiastici*, de quo uberrime pertractarunt Martinus Crusius in *Turco-Græcia*, p. 197; Wolphangus Gudlingius ad *Eustratii Joannidis Zialowschi delineationem Ecclesiæ græcæ*, éditionis Norimbergae, a. MDCLXXXI, 8°; Leo Allatius in duabus dissertationibus *de Libris ecclesiasticis Græcorum*, Parisiis, MDCXLIV, 4°; et clariss. Montefalconius *Palaeogr. Græc.*, l. III, cap. ult. p. 260 et lib. V, cap. III. Quum vero in hoc pluteo quamplures evangeliorum codices obcurrant quorum meminit Jac. Lelong in *Bibl. sacra*, t. I et clariss. Jo. Lamius in libro *de Eruditione apostolorum*, éditionis Florentinæ, a. MDCCXXXVIII, 8; cap. XIII, sect. I, § 2, 3, 4, 5, 6, quædam de prisca evangelii lectione, ab Ecclesia græca recepta ad hujus, et aliorum codicum illustrationem obiter adtingam. Differt igitur hic liber quem εὐαγγέλιον vocant evangeliis quod hæc continuatam historiæ seriem neque alterius interruptam verbis continerent : ille vero ea omnia quidem haberet, sed in certas et divisa partes et sectiones quas Græci τμήματα, μέρη, περικοπάς, ἀναγνώσεις, ἀναγνώσματα, latini : *lectiones* vocant, ad singulorum dierum, ac præcipue festorum, usum accomodata, modo unius, modo alterius evangelistæ contextu, quandoque etiam pluribus in locis prout opus erat, interposito; ita tamen, ut evangelicam seriem non prorsus interrumperent. Exceptis enim quibusdam solemnibus festis quæ peculiare sibi adsciscirent evangelium in reliquis anni diebus ita illud partiri consueverant, ut unius prius evangelistæ contextum in tmemata dividerent diebusque aptarent; postmodum alterius continuarent, donec omnia absolverent, diebusque dominicis ab evangelii scriptore nomem imponerent. Dicebant enim : ἡ πρώτη κυριακὴ τοῦ Μαθθαίου, ἡ δευτέρα τοῦ Μαθθαίου, *prima dominica Matthæi*, *secunda Matthæi*, et sic de cœteris, ut egregie edocet Leo Allatius in *Dissert. I de libris ecclesiasticis Græcorum* ex qua etiam habemus totum Joannis contextum, septem integris hebdomadibus perlegi, quæ a magna Paschatis dominica, tribus exceptis diebus, numerentur; Matthæi a feria 2^a^ post dominicam Pentecostes ad subsequentem Parasceven Exaltationis diem festum, absolvique hebdomadibus septem et decem : harum undecim singulis diebus Matthæi lectionem continuari, a duodecima, quinque tantum diebus Marci lectionem adsumi, sabbatis et dominicis Matthæi restitui, usque ad hebdomadem decimam et septimam, dummodo hæc postrema inter Paschale tempus incideret; sin minus, non legi : Lucæ evangelium a feria secunda, quæ dominicam post Exaltationem excipit, et integris hebdomadibus duodecim continuari, ab initio decimæ tertiæ; Marci percurri in reliquis diebus, sed sabbatis et dominicis Lucæ; Marci tandem inter Matthæi et Lucæ resumi; quod vero superest, sabbatis et dominicis Quadragesimae absolvi. »

Cod. VII. Evangéliaire, XIIe siècle. Pour les dimanches et fêtes. Sur les feuillets blancs du commencement, on lit, d'une main récente, deux péricopes tirés de Jean, ch. X, v. 10 et ch. XVII, v. 18, ainsi encadrées : εἶπεν ὁ κύριος πρὸς τοὺς ἐληλυθότας πρὸς αὐτὸν Ἰουδαίους... ἵνα ἡ ἀγάπη, ἣν ἠγάπησάς με ἐν

αὐτοῖς ἢ κἀγὼ ἐν αὐτοῖς — p. 3 : Péricopes dominicales et des fêtes mobiles commençant au jour de Pâques, lectures tirées de S. Jean; p. 37 v°, de saint Matthieu; p. 61, de saint Luc; p. 86 v°, de saint Marc; p. 115 v° jusqu'à la fin, lectures prises dans les différentes évangélistes. A la fin du volume, la même plume moderne qu'au début a transcrit Jean, VII, 38-53.

Cod. XVI. Evangéliaire, XIIe siècle, indication des péricopes en marge.

Cod. XVIII. Évangéliaire, Xe siècle, p. 1 : ἐκλογάδιν *(sic)* τῶν δ' εὐαγγελιστῶν διά τε τῆς ἀρχῆς, καὶ τοῦ τέλους τὴν περικοπὴν ἑκάστου εὐαγγελιστοῦ, ἅμα δὲ καὶ τὴν τῶν κεφαλαίων παρασημείωσιν ἀκριβῶς διαγορεῦον· περιέχει δὲ τὴν αρχὴν ἀπὸ τοῦ ἁγίου πάσχα· τελειοῦν τῷ μηνολογίῳ. C'est la table des péricopes de chaque évangéliste; commençant à Pâques.

Page 5 : Synaxaire du mois de septembre jusqu'au mois d'août suivant.

Septembre. α'. Συμεών; β'. μάρτ. Μάμαντος,... τῆς Θεοτόκου,... Ἰωάννου καὶ Παύλου; γ'. ἱερομάρτ. Ἀνθίμου; δ'. ἁγ. Βαβύλου; ε'. προφήτου Ζαχαρίου; ς' ἁγ. Εὐδοξίου; ζ'. μάρτ. Σώζοντος· εἰς τὸν ὄρθρον τῆς Θεοτόκου· εἰς τὴν παννυχίδα τῆς Θεοτόκου; η'. τὸ γενέσιον τῆς Θεοτόκου; θ' Ἰωακείμ καὶ Ἄννης; ι'. εἰς τὴν προσκύνησιν τοῦ τιμίου ξύλου; ια'. εἰς τὴν προσκύνησιν; ιβ'. εἰς τὴν προσκύνησιν, καὶ τοῦ ἁγίου Αὐτονόμου; τῆς προσκυνήσεως; ιγ'. εἰς τὴν προσκύνησιν; σάββατον πρὸ τῆς ὑψώσεως; κυριακὴ πρὸ τῆς ὑψώσεως; ιδ'. εἰς τὴν παννυχίδα τῆς ὑψώσεως; σάββατον μετὰ τὴν ὕψωσιν; κυριακὴ μετὰ τὴν ὕψωσιν; ιε'. η ς' σύνοδος, καὶ τῶν ἁγίων μαρτύρων Ἀκακίου καὶ Νικήτα; ις' τῆς ἁγίας Εὐφημίας, ιζ'. μάρτ. Εὐλαμπίου, καὶ τῶν σὺν αὐτῷ; ιη'. ἁγ. Θεοδώρης; ιθ'. μαρτ. Τροφίμου καὶ τῶν σὺν αὐτῷ; κ'. ἁγ. Εὐσταθίου κ. τ. σ. α.; κα'. ἁγ. ἀποστ. Κοδράτου; κβ'. ἁγ. μάρτ. Φωκᾶ; τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ τοῦ προφήτου Ἰωνᾶ; κγ'. ἡ σύλληψις τοῦ Προδρόμου; κδ'. τῆς ἁγ. Θέκλας; κε'. τῆς ὁσίας Εὐφροσύνης, καὶ τῆς λιτῆς τοῦ κάμπου; κς'. ἡ μετάστασις τοῦ ἁγ. Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου; κζ'. ἁγ. Χαλλιστράτου; κη'. ὁσ. Χαρίτωνος; κθ'. ὁσ. Κυριανοῦ; λ'. ἁγ. Γρηγορίου τῆς μεγάλης Ἀρμενίας.

Octobre. α'. ἁγ. ἀποσ. Ἀνανίου; Τῇ αὐτῇ τοῦ ἁγ. Δομνίνου καὶ Ῥωμανοῦ; β'. ἁγ. Κυπριανοῦ καὶ Ἰουστίνης; γ'. ἁγ. Διονυσίου; δ' ἁγ. ἀποσ. Ἱεροθέου; ε' ἁγ. Χαριτίνης; ς'. ἁγ. ἀποσ. Θωμᾶ; ζ'. ἁγ. Σεργίου καὶ Βάκχου; η'. ὁσ. Πελαγίας; θ'. ἁγ. ἀποσ. Ἰακώβου τοῦ Ἀλφαίου; ί. Τῶν ἁγ. μαρτ. Εὐλαμπίου καὶ Εὐλαμπίας; ια'. ἡ ὀρθοδοξία της ζ' συνόδου; ιβ'. Τῶν ἁγ. Πρόβου; κ. τ. σ. α. ιγ'. ἁγ. Κάρπου καὶ Παπύλου; ιδ' ἁγ. Ναζαρίου κ. τ. σ. α.; ιε'. ἁγ. μάρτ. Λουκιανοῦ; ις'. ἁγ'. Λογγίνου κ. τ. σ. α.; ιζ'. ἁγ. μαρτ. Ἰσιδώρου κ. τ. σ. α.; ιη'. ἁγ. ἀποστ. Λουκᾶ; θ'. ἁγ. Μνάσωνος; κ. τ. σ. α. κ'. ἁγ. μάρτ. Ἀρτεμίου; κα' ὁσ. Ἱλαρίωνος; κβ'. ἁγ. Ἀβερκίου. κγ'. ἁγ. ἀποσ. Ἰακώβου τοῦ αδελφοῦ Θεοῦ; κδ'. ἁγ. Ἀρέθα κ. τ. σ. α.; κε' Τῶν ἁγίων Νοταρίων; κς'. ἁγ. μάρ. Δημητρίου; αζ, ἁγ. Ἀρτεμιδώρου, κ. τ. σ. α.; κη'. ἁγ. Στεφάνου κ. τ. σ. α.; κθ'. ὁσ. Ἀραμίου; λ'. ἁγ. Κυριακοῦ πατριάρχου; λα'. ἁγ. ἀποστ. Στάχυος κ. τ. σ. α.

Novembre. α'. τῶν ἁγίων Ἀναργύρων; β'. ἁγ. Ἀκινδύνου κ. τ. σ. α.; γ'. ἁγ. Ἀκεψιμᾶ κ. τ. σ. α.; δ'. ἁγ. Θεοδότης; ε'. ἁγ. Γαλακτίωνος καὶ Ἐπιστήμης; ς'. Παύλου τοῦ ὁμολογητοῦ; ζ'. ἁγ. λγ' μαρτύρων; η'. ἀρχαγγ. Μιχαήλ; θ'. ἁγ. Τιμοθέου καὶ Μαύρας; ι'. ἁγ. μαρτ. Ὀρέστου; ια' ἁγ. Μηνᾶ κ. τ. σ. α.; ιβ'. ἁγ. Ἰωάννου τοῦ Ἐλεήμονος; γ'. τοῦ Χρυσοστόμου; ιδ'. ἁγ. ἀποσ. Φιλίππου; ιε'. τῶν ἁγίων ὁμολογητῶν; ις'. ἁγ. ἀποστ. Ματθαίου; ιζ'. ἁγ Γρηγορίου τοῦ Θαυματουργοῦ; ιη' ἁγ. μαρτ. Πλάτωνος καὶ Ῥωμανοῦ; ιθ'. ἁγ. μάρτ. Νεοφύτου κ. τ. σ. α.; κ'. ἁγ. Μαξίμου, κ. τ. σ. α.; κα'. τὰ ἅγια τῶν ἁγίων; κβ'. ἁγ. Κικιλίας; κγ'. ἁγ. Ἀμφιλοχίου; κδ'. ἁγ. Γρηγορίου τοῦ Ἀκράγαντος; κε'. ἁγ. μαρτ. Κλήμεντος καὶ Πέτρου; κς' ὁσ. Ἀλυπίου; κζ'. ἁγ. Ἰακώβου του Πέρσου; κη'. ἁγ. Εἰρηνάρχου; κθ'. ὁσ. Θεοδούλου; λ'.ἁγ. ἀποστ. Ἀνδρέου.

Décembre. α'. ἁγ. προφ. Ναούμ; β'. προφ. Ἀμβακούμ; γ'. προφ. Σοφονίου; δ'. ἁγ. Βαρβάρας; ε'. ὁσ. Σάβα; ς'. ἁγ. Νικολάου; ζ' ὁσ. Ἀμβροσίου; η'. ὁσ. Σωφρονίου ἐπισκόπου Κύπρου; θ'. ἡ σύλληψις τῆς ἁγίας Ἄννης; ι'. ὁσ. Ἀμφιλοχίου; ια'. ὁσ. Δανιὴλ τοῦ Στυλίτου; ιβ.' ὁσ. Σπυρίδωνος; ιγ'. ἁγ. μαρτ. Εὐστρατίου κ. τ. σ. α.; ιδ' ἁγ. Φιλήμονος κ. τ. σ. α.; ιε'. ἁγ. μάρτ. Ἐλευθερίου; ις'. προφ. Ἀγγαίου; ιζ'. τῶν ἁγίων γ' παίδων καὶ Δανιὴλ; ιη'. ἁγ. μάρτ. Σεβαστιανοῦ; ιθ'. ἁγ. Πρόμου, κ. τ. σ. α.; κ'. ἁγ. ἱερομάρτ. Ἰγνατίου; κα'. Ἰουλιανῆς; κβ'. ἁγ. Ἀναστασίας; κγ'. τῶν ἁγίων ί τῶν ἐν Κρήτῃ; . Σάββατον τῶν ἁγίων πατέρων; Κυριακὴ τῶν ἁγίων πατέρων; κδ'. εἰς τὴν παραμονὴν τῆς Χριστοῦ γεννήσεως; κε'. εἰς τὸν ὄρδρον; εἰς τὴν λειτουργίαν; κς'. τῆς ὑπεραγίας Θεοτόκου; κζ'. ἁγ. μάρτ. Στεφάνου; κη'. τῶν ἁγίων δισμυρίων καὶ Στεφάνου τοῦ νεοῦ; Σάββατον μετὰ τὴν Χριστοῦ γέννησιν; Κυριακὴ μετὰ τὴν Χριστοῦ γέννησιν; κθ'. τῶν ἁγίων νηπίων; λ'. ὁσ. Μαρκέλλου; λα'. ἁγ. Εἰρηναίου.

Janvier. α' εἰς τὴν περιτομὴν καὶ τοῦ ἁγίου Βασιλείου; β' ἁγ. Σιλβέστρου; γ'. ἁγ. μάρτ. Γορδίου; δ'. ἁγ. μάρτ. Ζωσίμου; Σάββατον πρὸ τῶν φώτων; Κυριακὴ πρὸ τῶν φώτων; ε'. εἰς τὴν παραμονὴν τῶν φώτων; εἰς τὸν ὄρθρον; ς' εἰς τὴν λειτουργίαν; ζ'. τοῦ Προδρόμου; Σάββατον μετὰ τὰ φῶτα; Κυριακὴ μετὰ τὰ φῶτα; η'. ἁγ. Ἱππολύτου Ῥώμης; θ'. ἁγ μάρτ. Πολυεύκτου; ι'. Γρηγορίου Νύσσης; ια' ὁσ. Θεοδοσίου; β'. ὁσ. Στεφάνου; ιγ'. ἁγ. Ἑρμύλου καὶ Στρατονίκους; ιθ'. ἁγ. Ἀββάδων τῶν ἐν τῇ Ῥαϑῳ; ιε'. ὁσ. Ἰωάννου τοῦ πτωχοῦ; ις'. τῆς τιμίας ἁλύσεως τοῦ ἁγίου Πέτρου; ιζ'. ἁγ. Ἀντωνίου; ιη'. ἁγ. Ἀθανασίου καὶ Κυρίλλου; ιθ'. ὁσ. Μακαρίου; κ'. Εὐθυμίου; κα'. ἁγ. μάρτ. Νεοφύτου; κβ'. ἁγ. Τιμοθέου; κγ'. ἁγ. μαρτ. Κλήμεντος καὶ Ἀγαθαγγέλος; κδ'. ὁσ. Ξένης; κε'. Γρηγορίου τοῦ Θεολόγου; κς'. ἁγ. μαρτ. Ἀστερίου κ. τ. σ. α.; κζ'. ἡ ἐπάνοδος τοῦ Χρυσοστόμου; κη'. ὁσ. Ἐφραίμ; κθ'. ἁγ. Ἰγνατίου; λ'. ὁσ. Ξενοφῶντος; λα'. ἁγ. Κύρου καὶ Ἰωάννου.

Février. α'. ἁγ. μάρτ. Τρύφωνος; β'. εἰς τὴν ὑπαπαντὴν τοῦ ὄρθρου; . εἰς τὴν λειτουργίαν; γ'. τοῦ δικαίου Συμεών; δ'. ὁσ. Ἰσιδώρου του Πηλουσιώτου; ε'. ἁγ. Ἀγάθης; ς'. *(Vacant)* ; ζ'. ἁγ. Παρθενίου; η'. *(Vacant)* θ'. ἁγ. μάρτ. Νικηφόρου; ι'. ἁγ. Χαραλάμπους; ια' ἁγ. ἱερομάρτ. Βλασίου; ιβ'.ἁγ. Μελετίου; ιγ'. ὁσ. Μαρτινιανοῦ; ιδ' ὁσ. Αὐξεντίου; ιε' ἁγ. ἀποστ. Ὀνησίμου; ις' ἁγ. Παμφίλου κ. τ. σ. α.; ιζ'. ὁσ. Μαριάμνης; ιη'. ὁσ. Λέοντος πάπα Ῥώμης; ιθ'. ἁγ. μαρτ. Μαξίμου, κ. τ. σ. α.; κ'. ὁσ. Παφνοντίου κα'. οσ. Τιμοθέου; κβ'. ἁγ. Θωμὰ πατριάρχου; κγ'. ἁγ. ἱερόμαρτ. Πολυκάρπου; κδ'. ἡ εὕρεσις τῆς κεφαλῆς τοῦ προδρόμου; κε' ἁγ. Ταρασίου πατριαρχου; κς'. ἁγ. μάρτ. Παπίου κ. τ. σ. α.; κζ'. ἁγ. Πορφυρίου; κη' ὁσ. καὶ ὁμολογητοῦ Βασιλείου.

Mars. α'. ἁγ. μάρτ. Εὐδοκίας; γ'. ἁγ. Βασιλίσκου; δ'. ὁσ. Ἡσυχίου; ε'. ἁγ. Κόνωνος; ς'. ἁγ. μβ' μαρτύρων; ζ'. ἁγ. ζ' τῶν ἐν Χερσῶνι ἐπισκ.; η'. ὁσ. Θεοφυλάκτου; θ'. τῶν ἁγίων μ'; ι'. ἁγ. μάρτ. Κοδράτου; ια'. ἁγ. Σωφρονίου πατριάρχου; ιβ'. ἁγ. Θεοφάνους; ιγ'. ἁγ. Σαβίνου; ιε'. τοῦ σεισμοῦ; ιζ'. τοῦ ἀνθρώπου τοῦ Θεοῦ Ἀλεξίου; ιη'. ἁγ. Κυρίλλου Ἱεροσολύμων; ιθ'. ἁγ. Χρυσάνδου και Δαρείας; κβ'. ἁγ. ἱερομάρτ. Βασιλείου; κε'. Ὁ. εὐαγγελισμὸς τῆς Θεοτόκου; εἰς τὴν λειτουργίαν; κζ'. ἁγ. Ματρώνας; λ. ἁγ. Ἰωάννου τῆς Κλίμακος.

Avril. α'. ὁσ. Μαρίας; β'. ἁγ. Ἀμφιανοῦ καὶ Ἐδεσίου; δ'. ἁγ. Θεοδολού, κ. τ. σ. α.; ς'. ἁγ. Εὐτυχίου πατριάρχου; ζ'. ἁγ. Ῥουφίνου; η'. ἁγ. ἀποστόλων Ῥούφου κ. τ. σ. α.; ι'. ἁγ. μάρτ. Τερεντίου; ια'. ἁγ.

Ἀντίπα; ις'. ἁγ. Ἀγάπης κ. τ. σ. α.; ιη'. ἁγ. Ἰακώβου; κβ'. ὁσ. Θεοδώρου Σικεώτου; κγ'. ἁγ. μάρτ. Γεωργίου; κε'. ἁγ. ἀποστ. Μάρκου; κς'. ἁγ. ἱερομάρτ. Βασιλείου; κθ'. ἁγ. Συμεὼν τοῦ συγγενοῦς τοῦ Κυρίου; λ'. ἁγ. Ἰακώβου τοῦ ἀδελφοῦ Θεοῦ.

Mai. α' ἁγ. προφ. Ἱερεμίου; β'. ἁγ. Ἀθανασίου; γ'. ἁγ. μάρτ. Τιμοθέου; ς'. δικ. Ἰώβ; η'. ἁγ. Ἰωάννου τοῦ Θεολόγου; τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ μάρτ. Ἀκακίου; θ'. προφ. Ἡσαίου; τῇ αὐτῇ τοῦ ἁγίου μάρτυρος Χριστοφόρου; ι'. ἀποστ Σιμῶνος; ια'. ἁγ. μάρτ. Μωκίου; ιβ'. ὁσ. Ἐπιφανίου καὶ Γεργανοῦ; ιδ'. ἁγ. Ἰσιδώρου καὶ Παχωμίου; ις'. ἁγ. προφ. Ζαχαρίου; ιδ'. ἁγ. Πατρικίου; κ'. ἁγ. Θαλελαίου; κα'. ἁγ. Κωσταντίνου καὶ Ἑλένης. κβ'. ἁγ. Βασιλίσκου; κδ'. ὁσ. Συμεὼν τοῦ θαυμαστοῦ ὄρους; κς'. ἁγ. ἀποστόλου Ἰούδα; κη'. ἁγ. μάρτ. Ἑλλαδίου; κθ'. ἁγ. μάρτ. Θεοδοσίος; λα' ἁγ. ἀποστ. Ἀνδρονίκου.

Juin. α'. ἁγ. Ἰουστίνου; β'. ἁγ. Νιχηφόρου πατριάρχου; γ'. ἁγ. μάρτ. Λουκιανοῦ; δ'. ἁγ. Μητροφάνους; ς', ἁγ. Δωροθέου; ζ'. ἁγ. μάρτ. Θεοθότου; η'. ἁγ. μάρτ. Θεοδώρου Εὐχαΐτου; ια'. ἀποστ. Βαρθολομαίου, καὶ Βαρνάβα; ιβ'. ὁσ. Ὀνουφρίου; ιγ'. ἁγ. Ἀκυλίνης; ιδ'. ἁγ. προφήτου Ἐλιασσίου; ις'. ἁγ. Τύχωνος; ιζ'. ἁγ. Μανουὴλ κ. τ. σ. α.; ιη'. ἁγ. μάρτ. Λεοντίου; ιδ'. ἁγ. Ζωσίμου; κα'. ἁγ. μάρτ. Ἰουλιανοῦ; κβ'. ἁγ. μάρτ. Εὐσεβίου; κγ'. ἁγ. μάρτ. Ἀγριππίνας; κδ'. τὸ γενέσιον τοῦ Προδρόμου; κε'. ἁγ. Φεβρωνίας; κς'. ὁσ. Σαμψών; κη'. ἁγ. Κύρου, καὶ Ἰωάννου; κθ'. ἁγ. ἀποστ. Πέτρου καὶ Παύλου; λ'. τῶν ιϐ' ἀποστόλων.

Juillet. α'. τῶν ἁγίων Ἀναργύρων; β'. τῆς τιμίας ἐσθῆτος; δ'. ὁσ. Ἀνδρέου Κρήτης; ε'. ἁγ. ἀποστ. Φουρτουνάτου; η'. ἁγ. μάρτ. Προκοπίου; θ'. ἁγ. Παγκρατίου; ι'. ἁγ. με' μαρτύρων; ια' ἁγ. μάρτ. Εὐφημίας; ιδ'. τῶν ἁγίων ἀποστόλων Ἀκύλα καὶ σι; ιε'. ἁγ. Κηρύκου καὶ Ἰουλίττης; ις'. ἁγ. μάρτ. Ἀθηνογένους; ιζ'. ἁγ. μάρτ. Μαρίνας; ιη'. ἁγ. Αἰμιλιανοῦ; ιθ'. ὁσ. Δίου καὶ Μαρίνας; κ' ἁγ. Ἡλίου; κα'. ἁγ. Συμεὼν τοῦ Σάλου; κβ'. ἁγ. μάρτ. Φωκᾶ; κγ'. ἁγ. μάρτ. Τροφίμου; κδ'. ἁγ. μάρτ. Χριστίνης; κε'. ἡ κοίμησις τῆς Ἁγίας Ἄννης; κζ'. ἁγ. Παντελεήμονος; κη'. ἀποστ. Προχόρου καὶ Νικάνωρος; κθ'. ἁγ. μάρτ. Καλλινίκου; λ'. ἁγ. Σίλα καὶ Σιλουανοῦ.

Août. α'. Τῶν Μακκαβαίων; β'. ἁγ. πρωτομάρτ. Στεφάνου; τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ, τῶν ἁγίων ἑπτὰ παίδων τῶν ἐν Ἐφεσῷ; γ. ὁσ. πατρὸς ἡμῶν Δαλμάτου; δ'. ἁγ. μάρτ. Εὐδοκίας; ε' ἁγ. Εὐσιγνίου; ς'. ἡ μεταμόρφωσις εἰς τὸν ὄρθρον; . εἰς τὴν λειτουργίαν; η'. ἁγ. Αἰμιλιανοῦ; θ'. ἁγ, ἀποστ. Ματθία; ι' ἁγ. Λαυρεντίου; ιβ'. ἁγ. Φωτίου καὶ Ἀκινήτου; ιγ'. ὁσ. Μαξίμου; ιε'. Τῆς παναγίας. . εἰς ὄρθρον εἰς τὴν λειτουργίαν; ις'. ἁγ. Διομήδους; ιζ', ἁγ. Μύρωνος; ιη'. ἁγ Φλώρου καὶ Λαύρου; ιθ', ἁγ. μάρτ. Ἀνδρέου; κ' ἁγ. Θαδδαίου; κα'. ἁγ. Λουκίου; κβ'. ἁγ. Ἀγαθονικου; κε'. Ἀποστ. Τίτου; κς'. μάρτ. Ἀνδρονίκου; κζ', ὁσ. Ποιμένος; κη'. ἁγ. Μουσή; κθ', ἡ ἀποτομὴ τοῦ προδρόμου; λα'. τῆς τιμίας ζώνης τῆς ὑπεραγίας. Θεοτόκου.

Cod. XXI. Evangéliaire, IXe siècle. Péricopes des dimanches et fêtes au rite grec, avec notes interlinairées et accentuation. Débute par l'évangile de S. Jean : τῇ ἁγίᾳ καὶ μεγάλῃ κυριακῇ τοῦ πάσχα εὐαγγέλιον κατὰ Ἰωάννην. De Pâques à la Pentecôte sauf trois jours, qui sont : le 3e férie après Pâques, le 3e dimanche après Pâques et le jour de l'Ascension, auxquels jours les lectures sont prises ailleurs. Cette première partie des péricopes évangéliques se termine par une lecture de saint Matthieu, en la 2e férie de la Pentecôte; — p. 59 : saint Matthieu, trente-trois péricopes, dont dix-sept aux samedis et seize aux dimanches après la Pentecôte; — p. 88 : saint Luc, trente-cinq péricopes; — p. 123 : saint Marc, neuf péricopes; — p. 207 : ménologe du 1er septembre au mois d'août.

Cod. XXV. Evangéliaire, XIIe siècle.

Cod. XXVII. Evangéliaire, XIIe siècle. S'ouvre par un index des péricopes, qui sont notées en marge du manuscrit. Après le synaxaire, un ménologe.

Cod. XXIX. Evangéliaire, XIIe siècle. En marge de chaque évangile on voit une double série de numéros, les uns rouges, les autres noirs; la première indique les chapitres, la deuxième les péricopes, dont on compte cent seize dans S. Matthieu, soixante et onze dans S. Marc, cent quatorze dans saint Luc, soixante-sept dans saint Jean.

Cod. XXXI. Evangéliaire, IXe siècle. Page 1 : Péricopes de saint Jean de Pâques à la Pentecôte, sauf trois jours; p. 53 : péricopes de saint Matthieu pour trente-trois samedis et dimanches; p. 77 : péricopes de saint Luc pour trente-cinq samedis et dimanches; p. 107 : saint Marc; p. 174 : péricopes disposées suivant l'ordre de l'année, de septembre à août. Ce manuscrit a des notes de musique dans toute son étendue.

Cod. XXXIV. Evangéliaire, XIe siècle; même disposition que les précédents.

II. Catalogue Vitelli.

Banco I. Euchologe, XIIIe siècle.

III. Catalogue Rostagno e Festa.

24. (Abbazia di Badia, *2742*; olim *93*; Montfaucon, *Diarium Italicum*, p. 362.) Lectionnaire, terminé par un ménologe, incomplet; XIe siècle.

35. (Abbazia di Badia, *2914*, olim *103;* Montfaucon, *op. cit.*, p. 362.) Psautier avec cantiques, XIe siècle.

36. (Abbazia di Badia, *2913*, olim *102;* Montfaucon, *op. cit.*, p. 362.) Psautier, Xe siècle.

159. (Abbazia di Badia, *69*, olim *69;* Montfaucon, *op. cit.*, p. 365.) Evangéliaire, Xe siècle.

160. (Abbazia di Badia, *99*, olim *99;* Montfaucon, *op. cit.*, p. 362.) Evangéliaire, Xe siècle.

704. Leçons des Actes et des Épîtres et Synaxaire; notes de musique.

706. Evangéliaire, Xe siècle, avec notes de musique.

IV. Bibliographie. — *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecæ Mediceæ-Laurentianæ varia continens opera græcorum Patrum sub auspiciis Francisci Imp. semper Augusti Aug. Mar. Bandini J. V. D. eiusdem Bibliothecæ regius præfectus recensu it, illustravit, edidit. In eo cujusvis codicis accurata descriptio et Operum singulorum, notitia datur, vetustiorum specimina exhibentur, edita supplentur et emendantur; plura accedunt anecdota, pleraque latine reddita*, Florentiæ, typis Cæsareis, anno 1764. — G. Vitelli, *Indice de' codici Græci Riccardiani. Magliabechiani et Marucellioni*, dans *Studi italiani di Filologia classica*, 1894, t. II, p. 471-570. — E. Rostagno et N. Festa, *Indice dei codice græci Laurenziani non compresi nel Catalogo del Bandini.* I. *Conventi soppressi.* II. *S. Marco.* III. *Acquisti.* IV. *Ashburnhamiani*, dans *Studi italiani di Filologia classica*, 1893, t. I.

H. Leclercq.

3. FLORENCE (Manuscrits liturgiques latins de). Bibliothèque Laurentienne.

Plut. XV, Cod. I. Homélies de S. Ambroise, XIIe siècle. Homélies et sermons lus dans l'église depuis l'Avent jusqu'au samedi saint, tirés des ouvrages des SS. Ambroise, Augustin, Fulgence, Jérôme, Jean Chrysostome, Isidore, Léon, Maxime, Origène, Sévérin et un anonyme.

Plut. XIV, Cod. I. Bible, XIIe siècle; p. 412, après l'épître aux Hébreux, on lit, de la même écriture que le reste :

De custodiendo jejunio in IV tempore.

De incerto autem jejunio IV temporum hanc certitudinem statuimus, ut si kal. martii in IV fer. sive

antea evenerint, eadem ebdomada jejunium celebretur. Sin autem kal. martii in V aut VI, venerint, aut in sabbato dicti tenduntur, in sequenti ebdomada jejunium differatur. Simili quoque modo si kal. junii in IV fer. aut in antea evenerint, in subsequenti ebdomada celebretur jejunium. Et si in V aut VI feria, aut in sabbato contigerint, jejunium in tertia ebdomada reservetur. Et hoc sciendum est, si quando jejunium mensis junii in vigilia Pentecostes secundum prædictam regulam evenerit, non ibi celebrandum erit, sed in ipsa ebdomada solemni Pentecostes, quia vigiliam simul et jejunium celebrare non convenit. Et tunc propter solemnitatem Spiritus Sancti diacones dalmaticis induantur et Alleluia cantetur et Flectamus genua non dicatur. Eodem modo Septembris jejunio constitutum est, ut si kal. septembris in IV. fer. venerint, aut antea, jejunium in III ebdomada celebretur; et si in V aut in VI, aut sabbato contigerint, in IV. ebdomada jejunandum erit. In decembris illud observandum erit, ut proximo sabbato ante vigiliam Nat. Domini celebretur jejunium. Quia si vigilia in sabbato venerit, simul vigiliam et jejunium celebrare non convenit.

Sunt autem sacramentum Ecclesiæ baptismum, et chrisma, et corpus, et sanguis, quæ a secretis virtutibus, vel sacris, sacramenta dicuntur; quia sanctus in eis manens Spiritus eumdem sacramentorum ad salutem fidelium latenter operatur effectum. Quibus nec per bonorum meritum dispensatorum amplificantur, nec malorum hæc dona attenuantur. Quia neque qui plantat est aliquid, neque qui rigat, sed qui incrementum dat Deus.

Octavo pronuntiandum est ut sciant tempora feriandi per annum. Item omnem dominicam a mane usque ad vesperam, ne judaismo capiantur. Feriandi vero per annum isti sunt dies, ut supra orsi sumus. Natalis Domini, sancti Stephani, sancti Joannis Evangelistæ, Innocentum, octava Domini, Theophania, Purificatio sanctæ Mariæ, sanctum Pascha cum tota ebdomada.

Cod. X. Bible, XIIe siècle. En tête de l'évangile de saint Matthieu, un avertissement sur la lecture des Livres saints :

Incipiunt pronuntiationes librorum quo modo legitur per totum circulum anni.

Dominic. de Adventu ponitur Isaias usque ad Nativitatem Domini.

Ab octava Epiphaniæ legatur Epistolas Paulli usque in septuagesima.

Dominic. in sexagesima legatur Eptaticum, quod est In principio creavit Deus, et cetera, et alii quinque libros Moysi, et Josue, et Judicum usque in sabbato ante passionem Domini.

In Passione ponitur Jeremias Propheta cum lamentationibus suis usque in Pascha.

Ab octava Paschæ usque dum canitur Istoria Dignus es Domine legantur libri Apoc. Johannis apostoli. Postea legatur VII. Epistolæ canonicæ usque dum canitur historia Sioblitus.

In die Ascensionis Domini legatur Actuum apostolorum usque VIII. Pentecosten.

Ab octavo Pentecosten ponitur quatuor libros Regum et Paralipomenon usque in kal. augusti, quo cantatur historia Dominus omnium.

Kal. augusti ponitur Sapientia Salomonis usque in kal. septembris, quo cantatur historia In principio.

A kal. septembris ponitur lib. Job, usque ad medium mensem, dum canitur historia : Si bona suscepimus.

Ad medium mensem septemb. ponitur Tobis, et Judith, et Ester, et canatur historia Peto Domine.

Deinde a kal. octobris usque ad kal. novembris legatur liber Machabæorum primi et secundi et, canitur historia, Adaperia Dominus.

A kal. novembris usque dum canitur historia Vidi Dominum, etc., legatur Jezechiel et Daniel et duodecim minores prophetas et dum pervenitur ad adventum Domini. Amen.

Plut. XVI, Cod. VIII. Missel et sacramentaire d'une église de Florence, début du XIIe siècle, 131 feuillets.

p. 1. Calendrier attribué à Bède, mais très différent du calendrier édité parmi les ouvrages de ce saint, édit. in-fol., Bâle, 1563, t. I, p. 244 sq.; il est reproduit en entier par Bandini, *Catalogus*, col. 172-181.

p. 7. Trois préfaces pour la messe de la Trinité, de la Vierge et de la Croix (XIIIe siècle).

p. 7*b*. Oraisons pour la messe en l'honneur de la Vierge, de tous les saints, de S. Thomas archevêque, de S. François, et pour la messe de la résurrection en l'honneur de la Vierge; une main plus récente a ajouté le passage de l'épître à Tite : *Carissime apparuit benignitas.*

p. 8*b*. Préface commune et canon de la messe. Remarquez que, dans *Memento*, après les mots : *et nota devotio*, on lit ce qui suit : *mihi quoque indigno peccatori famulo tuo propitius esse dignare. et cum his omnibus me a cunctis emunda delictis.* De même dans le *Communicantes* après les mots : *Cosmæ et Damiani* on a ajouté : *nec non et illorum, quorum hodie solemnitatis in conspectu gloriæ tuæ celebratur triumphus in toto orbe terrarum.*

p. 10. Dans l'oraison LIBERA NOS QUAESUMUS DNE AB OMNIBVS MALIS, etc., après les mots : *Petro et Paulo atque, Andrea*, on lit : *nec non et glorioso Johanne Baptista præcursore tuo.*

p. 10 *b*. Après l'*Agnus Dei*, on lit : *Oratio antequam accipiat corpus Domini. Domine sancte Pater omnipotens æterne Deus, da mihi hoc corpus et sanguinem filii tui Domini nostri Jesu Christi ita sumere, ut merear per hoc remissionem peccatorum meorum accipere, et tuo Sancto Spiritu repleri, quia tu es Deus, et præter te non est alius, cuius gloriosum nomen permanet in sæcula saeculorum. Amen.*

p. 11. Trois oraisons pour chaque messe depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'au samedi de la semaine de la Passion, ce sont la collecte, la secrète et la post-communion, tirées des sacramentaires Gélasien et Grégorien.

p. 26. *Denuntiatio scrutinii* différente de celle du Gélasien.

Scrutinii diem, dilectissimi fratres, quod electis nostris divinitus instruantur, imminere cognoscite. Ideoque sollicita devotione sequentibus diebus, secundum nostram ammonitionem, congruis, et competentibus feriis absque aliqua retractione, vel neglegentia ad hujus sanctæ Matris Ecclesiæ sinum, ejusque ministros instruendi concurrite. Et omnes pariter quarta feria hac proxima circa horam tertiam convenire dignemini, ut cæleste mysterium, quo diabolus cum sua pompa destruitur, januaque cælestis aperitur inculpabiliter sacris mysteriis ordinem peragere valeamus. Gratia Domini nostri Jesu Christi sit semper cum omnibus nobis. Amen. — Suit cette rubrique : *Ut autem ad Ecclesiam venerint, sicut diximus, quarta feria hora tertia, scribantur nomina infantum, vel eorum qui eos suscepturi sunt ab acolytho, et vocentur ipsi infantes ab acolytho in Ecclesia per nomina, vel per ordinem, sicut scripti sunt, ita dicendo : Ille puer, et sic per singulos eorum statuantur masculi seorsum ad dexteram partem. Illa Virgo, et sic per singulas statuantur feminæ seorsum ad sinistram partem. Et imprimitus faciat presbyter in singulorum frontibus crucem cum pollice ita dicendo : In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Et imponens manum super capita eorum dicit : Accipite signum sanctæ crucis tam in fronte, quam in corde. Summa cælestium præceptorum; tales estote moribus, ut templum Dei esse iam possitis*, etc. — Suivent les oraisons, comme dans le Sacramentaire gélasien, mais il importe de faire observer que, dans

ce manuscrit, les oraisons sont en plus grand nombre, les rubriques plus prolixes, tracées avec soin à l'encre rouge et mériteraient d'être collationnées.

p. 37. Symbole des apôtres, latin. — *Hoc expleto iterum accipiens alter acolythus ex ipsis infantibus feminam sicut supra, et interrogat presbyter sicut antea, et ipse cantet symbolum græce ita dicens.* Symbole de Constantinople transcrit en caractères latins : *Pisteuo ufena*, etc. — Enfin le symbole en latin.

p. 50. Bénédiction des fonts : *Expleta lectione adscendit præcedens pontifex, vel sacerdos ad fontes; tunc deinde scala descendit similiter ad fontes ad letaniam faciendam septena prima vice; deinde pontifex sive sacerdos procedit cum omni decore substentatus a duobus diaconis et illa duo cereostata, quæ ante fuerant illuminata semper ante ipsum procedunt, usque dum omnis letania finita fuerit : Kyrie-leyson, Christe-leyson, Kyrie-leyson, S. Maria ora, S. Michael or., S. Gabriel or., S. Raphael or., S. Jo. Baptista or., S. Petre or., S. Paule or., S. Andrea or., S. Jacobe or., S. Philippe or., S. Stephane or., S. Laurenti or , S. Sebastiane or., S. Abunde or., S. Illare or., S. Martine or., S. Ambrosi or., S. Augustine or., S. Felicitas or., S. Agnes or., S. Cœcilia or., S. Lucia or., Omnes sancti or., Qua expleta, facto silentio, dicit Pontifex aut ille sacerdos : Incipit benedictio fontis* On lit les oraisons et les exorcismes comme dans le sacramentaire Gélasien, mais après les mots : *in veræ innocentiæ novam infantiam renascatur, Per Dominum,* on lit ceci : *Post hæc mittis chrisma in modum crucis in aqua, et dicis : In nomine Spiritus Sancti Paracliti sanctificetur et fecundetur fons iste. Benedictio fonte faciat clerus letanias quinas. Kyrie-leyson, Christe-leyson, Kyrie-leyson. S. Maria or., S. Michael or., S. Gabriel or., S. Raphael or., S. Jacobe or., S. Johannes or., S. Thoma or., S. Valentine or., S. Xiste or., S. Processi or., S. Martiniane or., S. Tiburti or., S. Florenti or., S. Caliste or., S. Potentiana or., S. Juliana or., S. Columba or., S. Praxedis or., S. Reparata or., Omnes sancti or., et eo tenente infantem a quo suscipiendus est interroget Sacerdos ita* (le reste comme dans le Sacramentaire Gélasien).

p. 52 v°. *Et postea communicentur et si episcopus deest, communicentur a presbytero, dicens ita : Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam. Deinde episcopus vel sacerdos cum letania terna descendit ad sedem suam. Kyrie-leyson, Christe-leyson, Kyrie-leyson, S. Maria or., S. Michel or., S. Gabriel or., S. Bartholomee or., S. Mathee or., S. Thaddee or., S. Simon, S. Cornelis or., S. Cypriane or., S. Yppolite or., S. Gorgoni or., S. Gregori or., S. Remigi or., S. Albine or., S. Syre or., S. Brigida or., S, Candida or., S. Euphemia or., S. Columela or., S. Praxedis or., Omnes sancti or., quibus expletis dicit III Kyrie III Christe et III Kyrie et dicit sacerdos alta voce : Gloria in excelsis Deo, It. or. ad miss. Deus qui hanc sacratissimam noctem gloria Dominicæ Resurrectionis illustras,* etc.

p. 53. Collectes pour les messes du temps.

p. 67. Collectes pour les messes des saints (le *VIII kal. octobris : conceptio S. Johannis Baptistæ*) avec cette secrète (p. 89 v°) : *Da quæsumus, misericors Deus, ut mysticis Ecclesiæ tuæ beati Baptistæ Joannis exordiis et sacris erudita præconiis ad iram venturi judicii delineandam dignos salutis fructus jugiter operetur, Per...*

p. 99 v°. Oraisons pour les messes du commun des saints. *In dedicatione Ecclesiæ. — In vigilia unius apostoli. — In natali unius apostoli. — In vigilia unius martyris. — In natali unius martyris. — In vigilia plurimorum martyrum. — In natali plurimorum martyrum. — In vigilia unius confessoris. — In natali unius confessoris. — In vigilia plurimorum confessorum. — In natali plurimorum confessorum. — In vigilia unius virginis. — In natali unius virginis. — In Ecclesia martyris vel confessoris.*

In honore sanctæ Trinitatis. — In honore sanctæ Crucis. — In honore sanctæ Mariæ. — Ad poscenda angelica suffragia. — Missa sanctorum communis. — Missa in ven. S. Mariæ et omnium sanctorum. — Ad gratiam S. Spiritus postulandam. — De S. sapientia. — De sancta charitate. — Pro apostolico. — Pro episcopo, vel plebe sibi commisso. — Pro rege. — Missa sacerdotis propria. — Pro concordia fratrum. — Pro congregatione cuiuslibet societatis. — Pro congregatione sacerdotum. — In monasterio monachorum. — In monasterio virginum. — Pro eleemosynariis. — De mortalitate hominum. — Pro peste animalium. — In tempore belli. — Contra judice male agente (sic). — *Contra obloquentes. — Pro inimicis. — Pro pace. — Pro petitione lacrymarum. — Contra tentationem carnis. — Contra cogitationibus cordium immundis* (sic). — *Pro peccatis. — Item pro peccatis. — Pro remissione peccatorum. — Pro confitente peccata sua. — Pro tribulationibus. — Item in tribulationibus. — Item in tribulat. vel pressuram sustinentibus. — Missa votiva pro amico. — Alia pro amico. — Alia pro amico. — Alia pro amico. — Pro amicis viventibus. — Pro salute vivorum. — Pro sterilitate terræ. — Ad pluviam postulandam. — Ad poscendam cæli serenitatem. — Ad repellendas tempestates. — Pro iter agentibus. — Pro navigantibus. — Contra paganos. — Pro infirmis. — Item pro infirmis. — Missa sancti Sigismundi regis pro febribus. — Ad sponsam benedicendam. — Pro salute vivorum, vel agenda mortuorum.*

p. 118 v°. Messe des défunts : *In die depositionis defuncti. — In die III. VI vel XXX. — In anniversario defunctorum. — Pro deposito episcopo. — Pro defunctis sacerdotibus. — Pro defuncto sacerdote. — Pro defuncto Diacono. — Pro congregatione defunctorum. — Missa unius defuncti. — alia unius defuncti. — Alia pro uno defuncto. — Alia unius defuncti. — Pro defuncta femina. — Pro requiescentibus in cœmeterio. — Missa plurimorum defunctorum. — Pro defuncto desiderante pœnitentiam. — et minime consequente. — Pro conscriptis defunctis. — Pro cuius anima dubitatur. — Missa plurimorum defunctorum. — Alia plurimorum defunctorum.*

Il ressort de ce qui précède que le manuscrit de Florence contient beaucoup plus de messes que le Sacramentaire grégorien édité pas dom Ménard, Paris, 1705, t. III, p. 154-240.

p. 116. Messe de S. Sigismond roi, pour les fébricitants : *Omnipotens sempiterne Deus, qui per sanctos apostolos, et martyres tuos diversa sanitatum dona largiri dignatus es, da quæsumus, ut præsentem famulum tuum NN. qui cotidianæ, tertianæ, sive quartanæ febrium vexatione fatigatur, per intercessionem famuli tui Sigismundi regis et martyris tua medicina erigat ad salutem. Per,* etc. — *Lectio Actuum apostolorum : In diebus illis. Erat homo nomine Publius,* etc. — *Evang. secundum Lucam. In illo tempore. Surgens de Synagoga, intravit in domum Simonis.* — Secr. : *Offerimus tibi, Domine, munera sancta in nomine electi tui Sigismundi regis, et martyris, ut a præsente ægroto febrium ordores repellere iubeas, et exinde tuo semper in omnibus muniatur auxilio. Per,* etc. — Ad Comm. : *Omnipotens sempiterne Deus, qui dedisti famulis tuis obtinere omnia iusta quæ precantur, suscipe propitius preces nostras, quas pro famulo tuo NN. in honore Sigismundi regis et martyris deferimus, et quod pro eo devotis mentibus exoramus, celeri indulgentia consequi mereamur. Per,* etc.

p. 123 v°. Lectures et évangiles pour les messes des défunts.

p. 125. Bénédictions : *ad capillos tondendos,... agni in Pascha,... in area,... panis novi, ... in torcularia,... putei novi, ... uvæ sine favæ, ... ad omnia quæ volueris.*

p. 126. Messes : *in honorem Domini sepulchri,... Incarnationis,... Nativitatis,... apparitionis,... Passionis,... Resurrectionis,... Ascensionis,... Spiritus Sancti adventus,...* (et d'une autre main) *in natale S. Matthaei apostoli.*

Cod. XV, du XIe siècle.

p. 110 v°. Table chronologique des pontifes romains:

Post passionem Domini XX et VI annos

Petrus	sedit	annos	XXV	menses	II	dies	VIII			
Linus		an.	XV	m.	III	d.	XII			
Cletus		an.	XII	m.	V	d.	XI	et cessavit pontific.	dies	XXXI
Clemens		an.	IX	m.	II	d.	X	et cess. Pont.	d.	XXI
Anacletus		an.	XII					et cess.	d.	XXII
Evaristus		an.	XIII	m.	VII	d.	II	et cess.	d.	IX
Alexander		an.	X	m.	VII	d.	II	et cess.	d.	XXXI
Sixtus		an.	X	m.	III	d.	XV	et cess.	d.	XXII
Telesphorus		an.	XI	m.	III	d.	XI	et cess.	d.	VII
Yginus		an.	IIII	m.	III	d.	VIII	et cess.	d.	IIII
Anicitus		an.	XI	m.	IIII	d.	III	et cess.	d.	XVII
Pius		an.	XXI	m.	IIII	d.	XXI	et cess.	d.	XXIV
Sother		an.	IX	m.	VI	d.	XXI	et cess.	d.	XXII
Eleutherius		an.	XX	m.	VI	d.	V	et cess.	d.	XVI
Victor		an.	X	m.	II	d.	X	et cess.	d.	XII
Zepherinus		an.	XVIII	m.	VI	d.	X	et cess.	d.	VI
Calixtus		an.	V	m.	II	d.	X	et cess.	d.	XI
Vrbanus		an.	IX	m.	X	d.	XII	et cess.	d.	XXX
Antherus		an.	XII	m.	I	d.	XV	et cess.	d.	XIII
Pontianus		an	VIIII	m.	V	d.	II	et cess.	d.	X
Fabianus		an.	XIIII	m.	I	d.	X	et cess.	m.	I d. VII
Cornelius		an	III			d.	IIII	et cess.	d.	XXXV
Origenes Lucianus		an.	III	m.	III	d.	III			
Stephanus		an.	VI	m.	V.	d.	VI	et cess.	d.	XI
Sixtus		an	II	m.	XI	d.	XXIII	et cess.	ann.	I
Dionysius		an.	II	m.	III	d.	VII	et cess.	d.	V
Felix		an	IIII	m.	X	d.	XXV	et cess.	d.	V
Euthycianus		an.	VIII	m.	X	d.	IIII	et cess.	d.	XI
Gaius		an.	X	m.	IIII	d.	XI	et cess.	d.	XI
Marcellinus		an.	VIII	m.	II	d.	XXV	et cess.	d.	VII (ms. VI).
Marcellus		an.	V	m.	VII	d.	XXI	et cess.	d.	XX
Eusebius		an.	V	m.	I	d.	XXV	et cess.	d.	VIII
Melchiades		an.	VII	m.	VII	d.	IX	et cess.	d.	XVI
Silvester		an.	XXIII	m.	X	d.	XIII	et cess.	d.	XV
Marcus		an.	V	m.	VIII	d.	XX	et cess.	d.	XXI
Julius		an.	XV	m.	XI	d.	VI	et cess.	d.	VII
Liberius		an.	XVI	m.	VII	d.	III	et cess.	d.	IIII
Felix		an.	I	m.	III	d.	IIII			
Damasus		an.	XVIII	m.	XI	d.	XXV			
Siricius		an.	XV	m.	XI	d.	XXV			
Anastasius		an.	II	m.	III	d.	XXVI			
Innocentius		an.	XXV	m.	II	d.	XXI			
Zosimus		an.	I	m.	VIII	d.	XXV			
Bonifacius prim.		an.	III	m.	VIII	d.	XIIII			
Caelestinus		an.	VIII	m.	I	d.	XXXX			
Xistus		an.	VIII	m.	I	d.	XIX			
Leo primus		an.	XXII	m.	III	d.	XXVIII			
Ilarus		an.	VII	m.	III	d.	X			
Simplicius		an.	XXI	m.		d.	VII			
Felix		an.	VIII	m.	XI	d.	XXVII			
Gelasius		an.	IIII	m.	VIII	d.	IX			
Anastasius		an.	I	m.	XI	d.	XXIV			
Symmachus		an.	XV	m.	VI	d.	XXVII			
Ormisda		an.	XVIII	m.		d.	XIX			
Johannes		an.	III	m.	IX	d.	XVI	In huius tempore S. Ben.		
Felix		an.	IIII	m.	II	d.	XIII			
Bonifacius		an.	II			d.	XXVI			
Johannes		an.	II	m.	IIII	d.	VI			
Agaritus		an.	XI			d.	XIX			
Silverius		an.	IX			d.	XI			
Vigilius		an.	XVII	m.	VI	d.	XXVI			
Pelagius		an.	IIII	m.	X	d.	XXVI			
Johannes		an.	XII	m.	XII	d.	XXVI			
Benedictus		an.	IIII	m.	I	d.	XV			
Pelagius		an.	XI	m.	I					
Gregorius prim.		an.	XIIII	m.	VI	d.	X			

Savinianus	an.	I	m.	V	d.	X
Bonifacius	an.	VI	m.	VIII	d.	XIII
Deusdedit	an.	III			d.	XX
Bonifacius	an.	V	m.	XIII	d.	XIII
Honorius	an.	XII	m.	XI	d.	XVIII
Severinus	an.		m.	II	d.	IIII
Johannes	an.	I	m.	VIII	d.	XVIII
Theodorus	an.	VI	m.	V	d.	XVIII
Martinus	an.	VI	m.	I	d.	XXVI
Eugenius	an.	III	m.	IX	d.	XXVI
Vitalianus	an.	XIIII	m.	V		
Adeodatus	an.	IIII	m.	VI	d.	V
Donus	an.	I	m.	V	d.	X
Agatha	an.	II	m.	VI	d.	IIII
Leo	an.	I			d.	XVII
Benedictus	an.		m.	X	d.	XII
Johannes	an.	I	m.	XI	d.	IX
Cocio *(sic)*	an.		m.	XI		
Sergius	an.	XIII	m.	VIII	d.	XXIIII
Johannes	an.	III	m.	II	d.	XIII
Johannes	an.	II	m.	VII	d.	XVIII
Sisinius	an.				d.	XX
Constantinus	an.	VI	m.	XI		
Gregorius II	an.	XV	m.	V	d.	XV
Gregorius III	an.	X	m.	VIII	d.	XXVIII
Zacharias	an.	X	m.	III		
Stephanus	an.	VI			d.	XIX
Paulus	an.	X	m.	I		
Stephanus	an.	III	m.	V	d.	XXVIII
Adrianus	an.	XXIII	m.	V	d.	XVIII
Leo	an.	XX	m.	X	d.	XVI
Paschasius	an.	VII			d.	XIX
Eugenius	an.	IIII	m.	VIII	d.	XVIII
Valentinus			m.	I		
Gregorius	an.	XVI				
Sergius	an.	III				
Leo	an.	VIII	m.	III	d.	V
Benedictus	an.	II	m.	VI	d.	X
Nicolaus	an.	IX	m.	VI	d.	XIX
Adrianus	an.	VI	m.	XI	d.	X
Johannes	an.	X	m.	I	d.	V
Martinus	an.	I	m.	VI		
Stephanus	an.	VI			d.	X
Formosus	an.	IIII	m.	VII		
Bonifacius					d.	XV
Stephanus	an.	I	m.	VI		
Romanus sec.			m.	IIII	d.	II
Theodorus sec.					d.	XXIII
Johannes	an.	II			d.	V
Benedictus	an.	IIII	m.	I		
Leo	an.	I			d.	XVII
Christophorus			m.	IIII		
Sergius	an.	VII				
Anastasius sec.					d.	II
Laudo sec.			m.	VI		
Johannes	an.	XIIII			d.	V
Leo sec.	an.		m.	VI	d.	II
Stephanus	an.	II	m.	I	d.	IIII
Johannes	an.	X	m.		d.	II
Leo	an.	III	m.	II	d.	I
Stephanus	an.	III	m.	IIII	d.	XV
Marinus	an.	III	m.	VI	d.	XIII
Agapitus	an.	X	m.	VII	d.	X
Johannes	an.	IX	m.	III		
Benedictus	an.	I			d.	V
Leo	an.	I	m.	II		
Johannes	an.	IX	m.	XI	d.	V
Benedictus	an.	I	m.	VI		
Bonus	an.	I	m.	VI		
Bonifacius	an.	I			d.	XII
Benedictus	an.	IX				
Johannes	an.	VIII				
Johannes	an.	IV				

Johannes	an.	X	m.	VI	d.	X
Gregorius	an.	I	m.	V		
Johannes	an.	X				
Silvester	an.	IV	m.	I		
Johannes	an.		m.	V		
Johannes	an.	I				
Sergius	an.	IIII				
Benedictus	an.	VII	m.	I	d.	
Johannes	an.	VIIII			d.	VIIII
Benedictus	an.	XIII				
Silvester	an.				d.	LVI
Gregorius	an.	II			d.	VI
Clemens	an.	VIIII			d.	VII
Damasus	an.	XXIII				
Leo	an.		m.	II	d.	VII
Victor	an.	I	m.	III	d.	X
Stephanus	an.	VII			d.	XXIX
Benedictus	an.	IX			d.	XX
Nicolaus	an.	II	m.	VII	d.	XXV
Alexander	an.	XI	m.	VI	d.	XX
Gregorius						
Victor						
Urbanus						
Paschalis						

Cod. XXXV. Évangiles et épîtres pour toute l'année, XIe siècle.

p. 1 sp. *Epist. evang. et orat. a vigilia Nativ. D N. usque ad natal. S. Thomæ.*
p. 189 *b.* *Sequuntur Evangelia, lecti. SS. et orationes recitandas.*
In vigilia omnium apostolorum.
p. 190. *In natale eorumdem.*
p 191. *In vigilia unius sacerdotis.*
p. 191 *b.* *In natale unde supra.*
p. 193. *In vigilia unius confessoris sive martyris.*
p. 195. *In natale plurimorum martyrum.*
p. 198 *b.* *In natale virginum.*
p. 200. *In vigilia omnium sanctorum.*
p. 201. *In ordinatione diaconorum.*
p. 201. *In ordinatione presbyterorum.*
p. 201 *b.* *In ordinatione episcopi.*
p. 202 *b.* *In adventu episcopi.*
p. 203 *b.* *Ad sponsum benedicendum.*
p. 204. *Ad sanctimonialem benedicendam.*
p. 204. *In letania tempore belli.*
p. 204 *b.* *In die belli.*
p 205. *In sterilitate pluviæ.*
p. 205 *b.* *Pro ubertate pluviæ.*
p. 205 *b.* *In dedicatione ecclesiæ.*
p. 208. *In dedicatione oratorii.*
p. 209. *In adventu judicum.*
p. 209 *b.* *Contra judices male agentes*
p. 210. — *episcopos* —
p. 210 *b.* *Pro iter agentibus.*
p. 211 *b.* *Pro eleemosyna.*
p. 211 *b.* *Pro salute vivorum.*
p. 212. *In agenda mortuorum.*
p. 213. *In scrutinio primo.*
— *secundo.*
— *tertio.*
p. 214. *In honore sanctæ Mariæ.*
p. 214. *In triduanis diebus.*
p 215. *Pro peccatis.*
p. 215 *b.* *Pro pace.*
p. 216. *Pro amico vivente.*
p. 216 *b.* *Pro femina viva.*

A la fin : *PETRUS, QUI SCRIPSIT, ISTUM LIBRUM DUCAT EUM DOMINUS IN PARADISUM.*

Cod. XXXVII. Psautier, XIe siècle, écriture longobarde. Psautier, Cantiques des Prophètes, *Te Deum*, *Gloria excelsis*, Oraison dominicale, symbole des apôtres, de Nicée, d'Athanase, Litanies avec prières et oraisons, méthode de la confession.

Dans les litanies, on trouve parmi les saints très anciens :

Ab insidiis dæmonum, libera nos Domine.
A persecutione omnium inimicorum, lib.
A periculo mortis, lib.
A subitanea et æterna morte, lib.
A pœnis inferni, lib.
A delectationibus carnis, lib.
Ab immundis cogitationibus, lib.
A diebus malis, lib.
A malis operibus, lib.
A cœcitate cordis, lib.
A spiritu superbiæ, lib.
A spiritu inanis gloriæ, lib.

Cod. XXXIX. Calendrier, début du IXe siècle. Ce calendrier est resté ignoré du P. Ximenès, auteur d'un commentaire sur le *Gnomon* de Florence, 1757.

p. 1. *Incipit Calendarii fragmentum a die sexto mensis Junii hoc facto.*

t c VIII *id.*
u d VII
a e VI
b f V *Nat. Primi*, et *Feliciani.*
c g IIII
d a III
e b II *Nat. Basilidis, Nazarii*, et *Naboris.*
f c *Idus* *Ultimum Pentecosten* (vert).
g d XVIII. *kal. jul.*
h e XVII *Nat. sancti Viti mart.*
i f XVI
k g XV *Sol in Cancrum* (rouge)
l a XIIII *Nat. sanctorum Marcelli* et *Marcelliani.*
m b XIII *Nat. sanctorum Gervasii* et *Protasii.*
n c XII *Solstitium* (vert).
o d XI
p e X
q f VIIII *Vigil. sancti Johannis.*
r g VIII *Nativitas sancti Johannis.*
s a VII *XImus Aegyptiorum mensis Epifi.* (rouge).
t b VI *Nat. sanctorum Johannis et Pauli*
a c V
b d IIII *Nat. sancti Leonis papæ.*
c e III *Nat. apostolorum Petri et Pauli.*
d f II *Nox h(orarum) VI d(ies) XVIII* (rouge).

MENSIS IVLIVS *D. XXXI* (vert).

d.l.d. *sept. d. sol. g(esta) d(ierum).*
e g *kal. jul.*
f a VI *non.* *Nat. sanctorum Processi et Martiniani.*
g b V
h c IIII
i d III
k e II
l f *non.*
m g VIII *id.*
n a VI
o b VI *Nat. septem Fratrum.*
p c V
q d IIII
r e III
s f II *Dies caniculares* (vert)
t g *idus.* *Sancti Quirici.*
u a XVII *kal. aug.*
a b XVI
b c XV *Sol in Leonem* (vert). *Sancti Mamæ.*
c d XIIII
d e XIII
e f XII *Nat. sanctæ Praxedis.*
f g XI *Nat. sancti Apollenaris.*
g a X *Aquilæ occasus* (vert).
h b VIIII *Acsias oritur* (vert) *(a été ensuite effacé).*
i c VIII *Nat. sancti Jacobi Ap. fratris Johannis.*
k d VII *XII mus Ægyptiorum mensis Mesore* (rouge).
l e VI
m f V *Nat. Simplicii Faustrini et Beatricis.*
n g IIII *Nat. Felicis conf.*
o a III *Umbra absumitur in meræ. Nat. Abdon et Sennen.*
p b II *Nox h. VIII. d. XVI* (rouge).

MENSIS AVGVSTVS *dies XXXI* (vert).

d.l.d. *sept. d. sol. g. d.* (rouge).
q c *kl. aug.* *Nat. Machabeorum.*
r d IIII *non.* VI. *emb.* (vert). *Nat. Stephani pontific.*
s e III
t f II
u g *non.* *Dedicatio Ecclesiæ.*
a a VIII*id.* *Nat. sancti Xysti et Felicicissimi et Agapiti.*
b b VII *Autumni initium habet dies XCII* (rouge).
c c VI *Nat. Quiriaci.*
d d V *Ver. Firmi et Rustici.*
e e IIII *Nat. sancti Laurenti.*
f f III *Nat. sancti Tiburtii.*
g g II
h a *idus* *Nat. S. Yppoliti.*
l b XVIII *Kl. Sept. Nat. S. Eusebii.*
k c XVIII *Adsumptio S. Mariæ.*
l d XVII
m e XVI
n f XV *Sol in Virginem* (vert). *Nat. Agapiti.*
o g XIIII *Nat. sancti Magni.*
p a XIII
q b XII
z c XI *Nat. sancti Timothei.*
s d X
t e VIII *Residui dies quinque Aeg. epagomene dicti.*
a f VIII
b g VII
c a VI *Nat. sancti Ruffi.*
d b V *Nat. sancti Hermetis mart.*
e c IIII *Primus Ægyptiorum mensis Thoth* (vert).
Passio sancti Joh. Baptistæ.
f d III *Nat. Felicis et Audacti.*
g e II *Nox h. x. d. XIIII* (rouge).

MENSIS SEPTEMBRIS *dies XXX* (vert).

d.l.d. *sept. d. sol. gesta dierum* (rouge).
h f *kl. sept.* *Nat. sancti Prisci.*
i g IIII *non.*
k a III
l b II
m c *non.*
n d VIII *id.*
o e VII
p f VI *Nativitas sanctæ Mariæ et S. Adriani.*
q g V *Nat. S. Gurgonii.*
r a IIII
s b III *Nat. Proti et Hyacinthi.*
t c II
u d *idus.*
a e XVIII *kl. oct.* *Exaltatio sanctæ Crucis, et Cornelii et Cypriani.*
b f XVII *Nat. S. Nicomedis.*

c	g	XVI	*Nat. Luciæ, et Geminiani.*
d	a	XV	*Sol in Libram* (vert).
e	b	XIIII	
f	c	XIII	
g	d	XII	*Æquinoctium* (vert).
h	e	XI	*Nat. sancti Mathei evangelistæ.*
i	f	X	
h	g	VIIII	
l	a	VIII	*hic Indict. incipiunt et finiuntur* (vert).
m	b	VII	
n	c	VI	
o	d	V	*Nat. sanctorum Cosmæ et Damiani*
p	e	IIII	
q	f	III	*Dedicatio ecclesiae S. archangeli.*
r	g	II	*Nox h. XII. d. XII* (rouge).

MENSIS OCTOBRIS *dies XXXI* (vert).

d	l.d.		*sept d. sol. gesta dierum* (rouge).
s	a		*kl. oct.*
t	b	VI	*non.*
u	c	V	
a	d	IIII	
b	e	III	
c	f	II	
d	g	*non.*	*Nat. sancti Marci evangelistæ.*
e	a	VIII	*id.*
f	b	VII	
g	c	VI	
h	d	V	
i	e	IIII	
k.	f.	III	
l	g	II	*Nat. S. Calisti.*
m	a	*idus.*	
n	b	XVII	*kl. nov.*
o	c	XVI	
p	d	XV	*Sol in Scorpion* (vert). *Nat. Lucæ evang.*
q	e	XIIII	
r	f	XIII	
s	g	XII	
t	a	XI	
a	b	X	
b	c	IX	
c	d	VIII	
d	e	VII	
e	f	VI	
f	g	V	*Tertius Aeg. mensis Athyr.* (rouge) *Nat. App. Simonis et Judæ.*
g	a	IIII	
h	b	III	
i	c	II	*Nox h. XIIII. d. X.* (rouge).

MENSIS NOVEMBRIS *dies XXX* (vert).

d	l.d.		*sept. d. sol g. d.* (rouge).
k	d	*kl. nov.*	*Nat. sancti Cæsarii. Initium diuion. Saureland.*
l	e	IIII *non.*	*V. emb.* (vert).
m	f	III	
n	g	II	
o	a	*non.*	
p	b	VIII *id.*	
q	c	VII	*Hiemis initium hb. d. XCII* (rouge).
r	d	VI	*Occasus Virgiliarum. Nat. IIII*[or] *Coronat.*
s	e	V	*Nat. S. Theodori*
t	f	IIII	
u	g	III	*Nat. sancti Mennæ. Nat. S. Martini.*
a	a	II	
b	b	*idus.*	
c	c	XVIII *kal. dec.*	
d	d	XVII	
e	e	XVI	
f	f	XV	*Sol in Sagittar.* (vert).
g	g	XIIII	
h	a	XIII	
i	b	XII	
k	c	XI	
l	d	X	*Nat. sanctæ Cæciliæ.*
m	e	VIIII	*Nat. sancti Clementis.*
n	f	VIII	*Nat. Chrisogoni.*
o	g	VII	
p	a	VI	
q	b	V	*Quartus Aeg. mensis Cheac.* (rouge).
r	c	IIII	*Nat. Saturnini, Crisanti, Dariæ.*
s	d	III	*Vigilia S. Andreæ.*
t	e	II	*Nat. S. Andreæ.*
			Nox h. XVI d. VIII. (rouge).

MENSIS DECEMBRIS *dies XXXI* (vert).

d	l.d.		*sept. d. sol gesta dierum* (rouge).
u	f		*kl. dec.*
a	g	IIII *non.*	*I. emb.* (vert).
b	a	III	
c	b	II	*IIII emb.* (rouge).
d	c	*non.*	
e	d	VIII *id.*	
f	e	VII	
g	f	VI	*Dedicatio Ecclesiæ S. Zenonis* (main plus récente).
h	g	V	
i	a	IIII	
k	b	III	
l	c	II	
m	d	*idus*	*Nat. sanctæ Luciæ.*
n	e	XVIIII *kl. janv.*	
o	f	XVIII	
p	g	XVII	
q	a	XVI	
r	b	XV	*Sol in Capricorn* (vert).
s	c	XIIII	
t	d	XIII	
a	e	XII	*Thomæ apost. Solstitium* (rouge).
b	f	XI	
c	g	X	
d	a	VIIII	
e	b	VIII	*Nat. D.N.J.C.* (rouge).
f	c	VII	*Nat. sancti Stephani.*
g	d	VI	*Quintus Æg. menzis Tybi* (vert) *Nat. Johannis evangelistæ.*
h	e	V	*Nat. Innocentum.*
i	f	IIII	
k	g	III	
l	a	II	*Nat. S. Silvestri papæ*
			Nox h. XVIII. d. VI (rouge).

Cod. XLII. Homéliaire, XIe siècle. Au bas de la première page on lit, d'une main différente, mais ancienne : *Confiteor Deo omnipotenti Patri Filio et Spiritu sancto*, etc., très différente de la formule en usage.

Plut. XVII, Cod. III. Psautier, XIe siècle. Psautier, cantiques prophétiques, symboles, litanies, oraisons avant et après la récitation du psautier et aux offices du temps et des saints. En tête, le calendrier tracé avec beaucoup de soin et les signes du zodiaque. En première page une figuration grossière représentant le globe terrestre et les quatre vents cardinaux subdivisés en douze autres.

p. 8. En grandes lettres rouges : *In Christi nomine incipit calculatio Græcorum, quam intra urbem, quæ quondam metropolis Bithiniæ fuit, trecenti et octo Patres sancti ex omni urbe collecti temporibus gloriosissimi Constantini imperatoris, synodali auctoritate absque ullo errore uterque simul sanxerunt, atque unanimiter firmaverunt.*

Contient l'ordre des mois et la mention du jour où

tombent les kalendes, les nones et les ides de chaque mois; en outre, les règles pour trouver les kalendes, les féries, les épactes, etc.

p. 9 v°. Autre table intitulée : *Claves terminorum quæ numquam mutantur.*

p. 10. Autre table figurant *dies LXX, dies XL, dies Paschæ, dies Rogat. et dies Pentecostes.*

p. 11. *Eusebius Hieronymo Sophronio salutem* : Incip. : *Scio quosdam putare psalterium... cupio te meminisse mei.*

p. 12. Extraits du psautier.

p. 18. Quatre oraisons; voici la première, qui mentionne le propriétaire du psautier : *Domine Jesu Christe, Filius Dei vivi, per quem omnia facta sunt, sine cuius misericordiæ dono humana fragilitas subsistere nullatenus potest : tu, clementissime Domine, acceptos tibi habere dignare meos Psalmos, quos cantare cupio pro me famulo tuo IOHANNE, et da mihi de præteritis peccatis meis veniam de præsentibus remissionem et de futuris cautelam, et omnem malam consuetudinem peccandi a me repelle, et cuncta vitia, et peccatorum sordes, in quibus hactenus tibi displicui, de corde, et visceribus meis radicitus evellere dignare, et da mihi virtutem bene operandi, et constantiam animi in bonis operibus perseverandi, et post hæc* (sic) *miseram, et caducam vitam animam meam ad vitam perducere dignare æternam. Per*, etc.

p. 19. Oraisons pour chaque psaume, depuis *Beatus vir* jusque *Quid gloriaris* (ps. LI). Voici la première : *Effice nos, Domine, tanquam fructuosissimum lignum ante conspectum tuum, ut tuis imbribus irrigati mereamur tibi suavium fructuum ubertate placere. Per*, etc.

p. 24 v°. Psautier d'après la version des Septante.

p. 133. A la fin du psautier, après le psaume : *Laudate Dominum in sanctis ejus*, est ajouté un autre psaume avec cet avertissement : *Hic psalmus in hebraïcis codicibus non habetur, sed nec in quodam a Septuaginta interpretibus est et idcirco repudiandus.* Inc. : *Pusillus eram inter fratres meos et adolescentior in domo patris mei.*

p. 133. Cantiques prophétiques pour toute la semaine, depuis Isaie jusqu'à Siméon; ensuite *Hymnus S. Niceti episcopi Dominicis diebus decantandus*, c'est le *Te Deum*. Le *Gloria in excelsis*, l'oraison dominicale le symbole avec les noms d'apôtres à chaque verset, le symbole de Constantinople, avec ces variantes principales : *Ascendit ad cœlos; et vitam futuri sæculi.* Symbole dit d'Athanase.

p. 144. Litanies (voir J. Lami, *Acta s. Genesii*, p. 76 : *Calendario Polironiano del XII secolo illustrato da un socio Colombario*, in-8°, Venezia, 1759).

Incipiunt letaniæ a SS. Patribus constitutæ :

Kyrie-leyson. III.
Christe-leyson.
Christe audi nos.
Pater de cælis Deus.
Fili Redemptor mundi Deus.
Spiritus S. Deus.
S. Trinitas, et une Deus.
Qui es trinus, et unus Deus.

Sancta Maria.	*SS. Troni.*
Sancta Dei Genitrix.	*SS. Dominationes.*
S. Virgo virginum.	*SS. Principatus.*
S. Mater Domini.	*SS. Potestates.*
S. Michael.	*SS. Virtutes cælorum.*
S. Gabriel.	*SS. Cherubim.*
S. Raphael.	*SS. Seraphym.*

Omnes SS. angeli et archangeli.
Omnes SS. beatorum spirituum ordines.

Nomina justorum :

S. Abel.	*S. Noe.*
S. Enoch.	*Omnis chorus justorum.*

Nomina prophetarum :

S. Abraham.	*S. Osee.*
S. Ysahac.	*S. Johel.*
S. Jacob.	*S. Amos.*
Omnes SS. patriarchæ.	*S. Abdia.*
S. Moyses.	*S. Jona.*
S. Aaron.	*S. Michea.*
S. Samuel.	*S. Naum.*
S. Helia.	*S. Abbacuc.*
S. Helisee.	*S. Sophonia.*
S. Ysaia.	*S. Aggee.*
S. Heremia.	*S. Zacharia.*
S. Jhezechiel.	*S. Malachia.*
S. Daniel.	*S. Joannes Baptista.*

Nomina Apostolorum

S. Petre.	*S. Matthee.*
S. Paule.	*S. Symon.*
S. Andrea.	*S. Taddee.*
S. Jacobe.	*S. Mathia.*
S. Johannes.	*S. Barnaba.*
S. Thoma.	*S. Luca.*
S. Jacobe.	*S. Marce.*
S. Philippe.	*S. Timothee.*

S. Bartholome
Omnes SS. apostoli et evangelistæ.
Omnes SS. discipuli Domini.
Omnes SS. innocentes.

Nomina levitarum

S. Stephane.	*S. Agapite.*
S. Laurenti.	*S. Abundi.*
S. Vincenti.	*S. Cesari.*
S. Felicissime.	*Omnes SS. levitæ.*

Nomina Sacerdotum :

S. Line.	*S. Silvester.*
S. Clete.	*S. Calixte.*
S. Clemens.	*S. Marcelle.*
S. Corneli.	*S. Gregori.*
S. Cipriane.	*S. Bonefatii.*
S. Urbane.	*S. Damase.*
S. Anaclete.	*S. Leo.*

S. Xiste.
Omnes SS. sacerdotes.

Nomina martyrum :

S. Nazari.	*S. Minias cum sociis tuis.*
S. Celse.	*S. Maurici cum sociis tuis.*
S. Gervasi.	*S. Quinline.*
S. Protasi.	*S. Dionysi.*
S. Valentine.	*S. Rustice.*
S. Abundi.	*S. Eleutheri.*
S. Agapite.	*S. Neree.*
S. Ypolite.	*S. Achillee.*
S. Peregrine.	*S. Pancrati.*
S. Cassiane.	*S. Abdon.*
S. Faustine.	*S. Sennen.*
S. Jovitta.	*S. Petre.*
S. Domnine.	*S. Marcelline.*
S. Antonine.	*S. Prote.*
S. Apolenaris.	*S. Jacinte.*
S. Vitalis.	*S. Magne.*
S. Sebastiane.	*S. Hermes.*
S. Secundiane.	*S. Paule.*
S. Veriane.	*S. Johannes.*
S. Marcelliane.	*S. Alexander.*
S. Crispine.	*S. Eventi.*
S. Crispiniane.	*S. Theodule.*
S. Epymache.	*S. Firmine.*
S. Prime.	*S. Processe.*
S. Feliciane.	*S. Martiniane.*

S. Tiburti.
S. Valeriane.
S. Vite.
S. Modeste.
S. Georgi.
S. Fidelis.
S. Carpofore.
S. Callocere.
S. Secunde.
S. Martiane.
S. Gereon.
S. Genesi.
S. Anastasi.
S. Ciriace.
S. Desideri.
S. Saturnine.
S. Savine.
S. Maurici.
S. Nabor.
S. Felix.
S. Cosma.
S. Damiane.
S. Antime.
S. Leonti.
S. Euprepi.
SS. Innocentes.
SS. Agœnenses.
SS. Quadraginta.
SS. Septem fratres.
SS. Quatuor Coronati.
Omnes SS. martyres.

Nomina Confessorum :

S. Syre.
S. Yventi.
S. Crispine.
S. Ursecene.
S. Epyphani.
S. Maxime.
S. Hieronime.
S. Ambrosi.
S. Nicholæ.
S. Augustine.
S. Ysidore.
S. Hylari.
S. Leodegari.
S. Martine.
S. Britii.
S. Eusebi.
S. Gaudenti.
S. Remigi.
S. Germane.
S. Vedaste.
S. Cerboni.
S. Amande.
S. Frigdiane.
S. Martialis.
S. Donate.
S. Blasie.
S. Fortunate.
S. Pauline.
S. Justine.
S. Zeno.
S. Gandulfe.
S. Abunde.
S. Albane.
S. Severe.
S. Severine.
S. Victorine.
S. Prosper.
S. Zenobi.
S. Crescenti.
S. Eugeni.
S. Romule.
Omnes SS. Pontifices et confessores.

Nomina monachorum :

S. Benedicte.
S. Columbane.
S. Paule.
S. Antime.
S. Basili.
S. Maure.
S. Placide.
S. Equitie.
S. Machari.
S. Romane.
S. Galle.
S. Pachomi.
S. Eustasi.
S. Attale.
S. Bernulfe.
S. Cassiane.
S. Effrem.
S. Arseni.
S. Honorate.
S. Liberline.
S. Serene.
S. Paphnutie.
S. Pastor.
S. Johannes
S. Ylarion.
S. Ysahac.
S. Fursee.
S. Saba.
Omnes SS.monachi et eremitæ.

Nomina virginum :

S. Felicitas.
S. Perpetua.
S. Petronilla.
S. Agnès.
S. Agatha.
S. Lucia.
S. Cecilia.
S. Anna.
S. Christina.
S. Constantia.
S. Emerentiana.
S. Daria.
S. Praxedis.
S. Columba.
S. Juliana.
S. Benedicta.
S. Anastasia.
S. Concordia.
S. Pelagia.
S. Natalia.
S. Prisca.
S. Barbara.
S. Martina.
S. Digna.
S. Merita.
S. Rufina.
S. Savina.
S. Genufefa.
S. Scolastica.
S. Tecla.
S. Potentiana.
S. Juliana.
S. Justina.
S. Eulalia.
S. Eugenia.
S. Eufemia.
S. Margarita.
S. Marina.
S. Sotheris.
S. Mustiola.
S. Speciosa.
S. Secunda.
S. Potentiana.
S. Martha.
S. Aurea.
S. Helena.
S. Sophia.
S. Anna.
S. Susanna.
S. Elisabeth.
S. Eufraxia.
S. Honorata.
S. Reparata.
S. Romula.
S. Redempta.
S. Brigida.
Omnes sanctæ virgines.
Omnes sancti et sanctæ Dei.
Propitius esto, parce nobis Domine.
Propitius esto, libera nos Domine.
Ab omni malo, libera....
Ab omni iniquitate.
Ab omni cogitatione prava.
Ab omni immunditia cordis et corporis.
A peccatis nostris.
Ab ira tua.
A persecutione inimicorum.
Ab ira et odio, et omni mala voluntate.
Ab insidiis diaboli.
Ab insidiis hominum.
A ventura ira.
A gladio maligno.
A gente pagana.
A perfidis gentibus.
A peste, et clade.
A fulgure et tempestate.
A subitanea et æterna morte.
A cæcitate cordis.
A peste, et fame, et gladio.
A carnalibus desideriis.
Ab omni immunditia mentis, et corporis.
Ab immundis cogitationibus.
Ab hostibus visibilibus, et invisibilibus.
A variis languoribus.
A pœnis inferni.
A potestate diaboli.
A delectationibus carnis.
A spiritu libidinis, et immunditiis.
A dominatu omnium vitiorum.
A repentina morte.
A morte perpetua.
A pœnis inferni.
Ab omnibus aeternis suppliciis.
A nimia pluvia.
Per mysterium S. Incarnationis tuæ.
Per adventum tuum.
Per nativitatem tuam.
Per baptismum tuum.
Per jejunium sanctum tuum.
Per passionem tuam.
Per sanctam crucem tuam.
Per sanctam resurrectionem tuam.
Per admirabilem adscensionem tuam
Per gratiam Spiritus S. Paracliti.
In die judicii.
In adventu tuo secundo.
Peccatores, te rogamus audi nos.
Ut parcas nobis.
Ut pacem nobis dones.
Ut sanitatem nobis dones.
Ut Ecclesiam tuam regere et defensare digneris.
Ut eam semper exaltare digneris.
Ut domnum apostolicum et omnes gradus Ecclesiæ in sancta religione conservare digneris.

Ut regibus nostris et principibus pacem et veram concordiam, atque victoriam donare digneris.
Ut episcopos, et abbates nostros, et omnes congregationes illis commissas in sancta religione conservare digneris.
Ut congregationem nostram in sancta religione conservare digneris.
Ut cunctum (sic) *populum christianum pacem, et unanimitatem donare digneris.*
Ut congregationem omnium sanctorum tuorum in tuo aucto servitio conservare digneris.
Ut compunctionem cordis, et fontem lacrymarum nobis dones.
Ut tempora tranquilla nobis dones.
Ut emendationem nobis dones.
Ut compunctionem cordis, et corporis nobis dones.
Ut aeris temperiem nobis dones.
Ut fructum terræ dare et conservare digneris.
Ut fontem lacrymarum nobis tribuas.
Ut spiritum pœnitentiæ nobis tribuas.
Ut veram paenitentiam nobis concedere et peragere digneris.
Ut indulgentiam, et remissionem omnium peccatorum nostrorum nobis dones.
Ut gratiam Sancti Spiritus cordibus nostris clementer infundere digneris.
Ut fidem, spem et charitatem nobis dones.
Ut fidem rectam nobis dones.
Ut gratiam tuam nobis dones.
Ut ad gaudia æterna nos perducere digneris.
Ut misericordia, et pietas tua nos custodiat.
Ut hic, et in perpetuum nos custodire digneris.
Ut dies, et actus nostros in tua pace disponas.
Ut obsequium nostræ servitutis rationabile facias.
Ut vitam æternam nobis dones.
Ut animas nostras, et parentum nostrorum ab æterna damnatione eripias.
Ut errantes ad viam salutis reduces.
Ut regularibus disciplinis nos instruere digneris.
Ut oculos misericordiæ tuæ super nos reducere digneris.
Ut nobis sanctum angelum tuum a tutela (sic) *mittere digneris.*
Ut veniam de peccatis nostris consequi mereamur.
Ut inimicos sanctæ Dei Ecclesiæ humiliare digneris.
Ut gentem paganam confringere digneris.
Ut nos famulos tuos in tuo sancto servitio custodire et confortare digneris.
Ut cunctos inimicos, et adversarios nostros humiliare digneris.
Ut cunctos fideles amicos nostros salvare digneris.
Ut cunctos gradus ecclesiastici ordinis in sancta religione conservare digneris.
Ut fratribus nostris et omnibus fidelibus infirmis salutem mentis et corporis restituas.
Ut gentes, quæ in sua feritate confidunt dextera tua conterantur.
Ut civitatem istam protegere, atque defendere digneris.
Ut cunctos fideles tuos habitantes in ea conservare digneris.
Ut hodie sine peccato nos custodias.
Ut nos exaudire digneris.
Ut nobis miserere digneris.
Fili Dei.
Pastor bone.
Redemptor mundi.
Salvator mundi.
Mediator Dei, et hominum.
Agnus Dei, etc.

p. 140. Oraisons à réciter après la récitation du Psautier.

p. 151 v°. Confession (cf. Bandini, *op. cit.*, col. 333-334).

p. 152. *Oratio S Gregorii papæ quam homo debet cantare ante altare pro anima sua, cum triginta psalmis pœnitentialibus.*

p. 153 v°. *Inquisitio* (sic) *S. Augustini de ista oratione, ut in quacumque die cantatur, nec diabolus, nec malus homo impedimentum facere potest, et quod justum petierit a Domino, dabit illi, et si anima de corpore egreditur, in inferno non recipitur.*

p. 156. *Ad sanctam Mariam orationes IX.*

p. 160. *Orationes ad S. Michaelem arch.* (deux); *ad universos angelos* (une); *ad S. Johannem Baptistam* (deux); *ad sanctos apostolos Petrum, Paulum, Andream, Joannem apostolum, Jacobum, Thomam, Jacobum, Philippum, Bartholomœum, Matthæum, Simonem; ad universos apostolos* (deux); *ad sanctum Stephanum protomartyrem* (deux); *ad sanctum Laurentium martyrem; ad universos martyres; ad sanctum Martinum* (deux); *ad sanctum Benedictum* (deux); *ad universos confessores; ad sanctas virgines; ad omnes sanctos.*

p. 166 v°. Vingt-trois oraisons pour l'adoration de la croix.

p. 173 v°. Confession, où se rencontre le nom : *Joannis monachi* déjà nommé.

p. 174 v°. *Orationes ad Patrem, ad Filium, ad Sanctam Trinitatem, ad proprium angelum* (deux), *pro semetipso* (deux), *pro patre et matre, pro semetipso* (deux).

p. 178. Oraisons dominicales pour toute l'année depuis le Ier dimanche de l'Avent jusqu'au XXVII dimanche après la Pentecoste, parmi lesquelles sont insérées des oraisons des saints.

p. 208. *Orationes feriales ad noctem et in laudibus a feria II ad sabbatum.*

p. 208 v°. *Orationes matutinales a fer. II. ad sabbatum.*

p. 209. *Ad horas diei a feria II ad sabbatum.*

p. 210 v°. *Orationes in Dedicatione ecclesiæ* (deux); *S. Augustin ad Jesum Christum* (une); *Anonymus ad Scam Mariam* (une).

On lit à la fin : LIBER PETRI DE MED. COS. FIL. *Pertinuit autem hic pretiosissimus codex ad monasterium S. Michaelis Marturi, quod Castrum est Senas inter et Florentiam positum in Colle, cujus radices amnis Marturius olim adluebat, Podium etiam Bonitium dictum, cuius frequens est in Senensibus et Florentinis historiis mentio.*

Cod. VIII. Psautier, XIIIe siècle, terminé par une oraison que précède cette note : *Hymnus quem cantavit Gildus rex pro anima patris sui, qui erat in inferno. Quicumque cantaverit singulis diebus per totum annum pro anima amici sui, licet in inferno sit, eruetur, et in regnum Dei ducetur; si autem obliviscetur uno die in anno, a caput incipiat, et per totum annum adimpleat ita : Ad Dominum cum tribularer, usque Laudate nomen Domini.*

Inc. : *Deus summe pacis, et cæli sancte Pater Omnipotens æterne Deus, etc.*

Des. : *quod ipse præstare dignetur qui venturus est iudicare vivos et mortuos, et sæc. per ignem. Amen.*

Cod. XX. Évangéliaire, XIIe siècle. Ce manuscrit présente trois divisions : 1° *De tempore*; 2° *De sanctis (propria)*; 3° *De sanctis (commune).*

L'Évangile pour l'Annonciation offre ce titre : *VIII. KAL. APR. IN CONCEPTIONE SANCTÆ MARIÆ.*

Cod. XXVII. Évangéliaire, Xe siècle, terminé par des lectures pour les principales fêtes à la messe :

I. *ex initio Evangelii sec. Joh.*
II. *in Epiphania Domini.*
III. *in Cœna Domini.*
IV. *in sabbato sancto.*
V. *in Resurrectione Domini.*
VI. *in Adscensione.*
VII. *in Pentecoste.*

VIII. *in festo S. Tiburtii.*
IX. *S. Urbani papæ.*
X. *Sæ Cæciliæ.*
Accipito parvum munus Cæcilia sanctum
Quod tibi Johannis devote presbyter offert,
Et bene qui dictus cælesti dogmate comptus.

Plut. XXIII, Cod. XVI. xe siècle.

P. 80 v°. *Oratio ad Patrem : Rogo te immensa pietas... ut salvos facias peccatores; ad Filium : Recordare Dne J. Christe... quia tu es Ds et Dns meus; ad Spm Scm : Spiritus Sce Ds omnipotens... in Trinitate perfecta unus, et verus Deus per omnia sæcula.*

Plut. XVII, Dextr. Cod. VIII. IXe siècle.

P. 173. *Sequitur manu, ut videtur sæculi XI, catalogus romanorum pontificum a Christo Salvatore nostro usque ad Bonifacium VI, in quo fortasse desinebat exemplar illud antiquius, unde descriptus fuit hic catalogus* (cf. Bandini, *loc. cit.*, col. 510-520.)

Plut. XIX, Dextr. Cod. V. XIe siècle. *In calce Necrologium vetustissimum adjectum est* (cf. Bandini, *loc. cit.*, col. 546-555).

Ædil. 111, mbr. 2°, Missel plenier du xe siècle, 230 feuillets.

Fol. 1. *Missa pro congregatione fratrum* (XIe siècle).

Fol. 1-6. Nécrologe (cf. Bandini, *op. cit.*, t. I, p. 149 sq.).

Fol. 7-9. Calendrier avec notices nécrologiques (cf. Bandini, *op. cit.*, t. I, p. 153 sq.).

Fol. 9 v°. Préface.

Fol. 11 v°. Propre du temps, comprenant les vingt-cinq dimanches après la Pentecôte. La bénédiction du cierge pascal se termine après les prières pour le pape, l'évêque et l'empereur par cette prière : *Hoc ergo cereum, Domine, quod tibi offert famulus tuus ille, acceptum tibi esse dignetur, ut hoc per mullos annos letus et gaudens tibi Domino vota persolvat et usque ad optatam perveniat senectutem. Unde benedico + te, creatura cere per Deum vivum +, per Deum sanctum +, per eum, qui te (ex) omnibus agri floribus congregari precepit et in conspectu sue claritatis, igne accendere jussit ut ubicumque ex te positum fuerit, sit locus ille munitus, protectus atque defensus ab omni ora divina et ab omni infestatione inimici per virtutem et nomen Domini n. J. C. qui vivit,* etc.

Fol. 148 v°. *Missa in honorem S. Trinitatis; — S. Crucis; — S. Marie.*

Fol. 149 v°. Propre des saints. La fête de l'Expectation est devenue la fête de la Salutation au *XV kal. jan.* (= 18 décembre). *Salut. S. Marie,* avec cette oraison : *Omnipotens sempiterne Deus, qui terrenis corporibus verbi tui veritatem per venerabilem Mariam coniungere voluisti, petimus immensam clementiam tuam ut quod in ejus veneratione deposcimus te propitiante consequi mereamur. Per Dom.*

Fol. 190 v°. *Missæ ad diversa : ... Missa pro cujus anima dubitatur; missa pro defuncto nuper baptizato; missa in nativitate sanctorum in agenda mortuorum; missa ob plurimos defunctos; missa in nativitate sanctorum pro salute vivorum vel in agenda mortuorum*

Fol. 219 v°. *Benedictiones.*

Fol. 128 v°. *Incipit ordo ad catecuminum faciendum.*

Ædil. 121, mbr. 2°. Sacramentaire, xe siècle. 168 feuillets. Venu à la Laurentienne avec des manuscrits de l'Église de Florence, à l'usage de laquelle il aurait été, d'après Bandini, *op. cit., Supplem.*, t. I, p. 202 sq., tandis que L. Delisle, *Mémoires sur d'anciens sacramentaires*, p. 170, n. XLIX, l'intitule : Sacramentaire d'une église indéterminée; d'après Ebner, *Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter*, 1896, p. 19, le calendrier aurait subi l'influence de Bobbio ou de la Haute Italie, à quoi L. Delisle ajoute que « certains articles semblent dénoter une origine anglaise. »

En tête. Calendrier, publié par Bandini, *Bibliotheca Leopoldina Laurentiana sive supplementum ad catalogum codd. bibl. Laurentianæ*, t. I, col. 205-212 : 1er mars, *David*; 20 mars, *Guthberti episcopi;* 24 avril, *Melliti episcopi*; 26 mai, *Augustini primi Anglorum episcopi;* 23 juin, *Edildrudæ virginis;* tandis que d'autres dirigeraient plutôt vers la Suisse ou la Haute Italie : 10 mars, *Attale abbatis in Bobio;* 16 octobre, *depositio S. Galli;* 3 novembre, *Pirmini episcopi;* 8 décembre, *Verone Zenoni episcopi.*

Fol. 1. *Benedictio super regem dicenda tempore synodi ... Expliciunt benedictiones. Ben. lactis et mellis.*

Fol. 1 v°. *Ben. agni in pascha. Item ben. sacerdotis super populum.*

Fol. 2. v° (distiques qui reparaissent au feuillet 159) :

Hoc opus in genti constat sudore peractum,
Quod nimio studio scribite, posco humilis;
Perscriptoque peto hoc sepe requirite fratres,
Ne vacuus noster sit labor iste pius.
Septies obnixe perscriptum exquirite, posco,
Ut nullum errare hinc sinat iste labor.
Finit iste libellus. Deo gratias. Amen.

Fol. 2 v°. *Missa de sanctorum quotidianis diebus.*

Fol. 3 v° 9 v°. *Kalendarium.*

Fol. 10. *Ostiarii ordinatio* jusqu'à l'*Ordinatio subdiaconi.*

Fol. 12 r°. Titre en grandes lettres enclavées, qui forment des lignes alternativement rouges et noires : *In nomine Domini. Incipit liber sacramentorum de circulo anni a sancto Gregorio, papa Romano, editus...*

Fol. 13 v°. *Præfatio communis,* canon; dans la première oraison le pape est seul nommé,

Fol. 15 v°. *Benedictio episcoporum; Oratio ad ordinandum presbyterum. Oratio ad ordinandum diaconum.*

Fol. 18 r°. Commencement des oraisons avec la *Vigilia Domini* (24 décembre); cf. Muratori, *Lit. rom. vetus*, t. II, p. 7-138.

Fol. 82 v°. *Oratio quando levantur reliquiæ; or., in nat. papæ* (Muratori, *op. cit.*, t. II, p. 241-272).

Fol. 87. *Incipiunt orationes cotidianæ.*

Fol. 90. *Incipiunt orationes matutinales, ... vespertinales seu matutinales.*

Fol. 91 v°. Oraisons pour le baptême, etc.

Fol. 94 v°. Vient le recueil complémentaire qu'on retrouve dans plusieurs sacramentaires et dont il suffit d'indiquer les premiers et les derniers mots de la préface : *Hac usque precedens sacramentorum libellus... diligentia conservetur;* le commencement et la fin de la table (col. 95). *Incipit capitula præfati libelli I Benedictio cerei... CXLIIII. Item alio* (sic) *oratio super (en)erguminum baptizato.*

Fol. 146 v°. *Hec studio(se) superscriptas fini(u)nt totas orationes aut missas dominicales vel sanctorum cum prefationes de anno* (sic) *circulo, deinde postea alias prefationes que non abent missas in isto sacramentorum qui quid sacerdos voluit canere in istum locum requirat.* — Préfaces pour : *In vig. Domini in nocte; S. Projecti; Conversio Pauli; S. Eufemiæ; in ascensa Domini; in sabb. Pentecosten; in nat. S. Petri; in nat. S. Benedicti; S. Jacobi ap.; S. Bartholomæi ap.; S. Rufi; S. Augustini; S. Prisce; S. Matthæi ev.; S. Lucæ ev.; vig. app. Simonis et Judæ; nat. S. Sim. et Judæ; S. Ceciliæ; S. Thomæ; in vig. unius mart.; in nat. unius defuncti; item alia.*

Fol. 148 v°. *In istum locum prefationes omnia in anni circulo. Deo gratias. Amen.*

Fol. 149 r°. *Benedictiones episcoporum.*

Fol. 159 v°. *Ordo quomodo debeat æcclesiam consecrare.*

Fol. 165. *Ad benedicendam corporalem pallam.*

Benedictio ad linteamina vel ad omnia in usum basilicæ. — Bened. Stolarum. — Ben. cerei.

Fol. 166. *Ben. cineris.*

Fol. 167. *Missa de S. Trinitate, de Sapientia, de Cruce, in hon. S. Mariæ;* ceci semble ajouté par une main italienne.

Le dernier cahier du manuscrit, après le fol. 156, a été supprimé et remplacé par des feuillets plus récents, ce qui peut se constater par l'écriture et par les initiales; celles de la partie ancienne sont toutes rouges, celles de la partie ajoutée sont alternativement rouges et noires.

Fol. 159 et 160. Distiques pour les précautions à prendre en vue d'assurer la pureté du texte :

Hoc opus ingenti constat sudore peractum,
Quod nimio studio scribite, posco humilis.
Perscripteque poto hoc sepe requirite, fratres.
Ne vacuus noster sit labor iste pius
Septies obnixe perscriptum exquirite posco
Ut nullum errare hinc sinat iste labor.

Le chapitre des cérémonies de la dédicace des églises *(Ordo quomodo debeat æcclesiam consecrari)* a été copié à la suite de cette souscription.

On a vu, écrit L. Delisle, comment le cahier par lequel le sacramentaire se terminait à l'origine a été retranché et remplacé par un cahier un peu plus récent. Les auteurs de cette substitution n'ont pas détruit deux des feuillets du cahier sacrifié, le deuxième et le troisième, qui servent aujourd'hui de gardes au commencement du manuscrit. Sur le dernier de ces feuillets se lisent les six vers : *Hoc opus... iste labor* cités tout à l'heure; à droite de ces six vers sont disposées sur une ligne verticale les lettres grecques :

ΔΩΤΑΗΕΦΡΕΔΟΥΣ

Bandini y voit une signature de copiste : *Otleephredus;* c'est plutôt un fidèle qui se recommande aux prières du célébrant. A la page suivante, on lit encore les noms de plusieurs fidèles décédés : *Giseramus presbiter defunctus; Magifridi prb. df.; Ilderadus prb. df.; Venerando df.; Columbo df.; Gisalper df.; Allo df.*

Ædil. 122, mbr. 2°. Sacramentaire, xe siècle, 167 feuillets.

Fol. 1. .... *et sanguis fiat dilectissimi Filii tui,* etc. Dans la prière *Libera nos* on lit : *nec non et beato Johanne Baptista precursore tuo.* Le canon finit avec l'*Agnus Dei.*

Fol. 2 v°. *VIIII kal. jan. Vigil. nat. Domini.*

Fol. 23 r°-24 v°. *Incipit ordo vel denuntiatio ad electos, qui tertia ebdomada in quadragesima quarta feria initiatur. Scrutinii dies,* etc.

Fol. 35 r°. *Die Dominica ad S. Johannem in Lat. : Benedictio Palme et olive.*

Fol. 36 v°. *Feria V. Hora tertia ingressi sacrarium induuntur dalmaticis,* etc.

Fol. 40 v°. *Feria VI. Hora tertia procedit pontifex,* etc.

Fol. 42 v°. *Post horam tertiam sabbato procedunt, qui baptizandi sunt,* etc.

Fol. 43 v°. *Bened. cerei.*

Fol. 55 v°. *Incipiunt orationes de natalitiis sanctorum.*

Fol. 60 r°. De la vigile à l'octave de la Pentecôte... quelques fêtes.

Fol. 78 v°. *Mense decembri. Incipiunt orationes de adventu Domini.*

Fol. 81 r°-85 r°. Dimanches après la Pentecôte.

Fol. 85 v°. *Missa de S. Trinitate : missæ votivæ.*

Fol. 88 v°. *Commune sanctorum.*

Fol. 90 r°. *Missæ diversæ.*

Fol. 97. *Benedictio aquæ.*

Fol. 98. *Deinde aspergatur aqua benedicta in domo cum antiphona.*

Fol. 98 v°. *Ordo ad visitandum infirmum.*

Fol. 103 v°. *In nomine D. N. J. C. incipit ordo, qualiter agatur erga infirmum qui approximat morti.*

Fol. 110. *Dum hec igitur omnia fuerint adimpleta celebrent clerici vigilias : Regem cui omnia vivunt...*

Fol. 116 v°. *Episcopus cum ordinatur, duo episcopi ponant et teneant evangeliorum codicem.*

Fol. 117 r°. *Incipiunt orationes ad benedicendum imperatorem, quando coronam accipit.*

Fol. 123 v°. *Incipiunt orationes ad benedicendum imperatorem, quando coronam accipit. Oratio ista detur ante portam argenteam : Deus in cujus manu corda sunt regum. Oratio hec detur intra ecclesiam beati Petri apostoli in medio rote : Deus inenarrabilis. Deinde vadunt ad confessionem beati Petri apostoli et prosternat se pronus in terra et archidiaconus facit letania. Qua finita tunc ungit eum de oleo exorcizato brachium dextrum et inter scapulas et dicit : Domine Deus omnipotens cujus est omnis potestas et dignitas. Pontifex vero stet rursum ante altare et imponat ei diadema in capite dicens : Accipe signum glorie in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, ut spreto,* etc.

Fol. 124 v°. *Ordinatio imperatricis; in ingressu ecclesiæ.*

Fol. 125 r°. *Incipit de VII gradibus, quomodo nominantur apud Græcos et Latinos.*

Fol. 127 v°. *Missa in ordinatione pontificis.*

Fol. 128 r°. *Missa in anniversario, quam pro se ep. canere debet die ordinationis suæ.*

Fol. 129 r°. *Ordo Romanus qualiter concilium agatur :* « Conveniente universo cetu... »

Fol. 133 r°. *Incipit ordo de sacris ordinibus benedicendis :* « Ostiarius cum ordinatur. »

Fol. 137 r°. *Benedictio vestimentorum virginum vel viduarum.*

Fol. 137 v°. *Consecratio sacre virginis. Missa pro ipsis virginibus.*

Fol. 138 r°. *Bened. vidue, que fuerit castitatem professa. Missa pro ipsis viduis.*

Fol. 138 v°. *Oratio quando abbas vel abbatissa consecratur.*

Fol. 138 v°. *Incipit ordo ad benedicendam ecclesiam.*

Fol. 149 v°. *Ad consecrandam patenam; Ad calicem benedicendum. Bened. crucis nove.*

Fol. 150 v°. *Missa in dedicationis anmiversarii* (sic).

Fol. 150 v°. *Ad clericum faciendum.*

Fol. 151. *Reconciliatio redeunti a paganis vel hæreticis.*

Fol. 151 v°. *Oratio super pœnitentem; Missa pro pœnitente.*

Fol. 152 r°. *Inc. reconciliatio pœnitentis quinta feria pasche : Missa pro defuncto desideranti pœnitentiam et non consequenti.*

Fol. 153 v°. *Inc. orationes quotidianis diebus. — Inc. or. pro peccatis.*

Fol. 154 v°. *Orationes matutinales et vespertinales.*

Fol. 155 v°. *Oratio in introitu ecclesiæ.*

Fol. 156 r°. *Oratio in dormitorio.*

Fol. 162. *Benedictiones episcopales.*

Ædil. 123, mbr. 2. Sacramentaire, xie siècle, 108 feuillets.

Fol. 1-3. Nécrologe. Cf. Bandini, *op. cit.*, t. I, p. 216 sq.

Fol. 4 r°. *Incipiunt orationes nocturnales in cotidianis diebus.*

Fol. 4 v°. *Orationes ad horas dicendas.*

Fol. 5 r°. *Præfatio communis.* A la fin du *Supplice te rogamus,* avant le memento des morts, on lit : *Hec non dicit in dominicis diebus nec in aliis festivitatibus majoribus.*

Fol. 6 v°. *Nono kal. jan. vigil nat. Dom. Hora nona ad missam.*

Fol. 54. Dimanches après la Pentecôte : messes

de S. Trinitate, de sapientia, caritate, cruce, ad postulandam gratiam Spiritus Sancti.

Fol. 63 r°. *Missa in dedicatione ecclesiæ.*

Fol. 63 v°. *Alia missa in dedic. oratorii.*

Fol. 66 r°. Messes votives : fer. 2, *ad postul. grat. Sp. Sci;* fer. 3 : *de sapientia;* fer. 4 : *de caritate;* fer. 5 : *in commemoratione genitricis Marie;* fer. 6 : *de S. Cruce;* sabbato; *ad postul. angelica suffragia.*

Fol. 68. *Missae ad diversa* et *pro defunctis.*

Fol. 79. *M. ad sponsam benedicendam.*

Fol. 85. *Pro desiderantibus penitentiam et minime consequentibus. — Pro cujus anima dubitatur. — Pro defuncto nuper baptizato.*

Fol. 88 v°. *Benedictio salis.*

Fol. 90 r°. *Incipiunt orationes ad catecuminicum faciendum.*

Fol. 92 r°. *Missa que per scrutinium celebratur feria 4. ebd. 3 infra quadragesimam.*

Fol. 93 r°. *Item misse que pro scrutinio 2 celebratur; Alia missa pro scrutinio 3. Incipit ordo vel denuntiatio ad electos, qui 3 ebd. infra quadragesimam 4 feria initiatur.*

Fol. 100. Épîtres et évangiles.

Conventi soppressi. — **Cod. 292, mbr. 2.** Sacramentaire, XIIe siècle, 230 feuillets. Cf. Ebner, *op. cit.*, p. 39.

Ashburnham 61[1], **mbr. 2.** Missel plénier, XIe siècle, 226 feuillets. Cf. Ebner, *op. cit.*, p. 41.

Bibliothèque nationale (Magliabecchiana).

b. a. 2, mbr. 4°. Sacramentaire, Xe siècle, 2e moitié, 274 feuillets. Cf. Ebner, *op. cit.*, p. 42-44.

Bibliothèque Riccardiana.

Cod. 299, mbr. 8. Sacramentaire, XIe siècle, 230 feuillets. Cf. Ebner, *op. cit.*, p. 47. Ces manuscrits, longuement décrits par Ebner, sont, au point de vue liturgique, du plus médiocre intérêt.

(L'ordre des n. adoptés ici est simplement l'ordre des numéros du catalogue Libri, tels qu'on les trouve dans les deux catalogues imprimés en Angleterre avant la dislocation des collections du comte d'Ashburnham.

17. Écriture wisigothique que Libri rapportait au VIIe ou au VIIIe siècle, mais qui n'est peut-être que du XIe. Le ms. est orné de peintures grossières, mais curieuses pour l'histoire de l'art en Espagne. Voici l'indication des principales, avec la copie des inscriptions qui aident à en comprendre le sujet.

Fol. 8 v°. Ildefonse et Jovinien.

Fol. 18. Ildefonse et un juif.

Fol. 57. Les saintes femmes au sépulcre. — *Sepulcrum. — Marta et Maria portantes aromata.*

Fol. 57 v°. Jésus-Christ au tombeau. — *Dominus Jhesus Christus reconditus in sepulcro.*

Fol. 62. Sainte Anne. — *Anna.*

Fol. 62 v°. Jésus-Christ et un aveugle. — *Jhesus. Cecus. — Cecus.*

Fol. 68. L'annonciation. — *Maria — Angelus Gabriel.*

Fol. 69. L'apparition de l'ange à Joseph. — *Angelus Joseph.*

Fol. 72 v°. Les urnes de Cana. — *Arcitriclino.*

Fol. 73. La multiplication des pains et des poissons. — *Picciculos.*

Fol. 87 v°. L'aigle et S. Jean.

54. Psautier de Beauvais. XIe siècle. Ce volume est ainsi décrit par Godefroi Hermant (XVIIe s.). sous la cote *H. 46* du chapitre de Beauvais.

Liber psalmorum ex versione sancti Hieronymi, cum notis marginalibus. Ad calcem subjiciuntur Cantica Isaiæ, Ezechiæ, Annæ, Moysis, Abacuc, Moysis ad filios Israel, trium puerorum, Zachariæ, sanctæ Mariæ, Symeonis, hymnus sanctorum Ambrosii et Augustini. Te Deum, oratio dominica, symbolum fidei Athanasii episcopi Alexandrini, oratio pro semetipso, item alia oratio, litania, collectæ tres a nostris diversæ, confessio peccatorum (fort ample), *alia oratio, gratiarum actio, orationes variæ ad Patrem, ad personam Filii, ad personam Spiritus sancti, ad sanctam et individuam Trinitatem...*

P. 144 v°. *Incipit letania.* (dont j'extrais les séries d'invocations relatives aux confesseurs et aux vierges) :

S. Hilari.	*S. Felicitas.*
S. Martine.	*S. Perpetua.*
S. Silvester.	*S. Agatha.*
S. Leo.	*S. Lucia.*
S. Ambrosi.	*S. Cecilia.*
S. Gregorii.	*S. Agnes.*
S. Germane.	*S. Anastasia.*
S. Remei.	*S. Eufemia.*
S. Amande.	*S. Petronilla.*
S. Chrodberte.	*S. Susanna.*
S. Jheronime.	*S. Brigita.*
S. Benedicte.	*S. Columba.*
Omnes sancti confessores.	*Omnes sanctæ virgines.*

Viennent ensuite diverses prières.

p. 146. *Confessio peccatorum.*

p. 146 v°. *Oratio. Largire.... — Gratiarum actio. Tibi ago....*

p. 147. *Oratio Pie et exaudibilis... — Oratio ad Patrem. Domine Deus Pater....*

p. 147 v°. *Oratio ad personam Filii. Domine Jhesu... — Oratio ad personam Spiritus Sancti. Domine Spiritus.... — Oratio ad sanctam et individuam Trinitatem : Domine Deus...*

p. 148. *Oratio ad Dominum Jhesum Christum... — Obsecratio ad sanctam Dei genitricem.. — Obsecratio ad sanctos apostolos... — Obsecratio ad venerabilem Benedictum.*

p. 148 v°. *Obsecratio ad plures confessores... — Confessio peccatorum brevissima inter missarum sollemnia.. — Oratio ad eucharistiæ perceptionem... — Oratio sancti Agustini : Salva me Domine...*

p. 149. *Item alia : Domine Deus meus...*

p. 149 v°. *Oratio pulchra. Precamur te...*

p. 150. *Expliciunt oratio* (sic) *compositio* (sic) *Agustini seu etiam alios doctores. — Otlandus clericus manu sua scripsit, ut qui in hoc libro aperit ad legendum oret pro illo, ut Deus abeat adjutorem. Amen. — Domine Jhesu Christe, fili Dei vivi...*

p. 151 v°. *Oratio in Parasceve coram sancta cruce... — Incipit lætania.* (Les litanies du vendredi saint sont un important document liturgique et hagiographique) :

Kyrie eleison.	*Kyrie eleison.*
Christe eleison.	*Christe audi nos.*
S. Maria.	*S. Gabrihel.*
S. Michahel.	*S. Raphahel.*
Omnis chorus angelorum.	
Omnis chorus archangelorum.	
S. Johannes.	*S. Bartholomeæ.*
S. Petre.	*S. Matheæ.*
S. Paule.	*S. Taddeæ.*
S. Andrea.	*S. Symon.*
S. Jacobe.	*S. Mathia.*
S. Johannes.	*S. Barnaba.*
S. Thomas.	*S. Luce.*
S. Philippe.	*S. Marce.*
S. Jacobe.	
Omnis chorus apostolorum.	
S. Stephane.	*S. Quintine.*
S. Line.	*S. Firmine.*
S. Clete.	*S. Crispine.*
S. Clemens.	*S. Crispiniane*
S. Syxte.	*S. Cosma.*
S. Corneli.	*S. Damiane.*
S. Cypriane.	*S. Fabiane.*
S. Laurenti.	*S. Sebastiane.*

S. Crisogone.
S. Dyonisi.
S. Rustice.
S. Elutheri (sic).
S. Ypolite.
S. Luciane.
S. Maxiane.
S. Juliane.
S. Juste.
Omnis chorus martyrum.
S. Hilari.
S. Martine.
S. Remigi.
S. Vedaste.
S. Amande.
S. Benedicte.
S. Gregori.
S. Silvester.
S. Leo.
S. Hieronime.
S. Ambrosi.
S. Augustine.
S. Medarde.
Omnis chorus confessorum
S. Felicitas.
S. Perpetua.
S. Petronilla.
S. Agatha.
S. Agnes.
S. Lucia.
S. Columba.
S. Cecilia.
S. Anastasia.
S. Genufefa.
S. Scolastica.
S. Tecla.
S. Brigida.
Omnis chorus virginum.
Omnes sancti, orate pro nobis.
Propicius esto. Parce nobis Domine.
Propicius esto. Libera nos Domine.
Ab omni malo.
Ab hoste malo.
A morbo malo.
A peste et clade.
A pestilentia et fame.
Ab insidiis diaboli.
A ventura ira.
A periculo mortis.
A persecutione paganorum...

S. Gervasi.
S. Protasi.
S. Maurici cum sociis tuis.
S. Exuperi.
S. Candide.
S. Victor.
S. Innocens.
S. Vitalis.
S. Georgi.

S. Geldarde.
S. Audœne.
S. Romane.
S. Geremare.
S. Ebrulfe.
S. Germane.
S. Honorate.
S. Vualerice.
S. Albine.
S. Aniane.
S. Sulpici.
S. Bricis.

S. Prisca.
S. Honorina.
S. Praxedis.
S. Susanna.
S. Potentiana.
S. Eugenia.
S. Radegundis.
S. Aldegundis.
S. Gertruais.
S. Maxentia.
S. Oportuna.
S. Helena.

55 et **56** (ms. 56). XIe siècle, au dernier feuillet, formule d'offrande d'un enfant au monastère de Montmajour.

62. Fragment de graduel noté. XIe-XIIe siècle.

1554. XIIIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE. — *Catalogus codicum latinorum bibliothecæ Mediceæ Laurentianæ sub auspiciis Petri Leopoldi reg. princ. Hung. et Boioh. arch. Austr. m. e. d. Aug. Mar. Bandinius J. V. D. reg. biblioth. præf. recensuit, illustravit, edidit.* Tomus I. *In quo sancti Patres latini et scriptores ecclesiastici recensentur, operum singulorum, notitia datur, plura nondum vulgata indicantur aut proferuntur, edito supplentur et emendantur*, Florentiæ, anno CIↃ. IↃ. CC. LXXIV, *Præsidibus adnuentibus.* — *Notice sur des manuscrits du fonds Libri conservée à la Laurentienne, à Florence, par M. Léopold Delisle, membre de l'Institut, administrateur général de la bibliothèque nationale*, extrait des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, Paris, 1886, t. XXXII, 1re part.

H. LECLERCQ.

FLOREZ. — I. Notice. II. Bibliographie.

I. NOTICE. — Henrique Florez, né à Valladiego, le 14 février 1701, entra à l'âge de quatorze ans dans l'ordre de Saint-Augustin, y professa la théologie pendant plusieurs années et publia son cours en cinq volumes. Ensuite il s'adonna tout entier à des études d'un caractère positif et durable et débuta par une *Clave historical* qui s'inspirait des mêmes recherches qui faisaient entreprendre aux bénédictins l'*Art de vérifier les dates*. Cet ouvrage obtint, dans l'espace de vingt et un ans, huit éditions. L'œuvre impérissable de Florez, c'est *La España sagrada, o Theatro geographico-historico de la Iglesia de España*, dont il commença la publication en 1747, qu'il poursuivit jusqu'en 1770, donnant en vingt-trois années vingt-neuf volumes. C'est le plus remarquable ouvrage qu'ait produit en Espagne la science historique. E. Huebner dit à son sujet : *Scriptor historicus, si omnia consideraveris, Hispaniorum omnium princeps.* Il y a là quelque chose du *Gallia christiana*, mais quelque chose seulement, avec une érudition moins sobre, pas toujours sûre, quelque chose aussi de la sérénité et de la pénétration de Tillemont. Parmi toutes les histoires ecclésiastiques en langue espagnole qui ont paru depuis l'époque de Florez, il n'en est aucune qui ne lui soit redevable de tout ce qui s'y trouve de solide, aucune qui lui soit comparable pour l'ampleur des vues et le tour critique. H. Florez était de la famille des grands historiens et des grands laborieux, sans ambition comme sans orgueil, n'ayant souci que d'apprendre et faire profiter autrui de ses acquisitions. Sa vie s'écoulait heureuse et féconde dans une solitude qu'il savait défendre parce qu'il en connaissait le charme et le prix. Par manière de distraction, il donna en 1757 et 1758 deux grands volumes sur les antiquités et les médailles; en 1768, une Dissertation sur la Cantabrie; en 1770, des *Memorias de las reynas catholicas* et quelques autres écrits, sans faire tort à l'*España* qu'il laissa inachevée en mourant le 5 mai (ou le 20 août) 1773. En 1775, Risco donna le tome XXX; en 1786, le XXXI; et, en 1791, Fernandez trois autres volumes (XXXII, XXXIII et XXXIV) de l'*España*.

La vie de Florez a été écrite par F. Mendez. *Noticias, de la vida y escritos del rev. P. M. Fray Henrique Florez..., con una relacion individual de los viajes que hizo à las provincias y ciudades mas principales de España*, in-4°, Madrid, 1780; in-4°, Madrid, 1860; cf. *Homenaje de la Revista augustiniana « La Ciudad de Dios » al insigne historiador de la misma Orden é immortal autor de la España Sagrada. Rmo. P. Mtro. Enrique Florez con ocasion de la estatua que le ha erigido su pueblo natal la Villadiego (Burgos), el dia 17 de octubre de 1906.* in-8°, 1906.

II. BIBLIOGRAPHIE. — *Historia Compostellana sive de rebus gestis D. Didaci Gelmirez primi Compostellani archiepiscopi*, édité par H. Fl., *P. L.*, t. CLXX. — *Viage de A. de Morales... a los regnos de Leon... Dale a luz, con notas, con la vida del autor H. Fl.* in-fol, 1765. — *Theologia scholastica juxta principia scholæ augustiniano-thomisticæ... illustrata*, 5 vol., in-4°, Matriti, 1732-1738. — *La Cantabria. Disertacion sobre el sitio, y extension que tuvo in tiempo de los Romanos la region de los Cantabros; con noticia de las regiones confinantes y de varias pobleciones antiguas. Discurso preliminar al tomo XXIV de la España sagrada sobre la provincia Tarraconense*, in-4°, Madrid, 1768; cf. *El R. P. M. Maestro Fray H. Florez vindicado del Vindicador de la Cantabria Don H. de Ozaeta y Gallaiztegui*, in-4°, 1779. — *Clave historical con que se abre la puerta a la historia ecclesiastica, y politica, chronologia de los papas, y emperadores, reyes de España, Italia, y Francia, con los origines de todas*

los monarquias, concilios, hereges, santos escritores y sucesos memorables de cada siglo, in-4°, Madrid, 1780 (19e édition); il y a même une *decima octava edicion. Corregida y aumentada por el P. Maestro Fray J. de la Canal. Anotada y continuada en 1851 por los redactores de esta Biblioteca y aumentada considerablemente y concluida hasta nuestros dias por el Director de la misma Biblioteca Don N Malo*, in-8°, Madrid, 1854. — *España sagrada. Theatro geographico-historico de la Iglesia de España. Origen, divisiones, y limites de todas sus provincias. Antiguedad, traduciones, y estado antiguo, y presente de sus sillas con varias dissertaciones criticas.* L'œuvre s'est péniblement traînée après Florez, qui donna les tomes I à XXVII; Risco édita les vol. XXVIII, XXIX et rédigea les vol. XXX à XLII; A. Merino et J. de la Canal, XLIII, XLIV; J. de la Canal, XLV, XLVI; P. Sainz de Baranda, XLVII, XLVIII; V. de la Fuente, XLIX, L; C. R. Fort, LI; ce dernier volume parut en 1879. Certains volumes entraînèrent Florez à des polémiques, notamment *Carta... al Fray E. Fl. reponiendo algunos reparos sobre el tomo septimo de la E. S.*, 1752; et la *Respuesta del maestro F. H. Fl.*, Madrid, 1752. Il n'est pas superflu de recourir, pour le maniement de l'ouvrage, à P. Sainz de Baranda, *Clave de la España sagrada*, in-8°, Madrid, 1853, ou bien à C. A. Gonzalez Palencia, *Indice de la España Sagrada*, in-8°, Madrid, 1761; 3 vol., 1770. — *Elogios del santo rey don Fernando puestos en el sepulcro de Sevilla en Hebreo y Arabigo. Hasta hoy no publicados. Con las inscripciones Latina y Castellana*, in-4°, Madrid, 1754.

H. LECLERCQ.

FOI. Les premiers chrétiens aimaient, dans leur langage mystique, à personnifier la foi. L'évêque Abercius (voir ce mot), écrit dans son épitaphe : « La foi me conduisait partout. Partout elle m'a servi en nourriture un poisson de source, très grand, très pur, pêché par une vierge sainte. Elle le donnait sans cesse à manger aux amis; elle possède un vin délicieux qu'elle donne avec le pain [1]. » Dans les actes du martyre de saint Justin, nous assistons à l'interrogatoire du disciple Hiérax, à qui le juge Rusticus demande de quel pays sont ses parents : « Et toi, Hiérax, de quel pays sont les tiens? — Notre vrai père, dit Hiérax, est le Christ et notre mère la foi par laquelle nous croyons en lui; mes parents terrestres sont morts [2]. »

On a vu la signification spéciale du mot *fidelis* (voir ce mot); sur quelques épitaphes nous lisons d'une manière encore plus explicite la profession de foi. A Vienne, en Dauphiné, contrée envahie par l'arianisme, il est fait volontiers mention de la PLENA FIDES [3], de la CATHOLICA FIDES [4], de l'INTEMERATA FIDES [5], enfin de la PURA FIDES [6] :

in hoc TVMOLVM REQVIES*cit*
····OLIBI PRIB QVI PRIMO
····CONSIENSIA FEDE PVRV*s*
····PROVEDVS BENEG*nus*
····ANS AMATVS *paupe*
····*rib?*VS PME

Dans les environs de Coblentz? une pierre accumule les éloges sur un lecteur défunt; elle est aujourd'hui conservée au Gymnase de Coblentz; haut. 0 m. 196, larg. 0 m. 588 [7] (fig. 4514) :

hic REQ ▨ESCET·LEVRA
DVS LECTOR AMATVS
GRATVS·IN FE·DEPROVA
TVS QVI VIXIT ANNVS
XVIIII CVI PATER LEVNINVS
····(*titulum posuit*)·····

A Rome, on célèbre la « foi pure » (fig. 4515).

H. LECLERCQ.



4514. — Pierre du Gymnase de Coblentz.
D'après Kraus, *Die altchrist. Inschrift. der Rheinlande*, 1890, pl. XIX, n. 2.

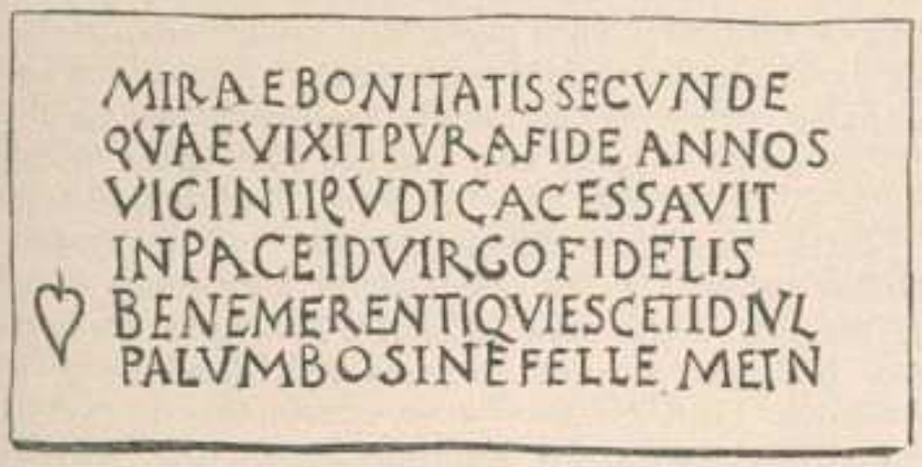

4515. — Inscription de Rome.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 244.

1918. — *Medallas de las colonias, municipios y pueblos antiguos de España*, 3 vol. in-4°, Madrid, 1757, 1773. — *Memorias de las reynas catholicas. Historia genealogica de la casa real de Castilla y de Leon.. y nuevo aspecto de la Historia de España*, 2 vol., in-4°, Madrid,

[1] H. Leclercq, dans *Diction.*, t. I, col. 74. — [2] *Acta S. Justini*, dans Otto, *Corpus apologetarum christianorum*, in-8°, Iéna, 1879, t. III, p. 266-278. — [3] E. Le Blant, *Recueil des inscript. de la Gaule*, t. II, p. 48, n. 402. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 54, n. 404. — [5] *Ibid.*, t. II, p. 56, n. 405. — [6] *Ibid.*, t. II, p. 101, n. 428. — [7] Freudenberg, dans *Jahrbücher der Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, t. XXXIX, p. 339-340; Becker, dans *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde*, t. IX, p. 135; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, 1892, p. 87, n. 63; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, in-4°, Freiburg, 1890, p. 130, n. 265; pl. XIX, n. 2.

FOLIE. Au nombre des accusations (voir ce mot) portées contre les chrétiens, on rencontre parfois l'accusation de folie, car c'en était une, au jugement des païens, que le renoncement à toutes les joies, toutes les satisfactions, tous les plaisirs de la vie. Dans les actes des martyrs Scillitains, le juge dit aux inculpés : *Nolite furoris hujus insipientiæ participes fieri* [1]. A saint Maxime, un autre juge donne ce conseil : *Resipisce miser ab insipientia tua* [2], et, dans la *passio S. Rogatiani*, nous lisons ceci : *Hinc insensatus cum ductore insipientiæ* [3].

Julien ne pouvait manquer de tenir pour fous des gens dont la sagesse était différente de la sienne : ὑμῶν δὲ ἡ ἀλογία καὶ ἀγροικία [4].

Alogia avait aussi le sens de la perte de la raison à la suite d'un excès de table : *Quid est autem alogia*, dit saint Augustin, *quod verbum ex Græca lingua usurpatum est, nisi cum epulis indulgetur ut a rationis tramite devietur? unde animalia ratione, carentia dicuntur aloga, quibus similes sunt ventri dediti* [5].

Il faut donc s'attendre à voir des chrétiens se parer d'un pareil nom. Sur deux inscriptions de Carthage on lit [6] :

1° ALOG
2° ALOCIO

et à Angoulême sur un petit sarcophage de plomb conservé à l'évêché [7] :

ALOGIA
VIVAS IN DEO

H. Leclercq.

FOLLIS. *Follis* signifia tour à tour un ballon, un coussin, un matelas, un sac, un soufflet et finalement une bourse pour, en dernier lieu, désigner le contenu de la bourse. Comme monnaie de compte, il y avait trois espèces de *Follis* : 1° *follis auri*, équivalant à une livre de ce métal; 2° *follis argenti*, valant 125 *miliarensia* ou 9 *solidi* d'or; 3° *follis aeris* ou simplement *follis*, valant en cuivre 312 livres et demie, et en argent, 250 *argentei* de 96 à la livre. Ces monnaies de compte, dont on trouve déjà quelques traces au IIIe siècle, cessent d'être mentionnées par les auteurs ou dans les textes judiciaires, à dater de la fin du IVe siècle. Comme monnaie réelle, la *follis* était la même pièce que la *pecunia majorina;* puis, à partir de Zénon, ce nom désigna les grosses monnaies de bronze marquées des chiffres XL ou M et valant 40 deniers de compte, c'est-à-dire, un dixième de la *siliqua* d'argent [8].

H. Leclercq.

FONDATIONS. — I. Dans l'empire païen. II. Dans l'empire byzantin. III. Les administrateurs ou « économes ». IV. Inaliénabilité. V. Motifs de fondations.

I. Dans l'empire paien. — La fondation est l'affectation d'un capital à un but perpétuel. En matière de droit, le mot fondation désigne l'opération juridique et son résultat qui crée la condition juridique nouvelle du capital affecté. En histoire, la fondation revêt les formes les plus changeantes et s'accommode des circonstances les plus différentes. Le fondateur, ayant toujours le dessein de faire œuvre durable, cherche de préférence une personne morale qui échappe aux contingences de la vie humaine : association, groupement, qui exécutera à perpétuité les conditions imposées par le fondateur. A certaines époques, les fondations se personnifient, au point de vue du droit, dans un titulaire. L'affectation des biens à un but se réalise directement; ils forment une masse autonome administrée par des gérants qui n'en ont pas la propriété, mais l'administration et la surveillance.

La perpétuité de l'Etat et des villes, celle des collèges et des associations avaient, de tout temps, frappé les Romains; il y avait en eux un élément immatériel impérissable, une base inébranlable offerte aux constructions sociales, et ceci devait conduire à la théorie de la personnalité juridique. A Rome, on reconnaissait aux cités et aux associations une partie des droits de la famille; on leur reconnaissait surtout le droit de posséder; après diverses contestations, il fut admis que l'association une fois formée constituait une personne juridique,pouvait avoir un patrimoine et exercer les droits qui s'y rapportent. Les empereurs favorisèrent les dispositions testamentaires faites au profit des cités et des associations. C'est par l'intermédiaire de ces dernières que l'on instituait les fondations. Nerva accorda à toutes les cités la capacité de recueillir des legs, faveur confirmée, sous Hadrien, par un sénatus-consulte. Marc-Aurèle étendit cette faveur aux bourgs et un sénatus-consulte à toutes les associations et collèges licites. Dès lors, les associations, comme les villes, purent librement recevoir les biens que les fondateurs voulaient affecter à un but perpétuel : *Si quid relictum est civitatibus, omne valet : sive in distributionem relinquatur, sive in alimenta vel in eruditionem puerorum, sive quid aliud* [9].

A partir du règne d'Auguste, les fondations deviennent de plus en plus fréquentes dans l'empire et à Rome même. Elles répondent à trois préoccupations dominantes : assurer le culte des morts, instituer des fêtes pour leurs concitoyens, assister les pauvres et surtout les enfants. Les fondations alimentaires pour les enfants n'ont pas été instituées par Trajan ainsi que l'avance Pline, son panégyriste; il semble que ce fut Nerva qui eut la première pensée de cette institution : *Nerva puellas puerosque natos parentibus egestosis sumptu publico per Italiæ oppida ali jussit* [10]; des monnaies du temps représentent Nerva assis sur sa chaise curule, et tendant la main vers des enfants, près desquels se tient une femme, avec cette inscription : TVTELA ITALIAE [11]. Ce fut Trajan qui donna à l'institution son développement et l'étendit à l'Italie entière. [12] Ses successeurs continuèrent son œuvre. Les empereurs prirent l'habitude d'affecter deux fois par an des sommes aux fondations alimentaires. Hadrien essaya de compléter ce système d'assistance, comme il s'employait à tout affermir dans l'empire [13]. Antonin le Pieux institua de nouveaux *pueri alimentarii* en l'honneur de l'impératrice

[1] *Passio Martyr. Scillitan.*, dans A. Robinson, *The passion of St. Perpetua*, 1891, p. 114, 118. — [2] Th. Ruinart, *Acta sincera*, p. 282. — [3] *Passio S. Rogatiani.* — [4] S. Grégoire de Nazianze, *Invect. I, contra Julianum*, *P. G.*, t. XXXV, col. 532. — [5] S. Augustin, *Epist.*, XXXVI, 11, *P. L.*, t. XXXIII, col. 141. — [6] Delattre, *Recueil de la Soc. archéol. de la province de Constantine*, t. XXV, p. 323, n. 317, 319; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 13451, 13452. — [7] *Bulletin archéol. de la Charente*, 1805, série IV, t. III, p. 415; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 87; *Nouveau recueil*, p. 293, n. 276; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1117. — [8] Tout ce que l'on sait du *follis* a été exposé par E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 763-771. Ce nom de *follis* était tellement répandu en Orient, pour désigner la monnaie de bronze byzantine, qu'il fut recueilli par les Arabes. Ceux-ci appelèrent *fels* (plur. *felons*) leurs monnaies de bronze pendant tout le moyen âge. Cf. L. Blancard, *Les deux follis des édits impériaux du IVe siècle*, dans *Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie*, 1888, t. XII, p. 293. — [9] Marcien, *Institutes*, l. CXVII; Dig. XXX. — [10] Aurel. Victor, *De Cæsaribus*, *Epitome*, n. XII. — [11] Eckhel, *Doctr. numm. veter.*, t. VI, p. 407. — [12] E. Desjardins, *De tabulis alimentariis disputatio historica*, in-4°, Parisiis, 1854. — [13] Spartien, *Hadrianus*, 8.

Faustine; les particuliers l'imitèrent [1]. Marc-Aurèle fonda de *novæ puellæ faustinianæ*, en mémoire de sa volage épouse [2].

Pertinax voyait l'empire ruiné, prêt à succomber : il supprima les fondations alimentaires, fit main basse sur les fonds qui leur étaient destinés et leur donna une affectation différente [3]. Cependant, Macrin institua encore des *pueri antoniniani* et des *puellæ antoninianæ*. Sous Septime-Sévère et Caracalla, on trouve mention des *pueri alimentarii* [4]; Alexandre Sévère institue des *pueri mammæani* et des *puellæ mammæanæ* [5]; les particuliers font de même [6] et les constitutions impériales soumettent à l'application de la quarte falcidie les legs faits pour l'entretien des enfants pauvres [7]. Jusqu'à Constantin nous relevons la trace de fondations alimentaires, Jusqu'au IVe siècle, des monnaies portent ces mots : PIET·AVG· — ABVNDANTIA· — ABVNDANTIA· TEMPORVM · — ABVNDANTIA · AVG· Mais l'empire chrétien apporte et fait triompher des idées nouvelles. Le secours aux enfants ne s'inspire plus des mêmes considérations; il ne s'agit plus d'accroître le nombre des citoyens, mais de pratiquer la vertu de charité. Les fondations alimentaires des villes disparaissent : la bienfaisance privée les remplace; Constantin établit un véritable service public d'assistance [8].

II. Dans l'empire byzantin. — Au IVe siècle au moment du triomphe du christianisme, en 314, l'empire romain semblait déjà près de sa ruine et cependant il durerait encore, en Occident, presque un siècle, jusqu'en 410; en Orient, la fondation de Constantinople reconstitua un empire assez vivace pour qu'il subsistât dix siècles et cet empire, ratatiné et vieillot dès son début, offrit l'étrange et précieux spectacle d'une création purement chrétienne. Dans cette société qui ne gardait rien du paganisme, tout prit l'enveloppe des préoccupations religieuses. On pratiqua abondamment la fondation, moyen très efficace, croyait-on, pour s'attirer la miséricorde divine. Dans cette société cosmopolite, au sein de laquelle pullulent et fermentent tous les levains de corruption des pays orientaux, pour ces raffinés qui se complaisent au sein de la civilisation la plus délicatement pervertie, la vie éternelle reste une préoccupation lancinante, comme pour les barbares qui se vautrent en Occident dans les délices de la violence sanglante. Les uns et les autres comptent racheter leurs fautes et se garantir la félicité éternelle au moyen des fondations. On donne, on se prive même parfois, de façon à ce que des moines prient et supplient pour le salut de leur fondateur. Cette conception originale et aisée permet aux fondateurs le poursuivre le cours de leurs rapines, sauf à jalonner leur vie criminelle d'un nombre croissant de monastères, d'églises, d'œuvres bienfaisantes. Les pauvres, les malades, les pèlerins, les vieillards, les enfants, les captifs, les prisonniers n'y perdent rien sans doute (voir Confréries).

C'est principalement sous forme de legs qu'on faisait les libéralités, legs *ad pias causas* ayant pour objet le salut éternel du donateur, l'utilité des bénéficiaires et parfois la création ou l'amélioration d'un service public. L'habitude de ces fondations devient si générale sous le bas-empire que, si le défunt n'y avait pas pourvu, ses héritiers se trouvaient moralement obligés de se substituer à lui par des dons, des aumônes, des fondations. Après l'époque de Justinien, les constitutions des empereurs sanctionnèrent au profit de l'Église un vrai droit de succession sur une partie du patrimoine du défunt; sorte de prélèvement fait d'office pour le salut de son âme. C'était ce qu'on appelait μνημόσυνα. Si le défunt ne laissait pas d'enfants, et que sa succession passât à des collatéraux ou bien au fisc, un tiers des biens ainsi laissés revenait τῷ Θεῷ ὑπὲρ τῆς τοῦ τελευτῶντος ψυχῆς. Une Novelle de Léon le Sage avait établi cette dévolution pour les biens de ceux qui mouraient en captivité. Constantin Porphyrogénète l'étendit à toutes les hérédités qui n'étaient pas recueillies par les enfants du défunt.

Ces legs, volontaires ou contraints, sont adressés à des personnes morales : églises, monastères, hôpitaux, orphelinats, dont la variété va se multipliant sans cesse : *gerontocomia*, *orphanotrophia*, *parthenocomia*, *cherotrophia*, *brephotrophia*, *lobotrophia*, *nosocomia*, *xenodochia*. Cette communauté est propriétaire; elle se dissout et se reconstitue sans cesse, les malades meurent ou bien guérissent, mais ne font que passer, les orphelins grandissent et se dispersent, les moines se remplacent au fur et à mesure des vacances, cependant tous subsistent immuablement en tant que personne morale. Leurs biens sont gérés, développés, échangés comme il pourrait advenir des biens d'un particulier. A chaque personne morale correspond ainsi une *domus* — *venerabilis domus*, *pius locus* — et au premier aspect, ce n'est pas la communauté qui apparaît, c'est la *domus;* c'est elle qui, aux yeux du grand nombre, fait figure de personne morale. Toutefois, à l'époque de Justinien, la personne juridique n'est pas constituée par l'établissement matériel, l'ensemble des biens affectés à un but et pourvus d'une administration.

Les textes du code Justinien et des Novelles emploient couramment : *ecclesia*, *oratorium* pour désigner une *domus*, non une communauté. Le terme général usité pour désigner toutes les personnes morales ecclésiastiques, c'est, *pia loca* ou *venerabiles domus;* en grec, εὐαγεῖς οἶκοι. Tout ceci est assez impropre, et l'ancienne terminologie était préférable, qui employait l'expression plus exacte de *Corpora*. Toutes les fois qu'il est nécessaire d'indiquer la nature juridique de personnes morales, le terme par lequel elles sont désignées évoque leur caractère corporatif. Justinien, après en avoir fait une énumération, craignant d'en omettre quelques-unes, cherche une expression générale qui les comprenne toutes : *ecclesias vel xenones vel monasteria, vel orphanotrophia... vel si quid aliud tale consortium;* c'est à ce mot qu'il s'arrête : *consortium*. Dans d'autres textes, le terme qui désigne les communautés est σύστημα, ce qui revient au latin *cœtus* ou *corpus*. Voici un texte caractéristique : dans la même phrase sont employées, avec leur signification exacte, les deux expressions de *venerabilis domus* et de *collegium*. Justinien interdit la vente frauduleuse, aux personnes morales ecclésiastiques, de terres stériles qu'on ferait passer pour fertiles. Il défend à ceux qui administrent les *venerabiles domus* τοῖς προεστῶσιν τῶν σεβασμιωτάτων οἴκων de se livrer à ces opérations. Si, en dépit de cette interdiction, un tel contrat est passé et que les collèges se trouvent nantis d'un bien sans valeur, ἄπορος τις κτῆσις καὶ ἐπιβλαβὴς δοθείη... τοῖς εὐαγέσι συστήμασι, le contrat est nul. Lorsqu'il s'agit des administrateurs, le texte parle de ceux qui gèrent la *venerabilis domus;* ce qu'il dirigent, c'est l'établissement matériel. Mais, quand il faut dire que les biens appartiennent à la personne morale, il n'est plus

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1174; t. IX, n. 3160. — [2] Capitolin, *Marcus Antoninus*, c. XXVI. — [3] Capitolin, *Portinap*, c. IX. — [4] Orelli, *Inscr. lat. select.*, n. 1267. — [5] Lampride, *Alex. Sever.*, c. LVI. — [6] O. Hirschfeld, *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, t. I, p. 224, n. 1; *Die Getreideverwaltung*, dans *Philologus*, 1870, t. XXIX, p. 10. — [7] *Dig.*, l. XXXV, tit. II, lex 89. — [8] *Code Théodosien*, l. XI, tit. XXVII, lex 1, 2.

question de *venerabilis domus*, mais de *venerabile collegium* : la personne morale doit être ici désignée dans sa nature. On dit couramment, dans le langage même des textes, que les biens sont attribués à la *venerabilis domus*, au *pius locus*, qu'ils appartiennent à la *venerabilis domus*, que des amendes sont prononcées au profit de la *venerabilis domus*, que les *venerabiles domus* aliènent leurs biens et les donnent en emphytéose (voir ce mot). Mais, dans cette *domus*, il ne faut voir qu'un « rideau » derrière lequel se cache la vraie nature de la personne morale.

III. Les administrateurs ou « économes ». — L'administrateur d'une personne morale ecclésiastique : église, diocèse, monastère, hôpital, etc., c'est l'économe (voir ce mot). Dans tous les établissements charitables, il porte un nom distinctif : *xenodochus*, *nosocomus*, *ptochotrophus*, *orphanotrophus*, etc. Peut-être les économes des établissements charitables eurent-ils des attributions plus étendues que les autres. Dans une église, il subit le contrôle du prêtre de paroisse; dans un diocèse le contrôle de l'évêque; dans un monastère le contrôle de l'higoumène qui se plaisent à laisser sentir leur autorité et à l'économe l'état de dépendance où il se trouve envers eux. Rien de tel dans un établissement charitable où l'économe est, pratiquement seigneur et maître, la Novelle CXXIII, c. xxiii lui décerne le titre de *gubernator venerabilium domorum*.

Les constitutions impériales font des ὀρφανοτρόφοι les curateurs ou tuteurs des enfants de l'orphelinat Une constitution de l'empereur Léon décide que, *nulla subtilitate juris obsistente*, les ὀρφανοτρόφοι *qui pupilli sunt quasi tutores, adulescentium vero quasi curatores*, pourront, dans toutes les affaires qui se présenteront, tant en justice que *extra judicium*, défendre les biens et les personnes des orphelins et agir en leur nom; et cela, sans avoir à fournir aucune fidéjussion. Ils pourront même vendre ces biens si la vente en est nécessaire pour une raison quelconque; ils conserveront le prix qui sera remis plus tard aux enfants. Ainsi l'ὀρφανοτρόφος a la haute direction de la tutelle; il doit remplir cette charge de manière à être le moins possible exposé aux ennuis qu'elle comporte et soumis aux comptes qu'on exige des tuteurs : *Grave enim atque iniquum est callidis quorundam, si ita contigerit, machinationibus eos vexari, qui propter timorem Dei a parentibus atque substantiis destitutos minores sustentare ac velut paterna adfectione educare festinant.* Sous Justinien, ce pouvoir de tutelle fut confirmé et organisé. Les ὀρφανοτρόφοι étaient choisis parmi les clercs. Sans doute les *Canones Apostolorum*, vi et lxxxi interdisaient la tutelle aux ecclésiastiques, mais le canon 3 du concile de Chalcédoine en faisait un devoir aux prêtres et aux moines, lorsqu'ils y étaient appelés par la loi et ne pouvaient fournir d'excuse légale. Cependant la Novelle CXXIII de Justinien les en dispensa absolument, mais non les ὀρφανοτρόφοι qui, d'une simple direction dont nous les voyons chargés sous Léon, sont élevés au rang de véritables tuteurs sous le règne de Justinien. Il semble qu'il n'y en ait plus d'autres à côté d'eux, non seulement ils agissent en justice, mais les biens sont gérés par eux; on les considère comme tuteurs de chaque orphelin en particulier et de toute la communauté que forme l'orphelinat. Justinien les exempte des comptes de tutelle.

Justinien décida que les biens acquis par l'économe d'un établissement charitable ne pouvaient être transmis à personne par quelque mode que ce fût. Ces biens devaient revenir aux εὐαγεῖς οἶκοι pour être employés, conformément à l'intention pieuse du donateur à entretenir ceux qui y sont logés ou soignés. Les seuls biens dont les économes puissent disposer, sont ceux qu'ils possédaient avant leur nomination ou qu'ils ont pu recevoir depuis lors de leurs parents ou de leurs frères. Dans la Novelle CXXXI, c. xiii, Justinien revient sur cette matière. Il décide que tous les administrateurs des établissements charitables peuvent disposer entre vifs ou par testament des biens qu'ils avaient avant d'entrer en charge, ou qu'ils ont reçus depuis de leurs parents auxquels ils peuvent succéder *ab intestat* jusqu'au quatrième degré. La même règle est étendue aux évêques : ils ne peuvent disposer des biens qu'ils reçoivent depuis leur nomination que pour l'utilité de leur diocèse, ou dans un but charitable; ceux de ces biens qui subsistent à leur mort restent au diocèse.

En tant qu'administrateur du patrimoine, les fonctions et les pouvoirs de l'économe sont les mêmes dans toutes les personnes morales ecclésiastiques. Il doit administrer les biens : *ex dividere quidem, colere, augere et ampliare*, mais ne peut les aliéner. Les biens sont affectés au service de Dieu et soustraits au commerce des hommes, en sorte que l'économe, qui aurait aliéné les biens ecclésiastiques, s'exposerait à des peines et la vente serait nulle par surcroît. Souvent des rentes perpétuelles étaient constituées au profit des personnes morales ecclésiastiques. Justinien interdit d'une manière générale aux économes et frappe de nullité tous les actes frauduleux et toutes les machinations tendant à remplacer ces rentes par une valeur perçue une fois pour toutes. C'est l'économe qui loue les biens et les donne en emphytéose temporaire. Mais Justinien lui interdit de les prendre lui-même en location ou en emphytéose. La même interdiction est faite à ses parents, à ses enfants, et à tous ceux qui lui sont unis par quelque lien de parenté ou d'alliance. Tout acte passé en dépit de cette défense soit directement, soit par personne interposée, est nul ; et, de plus, Justinien ordonne que toute la fortune, tant celle des économes que celle des personnes qui ont traité avec eux pour ces locations soit attribuée après leur mort à la *venerabilis domus*.

Tous les *venerabiles collegii* ecclésiastiques d'un diocèse ressortissent à l'évêque qui en désigne les économes. Celui-ci devra se tenir en garde contre les tentatives de corruption simoniaque, car les charges d'économe sont fort recherchées parce que lucratives; celles d'économes des établissements charitables étaient particulièrement appréciées, car le titre pouvait mener aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Des xénodoques, des ptokotrophes devinrent patriarches; pécuniairement la charge était fort bonne, les économes des églises de Constantinople recevaient un pour cent sur les contrats. A l'époque de Justinien, il semble que l'on ne nommait à la charge d'économe que des clercs ou des moines. Dans les monastères ce devait être un moine, dans les églises ce fut un clerc; dans les établissements charitables on aurait pu admettre un laïc, mais dès le règne de Justinien, il était admis comme un usage constant que l'économe ne pouvait être que clerc.

IV. Inaliénabilité. — La plupart des libéralités adressées aux communautés ecclésiastiques étaient immobilières; d'ailleurs, on tendait à constituer entièrement en immeubles le patrimoine des personnes morales et la tendance allait s'affermissant, car l'idée du moyen âge, qui attacha la puissance à la propriété foncière, se fit jour de bonne heure à Byzance. Les établissements ecclésiastiques, principalement les établissements monastiques, s'efforcèrent d'acquérir beaucoup de terres afin d'être puissants [1].

[1] A. Sarrazin, *Étude sur les fondations dans l'antiquité en particulier à Rome et à Byzance*, in-8°, Paris, 1909, p. 194-195.

Jusqu'à Justinien, les empereurs n'avaient pas promulgué de loi générale prohibant l'aliénation des biens d'église. La préface de la Novelle VII signale une constitution de l'empereur Léon dont l'application est restreinte au diocèse de Constantinople, à la *major ecclesia* de cette ville, dont il voulait garantir le patrimoine dans son intégrité. Aussi défense est faite à tout évêque ou archevêque ou économe d'aliéner, suivant un mode quelconque une parcelle des immeubles quelle que fût leur nature : *fundos, vel prædia sive urbana sive rustica, res postremo immobiles aut in his prædiis colonos, vel mancipia constituta, aut annonas civiles.* Ces biens ne pouvaient être aliénés qu'avec le consentement de tous les clercs : *Ea enim quæ ad beatissimæ ecclesiæ jura pertinenent vel posthac pervenerint, tanquam ipsam sacrosanctam et religiosam ecclesiam, intacta convenit venerabiliter custodiri : ut sicut ipsa religionis et fidei mater perpetua est, ita ejus patrimonium jugiter servetur illæsum.*

En dehors des sanctions pénales, l'empereur Léon, établit la nullité de l'aliénation. Vient ensuite une nouvelle constitution d'Athanase, mais encore restreinte à la *major ecclesia* de Constantinople. Justinien voulut faire une loi générale et applicable à toutes les églises, monastères et établissements charitables. La Novelle VII prohibe l'aliénation de tout bien quelconque appartenant à une personne morale ecclésiastique; elle élargit les termes de la constitution de l'empereur Léon et précise les actes prohibés qui sont la vente, la donation, l'échange et l'emphytéose perpétuelle *quæ non procul ab alienatione consistit.* Si l'intérêt public l'exige, un bien ecclésiastique pourra être aliéné au profit de l'Etat, sauf (d'après la Novelle LV) pour les biens de la *major ecclesia.* Ici la tentation eût pu être trop vive et c'est pourquoi ils ne pouvaient être aliénés, même au profit de l'Etat.

Les *venerabiles domus* n'eussent pas été fâchées sans doute de pouvoir, lorsqu'elles étaient chargées de dettes, vendre tel ou tel lopin; les créanciers de leur côté eussent volontiers exercé une saisie sur ces biens, s'ils n'eussent été inaliénables. La Novelle XLVI de Justinien permit, pour désintéresser les créanciers privés, de leur donner en paiement des immeubles ecclésiastiques. Quand le créancier se trouvait être le fisc, on pouvait vendre des biens ecclésiastiques et lui en donner le prix; exception faite toujours pour la *major ecclesia.* Pour les autres, on ne s'y résignait qu'après avoir réunis en conseil tous les clercs de la *venerabilis domus* et constaté qu'on n'avait pas d'autre moyen de s'acquitter.

La Novelle LIV permit aux *venerabiles domus*, si l'utilité s'en faisait sentir et que le métropolite y consentît d'échanger des immeubles entre elles.

Justinien permit l'aliénation des biens donnés à l'église de Mysie pour racheter les captifs et entretenir les pauvres.

La législation, se rapportant à l'inaliénabilité des biens ecclésiastiques, n'avait plus les incertitudes d'autrefois; mais elle était compliquée et répartie dans diverses constitutions. La Novelle CXX de Justinien a pour but de refondre toutes ces dernières en une seule loi. Elle distingue la *major ecclesia* de Constantinople et les établissements charitables de la ville d'une part; l'aliénation de leurs biens n'est permise que vis-à-vis de l'État. D'autre part, les monastères de Constantinople et toutes les églises ou *venerabiles domus* des autres diocèses, ont leurs immeubles inaliénables en principe. Mais quand la *venerabilis domus* se trouve débitrice et n'a que des biens mobiliers, l'économe avec le consentement de la majorité des administrateurs qu'il a sous ses ordres et sous la surveillance du patriarche, peut vendre un immeuble pour payer le créancier ou le lui donner en paiement. Les *venerabiles domus* peuvent aliéner entre elles leurs immeubles à condition qu'une juste indemnité soit toujours fournie. Enfin l'aliénation est possible pour les biens qui ne sont pas d'un bon rendement. Mais l'économe doit jurer solennellement sur les Écritures en présence des clercs administrateurs, que l'opération est faite dans le seul intérêt de la *venerabilis domus.*

Ce qui reste défendu absolument, c'est l'aliénation des monastères eux-mêmes, car on ne doit pas laisser tomber dans le commerce les lieux où le culte a été célébré. Mais pour le rachat des captifs, on pouvait vendre les vases sacrés hors d'usage : *non absurdum est animas hominum quibuscumque vasis vel vestimentis præferri.* Les églises de certaines villes étaient autorisées à vendre les biens qui leur avaient été donnés dans ce but et n'étaient pas d'un bon rendement.

La sanction de l'inaliénabilité restait la même : la vente était nulle, et le prix restait acquis à la *venerabilis domus.* Les sanctions pénales étaient maintenues.

V. Motifs de fondation. — L'usage de fonder ou d'enrichir des monastères nous a valu un nombre considérable d'actes précieux dont la privation nous laisserait ignorer une multitude d'institutions, d'usages les uns juridiques, les autres historiques. Cette bienfaisance remplit de ses manifestations les cartulaires et d'abord le grand recueil de Bréquigny, qui ne peut s'empêcher de dire : « Le plus grand nombre des pièces de notre collection a pour objet des fondations d'églises et d'abbayes, et des donations ou concessions de privilèges en leur faveur. »

La principale cause qui provoquait ces libéralités, celle qui déterminait Childebert Ier, c'était, ainsi qu'on le lui fait dire, l'espoir *quod qui templa Domini ædificabant in æterna requie apud Dominum mercedem recipere merebantur* [1]. De même, Chilpéric Ier, lorsqu'il rebâtissait l'église de Saint-Lucien de Beauvais disait : *Oportet ut ecclesias sanctorum devote construamus, ut in perpetuum cum ipsis gaudere valeamus* [2]. De même encore Dagobert Ier, qui combla de dons les monastères *pro Dei intuitu et remedio animæ suæ*, disait sans se cacher que *loca sanctorum sublevans quatenus de caducis rebus mercetur æterna* [3]. Dans le temps où Pépin était maire du palais, en 691, il fit don d'un village à l'église des Saints-Apôtres, près de Metz *pro remedio animæ suæ et pro æterna requie* [4]. Il est dit dans le préambule de l'acte que ce sont ses ancêtres qui ont fondé les plus célèbres églises de France, *a progenie sua insigniores ecclesia totius Galliæ fundatas fuisse* [5].

Les particuliers ne s'expriment pas autrement. Ermenbert et sa femme Ermenoara font des donations *pro animæ suæ remedio vel æterna retributione* et *ut monachi vel pauperes ibi consistentes pro ipsis Domini misericordiam deprecentur* [6]. Pallade, évêque d'Auxerre, fonde une abbaye *pro vita æterna merenda* [7].

Un motif particulier décida de la fondation d'un certain nombre de monastères, c'était lorsqu'on voulait y faire élever ses filles et leur préparer un siège abbatial. C'est ainsi qu'Amalfrid avait fait sa fille Auriane abbesse du monastère de Honnecourt fondé par lui [8]. De même, Gammon et sa femme

[1] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, 1843, n. CLXIII, fondation de l'église Saint-Vincent à Paris, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, charte fausse. — [2] *Ibid.*, n. CXC. — [3] *Ibid.*, n. CCLXIX et CCLXXI. — [4] *Ibid.*, n. CCCCXIV; c'est aujourd'hui l'église Saint-Arnoul. — [5] Ce prologue semble interpolé. — [6] *Ibid.*, n. CCLVI, donation à l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon. — [7] *Ibid.*, n. CCLXXIII, fondation de l'abbaye de Saint-Julien. — [8] *Ibid.*, n. CCCCIV.

Adalgude fondèrent à Limeux une abbaye dont leur fille Berthe fut abbesse, où fut élevée leur autre fille Marie, destinée à succéder à sa sœur lorsque celle-ci viendrait à mourir [1].

Autre motif de fondation : s'assurer une sépulture dans un lieu saint. C'est dans ce but que Childebert Ier aurait fait de grandes largesses à l'abbaye de Saint-Vincent de Paris dans le diplôme que nous avons cité plus haut [2]. De même, Léotherie fit son héritière l'abbaye de Saint-Pierre de Sens [3].

Aux concessions qu'on faisait aux églises on attachait d'ordinaire des obligations; on exigeait surtout des prières. Thierry IV confirma les privilèges accordés à l'abbaye de Saint-Denis à condition qu'on y célébrerait la *laus perennis* [4], institution qui, au dire d'un diplôme de Clovis II, aurait remonté au règne de Dagobert Ier [5]. Pallade d'Auxerre, de l'aveu de Dagobert, fondait une abbaye de filles sous cette condition : *Ut singulis diebus tres missæ celebrarentur, absque reliquo officio sanctarum horarum et diurnali missa, et quinta feria singulis hebdomadibus cum litaniis et crucibus ad Sancti Stephani ecclesiam omnis congregatio veniat, ac missæ ibi celebrentur pro rege et ejus stirpe et pro episcopis Autissiodorensibus* [6].

Une autre condition que posaient volontiers les fondateurs, c'était que leur nom fût inscrit sur le *livre de vie*. Cet usage, au dire de Du Cange, s'était introduit, vers le VIe siècle. Bertran, dans son testament [7], qui est du début du VIIe siècle, prie que son nom soit écrit dans le livre de vie d'une église à laquelle il fait des legs. On en lit autant dans les chartes de Theodetrude, d'Amalfrid, de Réolus [8]. Ce *liber vitæ* était le martyrologe conservé dans les églises, à la fin duquel on écrivait les noms des bienfaiteurs.

H. Leclercq.

FONDS DE COUPES. — I. Chronologie. II. Destination. III. Sujets. IV. Essai de classement : 1° sujets bibliques; 2° le Christ et les saints; 3° sujets et devises variés; 4° inscriptions; 5° divinités païennes; 6° sujets de genre profane; 7° portraits masculins; 8° portraits féminins; 9° portraits d'époux et de familles; 10° animaux; 11° judaïsme. V. Bibliographie.

I. Chronologie. — Les verres à fond d'or forment une des originalités les plus attrayantes et une des séries les plus complètes de l'art chrétien. Le procédé de fabrication est si simple qu'il est presque superflu de le décrire. Entre deux minces lamelles de verre translucide, soudées au four, on a inséré au préalable une feuille d'or découpée de manière à offrir un sujet symbolique et une inscription. Parfois l'or a reçu des ombres légères ou bien un rehaut de vives couleurs, ou bien encore une des deux lamelles rapprochées est de verre sombre afin de servir à relever l'éclat de l'or. L'époque à laquelle on fait remonter ces produits varie de façon assez notable. Buonarotti les juge contemporains en majeure partie des Gordiens, de Philippe et de Valérien [9], mais, de toutes façons, antérieurs à Dioclétien; Bianchini [10] admet cette chronologie que R. Garrucci, pour de bonnes raisons, déclare insoutenable [11].

Si la paléographie des inscriptions tracées sur les fonds de coupe nous apprend peu de chose sur leur compte, l'orthographe est plus intéressante et plus instructive : *f* remplace *ph* et l'aspirée est omise après les consonnes *c* et *t*, et toujours devant les voyelles [12], ce qui est d'usage courant au IVe siècle, de même que l'échange de *i* et de *z* dans le nom de Jésus (ZESVS) [13]. Un autre indice qui favorise l'adoption de cette date, c'est l'onomastique de la plupart des personnages [14]; un siècle auparavant, les noms nobles étaient moins nombreux et l'humilité des fidèles se plaisait encore à les dissimuler. Le vêtement, *læna* ou *pænula*, est également celui des gens de qualité et l'abandon des pendants d'oreilles est une des coquetteries des mondaines de ce temps [15].

Les plus anciens verres à fond d'or ne paraissent pas remonter avant le IIIe siècle et cette industrie a dû obtenir son plus grand développement entre les années 250 et 350. Il est très difficile de dire d'un exemplaire, considéré indépendamment de la série, s'il appartient au début, au milieu ou à la fin de cette période pendant laquelle la technique des ouvrages et le choix des sujets ont peu varié. A ce point de vue, la série presque entière se rattache à l'art chrétien préconstantinien. A la période de déclin, vers la seconde moitié du IVe siècle, appartiennent quelques disques de grandes dimensions.

Les verres à fond d'or sont communément désignés sous le nom de *vetri cimiteriali*, parce que les cimetières souterrains des environs de Rome en ont fourni la principale récolte, ce qui s'explique par la coïncidence existant entre l'époque du développement de ces cimetières et celle de la vogue des verres dorés. On a pu constater l'absence complète de ces verres dans toutes les galeries de la catacombe de Calliste, creusées et occupées avant le milieu du IIIe siècle; même observation dans les cimetières de Prétextat, de Domitille et de Priscille, on trouvera plusieurs fois, dans l'essai de classement, la mention de trouvailles dans ces différents cimetières, il s'agit donc d'ambulacres et de cubicules datant au moins de l'an 250, et pour la catacombe de Calliste on devra se rappeler l'imprécision de ce vocable chez les anciens topographes des catacombes. La chronologie de l'ensemble de la série est donc, semble-t-il, bien établie. Un des plus anciens exemplaires, un de ceux qui ont précédé la vogue, a été trouvé dans une galerie du cimetière de Calliste creusée pendant la première moitié du IIIe siècle; il porte, tracés en belle calligraphie, les mots *Potita propina* [16] (fig. 4516). La fabrication aura dû cesser vers l'an 410.

[1] Pardessus, *Diplomata chartæ*, 1843, n. CCCCXLII. — [2] *Ibid.*, n. CLXIII. — [3] *Ibid.*, n. CCCCXXXII. — [4] *Ibid.*, n. DXXVII. — [5] *Ibid.*, n. CCCXXII. — [6] *Ibid.*, n. CCCXXIII. — [7] *Ibid.*, n. CCXXX. — [8] *Ibid.*, n. CCXLI, CCCCIV, CCCCVI. — [9] Buonarotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati nei cimiteri di Roma*, in-4°, Firenze, 1716, pref., p. XII-XV. — [10] Bianchini, *Demonstratio historiæ ecclesiasticæ quadripartitæ*, in-fol., Romæ, 1743, t. I, part. 2, p. 308. — [11] R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, in-fol., Roma, 1857, préf., p. IX-X. — [12] *Ibid.*, pl. XXXII, n. 4, où on lit : *amachi*. — [13] *Ibid.*, pl. VII, n. 16; pl. XIII, n. 4; pl. XXIII, n. 4, 7; pl. XXV, n. 3. — [14] *Dexter.*, Garrucci, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 5; *Severus*, pl. XXIX, n. 5; *Pompeianus*, pl. XXIX, n. 4; *Orfitus*, pl. XXX, n. 1; *Rufinus*, pl. XXX, n. 6; pl. XXXI, n. 4; *Amachius*, pl. XXXII, n. 4; *Sabinus*, pl. XXXIX, n. 5. — [15] S. Jérôme, *Epitaphium Marcellæ ad Principiam virginem*, *P. L.*, t. XXII, col. 1088; *Gentilitas solet... auribus perforatis rubri maris pretiotissima grana suspendere:* et saint Avit de Vienne, *Poema de laude virg.*, vs. 41 sq., loue sa sœur Fuscina de ne pas s'être fait percer les oreilles. S. Avit, *Œuvres complètes*, édit. Ul. Chevalier, in-8°, Lyon, 1890, p. 93. — [16] De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 82, pl. I, n. 4; *Roma sotterranea*, t. II, p. 254, pl. XLIII, n. 4; t. III, p. 602. voir notre numéro 358. La chronologie que nous avons adoptée se trouve confirmée par les verres trouvés dans les cimetières des voies Appienne, Labicane, Nomentane, Salaire, où ils se rencontrent principalement dans les galeries creusées aux époques de Dioclétien, de Constantin, et plus tard. Sur la voie Salaire nouvelle, même confirmation par la rencontre de cinq verres trouvés parmi soixante-dix inscriptions dont le style et le formulaire se placent entre 250 et 350. Cf. A. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 505-509; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 602.

II. Destination. — Dans la plupart des cas, le fond des verres est seul décoré; cependant on connaît quelques exemplaires pour lesquels la décoration avance jusque sur les rebords. A la vérité, ceux-ci ont le plus souvent disparu, parce que le fond, collé au plâtre des *loculi*, pouvait seul échapper aux mille chances de fracture qui survenaient dans des galeries obscures et étroites le long des parois desquelles se trouvaient des objets si fragiles [1]. Pour les verres anépigraphes, peu importait qu'on les collât à l'endroit ou à l'envers, la translucidité permettait toujours d'apercevoir le symbole représenté. Certains fonds sont si complètement détachés de leurs bords qu'on ne saurait dire à quelle variété de verre ils appartiennent, tasse, coupe, verre à boire ordinaire. Boldetti pense que c'étaient parfois les calices dans lesquels on consacrait le sang du Christ [2]. Röstell en fait des coupes servant à la communion des fidèles [3]. Conjectures! Ces opinions peuvent être

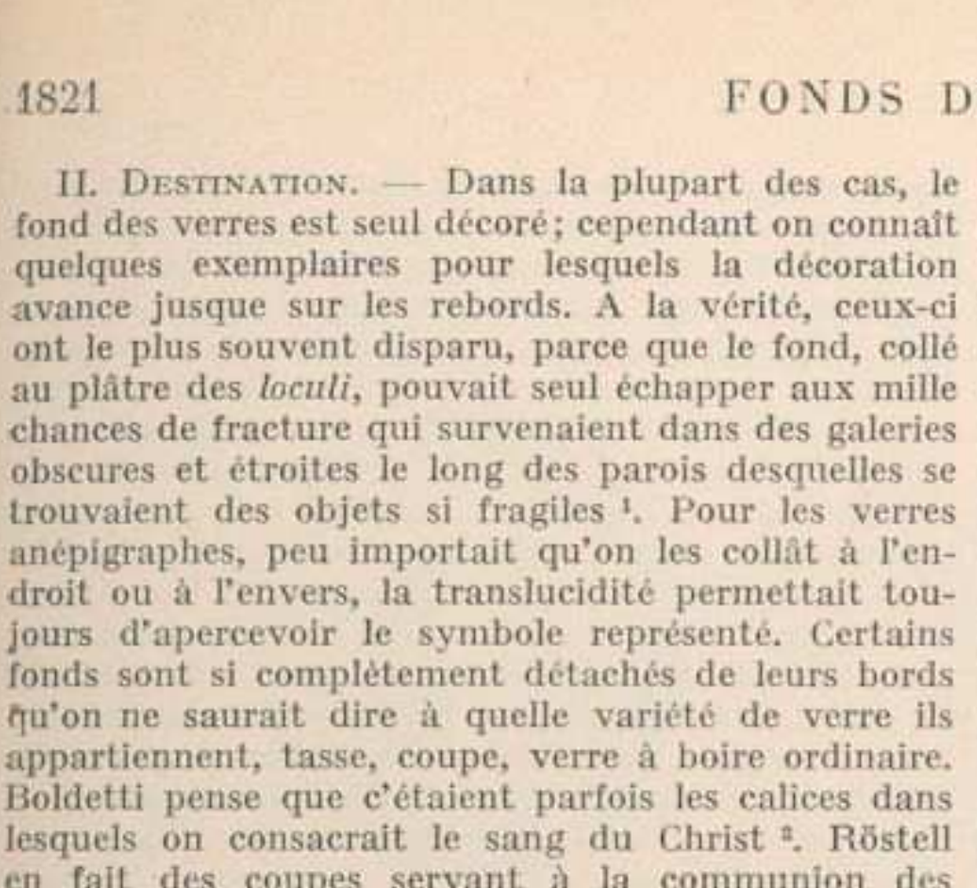

4516. — Verre à fond d'or.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*. t. II, pl. XLIII, n. 4.

assurément soutenues, mais il importe au préalable d'être persuadé que l'industrie des verres à fond d'or sortit des ateliers païens, peut-être même d'un atelier juif, avant de se monopoliser d'une certaine manière dans l'industrie chrétienne. Parmi ceux qui ont été rapportés des catacombes, on relève de nombreux emprunts à la mythologie. Achille et Deidamie [4], les travaux d'Hercule [5], Hercule et Minerve [6], la toilette de Vénus [7], Pluton et Sérapis [8], Cérès [9], les trois Grâces [10], etc. Quelques verres portent des symboles juifs : chandelier à sept branches [11], arche d'alliance, armoires servant à la conservation des rouleaux de la *thora*, etc. Il est évident que la destination primitive des verres ainsi décorés n'avait aucun rapport avec l'eucharistie, et le mieux est encore de supposer que si les chrétiens en firent parfois usage pour recueillir et boire le vin eucharisique, ce ne fut jamais leur destination générale ni exclusive; ils en ont eu d'autres, plus profanes, en attendant qu'on les utilisât comme signaux de reconnaissance sur les tombes où, parmi tant de *loculi* à peu près semblables, la petite tache dorée se distinguait aisément.

III. Sujets. — Les sujets chrétiens sont nombreux et variés. Il est malaisé de les décrire, plus malaisé de les distinguer d'après une description et dans un classement. Garrucci leur avait consacré une publication luxueuse, où chaque pièce était à la fois figurée et décrite. Le commentaire, moins sobre qu'érudit demeure un des plus utiles travaux consacrés à une série archéologique. Le *Corpus* ainsi formé par Garucci pourrait naturellement, recevoir aujourd'hui quelques accroissements. Dans ce nombre, il faut faire la part aux sujets de « genre » qui peuvent être aussi bien païens que chrétiens; scènes champêtres, animaux sauvages ou domestiques, chasse au cerf, combats de coqs [12], métiers, tels que changeur, marchand de vins, armateur [13], tailleur [14], mimes [15], cochers [16], bestiaires [17], boxeurs avec leur laniste [18].

Une des séries les plus largement représentées est celle qui montre deux époux seuls [19] ou bien accompagnés de leurs enfants au nombre d'un [20] ou de deux [21]; une seule fois on rencontre un ménage chrétien ayant jusqu'à trois enfants [22], une seule fois aussi quatre enfants [23], jamais au delà. Cette série offre peu de variété, mais la série suivante rachète amplement cette monotonie; celle-ci nous montre de petits tableaux de famille : une mère, sa petite-fille et la bonne [24]; un enfant montrant le sein maternel découvert qui l'a nourri [25]; un enfant apprenant à lire entre ses parents [26]. La collection du British Museum est particulièrement riche en fonds de coupes à devises nuptiales, dans le genre de celle-ci : [27].

POMPEIANE THEODORA VIVATIS *(in)* ☧

On peut se demander toutefois si ces verres étaient donnés à l'occasion du mariage, ou bien si on les réservait pour un anniversaire, ou bien si on figurait un ou deux enfants par anticipation et en quelque manière comme « porte-bonheur ». Il est fort possible que le nombre restreint d'enfants doive s'expliquer par la difficulté de loger un plus grand nombre de petites têtes sur un champ assez étroit.

Ce sont les verres offrant les sujets bibliques qui présentent le plus d'importance pour nos études, mais ici surtout nous pouvons voir que les artistes interprétaient les sujets suivant les dimensions du disque qu'ils avaient à orner; c'est ainsi qu'ils mettront deux mages pour trois, et sépareront les trois Hébreux dans la fournaise, de même qu'ils figureront Daniel et les lions séparément. La manière dont les symboles bibliques sont présentés relève de l'art inauguré dans les catacombes et de l'art nouveau; plusieurs d'entre eux sont nouveaux, en effet, et ne se rencontrent ni sur les sculptures, sources ordinaires d'inspiration parmi les verriers, ni sur les

[1] Voir *Dictionn.*, t. I, col. 464; rarement la tasse dans le sens vertical de Rossi, *Bullettino*, 1873, p. 20; Garrucci, *Storia*, pl. 202, n. 4. — [2] Boldetti, *Osservazioni*, p. 89. — [3] Roestell, *Roms Katakomben und deren Alterthümer*, dans Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, in-8°, Berlin, 1830-1842. — [4] Garrucci, *Vetri*, pl. XXXV, n. 2. — [5] *Ibid.*, pl. XXXV, n. 6. — [6] *Ibid.*, pl. XXXV, n. 8. — [7] *Ibid.*, pl. XXXVI, n. 3. — [8] *Ibid.*, pl. XXXVI, n. 4. — [9] *Ibid.*, pl. XXXIX, n. 4. — [10] *Ibid.*, pl. XL, n. 5. — [11] *Ibid.*, pl. V, n. 1-8. — [12] H. Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser*, in-8°, Freiburg, 1900; O. Jozzi, *Vetri cimiteriali*, in-8°, Roma, 1900. — [13] Garrucci, *Vetri*, pl. XXXVII, n. 1-11. — [14] *Ibid.*, pl. XXXIII, n. 1, 2, 3. — [15] *Ibid.*, pl. XXXIX, n. 6. — [16] *Ibid.*, pl. XXXIV, n. 1; pl. XL, n. 1, 2. — [17] *Ibid.*, pl. XXXIV, n. 2, 4. — [18] *Ibid.*, pl. XXXIV, n. 5. — [19] *Ibid.*, pl. XXXIV, n. 7, 8. — [20] *Ibid.*, pl. XXVI, n. 11, 12; pl. XXVIII, n. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, pl. XXVIII, n. 1, 2, 3, 4, 5, 6; pl. XXIX, n. 1, 2, 3; pl. XXXI, n. 3; pl. XXI, n. 5; pl. XXX, n. 3, 4, 5, 6; pl. XXXI, n. 2; pl. XXXII, n. 2. — [21] *Ibid.*, pl. XXIX, n. 4; pl. XXX, n. 1, 2. — [22] *Ibid.*, pl. XXXI, n. 4. — [23] *Ibid.*, pl. XXXII, n. 3. — [24] *Ibid.*, pl. XXXI, n.1.— [25] *Ibid.*, pl. XXXII, n. 1. — [26] *Ibid.*, pl. XXXII, n. 2. — [27] O. Dalton, *Catalogue*, n. 609 (=Garrucci, *Vetri*, pl. XXIX, n, 4; *Storia*, pl. 198, n. 4; Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser*, p. 116).

fresques, ce sont, par exemple : Joseph dans la citerne [1], le supplice d'Isaïe [2], Daniel empoisonnant le dragon [3], Josué arrêtant le soleil [4], mais ce ne sont là que des exceptions, ainsi que Suzanne entièrement nue [5].

Les verriers montrent une préférence marquée pour les épisodes de l'Ancien Testament : 1. Adam et Ève; 2. Noé; 3. le sacrifice d'Abraham; 4. Joseph dans la citerne; 5. le Serpent d'airain; 6. Moïse frappant le rocher; 7. retour des explorateurs du pays de Chanaan; 8. martyre d'Isaïe; 9. Josué arrêtant le soleil; 10. vision d'Ezéchiel (la reviviscence des ossements desséchés); 11. Daniel parmi les lions; 12. Daniel empoisonnant le dragon; 13. les trois jeunes Hébreux dans la fournaise; 14. Tobie; 15. Jonas; 16. Suzanne; 17. Job. Les épisodes du Nouveau Testament sont : 1. le Bon Pasteur; 2. les Mages; 3. le miracle de Cana; 4. la multiplication des pains; 5. la guérison du paralytique; 6. la guérison de l'aveugle-né; 7. la résurrection de Lazare; 8. le Christ donnant la loi [6].

Ces compositions se ressentent, ainsi qu'on vient de le dire, de l'influence exercée sur les verriers par la vue des fresques et des sarcophages ou, plus exactement, des cahiers de modèles à l'usage des peintres et des sculpteurs, cahiers qu'eux-mêmes devaient avoir entre les mains. Cette influence n'était cependant pas si impérieuse qu'elle ne laissât à l'originalité des artistes quelque jour pour se produire. En dehors des sujets dont nous ne connaissons pas d'équivalent, hors de la verrerie chrétienne, nous rencontrons plusieurs ouvrages traités avec un réel souci d'indépendance, par exemple : Moïse frappant le rocher. Dans les fresques, nous voyons un adolescent imberbe; dans les sarcophages, un vieillard barbu; les verres nous offrent le Moïse des fresques, mais ils empruntent aux sarcophages la forme du rocher, sauf sur le verre de Cologne, si toutefois ce n'est pas la vision d'Ézéchiel qui s'y trouve représentée. (voir Cologne et Ézéchiel). Plusieurs verres rappellent par leur disposition décorative le disque de Podgoritza (voir Disques) et les plafonds de quelques cubicules des catacombes avec leur médaillon central autour duquel rayonnent les compartiments ornés de sujets bibliques.

Une série non moins curieuse que celle des scènes bibliques est la série hagiographique. Ici nous rencontrons surtout l'influence des mosaïques, par exemple sur un verre qui représente le Christ donnant la loi (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 200, 239). Un charmant verre doré du musée de Parme nous montre le buste du Christ dans un médaillon central, autour duquel rayonnent les douze apôtres debout [7], composition qu'il faut rapprocher de la coupole du baptistère des Orthodoxes à Ravenne; parfois, faute d'espace, on se contente de représenter six apôtres [8].

Parmi les figures de saints, on rencontre la vierge Marie entre saint Pierre et saint Paul [9], Marie en orante [10], ou bien ce sont des groupements de saints auxquels préside le Christ [11]. Ensuite vient l'importante série des bustes des deux apôtres, saint Pierre et saint Paul [12] affrontés, ou bien vus de face et rapprochés [13], ou enfin isolés [14]. Tantôt les deux figures sont séparées par un symbole; tantôt elles sont affrontées comme dans certaines médailles impériales, ou bien encore les deux profils sont superposés à un légère distance l'une de l'autre, ainsi qu'on le voit sur un fond de coupe du musée Fol à Genève, composé de deux feuilles minces de verre opalin entourées d'un bourrelet de couleur bleu saphir [15]. Les princes des apôtres sont souvent réunis à d'autres saints, mais la fracture des verres ne permet pas toujours de restituer avec certitude les noms de ces derniers. Cette catégorie de verres à fond d'or présente un certain intérêt pour l'histoire du calendrier romain et du culte des saints étrangers. M. H. Vopel a remarqué ingénieusement que les noms qui se rencontrent sur un même verre se trouvent également rapprochés dans le calendrier, par exemple Notre-Seigneur et saint Étienne (décembre); sainte Agnès et saint Vincent (janvier); saint Sixte, saint Laurent, saint Hippolyte, saint Timothée (août).

Les noms des saints relevés sur les fonds de coupes sont ceux de : Agnès, Callistus, Castus, Cyprianus, Damas(us), Dion, Electus, Félix, Florus, Genesius Poltus (= Hippolytus), Jonanes (= Joannes), Judas, Julius, Justus, Laurentius, Lucas, Marcellinus, Maria, Pastor, Paulus, Peregrina, Petrus, Filpus (= Philippus), Protus, Silvanus, Simon, Istefanus (= Stephanus), Seistus (= Sixtus), Timotheus, T(h)omas, Ursus, Vincentius.

La disposition adoptée diffère peu d'un verre à l'autre, c'est presque toujours un médaillon central avec une suite de bustes ou de figures debout rayonnant à l'entour Parfois une inscription, un portique, complète la décoration. Quand le verre représente une seule sainte ou un seul saint, celui-ci est généralement figuré debout et en pied.

Les verriers chrétiens se sont encore exercés à dessiner le portrait; nous possédons celui d'un personnage nommé Callistus, qui est probablement le pape de ce nom (voir *Dictionn.*, t. II, col. 1658, fig 1922), c'est un ouvrage d'un fini irréprochable; le portrait de Marcellinus, autre pape vraisemblablement, est d'un art moins sûr. Sainte Agnès est interprétée avec grâce et la vierge Marie, ou une sainte portant ce nom est d'une simplicité parfaite.

Quelques verres sont plus curieux encore. « Un disque de petite dimension au milieu duquel est dessinée une cabane de paille ou de roseau, en forme de ruche, a été trouvée à Rome. De l'entrée de la cabane, qui se trouve à gauche, sort jusqu'à mi-corps une brebis couchée. Au sommet du *tugurium* se dresse une palme ou un bouquet d'épis vers lequel vole une colombe. En légende : KONIAIA KAIAECTINA ΠIE ZHCEC [16]. Ces sortes de médaillons, comme ceux qui ornent la patène du Bristish Museum, étaient quelquefois sertis dans une monture métal-

[1] Garrucci, *Vetri*, pl. III, n. 3. — [2] *Ibid.*, pl. I, n. 2. — [3] *Ibid.*, pl. III, n. 13. — [4] *Ibid.*, pl. I, n. 2. — [5] *Ibid.*, pl. III, n. 7. — [6] Parmi les sujets de l'Ancien Testament, les n. 4, 5, 8, 9 manquent sur les fresques et sur les sarcophages, les n. 7, 10, 12, manquent sur les fresques; parmi ceux du Nouveau Testament, le n. 3 est rare sur les sarcophages, le n. 6 rare sur les fresques, le n. 8 révèle l'influence des mosaïques au moins autant que l'influence des fresques. On trouvera d'utiles indications dans V. Schultze, *Archäologische Studien über altchristl. Monumente*, in-8°, Wien, 1880, p. 203-211; *Die Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 187-198; *Archäologie d. altchr. kunst*, in-8°, München, 1895, p. 306 sq.; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, t. II, p. 222 sq.; Gerspach, *L'art de la verrerie*, in-8°, Paris, 1885, p. 65 sq.; A. W. Franks, *Early christian glass*, dans *Fine arts quart. review*, 1865, t. II, p. 378. — [7] Garrucci, *Vetri*, pl. XIX, n. 4. — [8] J. E. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, in-8°, Freiburg, 1902, p. 124, fig. 53; voir sur cette réduction, *Dictionn.*, t. I, fig. 206. — [9] Garrucci, *Vetri*, pl. IX, n. 6, 7. — [10] *Ibid.*, pl. IX, n. 8, 9. — [11] A. Peraté, *L'archéologie chrétienne*, in-12, Paris, 1892, p. 355, fig. 245. — [12] Garrucci, *Vetri*, pl. X, n. 2, 4; pl. XI, n. 7; pl. XII, n. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; pl. XIII, n. 1, 2, 4; pl. XV, n. 1, 3, 4. — [13] *Ibid.*, pl. X, n. 6; pl. XI, n. 1, 3, 4, 5, 6; pl. XIII, n 2. 3; pl XIV, n 6, 8; pl XV, n. 2, 5. — [14] *Ibid.*, pl. X, n. 1, 3, 5, 7; pl. XIV, n. 3, 5, 7; J. Ficker, *Die Darstellungen der Aposteln der altchr. Kunst*, 1887, p. 48-60. — [15] W. Fol, *Catalogue du musée Fol*, in-8°, Genève, 1875, p. XI, n. 3. — [16] E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1887, t. XV, p. 212.

lique et servaient d'amulettes, de breloques. Sur un de ceux-ci on voit un ange portant des présents. Un bel exemplaire trouvé au cimetière de Domitille portait ce mot : AVS ‖ ONIO ‖ RVM, qui est le nom d'une grande famille romaine du IVe siècle [1]. Mais un verre



4517. — Adam. Médaillon.
D'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXXI.

conservé au musée du *Campo santo tedesco* à Rome porte ces mots : IVSTINIANVS SEMPER AVG· et ceci oblige à admettre que la fabrication des verres dorés s'est continuée jusqu'au VIe siècle [2]. Nicéphore, dans son *Breviarium*, ann. 768, écrit ces mots dans

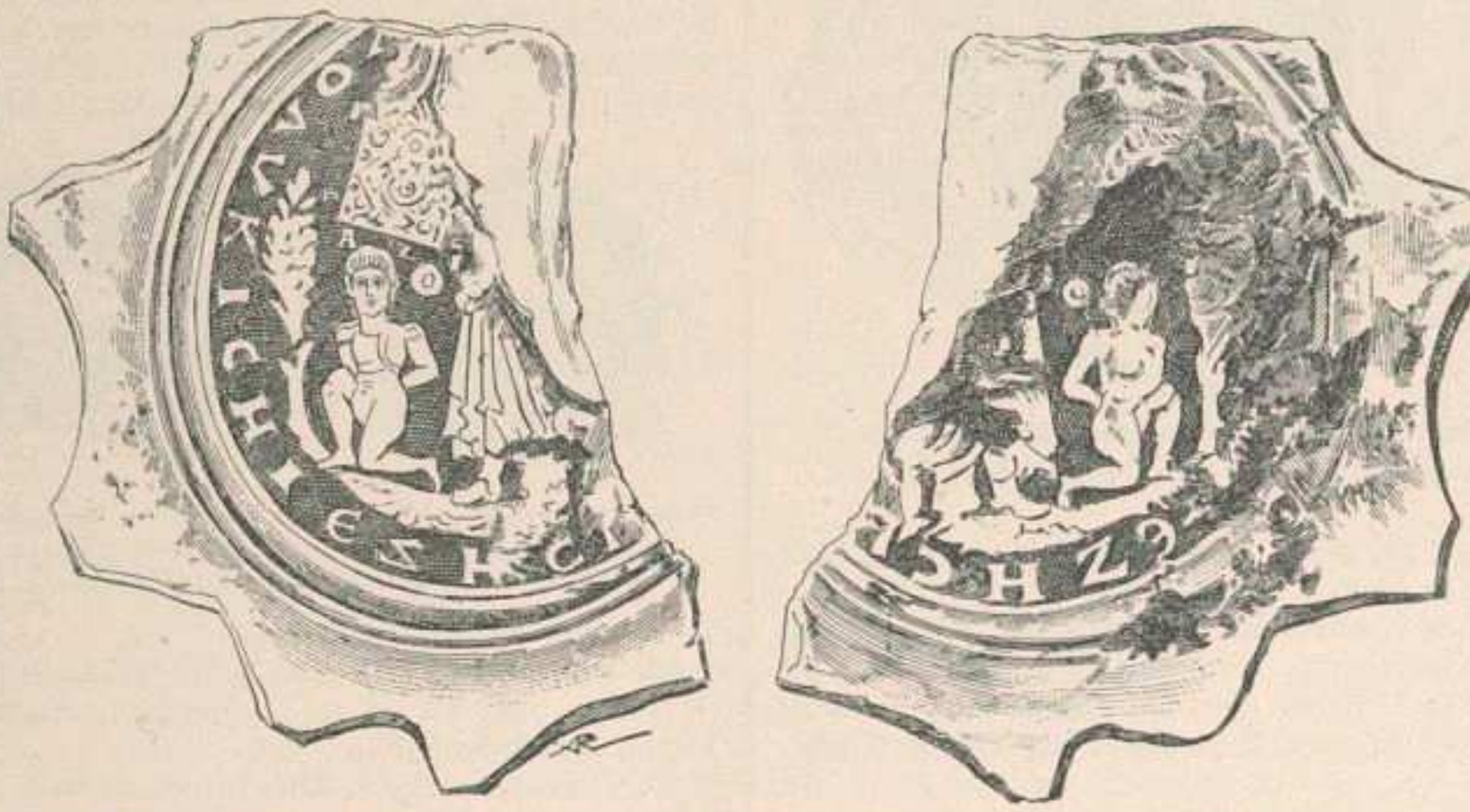

4518. — Sacrifice d'Abraham. Fonds de coupe. D'après *Bull. di arch. crist.*, 1882, pl. VIII.

lesquels il est permis de voir une allusion aux verres dorés : τοῦ Σωτῆρος καὶ τῶν ἁγιων οὕτας διὰ ψηφίδιων χρυσῶν καὶ κηροχύτου ὕλης εἰκονογραφίας ἀπέξυσε [3]. Au Xe siècle, Héraclius, auteur du traité *De coloribus et artibus Romanorum* consacre quelques lignes à ce sujet : *De fialis auro decoratis*, où on lit ceci : *Inveni petulas inter vitrum duplicatum inclusas caute. Cum sollers sæpius illud visu lustrassem, super hoc magis et magis ipse commotus, quasdam claro vitro renitentes quæsivi fialas mihi, quas pinguedine gummi unxi pincello. Quo facto imponere cœpi ex auro petulas super illas; utque fuere siccatæ volucres homines pariterque leones inscripsi ut sensi; quo facto desuper ipsas armavi vitrum docto flatu tennatum ignis; sed postquam pariter sensere calorem se vitrum fialis tennatum junxit honeste* [4]). Enfin un siècle plus tard, le moine Théophile, parle dans sa *Schedula diversarum artium* du *vitrum græcum quod musivum opus decorat* [5].

De l'étude du catalogue qui va suivre une conclusion semble ressortir. La fabrication des verres dorés a eu son siège le plus important à Rome. En effet, les saints romains sont privilégiés : les princes des apôtres, sainte Agnès, saint Laurent, les noms de Calliste, Marcellin, Damase semblent s'appliquer aux papes qui portèrent ces noms [6].

IV. Essai de classement des fonds de coupes. — 1° *Sujets bibliques.*

1. Adam et Ève. — (Cracovie, musée Czartoryski), Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 168, *Dictionn.*, t. I, col. 2700, fig. 888.

2. Adam et Ève. — (Bibl. Vatic.), DIGN*itas Ami*-CORVM PIE *zeses*. Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 169; *Dictionn.*, t. I, col. 2700, fig. 889.

3. Adam? — (Rome?), médaillon. Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXI, n. 6.

4. Adam? — (British Museum), médaillon à fond bleu Garrucci, *Vet*, pl. II, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 3. Vopel, *Goldg.*, n. 171; Dalton, *Catal.*, p. 122, n. 616, pl. XXXI (voir fig. 4517).

5. Adam? — médaillon; est-ce du verre? De Rossi, *Bullettino*, 1880, p. 64; Vopel, *Goldgläser*, n. 172.

6. Ève. — (Rome?), médaillon. Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXI, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 173.

7. Ève? — Médaillon. Garrucci. *Vet.*, pl. II, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 5; Vopel. *Goldg.*, n. 174.

8. Ève. — (Petrograd Ermitage), A. Darcel. *Catalogue de la collection Basilewsky*, n. 350; Vopel. *Goldg.*, p. 115.

9. Le serpent tentateur. — (Bibl. Vatic.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 175.

10. Le serpent tentateur. — (Bibl. Vatic.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 176.

11. Le serpent tentateur. — (Rome, Campo santo tedesco), médaillon à fond vert. Vopel, *Goldg.*, n. 177.

12. Noé. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu, Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 7;

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, p. 98, pl. VII, n. 2. — [2] M. Armellini, *I vetri cristiani della collezione di Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, p. 56. — [3] Nicephore, *Breviarium*, édit. Bekker, Bonn, 1837, p. 86. — [4] Heraclius, *De coloribus et artibus Romanorum*, l. I, c. V, dans A. Ilg, *Quellenschriften für Kunstgeschichte und Kunsttechnik des Mittelalters und der Neuzeit*, 1873, t. IV. — [5] Ilg, *op. cit.*, 1874, t. VII, p. 117. — [6] Tyszkiewicz, *Souvenirs d'un vieux collectionneur*, dans *Revue archéologique*, 1896, p. 11, quelques indications relatives à l'origine romaine des verres dorés conservés au British Museum.

Vopel, *Goldg.*, n. 178. *Dictionn.*, t. I, col. 2727, fig. 923.

13. Sacrifice d'Abraham. — Grossetto, trouvé en en 1880 près de Castiglione della Pescaia. (Ανιμα δ)ΟΥΛΚΙC ΠΙΕ ΖΗC(ες), De Rossi, *Bullett.*, 1882, pl. VIII, n. 1, 2, p. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 179 (voir fig. 4518).

14. Sacrifice d'Abraham. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 180; E. Le Blant, *Perséc. et martyrs*, p. 287.

15. Sacrifice d'Abraham. — (Florence, Gherardesca), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXIX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 181.

16. Sacrifice d'Abraham. — (Londres, Wilshere), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXIX, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 182.

17. Sacrifice d'Abraham, — (Rome, Campo santo tedesco), médaillon à fond vert. *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, pl. II, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 183; *Dictionn.*, t. II, col. 1799, fig. 1974.

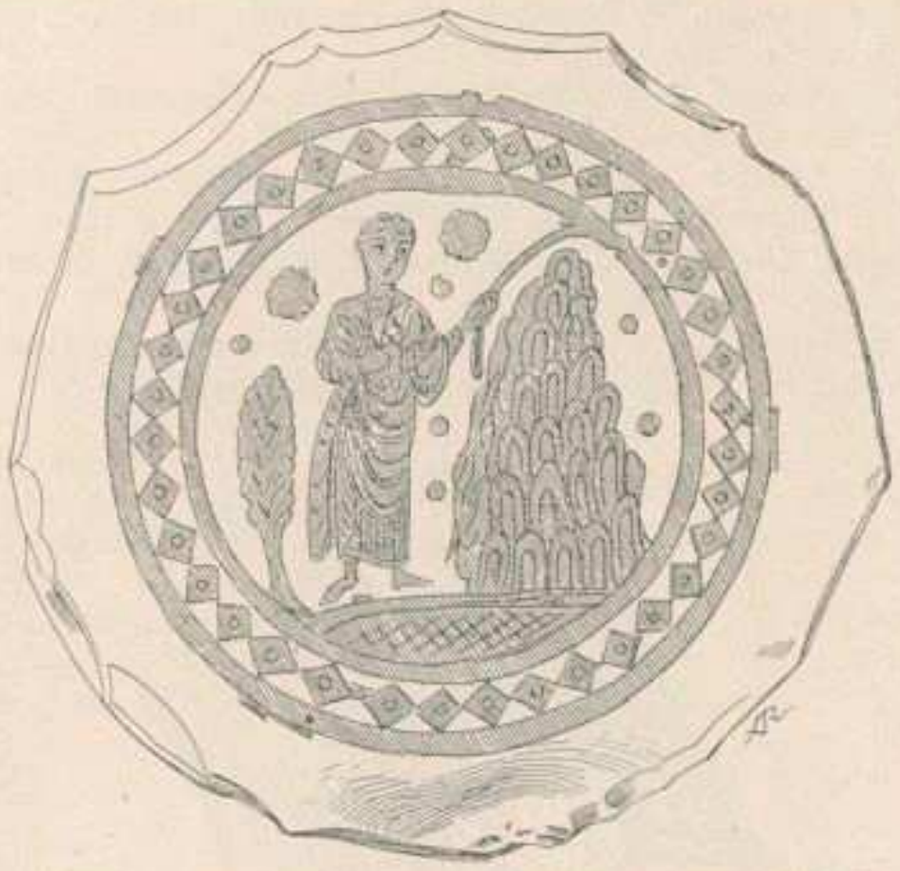

4519. — Moïse frappant le rocher. Fond de coupe. D'après *Bullet. di arch. crist.*, 1878, pl. V, n. 1.

18. Sacrifice d'Abraham. — (Fragm., Wurzbourg, université), Garrucci, *Vet.*, pl. I, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 11; Urlichs, *Verzeichniss d. Ant. Samml. d. Univers. Wurzb*, part. 2, p. 41, n. 72; Vopel, *Goldg.*, n. 184.

19. Sacrifice d'Abraham. — (Anagni, monastero della Carità), De Rossi, *Bullett.*, 1879, p. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 185.

20. Sacrifice d'Abraham. — (Petrograd Ermitage), A. Darcel, *op. cit*, n. 48; Vopel, *Goldg.*, p. 115.

21. Joseph dans la citerne. — (Rome), médaillon. De Rossi, *Bullett.*, 1872, pl. IX, n. 4, p. 160 sq.; Garrucci, *Stor.*, pl. XLXXIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 186.

22. Joseph dans la citerne. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 187; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 487, fig. 325.

23. Moïse frappant le rocher. — (Brit. Mus.), en bordure on lit : HILARIS CVM TVIS PIE ZESES INDEO. Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 10; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 9; San Clementi, *Numismata selecta*, t. III, pl. XLII, fig. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 188; Dalton, *Catal.*, p. 122, n. 617.

24. Moïse frappant le rocher. — (Bibl. Vat.), dans le champ, PETRVS. Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 189.

25. Moïse frappant le rocher. — (Bibl. Vat.), dans le champ, PETRVS. Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 190; *Dictionn.*, t. I, col. 272, fig. 60.

26. Moïse frappant le rocher. — (Aquilée?), De Rossi, *Bullett.*, 1878, pl. V, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 191 (voir fig. 4519).

27. Moïse frappant le rocher. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 192.

28. Moïse frappant le rocher. — Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 193.

29. Moïse frappant le rocher. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 194.

30. Moïse frappant le rocher. — (Anagni, monastero della Carità), médaillon. De Rossi, *Bullett.*, 1879, p. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 195.

31. Rochers? — (ancien cabinet du Cte de l'Escalopier), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 11; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 196.

32. Explorateurs de la Terre promise. — (Pesaro, Museo Olivieri). ANIMA DVLCIS PIE ZESES IN DEO. Olivieri, *Di alc. ant. crist.*, pl. I, p. 6; Garrucci, *Vet.*, pl. II, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXII, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 197; *Dictionn.*, t. III, col. 169, fig. 2456.

33. Daniel entre les lions. — Trouvé à la Villa Pamfili, sur la via Aurelia... E IM DEO. De Rossi, *Bullett.*, 1881, p. 104 sq., Vopel, *Goldg.*, n. 198.

34. Daniel entre les lions. — Trouvé près Sainte-Ursule à Cologne (musée de l'Ermitage à Petrograd). E. aus'm Weerth, dans *Jahrbücher des Vereins von Alterlumsfreunden im Rheinlande*, 1878, t. LXIII, p. 103; 1881, t. LXXI, p. 123; Vopel, *Goldg.*, n. 199.



4520. — Daniel. Fond de coupe, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXXI, n. 618.

4521. — Daniel. Fond de coupe, d'après Wulff, *Bildwerke*, pl. 73, n. 1683.

35. Daniel. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 200.

36. Daniel. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 12; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 12; Vopel, *Goldg.*, n. 201; Dalton, *Catal.*, n. 618 (Voir fig. 4520).

37. Daniel. — (Rome?), Garrucci, *Vetri*, pl. I, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 13; Vopel, *Goldg.*, n. 202.

38. Daniel. — (Berlin), médaillon fond bleu. Vopel, *Goldg.*, n. 203; O. Wulff, *Altch. Bildwerke*, p. 319, n. 1683, pl. LXXIII (voir fig. 4521).

39. Daniel vêtu. — (Berlin), médaillon à fond bleu, Vopel, *Goldg.* n. 204; O. Wulff. *Altch. Bildw*, p. 319, n. 1686, pl. LXXIII.

40. Daniel *nella consueta maniera*. De Rossi, *Bullett.*, 1888-1889, p. 74; Vopel, *Goldg.*, n. 205.

41. Daniel empoisonnant le dragon. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 13; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 14; Vopel, *Goldg.*, n. 206, p. 67; Dalton, *Catalogue*, p. 122, n. 619, pl. XXIX; *Archaeolog. Journal*, 1901, t. LVIII, pl. III; *Dictionn.*, t. IV, col. 241, fig. 3587,

42. Daniel avec les gâteaux empoisonnés. — (Rome), médaillon. Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 16; Vopel, *Goldg.*, n. 207.

43. Daniel. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 208.

44. Daniel. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu.

Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 10; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 209.

45. Daniel. — (Arles), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 210.

46. Daniel. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu avec monture métallique, trouvé en 1766 au cimetière de Priscille. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 9 : *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 211.

47. Daniel. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 11; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 212; Dalton, *Catal.*, p. 123, n. 620, pl. XXXI.

48. Daniel. — Médaillon. Bosio, *Roma sott.*, p. 509; Garruci, *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 213,

49. Daniel. — Médaillon. Bosio, *Roma sott.*. p. 509; Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 214.

50. Dragon? — (Rome), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 15; Vopel, *Goldg.*, n. 215.

51. Dragon? — (Berlin), O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, n. 1664, pl. LVI.

52. Trois Hébreux dans la fournaise. — (Anagni, monastero della Carità, *olim*), De Rossi, *Bullett.*, 1879, p. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 216.

53. Un des trois Hébreux. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 17 : Vopel, *Goldg.*, n. 217.

54. Un des trois Hébreux. (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 18; Vopel, *Goldg.*, n. 218.

55. Un des trois Hébreux. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 11; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 20; Vopel, *Goldg.*, n. 219.

56. Un des trois Hébreux. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 30; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 19; Vopel, *Goldg.*, n. 220; Dalton, *Catal.*, p. 123, n. 621, pl. XXXI (voir fig. 4522).

57. Un des trois Hébreux. — (Musée de Naples), médaillon à fond vert. Vopel, *Goldg.*, n. 221.

58. Tobie. — (*Olim* Rome, musée Kircher), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 222.

59. Tobie. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 223.

60. Tobie. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. III, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 224.

61. Tobie. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 10; *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 325.

62. Jonas jeté au monstre. — (Paris, Louvre), ZESES. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 226.

63. Navire avec six passagers. — (Anc. coll. E. Le Blant), Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 227.

64. Monstre marin. — (Brit. Mus.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 228; Dalton, *Catal.*, p. 123, n. 622, pl. XXXI.

65. Jonas couché. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 229.

66. Jonas couché. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci. *Vet.*, pl. IV, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 13; Vopel, *Goldg.*, n. 230.

67. Jonas couché. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vetri*, pl. IV, n. 4; *Storia*, pl. CLXXIV, n. 15; Vopel, *Goldg.*, n. 231; Dalton, *Catal.*, p. 123, n. 623, pl. XXXI (voir fig. 4523).

68. Jonas. — (Rome?). Garrucci, *Vet.*, pl. I, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 14; Vopel, *Goldg.*, n. 232.

69. Jonas? — (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. IV, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 12; Vopel, *Goldg.*, n. 233.

70. Bon Pasteur. — (Bibl. Vat.), trouvé en 1716 au cimetière de Sainte-Agnès : POYΦE ΠIE ZHCAIC ΜΕΤΑ ΤΩΝ CΩN ΠAN (των) BOIY (βιου). *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8982; Kaibel, *Inscriptiones græcæ Siciliæ et Italiæ*, 1890, n. 2410 *b*; Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 234.

71. Bon Pasteur. — (Florence, Musée arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 235.

72. Bon Pasteur. — (Florence, Musée arch.). Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 236.

73. Bon Pasteur. — (Bibl. Vat.). Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 237.

74. Bon Pasteur. — (Bibl. Vat.) : DIGNTIAS (*sic*) AMICORVM VIVAS CVM TVIS FELICITER. Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 238.

75. Bon Pasteur. — CONCORDI BIBAS IN PACE DEI. Buonarotti, *Vetri*, p. 5, n. 1; Garrucci,



4522. — Un des trois Hébreux. Médaillon à fond bleu, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. 31, n. 621.



4523. — Jonas couché. Médaillon à fond bleu, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. 31, n. 623.

Vet., pl. VI, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 239.

76. Bon Pasteur. — (Bibl. Vat.), fragment : ... ES BENE.... Garrucci, *Vet.*, pl. I, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXI, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 240.

77. Bon Pasteur (Musée Kircher), fragment, colorié. Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 241; *Dictionn.*, t. I, col. 899, fig. 213.

78. Bon Pasteur. — (Florence, musée archéol.). Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXV, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 242.

79. Bon Pasteur. — (Musée Kircher), deux fragments, le premier seul au musée Kircher : *a)*.. PACE... *b)*... SE.. Garrucci, *Vet.*, pl. VI, n. 2 *a*, *b* ; *Stor.*, pl. CLXXIV, n. 2 *a*, *b*; Vopel, *Goldg.*, n. 243.

80. Deux mages. — (Grossenheim), médaillon à fond bleu. Vopel, *Goldg.*, p. 72, fig. 5, n. 244; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 487, fig. 326.

81. Un mage. — (Bibl. Vat.), trouvé au cimetière de Priscille. H. Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 495, fig. 331.

82. Mage. — (*Olim*, Anagni, monastero della Carità). De Rossi, *Bullett.*, 1879, p. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 245.

83. Miracle de Cana. — (Bibl. Vat.). Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 246; *Dictionn.*, t. II, col. 1813, fig. 1990.

84. Miracle de Cana. — (Pesaro, Musée Olivieri) : DIGNITAS AMICORVM VIVAS IM PACE DEI ZESES. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 247; *Dictionn.*, t. II, col. 1814, fig. 1991.

85. Miracle de Cana. — (Bibl. Vat.), médaillon sur fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 248.

86. Miracle de Cana. — (manque à la Bibl. Vat.), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 249.

87. Miracle de Cana.— (Paris, cabinet Fould), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, pl. 5; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 250.

88. Miracle de Cana. — (?). De Rossi, *Bullett.*, 1880, p. 89; Vopel, *Goldg.*, n. 251.

89. Miracle de Cana et résurrection de Lazare, sur deux registres superposés. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet., pl.* VIII, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 252; *Dictionn.*, t. II, col. 1814, fig. 1992.

90. Multiplication des pains. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 16; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 243; *Dictionn.*, t. I, col. 3016, fig. 1048.

91. Multiplication des pains. — (?), CRISTV ZESVS. Boldetti, *Osservazioni*, p. 205, n. 34; Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 17; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 6; Vopel,



4524. — Lazare sortant du tombeau. Médaillon à fond bleu, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. 31, n. 625.



4525.— Marie sœur de Lazare. Médaillon à fond vert, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. 31, n. 625.

Goldg., n. 254; *Dictionn.*, t. III, col. 1729, fig. 2980.

92. Multiplication des pains. — (Musée de Vienne), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXX, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 255.

93. Guérison du paralytique — (?). Buonarotti, *Vetri*, pl. IX, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl VIII, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 256.

94. Le paralytique. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, in. 4; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 257.

95. Le paralytique. — (N'est plus à la Bibl. Vat.) Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 258.

96. Résurrection de Lazare. — (Bibl. Vat.) : ZESVS CRISTVS, Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 259.

97. Résurrection de Lazare. — (Florence, Mus. arch.) : PIE ZESES. Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 260.

98. Résurrection de Lazare. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 261.

99. Résurrection de Lazare. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 262.

100. Résurrection de Lazare. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 3; *Stor*, pl. CLXXVIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 263.

101. Tombe et momie. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 4; pl. CLXXVIII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 264.

102. Tombe et momie. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 5; *Storia*, pl. CLXXVIII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 265; Dalton, *Catal.*, p. 124, n. 624, pl. XXXI (voir fig. 4524).

103. Tombe et momie. — (Paris, Petit Palais), médaillon à fond bleu. *Collection A. Dutuit*, 1879, p. 68, n. 140; Vopel, *Goldg.*, n. 266.

104. Marie, sœur de Lazare? — (*Olim* Rome), trouvé à Castel Gandolfo, médaillon, Garrucci, *Storia*, pl. CLXXVII, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 267.

105. Marie, sœur de Lazare? — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 268.

106. Marie, sœur de Lazare? — (Brit. Mus.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 269; Dalton, *Catal.*, p. 125, n. 625, pl. XXXI (fig. 4525).

107. Le Christ donnant la Loi. — (Bibl. Vat.) : PIEZ(*eses*). DOMINVS. IERVSALE(*m*). IORDANES. BECLE (= Bethleem). Garrucci, *Vet.*, pl. XIX, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 6; *Dictionn.*, t. I, col. 888, fig. 202; J. E. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, 1902, p. 72, fig. 30.

108. Le Christ tenant la baguette. — (Brit. Mus.), médaillon sur fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VIII, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 8; Séroux d'Agincourt, Peinture, pl. XII, fig. 25; Vopel, *Goldg.*, n. 271; Dalton, *Catal.*, p. 124, n. 626, pl. XXXI (voir fig. 4526).

109. Le Christ tenant la baguette. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 272.

110. Le Christ tenant la baguette. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 273; Dalton, *Catal.*, p. 124, n. 627, pl. XXXI.

111. Le Christ tenant la baguette. — (Paris, Louvre), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*,



4526. Le Christ tenant la baguette. Médaillon d'après Dalton, *Catalogue*, pl. 31, n. 626.



4527. Le Christ tenant la baguette. Médaillon d'après Wulff, *Altch. Bildwerke*, pl. 73, n. 1684.

pl. VII, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 274.

112. Le Christ tenant la baguette. — (Florence, mus. arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 10; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 12; *Goldg.*, n. 275.

113. Le Christ tenant la baguette. — (Paris, Louvre), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 11; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 13; Vopel, *Goldg.*, n. 276.

114. Le Christ tenant la baguette. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 12; *Stor.* pl. CLXXVI, n. 14; Vopel, *Goldg.*, n. 277.

115. Le Christ tenant la baguette. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 13; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 15; Vopel, *Goldg.*, n. 278.

116. Le Christ tenant la baguette. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. VII, n. 14; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 16; Vopel, *Goldg.*, n. 279.

117. Le Christ tenant la baguette. — Trouvé au cim. de Priscille. Bosio, *Roma sott.*, p. 509; Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXIII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 280.

118. Le Christ tenant la baguette. — Trouvé dans un tombeau de la via Portuensis, transporté en Angleterre, médaillon avec anneau. De Rossi, *Bullett.*, 1891, p. 124; Vopel, *Goldg.*, n. 281.

119. Le Christ tenant la baguette. — (Rome, Campo santo tedesco), médaillon à fond bleu. *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, pl. II, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 282; *Dictionn.*, t. II, col. 1799, fig. 1973.

120. Le Christ tenant la baguette. — (Rome, Campo santo tedesco). Vopel, *Goldg.*, n. 283.

121. Le Christ tenant la baguette. — (Bonn. Mus. Prov.), E. aus'm Weerth, dans *Jahrbucher des Vereins von Alterlumsfreunden im Rheinlande*, 1878, t. LXIII, pl. IV, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 284.

122. Le Christ tenant la baguette. — Médaillon à fond vert. *Catalogo della coll. Scalambrini*, 1888, p. 95, n. 1009; Vopel, *Goldg.*, n. 285.

123. — Le Christ tenant la baguette. — (Berlin), médaillon à fond bleu. Vopel, *Goldg.*, n. 286; O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, n. 1684, pl. LXXIII (voir fig. 4527).

124. Le Christ. — (Berlin), médaillon. O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, n. 1162, pl. LVI.

125. Orante. — (Florence, mus. arch.), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 287.

126. Orante.— Trouvé à Rome dans le jardin de Saint-Eusèbe, médaillon. Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 12; Vopel, *Goldg.*, n. 288.

127. Orante. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert. Vopel, *Goldg.*, n. 289.

128. Orante. — (?). De Rossi, *Bullett.*, 1886, p. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 290.

129. Cycle biblique. — (British Museum), trouvé près de Sainte-Ursule, à Cologne. Ce verre a été décrit et figuré dans le *Dictionn.* (voir la bibliogr.). H. Duntzer, dans *Jahrbücher des Vereins von Alertumsfreunden im Rheinlande*, 1867, t. XLII, pl. V, p. 168 sq; E. aus'm Weerth, dans même revue, 1867, t. XLII, p. 219-220; Garrucci, *Stor.*, pl. CLXIX, n. 1; Nesbitt, *Catalogue of the Collection of Glass formed by Felix Slade esq.*, London, 1871, p. 50; F. X. Kraus, dans *Real-encyklopädie*, t. I, p. 619-620; le même, *Geschichte der altchr. Kunst*, 1896, t. I, p. 481; Vopel, *Goldg.*, n. 291; Dalton, *Catalogue*, p. 124, n. 628; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 488-490, fig. 327, *Dictionn.*, t. III, col. 2159, fig. 3101.

130. Patène dans laquelle sont insérés des médaillons du cycle biblique. — (Brit. Mus.), trouvée près de Saint-Séverin, à Cologne. E. aus'm Weerth, dans *Jahrbücher des Vereins von Alertumsfreunden im Rheinlande*, 1864, p. 119, pl. III; Disch, *Römisches Glass*, pl. I, fig. 1; De Rossi, *Bullett.*, 1864, pl. et p. 81; Garrucci, *Stor.*, pl. CLXX, fig. 1; F. X. Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. I, p. 618, *Geschichte*, t. I, p. 482, fig. 358; Dalton, *Catalogue*, p. 126, n. 629, pl. XXX; Vopel, *Goldg.*, n. 292; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 491-493, fig. 328.

131. Pierre et Paul et divers sujets. — (*Olim* Catane, ensuite à Londres, coll. Wilshere) : DIGNITAS AMICORVM VIVAT(*is felic*)ITE (*r in pa*)CE DEI ZE(*ses*). Garrucci. *Vet.*, pl. I, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 293.

132. Fragments. — (Rome, musée Kircher), Garrucci, *Vet.*, pl. I, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXI, n. 4; Vopel, *Gold.*, n. 294.

133. Cassette ornée de verres; couvercle : le Christ donnant la loi; sur la face : Job, entre Hippolyte et Sixte : IOB BLASTEMA IPPSLITS SVSTVS; revers, Moïse frappant le rocher ou Pierre. — ? Adam et Ève. — Trouvée en 1847 à Neuss, dans une tombe, et disparue. E. aus'm Weerth, dans *Jahrbücher*, 1878, t. LXIII, pl. IV, 1-4, p. 99-114, Vopel, *Goldg.*, n. 295.

2° *Le Christ et les saints.*

134. Le Christ — (?) : CRISTVS. Aringhi. *Roma subterr.*, édit. Rome, t. II, p. 689, édit. Paris, t. II, p. 377; Garrucci, *Vetri*, pl. XVII, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 296.

135. Le Christ. — (Brit. Mus.), CRISTVS, avec quatre bustes aux angles. Garrucci, *Vet.*, pl. XVIII, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXVII, n. 1; Sanclementi, *Numismata selecta*, t. III, pl. XLII, fig. 9; C. Torr, *On portraits of Christ in the British Museum*, London, 1898, fig. 2, p. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 297; Dalton, *Catal.*, p. 127, n. 630, pl. XXVIII; J. E. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, 1902, frontispice.

136. Monogramme avec A et ω. — (?) Provient du cimetière de Calliste ? Boldetti, *Osservazioni*, p. 193, n. 4; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 1; *Stor.*, pl. CCII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 298.

137. Monogramme. — (Wien, coll. Graf.) Provient d'Égypte. Vopel, *Goldg.*, p. 79, fig., 7, n. 299.

138. Le Christ au centre d'un portique où se voient six personnages dont les noms manquent. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVIII, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXVII, fig. 2; Sanclementi, *Numismata selecta*, t. III, pl. XLII, fig. 7; C. Torr, *On portraits of Christ in the British Museum*, 1898, p. 5, fig. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 300; J. E. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, p. 124, n. 53; Dalton, *Catal.*, p. 127, n. 631; pl. XXVIII.

139. CRISTVS · ISTEFANVS; en légende : DIGNITAS AMICORVM VIVAS CVM TVIS FELICITER (Bibl. Vat.). Garrucci, *Vet.*, pl. XX, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 3, Vopel, *Goldg.*, n. 301.

140. PAVSVS CRITSVS (*Paulus, Christus*). — (Musée de Bologne), Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 7: *Stor.*, pl. CLXXXV, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 302.

141. Le Christ entre PETRVS et PAVLVS. — ? (manque à la Bibl. Vat.), provient du cim. de Calliste ? Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 303.

142. CRISTVS AGNES LAVRENTIVS. — (Pesaro, mus. Olivieri), Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 6; *Stor.*, pl. CXCI, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 304.

143. PIE ZESES. PAVLVS SVSTVS LAVRENTEVS IPPOLITVS CRISTVS TIMOTEVS. — (Brit. Mus.) Derrière la tête de Timothée, on a rempli l'espace resté vide par un rouleau. A la partie inférieure, la figure centrale barbue est censée représenter le Christ; c'est là un type bien exceptionnel, et peut-être est-ce une erreur, soit de type, soit d'inscription. Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 2; Sanclementi, *Numismata selecta*, t. III, pl. XLI, fig. 1; Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, t. II, pl. LXXVII; Vopel, *Goldg.*, n. 305; Dalton, *Catal.*, p. 127, n. 632, pl. XXIX (voir fig. 4528).

144. CRISTVS PETRVS (*Paulus*) TIMOTEVS SVSTVS SIMON FLORVS... (deux noms manquent. (Londres, cab. Wilshere). Garrucci, *Vet.*, pl. XVIII, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXVII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 306; *Dictionn.*, t. III, col. 70, fig. 2419

145. CR..... FLORVS PETRVS (Petrograd, Ermitage), A. Darcel, *Catal. de la coll. Basilewsky*, n. 49; Vopel, *Goldg.*, p. 115.

146. IVLIVS CASTVS ZESVS. — (?). Boldetti, *Osservazioni*, p. 205, n. 33; Garrucci, *Vet.*, pl. XXIII, n. 4; *Stor.*, pl. CXCII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 307.

147. IVLIVS ELECTVS ZESVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIII, n. 7; *Stor.*, pl. CXCII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 308.

148. ZESVS CRISTVS. — (?), fragment. Boldetti, *Osservazioni*, p. 208, n. 35; Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 1; *Stor*, pl. CLXXXV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 309.

149. C..... VS — PA.... VLIA. — (Musée Kircher), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 310.

150. CRIS(*tus*) — .... VS SVSTVS. — (Londres, cab. Wilshere), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXIX, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 311.

151. C(*ristus*). — (Musée Kircher), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 8.; Vopel, *Goldg.*, n. 312.

152. Le Christ et les douze apôtres, anépigraphe. — (Musée de Parme), Garrucci, *Vet.*, pl. XIX, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXVIII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 313.

[24]. Saint Pierre figuré par Moïse frappant le rocher (voir le n. susdit).

[25]. Saint Pierre figuré par Moïse frappant le rocher (voir le n. susdit).

153. Saint Pierre. — (Florence, Gherardesca), De Rossi, *Bullett.*, 1868, p. 25, n. 4; Garrucci, *Stor.*, pl. CLXIX, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 314.

154. PETRVS. — Vopel, *Goldg.*, p. 115.

155. Saint Pierre. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond brun, cadre argenté. Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 315.

156. Saint Pierre — (Brit. Mus.) : PE ‖ TRV ‖ S PRO ‖ TEG ‖ A(*t*). Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 316; Dalton, *Catalogue*, p. 128, n. 633; ce fragment a trois épaisseurs de verre, l'image est sous la dernière.

157. Saint Pierre. — (Florence, mus. archéol.), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 10; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 307.

158. PETR(*us*), et en face de lui une figure féminine dont il ne s'est conservée que la partie inférieure. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXV, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 318; Dalton, *Catal.*, p. 128, n. 634.

159. Saint-Paul. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 319.

160. PAVLVS. — (Brit. Mus.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 5; Perret, *Les catac. de Rome*, t. IV, pl. XXI, fig. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 320; Dalton, *Catal.*, p. 128, n. 635, pl. XXXI (fig. 4529).

161. Saint Paul. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 321.

162. Saint Paul, avec quatre figures anépigraphes aux angles. — (Bibl. Vat.). Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 7; *Stor.*, pl. CXCIV, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 322.

163. (*s*)ANTVS · PAVLVS · APO(*stolus*). (?) Trouvé à Cologne. Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XXII, n. 157; Vopel, *Goldg.*, p. 116.

164. Saint Pierre et saint Paul avec leurs noms : PETRVS · PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 323.

165. PETRVS PAVLVS. – (Bibl. Vat.). Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 324.

166. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 325.

167. PETRVS PAVLVS. — (?) Buonarotti, *Vetri*, pl. XV, n. 2; Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 326.

168. PETRVS PAVLVS. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 191; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 7, 7 *a*; Vopel, *Goldg.*, n. 355; *Dictionn.*, t. III, col. 3013, fig. 3338.

169. PETRVS PAVLVS. — (?) Provient du cimet. de Calliste (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 194, n. 2; Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 3; Vopel, *Goldg.*, p. 327.

170. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 328.

171. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 329.

172. PETRVS PAVLVS. CRISTVS. lég... *vivas*) CVM TVIS FELICITER ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XII, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 330.

173. PETRVS PAVLVS, le Christ tenant deux couronnes; leg. : DIGNITAS AMICORVM PIE ZESES CVM TVIS OMNIBVS BIBE ET PROPINA. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Buonarotti, *Vetri*, pl. XV, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XII, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 331; J.-E. Weis-Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, 1902, p. 75, fig. 34.

174. PETRVS PAVLVS; lég. : DIGNITAS AMICORVM VIVAS CVM TVIS FELICITER PIE. — (Florence. Mus. arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. XII, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 332.

175. PETRVS PAVLVS; lég. BICVLIVS DIGN. (*itas a*)MICORVM VIVAS PIE ZESES. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XII., n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 333; Dalton, *Catalogue*, p. 128, n. 636, pl. XXIX (fig. 4530).

176. PETRVS PAVLVS; lég. : DIGNITAS AMICORVM VIVAS CVM TVIS ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XII, n. 5: *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 334.

177. PETRVS PAVLVS. — (Pesaro, musée Olivieri), Olivieri, *op. cit.*, pl. II; Garrucci, *Vet.*, pl. XII, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 335.

178. PETRVS PAVLVS. — (?) (N'est plus à la



4528. — Fond de coupe. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXIX, n. 632.



4529. — Saint Paul. Fond de coupe. D'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXXI, n. 635.



4530. — Saints Pierre et Paul. Fond de coupe. D'après Dalton, *Catal.*, pl. XXIX, n. 636.

Bibl. Vat.). Perret, *Catac.*, t. IV, pl. XXVI, n. 43; Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 336.

179. PETRVS PAVLVS (sans le Christ, celui-ci et les suivants). — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 337.

180. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXXII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 338.

181. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 339.

182. PETRVS PAVLVS. — (Florence, Mus. arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 340.

183. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 341.

184. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 1; Vopel. *Goldg.*, n. 342.

185. PETRVS PAVLVS. — (?) Buonarrotti, *Vetri*, pl. XVI, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 343.

186. PETRVS PAVLVS. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 4 : San Clementi, *Num. selecta*, t. III, pl. XLI, fig. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 344; Dalton, *Catal.*, p. 129, n. 637, pl. XXIX; *Dictionn.*, t. III, col., 46, fig. 2402.

187. PETRVS PAVLVS. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 197, 8 *bis*; Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 345.

188. PETRVS PAVLVS. — (Musée de Vérone), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 346.

189. PETRVS PAVLVS. — (Musée de Berlin), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XIV, n. 6*a* ; *Stor.*, pl. CLXXXIII, n. 6*a*; Vopel, *Goldg.*, n. 347; O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, n. 1687.

190. PETRVS PAVLVS; lég. : DIGNITAS AMICORVM VIVAS CVM TVIS FELICITER ZESES. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 197, n. 8; Garrucci, *Vet*, pl. XIV, n. 8., *Stor*, pl. CLXXXIII, n. 8., Vopel, *Goldg.*, n. 348.

191. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XV, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXIV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 349.

192. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XV, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXIV, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 350.

193. PETRVS PAVLVS, lég. : HILARIS (*vivas cu*)M TVIS OMNIBVS FELICITER SEMPER IM PACE DEI... — Boldetti, *Osservazioni*, p. 514, n. 72; Garrucci, *Vet.*, pl. XV; n. 3; *Stor*, pl. CLXXXIV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 351.

194. PETRVS PAVLVS. — (Florence, mus. arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. XV, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXIV, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 352.

195. PETRVS PAVLVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XV, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXIV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 353.

196. PETRVS PAVLVS. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 202, n. 22; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 354.

197. PETRVS PAVLVS. — (Munich, Nat. Mus.), Trouvé en 1688 à Rastibonne. *Römische quartalschrift*, 1892, t. VI, pl. IX, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 356.

198. PETRVS PAVLVS. — *Notice sur le musée Dodwell*, Rome, 1837, p. 44, n. 26; Vopel, *Goldg.*, n. 357.

199. .... PAVLVS... — (Londres, cab. Wilshere), Garrucci., *Stor.*, pl. CLXX, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 358.

200. ....PITR. — (Bibl. Vat.), Garrucci., *Vet.*, pl. X, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 359.

201. (*P*)ETRVS... — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 360; Dalton, *Catal.*, p. 129, n. 638.

202. PETRVS...; lég. : (*Dig*) NITAS AMICORVM (*pi*)E ZES(*es cum tuis omni*)BVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 7, Vopel, *Goldg.*, n. 361.

203. ....TRV. P... — (Musée de Bologne), Garrucci, *Vet.*, pl. XIII, n. 3; *Stor.*, pl. CXCII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 362.

204. .... TRVS .. VLVS. — (Musée de Bologne), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIII, n. 5; *Stor.*, pl. CXCII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 363.

205. ..ETR. S PAVLVS. — (Bibl. Vat.), De Rossi, *Roma sott.*, t. III, pl. XVII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 364.

206. PAVLVS. — (Bibl. Vat.), De Rossi. *Roma sott.*, t. III, pl. XVII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 365.

207. PETRVS. — (?) Trouvé au Palatin, près du stade. Armellini, *Cronichetta mensuale*, 1875, p. 90; Vopel, *Goldg.*, n. 366.

208. .... PAVLVS. — (Rome, Campo santo tedesco), Vopel, *Goldg.*, n. 367.

209. PETR.S. — (Brit. Mus.), Vopel, *Goldg.*, n. 368; Dalton, *Catal.*, p. 129, n. 639.

210. ....PVL.S. — (Brit. Mus.). Vopel, *Goldg.*, n. 369; Dalton, *Catal.*, p. 129, n. 640.

211. PETRVS PAVLVS MARIA. — (?). Trouvé à Sainte-Agnès. Bianchini, *Comment. ad Anastasium biblioth.*, 1718, t. II, p. 247; Garrucci, *Vet.*, pl. IX; n. 6; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 370.

212. PETRVS PAVLVS MARIA. — (Paris. coll. Zialinska), Garrucci; *Vet.*, pl. IX, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 371.

213. PETRVS PAVLVS ANNES. ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXI, n. 1; *Stor.*, pl. CXC, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 372; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, Paris, 1899, pl. XIX, n. 152.

214. PETRVS PAVLVS ANE. — (?) Trouvé en 1687 au cim. de Pontien. Buonarotti, *Vetri*, p. XIV, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XXI, n. 3; *Stor.*, pl. CXC, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 373.

215. PETRVS PAVLVS AGNE. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXI, n. 4; *Stor.*, pl. CXC, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 374.

216. PETRVS PAVLVS PEREGRINA. — (Bibl. Vat.?), Garrucci, *Vet.*, pl. XXI, n. 6; *Stor.*, pl. CXC, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 375.

217. PETRVS PAVLVS LAVRENTIVS. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XX, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 376.

218. PETRVS PAVLVS SVSTVS DAMAS. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIII, n. 1; *Stor.*, pl. CXCII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 377.

219. PETRVS SAVLVS IVSTVS SAM? — (Bibl. Vat.), Trouvé au cim. de Priscille. Boldetti, *Osservazioni*, p. 212, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 7; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 378.

220. PETRVS PAVLVS PASTOR DAMAS. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 1; *Stor.*, pl. CXCIV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 379.

221. PETVS PAVLVS IVLVS SVSTVS. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 1, *Stor.*, pl. CXCIV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 380.

222. PETRVS PAVLVS et trois personnages dont les noms manquent. — (Pesaro, Musée Olivieri), Olivieri, *op. cit.*, pl. III; Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 381.

223. PETRVS PAVLVS et trois personnages dont les noms manquent. — (Florence, Mus. arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 382.

224. PETRVS PAVLVS LVCAS IVLIVS SVSTVS et un nom manquant. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXVII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 283.

225. (*Pau*)LVS TIMO(*leus*) SILVANV(*s*) et noms manquants. — (Musée Kircher), Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 384.

226. PETRVS (*i*)VLIVS IVSTVS IVDAS; Paul et un autre nom manquant. — (Pesaro, Musée Olivieri), Olivieri, *op. cit.*, pl. III; Garrucci, *Vet.*, pl. XVIII, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXVII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 385.

227. PAVLVS FELIX, quatre noms manquent. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XIX, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXVIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 386.

228. ... ES PETRVS LVCAS SVSTVS, trois noms manquent. — (Rome, coll. Capobianco), Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 4; *Stor.*, pl. CXCIV., n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 387.

229. MARIA. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. IX, n. 10; *Stor.*, pl., CLXXVIII, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 388; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 495, fig. 330; *Dictionn.*, t. I, col. 2699, fig. 886,

230. MARA. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. IX. n. 11; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 389; *Dictionn.*, t. III, col. 131, fig. 2437.

231. ANNES. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXI, n. 2; *Stor.*, pl. CXC, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 390; *Dictionn.*, t. III, col. 370, fig. 2479.

232. ACNE. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXI, n. 5; *Stor.*, pl. CXC, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 391.

233. ANGNE. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 1; *Stor.*, pl. CXCI, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n 392; *Dictionn.*, t. I, col., 915, fig. 218.

324. ANNE. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 3; *Stor.*, pl. CXCI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 393, *Dictionn.*, t. I, col. 2699, fig. 887.

235. ANNE. — (?) Buonarotti, *Vetri*, pl. XVIII. n. 2; Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 4; *Stor.*, pl. CXCI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 394; *Dictionn.*, t. III, col. 131, fig. 2438.

236. AN... — (Florence, Musée archéol.), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 7; *Stor.*, pl. CXCI, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 395; *Dictionn.*, t. III, col. 132, n. 2439.

237. ANNA? — (Paris, Petit Palais, coll. Dutuit), *Collect. A. Dutuit*, 1897, pl. CXIX, n. 132; Vopel, *Goldg.*, n. 396.

238. ACNE. — (Cologne, coll. E. Merkens). Trouvé près de Saint-Séverin. *Westdeutsche Zeitschrift*, 1884, t. III, pl. VII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 397.

239. ...NE. — (Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 398.

240. ANNC MARA. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 2; *Stor.*, pl. CXCI, n. 2; San Clementi, *Numismata*, pl. XLI, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 399.

241. AGNES MARIA. — (Musée de Bologne), Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 8; *Stor.*, pl. CXCI, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 400.

242. VINCENTIVS AGNES POLTVS (= Hippolytus). — (?) Provient du cim. de Calliste. Boldetti, *Osservazioni*, p. 194, n. 3; Garrucci, *Vet.*, pl. XXII, n. 5; *Stor.*, pl. CXCI, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 401.

243. CALLISTVS. — (Paris, cab. des méd.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIX, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXVIII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 402, Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 494, fig. 329.

244. CYP(*rianus*).— (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert brun. Garrucci, *Vet.*, pl. XX, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 403.

245. LAVRENTIVS..... ANE VIVAS IN CR(*isto et in*) LAVRENTIO. — ? (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XX, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 404.

246. VI(*c*)TO(*r*) (*viv*)AS IN NOMINE LAVRE (*n*) TI. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl., XX, n. 2, *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 405; *Dictionn.*, t. I, col. 831, fig., 180.

247. LAVRENTIVS. — (?). De Rossi, *Bullett.* 1879, p. 135 : *chiaramente indicato dal nome*, Vopel, *Goldg.*, n. 406.

248. LAVRENTIVS CRIPRANVS, lég. : HILARIS VIVAS CVM TVIS FELICITER SEMPER REFRIGERIS IM PACE DEI. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet*, pl. XX, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 407., *Dictionn.*, t. I, col. 832; fig., 181; t. III, col. 3215, fig. 3477.

249. MARCELLINV(*s*). — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet*, pl. XIX, n. 2; *Stor*, pl. CLXXXVIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 408.

250. SIMON IOANNES; lég., DIGNITAS AMICORUM PIE ZESES. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 4; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 409.

251. SIMON IONANES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 5; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 410.

252. ... *Cri*)STVS IOANES; lég. : (*Dig*)NITAS AMICOR(*um*.... — (Londres, cab. Wilshere), fragment, Garrucci. *Stor.*, pl. CLXX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 411.



4531. — Fond de coupe.
D'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXVIII, n. 641.

253. SVSTVS TIMOTEVS. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIX, n. 1; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 1; San Clementi, *Numismata selecta*, t. III, pl. XLII, fig. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 412; Dalton, *Catalogue*, p. 129, n. 641, pl. XXVIII (voir fig. 4531).

254. SVSTVS TIMOTEVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 3; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 413.

255. SVSTVS TIMOTEVS. — (Florence, Mus. archéol.), Aringhi, *Roma subterrana*, Rome, t. II, p. 405; Paris, t. II, p. 194; Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 8; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 414.

256. SVSTVS TIMOTEVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 9; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 415.

257. (*Timot*)EV(*s*) SVSTVS. — (?) (Rome, coll. Deboletti?), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 2; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 416.

258. .... TIMOTEVS. — (?). (Bologne coll. Blancani?) fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 6; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 417.

259. GENESIVS LVCAS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVII, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXVIII, n. 5: Vopel, *Goldg.*, n. 418.

260. IVSTVS PROTVS. — (Pesaro, musée Oli-

vieri). Olivieri, *op. cit.*, pl. II; Garrucci, *Vet.*, pl. XXIII, n. 6; *Stor.*, pl. CXCII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 419.

261. VRSVS DION. — (Londres, col. Wilshere), Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXXV, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 420.

262. IVSTVS. — (Anagni, monasterio della Carità), De Rossi, *Bullett.*, 1789, p. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 421.

263. SIMON DAMAS PETRVS FLORVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 2; *Stor.*, pl. CXCIV, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 422.

264. (*F*)LORVS. — (Bibl. Vat.), Provient du cim.



4532. — Orante. Fond de coupe.
D'après Wulff, *Altchrist. Bildw.*, n. 1685.

de S. Hermès. De Rossi, *Bullett.*, 1894, p. 141; Vopel, *Goldg.*, n. 423.

265. SIMON TOMAS PETRVS FILPVS (= *Philippus*). — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 6; *Stor.*, pl. CXCIV., n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 424.

266. .... RVS (au centre); lég. : IPPOITVS (= *Hippolytus*) TIMOTEVS... (trois noms manquants). — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 5; *Stor.*, pl. CXCIV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 425.

267. (*Sim*)ON DAMAS SVS(*tus*)... (Trois noms manquants.) — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXV,



4533. — Fond de coupe.
D'après De Rossi, *Bullett.*, 1872, pl. IX, n. 5.

n. 8; *Stor.*, pl. CXCIV, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 426; Dalton, *Catalogue*, p. 132, n. 642.

268. PASTOR... (trois noms manquent). — (Bibl. Vat.), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XIX, n. 1; *Stor.*, pl. CLXIX, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 427.

269. ... TOR. — (Munich, Nat. Mus.), trouvé à Ratisbonne en 1688, *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, pl. IX, n. 2.; Vopel, *Goldg.*, n. 428.

270. P.....? — Trouvé en 1849, au cim. de Prétextat. Perret, *Catac. de Rome*, t. IV, pl. XXIII, n. 21; Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 9; *Stor.*, pl. CLXXXV, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 429.

271. Petite tête de profil surmontée d'une croix. — (Strasbourg, coll. Forrer), médaillon à fond rouge. Vopel, *Goldg.*, n. 430, p. 56, fig. 4; *Dictionn.*, t. III, col. 3093, fig. 3389.

272. Apôtre (?) assis. — (Florence, Mus. arch.), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 6; *Stor.*, pl. XCI.V XX n. 6, Vopel, *Goldg.*, n. 431 *Diction.*, t. III, col. 69, fig. 2417.

274. Orante, leg. : DVLCIS ANIMA PIE ZESES VIVAS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, n. 8; *Stor.*, pl. CLXXVIII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 433.

275. Orante. — (Berlin), Vopel, *Goldg.*, n. 434; O. Wulff, *Altchr. Bildw.*, n. 1685 (voir fig. 4532).

276. Deux bustes masculins anonymes — (?) (Pas à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVI, n. 1; *Stor.*, pl. CLXXXV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 435.

277. Deux bustes masculins anonymes. — (Vienne, musée), Garrucci, *Vet.*, 2e édit., n. 147; Vopel, *Goldg.*, n. 436.

278. Deux hommes debout séparés par un monogramme. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 437.

279. Deux bustes types de Pierre et Paul, avec croix monogrammatique. — (Cracovie, mus. Czartoryski), Vopel, *Goldg.*, n. 438.

280. Monogramme entre deux personnages (assis?) — (Bibl. Vat.), fragm. Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 6; *Stor.*, pl. CLXXX, n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 439.

281. Deux personnages assis, — (Bibl. Vat.),

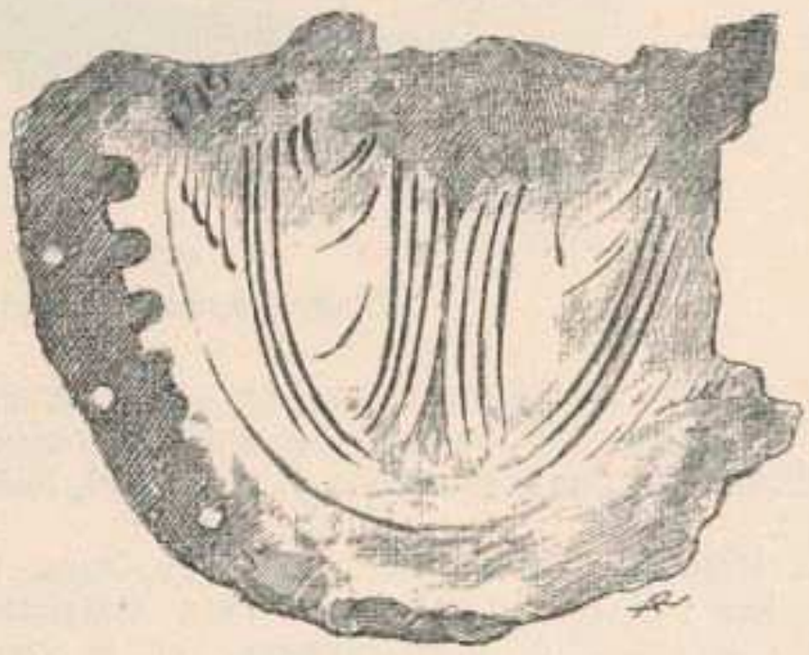

4534. — Fragment de coupe.
D'après Armellini, *Il cimiterio di S. Agnese*, pl. IX, n. 2.

fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXIV, n. 7; *Stor.*, pl. CXCIII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 440.

281*. Deux (ou plus) figures debout, dessous (4) poissons. — (Rome, coll. Capobianco), Garrucci, *Vet.*, pl. X, n. 10; *Stor.*, pl. CLXXIX, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 441.

282. Six bustes et une figure debout. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XVIII, n. 3; *Stor.*, pl. CLXXVII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 442.

283. Martyr? tenant une couronne. — (Rome, coll. G. B. Milani), De Rossi, *Bullett.*, 1872, pl. IX, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 443 (voir fig. 4533).

284. Comme le précédent : CRIS (*tus*). — (Wurzbourg, Univ.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXXI, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 445.

285. ... IN (*Deo?*). — (Bibl. Vat.), fragment, Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 11; *Stor.*, pl. CLXXXVII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 445.

286. Fragment. — De Rossi, *Bullettino*, 1881, p. 119; Vopel, *Goldg.*, n. 446.

287. Fragment. — (Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 447.

288. Fragment, tête d'homme. — (Rome, coll. Capobianco), Garrucci, *Stor.*, pl. CLXXXVII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 448.

289. Fragment, deux visages. — (Rome, Campo santo tedesco), *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, pl. II, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 449.

290. Fragment, deux bustes. — (?). Armellini, *Il cimiterio di S. Agnese*, 1880, pl. IX, n. 2; pl. IX, n. 1: Vopel, *Goldg.*, n. 450 (voir fig. 4534).

291. Fragment. — (Cracovie, mus. Czartoriski), Vopel, *Goldg.*, n. 451.

292. Fragment. — De Rossi, *Bullett.*, 1882., p. 173; Vopel, *Goldg.*, n. 452.

293. Fragment, deux têtes : type de Pierre et de Paul. — (Berlin), Vopel, *Goldg.*, n. 453.

294. Fragment, deux personnages assis. — (Brit. Mus.), Vopel, *Goldg.*, n. 454.

295. Fragment. — Provient du Cim. de Sainte-Agnès. Armellini, *op. cit.*, pl. IX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 455 (voir fig. 4535).

296. Fragment. — Provient du cim. de Sainte-Agnès. Armellini, *op. cit.*, pl. IX, n. 5; Vopel, *Goldg.* n. 456 (voir fig. 4536).

3° *Sujets et devises variés.*

297. Cinq têtes. — (Bonn, Vereins-Samml.), Provient du cim. de Sainte-Agnès. E. aus'm Weerth, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 1883, t. LXXVI, p. 76; Vopel, *Goldg.*, n. 457.

298. Monnaies impériales. — (Pesaro, mus. Olivieri), lég. : (*Fel*)IX VIVAS CVM TVIS OMN(*ibus*). Olivieri, *op. cit.*, pl. IV, n. 8; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIII, n. 5; *Stor.*, pl. CCII, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7026; Vopel, *Goldg.*, n. 458; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 466, fig. 313.

299. Façade d'un temple. — (Brit. Mus.), médaillon avec anneau; dans le fond:... IN DEO. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 10; *Stor.*, pl. CCIII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 459; Dalton, *Catalogue*, p. 130, n. 644.

300. Plantes. — (Bibl. Vat.); lég. : HODOR SVAVIS. De Rossi, *Bullett.*, 1882, pl. VII, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7058; Vopel, *Goldg.*, n. 460 (voir fig. 4537).

301. Autel avec offrande. — (Berlin), médaillon à fond jaune brun. Vopel, *Goldg.*, n. 461.

302. Corbeilles. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXI, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXVI, n. 17; Vopel, *Goldg.*, n. 462.

303. Petite étoile sur fond bleu. — (Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 463.

304. Panier de fleurs ou de fruits et canard. — (?) Trouvé à Cologne. Froehner, *Verres chrétiens a figures d'or*, pl. XXII, n. 156; Vopel, *Goldg.*, p. 116.

305. Rouleau et les lettres.... IES... — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXII, n. 8; *Stor.*, pl. CC, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 464; Dalton, *Catal.*, n. 645.

306. .... ES.... — Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 12; Vopel, *Goldg.*, n. 465.

307. PRE..... (*viv*)AS IN ☧. — Perret, *Les catac. de Rome*, t. IV., pl. XXXIII, n. 106; Vopel, *Goldg.*, n. 466.

308. ... ANTIOCVS ? — Garrucci, *Vetri*, 2e éd., p. 219; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7017; Vopel, *Goldg.*, n. 467.

309. ... MA PIE ZESE(*s*). — (?) (N'est plus au Musée Kircher). Garrucci, *Vet.*, 2e édit., p. 115; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7052; Vopel, *Goldg.*, n. 468.

310. ... PELA(*g*)I. — (?) *Catalogue de la collection Castellani*, p. 23, n. 218; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7062.

311. *Notice sur le musée Dodwell*, Rome, 1837, p. 44, n. 29; Vopel, *Goldg.*, n. 470.

312. *Notice sur le musée Dodwell*, p. 44, n. 30; Vopel, *Goldg.*, n. 471.

313. ...*du*)LCI(*s anima*), (Brit. Mus.), Vopel, *Goldg.*, n. 472; Dalton, *Catalogue*, p. 130, n. 646.

314. ...*Pet*)RVS... (Brit. Mus.). Vopel, *Goldg.*, n. 473; Dalton, *Catal.*, p. 130, n. 647.

315. (Brit. Mus.), Dalton, *Catal.*, p. 130, n. 648.

316. (Brit. Mus.), Dalton, *Catal.*, p. 130, n. 649.

317. (Brit. Mus.), Dalton, *Catal.*, p. 130, n. 650.

318. (Brit. Mus.), Dalton, *Catal.*, p. 130, n. 651.

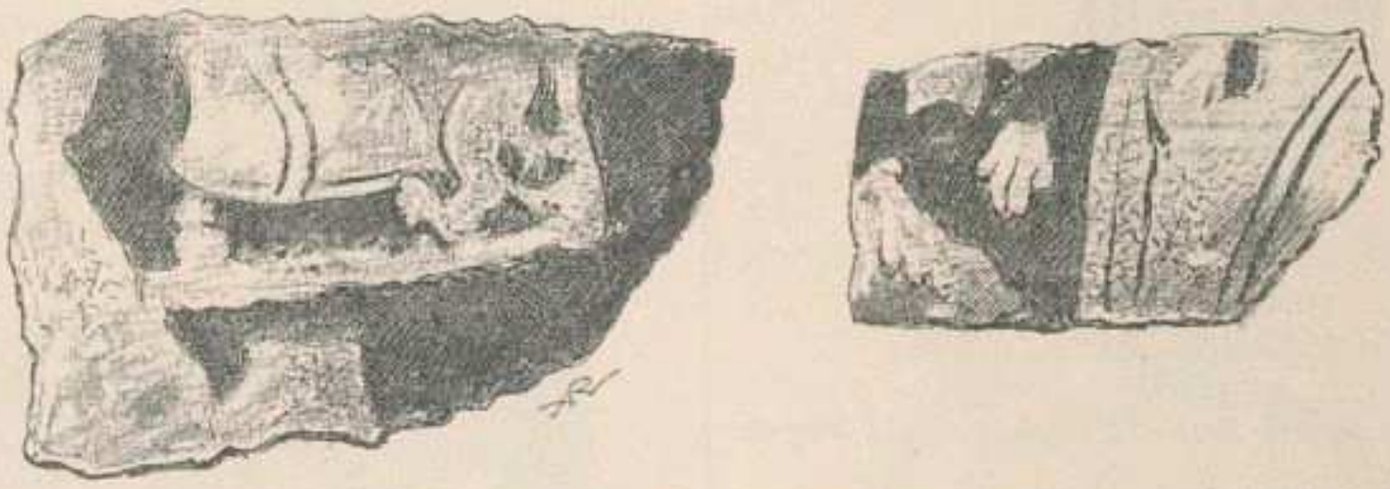

4535-4536. — Fragments de coupe.
D'après Armellini, *Il cimetero di S. Agnese*, pl. IX, n. 4, 5.

319. ...M..., lég ... STI... — (Rome, Mus. lat.), Vient d'Ostie. Vopel, *Goldg.*, n. 474.

320. Fond de coupe avec couronne et légende (buste) dorée. — *Catalogue de la collection Castellani*, p. 23, n. 215; Vopel, *Goldg.*, n. 475.

321. Deux fragments. — *Catal. du musée Fol, à Genève*, 1875, 2e partie, p. 509, n. 3635; Vopel, *Goldg.*, n. 476.

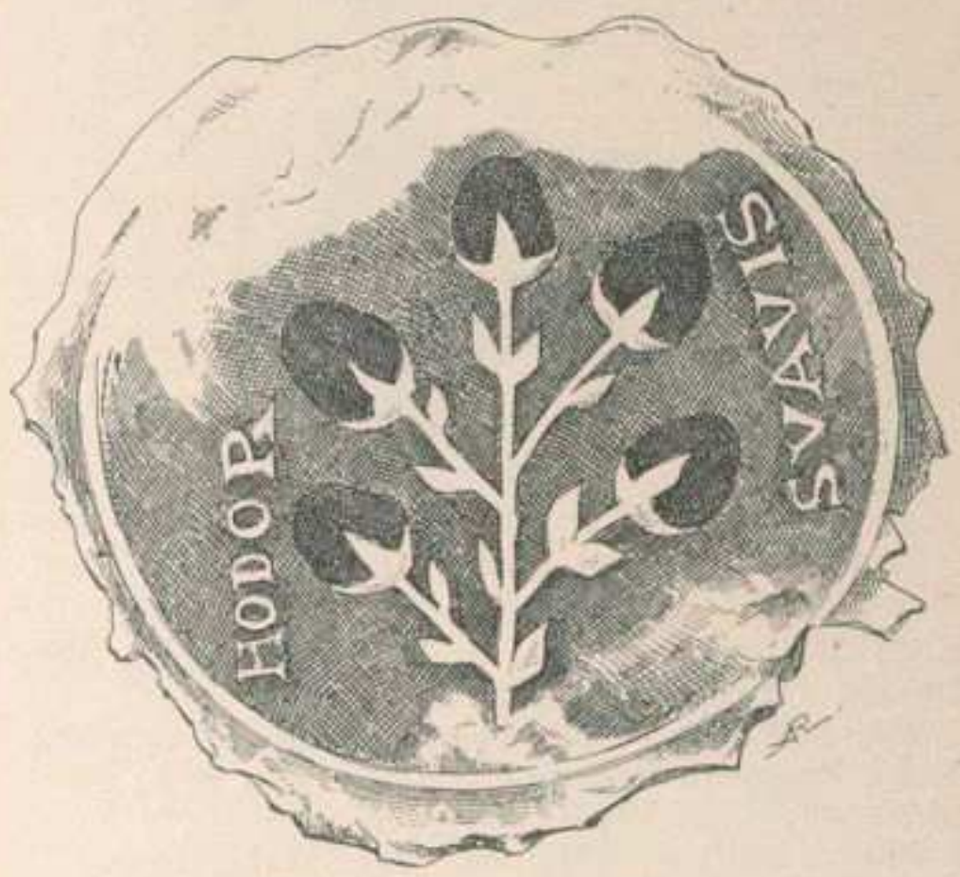

4537. — Fond de coupe.
D'après De Rossi, *Bullettino*, 1882, pl. VII, n. 3.

322. *Sulla calce un frammento di vetro cimiteriale, le cui lettere sono indicernibili.* — Provient du cim. de Saint-Sotère. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, p. 173; Vopel, *Goldg.*, n. 477.

323. Fragments. — De Rossi, *Bullett.*, 1884-1885, p. 133; Vopel, *Goldg.*, n. 478.

324. Fragments. — (Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 479.

325. Amulette en verre blanc doré. — *Catal. du Musée Alaouï*, 1897, 2e fasc., p. 264, n. 50; Vopel, *Goldg.*, n. 480.

326. Deux petites queues torses en verre doré. — *Ibid.*, p. 264, n. 51; Vopel, *Goldg.*, n. 481.

327. Anse pointue en verre blanc doré. — *Ibid.*, p. 264, n. 60; Vopel, *Goldg.*, n. 482.

328. Fragment. — (Musée Kircher). Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 9; *Stor.*, pl. CCIII, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 483.

329. Cornet avec amours et fleurs. — (Petrograd, Ermitage), Disch, *Röm. Glas.*, pl. II, III; Garrucci, *Stor.*, pl. CLXVIII, n. 1-2; Vopel, *Goldg.*, n. 484.

330. Cornet. — (Paris, coll. Zialinska), Vopel, *Goldg.*, n. 485; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, Paris, 1899, pl. XXI, XXII, n. 155.

331. Coupe ornementée. — (Brit. Mus. ?), Vopel, *Goldg.*, n. 486.

332. Coupe ornementée. — (Brit. Mus. ?), Vopel, *Goldg.*, n. 487.

333. Lampe grecque avec les mêmes ornements que les deux numéros ci-dessus. *Catal. du Musée Fol*, pl. XI, n. 1; p. 509, n. 3634; Vopel, *Goldg.*, n. 488.



4538. — Fond de coupe.
D'après Vopel, *Gold.*, p. 80, fig. 8.

334. Tasse : ΠΙЄ ZHCAIC ЄN ΑΓΑΘΟΙC. — (?) Provient du cim. de Thrason. Perret, *Catal. de Rome*, t. IV, pl. XXXI, n. 59; Vopel, *Goldg.*, n. 489.

335. Fiole : PIE ZESES IN DEO. — (Rome, Campo santo tedesco), *Röm. Quartals.*, 1892, t. VI, pl. II, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 490.

336. Fiole avec raies verticales dorées. — (Rome, Mus. lat.), provient d'Ostie. Vopel, *Goldg.*, n. 491.

337. Médaillon. — (Musée de Vérone) *Jarhbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 1878, t. XLIII, p. 100, note 1; Vopel, *Goldg.*, n. 492.

338. Orant et croix monogrammatique. — Perret, *Les catac. de Rome*, t. IV, pl. XXVI, n. 48; Garrucci, *Stor.*, pl. CCCCLXIV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 494.

339. Partie inférieure d'une figure masculine. — *Catal. du musée Fol*, pl. XI, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 495.

340. Vue d'une ville. — (Bonn, Mus. Prov.), trouvé à Cologne, 1857. *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 1883, t. LXXVI, p. 71; 1891, t. XC, p. 13; Vopel, *Goldg.*, n. 496.

4° *Inscriptions.*

341. ΑΡΒΑΚΤΙ ΠΙΕ. — (?) (N'est plus au musée Kircher.) *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 8470 *b*; G. Kaibel, *Inscript. Sicil.*, n. 2410, n. 5; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 1.

342. ΕΥΟΔΙ ΓΛΥΚΥΤΑΤΕ. — (?) Buonarotti, *Vetri*, pl. XXIV, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 3; *Corp. inscr. gr.*, n. 8508; Kaibel, n. 2410; Vopel, *Goldg.*, n. 2.

343. ZHCAIC. — (Brit. Mus.), Vopel, *Goldg.*, p. 80, fig. 8, n. 3; Dalton, *Catalogue*, p. 117, n. 598 (voir fig. 4538).

344. AVSONIORVM. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. De Rossi, *Bullett.*, 1882, pl. VII, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7023; Vopel, *Goldg.*, n. 4 (voir fig. 4539).

345. CЄNA BENANTI ET CLAVDIANI. QVI SE CORONABERIN(*t*) BIBAN(*t*). — (Bibl. Vat.), provient du cim. de Calliste. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7043.

346. EDONI FR(*ater* || *cum*) CARIS COIV || ĠE TVA (*p*)IE ZESES || OMNIBV(*s v*)ENET || (*ian*)IS (*vit*)A. Sur cinq lignes, il reste quatre fragments. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 6; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7044; Vopel, *Goldg.*, n. 6, p. 81, note 1; Dalton, *Catalogue*, p. 117, n. 599.

347. FALERI BIBE. — Provient du cim. de Domitille. *Nuovo bullett.*, 1897, p. 189; Vopel, *Goldg.*, n. 7.

348. Fragment plat de verre incolore de deux couches entre lesquelles le mot (*fa*)VSTVS d'une



4539. — Médaillon à fond bleu.
D'après De Rossi, *Bullettino*, 1882, pl. VII, n. 2.

félicitation et un ornement de fleurs sont incrustés avec de la feuille d'or. L. Muller, *Musée Thorvaldsen*, IIIe partie, sect. I, 1847, p. 205, n. 26; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7061; Vopel, *Goldg.*, n. 8.

349. FLORENTI CAPLATOR. — (Paris, Petit Palais), *Coll. Aug. Dutuit*, 1897, n. 135; Vopel, *Goldg.*, n. 9.

350. HILARE SEMPER GAVDEAS. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 205, n. 30; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 8; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7029; Vopel, *Goldg.*, n. 10.

351. IVNIO SVPE(*r*)STITI VITA. — (Paris, Cab. des méd.). Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 9 *a*; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7030; Vopel, *Goldg.*, n. 11.

352. IVSTINIANVS PERPETVO AVGVSTVS. — (Rome, Campo santo tedesco), fragment. Vopel, *Goldg.*, n. 12.

353. LVCI PIE Z(*e*)SES CVM TV(*is*). — (Bibl. Vat.), fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 5; *Corp. inscr., lat.*, t. XV, n. 7032; Vopel, *Goldg.*, n. 13.

354. MAXIME DVLCIS Z(*eses*). — (Mus. Vat. Greg.), trouvé à Ostie en 1864. De Rossi, *Bullett.*, 1864, p. 40; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7033; Vopel, *Goldg.*, n. 14.

355. MELITI DVLCIS ANIMA. — (Bibl. Vat.), trouvé en 1732 dans la vigne du Collège anglais. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7034; Vopel, *Goldg.*, n. 15.

356. OMOBONE. — (Musée de Lyon). *Collection Tyskiewicz*, pl. VIII, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7035; Vopel, *Goldg.*, n. 16.

357. PANCHARIO VITA. — *Collection H. Hoffmann*, p. 60, n. 257; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7037; Vopel, *Goldg.*, n. 17.

358. POTITA PROPINA. — (Bibl. Vat.), provient du cim. de Calliste. De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. 43-44, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7039; Vopel, *Goldg.*, n. 18; De Rossi, *Bullett.*, 1864, p. 82;

pl. I, n. 4; Leclercq, *Manuel*, t. II, p. 483, fig., 324.

359. ROBORI PV VITA TIBI (= p(erfectissimus) v(ir) — (Bibl. Vat.), provient du cim. de Calliste. De Rossi, *Bullett.*, 1864, pl. n. 6; *Roma sotter.*, t. III, pl. XVII, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7040; Vopel, *Goldg.*, n. 19 (voir fig. 4540).

360. R... PV... EBI. L. — Trouvé au quatrième mille de la voie Appienne, in fondo Lugariorum. *Notizie degli Scavi*, 1889, p. 273; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7064; Vopel, *Goldg.*, n. 20.

361. ... POP L'ANI. — (Berlin, coll. Dressel), trouvé sur la voie de Porto, dans la Vinea Fornari. Fond jaune, *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7063; Vopel, *Goldg.*, n. 21.

362. SANTVS PAVLVS · SANTVS PETRVS. — (Paris. coll. Frœhner), provient de Cologne. Vopel, *Goldg.*, n. 21, p. 93, note 2.

363. (*a*)NNI BONI. — (Brit. Mus.), fragment très épais. Fröhner. *La collection Tyszkiewicz. Choix de monuments antiques*, Munich, 1892. pl. VIII, fig. 2; *Collection Aug. Dutuit*, Paris, 1879, p. 68; *Corp. inscr.*

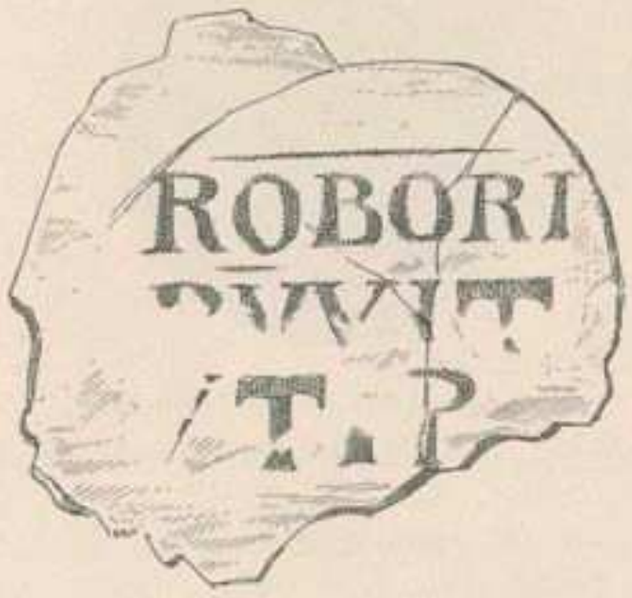

4540. — Fond de coupe.
D'après De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XVII, n. 1.

lat., t. XV, n. 7055; Vopel, *Goldg.*, p. 85, fig. 9, n. 22; Dalton, *Catalogue*, n. 600 (voir fig. 4541).

364. ANNI BONI. — (Paris, Petit Palais, coll. Dutuit), *Collection Dutuit*, n. 133, pl. CXX; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7055; Vopel, *Goldg.*, n. 23.

365. BONIS BENE. — Trouvé à Ostie en 1888. *Notizie degli Scavi*, 1888, p. 740; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7057; Vopel, *Goldg.*, n. 24.

366. AGAS BENE. — Trouvé au cim. de Domitille. *Nuovo bullettino*, 1897, p. 190; Vopel, *Goldg.*, n. 25.

367. BONA VITA. — (Paris, coll. Frœhner), *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 26; Vopel, *Goldg.*, n. 26.

368. VITA TIBI. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 10; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7060; Vopel, *Goldg.*, n. 27.

369. TIBI VITA. — Trouvé aux Aliscamps d'Arles. De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 172.

370. VITA. — (Brit. Mus.), médaillon à fond vert. Vopel, *Goldg.*, n. 28; Dalton, *Catalogue*, p. 117, n. 601, pl. XXXI (voir fig. 4542).

371. (*d*) IE V PIE ZESES. — (Rome, Campo santo tedesco), fragment. Vopel, *Goldg.*, n. 29.

372. DIG(*n*)ITAS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVIII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 30.

5° *Divinités païennes.*

373. Achille et les filles de Lycomèdes. ACILLIS. — (Pesaro, Mus. Olivieri), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7016; Vopel, *Goldg.*, n. 31.

374. Amour. DVLCIS ANIMA, lien au cou, pieds et mains rouge sombre. — Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 7; *Stor.*, pl. CCI, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7053; Vopel, *Goldg.*, n. 32; *Dictionn.*, t. I, col. 1634, fig. 402.

375. Eros et Psyché; lég. : ANIMA DVLCIS FRVAMVR NOS SINE BILE ZESES. — (Bibl. Vat.), une fleur rouge. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7050; Vopel, *Goldg.*, n. 33., *Dictionn.*, t. I, col. 1473, fig. 333.

376. Cérès. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 216,

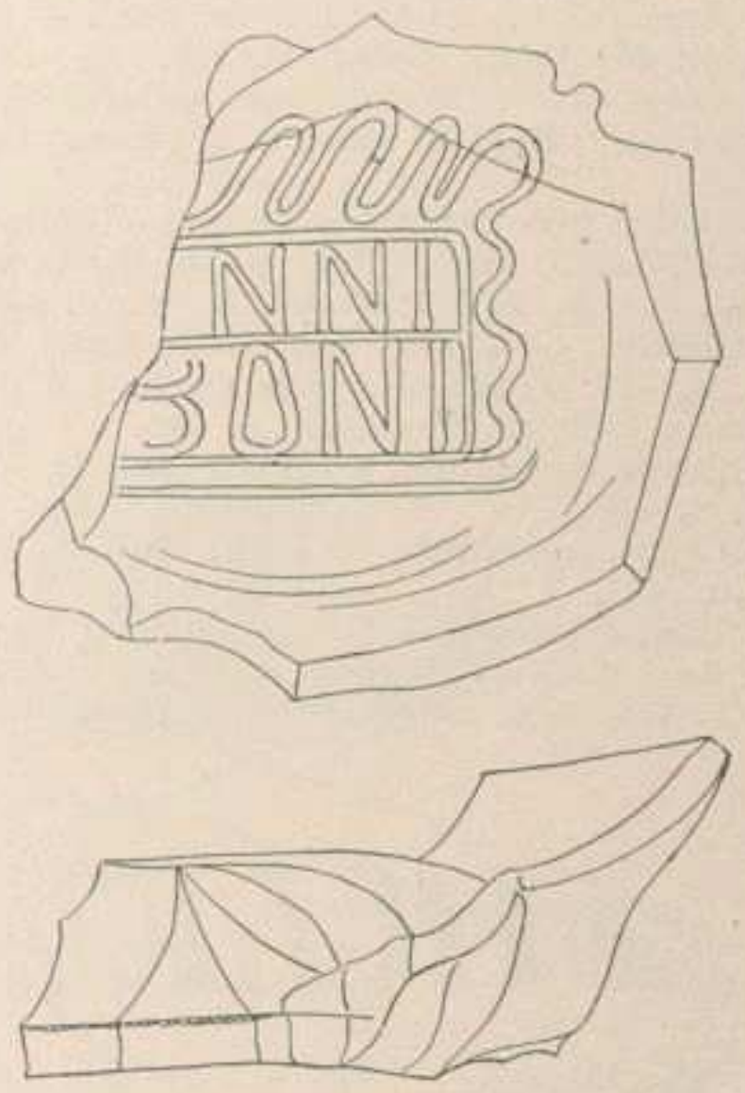

4541. — Fragment de coupe.
D'après Vopel, *Goldg.*, p. 85, fig. 9.

n. 3; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 34; *Dictionn.*, t. I, col. 3021, fig. 1052.

377. Athénè et Hercule; lég. : TICI(*b*)A BEAS HERCVLE(*m*) ATENEN TI(*b*)I PROPITE (= *propitios*) — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 8; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7042; Vopel, *Goldg.*, n. 35.

378. Buste d'Athéné. — (Vienne, coll., Th. Graf.), Vopel, *Goldg.*, p. 77, fig. 6, n. 36.

379. Aurore? — (?) (N'est plus au musée Kircher.) Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 37.



4542. — Médaillon, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXXI, n. 601



4543. — Médaillon, d'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXXI, n. 602.

380. Génie ailé : GAD ANIMA DVLCIS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI, n. 6; *Stor.*, pl. CCI, n. 6; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7027; Vopel, *Goldg.*, n. 38.

381. Génie des combats de coqs. PIE ZESES. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 216, n. 2; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 11; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7054; Vopel, *Goldg.*, n. 39; *Dictionn.*, t. III, col. 2896, fig. 3290.

382. Génie au cerceau ou au bouclier. — (Brit. Mus.), Vient de Crète, fonds rouge sombre. Vopel, *Goldg.*, n. 40; Dalton, *The gilded glasses of the Catacombs*, dans *The archaeological Journal*, 1901, t. LVIII, pl. IV; *Dictionn.*, t. I, col. 1635, fig. 403.

383. Deux génies ailés acclamant. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 41; *Dictionn.*, t. I, col. 1633, fig. 401.

384. Les trois Grâces : CELASIA, LECORI COMASIA PIETE ZESETE MVLTIS ANNIS VIVATIS. — (?). Fabretti, *Inscript. domest.*, p. 539; Garrucci, *Vet.*, pl. XLII, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7028 (Dressel maintient l'authenticité du monument); Vopel, *Goldg.*, n. 42.

385. Hercules : ZHCATO. — (Bibl. Vat.), fragm. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 5; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 8474; Kaibel, *Inscript. Siciliæ*, n. 2410[13]; Vopel, *Goldg.*, n. 43.

386. Hercules vainqueur d'un cerf. — (Rome, coll. Capobianco), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 44.

387. Héros combattant une bête féroce. — (Brit. Mus.), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXV, n.. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 45; Dalton, *Catal.*, p. 117, n. 602, pl. XXXI, (voir fig. 4543).

388. Héros combattant une bête féroce. —(Berlin), médaillon à fond bleu. Vopel, *Gold.* n. 46.

389. Trois déesses, Moneta, NVGAS VIVAS. — (Bibl. Vat.), *clavi* rouges. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIII, n. 4, *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7059; Vopel, *Goldg.*, n. 47.

390 Sérapis ? — (Bibl. Vat.), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 48.

391. Vénus servie par deux Amours : (*Par*)TENOPE CVM FAVSTINA FILIA ZESES. — (Bibl. Vat.), couronne d'argent. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI, n.3; *Corp. inscr. lat.*,t. XV, n. 7038; Vopel, *Goldg.*, n. 49.

392. Enlèvement de Proserpine ou combat d'amazones. — (Bibl. Vat.), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 50.

393. Combat. — (Rome?), fragment. Trouvé dans les environs de Rome. Garrucci, *Stor.*, pl. CLXX, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 51.

6° *Sujets de genre profane.*

394. Deux boxeurs : ASELLVS ZENVARVS C... — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 7; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7018 *b*; Vopel, *Goldg.*, n. 53; *Dictionn.*, t. I, col. 3109, fig. 1110.

395. Deux boxeurs : ASELLVS ZENVARVS COSTANTIVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 8; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7018*a*; Vopel, *Goldg.*, n. 53; *Dictionn.*, t. I, col. 3109, fig. 1111.

396. Fragment d'une scène de pugilat : ... E VINC(*e...*) — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 54; *Dictionn.*, t. I, col. 3110, fig. 1112.

397. Changeurs : BIS·ANDRES · CO... SACVLV — (?) Trouvé en 1718 au cim. de Calliste ou de Prétextat. Boldetti, *Osservazioni*, p. 212, n. 2; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIII, n. 1; *Stor.*, pl. CCII, n. 1; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XIX, n. 51; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7021; Vopel, *Goldg.*, n. 55; *Dictionn.*, t. II, col. 202, fig. 1256.

398. Gladiateur (rétiaire) : STRATÔNICAE BENE, VICISTI VADE IN AVRELIA · PIE ZESES. — (Brit. Mus.). *Catalogue de la collection Alessandro Castellani*, Rome, 1884, n. 428, p. 62 et fig., Lanciani, *Bullettino della commissione archeologica comunale*, 1884, p. 55; W. Frœhner, *La collection Tyszkiewicz*, pl. VIII, fig. 3; Dalton, dans *The archeological Journal*, 1901, t. LVIII, pl. II, p. 234; Vopel, *Goldg.*, n. 56; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7041; Dalton, *Catal.*, p. 118, n. 603; pl. XXVIII.

399. Allaitement maternel : COCA VIVAS PARENTIBVS TVIS. — (Pesaro, Mus. Olivieri.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXII, n. 1; *Stor.*, pl. CC, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7024; *Dictionn.*, t. II, col. 1018, fig. 1583.

400. Scène champêtre : (*B*)IB(*e*) ET PROPI(*na...*) LIS. — (Bibl. Vat.), fonds vert clair. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 1; *Stor.*, pl. CCIII, n. 6; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7049; Vopel, *Goldg.*, n. 59.

401. Idylle champêtre. KONIΛIA KAIΛECTINA ΠIE ZHCEC. — (Rome?) E. Le Blant, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1887, p. 212; Vopel, *Goldg.*, n. 60.

402. Scène d'offrande : ANIMA DVLCIS PIE Z(*eses*). — (Bibl. Vat.), colorié en rouge, bleu, vert. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI; *Stor.*, pl. CCI, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7051; Vopel, *Goldg.*, 61.

403. Scène de chasse. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 2; *Stor.*, pl. CCIII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 62.

404. Marchand d'habits : ZESES. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 205, n. 28; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 63.

405. Comédiens : INVICTA ROM(*a*) ILIOROR (*um*) ILIA CAPITOLIA. — (Bibl. Vat.), manteau rouge sombre. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7015; Vopel, *Goldg.*, n. 64.

406. Comédiens? en dieu marin, nymphe, et génies... ALE...VI.. (vivas, valeas, vincas?) — (?) Buonarotti, *Vet.*, p. XXXI; Garrucci, *Vet.*, pl. XI, n. 1; *Stor.*, pl. CCIII, n. 1; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7046; Vopel, *Goldg.*, n. 65.

407. Le même :... RIS, VIVAS · VALEAS VINCAS. — Trouvé en 1698 au cim. de Sainte-Agnès. Buonarotti, *Vetri*, p. XXX; Garrucci, *Vet.*, pl. XL, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7045; Vopel, *Goldg.*, n. 66.

408. Dompteur. — (Musée de Bologne), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 67.

409. CALIT... TALVS. — (Paris. coll. Zialinska), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 2; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XIX, n. 150; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7020; Vopel, *Goldg.*, n. 68.

410. NICEFORVS · AEROPETES LAENI NICA · BOTROCALES·ENACCIATVS. — (?) Fabretti, *Inscript. domest.*, p. 537; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 4; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7031; Vopel, *Goldg.*, n. 69.

411. Le même. — (Wurzbourg, Univ.), fragment. Urlichs, *Verzeichniss d. Ant. Samml. d. Univ.*, 2e partie, p. 41, n. 72; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 70.

412. Cabaretier : AVIANON VIVAS. — (?). Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 27; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIII, n. 2; *Stor.*, pl. CCII, n. 2; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7022; Vopel, *Goldg.*, n. 71; *Dictionn.*, t. II, col. 1528, fig. 1814.

7° *Portraits masculins.*

413. (*Am*)ACHI DVLCIS VIVAS C(*um caris tuis*). — (Brit. Mus.), Buonarotti, *Vetri*, pl. XIX, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIII, n. 4; *Stor.*, pl. CC, n. 4; Smith and Cheetham, *Diction. of christ. antiq.*, t. II, p. 1568; Vopel, *Goldg.*, n. 72; Dalton, *Catal.*, p. 118, n. 604.

414. ANATOLI GAVDEAS. — (Paris), Frœhner, *Collection Tyszkiewicz*, pl. VIII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 73.

415. A SAECVLARE BENEDICTE PIE Z(*eses*) — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 10; *Stor.*, pl. CXCV., n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 74; *Dictionn.*, t. II, col. 742, fig. 1481.

416. DEDALI · ISPES TVA... PIE · ZESES, portrait d'un armateur dans son chantier. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIII, n. 3; *Stor.*, pl. CCII, n. 3; *Corp. inscr. lat.*, t. XV, n. 7025; Vopel, *Goldg.*, n. 75; *Dictionn.*, t. I, col. 2917, fig. 984.

417. EVSEBI ANIMA DVLCIS. — (Bibl. Vat.), trouvé en 1878 au cim. de Calliste, fond bleu. M. Ar-

mellini, *Gli Studi in Italia*, 1878, p. 178; Vopel, *Goldg.*, n. 76.

418. EVΓ... TA VIVE VIVAS PIE ZESES. portrait d'un écrivain. — (Brit. Mus.), Vopel, *Goldg.*, p. 44, fig. 1, n. 77; Dalton, *Catal.*, p. 118, n. 605, pl. XXVIII (voir fig. 4544).

419. LIBER NICA; portrait d'un chrétien au sujet duquel diverses hypothèses sont soutenables. — Boldetti, *Osservazioni*, p. 60; Garrucci, *Vet.*, pl. XLI, n. 4; *Stor.*, pl. CLXXXVIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 78; *Dictionn.*, t. I, col, 427, fig. 73.

420. PELORI · PIE ZEZE... S — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 7; *Stor.*, pl. CXCV., n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 79.

421. SABINE VIVAS. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. XXXIX, n. 5; *Stor.*, pl. CCII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 80.

422. SERBVLE · PI(*e zeses hil*) ARES · OMNES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 1; *Stor.*, pl. CXCV, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 81.

423. ... (*g*) AI (?) (*viva*(*s*). — (Paris, Bibl. nat.,



4544. — Fond de coupe.
D'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXVIII, n. 605.

Cab. des méd.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVIII, n. 7; *Stor.*, pl. CXCVII, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 82.

424. SEMPER IM PACE GAVDE. — (Au cim. de Sainte-Agnès), De Rossi, *Bullett.*, 1874, pl. X; Garrucci, *Stor.*, pl. CCII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 83 (voir fig. 4545).

425. CVM TVIS PIE ZESES. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 3, *Stor.*, pl. CXCV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, p. 84.

426. ZESES. — (Musée Kircher?), trouvé en 1715 au cim. de Calliste. Garrucci, *Vet.*, pl. I, 1; *Stor.*, pl. CLXXI, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 85.

429. (*Vi*)VAS MVLTIS ANNIS ME · ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVI, n. 5; *Corp. inser. lat.*, t. XV, n. 7048; Vopel, *Goldg.*, n. 86; *Dictionn.*, t. I, col. 3022, fig. 1053.

430. Médaillon à fond bleu et fragment. — (Munich, Nat. Mus.), *Katal. d. bayer. Nat. Mus.*; 1892, t. IV, p. 159, n. 1200*b*; Vopel, *Goldg.*, p. 87.

431. Anonyme. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 9; *Stor.*, pl. CXCV. n. 9; Vopel, *Goldg.*, n. 88.

432. Anonyme. — (Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 89.

433. Anonyme. —(Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XVII. n. 3; *Stor.*, pl. CLXXXVI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 90.

434. Anonyme. — (Brit. Mus.), médaillon à fond rouge foncé. Garrucci, *Vet.*, pl. XX, n. 5; *Stor.*, pl. CLXXXIX, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 91; Dalton, *Catal.*, p. 119, n. 606, pl. XXXI (voir fig. 4546).

435. Anonyme. — (Bibl. Vat.). Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 5; *Stor.*, pl. CXCV, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 92.

436. Anonyme. — (Munich. Nat. Mus.), *Katal. d. bayer. Nat. Mus.*, 1892, t. IV, p. 159, n. 1200*c*; Vopel, *Goldg.*, n. 93.

437. Anonyme. — (Paris, Louvre), fond bleu, fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 94.

438. Due ritratti di faccia... sopra due simili ma piccoli pezzi; l'uno ne mostra i caratteri TOX e fon-



4545. — Fond de coupe.
D'après De Rossi, *Bullettino*, 1874, pl. X.

do turchino. — *Notice sur le musée Dodwell*, Rome, 1837, p. 44, n. 27; Vopel, *Goldg.*, n. 95.

439. Anonyme. —(Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 95*a*.

8e *Portraits féminins.*

440. SALVTI PIE ZESES CVM DONATA. — (Bibl. Vat.), couleur bleue autour de la figure. Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 8; *Stor.*, pl. CXCV, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 96.

441. QVARTINA D (*ulcis vita*). — (Mus. dell'inst. med. de Bologne), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 2; *Stor.*, pl. CXCV, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 97.

442. ... EIIANE · VIV(*as*) — (Bibl. Vat.), Gar-



4546. — Médaillon de verre.
D'après A. Dalton, *Catalogue*, pl. XXXI, n. 606.

rucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 6; *Stor.*, pl. CXCV, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 98.

443. ZHCAIC ANIMA BONA. — Fragm. *Collection A. Dutuit*, 1879, p. 68, n. 138; Vopel, *Goldg.*, n. 99.

444. BI(*b*)AS PA(*re*)N(*t*)IB(*us t*)VIS V(*ir*)O TVO. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Stor.*, pl. CC, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 100; Dalton, *Catal.*, p. 119, n. 607.

445. ....SES.... — (?) (Rome, coll. Capobianca), Garrucci; *Vet.*, pl. XXXII, n. 7; *Stor.*, pl. CC, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 101.

446. Anonyme. — (Cracovie, musée Czartoriski), médaillon à fond bleu. Vopel, *Goldg.*, p. 44, fig. 2, n. 102.

9° *Portraits d'époux et de familles.*

447. AMADA· HABAS·MARA·GERMANVS·VIVAS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxx, n. 2; *Stor.*, pl. cxcix, n. 2; Vopel, *Goldg*, n. 103.

448. BALERI · BALENTINA · PERGAMIA · ZESES. — (Petrograd, mus. de l'Ermitage), De Rossi, *Bullett.*, 1880, pl. v, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 104 (voir fig. 4547).

449. BVLCVLVS OMOBONE BENEROSA PIE ZESES. — (?) (N'est plus au musée Kircher), Garrucci, *Vet.*, pl. xxxii, n. 2; *Stor.*, pl. cc, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 105.

450. CARITOSA VENANTI VIVATIS IN DEO. — (Paris, coll. Zialinska). Garrucci, *Vet.*, pl. xxx, n. 1; *Stor.*, pl. cxcix, n. 1; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. xx, n. 154; Vopel, *Goldg.*, n. 106.

451. RVFINE RESPECTA VIVATIS IN DEO· ZESES. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxx, n. 6; *Stor.*, pl. cxcix., n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 107; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. xx, n. 153.

452. FESTA·FITDELIS. — (Florence, Mus. Archéol.), Garrucci., *Vet.*, pl. xix, n. 7; *Stor.*, pl. clxxxviii, n.7; Vopel, *Goldg.*, n. 108.



4547. — Fond de coupe.
D'après de Rossi, *Bullettino*, 1880, pl. v, n. 1.

453. IBA BI(*ba*)S (*c*)VM PRAEIECTA. — (Paris, Cab. des méd.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxviii, n. 3; *Stor.*, pl. cxcvii, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 109.

454. IVCVNDE CVRACE ZESES. — (Paris, Cab. des méd.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxix, n. 1; *Stor.*, pl. cxcviii, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 110.

455. MARTVRA·EPECTETE·VIVATIS — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxvi, n. 12; *Stor.*, pl. cxcv, n. 12; Vopel, *Goldg.*, n. 111.

456. MAXIMA·VIVAS·CVM DEXTRO. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxviii, n. 5; *Stor.*, pl. cxcvii, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 112.

457. ORFITVS ET COSTANTIA IN NOMINE HERCVLIS ACERENTINO FELICES BIBATIS. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxxv, n. 1; Passeri, *Lucernæ fictiles*, t. iii, pl. xcii; Parker, *The archæology of Rome*, part. xii, *The catacombs*, pl. viii, Oxford, 1877; Deville, *Histoire de l'art de la verrerie*, Paris, 1873, pl. xlviii; O. Dalton, dans *The archeological journal*, 1901, t. lviii, p. 225 sq., pl. i; O. Pelka, *Altchristlische Ehedenkmäler*, p. 304; *Corp. inscr. lat.*, t. xv, n.7036; Vopel, *Goldg.*, n. 113, p 230, fig. 1; Dalton, *Catalogue*, p. 119, n. 608, pl. xxix. Un mot de cette légende a soulevé beaucoup de discussion. Est-ce *Acerentino* pour *Echeruntini*, allusion à la descente et aux travaux d'Hercule aux enfers, ou bien, plus simplement, un souhait relatif au vin de Cerinto en Béotie, de Ceretano en Italie, de Acerenza en Apulie, ou de Ferentino? Cf. C. Cavedoni, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi di vetro*, dans *Bullettino dell' Istituto di corrispondenza archeologica*,



4548. — Fond de coupe.
D'après A. Dalton, *Catalogue*, pl. xxix, n. 608.

1859, p. 62; San Clementi, *Numismata selecta*, Rome, 1809, t. iii, p. 202 (voir fig. 4548).

458. PALINE GAZOSA PIE (*ze*)SES. — Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxvii, n. 2; *Stor.*, pl. cxcvi, n. 2; Vogel, *Goldg.*, n. 114.

459. PELETE VIVAS PARENTIBVS TVIS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxx, n. 5; *Stor.*, pl. cxcix, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 115.

460. POMPEIANE TEODORA VIBATIS. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. xxix, n. 4; *Stor.*, pl. cxcviii,



4549. — Fond de coupe.
D'après Dalton, *Catalogue*, pl. xxix, n. 609.

n. 4; San Clementi, *Numismata selecta*, t. iii, p. 192; F. X. Kraus, *Geschichte*, t. i, p. 167; O. Pelka, *Altchristliche Ehedenkmäler*, p. 155; Vopel, *Goldg.*, n. 116; Dalton, *Catal.*, p. 120, n. 609, pl. xxix (voir fig. 4549).

461. ROGATE IVLIA LETANIA — (Mus. d'Avignon), Garrucci, *Vet.*, pl. xxxi, n. 2; *Stor.*, pl. cci, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 117.

462. DI(*gnitas amic*)ORVM ROMANE PIE ZESES CVM TVA... NE. — (?) Trouvé le 27 avril, 1723, au cim. de Calliste. Bianchini, *Comment. ad Anast. bibl.*, t. ii, p. 247; Garrucci, *Vet.*, pl. xxviii,

n. 4; *Stor.*, pl. CXCVII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 118.

463. SEBERE COSMAS LEA ZESES. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIX, n. 5; *Stor.*, pl. CXCVIII, n. 3; San Clementi, *Numismata selecta*, t. III, pl. XLIV, fig. 4; d'Agincourt, *Peintures*, t. XII, n. 26; O. Pelka, *op. cit.*, p. 154; Vopel, *Goldg.*, 119; Dalton, *Catalogue*, p. 120, n. 610, pl. XXVIII; *Dictionn.*, t. III, col. 1527, fig. 2880.

464. SIRTCA LVCIFER VIVAS CVM TVIS FELICITER ZESES. — (?) (Pas à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIX, n. 3; *Stor.*, pl. CXCVIII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 120.

465. TERENTIA FAVSTINA VIVATIS IN ☧. — (?) Th. de Murr, *Memorabilia bibl. public. Norimb.*, 1788, pars II, pl. XIV; Vopel, *Goldg.*, n. 121.

466. VINCENTI VIVAS CVM S... IA. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVIII, n. 1; *Stor.*, pl.CXCVII, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 122.

467. VRSI(*ane*) AEG(*le*) MAXI(*me*) PIE(*zes*)E(*te*). — (Paris, Petit Palais), De Rossi, *Bullett.*, 1884-



4550. — Fond de coupe.
D'après Dalton, *Catalogue*, pl. XXVIII, n. 613.

1885, pl. III, n. 1, p. 53; *Collect. A. Dutuit*, pl. 119, n. 131; Vopel, *Goldg.*, n. 123; X. Barbier, *Fonds de coupe*, dans *Revue de l'art chrétien* 1886, p. 223.

468. ...(*coi*)VGE TVA ET FORTVNIO FILIO TVO. — (Brit., Mus.), sept fragments. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXI, n. 3; *Stor.*, pl. CCI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 124; Dalton, *Catal.*, p. 121, n. 611.

469. ... NE TZVCINVS BIBITE. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVIII, n. 6; *Stor.*, pl. CXCVII, n. 6; San Clementi, *op. cit.*, t. III, pl. XLIII, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 125; Dalton, *Catal.*, p. 121, n. 612, pl. XXVIII; *Dictionn.*, t. I, col. 1632, fig. 399.

470. PIE ZESES. — (?) (Catane, coll. Recupero), Garrucci, *Vet.*, pl. I, n. 2; *Stor.*, pl. CLXXI, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 126.

471. PIE ZESVS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVII, n. 4; *Stor.*, pl. CXCVI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 127.

472. PIE ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVII, n. 5; *Stor.*, pl. CXCVI, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 128.

473. PIE ZESES. — (?) (N'est plus à la Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVII, n. 7; *Stor.*, pl. CXCVI, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 129.

474. PIE ZESES. — (Bibl. Vat.), Vopel, *Goldg.*, n. 130.

475. PIE ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVIII, n. 2; *Stor.*, pl. CXCVII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 131.

476. PIE ZESES. — (Vienne, Hof museum), Garrucci, *Vet.*, 2e édit., p. 158; Vopel, *Goldg.*, n. 132.

477. PIE ZESIS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXX, n. 3; *Stor.*, pl. CXCIX, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 133.

478. PIE ZESES. — (Florence, mus. arch.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXX, n. 4; *Stor.*, pl. CXCIX, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 134.

479. PIE (*zeses*). — (?) Buonarotti, *Vetri.*, pl. XXIII, n. 1; Garrucci, *Vet.*, pl. XXXI, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 135.

480. (*d*) VLCIS ANIMA VIVAS. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXIX, n. 2; *Stor.*, pl. CXCVIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 136.

481. DVLCIS ANIMA VIVAS. — (Brit. Mus.), Vopel, *Goldg.*, p. 47, fig. 3, n. 137; Dalton, *Catalogue*, p. 121, n. 613, pl. XXVIII (voir fig. 4550).

482. VIVATIS IN DEO. — (?) (N'est plus au Musée Kircher), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVI, n. 11; *Stor.*, pl. CXCV, n. 11; Vopel, *Goldg.*, n. 138.

483. DIGNTIAS AMIC(*orum*) — (?) (Rome, Col. Capobianco), Garrucci, *Vet.*, pl. XXV, n. 3; *Stor.*, pl. CXCIV, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 139.

484. ... *cum om*)N(*i*)BVS VESTRIS P·Z. — (Bibl. Vat.), fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXII, n. 3; *Stor.*, pl. CC, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 140.

485. .... E ON... — Armellini, *Il cimetero di S. Agnese*, 1880, pl. IX., n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 141 (voir fig. 4551).



4551. — Fragment de coupe.
D'après Armellini, *I Cimetero de S. Aguese*, pl. IX, n. 2.

486. Anépigraphe. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVII, n. 1; *Stor.*, pl. CXCVI, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 142.

487. Anépigraphe. — (?) Boldetti, *Osservazioni*, p. 202, n. 26; Garrucci, *Vet.*, pl. XXVII, n. 3; *Stor.*, pl. CXCVI, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 143.

488. Anépigraphe. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXVII, n. 6; *Stor.*, pl. CXCVI, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 144.

489. Anépigraphe. — (Brit. Mus.), Garrucci, *Vet.*, pl. XXXII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 145.

490. Anépigraphe. — (Bibl. Vat. manque), fragment. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXII, n. 6; *Stor.*, pl. CC, n. 6; Vopel, *Goldg.*, n. 146.

491. Anépigraphe. — (Rome, Campo santo tedesco), fragment. *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, pl. III, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 147.

492. Deux époux PIE ZESES. — *Catalogue de la vente du baron Jérôme Pichon*, Paris, 1897, n. 217; Vopel, *Goldg.*, p. 115.

10° *Animaux.*

493. Ane. ASINVS. — (Bibl. Vat.), trouvé en 1688 au cim. de Pontien. Buonarotti, *Vetri.*, p. 71;

Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 10; Vopel, *Goldg.*, n. 148., *Dictionn.*, t. I, col. 2060, fig. 601.

494. Tête de bélier. — (Musée arch. Florence), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 5. Vopel, *Goldg.*, n. 149.

495. Tête de léopard. — (?) (Rome, coll. Capobianco), médaillon. Garrucci, *Stor.*, pl. CCIII, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 150.

496. Tête de lion. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond vert. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 9; *Stor.*, pl. CCIII, n.3; Vopel, *Goldg.*, n. 154.

497. Lion. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 6; *Stor.*, pl. CCIII, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 151.

498. Lion. — (?) (Rome, coll. Depoletti), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 3; Vopel, *Goldg.*, n. 152.

499. Lion tournant la tête. — (?) Médaillon. *Catalogue de la collection Castellani*, p. 23 n. 214; Vopel, *Goldg.*, n. 153.

500. Tête de panthère. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 8; *Stor.*, pl. CCIII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 155.

501. Bouc. — (Bibl. Vat.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 4; Vopel, *Goldg.*, n. 156.

502. Colombe. — (Cologne, cab. Merkens), *Jahrbücher des Vereins von Altert. f. im Rheinlande*, 1886, t. LXXXI, pl. II, n. 37; Vopel, *Goldg.*, n. 187.

Colombe. — (Bibl. Vat.), médaillon. Garrucci, *Vet.*, pl. XXXVII, n. 7; Vopel, *Goldg.*, n. 158.

503. Colombe tenant un rameau d'olivier. — Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XXII, n. 158; Vopel, *Goldg.*, n. 116.

11° *Judaïsme.*

504. Vue du temple de Jérusalem. OIKOC IPH (νη)C ΛΑΒΕ ЄΥΛΟΓΙΑ(ν μετὰ των)CΩ(ν π)ΑΝΤΩΝ. — (Bibl. Vat.), Provient de la cat. de Pierre-et-Marcellin. De Rossi, *Bullett.*, 1882, pl. VII. n. 1; *Archives de l'Orient latin*, 1883, t. II, fasc. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 159; Leclercq, *Manuel*, t. I, p. 349, fig. 108.

505. Même vue mais réduite. — (?) Provient du cim. de Saint-Hermès. *Römische Quartals.*, 1894, t. VIII, p. 142; Vopel, *Goldg.*, n. 160.

506. Instruments de culte hébraïque. ANASTASI PIE ZESES. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 1; *Stor.*, pl. 490, n. 1; Vopel, *Goldg.*, n. 161.

507. Même : PIE ZESES ELARES. — (Paris, coll. Zialinska), Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 2; *Stor.*, pl. 490, n. 2; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XVIII, n. 148; Vopel, *Goldg.*, n. 162.

508. Même :... CI BIBAS CVM EVLOGIA CONP (*ari*). — Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 3; *Stor.*, pl. 490, n. 2; Vopel, *Goldg.*, n. 163.

509. Même :... LV · PIE · ZESES. — (Brit. Mus), Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 4; *Stor.*, pl. 490, n. 4; Vopel, *Goldgläser*, n. 164; Dalton, *Catal.*, p. 121, n. 615, pl. XXVIII.

510. Même. — (?) Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 6; *Stor.*, pl. 490, n. 6; Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or*, pl. XVIII, n. 149; Vopel, *Goldg.*, n. 165.

511. Chandelier et les lions. — (Wurzbourg, Univ.), médaillon à fond bleu. Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 8; *Stor.*, pl. CCCCXC, n. 8; Vopel, *Goldg.*, n. 166.

512. Corne. — (Bibl. Vat.), Garrucci, *Vet.*, pl. V, n. 5; *Stor.*, pl. CCCCXC, n. 5; Vopel, *Goldg.*, n. 167.

V. BIBLIOGRAPHIE. — A. Bosio. *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 508 : *Furono in alcune sepolture trovati murati dalla parte di fuori, alcuni vetri con figure dentro messo à oro, delle quali n'habbiamo vedute due grandi e tre piccioli.* — Fil. Buonarrotti, *Osservazioni sopra alcuni frammenti di vasi antichi di vetro ornati di figure trovati nei cimiteri di Roma*, in-4°, Firenze, 1716; c'est la première publication de fonds de coupes. — Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri de' santi martiri ed antichi cristiani di Roma*, in-fol., Roma, 1720, publie de nouveau quatorze verres donnés par Buonarrotti, p. 14, 60, 191, 192, 194, 197, 200, 202, 205, 208, 212, 216, 334, 514. — Fr Bianchini, *Præfatio ad Anastasium bibliothecarium*, in-fol., Romæ, 1718-1735, donne un verre nouveau. — G. Bottari, *Sculture e pitture sagre estratte dei cimiteri di Roma*, in-fol., Roma, 1737, en donne un autre, mais faux. — Vettori, *Dissertatio glyptographica, sive gemmæ duæ vetustissimæ emblematibus et greco artificis nomine insignitæ*, in-4°, Romæ, 1739; *De sacris septem dormientibus*, in-4°, Romæ, 1741; *De vetustate et forma monogrammatis de nominis Jesu*, in-4°, Romæ, 1747; *Dissertatio philologica qua nonnulla monimenta sacræ vetustatis ex museo Victorio deprompta vulgantur, expenduntur, illustrantur*, in-4°, Romæ, 1751, a publié dans ces différents travaux, sept verres inédits. — Ficoroni, *La bulla d'oro de fanciulli nobili romani e quella de libertini*, in-4°, Roma, 1752; un verre, faux. — Arigoni, *Numismata quædam cujuscumque formæ et metalli*, in-4°, Tarvisii, 1754; un verre, faux. — A. Zaccaria, *Excursus litterarius per Italiam ab anno 1742 ad annum 1752*, in-4°, Venetiis, 1754; un verre, faux. — Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ad ornamento delle chiese*, in-4°, Romae, 1744; un verre inédit, mais authentique. — J.-B. Passeri, *Lucernæ fictiles musei Passerii*, in-4°, Pisauri, 1739-1751; *Thesaurus gemmarum astriferarum*, in-4°, Florentiæ, 1750; *Thesaurus veterum diptychorum*, in-fol., Florentiæ, 1759; trois verres inédits. — Galeotti, *Gemmæ antiquæ litteratæ Francisci Ficoroni*, in-4°, Roma, 1758; un verre inédit. — G. F. d'Orville, *Sicula*, Amstelodami, 1764; publie dix verres trouvés par lui, dit-il, aux environs de Terra-Nuova : neuf d'entre eux sont faux. — Olivieri, *Di alcune antichità cristiane conservate in Pesaro nel museo Oliverio*, in-4°, Pesaro, 1781; *Di alcune altre antichità cristiane conservate in Pesaro in museo Oliverio*, in-4°, Pesaro, 1784; publie onze verres nouveaux, tous d'un grand intérêt. — San Clementi, *Musei San Clementiani numismata selecta imperatorum graeca ægyptiaca et coloniarum illustrata cum figuris*, in-4°, Romæ, 1809, part. II, p. 193-208 : *De quibusdam cemeterialibus vitris anecdotis*, p. 192, pl. XLI, XLII. — Séroux d'Agincourt, *Histoire de l'art*, in-fol., Paris, 1823; publie trois verres modernes et quatre anciennement connus. — L. Perret, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1851, t. IV (1855), pl. XXI, n. XXXIII; 115 numéros, peu exact. — R. Garrucci, *Vetri ornati di figure in oro trovati nei cimiteri dei cristiani primitivi di Roma*, in-fol., Roma, 1858; texte réimprimé avec additions et corrections, mais dans les planches, in-4°, Roma, 1864; les 42 planches avaient été dessinées par le P. Arthur Martin; elles ont pris place dans la *Storia dell'arte cristiana*, 1873, t. III. — J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1864, p. 81, 89. — E. aus'm Weerth, *Römische Glasgefässe aus der Sammlung der Herrn Karl Disch in Köln*, dans *Jahrbücher des Vereins von Altertumsfreunden im Rheinlande*, 1864, t. XXXVI. p. 119. — H. Düntzer, *Aus der Antikensammlung des Herrn Ed. Herstadt in Köln*, dans même revue, 1867, t. XLII, p. 168. — J.-B. De Rossi, *Bullettino di archeol. crist.*, 1868, p. 1; 1874, p. 126. — W. Fol, *Catalogue du musée Fol*, in-12, Genève, 1875, t. II, n. 2645-2650. — J.-B. De Rossi, *Roma sotterranea cristiana*, in-fol., Roma, 1877, t. III. n. 602. — Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, in-8°, Paris, 1877, p. 327 sq., 349 sq. — M. Armellini, *Gli studi in Italia*, in-8°, Roma, 1878, p. 178. — E. aus'm Weerth, *Altchristliche Goldgläser vom Rheinlande*, dans *Jahrbücher des Vereins...*, 1878, t. LXIII, p. 99-114. — F. X. Kraus,

Roma sotterranea, 1879, p. 328 sq. — V. Schultze, *Archäologische Studien über altchristliche Monumente*, 1880, p. 203-211. — E. aus'm Weerth, *Zur Erinnerung an die Disch'sche Sammlung römische Gläser*, dans *Jahrbücher des Vereins*, 1881, t. LXXI, p. 119 sq. — Th. Roller, *Les catacombes de Rome*, in-fol., Paris, 1881, t. II, p. 22 sq. — J.-B. De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1882, p. 131 sq., 137 sq., 158. — Heuser, dans *Realencyklopädie der christlichen Alterthümer*, 1882, t. I, p. 609 sq. — V. Schultze, *Die Katakomben*, in-8°, Leipzig, 1882, p. 187-198. — De Rossi, *Verre représentant le temple de Jérusalem*, dans *Archives de l'Orient latin*, 1883, t. II, p. 439-455. — Gerspach, *L'art de la verrerie*, in-8°, Paris, 1885, p. 67 sq. — J. Liell, *Die Darstellungen der allerseligsten Jungfrau und Gottesgebärerin Maria auf den Kunstdenkmälern der Katakomben*, in-8°, Freiburg, 1887, p. 175-193. — J. Ficker, *Die Darstellung der Apostel in der altchristl. Kunst*, 1887, p. 48-60. — J.-B. De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1890, pl. V, n. 1. — A. Pératé, *L'archéologie chrétienne*, in-12, Paris, 1892, p. 152-158. — M. Armellini, *I vetri cristiani della collezione di Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, p. 52 sq. — Ad. Ebner, *Die ältesten Denkmäler der Christentums in Regensburg*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, t. VI, p. 157 sq., pl. IX, X. — Luthmer, *Hinterglas malerei*, dans *Kunstgewerbeblatt*, nouv. série, t. V, 1893-1894, 2e part., p. 17 sq. — A. Kisa, *Kunsthandwerk am Rhein*, dans même revue, nouv. série, 1895-1896, t. VII, part. 9, p. 133 sq. — F. X. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, 1896, t. I, p. 479 sq. — W. Frœhner, *Verres chrétiens à figures d'or. Collections du château de Goluchow*, in-8°, Paris, 1899. — H. Vopel, *Die altchristlichen Goldgläser. Ein Beitrag zur altchristlichen Kunst und Kulturgeschichte*, in-8°, Freiburg, 1899. — O. Jozzi, *Vetri cimiteriali con figure in oro conservati nel museo Britannico*, in-8°, Roma, 1900. — O. M. Dalton, *Catalogue of christian antiquities*, in-4°, London, 1901, n. 598-641. — O. M. Dalton, *The gilded glasses in the catacombs*, dans *The archeological journal*, 1901, p. 227-253. — J. E. Weis Liebersdorf, *Christus und Apostelbilder*, in-8°, Freiburg, 1902. — H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, in-8°, Paris, 1907, t. II, p. 481-495.

H. LECLERCQ.

FONTAINE. Parmi tant de survivances païennes qu'on rencontre dans l'histoire des premiers siècles chrétiens, les sources et fontaines tiennent une place plus considérable qu'importante. Ce n'est ici qu'un aspect de la persistance du culte idolâtrique réfugié dans les bois, les vallées silencieuses, où il échappait aisément aux poursuites des conciles et des capitulaires. La superstition séculaire attirait auprès de ces sources les ignorants, les misérables, les charlatans, tous ceux en un mot qui, avec les naïfs, forment la clientèle née des forces naturelles et mystérieuses qu'ils croient bienfaisantes et curatives[1]. La proscription ne vint pas à bout d'en détourner le courant de pèlerins obstinés à en attendre un secours miraculeux, et ce concours de crédulités sauva la tradition attachée à ces lieux. Des hameaux, des villages et même de grandes villes leur doivent l'existence. Certaines contrées sont particulièrement ferventes à ces fontaines auxquelles s'attache une vertu qui est, à tout le moins celle de la bonne eau claire, pure, limpide, fraîche, sur ceux qui en font usage. La plupart de ces fontaines, portent un vocable hagiographique qu'il ne serait pas toujours aisé de justifier sur de bonnes raisons, mais rien dans tout ceci ne peut être considéré comme relevant de l'archéologie; c'est affaire au folk-lore.

Au nombre de ces sources et fontaines dont les propriétés médicales étaient affirmées plutôt que prouvées ou déduites, il faudrait compter les eaux thermales qui tiennent une place non négligeable dans les livres de *miracula*, mais ici encore l'archéologie abandonne ces questions à l'hagiographie [2].

Il serait facile de grouper quelques textes donnant tous la même note réprobative sur les fontaines à raison de la superstition qui s'y attachait. « Si vous voyez quelqu'un faire des vœux soit aux fontaines, soit aux arbres,... dit saint Augustin, reprenez-le très fortement de ce péché si grand, et dites-lui que quiconque commet ce crime, perd la grâce du baptême [3]. » Saint Éloi, dans sa lutte contre l'idolâtrie (voir ce mot), rencontre le culte des fontaines et l'interdit : *Nullus christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, vel ad cellas, vel ad tridua luminaria faciat aut vota reddere præsumat* [4]. Le troisième concile tenu à Auxerre, dans son canon troisième, rappelle: *non licet ad fontes vota exolvere* et on lit dans les capitulaires : *Decrevimus quoque ut pater meus præcipiebat, ut qui paganas observationes in aliqua re fecerit, muletetur quindecim solidis* et cette pénalité est inscrite sous le titre : *De fontibus sacrificiorum* [5].

H. LECLERCQ.

FONTENAY-LE-COMTE. — I. Fontenay-le-Comte. II. Localités voisines. III. La tombe de Saint-Médard.

I. FONTENAY-LE-COMTE. — L'ouest de la France offre trop peu de témoins de l'évangélisation de ces contrées pour qu'il soit possible de négliger ceux que nous possédons. Dans le lit de la Vendée, exploré lorsque les eaux sont basses, on a rencontré quelques instruments en silex et, en creusant les fondations d'une maison, placée vers le milieu du faubourg des Loges, on a trouvé, à une certaine profondeur, des pilotis en bois d'ormeau et de chêne, dont quelques-uns avaient conservé en partie leur écorce. D'autres découvertes analogues furent faites dans le quartier situé entre les halles et la fontaine. Dans des couches supérieures de terrain : trois haches de bronze, un fragment de bracelet, des monnaies pictonnes en electrum (voir ce mot), une trentaine d'anneaux creux en or, ornés de pierres gravées ou de pâtes de verre, nous conduisent jusqu'à une époque voisine de l'occupation romaine.

[1] L.-J.-B. Bérenger-Féraud. *Superstitions et survivances étudiées au point de vue de leur origine et de leurs transformations* in-8°, Paris, 1896, t. III, p. 291-300 : Les vertus miraculeuses des fontaines; J.-F. Bonnafoux, *Fontaines celtiques consacrées par la religion chrétienne, sources merveilleuses, coutumes superstitieuses et légendes diverses*, recueillies, pour la plupart dans le département de la Creuse, in-12, Guéret, 1874. Divers. *Sur le culte des rivières et fontaines*, dans *Congrès archéologique de France*, 1865, t. LIII, p. 427-437; Gal Loché, *De quelques usages antiques* dans *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*, 1828, t. III, p. 446; L. de Nussac, *Les fontaines en Limousin : culte, pratiques légendes*, dans *Bulletin archéol. du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 150, 177; A. Breuil, *Rapport sur le mémoire de M. l'abbé Santerre intitulé : Pèlerinage aux fontaines et culte des eaux*, dans *Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie*, 1854, t. XIII, p. 61-98; Santerre, *ibid.*, p. 35-60; Utinet, *Étude sur le culte des eaux, sources et fontaines dans le Châtillonnais et l'Auxois*, dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie religieuse du diocèse de Dijon*, 1897, t. XV, p. 113; 1898, t. XVI, p. 64; 1899, t. XVII, p. 151; 1900, t. XVIII, p. 187-202; A. Le Braz, *Le culte des fontaines chez les Bretons Armoricains*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1899, t. XVI, p. 202. — [2] J. G. H. Greppo, *Études archéologiques sur les eaux thermales ou minérales de la Gaule, à l'époque romaine*, in-8°, 1846; Bonnard et Percepied, *La Gaule thermale, sources et stations thermales et minérales de la Gaule, à l'époque gallo-romaine*, in-8°, Paris, 1908. — [3] S. Augustin, *Serm.*, CCLXV, 5, *De tempore*, *P. L.*, t. XXXIX, col. 2239-2240: même défense dans le serm. CCXIV. — [4] *Vita de Eligii*, l. II, c. XV. — [5] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, p. 150-151.

Sur la carte ci-jointe (fig. 4552) se lisent tous les noms remontant, dans des documents authentiques, au delà du xe siècle. Ils permettent de constater que les plaines, s'étendant de la Sèvre Niortaise au Lay, n'ont jamais été couvertes de bois: là où le sol fut boisé, grâce à la couche siliceuse, il n'a pu souffrir d'autres essences que le buis, les genêts, les ajoncs, mêlés à quelques chênes rabougris. L'œil ne rencontrait que landes et broussailles. Des chemins peu fréquentés sillonnaient la lande dans toute sa longueur ou bien menaient d'une bourgade à une autre. La principale de ces voies de communication, appelée le

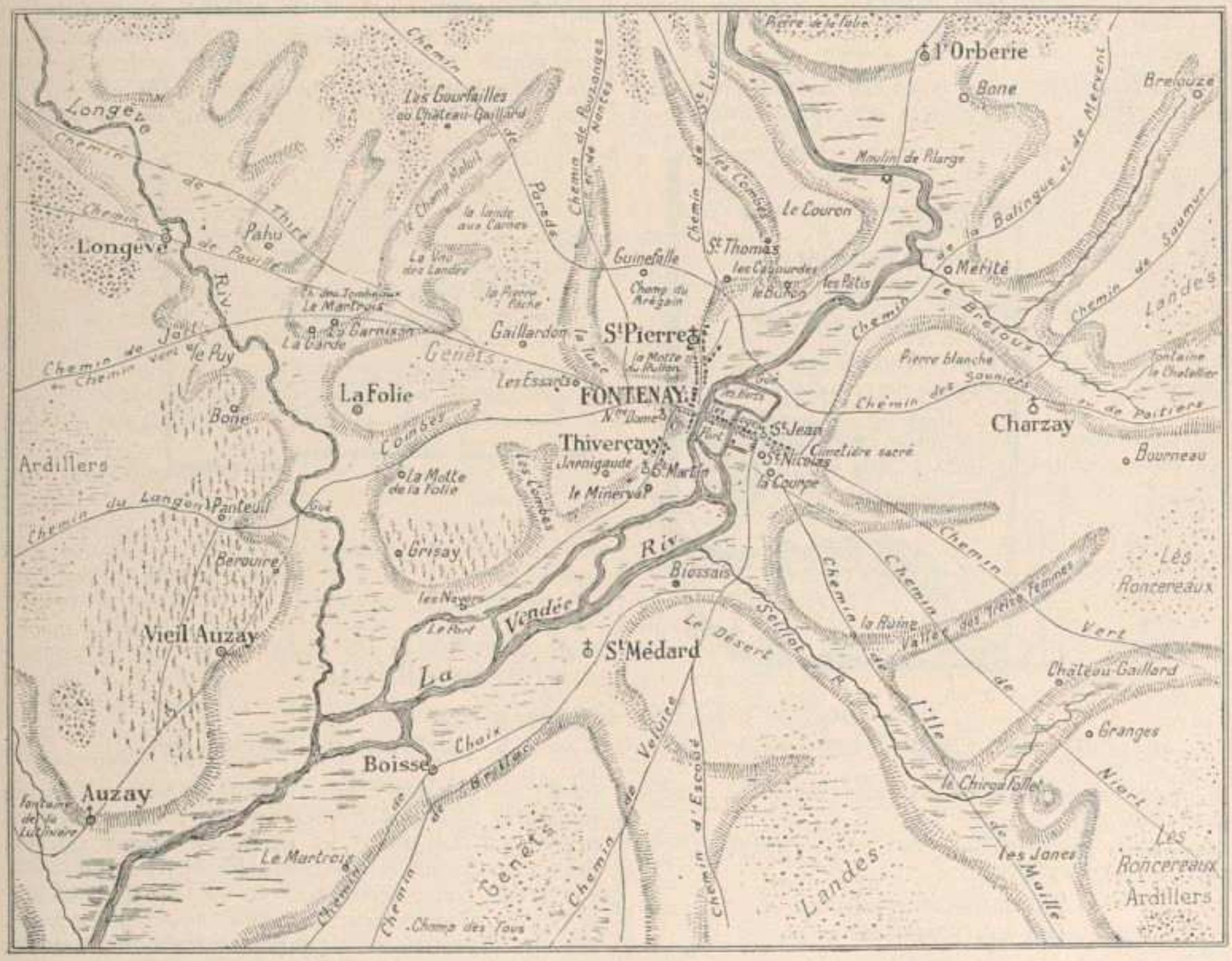

4552. — Fontenay et ses environs.
D'après Fillon et de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, 1887, t. I, p. 7.

Chemin-Vert, venait de Niort, passait par Sérigny, Lesson, Prinçay, Massigné, Cénan, Sauvéré-le-Sec, Nieul-sur-l'Autise, Cuiron (aujourd'hui Puy-Letard), Darlais, se réunissait avant d'entrer à Fontenay, au vieux *Chemin-des-Sauniers*, venant de Poitiers, et se dirigeait ensuite par Petosse et le Grand-Vauzay, vers Mareuil. Là, le Chemin-Vert se bifurquait; une branche menait vers Talmont et Jard, l'autre branche allait vers l'océan, peut-être Brem (aujourd'hui Saint-Gilles). Ce Chemin-Vert, dont l'origine remonte à la plus haute antiquité, ne porte aucune des traces qu'on relève sur les voies romaines. En certaines parties, il a disparu sous la culture; néanmoins, il sert encore de limite aux paroisses.

II. Localités voisines. — Les localités de Charzay, Bone, le Couron, Pahu, Panteuil, Auzay portent autant de noms gaulois. L'existence de trois mottes factices semble appartenir à la même période; sur une de ces mottes, s'éleva une villa mérovingienne. Les débris de la période romaine sont nombreux (mentionnés sur la carte par le sigle RR). A Fontenay, ce sont principalement des monnaies impériales, depuis Tibère jusqu'à Arcadius, et des fragments de poteries rouges à figures; aux Essarts, fragments de tuiles à rebords; à Saint-Thomas, sépultures du IVe siècle contenant un moulin à bras en granit : houlette, couteau, clef, mors de cheval, clochette; aux Cabourdes, tuiles à rebords, débris de poteries et d'amphores, monnaies; aux Combes de Saint-Thomas, briques à rebord, petit médaillon de Constantin; aux Maisonnettes et la Garnison, tuiles à rebords; au Martrais de Pahu, ruines de constructions importantes, fûts et chapiteaux de colonnes, débris de poteries et d'amphores, fragments de peintures murales, deniers d'argent ou de billon de Philippe, Dèce, Gallien, Posthumius, sépultures antiques; à Longève, tuiles à rebords; à Pauteuil, tuiles à rebords, clefs en bronze, meules, ornements de poteries à figures, débris d'amphores, grands bronzes de Vespasien et de Commode; au Vieil-Auzay, substructions, tuiles à rebords, débris d'amphores, au Chatelier (commune d'Auzay) tuiles à rebords et sépultures du IVe siècle; à Auzay, substructions, tuiles à rebords, bague en or, monnaies du Haut-Empire en or, argent et bronze, débris de poteries et d'amphores, petits objets en bronze, sépultures; à l'Araire (même commune), tuiles à rebords, débris d'amphores, meules, monnaies du Haut Empire, objets divers en bronze; au Martrais de Boisse, tuiles à rebords, meules, sépultures antiques, vases en verre, monnaies de Tibère; à Boisse, tuiles à rebords; à

Bourneau, tuiles à rebords; au Chatelier de Charzay (commune de Saint-Michel le Cloux), tuiles à rebords en très petite quantité, fibules en bronze. A Gaillardon, en 1804, on trouva quatre inscriptions chrétiennes (fig. 4553). La plus importante porte ces mots [1] :

IN HOC TVMOLO
QVIESCIT BONE
MEMORIE IOVINVS
QVI VIXIT ANNOS
XXXVI OBIIT IN PA
CE X··· SE*ptembris*
TITVLVM POSV*it*
VXOR POLA

Cette inscription marque un âge de transition; on y trouve réunis des caractères d'époques différentes; elle appartient probablement aux dernières années du ve siècle.

Les autres inscriptions sont plus brèves; celle-ci peut être du vi[e] siècle :

*Hic ja*CET RVSTICVS
QVI VIXIT ANNVS LI

La suivante serait du viie siècle :

MAVROLEN◇
T PIS ET CHAGNOALDVS

Mauroleno t(itulum) piset (= posuit) Chagnoaldus.

Une dernière inscription, du viie siècle ne porte qu'un simple nom :

VINOALDVS

Le lieu où ces inscriptions furent trouvées est jonché de fragments de poteries et de tuiles à rebords, les originaux des quatre épitaphes ont disparu.

Il exista donc, à Gaillardon, une famille et probablement une communauté chrétienne. B. Fillon a conjecturé que l'oratoire ou chapelle, dont ces chrétiens faisaient usage, aura pu être situé dans le Marchoux.

Quelques monnaies mérovingiennes ont été trouvées dans l'enceinte de Fontenay et dans sa banlieue; elles n'apprennent rien de nouveau.

III. La tombe de Saint-Médard. — A une distance d'un kilomètre de Fontenay, au mois de septembre 1845, une découverte importante fut faite dans un champ situé près de la métairie de la *Cure*, au sud-ouest de Saint-Médard. A une profondeur de un un mètre environ, on trouva une grande quantité de tuiles romaines, des murs entourant une aire de dix mètres de longueur sur huit mètres de largeur,



4553. — Inscriptions de Fontenay-le-Comte.
D'après Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, pl. 77, fig. 461, 463, 465, 466.

pavée de grandes dalles. Parmi ces décombres, on rencontra une cuve en pierre et des colonnes brisées, ornées de chapiteaux et de bases d'ordre dorique dégénéré. Consciencieusement, les ouvriers brisèrent, broyèrent, concassèrent tout ce qui leur tombait sous la pioche, empochèrent le reste et firent place nette, sur une superficie de cinquante mètres, de tous les vestiges apparus. Quand Benjamin Fillon, averti, se rendit sur les lieux, il vit des conduits en plomb, des fragments de poteries et un moulin à bras en granit; acheta quelques monnaies d'argent et de cuivre et apprit qu'on avait vendu au poids du métal un candélabre de bronze, ayant la forme d'un cep de vigne, et pesant huit kilogrammes [2].

Ces débris provenaient de l'*atrium* d'une *villa;* on retrouva l'emplacement des colonnes, du bassin central avec la base de la colonnette du jet d'eau, etc. Dans la galerie de l'*atrium*, on releva la place des portes de communication, mais ici les constructions

[1] B. Fillon, et O. de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, in-4°, Niort, 1861-1887, pl. 1, p. 14; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 354, n. 575 *d*, pl. 77, fig. 461. — [2] *Description de la villa et du tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverts à Saint-Médard-des-Prés (Vendée)*, par Benjamin Fillon, in-4°, Fontenay, 1849, tiré à cent vingt-cinq exemplaires. Il en avait été commencé une première impression dans l'*Indicateur de Fontenay*, du 11 décembre 1847, avec le titre : *Lettre à Monsieur Alexis de Chasteigner sur la villa et le tombeau*, etc., (comme au titre précédent) mais avec la date de 1848; il n'en avait été tiré à part que seize pages en deux feuilles; cf. *L'Illustration*, 1849, p. 189-190; *Gazette archéologique*, 1849, t. VI, p. 460; E. Chevreul, *Recherches chimiques sur plusieurs objets d'archéologie trouvés dans le département de la Vendée*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences*, 1850, t. XXII, p. 181-208, donne l'analyse chimique des matières colorantes trouvées à Saint-Médard. Le mémoire de 1849, révisé et développé, a paru dans B. Fillon et O. de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, in-4°, Niort, 1887, t. I, p. 113-140. B. Fillon, *Note sur les archives historiques de Fontenay (Vendée)*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1868, t. XXIX, p. 102.

primitives avaient été rasées et remplacées par d'autres, en sorte que, sur certains points, on reconnut trois pavements superposés. Le niveau inférieur, fait de mortier et de petites pierres, se trouvait à 1 m. 50 de profondeur; le deuxième niveau, de ciment très uni, étendu sur un lit de chaux, mêlé de cailloux, à 1 m.; le niveau supérieur, fait de mortier, de sable et de pierres, n'était qu'à 0 m. 40 du sol actuel. Les fondations étaient en pierres brutes, jetées dans un bain de mortier; au-dessus du niveau du sol, les murs étaient en petit appareil; parfois on leur a appliqué une couche de ciment sur lequel sont tracés des rectangles; cette décoration se voit principalement sur le mur d'enceinte, à l'ouest. Sous le niveau inférieur, furent rencontrés des fragments de peintures.

Les motifs de ces peintures sont de ceux qui appartiennent à l'art alexandrin et hellénistique, dont on a relevé tant de spécimens à Pompei et à Herculanum: histoire, mythologie, genre, paysage faisaient des tableautins occupant le milieu des panneaux. Les tableaux à figures étaient de deux tailles, dans les uns les personnages avaient 0 m. 35, dans les autres 0 m. 14 seulement. Des premiers, écrit B. Fillon, il ne restait qu'un buste de femme relevant ses cheveux de la main droite (le geste et les traits du visage indiquaient qu'elle devait faire partie d'une composition retraçant un événement sérieux, sinon tragique); le col, la poitrine et les bras d'une jeune femme assise; une jolie tête d'enfant blond regardant à gauche; le ventre d'un Priape; une jambe et un pied féminin chaussés de la sandale, une main d'homme tenant une bourse (Mercure probablement); une tête de sanglier; un gros poisson et un panier rempli de champignons. — Les personnages de moindre taille se détachaient sur fond rouge ou noir; on a recueilli un Amour avec des ailes vertes, portant un vase jaune; un homme tenant la bride d'un cheval; un filet rempli de poissons, des chevaux marins dont les naseaux, le poitrail et les jambes étaient de couleur rose, et qui paraissaient attelés au char d'une divinité. — Cinq ou six débris de paysages, l'avant-train d'une petite panthère, un palmier, une tour carrée, un vase contenant une plante aquatique, deux cygnes et un ciel bleu. Pour les encadrements, on avait eu recours à des tritons verdâtres reliés entre eux par des algues tressées en légers rubans. Des raies et des filets noirs, jaunes, verts et rouges, une belle guirlande de laurier, que soutenaient des agrafes et des glands d'or, et des colliers de perles, auxquels pendaient des vases, entouraient également les compositions et étaient animés par des oiseaux aux riches couleurs, se jouant dans le feuillage. Les contours étaient fortement accentués, au moyen d'un trait vigoureux, tranchant sur le fond et servant de repoussoir aux demi-teintes. L'adresse paraissait plus sensible que la science et les figures moins irréprochables que les ornements. Les procédés employés pour l'application des couleurs, étaient assez simples. Une couche de mortier, de chaux, et de gros sable, épaisse de 0 m. 021, avait d'abord enduit toute la muraille, et recouverte par un nouvel enduit, en mortier plus fin, d'une épaisseur de 0 m. 004 (voir Fresques). Celle-ci avait été revêtue à son tour, d'une préparation sur laquelle l'artiste étendit ses couleurs. C'était bien une peinture et non une fresque, car les couleurs s'enlevaient, par écailles fort minces, et ne faisaient pas corps avec l'enduit; de plus, ces couleurs avaient été parfois superposées les unes aux autres.

Voici, à ce propos, l' « examen d'un fragment représentant une cuisse et une jambe de femme, avec un pied chaussé d'une sandale sur un fond verdâtre » par le savant chimiste Chevreul :

« Cette peinture, écrit-il, couvrait un morceau de mortier de 0 m. 04 d'épaisseur, composé, dans l'origine, de chaux grasse, de sable et de gravier. La chaux grasse était entièrement convertie en sous-carbonate. ... Si l'œil ne distingue pas des couches différentes dans ce mortier, il est impossible que la surface peinte ne soit pas d'une pâte plus fine que celle du mortier. Mais comment la peinture a-t-elle été appliquée sur l'enduit?... Le fond, d'un gris verdâtre, a été probablement appliqué avec un pinceau, car on voit des traits parallèles les uns aux autres,... il ne serait pas impossible que l'enduit eût été frotté avec des matières dures qui auraient creusé des sillons à la surface. La couleur est évidemment de la « terre de Vérone » mélangée de particules bleues distinctes à la loupe et même à la vue simple. Ces particules sont vraisemblablement du bleu égyptien... Lorsque les figures ont été peintes, le fond était parfaitement sec; car, en détachant avec précaution, les couleurs rouge, rose et blanche des carnations, on retrouve dessous le fond d'un gris verdâtre, et on aperçoit dans celui-ci, mis à découvert, la terre de Vérone et le bleu égyptien. La couleur de chair était du peroxyde de fer anhydre, et la rose un mélange du même oxyde et de sous-carbonate de chaux mêlée d'alumine et d'une trace de magnésie. Il est probable que, dans l'origine, la chaux avait été mêlée à l'état caustique avec l'oxyde de fer. La sandale présentait une belle couleur jaune, qui avait été ajoutée sur la carnation après la dessiccation de celle-ci. Il y avait donc eu trois applications successives de couleurs superposées : le fond, la carnation et la teinte de la sandale. »

On verra plus loin que plusieurs des couleurs utilisées par l'artiste ont été retrouvées en nature dans son tombeau. Après traitement chimique « d'un fragment représentant une figure nue d'enfant à ailes vertes sur un fond rouge » le célèbre savant disait comment ces peintures avaient pu être appliquées sur les parois du mur : « N'ayant pu découvrir, dans ces deux fragments de peinture, rien qui annonçât l'emploi d'une manière gommeuse, résineuse, huileuse, gélatineuse ou caséeuse pour appliquer la peinture sur l'enduit, j'ai cherché à voir s'il ne serait pas possible de faire cette application, en ne recourant qu'à un simple mélange de la matière colorante avec de la chaux humectée. L'expérience a justifié ma prévision. Le peroxyde de fer, employé de cette manière, est extrêmement solide aux injures de l'air; lorsque la chaux, qui peut être en excès est carbonatée, le frottement et la pluie n'enlèvent pas la matière. Le vert-de-gris donne un bon résultat; mais il n'est pas aussi solide que le peroxyde de fer. J'ai appliqué de la même manière encore, le bleu égyptien au mélange de terre de Vérone, et de bleu égyptien et de vermillon, avec le même succès. Je crois donc à la possibilité de faire des peintures murales avec des matières colorantes et de la chaux hydratée réduites en une matière suffisamment coulante au moyen de l'eau. »

La villa de Saint-Médard était probablement isolée. A l'extrémité sud-ouest du mur d'enceinte, on trouva deux petites dalles pavées en briques à rebords posées sur un lit de chaux. Là furent trouvés, parmi les décombres, quatre ou cinq monnaies romaines du moyen et du bas-empire, une fibule, une balance en bronze de petite dimension, des morceaux de poteries rouges et noires à figures, et des anses et bouchons d'amphores estampillées. En 1861, B. Fillon écrivait : « La position des pièces de la villa qui ont été retrouvées annonce que l'on n'est pas encore arrivé aux appartements habités par les maîtres, et qu'il y a tout lieu de croire que des découvertes importantes sous le rapport de l'art, surgiraient du sol. »

Le 27 octobre 1847, à quatre-vingts ou cent mètres de la villa, on retira du sol des vases en verre d'une

conservation parfaite. Après quelques jours de travail on dégagea une tombe consistant en une fosse carrée, ayant quatre mètres de côté dans sa partie inférieure, six dans sa partie supérieure, à cause du talus et deux mètres de profondeur (fig. 4554). Aucun vestige de maçonnerie, seulement des débris de poutres en bois de chêne, formant la voûte de la sépulture. De grosses pierres posées par-dessus ce plafond improvisé pour lui servir de protection, avaient roulé au fond avec les débris du bois pourri. Le cercueil et les autres objets déposés dans la fosse avaient été entourés de sable fin et de terre rendue noire par la décomposition des matières organiques. Le tassement et la chute du plafond avaient brisé plusieurs des vases et des autres

Autour du cercueil et dans divers endroits de la fosse étaient quatre-vingts vases en verre de toutes les dimensions. La plupart avaient été brisés par le tassement des terres et par la violation de la sépulture; une vingtaine cependant avaient résisté à tant d'épreuves. Le plus grand de ceux qui subsistent est en hexagone et d'une contenance de trois litres cinq décilitres; un autre, dont nous n'avons que les débris, devait contenir au moins six litres. Ils étaient, en général, bouchés avec des tampons de bois recouverts d'une feuille de cuivre.

Ces vases en verre se divisent en trois catégories distinctes : les uns, d'un blanc verdâtre, et ce sont les plus nombreux, sont de même nature que nos bou-

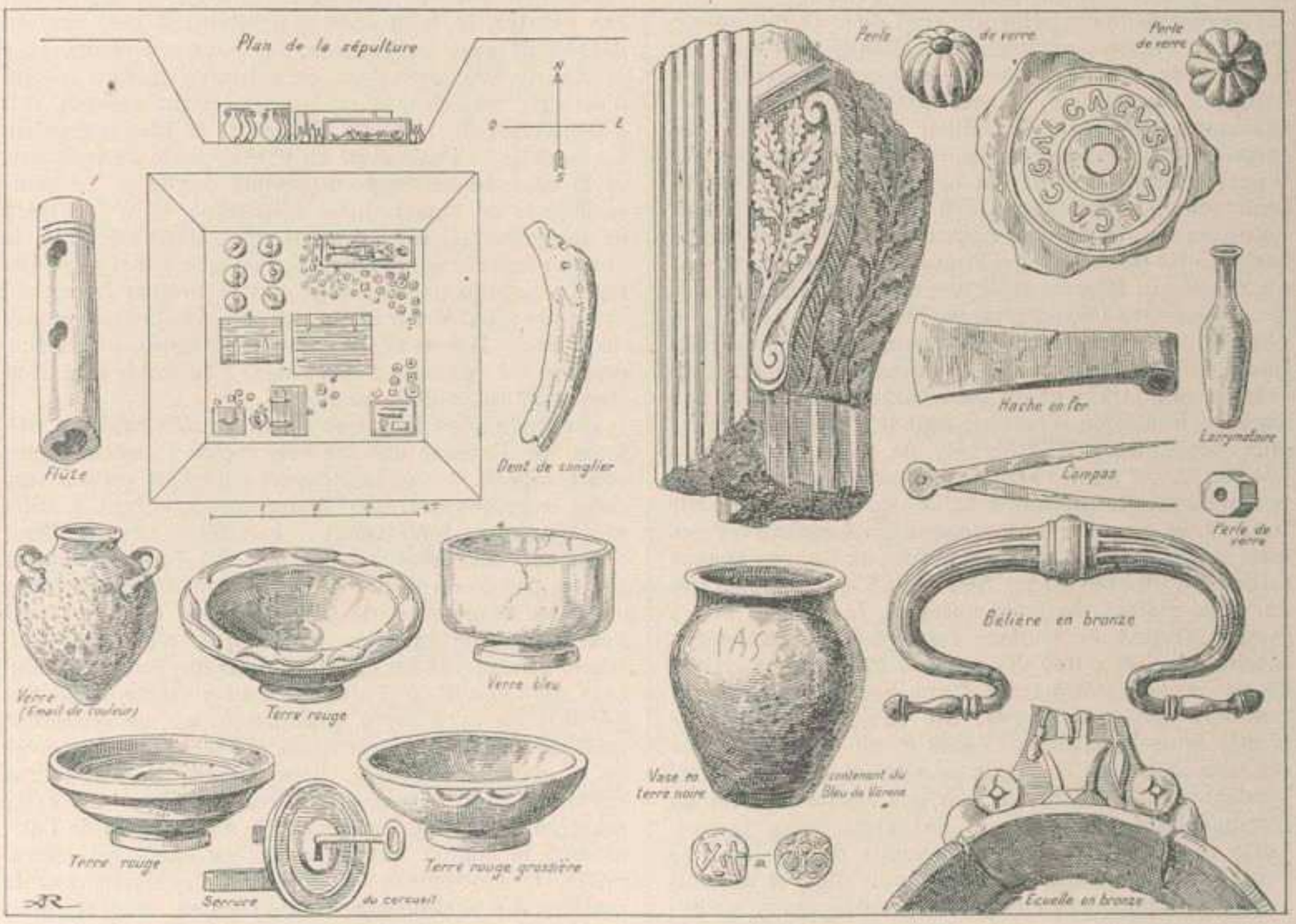

4554. — Objets divers trouvés à Saint-Médard. D'après Fillon et de Rochebrune, *Poitou et Vendée*, t. I, p. 124.

ustensiles, dont quelques-uns portaient aussi la trace d'une violation postérieure. A l'angle nord-est de la fosse était le cercueil où avait été renfermé le cadavre, la tête tournée vers l'orient. Il était confectionné en bois de noyer, encore reconnaissable grâce à quelques parcelles épargnées par la corruption. Quatre cercles de fer ayant 0 m. 07 de largeur et 0 m. 02 d'épaisseur, et soigneusement attachés au moyen de vis, assuraient la solidité du cercueil, qui, à chaque extrémité, présentait une poignée semblable à celles de nos malles. Des plaques de même métal fortifiaient les angles. Le squelette, long de 1 m. 53, était celui d'une jeune femme. La tête, retirée intacte, avait des dents d'une conservation parfaite; malheureusement elle fut presque aussitôt brisée par un enfant. Au cou avait été placé un collier de perles d'ambre, une seule était entière. Sur la poitrine, deux dents de sanglier, percées de trous qui servaient à les suspendre à une chaînette d'argent passée au cou. Autour de la défunte, la piété des survivants entassa tout le matériel artistique qui avait charmé et rempli sa vie.

teilles; les autres formés de silice, de potasse, de soude, et d'oxyde de plomb, appartiennent à la classe des cristaux artificiels; un seul, coloré en jaune, est orné de marbrures blanches, mêlées à la pâte, qui lui donnent l'aspect des produits vénitiens. Un petit godet de même couleur a un simple filet blanc dans son rebord (fig. 4555).

Vases en verre de bouteille.

1. Vase hexagone à une anse (les anses ne sont pas de la même pièce; elles ont toujours été soudées après coup et sont ornées de cannelures) : haut. 0 m. 23, diam. 0 m. 18. Le fond orné de cercles concentriques.

2. Vase rond à deux anses; h. 0 m.17; d. 0 m. 18 (deux exemplaires).

3. Bouteille carrée à une anse; h. 0 m. 20; l. 0 m. 11. Le fond orné d'un carré inscrit dans un cercle; au milieu du carré trois autres cercles concentriques (deux exemplaires, dont un brisé).

4. Même forme; h. 0 m. 12; l. 0 m. 06, le fond orné de deux cercles concentriques.

5. Bouteille carrée de forme allongée, à une seule

anse; h. 0 m. 25; l. 0 m. 08. Le fond orné de trois cercles concentriques.

6. Grand flacon rond à une anse; h. 0 m. 26; d. 0 m. 19 (deux exemplaires brisés).

7. Grande bouteille à fond évasé et à long col renflé au milieu, h. 0 m. 24, d. 0 m. 18 (deux exemplaires, l'un rempli d'une matière bleue, l'autre brisé).

8. Bouteille, h. 0 m. 20, d. 0 m. 15 (le haut du col est brisé).

9. Bouteille à col plus allongé (trois exemplaires brisés).

10. Bouteille, h. 0 m. 186, d. 0 m. 11 (dix exemplaires dont trois entiers; ils étaient remplis de cire).



4555. — Vases de verre et de terre, et peintures murales trouvés à Saint-Médard.
D'après Fillon et de Rochebrune, *op. cit.*, t. I, p. 124.

11. Bouteille, h. 0 m. 12, d. 0 m. 067 (deux exemplaires entiers et quatre brisés).

12. Fiole à deux anses et à panse évasée; h. 0 m. 076; d. 0 m. 078 (deux exemplaires brisés).

13. Coupe, h. 0 m. 088, d. 0 m. 086 (un exemplaire brisé).

Vases en cristal artificiel.

14. Fiole à large col et à panse plate; h. 0 m 074; d. 0 m. 083.

15. Fiole, h. 0. m. 083; d. 0 m. 049 (quatre exemplaires brisés).

Vases en verre de couleur.

16. Fiole à col renflé et à panse arrondie; h. 0 m. 145; d. 0 m. 082 (verre jaune orné de marbrures blanches).

17. Amphore en terre rougeâtre assez mal cuite; on en comptait six occupant l'angle nord-ouest du tombeau: elles étaient tellement détériorées par un séjour prolongé dans le sol qu'il a été impossible de les retirer intactes. Leur contenance était de douze à quinze litres. Quelques fragments de vases de moindre dimension et d'assiettes, fabriquées avec la même terre, étaient disséminés çà et là dans la fosse.

Un coffre en bois de moyenne dimension dont les huit angles étaient renforcés de plaques de fer et dont la partie supérieure portait une bélière en bronze de forme élégante pour permettre le transport, contenait une boîte à couleurs et renfermait plusieurs fragments de fioles en verre blanc très fin (fig. 4556), le godet jaune (n. 5), un petit couteau à virole ayant un manche en cèdre fait au tour avec beaucoup de délicatesse et dont la lame est complètement oxydée (n. 6), deux petits cônes cylindriques de succin ou d'ambre jaune (n. 14). A côté de la boîte était un mortier en albâtre avec son pilon, qui devait avoir primitivement la forme d'un pouce, avant sa décomposition salpêtreuse (n. 2, 3); un autre petit pilon en cristal de roche brut (n. 4). — Dans l'angle sud-est de la sépulture se trouvait un coffret en fer, dont le couvercle légèrement arrondi, était très oxydé et s'en allait en morceaux sous la moindre pression. Ce meuble avait 0 m. 25 de longueur, 0 m. 15 de largeur et 0 m. 10 de hauteur (n. 15). Il renfermait, mêlé à un peu de terre amenée par l'infiltration des eaux : une boîte à couleurs en bronze (n. 1); un godet ou petit mortier de même métal (n. 7); un étui contenant deux petites cuillers également en bronze (n. 8, 9, 10); deux instruments en cristal de roche (n. 11); deux manches de pinceaux en os (n. 12); une palette en basalte (n. 13).

Cette boîte à couleurs est rectangulaire et munie d'un couvercle à coulisse. L'intérieur est divisé en quatre compartiments recouverts par autant de gril-

lages mobiles en argent, que de petites bélières servent à relever. Chaque compartiment était rempli de pains de couleurs (n. 16); leur aspect indique qu'ils n'ont jamais eu de formes régulières et que le fabricant s'est contenté de verser par petites quantités la matière, réduite en pâte liquide, sur une surface plane et de la laisser sécher.

Les manches de pinceaux en os avaient la forme d'une baguette plate de 0 m. 14 de longueur; ils furent mis en pièces immédiatement après avoir été découverts. Leur extrémité portait encore des traces du fil de cuivre servant à attacher les barbes du pinceau.

La palette en basalte est formée d'une plaque de 0 m. 14 de longueur, 0 m. 09 de largeur et 0 m. 01

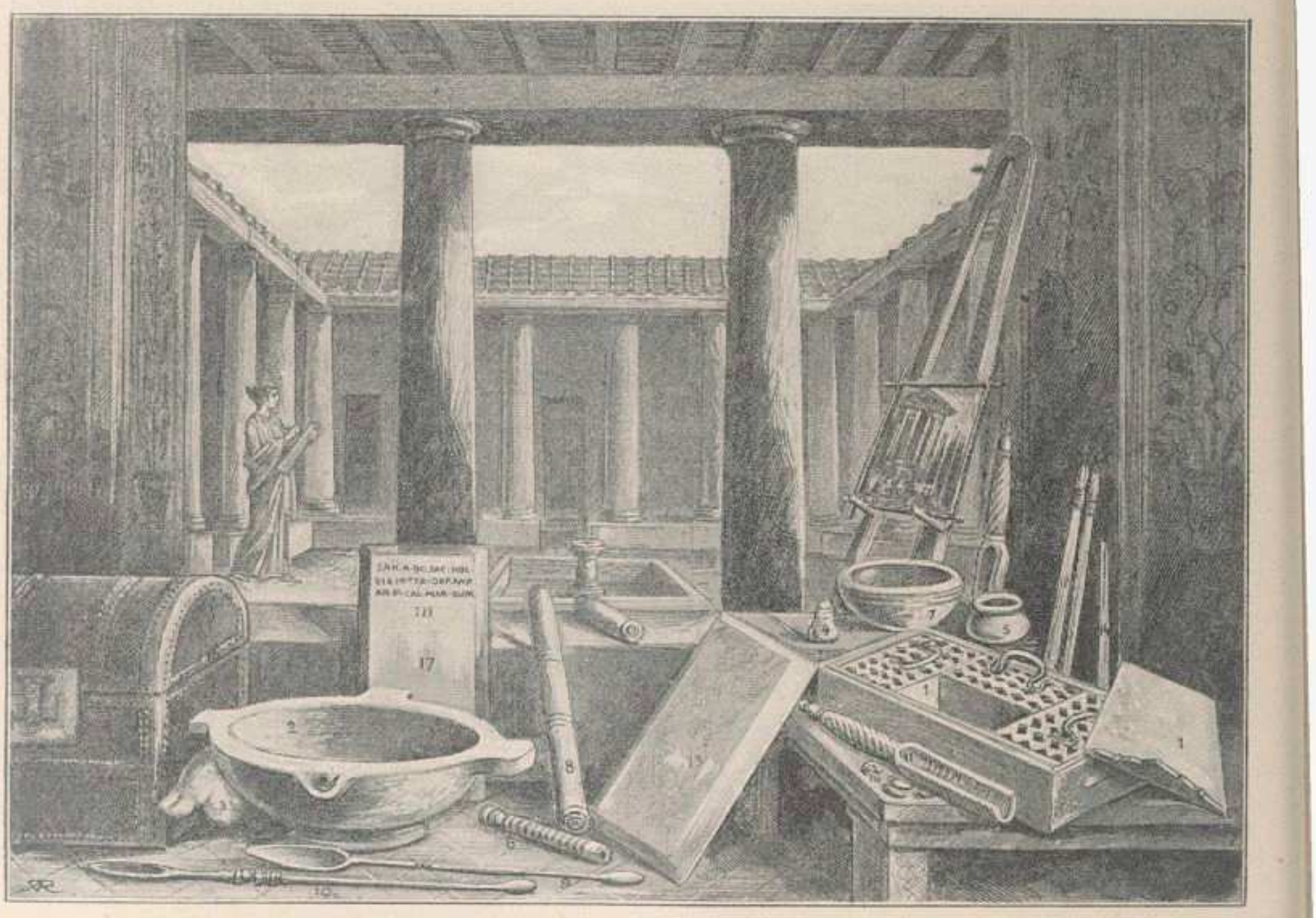

4556. — Atrium de la villa. *Ibid.*, p. 127.

d'épaisseur. Elle a les plus grands rapports avec celle que tient de la main gauche la femme dédiant un tableau à Bacchus sur les peintures d'Herculanum; un autre exemple d'une palette de ce type se voit sur le Dioscoride de Vienne, dans la miniature où un peintre copie une mandragore (voir DIOSCORIDE). Une autre palette conservée au musée de Cluny, porte une inscription (n. 17).

Indépendamment des couleurs renfermées dans la boîte, plusieurs vases contenaient des substances de diverses natures qui furent soumises à l'analyse chimique par E. Chevreul. Il reconnut une matière formée de quatre oxydes métalliques; une autre matière ayant servi à faire le fond d'un fragment de peinture dont il a été question plus haut, c'était de la *terre de Vérone*. De plus, des matières d'origine organique : une matière résineuse; de la cire d'abeille; un mélange de cire et de résine; une matière noire contenant des acides oléique et margarique, de la cire et du noir de fumée et dont l'emploi n'est pas connu.

Quoiqu'il en soit, l'existence de ces divers corps gras indique que notre jeune artiste n'employait pas toujours dans ses peintures, les mêmes procédés que ceux dont elle a fait usage sur les murs de sa *villa*. Deux fragments trouvés parmi les débris, avaient en effet un aspect plus brillant que les autres, et présentaient cela de particulier, que si l'on grattait légèrement les couleurs avec une lame flexible, afin d'enlever la première couche, elles devenaient friables, se réduisaient en poussière et se détachaient à l'eau, résultat qu'il est impossible d'obtenir en conservant la couche supérieure. Quinze cents années de séjour sous une terre humide ne leur avaient fait subir aucune altération. Elles devaient, à n'en pas douter, cette propriété à l'enduit dont elles étaient revêtues et il semble permis d'en conclure que ces peintures étaient exécutées à la détrempe vernie.

Le centre de la fosse était rempli par les débris de trois grands coffres, dont il ne subsistait plus que les ferrements attachés à des restes d'épaisses planches de chêne réduites en poussière. Des charnières et des crochets, fixés aux parties latérales, servaient à maintenir les couvercles. Les plaques extérieures des serrures étaient en bronze et de forme ronde ou carrée, les clefs et le mécanisme intérieur étaient en fer. Au milieu de ces fragments, que le tassement des terres et la chute du plafond avait mis en pièces, on trouva des couches horizontales et symétriques d'une matière brune, qui étaient faites d'étoffes pourries. Le fond des trois coffres présentait le même aspect ils avaient contenu évidemment les vêtements de la jeune Gauloise.

En 1848, on trouva une deuxième sépulture, entourée de maçonneries grossières, à six mètres de

l'angle sud-ouest du premier tombeau. Des ossements d'homme, des grains d'orge et de froment, le squelette d'un cheval furent trouvés. Une coupe d'un beau bleu foncé, une amphore à deux anses, faite de baguettes en émail rouge et jaune, mêlées à une matière vitreuse de couleur verte.

Quelques mois plus tard, dans quatre petites salles attenantes, au mur d'enceinte, on trouve une hache et un compas en fer assez bien conservés.

En 1864, on découvrit quelques sépultures franques maçonnées à chaux et à sable, dans lesquelles on recueillit divers objets, entre autres, un fer de lance, un fragment de lame d'épée, la partie antérieure d'un couteau; un denier d'argent mérovingien du commencement du VIIIe siècle, fabriqué à Brioux, et un autre de Charles le Chauve frappé à Melle.

D'après les trouvailles de monnaies, les dernières n'étant pas postérieures à Constant (337-350), il résulte que la dernière villa fut détruite vers le règne de ce prince. Or les villas précédentes devaient remonter au IIIe siècle, c'est vers le second tiers de ce siècle peut-être que vécut la femme artiste dont le tombeau et quelques ouvrages ont été retrouvés.

Il n'est pas question, cela va sans dire, d'en faire une chrétienne, mais son mobilier artistique nous permet de mieux connaître celui dont faisaient usage, vers le même temps, les décorateurs des catacombes et ceux des habitations chrétiennes.

H. Leclercq.

FONTS BAPTISMAUX. Après avoir traité longuement des baptistères (voir ce mot), il reste à dire peu de chose des fonts baptismaux. Les bassins employés à la célébration du baptême sont souvent confondus sous le nom de cuve, bassin, piscine, fonts, baptistère; en réalité, il n'y a que deux types : la piscine et la cuve. Nous avons décrit quelques piscines caractérisées par l'excavation, les degrés. Leur forme circulaire, octogonale, crucifère, importe peu; mais il est aisé de constater qu'une confusion s'est introduite. La piscine c'est le récipient creux dans le sol, la cuve c'est le récipient posé sur le sol; dès lors, en vertu de cette distinction, passablement simpliste, on confère le nom de cuve à tout ce qui dépasse le niveau du pavement. Ainsi, la piscine de Meninx (El Kantara, dans l'île de Djerba (voir *Dictionn.* t. I, fig. 142) devient une « cuve baptismale » parce que les blocs de marbre blanc qui la composent étaient placés « soit au ras du dallage, soit avec une saillie égale à une marche [1]. » Si on se reporte aux baptistères d'Aquilée (voir ce mot, t. I, fig. 867) ou de Cividale (voir t. III, fig. 3003) on se trouvera de même en présence d'une construction en partie au-dessus et en partie au-dessous du niveau du sol. De même encore à Ravenne, au baptistère des Orthodoxes (voir *Manuel*, t. II, fig. 216).

Jusqu'à la limite chronologique de nos études, le baptême est administré aux adultes et aux enfants dans la piscine. En 816, un concile de Chelsea dit encore : *infantes semper mergantur*. Aucun monument ne peut faire ses preuves d'antiquité au delà du XIIe siècle parmi ces cuves baptismales qui se réclament du VIe ou du VIIe siècle. Tout ce qu'on pourra dire sur ce point n'y changera rien. Les fonts baptismaux, en tant que cuves baptismales n'appartiennent donc pas à nos recherches.

Bibliographie. — F. Bond, *Fonts and Font Covers*, in-8°, Londres, 1908. — L. Cloquet, *Fonts de baptême romains de Tournai*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1895, 4e série, t. VI, p. 308-320; cf. 1891, t. III. — J. Corblet, *Histoire du sacrement du baptême*, in-8°, Paris, 1800. — Dehaisnes, *Notices descriptives sur les objets mobiliers conservés dans l'arrondissement de Lille*, in-8°, Lille, 1894. — E. van Drival, *Étude sur les fonts baptismaux*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 18-25, 97-109, 157-166, 204-216. — F. Duine, *Cuve baptismale de N.-D. de Dol, conservée dans le jardin de Belle Laude*, dans *Mém. Soc. arch. Rennes*, 1911, t. XL, 2e partie, p. 211 sq. — C. Enlart, *Étude sur quelques fonts baptismaux du nord de la France*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1890, p. 46-93; *Manuel d'archéologie française*, t. I, p. 703-782, p. 809. — Esquié, *Note sur une cuve baptismale en plomb*, dans *Mém. acad. scien. Toulouse*, 1880, VIIIe série, t. II, p. 41-149. — E. Fleury, *Antiquités du département de l'Aisne*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1886. — Jennepin, *Notice sur une vasque de fonts baptismaux exécutée au XIe siècle pour l'église de N.-D. de Consolre*, dans *Annal. du cercle archéol. de Mons*, t. XX, p. 19. — R. La Blanchère, *Collections du Musée Alaouï*, in-4°, Paris, 1890, p. 51-53. — F. Gottier, *Les cuves baptismales en plomb du diocèse de Montauban*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1898, p. 122-129. — L. Quarré-Reybourbon, *Les fonts baptismaux des diocèses de Cambrai et d'Arras*, in-8°, Lille, 1902. — Raffron du Val et R. Ramé, *Une cuve baptismale du VIe siècle*, (à l'île de Saint-Samson), dans *Bull. archéol. de l'associat. bretonne*, 1885, t. XXI, p. 78. — F. de Saint-Andéol, *Étude sur les baptistères, les piscines et les cuves pour l'intelligence de l'administration du baptême depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1865, t. IX, p. 561-593; 1866, t. X, p. 3045, 78-94. — F. Saintenoy, *Prolégomènes à l'étude de la filiation des formes des fonts baptismaux depuis les baptistères jusqu'au XVIe siècle*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 1892, t. V, p. 5, 243; t. VI, p. 69. — Salmon, *Les anciens fonts baptismaux de la Picardie*, dans *Bulletin monumental*, 1869, t. XXXV, p. 198. — F. Simpson, *A chronological series of ancient baptismal fonts*, in-8°, London, 1828. — G. Van de Vyvere, *Fonts baptismaux de Belgique*, dans *Bulletin monumental*, 1872, t. XXXVIII, p. 378. — W. W. E. Wynne, dans *The archaeological Journal*, 1856, t. XIII, p. 292 (à Pengwern, Denbigshire).

H. Leclercq.

FORCES. Les anciens n'ont pas connu d'instruments identiques aux ciseaux de nos jours, qui sont caractérisés par la mobilité de deux lames autour d'un pivot et la présence d'anneaux de préhension de ces lames. Les cisailles des Grecs et des Romains étaient d'une seule pièce et comprenaient deux branches réunis par une partie courbée ou en forme de fer à cheval; c'est le modèle des forces usitées aujourd'hui [2]. Une pierre gravée du cabinet de Stosch, (aujourd'hui à Berlin), nous montre un bélier et une paire de ciseaux destinés sans doute à la tonte des bestiaux [3], et on a trouvé dans une villa romaine de la Hesse rhénane des forces en fer de grandes dimensions [4]. Non seulement on faisait usage de cet instrument pour tondre les bestiaux, mais encore pour tailler les arbres, les plantes, les grains avariés, les grappes de raisin. Dans l'industrie, de grandes forces servaient à tondre le drap. Dans les tombes des Barbares, on rencontre des ciseaux qui leur servaient à égaliser leur chevelure ou leur barbe. L'abbé Cochet a remarqué sur plusieurs de ces instruments la trace du cuir ou de la toile qui leur servait d'étui [5]. Ces forces sont semblables en tout

[1] De la Blanchère, *Collections du musée Alaouï*, in-4°, Paris, 1890, p. 51. — [2] S. Reinach, dans *Dictionn. des antiq. grecq. et romaines*, t. I, p. 1242, au mot *forfex*. — [3] Winckelmann, *Pierres gravées de Stosch*, p. 548, n. 48. — [4] Lindenschmidt, *Alterthumer unser. heidnische Vorzeit*, part. III, sect. 3, n. 4. — [5] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857, p. 169, 173, 181, 188, 191, 193.

point à celles dont on se sert de nos jours pour tondre les chevaux ou les brebis [1], mais ils sont de tailles très différentes ce qui permet de supposer des attributions fort diverses. Les principales pièces de ce genre offrant quelque intérêt proviennent d'Envermeu, de Parfondeval (Seine-Inférieure), d'Armentières, de Caranda, de Breny, de Travecy, de Lizy, de Pontavert, de Vervins (Aisne) [2]; de Charnay (Saône-et-Loire) de Délut (Meuse), de Bergères-les-Vertus (Marne), d'Herpes (Charente), d'Éprave, de Freschaux, d'Harmignies (Belgique). Parmi les trois paires de ciseaux ou forces trouvées à Charnay, une seule était bien conservée (fig. 4557) [3].

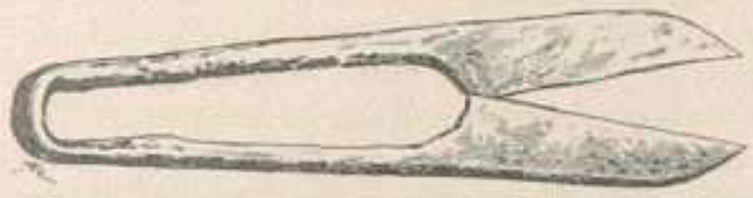

4557. — Forces trouvées à Charnay.
D'après Baudot, *Mémoires sur les sépultures*, 1860, pl. XIX, fig. 3.

H. Leclercq.

FORÊTS. — I. Arbres et bois sacrés. II. Influence climatérique des arbres. III. Grèce. IV. Asie Mineure. V. Palestine-Chypre. VI. Syrie, Asie antérieure, Chersonèse. VII. Égypte. VIII. Afrique romaine. IX. Espagne. X. Italie. XI. Ile de Bretagne. XII. Germanie. XIII. Gaule. XIV. Jura. XV. Législation. XVI. Bibliographie.

I. Arbres sacrés. — L'existence des anciennes forêts était liée à celle de populations que le séjour dans ces retraites difficilement abordables, loin de toute civilisation, amenait à une immoralité détestable. Là se réfugiaient un grand nombre de proscrits, de brigands, et, en peu de temps, ces hommes et la famille qui se constituait bientôt autour d'eux, subissaient, dans leur caractère et jusque dans leurs traits, l'influence de leur sauvage séjour; ainsi on prit l'habitude de représenter ces habitants des forêts comme des êtres sauvages [4], dont il importait de relever les mœurs en conquérant le sol qui favorisait leur dégradation. On a très bien démontré que la disparition des forêts est en rapport avec l'amélioration des races; la direction suivant laquelle s'est propagée la civilisation dans le monde antique, est également celle qui, s'avançant vers le sud-ouest, nous montre des forêts de plus en plus éclaircies [5]. A ce motif se joignit la préoccupation de détruire souvent « le bois sacré cher aux muses » dans les pays où le paganisme avait choisi les forêts, *lucus*, *nemus*, pour y établir le culte raffiné des divinités rustiques. Les bocages étaient consacrés tantôt à des dieux, tantôt à des héros. L'antiquité classique est toute remplie de récits légers et pimpants sur les Dryades, les Hamadryades, les Napées, les Faunes, les Silvains; des noms étaient l'objet d'une vénération particulière, comme la forêt de Dodone, l'un des premiers foyers de la religion et de la civilisation helléniques. Certaines essences étaient entourées d'un respect religieux, le chêne particulièrement, peut-être le frêne ne jouissait-il pas d'un moindre honneur. Ce culte pouvait quelquefois s'expliquer par l'utilité que les hommes retiraient de l'arbre, parfois aussi l'essence parfaitement improductive, pin, lentisque, cèdre, ne devait ses honneurs qu'à la persuasion où étaient les hommes qu'un dieu habitait au cœur de ces arbres et même que l'arbre ne fût dieu. Souvent un autel se trouvait dressé devant l'arbre et l'on y sacrifiait; mais, soit qu'une intervention merveilleuse des dieux, soit qu'une superstition traditionnelle eut consacré l'arbre, il demeurait dès lors inviolable [6]. Les anciennes vies des saints sont remplies du récit des violences des évêques et des solitaires contre les arbres, les bocages sacrés et leurs divinités [7]. Ces arbres sacrés étaient parfois entourés d'une clôture; on y venait suspendre des offrandes, des tablettes votives, des *ex-voto* :

Licia dependent longas velantia sepes,
Et posita est meritæ multata bella deæ [8].

On peut prendre quelque idée de la vaillance que montraient les contempteurs chrétiens des arbres sacrés, si on se rappelle que, au dire de Caton, on ne pouvait abattre un trone qu'après un sacrifice solennel destiné à expier cette sorte de sacrilège [9]. Une divinité particulière fut dévouée aux forêts; le culte de Sylvain, que les Romains disaient tenir des populations pélasgiques [10], fut en grande faveur chez les populations italiotes qui lui décernèrent le titre de *custos* [11]. Grâce à l'extension de l'influence romaine, Sylvain s'acclimata dans un grand nombre de pays; on le rencontre partout où se trouvaient jadis de vastes forêts, à la mutilation desquelles il survécut longtemps; en Grèce [12], en Gaule [13], dans l'île de Bretagne [14], chez les Daces [15].

Sylvain reçut les surnoms les plus pompeux [16], sans perdre sa destination rustique [17]. Son succès nuisit aux divinités rivales qu'il relégua dans leurs localités d'ori-

[1] L. Campi, *La tombe barbariche di Civezzano*, Trente, 1886; E. Calandra, *Di una necropoli barbarica scoperta a Testona*, Torino, 1880; F. Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lausanne*, 1841; Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 320. — [2] Ed. Fleury, *Antiquités et monuments de l'Aisne*, t. II, p. 177. — [3] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, 1860, p. 73, pl. 19, fig. 3. — [4] A. de Longpérier, *Les figures velues au moyen âge*, dans la *Revue archéologique*, t. II, p. 507 sq. — [5] A. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1850. — [6] E. Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, in-4°, Paris, 1873, au mot : *arbores sacræ*, Cf. Checozzi, *Sopra l'antica idolat. dei boschi*, dans les *Atti dell'accad. di Cortona*, t. I, *b*, p. 93 sq.; t. IV, p. 149 sq; Raoul-Rochette, *Peintures antiques inédites*, in-4°, Paris, 1836, p. 404 sq.; Overbeck, *Ueber das Cultusobject bei der Griechen*, dans *Berichte der sächsische Gesellschaft*; Philol.-hist. Classe, 1864, p. 121 sq. Chez les Grecs, on distinguait le *drymôn*, forêt plantée de main d'homme, de l'*hylê*, forêt vierge ou non percée; à ce dernier terme correspondait la *sylva*, tandis que le *nemus* était une *sylva amœna*, un parc, un bocage. — [7] En Chypre, la divinité spéciale des forêts était *Apollon-Hylates*. Cf. W. Engel, *Kypros*, in-8°, Berlin, 1841, t. I, p. 119; De Luynes, *Numismatique et inscriptions cypriotes*, in-4°, Paris, 1852, p. 27; on trouvait également des sanctuaires élevés à *Artemis-Agrotera;* cf. *Iliade*, ch. XXI, vs. 471. — [8] Ovide, *Fast.*, l. III, vs. 266-267. — [9] Caton, *De re rustica*, c. CLX; il donne même la formule d'expiation. Cf. Pline, *Hist. nat.*, l. XVIII, c. LXVII, 3-28; Ovide, *Metamorph.*, l. VIII, vs 740-741. Dans le Panthéon romain, Diane tenait la place d'Artemis chez les Grecs, c'est ainsi qu'Horace lui décerne le titre de *sylvarum potens Diana*, et Catulle celle de *Sylvarum verentium, saltuumque reconditorum domina.* — [10] Virgile, *Æneid.*, l. VIII, vs. 600. — [11] Muratori, *Novus thesaurus veter. inscripl.*, in-fol., Mediolani, 1739, p. 70, n. 6. — [12] Franz, *Corp. inscr. græc.*, t. III, n. 5963 : Εὐλβανῷ σύλναι. — [13] Orelli, *Inscript. lat. select.*, in-8°, Turici, 1828, n. 328, 333. — [14] J. Collingwood Bruce, *The roman wall*, in-8°, London, 1851, p. 413 : *Deo sancto Silvano venatores.* — [15] Niegebaur, *Dacien aus den Ueberresten des klassischen Alterthums mit besonderer Rücksicht auf Siebenbürgen*, in-8°, Kronstadt, 1851, p. 155, n. 230. — [16] *Augustus*, Orelli, *Inscr. lat. select.*, in-8°, Turici, 1828; n. 1598, n. 1599; *cœlestis*, n. 1179, 1611; *invictus*, n. 1603; *pollens*, n. 1611; *salutaris*, n. 1596, 1609, 2518; *deus præsens*, n. 1608; *sanctus*, n. 1838. — [17] *Dendrophorus*, Orelli, *loc. cit.*, n. 1602; *sylvestris*, n. 1609, 4190, Neigebaur, *loc. cit.*, p. 152.

gine ou qu'il absorba [1], C'est là une superstition commune à toutes les contrées du monde gréco-romain et qui semble également vivace en tous lieux. Pline nous apprend que le culte des arbres était général dans les campagnes [2]. La Gaule [3] et la Germanie [4] possédaient des forêts entières livrées au culte superstitieux et les nations issues de source germanique : Francs [5], Alamans [6], Lombards [7], Saxons [8], Angles [9], ajoutaient aux erreurs déjà répandues parmi les populations qu'ils soumettaient à leur domination des erreurs nouvelles. Arbres isolés et forêts immenses étaient l'objet d'un semblable traitement; Barbares et Romains redoutaient également de s'attaquer à ces troncs dans lesquels ils croyaient voir autant d'êtres animés :

Sed fortes tremuere manus, motique verenda
Majestate loci, si robora sacra ferirent
In sua credebant redituras membra secures [10].

La vie des esprits sylvestres était attachée à l'intégrité de leur habitation. Chez les Germains du moins, les sylvains n'étaient pas nomades; ils se confondaient si parfaitement avec le végétal, que l'outrage fait à l'écorce de l'arbre était une blessure, la décortication complète c'était la mort des petites déesses mystérieuses, nommées *Waldweibchen* [11]; aussi, pendant longtemps, dans plusieurs cantons de l'Allemagne, le bûcheron ne s'attaquait à un tronc qu'après s'être agenouillé devant lui et l'avoir imploré, les mains jointes et la tête découverte [12]. De là, aux innombrables légendes concernant les esprits qui hantaient les bois la distance était vite franchie, mais ce développement appartient au folk-lore primitif, nous ne nous y arrêterons pas. Nous indiquerons brièvement un aspect curieux de la superstition chez les peuples celtes. « Les idées de divination, de magie qui s'attachaient aux arbres, paraissent avoir donné naissance à cet alphabet magique, à ces runes merveilleuses qui représentaient les différentes lettres par des pousses et des scions. Ces signes recevaient chacun le nom de l'arbre sur le bois duquel ils étaient gravés par incision; l'on agitait ces fragments taillés, de manière à en tirer des augures. Plus tard, cet assemblage de signes fournit ses éléments à l'alphabet dit *runique*, qui prit en Irlande le nom d'*ogham craobh*, c'est-à-dire « l'arbre aux lettres [13]. »

Dans certains pays où le culte des arbres était entré dans les mœurs si profondément qu'on ne pouvait espérer le déraciner, les missionnaires témoignèrent à l'obstination ignorante plutôt que coupable de leurs néophytes une condescendance louable; ils substituèrent le patronage de la Vierge et des saints à celui des divinités rustiques. En Irlande, les chenaies, appelées *doire* dans l'idiome indigène, furent consacrées au Christ. Au VIe siècle, saint Colomban étant venu prêcher l'évangile fonda deux monastères au centre de ces massifs sacrés dont l'un, après avoir gardé longtemps son nom de *Doire*, fut appelé dans la suite, par corruption, *Derry;* l'autre monastère s'élevait à *Doire-Magh* ou *Durrow*, dans le King's county. Un grand nombre d'églises en Irlande ont ce mot *Doire*, comme élément composant leur nom, d'où l'on peut juger de la multitude des lieux boisés dans lesquels saint Colomban et ses disciples substituèrent le culte chrétien à celui des sylvains, ce sont entre autres : *Doire-mella*, *Doire-moor*, *Doire-inis*, *Darneagh*, *Dararda*, *Dore-bruchais*, *Dore-chacohain*, *Dore-chuiserigh*, *Dore-dunchon*, *Kil-doire*, *Kil-derry* [14]. Les ifs qui encadrent le porche de l'église de Newry ont été, dit-on, plantés par saint Patrice, ceux de Glendaborough, par saint Kevin. Les deux missionnaires employaient ce moyen pour attirer au culte chrétien leurs Celtes convertis, mais respectueux de leurs croyances séculaires. On continuait à croire à la vertu des arbres et des bocages, tout en cessant de croire aux divinités qui y demeuraient. Les forêts continuèrent à inspirer le même respect, la même vénération que par le passé, et ce n'est qu'avec des ménagements qu'on habitua les peuples à adresser leurs demandes, non à l'arbre mais au saint personnage, dont l'image avait été placée sur le tronc. Saint Grégoire le Grand avait recommandé à l'apôtre de l'Angleterre une grande condescendance : *Dicite ei* [*scil. Augustino*] *quid diu mecum de causa Anglorum cogitans tractavi, videlicet*

[1] J. Grimm, *Deutsche Mythologie*, in-8°, Göttingen, 1854, p. 451; W. Müller, *Geschichte und System der altdeustchen Religion*, in-8°, Gottingen, 1844, p. 379; T. Crofton Croker, *Fairy legends of the South of Ireland*, in-8°, London, 1862, part. 3, p. 84; Keightley, *The fairy Mythology*, in-8°, London, 1847, p. 378 sq. On trouvera dans ces ouvrages le développement ou pour mieux dire la génération issue de *Sylvanus*, en Gaule, en Germanie, dans l'île de Bretagne : *Gobelins*, *Follets*, *Trolls*, *Kobolds*, *Elfs*, *Banshee*, etc. Le nombre de ces *Waldgeister*, *Waldleuten*, *Holzleuten*, a été grand en Germanie, cf. A. Kuhn, *Die Sprachvergleichung und die Urgeschichte der indo-germanischen Völker*, dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung*, t. IV, p. 116 sq.; W. Mannhardt, *Germanische Mythen*, *Forschungen*, in-8°, Berlin, 1858, p. 709. — [2] Pline, *Hist. nat.*, l. XII, c. I, 2 : *Priscoque ritu simplicia rura etiam nunc deo præcellentem arborem dicant.* — [3] César, *De bello gallico*, l. VI, c. XIII. Fortunat, *Carmen*, I, 9 : *Vernemetis, fanum ingens gallica lingua refert.* Les Celtes appelaient *nemet* ces sanctuaires forestiers, et le nom est entré en composition dans plusieurs noms topographiques : *Nemetacum*, *Nemetocenna*, *Nemetobriga*, *Nemetodurum*, cf. L. Diefenbach, *Celtica*, in-8°, Stuttgart, 1839, t. VI, p. 33. L'ardenne était une déesse, du moins les Romains le crurent ainsi, J. de Wal, *Mythologiæ septentrionalis monumenta epigraphica latina*, in-8°, Trajecti ad Rhenum, 1847, n. 20, 21. Gruter, *Inscript.*, p. 314, n. 3, le mont Vosège était également tenu pour dieu. Gruter, *Inscript.*, p. 94, n. 10; dans le Palatinat, on adorait un *Mars nemetona*, cf. J. Becker, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreuden im Rheinlande*, t. XV, p. 97. « Cette divinité, observe A. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1867, p. 23, note 3, rappelle le *Deus nemestrinus* dont parle Arnobe, *Adv. gent.*, l, IV, c. VI, *P. L.*, t. V, col. 1013. Voyez une inscription trouvée à Auch : SEX ARBORIBUS Q. RUFIUS GERMANUS. V. S., dans Orelli, *Inscript. lat. select.*, in-8°, Turici, 1828, n. 218. — [4] Tacite, *Germania*, c. IX, XXXIX, XL. La forêt Hercynienne était sacrée. Claudien, *De laudib. Stilichonis*, I, vs. 228-230. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. franc.*, l. II, c. X, *P. L.*, t. LXXI, col. 90. — [6] A. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1867, p. 22. — [7] *Vita S. Bertulfi Bobbiensis*, dans *Acta sanct. O. S. B.*, saec. II, p. 164. — [8] Pertz, *Monumenta Germaniæ historica*, *Script.*, t. II, p. 676. — [9] *Leges Kanuti Magni*, *quos olim Anglis dedit*, édit. Kolderup, in-4°, London, 1826, p. 38. — [10] Lucain, *Pharsal.*, lib. III, vs. 399-401. Chez les Slaves, les chênes sacrés et les forêts ont chacun leurs dieux; cf. J. L. von Parrot, *Versuch einer Entwicklung der Sprache und Mythologie der Liwen, Latten, Eesten*, in-8°, Stuttgart, 1828, t. I, p. 321. — [11] Panzer, *Beitrag zur deutscher Mythologie*, in-8°, München, 1855, t. I, p. 68. — [12] K. Simrock, *Handbuch der deutschen Mythologie*, in-8°, Bonn, 1864, p. 460. — [13] A. Maury, *loc. cit.*, p. 34. L'irlandais *feadha* et le gallique *grwdd*, signifient à la fois, arbre et lettre. Dans l'alphabet *ogham*, toutes les lettres à l'exception du P *(pethone)* et du T *(tinne)*, avaient des noms d'arbres; c'est ainsi que A *(aim)* s'appelait « ormeau », B *(beith)* « bouleau », C *(coll)* « coudrier », D *(duir)* « chêne », E *(eggh)* « peuplier », F *(fearn)* « aulne », etc. Cf. E. Davies, *Celtic researches*, in-4°, London, 1804, p. 246; J. O'Donovan, *A grammar of the irish language*, in-8°, Dublin, 1845, p. 32; E. Duméril, *De l'origine des runes*, dans ses *Mélanges archéologiques et littéraires*, in-8°, Paris, 1860, p. 77. — [14] E. Ledwich, *The antiquities of Ireland*, in-8°, Dublin, 1804, p. 70, 71. Pour le Tyrol, voyez J. V. Zingerlé, *Wald, Bäume, Kräuler*, dans *Zeitschrift fur deutsche Mythologie*, Goëttingen, 1854, t. I, p. 325-326.

quia fana idolorum destrui in eadem gente minime debeant, sed ipsa quæ in eis sunt idola destruantur. Aqua benedicta fiat, in eisdem fanis aspergatur, altaria construantur, reliquiæ ponantur; quia si fana eadem bene constructa sunt, necesse est ut a cultu demonum in obsequium veri Dei debeant commutari, ut dum gens ipsa eadem fana non videt destrui, de corde errorem deponat, et, Deum verum cognoscans ac adorans, ad loca quæ consuevit, familiarius concurrat.... Nam duris mentibus simul omnia abscidere impossibile esse non dubium est, quia is, qui locum summum ascendere nititur, necesse est ut gradibus vel passibus, non autem saltibus elevetur [1].

Les textes conciliaires nous montrent que les antiques croyances persévérèrent très tard, jusqu'à une époque où l'on suppose généralement que l'Occident civilisé était chrétien. Le concile d'Arles, tenu en 442, proscrit formellement le culte des arbres, des pierres et des fontaines [2] et ses dispositions sont rappelées, en 567, par le concile de Tours [3]. Vers le même temps, saint Éloi interdisait aux Belges, qu'il venait de convertir, l'emploi de luminaires et d'offrandes auprès des rochers, des sources, des arbres, des cavernes, et des carrefours : *Nullus christianus ad fana vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, aut ad cellas, vel per trivia, luminaria faciat, aut vota reddere præsumat* [4].

Les princes s'associèrent aux évêques pour combattre les derniers adorateurs des arbres. En 743, le concile de Leptines énumère un grand nombre de superstitions, entre autres : *De sacris sylvarum quæ Nimidas vocant; de his quæ faciunt super petras, de fontibus sacrificiorum.* Mêmes dispositions dans les lois de Luitprand : *Simili modo qui ad arborem quam rustici sanctum vocant, atque ad fontanas adoraverit aut sacrilegium vel incantationem fecerit, similiter medium pretii sui componat in sacro palatio* [5]. Les capitulaires de Charlemagne condamnent comme sacrilèges ceux qui allument des feux ou font brûler des lampes près des fontaines, des pierres, des arbres, et adressent des prières aux sujets inanimés [6].

II. Influence climatérique des arbres. — Les anciens avaient constaté certains phénomènes naturels dont ils ne pouvaient offrir une explication scientifique, mais que l'expérience leur permettait de prévoir et d'influencer dans une certaine mesure. Entre autres observations, ils avaient fait celle-ci : à savoir que l'humidité de l'atmosphère modifie les climats. Le rayonnement nocturne de la terre occasionne fréquemment, dans les régions ou l'atmosphère présente une entière transparence, le phénomène connu sous le nom de « gelée blanche ». Columelle, qui détient la science agricole de son temps, recommande d'avoir au printemps, lorsque le temps est serein, des amas de paille dans les vignes, entre les rangées des ceps, et d'y mettre le feu lorsqu'on craint un froid inaccoutumé; la fumée éloignera, dit-il, le brouillard et la rouille [7]. Pline donne le même conseil [8]. Un des éléments les plus actifs de la modification des climats par l'humidité de l'atmosphère est l'influence des grandes forêts. L'étendue considérable occupée par les forêts, à l'époque qui nous occupe, fait de leur observation un des points les plus importants de notre recherche. On sait que les espaces recouverts par des forêts, sont, en quelque sorte, isolés du rayonnement solaire : l'air circule peu à l'intérieur de la végétation touffue, l'évaporation y est très réduite et l'on y trouve, dans les contrées et aux heures les plus chaudes, la température fraîche et humide des climats tempérés. Les forêts augmentent dans des proportions considérables la surface capable de se refroidir par voie de rayonnement; « cette superficie, en raison de la multiplicité des organes foliacés, est plusieurs milliers de fois plus étendue que la section horizontale; aussi, la rosée se dépose-t-elle abondamment sur les feuilles des arbres. Cette propriété qu'ont les forêts d'abaisser la température et de condenser les vapeurs aqueuses, s'observe de la manière la plus frappante dans les climats tropicaux. Au contadero de Las Calos, dit M. Boussingault, où je bivouaquai, la nuit était magnifique et, cependant, dans la forêt qui commençait à quelques mètres de distance, il pleuvait abondamment. De plus, les parties vertes des végétaux exhalent dans l'air de grandes masses d'eau qu'elles ont aspirées ou produites elles-mêmes par leur activité organique, et augmentent l'intensité du phénomène [9]. » Il résulte donc de la présence des forêts d'une étendue considérable un abaissement de température, une augmentation du niveau des pluies, tandis que les plaines sablonneuses, refléchissant le calorique solaire avec force, empêchent, par ce moyen, les vapeurs flottant dans l'air de se refroidir et de se résoudre en eau. « M. Boussingault a cité un fait qui prouve combien est grande l'influence des forêts sur la fréquence des pluies : Dans le Chaco, dit-il, dont le sol est couvert de forêts, il y pleut toujours; sur la côte du Pérou, dont le terrain est sablonneux, dénué d'arbres, privé de verdure, il n'y pleut jamais, et cela sous un climat qui jouit de la même température et dont le relief et la distance aux montagnes sont à peu près les mêmes. De plus, pendant la saison froide, lorsque les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, les forêts surgissent comme des écrans : elles cachent la surface du sol, et mettent obstacle au rayonnement nocturne. Ainsi, les forêts étendues empêchent la terre de se réchauffer pendant la saison chaude, et de se refroidir pendant l'hiver; elles diminuent donc la différence entre les points extrêmes de température [10]. »

III. Grèce. — La Grèce, lorsqu'elle passa sous la domination romaine, avait perdu ou irrémédiablement compromis tous les souvenirs illustres de son passé. Les vicissitudes de fortune des cités avaient peu à peu étendu, aux dépens de l'art et de la religion, la zone agricole, refoulant, rognant sans cesse le patrimoine des dieux. Au temps de la conquête romaine, les forêts d'Érymanthe [11] et de Nemée [12] étaient réduites à n'être plus que de simples bocages. Tempé n'était plus qu'une vallée ombreuse [13], Dodone

[1] S. Grégoire, *Epist.*, l. XI, epist., LXXVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 120. — [2] *Conc. Arelat.*, II, can. XXIII. — [3] *Conc. Tirronense*, II, can. XXII. — [4] *Vita S. Eligii*, l. II, c. XVI. — [5] *Leges Luitprandi*, l. II,, tit. XXXVIII, part. I. — [6] *Capit. Aquisgranense*, 789, n. 63, 79. — [7] Columelle, *De arboribus*, XIII. — [8] Pline, *Hist. nat.*, l. XVIII, c. LXIX. — [9] V. Cancalon, *Histoire de l'agriculture depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Charlemagne*, in-8°, Paris, 1857, p. 13 sq. — [10] *Id. ibid.*, p. 15. Il est utile de remarquer que dans le gouvernement de Toula, en Russie, les forêts de tilleuls et les forêts de chênes présentent une physionomie particulière. La cime de l'arbre au lieu d'offrir le développement qu'il prend dans le gouvernement de Kostroma, par exemple, s'étend peu et projette des rameaux assez grêles; les feuilles du chêne sont amincies, et ces phénomènes sont dus, en partie, à la sécheresse constante de l'air. Wardas de Bedemer, *Untersuchungen über den Bestand und Nachwuchs der Waelder der Tulaer Gouvernements*, dans l'*Archiv. fur wissenschaftliche Kunde von Russland*, in-8°, Berlin, 1847, t. VI, part. 1, p. 18-24, 27. Cf. A. de Haxthauser, *Etudes sur la situation intérieure de la vie nationale et les institutions rurales de la Russie*, 3 vol. in-8°, Hanovre, 1847-1853, t. II, p. 466. — [11] M. Leake, *Travels in the Morea*, in-8°, London, 1830, t. II, p. 232; E. Le Puillon de Boblaye, *Recherches géographiques sur les ruines de la Morée*, in-4°, Paris, 1836, p. 118. — [12] Servius, *Comment. ad Georg.*, l. III, vs. 219 sq. — [13] Vibius Sequester, *De fluminibus, fontibus, lacubus, nemoribus*, etc., édit. Oberlin, in-8°, Argentorati, 1778, p. 25; Tite-Live, *Hist.*, l. XLIV, c. VI; Pline, *Hist. nat.*, l. IV, c. CIII; Aelien, *Hist. var.*, l. III, c. I.

perdait ses arbres sacrés, depuis que les dieux s'en étaient éloignés [1]. Olympie était réduite à un simple bosquet [2]. La Crète est aujourd'hui entièrement déboisée; il en est de même des îles de Naufi,d'Antiparo, d'Ipsara, de Nio, de Samos, de Polycandro, de Chios [3] et on peut supposer avec quelque vraisemblance que cette dénudation a eu les mêmes causes, et s'est accomplie vers le même temps, que pour la Grèce propre [4]. Par contre, les Cyclades ont conservé une grande partie de leurs forêts; on en rencontre à Imbros : chênes et sapins; à Lemnos : chênes, pins et sapins, de même qu'à Mycone et à Thasos; enfin, à Astypalée : chênes-kermès, pins et érables. Dans les îles Ioniennes, l'île de Céphalonie conserva ses forêts jusqu'au temps de l'établissement des Vénitiens [5]; la partie septentrionale de Corfou a gardé son ancienne végétation de platanes, de cèdres, de pins, de sapins, de hêtres et de charmes; Leucate a des chênes. Zacynthe que l'on qualifiait d'ὑλήεσσα [6], dès le temps de l'Odyssée, et que Strabon décrit comme très boisée : ὑλώδης μέν, ἔυκαρπος δέ, est aujourd'hui complètement dépouillée.

Dans les pays au nord de la Grèce, le chêne fait le fond de la végétation forestière [7]; dans l'Albanie moyenne et l'Épire, en Thessalie et dans la Macédoine maritime; enfin, sur le Tekir-Dagh, on trouve mêlées aux autres essences le *quercus ilex*, le *quercus aciculus*, le *quercus coccifera*, En Serbie et en Bosnie, s'élèvent de belles forêts; dans cette dernière province, on trouve le sapin, le pin, le bouleau mêlés au chêne, en grande quantité [8].

IV. Asie Mineure. — Dès le début de notre ère, l'Asie Mineure était presque entièrement déboisée. Vibius Sequester ne cite que les forêts de Thymbra en Phrygie et de Claros. Les documents chrétiens font mention de bois dans lesquels les chrétiens se réfugient pour échapper aux persécutions, c'est ce que nous pouvons lire dans les Actes des saintes Irène, Agape et Chionie et dans le récit médiocrement historique de la passion de Théodote le cabaretier. En Bithynie, il devait se rencontrer encore des étendues de bois assez importantes, la fondation de la ville d'*Hadrianou therai* (les chasses d'Hadrien) indique une contrée giboyeuse et par conséquent boisée en partie. La Lysie avait conservé de larges plantations de chênes, de platanes et de pins [9]; la Cilicie avait des cèdres [10].

V. Palestine, Chypre. — Le Liban, l'Anti-Liban, les monts Baschan furent déboisés par les Phéniciens qui en tiraient le cèdre, le pin, le chêne indispensables à leurs constructions navales. En Chypre, avant l'époque d'Ératosthène, la forêt envahissait tout, tellement qu'on promit à celui qui défricherait, la propriété de l'espace qu'il aurait déboisé; on en arriva dans la suite au point que la forêt d'Idalie elle-même ne fut pas respectée [11].

VI. Syrie, Asie Antérieure, Chersonèse. — La Syrie fut également exploitée par les Phéniciens; la Chaldée, [12] le Kurdistan ont conservé d'immenses forêts de chênes; sur l'Ararat, on trouve le chêne, le bouleau, le noyer [13]. La Perse est très déboisée sans qu'on puisse dire à quelle époque remonte cette situation. Dans l'Imetéthie, on rencontre le hêtre, le charme, le noyer, le châtaigner, le plaqueminier [14]. Sur les côtes de la mer Noire, nombreuses forêts entre Héraclée et Kizil-Yrmak; on y trouve, le chêne appelé « bois de fer » [15]. Les montagnes de l'Olympe, entre la mer de Marmara et la mer Noire ont de belles forêts [16]. La Crimée aussi. Constantin Porphyrogénète mentionnait celles de l'isthme de Pérécop [17].

VII. Égypte. — L'Égypte a perdu les essences qui, sans remonter à la plus haute antiquité, formaient encore à l'époque chrétienne des massifs boisés d'une importance relative.

VIII. Afrique romaine. — La difficile question de la climatologie de l'Afrique romaine, peut trouver quelques indications utiles dans l'état forestier de l'Algérie pendant les premiers temps de la conquête française, lorsque la terre était plus abandonnée à elle-même qu'elle ne l'a été depuis. Dans l'ancienne Maurétanie (Césaréenne, Sétifienne et Tingitane) de belles forêts s'étendaient sur les bords de l'Oued-Sefsaf, entre le Sig et l'Oued-el-Hammam; au nord-ouest de Mascara, entre Saïda et Takdemt [18] se voyaient d'importants massifs de chênes blancs. Dans la région de Cherchel-Coleah, la végétation forestière était plus considérable encore, la forêt de Maz-Afran a le frêne et on trouve le cèdre du Liban sur les montagnes de Riga. Dans la plaine de la Mitidja, on pouvait encore découvrir les traces d'une forte végétation complètement détruite par les envahisseurs arabes. Dans la Numidie, le chêne zan, qui rappelle le châtaignier, forme de superbes massifs sur la chaîne de l'Edough [19], à l'ouest d'Hippone et dans les vallées de la Seïbouze; on le retrouve dans la forêt de l'Ak'fadou qui se lie aux bois de l'Afroun et de l'Adrer-ez-Zan [20]; sur le Tamgout croît le chêne; sur le Kendirou, le noyer, sur le Jurjura, le frêne [21]. Autour de Hippone se voient encore quelques jujubiers dont les essences durent être assez nombreuses jadis pour mériter à la ville son nom arabe *Bleid-el-Huneb*, la ville des jujubiers. Les environs de Cirta, la gorge du Rummel, absolument dénudés de nos jours ne paraissent pas avoir été mieux partagés d'après ce que nous lisons dans la Passion des saints Jacques et Marien [22].

La Byzacène, la Libye et la Cyrénaïque furent dépouillées de leurs forêts dès une haute antiquité, les montagnes de Kabylie sont couvertes de belles

[1] Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, in-8°, Paris, 1820, t. v, p. 361 sq. — [2] M. Leake, *loc. cit.*, t. I, p. 35. — [3] R. Pashley, *Travels in Crete*, in-8°, Cambridge, 1837, t. II, p. 31 sq.; Behlen, dans l'*Allgemeine Forst-und-Jagd Zeitung*, 1834, p. 482 sq. — [4] Behlen, *loc. cit.*, p. 482 sq. — [5] Behlen, *loc. cit.*, p. 482 sq. — [6] *Odyss.*, l. VII, vs. 24. — [7] Les espèces dominantes sont : le *quercus robur*, *quercus cerris*, *quercus pubescens*, *quercus pedunculata*, *ægilops cylindrica* et *apennina*. — [8] A. Boué, *La Turquie d'Europe; ou observations sur la géographie, la géologie, l'histoire naturelle, la statistique, les mœurs, l'histoire et l'état politique de cet empire*, in-8°, Paris, 1840, t. I, p. 422. — [9] T. Spratt et E. Forbes, *Travels in Lycia, Milyas and the Cibyratis*, in-8°, London, 1847, t. II, p. 15 sq. — [10] Procope, *De ædif.*, l. VI, édit. Dindorf, p. 322; J. de Hagemeister, *Essai sur les ressources territoriales et commerciales de l'Asie occidentale*, in-8°, St. Pétersbourg, 1839, p. 43. — [11] Vibius Sequester, *De fluminibus, fontibus, lacubus, nemoribus, gentibus, quorum apud poetas mentio fit*, édit. J. J. Oberlin, in-8°, Argentorati, 1778, p. 25. — [12] Ainsworth, *Visit to the Chaldeans*, dans *Journal of the royal geographical Society of London*, t. XI, p. 29. — [13] F. Parrot, *Reise zum Ararat*, in-8°, Berlin, 1834, t. I, p. 176. — [14] F. Dubois de Montpereux, *Voyage autour du Caucase, chez les Tcherkesses et les Abkhases, en Colchide, en Géorgie, en Arménie et en Crimée*, 6 vol. in-8°, Paris, 1839-1843, t. II, p. 202. — [15] J. d. Hagemeister, *op. cit.*, p. 41. — [16] *Ibid.*, p. 43; J. M. Kinnair, *Journey through Asia Minor, Armenia and Koordistan in the years 1813 and 1814*, in-8°, London, 1818, t. I, p. 45 sq. — [17] A. de Demidoff, *Voyage dans la Russie méridionale*, in-8°, Paris, 1846, t. II, p. 646 sq.; G. P. von Kœppen, *Ueber Wald-Worrath im Gebiete der obern und mittheren Wolga*, dans *Beiträge zur Kenntniss des Russischen Reiches und der angrenzanden Lander Asiens*, in-8°, Saint-Pétersbourg, 1839, t. IV, p. 182. — [18] *Tableau de la situation des établissements français en Algérie, en 1845*, in-8°, Paris, 1842, p. 265 sq. — [19] *Ibid.*, p. 271. — [20] E. Carette, *Études sur la Kabilie proprement dite*, in-4°, Paris, 1844, t. I, p. 249. — [21] Id., *ibid.*, t. I, p. 245. — [22] *Passio sanct. Jacobi et Mariani*, n. 2, 4, dans Ruinart, *Acta sincera*, in-4°, Paris, 1689.

forêts que l'on peut juger anciennes, mais le Fezzan ne paraît pas avoir jamais pu porter une autre végétation que celle du *tholh* (acacia gummifera) qui arrive d'ailleurs à former, principalement dans le district de Ghat des forêts assez importantes [1].

IX. Espagne. — Le déboisement presque complet de vastes régions de l'Espagne, au centre de la péninsule principalement, peut remonter à une époque très ancienne sans précision possible. L'exploitation des minerai d'un sol exceptionnellement riche, l'inertie d'un peuple essentiellement paresseux et imprévoyant, ont dû amener de bonne heure l'exploitation des forêts et leurs destruction progressive. Quelques forêts assez vastes mais très distantes les unes des autres, de la Vieille-Castille à l'Andalousie, ne suffisent pas à constituer un système forestier [2].

X. Italie. — Nous n'avons pas à nous occuper des forêts de la Russie puisque les antiquités chrétiennes de ce pays n'appartiennent pas aux huit premiers siècles de notre ère; c'est là cependant que le sol offre de nos jours l'apparence la plus conforme à celle de l'Occident pendant une partie des temps que nous étudions [3], car la région centrale et méridionale de l'Europe a perdu presque entièrement son antique aspect. Les langues elles-mêmes ont subi la marque de cet appauvrissement des ressources naturelles des pays. Lorsque la France présentait de vastes superficies forestières, sa langue possédait des noms spéciaux pour désigner chaque genre de forêt; on disait une *chesnaie*, une *aulnaie*, une *vernaie*, une *boulaie*, une *popelinière*, une *fresnaie*. Si nous n'employons plus guère ces termes aujourd'hui, c'est qu'ils n'ont presque plus d'application.

Les forêts qui embellissaient jadis la Sicile ont en partie disparu, quelques crêtes ont été épargnées, l'Etna a gardé une zone boisée vers la région moyenne de sa cime, le bois de Catane mesure trente-deux kilomètres de longueur [4].

La Sardaigne « a vu depuis les premiers établissements carthaginois, son manteau forestier se rétrécir graduellement par l'effet des incendies et par suite de l'imprévoyance des paysans. Les forêts forment encore la sixième partie du territoire de l'île, et plusieurs sont de véritables forêts vierges. Cette ligne forestière de la Sardaigne se continue au delà du détroit de Bonifacio, sur la chaîne qui traverse presque longitudinalement la Corse et dont les points culminants sont les monts Rotondo, Paglia-Orba, Cinto et Cardo [5]. » Les essences dominantes sont le pin, le chêne blanc et le chêne vert, le châtaignier, le térébinthe, l'olivier. L'Italie a été plus dévastée. De la forêt Ciminienne, *Ciminia sylva*, qui s'étendait des bords du lac de Ronciglione jusqu'au cœur de l'Étrurie [6], il ne reste aujourd'hui que quelques bouquets de bois. Tite-Live, qui en parle, signale aussi la forêt Mœsia [7], la forêt d'Albe [8], la *sylva Litana* [9], qui s'étendait de la source du Fanaro à celle de la Secchia. Juvénal nous apprend que, de son temps, les Juifs avaient commencé à s'installer dans la forêt d'Aricie [10].

Vibius Sequeste [11] rénumère quelques forêts d'Italie, parmi lesquelles celle de Sila, dans le Bruttium, a été gardée relativement intacte. Strabon dit qu'elle occupait, de son temps, une étendue de 700 stades, c'est-à-dire, 176 kilomètres [12]. Dans la Basilicate, on croit que les forêts encore subsistantes des environs de Lago-Negro seraient des restes de la forêt d'*Angitia*, en Lucanie [13]. La forêt des Garganus a presque entièrement disparu [14]. La forêt Valsinienne existe encore en partie sur les montagnes entre le lac de Bolsena et le Tibre et se rattache aux derniers restes de la forêt Ciminienne qu'on rencontre du Ciminio di Soriano à la Tolfa [15]. L'Apennin a perdu assez peu de sa végétation forestière pour donner lieu de penser qu'elle ne fut pas sérieusement entamée pendant les premiers siècles de notre ère. Au contraire, la province de Lumigiano est presque déboisée, mais ici encore nous avons à faire semble-t-il à une opération tardive [16]; la plaine du Pô ne possède plus aucun conifère [17], et le déboisement qu'on lui a fait subir ne paraît pas avoir été poussé par les anciens sur le revers de la chaîne des Alpes [18].

Ile de Bretagne. — César donne à l'île de Bretagne l'épithète d'*horrida sylvis;* elle devait être méritée puisque deux siècles plus tard, les légions romaines et les corps auxiliaires qui se trouvaient en Écosse reçurent, l'an 207 de notre ère, de l'empereur Sévère, l'ordre de s'employer au déboisement de la contrée. A en croire les historiens, cinquante mille hommes auraient péri dans cette entreprise.

Entre cette époque et celle des rois normands, les textes concernant les antiquités de l'Angleterre sont rares et brefs; il est vraisemblable que les ordres de Sévère ne reçurent qu'une exécution partielle; en Écosse, l'antique *sylva Caledonica* subsista, et couvrait un espace d'environ vingt milles; mais elle fut morcelée dans la suite. Malgré la tendance des rois de la dynastie normande à l'afforestation, il ne faut pas leur attribuer la disparition de la majeure partie des forêts de l'Angleterre et de l'Écosse [19]. Selon

[1] James Richardson, *Travels in the great desert of Sahara*, in-8°, London, 1848, t. II, p. 253, 273. A. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1850, p. 96, attribue aux Phéniciens le déboisement de la côte de Lybie et de la Proconsulaire que leurs vaisseaux cotoyaient en se rendant à Gadès. — [2] E. Boissier, *Voyage botanique dans le midi de l'Espagne pendant l'année 1837*, in-4°, Paris, 1839-1845, t. I, p. 202, 213; A. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, 1857, p. 121. — [3] Sur les forêts de Russie, de Lithuanie, de Sibérie, et sur celles de Pologne, de Hongrie, d'Autriche, de Bohême, de Suède, de Norvège, du Jutland, du Danemark, cf. A. Maury, *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1850, p. 105-116. — [4] Behlen, dans l'*Allgemeine Forst-und-Jagd-Zeitung*, 1834, p 312; J. A. de Gourbillon, *Voyage critique à l'Etna*, in-8°, Paris, 1820, t. I, p. 407. — [5] A. Maury, *loc. cit.*, p. 117; Alb. de la Marmora, *Voyage en Sardaigne, ou description statistique, physique et politique de cette île, avec des recherches sur ses productions matérielles et ses antiquités*, in-8°, Paris, 1839-1860, t. I, p. 425-426. — [6] Tite-Live, *Hist.*, l. IX, c. XXXVI. — [7] Id., *ibid.*, l. I, c. LIII. — [8] Id., *ibid.*, l. V, c. XV. — [9] Id., *ibid.*, l. XXIV, c. XXII; J. A. Cramer, *A geographical and historical description of ancient Italy*, in 8°, Oxford, 1826, t. I, p. 92, — [10] Juvénal, *Satir.*, III, vs. 13, 14; VI, vs. 2. — [11] *De fluminibus, fontibus, lacubus, nemoribus*, etc., in-8°, Argentorati, 1778, p. 25. — [12] Strabon, l. VI. Elle est aujourd'hui réduite aux deux tiers; cf. J. A. Cramer, *loc. cit.*, t. II, p. 437. Ses pins s'élèvent à une hauteur de 40 à 42 mètres. M. Tenore, *Essai sur la géographie physique et botanique du royaume de Naples*, in-8°, Naples, 1827, p. 75. — [13] M. Tenore, *loc. cit.*, p. 78; A. Maury, *Hist. des grandes forêts*, in-8°, Paris, 1857, p. 119. — [14] Id., *ibid.*, p. 119; Moreau de Jonnès, *Premier mémoire sur le déboisement des forêts*, dans les *Mémoires couronnés par l'acad. de Bruxelles*, t. I, p. 55. — [15] De Tournon, *Études statistiques sur Rome et la partie occidentale des états romains*, in-8°, Paris, 1855, t. I, p. 342. — [16] O. Targioni Tozzetti, *Relazioni d'alcuni viaggi fatti in diverse parti della Toscana*, in-8°, Firenze, 1751, t. X, p. 343 sq. — [17] Schouw, *Des conifères de l'Italie*, dans les *Annales des sciences naturelles*, partie botanique, IIIe série, t. III, p. 248 sq. — [18] Castellani, *Dell'immediata influenza delle selve sul corso del acque*, in-8°, Torino, 1818, p. 86. — [19] Pour les rois normands, une forêt n'était qu'une réserve de chasse. On lit cette intéressante définition dans le *Blackbook* de l'Échiquier : « *A forest is a safe harbour for beast, not of every sort but for such only as are wild, not in every place, but in some certain places fit for that purpose; whence it is called* foresta *quasi* foresta, *that is* ferarum statio. » *Britannia, or a chronographical description of Great Britain*, by W. Camden, translat. by Ed. Gibson, in-8°, London, 1753, t. I, p. 176.

Corvel, il existait soixante-huit forêts en Angleterre à l'époque de la conquête des Normands [1]. On peut croire que ces massifs étaient d'une grande étendue, à en juger par ceux que mentionne le *Doomsday-Book :* New-Forest dans le Hampshire, Windsor forest dans le Berkshire, Gravelinges dans le Wiltshire, Winburne dans le Dorsetshire, Whichwood dans l'Oxfordshire; ajoutons les forêts de Wistmann, près de Dartmoor [2], de Rochingham dans le comté de Northampton [3], de Wirall (Pirheal, Wirhale, Kill-Gury) dans le Cheshire, entre les embouchures de la Dee et de la Mersey [4]; dans cette même presqu'île du Cheshire, et plus à l'intérieur, la forêt de Delamare [5]. La forêt de Galtres a été sans cesse réduite [6]. Les comtés de Nottingham, de Lincoln, de Derby, de Leicester, de Rutland comprenaient d'immenses forêts, celle de Sherwood, *limpida sylva*, entre autres [7]; celles de Dunsinane et Birnam ont disparu. Dans le West-Riding, à 3 milles environ à l'ouest de Knaresborough, une forêt s'étendait sur une longueur de 20 milles; dans le North-Riding, se trouvait Swoledale Forest absolument nivelée aujourd'hui [8]. Il faut nommer encore les forêts de Tilgate et de Hastings et le district forestier jadis désigné par les noms de *Coit-andred*, le grand bois, de *saltus regalis* dans la suite [9], enfin de Weald [10]; les forêts du North et du South Frith [11]. L'emplacement actuel de Londres était occupé par une forêt qui séparait le bourg de Londinium du village de Westminster et dans laquelle se trouvait englobé le hameau de Charing [12].

Nous pouvons juger de l'importance de la végétation forestière par les mesures prises en vue du déboisement. Jean de Lancastre occupa 24.000 ouvriers à abattre les forêts de l'Écosse. Robert Bruce, dans son expédition à Inverary, en détruisit de larges espaces. L'Irlande n'était pas moins abritée que l'Angleterre. Giraud de Cambrie, en son temps, citait des forêts qui avaient plus de 30 milles de long [13]; l'île portait couramment le nom de *woody island*, l'île boisée [14]. « Arthur Young dit qu'il n'y a pas observé cent acres de terre sans y rencontrer quelques signes évidents que jadis les bois en revêtaient la surface aujourd'hui totalement dépouillée. Ce déboisement s'est étendu jusqu'aux Orcades, aux Hébrides et à l'Islande [15]. »

XII. Germanie. — L'établissement et le progrès tardif du christianisme en Germanie nous permettront de mentionner très brièvement l'état du sol. La forêt Marciane, *sylva Marciana*, aujourd'hui dénommée Forêt Noire *(Schwarzwald)*, s'étendait du pays des Rauraci jusqu'aux sources du Danube [16]. Au delà, après avoir traversé le pays des Chaetuori et celui des Curiones, on rencontrait la forêt Gabrète, *sylva Gabreta* qui recouvrait le versant méridional des *montes Sudeti*, aujourd'hui le Boehmerwald; puis venait la *Silva Luna*, qui se terminait aux *montes Sarmatorum*. Au nord de cette dernière forêt, était située la forêt Hercynienne, *silva Hercynia*, objet d'un grand nombre de monographies. Une sorte d'incertitude paraît avoir régné parmi les anciens auteurs au sujet des limites de cette forêt, dont ils donnent parfois le nom au massif boisé qui couvrait la partie centrale de la Germanie [17]. Ces dimensions démesurées ont donné naissance à des légendes passablement ridicules, telles que le moyen âge les concevait et les répandait.

A l'est du Rhin, venait la *sylva Bacenis* [18]; au nord-ouest, le *lucus Baduhennæ* [19]; non loin du Wéser, la célèbre forêt de Teutoburg [20]. Il faut mentionner encore la *sylva Cæsia*, dont le *mons Coisium* formait le point culminant; la *sylva Semana* qui recouvrait probablement le versant méridional du *mons Melibocus*. On peut juger encore aujourd'hui de ces forêts par le Harz et le Spesshart, car nous n'avons pas à parler des massifs boisés qui couvraient le sol non loin des rives de l'Oder et sur les bords de la mer du Nord. La forêt Hercynienne, à en juger par l'état actuel du Harz, appartenait à la végétation septentrionale, absence totale du chêne, prédominance du pin tendant à l'exclusion des amentacées et de toutes autres essences [21]. Le Thuringerwald ou plus ordinairement *der Wald*, n'est pas moins caractéristique de l'ancien aspect du sol germanique [22]; on n'y rencontre guère que les conifères : pins, sapins, épicéas, entremêlés d'ifs, de genévriers et de mélèzes, avec une prédominance marquée de l'épicéa qui forme véritablement l'espèce indigène; il tend à envahir les terrains où il s'implante et chasse devant lui le hêtre avec lequel il composait primitivement le fond de la forêt.

Jusqu'à l'époque où nos recherches prennent fin, les forêts de la Germanie ne paraissent pas avoir eu beaucoup à souffrir du déboisement. Avec l'époque carolingienne, commence le défrichement méthodique. Charlemagne fit déboiser des cantons entiers.

[1] Lewis, *Historical Inquiries concerning forest and forest laws*, in-8°, London, 1811, p. 2. — [2] Mrs Bray, *Traditions of Devonshire*, in-8°, London, 1836, t. I, p. 98. — [3] A. Maury, *Hist. des grandes forêts*, in-8°, Paris, 1850, p. 120. — [4] *Britannia, or a chronographical description of Great Britain*, by W. Camden, t. I, col. 673. Cette forêt fut abattue sous Édouard III; le district a conservé le nom de *Forest de Macles field*. — [5] *Britania, ibid.*, Suivant Correa de Serra. *On a submarine forest on the east coast of England*, dans les *Philosophical transactions*, 1799, une forêt s'étendait de Lincoln à Péterborough. — [6] G. A. Cooke, *Topographical and statistical description of the county of York*, in-8, London, s. d., p. 247. — [7] Elle se rattachait à celle de Needwood cf. *Archaeologia published by the Society of Antiquaries, of London*, t. XV, p. 213. A la forêt de Sherwood, se rattache le souvenir de Robin Hood. *Revue britannique*, VIe série, t. XII : *Le Romancero de Robin Hood*. Ces forêts servaient à l'élevage, dans certains comtés, ainsi dans la forêt de Fulham (Middlesex), on nourrissait 1.000 porcs. Cf. Ellis, *A general introduction to Domesday-book*, in-8, London, 1833, t. I, p. 97. — [8] G. A. Cooke, *loc. cit.*, p. 176, 339, 340. — [9] J. M. Kemble, *Codex diplomat. ævi Saxonici*, in-8°, London, 1839, t. I, p. 133, 239, t. VIII, p. 81 sq., 396; S. Bagshaw, *History, Gazetteer and Directory of the county of Kent*, in-8°, Sheffield, 1846, t. I, p. 30, 31. — [10] A. Maury, *Hist. des grandes forêts*, in-8°, Paris, 1850, p. 130, fait observer que la formation géologique qui correspond en France au *Weald* anglais, le pays de Bray, a été aussi couvert par une forêt. Cf. Ad. Brongniart, *Des périodes de végétation qui se sont succédé à la surface du globe*, dans les *Annales des sciences naturelles*, 1849, p. 310. — [11] S. Bagshaw, *loc cit.*, p. 31. — [12] L. Faucher, *Études sur l'Angleterre*, in-8°, Paris, 1845, t. I, p. 122; A. Maury, *Les forêts de la Gaule*, in-8°, Paris, 1867, Introd., p. 25, note 2. — [13] J. Logan, *The scottish gael*, in-8°, London, 1821, t. I, p. 76. — [14] Robert Kane, *The industrial resources of Ireland*, in-8°, Dublin, 1645, 2e édit., p. 3. — [15] A. Maury, *Histoire des grandes forêts*, in-8°, Paris, 1850, p. 131. Cf. *Annales forestières*, mai 1848. — [16] Martin Gerbert, *Historia nigrae silvæ ordinis S. Benedicti coloniæ*, in-4°, Typis San-Blasianis, 1783, t. I, p. 12. — [17] *César*, *De bello gallico*, l. VI, c. XXV, fait commencer la forêt au pays des Helvètes, des Némètes, et sur les frontières des Rauraques; il la termine au pays des Daces. Claudien, *De bell. Get.*, v. 331, la fait confiner à la Rhétie : *Prominet Hercyniæ confinis Rhetia sylvæ*. Cf. Strunz, *De sylva Hercynia*, in-4°, Vittembergæ, 1716; De Santarem, *Essai sur l'histoire de la cosmographie au moyen âge*, in-8, Paris, 1849-1852, t. III, p. 264. — [18] César, *De bello gall.*, l. IV, c. X. — [19] Tacite, *Annales*, l. IV, c. LXXIII. Ce *lucus* formait la tête des forêts de la Frise, partie qui demeura longtemps boisée : *in sylvis australibus*, disent souvent les chroniqueurs. Cf. M. Alting, *Descriptio Frisiæ*, in-4°, Amstaelodami, 1701, p. 14. — [20] Tacite, *Annales*, l. V, c. LI, LXI; l. II, c. VII. — [21] *Die Waldungen und Jagden des Harzes*, dans l'*Allgemeine Forst-und Jagd-Zeitung*, mars 1834, Behlen, *Lehrbuch der deutschen Forst-und-Jagd-Geschichte*, in-8°, Frankfurt, 1831, p. 174. — [22] *Allgemeine Forst-und-Jagd-Zeitung*, juin 1836.

Au IXe siècle, le massif compact des forêts commence à être gravement entamé [1]. « Les usagers gaspillaient tellement le bois, l'affouage était si peu réglé, que des arbres entiers, de magnifiques futaies tombaient annuellement sous la hâche du bûcheron. Une chaumière, pour le luminaire de quelques veillées, employait souvent un arbre entier. On le fendait en longs copeaux que l'on allumait en guise de torches, ainsi que cela se pratique encore dans quelques localités d'Allemagne [2]. On se servait aussi de l'écorce des arbres comme luminaire, usage qui donnait naissance à une décortication très préjudiciable à la conservation des essences [3]. »

XIII. Gaule. — Nous étudierons la Gaule avec plus de développement que nous ne l'avons fait pour les autres pays, à cause du plus grand nombre de textes anciens qui se rapportent à ce pays.

A l'époque de la conquête romaine, la Gaule était *amœna lucis immanibus* écrit Pomponius Méla [4] et les *Commentaires* de César ne démentent pas cette qualification. En groupant les traits que ses livres et ceux que quelques auteurs qui l'ont reproduit, ou peu s'en faut, nous voyons que dans le pays des Belges, les habitations se trouvaient le plus souvent à la lisière des bois, parfois même au milieu des forêts [5]; là se trouvaient réunies toutes les conditions nécessaires à une vie grossière. On vivait principalement du produit de la chasse et de la pêche; une clairière servait de pacage pour les bestiaux, la culture du grain était rare. « Les Belges, dit Strabon, font leur nourriture de lait et de viandes de toute espèce et principalement de chair de porc fraîche ou salée; ces porcs sont élevés en liberté et en plein air; ils appartiennent à une race sauvage et sont aussi dangereux que des loups. Les Belges en ont une grande quantité et en tirent des produits qui leur suffisent pour acheter aux marchands étrangers tous les objets de leur consommation [6]. » Les caractères des localités habitées par les populations belges se retrouvaient plus ou moins complètement dans les régions où ils avaient envoyé des groupes s'établir. Le centre et le midi de la Gaule étaient à la même époque en possession d'une civilisation moins primitive. De vastes espaces découverts y étaient semés de blé, d'orge et d'autres céréales [7]; en outre on retranchait sans cesse quelque chose aux forêts ou profit de la culture en sorte que l'aspect de la Gaule du centre et du sud-ouest devait avoir quelque analogie avec la physionomie de quelques cantons de la Normandie, du Perche, de l'Anjou et du Poitou, désignés sous le nom de « bocage ». Les buissons, associés à quelques baliveaux, formaient des enclos naturels; chez les Nerviens ils étaient remplacés par des haies, témoins et débris des forêts primitives [8]. Le déboisement, toutefois, s'arrêtait aux frontières du territoire des cités, car les hommes de ce temps laissaient indécises les limites d'état à état. Ces « marches » ou frontières demeuraient comme un rideau plus ou moins épais, plus ou moins impénétrable, suivant que le sol favorisait la végétation forestière. On peut, aujourd'hui encore, retrouver quelques vestiges de ces « marches » boisées. La frontière méridionale du pays des Tricasses présentait une massive barrière arborescente, dont les forêts d'Othe, d'Aumont, de Rumilly, de Chaource, de Chappes, d'Orient, de Soulaines, de Bliffeix et de Der sont les restes [9].

Après avoir déterminé avec le moins d'imprécision possible la superficie forestière de la Gaule, nous pouvons rechercher quelles étaient les essences les plus répandues. Ces essences différaient peu de celles qu'on y rencontre aujourd'hui. On y trouvait nos principales espèces de chênes [10], l'érable [11], le bouleau, dont on tirait une sorte de résine [12], l'orme [13], le saule [14], le pin [15] dont on tirait une poix de qualité supérieure, très recherchée en Italie [16]. Le sol de la Gaule était favorable à l'élève de l'if, mais il ne se répandit guère malgré cela, car on regardait son ombrage comme funeste et son bois comme empoisonné. Il faut encore mentionner le buis qui, dans la Celtique, atteignait un développement inaccoutumé [17], le platane qui ne dépassait pas le pays des Morins, le hêtre très abondant [18] dans les lieux un peu élevés d'au moins 600 mètres, tandis que le chêne occupait les forêts inférieures [19]. Il est possible que le châtaignier, qui recouvre aujourd'hui le centre de la France, ait été importé d'Asie à une époque postérieure [20].

Le chêne, de l'espèce appelé « rouvre », *robur*, procurait, de loin en loin, car c'était une maladie, le gui, *viscus* [21]; les glandifères produisaient encore le champignon blanc, employé comme antidote, décrit par Pline [22] et identifié par Littré avec l'*agaricus officinalis*. La production des glands avait alors plus d'importance que de nos jours à cause de l'élève du porc, alimentation la plus généralement répandue chez les anciens [23]; le *staphylodendron (Staphylea pinnata)*

[1] K. G. Anton, *Geschichte der deutschen Landwirthschaft*, in-8°, Gœrlitz, 1799, t. I, p. 459, sq. — [2] Id., *ibid.*, p. 461. — [3] A. Maury, *Hist. des grandes forêts*, in-8°, Paris, 1850, p. 190 sq. — [4] Pomponius Mela, *De situ orbis*, l. III, c. II. Cf. E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 433. — [5] César, *De bello gallico*, l. VI, c. XXX. Ces forêts recouvraient parfois des territoires entiers, p. ex.: celui des Trévires, des Nerviens et des Sylvanectes. — [6] Strabon, *Géogr.*, l. IV. Ces mœurs différaient peu de celles des Germains, Cf. Tacite, *Germania* n. V, XV, XVI, XXVI. Peut-être, à une époque suffisamment reculée, ont-ils différé assez peu de ce que nous savons des populations de l'Asie, les Semang, par exemple, qui vivent sous un toit de branches, se vêtissent de feuilles et se distinguent entre eux par les noms des arbres sous lesquels ils sont nés. Cf. James Low, *Journal of the indian archipelago, and eastern Asia*, 1850, août, p. 425, 427. — [7] Pline, *Hist. nat.*, l. XVII, c. II. — [8] César, *De bello gallico*, l. II, c. XVII. César fit abattre une partie des forêts des Morins et des Ménapiens (Boulonnais et Flandre maritime). — [9] H. d'Arbois de Jubainville, *Voyage paléographique dans le département de l'Aube*, in-8°, Troyes, 1855, p. 214. — [10] Pline, *Hist. nat.*, l. XVI, c. XXXI. Le chêne-liège, n'était pas acclimaté au temps de Pline, *Hist. nat.*, l. XVI, c. XIII. *Suber*. — [11] Id., *ibid.*, l. XVI, c. XVI, XXVII. Acer ou pseudoplatanus, d'une extrême blancheur, *acer album;* celui de la Rhétie et de l'Istrie, *acer maculatum*. — [12] Id., *Ibid.*, l. XVI, c. XVIII, *Gallica hæc arbor mirabili candore atque tenuitate, terribilis magistratuum virgis*. Cf. Radlof, *Neue Untersuchung des Keltenthumes*, in-8°, Bonn, 1822, p. 330. Le bouleau ne dépasse pas en altitude 1.985 mètres. — [13] Pline, *Hist. nat.*, l. XV, XVI, c. XXXIX. — [14] Id., *ibid.*, l. XV, c. XLIII. — [15] Id., *ibid.*, l. XV, c. LXXVI. Le pin sylvestre, en tant que composant le fond des forêts, ne s'avance guère dans les plaines, au sud du 49e, et en altitude au-dessus de 900 mètres. Il constitue aujourd'hui l'essence dominante du plateau granitique de l'Auvergne. Le pin *mugho*, dans les Pyrénées, atteint jusqu'aux neiges éternelles. A. Maury, *Les forêts de la France*, in-8°, Paris, 1867, p. 82. — [16] Columelle, *De re rustica*, l. XII, c. XXII-XXIII. — [17] Pline, *Hist. nat.*, l. XVI, c. XXVIII : *buxus gallica, buxus sempervirens ;* il abondait dans les Pyrénées; le cytise croissait dans les Alpes. Pline, l. XVI, c. XXXI. — [18] César, *De bello gallico*, l. V, c. XXI. — [19] H. Lecoq, *Études sur la géographie botanique de l'Europe et en particulier sur la végétation du plateau central de la France*, in-8°, Paris, 1854, t. I, p. 450. — [20] Dufrénoy et Elie de Beaumont, *Explication de la carte géologique de la France*, in-4°, Paris, 1841, t. I, p. 175. — [21] Pline, *loc. cit.*, l. XVI, c. XCV. — [22] Id. *ibid.*, l. XVI, c. XIII; cf. l. XXVI, c. LVII. — [23] E. Desjardins, *Géogr. hist. et administr. de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 438. Dans le cadastre, on distinguait les forêts *glandiferæ* et les forêts *vulgares*. Hyginus Gromaticus, *De limit. constituend.*, dans Von Blume, Lachmann, Rudorff, *Die Schriften der Römischen der Feldmessen*, in-8°, Berlin, 1848, t. I, p. 205, 306.

dont le bois est semblable à celui de l'érable blanc produisait des graines renfermées dans des gousses et dont le goût rappelait celui de l'aveline. Le pin des Cévennes et le sapin des Alpes partageaient la réputation de celui du Jura et des Vosges [1]; la poix qu'il distillait, *pix corticata*, servait aux Allobroges comme condiment du vin [2]. Le pin ordinaire et le pin sylvestre *(picea)* produisaient chacun une résine sur le sol gaulois, le mélèze produisait le *larix*. L'if, nous l'avons dit, passait pour avoir des propriétés toxiques. Pline dit que le vin transporté dans des barils fabriqués avec de l'if de Gaule, peut donner la mort [3]. César nous apprend que cette essence pullullait en Gaule et en Germanie [4]. Ces indications peuvent avoir subi quelques modifications par suite de la conquête romaine; néanmoins il ne semble pas que la superficie forestière ait été notablement réduite par les Romains, et si l'on tient compte de l'afforestation qui résulta de la destruction et de l'abandon d'un grand nombre de terres et de cités par suite des ravages exercés par les Huns, les Goths, les Vandales, les Burgondes, les Francs, on pourra supposer, sans chances d'erreur, que le rendement forestier avait pu demeurer sensiblement le même au début de notre ère et vers le temps de Charlemagne.

A mesure qu'on s'enfonçait plus profondément dans la Gaule, en s'éloignant de la Méditerranée, on rencontrait des massifs forestiers de plus en plus épais et de plus en plus vastes. A peine la Durance franchie, commençaient les grandes forêts [5]; au delà et à l'ouest se dressait la chaîne boisée des Cévennes; à l'est s'élevaient les forêts de l'Helvétie qui allaient rejoindre celles de la Rhétie et de la Gaule cisalpine; au nord de la Gaule, nous avons dit ce qu'étaient les forêts. Entre ces populations, vivaient les Arvernes et les Éduens, dont la puissance très grande fait supposer qu'ils avaient déjà donné une partie de leur sol à la culture; la région du territoire Éduen, que traversait le Rhône, était couverte de champs de blé, de même que la partie ouest du pays des Allobroges [6]. Les forêts de Fontainebleau et de Montargis séparaient les Sénons des Carnutes. Dans le centre de la Gaule, le pays des Lemovices, celui des Cadurques, celui des Bituriges paraissent avoir été moins ombragés. Les Cadurques cultivaient de grands champs de lin [7], les Bituriges exploitaient d'importantes mines de fer [8] et leur territoire passait pour très fertile [9]; il devait l'être, en effet, afin de subvenir à la consommation d'une population nombreuse [10]; à plus forte raison le pays des Carnutes qui, malgré ses forêts, pouvait suffire à l'approvisionnement des armées romaines pendant leurs quartiers d'hiver [11]. L'Aquitaine, et la partie de la Narbonnaise qui l'avoisine, étaient peu boisées, car il ne faut pas comparer aux grandes forêts, des bois très fourrés de pins sur les dunes de la Gascogne; le reste du littoral de l'Océan demeurant très dénudé. L'altitude générale peu élevée de l'Aquitaine, l'exploitation des mines de fer concouraient à empêcher l'afforestation du pays qui suffisait aux besoins domestiques et commerciaux. La Provence avait, à l'époque romaine, substitué, presque partout, l'olivier et la culture des céréales aux forêts qui abritaient le sol à l'arrivée des Grecs dans le pays. L'Armorique et les territoires qui s'en rapprochent offraient de larges zones arborescentes qui ne furent guère entamées jusqu'au moyen âge. Le pays des Andecavi, des Abrincatui, des Essui, des Diablintes formait une région dont l'aspect général était très boisé [12]. La Seine et la Marne, marquaient alors la frontière de la Celtique et de la contrée occupée par les Belges [13]. Du nord d'Orléans aux portes de Paris, du pays des Carnutes à celui des Véliocasses s'étendait une « marche » forestière dont les forêts d'Orléans, de Montargis, de Fontainebleau, de Rambouillet, de Laye, sont les derniers vestiges. « Sans doute, écrit A. Maury, cette marche boisée a été de bonne heure scindée en plusieurs forêts distinctes; mais avant l'arrivée des Romains, comme on ne voyageait guère que par les rivières, il n'avait pas été nécessaire d'ouvrir un grand nombre de routes à travers cette zone d'arbres; elle gardait alors certainement sa physionomie originelle, et, après leur établissement dans les Gaules, les Romains respectèrent une partie ou peut-être la totalité de cette forêt comme ils le firent pour l'Ardenne. Le canton appelé jadis Deserve, Serve ou Desœuvre, et qui s'étend au sud-est du département de l'Eure et sur la lisière de celui de Seine-et-Oise (canton de Houdan), tire son nom de l'expression *Diana sylva*, transcription latine du mot celte *dean*, *den* forêt. Là était la marche commune des Carnutes et des Aulerques-Eburovices. Cette marche fut démembrée de si bonne heure qu'il n'est plus possible aujourd'hui d'en reconstruire, même approximativement, la topographie [14]. »

Après avoir franchi la Seine « on entrait dans la Gaule Belgique; alors la profondeur, les dimensions des forêts augmentaient encore; le pays n'était plus pour ainsi dire, qu'une vaste nappe arborescente [15]. » Au nord de Lutèce, s'étendait la forêt de *Silviacum*, qui, sauf quelques clairières, allait du village de Louvres jusqu'au milieu du département de l'Aisne, englobant en un seul massif les forêts de Chantilly, de Compiègne, de Laigue, de Coucy, de Villers-Cotterets. La forêt des Sylvanectes, se terminait probablement vers les marais tourbeux du Ponthieu et de l'Amiénois [16]. Au delà de la Somme et de l'Aisne, se montrait la forêt Charbonnière, *Sylva Carbonaria* [17], souvent mentionnée dans les plus anciens récits de la royauté mérovingienne [18]. Elle s'étendait jusqu'à l'Escaut et

[1] Ausone, *Clar. urb.*, XII, *Tolosa*, vs. 5 : *pinea Cebennarum*. — [2] Columelle, *De re rustica*, l. XII, c. XXIII : *pix corticata appellatur, qua utuntur ad condituras Allobroges*. — [3] Pline, *Hist. nat.*, l. XIV, c. XX. — [4] César, *De bello gallico*, l. VI, c. XXXI : *taxo* (le *taxus baccata*), *cujus magna in Gallia copia est, se eranimavit*. — [5] Chorier, *Histoire générale du Dauphiné*, in-4°, Grenoble, 1761, t. I, p. 60. — [6] César, *De bello gallico*, l. I, c. XXIII-XXVIII. — [7] Strabon, *Geogr.*, l. IV, c. III, édit. Müller et Dübner, p. 158. — [8] César, *De bello gallico*, l. VII, c. XXII. — [9] Id., *ibid.*, l. VII, c. XIII, XXXII. — [10] Id., *ibid.*, l. VII, c. III. Une nouvelle pouvait être transmise, en un jour, par des cris, répétés de village en village, depuis *Genabum* (Orléans, jusqu'aux confins du pays des Arvernes. — [11] César, *De bello gallico*, l. VIII, c. V. Cf. l. VII, c. II. — [12] Notons la disparition au VIe-VIIe siècle de la forêt de Scissy *(Sessiacum)*. Cf. A. M. Laisné, *Étude sur l'ancien état de la baie du Mont Saint-Michel, d'après les manuscrits de l'abbaye de ce mont*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques en 1865. Archéologie*, in-8°, Paris, 1866, p. 81 sq. A. Maury, *Observations sur les origines du Mont Saint-Michel, et en particulier sur l'existence de la forêt de Scissy*, dans les *Mém. de la soc. royale des antiq. de France*, nouv. série, t. VII, p. 378 sq. La forêt de Scissy, d'après un témoignage du IXe ou du Xe siècle, entourait le mont sur une épaisseur d'environ dix milles; un ms. du XIV-XVe siècle, la fait aller jusqu'à *Daletum* (Aleth) autrement dit Saint-Servan. La forêt subsistait encore en 540; elle fut engloutie quelques années plus tard; on a découvert dans le sable des troncs qui en proviennent. Ce phénomène naturel fut représenté comme un miracle de l'archange saint Michel; afin de l'attribuer à la vie de saint Aubert, on le retarda d'un siècle et on le reporta au VIIIe siècle. — [13] César, *De bello gallico*, l. I, c. I; Strabon, l. IV, c. I, édit. Müller et Dübner, p. 147; Pomponius Mela, *De situ orbis*, l. III, c. II. — [14] A. Maury, *Les forêts de la Gaule*, in-8°, Paris, 1867, p. 50 sq. — [15] Id., *ibid.*, p. 51. — [16] Girard, *Histoire physique de la vallée de la Somme*, dans le *Journal des mines*, n. 10, p. 15. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. eccl.*, l. II, c. IX. *P. L.*, t. LXXI, col. 202. — [18] D. Bouquet, *Recueil des histoires des Gaules*, in-fol., Paris, 1700, t. III, p. 4, 308, 344, 687. *Lex salica*, tit. XLIX.

servait de limite, au ve siècle, entre les royaumes de Neustrie et d'Austrasie [1]; on peut faire rentrer dans son périmètre les forêts de Soignes [2], de Vicogne, de Fagne [3], de Mormal, de Sirault [4]. A mesure que l'on se rapprochait de l'Océan, les arbres perdaient leur grande élévation, les fourrés leur épaisseur; ce n'était plus qu'un sol marécageux recouvert de buissons et de halliers [5]. La côte, depuis Ostende jusqu'à Boulogne, paraît avoir conservé ses forêts jusque vers le temps de Charlemagne [6]; elles recouvraient toute la vallée de la Liane et occupaient l'emplacement actuel de Boulogne, jusqu'à Hardelot, Samer, Desvres, La Capelle et la « Fosse boulonnaise » [7]. La région de Saint-Omer, Aire était couverte par la *sylva Tristiacensis* ou *Vastus saltus* et le bois de *Beyla* (Bailleul) situé entre Budderworde et Thourout [8]. Le bois de Lucheux, corruption du mot Leodegaire, est un débris de la *sylva sancti Leodegari*, qui s'étendait sur le territoire des Atrébates et se rattachait aux précédentes [9].

A l'est, les forêts d'Arouaise, *Arida gamantia sylva*, et de Thiérache, *Theoracia sylva*, furent défrichées de bonne heure. La forêt d'Arouaise se serait étendue d'Albert (Somme) jusqu'à la Sambre [10]. « Ainsi les anciennes provinces de Picardie, d'Artois, de Flandre et de Hainaut étaient recouvertes, sur les trois quarts de leur superficie, de forêts se rattachant sans doute les unes aux autres par des lignes d'arbres souvent entrecroisées et formant de véritables *plexus*. Aujourd'hui, les effets de l'érosion de la mer ne permettent pas de rétablir la topographie de cette marche forestière qui a disparu sous les flots, mais en sondant les estuaires des divers fleuves qui déchargent leurs eaux dans l'Océan, de l'Elbe, de l'Oder, de l'Ost, de l'Ems, du Weser; en visitant le delta du Rhin et les bords du Bies-Bos et du Zuyderzée, l'ancien lac Flevo, on retrouve, dans la couche inférieure des terrains appelés en Hollande *Moor* et *Veen*, les traces du séjour de l'homme et des fragments de végétaux arborescents qui ombrageaient ces contrées [11]. Signalons la forêt de Nimègue, *sylva Noviomagensis*, dans laquelle allait chasser Louis le Débonnaire. On voit, par ce qui vient d'être dit, que la Belgique, actuellement si peu boisée, le fut jadis sur presque toute sa superficie; l'on garde même le souvenir de plusieurs des forêts qui subsistaient encore aux viiie et ixe siècles de notre ère [12]. » Rappelons brièvement la forêt de Heinaerst-Trist, débris du *Vastus saltus*, le Skeldeholt qui se prolongeait sur les bords de l'Escaut et touchait le pays de Waes, dans le comté de Gand. Entre les bords de la Lys et ceux de l'Escaut était la forêt de Lisga, dont le centre a pu être Harlebecke. La *sylva Thoraldi* et la *sylva Thoralti* occupaient, au viie siècle, l'emplacement des villes actuelles de Turnhout et de Thourout; elles étaient dédiées au dieu Thor [13].

La forêt la plus considérable de la Belgique était le massif des Ardennes dont César [14], Strabon [15], Tacite [16] nous ont parlé et qui s'étendait des bords de Rhin, à travers le pays des Trévires, jusque chez les Nerviens, sur une longueur de plus de 500 milles [17]; plusieurs routes la traversaient, dès l'époque romaine [18]. Aux ve et vie siècles, la forêt de l'Ardenne subit de nombreux déboisements. A l'époque mérovingienne, Childebert avait une résidence à *Belsonancus*, aujourd'hui Bastogne [19]; au temps de Charlemagne, elle formait déjà plusieurs lots, puisqu'un diplôme de 802, qui fait donation de deux localités peu éloignées de Trèves, *Cerviam* et *Cerviaco*, interdit la chasse dans les forêts voisines [20]. De plusieurs côtés de l'immense massif, se faisaient des éclaircies [21]; mais elles n'entamaient pas notablement l'Ardenne qui garda son aspect formidable et sa réputation effrayante.

XIV. Jura. — Le Jura formait comme un vaste portique vers la Germanie. Il représentait alors une superficie de 320 à 360 kilomètres en longueur sur 40 à 60 kilomètres en largeur, entièrement boisée, depuis le mont Vouache, à l'ouest, sur le territoire des Allobroges, jusqu'au Raudenberg, près de Schaffouse, à l'est, près du territoire des Rauractes [22]. Le Jura constituait le *Saltus sequanus* que la fertilité de son sol fit défricher, dès le temps de la domination romaine. Tout le territoire compris entre l'Ognon, le Doubs et la Saône, commençait à être découpé de larges clairières où s'élevaient des *oppida*, des *vicus*. Dès le temps de César, Besançon était un centre d'approvisionnement [23], d'où il faut conclure que de vastes espaces de la région avaient été mis en culture. Des voies romaines furent tracées dont on a relevé divers tronçons; ainsi, on traversait des espaces célèbres, tels que la forêt de la Serre, la forêt de Lachaux, la forêt de Colonne, la forêt de Chatelneuf [24], la forêt de Loulle, d'autres encore, comme celle qui s'étend entre Sellières, Arlay et Bellevesvre [25], celle qui s'étendait entre la rive gauche du Doubs et le

[1] *Annal. de Metz*, ann. 687; cf. Alf. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours et de Frédégaire*, dans Grégoire de Tours, édit. Guizot, nouv. édit., t. II, p. 359, 463, 466. — [2] A. Isabeau, *Les forêts de l'Europe*, dans les *Annales forestières*, t. XIII, p. 263. — [3] D. Bouquet, *loc. cit.*, t. VII, p. 110. — [4] Il faut rattacher à la forêt Charbonnière, un massif boisé que les chartes flamandes nomment forêt de Carbonires, située dans le Hainaut, près de Senef, et qui s'avançait jusqu'aux alentours de Louvain. Cf. J. J. de Smet, *Recueil des chroniques des Flandres*, in-4°, Bruxelles, 1837, t. II, table des noms de lieux. — [5] César, *De bello gallico*, l. III, c. XXVIII; l. VI, c. VI. Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. XXXIX, c. XLIV. — [6] Belpaire, *Sur les changemens de la côte d'Anvers à Boulogne*, dans les *Mémoires couronnés par l'Acad. de Bruxelles*, t. VI, p. 20 et *passim;* cf. *Bulletin de l'Acad. de Bruxelles*, t. X, p. 4; E. Desjardins, *Géogr. hist. et administr. de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 434. — [7] Bertrand, *Précis de l'histoire physique, civile et politique de la ville de Boulogne-sur-Mer*, in-8°, Boulogne, 1828, t. I, p. 22; E. Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 434. — [8] E. Bernard de Sainte-Marie, *Recherches sur les anciennes forêts de la partie nord-est de la France*, dans *Annales forestières*, 1850, p. 49 sq.; Lausens, *Une promenade dans les dunes et la zone maritime de la Flandre occidentale;* cf. P. Bortier, *Le littoral de la Flandre du IXe au XIXe siècle*, in-8°, Bruxelles, 1876. — [9] A. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1867, p. 56. E. Desjardins, *La Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 434. — [10] Gosse, *Histoire de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines réguliers d'Arouaise*, in-4° Lille, 1786, p. 6. Pour la Thiérache, cf. *Li Romans de Raoul de Cambrai et de Bernier*, publié par Ed. Le Glay, in-8°, Paris, 1840, p. 341, 348. — [11] Davreux, *Essai sur la constitution géologique de la province de Liége*, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie de Bruxelles*, in-4°, Bruxelles, 1833, p. 51; Belpaire, *loc. cit.*, p. 34; Galeotti, *Sur la constitution géologique de la province de Brabant*, dans les *Mém. couronnés par l'Acad. de Bruxelles*, t. XII, p. 16; M. Alting, *Descriptio Frisiæ*, in-4°, Amstelodami, 1701, p. 60. — [12] A. Maury, *Les forêts de la Gaule*, p. 58. — [13] Schayes, *Essai historique sur les usages, les croyances des Belges*, in-8°, Louvain, 1834, p. 9. — [14] César, *De bello gallico*, l. V, c. III; l. VI, c. XXIX. — [15] Strabon, IV, III. — [16] Tacite, *Annales*, l. III, c. XLII. — [17] César, *loc. cit.*, l. VI, c. XXIX. — [18] Id., *ibid.*, l. VI, c. XXXIII. — [19] Grégoire de Tours, *Hist. franc.*, l. VIII, c. XXI, *P. L.*, t. LXXI, col. 464. — [20] E. Bernard de Sainte-Marie, *Recherches sur les anciennes forêts de la partie nord-est de la France*, dans les *Annales forestières*, 1850, p. 49. — [21] Vers la frontière des Médiomatrices, on traça plusieurs voies, dont les vestiges ont été relevés dans la forêt de Calonoven, sise au sud de Sierket au nord-est de Thionville. — [22] J. Thurmann, *Essai sur les soulèvements jurassiques de Porentruy*, in-8°, Paris, 1832, p. 47; Le même, *Essai de physiostatique appliquée à la chaîne du Jura*, in-8°, Berne, 1849, t. I, p. 69. — [23] César, *De bello gallico*, l. I, c. XXXIX. — [24] Arrondissement de Poligny. — [25] Arrondissement de Lons-le-Saunier.

bassin de la Seille et dont le sol est complètement défriché. Pendant toute la durée des siècles qui nous occupent, depuis le temps des Gaulois jusqu'à Charlemagne, le déboisement du Jura fut à peine interrompu. Dans une charte de l'année 793, rédigée à Reims, Charlemagne faisait don à l'abbaye de Saint-Oyen-de-Joux d'une grande partie de la forêt du Jura et il en indique ainsi l'étendue : depuis le lac de Brassus nommé l'Orbe, et tout le long de Noirmont, en suivant le cours de la rivière, jusqu'aux Alpes et au chemin qui traversait le milieu de la Ferrière-sous-Jouarre; depuis le cours de la Valserine jusqu'au Bief-Brun, et de ce Bief jusqu'à la Semine; de la Semine jusqu'au Bief-Noir; la troisième partie d'Eschalon et depuis la rivière d'Orbe, du côté du couchant, jusqu'aux Chaumes appelés *Mereuses* (les Marâchets); et, de là, en tirant à l'est, jusqu'à la plaine de Segouciac (dans le pays de Vaud) [1].

Les forêts de la Séquanie redescendaient les pentes orientales du Jura et allaient mourir vers le Rhin qui les séparait des premiers taillis de la forêt Noire et des forêts du pays des Helvètes.

XV. Législation. — Les peuples germaniques qui s'établirent en Gaule aux ve et vi[e] siècles, tiraient trop d'avantages de la forêt pour n'en être pas les protecteurs. Nous pouvons juger de leurs plus anciennes coutumes, grâce aux codifications rédigées, à une époque moins reculée, sous l'influence des Romains. La loi salique envisage dans la forêt le repaire des animaux féroces qui servent à la chasse et la ressource toujours prête pour la pâture des animaux domestiques. Outre le souci qu'elle prend des porcs, des brebis, des chèvres, des oiseaux, des abeilles [2]; elle édicte les dispositions suivantes au sujet des forêts : Chapitre viii, *De furtis arborum.* 1° *Si quis pomarium, sive quamlibet arborem domesticam, extra clausuram exciderit aut furatus fuerit, CXX dinariis qui faciunt solidos III, culpabilis judicetur, excepto capitale et delatura.* 2° *Si quis vero pomarium, aut quamlibet arborem domesticam infra clausuram exciderit aut furatus fuerit, DC dinariis, qui faciunt solidos XV culpabilis judicetur, excepto capitale et delatura.* 3° *Hanc quoque legem et de vitibus furatis observari jussimus.* 4° *Si quis in sylva alterius materiamen furatus fuerit, aut, incenderit, vel concapulaverit, aut ligna alterius furaverit, DC dinariis qui faciunt solidos XV, culpabilis judicetur, excepto capitale et delatura* [3]. Ces peines, comparées à celles qui frappent l'attentat contre l'individu, sont d'une extrême gravité. Celui qui aura coupé du bois de chauffage *ligna* ou du bois de construction, *materiamen*, paiera XV sous; il ne lui en coûtera que le double s'il frappe un homme à la tête assez brutalement pour en faire sortir trois os [4]. La loi ripuaire condamne expressément le vol dans les forêts royales et communales [5]; les lois lombardes décident que celui qui abat un arbre de réserve ou qui en enlève la marque, aura le poing coupé ou perdra la vie [6]; elles défendent également d'incendier les forêts [7].

Les lois barbares ne nous apprennent pas tout ce que nous voudrions savoir sur la propriété forestière; cependant, il importe de recueillir ce que nous ne savons et d'en tenir grand compte dans l'étude des établissements ecclésiastiques et monastiques à partir du grand remaniement de la propriété foncière qui eut lieu à partir du ve siècle. Il paraît surprenant que la plupart de ceux qui écrivent la monographie des anciennes Églises et abbayes fassent si peu attention d'ordinaire à cet ensemble législatif qui vint se substituer au droit romain, parfois même coexister avec lui.

La loi salique ne dit rien des démembrements de la propriété forestière, des bois restés en indivision [8]; au contraire, les lois des Burgondes, des Ripuaires et des Wisigoths parlent longuement des *sylvæ communes : Si quis Burgondio aut Romanus sylvam non habeat, incidendi ligna ad usus suos dejacentivis et sine fructu arboribus in cujuslibet sylva habeat liberam potestatem, neque ab illo, cujus sylva est repellatur. Si quis vero arborem fructiferam in aliena sylva, non permittente domino, fortasse inciderit, per singulas arbores quas incidit singulos solidos, domino sylvæ inferat... Quod si servus hoc fecerit, fustigetur et dominos ejus nullum damnum aut calumniam patiatur. Si quis vero quemquam dejacentivis et non fructiferis arboribus lignum usibus suis necessarium præsumere fortasse non permiserit, ac si ei pignora tulerit restitutis in triplum pignoribus, inferat muletæ nomine solidos sex* [9].

La forêt qui existait dans presque tous les domaines ne souffrait pas la division; elle restait matériellement indivise, chacun en était propriétaire, en proportion de la part qu'il détenait dans la *villa*. C'était la *communio silvæ* qui est mentionnée par les lois et dans un certain nombre de chartes [10]. « On peut faire l'hypothèse qu'il y a eu quelques forêts communes à un canton ou à une région; je ne l'admets pas, pour ma part, écrit Fustel de Coulanges, parce que je ne vois aucun indice de pareille chose; mais je conçois que quelques-uns l'admettent, à condition qu'ils n'y voient qu'une exception. Ceux qui font de cette communauté des forêts un usage normal ont contre eux tous les documents. Car les chartes et les formules signalent uniquement des forêts possédées en propre; et pas une fois elles ne montrent une forêt commune [11]. »

On peut s'expliquer ces forêts communes sur lesquelles chacun avait un droit non de propriété, mais d'usage, par une extension des coutumes des anciennes marches forestières qui servaient de frontières aux peuplades. La civilisation romaine avait tendu à substituer la propriété individuelle à la propriété communale. Une fois maître de la forêt, le propriétaire restreignait de plus en plus le droit d'usage des habitants des villages voisins [12]; les marches, elles-mêmes, furent souvent partagées entre les cités dont elles formaient la couverture. Au moment de la conquête de la Gaule, un grand nombre de forêts devaient être devenues la propriété d'hommes riches, mais la tendance des peuples germaniques allait à l'encontre de cette conception romaine. La rédaction des lois barbares pendant les ve et vi[e] siècles, nous montre clairement que le droit des usagers tendait à se réduire de plus en plus; on en peut saisir la marche entre la loi salique et la loi Gombette. La première impose au propriétaire la marque, comme signe de réserve; la seconde, l'en dis-

[1] A. Rousset, *Dictionnaire géographique des communes du Jura*, in-8°, Paris, 1863, t. iv, p. 398. — [2] *Lex Salica*, c. ii, *De furtis porcorum;* c. iii, *De furtis animalium;* c. iv, *De furtis ovium;* c. v, *De furtis caprorum* c. vi, *De furtis canum;* c. vii, *De furtis avium;* c. viii, *De furtis arborum;* c. ix, *De furtis apium*; édit. J. Pardessus, in-4°, Paris, 1843, p. 4 sq., 121; H. Thimme, *Forestis Königsgut und Königsrecht nach den Forsturkunden vom 6 bis 12 Jahrhundert*, dans *Archiv fur Urkundenforschung*, 1908, t. ii, p. 101-154. — [3] *Lex salica*, c. viii, édit. Pardessus, p. 121, 282. — [4] *Lex salica*, c. xix, édit. Pardessus, p. 289. — [5] *Lex Ripuariorum*, tit. lxxvi, édit. Canciani, p. 317. — [6] *Leges langobardicæ*, l. I, c. i, art. 138 sq., édit. Canciani, p. 71 sq. — [7] *Ibid.*, p. 206. — [8] E. Meaume, *Introduction historique à la jurisprudence forestière*, § 15, in-8°, Nancy, 1857. — [9] *Lex Burgundiorum*, tit. xxxii, édit. Conciani, p. 21. — [10] Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, in-4°, Dusseldorf, 1840, n. 6, 7, 8; Neugart : *Codex diplomaticus Alemanniæ et Burgundiæ transjuranæ*, in-4°, 1791, n. 461, Fustel de Coulanges, *Hist. des instit. polit. de l'anc. France*; in-8°, Paris, t. iv, p. 435, 436. — [11] Fustel de Coulanges, *Hist. des instit. polit. de l'ancienne France*, p. 125 — [12] A. Bouthors, *Les sources du droit rural*. in-8°, Paris, 1865, v. 70.

pense de fait, puisqu'elle n'autorise l'étranger à disposer que du bois mort et du bois tombé: *de jacentivis et sine fructu arboribus*. Les barbares s'aperçurent bientôt du profit qu'il y avait pour ceux qui font la loi à introduire le régime de l'individualisation de la propriété forestière; c'est ainsi que les plus forts s'emparèrent des forêts dont ils dépouillaient les propriétaires; il arrivait aussi, que l'éviction étant impossible, on faisait un accommodement. Un titre de la loi wisigothe est ainsi libellé : *De sylvis inter Gothum et Romanum indivisis relictis* [1]. En Germanie les forêts communes persistèrent fort longtemps [2], en Gaule elles disparurent d'assez bonne heure; l'intérêt des propriétaires leur conseillait de restreindre de plus en plus le droit des usagers, ce qui contribua dans une certaine mesure à entraver le défrichement.

La dynastie carolingienne contribua à faire triompher en Gaule le droit forestier inspiré de la législation romaine. Les rois et leurs grands officiers réservèrent en vue de leurs chasses de vastes étendues de forêt, *foresta, forestis, foreste*, qui fut le nom nouveau de l'ancienne *sylva*. La passion que les Francs avaient pour la chasse devait tendre à agrandir la superficie boisée; aussi les princes se dessaisissaient-ils rarement des forêts de leurs domaines. « Les concessions de forêts accordées par les rois à des particuliers furent d'abord très peu nombreuses; elles n'étaient généralement obtenues que par des ecclésiastiques, en faveur de leur Église, ou par des abbés, en faveur de leur monastère. La première donation qui se rencontre à cette époque est consignée dans un capitulaire de l'an 804. Elle est faite, en toute propriété, par l'empereur Charlemagne à l'évêque et à l'Église d'Osnabruck [3]. »

Sous les deux premières races, il se produisit un morcellement de la propriété forestière dont on trouve un exemple instructif dans la vaste forêt des Sylvanectes [4]; mais, « en résumé, l'état forestier de la Gaule, sous la première race et au commencement de la seconde, ne devait pas être bien différent de ce qu'il était sous les Romains. Le seul trait qui différencie les deux époques, c'est que de plus en plus coupées par des chemins, les forêts anciennes, encore subsistantes, tendaient à se partager en plusieurs forêts distinctes [5]. »

« On peut dire, d'une manière générale, que partout où les bois subsistent aujourd'hui; partout où nous pouvons constater, à l'aide de textes et de chartes, qu'ils s'étaient conservés au moyen âge, il y a très grande probabilité pour qu'ils eussent été debout à l'époque romaine, car on n'a cessé de déboiser depuis, et l'on a dû faire bien des plantations, si l'on en a jamais fait [6]. » Il semble tout à fait conforme à la vérité historique de croire que l'extension des forêts à l'époque que nous étudions a été énorme et n'a subi que des réductions peu considérables.

La loi burgunde, traitant des défrichements, statue que si une forêt commune a été défrichée, soit par un Burgonde, soit par un Romain, le défricheur abandonnera en toute propriété à son hôte co-propriétaire une étendue de la forêt égale à celle de sol défriché, laquelle est la propriété exclusive du défricheur : *Si quis tam Burgondio quam Romanus in sylva communi exartum fecerit, aliud tantum spatii de sylva hospiti suo consignet et exartum — quem fecit, remota hospitis communione possideat* [7]. S'il ne reste pas de forêt de contenance et de valeur suffisante pour offrir cette compensation, le défricheur sera admis au partage, par moitié de la portion mise en culture [8].

La Gaule eut à souffrir de guerres presque continuelles, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, depuis le IIIe jusqu'au VIe siècle : il en résulta la dévastation d'un grand nombre de forêts, l'abandon de beaucoup de cultures, le destruction de *vicus* florissants. Ce dernier fait est attesté par un hagiographe : *Est autem mons in Aurelianensi pago quem ejusdem incolæ regionis Magdunum* (Meung) *appellant; in quo ab antiquis castrum fuerat ædificatum, quod crudeli Wandalorum vastatione ad solum usque diratum est. Nemine autem remanente habitatore, nemoribus hinc inde succrescentibus, locus idem qui claris hominum conventibus quondam replebatur, in densissimam redactus est solitudinem* [9]. Si on tient compte des ruines faites par les Bagaudes, les Huns, les Goths, les Arabes, les Normands, les Sarrasins, on ne pourra manquer d'accorder à cet élément une certaine importance dans l'histoire du développement agricole de la Gaule. Les salines de Salces, exploitées par les Romains avec grand succès [10], se transforment en marais infects [11]; les plantations d'oliviers qui environnaient Marseille font place à des bois de pins et de chênes-lièges [12]. « Des ruines romaines découvertes dans certaines forêts du Haut-Rhin, dans celles de Grand (Vosges), de Dau-

[1] *Lex Wisigothorum*, tit. x, n. 5, édit. Canciani, p. 175. — [2] On leur donnait le nom d'Alement-Allgemeine, générales, ce qui est devenu *almenda* dans les chartes latines. Cf. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Frederici II*, in-4°, Parisiis, 1852, t. III, p. 396, 442. — [3] A. Maury, *Les forêts de la France*, in-8°, Paris, 1867, p. 99. — [4] Id., *ibid.*, p. 105-112. — [5] Id., *ibid.*, p. 113. — [6] E. Desjardins, *Géogr. hist. et administr. de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1876, t. I, p. 435. Il faut tenir compte des afforestations considérables en Angleterre sous les rois normands. Rome n'était pas hostile à l'afforestation; on en trouverait l'indice dans la loi des Douze Tables, l. VIII; cf. Reineccius, *Elementa juris romani*, in-12, Parisiis, 1872, édit. Giraud, p. 491. La loi édictait des peines sévères pour l'atteinte portée aux arbres sans nécessité. Cf. Gaius, *Instit. Comment.*, IV, p. 11; les consuls avaient parfois dans leurs attributions la surveillance des forêts : PROVINCIÆ *futuris consulibus minimi negotii, id est*, SILVÆ COLLESQUE *decernerentur*. Suétone, *Cæsar*, XIX. Dès l'empire, les forêts furent soumises à l'impôt indirect, *vectigal*. Cf. Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, in-8°, Paris, 1840, t. II, p. 466. En Égypte, le sycomore, qui servait à la construction des digues fluviales, ne pouvait être coupé, *Digeste*, l. XLVII, tit. XXI; l. 10. Renan, *Mission de Phénicie*, in-4°, Paris, 1864, relève dans la campagne de Byblos une série d'inscriptions du IIe siècle de notre ère et offrant plusieurs éléments identiques : AGIVCP, et ayant trait à l'aménagement des forêts du Liban. Il faut lire *arborum genera* IV et rapprocher le texte de Végèce, l. V, c. IV, qui dit expressément que quatre essences sont propres à construire les navires : le cyprès, le pin, le mélèze et le sapin : *ex cupresso ergo et pinu domestica, sive silvestri lerice et abiete præcipue liburna contexitur*. Renan, *loc. cit.*, p. 279, 858. Une loi des empereurs Arcadius et Honorius, *Cod. Théod.*, l. II, édit. LXXVII, interdit la destruction des cèdres du *nemus* d'Apollon daphnéen, près d'Antioche, à une époque où le respect du dieu ne les protégeait plus. L'administration romaine comptait des agents spéciaux affectés au service de l'aménagement des forêts, les *saltuarii*. Pétrone, *Satyricon*, c. LIII. *Digeste*, l. XXXVIII, p. 38. Les Grecs n'étaient pas moins bien disposés pour les arbres. Cf. Philostrate, *De vita sophistarum*, l. II, c. XXVI, édit. Olearius, p. 614; Philostrate, *De vita Apoll. Tyan*, l. I, c. XVI; Libanius, *Orat.* VII, *pro Aristoph.*, édit. Morell, p. 220. Xénophon, *Hist. græc.*, l. IV, c. I. Les lois romaines, qui s'appliquaient au monde gréco-romain paraissent très au courant de la sylviculture; on y trouve les expressions *sylvæ materiariæ* et *sylvæ ceduæ* pour distinguer les hautes futaies des taillis. Ceux-ci étaient encore désignés sous les noms de *sylva regerminans, sylva repullulans, sylva renascens, sylva stolones radicibus emittens*. — [7] *Lex Burgundiorum*, tit. XII, *de exartis*, édit. Canciani, p. 17. — [8] A. Bouthors, *Les sources du droit rural*, in-8°, Paris, 1865, n. 72. — [9] *Acta sanct.*, jun., t. III, p. 300. — [10] Pomponius Mela, *De situ orbis*, l. III, c. II. — [11] J.-J. Baude, *Les côtes de Roussillon*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1844, t. III, p. 1. — [12] A. Ysabeau, dans les *Annales forestières*, t. XIII, p. 301.

ville (Meurthe), et où se reconnaissent des restes de bourgades, prouvent l'envahissement par la végétation forestière des lieux jadis habités et cultivés. D'autres ruines romaines ont été retrouvées à la Petite-Houssaye, dans la forêt de Brotonne, en Normandie [1], dans celle de Beaumont-le-Roger (Eure) [2]. Le plateau de Leinenberg, près d'Abreschwiller, en Lorraine [3], aujourd'hui tout boisé, fut jadis cultivé [4]. » Il faut tenir compte également des ravages exercés par les Normands [5].

XVI. Bibliographie. — Bach, *Recherches philologiques sur les forêts des Gaules et sur les origines qui s'y rattachent*, in-8°, Metz, 1868, et dans *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle* 1867, t. IX, p. 139-152. — A. C. Becquerel, *Mémoire sur les forêts et leur influence climatérique*, dans *Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1866, t. XXXV, p. 371. — E. Bernard de Sainte-Marie, *Recherches sur les anciennes forêts de la partie nord-est de la France*, dans *Annales forestières*, 1850. — A. De Courson, *Les anciennes forêts, récits, coutumes, traditions*, dans *Moniteur*, 1854, janv., 20; févr. 17, 23; mars, 16,17; avril 20; juin 28. — J. Gray, *Forest and archaeology*, dans *American Journ. scien.*, 1878, t. CXVI, p. 83, 183; *Great forest of antiquity*, dans *Colburn's New monthly magazine*, 1851, t. XCI, p. 398. — Jaume Saint-Hilaire, *Histoire abrégée de la destruction des forêts de la France*, dans *Bulletin de la Société d'agriculture du Mans*, 1833, t. I, p. 97-152. — Joret Desclozières, *Histoire de la législation ayant pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime*, dans *Bulletin du Comité des travaux hist.-scien.-économ.*, 1886, p. 96-120. — J. Kendell, *Geschichte des Forst-und-Jagdwesens von Deutschland*, in-8°, Hersfeld, 1837. — De Kirwan, *La France forestière*, dans *Le Correspondant*, 25 juillet 1869. — Le Moyne de la Borderie (*Les forêts de la péninsule armoricaine*), dans *Histoire de Bretagne*, 1896, t. I, p. 42-53. — R. de Maulde, *Étude sur la condition forestière de l'Orléanais ou moyen âge et à la Renaissance*, in-8°, Orléans, 1871. Cf. A. Longnon, dans *Revue critique*, 1872, t. VI, p. 263-267; G. D., dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1871, t. XXXII, p. 411-417. — L. F. Alfred Maury; *Recherches historiques et géographiques sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1848; *Des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, dans *Mém. de la Société nationale des antiq. de France*, 1849, IIe série, t. IX, p. 263-389; cf. (1844), IIe série, t. VII; p. 378-403; *Histoire des grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France, précédée de recherches sur l'histoire des forêts de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie*, etc., in-8°, Paris, 1850; *Les forêts de la France dans l'antiquité et le moyen âge; nouveaux essais sur leur topographie, leur histoire et la législation qui les régissait*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres*, IIe série, *Antiquités de la France*, 1860, t. IV, 1re partie, p. 1-265; 4 cartes; *ibid.*, 1865; *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France; aperçu sur leur histoire, leur topographie et la législation qui les a régies*, in-8°, Paris, 1867; cf. Gaidoz, dans *Revue critique*, 1868, t. III, p. 298-307. — Eug. Müller, *La forêt, son histoire, sa légende, sa vie, son rôle, ses habitants*, in-8°, Paris, 1878. — C. Rohr, *Geschichte des Forst-und-Jagdwesens in Deutschland*, in-8°, Berlin, 1879. — F. X. Smoler, *Historische Blicke auf das Forst-und-Jagdwesen, seine Gesetzgebung und Ausbildung von der Urzeit*, in-8°, Prag., 1847. — Ch. L. Stieglitz. *Geschichtliche Darstellung der Eigenthum verhältnisse an Wald und Jagd in Deutschland, von der älterten Zeiten bis zur Ausbildung der Landeshoheit*, in-8°, Leipzig, 1833. — H. Thimme, *Forestis Königsgut und Königsrecht nach den Forsturkunden vom 6 bis 12 Jahrhundert*, dans *Archiv fur Urkundenforschung*, Leipzig, 1908, t. II, p. 101-154; cf. *Revue des Quest. histor.*, 1909, t. LXXXV, p. 609. — Ch. Toubin, *Du culte des arbres chez les anciens. Étude archéologique*, 1862.

H. Leclercq.

FORGERON.—Parmi les corps de métier représentés sur les épitaphes des catacombes, J.-B. de Rossi fait connaître un forgeron. C'est un adulte robuste, barbu, tenant à l'aide de tenailles un morceau de fer sur le brasier à côté duquel on voit l'enclume. Dans

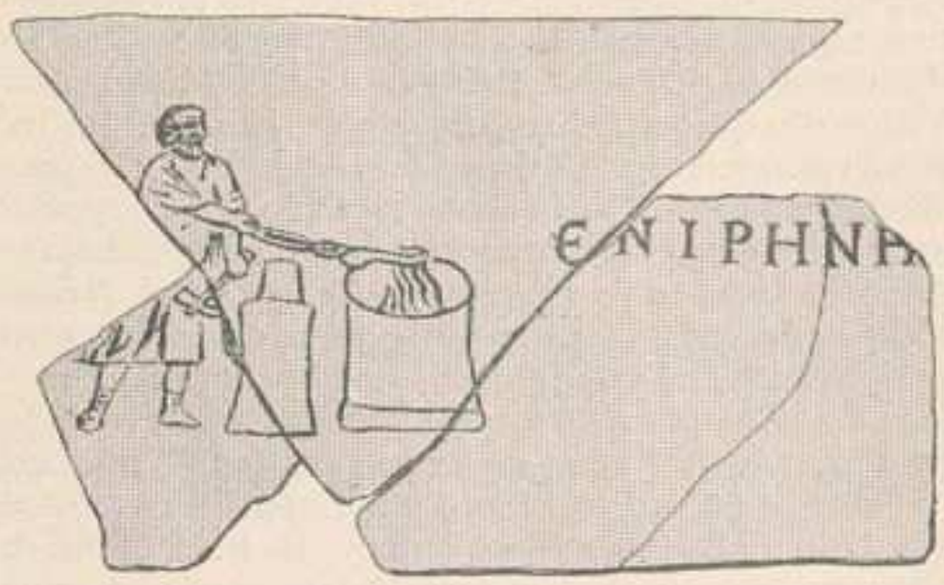

4558. — Épitaphe d'un forgeron,
D'après de Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XLV, n. 55.

la main gauche, l'artisan tient le marteau. Sur cette épitaphe, aucun nom, simplement un souhait de félicité [6] (fig. 4558) :

ЄN IPHNH

Cette épitaphe vient du cimetière de Calliste, sur la voie Appienne. Une autre épitaphe, complètement anépigraphe, et provenant du cimetière de Domitille, offre une scène plus complète. Ici, nous voyons la forge sous le manteau de la cheminée et l'ouvrier qui ac-



4559. — Épitaphe d'un forgeron,
D'après Marucchi, *Il museo cristiano lateranense*,
pl. LIX, n. 33.

tive le feu en agitant le soufflet, pendant que le forgeron donne la forme voulue au fer rougi qu'il tient sur l'enclume. Cette scène, une des plus heureusement exécutées parmi toutes celles qui se rapportent aux

[1] *Annales forestières*, t. III, p. 197, 546. — [2] Badebled, *Dictionnaire topographique, statistique et historique du département de l'Eure*, in-8°, Évreux, 1840, p. 37. — [3] H. Lepage, *Le département de la Meurthe*, in-8°, Nancy, 1845, t. II, p. 43. — [4] A. Maury, *Les forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°, Paris, 1867, p. 116. — [5] G. Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, in-8°, Paris, 1848, l. II, c. VI; l. III, c. I, p. 233, 269 sq. — [6] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1867, t. II, pl. XLV-XLVI, n. 55, p. 257.

corps de métier, se trouve conservée sur un des piliers du musée épigraphique de Latran [1] (fig. 4559).

A Saint-Paul-hors-les-Murs, on conserve l'épitaphe d'un forgeron du quartier de Subure [2] :

···CRESCENTIO FERRARIVS DE SVB*ura*
NOVE SIBI ET SVIS·QVI OMNIBVS····

H. Leclercq.

FORMA. — Ce terme est exceptionnel et l'épigraphie chrétienne n'en a offert jusqu'à ce jour qu'un exemple unique. Dans l'*Epistola I^a ad Innocentium* on lit cette description des funérailles : *Clerici quibus id officii erat, cruentum linteo cadaver obvolvunt, et fossam humum lapidibus construentes ex more tumulum parant.* Les fosses, revêtues de maçonnerie, prenaient le nom de *formæ*. La *forma* est donc une sorte de puits en maçonnerie, à fermeture horizontale, dont les parois portent des rainures ou des tablettes permettant de superposer un certain nombre de corps sans qu'ils se touchent exactement. De cette manière, il devenait possible d'esquiver les anathèmes et les amendes infligés à ceux qui superposaient les cadavres ce qui permettait à celui qui était au sommet de la pile de ressusciter, tandis que toute la rangée devait rester bloquée à jamais, faute d'avoir pu se dégager. Les *formæ* ne différaient guère, somme toute, de ce que nous nommons aujourd'hui un « caveau », dans les cimetières modernes. Toutefois, les *formæ* paraissaient avoir été plus profondes que nos caveaux, puisqu'on pouvait y empiler jusqu'à dix corps. Le mot *forma* servant à désigner les canaux, les aqueducs, le P. Marchi se trouva induit en erreur par une inscription que nous allons transcrire et interpréta *infra formas* ce qui était *intro formas;* selon lui, c'était une tombe entre deux aqueducs.

L'épitaphe en question réclame un instant d'attention. Boldetti la découvrit au niveau le plus profond du cimetière de Tor Marancia. Une partie de la pierre originale, qui avait disparu a été retrouvée en 1869, quand on dépava l'église de Sainte-Marie du Transtévère, où Boldetti, chanoine de cette basilique, l'avait fait transporter avec beaucoup d'autres pierres provenant des cimetières souterrains. C'est une pierre fort lourde et appropriée aux dimensions d'une sépulture dans un cimetière à ciel ouvert. On y lit ceci [3] :

ANNIBONIVS FECIT SIBI ET SVIS
LOCVM HOMINIBVS N VIII INTRO FORMAS
EC TON EMON PANTON TVTO EMON

La sentence de la dernière ligne est en langue grecque interprétée en caractères latins : « De tout ce qui fut à moi, ceci me reste. » Il s'agit d'une tombe qui renferma le cadavre d'Annibonius et de sept des siens.

Toute la première ligne, le début de la deuxième ligne et les cinq premières lettres de la troisième ont disparu. Ce qui subsiste de la deuxième ligne est fendu en deux parties. C'est grâce à la transcription de Boldetti que le texte complet est connu aujourd'hui.

H. Leclercq.

FORMULES. — I. Marculf. II. Les formulaires. *A.* Formules d'Angers. *B.* Formules d'Auvergne. *C.* Formules de Marculf. *D.* Formules d'époque carolingienne. *E.* Formules de Tours. *F.* Formules de Bourges. *G.* Formules de Sens. *H.* Formules de Bignon. *J.* Formules de Rozière-Merkel. *K.* Formules de Lindenbrog. *L. Formulæ imperiales. M. Formulæ Alsaticæ. N. Formulæ Augienses. O. Formulæ Sangallenses. P. Formulæ Salzburgenses. Q. Collectio Pataviensis. R. Formularum codicis S. Emmerani. S. Collectio Flaviniacensis. T. Formulæ collectionis S. Dionysii. U. Formulæ codicis Laudunensis. V. Formularum epistolarium coll. min. X. Formulæ extravagantes. Y. Formulæ wisigothicæ. Z. Formularum Pithœi fragmenta.* III. Tableau général des collections. IV. Le latin des formules. V. Les éditions. VI. Le contenu des formulaires.

I. Marculf. — Joubert, dans une lettre à Fontanes, disait : « Il me reste à vous dire sur les livres et sur les styles une chose que j'ai toujours oubliée. Achetez et lisez les livres faits par les vieillards, qui ont su y mettre l'originalité de leur caractère et de leur âge. J'en connais quatre ou cinq où cela est fort remarquable : d'abord le vieil Homère, mais je ne parle pas de lui. Je ne dis rien non plus du vieil Eschyle; vous les connaissez amplement en leur variété de poètes; mais procurez-vous un peu Varron, *Marculphi Formulæ* (ce Marculphe était un vieux moine, comme il le dit dans sa préface, dont vous pouvez vous contenter); Cornaro, *De la vie sobre.* J'en connais, je crois encore un ou deux; mais je n'ai pas le temps de m'en souvenir. Feuilletez ceux que je vous nomme, et vous me direz si vous ne découvrez pas visiblement, dans leurs mots, et dans leurs pensées, des esprits verts quoique ridés, des voix sonores et cassées, l'autorité des cheveux blancs, enfin des têtes de vieillards. Les amateurs de tableaux en mettent toujours dans leur cabinet; il faut qu'un connaisseur en livres en mette dans sa bibliothèque [4]. »

Si Fontanes avait lu plus que la préface de Marculf, il aurait été fort dérouté et complètement perdu dans ce recueil dont l'importance exceptionnelle ne concerne que le droit public et privé sous les Mérovingiens. Grâce à lui, nous savons de quelle manière la propriété était transmise, comment les esclaves affranchis, comment l'Église dotée, la justice rendue et les honneurs distribués par le souverain. Un recueil de cette importance ne pouvait manquer de provoquer les recherches des historiens. Dédié à un évêque ayant nom Landri, et qu'on estime avoir été l'évêque de Paris, Landri (650-656) le Formulaire de Marculf devrait donc prendre date vers le milieu du VIIe siècle. Cette opinion a longtemps réuni la majorité et même l'unanimité des critiques, nonobstant ce qu'avaient pu dire Launoy et Ellies du Pin. Jean de Launoy destine le Formulaire à Landri, évêque de Meaux, contemporain de Pépin et de Charlemagne [5] et du Pin précise la date de l'épiscopat de ce Landri à l'année 780 [6]. Survint Hadrien de Valois qui, au lieu de Landericus, lut *Candericus* et détourna le Formulaire de Marculf vers ce nouveau destinataire siégeant à Lyon [7]; Le P. Labbe n'en crut rien et envoya Marculf dans une abbaye de Bourges [8] où Dom Rivet consentit à le laisser [9], en attendant qu'on l'expédiât ailleurs, ce qui ne tarda pas. Toussaint du Plessis, auteur d'une *Histoire de l'Église de Meaux*, lui signifia que son Formulaire avait été dédié à Landri de Soignes, entre Mons et Bruxelles. Ce saint homme n'avait jamais été évêque de Meaux, mais chorévêque *in Castello Meltis* (Melteshem, aujourd'hui Meldesheim) [10]. Heureusement pour Marculf et son Formulaire, Bignon, Lecointe,

[1] O. Marucchi : *I monumenti del museo cristiano Lateranense*, pl. LIX, n. 33 : *Epigrafia cristiana*, in-12, Milano, 1910, pl. XVI, n. 5. — [2] O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, p. 233, n. 289. — [3] Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri cristiani*, in-fol., Roma, 1720, p. 650; G. Marchi, *I monumenti delle arti cristiane primitive nelle metropoli del cristianesimo*, in-4°, Roma, 1844, p. 116; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 410. — [4] C. A. Sainte-Beuve, *Gabriel Naudé*, dans *Portraits littéraires*, t. II, p. 483-484. — [5] Launoy, *Inquisitio in chartam immunitatis beati Germani*, 1657, p. 26; *Assertio inquisitionis*, 1658. — [6] Ellies du Pin, *Nouvelle bibliothèque des auteurs ecclésiastiques*, t. VI, p. 36. — [7] A. Valois, *Disceptationis de basilicis defensio*, 1660, p. 152. — [8] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. VI, col. 351. — [9] Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 567. — [10] Toussaint de Plessis, *Histoire de l'Église de Meaux*, t. I, p. 67; p. 692, n. 33.

Mabillon, Savigny, Rozière, Sickel s'en tenaient à l'évêque parisien Landri et tenaient l'ouvrage pour terminé en 656, au plus tard. Après un long repos, la question fut de nouveau soulevée, par M. K. Zeumer qui fait de Marculf un moine du diocèse de Meaux écrivant à l'époque où Landri de Soignes occupait le siège de Meaux [1]. Cette opinion s'appuie sur les considérations suivantes :

1° Les formules 1 et 2 du livre Ier du Formulaire de Marculf ont été rédigées, pour la plus grande partie, d'après le diplôme accordé, en 635, par Dagobert, à l'abbaye de Rebais, du diocèse de Meaux [2]. Le rédacteur du formulaire avait certainement ce diplôme sous les yeux; il était donc probablement moine de l'abbaye de Rebais. Comme il dédie son livre à Landri, son évêque, on doit en conclure que ce Landri était évêque de Meaux.

2° Cette opinion est confirmée par les *Gesta episcoporum Cameracensium* qui nous apprennent que saint Vincent, fondateur de l'abbaye de Soignes, fut enterré dans ce monastère, ainsi que son fils Landri, évêque de Meaux : *Ibique, sepultus cum filio suo Landerico, Meldensi episcopo, in pace quieseit* [3].

3° Dans la Formule 25 du livre Ier, le maire du palais assiste au *placitum palatii*. Le premier *judicium* où l'on trouve le *major domus* est de l'an 697. Donc, le Formulaire est postérieur à cette année 697. L'auteur n'a pu le dédier à Landri, évêque de Paris, mort en 656, mais bien à Landri de Soignes, et il nous donne le droit public et privé de la fin du VIIe siècle au plus tôt.

Tels sont, résumés par Ad. Tardif, les arguments apportés avec plus de conviction sans doute que de bonheur. Car il est assez clair que, de ces affirmations tranchantes, un examen de bon sens ne laisse rien subsister.

Le fait de s'inspirer et de transcrire une charte de l'abbaye de Rebais ne prouve pas qu'on faisait partie de ce monastère, puisque les minutes des diplômes des rois mérovingiens étaient conservées à l'abbaye de Saint-Denis et par conséquent un moine de Saint-Denis avait les mêmes facilités pour s'instruire, sans sortir de chez lui, que pouvait avoir un moine de Rebais. Puisque Marculf, ainsi qu'il nous l'apprend, composait son Formulaire, *ad exercenda initia puerorum*, il aurait eu sans doute quelque peine à trouver un auditoire de jeunes *notarii*, dans la petite abbaye de Rebais, alors qu'une école de ce genre à Saint-Denis, n'offre rien que de vraisemblable. On pourrait dire encore que si les deux premières formules de Marculf s'inspirent du diplôme de Rebais, il a pu en avoir connaissance au cours d'un voyage. De combien de chartes Mabillon n'a-t-il pas eu connaissance et qu'il a utilisées dans ses livres, écrits à Saint-Germain, son monastère, loin des chartriers qu'il avait visités et où il avait fait sa récolte de documents.

La mention de Landri de Soignes, évêque de Meaux, est absente des *Gesta episcoporum Cameracensium* où elle a été introduite par Bethmann, leur dernier éditeur, qui a emprunté ce détail à la *Vita Autberti* de Fulbert. Or, dans les manuscrits de la *Vita Autberti*, Landri est bien évêque, mais non de Meaux, on lit : *Mettensis* et non *Meldensis*. Voici le catalogue épiscopal de Meaux, et on n'y rencontre aucun personnage nommé Landri, pas plus que dans les calendriers et les propres locaux. Comme la vie de Landri, connue par quatre manuscrits, le fait évêque de Metz, que cette vie a été écrite à Soignes où il mourut et fut enterré, on peut l'en croire. De ce que Landri manque dans le catalogue épiscopal de Metz, comme dans celui de Meaux, il n'y a pas lieu d'être surpris car, suivant la remarque d'Henschenius, « les anciens catalogues d'évêques ont été dressés à l'aide des diptyques des morts (nécrologes ou obituaires), et on n'inscrivait sur ces diptyques que les noms des évêques en fonctions; quant à ceux qui avaient résigné leur charge, il n'en était point fait mention. C'est ce qui sera arrivé pour Landri. »

La présence du *major domus* dans la Formule 25 du livre premier prouve-t-elle que ce dignitaire n'a jamais assisté à un plaid du palais, *judicium palatii*, avant 697? On ne connaît que huit jugements avant celui de 697. Trois d'entre eux, datés des années 658 et 659 (n. 34, 36, 37) sont mutilés et ne contiennent plus la liste des présents; un autre (n. 35), présente une lacune dans cette liste, et cette lacune a pu contenir le nom du maire du palais; deux autres sont complets (n. 59, 60), mais aucun des grands personnages de la cour n'y est nommé. Deux autres, des années 692 et 693 (n. 64-66), sont des sentences rendues au plaid du palais dans des affaires considérables, jugées : l'une à Luzarches, l'autre à Valenciennes. Ces sentences contiennent une longue énumération de fonctionnaires où manque le maire du palais. Que conclure de là? Que le maire du palais n'a assisté à aucun plaid avant 697? Mais le maire du palais, en 692 et 693, était Pépin d'Héristal, maître de la Neustrie et de l'Austrasie, alors occupé par la guerre de Frise et ayant, apparemment autre chose à faire qu'à venir assister à un plaid à Luzarches ou à Valenciennes. Il avait d'ailleurs, en Neustrie, un suppléant, Nerdeberethus ou Norbert, lorsqu'il était retenu en Austrasie; or, Norbert a siégé dans ces deux plaids de 692 et 693. On a donc le droit d'affirmer que le maire du palais y assistait, dans la personne de son représentant. Ainsi, des arguments apportés, ils ne subsiste rien et le Landri de Meaux s'évanouit pour faire place au Landri traditionnel, évêque de Paris (650-656), dont Marculf était diocésain. En outre, il est impossible d'affirmer que le maire du palais n'ait jamais assisté à un plaid avant 697. Enfin, il n'est pas certain que le *major domus* ait figuré dans la formule 25, car la mention de ce fonctionnaire ne se rencontre pas dans le meilleur manuscrit du Formulaire, le *4627 lat.*, de la Bibliothèque Nationale; le seul qui donne l'œuvre complète de Marculf, avec sa préface [4].

Ainsi, voilà Marculf logé à Saint-Denis et rédigeant son Formulaire quelque part en Neustrie. Le premier éditeur de Marculf, Jérôme Bignon, avait donc vu clair, dès 1613, et Fustel de Coulanges [5], assez peu porté à se contenter des opinions d'autrui, se rangeait à celle-ci. Th. Sickel, toutefois, en admettant que Landri fût évêque de Paris [6], n'allait pas jusqu'à conclure que Marculf eût rédigé le Formulaire dans ce diocèse [7]. Un certain Stobbe le tirait vers la Bourgogne sous prétexte que dans la formule de nomination de comte et de duc, on lit (I. 8) : « Nous te confions ce pouvoir, dans le *pagus* un tel, pour que le peuple y demeurant, les Francs, les Romains, les Burgondes et les autres races vivent sous ton régime et sous ton commandement... *tam Franci, Romani, Burgundionis vel reliquas nationis*. Dans une autre formule, on trouve, mentionnés à titre d'exemple, les monastères

[1] *Neues Archiv der Gesellschaft fur ältere Geschichtskunde*, 1881, t. VI, p. 36; et *Monumenta Germaniæ historica, Formulæ*, p. 33, 34, — [2] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. II, p. 275. — [3] *Monum. Germaniæ Script.*, t. VII, p. 465, n. 66. — [4] Ad. Tardif, *Étude sur la date du Formulaire de Marculf*, dans *Nouvelle revue historique du droit français et étranger*, 1884, t. VIII, p. 557-565; *Nouvelles observations sur la date du Formulaire de Marculf*, dans même revue, 1885, t. IX, p. 368-375. — [5] *La monarchie franque*, p. 24, n. 1. — [6] Lebeuf, *Dissertation où l'on assure à l'Église de Paris un saint évêque du nom de Landry, en convenant que son culte a commencé assez tard*, dans *Dissertations sur l'histoire ecclésiastique et civile de Paris*, 1741, t. II, p. 33. — [7] *Die Urkunden der Karolinger*, t. I, p. 112, n. 1.

de Lérins, d'Agaune et de Luxeuil, situés au royaume de Bourgogne (I, 1) : *Et nobis aliquis detrahendo æstimet in id nova decernere carmina, dum ab antiquitus juxta constitutionem pontificum per regale sanctionem monasteria sanctorum Lyrinensis, Agaunensis, Lessoviensis... sub libertatis privilegium videntur consistere.* Mais tout cela ne prouve guère, sinon que le comte doit exercer son autorité sur les sujets de toutes races, et que les trois monastères en question ont possédé les premiers certains privilèges, plus tard, en conférant les mêmes exemptions à d'autres monastères, on citera à côté de ces trois noms, celui de Saint-Marcel de Chalon, et celui de Rebais [1]. On pouvait espérer que le vieux moine et son formulaire allaient enfin trouver le repos et une sorte d'oubli. Il n'en était rien.

M. Ch. Pfister transporta le bonhomme en Lorraine, parce qu'une formule du recueil, celle qui termine le premier livre (I, 40) ne saurait s'appliquer qu'à l'Austrasie, que, par suite, le recueil entier a été compilé dans le royaume de l'Est. Cette formule est celle du *leudesamio :* « Le roi un tel au comte un tel. Avec le consentement de nos grands, nous avons prescrit que notre fils un tel règne dans notre royaume un tel. Aussi nous vous ordonnons de convoquer tous vos *pagenses*, tant francs que romains ou ceux d'autre race, et de les rassembler dans les lieux convenables, soit dans les villes, les villages ou les châteaux-forts, pour qu'en présence de notre *missus* un tel, homme illustre que nous avons délégué de notre palais, ils jurent fidélité et *leudesamio* à notre fils et à nous, sur les saintes reliques que notre *missus* apportera avec lui. »

Voici un cas bien déterminé : un souverain confère à son fils l'autorité royale dans un territoire donné et exige serment de fidélité à son fils et à lui. Le cas s'est présenté trois fois à la fin du VIe, et au début du VIIe siècle, et rien ne permet de supposer que d'autres cas se soient produits dont nous ne saurions rien [2]. En 589, Meaux et Soissons, faisant partie du royaume d'Austrasie, députent à Childebert II, en résidence à Strasbourg : « Donne-nous, lui dirent-ils, l'un de tes fils pour que nous le servions : résistant plus facilement, grâce à lui, à nos ennemis, nous défendrons mieux les limites de notre ville [3]. » Ainsi fut fait. — Un peu plus tard, Chlotaire II, roi des Francs, associa au trône son fils Dagobert, en 622, et le donna comme souverain aux Austrasiens. En 629, à la mort de Chlotaire II, Dagobert réunit toute la monarchie franque, peu après il lui naquit un fils et quand ce fils eut trois ans, en 633, il le donna comme roi aux Austrasiens : il vint à Metz, réunit les évêques et les grands pour le leur recommander. Dans ces trois circonstances seulement, on eut occasion de se servir d'une formule semblable à celle que Marculf prit soin de recueillir. Marculf se servait des actes usités de son temps; il a seulement rédigé de toutes pièces quelques chapitres, mais il n'a pas dû inventer la formule du *leudesamio*, il l'aura copiée sur les lettres adressées par Chlotaire II et par Dagobert, en 622, et en 633, aux comtes de l'Austrasie et de cette partie étroite de l'Austrasie comprise entre les Ardennes à l'ouest, et les monts Faucilles au sud. Or, Marculf a écrit dans sa préface : « J'ai réuni ce que j'ai appris, selon la coutume du lieu où nous habitons.... *juxta consuetudinem loci quod egimus.* Or, on trouve dans son recueil un acte qui n'a jamais pu être appliqué qu'à l'Austrasie; c'est donc dans ce royaume qu'a vécu et écrit Marculf?

En 1890, M. Bonvalot présenta un Marculf austrasien et assez différent de ses homonymes dans le passé. Le Marculf retouché était lorrain, avait vécu dans la seconde moitié du VIIe siècle, et rempli la charge de cellérier au monastère de *Salinis* (Moyenvic en Lorraine). C'est là qu'il composa son formulaire à l'aide de documents austrasiens, en se conformant aux coutumes de la région qu'il habitait. Son recueil fut successivement dédié à deux évêques de Metz, saint Clou et Landéric ou Landri [4]. C'est la conclusion qu'adopte M. Pfister [5]. Il s'agit dès lors de se débarrasser de Landri de Paris. Il y a bien cette biographie du Landri de Metz qui le fait mourir à Soignes. Qu'elle soit du VIIIe ou du XIVe siècle, il n'en est pas plus facile ou plus difficile de donner une destination à Landri qu'on promène de Meaux à Metz, de Metz à Soignes. C'est finalement à Metz qu'on l'installe. « A Arnulf, l'ancêtre des Carolingiens, avait succédé sur le siège de cette ville Goëric, surnommé Abbon. La *Vita Arnulfi* [6], document contemporain, nous donne ce renseignement qui est hors de toute contestation. Goëric-Abbon était encore prélat en 641, une année après qu'Arnulf fut mort dans sa solitude de Remiremont; il fit, à cette date, la translation des reliques de son prédécesseur, du Saint-Mont à Metz [7]. Peu de temps après il n'était plus. Il fut remplacé par Godon, honoré au diocèse de Metz, sous le nom de saint Gon. On s'accorde à attribuer à Godon un épiscopat assez court. La liste des évêques de Metz lui donne pour successeur Clodulf, fils d'Arnulf... Vers 648, Clodulf, était encore *domesticus* du roi Sigebert... Pour la première fois. Clodulf nous apparaît comme évêque de Metz, en l'année 659, à la date du 17 mars [8]. Entre 644, date où nous trouvons Godon évêque de Metz, et 659, ou Clodulf nous apparaît pour la première fois en qualité de prélat, il y a un intervalle assez long : nous pensons que, dans cet intervalle, Landri a occupé le siège de cette ville [9]. » Autant vaut convenir que le Landri de Metz est à la dérive et qu'on ne sait pas par quels moyens le ressaisir. Il s'en suit que Marculf a dédié son œuvre à l'évêque Landri, et que c'était, selon toute vraisemblance, le Landri de Paris (650-656). Reste à savoir si on pouvait dédier à un évêque de Paris ce qu'on avait « appris des ancêtres, selon la coutume du lieu où nous habitons », quand on habitait l'Austrasie.

Marculf était homme de ressources, au lieu de se faire un unique protecteur avec son Formulaire, il s'en fit plusieurs, beaucoup, le plus possible.Un autre eût dédié son travail à un évêque et tout était dit; Marculf fit autant de dédicaces que de destinataires. Sur une copie, il écrivit ou fit écrire par son copiste : *Domino sancto... ac reverendissimo pape Landerico Marculfus* (mss. Leyde, *114*; Paris, *4627* et *10756*) et voilà Landri content. Mais le vieillard sur un autre exemplaire écrivit : *Domino sancto... hac reverendissimo papaæ Glidulfo Marculfus* (ms. Paris, *2133*), et voilà Glidulf satisfait. Glidulf, c'est Clodulf de Metz, et voici qui nous ramène vers l'Austrasie. « Mais comment admettre que Marculf ait dit à beaucoup d'évêques disséminés sur tout le royaume franc : « Je n'ai pu écrire d'une façon élégante comme j'aurai voulu; mais j'ai rempli comme j'ai pu, non seulement vos ordres, mais encore beaucoup d'autres choses... *Non solum ea que jussistis, verum etiam multa alia.* » Evidemment, de telles paroles, nous dit-on, ne sont adressées qu'à un seul personnage. « Mais c'est le contraire qui

[1] Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, 1864, t. IV, p. 18-19. — [2] Roth, *Geschichte des Beneficialwesens*, in-8°, Erlangen, 1850, p. 279. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. francor.*, l. IX, c. XXXVI, *P. L.*, t. LXXI, col. 513. — [4] E. Bonvalot, *Histoire du droit et des institutions de la Lorraine et des Trois Évêchés* (843), 1789, t. I, *Du traité de Verdun à la mort de Charles* II, in-8, Paris, 1895. — [5] Ch. Pfister, *Note sur le Formulaire de Marculf*, dans *Revue historique*, 1892, t. L, p. 43-63. — [6] *Vita Arnulfi*, c. XIX, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 440. — [7] *Vita Arnulfi*, c. XXII. — [8] *De virtutibus sanctæ Geretrudis*, dans *Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, p. 465. — [9] Ch. Pfister, *op. cit.*, p. 55-56.

paraît évident : J'ai rempli comme j'ai pu vos ordres, mais encore beaucoup d'autres choses que vos collègues m'ont demandé. De tout ceci j'ai fait un Formulaire unique dans lequel « j'ai réuni ce que j'ai appris des ancêtres selon la coutume du lieu où nous habitons. » Mais le lieu où nous habitons, c'est la France, *Francia*, qui s'applique d'abord à la Neustrie, puis à l'Austrasie (voir *Dictionn.* au mot FRANCE), Marculf a eu commission des évêques (d'un concile peut-être) de dresser un manuel et il y a introduit ce qui pouvait servir aux uns et aux autres, à ceux-ci et à ceux-là. Il a pris de toutes mains, un diplôme de Rebais, comme des formules austrasiennes. Quand on fait tant que de composer un livre, on s'efforce ordinairement, de le mettre à la portée du plus grand nombre possible de lecteurs, de l'évêque de Paris, comme de l'évêque de Metz.

Th. Sickel a observé que le recueil de Marculf a servi de modèle aux descendants d'Arnulf devenus maires du palais [1]. Quand, en 741, Charles Martel cède à la basilique de Saint-Denis la villa de Clichy [2], il reproduit l'une des *chartæ pagenses* du second livre (II, 6) : quand, en 743, Pépin confirme par un diplôme daté de Metz, l'immunité de Saint-Vincent de Mâcon [3], il copie, lui, roi futur, la formule que Marculf avait indiquée aux souverains mérovingiens (I, 3). Et nous trouvons une imitation visible de notre recueil (I, 25) dans les jugements que le même Pépin rendit en faveur de Saint-Denis en 747, en 749, en 750 [4]. Plus tard, quand les Carolingiens eurent pris le titre de roi, leurs chanceliers se servirent beaucoup de ce formulaire; selon une expression de Sickel, « le travail » littéraire de Marculf reçut alors une consécration officielle [5]. »

Maintenant qui est le personnage de Marculf? — On lit dans la vie de saint Colomban, par le moine Jonas, que le saint vivait avec quelques compagnons dans la solitude des Vosges, près d'Annegray. Non loin de là, se trouvait l'abbé Caramtocus, dirigeant le monastère de *Salicis*. Ayant été averti de la disette complète de Colomban, il envoya son cellérier, Marculf, avec des provisions. On s'égara, mais les chevaux en ces heureux temps, en savaient plus long que leurs cochers; ils trouvèrent le chemin, prirent le trot et Colomban bénit Marculf [6]. » On est ici en pleine fantaisie. L'abbé Caramtocus et les chevaux ont des intuitions spirituelles, aussi on ne parvient pas à s'entendre. Où est le monastère de Salicis. C'est Salins, dit Mabillon; c'est Saale, dans la vallée de la Bruche, c'est le Sannois, c'est Moyenvic. En définitive, on n'en sait absolument rien. On ne sait même pas très bien si le Marculf du monastère fantôme de Caramtocus est bien réellement le vieillard qui a rédigé notre précieux formulaire. On a beaucoup de raison d'en douter et quelques-unes de n'en rien croire. Vers le milieu du VIIe siècle, à l'époque où, pour répondre à la demande de Landri, de Aeglidulf et d'autres, il composait son recueil, c'était, comme l'a dit Joubert, un vieillard. Il avait alors dépassé soixante-dix ans, sa main tremblait et pouvait difficilement tenir la plume, ses yeux fatigués lui refusaient presque tout service, sa pensée devenait plus lente, sa mémoire hésitante. « Ici dit avec justice M. Pfister, nous demandons la permission de ne pas le croire, car son recueil est fort bien fait; les formules disent juste ce qu'elles doivent dire; les noms propres, les parties accessoires ont été retranchés avec beaucoup de soin; les parties générales, seules, ont été conservées. En outre, tous ces actes sont, pour qui connaît la langue mérovingienne, d'une clarté parfaite. Sans doute, le style est incorrect; il n'y a plus chez Marculf ni déclinaison, ni accord des adjectifs et des substantifs. Mais, est-il bien juste de lui en faire un reproche? Marculf a écrit la langue latine telle qu'on la parlait encore de son temps et peut-être, est-ce là, aux yeux des vrais historiens et des philologues, un mérite de plus [7]. »

II. LES FORMULAIRES. — On est habitué, a écrit M. de Rozières à considérer les *Formules* comme des modèles d'actes juridiques, rédigés par des praticiens pour servir de guide aux parties contractantes. C'est, en effet, le caractère que présentent la plupart des *Formulaires* où nous cherchons dans la pratique journalière des affaires un commentaire vivant et animé des lois, et les premiers germes de l'organisation féodale. Outre les modèles de contrats, les actes de procédure et de jugement, nous trouvons dans les *Formulaires* des modèles de lettres officielles ou familières échangées entre des souverains, des comtes, des évêques des abbés ou de simples particuliers. Ce mélange apparaît pour la première fois dans le second livre de Marculf et il a été souvent adopté dans des collections postérieures. Cette disparité n'a rien de fort surprenant dès l'instant qu'on se rappelle le but auquel tendaient les collecteurs de *Formules*. C'étaient, en général, des religieux chargés de la direction des écoles épiscopales ou monastiques. Ils écrivaient pour leurs élèves; et les compilations qu'ils ont rédigées pour servir de thème à leurs leçons, nous permettent de juger la méthode et les procédés de leur enseignement. Ces écoles monastiques entretinrent pendant plusieurs siècles l'estime et la tradition des études littéraires. Personne ne songe à contester, aujourd'hui, à ces moines d'un passé lointain les services rendus; on apporte même une sorte de coquetterie à les proclamer, comme pour se mieux dispenser d'en garder une ombre de reconnaissance. On les paie en bloc, sans s'inquiéter, le moins du monde, de ce que représente la dette contractée envers ces laborieux, et on estime avoir tout dit en répétant qu'ils ont sauvé les lettres antiques. Ils en ont sauvé le texte et l'intelligence et on oublie, que c'est à un sens très aiguisé du beau et à un souci très réaliste de l'utile, que nous leur devons d'avoir pourvu à tous les besoins de la société. Loin de se confiner dans une science unique, de s'hypnotiser sur la théologie ou sur la liturgie ou sur une branche quelconque plus ou moins desséchée de la connaissance générale; loin de se spécialiser, ce qui n'est qu'une façon de se stériliser, ces savants hommes étendaient leur curiosité à toutes choses et s'employaient à satisfaire à tous les besoins. Il ne leur suffisait pas de répandre la connaissance des livres saints, d'instruire leurs élèves dans la science de la liturgie, ou de sauver les débris de la littérature classique, en les faisant transcrire par d'infatigables copistes. Ils devaient encore former les esprits pour le gouvernement de l'Église et de l'État, et pour la pratique des affaires. C'était en effet, des monastères que sortaient la plupart des évêques et des hauts fonctionnaires de la vie civile; c'était le plus souvent la plume d'un moine qui rédigeait les conventions des particuliers. Dans la société laïque, il ne restait à peu près aucune trace de culture; les plus riches, les plus élevés en dignité étaient plongés dans l'ignorance. Aussi tous les personnages considérables avaient-ils auprès d'eux un clerc qui tenait la plume en leur nom. Le talent de la rédaction conduisait à peu près infail-

[1] Sickel, *Beiträge zur Diplomatik*, t. III, p. 22; *Die Urkunden der Karolinger*, t. I, p. 16. — [2] Pardessus, *Diplomata, Chartæ*, t. II, p. 380, n. 563. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 382, n. 568. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 403, 414, 415, n. 589, 603, 604. — [5] *Die Urkunden der Karolinger*, t. I, p. 16. — [6] Jonas, *Vita Columbani*, c. 13, 14, dans Mabillon, *Acta sanctorum O. S. B.* sæc. II, p. 8, 9. — [7] *Note sur le formulaire de Marculf*, dans *Revue historique*, t. L, p. 63.

liblement à occuper une position importante; et tout religieux qui était en état de libeller un diplôme ou de suivre une correspondance d'affaires, pouvait aspirer à un évêché, à moins qu'il ne préférât faire carrière, sans s'éloigner de la personne du prince, en qualité de référendaire, de notaire ou de chancelier.

L'art du style et de la composition, dans son acception la plus large, formait donc une des parties essentielles de l'enseignement dans les écoles monastiques. On l'exprimait par le mot *dictare* qui signifiait dans l'origine : dicter, répéter à un autre; mais comme les anciens *dictaient* le plus souvent leurs ouvrages, on en vint bientôt à employer l'expression *dictare*, pour désigner d'une manière générale la composition d'un écrit quelconque et, de proche en proche, la signification primitive se perdit ou bien elle finit par être entièrement oubliée. On opposa même le mot *scribere* au mot *dictare*, c'est-à-dire l'exécution manuelle au travail de l'esprit. Le biographe de Gérard, évêque de Csanad, dit en parlant de ce saint homme : *Dictabat libros, quos propria manu scribebat* [1]. C'est dans le même sens qu'il faut entendre le moine de Saint-Gall, quand il raconte que Charlemagne admit dans sa chapelle, c'est-à-dire dans sa chancellerie, un jeune homme pauvre, *optimum dictatorem et scriptorem* [2]. En général, on entendait par *dictamina* des recueils de composition en prose, et spécialement de lettres, en donnant à cette dernière expression son sens le plus étendu. Tous les documents qui affectaient la forme épistolaire, tels que les diplômes des princes, les contrats des particuliers, quelquefois même les sentences des tribunaux, étaient en effet, compris sous ce titre. Marculf nous offre une application très ancienne du mot *dictare* aux collections de cette nature, lorsque, dans sa préface, il se compare aux *prudentissimos viros et eloquentissimos ac rhetores et ad dictandum peritos;* et nous en pouvons citer un exemple plus ancien encore dans la collection des *Formulæ Andegavenses* qui porte pour rubrique : *Incipiunt dictati.*

Marculf et les auteurs de compilations de formules ont travaillé afin de simplifier la besogne des élèves qu'ils étaient chargés de diriger. L'usage de composer des recueils de lettres n'avait pas seulement pour but de satisfaire une vanité et d'étendre une réputation; dans ces *epistolæ familiares*, qu'elles fussent de Cicéron ou de Pline le Jeune, on cherchait des modèles à imiter, des passages à extraire. Au ve siècle finissant, on avait vu Cassiodore réunir et éditer, sous le nom de *Variæ*, les correspondances officielles qu'il avait entretenues au nom du roi des Goths, en qualité de questeur ou de préfet du prétoire. C'était des modèles qu'il vulgarisait à l'usage de quiconque s'en arrangerait, *Dicta mea*, dit-il dans sa préface, *quæ in honoribus saepe positus pro explicanda negotiorum qualitate profuderam, in unum corpus redigere suadebant, ut ventura posteritas et laborum meorum molestias, quas pro generalitatis commodo sustinebam et sinceræ conscientiæ inemptam dignosceret actionem.* Et, plus loin, il ajoute *Cunctarum itaque dignitatum sexto et septimo libris formulas comprehendi, ut et mihi, quamvis sero prospicerem, et sequentibus in augusto tempore subvenirem.* Voilà bien le but que s'est proposé Marculf qui s'en explique ainsi : *Ad exercenda initia puerorum, ut potui, aperte et simpliciter scripsi, ut, cui libuerit, is exinde aliqua exemplando faciat.* C'est aussi ce que fera au IXe siècle, le moine Ison, chargé de diriger, tour à tour, les écoles de Saint-Gall et de Grandfel et qui composa, pour l'usage de ses élèves, une collection de formules, dont il ne nous reste que des fragments [3].

Mais si les auteurs de formulaires écrivaient tous dans le même but, leur procédé de rédaction différait notablement. Les uns, véritables maîtres dans l'art d'écrire, dressaient, d'après leurs connaissances, acquises et par le propre effort de leur réflexion, les modèles variés qu'ils voulaient faire entrer dans leurs collections. C'est ainsi que Marculf paraît avoir opéré dans la plus grande partie de son ouvrage, lorsqu'il écrit ces mots : *Ego vero hæc quæ apud majores meos, juxta consuetudinem loci quo degimus, didici, vel ex sensu proprio cogitavi, ut potui; coacervare in unum curavi.* Il y a eu comme lui des compilateurs qui sont, à l'occasion, devenus auteurs de formules; ils avaient prévu les divers cas auxquels le modèle pourrait servir, et ils ont voulu en faciliter l'application. D'autres, au contraire, ont borné leur effort à une transcription de chartes ou de lettres véritables, d'où ils ont retranché les noms propres, les dates et les circonstances particulières. Parmi les épistoliers qui fournissaient les compilateurs de Formulaires, Alcuin était particulièrement exploité. Mabillon avait jadis rencontré dans un manuscrit de Saint-Emmeran de Ratisbonne, sous le titre de *Epistolæ ex quorumdam novorum doctorum libris excerptæ*, quarante-deux lettres d'Alcuin, transformées en formules par la suppression des noms propres et des dates [4]. E. de Rozière, à son tour, trouva dans un manuscrit de l'abbaye de Benedictbeuren (aujourd'hui Munich, ms. lat. *4650*) un *Formularius epistolarum, Liber breviarius unius cujusque rei* comprenant cent trente-deux formules ou pièces analogues, parmi lesquelles dix-neuf lettres d'Alcuin ou de ses correspondants sont transformées en formules [5].

L'importance des *Formulaires* pour l'histoire du droit sous les deux premières races a été reconnue de bonne heure. Les premiers éditeurs, Bignon et Lindenbruch, ont adopté, dans leurs publications, deux systèmes très différents; après eux les éditeurs successifs des *Formules* et les deux plus récents, E. de Rozière et K. Zeumer, n'ont pu que suivre l'une ou l'autre méthode. Tandis que Bignon-Zeumer reproduisent les formulaires tels qu'ils se trouvent dans les manuscrits, Lindenbruch-de Rozière disposent les formules suivant un ordre logique. Les deux méthodes ont leur utilité. L'édition la plus récente et la plus maniable, celle de Zeumer nous offre donc chacun des formulaires sous son aspect primitif.

A. FORMULES D'ANGERS. — Les formules d'Angers, *Formulæ Andecavenses*, ont reçu ce vocable de Mabillon, leur premier éditeur. Elles sont conservées dans un unique manuscrit du début du VIIIe siècle, jadis à l'abbaye de Weingarten, aujourd'hui à la bibliothèque publique de Fulda, in-4°, 184 feuillets; les formules au nombre de cinquante-neuf (Mabillon), soixante (Zeumer), se trouvent aux feuillets 136-184. La mention fréquente d'Angers dans ces formules leur a valu le nom qu'elles portent. Ces formules concernent presque toutes les affaires des laïques et des particuliers à l'occasion de ventes, donations, contrats de tous genres; on n'y rencontre qu'un petit nombre de formules pouvant servir en matière de biens et d'affaires ecclésiastiques. Les formules d'Angers remontent à trois époques différentes. Les formules 1-36 seraient, d'après Zeumer, de l'année 514 ou 515; les formules 37-57 seraient postérieures à 578; quant aux trois dernières (58-60), elles ne pourraient être

[1] *Scriptores rerum Hungaricarum*, p. 214. — [2] D. Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. V, p. 107. — [3] D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. V, p. 399. — [4] Mabillon, *Vetera analecta*, édit. in-fol., p. 398. — [5] E. de Rozière, *Formules inédites publiées d'après deux manuscrits des bibliothèques royales de Munich et de Copenhague*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1859, t. VI, p. 2-12.

placées avant 676. Ces dates sont à peu près celles que l'on assigne d'ordinaire aux formules d'Angers; il n'y a de divergence qu'à l'égard des trente-six premières formules que l'on place entre 530 et 537 [1], tandis que Zeumer les fait remonter jusqu'en 514 ou 515. Les formules 1 et 34 font mention de la quatrième année du règne de Childebert; ce qui ne peut s'entendre que de Childebert Ier, le seul des princes de ce nom qui ait eu Angers sous sa puissance. Mais on ne s'accorde pas sur la façon de calculer les années du règne de ce prince. La plupart des historiens les comptent de la mort de Chlodomir et du partage de ses États entre ses frères, parce que la ville d'Angers aurait appartenu jusque-là au royaume de Chlodomir. Zeumer pense au contraire qu'Angers avait toujours fait partie du royaume de Childebert Ier, et qu'il fait par suite compter les années du règne de l'avènement de ce prince, ce qui nous reporte à 514 ou 515. Cette dernière manière de voir paraît préférable. Ad. Tardif et E. Beaudouin l'adoptent également. A supposer que la ville d'Angers ne soit échue à Childebert, qu'après la mort de Chlodomir, rien ne prouve que l'on y ait calculé les années du règne de Childebert à dater seulement de cette époque.

Mabillon, *Vetera analecta*, 1685, t. IV, p. 232 sq.; in-fol. 1723, p. 388 sq.; *De re diplomatica, Supplementum*, 1704, p. 77 sq.; Canciani, *Leges barbarorum*, t. III, p. 468 sq.; Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. IV, p. 363-378 ; Walter, *Corpus juris Germanici*, t. III, p. 497 sq.; *P. L.*, t. LXXXVII, col. 837 sq. (d'après Bouquet) ; E. de Rozière, *Formulæ Andegavenses publiées d'après le manuscrit de Weingarten*, actuellement à Fulda, in-8, Paris, 1844; C. Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, in-8°, Paris, 1846, t. II, p. 423 sq.; E. de Rozière, *Recueil général des formules*, 1859; Stobbe, *Geschichte d. deutsch. Rechtsquell.*, t. I, p. 246 ; G. d'Espinay, *Les formules Angevines*, dans *Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1858, t. XV, p. 133, 200; K. Zeumer, *Formulæ merovingici et karolini ævi*, 1882, p. 1-33; Ad. Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 353, H. Brunner, *Die Erbpacht der Formelsammlungen von Angers und Tours und die spät römische Verpachtung der Germeindegüter*, dans *Zeischrift für Savigny Stiftung*, German. Abtheil., 1884, t. V, p. 69-93 ; K. Zeumer, dans *Neues Archiv.*, 1880, t. VI, p. 91-95; 1885, t. XI, p. 315-334. ; E. Beaudouin, *Les grands domaines dans l'empire romain, d'après des travaux récents*, dans *Nouvelle revue du droit français et étranger*, 1898, t. XXII, p. 705 sq.; *De formularum Andecavensium latinitate disputatio Specimen litterarium inaugurale quod... submittet*, Ezech. Slijper, in-8, Amstælodami, 1906.

B. FORMULES D'AUVERGNE.— Les Formules d'Auvergne ou *Formulæ Arvernenses* sont conservées dans le ms. lat. *4697* de la Bibliothèque Nationale, (olim Reg., *5942, 5. B.*) qui comprend cinquante-quatre feuillets dont les quarante-six premiers sont occupés par un autre document. L'opinion commune regarde les expressions *per hostilitatem Francorum* de la formule 1 comme se référant à l'invasion de l'Auvergne par Thierri Ier, en 532. Ce formulaire a donc été rédigé quelques années après cet événement. La langue de ces formules est tout aussi barbare que celle des formules d'Angers.

E. Baluze, *Miscellanea*, Parisiis, 1713, l. VI, p. 546; Canciani, *Leges barbarorum*, t. III, p. 433, 464, sq.; Seidensticker, *Commentatio de Marculfinis similibusque formulis*, t. I, p. 10; De Savigny, *Geschichte des röm. Rechts*, t. II, p. 126 sq.; Eichhorn, *D. Staats und Rechtsgeschichte*, t. I, n. 156; Stobbe, *Geschichte d. deutsch. Rechtsquell.*, t. I, p. 251; Walter, *Corp. jur. German.*, t. III, p. 488; De Rozière, *Recueil*, t. I, p. 491, note *a*; *Neues Archiv.*, t. VI, p. 65 sq.; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 26-31; F. Renaud, *Les formules arverniennes*, dans *Mémoires de l'Acad. des sc., bell.-lett. et arts de Clermont-Ferrand*, 1875, t. XLVIII, p. 682; 1878, t. LI, p. 564.

C. FORMULES DE MARCULF. — Les Formules de Marculf sont les seules qui soient désignées par le nom de leur compilateur. C'est un recueil de quatre-vingt-douze formules classées en deux livres : dans le premier livre, quarante *cartæ regales;* dans le deuxième cinquante-deux *cartæ pagenses*. Le premier livre a plus d'importance, parce qu'il nous a conservé des modèles qui eussent, pour la plupart, sans Marculf, été perdus. Le livre de Marculf, s'est conservé dans plusieurs manuscrits : Leyde, Bibl. publique, n. *114*, du IXe siècle. (B5 dans Rozière, A1 dans Zeumer) (olim S. Rémi de Reims, *LXVIII*; ensuite Bibl. Petau); les formules se trouvent du fol. 98 au fol. 166 ;—Paris, Bibl. Nat., *4627*, IXe siècle, (A7, Rozière; A2, Zeumer), fol. 59v°-125 ;— Paris, Bibl. Nat., *10756*, IVe siècle (C. Rozière ; A3, Zeumer) ;— Paris, Bibl. Nat., *2123*, IXe siècle (olim : De Thou, Pithou, Colbert, *1655*, Reg. *4240.7.*) fol. 105-153; — Leyde. bibl. publ., n. *86*, Xe siècle (A. Rozière, C1, Zeumer) : Munich, *4650* (olim Benedictbeuren), IXe siècle (A. Rozière; C2 Zeumer).

J. Bignon, *Marculfi monachi formularum libri duo, aliis subjectis*, in-8, Parisiis, 1613 (Argentorati, 1655, in-8° et 1656, in-4°; cf. *Neues Archiv*, t. VI, p. 111); in-4°, Parisiis, 1665, par H. Bignon, et quelques exemplaires portent 1666; Lindenbrogius, *Codex legum antiquarum*, in-fol., Francofurti, 1613, p. 1205 sq.; Baluze, *Capitularia regum francorum*, in-fol., Parisiis, 1687, t. II, col. 369 sq.; Venetiis, 1773, Parisis, 1780; Walter, *Corpus juris Germanici*, Berolini, 1824, p. 283 sq.; Canciani, *Leges barbarorum*, Venetiis, 1783, t. II, p. 176 sq.; Dom Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, Paris, 1741, t. IV, p. 465 sq. (*P. L.*), t. LXXXVII, col. 693 sq.). Lindenbrug fit paraître un supplément, d'après un manuscrit aujourd'hui perdu. Pardessus, *Note sur les manuscrits de formules relatives au droit observé dans l'empire des Francs*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1842, t. IV, p. 1-22 en donna plusieurs d'après les ms. Paris, *10756;* elles ont été reproduites par Warnkönig, *Französische Staats und Rechtsgeschichte*, t. I, p. 4; (*P.L.*, t. LXXXVII, col. 895.). E. de Rozière, *Recueil général*, Paris, 1859; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 32-112. Cf. H. Bresslau, *Handb. Urkundenlehre*, 1889, t. I, p. 611-615; Rivet, *Hist. littér. de la France*, 1735, t. III, p. 565-570, t. XI, p. IX, note 10); H. O. Lange, *En Codex redivivus af de Marculfinske Formler* dans *Opuscula philologica. Mindre afhandlinger udgivne philologisk-historiske samfund*, Copenhague, 1887, p. 39-52; Lelong, *Bibl. de la France*, 1769, t. II, n. 27596, 27610; t. IV, n. 45930; Ch. Pfister, *Note sur le Formulaire de Marculf*, dans *Revue historique*, 1892, t. L., p. 43-63; J. Seidensticker, *Dissertatio de Marculfinis similibusque formulis* (c. notit. biograph. auct. C. F. Eber et F. S. Pauli), in-4°, Jenae, 1815-1816 ; *Commentatio de Marculfinis, aliisque similibus formulis liber singularis*, in-4°, Gottingæ, 1818; O. Stobbe, *Gesch. d. deutsch. Rechtsquell.*, 1860, t. I, p. 248-250; A. Tardif, *Études sur la date du Formulaire de Marculf*, dans *Nouvelle revue historique du droit français et étranger.*, 1884, t. VIII, n. 557-565; *Nouvelles observations sur la date du formulaire de Marculf*, dans même revue, 1885, t. IX, p. 368-375; dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 353-355; K. Zeumer, dans *Neues Archiv. Gesell. alt. deuts. Geschichte*, 1880-1885, t. VI, p. 13-41; t. X, p. 383-388; t. XI,

[1] De Rozière, *Recueil général des formules*, t. I, p. 282 note *b*.

p. 338-358; P. Gubian, *Le formulaire de Marculf est-il lorrain ?* in-8°, Nancy, 1906.

Voici la courte préface que Marculf plaça en tête de son livre :

Domino sancto, meritis beatissimo et apostolico semper honore suscipiendo omnique preconio laude celebrando domino ac reverentissimo pape Landerico Marculfus, ultimus ac vilissimus omnium monachorum.

Utinam, sancte pater, jussionem vestram tam efficaciter quam spontanee obtemperare voluissem, quia jam supra vires meæ possibilitatis conatus sum injunctum a vobis subire negotium, cum fere septuaginta aut amplius annos expleam vivendi, et nec jam tremula ad scribendum manus est apta, nec ad videndum mihi oculi sufficiunt caligantes, nec ad cogitandum sensus sufficit ebitudo, quia juxta dictum vobis cujusdam prudentissimi viri in pueris crescit sensus, in juvenibus viget, in senibus minuetur. Propterea eliganter facere non potui, ut volui, feci tamen ordinatus, ut potui, non solum ea quæ jussistis, verum etiam multa alia. In hanc scedola tam præceptiones regales quam cartas pagenses juxta simplicitate et rusticitatis meæ natura intimare curavi. Scio enim, mullos fore, et vos et alios prudentissimos viros, et eloquentissimus ac rhetores et ad dictandum peritos, qui ista, si legerint, pro minima et velud deliramenta, eorum comparata sapientiæ, reputabunt, vel certe legere dedignabunt. Sed ego non pro talibus viris, sed ad exercenda initia puerorum, ut potui, aperte et simpliciter scripsi. Cuilibet exinde aliqua exemplando faciat; enim si vero displicet, nemo cogit invitum; nec prejudicat mea rusticitas eruditorum et rhetorum flores verborum et eloquentia jacundiæ. Sunt preterea nonnulla negotia hominum, tam in palatio quam in pago, quod scribere non queunt, antequam invicem conferantur, et juxta proposiciones vel responsiones eloquia eorum tunc scribantur et gesta. Ego vero hanc, quod apud maiores meos juxta consuetudinem loci, quo degimus, didici, vel ex sensu proprio cogitavi, ut potui, coacervare in unum curavi, et capitula prenotavi, ut facilius quod voluerit a querenti in antea scripto repereantur.

D. FORMULES D'ÉPOQUE CAROLINGIENNE. — Ces formules, en partie empruntée à Marculf et désignées sous le nom de *Formulæ marculfinæ ævi karolini*, se trouvent dans les manuscrits de Leyde, Vossianus, in-8, n. *86*, du xe siècle et de Munich *4650* (olim Benedictbeuren). C'est une collection ainsi composée : n. 1-12, lettres de clercs, de personnages officiels et particuliers; n. 13-20, lettres adressées au souverain ou par le souverain ; n. 22-31, diplômes royaux. Le pays d'origine de ce recueil demeure incertain.

Rockinger, *Salzburger Formelbuch*, dans *Quellen zur bayerischen und deutschen Geschichte*, 1858, t. VII, p. 90 sq.; E. de Rozière, *Formules inédites publiées d'après deux manuscrits de Munich et de Copenhague*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1859, t. V, p. 17 sq.; *Recueil:* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 113-127.

E. FORMULES DE TOURS. — Ces formules sont célèbres; elles ont été souvent copiées. Cujas, dans son commentaire à la Novelle CXVIII, a donné la formule 22 presque en entier sous le nom de Marculf; François Pithou cite quelques mots de la formule 30, dans son étude du titre 59e, de la Loi salique; enfin, le P. Sirmond les a copiées et Bignon les a publiées. Il n'y a pas lieu d'hésiter sur le lieu d'origine; elles viennent de Tours, ainsi que Canciani l'a dit et fait voir. La date fait toutefois matière à discussion. Zeumer place la composition de la partie ancienne (1-33) dans les dernières années de la période mérovingienne, tandis que Rozière et la plupart des auteurs les font remonter à la fin du VIe siècle. Les formules 27 et 28 font allusion à des dévastations qu'aurait subies la Touraine et qui, selon l'opinion la plus répandue, auraient eu lieu pendant la lutte de Chilpéric, roi de Neustrie, contre son frère Sigebert, roi d'Austrasie. La formule 27 doit d'abord être écartée du débat, parce qu'elle paraît ne pas dériver d'un acte original, mais contenir une énumération détaillée des chances de destruction qui peuvent atteindre des titres. Quant à ces mots de la formule 28 : *per timorem illius qui Turonus civitatem anno presente hostiliter venit*, Zeumer pense, non sans raison, qu'ils se réfèrent à l'invasion des Sarrasins conduits par Abderrhaman : il fait remarquer que l'expression *Turonus civitas* désigne le territoire entier de Tours; enfin on s'explique qu'à l'approche des Sarrasins les habitants se soient enfuis après avoir enfoui tout ce qu'ils avaient de précieux, tandis qu'il est plus difficile de comprendre un pareil effroi à propos des incursions de Chilpéric. De plus, les formules de Tours sont certainement postérieures au recueil de Marculf, puisque plusieurs d'entre elles sont la reproduction de pièces de ce recueil (*Tur.* 27, 33 = *Marc.* 1, 33, 37). La rubrique de la formule 27 mentionne à côté du roi le *princeps*, ce qui nous reporte à la fin de la période mérovingienne. D'autre part, le titre donné au roi dans une de ces formules, *rex ille vir inluster* ne permet pas de dépasser le règne de Pépin le Bref. Si l'on remarque en outre que le *testimonium* du *comes palatii* manque dans un *judicium* et que le recueil des formules de Tours se trouve, dans les deux meilleurs manuscrits, réuni à la loi salique en quatre-vingt-dix-neuf titres, qui paraît remonter au temps de Pépin, on sera porté à admettre comme fort probable la date assignée aux formules de Tours par Zeumer et à les placer avec lui entre 740 et 760.

Les principaux manuscrits sont « Bibliothèque centrale » à Varsovie, du IXe siècle, in-4°, de 269 feuillets (olim *Claromontanus 617* : Jean Meermann, Fred-L. Keller). (Cod. Keller, Rozière ; A^1^ Zeumer);.— Paris, *lat. 4409* IXe siècle, (*Par. D*^4^, Rozière; A^2^ Zeumer); — Vatican, *Regin.*, *852*, du Xe siècle, (A^2^ Zeumer);—Paris, *lat. 10756* (*Par. C.* Rozière; A^3^, Zeumer);— Paris, *lat. 2123*, *4405* (*B.* et *C.*, Zeumer). Les formules de Tours n'ont jamais été séparées des formules de Marculf dans les éditions de Marculf. Bignon leur avait imposé le titre de *Formulæ secundum legem Romanam*. Baluze, a préféré et fait prévaloir le vocable de *Formulæ Sirmondicæ ;* cf. Pardessus, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, série I, t. IV, p. 5-6, n. 5, p. 17; Warnkönig, *Französische Staats und Rechtsgeschichte*, t. I, n. 5, p. 3, (*P. L.*, t. LXXXVII, col. 895); R. de Hubé, *O formulach Sirmondskich*, Oddruk 3, Bibl. Warz, 3^a^, m. Wrzesesien, 1863; Zeumer, *Formulæ*, p. 128-165; Ad. Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 355-356; A. Legallais, *Études d'histoire et de jurisprudence sur les formules de Sirmond usitées dans la Touraine au VIIIe siècle*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, 1855, t. VI, p. 25, 101, 213 ; t. VII, p. 11, 50, 71.

F. FORMULES DE BOURGES. — Les Formules de Bourges, *formulæ Bituricenses*, se divisent en trois groupes. Les formules 1-6 seraient postérieures à la quatorzième année du règne d'un prince qui paraît être Pépin le Bref. L'emploi de ce mode de date reporte en effet à une époque où Bourges était placée sous la domination des Francs; or, Bourges fut conquis par Pépin le Bref en 761. — La formule 7 est plus ancienne parce qu'elle fait mention de la preuve des actes perdus suivant les modes romains. — Les formules 8-19 sont du commencement du IXe siècle. La formule 11 est postérieure à l'avènement de Louis le Pieux, comme roi d'Aquitaine (781); les formules 14 et 15 se placent entre 800 et 814, et enfin les formules 16 et 17 paraissent dériver de lettre écrites à l'occasion d'une expédition de Charlemagne en Espagne (778). Les

manuscrits utilisés pour l'édition de ces formules sont : Paris, *lat. 10756, 4629* (ne contient qu'une seule formule, la 7e); Leyde, bibl. publ., *114*; Pardessus, *Notice sur les manuscrits de formules relatives au droit observé dans l'empire des Francs, suivie de quatorze formules inédites*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1842-43, t. IV, p. 1-22; Warnkönig, *Französ. Staats u. Rechtsg.*, I, p. 4, (*P. L.*, t. LXXXVII, col. 895; E. de Rozière, *Formulæ Andegavenses*, 1844: append.; *Recueil général*, t. II, p. 1005, note *a*., p. 1016, note *a;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 168-181; A Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 356.

G. FORMULES DE SENS. — Les Formules de Sens, *formulæ Senonenses* comportent quatre séries de pièces : cinquante et une formules connues sous le nom de *Cartæ Senicæ;* des formules plus anciennes, désignées sous le titre de *Cartarum Senonicarum appendix;* d'autres, plus récentes, ou *formulæ Senonenses recentiores*, et cinq formules rythmées. Zeumer place la rédaction des *Cartæ Senicæ* entre 768 et 775; l'*appendix* est plus ancien, il date de l'époque mérovingienne.

Les *formulæ Senonenses recentiores* sont postérieures à 817, puisque l'une d'elle (n.9), se réfère à un capitulaire de Louis le Pieux, daté de cette année. En ce qui concerne les formules de Frodebert et Importunus, nous en parlons dans un travail séparé (voir FRODEBERT).

Manuscrit de Paris, *4627*, du IXe siècle, Fr. Pithou, *ad Legem Salicam Glossar.*, cap. 43-61. Bignon, Baluze, Lindenbruch, Pardessus, Canciani, Bouquet, Walter, Migne, etc. (voir les éditions de Marculf); Zeumer *Formulæ*, p. 182-226.

H. FORMULES DE BIGNON. — On appelle *Formulæ Salicæ Bignonianæ* vingt-six formules publiées pour la première fois par Bignon, à la suite de son édition de Marculf sous la rubrique : *Formulæ quædam variæ et incerti auctoris.* Il est assez difficile d'en déterminer la provenance; elles appartiennent au groupe des formules saliques. Zeumer et Ad. Tardif placent la rédaction de ce formulaire entre 769 et 775. D'une part, les formules 6 et 13, se réfèrent à des plaids présidés par un *vicarius*, comme cela a lieu à l'époque carolingienne; la formule 7 fait même mention de *scabini*, ce qui ne permet pas d'en placer la composition avant le règne de Charlemagne. Du reste, la formule 22 est la reproduction d'un acte original donné la quinzième année du règne d'un prince qui ne peut être que Pépin le Bref; on sait que la quinzième année de Pépin correspond aux années 765 et 766 : le recueil entier est donc certainement postérieur à 766 et probablement à l'avènement de Charlemagne, c'est-à-dire à 768. D'autre part, dans la formule 1, le roi est qualifié *vir inluster*, expression qui a cessé d'être en usage vers 775. Il est vrai que la formule 16 est une *tracturia* accordée à un pèlerin par un maire du palais de l'époque mérovingienne, mais l'insertion de ce document n'est pas un motif d'attribuer au recueil une date plus reculée, parce qu'il est fort probable qu'il a été ajouté après coup. C'est, en effet, le seul acte ayant un caractère politique, tandis que le reste du formulaire ne contient que des modèles d'actes privés. Le manuscrit a successivement appartenu à P. Daniel, à Bongars, à Ch. Labbe et il est aujourd'hui à la Bibl. Nat., *lat. 13686* (olim S. Germain, *lat. 1596;* Coislin). La collection est intitulée : *Incipiunt cartas regales sive pagensales.* La plupart de ces formules furent introduites dans son édition par Lindenbrug; Bignon n'écarta de la sienne que la première, Fr. Pithou avait donné la 27e; Pardessus, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1842, 1843, t. IV, p. 6. De Rozière les a toutes données dans son *Recueil général*, et aussi K. Zeumer, *Formulæ*, p. 227-238; Ad. Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 357.

J. FORMULES DE ROZIÈRE-MERKEL. — Sous le titre de *Formulæ Salicæ Merkelianæ*, on comprend soixante-six formules découvertes par E. de Rozière à la Vaticane et dont on a jugé bon de faire honneur à un nommé Merkel, qui n'eut que la peine de les découvrir une deuxième fois. Elles se répartissent en trois groupes très différents : 1° un recueil de formules d'actes privés (1-31); 2° un appendice qui contient des formules d'actes royaux (32-46); 3° une collection de modèles de lettres (47-66).

Le premier groupe est du commencement de l'époque carolingienne; il est, en effet, question d'un *missus*, dans la formule 27. Le second groupe dérive des *formulæ Bignonianæ*, Zeumer place la rédaction de cette seconde partie dans les années 774 et 775. Les formules 40 et 41 débutent en effet par les mots : *Ille gratia Dei rex Francorum et Langobardorum vir inlustris;* la réunion dans un même acte de la formule *vir inlustris* disparue vers 775, et du titre de *rex Francorum et Langobardorum*, qui commence à être en usage à cette époque, paraît confirmer cette conjecture. Quant à la collection de lettres, elle est certainement antérieure à l'an 800, puisqu'on y trouve encore le titre de *rex* (61, 63). De plus, il y est fait allusion à des événements qui paraissent se rapporter aux premières années du règne de Charlemagne.

Manuscrit du Vatican, *Regina 612*, du IXe-Xe siècle. Dès 1602, Fr. Pithou, dans son Commentaire à la Loi salique (ch. 48) avait cité la chap. 24; depuis lors, le manuscrit fut délaissé et oublié jusqu'en 1861, où il fut utilisé par E. de Rozière pour son *Recueil général* et par J. Merkel, dans *Zeitschrift für Rechsgeschichte*, t. I, p. 194 sq.; Bethmann, dans *Archiv*, t. XII, p. 298 sq.; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 239-264; Ad. Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 357-8; Waitz, *Deutscher Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 227.

K. FORMULES DE LINDENBRUG. — Le dernier recueil de formules saliques est celui des *Formulæ salicæ Lindenbrogianæ*. Zeumer a établi que la rédaction primitive de ces formules est antérieure à l'an 800, puisqu'on les trouve reproduites à cette époque dans des actes bavarois; elles ont ensuite été insérées dans le formulaire de Salzbourg, en subissant des transformations destinées à les mettre en harmonie avec la coutume des Bavarois. Cependant, les *formulæ Lindenbrogianæ* n'ont pas été rédigées en Bavière; elles contiennent beaucoup d'expressions franques, telles que *adfatimus, leudem, fectivus, wadriscapis;* de plus, la formule 1 ne dérive pas d'un acte de l'église de Salzbourg, puisque l'église mentionnée dans le formulaire est dédiée à saint Pierre et à saint Paul, et que l'église de Salzbourg était sous vocable de saint Pierre et de saint Rupert. *Les formulæ Lindenbrogianæ* auraient donc été composées en France.

Manuscrits de Copenhague, n. *1943* (olim Lindenbrogii), fol. 70-82; Munich, *4650* (olim Benedictbeuren); E. de Rozière, dans *Revue du droit français et étranger*, 1859, t. V, p. 17 sq.; L. Röckinger, *Quellen zur Bayernischen and deutschen Geschichte*, 1858, t. VII, p. 47 sq.; E. de Rozière, *Recueil général*, t. I, p. 240, note *a;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 265-284; Ad., Tardif, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1883, t. XLIV, p. 358.

Les formules de la période suivante sont placées chronologiquement après la limite de nos études, ou bien elles offrent moins d'importance pour l'histoire du droit, nous ne pouvons cependant les omettre.

L. FORMULÆ IMPERIALES E CURIA LUDOVICII PII. — D'après le ms. Paris, *lat. 2718*, recueil composé à l'aide des diplômes de Louis le Pieux, entre les années 828 et 840, vraisemblablement avant 832. Ces formules furent ensuite transcrites en notes tironiennes et,

c'est sous cette forme qu'elle nous sont parvenues.

Dom Carpentier, *Alphabetum Tironianum*, Paris, 1747; Bouquet, *Recueil*, t. VI, p. 633-661; Kopp, *Palæographia critica*, t. I, p. 317 sq.; Th. Sickel, *Urkundenlehre*, p. 116 sq.; E. de Rozière, *Recueil général;* G. Schmitz, *Monumenta tachygraphica Parisiensis Latini, 2718*, Hannoveræ, 1882; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 285-328.

M. FORMULES ALSATICÆ. — Ce groupe se divise :

1° *Formulæ Morbacenses*, rédigées à l'abbaye de Murbach, entre 774 et 791. Conservées dans le manuscrit de Saint-Gall, *550*, de la fin du IXe siècle, fol. 146-161. Cf. Mabillon, *Vetera Analecta*, t. IV, p. 323 sq. (n. 11, 12, 27); De Zurlauben, *Observations sur le recueil qui a pour titre Formulæ Alsaticæ* dans *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, 1774, t. XXXVI, p. 177-207; E. de Rozière, *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1853, t. XIV, p. 464-483; tirage à part, 1853 et *Recueil général*; Scherrer, *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliotek von St-Gallen*, p. 169; Weidmann, *Geschichte der Bibliothek zu S. Gallen*, p. 400; E. Duemmler, *Das Formelbuch des Bischofs Salomo III*, préf., p. XII, sq.; K. Zeumer, dans *Neues Archiv*, t. VIII, p. 477; *Formulæ*, p. 329-337.

2° *Formulæ Argentinenses*, de la région de Strasbourg, trois formules du IXe siècle trouvées par H. Hagen, dans le ms. de Berne *224*, X-XIe siècle, fol. 73 sq. Cf. *Universitatis litterarum Strazburgiensis natalicia sollemniter celebrantibus rectori atque senatui*, H. Hagen, Bernæ, 1872 ; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 337-338.

N. FORMULÆ AUGIENSES. — Trois collections provenant de l'abbaye de Reichenau (*Augia*) et conservées dans les manuscrits de Karlsruhe, *CXII* du IXe s.; de Strasbourg, brûlé en 1870, par les Allemands; de Saint-Gall, *550*, fin du IXe siècle, fol. 56-145. Cf. Mone, *Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins*, 1853, t. III, p. 385-397; Zeumer dans *Neues Archiv*, t. VIII, p. 481; pour le manuscrit de Strasbourg (olim Beati Rhenani, postea L. Büchler), cf. *Archiv*, t. V, p. 221 ; t. VII, p. 800; E. de Rozière, *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1851, t. XII, p. 504-526; tirage à part, 1851, et *Recueil général;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 339-377. Ce dernier distingue trois collections : A. B. C. — *Collection A*, incomplète, comprend vingt-trois formules, à la fin du VIIIe siècle. Ce recueil a été composé à Reichenau; à la suite du n. 23, on lit l'inscription de l'autel de la Vierge offert par le comte Gérold. — *Collection B*, contient quarante-trois formules, VIIIe et IXe siècles. — *Collection C*, contient six formules, IXe siècle.

O. FORMULÆ SANGALLENSES. — Collection formée à Saint-Gall, nombreuse et importante, conservée dans les manuscrits de Saint-Gall, *125*, VIII-IXe siècle; Reichenau, *131*, aujourd'hui à Zurich, Xe siècle; Colmar, Xe siècle et Vatican, *Reg. 469*, IXe siècle. Cf. Zur-Lauben. *Observations sur le recueil qui a pour titre : Formulæ alsaticæ*, dans *Histoire de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, 1774, t. XXXV, p. 176; *Archiv*, t. VII, p. 800; Fr. de Wyss, *Alamanische Formeln und Briefe*, dans *Mittheilungen der antiquar. Gesellschaft in Zurich*, t. VII, fasc. 2, p. 19 sq.; E. Dümmler, *Formelbuch des Bischof Salomo III von Konstanz*, pref., p. XXVIII sq.; Bonvalot, *Nouvelles formules alsatiques*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, t. IX, p. 420; E. de Rozière, *Recueil général;* K. Zeumer, dans *Neues Archiv*, t. VIII, p. 505, 547; *Formulæ*, p. 378-437; ce dernier distingue trois groupes: 1° *Formulæ Sangallenses miscellaneæ*, du IXe siècle, vingt-trois formules; 2° *Collectio Sangallensis Salomonis III tempore conscripta*, dernier tiers du IXe siècle, cinquante formules ou pièces; 3° *Additamenta collectionis Sangallensis*, six formules.

P. FORMULÆ SALZBURGENSES (Salzbourg). — Collection formée au commencement du IXe siècle et représentée aujourd'hui dans le seul manuscrit de Munich, *lat. 4650* (olim Benedictbeuren), du IXe siècle, contenant soixante-six formules ou pièces. Cf. L. Rockinger, *Salzburgisches Formelbuch aus des Erzbischofes Arno Zeit*, dans *Quellen und Erört. zu bayer. und deutsch. Geschichte*, 1858, t. VII, p. 427; E. de Rozière, *Formules inédites publiées d'après deux manuscrits de Munich et de Copenhague*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1859, t. V, p. 35; et *Recueil général ;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 438-455.

Q. COLLECTIO PATAVIENSIS (Passau). — Collection formée au IXe siècle et qui ne contient que sept formules conservées dans le ms. de Munich, *lat. 19410* du IXe siècle, composé pour l'instruction de la jeunesse, Cf. L. Rockinger, dans *Munch. Gelchrt. Anz.*, t. XXIV, p. 465; Le même, *Epistolæ Alati*, dans *Quellen und Erörter. zu bayer und deutsch. Geschichte*, 1858, t. VII, p. 21 sq. 171 sq.; E. Dümmler, dans *Zeitschrift für oester. zu Gymmasien*, 1864, p. 359 sq.; *Neues Archiv*, t. IV, p. 574; E. de Rozière, dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1858, t. IV, p. 74-84; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 456-460.

R. FORMULARUM CODICIS SANCTI EMMERANII FRAGMENTA. — Collection de la première moitié du IXe siècle venant de l'abbaye de Saint-Emmeran de Ratisbonne, et comprenant vingt-quatre pièces. Le manuscrit n'est conservé qu'en partie; quatre feuillets se trouvent à la bibl. de Munich, neuf autres feuillets ont été retrouvés dans un manuscrit différent. Le recueil avait été composé à Saint-Emmeran. K. Zeumer, *Formulæ*, p. 461-468.

S. COLLECTIO FLAVINIACENSIS. — Collection formée à l'abbaye de Flavigny, dans le diocèse d'Autun, au VIIIe siècle, et conservée dans le ms. Paris, *lat. 2123* (olim Colbert, *1655*; Regius, *4240.7*) du IXe siècle. Au feuillet 1 on lit : *Jac. Aug. Thuani* et *P. Pithou*. Il a été mis à profit par Baluze et Lindenbrug a utilisé (pour les formules) un manuscrit tout semblable, mais distinct cependant de celui-ci et probablement perdu (cf. Fabricius, *Bibl. med. et infim. latin.*, l. XXV, au mot *Marculphus*, *Neues Archiv*, t. VI, p. 102 sq.). C'est dans cette collection, divisée en cent dix-sept articles (dont dix-sept formules), que nous retrouvons la préface de Marculf, adressée à Landri, mais au lieu de Landri, nous lisons Aeglidulf. Cf. Zur-Lauben, dans *Mémoires de l'Académie des inscript.*, 1774, t. XXXVI, p. 177; J. Lebœuf, *Dissert. sur l'hist. eccles. et civile de Paris*, t. II, p. LXIX, XXVII, 333-338; Fr. Maassen, *Bibliotheca juris canonici manuscripta*, t. I, part. 2, p. 213 sq.; L. Duchesne, *Étude sur le Liber pontificalis*, in-8, Paris, 1880, p. 56 ; Waitz, dans *Neues Archiv*, t. IX; p. 459; R. Schroeder, *Fränkische Formelsammlangen* dans *Zeitschrift Savigny-Stiftung* t. IV, *Germ. Abtheil.*, p. 36; E. de Rozière. *Recueil général;* K. Zeumer, dans *Neues Archiv*, t. VI, p. 68; *Formulae*, p. 469-492.

T. FORMULÆ COLLECTIONIS SANCTI DIONYSII. — Collection de formules rédigées aux abbayes de Saint-Martin-de-Tours et de Saint-Denis, à la fin du VIIIe ou au commencement du IXe siècle, conservée dans le ms. Paris, *lat. 2777* (olim Colbert *5034*, Regius, *3989.3, 3*) du IXe siècle, et comprenant vingt-cinq pièces ou formules. Cf. *Nouveau traité de diplomatique*, t. III, p. 344, sq. pl. 53; *Archiv*, t. VII, p. 43; Maassen, *Bibliotheca juris canonici*, t. I, part. 2, p. 218-220; H. Grauert, *Die Konstant. Schenkung*, dans *Historich. Jahrb.*, 1882, p. 11 sq. La plupart des formules de ce manuscrit furent éditées par Baluze, *Miscellan.*, Paris, 1713, p. 552 sq. (Cf. *Neues Archiv*, t. VI, p. 95) : Canciani, *Leges barbarorum*, t. III, p. 466 sq; Walter, *Corp. jur. german.*, t. III, p. 488; E. de Rozière, *Recueil général;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 493-511.

U. FORMULÆ CODICIS LAUDUNENSIS. — Collection d'un manuscrit de Laon, du IXe siècle, aujourd'hui, Paris, *lat. 11379*. Cf. Teulet, *Les œuvres d'Eginhard, traduites en français* par A. Teulet, in-8, Paris, 1843, t. I, p. LXXIII sq., t. II; E. de Rozière, *Recueil général;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 512-520.

V. FORMULARUM EPISTOLARIUM COLLECTIONES MINORES, du IXe siècle. — 1° Ms. de Paris, *lat. 528*, sept formules. Cf. H. Omont, *Formules inédites du IXe siècle*, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, 1881, t. XLII, p. 502-503; E. Duemmler, dans *Neues Archiv*, t. IV, p. 104; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 521-522.

2° Ms. de Copenhague, *1943*, dix formules. Cf. E. de Rozière, *Formules inédites publiées d'après deux manuscrits de Munich et de Copenhague* dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1858, t. V, p. 62 sq.; *Recueil général ;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 522-524.

3° Ms. de Reichenau, *131*, six formules, (*Indicularius Thiathildis*, abbaye de Remiremont). Cf. Fr. de Wyss, *Alamannische Formeln und Briefe*, dans *Mittheilungen der Antiquar. Gesells. in Zurich*, t. VII, p. 54 sq.; De Rozière, *Recueil général ;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 525-528.

4° Ms. de Paris, *lat. 13090*, quatre formules. Cf. E. de Rozière, *Recueil général*; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 528-530.

5° Ms. de Paris, *lat. 4841*, cinq formules, plus un *additamentum*. Cf. E. de Rozière, *Recueil général*, t. III; K. Zeumer, *Formulæ*, 530-532.

X. FORMULÆ EXTRAVAGANTES. — 1° *Formulæ negotiorum civilium (Formulæ judiciales, secundum legem romanam). — Libelli dotis — Formulæ manumissionum. — Traditiones, Precariæ;* vingt-six formules.

2° *Formulæ ecclesiasticæ (Formulæ ad promotionem episcoporum spectantes. — Regulæ formatarum Attici et epistolæ secundum eam scripta. — Petitiones et promissiones monachorum*), trente-cinq formules.

K. Zeumer, *Formulæ*, p. 533-571.

Y. FORMULÆ WISIGOTHICÆ. — H. Florez a donné dans son *España sagrada*, t. XXXVIII, append. 40, p. 366, d'après les notes manuscrites d'Ambroise de Moralès, une description du manuscrit d'Oviédo, du XIIe siècle, *codice Ovetense de Don Pelayo* (l'évêque Pelage), On lit, p. 367, au sujet de la collection de formules : *Formulas para instrumentos Góticos como donaciones, cartas de dote, cartas de libertad, y una de una erección de una iglesia, y algunas de estas, hay en verso non muy malo*. Le manuscrit paraît aujourd'hui perdu; heureusement on avait pris soin de le copier et cette copie a été retrouvée à la bibliothèque de Madrid, en septembre 1840, par H. Knust. C'est une copie intégrale, exécutée vers la limite des XVIe et XVIIe siècles, conservée sous le n. *F 58*. L'édition, préparée par Knust, fut donnée par G. H. Pertz, dans *Archiv*, t. VII, p. 175, 784 sq.; ensuite par E. de Rozière, *Formules wisigothiques inédites, publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Madrid*, in-8, Paris, 1854; O. Biedenweg, *Commentatio ad formulas Visigothicas novissime repertas. Dissertat. inaugur. juridic.* Berolini, 1856 ; Marichalar et Manrique, *Historia de la legislación et recitationes del derecho civil de España*, 1861, t. II, p. 37-86; E. de Rozière, *Recueil général;* K. Zeumer, *Formulæ*, p. 572-595; A. Helfferich, *Entstehung und Geschichte des Westgothen Rechts*, 1858, p. 57 sq.; O. Stobbe, *Geschichte d. deutschen Rechtsquellen*, 1860, t. I, p. 244 sq.; M.-A. de Bethmann-Holleweg, *Civil prozess*, 1868, t. IV, p. 212 sq.; F. Dahn, *Könige der Germanen*, 1871, t. VI, *Westgothische Studien*, 1874.

Le manuscrit d'Oviédo contenait différentes pièces relatives à l'histoire et aux antiquités de l'Espagne, recueillies ou transcrites par l'évêque Pelage d'Oviédo (1101-1129). En 1572, Moralès, envoyé par le roi Philippe II faire un examen des richesses d'Espagne, trouva le manuscrit, disparu depuis, mais non sans qu'on en eût tiré plusieurs copies. Le *F. 58* contient du moins les formules, ce qui n'a pas eu lieu pour toutes les autres copies.

Quoique tout ce qui est contenu dans le manuscrit de Pelage d'Oviédo ne mérite pas une égale créance historique, les formules peuvent être considérées comme antiques et sincères, appartenant à la période wisigothique et compilées d'après un manuscrit plus ancien. Les deux éditeurs espagnols, Marichalar et Manrique, *op. cit.*, p. 40, supposent que ces formules ont été rédigées par l'ordre et suivant les besoins de l'évêque du XIIe siècle. En particulier, ils doutent de la valeur des n. 14 et 15, parce qu'il y est fait mention de *donatio propter nuptias* ou *sponsalicia largitas*, pour désigner la dot. L'objection est mal trouvée. Dès le VIIe siècle, dans les chartes des Goths, on relève la trace du droit romain, et, dans toute la présente collection, on ne rencontre pas une seule formule qui ne puisse avoir été écrite à l'époque wisigothique. Plusieurs désignent clairement cette époque, soit par les locutions dont elles font usage, soit par les formules particulières qu'elles emploient. Ainsi, au n. 9, on trouve une formule de charte royale, dans laquelle le *rex* prie pour *Gotorum gente et regno* et s'inquiète *pro Gothorum salute*. Au n. 20, on rencontre des hexamètres rédigés en l'an quatrième du règne de de Sisebut (615-616), la dot et le don matinal, *morgingeba*, sont mentionnés, *ut ordinis Getici vetusti est.*

La collection n'est pas complète. Quelques formules sont incomplètes, du commencement et de la fin, mais on signale des lacunes entre les n. 6 et 7, 10 et 11, 34 et 35. Il est probable que ces lacunes ne sont pas imputables au dernier copiste, mais à celui qui transcrivit, au XIIe siècle, le manuscrit d'Oviédo. Il est clair, toutefois, que nous avons ici une collection rédigée comme telle. On voit au chap. 1-6 : *ingenuitates;* ch. 7-10 : *donationes et fundationes ecclesiarum;* ch. 11-13 : *venditiones;* ch. 14-20 : *libelli dotis : testamenta, donationes et similia;* ch. 27-28 *commutationes;* 29-31 : *donationes;* 36-37, *precariæ;* 39-40, *tabulæ ad rem judiciariam pertinentes;* 41-43, *mandata;* 45-46, *petitiones monachorum*. Après le ch. 31, on trouve au ch. 32, *obnoxiatio* (le ms. porte *objurgatio*); ch. 33 : *divisio hereditatis;* 34, *emancipatio* qui ne sauraient être mieux placés. Le ch. 35 devait se trouver près du ch. 39 et 40 et le *placidum* du ch. 43 devait être rapproché du ch. 39.

Nous avons donc affaire à une collection espagnole et, on peut dire plus, à une collection cordouanne. Au ch. 25, il est question des *gesta apud acta municipalia Cordubæ civitatis habita*. C'est donc un rédacteur de Cordoue, qui, on va le voir, vivait sous le règne de Sisebut.

Au ch. 20, nous voyons clairement que la collection n'est pas antérieure à l'année 615. Helfferich a conjecturé que le recueil datait de cette année même; Zeumer a préféré avec plus de vraisemblance placer la composition du recueil entre 615 et 620.

Z. FORMULARUM PITHŒI FRAGMENTA. — Zeumer a rassemblé les fragments de seize formules citées dans le *Glossaire* de Du Cange d'après un recueil de formules de l'époque franque qu'il désigne sous le titre de *Formulæ veteres Pithœi*. Fr. Pithou avait utilisé ce recueil dans son commentaire sur la loi salique et cité un court passage dont il n'indiquait pas la provenance. Le manuscrit de Pithou a disparu, il semble qu'il devait contenir, au point de vue des actes privés, une centaine de numéros, alors que le second livre de Marculf, *chartæ pagenses*, n'en contient que cinquante-deux.

« Le volume *379* de la collection Baluze à la Bibliothèque Nationale, contient au fol. 290 des extraits faits au début du XVIIe siècle, *ex libro formularum ms.*

Fr. Pithœi I. C., qui s'étendent jusqu'au fol. 297. Au verso du dernier feuillet du cahier contenant ces extraits se trouve également cette note : *Excerpta e formulis ms. Fr. Pithœi a Joh. Savaron qui ad me misit IIII junii MDCII.* Que le recueil dont sont tirés ces morceaux soit le même que celui qu'a connu Du Cange, c'est ce dont il est impossible de douter. Il suffit, pour constater l'identité, de comparer les fragments publiés par Zeumer avec les numéros correspondants des fragments dont la copie se trouve dans la collection Baluze. Peut-être même cette copie a-t-elle été seule connue de Du Cange, car on y retrouve tous les passages que Zeumer a extraits du *Glossaire*. Cependant, le texte fourni par ce dernier présente quelques variantes par rapport au manuscrit de Baluze. Il faudrait donc, dans cette hypothèse, ou que Du Cange ait fait des corrections conjecturales, ou qu'il ait pu vérifier ou faire vérifier sur l'original les morceaux qu'il citait. L'intérêt de ces nouveaux fragments réside dans ce fait qu'ils représentent des extraits de soixante-dix formules environ, au lieu de seize dont on avait pu retrouver des passages plus ou moins étendus. »

Jean Savaron, qui envoya ces transcriptions, était un magistrat érudit, en relations avec la plupart des érudits de son temps; on ignore à qui il avait envoyé ces extraits et on ignore de même comment ce document vint en la possession de Baluze dans un manuscrit contenant des extraits de chartes, de manuscrits liturgiques et de martyrologes. Les fragments conservés ne sont pas non plus de la main de Savaron, et ils sont souvent trop réduits pour permettre de déterminer la nature de l'acte auquel ils sont empruntés. « Le recueil original était certainement rédigé en latin barbare. Le copiste du XVIIe siècle n'a peut-être pas toujours très bien compris le texte qu'il avait sous les yeux ou su résoudre les difficultés paléographiques qu'il présentait. Il en résulte que son texte est peut-être plus incorrect encore que celui du manuscrit original et parfois peu intelligible. La numérotation des pièces est en outre assez imparfaite; elle ne commence qu'avec le paragraphe XV, et il est bien difficile de dire à combien d'actes peuvent se rapporter les neuf courts fragments qui précèdent ce paragraphe. Ailleurs, les indications de ce genre ont été omises, et des passages empruntés à des formules différentes se trouvent transcrits bout à bout. Peut-être, du reste, le manuscrit de Pithou présentait-il lui-même des lacunes ou des défectuosités à ce point de vue.

Le recueil contenait 110 documents numérotés — les extraits de Du Cange s'étendaient jusqu'au n. 108. Un certain nombre d'entre eux paraissent identiques à certaines formules de Marculf, comme Zeumer l'avait constaté pour les n. XXXVIII, XLVI, LXXV. LXXVII. La collection était suivie dans le manuscrit original de diverses formules de tradition et le copiste a reproduit également un fragment de lettre de Flaccus Albinus au roi David, c'est-à-dire d'Alcuin à Charlemagne, et trois extraits de modèles de lettres. Ces pièces n'ont que faire dans un formulaire de documents diplomatiques, et représentent très vraisemblablement des morceaux transcrits après coup, à la suite du texte primitif. Peut-être en était-il de même des formules de tradition qui ne semblent pas avoir été comprises dans la numérotation. La lettre d'Alcuin est connue d'ailleurs et se retrouve dans les manuscrits qui nous ont conservé l'œuvre épistolaire de cet écrivain. Elle se rapporte à la rédaction de son livre contre Félix d'Urgel et peut être datée avec précision de l'année 799. Malheureusement, cette indication ne peut servir en rien à fixer la date du recueil de formules, puisque formules et lettres peuvent avoir été transcrites à des époques différentes et que nous ignorons. En ce qui touche cette question de date, on est toujours réduit avec Zeumer, à tenir compte de la barbarie du style pour attribuer le recueil au VIIIe siècle, plutôt qu'à l'époque carolingienne. Il ne semble pas que les nouveaux fragments soient de nature à infirmer cette opinion.

« En ce qui concerne le lieu d'origine du recueil, tout en reconnaissant qu'il devait venir d'un pays où la loi salique était généralement répandue, les érudits hésitaient entre le nord et le midi de la Gaule, en raison de la présence (n. XXXVI) du mot *olca* = *olica*, qui désigne les plantations d'olivier. Or, un des passages nouveaux (n. XVI) fournis par la copie de la collection Baluze, mentionne l'église de Notre-Dame de Laon, c'est-à-dire soit l'église cathédrale de cette ville, soit le monastère fondé par sainte Salaberge. Un des textes additionnels (n. 3) donne le nom de l'abbaye de Saint-Denis. Enfin au n. XVII il est question d'un monastère dédié à un saint martyr et situé *Calodaco vico, que est constructus in pago Parisago.* Sous cette forme, le nom ne paraît pas pouvoir être identifié; mais, n'y aurait-il point là une erreur du scribe ou du copiste, pour *Cadolaco* qui représenterait alors le nom du *vicus Catulliacus*, où s'élevait l'abbaye de Saint-Denis? En présence de cette double mention du célèbre monastère, on pourrait peut-être supposer que le recueil aujourd'hui perdu fut constitué dans la région parisienne.

Cf. R. Poupardin, *Fragments du recueil perdu de formules franques dites « Formulæ Pithœi »*, dans *Biblioth. de l'École des Chartes*, 1908, t. LXIX, p. 642-662; K. Zeumer, *Formulæ*, p. 596-598; F. Pithou, *Liber legis salicæ*, in-8°, Parisiis, 1602, p. 130, n. LX; A. Vernière, *Le président Jean Savaron, érudit, curieux, collectionneur et ses rapports avec les savants de son temps*, in-8, Clermont, 1892.

Liber diurnus romanorum pontificum (Voir au mot LIBER).

III. TABLEAU GÉNÉRAL DES COLLECTIONS. — Sous réserve de futures découvertes, voici un tableau des Formules avec quelques indications sommaires.

RECUEIL	LIEU D'ORIGINE	DATE DE RÉDACTION	DATE DES MSS.	ÉDIT. ZEUMER
Formulæ Andecavenses	Anjou	514		4-16 [8]
»	»	avant 676	VIIIe siècle	16 [9]-24 [32]
»	»	après 676		24 [33]-25
Formulæ Arvernenses	Auvergne	500-550	IXe siècle	28-31
Marculfi formulæ	Diocèse de Paris	650-656		32 [33]-33 [3]
»	»	»	IXe siècle	36 [31]-106
»	»	700-750		107-109
»	»	VIIe siècle		110-112
Form. Marculf. ævi karolini	?	768-800	IXe et Xe s.	115-127
Formulæ Turonenses	Touraine	700-750	IXe siècle	133 [26]-155 [17]
»	»	»		155 [18]-162 [29]
»	»	IXe siècle		162 [30]-165
Formulæ Bituricenses	Bourges	VIIIe siècle	IXe siècle	167 [2]-168 [46]

Formulæ Bituricenses	Bourges			169[16]-170[26]
» »	»	764-765		170[22]-171[9]
» »	»	VIIIe siècle		171[10]-171[21]
» »	»	750-800		171[22]-179[12]
Appendix	?	?		179[13]-181[29]
Formulæ Senonenses	Senonais	768-775	IXe siècle	185[20]-207
» »	»	700-750		208-211[6]
Form. Senon. recentiores	»	800-850		211[9]-217[25]
» »	»	808	IXe siècle	217[27]-218[4]
» »	»	810		218[18]-219[27]
Form. Salicæ Bignonianæ	?	769-775	IXe siècle	228[26]-238
Form. Sal. Rozières-Merkel	Ile-de-France ou Touraine	700-750	IXe-Xe siècle	241-253[6]
» »	» »	774 ou 775		253[21]-257[25]
» »	» »	pas avant 817		257[24]-258[21]
» »	» »	avant 800		258[22]-263[20]
Appendix	» »	?		263[24]-264
Form. Sal. Lindenbrogianæ	?	750-800	IXe siècle	266[24]-282[21]
» »	?	800-850		282[23]-284
Formulæ imperiales	?	800-850	IXe siècle	287[14]-287[22]
» »	?	800-850		288-327[19]
Additamentum	?	845		327[23]-328[18]
» »	?	IXe siècle		328[20]-328[27]
Formulæ Alsaticæ	.	.	.	.
Formulæ Morbacenses	Morbach	774-791	IXe siècle	330[14]-336[11]
» »	Reichenau	850		336[12]-337[8]
Formulæ Argentinenses	Strasbourg	IXe siècle	IXe-Xe siècle	337[19]-338
Formulæ Augienses	Reichenau	750-800	IXe siècle	342[31]-347[25]
» »	»	750-800		347[26]-353[25]
» »	»	750-800		353[27]-356
» »	»	800-840		357-357[24]
» »	»	843		357[25]-359[3]
» »	»	800-850		359[4]-364[4]
» »	»	800-850		364[5]-377
Formulæ Sangallenses	»	.	.	.
Form. Sangall. miscell.	Saint-Gall	avant 751	IXe siècle	380[12]-380[24]
» »	»	vers 883	Xe siècle	380[25]-384[16]
» »	»	885	Xe siècle	384[17]-384[40]
» »	»	887	IXe siècle	385[25]-387[25]
» »	»	888		387[27]-387[26]
» »	»	887		388-388[19]
» »	»	pas avant 881		388[20]-390[9]
Coll. Sangall. Salomonis III	»	885-887	Xe siècle	395[22]-399
» »	»	800-900		400-408[25]
» »	»	850-900		408[26]-409[16]
» »	»	877-900		409[17]-433[18]
» »	»	850-900		433[23]-437[12]
Formulæ Salzburgenses	Salzbourg	vers 802	IXe siècle	439[25]-455
Collectio Pataviensis	Passau	843-876	IXe siècle	457[19]-460
S. Emerani fragmenta	Ratisbonne	817-840	IXe siècle	463[15]-468
Collectio Flavianensis	Bourgogne	750-800	IXe siècle	471[19]-489[6]
Appendix	?	?		489[10]-492
Collect. sci. Dionysii	Touraine	672-676	IXe siècle	494[16]-496[21]
» »	»	672-676		496[22]-498[2]
» »	»	VIIIe siècle		498[4]-501[5]
» »	»	720		501[6]-503[26]
» »	Parisis	VIIIe siècle		503[28]-511[5]
Form. Cod. Laudunensis	Gand	IXe siècle	IXe siècle	513[25]-520
Formul. epistol. coll. min.	Lombardie	750-800	IXe siècle	521[15]-522[16]
» »	?	800-850	IXe siècle	522[20]-524
» »	Remiremont	819-840	IXe-Xe siècle	525[25]-528[5]
» »	Metz	IXe siècle	Xe siècle	528[20]-530[15]
» »	Saint-Denis?	800-850		530[26]-532[17]
Additamentum	?	800	IXe siècle	532[21]-532[37]
Formulæ extravagantes	Salzbourg	IXe siècle	VIIIe-IXe siècle	533[21]-545[17]
» »	Cologne	814	Xe siècle	545[42]-546[23]
» »	Trèves	Xe siècle	Xe siècle	546[29]-549[12]
» »	?	850-900		549[27]-552[16]
» »	Laon	876		553[14]-554[3]
» »	?	?	Xe siècle	554[40]-555[32]
» »	Morbach	806		559[14]-559[26]
» »	Arles	811-814	Xe siècle	559[31]-560[18]
» »	Strasbourg	832		560[40]-561[14]
» »	Le Mans	832-856	Xe siècle	561[20]-561[28]

Formulæ extravagantes. . . .	Vence.	853-868	562[8]-562[35]
» »	?	897.	564[4]-564[31]
» »	Verdun	894-921	564[39]-565[21]
» »	Périgord.	863.	566[8]-566[28]
» »	?	? . . .	568[1]-568[32]
» »	Reichenau.	826.	568[40]-570[3]
» »	?	? . . .	570[4]-571[25]
Formulæ Visigothicæ	Cordoue.	615-620. . . .	XIIe siècle. . 575-595
Formular. Pithœi fragm.[1] . . .	Saint-Denis?.	700-800. . . .	597-598
Addenda ad form. Sen. recent. .		768-814. . . .	IXe siècle . . 723[14]-724[13]
Addenda ad form. Aug. recent.		vers 845 . . .	IXe siècle . . 724[31]-725[10]
Addenda ad form. extravag. . .	?	? . . .	725[31]-725[38]

IV. Le latin des formules. — Dès 1842, Pardessus faisait les observations suivantes sur les éditions de formules : « Bignon a corrigé et épuré la latinité de toutes celles qu'il a publiées, et je suis porté à croire que Lindenbrug en a fait autant. C'est une grande faute. Il est fort utile de connaître le latin du temps où les formules ont été rédigées; des corrections ont en soi quelque chose d'arbitraire, et, tel mot que le correcteur croit avoir été mal écrit par le copiste pourrait bien avoir été véritablement un mot de la basse latinité. » Le même reproche ne peut être adressé à Mabillon, mais pour d'autres raisons, son édition des formules d'Angers est très inexacte. « Baluze, quelquefois, mais pas assez souvent, en reproduisant les collations de Bignon a rétabli la leçon des manuscrits.

« Le tort de Bignon est très grave sous deux rapports, l'un et l'autre également importants. D'abord, en ce qui touche le fond, Bignon a corrigé arbitrairement le manuscrit dont il faisait usage, de manière à changer entièrement le sens des formules qu'il publiait. Parmi plusieurs exemples, en voici un remarquable. Un homme avait été fiancé avec une fille, et le manuscrit porte : *cum te per voluntate parentum tuorum habui disponsatam;* mais ensuite cet homme n'avait pas contracté le mariage avec les solennités requises, dont les deux principales étaient le paiement du *solidus et denarius* au père pour acquérir le *mundium* sur sa fille, et la constitution d'une dot au profit de celle-ci. Il l'avait enlevée, et ce rapt, que ne pouvait justifier la circonstance des fiançailles précédentes, le rendait passible de la peine de mort, conformément au chapitre v de l'édit de Childebert de 595. L'intervention des ecclésiastiques et des amis procura une pacification : le père ratifia le mariage, et le mari constitua la dot. Bignon, au lieu des mots *cum te* PER *voluntate*, a imprimé *cum te* SINE *voluntate*. On voit la différence. D'après le véritable texte, le ravisseur semblait avoir une excuse dans la circonstance que les parents avaient déjà consenti les fiançailles, et cependant la formule constate que le rapt n'en était pas moins un crime, parce que, en effet, des fiançailles sont des préliminaires de mariage et non le mariage. Dans la rédaction arbitraire de Bignon, il n'y aurait pas même eu de fiançailles consenties par la famille de la fille. »

« En second lieu, en ce qui concerne le style qu'il a rectifié, le tort n'est pas moins grave. Les corrections arbitraires qu'il s'est permises ont pour résultat de faire penser que les formules sont d'une latinité beaucoup meilleure qu'elle ne l'aurait paru, si les manuscrits avaient été fidèlement suivis. Il en résulte un embarras pour les critiques; car, lorsqu'ils comparent les documents les plus authentiques de la première et même de la seconde race avec les formules, ils sont naturellement conduits à croire que celles-ci ne sont pas anciennes, précisément parce qu'elles ne sont pas écrites dans le latin barbare du temps. A l'inverse, la latinité des éditions de ces formules a fourni des arguments contre la sincérité des documents de la première race. Dans la discussion survenue entre le jésuite Germon et dom Mabillon, Germon se fondait sans cesse sur la barbarie du style des chartes, pour conclure qu'elles n'étaient pas des VIe, VIIe, VIIIe siècles et qu'elles avaient été fabriquées à une époque postérieure où l'ignorance était beaucoup plus grande [2], et lorsque Mabillon, avec les critiques les plus éclairés répondait en alléguant la corruption de la latinité sous la première race [3], Germon les renvoyait aux formules qui n'offraient pas de telles incorrections. Cela était vrai, si on en jugeait d'après les éditions, cela était dénué de tout fondement si on consultait les manuscrits [4]. »

Les formulaires contenaient un peu de tout : contrats de vente, d'achat, de mutation et de donation de biens, procurations, testaments, sentences judiciaires, dotation, etc., etc., de plus, leur contenu était destiné à servir aux pièces officielles et c'est ce qui donne à leur langue une importance particulière. Que des particuliers, dans une correspondance privée, qu'un copiste ignare, écrivant pour sa satisfaction, se permissent toutes les licences, on ne pouvait en être surpris; mais les formules devaient, à cause de leur destination, imposer un soin plus grand, une correction sinon parfaite, et des copistes à peu près attentifs. Et, cependant, ces formules ont tout subi, tout souffert; si donc, « elles sont libellées en un style tellement corrompu qu'elles en deviennent parfois inintelligibles, c'est que la culture intellectuelle de ces temps barbares n'exigeait pas davantage [5]. » Quant à Marculf, il faisait de son mieux, mais il savait bien que ce mieux valait peu de chose, et il ne s'embarrassait guère de formes élégantes; il voulait être entendu de ses lecteurs et ne visait pas au delà. M. J. Pirson fait remarquer que « les formulaires ne sont pas tous incorrects au même degré; il s'en faut même de beaucoup. Au point de vue de la forme, il importe de distinguer les plus anciens des plus récents. Les uns, composés en pleine période mérovingienne, fourmillent littéralement de fautes; ils semblent avoir été rédigés au mépris de toute règle. Au VIIIe siècle, la langue s'améliore sensiblement, la discipline grammaticale reprend peu à peu le dessus, les copistes commencent à corriger les manuscrits de l'époque antérieure, et le latin de plusieurs recueils du IXe siècle, non content d'observer les préceptes de la grammaire, affecte même, à l'exemple de la langue ecclésiastique des derniers temps, une certaine préciosité dans l'expression de la pensée. A lire ces textes, dans l'ordre chronologique, on s'aperçoit clairement que

[1] Ajouter *Bibl. de l'École des Chartes*, 1908, t. LXIX, p. 643-602. — [2] Germon, *De veteribus regum Francorum diplomatibus et arte secernendi antiqua diplomata vera a falsis disceptatio*, 1703, p. 79. — [3] Mabillon, *De re diplomatica*, Supplem., p. 13. — [4] Pardessus, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1842-43, t. IV, p. 11-13. — [5] J. Pirson, *Le latin des formules mérovingiennes et carolingiennes*, dans *Romanische Forschungen*, 1909, t. XXVI, p. 837-944, cf. Ezech. Slijper. *De formularum Andecavensium latinitate disputatio*, in-8°, Amstelodami, 1906.

la réforme inaugurée par Charlemagne, n'a pas tardé à porter ses fruits. La vulgarité devient un indice d'ancienneté. En matière de langue les formulaires mérovingiens sont évidemment les plus précieux. Ceux des temps carolingiens n'offrent plus au point de vue roman le même intérêt. Tous les vulgarismes qu'ils renferment, étant encore contemporains des plus anciens textes français, valent certainement la peine qu'on les enregistre. »

PHONÉTIQUE [1]. — Les formules offrent une série de fautes dues à la confusion de lettres qui offrent entre elles une certaine ressemblance. Parfois des caractères de forme différente sont employés abusivement l'un pour l'autre sous l'influence d'une voyelle ou d'une consonne environnante [1].

a et *u* permutent entre eux : *inprimetas* pour *imprimitus*, 12[10]; *caria* pour *curia*, 136[46]; *acolabas* pour *acolabus*, 204 [44]; *prestalentis* pour *prestulantes*, 105 [30]. Cet échange donne lieu parfois, mais à tort, de croire à un changement de genre, là où il n'y a qu'une négligence de copiste : *extra tuum voluntatem*, 148 [38]; *adversus eam* pour *eum*, 251 [29]; *comolam*, 105 [4]; *cummolam*, 105 [26]; *commulam*, 105 [26-27].

a et *o* permutent, surtout au contact de *r* : *juro*, pour *jura*, 221 [30]; *ingenuas* pour *ingenuos*, 331 [15]; quant à *nata* au lieu de *noto*, 102 [40] et ailleurs, il y a lieu d'admettre un échange d'idées plutôt qu'un échange de lettres; de même *ergo* pour *erga*, 502 [46] et inversement.

a et *e* : *farrit* pour *ferrit*, 101[39] et encore *færrit*, 101[17], de même qu'on trouve *fæcere*, 276 [46].

o et *e* : *quostu* pour *quæstu*, 105 [30].

t et *c* : *hant*, 23 [45]; *hunt*, 24 [20]; *signatulis*, 28 [40]; *printipium*, 29 [31]; le *t* et le *c* sont parfois rapprochés, le second corrigeant le premier : *santcitum*, 433 [33].

r et *s* : *saluter* pour *salutes*, 335 [43]; *roburtior*, 165 [13].

r et *t* : *plurimatum*, 30 [37]; *setenantis* pour *serenantis* 336 [35].

t (*d*) et *n* : *granante*, 197[40] (*gradante* pour *gratanti*, 197 [21].

On peut citer encore : *r* et *n*; *l* et *d*; *c* et *s*; *s* et *f* : *s* et *t*; *l* et *t*; *l* et *b*; *l* et *h*;

Les voyelles et les consonnes se substituent également les unes aux autres : *c* et *i*; *c* et *o*; *c* et *a*; *c* et *e*; *s* et *e*.

La juxtaposition de lettres formées de traits d'égale hauteur *a* (ouvert) *u*, *i*, *n*, *m*, a induit les copistes en de nombreuses erreurs ; faute d'avoir compté le nombre de jambages et de les avoir répartis à chaque lettre dans la mesure nécessaire. On lit donc *ingenuum* pour *ingenium*, 251 [37]; *annis* pour *annuis*, 351 [37]; *perpotius* pour *perpetuis*, 460 [24]; *ininxit* pour *injunxit*, 29 [31]; *aussit* pour *jussit*, 349 [45]. Des fautes analogues se produisent, quoique plus rarement, lorsque les consonnes *r*, *c*, *l* se trouvent en contact avec *i*, *u*, *n*, par exemple *vinum* pour *virium*, 375[29]; *intenius* corrigé en *interiius* quand il fallait *inter nos*, 19 [32]; *oratorium* pour *oraturum*, 377 [26].

On rencontre très souvent la permutation de *is* et *us* et de *us* en *is* : *cognominus* pour *cognominis*, 412 [6].

Enfin, dans les mss. de formules, comme dans tous les manuscrits, on rencontre le redoublement ou la suppression de syllables.

VOYELLES TONIQUES. — L'*a* tonique a été remplacé par *e* dans une série de formes : *adiperiis*, 262 [32-33]; *concambitaires*, 362 [9].

Le phénomène le plus marquant, c'est-à-dire la transcription de l'*e* tonique par *i*, est aussi le plus connu. Dans les formules, il se présente exactement dans les mêmes conditions que dans les textes des bas temps : *minsus*, 4 [3]; *cinso*, 7 [13]; *paginsis*, 60[9]; *dibeas*, 106 [20].

L'η des mots grecs a été assimilé à l'*e* : *monastirio*, 20 [28], 39 [6], [19], [20], [22], [24]; *monastyrio*, 20 [28-29]; *misterio*, 2 [24]; *caticuminis*, 426 [13].

Le iotacisme a atteint la préposition εἰς dans *ereniscona* pour εἰρήνη εἰς αἰῶνα, 374 [44].

La substitution de l'*i* à l'*e* se produit surtout dans la conjugaison et les exemples sont en grand nombre; elle est générale du VIe et au VIIe siècle; encore fréquente au VIIIe, plus rare au IXe, surtout dans les formulaires rédigés à la chancellerie impériale ou au monastère de Saint-Gall, c'est-à-dire dans des centres où la réforme grammaticale, inaugurée sous Charlemagne, pouvait le plus facilement exercer son influence. Tandis que les manuscrits des formules de Marculf (à l'exception toutefois de A[3]) transforment *vende* en *vinde* dans un passage emprunté à l'évangile de saint Matthieu, 19 [21], le manuscrit des *formulæ Senonicæ*, du VIIIe siècle, corrige toute une série de graphies en *i* : 194 [24]; 195 [7-37]; 197 [21-41]; 185 [23]; 211 [17]; 213 [13]; 214 [21]. Issue de la langue vulgaire qui avait fusionné l'*e* et l'*i*, l'orthographe nouvelle a dû pendant un certain temps être conforme à la prononciation courante. Si l'on s'en rapporte au roman, on a dû entendre un *i* dans des parfaits tels que *fici*, *vini*, *prisi*, *tini*, et leurs temps dérivés, dans les infinitifs *tenire*, *retenire*, *implire*, ainsi que dans les formes verbales inchoatives. A partir d'une certaine époque, l'écriture s'est figée, alors que la langue parlée continuait à évoluer. L'*è* et l'*i* se diphtonguaient, mais les scribes, fidèles à la tradition, conservaient l'*i* des siècles précédents, l'étendaient par analogie à une foule de formes nouvelles et l'employaient arbitrairement à côté de *e* : *habitur* et *habetur*, 17 [29], *debirit* et *deberit*, 12 [20]; *accipisse* et *acepi*, 17 [8]; *accepisse* et *accipi*, 25 [30]. Il appartient en propre à la langue savante d'alors et c'est ce qui explique qu'on rencontre encore au VIIe et au VIIIe siècle, dans le nord de la Gaule, des désinences telles que *-itur*, *-imur*, *-imus*, *-itis*. A partir du VIIe et du VIIIe siècles, l'*i* est devenu dans la grande majorité des cas un signe purement conventionnel, qui s'est encore conservé dans les formes bien connues des serments de Strasbourg : *savir*, *podir*, *quid*, *mi*, *dift*.

E, parfois, devint *a*, devant une nasale : *amandolas*, 49, [41-42] *amnadolas*, 49 [3], pour *amygdalas* qui n'est donné que par un seul manuscrit. L'accord des autres autorise à faire remonter la variante *amandolas* à la première moitié du VIIIe siècle. *Appannem* pour *appennem* se trouve dans un manuscrit du IXe s. des formules de Tours : ainsi, à cette date, l'*e* devant une nasale entravée avait la tendance à passer à *a*.

e ouvert a été rendu par *i*, mais moins souvent qu'on ne serait tenté de le croire. Il faut en induire que la prononciation des lettrés et demi-lettrés distinguait encore soigneusement à la tonique les deux *e*.

La fusion de l'*i* et de l'*e* dans la prononciation familière entraîna à l'emploi de *i* pour *e* et de *e* pour *i*; mais ce dernier mode et beaucoup plus rare que l'autre : *baselica*, 53 [5], [13]; 55 [16], etc; *menime*, 10 [25], [26]; *humeliter*, 169 [21]; *penetiat*, 173 [25]. Les copistes devaient être surtout tentés d'introduire l'*e* dans les mots qui renfermaient déjà cette voyelle primitive ou secondaire : *archepresbeterum*, 170 [14]; *archepresbeteriæ*, 170 [17]; *archeepescopo*, 176 [36]; *homenebus*, 44 [14].

I long reste généralement intact. La conjonction *si* s'affaiblit en *se* devant les voyelles : 5 [21], 8 [11-12], [29]; 13 [1], etc., etc.; et devant les consonnes : 6 [17], 18 [30]; 23 [19-20]. On rencontre même *sed*, *sel* pour *se* tenant la place de *si* surtout devant les mots commençant par une dentale.

O est remplacé par *u* : *terreturium*, 6 [14], 23 [25]; *terreturium*, 7 [20], 72 [7]; *terraturio*, 11 [19-21], 16 [23], etc., etc. Le manuscrit 2 du recueil de Saint-Denis donne *papulus* pour *populus*, 495 [42], parce que le scribe aura confondu *pŏpulus* et *pōpulus*, peuplier.

[1] Dans tout ce qui va suivre, on résumera et on citera constamment le travail indiqué de M. J. Pirson.

Le changement de *l* en *o* dans *Lugdono* de *Lugdunum*, devenu Lyon, constitue un cas spécial dans le traitement de l'*l* en Gaule. Il est probable qu'il a eu lieu sous l'influence du celtique.

VOYELLES ATONES. — L'*a* atone, avant et après l'accent, est diversement traité. Le changement le plus caractéristique est l'affaiblissement en *e*, d'ailleurs assez naturel dans des documents rédigés pour la plupart en Gaule, du VIIe au IXe siècle.

L'*e* atone, libre ou entravé, est rendu par *i* à n'importe quelle place dans le mot.

Le changement de l'*i* en *e* affecte surtout l'*i* atone, principalement à la syllabe postonique et à la protonique non initiale, c'est-à-dire là où la voyelle atone, placée entre deux accents, devait être plus sujette à s'affaiblir. Les exemples sont si nombreux, et le phénomène en question si banal, à l'époque mérovingienne qu'il est inutile de les signaler tous.

L'*u* bref atone, et parfois même tonique, a conservé sa valeur de son mixte. Sous l'action d'une consonne, palatale ou d'un *i*, il se change en *i*. Conformément à l'usage post classique, l'*u* grec, tonique ou atone, est souvent transcrit par la voyelle *i* avec laquelle il s'était identifié dans la prononciation des derniers temps.

L'*o* atone libre est transcrit par *u*, surtout à la syllabe finale, car c'est là qu'on la rencontre le plus fréquemment.

SYNCOPE DE LA VOYELLE ATONE. — L'orthographe des formules supprime assez fréquemment la voyelle de la syllabe atone. Parmi les voyelles inaccentuées, c'est la post tonique qui est le plus souvent sacrifiée, notamment l'*e* et l'*i* brefs. L'*o* et l'*a* tombent beaucoup plus rarement. La voyelle protonique non initiale est également éliminée, de préférence dans les groupes de consonnes qui renferment une liquide. Somme toute, les formes syncopées sont relativement rares et il y a lieu de s'en étonner, puisque ces documents ont été en grande partie rédigés et composés dans le nord de la Gaule, c'est-à-dire dans une région dont la langue vulgaire se distinguait précisément de celle des autres provinces par la suppression de la voyelle atone et qu'ils datent d'une époque où le roman de ce territoire était fixé dans ses grandes lignes. Seules des graphies telles que *occurre*, *dricto*, *subtis*, *conculcet*, *signa*, *sin*, reflètent jusqu'à un certain point la langue parlée du VIIe au VIIIe siècle. C'est que, en ce point comme en tant d'autres, les notaires des chancelleries impériales, municipales et monastiques subissaient l'ascendant du latin littéraire.

DIPHTONGUES. — A partir du IVe siècle, l'emploi de *æ* pour *e* et de *e* pour *æ* a gagné tous les textes vulgaires. Les grammairiens avertissent inutilement et, finalement, se laissent entraîner à des formes que consacre deux graphies différentes du même mot. Bède et Alcuin se règlent sur leurs prédécesseurs et bien que le *De orthographia* de ce dernier ait servi de modèle aux scribes, les formules du VIIIe siècle n'en fourmillent pas moins de fautes. Il semble, qu'en ce point, la réforme orthographique n'ait commencé à agir qu'au IXe siècle. L'*æ* réduit à une voyelle simple, fut aux débuts assimilé de préférence à l'*e* bref ou *e* ouvert, mais en bas latin on ne se préoccupe plus ni de la quantité ni de la qualité de l'*e*, qu'on transcrit au moyen de *æ*.

L'ancienne diphtongue prend dans la syllabe accentuée la place de *e* ouvert : *æi*, 4 [12], 24 [31], *mæa*, 23 [30], *mææ*, 36 [41], *intægrum*, 87 [27]. A l'atone, l'échange est encore beaucoup plus fréquent, mais n'offre plus d'intérêt à l'époque mérovingienne. Le signe *æ* est surtout usité à l'infinitif actif : *componeræ*, 67 [33]; *dinumeraræ*, 175 [32]; *suscitaræ*, 175 [29]. Ces infinitifs en *ræ* proviennent en majeure partie des formules de Bourges. *Die* a été exceptionnellement orthographié *diaei* dans les documents de l'Anjou (*a diæi presente*, 11 [8]) qui écrivent correctement quelques lignes plus haut : *a die presente*, 11 [6].

Æ et *æ* s'échangent assez souvent dans les textes bas latin. Bède et Alcuin recommandent d'écrire *fedus* (= *fœdus*) quand il signifie *deformis* et *fœdus* dans le sens de *pactum*. Les manuscrits des formules s'en tiennent à la tradition vulgaire et orthographient indifféremment : *feditate*, *fæditate* et *fœditate*.

Oi, diphtongue grecque, devient régulièrement *œ* en latin et peut être exceptionnellement réduite à *o*, comme dans διοίκησις et παροικία. Dans les formules, on rencontre : *parrœchia*, 396 [7, 12], 399 [10]; *parrœchiis*, 420 [27]; *parrœchiam*, 566 [20], 520 [21], *parocia*, 14 [18] *parrochia* (onze fois), *parochia*, 260 [20], *parachia*, 260 [19]. Quant à *dioicesis*, on n'a relevé que des graphies en *o* : *diocesis* (onze fois) diocèse, 219 [12].

Au atone est dissimilé en *a*, lorsque la syllabe suivante renferme une voyelle vélaire, un *u* ou un *o*; *agustissimo*, 173 [2]; *agusto*, 174 [5]. La réduction des *au* à *a* est surtout fréquente dans *auctor* et ses dérivés. La diphtongue *au* est traitée de même devant *u* final et aussi devant *a*, *e*, ou *i*, *nafragiis*, 15 [25], *agmentum*, 335 [39]. Même les monosyllabes *aut*, *ad* et *at* permutent entre eux. *Ad* tient lieu de *aut* et *aut* de *at* ou *ad*. *Au* se substitue à *a* dans *audire*, 103 [46] pour *adire*, dans *instauret* pour *instaret*, 370 [43]. *Causam* sert de variante à *casu*, 76 [26] et à *casa*, 328 [5], 17 [41].

Les formules confondent à tout instant *aut* et *ut*; dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'être surpris de rencontrer *udire* pour *audire*, dans le recueil de Saint-Gall. Par contre, les formules, même les plus vulgaires, présentent peu d'exemples de la simplification de *au* en *o*, propre au latin populaire. Les monophtongaison de *au* en *o* provoque cependant des graphies inverses : *offerendi*, 72 [48] dans le sens de *auferendi*, 72 [24]. Le copiste *des formulæ andecavenses* écrit *saulsaditus*, 9 [18]; *austes anticus*, 15 [21]; *austiliter*, 16 [31] en même temps que *solsadia*, 9 [11]; *ostibus*, 15 [22]; *ostias*, 15 [22].

On admet généralement que la diphtongue *eu* des mots grecs se prononçait en latin en deux syllabes. Ainsi s'expliquent les graphies qui remplacent *eu* par *eo*, fréquemment attestées dans les textes de l'empire et du moyen âge : *eologias*, 6 [3], 70 [10]; *eoglogias*, 108 [51]; *Eoropa*, 529 [1]. En hiatus l'*u* de *eu* a été transformé en consonne bilabiale, et pour transcrire le son nouveau on s'est servi du signe *w* qui se rencontre au VIIIe et au IXe siècle : *euuangelicum*, 260 [10], 429 [48]; *euuangelistarum*, 203 [14]. Le graphie *eo* a même pénétré par analogie orthographique dans la conjonction *seu*, bien que l'*u* dans ce cas ne fût pas syllabique *seo* (= *seu*) devant une voyelle, 44 [18], 53 [5], 57 [18], 196 [28-30] etc., *seo* devant une consonne, 43 [22], 47 [17], 89 [21], 91 [29], 143 [32]. De même que *au*, *eu* pouvait perdre l'élément bilabial, on trouve ainsi *Eptaticum* dans formules de Reichenau, 372 [9].

V. LES ÉDITIONS. — Il n'est pas question ici d'autres actes que ceux qui concernent la jurisprudence, c'est-à-dire des protocoles ou modèles, sans mélange de pièces relatives à la discipline et à la liturgie. Cette distinction s'impose parcequ'on a donné, un peu abusivement, le nom de formules, à des diplômes ou chartes tels que ceux qu'on trouve rassemblés sous le nom de *Formulæ alsaticæ* [1], *Formulæ alamanicæ* [2], *Formulæ promotionum seu electionum episcopalium* [3],

[1] Publiées, en 1687, par Claude Lepelletier, à la suite du *Codex canonum* de Pithou, reproduite par Eccard, en 1720, dans les *Leges Francorum et Ripuariorum* et par Schœpflin, *Alsatia illustrata*, 1751. — [2] Goldast, *Rerum alamanicarum Scriptores*, t. II, part. 1. — [3] Sirmond, *Concil. Galliæ*, t. II, appendix; Hincmar, *Opera*, édit. Cordès; Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Ruinart, appendix. S. Léon le Grand, *Opera*, édit. Ballerini.

Formulæ exorcismorum et excommunicationum [1]. Les érudits du début du XVIIIe siècle, gens heureux qui n'avaient qu'à choisir entre les textes inédits les plus importants, se contentaient de déflorer une collection, de l'indiquer au passage. C'est ainsi que Cujas cita la formule 2e du livre Ier de Marculf, dans son commentaire de la constitution 52e du Code Justinien et la formule 12e du livre IIe dans ses *Observationes*, l. VIII, n. 14. Le président Brisson en a cité également dans son *De Formulis et sollemnibus Populi Romani verbis libri VIII. Opus.. nunc recognitum et a... mendis purgatum*, in-4, Francofurti, 1592. Pierre et François Pithou en ont cité un plus grand nombre. P. Pithou a inséré la formule 2e du livre Ier de Marculf dans le *Premier livre des Mémoires des comtes héréditaires de Champagne et de Brie...* in-4, Paris, 1572; 1581; Fr. Pithou en a transcrit, en totalité ou par extrait un assez grand nombre dans son glossaire de la loi salique, imprimé en 1602. Le manuscrit que lui avait communiqué le président Savaron sera décrit et étudié plus loin.

La première collection fut donnée par Jérôme Bignon, qui, en 1613, publia le volume intitulé : *Marculfi monachi formularum libri duo, item veteres formulæ incerti auctoris ex bibliotheca regia; accesserunt et veteres aliæ incertorum auctorum formulæ ex vetustissimo codice.* Il y joignit, ajoute Pardessus, un savant commentaire qu'on ne peut trop consulter. Quoique Bignon ne donne ni la description ni l'indication des manuscrits auxquels il a eu recours, Pardessus a montré que, pour les formules de Marculf et les *formulæ veteres incerti auctoris* (appelées plus communément *Appendix ad Marculfum*), Bignon a exclusivement employé le ms. Paris, Bibl. nat., *4627* (olim *5189*). Les formules vont du fol. 59 v° aux premières lignes du fol. 125 [20]. Les formules de l'*Appendix* sont dispersées dans le manuscrit : sept aux fol. 127-132; huit à douze incl., aux fol. 134 r°-141 v°; treize à cinquante-huit aux fol. 2 r°-31 v°. Le nombre des formules contenues du fol. 2 au fol. 31, est de soixante-cinq, dont Bignon a écarté dix-neuf [2].

L'année même où Bignon publiait ce recueil, Lindenbrug publiait le sien à Francfort dans un volume intitulé : *Codex legum antiquarum... quibus accedunt formulæ solemnes priscæ publicorum privatorumque negotiorum.* Le titre annonce de l'inédit *nunc primum editæ ex bibliotheca Fr. Lindebrogii.* A la distance de Francfort à Paris, la publication de Bignon pouvait lui être inconnue. La collection et la présentation diffèrent considérablement. Lindenbrug nous apprend que *formulas ex bibliotheca christianissimi Galliarum regis habui, quod exemplar, etiamsi a meo manuscripto codice discrepabat, profuit tamen quod alterum ex altero locis aliquam multis emendari potuit.* Le manuscrit appartenant à Lindenbrug n'a pas été retrouvé si, toutefois, Lindenbrug a eu en sa possession un manuscrit contenant l'ensemble des formules publiées par lui. Il est douteux qu'il ait trouvé toutes les formules dans un seul manuscrit : l'ordre suivi dans sa collection, où les formules relatives au même objet sont rapprochées, annonce un choix ou un classement d'après plusieurs manuscrits. Les formules de Lindenbrug sont au nombre de cent quatre-vingt-cinq [3].

Après ces deux publications, Baluze entreprit une nouvelle édition qu'il donna en 1677, dans sa *Nova collectio formularum, ex veterib. codicib. mss. eruit in unum collegit, nunc primum edidit* dans *Capitularia regum Francorum*, t. II, p. 557-580. Ce recueil était encadré des séries que voici : *Marculfi libri duo Formularum;* ed. alt. P. de Chiniac, t. II, p. 369-432; *Appendix Marculfi*, ed. alt., t. II, p. 433-468; *Formulæ Sirmondicæ sec. leg. rom.*, edit. alt., t. II, p. 467-494; *Formulæ Bignonianæ*, t. II, p. 495-508. *Formulæ Lindenbrogianæ*, ed. alt., t. II, p. 509-556; *Nova collectio Formularum*, édit. alt., t. II, p. 557-580; *Formulæ promotionum episcopalium*, édit. alt., t. II, p. 591-638; *Formulæ exorcismorum et excommunicationum*, édit. alt., t. II, p. 639-680.

Outre le manuscrit dont Bignon s'était servi, Baluze fit usage d'un manuscrit qui appartint successivement à Pithou, de Thou, Colbert jusqu'à son entrée à la bibliothèque royale et qui est aujourd'hui à Paris, *lat. 2123*, lequel contient les quarante formules du livre Ier de Marculf et vingt-sept seulement du livre IIe. Le prologue diffère à peine de celui du *lat. 4627*, sauf le nom de Glidulfus ou Æglidulfus. Le nombre des formules est, d'après l'*index* de cent dix-sept, mais les cinq premiers numéros ne pouvant être considérés comme des formules (ce sont : *Epistola Helenæ ad Constantinum imperatorem; epistola Constantini ad Helenam matrem; epistola Constantini ad Athanasium episcopum; epistola Julii episcopi* [*romani*] *ad Alexandrinos; de episcopo eligendo, Valentinianus imperator ad episcopos*), ce nombre doit être réduit à cent douze. Parmi ces cent douze formules, il y en a huit qu'on ne connaît que par *l'index*, le copiste les ayant omises dans le texte (ce sont les n. 90, 95, 97, 105, 106, 107, 108, 109); mais les formules 90, 95, 108 et 109 sont dans Marculf, et les n. 105, 106, 107 dans le manuscrit qu'à fait connaître Pardessus, la 97e seulement, serait à chercher, elle est indiquée par les mots *Prologo de venditione*, qui ne permet pas une identification certaine avec une pièce contenue dans un autre recueil.

Bignon avait groupé une série de formules sous le titre de *Formulæ veteres ad legem romanam*. Baluze leur a imposé le titre de *Formulæ Sirmondicæ* qu'elles ont gardé. Elles sont au nombre de quarante-six, Bignon avait eu à sa disposition une copie du P. Sirmond, Baluze nous apprend que le savant Jésuite avait extrait ces formules d'un manuscrit de l'Église de Langres, *codex lingonensis*, passé depuis au collège de Clermont et de là à Cheltenham. La quatrième collection de formules que publia Bignon était tirée du ms. Paris, *lat. 13686* (olim Sangerm. *lat. 1596*) qui porte le titre inexact de *Marculfi formulæ aliquot ;* manuscrit incomplet, consistant en cinquante-cinq pages et où Bignon a fait un choix. Il a omis la première formule qui concerne un affranchissement par le denier, presque semblable à Marculf I, 22; il a accueilli les vingt-cinq suivantes et, pour vingt-sixième il a publié une formule que Fr. Pithou avait insérée dans sa note 1re, au titre LX de la loi salique, sans indiquer la provenance.

A la suite des quatre collections de Bignon, Baluze donna son propre recueil de formules, la plupart inédites. Sa moisson comptait quarante-neuf pièces et les n. 44, 45, 46, 47, et 48 avaient été tirés de l'ouvrage composé par Ison, moine de Saint-Gall, vers l'an 909, pour instruire ses disciples. Les formules 3 à 15 inclusivement (sauf 7), sont tirées du ms. *4627*, négligé par Bignon. La 16e se trouve dans le ms. *4409*. fol. 120,

[1] Publiées par Bouquet, Baluze, Canciani; cf. Seidensticker, *Commentatio de Marculfinis*, Ienæ, 1818, p. 31 sq. On trouve aussi parfois mentionnées des *Formulæ Goldastinæ*, qui n'ont rien de commun avec nos formules juridiques; cf. G. Monod, dans *Revue critique*, 1879, p. 266. — [2] Pardessus, *Notice sur les manuscrits de formules relatives au droit observé dans l'empire des Francs suivie de quatorze formules inédites*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1842-1843, t. IV, p. 3-4. — [3] *Ibid.*, p. 8. La plus grande partie se trouve dans les recueils de Bignon et de Baluze; les seules qu'on n'y trouve pas sont les 4e, 12e, 17e, 18e, 19e, 20e, 25e, 26e, 38e, 40e, 50e, 55e, 57e, 59e, 73e, 75e, 79e, 82e, 88e, 96e, 100e, 103e, 108e, 124e, 127, 152e, 156e, 168e, 169e, 171e, 183e, 184e; mais, sur ces trente-quatre formules, cinq : 4e, 12e, 25e, 26e, 151e, sont contenues dans le Paris., *lat. 2123*, et une, la 183e, dans le *lat. 4627*.

où elle fait suite au Code Théodosien, les n. 17 à 30 inclus, 33, 36, 37 et 38 sont dans le manuscrit *2143;* le n. 39 se trouve dans le commentaire de Pithou, *ad Julianum antecessorem*, le 31 dans Du Chesne, *Scriptores*, t. II, p. 228.

Baluze donna sous le titre de *Miscellanæ*, au tome VI une série de formules, au nombre de treize, tirées de deux manuscrits (olim Colbert, *4833* et *5034*), devenus Paris, *lat. 4697* et *2777*. Canciani, qui les a réunies et en a fait une collection unique, a eu tort : ce sont bien deux collections. Mabillon publia les *Formulæ andecavenses* dans ses *Analecta*, 1re édit., t. IV, p. 234; 2e édit., p. 388-398; ensuite, dans *De re diplomatica*, 1704, Supplem., et 3e édit., t. II, p. 77-87. Elles sont au nombre de cinquante-neuf.

Pardessus donna, en 1842-1843, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. IV, p. 1-22, une étude sur les publications anciennes et ajouta quatorze formules inédites : une du ms. Paris, *lat. 4005* (ses *Incipiunt relati*); quatre du ms. Paris, *lat. 4627* (ses n. I-IV inclus) et neuf d'après le manuscrit Paris, *lat. 10756*, alors entre les mains de M. Michel, à Nancy, et qui a été la propriété de P. Pithou. La première partie contient, en quarante-cinq feuillets, les deux livres de Marculf, fort détériorés. Pardessus l'a décrit avec précision, *loc. cit.*, et fait connaître. Pardessus avait déjà fait connaître une *Formule inédite*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1839-1840, t. I, p. 217-224.

A partir de cette époque et grâce à l'impulsion de Pardessus et aux efforts soutenus de E. de Rozière (son gendre), les publications de formulaires se succédèrent nombreuses :

1844 : *Formulæ Andegavenses, publiées d'après le manuscrit de Weingarten, actuellement à Fulde*, par Eug. de Rozière, in-8, Paris (ainsi que les suivants).

1851 : *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Strasbourg*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1851, IIIe série, t. II, p. 504-526.

1853 : *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Gall*, dans même revue 1853, série III, t. IV, p. 464-483 ; cf. Ad. Tardif, même revue, 1854, série III, t. V, p. 94-96.

1854 : *Formules wisigothiques inédites, publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque de Madrid*, in-8°, Paris, 1854; cf. J. G., O. Bredenweg, *Commentatio ad formulas Visigothicas novissime repertas*, in-8°, Berolini, 1857; Ad. Tardif, dans revue citée, p. 553-554.

1858 : *Formules inédites publiées d'après un manuscrit de la bibliothèque royale de Munich*, dans *Revue historique du droit français et étranger*, 1858, t. IV, p. 74-84.

L. Rockinger, *Drei formelsammlungen aus der Zeit der Karolinger aus Munchner Handschriften mitgetheilt* dans *Quellen zur bayer. Geschichte*, 1858, t. VII, p. 1-312.

1859 : *Formules inédites publiées d'après deux manuscrits des bibliothèques royales de Munich et de Copenhague*, dans *Revue historique de droit français et étranger*. 1859, t. V, p. 1-65.

1859 : *Recueil général des Formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle ;* cette publication comprit trois volumes parus en 1859, 1861 et 1871.

1863 : L. Rockinger, *Briefsteller und Formelbücher des eilften bis vierzehnten Jahrhund. bearbeiteit*, dans *Quellen zur bay. Gesch.*, 1863-1864, t. IX.

1882 : *Formulæ merovingici et karolini ævi*, par K. Zeumer dans *Monumenta Germaniæ historica; Leges*, 1882-1886, t. V.

Avec cette édition, excellente à beaucoup d'égards, on possède pour longtemps le *corpus integrum* des Formules. La découverte et la publication des poussières de textes contenues dans le ms. *379* de la collection Baluze apporte peu de chose à ajouter à ce que nous savions déjà. Pithou et Baluze n'avaient pas impunément défloré cette collection. Depuis 1882, un choix de formules a été publié en :

1887 : *Textes relatifs aux institutions privées et publiques, aux époques mérovingienne et carolingienne*, publiés par Marcel Thevenin, *Institutions privées*, dans *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. « J'estime, écrit l'auteur, que les formulaires d'actes publics ou privés sont les sources les plus importantes du droit des deux premières races. »

VI. Le contenu des formulaires. — On ne peut songer à analyser les formules : c'est l'histoire entière de nos anciennes institutions qu'on se trouverait amené à exposer. Après avoir décrit les différents recueils, d'après les manuscrits qui les contiennent, nous allons entreprendre d'en inventorier rapidement le contenu, suivant l'ordre adopté par E. de Rozière et qui semble définitif, sauf les additions qui seront indiquées s'il y a lieu. Afin de rendre le maniement plus rapide, nous ferons suivre chaque chapitre de la mention des formules qui s'y rapportent.

Voici la série des abréviations adoptées :

And. = Formulæ Andegavenses.
Arg. = Formulæ Argentinenses.
Arv. = Formulæ Arvernenses.
Aug. = Formulæ Augienses.
Big. = Form. Salic-Bignonianæ.
Bit. = Formulæ Bituricenses.
Dion. = Collectio S. Dionysii.
Emm. = Fragm. cord. S. Emmerani.
Extr. = Formulæ Extravagantes.
Flav. = Collectio Flaviniacensis.
Form. = Form. epist. coll. minores.
Imp. = Formulæ Imperiales.
Laud. = Form. codic. Laudunensis.
Lind. = Form. salic. Lindenbrogianæ.
Marc. = Marculfi Formulæ.
M. Kar. = Form. Marc. ævi Karolini.
Ro.Mer. = Form. Sal. Rozière-Merkel.
Morb. = Formulæ Morbacenses.
Par. = Formulæ Parisienses.
Pat. = Collectio Pataviensis.
Pith. = Fragm. form. Pithœi.
Salz. = Formulæ Salzburgenses.
Sang. = Form. Sangall. miscellan.
C. Sang. = Collectio Sangallensis.
Sen. = Cartæ Senonicæ.
Sen. rec. = Formul. Senon. recentiores.
Tur. = Formulæ Turonenses.
Vis. = Formulæ Visigothicæ.
(Roz.) = Eug. de Rozière, *Recueil général.*, nn.

1. FORMULÆ AD JUS PUBLICUM SPECTANTES. — 1° *Sacramenta fidelitatis*. Dans toute société organisée des rapports nécessaires lient les citoyens avec le souverain, et les citoyens entre eux. Parmi les rapports entre le souverain et les sujets figure en première ligne le serment de fidélité. Ces serments sont réciproques; ils ont existé dès le temps des Mérovingiens et on les récidive le plus possible; non seulement à chaque avènement, mais à tout changement de maître. Chaque conquête est suivie de serments qu'une conquête suivante fera violer à tous risques et périls; le serment est une sorte de parjure légal. Aucun texte de serment, appartenant à l'époque mérovingienne, ne nous est connu; les formules qui nous ont été conservées datent des Carolingiens :

1° *Ut leudesamia promittantur rege.* Marc. I, 40; — II, *Promissio fidelitatis*; III-V, *Sacramenta fidelitatis;* VI, 1° *Promissio episcoporum;* 2° *Sacramentum laïcorum;* 3° *Generale omnium, fidelium* (Roz., 1-6).

2° *Carta de ducatu.* — La souveraineté nomme aux fonctions publiques. On trouve ici la formule bien

connue : *carta de ducatu et patriciatu vel comitatu.* Marc. I. 8; M. Kar. 15 (Roz., 7).

3° *Carta de antrustione.* — La *trustis* royale constitue pour celui qui en fait partie un lien d'une nature particulière, cf. M. Deloche, *La Trustis et l'Antrustion royal sous les deux premières races*, in-8°, Paris, 1873 (voir *Dictionn.* au mot GARDES). La formule dit tout en quelques mots ; *Rectum est ut qui nobis fidem pollicentur inlesam nostro tueantur auxilio.*

Marc. I, 18 (Roz., 8).

4° *Cartæ de mundeburde.* — Ces formules ont pour objet la protection qui émane de la puissance royale pour ceux qui, comme les monastères, ne peuvent se défendre eux-mêmes.

Marc. I, 24; Marc. Add. 2; Flav. 69; Sen. 28; Imp. 32, 41, 48, 55 (Roz., 9-15).

5° *Immunitates.* — Formules de chartes d'exemption ou d'immunité en faveur d'églises et de monastères.

Marc. I, 3; M. Kar. 30; Imp. 4, 11, 12 (Roz., 16, 19, 17, 18).

6° *Confirmationes immunitatum.* — C'était une façon d'améliorer d'une part la situation et d'autre part, de faire reconnaître par quelque don le titre renforcé.

Marc. I, 4; M. Kar. 31; Imp. 13, 15, 28, 29 a. b., 43; Sen. 35 (Roz., 20, 22, 25, 21, 24, 26, 23).

7° *Præcepta pro Judæis negociatoribus.* — Autre méthode pour battre monnaie aux dépens d'autrui.

Imp. 30, 31, 37, 52; Sen. 36 (Roz., 27, 28, 30, 29, 31).

8° *Præcepta de navibus et teloneis.* — Les tonlieux représentaient douanes et octrois.

Marc. Add. 3; Flav. 48; Marc. Suppl. 1; Imp. 19, 20, 22, 24 (Roz., 32, 32 *bis*, 36, 35, 33, 34).

9° *Cartæ de hoste.* Touchant le service militaire.

Ro-Mer. 41; Sen. 19; Pat. 3 (Roz., 37, 38, 39).

10° *Præcepta de rebus forefactis et redditis.* — Sur les confiscations et la levée de saisie.

Imp. 8, 49 (Roz., 40, 41).

11° *Securitas.* — Accordée à celui qui est menacé pour avoir exécuté les ordres du roi.

Marc. I, 32 (Roz., 42).

II. FORMULÆ AD JUS PRIVATUM SPECTANTES. — C'est la section la plus riche; elle offre pour l'histoire du droit privé une mine presque inépuisable. D'abord, les actes concernant les personnes, puis les biens et leur transmission.

1° *Commendatio.* — Entre les personnes, on distingue celles qui sont maîtresses d'elles-mêmes et jouissent de leurs droits et celles qui sont sous la puissance d'autrui. La formule *qui se in alterius potestate commendat* (Tur. 43) nous montre un individu réduit au point de se mettre sous la puissance d'autrui afin d'avoir les moyens de se nourrir et de se vêtir : *Dum et omnibus habetur percognitum, qualiter ego minime habeo, unde me pascere vel vestire debeam, ideo petii pietati vestræ, et mihi decrevit voluntas, ut me in vestrum mundoburdum tradere vel commendare deberem, quod ita et feci....*

Tur. 43 (Roz., 43).

2° *Obnoxiationes.* — Chez les Gaulois, les Gallo-romains et les Francs, on voit souvent des individus réduits à se vendre eux-mêmes par suite d'un crime ou d'un méfait (*ob noxiam*). D'où le nom d'*obnoxiatio* donné à l'acte par lequel un coupable aliène sa liberté au profit d'autrui. Par extension, ce terme d'*obnoxiatio* s'applique à tout acte d'asservissement ou d'engagement perpétuel, quelle qu'en puisse être la cause, soit qu'il ait pour motif la nécessité des temps, le dénûment, la disette ou qu'il soit provoqué par des circonstances graves. Nous avons ici neuf formules dont quatre sont rendues inévitables pour infraction à la loi. Une (And. 25) nous montre un mari et une femme se vendant avec tout ce qui leur reste : *Constat nos vindedisse et ita vindedimus a vobis estatus nostros cum omni peculiare, quod habemus aut locare poteieremus, manso et terra vel viniolas, quantum comquæ ed die præsente possedire vidimur in fundo illa villa in se, super terra ecclesiæ Andicavis, vel ubique abire visi summus.* Une (Sen. App. 6) se rattache au droit gallo-franc; un individu y aliène sa liberté pour réparation du vol d'un cheval qu'il a conduit dans une retraite cachée : *Domino meo semper, ego enim ille. Dum non est incognitum, qualiter instigante parte adversa mihi contigit, quod ego caballo ad homine alico nomen illo in tascega (= taxaga) subduxi, unde et de ipso furtu victus adparueri et vitæ periculum exinde incurrere potueram, et ego non habeo, unde ipsos facinus vel ipso furte emendare vel satisfacere debeam, propterea expetivi a vobis, habuit pietas et dignatio vestra* (cf. Loi salique, tit. II, art. 4; loi des Alamands, tit. XLIX, art. 25).

Tur. 10; And. 2, 3, 19, 25,; Sen. 4; Sen. App. 6; Arv. 5; Marc. II, 28; Ro.-Mer. 26; Pith. 77; Vis. 32 (Roz., 44, 48, 49, 45, 46, 47, 50, 51, 52).

3° *Epistolæ collectionis.* — Deux formules intéressantes qui constatent la vente collective d'un enfant nouveau-né (voir ALUMNUS), trouvé au porche d'une église et vendu par les pauvres qui l'ont trouvé. Ces pauvres formaient une sorte de confrérie, sous l'autorité d'un marguillier. On retrouve encore, dans l'Espagne contemporaine, les *varones de solemnidad*, loqueteux officiels, disparus des autres pays civilisés : *Carta de sanguinolento quem de matricola suscipi... invenimus [nos qui ad matricula sancti illius rescdire videmur) infantolo sanguinolento qui adhuc vocabulum non habetur et de cumpto [= cuncto] populo parentes ejus invenire non potuemus : ideo convenit nobis unianimiter consentientes et per voluntate marterario nomen illo presbitero, ut ipso infantolo ad homine nomen illo venumdare deberemus, quod ita et fecimus. Et accipimus pro ipso, sicut aput nos consuetudo est treanto* [= triente] *uno cum nostro pasto...* Cette vente de nouveau-né est autorisée par le Code Théodosien, l. V, tit. VIII.

And. 49; Tur. 11 (Roz., 53,54).

4° *Manumissiones per denarium.* — Formules relatives aux affranchissements (voir ce mot) dont le nombre se multipliait. Les émancipations dont il s'agit dans ce chapitre sont celles que prévoit la loi Salique et qui doivent avoir lieu devant le roi. Au jour désigné pour l'audience royale, et parmi l'appareil de circonstance, un maître amène son esclave, se prosterne, place une pièce de monnaie dans la main de l'esclave, la fait sauter en l'air en signe d'abdication de son droit de propriété. (Cf. Loi Salique, tit. XXVIII; loi Ripuaire, tit. LIX.)

Sen. 12; Big. 1; Marc. I, 22; M. Kar. 27; Ro. Mer. 40; Pat. 7; Imp. 1; C. Sang. Add. 2 (Roz., 55-61 incl.).

5° *Manumissiones in ecclesiis.* — (Voir AFFRANCHISSEMENTS.)

Bit. 9; Sen. App. 2, 3; Arv. 3; Tur. 12; Extr. I, 18, 19; Aug., B. 21, 34 (Roz., 62,65, 66, 69, 68, 67).

6° *Manumissiones ad gradus ecclesiasticos.* — Pour recevoir les ordres sacrés.

Etr. 1, 2, 16, 17; Sen. rec. 9; Imp. 33, 35; Ro. Mer. 44; Laud. 14; C. Sang. 17; Imp. Add. 2 (Roz., 70, 74, 72 *bis*, 71, 72, 76, 75, 77).

7° *Manumissio in albis.* — Affranchissement au moment du baptême.

Ro -Mer. 43 (Roz., 78).

8° *Manumissiones per epistolam.*

Marc. I, 39; II, 32, 34, 52; Ro. Mer. 13 *a*, 13 *b*, 14; Lind. 9, 10, 11; Aug. B. 18, 20, 42; Sen. 1; Arv. 4; Sang. 6; Emm. II, 9; And. 20; Big. 2; Bit. 8; C. Sang, 16; Extr. I, 20, 36; Arg. 1 ; Vis. 1-6; rubr. Tur. 35, 36; Arg. 2 (Roz., 79, 83, 93, 80, 81, 85, 96, 89, 82, 95, 87, 84, 86, 88, 90, 91, 92, 94, 97).

9° *Manumissiones post decessum.*

And. 23; Marc. II, 33; Sen. App. 4 (Roz., 98-99).

10° *Redemptionale.* — Rachat qu'un esclave fait de sa propre personne au moyen de son pécule.

Sen. 43 (Roz., 100).

11° *Epistolæ conculcatoriæ.* — Ce sont des autorisations de s'unir légalement, accordées à des esclaves mariés sans permission de leur maître. Une de ces formules (Lind. 20) est passée en présence de trois *scabini* (ou échevins) dont l'institution date du VIIIe siècle et qui remplacent les *curiales* (De Rozière, *Recueil*, t. I, p. 136).

Ro. Mer. 31; Morb. 18, 19; Aug. B. 41; And. 59; Sen. 6; Marc. II, 29; Lind. 20; Emm. II, 23; Big. 11 (Roz., 101, 102, 106, 103, 104, 105, 107, 108, 109).

12° *Libelli repudii.* — Formules de divorce. Une formule (Tur. 19) invoque l'incompatibilité d'humeur: *Certis rebus et probatis causis inter maritum et uxorem repudiandi locus patet. Idcirco, dum inter illo et conjuge sua illa non caritas, secundum Deum sed discordia regnat et illorum nulla est voluntas pariter conversandi, placuit utrisque voluntatibus, ut se a consortio conjugali separare deberent, quod ita et fecerunt.*

Tur. 19; Marc. II, 30; Sen, 47; Ro. Mer. 18; And. 57 (Roz., 110-114 incl.).

13° *Adoptiones.* — Dans une formule (Tur. 23) l'adoptant explique qu'il a été privé d'enfants à raison de ses péchés; même supposition dans une autre (Marc. II, 13) et plus brutalement dans (Lind. 18) : *Dum... peccatis meis facientibus procreationem filiorum minime habere videor...*

Tur. 23; Marc. II, 13; Ro. Mer. 45; Lind., 18; Emm. II, 21 (Roz., 115-118 incl.).

14° *Qualiter pupilli recipiantur.* — C'est un acte par lequel le magistrat d'une province *judex provinciæ*, avec le consentement des notables de la cité, confie des pupilles soit à un parent, soit à une autre personne dévouée qui s'en charge.

Tur. 24 (Roz., 119).

15° *Cartula mancipationis. — Dulcissimo filio meo ill. ill. Prisca consuetudo et legum decreta sanxerunt, ut p tres filios in potestate habentes tempore, quo perfectos in eos esse præspexerint annos, postulata a patribus absolutione, percipiant, quod tamen patres ipsi, si voluerint, concedant. Unde ambiguum non est, quod obedientiæ vestræ sagacitas nostrum compellet animum, ut te a nostro dominio corpore relaxare debeamus. Unde paternæ potestatis intuitu decernimus ad instar personæ nostræ tuum gaudeas pervenisse statum. Oblatos autem a te quinque nummus distractionis atque mancipationis causa me suscepisse agnosco et melioratum : utem te gaudeo. Unde, quicquid te malui, volui, contuli et habere decrevi, totum tibi per hanc mancipationis meæ cartulam confirmo, hanc roboro et concedo : per Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, qui est Trinitas inseparabilis et una majestas, per regnum gloriosissimi domini nostri ill. regi gentique suæ salutem vel omnium sacerdotum coronas.*

Vis. 34.

16° *Præceptum de aquæ ductu.* — On entre ici dans un autre ordre d'idées et de matières. Il s'agit des biens et de leur transmission. Parmi les dispositions à titre gratuit on voit apparaître successivement des formules qui regardent les arrangements de famille (*pacta inter parentes*), les testaments et les institutions d'héritiers, les donations des rois, les dotations des particuliers (*donationes privatorum*), les donations des ascendants (*donationes parentum in filios*), les libéralités aux lieux saints, les libéralités après décès, les constitutions ou les reconnaissances de dot, les donations entre mari et femme.

Imp. 47 (Roz., 120).

17° *Præceptum de hæreditate libertorum.*

Imp. 38 (Roz., 121).

18° *Pacta inter parentes.*

Tur. 25; Sen. 29; Marc. I, 20; II, 14; Ro. Mer. 21; And. 55; Big. 19; Vis. 33 (Roz., 122, 123, 127, 124, 124 *bis*, 125, 126).

19° *Testamenta seu hereditoriæ.*

Flav. 8; Marc. II, 10, 12, 17; Sen. App. 1 *a*; Tur. 22; Lind. 12; Sen. 42, 45; Ro. Mer. 23, 24; Emm. I, 5, 7; Pith. 46; Vis. 21, 22, 26 (Roz., 128, 132, 136, 129, 130, 131, 133, 135, 137; 136 *bis* 134).

20° *Donationes regum.*

Marc. I, 14 *a*, *b*, *c*; Imp. 2, 10, 26, 27, 44; Pat. 4; Vis. 9, 10 (Roz., 138, 139, 145, 142, 140, 146, 143, 141).

21° *Donationes cum immunitate.*

Marc. I, 14 *d*, 15; M. Kar., 23, 24; C. Sang. Add. 3 (Roz., 147-150 incl.).

22° *Confirmationes.*

Marc. I, 16, 17, 31, 35; M. Kar. 25, 26; Morb. 26; Imp. 16, 18, 39, 45 (Roz., 154, 152, 151, 158, 153, 157, 155, 156).

23° *Donationes privatorum.*

Lind. 6; Tur. 4; Marc. II, 36; Big. 17; Arv. 6; And. 56; Aug. B-35; Vis. 30, 31 (Roz., 159-165 incl.).

24° *Donationes parentum in filios.*

Tur. 21; Marc. II, 11; Ro. Mer. 25; Sen. 23; Big. 10, 12; And. 36, 37; Lind. 14; Vis. 29 (Roz., 166-170, 174, 173, 171, 172).

25° *Prologi donationum ad loca sanctorum.*

Marc. Add. 1*a*, *b*, *c*, *d*, *e*; Marc. II, 2; Tur. 1*a*; Ro. Mer. 4 b; Aug. A. 1-A. 12, B. 28-B. 33 incl. (Roz., 176, 193, 177, 178, 179, 175, 180, 181, 182-192).

26° *Donationes ad loca sanctorum.*

Ro. Mer. 1, 2, 3; Tur. Add.1; Flav. Add. 1; And. 46; Sen. 41; Aug. A. 14, 15, 16, 17, B. 1, B. 36; Lind. 1; Lind. Add. 2, 3; Flav. 7; Big. 18; Emm. I, 6; II, 15, 16, 17; Extr. I, 21, 22; Vis. 7 et 8; Pith. 108 (Roz., 194, 205, 206, 195, 196, 197, 198, 208, 209, 210, 211, 199, 207, 300, 201, 202, 203, 290).

27° *Donationes post obitum.*

Tur. 1, 37; Marc. I, 13; II, 3, 6; Salz. 4, 5; Ro. Mer., 4*a*; Aug. A 13 (Roz., 212, 214, 216, 215, 213).

28° *Libelli dotis.*

Tur. 14,; Tur. App. 2; Bit, 15 *a*; And. 1 *c*; Marc. II, 15; Ro. Mer. 15, 17; Sen. 25; Extr. I, 11; And. 34, 40, 54 : Lind. 7; Big. 6; Sang. 12, 13, 16, 18, 19; C. Sang. 12, 18; Aug. B. 24, 25, 46; Pith. 55, 57, 60; Extr. I, 9, 10, 12-15; Vis. 14-20 (Roz., 220, 219, 221, 222, 223, 223 *bis* 229, 224. 225, 235, 227, 226, 228, 230, 240, 237, 239, 233, 238, 234, 235, 236).

29° *Cartæ compositionales.*

Tur. 16; Lind. 16; Marc. II, 16; Ro. Mer. 19 (Roz., 241-244 incl.).

30° *Donationes inter virum et uxorem.*

Tur. 17, 18; And. 35, 41; Marc. I, 12; II, 7, 8; Lind. 13; Lind. Add. 1; Ro. Mer. 16; Pith. 38; Vis. 23 (Roz., 245, 246, 254, 247, 253, 249, 249, 251, 250, 252).

31° *Traditiones.* — Ici commencent les formules d'actes onéreux ou commutatifs.

Sen. 34; Flav. Add. 2,6,; Tur. 15; Tur. App. 3; Emm. I, 4 (Roz., 255-258 incl.).

32° *Gesta.*

Marc. II, 37, 38; And. 1 *a*, *b*; Sen. App. 1 *b*, *c*, *d*; Bit. 3, 6, 15 *b*, *c*, *d*; Tur. 2, 3; Tur. Add. 4, 5; Sen. 93, 40; Flav. 9, 10; Vis. 25 (Roz., 259 [1], [2], [3], 260, 261 [1], [2], [3], 265, 266, 262 [1], [2], [3], 263 [1], [2], 263 *bis* [1], [2], 264 [1], [2]).

33° *Venditiones.*

Tur. 5, 8, 42; Tur. Add. 2; And. 4, 21, 27; Marc. II, 19, 20, 21; Sen. 2; Ro. Mer. 9, 10, 11; Lind. 8; Big. 4; Aug. B 13, 39; Pith. 96, 101; Vis. 12-13 (Roz., 267, 279, 276, 270, 280, 277, 268, 275, 281, 269, 271, 272, 278, 273, 274, 282, 283).

34° *Confirmationes venditionum.*

Marc. Suppl. 2; M. Kar. 28; Imp. 34 (Roz., 284-285).

35° *Traditiones.*

Sen. 7, 8; Sen. App. 5; Estr. 1, 23 (Roz., 286-289).

36° *Venditiones servorum.*

Marc. II, 22; Tur. 9; Lind. 15; And. 9; Ro. Mer. 12; Big. 3, 5; Sen.9; Vis. 11 (Roz., 290-297).

37° *Commutationes.*

Marc. 1, 30; II, 23-24; Imp. 36, 42, 54; Tur. 26; Ro. Mer. 20; Lind. 5; Sen. 5; And. 8; Big. 15; Bit. 1; Aug. B 38; Sang. 4, 11, 20; C. Sang. 5, 11, 19; Arg. 3; Vis. 27, 28 (Roz., 298, 304, 305, 299, 300, 316, 302, 303, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 314, 313,312, 308, 315, 312).

38° *Confirmationes commutationum.*

Imp. 3 ; Imp. Add., 1; Pat. 5 (Roz., 317-318).

39° *Precariæ.*

Tur. 6, 7, 34; Tur. Add. 3; Flav. Add. 3, 4 ; Ro. Mer. 5, 6, 7, 8, 22, 23, 33, 34, 35, 36, 37; And. 7, 58; Par. 1; Bit. 2; Marc. II, 4, 5, 9, 39, 40, 41; Sang. 2, 3, 14, 15, 22, 23; Lind. 2, 3, 4 ; Aug. A 18, A 19, A 20, B 2, B 3, B 4, B 5, B 6, B 7, B 8, B 9, B 10, B 11, B 12, B 14, B 15, B 16, B 17, B 37; C. Sang, 6 *a b*, 7, 8, 9, 13, 14, 15, 21; Add. 4, 5; Sen. 14, 15, 16, 31, 32, 33; Big. 20, 21, 22; Imp. 21; Sen. rec. 19, 20; Pith. 23, 25, 28, 30, 36; Aug. B 44, 45; Vis. 36-37; Extr. 1, 24, 25, 27; Emm. 1, 8 (Roz., 332, 319, 344, 327, 341, 320, 321 [1], 321 [2], 343 [1], 343 [2], 336, 326, 329 [1], 329[2],349 [1], 349[2],322, 358,323,324,345 [1],345 [2],337,328 [1],328 [2],325, 365 [1],365 [2],330 [1], 330 [2],361 [1], 361 [2],331 [1],331 [2],346,333, 334, 335, 347 [1], 347 [2], 348 [1], 348 [2], 350 [1], 350 [2], 354, 362, 363, 367, 360, 352 [1], 352 [2], 352 [2], 353, 351, 359 [1], [2], 359 [3], 366 [1], 367 [1], 338 [1], 338 [2], 356, 364, 366 [1], 366 [2], 340 [1], 340 [2], 340 [3], 339 [1], 339 [2], 339 [3], 342 [1], 342 [2], 342 [3], 355).

40° *Cautiones.*

Marc. II, 25, 26, 27; And. 22, 38, 60; Sen. 3, 48; Tur. 13; Tur. App. 1; Vis. 38-44 (Roz., 368, 370, 373, 375, 371, 369, 372, 374, 376, 377).

41° *Evacuatoriæ.*

Tur. 44; Marc. II, 35; Sen. 24; And. 17, 18; Bit. 4 (Roz., 378, 379, 380, 382, 381, 383).

42° *Mandata.*

Arv., 2; Tur. 20, 45; Tur. App. 4; Sen. 13,50; And. 48, 51, 52; Sen. rec. 10; Marc. 1, 21.36; II, 31; Vis. 41, 42, 43 (Roz., 384, 385, 389, 386, 387, 391, 395, 396, 388, 390, 392, 393, 394).

43° *Pactiones.*

Sang. 5, 9, 21; C. Sang. 10-20; And. 45; Aug. 45; Aug. B. 23 (Roz., 398, 401, 397, 402, 399, 400).

44° *Apennes.* — Déclarations judiciaires faites après les grands accidents de force majeure : invasions, pillages, incendies; ce sont, en quelque manière, des procès-verbaux dont le but paraît avoir été d'attirer l'attention des autorités sur les spoliations commises, sur la recherche des coupables, sur les moyens à prendre pour protéger les victimes et assurer leurs droits.

Arv. 1; Bit. 7; And. 31, 32, 33; Tur. 27, 28; Tur. Add. 7; Sen. 38, 46; Marc. 1, 33, 34; M. Kar. 19, 22.; Imp. 17, 23 (Roz., 403, 404, 406, 407, 405, 414, 408, 410, 409, 411, 413, 412, 412 *bis*, 413 *bis*, 416, 415).

III. FORMULÆ AD JUDICIORUM ORDINEM SPECTANTES.

1° *Suggestiones.* — Ce ne sont point ici des exploits de procédure, mais des actes préliminaires aux instances judiciaires. Les formules (Morb. 4, 5; Bit. 14; Sen. 44; Aug. C. 5, C. 6; M. Kar. 1, 21; Flav. 117 c) contiennent des requêtes, des suppliques ou pétitions, des réclamations ou plaintes adressées au souverain, au comte du palais, aux évêques, aux abbés, aux comtes des villes, pour obtenir justice ou signaler des méfaits commis. On y implore la puissance souveraine contre des abus de pouvoir; on y proteste contre des usurpations d'hérédité, contre des troubles causés à des églises protégées par le prince : on y réclame la restitution d'objets enlevés, de domaines envahis. Les formules (Morb. 17; Sen. 27, 30; Pat. 2; Salz. 57) comprennent des intercessions, des recommandations émanées de puissants personnages et qui ont aussi pour objets le redressement de torts ou de griefs.

Morb. 4, 5, 17; Bit. 14; Sen. 27, 30, 44; Aug. C 5, 6; M. Kar. 1, 21; Flav. 117 c.; Pat. 2; Salz. 57; Sang. 1; Form. eph. 1, 2, 3 (Roz., 418, 417, 426, 419, 427, 428, 420, 422, 421, 424, 423, 425, 429, 430).

2° *Indiculi commonitorii.* — Les formules de Marculf (1, 26-29) M. Kar. 18 et de Sens, 18, contiennent des prescriptions ou des injonctions, transmises par le roi à des évêques, à des comtes, ou à d'autres fonctionnaires pour leur commander de faire droit à des réclamations ou des griefs. Le souverain y ordonne que de légitimes propriétaires indignement spoliés soient, conformément à loi, remis en possession des biens qui leur appartiennent, que des méfaits soient réparés, que de mauvaises contestations aient enfin un terme. La form. Extr. 1, 7, contient un modèle de délégation pour qu'il soit statué sur une affaire. La formule Extr. 1, 3 montre qu'un triple ajournement doit être donné au défendeur ou à l'inculpé, avant qu'il ne soit condamné par défaut ou par contumace. Mais, autant celui qui a de légitimes excuses peut être fondé à solliciter un délai, autant doit être déjouée la fraude des hommes pervers qui, par d'odieux subterfuges, retardent le jour de la justice et qui, par une coupable cupidité s'efforcent de retenir ce qu'ils se sont illégalement approprié.

Marc. 1, 26, 27, 28, 29; M. Kar. 18; Sen. 18; Extr. 1, 3, 7 (Roz., 431, 434, 435, 433, 432, 436, 438, 437).

3° *Inscriptiones.* — Il s'agit ici de la forme des assignations qui doivent être rédigées par écrit et dûment notifiées. Ulpien veut que le demandeur produise sa demande pour que le défendeur sache s'il doit céder ou contester, et, dans ce dernier cas, pour qu'il puisse venir en justice muni des pièces nécessaires à sa défense (Cf. *Pandectes*, l. II, tit. XII). Lorsqu'il s'agit d'un crime ou d'un délit, cette nécessité d'un libellé préalable est encore plus impérieuse. Si un appel téméraire est dirigé contre une sentence, celui qui l'a formé doit être condamné à payer les frais au quadruple. Dans toute accusation d'homicide, le plaignant, avant d'être écouté, doit se soumettre, s'il ne réussit pas à faire la preuve, à subir lui-même la peine qu'il veut faire infliger à un adversaire. Les formules constatent l'application du code Théodosien et des lois romaines, dans les provinces placées sous la domination des Francs.

Tur. 29; Estr. 1. 4, 5. 6; Vis. 35 (Roz., 440, 440 *bis*, 439, 441).

4° *Judicia regum.* — Ces formules montrent les rois francs rendant la justice en matière civile ou criminelle. Des jugements qu'ils rendent les uns sont contradictoires, les autres interviennent par défaut. Parmi leurs décisions, il en est qui déclarent et maintiennent l'ingénuité d'un individu et de ses enfants, qui confirment ou restituent la liberté de certaines personnes, d'autres ordonnent des restitutions de biens usurpés.

Marc. 1, 23, 25, 37, 38; Sen. 26; Tur. 33; Tur. Add. 6; Flav. 40; Imp. 5, 9, 14, 46, 40, 51, 53 (Roz., 455, 442, 444, 453, 443, 445, 454, 447, 450, 449, 451, 452, 446).

5° *Judicia missorum, comitum, etc.* — Plus de cinquante formules nous offrent ici des actes de tous genres. On peut observer d'abord une distinction fondamentale entre le jugement proprement dit, *judicium*, dont le texte en bonne forme est rédigé par la juridiction qui l'a rendu et la notice, *notitia*, qui se borne à constater, en présence de témoins, la décision qui est intervenue et parfois l'exécution qui l'a suivie. Du Cange définit en ces termes la *notice : Instru-*

mentum quod de re inter præsentes in re quapiam gesta. nec scripta mandata aut in chartas relata, ad hoc vocatis testibus, conficiebatur, ut præsentibus posterisque nota fieret. La formule du jugement se distingue par conséquent de celle de la notice. La première porte : « Moi comte un tel, homme illustre, lorsque je siégeais dans tel canton, en tel village avec les juges et les rachimbourgs, en présence d'un peuple nombreux pour rendre la justice, est venu par-devant nous un homme nommé un tel, qui se plaignait contre un autre homme, nommé un tel, de ce qu'il lui avait enlevé ses propres objets à mauvais dessein, etc. » La notice de son côté, porte en tête : « Qu'il soit notoire à tous, présents et à venir, que tel comte tenant un plaid a prononcé tel ou ou tel jugement. » La différence est sensible.

Dans ce chapitre, après deux formules relatives à des jugements rendus contre des défaillants (Sen. 10; And. 12), se déroule toute une série de jugements et de notices ayant pour objet, soit des questions d'état, soit des questions de propriété, soit des affaires criminelles.

Parmi les actes relatifs à des questions d'état, on remarque un *Judicium evindicatum de colono* (Sen. rec. 4); une *notitia de colonicio* (Sen. 20); une *notitia de mancipio ante comitem, in mallo publico cum scabinis* (Big. 7); une *noticia de servo (evindicato in mallo publico civitatis)* (Sen. rec. 3); une *notitia de servo (servitium denegante et illud recipere coacto)* (Sen. rec. 6).

Parmi les actes relatifs à l'état des personnes, on remarque la formule (Big. 14) : Un individu poursuivi pour avoir enlevé des objets mobiliers d'un lieu de dépôt dont la clef lui avait été confiée, et se trouvant hors d'état d'en restituer la valeur, est astreint à se vouer à un service public pendant toute sa vie; — la formule (Big. 27; Pith. 75) : Un individu inculpé de s'être introduit par effraction dans un cellier ou un magasin de blé et d'y avoir volé, ne peut nier son crime et s'oblige à le réparer. Mais incapable de payer la somme due, il pose sur son cou en guise de joug, le bras du réclamant, et par la chevelure de sa tête, s'engage à le servir comme esclave jusqu'à ce qu'il ait acquitté sa dette; — la formule (Tur. 32) : un homme coupable de rapt et une femme sa complice, tous deux passibles de mort, donnent par composition leurs personnes en gage pendant cinq ans pour réparation de leur crime.

Parmi les actes relatifs à la propriété, on remarque la formule (Sen. rec. 7) *Notitia de terra evindicanda;* — la formule (And. 47) : un homme est assigné pour avoir à mauvais dessein, envahi une vigne; il est condamné à représenter son titre de propriété, sinon à déguerpir; — la formule (Aug. B. 40) concernant une revendication de choses enlevées (*de rebus ablatis*), laquelle est portée devant le comte, les juges et les rachimbourgs, selon la loi des Allemands; — la formule (Sang. 10) relative à des envahisseurs, contraints par le juge à rendre aux légitimes héritiers des possessions par eux occupées sans droit; — la formule (Tur. 41) comprenant une notice sur un alleu revendiqué sans fondement; — la formule (Tur. 39, 40) concernant une pétition d'hérédité.

Dans l'exercice de la juridiction, les commissaires impériaux (*missi dominici*) ont aussi leur part. On les voit dans une formule (Aug. B. 22), réformer, par ordre de l'empereur, la sentence d'un comte qui avait mal à propos condamné un homme, pour crime d'inceste, à perdre son alleu ou bien propre.

Souvent, les jugements qui interviennent imposent à l'une ou à l'autre des parties, l'obligation de prêter serment avec un nombre déterminé de co-jurants. Ainsi, un individu accusé d'un meurtre, est acquitté, à la charge de jurer de son innocence avec douze personnes dans le délai de quarante jours: ainsi encore, un serment d'innocence doit être prêté par une femme accusée d'avoir préparé des plantes malfaisantes (*herbas maleficas temperasse*), et d'avoir donné à boire (*bibere dedisse*) un breuvage empoisonné.

Dans une autre espèce, où il s'agit d'un vol, le père de l'accusé est contraint de jurer sur l'innocence de son fils. Lorsqu'un serment est ainsi déféré par le juge, il est dressé procès-verbal de sa prestation: et l'acte ou bref qui le constate (*breve sacramentale*) est remis à la partie intéressée. Voici des formules de serment en ce genre : Dans un procès où un terrain était revendiqué comme usurpé, le serment prêtée par le détenteur est ainsi conçu (Sen. 21):

Notitia sacramentale. — Noticia, qualiter et quibus presentibus veniens homo alicus nomen ille in pago illo, in basilica sancto illo, ubi plurima sacramenta precurrere videtur, ante vir magnifico illo vel reliquis quam pluris bonis hominibus, qui subter firmaverunt, posita manum suam super sacrosancto altaro sancto illo, sic juratus dixit : Hic juro per hunc loco sancto et Deo altissimo et virtutis sancto illo : unde me ille homo in mallo publico malabat, quod ego terra sua, aut conjuge sua illa, in pago illo, in loco que dicitur ille, de eorum potestate per fortiam nunquam proprisi aut pervasi, sed de ista parte triginta et uno anno fer amplius semper exinde fui vestitus et post me divisi et per lege et justitia plubs obteneat me aud habere quem ipsius lue, aut conjuge sua illa ad reddere; et alio de ista causa, quo mihi judicatum fuit, in nullo non redibio nisi isto etunio (= idoneo) *sacramento. Per hunc loco sancto et Deo altissimo et virtutis sancto illo. Insequenter vero post ipse tris aloariæ et 12 conlaudantes juraverunt et de linguas eorum legibus dixerunt. Id sunt.* « Par ce lieu saint, par le Dieu Très-Haut, par la vertu de tel saint; ... sur l'action intentée par un tel contre moi, parce que j'aurais usurpé sa terre ou celle de sa femme située dans un tel canton et en tel endroit,... je jure que je n'ai jamais envahi ni soustrait par la force à leur pouvoir cette partie du terrain, mais que j'en suis resté investi pendant trente et un ans et plus, que je l'ai divisée après moi, et que, par la loi et la justice, j'ai plutôt droit de la posséder que d'avoir à la rendre à un tel ou à sa femme; que de ce chef suivant qu'il a été jugé, je ne dois rien autre que le serment légalement prêté par ce lieu saint, par le Dieu Très-Haut et par les vertus de tel saint. »

Voici le serment dans un cas de légitime défense où l'assailli tue son agresseur (Tur. 31) :

Breve sacramenti. — Breve sacramenti, qualiter ingressus est ille in loco nuncupante illo, in ecclesia illa sub presentia illius judicis vel bonorum virorum, quisubter tenentur insertis, ad placitum suum custodiendum, unde retroactis diebus quadraginta relationem de morte illius per judicium bonorum virorum accepit. Juratus dixit : Per hunc locum sanctum et Dei reverentiam. Dum ego solemmniter mihi ambulabam, jamdictus ille quondam in loco nuncupante illo mihi malo ordine adsallivit, vel livoravit et colaphis super me posuit et ad rapinam vel ad insidiam super me faciendam adstetit et reas meas mihi malo ordine diripere vel tollere temptavit; et ego in sua orta contentione vel in sua movita atque par sua culpa in ipso loco ipsum interfeci. Per reverentiam istius sancti et Deo altissimo. Similiter testes sibi similes, visores et cognitores, secundum quod ei judicatum fuit, post ipsum juraverunt ut, quicquid jam dictus ille de hac causa juravit, verum et idoneum sacramentum dedit. Id sunt qui hunc sacramentum exciperunt manibusque eorum subter firmaverunt. « Par ce lieu saint, par la révérence de Dieu, je jure ce qui suit : Pendant que je marchais paisiblement, cet homme nommé un tel, m'a assailli à mauvais dessein dans tel endroit, m'a fait des meurtrissures, m'a porté des coups de poing, m'a attaqué avec intention de vol ou de guet-apens et a tenté de m'ex

torquer mes effets ou de me les enlever à mauvais dessein. Dans cette tentative et dans cette rixe, suscitée par lui et par sa faute, je l'ai tué sur la place... »

Sen. 10, 11, 17, 20, 21, 22, 51; Sen. rec. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7; And. 5, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 24, 28, 29, 30, 47, 53; Big. 7, 8, 9, 13, 14, 17; Ro. Mer. 27, 28, 29, 30, 32, 38, 42; Tur. 30, 31, 32, 39, 40, 41; Lind. 19, 21; Aug. B. 22, B. 40; Sang. 10; Emm. II, 22, 24, I, 1, 2, 3, 9; Vis, 39, 40 (Roz., 456, 470, 492, 459, 485, 494, 466, 498, 479, 472, 458, 480, 477, 461, 495, 482, 457, 501, 500, 496, 490, 497, 487, 489, 488, 473 [1], 473 [2], 460, 468, 469, 502, 463, 464, 486, 481, 462, 499, 460 *bis*, 471, 502 *bis*, 491 [1], 491 [2], 465, 484 [1], 484 [2], 478, 467, 483, 476, 474, 475).

6° *Securitates*. — Ce chapitre traite des garanties fournies ou à fournir par ceux de qui on redoute des poursuites ou des représailles. Les formules qu'il comprend ne sont pas, à proprement parler, des actes juridiques. Si elles se réfèrent à la matière des jugements, elles ont pour but de prévenir ou d'assoupir, soit des contestations, soit des plaintes en justice. La formule (And. 39) contenant un acte de sécurité de ce genre intervient sur une plainte formée contre un individu accusé d'avoir, par effraction, pénétré dans la maison d'un autre, et d'y avoir pris des objets. Cet acte est ainsi conçu :

« Il est constaté que tel homme a, dans ces derniers temps, interpellé un autre homme, en prétendant que celui-ci avait brisé sa maison. Par suite, lui-même eut a affirmer ce fait avec tant d'hommes dans la basilique de tel saint. Mais des prud'hommes se portant médiateurs, ont cru devoir les réconcilier. Moi-même (c'est le plaignant qui parle) j'ai reconnu que je ne l'ai trouvé aucunement coupable de ce chef. Il a été convenu que je devais l'attester de ma propre main, ce que j'en fais. J'ai donc promis que jamais, en aucun temps, je n'aurais à exercer contre toi aucune plainte ni réclamation et qu'à l'avenir tu resterais en paix et en sécurité. Mais s'il arrivait que moi ou tout autre voulût s'élever là contre, il y aurait à payer tant de sous de composition. Que cette lettre signée de ma main demeure ferme à toujours. »

On voit par ces citations que les formules, plus explicites que les disposition législatives, et par conséquent plus saisissantes, ont pour avantage de mettre, en quelque sorte les personnages en action, de les produire sur la scène et de nous faire assister au drame judiciaire. Reportons-nous, par exemple, au VIe siècle dans la cité d'Angers. Au moyen des formules, nous retrouvons la physionomie d'une audience, l'affaire jugée, le jugement prononcé.

(And. 10) *Incipit judicius*. — « Un homme, nommé un tel, représentant devant l'homme vénérable, l'abbé un tel, ou devant les hommes vénérables et magnifiques, dont les noms sont insérés ci-dessous, interpellait un individu nommé un tel, disant qu'il lui devait le service (en qualité d'esclave). Celui-ci était présent et niait fortement qu'il lui eût jamais rendu le service. Il fut interrogé sur sa parenté paternelle et on lui demanda si d'autres personnes de sa famille, oui ou non, avaient dû le service. Il répondit qu'il ne devait pas le service, que lui-même ne le devait ni par son origine, ni par achat, comme on le prétendait et qu'aucun autre homme de sa parenté n'y était soumis. Il fut jugé par l'abbé, ou par ceux qui siégeaient en justice, que le défendeur avec douze hommes devrait dans tant de nuits jurer, lui treizième, dans la basilique de tel saint, que depuis trente ans au plus il n'avait jamais dû le service. Que s'il pouvait le faire il devait être libéré de cette poursuite ; et que s'il ne le pouvait, il devrait donner satisfaction.

Lorsque cette décision a été exécutée, et que le serment a été prêté, on ajoute au jugement cette notice :

(And. 10). *Incipit noticia ad supradicto judicio*. — « Notice de serment constatant comment et en présence de qui un tel avec tant d'hommes ingénus, est monté devant l'autel de tel saint, dans la cité d'Angers, à exciper de ce que tel homme, nommé un tel, réclamait de lui le service, au lieu et place de son père et de sa mère. Suivant ce qui a été jugé le défendeur a juré comme il suit : Par ce lieu saint et par ces divins mystères qui sont célébrés ici, j'ai vécu dans la condition d'ingénu depuis trente ans et plus. Je n'ai pas dû et je ne dois pas le service mentionné plus haut. »

Voici maintenant une question de propriété. Un individu en assigne un autre pour avoir empiété sur son domaine et creusé un fossé sur sa terre :

(And. 28). — « Un tel venant dans la cité d'Angers, devant tel délégué, ou devant tel autre qui siégeaient avec lui, interpellait un homme nommé un tel, disant qu'il avait creusé un fossé sur sa terre dans tel endroit de tel domaine, situé en face de tel autre. Cet homme à répondu que s'il avait fait un fossé, c'était sur sa propre terre et qu'il n'avait jamais creusé sur la terre du réclamant. Les hommes magnifiques ont décidé que dans tant de nuits avec tant d'hommes de ses voisins, demeurant alentour sur le même territoire, il jurerait, lui quatrième, dans la basilique de tel saint, et se justifierait de n'avoir jamais à mauvais dessein creusé sur ladite terre, que s'il pouvait le faire, il demeurerait quitte et en paix, et que s'il ne le pouvait, il devrait donner satisfaction. »

Maintenant c'est un individu qui réclame sur des vignes un droit de location à titre de colon partiaire.

(And. 30). — « Un tel représentant devant tel abbé, ou autre personne qui siégeait avec lui, interpellait un homme nommé un tel, disant qu'il lui avait donné *ad parciaricias* des vignes qu'il avait possédées autrefois, et, réclamait, ainsi qu'il l'articulait, lesdites vignes pour les avoir *ad parciaricias*. Le défendeur fut interrogé sur le point de savoir si ces vignes avaient été ou non en sa possession; mais celui-ci répondit qu'il n'avait jamais fait avec lui la convention dont il parlait. L'abbé a décidé que celui qui niait avoir jamais fait cette convention devrait, avec tant d'hommes, dans la basilique de tel saint, se justifier de n'avoir jamais passé cette convention; que s'il pouvait le faire, il devrait lui être payé telle somme qu'il devrait accepter; que s'il ne pouvait le faire, il devrait donner satisfaction. »

Il y a même parfois des affaires très graves, telles qu'un homicide.

(And. 50). — « Devant tel homme illustre, le comte un tel, et devant les autres rachimbourgs qui siégaient avec lui, dont les noms sont indiqués ci-après par leurs suscriptions et leurs signes (*senacula*) un tel et son frère se présentant dans la cité d'Angers, interpellaient un homme nommé un tel. Ils disaient quand et comment celui-ci, dans ces derniers temps, avait tué leur père. On demanda à l'inculpé ce qu'il avait à répondre à cette accusation, mais il niait fortement sur le tout. Comme le réclamant et son frère maintenaient leur articulation, les juges décidèrent que dans les quarante jours à échoir, aux calendes de tel mois, l'inculpé, avec douze hommes de son voisinage et de sa condition serait tenu, lui treizième: de jurer dans la principale église du lieu, qu'il n'avait jamais consenti à la mort de l'homme susdit, qu'il ne l'avait pas tué, qu'il n'avait jamais été ni coupable ni complice de cette mort; que s'il pouvait le faire, il serait toute sa vie quitte et libéré de cette accusation que s'il ne le pouvait, il devrait donner satisfaction ainsi que le porte la loi.

« Notice du serment constatant comment et en

présence de quelle personne, au jour des calendes de mars, un homme, nommé un tel, s'est rendu dans la cité d'Angers, dans l'église principale du lieu, et là accompagné de douze hommes, ainsi que le porte le jugement, a lui treizième, juré comme il suit : Par ce lieu saint et par tous les divins patronages des saints qui reposent ici sur l'imputation qui m'a été faite par cet homme et par son frère d'avoir tué ou fait tuer leur père, je jure que je ne l'ai tué ni fait tuer ; que je n'ai jamais été ni coupable, ni complice de sa mort, que je ne dois rien à ce sujet, si ce n'est serment digne de foi. »

And. 5, 6, 26, 39, 42, 43, 44 ; Tur. 38 ; Marc. II, 18 ; Extr. I, 8 (Roz., 503, 507, 509, 506, 505, 504, 508, 510, 511).

IV. FORMULÆ AD JUS CANONICUM SPECTANTES. — 1° *Episcoporum electio.* — Une formule (Extr. II, 2) indique la composition du corps électoral : *clerus*, *ordo* (la curie) et *plebs*. En général, le clergé prend l'initiative et présente le candidat. Une part notable d'influence est faite à l'*ordo curiæ* qui renferme les citoyens les plus considérables de la ville. La *plebs* n'aura, le plus souvent, qu'à applaudir au choix qu'on lui dicte ou à désigner un nom si on lui en présente plusieurs. Les votes sont individuels, émis, non par voie de scrutin, mais par division, *per secessionem*, c'est-à-dire que ceux qui veulent d'un candidat se rangent rapidement d'un côté ou d'un autre. Une fois l'élection acquise, on adresse au roi une supplique (*scedula*) pour soumettre le résultat à son approbation :

(Marc. 7) : *Consensu civium pro episcopatum. Suggerendo piissimo ac precellentissimo domno illo rege vel seniore commune illo a servis vestris, quorum subscriptionis vel signatula subter tenentur inserte. Principalitatis vestræ circum specta clementia novit juxta petentibus [dignanter] adnuere suo moderamines juditio ponderante, presertim cum illa deposcuntur generali preci cunctorum voci communiter, que proficiat constanter ecclesiæ regimini populari, qui et ipso regale clementiæ prosit salutis pariter ac mercedes. Quoniam sanctæ memoriæ vir apostolicos ille, illius urbis episcopus, finem adpropinquantem, ab hac luce migravit, tempore naturæ conplenti, ne distututæ sint, quod absit, oves decidentæ postore in loco ejusdem suppliciter postolamus, ut instituere dignetis inlustrem virum illum*, aut *venerabilem illum, cathedræ illius successorem, in quo es præspicuetas sublimis, ingenuetas nationis, elegantia refulgens, diligentia castitatis, caritatis locuplex. Voluntatis inrefragabiliter manos nostræ hunc consensu decrevinus roborare.*

A la suite de cette pétition, le roi fait connaître sa décision et transmet au prélat son acte de nomination.

Lorsque l'acte de nomination royale est arrivé, une demande est transmise au métropolitain et à ses suffragants de procéder à la consécration de l'élu.

Quand les règles du droit canonique sont exactement observées, c'est dans ces formes que s'accomplit la succession épiscopale, mais le principe de l'élection souffre bien des accrocs. Fréquemment, le roi se substitue aux électeurs, nomme directement, un évêque et délègue un prélat complaisant à sa consécration.

(Marc. I, 5) : *Præceptum ae episcopatu. — Ille rex vero apostolico illo episcopo. Quamlibet nos ad ministrandum gubernandumque rerum statue precelsis occupationibus regiæ sollicitudinis cura constringat, nihil tamen tam principale quam principe dignum est, ut cum a pastoralis paulum oberrat plebs distituta presidio, pro salutæ animarum hujusmodi personis locis celsoribus pontificalem prespiciat committere dignitatem in quibus maneat dupliciter : sermo, ut populi magistrum, actus ut Christi imitetur discipulus ; qui plebem non minus pietate quam severitate constringat, qui sciat commissa sibi talenta assiduæ predicationis sermonibus expolire et adquesita multiplicataque gregis suæ salutem ad ovile dominico nullis maculis sordidato valeat presentari. Et quia cognovimus sanctæ recordationis domno illi, urbis illius antestite, evocatione divina ab hac luce migrasse, de cujus successorem sollicitudinem congruam una cum pontificibus vel proceribus nostris plenius pertractantes decrevimus, inlustris vero,* aut *venerabile, illo in ipso urbæ pontificalem in Dei nomine committere dignitatem, quem plerumque aput animos nostros et accio probata commendat et nobilitatis ordo sublimat ac morum probitas vel mansuetudinis et prudentiæ honestitas exornat. Qua de re statuta presentibus ordinamus, ut cum adunatorum caterva pontificum, ad quos tamen nostræ serenitatis devotio scripta pervenit, ipsum, ut ordo postolat, benedici vestra industria studiat, voluntatis nostræ deliberationis reseratis oraculis publicare atque æffectum, Domino annuente, sortire quatenus, dum ecclesia sibi a dispensatione divina commissa strimæ regere atque gubernare videtur, nobis apud æternum retributorem mercidum suffragia largiantur, et ille pro peccatorum nostrorum mole indesinenter inmensum Dominum debeat deprecare.*

(Marc. I, 6) : *Indecolum regis ad episcopum ut alium benedicat* et l'injonction doit être obéie sans tarder : *Agat almitas vestra, ut et nostre voluntate devocionis incunctanter debeatis implere* et consécrateur et consacré auront en outre à prier pour le souverain, *et tam vos quam ipse pro stabilitate regni nostri jugi invigilatione plenius exoretis.*

Sous les Carolingiens, l'abus ne cesse pas, quoique les Capitulaires prennent soin de sanctionner la faculté de libre élection qui doit appartenir au clergé et au peuple. En fait, le droit électoral est souvent violé, mais ceci dépasse la limite chronologique de nos études. La formule (C. Sang. 1) montre le souverain concédant à une cité le droit d'élire son évêque, à condition que les suffrages porteront sur un candidat entièrement digne, que le choix sera agréé par le roi qui, dans la plénitude de la science à lui concédée par Dieu, se réserve de nommer un autre évêque. L'évêque délégué par le souverain pour diriger l'élection adresse aux fidèles de la cité une proclamation, parfois très développée (par exemple : Extr. II, 1). « Nous faisons savoir à tous les fidèles qui habitent ce diocèse que nous avons été envoyé ici pour vous instruire de la faculté qui vous est concédée, par l'empereur, d'élire un évêque... (les instructions remplissent six pages).

Marc. I, 5, 6, 7 ; M. Kar. 12, 13, 14 ; Marc. Suppl. 6 ; C. Sang. 1, 26 ; Extr. II, 1, 2, 3, 4, 5, 7 (Roz., 517, 518, 515, 515 *bis*, 516, 520, 519, 521, 512, 514, 513, 515).

2° *Episcoporum benedictio.* — Le métropolitain convoque les prêtres, diacres, *honorati, clerici, possessores* et toute la population du diocèse à la consécration du nouvel évêque.

Extr. II, 6, 7, 8, 9 (Roz., 522-525).

3° *Concilia.* — Le rituel observé pour l'ouverture d'un concile est décrit en détail. On peut en rapprocher ce qui se passait en Espagne d'après le Concile de 633, que nous avons rappelé dans Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. I, p. 93.

C. Sang, 37, 38 (Roz., 526-528 incl.).

4° *Episcoporum juridictio.* — Un bon nombre parmi les évêques étaient alors chefs des municipalités et seigneurs féodaux en même temps que pasteurs spirituels. C'est uniquement en cette dernière qualité, qu'ils sont envisagés dans nos formules.

Sen. rec. 17 ; Ro. Mer. 52, 64 ; M. Kar. 32 ; C. Sang. 30, 42 ; C. Sang. Add. 1 ; Dion. 1 (Roz., 529, 530-532, 531, 533-535).

5° *Juramenta in synodo præstita.* — Les fidèles les plus probes désignés pour être entendus comme té-

moins dans les enquêtes prêtent serment devant les conciles ou synodes. On y reçoit le serment des pécheurs convertis qui jurent de s'abstenir désormais de fornication et d'adultère, ainsi que la promesse des époux divisés qui se réconcilient et se garantissent pour l'avenir une inviolable fidélité. Les individus accusés d'un méfait ou d'un crime se purgent par serment de l'accusation dirigée contre eux.

(Roz., 536-543.)

6° *Excommunicationes.*

(Roz., 544-548.)

7° *Canonicorum juramentum.* Serment prêté par les chanoines au moment de leur investiture.

(Roz., 549.)

8° *Præceptum de clericis.* — Déclaration d'aptitude aux ordres sacrés. L'ingénu entièrement libre de ses actions qui n'est inscrit sur aucune matricule de servage, est autorisé à se couper la chevelure, et à se vouer à la cléricature.

Marc. I, 19 (Roz., 550).

9° *Presbyterorum institutio.* — Suppliques adressées à des archidiacres pour qu'ils daignent pourvoir aux besoins religieux de telle ou telle église par la nomination d'un desservant. Ce sont encore des actes émanés des archidiacres qui confient à tel ou tel ecclésiastique, soit les fonctions d'archiprêtre, soit le service d'une église paroissiale.

Bit. 5; Ro. Mer. 54, 57; Estr. II, 10; Form. ep. IV, 1° (Roz., 551, 553, 552, 554).

1° *Monachorum petitiones et promissiones.* — Acte de profession religieuse; demande d'admission dans un monastère. Oblation d'un enfant par ses parents.

En raison de sa date, la formule wisigothique offre un intérêt particulier :

(Vis. 45) : *Placitum. — Sanctissimo domino meo ill. episcopo ill. servus vester Suggestio parvitatis nostræ sancto pontificatui vestro deprecavit auditus, ut me in cellam monasterii sancti domini mei illius martiris cenobialem agendo vitam perpetuo tempore permanendum præciperes. Unde et beatitudo vestra intuitu mercedis, petitionem meam placidissimo suscipiens animo, in eundem sacratissimum locum ut habitarem, vestra gloriosa perpatuit voluntas. Unde mihi placuit hunc spontanea voluntate emittere placitum per cujus texti formam sincerissima promitto devotione, me diebus omnibus, quibus in hac potuero durare vita, prædictæ sanctæ ecclesiæ dignis Deo ministrando officiis totamque animi mei voluntatem in summo caritatis atque humilitatis splendore ministrare, et ita, patrocinante divina misericordia, per omni gratiæ faborem, remota omni discordia, seu diversarum famulationes nefandarum operum, transire animis meis temptandi erit facultas, sed, ut dixi, suprafatæ cellæ vestræ omnibus diebus vitæ meæ ministrare servitium. Quod si, immuta voluntate, ab ea quæ promitto declinare tentavero et ad alia loca transire ausus fuero, juratim dico per æternitatem supernæ Potentiæ suumque terribilem futuri juditii diem, quia liberum habeat vestra potestas vestrique successores, in cautam meam persequi voluntatem et ad jus revocare sanctæ censuræ decus. Si quis vero ex aliis personis in domum suam me recipere aut retinere voluerit et adubi cognoverit monitionem vestram et minime me consignare vobis intenderit sed e contrario continere vel defendere nituerit, communicatio illius irrita sit, a diabulo æterna damnatione confusus, sententia anathematorum puniatur et cum Judam Scarioth æterno juditio concrematur, nec ulli hominum religiosorum seu laicorum me apud se audeat retinere; quod si fecerit supra scripta divina damnatione incurrat et me apudse retinere non valeat. In quo placito, stipulatione subnixa, manu mea subscripsi et testibus a me rogitis pro firmitate tradidi roborandum. Factum placitum.*

Extr. II, 28, 29, 30, 31, 32 33; Flav. 42; Vis. 45, 46 (Roz., 556 *bis*, 557, 555 [2], 555 [1], 559, 558, 556).

11° *De monachis fugitivis aut pulsis.* — La formule (Flav. Add. 5) est d'un abbé qui prie son collègue de ne pas recevoir le fugitif, mais de le lui renvoyer; la formule (Aug. C. 16) est de moines qui prient une communauté de laisser un fugitif repentant rentrer dans sa communauté d'origine.

Flav. Add. 5; Aug. C. 16; Morb. 16, 25 (Roz., 560, 561, 563, 562).

12° *Ecclesiarum fundationes et immunitates.* — Érection ou dotation de basiliques et d'églises; possession et confirmation de leurs biens, fondation de monastères, de collégiales, concessions de privilèges d'immunités, de demandes présentées au roi pour les obtenir, supplique adressée par les frères d'une communauté aux religieux d'une autre maison afin que par l'intercession de leurs prières, ils obtiennent du roi les renouvellements qu'ils espèrent d'une autorisation déjà obtenue, mais égarée.

Sen. rec. 13; Imp. 6, 25 40; Par. 2; C. Sang, 3. 4; Pat. 6; Marc. I, 1, 2; II, 1; M. Kar. 29, Flav. 43, 44; Ro. Mer. 61, 62; Dion. 2, 3, 9; Extr. I, 1; Pith. 108 (Roz., 564, 570, 566, 565, 567, 576, 568, 569, 574, 575, 571, 572, 573, 577, 578).

V. FORMULÆ AD RITUS ECCLESIASTICOS SPECTANTES.

1° *Abrenuntio diaboli.*

(Roz., 579.)

2° *Ordo pœnitentiæ.*

(Roz., 580.)

3° *Probationum ritus : Iudicia aquæ frigidæ* (eau froide).

(Roz., 581-594 ; cf. Zeumer, p. 601 sq. ; p. XIV.)

4° *Judicia ferri et aquæ ferventis* (fer rouge; eau bouillante).

(Roz., 595-613; cf. Zeumer, p. 601, sq.; p. XIV.)

5° *Judicia panis et casei* (pain et fromage).

(Roz., 614-623; cf. Zeumer, p. 601 sq.; p. XV.)

6° *Judicia libri psalterii* (le psautier).

(Roz., 624-625; cf. Zeumer, p. 601 sq.; p. XV.)

7° *Exorcismi.* — Les exorcismes contre les énergumènes et contre les maléfices.

(Roz., 626-632.)

8° *Indicta.* Les mandements royaux ou autres prescrivant des jeûnes publics.

Ro. Mer. 55, 63; C. Sang. 31, 32 (Roz., 636, 633, 634, 635).

9° *Eulogiæ seu litteræ visitationis.* Les eulogies ou lettres de visitation pour la célébration des grandes fêtes.

Marc. II, 42, 43, 44, 45; M. Suppl. 3, 4; M. Kar. 9, 11 (Roz., 639, 640, 637, 638, 341, 642, 641 *bis*, 642 *bis*).

10° *Litteræ formatæ seu dimissoriæ.* Formules d'*exeat* portant permission donnée par un évêque à un ecclésiastique son subordonné d'aller dans un autre diocèse remplir les fonctions de son ministère.

Extr. II, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 20 *b*, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27; Sen. rec. 14, 15, 16; Sang. 17; Tur. Add. 8; Laud. 15, 16, 17; Ro. Mer. 56; Bit. 19; C. Sang. 24, 25; Dion, 16; Marc. II, 48 (Roz., 643, 644, 653, 645, 646, 654, 655, 646, 649, 651, 647, 648, 656, 650, 652, 658, 657, 659, 660, 661, 662, 663).

11° *Litteræ communicatoriæ.* — Lettres de recommandation.

Marc. II, 46, 47, 40, M. Kar. 8 (Roz., 664, 665, 666, 665 *bis*).

12° *Litteræ pœnitentiales.* — Lettres remises à des pèlerins ou à ceux allant accomplir une pénitence.

Sen. rec. 11; Lind. 17; Emm, II, 20; Bit. 13. Bit. App. 9, 12; Dion, 21, 22; Big. 16; Salz. 1, 2; Marc. II, 49; Form. epp. IV, 4 (Roz., 667-676).

13° *Brevia mortuorum.* — Annonce de décès et demande de prières pour le défunt.

Morb. 7, 11, 12, 23; Ro. Mer. 60; Laud. 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13; Aug. A. 21; C. 2; Extr. II, 34, 35 (Roz., 680, 678, 677, 679, 681, 682, 687, 688, 689, 690, 686, 692, 693, 694, 684, 691).

VI. EPISTOLÆ. Ici vient une collection de lettres en tous genres; elle renferme: 1° Des *Epistolæ ad respublicas spectantes* (Roz., 695-702) (Zeum. p. XV); — 2° Des *tractoriæ* relatives aux employés royaux, ou qui ont pour but, soit la remise de divers objets, soit l'accomplissement de certaines commissions (Roz., 703-708); — 3° Des *epistolæ ad negotia privata spectantes* (Roz., 709-720); — 4° Des *epistolæ commentaticiæ* (Roz., 721-730); — 5° Des *epistolæ deprecatoriæ* (Roz., 731-751); — 6° *epistolæ variæ* (Roz., 752-842; Zeum. p. XVI); — 7° Des fragments ou débuts de lettres (Roz., 843-881; Zeum., p. XVII); — 8° Des *epistolorum themata*, c'est-à-dire des modèles de lettres (Roz. 882-885; Zeum. p. XVII).

H. LECLERCQ.

FORNICATION. On donnait le nom de *fornix* qui signifie voûte, arc, berceau, à une construction arquée et même aux arcades portant les aqueducs

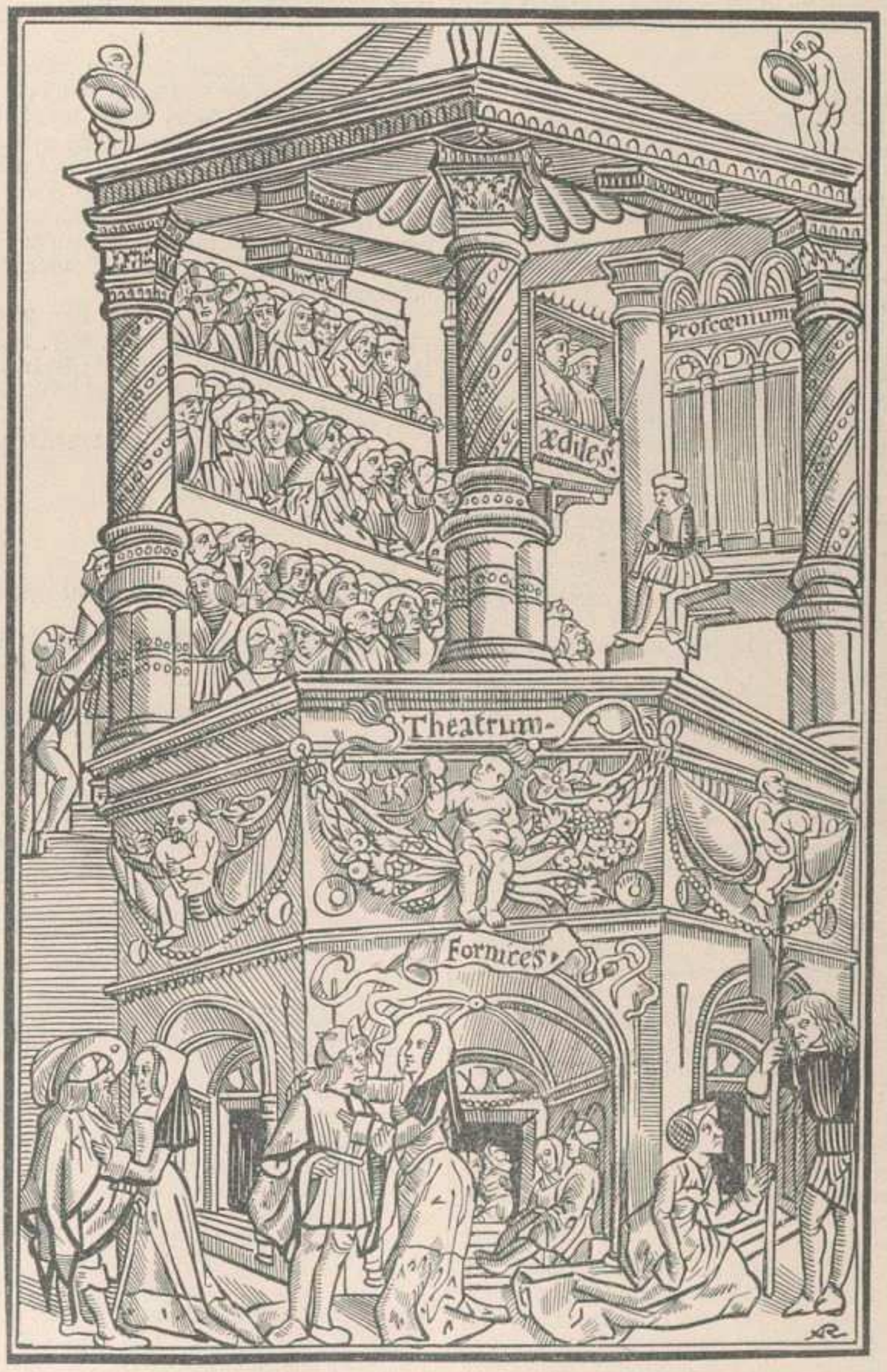

4560. — Théâtre antique avec *fornices*, D'après *Revue Archéologique*, 1891, pl. III.

pour lesquels les termes *arcuationes* et *opus arcuatum* furent préférés. De la voûte même, le nom de *fornix* s'appliqua au local, généralement exigu qu'elle recouvre. Dans un mur d'enceinte de ville les *fornices* étaient nombreux *fornices muro apti ad excurrendum* [1]; de même les portiques des rues se terminaient fréquemment par des espèces de réduits surbaissés, *for-*

[1] Tite-Live, *Hist.*, l. XXXVI, c. XXIII.

nices, les cirques, les amphithéâtres en avaient également bon nombre, et là s'établissaient des femmes de mœurs légères qu'on abordait sans autre présentation. Nous avons déjà parlé de ces réduits (voir CELLA, et fig. 2284). Celle qui faisait son métier de prostituée à l'abri d'un *fornix* fut appelée, *fornicatrix* ou *fornicaria*, qu'Isidore de Séville définit : πορνὴ ἀπὸ καμάρας comme nous dirions une « fille en chambre ». Ceux qui recouraient à leurs services furent nommés *fornicarius* et de là vint le mot *fornicatio* adopté par le latin ecclésiastique [1]. Il y eut des *cellæ fornicariæ (Dictionn.*, t. II, col. 2881) et ce mot reçut une adaptation mystique : *membra Christi membra fornicatoriæ faciemus?* demande saint Hilaire [2]; et saint Augustin dit dans un sermon: *Amicitia quæ est hujus mundi adulterat animas et fornicare facit ab uno et vero et legitimo conjuge, a quo annulum Spiritus Sancti accepistis* [3]. C'est ainsi que l'on rencontre sans cesse ce terme dans la Vulgate. Quitter le vrai Dieu pour retourner au paganisme c'est forniquer : *fornicari cum Moloch...; post deos alienos :* le prophète épouse une prostituée : *uxor fornicationis.* Même on étend ce nom aux jeunes garçons qui font profession de sodomie. Il y eut des chrétiennes condamnées à exercer le métier de prostituée et des prostituées qui sortirent des *fornices* pour répandre leur sang et confesser la foi; les noms de Théodora et d'Afra justifieront assez ce qui nous reste à dire. Au revers du quatrième folio du Térence imprimé à Lyon, en 1493, par Trechsel, on voit une gravure représentant un théâtre romain, rempli de spectateurs [4] disposés dans trois rangs de galeries; en avant, et dans une loge qui tient la place de nos modernes avant-scènes, on voit deux *ædiles* désignés par leur nom, l'un d'eux tient une baguette. Au fond est le *proscenium* où doivent paraître les acteurs qu'attend à son poste, prêt à les accompagner, un musicien jouant de la flûte à bec ou du hautbois, c'est celui dont le *Pseudolus* de Plaute dit, en annonçant la fin d'un acte : « Pour un moment je rentre à la maison, et pendant que j'y préparerai mes tromperies, le joueur de flûte vous charmera par ses airs. » C'est l'entr'acte.

Au rez-de-chaussée voûté se voient les lieux de débauche et pour qu'on ne puisse s'y tromper, une banderolle avec le mot *fornices* qu'Isidore de Séville explique ainsi : *Fornicatrix est cujus corpus publicum et vulgare est. Hæc enim sub arcuatis prosternebatur, quæ loca fornices dicuntur.* Horace, Juvénal, Suétone parlent de ces lieux. Tertullien nous apprend dans le *De spectaculis*, c. XVII, qu'on faisait publiquement la réclame parmi les assistants : *Locus, stipes, elogium prædicatur.* Vincent de Beauvais raconte que sainte Colombe, fut jetée, par ordre du magistrat, dans le *meritorium* d'un amphithéâtre [5]; la vie de saint Romain de Rouen lui attribue la destruction d'un temple de Vénus avec ses *fornices* achalandés [6]. Nous voyons dans la gravure des groupes qui s'accostent, d'autres qui s'entretiennent et qui s'embrassent mais l'un d'eux, à droite nous montre une jeune femme agenouillée suppliant un soldat. Cette scène est évidemment inspirée par les actes de la martyre Théodora. Sommée de sacrifier aux dieux, elle fut, après son refus, conduite dans un *meritorium*, la populace suivait, impatiente d'assister à la scène qui se déroulerait *ad fornicem*, comme dit saint Ambroise. Pendant que la vierge attendait tout du secours de Dieu, un soldat se présente, elle tombe à ses pieds, mais lui s'empresse de dire : « J'ai revêtu ces habits pour venir à toi te sauver. Prends-les et donne-moi les tiens, puis sors d'ici sans détourner la tête, car la femme de Loth a péri pour avoir jeté son chaste regard sur le repaire des impudiques. » Ils firent l'échange de leurs vêtements, et la vierge put fuir [7].

La fornication, πορνεῖα, est considérée par les Pères comme d'une gravité moindre que la μοιχεία. Au IVe siècle, il existait une tendance à excuser la fornication chez l'homme, ce qui faisait dire à saint Ambroise : *nec vero licet quod mulieri non licet, eadem a viro quæ ab uxore debetur castimonia* [8]. Quant à ce qui concerne les peines infligées, ceci appartient à l'étude du droit canonique.

H. LECLERCQ.

FORTIFICATIONS. — I. Grecs et Romains. II. Balistique. III. Celtes. IV. Germains. V. Romains. VI. Enceinte d'Aurélien. VII. Gaule romaine. VIII. Gaule franque. IX. Carcassonne. X. Afrique romaine. XI. Afrique byzantine.

I. GRECS ET ROMAINS. — On se figure volontiers que tout l'art et toute la science de l'ingénieur dans l'antiquité et au moyen âge n'allaient qu'à lever une muraille à l'entour d'une ville, muraille plus ou moins élevée, plus ou moins épaisse, plus ou moins contournée, percée et crénelée avec, de distance en distance, des tours rondes ou carrées, pour servir de renfort aux défenseurs et d'agrément aux promeneurs. Ces imaginations se fondaient sur un enseignement officiel. Il était dit et répété que l'art moderne de la fortification était caractérisé par le tracé bastionné, tracé où le pied des murs est partout vu et battu par l'assiégé et de cette conception nouvelle on faisait honneur à Vauban. Cependant, il existe un certain nombre de principes connus très anciennement, dont l'application donne des résultats divers suivant la nature et la portée des armes en usage, la qualité des matériaux qu'offre le pays, la configuration du sol sur lequel on s'établit, le caractère des troupes chargées de la défense et l'importance des ressources financières dont on dispose.

Il y a deux mille ans, Philon écrivait : « Il faut construire les tours suivant la nature des lieux. Les unes seront non pas complètement rondes, mais arrondies seulement à l'extérieur, et présenteront à l'intérieur une face plane comme un cylindre coupé en deux par un plan perpendiculaire à sa base. Les autres seront hexagonales, pentagonales ou tétragonales. On les construira de manière à présenter un saillant à l'ennemi, afin que, d'une part, elles se secourent au moyen de traits envoyés des flancs contre les tours de charpente amenées pour l'attaque, et afin que, d'autre part, elles ne souffrent point quand elles seront frappées par les béliers et les pétroboles. En effet, les coups qui arrivent normalement aux faces produisent beaucoup d'effet, tandis que ceux qui viennent se briser contre un angle saillant, perdent presque toute leur force... On ménagera de nombreuses poternes dans les flancs pour effectuer facilement des sorties. En avant de toutes ces poternes, on élèvera des constructions tant pour les garantir de l'incendie et des

[1] Tertullien, *De anima*, c. XXXV; *De pudicitia*, c. I sq.; *P. L.*, t. II, col. 980, Isidore, *Origin.*, l. X, c. CX. — [2] S. Hilaire, *Opus histor. fragm.*, III, n. 9. — [3] S. Augustin, *Serm.*, XCIV, 7, du supplément de Mai. — [4] E. Le Blant, *A propos d'une gravure sur bois du Térence de 1493*, dans *Revue archéologique*, 1891, t. I, p. 7-9, pl. III. — [5] Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, l. XI, c. CIV. — [6] *Acta sanct.*, 23 octob., *Vita S. Romani*, c. I, n. 7; *Vita metrica S. Romani*, dans Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 1656. — [7] S. Ambroise, *De virginibus*, l. II, c. IV; *P. L.*, t. XVI, col. 212; H. Leclercq, *Les martyrs*, in-12, Paris, 1903, t. II, p. 178. Voir aussi G. Migliorato, *L'impuro lugo delle tenebre illuminato dalla purità, Discorso istorico intorno l'identità di quelle volte sottorranee, chiamo il lupanare del circo agonale, dove fu per oltraggio condotta S. Agnese proteggendola la mano divina, e vi operà stupendi miracoli*, in-4°, Roma, 1798. — [8] S. Ambroise, *De patriarchis*, l. I, c. IV, n. 25, *P. L.*, t. XIV, col. 431.

pétroboles, que pour empêcher l'ennemi de s'en approcher. On fera certaines courtines larges de 3 m. 20 au-dessus d'une série de voûtes reposant sur des pieds-droits ayant 4 m. 60 de largeur et de longueur. Ces voûtes servirent de corps de garde et seront fermées du côté de l'ennemi par un mur épais de 1 m. 40. Ce mode de construction est beaucoup plus économique que les autres, tout en procurant une solidité suffisante, car les murs épais de 4 m. 60 n'ont rien à craindre des lithoboles et ceux de 1 m. 40 peuvent se réparer facilement. Les courtines doivent avoir au moins 9 m. 20 de hauteur. »

II. Balistique. — Ces dispositions et ces mesures étaient inspirées et calculées d'après la balistique du temps. Or les machines de jet de l'antiquité portaient à des distances peu considérables. La catapulte lançait des traits ou des pierres. Les machines construites dans les règles occupaient un espace minimum d'environ 20 diamètres en longueur, 13 en largeur et de 17 à 18 en hauteur.

Les pétroboles, dont faisait ordinairement usage la défense pour interdire l'approche aux assaillants avaient un projectile pesant 30 mines, ou 26 livres environ. Si on applique à cette machine les formules des ingénieurs grecs, on trouve qu'elle devait avoir 31 cent. de diamètre pour le *ton* et une hauteur de près de 6 mètres. Cette seule dimension suffit à montrer que la machine de trente mines ne pouvait être placée sur les remparts. Pas un parapet n'aurait pu l'abriter; il fallait l'établir en arrière sur le sol même de la ville, et tirer en bombe par-dessus la fortification.

De son côté, l'attaque employait généralement pour battre en brèche des machines d'un talent (60 mines ou 50 livres) qui occupaient 7 m. 60 en projection horizontale et environ 7 mètres en hauteur, Flavius Josèphe rapporte qu'au siège de Jérusalem ces machines, manœuvrées par les soldats romains, tuaient les Juifs sur les remparts à une distance de plus de deux stades, c'est-à-dire à près de 400 mètres. Cependant les pétroboles ne parvinrent jamais à ébranler des murailles solides. Philon dit que les bossages de bonne pierre saillants d'une palme (0 m. 8) suffisent pour empêcher les projectiles d'un talent (50 livres) d'endommager les œuvres vives d'un mur capable de supporter l'effort du choc; ailleurs, il affirme que des murs de 10 coudées, c'est-à-dire de moins de 5 mètres d'épaisseur, peuvent défier les atteintes de tous les pétroboles pourvu que les machines soient tenues à une distance qui ne soit pas moindre de 1 stade ou 180 mètres environ. Les oxybèles ne portaient guère plus loin que les pétroboles; la portée moyenne paraît avoir été de deux à trois stades c'est-à-dire à peu près un demi-kilomètre; aucun projectile n'allait à cinq stades puisque c'est à cette distance de la place que les assiégeants asseyaient leur camp.

Les plus grandes oxybèles étaient employées dans l'attaque des places; leur calibre était de 0 m. 14, elles avaient 2 m. 60 de long sur 2 m. 40 de haut et 1 m. 70 de large. Au dire des anciens il fallait recourir à d'extrêmes précautions pour l'usage de ces armes de jet. Il fallait faire choix pour fabriquer les cordes de torsion du *ton*, des muscles les plus développés par l'exercice des animaux les plus vigoureux, comme ceux du cou des taureaux ou ceux des jambes des cerfs et des chevaux. On faisait tremper ces muscles dans l'eau, on les battait pour les séparer dans leur longueur, on les réduisait en filasse, puis on les peignait doucement et on les filait pour les transformer en corde. On employait au même usage et avec succès les cheveux de femme, pourvu qu'ils fussent longs, fins et bien imbibés d'huile. Ces cordes, ainsi préparées, étaient tendues ensuite et enroulées en écheveau sur la catapulte au moyen d'appareils spéciaux qui permettaient d'obtenir une tension que l'on constatait égale pour chaque brin; aussi Vitruve voulait-il que les artilleurs fussent musiciens. Ces machines construites en cordes, en bois, soumises à des réactions très violentes et en outre aux influences atmosphériques, se dérangeaient facilement. Aussi on tâchait d'obtenir des résultats en multipliant les engins. A l'attaque de Jotapata, Vespasien avait cent soixante machines en ligne. A Carthagène les Romains trouvèrent cent vingt oxybèles de gros calibre et deux cent quatre-vingt-un de petit calibre, vingt-trois grandes lithoboles et cinquante-deux petites, en tout 476 pièces d'artillerie proprement dite sans compter plus de 2.500 armes de jet dites *scorpions* et analogues pour l'usage à notre ancien fusil de rempart. Les Juifs avaient, à la fin du siège de Jérusalem par Titus, environ quarante lithoboles et trois cents oxybèles. On voit par ces exemples, que la proportion des oxybèles était sensiblement constante et variant de un à cinq ou à six [1].

Pendant les trois siècles pacifiques de la domination romaine, la Gaule s'était déshabituée des idées mili-

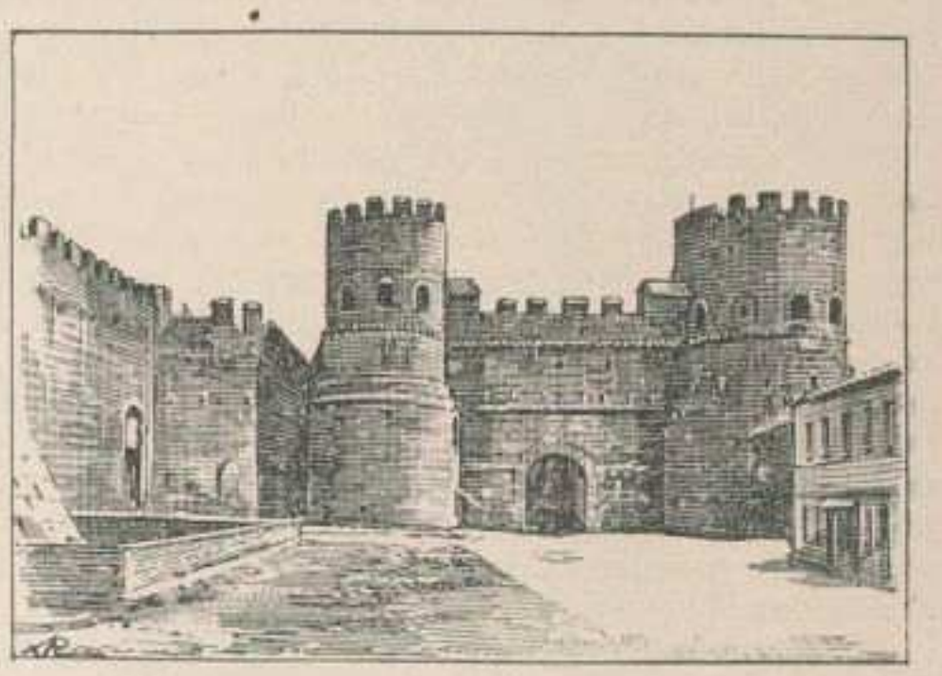

4561. — Porte de Saint-Paul.
D'après Grisar, *Histoire de Rome*, t. I, fig. 31.

taires et lorsque les barbares parurent menaçants sur le Rhin, beaucoup de villes n'eurent d'autre parti à prendre que de réparer en hâte leurs anciennes défenses; celles qui n'en avaient aucune se hâtèrent d'en élever et recoururent comme à une carrière, aux monuments civils. Ces enceintes furent longtemps l'unique défense à l'abri desquelles les habitants des cités connurent la sécurité ou l'illusion de la sécurité. On n'en saurait rien dire de précis; car, remaniées, transformées d'âge en âge, elles ont disparu avant l'époque où on aurait pris des croquis recevables et donné des descriptions plus ou moins complètes. Les conditions dans lesquelles elles furent élevées ou renforcées ne laissent pas supposer un plan systématique.

III. Celtes. — Dès l'époque de César, on voit les Celtes mettre leurs femmes, leurs enfants et leurs richesses à l'abri des attaques derrière des fortifications de bois, de terre et de pierre. « Ils se servent, dit César, de pièces de bois droites dans toute leur longueur, les couchent à terre parallèlement, les placent à une distance de deux pieds l'une de l'autre, les fixent transversalement par des troncs d'arbres et remplissent de

[1] G.-H. Dufour, *Mémoire sur l'artillerie des anciens et sur celle du moyen âge*, in-4°, Paris, 1840; A. de Rochas d'Aiglun, *Coup d'œil sur la balistique et la fortification dans l'antiquité*, dans *Ann. de l'Assoc. pour l'encour. des études grecques en France*, 1877, t. XI, p. 273-285; G. de la Noë, *Le rempart-limite des Rom. en Allemagne*, dans *Rev. archéol.*, 1888, p. 146-166.

terre les vides. Sur cette première assiette, ils posent une assise de gros fragments de rochers et lorsque ceux-ci sont bien joints, ils établissent un nouveau radier de bois disposé comme le premier, de façon que les rangs de bois ne se touchent point et ne portent que sur les assises de rochers interposés. L'ouvrage est ainsi monté à hauteur convenable. Cette construction par la variété de ses matériaux, composée de bois et de pierres formant un parement régulier, est bonne pour le service et la défense des places, car les pierres qui la composent empêchent les bois de brûler et les arbres ayant environ quarante pieds de long, liés entre eux dans l'épaisseur de la muraille ne peuvent être rompus ou desassemblés que très difficilement [1]. »

IV. Germains. — Les Germains établissaient des remparts de bois couronnés de parapets d'osier, comme nous le voyons sur un bas-relief de la colonne Antonine. Les Romains eux-mêmes, lorsqu'ils guerroyaient en Germanie ou en Gaule, élevaient souvent des remparts en bois, sortes d'ouvrages avancés qu'on peut voir sur les bas-reliefs de la colonne Trajane. Outre ces ouvrages, dans leurs camps retranchés, ils élevaient souvent le long des remparts, de distance en distance des échafaudages de charpente qui abritaient les machines servant à lancer les projectiles.

V. Romains. — Dans la fortification des villes, ces mêmes Romains élevaient deux forts parements de maçonnerie séparés par un intervalle de vingt pieds, le milieu était rempli de terre provenant des fossés et de blocaille bien pilonnées, et formant un chemin de ronde légèrement incliné du côté de la ville pour aider à l'écoulement des eaux. La paroi extérieure qui s'élevait au-dessus du chemin de ronde, était épaisse et percée de créneaux; celle intérieure était peu élevée au-dessus du sol de la place de manière à rendre l'accès des remparts facile au moyen d'emmarchements.

VI. Enceinte d'Aurélien. — Une fortification mémorable avait mis Rome à l'abri des convoitises et des insultes possibles des barbares. On s'en flattait du moins. L'enceinte dite d'Aurélien, que l'on voit et admire encore de nos jours, est, sous le rapport monumental et topographique un souvenir qui mérite un moment d'attention. La plus ancienne muraille de la ville, celle de Servius remontait à l'époque des rois et formait une enceinte plus petite que le mur d'Aurélien, jalonnant presque partout les crêtes des sept collines. La ville s'agrandit, déborda la muraille, projeta des faubourgs qu'Aurélien (270-275) et Probus (276-282) voulurent enfermer dans une enceinte plus vaste, afin de les préserver contre la menace des barbares

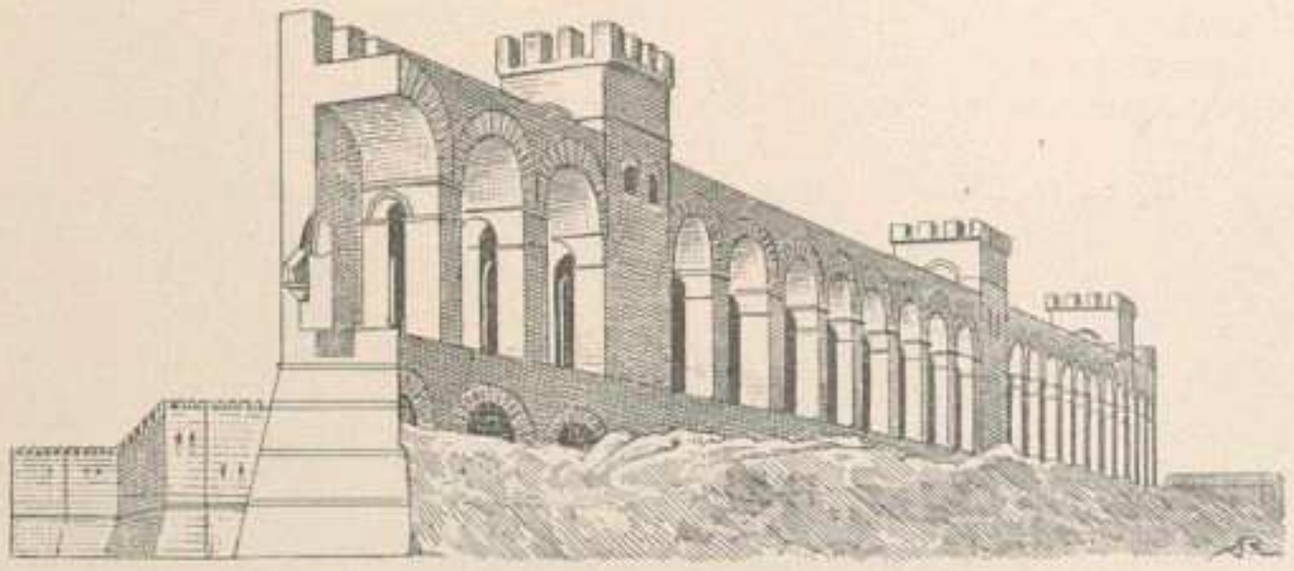

4562. — Fortifications de Rome.
D'après Grisar, *Histoire de Rome*, t. I, p. 30.

alors établis au Métaure. Le mur commence près de la porte Flaminienne, au point ou le Tibre pénètre dans la ville. Il borde la rive gauche du fleuve, le long du Champ de Mars, arrive au pont Saint-Ange, puis au pont d'Aurélien ou de Valentinien *(ponte Sisto)*, il y traverse le fleuve, escalade le Janicule où l'on en voit encore des restes importants et atteint l'*Arx ianiculensis*, le château-fort qui, jadis, dominait la hauteur : de là il descend au sud-est vers la *Porta portuensis* près de laquelle le Tibre sort de la ville. La muraille n'entourait ainsi que la partie méridionale de la région transtibérine et non pas la partie septentrionale où se trouve la basilique de Saint-Pierre. Le quartier du Vatican demeura longtemps encore sans murailles de protection et dut faire la triste expérience de sa faiblesse. Ensuite, le mur d'Aurélien se poursuit sur la rive gauche, où il subsiste presque partout, avec quelques remaniements et restaurations des époques postérieures. Il commence par suivre le fleuve au sud, remonte à l'est en entourant le *Monte Testaccio*, s'ouvre à la porte dite de Saint-Paul (fig. 4561), pour livrer passage à la route d'Ostie, comme plus loin à la voie Appienne et à la voie Latine, et atteint à l'est son point extrême, au delà du Latran et du Sessorium, à la sortie des voies Labicane et Prénestine. Il rejoint ensuite au nord-est la porte Flaminienne, en laissant passer les routes Tiburtine Nomentane et Salarienne, et après avoir entouré le camp prétorien et la colline du Pincio, à laquelle il

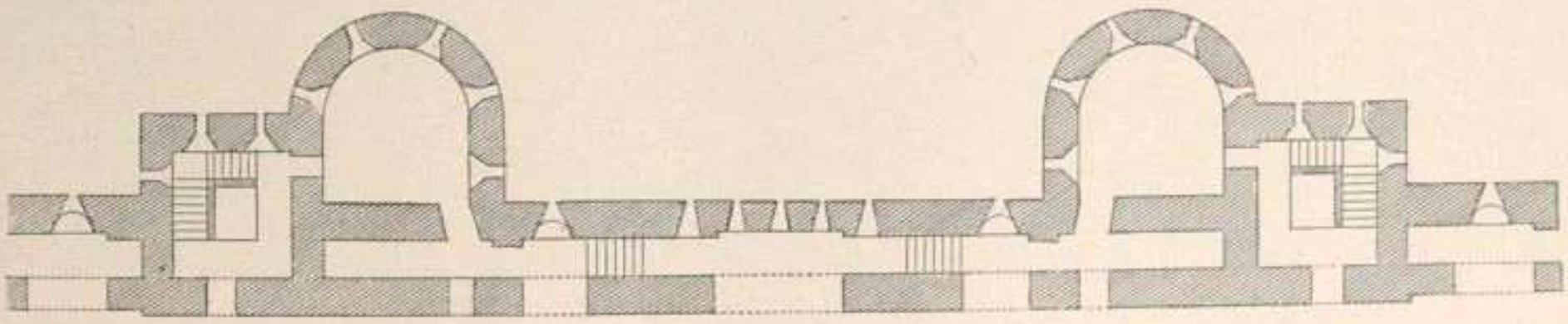

4563. — Plan des murailles de Rome. D'après Grisar, *Histoire de Rome*, t. I, fig. 32.

[1] César, *De bello gallico*, l. VII, c. XXIII.

forme comme un mur d'appui. L'enceinte d'Aurélien reçut sous Honorius, en 403, des réparations si considérables qu'on lui donna parfois aussi le nom d'enceinte d'Honorius. Sous ce prince, les portes de l'enceinte se succédaient dans l'ordre suivant : au nord, porte Flaminienne; porte du pont d'Aélius; porte Septimienne sur la rive droite du fleuve, donnant accès au Vatican. Sur le Janicule, porte Aurélienne; porte de Porto, sur la rive droite et près du fleuve; sur la rive gauche : portes d'Ostie, Ardéatine, Appienne, Latine, Metrovienne, Asinaire, à proximité du Labicane. En revenant au nord, la double porte Labicane et Prenestine, les portes Tiburtine, Fermée, Nomentane; vers l'Orient, les portes Salarienne et Pincienne.

L'enceinte d'Aurélien, s'étendait sur une longueur de plus de 18 837 mètres; on tira parti pour sa construction de matériaux déjà existants afin d'aller plus vite et avec moins de frais. On ne se contenta pas d'enclaver simplement dans la muraille des monuments qui se trouvaient sur son parcours, comme il arriva près de la porte de Saint-Paul ou d'Ostie où la pyramide de Cestius s'enfonce comme un coin dans la muraille, on y incorpora des monuments entiers, sans presque les modifier; c'est ainsi qu'on utilisa sur une longueur de 550 mètres les murs de soutènement des jardins du Pincio, et l'on peut encore reconnaître par endroits l'appareil réticulé, antérieur à Aurélien; de même, on emprunta sur une longueur de 1050 m. la belle muraille dont Tibère avait doté le camp prétorien. Les arches de l'aqueduc Marcien, entre les portes Tiburtine et Prénestine, furent fermées par des murs et enchâssées dans l'enceinte: on put économiser ainsi 800 mètres: de même l'aqueduc Claudien, au sud de la porte de Préneste, fournit 475 mètres. L'*Amphitheatrum castrense*, près de Saint-Croix, donna sa magnifique muraille de 100 mètres et ainsi de suite. On a calculé qu'on économisa ainsi 2.875 m., près d'un

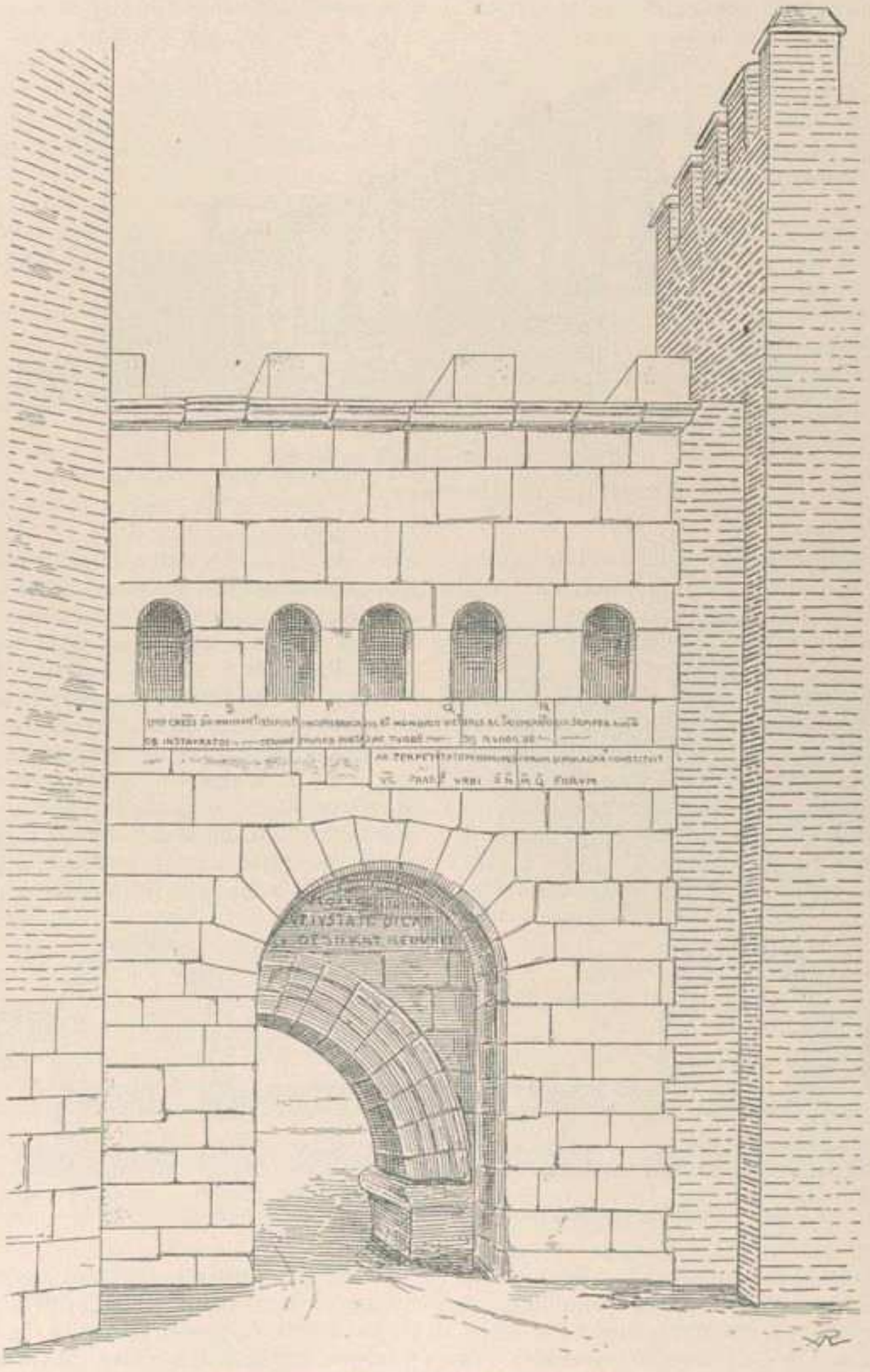

4564. — Porte Tiburtine d'Honorius.
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des Papes*, t. I, fig. 14.

sixième de la longueur totale. Tels étaient les procédés de construction à la fin de l'époque impériale [1]. Les travaux exécutés en 1882 et 1884 près de la porte Tiburtine nous ont fourni un exemple singulier de la précipitation apportée à la construction; on retrouva dans la maçonnerie le mur d'une nymphée antique, longue de 30 mètres, qui avait conservé ses conques, ses conduites d'eau, ses niches avec leurs statues non dépourvues de mérite artistique [2]. Les parties de la muraille qui ont été construites exprès se distinguent avantageusement de ces morceaux rapportés, par leur harmonie et leur caractère pratique.

Tous les cent pas romains (29 m. 1/2), de puissantes tours se dressent au-dessus des murailles et font à l'extérieur une forte saillie; elles sont généralement quadrangulaires (fig. 4562). Celle que nous donnons ici se voit entre la porte Salarienne et la porte Pincienne. La partie supérieure au-dessus des fenêtres est une restauration moderne. C'est une des rares tours qui dominent encore la hauteur des murailles avec leurs antiques fenêtres. Du côté intérieur, où s'étendait la villa Ludovisi, les anciennes arcades sont encore parfaitement conservées. Exceptionnellement, on rencontre des tours rondes, mais celles-ci sont une véritable rareté et « toutes de construction postérieure [3]. » Il y a sur tout le parcours de l'enceinte trois cent quatre-vingt-une tours. Les courtines qui les relient ont, en moyenne, une hauteur de 16 mètres. Murs et tours sont briquetés. Dans leur partie basse et massive, l'épaisseur est d'environ 4 mètres.

A l'intérieur courait partout entre de puissants contre-forts une haute galerie ouverte voûtée en arcades (fig. 4563). Cette galerie subsiste en grande partie. Il s'y ouvrait des meurtrières, qui allaient en se rétrécissant de l'intérieur à l'extérieur *(fenestræ)*. Les arcades de la galerie soutenaient une autre galerie plus petite, le chemin de ronde que les gardes parcouraient constamment d'une tour à la tour voisine [4]. On y accédait par des escaliers dans les tours [5].

Quand la restauration des murailles eut été achevée,

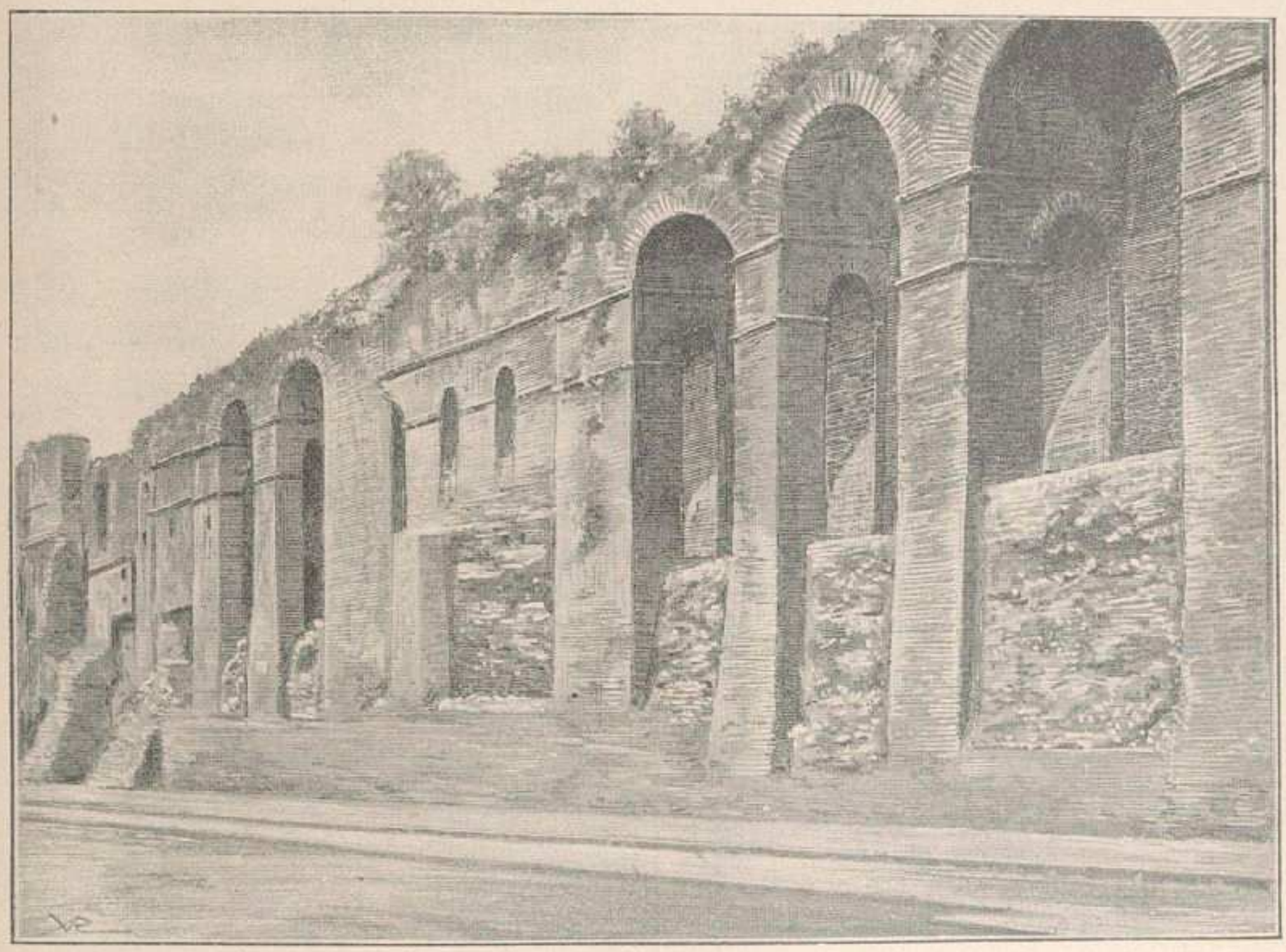

4565. — Les murailles de Rome entre les portes Salarienne et Pincienne.
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des Papes*, t. I, fig. 33.

[1] H. Jordan. *Topographie der Stadt Rom*, t. I, p. 340 sq.; Nibby, *Le mura di Roma*, 1820, avec dessins de W. Gell; texte repris à peu près dans *Roma antica*, du même auteur, t. I, p. 114 sq.; Piale, *Della mura aureliane*, 1833; Bunsen, *Beschreibung der Stadt Rom*, 1829, t. I, p. 644 sq.; R. Lanciani, *Le mura di Aureliano e di Probo*, dans *Bull. archeol. comunale*, 1892, p. 87 sq., p. 106; L. Homo, *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien*, in-8°, Paris, 1904, c. II, p. 214-306 : L'enceinte de Rome; H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes au moyen âge*, trad. Ledos, t. I, p. 132-136; A. de Rochas d'Aiglun, *Archéologie militaire*, dans *Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère*, 1870, t. XIII, p. 479. — [2] Petersen, dans *Bull. archeol. comunale*, 1889, p. 17 sq. Il subsiste encore une partie de cette remarquable nymphée, à gauche de la grande entaille faite dans le mur d'enceinte pour l'établissement de la nouvelle route de S. Laurent. — [3] Uggeri, *Journaux pittoresques*, t. II, pl. 27, n. 3; L. Homo, *op. cit.*, p. 289. — [4] Guhl-Koner, *Das Leben der Griechen und Römer nach antiken Bildwerken*, 1882, p. 431; trad. franç. de F. Trawinski rev. et ann. par O. Riemann, 1885, t. II, p. 58; Piranesi, *Antichità di Roma*, t. I, pl. 8, n. 2. — [5] *La Forma urbis* de Lanciani donne ces tours avec leurs escaliers, quand elles en possèdent encore.

sous Honorius (403), le géomètre Ammon en public une courte description officielle. Nous la possédons dans le célèbre manuscrit d'Einsiedeln, mais avec les remaniements apportés au texte dans le VIIIe siècle vers l'époque d'Hadrien Ier, pour le mettre en rapport avec l'état actuel. Ammon, qui entre jusque dans les détails, nous apprend que l'antique muraille possédait 7020 créneaux *(propugnacula)*, que, outre les meurtrières pour les archers, il s'y ouvrait 2.066 embrasures *(fenestræ majores)* qu'elle avait cinq poternes *(posternæ)*, en plus des portes sus-indiquées et 126 *necessarias* ou latrines qui faisaient saillie en dehors [1].

Les poternes, pour quelques commodités qu'elles offraient, étaient une source de dangers pour la ville. Avant les travaux de restauration d'Honorius, elles étaient en bien plus grand nombre; elles avaient été percées primitivement par l'obligation de respecter des droits privés et pour laisser une issue à des chemins privés, protégés par les lois, qui traversaient la ligne des remparts. Honorius ne laissa subsister que les cinq signalées par Ammon qui toutes se trouvaient sur le Tibre et offraient par là même une surveillance plus facile. Il fit fermer les autres — on peut encore s'en rendre compte aujourd'hui, par de massives cloisons [2].

Pour mieux garantir la muraille, on creusa le sol à l'extérieur et on le débarrassa des gravois qui s'y étaient accumulés. Les parties endommagées de la muraille furent réparées, les tours remises en état; les portes furent l'objet de soins particuliers.

La plupart des portes, avec les tours semi-circulaires qui les flanquent, avec leur rangée régulière de fenêtres cintrées au-dessus du passage, montrent une unité de type qui permet de le faire remonter dans l'ensemble, en leur état actuel, à l'époque d'Honorius. C'était un noble et solide travail, fait pour braver les siècles et qui les a bravés. Une des inscriptions existe encore à sa place primitive, au-dessus de la porte Tiburtine, à l'extérieur; une autre subsiste près de son ancien emplacement, au-dessus de la porte Prénestine. L'esquisse donnée ici de la porte Tiburtine offre cette particularité d'enclaver un arc d'une porte plus ancienne d'Auguste, en partie enterré (fig. 4564). Les statues d'Honorius et de son frère Arcadius ont disparu de leurs piédestaux, mais l'inscription célébrait le soin qu'avaient pris les empereurs de fortifier la ville « éternelle ». L'inscription mentionnait primitivement que cette sécurité avait été donnée sur les avis de Stilicon, aujourd'hui ce passage n'est plus lisible [3]:

S. P. Q R. impp. Cæss. dd. nn. invictissimis principib. Arcadio et Honorio victorib. ac triumfatorib. semper Augg. ‖ ob instauratos urbi æternæ muros portas ac turres egestis (immensis) ruderib. (ex suggestione v. c. ‖ et inlustris com. et mag. utriusq. militiæ Stilichonis) ad perpetuitatem nominis eorum simulacra constituit ‖ (curante Fl. Macrobio Longiniano), v. c. præf urbi d. n. m. q. eorum.

• Les tours de la porte Appienne ont été remaniées plus tard. Cette porte et ses tours ont encore dans leurs parties basses un magnifique revêtement de marbre. Il est vraisemblable que les architectes d'Honorius ont pris à cet usage les blocs de marbre du temple de Mars, qui se trouvait hors de la porte, à gauche, sur le *clivus Martis*. Si le temple n'était pas déjà en ruines, il fut exceptionnellement sacrifié, parce que sa position pouvait fournir un point d'appui aux assaillants [4].

La partie des murailles qui semble avoir subi le moins de modifications, sous Honorius, et dans les siècles postérieurs, est celle qui se trouve comprise entre les portes Salarienne et Pincienne (fig. 4565). C'est la partie de la muraille qui représente le plus fidèlement aux yeux du spectateur avec celles qui avoisinent le Latran et le *Monte testaccio*, le travail gigantesque d'Aurélien et de Probus [5].

VII. Gaule romaine. — Ce n'est que depuis peu d'années qu'on s'est attaché à l'étude des enceintes primitives des villes de la Gaule à l'époque romaine que, comme tant d'autres sujets archéologiques, on négligeait systématiquement. En 1807, écrit M. A. Blanchet, Millin passa près des murs antiques de Sens, presque intacts alors; mais il ne les vit pas. Depuis un siècle les enceintes des villes sont tombées en grand nombre sous la pression, quelquefois de la nécessité, le plus souvent de la spéculation et on n'a guère pris le soin de décrire, de mensurer et de dessiner ces murailles prêtes à disparaître, M. Blanchet a tenté de réunir toutes les remarques relatives aux premiers remparts de nos vieilles cités et il a pu dresser le tableau suivant :

Autun *(Augustodunum)*.	Enceinte de l'époque d'Auguste,	5 922 mètres de périmètre.	
Autun	»	Enceinte réduite à la fin du IIIe sc.,	1 300 mètres env.
Nîmes *(Nemausus)*.	Enceinte de l'époque d'Auguste,	6 200 m. env.	
Nîmes	»	Enceinte réduite, fin du IIIe sc.,	2 300 m. environ.
Trèves *(Augusta Treverorum)*.	Enceinte du 1er sc.,	6 418 m.	
Augst *(Augusta Rauracorum)*.	Enceinte du 1er sc.,	4 767 m. ?	
Fréjus *(Forum Julii)*.	Enceinte du 1er sc.,	4 000 à 4 100 mètres.	
Avenches *(Aventicum)*.	Enceinte du 1er sc.,	4 000 m. env.	
Cologne *(Colonia Agrippina)*.	Enceinte du 1er sc.,	3 911 m.	
Heddernheim (*Civ. Taunensium*).	Enceinte du IIe sc.,	2 700 m.?	
Poitiers *(Limonum)*.	Enceinte du IIIe sc.,	2 600 m.	
Sens *(Agedincum)*.	»	»	2 500 m.
Bordeaux *(Burdigala)*,	»	»	2 350 m.
Bourges *(Avaricum)*.	»	»	2 100 m.
Chartres *(Autricum)*.	»	»	2 100 m.
Strasbourg *(Argentoratum)*.	»	»	1 800 m.
Nantes *(Condivicnum)*.	»	»	1 665 m.
Paris *(Lutetia)*.	»	»	1 620 m.
Rouen *(Rotomagus)*.	»	»	1 600 m. env.
Dijon *(Dibio)*.	»	»	1 500 m. env.
Chalon-s.-S. *(Cabillonum)*.	»	»	1 500 m. env.
Dax *(Aquæ Tarbellicæ)*.	»	»	1 465 m.
Boulogne-sur-mer (*Gesoriacus*).	»	»	1 440 m. env.
Le Mans *(Suindinum)*.	»	»	1 400 m.
Soissons *(Augusta Suessiorum)*.	»	»	1 400 m. env.
Nevers *(Nevirnum)*.	»	»	1 375 m. env.
Beauvais *(Cæsaromagus)*.	»	»	1 270 m.
Angers *(Juliomagus)*.	»	»	1 200 ou 1600
Rennes *(Condate)*.	»	»	1 200 m. env.
Grenoble *(Cularo)*.	»	»	1 160 m. env.
Tours *(Cæsarodunum)*.	»	»	1 155 m. env.
Évreux *(Mediolanum)*.	»	»	1 145 m.

[1] Le texte d'Ammon se trouve dans H. Jordan, *Topographie*, t. II, p. 578, cf. p. 155; il avait déjà été publié par Mabillon, *Analecta*, 1685, t. IV; par Hänel, dans *Archiv für Philologie und Pädagogik*, 1837, t. V; par Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, 1871; cf. R. Lanciani, *op. cit.*, p. 101, note 2; pour le nombre des tours, p. 89; Jordan, *op. cit.*, t. II, p. 157 sq.; Homo, *op. cit.*, p. 289. — [2] Lanciani, *op. cit.*, p. 101; Le plan de Rome de Nolli (1748), marque toutes les *posternæ* ou *posterulæ*. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1188 sq.; les mots entre parenthèses manquent aujourd'hui. — [4] Lanciani, *op. cit.*, p. 103. — [5] Au-dessous de cette partie du mur, s'étendait la villa Ludovisi, H. Grisar, *op. cit.*, t. I, p. 134-136.

Orléans *(Cessabum)*. Enceinte du IIIe	sc.,		1 100 m.
Bayonne *(Lapurdum)*.	»	»	1 100 à 1.125
Auxerre *(Autessiodurum)*.	»	»	1 080 m.
Melun *(Metiosedum)*.	»	»	1 000 m. env.
Meaux *(Fixtuinum)*.	»	»	1 000 m. env.
Périgueux *(Vesunna)*.	»	»	955 m.
Saintes *(Mediolanum)*.	»	»	935 m. env.
Coblenz *(Confluentes)*.	»	»	920 m. env.
Andernach *(Antiurmacum)*.	»	»	910 m.
Senlis *(Augustomagus)*.	»	»	840 m.
Saint-Dizier *(Austria)*.	»	»	740 m.
Noyon *(Noviomagus)*.	»	»	599 m. env.
Antibes *(Antipolis)*.	»	»	590 m.

« Ces villes ne sont pas les seules dont les enceintes romaines ont été reconnues, mais celles dont l'étude a été faite assez soigneusement pour qu'il soit permis d'évaluer le périmètre des murailles. Assurément, l'étude des enceintes est difficile, car les murs antiques sont bien souvent dissimulés par des constructions postérieures; en outre, de nombreuses parties ont été démolies ou modifiées au cours des siècles. De sorte qu'il est généralement impossible de vérifier l'exactitude des auteurs qui ont décrit, à diverses époques, les murailles des cités de la Gaule. Les enceintes forment deux groupes et les murailles, élevées sous Auguste et ses successeurs immédiats, ont un périmètre plus développé. De ce nombre sont les premiers murs d'Autun et de Nîmes, ceux de Fréjus, d'Avenches et de Trèves; ils sont aussi beaucoup moins épais que ceux de la seconde catégorie. A la fin du IIIe siècle de notre ère, lorsque la ligne de défense du Rhin n'était plus une garantie suffisante contre les invasions, les populations décimées élevèrent, sans doute avec l'aide des légions, des murailles très puissantes dont le périmètre ne dépasse pas 2600 mètres. Quand il s'agit de cités qui eurent des enceintes successives, il est facile d'évaluer la réduction. Ainsi, au commencement du IVe siècle, Autun n'était plus que la vingtième partie de la ville bâtie par Auguste; Nîmes était réduite au septième de sa superficie. Il est probable que la réduction fut différente, suivant les cités. En général, on peut dire que le nord de la Gaule eut beaucoup à souffrir des invasions du IIIe siècle [1].

VIII. Gaule franque. — A l'époque franque, nous trouvons dans les récits de Grégoire de Tours des *oppida* (il écrit ordinairement *opida)* qui sont des places fortes déjà considérables puisqu'il applique ces terme à onze *civitates* qui sont Auxerre, Bordeaux Mâcon, Nîmes, Orléans, Paris, Périgueux, Reims, Saint-Quentin, Tongres et Zülpich, et à un seul *castrum* qui est Birten (*Bertunum)* au diocèse de Cologne. Il importe toutefois de remarquer que *oppidum* n'emportera pas longtemps le sens de place forte, car deux chartes du VIIe siècle entendent ce mot au sens de *pagus* ou de territoire [2]. Déjà ce sens se rencontre, une fois au moins au VIe siècle chez Grégoire de Tours qui parle de saint Cyprien *abbas Petrocorii opidi* [3], ce qui ne peut s'entendre d'une place forte, puisque le monastère en question était situé à quarante-cinq kilomètres de la ville épiscopale et sur son territoire [4]. Le mot *castrum* ou *castellum* (les deux expressions sont synonymes) sert à désigner les enceintes fortifiées, mais de moindre importance que l'*oppidum*. Chez Grégoire de Tours et les auteurs mérovingiens *castrum* est d'un emploi plus fréquent que *castellum*, qui n'est appliqué par Grégoire qu'à quatre localités : Blaye, Châteaudun, Neuss et Vendôme. Dans deux de ces cas (Châteaudun et Vendôme), il reproduit textuellement le traité d'Andelot; ailleurs, il donne à Châteaudun le nom de *castrum*. Voici la liste des vingt-cinq *castra* et *castella* dans Grégoire :

Blavicum, Blaye; *Caino*, Chinon; *Capraria*, Cabrières; *Caput Arietis*, Cabaret; *Confluens*, Coblentz; *Deae*, Dio; *Dispargum*, ?; *Dunum*, Châteaudun; *Eposium*, Ivoy (aujourd'hui Carignan); *Gredonense castrum*, Grèzes-le-Château; *Lovolantrum*, Vollore ; *Luccæ*, Loches; *Mediolanum*, Châteaumeillant; *Meroliacus*, Chastel-Marlhac; *Miglidunum*, Melun; *Nivisium*, Neuss; *Sellus*, Chanteauceaux; *Tauredunum*, Tonnerre; *Thigernum*, Thied; *Trinorcium*, Tournus; *Ugernum*, Beaucaire; *Vabrense castrum*,; *Victoriacus*, Vitry-le-Brûlé; *Vindocinum*, Vendôme. C'était là on le voit de fort minces localités puisque nous y rencontrons deux places de notre liste précédente. Coblentz dont l'enceinte avait 920 mètres; Melun, 1 000 mètres et Dijon qui avec ses 1 500 mètres d'enceinte, ses quatre portes, ses trente-trois tours (voir Dijon), paraissait à Grégoire si supérieur aux autres *castra* qu'il s'étonnait qu'on n'en eût pas fait une *civitas*. Le reste était infime et dans ce nombre *Tauredunum* disparut, dès 563, dans un tremblement de terre suivi d'un éboulement, *castrum Vabrense* cessa d'exister dès le VIe siècle. Cabaret, Cabrières et Dio sont descendus au rang de simples villages.

Pour modestes que fussent ces bicoques, ce n'en étaient pas moins des obstacles avec lesquels il fallait compter, c'est ainsi que le *castrum Caino*, Château-Chinon, conservait au temps de Grégoire de Tours, le souvenir du siège qu'il avait subi vers l'an 465. *Castrum Deæ*, au territoire de Béziers, fut conquis par Théodebert en 533; — *Caput Arietis* fait l'objet de discussions topographiques. Grégoire de Tours dit qu'après l'invasion de la Septimanie et l'occupation de Carcassonne par les Francs, en 585, Reccarède passa la frontière, s'empara des châteaux de *Caput Arietis*, dévasta la plus grande partie du Toulousain et emmena ses habitants en captivité [5]. Jean de Biclar mentionne cette expédition mais ne donne pas les noms des *duo castra* [6]. Les érudits du XVIIe siècle placèrent *Caput Arietis* à Castelnaudary, tout simplement à cause de ce *ary* final, comme d'ailleurs cette ville était la clef du Toulousain tout sembla clair; au XIXe siècle, Fauriel acceptait encore cette explication [7]. Dom Ruinart cependant suggéra le village de Cabaret *(sic)* [8] et Dom Vaissète établit l'identité des *castra* de *Caput arietis* avec les forteresses de Cabaret qui a donné son nom à une région appelée le Cabardès [9], connue dès le règne de Charles le Chauve, sous le nom de *Cobardense*. Cabaret, observe Longnon, satisfait à toutes les conditions requises; son nom a, dans la langue du midi de la France, précisément le même sens que *Caput Arietis* : l'un et l'autre se traduisant par « tête de bélier » et l'on a dit que la forme du « puy » ou montagne de Cabaret, qui domine l'Orbiel pouvait justifier cette appellation [10]. — Le *Gredonense Castrum* servira de refuge à la population du Gévaudan au IIIe siècle, et la forte position au moins autant que les murailles ont gardé à ce lieu son importance, jusqu'à la destruction de la forteresse sous Louis XIII.

[1] A. Blanchet, *Villes de la Gaule romaine aux Ier et IVe siècles de notre ère*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions* 1906, p. 192-196. A. Gouget, *Des fortifications passagères dans l'ancien Bas-Poitou à l'époque romaine, II-Ve siècle*, dans *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres*. 1864-1865, t. II, p. 26. — [2] Alf. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, in-8°, Paris, 1800, 2e édit., p. 28. — [3] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. C, *P. L.*, t. LXXII, col. 902. — [4] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1873, p. 14. — [5] *Historia Francorum*, l. VIII, c. XXX. — [6] Dom Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. Ier, p. 679, col. 2. — [7] Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. II, p. 319. — [8] *Gregorii Turonensis opera omnia*, col. 402, note a. — [9] *Hist. générale du Languedoc*, t. I, p. 678-679. — [10] Longnon, *op. cit.*, p. 616.

— *Lovolantrum* joue un rôle dans la guerre d'Auvergne de 531 et l'armée de Théodoric ne s'en empara que par trahison. Les défenses furent détruites et la population dispersée. — A l'abri du *Mediolanense castrum*, les habitants de Bourges livrèrent une bataille en 583, aux généraux de Chilpéric; dans cette même guerre, on voit figurer le *Miglidunense castrum*. Plus important encore au point de vue militaire, est le rôle du *Sellense castrum* [1]. *Victoriacus* servira de refuge à un

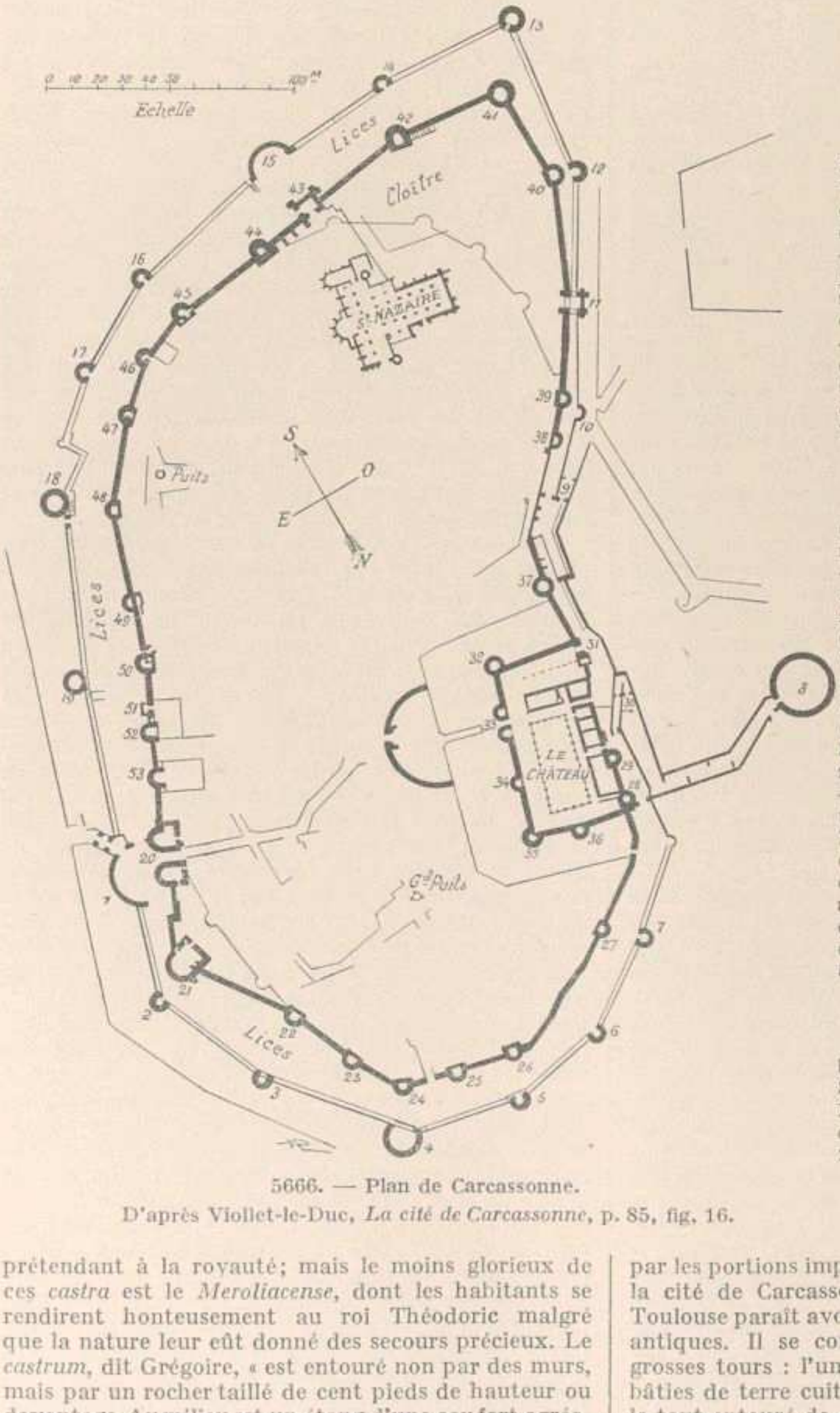

Légende

Enceinte du XIIIe siècle.

1. Barbacane de la porte Narbonnaise. — 2. Tour de Bérard (ou de St-Bernard). — 3. Tour de Bénazet. — 4. Tour de N.-D. (ou de Rigal). — 5. Tour de Mouretis. 6. Tour de la Glacière. — 7. Tour de la Porte-Rouge. — 8. Grande barbacane (détruite). — 9. Avant-porte de l'Aude. — 10. Tour du petit Canizou. — 11. Tour de l'évêque, appartenant aux deux enceintes. — 12. Tour du grand Canizou. — 13. Tour du grand Brulas. — 14. Tour d'Ourliac. — 15. Tour Cremade. — 16. Tour Cautières. — 17. Tour Poulets. — 18. Tour de la Vade (ou du Papegay). — 19. Tour de la Peyre.

Enceinte wisigothe, VIe-VIIIe siècles.

20. Tours et porte Narbonnaise. — 21. Tour du Trésau (Treshaut, Trésor). — 22. Tour de moulin du Connétable. — 23. Tour du Vieulas. — 24. Tour de la Marquière. — 25. Tour du Sanson. — 26. Tour du moulin d'Avar. — 27. Tour de la Charpentière. — 28 à 56 (voir Château). — 37. Tour de Justice. — 38. Tour Wisigothe. — 39. Tour de l'Inquisition. — 39 à 44, une ligne plus grêle passant près de Saint-Nazaire, marque l'enceinte primitive qui fut reportée suivant la ligne tracée par la Tour de l'Évêque. — 40. Tour de Cahuzac. — 41. Tour du Coin (de Prade, Mipadre). — 42. Tour du Moulin. — 43. Tour et poterne de Saint-Nazaire. — 44. Tour Saint-Martin. — 45. Tour des prisons. — 46. Tour de Castera. — 47. Tour du Plô. — 48. Tour de Balthazar. — 49. Tour de Darejean (Dareja). — 50. Tour de Saint-Laurent. — 51. Escalier descendant à la poterne de la Tour de la Peyre. — 52. Tour du Trauquet. — 53. Tour de Saint-Sernin.

Château.

28. Tour de la Chapelle. — 29. Tour de la Poudre. — 30. Avant-porte du château. 31. Tour peinte, la Guette. — 32. Tour Saint-Paul. — 33. Porte du château. — 34. Tour des Casernes. — 35. Tour du Major. — 36. Tour du Degré.

5666. — Plan de Carcassonne.
D'après Viollet-le-Duc, *La cité de Carcassonne*, p. 85, fig. 16.

prétendant à la royauté; mais le moins glorieux de ces *castra* est le *Meroliacense*, dont les habitants se rendirent honteusement au roi Théodoric malgré que la nature leur eût donné des secours précieux. Le *castrum*, dit Grégoire, « est entouré non par des murs, mais par un rocher taillé de cent pieds de hauteur ou davantage. Au milieu est un étang d'une eau fort agréable à boire; dans une autre partie, se trouvent des sources si abondantes que l'eau vive coule par la porte de la forteresse en formant un ruisseau. Enfin, ce *castrum* comprend un espace tellement étendu, que ceux qui habitent dans cette enceinte cultivent les terres et recueillent des fruits en abondance [2]. »

IX. Carcassonne. — La conquête du sud de la Gaule par les Wisigoths nous a valu d'intéressantes fortifications à Toulouse, qu'ils occupèrent quatre-vingt-neuf ans et dans quelques villes de la Septimanie qui furent fortifiées avec soin : Narbonne, Béziers, Agde, Carcassonne, Toulouse furent fortifiées d'après les traditions romaines du bas temps; si l'on en juge par les portions importantes d'enceintes qui entourent la cité de Carcassonne. Le château Narbonnais de Toulouse paraît avoir été construit d'après les données antiques. Il se composait, nous dit-on, « de deux grosses tours : l'une au midi, l'autre au septentrion, bâties de terre cuite et de cailloux avec de la chaux, le tout entouré de grandes pierres sans mortier, mais cramponnées avec des lames de fer scellées de plomb. Le château était élevé sur terre de plus de trente brasses, ayant vers le midi deux portails de suite, deux voûtes de pierre de taille jusqu'au sommet; il y en

[1] Longnon, *op. cit.*, p. 574 sq. — [2] *Hist. Francor.* l. III, c. XIII. E. de Brehier, *Les fortifications* [mérovingiennes] *de la vallée de Beulon-Campel*, dans *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1887, t. XI, p. 137.

avait deux autres de suite au septentrion et sur la place du Salin. Par le dernier de ces portails, on entrait dans la ville dont le terrain a été haussé de plus de douze pieds... On voyait une tour carrée entre ces deux tours ou plates-formes de défense car elles étaient terrassées et remplies de terre, suivant Guillaume de Puilaurens, puisque Simon de Montfort en fit enlever toutes les terres qui s'élevaient jusqu'au comble [1].

Les Romains avaient inculqué que pour la fondation d'une ville, on choisissait le site de préférence au bord d'une rivière et en pente inclinée : si l'inclinaison se terminait par un escarpement un peu marqué tout était pour le mieux. Le point le plus élevé de l'escarpement devenait celui où s'établissait le château, servant à la fois de vigie et de réduit qui

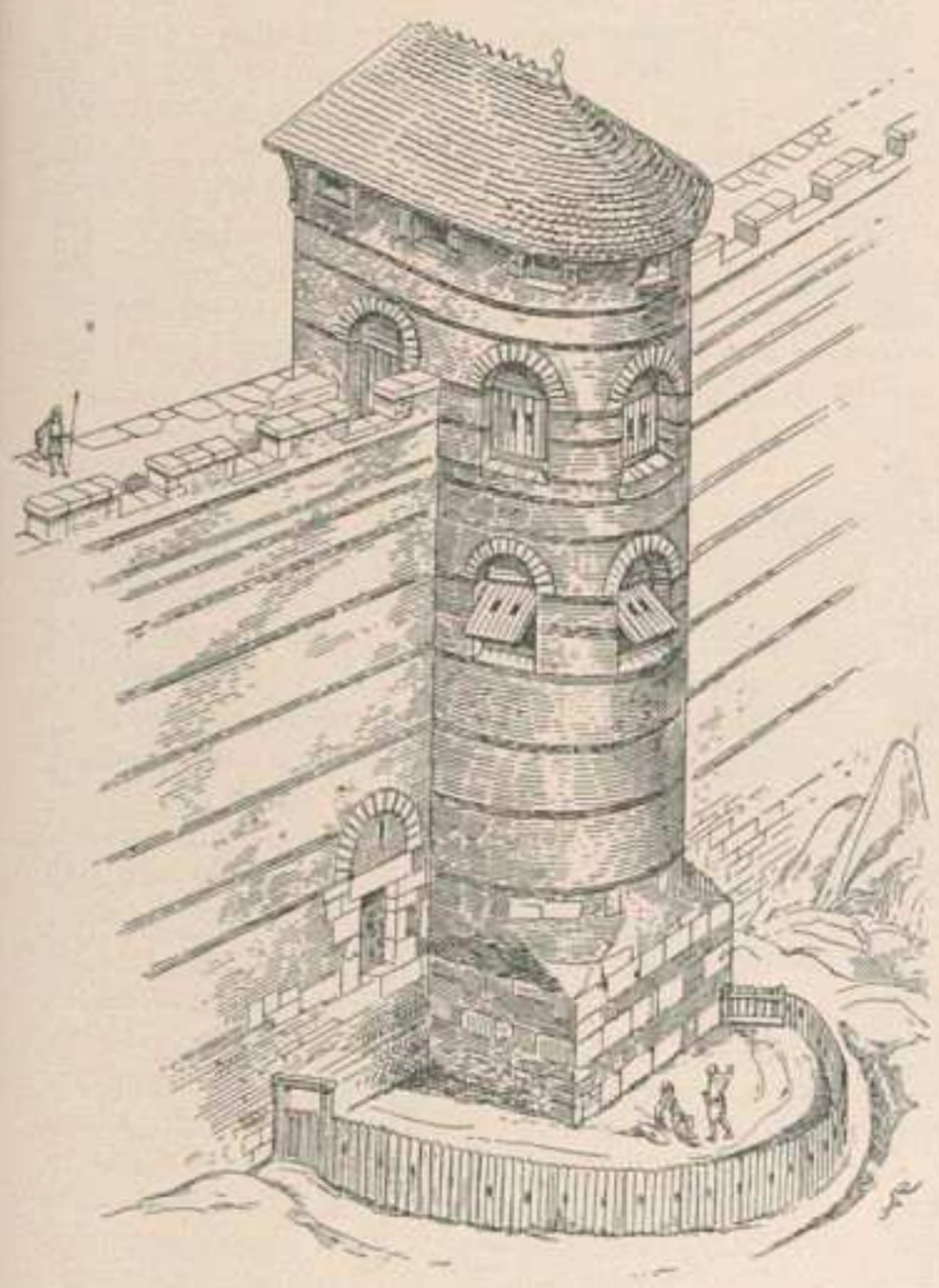

4567. — Une des tours de Carcassonne,
D'après Viollet-le-Duc, *La cité de Carcassonne*, fig. 1.

commandait les murailles et la ville elle-même, de façon, le cas échéant, à annuler l'avantage qu'un ennemi pourrait tirer de l'occupation. Le château prit aussi le nom de donjon. Les parties les plus faibles de l'enceinte étaient les courtines entre les deux tours.

L'enceinte wisigothe de la cité de Carcassonne conserve des dispositions rappelant celles décrites par Végèce. Carcassonne reste un monument trop peu signalé et digne d'attention. Jusqu'au IVe siècle, la ville jouit, comme le reste de la Gaule, d'une paix profonde ; après les désastres de l'Empire, elle ne fut plus considérée que comme un *castellum*. En 350, les Francs s'en emparèrent : peu de temps après, les Romains en redevinrent maîtres. En 407, les Goths pénétraient dans la Narbonnaise première, d'où ils passèrent en Espagne ; et, en 436, Théodoric, roi des Wisigoths, s'empara de Carcassonne. Le traité de paix conclu avec l'Empire, en 439, l'établit possesseur de Carcassonne et de tout le territoire de la Novempopulanie, située à l'ouest de Toulouse. C'est alors que fut bâtie l'enceinte intérieure de la cité, sur les débris des fortifications romaines. En effet, la plupart des tours wisigothes, encore debout, sont assises sur des substructions romaines qui semblent avoir été élevées hâtivement, probablement au moment des invasions franques. Les bases des tours wisigothes sont carrées et ont été grossièrement arrondies pour recevoir les défenses du Ve siècle. Du côté méridional de l'enceinte on remarque des soubassements de tours, élevées au moyen de blocs énormes, posés à joints vifs et qui appartiennent certainement à l'époque de la décadence de l'empire. Quoiqu'il en soit, ainsi que le dit Viollet-le-Duc, il est encore facile aujourd'hui de suivre toute l'enceinte des Wisigoths (fig. 4566). Les fouilles ont permis de reconnaître les fondations de cette enceinte sur les points où elle a été supprimée, à la fin du XIIIe siècle, pour augmenter le périmètre de la cité. Cette enceinte primitive affectait une forme ovale, avec une légère dépression sur la façade occidentale, suivant la configuration du plateau sur lequel elle est bâtie. Les tours, espacées entre elles de 25 à 30 mètres environ, sont cylindriques à l'extérieur, terminées carrément du côté de la ville et réunies entre elles par de hautes courtines (fig. 4567). Le sol de la ville est beaucoup plus élevé que celui du dehors et presque au niveau des chemins de ronde. Les courtines, fort épaisses, sont composées de deux parements de petit appareil cubique, le milieu est rempli non de terre, mais de blocage maçonné à la chaux. Les tours s'élevaient au-dessus des courtines et leur communication avec celles-ci pouvait être coupée, de manière à faire de chaque tour un petit fort indépendant (fig. 4568). Cette figure fait voir la tour et ses deux courtines du côté de la ville, les ponts de communication sont supposés enlevés. L'étage supérieur créuelé est couvert par un comble et ouvert du côté de la ville afin de permettre aux défenseurs de la tour de voir ce qui s'y passe et aussi pour permettre de monter des pierres et autres projectiles au moyen de poulies. La tour figurée sur base cubique regarde la campagne, on a figuré à côté une poterne assez élevée au-dessus du sol pour qu'on ne put y accéder sans échelle. Les poternes même ainsi sauvegardées étaient en outre défendue par une palissade [2].

Toute la construction wisigothe est élevée par assises de petits moellons de 0 m. 10 à 0. m 12 de hauteur environ, avec rangs de grandes briques alternées. De larges baies en plein cintre sont ouvertes dans la partie cylindrique de ces tours du côté de la campagne, un peu au-dessus du terre-plein de la ville ; elles étaient garnies de volets de bois à pivots horizontaux et tenaient lieu de meurtrières. Le couronnement de ces tours consistait en un crénelage couvert. Des chemins de ronde, des courtines, on communiquait aux tours par des portes dont les linteaux en arcs surbaissés étaient soulagés par un arc plein cintre en brique. Un escalier de bois mettait à l'intérieur l'étage inférieur en communication avec le crénelage

[1] *Annales de la ville de Toulouse*, Paris, 1771, t. I, p. 436. — [2] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, in-8°, Paris, 1865, t. I, p. 333-334 ; *La cité de Carcassonne* (Aude), in-8°, Paris, s. d., p. 2 ; P. E. Delair, *Essai sur les fortifications anciennes ou introduction à l'histoire générale de la fortification des anciens*, in-8°, Paris, 1875, p. 132-134. J. Desmarets, *Notes soumises à la Société des arts et des sciences de Carcassonne à propos de la couverture en ardoise des tours de la cité*, dans *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, 1898, t. IX, p. 315 ; M. Bouflet, *Les restaurations de la cité de Carcassonne*, dans même revue, p. 325.

supérieur qui était ouvert du côté de la ville par une arcade percée dans le pignon.

Malgré les modifications apportées au système de défense de ces tours, pendant les XIIe et XIIIe siècles, on retrouve toutes les traces des constructions des Wisigoths. Jusqu'au niveau du sol des chemins de ronde des courtines, ces tours sont entièrement pleines et présentent ainsi un massif puissant propre à résister à la sape et aux béliers.

En avant des tours et de la courtine courait un fossé. Les fossés des villes gallo-romaines au moment de l'invasion des barbares, tels que ceux de Sens, de Bourges, de Beauvais, étaient larges et autant que possible remplis d'eau : les fossés de Sens étaient inondés et d'une largeur de 20 mètres environ.

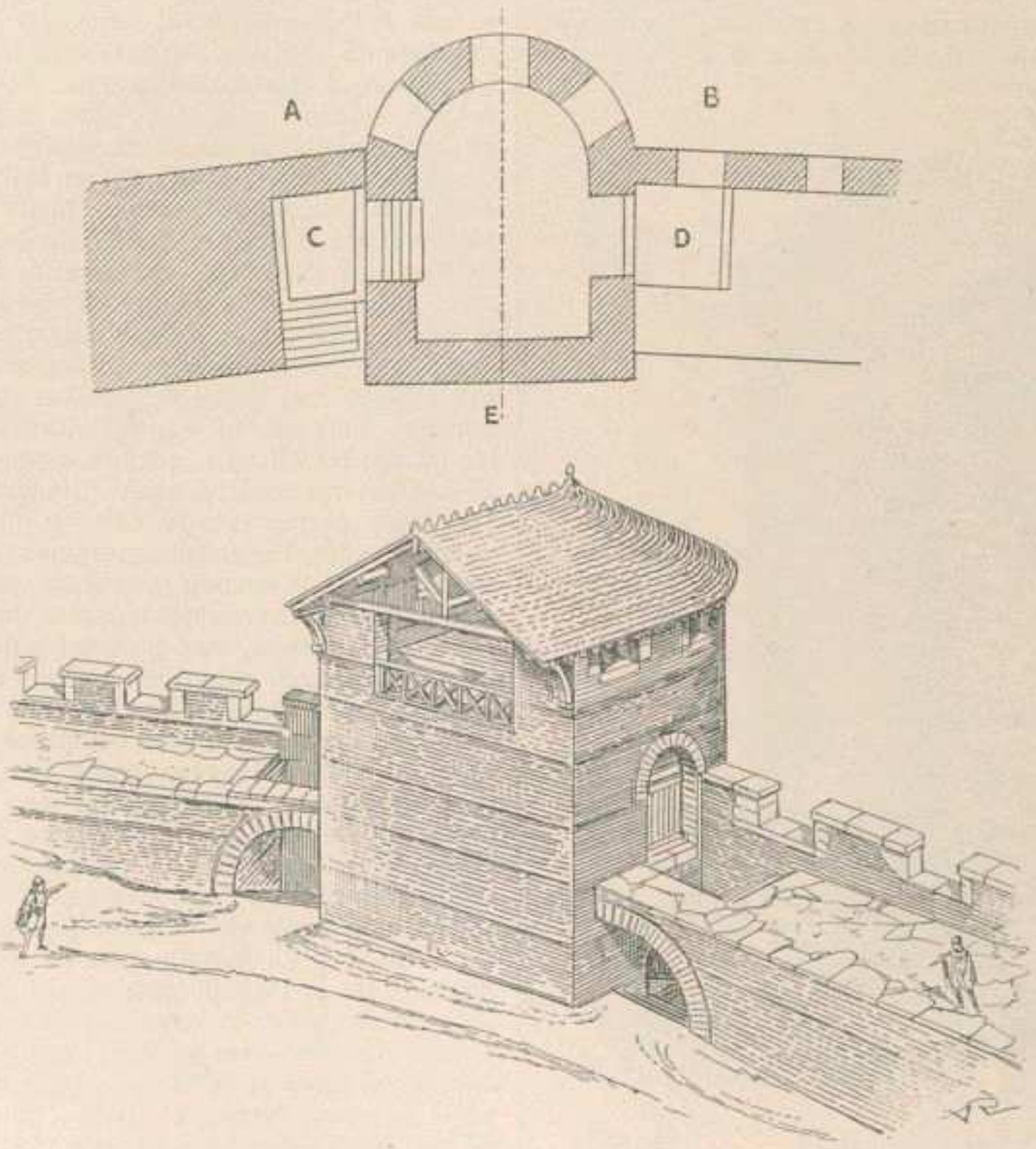

4568. — Enceinte et tour de Carcassonne,
D'après Viollet-le-Duc, *Dict. d'Architecture*, p. 332. fig. 6 et 6 *bis*.

Les Wisigoths, entre tous les peuples barbares, qui envahirent l'Occident, furent ceux qui s'appropriérent le plus promptement les restes des arts romains, au moins en ce qui regarde les constructions militaires et, en effet, ces défenses de Carcassonne ne diffèrent pas de celles appliquées à la fin de l'Empire, en Italie et dans les Gaules. Ils comprirent l'importance de la situation de Carcassonne, et ils en firent le centre de leurs possessions dans la Narbonnaise

« Le plateau sur lequel est assise la cité de Carcassonne commande la vallée de l'Aude, qui coule au pied de ce plateau, et par conséquent la route naturelle de Narbonne à Toulouse. Il s'élève entre la montagne Noire et les versants des Pyrénées, précisément au sommet de l'angle que forme la rivière de l'Aude en quittant ces versants abrupts pour se détourner vers l'est. Carcassonne se trouve ainsi à cheval sur la seule vallée qui conduise de la Méditerranée à l'Océan et à l'entrée des défilés qui pénètrent en Espagne par Limoux, Alet, Quillan, Mont-Louis, Puycerda ou Campredon. L'assiette était donc parfaitement choisie et elle avait été déjà prise par les Romains qui, avant les Wisigoths, voulaient se ménager tous les passages de la Narbonnaise en Espagne. Mais les Romains trouvaient par Narbonne une route plus courte et plus facile pour entrer en Espagne, et ils n'avaient fait de Carcassonne qu'une citadelle, qu'un *castellum*, tandis que les Wisigoths, s'établissant dans le pays après de longs efforts, durent préférer un lieu défendu déjà par la nature, situé au centre de leurs possessions de ce côté-ci des Pyrénées, à une ville comme Narbonne, assise en pays plat, difficile à défendre et à garder. Les événements prouvèrent qu'ils ne s'étaient point trompés; en effet, Carcassonne fut leur dernier refuge, lorsqu'à leur tour ils furent en guerre avec les Francs et les Bourguignons. En 508, Clovis mit le siège devant Carcassonne et fut obligé de lever son camp avant d'avoir pu s'emparer de la ville. En 588, la cité ouvrit ses portes à Austrovalde, duc de Toulouse, pour le roi Gontran; mais peu après, l'armée franque ayant été défaite par Claude, duc de Lusitanie, Carcassonne rentra au pouvoir de Reccarède, roi des Wisigoths. Ce fut en 713 que finit ce royaume; les Maures d'Espagne, sous le commandement de Moussa ben-Nocaïr, devinrent alors possesseurs de la Septimanie. On ne peut se livrer qu'à de vagues conjectures sur ce qu'il advint de Carcassonne pendant quatre siècles; entre la domination des Wisigoths et le commencement du XIIe siècle, on ne trouve pas de traces appréciables de

constructions dans la cité, non plus sur les remparts [1]. »

X. Afrique romaine. — L'occupation de l'Afrique du Nord par les Romains imposa à ceux-ci l'adoption d'un vaste système défensif. Au début du IIe siècle, la ligne de leurs postes longeait la lisière méridionale de l'Aurès, enfermait la région des Ziban, au sud-ouest de Biskra, se repliait vers le nord-ouest, protégeait le Hodna du côté de l'Occident, arrivait à neuf lieues au sud d'Aumale et, dès lors, couvrait le Tell algérien et oranais, en passant par Boghar, Tiaret, Tlemcem, Lalla Marnia.

Il ne pouvait être question d'élever une sorte de muraille de Chine pour protéger cet immense territoire, la défense fut conçue d'autre façon, par la présence d'une légion et de corps auxiliaires. La légion, *IIIe Augusta*, eut à Theveste *(Tebessa)* un camp permanent qui n'a pas été trouvé; au début du IIe siècle, elle s'établit à Lambèse (voir ce mot), et y tint garnison pendant deux siècles. On y a trouvé les restes d'une enceinte carrée, aux angles arrondis, de 200 mètres de côté avec des murs épais de 0 m. 60, construits en moellons; ce fut probablement le premier camp de la légion [2]. Une autre enceinte a laissé des traces plus nettes; elle a délimité jadis le camp permanent de la IIIe légion. Il mesure 500 mètres de long sur 420 de large; le rempart ne se distingue plus aujourd'hui que par des talus de terre. Il était construit en pierres de taille et offrait, à l'intérieur, de distance en distance, des plates-formes destinées probablement à placer des machines de guerre.

Sur la frontière militaire furent construits des camps permanents, sur le modèle de celui de la légion, mais de dimensions réduites. Le camp de Bénian *(Ala Miliaria)* (voir *Dictionn.*, t. IV, fig. 3865) était occupé par un corps de cavalerie. C'est un carré de 240 m. de côté, protégé sur deux de ses faces par le lit d'une rivière. Le rempart est partout marqué par un fort talus; formé de deux murs accolés : un mur extérieur en pierres de taille, et un autre, par derrière, en moellons. Sur les fronts de l'ouest et du sud, on reconnaît les emplacements de deux portes défendues par des tours rondes de 5 mètres de diamètre [3]. — Autre camp, Besseriani *(Ad Majores)* à 115 kilomètres au sud-ouest de Tébessa, dominant la plaine d'une cinquantaine de mètres et possédant une enceinte, en pierres de taille, de 170 m. sur 100 m. flanquée à chaque angle d'une tour carrée saillant à l'extérieur. Sur chaque face s'ouvrait une porte : celle de l'est, qui subsiste encore, est une longue voûte en pierres énormes, sans pieds-droits, mesurant 3 m. 50 de hauteur [4]. — Autre camp sur la frontière de Maurétanie, à peu de distance à l'est de Bénian, à Tagremaret : c'était, d'après le nom de ses occupants, *Cohors Breucorum;* il mesure 145 m. sur 90 m. et présente une tour ronde à chaque angle [5]. »

Ces camps permanents, ou plutôt ces citadelles de la frontière, étaient reliés par des fortins, des tours, des postes-vigies d'où l'on faisait, en cas de besoin, des signaux télégraphiques. Le choix était inspiré par la nécessité de surveiller de larges étendues de pays dont la soumission était douteuse. M. Gsell signale à Ksar Shébi *(Gadiaufala)*, au sud-est de Constantine, dans une belle position militaire, dominant l'immense plaine des Harakta, et à l'entrée d'un étroit passage qui donne accès à un pays montagneux, parcouru par l'oued Cherf et ses affluents. Il y avait là un nœud important de routes, que la forteresse surveillait. Élevée sur une croupe rocheuse, à 200 mètres à l'est du col, elle mesure 66 m. 40 de long sur 58 m. de large. Chacun des angles offre une tour carrée saillante, de 10 mètres de côté. On distingue les travaux d'une autre tour, au milieu des faces ouest et est, et de deux sur la face sud; la face nord, entièrement détruite, devait présenter la même disposition. La construction est excellente et indique une haute époque. Les pierres presque toutes à bossage, ont jusqu'à 1 m. 50 de longueur et forment des assises de 0 m. 35 à 0 m. 60, d'une très grande régularité. Malheureusement, cette citadelle a servi de carrière aux Byzantins, lorsque, sous Justinien, ils établirent une forteresse, dans le col même, de manière à barrer complètement le passage [6].

Outre les constructions élevées par l'État, il y eut des murailles dressées sur l'initiative des villes désireuses de se protéger. « Les archéologues qui ont parlé de ces enceintes ne se sont pas attachés, d'ordinaire, à reconnaître leur date, à distinguer les murailles indigènes et byzantines des murailles romaines; du reste, cette distinction est souvent difficile à faire. D'une manière générale, on peut dire, que presque toutes les villes de la Maurétanie furent fortifiées à l'époque romaine; au contraire, en Numidie, où les révoltes et les incursions des barbares étaient moins à craindre, la plupart des villes restèrent ouvertes. Les murailles ont été construites de diverses manières. Ainsi, celles de *Rapidum*, dont nous allons parler, et d'autres cités de la même région, sont en pierre de taille. Sur le littoral de la Maurétanie, les enceintes sont presque partout en moellons, très fortement cimentés, avec deux parements en pierre de petit appareil. Dans le Tell oranais, on n'a souvent employé que des moellons bruts liés simplement avec de la boue ou un détestable mortier [7]. »

Les fortifications de *Rapidum* (aujourd'hui Sour Djouab), à vingt-sept kilomètres d'Aumale comptent parmi les plus intéressantes [8]. La ville, écrit M. S. Gsell,

[1] V. Boyer, *La cité de Carcassonne, guide du visiteur, résumé historique, monographie et description des monuments d'après les documents tirés des ouvrages de Cros-Mayrevieille et Viollet-le-Duc*, in-8°, Paris, 1884; J. de Verneilh, *Rapport sur la visite à la cité de Carcassonne*, dans *Congrès archéol. de France*, 1868-1869, t. XXXV, p. 119-132; E. Viollet-le-Duc, *La cité de Carcassonne (Aude)*, in-8°, Paris, s. d. (1886); Foncin, *La cité de Carcassonne du Ve au VIIIe siècle*, dans *Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux*, 1879. F. de Neufchâteau, *La cité de Carcassonne et les rebâtisseurs des ruines*, in-8°, Carcassonne, 1912, assure que « les architectes de Philippe le Hardi, seraient bien en peine aujourd'hui de se reconnaître » dans la Cité restaurée par Viollet-le-Duc. L'auteur jouit sans doute des confidences des « architectes de Philippe le Hardi », nous, qui n'avons pas cet avantage, nous nous contenterons de rendre justice à Viollet-le-Duc et de dire avec M. Salomon Reinach : « On est parfois bien ingrat pour ce grand homme-là. » *Revue archéologique*, 1912, p. 190. — [2] L. Renier, dans *Archives des Missions scientif. et litt.*, 1850, t. I, p. 656; 1856, t. II, p. 172; R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 502-505; R. Cagnat et Héron de Villefosse, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. CLII; CXCVI-CXCVIII; S. Gsell, *Les monuments antiques de l'Algérie*, 1901, t. I, p. 76. — [3] Du Coudray de la Blanchère, dans *Arch. des Miss. scient.*, IIIe série, t. X, p. 66-67, pl. V; R. Cagnat, *op. cit.*, p. 649; S. Gsell, *Fouilles de Bénian (Ala Miliaria)*, publicat. de l'Assoc. hist. de l'Afrique du Nord, p. 8-9; *Les monum. antiq. de l'Algérie*, t. I, p. 87-88. — [4] Baudot, dans *Recueil de la Soc. archéol. de la prov. de Constantine*, 1875, t. XVII, p. 122-126, pl. XV; Cagnat, *op. cit.*, p. 563-565; S. Gsell, *Les monum. antiq. de l'Algérie*, t. I, p. 86-87; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 2478, 2479, 17969, 17971. — [5] La Blanchère, *op. cit.*, p. 69-70, pl. VII, fig. 1; R. Cagnat, *op. cit.*, p. 649-650; S. Gsell, *op. cit.*, p. 88, note 1. — [6] S. Gsell, dans *Rec. de la prov. de Constantine*, 1898, t. XXXII, p. 267-268; *Les monum. antiq.*, p. 89-90. — [7] S. Gsell, *Les monum. antiq.*, t. I, p. 90-91. — [8] De Caussade, dans *Mém. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1851, t. I, p. 249-250; A. Berbrugger, dans *Revue africaine*, 1859-1860, t. IV, p. 47-59, 94-104; le même, dans *Rev. de la Soc. arch. de Constantine*, 1893, t. XXVIII, p. 105; Chabanière, dans *Revue africaine*, 1869, t. XIII, p. 315-318, 454-458; Masqueray, dans *Bulletin de corresp. africaine*, 1882-1883, t. I, p. 206-220; 1884, t. II, p. 66-73; *Bull. de la Soc. de géogr. d'Oran*, 1890, p. 164, pl. ; R. Cagnat, *op. cit.*, p. 610-615; Robert, dans *Revue africaine*, 1896, t. XL, p. 299-303; S. Gsell, *Mon. antiq. de l'Algérie*, t. I, p. 91-95.

couvrait environ 15 hectares; elle s'élevait au milieu d'une plaine sur un dos de terrain incliné vers le midi et bordé, au sud et au nord, par deux ruisseaux, fossés naturels, utiles à la défense (fig. 4569). *Rapidum* qui se trouvait sur la grande route militaire reliant *Auzia* (Aumale) à la vallée du Chélif, fut, au Ier et au IIe siècles une des portes de la plus ancienne frontière de la Maurétanie. Il y avait là une garnison formée, comme l'indiquent plusieurs épitaphes, de soldats de la deuxième cohorte des Sardes, peut-être aussi de cavaliers d'une aile de Thraces. Des vétérans s'établirent auprès du camp. Une tribu maure était aussi fixée en ce lieu. Deux inscriptions, recueillies aux portes occidentale et orientale de l'enceinte nous apprennent que les vétérans et les indigènes africains habitant

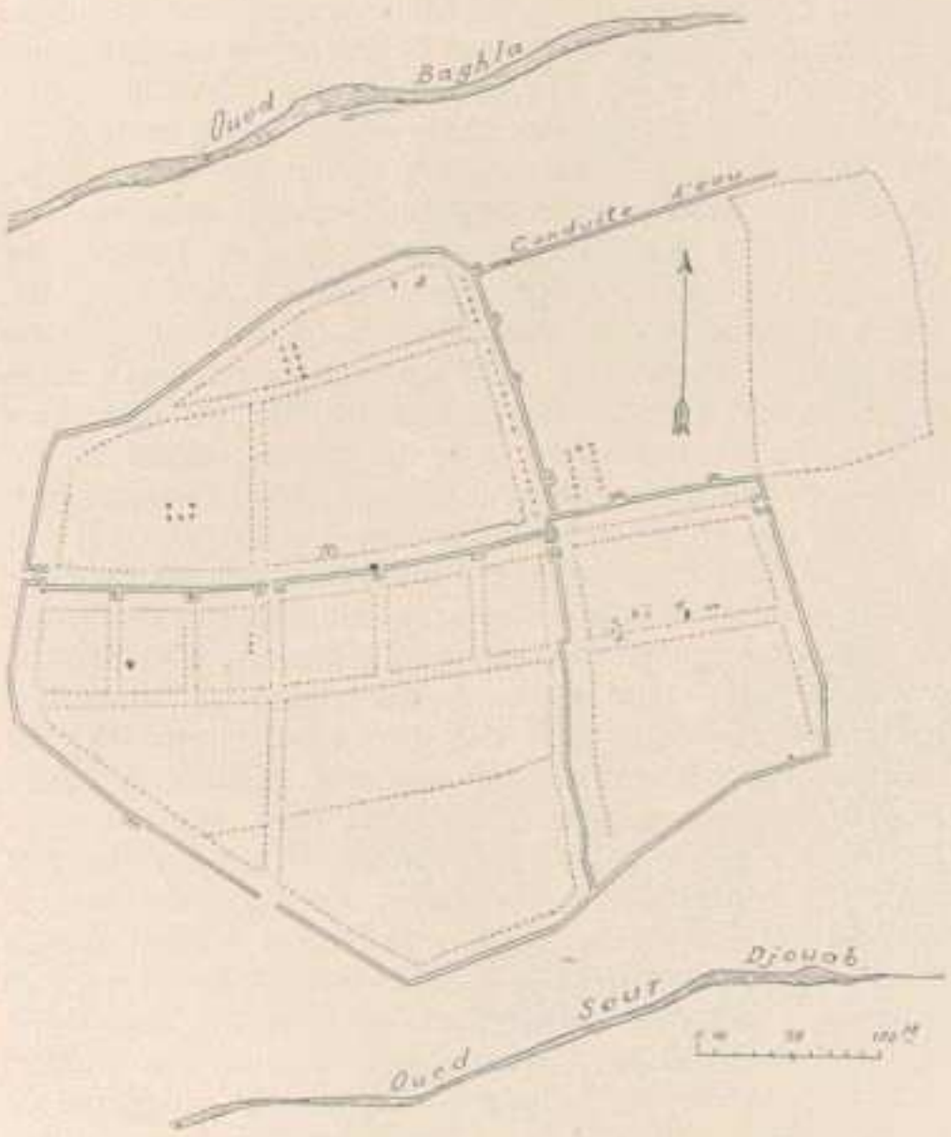

4569. — Fortifications de Sour-Djouab.
D'après Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. I, p. 92, fig. 27.

Rapidum élevèrent à leurs frais, mais pourtant avec le concours du gouverneur de la province, un mur en pierres de taille, destiné à protéger leurs demeures [1] :

...VETERANI ET PAGANI CONSISTENTES APVT RAPIDVM
[MVRVM A FV*ndamentis lapi*
DE QVADRA/O EXSTRVXERVNT PECVNIA ET SVMTV OMNI
[SVO ID EST VETERANORV*m et paganorum*
INTRA EVND*em* EVNDEM MVRVM INHABITANTIVM....

Ce fait se passa en l'année 167 de notre ère sous Marc-Aurèle et Lucius Verus. Le centre urbain de *Rapidum* fut ainsi définitivement constitué. *Rapidum* devint plus tard un municipe romain, sans doute dans la première moitié du IIIe siècle, après que la frontière militaire eût été portée plus au sud. Des rebelles la prirent et la dévastèrent, probablement lors de la grande insurrection qui troubla cette partie de la Maurétanie entre 253 et 260. Dioclétien et Maximien, dit une inscription découverte à la porte orientale, la firent réédifier depuis ses fondations, et lui rendirent son ancien aspect [2] :

MVNICIPIVM RAPIDENSE ANTE PLVRIMA TEMPORA REBEL-
[LIVM
INCVRSIONE CAPTVM AC DIRVTVM AT PRISTINVM STATVM
A FVNDAMENTIS RESTITVERVNT

C'est à peu près tout ce que l'on sait sur l'histoire de cette ville.

L'enceinte, de forme irrégulière est assez bien conservée, surtout au nord et à l'est : à certains endroits, elle s'élève encore à 4 m. 50 au-dessus du sol actuel. Elle est construite en grandes pierres de taille, disposées par assises régulières, de 0 m. 50 à 0 m. 75 de hauteur; l'épaisseur du mur est de 0 m. 50 à 0 m. 70. Il est probable que ce rempart est celui qui fut bâti au temps de Marc-Aurèle. Les travaux exécutés sous Dioclétien durent le remettre en état; on y trouve un grand nombre de pierres qui attestent d'importantes restaurations, faites avec des matériaux de démolition : morceaux d'architecture, pierres à bossage, débris de pressoirs et de portes. En arrière du mur, il y avait, semble-t-il, une terrasse large de 3 m. 50, qui formait le chemin de ronde : cette disposition se reconnaît encore assez nettement sur plusieurs points, particulièrement au nord. Les abords de la ville étaient surtout accessibles du côté de l'est. Aussi, pour renforcer la défense, avait-on établi sur cette face plusieurs tours

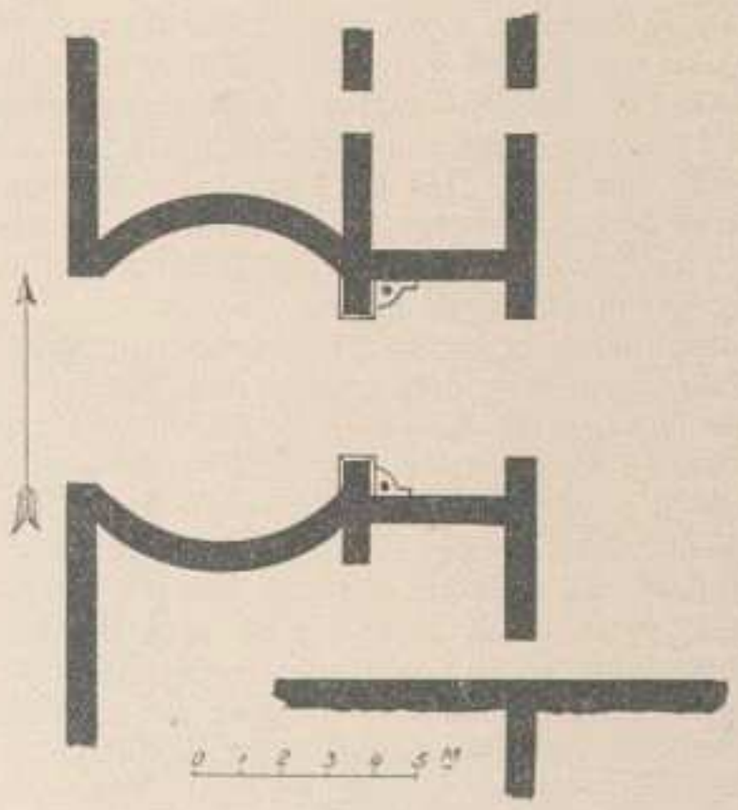

4570. — Porte ouest de Sour-Djouab.
D'après Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, t. I, fig. 28.

rectangulaires, faisant saillie en avant du mur. Les deux portes qui s'ouvraient à l'ouest et à l'est ont été dégagées en 1882-1883; peut-être y avait-il une autre porte au sud, celle-ci n'a pas laissé de traces bien distinctes. La porte de l'ouest (fig. 4570) se compose d'un hémicycle de 6 m. 90 de diamètre et, en arrière, d'un passage rectangulaire, large de 4 m. 60. Deux pilastres à base moulurée se dressaient à l'entrée de la partie rectangulaire et devaient porter une arcade. Il y avait sans doute, une autre arcade à l'extrémité opposée de ce court passage, qui devait être surmonté d'une toiture. L'hémicycle était au contraire, à ciel ouvert. Par derrière ces pilastres, on voit les trous dans lesquels s'enfonçaient les gonds des vantaux de fermeture. La porte orientale (fig. 4571) est d'une architecture plus simple. C'est un couloir rectangulaire, de 6 mètres de long sur 4 m. 70 de large, rétréci à chacune de ses extrémités par deux pieds-droits qui encadraient jadis une baie cintrée. Ceux de la première baie ont des bases à moulures, derrière lesquelles sont creusés les trous pour les gonds des vantaux. Rien n'indique que cette porte ait été flanquée de tours. Intérieurement, la ville était divisée en trois quartiers, séparés par des murailles qui paraissent

[1] *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 955, 1302; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20834. — [2] *Ephemeris epigraphica*, t. V, n. 956 *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 20836.

dater d'une époque assez basse, peut-être de la restauration de Dioclétien. Cette disposition avait l'avantage de faciliter la défense. Après la prise d'un quartier, les assiégés pouvaient se réfugier dans le quartier voisin : l'ennemi avait ainsi, pour prendre *Rapidum*, trois places fortes à enlever successivement. Le quartier supérieur, au nord, était protégé par un rempart un peu moins fort et d'une construction moins soignée que l'enceinte de la ville, mais muni de tours carrées. Vers le milieu une porte s'ouvre entre deux tours, précédée de deux colonnes (fig. 4572). La muraille qui sépare le quartier du sud de celui de l'est, présente aussi une porte, défendue par deux tours. En arrière des pieds-droits à base moulurée, qui encadrent la baie, on remarque comme aux deux portes de la ville, des trous pour les gonds des vantaux. En dehors de

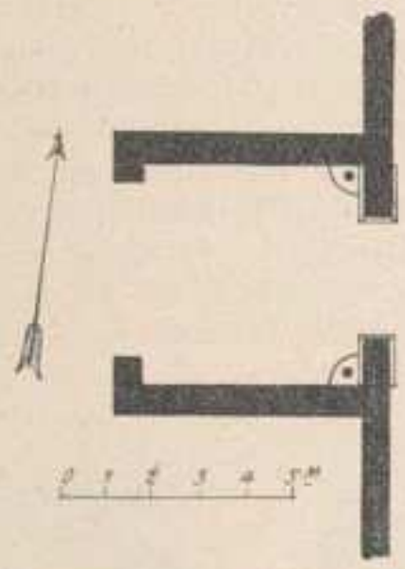

4571. — Porte est de Sour-Djouab, *Ibid.*, fig. 29.

l'enceinte, au nord-est, de nombreux débris de construction paraissent indiquer l'existence d'un faubourg assez important. Plusieurs villes romaines de la région de Sous Djouab étaient entourées d'une enceinte analogue à celle que nous venons de décrire : Aïoun Bessem, Aumale, Sidi Hamza.

XI. Afrique byzantine. — Après avoir reconquis, en quelques semaines, l'Afrique de Nord sur les Vandales, Bélisaire reçut de Justinien l'ordre de mettre le pays en état de défense. Malgré les raisons qu'il pouvait avoir de s'en remettre à la capacité du général victorieux, Justinien ne laissa pas que de prendre lui-même, la direction jusque dans le détail, de cette immense entreprise. Il traça lui-même un plan déterminant le système d'occupation des confins militaires et se fit adresser personnellement les rapports des officiers. Au point de vue de la défense, l'Afrique fut partagée en quatre circonscriptions : Tripolitaine, Byzacène, Numidie, Maurétanie.

L'œuvre réalisée en Afrique par les ingénieurs byzantins rappelle l'œuvre de Vauban, sur nos frontières, et si l'étude technique d'une place ou d'une citadelle, comme celle de Lille [1], reste un objet d'admiration reconnaissante envers son auteur, il n'est pas hors de propos d'indiquer combien les principes qui guidaient Vauban sont intéressants à rapprocher de ceux dont s'inspiraient les ingénieurs byzantins [2]. Comme au début du XVIIIe siècle le lacis de places fortes sauva la France, Procope pouvait dire que les fortifications de Justinien en Afrique avaient « sauvé la monarchie [3]. » Et il dit ailleurs : « Si nous dressions la liste des forteresses élevées par Justinien devant des hommes habitant un pays éloigné, et incapables de faire de leurs yeux la preuve de nos assertions, assurément la multitude de ces constructions ferait paraître notre récit fabuleux et incroyable [4]. » Et c'est bien « l'impression que produit, aujourd'hui encore, la vue des innombrables forteresses byzantines dont les ruines couvrent le sol de l'Afrique : partout, sur les rivages de la mer, dans les solitudes du Hodna, au milieu des plaines désertes du haut plateau numide, dans les steppes de la Tunisie, les restes de puissantes citadelles, attestent la merveilleuse activité que déploya le grand empereur; et en face des rescrits qui organisèrent la défense des frontières africaines, les monuments viennent, par un vivant commentaire, prouver le soin qu'on apporta à exécuter les instructions de Justinien. Ici comme sur l'Euphrate, comme aux monts d'Arménie, comme aux rives du Danube, quelques années ont suffi à réaliser une œuvre prodigieuse, à reconstituer en le fortifiant l'admirable système défensif jadis créé par Rome, à couvrir la province entière d'un réseau de places fortes, dont les savantes dispositions et la construction rapide font également honneur aux talents stratégiques et à l'énergique volonté des généraux byzantins [5]. »

Avant le VIe siècle, les Maurétanies avaient connu un système d'occupation très différent de celui de la Numidie. Pour se tenir en garde contre une population mal soumise, il avait fallu multiplier les postes militaires et cerner chaque massif montagneux d'une chaîne serrée de forteresses [6]. A côté des fortifications permanentes, occupées par les garnisons, on avait multiplié les refuges fortifiés (voir Chateau). Mais ce ne fut pas seulement en Afrique qu'on procéda à la construction de ces lignes successives de fortifi-

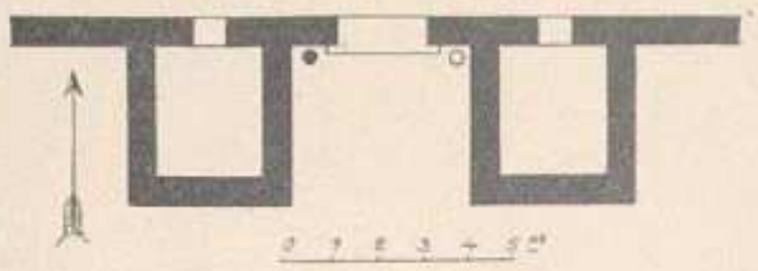

4572. — Porte entre les quartiers nord ou sud, à Sour-Djouab, *Ibid.*, fig. 30.

cation. « Voulant, écrit Procope, couvrir la frontière du Danube, Justinien borda le fleuve de nombreuses forteresses et installa, tout le long du rivage, des postes, pour empêcher les barbares de tenter le passage. Mais après la construction de ces ouvrages, sachant toute la fragilité des espérances humaines, il fit réflexion que, si les ennemis réussissaient à franchir cet obstacle, ils trouveraient des populations absolument sans défense, et qu'ils pourraient sans peine réduire les personnes en esclavage et piller les propriétés. Il ne se contenta donc point de leur assurer, au moyen des citadelles du fleuve, une sécurité générale; mais il multiplia dans tout le pays plat les fortifications, de telle sorte que chaque propriété agricole se trouva transformée en un château fort ou voisine d'un poste fortifié [7]. »

Ceci entraîne un système de places fortes où le nombre devient une des conditions de la résistance; au nombre s'ajoute la variété presque infinie des types; ici une enceinte continue de remparts comme à Tébessa, à Béja, à Bagaï, à Teboursouk; là, une ceinture de forts comme à Sufès, à Thelepte; ailleurs une simple forteresse suppléant à tout le reste comme à Haïdra, à Timgad, à Mdaourouch, à Tobna. Certaines enceintes ont été calculées très largement, afin de permettre à la population des campagnes de s'y

[1] M. Sautai, *L'œuvre de Vauban à Lille*, in-8°, Paris, 1911. — [2] A. Rochas d'Aiglun, dans *Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*, 1877, t. XI, p. 280-285. — [3] Procope, *De ædificiis*, édit. Bonn, p. 209. — [4] *Ibid.*, p. 277. — [5] Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine. Histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-709), in-8°, Paris, 1896, p. 138-139. — [6] R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, in-8°, Paris, 1893, p. 601. — [7] Procope, *op. cit.*, p. 268.

réfugier [1], comme à Bordy-Hallal, à Zana. Ensuite, c'est un dédale de fortins, de redoutes, de tours isolées, de murs continus, tout cela répondant à une double préoccupation : recueillir et abriter les colons, contenir et refouler les agresseurs.

Une place forte byzantine comporte ordinairement une triple série de défenses [2] : d'abord le mur d'enceinte τεῖχος, περίβολος, ayant deux étages de hauteur; à l'étage inférieur, des meurtrières; au premier étage, élevé parfois de neuf mètres, un chemin de ronde couvert et solidement voûtée sur tout le pourtour de la place [3]. Au sommet, une terrasse crénelée. Tout le long des remparts, de fortes tours carrées, à trois étages, et garnies de créneaux, certaines disposées de façon à pouvoir être isolées, afin de continuer la défense, même après la prise de la courtine. En avant du mur d'enceinte, à une distance équivalant au quart de la hauteur du rempart, court l'avant-mur, προτείχισμα, à l'abri duquel peuvent se placer les gens de la campagne qui avec leurs bestiaux et leurs ustensiles occuperont le glacis. Devant cette première muraille, un fossé, τάφρος, très large, très profond, rempli d'eau et s'enfonçant en terre plus profondément que les fondations de la muraille, afin que les mineurs ne puissent l'atteindre et la miner.

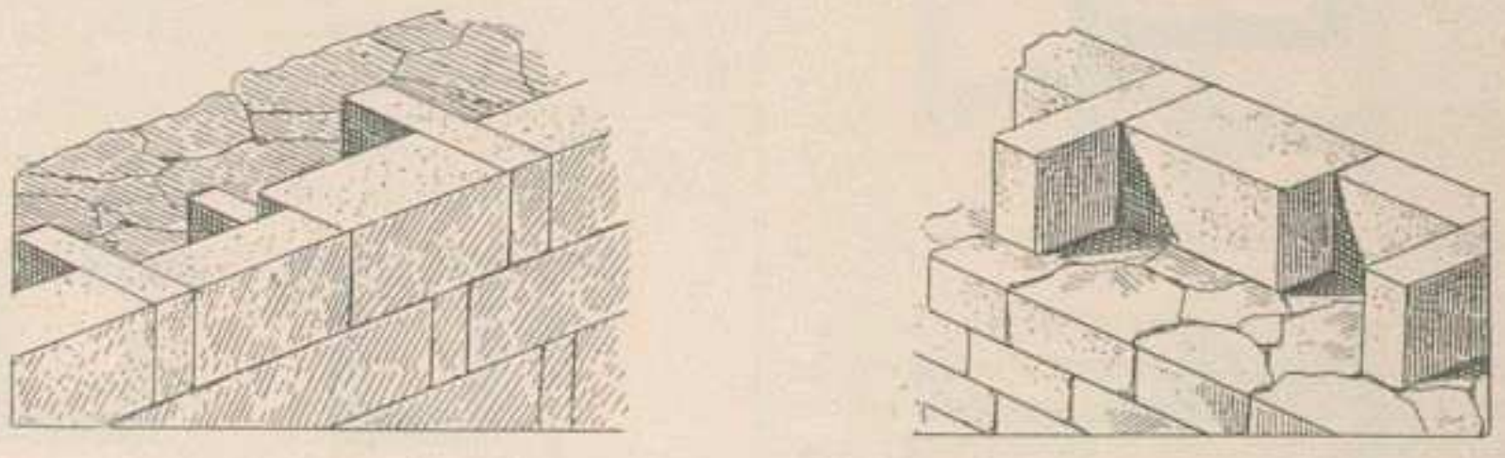

4573. — Murs de remparts.
D'après Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 149, fig. 1-2.

Les parois du fossé sont verticales ce qui doit le rendre infranchissable. Enfin, le long du fossé, les matériaux de déblai sont entassés de manière à former une haute levée de terre ἀντιτείχισμα.

Ce qui précède, c'est la théorie, c'est l' « ordonnance », laquelle souffre bien des altérations. En fait, le fossé est souvent supprimé, lorsqu'on estime que les deux murailles sont une défense suffisante. Si, comme dans *les castella*, on fait l'économie d'une enceinte sur deux, alors on creuse le fossé, mais pas toujours, et il arrive qu'une simple muraille, ou même un simple rempart, est jugé suffisant. Lorsqu'on sait qu'on n'a à redouter que les attaques des Arabes, étrangers aux plus élémentaires notions de poliorcétique, on se dit qu'une simple muraille suffit, car « les Arabes, écrit Procope, sont naturellement incapables de conduire un siège régulier, et n'importe quoi, le mur le plus misérable, un simple terrassement, suffit à briser leur attaque [4]. »

Le traité anonyme de la *Tactique* précise les conditions indispensables à l'assiette d'une place de guerre. En principe, il faut faire choix d'une hauteur entourée d'escarpements, ou d'une position défendue par une rivière [5]. Si on ne peut rencontrer ces conditions et qu'il faille s'établir en plaine, du moins sera-t-il nécessaire de bâtir solidement, en pierres de taille soigneusement appareillées, d'après un plan bien étudié. De plus, il faut que le pays environnant soit fertile, ayant de l'eau en abondance dans la place ou à proximité, et des matériaux de construction.

En général [6], le mur byzantin est formé d'un double revêtement de pierres de taille, l'intervalle entre les deux parements étant comblé par une maçonnerie en blocage [7]. Cette muraille doit être à la fois très haute et très épaisse : très haute pour protéger la place contre toute escalade, très épaisse pour amortir le choc des machines destinées à faire brèche. Le traité anonyme de la *Tactique* demande que le rempart ait au moins cinq coudées, soit 2 m. 31 d'épaisseur, vingt coudées, soit 9 m. 24 de hauteur [8]; et, dans la pratique, il n'est pas rare que ces dimensions soient dépassées. Au rapport de Procope, les murailles de Martyropolis, en Arménie, mesuraient douze pieds (3 m. 70 d'épaisseur) et quarante pieds (12 m. 32) de hauteur [9]; celles de Dara atteignaient 18 m. 50 [10]. En Afrique, l'épaisseur habituelle de la courtine varie entre 2 m. 30 et 2 m. 70; la hauteur dans les rares citadelles où le mur s'est conservé intact jusqu'à son couronnement, atteint 8 m. 05 à 10 mètres, par exemple à Lemsa, à Tebessa. La partie inférieure du rempart plus exposée aux attaques directes de l'ennemi, doit être construite avec un soin particulier; l'anonyme demande que jusqu'à sept coudées de hauteur (3 m. 24), on n'emploie dans la bâtisse que de très grandes pierres de taille, soigneusement ajustées [11]; et, d'une façon générale, dans toutes les constructions militaires du temps de Justinien, non seulement la pierre remplace partout les épaulements de terre [12], mais très souvent des pierres droites et minces alternent avec les blocs posés de champ et s'insèrent dans la masse de la maçonnerie de manière à former boutisse et à renforcer la solidité extérieure de la fortification [13] (fig. 4573). Surtout, il importe que le mur soit assez élevé, pour qu'en aucun point ses défenseurs ne soient exposés à être dominés par l'ennemi [14], s'il est absolument impossible d'éviter cet inconvénient, des mesures défensives spéciales en atténueront le désavantage. C'est pour cela qu'au premier étage des remparts, on ménage fréquemment des galeries couvertes et voûtées où les combattants trouveront un abri [15]; c'est pour cela que, sur la terrasse crénelée qui couronne la muraille, on élève parfois une toiture légère qui protégera les hommes contre les flèches de l'ennemi [16]; c'est pour cela, qu'entre les créneaux, on dispose du blindage formés de pièces de toile ou de

[1] Ch. Diehl, *Rapport sur deux missions en Afrique*, dans *Nouv. arch. des Miss. scient.*, t. IV. — [2] Procope, *De ædificiis*, p. 211-214 (Dara); p. 255-256 (Théodosiopolis). — [3] Procope, *De ædificiis*, p. 301. — [4] Procope, *De ædificiis*, p. 235. — [5] Anonyme, *Traité de la tactique*, édit. Köchly, et Rüstow, *Griechische Kriegsschriftsteller*, Leipzig, 1855, t. II, part. 2, l. XI, c. I. — [6] Nous empruntons ce qui suit à Ch. Diehl, *op. cit.*, p. 148. — [7] Procope, *De ædificiis*, p. 250 et presque toutes les forteresses d'Afrique. — [8] Anonyme, *Traité de la tactique*, l. XII, c. II. — [9] Procope, *De ædificiis*, p. 250. — [10] Procope, *De bello persico*, p. 212. — [11] Anonyme, *Traité de la tactique*, l. XII, c. IV. — [12] Procope, *De ædificiis*, p. 223, 227, 235. — [13] Par exemple, à Timgad, au Bellesma, etc. — [14] Procope, *De ædificiis*, p. 212, 225 304. — [15] Procope, *De ædificiis*, p. 212, 256, 301, 304. — [16] *Ibid.*, p. 232.

laine, ou même des matelas tendus le long du mur [1]; c'est pour cela enfin qu'en avant du rempart, à une distance de deux coudées (0 m. 92) on installe des filets aux mailles très serrées, où s'amortira le jet des pierres [2].

Sur tout le pourtour supérieur du rempart, court un chemin de ronde assez large. Tantôt il est porté sur des contreforts intérieurs, épaulant la courtine, et reliés entre eux par des arcades ou des linteaux [3]; tantôt, une partie de sa largeur est prise en encorbellement, et soutenu sur de forts corbeaux qui débordent le parement intérieur; il forme comme une sorte de balcon surplombant la muraille [4]; tantôt il couronne tout simplement la courtine, et a la même largeur qu'elle [5] (fig. 4574-4575). Pavé de grandes dalles plates, posées sur le sommet de la muraille, il est bordé, vers le dedans de la citadelle, d'une assise de pierres de taille, haute de 0 m. 50; vers l'extérieur, il est couvert par un parapet crénelé ayant même

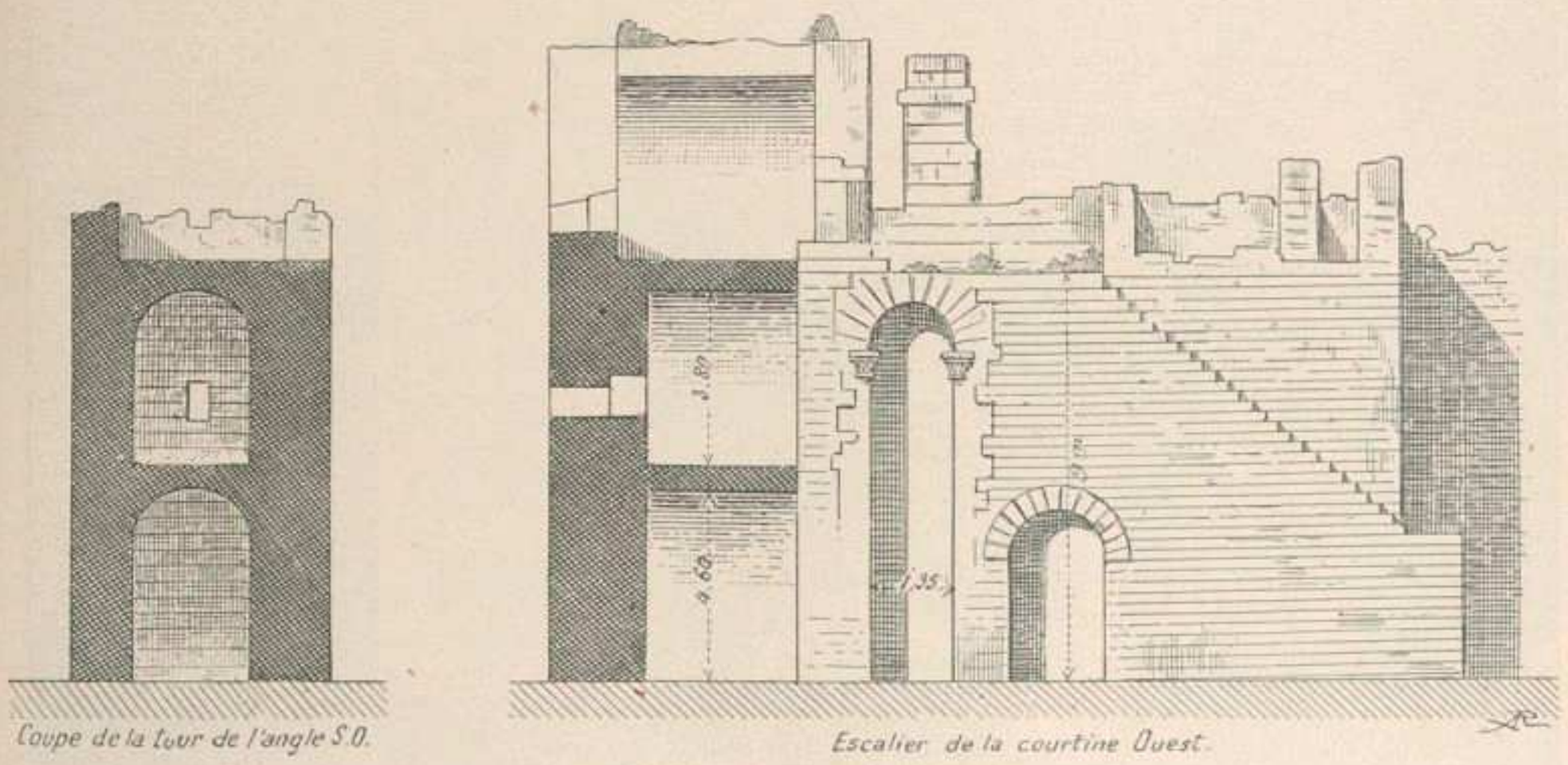

4574-4575. — Coupe de remparts.
D'après Diehl, *L'Afrique byzantine*, pl. 150, fig. 3.

épaisseur que le parement extérieur du rempart et dont les créneaux mesurent 1 m. 80 de hauteur [6]. En certains endroits, le chemin de ronde est coupé par des marches ayant même largeur que lui, et destinées, lorsque la déclivité du sol est très prononcée, à racheter les différences de niveau [7]. Ce chemin de ronde fait tout le tour de l'enceinte, assurant les communications entre les tours qui flanquent les courtines et qui généralement y prennent accès par une ou plusieurs portes. On monte au chemin de ronde par des escaliers accolés, sur différents points de l'enceinte, à la face intérieure de la muraille, et appuyés sur une arcade ou sur un fort massif de maçonnerie [8]; parfois pourtant on ne trouve aucune trace de dispositions de cette sorte et c'est par les escaliers intérieurs des tours qu'on gagne le chemin de ronde [9]. A l'intérieur du rempart, de distance en distance, mais assez rapprochées l'une de l'autre pour couvrir utilement la courtine intermédiaire [10], des tours, généralement assez saillantes, flanquent la muraille. La forme en est très variable : le traité de la *Tactique* demande qu'elles soient hexagonales et circulaires au dedans [11]; en fait, les unes sont rondes [12], d'autres hexagonales ou octogonales [13]; parfois même, commencées sur un plan carré, elles s'achèvent en une construction circulaire [14], le plus habituellement elles sont carrées tout simplement. Leurs dimensions varient à l'infini : en général pourtant, les tours qui couvrent les angles extrêmes de la forteresse sont de proportions plus considérables. Par une anomalie assez singulière, mais presque constante, l'épaisseur de leurs murailles est moindre que celle des courtines : elle varie entre 1 m. 25, 1 m. 70 ou 1 m. 80; presque jamais elle ne dépasse 2 mètres : quant à la hauteur, elle atteint, là où il est possible de la vérifier avec exactitude, de 14 m. 50 à 16 ou 17 m. [15]. D'habitude, ces tours s'ouvrent sur l'intérieur de la forteresse, par une poterne assez étroite ménagée au rez-de-chaussée [16]. Elles ont, d'ordinaire, deux ou même trois étages [17] : en bas une salle carrée, faiblement éclairée par de rares meurtrières, et voûtée soit en berceau, soit en voûte d'arête, soit parfois même en coupole [18]; au niveau du chemin de ronde, et prenant accès sur lui par une porte particulière, se trouve le premier étage, dont le plancher reposait sur des corbeaux accrochés aux faces latérales ou sur quatre solives profondément engagées dans des trous ménagés à cet effet [19]. Une fenêtre assez large, ouvrant sur l'intérieur de la citadelle et souvent surmontée d'un arc de décharge, soigneusement appareillé, éclaire d'habitude cette salle [20]. Pour la couvrir, il y avait soit une voûte, soit plus fréquemment un plafond soutenu de la même manière que le plancher, et formant une plate-forme où l'on accédait par un escalier intérieur [21]. La tour était couronnée par une terrasse crénelée.

[1] Anonyme, *Traité de la Tactique*, l. XIII, c. XVIII-XXI. — [2] *Ibid.*, l. XIII, c. XXVI. — [3] Exemples à Haïdra, Mdaourouch. — [4] Exemple à Tebessa. — [5] Exemples à Teboursouk, Lemsa. — [6] Exemple à Lemsa. — [7] Exemples à Haïdra, Tebessa. — [8] Exemples à Haïdra, Tebessa, Aïn-Hedja. — [9] Exemple à Mdaourouch. — [10] Procope, *De ædificiis*, p. 224-225. — [11] Anonyme, *Traité de la Tactique*, l. XIII, c. II. — [12] Exemples à Haïdra, Thelepte, Bagaï, Guessès; cf. Gsell et Graillot, *Ruines romaines au nord de l'Aurès*, 1893, 1894, p. 119-120. — [13] Exemple à Tigisis. — [14] Exemple à Thélepte. — [15] Exemples à Lemsa, Tébessa. — [16] Exemples à Timgad, Lemsa. — [17] Exemples à Lemsa, Tébessa, Mdaourouch, Aïn Touga. — [18] Exemples à Tébessa, Bordj-Hallal, Timgad. — [19] Exemples à Tébessa, Lemsa, Aïn-Tounga, Teboursouk. — [20] Exemples à Tébessa, Aïn-Tounga. — [21] Exemples à Tébessa, Lemsa.

Très souvent, pour permettre aux défenseurs de faire une plus longue résistance, on s'appliquait à isoler chaque tour de ses voisines, à la transformer en une sorte de donjon, ce que Procope appelle πυργοκάστελλον [1]. A cet effet, au lieu de mettre les tours en communication avec le chemin de ronde, on ferme soigneusement toute issue entre les courtines; chaque tour a son entrée spéciale, qu'on défend et dissimule le plus soigneusement possible, ses escaliers intérieurs reliant les différents étages [2]; de cette sorte, même si l'ennemi est parvenu à franchir les remparts, chaque tour isolée continue à offrir un abri à ses défenseurs. D'autres fois, mais plus rarement, les tours sont sans communication avec l'intérieur de la citadelle [3]; dans ce cas, si l'ennemi pénètre dans le château, en forçant

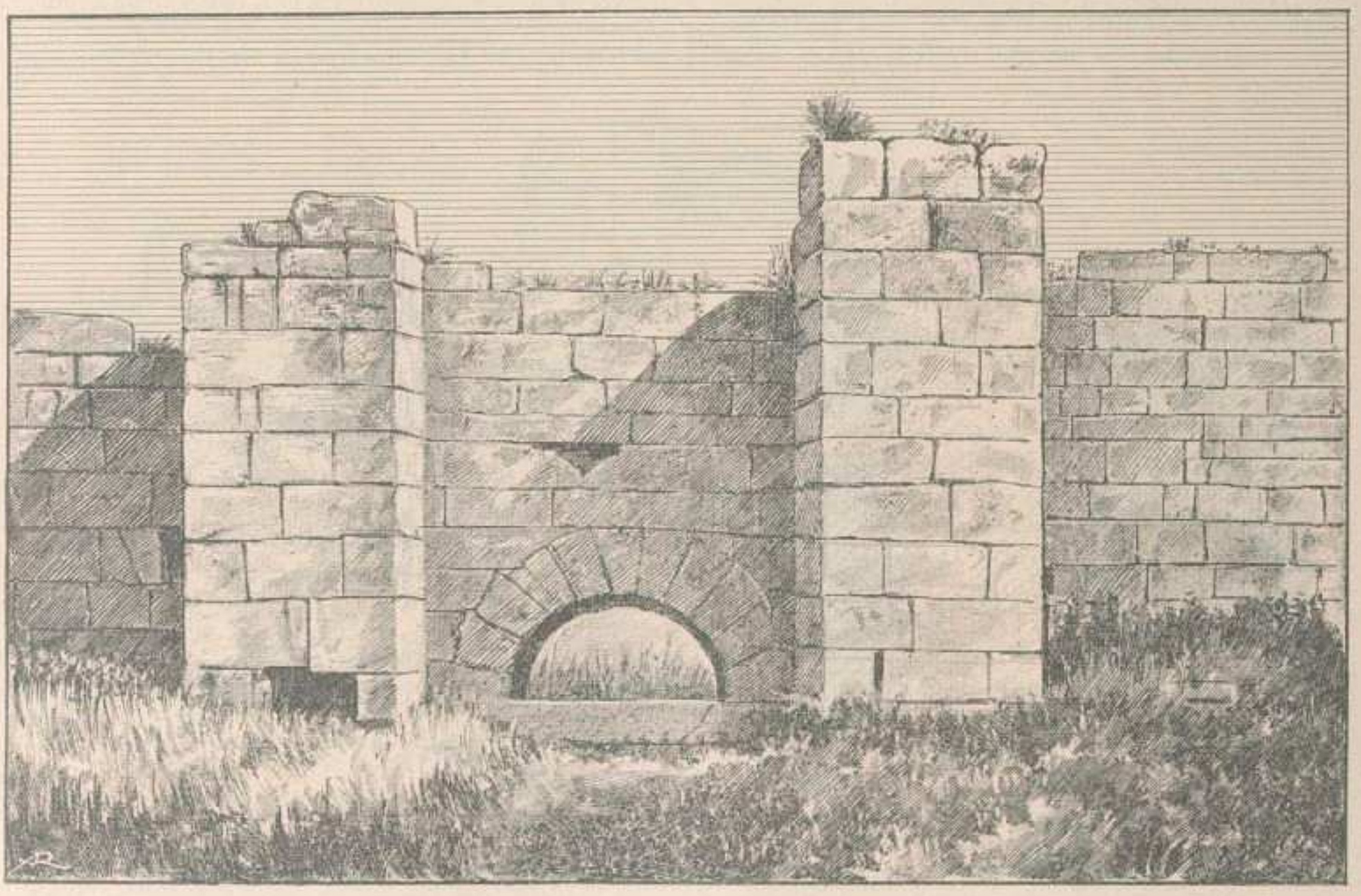

4576. — Porte à Mdaourouch.
D'après Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 162, fig. 15.

une porte ou surprenant une poterne, les défenseurs groupés sur le chemin de ronde, peuvent continuer la défense sans avoir à se préoccuper de protéger les escaliers des tours; au reste, lorsque les tours s'ouvrent sur la cour de la forteresse, la salle du rez-de-chaussée demeure d'ordinaire sans communication avec celle de l'étage [4]. Enfin, il n'est point rare que les villes fortes byzantines aient une ou plusieurs maîtresses tours, de dimensions plus considérables et d'une résistance plus puissante, destinées à offrir, aux défenseurs un suprême refuge. C'est ainsi qu'on trouvait à Dara un donjon que l'on appelait *la tour de garde* [5]; de même, il y avait à Nicée *la tour du centenier* et à Edesse *la tour des Perses* [6]. Ces tours étaient fortifiées avec un soin tout particulier : leurs murailles, beaucoup plus épaisses que d'ordinaire, avaient 2 mètres, 2 m. 30, jusqu'à 2 m. 60 de largeur; leurs faces extérieures mesuraient 12 ou 15 mètres, quelquefois davantage encore [7]. Presque toujours elles occupaient un point particulièrement important de l'enceinte, tantôt couvrant un saillant, spécialement exposé à l'attaque, plus souvent, dominant, de l'endroit le plus élevé et le plus fort de la citadelle, toute l'étendue de la place étalée à leurs pieds. Quelquefois encore, ces tours s'élevaient isolées à l'intérieur de la forteresse: placées à quelque distance en arrière du rempart qu'elles dépassaient, elles formaient alors tout à la fois une tour de guet et un poste de refuge pour les défenseurs [8].

Sur les différentes faces de l'enceinte, un certain nombre de portes et de poternes donnaient entrée dans le château. On attachait une importance toute particulière à fortement protéger ces issues, qui constituaient naturellement le point vulnérable de toute ville forte. D'habitude, les portes s'ouvraient donc entre deux tours très proches l'une de l'autre qui en couvraient l'accès [9]. C'était le parti le plus simple; mais il ne semblait pas toujours suffisant : alors on s'ingéniait à imaginer mille moyens pour compliquer la défense. Tantôt, dans une des faces latérales d'une tour de l'enceinte, on perçait une porte sur l'extérieur commandée à la fois par la tour et par la courtine voisine; puis, du réduit intérieur de la tour, une seconde porte, placée à angle droit avec la première, conduisait dans la citadelle, resserrée encore à son débouché et comme étranglée entre deux puissants contreforts [10]. Tantôt, les deux portes se trouvaient

[1] Procope, *De ædificiis*, p. 225, 256, 304. — [2] *Ibid.*, p. 298. — [3] Exemple à Timgad. — [4] Exemples à Lemsa, Aïn-Tounga, Timgad. — [5] Procope, *De ædificiis*, p. 212, 213. — [6] Texier et Pullan, *Architect. byzantine*, p. 55. — [7] Exemples à Thélepte, Tigisis, Béja, Tifech, Guessès. — [8] Exemple à Laribus. — [9] Procope, *De ædificiis*, p. 296. Exemples à Tebessa, Tigisis. — [10] Exemples au Bellesma, à Aïn-Tounga.

disposées dans un même axe; mais sur les côtés de la petite cour qui les séparait, des couloirs dérobés, ménagés dans l'épaisseur de la muraille, permettaient d'assaillir sur les flancs les ennemis retenus entre les deux portes, et criblés en même temps de flèches par les soldats postés sur les courtines : peut-être même pouvait-on par ce moyen tenter de couper la retraite aux assaillants [1] (fig. 4576-4577). En tout cas, on s'appliquait toujours à placer les entrées de la citadelle sous l'abri tout prochain de quelque tour voisine! les poternes elles-mêmes ne sont jamais dépourvues de cette protection [2]. Enfin, on faisait les portes très étroites : les poternes ont généralement un mètre tout au plus d'ouverture [3]; les portes principales ne dépassent guère une largeur de trois mètres [4] et souvent elles en ont moins (2 m. 25, 1 m. 25) [5]. De lourds battants, épais de 0 m. 55 et assujettis par une forte barre transversale, poussée dans les glissières, fermaient la baie de l'arcade [6] et garantissaient la sécurité de la forteresse. Quelquefois même, on tâchait de dissimuler les portes aux vues de l'ennemi [7]. Enfin, dans un certain nombre de villes fortes, et d'ordinaire sur le point le plus élevé de la place, s'élevait un réduit fortifié, véritable citadelle qui pouvait, la ville prise, offrir aux

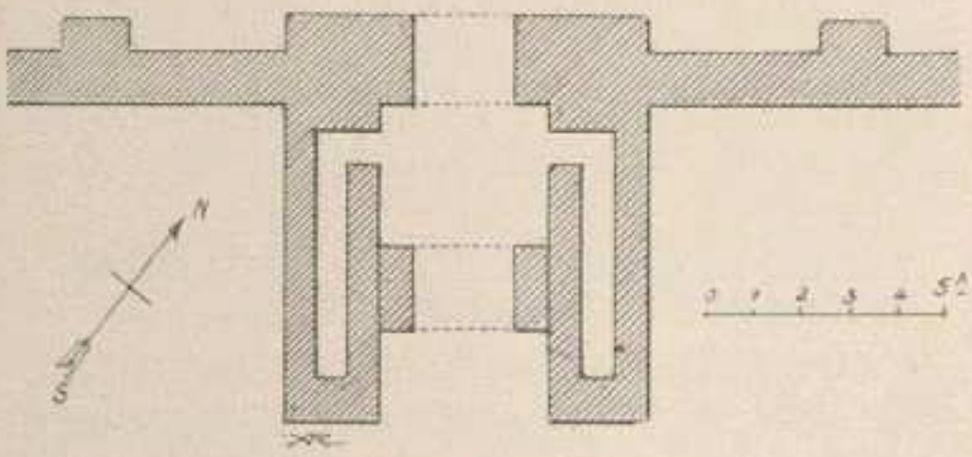

4577. — Porte à Mdaourouch.
D'après Diehl, *op. cit.*, p. 161, fig. 14.

défenseurs une dernière retraite [8]. Comme l'enceinte, ce réduit était sur ses différents fronts flanqué de tours carrées; parfois il était encore renfermé par une sorte de donjon intérieur. Les murailles de cet ouvrage, moins fortes que celles des remparts de la cité, mesuraient en général 1 m. 20 à 1 m. 40 seulement.

Mais, il ne suffisait pas d'assurer la défense : il fallait encore procurer à la citadelle des approvisionnements suffisants, soit en vivres, soit en eau. Ce dernier point surtout était d'une importance particulière : et l'auteur de la *Tactique* y insiste longuement [9]. Il faut que chaque citadelle ait son alimentation d'eau, que cette eau soit de bonne qualité et en quantité suffisante pour fournir aux besoins de la garnison et des populations réfugiées dans la ville; il faut, autant que possible, que la source se trouve dans l'intérieur même de la place; tout au moins en doit elle être assez proche pour qu'en cas de siège, on puisse s'y approvisionner sans difficulté. Si, sur le point qu'on veut occuper, on ne réussit à découvrir aucune source [10], on amènera par un aqueduc l'eau d'une montagne voisine [11]; s'il y a un fleuve dans le voisinage, on y embranchera un canal de dérivation [12]; mais, surtout, on s'appliquera à construire de vastes citernes où s'accumulera et se conservera l'eau de pluie [13]. Tantôt, ces réservoirs sont établis contre le mur d'enceinte et le προτείχισμα; plus souvent, dans l'intérieur même de la place; parfois même, chaque tour à une citerne particulière, qui donnera en toute circonstance l'eau nécessaire aux défenseurs [14]. Enfin, dans les villes importantes, on installait des magasins considérables, destinés à assurer le ravitaillement des postes de la région [15].

Il faut se figurer, en outre, l'intérieur de ces forteresses rempli de constructions de toute sorte : bâtiments pour loger la garnison, écuries pour les chevaux, magasins pour les vivres, meules et pressoirs pour l'emploi des récoltes faites dans le pays même, souvent aussi on y rencontrait une église [16]. Quand la citadelle était plus considérable, une véritable ville, avec des rues et des places, se construisait au dedans de l'enceinte [17]; malheureusement, la plupart de ces édifices ou à peu près, ont complètement disparu.

Tel est, dans ses traits généraux, le système de la fortification byzantine au VIe siècle, tel qu'il apparaît, non seulement en Afrique, mais encore dans certaines citadelles importantes de l'Orient grec. Parmi elles, l'enceinte d'Antioche était, il y a encore peu d'années, une des plus remarquables, avec ses hautes murailles crénelées, escaladant les pentes de la montagne, ses puissantes tours carrées à trois étages de défense, son chemin de ronde, établi sur arcades, son énorme donjon pentagonal, et le réduit fortifié, flanqué de massives tourelles, qui se dressait, tout au haut de la ville, sur un rocher presque inaccessible. (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 2363-2367, fig. 797-799. Pour Byzance, voir *Dictionn.*, t. II, col. 1375, fig. 1756; col. 1393, fig. 1759; Pour Châteaux, voir *Dictionn.*, t. III, col. 1203-1214; Pour Dobrogea, voir *Dictionn.*, t. IV, col. 1254, fig. 3803-3804; Pour Édesse, voir *Dictionn.*, t. IV, col 2099, fig. 3971). Dora, Nicée, Anazarbe n'offrent pas de moins curieux spécimens de l'art militaire byzantin du VIe siècle.

H. Leclercq.

FORTUNAT, ÉPIGRAPHISTE ET LITURGISTE. — En 1890, Gaston Boissier écrivait à propos de quelques pièces métriques de Fortunat : « Elles ne se trouvent plus sur les monuments et il est même assez douteux qu'elles y aient jamais été gravées. Il me paraît d'une saine critique de les laisser dans les œuvres de l'auteur et de ne pas en grossir inutilement les recueils épigraphiques [18]. » « Je porte en cette affaire, répondait Edmond Le Blant, une grosse part de responsabilité, ayant le premier, il y a plus de trente ans, introduit dans un recueil d'épigraphie plusieurs des compositions en vers dues au célèbre évêque de Poitiers. Que j'aie eu, que j'aie à le regretter je ne saurai le dire, car d'autres sont également entrés depuis dans cette voie nouvelle : M. Camille Jullian, auquel on le reproche, et M. de Rossi qui écrivait l'an dernier : « Fortunat doit être compté au premier rang parmi les auteurs d'inscriptions chrétiennes [19]. L'un des juges les plus difficiles, le regretté Jules Quicherat, estime que, selon son sentiment, l'une des pièces métriques de ce poète était l'inscription même d'une église de Paris, celle de Sainte-Croix [20]. Après eux vient encore M. F. X. Kraus qui enregistre parmi les inscriptions de Mayence deux petites poésies de Fortunat

[1] Exemples à Timgad, Mdaourouch. — [2] Exemples à Setif, Haïdra, Mdaourouch, etc. — [3] Exemples à Timgad, Mdaourouch, Sétif, Guelma. — [4] Exemple à Aïn-Tounga. — [5] Exemples à Timgad, Bellesma. — [6] Exemple à Mdaourouch. — [7] Procope, *De ædificiis*, p. 296. — [8] Exemples à Bagaï, Laribus, Djéloula, Guessès. — [9] Anonyme, *Traité de la tactique*, l. X; c. II, cf. l. IX, c. VIII. — [10] Procope, *De ædificiis*, p. 223, 224. — [11] *Ibid.*, p. 225. — [12] *Ibid.*, p. 214. — [13] *Ibid.*, p. 214, 236, 239, 269, 271. — [14] *Ibid.*, p. 239. — [15] *Ibid.*, p. 239. — [16] Exemple à Haïdra. — [17] Exemple à Thelepte. — [18] G. Boissier, dans *Journal des savants*, 1890, p. 174; compte rendu des *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par M. C. Jullian. — [19] J.-B. de Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, in-fol., Paris, 1888, t. II, part. 1, p. XLIX. — [20] J. Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Biblioth. de l'École des chartes*, 1865, p. 550. On lit comme titre dans le ms., Bibl. nat. *lat. 13048*, fol. 50 : *Item versus in Ecclesia nova Parisius.*

intitulées : *De baptisterio Magantiæ* et *De basilica S. Gregorii* [1], pièces débutant par deux hexamètres qui, aux yeux des épigraphistes, suffisent à en démontrer le caractère [2]. » Et cependant ceux de ces petits poèmes où il est parlé des sanctuaires avaient toujours été tenus pour de simples descriptions. Tel n'est pas leur caractère. La lettre d'envoi qui accompagne l'un d'eux constate qu'il devait être tracé en couleur sur les parois d'un vestibule : *Si placet*, écrit l'évêque de Poitiers à son collègue d'Autun, Syagrius, *hoc opere parieti conscripto, pro me ostiario pictura servet vestibulum* [3]. Une poésie acrostiche figurée (voir *Dictionn.*, t. I, col. 369), également adressée à Syagrius, en échange de la liberté d'un captif, était destinée à être exécutée en deux couleurs dans le vestibule de l'église Saint-Étienne, nouvellement construite. Des pièces métriques ont été demandées à saint Paulin de Nole, à saint Paulin de Périgueux, pour figurer dans différents sanctuaires; Fortunat reçut de semblables requêtes, ainsi que le prouve cet intitulé d'une inscription composée pour la cellule de saint Martin : *In cellulam sancti Martini, ubi pauperum vestivit, rogante Gregorio episcopo* [4]. Le texte même de cette pièce, comme celui de plusieurs autres, en montre d'ailleurs la nature; le premier vers qui s'adresse au passant et l'invite à s'arrêter :

QVI CELEBRARE PARAS ITER HVC DEFLECTE VIATOR

se place à côté des suivants que l'on a relevés sur les marbres [5] :

SISTE GRADVM PROPERET QUAMVIS BREVIS HORA VIATOR

HEVS TV QVI TRANSIS SECVRA MENTE VIATOR
SISTE GRADVM

QVISQVIS ES HIC OCVLOS PAVLVM CONVERTE VIATOR

c'est là, comme on le voit et on le comprend, une formule purement épigraphique. L'invocation au saint que présente l'avant-dernier distique du petit poème :

TV QVOQVE QVI CAELIS HABITAS MARTINE PRECATOR
PRO FORTVNATO FER PIA VERBA DEO

est également familière aux compositeurs d'inscriptions [6].

Les deux pièces destinées au baptistère de Mayence et à la basilique Saint-Georges débutent ainsi :

ARDVA SACRATI BAPTISMATIS AVLA CORVSCAT

MARTYRIS EGREGII POLLENS MICAT AVLA GEORGII

début caractéristique qui se rencontre sous une forme analogue et parfois avec un choix de mots identiques dans les légendes murales des églises d'Italie [7].

Aula Dei claris radiat speciosa metallis
\+ *Ista domus pridem fuerat confracta ruinis*
nunc rutilat jugiter variis decorata metallis
Hæc domus ampla micat variis fabricata metaliis
Inclyta præfulgent sanctorum limina templi.
Emicat alma foris rutiloque decore venusta
arca metallorum gemmis quae compta coruscat
Marmoribus sculptis domus hæc micat undique pulchris.
Pulchra patris splendet Baptistæ mensa Johannis
Virginis aula micat variis fabricata metallis.
Virginis in variis radiat domus alta figuris.
Emicat aula pia e variis decorata metallis.

Ces débuts qu'affectionnaient les poètes de l'épigraphie se retrouvent également chez Fortunat [8] :

EMICAT AVLA DECENS VENERANDO IN CVLMINE DVCTA
DIGNA SACERDOTIS BIBIANI TEMPLA CORVSCANT

EMICAT ALTITHRONI CVLTV VENERABILE TEMPLVM

ainsi commencent trois de ses pièces écrites pour des basiliques de Tours, d'Auch et de Saintes que d'autres traits encore semblent permettre de regarder comme des légendes murales. Citons encore ce premier vers d'une pièce qui devait se lire sur l'oratoire d'Artonne [9] :

QVISQVIS AD HAEC PROPERAS VENERANDI LIMINA TEMPLI

et qui a son pendant dans le début de l'épitaphe du pape Benoît III [10] :

QUISQVIS HVC PROPERAS CHRISTVM PRO CRIMINE POSCENS

Les poètes étaient rares et il n'était pas toujours facile ni possible de se procurer une épigramme n'ayant jamais servi; on se contentait alors des dédicaces de seconde main. C'est ainsi que l'église de Primuliacum dans la Seconde Aquitaine et celle de Nole en Campanie portaient ce même distique :

PAX TIBI SIT QUICVMQVE DEI PENETRALIA CHRISTI
PECTORE PACIFICO CANDIDVS INGREDERIS

C'est encore ainsi que l'archivolte de l'église de Mozat, près de Clermont, porte pour seule inscription et bout à bout ces deux vers empruntés à deux légendes différentes de la basilique de Tours [11] :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA XPI

On a trouvé à Belcodène, près de Marseille, trois débris d'une inscription carolingienne gravée sur une pierre épaisse et où se lisent les mots suivants :

1)	2)	3)
\+ ECCEDO	MINI QVE DVCIT	HVC PROPRE
RATI VIRI: GA	PRO LVCTV R	HIC TRISTIS
QVI LACRI	PRECES	IANVA TEMPLI
\+ HOC OPVS B		
PAX EGRE		

Dans ces fragments, M. Albanès a reconnu la reproduction des cinq premiers vers d'une légende murale, écrite au VIIe siècle, par l'évêque saint Eugène de Tolède pour une église de l'Espagne. L'inscription de Belcodène débutait donc ainsi [12] :

\+ ECCE DO*mus do*MINI QVE DVCIT *ad atria coeli cordibus*
[*afflictis* HVC PROPE
RATE VIRI : GA*udia* PRO LVCTV R*eferet laetusque redibit*
[*fuderit* HIC TRISTIS
QVI LACRI*mando* PRECES *quatuor in titulis constat*
[*haec* IANVA TEMPLI

[1] F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, in-4°, Fribourg-im-Br., 1890. — [2] E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 1892, p. 453-454. — [3] Venance Fortunat, *Miscellanea*, l. V, epist. VI, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 197. — [4] *Ibid.*, l. I, n. 5, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 68. — [5] Burmann, *Anthologia*, 1759, t. II, p. 42, 76; Fabretti, *Inscript. antiquar.*, 1702, pl. III, n. 432. — [6] E. Le Blant, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 226, note 1. — [7] A. Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, t. V, p. 93, n. 3; p. 137, n. 1; C. Cavedoni, *Aimone canonico*, p. 2; De Rossi, *Inscript., christ. urbis Romæ*, t. II, part. I, p. 151, 152, 156, 353, 438, 439, 440. — [8] Fortunat, *Miscellanea*, l. I, n. IV, XII; l. X, n. VI, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 67, 74. E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 65-70. — [9] *Ibid.*, l. X, n. V, *P. L.*, t. LXXXVIII, col. 328; voir l. I, c. XXII, une inscription composée par lui pour une basilique de Ravenne. — [10] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Rom.*, t. II, part. 1, p. 214. — [11] E. Le Blant, *Recueil*, t. I, p. 232; voir pour un autre emprunt à la pièce d'où est tiré le premier de ces vers, De Rossi, *op. cit.*, t. II, part. 2, p. 275, *Revue archéologique*, 1898, p. 281-285. — [12] S. Eugène de Tolède, *Carmina*, I, X : *In basilica, S. Felicis quæ est in Tutanesio*, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 302.

Une légende gravée au VIIe siècle sur une église du Wessex est formée de morceaux empruntés à deux poésies composées par Fortunat et où E. Le Blant avait reconnu des inscriptions.

En même temps que des pièces destinées à être peintes ou gravées sur les parois des édifices, Fortunat paraît avoir écrit des épitaphes métriques. Ainsi ont fait tant d'autres auteurs en renom; saint Jérôme composait l'épitaphe de Paula, Ennodius écrivait pour la tombe d'une chrétienne trois distiques relevés par Sirmond dans une église de Milan [1], Sidoine Apollinaire parle à deux reprises de l'exécution matérielle de ce qu'il nomme ses *neniæ funebres*. Je n'ignore pas disait Edmond Le Blant qu'*epitaphium* signifie parfois « éloge funèbre », et qu'il faudrait se garder de tenir pour des épitaphes véritables toutes les pièces en tête desquelles on lit ce mot. Cependant, dans un de nos anciens manuscrits de Fortunat, n. *13048* du fonds latin de la Bibliothèque nationale, fol. 50 v°, l'*epitaphium Ruriciorum* porte le titre suivant : *Epitaphium super sepulcra Episcoporum Domnorum Ruriciorum Lemovecas*, mention qui contribue à démontrer la nature de cette pièce. De même, une pièce épigraphique de saint Damase intitulée dans les éditions : *De sanctis Chrysantho et Daria*, porte, dans un de nos manuscrits, le titre plus significatif: *Isti versiculi scripti sunt super sepulchrum Chrysanthi et Dariæ* [2]. Les *Epitaphia* composés par Venance Fortunat sont presque tous d'ailleurs caractérisés par leur contexte même où figurent des formules qui ne laissent guère place au doute :

HOC RECVBANT TVMVLO VENERANDI MEMBRA LEONTI
HOC IACET IN TVMVLO VENERANDVS HILARIVS ACTV
CELSVS IN HOC HVMILI TVMVLO IACET ATTICVS ILLE
QVI CVPIS HOC TVMVLO COGNOSCERE LECTOR HVMATVM
CONDITA SVNT TVMVLO IVLIANI MEMBRA SVB ISTO

E. Le Blant, n'a reculé que devant l'insertion d'une seule pièce, l'*epitaphium Willithrudæ* qui compte cent soixante versets, et par son étendue, lui paraissait rentrer plutôt dans la classe des éloges funèbres; toutefois s'empressait-il, et avec raison, de faire remarquer : « il n'en faudrait pas induire que les inscriptions tumulaires n'avaient jamais une longue étendue, celle de Csarine, entre autres, qui compte cent dix-neuf vers, a été retrouvée sur son monument encore debout. » Les compositions de Fortunat n'ont pas eu cette heureuse fortune, mais il n'y a pas lieu d'en être surpris car les invasions des barbares, les guerres religieuses, les révolutions ont couvert notre sol de ruines. Que sont devenus, en effet, les marbres où s'inscrivirent les épitaphes composées par Sidoine Apollinaire? Que sont devenues les pièces métriques écrites par Constance et Secundinus pour une basilique de Lyon, les épitaphes de saint Césaire, de saint Just, de Syagrius et de tant d'autres, la légende épigraphique où se lisait l'histoire de saint Élie étreignant un païen venu pour violer sa tombe, celles de tous les saints lieux que visitait la piété de nos pères? La disparition des vieux sanctuaires de Tours nous doit-elle faire rejeter l'importante série des inscriptions qui les décoraient?

Après avoir emprunté à Edm. Le Blant tous les éléments de cette démonstration qui n'est pas une des moins utiles contributions de son œuvre épigraphique il nous reste à dresser, comme pour le pape Damase, le catalogue de ces pièces que leur longueur ne nous permettra pas de transcrire [3].

1° Inc. : *Postquam sydereus disrupit tartara princeps.* Des.: *Per quem debilibus fertur amica salus.* Épitaphe de saint Grégoire, évêque de Langres, inhumé dans la basilique Saint-Jean à Dijon; voir le texte dans *Dictionn.* t. IV, col. 834. Grégoire fut le bisaïeul de Grégoire de Tours; d'abord comte d'Autun, puis évêque, il siégea trente-deux ans et mourut en 539.

Bibl. — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. V, c. V; *Vitæ Patrum*, c. VII; *Chron. S. Benigni*, dans d'Achery, *Spicilegium*, 1723, t. II, p. 359; D. Planchet, *Hist. de Bourgogne*, t. I, p. 458; t. IV, col. 834-835. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. II; Baronius, *Annales una cum critica Pagii*, in-fol., Lucae, 1738, t. IX, p. 626; *Acta sanct.*, janv., t. I, p. 169; t. II, p. 858; De Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, in-fol., Parisiis, 1715, t. IV, col. 619, 620; De Mangin, *Histoire ecclésiastique et civile, politique, littéraire et topographique du diocèse de Langres et de celui de Dijon, qui en est un démembrement*, in-12, Paris, 1765, t. I, p. 203; Ph. Labbe, *Thesaurus epitaphiorum veterum ac recentium selectorum*, in-8°, Parisiis, 1666, p. 97; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1856, t. I, p. 5, n. 2.

2° Inc. : *Palma sacerdotii venerando Tetrice cultu.* Des. : *Qualis honore nites hic pietate probes.* Épitaphe de saint Tetricus, fils du précédent et son successeur sur le siège de Langres, qu'il gouverna trente-trois ans, enseveli dans la même basilique de Dijon; voir le texte dans *Dictionn.*, t. IV, col. 835.

Bibl. — Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IV, c. XVI; *Vitæ Patrum*, c. VII, n. 4; L. d'Achery, *Spicil.*, t. II, p. 359. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. III; Baronius, t. X, p. 83; *Acta sanct.*, mart. t. II, p. 634; *Gallia christiana*, t. IV, col. 521; Ch. Le Cointe, *Annales ecclesiastici Francorum*, in-fol., Lutetiæ Parisiorum, 1665, t. II, p. 127; Roget de Belloguet, *Origines dijonnaises dégagées des fables et des erreurs qui les ont enveloppées jusqu'à ce jour, suivies d'une dissertation particulière sur les actes et la mission de saint Bénigne, l'apôtre de Dijon*, in-8°, Dijon, 1851, p. 3; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 6, n. 3.

3° Inc. : *Dius apex Adam ut fecit dat omnia donec.* Des. : *Ipsave libertas vos liberat atq. beabit.* Acrostiche figuré adressé à l'évêque Syagrius d'Autun en échange de la liberté d'un captif et destinée à être gravée et peinte dans l'*atrium* de l'église de Saint-Étienne, près du polyandre de Saint-Pierre-l'Estrier, et dont la construction était due à Syagrius. Voir le texte dans *Dictionn.*, t. I, col. 369-370, 3189-3190.— Fortunat, *Miscellanea*, l. V, c. VII; Corpet, dans *Revue de philologie*, 1876, t. II, p. 450; Labbé, *Nova bibl. manuscriptorum*, t. I, p. 423, 566; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 22, n. 8. Cf. R. Mowat, *Découverte d'une strophe cruciforme inédite de Fortunat dans un manuscrit du Xe siècle*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1906, t. LXV, p. 161-186.

4° Inc. : *Qui celerare paras iter huc deflecte viator.* Des. : *Quantum posse valet plus mihi velle placet.* Inscription composée à la demande de Grégoire de Tours pour orner la porte de la cella de saint Martin, à Tours : *In cellulam sancti Martini, ubi pauperem vestivit, rogante Gregorio episcopo.* — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. V; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 226-227, n. 165; p. 248.

5° Inc. : *Emicat altithroni cultu venerabile templum.* Des. : *Ductaque quæ facis vivere membra pules.* Le titre de la pièce: *Ad Ecclesiam Turonicam quæ per episcopum Gregorium renovata est*, s'explique par ce passage de Grégoire de Tours: *Nonus decimus Gregorius ego indignus Ecclesiam urbis Turonicæ, in qua beatus Martinus*

[1] *Ennodii Opera*, édit. J. Sirmond, 1611, p. 601 et les notes p. 88; Allegranza, *De sepulchris christianis in ædibus sacris*, in-4°, Medialoni, 1773, p. 43. — [2] Bibliothèque nat., *Anecdota alsatica*, fonds latin n. *11902*, fol. 38; *(olim* Résidus S. Germain, n. *978)*. — [3] Une pièce douteuse, cf. M. Besson, *L'Epitaphium beati Marii Aventicensis, œuvre probable de Venance Fortunat*, dans *Actes de l'Académie des Sciences*, Turin, 1904, t. XXX,

et ceteri sacerdotes Domini ad pontificatus officium consecrati sunt, ab incendio dissolutam diruptamque nactus sum, quam reædificatam in ampliori altiorique fastigio septimo decimo ordinationis meæ anno dedicavi (Hist. Franc., l. X, c. XXXI); il s'agit de la reconstruction de l'église cathédrale. — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 250, n. 185, admet que la pièce, vu sa longueur n'était, peut-être, transcrite qu'en partie sur les murs de l'édifice.

6° Inc. : *Pannoniæ regio misit tibi Gallia fructum.* Des. : *Fortunato adimat tot maculosa reo.* Cette pièce et les suivantes furent inscrites sous des peintures murales exécutées par ordre de Grégoire de Tours, dans son église cathédrale. Ce sont des légendes explicatives qu'on peut rapprocher de celles dont nous avons parlé déjà (voir AMBROISE et DITTOCHEION). Grégoire de Tours n'était pas homme à dédaigner ce moyen d'instruction, lui qui citait le cas *(Vitæ Patrum*, c. XII, n. 3) d'un pauvre esclave chrétien que les peintures et leurs légendes avaient appris à lire et à écrire. Fortunat, *Miscell.*, l. X, c. VI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 251, n. 186.

7° Inc. : *Dum chlamydem Martinus inops divisit egeno.* Des. : *Cui Deus occurrit qui dedit astra faber.* (Voir au n. 6.) — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI. E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 252, n. 187.

8° Inc.: *Noscere qui suavis Martini gesta beati.* Des. : *Artifice angelico gemmens iret homo* (Voir au n. 6.) — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 252, n. 188.

9° Inc. : *Quid Deus in famulis operetur opimus amator.* Des. : *Rettulit atque diem reppulit unde necem.* (Voir au n. 6.) — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 252, n. 189.

10° Inc. : *Dum caderet Martinum arbor pressura beatum.* Des.: *Dum trabe conversa dant quoque ligna fugam.* (Voir au n. 6.)— Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 253, n. 190.

11° Inc. : *Idola dum cuperet Martinus sternere fulta.* Des. : *Quanta fides cuius currit ad arma polus.* (Voir au n. 6.) — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 253, n. 191.

12° Inc. : *Forte colebatur dum quis pro martyre latro.* Des. : *Nec tacet extincti nec latet umbra rei.* (Voir au n. 6.)— Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. VI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 252, n. 192.

13° Inc. : *Turbine sub mundi cum persequerentur iniqui.* Des. : *Ne tenebris crucier quæso feratis opem.* Ces reliques des martyrs de la légion Thébéenne furent retrouvées par Grégoire de Tours dans le trésor de la basilique de Saint-Martin, d'où elles furent réintégrées à la cathédrale, leur ancien séjour (*Hist. Franc.*, l. X, c. XXXI). Cette translation fut l'occasion du poème de Fortunat destiné à être peint ou gravé à côté des reliques. — Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c. XVIII; E. Le Blant, *Inscript. chrét.*, t. I, p. 253, n. 193.

14° Inc. : *Virtus celsa crucis totum recte occupat orbem.* Des. : *Hoc cui complacuit reddere magna valet.* Dans les manuscrits cette pièce a pour titre : *In honorem sanctæ crucis et oratorii domus ecclesiæ apud Turonas.* E. Le Blant, estime « autant que l'obscurité de ce petit poème permet d'en juger, »qu'il s'agit d'une *palla* blanche bordée de croix de soie pourpre et offerte à la sainte Croix lors de la dédicace de l'oratoire.—Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c. III; Mousnyer, *S. Martini Turonensis Ecclesiæ historia*, in-fol., Augustæ Turonum? p. 24; J. Gretser, *Opera omnia de sancta cruce.* in-fol., Ingolstadii, 1616, p. 2459; *Bibliotheca veterum Patrum*, édit. Lugdun., t. XIV, p. 204; Baronius, *Annales*, t. X, p. 257; Du Cange, *Gloss. med. et infim. latinit.* et Forcellini, *Lexicon*, au mot : *Blattea*; S. Paulin de Nole, *Opera*, édit. de 1685, append. p. 91; Barthius, *Adversariorum commentariorum libri LX*, in-fol., Francofurti, 1624, p. 1058; Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik*, in-8°, Leipzig, 1841, t. II, p. 138; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 255, n. 194.

15° Inc. : *Quisquis ad hæc properas venerandi limina templi.* Des. : *Ut sibi cælestes restituantur opes.* On ne peut que donner raison à A. Salmon et E. Le Blant contre Dom Th. Ruinart et Luchi, au sujet de la destination de cette pièce, qui devait d'après le premier vers, se lire sur la porte d'un oratoire que les manuscrits appellent : *De oratorio Artanensi*, ce que Ruinart corrige en *De oratorio Arthonensi;* il s'agit ici non d'Arthona près de Riom, mais d'Artanne près de Tours, qui fit toujours partie du domaine des archevêques. Or, tandis que Grégoire de Tours nous dit lui-même : *In multis vero locis infra Turonicum terminum et ecclesias et oratoria dedicavi*, nous lisons dans l'avant-dernier vers de la présente pièce : *Quæ sacer antistes nova tecta Gregorius effert.* — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. V; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 257, n. 195.

16° Inc. : *Magna beatorum retinet hæc terra talenta.* Des. : *Vivat ut altithrono vir sine fine Deo.* A l'intérieur de l'oratoire d'Artanne. — Fortunat, *Miscellanea*, l. X, c. XI; *Acta sanct.*, avril t. III, p. 111; Férussac, dans *Bulletin des sciences historiques* (Antiquités), in-8°, Paris, t. XVIII, p. 410; Péricaud, *Notice sur Saint-Nizier*, p. 16; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 258, n. 196.

17° Inc. : *Quamvis cuncta avido rapiantur ab orbe volatu.* Des. : *Hæredis meritis vivit in orbe pater.* Épitaphe, d'un évêque de Nantes, vers 515, nommé Evemerus. Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. I; Ch. Le Cointe, *Annal. eccl. Franc.*, t. I, p. 382; *Gallia christiana*, t. III, p. 760; H. Travers, *Histoire civile, politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes, imprimée pour la première fois sur le manuscrit original... avec des notes et éclaircissements sous la direction d'A. Savagner*, in-4°, Nantes, 1836-1841, t. I, p. 68; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 259, n. 197.

18° Inc. : *Siderei montes speciosa cacumina Sion.* Des.: *Christe tuum templum qui tibi templa dedit.* Evemerus avait bâti une église qu'il n'eut pas le loisir de consacrer; elle comportait une triple abside, une toiture d'étain, une brillante décoration au dire de la pièce composée par Fortunat et qui dut être gravée quand l'évêque Félix († 583 ou 584) dédia l'église. Cent ans plus tard, Ina, roi de Wessex, fit graver sur une église de son pays la première partie de cette poésie qu'il termina par une autre pièce épigraphique (l. II, c. XIV), du même auteur. — Fortunat, *Miscellanea*, l. III, c. VII; *Gallia christiana*, t. III, p. 762; Baronius, *Annales*, t. X, p. 324; Du Cange, *Glossar.*, au mot *Trichorus;* N. Travers, *op. cit.*, t. I, p. 76; Cambden, *Britannia*, p. 165; *Acta sanct.*, janvier t. II, p. 906; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 261, n. 198.

19° Inc. : *Dulce caput populi Dagobercthe perennis amore.* Des. : *Surrecturus eris fulgidus ore nitens.* Épitaphe du jeune prince Dagobert, fils de Chilpéric II et de Frédégonde, mort à la villa royale de Braine, en 580, d'où son corps fut apporté à Saint-Denis. Cette épitaphe est acrostiche. Sur la mort de ce jeune prince voir Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXXV. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IX, c. V; Baronius, *Annales*, t. X, p. 382; Ch. Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. II, p. 210; Felibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, p. 549; Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris, Quartier de la Cité*, p. 121; Dubois, *Hist. Eccles. Parisiens.*, t. I, p. 116; Mabillon, *De re diplom., Supplem.*, p. 53; P. Labbe, *Thesaur. epitaph.*, p. 580; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 268, n. 200.

20° Inc. : *Si Salomoniaci memoretur machina templi.* Des. : *Hic quoque gestorum laude perennis erit.* Inscription d'une église de Paris; ce sont les dix derniers vers

de cette pièce qui ont été ajustés au début du n. 18 par le roi de Wessex. Les manuscrits portent cette mention : *De ecclesia Parisiaca*, ce qui a induit Valois, Malingre, d'Achery, Jacques Du Breul, Jaillot, l'abbé Lebeuf, Gilbert, Emeric David et Guilhermy à attribuer ces vers à la cathédrale de Paris. Dans sa *Critique des deux plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés*, Jules Quicherat a résumé les arguments apportés pour ou contre l'attribution des vers de Fortunat à la cathédrale de Paris. Il a fait ressortir notamment l'important témoignage de Gislemar, religieux de Saint-Germain-des-Prés, qui se faisait, au IXe siècle, l'écho de la tradition de son monastère en rapportant l'éloge de Fortunat à l'ancien Saint-Germain qui s'appelait alors Sainte-Croix, ainsi le même Fortunat la nomme dans sa poésie. Déjà, E. Le Blant avait revendiqué la pièce pour Saint-Germain et Quicherat partage sa manière de voir. De son côté, Benjamin Guérard avait observé que le dernier distique s'appliquait évidemment à la sépulture de Childebert et V. Mortet conclut que « l'opinion la plus probable est que la pièce de Fortunat ne s'applique pas à l'église cathédrale, mais à l'ancienne église de Saint-Germain-des-Prés. » (Voir ce mot).

Bibl. — Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c. XI (ou c. XIV); *Acta sanct.*, mars t. II, p. 38, 39; *Acta sanct. Ord. S. Bened.*, t. I, p. 254-255; A. du Chesne, *Historiæ Francorum scriptores*, in-fol., Parisiis, 1636, t. I, p. 645; Baronius, *Annal.*, t. X, p. 204; Dom Jacques Du Breul, *Le théâtre des antiquitez de Paris*, 1612, p. 5; Ch. Le Cointe, *Annal. Eccles. Francor.*, t. I, p. 707; H. de Valois, *Disceptatio de basilicis quas primi Francorum reges condiderunt an ab origine monachos habuerint*, 1658, imprimé à la suite des *Rerum francicarum... libri VIII*, du même auteur, p. 8; Le même, *Disceptationis de basilicis defensio adversus Joannis Launoii judicium et de vetustioribus basilicis Lutetiæ liber*, in-8°, 1660, p. 42-43; Bulaeus, *Historia universitatis Parisiensis*, t. I, p. 88; J. de Launoy, *Opera omnia*, édit. de 1731, t. II, 1re partie, p. 593 : *De veteribus Christianorum Parisiensium basilicis disquisitio*; Cl. Malingre, *Les Antiquités de la ville de Paris*, p. 4; H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, in-fol., Paris, 1724, t. I, p. 265; Savaron, *Notæ ad Sid. Apoll. Epist.*, p. 285; G. Dubois, *Historia Ecclesiæ Parisiensis*, in-fol., Paris., 1690, t. I, p. 83; Dom Toussaint Duplessis, dans le *Mercure de France*, 1756; *Annales de Paris*, p. 56; Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, 1754, t. I, p. 5; J.-B. Jaillot, *Recherches critiques historiques et topographiques sur la ville de Paris*, 1772, quartier de la Cité, p. 133; A. P. M. Gilbert, *Description de la basilique métropolitaine de Paris*, 1821, p. 12; Emeric David, *Histoire de la peinture au moyen âge*, in-12, Paris, 1842, p. 52; De Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 21; *Description de Notre-Dame de Paris*, p. 1; De Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, 1re édition, p. 208; A. Du Sommerard, *Les arts au moyen âge*, t. II, p. 298, 299; B. Guérard, *Polyptyque d'Irminon*, Prolégomènes, p. 911; J. Quicherat, *Critique des deux plus anciennes chartes de Saint-Germain-des-Prés*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865, p. 550; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 295-299, n. 208; V. Mortet, *Étude historique et archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe au XIIe siècle*, in-8°, Paris, 1888, p. 19-21.

21° Inc. : *Illacrymant oculi quatiuntur viscera fletu.* Des. : *Pro Fortunato quæso precare tuo.* Épitaphe peinte ou gravée de saint Calétric, placée sur le mur de la chapelle où son sarcophage a été retrouvé. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. VII; Baronius, *Annales*, t. X, p. 192; *Gallia christiana*, t. VIII, p. 1097; *Bibl. veter. Patr.*, Lugd., t. XIV, p. 222; Ch. Le Cointe, *Annal. Eccl. Francor.*, t. I, p. 820; t. II, p. 91; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 307, n. 212 ; *Dictionn.*, t. III, col. 1033-1036.

22° Inc. : *Quamvis ætatis senio jam flecteret annos.* Des. : *Ter quino lustro vixit in orbe decus.* Épitaphe de Théodechilde, à Sens — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXV; Baronius, *Annales*, t. X, p. 298, 299; *Acta sanct.*, juin t. V, p. 369; D. Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, t. II, p. 497, 538; Dom Mathoud, *De vera Senonum origine christiana*, in-4°, Parisiis, 1687, p. 67; Ch. Le Cointe, *Ann. eccl. Francor.*, t. II, p. 47; *Annal. Bened.*, t. I, p. 48; Odoramnus, *Opuscula*, dans A. Mai, *Spicilegium romanum*, t. IX, p. 62; Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 625; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 314, n. 217.

?23° Inc. : *Conditur hic regum genetrix et regia conjux.* Des. : *Magna sed augusto deducens sæcula cursu.* Épitaphe d'Austréchilde, épouse de Gontran, que E. Le Blant incline à attribuer, ainsi que les deux suivantes, celles de Clodomir et Clotaire, ses fils, à Fortunat. — Du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 517; De Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 536; Le Cointe, *op. cit.*, t. II, p. 210; Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 566; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 316-318, n. 218.

?24° Inc. : *Olim quæ propiis lætata est Gallia regnis.* Des : *Densaret gelidas horrida bruma nives.*

?25° Inc. : *Jungitur hic tumulo fratris germanus et almo.* Des. : *Vincit et invictum sors miseranda virum.* Épitaphes des princes Clodomir et Clotaire, fils du roi Gontran (voir au n. 23) ; — Du Chesne, *Hist. Franc. script.*, t. I, p. 518; De Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 536; Le Cointe, *Annal.*, t. II, p. 170; Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 576-577; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 319, n. 219-220.

26°. Inc. : *Flere monent populum crudelia funera regum.* Des. : *Perpetui regni se favet arce frui.* Épitaphe du jeune prince Chlodobert, fils de Chilpéric et Frédégonde, frère de Dagobert (voir n. 19); il fut enterré à Soissons, en 580. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IX, c. IV; Baronius, *Annales*, t. X, p. 382; Le Cointe, *Annal.*, t. II, p. 210; Dubois, *Hist. Eccles. Paris.*, t. I, p. 116; Labbe, *Thes. epitaph.*, p. 576; Cl. Durmay, *Hist. de la ville de Soissons*, t. I, p. 217; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 438.

27° Inc. : *Martyris egregii pollens micat aula Georgi.* Des. : *Proficiant animæ quæ nova templa suæ.* Ces vers se lisaient à Mayence ; *In basilica S. Georgi.* — Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c. XVI; *Acta sanct.*, avril t. III, p. 111; sept. t. VI, p. 233 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 456, n. 341; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, p. 26, n. 45.

28° Inc. : *Ardua sacrati baptismatis aula coruscat.* Des. : *Vivis adhuc meritis rex in amore tuis.* Épitaphe d'une reine, épouse de Théodebert qui en eut une fille appelée Bertoura. — Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c. XV; Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 318; Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 208; Ch. Le Cointe, *Annal. eccl. Francor.*, t. I, p. 711; t. II, p. 20; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. I, p. 457, n. 342; F. X. Kraus, *Die altchristl. Inschrift. der Rheinlande*, p. 26, n. 46.

29° Inc. : *Si pietatis opus nunquam morietur in ævo.* Des. : *Ut merear claudi quandoque clave Petri.* Épitaphe d'Euphrasie, épouse de Namatius, évêque de Vienne. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXVII; Baronius, *Annales*, t. X, p. 455; Du Chesne, *Histor. Franc. script.*, t. I, p. 484; *Gallia christiana*, 1re édit., Archiepiscopi, p. 795; Z. Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, t. I, p. 185; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, p. 99, t. II, n. 426.

30° Inc. : *Quam bene juncta decent sacrati ut corporis agni.* Des. : *Saraptæ merito quæ aedit æra duo.* Cette pièce a pour titre : *Ad Felicem, episcopum Bituri-*

gensem, scriptum in turre ejus ; elle a dû décorer un tabernacle en forme de tour (voir ce mot), qui contenait la réserve eucharistique, et fut offert par Félix, évêque de Bourges († 575). — Fortunat, *Miscellanea*, l. III, c. XXV ; Baronius, *Annales*, t. X, p. 286 ; *Gallia christiana*, t. II, p. 14 ; Du Cange, *Glossar.* au mot *Margaritæ*, *Notæ ad Paulum Silentiarium*, p. 574 ; Dom Ruinart, Notes aux *Opera* de Grégoire de Tours, p. 818 ; p. 982 ; Mabillon, *Liturgia gallicana vetus*, l. I, c. IX, n. 24 ; Ph. Labbe, *Concilia*, t. V, p. 866 ; Sarnelli, *Antica Basilicographia*, in-4, Napoli, 1686, p. 112 ; Ch. Le Cointe, *Annal.*, t. II, p. 97 ; Bottari, *Sculture e pitture*, in-fol., Roma, 1737, t. I, p. 67 ; Muratori, Notes aux *Opera* de S. Paulin de Nole, p. 905, 945 ; Pellicia, *De christianæ Ecclesiæ politia*, in-8°, Coloniæ ad Rhenum, 1829, t. II, p. 48 ; Augusti, *Beiträge zur christlichen Kunst-Geschichte und Liturgik*, in-8°, Leipzig, 1841, t. II, p. 139 ; *Handbuch der Christlichen Archäologie*, in-8°, Leipzig, 1836, t. III, p. 514 ; Barraud, *Notice sur les ciboires*, dans *Bulletin monumental*, t. XXIV, p. 561 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 313, n. 552.

31° Inc : *Invida mors rapido quamvis miniteris hiatu.* Des. : *Mercati in cælis jura senatus habent.* Épitaphe de Ruricius I et Ruricius II, son petit-fils, tous deux évêques de Limoges. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. V, *Gallia christiana*, t. II, p. 503 ; G. Sirmond, *Notæ ad Sidonium Apollinarem*, p. 142 ; Canisius, *Lectiones antiquæ*, édit. Basnage, t. I, p. 370 ; D. Rivet, *Histoire littéraire de la France*, t. III, p. 52, 53 ; Tripon, *Histoire monumentale de l'ancien Limousin*, p. 70 ; B. Guérard, dans *Notices et extraits des manuscrits*, t. XII, 2e partie, p. 87 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 315, n. 555.

32° Inc. : *Quamvis pontificem premeret tremebunda senectus.* Des. : *Ut merear clausi quando quæ clave Petri.* Épitaphe d'Exitiosus, évêque de Limoges, successeur de Ruricius II. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. VI ; *Gallia christiana*, t. II, p. 503 ; Ch. Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 194 ; B. Guérard, dans *Notices et extraits*, t. XII, 2e partie, p. 188 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 318, n. 556.

33° Inc. : *Hostis inique Adam paradiso fraude repellis.* Des. : *Non premit urna rogi sed tenet ulna Dei.* Épitaphe de l'évêque Gallus, qui gouverna vingt-sept années l'église de Clermont et mourut en 559. — Fortunat, *Miscell.*, l. IV, c. IV ; *Acta sanct.*, juillet t. I, p. 109 ; Baronius, *Annales*, t. X, p. 311, 312 ; Mabillon, *Acta sanct. ord S. Benedicti*, t. I, p. 120 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 326, n. 559.

34° Inc. : *Quantus amor Domini maneat tibi papa Leonti.* Des. : *Instauratori reddit honore vicem.* A Saintes. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. XIII ; Barthius, *Adversariorum commentariorum libri LX*, p. 562 ; Ch. Le Cointe, *Annal. eccl. Francor.*, t. II, p. 11 ; Du Cange, *Glossarium* et Forcellini, *Lexicon*, au mot *Interrasilis ;* Mabillon, *Liturgia gallicana*, t. III, n. 16, p. 187 ; Emeric David, *Histoire de la peinture*, 1842, p. 53 ; U. Maynard, *De sancto Fortunato et postuma latinæ poesis ætate*, p. 111 ; De Fleury, *Histoire de sainte Radegonde*, 1re édition, p. 204 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 362, n. 580.

35° Inc. : *Digna sacerdotis Bibiani templa coruscunt.* Des. : *Præmia dum propriis reddat opima deus.* A Saintes. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. XII ; *Gallia christiana*, p. 1057 ; Emeric David, *op. cit.*, 1882, p. 53 ; Maynard, *op. cit.*, p. 110 ; De Fleury, *op. cit*, p. 205 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 364, n. 581.

36° Inc. : *Si terrena sacer quondam tibi cura fuisset.* Des. : *Nunc tibi pro meritis stet sine fine dies.* A Périgueux. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. VIII ; *Gallia christiana*, t. II, p. 1450 ; Ch. Le Cointe, *Annales*, t. I, p. 402 ; Emeric David, *op. cit.*, 1842, p. 290 ; L. Dessales, *Établissement du christianisme en Périgord*, p. 84 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 368, n. 582..

37° Inc. : *Ultima sors avido graviter properavit hiatu.* Des. : *Carmina Theodosius præbet amore tuus.* Épitaphe de Léontius évêque de Bordeaux. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. IX ; *Acta sanct.*, aug. t IV, p. 443 ; *Gallia christiana*, t. III, p. 792 ; Ch. Le Cointe, *Annales*, t. I, p. 601 ; Liruti, dans *Notizie de' litterati del Friuli*, t. I, p. 132 ; Maynard, *op. cit.*, p. 23 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 373, n. 585.

38° Inc. : *Omne bonum velox fugitivaque gaudia mundi.* Des. : *Dulcis adhuc cineri dat placidina tibi.* Épitaphe de Léontius II, évêque de Bordeaux. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. IX ; *Gallia christiana*, t. II, p. 794 ; Baronius, *Annales*, t. X, p. 253 ; Savaron, *Notes à Sid. Apoll.*, p. 173 ; Ch. Le Cointe, *Annal. eccl. Francor.*, t. I, p. 601 ; t. II, p. 89 ; Rutilius Numatianus, édit. 1687, notes de Castalius, p. 66 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 375, n. 586.

39° Inc. : *Qui cupit æterna sociari in sede beatis.* Des. : *Atque simul certant hic facit illa colit.* Sur ou dans une église de Bordeaux. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. VI ; Baronius, *Annales*, t. X, p. 252 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 379, n. 587.

40° Inc. : *Qui cupis egregii structorem noscere templi.* Des. : *Donec rite sequens consolidasset opus.* Sur ou dans une basilique de Bordeaux. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. XI ; *Acta sanct.*, octob. t. IV ; p. 923 ; J. de Launoy, *Opera*, t. II, p. 587, 592 ; Valoris, *Disceptatio de basilicis*, p. 106, et la *Defensio*, p. 409 ; *Gallia christiana*, t. VII, p. 17 ; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, 1693, t. IV, p. 717 ; C. Le Cointe, *Annales*, t. I, p. 600 ; t. II, p. 14 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 381, n. 588.

41° Inc. : *Summus in arce Dei pia dona Leontius offert.* Des. : *Tempore qui parvo non peritura ferunt.* La pièce est intitulée : *De calice Leontii episcopi* (de Bordeaux). — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. XIV ; Baronius, *Annales*, t. X, p. 253 ; C. Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 15 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 382, n. 589.

42° Inc. : *Culmina conspicui radiant veneranda Nazari.* Des. : *Et dedit hæc quæ nunc amplificata placent.* Pour une basilique dédiée à saint Nazaire, on ignore dans quelle localité. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. X ; *Acta sanct.*, juill. t. VI, p. 515 ; C. Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 13 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 383, n. 590.

43° Inc. : *Culloris Domini toto sonus exiit orbe.* Des. : *Talibus officiis proemia justa metit.* Pour une basilique dédiée à saint Vincent, au lieu dit Vernemetis. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. IX ; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 547 ; *Acta sanct.*, juin t. II, p. 168 ; Baronius, *Annales*, t. X, p. 205 ; Le Cointe, *Annal. eccles. Francor.*, t. II, p. 14 ; *Extraits des Essais historiques de d'Argenton sur l'Agenais*, par J. Labrunie, publiés par Ad. Magen, p. 39 ; Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, 1844. Introduction, p. CXXIV ; J. Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen*, in-4°, Agen, 1855, t. I, p. 59, 137, 138 ; A. de Gourgues, *Dordogne. Noms anciens de lieux du département*, in-8°, Bordeaux, 1861, p. 48 ; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 385, n. 592.

44° Inc. : *Tempore vita brevis meritis fit longior almis.* Des. : *Hujus ut obsequiis culmina sancta micent.* La pièce est intitulée dans les manuscrits : *De basilica sancti Vincentii, apud Garumnam* (à Pompeiacum). — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. VIII ; Tillemont, *Mémoires*, t. IV, p. 547 ; *Acta sanct.*, juin t. II, p. 168 ; Le Cointe, *Annal. eccl. Franc.*, t. II, p. 14 ; J. Labrunie, *Extraits*, p. 38 ; J. Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. I, p. 137, E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 387, n. 593.

45° Inc. : *Emicat aula decens venerando in culmine ducta.* Des. : *Reddidit et Domino prospera dona suo.* —

Peut-être sur une basilique construite à Auch par l'évêque Faustus. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. IV; *Gallia christiana*, t. I, p. 975; Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 297; De Brugeles, *Chroniques ecclés. du diocèse d'Auch*, in-4°, Toulouse, 1746, p. 65; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 412, n. 595.

46° Inc. : *Partu terra suo fraudem non sustinet ullam.* Des. : *Sola tamen pro se quæ bene gessit habet.* Épitaphe d'un personnage inconnu. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XIX; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 505, n. 633.

47° Inc : *Omne bonum velox fugitivo tempore transit,* Des. : *Nulli flendus erit quem paradisus habet.* Épitaphe d'un inconnu. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XVII; Valois, *Rer. Francic.*, l. V, p. 343; Du Cange, *Glossar.* au mot *Senatores;* E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 507, n. 634.

48° Inc. : *Quamvis longa seni ducatur in ordine vita.* Des. : *Mitteret ut cælis quas sequeretur opes.* Épitaphe d'un inconnu. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XVI; Barthius, *Adversariorum observationum libri LX*, p. 2271; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 508, n. 635.

49° Inc. : *Irrignis avolum lacrymis ne flete sepultum.* Des. : *Quem non pœna premit vita superna manet.* Épitaphe d'un inconnu. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXI; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 509, n. 636.

50° Inc. : *Impedior lacrymis prorumpere nomen amantis.* Des. : *Dum patriam cæli dulcis amice tenes.* Épitaphe d'un inconnu. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XVIII; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 510, n. 637.

51° Inc. : *Discite mortales terris nihil esse quod obstet.* Des. : *Quorum vota vides redde benigne vicem.* Sur une église. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. VII; Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 15; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 512, n. 638.

52° Inc. : *Innumeris hominum subjecta est vita periclis.* Des. : *Hinc sibi palma placet sed tibi pœna manet.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellonea*, l. IV, c. XV; Barthius, *Adversar.*, p. 1995; Forcellini, *Lexicon*, au mot *Diaconus*; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 512, n. 639.

53° Inc. : *Quisquis in hoc tumulo cineres vis nosse sepulti.* Des. : *Mox obiit et magnum parva sepulcra tegunt.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XX; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 514, n. 640.

54° Inc. : *Scribere per lacrymas si possint dura parentes.* Des. : *Vives post tumulum virgo recepta Deo.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXVIII; V. Maynard, *De S. Fortunato*, p. 83; Clouet, *Histoire ecclésiastique de la province de Trèves*, t. I, p. 693; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 517, n. 642.

55° Inc. : *Omnes una manet sors irreparabilis horæ.* Des. : *Contulit hæc genero membra sepulta suo.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XII; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 518, n. 643.

56° Inc. : *Hoc jacet in tumulo non flenda infantia fratrum.* Des. : *Quæ meruit partu lumina ferre suo.* — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXII; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 519, n. 644.

57° Inc. : *Condita sunt tumulo Juliani membra sub isto.* Des. : *Cum nati pietas ipsa sepulcra colit.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXIII; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 520, n. 645.

58° Inc. : *Non hic nostra diu est fugienti tempore vita.* Des. : *Nec placitura homini sed dedit esse Dei.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXIV; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 524, n. 648.

59° Inc. : *Gloria celsa pios Domini circumdat amicos.* Des. : *Unde sibi sciat non peritura domus.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. I, c. III; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 525, n. 649.

60° Inc. · *Vita brevis hominum sed non brevis illa piorum.* Des. : *Inter et angelicos fulget honore choros.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XIV; E. L. E. Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 528, n. 650.

61° Inc. : *Quamvis longa dies brevis hic et hospita lux est.* Des. : *Raptus ab orbe quidem lætus ad astra redit.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XIII; Du Cange, *Glossarium* au mot *Domesticus;* E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 529, n. 650 *b*.

62° Inc. : *Lucida perspicui nituerunt limina templi.* Des. : *Has qui persolvis reddit amator opes.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellanea*, l. II, c.XVII; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 530, n. 651.

63° Inc. : *Quæ legis in pulchro circumdata verba metallo.* Des. : *Sic se purgato pectore prodit homo.* Épitaphe. — Fortunat, *Miscellarea*, l. VII, c. XXIV; E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 533, n. 653.

Fortunat a été beaucoup admiré par ses contemporains. Son collègue, Grégoire de Tours, sainte Radegonde, l'abbesse Agnès du monastère de Sainte-Croix de Poitiers, plusieurs grands personnages de la cour de Sigebert et de son fils, lui décochaient des éloges et des compliments que l'évêque de Poitiers recevait en les prenant peut-être trop au sérieux. Un siècle se passa, Paul Diacre rajeunit ces éloges et consacra Fortunat comme un modèle achevé en toutes sortes de poésies. On pense bien que ce n'est pas Hincmar, Flodoard, Aimoin, Sigebert de Gembloux et l'abbé Trithème qui s'aventurèrent à contredire, tant et si bien qu'au début du XVIe siècle, un certain Pierre Crinito place Fortunat parmi les poètes classiques; ses hymnes, dit-il, étant en très haute recommandation auprès des grammairiens d'Italie de cette époque, et expliquées dans les classes; Jérôme Bologni, de Trévise, décide que les hymnes pindaresques et célestes de Fortunat doivent rendre Horace modeste; Gaspar Barthius proclame dans Fortunat le poète d'un savoir encyclopédique, Ellies du Pin ne vante plus que sa facilité merveilleuse et Dom Cellier ne trouve à louer que la piété du poète. Le vent avait tourné. Déjà Barthius avait insinué que Fortunat ayant beaucoup écrit dans une langue corrompue avait nui à cette langue plus qu'il ne l'avait servie; ce fut bien autre chose quand les modernes s'en mêlèrent. Augustin Thierry montre un évêque épicurien à qui les plaisirs de la table jouaient parfois de mauvais tours. Victor Le Clerc traduit, sans l'entendre, une pièce de Fortunat; Ampère montre l'homme privé flagorneur, intempérant. D'autres coups lui sont portés assez libéralement pour ces défauts qu'il avoue avec plus de candeur que de regret, mais n'est-ce pas se montrer trop sévère a-t-on demandé et « à quel art autre que la flatterie le poète eût-il pu demander main-forte pour vivre en sûreté avec les puissants personnages dont la protection était si nécessaire à lui étranger, et dont l'orgueil, ou se fut offensé de louanges médiocres, ou n'eût rien compris aux louanges raffinées; avec ces rois francs et germains qui se trahissaient et s'égorgeaient les uns les autres et qu'il n'eût pas été prudent d'avertir, encore moins de réprimander? Fortunat n'avait point cet art; il était à la fois bon et naïf, et, n'ayant jamais fait de mal dans une société où l'on ne se gênait guère, il pouvait croire que, par l'excès de ses flatteries, il empêcherait qu'on ne lui en fît à lui-même. Toute sa politique consistait donc à ménager les partis et à avoir des casaques de rechange au cas où il y aurait eu péril pour lui à porter toujours la même. »

On s'est habitué à rendre, après une complète dénégation, quelque mérite au talent poétique de Fortunat qui a possédé une véritable originalité, non dans ses vers, mais dans son caractère. « Ce caractère, mélange de sensibilité, d'enjouement, de bienveillance, dut faire comme il fit en effet, du poète, un compagnon des plus agréables et des plus recherchés. On a peine à

se figurer que dans une société grossière comme celle où vécut Fortunat et où les accès de gaîté étaient plus ou moins des actes de violence, cet homme ait pu avoir et su garder une gaieté douce et naturelle. Telle était pourtant celle de Fortunat.

Ses poésies mêlées, *Miscellanea*, ne sont réunies par aucun lien et se rencontrent pêle-mêle dans un complet désordre. Le livre IV est composé d'épitaphes, l'Appendice contient toutes les pièces adressées à sainte Radegonde et à l'abbesse Agnès. Parmi tout cela, on rencontre des panégyriques dans lesquels la louange dépasse tellement la mesure du goût et de la vérité, qu'on a conclu que l'auteur ignorait tout de ceux qu'il louait. Fortunat ne s'est pas contenté de louer Sigebert et Brunehaut; il a prodigué ses éloges à des monstres comme Caribert et Frédégonde. Parmi les panégyriques, se place le poème en l'honneur de la virginité (l. VIII, n. III), dont l'inspiration procède du traité *De Virginitate* de saint Ambroise (voir *Dictionn.* au mot FEMME, col. 1335). On y retrouve ce parallèle entre la condition de la vierge et de l'épouse où, par des raisons physiologiques d'une vérité cruelle et sans idéal, le poète établit les avantages de l'état de virginité; on le voit, non sans surprise, dépeindre les suites du mariage: la grossesse, la confusion qui en résulte, l'accouchement, l'allaitement, la mort de ce fruit pour lequel on a tout sacrifié : le veuvage, qui prive du mari et ne rend pas la virginité. Sur ce thème, Fortunat a su placer des détails gracieux, des beautés de sentiment, quelques images éclatantes et pompeuses. Aux panégyriques se rattachent aussi les épitaphes qui en sont la quintessence. « La rhétorique de Fortunat, jointe à un besoin de louer qui ne se peut assouvir, y prend toutes ses aises, et soit qu'il loue en son nom, soit qu'il loue au nom d'autrui, soit enfin, qu'il le fasse, pour ainsi parler, sur commande, il s'en donne à cœur joie et déborde. Mais ses épitaphes, si enflées et si longues qu'elles soient, laissent le lecteur froid sinon incrédule. »

De tous les jugements portés sur Fortunat, favorables pour la plupart, aucun n'est parvenu à faire de lui un personnage illustre, un bon poète, un grand évêque. C'est, qu'en effet, il ne fut rien de tout cela, à beaucoup près. Ch. Nisard a tracé de ce prélat italien, car, grâces à Dieu, il n'était pas Français, le plus fin portrait, le seul a vrai dire, et qui laisse loin en arrière, les rapsodies d'auteurs dont nous ne retrouvons même pas les noms, après avoir longuement parcouru leurs livres. Fortunat fut un aimable jouisseur, épris du présent et faisant bon marché de la postérité et de ses jugements. Il avait l'entregent et la bonté avec la passion de n'être jamais déplaisant à personne. Prudent, avec quelque chose de plus que la prudence, et cette nuance qu'on nommerait volontiers, si le mot n'était fâcheux : poltronnerie, prudent « comme un homme qui a peur de se compromettre, et qui aime mieux tout louer que de critiquer rien. Sa vue ne s'étendait pas au delà des choses dont elle était frappée; il manquait de prévoyance » et lorsqu'il s'était laissé surprendre par l'événement, il manquait de résolution pour l'affronter et de courage pour se défendre. L'amitié protectrice de sainte Radegonde lui assurait l'indulgence de ceux qui eussent été en mesure de lui nuire; son insignifiance lui valait des absolutions que n'eût pas toujours obtenu sa souplesse. Il fut cajolé de tous ceux qui l'approchèrent, et il prenait ces cajoleries pour de l'amitié; mais la robuste franchise d'une amitié profonde lui resta toujours inconnue. Il préférait les louanges à tout et afin d'être loué, il flattait les uns, encensait les autres. C'était l'homme des hommages officiels, le successeur et l'héritier des panégyristes impériaux du IVe siècle; il place ses louanges à fonds perdu et pourvu qu'il fréquente des abbesses, des évêques, qu'il approche des princes et courbe très bas l'échine en présence de rois, son rêve est comblé et sa vie est remplie. Ce n'était pas un évêque austère. Son *De virginitate* est une composition remplie de lieux communs, où une sorte de pudibonderie sert à couvrir des allusions peu décentes. L'épithalame adressée à Sigebert et à Brunehaut est d'un autre ton. Fortunat y évoque les dieux de la mythologie grecque qui président à l'union des sexes et les fait parler le langage des carabins. Puis il s'attarde avec complaisance à la description des qualités physiques et morales des époux, la fougue amoureuse du mâle, la volupté soumise de sa compagne, les démonstrations expressives de leurs amours en attendant le dénouement. On est encore plus surpris de certaines indiscrétions.

Lorsqu'il s'adresse à Frédégonde, Fortunat n'est pas mieux inspiré. Ne s'avisera-t-il pas dans l'épitaphe du jeune Chlodobert (voir n. 26) d'oser dire qu'il naquit du mariage royal, alors qu'il l'avait largement devancé. Dans la première pièce du livre IXe, Fortunat s'adressant à Chilpéric lui dit : « Un grand péril menaçait votre tête; il allait vous accabler; mais votre heure n'était pas venue, et la mort fut écartée. Pendant qu'elle voltigeait autour de vous, en brandissant ses armes, le sort, mais cette fois, avec l'aide de Dieu, vous arracha aux glaives. Dans cette extrémité vous revîntes de la mort à la vie et le jour qui devait être le dernier de vos jours en fut le premier. La foi prit les armes et combattit pour vous. Votre cause fut gagnée sans vous et le haut siège (Paris) revint à qui il appartenait en propre. » Tout ceci est une façon — poétique — de rappeler que Chilpéric s'était emparé par trahison du royaume de Paris d'où Sigebert l'avait su chasser et l'avait obligé de fuir jusqu'à Tournai, où il allait le relancer lorsque Frédégonde le fit assassiner; et cela se disait dans le langue de Fortunat, *sine te tua causa peregit*. Pour celle qui avait guidé les poignards, l'évêque n'avait que des louanges : « Que d'un trône, lui dit-il, dont les annexions se multiplient on vous laisse jouir en paix, vous et votre épouse, l'honneur du royaume par ses mœurs, et qui le gouverne en exerçant avec vous l'autorité. Femme de bon conseil, intelligente, adroite, circonspecte, utile à la cour, se faisant aimer par ses largesses, excellant enfin en toutes sortes de mérites, l'illustre Frédégonde est, de plus, belle comme le jour. Portant le poids des soucis de la royauté, elle est pleine de tendresse pour vous et vous seconde efficacement. Dans son zèle à stimuler davantage les vœux dont vous êtes l'objet, elle demande et obtient pour vous les prières de Radegonde. La gloire du roi a sans doute assez d'éclat par elle-même, mais la reine en est le couronnement. » Du mari, de celui que Grégoire de Tours qualifie Néron et Hérode, voici ce que Fortunat trouve à dire : « Il se fait un rempart d'œuvres de piété; sa justice est si bien réglée que personne ne se plaint jamais de ses arrêts, il ne suit en tout et partout que la ligne droite; sa bouche ne s'ouvre jamais que pour la vérité; enfin, si l'on pouvait connaître et rassembler toutes ses qualités on en trouverait assez pour faire une belle part à plusieurs personnes. »

Ces belles choses, Fortunat les écrivait de la même plume qu'il célébrait les fleurs de l'autel (voir *Dictionnaire* au mot FLEURS, t. V, col. 1699) et les fleurs du réfectoire de ce monastère de Sainte-Croix où il était traité sur le pied d'ami, d'intendant et un peu de *factotum*, mais il n'avait pas l'âme fière ni l'échine très raide. On lui commandait des vers comme on lui réclamait des fruits ou des légumes. Aussi l'invitait-on, aux fêtes monastiques, les jours où le réfectoire n'était que fleurs. La table, les murailles, les plafonds en étaient couverts au point que les convives eussent été incommodés si Fortunat n'avait fait observer que ce parfum sera refoulé par celui de la cuisine. On le con-

naissait. Sainte Radegonde et l'abbesse Agnès souriaient de cette faiblesse et comblaient leur bon évêque de victuailles, friandises, confitures, secrets des couvents féminins. Tout cela passait sous le nom d'eulogies. Avec les pâtisseries on envoyait les pièces de résistance et la mère abbesse veut savoir quel accueil on leur a fait. Tout de suite, Fortunat répond qu'on a mangé au premier service les légumes farcis au miel et ils étaient si succulents qu'on y est revenu deux, trois et quatre fois; ensuite vint la viande dressée en forme de montagne avec des collines et tout un jardin varié de ragoût qu'il a mangé sans en rien laisser. La mère abbesse double l'envoi : nouvelle viande, nouveaux légumes au miel, poulets énormes, fruits, bol de crème. L'évêque en vient à bout. Au sortir d'un repas chez son ami Gogon, il étouffe : « Grâce, écrit-il, j'ai le ventre bourré de viande de bœuf; je me recueille. Le mélange avec d'autres viandes me donnerait la colique. Où le bœuf est couché, il n'y a place ni pour le poulet ni pour l'oie, je pense qu'ils prendront la fuite. Dans la lutte entre cornes et plumes la partie n'est pas égale. Cependant, appesantis par le sommeil, mes yeux se ferment; la faiblesse de ces vers prouve que je dors déjà [1]. »

Que ne s'est-il endormi plus tôt ce soir-là? — Mais il faut être juste. Fortunat a été parfois un auteur liturgique agréable; il semble en effet qu'on doive lui attribuer l'hymne de Noël: *Agnoscat omne sæculum*, l'hymne à la Vierge : *Quem terra, pontus, æthera* et le livre intitulé : *In laudem sanctæ Mariæ* [2].

H. Leclercq.

FORUM CHRÉTIEN. — I. Origine des forums. II. Le *Forum* romain. III. Les forums provinciaux. IV. Topographie de *Sancta Maria Antiqua*. V. Sarcophages. VI. Chapelle des Quarante Martyrs. VII. Église des Saints-Côme-et-Damien. VIII. Amphithéâtre Flavien. IX. Le *Testamentum*. X. Oratoire des Saints-Pierre-et-Paul, XI. Saint-Laurent in Miranda. XII. Saint-Hadrien. XIII. Saints-Serge-et-Bacchus. XIV. Sainte-Marie *in Cannapara*. XV. Sainte-Marie *in Foro*. XVI. Sainte-Marie *in Ara cœli*. XVII. La prison Mamertine. XVIII. Arc de triomphe de Constantin. XIX. Statue de Constantin. XX. Colonne de Phocas. XXI. La liturgie au *Forum*. XXII. Bibliographie.

I. Origine des forums. — Amphithéâtre, cirque, forums sont des termes qui reparaissent fréquemment dans l'étude de la vie antique; mais la vie antique sépare à nos esprits de couleurs magiques, grâce à ces mots désuets que l'imagination revêt de toutes les magnificences dont elle dispose. Un *forum*, cette chose qui éveille le souvenir de pompes étincelantes, de défilés, de triomphes, d'édifices rutilants; un *forum* qu'on entrevoit aujourd'hui à travers la mystérieuse poussière de fouilles révélatrices était jadis un lieu fort prosaïque et, pour le nommer par son nom, un « champ de foire ». Des hommes s'étaient groupés, avaient bâti des maisons, formaient une bourgade, puis une ville, suffisant tant bien que mal à leurs besoins, mais restaient tributaires des campagnards, des marchands qui leur apportaient les provisions, les denrées, les outils indispensables. A des époques fixées, un rendez-vous général amenait paysans et trafiquants avec leurs bestiaux, leurs graines, leur pacotille aux abords d'une ville; là chacun offrait sa marchandise, l'étalait, la faisait valoir, c'était le marché; et le lieu où se tenait la réunion s'appela le *forum*. Chaque ville eut son *forum*, comme elle eut un temple. Toutefois, il y eut des villages et des hameaux si humbles, si pauvres, qu'ils n'attiraient pas vers eux; alors, à proximité d'un certain nombre de ces lieux déshérités, on établit un marché, et on choisit un emplacement, voisin d'une route. Il y eut ainsi des *forums* le long des chemins : *Forum Appii*, le long de la *Via Appia*, entre Rome et Terracine; *Forum Aurelii* sur la *Via Aurelia; Forum Cassii* sur la *Via Cassia; Forum Domitii* sur la *via Domitia; Forum Flaminii* sur la *via Flaminia*.

Autour de ces marchés, s'élevèrent bien vite des hangars, des abris; les marchandises une fois à couvert, on pensa aux bêtes et aux gens; et il y eut des écuries, des auberges. Naturellement, là où se faisaient les transactions, où s'échangeaient les produits et l'argent, le fisc avait sa place marquée; il logea lui aussi ses employés et le forum cessa d'être une place nue, éventée, incommode, pour devenir un quartier commerçant. De même que, plus tard, au moyen âge, tant de villes garderont de leur origine une marque indélébile dans leur nom même; de même, des agglomérations se forment à l'entour d'un *forum* et en gardent le nom : *Forum Sempronii*, municipe d'Ombrie *Forum Julii*, colonie de la Narbonnaise; *Forum Segusiaviorum*, colonie de la Gaule.

L'emplacement d'un *forum* était mensuré, déterminé, divisé en quatre parties égales par deux lignes se coupant à angle droit : le *cardo maximus* tiré du nord au sud et le *decumanus maximus* tiré de l'ouest à l'est. Le *forum*, parfois, subit une transformation. De marché, il était devenu centre de la vie civile et politique de la localité; celle-ci devint si envahissante que le marché devint gênant, encombrant, et fut finalement éliminé : on lui attribua un emplacement nouveau; c'est ce qui arriva à Pompéi. A Rome, le *forum* resta plus longtemps à sa destination primitive; les patriciens n'y venaient guère et gouvernaient l'État du Comitium et du Vulcanal. Mais le *forum* attirait puissamment la multitude; d'un marché, on faisait un lieu de plaisir, de fêtes, de spectacles; puis, quand ce peuple exerça des droits politiques, péniblement arrachés à l'aristocratie, il les exerça là où il faisait toutes choses : au *Forum*. Le *forum* cessa alors d'être un marché; les changeurs, les orfèvres, le commerce de luxe s'y installèrent et on relégua les marchands des denrées nécessaires à la vie sur divers emplacements, qui, à leur tour, prirent le nom de *forum* ou de *macellum*. Il y eut ainsi un *forum piscarium*, marché aux poissons; un *forum holitorium*, marché aux légumes; un *forum pistorum*, marché au blé et aux farines; un *forum suarium*, marché aux cochons; un *forum vinarium*, marché aux vins; un *forum cuppedinis*, marché aux comestibles. Ce n'était pas tout. Les forums particuliers devinrent insuffisants et firent place à de grands marchés : *magnum Macellum*, sur le Cœlius; *macellum Liviæ* ou *forum Esquilinum* sur l'Esquilin. Chaque région de la ville finit par avoir son marché ou *forum*.

Et, pendant ce temps, le *Forum* romain poursuivait sa transformation, se couvrait de temples, de tribunaux, de basiliques, de palais; ce fut un *forum* judiciaire, d'ailleurs bien vite insuffisant et à qui César et ensuite Auguste donnèrent des suppléants. La province, surtout en Italie, suivit l'exemple de la capitale et les villes transformèrent leur *forum*. On vit alors les forums de Privernum, d'Aricie, de Minturnes, de Calatia, d'Auximum, de Potentia, de Pisaure, d'Æclanum, s'entourer de boutiques et de portiques, s'encom-

[1] Ch. Nisard, *Le poète Fortunat*, in-12, Paris, 1890; L. Caron, *Le poète Fortunat et son temps* dans *Mémoires de l'Académie des sciences lettres et arts d'Amiens*, 1884, IIIe série, t. x, p. 225-303. — [2] G. M. Dreves, *Hymmologische Studien zu Venantius Fortunatus und Rabanus Maurus*, dans *Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistorischen Seminar, München*, in-8°, München, 1908, t. III, fasc. 2. Voir U. Chevalier, *Répertoire, Bibliographie*.

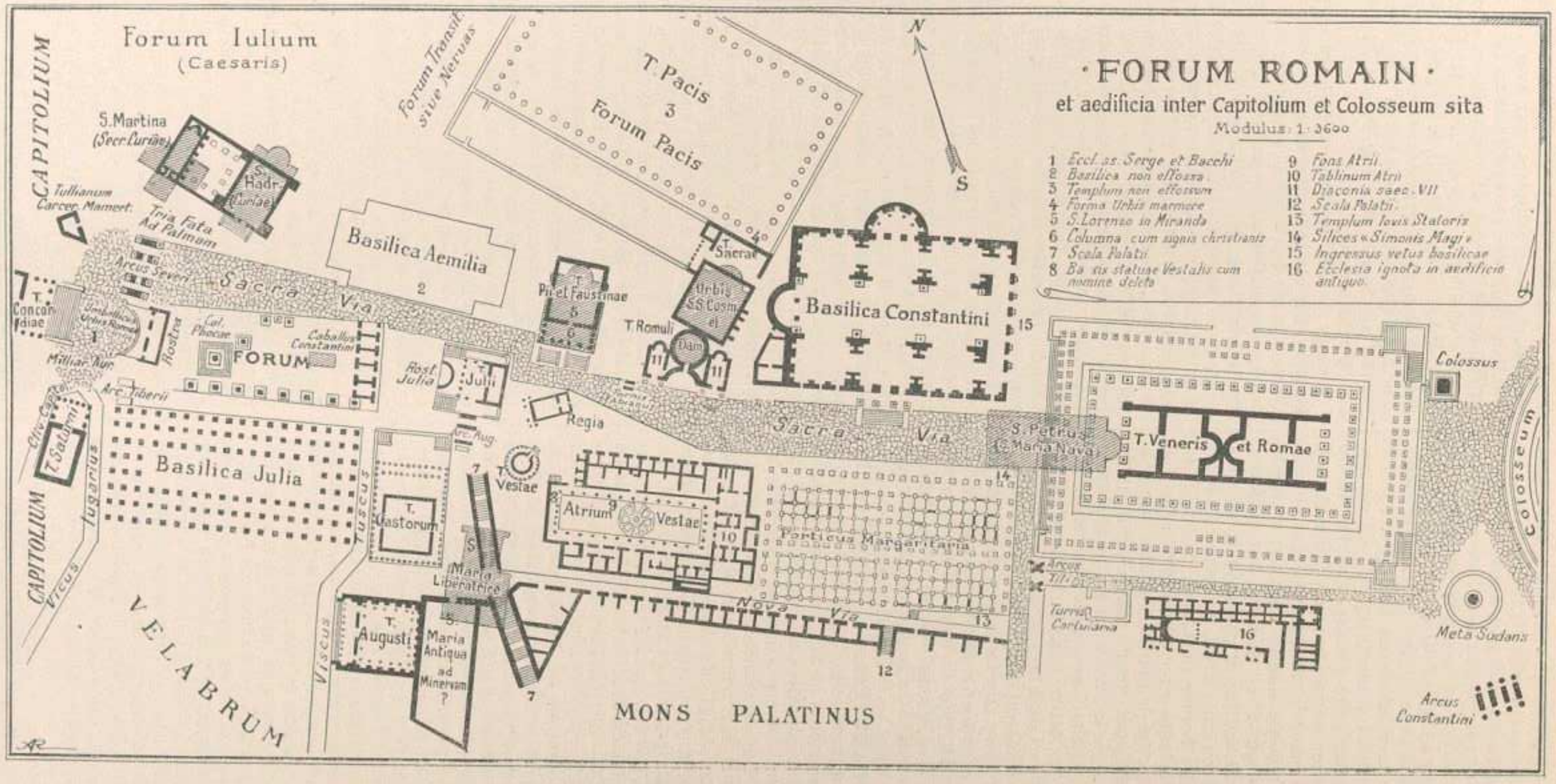

4578. — Plan du *Forum* romain et de la *Via Sacra*,
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des Papes*, t. I, p. 201, fig. 57.

brer de temple, curie, trésor, prison, basilique; et des raccordements leur donnaient tant bien que mal la forme rectangulaire requise, suivant les prescriptions de Vitruve [1].

II. Le Forum romain. — A Rome, le *forum* était une vallée marécageuse et boisée où s'accumulaient les eaux fluviales. Le forum, était inondé de temps à autre, il l'est encore de nos jours. Ovide l'a décrit en des vers connus [2] :

Hoc, ubi nunc fora sunt, udæ tenuere paludes;
Amne redundatis fossa madebat aquis.
Curtius ille lacus, siccas qui sustinet aras,
Nunc solida est tellus, sed lacus ante fuit.
Qua Velabra solent in circum ducere pompas
Nil praeter salices, cassaque canna fuit.
. . . . . .
Hic quoque lucus erat juncis et arundine densus
Et pede velato non adeunda palus

L'extrémité ouest de la vallée est dominée par le Capitole, jadis *collis Saturnius*, et le temple de Saturne se trouve être le plus ancien monument du *forum*. A l'extrémité opposée, vers l'est, s'élevait une petite colline appelée *Velia*, prolongement du Palatin, ayant son point culminant là, où, plus tard, fut construit l'arc de Titus. Le côté nord s'appuyait au Quirinal et à l'Esquilin.

Sous César et sous Auguste, au début de l'empire, le *Forum* se transforma complètement; la curie fut reconstruite, les basiliques Julia et Æmilia agrandies et transformées, la Regia, le temple de Castor, le temple de Saturne et celui de la Concorde réédifiés en marbre, l'étendue du *Forum* fut restreinte à l'est, mais terminée de ce côté par le temple de César et l'arc d'Auguste. Plus tard, les arcs de Tibère et de Septime-Sévère firent pendant à ceux d'Auguste et de Fabius. Le milliaire d'or fut placé par Auguste à l'angle des rostres. Domitien éleva un temple à Vespasien et à Titus. Le temple dédié à Faustine par décret du Sénat, et vingt ans plus tard à Antonin, son mari; la *schola Xanthi*, cercle des scribes ou employés du trésor et des archives dont l'emplacement est incertain; l'*umbilicus* centre de Rome et du monde, construit au IVe siècle comme pendant au milliaire d'or, à l'autre angle des rostres, le portique des *dii Consentes* restauré en 367 ap. Jésus-Christ par Prætextatus, préfet de Rome, pour favoriser la renaissance du paganisme; et enfin, image de Rome asservie et déchue, la colonne dédiée à Phocas, en 608, par Smaragde, exarque de Ravenne.

Après la victoire définitive de Théodose sur le tyran Eugène (394), le paganisme n'avait plus qu'à disparaître; les temples se fermèrent pour toujours, mais l'aspect du Forum ne changea pas. Les temples subsistèrent, entretenus vaille que vaille, les statues des dieux épargnées à cause de leur beauté devinrent l'ornement des jardins, des places publiques. Les préfets chrétiens de Rome n'oublièrent pas le *Forum* dans la répartition de ces œuvres d'art. Nous aborderons plus loin la question des églises chrétiennes sur le *forum*.

Le *Forum* n'échappa pas au ravage périodique des incendies. L'incendie de Néron (19-28 juillet 64) ravagea la curie, une grande partie du côté nord du Forum, la Regia, le temple et l'atrium de Vesta, le temple de Jupiter Stator. Néron lui-même, puis Vespasien et Domitien en relevèrent les ruines.

Sous Titus et sous Antonin, les incendies causèrent peu de dommages au *Forum*. Sous Commode, tout le côté est fut dévasté; il se déclara dans le temple de la Paix, gagna le Palatin en consumant le temple de Vesta, et tous les monuments intermédiaires. Septime-Sévère et Caracalla reconstruisirent les monuments détruits. Ce fut Julia Domna, femme de Septime-Sévère, qui fit réédifier le temple de Vesta. Sous le règne de Carinus, un incendie très grave ravagea les côtés ouest et nord-ouest du *Forum*. Le forum de César, la curie, la grecostase, la basilique Julia furent construits par Dioclétien; le temple de Saturne par décret du Sénat. Les temples de César, de Vénus et de Rome furent relevés par Maxence, qui, en même temps, construisit le temple de Romulus et la basilique qui destinée à porter son nom reçut et garda le nom de Constantin. Cet empereur élargit la voie sacrée et l'orna,

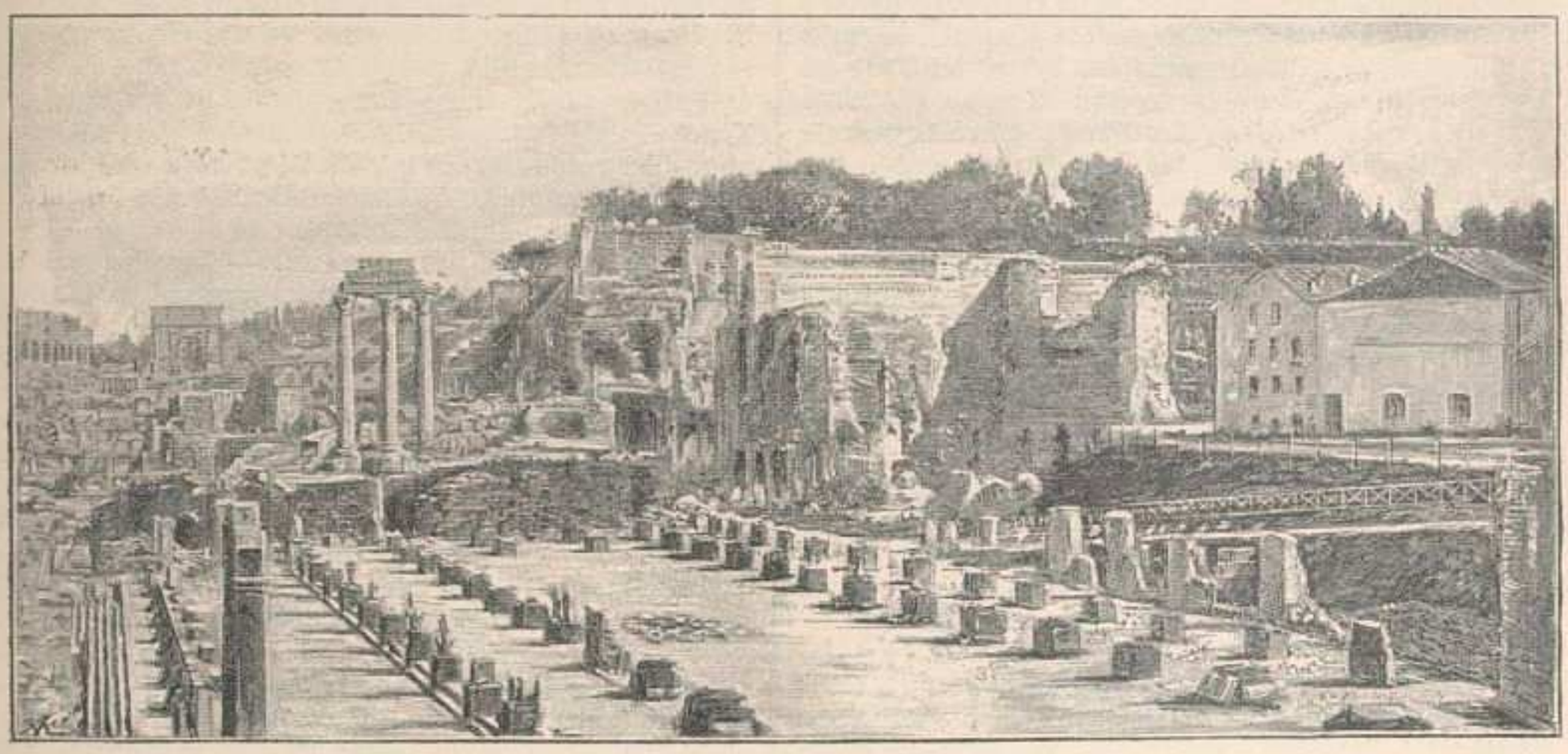

4579. — Vue du *Forum*,
D'après W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-antique*, 1911, p. 58, fig. 34.

[1] H. Thédenat, *Le Forum romain et les forums impériaux*, in-12, Paris, 1908, p. 1-5. E. di Ruggiero, *Il foro romano*, in-8°, Roma, 1913— [2] Ovide, *Fast.*, VI, 401 sq.; cf. II, 391.

en face de la basilique, d'un portique. Il refit aussi le dallage de l'arc du *Forum* et du *Comitium* et, sans doute, y inséra le pavé noir. En 410, les Goths d'Alaric incendièrent cette même partie du *Forum* qu'Honorius restaura plus ou moins [1].

A l'époque des rois et sous la république, le *forum* et le *comitium* distincts et rivaux étaient inséparables; mais, sous l'empire, la distinction politique entre le *forum* et le *comitium* disparaît. Tacite en vient même à mentionner *forum* et *comitium* comme formant un tout. De temps à autre, une scène violente ou tragique vient animer le *forum*, mais ces cruautés, ces révoltes, ces déchaînements vite réprimés ne rendent plus au *forum* sa situation perdue. La tribune est fermée aux orateurs populaires et politiques, on y vient recevoir le *congiarium*, écouter les allocutions impériales, les communications officielles, les oraisons funèbres.

« Le triomphe de la religion chrétienne ne modifia pas, tout d'abord, l'aspect du *forum*. Les temples, fermés il est vrai, furent respectés et entretenus; les basiliques restèrent ouvertes aux oisifs, aux plaideurs et aux hommes d'affaires; toujours curieux de beaux discours, les Romains continuèrent à venir les entendre aux rostres; les sénateurs siégeaient encore à la curie et d'illustres orateurs y prenaient la parole. C'est au vieux *comitium*, dans la maison d'Anicius Acilius Glabrio Faustus, située au lieu dit *ad palmam* [2] qu'avait été promulgué, en 438, le Code Théodosien [3]. Du *comitium* encore, qui pût se croire revenu aux beaux jours d'autrefois, l'empereur Théodoric, en l'an 500, harangua le peuple romain [4]. Procope ne nous raconte-t-il pas que, pendant la guerre gothique, des fauteurs de la religion déchue cherchèrent à ouvrir, la nuit, les portes du temple de Janus, afin que le dieu puisse, comme jadis, sortir pour défendre son peuple [5]. Les consuls inauguraient, par de splendides cortèges, leur entrée en fonctions. Un seul édifice antique, le dépôt d'archives appelé *Templum sacræ Urbis*, avait été transformé en église par Félix IV (526-530) [6], et, devant l'héroon de Romulus qui lui servait de vestibule, sur la voie sacrée, où un pavé étrange avait mis en mouvement l'imagination populaire, la légende de la chute du magicien Simon se localisait [7]. La prison, déjà sanctifiée cependant par le souvenir de saint Pierre et des martyrs, n'était pas encore visitée par les pèlerins et conservait toujours son ancienne clientèle [8] (fig. 4578, 4579).

« Après la guerre gothique (536-552), et les invasions qui suivirent, la pénurie du trésor contraignit le gouvernement à l'abandon des édifices sans utilité. Ceux que ne rajeunit pas une affectation nouvelle s'inclinèrent peu à peu vers la ruine. Mais, même alors, le *forum* resta le centre d'une vie intense. Les diaconies, œuvres charitables rappelant par beaucoup de côtés, nos bureaux de bienfaisance, avec leurs chapelles, leurs dispensaires, leurs hôpitaux et les distributions de vivres, attiraient au *forum*, en grand nombre, les pauvres, les pèlerins et les voyageurs sans ressources [9]. Le peuple continuait à se presser sur le *Forum* les jours de grande émotion et à y manifester. On vit, sur la voie Sacrée, des émeutes sanglantes entre les partisans de deux gouvernements rivaux (710), et les prêtres se jeter, avec la croix et l'évangile, entre les combattants pour les séparer [10]. Plus tard, au *comitium*, une réunion populaire, à laquelle prennent part tous les citoyens de Rome, grands et petits, civils, prêtres et soldats, s'occupe, après l'expulsion d'un intrus, de l'élection d'un pape qui fut Étienne III [11] (768).

« Privé de ses grandes processions antiques, comme celle des *ludi magni*, le *Forum* ne perdit pas au change. Le pape Serge Ier, au VIIe siècle, fit du *Forum* le point de départ d'un grand nombre de processions [12] : aux quatre fêtes de la Vierge, le 2 février, le 25 mars, le 15 août et le 8 septembre, la procession (*litania*) se formait à Saint-Hadrien, pour, de là, gagner Sainte-Marie-Majeure. Celle du 15 août était particulièrement solennelle. La procession du lundi de Pâques était plus magnifique encore, après que le pape était allé célébrer la messe à Saint-Pierre, le cortège arrivait au *forum* par le clivus Argentarius, passait devant la prison, sous l'arc de Septime-Sévère; puis longeant la basilique Aemilia, pénétrait en passant sous l'arc de Fabius sur le *clivus sacer*, dépassait les arcs de Titus et de Constantin, la *meta sudans* et le Colisée, pour aller reconduire le pape à Saint-Jean de Latran. Benoît, le chanoine, nous a laissé l'itinéraire tel qu'on le suivait encore au XIIe siècle [13]. »

III. Les forums provinciaux. — Les documents chrétiens mentionnent, à diverses reprises les *forums* provinciaux. Dans les actes du martyre de saint Pionius il est question du forum Martha, à Smyrne. Les forums provinciaux, écrit H. Thédenat, s'étaient de bonne heure modelés sur celui de Rome. Ils avaient, comme lui, des boutiques et des portiques; ils étaient entourés des mêmes édifices : temples, curie, tribune aux harangues, basiliques, prison, trésor; les citoyens riches les ornaient de monuments dont les inscriptions rendaient leurs noms immortels; peu à peu ils étaient non moins encombrés de dédicaces aux Romains illustres, aux empereurs et aux princes de la famille impériale, aux magistrats et aux bienfaiteurs de la cité; de telle sorte que, au point de vue monumental, et aussi au point de vue moral, le forum provincial était une réduction du forum romain. Et, en effet, sur beaucoup de forums provinciaux, en Italie surtout, on reproduisit les statues et les *elogia* dédiés par Auguste, sur son *forum*, aux grands hommes de guerre à qui Rome devait sa puissance, c'est ainsi qu'on a retrouvé à Pompéi les statues d'Énée et de Romulus, ou plutôt leurs bases avec les inscriptions [14], et à Arretium toute une série de sept *elogia* [15]. Les *forums* provinciaux étaient ornés aussi de statues de divinités offertes souvent par de riches citoyens [16] et quelquefois placées dans un édicule [17]. Les empereurs et les princes des

[1] Thédenat, *op. cit.*, p. 6-13. — [2] *In domo sua quæ est ad palmam.* L'angle N.-O. du *Forum* s'appelait *ad palmam;* la maison d'Anicius Glabrio est, dans une lettre de Théodoric, appelée *domus palmata*, Cassiodore, *Variarum*, l. IV, c. XXX. On attribue cette appellation à la présence en cet endroit d'une statue de Claude II tenant une palme. Ce lieu s'était d'abord appelé *Tria fata* (Procope, *De bello gothico*, I, c. XXV), nom donné aux statues des trois sibylles. — [3] Voir le texte du *Cod. Ambros.* cité par Clinton, *Fasti romani*, t. I, p. 622, ad ann. 438. — [4] *Vita Fulgentii*, dans *P. L.*, t. LXV, col. 130. — [5] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XXV. — [6] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 279. — [7] Cf. Lipsius, *Acta Petri cum Simone*, in-8°, Lipsiæ, 1891; L. Duchesne, *Le Forum chrétien*, p. 11. Cette légende commence à se localiser sur le pavé de la voie Sacrée, dès le second tiers du IIIe siècle. Cf. Duchesne, *loc. cit.* — [8] Duchesne, *loc. cit.* En 368, elle était encore prison (Ammien Marcellin, l. XXVIII, 1.); au VIIIe siècle, la prison était transférée au *Forum olitorium*, place Montanara, *Liber pontif.*, t. I, p. 490, et l'antique Tullianum sans doute livré au culte. — [9] Sur les diaconies, cf. L. Duchesne, dans *Mél. d'archéol. et d'hist.*, 1887, t. VII, p. 217 sq.; *Liber pontific.*, t. I, p. 364, n. 7; sur les diaconies du forum, *ibid.*, p. 238. — [10] *Liber pontificalis*, t. I, p. 392. — [11] *Liber pontificalis*, t. I, p. 471. — [12] *Liber pontificalis*, t. I, p. 376, 381. Sur ces processions et sur les curieux détails de leur liturgie, cf. L. Duchesne, *Le Forum chrétien*, 1899, p. 61 sq. — [13] H. Jordan, *Topographie des Stadt Rom*, p. 664 sq.; cf. p. 473 sq.; Lanciani, *Itinerario di Einsiedeln e l'ordine di Benedetto canonico*, p. 519 sq.; L. Duchesne, *Le forum chrétien*, p. 61 sq. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 808-809. — [15] De Rossi, *Bullett.*, 1874, p. 55; *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 188. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1956, 2006; t. VIII, n. 5299. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 1858.

familles impériales, des particuliers aussi avaient des statues à pied ou équestres, votées par le conseil des décurions ou autorisées par lui [1]; si le personnage était un empereur, un patron de la colonie ou un bienfaiteur insigne, le décret ajoutait souvent que la statue devait être érigée dans l'endroit le plus fréquenté du forum [2]; et, comme on voit à Rome, les censeurs procéder à l'enlèvement des statues qui encombraient le forum, nous voyons aussi, dans un municipe africain, un remaniement des statues entre lesquelles il était devenu difficile de se frayer un passage [3]. La statue la plus enviée par les *forums* de province était sans aucun doute celle de Marsyas, dont la présence attestait que la ville jouissait du droit italique [4].

Les monuments des *forums* provinciaux portaient aussi, de toute part, les inscriptions des bienfaiteurs de la cité qui les avaient élevés, ornés ou restaurés : des citoyens avaient construit, embelli ou réparé le forum lui-même [5], ils avaient fait ou refait le dallage de son area [6] et le pavé des rues y aboutissant ou le traversant [7]; ils l'avaient entouré de trottoirs [8]; ils avaient réparé ou complété ses portiques [9], reconstruit en marbre son tribunal [10], etc., et n'avaient pas négligé de graver le souvenir de tous ces bienfaits sur la pierre ou sur le bronze. La comparaison entre les monuments et la disposition du *Forum* romain et des *forums* provinciaux révèle donc la plus grande analogie, il en sera de même si nous les comparons au point de vue moral. Le théâtre était moins vaste : ce n'étaient plus les destinées du monde qui s'y jouaient; mais comme les honneurs qu'on y briguait étaient aussi bien qu'à Rome, les plus élevés auxquels les candidats pussent aspirer, la lutte n'était pas moins vive sur les modestes *forums* de province et les mêmes passions s'y agitaient. C'est en effet au *Forum* que se faisaient les élections : à Pompéi, on voit la différence du droit entre les anciens habitants et les colons amenés par Sylla créer, comme à Rome, la lutte entre deux classes[11]; à Nola, un des anciens habitants *(ex veteribus)*, élu décurion, croit la victoire assez importante pour la mentionner dans son inscription [12].

Comme à Rome, le *forum* est le centre de la vie publique : c'est là que le gouverneur de la province tient ses assises. Il y a, comme au *Forum* romain, des rostres [13] d'où l'on fait les communications officielles et où l'on prononce des oraisons funèbres : en effet, avec l'autorisation des décurions ou en vertu d'un décret spontanément porté, les restes des citoyens qui ont illustré ou enrichi leur cité peuvent reposer un instant au *forum* et c'est de là que partira la pompe funéraire [14]. C'est au forum que les magistrats prêtent serment [15], on y célèbre des sacrifices [16]; on y met en adjudication les travaux publics [17], on y paye les impôts [18], on y distribue des sportules [19]; dans les basiliques on fait du commerce [20] des affaires d'argent [21] on juge les procès [22] et l'on vient entendre des conférences [23]. Les élections des magistrats, les inaugurations ou dédicaces des monuments ou des statues érigés par les particuliers, sont l'occasion de repas publics, de fêtes qui souvent se célèbrent au *forum*. Nous avons le programme très attrayant et très varié de jeux donnés pendant trois jours sur le *forum* de Pompéi par A. Clodius Flaccus pour sa première et sa seconde élection au duumvirat [24]. Outre ceux que leurs affaires amenaient au *forum*, les désœuvrés aussi en faisaient leur promenade favorite : à Timgad comme à Rome, ils ont laissé gravées sur les dalles les traces de leurs jeux [25]; désirait-on rencontrer quelqu'un c'est là qu'on était sûr de ne pas le manquer [26]; en même temps que l'on apprenait les nouvelles risquées répandues par les flâneurs, on trouvait sur les *albums*, le moyen d'occuper son temps pour les jours suivants : en effet, sur les albums des monuments d'Eumachia, les *forenses* de Pompéi pouvaient lire les annonces des ventes et des adjudications, le programme du prochain spectacle [27]. Une peinture de Pompéi représente le portique du forum avec une longue affiche devant laquelle s'arrêtent les passants [28]. Cette peinture fait d'ailleurs partie d'une curieuse série trouvée à Pompéi et représentant les scènes les plus variées de la vie populaire sur le forum [29]; on y voit des marchands de drap [30], et de toiles [31], des boulangers, des pâtissiers [32], des fruitiers [33], des cordonniers prennent les mesures de leurs pratiques ou vantent leur marchandise [34], un gargotier a allumé son fourneau ambulant et sert ses clients [35]; un marchand de ferraille et de pots a étalé sa marchandise [36]; un aveugle en haillons, conduit par un chien, reçoit l'aumône [37]; un amateur dessine une statue équestre d'après nature [38]; un chaudronnier couvre, avec le bruit de son marteau [39], les hurlements d'un gamin qui subit, dans l'école voisine, une correction sans doute salutaire [40]; et, au milieu de ce tapage, des magistrats exercent gravement leurs fonctions [41].

IV. Topographie de Sancta-Maria-Antiqua. — Le *forum* romain délaissé, souillé, exploité comme savait faire le moyen âge, devint une carrière inépuisable où s'alimentèrent les bâtisseurs romains. Paul III (1534), le premier, eut pitié des monuments antiques, mais le mal était fait et sans remède et ses prédécesseurs ne lui avaient laissé que des débris à sauver. On possède encore les permis d'exploitation des temples admirables que le temps n'avait respecté que pour devenir matériaux de construction des palais cardinalices. Les marbres non utilisés étaient envoyés au four à chaux. Les statues des vestales furent retrouvées en tas à côté du four qu'elles devaient alimenter. Sans les déprédations de la Fabrique de Saint-Pierre a écrit R. Lanciani, nous posséderions encore les gradins et le stylobate du temple d'Antonin,

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1341, 1359, 4275, 4278; t. VIII, n. 714, 1413; t. X, n. 689, 1022, 5833; t. XII, n. 5805; t. XIV, n. 2919, 2934. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 3333; t. VIII, n. 1013; *Ephem. epigr.*, t. III, p. 254. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 7046. — [4] H. Thédenat, *op. cit.*, p. 135. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 1649, 2098; t. V, n. 7376, 7780; t. VIII, n. 1584; t. IX, n. 1596. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 7426; t. VIII, n. 704; t. IX, n. 4579; t. X, n. 5416; t. XI, n. 1184. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1698, 4660, 5204; t. XIV, n. 375. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 4585, 4586. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 608, 5178. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 375. — [11] Cicero, *Pro Sull.*, XXI; *Corp. inscr. lat.*, t. X, p. 89-90. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1273, cf. p. 142. — [13] *Dictionn. des antiq. gr. et rom.*, au mot *Forum*, t. II, p. 1218. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 3903. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 5439. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. II, n. 5439, p. XII, n. 4333. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. I, p. 120, 37. — [18] Vitruve, VI, 1. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XIV, n. 353. — [20] Vitruve, *loc. cit.* — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9709, 9711. — [22] H. Thédenat, *op. cit.*, p. 138. — [23] Apulée, *De Mag.*, LXXIII. — [24] *Corp. inscr. lat.*, t. X, n. 1074. — [25] Bœswilwald et R. Cagnat, *Une cité africaine sous l'Empire romain*, p. 19, 20, 27, 29. — [26] Apulée, *Meta.*, IX, 21. — [27] Overbeck-Mau, *Pompeii*, p. 135-136. Mau, *Pompeii in Leben und Kunst*, 1900, p. 49, fig. 17; Breton, *Pompeia*, p. 34. — [28] Helbig, *Wandgemælde d. Stædte Campaniens*, 1491; *Pitt. d'Ercolano*, t. III, 43, p. 227. — [29] Helbig, 1489-1500; cf. N. Nischen, *Pompeianische Studien*, p. 268. — [30] Helbig, 1497; *Pitt. d'Ercol.*, III, 42, p. 221. — [31] Helbig., 1498; *Pitt. d'Ercol.*, III, 42, p. 221. — [32] Helbig, 1497; *Pitt. d'Ercol.*, III, 42, p. 221. — [33] Helbig, 1500; *Pitt. d'Ercol.*, III, 43, p. 227. — [34] Helbig, 1499, 1496; *Pitt. d'Ercol.*, III, 42, p. 221. — [35] Helbig, 1500; *Pitt. d'Ercol.*, III, 43, p. 227. — [36] Helbig, 1496 : *Pitt. d'Ercol.*, III, 42, p. 221. — [37] Helbig, 1495 *Pitt. d'Ercol.*, III, 43, p. 227. — [38] Helbig, 1494; *Pitt. d'Ercol.*, III, p. 213. — [39] Helbig, 1497; *Pitt. d'Ercol.*, III, 42, p. 221 — [40] Helbig, 1492; *Pitt. d'Ercol.*, III, 41, p. 213. — [41] Helbig, 1489; *Pitt. d'Ercol.*, III, 41, p. 213; H. Thédenat, p. 23-26.

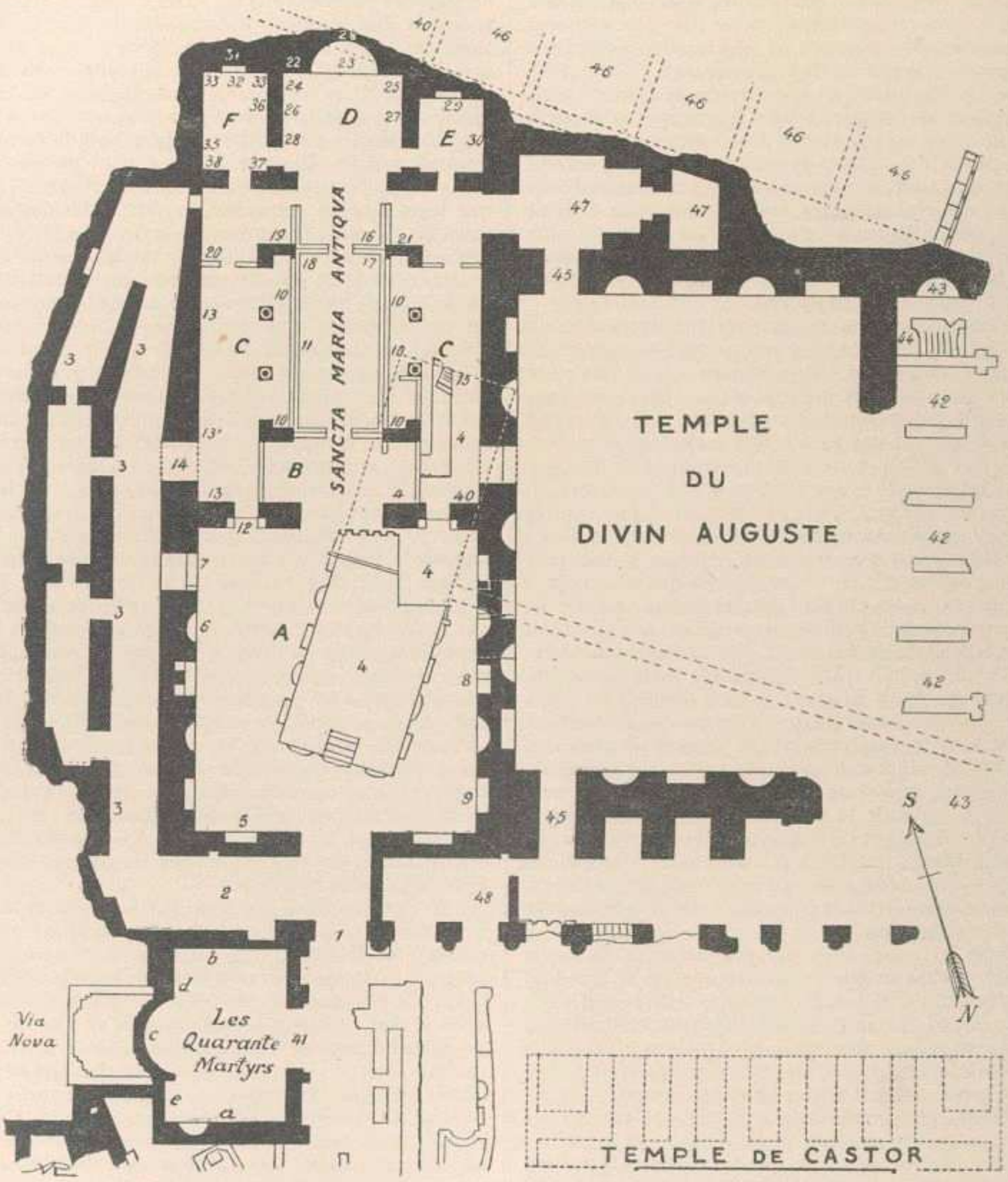

4580. — Plan de Sainte-Marie-Antique,
D'après de Thédenat, *Le forum romain*, 1908, p. 310, fig. 53.

Chapelle des Quarante Martyrs, — *a*. Les martyrs dans la gloire. — *c*. Les martyrs sur l'étang glacé. — Sancta-Maria-antiqua. — 1. Entrée. — 2. Vestibule. — 3. Rampe montant au Palatin. — 4. Atrium. — 5. Sainte-Agnès et Sainte-Cécile. — 6. Inscription de Léon, qui a fait les peintures. — 9. Maria regina et pontifes dont l'un est le pape régnant. — B. Narthex. — 40. Épitaphe d'une femme qui, pendant 7 ans de vie commune, ne s'est pas querellée avec son mari. — B 13. Sarcophage païen orné de masques. — B 13'. Sarcophage chrétien avec sujets figurés. — C. Aula, parties réservées aux fidèles. — 10. Murs circonscrivant la *schola cantorum*, — 11. Ambon de Jean VII, — C. 13, 13'. Scènes de l'Ancien Testament, histoire de Jacob et de Joseph, au-dessous le Christ entre des pères de l'Église d'Orient et de l'Église d'Occident. — C. 15. — La sainte Vierge entre sainte Anne et sainte Élisabeth. — 16. Isaïe et Ézéchias. — 18. Annonciation. — D. Presbyterium, abside. — 22. Le Christ en croix adoré par la cour céleste, et, au-dessous par les hommes. — 23. Le Christ bénissant et adoré. — 24. Inscription disant que l'Église est consacrée à Marie. — F. Chapelle de saint Cyr et de sa mère sainte Julitte. — 51. Crucifiement. — 33. A l'angle, sainte Julitte. — 34. Saint Cyr. — 35, 36. Passion de saint Cyr et de sainte Julitte. — 34. Theodotus offre l'église qu'il vient de construire ou de décorer ; inscription donnant le nom de l'église : SanctaM-aria-Antiqua. — 37. Théodotus invoquant saint Cyr et sainte Julitte. — 38. Sta Martyrs (il n'y a pas de n. 39). — 40. Palais de Caligula; 4 piscine. Construction de Domitien. C. D. E. F. et 47, 47 bibliothèque du temple d'Auguste. Temple du Divin Auguste. — 43-45. Grand vestibule occupé plus tard par une grande porte (42). — 46. Magasins voûtés. Dans la muraille intérieure du temple, niche des statuts des *divi* de la famille Julia.

entiers dans toutes leurs parties, avec une richesse infinie de bases honorifiques, de bas-reliefs, d'acrotères, de corniches, de statues. Le vandalisme pontifical eut raison de toutes ces merveilles : détruit l'arc de Fabius, rasé le temple de César, débitées les colonnes du temple de Castor. Raphaël s'adressant à Léon X ne craignait pas de lui dire : « Ceux-là mêmes qui devaient défendre comme des pères et des tuteurs ces tristes débris de Rome ont mis leurs soins à les détruire ou à les piller. Que de pontifes, ô Saint-Père, revêtus de la même dignité que votre Sainteté, mais ne possédant pas la même science, le même mérite, la même grandeur d'âme, ont permis la démolition des temples antiques, la destruction des statues, des arcs de triomphe et d'autres édifices, gloire de leurs fondateurs! Combien d'entre eux ont permis de mettre à nu les fondations pour en retirer de la pouzzolane, et ont ainsi amené l'écroulement de ces édifices! Que de chaux n'a-t-on pas fabriquée avec les statues et les autres monuments antiques! J'ose dire que cette nouvelle Rome, que l'on voit aujourd'hui, avec toute sa grandeur, toute sa beauté, avec ses églises, ses palais, ses autres monuments, est construite avec la chaux provenant des marbres antiques. »

L'histoire de la ruine du Forum, de sa dégradation, de son avilissement reste à écrire. On sait aujourd'hui comment il fut ressuscité à partir de 1870. Au cours de la troisième campagne de fouilles commencée en 1898 et dirigée par Rossi, on découvrit l'autel de César, la pierre noire, le soi-disant tombeau de Romulus et le XXe siècle s'ouvrit par la trouvaille des monuments du Juturne et de la vieille église de Sancta-Maria-Antiqua. La découverte de cette église, au pied du Palatin, prit les proportions d'un événement et c'en était un, en matière archéologique. Quelques fouilles antérieures avaient attiré l'attention sur ce point en mettant au jour diverses parties. La découverte rendit un édifice tel qu'il existait au moment de son abandon au XIIIe siècle. La valeur archéologique principale de la découverte réside dans les peintures qui décorent les parois et s'échelonnent entre la fin du VIe siècle et le XIIIe, époque jusqu'alors la plus déshéritée et à peu près inconnue de la peinture romaine. Certaines peintures, aujourd'hui altérées, se trouvaient, au moment de la découverte dans un état de conservation parfaite. Même en tenant compte de l'altération produite par le temps, ces peintures présentent un intérêt exceptionnel de ce fait que les images se présentent à nous dans leur état primitif, sans les restaurations et les retouches postérieures qui défigurent presque toutes les peintures romaines du haut moyen âge. Autre point de vue. Les peintures de Sancta-Maria-Antiqua ont une portée documentaire pour la question controversée des influences orientales dans l'art chrétien de l'Occident. Dans cette église, en effet, l'Orient possédait à Rome une sorte de pied-à-terre : les officiers byzantins qui résidaient sur le Palatin y trouvaient pour ainsi dire un sanctuaire national; des moines grecs et syriens y faisant le service de la diaconie. L'influence orientale dans l'ancienne capitale de l'Empire se faisait sentir à tel point que, du commencement du VIIe au milieu du VIIIe siècle, treize papes d'origine orientale montèrent sur le siège de Rome.

Sainte-Marie-Antique est située dans la partie sud du *Forum*, près du temple du divin Auguste et n'était d'abord autre chose que la Bibliothèque (fig. 4580-4581) jointe à ce temple, précédée d'une grande cour, sur les parois de laquelle furent fixées les tables de bronze où étaient inscrits les noms des soldats qui, après avoir achevé leur service, obtinrent leur congé et des récompenses de toute genre. L'époque à laquelle la transformation de la bibliothèque en église fut réalisée n'est pas connue d'une façon certaine. Les uns veulent faire remonter l'installation du culte chrétien dans l'édifice au IVe siècle même à l'époque de Constantin le Grand, d'autres consentent à retarder jusqu'à l'époque byzantine, au VIe siècle, où certainement des peintures chrétiennes furent exécutées sur les parois. Quoiqu'il en soit de cette question, qui est peut-être insoluble, l'édifice primitif fut adapté, mais ne subit aucune transformation radicale; on se contenta de construire des chancels dans la nef principale pour marquer la *schola cantorum;* la salle du milieu au fond de l'édifice devint le sanctuaire; les deux salles latérales prirent la destination des *prothesis* et de *diaconicum*. L'ouverture d'une abside est de date postérieure.

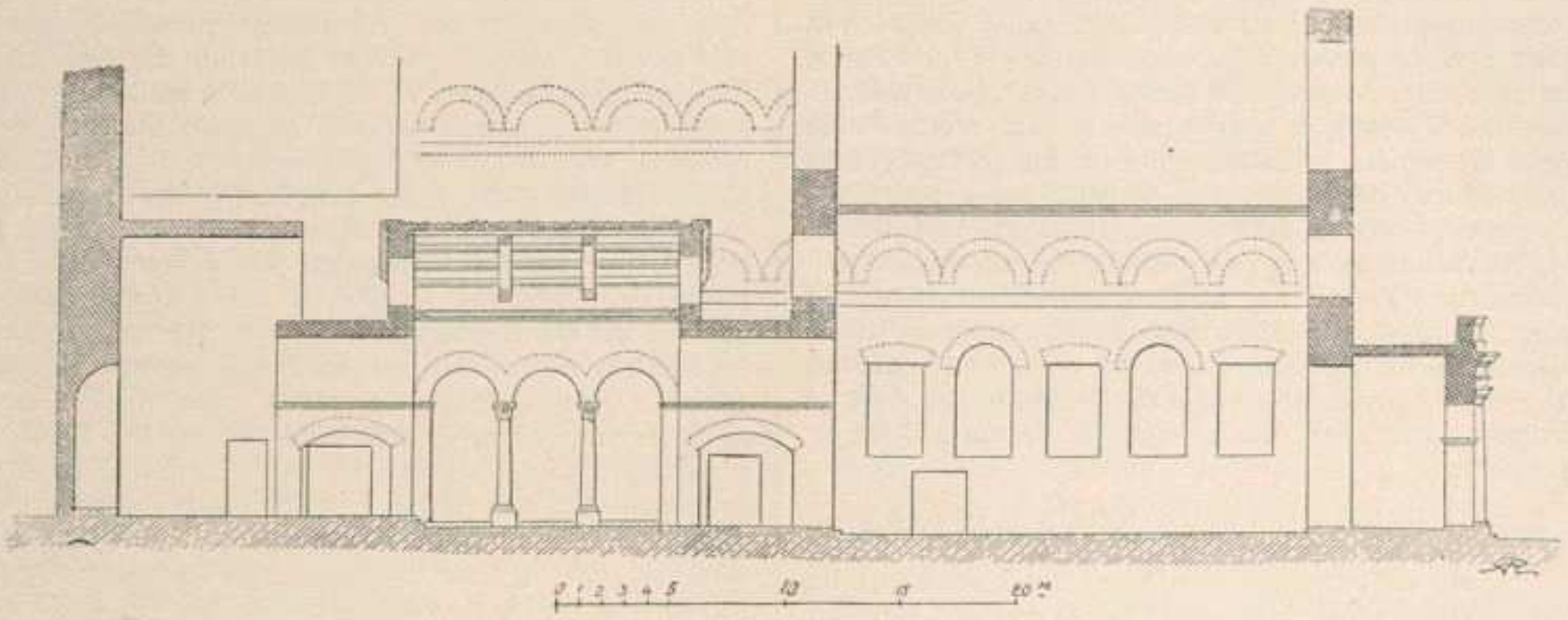

4581. — Sainte-Marie-Antique. Élévation.
D'après W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, 1911, p. 67, fig. 40.

Au *Forum* romain avait pris naissance la religion idolâtrique des Quirites avec l'autel de Saturne et le feu consacré à Vesta; ce fut peut-être ce souvenir qui fit choisir la bibliothèque du Palais impérial pour y établir une église dédiée à la vierge Marie. Mais on ne possède pas de documents qui permettent de faire la preuve de cette transformation que mentionnent les écrits du moyen âge et les *Mirabilia urbi Romæ*. Le grand édifice impérial y est nommé *palatium Catilinæ ubi fuit ecclesia sancti Antonii, juxta quam est locus qui dicitur infernus* et on ajoute ceci : *Ibi est templum Vestæ ubi dicitur inferius draconem cubare,*

sicut legimus in Vita sancti Silvestri [1]. Voici de quoi il s'agit. La *Vita S. Silvestri*, apocryphe de la seconde moitié du ve siècle, rapporte que de son temps un dragon habitait *in monte Tarpeio in quo est Capitolium collocatum*. On lui pouvait rendre visite et c'est ce que ne manquaient pas de faire, une fois le mois, « des mages et des vierges sacriléges » qui, par un escalier de trois cent soixante-cinq marches, portaient au dragon sa pitence mensuelle. Quand le dragon s'ennuyait trop, il sortait de chez lui, il se promenait dans la ville, invisible à tous (on le croit sans peine) mais laissant une odeur empestée (l'odeur de la voirie). Un beau jour, le pape Silvestre l'enferma dans sa caverne pour jamais. Mais le dragon s'ennuya et, on ne sait comment, déménagea. Au xiie siècle, il avait quitté son logement au pied du Capitole pour s'installer sous le temple de Vesta. J.-B. De Rossi et d'autres aperçurent dans cette légende du temple de Vesta des réminiscences du feu sacré qu'on y vénérait et du serpent qui jouait un rôle important dans le culte de cette déesse [2]. Constantin et Silvestre n'auraient eu raison du souvenir persistant de Vesta qu'en fondant, dans le voisinage de son temple, un culte rival, et une église dédiée à la Vierge. Mais, il paraît, qu'à une légende on substituait ainsi une autre légende [3]. Cette église changeait de vocable de temps à autre; elle s'était réclamée de « saint Antoine », mais aussi de « saint Silvestre », et *Sancta Maria de Inferno*, ce dernier nom prévalut, mais avec une retouche, et devint, jusqu'à la démolition, en 1899, *Sancta Maria Liberatrix (a pœnis inferni)*.

Derrière l'abside de Sainte-Marie-Libératrice, on trouva, en 1702, une autre abside très ancienne, située à un niveau inférieur de 4 m. 40 à celui de l'église du xvie siècle [4]. Dans la conque de l'abside, une fresque montrait, parmi les saints, l'image du pape Paul Ier (757-767) :

SANCTISS[*imus*]PAVLVS ROMANVS PAPA

On n'a pas de renseignements sur les saints qui lui tenaient compagnie. Mais cette église de Paul Ier avait été mise en communication par un couloir avec un grand édifice carré, situé au pied de Palatin, derrière le temple de Castor [5]. Ce couloir était décoré d'images de saints d'un style postérieur au viiie siècle. Chaque saint portait son nom au-dessus de sa tête : SCS· BLASIVS; — SCS· BASILIVS; — ...*l*AVRE*ntius*...: — CRISTOFARVS: SCS· BENEDICTVS. L'intérieur du monument antique avait été également décoré, et probablement, vers le xie siècle. Cet édifice antique c'était, nous disent les *Mirabilia urbis Romæ*, le *Palatium Catilinæ*, près duquel *ubi fuit ecclesia S. Antonii*, c'est le vocable d'alors, et *juxta quam est locus qui dicitur Infernus, eo quod antiquo tempore ibi eructuabat et magnam perniciem Romæ inferebat, ubi quidam nobilis miles, ut liberaretur civitas, responso deorum armatus projecit se et clausa est terra : sic civitas liberata est*, et voilà la légende de Curtius qui se jette dans le gouffre [6], *ibi est templum Vestæ, ubi dicitur inferius draco cubare, sicut legitur in vita S. Silvestri*, et voici notre dragon. Vers le milieu du xive siècle, on aperçoit pour la première fois une église de *Sancta Maria de Inferno*, dans le catalogue du manuscrit de Turin, mais elle paraît avoir eu le même sort que l'église Saint-Antoine dont on disait *fuit* au xiie siècle; de Sancta Maria, au xive siècle, on nous avertit qu'elle était abandonnée : *non habet servitorem*. Ces deux églises malchanceuses ne sont pas une seule et même église, leur site est un peu différent. Mais après l'avoir négligée on y revint; sous Martin V, *Sancta Maria* est mentionnée dans la liste de Nicolas Signorili [7]; au siècle suivant, elle a accommodé son vocable *de inferno* en un titre plus édifiant : *Sancta Maria libera nos a pœnis inferni;* c'est Sainte-Marie-Libératrice.

La plus ancienne mention bien datée de *S. Maria Antiqua* se lit dans la notice du pape Jean VII (705-707), au *Liber pontificalis* [8] qui, *basilicam sanctæ Dei genetricis qui Antiqua vocatur pictura decoravit illicque ambonem noviter fecit et super eamdem ecclesiam episcopium quantum ad se construere maluit, illicque pontificali sui tempus vitam finivit*. Dans le catalogue des églises de Rome dressé au commencement du viiie siècle [9], on lit après la mention du Latran, de Sainte-Marie-Majeure et de Sainte-Anastasie (voir ce dernier mot) *sancta Maria antiqua, sancta Maria rotunda, sancta Maria transtiberis*. Dans la notice de Léon III (795-816), il est question à trois reprises de la *diaconia Antiqua*, ou *diaconia S. Dei genetricis quæ appellatur Antiqua* [10] laquelle fut reconstruite sous Léon IV (847-855), à ce que nous apprennent les notices de ses successeurs, Benoît III : *Fecit autem in basilica beatæ Dei genitricis qui vocatur Antiqua, quam a fundamentis Leo papa viam juxta Sacram construxerat, velo defundato* [11], et Nicolas Ier : *Ecclesiam autem Dei genitricis semper que virginis Mariæ que primitus Antiqua nunc autem Nova vocatur, quam domnus Leo IIII papa a fundamentis construxerat sed picturis eam minime decororat, iste beatissime præsul pulchris ac variis fecit depingi coloribus* [12]. Ainsi l'*Antiqua* s'est muée en *Nova* et s'élève sur la voie Sacrée. Platner trouvait cela un peu étrange, mais Nibby n'hésitait pas et Gregorovius déclarait la cause entendue [13]. Seulement, il existe un autre document dont il faut tenir compte, l'Itinéraire d'Einsiedeln [14]. Dans cette pièce dont l'autorité, pour n'être pas irréfragable, ne laisse pas que d'être grande, on lit un itinéraire (n. 8) qui conduit du pont Saint-Ange *(porta S. Petri)* au Latran *(porta Asinaria)* et on énumère les monuments suivants :

In s(inistra)	*In d(extera)*
S. Hadriani	*S. Georgii*
S. Cosme et Damiani	*S. Maria Antiqua*
Pclatius Neronis	*ad S. Theodorum*
Æclesia S. Petri ad vincula	*Palatinus*
Arcus Tili et Vespasiani	*Testamentum*
Palatium Traiani	*Arcus Constantini*
Amphitheatrum	*Meta Sudante*

[1] Cf. Urlichs, *Codex topographicus urbis Romæ*, p. 109, 110, 121. — [2] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 143; G. Morin, *Le dragon du Forum romain. Sa légende et son histoire*, dans *Revue bénédictine*, 1919, t. xxxi, p. 321-326. — [3] L. Duchesne, *S. Maria Antiqua. Notes sur la topographie de Rome au moyen âge*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1897, t. xvii, p. 14; P. de Larminat, *Sancta Maria antiqua*, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1900, 1901, t. ii, p. 315-359. — [4] De Rossi, *Bullett. di arch. crist.*, 1868, p. 16, 91; Cancellieri, *Storia dei possessi dei Sommi Pontefici*, 1802, p. 370; Armellini, *Le chiese di Roma*, p. 358; L. Nardoni, dans *Studi e documenti*, 1881, p. 170. Je résume et cite ici la dissertation de L. Duchesne, p .15 sq. — [5] *Notizie degli scavi*, 1885, p. 156; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1885, p. 142. — [6] Le souvenir du gouffre et de l'action de Curtius s'est conservé dans les *Mirabilia*, édit. Parthey, p. 21; édit. Jordan, *Topographie*, t. ii, p. 636. Sur la situation et la découverte du *lacus Curtius*, voir Huelsen, *Das Forum romanum*, n. xxiii. — [7] Armellini, *op. cit.*, p. 60, 74, 78, 83. — [8] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. i, p. 385. — [9] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. i, p. 143, en commençant ou, au milieu ou à la fin du viiie siècle, ou même au viiie. — [10] *Liber pontificalis*, t. ii, p. 12, 14, 26. — [11] *Ibid.*, t. ii, p. 145. — [12] *Ibid.*, t. ii, p. 158. — [13] Platner, *Beschreibung der Stadt Rom*, t. iii, part. 1, p. 368; Nibby, *Roma moderna*, t. i, p. 764; Gregorovius, 4e édit., t. iii, p. 104. — [14] R. Lanciani, *L'Itinerario di Einsiedeln*, dans *Monumenti antichi della r. acad. dei Lincei*, 1891, t. i, p. 495; H. Grisar, dans *Zeitschrift für kathol. Theologie*, t. xx, p. 113; *Civiltà cattolica*, 1896, p. 458 sq. Gerspach, *Les fresques de l'église Santa Maria Antica au Forum rom.*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1901, p. 300-313.

Ici, chacun entame une discussion et abonde dans son propre sens; tout ceci n'a plus guère d'intérêt sinon pour montrer que les textes peuvent gagner quelquefois à sommeiller jusqu'à l'heure où les fouilles permettent de les commenter. Il en faut prendre son parti, la *Nova* n'a pas succédé à l'*Antiqua* [1] et *Sancta Maria Antiqua* située sur le *Forum*, dans le voisinage de Saint-Théodore, devait être identifiée avec l'édifice sacré découvert en partie en 1702 et caché sous l'Église de Sainte-Marie-Libératrice, *Sancta Maria nova* est plutôt la continuation de l'oratoire de Saint-Pierre sur la voie sacrée; mais quoiqu'il en soit, l'Itinéraire d'Einsiedeln en nommant *Sancta Maria Antiqua*, avec ce nom caractéristique, ne la place pas au point de la voie Sacrée où se trouve *Sancta Maria Nova*, mais au versant nord du Palatin et, expressément, à droite de la rue qui va de l'arc de Sévère à celui de Titus. Or, *Sancta Maria Nova* (al. Sainte-Françoise-Romaine) est précisément à gauche.

Maintenant quelle est l'exacte signification du mot *Antiqua?* Dans le catalogue des églises qu'on peut faire remonter jusqu'au commencement du VIIe siècle, *Sancta Maria Antiqua* occupe le quatrième rang, après le Latran, Sainte-Marie-Majeure, et Sainte-Anastasie. La préséance accordée à celles-ci s'explique sans peine; ensuite viennent trois églises consacrées à la vierge Marie et le premier rang est occupé par *Sancta Maria Antiqua.* Est-elle plus qualifiée? Non, puisque c'est une diaconie, tandis que Sainte-Marie-du-Transtévère, est un titre presbytéral. Est-elle plus ancienne? Non, puisque Sainte-Marie-du-Transtévère était consacrée au culte chrétien dès le milieu du IVe siècle. L'ordre adopté pour ces trois églises est l'ordre alphabétique [2].

Afin de trouver, vaille que vaille, un sens au mot *antiqua* on imagine de revenir à l'historiette du pape Silvestre élevant une petite église en l'honneur de la Vierge dans une dépression de terrain proche de la fontaine de Juturne, cette église aurait reçu dans la suite le nom d'*Antiqua.* Mais il semble que l'idée de faire bâtir une église à la Vierge par le pape Silvestre afin de donner raison à la *Vita Silvestri*, soit un divertissement qu'il est difficile de prendre au sérieux. L'église serait *antiqua*, à coup sûr, si elle remontait à cette antiquité, mais il faudra d'abord montrer qu'elle a existé dès lors. *Antiqua*, dans le *Liber pontificalis*, s'entend tour à tour de l'église et de la diaconie, qui sait si ce n'est pas très simplement une allusion à cette *imago Dei genitricis antiqua*, dont il est parlé, d'après la vie de Grégoire III. Quoiqu'il en soit, il est passablement aventureux d'écrire que le nom d'*antiqua* fut décerné à l'église afin de lui permettre de « revendiquer sa propre dignité dans une lutte légitime » contre Sainte-Marie-Majeure; mais il est tout à fait inexact d'avancer que « si *Sancta Maria Antiqua* est plus ancienne que Sainte-Marie-Majeure, l'origine en est à tout le moins assez proche de Silvestre, puisque dix-sept années seulement séparent la mort de ce pape du début du pontificat de Libère, auteur de Sainte-Marie-Majeure. Assurément, mais elle ne s'appelait pas alors Sainte-Marie-Majeure et tout uniment *basilica Liberii*, quant à Sainte-Marie du-Transtévère, elle attendit jusqu'au VIIIe siècle pour troquer son titre de *basilica Julii* ou *Callisti.* Lors de sa reconstruction, sous Xyste III (432-440), la *basilica Liberii* prit le vocable de Sainte-Marie, sans qu'il fut question de Majeure ou de Mineure. On la trouve nommée *Sancta Maria*, dans le *Liber pontificalis*, neuf fois : une fois au concile de 465, une fois dans le martyrologe hiéronymien; au VIIe siècle, seulement, apparaissent, les qualifications de *Major*, de *Ad præsepe;* jusque-là, il n'en avait pas été question. Il est donc gratuit de soutenir que *Sancta Maria Antiqua* « est à un point remarquable de Rome, sinon au point le plus considérable de l'Empire: elle est la plus ancienne église connue de Rome et même du monde qui soit dédiée à la Vierge. »

L'église devint par la suite une diaconie; elle est mentionnée comme telle dans un document qui date du milieu du VIIe siècle, et il est remarquable que la plus ancienne liste des diaconies, rédigée sous Léon III, la mette au premier rang [3]. Voici une justification du vocable *antiqua.* Elle semble s'être développée de bonne heure, puisqu'elle s'annexa, comme *atria*, quelques parties extérieures de l'*aedes divi Augusti*, qui lui était contiguë. Sous Léon IV (847-855), la diaconie fut transférée, avec d'autre privilèges, à l'église de la Vierge que ce pape érigea sur la voie Sacrée, près de l'oratoire de Saint-Pierre. L'église ne disparut pas aussitôt; on ignore même à quel moment elle disparut; au XVIe siècle, *Sancta Maria Liberatrix* l'avait remplacée. Mais avant d'avoir été dépouillée de sa diaconie, *Sancta Maria Antiqua* servait, en certaine façon, de chapelle à cette institution charitable. On ignore la date de sa construction. Le fait qu'elle fut aménagée dans un monument civil ne permet guère de lui attribuer une date antérieure au VIe siècle. Par l'Itinéraire d'Einsiedeln qui la mentionne sur le *Forum* et par le *Liber Pontificalis*, nous savons qu'elle existait au VIIIe siècle. Sur les fresques mises à découvert en 1702, le pape Paul Ier (757-767), était représenté avec un nimbe quadrangulaire, preuve qu'il était encore vivant. Mais au-dessous de ces figures, on aperçoit, par endroits, des couches de peintures plus anciennes. Ces différentes couches permettent de constater dans l'art des évolutions qui ont dû occuper plusieurs siècles. Une inscription funéraire, datée de l'an 572, gît devant l'église, mais il est à craindre qu'elle n'ait pas été trouvée en place [4].

Après avoir franchi la porte (1), on traverse un étroit vestibule (2) reste d'un ancien portique (3) [5] et on pénètre dans l'*atrium* (A), qui communique avec le *narthex* (B) et conduit à la basilique à trois nefs (C) encore reconnaissables grâce à la présence de deux belles colonnes en granit gris, autrefois peintes, surmontées de chapiteaux en marbre blanc provenant d'un édifice d'époque classique. La partie antérieure de la nef centrale était occupée par le *schola cantorum* (11). Au fond, on voit le *presbyterium* (D) et le mur de l'abside. A droite et à gauche la prothèse et le diaconicum (E, F). « Tout cet édifice a été établi dans le palais de Caligula qui, comme on le sait, s'étendait jusque derrière le temple de Castor et de Pollux. Toutefois, cette partie du Palatin avait été complètement remaniée, sinon reconstruite par Domitien, puis par Hadrien. Si la partie antérieure de l'église a été encastrée dans quelque salle du palais, l'*atrium* occupe l'emplacement d'une cour, d'un jardin ou d'un péristyle qui était orné d'un grand bassin (4) dont on voit le prolongement à droite jusque dans le narthex et le bas-côté droit de la basilique; des statues et des niches

[1] Cette opinion fut soutenue par un religieux plaidant *pro domo*, le P. Lugano, *Sancta Maria, olim Antiqua, nunc Nova*, 1900, à l'aide d'une brasse d'archives de Saint-Marie-la-Neuve. Il s'agissait de prouver que l'ancienne église, *S. M. Nova*, actuellement Sainte-Françoise-Romaine, était jadis *S. M. Antiqua*, l'auteur appartenait à l'ordre des Olivétains et défendait une « tradition » de famille. Cet *olim Antiqua nunc Nova*, avait déjà son démenti dans la vie de Benoît III, où on lit ces mots qui eussent indiqué, à tout le moins, un changement d'emplacement: *In basilica beatæ Dei genitricis quæ olim Antiqua vocabatur, nunc autem sita est juxta via Sacra... Liber pontif.*, t. II, p. 145. — [2] *Antiqua, Rotunda, Transtiberis*, celle-ci est du temps du pape Jules (337-352). [3] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. II, p. 42, n. 74. — [4] Elle sera citée plus loin. — [5] Ce portique communique à gauche avec la pente qui monte au Palatin.

de cette période païenne subsistent encore. Ce bâtiment appartenait sans aucun doute au palais que Caligula prolongea jusqu'au temple de Castor [1]. »

Aussitôt après avoir franchi la porte de l'*atrium* (A), on rencontre, en tournant à gauche un fragment bien conservé (5). Sur un fond bleu, trois saintes étaient représentées, abritées par un édicule: une des trois a disparu, les deux qui subsistent sont :

Η ΑΓΙΑ ΑΓΝΗ
et Η ΑΓΙΑ ΚΗΚΗΛΗΑ

Sainte Agnès et sainte Cécile. De l'autre côté de la porte, étaient figurés trois autres saints effacés. Sur la longue muraille qui continue, à angle droit, le mur sur lequel nous avons vu les deux saintes, les traces de peinture se réduisent à peu de chose. Au centre, une niche carrée qui, au moment de la découverte, présentait une scène de la tentation de saint Antoine, avec ce débris d'inscription :

ANTON*(ius)*.... DEMONES

Un peu plus loin, avant la niche demi-circulaire (6)contenant une inscription peinte, qui nous apprend le nom et la qualité de celui qui a fait exécuter les peintures :

TVO NOMINE XP
ISTORIA GAVDENT
R·PINGERE FECIT·EGOLEO
*ab*BAS XI·SACER·ET·MONAC

.... qui) fit peindre (ces murs)? C'est moi, Léon, abbé, prêtre du Christ et moine.

Dans la niche demi-circulaire (6), étaient représentés plusieurs saints, dont il subsiste quelques vestiges; les noms ont disparu, mais il reste quelques lettres :

···EPAC····

peut-être ont-elles fait partie du nom « Érasme ».

Dans la petite niche (7), une tête barbue et assez bien conservée de saint Abbacyrus, avec son nom peint en caractères grecs de chaque côté du personnage, sur des lignes verticales :

Ο ΑΓΙΟC ΑΒΒΑΚΥΡΟC

Au-dessus, sur la même muraille, sont peintes trois figures de saints, debout, et dont l'inscription presque effacée comportait deux lignes et ne laisse guère lire que dans la première peut-être la fin du nom Abbacyrus (... VRVS) et certainement, le nom de saint Jean IOHS en monogramme.

On traverse l'*atrium* dans sa largeur et, sur le premier pilastre, du côté droit de l'entrée du *narthex*, on lit ces mots tracés à la pointe qui indiquent la date de décoration du vestibule :

ΕΤΕΛΗΩΘΗ ΕV ΚΩ CΚΙ···
ἐτελέωθη ἐν Κ(υρί)ῳ ἔ(τει)στ' (6300).

ce qui donnerait A.D. 792, d'après l'ère de Constantinople.

Sur la longue muraille qui fait face à celle des niches (6 et 7), on rencontre d'abord une inscription verticale incomplète où il est question de rémission des péchés :

ὑπὲρ ΑΦΕCΕΩC ΑΜΑΡΤΗΩΝ ΤΗC Δούλης CΗC

Dans l'épaisseur du couloir (8), on voit à droite cinq saints, dont les noms, peints en lettres de couleur noire, ont cessé d'être lisibles, mais ces noms avaient été heureusement déchiffrés, lors des fouilles de 1885, nous les avons déjà transcrits, c'étaient :

SCS BLASIVS
SCS BASILIVS
···· *l*AVRE*ntius*
····CRISTOFARVS

A gauche, on distingue encore deux saints dont l'un était :

SCS BENEDICTVS

Sur le plafond du couloir qui était, lui aussi, orné de peintures, on voit encore la tête d'un saint.

Plus loin (9), sur la partie du mur qui fait suite au couloir, on voit deux personnages debout, dont le premier porte un capuchon à l'allure de casque: à la suite, le Christ entre deux anges, et, plus bas, peut-être

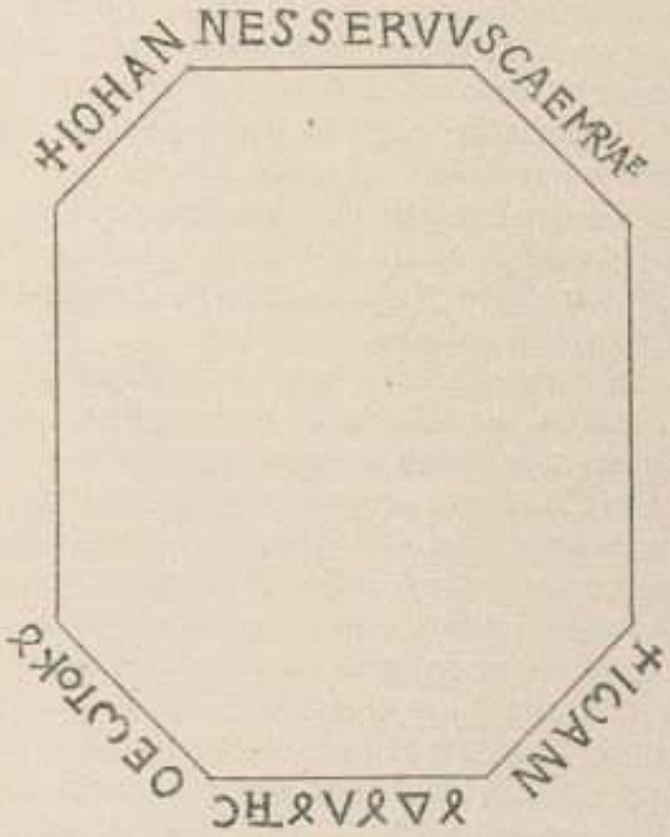

4582. — Inscription de l'ambon.
D'après *Papers of the Bristish School at Rome*, t. I, p. 90.

un donateur. Suit un personnage à nimbe carré, que deux saints pontifes présentent à la sainte Vierge, assise et désignée par l'inscription verticale :

MARIA REGINA

Près du personnage à nimbe carré, cette inscription :

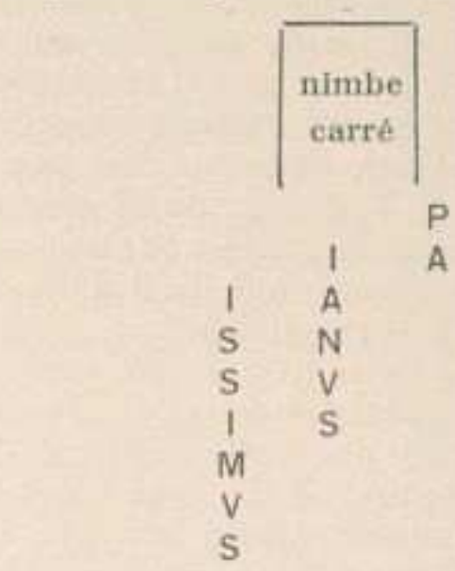

dès lors, il ne peut être ici question que du [*Sanct*]*issimus* [*Hadr*]*ianus* [*pa*]*pa* [*Romanus*] (772-795), qui fit exécuter la peinture.

Après la Vierge, trois saints, dont le premier est :

SCS SILBESTRVS

Le *narthex*, très exigu, ne présente rien de remarquable.

La nef centrale était presque tout entière consacrée à la *schola cantorum*, logée dans un enclos rectangulaire analogue à ce que nous avons rencontré et décrit ailleurs, notamment à Salone (voir CHANTRES). La balustrade est encore debout dans sa partie inférieure. Cette partie était pavée avec de belles dalles de granit gris. Vers le centre, un peu à gauche (11), on a retrouvé les fondations de l'ambon. Dans la

[1] H. Thédenat, *op. cit.*, p. 285.

notice du pape Jean VII, au *Liber pontificalis*, on lit ceci : *Basilicam itaque sanctæ Dei genitricis quæ Antiqua vocatur pictura decoravit, illicque ambonem noviter fecit, et super eandem ecclesiam episcopium quantum ad se construere maluit, illicque pontificatus sui tempus finivit* [1]. L'ambon de Jean VII (705-707), s'il était retrouvé, équivalait à une attestation solennelle des lieux découverts. Or, on retrouva en place la plate-forme octogone de cet ambon qui porte, aux deux extrémités, sur les tranches, le même texte, en grec d'un côté et, de l'autre, en latin (fig. 4583-4584) :

+ IOHANNES SERVVS SCAE MARIAE
+ ΙΩΑΝΝΟΥ ΔΟΥΛΟΥ ΤΗC ΘΕΩΤΟΚΟΥ

« Don de Jean, serviteur de la mère de Dieu. » Le centre de l'ambon n'a pas d'inscription.

Il n'est pas surprenant, fait observer H. Thédenat, que Jean VII ait embelli cette église. Sa maison paternelle était tout près de là, sur le Palatin, dont son père, Platon, était administrateur. Lui-même fit construire, au-dessus de l'église, sa demeure, gouvernant l'Église universelle de ces mêmes palais d'où les empereurs romains avaient régné sur le monde. *Sancta Maria Antiqua* fut donc la chapelle privée de son palais, qu'il se plut à orner, Saint-Jean-de-Latran étant sa cathédrale. Le *Liber pontificalis* nous dit qu'il fit orner cette chapelle de peintures et qu'on peut voir son portrait dans diverses églises. Malheureusement, aucune peinture de *Sancta Maria Antiqua* ne nous le montre avec le nimbe carré. Mais il y a, dans les grottes vaticanes, une mosaïque représentant Jean VII, avec le nimbe carré. C'est donc un portrait. Elle provient de l'oratoire élevé par ce pape dans l'ancienne basilique de Saint-Pierre, à l'extrémité de la dernière nef septentrionale, et dédié à la très sainte Vierge. Au-dessous de cette mosaïque est fixée une inscription en marbre dont les caractères affectent la même forme que ceux de l'inscription de l'ambon de *Sancta Maria Antiqua*. Le texte est le même :

+ IOHANNIS SERVI SCAE MARIAE

Comme sur l'ambon aussi, le même texte était répété en grec, mais cette partie a disparu; on la voyait encore au XVIe siècle [2].

Après avoir traversé le *narthex* et la *schola cantorum* qu'on revienne à l'entrée de la nef de gauche au point marqué (12) sur le plan. Une porte met en communication l'*atrium* avec le bas-côté.

Immédiatement, sur le mur à gauche de cette porte, là où on a déposé un sarcophage païen, orné de masques (13), commence une série de peintures disposées sur trois registres qui couvraient les deux murs d'angle (13), entre les portes (12-14), et toute la superficie de la muraille (13'-20), jusqu'au *presbyterium* (D).

Les deux registres supérieurs sont occupés par des épisodes empruntés à l'Ancien Testament; le registre inférieur montre le Christ entouré de saints. La portion de la muraille, qui va de ce registre jusqu'au sol, est ornée par une draperie peinte.

Du registre supérieur, il reste peu de chose, seulement vers le centre du mur 13' les débris de trois tableaux, dont nous reparlerons.

Immédiatement après la porte (12), sur l'angle du mur (13), commence la deuxième série.

1° Du premier tableau, on ne voit plus que, à droite, quelques traces de la bordure servant d'encadrement.

2° Du second tableau (avant la porte 14), il subsiste la partie inférieure de deux personnages. Dépassons la porte (14), dont l'épaisseur est ornée de peintures dont nous parlerons plus loin, afin de poursuivre (en 13), la série des scènes de l'Ancien Testament, dont l'interprétation est d'autant plus aisée, qu'on peut lire les noms des personnages représentés dans les inscriptions verticales qui les accompagnent.

3° Un homme assis, la tête appuyée sur la main, dort, à côté : *i*ACOB; derrière lui, on distingue à peine un autre personnage. L'inscription explicative a disparu, mais le sujet est aisé à reconnaître, d'après ce qui est raconté dans la Genèse (XXVIII, 10-18): Jacob sortit de Beer-Shéba et s'en alla a Charan, et il se trouva en un lieu où il passa la nuit, car le soleil était couché. Il prit des pierres, s'en fit un chevet, et s'endormit. Il eut un songe : une échelle était dressée sur la terre, son sommet touchait le ciel et les anges de Dieu montaient et descendaient. Et l'Éternel dit : « Je suis l'Éternel, le Dieu d'Abraham, ton père, et le Dieu d'Isaac; la terre sur laquelle tu es couché, je te la donnerai à ta descendance... Et Jacob se réveillant dit : « Certainement l'Éternel est en ce lieu et moi je ne le savais pas. » Et il eut peur et dit : « Que ce lieu-ci est terrible, ce n'est autre que la maison de Dieu et c'est ici la porte des cieux! » Et Jacob se leva de bon matin, prit la pierre dont il avait fait son chevet, la dressa en stèle et versa l'huile sur son sommet.

4° A gauche du tableau, homme jeune, assis ou à genoux, devant lui, un personnage debout, peut-être un ange, dont la partie supérieure a disparu :

*ubi ia*COB
*luct*A T V*r*
*cu*M ANGEL*o*
B E N*e* D I*ca*
TVR

(Ubi Ja)cob [luct]atu[r cu]m a[n]gel[o ut] ben[e di[ca]tur.

Jacob, continue la Genèse (XXXII, 24-29) resta seul et un homme lutta avec lui jusqu'au lever de l'aurore. Celui-ci, voyant qu'il ne prévalait pas contre lui,



4583-4584. — Inscription de l'ambon. D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 84, fig. 56-57.

[1] *Liber pontificalis*, t. I, p. 385. — [2] D. Dufresne, *Les cryptes vaticanes*, n. 8, p. 28-29 : H. Thédenat, *op. cit.*, p. 288; Grisar, *Analecta romana*, t. I, pl. II, n. 7, p. 167. J. Wilpert, dans *L'Arte*, 1910, p. 1-20, 80-107.

toucha l'emboîture de sa hanche et l'emboîture fut luxée; puis il dit : « Laisse-moi aller, car l'aurore se lève. » Et Jacob répondit : « Je ne te laisserai point aller sans que tu m'aies béni; » et il le bénit.

Maintenant commence l'histoire de Joseph.

5° Un homme jeune, Joseph, comparaît devant un homme assis. Le reste a disparu, ainsi que les inscriptions, mais il n'est pas douteux qu'on ait représenté Joseph recevant de son père Jacob l'ordre d'aller visiter ses frères qui faisaient paître leurs troupeaux dans le pays de Sichem.

6° Joseph — on lit encore IOS... — étant allé visiter ses frères, ceux-ci le jettent dans une citerne d'où ils le retirent pour le vendre à un marchand amalécite représenté ici avec son chameau :

ubi Joseph VENVNDATVS EST NEGI[*tiatoribus*]
in Egypto A FRATRIBVS SVIS

7° Joseph — on lit IOSEPH — est présenté par le marchand à Putiphar, chef des soldats du Pharaon :

.....NO·····IOSEPH

8° La femme de Putiphar, devant la porte de sa maison étend la main sur l'épaule de Joseph qui prend la fuite.

ubi···ET·····IOSEPH CONCVPIBIT
EVM

9° Un garde conduit Joseph à la prison dans laquelle, par une fenêtre, on aperçoit l'échanson et le panetier du pharaon (fig. 4585) :

VBI IOSEPH DVCITVR
IN CARCERE

10° Devant une table richement servie, le pharaon reçoit la coupe des mains de son échanson qui, comme le lui avait prédit Joseph, a été réintégré dans sa charge. Derrière l'échanson, se tiennent d'autres serviteurs :

VBI REBERSUS EST
IN OFFICIO
sVo

11° Tableau, presque complètement effacé. On y voit seulement une tête qui semble être celle du pharaon.

12° Tableau, complètement effacé. Ces deux



4585. — Joseph est conduit en prison. Peinture de Sainte-Marie-Antique.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 114, fig. 90.

tableaux 11 et 12 représentaient vraisemblablement Joseph expliquant les songes du pharaon, ensuite comblé d'honneurs.

Au registre supérieur, trois sujets étaient encore visibles et se trouvent placés ainsi.

13° (Au-dessus du 6 du second registre). On voit un individu étendu à terre, probablement Abel tué par Caïn.

14° Un animal et deux personnages se dirigent vers l'arche dans laquelle par la fenêtre apparaît un autre animal déjà entré.

15° De ce tableau, il ne subsiste que la partie inférieure, occupée par les flots, c'est évidemment le déluge.

Dans la partie qui manque, on voyait, sans aucun doute, l'arche flotter.

Immédiatement, sous le deuxième registre, se trouve le troisième registre, d'un grand effet décoratif : c'est une théorie de saints, de grandeur naturelle, faisant face au spectateur, les noms sont inscrits

perpendiculairement à côté de chaque figure et chaque nom est précédé de Ο ΑΓΙΟC, le commencement et la fin de chaque nom est marqué d'un signe, une sorte d'esprit doux, qui ne laisse pas que d'être parfois utile pour déterminer l'initiale lorsqu'elle est devenue invisible. Les saints sont rangés de chaque côté du Christ siégeant sur une chaire, de couleur pourpre, et bénissant de la main droite, tandis que de la main gauche, il tient le livre des évangiles (fig. 4586).

A droite de la porte (12) il y avait probablement deux figures, mais il ne reste rien que la trace d'un cadre.

A gauche de la porte (14) on observe quelques ves-



4587. — Peinture de la niche 15. La sainte Vierge, sainte Anne et sainte Élisabeth.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 110, fig. 84.

tiges; il y a là deux saints, dont il ne reste que les nimbes. L'un, placé en (13) du plan, était imberbe. De chaque côté de la tête on lit :

Ο 'M
Α Α
Γ
Ι
Ο Α
C Γ

et la dernière lettre du nom semble un C; peut-être saint Mamas ou Mammas, martyr de Césarée en Cappadoce, sous Aurélien, et que le « Guide de la peinture » prescrit de représenter « jeune, imberbe [1]. »

A côté, deuxième saint de qui il subsiste un nimbe et ces lettres à gauche : Ο ΑΓιος.

A droite de la porte (14) commence une théorie mieux conservée (nous comptons les numéros à la suite de ceux des scènes de l'Ancien Testament).

16° Saint imberbe en costume byzantin officiel (tunique blanche et chlamyde), portant une petite croix dans la main droite et une couronne dans la main gauche. Du nom il subsiste la fin : .... ΟC et ce ne peut être qu'un nom de trois ou quatre lettres; nous allons y revenir.

17° Un évêque, la barbe courte, portant des deux mains son livre, vêtu d'une chasuble bleu sombre, sous laquelle on aperçoit une dalmatique et, sur les épaules, le pallium :

Ο ΑΓΙΟC ΓΡΙΓΟΡΙΟC

Probablement saint Grégoire le Grand (590-604).

18° Saint avec la barbe courte, formant réplique au n. 16. Ce qui subsiste du nom :

'CЄᴰ—

permet de rétablir sans hésitation *Sergios* dont le nom est inséparable de Bacchus sur les martyrologes et dans le culte en Occident comme en Orient. Vu l'espace laissé libre pour la restitution du nom au n. 16, le complément Βάκχος ou Βάκος remplit la lacune et

[1] On pourrait établir un autre rapprochement. Il existait à Rome une église dédiée à saint Mamiatus et ce nom serait formé sur Mamas, comme Cosimatus sur Cosmas. Mais le saint Mamiatus du catalogue de Cencius Camerarius, publié par Mabillon, doit être lu d'après un meilleur manuscrit (Riccardi 228), Marmatus, cf. P. Fabre, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1887, p. 454 sq. in-8, Rome.

donne à *Sergios* son compagnon. L'iconographie donnait à ces martyrs comme signe caractéristique un anneau de métal au cou qui, en effet, se voit sur la fresque pour *Sergios* et même, quoique moins apparent, pour Bacchus.

19° Figure très endommagée d'un vieillard à barbe blanche, vêtu d'une longue tunique rouge que recouvre en partie le pallium bleu sombre. D'après la position de la main gauche, il semble qu'il devait tenir un livre. La première lettre du nom est seule visible, c'est un C —; la traverse qui suit a dû appartenir à un A et, d'après l'identité du personnage suivant.

20° Figure bien conservée et présentée en manière de réplique à la précédente, pieds nus, tunique rouge et pallium bleu sombre, livre gemmé, longue barbe blanche. Le nom est intact :

Ο ΑΓΙΟC ЄVΘVMIOC

C'est le célèbre abbé Euthyme le Grand (377-473), et qui paraît faire pendant à son confrère en monachisme, en sainteté et en célébrité, saint Sabbas ou Sabas, qui serait donc représenté au n. 19.

21° Ecclésiastique, barbe courte, chasuble jaune, tenant un livre :

Ο ΑΓΙΟC ΑBOVNΔOC

Le prêtre Abundius, martyr sous Dioclétien, enterré au cimetière de Sainte-Théodora à Rignano, sur la voie Flaminienne, dont les reliques furent retrouvées, en 1582, dans l'église des Saints-Côme-et-Damien, d'où elles allèrent au *Gesu*, et dont l'épitaphe originale se conserve au musée de Latran [1] :

ABVNDIO PBRˢ
MARTYRI SANCTˢ
DEP VII IDVS DEC

22° Un ecclésiastique à barbe courte, vêtu d'une chasuble rouge, tenant un livre :

Ο ΑΓΙΟC ΒΑΛєνΤΙΝΟC

Saint Valentin était un prêtre de Rome dont la basilique, située sur la voie Flaminienne, fût restaurée par le pape Théodose (642-649) [2].

23° Un évêque, imberbe, pieds nus, portant le pallium; dans la main droite il tient une petite croix de bénédiction, dans la main gauche un livre. Les deux dernières lettres de son nom sont écrites dans le sens horizontal :

Ο ΑΓΙΟC ΑΛЄξανΔΡΟC

C'est l'évêque Alexandre qui fut pape de Rome, au commencement du IIe siècle, et qu'on a confondu, jusqu'au VIe siècle au moins, avec le martyr Alexandre (voir ce nom) de la voie Nomentane.

24° Un évêque, à barbe courte, chasuble jaune, pallium, tenant un livre; saint Léon le Grand :

Ο ΑΓΙΟC ΛЄΩ

25° Un évêque, barbe courte, chasuble rouge, pallium; de la main droite il bénit avec les doigts disposés à la manière grecque (voir BÉNIR, *manières de)*, et touchant le livre qu'il tient dans la main gauche :

Ο ΑΓΙΟC CЄΛΒЄCTΡΙΟC

C'est saint Silvestre.

26° Un évêque, barbe courte, pieds nus, pallium; dans la main droite une petite ancre, dans la main gauche un livre :

Ο ΑΓΙΟC ΚΛЄΙΜΕΝΤΙΟC

Saint Clément, l'ancre rappelle le martyre tel qu'il est rapporté dans la *Passio Clementis*.

27° Le Christ assis sur un trône couvert de pourpre. De la main droite, il bénit à la manière grecque; de la main gauche, il tient un livre. Nimbe cruciforme.

La théorie de saints qui fait suite, à gauche du Christ, ne comprend que des évêques, vêtus, sauf une exception, de la chasuble et du pallium et tenant chacun un livre à la main. Les noms sont intacts :

28° ἰωΑΝΝΙC ΧΡΙCOCTOM. Barbe courte, chasuble bleue.

29° ΓΡΙΓΟΡΙΟC, longue barbe, chasuble jaune, probablement Grégoire de Nazianze.

30° ΒΑCΙΛΙΟC, longue barbe, chasuble bleue.

31° ΠЄΤΡΟC ἈΛЄΞΑΝΔΡΙΝΟC, (ce dernier inscrit dans le sens horizontal, sur deux lignes) barbe courte, chasuble rouge.

32° ΚVΡΙΛΛΟC, longue barbe, chasuble rouge, C'est saint Cyrille d'Alexandrie.

33° ЄΠЄΙΦΑΝΙΟC (les trois dernières lettres horizontalement), longue barbe, pieds nus, tunique



4588. — Sainte Anne, peinture de Sainte-Marie-Antique. D'après W. de Grüneisen, pl. LXIX.

blanche, pallium. Dans la main droite une petite croix de bénédiction.

34° ἀθΑΝΑCΙΟC, longue barbe, chasuble jaune.

35° ΝΙΚΟΛΑΟC, barbe courte, chasuble rouge; c'est saint Nicolas de Myra.

36° ЄΡΑCΜΟC, barbe courte, chasuble bleue; probablement l'évêque de Campanie martyrisé sous Dioclétien, patron du monastère du Celius restauré sous le pape Adeodat.

37° Dans l'épaisseur de la porte (14), à gauche, on distingue encore quelques traces d'une peinture représentant la Vierge avec l'enfant Jésus, entourés de plusieurs personnages de grandeur naturelle. La Vierge est assise sous une sorte d'arc en maçonnerie, à

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4076; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1883, p. 152. — [2] O. Marucchi, *Cimitero e basilica di S. Valentino*, p. 113.

droite une colonne avec son chapiteau surmonté d'un petit buste dans un médaillon.

38° Sur la paroi de droite, une peinture beaucoup mieux conservée représente la descente du Christ aux enfers (voir ce mot), sujet familier aux artistes byzantins. Le Christ, reconnaissable à son nimbe crucifère, tient de la main gauche, un rouleau; il étend la main droite pour aider à sortir des limbes les âmes qu'il est venu délivrer, deux d'entre elles se présentent. Le pied du Christ posè sur la tête de Satan ou plus probablement du personnage qui figure le *Hadès*.



4589. — Éléazar et Salomone, mère des Macchabées.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. XVII.

On traverse le narthex (B) pour gagner le bas-côté de droite. Le mur avait été décoré avec la même ampleur que le bas-côté de gauche; c'était la même disposition sur trois registres, mais le registre inférieur ne semble pas avoir présenté une théorie de saints. Le peu qui subsiste semble se rapporter à l'histoire évangélique. Le seul fragment bien conservé occupe la niche (15) semi-circulaire.

39° La sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; à gauche, on lit (fig. 4587) :

$\overline{\text{SCA}}$

mais le nom s'est effacé. A gauche, sainte Anne avec sa petite fille Marie et ces mots (fig. 4588) :

$\overline{\text{SCA}}$ ANNA

A droite, Élisabeth avec son petit garçon Jean-Baptiste et ces mots :

$\underline{\text{SCA}}$ E*li*SABET

Ces peintures diffèrent de style avec les autres; elles ne sont pas sans quelque mérite.

Sur ce même emplacement on distingue encore, sur la muraille, quelques vestiges de peinture, sur les registres superposés dont on a parlé.

40° Une figure nimbée, drapée, allant de gauche à droite : sur le fond on lit (en lettres disposées perpendiculairement), IAC'; A droite du nimbe, ces lettres :

'ANN

Il semble qu'on puisse avec quelque vraisemblance restituer :

[Ζαχαρ]IAC et 'ANN[α]

nous aurions ici la présentation de Marie au Temple.

Sur le registre inférieur :

41° Une femme étendue sur un lit, la tête couverte d'un voile noir ou bleu, les mains levées vers un personnage imberbe qui tend les bras vers elle. C'est plus que vraisemblable la scène de l'accouchement de la vierge et de l'enfant remis aux sages-femmes (voir Apocryphes).

42° Trois personnages debout, causant, tenant des objets en main, semblables à des plats. Sur la tête du premier, on lit horizontalement :

ʾMAΓ

Ce sont les rois mages se mettant en route.

43° Partie inférieure de ces trois mêmes personnages, qui, sans doute, adorent le Christ.

44° Sujet douteux. Peut-être une prison; par la fenêtre, on voit trois imberbes et ce mot :

UOEA

A l'entrée du *presbyterium* (16), sur un mur qui semble être le prolongement de la balustrade de la *schola cantorum*, subsistent, en partie, deux des nombreuses scènes bibliques dont cette église était ornée.

45° Le roi Ezéchias, bien désigné par son nom et sa qualité (voir Ézéchias) :

+ HEZECHIAS REX ☞

est étendu sur son lit, prêt à rendre l'âme, et la tête tournée vers la muraille. A droite, le prophète :

ISAIAS
PROPHETA

debout, tenant un rouleau d'une main et bénissant de l'autre, prononce ces paroles (Is., xxxviii, 1) :

+ DISPONE DOMVI TVAE
QVIA MORIERIS ☜

C'est l'illustration de cette scène : Ezéchias tomba malade à la mort et Isaïe, fils d'Amos, vint vers lui et lui dit : « Donne des ordres pour ta maison, car tu vas mourir. » Et Ézéchias tourna sa face contre la muraille et pria l'Éternel et versa beaucoup de larmes. Et l'Éternel dit à Isaïe : Va et dis à Ézéchias, j'ai entendu sa prière....

46° Le tableau suivant représente le combat de David et de Goliath, le géant est à terre, David lui a retiré son glaive et va lui couper la tête. Au-dessous on lit :

GOLIATH

En arrière de ces deux scènes, sur le pilastre inté-



4590. — L'annonciation, peinture de Sainte-Marie-Antique.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. xix.

rieur qui forme de ce côté la *schola cantorum* (17), on voit, à droite, deux peintures superposées de style classique.

48° Au-dessus. — Le Christ sur un trône, flanqué de deux archanges.

48° Au-dessous. — Un groupe, en grande partie effacé, une femme voilée dans l'attitude de la prière, son manteau de pourpre recouvre même sa tête. On lit de chaque côté dans le sens perpendiculaire : (fig. 4589).

Η ΑΓΙΑ CΟΛΟΜΩΝΗ

Autour d'elle sept figures mâles de tailles différentes, chacune tenant la main ouverte et levée; un personnage à gauche porte le nom d' ·

ЄΛЄΑΖΑΡ

C'est la mère des Macchabées avec ses sept fils et Éléazar le martyr qu'ils imitèrent.

Au-dessous, une inscription illisible :

[illegible]VM' II' ЄPI'I[illegible]

49° Sur la face intérieure regardant la *schola* (au n. 17 du plan), une figure de femme dont il ne reste que la partie inférieure, et une autre femme, une vêtue de gris, l'autre parée de bijoux; à droite, des soldats, dans un camp, portant le casque en tête. Sur la dernière tour du mur, ces mots :

CAPVT O*lofernis*

C'est l'épisode de Judith.

A l'extrémité opposée de la *schola cantorum* (au sens de la longueur), au retour d'angle, une petite niche a reçu :

50° La Vierge et l'enfant, avec ces deux monogrammes, à gauche et à droite :



qu'il faut développer ἡ ἁγία Μαρία.

A l'extrémité opposée de la *schola cantorum* (au sens de la largeur) (au n. 18), sur le pilier :

51° La scène de l'Annonciation. L'ange debout, la main droite levée et tenant de la main gauche un sceptre, se dirige vers Marie, assise sur un siège. Cette peinture, d'un bon style, est accompagnée de l'inscription suivante en lettres noires sur fond blanc, combinaison de Luc, I, 26, 42 :

+ ΧΑΙΡЄ Κ ЄχαριτωΜЄΝΗ ΟΚϛ μετὰ σοῦ
ЄΥΛΟΓΗΜένη σὺ
ЄΝΓΥΝΑΙΞΙ καὶ εὐΛΟΓΗΜЄΝΟϛ ὁ καρΠΟC ΤΗC ΚΟΙλίας σου

52° Proche de l'Annonciation, à angle droit, sur la face intérieure, un personnage, laïque, imberbe tenant une croix de la main droite et dans la gauche, que couvre la chlamyde, une couronne. A côté ces mots : (fig. 4591).

+ Ο ΑΓΙΟC ΔΗΜΗΤΡΙΟC

53° Sur la face opposée de ce même pilier, du côté qui regarde la chapelle F (n. 19 du plan), figure le Christ entouré de plusieurs saints avec, au-dessus, les restes d'une inscription grecque :

[illegible]ΜΧЄΟCΚ[illegible]ЄCЄ[illegible]

54° Sur le pilier correspondant, de l'autre côté de la *schola* (n. 21), sont peints trois saints très effacés.

55° En face du pilier (19), sur le pilastre situé entre la porte de la chapelle F et la porte de l'abside D, les trois Hébreux dans la fournaise, nimbés, debout, parmi les flammes, faisant face au spectateur, les bras étendus.

58° A gauche, à côté d'un petit mur qui ferme le bas-côté de gauche, deux personnages nus, dans l'eau. Peut-être une représentation des Quarante martyrs de Sebaste, au-dessous ces mots :

ΤΗΓΡΑΦΗ ΤΗC ЄΙΚΟΝΟC; ΑΙΤΩΝ ΒΡΩ····

c'est-à-dire : ἡ γραφὴ τῆς εἰκόνος...

L'abside D est pavée en *opus alexandrinum*, c'est-



4591. — Saint Démétrius.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. XX.

à-dire avec des sections de pierre et de marbre de diverses couleurs, formant des rosaces et des dessins géométriques. Ce pavé, analogue aux pavages byzantins des églises de Rome, repose sur un appareil antique en briques *(opus spicatum)* qui supportait la mosaïque de l'édifice antérieur à l'église chrétienne. Sur la partie supérieure du mur du fond, au-dessus de la concavité de l'abside (22), le Christ en croix avec le nimbe cruciforme aujourd'hui très effacé, domine de ses bras étendus tout l'ensemble des peintures, qui, de tous les points de l'édifice, convergent vers lui. Des deux côtés, les chérubins dont la tête repose sur des ailes semées d'yeux, les anges vêtus de blanc et de rouge, prosternés, adorent (fig. 4592-4593). Au-dessous en lettres blanches sur fond rouge, sont peints des textes grecs empruntés à l'Écriture et relatifs à la Passion. Seule, la partie

droite de cette longue inscription a été respectée par le temps :

σαλομ ωΝ ⊠ΕΞΗΛΘΑΤΕ ΘυγΑΤΕΡΑΙC ΙΑΜ ΕΝ τω
[CΤΕΦΑΝΩ ΟΝ ΕCΤΕ
φάνωσεΝ ΑυΤΟΝ Η ΜΗΡ ΑΥτΟΥ ΕΝ ΗΜΕΡΑ ΝΥΜ-
[ΦΕΥCΕΩC αὐτΟΥ ΕΝ ΗΜΕΡΑ
εὐφροσύΝης Αυτού ⊠ +ΖΑχΑΡΙΑC⊠Κ CΥ ΕΝ ΑΙΜΑΤΙ
[ΔΙΑΘΗΚΗC ΕΞΑΠΕCΤΕΙΛΑC
δεσΜΙΟΥC COΥ ΕΚ ΛΑΚκΟΥ ΟΥΚ ΕΧΟΝΤΟC ΥΔΩΡ
[⊠Κ ΕCΤΑΙ ΕΝ ΕΚΙΝΕΙ ΤΗ ΗΜΕΡΑ
οὐκ ἔσται ΦΩC ΑΛΛΑ ΨΥΧΟC Κ ΠΑΓΟC ΕCΤΑΙ ΚΗ
[ΗΜΕΡΑ ΕΚΙΝΗ ΓΝΩCΘΗ ΤΩ ΚΩ Κ
οὐχ ἡμεΡΑ ΚΟΥ ΝυΞΚΠΡΟC ΕCΠΕΡΑ ΕCΤΑΙ ΦΩC⊠
[+ΑΜΩC Κ ΔΥCΕΤΑΙ Ο ΗΛΙΟC

Seigneur, qui ne sera ni jour ni nuit, et sur le soir de ce jour la lumière paraîtra (Zach., XIV, 6, 7). — Le soleil se couchera à midi, et je couvrirai la terre de ténèbres au milieu du jour... Je ferai, comme pour le deuil d'un fils unique, et sa fin sera un jour d'amertume (Amos, VIII, 9, 10). — Celui-ci est notre Dieu et aucun autre ne sera estimé, comparé à lui (Baruch, III, 36). — Ils verront celui qu'ils ont transpercé (Joan., XIX, 37.) — Une variante de ce texte du Deutéronome (XXIX, 66) : Et ta vie sera suspendue devant toi. »

Au-dessous de l'inscription, est peint un groupe d'hommes et de femmes, tournés vers le Crucifix qu'ils paraissent adorer.

59° Dans l'abside proprement dite (23), la peinture



4592. — Groupe d'anges, peinture de Sainte-Marie-Antique. D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. LII.

μεσεμβΡΙΑC Κ CΥσΚΟΤΑCΕΙ ΕΠΙ ΤΗC ΓΗC ΕΝ ΗΜΕ-
[ΡΑ ΤΟ ΦΩC Κ ΘΗCΟΜΕ ΑΥΤΟΝ
ὡς πένΘΟC ΑΓΑΠΙΤΟΥ Κ ΤΟΙC ΜΕΤ ΑΥΤΟΥ ΟC
[ΗΜΕΡΑ ΟΔΥΝΗC ⊠
ἱερεμιΑC ⊠ ΟΥΤΟC Ο ΘC ΗΜΩΝ ΟΥ ΛΟΓΗCΘΡΙ-
[CΕΤΑΙ ΕΤΕΡΟC ΠΡΟC ΑΥΤΟΝ
▨οψοΝΤαι ΕΙC ΟΝ ΕΞΕΚΕΝΤΙCΑΝ + ΚΩΨΕCΘΑΙ
[ΤΗΝ ΖΩΗΝ ΥΜΩΝ ΚΡΕΜΕΝΗΝ
ἀπέΝαντι τΩΝ ΩΦΘΑΛΜΩΝ ΥΜΩΝ+ ⊠

« Sortez, filles de Sion, et contemplez le roi Salomon avec le diadème dont sa mère l'a couronné le jour de ses noces et au jour de la joie de son cœur (Cant., III, 11). — Toi aussi, par le sang de ton alliance, tu as fait sortir les captifs du lac où il n'y a pas d'eau (Zach., IX, 11). — En ce jour, il n'y aura pas de lumière, mais du froid et de la gelée. Et il y aura un jour connu du Seigneur, qui ne sera ni jour ni nuit, et sur le soir de ce jour la lumière paraîtra (Zach., XIV, 6, 7). — Le soleil se couchera à midi, et je couvrirai la terre de ténèbres au milieu du jour... Je ferai, comme pour le deuil d'un fils unique, et sa fin sera un jour d'amertume (Amos, VIII, 9, 10). — Celui-ci est notre Dieu et aucun autre ne sera estimé, comparé à lui (Baruch, III, 36). — Ils verront celui qu'ils ont transpercé (Joan., XIX, 37.) — Une variante de ce texte du Deutéronome (XXIX, 66) : Et ta vie sera suspendue devant toi. »

est une fresque de grandes dimensions fort effacée. Le Christ, de grandeur colossale, le livre des évangiles dans la main gauche, bénit de la main droite. De chaque côté, les têtes ailées du tétramorphe figurant les évangélistes. A droite du Sauveur (par conséquent à gauche du spectateur), un pape, de petites dimensions, à nimbe carré, c'est-à-dire vivant encore au moment où fut exécutée la fresque, est désigné par cette inscription :

+ SANCTISSIMVS
PAVLVS PP
ROMANVS +

Le dernier mot est écrit horizontalement sur le nimbe (tout ce qu'on peut lire c'est SIMVS | PAV·V | ROMAN. Il s'agit du pape Paul Ier (756-767) par l'ordre duquel fut exécutée cette peinture. Au-

dessous et sous les pieds du Christ, une peinture effacée et ces mots :

ON KNV▒O ΘЄOC ЄII//N THN CHN ЄIPINHN
[▒OCЄIME▒
τ]ὸν κ(ύριο)ν.. ὁ θεὸς ἡμ[ῶ]ν τὴν σὴν εἰρήνην [δ]ὸς ἡμῖν..

Le mur dans lequel fut découpée l'abside a été aussi décoré de peintures.

60° De chaque côté, à la hauteur du sommet de la conque, se voit un groupe de quatre papes, tenant les livres des Évangiles; trois portent le nimbe rond et le quatrième, le nimbe carré (24). Un nom accompagnait



4593. — Tête de séraphin.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. LI A.

chaque image, il n'en reste presque aucune trace. La figure la plus à droite, près de l'abside, offre ces mots :

*r*OMαNVs

les trois premières lettres disposées perpendiculairement.

La deuxième figure offre à gauche du nimbe :

SC*s* MAR*tinus*

et à droite :

PP ROMANVS

C'est Martin Ier (649-655); il a le nimbe circulaire, il était donc mort quand fut exécutée cette peinture.

Le pape qui a un nimbe carré est peut-être Jean VII qui, au témoignage du *Liber pontificalis*, fit décorer de peinture Sancta-Maria-Antiqua. Un archéologue a manifesté son regret de ne pas découvrir l'image du pape Honorius, de mémoire contestée, mais peut-être n'éprouvait-on pas une dévotion spéciale à ce personnage, à une époque où l'explication de sa conduite restait obscure.

61° Au-dessous du pontife figurent, avec cette symétrie et cet égal partage entre les deux Églises d'Orient et d'Occident, que nous avons déjà pu observer plusieurs fois, deux docteurs des Églises latine, à gauche du spectateur, grecque à droite. Ces images étaient séparées par une inscription en grandes lettres blanches, courant en bas sur le mur de l'abside. D'après la place qu'elle occupe, on peut admettre que c'était la dédicace de l'église; nous voici bien à *Sancta Maria Antiqua :*

+ SCAE·DI *genetr*ICI SEM*perque virgini mar*IAE

62° Rien n'a subsisté des deux Pères de l'Église latine (24), si ce n'est quelques vestiges des nimbes et le nom de :

SCS ⊵ AGVS*t*INu*s* ⊵

63° Les deux docteurs de l'Église grecque (25) sont mieux conservés, c'est saint Grégoire de Nazianze et saint Basile :

+ O AΓIOC ΓPHΓOPIOC O ΘЄOΛOΓOC ⊵
+ O AΓIOC ⊵⊵ BACIλιος

Au-dessous de l'inscription dédicatoire à la vierge Marie, deux évêques, auxquels correspondent de l'autre côté (25), deux figures semblables, tiennent des rouleaux déployés.

64° Ce sont quatre docteurs. Saint Léon et saint Grégoire de Nazianze à gauche (24), saint Basile et saint Jean Chrysostome à droite (25). Leurs noms, sauf un seul :

IωANNHC

ont disparu, mais les rouleaux déployés qu'ils portent donnent des passages de leurs ouvrages qui permettent de les identifier.

Pour saint Léon, trois ou quatre lignes du début ont disparu. La citation est extraite du chapitre IV, du *Tome*, lettre par lui écrite à Flavien de Constantinople en 449, contre l'hérésie d'Eutychès [1].

Ἐνεργεῖ γὰρ ἑκα-
τέρα μορφὴ με
τὰ τῆς θατέρδ
κοι ΝΟΝΙΑC ΟΠ
ЄΡЄΙΔΗΟΝЄCX
ΗΚЄΝΤΟ//ΙΙЄΝΛ
ΟΓΟΥΚΑΤC−ΑΖΟ
ΜЄ/ΟΥΟ/ΡЄCΤ
ΗΝΤΟΥΛ//ΟΥ·Τ
ΟΥΔЄCΟΜΑΤΟC ЄΚ
ΤЄΛΟΥΤΟCCΙЄΡЄCΤΗ
ΝΤΟΥCΟΜΑΙUC·ΚΑΙΤ
ΟΜЄΝ/VΤΟΝΔ▒Α/
ΤVCΘΑVΜΑCΙΝΤΟΔЄ
ΤVCVΒΙCC ЄΙΝVΠΟ
ΠЄΠΤΟΚЄΝ

Ἐνεργεῖ γὰρ ἑκατέρα μορφὴ μετὰ τῆς θατέρου κοινωνίας ὅπερ ἴδιον ἔσχησεν· τοῦ μὲν λόγου κατεργαζομένου ὅπερ ἐστὶν τοῦ λόγου, τοῦ δὲ σώματος ἐκτελοῦντος ὅπερ ἐστὶν τοῦ σώματος· καὶ τὸ μὲν αὐτῶν διαλάμπει τοῖς θαύμασιν, τὸ δὲ ταῖς ὕβρεσιν ὑποπέπτωκεν.

Pour saint Grégoire de Nazianze, l'emprunt est fait à l'*Oratio* XXX, c. 12 [2] :

VTO¯OC
▒Λ ЄNONOVX
//NA¹ OΘCΛH
//Α VΔЄΓΑ
ΙЄCΤ ΙΝΤΟ ЄΜΟΝ
ΤΟVCOVKЄXOPЄIC
//ЄNONΔΛΛΑΤΟΚΟΙ
//ΟNЄΜΟVΙ ΑΙCO
VON OCMHAΘЄO
ΤΗC OVTOΛ Β
VΛHCЄIC +

[1] Labbe, *Concil.*, t. IV, col. 1220; Mansi, *Conc. ampliss., coll.*, t. V, col. 1377; *P. L.*, t. LIV, col. 768. — [2] *P. G.*, t. XXXVI, col. 120.

Ἵν' ᾖ τοιοῦτο τὸ συναγόμενον, οὐχ ἵνα ποιῶ τὸ θέλημα τὸ ἐμόν, οὐδὲ γάρ ἐστιν τὸ ἐμὸν τοῦ σοῦ κεχωρισμένον, ἀλλὰ τὸ κοινὸν ἐμοῦ τε καὶ σοῦ, ὧν ὡς μία θεότης οὕτω μία βούλησις.

Pour saint Basile, la citation est empruntée au traité *De Spiritu sancto* [1] :

ΙΟ ΕΙ Ι ΙΟΥ
ΑΡΙΑCΕΚ ΥΠ Ι
Α ΥΠΝC ΛΟΓΟΥ
ΘΕΟΡ ΕΟΡΑ
ΚΕΝ ΟΥΤΟΝ
ΧΑ ΥΔΕ
ΤΙ Α
ΟΑ Ω
ΗΥΕΙ // Φ
Α
Μ

Βασιλείου ἐπισκόπου Καισαρίας ἐκ τοῦ περὶ ἁγίου πνεύματος λόγου. Ὁ ἑωρακώς με ἑώρακεν τὸν πατέρα, οὐ τὸν χαρακτῆρα οὐδὲ τὴν μορφήν, καθαρὰ γὰρ συνθέσεως ἡ θεία φύσις, ἀλλὰ τὸ ἀγαθὸν τοῦ θελήματος ὅπερ σύνδρομον ὂν τῇ οὐσίᾳ ὅμοιον καὶ ἴσον μᾶλλον δὲ ταὐτὸν ἐπὶ πατρὶ καὶ υἱῷ θεωρεῖται.

Pour saint Jean Chrysostome, les caractères sont plus petits, les deux premières lignes manquent, il est peu utile de figurer ici ces lettres sans suite qui ont permis néanmoins la reconstitution du texte emprunté à un sermon *in S. Thomam apostolum* placé parmi les œuvres de saint Jean Chrysostome [2].

Ἰωάννου τοῦ Χρυσοστόμου ἐκ τοῦ λόγου εἰς Θωμᾶν τὸν ἀπόστολον· ταῦτα ἀκούσας ἐκάθηρα τὴν ψυχὴν ἀπιστίας, ἀπεδυσάμεν τὴν ἀμφίβολον γνώμην, ἀνέλαβον τὸν νοῦν πεπεισμένον, ἡψάμην τοῦ σώματος χαίρων καὶ τρέμων, καὶ ἐξήπλωσα μετὰ τῶν δακτύλων καὶ τὸ τῆς ψυχῆς ὅμμα, καὶ δύο λοιπὸν ἐνεργειῶν ἠσθόμην.

Ces quatre citations font partie des *Testimonia Patrum*, cités par le concile de Latran de 649 qui lança une condamnation contre le *Type*.

Dans cette abside, il est aisé de reconnaître plusieurs peintures superposées sur des couches successives. C'est ainsi que, sous les images de saint Grégoire de Nazianze et de saint Basile (25), on voit, très apparente, une Vierge byzantine, richement vêtue, portant un diadème fermé. Cette Vierge elle-même a été peinte par-dessus une Annonciation; on distingue encore l'ange et la tête inclinée de la Vierge. Ces deux figures sont d'un style encore inspiré par les souvenirs classiques et bien préférables aux docteurs qui les ont recouvertes. Sous l'Annonciation quelques traces subsistent d'une peinture plus ancienne encore. Il est clair que cette succession de peintures n'a pas seulement répondu à l'altération des enduits produite par l'humidité qui devait être grande dans ce lieu. On aurait pu se contenter de rafraîchir, de restaurer en gardant toujours la même image; au contraire, à chaque nouvelle couche d'enduit, on imaginait un sujet différent de l'ancien. Tout ceci, outre les différences de style et d'exécution dénote une évolution de l'art qui n'a pu s'accomplir qu'au cours d'une période assez longue, du VIIe au Xe siècle, probablement.

65° Les murs latéraux du *presbyterium* présentaient un ensemble complet de scènes relatives à la vie du Sauveur. On distingue encore à gauche (26), la scène de l'Épiphanie. Les trois mages, dont le premier fléchit les genoux et tend les bras pour présenter son offrande à l'Enfant assis sur les genoux de la Vierge, sont désignés par le mot :

*m*AGI

écrit au-dessus d'eux. Jésus étend vers eux la main. A droite de la Vierge se tient, les ailes éployées, l'ange qui a guidé les mages et derrière saint Joseph, debout, nommé lui aussi (les trois dernières lettres sont perpendiculaires).

+ IOSEF

Tous ces personnages sont nimbés, mais Jésus a le nimbe cruciforme.

66° Au-dessous, la scène représente la marche vers le Calvaire, d'une bonne conservation. Jésus, désigné par le nimbe cruciforme, suivi d'une foule, marche, la main étendue pour bénir; en avant Simon le Cyrénéen porte la croix (fig. 4594) :

SIMON
CYRENE
SIS

67° Sur la muraille opposée, à droite, presque tout a



4594. — Simon portant la croix.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, fig. 120.

disparu. On peut toutefois reconnaître le Christ entouré des apôtres (27) désignés par ce mot :

APOSTOLI

68° L'ornementation de ces murailles latérales était complétée par douze médaillons, six à gauche, six à droite, contenant les bustes des apôtres. Quatre médaillons et quatre noms sont seuls visibles à gauche :

+ BArTHoLOmeus
+ IOHANNES
+ ANDREAS
+ PAVLVS

Les têtes, de style classique, rappellent ce qu'on voit dans tant de médaillons en mosaïque.

De l'abside (D) on passe dans la pièce (E) où les peintures sont en fâcheux état. Sur le mur du fond (29), creusé d'une niche rectangulaire, on lit encore quelques noms, tous précédés de l'épithète Ο ΑΓΙΟC et les noms écrits dans le sens perpendiculaire; en allant de gauche à droite (30).

[1] *P. G.*, t. XXXII, col. 105. — [2] *P. G.*, t. LIX, col. 500.

69° Partie inférieure d'un saint en costume byzantin, chlamyde rouge et tunique blanche.

70° Un clerc, tonsuré; il reste le bas de la chasuble et de la tunique. C'est peut-être le martyr persan Barachisius :

BAPX'[illegible]

71° Un moine noir, encapuchonné, le moine persan Dometius :

ΔΩΜΕΤΙC Β

72° Figure barbue, pas de nom.

73° Laïque, imberbe, chlamyde jaune et tunique blanche, tenant une croix et une couronne. A gauche de la tête on lit :

ΠΑΝΤΕΛΕΗΜΟΝ

74° Clerc, tonsuré, chasuble rouge, tenant une croix et, peut-être, un livre.

+ Ο ΑΓΙΟC[illegible]

75° Saint, imberbe, long vêtement ouvert par devant, tenant un rouleau :

ΙΩΑΝΝΗC

76° Saint, imberbe, portant la tunique et le pallium :

ΚΕ ΛCOC

77° Il reste un nimbe et une partie du nom.

ΑΒΒΑ κῦρος

78° Personnage, barbe courte, tenant en main un rouleau :

KOCMAC

79° Très endommagé mais on peut lire encore le nom :

ΑΒΒΑΚΥΡΟC

80° Un diacre, en longue tunique ou dalmatique blanche, tenant un encensoir :

CTЄΦANOC

81° Il ne reste qu'un nom, la figure a disparu :

ΠΡΟΚΟΠΙC

82° Figure disparue, mais le nom est resté :

ΔΑΜΗΑΝΟC

L'oratoire (F) à gauche de l'abside présente un tout autre intérêt; on est saisi par l'effet d'ensemble que produisent les peintures si bien conservées par endroits, si riches et si harmonieuses de ton. La chapelle était divisée en deux parties presque égales par une banquette de dalles de marbre, offrant une ouverture au milieu, afin de permettre d'aller d'un côté dans l'autre. Dans la partie du fond, se trouvait un autel, dont la base en marbre existe encore avec le tombeau pour les reliques. Sur la paroi du fond (31), se trouve représenté le crucifiement dans une niche rectangulaire.

83° Le Christ, complètement vêtu d'une tunique sans manches (le *colobium*), porte le nimbe cruciforme. C'est le style du VIIIe siècle, connu par d'autres monuments comme l'Évangéliaire de Rabboula, la fresque du cimetière de Saint-Valentin, la mosaïque de Jean VII, au Vatican. Il est suspendu à la croix par quatre clous, sans appui pour les pieds (Voir *Dictionn.*, t. III, p. 3383). L'inscription du titre de la croix est conforme au type traditionnel; elle se lit sur un cartouche à anses :

+ $\overline{\text{IC}}$ Ο NAZΩPAIOC
Ο BACIΛЄYC TΩNI
OYΔAIΩN

La croix est plantée parmi les rochers qui, comme la montagne du fond, à droite, sont déchirés par le tremblement de terre qui signala la mort de Jésus. Au-dessus de la croix, comme à Saint-Valentin, sont figurés le soleil et la lune. A droite de la croix (à gauche du spectateur), la vierge Marie, debout, nimbée :

$\overline{\text{SCA}}$ MARIA

tenant élevé, à la hauteur du visage, un pli de son

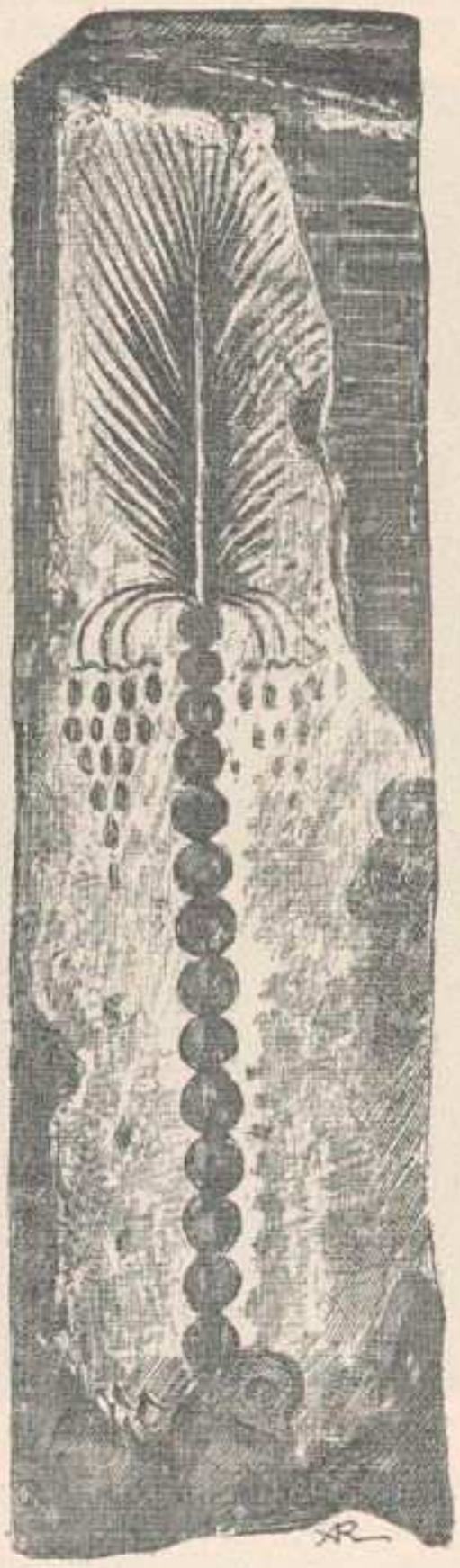

4595. — Palmier avec son régime de dattes.
(Sainte-Marie-Antique.)
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, fig. 172.

manteau; du côté opposé, l'apôtre Jean tenant un livre gemmé et ce nom :

$\overline{\text{SCS}}$ IOANNIS EVGAGELISTA

Devant la Vierge, tout au pied de la croix, un nommé

LONGINVS

perce, avec sa lance, le côté du Sauveur, tandis que, de l'autre côté, un soldat lui présente, à la pointe d'un roseau, l'éponge imbibée de fiel; le vase de fiel est placé à ses pieds. Le Christ, les yeux ouverts, incline la tête vers la droite. De chaque côté de la niche, sur l'épaisseur du mur, est peint un palmier, avec ses régimes de fruits (fig. 4595).

84° Au-dessous de la niche (32), l'enduit en tombant a emporté la partie supérieure de l'image de la Vierge, avec l'enfant Jésus, siégeant entre les apôtres. Pierre à droite et Paul à gauche :

+ PAuLVS pEtRUS

Après saint Pierre, sainte Julitte (33) :

SCA IVLITTA

et, faisant pendant, après saint Paul, saint Cyr (34) (fig. 4596) :

*sc*S + CVIRICVS

patrons de la chapelle dont le souvenir de leur martyr a inspiré la décoration. La date de cette décoration



4596. — Saint Cyr.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. 133, fig. 100.

nous est connue avec certitude: en effet, le pape Zacharie (741-752) encore vivant est représenté dans l'angle (33) avec son nom (fig. 4597):

+ ZACCHARIAS
PAPA

85° Après saint Cyr, à l'angle opposé (34) un personnage à genoux offre, sur un pan de son manteau, l'église qu'il vient de construire ou de décorer. Lui aussi porte le nimbe carré et ce nimbe est encadré dans une inscription qui porte un petit détail qui a son prix : le nom de la basilique : *Sancta Maria Antiqua*. C'est donc l'Itinéraire d'Einsiedeln qui avait raison et une fois encore l'archéologie met fin à une contestation sans issue.

+ THEODOTVS·PRIMO·DEFENSORVM
ET D*isp*ENSATORE | *nimbe carré* | SCE·DI
GENETR*ic*IS · SEN | | PERQVE
BIRGO·MARIA·QVI | | APPELLATVR
ANTIQVA

[1] O. P. Conti, *Origine, fasti e privilegi degli avvocati consistoriali*, Roma, 1908; L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État pontifical*, p. 46. — [2] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, in-4°, Paris, 1886, t. I, p. 486. — [3] *Ibid.*, t. I, p. 514, n. 2; Grisar, *Analecta romana*, in-8°, Roma, 1899; t. I, p. 174, pl. III, n. 5.

Theodotus, primicerius defensorum et dispensator sanctæ Dei genitricis semperque virginis Mariæ, quæ vocatur antiqua. Cette inscription fut découverte, le 19 décembre 1900, elle était alors très lisible,mais elle a beaucoup perdu depuis. Le personnage désigné Théodote, tient dans sa main le modèle de l'oratoire qu'on reconnaît sans peine comme identique à celui de nos jours. Ce Théodote, mentionné dans le *Liber pontificalis*, était primicier, c'est-à-dire, chef des avocats et administrateur de la diaconie. Ces *defensores* étaient des personnes chargées des rapports avec les tribunaux et notamment de l'exécution des sentences ecclésiastiques. Ils avaient un service d'avouerie et de police [1].

Théodote était l'oncle du pape Hadrien Ier (772-795) qui, à la mort de son père, fut élevé *a proprio thio Theodoto dudum consule et duce postmodum vero pri-*



4597. — Le pape Zacharie.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, pl. LXXIX.

micerio sanctæ nostræ ecclesiæ [2]. En outre, une inscription conservée dans l'église de Sant'Angelo de Peschiera nous apprend qu'elle fut rebâtie, vers 755 à 770, après l'époque de la décoration de *Sancta Maria Antiqua* par ce même Théodote : *Holim duc nunc primicerius sa(ncta)e sed(is) Apostolicæ et pater (h)uius ben(erabilis) diac(oniæ)* [3].

Les peintures qui couvrent les murs latéraux montrent que Théodote avait une dévotion particulière envers saint Cyr et sa mère, sainte Julitte. Il fit décorer l'oratoire par une interprétation des actes de ces martyrs dont voici un rapide sommaire : Arrêtée à Tarse de Cilicie, où elle s'était retirée pour fuir la persécution, Julitte est amenée devant le gouverneur Alexandre et se nomme : Julitte, originaire d'Iconium,

mère d'un petit garçon de trois ans. Celui-ci était caché hors de la ville; on le découvre cependant et on l'amène par-devant le tribunal. Amené devant le gouverneur, c'est l'enfant qui prend la parole et dit : «Je suis de souche chrétienne. » Et aussitôt s'engage entre ce marmot et le magistrat une conversation parfaitement invraisemblable. Le magistrat impatienté lui fait donner la fessée et quand le bourreau est lassé, la chair de l'enfant n'est pas même rougie. On le met en prison et il chante des psaumes. Le lendemain, nouvel interrogatoire, nouveaux prodiges. On lui enfonce des clous dans la tête, un ange les lui retire; on lui coupe la langue et le petit garçon cause plus que jamais; on le jette dans une chaudière remplie de poix, de cire et d'étoupes, il en sort indemne; enfin, on lui coupe la tête



4598. — Théodote et sa famille. D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 119, fig. 96.

et comme elle ne repousse pas; cela met fin à l'histoire.

C'est sur le mur de gauche (35), en entrant, que commence la série.

86° Julitte debout, un soldat derrière elle, est interrogée par le gouverneur. Dans le lointain, le jeune Cyr.

ubi SCA*iullita ducitur ad pre*SID*e*M

87° Cyr, désigné par son nom (+ $\overline{\text{SCS}}$ CVIRICVS ⊱) au-dessus de la tête, est amené par des soldats envoyés à sa recherche; à droite, la porte de la ville ··SIA, en arrière, une maison :

ubi scs CVIRICVS A MILIT*i*BV*s* DVCITVR

88° Scène très effacée. On voit une tête qui semble être celle du gouverneur. Au-dessus d'un personnage disparu $\overline{\text{SC}}$... Ce tableau ne pouvait représenter que le colloque de Cyr et du gouverneur; on lit :

+ VBI $\overline{\text{SCS}}$ CVIRICVS·C[*hristianum se confitetur*(?]

89° Scène très incomplète, que les actes décrivent ainsi : *Tunc iratus præses jussit contristari puerum et calomis cædi* (voir *Dictionn.*, au mot CHATIMENT). A gauche, le gouverneur assis, fait un geste de réprimande. A droite, l'aide-bourreau imberbe, à tunique courte, tient Cyr tout nu dans ses bras; le bourreau porte une longue moustache et brandit son fouet :

+ VBI $\overline{\text{SCS}}$·CVIRICVS·CATOMVLEBATVS EST ⊱

90° Sur deux colonnes on lit le nom du président :

PRESES ALEXANDRVS

qui siège entre deux soldats, devant lui l'enfant et sa mère, chacun désigné par son nom :

+ VBI·$\overline{\text{SCS}}$·CVIRICVS·LINGVA·ISCISSA·LOQVIT AD PRESIDEM ⊱

91° Endommagé. Par une fenêtre on voit, dans la prison, saint Cyr et sainte Julitte (toujours nommés), les mains levées dans l'attitude de la prière :

*ubi sc*S CVIRICVS·CVM MATRE·▨

On traverse la chapelle dans la largeur et on reprend (36) la suite de la passion des saints martyrs.

92° Un bourreau tient par le manche une grande poêle carrée; la mère et l'enfant vêtus d'une simple ceinture y sont étendus côte à côte. De l'autre côté de la poêle, un soldat attise le feu. Au-dessus, entre deux anges, le Christ, au nimbe cruciforme, penché vers les martyrs qu'il bénit.

+ VBI $\overline{\text{SCS}}$·CVIRICVS·CVM MATRE SVAM· IN SARTAGINE· MISSI SVNT·

C'est probablement ici ce que les actes rapportent : *Jussit post hæc præses afferri lectum æreom (æneum) et imponi sanctum puerum supra eum* [1].

Le tableau suivant se compose de deux scènes :

93° Saint Cyr entre deux bourreaux dont l'un avec un marteau lui enfonce un clou dans le sommet du crâne, le sang jaillit avec abondance. Au-dessus un ange : ANGELVS, tenant une palme, descend du ciel dans la direction de la deuxième scène :

+ VBI·$\overline{\text{SCS}}$·CVIRICVS ACVTIB$\overline{\text{V}}$ CONFICTVS ET ⊱

94° Un bourreau a saisi l'enfant par une jambe et l'élève pour le précipiter sur le sol. Assis sur son siège,

[1] Les actes n'offrent pas trace d'une *sartago*.

flanqué de deux soldats, le juge fait un geste de commandement, il est désigné : PREsIDE

+ VBI $\overline{\text{SCS}}$·CVIRICVS·IN *terram illisus est.*

Ce dernier tableau n'est pas conforme au texte des actes où la série des supplices se termine par la décollation.

Dans une version plus ancienne, que donne Ruinart, on lit en effet, *pede arreptum e sublimi solio puerum terræ allidit.* C'est la version dont l'artiste s'est inspiré. Le gouverneur a pris l'enfant sur ses genoux et cherche à le caresser dans l'espoir d'en faire un païen quand Julitte sera morte, mais le petit garçon résiste et se défend avec les pieds et avec les ongles; le gouverneur hors de lui le jette à terre et il se brise le crâne sur les degrés du tribunal.

95° Theodote debout, un cierge dans chaque main, présente à la Vierge, debout sur un escabeau et tenant l'enfant Jésus, un jeune homme a nimbe carré; de l'autre côté une jeune fille, également à nimbe carré, est présentée par une femme presque entièrement effacée. C'est sans doute Théodote et sa femme mettant sous la protection de la sainte Vierge dont ils ont décoré l'église, le père son fils, et la mère sa fille (fig. 4597-4598).

A gauche de la porte d'entrée (37).

96° D'après les actes que nous avons cités, avant qu'on tranche la tête de saint Cyr, le Sauveur lui apparaît; « Demande-moi ce que tu voudras, je te l'accorderais, » dit-il. — « Seigneur, répond saint Cyr, je désire que tous ceux qui demanderont quelque chose en mon nom, obtiennent suivant leurs besoins, les dons de votre miséricorde et la consolation de leur vie. »

97° De l'autre côté de la porte (38), trois saintes et un un saint, remarquablement bien conservés, au regard expressif, tiennent la croix et la couronne, emblème et récompense de leur martyre. Les noms des saints sont effacés, celui du saint se lit :

+ SCS ARMENTISE

98° Au-dessus comme légende d'un tableau disparu, qui représentait certainement des saints innommés, on lit ce fragment de formule souvent employée pour désigner les martyrs et les saints anonymes (fig. 4600).

····RIS·QVORVM NOMINA·$\overline{\text{DS}}$·SCET·ꝑ

Tel est ce rare ensemble où l'iconographie, la peinture, l'épigraphie concourent à produire une œuvre d'un intérêt exceptionnel. Il est vraisemblable qu'on ne s'entendra jamais sur la date de ces ouvrages. Quelques inscriptions comme celle de Théodote le primicier, celle de l'ambon de Jean VII, quelques nimbes carrés donnés à des personnages historiques ne permettent pas autre chose que de constater les travaux faits à une date où nul ne doute que l'église fut employée pour le culte. Partir de là, pour calculer d'après le nombre des platras superposés ou le type des personnages représentés pour remonter jusqu'au v° siècle, est par trop aventureux.

V. Sarcophages. — En entrant dans l'église, on remarque des *loculi* creusés dans l'épaisseur des murs, pour recevoir des sépultures; des ossements sont accumulés dans certaines parties de l'atrium (A) d'où on doit conclure qu'un cimetière s'était établi devant *Sancta Maria Antiqua* et à l'intérieur. Des sarcophages vides avaient été apportés d'ailleurs et utilisés.



4599. — La fille de Théodote.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 211, fig. 162.



4600. — Les saints inconnus.
D'après W. de Grüneisen, *op. cit.*, p. 132, fig. 99.

En sortant de la chapelle Saint-Cyr pour aller à l'angle occidental du narthex, on rencontre (40), engagée dans la muraille, la face d'un sarcophage du début du IIIe siècle, portant cette inscription :

D M S
CLODIAE·SE
CVNDAE CONIV
GI DVLCISSIMAE ET BENE
MERENTI QVAE VIXIT·AN·
XXV·MEN·X·DIEB·XIIII·IN
CONIVGIO MECVM FVIT SI
NE QVERELLA·AN·VII·M·IIII·
DIEB·XVIII·L·CAELIVS·FLO
RENTINVS·7·COH·X·
VRB·POSVIT
NAT·MAMERTINO·ET
RVFO·COS·PRI·NON·
AVG·DEF·XV·KAL·IVL·APRO·ET·MAXIMO·COS

C'est l'épitaphe de Clodia Secunda, épouse de L. Cœlius Florentius, centurion de la dixième cohorte urbaine. Née le 4 août 182, morte le 17 juin 207.

Après avoir traversé le narthex, on voit près de la porte (14), dans l'angle (13), un sarcophage païen, orné de masques, trouvé dans l'église.

A droite de la porte (14), un beau sarcophage chrétien sur lequel se succèdent les scènes suivantes, de gauche à droite : 1. le vaisseau d'où Jonas a été précipité dans la mer; sur le côté, la mer personnifiée par un personnage assis, tenant le trident; 2. Jonas couché sous le cucurbite; devant lui le monstre marin qui l'a rejeté; plus haut, sur la colline, un troupeau; 3. une orante debout entre deux oliviers; 4. le défunt assis, lisant entre deux arbres; 5. le bon pasteur portant la brebis sur ses épaules avec deux autres brebis à ses pieds; 6. le baptême du Christ dans le Jourdain; 7. deux pêcheurs retirant leurs filets. (*Dictionn.*, t. II, col. 356, fig. 1291.) C'est un monument du IVe siècle.

Dans l'angle (proche du n. 48 du plan), on a trouvé deux sarcophages en terre cuite, et un *loculus* qui portait une inscription peinte, noire sur fond blanc :

+ CR IV ?ESVR
CVENIETI R
TERRIS M
IVS S
DI

Près (du n. 41) de là, une inscription, devant l'entrée de la chapelle des Quarante martyrs, portant la date de 572. Il n'est pas certain qu'elle ait été trouvée à sa place primitive.

+HIC REQVISCIT IN PACE AMANTIVs *auri* FEXQVI VIXIT ⊏
PLVS MIN ANN ⊏L⊐ DEPOSITVS SVB ⊖XI K*al m*ARTIAS QVIN-
[QVIES·PC·DN·IVSTINI·
PP AVG·IND·QVARTA·

Hic requiescit, in pace, Amantius aurifex, qui vixit plus minus annis L. depositus, sub die XI *kalendas Martias, quinquies post consulatum domini nostri Justini perpetui Augusti, indictione quarta.*

VI. Chapelle des Quarante martyrs. — Il suffit de jeter un regard sur le plan, pour se faire une idée de la position de cette chapelle, installée dans un édifice de l'époque impériale, contre lequel à un niveau supérieur se heurte la *via nova*. Il est possible que ce petit oratoire ait été un temple à l'époque d'Hadrien, à laquelle il est possible de le faire remonter en ne tenant compte que de la technique. A l'époque byzantine, on en fit une chapelle, les murs furent décorés de fresques ou de peintures, probablement vers la deuxième moitié du VIIIe siècle. Quoique on n'ait pas d'autre indice que la décoration pour imposer à cet oratoire le vocable des Quarante martyrs, » il semble tout à fait justifié. La façade extérieure avait reçu des peintures. A droite de l'entrée, sur le contrefort, on voit encore un évêque vêtu de jaune, avec le pallium par-dessus la dalmatique, et portant devant lui un rouleau avec la même citation du « Tome » de saint Léon que nous avons déjà vue dans la basilique. Il est possible de lire :

κοιν-
ΟΝίας ὅπερ εἶ-
δHον ἔσχη-
ΚΕΝ τοῦ μὲν ,
ΛΟΓΟΥΚΑΤΕΡ
γα ΖΟΜΕΝΟΥ
ὅπ' ΡΕCΤΗΝΤοῦ
λόγου ΤΟΥΔΕCΟ
ΜΑτΟCΕΚΤελ
ΟΥΝτος

Outre les quatre docteurs, il y avait aussi quatre médaillons, le plus bas à droite est seul reconnaissable et on y peut lire :

+ Ο Αγιος ΕΥΘΥΜιος

Près de l'endroit marqué (1) sur le plan, on voit encore les traces d'une descente aux enfers.

En pénétrant dans la chapelle, sur la paroi immédiatement à gauche de la porte d'entrée, vestiges d'une grande peinture avec personnages de grandeur naturelle où on croit reconnaître la Vierge et l'enfant, avec un donateur. Tout à fait à gauche, un évêque (ou un pape) ayant le pallium et tenant en main un livre. En *(a)* du plan, deux rangées de saints en riches costumes, bien conservés : ce sont les Quarante martyrs de Sébaste. En *(b)* autres peintures où il y a bien peu de chose à déchiffrer. Dans le mur du fond, une niche ou abside *(c)* où est figuré le martyre des quarante soldats. On sait que, d'après le récit de leur confession, ils furent exposés nus, les mains liées derrière le dos, pendant une nuit d'hiver très rigoureux, sur la surface d'un étang glacé. Dans une maison voisine, on avait préparé une étuve pour recevoir ceux qui n'auraient pas le courage de tenir jusqu'à la mort. Il arriva qu'un des soldats, vaincu par la souffrance, sortit de l'étang et se dirigea vers l'étuve dont le gardien, spontanément, alla occuper sa place. Cet homme pensait avoir vu descendre du ciel trente-neuf couronnes ce qui lui avait fait soupçonner une défection.

Le tableau peint dans l'abside représente les quarante martyrs debout sur l'étang glacé. Au-dessus de chaque martyr, était écrit son nom, quelques-uns sont encore lisibles, le premier à droite ΚΥΡΙΩΝ ; au-dessus ▒ΚΔΙΚΟC, puis CΕΥ▒ ; ΦΙΛ▒▒▒▒▒ ; ▒▒▒▒ΓΕΟC. Ces noms semblent être ceux de Kyrion, Ecdicius, Severianus, Theophilus ou Philotheus, et Angias, qui sont mentionnés dans les actes. A droite, devant la maison, un soldat assis, casqué et armé d'une lance, dort, appuyé sur son bouclier. Près de lui, celui des quarante soldats qui n'a pas la force de persévérer, gravit la berge pour se réfugier dans l'étuve.

A droite de l'abside *(d)*, les peintures très effacées représentaient des saints. A gauche *(e)*, on a peint des couronnes dont le centre est occupé par un nimbe cruciforme et auxquelles sont suspendues des lampes.

A droite, en entrant, un sarcophage de marbre enfoncé dans le sol a contenu plusieurs corps; il semble avoir été exécuté au IIe siècle, pour un personnage de la religion juive et sa famille, et a été amené ici d'un cimetière juif, sur le panneau antérieur on lit :

ΕΝΘΑΔΕ ΚΙ
ΤΑΙ CΕΙΛΙΚΙC
ΓΕΡΟΥCΙΑ ΡΧΗC

ΚΕCΟΦΡΟΝΙΑ CΥΝ
ΒΙΟCΑΥΤΟΥ ΚΕΝΑ
ΡΙΑΚΕΝΙΚΑΝΔΡΟCΥΙΟΙ
ΑΥΤΩΝ

Ἐνθάδε κ(ε)ῖται Σεἰλικις γερουσίαρχης κ(αὶ) Σωφρονία σύνδιος αὐτοῦ κ(αὶ) Μαρία κ(αὶ) Νἰκανδρος υἱοὶ αὐτῶν.

VII. Église des Saints-Côme-et-Damien. — Cette église, située du côté opposé du Forum, a été décrite (*Dictionn.*, t. III, col. 2350-2367).

VIII. Amphithéatre Flavien. — Voir *Dictionn.*, t. I, au mot Amphithéatre, col. 1648-1682.

IX. Le *testamentum*. — L'Itinéraire d'Einsiedeln mentionne ce local qui apparaît pour la première fois et ne semble pas devoir être un monument païen. Aux termes de l'Itinéraire ce *testamentum* est distinct de l'arc de Titus et le précède, à main gauche, quand on vient du Colisée. Au moyen âge, il y eut en cet endroit une tour dite *turris cartularia*, parce qu'elle servait de dépôt d'archives; peut-être aura-t-elle succédé au *Testamentum* ou auraient été déposés certains actes publics, les testaments par exemple.

X. Oratoire des Saints-Pierre-et-Paul. — Après avoir traversé l'arc de Titus, l'Itinéraire d'Einsiedeln mentionne à droite une *ecclesia S. Petri*. Il était impossible de soutenir l'identification avec le titre de Saint-Pierre-es-liens (voir *Dictionn.*, au mot Chaînes de saint Pierre), mais on peut reconnaître dans l'oratoire du *Forum* une chapelle qui se trouve devant le temple de Rome et dont la fondation se rattache à l'épisode célèbre de Simon le magicien. C'est une fort belle histoire, mais qui ne contient pas le plus petit grain de vérité.

Dès le second tiers du IIIe siècle, il est question de l'ascension de Simon et de sa chute sur la voie Sacrée. Seulement, il n'existe aucun témoignage certain de la venue de Simon à Rome. Pour s'en tenir aux opinions et aux traditions déjà anciennes, dès les environs de l'année 303, Arnobe parle de ce vol [1]. Avant lui, il est fait des allusions à un séjour de Simon à Rome, sans qu'il y soit question du prodige. Les plus anciennes se lisent dans Justin le Philosophe [2], puis dans saint Irénée [3], dans Tertullien [4], et dans les *Philosophumena* [5], Les *Acta Petri cum Simone*, racontent [6] que Simon, indigné de la créance que les Romains accordaient à saint Pierre, leur annonça qu'il allait monter au ciel et porter ses plaintes contre eux à son père céleste. « Une grande foule se réunit sur la place qu'on nomme *sacra Via* pour le voir voler » et Simon répond à son attente, s'élève dans l'air, mais voilà que saint Pierre prie et Simon tombe et se brise une jambe en trois endroits. On l'emporte à Aricie, puis à Terracine où les médecins achèvent de le tuer à force de soins. Dans les actes apocryphes de saint Pierre et saint Paul longtemps mis sous le nom de Pseudo-Marcellus [7], et qui remontent tout au plus au Ve siècle, on fait un pas de plus, seulement on change de place. Le théâtre de l'ascension n'est plus la voie Sacrée, c'est le Champ de Mars. Là, s'élève une tour en bois d'où Simon prend son vol, et Néron l'observe du haut de cette même tour. Parti du Champ de Mars, Simon vient s'abattre au *Forum*, sur la voie Sacrée, mais au lieu de se tirer d'affaire avec trois fractures, il y laisse la vie et se brise en quatre morceaux, ce qui peut s'expliquer; mais ce qui ne s'explique pas c'est que les quatre pavés sur lesquels il s'écrase se trouvent soudain liés ensemble et ne forment plus qu'un seul pavé : *Cecidit in locum qui Sacra Via dicitur et in quatuor partes fractas quatuor silices adunavit qui sunt ad testimonium victoriæ apostolicæ usque in hodiernum diem.* Le pavé de la voie Sacrée rappelait la mésaventure de l'imposteur. Simon s'effaça devant le souvenir de son vainqueur l'apôtre Pierre. Les quatre pavés si singulièrement rattachés furent dédaignés, puis oubliés; on leur préféra deux pavés, ou plutôt deux empreintes, deux trous où les apôtres Pierre et Paul, priant contre Simon, avaient laissé la trace de leurs genoux. Dans les Πράξεις τῶν ἁγίων ἀποστόλων Πέτρου καὶ Παύλου [8], on lit ce renseignement καὶ τέσσαρα μέρη γενόμενος τέσσαρας σίλικας συνήνωσεν, οἵ εἰσιν εἰς μαρτύριον τῆς τῶν ἀποστόλων νίκης ἕως τὴν σήμερον ἡμέραν. Vers la fin du VIe siècle, sans indiquer la voie Sacrée, Grégoire de Tours a connaissance à Rome de deux pierres qui existent de son temps : *Extant hodieque apud urbem Romam duæ in lapide fossulæ...* [9] Il avait même entendu dire que les apôtres avaient attaché à l'eau de pluie tombée dans ces *fossulæ* le pouvoir de guérir ceux qui les invoquaient pieusement. Jusqu'à la fin du moyen âge, le peuple de Rome recourut à cette eau. Des pierres semblables étaient conservées d'après la légende sur la *Via Sacra* et ne cessèrent d'attirer les pèlerins pendant tout le moyen âge. Vers la fin du VIIIe siècle, la notice de Paul Ier, au *Liber pontificalis*, dédaigne de mentionner le soi-disant vol, mais affirme que le pontife éleva en ce lieu une chapelle dédiée aux apôtres Pierre et Paul *in Sacra Via juxta templum Romuli* [10], là où peu avant leur martyre ils auraient fait une dernière prière; il ajoute qu'en ce lieu on voyait encore l'empreinte de leurs genoux *in quodam fortissimo silice*. Mais si on commençait à ne plus s'entendre touchant la circonstance où s'étaient faites les empreintes, on n'oubliait pas le vol de Simon, puisque au commencement du VIIIe siècle, le pape Jean VII faisait figurer cet épisode parmi les mosaïques de sa chapelle à la basilique de Saint-Pierre du Vatican. Quant à la chapelle construite par Paul Ier elle s'élevait probablement proche de l'église des Saints-Come-et-Damien, il s'appelait *Sanctus Petrus in Silice, ubi cecidit Simon Magus*; elle ne dura pas longtemps. Au XIIe siècle, le *silex ubi cecidit Simon Magus* est mentionné par le chanoine Benoît comme situé au voisinage de l'église des Saints-Côme-et-Damien et du *templum Romuli*, c'est-à-dire, de la basilique de Constantin [11]. Dès l'année 1375, les pavés en question avaient déjà reçu l'hospitalité à *Sancta Maria Nova*. Ces pierres sont tout uniment deux des pentagones de basalte qui étaient employés au pavage des rues de la Rome antique [12], sur lesquelles on a imposé la légende et qu'a sauvegardé, contre la barbarie du moyen âge, l'historiette que résume l'inscription :

In queste pietre pose le ginocchia S. Pietro
Quando i demonii portaron Simon Mago per aria.

XI. Saint-Laurent-in-Miranda. — Cette église voisine des Saints-Come-et-Damien est l'ancien temple d'Antonin et de Faustine, franchement transformé en église chrétienne. Le nom de *Mirandi* ou *Miranda* a pour lui le témoignage des *Mirabilia urbis Romæ*, mais il est impossible de remonter plus haut. Pourquoi ce

[1] Arnobe, *Adversus gentes*, l. II, c. XII, *P. L.*, t. II, col. 628. — [2] S. Justin, *Dialog. cum Tryphone*, c. CXX, *P. G.*, t. VI, col. 754. ; *Apolog. I*, c. XXVI, LVI, *P. G.*, t. VI, col. 367-414. — [3] S. Irénée, *Adversus hæreses*, l. I, c. XXIII, *P. G.*, t. VII, col. 670. — [4] Tertullien, *De anima*, c. XXXIV, *P. L.*, t. II, col. 708. — [5] Hippolyte, *Philosophumena*, l. VI, c. VII, *P. G.*, t. XVI, col. 3205; Fabiani, *Notizie di Simon Mago tratte dai cosidetti Filosofumeni*, Roma, 1860. — [6] *Acta Petri*, édit. Lipsius, 1891, p. 83. — [7] *Ibid.*, p. 163. — [8] Édit. Lipsius, Lipsiæ, 1891, n. 77, p. 211. — [9] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XXVII, édit. Arndt, p. 503. — [10] *Liber pontificalis*, t. I, p. 465. — [11] *P. L.*, t. LXXVIII, col. 1046. — [12] Panciroli, *Tesori nascosti di Roma*, Roma, 1625, p. 104; *Corpus inscriptionum latinarum*, t. VI, p. 1663; Ms. Vatic. lat., 4265, p. 213.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F.

vocable de Saint-Laurent, on l'ignore et toutes les conjectures sont vagues [1]. Le portique romain conserve ses dix colonnes magnifiques en marbre cipollin. En 1876, des fouilles dégagèrent le bas des colonnes qui était enseveli, et fit découvrir près du socle des représentations païennes et des symboles chrétiens, notamment deux monogrammes du Christ qui sont de véritables graffiti tracés dans la pierre tendre avec une pointe de fer. A en juger par leur forme, ces monogrammes doivent appartenir à la fin du IVe ou au début du Ve siècle. Un chrétien zélé aura voulu sans doute sanctifier la demeure des démons [2]. Nous avons déjà fait connaître un graffite qui représente probablement une chrétienne livrée aux bêtes pendant que le fauve la dédaigne pour vider sa rancune contre le bestiarius (voir *Dictionn.*, t. I, col. 460, fig. 92).

XII. Saint-Hadrien. — Cette église est installée dans l'ancienne salle des séances du Sénat, la *Curia Hostilia* [3] rebâtie par Dioclétien et dont les murs subsistent encore, sauf à l'endroit où on a élevé une abside. Honorius Ier (625-638), la dédia au martyr Hadrien et dut sans doute la diviser en trois nefs par une double rangée de colonnes. Un simple portique couvert

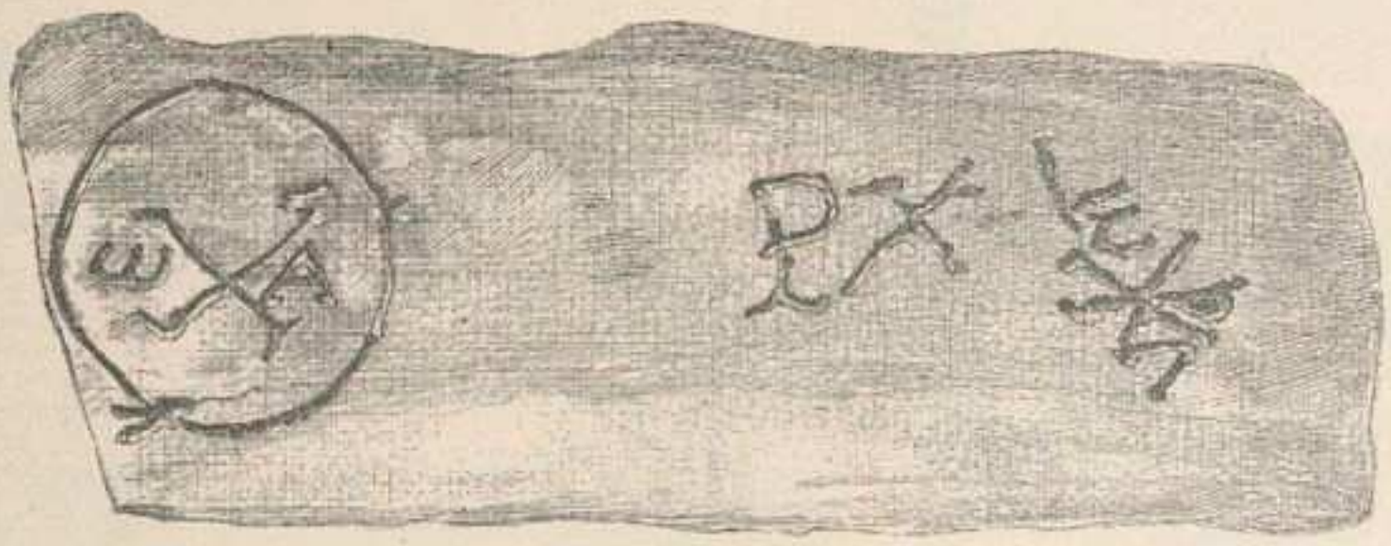

4601. — Graffite à Saint-Laurent-in-Miranda.
D'après *Nuovo bullettino di arch. crist.*, 1898, p. 50, fig. 6.

séparait la *Curia Hostilia* du *Secretarium senatus* qui, à son tour, fut affecté au culte et dédié à sainte Martine [4]. Les documents du moyen âge joignent au vocable de Saint Hadrien celui de *in Tribus Foris;* mais, comme pour Sainte-Martine, on ignore la date exacte de l'affectation nouvelle. Un passage de la *Vie de saint Grégoire* par Jean Diacre (IV, 93) permettrait de penser que, dès le VIIe siècle, il y avait ici un oratoire élevé à sainte Martine. La vie de Léon III, au *Liber pontificalis*, en fait mention. Dans la crypte, se trouve un marbre souvent cité qui rappelle le prétendu architecte du Colisée, Gaudentius, c'est un faux insigne [5] au revers duquel on lit cette épitaphe bien authentique venant de la catacombe de Sainte-Agnès :

AVGVRINA IN PACE

XIII. Saints-Serge-et-Bacchus. — Avec le temps, Saint-Hadrien était devenu une importante diaconie; Saint-Serge-et-Bacchus fut également une diaconie, mais on ignore tout quant à l'origine de cette église. Le *Liber pontificalis*, dans la notice de Grégoire III, parle d'une église placée sous ce vocable, mais on ne sait si c'est bien de celle du *Forum* qu'il entend parler. Vers la fin de son pontificat, Hadrien Ier la restaura; le temple de la Concorde menaçait ruine et il eût écrasé l'église chrétienne en s'écroulant. L'église se trouvait donc située entre le Capitole et le Forum; l'Itinéraire d'Einsiedeln la mentionne près du Capitole et de l'*umbilicus Romæ*, situé derrière les Rostres, à gauche de l'arc de Septime-Sévère. On a retrouvé sur ce point une inscription dédiée à la déesse Concorde, et, sur le seuil de la porte, on voit encore gravé le symbole de la Concorde, le caducée. On voulait sauver l'église en détruisant le temple qui la menaçait, on s'y prit mal, le temple s'écroula sur l'église. Hadrien Ier la reconstruisit; elle a été nivelée au XVIe siècle, en 1536, pour donner passage à l'entrée triomphale de l'empereur Charles-Quint.

XIV. Sainte-Marie-Cannapara. — La *Cannapara* c'est la « Corderie », et la Corderie c'est la basilique Julia. Sainte-Marie-in-Cannapara est une petite basilique dont on a retrouvé les restes au bout de la basilique en question, du côté du temple de Saturne et de l'ancien *vicus Jugarius*. C'est comme un des portiques extérieurs de l'immense édifice et l'appropriation au culte chrétien ne demanda rien de plus que des décorations et quelques aménagements. Le catalogue de Cencius Camerarius la mentionne.

XV. Sainte-Marie-in-Foro. — Cette église serait identique, sous un nom différent, à *Sancta Maria in Macello Martyrum;* mais l'ancienne église de *Sancta Maria in Macello* devait se trouver vers la place Montanara.

XVI. Sainte-Marie-in-Ara-Cœli. — Cette église qui domine de haut le Forum, ne porte ce vocable que depuis le XIIe siècle: auparavant, elle était désignée sous le nom de *Sancta Maria in Capitolio*. Le nom qui a prévalu s'explique par une légende consignée dans les *Mirabilia* et qui est, paraît-il, très poétique [6]. En 1892, on trouva près de l'église la moitié d'une architrave sur laquelle un monogramme cruciforme laissait lire le titre HΓΘMENOC [7]. L'autre moitié devait offrir le nom de cet higoumène qui, vers le VIIIe siècle dirigea le monastère contigu à la basilique de *Sancta Maria in Capitolio* [8]. Vers la fin du IXe siècle, les moines grecs étaient remplacés par des moines latins dépendants de l'abbaye de San Cosimate *in mica andrea*, au Transtévère [9]. Ce que l'on connaît moins que ces incidents d'un mince intérêt, c'est l'ori-

[1] O. Marucchi, *Le Forum romain et le Palatin d'après les dernières découvertes*, in-8°, Paris, 1903, p. 257. — [2] G. Lacour-Gayet, *Graffites figurés du temple d'Antonin et de Faustine*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1881, t. I, p. 226 sq.; Ch. Huelsen, *Das römische Forum*, n. XXIV; Broderick, *Conferenze di archeologia cristiana*, dans *Nuovo bull. di archeol. crist.*, 1898, p. 50; H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, p. 197, fig. 54. — [3] L. Lanciani, dans *Atti della reale accademia dei Lincei*, 1883, IIIe série, t. XI, p. 1 sq. — [4] *Liber pontificalis*, t. I, p. 501, 503; O. Marucchi, *op. cit.*, p. 66. — [5] Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1653. — [6] *Mirabilia urbis Romæ*, édit. Parthey, p. 33; édit. Jordan, p. 60; *De visione Octaviani imperatoris et responsione Sibillae.* — [7] G. Gatti, dans *Notizie degli scavi*, 1892, p. 407. — [8] Tomassini, dans *Archivio della societa romana di storia patria*, 1886, p. 645. — [9] E. Stevenson, *Codices Palat. lat.*, t. I, p. 70; Mai, *Spicil. Roman.*, t. IX, p. 118.

gine de la légende. Le manuscrit du Vatican, *Palat. 227*, écrit en caractères onciaux, au VIIIe siècle, ou peut-être au VIIe [1], contient une chronique certainement plus ancienne au sujet de laquelle le cardinal Maï écrivait ces observations : *Eximia codicis vetustas, quam scripturæ genus suadet; præterea Chronici terminus in nono Justini junioris anno (Christi 574), conclusus, quæ ex Chronographi ætatem ipsiusque lucubrationis tempus denotare videtur, quic ne ad totum quidem Justini regnum extenditur, quod fuit annorum tredecim; hæc, in quam, tanti apud me fuerunt, est breve hoc Chronicon his voluminis mei pagellis tradendum nunc censuerim*, et un peu plus loin il ajoute : *Chronographus noster contra Scolorum systemata canonesque chronicos stilum acuit; quæ res mihi suspicionem ingerit, anglum hunc esse hominem... Sed illud demum admirationem meam maxime commovit, quod hunc Chronographum in prioribus decem capitulis, et in imperatorum catalogo, cum nemine magis consentientem comperi, quam cum græco Johanne Malala (cujus ipsamet verba quandoque interpretatur et exprimit), vel certe cum auctoribus ab hoc laudatis Clemente, Theophilo, Timotheo et Eusebio* [2]. L'auteur a donc recouru de préférence à des sources byzantines du VIe siècle, et ne paraît pas avoir dépassé l'année 574. Il a recueilli la légende relative à l'*Ara cœli* et il la transmet sous la forme suivante : « César Auguste, dans la cinquante-sixième année de son gouvernement, au mois d'octobre que les Athéniens (ou plutôt les Macédoniens) appellent *Hyperberetæus*, se rendit au Capitole, qui est au centre de la ville. Il voulait consulter les augures pour savoir qui, après sa mort, porterait le sceptre impérial. La pythonisse lui répondit : « Par le commandement de Dieu un enfant juif descendra du ciel des bienheureux et prendra sa demeure dans ce bâtiment. Il est né sans tache et est l'ennemi de nos autels. » Alors César Auguste quitta le lieu de l'oracle et établit sur le Capitole, en un point élevé, un grand autel et y mit en langue latine cette inscription : « C'est l'autel du fils de Dieu. » Et aujourd'hui encore, après tant d'années, subsiste le bâtiment et la basilique de sainte Marie toujours vierge comme nous l'apprend le chronographe Timothée. » *Augustus vero Cæsar LVI anno regni sui, mense octobrio, qui hyperberetæus secundum Athenienses dicitur, abiit in Capitolium, quod est in medio urbis Romæ, ut per divinationes addisceret quis regnaturus fuisset post ipsum in romana republica; et dictum est ei a pythonia quod infans hebræus, jubente Deo a cælo beatorum descendens, in hoc domicilium statim jam veniet, celerum genitus sine macula, alienusque ab aris nostris. Quare exiens inde Augustus Cæsar a divinatione, aedificavit in Capitoli aram magnam in sublimiori loco, in qua et scripsit latinis litteris dicens :*

HAEC ARA FILII DEI EST

Ubi factum est, post tot annos domicilium atque basilica beatæ et semper virginis Mariæ usque in præsentem diem, sicut et Timotheus chronographus commemorat [3]. Cette chronique anonyme emprunte son récit à celle de Jean Malala, terminée vers l'an 574. La source qu'elle cite, l'historien byzantin Timothée, écrivait un peu auparavant, à une époque qui n'est pas connue avec précision, mais le passage que nous avons cité, relatif à l'église est une addition du VIIIe siècle. Le rédacteur n'a pas écrit son addition avant 740 [4], ce qui invite à reporter les commencements de *Sancta Maria in Ara-Cœli* à une date peu éloignée de *Sancta Maria Antiqua*.

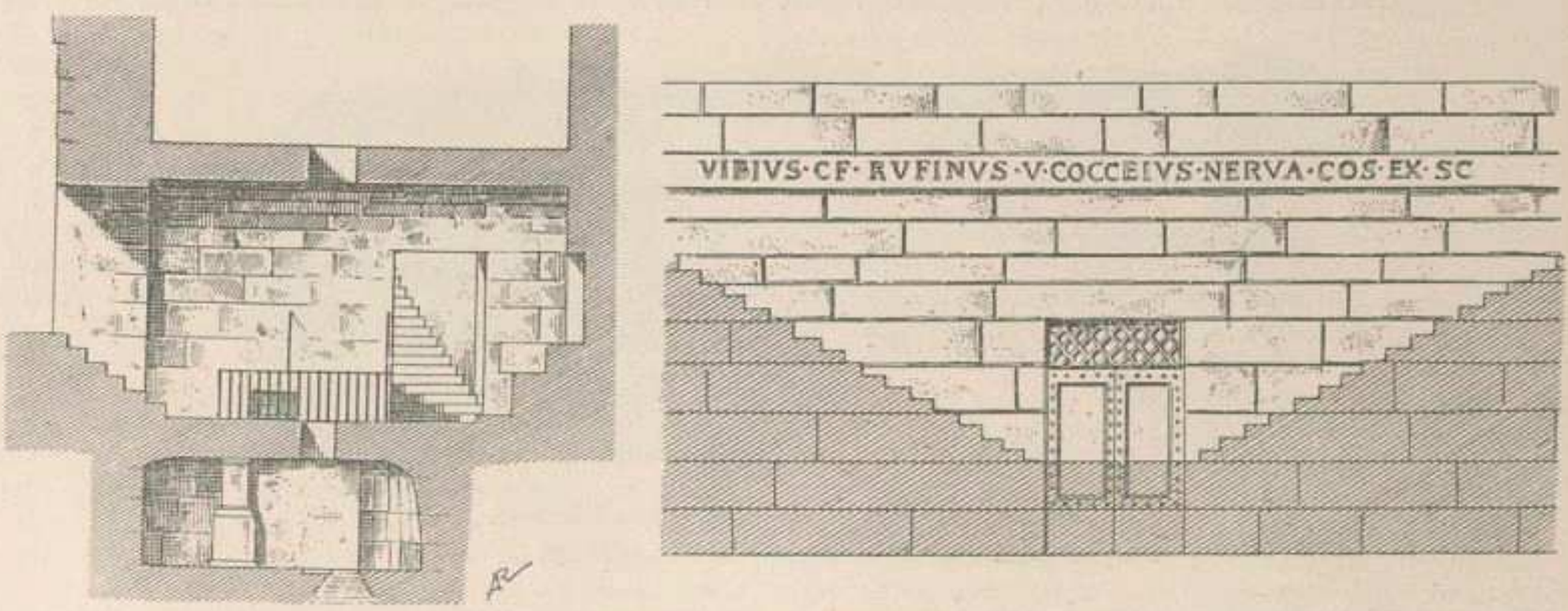

4602. — La prison Mamertine.
D'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, p. 207-208, fig. 58-59.

Sur le promontoire qu'occupa l'église, s'élevait aux temps païens, près de l'*arx capitolina* un temple à Junon et peut-être le sanctuaire chrétien vint faire face à un sanctuaire païen. La légende de l'érection par Auguste d'une *ara cœli* chrétienne se rattache peut-être à une inscription antique mal interprétée. En 1896, on a trouvé l'épitaphe d'une prêtresse de Junon qualifiée *dea virgo caelestis* [5] :

FLAVIAE · EPICHA*ridi*
· SACERDOTIAE ·
DEAE · VIRGINI · CAELESTIS
PRAESENTISSIMO · NVMINI
LOCI · MONTIS · TARPEI
SEXTIA · OLYMPIAS · H · F ·
ET · CHRESTINA · DORCADIVS · H · F
HONORIFICAE · FEMINAE ·
CONVGI · IVNI · HYLE · SACERD ·
VNA·CVM·SACRATAS·ET·CANISTRARIIS
DIGNISSIMAE

[1] De Rossi, *Le origine della chiesa dell'Ara cœli*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1894, p. 86. — [2] Mai, *op. cit.*, t. IX, p. 118-119. — [3] Mai, *op. cit.*, t. IX, p. 125; Mommsen, *Chronica minora*, dans *Monum. Germ. hist.*, t. III, p. 428. — [4] H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes au moyen âge*, t. I, p. 206, note 3; Sur Timothée, cf. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2e édit., in-8, München, 1896, p. 321, 327. — [5] G. Gatti, dans *Dissertazioni della pontificia accademia romana di archeologia*, 1896, IIe série, t. VI, p. 331, 340.

La date, 259 après Jésus-Christ, se lit sur le côté :

DEDICATA
IDIB · NOV
AEMILIANO·ET·BASSO·COS

L'éditeur G. Gatti a rapproché le mot *caelestis* du titre postérieur de l'église. H. Grisar conjecture que le texte : *Hæc ara filii Dei est* se rapporte, par une fausse interprétation, à ce texte célèbre de l'inscription de *Deus fidius (semo sanctus)* [1]. Huelsen suppose, une inscription du temple voisin de la Foi : *fidei Aug. Sacr.* qui aurait été interprétée *filio dei Augustus sacravit* [2].

XVII. La prison Mamertine. — Non loin de l'*Ara Cœli* et près de l'arc de Sévère, entre la Curie et le Capitole, se trouvait la prison fameuse depuis l'époque des rois, où périrent Jugurtha, Catilina et ses complices, Vercingétorix. Primitivement, ce n'était pas une prison, mais une fontaine appelée *Tullianum* [3], coulant au pied du Capitole et aujourd'hui encore conservée dans le monument. A une époque ancienne, des canaux — encore visibles — la mirent en relation avec la *Cloaca maxima*. Le réservoir du Tullianum est en partie creusé dans le tuf et il était d'abord recouvert d'une voûte en pierres colossales [4]. A l'époque impériale, c'était une prison d'État, et c'est alors que la chambre où se trouve la source reçut sa voûte actuelle, percée d'une ouverture dans le milieu. Cette ouverture servait à descendre les prisonniers condamnés à mourir de faim. A l'extérieur de la prison, on lit encore les noms des consuls Vibius Rufinus et Cocceius Nerva sous lesquels fut faite, une restauration du monument [5] (fig. 4602).

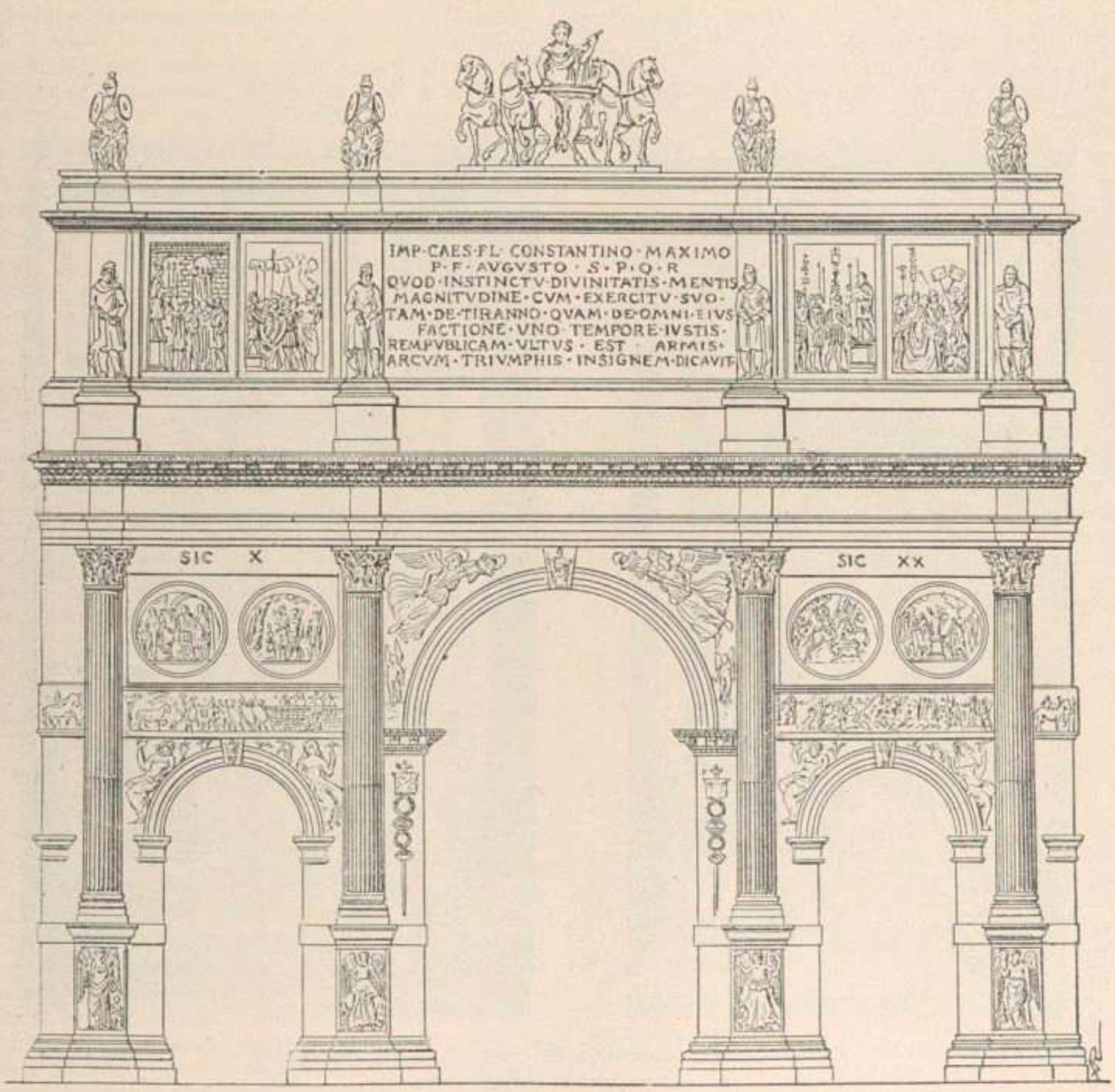

4603. — Arc de triomphe de Constantin. D'après Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, p. 180, fig. 47.

[1] Lanciani, dans *Bull. arch. com. di Roma*, 1881, p. 4; Grisar dans *Dissertaz. della pontif. accad.*, 1896, p. 362. — [2] *Bilder aus der Geschichte des Kapitols*, Rom, 1899, p. 30. — [3] Suétone, *Fragm.*, n. 157, édit. Reifferscheid, p. 244 : *Tulli aquarum proiectus, tulli* ou *tullii;* ce sont les sources jaillissantes. — [4] Canina, *Edifici di Roma antica*, t. II, p. 133. Dans la partie rectangulaire supérieure se trouve l'oratoire du Crucifix, sur lequel se trouve la chapelle de S. Giuseppe dei Falegnami. — [5] Nibby, *Roma antica*, t. I, p. 525 sq.; Platner, *Beschreibung Roms*, t. III, part. 1, p. 259 sq.; Cancellieri, *Notizie del carcere tulliano*, Roma, 1788, p. 75; Lanciani, *Acque e aquedotti*, p. 23 sq.; *Ancient Rom.*, 1889, p. 75; Jordan, *Topographie*, 2e édit., p. 80; *Bull. dell istituto di corresp. archeol.*, 1839, p. 30; *Il carcere mamertino e il robore tulliano, dissertazione letta nella pontificia accad. della concezione, 15 Juglio, 1868*; Parker, *Archeology of Rome, obelisks*, suppl. ant. I, pl. XVIII-XIX, photogr. 721, 1790, 1152; Petersen, *Von alten Rom*, 1898, p. 13; H. Grisar, *Hist. de Rome et des papes*, t. I, p. 207-211; H. Marucchi, *Le Forum romain*, 1903, p. 261-262; Duchesne, *Le Forum romain*, 1899, p. 128-131; Grisar, *Des mamertinische Kerker*, dans *Zeitschrift für katholische theologie*, t. XX, p. 109 sq.; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1539.

Un récit représente les apôtres Pierre et Paul languissant de longs mois dans le caveau du fond avant d'être mis à mort; ils convertissent leurs geôliers Processus et Martinianus et avec eux quarante-sept détenus. Ce récit se trouve dans la *Passio sancti Petri* [1], ouvrage apocryphe mis sous le nom du pape Linus, ce qui ne l'empêche pas d'avoir été rédigée au déclin du ve siècle [2]. Pour comble d'infortune, le passage en question dans pseudo-Linus est une interpolation postérieure; quant aux actes de Procès et Martinien ils ont sans doute été composés par un rédacteur qui n'avait aucune idée des lieux puisqu'il trouve possible d'introduire dans un cachot qui mesure moins de trois mètres sur six, cinquante et une personnes: les deux apôtres, les deux geôliers et les quarante-sept détenus. Une fois en veine d'invraisemblances, ce rédacteur imagine de faire, au commandement de saint Pierre, jaillir une source du rocher pour le baptême des convertis. Après les apôtres, on y faisait passer beaucoup de martyrs, ce qui est, somme toute, possible. L'Itinéraire d'Einsiedeln, au viie siècle mentionne une source et une prison de saint Pierre au même endroit : *Fons S. Petri ubi est carcer ejus* [3]. Dans le texte de l'Itinéraire, on trouve ce renseignement proche de la porte Aurélienne, ce qui a fait imaginer que l'apôtre avait été martyrisé sur le Janicule [4], hypothèse insoutenable. Si l'Itinéraire était à l'abri de toute discussion, il faudrait renoncer à faire usage de cette indication, mais c'est ici qu'il est nécessaire de se souvenir que l'Itinéraire, tel qu'il nous a été conservé, présente souvent des déplacements de mots et de lignes; dans le cas présent, il est admissible que trois lignes ont été transposées et mises plus haut que la place qu'elles devaient occuper, avant les monuments du *Forum*, dont suit l'énumération. Pour les Romains du vii-viiie siècle, le *fons* et *carcer S. Petri* se trouvaient réunis au même lieu. En aucun autre endroit de Rome, on ne trouve localisée cette double tradition.

Le culte ne s'y dirigea pas dès la première heure. En 368, ce lieu, mal famé, continuait à loger les criminels, un certain Doryphorianus y fut enfermé, et le lieu gardait alors son nom de *carcer tullianus* [5] : *Doryphorianum pronuntiatum capitis reum trusumque carcere tulliano.* Cette réputation détournait d'y établir le culte, à supposer qu'à cette époque le souvenir de saint Pierre fut déjà associé à celui du *Tullianum* qui garda, vraisemblablement sa destination jusqu'au vi[e] siècle. Au ve siècle, c'est encore la *custodia Tulliana*, dans les actes de Chrysante et Darie qui font même allusion aux antiques canaux [6] : ἐν τῇ τοῦ Τουλλιανοῦ φυλακῇ. τὰ κανάλια ἐκεῖθεν διήρχοντο; les *Mirabilia* [7], citent les *loca quæ inveniuntur in passionibus sanctorum* sous le Capitole. Plus tard, les actes



4604 et 4604 *bis*. — Bas-relief des piédestaux des colonnes de l'arc de triomphe de Constantin.
D'après une photographie.

[1] *Martyrium beati Petri apostoli a Lino episcopo conscriptum*, ch. v, édit. Lipsius, *Acta Petri*, 1891, p. 6; et pref. p. xvi; Lipsius, *Die apokryphen Apostelgeschichten*, 1887, t. II, part. 1, p. 110. — [2] *Acta sanct.*, juillet t. I, p. 300; Cancellieri, *op. cit.*, Roma, 1855, p. 69 sq. — [3] Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus*, p. 72. — [4] Lugari, *Le lieu du crucifiement de saint Pierre*, 1898, p. 74 sq. — [5] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXVIII, c. I. — [6] *Acta sanctor.*, 25 oct., t. XI, p. 482. — [7] Édit. Jordan, p. 480.

de Calepodius, de Sixte, d'Étienne et pseudo-Linus emploient le nom de *Custodia Mamertini* ou *privata Mamertini*, désignation dont l'origine n'est pas connue. Dans tout ceci, il n'est question de saint Pierre que chez le pseudo-Linus et dans les actes de Procès et Martinien. A cette époque, s'ouvre la période byzantine de l'histoire romaine. C'est alors que la justice criminelle et le petit commerce abandonnent l'antique *Forum* et ses abords pour se transporter de l'autre côté du Capitole à l'ancien *Forum olitorium*, actuellement place Montanara. Le préfet y avait son tribunal; là se trouvait la prison publique dont l'emplacement est marqué par Saint-Nicolas *in carcere*. Certains documents disent *carcere Tulliano*, c'était le *Tullianum* transféré à l'autre bout du Capitole. Le vrai *Tullianum*, débarrassé de sa clientèle, fut visité; l'imagination y découvrit des martyrs comme en d'autres temps elle inventa des victimes de la Bastille.

XVIII. Arc de triomphe de Constantin. — Parmi tant de monuments illustres qui encombraient le *Forum*, au moins autant qu'ils l'ornaient, une place éminente appartient à l'arc de Constantin, érigé par le Sénat, proche de la *Via Sacra*. L'édifice se compose d'une arcade triomphale et de deux plus petites, séparées de la grande par des colonnes (fig. 4603); il porte un attique où se trouve l'inscription.

Les *piédestaux*, élevés sur une double plinthe, sont ornés de victoires d'un style grossier; sur les retours, ils portent des représentations de captifs conduits par des soldats, et ils sont couronnés par une cymaise lourdement copiée sur celles déjà si lourdes de base de Septime-Sévère. Le monument a été construit avec des débris de l'arc de Trajan; ce faisant, Constantin suivait une tradition romaine. Sylla avait enlevé d'Athènes les colonnes du temple de Jupiter Olympien pour en orner le Capitole. Constantin s'appropria des statues de prisonniers daces qui couronnèrent son arc de triomphe où, au XVIe siècle, un fou malfaisant, Lorenzino, le bizarre assassin d'Alexandre de Médicis, les décapita. Les *bases des colonnes* opposent l'élégance de leurs profils à la lourdeur des piédestaux. Les *colonnes*, excepté une en marbre blanc, sont toutes de jaune antique, finement cannelées et ne diminuent que depuis le premier tiers de leur hauteur au point où les cannelures sont complètement évidées. Les *chapiteaux corinthiens* à feuilles d'olives sont aussi contemporains de Trajan; mais la plupart sont mutilés et les angles des tailloirs manquent presque partout; les feuilles vigoureusement détachées laissent voir en beaucoup de parties le galbe nu de la corbeille. L'*architrave*, composée d'un talon sans ornement et de trois faces légèrement inclinées est du IVe siècle. La *frise*, aujourd'hui tout à fait brute, a dû recevoir jadis un revêtement de marbre, le rang de perles qui termine la corniche par en bas est de deux centimètres en avant sur le fond et laisse ainsi précisément la place de minces dalles de marbre, dont les anciens, au temps de la décadence, revêtaient leurs monuments. De nombreux trous attestent l'emploi des agrafes qui les retenaient. Ces marbres ont partout disparu. La *corniche* est un des plus beaux restes de l'antiquité; elle ressaute au droit des colonnes; ces ressauts et une longueur en retour d'un mètre sont des raccords avec les fragments plus anciens; les ornements grossiers, empâtés comme de simples épanelages, rendent sensible la différence avec les sculptures voisines où le modèle des feuilles se perd dans la gradation des pénombres jusqu'à l'ombre énergique des profonds refouillements : ici l'ove, qui rappelle exactement la forme de l'œuf, est presque détachée de la gorge à laquelle elle tient à peine et elle ressort vivement dans l'encadrement noir qui l'entoure. Les sculptures sont pitoyables, pauvres copies d'ouvrages excellents. Telle victoire, qui écrit sur un bouclier les hauts faits du héros, rappelle l'admirable statue de bronze de Brescia, l'une des merveilles de la statuaire antique, sauf, comme remarque Ampère, la différence qui existe entre un chef-d'œuvre et une monstruosité. Il est curieux de voir la même donnée reproduite par l'art dans sa perfection et dans sa décadence (fig. 4604 et 4604 *bis*). Le pied d'une victoire couvre toute la jambe d'un soldat barbare.

Passons aux arcs et à leurs bas-reliefs.

La *grande arcade* s'élève jusqu'à l'entablement dont la clef touche presque le dessous de l'architrave. L'archivolte porte deux moulures ornées de raies-de-cœur grossiers. Les tympans sont occupés par des victoires ailées qui portent des enseignes; ces figures ont de loin un grand effet et un style accentué que l'incorrection du dessin semble effacer à mesure qu'on s'en rapproche. Sous les pieds de ces victoires, une figurine debout, sert à remplir le vide jusqu'à l'imposte.

La *corniche d'imposte*, avec plus d'exagération que celle de l'entablement, pèche également par un excès de richesse. Les détails y surabondent; de petits aigles déploient leurs ailes contre les volutes des modillons; les denticules sont enrichies de petites tables rentrantes, et chaque membre du profil est orné avec un luxe qui jette un peu de confusion dans l'ensemble. Au-dessous de l'imposte, les piédroits de l'arc, actuellement dépouillés de leurs ornements, portaient autrefois des enseignes ou des trophées, ornements en bronze également appliqués sous la voûte, comme des trous existants invitent à le croire. Les murs des deux côtés de la grande arcade sont décorés par de grands bas-reliefs de l'époque de Trajan. D'un côté on lit :

LIBERATORI VRBIS

surmontant une scène qui représente un combat, dans lequel le vainqueur pousse ses soldats sur l'ennemi en fuite. De l'autre, les mots :

FVNDATORI QVIETIS

et on voit une Victoire descendre du ciel, poser une couronne de lauriers sur le front de l'empereur.

Chacun des petits arcs est moins richement orné : quatre niches carrées avec des bustes en bas-reliefs grossiers, en forment toute la décoration. L'œil est choqué du profil confus des impostes; les figures des tympans sont barbares et grotesques à force d'ignorance du dessin. La vue se repose sur les médaillons entre l'entablement et les petits arcs, on en compte quatre sur chacune des façades principales et deux sur les murs latéraux, aussi exquis par leur rare conservation que par leur admirable facture (Voir *Dictionn.*, t. I, fig. 1060, 1061); un médaillon placé sur la façade orientale représente le lever du jour, et sur la face du couchant on voit la lumière précipiter son char dans les flots; les huit autres ont trait à des chasses ou des sacrifices. L'entourage de ces médaillons est fruste et en retrait de trois centimètres sur l'affleurement du mur. La présence d'un petit fragment de porphyre entre les deux médaillons de gauche, sur la façade septentrionale ne laisse aucun doute sur le fait de la présence d'un revêtement de marbre. Au-dessus de ces médaillons on lit, sur la face méridionale :

SIC X SIC XX

et sur celle qui regarde le Colisée, on lit :

VOTIS X VOTIS XX

qu'il faut probablement entendre des vœux décennaux ou vicennaux :

votis decennalibus — votis vicennalibus
sicut decennalia — sicut vicennalia

L'*attique* a gardé son caractère plus que la plupart des arcs de triomphe grâce à ses bas-reliefs et à ses statues couronnant les colonnes. Ces huit statues en marbre pavonazetto représentent des rois captifs. Sept sont antiques, la huitième fut remplacée sous Clément XII, les têtes sont modernes. Entre ces statues courent d'admirables bas-reliefs accouplés deux à deux, tous du temps de Trajan. Mais tout y sacrifie à la figure humaine, les personnages sculptés et presque ciselés se détachent sur des perspectives architecturales qui ne sont que de simples croquis. Sur l'un, nous voyons une allocution impériale du haut des Rostres, sur un autre une scène de congiaire, sur laquelle on a brisé la tête de celui qui figurait Constantin (probablement sous le règne du tyran Eugène, en 392-394) (fig. 4603); (voir aussi *Dict.*, t. II, fig. 2000).

L'inscription était répétée sur les deux faces du monument [1] :

IMP·CAES·FL·CONSTANTINO·MAXIMO
P·F·AVGVSTINO·S·P·Q·R·
QVOD·INSTINCTV·DIVINITATIS·MENTIS
MAGNITVDINE·CVM·EXERCITV·SVO
TAM·DE·TYRANNO·QVAM·DE·OMNI·EIVS
FACTIONE·VNO·TEMPORE·IVSTIS
REMPVBLICAM·VLTVS·EST·ARMIS
ARCVM·TRIVMPHIS·INSIGNEM·DICAVIT

« A l'empereur César Flavius Constantin, très pieux, très heureux, auguste, qui par l'inspiration de la divinité et par son génie sut, avec son armée, triompher du tyran et de toute sa faction en même temps, venger la république, le sénat et le peuple romain dédièrent un arc illustre à ses triomphes. (Voir *Dictionn.* ,t. III, col. 2674-2676, fig. 3250.)

XIX. Statue de Constantin. — Presque au milieu du rectangle du Forum proprement dit, près du lac Curtius et de la base d'une ancienne statue équestre de Domitien se trouvait la statue du premier empereur chrétien. L'Itinéraire d'Einsiedeln le nomme *Cavallus Constantini* et il nous en a conservé l'inscription. En 1873, on a trouvé les restes du piédestal. Cette inscription fut dédiée en 334, sous le consulat d'Anicius Paulinus, alors préfet de la ville :

D·N·CONSTANTINO·MAGNO
PIO·FELICI·AC·TRIVMPHATORI·SEMPER·AVGVSTO
OB·AMPLIFICATAM·TOTO·ORBE·REM·PVBLICAM·FACTIS·CONSVLTISQVE
S·P·Q·R
DEDICANTE·ANICIO·PAVLINO IVNIORE·V·C·CONS·ORD·PRAF·VRBI

Cette inscription était connue par Scaliger et l'Einsiedeln qui dépendent l'un de l'autre. L'*equus Constantini* devenu le *caballus Constantini*, descendit de son piédestal vers le Xe siècle, et s'alla reposer au Latran ont dit les antiquaires; ils ont changé d'opinion depuis qu'ils ont pris le titre plus grave d'archéologues, et ont reconnu que c'était Marc-Aurèle et non Constantin qui piaffait dans la cour du Latran. Peut-être changera-t-on encore. Quant à la base, et à l'inscription on n'en peut discuter.

XX. Colonne de Phocas. — En 1811 fut dégagé un monument, le dernier érigé à un empereur sur le *Forum* romain. C'est une colonne, restée debout, taillée vers le IIe ou IIIe siècle de l'empire, retirée de quelque monument de cette époque dont on peut voir encore le piédestal en briques renfermé dans les degrés grossièrement construits au VIIe siècle, quand elle fut par Smaragdus, exarque d'Italie, dédiée, en 608, à Phocas [2] :

+ OPTIMQ·CLEMENTISS*imo piissi*MOQVE
PRINCIPI·DOMINO·N·*Focae imp*ERATORI
PERPETVO·A·DO·CORONATO·*t*RIVMPHATORI
SEMPER AVGVSTO
SMARAGDVS·EX·PRAEPOS·SACRI·PALATII
AC·PATRICIVS·ET·EXARCHVS·ITALIAE
DEVOTVS·EIVS·CLEMENTIAE
PRO·INNVMERABILIBVS·PIETATIS·EIVS
BENEFICIIS·ET·PRO·QVIETE
PROCVRATA·ITAL·AC·CONSERVATA·LIBERTATE
HANC·STA*tuam majesta*TIS·EIVS
AVRI·SPLEND*ore fulgen*TEM·HVIC
SVBLIMI·COLV*mnae ad* PERENNEM
IPSIVS·GLORIAM·I*m*POSVIT·AC·DEDICAVIT
DIE·PRIMA·MENSIS·AVGVSTI·INDICT·VND
PC·PIETATIS·EIVS·ANNO·QVINTO

XXI. La liturgie au Forum. — Non seulement des oratoires, des églises furent érigés au *Forum* parmi ces édifices dont les noms sonnaient les grandeurs du paganisme, mais la voie Sacrée devint l'itinéraire des processions qui, dès l'époque byzantine, se mirent à sillonner en divers sens le *Forum*. Le jour de Noël, une procession partait de Sainte-Marie-Majeure pour gagner Sainte-Anastasie, à travers le *Forum*. Le mer-

[1] Bellori, *Veteres arcus Augustorum triumphis insignes*, in-4°, Romæ, 1690; L. Rossini, *Gli archi trionfali onorarii e funebri degli antichi romani*, in-8°, Roma, 1836, pl. LXVII-LXXIII; A. Nibby, *Roma nell' anno MDCCCXXXVIII*, parte I, antica, Roma, 1838, p. 443 sq.; Canina, *Gli edifizi di Roma antica*, in-8°, Roma, 1843-1856, t. IV; pl. CCXLVIII-CCL; L. Renier, *Inscription de l'arc de Constantin à Rome*, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1863, t. VII, p. 231; Reber, *Die Ruinen Roms*, Leipzig, 1879; J. J. Ampère, *L'empire romain à Rome*, in-8°, Paris, 1867, t. II, p. 354-358; De Rossi, *Una questione dell'arco trionfale dedicate a Costantino*, dans *Bull. di archeol. cristiana*, 1863, p. 49-53, 57-60, 86, 92; 1864, p. 38 sq.; G. Rohault de Fleury, *L'arc de triomphe de Constantin*, dans *Revue archéologique*, 1863, IIe série, t. VIII, p. 245-252; Petersen, *I rilievi tondi dell'arco di Costantino*, dans *Bull. dell Imperiale Istituto archeologico germanico*, 1889, nouv. série, t. IV, p. 314; 1891, p. 93; A. Venturi, *Storia dell arte cristiana*, 1901, t. I, p. 31-44, fig. 26-30, 32-38; *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 1139; Wace, *Papers of the british School at Rome*, 1907, t. IV, p. 270 sq.; Art. Strong, *Roman sculpture from Augustus to Constantine*, in-8°, London, 1907, pl. CIII-CIV, p. 332; Monaci, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1907, p. 55-61; S. Reinach, *Répertoire de reliefs grecs et romains*, in-12, Paris, 1909-1912, t. II, p. 282, n. 1; Frothingham, *Who built the arch of Constantine? Its history from Domitian, to Constantine*, dans *American Journal of Archæology*, 1912, Grossi Gondi, *L'arco di Costantino*, in-8°, Roma, 1913; P. Allard, *A propos de l'arc de triomphe de Constantin*, dans *Revue des questions historiques*, 1914, t. XCV, p. 425-439; R. Cagnat et V. Chapot, *Manuel d'archéologie romaine*, in-8°, Paris, 1917, t. I, p. 657-659. S. Reinach, *Les têtes des médaillons de l'arc de Constantin à Rome*, dans *Revue archéologique*, 1910, p. 118-131, pl. I-XVII. — [2] Melucci, *La iscrizione della colonna di Foca, note ed osservazioni*, Roma, 1900; Cf. G. Fregni, *Sulla colonna dell'imperator Foca in Roma e sul canto dei Fratelli Arvali. Lettera aperta al sig. prof. D. Vaglieri di Roma*, 1898.

credi des Cendres, une procession se rendait de Sainte-Anastasie à Sainte-Sabine. Le 1er novembre, la chapelle palatine (voir ces mots) célébrait la fête de son titulaire, saint Césaire, martyr à Terracine; cette fois, la procession partait de l'église des Saints-Côme-et-Damien, prenait à gauche par la voie Sacrée, passait devant l'arc de Titus et entrait au Palatin. Les quatre fêtes de la Vierge célébrées le 2 février, le 25 mars, le 15 août, le 8 septembre voyaient la procession partir de Saint-Hadrien. « De grand matin, on y voyait affluer de toutes les églises presbytérales ou diaconales des processions partielles, marchant avec des cierges allumés, au chant des antiphones. Le pape arrivait de son côté; il entrait à Sainte-Martine où ses diacres et lui revêtaient des planètes (chasubles) noires. Puis il procédait à la distribution des cierges bénits [1].

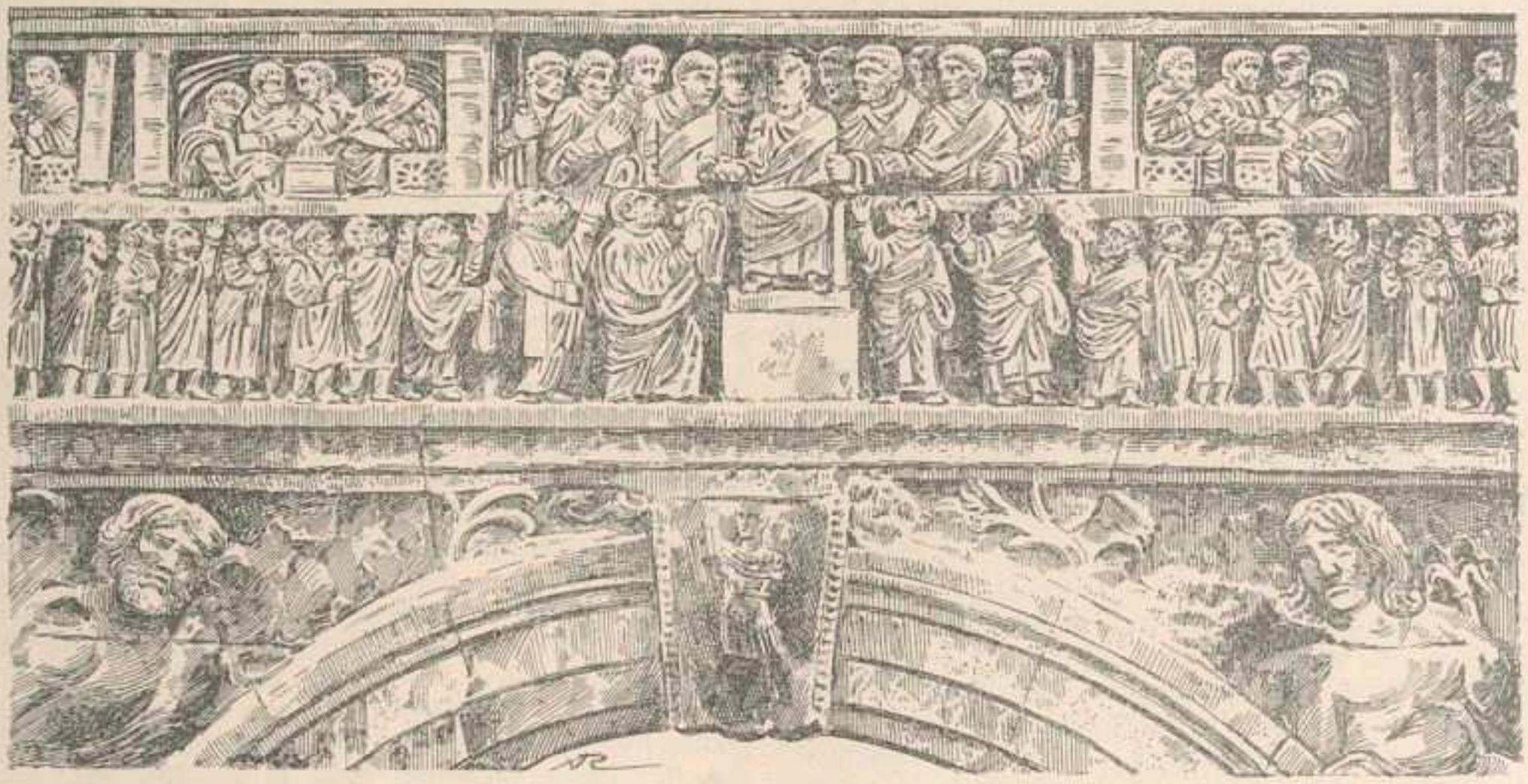

4605. — Bas-reliefs surmontant les petites portes de l'arc de triomphe de Constantin.
D'après une photographie.

Pénétrant ensuite dans l'église de Saint-Hadrien, au chant du premier introït, il montait à l'autel pour la prière appelée *Collecta*. Alors, le grand cortège se mettait en mouvement. En tête, les sept croix régionales, suivies par le peuple [2], puis les cardinaux prêtres, les sous-diacres, enfin le pontife, pieds nus, entouré de ses diacres et précédé immédiatement de deux cierges, d'une croix et d'un encensoir fumant [3]. Derrière lui, marchait le chœur des chantres, exécutant des antiphones. La procession ne faisait pas un grand parcours sur le *Forum*. En sortant de Saint-Hadrien, elle tournait à gauche et, passant devant l'ancien temple de Janus, elle s'engageait à travers l'antique Argilète et la Suburra, dans la direction de Sainte-Marie-Majeure.

« Ces processions remontaient aux dernières années du VIIe siècle; elles avaient été instituées par le pape Serge Ier [4]. De bonne heure, celle du 15 août prit une solennité particulière. On y portait la grande image achéropite du Sauveur, qui se conservait et se conserve encore dans le palais pontifical de Latran. Benoît, le chanoine, nous a conservé le rituel de cette cérémonie, tel qu'il était observé au commencement du XIIe siècle. Dès le matin du 14 août, le pape allait à l'oratoire de Saint-Laurent [5] ouvrir l'armoire qui renfermait la célèbre icone; il faisait sept prostrations devant elle, lui baisait les pieds et la descendait. Au milieu de la nuit, après les matines de Sainte-Marie-Majeure, le pape revenait au Latran; les cardinaux se chargeaient de l'icone et la procession se mettait en marche dans la direction du Colisée. Douze huissiers, portant des torches, précédaient l'image miraculeuse; près d'elle marchait le préfet de Rome, *cum duodecim viris*, c'est-à-dire avec les douze chefs de la milice régionale, tous portant des cierges allumés. Puis venait la croix stationale et le long cortège de la curie. A Sainte-Marie-la-Neuve, sur la voie Sacrée, on faisait une première station. Les clercs, à l'intérieur de l'église, exécutaient des psalmodies de matines; au dehors, l'image arrêtée devant le portique était l'objet d'une cérémonie singulière. On lui lavait les pieds avec de l'eau parfumée [6]. Seconde station devant Saint-Hadrien et nouveau lavement des pieds du Christ. Les *grammatici* du temps, les braves maîtres d'école qui lisaient le « Martyrologe » d'Ovide, c'est-à-dire, ses *Fastes*, et rédigeaient les *Mirabilia urbis Romæ*, se rappelaient peut-être, à ce propos, que jadis on avait coutume de laver une fois l'an la déesse Cybèle dans le ruisseau de l'Almone. Les clercs et le populaire auront plutôt songé à Madeleine parfumant les pieds du Sauveur, et je crois que ce souvenir les acheminait vers la véritable origine de la cérémonie.

« De Saint-Hadrien le cortège se remettait en marche vers Sainte-Marie-Majeure. Mais, au lieu de prendre par l'ancien *forum* de Nerva, il rétrogradait jusqu'à Saint-Côme, et prenait entre cette église et la basilique de Constantin sous une arcade appelée *arcus Latronis*, où le diable avait jadis fait des siennes *(quia antiquo tempore magna persecutio erat ibi diaboli)*. Plus loin,

[1] Cette cérémonie est maintenant restreinte au 2 février, primitivement, elle avait lieu aux quatre fêtes. — [2] Au XIIe siècle, les sept croix étaient remplacées par les douze bannières des douze régions militaires. — [3] Je décris cette procession d'après l'*Ordo* du ms. de Saint-Amand. Ce document nous apprend comment les choses se passaient au VIIIe siècle. Pour le XIIe siècle, commencement et fin, on peut consulter les *Ordines* de Benoît et de Cencius. — [4] *Liber pontificalis*, édit. Duchesne, t. I, p. 376. — [5] *Le Sancta Sanctorum*, à la Scala Sancta. — [6] *Lavarit pedes ejus de basilico*. Je suppose qu'il s'agit ici de la plante odoriferante appelée basilic.

on trouvait la « Maison d'Orphée » où, du temps du pape Léon IV, un serpent basilic avait établi son repaire. C'est précisément au cours de la procession de l'Assomption, que ce saint pontife avait triomphé du monstre, et arrêté le cours de ses méfaits. Enfin on arrivait à Sainte-Marie-Majeure, bien fatigués; une messe pontificale, aux premières lueurs de l'aurore, terminait cette longue cérémonie.

« Plus solennelle encore était la procession du lundi de Pâques. Ce jour-là, le pape allait en grand gala, comme nous dirions, célébrer la messe à Saint-Pierre. En allant, il passait derrière les édifices qui bordent au nord la voie Sacrée et le *Forum*. Mais, au retour, le cortège les longeait par devant. Il débouchait par le *clivus Argentarius* (via di Marforio) devant la prison Mamertine, passait sous l'arc triomphal de Septime-Sévère, plus loin sous l'arc de Nerva, devant le temple de Faustine, montait la voie Sacrée sur ces pavés où Simon le Magicien était — (disait-on) — tombé jadis, atteignait l'art de Titus, puis la *Meta Sudans;* d'où, laissant à droite l'arc de Constantin et le Colisée, il disparaissait vers le Latran.

« Mais ce n'est pas seulement au chant des litanies que les ruines du vieux *Forum* reprenaient vie de temps à autre. On y vit bien d'autres scènes. Au début du VIIIe siècle, le pape Jean VII transporta la demeure pontificale auprès de l'arc de Titus. C'était se mettre au cœur même de la Rome d'alors, au voisinage des événements politiques qui, de loin en loin, venaient rompre la monotonie du régime byzantin. Au printemps de l'année 713, il y eut bataille sur la voie Sacrée entre les partisans du duc en fonctions, Christophe, et ceux d'un nouveau gouverneur, Pierre, qui devait sa nomination à la faveur d'un usurpateur hérétique. La guerre civile nous dit le *Liber pontificalis* [1], ensanglanta la voie Sacrée. Déjà trente cadavres s'entassaient sur les pavés traditionnels de Simon le Magicien, quand le pape intervint. Les prêtres se jetèrent dans la mêlée, portant la Croix et les Évangiles. Ils réussirent dans leur mission pacifique, Pierre et ses partisans purent faire retraite; un changement d'empereur, survenu peu après, confirma la victoire du parti chrétien.

« Cinquante ans plus tard, nouveau recommencement des choses. A l'endroit appelé *Tria Fata*, devant l'église Saint-Hadrien, juste au lieu où se rejoignaient autrefois le Comitium et le *Forum*, on vit s'assembler les Romains, « tous les prêtres et chefs du clergé, les officiers de l'armée, l'armée elle-même, les citoyens honorables; enfin, le peuple romain dans son ensemble, grands et petits [2]. » Il s'agissait d'élire un pape, à la suite de l'expulsion d'un intrus. C'était le seul cas où il fut encore question de comices et d'élections. Le primicier, un autre Christophe, présidait l'assemblée. On discourut, comme aux temps de la vieille république, et même on finit par s'entendre. De ce que l'on ne saurait cependant qualifier de conclave, sortit le pape Étienne III (768) [3]. »

XXII. Bibliographie. — P. Allard, *Le Forum romain*, dans *Revue des questions historiques*, 1899, t. LXVI, p. 185-194. — D. Angeli, *Chiese di Roma, Guida storica e artistica* in-16, Roma, 1903, p. 260. — G.Boissier, dans *Journal des Savants*, 1885, p. 61-74; 1886, p. 373-382. — P. Cappello, *La chiesa di S. Francesca Romana (S. Maria Nuova)*, Roma, 1883. — G. Cascioli, *I recenti scavi al Foro Romano presso la basilica di S. Maria Antiqua*, dans *La Vera Roma*, 17 mars, 1901. — J. Ciampini, *Vetera monimenta in quibus præcipue musiva opera... illustrantur*, in-8°, Roma, 1690, 1699, t. II, p. 162. — L. Duchesne, *Le Forum*, dans *Mélanges de littérature et d'histoire religieuse publiés à l'occasion du Jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières*, in-8°, Paris, 1899, t. I, p. 125-143; et tiré à part, Rome, 1899, 75 pages. Cf. *Analecta bollandiana*, 1901, t. XX, p. 85; *Notes sur la topographie de Rome, au moyen âge, Sancta Maria Antiqua*, dans *Mélanges d'arch. et d'hist.*, 1897, t. XVII, p. 13-37; *Nuovo bullettino di archeol. crist.*, 1901, p. 38. — E. V. B., *S. Maria Antiqua. La Vergine nelle prime rappresentazioni dell'arte cristiana fino all' VIII secolo*, dans *Cosmos catholicus*, 1902, t. IV, n. 3. — P. Fedele, *Tabularium Sanctæ Mariæ Novæ ab anno 982 ad ann. 1200*, dans *Archivio della reale Societa romana di storia patria*, 1900, t. XXIII, p. 171-237; 1901, t. XXIV, p. 159-196; 1902, t. XXV, p. 169-209; 1903, t. XXVI, p. 21-41. — V. F. Federici, *Sancta Maria Antiqua e gli ultimi scavi del Foro Romano*, dans *Archivio della societa romana di storia patria*, 1900, p. 517-562. — G. Fogolari, *Gli scavi delle antiche chiesa cristiane del Foro romano*, dans *L'Arte*, 1900, t. III, p. 427-434. — G. Fregni, *Su le antichita di Roma. Le ultime scoperte in S. Maria Antica al Foro, Studi storici e filologici*, in-8°, Modena, 1901. — Gerspach, *Les fresques de l'église Santa Maria Antiqua au Forum romain*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1901, p. 300-313. — H. Grisar, *Scoperta di S. Maria Antica al Foro romano*, dans *Civiltà cattolica*, 1816, t. II, p. 458 sq.; 1901, t. I, p. 228-232, 277; *Das mamertinische Kerker*, dans *Zeitschrift für katholische Theologie*, t. XX, p. 109 sq.; *Histoire de Rome et des papes au moyen âge*, t. I, p. 202-205. *S. Maria Antica differente da S. Maria Nuova. S. Maria Antica chiamata S. Maria de inferno e liberatrice. La leggenda dell'inferno. Il origine di S. Silvestro. Culto di Vesta e culto della madre e fidio al Foro Romano*, Roma, 1895. — W. de Grueneis en *Sainte-Marie-Antique*, in-fol., Rome, 1911; *Album épigraphique. Supplément au chapitre épigraphie de l'église Sainte-Marie-Antique* par V. Federici, in-fol., Rome, 1911; cf. *Rev. d'hist. eccles.*, 1909, p. 903; *Bull. d'anc. litt. et archéol. chrét.*, 1912, t. II, p. 222-225. — Ch. Huelsen, *Das Forum romanum, seine Geschichte und seine Denkmäler*, in-8°, Rome, 1904. — P. A. Kirsch, *Die Kirche S. Maria Antiqua am römischen Forum*, dans *Römische Quartalschrift*, 1901, t. XV, p. 86; *Revue Thomiste*, 1898, p. 497-498, 501; 1901, p. 86-89. — R. Lanziani, *La escavazioni del Foro*, dans *Bullettino della commiss. archeologica comunale in Roma*, 1900, t. XXVIII, p. 299-320; 1901, t. XXIX, p. 20-51. — P. de Larminat, *Santa Maria Antiqua*, dans *Annales de Saint-Louis-des-Français*, 1901, t. V, p. 315-359. — P. Lugano, *S. Maria « olim antiqua nunc nova » al Foro romano*, in-8°, Roma, 1900; *S. Maria Antiqua e le origini di S. Maria Nova de Urbe al Foro romano*, in-8°, Roma, 1900. — C. Maes, *Il primo trofeo della croce eretto da Costantino il grande nel foro romano ossia la VI[e] e la VII[e] delle colonne onorarie del Foro*, in-12, Roma, 1901; *Basilica PP. Julii I juxta Forum. S. Maria Antiqua, S. Maria de Inferno. S. Maria Liberatrice*, in-8°, Roma, 1901. — O. Marucchi, *Il foro romano ed i suoi monumenti*, dans *Dissertazioni della pontificia accademia romana de archeologia*, 1884, série II, t. II, p. 91-297; *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1899, p. 282; 1900, p. 170, 285-320; 1901, p. 165-175; *Éléments d'archéologie chrétienne*, t. III, p. 247-262; *Le Forum romain et le Palatin, d'après les dernières découvertes*, in-8°, Paris, 1902. — C. R. Morey, dans *Papers of the american School in Roma*, 1905, p. 148 sq.; *The christian Sarcophagus in S. Maria Antiqua in Roma; Le sarcophage chrétien de S. Maria Antiqua*, dans *American Journal of Archæology*, 1905, t. IX. — P. Nibby, *De Foro romano, della via Sacra, dell'anfiteatro Flaviano e de' luoghi adjacente*, in-8°, Roma, 1819

[1] *Liber pontificalis*, t. I, p. 392. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 471. — [3] L. Duchesne, *Le Forum romain*, dans *Mél. de litt. et d'hist. relig.*, 1899, t. I, p. 140-143.

DICT. D'ARCHEOLOG

LETOUZEY ET ANE, EDIT.

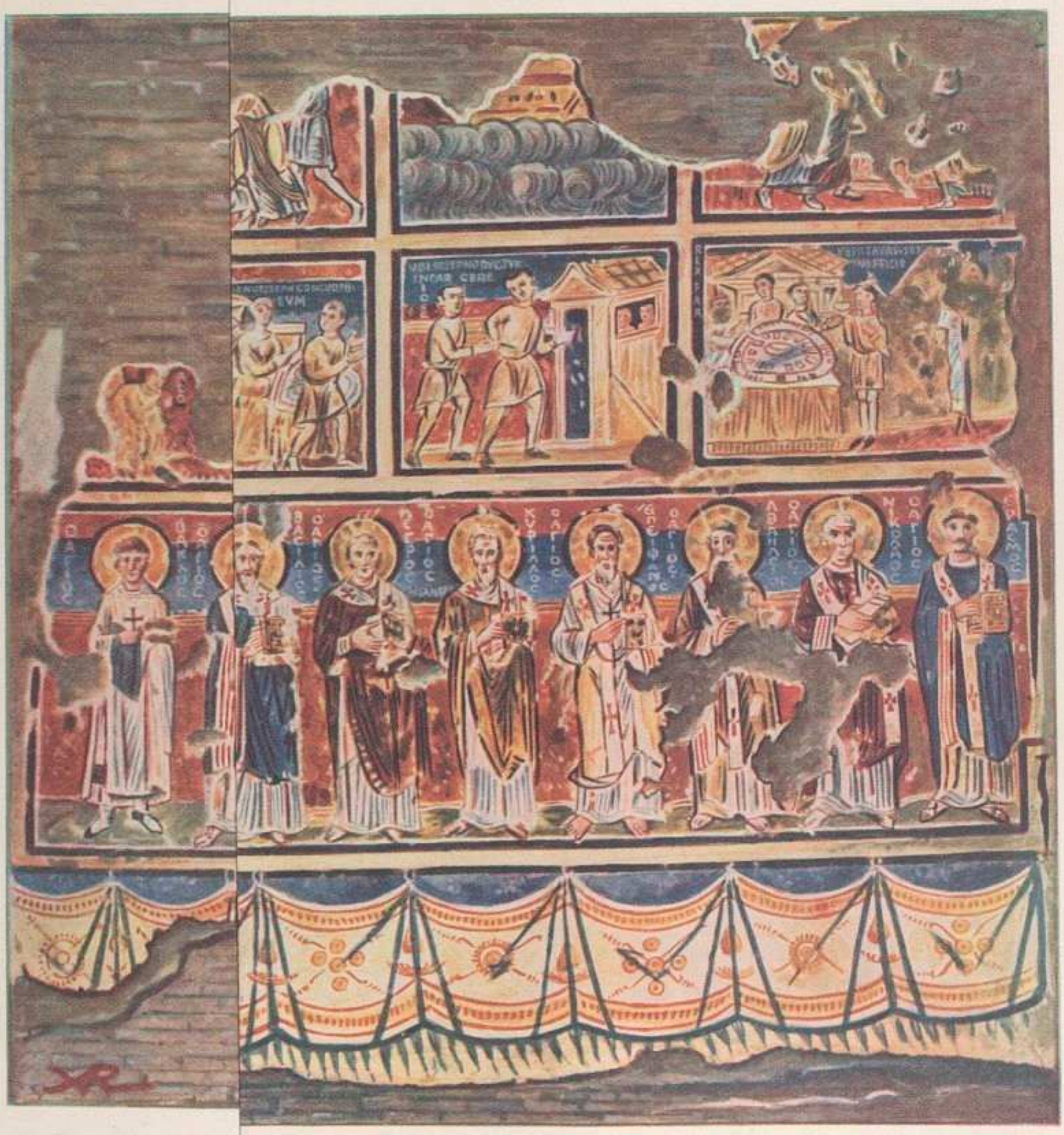

E

Imp. G. Deberque, Paris.

Letouzey et Ané, Édit.



PEINTURES DE LA NEF GAUCHE DE SAINTE-MARIE-ANTIQUE

D'après W. de Grüneisen, *Sainte-Marie-Antique*, pl. XXI a.

Imp. G. Deberque, Paris.

Bibliothèque Générale

— A. Piganiol, *Les origines du Forum*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1908, t. XXVIII, p. 233-282. — E. di Ruggiero, *Il Foro romano*, in-8°, Roma, 1913. — G. Rushforth, *The Church of Sancta Maria Antiqua*, dans *Papers of the british School at Rome*, 1902, t. I, p. 1-123. — H. Thédenat, *Le Forum romain et les forums impériaux*, in-12, Paris, 4e édit., 1908. — A. Valeri, *I monumenti cristiani del Foro romano*, dans *Rivista d'Italia*, 1900, t. III, p. 700 sq. — A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1903, t. II, p. 257-377. — W. A. W., et J. C. W., *A christian corner, in the roman Forum*, Rome, 1901. — J. Wilpert, dans *Römische Quartalschrift*, 1905, t. XIX, p. 181; *Die Malereien in die Kirche S. Maria Antiqua*, dans *Byzantinische Zeitschrift*, 1904, p. 578; dans *Arte*, 1910, p. 1 sq., 81 sq.; *Die Portrat des Papstes Zacharias und des Primicerius Theodotus in S. Maria Antiqua*, dans *Römische Quartalschrift*, 1907, t. XXI, p. 93-104. — E. Wuescher-Becchi, *Die Absisfresken in S. Maria Antiqua auf den Forum Romanum*, dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1904, p. 289-300.

H. LECLERCQ.

FOSSOYEURS. — I. L'œuvre des *fossores*. II. Le nom de *fossores*. III. Rang hiérarchique. IV. Dignité de la fonction. V. Monuments figurés. V. ILaïcisation des *fossores*.

I. L'ŒUVRE DES *FOSSORES*. — Le nom de « fossoyeurs » correspond assez mal au titre de *fossor* que nous rencontrons dans les catacombes. Pour être tout à fait exact, il faudrait rassembler dans une même idée, la notion de fossoyeur, de terrassier, de mineur, et même d'ingénieur. La corporation des *fossores*, comme nous dirions aujourd'hui le « syndicat des travailleurs souterrains », avait à sa charge une entreprise considérable, celle du percement des galeries, de leur entretien, (de leur décoration, peut-être), de la vente des parcelles, *loculi* et *cubiculi*. Il est clair que nous nous trouvons ici en présence d'une corporation importante, par le nombre de ses membres et par le nombre des affaires qui passaient entre ses mains. Lorsqu'on étudie les réseaux souterrains, on s'aperçoit bien vite que les excavateurs n'avançaient pas au hasard de la fantaisie ou des besoins du moment. Ils procédaient à des forages, étudiaient la nature du sol, son degré de résistance, le développement possible d'une installation, la possibilité des niveaux superposés, etc. Nous ne savons à peu près rien de tout ce côté administratif, sinon ce que les faits et quelques inscriptions permettent d'induire, car les textes, sont déplorablement silencieux au sujet des *kopiatæ* ou *fossores*. Comment ont-ils débuté, comment duré et quand ont-ils fini? Autant de questions sans réponses. Il est clair que lorsque l'idée de creuser un hypogée, d'y déposer une ou plusieurs tombes, d'y accéder par une galerie, est venue aux premiers fidèles de Rome, ils ont recouru à la main-d'œuvre païenne, la seule qu'ils eussent sous la main. Puis ils ont dû, peu à peu, organiser des équipes, acquérir certaines notions, adopter certaines règles ou certains usages, affecter des groupes à des quartiers ou à des régions, aussi on peut avancer que la corporation des *fossores* est une des moins connues et des moins étudiées. D'ailleurs il n'y eut pas d'inhumations souterraines qu'à Rome, il y en eut à Naples, et ailleurs (voir CATACOMBES); dans tous ces lieux nous sommes encore plus complètement ignorants de ce qui concerne la corporation et ses membres. Ce n'est pas que ceux-ci aient affecté de se laisser ignorer. Les *fossores* se sont plu à être représentés dans les catacombes, au travail, le pic à la main, attaquant le roc qui surplombe. Ils étaient ici chez eux et on peut croire qu'ils comptaient parmi eux des décorateurs qui se chargeaient de peintures à fresques. En effet, les représentations de *fossores* sont fréquentes sur les parois des galeries et des cubicules, mais rien ne rappelle leur souvenir sur les monuments qui n'étaient pas à leur disposition, par exemple les sarcophages sculptés. Il est à remarquer que les représentations de *fossores* ne nous les montrent jamais ouvrant des tombeaux et faisant, à proprement parler l'office de « fossoyeurs », mais le pic ou l'*ascia* à la main, taillant des galeries et des cubicules, tantôt taillant, tantôt façonnant. L'attitude même qu'on leur donne est intéressante à noter. Nous y pouvons voir de quelle façon ils ont procédé, s'ouvrant un chemin avec leur pic à travers les couches du sol, tantôt au-dessus de leur tête, tantôt à leur hauteur. Dans aucun cas nous ne les voyons représentés dans une attitude familière aux mineurs, c'est-à-dire couchés sur le dos. Parfois, ils sont représentés au repos, le pic ou la pioche sur l'épaule. Il est à remarquer que les images des *fossores* ne se rencontrent pas dès l'origine. Dans la première *area* du cimetière de Calliste, qui remonte à la fin du IIe et au début du IIIe siècle, on ne les voit représentés nulle part. Là où on peut les mieux juger, lorsqu'ils sont figurés debout, le pic sur l'épaule, en tenue de travail, la tunique serrée à la taille ils ne se distinguent pas des autres ouvriers du même temps. Parfois ils laissent retomber la tunique ou bien, ils tiennent à la main la petite lampe sans laquelle ils ne pouvaient s'aventurer dans les couloirs. Il faut songer que ces travailleurs ont perforé des kilomètres de galeries, des centaines de cubicules, creusé un nombre de tombes qui n'est pas inférieur à six millions, bien que ce chiffre ne soit qu'une approximation; bien plus, qu'ils ont déblayé un cube gigantesque de matériaux, l'ont transporté à distance, puis, lors d'une persécution ou pour des raisons de solidité, ont comblé certaines de ces galeries qu'ils avaient creusées, et on comprend alors combien fut respectable le rôle de ces humbles qui furent vraiment les *laborantes*, κοπιῶντες, κοπιάται par excellence [1].

II. LE NOM DE *FOSSORES*. — On ne rencontre pas cette appellation spécialement réservée aux *fossores* avant le IVe siècle, mais le nom devait être plus ancien, s'il ne l'est pas autant que la fonction qu'il désignait. On admet généralement l'étymologie du mot κοπιάτης comme venant de ἀπὸ τοῦ κοπιᾶσθαῖ, *a laborando;* mais Godefroy préfère la faire venir de ἀπὸ τοῦ κοπετοῦ, *a planctu* ou bien ἀπὸ τῆς κοπίας avec le sens de *quies post laborem*. A toutes ces balivernes, — *sottiglieze* — dit rondement J.-B. De Rossi, il faut et suffit d'opposer une inscription inédite vue par Marini au cimetière Ostrien (ms. Vatic. *9087*, fol. 3526) dans laquelle il est fait mention d'un certain *Debestus montanarius qui laboravit per totum cimiterium* au IVe ou au début du Ve siècle :



DEBESTVS MONTANARIVS
QVI LABORAVIT PER OMNIVM
CLIMITERIVM·MERITVS FECIT

Cette inscription devint ainsi le meilleur commentaire d'une inscription grecque gravée [2] sur le devant

[1] *Code théodosien*. liv. XIII, tit. I, l. 1; S. Nil, *Opuscula ascetica*, édit. Suarez, Romæ, 1673, p. 670; la Bibl. Barberini *3367*, p. 25 sq. et la Vaticane *9126*, p. 68 sq. conservent un ouvrage inédit du même Suarez, *De fossoribus, laborantibus*, etc. — [2] Sarcophage conservé dans la cour de la maison n. 5 via Aracœli, à Rome; la cuve sert de réservoir et l'humidité à fini par détruire le texte, mais il avait été transcrit dans des manuscrits du XVe siècle, particulièrement par Pietre Sabinus, qui le vit *in domo Cinciorum post Minervam* (ms. Marucc. *X195*, fol. 133; Chis. *I.V.168*, fol. 106 *b*, Vatic. Ottob. *2015*, fol. 103). G.-B. De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p 534; Kaibel, *Inscript. græc. Sicil.*, n. 8111.

d'un sarcophage d'apparence païenne, représentant des autels et des sacrifices :

ΛΟΝΓΙΝΩ
ΚΟΠΙΑCΑΝ
ΤΙ ΙC ΤΑΥΤΑ
ΤΑ ΧΩΡΙΑ ΕΠΕ
ΓΡΑΨΕΝ ΧΡΥCΗC
Η CΥΝΒΙΟC ΑΥ
ΤΟΥ

Λονγίνῳ κοπιάσαντι ἰς ταῦτα τὰ χωρία ἐπέγραψεν Χρύσης ἡ σύνβιος αὐτοῦ.

« A Longin, qui a travaillé parmi ces lieux. Chrysès femme a écrit (cette épitaphe). » Kaibel pense avoir lu à la première ligne Θ·Κ· qui n'a pas plus de signification religieuse que le D·M·S· Quant au mot χωρία on le trouve employé dans l'édit de 313 pour désigner οἰκίαι καὶ χωρία, les lieux à restituer aux fidèles. Cette inscription semble appartenir au IIIe siècle.

Le mot κοπιάτης passa de la langue grecque dans la langue latine, mais ce ne fut probablement pas beaucoup avant le milieu du IVe siècle puisque nous lisons dans un texte législatif de l'année 360 : *copiatas recens usus instituit nuncupari* [1]. Il devait du moins en être ainsi en Italie puisque cette loi de Constant est adressée au préfet du prétoire. Une autre loi du même prince *accepta Romæ* en 357, fait de même mention de ceux *qui copiatæ appellantur* [2]. Une des plus anciennes inscriptions qui contient la mention de ce mot, est un fragment tracé sur un couvercle de sarcophage, haut. 0,268, larg. 0,28, en marbre grec et d'origine inconnue, qui fait partie de la collection du *Campo santo tedesco* à Rome. On voit Jonas couché sous le cucurbite et les traces de la mention κοπιάτης à la ligne 2 [3] :

·ANT·····
·ΚΟΠΙ·····
·PHOC·····
·ΛΟΡ·····
·T·····
·Ι·····

A Rome et dans les pays de langue latine, on fit usage du mot *fossor* ou *fossurius*. Muratori pensait que la présence de ce mot suffisait à prouver l'origine chrétienne d'une épitaphe [4]; c'est trop dire. Sans doute on en pourrait compter facilement les exemples sur des pierres païennes, mais enfin on pourrait les compter. Nous connaissons sur un cippe païen élevé par Tiberius Claudius Cratinus à celle qu'il nomme *collibertæ suæ*, la formule finale suivante : FOSSOR PARCE HIC IAM CVBAT [5].

Une inscription du IIIe et peut-être du IIe siècle, certainement chrétienne, fait mention d'un *fossor*, et τοποφύλαξ :

ΕΝ ΤΩΔΕ ΤΩ ΤΟΠΩ ΤΟΥ ΚΑΤΑΓΑΙΟΥ ΤΗΝ ΚΑΤΑΠΑΥCΙΝ
ΠΟΙΗCΑC ΘΑΙΔΩΡΕ ΑΝΤΕΘΗ·ΛΕΙΨΩΝ ΤΩΤΕ ΤΟΠΟΦΥΛΑΚΙ
ΚΑΙ ΦΟCCΟΡΙ ⊀ ΔΕΚΑ·ΠΑΡΑΝΓΕΛΛΩΤΕ ΕΝ ΟΝΟΜΑΤΙ ΚΑΙ
ΜΕCΕΙΤΕΙΑ ΘΥ ΜΗΤΕ ΕΝ ΤΑΙC CΤΟΑΙC ΜΗΤΕ ΕΝ ΤΩ ΚΗΠΩ
ΠΥΕΛΟΝ Η CΩΜΑ ΤΕΘΗΝΑΙ·ΠΑΡΕΞ ΤΩΝ ΑΡΧΗΘΕΝ ΩΡΙCΜΕ
ΝΩΝ ΠΥΕΛΩΝ ΔΥΟ·ΟΔΕ ΑΙΤΗCΟΜΕΝΟC ΚΑΙ Ο ΕΠΙΤΡΕΨΟΝ
ΤΕΘΗΝΑΙ ΛΟΓΟΝ ΤΩ ΚΩ ΔΟCΟΥCΙΝ

Ἐν τῷδε τῷ τόπῳ τοῦ καταγαίου τὴν κατάπαυσιν ποιήσας θαίδωρε ἀντεθη[κ]α ἔ[τι ζ]ῶν τῷ τε τοποφύλακι καὶ μεσειτείᾳ φόσσορι (δηνάρια) δέκα· παραγγέλλω τε ἐν ὀνόματι καὶ θ(εο)ῦ μήτε ἐν ταῖς στοαῖς μήτε ἐν τῷ κήπῳ πύελον ἢ σῶμα τεθῆναι παρὲξ τῶν ἀρχῆθεν ὡρισμένων πυέλων δύο. Ὁ δὲ αἰτησόμενος καὶ ὁ ἐπιτρέψον τεθῆναι, λόγον τῷ κ(υρί)ῳ δώσουσιν.

In hoc loco hypogæi requietorio facto Theodorus sursum positus (ou bien *ante positus*) *est relinquens et loci custodi et fossori denarios decem. Et obnuncio in nomine et intercessione Dei* (ou bien *Deus sponsorem invocans*) *neque in porticibus neque in horto arcam vel corpus* (*licere*) *poni, exceptis duabus arcis ab initio constitutis, qui vero petierit et qui permiserit poni rationem Deo reddent.*

Voici donc un *fossor* qui est en même temps gardien de cimetière et reçoit pour la surveillance et l'entretien d'un tombeau bisome la petite rétribution de dix deniers. Comme la tombe était entourée de portiques et de jardins, le *fossor* se trouvait évidemment chargé des mêmes soins pour les autres tombes du même enclos; en même temps que *fossor* il était donc un peu jardinier. Mais resterait à savoir s'il appartenait en quelque manière, par son titre de *fossor* à la hiérarchie cléricale? On n'en aperçoit nul indice.

Cette inscription qui a fait autrefois partie du cabinet du cardinal Passionei et dont l'origine est inconnue, est entrée, depuis lors dans les collections de la bibliothèque vaticane. Giacuzzi et Kirchhoff ne parvenaient pas à y découvrir le nom du défunt. J. B. de Rossi propose de lire à la deuxième ligne: ποιήσας Θαίδωρε ἀν(ε)τέθη ou bien ἀντε(τέ)θη ; ainsi le nom du défunt serait Théodore [6].

Quoiqu'il en soit, nous voyons que les *fossores* pouvaient désigner des artisans aux fonctions fort diverses. Outre le pic pour creuser, l'ascia pour aplanir, la truelle pour maçonner et plâtrer, le pinceau pour décorer, le stylet pour graver, il leur fallait encore manier la bêche et le rateau pour jardiner. Nous verrons plus loin par les peintures du tombeau du *fossor* Diogène qu'ils maniaient encore le compas et l'équerre avec la règle. Enfin ils sont administrateurs, passent des contrats de vente et d'achat d'une concession, débattent le prix d'un loculus ou d'un arcosolium ou d'un cubicule, et lorsque l'affaire en vaut la peine font venir des témoins et se rassemblent en nombre pour la signature d'un contrat pour lequel parfois on convoque un prêtre, comme dans ce cas [7] :

L· FAVSTINI QVEM COM
PARAVIT A IVLIO
MANSIONARIO SVB
CONSCIENTIA PRES
BYTERI MARCIANI

Ici le *fossor* porte un titre différent, celui de *mansionarius*, sorte de sacristain en dehors des ordres. Et

[1] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. II, l. 15. — [2] *Code Théodosien*, l. III, tit. I, l. 1. — [3] A. de Waal, *Katalog der Sammlung altchristlicher Skulpturen und Inschriften im deutschen National Hospiz von Campo Santo* dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 18; J. Wittig, *Die altchristliche Skulpturen in Museum des deutschen nationalstiftung am Campo Santo*, in-fol. Rom. 1906, p. 53, fig. 13. — [4] Muratori, *Novus thesaurus veter. inscript.*, in-fol., Mediolani, 1739, p. 1969, n. 3. — [5] *Effemeridi letterarii di Roma*, t. XIII, p. 92; Cardinali, *Diplom. milit.*, p. 71; Orelli-Henzen, *Inscript. lat.*, n. 7403. — [6] Giacuzzi (Jacutius), *De Bonusæ et Mennæ titulo*, p. 45; Passionei, *Iscrizioni antiche*, in-fol., Luca, 1763, p. 136, n. 4; *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9546; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 431, 432. — [7] O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, 1910, p. 332, n. 404.

ceci nous amène à voir le rang hiérarchique des fossores.

III. Rang hiérarchique. — La corporation des *fossores* aurait-elle été instituée par Constantin ou par Constant? On n'aurait connu rien de semblable à l'époque des persécutions [1]? Il suffit pour réfuter cette opinion de transcrire un passage du procès-verbal de tradition à l'Église de Cirta (voir Cherchel) en 303. L'inventaire s'exprime ainsi : *in domo, in qua christiani conveniebant... sedente Paulo episcopo, Montano et Victore, Deusatelio et Memorio presbyteris, adstante Marte cum Helio et Marte diaconis, Marcuclio, Catullino, Silvano et Caroso subdiaconis, Januario, Meraclo, Fructuoso, Miggine, Saturnino, Victore, Samsurici et ceteris fossoribus* [2]. Voici six *fossores* et plus dans une église où les tombes et le cimetière nous sont heureusement connus, on ne pratiquait pas les inhumations souterraines à Cherchel; en outre, à une date certaine, 303, ces *fossores* prennent rang tout de suite après les sous-diacres, dans une occasion qui ne concerne pas particulièrement leur métier et le cimetière, mais à propos de la synaxe de l'église, de la bibliothèque, des magasins. Ils n'étaient donc pas des clercs du dernier rang; le faussaire qui composa la correspondance apocryphe de saint Ignace d'Antioche a donc induit en erreur en reléguant les κοπιῶντες parmi les clercs les plus inférieurs.

A partir de la paix de l'Église nous voyons les *fossores* comptés dans les rangs du clergé. Les lois civiles de 357 et de 360 qui ont été rappelées plus haut leur accordent tous les mêmes privilèges que les clercs; saint Jérôme donne ce titre de *clerici* à ceux qui avaient cette charge, *officium*, d'ensevelir et d'inhumer: *linteo cadaver obvolvere, fossam humum lapidibus construentes ex more tumulum parare* [3]. Épiphane, l'auteur anonyme du traité *de septem ordinibus ecclesiæ, le liber notarum* de Tiron, le chroniqueur du VIe siècle édité par Mai placent les *fossarii*, κοπιάται au dernier ou à l'avant-dernier degré de la hiérarchie [4].

Étaient-ils de véritables clercs? Constituaient-ils un degré hiérarchique parmi les ordres mineurs, ou bien leur office de *fossor* était-il associé indifféremment à l'un ou à l'autre des ordres mineurs? Il semble, que dans certains cas, on ne les distinguait pas des *ostiarii*. Dans le document relatif de l'Église de Cirta, on voit nommer l'évêque, les prêtres, les diacres, les sous-diacres et les *fossores*, tous présents pour une affaire qui concerne le lieu des réunions liturgiques. Peut-être les sept individus qualifiés *fossores* étaient-ils en même temps *ostiarii*, mais c'est le premier nom qu'on leur donne. Par contre à Rome, sous le pontificat du pape Corneille, en 251, c'est-à-dire un demi-siècle avant le document de de Cirta, nous possédons un dénombrement complet du clergé de l'Église romaine qui comprend, pour les ordres mineurs : quarante-deux acolytes, cinquante-deux exorcistes, lecteurs et portiers, il n'est pas questions de *fossores;* peut-être ici sont-ils confondus avec les *ostiarii*, mais c'est ce titre qui prévaut sur l'autre. Ce nombre de cinquante-deux paraît fautif et très insuffisant. De Rossi propose d'y ajouter une ou deux centaines. A Carthage, où on a retrouvé en si grand nombre des épitaphes de clercs des ordres mineurs du IVe et du Ve siècle, il n'a pas été découvert une seule épitaphe de *fossor*. A Hadrumète, où il existait une catacombe nulle mention de *fossores*.

Dans les documents du IVe siècle et des siècles suivants, les *fossorii* et *copiatæ* sont expressément distincts des *ostiarii*, et dans quelques-uns de ces textes ils constituent un des sept degrés de la hiérarchie inférieure, d'où ont disparu acolytes et exercistes : *gradus ecclesiæ... septem ostiarius, fossarius, lector, sub diaconus, diaconus, presbyter, episcopus* [5].

IV. Dignité de la fonction. — Dans les galeries et cubicules d'époque antérieure à la paix de l'Église, aussi bien dans la catacombe de Calliste que dans les autres catacombes, on ne rencontre ni mention, ni indice quelconque de l'ingérence des *fossores*, d'une vente opérée par eux ou du prix perçu. Ces contrats de vente ne se rencontrent qu'à une date postérieure dans les galeries creusées au IVe siècle, ou bien dans les tombes percées parmi des *arcosolia* plus anciens. Et cependant le plus gros de l'œuvre d'excavation remonte à l'époque des persécutions, les *fossores* n'ont dû ensuite que déchoir de leur importance.

Il est à remarquer que cette immense entreprise de percement et d'aménagement des galeries n'a laissé pour cette période des trois premiers siècles, aucune trace de contrat conclu avec les préposés à la direction des cimetières. On ne fait même que rarement usage de la formule SIBI ET SVIS qui indique une tombe préparée du vivant de celui qui y repose. Il y eu à cela une raison évidente. Ce que nous nommerions aujourd'hui « concession perpétuelle » équivalant pour celui qui en faisait la dépense à un droit de propriété et d'accès à la tombe, eut exigé que les galeries demeurassent toujours accessibles aux héritiers et ayants droit de ce propriétaire; or, c'est ce qu'on voulait éviter afin de pouvoir obstruer les galeries à mesure qu'elles étaient remplies avec la terre qu'on extrayait d'autres galeries. On réservait l'accès de cubicules décorés, de tombes vénérées, quant aux tombes les plus simples, leur sort était prévu : on devait savoir que le jour ou des galeries entières seraient pleines à n'y pouvoir plus mettre un seul corps, on les obstruerait. L'esprit mystique qui régnait encore dans la communauté faisait accepter cette perspective par ceux même à qui leur fortune eût permis de s'acheter une tombe et d'en réserver l'accès à leurs descendants. De même, que dans la synaxe liturgique ils prenaient une satisfaction profonde à frôler les pauvres membres de la communauté, de même ils se complaisaient à la pensée de dormir à jamais parmi ces humbles compagnons. Pour s'assurer cette tombe, il n'était pas besoin de conclure un contrat; il suffisait de mourir et de laisser inhumer ses restes au hasard du jour des funérailles, à son rang d'arrivée.

C'était une sorte de dévotion, ou du moins une des formes de l'humilité chrétienne, que cette promiscuité du tombeau. Dans les actes apocryphes de sainte Cécile, on lit cette observation à retenir : *facultates vestras vos audio in nescio quas viles personas expendendo consumere ac pro sceleribus suis punitos cum omni gloria tradere sepulturæ... Valerianus dixit : facultates nostras egentibus damus, advenas suscipimus, viduis opem ferimus, orphanis subvenimus inhumata corpora tegimus et honestas Dei martyribus tradimus sepulturas* [6]. Et ce n'est pas seulement des pauvres, mais des inconnus à qui on fait l'aumône d'une sépulture : *ultimum illud et maximum pietatis officium :* c'est, dit Lactance, *peregrinorum et pauperum sepultura* [7]. Un demi-siècle auparavant on trouve la même pensée exprimée dans la lettre de l'Église de Rome à celle de Carthage qui rappelle le devoir des clercs *quibus incumbit hoc opus*, à plus forte raison les *fossores*, et

[1] Agnelli Onorato, *Dissertat.*, VII; F. A. Zaccaria, *De legibus pro christ. relig. a Constantino editis*, dans Lupi, *Dissertazioni*, in-4°, 1785, t. I, p. 288. — [2] *Gesta purgationis Caeciliani* dans S. Optat., *Opera*, édit. Ellies Du Pin, p. 168. — [3] S. Jérôme, *Epist.* I, *ad Innocentium de muliere septiesicta*, P. L., t. XXII, col. 330. — [4] Du Cange, *Glossaire*, au mot *Fossarius;* Ps. Hieronymus, *De septem ordinibus Ecclesiæ*, P. L., t. XXX, col. 152 sq.; G. Morin, *Hiérarchie et liturgie dans l'Église gallicane au Ve siècle*, dans *Rev. bénéd.*, 1891, t. VIII, p. 99. Mai, *Spicil. roman.*, t. IX, p. 133. — [5] *Chronicon palatinum*, *ibid.*, t. IX, p. 133. — [6] *Acta S. Ceciliæ*, édit. Laderchi, t. I, p. 20, 21, 25. — [7] Lactance, *Div. instit.* l. VI, c. X, cf., c. XII.

quibus grande periculum imminet si corpora martyrum aut cæterorum non sepeliantur. C'est là une des œuvres de charité par excellence et pour la désigner, les fidèles n'ont pas trouvé d'expression plus significative que *bene facere :*

··· CVI BENE FECIT VXOR EIVS CVM FILIIS SVIS··
··· CVI BENE FECIT VXOR ET FILII EIVS [1]
··· PARENTES BENE FECERVNT FILIO [2]
··· VIRGINIO SVO MERENTI BENE FECI T [3]
··· FILIA SVA FECIT VENE MATRI [4]

enfin au cimetière de Saint-Hermès [5] :

CERVNTIVS QVI VIXIT
ANNOS XXV REMISIT
AMVMNV NONINE BENIG
NV QVI FECIT CORPORI BENE

Gerontius qui vixit annos XXV reliquit alumnum nomine Benignum qui fecit corpori bene.

On est, sans doute, d'après cela, fondé à admettre qu'à Rome et à Carthage, et en général dans les égli-



4606. — Le fossoyeur Diogène.
D'après Boldetti, *Osservazioni*, p. 60.

ses chrétiennes des trois premiers siècles, le soin de la sépulture était si relevé qu'il était volontaire et qu'on n'avait pas besoin de recourir à la main d'œuvre payée; les clercs s'y distinguaient particulièrement. Lorsqu'après la paix de 313, tant de choses furent modifiées, les catacombes furent progressivement délaissées, mais les *fossores* en furent à peine moins honorés. L'anonyme de *septem gradibus ecclesiæ* imprimé parmi les écrits de saint Jérôme, s'exprime ainsi à leur sujet : *tales fossarios esse ecclesiæ convenit, qualis Tobias prophetæ fuit : ejus fidei, eius sanctitatis ejusscientiæ atque virtutis.* Et l'auteur déjà cité du *Chronicon palatinum* dit que le Christ a en quelque façon consacré le grade de *fossor*, en se rendant au tombeau de Lazare : *Christus in se consacrando ecclesiam, gradus ejus singulos consecravit..., fossarius fuit quando Lazarum de monumento evocavit.* Dans le traité de *septem gradibus*, adressé à un évêque, on trouve une vive insistance au sujet du traitement dont les *fossores* doivent être l'objet de la part des prêtres, que surtout on ne les considère pas comme des mercenaires ou des esclaves, qu'on ne les compare pas aux laïques, car ils sont clercs et reconnus tels par l'évêque *ipse* (*episcopus*) *ordinat sacerdotes... ipse fossarios.* Au même titre que les autres clercs, ils doivent, en cas de besoin, recevoir les secours pécuniaires de l'Église à laquelle ils appartiennent, mais comme ce point n'a pas été toujours observé, l'auteur s'émeut : *eget... fossarius, moriuntur fame qui alios sepelire mandantur; poscunt misericordiam, qui misereri aliis sunt præcepti.*

Les *fossores* recevaient donc de l'Église la rétribution indispensable à leurs besoins journaliers et à ceux de leur famille : *sumptus necessarios de laboribus justis*, lisons-nous dans une autre occasion, mais ces paroles ne trouvent pas ici leur explication. Aucune précision n'est possible sur ce point en l'absence de tout texte.

V. Monuments figurés. — Le procès-verbal de tradition de l'Église de Cirta, dont nous avons parlé plus haut, met en scène six *fossores* et plus particulièrement deux d'entre eux : *inductis et adplicitis Victore Samsurici et Saturnino fossoribus.* On les interroge sur leur état et ils répondent, l'un *fossor*, l'autre *artifex*. Il se trouvait donc parmi les *fossores* des « artisans ». Une équipe de *fossores* devait avoir à sa tête un *mensor* ce que nous appelons en France un « contremaître », c'est-à-dire l'homme qui possède une demi-connaissance technique, qui sait lire un plan, faire usage du niveau, du compas, tracer une ligne, calculer; un d'eux dont l'inscription est orné d'une bêche est qualifié : ARCITECTI [6] (voir fig. 4612). C'est un de ces contremaîtres que nous avons dans une fresque célèbre que Boldetti fit connaître pour la première fois dans un croquis plus fidèle que ceux qu'il consacrait aux autres fresques, les restes de cette peinture se voient encore à la catacombe de Domitille [7]. Cette peinture ornait la lunette d'une niche à sarcophage. Le dessin de Boldetti demeurait fort oublié dans le volume in-folio, quand l'illustration de la *Fabiola* de Wiseman conféra soudain à Diogène, le *fossor*, la célébrité. Ce qui subsiste de l'original est bien peu de chose, et il est fâcheux d'avoir à ajouter que la destruction partielle de ce monument est due à d'Agincourt qui entreprit de détacher l'enduit de la paroi. Diogène est représenté avec le pic sur l'épaule droite, il tient de la main gauche un bâton à l'extrémité duquel était fixée la lampe; sur l'épaule droite, il a jeté un sac dont le dessinateur de Boldetti a fait une pelle. Ce sac c'était tout simplement le petit bagage de la journée: pain, fromage, sel et boisson, car on ne remontait pas des galeries pour déjeuner. A droite de Diogène, on voit une sorte de construction à abside et, de chaque côté, les instruments de la profession : un marteau, une houe et un pic. Dans la copie de Boldetti, on voit un compas, mais G. Wilpert soutient que c'est une illusion produite par l'ombre des pieds [8]. Boldetti avait pu lire l'inscription :

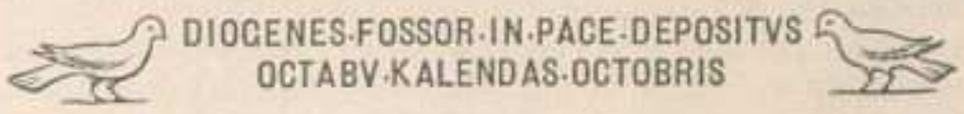

Le sarcophage a disparu, mais l'inhumation dans ces sarcophages était rare dans les catacombes et il est facile de supposer qu'un simple artisan n'aurait

[1] De Rossi, dans *Bull. archeol. napolitano*, 1857, septembre, p. 14. — [2] Oderici, *Dissertationes*, in-4, Romæ, 1785, p. 43. — [3] Lupi, *Dissertazioni*, in-4°, Faenza, 1785, t. I, p. 174. — [4] Boldetti, *Osservazioni* 1720, p. 390; Gori, *Inscript. in Etruriæ urbibus*, in-4°, Florentiæ, 1727, t. II, p. 74, n. 41. — [5] De Rossi, *Bullettino*, 1873, p. 134. — [6] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 308, n. 706, en 441. — [7] Boldetti, *Osservazioni*, p. 60. — [8] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 539; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 192; Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, p. 478.

pas obtenu cette distinction. Les lignes tracées pour servir de fond au tableau paraissent vouloir donner l'impression d'une abside, des lignes obliques pourraient vouloir indiquer un escalier. Ne serait-ce pas un souvenir d'une excavation qui avait été dirigée par Diogène. Même en supposant que ce soit l'ombre des pieds que Boldetti a pris pour un compas, tous les outils et instruments qui entourent l'image du défunt montrent assez son importance. Parmi ces instruments, il s'en trouve un en forme de lancette qui a fait écrire à Ed. Le Blant : « un bas-relief chrétien



4607. — Le fossoyeur Diogène. D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, p. 180.

où figurent des artistes sculptant le marbre d'un sarcophage présente des instruments semblables. Le *fossor* est-il donc appelé à manier dans les galeries funèbres, le ciseau du lapicide, à travailler les seules pièces de marbre qu'on y rencontre communément, c'est-à-dire les dalles des épitaphes? Ces monuments eux-mêmes sembleraient l'attester. Tandis que les deux grands recueils de marbres des catacombes romaines, ceux de Bosio et de Boldetti, présentent à peine quelques épitaphes de clercs de l'ordre inférieur, les inscriptions de *fossores* s'y trouvent en nombre relativement considérable. N'est-ce point là un enseignement de plus, et ne semblerait-il pas que les hommes dont la tombe recevait plus souvent que celles de leurs supérieurs la légende commémorative, étaient ceux-là mêmes qui tenaient le marteau du lapicide [1]. » J.-B. De Rossi a pu, en se guidant par les seuls types paléographiques des inscriptions déterminer maintes fois le cimetière d'où elles provenaient et il en a conclu que des officines de lapicides étaient attachées à certains, sinon à tous les cimetières. Le splendide type paléographique qu'on rencontre parmi les plus anciennes inscriptions du cimetière Ostrien sur la voie Nomentane ne se rencontre pas ailleurs.

De même dans une famille d'épitaphes de la fin du IIIe siècle, et du premier quart environ du IVe siècle, on trouve gravées de façon négligée les sigles N · B · M · et V · N · M · abréviations de *benemerenti et veneme-renti* qui ne se rencontrent pour ainsi dire pas dans d'autres cimetières, mais seulement parmi les épitaphes d'une famille de *fossores* de ce cimetière Ostrien [2]. Or au septième mille de la voie Nomentane, au cimetière de saint Alexandre (voir ce mot) dont les galeries sont pauvres d'épitaphes sur marbre, une de ces rares épitaphes porte précisément le sigle V · N · M · en caractères semblables à ceux des marbres du cimetière Ostrien. Il est clair que ces gens du septième mille de la Nomentane se sont adressés à leurs voisins. De même au cimetière de Calliste on a relevé des indices de famille paléographique parmi les galeries les plus anciennes [3]. D'où il semble permis de croire que cha-

[1] E. Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 192-193. — [2] G. Marchi, *I Monumenti delle arti christiane primitive*, in-4°, Roma, 1844. — [3] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, p. 263.

que cimetière ou groupe de cimetières était propriétaire d'une officine lapidaire laquelle était vraisemblablement gérée par les *fossores* de cimetière.

Ce n'était là cependant qu'une particularité, un

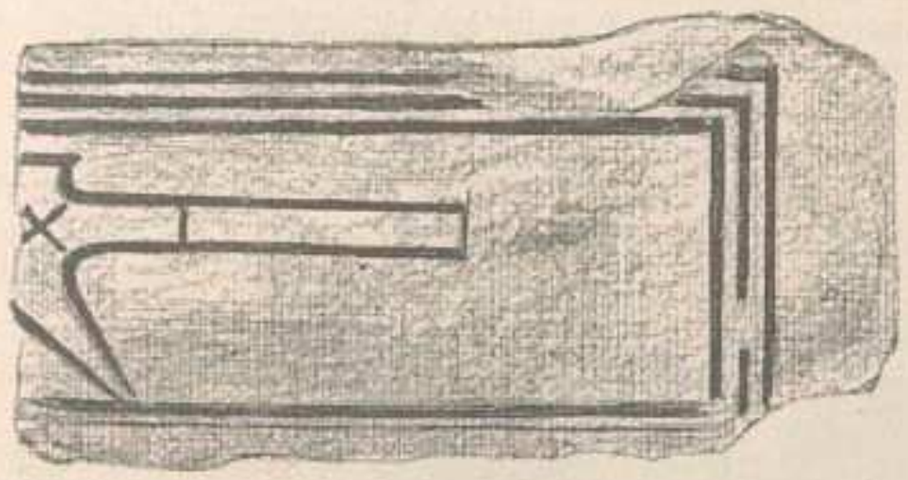

4608. — L'ascia.
D'après O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LXXI, n. 17.

détail attaché à la profession. Le vrai *fossor* était le mineur qui l'*ascia* à la main raclait les arénaires, les galeries, les cubicules. En tête de l'épitaphe citée déjà de Debestus, nous voyons une *ascia* et nous retrouvons ce même instrument sur les fresques. L'habitude de figurer les *fossores* au travail a commencé vers la seconde moitié du IIIe siècle et s'est continuée, jusqu'à l'époque ou les catacombes furent définitivement abandonnées. Nous les trouvons représentés dans la catacombe de Saint-Calliste, de Domitille, des Saints-Pierre-et-Marcellin. Le plus souvent on les représente deux à deux ce qui semble bien indiquer le désir de figurer non un tel *fossor*, mais le *fossor* en général. Au IVe siècle, nous rencontrons cependant deux *fossores* représentés individuellement Diogène et un autre nommé [1]:

TROFIMVS FOSRO

Dans la *Cappella dei Sacramenti* A[2] (fig. 1012) au cimetière de Calliste, les *fossores* sont représentés le pic à la main [2]; sur une fresque du cimetière de Pierre-et-Marcellin, paroi d'entrée du cubicule double, on voit un *fossor* qui se rend au travail (1re moitié du IIIe siècle), il porte la tunique et les escarpins et son bâton auquel est suspendue la lampe, son sac à provisions, jeté sur l'épaule gauche (fig. 4610)[3]. Une autre fresque du même cimetière et de la même date dont il ne subsiste presque plus rien, montre la lampe déjà accrochée. Dans le cubicule XI de la catacombe *ad duas lauros*, le *fossor* qui travaille correspond à un camarade qui allume la lampe. Bosio a encore vu ces deux figures intactes, aujourd'hui elles ont en partie disparu [4].

A ces fresques ajoutons une série d'épitaphes d'abord celle de *Aticianus*, *benemerenti*, avec son *ascia*



4609. — Le fossor Trophimus.
D'après Wilpert, *Die Katakomben und ihre alten Kopien*, 1891, in-4°, pl IV, n. 2.

(fig. 1020), probablement un *fossor* du cimetière de Sainte-Agnès, et Vitalion, alumnus, mort à 21 ans, représenté avec une ascia, une pelle et une cheville (fig. 1019), venant du même cimetière. Au cimetière de Cyriaque d'autres *ascia* (fig. 1017, 1018) et un personnage qui semble tenir un *ascia* et une cheville

[1] Bosio, *Roma sotterranea*, p. 529; G. Wilpert, *Alte Kopien*, pl. IV, n. 2. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XVII. — [3] Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 48, n. 2, testo, p. 478. — [4] *Ibid.*, pl. 48, n. 1, 2, 3; pl. 59, n. 2; pl. 65, n. 3; pl. 103, n. 5; pl. 112, n. 5; pl. 113, n. 3.

enfin une pioche. (Voir encore *Dictionn.*, t. I, col. 2963, fig. 1015, col. 2964, fig. 1016.)

Une inscription trouvée en l'année 1900 au cimetière moderne du campo Verano, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de Cyriaque est ainsi conçue [1] (fig. 4611).

IL ſ EVRIALVS V H CONPA
RAVIIIO CVMSIVI SE
VIVO AD MESA BEATI
MARTVRIS LAVRENII DES
CINDENTIB ſ INCRIPTAPAR
IE DEXTRA DE FOSSORE
[illegible]O CIIPSIVS
DIE III ſ KALMAIAS FLSIIIICO
NE SECVNDO CONSS·

Fl(avius Eurialus v(ir) h(onestus) conparavit locum sibi se vivo ad me(n)sa(m) beati martyris Laurentii descendentib(us) in crypta parte dext(e) ra de fossore... v..... (lo)ci ipsius die III kal. maias Fl (avio) Stilicone secundo Consule.

Haut. 0m.58, larg. 0m.60, épaiss. 0m.04, lettres passées à la couleur rouge.

Cette inscription est datée de l'année 405 ; elle rappelle que Fl. Eurialus, homme de condition (*vir honestus*), acheta de son vivant une tombe à droite en descendant dans la crypte, près de l'autel de Saint-Laurent, le célèbre martyr de la voie Tiburtine. La phrase *ad mesa beatis martyris Laurentii* équivaut à ces mots *ad beatum Laurentium.*

Il est ici question d'un *fossor... loci ipsius* ce qui montre bien que les *fossores* étaient embrigadés par équipes affectées, aux différents cimetières. Et non seulement nous pouvons tirer de notre texte cette indication, mais encore rapprocher ce *fossor loci ipsius* du ΤΟΠΟΦΥLAKI ΚΑΙ ΦΟCCOPI que nous avons déjà rencontré. Ce qui est singulier c'est le soin qu'on a pris de marteler à une époque ancienne le nom du *fossor.* Ceci dans l'épigraphie officielle était réservé à des cas exceptionnels, comme la *memoriæ damnatio;* il est presque certain que l'adoption d'un procédé tellement infamant doit indiquer que le *fossor* dont le nom a disparu de la pierre s'était rendu gravement coupable ce qui avait entrainé son expulsion du corps dont il avait fait partie. Seule, l'autorité ecclésiastique aura pu ordonner une punition aussi solennelle, qui laisse supposer l'excommunication ou l'apostasie. En l'espèce, ce sont les prêtres du titre dont dépendait la catacombe de Cyriaque, — titre des Saintes-Pudentienne-et-Praxède — qui auront prescrit le martèlement. Un seul autre exemple d'expulsion officielle du corps des *fossores* et de martèlement du nom est connu par une inscription trouvée en 1880 près de l'église des Saints-Côme-et-Damien au Forum [2] :

*ianu*ARIA·QVAI·DE*cessit....*
*vi*XIT·ANN·XVI·BEN*emerita*
*in p*ACE·DEPOSITA·III·KA*l...*
*d.n.hon*ORIO AVGT·VI
*ad patr*EM·ET·MATREM·LOCVM
emptum ƀA V[illegible]FOSSORE

Cette épitaphe est datée de l'année 404 et la précédente de 405, il est donc naturel que c'est le même *fossor* qui est signalé dans les deux inscriptions et il est remarquable, que dans les deux noms, une seule lettre est encore lisible, tout au début du nom, la lettre V, ce qui permettrait de supposer le nom *Viventius.* On en peut induire aussi que cette deuxième inscription provient comme la précédente de la catacombe de Cyriaque.

Une inscription du cimetière de Sainte-Agnès nous montre les noms des deux prêtres titulaires martelés [3] ; ces exemples sont les seul connus dans l'épigraphie de la hiérarchie chrétienne, il est notable qu'ils concernent deux prêtres et deux *fossores*, assurément si ceux-ci n'avaient pas été affiliés régulièrement à la hiérarchie on n'eut pas pris le soin de leur infliger cette peine officielle.

On serait peut-être encore en droit de compter parmi les *fossores* anonymes ce *Vincentius* qui faisait suivre son épitaphe d'une pelle (fig. 4614, n. 8) le bon et très doux Castorinus qui travaillait au cimetière



4610. — Fossoyeur, avec sa lampe et un sac à provisions. Fresque du cimetière de Pierre-et-Marcellin. D'après Wilpert, *Le pitture delle catacombe*, pl. 48, n. 2.

de Calliste (fig 4614, n. 14) et certainement Félix, Terentius (fig. 4614, n. 1, 2).

Mais la série la plus intéressante est celle des *fossores* qui négocient la vente des tombes. Quelques-unes sont datées. C'est d'abord celle-ci qui porte une mention chronologique rarement employée, et calculée d'après le pontificat d'un pape de Rome [4].

SVB·IVLIO·A·····
DRO·FOSSORE·····
PERCVSS·····

Sub Julio antistite, le pape Jules Ier (337-352)... *comparavit ab Alexandro fossore...*

[1] O Marucchi, *Di una iscrizione recentemente scoperta ove e ricordata la tomba del martire S. Lorenzo* dans *Nuovo bullettino di archeol. cristiana*, 1900, p. 127-141. — [2] De Rossi, dans *Bullettino di archeol. crist.*, 1888-1889, p.140. — [3] Armellini, *Il cimitero di S. Agnese*, in-8°, Roma, 1880, p. 322. — [4] *Diction.*, t. II, col. 154 ; O. Marruchi, *Epigrafia cristiana*, in-16, Milano, 1910, p. 297, n. 333; *Nuovo bullettino*, 1903, p. 316.

Les dates consulaires sont plus nombreuses mais auparavant il faut citer une autre inscription trouvée dans la même galerie de la catacombe de Pierre-et-Marcellin et mentionnant le même *fossor* Alexandre [1] :

RVFINA EMIT SIBI LOCV
BISOMAEOSSORE
ALEXANDRV

En 380, au cimetière de Commodille dans la galerie C [2].

GRATIANO·V·ET·THODOSIO
EGO·FL·VICTOR·ME·VIBO
CONPARASSE · CVM CON
*juge mea l*OCVM
*a La*VR·FOSSOREM

En 426, au cimetière de Commodille, d'où elle fut transportee au monastère de Saint-Paul sur la voie d'Ostie et copiée par Alde le jeune [3] :

COSTATINOS·EMIS
SE·IANVARIVM·ET·BRI
TIAM·LOCVM·ANTE·DO
MNA·EMERITA·A·FOSSO
RIBVS·BVRDONE·ET·MICI
NVM ET MVSCO RVTIONE·AVRI SOLI
DVM·VN·SEMES·CONS·D·N·THAE
ODOSIO·ET·VALE TINIANO·II

Co(n)stat nos emisse Januarium et Britiam locum ante domna(m) Emerita(m) a (f)ossoribus Burdone et Micinum et Musco r[a]tione auri solidum un(um) semes(sem)cons(ulibus)d (ominis) n(ostris) Thaeodosio et Vale(n)tiniano II. Januarius et Britia payèrent leur tombeau un sou (*solidus*) d'or et la moitié d'un as.

En 370, au cimetière de Pontien, trois fragments d'un grande plaque de marbre [4] (fig. 4612).

····*locum em*PTVM EST AB EPOLYTVM
FOSSORE
·····VIXIT AN · III
·····II·····SPRANCATIVS QVI
*depo*SITVs *est*····NONAS MAIAS···
*theod*OSIO Et *Valen*TINIANO III
O·FLORANTIINC··VMCERONTI

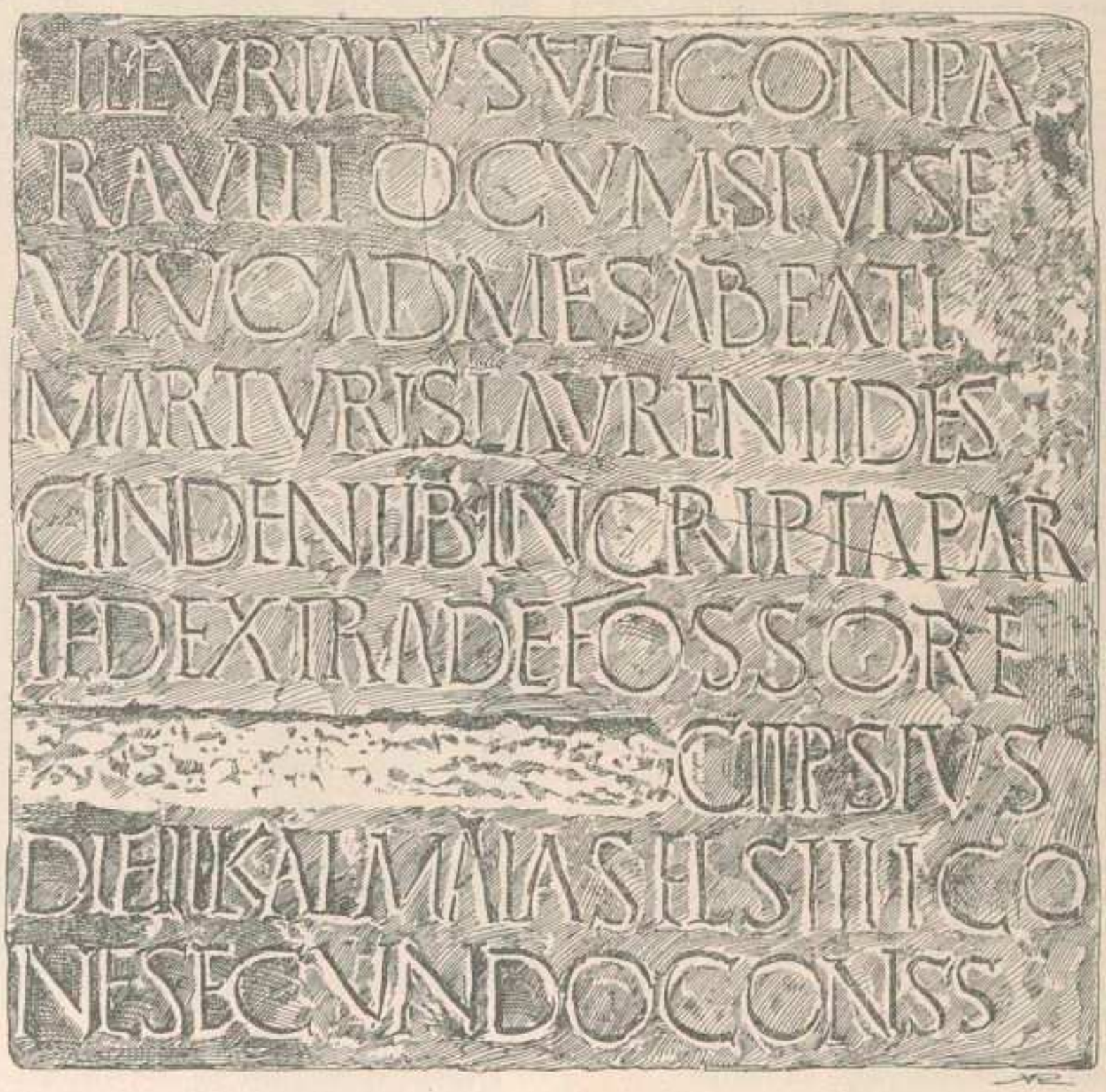

4611. — Inscription de Fl. Eurialus. Cimetière de Cyriaque.
D'après *Nuovo bullettino di archeologia*, 1900, pl. III.

Voir aussi un contrat de vente privée à l'amiable au cimetière de Domitille (*Diction.*, t. IV, col. 1411, fig. 3842).

Les mentions d'achat d'une tombe sont nombreuses mais nous ne retiendrons que celles qui font mention du *fossor* ou des *fossores* qui ont conclu l'achat :

SERPENTIV ‖ S·EMIT·LOCV ‖ A· QVINTO · FOSSORE ‖ AD·SANCTVM·CORNELIVM [5]

FELIX·FAVSTINIAN ‖ VS·EMIT·SIBI · ET·VX ‖ ORI·SVAE·FELICITA ‖ TI·A· FELICE·FOSSORE ‖ IN·BALBI*(nea)* (fig. 4614, n. 6) [6]

[1] G. Wilpert, *Scavi nel cimitero dei santi Marco-Marcelliano e Damaso*, dans *Nuovo bulletino di archeol. crist.*, 1903, p. 317. — [2] O. Marucchi, *Il cimitero di Commodilla e la basilica cimiteriale dei SS Felice ed Adautto ivi recentemente scoperta* dans *Nuovo bullettino*, 1904, p. 83, n. 5; 1916, p. 70, n. 3. — [3] De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romæ*, t. I, n. 653; G. Marchi, *Monumenti primit.*, p. 86, 150. — [4] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 287, n. 662; A. de Waal, *Katalog der Sammlung altchristlicher Sculpturen und Inschriften im deutschen National Hospiz vom Campo Santo*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 27, n. 5(i. e. 6); O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, p. 330, n. 400. — [5] *Ibid.*, p. 169, n. 153. — [6] *Ibid.*, p. 322, n. 386.

EGO TIBERIVS... ‖ NVS CONPARABI...*ab Exu* ‖ PERANTIVM FO*ssore*... ‖ MVM DEPOSITA E...[1]

A ☧ ω ‖ EGNATIVS ‖ CAPRIOLVS SE ‖ VIVO HVNC LO ‖ CVM A SEMPA[2]

*Alexa*NDER ‖ SE BIBV... ‖ *locum* BESOMVM CONPAR*avit* ‖ *a fossore*...VTIONE[3]

EMET SIBI LE*ontius locum* ABACILLINE FOSSORE[4]



4612. — Inscription de Rome. D'après De Rossi, *Inscriptiones christ.*, t. I, p. 287, n. 662.

EGO TIBERIVS S*abi?* ‖ NVS CVMPARAB*i* ‖ PER ANTIVM FO*ssorem biso* ‖ MVM DEPOSITA·LI[5]

SABINVS ‖ A MVLIA LO ‖ CVEMET[6]

MAVRA SI VIBA CVPARABI ‖ A...V EOSVRE SII K ‖ SETEBRIS[7]

SERBVLVS EMIT BISOMV A LEONTIV FOSSORE[8] (fig. 4614, n. 4).

Le P. Marchi a suggéré que chaque cimetière avait sa compagnie de *fossores*. On trouve dans le *Liber pontificalis* la mention par régions de diacres, de notaires, de cimetières, mais rien sur les *fossores*. Bol-

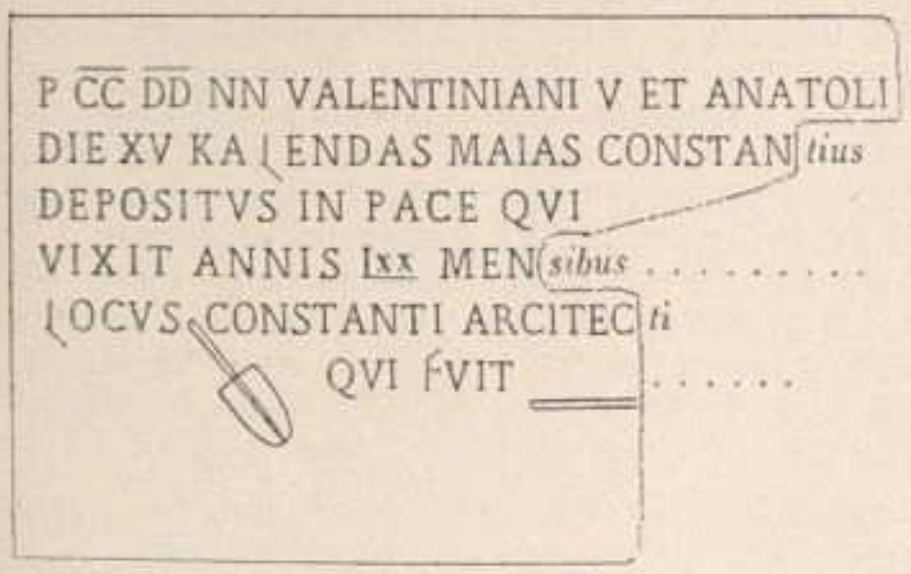

4613. — Inscription de Rome.
D'après De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 308, 706.

detti a publié, avec sa négligence coutumière, l'épitaphe d'un *fossor* nommé Junius et qualifié[9]

IVNIVS FOSSOR AVENTINVS F·S·

mais tantôt il dit l'avoir rencontrée au cimetière de Calliste, tantôt dans celui de Pontien. La première indication est plus vraisemblable puisque le cimetière de Calliste se trouve dans la première région ecclésiastique qui comprend l'Aventin ; il est plus probable qu'il existait une équipe de *fossores* par cimetière que par région. Chaque cimetière se développait dans son *area* sans aller rejoindre le cimetière voisin, parfois tout proche, ce qui serait arrivé si plusieurs cimetières, avaient été gérés par une même société. Pour abréger et passer de l'un dans l'autre, on aurait mis leurs galeries extrêmes en communication. De plus le type paléographique particulier à un cimetière ne se retrouve pas dans le cimetière voisin. Une épitaphe mentionne un contrat passé devant *omnes fossores*, non tous ceux d'une région, mais tous ceux d'un cimetière, le cimetière de Commodille[10] :

Constantius et Sosanna se vivi locum sibi emerunt præsentis omnis fossores (fig. 4614, n. 13).

Il existait des diacres régionnaires et ceux-ci exerçaient leur autorité sur tous les cimetières de leur région, mais chaque cimetière avait son équipe de *fossores*. Quant à l'organisation et à l'administration de cette équipe on voit que les textes épigraphiques ne nous apprennent que des noms. On ne peut rien tirer d'une inscription du Piémont qui parle des *christiani fossores* puisqu'elle est fausse[11].

Et voici encore une série de *fossores*[12] :

1° FRIGIANVS ET HERCVLEVS FOS
SORES RVFIO FOSSORI BENE QVE
SCENTI·LEGITIMA FRATRI KA
RISSIMO POSVIT·VIXIT ANNO
XXXVI·CVM PACE

2° FELIX FOSSARIVS IN P*(ace)*[13]

3° ····VS FELIX FOSSOR
····IXIT ANNIS LXIII
·····TVS XII·KAL·IANVARIAS
···X IN PACE (fig. 4614,1)[14]

4° TERENTIVS·FOSSOR
PRIMITIVE·COIVGI
ET·SIVI (fig. 4614, n. 2)[15].

5° LEO FOSSOR FECIT SIBI ET VIR
GINIAE SVAE[16]

6° LVCILIO FOSSOR MAXIMINVS
FRATER POSVIT QVI BIXIT A·XXXX
IN PACE[17]

[1] O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, 1910, p. 329, n. 399. — [2] *Nuovo bullett.*, 1905, p. 47, n. 1. — [3] *Ibid.*, p. 60, n. 28. — [4] *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 31, n. 27. — [5] *Notizie degli scavi*, 1889, p. 216; *Nuovo bullett.*, 1904, p. 106, n. 65. — [6] *Nuovo bullett.*, 1905, p. 49, n. 5. — [7] *Ibid.*, 1904, p. 106, n. 65. — [8] Marucchi, *I monumenti*, pl. LIII, n. 24. — [9] Boldetti, *Osservazioni*, p. 61, 62, 65; Muratori, *Thesaurus*, p. 1969, n. 4. — [10] Marucchi, *I monumenti*, pl. LIII, n. 26. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. V, n. 891*. — [12] Muratori, *Thesaurus nov. veter. inscr.*, p. 1968, n. 8. — [13] Muratori, *op. cit.*, p. 1969, n. 5. — [14] *Ibid.*, p. 1970, n. 5. — [15] *Ibid.*, p. 1969, n. 3. — [16] *Ibid.*, p. 1970, n. 3. — [17] *Ibid.*, p. 1969, n. 6.

7° PATERNO FOSSORI BENEMERENTI
BIXIT A·P·M·XXXVI
QVIESCIT IN PACE [1]

Les *fossores*, cela va sans dire, étaient mariés, comme nous le voyons par cette épitaphe [2]:

VICTORINE FOSSOR
PERDVCAT TE VSOR TVA···

Enfin nous donnerons cette épitaphe de l'année 441 qui mentionne un *fossor* d'un rang plus relevé, une sorte de contremaître ou d'ingénieur qualifié *architectus*, mais dont l'épitaphe donne à ce mot son vrai sens, puisqu'on y a représenté une bêche (voir ce mot). Constantius aura probablement dirigé le percement de galeries tout en maniant l'ascia et la bêche [3] (fig. 4613).

VI. Laïcisation des *fossores*. — A Constantinople, Constantin créa un corps de neuf cent cinquante *lecticarii et decani* consacrés gratuitement au soin des funérailles, et principalement de celles des pauvres [4]. Ils remplaçaient les *sandapilarii* de Rome antique qui transportaient les bières, *sandapilæ*, aux *puticoli* et aux autres champs de repos. Dès l'origine, les chrétiens avaient en horreur cette sépulture en fosse commune et s'étaient abstenus de recourir à la corporation des *sandapilarii*, clercs et fidèles avaient pris à leur charge l'ensevelissement et l'inhumation de ceux de leur religion. Les jurisconsultes, les historiens et les archéologues sont tous d'accord pour voir dans les *lecticarii* et les *decani* de Constantin l'institution analogue à celle des *copiatæ* ou *laborantes*, c'étaient en réalité des *fossores*. Mais les *copiatæ* de Constantinople n'avaient pas la même organisation et n'appartenaient pas au clergé. Les *decani* byzantins ont été en quelque façon des huissiers, des massiers [5], qui escortaient le convoi funèbre comme on le voit faire par les confréries modernes qui existent encore dans beaucoup de localités. Ce n'étaient plus les terrassiers, les fossoyeurs, les gardiens de cimetières que nous avons vu à Rome, mais des porteurs de corps ou des « pénitents ». Sous l'empereur Anastase, leur nombre fut porté à onze cents [6]. Selon la volonté de Constantin, les *lecticarii* et les *decani* étaient en un certain sens des volontaires réquisitionnés, s'il est possible de rapprocher ces deux mots et ces deux idées; ils devaient être fournis à l'Église de Constantinople *ex diversis corporibus urbis* et cette disposition est confirmée par Honorius et Théodose en 409 : *Non plures quam nongenti quinquaginta decani sacrosanctæ hujus amplissimæ urbis deputentur ecclesiæ; nulli alii corporatorum præter prædictum numerum, immunitate concessa* [7]. C'étaient des laïques choisis dans tous les corps de métiers; on leur accordait l'exemption d'impôts, afin que, *sine mercede, facerent defunctorum exequias*. Cette institution ne se retrouve ni à Rome ni dans aucune autre ville.

A mesure que les conditions nouvelles créées par la paix de l'Église faisaient entrer les foules dans le christianisme, il devenait matériellement impossible aux anciennes corporations ou équipes de *fossores* cimétériaux de Rome de suffire à la charge écrasante des inhumations. Les cimetières à ciel ouvert se multipliaient et exigeaient sans doute moins de labeur puisqu'il n'était plus nécessaire de creuser des galeries mais seulement des fosses, cependant il fallut recourir à une organisation nouvelle car les catacombes ne furent pas délaissées tout de suite.

Les *fossores* devinrent trop nombreux pour être choisis avec le soin qu'on pouvait y apporter jadis, au temps où ils appartenaient au clergé. Dans le récit des émeutes qui signalèrent l'élection du pape Damase, les *fossores* sont nommés avec les *arenarii*, les *quadrigarii*, c'est-à-dire le bas personnel du cirque et de l'amphithéâtre parmi les fauteurs de la sédition et des violences qui l'accompagnèrent. Les lois de Constance réglementent avec une attention particulière à Rome et en Italie l'immunité du tribut quinquennal (*lustralis collatio*) des *clerici qui copiatæ appellantur* [8]. Il y en avait d'autres dès lors, et ceux-ci simples laïques qu'on verra transformer l'office des *fossores* en un commerce.

Avant d'en parler, il suffira de dire un mot de ceux qu'un papyrus célèbre, la lettre de Psenosiris, nomme les bons et fidèles fossoyeurs... τοῖς καλοῖς καὶ πιστοῖς ἐξ αὐτῶν τῶν νεκροτάφων... Ces nécrotaphes de l'oasis de Kysis étaient une vieille corporation païenne et n'avaient de commun que leur funèbre fonction avec les *fossores* des catacombes romaines ou les κωπιάται orientaux [9].

Une épitaphe métrique trouvée, en 1792, au cimetière de Calliste (on se rappelle qu'on donnait ce nom à toutes les nécropoles indistinctement situées sur la voie Appienne et sur la voie Ardéatine) parle des fatigues d'un *fossor* et de sa rétribution (fig. 4614, n. 15). Il est bien possible que cette inscription vienne vraiment du cimetière de Calliste qui était sous la dépendance directe du pape, auquel s'appliquerait bien ce solennel début : *Salvo episcopo*. Il ne subsiste malheureusement qu'un tiers environ, assez néanmoins pour permettre à J. B. De Rossi de rétablir au moins le sens général de la pièce. Il a cru pouvoir s'accorder quelques-unes des libertés que l'auteur avait dû prendre certainement avec la prosodie, à en juger par la partie restante. Nous avons ici un dialogue entre le lecteur du poème et le *fossor* Innocentius. Voici ce texte, conjectural en ce qui concerne les paroles, vraisemblable en ce qui regarde le sens [10].

SALBO EPISCOPO
HIC LABOR EST GRA*tus loca condere proxima sanctis*
QVORVM SVFFRA*giis fas sit conscendere caelum*
QVOD NVMQAM *Vestris meritis possetis adire*
IPSORVM HOC DON*um namque ultro agnoscimus*
HIC INNOCENTI LAB*or est qui dulce cubile [omnes*
ET POPVLIS PRO VOT*o fecit et ipse sepulcrum*
CONSTITVIT SVV*m loco sanctis propiore*
HAEC TIBI SIT FOSS*or merces condigna laboris*
CERTE MEVS LABOR *hoc meruit quare cave lector*
NE SVB FRAVDE TV*a hic velis deponere membra*
ALTERVM LOCVS *hic corpus non recipit*

La paléographie de cette inscription nous reporte vers la limite du IVe ou du Ve siècle. A cette date les *fossores* étaient devenus comme les maîtres des cimetières et pour se récompenser de leur peine, ils se réservaient une place ambitionnée entre toutes, la sépulture *ad sanctos* (voir t. I, col. 479). Les *fossores* firent plus que de se réserver une place privilégiée, ils en trafiquèrent et certains contrats passés par leurs mains furent homologués par les prêtres du titre dont dépendait le cimetière. Settele a remarqué justement que les témoins épigraphiques de ces transactions ne sont pas antiques [11], et J.-B. De Rossi ne les

[1] Muratori, *op. cit.*, p. 1969, n. 7. — [2] Marucchi, *Epigrafia cristiana*, p. 434, n. 465. — [3] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 308, n. 706. — [4] *Code Justinien*, Novell. XLIII et LIX; Tillemont, *Hist. des empereurs*, t. IV, p. 235. — [5] Valois, *ad Amm. Marcellin*, l. XXVI, t. V; Godefroy, *ad Cod. Theod.*, l. VI, tit. XXXII, l. 1. — [6] *Code Justinien*, Novell., LIX. — [7] *Code Justinien*, l. I, tit. II, l. 4. — [8] *Code Théodosien*, l. XIII, tit. I, l. 1; l. XV, tit. II, l. 15. — [9] S. Petrides, *La lettre de Psenosiris* dans *Echos d'Orient*, 1904, t. VII, p. 20. — [10] De Rossi, *Roma sotterranea*, in-fol. Roma, 1877, t. III, p. 543; O. Marucchi, *I monumenti del museo Pio Lateranense*, in-fol. Roma., 1911, pl. XLIV, n. 9. — [11] Settele, dans *Atti della pontificia accademia di archelogia*, t. II, p. 67 sq.



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10

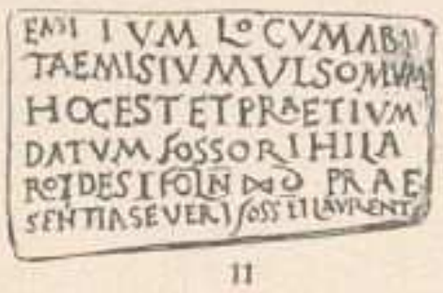

11

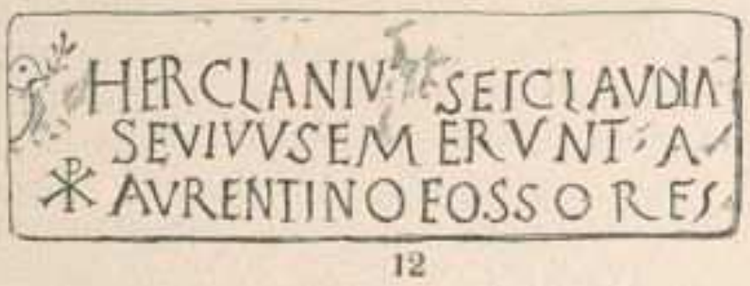

12

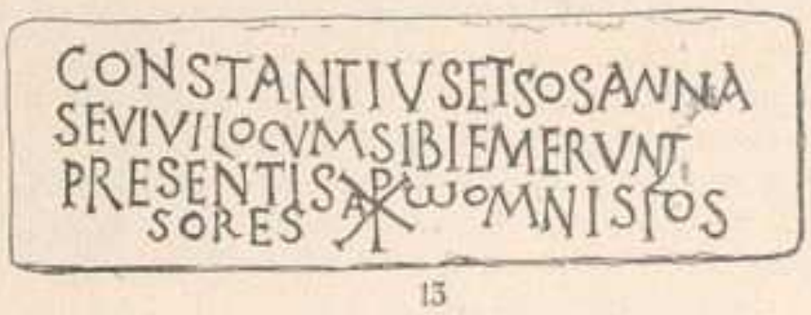

13



15

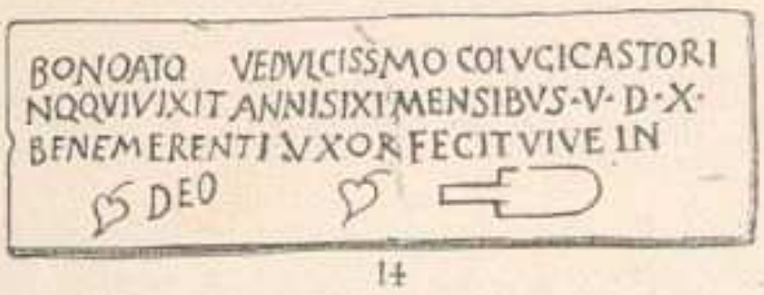

14



16



17

4614. — Inscriptions de *Fossores*.

1. Inscription du *fossor* Felix, d'après Marucchi, *I Monumenti*, pl. LIII, n. 21. — 2. Inscription de Terentius, *ibid.*, pl. LIII, n. 22. — 3. Inscription du *fossor* Hilarus, *ibid.*, pl. LIII, n. 23. — 4. Inscription de Servulus, *ibid.*, pl. LIII, n. 24. — 5. Inscription du *fossor*?....., *ibid.*, pl. LIII, n. 25. — 6. Inscription de Felix Faustinianus, *ibid.*, pl. LIII, n. 28. — 7. Inscription de Sabinus, *ibid.*, pl. LX, n. 20. — 8. Inscription de Vencentius, *ibid.*, pl. XLIX, n. 20. — 9. Inscription du *fossor* Florentius, *ibid.*, pl. LIII, n. 33. — 10. Inscription d'Aurelius Exsuperantius, *ibid.*, pl. LIII. n. 30. — 11. Inscription d'Artemisius, *ibid.*, pl. LIII, n. 29. — 12. Inscription du *fossor* Aurentinus, *ibid.*, pl. LIII, n. 32. — 13. Inscription de Constantius et Sosanna, *ibid.*, pl. LIII, n. 26. — 14. Inscription du *fossor* Oastorinus, *ibid.*, pl. LIII, n. 8. — 15. Inscription du *fossor* Innocentius, *ibid.*, pl. XLIV, n. 9. — 16. Inscription du *fossor* Januarius, *ibid.*, pl. LIII n. 27. — 17. Inscription des *fossores* Victorinus et Exsuperius, *ibid.*, pl. LIII, n. 31.

juge pas antérieurs au IVe siècle. Nous avons cité au début de cette dissertation une épitaphe de L. Faustinus qui acheta sa sépulture du *mansionarius* Jules SVB CONSCIENTIA PRESBYTERI MARCIANI [1]. Voici un autre témoignage sur une inscription provenant du cimetière de Commodille et encore en place sur le *loculus* [2].

☧

CAIANVS EMIT CVM VIVIT
SIBI ET VXORI SVAE AB ADEO
DATO FOSSORE SVB PRESEN
TI SANCTI MAXIMI PRESBITERI
▩ P

Nous possédons une inscription de l'année 521 qui mentionne l'achat d'un *locum... a presviteris tituli sanc(ti) Crisogoni, id est Petro priore, Crisogono secundo, Calello tertio, Gaudioso quarto, vel a Filippo preposito beati martiris Prancati sub presentia nonnes Cullies ancille Dei vel sub presentia Johannitis virgari* [3], ces deux derniers sont vraisemblablement la sacristine et le bedeau. En 523, autre inscription portant concession d'une tombe *a domino papa Hormisda et Transmundo præposito basilicæ beati Petri apostoli* [4]. On voit ainsi que les *fossores* ne faisaient que suivre un exemple venu de haut, seulement les *fossores* ne concédaient que contre espèces sonnantes [5] (fig. 4614, n. 11):

EMPTVM LOCVM AB AR
TAEMISIVM VISOMVM
HOC EST ET PRAETIVM
DATVM FOSSORI HILA
RO ID EST FOL N ⋈ PRAE
SENTIA SEVERI FOSS ET LAVRENT

Le *loculus* a été acheté au prix de *1500 folles*, monnaie de très petite valeur.

Et ce n'est pas seulement aux *fossores* qu'on a affaire. On pourrait croire que leur antique organisation subsiste et que c'est moins avec le *fossor* qu'avec la corporation qu'on passe le contrat, car il y a contrat dont la pierre témoigne et de même que sur les tombes anciennes qui prescrivaient un payement au fisc en cas de violation, il y avait enregistrement du contrat dans les archives de l'administration. C'est ce que nous apprend une épitaphe fort curieuse [6]:

LOCVM VICENTI
QVEM CVMPARA
VIT CVM SVIS SI
QVI VOLVERIT REQVI
RERE VENIAT IN CLE
(meterium)

« Tombe de Vincentius... Si quelqu'un veut (connaître) réclamer (le contrat d'achat), qu'il vienne au cimetière. » Évidemment, là, il aura satisfaction, on lui montrera les originaux.

Mais ce qui complique c'est que certains *fossores* s'étaient rendus acquéreurs, ou s'étaient constitués propriétaires d'une galerie, d'un cubicule, et alors l'administration des cimetières n'avait rien à voir dans l'acquisition. Ces *fossores* avaient légué cette parcelle de souterrain comme ils eussent légué un champ, un lopin de terre à leurs héritiers et ceux-ci exploitaient ce bout de cimetière. Une inscription du cloître de la basilique de Saint-Laurent est ainsi conçue [7] (fig. 4614, n. 10):

AVR EXSV
PERANTIVS
COSTAT ME
EMISSE A FO
SSORIS·DISC
INDENTIB(*us*)

Mais le *constat* indique bien que tout en passant aux mains des héritiers la parcelle exploitée continuait à faire l'objet de contrats enregistrés par l'administration du cimetière.

Pour plus de sûreté, on prenait la précaution de bien désigner le lieu choisi et concédé, comme sur cette inscription provenant de la catacombe de Saint-Sébastien, et qui a émigré dans la cour de la bibliothèque ambrosienne à Milan [8]:

EGO EVSEBIVS ANTIOCENO
S AN PL·M·LXX COMPARAVIE
GOSS·VIVVS IN CATAЄVMRAS AΛ
LVMENAREM A FOSSORE OΛ
APATOSTANEES AMICV
S D III IDVS SEPT ☧

Ego Eusebius Antiochenus annis plus minus 70, comparavi, ego suprascriptus, vivus in catacumbas ad lumenarem a fossore Odolpato. Stanees amicus; Depositus III idus septembris. Est-ce bien *depositus* qu'il faut lire, ne serait-ce pas plutôt : *die*, le jour où Eusèbe a conclu son achat, plein de vie, avec le *fossor* Odolpatus, dans la catacombe, en présence de son ami Stanees? Quoiqu'il en soit, si Eusèbe, Odolpat et Stanees jargonnaient entre eux le latin de la même façon dont ils l'écrivaient, on se demande comment ils parvenaient à s'entendre.

Parfois aussi, semble-t-il, la vente et l'achat d'une tombe a entraîné à des contrats privés d'où les *fossores* étaient exclus. Une inscription du cimetière de Domitille mentionne un contrat de vente gravé sur une grande pierre employée à la fermeture d'une tombe construite sous le pavement [9]:

VII CALENDAS FEBRARAS EGO AV
R CONSTANIIVS SCRIPSI PRO AVR B
IATVRINV · EVM VENDIDISSE LOC
VM OVEM EMIT · AVR · LAVREN

VII calendas febr(u)ar(i)as ego Aurelius Constantius scripsi pro Aurelio Biaturinu (Viatorino) eum vendidisse locum quem emit Aurelius Lauren(tius). Cette formule est précisément celle des contrats originaux dont on conservait le texte complet sur des tablettes de cire, qu'on on a retrouvé par centaines d'exemplaires à Pompéi dans la maison de L. Cecilius Jucundus [10], ou bien sur des feuillets de parchemin. La transcription épigraphique ne donnait que l'essentiel, ce qui importait à la légalité du contrat. Ceci explique ces débuts d'inscription de 426 déjà citée : *Costati nos emisse* (= *constat nos emisse*), et cette autre [11]:

COSTASE···MISE A FOSSORE
SVSTV AVRI SOL·IIII T*rimisse*

[1] O. Marucchi, *Epigrafia cristiana*, 1910, p. 332, n. 404, au musée Kircher. — [2] O. Marruchi, *Ulteriori osservazioni sulle tombe dei martiri nel cimitero di Commodilla ad ultime scoperte ivi fatte*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1905, t. XI, p. 53, n. 15. — [3] De Rossi, *Inscriptiones christianæ*, t. I, p. 440, n. 975. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 448, n. 989; Voir aussi, *Bullett. di arch. crist.*, 1876, p. 17: *sedente papa Liberio*. — [5] O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LIII, n. 29. — [6] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 545. — [7] De Rossi, *op. cit.*, t. III, p. 545; O. Marruchi, *I monumenti* pl. LIII, n. 30. — [8] J. Labus, *Intorno due antichi epitaffi acquistati dal sign. ab. Sebastiano Ciampi, prof. a Varzavia*, in-8°, Mediolani, 1887, p. 8; *Annales encyclop.*, 1818, t. II, p. 351; Orelli, *Inscript. latinor. selectar.*, in-8°, Turici, 1828, t. II, p. 311, n. 4575; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 422; *Dictionn.*, t. II, col. 2488. — [9] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1874, p. 11; *Roma sotteranea*, t. III, p. 546. — [10] De Petra, *Le tavolete cerate di Pompei*, Roma, 1876, extrait du t. III, de la IIe série des *Atti della reale accademia dei Lincei*. — [11] Fabretti, *Inscript. domest.*, p. 739, n. 435; Muratori, *Thesaurus*, p. 1863, n. 9; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 546.

Toutefois il ne faut pas se flatter de retrouver dans quelque recoin des catacombes des contrats sur tablettes de cire; on a fait usage de parchemin, de papyrus et il semble que tout a péri.

Sur les contrats de vente et d'achat de tombes, outre les noms des stipulants et des témoins, on prenait soin, nous l'avons vu par l'inscription d'Eusèbe de bien mentionner le cimetière et le lieu précis du cimetière, galerie, cubicules, luminaire, capacité de la tombe, prix convenu. Mais sur la pierre même tout cela était abrégé, ainsi la mention du cimetière est rare, néanmoins on la rencontre : *in catacombas*, *in Callisti*, *in cimiterio Balbinæ* (fig. 1225 et 4614, n. 6).

FELIX FASTINIAN
VS EMIT SIBI ET VX
ORI SVAE FELISITA
TI FELICE FOSORE
IN BALBINIS BASILI
CA LOCVM SVB TE
GLATA SE VIBVM

et cette autre sur laquelle le mot *Balbina* a été substitué au mot PRETEXTATI [1] (fig. 4614, n. 7).

SABINI BISO
MVM SE BIBuM
FECIT SIBI IN CYMI
IE RIVM BALBINAE
IN CRYPTA NOBA

Nous avons déjà fait connaître une inscription mentionnant l'achat d'un *arcosolium in Callisti ad domn(am) Soter(ita)m* (voir *Dictionn.*, au mot *Arcosolium* t. I, col. 2774). Dans la basilique de Saint-Paul, Margarini a transcrit ce fragment [2] :

·····NS
*se viv*O CONPARAVI*t locum*
*i*N CIMITERIO

On peut suppléer le nom manquant par celui d'un des cimetières voisins : *Lucinæ*, *Commodillæ*, *Timothei*, *Theclæ*.

La mention du cimetière devait être accompagnée sur les contrats de la mention du lieu, nous en retrouvons quelques indices rien que dans l'épigraphie du cimetière de Calliste : *ad sanctum Cornelium*, *ad Ippolytum*, *ad domnum Gaium*, ou bien des indications plus précises encore : *in luminare majore super arcosolium ad luminarem*, *in crypta nova retro sanctos*, *crypta nova in sinistrum*, *undecima crypta*.

Dans les sépultures des cimetières à ciel ouvert et des basiliques, nous retrouvons les mêmes indications précises empruntées au contrat original [3] :

... in basilica sanctorum Nasari et Naboris secundo arcu juxta fenestram...
... incontra columna VII....
... in parte mulierum columna prima :....
... ad sanctum Petrum apostolum ante regiam (portam) in porticu columna secunda, quomodo intramus sinistra parte virorum :...
.... in basilica maiore ad domnum Laurentium in medio et situ presbyterii :....

La série des colonnes des basiliques servait ainsi de point de repère pour la désignation des sépultures; dans la basilique vaticane, il y avait au pied de chaque colonne des tombes préparées et retenues à l'avance. C'est pourquoi on trouve sur le tambour ou sur la moulure de ces colonnes les noms des concessionnaires. Sur la moulure d'une base de la colonne à gauche de l'aute de saint Jérôme on lit quelques lettres de l'époque constantinienne :

OSA ET VITALIS ☧

Dans la basilique primitive, cette base était la huitième de la nef centrale et Pierre Sabinus y avait encore lu ceci [4] :

*mac*ROBIA ✻ VENERIOSA ET VITALIS ✻ KACCIC. . .

De semblables mentions ont été lues par Pierre Sabinus dans d'autres parties de la basilique [5] :

— *in quarta columna minoris ordinis a s. Andrea :*
DANIHEL, HELPIDIVS ET ZIONISAS

— *in septima columna majoris navis juxta caput S. Andreæ* : NICIA·CARITOSA,···TAVMASO

Pompeio Ugonïo donne d'autres textes [6] :

— *in columna quinta navis minoris a sinistra in ultima linea inferioris epistylii seu basis :* CRESCENTIANI.

— *in X columna versus chorum in summo epistylii inferioris :* ... ANI SENIORIS.

On ne saurait douter de l'interprétation puisque dans Pierre Sabinus on lit encore :

— *in tertia columna navis majoris juxta organa :*
LOCVS BENEDICTI V·C· ET IVLIANETIS C·F·

Bosio rapporte que dans une des nefs secondaires au pied de la base de la neuvième colonne, on trouva une sépulture qu'il décrit en ces termes : *fatto di tavole di marmo, il cui strato era di porfido e dentro vi erano delle ossa e ceneri, le quali tengo per indubitato che siano de santi martiri, poichè nella base di detta colonna era questa iscrizione :*

LOC·MA·C·CL·VIIII·INC·

la quale io cosi interpreterei : locus martyrum CCLVIIII *in Christo* [7]. Cette interprétation a eu naturellement le plus grand accueil dans les manuels d'archéologie. Le digne Bosio ne doutait de rien; il lançait d'un seul coup deux cent cinquante-neuf martyrs dans l'*exercitus martyrum;* seulement il fallut licencier ce bataillon et lire tout uniment :

LOC MACCI VIIII·INC·

et interpréter : *locus Macci nona in columna* [8].

Une inscription chrétienne de Rome, de l'année 404, fait mention de la fenêtre proche du second arc dans la basilique des saints Nazaire et Nabor. C'est

*vict*OR IN PACE FILIVS EPISCOPI VICXORIS
*civit*ATIS VCRESIVM VIXIT ANNIS XXXCIII
mensibus VII DECES D XI KAL NOVEBR·CONSVLATV
*d·n· honor*TVI AVG DEPOSITVS IN BASILICA SANCTO
*rum*NASARI ET NABORIS SECVNDV ARCV IVXTA
*f*ENESTRA

un nouvel exemple de l'achat des concessions, et du soin qu'on prenait a bien déterminer la place achetée [9] :

Cette inscription a eu à subir l'épreuve des corrections. Doni a transcrit NOVER, et ajouté quelques

[1] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 547; O. Marucchi, *I monumenti*, pl. LX, n. 20. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 547. — [3] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 534, 754, 1201; Bosio, *Roma sotterr.*, p. 107; De Rossi, *Bullett.*, 1876, p. 22, 23. — [4] Torrigio, *Le sacre grotte vaticane*, in-8°, Roma, 1639, p. 440; Doni, *Inscriptiones antiquæ cum notis*, in-fol., Florentiæ, 1731, pl. XX, n. 37; Sarti, *Ad Dionysii opus de Vaticanis cryptis appendix*, in-fol., Romæ, 1840, p. 65. — [5] *Cod. Marucell.*, X, 195, fol. 294 *b*; cf. *Cod. Chis.*, t. V, 168, fol. 112*b*. — [6] *Cod. Barber. 1057*, fol. 590. — [7] *Cod. Vallicell. B. 104*, p. 118; Doni, *Inscriptiones antiquæ cum notis*, edidit Gorius, in-fol., Florentiæ, 1731, cl. XX, b. 84; Muratori, *Thesaur. nov. veter. inscript.*, in-fol., Mediolani, 1739, p. 1956, n. 6; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 227, n. 534. — [8] Morcelli, *Africa christiana*, in-4°, Brixiæ, 1816, t. I, p. 360. — [9] Bosio, *Roma sotterranea*, p. 33.

lettres libéralement sur la copie de A. Statius. Muratori, comme il va sans dire, a ajouté quelques fautes, et notamment, ligne 2, où il a écrit ATISCRESIVM et XXXD·III· De Rossi a restitué la lecture probablement correcte XXXSIII, soit 39 ans. Quant au mot *ucresium*, ville épiscopale du IVe-Ve siècle, ce nom s'applique à deux villes nommées Urci ou Urgi, situées l'une en Numidie, l'autre dans l'Afrique proconsulaire [1]. Ligne 4e, la copie de A. Statius est évidemment défectueuse, il faut remplacer le T par un I, aucun nom de consul-empereur ne se termine en *tus*. et il s'agit ici d'Honorius, consul pour la sixième fois :

Les contrats de vente et d'achat ont également enregistré le prix payé. Le P. Marchi n'a connu et étudié que trois textes provenant des catacombes, ce sont:

1° Une inscription de l'année 426 qui fixe une tombe bisome *ante domna(m) Emerita(m)* à un sou et demi d'or [2];

2° Une inscription non datée fixe à deux sous d'or une tombe bisome *in luminare maiore :*

3° Une inscription non datée fixe à *1500 folles* une tombe bisome.

Le P. Marchi ne voulut pas s'aventurer à définir la valeur précise de cette dernière somme. Cavedoni estime que *1500 folles* valent cinq sous d'or plus *60 folles* [3], mais cette valeur du *follis* n'a pas été constante; sous Constantin et à la limite du IVe et du Ve siècle, le calcul paraît exact. On s'est demandé pourquoi on payait une tombe un sou et demi et deux sous et quatre sous d'or à peu près vers le même temps; la raison est peut-être la même qui fait qu'on ne paie pas le même prix à la même époque une maison à Batignolles et un hôtel aux Champs-Élysées. Une autre épitaphe romaine conservée à l'*Istituto di Bologna* et provenant d'une catacombe est ainsi conçue [4] :

PRIMVS ET INNO
CENTIA SIBI ET CV·
RI SVO EMIT F·N·VII

Primus et Innocentia sibi et cu(mpa)ri suo emit follibus numero septem millibus. Chiffre considérable que, pour cette raison, J.-B. de Rossi croit inexact et propose de réduire à *septingentis*, ce qui donne environ deux sous et demi d'or. On voit par une série d'autres exemples que le prix des tombes soit à fleur du sol, soit dans les basiliques varie entre six et un sou et demi d'or.

Dans la basilique de Saint-Paul, en 543, une tombe est payée SOLIDVM VNVM SEMIS ; entre 532 et 566: SOLID·II ; vers 498 : SOL·DVO ; au VIe siècle : SOLID·IIET TRIMI(*ssem*) ; en 500 : SOL·TRIS ET TRIMISSE vers le même temps : AVRI SOL·TRIS (*et*)SI(*missem*) à la limite du Ve et VIe siècle, sur un fragment trouvé au-dessus du sol sur l'emplacement du cimetière de Calliste : SOLIDVS IIII; a une date incertaine du Ve siècle : AVRI SOL·IIII T(*rimisse*) vers le VIe-VIIe siècle : SOLIDOS V; en 504 : SOLID· VI [5]. Sur un fragment du cimetière de Calliste [6] :

locus bonosia NI ET CVS *tantiae...quem*
comparavit se vi VVM SOLIDVS IIII A *pp.*
in quo est deposi TVS IN PACE BON *osianus*

Cette pierre est opistographe; elle avait déjà servi au IVe siècle et on y lit une autre mention du prix de la tombe :

S O L I Đ VI+
I/ .....
QVI VIX *it*
DEPOSIT
NONAS / *cons. Ce*
TEI VC *locus comparatus*
A REDEM *plo praeposito*

Sur le cartouche du couvercle d'un sarcophage de marbre au Vatican, on lit que ce sarcophage fut acheté au prix de neuf sous d'or : AVREIS IX [7].

Saint Grégoire le Grand voulut abolir dans l'Église romaine le trafic des tombes [8], mais il n'en put venir à bout et l'*antiqua consuetudo* se retrouve en pleine vigueur sur une inscription de l'an 619 qui mentionne l'achat d'un *locus* pour six sous d'or, achat conclu entre Théodore *vir clarissimus græcus Vizanteus a viro venerabili Victore archipresbytero tituli sanctæ Ceciliæ* [9].

Sur deux épitaphes bien connues de la basilique Vaticane, on lit : *Locum concessum a papa Hormisda et Transmundo præposito basilicæ beati Petri* (en 536) et *locum concessum sibi* (Marcellus sous-diacre de la VIe région) *et posteris ejus a beatissimo papa Joanne* (en 563) [10]. Ces deux exemples presque contemporains et appartenant à la basilique Vaticane invitent à croire, qu'au VIe siècle, la concession du privilège des sépultures dans cette basilique était réservée au chef de l'Église romaine, du moins dans les principales basiliques de la ville. Dans la basilique de saint Pancrace on trouve, en 537, la mention d'une sépulture faite *beatissimo papa Vigilio concedente* [11]; une autre pierre qui se trouve dans le pavement de Saint-Martin-des-Monts, et dont l'origine n'est pas connue, fait mention d'une tombe, *quem donavit dominus papa Hormisda*, et au-dessous: *possedatur locus, eum nequis unquam remob(e)at* (en 522) [12]. Il semble que vers le temps du pontificat Hormisdas, par qui commence la série des inscriptions citées, ou peu de temps après, le pape se soit réservé la concession des sépultures à l'intérieur des basiliques.

Un document très curieux au sujet de ce privilège est un papyrus de Ravenne, mentionnant une donation faite en 491, qui fut enregistrée par les magistrats municipaux et les *defensores sanctæ ecclesiæ catholicæ civitatis Ravennatis*. On y lit ceci : *Domino sancto ac beatissimo papa Joanne (sic) Maria spectabilis femina (et.... vir meus simi)liter fusis precibus supplicavimus, ut intra basilicam sancti Laurenti... locum nobis ubi corpuscula nostra requiescerent non denegasse(t). In cujus conlati beneficii vicissitudinem, etc.* [13], suit la dotation faite à l'Église de Ravenne d'une maison, dont la donatrice se réserve l'usufruit sa vie durant. L'archive de le basilique Vaticane devait renfermer des monuments analogues.

H. Leclercq.

FOUDRE. — Il suffit de parcourir les *Annales*, les *Chroniques* et les autres arides nomenclatures de petits faits qui remplissaient pour les anciens la place de l'Histoire, afin de prendre une idée des désastres produits par la foudre. Il n'est que peu d'églises qui lui aient échappé. La tour élevée attirait le fluide et

[1] De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 548, note 4. — [2] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 653. — [3] C. Cavedoni, *Ragguaglio critico dei monumenti delle arti cristiane illustrate dal Marchi*, dans *Memorie di Modena*, IIIe série, t. VIII. — [4] De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 549. — [5] De Rossi, *Inscr. christ.*, t. I, n. 1082, 1114; Nicolai, *Basilica dis. Paolo*, p. 143, n. 214; p. 196, n. 387; *Inscr. christ.*, n. 923; Nicolaï, p. 218, n. 534; Fabretti, *Inscr. domest.*, p. 739, n. 435; *Inscr. christ.*, n. 1178; Muratori, *Thes.*, p. 1915, n. 8. — [6] De Rossi, *Roma sott.*, t. III, p. 550. — [7] Fabretti, *op. cit.*, p. 160, n. 289. — [8] S. Grégoire, *Epist.*, l. VIII, n. 3, l. IX, n. 3. — [9] Lupi, *Ad S. Severæ epitaphium*, p. 25. — [10] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, n. 989, 1096. — [11] *Ibid.*, t. I, n. 1057. — [12] *Ibid.*, t. I, n. 980. — [13] Marini, *I Papiri diplomatici*, p. 150-155; cf. p. 283.

comme elle était construite en bois et communiquait avec le reste de l'édifice, celui-ci était en peu de temps la proie des flammes. On ne peut donc pas être surpris de voir la foudre parmi les préoccupations des anciens, seulement tout leur effort au lieu de se porter à en combattre les effets et à en réduire les périls se bornait à disserter sur la signification que pouvait avoir cette intervention mystérieuse. C'était à cela que se bornait, ou à peu près, l'utilité des haruspices. Ceux-ci étaient d'aimables farceurs qu'on prenait au grand sérieux; ils savaient diversifier avec art leurs prédictions, découvrir un sens sinistre ou un augure favorable, suivant leur intérêt et la sottise de leurs consultants. Vers la fin du IIIe siècle, la foudre tombant à Interamna, pulvérisa les statues de l'empereur Tacite (275-276) et de son frère l'empereur Florien (276). Les haruspices, gens de ressources, ne furent pas embarrassés pour si peu. Ils annoncèrent que ce coup de foudre signifiait que de la famille de ces empereurs sortirait un souverain qui dicterait des lois aux Perses et aux Parthes, soumettrait les Francs et les Alamans et chasserait d'Afrique tous les barbares. Il est vrai que toutes ces merveilles ne devaient s'accomplir qu'au bout de mille ans [1]. Vers la même époque, près de Vienne, la foudre tomba sur une statue de Probus (276-282) et changea la couleur de son vêtement. Les haruspices trouvèrent dans ce fait le présage d'une élévation merveilleuse pour la famille de Probus qui arriverait aux plus grands honneurs [2].

On s'étonne que ces interprètes dont la perspicacité ne se pouvait mettre en défaut, aient été assez maladroits pour se brouiller avec le pouvoir. Quoiqu'il en soit, en 319, on rencontre deux édits successifs de Constantin [3] interdisant aux haruspices de rendre visite à leurs compatriotes, même à leurs amis, avec intention d'exercer leur art, sous peine d'être brûlés vifs. Probablement une prédiction peu mesurée leur avait attiré ce déboire, mais la pénalité était trop grave pour être longtemps applicable et les haruspices attendaient le premier coup de foudre pour découvrir et propager quelque belle explication qui leur rendrait la faveur impériale. La foudre c'était le feu du ciel, quelque chose comme le doigt de Dieu, un présage d'une qualité éminente qui mettait à néant tous les autres présages : *Quidquid exta, quidquid aves minabuntur, secundo fulmine abolebitur* [4]. Le coup de foudre survint à point nommé; il ne choisit pas son point de chute, mais les haruspices étaient décidés à n'être embarrassés par aucun présage. La foudre tomba donc, en 320, sur l'amphithéâtre Flavien, le Colisée, qu'il n'endommagea guère puisque pas un seul historien n'a daigné s'en souvenir. Peu importait, la signification n'en était pas moins éclatante. Le Colisée était un monument public, donc le coup de foudre était un de ces *fulmina publica* qui concernaient l'État et l'empereur. Restait à savoir si ce serait un *fulmen lætum* ou un *fulmen adversum*. Et voici où l'empereur allait recourir à ces haruspices qu'il malmenait l'année précédente; il n'y manqua pas, comme nous le voyons par la constitution suivante que Constantin adressa le 17 décembre 320 au préfet de Rome Maxime [5] :

Imp. Constantinus a. ad Maximum.

Si quid de palatio nostro aut ceteris operibus publicis degustatum fulgore esse constiterit, retente more veteris observantiæ quid portendat, ab haruspicibus requiratur et diligentissime scriptura collecta ad nostram scientiam referatur, ceteris etiam usurpandæ hujus consuetudinis licentia tribuenda, dummodo sacrificiis domesticis abstineant, quæ specialiter prohibita sunt.

Eam autem denuntiationem adque interpretationem, quæ de tactu amphitheatri scripta est, de qua ad Heraclianum tribunum et mag(istrum) officiorum scribseras, ad nos esse scias perlatam.

Dat. XVI kal. jan. Serdicæ; acc(epta) VIII id. mar. Crispo II et Constantino II CC Conss.

« L'empereur Constantin Auguste à Maxime — S'il arrive que quelque partie de notre palais ou des autres monuments publics soit frappée de la foudre, on demandera aux haruspices, en se conformant à l'ancienne observance, ce que cela présage, et un rapport rédigé avec le plus grand soin, sera adressé à Notre Science. On doit aussi accorder aux autres l'autorisation d'user de cette pratique, pourvu qu'ils s'abstiennent des sacrifices domestiques, qui ont été expressément prohibés. Quant à l'interprétation du coup de foudre qui a frappé l'amphithéâtre, à propos de laquelle tu as écrit à Heraclianus, tribun et maître des offices, sache qu'elle nous a été transmise. — Donnée le 17 décembre à Sardique; reçue le 8 mars. Les Césars

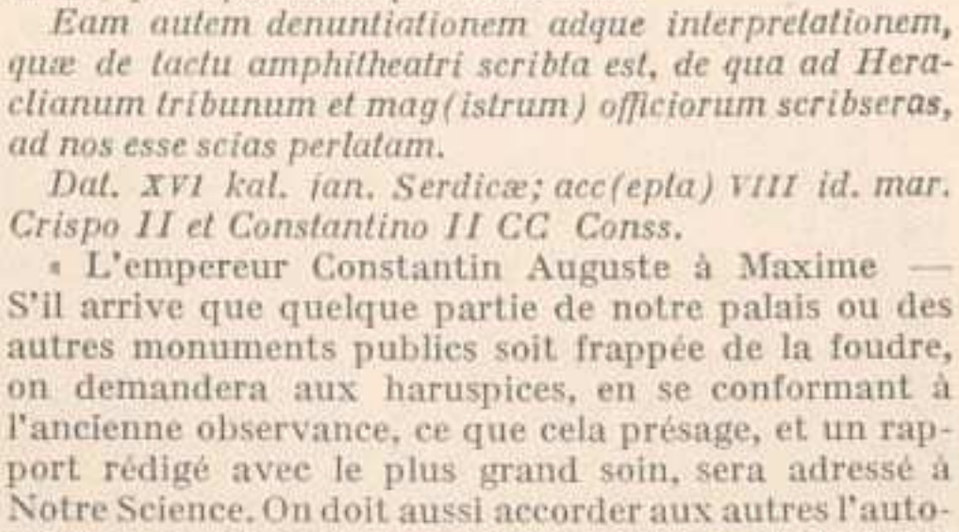

4615. — Épitaphe de Justos le foulon.
D'après *Revue biblique*, 1903, t. XII, p. 612.

Crispus et Constantin étant tous les deux consuls pour la deuxième fois.

Le titre de Maxime n'est pas donné, mais le *Chronographe de 354* nous apprend que le préfet de Rome du 1er septembre 319 au 13 septembre 323 fut Maxime [6]. Il est possible que le texte de la Constitution soit écourté puisque les commissaires chargés par Théodore II de la rédaction du *Codex Theodosianus* avaient l'autorisation d'abréger et de modifier le texte [7]. Quant à sa date, comme les Césars, Crispus et Constantin reçurent le consulat pour la seconde fois le 1er janvier 321, c'est probablement le 17 décembre 320 que la Constitution a été rédigée à Sardique.

Que racontèrent les haruspices, on ne le sait pas, et cela importe peu, puisque nous voyons qu'ils s'étaient empressés de transmettre par la voie hiérarchique une belle interprétation qui les remit bien en cour et que, désormais on devait, comme par le passé, recourir à leurs services, ils ne souhaitaient rien de plus [8] (Voir DIVINATION, t. IV, col. 1198).

H. LECLERCQ.

FOULON. — Cette profession est mentionnée souvent parmi les documents anciens. Nous voyons un foulon donner le coup de grâce à saint Jacques de Jérusalem [9]. Il existait des *collegia fullonum*, mais l'épi-

[1] *Scriptores historiæ Augustæ*, Tacite, c. XIV. — [2] Probus, c. XXIV. — [3] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVI, l. 1, 2. — [4] Sénèque, *Quæst. natur.*, II, 34. — [5] *Code Théodosien*, l. XVI, tit. X, l. 1. — [6] Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 67. — [7] *Code Théodosien*, l. I, tit. I, l. 6 (du 20 décembre 435); Krüger, *Histoire des sources du droit romain*, trad. Brissaud, Paris, 1894, p. 384-385. — [8] M. A. Kugener, *Constantin et l'art fulgural des haruspices*, dans *Revue de l'instruction publique en Belgique*, 1913, t. LVI, p. 183-189. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. II, c. XXIII, *P. G.*, t. XX, col. 201.

graphie chrétienne ne nous fait connaître que de rares foulons [1] (fig. 4615) :

ΙΟΥCΤΟΥ ΓΝΑΦ
ЄΟC ΙΑΚΩ ΚΥΜΙΝΑ
ΔΙΑCΑΛΩ

Ἰούστου γναφέ(ω)ς, [υἱοῦ] Ἰακώ[βου], Κυμινᾶ. Διὰ σαλώ[μ].

Justos le foulon, fils de Jacob de Cymina (?) En paix.

Cette épitaphe provient de la nécropole de Jaffa. Dalle rectangulaire en marbre noir veiné de blanc 0 m. 295 long. sur 0 m. 195 larg., hauteur des lettres 0 m. 025.

De ce monument nous rapprocherons une inscription trouvée à Rome il y a peu d'années et qui fait mention d'un *titulus* encore inconnu et qui a pu s'appeler *titulus Fullonis* ou *de Fullonicæ*. Tout ce qu'on sait par les documents d'époque postérieure, — cette inscription paraît du IVe siècle — c'est qu'il a existé une *fullonica* près de la via *Merulana*. Le texte n'offre pas de difficultés et la pierre, brisée en deux parties et d'une belle paléographie [2] (fig. 4616),

Dilectissimo. marito. anime dulcissime Alexio. lectori. de Fullonices qui vixit mecum. ann XV junctus. mihi [*ann. XVI*]
virgo ad virgine. cuius numquam amaritudinem. habui cesque. in pace cum sanctis. cum quos. mereris
dep. VIII.X kal. janu.

La pierre mesure 1 m. 95 en longueur sur 0 m. 95 en hauteur.

Au mois de février 1920, on fit ouvrir un grand escalier près du mausolé de sainte Hélène et conduisant au deuxième niveau de la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin. Pendant la durée des travaux, outre quelques *formae* (voir ce mot) du cimetière à ciel ouvert, on trouva au premier niveau l'escalier rompu d'un côté qui donnait accès à une petite région cimetériale qui a gardé la plupart de ces *loculi* intacts, mais qui sont d'époque tardive. Sur la chaux fermant un de ces *loculi*, on lit ce graffitte : IOYCTIA NOC, et au centre une croix grecque. Les épitaphes étaient souvent tracées en grandes lettres rouges entre un *loculus* et le *loculus* suivant. On a lu entre autre celle-ci [3] :

LOCVS IOSIMI FVLLOLONIS

H. Leclercq.



4616. — Épitaphe de la corporation des foulons. D'après *Römische Quartalschrift*, 1908, t. XXII, pl. 2.

FOURRURE. — Les Romains faisaient peu usage de la fourrure, mais les gens de la campagne employaient les peaux de leurs bêtes pour se réchauffer. Columelle recommande pour les esclaves ruraux, des fourrures à manches, *pelles manicatæ*. Sous l'Empire, la mode se mit aux fourrures ajustées : *pelles inductoriæ* [4] et aux couvertures de peau garnies de poils. L'édit de Dioclétien énumère les peaux de bœufs, de chèvres, de moutons, d'agneaux, de chevreuils, de mouflons, de cerfs, de martre, de castors, d'ours, de loups, de renards, de léopards, d'hyènes, de lions et de phoques [5]. Au Ve siècle, les invasions germaniques introduisent les *rhenones*, les *mastrucæ*, les *sisyræ*, véritables robes de fourrure interdites à Rome dès 416 [6], mais costumes usuels des gens du moyen âge [7]. Sur quelques fresques des catacombes, représentant de riches romaines, on a eu peut-être l'intention de figurer la fourrure [8], mais c'était comme ornement. Il n'est pas douteux que les petits pâtres qui ont servi de modèle au type du bon Pasteur ne fussent couverts de pèlerines fourrées.

Les moines portaient un vêtement de fourrure appelé communément *melote*, fourrure très simple, non apprêtée, généralement une toison de chèvre. Saint Jérôme, dans la préface à la règle de saint Pakhôme,

[1] H. Vincent, *Notes d'épigraphie palestinienne*, dans *Revue biblique*, 1903, t. XII, p. 612. — [2] *Nuovo bullettino di archeol. cristiana*, 1905, p. 273; J. Wilpert, *Beiträge zur christlichen Archæologie*, dans *Römische Quartalschrift*, 1908, t. XXII, p. 162, pl. II. — [3] E. Josi, *Scoperte nel cimitero dei Santi Marcellino e Pietro sulla Via Labicana*, dans *Nuovo bullettino di archeologia cristiana*, 1920, p. 87. — [4] Paul, *Sentent.*, III, VI, 79; *Digeste*, II, XXIII, 3. — [5] *Edict. Dioclet.*, VIII, 1-5. — [6] *Cod. Théodos.*, l. IV, tit. X, l. 4. — [7] Muratori, *Antiq. Ital.*, 1739, t. II, p. 409 sq. — [8] J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, pl. 175.

parle de cette *Caprinam quam melotem vocant;* dans les *Vitæ Patrum*, on lit aussi : *Melotem, quæ est caprina pellis*, et dans la vie de saint Fructueux de Braga : *Melotem ex caprinis pellibus indutus* (Voir MÉLOTE); enfin nous savons que saint Benoît en était revêtu.

H. LECLERCQ.

FOURCHETTE. — Après avoir consacré une notice aux cuillers chrétiennes dont nous avons classé un grand nombre d'exemplaires, nous ne rencontrons pour ainsi dire pas une seule fourchette. Barrufaldo qui, le premier, s'occupa de ce petit objet, croit que les Romains n'en faisaient pas usage [1] et ce serait la raison pour laquelle on ne trouve pas de nom latin pour le désigner, car *furca*, *furcula*, *furcilla* n'ont jamais servi à un auteur latin pour désigner une fourchette de table. Les Romains mangeaient avec leurs doigts et parfois se servaient du *cochlear* ou de la *ligula* dont l'extrémité était effilée et permettait de piquer un morceau. Marquardt admet que les Romains n'aient connu l'usage de la fourchette que tardivement, après le IVe siècle, de notre ère. Caylus avait bien publié une fourchette, mais Raoul-Rochette la déclara suspecte [2]. Arditi opéra de même et décida qu'une autre fourchette trouvée dans un tombeau de Pestum était fausse [3]. On sait cependant que les Grecs usaient d'un instrument appelé κρεάγρα qui rappelle notre fourchette [4], et Marquardt qui en observe une sur une peinture d'Herculanum représentant des provisions de cuisine ne suppose pas qu'on puisse en faire usage.

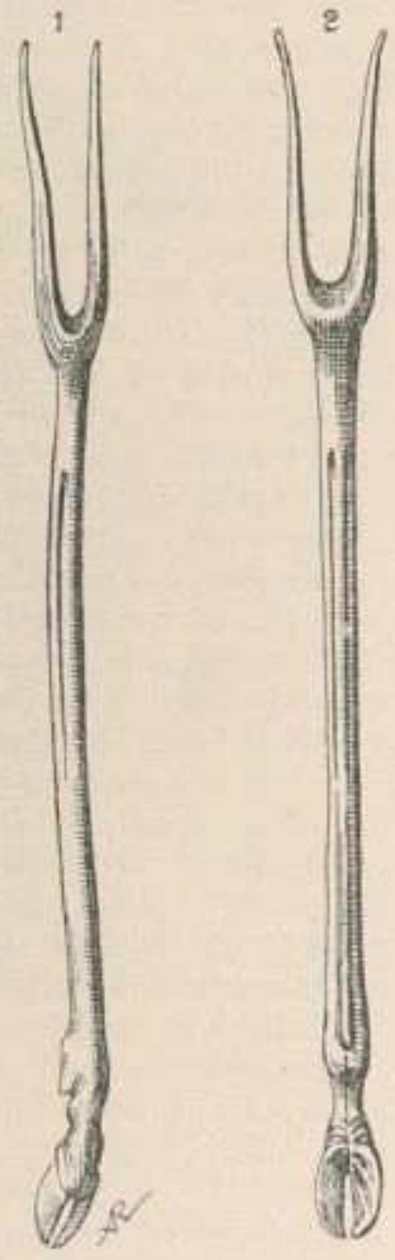

4617. — Fourchette.
D'après *Bullettino della commissione arch. comm. di Roma*, 1873, t. II, pl. IX.

Au mois de février 1873, on découvrit sur la piazza Morgana, au pied du Capitole, à Rome, à une profondeur d'environ deux mètres, une fourchette en argent, d'une conservation parfaite, que nous reproduisons ici [5]. Elle est d'un galbe très élégant et se termine en pied de biche. Particularité notable, car la fourchette publiée par Caylus se terminait de la même manière et aussi une fourchette trouvée à Pompéi. On en pourrait mentionner quelques autres et notamment une fourchette trouvée à Yverdon (pays de Vaud), entre les VIe et IXe siècle [6], une fourchette figurée dans les miniatures du manuscrit de l'*Hortus déliciarum*, au XIIe siècle [7]. Aucun exemplaire ne porte de symboles chrétiens.

H. LECLERCQ.

FOURCHE (SUPPLICE DE LA). — Le supplice de la croix fut aboli par Constantin, au témoignage d'Aurelius Victor [8] et de Sozomène [9]. Godefroy [10], suivi par Tillemont [11] et par Hænel [12] estime que ce fut en 315. En effet, un édit daté du 1er janvier 314 [13] porte la peine du crucifiement; tandis qu'une loi datée du 1er août 315 porte contre les esclaves la seule peine de l'exposition aux bêtes : *si quid ejusmodi reus fuerit inventus... servus bestiis obiciatur* [14]. Le début de cette loi semble également clair : *Plagiarii metalli pœna cum ceteris ante cognitis suppliciis tenebantur*, y est-il dit. Or nous savons que d'après le droit pénal *humiliores aut in metallum dantur aut in crucem tolluntur; honestiores in perpetuum relegantur* [15]. Godefroy a cru pouvoir préciser plus et fixer la défense d'infliger le crucifiement à une loi datée du 21 mars 315 qui interdit de marquer les esclaves au front avec un fer rouge [16]. *Quis non videt*, dit-il, *eadem de causa utrumque pœnæ genus abolitum* (le crucifiement et la marque) *ob memoriam videlicet passionis dominicæ Christi cujus signum in frontibus tum christiani notabant?* Enfin, Godefroy en veine de déductions attribue cette mesure aux instances de Lactance, précepteur de César Crispus. Tout ceci est sujet à contestation. La loi de Constantin qui porte la peine du crucifiement est du 1er janvier 314, *Volusiano et Anniano consulibus;* la loi interdisant la marque est du 21 mars 315 et tout permet de croire que Lactance ne rejoignit pas Crispus en Gaule avant 316 ou 317 [17]. Il y a plus, M. P. Franchi fait usage de la *Mathesis* de Firmicus Maternus composée entre 334 et 337 [18]. A ceux qui naissent sous certaines constellations, il fait prévoir l esupplice de la croix : *in crucem crudeliter erigitur; — in crucem tolluntur; — in crucem tollentur; in crucem faciet jussu imperatoris attolli* [19]. Si le supplice de la croix était aboli, ces prédictions n'avaient pas le sens commun.

[1] Barrufaldo, *De armis convivalibus*, dans Sallengre, *Thesaurus*, t. III, p. 747 sq. — [2] Raoul-Rochette, *Mémoire sur les antiquités chrétiennes des catacombes*, dans *Mém. de l'Acad. des inscript.*, 1818, t. XIII, p. 683. — [3] Pagano, *La Ligula*, p. 13. Elle est à quatre dents; Rich l'a reproduite dans son *Dictionnaire* au mot *fuscinula*. — [4] Henri Estienne, *Thes. gr. ling.*, 2e édit., au mot κρεάγρα. — [5] A. Castellani, *Di antiche forchette di argento*, dans *Bull. della commissione archeologica municipale di Roma*, 1873, t. II, pl. IX, p. 116-1; Marquardt, *Vie privée des Romains*, trad. V. Henry, t. I, p. 217-218. — [6] *Mittheilungen des antiq. Geschich. in Zürich*, t. XIV, 3, p. 88, pl. IV, p. 19. — [7] Ch. M. Engelhardt, *Herrad von Landsperg Æbtissin zu Hohenburg in Elsass and ihr werk Hortus Deliciarum*, Stuttgart, 1818, pl. IV. — [8] Aurelius Victor, *De Cæsaribus*, c. LXI, 4. — [9] Sozomène, *Hist. eccles.*, l. I, c. VIII, *P. G.*, t. LXVII, col. 876; Cassiodore, *Hist. tripartita*, l. I, c. IX, et Nicéphore, *Hist. eccl.*, l. VII, c. XLVI, en dépendent. — [10] Godefroy, *Commentarii in cod. Theodosianum*, t. III, p. 155, 295. — [11] Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 164. — [12] Hænel, *Corpus legum*, p. 192. — [13] *Code Théodosien*, l. IX, tit. V, l. 1; cf. *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 12043; t. V, n. 2781. — [14] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVIII, l. 1. — [15] Paul, *Sententiæ*, V; cf. Ph. E. Huschke, *Jurisprudentiæ antejustinianæ quæ supersunt*, in-8°, Lipsiæ, p. 689. — [16] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XL, l. 2. — [17] P. Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique chrétienne*, t. III, p. 295. — [18] Th. Mommsen, dans *Hermès*, 1894, t. XXIX, p. 468 sq. — [19] *Mathesis*, l. VI, c. XXXI; l. VIII, c. VI, XXII, XXV.

Il faut donc, avec Baronius [1], Juste Lipse [2] et Mommsen [3] abaisser cette date. La loi du 1er août 315 dont Godefroy déduit l'abolition du crucifiement ne défend que la marque au fer rouge, marque en forme de croix. C'est un acheminement, ce n'est pas encore la prohibition formelle. Dans l'édit *de accusationibus*, le crucifiement n'est plus indiqué par le mot *crux*, mais par *patibulum;* on constate dès lors une intention assez claire d'éviter ce mot *crux*, rien de plus [4]: l'abolition formelle dont parle Sozomène se trouve rapportée par lui parmi les derniers actes législatifs du règne. Cela même n'a pas suffi puisqu'on a pu soutenir que le supplice du crucifiement fut appliqué jusque sous le règne de Théodose [5], et si ce supplice disparut, ce n'est pas en vertu d'une loi, mais parce qu'il tomba en désuétude. Cette opinion n'est pas soutenable. On ne peut, après le règne de Constantin apporter un seul exemple de condamnation régulière



4618. — Supplice de la fourche.
D'après *Il rotolo di Giosue*, pl. XV.

et légale au supplice de la croix. Si on peut invoquer quelque exemple, c'est un abus de pouvoir tel qu'on peut toujours l'attendre de la part d'un tyran lorsqu'il se met au-dessus de lois. Ainsi lorsqu'on rapporte [6] que le césar Gallus fit périr *fractis cruribus* les deux Apollinaire, le père gouverneur de Phénicie, le fils gendre du préfet d'Orient, il est clair que Gallus ayant tant fait que d'infliger à des personnages de naissance illustre un supplice réservé aux esclaves ne s'est pas laissé arrêter par le scrupule d'observer une loi abolie depuis quelques années. Le *crurifragium* appliqué aux crucifiés afin de hâter leur mort, était par lui-même un supplice distinct [7]. Un témoignage un peu plus tardif est celui de saint Augustin qui, au début du Ve siècle rappelle que le supplice de la croix est aboli depuis longtemps : *Cum sub antiquis scelerati crucifigerentur, modo nullus crucifigitur* [8]. A cela on ne saurait opposer que les témoignages suivants. Vers 360-361, Lucifer de Cagliari s'adressant à l'empereur Constance, lui dit : *Addas ferociores ultores qui devotos Dei milites adversus edicta feralia tua resistentes, quo minas et cruciatus et tormenta fidei vigore... calcemus, possint vel gladio invadere vel crucifigere vel igne torrere vel quolibet inaudito genere pœnarum viscera nostra ac membra laniare* [9]. Il s'agit ici de ce que Constance peut ordonner, non pas de ce qu'il ordonne; en outre Lucifer emprunte presque les termes dont il se sert à une lettre de saint Cyprien : *Qui Cornelium adversus edicta feralia resistentem et minas et cruciatus et tormenta fidei vigore calcantem vel gladio invaderent vel crucifigerent vel igne torrerent vel quolibet in audito genere pœnarum viscera ejus et membra laniarent* [10]. Il est facile de voir que dans cette citation Lucifer n'a pas entendu écarter un terme qui n'était plus conforme à la législation en vigueur à l'époque où il écrivait. Un autre passage du même auteur prouve encore moins : *Quantum ad exitum nihil interest clavo per te an lancea moriar, restrictis post terga manibus aut porrectis sparsisque... gladio an securi caput auferas, ad palum me an ad crucem alliges, igne torreas an vivum humo condas, saxo præcipites an in maria mergas, labandagine... longe a me meum caput exutias an omni subtilitate subtiliore sagitta diutissime figens in meo corpore ludas* [11]. Dans cette énumération de supplices dont dispose un tyran, l'auteur mentionne le crucifiement, ce qui ne veut pas dire que ce tyran y recoure, pas plus qu'il ne fait usage de la *labandago*, inusitée à Rome [12]. Enfin, un texte du rhéteur Pacatus n'est pas plus probant. En 389, il loue Théodose et célèbre sa douceur en disant qu'il n'a pas condamné le tyran et usurpateur Maxime à un de ces terribles supplices connus : *Non illum in crucem tolli, non culleo insui, non discerpi in frusta jussisti* [13]; il se contenta de le faire décapiter. Presque à la même date, et avec des coupables de moindre rang, en 387, lors de la répression de la révolte d'Antioche, le supplice de la croix ne fut pas employé, mais seulement, au dire de Libanius, on fit usage τῶν μὲν ξίφει πεσόντων, τῶν δὲ πυρὶ τὰς ψυχὰς ἀιέντων, τῶν δὲ στόμασι θηρίων δαπανηθέντων [14].

La suppression du supplice de la croix laissait un vide à remplir, applicable à un certain nombre de crimes; il fallait lui découvrir éun quivalent. Tout d'abord on peut écarter un témoignage tardif et de peu de valeur de Georges Codinus qui attribue à Constantin ce supplice équivalent : ὁ δὲ μέγας Κωνσταντῖνος... κρατήσας τινὰς τῶν... λῃστῶν ἀνεσκολόπισεν ἐκεῖσε ἤγουν ἐφούλκισεν [15]. D'ailleurs, vers 387, saint Jean Chrysostome, parlant de la croix, la compare à tous les supplices usités en ce temps (— ξύλον — ῥάντες — ὄνυχες — μολυβδίδες) [16] et ne dit rien du supplice de la *fourche*. Même conclusion semble ressortir du code Théodosien compilé vers la fin de l'année 437, publié le 15 février 438; on n'y rencontre aucune allusion à la *furca*. Il est vrai qu'on lit dans Prudence, à propos du martyr saint Romain :

[1] *Annales ecclesiastici*, ad ann., 325, n. 206. — [2] *De cruce* dans *Opera*, Lugduni, 1613, t. I, p. 790; Gretser, *De sancta cruce*, l. I, c. LXXI, dans *Opera*, Ratisbonne, 1734, t. I, p. 125. — [3] *Römische Strafrecht*, p. 921. — [4] *Code Théodosien*, l. IX, tit. XVIII, l. 1; l. IX, tit. XV, l. 1. — [5] A. Zestermann, *Die bildliche Darstellung des Kreuzes und Kreuzigung Jesu Christi*, in-8°, Leipzig, 1867, part. 2, p. 11. — [6] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XIV, c. IX, n. 8. — [7] Cicéron, *Phil.*, XII, 12, 27; Senèque, *De via*, III, 32, 1; Suétone, *Augustus*, 67; *Tiberius*, 44; Eusèbe, *Hist. ecc.*, l. V, c. XXI, *P. G.*, t. XX, col. 485. — [8] S. Augustin, *Enarrat. in psalm.*, XXXVI, serm. II, 4, *P. L.*, t. XXXVI; col. 366. — [9] Lucifer, *Moriendum esse pro Dei Filio*, c. IX, édit. Hartel, p. 302-303. — [10] S. Cyprien, *Epist.*, LV, édit. Hartel, p. 630-631. — [11] Lucifer, *op. cit.*, c. XIV, p. 313-314. — [12] Hartel, dans Wölfflin, *Archiv fur latinische Lexikographie*, 1886, p. 24-25. — [13] Pacatus, *Panegyr. Theod. Aug.*, c. XLII, XLIV. — [14] Libanius, *Oratio*, XIX, 37, édit. Forster, t. II, p. 402. — [15] Codinus, *De ædif. Constantinop.*, p. 84-85. — [16] *Contra judeos et gentes quod Christus sit Deus*, 10, *P. G.*, t. XLVIII, col. 826.

retortis brachiis furca eminus... actus inferebatur rogis[1], et les condamnés à ce supplice de la *furca* avaient les bras ramenés derrière le corps, *retorta brachia*. Saint Augustin aussi parle de la *furca*, mais sans préciser et d'une manière oratoire, lorsque commentant Ezéchiel, XXXIV, 26, il dit : *Domine, frange furcas eorum quibus hæretici premunt colla infirmorum. Quid enim tam augustum et furca compressum quam noli audire Christum, audi me? Remove furcam, respirare permitte. Tolle furcam de collo meo, tolle jugum leve Domini mei.* Le texte d'Ezéchiel, dans les Septante, porte : ἐν τῷ συντρίψαι με τὸν ζυγὸν τοῦ κλοιοῦ αὐτῶν. *Furca* correspond à κλοιὸς quant au mode de suspension.

La *furca* classique consistait en deux branches écartées comme un V ou bien en une sorte de carcan Δ dans l'intérieur duquel était engagée la tête; les bras se trouvant attachés aux extrémités de ce carcan [2].

C'est dans le Digeste que nous voyons la *furca* régulièrement substituée à la *crux*, par exemple, là où le jurisconsulte Paul écrit *in crucem tolluntur*, le Digeste corrige : *in furcam tolluntur*[3]. Il faut noter ce fait que la substitution d'un terme à l'autre est contemporaine de Justinien et exécutée par les rédactions du Digeste [4]. Isidore de Séville relève la différence essentielle qui existe entre la *furca* et la *crux : Patibulum vulgo furca dicitur quasi ferens caput; suspensum enim et strangulatum ex eo exanimat, sed patibuli minor pœna quam crucis; nam patibulum appensos statim exanimat, crux autem suffixos diu cruciat* [5]. L'horreur du supplice de la croix se trouvait non seulement dans la souffrance, mais dans la lenteur avec laquelle la mort venait délivrer le patient. Comme dit Sénèque, on perdait la vie goutte à goutte : *per stillicidia emittere animam* [6], pendant trois ou quatre jours. *Vivunt cum plurimo cruciatu*, écrit Origène, *aliquando autem et tota nocte et adhuc post eam tota die* [7]. Les actes peu sûrs de saint Timothée et de sainte Maure parlent de neuf jours [8]. Pendant la persécution de Dioclétien, Eusèbe nous apprend qu'il y eut des crucifiés : καὶ ἄλλοι πάλιν ἀνασκολοπισθέντες, οἳ μὲν κατὰ τὸ σύνηθες τοῖς κακούργοις, οἳ δὲ καὶ χειρόνως ἀνάπαλιν κάτω κάρα προσηλωθέντες τηρούμενοί τε ζῶντες εἰς, ὅτε καὶ ἐπ' αὐτῶν ἰχρίων λιμῷ διαφθεραῖεν [9]; les uns à la façon des malfaiteurs, les autres d'une manière pire encore, on les clouait la tête en bas et on les gardait vivants jusqu'à ce qu'ils périssent de faim sur le gibet même. « Eusèbe ne parle ici que de l'Égypte, mais il est probable que partout on clouait les crucifiés plutôt que de les lier, mais sans qu'on veuille dire que c'était là une règle dont on ne se départissait pas. Nous voyons d'une part qu'il existait une variété assez grande, ainsi dans les Actes de saint André, apôtre, on lit ceci : τότε θυμωθεὶς ὁ Αἰγέας τῷ σταυρῷ αὐτὸν προσηλωθῆναι ἐκέλευσεν, οὕτως δηλώσας τοῖς κεντιοναρίοις ἵνα δεθῇ τὰς χεῖρας καὶ τοὺς πόδας...ὅπως μὴ ἥλοις ἐμπαρεὶς τάχιον ἐκλείπῃ [10]. Dans les actes du martyr Pionius brûlé vif à Smyrne, en 250, il fut *cloué* au poteau placé au centre du bûcher et par contre, certaines miniatures (ms. Vatic. gr. *746*) montrent le panetier du Pharaon *lié* à la croix [11].

La croix prolongeait le supplice, la fourche l'abrégeait : *patibulum suspensum et strangulatum ex eo exanimat*, écrit Isidore de Séville. On ne voit pas très bien quelle difficulté ont pu soulever Juste Lipse et Saumaise à propos de l'expression *furca figere* qui se lit dans le *Digeste*. Lorsqu'on sait en quoi consiste le supplice de la *furca*, le mot *figere* s'explique très naturellement. En Gaule, au VIe siècle, nous voyons par le témoignage de Grégoire de Tours que les condamnés avaient les mains ramenées sur le dos et liées, les pieds liés aussi : *Tunc sicut erat ligatis post tergum manibus, jactavit se pronus in terram... solutæ sunt manus et pedes ejus* [12]. Au moins pour les mains, on rencontre déjà un témoignage analogue dans Ammien Marcellin : *Post terga manibus vinctis suspendi præcepit* [13]. Le patient était-il attaché par le cou dans les branches de la fourche? On n'en a aucune preuve incontestable Sans doute, on lit dans Grégoire de Tours : *Disruptis vinculis patibuli reus ad terram ruit* [14] et *disruptis vinculis, inlæsus ad terram ruit* [15], mais ces textes peuvent être interprétés de différentes manières.

Chez les auteurs grecs, on rencontre φοῦρκα (et φοῦλκα) et le supplice s'appelle φουρκίζειν (et φουλκίζειν), correspondant au latin *infurcare* [16]. Cependant on trouve aussi les termes ἀνασκολπίζειν, chez le continuateur de Théophane et chez Procope [17]. Jean Malala emploie le substantif ἀνασκολοπισμός [18]; le même auteur emploie aussi κοντεύειν. Chez les auteurs antérieurs à l'adoption du supplice de la *furca*, ἀνασκολοπίζειν avait le sens de crucifier et la signification originelle est : empaler, c'est-à-dire introduire le pieu aigu dans l'anus du patient et le laisser s'enfoncer dans le corps. Le supplice de l'empalement n'est jamais mentionné dans les actes des martyrs des trois premiers siècles, mais nous le rencontrons ordonné par Braham V, roi de Perse, pour le diacre Benjamin [19]. Les Goths ont également employé ce supplice [20] et la reine Frédégonde l'infligea à une de ses servantes : *Scisso sodi inpositam defigi praecepit* [21]. La *furca* était différente du pal, puisqu'elle se terminait par deux branches : ξύλον δίκρουν, ξύλον διπλοῦν, ξύλον δισχιδές.

Nous rencontrons le supplice de la *furca* sur quatre monuments figurés : 1° le rouleau de Josué (manuscrit du Vatic., *Palat. gr., 431*). C'est un ouvrage du Ve ou du VIe siècle au plus tard, exécuté probablement d'après une copie plus ancienne mais aujourd'hui perdue [22] (fig. 4618). — 2° La Genèse, de Vienne, du Ve siècle [23]. — 3° une fresque de Santa-Maria-Antiqua [24], du VIIIe siècle. — 4° Une sculpture sur bois provenant d'Hermopolis Magna (voir *Dictionn.*, t. II, fig. 1539, 1540, col. 802). Sur ce dernier monument, les suppliciés sont vêtus d'une chemise, tandis que sur le rouleau de Josué et sur la fresque de S. Maria Antiqua [25] ils portent la tunique de dessous; sur la Genèse de Vienne, ils n'ont qu'une ceinture pour cacher les parties sexuelles. Ce dernier usage doit avoir été le plus généralement suivi.

H. LECLERCQ.

[1] Prudence, *Peristephanon*, hymn. X, vs. 851, *P. L.*, t. LX, col. 508. — [2] J. Marquardt, *La vie privée des Romains*, trad. V. Henry, t. I, p. 217-218. — [3] Paul, *Sent.*, V, 22, 1; *Dig.*, l. XLVIII, tit. XIX, l. 38. — [4] Cf. Cuiacius, *Observationes*, dans *Opera*, Neapoli, 1758, t. III, p. 457. — [5] Isidore, *Origines*, l. V, c. XXVII, 34, *P. L.*, t. LXXXII, col. 214. — [6] Sénèque, *Epist.*, CI, 14. — [7] Origène, *In Matthæum*, série 140, *P. G.*, t. XIII, col. 1793. — [8] *Acta sanct.*, mai t. I, p. 378. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VIII, c. VIII, *P. G.*, t. XX, col. 757. — [10] *Passio Andreæ*, c. X, dans *Acta apostol. apocr.*, édit. M. Bonnet, t. II, part. 1, p. 23. — [11] Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, p. 166. — [12] Grégoire de Tours, *De virtutibus S. Martini*, l. I, c. XXI, *P. L.*, t. LXXI, col. 930. — [13] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XV, c. VII. — [14] *De gloria martyrum*, c. LXXII, *P. L.*, t. LXXI, col. 769. — [15] *De virtutibus S. Martini*, l. III, c. LIII, *P. L.*, t. LXXI, col. 987. — [16] *Thesaur. nov. latin.*, de Mai, p. 294. — [17] Théophane, *Contin.*, édit. Bonn, p. 303. — [18] Procope, *Hist. arcana*, c. XVII, édit. Bonn, p. 100. — [19] Jean Malala, *Chron.*, édit. Bonn, p. 473. — [20] Theodoret, *Hist. eccles.*, l. V, c. XXXVIII, *P. G.*, t. LXXXII, col. 1273. — [21] Procope, *De bello gothicô*, l. III, c. XXXVIII. — [22] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. V, c. XXXIX, *P. L.*, t. LXXI, col. 353. — [23] *Il rotolo di Giosue*, Roma, 1905, pl. XI, XI^a^, XV. — [24] Hartel et Wickhoff, *Die Wiener Genesis*, Wien, 1895, pl. A, XXXIV. — [25] Rushforth, *S. Maria Antiqua*, dans *Papers of British School at Rome*, 1902, t. I, p. 28.

FOUS. — L'antiquité n'a pas ignoré systématiquement les fous, mais elle leur a témoigné peu d'intérêt. Le législateur romain s'occupe des *furiosi*, au point de vue de leur capacité civile et de ce qui, dans leur condition, ressort du droit [1]. Ils doivent, en général, être soignés au domicile de leurs parents; en cas d'impossibilité matérielle, on peut les évacuer sur les prisons où un quartier distinct, et peut-être un régime spécial, leur sera réservé. Mais, on s'étonne de ne pas rencontrer de prescriptions à leur sujet dans les traités des Pères; en outre les historiens ni l'archéologie ne nous font connaître l'existence d'asile à eux destinés. Peut-être, dans certains cas, les considérait-on simplement comme malades et les envoyait-on dans les hôpitaux.

En regard de ces malheureux qu'on doit plaindre, il existe deux catégories qui ont peut-être un titre plus mérité encore à l'épithète de « fous ». Ce sont ceux qui donnant à la parole de l'apôtre : *Nos stulti propter Christum*, font le métier de « fous pour le Christ ». Il n'est pas d'excentricités, parfois d'un goût douteux et d'une morale à peine tolérable auxquelles ne se soient livrés sous prétexte d'ascèse et de sanctification ces singuliers personnages toujours restés à l'état d'exception et qui ont principalement obtenu créance et succès en Orient. C'est ainsi qu'on cite une certaine Isidora au IVe siècle, un Sérapion et un Bessarion le thaumaturge au Ve, un Syméon et un Thomas au VIe; un André au Xe qui se fera une quasi-célébrité sous le nom d'André Salos ou le fol; la galerie se poursuit jusqu'à nos jours [2]. Enfin, à un degré encore inférieur, car ceux-ci n'ont même pas la folie véritable ou feinte de bonne foi pour excuse, nous rencontrons cette écœurante mascarade qui a obtenu en Occident un long succès au moyen âge [3]. Évêque, fête, ordre et pape des fous, autant d'incongruités dont nous n'avons, heureusement rien à dire, laissant de grand cœur cette matière aux médiévistes. Nous rappellerons seulement le diptyque que nous avons décrit (*Dictionn.*, t. IV, col. 1142 n. 64) qui servait de couverture à un office des fous, car du cloaque médiéval la liturgie elle-même ne s'est pas tirée sans éclaboussures [4].

H. LECLERCQ.

FRACTIO PANIS. — I. *Fractio panis* dans le Nouveau Testament. II. La *fractio panis* de la *Capella greca*. III. Le terme *frangitur* dans les liturgies. IV. La fraction dans les liturgies orientales. V. La fraction dans la liturgie romaine. VI. Prières ou antiennes de fraction dans l'ancienne liturgie romaine. VII. Les termes *fractio* et *infra actionem*. VIII. La fraction dans les liturgies gallicane et mozarabe. IX. La fraction dans la liturgie celtique. X. La fraction dans la liturgie ambrosienne. XI. Bibliographie.

I. *FRACTIO PANIS* DANS LE NOUVEAU TESTAMENT. — Ce terme se rencontre souvent dans le Nouveau Testament au sens propre ainsi que dans les différentes scènes de la multiplication des pains : *acceptis quinque panibus... adspiciens in cælum benedixit et fregit et dedit discipulis panes* (Math., XIV, 19) et *accipiens septem panes et gratias agens fregit et dedit discipulis* (Matth., XV, 36). Mêmes expressions dans Marc., VI, 41; VIII, 6, 19 et dans Luc., IX, 16. Ces actions successives *adspiciens in cælum, benedixit (ou gratias egit), fregit et dedit eis* sont des rites ordinaires des repas juifs [5]. Nous les voyons reproduits à la cène dernière; mais là naturellement ils prennent un sens tout particulier et deviennent rites de l'Eucharistie.

Matth., XXVI, 26 : *Accepit panem et benedixit ac fregit deditque discipulis.*

Marc, XIV, 22. : *Accepit panem et benedicens et dedit eis.*

Luc, XXII, 19 : *Accepit panem gratias egit et fregit et dedit eis.*

I Cor., XI, 24 : *Gratias agens, fregit et dixit.*

Il faut ajouter à ces textes celui de saint Paul : *Panis quem frangimus, nonne participatio corporis Domini est* (I Cor., X, 16)? et celui de saint Luc à propos des disciples d'Emmaüs : *Accepit panem et benedixit ac fregit et porrigebat eis* (Act., XXIV, 30). *Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis* (Act., XXIV, 35), et celui de Jérémie : *Parvuli petierunt panem et non erat qui frangeret eis* (Jer., Thren., IV, 4).

Dans tous ces textes, on voit que la fraction est devenue un rite eucharistique au même titre que la bénédiction et l'action de grâce. Il ne faut donc pas s'étonner que le nom de *fractio panis, frangere panem*, ait désigné le rite eucharistique au même titre que celui de *benedictio (calix benedictionis)* ou d'eucharistie. Aussi le trouvons-nous dans ce sens dès l'origine : *Quotidie, quoque, perdurantes unanimiter in templo, et frangentes circa domos panem, sumebant cibum cum exsultatione et simplicitate cordis* (Act., II, 46). *Una autem sabbati quum convenissemus ad frangendum panem, Paulus disputabat* (Act., XX, 7). *Ascendens autem frangensque panem* (Act., XX, 11). *Et cum hæc dixisset, sumens panem, gratias egit Deo in conspectu omnium et quum fregisset, cœpit manducare* (XXVII, 35). *Erant autem perseverantes in doctrina apostolorum et communicatione fractionis panis et orationibus* (Act., II, 42).

Je sais bien que les exégètes discutent sur la portée eucharistique de quelques-uns de ces textes. Il n'est pas étonnant que le doute soit possible dans tel ou tel cas, puisque, comme nous l'avons dit, la bénédiction, l'action de grâce et la fraction du pain, sont des rites ordinaires de tous les repas juifs. Mais tout cela n'empêche que la fraction ne soit devenue un rite proprement eucharistique et que d'ordinaire la *fractio panis* dans des documents anciens ordinairement signifie l'eucharistie [6]. Nous allons voir quelle place

[1] G. Ganneron, *De la condition du furiosus*, in-8°, Paris, 1881, p. 113-119; T. Lagrange, *De l'assistance publique à Rome*, in-8°, Paris, 1891, c. VIII : Des aliénés, dans le *Code Justinien*, l. I, tit. IV, l. 27, on lit une loi de l'année 530 concernant le curateur testamentaire nommé par le père d'enfants aliénés. Ce curateur doit, devant le président et en présence de l'évêque, prêter serment de remplir sa mission avec probité. — [2] J. Kovalevskij, *Yurodstvo o Christié i Christa radi yurodivie Vostochnoï i Russkoï Tserkoi*, in-8°, Moscou, 1895; S. Murray, *A study of the life of Andreas, the fool for the sake of Christ. Inaugural dissertation*, in-8°, Leipzig, 1910. — [3] Du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des foux qui se faisait autrefois dans plusieurs églises*, in-4°, Lausanne, 1741, Genève, 1745; D'Artigny, dans *Nouv. mém. hist. crit. litt.*, 1751, t. IV, p. 278-322. — [4] P. Heuré, *L'office de la fête des fous et son diptyque d'ivoire à la bibliothèque de Sens*, dans *Curiosité universelle*, 27 octobre 1890; *Revue de Champagne et de Brie*, 1890, IIe série, t. II, p. 965-960; F. Bourquelot, *L'office de la fête des fous, publié d'après le manuscrit de la bibliothèque de Sens et annoté* dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Sens*, in-8°, Sens, 1856; cf. J. Marion, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, p. 275-278; A. L. Millin, *Description d'un diptyque qui renferme un missel de la fête des Fous lequel est conservé dans la bibliothèque de Sens, avec une notice de ce missel*, in-4°, Paris, 1806; H. Villetard, *Remarques sur la fête des fous au moyen âge*, in-8°, Paris, 1911; A. Castan, *Le forum de Vesontio et la fête des fous à Besançon*, dans *Mémoire de la société d'émulation du Doubs*, 1877, t. XXXIII, p. 388; F. Bünger, *Geschichte der Neujahrsfeier in der Kirche*, in-8°, Göttingen, 1911. — [5] Il faut se rappeler le texte d'Isaïe : *Frange esurienti panem tuum*, Is. LVIII, 7. — [6] Ramon Ejarque, *La Fraccion del pan en los primeros tempos del cristianismo*, Barcelona, 1916. L'auteur démontre que les mots : *fractio panis* sont les plus anciens termes pour désigner l'eucharistie. Mgr Wilpert, avait déjà dit dans la *Fractio panis* citée plus loin que les mots κλάσις τοῦ ἄρτου sont jusqu'au IIe siècle le *terminus technicus* de l'eucharistie.

occupe le rite de la *fractio* et quelle importance il a prise dans la liturgie [1].

II. LA *FRACTIO PANIS* DE LA *CAPELLA GRECA*. — La peinture retrouvée par Mgr Wilpert dans la *Capella greca* de la catacombe de Priscille, et remontant au IIe siècle, représente la scène eucharistique dans l'acte même de la *Fractio panis* [2]. Comme l'a démontré Mgr Batiffol, on n'en peut pas tirer un argument bien solide pour dater la fresque, mais il est de tout premier intérêt de pouvoir illustrer par une peinture des catacombes aussi antique ce rite sacré. Autour d'une table, six personnages sont assis; un septième personnage, au haut bout de la table, à gauche, rompt du pain; devant lui est posée une coupe, puis deux plats, l'un contenant deux poissons, l'autre cinq pains; tout à gauche quatre paniers remplis de pain et trois autres à droite. Il y a évidemment ici une allusion au miracle de la multiplication des pains. Mais, le calice et les autres détails de la scène indiquent assez que l'artiste a voulu représenter l'eucharistie, en relation avec le miracle, et au moment de la fraction [3]. Nous avons donné une reproduction de la *Fractio Panis* à l'article de Dom Leclercq, AGAPE, t. I, col. 797 sq. Cette fresque ne rappelle pas seulement l'acte de la *Fractio panis* qui précède la communion, elle enseigne encore que celui qui rompt le pain et distribue l'eucharistie, c'est le président de la table, c'est-à-dire en somme l'évêque qui accomplit le sacrifice légitime, *eucharistia legitima*. L'eucharistie, dit Tertullien, nous ne l'acceptons que de la main du président [4]. Justin nous avait déjà parlé du président des frères, ὁ προεστὼς τῶν ἀδελφῶν [5]. C'est encore la doctrine de Clément de Rome (*Ad. Cor.*, c. XL-XLII, Funk, *op. cit.*, p. 110), celle de la *Didaché* (c. XV), celle surtout de saint Ignace qui revient sur cette idée que la seule eucharistie est celle de l'évêque ou en union avec l'évêque [6].

III. LE TERME *FRANGITUR* DANS LES LITURGIES. — Les quatre textes eucharistiques parallèles emploient tous le terme *fregit*, comme on peut le voir dans le § I. Mais aucun ne répète ce mot après *corpus*.

Matth., XXVI, 26 : *hoc est corpus meum.*

Marc., XIV, 22 : *hoc est corpus meum.*

Luc., XXII, 14 : *hoc est corpus meum quod pro vobis datur.*

I Cor., XI, 23 : *hoc est corpus meum quod pro vobis tradetur.*

Il n'en est que plus curieux de voir le mot *frangitur* se glisser dans les plus anciennes formules liturgiques :

Anaphore d'Hippolyte : *Hoc est corpus meum quod pro vobis confringetur.*

Statuta apost. : *Hoc est corpus meum quod pro vobis frangitur.*

Testam. Domini : *Quod pro vobis confringitur.*

Const. Apost., l. VIII : *Quod pro multis frangitur.*

De Sacramentis : *Quod pro multis confringetur.*

Lit. sancti Jacobi : *Quod pro vobis frangitur et datur.*

Lit. sancti Basilii : *Quod pro vobis frangitur.*

Liturgia Armen. : *Quod pro vobis distribuitur in expiationem peccatorum.*

Lit. Serapionis : *Quod pro vobis frangitur in remissionem peccatorum.*

La *Didaché* se raproche de cette tradition : *De pane fracto : gratias tibi agimus... sicut hic panis fractus dispersus erat supra montes et collectus factus est unus, ita colligatur ecclesia tua a finibus terræ in regnum tuum*, c. IX.

Le mot *frangitur* tout seul, ou *frangitur et datur*, *frangitur et distribuitur*, ou *frangitur*, *tradetur*, *frangitur et dividitur*, *divitur ut comedatur*, se rencontrent encore dans les liturgies de saint Marc, (Alexandrine), de saint Basile (Alexandrine), de saint Grégoire (Alexandrine), de saint Cyrille (copte), de saint Basile (copte), de saint Grégoire (copte), du Sauveur (éthiopienne), des apôtres (éthiopienne), de saint Basile (éthiopienne), de Dioscore (éthiopienne), de saint Cyrille (éthiopienne), des 318 Pères de Nicée (éthiopienne), de saint Épiphane (éthiopienne), de Théodore de Mopsueste, des nestoriens, de saint Jacques (syrienne), de saint Sixte (syrienne), de saint Pierre (Ia et IIa syrienne), de saint Jean l'évangéliste (syrienne), des Douze Apôtres (syrienne), de saint Clément (syrienne), de saint Denys (syrienne), et quelques autres [7].

Comme le dit Renaudot, la lecture *quod pro vobis frangitur* que les liturgies expliquent souvent par les deux termes : κλώμενον et θρυπτόμενον se trouve à peu près dans toutes les liturgies orientales [8].

C'est probablement le texte de saint Paul : *panis quem frangimus* (I Cor., X, 16), et les termes de *fractio panis*, *frangere panem*, des évangiles et des actes cités au § I, qui ont donné lieu à cet emploi si caractéristique et presque universel du mot *frangitur* dans les formules de consécration. On verra dans les paragraphes suivants que la cérémonie de la fraction du pain dans certaines liturgies a pris de grands développements et qu'elle est devenue un rite très riche et très expressif. L'idée du sacrifice sanglant de la croix et de la distribution aux fidèles de ce corps ainsi divisé, s'est exprimée sous les formules les plus variées.

En dehors de ces termes : *Corpus quod pro vobis frangitur* ou termes équivalents, il n'est pas question de la fraction dans les documents anciens, tels que les textes de saint Justin sur l'eucharistie, la *Didaché* [9], l'Anaphore de saint Hippolyte, les *statuta* éthiopiens, l'Anaphore de Sérapion, le *Testamentum Domini*, le *de Sacramentis*, les catéchèses de saint Cyrille, et même peut-être le canon romain ancien. Je ne crois pas non plus qu'il y soit fait allusion, du moins d'une façon un peu distincte, dans les écrivains anciens après saint Ignace [10].

Dans la prière περὶ δὲ τοῦ κλάσματος, *de pane fracto*, de la Didaché il est fait allusion à ce pain rompu et dispersé sur les collines qui a été réuni et qui est symbole d'unité des chrétiens entre eux par la communion. (Funk, *op. cit.*, p. CLX). Cette pensée deviendra une

[1] Les termes κλάσις, κλάσματα, κλάστον et autres correspondants à *fractio panis*, n'ont jamais encore été étudiés d'une façon méthodique. Les notices de Suicer, *Thesaurus ecclesiasticus*, Sophocles, *Greek lexicon*, Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ græcitatis*, aussi bien que ceux de *Fractio panis* dans les lexiques latins, sont très insuffisantes. — [2] *Fractio panis, la plus ancienne reproduction du sacrifice eucharistique à la Capella greca*, découverte et expliquée par Mgr Wilpert, Paris, 1896, in-4°, et *Pitture delle catacombe romane*, Roma, 1903, p. 260 sq. Cf. Mgr Batiffol, *Fractio panis*, dans *Revue biblique*, 1898, t. VII, p. 304 sq. — [3] Mgr Batiffol, l'*Eucharistie*, 5e édit., 1913, p. 186, — [4] *De corona milit.*, III, *P. L.*, t. II, col. 99. — [5] *Apolog.*, I. n. 65, *P. G.*, t. VI, col. 429. — [6] *Ad Smyrn.*, VIII; Funk, *op. cit.*, p. 110; voir encore *Ad Eph.*, II, p. 175; IV, 177; V, 177; XX, 191; *ad Magn.*, II, 193; VI, 195; VII, 197; XIII, 201, etc., et dans l'épître de S. Polycarpe, *Ad Phil.*, V, p. 271. — [7] La plupart de ces formules se trouvent dans Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, 2 vol. in-4°, 1715. — [8] Renaudot, *op. cit.*, t. II, p. 80 et 604. Les tableaux très complets dressés par Dom Cagin confirment cette donnée. *Eucharistia*, p. 224 sq. — [9] La *Didaché*, nous l'avons déjà fait remarquer, a des expressions qui rappellent la fraction : κατὰ κυριακὴν δὲ κυριοῦ συναχθέντες κλάσατε = ἄρτον καὶ εὐχαριστήσατε (Funk, *Opera Patrum Apost.*, Tubingæ, 1887, t. I, p. CLXX). — [10] Aug., *Epist.* XXXVI, *ad Casulam*, *Post peractum diem sabbati, noctis initio fuerant congregati (scilicet discipuli B. Pauli Apostoli*, Act. XX, 7), *quæ utique nox jam ad diem Dominicum, hoc est ad unam sabbati pertinebat; et ita eadem nocte fracturus panem, sicut frangitur in sacramenti corporis Christi, produxit sermonem usque ad medium noctis*, etc., *P. L.*, t. XXXIII, col. 149.

formule de fraction dans certaines liturgies. L'Anaphore de Sérapion a un passage analogue, *et sicut hic panis dispersus erat supra montes*, etc. Cf. G. Rauschen, *Monumenta eucharistica et liturgica*, Bonnæ, 1919, p. 27. Cette pensée revient aussi fréquemment chez les Pères, notamment dans saint Cyprien. Quant à saint Ignace, il se sert de l'expression : ἕνα ἄρτον κλῶντες (Funk, t. I, p. 190).

Le texte de saint Augustin, et autres textes similaires que l'on pourra citer, prouvent bien qu'à son époque en Afrique, on rompait le pain eucharistique, mais non pas que la fraction fût alors une cérémonie distincte et indépendante, comme elle fut plus tard [1]. Mais à partir d'une certaine époque, du IVe au VIe siècle et au delà, elle s'implante dans la plupart des liturgies et y prend des développements de plus en plus importants. Elle met en relief le souvenir des souffrances corporelles du Christ, de la passion et de la mort; elle affirme la divinité et l'unité du corps et du sang du Christ, séparés ou réunis, l'union des fidèles dans la participation au corps et au sang du Christ, etc.

IV. La fraction dans les liturgies orientales. — La fraction dans la plupart de ces liturgies donne lieu à des cérémonies assez compliquées et accompagnées généralement d'un *proœmium fractionis* et d'une ou de plusieurs oraisons. A proprement parler ce rite est étroitement uni à d'autres que l'on appelle l'*unio*, la *consignatio* et la *commixtio*. L'*unio* pour les grecs, ἁγια ἕνωσις, a pour but de montrer que le corps et le sang du Christ, consacrés par deux formules distinctes, ne font qu'un, ou comme le dit la profession de foi qui accompagne ces rites *hoc esse corpus istius sanguinis, hunc esse sanguinem istius corporis* [2]. A cette fin, le prêtre trempe une partie de l'hostie dans le sang du calice et touche les autres parties. Cette dernière cérémonie est la *consignatio*, chaque parcelle étant en quelque sorte marquée et signée par le sang. Enfin une des parcelles de l'hostie est mêlée au sang, *commixtio*. La fraction ou plutôt les fractions, car il y en a plusieurs, précèdent et suivent ces rites. En voici du reste un exemple tiré de la liturgie copte de saint Basile : *Proœmium ante fractionem. Sacerdos : Iterum gratias agimus tibi Deus omnipotens... Precamur eum (Deum), rursus, ut nos efficiat dignos communione corporis sancti et sanguinis pretiosi Christi ejus... Populus. Amen.*

Cum dicit sacerdos hanc benedictionem, velum sericeum dextra gestans et ad occidentem conversus, eo velo populo signum faciet, manum super disco tenens : quando vero recitatur benedictio, diaconi dicent deprecationem, sacerdos vero faciem et oculos convertet ad corpus quod in disco positum est, dicetque : Deus misereatur nostri et benedicat nobis, illuminet vultum suum super nos et misereatur nostri.

Tum sacerdos sumet corpus sanctum manu dextra, imponet que sinistræ, ponet que digitum super corpus in latere DESPOTICI *seu maioris particulæ eo loco ubi fractum est, et dicet : Corpus sanctum.*

Tolletque digitum suum de super corpore, immitetque in calicem et intinget extremum pollicis sui sanguine pretioso : tum educet digitum e sanguine, et iterum signabit sanguinem sanguine, in modum crucis gloriosæ, et dicet : Est sanguis pretiosus Christi ipsius omnipotentis Domini Dei nostri.

Tunc educet digitum suum e calice sanguine pretioso tinctum, et signabit eo corpus una cruce, de super fractura e latere majoris particulæ, et infra ex parte exteriori corporis, unam crucem formans super sanguinem et duas super corpus. Diaconus dicet : Orate. Sacerdos : Pax omnibus. Populus : Et cum Spiritu tuo.

Oratio fractionis ad Patrem. Sacerdos : Domine Deus noster; Magne, æterne, etc. [3].

Oratio fractionis alia Basilii : Deus parens Lucis, vitæ principium, etc.

Oratio fractionis alia Joannis Chrisostomi : Dedisti nobis gratiam adoptionis, etc. *Pater noster.*

Oratio post Pater noster.

Diaconus : Inclinatè capita vestra Domino.

Populus : Coram te Domine. Oratio inclinationis ad Patrem. Oratio absolutionis ad Patrem. Memento vivorum et mortuorum. Sancta sanctis. Omnes e populo prostrati erunt in terram super facies suas : immitet que sacerdos DESPOTICON *in sanguinem, extrema sui parte formabitque cum eo crucem unam in sanguine : tum educet et cosignabit corpus sanctum in disco, cruce una : tum signabit eum semel sanguine pretioso in modum crucis, et ita perficiet tres signationes corporis super sanguinem, et tres ex sanguine super corpus. Peractis vero, signationibus tribus, mittet* DESPOTICON *in sanguinem, intra calicem dicens : Benedictus Dominus Jesus Christus Filius Dei et Spiritus Sanctus. Amen*

Tunc accipiet sacerdos tertiam partem in qua erat DESPOTICON, *dividet que in tres partes : quod si fuerint magnæ, franget eas in disco et tres partes manui dextræ imponet, quam retinebit elevatam : lævam vero intra discum et dicet : Corpus sanctum et sanguis pretiosus.... credo, credo, credo hoc esse corpus vivificum.... Credo ipsius divinitatem separatam non fuisse ab ipsius humanitate,* etc., suit la communion [4].

L'exemple suivant montrera les analogies entre la liturgie grecque de saint Grégoire et la liturgie copte du même.

Liturgie grecque de S. Grégoire.	Liturgie copte de S. Grégoire.
Proœmium Fractionis. Sacerdos : *Jesu Christe nomen salutare.... qui tunc benedixit, etiam nunc benedic, qui tunc sanctificasti, etiam nunc sanctifica.*	Proœmium Fractionis ad Filium. *Domine Salvator noster.... Qui benedixisti illo tempore, benedic etiam nunc.*
	Qui sanctificasti illo tempore, sanctifica etiam nunc.
Qui tunc fregisti, etiam nunc frange	*Hic frangat corpus sanctum quin partem separet a parte, et dicat : qui fregisti illo tempore : frange etiam nunc. Populus : Amen.*
	Hic dividat et partem unam alteri supponat in crucis figuram. Qui dedisti discipulis sanctis et apostolis... Nunc Domine, da nobis.
qui tunc dedisti discipulis et apostolis tuis, etiam nunc, Domine, da nobis et omni populo tuo.	*Hic sacerdos dividat sanctum corpus sequentem orationem recitans fractionis ad Filium.*
Oratio fractionis : qui es, qui eras, qui venisti, et iterum venturus es... Pater noster.	*Benedictus es Christe Deus noster omnipotens, Salvator Ecclesiæ tuæ....*
Alia oratio fractionis Benedictus es Christe Deus omnipotens, liberator. Ecclesiæ tuæ .	*Alia oratio Fractionis ad Filium.*
Pater noster.	*Tu es Verbum Dei Patris...*
Tu enim es Verbum Patris...	*Pater noster.*
Pater noster [5].	

[1] Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, t. II, p. 108, 109, 111. — [2] Dans ces oraisons de fraction il n'est pas fait d'ordinaire allusion à la fraction, mais à la communion. Une épiclèse y est parfois insérée comme ici. — [3] Renaudot, *op. cit.*, t. I, p. 18 sq. Voir d'autres formules de fraction, p. 34, 48, 72, 108, 145, et t. II, p. 138, 588. — [4] Renaudot, *op. cit.*, t. I, p. 105. — [5] Assemani, *Miss. Alex.*, p. 120. Voir le commentaire de ces oraisons dans Dom Cagin, *Mémoire au congrès de Lourdes, Canon primitif de la messe*, in-8°, Paris, 1914, p. 42 sq.

Les grecs pour donner au rite un réalisme plus vivant, se servent d'un glaive ou d'une lance ἁγία λόγχη pour diviser l'hostie et même la percer avec des prières adaptées [1]. Mais, c'est une particularité qui ne se retrouve pas dans les autres liturgies orientales et qui n'est pas primitive.

V. La fraction dans la liturgie romaine. — Dans la liturgie romaine actuelle, la fraction n'est plus représentée que par un rite sans paroles ou du moins sans paroles se rapportant au rite de fraction, et on peut dire qu'elle passe à peu près inaperçue. Voici la rubrique du missel : *Submittit patenam hostiæ, discooperit calicem, genuflectit, surgit, accipit hostiam;* FRANGIT EAM SUPER CALICEM, *per medium dicens : Per eumdem Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum. Partem quæ in dextera est ponit super patenam. Deinde ex parte, quæ in sinistra remansit, frangit particulam dicens : Qui tecum vivit et regnat*, etc.

Ce rite suit, comme on sait, l'embolisme du *Pater : Libera nos, quæsumus* et précède le *Pax Domini*, avec lequel il semble fondu. Il est évident que sur ce point, comme sur quelques autres, la messe romaine actuelle ne présente qu'un résumé et que pour avoir l'intelligence complète du rite, il faut l'étudier dans les liturgies anciennes.

Amalaire dont les interprétations sont souvent fantaisistes dit que la division de l'hostie en trois parties dans le rite romain avait pour but d'imiter la fraction que Jésus fit avec les disciples d'Emmaüs [2]. Ce qui est vrai, c'est que l'une des trois parties était réservée sur l'autel, l'autre était mise dans le calice et la troisième était pour la communion du prêtre, des ministres et des fidèles [3]. Jean d'Avranches, au XIe siècle explique l'usage que l'on faisait des trois parties à son époque : *Sacerdos corpus Domini tripliciter dividat, quarum partium unam sacerdos calici immittens... Alia se, diaconum subdiaconumque communicet, tertiam viaticum si opus fuerit in patina usque ad finem missæ reservet* [4].

L'injection de la particule de l'hostie dans le calice a été interprétée diversement. Les uns y voient un souvenir du rite de la messe des présanctifiés au vendredi saint, quand une particule de l'hostie consacrée la veille est mise dans le calice qui contient du vin et de l'eau non consacrés. La fraction se fait ce jour-là à la fin de l'embolisme du *Pater*, mais sans le *Pax Domini*. A l'époque où la communion se donnait encore sous les deux espèces, on n'eut pas pu consacrer le vin en quantité suffisante. Un autre calice fort grand, était préparé, où l'on versait quelques gouttes du vin consacré pour le sanctifier. Cette cérémonie est marquée dans les *ordines* romains [5]. Le mélange de l'hostie au vin consacré aurait la même origine [6]. Mais on peut voir aussi, par la comparaison avec les rites orientaux, que ce mélange du corps et du sang du Christ était un acte de foi en l'unité du corps et du sang [7].

Enfin ce mélange nous rappelle encore le rite du *fermentum* (voir Fermentum), t. v, col. 1371. Le concile d'Orange, en 441, prescrit : *Cum capsa et calix offerendus* (inferendus) *est, et admixtione eucharistiæ consecrandus*, c XVII. La *capsa* est la boîte où l'eucharistie est conservée; elle contenait la parcelle réservée pour la mettre dans le calice, après la fraction de l'hostie. Cette parcelle était celle réservée par le prêtre lui-même à une messe précédente ou celle qui avait été envoyée par un évêque. Ce rite représentait l'unité du sacrifice. C'est au *Pax Domini* que ces parcelles étaient mises dans le calice. La fraction de l'hostie consacrée le jour même avait lieu ensuite; et une parcelle de cette hostie était mise aussi dans le calice avec ces mots : *Fiat commixtio*, etc. *Ordo*, I, n. 18, 19, et *Ordo*, II, n. 13. C'est cette dernière partie du rite qui seule s'est conservée dans la messe romaine [8].

Au sujet de la fraction dans la messe romaine, il faut rappeler que le pape saint Grégoire Ier introduisit sur ce point une réforme importante. Voici comment il l'explique lui-même : *Orationem vero dominicam idcirco mox post precem dicimus, quia mos apostolorum fuit ut ad ipsam solummodo orationem oblationes hostiam consecrarent. Et valde mihi inconveniens visum est ut precem quam scolasticus composuerat super oblationem diceremus, et ipsam traditionem quam redemptor noster composuit super ejus corpus et sanguinem non diceremus. Sed et dominica oratio apud græcos ab omni populo dicitur, apud nos vero a solo sacerdote.*

Ce changement avait pour conséquence de mettre d'accord l'usage de Rome avec celui de Constantinople. La fraction a lieu en effet chez les grecs après le *Pater*, la litanie diaconale et la bénédiction de l'évêque sur le peuple; la fraction et la communion sont intimement unies; l'évêque prononce la fameuse acclamation : τὰ ἅγια τοῖς ἁγιοῖς, à laquelle le peuple répond par une doxologie, la fraction a lieu alors, suivie de la communion. Pourtant, saint Grégoire se défend d'avoir voulu imiter les grecs et fait remarquer les différences qui subsistent entre les deux usages; en Orient, le *Pater* est récité par tout le peuple; à Rome, c'est le prêtre qui le récite [9].

Ce texte de saint Grégoire a été souvent discuté. On s'est étonné que le pape semblât attacher si peu de considération au canon de la messe comme composition d'un obscur rhéteur, et qu'il considérât le *Pater* comme la seule prière récitée au service eucharistique à l'époque apostolique [10]. Mais ce qui seul nous intéresse ici en ce moment, c'est le renseignement qui nous est donné sur la fraction. Avant saint Grégoire, le canon se terminait avec la doxologie solennelle : *Per ipsum*, etc., qui comportait l'élévation du calice et de l'hostie (voir Canon, t. II, col. 1847, Élévation, t. IV, col. 2662).

[1] On en trouvera la description et l'interprétation dans le patriarche Germain, dans Syméon de Thessalonique et les autres liturgies grecques. — [2] Amalaire, *Eclog. de off. miss.*, l. III, c. XXXV. — [3] *Ordo romanus primus*, C. F. Atchley, London, 1905, p. 106 sq. — [4] *De offic.*, p. 23. Le micrologue donne la même explication, c. XVII. — [5] Cf. Mabillon, *Ordines romani*, dans *Museum italicum*, t. II, p. 13 sq., Martène, *De antiq. Eccles. ritib.*, l. I, c. IV, Bassani, 1788, t. I, p. 156. — [6] Cf. de Vert, *Explication des cérémonies de l'Église*, t. I, p. 76, 77. — [7] Voir col. 2107. — [8] Le P. Lebrun, lui-même, après avoir donné les raisons mystiques de ces rites : signe de communion entre les églises; unité et continuité du sacrifice, fait observer qu'il pouvait y avoir aussi un motif naturel à cet usage. Les hosties étant autrefois plus épaisses qu'aujourd'hui, cette parcelle pouvait être durcie et avoir besoin d'être humectée. Il est certain que dans la plupart des églises grecques où l'eucharistie destinée aux malades est mise en réserve le Jeudi saint pour toute l'année, les prêtres la font ramollir dans du vin en la donnant aux malades (voir la lettre de Léo Allatius au P. Morin, *De recent. Græcorum templis*). Nous voyons dans Eusèbe (*H. E.*, l. VI, c. XXXVI), que celui qui porta l'eucharistie au vieillard Sérapion eut l'ordre de l'humecter, et le soi-disant concile de Carthage (*Conc. Carth.*, IV, c. LXXVI), qui veut qu'on verse l'eucharistie dans la bouche du malade, permet de croire qu'on la mêlait dans une liqueur. Les premiers chrétiens et les solitaires qui portaient et conservaient l'eucharistie chez eux, pouvaient en user ainsi; au Xe siècle, on prescrivait au solitaire Luc, en prenant la sainte hostie, de prendre en même temps du vin dans un petit vase destiné uniquement à ce ministère (*Acta sanct.*, 7 febr.). La particule qu'on met encore le vendredi saint dans du vin est peut-être un reste de l'ancien usage. Lebrun, *op. cit.*, t. I, p. 572. — [9] *Epist.*, l. IX, p. XII. Cf. sur ce passage Dom Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 81 et 88 et Mgr Duchesne, *Origines du culte*, 4e édit., p. 63. — [10] Voir cependant l'interprétation de Dom Cagin, *Paléographie musicale*, t. V, p. 88, note.

La fraction avait lieu à ce moment, Saint Grégoire jugea bon d'insérer dans le canon à la suite de la doxologie finale, le *Pater* avec la clausule initiale et l'embolisme *Libera nos;* la fraction fut renvoyée après.

C'est probablement à la suite de ces changements que la prière de fraction disparut, mais nous la retrouverons dans les autres liturgies et même dans l'antique liturgie romaine.

Voici le rite tel que nous le lisons dans la messe pontificale romaine d'après les *ordines* du VIIIe et du IXe siècle. La fraction proprement dite est accompagnée de rites avec lesquels il ne faut pas la confondre, mais dont on ne peut la séparer.

Le *pax Domini sit semper vobiscum* est suivi du baiser de paix (voir BAISER DE PAIX). Le pape met alors dans le calice le fragment de pain consacré qui lui a été apporté au commencement de la messe, puis il rompt une de ces deux *oblatæ*, et en laisse la moitié sur l'autel. Ce fragment appelé *sancta* et qu'il ne faut pas confondre avec le *Fermentum*, comme on l'a fait quelquefois, est une partie d'une hostie consacrée à une messe précédente. C'était un symbole qui exprimait, comme le *Fermentum*, du reste, l'unité du sacrifice eucharistique et son caractère de perpétuité. Il n'y a qu'un seul sacrifice, hier, aujourd'hui, demain, à Rome et dans toutes les églises du monde; c'est le même sacrifice, la même victime, le même prêtre, la même oblation.

La moitié de l'*oblata* restée sur l'autel et la seconde *oblata*, tout entière, sont placées sur la patène et portées devant le pape qui est maintenant retourné à son trône. Les autres pains consacrés sont portés devant les évêques et les prêtres qui célébraient devant le pape. Alors a lieu la fraction du pain opérée par le *presbyterium* tout entier. Les *oblatæ* portées devant le pape, aussi bien que celles portées devant les concélébrants, sont rompues et distribuées. Depuis le pape Sergius (687-701), cette cérémonie s'accomplit au chant de l'*Agnus Dei*. Mgr Duchesne pense qu'avant saint Grégoire, le *Pater* était récité à ce moment, après la fraction. Saint Grégoire n'aurait fait que le transporter *avant* la fraction [1]. Il était réservé une part de l'oblation envoyée comme *fermentum* aux prêtres des paroisses de Rome. (Voir FERMENTUM, t. v., col. 1371).

VI. PRIÈRES OU ANTIENNES DE FRACTION DANS L'ANCIENNE LITURGIE ROMAINE. — La fraction, dans la messe romaine actuelle, n'est accompagnée d'aucune formule ayant trait à ce rite. Mais, nous avons dit que l'on peut retrouver quelques-unes de ces formules dans l'ancienne liturgie romaine. Dom Cagin a fort opportunément rappelé sur ce point l'attention des liturgistes et ces reliques liturgiques ont trop d'intérêt pour que nous ne les signalions pas ici. Nous ne reviendrons pas sur la formule: *Emitte angelum tuum, Domine*, que nous avons donnée tout entière. Voir EPICLÈSE, t. v, col. 165. Les termes : *Nos frangimus, Domine*, indiquent bien qu'il s'agit ici d'une antienne de fraction, ou, comme le veut Dom Cagin, d'une épiclèse désaffectée. Mais il fait en même temps remarquer qu'épiclèse et fraction sont intimement liées [2]. Or, l'origine de cette remarquable formule, d'après les manuscrits, est assez vraisemblablement romaine.

Une autre formule d'origine romaine, quoiqu'elle paraisse ambrosienne à première vue, est la suivante : *Corpus tuum frangitur Christe.... sanguinis tui sit nobis semper ad vitam ad salvandas animas, Deus noster. Agnus Dei qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Abel justus atque sanctus agnum agno obtulit immaculatum. Ecce agnus quem Johannes in Jordane baptizavit orans et dicens : Ecce agnus Dei* [3]. La présence de cette formule dans plusieurs manuscrits grégoriens anciens, trahit son origine. Dom Cagin signale en outre, dans un manuscrit publié par Thomasi, un groupe de ces chants de fraction, au nombre de huit. L'origine romaine paraît ici encore incontestable.

Nous citerons les suivantes :

Antequam dicat, Pax Domini, incipit INFRA ACTIO. *Hic est agnus qui de cœlo descendit : cujus vis corpus super altare frangitur, alleluia. Et qui mundo corde ex eo acceperit, anima ejus vivet in perpetuum, alleluia.*

Et post completa INFRACTIONE *deinde dicit : Pax Domini sit semper vobiscum*, etc. *Sabbato sancto in vigiliis Paschæ* [4].

INFRACT. Angeli circumdederunt altare, et Christus administrat Panem sanctorum et calicem vitæ in remissionem peccatorum. Allel. allel.

INFRACT. Multitudo angelorum simul archangelorum Domine laudes tibi referunt; quia misisti Spiritum sanctum tuum ad confirmandum nobis corpus et sanguinem Domini Dei nostri Jesu Christi. Allel. [5].

On pourra trouver dans les livres liturgiques romains d'autres indices des anciennes formules de fraction, avoisinant l'épiclèse ou la communion. Il nous a suffi de signaler celles-ci qui rappellent un rite de la messe romaine aujourd'hui presque disparu.

VII. LES TERMES *FRACTIO* ET *INFRA ACTIONEM*. — On a pu lire dans les textes cités au paragraphe précédent les rubriques *infrac* ou *infract*, ou *infra actio* pour désigner des prières de fraction. Le *infra actio* est évidemment une confusion, entre la rubrique *in fractione* et la rubrique *infra actionem* (ou *intra actionem*) qui est encore aujourd'hui au canon romain au *memento* des vivants. Le terme *actio* (d'où *agenda mortuorum* ou autres termes équivalents), est souvent employé dans les anciens livres liturgiques pour désigner la messe et tout spécialement le canon. La confusion que nous avons signalée entre *in fractione* et *infra actionem* se rencontre plusieurs fois dans les sacramentaires. Ainsi l'antienne : *Emitte angelum tuum* dont nous parlons (cf. ÉPICLÈSE, t. v., col. 165), qui est évidemment une antienne de fraction est marquée par la rubrique *infra actionem*. Il y a dans tous ces cas, erreur par suite d'assonance. Mais il était bon de le remarquer, car la rubrique peut révéler la présence d'une prière de fraction. Voir notre article ACTIO, t. I, col. 448 et Thomasi, *Opera*, t. v, p. 19.

VIII. LA FRACTION DANS LES LITURGIES GALLICANE ET MOZARABE. — Rappelons d'abord le texte de saint Germain de Paris qui, dans sa fameuse description de la messe, nous donne la définition de la fraction telle qu'on l'entendait de son temps : *Confractio vero et commixtio corporis Domini tantis mysteriis declarata antiquitus sanctis Patribus fuit, ut dum sacerdos oblationem confrangeret, videbatur quasi angelus Dei membra fulgentis pueri cultro concædere, et sanguinem ejus in calicem excipiendo colligere, ut veracius dicerent verbum dicente Domino carnem ejus esse cibum et sanguinem esse potum. In hac confractione sacerdos vult augere, ibidem debet addere, quia tunc cælestia terrenis miscentur, et ad orationem sacerdotis cæli aperiuntur.*

Sacerdote autem frangente, supplex clerus psallet antiphona, quia patiente dolore mortis omnia trementis testata sunt elementa [6].

On voit quel sens réaliste l'auteur attache au rite de la fraction et comment elle rappelait aux fidèles un

[1] *Origines du culte chrétien*, p. 188, 189. Cf. Mabillon, *Ordines romani*, dans le t. II du *Museum Italicum* (reproduit dans *P. L.*, t. LXXVIII), notamment, p. VIII, XVI, etc. — [2] *Te Deum ou Illatio*, Paris, 1906, p. 218 sq. Voir ÉPICLÈSE. — [3] *Te Deum, op. cit.*, p. 231. — [4] Thomasii, *Opera*, t. v, p. 96. — [5] *Loc. cit.*, III, *kal. oct. Dedicatio basilicæ sancti Michælis archangeli*, p. 214. Cf. Dom Cagin, *Te Deum*, p. 495. — [6] *P. L.*, t. LXXXII, p. 89 sq. Le texte a été donné par Dom Martène dans le t. IV, du *Thesaurus anecdotorum*. Voir GERMAIN (messe dite de saint).

instant avant la communion, le sacrifice sanglant de la croix. D'autres rites mettront cette vérité encore plus en relief. Une antienne chantée à ce moment soulignait encore la solennité du rite.

Comme le dit Mgr Duchesne, une certaine dose de superstition s'introduisit de bonne heure dans ce rite. On arrangeait sur la patène les parcelles de l'hostie de manière à désigner une forme humaine. Le concile de Tours de 567 interdit cette pratique et ordonna de disposer les parcelles en forme de croix [1]. Grégoire de Tours (585) mentionne simplement la fraction sans donner de détails. *Verum ubi explicitis verbis sacris* (les paroles du canon) *confracto corporis Dominici sacramento, et ipse sumpsit, et aliis distribuit ad edendum*, etc. [2].

Les formules de fraction dans les liturgies gallicanes sont nombreuses, mais elles ne sont pas toujours à leur place naturelle. Nous n'en citerons que quelques-unes :

Post secreta. *Credimus, Domine, credimus in hac confractione corporis, et effusione tui sanguinis nos esse redemptos : confidimus etiam quod spe hic interim jam tenemus, in æternum perfrui mereamur.* Per [3].

Post secreta. *Credimus, Domine, adventum tuum : recolimus Passionem tuam, corpus tuum in peccatorum nostrorum remissione confractum, sanguis sanctus tuus in pretium nostræ redemptionis effusus est. Qui cum Patre et Spiritu sancto*, etc. [4].

Dans la liturgie mozarabe, le rite de la fraction est aussi assez compliqué. Après le *Post Pridie* et le *Te prestante* et l'élévation de l'hostie et du calice, (seconde élévation) qui répondent à notre doxologie finale du canon et à notre seconde élévation, le peuple récite le *Credo*.

Puis le prêtre rompt l'hostie en deux parties égales, divise l'une en cinq parties et l'autre en quatre et les dispose en forme de croix, comme l'indique la figure ci-contre.

Ces neuf parties répondent aux neuf mystères, les sept mystères de la vie de Jésus-Christ formant la croix, et les deux autres *Gloria* et *regnum*, qui sont les mystères du ciel, étant placés au côté droit de la croix. La *corporatio* répond à l'Incarnation.

Le prêtre dit alors le *Memento* des vivants, puis le *Pater*, encadré de certaines prières. Puis il procède à la fraction, qui est unie à la commixtion et à la communion. Voici du reste la rubrique du missel mozarabe : *Sic faciat presbyter. Accipiat modo particulam que dicitur* REGNUM *de patena : et ponat super calicem : in tempore resurrectionis videlicet dicat tribus vicibus : « Vicit leo de tribu Juda radix David, alleluia. » Chorus qualibet vice : « Qui sedes super cherubim, radix David, alleluia. » Et postea dicat istam orationem inter se submissa voce : « Sancta sanctis et, conjunctio corporis Domini nostri Jesu Christi : sit sumentibus et potantibus nobis ad veniam : et defunctis fidelibus prestetur ad requiem : Et mittat particulam in calicem et cooperiat calicem : et dicat alta voce sic (si non fuerit ibi diaconus) : « humiliate vos benedictioni. »* Ici la formule de bénédiction. Le chœur chante le *Gustate et videte. In dicendo gustate et videte, accipiat presbyter aliam particulam sequentem quæ ditur* GLORIA *et ponat super calicem et dicat cum silentio istam orationem : « Panem celestem de mensa Domini accipiam*, etc. *Domine Deus meus da mihi corpus et sanguinem Filii tui*, etc. *Ave in ævum sanctissima caro*, etc. *Hic faciat signum cum hostia et sumat particulam quam in manu habet et cooperiat calicem et veniat ad patenam : et consumat omnès particulas per ordinem. Et deinde accipiat patenam et ponat super calicem et purget bene cum digito pollicis et dicat hanc orationem : Ave in ævum*, etc. *Corpus et sanguis*, etc. *Hic accipiat sanguinem. Dicat deinde hanc orationem : Domine Deus meus*, etc. La communion des fidèles a eu lieu après celle du prêtre, et le chœur chante l'antienne : *Refecti Christi corpore et sanguine pariter*, etc. [5].

La fraction chez les mozarabes est accompagnée d'une antienne qui est désignée par l'une ou l'autre de



ces rubriques : *Ad confractionem panis dicat chorus*, ou *ad confractionem panis antifona*. Nous en citerons quelques-unes pour montrer que les paroles sont d'ordinaire en relation directe avec la communion :

Qui venit ad me non esuriet : qui credit in me non sitiet unquam. ℣. *Ego sum lux mundi : et qui sequitur me non ambulabit in tenebris : sed habebit lucem vite.* ℟. *Qui venit ad me.* ℣. *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem : in me manet et ego in illo.* ℟. *Qui venit.* ℣. *Gloria et honor Patri et Filio et Spiritui Sancto in secula seculorum. Amen.* ℟. *Qui bibit et credit in me non morietur in eternum* (Dnico I in quadr.) [6].

Ad confractionem panis. Antifona. Tu Domine da escam nobis in tempore opportuno : aperis manum

[1] *Conc. Turon. II*, c. III ; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, p. 185. Le même auteur pense que le texte suivant du pape Pélage Ier, vers 558 pourrait bien viser un abus de ce genre : *Quis etiam illius non excessus, sed sceleris dicam, redditurus est rationem, quod apud vos idolum ex similagine, ve iniquitatibus nostris! patienter fieri audivimus, et ex ipso idolo fideli populo, quasi unicuique pro merito, aures, oculos, manus ac diversa singulis membra distribui.* Jaffé, *Epistolæ*, n. 978. Cf. *Les origines du culte chrétien*, 4e éd., p. 222. — [2] *Liber miracul.*, l. I, c. LXXXVII, *P. L.*, t. LXXI, col. 782. — [3] *Missale Gothicum*, Thomasii *Opera*, t. VI, p. 335. — [4] *Op. cit.*, p. 236. Cf. Aussi sur ce passage, Warren, *The liturgy and ritual of the celtic Church*, Oxford, 1881, p. 265. — [5] *Missale mixtum*, *P. L.*, t. LXXXV, col. 117 sq. Cf. Lebrun, *Explication des prières de la messe*, t. I, p. 563 ; Mgr Duchesne, *op. cit.*, p. 223. Dans le *Liber ordinum* et dans le *Liber mozarabicus sacramentorum*, Dom Férotin a cité un bon nombre d'antiennes *ad confractionem panis*. Voir en particulier *Liber mozarabicus*, p. XXXVI, où sont indiqués les renvois. Dom Cagin s'est donné la peine de recueillir tous les chants de fraction de la liturgie mozarabe, *Te Deum*, p. 448, 494. On aura remarqué que plusieurs de ces rites ont des analogies avec les liturgies orientales. — [6] *Missale mixtum*, *loc. cit.*, p. 98.

tuam et imple omnem animam benedictione. (Feria 6ª in IIII Dom. Quadr.) [1].

Ad confractionem vero panis dicitur hec antiphona tribus vicibus : Memor esto nostri, Christe, in regno tuo, et dignos fac nos de resurrectione tua. Postea simbolum [2].

IX. La fraction dans la liturgie celtique. — Le rite est plus compliqué encore chez les Celtes. L'hostie était divisée de sept façons différentes, suivant les fêtes; en cinq parties aux messes communes, en sept aux fêtes des saints et des vierges, en huit aux fêtes des martyres, en neuf le dimanche, en onze aux fêtes des apôtres, en douze aux kalendes de janvier et au jeudi saint, en treize le dimanche après Pâques et le jour de l'Ascension, en soixante-cinq aux fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. On les disposait en forme de croix, avec quelques complications quand elles étaient nombreuses; à la communion, chacune des parties de la croix ou de ses appendices était distribuée à un groupe spécial de personnes, prêtres, moines, etc.

Pendant ce rite, on chantait un répons. Nous donnerons ici celui du missel de Stowe. L'oraison dominicale suivait. Voici la curieuse formule du missel de Stowe :

Ter canitur. « Isund conogabar indablu tuair forsincailech fobdidithir leth nabairgine is in cailuch » (c'est-à-dire, en gaëlique, qu'ici a lieu une élévation et le mélange du corps et du sang du Christ dans le calice).

Fiat Domine misericordia tua super nos quemadmodum sperabimus in te. « Isund conbongar in bairgen : (Fraction).

Cognoverunt Dominum. Alleluia. In fractione panis. Alleluia.

Panis quem frangimus corpus est Domini nostri Ihesu Christi. Alleluia.

Calix quem benedicimus (alleluia) sanguis est Domini nostri Ihesu Christi (alleluia) in remissionem peccatorum nostrorum (alleluia).

Fiat Domine misericordia tua super nos. Alleluia. Quemadmodum speravimus in te. Alleluia.

Cognoverunt Dominum. Alleluia.

Credimus, Domine, credimus in hac confractione corporis et effusione sanguinis nos esse redemptos, et confidimus, sacramenti hujus adsumptione munitos, ut quod spe interim hic tenemus mansuri in celestibus veris fructibus perfruamur, per Dominum [3]...

X. La fraction dans la liturgie ambrosienne. — Dans la liturgie ambrosienne, le canon se termine par une doxologie qui diffère peu de la doxologie romaine. Après la doxologie, le prêtre divise l'hostie en disant : *Corpus tuum frangitur, Christe calix benedicitur ;* le prêtre détache alors une parcelle de l'hostie destinée à être déposée dans le calice en disant : *Sanguis tuus sit nobis semper ad vitam et ad salvandas animas. Commixtio consecrati corporis et sanguinis Domini nostri Jesu Christi nobis edentibus et sumentibus in vitam æternam, Amen.* On chante alors le *confractorium*, antienne de fraction. Après la fraction on chante le *Pater*. Cette succession de rites est bien remarquable. Comme dans la plupart des liturgies, fraction, commixtion et communion sont étroitement unies. La fraction est mise en relief par les paroles : *Corpus tuum frangitur* et par le chant du *confractorium*. Enfin et surtout il est intéressant de noter que le rite ambrosien maintient l'ancien usage romain, fraction avant le *Pater* [4]. Cette concordance curieuse montre que ce rite conserve les traces de la liturgie romaine ancienne que la liturgie romaine actuelle a perdues. Et ce n'est pas le seul exemple dans cette liturgie.

En Gaule et en Espagne, l'ordre liturgique est : fraction, *Pater*, commixtion [5].

Les grecs divisent l'hostie en quatre parties dont ils font une croix sur l'autel, et mettent une de ces parties dans le calice.

Voici la forme de la croix [6] :

IΣ
NI KA
XΣ

Comme le dit Brightman, la fraction eut d'abord pour objet d'imiter le geste du Seigneur à la cène et de distribuer le corps du Christ pour la communion. Plus tard, il devint dans ces liturgies comme dans les autres, geste symbolique rappelant la passion. Il croit même pouvoir distinguer dans ces liturgies, au moins dans certaines d'entre elles, trois fractions : *a)* la reproduction du geste du Seigneur rompant le pain; *b)* la fraction symbolique de la passion; *c)* la fraction pour distribuer l'hostie aux fidèles [7].

Bibliographie. — C. F. Atchley, *Ordo romanus primus*, The library of liturgiology, London, 1905, p. 106 sq. — Mgr Batiffol, *Leçons sur la messe*, Paris, 1919, p. 90 et 285. — Mgr Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 4e édit., Paris, 1908, p. 63, 222. — Dom Cagin, *Paléographie musicale*, Solesmes, 1896, t. v, p. 81, 88. — *L'Eucharistia*, Paris, 1912, p. 207 et surtout *Te Deum ou Illatio*, Paris, p. 215-238, et 488-495. — Ejarque (Ramon), *« la Fraccion del pan » en los primeros tempos del cristianismo*, Barcelona, 1916. — A. Fortescue, *The Mass, A study of the roman liturgy*, Londres, 1914, p. 361 sq. — Lebrun, *Explication des prières et des cérémonies de la messe*, Paris, 1726, t. I, p. 562 sq. — E. Renaudot, *Liturgiarum orientalium collectio*, Francofurti a M., 1847, t. I, p. 18, 19, 20, 34, etc., t. II, p. 38, 41, 66, etc. — Suicer, *Thesaurus ecclesiasticus*, Amstelœdami, 1728, v. Κλάσις. — H. Thurston, *Fractio panis*, dans *Cath. Encyclopedia*, t. v, p. 165. — Vert (Dom Claude de), *Explication des cérémonies de l'Église*, Paris, 1720, t. I, p. XIII, XVIII, 77, 129, 130. — Mgr Wilpert, *Fractio panis, la plus ancienne représentation du sacrifice eucharistique*, in-4°, Paris, 1896; *Pitture della Catacombe romane*, Rome, 1903. Voir Fermentum.

F. Cabrol.

FRANCE. Note préliminaire. — Nous avons réservé tout ce qui concerne les questions gallo-romaines pour être traitées séparément. On trouvera ici ce qui a plus particulièrement rapport à l'archéologie franque : cependant s'il était aisé d'établir une distinction en ce qui regarde les textes et les sépultures ayant trait aux envahisseurs de la Gaule, on ne pouvait songer à l'étendre aux monuments du culte et à l'épigraphie qui ont donc été abordées ici dans leur ensemble. L'étude des antiquités de l'Église et de la liturgie gallicanes attireront à elles les observations sur le clergé franc (voir Gallicanes, *Église et liturgie*).

I. Les Origines. — I. La légende de l'origine troyenne. II. Pays désignés sous le nom de France. 1. France germanique. 2. France gauloise. 3. France mérovingienne. 4. France des écrivains romains.

[1] *Missale mixtum*, *loc. cit.*, col. 137. — [2] *Liber ordinum*, p. 191. — [3] Warren, *The liturgy and ritual of the celtic Church*, Oxford, 1881, p. 241. Les rubriques en gaëlique qui ont occupé beaucoup de philologues sont étudiées en particulier par Whitley, *The Irish passages in the Stowe Missal*, Calcutta, 1881. Dom Cagin a relevé les ressemblances entre ces formules et une antienne mozarabe, *Te Deum*, p. 494. — [4] Cf. Ambrosien (rit), t. I, col. 1417 sq. — [5] Cf. *L'Auctarium Solesmense*, Solesmes, 1900 (sacramentaire de Bergame) et les tomes V et VI de la *Paléographie musicale*, Solesmes, 1896, 1897 (antiphonaire ambrosien). — [6] Liturgie de S. Jean Chrysostome, dans Brightman, *Liturgies Eastern and Western*, Oxford, 1896, p. 393. Le rite dans l'ancienne liturgie est plus simple, *id.*, p. 341. — [7] *Liturgies Eastern and Western*, p. 480, 533, etc. et au glossaire au mot : *Manual acts*, p. 581.

5. France et Neustrie. 6 France carolingienne. III. Le nom de *France*. IV. La Belgique, glacis de la France. V. Première période d'invasions de peuplades franques ou sicambres. VI. Ligues. VII. Luttes et accords entre la ligue des Francs et l'Empire. VIII. Les Francs de 340 à 440. IX. Le royaume de Clodion et de Mérovée. X. Le royaume de Childéric Ier. XI. Progrès du royaume franc de Clodion à Clovis (440-511). XII. Le partage du royaume de Clovis (511). XIII. Le royaume de Clodomir (511-524). XIV. Le royaume de Théodoric (511-555). XV. Le royaume de Childebert Ier. XVI. Le royaume de Clotaire Ier. XVII. L'héritage de Clovis (511-561) et de Clotaire (561). XVIII. Le royaume de Charibert (561-567). XIX. Le royaume de Gontran (561-613). XX. Le royaume de Chilpéric (561-613). XXI. Le royaume de Sigebert (561-600). XXII. Établissement des Burgondes en Gaule. XXIII. Étendue, destruction et démembrement du royaume burgonde (517-534). XXIV. Établissement des Wisigoths en Gaule (413-507). XXV. Les Wisigoths dans la Gaule à partir du VIe siècle. XXVI. Les Ostrogoths dans la Gaule, au VIe siècle.

II. Sépultures. — I. De l'existence et des caractères d'un art gaulois. II. L'art gallo-romain. III. Sépultures gallo-romaines. IV. Sépultures franques. V. Sépultures franco-romaines. VI. Sépultures carolingiennes. VII. L'art et le mobilier funéraire des Francs. VIII. Trois cimetières francs excentriques : 1° Bassecourt. 2° Bel-Air. 3° Charnay. IX. L'archéologie barbare et franque. X. Le vêtement et l'armement des Francs. XI. Le casque et la coiffure. XII. Épée. XIII. Fourreau de l'épée. XIV. Scramasax. XV. Couteau. XVI. Poignard. XVII. Angon. XVIII. Lance. XIX. Fers de flèches. XX. Francisque ; Hache. XXI. Piques. XXII. Fauchard. XXIII. Fourche. XXIV. Bouclier.

III. Architecture. — I. Période antérieure à la paix de l'Église. II. Les témoignages épigraphiques. III. Églises de l'époque mérovingienne. IV. Témoignages et vestiges. 1. Églises. 2. Baptistères. 3. Plan des basiliques. 4. Cryptes. 5. Décoration. 6. Placages et mosaïques. 7. Sculpture. 8. Colonnes et chapiteaux. V. Églises de l'époque carolingienne. 1. Région du nord de la France. 2. Région du centre. 3. Région du nord-est. 4. Région parisienne. 5. Région de l'ouest. 6. Région du sud-ouest. 7. Région du sud-est. 8. Région rhénane. VI. Caractères des églises carolingiennes. 1. Plan basilical. 2. Double abside. 3. Plan cruciforme. 4. Plan tréflé. 5. Chapelles rayonnantes. 6. Narthex. 7. Atrium. 8. Tours et clochers. 9. Voûtes. 10. Tribunes. 11. Supports. 12. Arcades et baies. 13. Éclairage. 14. Chapiteaux. 15. Colonnes. 16. Bases. 17. Stuc. 18. Entrelacs. 19. Peinture. 20. Mosaïques. 21. Tentures. 22. Ambons.

IV. Épigraphie. — I. Utilisation de l'épigraphie chrétienne. II. Épitaphes païennes et chrétiennes. III. Formation d'un nouveau type épigraphique. IV. Des mentions chronologiques. V. Age des diverses formules. VI. Age des signes et symboles chrétiens. VII. Les noms propres. VIII. Les noms d'origine biblique. IX. Les noms d'humilité. X. Relevés paléographiques. XI. Dates et noms de jours. XII. Les chiffres. XIII. Ponctuation. XIV. Incrustations. XV. Épigraphie et évangélisation. XVI. Inscriptions grecques chrétiennes. XVII. Inscriptions juives. XVIII. Survivances païennes. XIX. Les formules épigraphiques locales. XX. Inhumation dans les sanctuaires. XXI. Formules liturgiques. XXII. Formulaires épigraphiques. XXIII. Inscriptions métriques. XXIV. Inscriptions composées par Fortunat. XXV. Fautes de transcription. XXVI. Acrostiches. XXVII. Graffites. XXVIII. Vie chrétienne. XXIX. Destin des inscriptions. XXX. La langue des inscriptions de la Gaule.

V. Sarcophages. — I. Deux écoles de sarcophages en Gaule. II. Utilisation des sarcophages antiques. III. Ignorance des sujets représentés. IV. Sujets plus particuliers à la Gaule. V. Sarcophages historiques. VI. Essai de classement.

VI. Géographie. — I. Sources géographiques. II. Toponymie de la Gaule du IIIe au VIIe siècle. III. Termes de la géographie ecclésiastique : 1. *Civitas*. 2. *Urbs*. 3. *Municipium*. 4. *Oppidum*. 5. *Castrum*. 6. *Castellum*. 7. *Vicus*. 8. *Villa*. 9. *Domus*. 10. *Locus*. 11. *Pagus*. 12. *Territorium*. 13. *Terminus*. 14. *Dioecesis*. 15. *Parochia*. 16. *Regio*. IV. Formation des noms de lieux : 1. Accidents généraux de la formation française. 2. Accidents particuliers de la désinence. 3. Noms composés de deux ou plusieurs mots de forme latine.

VII. Particularités. — I. Noms propres francs. II. Numismatique. III. Verrerie franque. IV. Terre cuite. V. Climat de la France. VI. Densité de la population.

I, ORIGINES. — I. La légende de l'origine troyenne. Depuis Fréret, on désigne sous le nom de Francs, certaines peuplades germaniques dont parle Vopiscus, pour la première fois, vers le milieu du IIIe siècle [1]. Ces peuples étaient alors établis sur la rive inférieure et moyenne du Rhin; ils se divisèrent plus tard en deux groupes, les Saliens et les Ripuaires. D'où étaient venus les Francs ? Selon Grégoire de Tours (II, 9), ils étaient venus « au dire d'un grand nombre » de la Pannonie, sur les bords du Rhin. Les *Gesta regum Francorum* racontent, qu'après la chute de Troie, tandis qu'Énée fuyait en Italie, Priam et Anténor s'embarquaient avec douze mille Troyens, et, après une odyssée dont nous reparlerons, parvenaient aux rives du Danube, en Pannonie, où ils fondaient la ville de Sicambria. Il est vrai que cette ville, n'a jamais existé; le *Breviarium* de la *Cosmographie d'Ethicus* la place aux environs du Palus Meotides, ce qui n'enlève rien à son existence [2]. D'après l'*Historia Francorum epitomata*, c'est non loin du Rhin que les Francs auraient élevé une ville *ad instar Trojæ nominis* [3], bien que Tacite assure que les Germains n'habitaient point les villes, et que la loi salique, tit. XLV, dise spécialement des Francs qu'ils habitaient les villages. Quant au nom de la ville de Sicambria, les Francs et les rois francs, on le sait, sont souvent appelés Sicambres. Le peuple est quelquefois nommé *gens Sicambrorum*. L'hypothèse la plus vraisemblable, pour expliquer ce fait, est celle de Waltz, qui estime que les Saliens, dans leur séjour auprès des Sicambres, transportés par Tibère sur la rive gauche du Rhin, se sont mêlés et confondus avec ce peuple.

Les Troyens de Pannonie prêtèrent leur concours à l'armée romaine contre les Alains, prirent le nom de Francs *(feros, a duricia vel audacia cordis eorum)* et s'attirèrent la faveur de l'empereur Valentinien; puis se révoltèrent, furent vaincus, perdirent leurs chef Priam, gagnèrent le Rhin, où ils eurent pour *principes* Marchomir et Sumeson, l'un fils de Priam, l'autre d'Anténor; et, enfin, choisirent pour rois Pharamond, Clodion et Mérovée.

Est-ce une légende, la « légende troyenne », un mythe ou, plus simplement, une fiction puérile d'érudits de basse époque, une invention d'un clerc du VIIe siècle? Quel était ce clerc? quelle idée l'a inspiré? quels documents a-t-il mis en œuvre? quel texte a-t-il interpolé? et comment cette fable de l'origine troyenne

[1] J. Soury, dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1877, t. XXXVIII, p. 338-344, que nous suivons et citons en l'abrégeant un peu. — [2] *Breviarium*, édit. H. Wuttke, 1853, c. III. — [3] D. Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules*, t. II, p. 394.

des Francs est-elle arrivée aux premiers auteurs qui en ont parlé sans se copier ?

Voici la question : quelle valeur doit-on accorder au récit qui nous a été transmis par les plus anciens historiens des Francs, et d'après lequel les Francs seraient venus de l'est, soit de la Pannonie, comme le répète après d'autres Grégoire de Tours, soit de la ville de Troie, ainsi que le rapportent Frédégaire, ou l'auteur quelqu'il soit qui écrivait dans la seconde moitié du VIIe siècle [1], et l'auteur inconnu des *Gesta regum Francorum*, historien de la première moitié du VIIIe siècle. On peut négliger les textes d'une date postérieure qui, sur ce point particulier de la légende troyenne, procèdent tous de l'œuvre des deux chroniqueurs.

Rien ne fait supposer que l'auteur des *Gesta* ait connu la chronique dite de Frédégaire : en tous cas, il est certain que le récit de la « légende troyenne » qu'on lit chez l'un, n'a pas servi de source au même récit qu'on rencontre chez l'autre. Non seulement les deux récits ne se doivent rien ; mais ils présentent les plus grandes différences. Il faut donc admettre qu'ils dérivent de quelque source commune. Le principal document écrit sur lequel travaillent les deux historiens, c'est l'œuvre de Grégoire de Tours ; l'auteur des *Gesta* a en outre amplement puisé dans les traditions orales. Or les quelques mots de Grégoire de Tours : *tradunt multi (Francos) de Pannonia fuisse digressos*, ne sauraient être considérés comme l'origine de la légende. C'est un « on dit » populaire. Si Grégoire avait connu l'origine troyenne des Francs, il ne l'eût sans doute pas passée sous silence, et si la légende existait de son temps, elle n'était, à coup sûr, que peu répandue. L'a-t-elle été d'ailleurs jamais beaucoup ?

Au contraire de Grégoire, qui ignore les noms des premiers rois francs, le compilateur de l'*Historia Francorum epitomata*, mieux renseigné à son gré, complète le texte qu'il transcrit en se recommandant de l'autorité de saint Jérôme et de Virgile, pour affirmer que le premier roi franc fut Priam. Mais saint Jérôme ne parle des Francs, en dehors de sa *Chronique*, qu'en un endroit de la *Vie de saint Hilarion*, et il ne fait pas allusion à l'origine troyenne de ce peuple. Frédégaire ne peut pas non plus avoir en vue les mots *exinde origo Francorum*, qu'on lit dans ses *Excerpta ex Eusebii chronico, Hieronymo interprete* [2] : ces mots ne se trouvent ni dans la version arménienne de la Chronique d'Eusèbe, ni dans le texte original de la version de saint Jérôme. C'est là une simple glose, une interprétation postérieure. En tout cas, ce n'est pas à ces mots que songe Frédégaire, quand il dit que « saint Jérôme a écrit sur les rois des Francs. » Le Père de l'Église n'est donc point l'auteur de la légende. Quelques érudits modernes se sont tournés vers les continuateurs de sa *Chronique* : on rencontre chez Prosper Tiro les noms de Priam, de Pharamond, de Clodion et de Mérovée [3]. Mais le plus ancien manuscrit de Prosper Tiro ne renferme pas ces noms de rois ; ils n'existent que dans des manuscrits très postérieurs, que Frédégaire n'a pu connaître. Restait le passage du *Breviarium* latin de la *Cosmographie* chrétienne du prétendu Ethicus, où se trouve un récit qui ne laisse pas de rappeler la légende dont nous nous occupons. Avant de soutenir que Frédégaire a suivi Ethicus, il faudrait savoir quel était cet Ethicus et son traducteur ou, plutôt, son abréviateur Jérôme? A quelle époque ont-ils vécu, si tant est qu'ils ont jamais existé? on ne saurait le dire [4]. A la vérité, il n'importe ici. Frédégaire a-t-il connu le *Breviarium* et s'en est-il servi? Voilà toute la question. Si le *Breviarium* est la source de la légende, il est clair que non seulement l'accord doit régner sur les points essentiels entre ce document et le récit du chroniqueur franc : ce récit doit en dériver avec une clarté, une certitude qui ne permettent aucun doute.

Voici ce qu'on démêle dans l'obscur récit du *Breviarium :* Romulus, petit-fils de Numitor, après avoir vaincu les Lacédémoniens, en vient aux mains avec Francus et Vassus, princes de race royale, les bat, prend Ilion et retourne à sa ville. Francus et Vassus, alliés aux *Albani* et campés dans les montagnes de l'Istrie, livrent bataille à Romulus. Ils sont défaits, et la déroute est telle que, tandis que les *Albani* qui ont pu échapper au carnage se réfugient dans leurs montagnes, Francus et Vassus prennent la fuite avec une poignée de braves Troyens. A travers la Rhétie, ils parviennent *ad invia et deserta Germaniæ*, laissent à gauche les Palus Méotides, et, menant l'existence de brigands et de pirates, ils bâtissent là une ville du nom de *Sicambria*. Cet itinéraire est étrange. Sans nous arrêter à le commenter, retenons seulement du récit attribué à Ethicus, le nom du prince Francus, issu de race royale, la chute de Troie, la défaite des Troyens par les Romains, l'exode à travers la Rhétie vers une nouvelle patrie et la fondation de la ville de Sicambria, non loin des Palus Méotides. Notons surtout qu'Ethicus ne parle pas des Francs, qu'ils ne sont nommés nulle part dans le *Breviarium*, et qu'il ne dit point, par conséquent, que les Troyens sont devenus des Francs. Ethicus ne parle que des Troyens et du prince troyen Francus, lequel est bien ici une personne et non une expression ethnique.

Au contraire, l'*Historia Francorum epitomata* et les *Excerpta ex Eusebii chronico* [5] nomment Priam, contemporain de la guerre de Troie, premier roi des Francs. Tout au plus peut-on rapprocher Francus du Francion [6] de Frédegaire, et la fondation de Sicambria près des Palus Méotides de celle de la ville *ad instar Trojæ nominis*, élevée non loin du Rhin. C'est tout. Pas un mot, pas une pensée du *Breviarium* ne se retrouve plus dans le récit de Frédégaire, qui pourtant transcrit très exactement les chroniques, et, là même où il s'écarte de Grégoire de Tours, le suit encore presque mot à mot. Jérôme et Virgile, dont il déclare s'inspirer racontent que Troie a été détruite par les Grecs, non par les Romains, comme le fait Ethicus. En vain l'on chercherait chez Frédégaire et Vassus, et Romulus et les autres rois de Rome et les *Albani* et les Palus Méotides. En vérité, l'hypothèse qui considère le *Breviarium* comme la source directe des récits du chroniqueur franc est trop invraisemblable pour qu'on doive insister.

Si l'on songe, d'une part, que Frédégaire ne dit dans aucun passage qu'il ait ajouté quelque chose aux chroniques qu'il compile, mais qu'il nous livre indirectement la preuve que, quand il transcrit des interpolations il le fait de bonne foi et en croyant copier

[1] La légende troyenne se rencontre dans deux passages de ce chroniqueur : 1° *Fragmenta ex aliis Fredegarii excerptis selecta quæ ad historiam Francorum pertinent. Inter excerpta ex Eusebii chronico, Hieronymo interprete*, dans Dom Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 461 ; 2° *Gregorii episcopi Turonensis historia Francorum epitomata per Fredegarium scholasticum*, *ibid.*, t. II, p. 394. — [2] D. Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 461. — [3] *Priamus quidem regnat in Francia*, dans *Vetustiora lat. Script. chronica*, colleg. Th. Roncallius, t. I, p. 739-750, 751, 754. — [4] C'est vers 630, et vraisemblablement dans l'empire mérovingien, que paraît avoir écrit le faussaire qui, sous les noms d'Ethicus Ister et de Jérôme, a composé, dans la langue de la Chronique dite de Frédégaire, cette *Cosmographie* chrétienne en six livres. Cette compilation rappelle l'*Histoire de la destruction de Troie*, de Darès, le Phrygien, et est sortie de quelque officine du même genre. Cf. Teuffel, *Geschichte der romischen Literatur*, in-8°, Leipzig, 1872, n. 488. — [5] E. Lüthgen, *Die Quellen und der historische Werth der frænkische Troyasage*, in-8°, Bonn, 1876, p. 39 sq. — [6] *Per quem, Franci vocantur in postremo.*

des passages authentiques; et, d'autre part, que saint Jérôme n'a pas dit un seul mot de l'origine troyenne des Francs, force est bien de rapporter à une chronique interpolée du Père de l'Église les récits de Frédégaire sur cette légende qu'il témoigne avoir empruntée surtout à ce dernier, Virgile n'étant évidemment pour le chroniqueur franc qu'une source secondaire [1]. C'est parce que le texte interpolé de la Chronique de Jérôme parlait de Priam, que Frédégaire connaissait par Virgile, qu'il a pu écrire : *De Francorum vero regibus beatus Hieronymus, qui jam olim fuerunt, scripsit. Quod prius Virgilii poetæ narrat historia...* Voilà les seuls mots ajoutés par le rédacteur de l'*Historia Francorum epitomata*.

L'auteur de l'interpolation a puisé dans la tradition de son temps certaines particularités historiques qu'il n'a certes point tirées des chroniques de Jérôme et d'Idace. Ainsi, il rapporte qu'après la mort du roi Francion, les Francs mirent à leur tête, à la place d'un roi, des *duces :* on savait donc encore que, jusqu'au commencement du ve siècle, les Francs établis sur le Rhin, avaient vécu à l'état de peuplades conduites et gouvernées par des *duces*. L'interpolateur était sûrement un Franc ou un Gaulois; la nature de ses additions en témoigne. En transcrivant les chroniques de Jérôme et d'Idace, il avait regretté de n'y point rencontrer ce qu'il avait le plus à cœur. On y parlait à peine des Francs, et en des termes qui ne convenaient qu'à un peuple vaincu. La Chronique de Jérôme disait : *Franci a Constante perdomiti et pax cum eis facta* [2]. C'était trop peu à son gré; il rassembla donc tout ce qu'il put découvrir dans Jérôme et dans Idace, d'indications sur les nations les plus diverses afin d'y rattacher son peuple. Jérôme ne dit rien de l'origine et des migrations des Francs : l'interpolateur transporta aux Francs la légende des origines troyennes des Romains, fit de Priam l'ancêtre des siens, et combla la lacune qui sépare la guerre de Troie du règne de Clovis avec son érudition indigeste, avec des généralités ressassées et de vagues notions géographiques.

Une fois entrée dans la *Chronique* de Jérôme, la légende de l'origine troyenne des Francs se répandit rapidement, la critique n'étant guère le fait des chroniqueurs de cette époque. Aussi bien la sage réserve et le doute qu'avait laissé paraître Grégoire de Tours touchant les premiers rois francs ne pouvaient satisfaire la conscience nationale. Il n'y a que les esprits réfléchis qui se résignent à ne point savoir.

L'auteur inconnu des *Gesta regum Francorum* vécut environ un siècle après l'interpolation de la *Chronique* de Jérôme. Il débute comme un poète épique; il chante plutôt qu'il ne relate la guerre de Troie et la chute d'Ilion. Tandis qu'Énée fuit en Italie, Priam et Anténor, avec le reste de l'armée troyenne, douze mille hommes, montent sur des navires, parviennent aux rives du Tanaïs, entrent dans les Palus Méotides et arrivent en Pannonie; ils y élèvent la ville de Sicambria où, devenus une grande nation, ils habitent durant des siècles. Sauf la mention de Troie et de Priam et l'établissement définitif des Francs sur le Rhin, il diffère en tous points des récits de l'interpolateur et de Frédégaire. Cette divergence ne s'expliquerait pas si l'auteur des *Gesta* avait eu sous les yeux un document écrit : « Ici, comme ailleurs, on retrouve plutôt chez lui l'écho de la tradition orale. L'ancienne légende, devenue monnaie courante dans les écoles et dans les cloîtres, reparaît ici altérée, déformée, usée; on ne la reconnaît qu'à trois noms qu'elle a conservés : Troie, le roi Priam et le Rhin. »

Quant au *Breviarium* de la *Cosmographia* d'Ethicus, l'auteur des *Gesta* ne l'a pas plus suivi que Frédégaire. Au contraire, la destruction de Troie, le Francus (= Francion?) les Palus Méotides, les *Albani* (Alains?) et la ville de Sicambria du *Breviarium* que nous retrouvons dans les *Gesta*, ne s'expliquent que par un emprunt du prétendu Ethicus à cette chronique ou à la tradition contemporaine.

II. Pays désignés sous le nom de France. — 1. *France germanique*. — « Le nom de *Francia* servit d'abord à désigner le pays de basse Germanie, situé sur la rive droite du Rhin, dans lequel les Francs s'étaient établis. C'est là qu'il faut placer la première France, celle d'Eumène [3], celle d'Ammien Marcellin [4], d'Ausone [5], de saint Jérôme [6], de Claudien [7], de Sulpice-Alexandre [8], et de la carte de Peutinger. D'après cette



4619. — *Aureus* de Constantin.

carte, elle s'étendait le long du fleuve, depuis la *Suevia* ou la Souabe, jusqu'à la mer d'Allemagne. Plus tard, c'est-à-dire au ve siècle, la France, si je puis m'exprimer ainsi, franchit le Rhin avec les Francs et s'étendit avec eux sur plusieurs provinces de la Gaule [9]. »

Un *aureus* de Constantin, à fleur de coin, qui fit partie de la collection Ponton d'Amécourt porte, au droit, Constantin avec la légende :

CONSTANTINVS P·F·AVG·

et au revers une femme assise à terre, le corps penché en avant, la tête surmontée d'une mitre ou bonnet conique, appuyée tristement sur sa main droite. Au-dessus un trophée avec ces mots :

GAVDIVM ROMANORVM

au-dessous le mot :

FRANCIA

C'est évidemment la plus ancienne personnification du peuple franc, que Constantin refoula en 310, date probable de cette pièce [10].

[1] J. Quicherat, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. II, p. 132 sq., a soutenu que le Virgile de l'*Historia epitomata* est l'écrivain anonyme, le *quidam sapiens*, dont parle le compilateur dans le prologue de sa Chronique. Un Virgile inconnu, peut-être le Virgilius Maro, mis en lumière par A. Mai, poète et historien *(Virgilii poetæ narrat historia)*, aurait accrédité l'opinion de l'origine troyenne des Francs. Cf. G. Paris, dans *Romania*, t. III, p. 129. — [2] Roncalli, *op. cit.*, t. I, p. 499, ad ann. 345. — [3] Eumène, *Paneggr. in Constantin.*, 6. — [4] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXX, c. III. — [5] Ausone, *Precatio* et *Mosella*. — [6] S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, *P. L.*, t. XXII, col. 29. — [7] Claudien, *In laud. Stilichonis*, I, vs. 237. — [8] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [9] B. Guérard, *Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué*, dans *Annuaire de la Société d'Histoire de France*, 1849, p. 152-168; Cochet, *Sur l'époque où la Gaule prit le nom de France*, dans *Congrès scientifique de France*, 1865, t. LIII, p. 445-449. — [10] *La plus ancienne mention de la France sur une monnaie. Lettre de M. Eichhoff (à M. Ponton d'Amécourt)*, dans *Annuaire de la Société française de Numismatique et d'Archéologie*, 1867, t. II, p. 275-276, pl. XVII, n. 3. Une pièce reproduite par Cohen, *Descrip. hist. des monnaies frappées sous l'empire romain*, montre le buste du même empereur et au revers une femme assise près d'un trophée surmonté des mots : *Gaudium Romanorum* et au-dessous *Alemania*.

2. *France gauloise.* — Un des premiers, sinon le premier à faire usage du mot *Francia*, est Cyprien, évêque de Toulon, auteur d'une *Vita S. Cesarii*, écrite en 542[1]. Dans un passage, omis par Dom Bouquet, il avance que Césaire envoyait des sermons et des instructions aux évêques dans la France, dans les Gaules, en Italie, en Espagne et en d'autres provinces [2]. Il est vraisemblable qu'il entend ici, sous le nom de France, une contrée située sur la rive gauche du Rhin, car on ne voit guère à quelle Église et à quel évêque il les eût adressés sur la rive droite. Il y avait dès lors une région qui était suffisamment désignée, dès qu'on la nommait *Francia*. C'est dans la *Francia* que la reine Clotilde vient trouver Clovis, au dire de Nicetius de Trèves, dans une lettre écrite en 562 ou 563 à Glodesinde, épouse d'Alboin, roi des Lombards [3]. Or Clovis avait alors sa résidence à Soissons. Marius d'Avenches, vers 581, considere l'Orléanais comme faisant partie de la France [4] et Grégoire de Tours y fait entrer la ville de Sens, où résidait la reine Teudechilde [5], pendant que le deuxième des trois Frédégaire y place également la ville de Pont-Sainte-Maxence [6]. Plus tard, au xe siècle, l'abbé Jean de Gorze, donne le nom de France à la Gaule belgique, dès le règne de Chilpéric Ier, sous lequel vécut sainte Glodesinde [7].

D'autre part, Poitiers, au dire de Fortunat [8]; l'Auvergne, au dire de Grégoire de Tours [9]; le Limousin, au rapport de saint Ouen [10]; le monastère de Luxeuil, d'après les *Gesta regum Francorum*, n'étaient pas situés en France. « De ces différentes autorités, conclut Guérard, appartenant la plupart à la première race, on doit conclure que la France gauloise s'étendait depuis la Loire jusqu'au Rhin. Effectivement le siège principal de la royauté et le centre de la domination des Francs étaient compris dans ces limites. C'était là, par exemple, que les résidences royales de Paris de Soissons, d'Orléans, de Reims, et de Metz, étaient situées; il n'y a donc rien d'étonnant que le nom de France ait été d'abord attaché à ces contrées [11]. »

3. *France mérovingienne.* — Dès le temps de la première race, tous les rois portent le titre de rois des Francs, de même les successeurs de Clovis, dont aucun ne prend le titre de roi de Neustrie, d'Austrasie, de Paris ou d'Orléans. Dans l'appendice de Marius d'Avenches, écrit en 624, il est dit que la *Francia* partagée en trois royaumes n'en forma plus qu'un seul [12] comprenant l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne. Ce même nom de *Francia* se retrouve chez Grégoire de Tours disant que Brunehaut vint d'Espagne en France [13] et chez le pape saint Grégoire parlant des pays soumis aux Francs [14]. D'une façon générale, on doit entendre par *Francia* la France proprement dite, c'est-à-dire, le pays compris entre la Loire, l'Océan, le Rhin, et le plateau de Langres, pays qui répond à la seconde et à la quatrième Lyonnaise, aux deux Belgiques, et aux deux Germanies de l'ancienne Gaule. Aussi, l'abbé Lebeuf a eu tort d'en retrancher les deux Germanies, la première Belgique et une partie de la seconde, tandis qu'il y mettait, sans preuves, la Basse Bretagne [15].

4. *France des écrivains romains.* — Pour les écrivains romains, la France, c'est la *Francia*, située sur la rive droite du Rhin au nord de la Rhénanie. Dans le panégyrique anonyme de Constantin, on lit : *Quid loquar rursus intimas Franciæ nationes jam non ab his locis quæ olim Romani invaserant, sed a propriis ex origine sui sedibus atque ab ultimis barbariæ litoribus avulsæ, ut in desertis Galliæ regionibus collocatæ pacem Romani imperii juvarent* [16]*? Reges ipsos Franciæ, qui per absentiam patris tui pacem violaverant, non dubitasti ultimis punire cruciatibus* [17]; — saint Jérôme : *Inter Saxones et Alamannos gens non tam lata quam valida, apud historicos Germania nunc Francia vocatur* [18]; et *Saxones cæsi Deusone in Francorum regione* [19]; — Ausone [20].

Accedunt vires quas Francia quasque Chamaves,
Germanique tremant; tunc verus habebere limes,

et encore Ammien Marcellin [21], Claudien [22], Sulpice-Alexandre [23]. Il n'est pas croyable qu'aucun de ces auteurs n'ait entendu dire que les Francs Saliens, dès le IVe siècle, s'étaient introduits et établis en Belgique où, quoique battus par Julien, ils étaient demeurés, au point que, dès le début du Ve siècle, il se répandaient dans le Tournaisis et jusque dans l'Artois et le Cambrésis. Ils préféraient sans doute paraître l'ignorer afin de ne pas rompre la belle ordonnance qui distribuait tout le pays en deçà du Rhin sous des noms bien méthodiques : Germanie première, Germanie seconde, Belgique première, Belgique seconde. L'abbé Lebeuf pense que si « ce nom *(Francia)* ne fut usité chez aucun historien dans tout le temps que les Francs furent occupés à gagner du terrain sur les Romains dans la Gaule Belgique, au delà de l'Escaut et de la Meuse (c'est que) les déplacements continuels de ces tribus françaises (disons franques) furent cause qu'on ne parlait des pays qu'elles occupèrent en deçà du Rhin que sous les anciens noms de ces pays; ils y étaient trop récemment arrivés pour que le nom de France pût être donné au territoire qu'ils occupaient [24]. » G. Kurth estime qu' « il eût semblé attentatoire à la majesté de l'Empire, de laisser le nom d'un peuple barbare s'imposer à une partie du sol impérial [25]. » Les deux explications, mises bout à bout, nous expliquent probablement le fait constaté.

A partir du VIe siècle, Grégoire de Tours, outre la citation qu'il fait de Sulpice-Alexandre et du texte du traité d'Andelot, emploie pour son compte, à quatre reprises, le mot *Francia* et pour une fois au moins il est impossible d'expliquer le vrai sens géographique du mot, lorsqu'il écrit : *Quidam Aquilinus nomine, dum venationes cum patre suo in silves Franciæ exerceret, pavorem pessimum, inimico insidiante, incurrit* [26]. D'un deuxième passage, il résulte que l'Auvergne et la ville d'Auxerre en Bourgogne sont exclues par lui de la dénomination de *Francia : Tempore Teudechildæ reginæ Nunninus quidam tribunus ex Arverno de Francia post reddita reginæ tributa revertens, Audisiodorum urbem adivit* [27]. Le troisième texte établit que le nom de *Francia* désigne le pays des Francs d'Outre-

[1] Malnory, *Saint Césaire évêque d'Arles*, in-8°, Paris, 1894. — [2] *Vita S. Cæsarii*, n° XXXI. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. IV, p. 77. — [4] Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 15. — [5] *De gloria confessorum*, c. XLI. — [6] Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 450. — [7] *Vita S. Glodesindis*, n. 2. — [8] *Vita S. Radegundis*, n. 27. — [9] *De gloria confessorum*, t. XLI. — [10] *Vita S. Eligii*, l. I, c. I, IV. — [11] Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 19. — [12] *Ibid.*, t. II, p. 19. — [13] *Histor. Francor.*, l. IX, c. XX. — [14] *Epistolar.*, l. IV, c. XXXVI, *P. L.*, t. LXXVII, col. 710. — [15] J. Lebeuf, *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules, l'étendue de cette portion ainsi dénommée, ses accroissements et ses plus anciennes divisions, depuis l'établissement de la monarchie française*, in-12, Paris, 1740. — [16] *Panegyrici latini*, édit. Bæhrens, VII, 6. — [17] *Ibid.*, VI, 10. — [18] S. Jérôme, *Vita S. Hilarionis*, dans *Acta sanct.*, 21 oct., t. IX, p. 48. — [19] S. Jérôme, *Chronicon*, *P. L.*, t. XXVII, col. 506. — [20] Ausone *Mosella*, XVIII, 434, édit. Schenke; cf. *ibid.*, VI, 28-29. — [21] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XXX, c. III, n. 7. — [22] Claudien, *Carmina*, XXI, 237. — [23] Dans Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, II, 9, édit. Arndt, p. 73-74. — [24] J. Lebeuf, *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel tems le nom de France a été en usage*, in-12, Paris, 1740, p. 5. — [25] G. Kurth, *De l'origine et des diverses acceptations du nom de France*, dans *Revue des questions historiques*, 1895, t. LVII, p. 340. — [26] *De virtutibus S. Martini*, l. I, c. XXVI — [27] *De gloria confessorum*, c. XL. Cf. Delort et Pagès Allary, *Traces du passage des Francs nouvellement constatées en [Haute] Auvergne*, dans *Association française pour l'avancement des sciences*, 1904, t. XXXIII, p. 1138.

Rhin : *Saxones... exeuntes de regione sua in Francia venerunt et usque Divitiacum* [1] *civitatem prædam egerunt* [2], enfin le quatrième texte étend *Francia* à tout le royaume d'Austrasie : *Igitur Chlotocharius, post mortem Theodovaldi, cum regno Franciæ suscepisset* [3]. La *Francia* a donc largement débordé de son habitat primitif et s'identifie avec le royaume d'Austrasie. Déjà, un quart de siècle environ avant Grégoire de Tours, Théodebert écrit à Justinien qu'il règne sur les *incolomes Franciæ*, auxquels il ajoute la Thuringe, etc. [4]. Comme Théodebert, fils de Théodoric, possédait l'héritage de celui-ci, nous voyons qu'il désignait par *Francia* la partie nord-est du royaume de Clovis, celle qui prendrait bientôt le nom d'Austrasie.

Quant à l'Aquitaine et à la Bourgogne, nous voyons qu'on ne les considérait pas comme faisant partie de la *Francia*, puisque Fortunat écrit : *Itaque matrona Gisladi proceris nomine Bella sed longa cæcitate misera rogavit se de Francia Pictavis ad sanctae duci devote præsentiam* [5] et saint Nicetius de Trèves écrit à la reine Glodesinde : *Audisti ava tua domna bonæ memoriæ Hrodehildis qualiter in Francia venerit* [6] ; ainsi on vient de France à Poitiers, et on vient de Bourgogne en France.

5. *France et Neustrie.* — Un des caractères les plus sensibles de la période qui s'étend, en Gaule, du IVe au VIIIe siècle, c'est la confusion. Il existe sur le même sol des envahisseurs et des envahis qui se disputent le droit de tout exiger et les moyens de ne pas tout accorder. Gallo-Romains et conquérants Germains se coudoient et puis se mélangent, mais ce n'est que lentement qu'un peuple nouveau sortira de leur rapprochement. Au début, et longtemps après le début, nous n'apercevons que la confusion et, faute de documents assez nombreux ou assez précis, c'est presque le chaos. Le langage, la constitution politique, l'administration, le partage des terres nous apparaissent presque inexplicables dans leur désordre compliqué. Des choses distinctes, des lieux d'habitation de diverses natures, de pays différents sont désignés par un vocable identique, tandis que des mots différents servent à désigner des choses et des êtres semblables.

A quoi s'applique alors le mot : France ? A la réunion des royaumes francs, à l'Austrasie ou à la Neustrie ? Adrien de Valois estime que *Francia* désigne la Neustrie [7] ; Dom Ruinart dit que plusieurs villes de France ont fait toujours partie de l'Austrasie, d'autres toujours partie de la Neustrie ; A. Jacobs affirme que le mot *Francia*, dans Grégoire de Tours, ne s'applique qu'à l'Austrasie et à la Neustrie, à l'exclusion de la Bourgogne et des contrées situées au midi de la Loire. Dans tel passage, comme *Historia Francorum*, l. IV, c. XIV, *Francia* s'applique exclusivement à l'Austrasie [8]. Cependant dans Frédégaire, le mot *Francia* désignerait la région occupée par les Francs, tant en Neustrie qu'en Austrasie [9]. Pétigny admet que le royaume d'Austrasie, au VIe siècle, fut *toujours* considéré comme le véritable royaume de France [10] : « Le nom de France, dit-il, n'avait été donné à aucune province de la Gaule, parce que nulle part les Francs n'y avaient établi de colonies de leur nation. » F. Bourquelot admet pour les premiers temps une fluctuation dans le mot de *Francia* qui, plus tard, se cristallise en Neustrie [11].

Dans l'appendice de Marius d'Avenches, un passage écrit vers la deuxième moitié du VIe siècle, est ainsi conçu : *Per idem tempus, divisa in tribus olim regnis Francia, in uno, a Chlotacario, regno conjungitur* [12]. Dans Grégoire de Tours, II, IX (IV, XVI), on lit : *Saxones in Franciam venerunt et usque ad Divitiam civitatem praedas egerant.* Enfin, dans le troisième continuateur de Frédégaire : *Pippinus electione totius Franciæ, sublimatur in regno.* Donc le mot *Francia* a désigné l'ensemble des royaumes francs.

Le mot *Francia* a désigné de même l'Austrasie. Grégoire (IV, XIV), écrit à propos du royaume de Soissons : *Chlotacarius, post mortem Theobaldi cum regnum Franciæ suscepisset.* Ce royaume, le lot de Théodebald, celui de Théodebert et de Théodoric, c'est le royaume d'Austrasie, dont Metz est la capitale.

Enfin *Francia* s'applique à la Neustrie. Marius d'Avenches rapporte, sous l'an 523, la mort du roi Sigismond en France : *A Burgundionibus Francis traditus est, et in Franciam in habitu monachali perductus, ibique cum uxore et filiis in puteo est projectus* [13]. Ce meurtre, nous apprend de son côté Grégoire, fut accompli dans l'Orléanais (III, VI), qui n'a jamais fait partie de l'Austrasie.

Francia et *Neustria* sont formellement assimilés dans la Vie de saint Rigomer : *Eo tempore quo Childebertus rex vel Chlotarius germanus suus, Neustriam sive Franciam sorte inter se diviserunt* [14]. Le premier continuateur de Frédégaire écrit de même : *Ebroïnus, a Luxovio cœnobio egressus, in Franciam regreditur, usque Isram fluviam veniens peraccessit.* Luxeuil (Haute-Saône) faisait partie de la Bourgogne. Isra, c'est l'Oise, ayant son cours en Neustrie.

Aux VIIIe et IXe siècles, on trouve quelquefois employées les expressions : *Francia romana*, *Francia teutonica*, qui marquent une distinction entre la Gaule centrale et celle des bords du Rhin. Dans le partage de l'an 806 Charlemagne, après avoir fixé les lots de ses deux fils Louis et Pépin, attribue à Charles tout ce qui se trouve hors des limites marquées auparavant, c'est-à-dire, la France et la Bourgogne, sauf ce qui a été donné à Louis, et l'Allemagne, sauf ce qui a été assigné à Pépin, c'est-à-dire l'Austrasie, la Neustrie, la Thuringe, la Saxe [15]. Un précepte de Louis le Débonnaire, en 828, est adressé : *Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus... ceterisque fidelibus nostris, partibus Franciæ, Burgundiæ, Provinciæ, Septimaniæ, Italiæ, Austriæ, Neustriæ, Bajoariæ et Slavoniæ commanentibus* [16].

Il ne s'ensuit pas que la Neustrie ne portât pas encore le nom de *Francia*. Le traité d'Andelot, en 587, est suffisamment explicite quand il dit que Galswinthe vint en France, or c'est en Neustrie qu'elle venait régner aux côtés de Chilpéric : *De civitatibus... quæ Gailesuinda germana domnæ Brunichildæ... in Francia veniens certum est adquisisse* [17]. Si Théodebert revendiquait pour l'Austrasie le vocable de *Francia*, il n'en

[1] Deutz, sur la rive droite du Rhin, vis-à-vis de Cologne. — [2] *Historia Francorum*, l. IV, c. XIV. — [3] F. Bourquelot, *Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, VIe série, t. I, p. 569. — [4] *Epistolæ merovingici et karolini ævi*, édit. Dümmler, p. 133. — [5] Fortunat, *Vita Radegundis*, c. XXVII, édit. Leo, dans *Monum. Germ. histor.* — [6] *Epist. merov. et karol. ævi.*, édit. Dümmler, p. 122. — [7] A. de Valois, *Notitia Galliarum*. — [8] A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*. — [9] A. Jacobs, *Géographie de Frédégaire*. — [10] De Petigny, *Institutions mérovingiennes*. — [11] F. Bourquelot, *Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1865, t. XXVI, p. 567-574. Cf. P. N. Bonamy, *Réflexions sur les noms* Francia *et* Franci *et sur les titres* Reges Franciæ *donnés à nos rois*, dans *Histoire de l'Académie royale des Inscript. et Bell.-Lett., avec les Mémoires de littérature*, 1758-1760, t. XXIX, p. 263 ; De Foncemagne, *Remarques critiques sur une nouvelle explication des mots* Austria *et* Neustria, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscript. et Bell.-Lett.*, 1738-1740, t. XIV, p. 215. — [12] D. Bouquet, *Recueil des historiens de la France*, t. II, p. 19. — [13] *Ibid.*, t. II, p. 5. — [14] *Ibid.*, t. III, p. 426 ; *Vita S. Rigomeri confessoris*. — [15] Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. I, col. 441. — [16] Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 649. — [17] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX.

était pas moins appliqué à la Neustrie. Au VIe siècle, la *Francia* a déjà envahi une immense région qui s'étend jusqu'à la Loire et la Bourgogne, au sud; jusqu'à l'Atlantique, la Manche et la mer du Nord, à l'ouest; jusqu'à la Frise au nord; et à l'est, jusqu'à la Saxe. Il va sans dire que la Bretagne n'y est pas incorporée: la distinction entre *Francia* et *Britannia* durera longtemps encore, on en percevra même l'écho jusqu'en 1789.

Cependant les tronçons tendaient à se rejoindre et à s'unir. Déjà, en 613, dans l'*Appendix* à Marius d'Avenches on lit ceci : *Divisa in tribus olim regnis Francia in uno a præfato rege Francorum conjungitur*, et Fortunat oppose *Francus* à *Italus* dans le sens où *Francia* est opposé à *Italia* [1] :

Si gravis arma tenens Italus tenet hospes arenas
Aut quæ Francus habet pagina pandat age.

De même, dans les recueils de formules (voir ce mot) nous voyons la *Francia* opposée à l'*Italia*. La douzième des *Formulæ Senonenses* est ainsi datée : *Actum fuit hoc sub die memorato, kalendis junii in anno 8, Christo propitio imperii domni Karoli serenissimi augusti et anno 40 regni ejus in Francia atque 35 in Italia...* [2]; et dans une des *formulæ imperiales*, on lit : *dato... in Francia* [6] *vel in Italia* [26] [3]. Enfin, le moine de Saint-Gall écrit : « Lorsqu'il m'arrive de nommer la *Francia*, j'entends par ce nom toutes les provinces cisalpines [du royaume franc]. » *Franciam vero interdum cum nominavero, omnes cisalpinas provincias significo* [4]. « Il est facile de relever dans les écrivains du VIIe, du VIIIe et du IXe siècles de nombreux exemples de chacune de ces deux acceptions nouvelles [5] employées concurremment avec celle que nous avons vue en usage chez Grégoire de Tours. La seconde se rencontre même déjà au VIe siècle sous la plume d'une religieuse de Poitiers; parlant de sainte Radegonde, elle dit : *Dominus virtutum largiter eam in miraculis clariorem reddidit in Frantia* [6]. On peut dire qu'en général les écrivains francs, lorsqu'ils envisagent leur pays dans son ensemble ou qu'ils l'opposent à d'autres, emploient le mot *Francia* dans son sens le plus large; par exemple : *Tanta mala et effusione sanguinum a Brunechildis consilium in Francia factæ sunt ut prophetia Sæville impleretur* [7] et encore : *Ipse* (Pépin le Bref après sa campagne de Bavière) *vero duce Christo cum magno triumpho in Frantia ad propria sede felic ter remeavit* [8]. Lorsqu'il s'agit de distinguer entre elles les diverses parties du royaume, ils réservent *Francia* pour désigner celle qui a été le plus anciennement connue sous ce nom. De même, lorsqu'il arrive aux écrivains étrangers de parler du pays des Francs, ils emploient généralement le nom de *Francia* dans cette acceptation vague et générale qui embrasse toutes les provinces soumises à la dynastie mérovingienne; ainsi s'exprime saint Grégoire le Grand : *Plage gravior fuit adventus Agilulfi, ita ut cernerem Romanos more canum in collis funibus ligatos, qui ad Franciam ducebantur venales* [9].

Cependant, dès le VIIIe siècle, on constate la tendance à une identification plus étroite entre la *Francia* et le pays de Neustrie. Déjà, dès le siècle précédent, on pouvait lire dans la vie de saint Rigomer : *Francia sive Neustria* [10] et les écrivains de Neustrie accaparent le mot de *Francia* à ce point qu'ils opposent *Francia* à *Austrasia* [11]. C'est ainsi que, dans la Vie de saint Éloi, on le représente quittant Limoges, sa patrie, *ut Francorum adiret solum* [12], c'est ainsi encore que saint Léger dit à Ebroïn : *Dum superare cupis omnes habitatores in tota Francia, tuam potius aufers quam indignus accepisti gratiam* [13], même façon de s'exprimer dans la *Vita S. Huberti* [14] et d'autres documents [15] et jusque dans l'épigraphie, sur une épitaphe du VIIe siècle [16] : .... THEODORICO REGE IN FRANCIA (Voir GRAFFITES).

L'auteur du *Liber Historiæ* va plus loin; non seulement il refuse à tout ce qui n'est pas de la Neustrie le droit au nom de *Francia*, mais il le retire aux régions qui le portent déjà, notamment le pays des Ripuaires et la Rhénanie. A propos de la victoire de Clovis à Tolbiac, il écrit : *Factaque victoria, reversus est in Francia ad reginam suam.* Voici la Ripuarie dépossédée et la Neustrie ne se laissera pas arracher son titre. Était-ce affaire d'engouement? Non, certes. Si, dans le *Liber Historiæ* les témoignages sont nombreux de cet accaparement du nom de *Francia* pour la Neustrie (voir les chap. XV, XXXVI, XL), le même usage se retrouve dans plusieurs vies de saints, notamment celle de saint Léger, déjà citée, celles de sainte Bathilde : *Austrasii ... receperunt Childericum... regem Austri, Burgundiones vero et Franci facti sunt uniti* [17]; de saint Ouen : *Procedente tempore orta est discordia inter regem Francorum et Austrasiorum* [18]; de saint Didier de Cahors : *Chlodoveus quidem regnum Francorum, Sigebertus autem Austrasiorum regnum gubernavit* [19].

De tout ceci, il se dégage un fait évident, c'est que le nom de France et de Franc est tiraillé à l'excès et que les uns le réclament, les autres s'en emparent, personne ne le répudie, mais tous n'en sont pas dignes, Italiens et Bretons entre autres. Parmi ceux qui invoquent ce nom comme un titre de gloire, on ne se reconnaît pas toujours très facilement et il semble que l'auteur du *Liber Historiæ* dont on vient de voir l'intransigeance se contredit convenablement quand, à propos du conflit entre la Neustrie et l'Austrasie, il ne voit que des Francs dans les deux pays : *In illis diebus, instigante diabolo, Franci denuo in Cotia silva in Francos invicem irruerunt* [20] et ces mêmes Austrasiens à qui il dénuait le droit de porter le titre de Francs, il les nomme néanmoins *superiores Franci*, sans doute parce que les Francs proprement dits habitaient plus bas; voici d'ailleurs les textes : *Regnum ipsius in superiores Francos in Auster Theodoaldus filius ejus accepit; — Igitur Burgundiones et Austrasii et superiores Franci simul commoto grandi exercitu valde per Campanias digressi, pago Sessaunico... ingrediuntur; — Austrasii vero Franci superiores congregati in unum Dagobertum super se regem statuunt* [21]. Si les Francs de Neustrie sont considérés, eux, comme les véritables Francs, c'est qu'ils sont les Saliens, les fondateurs de la monarchie franque, les conquérants de la Gaule, de qui le pays est, par excellence, la *Francia*.

Mais *Francia* ne s'applique pas avec la même intensité à toute la Neustrie. A partir d'une date qui n'est pas antérieure à 779, on se met à opposer *Francia* et

[1] Fortunat, *Carm.*, l. VII, n. XX, vs. 9-10. — [2] *Formulæ Senonenses*, XII, édit. Zeumer, p. 218. — [3] *Ibid.*, p. 328. — [4] *Monachus Sangallensis*, I, 10. — [5] Nithard, I, 5; II, 10; IV, 1. Cf. L. Drapeyron, *De la séparation entre la France et l'Allemagne au IXe siècle* dans *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1869, t. XXV, p. 237; 1869, t. XXVI, p. 49. — [6] *Script. rer. merov.*, t. II, p. 385. — [7] Frédégaire, *Chron.*, III, 59. — [8] Continuat. de Frédégaire, n. 32, 48. — [9] S. Grégoire Ier, *Epist.*, l. IV, n. XXXI; G. Kurth, *op. cit.*, p. 343. — [10] Dom Bouquet, *Recueil des histor. de la Gaule*, t. III, p. 426. — [11] Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 609 : *Geneal. reg. francor.* (IXe siècle). — [12] Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 552. — [13] Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 619. — [14] Bouquet, *op. cit.*, t. III, p. 609. — [15] *Chronique de Moissac*, ad ann. 670 (Xe siècle). — [16] E. Le Blant, *Recueil des inscr. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 181, n. 91. — [17] Mabillon, *Acta sanct. O. S. B.*, t. III, p. 746 : *Vita Bathildis*, c. V. — [18] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 612. — [19] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 532. — [20] *Liber Historiæ*, c. LI. — [21] *Liber Historiæ*, ch. XXVII, XXXVI, XLI.

Neustria. En effet, dans un diplôme de 779 nous lisons encore: *Tam ultra Ligere quam citra Ligere, vel in Burgundia, etiam in Provincia vel in Francia quam in Austrasia* [1] (dans ce texte, la Neustrie n'est pas encore distincte de la *Francia*). En 786, sur un autre diplôme, nous lisons ceci : *Quidquid autem de regno nostro extra hos terminos fuerit, id est Franciam et Austrasiam, excepto illa parte quam Ludovico dedimus, atque Alamaniam excepto portione quam Pipino adscripsimus. Austriam, Neustriam, Turingiam, Saxoniam, Frisam et partem Bajoariæ quæ dicitur Northgow dilecto filio nostro Karolo concedimus* [2]; enfin, en 828, toujours sur un diplôme, nous lisons encore : *Omnibus episcopis, abbatibus, ducibus, comitibus, ceterisque fidelibus nostris, partibus Franciæ, Burgundiæ, Provinciæ Septimaniæ, Italiæ, Austriæ, Neustriæ, Bajoariæ et Silavoniæ commanentibus* [3]. Or, la première trace que nous rencontrons d'une opposition entre *Francia* et *Neustria* se lit dans un passage de l'historien Nithard, mort en 843 [4], et Abbon donne à cette opposition son expression caractéristique dans ce vers au sujet de l'élévation du roi Eudes [5] :

Francia lætatur quamvis is Neustricus esset.

La Seine traçait la limite entre les deux pays. Ekkehard d'Urach nous dit que *Neustria pars est Galliæ Celticæ, illa scilicet quæ Sequanæ Ligerique interjacet* [6], et Adrevald dit qu'Orléans et Paris sont les deux points extrêmes de la Neustrie: *Omnis fere Neustria quæ a Genabensi urbe per transversum Lutetiam usque Parisiorum pertingit oppidum* [7].

Le nom de *Francia* avait non seulement glissé du nord de la Rhénanie jusqu'aux rives de la Seine, mais il allait disparaître dans ces régions mêmes d'où il était parti. Einhard, prend les Francs Orientaux pour l'équivalent des Germains : *Fastrada*, écrit-il, *quæ de orientalium Francorum, Germanorum videlicet gente erat* [8]; ce n'est qu'une indication, cependant on voit poindre déjà le nom de Germains. Une dizaine d'années plus tard, le biographe de Louis le Débonnaire, oppose les *Franci* aux *Germani* et, sous ce dernier nom, il entend déjà ceux à qui, dix années auparavant, Einhard donnait encore le nom de *Franci orientales*. Déjà, pour ce biographe, Nimègue a cessé d'appartenir à la *Francia* et comme l'écrit G. Kurth, « la patrie primitive du peuple franc se voit enlever son nom, et le Franc de race germanique, c'est-à-dire le Franc [pris à la souche], n'est plus un Franc [9]. » Ce n'est qu'un indice, qu'une tendance. Bien des textes continueront à parler des *Franci orientales*, ils ne sont pas encore dépossédés, mais cela viendra.

Le traité de Verdun portera la confusion à son comble. Ce traité partageait l'empire de Charlemagne en trois lots, dont chacun contenait une partie de la population, qui se parait du nom de Francs et du sol qu'on désignait sous le nom de *Francia*. En 842, à la veille du traité de Verdun, on retrouve le nom de *Francia* dans son acception la plus généralisée : *Aquis palatium, quod tunc sedes prima Franciæ erat* [10]. Après cette date, le sens large du mot ne se rencontre plus que de façon exceptionnelle. D'ailleurs l'empire étant divisé, chaque lot de la *Francia* qui est entré dans chaque division réclame une dénomination spéciale : il y a ainsi une *Francia occidentalis* [11] ou *Francia nova* [12], ou encore la *Francia latina* [13] et *Francia romana* [14], toutes désignations très claires. Le *Chronicon Laureshamense* l'appelle *Francia gallicana* et saint Euloge de Cordoue, *Francia interior* par opposition au pays de langue germanique qu'il nomme *Francia ulterior*. — La partie orientale ou Allemagne, fut appelée *Francia orientalis* [15] et *Francia Teutonica* [16]. Enfin, le royaume intermédiaire au nord entre la France et l'Allemagne, qui avait été la patrie des Francs fondateurs de la monarchie continua d'être appelée *Francia*, sans plus [17], ou bien *Francia antiqua* [18] et *Francia media* [19].

La confusion était grande, ainsi qu'on peut l'entrevoir. Les chroniqueurs s'employèrent efficacement à l'aggraver. Les uns retournent aux désignations géographiques de l'époque romaine et nomment respectivement la France, la Lotharingie et l'Allemagne : *Gallia, Belgica* et *Germania;* tel est le cas pour Prudence de Troyes, Hincmar de Reims et le moine Richer, les autres imaginent des distinctions peu précises : un annaliste anglo-saxon parle de pays à l'est du Rhin, pays du milieu et pays à l'ouest; d'autres encore parlent d'un *regnum* ou *imperium Aquense*, de *Bavaria*, d'*Aquitania*.

Le peuple laissa dire et fit une trouvaille. Dans l'empire on avait taillé trois royaumes attribués à Charles le Chauve, à Lothaire et à Louis le Germanique; il y eut donc un *regnum Leotharii* qu'on trouve mentionné dès 872 dans les Annales d'Hincmar, ce sera bientôt la *Lotharia*, les *Lotharienses*, forme latine, tandis que la forme usuelle et courante fut *Lotharing* et de là *Lotharingi* qui donna naissance à *Lotharingia*. — Il y eut un royaume de Charles, *regnum Caroli*, qu'on trouve encore mentionné dans la Chanson d'Autriche [20] :

Dirai de Godefroi li bon duc de Buillon
Li dus chevauche a force et tous si compaignon,
O lui est li quens Hues et Robert li Frison
Et tout li pelerin del roiaume Charlon.

Il y eut un royaume de Louis le Germanique qui mit plus de temps à cesser de s'appeler France. L'Allemagne tenait à son nom de *Francia orientalis* et parfois, lorsqu'ils combattaient en Italie les rois d'Allemagne, s'appelaient : *rex Francorum et Italicorum*, comme nous le voyons sur trois diplômes de Otton Ier, datés de Pavie, en 951 [21], tandis qu'en 966, il se fait appeler dans cinq actes successifs : *imperator Romanorum et Francorum* [22]; enfin, dans le célèbre diplôme du 13 février 962, qui confirme les territoires pontificaux, on lit ceci : *Pro remedio anime nostre et filii nostri sive parentum nostrorum ac successorum nostrorum et pro cuncto a Deo conservato atque conservando Francorum populo* [23].

Sans trop nous écarter des limites chronologiques de nos études, nous pouvons ici faire mémoire d'une ancienne généalogie des rois francs, rédigée au IXe siècle qui contient les mentions suivantes [24] :

Dagobertus rex in Francia, Sigebertus rex in Austrasia; Childericus rex in Austrasia, Theodericus rex in Francia; Regnanti in Austrasia... Grimoaldus, major domus in Francia sub Childeberto.

Puisque deux princes distincts règnent l'un sur la France, l'autre sur l'Austrasie, il en faut conclure que ces deux désignations ne visent pas un même royaume.

[1] Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 742. — [2] Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 772. — [3] Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 649. — [4] Nithard, I, 5. — [5] Abbon, *De bell. Paris.* II, vs. 447. — [6] Pertz, *Scriptores*, t. VI, p. 158. — [7] *Miracula S. Benedicti*, l. I, c. XXXIII. — [8] Einhard, *Vita Karoli*, c. XVIII. — [9] *Vita Ludovici*, c. XX, XLV, XLIX. — [10] Nithard, IV, 1. — [11] Pertz, *Leges*, t. I, p. 567. — [12] Moine de Saint-Gall, l. I, c. XXI. — [13] Wipo, *Vita Chuonradi*, c. XXVII. — [14] Luitprand, *Antapod.*, I, XIV, XVI. — [15] Einhard, *Vita Karoli*, c. XVIII. — [16] Wipo, *Vita Chuonradi*, c. II. — [17] Prudence, *Annal.*, ad ann. 855. — [18] Moine de Saint-Gall, I, XXIII; II, XI. — [19] Boretius, *Capitularia*, I, II, p. 24. — [20] Édit. G. Paris, III, p. 22. — [21] Sickel, *Diplom. Ottonis*, t. I, p. 218-220. — [22] *Ibid.*, p. 432, 436, 439, 441, 443. — [23] *Ibid.*, p. 325. — [24] Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 665.

Dans la vie de saint Hubert, on nous dit de lui [1] : *Franciam Sequanorum deseruit, et in Austriam ad Pippinum ducem... se contulit.*

La Chronique de Moissac, du IXe siècle, nous offre ce passage : *In Francia, defuncto Chlotario* (ann. 670) *qui regnavit annis IV, Theodoricus et Childebertus, fratres ejus, sublimantur in regnum. Theodoricus, in Francia habens majorem domus Hebroinum, Childericus vero in Austria cum Walfardo duce* [2].

Enfin l'assimilation de la France et de la Neustrie est restée traditionnelle dans notre histoire.

Philippe Mouskes († 1282) raconte dans sa Chronique, que Clovis, fils de Dagobert, eut trois fils, Clotaire, Childéric et Théodoric, et, au moment de sa mort [3] :

Fais fu par le consel des Frans
Clotaires rois, ses fius ainsnés;
Et Cilderis, le secons nés,
Ot toute la tiere d'Austrie,
Et s'ot castiaus en Lombardie;
Et Théodoris li mainsnés,
Est en France od li roi remés.

Ailleurs, le même auteur écrit [4] :

Et Pepins, li sires d'Austrie,
Rendi de France la mestrie
A Tiébaut, ki fius iert Grimot...

Et ailleurs, encore [5] :

Et Charles Martians
Fu prince de France et d'Austrie

Dans le royaume de Charlemagne, Girard d'Amiens semble confondre dans le nom de France la Neustrie et l'Austrasie, quand après avoir parlé des chagrins du grand prince, il dit [6] :

... por cets duel s'en prist vers France à retourner;
Mes, si con li auctour ne sevent aviser,
Entre Loire et le Rin tant con l'en peut errer
Souloit-on le païs adont France clamer,
Et France qui or est estoit sanz contrester
Apela Franc païs...

Mais, ajoute F. Bourquelot, la distinction de la France et de l'Austrasie se montre évidente dans un manuscrit des chroniques de Saint-Denis qui est conservé à la Bibliothèque [nationale] [7]. Ce manuscrit contient, au folio 56 r°, une miniature dont le titre est : *Comment Dagouberz fut couronné du royaume d'Austrasie*, et dans laquelle le roi est représenté avec un manteau rouge à carreaux d'or, — et au folio 58 v°, une autre miniature intitulée : *Comment Dagoubers fu couronnez du royaume de France*, et ici le manteau du roi est aux couleurs et aux armes de France, bleu semé de fleurs de lis d'or.

6. *France carolingienne.* — Sous la seconde race, *Francia* désigne la généralité des États des Francs ou telle portion de ces États à l'exception de l'Italie, c'est ce qu'a soin de faire remarquer le moine de Saint-Gall : *Franciam vero interdum cum nomino, omnes cisalpinas provincias significo* [8]. Ceci explique pourquoi, dans les diplômes de Charlemagne et dans ceux de Lothaire, son petit-fils, leur règne en France et leur règne en Italie sont marqués séparément.

Lors du traité de Verdun, en 843, les possessions entières des Francs furent divisées en trois royaumes. Charles le Chauve obtint la partie occidentale, depuis la Manche jusqu'à la Meuse; Louis le Germanique, la partie orientale, savoir toute la Germanie jusqu'au Rhin et quelques villes avec leurs vignobles sur la rive gauche du fleuve: Lothaire, la Lorraine, la Provence et l'Italie. Ces trois grandes divisions donnèrent naissance à la France orientale, la France occidentale et la France du milieu. Dès lors, le mot *Francia* avait donc quatre acceptions distinctes. De plus, la France orientale et la France occidentale étaient divisées en plusieurs provinces et renfermaient chacune une province qui portait, elle-même, le nom de *Francia.* « Ainsi, observe Guérard, voilà une cinquième et une sixième France, qui ne sont que des fractions de la France orientale et de la France occidentale. De plus, la province de France, dans la France occidentale, était encore subdivisée en plusieurs parties, dont une constituait une septième France, nommée dans les temps postérieurs : Ile-de-France. Enfin, il y avait dans l'Ile-de-France un petit pays qui s'appelait lui-même la France. » De sorte qu'il a existé jusqu'à huit Frances différentes.

La France orientale, dans le sens le plus étendu de cette dénomination, était toute située sur la rive droite du Rhin, à l'exception d'une portion de la Ire Germanie qui en dépendait et qui, comprenant les villes de Spire, Worms et Mayence, s'étendait probablement jusqu'à la Lauter [9]. Ce royaume est souvent appelé *Francia* par les auteurs anciens, surtout par ceux d'Outre-Rhin, aux yeux desquels la vraie France était celle de l'est, qu'ils habitaient.

Dans les textes, *Francia orientalis* est souvent distingué du *Noricum* (la Bavière) par le moine de Saint-Gall, de l'*Alemania* ou *Rhætia*, du *Noricum* et de *Saxonia*, dans Einhart, et d'autres [10]. Alors la France orientale désignait le pays ayant au nord-est la Saxe et la Thuringe; à l'est, la Bohème et la Bavière; au sud, l'Allemagne et la Souabe; au sud-ouest, la Lorraine, à l'ouest, la Frise, c'est-à-dire que cette France orientale correspondait à l'ancienne Franconie. Il existait donc simultanément deux Frances orientales, l'une royaume et l'autre province. La France occidentale fut également royaume et province. « Albéric, moine de Trois-Fontaines, ayant dit que le roi Arnoul possédait toute la France orientale, attribue à Charles le Simple la *Francia occidentalis.* Mais celle-ci est mentionnée par des auteurs beaucoup plus anciens; Saint Rembert, qui écrivait en 870 environ, la nomme, et y place l'abbaye de Torout, dont Charles le Chauve prit possession, dit-il, parce qu'elle était comprise dans la portion qui lui échut, en 843, en vertu du traité de Verdun [11]. En effet, le royaume de Charles le Chauve comprenait la Flandre, où était situé le monastère de Torout (entre les villes d'Ypres et de Bruges). D'autres écrivains donnent le titre de roi de France occidentale à ce même roi [12], à son fils Louis le Bègue [13], à ses petits-fils Carloman et Charles le Simple. Il n'y a donc pas de doute que la France occidentale n'ait formé, après la mort de Louis le Débonnaire, un des trois royaumes de l'empire des Francs. Elle est presque toujours appelée simplement *Francia* par nos historiens occidentaux tandis que les auteurs de l'autre côté du Rhin la désignent quelquefois sous le nom de *Gallia* [14]. Un écrivain du IXe siècle réduit le royaume de Charles le Chauve à la Neustrie et à l'Aquitaine et semble indiquer ainsi que la France occidentale était formée de la réunion de ces seules provinces [15]. »

[1] Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 609. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 652. — [3] Philippe Mouskes, *Chronique*, édit. de Reiffenberg, p. 65. — [4] *Ibid.*, p. 71. — [5] *Ibid.*, p. 73. — [6] Bibl. nat., fonds français, n. *778*, fol. 66 v°, col. 2. — [7] Bibl. nat., fonds français, n. *2615*. — [8] *Gesta Caroli Magni*, l. I, c. x, dans Bouquet, *Recueil*, t. v, p. 110. — [9] *Annal. de S. Bertin*, ad ann. 843. — [10] Einhard, *Annal.*, ad ann. 823; *Continuatio Breviarii Erchamberti*, dans Pertz, t. II, p. 329. — [11] *Vita S. Anscharii, auctore Remberto*, n. 23. — [12] Jean de Gorze, *Translatio S. Glodesindis*, n. 28, dans Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 333. — [13] *Annal. Fuld., contin. altera*, ann. 880, dans Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 55. — [14] *Vita Ælfredi, Anglosax. reg.*, dans Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 99. — [15] *Annal. Fuld.*, ann. 879, 880; *Contin. Regin.*, ann. 926, dans Pertz, *op. cit.*, t. I, p. 616; *Annal. Augienses*, ann. 926 939, *ibid.*, t. I, p. 68, 69.

Le nom de *Francia* désignait non seulement le royaume occidental, mais encore une province. La France est distinguée de l'Aquitaine dans les Annales d'Einhard, sous l'an 763 et dans les continuateurs de Frédégaire, à l'année 766. Elle est aussi distinguée de l'Auvergne, du Poitou, et des autres pays de la même région, dans plusieurs auteurs [1]. En outre, la France est distinguée de la Bourgogne et de l'Austrasie dans un diplôme de Charlemagne de 779 [2]; de la Bourgogne, de l'Aquitaine, de la Bretagne et de la Neustrie, dans des documents anciens, où il est question des guerres et des ravages qui suivirent la mort de Louis le Débonnaire [3]; de la Neustrie, de la Bretagne, de la Gothie, de la Gascogne et de l'Aquitaine, dans la continuation de la chronique d'Adon, au sujet du partage de Verdun de 843 [4]. Quant à la Bretagne, en particulier, elle est retranchée de la France par Hugues de Flavigny [5], et par l'annaliste de Metz [6]. Cette séparation aurait même existé depuis le commencement de la domination des Francs dans la Gaule, au rapport de Loup, abbé de Ferrières, qui dit de plus que les frontières des deux pays avaient été fixées alors par un commun accord entre les deux peuples [7]. D'où il semble certain que la France et la Basse Bretagne formaient deux provinces différentes sous la première et sous la seconde race.

La séparation de la France et de la Lorraine est constatée pour 880, par Thierry, abbé de Saint-Trond et pour les années 930 et 934 par Flodoard, lequel attribue à la France les villes de Douai et de Saint-Quentin [8]. La ville de Valenciennes était située entre les deux provinces dans la marche dite de France et de Lorraine, suivant Sigebert de Gembloux [9] et l'annaliste saxon [10].

En résumé, la province de France était bornée, sous les carolingiens, au nord par la mer; au nord-ouest, par la Lorraine ou Austrasie; à l'est, par la Bourgogne; au sud, encore par la Bourgogne et par l'Aquitaine, et à l'ouest par la Neustrie et la Bretagne. Elle eut pour limites constantes l'Océan et la Loire, mais elle a varié d'étendue à l'Orient et à l'Occident. Quant elle est opposée à la Neustrie, celle-ci au lieu de s'étendre, comme auparavant jusqu'à la Meuse, ne s'avançait plus à l'est que jusqu'à la Seine, et le nom de France s'appliquait aux pays situés entre la Seine et la Meuse, pays qui avaient par conséquent appartenu jadis à la Neustrie. Mais la France ayant encore été resserrée du côté de l'Orient par le partage de Verdun, en 843, la province de France eut l'Escaut pour limite de ce côté.

Quant à la France du milieu, *Francia media* ou *mediana*, on en trouve la plus ancienne mention dans une charte de Louis le Débonnaire, qui est de 835 (Bouquet), 837 ou 838 (Baluze), 830 (Pertz). Ce document attribue à cette France moyenne les pays de Woëvre (Meuse), de Vouzy (Marne), de Castrice (Ardennes), de Porcien (Ardennes) de Reims, Laon, Metz et Trèves. « D'après le traité préliminaire de 842, qui fut suivi, un an après, du partage de Verdun, Louis le Germanique et Charles le Chauve, offrirent à l'empereur Lothaire de lui céder, pour complément de part, tout le pays borné, d'un côté par le Rhin, et de l'autre par la Meuse d'abord, puis par une ligne qui, partant des sources de la Meuse, gagnerait celle de la Saône, et suivrait ensuite le cours de la Saône et du Rhône jusqu'à la Méditerranée [11]. Cette portion représentait le tiers de ce qui devait lui revenir dans l'empire, après la distraction précédemment faite de la Bavière, de l'Aquitaine et de la Lombardie. La première, en effet, était déjà possédée sans contestation par Louis le Germanique, la seconde par Charles le Chauve, et la troisième par lui Lothaire. Le traité de Verdun ayant agrandi son lot vers l'est, en transportant la limite précédente de la Meuse à l'Escaut, ses possessions s'étendirent en définitive entre la France orientale et la France occidentale sur une bande d'environ 1500 kilomètres de long et 200 kilomètres de large, depuis la mer du nord jusqu'aux frontières du duché de Bénévent. Sous le nom de France moyenne, le biographe d'Aldric, évêque du Mans, semblerait avoir compris toute la partie de cette bande située dans la Gaule. Mais la France moyenne proprement dite était loin d'atteindre jusqu'aux Alpes. A la mort de l'empereur Lothaire, en 855, ses États furent partagés entre ses trois fils. L'aîné, Louis, obtint l'Italie avec le titre d'empereur. Le plus jeune, Charles, reçut pour sa part la Provence, le Dauphiné, le Lyonnais et la plus grande portion de la Bourgogne transjurane, le tout réuni formant ce qui fut appelé le royaume de Provence. A Lothaire, le puîné, échurent toutes les autres possessions de son père dans la Gaule, et celles-ci furent alors proprement désignées sous le nom de France moyenne *Francia mediana* [12].

III. Le nom de « Franc ». — A l'origine, *Francus* n'avait pas de signification ethnique, c'était un titre, une qualification. Il existait des Francs Chamaves [13] (voir ce mot), des Francs Bructères, des Francs Ampsévariens, de même parmi les Chattes [14], les Hattuariens [15], les Saliens [16], les Sicambres [17], les Ripuaires [18] et plusieurs autres. Nous en trouvons un souvenir sur la carte de Peutinger, au IVe siècle, où on lit : *Chamavi qui et Franci* (*Chamavi qui et Franci*) [19]. Certaines peuplades : les Chauques, les Frisons, les Bructères après s'être parés de ce nom, y renoncèrent [20].

L'origine du nom de *Francus* a donné lieu à des controverses nombreuses et interminables. D'après J. Hotman, *frank* vient de *frei* qui signifie : libre [21]. Jacob Grimm adopte cette explication [22], et G. Kurth observe qu'il leur a été impossible de découvrir dans le vocabulaire des langues germaniques, un radical autre que *frei* ayant le sens de *libre*. C'est parce que tous les Francs étaient des hommes libres, que l'adjectif *franc* a fini par prendre le sens d'homme libre dans le latin, le français et l'allemand. En réalité, c'est seulement à partir du VIIIe siècle, que nous voyons apparaître pour la première fois dans le mot *francus* la notion de liberté. Le canon 4e du concile de Compiègne dit : *Si quis francam filiastram suam... dederit viro ingenuo aut servo;* le canon 5e : *Si francus homo accepit mulierem et sperat quod ingenua sit, et postea invenit quod non est ingenua, dimittat eam si vult et accipiat aliam;* le canon 6e : *Homo francus accepit beneficiam de seniore suo et duxit secum suum vassallum* [23]. La 38e des *Formulæ senonenses* (voir Formules) contient un passage

[1] Bouquet, *Recueil*, t. VII, p. 342. — [2] *Ibid.*, t. V, p. 742. — [3] Thegan, c. XLI; Contin. de Frédégaire; Moine d'Angoulême, *Vita Caroli Magni*, ann. 769; *Vita S. Willelmi ducis*, 20. — [4] Bouquet, *op. cit.*, t. VII, p. 224. — [5] Dans Pertz, *op. cit.*, t. II, p. 324. — [6] Bouquet, *op. cit.*, t. VII, p. 247; *Annales Mettenses*, ad ann. 863. — [7] Loup de Ferrières, *Epist.*, XLVIII, dans Bouquet, *op. cit.*, t. VII, p. 504, 505. — [8] *Chron.*, dans Bouquet, *op. cit.*, t. VIII, p. 186, 189. — [9] *Chron.*, ad ann. 1006, dans Bouquet, *op. cit.*, t. X, p. 218. — [10] *Chron. Saxon.*, ad ann. 1006, dans Bouquet, *op. cit.*, t. X, p. 229. — [11] Bouquet, *op. cit.*, t. VI, p. 414. — [12] Guérard, *op. cit.*, p. 166. — [13] Sulpice-Alexandre, dans Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [14] Sulpice-Alexandre, *ibid.* — [15] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XX, c. X, n. 2. — [16] *Ibid.*, l. XVII, c. VIII, n. 3. — [17] Lydus, *De magistrat.*, III, 56. — [18] S'ils ne sont pas déjà compris parmi les susmentionnés. — [19] G. Kurth, dans *Revue des questions historiques*, 1895, t. LVII, p. 339. — [20] Æg. Bucherius, *Belgium romanum*, p. 230. — [21] F. Hotomanus, *Franco-Gallia*, 1573, p. 35 sq. — [22] J. Grimm, *Geschichte der deutschen Sprache*, 3e édit., p. 358. — [23] Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. II, p. 46.

où *francæ personæ* semble désigner la condition civile plutôt que la nationalité [1].

Le radical germanique auquel se rattache le mot *franc* c'est *frech*, ou *frēhh* en vieil allemand, qui signifie fier, hardi, et, pour tout dire, farouche. Devenu *francus* sous son vêtement latin, le mot est retourné dans les langues germaniques, à peine retouché sous le nom de *frank* [2]. Les contemporains disaient quelque chose d'analogue. Isidore de Séville écrit à propos des *Franci : Alii eos a feritate morum nuncupatos existimant. Sunt etiam in illis mores inconditi, naturalis ferocitas animorum* [3]; un siècle plus tard environ, l'auteur du *Liber Historiæ* écrit de son côté : *Tunc appellavit eos Valentinianus imperator Francos attica lingua hoc est feros, a duritia vel audacia cordis eorum;* et au IXe siècle, Ermold Nigellus écrit aussi : *Francus habet nomen a feritate sua.* Ainsi *Francus* n'est pas un nom ethnique, mais une simple épithète qu'on donnait, peut-être sans y regarder de très près. Pendant la première moitié du XIXe siècle, alors que vivaient nombreux les soldats des guerres de la République et de l'Empire, à combien ne donnait-on pas l'épithète de « mon brave ». Quand ces hommes défilaient : demi-soldes, invalides, à la tournure martiale, c'étaient : « les braves ».

Ce nom de *Francus*, nous le rencontrons chez les écrivains latins, pour la première fois à l'occasion d'une victoire d'Aurélien, en 241, dans la Haute Germanie, Le nom était aisé à retenir, facile à prononcer, et il fut préféré à toutes les dénominations baroques dont se décoraient les peuplades d'Outre-Rhin. On s'habitua à dire les Francs, le mot était compris. L'acceptation collective du mot *franc* avait son pendant dans celle du mot « Romain ». Le Romain n'était plus l'habitant de Rome, c'était tout homme libre de l'empire qui, depuis l'édit de Caracalla (voir le mot Édit), était citoyen romain : *In orbe romano qui sunt, ex constitutione imperatoris Antonini cives romani facti sunt* [4]. On était romain quoique gaulois, italiote ou breton! Il y avait en somme deux mots qui exprimaient deux confédérations en présence. Les peuplades incorporées à l'Empire étaient romaines, les peuplades qui, sur l'autre rive du Rhin menaçaient l'Empire, étaient franques. Toutefois, Franc était moins compréhensif que *barbares* qui s'étendait aux Numides comme aux Sarmates, comme aux Francs.

En somme, « on appelait Francs, pendant les derniers siècles de l'Empire, tous les peuples barbares du Bas Rhin Le nom n'avait pas de valeur ethnique. Il désignait un certain groupement politique et non une certaine origine. Il n'y avait pas de *Franc* de race, il n'y avait que des *Francs* de nationalité [5]. »

Du IVe au Ve siècle, il se forma, par le fer et par le feu, un premier royaume franc confiné au nord de la Belgique entre la chaussée romaine de Bavay à Maëstricht, la forêt Charbonnière, la Lys et les collines du Boulonnais [6]. Sous le règne de Clodion, ce royaume s'étendit jusqu'à la Somme au delà de Cambrai. La population indigène ne fut pas seulement conquise, elle fut massacrée et ce qui fut épargné réduit à une condition inférieure et ainsi il se forma deux groupes entièrement distincts au point de vue juridique et politique. Les Francs étaient les maîtres et les Romains leur étaient asservis. « Si cette situation avait duré, nul doute qu'il se fût bientôt formé deux classes héréditaires, comprenant l'une les indigènes, l'autre les conquérants. On les aurait distingués à la religion, à la langue, à la condition sociale, à la constitution physique. Mais la situation ne dura pas [7]. »

Au royaume embryonnaire de Clodion succéda le royaume de Clovis s'étendant jusqu'à la Loire, puis gagnant l'Aquitaine et arrivant jusqu'au pied des Pyrénées. A cette triple progression correspond une triple phase de l'histoire des Francs et du sens de leur nom. Le mot *Francus* se rencontre dans le texte avec des acceptions différentes correspondant à chacune de ces phases successives.

Au VIe siècle, lorsque Grégoire de Tours compose ses livres, il nous montre par maints exemples que les Gallo-Romains étaient compris sous le nom de Francs au même titre que leurs compatriotes d'origine germanique. Lorsque les Francs sont irrités contre le jeune roi Théodebert qui ne veut pas épouser sa fiancée, par amour pour une concubine, il ne peut s'agir des Francs germaniques seuls, mais de toute la population (*Hist. Franc.*, l. III, c. XXVII); et lorsque, après la mort de Clotaire Ier, Chilpéric distribue, pour les gagner, les trésors aux *Francos utiliores*, il n'en peut excepter les Gallo-Romains qui composaient une partie de l'aristocratie influente du royaume franc (*Ibid.*, l. IV, c. XXII). Lorsque Grégoire avoue sa répugnance à raconter par le détail les guerres qui épuisent *Francorum gentem et regnum*, il n'en exclut pas apparemment les Gallo-Romains dont il est lui-même et qui prennent leur part de tant de maux (*Ibid.*, l. V, c. I); d'ailleurs, ce même Grégoire nous dit que le roi Chilpéric lui montra un objet d'art confectionné *ad exornandam atque nobilitandam gentem Francorum*, ce qui ne peut s'entendre que de toute la nation (*Ibid.*, l. VI, c. II). Dans un passage relatif au *judex* Audo, nous lisons encore ceci : *Ipse enim cum Mummolo præfecto multos de Francis, qui tempore Childeberti regis senioris ingenui fuerant, publico tributo subegit*, par quoi Grégoire ne veut pas dire qu'il existe des Francs non libres, mais que des Francs, hommes libres dès le temps de Childebert, furent contraints de payer l'impôt (*Ibid.*, l. VII, c. XV). Nulle part l'idée de Franc et d'homme libre ne se compénètrent plus exactement. Or les hommes libres du royaume de Neustrie étaient en immense majorité des Gallo-Romains, c'est donc eux qu'on appelle *Franci*.

D'autres textes nous montrent, par exemple chez Fortunat, le mot *Italus* opposé à *Francus*, et lorsque, dans plusieurs passages, il veut opposer les Francs germaniques aux Francs gallo-romains, il n'emploie pas *Francus* et *Romanus*, mais *Francus* et *barbarus;* parlant de Vilithuta, femme franque née à Paris [8] :

> *Sanguine nobilium generata Parisius urbe*
> *Romana studio, barbara prole fuit.*

Chez Frédégaire on constate, comme chez Grégoire de Tours la diversité des acceptions du mot *Francus;* mais il vivait au VIIe siècle, et les distinctions commençaient alors à s'effacer, principalement en Burgondie. Les vies de saints ne sont pas moins instructives. « La plupart, disait Fustel de Coulanges commencent par vanter la noblesse des personnages. En général, elles se servent des expressions *nobilis genere, nobilibus parentibus ortus, ortus nobili progenie, ortus inclyta prosapia*. Mais parfois, elles remplacent ces expressions par celle-ci : *ex nobili Francorum prosapia genitus.* Mais si l'on compare entre elles les vies où sont employées ces diverses expressions, on voit qu'aucune idée spéciale ne s'attachait à l'une d'elles, et que dans

[1] *Formulæ*, édit. Zeumer, p. 182. — [2] Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, t. I, p. 155; De Pétigny, *Études sur l'époque mérovingienne*, t. I, p. 81. — [3] Isidore de Séville, *Origines*, l. IX, ch. II, 101, *P. L.*, t. LXXXII, col. 338. — [4] Ulpien au *Digest.*, l. I, tit. V, l. 17. — [5] Kurth, *op. cit.*, p. 361-362. — [6] A. de Behault de Dornon, *Données archéologiques établissant les lieux habités par les Francs Saliens et les Ripuaires en Belgique, dans le département du Nord français, le Limbourg Hollandais et le Grand-Duché de Luxembourg*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1898. — [7] Kurth, *op. cit.*, p. 363-364. — [8] Fortunat, *Carmina*, l. IV, n. XXVI, vs. 13.

la langue fort prétentieuse des hagiographes, elles étaient synonymes. Toutes également, et avec le même vague, voulaient dire que le saint n'était pas de basse naissance. Mais aucun de ces hagiographes ne songeait précisément à la race franque ou à la race romaine. Pas une fois, en effet, dans un tel nombre de vies de saints, nous ne voyons que l'auteur oppose les deux races l'une à l'autre, ni même qu'il paraisse connaître deux races [1]. *Franci* désignait tous les sujets du royaume des Francs. Il est impossible d'avoir lu les textes sans être frappé de cette vérité. Les mots *rex Francorum* ne signifiaient pas que le roi ne régnât que sur les Francs de race; si *Francorum* avait ici son sens ethnique, il en résulterait que le roi mérovingien n'aurait eu aucun titre qui indiquât son autorité sur les hommes de race romaine. Nous rencontrons fort souvent l'expression *palatium Francorum* ou *proceres Franci;* or nous savons par de nombreux exemples, que beaucoup d'hommes de race romaine figuraient dans les plus hauts rangs du palais et parmi les *proceres*. On trouve cent fois l'expression *exercitus Francorum;* or nous savons que ces armées comptaient au moins en Neustrie, plus de Romains que de Francs; nous savons aussi que le service militaire était obligatoire pour tous indistinctement et qu'il y eut même des Romains qui commandèrent les armées. L'armée était donc un mélange de races, et pourtant on l'appelait toujours *exercitus Francorum;* cela ne signifiait autre chose que l'armée des paysans du royaume des Francs. Dans ces expressions comme dans beaucoup d'autres, le mot *Francus* avait perdu son sens ethnique. On était un *Francus* dès qu'on était un membre du royaume des Francs [2].

Outre les Romains, les Wisigoths, les Bourguignons et les Francs, Grégoire de Tours mentionne comme établis dans la Gaule, les Thuringes, les Alamans, les Alains, les Bretons, les Saxons, les Teifales, les Juifs et les Syriens. — Les *Thuringes* n'étaient qu'une colonie venue de la Thuringe de Germanie s'établir en deçà du Rhin. Childéric, chassé par ses sujets se réfugia dans le pays habité par ce petit peuple qui fut soumis par Clovis en 491. Les *Alamans*, qui sous la conduite de Chocus avaient ravagé la Gaule et pénétré jusqu'en Auvergne, habitaient au IVe siècle la rive droite du Rhin; ils descendirent à la fin du siècle suivant jusqu'à l'Helvétie qu'ils occupèrent. Battus par Clovis et par les Bourguignons, ils ne jouèrent plus qu'un rôle très secondaire dans l'histoire de la Gaule. Les *Alains* venus en Gaule avec les Suèves et les Vandales y laissèrent une partie des leurs qui s'établirent dans le Valentinois, puis dans le pays armoricain : un roi alain résidait à Orléans. Les Alains des bords de la Loire furent soumis par Thorismond, fils et successeur de Théoderic. Les premiers *Bretons* fixés en Gaule habitaient les bords de la Loire. Euric, à la tête des Goths, chassa de Bourges le chef breton Riothame dont parle Sidoine Apollinaire. Au VIe siècle ils durent reconnaître la suzeraineté des rois francs, mais leur soumission ne fut plus que nominale sous les fils de Clotaire. Les incursions des *Saxons* sur les côtes, des bouches du Rhin à celles de la Loire, remontent aux premières années du Ve siècle. Les Saxons des bords de la Loire qui luttèrent contre les Romains disparurent à la fin du VIe siècle. Les Saxons de Bayeux formaient la majeure partie des habitants de la *civitas Bajocassium* dépeuplée par les invasions de ces pirates. Le souvenir de ce petit peuple se maintint longtemps dans ce pays et une portion du territoire de Bayeux était connue au temps de Charles le Chauve sous le nom d'*Ottingua Saxonia*. Les *Teifales*, peuple de race scythique, étaient des auxiliaires de l'armée romaine établis dans le Poitou, où résidait le *Præfectus Taifalorum gentium* sur des terres qui leur avaient été attribuées par l'empereur. La région où habitaient les Teifales (*Theiphali*) s'appelait *Theiphalia*, aujourd'hui Tiffauges. Les *Vascones* qui, au premier siècle de notre ère, étaient établis au delà des Pyrénées, vinrent, enhardis, par la faiblesse des fils de Clotaire, occuper une partie de la Novempopulanie, mais ils furent forcés de se soumettre, en 602, à la domination franque et réduits au rang de nation tributaire. Les *Juifs* étaient assez nombreux en Gaule : on en voit à Paris, Orléans et Bordeaux, etc.; ils se livraient à des trafics de toute nature ainsi que les *Syriens* qui eurent assez de crédit pour acheter un siège épiscopal; l'un d'eux le marchand Eusebius, devint, à force de présents, évêque de Paris et confia toutes les fonctions de l'église à des syriens de sa famille.

IV. La Belgique glacis de la France. — Les Pays-Bas, ou — pour éviter toute confusion — la Belgique, forme en quelque façon le glacis naturel de la région septentrionale de la France; par conséquent, elle devait être la première à recevoir les envahisseurs francs venus du Rhin et qui se fixèrent entre le fleuve et la Sambre, avant de s'établir sur le sol actuel de la France. Ainsi envahie et occupée, la Belgique cessa de bonne heure d'être romaine et se trouva être franque, avant la France même. Dans cette région, d'où ils déborderaient sans tarder longtemps, les Francs se trouvaient encore à l'aise, ils s'y trouvaient chez eux, car l'occupation romaine dans cette région avait été toujours précaire et Saliens et Ripuaires s'en étant emparés sans beaucoup de peine, s'y étaient implantés assez solidement pour n'avoir guère à craindre un retour offensif. Cette occupation semble avoir causé un minimum de dommage aux populations déjà établies sur le sol belge. La Belgique devint pendant plusieurs siècles une sorte de gîte d'étape où de place d'armes d'où les Francs partirent, à différentes reprises, à la conquête des provinces situées au sud de la Sambre. Attachés à leurs terres, cramponnés à leurs habitations, les Belges virent leurs envahisseurs s'élancer à la conquête de nouveaux territoires, sans surprise et, peut-être, sans regret, sachant que c'étaient là des hôtes de passage et qu'il ne fallait pas se laisser submerger par eux. Ainsi, la Belgique a connu une époque *salienne* et même, dans les parages les plus au nord, une époque *sicambre* qui n'a point eu d'analogue en France. Cette époque ne va à rien moins qu'à contenir un laps de temps de deux, trois (et à mesure qu'on se rapproche du Rhin), quatre siècles. Pendant ce long espace, le sol belge a reçu dans ses couches supérieures des tombes nombreuses, tombes franques, à coup sûr, mais très distinctes et très différentes de celles qu'on découvre en France et qu'on désigne sous ce même vocable.

Dès avant la conquête de César, des envahisseurs germains avaient déjà débordé sur la Belgique, refoulé devant eux les populations et s'étaient implantés et nationalisés belges [3]. C'était là un passé déjà assez

[1] Fustel de Coulanges, *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, p. 128. — [2] *Ibid.*, p. 129. — [3] D. van Bastelaer, *L'époque franque au point de vue des archéologues n'est pas la même en France et en Belgique. Recherches sur l'établissement graduel des Francs dans le pays, spécialement dans l'arrondissement de Charleroi, d'après le texte des auteurs latins, et sur la détermination de l'époque des cimetières de transition romano-franque du sol belge*, dans *Mémoires archéologiques*, t. IV, in-8°, Mons, 1886, p. 10. Cf. en outre A. de Behault de Dornon, *Données archéologiques établissant les lieux habités par les Francs Saliens et Ripuaires en Belgique, dans le département du Nord français, le Limbourg hollandais, et le Grand-Duché de Luxembourg*, dans *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 1898.

lointain et oublié pour que d'autres envahisseurs leurs succédassent et prissent leur place, germains eux aussi. Périodiquement un flot de population germanique venait revendiquer la riche Belgique où il rencontrait des hommes de leur race, car il n'y restait que très peu de Gaulois ou de Celtes, et ainsi se formait un groupe belgo-germain sans cesse accru des apports venus des rives du Rhin, principalement vers les bouches de ce fleuve et de la Meuse. Là, se trouvait le réservoir des peuplades franques, venues elles-mêmes de la direction du nord-est en suivant le cours du Rhin, et écartant ce qu'elles rencontraient sur leur passage.

De ces pays d'où ils surveillaient et choisissaient l'instant à leur convenance pour faire irruption en Belgique, les Francs savaient combien était incomplet l'établissement des Romains parmi les Belges. César n'avait pu conquérir lui-même ces lointaines régions dont la soumission restait précaire et ne fut jamais complète. Ces fières peuplades ne se regardaient pas comme sujets, mais tout au plus comme alliés de Rome. « Il est vrai, que les armées avaient massacré une partie des habitants et que la misère et les vexations avaient fini par en détruire une autre partie; mais il est vrai aussi que les Belgo-Germains, habitants de cette partie de la Gaule, la dernière assujettie, furent aussi les premiers à secouer le joug et à tendre la main aux envahisseurs francs, leurs frères par l'origine, qu'ils accueillaient sur leur territoire, devenu trop étendu pour la population. Aussi dans toute la partie nord de l'ancienne Gaule Belgique, partie formant la Hollande et la Belgique actuelle presque entière, ne vit-on jamais fonder aucune ville, aucun établissement romain, ni même construire aucun monument, temple, etc. Pendant tout le temps de la domination romaine, ces Belges ou Belgo-Germains, étaient au fond toujours restés ennemis du conquérant et sympathiques à leurs frères de Germanie, dont ils protégeaient les entreprises avec un plein assentiment et souvent par des sacrifices matériels [1]. « Les *Commentaires* de César constatent à maintes reprises les tentatives nouvelles de Germains, appelés par les Belges contre les Romains, payés par eux et suscitant aux vainqueurs de graves embarras : *Expulsis Germanis*, l. III, c. VII; — *Germanosque qui auxilio Belgis arcessiti dicebantur*, l. III, c. XI; — *Magna esse Germanis dolori Ariovisti mortem et superiores nostras victorias : ardere Galliam, tot contumeliis acceptis sub populi romani imperium redactum, superiore gloria rei militaris extincta... si Gallia omnis cum Germanis consentiat, unam esse in celeritate positam salutem*, l. V, c. XXIX; — *Omnem esse in armis Galliam; Germanos Rhenum transisse; Cæsaris, reliquorumque hiberna oppugnari*, l. V, c. XLI. — *Illi (Treviri) finitimos Germanos sollicitare et pecuniam polliceri non desistunt*, l. VI, c. II; — *Cæsar quum undique bellum parari videret, Nervios, Aduaticos, Menapios, adjunctis eis rhenanis omnibus Germanis, esse in armis... a Treviris Germanos crebris legationibus sollicitari*, l. VI, c. II.

César consacre le livre IV presque tout entier, au récit de sa lutte contre une invasion germanique parvenue jusqu'au pays des Ménapiens : *His interfectis, navibusque eorum occupatis... flumen transierunt, atque, omnibus eorum ædificiis occupatis, reliquam partem hiemis se eorum copiis aluerunt*, l. IV, c. II. D'accord avec les habitants du pays, les envahisseurs avaient pu s'avancer avec la promesse de recevoir tout ce dont ils auraient besoin, ainsi ils avaient pu pénétrer chez les Éburons et jusque chez les Contrusiens, clients des Trévires : *Missas legiones a nonnullis civitatibus ad Germanos, invitatosque eos, uti ab Rheno discederent, omniaque, quæ postulassent ab se fore parata. Qua spe adducti Germani latius jam vagabantur, et in fines Eburonum et Contrusorum, qui sunt Trivirorum clientes*, l. IV, c. VI; — Non contents de cela, ils fourrageaient jusque chez les Ambivarites, l. IV, c. IX; et infligèrent un échec à César : *Subfossis equis compluribusque nostris dejectis, reliquos in fugam conjecerunt, atque ita perterritos egerunt, ut non prius fuga desisterent, quam in conspectum agminis nostris venissent*, l. IV, c. XII; César parvint cependant à les refouler jusqu'au confluent du Rhin et de la Meuse et il estime leur nombre à 430.000 hommes, ce qui est peut-être exagéré.

L'entente secrète ou publique avec les populations belges, permettait aux envahisseurs de rapides coups de main. Un jour, un parti de 2.000 cavaliers Sicambres franchit le Rhin, gagna le pays des Éburons, et vint attaquer le camp romain d'Aduatica, tailla en pièces cinq cohortes, épouvanta le reste et se retira sans être inquiété : *Trans Rhenum sese receperunt*, l. VI, c. XLI.

V. Première période d'invasions de peuplades franques ou sicambres. — Le départ de César pour l'Italie fut bientôt connu et marqua un redoublement d'audace. Au milieu du flux et du reflux presque continuel des peuplades, des groupes s'arrêtaient et s'implantaient, en sorte qu'à côté des anciennes tribus *belgo-germaines* on commençait à voir des établissements *franco-germains* nouveaux, vivant en bon accord. C'était une manière de soulagement de voir des Francs venir prendre possession d'un sol que les Belges ne se sentaient pas la force de disputer aux Romains dont ils supportaient le joug avec douleur; *qui jam ante se populi romani imperio subjectos dolerent*, l. VII, c. I; malgré certains ménagements adoptés à leur égard. Ils avaient conservé leurs institutions et leurs chefs, le droit de réunion annuelle dont cependant César prenait la présidence. César lui-même constate ces établissements cisrhénans de peuplades germaniques et entre autres des Sègnes et des Contrusiens, qui habitaient entre les Éburons et les Trévires, dans la contrée correspondant à une partie des Ardennes et du Condroz : *Segni, Contrusique, ex gente et numero Germanorum qui sunt inter Eburones Trevirosque, legatos ad Cæsarem miserunt, oratum ne se in hostium numero duceret, neve omnium Germanorum, qui essent citra Rhenum unam esse causam judicaret*, l. VI, c. XXXIII. Cicéron constate lui aussi la présence de ces Germains établis en Gaule [2]. Ces établissements étaient en quelque sorte isolés et dispersés parmi les populations du pays qui les toléraient ou les subissaient.

Il serait aussi intéressant qu'utile de pouvoir désigner avec précision les quartiers de ces établissements successifs, espèces d'invasions partielles et pacifiques dont les Belgo-Romains se réjouissaient, que les Romains toléraient et qui préparaient le futur envahissement, comme les fourriers préparent le logement de l'armée qu'ils précèdent. Mais nous ne possédons à peu près aucun élément tant textuel que monumental pour résoudre ce problème.

« Quand César fut rentré définitivement en Italie et que le soin de son autorité et de sa gloire l'y retint tout à fait, il flatta les Gaulois et leur accorda toute espèce de faveurs pour gagner leur amitié. Il leur prodigua les richesses et combla d'honneurs les principaux chefs, de façon à ce que Rome n'eût plus à craindre leurs révoltes [3]. Cette tactique réussit assez bien avec les Gaulois du midi déjà amollis par la prospérité et l'abondance, mais fort peu avec les Belges qui avaient conservé intacte leur énergie. C'était la conséquence du caractère plus mou et plus efféminé des Gaulois du sud et du caractère plus guerrier et plus sauvage des Belgo-Germains du Nord. « La Gaule n'est bonne qu'à servir de proie, disait Civilis, après avoir tenté un soulève-

[1] Ciceron, *Epist. ad Atticum*, XIV, 9. — [2] Hirtius, *De bello gallico*, l. VIII, c. XLIX.

ment général, ce qui lui reste de force ce sont les Belges seuls : *Gallos quid aliud quam prædam victoribus? et tamen quod roboris sit Belgas secum palam aut voto stare* [1]. » César ne pensait et ne parlait pas autrement : *Horum omnium fortissimi sunt Belgæ, propterea quod a cultu atque humanitate provinciæ longissime absunt minimeque ad eos mercatores sæpe comineant atque eaque ad effeminendos animos pertinent, important*, l. I, c. 1.

Cette distinction entre Gaulois du midi et Gaulois du nord déjà mélangés d'éléments francs subsista pendant toute l'occupation romaine. Ce fut dans le nord que Rome puisa les contingents d'auxiliaires qui, tout en conservant leur nom national, combattaient dans les rangs de l'armée impériale; on rencontre ainsi des Nerviens, des Tongrois, des Ménapiens, etc., mais rien de semblable pour les peuplades méridionales. Cette incorporation à l'armée romaine laissait aux peuplades de la Gaule belgique une homogénéité complète et une autonomie à peine entamée.

Vers l'an 35 avant Jésus-Christ, les Ubiens s'établirent entre le Rhin et la Meuse, au nord-est de la Belgique. Les Ubiens affichaient leur origine germanique et se faisaient un point d'honneur d'une fidélité éprouvée à l'alliance de Rome; ils furent donc placés, comme défenseurs, au nord des Trévires, entre le Rhin et la Roër : *Experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur* [2]. Ils eurent fort à faire. L'an 30, la Gaule fut témoin d'une révolte fomentée par les Trévirieens qui avaient appelé à leur aide les peuplades germaniques; l'an 29, nouvelles rébellions, soulevées par les Morins, alliés aux Suèves venus d'Outre-Rhin; l'an 19, autre invasion de Germains, enfin, l'an 14, eut lieu une invasion formidable de Sicambres, associés aux Teuchtères et aux Usipèdes, aidés par les restes des Éburons et les Aduatiques. Ce grand effort échoua, Drusus soutint la poussée, la refoula et Auguste, pour en finir, décida de localiser ces populations dans la partie du territoire la plus éloignée du Rhin, dont elles se plaisaient à faciliter le passage aux envahisseurs germains. Il leur enleva jusqu'à leur nom et leur imposa celui de *Tungri;* il les remplaça le long du Rhin, entre ce fleuve, le Wahal, la Meuse, et la Roër, par les Sicambres vaincus et soumis, et par leurs alliés les Suèves, auxquels il imposa le nom de Gugernes; enfin, il cantonna les *Tungri* à l'occident des derniers dans des terres qu'il leur assigna. Cette deuxième grande colonisation germanique en Belgique eut lieu en l'an 9 avant notre ère. Tacite en dit un mot : *Ut quondam Sugambri excisi et in Gallias trajecti forent* [3], « comme autrefois les Sicambres décimés furent transportés dans la Gaule. » Mais Tacite fait en même temps allusion à une autre colonisation de Sicambres opérée par Tibère, encore général vers l'an 20 après J.-C. : « Il fit, dit-il, passer dans la Gaule, 40 000 prisonniers de guerre et les établit dans des lieux qu'il leur assigna le long du Rhin, » vers le nord des Ubiens, selon quelques auteurs. Il les y fit établir par les conseils plutôt que par la force, *plura consilio quam vi perfecisse*. Mais ces conseils et cette persuasion semblent avoir eu pour but, non pas de décider les Sicambres à s'établir en Gaule, mais plutôt de les convaincre qu'ils devaient rester le long du Rhin et non s'avancer trop vers le cœur du pays.

On ne peut rien faire de plus que de nommer les peuplades qui paraissent avoir pris part à ces immigrations : Tongrois, Ubiens, Suèves, Suniques, Bethases et d'autres peuplades plus ou moins unies sous la dénomination de Sicambres; puis les Toxandres, mot qui semble comme le dernier, être la dénomination d'une collectivité nationale : les Toxandres divisés en plusieurs peuplades habitaient, entre le bas Escaut et la basse Meuse, la région nommée aujourd'hui Campine [4]. Vers l'an 70, toutes ces peuplades composent les armées de Civilis qui conduisant vraiment la vieille colonie Sicambre, s'avance à sa tête du pays entre Rhin-et-Meuse jusqu'aux rives de l'Escaut, et se répand dans les provinces du Limbourg, de Namur, de Liége et même une partie du Luxembourg. Ces nouveaux occupants avaient pour voisins : à l'est, les Ubiens et au sud les Tréviriens, placés entre la Moselle et la Meuse, qui les séparait du pays des Nerviens, leurs voisins, lesquels habitaient l'Entre-Sambre-et-Meuse, l'Escaut et la Dyle.

A la fin du IIe siècle, ces peuplades virent arriver du nord, dans la direction de l'Yssel, *Sala*, des compatriotes abandonnant la côte au delà des embouchures du Rhin. Cet apport nouveau de population entraîna un premier résultat important, puisqu'on prit l'habitude de désigner anciens et nouveaux occupants sous le nom de *Saliens*. « Les Saliens, autrefois arrivés dans les environs de la Toxandrie sur le sol romain, y fixèrent leur domicile » nous dit Ammien Marcellin : *Salios olim in romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere*. « Les Saliens, comme les Nerviens, les Tréviriens, les Rémois, les Ubiens, etc., étaient restés nantis de leurs institutions germaniques et avaient conservé leurs chefs. Ils étaient seulement fédérés, protégés du peuple romain, ils s'appartenaient, οὗτοι αὐτονόμοι ἅπαντες; ils étaient exempts d'impôts, sauf de celui du courage et du contingent militaire : *sibi non tributa sed virtutem et viris indici*. L'importance de ces colonisations était déjà bien grande à cette époque, puisque Rome avait constaté qu'une partie de la Belgique était franque ou germaine, et que la division géographique du pays avait été modifiée. Toute la contrée du nord-est et toute la région appuyée à la rive gauche du Rhin, avaient reçu les noms de *Gaule germanique première ou supérieure* et *germanique seconde ou inférieure*, par opposition avec l'autre partie qui retint le nom de *Gaule belgique*. La seconde germanique ou germanique inférieure, renfermait à peu près toutes les contrées où les peuplades franques s'étaient localisées en prenant possession du territoire, c'est-à-dire la Ménapie, la Tongrie, la Toxandrie, l'Éburonie, une portion de la Nervie avec une grande partie du cours de la Sambre. L'établissement de ces nouvelles provinces ne fut sans doute que la sanction des faits que l'opinion publique constatait unanimement à l'avance. Ptolémée, vers l'an 130, parle d'une manière plus précise de la *haute* et de la *basse Germanie;* mais il s'agissait encore des parties tout à fait proches du Rhin. Ce ne fut que plus tard que la division se fit comme nous venons de l'indiquer Le progrès ne se dessinait que graduellement.

Pendant ce temps, Rome tirait bénéfice de sa politique et faisait défendre son front par les Saliens contre les agressions des Ripuaires. A la faveur de cette défense, le pays en arrière conservait la paix et contenait les Ripuaires au delà du Rhin; ce fut donc depuis environ l'an 70 jusqu'à l'an 176, une période d'un siècle pendant laquelle les Sicambres et les autres peuplades d'invasion vécurent tranquilles, en paix avec les autochtones du pays, conservant chacune ses usages et ses mœurs. Cette tranquillité favorisa la prospérité, la création d'établissements agricoles et de villas dont on rencontre parfois les ruines; quant aux cimetières de cette époque on n'en a encore trouvé aucun. Il ne faut pas s'attendre d'ailleurs à rencontrer dans ces parages et à cette date le moindre vestige de christianisme.

[1] Tacite, *Annal.*, l. IV, c. LXXVI; D. Van Bastelaer, *op. cit.*, p. 26. — [2] Tacite, *De moribus Germanorum*, c. XXVIII. — [3] Tacite, *Annales*, l. XII, c. XXIX. — [4] Pline, *Hist. nat.*, l. IV, c. XXXI; Tacite, *Hist.*, l. IV, c. LV, LVI, LXVI, LXXIX.

Mais les barbares francs ligués, continuaient à se tenir massés sur la rive droite du Rhin, et d'autres (les Saliens) le long de la côte, au nord des embouchures du même fleuve, guettant l'heure favorable où ils pourraient se répandre sur les régions convoitées. Une première tentative, dirigée par les Cattes, échoua (en 168); huit ans plus tard (176), les Chauques prirent la voie de mer ainsi que les routes fluviales, Escaut, etc., qui les menèrent jusqu'au cœur du pays où ils débarquèrent et aussitôt portèrent la dévastation dans le Brabant, dans les Flandres, dans la Hesbaye et même dans une partie du Hainaut; mais cette fois encore on parvint à les refouler (180). Cependant, les habitants du pays ruinés par les exigences du fisc, découragés par l'impuissance du pouvoir impérial, se prirent à envisager les invasions comme un moyen de délivrance. En l'année 188, un soulèvement général coïncida avec une invasion de Saxons et de Frisons et l'empereur Commode fut obligé de conclure la paix avec les peuplades campées le long du Rhin et dont plusieurs furent reçues sur le territoire romain et jusque parmi les possessions de l'empire.

Cette insécurité entraîna un résultat important. Les grands propriétaires gaulois et les hauts fonctionnaires impériaux s'abstinrent de résider sur des terres et de briguer des offices dans des contrées si désavantageuses, en sorte qu'on fut réduit à confier l'administration à ceux qui n'avaient pas crainte d'affronter « un climat qui attristait les regards de tous ceux dont ce n'était pas la patrie. » Il fallut livrer les charges romaines aux indigènes. Vers 226, autre invasion barbare qui fut rejetée au delà du Rhin.

Sicambre ne doit pas être séparé de Salien; l'identité des deux races n'est pas douteuse et, longtemps après, les Saliens unis aux Ripuaires reprirent les noms collectifs de Francs et de Sicambres. Ces peuples partis des environs de l'embouchure du Rhin et de la Meuse s'étaient dirigés vers l'Escaut qu'ils dépassaient, cherchant à atteindre la rive gauche de la Lys, et laissant des traces onomastiques curieuses à retenir, comme ces noms de *Suèveghem* et *Suèvezeele* qui semblent garder la mémoire des Suèves. Ils tentaient même d'arriver au nord de la Nervie, dont les terres fertiles leur semblaient bien préférables aux sables arides de la Campine. Les Suèves établis le long du Rhin, depuis sa source jusque vers Cologne s'étendaient fort avant dans les terres dans la direction de la mer Baltique et du Danube et, à l'occident, ils s'étendaient jusqu'à l'Elbe.

VI. Ligues. — C'est dans cet immense domaine, qu'il faut donc placer les peuplades qui alimentèrent les bandes d'envahisseurs. Les Romains donnaient le vocable de *Germani* à tout ce qui venait d'au delà du Rhin et ce nom, en usage dès le temps de César, était encore nouveau lorsque Tacite écrivait : *Germaniæ vocabulum recens et nuper additum : quoniam, qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc Germani vocati sint* [1]. Les Romains attaquèrent les Germains alors divisés en plusieurs nations ayant une langue et des mœurs communes, mais formant entre elles des *ligues* distinguées par des noms particuliers, par la forme de leur gouvernement, par leurs armes et par leur manière de combattre. Chaque ligue se distinguait en outre, non par la forme ou la couleur du vêtement, car tous étaient à peine vêtus, mais par les insignes tatoués sur le corps, par la manière de nouer et de couper la chevelure, par le port de la barbe, la teinture qu'ils employaient. C'est ainsi que les deux grandes ligues des Suèves et des Sicambres comprenaient toutes les autres. On reconnaissait les soldats de la ligue suève à la coutume de nouer leurs cheveux sur l'oreille ou sur la nuque : *Insigne gentis, obliquare crimen, nodoque substringere* [2]. Les princes et les chefs les ramenaient sur le sommet de la tête et les nouaient en forme d'aigrette et de panache : *capillum retro sequuntur, ac sæpe in ipso solo vertice religant* [3].

La ligue des Sicambres avait remporté de grands avantages sur les Romains, mais ce que les armes ne pouvaient faire, la division en vint à bout et on a dit que Drusus et Tibère réussirent à soumettre cette ligue. Tibère ne se faisait pas illusion sur ce point et Tacite rapporte une de ses lettres avouant que l'adresse eut plus de part que la bravoure à ce succès : *Se, novies a divo Augusto in Germaniam missum, plura consilio quam vi perfecisse; sic Sugambros in deditionem acceptos.* La ligue des Sicambres ne subsistant plus au temps de Tacite, il n'en a pas donné les marques distinctives, mais Martial nous apprend qu'elle consistait dans la façon de nouer leurs cheveux :

Crinibus in nodum tortis venere Sicambri.

Vers le premier quart du IIIe siècle, ces ligues n'existaient plus qu'à l'état de souvenir et l'incursion tentée vers 226 au delà du Rhin avait été suivie d'un retour offensif de l'empereur Alexandre-Sévère qui s'en vint camper à Mayence, d'où il poussa quelques-unes de ses troupes au delà du Rhin. Sur ces entrefaites, il se décida à traiter avec les barbares; mais, ayant été assassiné, son sucesseur, Maximin, fit ravager sans obstacle plus de 400 milles de la Germanie : *Per quadringenta millia*, écrit-il lui-même au Sénat, *Germanorum vicos incendimus, greges abduximus, captivos abstruximus;* il ne s'arrête que devant les obstacles matériels : *Pervenissemus ad silvas, nisi altitudo paludum nos transire non permisisset* [4]. Cette dévastation dont les Suèves étaient victimes fit ouvrir les yeux aux peuples voisins qui ne virent de remède que dans la formation de nouvelles ligues ou le rétablissement des anciennes. Ce fut ainsi que se formèrent : 1° la ligue des Suèves ou Alamands depuis Mayence jusqu'aux sources du Rhin et jusqu'aux pays des Marcomans voisins du Danube, et 2° la ligue des Francs qui, commençant au-dessus de Cologne, s'étendait d'un côté jusqu'à l'Océan et de l'autre jusque vers l'*Albis*.

Le nom de *Franci* était commun à toutes les nations dont se composait cette ligue. Il est malaisé de dire jusqu'où elle s'étendait au nord. Les Francs s'étendaient jusqu'à l'Océan et même jusqu'à l'*Albis*, quoique les Saxons occupassent l'embouchure de ce fleuve et celle du *Visurgis* ou Weser. Cette ligue rassemblait les Bructères, les Chamaves, les Ampsivariens, les Cattes, les Angrivariens, les Ansuariens ou Attuariens, les Saliens, les Chauques, les Chérusques et les peuples riverains de l'*Albis;* ce qui fait dire à Claudien qu'après une victoire remportée par Stilicon, les troupeaux des peuples de la Gaule allaient paître librement dans les montagnes des Francs situées au delà de l'*Albis* [5].

..... mediumque ingressa per Albim
Gallica Francorum montes armenta pererrent.

L'anonyme de Ravenne dit, que les Francs avaient habité longtemps sur les bords de l'*Albis : in qua Albis patria per multos annos Francorum linea remorata est* [6]. En réalité, on trouve les Francs sur le Rhin, dès qu'on entend parler d'eux, ils étaient nombreux et occupaient un vaste pays. La ligue des Francs s'est formée sans guerres, sous l'impulsion du péril et de la nécessité de s'en défendre, entre des peuplades qui se connaissaient depuis longtemps et dont les rivalités se

[1] Tacite, *De moribus Germanorum*, c. II. — [2] *Ibid.*, c. XXXVIII. — [3] *Ibid.*, c. XXXVIII. — [4] Jules Capitolin, *Maximus*, c. XII. — [5] Claudien, *De laude Stiliconis*, l. I, vs. 225. — [6] *Anonyme de Ravenne*, l. I, n. 11.

taisaient à la vue d'une menace commune. Cette ligue doit avoir été conclue peu de temps après la révolte des peuples bataves, saliens et autres commandés par Civilis, bien que ce ne soit pas avant le milieu du IIIe siècle seulement, la ligue et même le nom de *Franci* soient cités pour la première fois.

La ligue des Francs occupait le même pays que les anciens Sicambres, se composait à peu près des mêmes nations que l'ancienne ligue des Sicambres, portait les cheveux noués, comme eux, sur le sommet de la tête. Sidoine Apollinaire les nomme *detonsi Sicambri* et leur pays *detonsa Sicambria*. D'ailleurs, les Francs eux-mêmes se paraient de ce nom et s'en faisaient honneur. Fortunat donne à Caribert le nom de *Sicamber* et saint Remy, s'adressant à Clovis, lui dit : *mitis depone colla, Sicamber*. Cependant, il ne paraît pas qu'en ressuscitant la ligue on chercha à faire revivre le vocable, le nom de Franc était sans doute trop répandu pour qu'on songeât à le répudier.

Ce nom fait son apparition dans les auteurs latins à propos de la plus ancienne expédition tentée par la ligue franque. Vopiscus nous apprend qu' « au temps où Aurélien était près de Mayence comme tribun de la VIe légion gauloise, les Francs ayant fait irruption et s'étant répandus dans la Gaule entière, il les battit de telle façon qu'il en tua sept cents et fit trois cents prisonniers de guerre qu'il vendit. Les soldats composèrent ce refrain [1] :

Mille Francos, mille Sarmatas semel occidimus,
Mille, mille, mille, mille, mille Persas quærimus.

Cet événement se rapporte à l'année 241 [2].

VII. Luttes et accords entre la ligue des Francs et l'Empire. — Le mouvement de la ligue des Francs ne fit que s'accentuer, assez pour donner de l'inquiétude aux Romains qui songèrent ou durent songer à mettre la Gaule à l'abri de nouvelles incursions. On a conjecturé d'après une lettre de Valérien à Aurélien, en 257, que Valérien avait attiré quelques capitaines francs au service de l'empereur, on ne peut soutenir cette conjecture que d'après les noms des quelques officiers en question, mais ces noms peuvent être francs ou suèves, ou quades ou marcomans [3].

Entre 254-259, il y eut une nouvelle tentative de traversée du Rhin, au-dessus de Mayence. Tandis qu'on menaçait la Gaule sur ce point, Valérien était retenu en Orient par la guerre contre les Perses qui lui ménageait le suprême désastre, son fils Gallien accourut en Occident où les généraux choisis par son père luttaient contre les Alamans, les Hérules et les Goths. Zonaras nomme Francs ceux que Zosime nomme Germains; Zonaras ajoute que Gallien tailla en pièces une armée de 300 000 (?) Alamans près de Milan et Zosime avoue que la guerre sur le Rhin se termina par un traité avec un prince barbare qui s'engagea à défendre le passage du Rhin (255). Posthume fit construire plusieurs forts sur la rive du Rhin: *Nonnulla castra in solo barbarico ædificaverat;* lorsqu'en 260, il fut proclamé empereur, il régna sept ans, entretenant avec soin l'alliance faite avec les Francs. Mais ce traité avait marqué un nouveau recul. Certains s'étaient introduits jusque dans la Nervie, d'autres avaient reçu des terres à cultiver en redevance de leur service militaire; il devenait évident que les établissements des Francs dans la Gaule Belgique, devenaient stables. L'avènement de Posthume marquait un progrès nouveau; il inaugurait la série des empereurs gaulois [4], qui, habitant le sol de la Gaule Belgique, tantôt combattant les barbares le long du Rhin, tantôt s'unissant à eux pour combattre les Romains, restaient toujours d'accord avec les Saliens de l'intérieur et protégeaient leurs établissements. Posthume, dès son avènement, recourut aux auxiliaires francs afin de grossir l'armée avec laquelle il combattait Gallien : *multis auxiliis Francis* [5]. Les Francs apprirent ainsi, non plus seulement à combattre sous les Romains, mais à les battre.

Après la mort de Posthume, assassiné en 267, les Francs prirent et rasèrent les forts que cet empereur avait construits dans leur pays et, franchissant le Rhin sur différents points, ils inondèrent la Gaule; après l'avoir ravagée, ils pénétrèrent jusque dans l'Espagne et s'étant emparés de Tarragone, ils faisaient de là des courses dans les provinces voisines et les mettaient à contribution : *Francorum gentes, direpta Gallia, Hispaniam, vastato ac pene direpto Tarraconensium oppido, possident imo nactis in tempore navigiis, in Africam quidam sui parte permeant* [6]. Paul Orose qui mentionne ces événements, nomme les Francs *Germani ulteriores*, les Germains de delà le fleuve [7], il nous dit que le souvenir de ces déprédations survivait de son temps et qu'on en montrait les traces. Il ajoute que les Francs demeurèrent douze ans maîtres de l'Espagne, en sorte qu'on peut fixer à peu près la durée de leur séjour en ce pays vers 267 ou 268 à 279 ou 280. Aurélien avait d'autres soucis que d'aller les relancer jusque-là. Tétricus avait succédé à Posthume, en qualité d'empereur des Gaules, et compta parmi ses troupes des Francs qui allèrent orner à Rome le triomphe d'Aurélien. Celui-ci avait réussi à chasser les Saliens des terres qu'ils possédaient depuis treize ans en pleine Gaule Belgique, en Nervie et en Trévirie, et il refoula les barbares jusqu'au delà du Rhin. Mais les résultats furent éphémères et la même année (275) au moment où Aurélien fut tué, les choses reprirent leur ancien état. Les barbares forcèrent de nouveau la frontière, traversèrent le Rhin et se répandirent jusqu'au cœur du pays; les Saliens expulsés de leurs habitations et sans doute réfugiés provisoirement dans leurs forêts ou même en pays étrangers, outre-Rhin, en sortirent pour reprendre leurs possessions dans la plus grande partie de la Belgique. Quand, après un interrègne de six mois, le Sénat romain élut Tacite à l'empire, on apprit à Rome vers ce temps que les envahisseurs s'étaient emparés de plusieurs villes considérables des Gaules [8]. En 276, Probus devint empereur et Vopiscus rapportant les éloges qui lui furent donnés, nous voyons qu'il y est question des Francs : *Testes Franci inviis strati paludibus* [9]. Le nouvel empereur voulut rétablir en Gaule l'autorité romaine et s'y transporta à la tête d'une grande armée (277) et trouva d'autant plus de barbares établis dans ce pays que depuis Gallien les frontières en étaient, on peut le dire, restées ouvertes de tous côtés [10].

Probus, soit par lui-même, soit par ses généraux, livra de nombreux combats et *Gallias a barbaris occupatas ingenti prœliorum felicitate restituit* [11]. Les barbares furent rejetés au delà du Rhin, du Neckar, et de l'Elbe,

[1] Vopiscus, *Aurelien*, c. VII. — [2] Fréret, *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1858, t. XXIII, part. 1, p. 352-355. — [3] Vopiscus, *In Aurel.*, c. II : *Tecum erit Hartomundus, Haldegastes, Hildemundus, Carioviscus.* — [4] Eutrope, *Hist. rom. brev.*, l. IX, c. IX : *Posthumius in Gallia obscurissime natus purpuram sumpsit;* il était vraiment un empereur national, car nous lisons dans Trebellius Pollio : *Galli quibus insitum est leves ac degenerantes a virtute romana principes et luxuriosos ferre non posse Posthumium ad imperium vocarunt. In Gall. duob.* — [5] Trebellius Pollio, *In Gall.*, dans Bouquet, *Recueil des historiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1738, t. I, p. 538. — [6] Aurel. Vict., *In Cæsarib.*, c. XXXIII; Eutrope, *op. cit.*, IX, 8. — [7] P. Orose, *Histor.*, l. VII, c. XXII. — [8] Vopiscus, *In Tacito*, c. III. — [9] Vopiscus, *In Prob.*, c. XII. — [10] Zosime, *In Prob.*, *quæ vicinis Rheno barbaris infestabantur.* — [11] Eutrope, *Hist. rom. brev.*, l. IX, c. XVII.

les forts détruits après la mort de Posthume furent relevés, le *transrhenanus limes* fut rétabli. Probus accorda la paix aux vaincus et cantonna dans la Belgique des tribus entières composées d'une multitude de Francs auxquels il concéda des territoires (280) : *quum Franci ad imperatorem accessissent, et ab eo sedes obtinuissent* [1]. Cette concession de territoires se réduisit probablement à rendre la possession d'une région envahie depuis Gallien et que les Romains eussent été hors d'état de se réserver. D'ailleurs, Probus eut la faiblesse de triompher plus en parole, que dans les actes; il imposa aux vaincus un traité accablant et un tribut écrasant; cela fait, il écrivit au Sénat qu'il avait vu à ses pieds neuf rois de Germanie solliciter la paix, avait retiré de leurs mains soixante et dix villes célèbres, avait enrichi la Gaule des dépouilles de la Germanie, avait fait périr 400 000 Germains par les armes et avait distribué 16 000 d'entre eux dans les provinces de l'empire. « Dès aujourd'hui disait-il encore, les barbares, labourent et sèment pour vous et ils combattent vos ennemis intérieurs. Les champs gaulois sont labourés par les bœufs des barbares et les attelages germains captifs présentent le cou à nos cultivateurs : *Subacta est omnis quæ tenditur late Germania; novem reges gentium diversarum ad meos pedes, imo in vestros, supplices stratique jacuerunt... Nam et quadringenta millia hostium caesa sunt, et sedecim millia armatorum nobis oblata, et septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ... Omnes jam Barbari vobis arant vobis jam serunt et contra interiores militant... Arantur gallicana rura Barbaris bobus, et juga germanica captiva præbent nostris colla cultoribus* [2]. » Voici en somme ce que l'on peut lire derrière toute cette emphase : Probus ayant vaincu des *læti*, ou peuplades tributaires révoltées contre le fisc romain et qui refusaient l'impôt, fut heureux de rétablir encore le même état de choses et transplanta dans les Gaules des tribus entières pour cultiver les champs à titre de *læti* nouveaux [3]. A l'égard des 16 000 prisonniers : Probus les incorpora dans ses troupes et en garnit les forteresses construites sur les frontières, sans doute aussi, les garnisons qu'il dissémina dans l'intérieur de la Gaule en reçurent des contingents, car nous savons qu'il eut à prévoir les soulèvements des *interiores gentes* contre lesquelles il écrivait au Sénat qu'il devait employer les barbares : *castra in solo barbarico posuit atque illic milites collocavit* [4]. Probus fit déporter dans l'île de Bretagne, nous dit Zosime, un certain nombre de captifs vandales et bourguignons, quant aux Francs, il pensa s'en débarrasser à tout jamais en leur donnant des établissements sur les bords du Pont-Euxin.

Ces déportés devinrent les héros d'une aventure extraordinaire. Ne pouvant se résigner à vivre loin de leur pays, ces Francs parvinrent à s'emparer d'un grand nombre de vaisseaux, les montèrent et traversant le détroit à la vue de ceux qui se trouvaient dans le port de Byzance, ils ravagèrent les côtes de la Grèce et de l'Asie Mineure, firent une descente en Sicile et pillèrent la ville de Syracuse. De là, ils passèrent sur les côtes d'Afrique, mais leur tentative contre Carthage aboutit à un échec, cependant ils prirent le temps de se rembarquer avec le butin qu'ils avaient fait pendant la descente et cinglant vers Cadix regagnèrent la Germanie. Zosime et Eumène placent cette hardie randonnée sous Probus, par conséquent avant 282. Fréret incline à lui attribuer la date de 279, c'est-à-dire celle où les Francs, cantonnés à Tarragone, abandonnèrent l'Espagne; je croirais, dit-il, que la flotte dont ces derniers s'emparèrent n'était autre chose qu'une partie de celle de leurs compatriotes qui vint faire une descente sur les côtes d'Espagne. Cet événement, tout merveilleux qu'il est, ne peut être révoqué en doute, non seulement à cause du témoignage de Zosime, mais encore parce qu'il se trouve dans un discours prononcé publiquement par Eumène à la louange de Constance Chlore, en 296 [5]. Le Père Gilles Boucher opine, non sans vraisemblance [6] que cette aventure a pu donner lieu à la fable de l'origine troyenne des Francs.

Après la mort de Probus, 282, les Francs se jetèrent de nouveau sur la Gaule, utilisant la flottille qu'ils avaient ramenée du Pont-Euxin pour faire des descentes sur les côtes; ces ravages durèrent jusqu'en 286, lorsque Dioclétien s'étant associé Maximien, ce prince vint dans les Gaules, attaqua les Francs et ayant battu les Hérules et les Chaïbons, il donna le commandement de la flottille à Carausius, avec le gouvernement de Boulogne, afin qu'il s'opposât aux courses des pirates saxons et francs. Le Ménapien Carausius ne s'entendit pas longtemps avec Maximien Hercule, il se proclama lui-même empereur des Gaules, enrôla un grand nombre de Francs auxquels il permit de franchir le Rhin et de s'établir dans la Batavie et dans la Toxandrie (287). Des Francs des îles Bataves étaient associés aux Sicambres des bords du Wahal et aux Saxons [7]. Ces peuples traversèrent le Wahal et se répandirent dans le pays entier : *Comperto quod Carausius insidias contra Romani regni fidem moliretur qui tamen procurator constitutus erat provinciæ quæ est juxta Oceanum, ubi Franci jam secunda a suis sedibus expulsi juxta Gallorum et Saxonum confinia consederunt.*

Maximien Hercule s'opposa aux projets de Carausius, qui passa en Angleterre avec la flottille et les troupes des Francs, et s'y fortifia tellement, que l'empereur renonça à les poursuivre. Maximien se contenta de tomber sur ceux qui étaient à sa portée : *multa Francorum millia qui Bataviam aliasque eis Rhenum terras invaserant, interfecit, depulit, cepit, abduxit* [8]. La Gaule était alors troublée par la terrible révolte des Bagaudes. Maximien en arrêta le progrès, courut à la défense du Rhin, attaqué en même temps par les Alamans et par les Bourguignons au-dessus de Mayence, et par les Hérules et les Chaïbons vers Cologne. Maximien battit les Hérules, pénétra en Germanie et fit la paix avec les Francs qu'il confirma dans la possession de leurs terres, en particulier les Saliens établis, sous les ordres de Genobald et d'Areth, au couchant de la basse Meuse jusqu'à l'Océan, et il les remit définitivement en possession des terrains qu'ils avaient déjà occupés précédemment dans la Trévirie, la Nervie, la Tongrie, et surtout dans la vallée du Démer, champs qui étaient restés depuis lors incultes et en quelque sorte en jachère (291). Eumène, le rhéteur, dit à ce sujet : *Sicut postea tuo, Maximiane, augusto nutu Nerviorum et Trevirirum arva jacentia lætus postliminio restitutus et receptus in lege Francus excolit.* « C'est ainsi, Maximien, que par ton auguste volonté, le Franc, soustrait à la captivité, rapatrié et admis à la loi romaine, reprit la culture de ses terres de Nervie et de Trévirie, restées incultes par son absence [9]. »

[1] Zosime, *In Prob.* — [2] Vopiscus, *In Prob.*, 15. — [3] Van Bastelaer, *op. cit.*, p. 33. Nous ne savons si c'est pendant tous ces remaniements de Probus qu'une colonie de *læti* nerviens du Nord quitta son pays et fut transplantée vers Famars dans la partie la plus méridionale de la Nervie. Toujours est-il que ce fait de germanisation eut lieu au IIIe siècle. — [4] Vopiscus, *In Prob.*, 13. — [5] Fréret, *op. cit.* p. 359. — [6] Æg. Bucherius, *Belgium Romanum*, l. VI, c. XIII. — [7] Signorius, *Imp. occid.*, l. I, c. XII. — [8] Panégyriste, *In Maximiano et Constantio IV*, dans Bouquet, *Recueil*, t. I, p. 714. — [9] Mamertin Eumène, *Panegyr.*, n. 21; Le *Postliminium*, était le droit par lequel les prisonniers de guerre enlevés à leur demeure y rentraient avec tous leurs droits et privilèges. Justinien, *Institutes*, l. I, t. XII, l. 5: *Propter jus postliminium hi qui ab hostibus capti sunt, si reversi fuerint, per omnia pristina juxta recipiunt.*

Mamertin nous dit que deux rois Francs vinrent demander la paix à Maximien : *Francos ad petendam pacem cum rege venientes* [1], mais il confirma l'un dans son royaume et fit à l'autre de grands présents : *cum per te regnum receperit Genobon, Esatech vero munus acceperit* [2]. C'était une manière de suzeraineté reconnue à l'empereur, rien de plus; ainsi qu'on s'en peut convaincre par le passage suivant où Mamertin compare ces rois francs à Narsès, roi de Perse, demandant la paix à Dioclétien sans devenir toutefois sujet de l'Empire. Entre temps, les peuples francs de nomades et guerriers qu'ils étaient, devinrent stables et agriculteurs, pacifiques, servant les Romains dans des colonies libres : *Lætus receptus in leges, arva excolit* et, deux siècles, plus tard, on retrouve les Francs dans les mêmes contrées.

En 291, Maximien et Constance Chlore se décident à chasser Carausius de l'île de Bretagne. Pendant que Maximien fait construire une flottille, Constance va assiéger Boulogne; mais peut-être pour détourner le coup qui le menace, Carausius décide les Francs à une nouvelle invasion; ils passent le Rhin et s'avancent dans la direction de l'Escaut. Constance laisse un simple corps d'observation devant Boulogne et marche vers les envahisseurs, les bat, fait un grand nombre de prisonniers chamaves et frisons qui sont répartis dans la Gaule et employés au labourage des terres : *Arat ergo nunc mihi Chamavus et Frisius,.. et frequentat nundinas meas pecore venali et cultor barbarus luxat annonam, quin etiam, si ad delectum erretur, accurrit, et obsequiis teritur, et tergo cœrcetur, et servire se militiae nomine gratulatur* [3]. Dans le panégyrique de Constantin, prononcé en 310, Eumène revient sur ce même événement et dit que Constantin ayant chassé les Francs de la Batavie, en transporta une partie dans la Gaule : *Quid loquar... intimas Franciæ nationes... a propriis ex origine suis sedibus... avulsas, et in desertis Galliæ regionibus collocatus, ut pacem imperii cultu juvarent et arma delectu* [4]. Dans ces deux passages, Eumène ne dit pas que ces Francs établis en Gaule fussent sujets à aucun tribut ni à aucune imposition; s'ils mettaient l'abondance dans le pays, c'était en vendant leurs denrées dans les marchés romains, *frequentat nundinas pecore venali*, ils étaient obligés seulement à fournir des soldats, *servire se militiæ nomine gratulatur*. Eumène, dans le panégyrique prononcé en 296, marque que ces Francs avaient été distribués dans les environs d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres, pour en cultiver les terres incultes : *Nunc per victorias tuas... quidquid infrequens Ambiano et Bellovaco, Tricassino solo, Lingonicoque restabat barbaro cultore revirescit* [5].

Constance Chlore, ayant battu les Francs, leur donna des lois après les avoir expulsés de la Batavie. *Constantius terram Bataviam a diversis Francorum gentibus occupatam purgavit ;* il en transporta un grand nombre comme prisonniers et sous le nom de *læti* dans diverses parties de la Gaule surtout dans les contrées peu habitées de la Belgique : *Franciæ nationes in desertis regionibus collocatas, ut pacem Romani imperii cultu juvarent at arma delectu.... Ipsas in romanas transtulit nationes ut non solum arma, sed etiam feritatem ponere cogerentur*. Cette soumission des Francs ne faisait que préparer leur expansion prochaine en éparpillant dans les deux Belgiques des colonies de leur nation. En définitive, les victoires de Constance Chlore aboutissaient à appliquer une fois de plus le système adopté par ses prédécesseurs.

Les messages emphatiques des empereurs au Sénat, les panégyriques outrés de leurs flatteurs ne changent rien aux faits : les Francs plus ou moins battus, pillés, ruinés par les expéditions lancées contre eux restèrent en possession du territoire qu'ils occupaient. Au lieu de victoire, il faut lire arrangement par lequel les envahisseurs obtenaient une partie de ce qu'ils avaient pris et pour se dédommager de leurs pertes mettaient la main sur le reste. A grand fracas, on refoule les envahisseurs, puis on les rappelle et on leur concède gracieusement ce qu'on n'est pas en mesure de leur refuser. Voilà toute la politique de Rome avec les Francs. Pour compléter l'illusion et rehausser le prestige de Rome, à la place des Francs on mettait d'autres Francs tirés d'un canton différent. Chaque fois qu'une invasion se produisait trop menaçante, on envoyait quelques légions pour s'y opposer. Ces invasions se faisaient quelquefois par les Sicambres, qui traversaient le Rhin, mais surtout par les Francs Saliens venant du nord et qui, par mer, éparpillaient leurs attaques, choisissaient le fleuve ou la rivière qu'ils voulaient remonter. A l'arrivée des légions, on s'abouchait, on se soumettait, les Francs se montraient faciles Rome se targuait d'être généreuse et chacun y gagnait, les premiers de bonnes terres, la seconde une déférence apparente. « Le système de vastes concessions de terres, marquées sous le nom de déportations de peuples vaincus et de primes accordées à l'alliance et à la soumission, système renouvelé par les empereurs qui se succédaient, peut être considéré comme constituant la seconde étape de l'établissement des Francs dans la Belgique. Le pays, qui auparavant n'avait subi le plus souvent que des incursions passagères, était couvert dès lors d'établissements francs [6]. »

Constance se rendit maître de Boulogne en 292, l'année suivante il voulut relancer Carausius dans l'île de Bretagne, mais une tempête fit périr sa flotte. En 296, Constance recommença sa tentative et fut plus heureux; entre temps, Carausius avait été assassiné et son successeur Allectus avait une armée presque toute composée de Francs [7] qui fut battue et en partie exterminée par la flotte romaine comme ils se préparaient à regagner le continent : *gentes Francorum penitus excisæ*. Les Francs étaient demeurés en repos jusqu'à l'année 306 ; la mort de Constance leur suggéra de se dégager des traités conclus avec lui; ils passèrent donc le Rhin, et ravagèrent la Gaule Il semble que cette invasion regardait principalement les Bructères, les Chamaves et les autres Francs orientaux, car on ne nomme pas ceux qui étaient à l'embouchure du Rhin. Constantin passa la mer à la fin de l'été, marcha contre eux, les défit et fit périr leurs rois Ascaric et Rhadagaise dans les jeux qu'il célébra à Trèves ou à Cologne pour orner son triomphe. Eumène approuve ce supplice comme une courageuse provocation jetée à une nation qui saurait se venger : *Reges... ipsos Franciæ non dubitasti ultimis punire cruciatibus; nihil veritus gentis illius odia perpetua et inexpiabiles iras* [8]. Nazaire appelle ce supplice un jeu : *Ascario et comite suo captis... per sævissimorum regum famosa supplicia ludebas* [9].

Au commencement de l'année 307, Constantin passa le Rhin, tomba sur les Bructères, qui ne s'y attendaient point, en tua un grand nombre, fit dévaster les terres des Chamaves, des Chérusques, des Turbantes, nations comprises dans la ligue des Francs, et même sur celles des Vaugions et des Alamans. Constantin ramena une multitude de prisonniers, mais il ne garda que les enfants et fit périr tout le reste dans les jeux qu'il célébra vers le milieu de l'été. *Cæsi innumerabiles*

[1] Mamertin, *Genethl. Maxim. Aug.*, n. 5. — [2] Mamertin, *Panegyr. Maxim. Aug.*, n. 10. — [3] Eumène, *Panegyr. Constantini*, n. 9. — [4] Eumène, *Panegyr. Constantini*, n. 6. — [5] *Ibid.*, n. 21. — [6] D. Van Bastelaer, *op. cit.*, p. 40. — [7] Eumène, *Panegyr. Constantini*, n. 16. — [8] *Panegyr. Constantini*, n. 10. — [9] Nazarius, *Panegyr. Constantini*, n. 16.

captivi, plurimi puberes qui in manus venerunt, quorum nec perfidia erat apta militiæ, nec ferocia servituti, ad pœnas spectaculo dati sævientes bestias multitudine sua fatigarunt [1]. Ce prince odieux que fut le premier empereur chrétien, assassin de son fils et de sa femme, assassin d'ennemis vaincus et désarmés, n'en conserve pas moins son prestige parmi ceux qui ne veulent pas voir chez lui l'homme couvert de sang, le comédien tragique jouant jusqu'au dernier moment de sa vie criminelle une foi qu'il n'avait embrassée que pour mettre plus sûrement la main sur cette religion chrétienne qu'il tentait de pervertir quand il se fut convaincu qu'il ne pouvait la domestiquer. Il périt dans les jeux de l'année 307 un si grand nombre de Francs que le nom de *ludi francici* leur demeura; on les célébrait tous les ans le jour des ides de juillet et les jours suivants. L'auteur d'un panégyrique prononcé l'an 315, observe que les Francs donnèrent dans ces spectacles, des preuves de ce courage et de ce mépris de la mort commun aux nations germaniques, mais par lequel les Francs se signalaient entre tous les Germains : *Qui cum exercitum differre liceat, perire festinant seseque letalibus vulneribus et mortibus offerunt; ex quo apparet... trucem Francum quantæ molis sit superare* [2].

Constantin se flattait d'en avoir fini avec les Francs. On lit dans Surius [3] à la suite de ce titre : *Vita S. Hereberti archiepiscopi Coloniensis authore Ruperto abb. Tuitiensi*, ces mots : *Porro vetustus ms. codex hoc loco sic habet : Titulus hujus castri (Tuitiense enim monasterium, prius castrum fuit) :*

VIRTVTE DOMINI CONSTANTINI MAXIMI
PII FELICISSIMI INVICTI AVGVSTI
SVPPRESSIS DOMITISQVE FRANCIS
IN EORVM TERRIS CASTRVM DIVITENSIVM
SVB PRAESENTIA PRINCIPIS SVI
DEVOTI NVMINI MAIESTATIQVE
DVODEVIGINTI HAEC VOTA FECERVNT

Dans le récit de l'incendie de Deutz, par l'abbé Rupert, édité par Jean Cochlée [4], celui-ci cite une pierre trouvée depuis peu, dit-il, dans la muraille et brisée, mais non au point d'empêcher la lecture suivante :

D · Constantino · pio · felici · aug ·
oppressis · domitisque · francis ·
in · eorum · terris · castrum · divitensium ·
in · praesentia · principis · sui ·
milites · cum · interturrio · fecerunt ·
d · n · m · q · e ·
x · x · vota

Cette deuxième inscription n'est que la précédente retouchée et à laquelle il faut s'en tenir, après avoir rectifié la ligne 7e. Pour *duodeviginti* qui veut désigner la XXIIe légion, il faut lire SVO ET VICENSIMANI pour restituer ainsi cette dernière ligne :

X
DVO ET VICENSIMANI · VOTA · FECERVNT
XX

Ces Francs « supprimés et domptés » tentèrent encore en 310, en 311, en 313, et en 320 d'entrer en Gaule, mais toujours en vain; en 320, ils furent défaits par Crispus. Les Francs occidentaux ne prenaient point part à ces guerres; les Francs Saliens luttaient même contre les envahisseurs. On se servait de leur contingent pour faire la guerre aux peuplades d'outre-Rhin [5]. La principale préoccupation des empereurs était de maintenir par tous moyens les Francs dans leurs cantonnements de la Gaule Belgique septentrionale qui comportait dès lors la Belgique actuelle à peu près entière, les empêchant de déborder sur la Gaule septentrionale.

Entre 320 et 340, les Francs demeurèrent tranquilles. Peut-être se rendaient-ils compte que le temps se faisait leur collaborateur et, plus sûrement que par des guerres, achevait de ruiner par le luxe, la corruption et les débordements de la paix cette ombre d'Empire qui s'acheminait vers la ruine définitive. « Depuis longtemps, en Belgique, la population était formée de plusieurs éléments, tous de même origine germanique et franque, tous sourdement opposés à la rude domination romaine qui pesait sur eux et aux exactions criantes dont on les accablait, tous préparés à s'unir pour secouer le joug : *In Britania, in Germania in Dacia imperium recusantibus provincialibus* [6]. C'étaient d'abord les Belges romanisés ou Belgo-Romains descendants des autochtones qui avaient subi la conquête et composaient la masse de la population de l'intérieur. Puis les Sicambres, cantonnés vers la Batavie, qui s'étaient unis à leurs voisins et à leurs frères et s'étaient étendus, peu à peu vers le sud et dans presque toutes les parties du pays : envoyant des familles et des bandes qui s'étaient glissées et comme insinuées au milieu des populations sans exciter la malveillance. Ces familles s'étaient établies soit isolément au milieu de villages belges, soit en groupe, fondant des établissements ou des bourgades entières isolées ou rapprochées, mais toujours en paix avec leurs voisins et quelque peu romanisés eux-mêmes.

A ces derniers, étaient venus se joindre des peuplades franques, victimes de la guerre, enlevées par les empereurs à diverses époques et transportées à l'état de *læti*, dans différentes terres pour les cultiver en tributaires.

« Ensuite les troupes franques, faisant partie des armées romaines, mais n'oubliant jamais, tout en prêtant leur force à ces armées, qu'ils servaient leurs ennemis et qu'ils devaient rester Francs avant tout et amis des peuples conquis, composés de frères. Ces Francs étaient ainsi familiarisés et, en quelque sorte, pliés à la civilisation de Rome. On peut leur assimiler les *limites limitanei et riparii* cantonnés le long du Rhin et toujours prêts à saisir l'occasion de s'avancer vers les terres fertiles de l'intérieur du pays. Ces *milites riparii* étaient, sans doute, constitués par des corps chargés du service des flottilles ou des flottes créées pour garder les fleuves et les côtes. Il semble, en effet, qu'il y avait une flottille germanique chargée de garder le Rhin et fixée à Cologne surtout; une autre, pour le service de la Roër et de la Meuse, fixée à Weisweiler; une autre, pour le Ruppel et l'Escaut, fixée à Rumps; et enfin, une autre encore pour les bords de la mer du Nord et l'embouchure du vieux Rhin, à Katwys et

[1] Eumène, *Paneggr. Constantini*, n. 12. — [2] Anonyme, *Paneggr. Constantini*, n. 24. — [3] Surius, *De probatis sanctorum historiis*, Coloniæ, 1571, t. II, p. 246. Imprimés ensuite par Witlichius dans *Ruperti abbatis Tuitiensis de incendio Tuitiense*, Coloniæ Agrippinæ, 1573, fol. 11 r°; Brœlman, *Comm.*, t. III, l. XIV. c. V; Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 205, avec ces mots en marge : *quia mendosa varie tractatur;* Gelenius, *De mag.*, p. 84; Crombach, *Ann.*, p. 546, édit. Wiltheim, p. 193; Muratori, *Thesaur.*, p. 259, n. 4; Hübsch, *Epigr.*, t. I, p. 11, n. 31; Orelli, n. 1085. — [4] Ruperti Tuitiensis, *De divinis officiis lib. XII*, Colon., 1526; Rhenanus, *Rer. German.*, 1531, p. 174; Witlichius, dans son édition du *Ruperti Tuitiensis de incendio Tuitiense*, Coloniæ Agrippinæ, 1573, p. 10 sq.; Fréret, *op. cit.*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, 1858, t. XXIII, part. 1, p. 370; *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 8502. Voir aussi la curieuse inscription n. 8274 : *Victorinus prot ‖ ector mi(li)tavit an ‖ os triginta o ‖ ccisus in bar ‖ barico juxta D ‖ ivitia a Franco ‖ vicarius (tribuni?) Divit(i)ensi(u)m.* — [5] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. V; dit que Bonitus, chef salien, servit utilement Constantin dans le guerre contre Licinius, en 324. — [6] Lampride, *Comm. XIII.*

Woorburg, etc.[1]. La *Notitia dignitatum imperii*, énumérant les flottilles chargées de garder les fleuves parle de la flottille de la Sambre [2].

« La Gaule était ouverte, les cultures étaient abandonnées par les riches colons romains qui se réfugiaient dans les villes et les forteresses qu'ils construisaient pour se mettre à l'abri, et livraient leurs champs à leurs esclaves et à leurs serviteurs souvent de nationalité franque. Beaucoup de terres furent même abandonnées et comme telles furent confisquées par le fisc romain. On tenta en vain de coloniser de nouveau ces contrées abandonnées en donnant les terres à qui en voulait [3]. »

VIII. Les Francs de 340 a 440. — Constantin, fils et successeur de Constantin Ier, s'attacha les Francs et en remplit son armée; il se préparait à les conduire contre son frère Constant, lorsque celui-ci fit assassiner son rival (340). Les Francs se répandirent dans la Gaule et, renforcés par leurs compatriotes, venus d'au delà du Rhin, ils rencontrèrent l'armée de Constant, lui tinrent tête et ne consentirent à rétrograder qu'à la condition d'une paix avantageuse : *Franci a Constante perdomiti, et pax cum eis facta* [4], qu'Ammien Marcellin nomme *pax limitum*, [5] expression que favorise ce que dit Socrate, à savoir que Constant, vainqueur des Francs, ne laissa pas que de conclure avec eux un traité d'alliance. On avait donc réglé les frontières des deux nations ce qui suffit à prouver que le Rhin ne servait plus de barrière aux Germains dans toute sa longueur, ils étaient donc établis en deçà de ce fleuve, au moins vers son embouchure. Libanius, dans un discours prononcé en 349, fait honneur à Constant d'avoir donné aux Francs des chefs qui les engagèrent à demeurer en paix avec l'empire; il y a bien de l'apparence que ces chefs étaient les capitaines des Francs établis sur les terres de l'Empire en deçà du Rhin. Mais quelle pouvait être la frontière tracée par cette *pax limitum ?* Peut-être indiquait-elle comme limite aux établissements francs la forêt Charbonnière et dès lors, ceux-ci « avaient définitivement pris possession de tout le territoire correspondant à la Belgique actuelle [6]. »

La *Notitia dignitatum imperii* parle, nous l'avons vu, d'une flottille romaine de la Sambre; mais elle indique comme stations principales Quartes et Hargnies près de Maubeuge : *Præfectus classis Sambricæ in loco Quartani sive Hornensi.* Une importante partie du cours de cette rivière était donc occupée par les Francs, puisque les stations romaines étaient reléguées vers les sources de la rivière. Quant à la Meuse, elle était dès longtemps au pouvoir des barbares depuis la mer jusqu'à Namur et au delà, ainsi que les contrées arrosées par la Senne et la Dyle. La *Notitia* nous fait voir la présence de garnisons franques ou alliées aux Francs dans les lieux suivants :

Saverne :	un	corps	de	Ménapiens.			
Yvoir :	»	»	»	*læti*	Astes.		
Famars :	»	»	»	»	Nerviens.		
Arras :	»	»	»	»	Bataves.		
Noyon :	»	»	»	»	Bataves.		
Senlis :	»	»	»	»	de toutes	tribus.	
Lowaige :	»	»	»	»	»	»	»
Langres :	»	»	»	»	»	»	»

En 350, le 18 janvier, Constant fut déchu et remplacé par Magnence qui fut reconnu comme empereur dans tout l'Occident. Magnence était né en Gaule où son père était venu d'au delà le Rhin. Il renouvela les alliances avec les barbares, leva de nombreuses troupes en Germanie parmi les Francs et les Saxons; néanmoins il ne conserva pas longtemps les Francs dans son parti. Silvanus, fils de Bonitus, se déclara contre lui et se rangea au parti de Constant; son exemple fut suivi par une partie des Francs. Magnence vaincu en trois occasions, se suicida à Lyon (août 353). Son frère Decentius, battu par Chonodomarius, roi des Alamans, se tua de même, à Sens.

Constant avait pensé jouer en profond politique en tournant les Germains contre Magnence. Ceux-ci profitant de la circonstance inespérée avaient passé ce fleuve du Rhin derrière lequel Rome les rejetait depuis tant de siècles, ils se répandirent à flots sur la Gaule sans défense. Quand la mort de Magnence, l'eut rendu maître de tout l'Empire, Constant songea à réprimer les exactions de ces Alamans. Ces peuples, voisins de l'Italie, lui étaient redoutables, et il employa contre eux les Francs. Silvanus reçut le commandement des troupes de la Gaule et le titre de général de l'infanterie : *pedestris militiæ rector* [7]; à la tête de 8 000 hommes, il se rendit à Cologne, passant par Auxerre, par Troyes et par Reims, obligeant les barbares d'abandonner ces provinces. De son côté, Constance marcha contre les Alamans (354) mais après quelques escarmouches, il traita avec eux aux conditions qu'ils voulurent : *Pacem... quæ justis conditionibus petebatur* [8]. Ammien nous fait connaître les noms de quelques chefs des Francs. Les rois avec lesquels traita Constance s'appelaient Gundornadus et Vadomarius; peut-être n'eurent-ils qu'à se féliciter que Constance fût alors entouré jusque dans son propre palais, d'une multitude de chefs Francs qui occupaient les premières places : *quorum... in palatio multitudo florebat* [9]. Parmi eux se trouvaient *Seniauchus qui equestrem turmam comitum tuebatur et Bappo ducens promotos;... Teutomeres protector domesticus,... Scutariorum tribunus nomine Bainobaudes* [10]. Cette paix accorda aux Francs d'outre-Rhin de nouveaux domaines le long de ce fleuve, jusqu'aux Vosges et comprenant Mayence et Strasbourg. En somme, les Francs avaient, cette fois, remporté la victoire.

La situation de Silvanus devenait des plus délicates. Arbétion lui imputa des lettres qui n'allaient à rien moins qu'à le rendre coupable de haute trahison envers Constance. Malarichus, commandant des troupes franques et Mellobaudes, tribun, prirent sa défense; l'intrigue fut découverte, mais Silvanus ne voulait pas s'en remettre à la clémence, ni à la justice de Constance, il songeait plutôt à se retirer, au delà du Rhin, parmi ceux de sa nation. On l'en dissuada. Les Francs avaient eu trop à sa plaindre de lui pour lui faire bon accueil. Alors Silvanus se proclama empereur et, vingt-huit jours plus tard, Constance le fit assassiner (355).

Les barbares, aussitôt, franchirent le Rhin en si grand nombre que les armées romaines battirent en retraite. Ursicinus, qui devait remplir les fonctions qu'avait exercées Silvanus, se retira à Reims (356). Dès la fin de l'année précédente, Constance avait envoyé son neveu Julien César dans les Gaules. Julien écrivant aux Athéniens leur raconte qu'à son arrivée, les barbares s'étaient emparés de 300 stades de pays le long du Rhin, et de quarante milles, ils en ravageaient trois fois autant. Julien partit de Milan à la fin de décembre, trouva les Francs maîtres de Cologne, *Coloniam Agrippinam... pertinaci Barbarorum obsidione reseratam magnis viribus et deletam* [11], ravageant

[1] *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. xviii, p. 69, 70. — [2] Desroches, *Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, in-8°, Anvers, 1787, p. 134. — [3] D. Van Bastelaer, *op. cit.*, p. 43-44. — [4] S. Jérôme, *Chronicon*, dans Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. i, p. 610. — [5] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. viii. — [6] Gérard, *Histoire des Francs d'Austrasie*, in-4°, Bruxelles, 1864. — [7] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XV, c. v. — [8] Ammien Marcellin, *Ibid.*, l. XIV, c. x. — [9] *Ibid.*, l. XV, c. v. — [10] *Ibid.*, l. XV, c. iii, iv, xi. — [11] *Ibid.*, l. XV, c. viii.

tout jusqu'aux portes d'Autun. Le César employa l'hiver et le printemps à reconstituer une armée avec les troupes dispersées : *provinciæ fragmenta.* Au mois de juin, il dégagea Autun, passa à Auxerre, jeta une garnison dans Troyes et gagna Reims d'où il conduisit l'armée à la rencontre des Alamans, maîtres de Mayence, de Worms, de Spire, de Strasbourg et du territoire dépendant de ces villes. Les Alamans battus et rejetés sur la rive droite du Rhin, Julien tenta de reprendre Cologne aux Francs; mais il semble que la campagne se borna à des négociations, elle se termina par un traité et l'armée romaine, passant par Trèves, alla hiverner à Sens. Cette paix fut toute provisoire. A Sens où il avait son quartier général, Julien fut assiégé dès l'hiver de 356-357 [1]. Dès le printemps il concentra une armée à Reims et marcha sur la Première Germanie pour y opérer sa jonction avec un corps de 25 000 hommes que Constance envoyait contre les Suèves et les Alamans. Toute cette année fut employée à la guerre contre les Alamans qui furent contraints de demander la paix. Julien leur reprit tout le pays dont ils s'étaient emparés en deçà du Rhin, ravagea leur propre pays et rétablit les forts et les garnisons sur le Rhin.

Le traité de l'année précédente n'avait été conclu qu'avec une partie de la nation des Francs et seulement avec les rois voisins de Cologne ou avec ceux des Bructères. Les autres nations, qui n'avaient pas été comprises dans le traité, continuaient leurs incursions; un de leurs partis ayant été attaqué, dans le pays de Juliers, par les troups romaines, se jeta dans deux châteaux bâtis sur la Meuse, et y soutint un siège de cinquante-quatre jours, au bout desquels il fut obligé de se rendre faute de vivres; ils n'étaient que 600 : *Remos Severus magister equitum per Agrippinam petens et Juliacum Francorum validissimos cuneos in sexcentis velitibus, vacua præsidiis loca vastantes, offendit* [2]. Une armée de secours arriva après la chute de ces places.

En 358, Julien prépara une expédition eontre les Francs établis en deçà du Rhin et contre les Francs de Germanie. Fréret présente à ce sujet une remarque fort juste. Nous voyons, écrit-il, que les premiers occupaient une assez grande étendue de pays, et il y a lieu de croire qu'ils étaient maîtres de la Germanie Ire; ce qui le fait croire, c'est qu'on lit dans Ammien que Julien voulant soulager les provinces de la Gaule les plus maltraitées, demanda qu'on lui permit de se charger de l'imposition et de la répartition de la capitation qui était montée excessivement haut; persuadé que les exactions et les frais faits mal à propos par les huissiers du président et du préfet étaient ce qu'il y avait de plus ruineux, il demanda qu'il ne leur fût permis de faire aucune poursuite. Julien ne réclama la commission de percevoir cette imposition que pour la Seconde Belgique, *ut secundæ Belgicæ multiformibus malis oppressæ dispositio sibi committeretur* [3]. La Seconde Germanie, plus exposée aux courses des barbares avait encore plus besoin de soulagement; et, de ce que Julien ne la joint pas à la Belgique, il en faut conclure qu'elle n'était habitée que par les Francs, et qu'à l'exception des environs de quelques places de guerre, destinées à l'entretien des garnisons qui les défendaient, tout le reste appartenait à des peuples qui ne payaient aucun tribut.

Julien ouvrit de bonne heure la campagne et arriva jusqu'à Tongres : *Petit primos omnium Francos eis videlicet quos consuetudo Salios appellavit olim in Romano solo apud Toxiandriam locum habitacula sibi figere prælicenter* [4]. Aussitôt les Saliens députèrent les principaux de leur nation pour demander la paix, remontrant qu'habitant un pays qui leur appartenait, ils ne devaient point être inquiétés lorsqu'ils n'attaquaient pas les Romains : *Cui cum Tungros venisset, occurrit legatio... pacem sub hac lege prætendens, ut quiescentes eos, tanquam in suis, nec lacesseret quisquam nec vexaret* [5]. Julien, n'ayant rien à répondre, fit des présents à ces envoyés et leur proposa d'ajouter au traité existant quelques conditions équivoques à transmettre à leurs compatriotes : *Hos legatos, negotio plene digesto, oppositaque conditionum perplexitate, ut in iisdem tractibus moraturus, dum redeunt, muneratos absolvit.* A peine furent-ils partis, Julien reprit sa marche en avant et pénétra au cœur du pays tandis que les chefs délibéraient sur ses propositions. Les Saliens surpris acceptèrent toutes les conditions que leur proposait un adversaire à ce point déloyal et Julien leur confirma la possession du pays qu'ils occupaient : *Dedentes se cum opibus liberisque suscepit.* Soumission aparente comme toujours. C'était l'inévitable comédie, toujours reprise entre un empire, impuissant, et ses redoutables tributaires.

Dans sa lettre aux Athéniens, Julien découvre le dessein qu'il a poursuivi. Il voulait rétablir quelques forts sur le Rhin, pour être le maître de ce fleuve et pouvoir faire remonter sans obstacles les blés que l'on tirait d'Angleterre, pour munir les garnisons établies sur le haut Rhin. Ce projet était extrêmement important; mais l'exécution en était si difficile que, comme nous le voyons dans Zosime, le préfet des Gaules était d'avis que l'on payât 20 000 livres d'argent aux barbares de tribut annuel, pour obtenir d'eux la permission de faire cette navigation; et l'empereur Constance avait approuvé ce traité qui suffirait à faire la preuve que les Francs étaient maîtres des pays situés sur les deux rives du fleuve et que les Romains n'y possédaient ni ville ni garnison.

Julien ne put supporter l'idée d'un semblable traité; il marcha contre les Chamaves qui occupaient les deux rives du Rhin et s'étendaient jusqu'à la Meuse, les battit, les obligea à repasser le Rhin : *Pacem hoc tribuit pacto, ut ad sua redirent incolumes*, prit des otages, fit réparer trois châteaux abandonnés depuis longtemps : *Munimenta tria recta serie superciliis imposita fluminis Mosæ, subversa dudum* [6]. Ensuite, Julien marcha sur le haut Rhin où il employa le reste de la campagne contre les Alamans. Tout ces succès étaient plus apparents que réels, plus éclatants que durables. D'ailleurs Julien lui-même était obligé de rester dans les limites des « capitulations » consenties par les troupes barbares incorporées dans les armées romaines. Lorsque Constance prétendit les lui enlever. Julien ne manqua pas de faire observer que : *Sub hoc venerant pacto, ne ducerentur ad partes unquam Transalpinas : verendum se affirmans ne voluntarii barbari militares sæpe, sub ejusmodi legibus assueti, transire ad nostra, hoc cognito, deinceps arcerentur... abstrahendos a Galliarum defensione pugnaces numeros barbarisque jam formidatos* [7]. On ne tint aucun compte de ces observations, les troupes étrangères acheminées vers Paris d'où elles devaient se diriger vers l'Italie, se mutinèrent et proclamèrent Julien empereur. Celui-ci céda et, pendant son règne si court, les Francs observèrent les traités conclus avec lui. Il semble que l'influence du chef franc Malarichus n'y fut pas étrangère.

Valentinien Ier deuxième successeur de Julien vint en Gaule en 365 et dès le mois de janvier de cette année apprit que les Alamans avaient franchi le Rhin sur la glace : *Cum per glaciales tractus hiemis rigidum inhorresceret sidus, cuneatim egressa multitudo licentius*

[1] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XVI, c. IV. — [2] *Ibid.*, l. XVII, c. II. — [3] *Ibid.*, l. XVIII, c. III. — [4] *Ibid.*, l. XVII, c. VIII. — [5] *Ibid.*, l. XVII, c. VIII. — [6] *Ibid.*, l. XVII, c. IX. — [7] *Ibid.*, l. XX, c. IV.

vagabatur [1]. Le Franc Charietton marcha contre eux, à la tête d'une armée romaine qui lâcha pied, s'enfuit et laissa tuer son chef : *dum cedentes objectu corporis et vocis jurgatorio sono audentius retinet* [2]. Valentinien rétablit les forts sur le Rhin et en bâtit de nouveaux. Ammien Marcellin dit qu'il y en avait depuis l'Océan jusqu'à la Rhétie : *Rhenum omnem a Rhetiorum exordio ad usque fretalem Oceanum magnis molibus communiebat, castra extollens altius et castella, turresque assiduas per habiles locos et opportunos* [3].

En 370, les Saxons se jetèrent sur la Gaule, taillèrent en pièces l'armée du comte Nannienus, puis, à la nouvelle qu'une armée considérable marchait contre eux, ils demandèrent la paix qu'on leur accorda à condition qu'ils abandonneraient leur butin : *discedere permissi sunt Saxones sine impedimento unde venerant reversuri* [4]. Pendant leur retraite, ils tombèrent dans un guet-apens et y périrent tous : *quibus omni jam formidine vacuis reditumque parantibus, occulte, pedites missi insidias in abdita quadam valle struxerunt* [5]. Paul Orose ajoute que cela se passa *in ipsis Francorum finibus* (VII, XXXII) et Ammien Marcellin dit que c'était non loin de la mer, enfin saint Jérôme et Cassiodore précisent que ce massacre eut lieu à Deuson. On a proposé Deutz près de Cologne, Duisbourg sur le Rhin, Dusseldorf et Deynse sur la Lys, ce dernier lieu est probable. Cette guerre contre les Alamans prit fin en 374 par un traité avec leur roi Macrien lequel fut tué ensuite dans un combat contre les Francs : *Periit autem in Francia, posteaquam, dum internecive vastando perrumpit avidius, oppetiit Mellobaudis bellicosi regis insidiis circumventus* [6]. En 375, Valentinien, passant en Pannonie, l'y laissa en qualité de *comes domesticorum* à la cour de Gratien. Mellobaudes commandait avec le comte Nannienus les troupes de la Gaule; il semble distinct de Meraubaudes qui fut élevé au consulat en 377 et en 383. A la mort de Valentinien, le franc Meraubaudes fit proclamer empereur le jeune Valentinien sous le nom duquel il gouverna l'Italie et la Pannonie avec le titre de *magister militum*. Richomer, un autre franc, devenu aussi *comes domesticorum* devint dans la suite *magister militum* et consul (384).

En 378, les Alamans passèrent le Rhin sur la glace, au nombre de 40 000 ou même de 70 000 hommes, conduits par le roi Priarius. Gratien envoya contre eux une armée conduite par Mellobaudes et Nannienus : *Nannieno... eique Mellobaudem junxit pari potestate collegam, domesticorum comitem, regemque Francorum virum bellicosum et fortem* [7]. Nannienus, *sobriæ virtutis duci*, proposait la temporisation, Mellobaudes ne l'entendait pas ainsi et *pugnandi cupiditate raptatus, ut consueverat, ire in hostem differendi impatiens angebatur*. Les Alamans attaqués près d'Argentaria (Colmar) furent taillés en pièces, leur roi tué. A partir de ce moment Mellobaudes disparaît. Les Alamans battus et soumis passèrent de la révolte à la servilité [8].

.....*Francia mixta Suevis*
Certat ad obsequium, Latiis ut militet armis.

Ce qui ne les empêchait pas dans le même temps de faire des courses en Gaule (379). Cette année-là, Gratien envoya en Orient des troupes commandées par Baudon et Arbogaste, tous deux Francs de nation et très attaché saux Romains. Quant à Richomer, il conservait un grand crédit dans l'empire d'Orient et devint consul vers le temps où le consul Meraubaudes périt tragiquement, enveloppé dans la disgrâce de Gratien. Son rival et vainqueur, Maxime devint en peu de temps maître de la Gaule. Les troupes romaines, probablement aussi le contingent franc, s'étant prononcés pour lui. Mais comme les principaux chefs francs étaient dans le parti de Valentinien et de Théodose, ils ne tardèrent pas à rompre avec le tyran Maxime.

Bauton ou Baudon, consul en 385, gouvernait l'Italie avec son compatriote Arbogaste sous le nom du jeune Valentinien. Une négociation fut entamée par saint Ambroise afin de détourner Maxime de l'Italie, mais ce dernier se plaignit des machinations du franc Bauton contre lui : *Ille Bauto qui sibi regnum sub specie pueri vindicare voluit, qui etiam barbaros mihi immisit.* A quoi saint Ambroise répond : *In quo te fefellit Bauto, qui devotionem imperatori exhibuit suo? An quia principem suum non prodidit?... Duos immisit barbaros Bauto comes?... Hunnos atque Alanos appropinquantes Galliæ per Alemanniæ terras reflexit... barbaros cum barbaris fecit decernere. Juthungi populabantur Rhetias, ideo adversus Juthungum Hunnus accitus est... Tu fecisti incursari Rhetias, Valentinianus suo tibi auro pacem redemit* [9]. Le panégyrique obligatoire prononcé à Milan à l'ouverture du consulat du franc Bauton était l'ouvrage d'un jeune rhéteur africain d'Hippone, Aurelius Augustinus. La fille de Bauton fut cette Eudoxie (voir ce mot) épouse de l'empereur Arcadius, persécutrice de saint Jean Chrysostome, mère de Théodose le jeune et de Pulchérie, qui hérita de son mâle courage. « Tout le monde, observe Fréret, connaît ces deux princesses; mais on ne fait pas toujours réflexion à la nation qui leur a donné l'origine. »

Vers ce même temps, les Francs de la Germanie passèrent le Rhin auprès de Cologne conduits par Genobalde, Marcomer et Sunnon : *Genobaldo, Marcomere et Sunnone ducibus, Franci in Germaniam prorupere* [10]. Ils ravagèrent la Germanie seconde et se retirèrent sur l'autre rive du Rhin avec leur butin. Les chefs romains Nannius et Quintinus marchèrent contre les Francs qui s'attardaient à ravager le pays; ils les attaquèrent vers la forêt Charbonnière, c'est-à-dire entre l'Escaut et la Meuse. Quintinus fit plus encore, il franchit le Rhin à Nuys pour attaquer les Francs chez eux, s'engagea dans le pays des Ampsivariens et des Bructères, tomba dans une embuscade et y périt avec ses officiers et l'élite de son armée : *Paucis effugium tutum nox et latibula silvarum præstitere* [11].

Après la mort du tyran Maxime, Valentinien le jeune revint en Occident toujours flanqué d'Arbogaste dont l'audace, le courage et l'intelligence égalaient le désintéressement. Arbogaste vainquit Victor, fils de Maxime, destitua Nannius et donna le commandement des troupes du Rhin à Charietton (un Franc?) et à Syrus (389). Arbogaste voulait qu'on lui livrât Marcomer et Sunnon : *Commonet Caesarem pœna debitas a Francis exigendas, nisi ... auctores... belli traderent in quos violatæ pacis perfidia puniretur* [12]; mais, une fois encore, tout s'arrangea; les traités furent renouvelés avec Marcomer et Sunnon que l'historien latin Sulpice-Alexandre qualifie du titre de *Francorum regales*, et après une courte entrevue on échangea les otages : *Cum Francorum regalibus, transacto cursim colloquio, impetratisque ex more obsidibus.* Arbogaste, maître absolu, avait disposé de tous les principaux commandements militaires en faveur des Francs : *Imperatore pene infra privati modum redacto, et militaris rei cura, satellitibus Francis tradita.* Aussi Arbo-

[1] Ammien Marcellin, *Hist.*, l. XXVII, c. I. — [2] *Ibid.*, l. XXVII, c. I. — [3] *Ibid.*, l. XXVIII, c. II. — [4] *Ibid.*, l. XXVIII, c. V. — [5] *Ibid.*, l. XXVIII, c. V. — [6] *Ibid.*, l. XXX, c. III. — [7] *Ibid.*, l. XXXI, c. X. — [8] Ausone, *Precatio (ad Gratianum)*, vs. 29, 30. — [9] S. Ambroise, *Epist.*, XXIV, *ad Valentinianum*, n. 4, 6, 7, 8. — [10] Sulpice-Alexandre, l. III, dans Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [11] *Ibid.* — [12] *Ibid.*, l. IV.

gaste ne pouvait admettre que Valentinien exerçât le pouvoir et il se refusait même à se démettre du commandement général des troupes. Le jeune empereur et son mentor recouraient à la décision de l'empereur Théodose quand un jour le conflit prit fin : on trouva Valentinien étranglé dans son appartement (juin 392) et Arbogaste fit proclamer le rhéteur Eugène dont nous avons déjà fait connaître l'aventureuse carrière (voir FLAVIEN NICOMAQUE). Comme l'attitude de Théodose restait hésitante, Arbogaste eut le loisir, à la fin de 392, de marcher contre les Francs; il passa le Rhin à Cologne, au cœur de l'hiver, toujours poursuivant de sa haine Marcomer et Sunnon, *subregulos Francorum, gentilibus odiis insectans*. Il pénétra dans le pays des Bructères, passa dans celui des Chamaves, ne trouvant partout que le désert, en sorte qu'Eugène fut trop satisfait de renouveler les traités et de retourner en Italie (393), ayant un grand nombre de Francs dans son armée : *collectis Francorum viribus*, évidemment d'une nation différente des Bructères, des Chamaves, des Cattes et des Ampsivariens, c'est-à-dire des Saliens et des Attuariens.

Ces Francs civilisés envahissant les armées romaines, commandées par des chefs de leur nation, étaient préférés aux soldats romains par les faibles empereurs; ils encombraient le palais, ils semblaient d'avance les jeunes successeurs de ces fantômes des maîtres du monde, et ils se croyaient déjà si Romains, ou plutôt ils considéraient la Gaule comme tellement à eux, qu'ils se chargeaient de la défendre contre les nouvelles invasions de leurs frères d'outre-Rhin.

Après la défaite et le suicide d'Arbogaste, que suivit de près la mort de Théodose (16 janvier 395), l'Occident échut à Honorius sous la tutelle de Stilicon, Vandale d'origine, dont le premier soin fut de renouveler les alliances avec les Francs et les Alamans. Dans un voyage dont le durée ne dépassa pas quatorze jours, Stilicon remonta le Rhin et rajeunit les accords. Claudien nomme les Sicambres et les Francs comme faisant un seul peuple; il parle des Bructères, habitants de la forêt Hercynienne; des Chérusques, établis sur les bords de l'Albis; il dit que les Saliens, s'appliquant à la culture de la terre, changent leurs épées en faux; enfin que tous ces peuples, jadis terribles et desquels il fallait acheter la paix, obéissent aux ordres de l'empereur :

Illi terribiles, quibus otia vendere semper
Mos erat, et fœda requiem mercede pacisci.
Natis obsidibus, pacem tam supplice vultu
Captivoque rogant, quam si post terga revincti
Tarpeias pressis subeant cervicibus arces [1].

Les Alamans demandèrent à envoyer un contingent dans les armées romaines, ce qui leur fut refusé, ce privilège étant réservé aux Francs [2] :

.....*sociare catervas*
Oravit, jungique tuis Alamannia signis!
Nec doluit contempta tamen, spretoque recessit
Auxilis laudata fides. . . . . .

En 398, les Francs firent quelques mouvements, cependant Claudien nomme les Sicambres au nombre des nations alliées de l'Empire qui devaient accompagner l'empereur dans son expédition contre Gildon [3] :

. . . . . *Germania cuncta feratur*
Navibus, et socia comitentur classe Sicambri

dont la révolte est imputée à l'influence de Marcomer et Sunnon [4] :

Res avidi concire novas, odioque furentes
Pacis, et ingenio scelerumque cupidine fratres.

Un de ces princes fut livré aux Romains, l'autre fut assassiné par ses propres sujets, et à cette occasion Claudien nous dit que les crimes des rois sont soumis au tribunal des magistrats romains [5] :

. . . . . *Sub judice nostro*
Regia romanus disquirit crimina carcer.
Marcomeres Sunnoque docent, quorum alter Etruscum
Pertulit exilium; cum se promitteret alter.
Exulis ultorem, jacuit mucrone suorum.

Ces princes régnaient sur les Bructères, les Chamaves, les Cattes et les Ampsivariens; Stilicon mit d'autres rois à leur place. On suppose que l'un de ceux-ci était ce Théodemer, fils d'un Richimer ou Richomer dont parle Grégoire de Tours, et duquel on a une monnaie d'or sans aucun signe de christianisme [6]. Grégoire s'exprime ainsi sur son compte [7] : *In consularibus [fastis] legimus Theodemerem, regem Francorum, filium Richimeris quondam, et Aschillam, matrem ejus, gladio interfectos*. La date de ce dernier événement n'est pas connue, mais on a conjecturé non sans vraisemblance que Théodemer, s'était opposé aux envahisseurs de l'an 407 dont il fut victime.

L'année 407 fut signalée par l'irruption des Vandales, des Suèves et des Alains qui poussèrent devant eux jusqu'aux contrées riveraines de l'Océan, puis se retirèrent chargés de butin, traînant à leur suite une partie de la population réduite en esclavage. Cette invasion avait été rendue plus facile par le fait que les Romains avaient abandonné aux Francs la seconde Germanie presque tout entière. La preuve en est donnée par la *Notitia dignitatum imperii* rédigée vers la première dizaine d'années du ve siècle.

Une loi de Théodose de 23 février 438, nous apprend que les garnisons distribuées sur les frontières formaient la séparation entre les terres de l'empire et celles des barbares : *Constat dispositione majorum vallo limitis ab excursione barbarica defensuri, quidquid intra romani nominis concluditur potestatem*. Donc ce qui était au delà des lignes de la frontière ne faisait point partie du nom romain. Nous apprenons par une loi de l'an 391, adressée au comte Ricimer, *magister utriusque militiæ*, que ces lignes étaient généralement placées le long des rivières : *cum supra virentes fluminum ripas omnis legionum multitudo consistit* [8].

En conséquence de ces deux lois, nous voyons que le commandant de la Seconde Belgique n'avait sous ses ordres que trois corps de troupes réglées : 1° une compagnie de cavaliers dalmates à Marci (Marquise? ou Mark, près de Calais?), 2° une cohorte de Nerviens à Æpatiacus (Portus Itiacus, Boulogne? ou Étaples?); 3° une flotte à l'embouchure de la Somme. On voit par là que les Romains avaient abandonné toute la côte de ce pays aux Saxons. Ils n'avaient en tout que trois garnisons, l'une à l'entrée de la Somme, l'autre à Boulogne et l'autre à Ambleteuse ou à Calais. — Il existait encore un *dux tractus Armoricani et Nervicani*, mais comme les Nerviens habitaient le Hainaut, entre l'Escaut et la Meuse, ce commandant n'entretenait plus aucune troupe dans ce pays. Des corps de *lætes* ou *læti*, troupes originaires de Germanie étaient répartis sur l'étendue de la Gaule, y possédaient des terres à condition de les défendre à leurs frais en cas d'attaque des barbares. Quelques-uns portaient le nom de leur nation, comme les Bataves, les Francs, les Suèves, les Teutoniciens, d'autres portaient les noms des lieux de leur premier établissement, comme les *Nervii*, les *Lingonenses*, les *Lagenses*, les *Læti Acti*. Quelques-uns de ces corps étaient placés dans le milieu de la Gaule;

[1] *De laudib. Stilic.*, l. I, vs. 209 sq. — [2] *Ibid.*, vs. 232 sq. — [3] *De bello Gildonico*, vs. 372. — [4] *De laudib. Stilic.*, l. I, vs. 243. — [5] *Ibid.*, l. I, vs. 238. — [6] Bouteroue, *Recherche des monnaies de France*, p. 173. — [7] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [8] *Code Théod.*, l. VII, tit. I, l. 13.

parmi ceux qui étaient établis à la frontière des Francs, on trouvait : 1° des Bataves surnommés *Nemetacenses*, à Arras ; 2° des Nerviens à Famars, près Valenciennes ; 3° des *Lagenses* sur le Jeker, près de Tongres ; 4° des Lètes *Atti* ou *Acti* à Yvoi, sur une petite rivière qui tombe dans la Meuse ; 5° enfin les *Lingonenses* répandus en divers lieux de la Première Belgique. Ces garnisons étaient peu nombreuses, très éloignées du Rhin. Non seulement les Romains avaient abandonné une grande étendue de pays aux Francs Saliens, mais ils avaient à peu près dégarni ces frontières. Tournay, Thérouanne, Bavay, villes considérables n'avaient point de garnisons ; Cologne non plus semble-t-il. — Nous apprenons encore, par la *Notitia*, qu'il existait douze cohortes de Francs dans les armées romaines : une sous le nom de Francs, une sous le nom de Chamaves, en garnison dans l'Égypte, cinq de Francs Saliens, deux de Bructères, deux d'Ampsivariens, une d'Angrivariens. Il y avait en outre trois corps de cavalerie ou *alæ :* la première en Égypte, la seconde en Phénicie, la troisième en Mésopotamie.

L'éloignement où les garnisons romaines étaient du Rhin dans cette partie des Gaules suffit à prouver que, depuis l'an 360, les Francs avaient débordé les limites que Julien leur avait assignées. L'armée auxiliaire des Francs était commandée par un général de cette nation qui avait le titre de *magister militum* et qui était peut-être ce Chariobaudes qui en 408, chassé de la Gaule par le tyran Constantin, périt avec Stilicon. On lui donna pour successeur *Allovich* ou *Allobich*.

Le grand désastre de l'an 407 avait trouvé les Francs à leur poste et fidèles à leurs alliés romains. Ils s'opposèrent aux Vandales et ce ne fut qu'après avoir remporté une grande victoire sur les Francs que les Vandales furent en état de passer le Rhin : *Gentes Alanorum... Suevorum, Vandalorum multæque cum iis aliæ Francos proterunt, Rhenum transeunt, Gallias invadunt* [1], dit Paul Orose une dizaine d'année à peine après l'événement. Les Vandales passèrent le Rhin le 31 décembre 406, probablement sur la glace.

Les Saxons avaient fait de grands ravages cette même année 406 sur les côtes de la Gaule ; saint Jérôme dans une lettre écrite en 409, associe les Saxons aux dévastateurs de la Gaule [2]. Quant aux Vandales, ils avaient trop bien appris à connaître les Francs pour s'acharner contre eux ; ils ne souhaitaient autre chose que d'avoir le chemin libre devant eux et ils tournèrent leurs armes contre la Première Germanie, de là ils passèrent dans la Belgique et s'avancèrent jusqu'à l'Aquitaine : *Primum a solo patrio effusa est gens (Vandalorum) in Germaniam primam, nomine barbaram, ditione Romanam ; post cujus exitium primum arsit regio Belgarum, deinde opes Aquitanorum luxuriantium* [3]. Orose dit en outre que ces peuples s'avancèrent jusqu'aux Pyrénées : *Directoque impetu Pyrenæum usque perveniunt ;* mais qu'arrêtés par cette barrière, ils se répandirent dans les provinces voisines qu'ils ravagèrent *cujus obice ad tempus repulsæ, per circum jacentes provincias refunduntur* [4].

Les Burgondes avaient suivi la voie que leur traçaient les Vandales, les Suèves et les Alains, mais, eux, après avoir descendu le Rhin, s'arrêtèrent en Alsace et dans une partie de la Séquanie et s'y établirent ainsi que nous le dirons plus loin.

Saint Jérôme, dans la lettre citée, dit que Mayence fut prise et ruinée par les barbares : *Moguntiacum, nobilis quondam civitas, capta atque subversa est,* Worms fut détruite par un long siége : *Vangiones longa obsidione deleti,* il ne dit rien de Trèves, ni de Cologne, mais ajoute que la puissante ville de Reims, *urbs præpotens*, Amiens, Arras, Therouanne, Tournay, Spire et Strasbourg sont entre les mains des Germains, *translatæ in Germaniam* [5], obéissant à ces peuples qui s'y sont établis.

Cette invasion entraîna encore d'autres ruines : Saint-Quentin en Vermandois fut détruite ; Laon résista à un long siège, Langres, Besançon et Sandon dans le Mâconnais furent pris par les Vandales et pendant que les Lyonnaises, l'Aquitaine, les Narbonnaises et la Novempopulanie étaient ravagées, Stilicon ne semblait en prendre aucun souci, uniquement préoccupé de la conquête de l'Illyrie orientale. Tandis qu'il s'employait tout entier à ce projet, les troupes d'Angleterre se révoltèrent et proclamèrent un empereur, qui fut Constantin. Celui-ci choisit deux généraux Justinien et Nebiogastes lequel semble être un nom franc. Constantin débarqua à Boulogne avec une armée et y passa quelque temps en négociations avec les troupes des Gaules et de l'Aquitaine qui se déclarèrent pour lui, en sorte qu'il fut reconnu par tout le pays, jusqu'aux Alpes et aux Pyrénées. Il marcha contre les Vandales et les Suèves et remporta sur eux une grande victoire, mais il ne les poursuivit pas, leur donna le temps de se rallier, de recevoir des renforts et de reprendre leurs dévastations. D'après Zosime, ces événements remplirent l'été de l'année 407. Une armée romaine commandée par Sarus vint disputer la Gaule à Constantin, mais après avoir remporté un succès près de Valence, elle eut à compter avec les Bagaudes et, après leur avoir abandonné ses équipages, se replia vers l'Italie (début de 408). Constantin était maître de la Gaule, bientôt il le fut de l'Espagne et n'ayant plus personne à redouter il se nomma consul pour l'année suivante et fut reconnu comme tel dans les Gaules. Peu après (409) il fut reconnu empereur par Honorius. On était à la veille de la prise de Rome par Alaric (410) c'est assez dire que l'Empire s'écroulait de toutes parts.

Au même moment (août 410) Constantin envoyait le général Edobinch au delà du Rhin, chez les Francs et les Alamans pour en tirer des troupes. Les Vandales prétendirent bien ne pas leur laisser le temps d'arriver et, conduits par leur roi Godégisile, ils attaquèrent les Francs de la Gaule par qui ils furent taillés en pièces ; 20 000 hommes et Godégisile furent tués ; le reste ne fut sauvé que par l'intervention de Respondial, roi des Alains : *De Rheno agmen suorum convertit, Vandalis Francorum bello laborantibus.* Respondial ayant dégagé les Vandales, ne jugea pas à propos de continuer la guerre contre les Francs ; il descendit avec les Suèves et le reste des Vandales vers le midi, pour aller joindre les barbares qui le ravageaient.

Constantin ne recueillit plus que des revers. Son fils avait été vaincu et mis à mort, lui-même assiégé dans Arles avait appris la destruction de cette armée de secours qu'Edobinch avait levé pour lui en Germanie. Tandis que Constance s'emparait d'Arles, Jovin se faisait proclamer empereur à Mayence et les Vandales, les Suèves et les Alains, *a Gallis fugientes, Hispania se reclusere,* nous apprend Jornandès. Jovin devait en partie son élévation à l'empire à Goar, roi des Alains et à Gondicaire, roi des Burgondes qui, en 413, au dire de la *Chronique* de Prosper, *partem Galliæ propinquantem Rheno obtinuerunt.* Nous les retrouverons. Jovin maître de Trèves et de la Gaule septentrionale descendit la vallée du Rhône, s'empara de

[1] Orose, *Hist.*, l. VII, c. XL. — [2] S. Jérôme, *Epist., ad Ageruchiam.* — [3] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VII, c. XII. — [4] Orose, *op. cit.*, l. VII, c. XVI. — [5] Dans la *Vita S. Hilarionis*, c. XXII, du même écrivain, on lit ceci : *Saxones quippe et Alemannos, gens ejus non tam lata quam valida, apud historicos Germania, nunc Francia vocatur.*

Vienne, de Valence et de Narbonne, s'associa les Goths, puis se brouilla avec eux, leur fit la guerre et fut vaincu et pris [1].

C'est vers ce temps que la *Chronique* de Prosper, place à la vingt-sixième année du règne d'Honorius, un prince destiné à n'être pas oublié comme tant d'autres : *Faramundus regnat in Francia.* Aimoin, qui écrivait en 855, est le plus ancien auteur qui fasse mention de ce Pharamond, inconnu à Grégoire de Tours, à Frédégaire et à nos premiers historiens. On peut donc le laisser dans l'ombre d'où il ne doit pas sortir. Suivant l'opinion commune de modernes, écrit Fréret, Pharamond monta sur le trône en 420 et laissa la couronne, en 427, à Clodion. Grégoire de Tours, le plus ancien des historiens français, qui avait feuilleté avec attention Sulpitius Alexander et Renatus Profuturus Frigeritus, écrivains contemporains au temps du prétendu Pharamond, pour y chercher ce que ces auteurs avaient dit des Francs et de leurs rois, qui avait lu les chroniques consulaires et qui les cite, ne dit pas un mot de Pharamond, preuve certaine que ces auteurs n'en avaient pas parlé. Frédégaire, qui avait consulté d'autres auteurs que Grégoire pour faire son abrégé, qui avait mis un *Friga*, un *Francion* et d'autres héros fabuleux au nombre des rois francs, connaissait si peu Pharamond que non seulement il ne le nomme pas, mais qu'il donne Théodemer pour le père et le prédécesseur de Clodion, ce qui prouve que Pharamond était inconnu dans le VIe et le VIIe siècle [2].

Vers 421, les Francs firent encore quelques incursions et le comte Castinus, *comes domesticorum* marcha contre eux. La guerre ne dura pas longtemps, puisque l'année suivante, 422, Castinus, passait en Espagne avec le titre de *magister militum.* Il y éprouva des déboires et quelques années plus tard, on trouve, en qualité de *magister militum*, le célèbre Aétius qui, en 429, d'après Idace, battit les Wisigoths aux environs d'Arles. Prosper de son côté, dit que cette année-là, les Francs furent chassés de la partie des Gaules qui est voisine du Rhin. *Pars Galliarum propinqua Rheno, quam Franci possidendam occupaverant, Ætii comitis armis recepta.* Jornandès a commenté ainsi ce passage : *Superbiam Suevorum, Francorumque barbariem, immensis caedibus, servire Romano imperio cœgit.* La partie des Gaules, voisine du Rhin, dont Aétius chassa les Francs, était probablement la partie de la Seconde Belgique, voisine de la Première Germanie et de Mayence. Cette guerre durait encore en 431, mais Aétius, pour ne pas changer la méthode romaine, remporta une victoire sur les Francs et conclut la paix avec eux : *Superatis... in certamine Francis et in pace susceptis.* On ne peut douter que cette dernière expédition d'Aétius contre les Francs ne regarde ceux de la Seconde Germanie sur lesquels régnait Clodion. Dans le panégyrique de Majorien, Sidoine Apollinaire introduit la femme d'Aétius, jalouse de la gloire dont Majorien s'était couvert en son jeune âge. Cette femme, le croyant destiné à l'Empire, veut engager Aétius à sa perte, et, pour le lui rendre redoutable, elle décrit ce qu'il a fait jusqu'alors. Après avoir parlé de ce qu'il avait fait, en l'absence d'Aétius, pour défendre Tours, elle ajoute :

. . . . . *Post tempore parvo*
Pugnatis pariter Francis, qua Cloio patentes
Atrebatum terras pervaserat.

Elle décrit ensuite un défilé et un retranchement construits pour défendre le passage d'un pont bâti sur une rivière voisine de Lens, *vicus Helenæ*, ce qui détermine le nom du roi des Francs et le lieu où se faisait la guerre :

. . . . . *hic cœuntes*
Claudebant angusta vias, arcuque subactum
Vicum Helenam flumenque simul [3]. . . . . .

Le poète décrit longuement les Francs. « Ils ont, dit-il, une taille gigantesque, que leurs cheveux blonds, rassemblés sur le front et sur le sommet de la tête, font paraître encore plus grande; la nuque du cou et le visage rasés, à l'exception des moustaches, qu'ils peignent avec soin; les yeux bleus, mais vifs et perçants; des habits étroits, serrés d'une large ceinture sous le ventre, et si courts qu'ils laissent apercevoir leurs jarrets. Ils se font un jeu dès l'enfance d'agiter leurs boucliers, de lancer leurs haches à deux tranchants, et de prévoir le lieu qu'elles frapperont; en dardant leurs javelines, ils s'élancent en même temps contre l'ennemi, et souvent ils devancent le trait qu'ils viennent de lancer; s'ils sont accablés par le nombre ou par la situation du lieu, dans lequel ils sont attaqués, la mort peut les accabler, mais la crainte ne peut les saisir; ils périssent sans être vaincus et leur bravoure semble les soutenir encore quand la vie les abandonne [4]. »

. . . . . *rutile quibus arce cerebri*
Ad frontem coma træta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nibet, tam lumine glauco
Albet aquosa acies, ac vultibus undique rasis,
Pro barba tenues perarantur pectine cristæ.
Strictius assutæ vestes procera cœrcent
Membra virum, patet his altato tegmine poples,
Latus et angustam suspendit baltheus alvum.
Excussisse citas vastum per inane bipennes,
Et plagæ prescisse locum, clypeos rotare
Ludus, et in tortas praecedere saltibus hastas,
Inque hostem venisse prius. Puerilibus annis
Est belli maturus amor : si forte premantur
Seu numero, seu sorte loci, mors obruit illos,
Non timor : invicti perstant, animoque supersunt
Jam prope post animam. . . . . . .

IX. Le royaume de Clodion et de Mérovée. — Ce Clodion est le premier roi des Francs dont parle Grégoire de Tours, quoiqu'il en reconnaisse d'autres avant lui. Les Francs, d'après lui se partagèrent en plusieurs États qui se donnèrent des rois à longs cheveux, pris de la première et plus noble famille de leur nation. Les victoires de Clovis en fournissent la preuve: *Tradunt enim multi (Francos)... primum quidem littora Rheni amnis incoluisse dein, transacto Rheno, Thoringiam (seu Thongringiam) transmeasse; ibique juxta pagos vel civitates, reges crinitos supra se creavisse de prima, et, ut ita dicam, nobiliori suorum familia, quod postea probatum Chlodovæi victoriæ tradidere* [5]. Clodion fut probablement élu chef des Francs, au moins des Saliens et des Ripuaires, quoiqu'il ne régnât que sur le *pagus* de *Dispargum;* mais, suivant la remarque de Fréret, il y a quelque apparence que la défaite de Théodomer et les victoires des Romains effrayèrent les Francs et les déterminèrent à se réunir pour la plupart sous un chef unique. Clodion ou Clogion résidait donc à Dispargum : *Ferunt etiam tunc Chlogionem, utilem ac nobilissimum in gente sua, regem Francorum fuisse, qui apud Dispargum castrum habitabat, quod est in termino Thoringorum* [6]. L'emplacement de Dispargum pourrait être Diest, sur le Demer ou bien Duisborch sur la Thille entre Louvain et Bruxelles. Le reste de la citation de Grégoire nous montre Clodion faisant reconnaître tout le pays

[1] Jornandès, *De rebus geticis*, c. XXXI. — [2] Fréret, *op. cit.*, p. 460, note 1. — [3] *Panegyr. Majoriani*, vs. 211 sq. 213 sq. — [4] *Ibid.*, vs. 238 sq. — [5] *Histor. Francor.*, l. II, c. IX. — [6] *Histor. Francor.*, l. II, c. IX.

jusqu'à Cambrai, marchant contre les Romains et s'emparant de cette ville et après y avoir demeuré quelque temps, il se rendit maître de tout le pays jusqu'à la Somme, *Chlogio autem, missis exploratoribus ad urbem Cameracum, perlustrata omnia ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit, in qua paucum tempus residens, usque Suminam fluvium occupavit*[1]. Hincmar, dans sa vie de saint Remi, disait que les Francs s'étant rendus maîtres des villes de Tournai et de Cambrai et de la partie de la Belgique qui s'étend jusqu'à la Somme, s'y étaient établis sous les rois Clodion et Mérovée. Assurément l'affirmation de Hincmar, écrivant vers l'an 845, est sujette à contestation, mais il a pu ne pas inventer ce fait dont on ne lui voit retirer aucun avantage.

Aétius avait consenti la paix aux Francs dans un temps où il n'était pas en état de leur rien refuser. Priscus parle de cet accord dans son histoire et il nous dit qu'Aétius adopta le plus jeune des deux fils de Clodion. Ce jeune homme venu à Rome y reçut le titre d'allié et d'ami des Romains. Après la mort de Clodion, la faveur d'Aétius, mit ce jeune prince sur le trône à l'exclusion de son aîné et le rétablissement de ce dernier fut un des prétextes pris par Attila pour porter la guerre en Gaule. Priscus nous dit encore qu'il avait vu à Rome ce jeune prince près de l'empereur; or entre 426 et 440 on ne trouve aucune loi impériale rendue à Rome, mais en 440, l'empereur y passa au moins six mois, c'est alors sans doute que vint ce jeune homme encore imberbe et qui pouvait donc être né vers 424. C'était sans doute le jeune Mérovée, de qui l'abrégé de Frédégaire nous apprend qu'en 451, il commandait les troupes de sa nation sous Aétius, à la bataille qui ruina la fortune d'Attila. Grégoire de Tours semble conserver des doutes sur la filiation de Clodion à Mérovée: *De hujus (Chlodionis) stirpe quidam Merovechum regem fuisse adserunt*, et peut-être cette réserve s'expliquerait-elle par les bruits qui coururent sur la légitimité du prince auquel on donnait pour père une « divinité marine » éprise des charmes de l'épouse de Clodion qui se baignait dans la mer.

Quoiqu'il en soit, peu d'années plus tard, lorsque Aétius eut été assassiné par Valentinien III, Mérovée déclara la guerre aux Romains et attaqua en même temps la Première Germanie et la Seconde Belgique[2]:

Francus Germanum primum Belgamque secundum
Sternebat.

Les Francs qui se jetèrent sur la Première Germanie étaient ceux qui habitaient vers le Neckar et qui avaient suivi Attila, mais que Mérovée avait obligés de le reconnaître après la défaite du roi des Huns. L'abrégé de Grégoire de Tours suppose que Mérovée était maître de Bar et la *Chronique* d'Ivo dit qu'il brûla Metz, mais on n'en trouve rien dans les auteurs et la guerre semble avoir été courte. La *Chronique* de Prosper place en 456 la mort de Mérovée et l'avènement de son fils Childéric.

X. Royaume de Childéric Ier. — Ce prince, monté sur le trône en 456, fut chassé l'année suivante par une révolte des Francs : *Childericus vero cum esset nimia in luxuria dissolutus... cœpit filias eorum (Francorum) stuprose detrahere*[3]. Lorsque Childéric se fut éloigné, les Francs de Gaule prirent pour chef Aégidius maître de la milice, quoiqu'il ne fût pas de leur nation. Grégoire de Tours dit même qu'ils le proclamèrent roi : *Denique Franci, hoc (Childerico) ejecto, Ægidium sibi... unanimiter regem adsciscunt, qui cum octavo anno super eos regnare.* C'était une gageure que de placer à la tête des Francs un souverain étranger et cet Aégidius avait sur les bras tant de guerres à soutenir que ses sujets en pâtissaient; cela leur suggéra la pensée de rappeler ce roi Childéric, dont les mœurs dissolues leur avaient déplu. On se flatta que l'exil et l'âge avaient du calmer ce jeune homme. Grégoire de Tours se contente de nous apprendre que, la huitième année de son exil, Vinomadus, demeuré fidèle au roi détrôné, ayant négocié sa réconciliation avec les Francs et le lui ayant fait savoir par le signal dont il était convenu, c'est-à-dire par l'envoi d'une pièce d'or qu'ils avaient coupée en deux, ce prince revint de la Thuringe où il avait trouvé asile et fut reconnu par les Francs. Eût-il à lutter contre Aégidius? Les écrivains postérieurs à Grégoire de Tours parlent de plusieurs combats livrés, mais ceci reste assez vague. Idace observe que la mort d'Aégidius fut regardée comme un effet de la vengeance de ses ennemis : *Moritur, alii dicunt insidiis, alii veneno deceptus.* Quoiqu'il en soit Syagrius succéda à Aégidius et s'établit à Soissons dont il fit la capitale de son royaume et où il était encore au temps de l'entière conquête des Gaules par Clovis.

La Gaule était divisée en plusieurs nations qui cherchaient toujours à s'affermir et même à s'étendre. En 465, Childéric très peu assagi, fut rejoint par l'épouse fugitive du roi de Thuringe, la reine Basine qui avait conçu pour le roi des Francs une passion violente. Il l'épousa et elle lui donna un fils qui fut Clovis. Cette Basine s'exprimait assez rondement, et Grégoire de Tours nous dit qu'en venant relancer son amant, elle lui dit : *Novi utilitatem tuam, quod sis valde strenuus, ideoque veni ut habitem tecum;* d'ailleurs elle voulait un homme vigoureux et Childéric était averti : *Nam noveris, si in partibus transmarinis aliquem cognovissem utiliorem te, expetissem utrique cohabitationem ejus.*

Childéric mourut en 482, au plus tard, ayant régné dix-huit ans depuis son rétablissement et fut inhumé à Tournai. Son fils Clovis lui succéda.

XI. Progrès du royaume franc de Clodion a Clovis (440-511). — A l'époque où l'historien des Francs se renseignait sur le passé de la nation, il rencontrait un récit d'après lequel les Francs étaient sortis de la Pannonie pour s'établir à l'ouest sur la rive du Rhin d'où, après une étape dont la durée n'est pas fixée, ils se portèrent sur l'autre rive, en Thuringe : *Dehinc transacto Rheno, Thoringiam transmeasse.* Cette dernière appellation ne pouvant s'appliquer qu'à une région située sur la rive droite du Rhin et, par conséquent, différente du pays qui conserva, au moyen âge, le nom de Thuringe. Arrivés dans ce nouvel établissement, dit encore Grégoire de Tours, « ils créèrent pour les commander, suivant les *pagi* et les cités, des rois chevelus pris dans la première et, pour ainsi dire, dans la plus noble de leurs familles[4]. » Ces faits ne peuvent se rapporter qu'au Ve siècle. En effet, un des premiers rois francs, Clodion, habitait, vers l'an 440, le pays des Thuringes et faisait sa résidence dans le *castrum* de *Dispargum.* Il ne tarda pas à pousser dans la direction de l'ouest, rencontra sur sa route une armée romaine, la battit et se rendit maître de Cambrai et de tout le pays situé au nord de la Somme[5].

Le deuxième successeur de Clodion, Childéric, avait su constituer un royaume homogène dont la capitale se trouvait à Tournai, sur l'Escaut. De là il poussait ses conquêtes assez loin, car on le voit guerroyer sur les bords de la Loire, à Orléans, à Angers (il s'empare même de cette ville)[6]. Il est possible qu'il ait étendu ses conquêtes et peut-être sa domination sur la partie

[1] *Histor. Francor.*, l. II, c. IX. — [2] Sidoine, *Panegyr. Aviti*, vs. 372. — [3] *Histor. Francor.*, l. II, c. XII. — [4] *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [5] *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [6] *Hist. Francor.*, l. II, c. XVIII.

de la Première Belgique voisine des Alamans, mais il vint mourir et fut enterré dans sa capitale à Tournai (fin du Ve siècle).

Vers cette époque, les Francs obéissaient à plusieurs princes et formaient différents groupes. Il existait un groupe à Cologne, gouverné par Sigebert le Boîteux, qui fut père de Cloderic [1]; un autre groupe à Cambrai gouverné par Ragnacaire [2]; un troisième groupe peut-être au Mans et qui aurait obéi à Rignomer, frère du précédent [3]; enfin un quatrième groupe, gouverné par Chararic, dont on a fait un roi de Thérouanne, alors qu'il est tout au plus possible de dire qu'il devait être établi dans la Gaule septentrionale. Tous ces princes avaient un collègue de leur nation destiné à les éclipser, Clovis, successeur de Childéric et dont la capitale se trouvait, pour quelques années encore, à Tournai.

En 486, Clovis, allié à Ragnacaire de Cambrai, attaque Syagrius qui, prenant le titre de « roi des Romains » résidait à Soissons, le bat et occupe cette capitale de la Seconde Belgique. Dès cette époque, Clovis aura été probablement maître de Reims, où il reçoit le baptême en 496 (voir Clovis). Son royaume semble, dès lors, s'étendre jusqu'à la Loire. En effet, au commencement du VIe siècle, nous apprenons de Grégoire de Tours que Clovis et Alaric, roi des Wisigoths, eurent une entrevue dans une île de la Loire située près du village d'Amboise, territoire de la cité de Tours [4]. Il est tout à fait vraisemblable que cette entrevue eut lieu sur un point frontière des deux royaumes.

En 507, la victoire de Vouillé est suivie de la conquête d'une partie du royaume wisigoth, de l'Auvergne et de tous les pays situés entre la Loire et le royaume burgonde [5]. Dès lors, Clovis est maître des deux tiers de la Gaule; nulle puissance ne peut plus rivaliser avec celle des Francs dont la capitale est transférée à Paris, où Clovis meurt le 27 novembre 511 (voir Clovis).

Les *Gesta regum Francorum*, rédigés au VIIIe siècle, confirment ces données. On y lit que vers le temps de son mariage (493) Clovis étendit sa domination jusqu'à la Seine et qu'ultérieurement il occupa tout le pays jusqu'à la Loire [6]. Cette dernière extension fut certainement le résultat du traité conclu entre Clovis et la confédération armoricaine.

En 511, au concile d'Orléans, on voit assister trente-deux évêques, parmi lesquels treize obéissaient peu d'années auparavant au roi des Wisigoths : Bourges, Cahors, Rodez, Clermont (en Ire Aquitaine); Bordeaux, Saintes, Périgueux, Angoulême, Poitiers (en IIe Aquitaine); Eauze, Bazas, Auch (en Novempopulanie); Tours (en IIIe Lyonnaise). (Ce dernier prélat devait avoir, dès avant 507, une partie de son diocèse dans les États de Clovis). Les dix-neuf autres signataires du concile appartiennent aux IIe, IIIe et IVe Lyonnaises, ainsi qu'à la IIe Belgique (ce sont : IIe Lyonn., Rouen, Avranches, Évreux, Coutances; IIIe Lyonn., Le Mans, Nantes, Angers, *Ossismi*, Vannes, Rennes; IVe Lyonn., Paris, Troyes, Orléans, Auxerre et Chartres; IIe Belg., Soissons, Amiens, Vermand, Senlis). Ces souscriptions prouvent qu'avant la victoire de Vouillé, le royaume des Francs s'étendait au nord-ouest jusqu'à la mer par les cités d'Amiens, de Rouen, de Coutances et d'Avranches; qu'il touchait l'extrémité de la péninsule armoricaine par les évêchés d'*Ossismi* et de Vannes; la Loire par Nantes, Angers, Orléans, enfin Auxerre et, au sud-est, il confinait au royaume de Bourgogne par les cités d'Auxerre et de Troyes. Dans la direction du Rhin, le royaume de Clovis devait comprendre tous les pays situés au nord du royaume Burgonde, tel que nous l'a fait connaître le concile d'Epaone.

XII. Le partage du royaume de Clovis, 511. — « Le roi Clovis étant mort, écrit Grégoire de Tours, ses quatre fils, c'est-à-dire Théodoric, Clodomir, Childebert et Clotaire prirent possession de son royaume en le partageant entre eux par portions égales [7]. » Cette dernière indication semble fort claire; en réalité, elle nous apprend peu de chose, car il est malaisé de déterminer ces royaumes égaux. Tout l'empire de Clovis fut divisé en quatre royaumes, mais les copartageants ne semblent pas s'être préoccupés le moins du monde de suivre le tracé des anciennes circonscriptions provinciales; ils ne se sont pas non plus souciés des limites naturelles. Le principe qui semble avoir présidé à ce partage aurait été celui-ci. L'ancien royaume franc antérieur à la grande extension de l'an 507, fut divisé entre les quatre frères qui y eurent chacun leur capitale. Théodoric, né d'une épouse qui n'est pas la reine Clotilde, et l'aîné des frères, obtint pour sa part les contrées d'outre-Rhin, qu'on pouvait considérer en quelque façon comme le berceau des Francs. Quant à l'immense territoire qui s'étendait entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et les Cévennes, il fit l'objet d'un partage distinct entre les quatre frères; ce fut pour ainsi dire, une colonie de terre ferme dont chacun eut son lot. Ce partage contenait en germe la ruine de l'empire franc si les copartageants cessaient de s'entendre, ou si leurs héritages subissaient après eux de nouveaux morcellements. Les expéditions contre le royaume burgonde aboutirent, en 534, à la destruction de ce royaume et à son démembrement entre les vainqueurs. En 536, ce fut au tour de la Provence arrachée au royaume ostrogoth de succomber, en sorte que l'unité franque était à peu près réalisée, mais c'était une unité incertaine. A chaque mort royale, la division devrait morceler jusqu'à l'émiettement l'État conservé ou agrandi. Les fils de Clovis comprirent le péril.

XIII. Le royaume de Clodomir (511-524). — Le royaume de Clodomir avait pour capitale Orléans [8]. On est certain de pouvoir attribuer Tours à ce royaume, puisque Clodomir désigna Ommatius pour y occuper le siège épiscopal (521-526) [9]. A. Longnon a conjecturé, avec vraisemblance, d'après les raisons tirées des exigences stratégiques, que le royaume de Clodomir avait également compris : Sens, Auxerre, Bourges, Orléans, Chartres, Tours, Angers, Nantes et Poitiers. Lorsque Clodomir eut péri pendant la poursuite du roi burgonde Godemar, son royaume échut à ses fils, enfants en bas-âge, pour qui leur aïeule Clotilde réclama l'élévation à la royauté. Leurs oncles Childebert et Clotaire en tuèrent deux et le troisième leur fut soustrait, mais ne régna pas. Dès lors l'héritage de Clodomir fut partagé entre les trois frères survivants : Childebert, Clotaire et Théodoric. Grégoire de Tours dit bien que, seuls, Childebert et Clotaire *regum Chlodomeris inter se æqua lance diviserunt* [10], il a omis le troisième larron. Voici la part de chacun : Childebert : une fraction de la cité de Sens formée de Melun et de Château-Landon; Bourges, bientôt conquis, semble-t-il par Théodoric; Orléans et Chartres. — Clotaire : Tours, la cité de Poitiers. — Théodoric : la cité de Sens, sauf ce qu'y tailla Childebert; Angers; Auxerre. — Quant à Nantes on n'a pas de raison pour l'attribuer de préférence à l'un des trois frères.

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII. — [2] *Hist. Francor.*, l. II, c. XLII. — [3] *Hist. Francor.*, l. II, c. XLII. — [4] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXV. — [5] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXVII, XXXI, XXXV, XXXVII. — [6] *Gesta regum Francorum*, c. XIV. — [7] *Historia Francorum*, l. III, c. I. — [8] Fredegarii, *Historia Francorum epitomata*, c. XXXI. — [9] *Historia Francorum*, l. III, c. XVII. — [10] *Historia Francorum*, l. III, c. XVIII.

XIV. — Le royaume de Théodoric (511-555). — Le royaume de l'aîné des fils fut le plus vaste. Il allait vers le Rhin, ce qui lui permit d'intervenir dans les affaires de la Germanie et de s'arrondir en annexant la Thuringe [1]. La capitale de ce royaume était à Metz et son étendue est indiquée par plusieurs documents. Grégoire de Tours y fait rentrer Cologne [2], Zülpich [3], Trèves [4], Metz [5], et Verdun [6]. Vers le nord, le royaume d'Austrasie atteignait les bouches du Rhin. Les États de Théodoric s'étendaient encore sur l'Auvergne [7] (Cahors [8], Limoges [9]), et confinaient à la Septimanie. Ils comprenaient encore Lodève, Alais et Uzès, en outre Théodoric posséda, mais pour peu de temps, Béziers et Arles. En 534, le roi d'Austrasie eut sa part du démembrement de la Bourgogne, et en 537, de la Provence. De plus, nous savons par le prologue de la loi bavaroise que Théodoric était chez lui à Châlons-sur-Marne [10].

Plusieurs vies de saints contiennent des indications relatives à l'étendue du royaume d'Austrasie. La vie de saint Thierry, abbé du Mont-d'Or nous apprend que Théodoric possédait Reims [11] et la vie de saint Phal permet de soutenir que Troyes lui obéissait également [12]. La vie de saint Jean de Réomé montre que le Tonnerrois (faisant partie de la cité de Langres) obéissait à Théodoric [13]. Semblable indication pour le Lassois (même cité) dans la vie de saint Valentin [14]. La vie de saint Germain de Paris permet de faire rentrer les villes de Chalon-sur-Saône et d'Autun dans les états de Théodebert, fils de Théodoric [15]. La vie de saint Maur, ouvrage du IXe siècle, sans valeur historique, fait voir la fondation du monastère de Glanfeuil (voir ce mot), près d'Angers, avec le consentement du même Théodebert [16]. La vie de saint Yrieix confirme le fait de la possession du Limousin par le roi de Metz [17]. Enfin, la vie de saint Dalmace, rapporte que, vers 533, Rodez passa des mains des Goths dans celles des Francs d'Austrasie [18]. Une lettre de l'évêque Léon, de Sens, adressée à Théodebert en 538, prouve que ce prince n'exerçait son autorité que sur la partie de la cité de Sens correspondant au Sénonais et au Provinois [19].

Ce n'est pas tout; dans un concile tenu à Clermont, en 535, avec l'assentiment du roi Théodebert, les évêques s'intitulent, les « évêques de ses églises [20] » et on rencontre parmi eux les titulaires de Cologne, Trèves, Metz, Verdun, Reims, Châlons-sur-Marne, Langres et Windisch pour les provinces occidentales du royaume austrasien; les titulaires de Bourges, de Clermont, du Gévaudan, de Rodez, de Viviers et de Lodève pour les provinces méridionales. En 549, autre concile à Clermont et qui réunit dix évêques : Trèves, Besançon, Sion, Chalon-sur-Saône, Vienne, Aix, Digne, Glandève, Eauze et Bourges [21]. Un concile tenu à Toul, en 550, ne laisse aucun doute sur la possession de cette cité [22].

De l'ensemble de ces faits, A. Longnon conclut que, vers 547, le premier royaume de Metz se divisait en trois groupes isolés, dont un seul avait une véritable importance. Un groupe principal comprenant deux autres groupes, l'un germano-belge comptant Cologne, Trèves, Metz, Verdun, Toul, Reims, Châlons-sur-Marne et peut-être Troyes, avec certainement Mayence, Worms, Spire, Strasbourg et Bâle; l'autre aquitain comptant Clermont, Limoges, Cahors, Rodez, le Gévaudan, le Velay et, sans doute, Arles. Après la réunion d'une partie de la cité de Sens et de la cité d'Auxerre (héritage de Clodomir) et après la conquête de Bourges, le royaume d'Austrasie forma un État fort étendu, sur près de 1 000 kilomètres, allant des rives du Rhin à celles du Tarn. Après le partage du royaume de Clodomir en 524, Théodoric avait eu sa part des dépouilles burgondes : Langres, Besançon, Avenches, Constance et Sion en 554, il y ajouta Autun, Chalon-sur-Saône, Vienne, et Viviers; en 536, nouvel agrandissement de huit cités : Avignon, Cavaillon, Apt, Aix, Riez, Senez, Digne et Glandève. — Un groupe secondaire comprenant Eauze, capitale de la Novempopulanie, peut d'ailleurs, se rattacher au groupe principal par la cité d'Agen qui aurait formé soudure. — Un troisième groupe comprenant la cité d'Angers et peut-être la cité de Nantes.

Théodebert, fils de Théodoric avait continué sa politique et ajouté à ses conquêtes; malgré la malveillance de ses oncles Childebert et Clotaire qui avaient projeté de lui interdire l'héritage paternel [23]. Il est vraisemblable que Théodebert sut faire respecter son bien, mais son fils Théodebald fut moins heureux et ses grands oncles le dépouillèrent de quelques cités au nombre desquelles Eauze qui, en 551, ne lui appartenait plus, Vienne qui lui fut enlevée en 549 au plus tôt ou en 553 au plus tard, enfin Uzès.

XV. Royaume de Childebert Ier (511-558). — Le royaume de Childebert Ier aurait eu Paris pour capitale [24] et Grégoire de Tours l'a quelquefois désigné sous le nom de *rex Parisiorum* [25]. En 524, quand disparut le royaume de Clodomir, Orléans, qui en était la capitale fut réunie au royaume de Paris [26]. En 530, Bourges faisait partie des États de Childebert [27], mais on ne saurait assurer que ce fut pour longtemps, car en 535 l'évêque de Bourges figure dans un concile tenu à Clermont par les évêques du royaume d'Austrasie [28]. En 551, Lyon faisait certainement partie du royaume parisien puisque ce fut Childebert qui nomma l'évêque Nicetius [29]. Un prêtre de Bordeaux, Heraclius, fut employé par Childebert en qualité d'ambassadeur; ce qui laisse présumer que Bordeaux dépendait du royaume de Paris.

Les hagiographes apportent quelques autres indications. L'*Inventio* de saint Fuscien permet de faire entrer Amiens dans les limites de ce royaume [30]; la vie de saint Vigor nous apprend que Bayeux en faisait partie dès avant l'année 530 [31]; et la vie de saint Marcoul donne le même renseignement pour Coutances [32].

La vie de saint Samson [33], les légendes de saint Paul

[1] *Hist. Francor.*, l. III, c. IV, VII, VIII. — [2] Grégoire de Tours, *Vitæ Patrum*, c. VII, 2. — [3] *Hist. Francor.*, l. III, c. VIII. — [4] *Vitæ Patrum*, c. VI, 2; XVII, 1, 2. — [5] *Hist. Francor.*, l. IV, c. VII. — [6] *Hist. Francor.*, l. III, c. XXVI, XXXIV. — [7] *Hist. Francor.*, l. III, c. VIII-XIV. — [8] *Hist. Francor.*, l. III, c. XII. — [9] *Hist. Francor.*, l. X, c. XXIX. — [10] *Monum. German. hist., Leges*, t. I, p. 259. — [11] *Vita S. Theodorici, abbatis Remensis*, dans Mabillon; *Acta sanct., O. S. B.*, t. I, p. 68. — [12] *Vita S. Fidoli*, c. V, dans même auteur, t. I, p. 197. — [13] *Vita S. Joannis abbatis Reomænsis*, c. II, dans même ouvrage, t. I, p. 633. — [14] *Vita S. Valentini*, dans *Acta sanct.*, juillet, t. II, p. 41. — [15] Fortunat, *Vita S. Germani Parisiensis*, c. VIII, dans Mabillon, *op. cit.*, t. I, p. 235. — [16] *Vita S. Mauri*, dans Mabillon, *op. cit.*, t. I, p. 290. — [17] *Vita S. Aredii*, c. III, dans Grégoire de Tours, *Opera*, édit. Ruinart, col. 1285. — [18] *Vita S. Dalmatii*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 420. — [19] *Leonis epistola ad Theodobertum*, dans Grégoire de Tours, édit. Ruinart, col. 1328. — [20] Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, col. 1805. — [21] Mansi, *Conc. amplios. coll.*, t. IX, col. 142. — [22] Labbe, *Concilia*, t. V, col. 404-405. Sur ces conciles, cf. Helefe-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. III, 1re part., p. 163-165. — [23] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXIII, XXIV. — [24] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXII, cf. l. III, c. XVIII. — [25] *Vitæ Patrum*, c. IX, n. 1. — [26] *Vitæ Patrum*, c. VI, n. 5. — [27] *Hist. Francor.*, l. III, c. XII. — [28] Labbe, *Concilia*, t. IV, col. 1805. — [29] *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 3. — [30] *Inventio S. Fusciani*, dans *Acta sanct.*, janvier, t. I, p. 704. — [31] *Vita S. Vigoris*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 422. — [32] *Vita S. Marculfi*, c. IV-VII; dans Mabillon, *Acta sanct.*, t. I, p. 129-130. — [33] *Vita S. Samsonis*, l. I, c. LIII-LIX, dans Mabillon, *Acta sanct., O. S. Bened.*, t. I, p. 179-180.

Aurélien [1], de saint Tugdual [2] et de saint Léonor [3], font connaître que l'autorité de Childebert s'étendait jusque dans la péninsule armoricaine; en outre les vies de saint Calais [4] et de saint Rigomer [5] la montrent affermie dans le Maine. La vie de saint Leobin ou Lubin donne la même affirmation pour Chartres et pour Meaux [6], enfin la vie de saint Séverin pour la ville de Château-Landon, au diocèse de Sens [7]. Un passage de la vie de saint Cybar favorise l'opinion qui fait régner Childebert sur la cité de Saintes [8]; un autre passage de la vie de saint Ferréol incite à croire que la ville d'Uzès fut rattachée en 555 au plus tard au royaume de Paris [9].

A ces documents viennent s'ajouter, entre 533 et 557, sept conciles tenus dans le royaume de Childebert, mais les évêques qui y siégèrent n'appartenaient pas exclusivement au royaume de Paris; ce sont les conciles d'Orléans (533), Orléans (538), Orléans (541), Orléans (549), Paris (551 ou 555), Arles (554), Paris (557). Seul le concile d'Orléans (549) en son canon 15e confirme le fait de la possession de Lyon par Childebert.

Quelques diplômes peuvent être utilisés. Ceux relatifs au monastère de Saint-Calais confirment le fait de la domination de Childebert sur le Maine [10]. Enfin un diplôme de Childebert à l'Église de Paris, en 558, accorde diverses propriétés sises dans le Melunais, le pays de Fréjus et de Marseille, ce qui permet d'assigner ces deux villes parmi celles qui furent annexées en 537 au royaume de Paris [11].

On a déjà fait mention d'une lettre de Léon, évêque de Sens (538) d'après laquelle on voit que la cité de Sens était partagée; la ville de Sens et son territoire dépendaient du royaume d'Austrasie, la ville de Melun et son territoire dépendaient du royaume de Paris [12]. Trois lettres du pape Vigile (546 et 550) représentent l'évêque d'Arles comme sujet de Childebert [13].

Après ces agrandissements, c'est-à-dire après 537, le royaume de Paris formait quatre groupes principaux : « Le premier groupe, limité au nord par la Canche qui séparait le territoire de Thérouanne de celui d'Amiens, n'atteignait pas la Loire dans la partie inférieure de son cours, car ni Angers, ni Tours n'en faisaient partie; mais il s'étendait au delà de ce fleuve, au sud d'Orléans, en comprenant le territoire de cette ville. A l'est, les cités d'Amiens, de Beauvais, de Meaux et les pays de Melun et du Gâtinais (démembrés de la cité de Sens), limitaient le royaume de Paris contigu de ce côté aux royaumes de Soissons et de Metz. — L'existence du second groupe nous est attestée par le lien qui rattachait Bordeaux et Saintes au royaume de Childebert. Ce groupe comprenait en outre la partie de la Novempopulanie que possédait le roi de Paris. — Le troisième groupe était formé du lot qui fut attribué à Childebert lors du partage de la Bourgogne, c'est-à-dire de Lyon et de son vaste territoire, et très probablement des cités de Mâcon, Genève et Tarentaise. — Le quatrième groupe comprenait les cités que le partage de la Provence, en 537, unit aux États du roi de Paris et qui paraissent avoir été au nombre de sept : Arles, Marseille et Fréjus indiqués par les documents contemporains comme ayant appartenu à Childebert, ainsi que Toulon, Antibes, Vence et Nice, dont l'attribution au même prince est dictée par la logique [14]. »

XVI. Royaume de Clotaire Ier (511-561). — Les écrits de Grégoire de Tours permettent de constater que le royaume de Clotaire dont la capitale était à Soissons, s'étendait sur les différentes villes suivantes : Clermont, Limoges, Poitiers, Chalon-sur-Saône, Dijon, Reims. Parmi ces villes, on reconnaît (sauf pour Poitiers) des possessions du royaume d'Austrasie. Mais c'est qu'en effet, elles n'appartiennent à Clotaire que depuis le démembrement du royaume de Théodoric et de Théodebert, en 555. La ville de Tours appartenait aussi au royaume de Soissons. A ces indications bien sommaires, les textes hagiographiques donnent quelques additions.

La vie de sainte Radegonde permet d'ajouter Noyon et Arras au domaine de Clotaire [15]. Cette vie mentionne aussi Poitiers et la même attestation est donnée par la vie de saint Junien [16]. La vie de saint Médard ajoute Tournai dont l'évêque était en même temps évêque de Noyon. Enfin la vie de sainte Consortia parle de possession en Provence dans la vallée de la Durance [17].

Les *Gesta regum Francorum* (vers 720) ont pris à Grégoire de Tours un fait qu'ils ont précisé. Grégoire dit que Clotaire fut attaqué par Childebert et Théodebert, et *in silvam confugit* [18]. A cela les *Gesta* ajoutent de leur propre autorité *in silva in Arelauno* [19], c'est-à-dire dans la forêt de Brotonne, vis-à-vis de Caudebec. Cette addition gratuite ne peut être retenue, d'autant qu'à cette époque il est impossible d'attribuer Rouen au domaine de Clotaire.

Une charte de fondation du monastère de Saint-André le Bas, de Vienne, datée de la neuvième année du règne de Clotaire, prouve que Vienne faisait partie du royaume de Soissons avant l'année 555 [20].

« Si l'on en juge par ce que l'on sait de l'état de la Gaule au milieu du VIe siècle, le royaume de Soissons se composait de quatre groupes comme les possessions de Théodebert et de Childebert. L'un de ces groupes comprenait le royaume de Soissons proprement dit, c'est-à-dire les cités de Tournai, de Cambrai, d'Arras, de Noyon, de Soissons et peut-être aussi celle de Tongres, auxquelles les convenances géographiques prescrivaient en quelque sorte de joindre Boulogne, Thérouanne et Laon. — Le second groupe, évidemment formé du lot qui échut à Clotaire dans la succession de Clodomir, se composait des cités de Tours et de Poitiers. — Le troisième répondant d'abord aux cités bourguignonnes que le partage de 534 donna à Clotaire, contenait probablement Belley, Grenoble, Valence et Die, et il s'accrut, en 537, de la partie de la Provence qui fut attribuée au roi de Soissons à la suite de la cession que les Ostrogoths firent de ce pays aux fils de Clovis. Le domaine provençal de Clotaire semble avoir été formé des cités de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange, Carpentras, Vaison, Sisteron, Gap et Embrun, c'est-à-dire de la partie septentrionale de la Provence. — Enfin le quatrième groupe comprenait une partie de la Novempopulanie, province qui, en 551, paraît être divisée entre Childebert et Clotaire : nous serions assez disposé à y placer aussi Toulouse, dont la possession par Clo-

[1] *Vita S. Pauli Aureliani*, c. XLII-XLVI; dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 433-434. — [2] A. de la Borderie, dans *Annuaire hist. et archéol. de Bretagne*, 1862, p. 148. — [3] *Vita S. Leonorii, ep. in Brit. Armor.*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 432. — [4] *Vita S. Carileſi*, c. XV; dans Mabillon, *Acta sanct.*, t. I, p. 646-647. — [5] *Vita S. Rigomeri*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 427-428. — [6] *Vita S. Leobini*, dans Bouquet, *Recueil*, t. III, p. 431. — [7] *Vita S. Severini Agaunensis*, c. VIII, dans Mabillon, *Acta sanct.*, t. I, p. 570. — [8] *Vita S. Eparchii*, c. XII, dans Mabillon, *op. cit.*, t. I, p. 268. — [9] D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, t. I, p. 274. — [10] Voir J. Havet, *Les chartes de Saint-Calais*, dans *Questions mérovingiennes*, 1887. — [11] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, t. I, p. 116-117. — [12] *Leonis epist. ad Childebertum*, dans S. Grégoire, *Opera*, édit. Ruinart, col. 1328. — [13] J. Sirmond, *Concilia antiqua Galliæ*, t. I, p. 274, 275, 287. — [14] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 114-115. — [15] *Vita S. Radegundis*, l. I, c. II; dans Mabillon, *Acta sanct.*, t. I, p. 320. — [16] *Vita S. Juniani*, c. VIII; *ibid.*, t. I, p. 311. — [17] *Vita S. Consortiæ*, c. XII; *ibid.*, t. I, p. 250. — [18] *Hist. Francorum*, l. III, c. XXVIII. — [19] *Gesta regum Francorum*, c. XXV. — [20] Pardessus, *Diplomata, chartæ*, Introd., p. 24-25, t. I, p. 107.

taire expliquerait la participation des guerriers de ce prince à l'expédition de Septimanie, en 533, car il ne pouvait avoir un intérêt immédiat dans ce pays que si quelqu'un de ses domaines y était contigu [1]. »

XVII. L'HÉRITAGE DE CLOVIS (511-561) ET DE CLOTAIRE (561). — Dans l'espace d'un demi-siècle, après tant de divisions, de déchirements et de partages, le royaume légué par Clovis à ses quatre fils avait été rassemblé de nouveau tout entier sous le pouvoir de Clotaire qui mourut à Compiègne en 561, et fut enterré à Saint-Médard de Soissons. Comme son aïeul, Clotaire laissait un vaste royaume à partager entre quatre fils : Charibert, Gontran, Chilpéric et Sigebert.

Chilpéric ne voulut pas attendre l'heure des partages. A peine les funérailles de son père étaient-elles terminées, il se rendit à la villa royale de Berny où était conservé le trésor royal et gagna par des présents les principaux chefs qui le proclamèrent roi. Aussitôt il s'empara du siège royal de Paris, mais ses frères s'unirent, l'en chassèrent et procédèrent à une division régulière, *divisio legitima*, que Grégoire de Tours raconte en ces termes : « Le sort donna à Charibert le royaume de Childebert et Paris pour résidence; à Gontran, le royaume de Clodomir dont le siège était à Orléans; à Chilpéric, le royaume de Clotaire, son père avec Soissons pour capitale; à Sigebert enfin, le royaume de Théodoric et Reims comme siège royal [2]. » Induits en erreur par ces paroles, Dom Vaissète [3], l'abbé Lebeuf et d'autres savants historiens ont pensé découvrir dans le partage de 551 une exacte reproduction de celui de 511. Mais on se rappelle que dans cet intervalle d'un demi-siècle des graves changements s'étaient produits; ainsi le royaume burgonde exclu du premier partage faisait partie du second. La corrélation indiquée par Grégoire de Tours ne va sans doute pas au delà des sièges royaux. Ce sont dès lors, quatre nouveaux royaumes qui sont tracés sur le sol de la Gaule, et c'est chacun d'eux dont il faut essayer de reconnaître l'étendue et les limites.

XVIII. ROYAUME DE CHARIBERT (561-567). — Ce royaume avait sa capitale à Paris [4]. Il s'étendait dans la direction de Poitiers [5] et au delà sur la Saintonge [6] et l'évêché de Bordeaux. Tours lui appartenait également [7] et on voit, par le texte du traité d'Andelot [8], que les cités de Meaux, de Senlis, d'Avranches, de Tours, de Poitiers, d'Albi, de Conserans, de Bayonne et d'Aire, en faisaient partie également, ainsi que les cités de Chartres (le Dunois, le Vendôme et le Chartrain), et de Beauvais [9]. On voit par le texte du traité que tout ce lot fut transféré en 567, à la mort de Charibert, à ses héritiers. Le royaume de Charibert ainsi morcelé tenait à cœur au roi Gontran, son frère qui après la mort de Chilpéric prétendit le réunir à son propre royaume. Cette pensée ne le quitta plus et il la réalisa enfin au traité d'Andelot qui lui valut les cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn et de Bigore, lesquelles auraient donc fait partie primitivement du royaume de Charibert.

Au concile de Tours, du 1er novembre 567, nous voyons parmi les évêques du royaume de Paris siéger les prélats de Tours, de Rouen, de Paris, de Nantes, de Chartres, d'Angers, de Rennes, du Mans et de Séez. Le second royaume de Paris se serait donc étendu « sur tout l'ouest de la Gaule, depuis la Bresle qui sépare les cités d'Amiens et de Rouen jusqu'aux Pyrénées. Les cités les plus orientales dont la possession par Charibert résulte des documents, sont Beauvais, Senlis, Meaux, Sens, Chartres, Tours, Poitiers, Limoges, Cahors, Albi et Conserans. On peut conserver quelques doutes au sujet du sort de Toulouse et de quelques cités limitrophes, Auch, Lectoure et Eauze, durant le règne de Charibert. Appartenaient-elles dès lors à Chilpéric, qui, après 567, posséda tout au moins Toulouse? On pourrait croire, en effet, que l'exiguïté du royaume de ce prince dans la France primitive dût être compensée par l'adjonction à ces États de quelques cités méridionales, mais rien ne le prouve cependant; et si l'on considère que les royaumes des trois autres fils de Clotaire n'avaient guère d'enclaves, il semblera plus convenable d'attribuer les villes dont nous parlons à Charibert [10]. »

En 567, à la mort de Charibert, son royaume est partagé entre ses trois frères survivants, et voici le lot de chacun :

GONTRAN : Ressontois (un tiers), Senlis (un tiers), Paris (un tiers), Chartres (un tiers composé de Chartres et de Blois), Séez, Nantes, Périgueux, Agen, Saintes, Angoulême.

CHILPÉRIC : Beauvais (en grande partie?), Senlis (un tiers), Rouen, Chartres (un tiers composé de Poissy et Dreux?), Paris (un tiers), Lisieux, Bayeux, Coutances, Le Mans, Angers, Limoges, Cahors, Bordeaux, Bazas, Dax, Oloron, Béarn, Bigorre, Comminges, Eauze, Auch, Lectoure, Toulouse.

SIGEBERT : Avranches, Ressontois (un tiers), Paris (un tiers), Meaux, Tours, Poitiers, Labourd, Aire, Conserans.

La cité de Paris resta indivise; ou bien partagée en trois fractions afin que chaque frère en eût une part et il fut réglé qu'aucun des trois ne pourrait y entrer que du consentement des deux autres sous peine de perdre sa part du royaume de Charibert.

XIX. ROYAUME DE GONTRAN (561-613). — Ce royaume avait sa capitale à Orléans [11]. Il a subi différentes transformations. Et d'abord, entre 561 et 567, aucune. Entre 567 et 584, le tiers hérité dans le démembrement du royaume de Charibert lui donne une large extension. Entre 584 et 587, il s'étend aux deux tiers environ de la Gaule. En 587, il fait abandon de quelques parcelles à son neveu Childebert. Entre 587 et 593, peu ou point de changements.

Grégoire de Tours mentionne un bon nombre de villes du royaume de Gontran, les hagiographes ne nous font rien connaître à ce sujet, mais les six conciles réunis par ordre du prince entre 567 et 585 ajoutent bien des précisions : ce sont le IIe concile de Lyon (567), IVe concile de Paris (573), Ier concile de Mâcon (581), IIIe concile de Lyon (583), Ve concile de Valence (584), IIe concile de Mâcon (585). De cet ensemble de renseignements on peut conclure que, de 561 à 567, le royaume d'Orléans s'étendait du centre de la Gaule au sud-est de ce pays, jusqu'au littoral de la Méditerranée. En 567, Gontran ajoute trois tronçons du royaume de Charibert, dont l'un confinait à ses anciens États et comprenait un tiers de la cité de Senlis, un tiers de la cité de Paris, un tiers du Ressontois, l'Étampois, dépendant de la cité de Sens, le Chartrain et le Blésois, la cité de Séez. Un deuxième tronçon composé du territoire de Nantes. Un troisième comprenant une portion de l'Aquitaine avec Saintes, Angoulême et Agen.

En 584, l'assassinat du roi de Soissons, Chilpéric, annonce les grandes conquêtes. Gontran s'empare de Paris et s'y établit. « Il avait été convenu entre nous, dit-il, que celui qui entrerait dans la ville de Paris sans

[1] A. Longnon, *op. cit.*, p. 119. — [2] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXII. — [3] *Hist. génér. du Languedoc*, t. I, p. 256, 674. — [4] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXII. — [5] *Hist. Francor.*, l. II, c. XVIII. — [6] *Hist. Francor.*, l. III, c. XXVI. — [7] *Hist. Francor.*, l. V, c. XLIX; l. IX, c. XX. — [8] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX. — [9] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX. — [10] A. Longnon, *op. cit.*, p. 123-124. — [11] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXII.

la volonté de son frère, perdrait sa part, et que le martyr Polyeucte avec les confesseurs Hilaire et Martin seraient ses juges et ses rémunérateurs. C'est après cela que mon frère Sigebert y est entré, lequel frappé de mort par le jugement de Dieu, a perdu sa part, Chilpéric a fait de même. Ils ont perdu leurs parts ensuite de ces transgressions; et c'est pourquoi, l'un et l'autre, ayant encouru le jugement de Dieu et les malédictions des traités, je soumettrai à ma domination, la loi aidant, le royaume de Charibert tout entier, avec ses trésors et je n'en accorderai rien à personne que par un effet de ma libre volonté [1]. »

Gontran entendit récupérer la partie du royaume de Charibert qui avait échu à Sigebert. Tours et Poitiers essayèrent de lui résister, le territoire de Tours fut saccagé et les deux villes se soumirent [2]. La cité de Limoges les imita, ainsi que d'autres cités aquitaniques du royaume de Paris, de sorte qu'en 585, on vit siéger au concile de Mâcon les évêques de Limoges, d'Angoulême, de Saintes, de Bordeaux, de Périgueux, d'Agen, de Bazas, d'Eauze, d'Auch, d'Aire, de Béarn, d'Oloron, de Bigorre et de Comminges. On voit par là que l'autorité de Gontran s'étendait alors sur des villes qu'avaient possédé les rois d'Austrasie et de Soissons. Au nord de la Loire, Meaux passa, à la mort de Chilpéric, au pouvoir de Childebert, mais l'année suivante, elle revenait à Gontran [3]. Le traité d'Andelot la rendit, avec Senlis, à Childebert, tandis que les *pagi* de Châteaudun et Vendôme et le tiers du Ressontois étaient définitivement attribués à Gontran.

En 584, par la volonté de Frédégonde, le roi Gontran fut institué tuteur de Clotaire II, le jeune fils de Chilpéric [4], ce qui étendit son pouvoir, de fait, sur les provinces de Rouen et de Tours; bien que le droit de Clotaire continuât à y être reconnu [5]. Mais Frédégonde ne fut pas longtemps sans se brouiller avec Gontran qu'elle tenta de faire assassiner (587) [6]. Il s'en suivit une rupture et Gontran s'annexa quelques portions des pays d'entre Seine et Loire qui faisaient encore partie du royaume de Soissons. En 590, Angers était soumis ainsi que Rennes, et, peut-être, dès 588. Il est possible qu'à cette date Frédégonde fût encore en possession de Rouen et de la IIe Lyonnaise, à l'exception de Séez et d'Avranches.

En 587, le traité d'Andelot, conclu entre Gontran et Childebert, décidait que le souverain survivant hériterait du défunt si celui-ci ne laissait pas de fils. Gontran recevait le royaume de Paris à l'exception de Meaux, Senlis, Tours, Poitiers, Avranches, Aire, Conserans, Bayonne et Albi qui furent données à Childebert. Gontran échangea le tiers de la cité de Senlis contre le tiers de la cité de Beauvais (Ressontois) [7].

En 593, le 28 mars, Gontran mourut, et Childebert mit à exécution le traité, au préjudice des droits du jeune roi Clotaire II. Mais Childebert mourut lui-même en 596 et le royaume si laborieusement façonné par Gontran, fut de nouveau menacé. Childebert avait laissé le royaume de Bourgogne et une partie de l'Alsace (Strasbourg, Bâle, Constance et Saintois, qui est la partie méridionale de la cité de Toul), à son second fils Théodoric qui perdit, dès la première année de son règne, Paris et plusieurs autres cités voisines de la Seine, parmi lesquelles Chartres et Sens.

En l'an 600, Clotaire II, vaincu à Dormelles, fit les frais d'une nouvelle reconstruction du royaume de Gontran, entre le mains de Théodoric son fils aîné. On convint alors que tout le pays renfermé entre la Seine, la Loire et l'Océan appartiendrait désormais à Théodoric [8], ce qui constituait en réalité l'annexion au royaume de Bourgogne des cités de Coutances, Bayeux Lisieux, Évreux et de la portion de la cité de Rouen comprise sur la rive gauche de la Seine.

« Le dernier changement à signaler dans les limites du royaume de Bourgogne eut lieu en l'année 610. A cette date, l'Alsace était ravagée par le roi d'Austrasie Théodebert, qui réclamait de son frère une rectification de limites pour laquelle un plaid fut convoqué sur la frontière austro-bourguignonne, au château de Seltz, où Théodoric, effrayé par la puissante armée que Théodebert amenait avec lui, céda à ce prince non seulement l'Alsace, mais aussi le Saintois, le pays des *Turenses*, autrement dit le territoire de Windisch ou de Constance, et celui des *Campanenses* c'est-à-dire la cité de Troyes qui étaient, paraît-il, l'objet de réclamations réitérées. Mais deux années plus tard (612), Théodoric prenait sa revanche en s'emparant du royaume de son frère, avec l'aide de Clotaire II, qu'il se préparait à dépouiller également, lorsque la mort l'enleva, à Metz, en 613 [9]. »

XX. Royaume de Chilpéric (561-613). — La capitale de ce royaume était Soissons, qui l'avait été du royaume de Clotaire. Les limites de ces deux royaumes ne concordent pas comme pourrait le donner à croire un texte de Grégoire de Tours [10], tous deux cependant étaient le plus petit dans le partage de 511 et dans celui de 561. Le royaume de Chilpéric était destiné à des fortunes très diverses.

Lorsque mourut Clotaire, son troisième fils, Chilpéric, devançant ses frères s'empara du trésor royal conservé à Berny, entra dans Paris et s'y établit. Ses frères l'en chassèrent et, rendus méfiants à son égard, lui rognèrent le plus possible le royaume qu'ils lui donnèrent. Mécontent de son lot, Chilpéric profita du moment où son frère Sigebert guerroyait contre les Huns pour s'emparer de sa capitale Reims et de plusieurs autres villes du royaume d'Austrasie. Sigebert se retourna, battit son frère, prit Soissons, reprit son bien et le roi de Neustrie demeura sans capitale [11] (564).

Vers 567, Chilpéric vit la fortune lui sourire. La mort de son frère Charibert lui valait un héritage considérable : Beauvais (en grande partie), Senlis (un tiers), Rouen, Chartres (un tiers composé de Poissy et Dreux), Paris (un tiers), Lisieux, Bayeux, Coutances, Le Mans, Angers, Limoges, Cahors, Bordeaux, Bazas, Dax, Oloron, Béarn, Bigorre, Comminges, Eauze, Auch, Lectoure, Toulouse. Dans ce lot il fit un choix : Bordeaux, Limoges, Cahors, Béarn et Bigorre, qu'il donna en douaire à sa jeune femme, Galswinde, princesse wisigothe [12]. Cette princesse était sœur de Brunehaut, qui avait elle-même épousé Sigebert roi d'Austrasie. Après l'assassinat de Galswinde, Brunehaut décida son mari et son beau-frère Gontran à attaquer Chilpéric qui, s'il ne fut pas détrôné, perdit à tout le moins, les villes du douaire dont hérita Brunehaut.

Chilpéric ne se résigne pas à cette amputation. Il s'empare de Tours et de Poitiers, qui appartiennent à Sigebert, mais il les perd presque aussitôt. Il envoie son fils Clovis à Bordeaux, une des villes du douaire perdu, mais ce jeune prince en est chassé. Il jette son autre fils Théodebert sur Tours et Poitiers, fait ravager le Limousin, le Quercy. Alors Sigebert, à la tête d'un contingent barbare envahit le royaume de Neustrie, dévaste le Parisis et contraint Chilpéric à implorer la paix [13].

En 575, Chilpéric, allié à Gontran, attaque de nouveau Sigebert qui répond au sac du pays rémois par

[1] *Hist. Francor.*, l. VII, c. VI. — [2] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XII-XIII, XXIV. — [3] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XVIII. — [4] *Hist. Francor.*, l. VII, c. V. — [5] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XLII. — [6] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XLIV. — [7] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX. — [8] *Fredegarii Scholastici Chronicon*, c. XXXVII. — [9] A. Longnon, *op. cit.*, p. 137-138. — [10] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXII. — [11] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXIII. — [12] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXVIII. — [13] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLVI, XLVIII-L.

l'occupation de Paris. Théodebert, fils aîné de Chilpéric, est tué en Aquitaine, toutes les cités situées entre Paris et la Touraine sont prises et Sigebert s'avance jusqu'à Rouen. A ce moment, la IIe et la IIIe Lyonnaise abandonnent Chilpéric et prient Sigebert de les recevoir dans son royaume; il accepte et Chilpéric fuit, se réfugie dans les murs de Tournai et semble perdu; c'est alors que Frédégonde fait assassiner Sigebert [1]. En peu de temps Chilpéric reconquiert Soissons, sa capitale [2]; Tours et Poitiers, tout ce que Sigebert avait possédé du royaume démembré de Charibert, enfin il quitte Soissons et s'établit à Paris. Alors il songe à s'emparer du lot de Gontran dans l'héritage de Charibert; s'empare de Saintes, en 576, de Périgueux et d'Agen en 581 [3].

Entre 576 et 581, les États de Chilpéric, d'après ce que nous apprend Grégoire de Tours, comprennent au moins trente-trois *civitates* qui entraînent nécessairement la possession de *civitates* intermédiaires. On voit ainsi que le royaume de Neustrie s'étendait des bouches de l'Escaut jusqu'aux Pyrénées. Les *civitates* appartenant à ce grand royaume qui paraissait alors destiné à restaurer l'unité de l'empire franc, sont Tournai, Thérouanne, Arras, Cambrai, Soissons, Meaux, Beauvais, Senlis, Paris, la presque totalité de la cité de Chartres, Rouen, Lisieux, Bayeux, Coutances, Rennes, Vannes, Nantes, Angers, Le Mans, Tours, Poitiers. Angoulême, Saintes, Périgueux, Agen, Limoges, Cahors, Bordeaux, Béarn, Bigorre, Dax, Albi, Toulouse.

Les actes des conciles ne permettent malheureusement d'ajouter aucun nom à cette liste. Un diplôme de Childéric pour l'abbaye de Saint-Lucien, confirme le fait de la possession de Beauvais, dès 583 [4], et la vie de saint Evroul permet d'ajouter Amiens à la liste [5].

En 584, Chilpéric est assassiné; son fils unique Clotaire II, âgé de quatre mois seulement, est placé sous la tutelle du roi Gontran [6]. On a déjà dit ce qui advint: Gontran, après sa brouille avec Frédégonde, mère du petit roi, annexa les villes à sa convenance dans l'État de son pupille, c'étaient Rennes, Le Mans et Angers. Ce tuteur nous est représenté par Grégoire de Tours « comme un père ayant sous lui deux fils, c'est-à-dire les fils de Sigebert et de Chilpéric qu'il avait adoptés [7], » mais il se faisait une idée assez originale de l'adoption. En tous cas, le jeune Clotaire ne parut bientôt à Gontran qu'un intrus dans la famille mérovingienne. A son autre neveu, Childebert, il disait : « Je donnerai à Clotaire, si je le reconnais pour mon neveu, deux ou trois cités dans quelque partie de mon royaume, afin qu'il n'ait pas l'air d'en être déshérité. » En 587, le traité d'Andelot assurait à Childebert la succession de son oncle au détriment de son cousin. Bien plus, en 589, Gontran détachait des États de son neveu suspect, la capitale, Soissons [8] et le jeune Clotaire, conduit par sa mère Frédégonde, n'avait d'autre ressource que de chercher refuge à Tournai où on les retrouve tous deux en 591 [9].

En 593, à la mort du roi Gontran, Frédégonde et son fils se hâtent de rentrer dans le Soissonnais, s'avancent même jusqu'à Reims et rentrent, vainqueurs, à Soissons [10].

En 596, la mort de Childebert, roi d'Austrasie et de Bourgogne, remet Frédégonde et son fils en campagne; ils s'emparent de Paris et des cités voisines de la Seine, comme Sens et Chartres, peut-être Laon. Ces succès ne sont pas durables.

En 600, Théodoric II, roi de Bourgogne et son frère Théodebert II, roi d'Austrasie, marchent contre le roi de Neustrie et lui font subir une grave défaite à Dormelles, sur les bords de l'Orvanne, au diocèse de Sens. Naturellement, Sens et Chartres et Laon sont enlevées au vaincu. De plus, le roi de Bourgogne se fait céder tout le pays situé entre la Seine et la Loire jusqu'à l'Océan et la frontière de Bretagne, tandis que le roi d'Austrasie obtient le duché entier de Dentelin, qui paraît correspondre aux cités de Boulogne, de Thérouanne, d'Arras, de Noyon, de Cambrai et de Tournai; en sorte que le royaume de Clotaire II se trouve réduit à douze *pagi* situés entre la Seine, l'Oise et la mer, *pagi* que représente vraisemblablement la totalité des cités de Rouen, de Beauvais et d'Amiens.

En 604, Clotaire tente de nouveau le sort des armes, mais il est complètement battu sur les bords de la Louette, aux environs d'Étampes et signe la paix à Compiègne [11], puis il attend les événements.

En 612, il voit les deux frères aux prises et donne son appui à Théodoric contre Théodebert. Celui-ci perdit son royaume d'Austrasie et Clotaire se hâta d'occuper le duché de Dentelin, prix convenu de son alliance; mais Théodoric victorieux pouvait oublier ses conventions; il signifia à Clotaire d'évacuer sur-le-champ ce duché contesté. Déjà il entrait en campagne, quand il mourut.

En 613, grâce à l'appui des grands d'Austrasie et de Bourgogne, qui abandonnèrent Brunehaut et les fils de Théodoric, le roi Clotaire, âgé de trente ans à peine, réunit sous son sceptre toute la monarchie franque.

XXI. Royaume de Sigebert (561-600). — « Sigebert eut le royaume de Théodoric avec Reims pour capitale [12]. » Quoiqu'en dise Grégoire de Tours, cette affirmation n'est pas tout à fait exacte. Sigebert n'avait pas tout ce qu'avait possédé Théodoric, notamment l'ancien lot burgonde rattaché au royaume de Metz en 534 et qui s'en était détaché. Par contre, en 567, le nouveau royaume d'Austrasie s'arrondissait d'une partie considérable du royaume de Charibert, comprenant la Seconde Aquitaine et la Novempopulanie. Au royaume de Sigebert appartenaient les cités de Cologne, de Trèves, de Metz, de Reims, de Châlons-sur-Marne, de Soissons, de Meaux et d'Avranches, les deux tiers de la cité de Senlis, le tiers du Ressontois au diocèse de Beauvais, un tiers de la cité de Paris, les châteaux de Dun et de Vendôme, quelques parcelles du pays chartrain, le droit de passage *(pervium)* dans l'Etampois: les cités de Tours, Poitiers, Limoges, Clermont, Cahors, Albi, du Gévaudan, de Bordeaux, Aire, Labourd, de Béarn, de Bigorre, de Conserans, d'Avignon, d'Aix, la moitié de la cité de Marseille et l'évêché d'Alais. De plus, antérieurement au traité d'Andelot (587), le royaume de Sigebert s'était, soit sous son règne, soit sous le règne de son successeur Childebert II, agrandi des cités de Tongres, de Strasbourg, de Toul, de Laon, de Rodez, d'Uzès et de Vence.

Quant à ce qui est de la configuration du royaume de Sigebert, on peut assurer que cet État formait au moins quatre tronçons.

« Le premier tronçon, qui composait l'Austrasie proprement dite était originairement formé des possessions franques d'outre-Rhin et des cités de Cologne, de Tongres, de Trèves, de Metz, de Verdun, de Toul, de Strasbourg, de Châlons-sur-Marne, de Reims et de Laon, auxquelles on doit certainement joindre Mayence, Worms, Spire, Bâle et Constance, dont les documents ne parlent nullement. Il

[1] *Hist. Francor.*, l. IV, c. L-LII. — [2] *Hist. Francor.*, l. V, c. III, IV. — [3] *Hist. Francor.*, l. V, c. XIII; l. VI, c. XII. — [4] Pardessus, *op. cit.*, t. I, p. 149. — [5] *Vita S. Ebrulfi*, V, dans Mabillon, *op. cit.*, I, p. 367. — [6] *Hist. Francor.*, l. VII, c. VI, VII. — [7] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XIII. — [8] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XXXVI. — [9] *Hist. Francor.*, l. X, c. XXVII. — [10] *Fredegarii Scholastici Chronicon*, c. CIV. — [11] *Ibid.*, c. XXVI. — [12] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXII.

s'accrut dès l'an 564 par l'annexion de Soissons, la capitale de Chilpéric, et, en 567 plusieurs fragments du royaume de Charibert (le tiers du Ressontois, le tiers de la cité de Senlis, le tiers de celle de Paris et la cité de Meaux) lui permirent d'atteindre la Seine.

« Le second tronçon, qui, en raison de son étendue, doit être décrit immédiatement après le précédent, se composait, en 561, d'une partie des possessions aquitaniques des premiers rois de Metz et de quelques cantons de la Provence : on sait que les cités d'Auvergne, du Gévaudan et du Rouergue et très probablement aussi le Velay et le Vivarais sur lesquels les textes de l'époque sont muets, les évêchés d'Alais et d'Uzès, les cités d'Avignon, d'Aix et de Vence, la moitié de celle de Marseille et sans doute aussi celle de Fréjus, en faisaient partie. Après la mort de Charibert et le meurtre de Galswinde ce groupe s'augmenta d'une bande de territoire qui, des rives du Tarn atteignait les bords de Loir et touchait même à l'Océan en englobant les cités d'Albi, de Cahors, de Limoges, de Poitiers, de Tours, ainsi que les pays de Vendôme et de Dun démembrés de la cité de Chartres. Le *pervium* ou droit de passage sur le Chartrain, l'Étampois et sans doute aussi le Parisis, reliait ce tronçon à la partie franque du royaume d'Austrasie.

« Le troisième groupe des États de Sigebert s'étendait de l'embouchure de la Gironde aux Pyrénées, et il était composé de cités provenant de l'héritage de Charibert ou du domaine de Galswinde, c'est-à-dire de Bordeaux, d'Aire, de Labourd, de Béarn, de Bigorre, et de Conserans.

« Le dernier groupe n'avait que peu d'importance. Il ne semble avoir compris qu'une seule cité celle d'Avranches, sur la côte septentrionale de la Gaule [1]. »

En 575, le royaume de Sigebert s'étendait du Rhin à la Loire et allait s'agrandir des États de Chilpéric lorsqu'il fut assassiné. Son fils Childebert fut dépouillé d'une partie du royaume par son oncle Chilpéric.

En 584, à la mort de Chilpéric, Childebert recouvra le territoire de Senlis et momentanément la ville de Meaux.

En 587, le traité d'Andelot le constitua héritier de Gontran ce qui lui valait les cités de Meaux, de Senlis, d'Avranches, de Tours, de Poitiers, d'Aire, de Bayonne, de Conserans et d'Albi. Gontran se réservait la propriété viagère du tiers de la cité de Paris que Sigebert avait obtenu en 567, du Dunois, du Vendômois et des cités de Bordeaux, de Limoges, de Cahors, de Béarn et de Bigorre; à sa mort, ces cinq dernières villes devaient revenir à Brunehaut. Cette princesse obtint même sans tarder la cité de Cahors.

En 596, Théodebert succéda à Childebert dans le royaume d'Austrasie dont les cités de Strasbourg, de Bâle et de Constance, ainsi que le Saintois, avaient été détachés pour être annexés au royaume de Bourgogne.

En 600, Théodebert, s'annexa la cité de Soissons, le duché de Dentelin, qui ne revint à la Neustrie qu'en 634.

XXII. Établissement des Burgondes en Gaule. — On ne s'accorde pas, il va sans dire, sur l'étymologie du mot *Burgonde*, et cela n'importe guère. A. Jahn avoue qu'il ignore tout de ce peuple dont les origines se perdent, à l'entendre, dans la nuit des temps [2]; ce qui n'empêche nullement E. Beauvois de préciser l'origine de cette peuplade et de dresser la généalogie de ses souverains [3]. Il les fait sortir de la Norvège et spécialement du centre de la vallée de Loerdalem, héritage du roi Néofil, dans la paroisse de Borgund [4]. Vers le milieu du IIIe siècle, les Burgondes habitaient, paraît-il, le nord de la Germanie, entre la Vistule et l'Oder; ils étaient voisins des Gépides, qui les exterminaient presque complètement en 325. Quelques années plus tard, ce qui restait de Burgondes suivit le mouvement qui entraînait les peuples barbares; ils arrivèrent sur les rives du Mein, poussèrent jusqu'au Rhin au nombre de 80 000 hommes — ces dénombrements sont toujours très arbitraires — et ils parurent au moment de pénétrer dans la Gaule. En l'année 411, on les voit figurer avec les Francs, les Alamans et les Alains parmi les partisans du tyran Jovin, ce qui ne l'empêcha pas de succomber peu de temps après. Néanmoins, en 413, les Burgondes s'emparèrent de plusieurs régions arrosées par le Rhin [5], ayant Worms pour capitale. Cet État burgonde ne dura guère; il engagea la lutte contre Aétius, ce qui lui attira une rude défaite et, en 435 ou 436, le passage des bandes d'Attila acheva de faire disparaître cette ombre de royaume [6]. Ce qui put échapper au désastre abandonna les lieux si funestes à la nation, et, en 443, « leurs restes », *reliquia Burgundionum*, s'établit en Savoie, probablement avec Genève comme capitale : *Sabaudia Burgundionum reliquis datur cum indigenis dividenda* [7], probablement à la condition de servir comme auxiliaires dans les armées romaines. Le témoignage de Grégoire de Tours confirme celui de Prosper; il dit que sous le chef franc Clodion, les Burgondes étaient établis dans la partie de la Gaule comprise au sud du Rhône [8].

Qu'était alors cette *Sabaudia* ou *Sapaudia?* Une contrée de laquelle il faut retrancher les diocèses de *Morienna* (Maurienne) et *Tarentasia* (Tarentaise) [9]; mais par contre dans laquelle il faut faire entrer le pays arrosé par le Rhône après sa sortie du Léman: *A Pœninis Alpibus effusiore copia fontium Rhodanus fluens..., et paludi sese ingurgitat nomine Lemanno, eamque intermeans, nusquam aquis miscetur externis... Unde sine jactura rerum per Sapaudiam fertur et Sequanos; longeque progressus, Viennensem latere sinistro perstringit, dextro Lugdunensem* [10]. Les Séquanes habitaient le pays qui formera le diocèse de Belley et faisait partie de la *Maxima Sequanorum*. C'est en effet après sa sortie de l'évêché de Belley que le Rhône coule entre Lyon et Vienne; ainsi donc le diocèse de Genève formait tout au moins l'extrémité sud-ouest de la Savoie et la *civitas Genavensium* représente assez exactement le pays cédé aux Burgondes en 443. Nous savons du reste que Childéric, l'un des deux premiers rois bourguignons, résidait à Genève. Son royaume de *Sapaudia* ne comprenait pas la totalité du pays désigné sous ce nom, car au milieu du Ve siècle, la ville d'Yverdun, faisait partie de la *civitas Aventicæ* (Avenches), séparée de la cité de Genève par les monts du Jura, obéissait aux Alamans à une époque où Genève obéissait aux Burgondes [11].

Une fois installés dans la *Sapaudia*, ses nouveaux maîtres ne tardèrent pas à retrouver force et puissance. Vingt années exactement après le désastre de 436, en 456, on les voit, sous la conduite de Gondioc et de Chilpéric Ier leurs rois, accompagner les Wisigoths et Théodoric II dans une expédition en Espagne contre les Suèves [12]. Après cette expédition, et en récompense

[1] A. Longnon, *op. cit.*, p. 148-150. — [2] A. Jahn, *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens bis zum Ende der I Dynastie*, in-8°, Halle, 1874. — [3] E. Beauvois, *Origine des Burgondes*, in-8°, Dijon, 1869, p. 3. — [4] Grégoire de Tours, *Histor. Francor.*, l. II, c. IX; E. Beauvois, *op. cit.*, p. 27; *Revue critique*, 1869, t. IV, p. 290; E. Beauvois, *Une pénalité des lois Gombettes et les lumières qu'elle jette sur l'origine des Burgondes*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, 1864, t. VI. — [5] Prosper d'Aquitaine, *Chronicon.* — [6] G. Kurth, *Clovis*, in-4°, Tours, 1896, p. 360. — [7] Prosper Tyro, *Chronicon.* — [8] Grégoire de Tours, *Histor. Francor.*, l. II, c. IX. — [9] *Vitæ Patrum*, c. I, n. 5. — [10] Ammien Marcellin, *Histor.*, l. XV, c. XI. — [11] *Vitæ Patrum*, c. I, n. 1. — [12] Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. I, p. 620-621.

sans doute des services rendus, il leur fut permis d'élargir leurs frontières et de s'étendre sur la rive droite du Rhône. « En cette année (456) écrit Marius d'Avenches, les Burgondes occupèrent une partie de la Gaule. »

En quoi consistait exactement cet agrandissement? On a conjecturé que cette première étape vers d'autres agrandissements avait conduit les Burgondes jusqu'à *Ambariacum* (Ambérieux) où se tiendront deux assemblées nationales, bien qu'à une époque postérieure d'un demi-siècle ou plus. Ce n'est là qu'une conjecture. Ce qui est plus certain, c'est qu'on assiste au mouvement d'expansion à peu près ininterrompu des Burgondes. Avant 463, ils ont franchi l'Isère, a quarante-trois lieues au sud de Genève [1]; en 470, ils sont maîtres de Lyon et, sans doute, peu de temps après, de Vienne; aussi en 472, Sidoine Apollinaire parlant de sa patrie la désigne sous le nom de *Lugdunensis Germania* [2]. En 474, l'autorité de Chilpéric le jeune s'étend au midi jusqu'à Vaison, mais cette ville reconnaît encore l'empereur Nepos [3]. Les rois burgondes ne s'écartent pas dans cette direction excentrique. Chilpéric l'ancien avait fait de Genève sa capitale, un de ses successeurs la transporta à Vienne. De là on était mieux placé pour veiller aux moindres chances d'agrandissement. En 488, les Burgondes possédaient Langres [4]. Au dire de Frédégaire, ils possédaient Chalon-sur-Saône dès 493 [5]. En 499, le royaume burgonde s'étendait au delà de la Durance puisque les évêques d'Arles et de Marseille siégeaient au concile de Lyon [6]; enfin vers l'an 500, au dire de Grégoire de Tours [7], les deux rois bourguignons Gondebaud et Godegisèle régnaient sur les pays situés le long du Rhône et de la Saône et sur la Provence marseillaise (*Massiliensis Provincia*). Cette dernière extension fut d'ailleurs de très courte durée, peut-être quelques mois seulement [8].

En l'an 500, Gondebaud subit une grave défaite près de Dijon et les Burgondes ne trouvèrent d'abri qu'en Avignon, où le vaincu traita avec Clovis. Débarrassé successivement de ses trois frères, Gondebaud régna avec sagesse, jusqu'en 516; le règne de ses fils fut marqué par une série de guerres désastreuses. Ces deux fils étaient Sigismond [9] et Gondemar. Sigismond ajouta créance à des accusations intentées contre son fils unique Sigéric et le fit étrangler; cela fait il clama son repentir et en alla remplir les échos du monastère d'Agaune : *Quo facto, pater vero jam pœnitens super cadaver exanime mens flere cœpit amarissime. Nihilominus ille ad sanctos Agaunenses abiens, per multos dies in fletu et jejuniis durans, veniam precabatur.*

XXIII. Étendue, destruction et démembrement du royaume burgonde (517-534). — En 517 un concile célèbre se tint à Epaone (voir ce mot) en plein pays bourguignon, sous le règne de Sigismond. Les souscriptions épiscopales de ce concile nous font connaître vingt-cinq évêques appartenant à sept provinces, qui sont : 1° *Première Lyonnaise :* Lyon, Chalon, Langres, Autun; 2° *Quatrième Lyonnaise :* Nevers [10] 3° *Séquanaise :* Besançon, Windisch; 4° *Alpes Graies :* Sion, Tarentaise; 5° *Viennoise :* Vienne, Vaison, Valence, Grenoble, Genève, Die, Carpentras, Orange, Trois-Châteaux, Cavaillon, Aps (depuis Viviers) Avignon [11]; 6° *Seconde Narbonnaise :* Sisteron, Apt, Gap; 7° *Alpes Maritimes :* Embrun. A ces villes il faut ajouter celles dont nous savons avec certitude l'appartenance au royaume burgonde, par exemple Mâcon, Belley et Avenches, mais dont les évêques ont pu être empêchés d'assister au concile ou de s'y faire représenter.

Les cités extrêmes du royaume burgonde étaient, au midi, Avignon, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap et Embrun et les territoires de ces cités devaient confiner aux diocèses d'Arles, d'Aix, de Riez, de Digne, de Senez, de Glandève et de Nice, en sorte que le cours de la Durance servait probablement de frontière aux deux nations. A l'ouest, la limite entre la Bourgogne et la Gothie a été déjà indiquée. Au nord, vers le pays des Francs, les textes sont formels et nous apprennent que Auxerre, Troyes, Châlons et Toul appartenaient aux Francs. D'autre part, les Burgondes tenaient fortement Langres [12]. A l'est, les Alpes traçaient la frontière. Un seul point reste sujet au doute, les Burgondes possédaient-ils la *civitas Basiliensium*, renfermée entre la boucle du Rhin et les diocèses de Besançon et de Windisch? En définitive, on l'ignore. « Bâle faisait, il est vrai, partie de la Séquanaise, et tout le reste de cette province appartenait, en 517, à la Bourgogne; mais on ne doit pas oublier que les guerres du ve siècle rompirent souvent l'unité des provinces. » Les auteurs modernes penchent généralement, en raison du silence des documents bourguignons à exclure Bâle du royaume de Bourgogne, et cette opinion acquiert presque le caractère d'une certitude aux yeux de Roget de Belloguet, car, suivant cet auteur, Childebert II aurait détaché, entre autres pays, l'Alsace et le Sundgau du royaume d'Austrasie, pour en gratifier son second fils Théodoric qu'il faisait roi de Bourgogne [13] : or on sait que le Sundgau était formé de la partie septentrionale de la *civitas Basiliensium*. Cependant le coup ne porte pas; Frédégaire ne parle nullement, en effet, du Sundgau comme on s'accorde généralement à le croire, mais bien des habitants du Saintois, *Suggentenses*, pays démembré de la cité de Toul [14]. Toutefois les paroles du chroniqueur du VIIe siècle prouvent que le Sundgau faisait partie du royaume d'Austrasie sous Sigebert I et Childebert II, car ce pays était, comme son nom l'indique, « le canton méridional » de l'Alsace, partagée dès lors en Nordgau et en Sundgau; mais rien n'autorise à

[1] Roger de Belloguet, *Questions bourguignonnes ou Mémoire critique sur l'origine et les migrations des anciens Bourguignons et sur les divers peuples, royaumes ou contrées qui ont porté ce nom*, 1847, p. 167; C. Binding, *Geschichte des burgundisch römanischen Königreich*, in-8°, Leipzig, t. I, p. 58. — [2] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, l. V, n. 6. — [3] *Ibid.* — [4] Grégoire de Tours, *Histor. Francor.*, l. II, c. XXII. — [5] *Histor. Francor. epitomata*, c. XVIII. — [6] L. d'Achery, *Spicilegium*, édit. in-4°, t. V, p. 110. — [7] *Histor. Francor.*, l. II, c. XXXII. — [8] A. Longnon, *op. cit.*, p. 73, note 1. — [9] Fondateur du monastère d'Agaune (voir ce mot t. I, col. 856). — [10] L'abbé Lebeuf, *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel temps le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules, l'étendue de cette portion ainsi dénommée, ses accroissements et ses plus anciennes divisions depuis l'établissement de la monarchie française*, in-12, Paris, 1740, p. 54-56, a soutenu la lecture *Nivedunensium* (Noyon) au lieu de *Nivernensium* (Nevers); il a été réfuté de façon décisive par Roget de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne, avec un commentaire sur l'étendue et les frontières de cet État, en 517*, in-8°, Dijon, 1848, p. 155-160. — [11] Avignon et non Avenches. Le nom latin est *Aventicus* (voir la *Notitia*) en sorte que *Peladius presbyter*, représentant de Salutaris, *episcopus civitatis Avennicæ* emploie pour désigner Avignon une forme très régulière dérivée de *Avenio*. Cf. A. Longnon, *op. cit.*, p. 50, note 4. — [12] Roget de Belloguet, *Carte*, p. 120-144. — [13] Roget de Belloguet, *Questions bourguignonnes*, p. 182. — [14] *Fredegarii scholastici Chronicon*, c. XXXVII : *Anno XV regni Theuderici, cum Alesaciones, ubi fuerat enutritus, præcepto patris sui Childeberti tenebat, a Theudeberto ritu barbaro pervaditur.... Coactus atque compulsus Theudericus, timore perterritus per pactionis vinculum Alsacios ad partem Thedeberti firmavit; etiam et Suggentenses et Turenses et Campanenses quos sæpius repetebat.* Sur les anciennes formes du nom de Saintois; cf. Lepage, *Dictionn. topogr. du départ. de la Meurthe*, 1862, p. 122.

croire que le royaume de Gontran, fréquemment désigné par l'appellation de « royaume de Bourgogne », ait eu la même limite septentrionale que l'ancien État bourguignon. Ce ne sera donc point le texte de Frédégaire, mais bien l'absence complète de preuves, ou même d'indices, qui nous décidera à ne pas renfermer la *civitas Basiliensium* dans les limites du royaume de Gondebaud et de Sigismond [1]. »

En 523, les fils de Clovis, à l'instigation de leur mère Clotilde, se liguent contre le royaume des Burgondes qui était gouverné par les fils de Gondebaud, Sigismond et Godemar. Ceux-ci sont battus et mis en fuite. Sigismond se fait moine à Saint-Maurice d'Agaune (voir AGAUNE), mais Clodomir l'enlève et l'emmène dans l'Orléanais. Après le départ des Francs, Godemar reconquiert son royaume, ce qui rappelle sur les lieux Clodomir, qui prend la précaution de faire assassiner son prisonnier Sigismond, sa femme et ses enfants. Clodomir ne fait pas appel cette fois à ses frères Childebert et Clotaire, mais il réclame l'aide de son frère consanguin Théodoric. Les deux rois francs sont vainqueurs de Godemar à Vézeronce, au territoire de Vienne, dix lieues au sud d'Ambérieux (voir CASQUE, t. II, col. 2332), 21 juin 524. Pendant la poursuite Clodomir est tué. Alors, dit Grégoire de Tours, « les Francs donnent la chasse à Godemar, écrasent les Burgondes et soumettent tout le pays [2]. » Nouveau retour offensif de Godemar qui reprend possession du royaume. Temps d'arrêt.

Pas avant 532 se place une troisième expédition. Cette fois Childebert et Clotaire font appel à Théodoric qui refuse son concours. La prise d'Autun, relatée par Grégoire de Tours, aurait décidé du sort de la Bourgogne entière [3]. Une fois de plus, Godemar prend la fuite; mais il ne perd pas courage. Une lettre de Cassiodore nous dit que [4] *Burgundio quin etiam ut sua reciperet, devotus effectus est, reddens se totum dum accepisset exiguum. Elegit quippe integer obedire, quam imminutus obsistere. Tutius nunc defendit regnum, quando arma deposuit. Recuperavit enim prece quod amisit acie.* Godemar se décida donc à reconnaître la suzeraineté des Ostrogoths moyennant un léger agrandissement territorial, et, il « défend plus sûrement son royaume, dit-il, maintenant qu'il a déposé les armes. » Il y eut donc entre l'expédition de 532 et la prise d'Autun amenant la ruine définitive du royaume burgonde, en 534, une dernière période d'accalmie.

Sur ces entrefaites Théodoric d'Austrasie étant mort, son successeur Théodebert s'associa à ses collègues Childebert et Clotaire pour en finir avec les Burgondes. Marius d'Avenches écrit dans sa chronique, à la date de 534 : *Paulino juniore, indictione duodecima. Hoc consule reges Francorum Childebertus, Chlotarius et Theudebertus Burgundiam obtinuerunt et, fugato Godomaro rege regnum ipsius diviserunt* [5].

Le royaume burgonde avait donc cessé d'exister, on allait procéder à son démembrement. « On sait que les territoires d'Autun, Chalon, Vienne et Viviers, qui étaient contigus aux possessions du roi d'Austrasie en Aquitaine, lui appartinrent après l'occupation définitive de la Bourgogne; peut-être même la soumission des deux dernières cités remontait-elle à la guerre de 524. Nevers, dont les textes contemporains ne nous apprennent rien durant le second tiers du VIe siècle, et qui était enclavé dans les possessions tant anciennes que nouvelles de Théodebert lui fut aussi très certainement attribuée. Lyon échut à Childebert. Quant à Clotaire, les documents ne faisant rien connaître au sujet de sa part des dépouilles de Godemar, le devoir du géographe historien est de présenter les hypothèses les plus probables.

« Théodebert ayant au moins les trois cités d'Autun, de Chalon et de Nevers, celles de Vienne et de Viviers lui appartenant de fait, il ne reste que huit cités bourguignonnes dont la possession puisse être assignée à ses oncles, les deux adversaires de Godemar en 532. Les pays soumis à la domination de ces deux princes avant le partage de la Bourgogne ne confinant en aucune façon à ce royaume, il est probable qu'on se borna à donner à Childebert et à Clotaire un lot composé de cités touchant les unes aux autres, sans s'inquiéter de la distance, plus ou moins grande, qui les séparait de leurs domaines de France et d'Aquitaine. Lyon, avons-nous dit, fit partie du lot de Childebert; c'est donc probablement à ce prince qu'échurent les cités de Mâcon, de Genève et de Tarentaise, tandis que les territoires de Belley, Grenoble, Valence et Die auraient formé la part de Clotaire. Nous ne donnons ce résultat que comme une simple hypothèse, mais en faisant néanmoins observer qu'il répond à la fois aux exigences provenant de la configuration géographique de chacune des circonscriptions que nous venons d'énumérer, et à l'égalité qui paraît avoir dû présider au partage de 534 [6]. »

XXIV. ÉTABLISSEMENT DES WISIGOTHS EN GAULE (413-507). — Vers le milieu du IVe siècle, Hermanaric régnait sur la région comprise entre l'Océan Sarmatique, le Palus Méotide et le Pont-Euxin; parmi les peuplades établies sur cet immense domaine se trouvaient les Ostrogoths cantonnés entre le Borysthène et le Tanaïs, et les Wisigoths habitant à l'ouest du Borysthène [7]. L'impulsion donnée par les Huns, en 376, entraîna les Wisigoths qui s'établirent sur les rives du Danube, obtinrent de l'empereur Valens une partie de la Thrace et de la Mésie et embrassèrent l'arianisme [8]. Contenus un moment par Théodose, ils s'enhardirent bien vite et pillèrent la Thessalie, l'Épire l'Achaïe.

Introduits en Italie par Alaric, gouvernés par Ataulphe, les Goths débordèrent ce pays et, en l'année 412, se montrèrent en Gaule. Une année plus tard (413), ils s'emparent de Valence, échouent devant Marseille, mais se rendent maîtres de Narbonne [9], et probablement peu de temps après de Toulouse [10]; mais ce sont des succès sans lendemain puisque, dès 414, le patrice Constantius les contraint de sortir de la Gaule et ils se dirigent vers l'Espagne [11]. En 419, on retrouve les Goths en deçà des Pyrénées conduits par Wallia, successeur d'Ataulphe. Il a fallu, cette fois, leur faire de larges abandons de territoires et ce même patrice Constantius, qui les avait refoulés, leur cède, au nom

[1] A. Longnon, *Géographie*, p. 77. — [2] *Hist. Francor.*, l. V, c. VI; cf. J. Guillemaud, *Le tombeau du roi Clodomir à Vézeronce*, dans *Revue archéologique*, 1872, t. XXIII, p. 105; E. Caillemer, *Épisodes de l'histoire des Burgondes*, dans *Bull. de l'Acad. delphinale*, 1874, IIIe série, t. X, p. 392-394; Grégoire de Tours dit que les Francs soumirent tout le pays, tandis qu'Agathias prétend que les Francs furent battus à plate couture, opinion admise par Caillemer, *op. cit.*, et que repoussent Guillemaud, *op. cit.*, Jahn, *Geschichte der Burgundionen*, t. II, p. 152 sq., et C. Barrière-Flavy, *Hist. des arts industriels*, t. I, p. 332, qui s'en tiennent à Grégoire de Tours, Cf. *Du rôle de la Bourgogne sous les Mérovingiens*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne* 1886, *Histoire*, p. 29; C. Binding, *Das burgundische-römanische Königreich* (43-532), in-8°, Leipzig, 1868; G. Monod, dans *Revue critique*, 1869, p. 261-267, 278-279. — [3] *Hist. Francor.*, l. III, c. XI. — [4] Cassiodore, *Variarum*, l. XII, epist. I. — [5] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 15. — [6] A. Longnon, *op. cit.*, p. 81-72. — [7] Jornandès, *De origine actuq. Getarum*, l. III. — [8] *Ibid.*, l. VII. — [9] D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, in-fol., Paris, 1730, t. I, p. 166. — [10] Voir Rutilius Namatianus, *Itinerarium*, l. I, vs. 495-496. — [11] D. Vaissète, *Histoire générale du Languedoc*, in-fol., Paris, 1730, t. I, p. 199.

de l'empereur Honorius, l'Aquitaine depuis Toulouse jusqu'à l'Océan. *Gothi, intermisso certamine quod agebant, per Constantium ad Gallias revocati, sedes in Aquitanica a Tolosa usque ad Oceanum acceperunt;* tel est du moins le témoignage de la *Chronique* d'Idace — tandis que Prosper d'Aquitaine dit qu'on leur abandonna la province de Bordeaux avec quelques villes des provinces voisines : *Constantius patricius pacem firmat cum Wallia, data eidem ad inhabitandum Secunda Aquitania et quibusdam civitatibus confinium provinciarum.* Toulouse devint la capitale du nouvel État.

Entre 419 et 456, Romains et Goths d'Aquitaine ont vécu d'accord, sauf peut-être quelques nuages promptement dissipés. A partir de 456, il n'en est plus de même. La mort de l'empereur Avitus, survenue cette année-là, jette les Goths dans une politique nouvelle, politique de conquête. Théodoric II venait d'être mis en goût par sa victoire d'Astorga sur Richiaire (octobre 456) et la quasi-destruction du royaume suève d'Espagne. Devenu l'arbitre de ce pays dont il n'avait plus rien à redouter, la nouvelle de la mort de son allié Avitus le ramena en Gaule [1]. En 462, Théodoric II acquit par trahison du comte Agrippinus, gouverneur de la Narbonnaise, la ville de Narbonne (*Agrippinus, Gallus et comes et civis, Ægidio comite viro insigni inimicus, ut Gothorum mererétur auxilia, Narbonam tradidit Theodorico* [2]), dont la possession entraîna la chute de la Narbonnaise. Nîmes résista quelques années encore, mais en 471, la domination gothique y fut implantée [3].

Après son succès en Narbonnaise, Théodoric II envoya (en 463) son frère Frédéric porter la guerre en Touraine; celui-ci se rendit maître de Chinon, y repoussa les assauts du comte Egidius et, en 464, fut vaincu et tué près d'Orléans [4]. Ce revers local ne retarda que pour peu de temps la conquête wisigothique. Dès 471, Euric, successeur de Théodoric II, était maître de la vallée de l'Adour [5]; l'année suivante, 472, Euric était maître des villes du Gévaudan, d'Albi, de Rodez, de Cahors et de Limoges, peut-être même du Velay, en sorte que Bourges et Clermont, dans la Première Aquitaine demeurèrent seules au pouvoir des empereurs. Euric était arien et persécutait les catholiques, en sorte que, au témoignage de Sidoine Apollinaire : *Burdegala, Petrocorii, Ruteni, Lemovices, Gabalitani, Vasates, Convenæ, Auscenses, mulloque jam major numerus civitatum, summis sacerdotibus ipsorum morte truncatis, nec ullis deinceps episcopis in defunctorum officia suffectis, per quod utique minorum ordinum ministeria subrogabantur, latum spiritualis ruinæ limitem traxit* [6]. Non content de ces conquêtes, Euric songeait à étendre sa domination de l'Océan jusqu'au Rhône et à la Loire : *Rumor est Gothos in Romanum solum castra movisse : huic semper irruptioni nos miseri Arverni janua sumus. Namque odiis inimicorum hinc peculiaria fomenta subministramus, quia, quod necdum terminos suos ab Oceano in Rhodanum Ligeris alveo limitaverunt, solam, sub ope Christi, moram de nostra tantum obice patiuntur* [7]. Les années 473 et probablement 474 furent consacrées à la conquête de Bourges et du Berry, de la Touraine; l'Auvergne offrit une vigoureuse résistance, mais l'empereur Nepos la livra en 475, avec le domaine absolu sur tous ses États [8]. Euric était venu à bout de son dessein et son royaume était borné au nord et à l'est par la Loire, à l'ouest par l'Océan et au sud par la Méditerranée.

Après la mort de l'empereur Nepos (480), Euric passa le Rhône, s'empara d'Arles et de Marseille [9], battit les Bourguignons, soumit le pays compris entre la Durance, la mer et les Alpes Maritimes et fit ratifier ces conquêtes par Odoacre, roi des Hérules, régnant en Italie. En 484, Euric mourut et eut pour successeur Alaric. Trois quarts des années de ce siècle avaient été employées à poursuivre le plan de conquête des Goths et on pouvait le croire réalisé pour longtemps. Leur pouvoir était fortement établi, néanmoins il offrait un indice auquel on pouvait entrevoir des revers futurs et même prochains. Partout les Goths, portaient la persécution avec eux et les populations catholiques de la Gaule appelaient de tous leurs vœux les libérateurs assez forts pour les délivrer de ces ariens persécuteurs.

Les indications éparses dans les écrits de Grégoire de Tours ajoutent quelques traits à ceux que nous connaissons sur la condition du clergé catholique dans le royaume wisigoth.

Alaric possédait à Narbonne un palais d'où, pour apercevoir plus commodément la plaine de la Livière il fit abaisser le faîte de l'église métropolitaine [10]. La persécution d'Euric est mentionnée par Grégoire [11] et nous apprenons aussi que l'évêque de Tours Volusien et son successeur Verus furent exilés par Alaric [12].

Un document conciliaire, le concile d'Agde, tenu en l'année 506, c'est-à-dire dans l'année qui précéda la chute du royaume wisigoth, nous donne d'importantes indications sur les noms et les sièges des évêques gaulois du royaume d'Alaric. Nous avons déjà parlé de ce concile (voir *Dictionn.*, au mot AGDE, et *Histoire des conciles* [13]), au point de vue de la discipline liturgique et des institutions canoniques, ici nous devons nous borner à quelques indications strictement historiques. Trente-quatre évêques ont répondu à la convocation, et vingt-quatre d'entre eux sont venus à Agde, les dix autres s'y sont fait représenter par des prêtres ou des diacres.

Le concile d'Agde nous montre l'extension prise par le royaume wisigoth à la veille de sa disparition Il s'étend, en effet, sur huit des provinces romaines de la Gaule qui sont : Première et Seconde Aquitaine, Novempopulanie, Première Narbonnaise (celles-ci entièrement soumises), Troisième Lyonnaise, Viennoise, Seconde Narbonnaise et Alpes Maritimes. — Dans la Première Aquitaine, sept évêques sont présents à Agde, ceux de Bourges, d'Auvergne (Clermont), de Rodez, d'Albi, de Cahors, de Limoges [14], de Gévaudan; l'évêque de Velay manque. — Dans la Seconde Aquitaine les évêques de Bordeaux et de Périgueux; si ceux d'Angoulême et de Poitiers sont absents, nous savons par ailleurs que ces villes appartenaient aux Goths; il en devait être de même pour Agen, enclavée entre des possessions incontestablement wisigothiques, et pour Saintes, limitrophe de Bordeaux, Périgueux, Angoulême et Poitiers toutes cités wisigothiques. — Les douze cités de la Novempopulanie sont représentées, à l'exception de la *civitas Boatium* sur l'identification de laquelle on n'est pas fixé. — Six évêques sur sept prélats appartenant à la Première Narbonnaise sont représentés, Béziers seule exceptée, par suite sans doute d'une vacance. Outre ces quatre provinces, le royaume wisigothique comptait encore les deux villes épiscopales de Tours et de Viviers. Dans le pays voisin de la Durance et des Alpes Maritimes,

[1] H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, in-12, Paris, 1906, p. 228. — [2] Idace, *Chronicon.* — [3] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, l. I, epist. IX; *Carmina*, c. XXIV, *P. L.*, t. LVIII, col. 462. — [4] Voir les *Chroniques* d'Idace et de Marius d'Avenches. — [5] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, l. II, epist. I, *P. L.* t. LVIII, col. 471. — [6] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, l. VII, epist. V, *P. L.*, t. LVIII, col. 568. — [7] Sidoine Apollinaire, *Epistolæ*, l. VII, epist. I, *P. L.*, t. LVIII, col. 568. — [8] Vaissète, *op. cit.*, t. I, p. 223. — [9] Vaissète, *op. cit.*, t. I, p. 229-230. — [10] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. XCII. — [11] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXV. — [12] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXVI; l. X, c. XXXI. — [13] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, in-8°, Paris, 1908, t. II, part. 2, p. 973-1002. — [14] Ce serait celui qui s'intitule *de Palatio*(?).

plusieurs évêques se sont rendus au concile, ceux d'Avignon, d'Arles, de Digne, de Senez, de Fréjus et d'Antibes. « L'énoncé de ces noms, dit justement A. Longnon, suffit à prouver que d'autres cités de la Provence devaient aussi appartenir à Alaric. En effet, si les cités de Digne, de Senez, de Fréjus et d'Antibes confinent l'une à l'autre, elles sont séparées des cités d'Arles et d'Avignon, conséquemment du corps du royaume par le diocèse d'Aix, c'est-à-dire par une bande de territoire de soixante kilomètres de large. Aix devait donc obéir aux Goths en 506, car on ne peut admettre l'existence d'une enclave wisigothique aux environs des Alpes et, dans cette hypothèse, il faut aussi accorder aux Wisigoths la cité de Marseille que Jordanès nous dit avoir été conquise par Euric vers 480 et qui faisait cependant partie du royaume bourguignon en 499 [1]. »

En 517, au concile d'Epaone, les villes extrêmes du royaume bourguignon, au midi, sont Avignon, Cavaillon, Apt, Sisteron, Gap et Embrun dont les territoires confinent aux diocèses d'Arles, d'Aix, de Riez, de Digne, de Senez, de Glaudève, de Nice qui, on l'a vu, font partie du royaume wisigothique. On serait alors amené à considérer la Durance comme servant de limite aux deux nations, vers Gap et Embrun jusqu'aux montagnes qui séparent les territoires de ces villes des territoires wisigoths. Cependant comme on rencontre à Agde en 506 l'évêque d'Avignon et qu'on le rencontre de nouveau à Epaone en 517, on en induit que, dans l'intervalle, cette ville a passé des mains des Goths dans celles des Bourguignons. La solution de ce problème pourrait être celle-ci : « La Durance était un rempart pour les Bourguignons, mais elle devait être également considérée comme une ligne défensive pour la domination des Wisigoths en Provence; un moment, vers 499, les Bourguignons s'étaient étendus au sud de cette rivière en occupant Arles et Marseille, précédemment soumises aux Goths, mais ces villes n'avaient pas tardé à retourner à leurs anciens maîtres que le concile d'Agde (506) nous montre en possession du pays situé sur la rive gauche de la Durance. Or le territoire de la cité d'Avignon s'étendait sur l'une et l'autre rive de ce cours d'eau, de sorte que l'évêque, tout en résidant au chef-lieu de la cité, à droite de la Durance, n'en devait pas moins l'obéissance au roi Alaric. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des anciennes cités de la Gaule, pour s'assurer que cette explication offre une certaine vraisemblance [2]. »

XXV. Les Wisigoths dans la Gaule a partir du VIe siècle. — En 507, la victoire de Clovis à Vouillé mit le royaume wisigothique à deux doigts de la ruine. Le vainqueur conquit tout le pays jusqu'aux Pyrénées, s'empara de Toulouse, capitale du royaume, et se saisit du même coup des trésors d'Alaric [3]. Ce prince ayant péri et ne laissant d'héritier légitime qu'un enfant en bas-âge, auquel on préféra un bâtard du défunt; ce fut Gésalic, élu roi de Narbonne, qui fut impuissant à rétablir les affaires de sa nation et assista à la promenade triomphale d'une armée franque qui s'emparait presque sans coup férir du Quercy, du Rouergue, de l'Albigeois et de l'Auvergne jusqu'aux frontières du royaume burgonde [4]. La domination gothique était alors réduite à la Narbonnaise Première (sans Toulouse) et à la partie du royaume de Provence située au sud de la Durance.

Le pouvoir de Gésalic était non seulement fort réduit, mais encore contesté. Les Burgondes, mis en goût par les déboires de leur voisin, vinrent l'assiéger dans Narbonne qu'ils prirent et pillèrent. Gésalic semblait perdu, mais à ce moment même, les Burgondes, en regagnant leur pays, subissaient, au passage du Rhône une grosse défaite infligée à leur armée par le duc Ibbas, commandant les Ostrogoths d'Italie [5]. Cette intervention était provoquée non par le désir de sauver Gésalic, mais par le dessein de l'accabler. Les Ostrogoths, soutenant la cause du jeune Amalaric, fils dépossédé d'Alaric, voulaient le rétablir à Narbonne et ils y parvinrent. Ibbas s'en empara [6] ainsi que de la Narbonnaise, mais ne put reprendre Toulouse. Entre temps, Gésalic avait conclu un accord avec Clovis [7], à qui il abandonnait ses possessions dans la Gaule, avec l'espoir de se maintenir en Espagne, grâce à l'appui de Clovis, contre les attaques des Ostrogoths partisans d'Amalaric. Clovis, à la nouvelle de la défaite des Burgondes devant le Rhône, leva le siège de Carcassonne [8] et regagna le royaume franc, enlevant sur sa route la ville d'Angoulême [9].

La trouée de Narbonne permettant aux Ostrogoths de poursuivre Gésalic jusqu'en Espagne, ils ne s'embarrassèrent pas de reconquérir les provinces récemment conquises par les Francs, mais, poussant leur pointe, ils poursuivirent Gésalic qui prit le parti de fuir jusqu'en Afrique [10], tandis que le duc Ibbas soumettait l'Espagne. Cependant Gésalic revenait, pour se faire battre, il est vrai, près de Barcelone (511) et Clovis faisait attaquer les Goths dans Arles. Les Ostrogoths se contentèrent de la Narbonnaise, seul vestige de l'ancien royaume wisigothique que Théodoric le Grand légua à son pupille Amalaric en 526, résidant à Narbonne.

Le premier usage qu'Amalaric fit de son pouvoir fut de conclure un traité avec le nouveau roi des Ostrogoths d'Italie, Athalaric, traité qui lui abandonnait la Provence et donnait le Rhône pour limite aux deux royaumes gothiques [11]. Cela fait, Amalaric épousa Clotilde, princesse franque, sœur de Childebert, à l'égard de laquelle il se conduisit de telle façon que Childebert entra en campagne et battit devant Narbonne le roi wisigoth qui périt peu de temps après (531) [12]. Le vainqueur se tint pour satisfait d'avoir pillé Narbonne; il ne paraît avoir rien tenté pour soumettre à sa domination l'ancien royaume wisigothique qui reçoit couramment chez les auteurs du VIe siècle le nom de Septimanie.

En 533, Théodebert, fils du roi d'Austrasie, attaqua les Goths de Septimanie et s'empara de Lodève, de Béziers, peut-être aussi d'Arles — mais cette dernière conquête fut de peu de durée. Peut-être à cette expédition doit être rapportée la prise d'Alais et du diocèse d'Uzès par les Francs, comme aussi l'occupation de Carcassonne qui fut vers ce temps élevée au rang de ville épiscopale.

Après cette expédition de 533-534, le royaume wisigoth retrouva enfin la paix. Le successeur d'Amalaric, Theudis, avait transporté sa capitale de Narbonne à Barcelone, il mourut en 554; après lui Athanagild, en 567. On ne put s'entendre au sujet de sa succession, enfin, après un interrègne de cinq mois, Liuva, gouverneur de la Septimanie en fut élu roi. Il résida à Narbonne, associa à la couronne son frère Leovigild à qui il abandonna l'Espagne [13]. Liuva mourut en 572 et Leovigild réunit de nouveau la Narbonnaise à l'Espagne; il semble même qu'il reprit alors Lodève que Théodebert avait enlevé en 533 [14].

[1] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, 1878, p. 49. — [2] *Ibid.*, p. 51. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XXXVII. — [4] *Ibid.*, l. II, c. XXXVIII. — [5] Bouquet, *Recueil des hist. de la Gaule*, t. II, p. 11, p. 702. — [6] Cassiodore, *Variæ*, l. IV, epist. XVII, dans Vaissète, *op. cit.*, t. I, p. 250. — [7] *Ibid.*, t. I, p. 250. — [8] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII. — [9] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII. — [10] Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 702. — [11] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII. — [12] *Hist. Francor.*, l. III, c. I, X; Bouquet, *op. cit.*, t. II, p. 702. — [13] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 703. — [14] Vaissète, *Hist. générale du Languedoc*, t. I, p. 283.

Jusqu'en 585, la Septimanie vécut en paix. A cette date le supplice du prince Herménégild provoqua une expédition du roi d'Austrasie Gontran, suivie d'une deuxième expédition en 589. Nonobstant ces efforts, la Septimanie demeurait entière. Un document de l'année 589, le concile tenu à Tolède le 8 mai, suivi d'un synode provincial des évêques de la Narbonnaise à la fin de cette même année, nous apprennent qu'à cette date les Wisigoths dominaient encore à Nîmes, Maguelonne, Lodève, Agde, Béziers, Narbonne, Carcassonne et Elne. Les limites de la Septimanie n'avaient pas varié lorsqu'en 680, le roi Wamba fit publier un statut fixant les bornes de chaque diocèse. Ce document divise le royaume des Wisigoths en six provinces, parmi lesquelles la Narbonnaise [1]. Ce document, dont A. Longnon paraît faire cas, semble apocryphe [2]. On y trouve d'ailleurs la mention des évêchés de Béziers, Agde, Maguelonne, Nîmes, Lodève, Carcassonne et Elne.

XXVI. Les Ostrogoths dans la Gaule, au VIe siècle. — On a vu qu'après la bataille de Vouillé (507), et la mort d'Alaric II, son fils Amalaric fut écarté de sa succession; il trouva un défenseur dans son aïeul et tuteur, Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths, que Grégoire de Tours qualifie régulièrement du titre de roi d'Italie [3]. En 508, Théodoric envoya en Gaule le duc Ibbas et ses succès valurent à Amalaric la possession de son royaume sous la tutelle de Théodoric qui conserva le gouvernement réel jusqu'à sa mort (526). A cette date, Amalaric exerça le pouvoir et abandonna à son cousin Athalaric, fils de Théodoric, les possessions des Wisigoths situées sur la rive gauche du Rhône. Ce sont ces possessions qu'il s'agit de déterminer ici.

Nous utiliserons les souscriptions des évêques présents aux conciles d'Arles (524), de Carpentras (527) et d'Orange (529). A ces conciles assistaient dix-huit, seize et un absent, et quatorze évêques; il ressort de ces chiffres que les Goths qui, en 507, ne possédaient que le pays situé au sud de la Durance et comptant au plus douze cités avaient dû étendre, au cours des vingt-deux années suivantes, leur autorité sur six diocèses de plus. Les prélats qui siégèrent aux trois conciles provençaux n'indiquent pas le nom de leur siège. Cependant il est possible d'identifier plusieurs d'entre eux grâce aux souscriptions des conciles d'Agde (506), d'Epaone (517) et d'Orléans (541 et 549). C'est ainsi qu'on peut constater l'annexion d'Avignon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vaison, Carpentras, Cavaillon, Apt, Gap et Embrun au royaume ostrogothique; l'examen de la carte impose d'y ajouter Sisteron. Nous savons à peu près la date exacte à laquelle ces villes furent annexées. En 517, dix d'entre elles étaient représentées au concile d'Epaone, or une lettre de Cassiodore nous apprend que le roi Athalaric conféra la dignité de patrice à son général Tulum qui, envoyé en Gaule en 523 sut donner une nouvelle province à la République Romaine sans courir les chances de la guerre : *Mittitur igitur (Tulum) Franco et Burgundio decertantibus, rursus ad Gallias tuendas, ne quid adversa manus præsumeret, quod noster exercitus impensis laboribus vindicasset. Adquisivit Reipublicæ Romanæ, aliis contendentibus, absque ulla fatigatione, provinciam; et factum est quietum commodum nostrum, ubi non habuimus bellica contentione periculum* [4].

Au début du règne d'Athalaric, ce prince a donc exercé la souveraineté sur vingt-deux villes de la Gaule qui sont :

Province d'Arles : Trois-Châteaux, Vaison, Carpentras, Orange, Avignon, Cavaillon, Arles, Marseille, Toulon.

Province d'Aix : Gap, Sisteron, Apt, Aix, Riez, Fréjus, Antibes.

Province d'Embrun : Embrun, Digne, Senez, Glandève, Cimiez et Nice, Vence.

Le chroniqueur Jordanès [5] paraît faire erreur lorsqu'il rapporte au règne d'Athalaric (526-534) un événement que l'historien Procope, mieux instruit, place sous le règne de Vitigès (537-539). Celui-ci céda aux réclamations des rois francs la partie des Gaules possédée par les Ostrogoths; il y ajouta même une somme de 100 000 sous d'or à partager entre Théodebert, Childebert et Clotaire, lesquels prenaient de leur côté l'engagement d'abandonner l'alliance de l'empereur Justinien [6]. Procope ajoute que les pays et l'argent furent partagés également. Les textes contemporains entrent dans peu de détails à ce sujet; ils nous apprennent seulement que les cités d'Aix, de Digne et de Glandève obéirent alors à Théodebert, tandis que Childebert eut dans sa part Arles, Marseille et Fréjus. « Cependant, grâce à ces faits, il paraît possible de dire à peu près exactement quel fut le sort de vingt-deux cités qui avaient appartenu aux Goths et dont chacun des copartageants dut avoir sept au moins dans son lot. En effet, si l'on examine la carte des cités on verra que la possession d'Aix, de Digne et de Glandève entraînait nécessairement celle des cités de Riez et de Senez, sans lesquelles ces villes auraient formé trois tronçons entièrement isolés les uns des autres; nous savons donc déjà que la zone intermédiaire de la Provence dans le sens du Rhône aux Alpes échut au roi d'Austrasie, mais nous n'en avons pas la composition entière. La zone méridionale forma évidemment le lot de Childebert, puisque ce prince possédait Arles, Marseille et Fréjus [7], et que les cités comprises entre la mer et les villes que nous venons de reconnaître comme austrasienne, étaient au nombre de sept (Arles, Marseille, Toulon, Fréjus, Antibes, Vence et Nice). Il reste donc au nord de la portion austrasienne incontestée, dix cités sur lesquelles sept seulement doivent sans doute revenir à Clotaire, le plus jeune et le moins puissant des rois francs; nous compléterons donc le lot de Théodebert par l'adjonction des territoires d'Apt, de Cavaillon et d'Avignon, qui font mieux corps que toute autre cité avec ce que nous savons avoir appartenu au roi d'Austrasie et nous émettrons l'hypothèse que Clotaire eut pour sa part les villes de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Orange, Carpentras, Vaison, Sisteron, Gap et Embrun. Ainsi se trouveraient justifiées les paroles de Procope sur l'égalité de chacun des trois lots que formèrent les anciennes possessions des Goths [8]. »

II. SÉPULTURES. — I. De l'existence et des caractères d'un art gaulois. — L'existence d'un art gaulois n'est rien moins que certaine. Antérieurement à la conquête de la Gaule par les Romains, les populations, assez peu civilisées, ne s'interdisaient ni la construction, ni l'ornementation, mais leur domaine artistique était aussi mal défini que leur domaine politique. Les principes adoptés en Gaule étaient, pour autant qu'on peut le savoir, les mêmes qu'on retrouvait dans une grande partie de l'Europe et, la part des Gaulois, si

[1] Bouquet, *Recueil*, t. II, p. 719. — [2] A. Longnon, *op. cit.*, p. 58; H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, 1908, p. 342. — [3] *Hist. Francor.*, l. III, c. V, c. XXX; *De gloria martyrum*, c. XL *(rex)*; c. LXXVIII. — [4] Cassiodore, *Variarum*, l. VIII, epist. X, dans Bouquet, *Recueil*, t. IV, p. 11. — [5] Jordanès, *De rebus Geticis*, c. LIX, et *De temporum successione*. — [6] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII; l. III, c. XXXII. — [7] La possession de la ville de Fréjus par Childebert semble impliquer celle du territoire de Toulon, qui séparait la *civitas Forojuliensium* de la *civitas Massiliensium*. — [8] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8, Paris, 1878, p. 64-65.

elle fut réelle et active, n'en est pas moins confondue aujourd'hui avec l'apport des autres peuples de ce temps et probablement sans distinction possible. A-t il existé, dès lors, un art spécifiquementgaulois?

S'il a existé, les textes, ainsi qu'on peut s'y attendre, n'en ont rien dit; quant aux monuments que nous apprennent-ils? Il va sans dire que, sous le nom de monuments, il n'est pas question d'édifices, mais seulement de menus objets. « Certains monuments de pierre, comme ceux de Gavrinnis, avaient, au dire de L. Courajod, reçu des populations indigènes de la Gaule, à une époque indéterminée, mais bien antérieure à toutes les pénétrations méridionales, une ornementation dessinée et gravée dont le sentiment, qui ne s'éteignit pas complètement aux temps gallo-romains, ni même aux temps mérovingiens, peut être parfaitement apprécié... Elle n'était pas, en somme, extrêmement différente du caractère affecté par les arts importés plus tard en Gaule, après le passage des Romains, par les invasions barbares et pratiqués par d'innombrables tribus germaniques. C'était un composé de dessins géométriques, puis d'enroulements, de méandres compliqués, de spirales, qui ne sont pas sans analogie avec ce que nous savons de la décoration des meubles contenus dans les nécropoles mycéniennes et avec ce que l'on connaît d'une civilisation primordiale et universelle à laquelle l'Orient et le centre de l'Europe auraient été soumis [1]. » On aurait été surpris que l'Orient n'eût pas été appelé à comparaître, ressource suprême qui dispense d'avouer qu'on n'a rien à dire. Quand on lit de près et qu'on pèse les mots de cette explication, on ne peut se refuser à reconnaître qu'elle n'explique rien, n'apprend rien. Des cercles, des lignes brisées, des lignes spirales et, pour parler comme Blaise Pascal enfant des « ronds » et des « barres » ont grande chance de venir assez naturellement au bout de la pointe ou du ciseau de ces rudes artisans qui ne savent au monde autre chose que ces signes. La combinaison qu'ils peuvent faire de ces signes les élèvera-t-elle par hasard à la dignité de symboles et pour avoir tracé deux circonférences concentriques ou bien recoupé deux ou trois cercles était-il nécessaire d'avoir vu le mobilier des nécropoles mycéniennes ou autres? On est en droit d'en douter. Peut-être est-il superflu de regarder si loin; qu'on feuillette les livres des écoliers de sept à douze ans, on trouvera sur les marges, les gardes et la couverture, une solution des origines de ces arts primitifs. Ce sont les mêmes mains inexpertes maniant un outil, traçant une figure géométrique ou humaine avec une maladresse supérieure, mais sans qu'on leur ait enseigné jamais pareille chose; presque tous fabriquent des « ronds », des « barres » et des « bonshommes » parce que, sans être allés à Mycène ni ailleurs, ils ont ouvert les yeux et vu partout autour d'eux la droite, la courbe et l'individu.

Quelle action aura exercé cet art gaulois ? « Quand disparaît le poids qui oppressait la Gaule, il se fait, dit Courajod [2], pendant la période mérovingienne dans la décoration et dans la sculpture d'ornement, comme une explosion du sentiment personnel celtique. On sent que les instincts primitifs de la race, refoulés par l'art urbain et aristocratique de l'époque gallo-romaine, n'ont pas été complétement anéantis dans les masses profondes du peuple..., et c'est ainsi que les principes primordiaux de l'art gaulois, mélangés aux principes de l'art germanique, et après s'être amalgamés avec eux, ont pu fournir une contribution appréciable au total général des éléments qui ont constitué le style roman en préparant la substance du style gothique. » Tout cela est si parfaitement nébuleux qu'on serait tenté d'y apercevoir une mystification. Principes gaulois et principes germaniques qui se mélangent et s'amalgament ne sont évidemment perceptibles qu'aux seuls initiés. Passons.

Ce qui s'impose évidemment, c'est la séparation entre les deux grands domaines artistiques : *gréco-romain* qui inspire toutes les populations riveraines de la Méditerranée; *celto-scythique*, qui englobe la Gaule indépendante et tout le nord de l'Europe. Ce style celto-scythique, appelé aussi de la Tène, offre quelques caractères particulièrement marqués et vérifiables dans l'un ou l'autre de ces produits indigènes.

« 1° Prévalence de la décoration géométrique; 2° Prévalence du goût de la symétrie sur celui de la forme vivante, de la logique sur l'imagination; 3° Goût pour l'emploi des couleurs vives, d'où l'émaillerie de Bibracte, les cabochons de corail qui décorent les objets métalliques de la Champagne, les perles d'ambre et en pâte de verre multicolore; 4° Goût pour le travail ajouré, très frappant dans les beaux ornements de bronze provenant des nécropoles de Chassemy, dans l'Aisne, de Somme-Bionne, dans la Marne, etc.; 5° Tendance à la stylisation, c'est-à-dire à la transformation de la forme humaine en fioritures, en motifs de décoration [3]. »

Il n'y a rien dans tout cela qui soit particulier aux Gaulois, qui permette de reconnaître certains ouvrages et de les leur attribuer. Le lieu de la trouvaille pourrait, au premier abord, paraître une indication décisive, mais outre que le hasard des fouilles peut amener la découverte dans le sol de la Gaule d'une tombe anonyme renfermant un étranger enterré avec ses bijoux, ces bijoux eux-mêmes, les armes, les vêtements étaient l'objet d'échanges, de rachats, en sorte qu'ils peuvent se rencontrer en des lieux très éloignés de celui où ils furent fabriqués. Les voyages, le commerce, la guerre, les invasions, les exodes de peuplades ont tellement brouillé les témoins de ce lointain passé que les poteries et les verres, dont la fragilité semblerait favoriser une fabrication rapprochée, se rencontrent parfois à des distances considérables de leurs ateliers de fabrication probables. Si on compare un grand nombre de collections, on constate des différences si vagues entre les pièces dont elles se composent qu'on n'aperçoit pas de raison valable d'attribuer les uns de préférence aux autres à telle ou telle peuplade. Tous présentent plus ou moins la décoration géométrique, tous négligent la figure animée, humaine ou animale, parce qu'elle oppose à leur inhabileté des difficultés presque insurmontables. Gaulois, Germains, Barbares, de toute provenance, semblent de même ressentir un goût très vif pour l'orfévrerie et la verroterie cloisonnée et si les Gaulois n'avaient pas attendu les envahisseurs pour pratiquer cette ornementation, ils n'ont pu dans la suite que rivaliser d'adresse dans les procédés avec ces orfèvres venus de très loin et très experts au sertissage des pierres dans les métaux. Les ajours peuvent-ils être considérés comme une particularité du goût et de l'art des Gaulois? Mais n'est-ce pas plutôt une question d'économie qui suggère cette technique grâce à laquelle on épargne le métal employé avec le bénéfice de retirer une décoration non seulement sans rien ajouter mais en retranchant quelque chose. La stylisation n'est souvent, elle aussi, qu'un pis-aller et le résultat plus ou moins cherché de l'inexpérience. Quand on voit un objet informe, une sorte d'arbre branchu entre deux plantes, et qu'en remontant la série on arrive à Daniel debout, les bras tendus, priant entre

[1] L. Courajod, *Leçons de l'École du Louvre*, édit. Lemonnier et Michel, t. I, p. 6. — [2] *Ibid.*, t. I, p. 7. — [3] S. Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye, Bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 1 sq.

deux lions accroupis, on se demande ce que la stylisation a pu avoir de voulu, si elle n'est pas le résultat imprévu de l'ignorance et de la maladresse. En somme l'existence d'un art gaulois distinct n'est pas vérifiable, ses produits n'étant pas suffisamment caractérisés [1].

L'art gaulois est rudimentaire. Point d'architecture: des maisons de bois composées de troncs d'arbres rapprochés. Ni peintures, ni sculptures, mais des rayures plus ou moins malhabiles, pour décorer les ustensiles, simples entailles qui s'alignent, se croisent, se courbent et d'où sort, avec le temps, une décoration géométrique. Toutes les peuplades ont bégayé ce rudiment. Ce qu'on remarque, dans l'ornementation gauloise, à mesure qu'elle se développe et se complique, c'est l'adoption et la préférence marquée pour la spirale, les zigzags, les entrelacs, les stries, les lignes courbes, les S, la simple ou la double croisette, le swastica.

La spirale est fréquemment employée sur les fibules [2], sur des plaques de bronze; un bracelet trouvé dans le tumulus de Montceau-Lambert, se termine en spirales. — L'entrelacs (voir ce mot) abonde [3]; on le retrouve sur la céramique comme sur le métal, avec tout ce qui en dérive, nattes, chevrons, losanges et cercles emboîtés, recroisés, le tout parsemé de cercles, de points, d'étoiles [4]. Les pointillés sont aussi fort appréciés; on les emploie pour former des carrés, des cercles, des chevrons, quelquefois même ils sont creux, par exemple à Chassemy (Aisne), à Orgemont. — Les stries sont tracées avec une certaine finesse et forment tantôt des ondulations, tantôt des chevrons, tantôt des spirales [5]; on en trouve beaucoup d'exemples dans la collection Caranda [6]. Le signe en S employé à la décoration des bracelets, des torques, des monnaies [7]. On y pense voir un symbole dont on cherche d'ailleurs inutilement à déterminer le sens. Ce type a survécu à la conquête romaine, même alors son prestige ne s'évanouit pas entièrement. Il fut momentanément amoindri, mais il reprit ensuite un sérieux essor à la faveur du renouveau que les invasions franques ménagèrent aux coutumes et aux croyances d'autrefois. Le signe en S reçut alors de l'importance. La faveur reconquise par lui devint même si grande, qu'il put pendant quelque temps marcher de pair avec la croix du Christ [8]. Le *Swastika* ou croix gammée, symbole venu d'Orient [9], qu'après un long intervalle nous voyons reparaître dans les cimetières chrétiens de Rome. Les pauvres gens qui s'y sont fait enterrer n'ont pas oublié ce signe ancien et respecté et il leur a paru propre à représenter leur foi nouvelle. Des Gaulois ont partagé cette pensée. La roue est un symbole [10]. Le *Triskèle*, autre symbole, est le signe en S qui se termine par deux S croisées [11].

Après la conquête romaine, l'art gaulois se conserva avec moins d'altérations au nord des pays arrosés par la Seine et par l'Oise, correspondant à peu près au Soissonnais. Par le midi de la France pénétrait l'influence orientale, gagnant de proche en proche depuis Marseille; elle continue à s'exercer sur les objets mobiliers; il faut l'influence de Rome pour substituer un art véritable et des produits industriels.

II. L'ART GALLO-ROMAIN. — La conquête romaine apporta à la Gaule, entre autres bienfaits, la paix, les institutions et les arts qui en sont l'efflorescence naturelle. Pour avoir été conquise et maîtrisée à l'heure ou Rome possédait encore des forces vives, des vertus et des idées fécondes, il arriva à la Gaule ce bonheur inouï — sans doute providentiel — de prendre le gouvernement de l'humanité pour une suite de siècles si longue que nous n'en voyons pas le crépuscule. Vainqueurs et vaincus possédaient un réservoir si ample de tout ce qui fait vivre, que de leur rapprochement naquit cette source intarrissable de civilisation qui a produit l'art roman et l'art ogival, puisque nous ne voulons pas empiéter sur des temps plus rapprochés de nous. Rome était usée, la Gaule lui succéda; l'art gréco-romain s'y acclimata et y domina bientôt sans contestation possible. Mais parce que le génie gaulois était plus souple et, pour tout dire, moins formaliste que le génie romain, les influences orientales pénétrèrent cet art en train de se développer. L'art gallo-romain, dès son début, au temps d'Auguste, fut fortement imbu de l'influence alexandrine. Nous avons parlé déjà des colonies de Syriens répandues en Gaule (voir COLONIES), mais c'est dès le début de notre ère que nous y rencontrons ces groupes d'Apaméens, d'Antiochiens, de Syriens et d'Égyptiens qui implantent des goûts de motifs, révèlent une technique dont l'art gaulois extrait le suc et retire les plus grands bénéfices. « Lorsqu'on étudie l'ensemble des œuvres gallo-romaines, — abstraction faite de celles de la Gaule Narbonnaise qui se rattachent plus étroitement à l'Italie, — on est frappé en particulier dans les bas-reliefs funéraires, de leur caractère réaliste, de la préférence des artisans pour les portraits, pour les scènes de la vie familière du commerce, de l'industrie, à l'exclusion des scènes mythologiques et symboliques, qui ne se rencontrent qu'à titre exceptionnel. Cela est surtout sensible dans le *Belgium*, dans la vallée de la Moselle et de la Meuse. Des sculptures, comme celles des monuments d'Igel, d'Arlon et de Neumagen ont paru attester l'originalité de l'art gallo-romain dans cette région; mais il faut ajouter que les bas-reliefs du centre de la France et de l'Aquitaine présentent, en général, les mêmes caractères. Le peu

[1] J. A. Brutails, *L'archéologie du moyen âge et ses méthodes*, in-8°, Paris, 1900, p. 73. — [2] *Champagne souterraine. Album archéologique de M. Morel*, pl. I, Musée de Saint-Germain-en-Laye, vitrine 37, salle VI, *Catalogue*, p. 161. — [3] Bulliot, *Fouilles du Mont-Beuvray;* S. Reinach, *Catalogue du musée de Saint-Germain*, p. 147-189. — [4] S. Reinach, *Antiquités nationales, II. Les bronzes du musée de Saint-Germain*. Les divinités celtiques, p. 137-200. — [5] A. Maître, *Le tumulus de Gavrinis*, dans *Revue archéologique*, 1885, *Catalogue du musée de Saint-Germain*, p. 71-72. — [6] Voir aussi les torques décorées de stries, fréquentes dans les départements de la Marne. — [7] E. Flouest, *Deux stèles de laraire. Note sur le signe symbolique en S*, in-8°, Paris, 1885, pl. XVIII; S. Reinach, *Antiquités nationales*, II, p. 33, n. 5 : Jupiter à la roue. *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1884, p. 145; E. Hucher, *L'art gaulois*, pl. 2, n. 1, pl. 11, n. 1; pl. 13, n. 1; pl. 21, n. 1; pl. 59, pl. 60, 61, 67, 68, 70, 72, 91; De Lasteyrie, *Phalère en or trouvée à Auvers (Seine-et-Oise)* dans *Gazette archéologique*, 1883. — [8] E. Flouest, *Deux stèles de laraire*, p. 90. — [9] E. Flouest, *op. cit.*, p. 78; Salomon Reinach, *Antiquités nationales*, II, p. 190; *Musée de Saint-Germain*, p. 29, 86, 87, 90, 95, 100, 102, 128, 130, 137, 151, 178; cf. G. Boissier, *Le musée de Saint-Germain*, p. 18 : « Quelle n'est pas notre surprise de le voir aussi à une époque très reculée sur des objets appartenant au mobilier funéraire de la Haute Italie ainsi que sur des autels païens de la Gaule! Qui donc l'a porté des rives de l'Indus aux bords de l'océan Atlantique? Comment a-t-il pu voyager à travers de si longs espaces, en un temps où les nations ne communiquaient guère entre elles? » — [10] S. Reinach, *Antiquités nationales*, t. II, p. 33, *Revue archéologique*, 1881, t. II, p. 7. — [11] *Catalogue du Musée de Saint-Germain*, p. 77; *Champagne souterraine. Album archéologique de M. Morel*, pl. 19 : bouclier d'Étrechy (Marne); tumulus de Monsangeon, pl. 36, fig. 10-11; E. Hucher, *L'art des Gaulois*, pl. 9, n. 1; pl. 21, n. 2; pl. 30, n. 2; pl. 49, n. 1; pl. 76, n. 2, pl. 95, n. 1; pl. 101, n. 1. Cf. A. Marignan, *Un historien de l'art français. Louis Courajod. Les temps francs*, in-8°, Paris, 1899, p. 7-12; E. Hucher, *Note sur l'influence de l'art celtique aux époques gauloise et mérovingienne*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiq. de France*, 1873, t. XVII, p. 100.

d'intérêt que les Gaulois romanisés trouvaient aux traditions mythologiques de la Grèce, l'importance qu'avait prise chez eux l'industrie, le commerce et l'agriculture pourraient être allégués dans une certaine mesure pour expliquer ces tendances, mais nous pensons que, là aussi, il faut invoquer, du moins à l'origine, une influence étrangère, et cette influence n'est certainement ni grecque, ni italienne, puisque les représentations de métiers sont également rares dans les monuments grecs et romains [1]. » Aux épitaphes sculptées on doit joindre les mosaïques et notamment celles de Pont d'Oly (Basses-Pyrénées), de Taron (au musée d'Avignon), de Narbonne, prouvent l'origine orientale de leurs auteurs [2].

Dans les campagnes, la civilisation romaine s'aventurait à regret, le christianisme lui-même ne pénétrait qu'avec lenteur et prudence. Les antiques idéogrammes s'obstinent à durer; de même l'idolâtrie s'obstine à conserver les cultes abolis et oubliés dans les villes. Lorsque les invasions barbares donneront à l'administration romaine plus de besogne qu'elle n'en peut faire, il se produira dans les campagnes une sorte de renouveau des anciens symboles [3]. Mais alors Rome avec le prestige de la force des armes perd en partie sa vertu d'aimantation civilisatrice. Ce n'est plus de ce côté qu'on cherche les inspirations artistiques, c'est entre Tournay, Laon, Soissons et Paris que se concentre le vrai foyer artistique et que s'élabore la destinée de l'art français. La disparition des familles sénatoriales, des grands propriétaires, des représentants des idées romaines, des goûts romains, était indispensable; appauvris, ruinés, dispersés, ils ne pourront désormais prôner l'art officiel, qui disparaît pour de longs siècles. Ils n'avaient pas été inutiles, mais ils commençaient à devenir encombrants, par eux s'éternisait une architecture et une sculpture faites de recette et qui d'un édifice à un autre édifice, d'une moulure à une moulure postérieure suivait la pente inexorable de la décadence. Certaines pièces ne pouvaient plus être exécutées, on en dépouillait un édifice. Les ateliers ne cherchaient plus à s'instruire, à résoudre des problèmes, à en poser de nouveaux, ils s'occupaient à copier. Tout n'était pas perdu. Copier, entretenait les bonnes méthodes, conservait la technique excellente du passé. La main d'œuvre restait romaine quand tout semblait devenu barbare. On se pétrifia dans les anciens procédés et, à tout prendre, cela valait mieux que de s'en détacher et de les oublier. L'art ogival devra en partie sa robustesse à la persistance de la technique romaine.

Un facteur important dans l'art gallo-romain, fut le christianisme. C'est que l'art chrétien presque dès le jours du triomphe du christianisme s'ouvre largement à l'art oriental, syrien et byzantin. En Gaule, il a tout à refaire, car les quelques bâtiments d'églises élevés depuis l'évangélisation du milieu du IIIe siècle ont tous péri par ordre de Constance Chlore, qui a préféré sacrifier les édifices pour sauver les fidèles. L'art rajeuni, renouvelé dès le IVe siècle dans les oratoires, les basiliques des Gaules, ne s'affranchit pas tout d'un coup; il se traîne encore longtemps à la suite des vieux modèles des catacombes qu'il reproduit indéfiniment sur les sarcophages. Il faut attendre que l'influence syrienne se fasse de plus en plus sentir pour amener des changements notables dans les conceptions esthétiques chrétiennes.

III. Sépultures gallo-romaines. — Au VIe livre de ses *Commentaires sur la guerre des Gaules*, César, parlant des mœurs des Gaulois, écrit « qu'il n'y avait pas encore longtemps que les esclaves et les affranchis qu'un homme de distinction avait aimés, étaient brûlés sur le même bûcher que leur ancien maître, » *Ac paulo supra hanc memoriam servi et clientes, quod ab iis dilectos esse constabat, justis funeribus confectis una cremabantur.* Si cette coutume a existé avant la conquête romaine ce n'est assurément pas dans la Gaule Belgique, car on n'en a jamais rencontré aucun indice. Au contraire, les découvertes si nombreuses pendant la seconde moitié du XIXe siècle, ont fait la preuve que les Rèmes et les Suessions inhumaient leurs morts habillés, armés et parés, les chefs dans leur chars de guerre, les femmes avec leurs boucles d'oreilles d'or ou de bronze, leurs fibules à ressort, leurs *torques*, avec pendeloques de bronze, de terre ou d'ambre. Dans leurs tombes prenait place une nombreuse vaisselle de terre fabriquée à la main, sans l'aide du tour, avec de l'argile séchée simplement au soleil ou très peu cuite. Ces constatations ont été faites principalement en Champagne et en Soissonnais où les fouilles ont été bien plus nombreuses qu'ailleurs. Le principal témoin pour la Normandie, l'abbé Cochet, cite il est vrai plusieurs découvertes de vases grossiers en terre renfermant des ossements humains incinérés, mais on ne peut, avec quelque assurance, rapporter à l'époque gauloise que le cimetière des Moulineaux [4] qui a fourni avec une urne cinéraire en terre grossière, une épée et une lance dont les formes ont beaucoup de ressemblance avec les armes trouvées en Champagne, dans les mêmes conditions. Il n'y a malheureusement aucun éclarcissement à retirer de l'*Artois souterrain* dont l'auteur paraît avoir confondu les sépultures de l'âge de pierre et de l'âge des dolmens avec celles des Gaulois.

Si l'usage de l'incinération existait avant la conquête romaine, ce n'était probablement que dans certaines parties de la Gaule en rapports commerciaux avec les Romains [5]. Ceux-ci incinéraient leurs morts et cet usage se propagea rapidement après la conquête, de sorte que, vers la moitié du Ier siècle, il était généralement adopté. Il n'y a donc aucune différence entre nos cimetières des deux premiers siècles et ceux du même temps en Italie. Une urne en verre, ou en terre cuite fabriquée au tour, renferme les restes de l'incinération: (cendres du bûcher et ossements plus ou moins pulvérisés). On y trouve parfois les bijoux dont le mort avait été paré et que le feu a souvent déformés, et l'obole à Caron pour le passage du Styx. Autour de cette urne sont alignés des vases en terre, en verre, en bronze, quelquefois même en argent qui contiennent les débris des mets dont était pourvu le défunt pour son repas posthume. La poterie affecte des formes élégantes : la terre est blanche, grise ou rouge. La poterie rouge est vernissée, brillante et souvent décorée d'ornements et de sujets en relief. On remarque l'estampille des fabricants imprimée dans la pâte avant sa complète dessiccation.

On rencontre ce type de sépulture dans toute la Gaule, y compris la Belgique Première et la Germanie Première. C'est celui qui est contemporain des premiers groupements de chrétiens qui n'ont pas laissé de traces monumentales autre que les inscriptions d'Aubagne, de Maguelonne et d'Autun. Si, comme c'est fort probable, ces premiers fidèles disséminés étaient déjà assez instruits de la discipline chrétienne pour soustraire leur cadavre à l'incinération, leurs tombes ont sans doute à tout jamais disparu et leurs ossements sont dispersés ou méconnaissables. Les sépultures, à incinération, au contraire, se retrouvent

[1] S. Reinach, *Antiquités nationales*, II, p. 22. — [2] Marignan, *Un historien de l'art français*, p. 14. — [3] E. Flouest, *Deux siècles de laraire*, p. 90. — [4] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 15. — [5] R. de Lasteyrie, *Cimetières gaulois à incinération*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1884, p. 131.

parfois groupées un grand nombre aux abords de villes, le long d'une voie publique, tandis qu'à la campagne on les trouve par petits groupes, à peu de distance des habitations.

Ce que nous avons comparé à un raz de marée, cette ruée périodique des populations sorties de la Germanie et s'abattant sur nos pays, venait anéantir à peu près de siècle en siècle tous les efforts tentés, les travaux accomplis. Au IIe siècle, la Gaule Belgique comptait nombre de riches villas qui furent incendiées. Quand on fait des fouilles sur leur emplacement, on rencontre toujours sur le sol de chaque pièce d'habitation, les charbons provenant de la combustion des poutres, et des solives qui soutenaient les tuiles à rebords de la toiture. Si on trouve parfois quelques monnaies il est très rare qu'elles dépassent le règne des empereurs qui vivaient au commencement du IIIe siècle; s'il s'y découvre quelques monnaies du IVe siècle, c'est que la villa ou métairie a été restaurée et cette restauration a pu être constatée plusieurs fois dans la maçonnerie de petit appareil qui constitue les murs des caves.

La première ruine des établissement romains correspondant, d'après E. Pilloy [1] à un changement notable dans les mœurs et les coutumes de la population qui ne semble plus être la même qu'auparavant. On dirait que la contrée ayant été dépeuplée par suite de guerres intestines ou d'invasions, une autre race est venue prendre la place de l'ancienne, car on ne voit aucune transition dans la nature et la forme des objets dont elle se servait. Ce qui distingue surtout la nouvelle population, c'est l'habitude qu'elle avait d'inhumer ses morts et ce qui vient appuyer l'hypothèse émise plus haut, c'est que rarement les cimetières à inhumations se trouvent sur les mêmes emplacements que ceux de l'époque précédente alors qu'on procédait à l'incinération. Il y a cependant des exceptions : ainsi à Caranda, à Sablonnières, à Breny (arrondissement de Château-Thierry, Aisne), M. Fr. Moreau a trouvé dans le même cimetière des incinérations et des inhumations; mais celles-ci étaient postérieures aux premières, car on ne trouvait d'urnes cinéraires qu'entre les fosses à inhumations qui renfermaient en outre les débris de vases funéraires détruits en établissant la seconde sépulture.

Le mobilier funéraire des tombes diffère tout à fait suivant qu'il s'agit d'inhumation ou d'incinération. La poterie rouge vernissée (improprement appelée samienne) a complètement disparu pour faire place à une céramique dont les formes rappellent de loin celle qui était en usage pendant les siècles précédents, mais plus grossière. La poterie blanche est devenue très rare; elle est remplacée par une terre d'un jaune sale. Les vases rouges n'ont d'autre décoration que des dessins linéaires imprimés sur la panse, à l'aide de la roulette, et pour couverte, un vernis qui ne résiste guère au lavage. Ce qui domine, c'est la poterie grise rugueuse. Les vases à inscriptions bachiques deviennent assez communs Par contre, la verrerie a fait de remarquables progrès et c'est surtout le verre soufflé souvent décoré de filets blancs ou polychromes qui domine, alors que les cimetières à incinération ne fournissaient en majorité que des vases de verre moulés, de formes lourdes, de teinte bleuâtre ou verdâtre.

La bijouterie émaillée est passée de mode, ou bien les ouvriers émailleurs n'avaient pas fait école, leurs produits sont remplacés par des bijoux de métal, or, argent, agrémenté de niellure, ou de bronze damasquiné, ou incrusté d'argent. Souvent les soldats ont été ensevelis avec leurs armes, dont les formes rappellent celles dont se servaient les Germains et les Francs, et l'examen des squelettes fait voir qu'ils avaient dépassé au moins la cinquantaine, ce qui est un indice de leur qualité de vétérans auxiliaires attachés au sol qu'ils exploitaient et non en activité de service.

A quoi doit-on attribuer cette radicale et subite transformation? A quelle époque s'est-elle produite?

Si, avec E. Pilloy, on se reporte à la chronologie, on voit que dès l'époque des Trente tyrans, la Belgique a eu à souffrir beaucoup, non seulement des guerres intestines, mais de la part des envahisseurs Germains. En 262, Posthumus appelle les Francs qu'il oppose à Gallien; en 277, Probus reprend sur eux soixante villes de la Gaule, mais il les y tolère par un traité. En 288, Maximien Hercule rétablit dans leurs privilèges les Lètes, associés aux envahisseurs d'Outre-Rhin et donne aux Francs des terres incultes dans la Germanie Supérieure. Sous Constantin, nouvelles incursions de barbares repoussées victorieusement, mais vers la fin du IVe siècle, il se produit une nouvelle recrudescence d'invasions que les empereurs ne peuvent plus contenir. Dès lors ils sont obligés de composer avec les Francs qui forment la majeure partie des envahisseurs. D'ailleurs, les légions n'avaient plus de romain que le nom; elles étaient presque entièrement composées d'auxiliaires barbares auxquels on accordait des avantages refusés jusqu'alors aux légionnaires romains. C'étaient des Francs qui les commandaient, qui devenaient généraux d'armée, commandants de la cavalerie des Gaules; l'un d'eux Magnence se fit même nommer empereur.

Là se trouve la raison véritable de la profonde modification dans les mœurs de la population indigène, soumise depuis longtemps au joug des Romains et foncièrement jusqu'alors attachée à leurs usages. Les Lètes, les auxiliaires à qui, après leur congé, on accordait des terres à cultiver ou à mettre en valeur, s'étaient bientôt aussi romanisés par le contact et les mariages. Mais leur nombre croissant, leurs goûts, leurs mœurs n'avaient pas laissé que d'entamer la civilisation romaine; de nouveaux procédés industriels avaient été apportés, dont les résultats sont visibles sur le mobilier funéraire de cette époque.

Une autre cause contribuait à faire délaisser les incinérations, les chrétiens n'en voulaient pas entendre parler. Mais il ne semble pas qu'avant les dernières années du IVe siècle, les chrétiens aient possédé en Gaule des cimetières distincts de ceux des païens. A Homblières, à Vermand, à Sablonnières, à Boulogne, des coupes de verre à sujets bibliques ou à inscriptions chrétiennes ont été trouvées dans des tombes certainement chrétiennes et qui furent néanmoins relevées parmi d'autres appartenant sans contestation possible à des païens, ce que témoignaient par exemple les oboles à Caron trouvées dans la bouche et les nombreux vases dans lesquels on constatait la présence des restes des mets nécessaires au repas à faire sur les bords du Styx. Ces oboles et certains pécules trouvés dans la bourse des défunts sont d'utiles indications chronologiques sur l'époque à laquelle les inhumations ont succédé aux incinérations et sur celle où les cimetières ont été abandonnés.

On donnait souvent aux morts pour le tribut à Caron la première pièce venue, mais on voit néanmoins apparaître dans les inhumations, les monnaies des empereurs qui ont régné pendant la deuxième moitié du IIIe siècle, et le mobilier funéraire qui a le plus de rapports avec celui qui garnissait les sépultures par incinération. Par contre, dans ces dernières, les monnaies du IIIe siècle sont excessivement rares. C'est donc une indication certaine que le mode de l'inhumation a succédé à celui de l'incinération, vers le commencement du IIIe siècle. Puis, au fur et à mesure que les

[1] E. Pilloy, *La question franque au Congrès de Charleroi* (Belgique), dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1891, p. 11 sq.

formes des poteries s'alourdissent, que l'élément germain fait son apparition, puis domine, ce sont les monnaies du IVe siècle qui sont en majorité. A Vermand, le pécule d'un soldat était composé de vingt-huit monnaies aux effigies de Claude le Gothique, Mariniana, Valérien, Probus, Tacite, Maximien Hercule et Constantin le Grand. Toutes les riches sépultures qui entouraient le tombeau militaire, aux armes si brillantes possédaient comme obole à Caron, des *aurei* de Magnence et de Valentinien Ier. On sait qu'à Hombliéres où par suite de circonstances toutes particulières les oboles à Caron étaient de l'empereur régnant au jour du décès, tous les empereurs depuis Magnence jusqu'à Honorius étaient représentés.

Or, ces faits s'éclairent si on les rapproche des données chronologiques du même temps. C'est en 405 et 406 que le raz de marée (Suèves, Alains, Vandales) saccagea tout le nord de la Gaule ne laissant partout que des ruines. Les cimetières manquent à cette date néfaste par la raison péremptoire que les Gallo-Romains, les Lètes, les vétérans auxiliaires et les colons avaient tous subi le sort commun; ceux qui n'avaient pas succombé avaient été emmenés en esclavage. Cette situation va se prolonger jusqu'au milieu du Ve siècle, vers le moment où Clodion le Ripuaire et Mérovée le Salien occupaient, de concert, tout le nord de la Gaule jusqu'à la Somme. Les Romains possèdent encore le sud de la Gaule Belgique, mais d'une possession précaire, sans cesse menacée et qui laisse prévoir le moment prochain où elle va prendre fin.

IV. Sépultures franques. — En 496, la capitale franque est transportée de Tournai à Soissons, en 508 de Soissons à Paris; il existe dès lors un grand royaume franc. Mais depuis un demi-siècle environ, vers 450, les cimetières francs s'agglomèrent et, précisément, sur des emplacements presque toujours différents de ceux des cimetières gaulois; indice qui a son prix en ce qu'il montre que les ravages accomplis en 405 et 406 avaient si appauvri la population, si déraciné ceux qui n'avaient pas péri, que les agglomérations franques ne succédèrent pas aux agglomérations gallo-romaines. En faisant choix de sites nouveaux, mais probablement peu éloignés de ceux qui avaient été saccagés, les nouveaux possesseurs du sol n'ayant que peu de chose à exploiter et à utiliser des exploitations rurales, étaient encore plus indifférents, à choisir leur cimetière à la suite de l'ancien champ de repos. La religion ne pouvant être invoquée, il restait la commodité, la proximité. D'ailleurs, les signes distinctifs des sépultures du IVe siècle, probablement en bois, exceptionnellement en pierre, avaient pu et même dû disparaître. Quand, par hasard, comme à Breny, Sablonnières, Caranda, les nécropoles réunissent les cadavres des Gallo-Romains et des Francs, les deux cimetières sont bien distincts et on observe rarement des enchevêtrements.

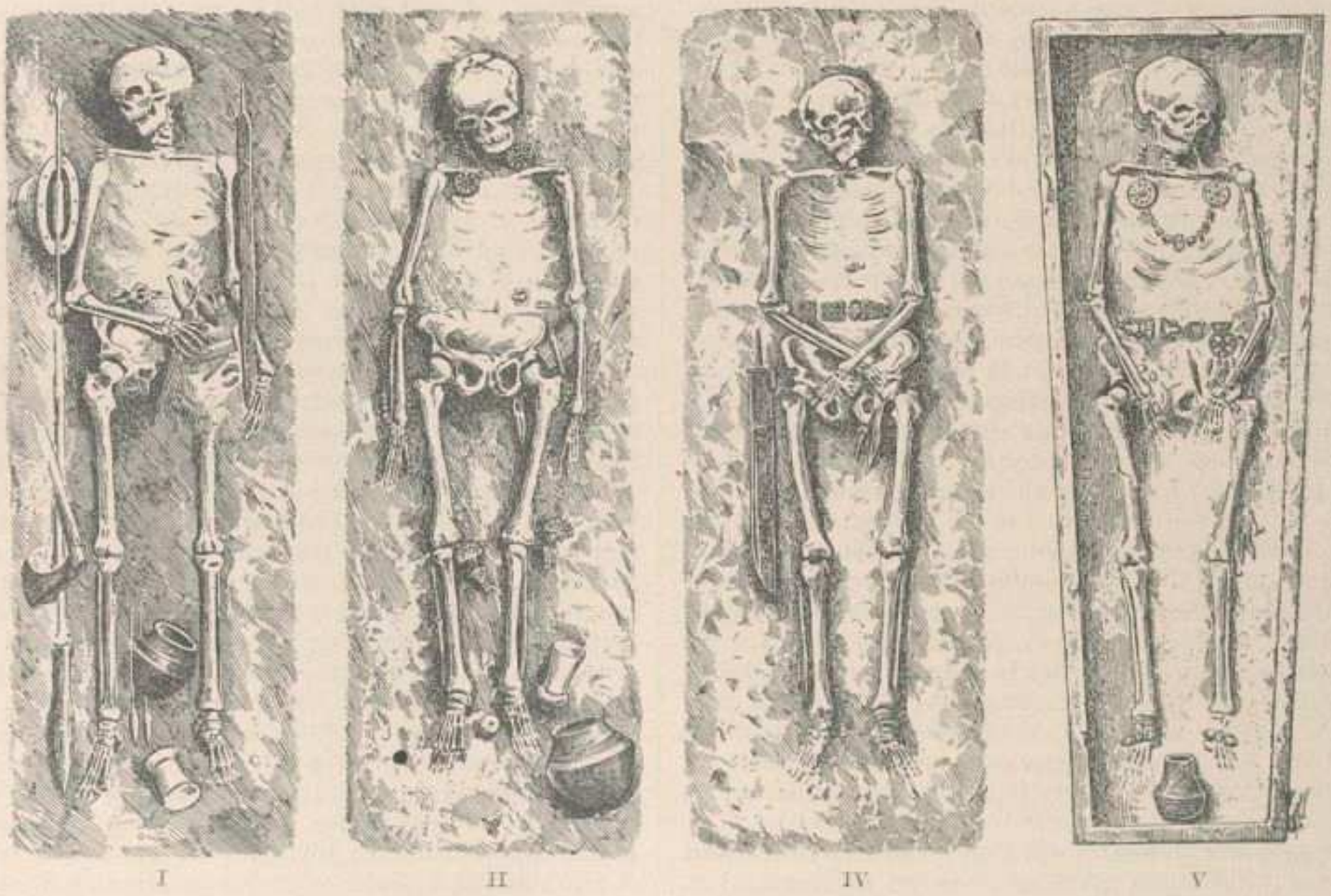

I II IV V

4621. — Squelettes trouvés dans des tombes franques.
D'après *Bullet. archéologique du comité des travaux historiques*, 1891, pl. I, II, IV, V.

On a fait longtemps usage pour désigner ces tombes du terme « mérovingien » qu'il est préférable d'abandonner. La langue historique ayant consacré sous ce nom la première dynastie, il serait puéril, et d'ailleurs tout à fait vain de prétendre y rien changer et nous étudierons ce qui a trait à cette dynastie sous le mot Mérovingiens. Mais la langue archéologique ne doit pas se soumettre à une classification que ni le temps ni l'usage, ni la vérité des faits n'ont consacré, et qui est impropre. Ni Mérovée le Salien, ni Clodion le Ripuaire n'ont pas plus l'un que l'autre conquis la Gaule et les peuples que gouvernaient Childéric et Clovis étaient des Saliens et surtout des Ripuaires. Nous descendons surtout des Ripuaires; leurs cimetières ne sont pas mérovingiens, mais francs. Les bords du Rhin, la Thuringe possèdent des cimetières qui renferment un mobilier funéraire exactement semblable à celui que nous recueillons en Gaule; il ne viendra à l'esprit de personne de leur donner la qualification de mérovingiens. La seule expression exacte est celle de *franque*

et elle s'applique à tous les cimetières où dort la même population, qu'ils soient en France, aussi bien qu'en Belgique, en Angleterre ou de l'autre côté du Rhin.

Les sépultures des Francs sont uniformément orientées de l'ouest à l'est. Il ne faut cependant pas en conclure que leurs occupants fussent chrétiens; dès le milieu du ve siècle, ils se tournaient vers l'Orient parce que leurs ancêtres, aryens, étaient adorateurs du soleil. Mais pendant l'été les tombes regardent le nord-est, pendant l'hiver le sud-est, et pendant les autres saisons l'orientation va presque exactement vers l'est. Les morts sont habillés, parés de bijoux, munis d'ustensiles de toilette, peignes, pinces épilatoires, d'objets d'usage tels que couteaux, ciseaux, perçoirs, clefs, briquets, pierres à feu, etc. Les hommes sont tous soldats. Les chefs portent l'épée et sont munis de leur bouclier; les inférieurs tiennent dans le bras droit la hampe de la framée dont le fer est tourné, tantôt vers le tête, tantôt vers les pieds. La francisque est attachée à la ceinture ainsi que le poignard. Rien ne vaut comme illustration la tombe typique du Franc de Selzen, dessinée par Lindenschmidt et reproduit plusieurs fois par l'abbé Cochet (fig. 4621, n.1).

Les Francs apportaient une extrême attention au choix de l'emplacement de leurs cimetières toujours placés à quelque distance des habitations. Ils sont généralement situés sur un terrain calcaire ou sablonneux, légèrement en pente et bien exposés aux rayons du soleil. La règle c'est que les nouvelles sépultures s'ajoutaient aux anciennes par rangées et en descendant. E. Pilloy dit avoir constaté maintes fois ce fait dans le département de l'Aisne. Dans les terrains plats, c'est souvent la partie centrale du cimetière qui est la plus ancienne, les tombes s'ajoutant les unes aux autres en allant du centre à la circonférence du cercle qui limite la métropole. Grâce à des fouilles nombreuses, le même archéologue a pu arriver à distinguer d'une façon certaine, les plus anciennes sépultures de ces cimetières de celles qui les ont suivies. Ce qui caractérise ces premières, dit-il, c'est, d'abord, l'extrême rareté des cercueils de pierre qui plus tard, deviennent très communs. Quant au mobilier funéraire, c'est, pour les hommes, la présence de la framée, du bouclier et de la francisque, armes qui furent abandonnées, comme nous le verrons plus tard, dès le VIIe siècle. Ils sont habillés d'une tunique de peau lacée sur le devant au moyen d'une cordelette; et, pour faciliter cette opération, chaque homme était muni d'une grosse aiguille ou passe-lacet de bronze, que l'on a souvent pris, à tort, pour un instrument de couture à l'usage du sexe féminin. Le ceinturon, assez étroit, en cuir, se ferme à l'aide d'une boucle ovale, très épaisse, en bronze ou en potin, métal composé de cuivre, d'étain et de zinc que connaissaient les Gaulois, puisqu'ils en faisaient des monnaies. Pour les chefs, cette boucle était d'argent ou même d'or, elle était décorée de grenats taillés en table qui s'incrustaient à plat entre des cloisons. Le pommeau de la garde de leur épée, le fermoir de leur bourse recevaient une ornementation semblable dont le tombeau de Childéric, ceux de Pouan, d'Arcy-Sainte-Restitute et de Beauvais ont donné de magnifiques spécimens.

La bijouterie à l'usage des femmes présente le même caractère ornemental. La fibule en forme d'S ou d'oiseau au bec crochu, de même que la fibule digitée sont gravées au burin dans les intervalles que n'occupent pas les grenats, souvent posés sur paillons gaufrés. Les pendants d'oreilles, les bagues, les épingles à cheveux terminées par une tête d'oiseau à bec crochu ou par une petite spatule, les bracelets, très simples et renforcés à leurs extrémités, sont généralement décorés de grenats. Enfin les colliers, ou l'ambre est très commun, sont formés de perles de moyenne grosseur, en verre ou en pâtes colorées, et de très petits grains de verre soufflé; on y voit assez fréquemment suspendues à l'aide d'un fil de bronze, des monnaies romaines de petit module (fig. 4622-4623).

Entre les deux pieds des morts de condition ordinaire, et quelquefois à leur tête, on trouve un ou deux vases de terre noire ou grise, rarement blanche ou rouge, à carène saillante et à pied et ouverture rétrécis; ils sont décorés sur la panse, d'ornements linéaires imprimés à la roulette. Chez les riches, ces vases funéraires sont remplacés par des fioles ou des coupes apodes de verre, quelquefois décorées de filets d'un émail blanchâtre d'une extrême ténuité.

En se reportant à la description des cimetières gallo-romains, on voit que le mobilier funéraire des deux époques est si différent qu'il ne se prête à aucune confusion.

Il faut se garder d'attribuer aux Francs ce qui ne peut leur appartenir. On a dit plus haut que jusqu'au milieu du IIIe siècle, les Sicambres n'avaient pas encore pénétré jusqu'à la Sambre, que dès le milieu du IIIe jusqu'à la fin du Ve siècle, la Belgique actuelle est couverte presque partout de Francs. Il s'agit là d'une occupation assez pacifique et d'un envahissement de proche en proche plutôt que d'une invasion avec tout ce que ce mot évoque de violences. Dans ces conditions et pendant cette période, il s'est formé graduellement sur le sol de la Belgique un peuple composé d'éléments divers, sortis de la même souche tudesque et où l'élément romain reste nombreux et agissant. Au cours de cette période, les commencements du Ve siècle furent troublés par la ruée des Suèves, Alains et Vandales, suivis à quelques années de distance par les Ripuaires qui s'implantent en Tongrie et s'y affermissent; mais il n'est pas admissible que les sépultures retrouvées à Furfooz, à Spontin, à Samson et à Steinfort appartiennent à ces Ripuaires. Ces quatre cimetières, en effet, ont donné un mobilier funéraire exactement semblable à celui d'Abbeville (Homblières), de Vermand, de Boulogne-sur-Mer, de Caranda, de Sablonnières, de Chouy, de la Villa d'Ancy, de Saint-Quentin, de Reims, d'Amiens, de Misery-sur-Somme, de Chevincourt (Oise), etc., etc., ou s'affirment les IIIe et IVe siècles. Or, il n'y avait pas encore de Francs établis en France à cette époque. Il faut donc que ce soient des gallo-romains; ce que confirme le style franchement romain des objets exhumés. Ainsi donc Furfooz, Spontin, Samson et Steinfort étaient habités au IVe siècle par des Gallo ou des Belgo-Romains et s'il s'y trouvait des Ripuaires, ils n'avaient pas encore d'établissement assez fixe et de produits assez caractérisés pour qu'on le puisse reconnaître.

V. Sépultures franco romaines. — Une période intermédiaire, qualifiée assez justement de *franco-romaine*, coïncide avec le VIIe siècle, et se trouve particulièrement bien représentée par les quatre cimetières fouillés dans le Boulonnais entre 1860 et 1866. On ne se contente plus d'une fosse ni d'un cercueil de bois, on fait usage communément d'un cercueil de pierre. « La population, remarque à ce propos J. Pilloy, a plus d'aisance, de fixité, elle peut faire plus de sacrifices pour donner une dernière demeure impérissable à ses morts. En même temps, la forme se modifie, les cercueils ne sont plus rectangulaires, ils se rétrécissent vers les pieds. Les dalles de couverture prennent insensiblement la forme d'un toit. « L'armement des guerriers s'est modifié. Déjà, en 1860, l'abbé Haigneré, avait observé que « l'armement des soldats ne paraît pas être resté le même. Tandis que les guerriers de la première époque comptent dans leurs rangs beaucoup d'hommes qui portent la francisque, c'est à peine si chez nous on rencontre encore çà et là

quelque rare exemple de l'emploi de cette arme [1]. » En effet, observe J. Pilloy, « d'abord la francisque disparaît presque complètement, l'*umbo* du bouclier est inconnu, la lance et les flèches sont une exception; seul, le scramasax persiste, mais, en revanche, il prend des dimensions inusitées; souvent, il a plus de 0 m. 60 de longueur. L'épée se voit aussi, mais très rarement; sa forme n'a pas varié. Au lieu de ces boucles ovales ou arrondies, en bronze ou en potin, munies de tenons cordiformes d'attache ou de ces plaques-boucles triangulaires allongées, où la boucle fait corps avec la plaque, ils ont, comme les femmes, de grosses boucles en fer ou en acier avec plaques, contre-plaques et quelquefois appendice carré, le tout orné de clous à tête saillante. » Pour les femmes, la bijouterie est complètement différente de ce qu'elle était au VIe siècle. « Les femmes ont des fibules le plus souvent polygonales, quelquefois circulaires, dont le fond, partie résistante ou se voient à l'arrière les tenons destinés à l'épinglette qui attachera les vêtements, est ordinairement en bronze; mais sur cette platine est fixée une plaque très mince d'or ou d'argent, souvent bombée au centre où brille un cabochon presque toujours de verre bleu; dans le champ sont disposées par 3 et 6 ou 4 et 8 des bates, affectant généralement la forme triangulaire, mais quelquefois présentant celle d'un cercle, d'un quatre-feuilles, d'une amande, dans lesquelles sont sertis des grenats taillés en table ou bien des verres de couleur jaunes ou verts reposant comme à l'époque précédente sur des gaufrures d'argent... Pour rendre le bijou plus chatoyant, ce qui est resté libre dans le champ entre les bates est littéralement couvert de filigranes affectant toutes les formes possibles, mais où cependant domine le cercle, l'S, l'arc de cercle terminé par deux enroulements, la torsade, etc. » Le même procédé est employé pour l'épingle à cheveux, pour les pendants d'oreilles. Nous assistons à l'alliance de la forme circulaire (pour les fibules) et des verroteries, associées au filigrane romain. Autre indice important, les grandes fibules digitées ont disparu complètement de même que les broches ornithomorphes. « La forme des grains de collier a aussi varié; on ne trouve plus de ces perles minuscules dorées ou argentées à l'intérieur, assemblées par trois et quatre, pas plus que celles affectant la forme d'un long et étroit cylindre, elles sont toutes plus grosses, plus variées de formes et de couleurs; le verre devient bien plus rare pour faire place à la pâte céramique ou émaillée; la proportion des perles d'ambre ou plutôt de résine purpurine augmente de plus en plus. » Autre changement pour l'agrafe de ceinture. Les petites boucles ovales ou carrées de la première époque disparaissent pour faire place à d'énormes boucles généralement en fer, auxquelles sont jointes des plaques allongées de même métal et fixées au cuir à l'aide de tenons. Souvent, la ceinture porte une seconde plaque semblable à la première, mais du côté opposé à la boucle. « Ce qui distingue ces garnitures de fer, c'est qu'elles sont presque toujours revêtues d'une damasquinure ou plutôt d'un placage d'argent découpé artistement en milliers de linéaments, quelquefois accompagnés de bronze et plus rarement d'or, ou apparaissent les prémisses d'un art nouveau, dont l'*entrelacs* sera le dernier mot. Aux dents de loup franques viennent se joindre les grecques classiques, comme aux émaux cloisonnés sont venus s'allier les filigranes romains. »

A cette même époque appartiennent les rouelles ajourées placées sur le côté gauche des femmes franques pour suspendre la trousse; la bague, ordinairement en bronze, souvent munie d'un large châton avec cabochon de faux saphir ou de strass, remplaçant le cloisonné de l'époque précédente, ou encore offrant des dessins en creux ou des monogrammes. « Les élégantes avaient enfin aux pieds des petites plaques boucles avec contre-plaques qui rappelaient dans de moindres dimensions celles de la ceinture. »

La poterie ne conserve plus aucun caractère romain, c'est la forme dite à carène qui prédomine. « Chose singulière, c'est lorsque nous reconnaissons avec certitude l'influence de cet art dans la bijouterie que nous le voyons disparaître d'un autre côté. » Enfin, la verrerie devient aussi rare qu'elle a été relativement abondante à la période précédente [2].

VI. Sépultures carolingiennes. — Longtemps les fouilles faites dans les cimetières ont été conduites avec si peu de méthode qu'on semble avoir suivi la même inspiration qui guidait les dévastateurs des catacombes romaines : découvrir des tombes pour les dépouiller et faire collection d'objets divers : armes, vases, bijoux. Au manque de méthode qui caractérise les fouilles et les font ressembler à des dévastations organisées, vient s'ajouter la confusion existant dans les inhumations. Au VIIIe siècle, on enterre fréquemment dans la partie des cimetières déjà occupée par des tombes des siècles précédents, celles-ci à leur tour, ont été bouleversées par des inhumations du IXe et Xe siècles. Au cours de nombreuses fouilles dirigées avec autant de science que de méthode, Ed. Pilloy eut la satisfaction de rencontrer des cimetières qui ne remontaient pas au delà de l'époque carolingienne et d'autres où l'ordre primitif n'avait pas été troublé, tels étaient notamment les cimetières de Montigny-en-Arrouaise, de Grugies et de Pontru (arrondissement de Saint-Quentin). Si on figure l'étendue totale d'un tel cimetière, par un rectangle, on pourra le sectionner ainsi :

Quelquefois les dernières tombes gallo-romaines. Dès le milieu du Ve s., premières tombes franques.
Ve s. Tombes franques.
VIIe s. Transition entre les tombes franques et carolingiennes.
VIIIe s. Tombes carolingiennes.
IXe s. Ensevelissement dans un linceul.
Xe s. Absence complète de mobilier funéraire.
XIe s. Abandon des cimetières en plein champ.

Dès le VIe siècle, on voit apparaître les cercueils de pierre, assez communs au VIIe siècle, plus nombreux encore au VIIIe; mais la règle c'est qu'ils ont été violés, ayant servi à quatre ou cinq générations successives.

Chez les hommes la francisque et le bouclier ont complètement disparu; la framée devient extrêmement rare. Ce qu'ils possèdent maintenant, c'est le scramasax, ce large et long sabre à dos épais sur le plat duquel on a creusé deux sillons parallèles, les plus forts sont certainement des armes, mais beaucoup de plus petits on dû servir d'outils. Le couteau persiste toujours. Au lieu de la boucle de potin, de forme ovale, maintenue à la courroie par des goupilles triangulaires, comme en possédaient les Francs à leur arrivée, la ceinture est fermée à l'aide d'une boucle munie d'une grande plaque rectangulaire ou triangulaire, d'une contre-plaque formant pendant et d'une troisième plaque qui est carrée, le tout généralement en fer; assez souvent l'argent plaqué ou damasquiné y

[1] Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, p. 12. — [2] J. Pilloy, *Études sur divers lieux de sépultures de l'Aisne*, in-8°, Paris, 1879, t. I, p. 109-117.

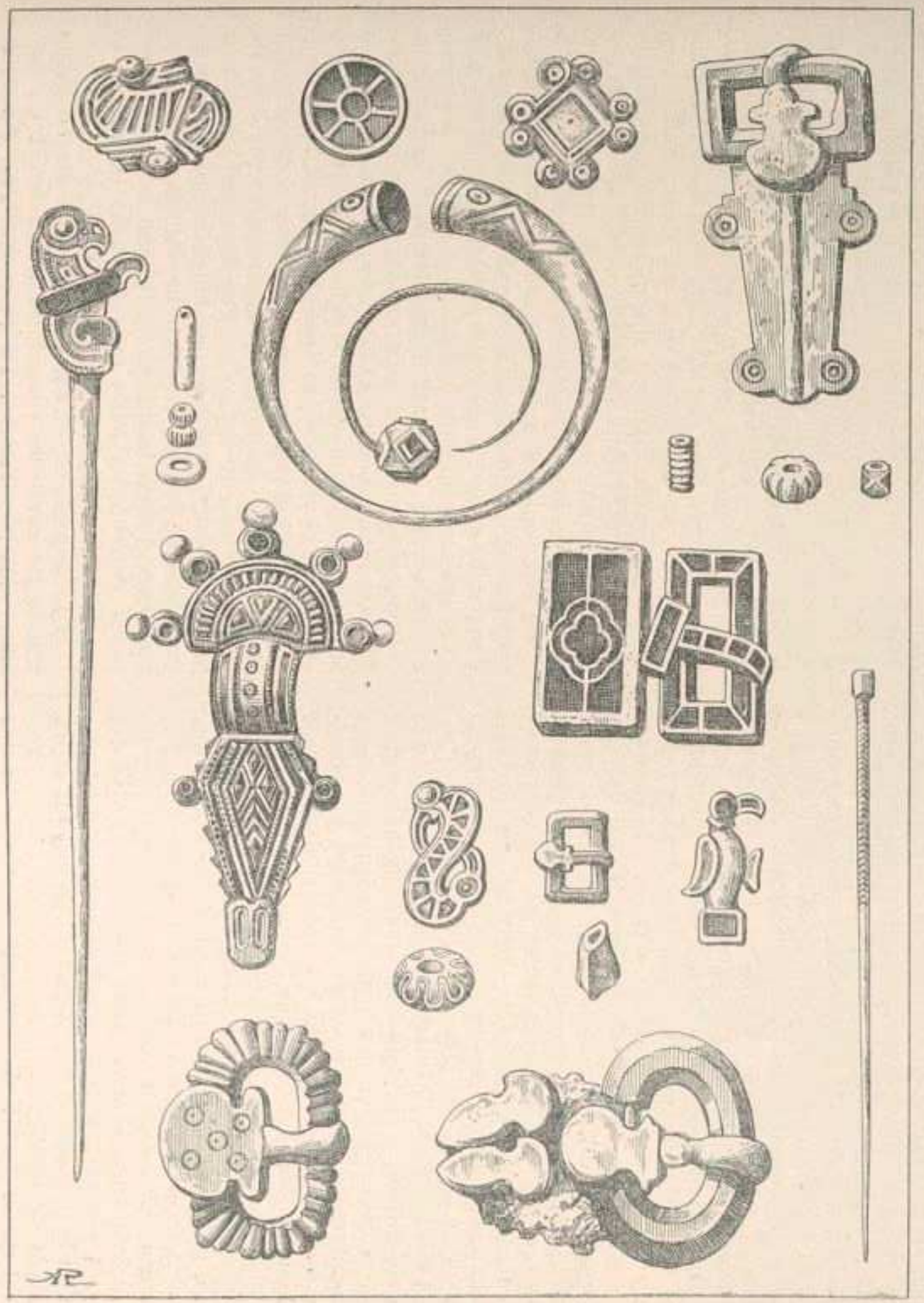

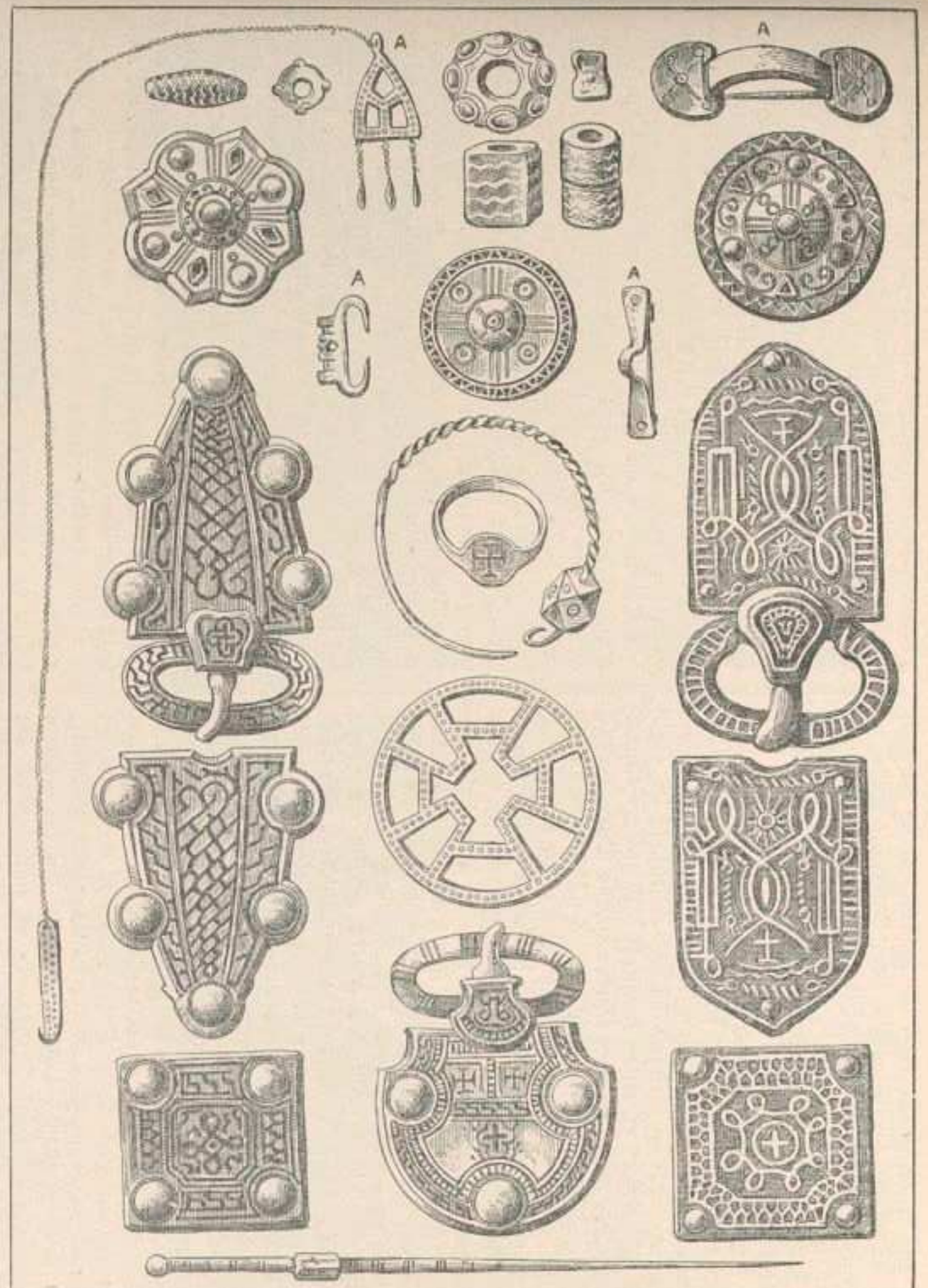

4622-4623. — Objets trouvés dans les tombes. D'après *Bulletin archéologique*, 1891, pl. III et VI.

Les objets marqués A, sont les plus récents et ne remontent qu'au XIe siècle.

forme une riche décoration de méandres, de nattes, de torsades, tresses, entrelas, etc. Souvent, aussi la croix pattée ou à branches égales occupe le point central du motif ornemental et sur le plat de l'ardillon de la boucle, on voit une représentation barbare de la tête du Christ.

Les femmes sont toujours ornées de fibules, mais la forme de ces bijoux s'est modifiée. Ce sont, maintenant, des disques ou des plaques aux formes tourmentées sur lesquels les cabochons ont remplacé les cloisonnés de grenat, et entre lesquels ont été appliqués des filigranes qui affectent toutes sortes d'ornements géométriques. Les boucles d'oreilles deviennent plus rares; le chaton des bagues est orné d'un cabochon, d'une croix gravée en creux sur le métal ou du monogramme du défunt. Sur le haut de la poitrine, on trouve ces longues et fortes épingles de bronze, à spatule terminale et à renflement médial, qui a dû servir à attacher les boucles tombantes de la chevelure ou un fichu destiné à couvrir le cou Les colliers sont aussi modifiés. Ils n'ont plus ces petits grains en verre soufflé, ces longs cylindres de même matière, que portaient les dames franques; ils sont remplacés par des perles cylindriques, sphériques ou cubiques de fortes dimensions, en pâtes de verre, marbrées d'émaux où le bleu, le rouge et le jaune intense éclatent. Sur la tranche de quelques-unes de ces perles, on a représenté toute une série d'yeux; c'est une amulette contre le mauvais œil. L'ambre y est toujours commun. Mais ce qui caractérise bien cette époque, ce sont les grandes et belles plaques de fer damasquiné d'argent, ou de bronze étamé où fourmillent les ornements de gravure, qui ornent la ceinture et remplacent les boucles toutes simples des femmes franques. Ces plaques-boucles ont souvent des dimensions réellement exagérées; j'en ai vu qui, dans leur ensemble, atteignent 0 m. 30 de longueur et pesaient plus d'un demi-kilogramme. A cette brillante garniture, viennent s'ajouter des rondelles ou plaques ajourées, portées au côté gauche, pour la suspension de la trousse composée de ciseaux, couteaux, clefs, etc., qui étaient à l'usage journalier de la maîtresse de maison. Les chaussures sont aussi ornées de boucles avec plaques et contre-plaques de même style que celles de la chevelure mais, naturellement, de moindres dimensions.

Les vases funéraires sont maintenant plus rares. On n'y voit plus ces ornements obtenus à la roulette qui sont remplacés par des bourrelets. La verrerie a complétement disparu. Le symbole de la croix qui a été gravé sur les bagues, les fibules, les plaques et contre-plaques, la tête du Christ qui s'y voit aussi souvent, prouvent péremptoirement que la population est maintenant chrétienne. Jamais ces deux symboles ne se voient sur les bijoux francs.

Tels sont, d'après E. Pilloy, qui en avait fait l'étude de sa vie entière, les principaux caractères du mobilier funéraire contenu dans les sépultures qui précèdent immédiatement celle où pour se conformer à la discipline nouvelle de l'Église, les morts n'emportent absolument plus rien dans leur tombe, et sont rendus à la terre nus comme ils étaient entrés dans la vie. L'ornementation des bijoux où domine le natté, l'entrelacs, la tresse, si communs sur les chapiteaux historiés de l'époque romane primitive et dans les lettrines des manuscrits à miniatures des VIIIe et IXe siècles, la fréquence du signe de la Rédemption sont des indices à peu près certains que l'on se trouve en présence de la population qui vivait un peu avant et un peu après Charlemagne.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, la 3e zone, celle qui correspond au VIIe siècle, offre un mélange assez intime des deux sortes de mobiliers; on y sent, plutôt qu'on n'y voit, une transition continue de la première à la seconde civilisation dont les caractères ne sont bien tranchés que dans les périodes extrêmes. Dans la cinquième zone, qui correspond au IXe siècle, on trouve encore par-ci, par-là, une inhumation habillée et parée: quelquefois encore, les femmes ont été enterrées avec leur bague; on trouve également sur la poitrine ces épinglettes à doubles crochets qui remplaçaient quelquefois les fibules et parfois, aussi, un vase funéraire. Mais avec le Xe siècle, il n'existe absolument plus rien dans les tombes que le squelette.

Le cimetière de Wancennes (province de Namur) a d'abord reçu les guerriers à épée et à francisque; ce sont les Francs de l'époque de l'occupation; leurs femmes sont parées de fibules où le grenat taillé en table est serti dans des cloisons d'or, d'argent ou de bronze, mais ensuite apparaît un mobilier sévère et pauvre, c'est celui des derniers arrivés, les paysans carolingiens qui, n'ayant plus les ressources que la rapine procurait aux Francs, doivent se borner à vivre maigrement de l'élevage et de la culture et ne peuvent donner à leurs femmes les riches bijoux qu'aimaient les femmes franques. C'est aussi l'époque où le scramasax est la seule arme des hommes qui ne sont plus tous soldats; des fibules où une feuille de cuivre estampé et des morceaux de verre incolore imitent de très loin celles ornées de filigranes ou de cabochons dont se parent les femmes riches qui sont bien rares maintenant; des plaques-boucles avec contre-plaques en bronze étamé, mais le plus souvent en fer, où s'étale l'ornementation des VIIe et VIIIe siècles.

Donc, quand dans nos cimetières, nous voyons successivement disparaître les armes franques et la bijouterie cloisonnée, et apparaître, au contraire, les plaques et contre-plaques de ceintures de grandes dimensions qu'accompagnent le scramasax pour les hommes, et pour les femmes les fibules où le filigrane s'allie au cabochon qui, à l'époque carolingienne règne en seul maître sur les châsses, le mobilier liturgique, les évangéliaires, les vêtements sacerdotaux, etc., il faut pourtant bien en conclure que tous ces objets appartiennent à un même âge et sont les produits d'une même industrie.

VII. L'ART ET LE MOBILIER FUNÉRAIRE DES FRANCS. — L'étude des arts chez les Francs « est appelé à jeter un grand jour sur les migrations de ces peuples. On trouve, en effet, chez eux, un style composé en partie de traditions dont il faut rechercher l'origine et les influences dans les nombreuses étapes qu'ils ont parcouru depuis les confins de l'Asie et les bords de la mer Caspienne, jusque dans nos contrées. Ainsi le style des ciselures et des damasquinures de certaines boucles est évidemment asiatique : nous retrouvons l'analogue dans l'ancien art persan. Les bijoux d'or avec un sertissage de pierres précieuses et filigranes appartiennent à un art industriel dont la patrie se trouve, croyons-nous, aux abords de la mer Noire. Les serpents, les oiseaux fantastiques, nous rappellent le Nord et la Scandinavie. Si la forme, dans leurs vases en poterie et en verre, se ressent quelquefois du contact des Romains, le décor y reste complètement étranger. Il est important de remarquer que dans les contrées occidentales où les Francs s'établirent, leur influence se fit sentir dans l'ornementation et la sculpture décorative pendant toute la période romane: elle ne disparut qu'à la fin du XIIe siècle, lorsque les artistes cherchèrent leurs modèles dans la nature et particulièrement dans sa flore [1]. »

D'autre part, on ne saurait trop se tenir en garde contre les confusions possibles qui naissent du mélange des populations. La présence d'un cimetière

[1] A. Béquet, *Nos fouilles en 1880. Franchimont*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV.

dans un lieu occupé jadis de façon certaine par telle peuplade n'emporte pas nécessairement la présence de produits artistiques de cette peuplade. Voici par exemple le cimetière de Charnay (Saône-et-Loire). H. Baudot apporta un soin et une perspicacité louables à l'exploration, mais pour avoir négligé de cataloguer soigneusement au fur et à mesure de l'ouverture le mobilier funéraire de chaque tombe, il a rendu impossible la distinction entre objets, la comparaison des ensembles, leur attribution à une peuplade déterminée [1].

Qu'il y eut à Charnay des Burgondes on n'en saurait douter; les grandes plaques de fer oblongues, plaquées d'or ou d'argent, munies de boucles bombées et d'énormes ardillons en font foi; mais il y a aussi des

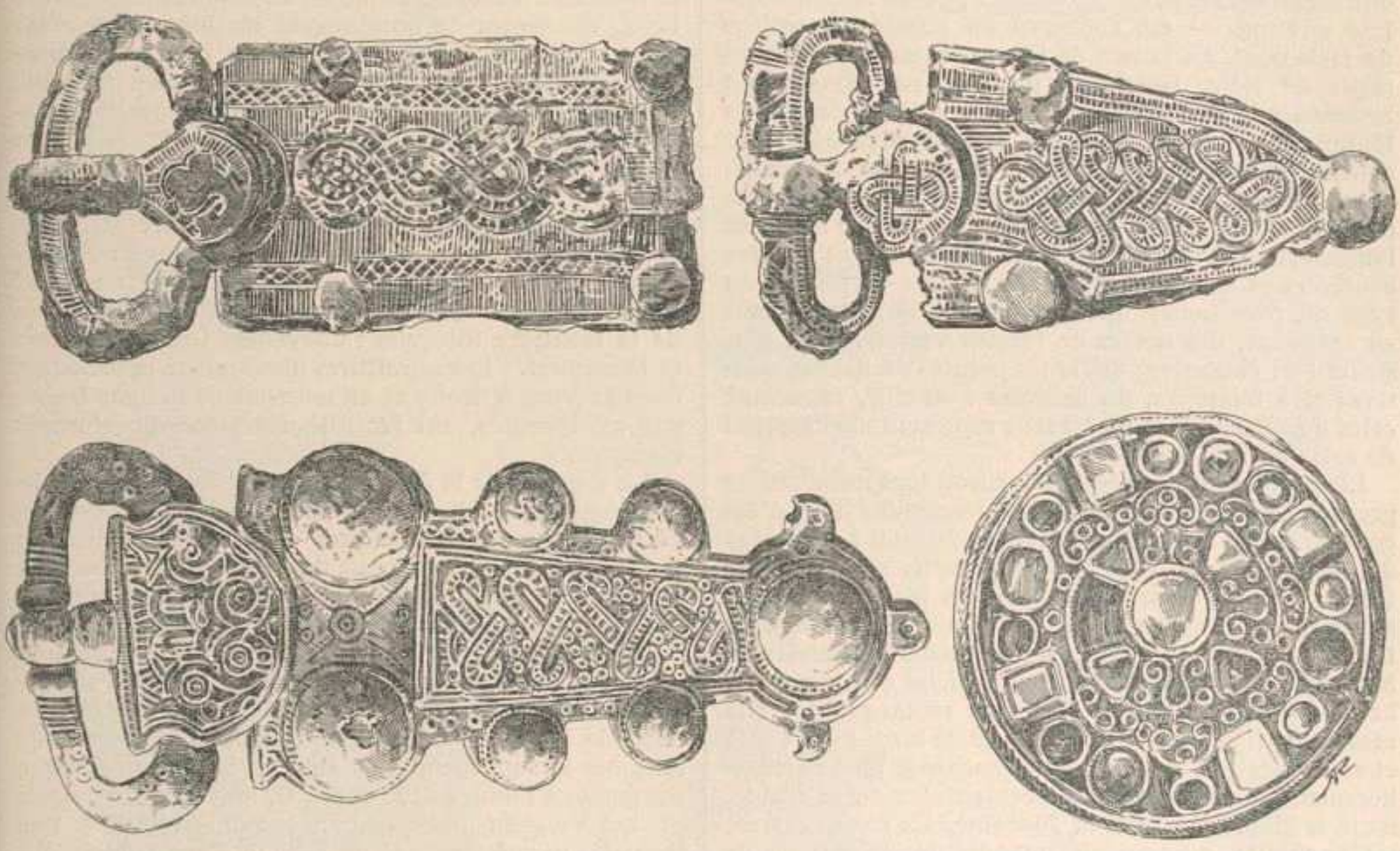

4624. — Agrafes et plaques de ceinturon. D'après *Bulletin archéologique*, 1898, fig. 1, 2, 4, 5, p. 7, 8, 9.

Francs de plusieurs époques et de tribus différentes. Les grosses boucles massives en potin avec les goupilles triangulaires, les plaques de bronze allongées, sobres ou même privées de dessins; les plaques de fer, carrées ou arrondies et damasquinées d'argent ou d'or; les angons, les haches francisques caractérisent les Francs des premiers temps, et probablement les Saliens. Les agrafes de bronze de style et d'ornementation divers, les belles fibules cloisonnées de style gothique, les broches avec cabochons et filigranes émanant de l'art byzantin, les brillants colliers en pâte céramique ou de verre émaillé accusent la présence à Charnay de Francs Ripuaires.

Bel-Air, situé près Chéseaux-sur-Lausanne, n'est pas non plus une station burgonde, mais une station franque et la nature des objets rencontrés inviterait à préciser : une station de Francs Saliens; mais il est nécessaire d'observer qu'il y eut ici plusieurs couches de sépultures, ce qui indiquerait l'occupation assez longue de cette position par une tribu franque pendant plusieurs générations [2]. Les armes sont peu variées, le style des boucles et plaques de fer damasquiné est absolument analogue à celui des agrafes franques des premiers temps rencontrée en Belgique, dans le nord de la France et sur les bords du Rhin. Il est en outre remarquable que le cimetière de Bel-Air, où les anthropologistes voient des restes de Burgondes caractérisés par les mesures des crânes recueillis, n'a donné, au point de vue archéologique, que des objets francs et non burgondes.

Bassecourt, dans le Jura Bernois, nous offre un nouvel exemple d'un cimetière situé en Suisse et n'ayant renfermé que les restes d'une population franque à l'exclusion de tout Burgonde [3].

Mais avant d'aborder l'étude de ces trois cimetières francs, il importe de remarquer que la poterie présente à Charnay, comme dans tous les cimetières de Bourgogne, cette particularité qu'elle procède d'une technique propre aux régions autrefois occupées par les Burgondes, quelle que soit du reste la nationalité reconnue des barbares qui en ont fait usage. Il y a aussi des vases rougeâtres qui ont un véritable cachet romain. A Bel-Air, la poterie est représentée par quelques exemplaires qui revêtent un cachet franchement burgonde; à Bassecourt, les spécimens conservés sans être absolument purs peuvent être rangés dans la catégorie des vases burgondes [4].

[1] Baudot expliquait le désordre de certaines tombes par l'existence d'un champ de bataille où succombèrent beaucoup de Burgondes après la défaite de Godemar, en 534; cette hypothèse n'est pas défendable; cf. E. Caillemer, *Épisodes de l'histoire des Burgondes*, dans *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1874, IIIe série, t. x, p. 415-416. — [2] F. Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lausanne*, 1841; *Monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare*, Lausanne, 1868; *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. xxv, p. 540 sq. — [3] C. Barrière-Flavy, *Un cimetière de l'époque des invasions barbares dans le Jura Bernois*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898. — [4] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, Paris, 1901, t. I, *Étude archéologique, historique et géographique*, p. 348-351.

Nous allons donc aborder l'étude descriptive de ces trois cimetières, représentatifs de si nombreux détails de l'archéologie franque que nous les avions réservés pour élucider ce sujet au lieu de les présenter à leur place alphabétique. Ils ne forment eux-mêmes qu'un groupe numériquement insignifiant si on le compare à l'interminable série des stations barbares sur le sol de la Gaule. Nous nous étions engagé (voir *Dictionn.*, t. III, col. 1665) à dresser cette liste au mot INHUMATION; il n'y a pas lieu d'anticiper dès maintenant sur cette bibliographie.

VIII. TROIS CIMETIÈRES FRANCS EXCENTRIQUES. 1° *Bassecourt.* — Ce cimetière, situé près de Délémont (Jura Bernois), fut découvert en 1876 [1], exploité sans méthode, en sorte que beaucoup d'objets ont dû être perdus, ce qui subsiste, — un millier d'objets environ — est conservé au musée du collège de Délémont, au musée de Berne et au musée historique de Bâle. Beaucoup d'urnes, par conséquent beaucoup de guerriers, mais aussi beaucoup de tombes féminines. L'angon, seul, n'a pas été rencontré; par contre, on trouva une épée de dimension moyenne, deux umbos de boucliers, vingt-cinq scramasaxes de forte taille atteignant jusqu'à 0 m. 70 et 0 m. 73 de longueur, sur 0 m. 054 et 0 m. 057 de large; de gros couteaux et des poignards; une dizaine de haches du type dit *francisques*, quelques-unes à large tranchant en croissant, des lances de formes variées, dont plusieurs fort élégantes; quelques pointes de flèches massives et à hameçon, un coutelas à douille, rappelant celui de Charnay, et un trident représentent l'arsenal de cette colonie franque.

Les agrafes et plaques de ceinturon sont nombreuses presque toutes en fer plaqué et damasquiné d'or, d'argent ou de fils de laiton, ou bien en fer mat à bossettes de bronze (fig. 4624). Elles rappellent, soit par leur forme, soit par leur décoration, les pièces de même genre rencontrées en Belgique (musée de Namur), en Lorraine (musée de Nancy), en Rhénanie (musées de Mayence, Trèves et Bonn). Les boucles et plaques de bronze sont rares, une seule est remarquable; elle mesure 0 m. 215 de long sur 0.m 08 de large (fig. 4624) et sa décoration fort simple se rencontre plus particulièrement dans les régions occidentales de la Gaule, dans le Maine, l'Anjou, la Touraine. La forme carrée, rectangulaire, quelquefois arrondie de ces plaques de fer, ainsi que leur ornementation par la damasquinure, accusent la technique des Francs de la première époque, principalement les Saliens (voir des agrafes presque semblables dans les musées de Namur, Charleroi, Nancy, Mayence, Trèves, Bonn)

La fibule est rare à Bassecourt; peut-être aura-t-elle tenté plus que les autres pièces, la cupidité. La fibule, digitée y est inconnue : une seule fibule circulaire s'est conservée; elle est en fer, revêtue d'une feuille d'or, rehaussée de filigranes et de verroteries de couleur bleu et de nacre (fig. 4624). M. Barrière-Flavy qui l'a fait connaître est peu fixé à son sujet; elle est, dit-il en 1898, de style germanique et, en 1901, elle appartient au type byzantin.

Les colliers sont au nombre d'une trentaine, peut-être trente-deux complets, formés de grains de pâte colorée ou incrustée, de pierres polies, de pâtes de verre veinée ou striée de teintes grenat, bleu, vert, jaune ou brique. Le verre soufflé est rare, ainsi que la couleur rouge. Des morceaux d'ambre, mais pas de grains émaillés, brillent dans les parures des femmes franques des régions septentrionales.

Les boucles d'oreilles, légères et gracieuses, font ressouvenir des bijoux de ce genre trouvés dans les cimetières francs de Belgique, notamment celui de Wancennes.

Des épingles à cheveux en bronze doré, des bractéates d'or avec filigranes de même.

La poterie ne comporte que quelques spécimens, vases rouge pâle ou grisâtre s'éloignant des formes franques et se rapprochant plutôt de la forme burgonde. Rien dans les agrafes, pas plus que dans la bijouterie et la céramique ne peut être rapporté aux Burgondes sur la frontière desquels on se trouverait ici.

« Toute cette région qui, au sud de Bâle et à l'est de Délémont, s'étend presque en ligne droite jusqu'à la frontière française et même au-dessous de Montbéliard, est semée de nombreuses stations inexplorées dont quelques objets recueillis de côté et d'autre concourent à témoigner d'une occupation franque. On a pu noter ainsi trois ou quatre groupes de cimetières qui correspondent à autant de cantonnements francs sur la frontière bourguignonne. Ce sont, entre Bâle et Délémont : Laufen, Walhen, Liesberg; à l'ouest de Délémont : Develier, Courfaivre et Bassecourt; au-dessus du grand coude du Doubs : Frégiécourt, Villars, Courgenay, Alle; et, plus au nord Beurnevesain; enfin, au sud-ouest de Porrentruy, près de la frontière française : Cheveney, Grand-Fontaine et Danevant. « Les sépultures nombreuses rencontrées dans le Jura, à droite et au nord-est de la ligne tracée par ces localités, ont restitué des pièces absolument franques. »

La fixation de la frontière par les seuls témoins archéologiques serait assurément chose un peu aventureuse; les textes historiques doivent être tenus en sérieuse considération, mais du moins est-il nécessaire de rappeler que l'archéologie, doit être entendue et son témoignage pris en considération. Les occupations barbares ont eu des remous fréquents sur lesquels nous n'avons à peu près pour nous guider que les résultats des fouilles. Roger de Belloguet, reste fort en deçà de la limite tracée par C. Barrière-Flavy, dont A. Jahn se rapproche plus dans sa carte du royaume burgonde à l'année 517; enfin, G. Meyer von Khonau et Sal-Vœgelin indiquent approximativement une frontière se rapprochant de celle de l'archéologie, qui inviterait à admettre qu'après avoir longé le Doubs depuis Saint-Hippolyte environ jusqu'à Saint-Urzanne, elle décrivait une courbe au-dessus de Bassecourt, rencontrait la Birse qu'elle suivait jusqu'au passage de Pierre-Pertuis. De là, la limite glissant sur la haute crête de Jura s'avançait vers le nord-est jusqu'en aval de Soleure, où elle allait se confondre avec le cours de l'Aar (?).

2. *Bel-Air.* — La colline de Bel-Air se rattache aux dernières ondulations du Jorat, situé au midi de Chéseaux-sur-Lausanne (canton de Vaud); elle est séparée du village par un ruisseau qui l'entoure à moitié. Dès longtemps, le soc de la charrue heurtait les dalles des tombeaux et les laboureurs en avaient bouleversé un si grand nombre qu'on ne croyait pas qu'il s'en put trouver encore. Cependant les fouilles entreprises depuis 1838 en ont rendu au jour, au moins trois cents [2]. « La découverte de monogrammes mérovingiens et de dix monnaies de Charlemagne ne laisse aucun doute sur l'âge des sépultures déposées du Vᵉ au IXᵉ siècle de notre ère [3]. » La longueur moyenne

[1] Ce sont les travaux d'établissement de la voie ferrée de Délémont à Porrentruy qui causèrent le bouleversement des tombes. Toutes les tombes étaient en terre libre; C. Barrière-Flavy, *Un cimetière de l'époque des invasions barbares dans le Jura Bernois (Suisse)*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1898, p. 6-12; Le même, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4° Paris, 1901, t. I, p. 350-351. — [2] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, Paris, 1901.t. I, p. 350. — [3] Note manuscrite et signée de F. Troyon en marge de son exemplaire de la *Description* (voir la note suivante).

des tombes est de 6 pieds vaudois sur 2 (=1 m. 98 sur 0 m. 66) et leur orientation est du nord-ouest au sud-est [1]. La nature du sol et la disposition de ces tombeaux en plusieurs couches apportent quelque variété dans la construction; de plus, « la décomposition augmente en raison directe de la profondeur de l'inhumation, au point qu'il ne reste que quelques traces insaisissables des squelettes de la couche la plus inférieure; en outre, la superposition des couches est loin d'être parfaite, n'ayant pas été recherchée. » Les tombeaux de la couche supérieure, situés à deux ou trois pieds au-dessous de la surface du sol sont formés en majorité de grandes pierres brutes, plates et schisteuses, posées de champ, deux ou trois composent le couvercle; quelquefois, le fond est plaqué, et toujours la terre a comblé le vide. Parfois des murs sans ciment ou des pierres informes remplacent les dalles; trente-quatre ont été taillés dans un banc de roc recouvert à peine d'un pied de terre. Les autres ne présentent qu'un squelette couché à terre libre. Dans les deux couches inférieures, qui ne dépassent pas 2 mètres en profondeur, jamais dalles ni pierres n'ont entouré le cadavre qui, couché sur le dos, les bras alignés le long du corps, les pieds tournés vers l'Orient, n'offre

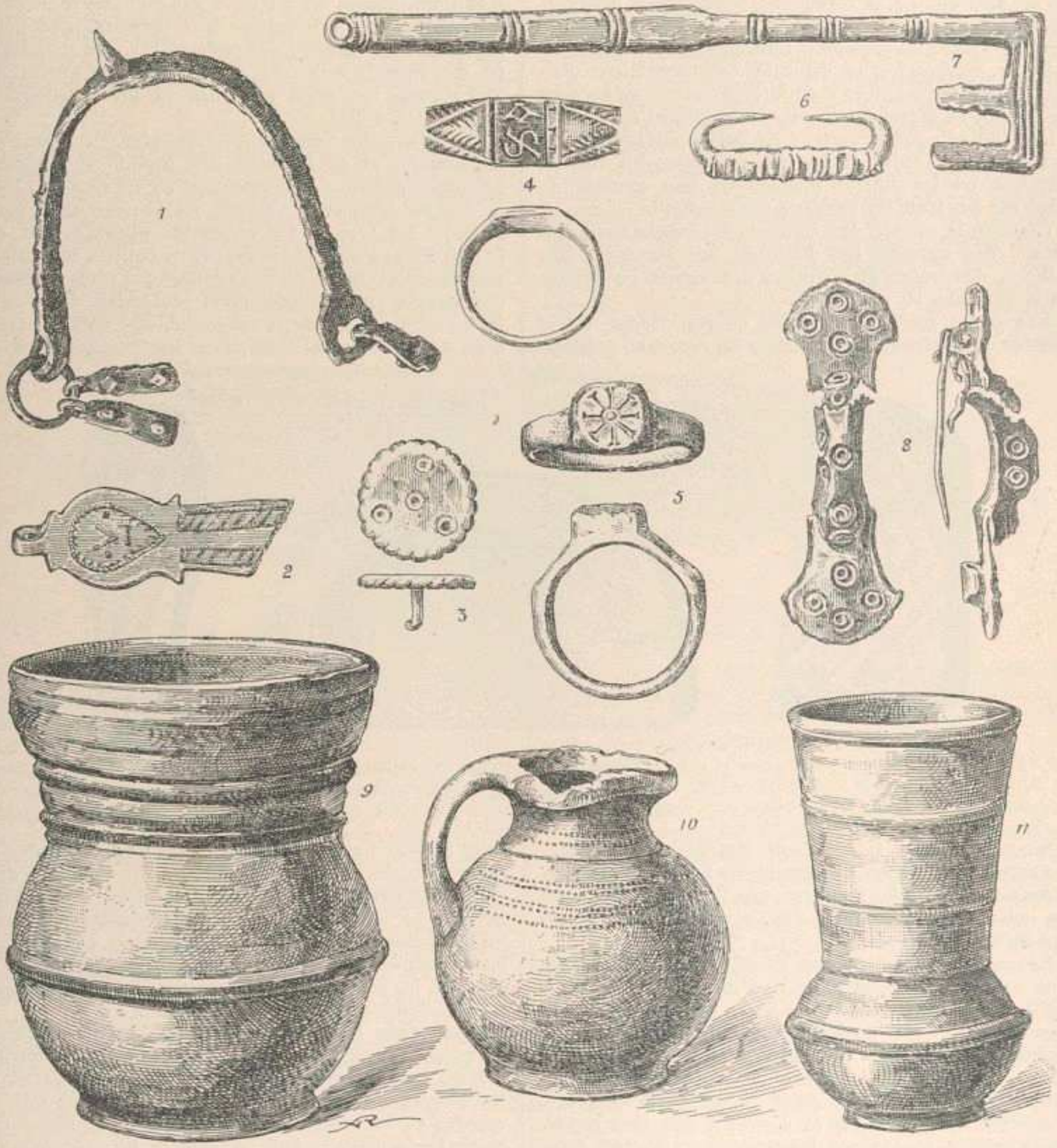

4625. — Objets divers trouvés dans les tombeaux de Bel-Air.
D'après Fr. Troyon, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1841, t. I, pl. II, III.

[1] Fr. Troyon, *Description des tombeaux de Bel-Air près Chéseaux-sur-Lausanne*, dans *Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, 1841, t. I, p. 1; et un résumé dans *Monuments de l'antiquité dans l'Europe barbare, suivi d'une statistique des antiquités de la Suisse occidentale et d'une notice des antiquités du canton de Vaud*, dans *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, 1868, t. XXV, p. 527-533 : Débris non romains des premiers siècles de l'ère chrétienne jusqu'à Charlemagne; enfin, Fr. Troyon, *Tombeaux de Bel-Air, près Lausanne*, dans *Revue Savoisienne*, 1864, t. V, p. 133-134.

guère d'autres positions. Une seule fois les bras sont croisés sur la poitrine, quelquefois les mains sont rapprochées; les guerriers posent la main sur la poignée de leur arme. Les débris osseux sont tellement friables que les crânes eux-mêmes tombent en poussière, parfois quelques traces révèlent seules la présence d'un squelette. Beaucoup de sarcophages ont été ouverts à différentes reprises. C'était un capital en réserve qu'un sarcophage et lorsqu'un temps jugé suffisant s'était écoulé, on y revenait, on balayait les ossements desséchés dans un coin pour faire place à un nouveau cadavre, quelquefois on refoulait dans une niche couverte d'une pierre plate les débris humains, ou bien on se contentait d'étendre le nouvel occupant sur ce qui restait de son prédécesseur. Et cette pratique toute seule suffit à montrer le chemin parcouru depuis l'époque où les fidèles imposaient une amende à celui qui poserait un cadavre par-dessus le leur.

Environ la moitié des tombeaux renfermaient des armes, des agrafes, des boucles, des anneaux, des colliers, des vases et d'autres ornements en métal, en terre cuite ou en verre.

Les armes sont des coutelas en fer, larges, forts, pointus et tranchants d'un côté. Ils reposent ordinairement le long du fémur droit, par-dessus une lame beaucoup plus petite et conservent les traces de poignées de bois. Un fer de pique, une pointe de flèche en fer, deux en silex et une en os, appartiennent encore aux armes offensives.

Les agrafes, placées sur le côté droit du bassin sont composées d'une plaque, d'une boucle et d'un ardillon qui unit ces trois pièces. La plaque est, le plus souvent, carrée, ronde ou triangulaire, et ornée de rosettes ou têtes de clous, au nombre de trois, quatre ou neuf, qui présentent en dessous de forts tenons destinés à entrer dans le cuir de la ceinture. L'ardillon est massif, et la boucle à peu près ovale. Des ciselures recouvrent les agrafes en cuivre, dont deux rappellent par leur étamage la métallurgie gauloise. Celles de fer offrent parfois des incrustations de lamelles d'argent ou de filets d'une finesse extrême formant des entrelacs divers et disposés pour les encadrements en lignes droites, parallèles, obliques, brisées. Plusieurs plaques du même travail ornaient souvent le même ceinturon.

Bien des tombes ne contenaient autre chose que des boucles, généralement ovales et munies d'un gros ardillon. Quelques-unes ont été coulées, d'autres portent des rayures et des disques. Les pendants d'oreilles sont grands et ronds et les bagues en argent ou en cuivre sont, pour la plupart, munies d'un chaton [1]. Les colliers semblent réservés aux femmes et aux enfants, ils ne se rencontrent pas avec les armes; ils consistent en grains de terre cuite, d'émail, de verre de couleur. Vers les pieds du défunt se trouve le vase sépulcral fait d'argile grise et jaunâtre, évasé au sommet, quelquefois pourvu d'une anse et d'un goulot: les vases en pierre ollaire, faits au tour figurent un cône tronqué renversé; deux vases, en verre, ont la forme d'une petite bouteille et d'une coupe arrondie à sa base. Enfin, on a trouvé des épingles à cheveux, une fibule, des ornements de fourreaux, une petite mosaïque sur bronze, des clefs en fer, des peignes en os, des ciseaux à ressort, un croissant en argent, des verroteries, des silex informes et un fragment de quartz (fig. 4625).

Ce qui est plus important à constater, c'est que l'art, le nombre et la richesse des mobiliers funéraires témoignent d'un développement de civilisation. Dans la couche inférieure ce sont les boucles qui prédominent. Le bronze s'y rencontre plus souvent que le fer; les coutelas et les grains de colliers sont moins nombreux et moins bien travaillés que dans la couche supérieure. On y a découvert seulement deux agrafes en cuivre. La couche moyenne offre déjà la preuve d'un perfectionnement sensible. Les boucles commencent à recevoir une ornementation: on rencontre les agrafes en fer, mais sans incrustation de filets d'argent. Sur une plaque de cuivre est gravé un quadrupède ailé à tête d'épervier. Deux médailles en bronze, malheureusement frustes, sont romaines. Les coutelas, les lames, les grains de collier, les silex, les débris divers et la pointe en os mentionnée, appartiennent encore à cette classe de tombeaux.

C'est dans la couche supérieure qu'on rencontre les pièces les plus remarquables. Les coutelas forts et acérés, accompagnés de petites lames et de débris de fourreaux, les agrafes de bronze, ou de fer uni, les agrafes et les boucles de ceinturon avec damasquinure. Dans cette couche, seulement on rencontre des vases.

Parmi ces guerriers, une mère fut ensevelie avec son enfant couché sur son sein. Quelques tombes d'enfants montrent les souvenirs ensevelis avec eux, perles de verre, bague, fibule de bronze, clefs. Dans la tombe d'une toute jeune fille, un collier de quatre-vingt-dix perles. Dans la coiffure des femmes, on plantait des losanges d'argent avec des verres enchâssés. Dans un sarcophage de guerrier, on trouva un coutre de charrue, un éperon de fer sans molette, une agrafe, un

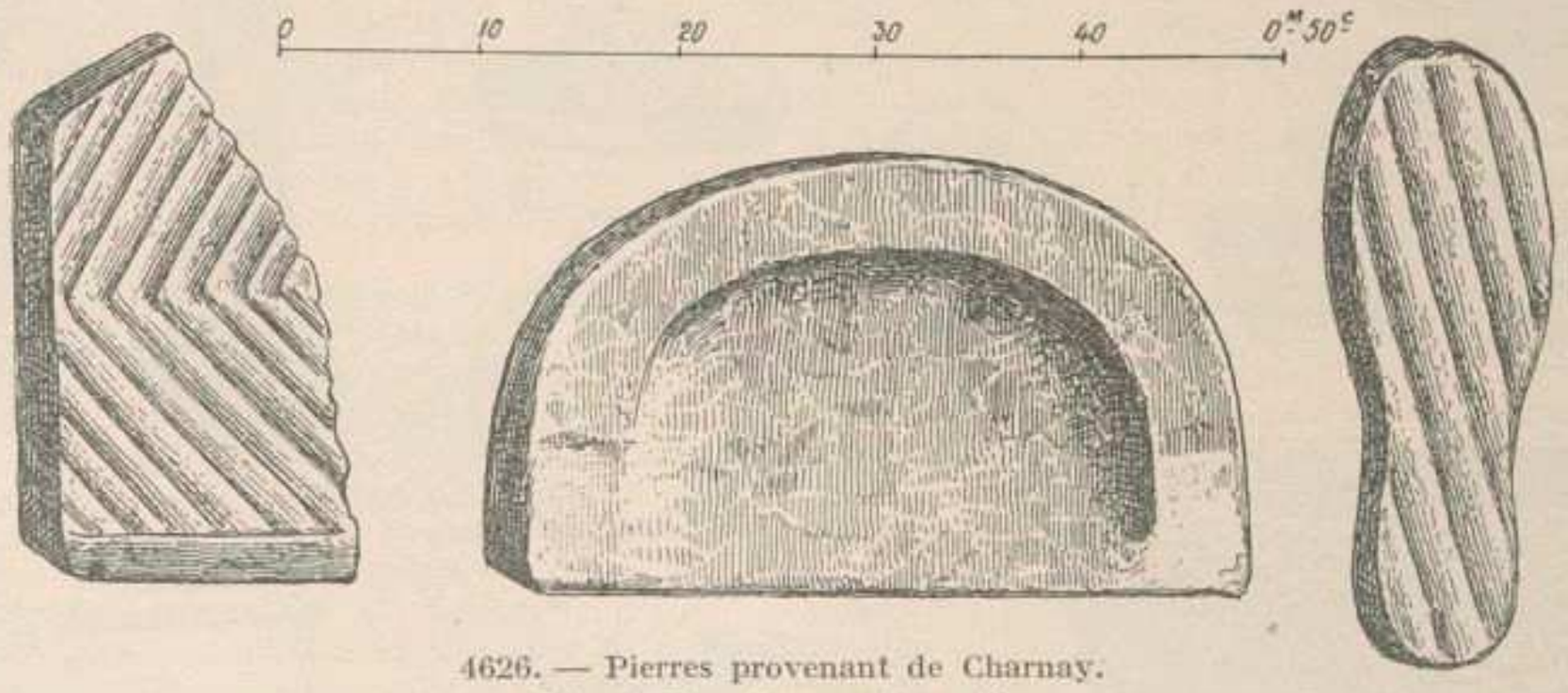

4626. — Pierres provenant de Charnay.
D'après Baudot, *op. cit.*, p. 21.

[1] M. Deloche, *Étude sur quelques cachets et anneaux de l'époque mérovingienne*, dans *Revue archéologique*, 1889, p. 309, n. 72.

peigne en os, des ciseaux à ressort, un poignard, un coutelas.

3. *Charnay.* — Voici un cimetière caractérisé et qui s'offre à l'étude dans des conditions particulièrement favorables. En 1829, H. Baudot vit à Charnay (arr. de Verdun, Saône-et-Loire), chez un paysan, un vase en terre noire différent des produits ordinaires de la poterie romaine. Bien d'autres vases avaient été trouvés au même lieu, ainsi que des ossements, des armes en fer, des bijoux, tout cela avait été ou brisé ou fondu ou détruit : un lame de sabre cependant, d'un fer plus pur et par conséquent moins oxydé que le reste, avait été transformée en instrument à l'usage du ferrement des chevaux; on en avait fait un cure-pied. Dès 1832, H. Baudot commença l'exploration et la commission archéologique de la Côte-d'Or attira l'attention sur les premiers résultats obtenus. On a raconté tant de fois qu'un passage de Châteaubriand avait éveillé la vocation historique d'Augustin Thierry; on a si justement fait honneur à ce dernier d'avoir ressuscité l'histoire de nos origines nationales, qu'il serait injuste de ne pas rendre aux archéologues laborieux et modestes la très grande part qui leur revient dans l'intérêt attaché depuis à des études que leurs découvertes, leurs rapprochements et leurs commentaires ont permis d'élever au niveau d'une science. Tout l'art et toute l'adresse des historiens se fussent rapidement épuisé en récits éclatants et vagues, si l'érudition n'avait soumis à une critique rigoureuse les textes dont elle fit sortir à peu près tout ce qui s'y trouvait caché et les monuments dont elle interrogea le mystère et confronta le témoignage pour y apprendre de quelle manière nos ancêtres avaient coutume de se vêtir, de combattre, de vivre. Avant l'abbé Cochet, et ses successeurs, H. Baudot avait entrevu la question et l'avait soulevée. Pendant plus de vingt années, il ne cessa d'explorer la nécropole, dirigeant les fouilles, observant, comparant, étudiant. « Mes observations, pouvait-il écrire, n'ont pas été faites à la hâte, en courant, j'ai tout vu, tout fait par moi-même, n'épargnant ni l'argent, ni le temps, ni la peine. » Néanmoins les exigences en matière archéologique n'étaient pas, au milieu du XIXe siècle, ce qu'elles sont devenues depuis et les objets exhumés se présentent à nous, dans un mémoire excellent, mais qui n'est pas exempt de confusion, [1]. Cependant, nous avons ici un cimetière barbare dans lequel sont ensevelis Francs et Burgondes, un des plus intéressants à décrire pour l'étude du passé de notre nation.

Parmi une immense quantité de briques et de tuiles romaines éparses, se trouve le village de Charnay, et, à 200 pas du village, sur la droite d'un ancien chemin de desserte, en allant de la Saône au Doubs, on voit une langue de terrain vague, espèce de pâtis, longeant le chemin, qu'on nomme *Champ-de-la-Velle*. Le sol en est composé d'une couche de sable d'un mètre environ d'épaisseur, reposant sur un fond de terre jaunâtre, argileuse, très grasse, exploitée de temps immémorial pour servir à la réparation des parois des habitations. Au cours de cette exploitation, on rencontrait des vases de terre, parfois un vase d'argent. C'est moins un cimetière avec des sépultures alignées, qu'un champ d'inhumation où des défunts ont été enterrés isolément ou par groupes, tous dans le sol, sans sarcophage ni cercueil et plus ou moins profondément. Quelquefois, plusieurs corps sont rapprochés dans la même fosse, d'autres fois des membres épars sont enterrés isolément. Est-ce l'indice d'un champ de bataille ou bien, plus prosaïquement, est-ce le résultat d'un bouleversement de la couche supérieure de sable et de perturbations produites par d'antiques inondations. Plusieurs fosses creusées de quelques décimètres dans la couche inférieure de terre glaise, étaient plus régulièrement disposées.

La tête de certains squelettes reposait sur une pierre ou en était quelquefois entourée, comme pour la préserver du contact des terres qui devaient la recouvrir. L'une de ces pierres est creusée en gueule de four les autres, de formes très irrégulières, sont toutes striées et semblent avoir appartenu à d'anciennes tombes (fig. 4626). Les corps étaient généralement étendus, quelques-uns semblaient avoir été déposés assis, les os friables à ce point qu'il était impossible de différencier les squelettes masculins des squelettes féminins; aucun enfant.

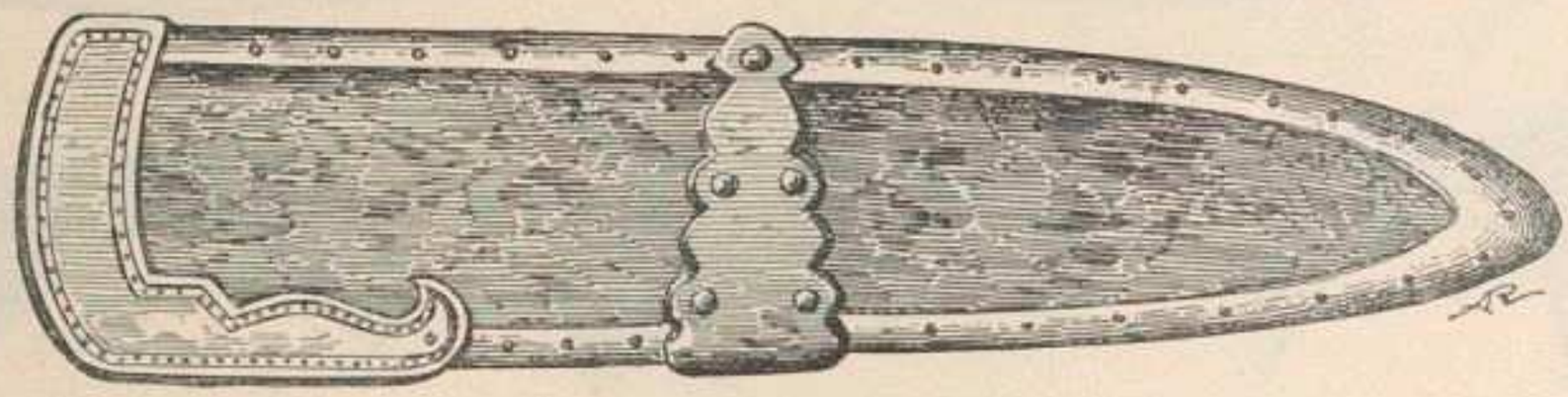

4627. — Fourreau de scramasax provenant de Charnay.
D'après Baudot, *Mémoires sur les sépultures barbares*, p. 17.

Armes. — Les armes offrent en général, peu d'originalité. Baudot a recueilli vingt et un umbos de boucliers dont un seul avait conservé les branches servant d'armature. Plusieurs de ces umbos ont été trouvés par couples.

Sabres et coutelas. C'est l'arme la plus commune, le scramasax; plus fort et plus long dans les tombes riches. Lame droite à un seul tranchant, pointe effilée, soie longue qui montre l'existence d'une poignée forte. Les fouilles ont donné plus de deux cents coutelas. Le fourreau de l'arme se composait de deux plaques de bois minces rapprochées et maintenues par une bande de fer ou de bronze rabattue de chaque côté et fixée par de petits clous. Voici un exemple d'un de ces fourreaux restitué à l'aide des débris ramassés dans trois tombes différentes; il est orné d'une garniture en bronze (fig. 4627).

Épées. — L'épée à deux tranchants est beaucoup plus rare que le coutelas, Baudot en a rencontré une quinzaine à peine, décomposées et six lames seulement étaient entières, deux étaient munies de leur poignée terminée par un pommeau de forme triangulaire surbaissée (fig. 4628), la garde forme un ovale en fer. La main n'avait pas plus de 0 m. 095 pour se loger entre la garde et le pommeau. La longueur totale de ces épées est de 0 m.80 à 0 m. 90 cent. et la largeur de 0 m. 05 à 0 m. 055. Fourreau analogue à celui des scramasaxes,

[1] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, in-8, Paris, 1860.

en bois ou en cuir. Toutes ces épées étaient suspendues à l'aide d'un baudrier ou d'un ceinturon fermé par une agrafe en bronze doré, argenté ou le plus souvent étamé; elles étaient placées le long de la jambe gauche.

Lances ou framées. — On n'en a trouvé que quarante

Angons. — Quatre exemplaires; mesurant 1 m. 145, 1 m. 11; 0 m. 92; 0 m. 72.

Coutelas à douille. — Déjà décrit et figuré (voir col. 2211).

Fers de flèche. — Dix-neuf exemplaires; plusieurs

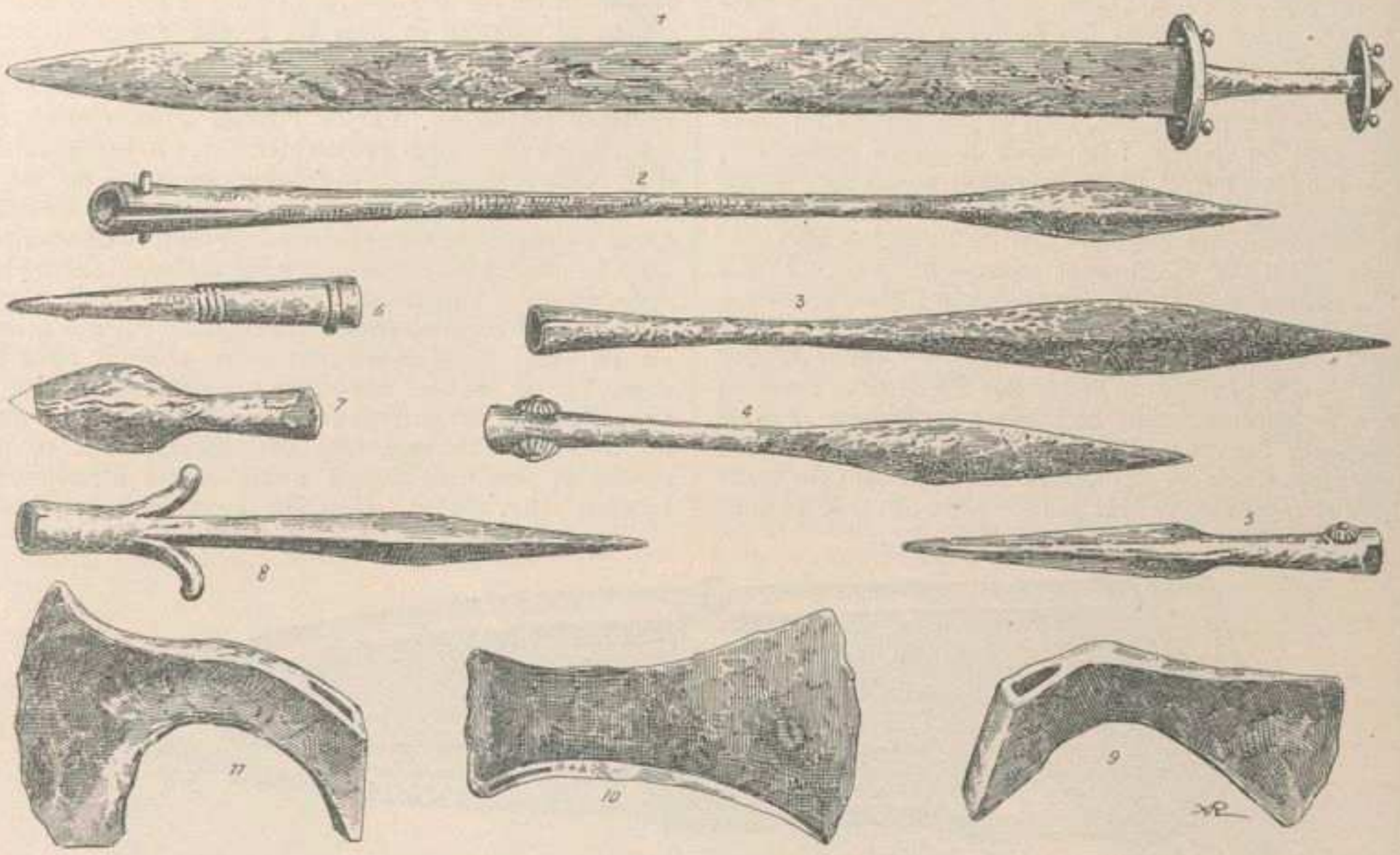

4628. — Armes provenant de Charnay.
D'après Baudot, *Mémoires sur les sépultures barbares*, pl. II et III.

à Charnay, et on peut considérer qu'elles désignent des tombes franques; pas deux fers de lances n'étaient exactement semblables. Si la forme est la même, la longueur est différente d'un exemplaire à l'autre; le plus petit mesure 0 m. 22, le plus grand 0 m. 76. Tous sont munis d'une douille percée d'un œillet où s'engageait le rivet traversant la hampe, parfois le rivet porte une tête de cuivre, ronde et saillante. Un des plus petits fers de lance est orné de plusieurs filets circulaires placés au-dessus de la douille (fig. 4626).

étaient réunis par groupes de deux, quatre, cinq, agglutinés par l'oxyde de fer. Leur forme est celle de lances losangées; deux sont barbelés, tous ont une petite douille, quelquefois ouverte, le plus souvent fermée dans laquelle s'engageait le bois de la flèche. Les dimensions varient de 0 m. 065 à 0 m. 13.

Haches ou francisques. — Une vingtaine seulement; la plus légère ne pèse pas plus de 500 grammes, la plus massive atteint au poids de 1500 grammes. La forme la plus commune à Charnay est celle dont le

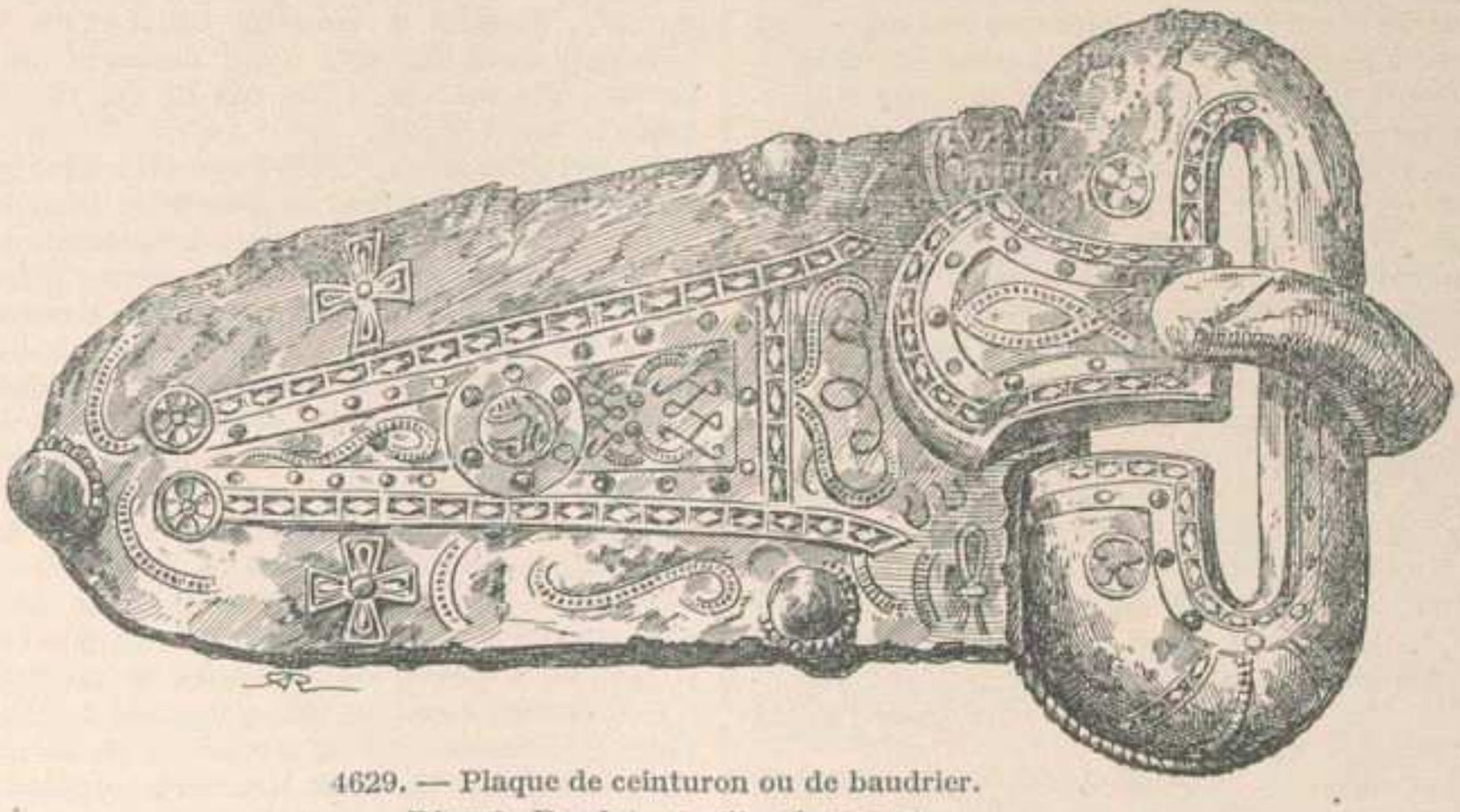

4629. — Plaque de ceinturon ou de baudrier.
D'après Baudot, *op. cit.*, pl. V, n. 1.

fer s'abaisse brusquement, ensuite celle dont le tranchant est également réparti, enfin on n'a rencontré qu'à un seul exemplaire une hache relevée vers le haut en pointe et dont le bas est coupé horizontalement (fig 4628).

Vêtements. — Du vêtement nous ne connaissons que

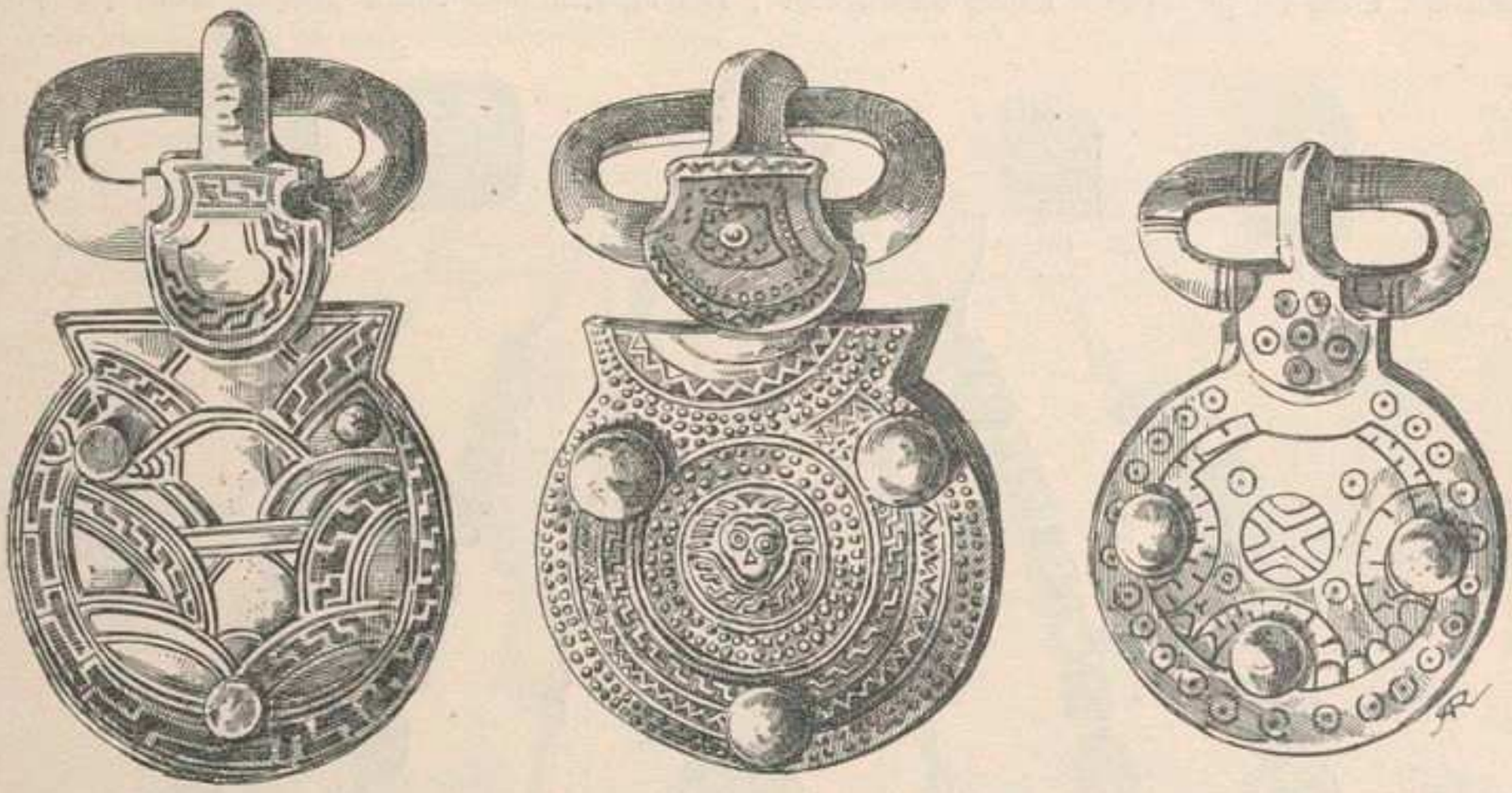

4630. — Boucles de ceinturon de Charnay.
D'après Baudot, *op. cit.*, pl. VIII, n. 3, 4, 5.

les parties ornées par les métaux, tout ce qui est tissu ou cuir a péri.

Petits couteaux. — Il tenait l'emploi du canif, servant aux mêmes usages de la vie quotidienne. On le rencontre souvent réuni au scramasax soit dans le même

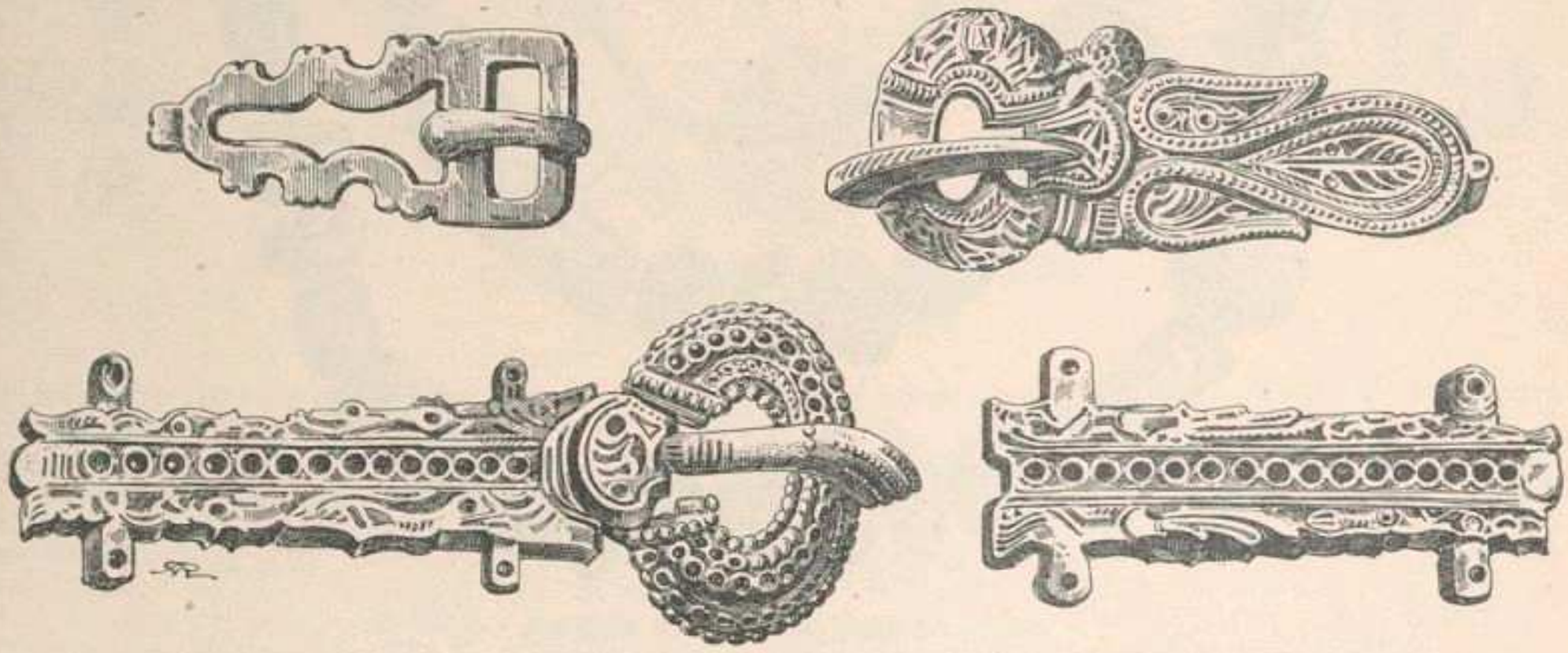

4631 — Boucles de ceinturon de Charnay.
D'après Baudot, *op. cit.*, pl. IX, n. 2, 7, 11.

fourreau, soit agglutiné par l'oxyde de fer. La taille varie beaucoup.

Baudriers. — En tissu ou en cuir. Des ornements très variés de formes décoraient le baudrier; c'étaient de petites plaques en argent, en fer, en bronze doré, argenté ou étamé, plus ou moins saillantes, carrées, ovales ou rondes, unies ou gravées, portant au revers un petit appendice qui traversait le cuir ou tissu et y était maintenu soit par une goupille, soit par un rivet.

Ceinturons. — On répartissait la charge d'un certain nombre d'objets considérés comme indispensables, en les suspendant au ceinturon, lequel était agrafé par une boucle ordinairement en bronze; la plupart des objets suspendus étaient retenus par de petites courroies munies chacune d'une boucle. D'où cette quantité de boucles de toutes formes, de toutes dimensions et de toutes matières : or, argent, bronze, potin et même en verre avec un ardillon de bronze.

Plaques de ceinturon. — Il y a de ces plaques d'une dimension déconcertante. Le P. Montfaucon plus versé dans les antiquités classiques que dans celles de la période franque, imagina d'en faire une coiffure. A Charnay, telle plaque mesure 0 m. 42 en comptant plaque et contre-plaque; la largeur est de 0 m. 09. Ces grandes plaques sont carrées, un peu étroites et quelquefois arrondies à l'extrémité opposée à l'anneau. Elles sont plates, ou si imperceptiblement courbées, qu'il serait impossible de les ajuster à un ceinturon qui épouse le contour de la taille; plus probablement

elles décoraient le baudrier. Ces larges plaques sont très richement ornées : le fer est revêtu extérieurement d'une mince feuille d'argent décorée de brisures, entrelacs, losanges, zigzags, enroulements, etc., toujours formés de deux manières, ou bien par un simple trait noir ou par deux traits parallèles entre lesquels court un pointillé. C'est un placage sur lequel on enlevait les parties avec un outil, sorte d'emporte-pièce. Quelques plaques, malgré ces ornements plats, présentent des sujets en relief léger, obtenus par pression ou par percussion. Malgré le relief, la feuille d'argent a partout la même épaisseur. Trois des plus belles plaques ont des grenats, non pas sertis, mais incrustés dans la plaque et retenus par un mastic blanchâtre encore visible. Parfois l'oxydation a fait sortir les pierres de leur cavité, Quelques plaques sont parsemées de petites bossettes en argent (fig. 4629). (Voir CEINTURE.)

Boucles en bronze. — Celles-ci sont moins nombreuses que les précédentes et de dimensions moindres. La plus grande, avec plaque et contre-plaque occupe un développement de 0 m. 28 de longueur. Elle est étamée et ornée de trois bossettes fixées par des rivures; ces bossettes très saillantes sont ornées de rayons. Les agrafes sans contre-plaque, n'ont pas plus de 0 m. 10; leur largeur est de 0 m. 05 à 0 m. 055. La plaque et l'ardillon de l'une de ces boucles sont bordées de dessins à la grecque (fig. 4630); une autre présente une tête de mort environnée de cercles perlés, etc. (fig. 4630); une troisième présente une sorte de croix au centre (fig. 4630). Deux plaques ajourées figurent des griffons (voir ce mot). On rencontre aussi des plaques de bronze de forme allongée. Une seule est dépourvue de charnière, la plaque à jour et l'anneau sont d'une seule pièce, l'ardillon est seul mobile (fig. 4631). Parfois les bossettes ou têtes de clous, ou bien

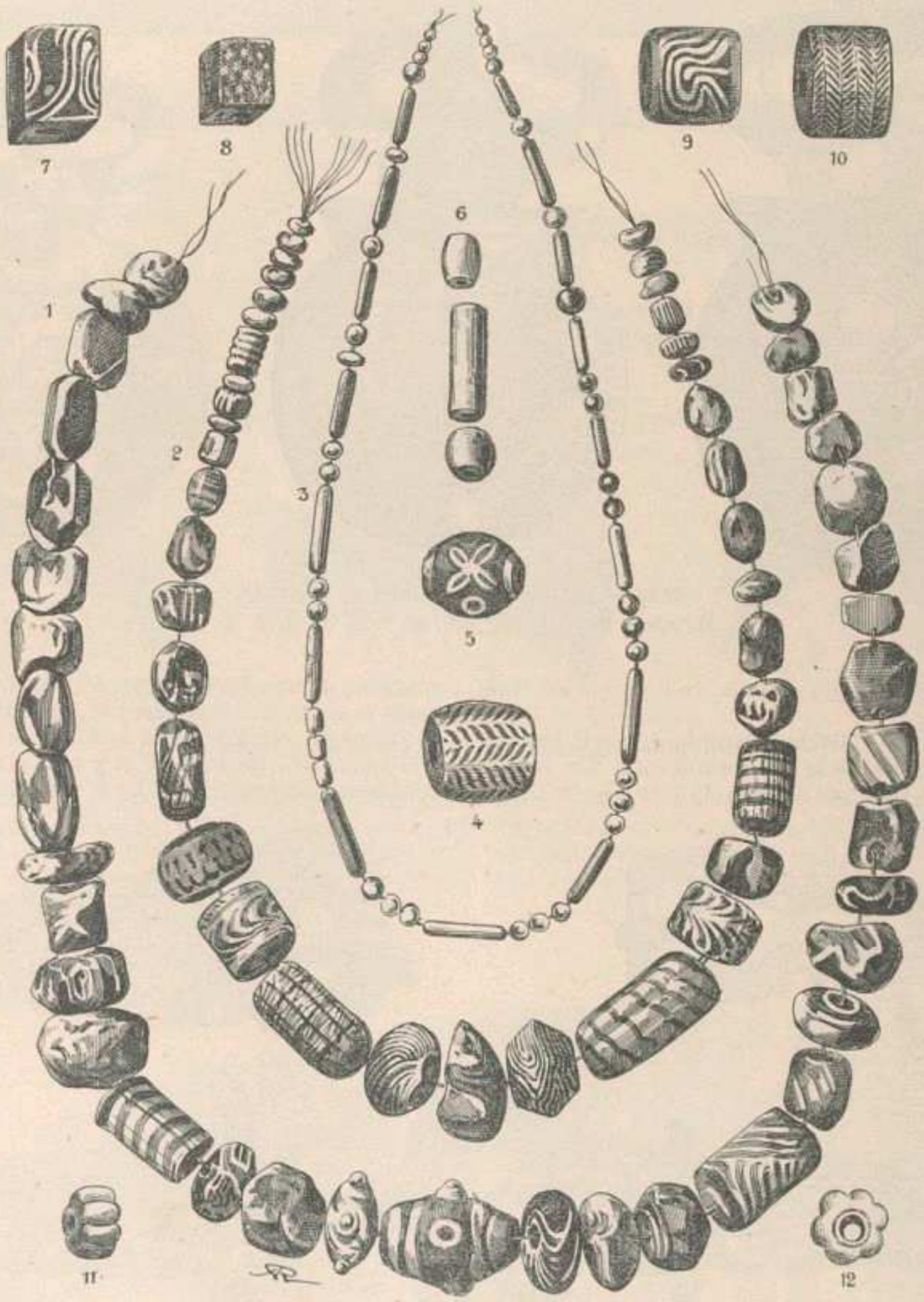

4632. — Colliers provenant de Charnay.
D'après Baudot, *op. cit.*, pl. XVI.

un ornement en argent ne sont retenus que par du mastic. Une autre boucle présente à l'extrémité de la plaque une palme (fig. 4631); une autre, plus remarquable, la seule dorée, porte une bordure composée de têtes de serpents.

Le système de charnières des boucles de bronze diffère de celui des plaques de fer, ce qui tient sans doute à ce que les unes étaient coulées et les autres forgées.

Bijoux. — La fibule était, chez les barbares, le bijou le plus apprécié. On en rencontre à Charnay de tous les modèles, de toutes les valeurs, depuis l'or massif orné de camées, jusqu'à la simple broche de fer, nous ne pouvons que renvoyer ici au mot Fibule. Les colliers sont représentés par vingt-quatre exemplaires complets, sans compter les grains isolés. C'est plus que l'abbé Cochet n'en a recueilli dans tous les cimetières francs de Normandie. Tous ces colliers étaient formés de grains d'ambre, de verre transparent, d'émail, de terre cuite émaillée et non émaillée. La grosseur des plus petits grains peut être comparée à celle d'une forte tête d'épingle, et celle des plus gros à la grosseur d'une noix, en passant par tous les calibres intermédiaires (fig. 4632). La forme est tantôt ronde, plate ou allongée comme un tube sectionné en divers tronçons, d'autres ont la forme d'un baril, d'un tambour, d'un dé à jouer hexaèdre ou allongé, quelques-uns sont côtelés. Les grains d'ambre n'ont aucune forme régulière, allongés, arrondis, coupés à facettes de la manière la plus grossière. Le trou est foré avec un instrument très fin; sur un seul grain, un peu plus gros qu'une noisette on paraissait avoir tracé à la pointe sur trois de ses faces des rayures quadrillées. Aujourd'hui toutes ces parures jadis clinquantes ont pris un aspect terreux; sauf des perles de verre transparent et d'émail, les grains en verre sont rares, ils sont bleuâtres et verdâtres, un seul était en cristal de roche.

A ces objets, qu'on ne saurait en vérité nommer « bijoux », viennent s'ajouter des boutons demi-sphériques, des globules de cristal. Les médaillons, au nombre de neuf sont plus riches et peuvent être rapprochés des fibules pour la matière et pour l'ornementation. Les pendants d'oreille sont rares; un seul était entier; ajoutons-y six épingles à cheveux toutes de même forme et exactement semblables pour la matière et pour le travail; c'est une boule en métal, évidée à l'intérieur, formée de deux parties semi-sphériques dont il est impossible d'apercevoir la jointure. La plus forte a 0 m. 08 de tour, la plus petite, 0 m. 05.

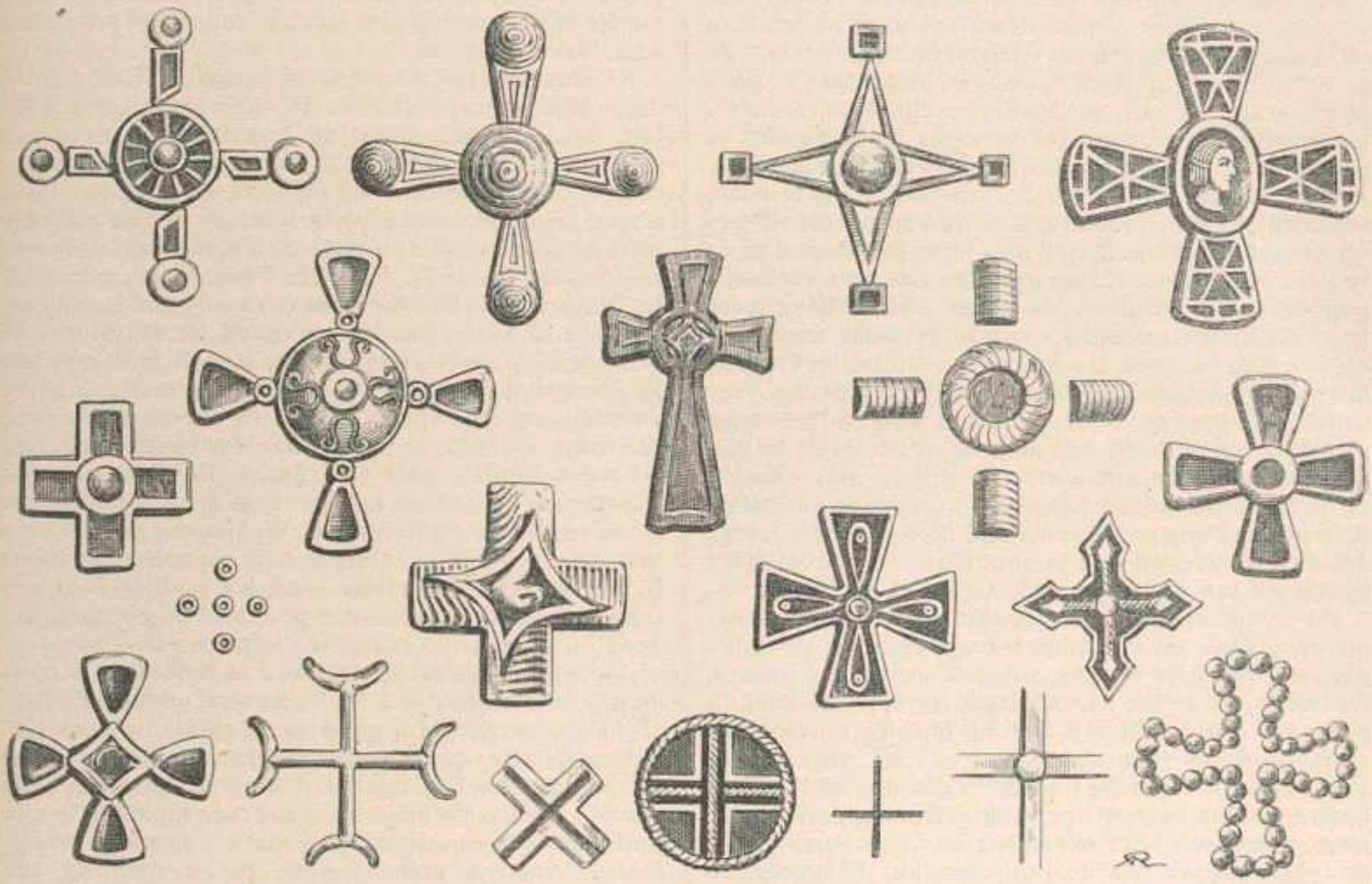

4633. — Bijoux divers provenant de Charnay
D'après Baudot, *op. cit.*, p. 92.

Les anneaux sont au nombre de six, dont deux en argent, les autres en bronze. Sur le chaton de l'un un oiseau qui semble un toucan [1]. Deux bracelets d'un caractère tout romain et trois fragments d'un bracelet en émail noir ou verre coloré par l'oxyde de fer, un anneau de bronze y reste attaché auquel était peut-être suspendue une monnaie, une médaille.

Objets divers. — Une matrice en bronze donnant une croix pattée ornée de petites perles. Une rondelle en bronze à jour de 0 m. 09 de diamètre. Un mors brisé. Une plaque découpée à jour, de destination inconnue. Onze aiguillettes (une en argent, une en bronze, neuf en fer), pour terminer les courroies. Des clous, des ciseaux, des pinces épilatoires, des éclats de silex, sans aucune trace de briquets, quelques pierres à aiguiser. Nous ne disons rien des médailles, des vases, des poteries [2].

[1] M. Deloche en fait une colombe, ce qui n'est pas acceptable. — [2] E. Muller, *Une poterie sigillée chrétienne* [trouvée à Silly-le-Long], dans *Comité archéologique de Senlis, Comptes rendus et Mémoires*, 1905, t. VIII, p. 249-253.

Le cimetière de Charnay nous révèle ou nous confirme la connaissance de certains usages. Un des plus significatifs est l'emploi du symbole de la croix sous des formes très variées (fig. 2728).

IX. L'ARCHÉOLOGIE BARBARE ET FRANQUE. — Les peuples barbares et, plus que tous les autres, les Francs, trouvèrent dans le nord de la Gaule, une société assez ébranlée pour qu'il leur fut aisé d'achever sa destruction, ce qu'ils firent; mais ils ne se bornèrent pas à détruire et ils ne détruisirent pas tout. Outre qu'ils respectèrent et adoptèrent dans beaucoup de cas l'organisation politique qu'ils trouvaient établie, ils conservèrent les usages adoptés, mais ils y mirent leur empreinte. A un art en pleine décadence, ils imposèrent le voisinage d'un art tout différent comme goût, comme technique et parfois comme application. A l'art architectural, ils n'avaient rien à opposer; la peinture et la sculpture leur étaient également étrangères, mais ce fut dans ce qui était journalier, individuel et pour ainsi parler, portatif, que les Francs substituèrent à un art mièvre et décadent des ouvrages parfois rudes et encore frustes, mais parfois d'une perfection achevée. Armes, bijoux, objets usuels, ornements de toilette, vêtement, mobilier devinrent les branches authentiques du nouvel art national, qui, à en juger par le nombre, la variété et la valeur de ses produits dut être vraiment populaire au meilleur sens de ce mot, c'est-à-dire que ses produits furent accessibles aux plus riches aussi bien qu'aux plus pauvres. Il a fallu d'innombrables fouilles, des milliers de pièces et des trouvailles inespérées pour convaincre tous ceux qui refusèrent jusqu'à l'évidence et même après l'évidence acquise, d'admettre la distinction éclatante entre un art gaulois, gallo-romain et franc. Cette notion même d'un *art franc* paraissait à la plupart une gageure ou une facétie en un temps où il était entendu que le nom d'art ne pouvait être accolé qu'aux ouvrages de la Grèce et de Rome.

De même que l'archéologie chrétienne repose, peut-on dire, tout entière dans les catacombes qui l'ont gardée à peu près intacte pendant une longue période de siècles, de même l'archéologie franque gît dans la première couche du sol. Tandis que les tombes des martyrs et des premiers fidèles ont eu beaucoup à souffrir de la dévotion indiscrète des uns et l'avidité ignorante des autres, des tombes franques ont également rencontré deux ennemis : les violateurs, qui, à une date rapprochée de l'inhumation détroussaient le cadavre; les ouvriers qui, de nos jours, saccageaient les tombes avec une sorte de joie stupide. On ignorera toujours le chiffre des tombes détruites, dépouillées pendant les siècles du moyen âge et depuis la renaissance jusqu'à nos jours. La découverte d'une tombe devient trop souvent une sorte de partie de plaisir macabre. On tâte, on tripote, on joue, on brise sans souci du respect dû à ces vieux morts. L'hommage de respect que tout homme civilisé rend à un *cadavre* qu'on porte au cimetière, il s'en croit dispensé à l'égard du *squelette*, extrait de ce même cimetière. C'est à qui s'emparera d'un ossement, d'un vase, d'une monnaie, d'un débris quelconque. Benjamin Fillon a raconté comment fut « disputée » la dépouille d'une morte retrouvée intacte après plus de quinze siècles (voir FONTENAY-LE-COMTE). La même scandaleuse exploitation avait signalé la découverte la plus fameuse de l'archéologie barbare, celle du tombeau de Childéric Ier, à Tournai, en 1653.

Cette découverte de Tournai a vraiment inauguré l'archéologie franque par le livre de Chifflet (voir ce mot) paru à Anvers en 1655, qui révélait la précieuse trouvaille. Après cela, l'archéologie barbare retombe dans l'oubli. Mabillon et les bénédictins avec leurs illustres émules, Du Cange, Baluze et quelques autres n'ont d'attention et d'estime que pour les monuments paléographiques, diplômes, chartes et manuscrits, les monuments figurés semblent inexistants à leurs yeux. Montfaucon se borne à faire reproduire les planches de Chifflet et à traduire ou à faire traduire son texte sans se reporter aux monuments originaux qu'il avait à sa portée. Caylus n'a d'yeux que pour la Grèce, Rome et l'Égypte. En 1740 cependant, Oberlin fait connaître le trésor trouvé près de Verdun et, en 1773, publie le Musée Schœpfflin de Strasbourg. Ce n'est qu'en 1793, que J. Douglas publie à Londres un ouvrage qui n'est plus simplement descriptif, mais dans lequel on trouve un effort critique; ce sont les *Nenia Britannica, or a sepulcral history of Great Britain*, c'est vers le même temps que le Rev. Bryan Faussett explorait les cimetières saxons du comté de Kent et rédigeait un journal de fouilles qui, pour n'avoir été publié que beaucoup plus tard, n'en marque pas moins une date à retenir.

Le silence se fait de nouveau, jusqu'en 1839. A cette date, Houben rapporte des découvertes faites à Xanten, dans le grand-duché de Luxembourg, avec une surabondance de détails qui provoque parfois le soupçon. Cet antiquaire trop ingénieux se fit mystifier d'une façon plaisante (voir SEAUX) et son ouvrage peut à peine être pris au sérieux. Mais désormais l'essor est donné. En 1841, Frédéric Troyon fait connaître les tombeaux de Bel-Air, près Chéseaux-sur-Lausanne, en 1844 et 1846, von Kaiser décrit les sépultures de Nordendorf, en Bavière, et Ch. Roach Smith publie le journal de fouilles de Bryan Faussett, intitulé *Inventorium sepulchrale* (1847). Ce furent alors coup sur coup, en 1847, la description des tombes fouillées au mont Lupfen, près Oberflacht (Bavière), par von Dürrich et l'étude de la nécropole de Fridolfing, sur la Salza (Basse Bavière), par W. Menzel, puis l'année suivante, un travail solide qui fit connaître les frères L. et X. Lindenschmidt, dont les fouilles à Selzen (Hesse Rhénane) révélaient des tombes germaniques dont on ne saurait exagérer l'importance.

A partir de 1850, les travaux se succèdent et tendent à débrouiller, fil à fil, l'écheveau emmêlé de l'archéologie barbare. La progression suivie ne peut être mieux décrite que par l'énumération des ouvrages principaux. Le Dr Rigollot d'Amiens, ouvre la série par des *Recherches historiques sur les peuples de la race teutonique qui envahirent la Gaule au Ve siècle* (1850). Le mouvement archéologique prend aussitôt une grande activité en Angleterre. J. Yonge Akermann fait sucessivement paraître : *Remarks on some of the weapons of the Celtic and Teutonic races, 1852; On account of excavations in an anglo-saxon Burial ground at Harnham-Hill near Salisbury*, 1854; *Remains of pagan Saxondom*, 1855; R. C. Neville publiait les intéressantes découvertes, trop brièvement commentées, du cimetière saxon de Wilbraham, dans le Cambridgeshire (1852). W. M. Wylie faisait connaître le cimetière de Fairford dans le comté de Gloucester (1852); la même année Th. Wright, donnait son livre : *The Celt, the Roman and the Saxon* et l'année suivante Ch. Roach Smith commençait la publication de ses *Collectanea antiqua*. En Suisse, Fr. Troyon étudiait bracelets et agrafes antiques (1852) pendant que H. J. Gosse et le Dr Gosse révélaient *d'anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève* (dans *Publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 27 janvier 1853; 27 septembre 1855), et adoptaient une désignation particulière pour les sépultures barbares d'une région délimitée. De même qu'il y avait dès lors une archéologie saxonne, il y eut une archéologie burgonde.

En Belgique, on vit paraître des études sur les cimetières barbares auxquels s'appliqua le nom de franc; cimetières des environs de Namur : au Tombois, aux

Minières, à Samson; des environs de Liége : à Seraing, à Spontin, dans le grand-duché du Luxembourg (1852-1856). Puis il n'en est plus question.

En France, l'abbé Cochet (voir ce nom) fonde cette branche nouvelle de la science qu'est l'archéologie franque, explore de nombreux cimetières, écrit des articles, des brochures, des livres, parle, convainc, entraîne et laisse après lui mieux que des fouilles, que des collections, que des catalogues, que des livres; il laisse une doctrine comme un Champollion, un De Rossi dans d'autres domaines archéologiques. La première édition de *La Normandie souterraine* est de 1854; dès lors, pendant seize années, l'infatigable archéologue, fouille, compare, expose, complète ses premières études, précise ses précédentes trouvailles dans les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* (1857), le *Tombeau de Childéric Ier* (1859), une deuxième édition de *La Normandie souterraine* (1864) et *La Seine-Inférieure historique et archéologique* (1866). Un nouveau progrès est accompli; on abandonne à peu près généralement l'épithète *mérovingien*, pour adopter le vocable *franc*, lorsqu'il s'agit de désigner l'archéologie dont les monuments commencent à se classer d'une manière scientifique. A l'exemple, et parfois, sur l'impulsion de l'abbé Cochet, des publications isolées paraissent, dont quelques-unes ont un mérite durable : Dufresne fait connaître les sépultures gallo-franques trouvées en 1854 à Farebersviller (Moselle); Danjou décrit les collections de Rue-Saint-Pierre entrées au musée de Beauvais (1856); Peigné-Delacour étudie le trésor de Pouan (1858); Morlet les cimetières des environs de Strasbourg (1864); H. Baudot fait paraître, en 1860, un *Mémoire* dont nous avons parlé *sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, et l'abbé Haigneré laisse un travail consciencieux sur *Quatre cimetières mérovingiens* (encore) *du Boulonnais*, 1866. Un nouveau progrès indiqué, fut la délimitation d'une branche wisigothique dans l'archéologie barbare, proposée par Br. Dusan, en 1862; on n'y prit garde, et ce n'est que de longues années après qu'on y revint, grâce à M. J. de Baye et M. C. Barrière-Flavy, mais le nom du moins, avait été prononcé. Pendant ces années on vit paraître, hors de France : De Bonstetten, *Recueil d'antiquités suisses* (1855), et *Supplément* (1860); Hassler, *Das alamannische Todtenfeld bei Ulm*, 1860; Schaaffausen, *Ueben germanische Grabstätten am Rheim*, 1868.

La renaissance des études, qui marque en France l'année 1866, va s'étendre à l'archéologie franque. Dès 1873, commencent les fouilles dirigées par Fr. Moreau dans l'Aisne, qui feront de *Caranda* une bourgade presque célèbre. La Picardie souterraine inspire les travaux de Ed. Fleury : *Antiquités et monuments de l'Aisne*, 2 vol. et de J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépultures de l'Aisne*, 3 vol., un des savants les plus compétents, les plus avertis et les plus ingénieux. Th. Eck a classé le musée Lecuyer à Saint-Quentin et publié quelques excellentes monographies sur les cimetières de cette région. Non loin de la Picardie, un autre archéologue J. de Baye a donné des *Études archéologiques* remarquables sur l'*Époque des invasions barbares. I. Industrie longobarde* (1888). *II. Industrie anglo-saxonne* (1889). Des monographies se succèdent depuis lors dont plusieurs présentent un grand intérêt, notamment celles de M. Ph. Delamain, sur le cimetière d'Herpes (Charente), de M. J. Martin, sur les sépultures barbares, sous dalles brutes, des environs de Tournus; de plusieurs autres, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, et plus que tous autres, la vaste, précise et prudente enquête entreprise par C. Barrière-Flavy dont les résultats sont consignés dans les trois volumes intitulés : *Les arts industriels de la Gaule du Ve au VIIe siècle*, t. I, *Étude archéologique, historique et géographique*, t. II, *Répertoire général des stations barbares de la Gaule*, t. III, *Album* (de 81 planches et une carte de la Gaule du Ve au VIIe siècle), in-4°, Paris, 1901.

Parallèlement à ces découvertes et à ces travaux, il faut encore nommer :

En Suisse, le travail de MM. Le Roux et Ch. Marteaux, sur *Les sépultures burgondes de la Savoie* (1899); de Ed. de Fellenberg, sur le cimetière d'Elisried; de J. P. Kirsch, sur le cimetière de Fetigny (voir ce mot); de M. Besson, sur *L'art barbare dans l'ancien diocèse de Lausanne*, 1909, et les deux seules années parues de la *Revue Charlemagne*, 1911, 1912.

En Italie; Ed. Calandra, *Di una necropoli barbarica scoperta a Testona*, 1880, et L. Campi, *Le tombe barbariche di Civezzano*, 1886; T. von Wieser, *Das Langobardische fürstengrab und reihengraberfeld von Civezzano*, 1887.

En Hongrie, J. von Pulszky, *Die Goldfunde von Szilagy-Somlyo*, 1890; W. Lipp, *Die Gräberfelder von Keszthely*, 1885.

En Allemagne; quelques études assez médiocres sur des cimetières de moindre importance trouvés à Andernach, Meckenheim, Reidenhall.

C'est principalement en Belgique que l'archéologie franque a fait l'objet d'études assidues et pénétrantes.

En 1877, D. van Bastelaer, fondateur du musée de Charleroi, entama une série de travaux archéologiques avec son étude sur *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, in-8°, Mons; que suivirent un grand nombre de mémoires : *L'époque franque, au point de vue des archéologues n'est pas la même en France et en Belgique*, 1882; *Les cimetières francs dans l'arrondissement de Charleroy*, 1888; *Les vases de forme purement franque et leurs ornements à la roulette*, Liége, 1881-1882; *La question franque au congrès de Charleroi*, 1889; *Le cimetière franc de La Buissière*, 1890; *Le cimetière franc de Thirimont*, 1890; *Les petites fouilles de la Société archéologique de Charleroi*, 1893; *Plusieurs cimetières francs à Thuillies*, 1894; *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, 1895. De son côté, A. Béquet, directeur du musée de Namur publiait une série de mémoires sur les fouilles de 1880 à 1884, sur les cimetières de Resteigne, de Furfooz, de Wancennes, d'Eprave, de Pry, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XV à XXII, et résumait ses conclusions en 1888, dans *La Belgique avant et pendant les invasions des Francs*. Une partie de ces travaux tend à éclairer sinon à résoudre la question de la distinction à établir entre Francs Saliens et Francs Ripuaires, qui est bien « une des plus importantes étapes dans la marche ascendante des études archéologiques du haut moyen âge. Nous sommes, écrit M. C. Barrière-Flavy, parfaitement convaincu qu'il existe une différence dans l'art industriel non seulement des principaux peuples barbares dont l'histoire a conservé les noms : Wisigoths ou Goths, Burgondes, etc., mais encore entre les diverses fractions de cette collectivité qui fut la nation franque. » Un troisième érudit, M. A. de Loë, a étudié les antiquités franques découvertes à Harmignies, 1884, 1886, porté de préférence ses études sur le Brabant, le Limbourg, les Flandres, dressé la *Liste des localités ou des sépultures franques ont été découvertes jusqu'ici en Belgique*, 1888 et la *carte historique et protohistorique des environs de Mons*, 1890, suivis d'un mémoire sur les *Francs Saliens dans la province de Brabant*, 1891.

A ces indications bibliographiques, il faut joindre une autre série d'informations, les collections publiques et privées renfermant d'innombrables et précieux monuments. Parmi les musées formés par les

sociétés archéologiques, nous mentionnerons principalement[1] : les musées de Saint-Germain-en-Laye, d'Abbeville, d'Amiens et de Péronne (Somme); de Laon, de Saint-Quentin et de Soissons (Aisne); d'Arras, de Boulogne-sur-Mer et de Saint-Omer (Pas-de-Calais); d'Avesnes, de Cambrai, de Douai, de Lille (Nord); de Bar-le-Duc, de Verdun (Meuse); d'Auxerre et de Sens (Yonne); de Langres et de Saint-Dizier (Haute-Marne); de Mézières et de Sedan (Ardennes); de Nancy (Meurthe-et-Moselle); de Troyes (Aube); de Vesoul (Haute-Saône); d'Autun, de Chalon-sur-Saône, de Mâcon et de Tournus (Saône-et-Loire); de Belfort, de Beaune (musée municipal et musée de la Soc. archéol.), de Châtillon-sur-Seine, de Dijon et de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or); de Besançon et de Montbéliard (Doubs); de Lons-le-Saunier et de Poligny (Jura); le musée archéol. de Lyon; les musées d'Annecy (Haute-Savoie); de Chambéry (Savoie); de Melun (Seine-et-Marne); de Beauvais et de Senlis (Oise); de Caen et de Lisieux (Calvados); des Andelys, d'Évreux, de Gisors, de Louviers et de Pont-Audemer (Eure); de Dieppe, de Fécamp, du Havre, de Neufchâtel-en-Bray, de Rouen (Seine-Inférieure); d'Angers (Maine-et-Loire); de Laval (Mayenne); du Mans (Sarthe); d'Orléans (musée historique et musée de Jeanne d'Arc) (Loiret); de Tours (Indre-et-Loire); de Vendôme (Loir-et-Cher); de Chartres (Eure-et-Loir) de Poitiers, musée de la Soc. des antiquaires de l'Ouest (Vienne); de Niort (Deux-Sèvres); d'Angoulême (Charente); de Saintes (Charente-Inférieure); de Périgueux (Dordogne); d'Agen (Lot-et-Garonne); de Montauban (Tarn-et-Garonne); de Toulouse (Musée Saint-Raymond); de Rodez (Aveyron); de Narbonne (Aude); de Montpellier (collect. de la Soc. archéol.) (Hérault); de Foix (Ariège); de Grenoble (Isère); de Colmar, de Mulhouse, de Metz, de Strasbourg.

En Belgique, les musées d'Arlon, de Bruxelles, de Charleroi, de Liége, de Namur, de Saint-Nicolas; en Suisse : les musées de Bâle, de Berne, de Bienne, de Constance, de Délémont, de Fribourg, de Genève, de Lausanne, de Neuchâtel, de Schaffouse, de Soleure, d'Yverdon, de Zurich; en Allemagne, ceux d'Augsbourg, de Berlin, (*Museum für vaterlandische Alterthümer*) de Bonn, Darmstadt, Francfort-sur-le-Mein, Guben, Karlsruhe, Mannheim, Mayence, Munich, Nuremberg, Sigmaringen, Stuttgart, Spire, Strasbourg, Trèves, Ulm, Wiesbaden, Worms.

Il faudrait citer aussi des cabinets d'antiquaires, mais ceux-ci après quelques années se dispersent et nous ignorons le sort qu'ont pu avoir les riches collections formées à Baye, à Péronne, à Saint-Quentin, à Abbeville, et ailleurs, pendant les bouleversements de la guerre de 1914 à 1918. Et malgré tout le zèle des collectionneurs, des milliers de tombes ont péri, spoliées, dévastées, exploitées; des milliers d'autres ne seront sans doute jamais explorées, car « on pourrait presque aller jusqu'à poser en règle générale que toutes les églises et les chapelles antiques qui n'ont point été détruites ni rasées de fond en comble, possèdent, sous leurs dalles ou sous leur pavement, des sépultures franques faisant partie d'un cimetière qui s'étend parfois sur un vaste rayon autour de l'édifice et de ses ruines. A. de Caumont, cite un des capitulaires de Théodulphe, évêque d'Orléans, lequel défend d'abord d'enterrer désormais, dans les églises, si ce n'est les prêtres et autres personnages, et ordonne ensuite de recouvrir d'un pavement les sépultures qui s'y trouvent déjà, mais auxquelles on ne touchera pas[2]. »

Il n'est pas douteux que dans beaucoup d'églises où le sol a été relevé considérablement il doit exister à une profondeur variable des inhumations, non seulement franques, mais gallo-romaines, qui feront peut-être, quelques-unes du moins, l'émerveillement des archéologues de l'avenir[3].

X. Le vêtement et l'armement des Francs. — L'absence complète ou la rusticité grossière des monuments figurés, comme le mutisme ou l'énigmatique brièveté des textes littéraires, nous eussent laissé ignorer presque tout du costume et des armes barbares, si les tombes n'avaient révélé ce que les manuscrits, les inscriptions, les bas-reliefs ne pouvaient nous apprendre. « Ce que je désire recueillir, avec ardeur, c'est moins un vase ou une médaille, qu'une ligne du passé, écrite dans la poussière des temps, écrivait l'abbé Cochet[4]. » Il semble qu'une certaine uniformité régnait dans les vêtements et l'armement de tous ces barbares, Burgondes, Wisigoths ou Francs. Mais uniformité n'est pas identité. Nous sommes moins renseignés en ce qui regarde les Wisigoths, parce que les cimetières moins nombreux au sud de la Loire, ont été fouillés, sauf deux ou trois, avec peu d'attention et bouleversés plutôt que fouillés. Dans les nécropoles franques on peut arriver à un résultat plus positif et à des précisions d'une certaine rigueur. La reconstitution proposée par J. Quicherat est vague et contestable[5]. R. van Bastelaer a serré de plus près la vérité dans ses recherches sur l'armement et le costume du guerrier franc de la Gaule belgique[6]; A. G. Schayes avait tenté une reconstitution du costume germano-belge, qui ne devait pas sensiblement différer de celui du franc[7]. Dans ce costume, les armes tenaient une place prépondérante, et il est certain que leur fabrication devait occuper une partie considérable de la population. Leur quantité dépasse tout essai de statistique et, pour un grand nombre, leur qualité est tellement excellente, qu'il arrive que des haches, exhumées après quatorze ou quinze siècles de séjour dans la terre, peuvent encore faire un utile service[8]. Ces armes

[1] Nous donnons cette liste de musées d'après C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. XIX. — [2] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, pl. 15; A. de Caumont, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie. Architecture religieuse*, p. 64. — [3] J. Marion, *Rapport sur les fouilles exécutées dans le lit de la Moselle à Metz* (une fibule), dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1870, V[e] série, t. I, p. 156; C. Barrière-Flavy, *L'archéologie barbare dans le département de Saône-et-Loire pendant la période burgonde*, dans *Congrès archéologique de France*, 1899, t. LXVI, p. 209; et dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1900, t. XXXII, p. 122; L. Contil, *Le mobilier funéraire mérovingien et carolingien de la Normandie*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, t. XXVIII, p. LXIX; Cochet, *Sépultures romaines et mérovingiennes*, dans *Bulletin monumental*, 1853, t. XIX, 1856, t. XXII, p. 329; A. de Roumejoux, *L'ornementation aux époques mérovingienne et carlovingienne*, dans *Congrès archéologique de France*, 1894, t. LXI, p. 317, 6 pl.; Ch. Dangibaud; *L'orfèvrerie dite mérovingienne dans le bassin de la Charente*, dans *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure et Société d'archéologie de Saintes*, 1893-1894, t. XII, p. 232; M. Ardant, *S. Eloi, orfèvre, émailleur*, dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1863, t. XIII, p. 229; J. de Baye, *Industrie de l'époque barbare en France*, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1892, t. XXXVI, p. 162; J. de Baye, *Antiquités frankes trouvées en Bohême*, dans *Bulletin monumental*, 1894, t. LIX, p. 252-273, 7 pl.; *Antiquités franques trouvées en Bohême*, dans *Bulletin monumental*, 1907, t. LXXI, p. 5-31. — [4] Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 3. — [5] J. Quicherat, *Histoire du costume en France*, in-8, Paris, 1875, p. 45. — [6] R. van Bastelaer, *Essai de reconstitution de l'armement et du costume des Francs de la Sambre*, in-8°, Bruxelles, 1889. P. Clemen, dans *Zeitschrift der Aachen Geschichtsiereins*, 1889, t. XI, p. 235-236. — [7] A. G. B. Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas pendant la domination romaine*, in-8°, Bruxelles, 1877, t. I, p. 167. — [8] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 71.

ont été, semble-t-il, fabriquées dans les vallées de la Belgique, ou du moins le fer qui est entré dans leur fabrication provenait de Belgique. L'affirmation ne s'appuie, ajoutons-le, sur aucune preuve [1].

Pour le vêtement proprement dit, on cite complaisamment une description de Sidoine Apollinaire, laquelle s'applique à un jeune prince, paré d'un manteau de couleur rouge écarlate et vêtu d'une tunique de soie blanche, brodée d'or, mais il est superflu d'ajouter que ce pimpant attirail ne devait pas être fort commun. Les pieds étaient enveloppés de bandes de cuir, les genoux, les jambes et les mollets étaient nus. Un justaucorps de plusieurs couleurs, haut et serré, descendait à peine à la hauteur du jarret. Les manches couvraient la partie supérieure des bras et l'étoffe était verte, rayée de rouge. Une ceinture ornée de têtes de clous autour des reins, un glaive suspendu à l'épaule par une courroie : *penduli ex humero gladii balteis supercurrentibus*...

Les détails donnés par Pomponius Mela et par Strabon sont moins facilement applicables aux Francs parce que ces deux auteurs, et le second surtout, ont considéré principalement des Belges qui, à cette époque, ressemblaient beaucoup moins à des Francs, qu'à des Gallo-Romains.

Le Franc devait être revêtu d'un justaucorps de toile, dont les fragments sont visibles parfois sur des pièces de métal, grâce à l'oxydation [2]. A la taille, une ceinture de cuir de longueur et de largeur variable, ornée d'une boucle, d'une agrafe, d'une plaque. A cette ceinture étaient suspendus l'épée ou le scramasax, la bourse, le couteau, la trousse des objets usuels, tous rattachés par de petites boucles ou plaques arrondies et ajourées. Le fourreau de cuir ou de bois qui protégeait l'épée ou le grand couteau ou le sabre portait de même une décoration, parfois l'extrémité se renforçait d'un disque de métal. La hache francisque, la lance framée et le bouclier complétaient l'armement, l'angon est rare, le casque est encore plus rare.

La femme franque portait une ample robe dont l'étoffe ne s'est nulle part conservée. Le cou et la gorge étaient emprisonnés dans une sorte de fichu croisé et maintenu droit par une longue épingle ou par une broche ou fibule, plus simplement par une épine. Les bras étaient nus probablement. Une fibule habituellement ronde, placée sur la poitrine, était pourvue d'une chaînette terminée par un crochet, au moyen duquel on pinçait vers le bas une partie de la robe traînante. A la taille, une ceinture peu différente de celle des hommes, à laquelle s'attachait la bourse, la rouelle de bronze ajourée d'où s'échappaient quelques chaînettes, trois ou quatre, de même métal, retenant chacune un ou plusieurs objets de toilette ou de nécessité, tels que peigne, briquet, perçoir, cure-oreilles, clefs, ciseaux, etc. La chaussure était plus délicate, composé, de lanières plus étroites de cuir ou de toile soutenant le soulier et s'enroulant parfois autour de la jambe; ces bandes se fixaient à l'aide de petites boucles avec plaques de métal de même style que les agrafes de la ceinture. Au cou, elles portaient un collier composé de grains d'ambre taillé, de perles, de verre soufflé, de terre céramique, de pâte de verre avec incrustations multicolores. Les pendants d'oreilles se composaient d'un grand anneau fait d'un léger fil de bronze ou de fer argenté ou doré, parfois même de laiton avec une pendeloque formée d'une perle de verre, d'un morceau d'ambre, ou d'un bouton polyédrique en métal incrusté de grenats. Les bracelets et les bagues sont généralement simples, en verre ou en bronze rehaussés d'un chaton ou ornés d'un monogramme.

XI. Le casque et la coiffure. — Les Gaulois et les Romains protégeaient leur tête à l'aide d'un casque de métal [3]; les barbares en devaient donc porter aussi et l'axiome fut admis que les Francs étaient coiffés du casque. La légende ne laissait d'ailleurs aucun doute. Gannar, chef des Burgondes, parle de son casque venant des salles de Kiâz [4]; Vidga, fils de Velent réclame, pour combattre, un heaume solide [5]; Sigurd, partant à la conquête de Grimhilde, au pays des Burgondes, équipe onze cavaliers bien armés et coiffés de heaumes [6]; Walthari, chef des Huns, porte un casque à crinière rouge [7]. Cependant, malgré la légende, les fouilles ne révélaient pour ainsi dire jamais la présence de casques. On avait mieux que cela; on avait des couronnes. Un jésuite, le P. Vignier († 1670), ayant trouvé aux Riceys, près Bar-sur-Seine, une tombe barbare contenant deux adultes, deux enfants et deux seaux, coiffa les adultes de la monture en bronze des seaux et déclara gravement que les défunts portaient un diadème ou couronne radiée [8]; le Rév. Père en conclut qu'il avait découvert la tombe de Divico, fondateur des Riceys, 58 ans avant Jésus-Christ. En 1740, découverte analogue près de Verdun, une couronne de bronze doré fermée par une anse de cuivre, avec à l'intérieur des débris de cuir [9]. Même facétie en 1838, près de Xanten (grand-duché de Luxembourg), découverte de la sépulture d'un chef franc dont la tête était coiffée d'une couronne de cuivre [10]. Il s'agissait toujours d'une garniture de seau dont on faisait un couvre-chef. L'abbé Cochet lui-même fut trompé un instant et aussi il pensa voir un casque dans l'*umbo* des boucliers, mais l'exiguïté de la pièce le convainquit de son erreur [11].

Un antiquaire français pensait que les Francs portaient un simple bonnet de fer prenant la forme de la tête, laissant le visage à découvert et arrondi au sommet, qui était quelquefois surmonté d'une pointe aiguë [12]. C'est à très peu près, disait-il, la coiffure de guerre actuelle de certaines peuplades du Caucase et des cavaliers persans [13]. J. Quicherat parle du casque à cimier des barbares [14], ce qui n'est prouvé ni par un monument, ni par un texte; R. van Bastelaer, mieux instruit, ne donne pas le casque aux guerriers francs du ve siècle [15].

[1] V. Tahon, *Les armes franques et leur fabrication en Belgique*, dans *Revue universelle des mines*, 1890, IIIe série, t. XII. — [2] Lindenschmidt, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, in-8°, Mainz, 1848, p. 4. — [3] J. M. Thaurin, *Sur un casque en bronze orné d'émaux cloisonnés et d'or du IVe siècle* (casque d'Amfreville), dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1860, t. I, p. 399-403; C. Barrière-Flavy, *Le casque et la coiffure des barbares à l'époque mérovingienne*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1898, t. XI, p. 115 sq.; L. Blancard, *Les casques francs sur les monnaies mérovingiennes*, dans *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, 1893-1896, t. XXX, p. 187 sq.; L. Coutil, *Casques antiques*, in-12, Le Mans, 1915. — [4] E. Beauvois, *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes aux IIIe et IVe siècles*, in-8, Paris, 1867, p. 80, 118, 201 : *La Saga des Vœlsungs et des Niflungs*. — [5] *Ibid.*, *La Saga de Thidrick de Bern*, n. 13-20. — [6] *Ibid.*, *Les Niebelungs*, n. 3. — [7] *Ibid.*, *Poème de Walthari du moine Gérald*, p. 437, n. 167. — [8] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines*, 1857, p. 279. — [9] J. J. Oberlin, *Musæum Schöpflini. Thesaurus sepulchralis Virodunensis 1740*, in-4, Argentorati, 1773. Ce cuir était du bois. — [10] P. Houben, *Römisches Antiquarium*, Xanten, 1839. — [11] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854, p. 310-316. — [12] Rigollot, *Recherches sur les peuples de la race teutonique qui envahirent les Gaules au Ve siècle*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, 1850, t. X, p. 121 sq. — [13] Ch. N. Allou, *Études sur les casques du moyen âge*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1834, t. X, p. 287-309. — [14] J. Quicherat, *Histoire du costume*, p. 88; Cf. E. Lambert, *Note sur les casques* (barbares) *trouvés au mont d'Eraines* (*Calvados*), dans *Bulletin monumental*, 1837, t. III, p. 203. — [15] R. van Bastelaer, *Essai de reconstitution archéologique de l'armement et du costume des Francs de la Sambre*, Bruxelles, 1889.

Nous verrons dans un instant que le casque a été employé par quelques chefs barbares, mais non par tous. Grégoire de Tours rapporte que Clovis, à la bataille de Vouillé, *cum fugatis Gothis Alaricum regem interfecisset, duo ex adverso subito advenientes, cum contis utraque ei latera feriunt. Sed auxilio tam loricæ quam velocis equi, ne periret exemptus est* [1], sa cuirasse et son cheval le sauvent, il n'est pas question du casque. Les Francs portaient une chevelure épaisse qui, relevée et nattée, pouvait leur servir de protection [2]. La partie postérieure du crâne était rasée, sauf, au dire d'Agathias et de Grégoire de Tours, pour les rois francs, par un privilège qui les distinguait du reste des guerriers [3], privilège étendu peut-être à quelques chefs [4]. Sur les sceaux de Childéric Ier, de Dagobert II, on voit la tête encadrée d'une abondante chevelure; sur le sceau de Childéric, les cheveux sont tordus en tresse à la hauteur des yeux et ensuite noués au-dessus des épaules. Cette coiffure se retrouve exactement sur une plaque de ceinturon wisigothique [5] trouvée à Saint-Léon (Haute-Garonne), ce qui confirme le renseignement donné par Sidoine Apollinaire : *Aurium legulæ, sicut mos gentis est, crinium superjacentium flagellis operiuntur.*

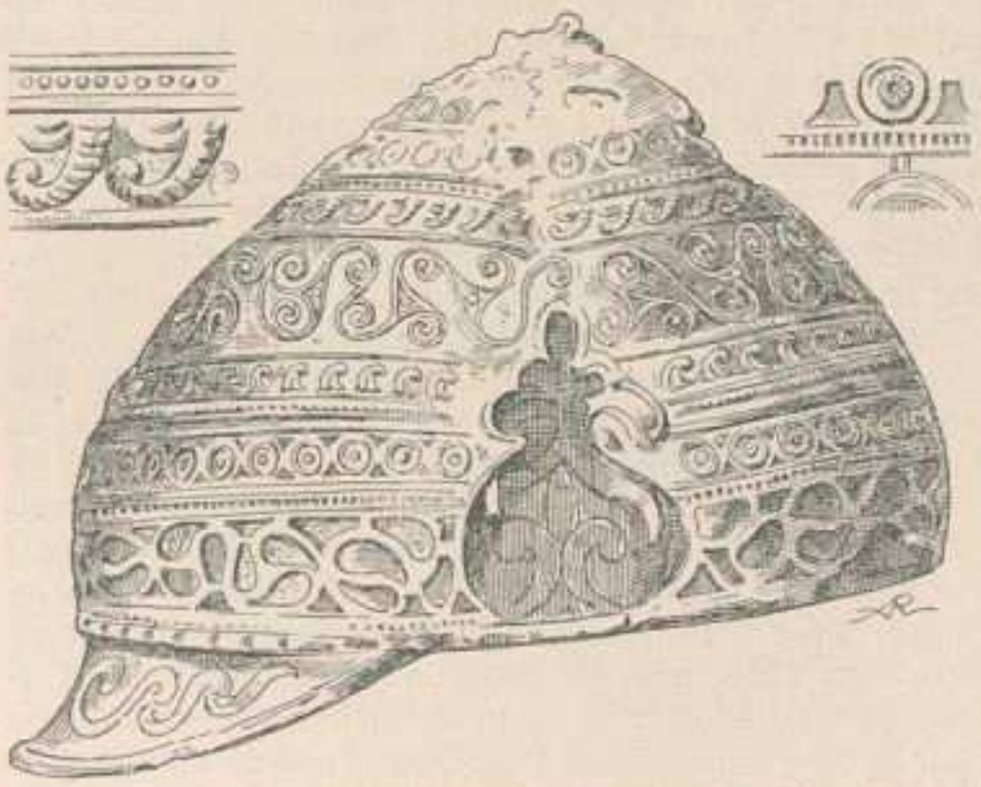

4634. — Casque trouvé dans un bras de la Seine.
D'après *Revue archéologique*, 1862, pl. v.

Lindenschmidt doute que les Francs et les autres peuples barbares eussent la chevelure longue et flottante, l'opinion qu'il exprime paraît reposer sur une confusion et d'ailleurs cet archéologue a souvent rapproché indûment des pièces de natures diverses attribuables aux premières et aux dernières époques des invasions barbares et jusqu'à la période carolingienne.

Ajoutons encore que certaines peuplades germaines, que les Francs ont pu imiter, avaient coutume de se teindre les cheveux, particulièrement les hommes, au dire de Pline [6], d'une couleur rouge ce qui devait leur donner un aspect féroce [7]. Au dire d'Isidore de Séville, les Goths faisaient usage de la sanguine.

L'emploi du casque ayant été exceptionnel, il y a donc lieu d'énumérer les exemplaires connus :

1. Vers 1862, un casque trouvé dans un ancien lit comblé d'un des bras de la Seine, au bas de la côte des Deux-Amants (fig. 4634). Cet objet se compose d'une première calotte en cuivre battu d'un seul morceau, destinée à envelopper le crâne au-dessus des oreilles et possédant un couvre-nuque. Sur cette première calotte est plaquée une bande de fer, puis une bande de cuivre repoussé, puis au sommet, une partie conique également en fer et qui se terminait par un tube, portant très probablement une aigrette. Le couvre-nuque est également revêtu d'une lame de fer. La bande inférieure, le couvre-nuque et le côté supérieur sont couverts d'émaux rouges et blancs séparés par des cloisons en fer d'une extrême délicatesse. Des rosettes d'or sont incrustées au milieu de petits disques d'émail rouge, sur la zone supérieure de la bande inférieure et sur la zone inférieure du cône qui termine le casque. Quant à la zone intermédiaire, en cuivre repoussé, elle présente des *postes* en forme de palmes contournées. Des rangs de perles très délicates et des rinceaux peu saillants et fins complètent l'ornementation de cette zone. Cette bande intermédiaire est de plus couverte d'une feuille d'or extrêmement mince et appliquée au brunissoir, sans soudure ni apprêt quelconque. Deux jugulaires, dont on voit encore les larges attaches, étaient émaillées sur le fer cloisonné. De l'extrémité du couvre-nuque au frontal, le casque porte 0 m. 23 et la zone intermédiaire, couverte d'or, a 0 m. 10 de largeur.

Il n'est pas possible d'admettre que ce casque soit de fabrication romaine, c'est une œuvre barbare [8].

Bibl. — E. Viollet-le-Duc, *Casque antique trouvé dans un bras de la Seine*, dans *Revue archéologique*, 1862, p. 225-227, pl. v.

2. Casque de Vézeronce (frank ou burgonde) découvert en 1871, sur le lieu de la bataille de 524. (Voir *Dictionn.*, t. II, au mot Casque, col. 2332, fig. 2169), rappelle par sa forme le heaume du XIe siècle.

Bibl. — J. Quicherat, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, p. 126; *Inventaire général des richesse de la France*, t. VI, p. 179; J. Guillemaud, *Le tombeau du roi Clodomir à Vézeronce*, dans *Revue archéologique*, 1872, nouv. série, t. XXXIII, p. 105; Barrière-Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule du Ve au VIIIe siècle*, in-4°, Paris, 1901, t. I, p. 330; Boulanger, *Le mobilier funéraire gallo-romain et frank en Picardie et en Artois*, in-fol., Paris, 1902-1903, p. 195; De Beylié, *Le musée de Grenoble*, in-8, Paris, 1908, pl. 185; De Baye, *Les casques de l'époque barbare et leur répartition géographique en Europe* dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq.*, 1909, p. 184-185.

3. Casque (goth) trouvé en 1896, dans une propriété de l'orphelinat de Giulianova, sur la commune de Montepagano, près d'Ancône, conservé au musée de Berlin.

Bibl. — *Notizie degli Scavi*, 1897, p. 413-414, fig. 2; Ubisch und Wulff, *Ein langobardischer Helm in Königlichen Zeughause zu Berlin*, dans *Jahrbuch der K. preussischen Kunstsammlungen*, t. XXIV, p. 208; De Baye, *op. cit.*, p. 186, n. 3.

4. Casque trouvé en 1901, à Gültlingen (Wurtemberg), conservé au musée de Stuttgart.

Bibl. — Sixt, *Fundberichte aus Schwaben*, t. IX,

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII. — [2] L. Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, part. 1, p. 250; A. Terninck, *L'Artois souterrain*, Arras, 1881, t. IV, p. 149. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXIV, *Hic* (Gundovaldus) *cum natus esset in Galliis, et diligenti cura nutritus, ut regum istorum mos est, crinium flagellis per terga demissis.* — [4] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. 75. — [5] C. Barrière-Flavy, *Note sur six stations barbares de l'époque mérovingienne, récemment découvertes dans le Sud-Ouest*, 1894, p. 14. — [6] Pline, *Historia naturalis*, l. XXVIII, c. I. — [7] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 322-323. — [8] E. Viollet-Le-Duc, *Casque antique trouvé dans un ancien bras de la Seine*, dans *Revue archéologique*, 1862, p. 225-227, pl. v; cf. C.-N. Allou, *Casques du moyen âge, extrait d'un ouvrage inédit sur les armes et les armures du moyen âge*, dans *Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères publiées par la Soc. roy. des Antiquaires de France*, 1834, t. X, p. 287-357; 1835, t. XI, p. 157-234, t. XII, p. 285-345; t. XIV, p. 270-339.

p. 38, Lindenschmidt, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, t. v, part. 2, pl. II, XII, p. 45; J. M. Gröbbels. *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, p. 19; De Baye, *op. cit.*, p. 186, n. 4.

5-6. — Deux casques exhumés en 1901 et 1902, près de Vid (Dalmatie), conservés au musée de Vienne.

Bibl. — C. List, *Die Sprangenhelme von Vid*, dans *Jahrbuch der k. k. zentral-Kommission für künst und historiche Denkmale*, t. I (1903), p. 251-272; cet auteur attribue les casques de Vid au VIe siècle, environ; de Baye, *op. cit.*, p. 186, n. 7.

7. — Casque découvert en 1902, à Baldenheim (Alsace), conservé au musée de Strasbourg.

Bibl. — Henning, dans *Mittheilungen der Gesellschaft für die Erhaltung der geschichtlichen Denkmäler in Elsass*, 1906, t. XXI, p. 267; Le même, *Der Helm von Baldenheim und die verwandter Helme des frühen Mittelalter mit 10 Tafeln und 36 Abbildungen im Text*, in-8°, Strassburg, 1907; J. W. con Gröbbels, *Der Reihengräberfund von Gammertingen*, in-4°, München, 1905, p. 26; De Baye, *op. cit.*, p. 186, n. 7.

8. Casque (alaman?) trouvé, en 1902, à Gammertin-

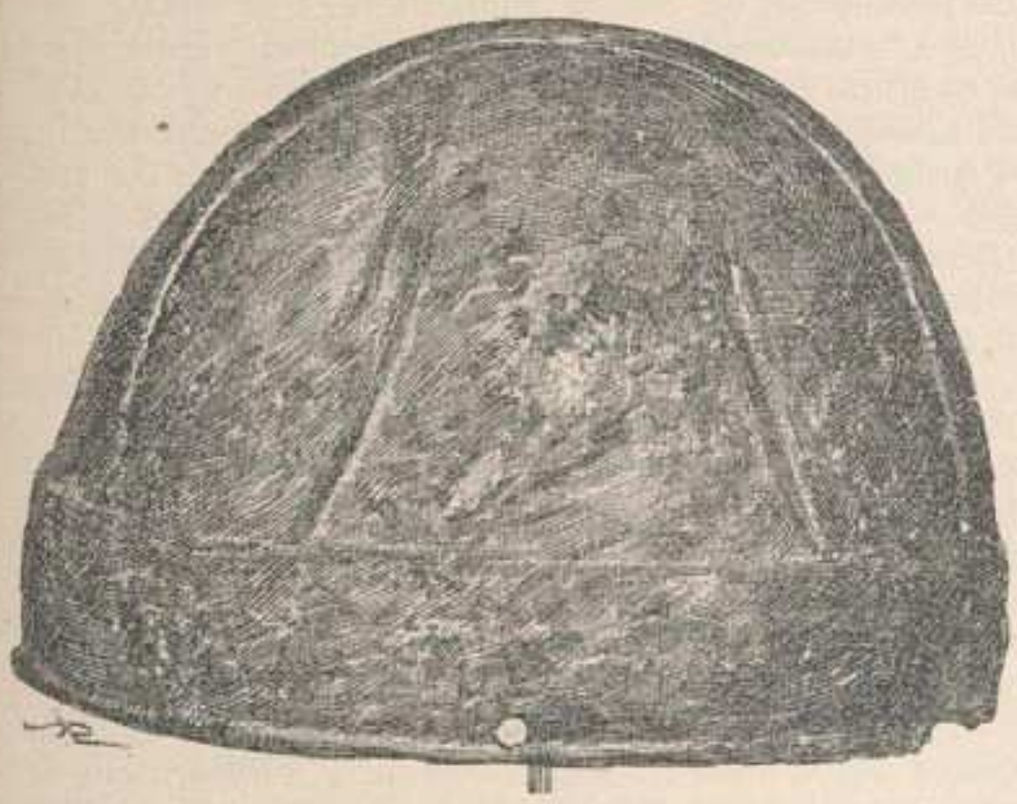

4635. — Casque de Trivières.
D'après *Mém. de la Soc. des antiquaires*, 1909, p. 175.

gen, près Sigmaringen, conservé au musée de M. Hohenzollern-Sigmaringen.

Bibl. — J. W. Gröbels, *op. cit.*, p. 19; De Baye, *op. cit.*, p. 187, n. 8.

9. Casque découvert, en 1903, à Chalon-sur-Saône, conservé à l'arsenal de Berlin.

Bibl. — J. W. Grobels, *op. cit.*, p. 28; De Baye, *op. cit.*, p. 187, n. 9.

10. Casque découvert, en 1908, dans la nécropole franque de Trivières (Hainaut), conservé au musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Ce casque fut trouvé dans une tombe, sans aucune trace de cercueil, il était placé à côté de la tête du défunt qui avait été enterré avec une épée, un angon, une framée et une francisque, ainsi qu'un couteau de petite dimension; on a trouvé en outre une boucle de ceinturon d'une extrême simplicité, en bronze ou en potin, et un petit vase en terre. Jusqu'à cette date récente, on n'avait jamais rencontré de casque dans les innombrables sépultures franques explorées en Belgique (fig. 4635). Sur ce casque on ne voit aucune ornementation, il se distingue en ceci des neuf exemplaires qui précèdent. La calotte est, en quelque sorte calquée, sur la forme du crâne, les trous peuvent avoir servi à adapter la jugulaire.

Bibl. — De Baye, *op. cit.*, p. 173-175.

11-13. — Trois casques provenant de la Russie méridionale et conservés au musée de Berlin : calotte composée de quatre plaques de forme triangulaire, avec des jugulaires, le tout en fer, parfois avec une bande.

Bibl. — M. Ebert, *Die frühmittelalterlichen Spangenhelme von Baldenheinser Typus*, dans *Præhistorische Zeitschrift*, 1909, p. 65-79; Le même, *Ein Spangenhelm aus Ægypten*, dans même revue, 1909, p. 163-170, pl. XVII, A. Götze, *Ostgothische Helme und symbolische Zeichen*, dans *Mannus*, 1909, p. 121-123; De Baye, *Les casques de l'époque barbare, second mémoire*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiquaires*, 1910, p. 109-110.

14. Casque ayant fait partie du cabinet d'Anastasy, trouvé en Égypte sur la tête d'une momie, entré, en 1828, au musée de Leyde. Une calotte en cuir se trouve à l'intérieur de cette coiffure.

Bibl. — M. Ebert, *Ein Spangenhelm aus Ægypten*, dans *Præhistorische Zeitschrift*, 1909, p. 163-170, pl. XVII; De Baye, *Second mémoire*, p. 110-111, fig.

De cet ensemble, il résulte qu'on ne doit plus écarter le casque de l'armement défensif des barbares qui se partagèrent l'empire romain. Ces casques appartiennent à l'époque des invasions; ils offrent entre eux des analogies et des diversités qui sont également dignes d'attention. Néanmoins, le nombre des casques par rapport aux milliers de tombes barbares explorées reste tellement infime, qu'on est en droit de conclure que cette coiffure était exceptionnelle et réservée à des chefs d'un rang élevé, et que ces chefs appartenaient à différentes peuplades barbares. Le casque de Trivières aurait appartenu à un Franc, celui de Vézeronze à un Burgonde, celui de Giulianova à un Goth ou à un Longobard, ceux de Wurzbourg et de Gammertingen à des Alamans.

Un texte intéressant confirme le fait que les Francs n'usaient pas du casque. L'historien Agathias décrit ainsi l'aspect d'une armée franque qui ravagea l'Italie en 553 : « L'armement de cette nation est fort simple. Il est tel qu'il n'exige point d'artisans spéciaux de divers genres. Ceux qui s'en servent peuvent aisément faire eux-mêmes les réparations nécessaires. Ils paraissent ne connaître ni cuirasses ni cnémides. La plupart d'entre eux ont la tête découverte. Il en est pourtant, en petit nombre, qui combattent coiffés de casques. Ils ont la poitrine et le dos nus jusqu'aux reins, d'où des braies, de toile pour les uns, de cuir pour d'autres, les enveloppent jusqu'au bas des jambes. Excepté un très petit nombre, ils ne se servent pas de chevaux, car combattre à pied est pour eux une tradition nationale dans laquelle ils ont été élevés et exercés avec soins. Ils portent une épée le long de la cuisse et un bouclier au côté gauche. Ils n'emploient ni arcs, ni frondes, ni aucune espèce de traits propres à être lancés de loin, mais des haches à double tranchant et des angons [1]. »

Procope parlant de l'armée de Théodebert dit simplement que « des cavaliers, en petit nombre, escortaient le roi. Seuls, ils étaient armés de lances. Tous les autres étaient fantassins et n'avaient ni arcs, ni lances; chacun d'eux portait une épée, un bouclier et une hache dont le fer très fort était à double tranchant extrêmement affilé [2]. »

Sidoine Apollinaire décrit le costume et l'armement d'un jeune prince barbare nommé Sigismer et de son escorte [3]. Ils sont vêtus de longues tuniques de couleurs variées, serrées au corps, laissant les jarrets à

[1] Agathias, *Myrinaei historiarum*, l. II, c. v, dans *Corp. script. hist. byzant.*, Bonn, p. 73-74. — [2] Procope, *De bello gothico*, l. II, c. XXV, dans *Corp. Byz.*, p. 274-248. — [3] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. IV, n. 20, *P. L.*, t. LVIII, col. 524-528.

découvert et munies de manches courtes ne couvrant que le haut des bras. Ils portent des souliers ne chaussant le pied que jusqu'au talon et gardent les jambes nues jusque au-dessus des genoux. Ils ont une épée suspendue à un baudrier passé sur l'épaule, avec des pelleteries ornées de têtes de clous. Un manteau de couleur complète leur ajustement. Ils sont armés de lances à crochets et de haches de jet qu'ils tiennent de la main droite et sont protégés par un bouclier fixé au bras gauche; les parties courbes de ce bouclier ont un reflet semblable à celui de la neige; l'*umbo* est de couleur fauve. Nulle mention du casque dans cette description de soldats sous les armes, car Sidoine prend soin de nous en avertir.

Les casques que nous avons décrits présentent des analogies pour le type, et pour la décoration, elle montre chez les artisans sinon des modèles identiques, du moins une méthode commune de travail, l'emploi de procédés identiques et du même goût en matière ornementale. « Ils sont de la même époque » pourrait-on dire [1].

Parmi les motifs décoratifs exécutés au repoussé, on remarque des oiseaux, probablement des colombes, becquetant des grappes de raisin, des ceps de vigne avec leurs fruits, des croix. Voici, par exemple, le casque de Vézeronce (voir fig. 2169) celui de Gammertingen, celui de Gutlingen, et celui de Vid qui reprennent ce même sujet en le variant chacun à sa manière, et il est difficile de n'y pas reconnaître l'influence des monuments du plus ancien art chrétien.

« D'autre part, certaines parties des calottes de casques ornées comme celle de Giulianova et de Gammertingen, présentent des figurations évoquant un souvenir vague, défiguré et atténué, mais qui n'en existe pas moins, d'une époque très antérieure. Ces figurations consistent en cervidés menacés par des oiseaux de proie à l'énorme bec crochu. Il s'agit de ces mêmes oiseaux rapaces, dont la présence est si fréquente sur les fibules barbares. Si l'on compare ces oiseaux au fort bec recourbé avec les volatiles (paraissant être des colombes), qui existent sur les bandeaux formant la base des casques, on remarque un contraste saillant entre les deux motifs de décoration. Ce contraste n'a du reste, rien de choquant; il ne nuit pas à l'effet d'ensemble des casques. Sur la bombe, c'est une scène d'un cachet sauvage, des oiseaux de proie se préparent à attaquer des cervidés; plus bas, sur le bandeau, la note est toute différente et empreinte d'une allure gracieuse; des colombes s'apprêtent à becqueter les grappes de ceps de vigne disposés en volutes parmi lesquels elles errent. Dans le premier cas, on discerne nettement le reflet d'un art de style oriental, l'art scythique, j'ose dire. Et cet art, il semble bien que ceux qui continuaient à en tirer parti n'en avaient plus la compréhension et ne le perpétuaient que par routine. Dans le second cas on est en présence de motifs d'ornementation d'un caractère franchement occidental, celui de l'art primitif des chrétiens. C'est cette dernière particularité qui permet de dater, du reste approximativement, l'époque à laquelle ces casques furent en usage et, peut-être aussi, de déterminer le rayon de leur fabrication [2]. »

Pour la coiffure des femmes franques, il va sans dire qu'il n'est pas question de casques. La chevelure des jeunes filles était probablement flottante, celle des femmes mariées relevée et tordue sur le sommet de la tête [3]. Près de la tête ou sur la poitrine, on a rencontré fréquemment une épingle de bronze, argentée ou dorée, terminée par une tête ornée. A Envermeu (voir ce mot) l'épingle était recueillie sous le crâne du sujet; à La Balme, l'oxydation avait collé quelques cheveux à l'épingle; à Seraucourt-le-Grand, l'épingle se trouvait invariablement sous la poitrine ou sous le menton; à Montigny-en Arrouaise, sous la tête des femmes; au Jardin-Dieu de Cugny, une épingle en argent doré, à tête conique ornée de filigranes, reposait sous le crâne de la défunte [4]. Dans une tombe de la villa d'Ancy, on rencontra soixante-quinze épingles [5]. Dans les cimetières fouillés par l'abbé Haigneré, dans le Boulonnais, l'épingle était toujours posée en travers de la poitrine, au-dessous du cou [6], probablement pour retenir un fichu.

XII. Epée. — On a trouvé dans les tombes franques un nombre considérable d'épées; cette arme ne présente guère de particularités remarquables. La largeur de la lame est habituellement de 0 m. 05, elle est fixée à la poignée à l'aide d'une soie mince et courte. Le pommeau, de forme triangulaire, très aplati, est rivé à l'extrémité de la soie. Les épées des grands chefs sont d'une grande richesse, comme on le voit pour celle de Childéric Ier, celles de Pouan, de Rue-Saint-Pierre, d'Arcy-Sainte-Restitute et quelques autres; on emploie l'or et l'argent sur la poignée, à Boussières (Doubs), à Harmignies (Belgique), à Vendersheim (Allemagne), le pommeau est damasquiné, quelquefois il était de bois ou d'os, enveloppé de fils d'or.

La longueur diffère : en Normandie 0 m. 89; dans l'Artois, 0 m. 75; dans l'Oise, 0 m. 58 et 0 m. 65 et 0 m. 45 à Hermes; en Champagne 0 m. 78, dans l'Aisne, la Moselle, le Rhin, 0 m. 89, et 0 m. 90, et 0 m. 95; à Belleray, Meuse, 0 m. 98; en Belgique 0 m. 69; 0 m. 72; 0 m. 80; 0 m.90. En Bourgogne ont été rencontrées les épées les plus grandes et les plus massives variant entre 0 m. 86 et 0 m. 92. Cochet a toujours rencontré l'épée au côté gauche des morts; D. van Bastelaer aussi, dans les sépultures de Thuillies, mais la pointe en l'air et la poignée à la main du guerrier. Lorsque l'épée et le scramasax sont déposés dans la tombe, on les a souvent croisés sur la poitrine du défunt, comme à Mondorf [7]. Dans la nécropole d'Oyes (Marne), qui compte 2 000 sépultures, on n'a rencontré que trois épées, ce qui montre une fois de plus que l'épée n'était pas une arme commune et cela confirme les mots de Tacite parlant des Germains : *Rari gladiis utuntur*. A Oyes les épées ne se distinguent en rien de ce qu'elles sont ailleurs, une d'elles est accompagnée d'une hache et d'une lance à crochets; à Joches (Marne) une très belle épée était placée à la droite du défunt [8].

De même qu'on fêlait intentionnellement différents objets déposés dans la tombe afin d'empêcher leur utilisation future par les violateurs, on ébréchait souvent une épée, ou bien on la ployait au feu. Ce fait a été constaté dans le cimetière d'Harmignies [9] et dans plusieurs cimetières francs de la Normandie fouillés par l'abbé Cochet, notamment à Envermeu [10], de

[1] De Baye, *Casques de l'époque barbare*, 1909, p. 192; la plupart offrent le symbole de la colombe, becquetant du raisin; cf. Sorlin-Dorigny, *Origine orientale des représentations de la colombe becquetant du raisin*, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de France*, 1883, t. xxvii, p. 115. — [2] De Baye, *op. cit.*, p. 192-193. — [3] A. G. Schayes, *La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine*, t. i, p. 172. — [4] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, 1886, t. i, p. 56, 86, 88, 90, 112, t. ii, p. 23-251. — [5] F. Moreau, *Album Caranda*, nouv. série, pl. lxxv. — [6] Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, p. 24. — [7] Namur, *Notice sur les tombes gallo-franques du grand-duché du Luxembourg*, p. 45; cf. P. de Goy, *Épée gauloise de fer trouvée à Lachaise, commune de Virnay (Cher)* dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq.*, 1883, t. xxvii, p. 78. — [8] De Baye. *Sépultures franques de Joches* dans *Revue archéologique*, 1880, pl. xx. — [9] A. de Loë, *Notice sur les antiquités franques d'Harmignies*, Mons, 1884. — [10] Cochet, *Sépultures gauloises*, 1857, p. 18, 19, 148, 405, 410.

même C. Barrière-Flavy a fait cette constatation en Bourgogne [1], et Ch. Aubertin l'avait faite déjà à Beaune [2]. Il est incontestable que la brisure des lames est trop nette pour n'être pas intentionnelle. Le fait avait été constaté en 1839, par l'abbé Durand, dans le cimetière de Bénouville (Calvados) [3].

En 1859, l'abbé Cochet écrivait ceci : « Il en a été trouvé de ce genre dans les fouilles de tous les pays et de toutes les époques. Nous avons rencontré beaucoup d'armes rompues ou entaillées dans les cimetières francs d'Envermeu, de Londinières, d'Ouville, dans les sépultures gallo-romaines d'Eslettes, de Bonelles et du château de Robert le Diable... L'épée de Childéric II fut trouvée rompue... Une cinquantaine d'épées ployées ont été vues à Tiéfenau, en Suisse, lors de la découverte qui s'y fit, en 1851, d'armes et de chariots de guerre. M. de Bonstetten dit que l'usage de déposer une épée ployée au feu dans le tombeau des guerriers était encore commune chez les anciens habitants du Danemark et chez les Vendes [4]. Et l'abbé Cochet conclut que cette mesure était une précaution prise contre les violateurs de sépultures. C. Barrière-Flavy et plusieurs archéologues sont d'un avis différent. J. J. A. Worsae considère ces faits, constatés en Sleswig, en Juttland, en Fionie et à Bornholm, comme « fondés sur d'antiques coutumes religieuses datant de l'âge de bronze, comme l'offrande aux dieux du butin de la victoire : les *ex-voto* étaient en général tordus, brisés, martelés, de façon à être mis hors d'usage [5]. Des épées ployées recueillies dans les sépultures de Herrlisheim ont suggéré une explication analogue [6] et D. von Bastelaer, au sujet d'armes tordues et brisées rencontrées à Strée, dit que c'était là un signe de deuil pratiqué fréquemment en Germanie et assez souvent en Gaule [7]. Haches, lances et couteaux ne souffraient pas ce traitement d'abord parce que leur valeur vénale était bien inférieure à celle d'une épée, mais la présence de bijoux précieux dans les tombes où on ébréchait une épée était un contre-sens puisque les violateurs étaient assurés de ne pas perdre leur peine. Ce qui est plus vraisemblable, c'est que différentes inspirations décidaient de cette pratique. Tantôt on voulait marquer que l'épée du guerrier lui était devenue inutile, tantôt on voulait détourner les voleurs de s'emparer d'un objet dont ils ne pouvaient tirer beaucoup d'argent [8].

XIII. Fourreau de l'épée. — L'épée était protégée par un fourreau de bois recouvert de cuir qui s'est généralement pourri et dont il ne subsiste que la bouterolle et les ornements en bronze ciselé, ou plus rarement en argent. Quelquefois, sur le plat du fourreau, on remarque de petits ronds de bronze assez semblables à des monnaies frustes ou à des boutons. Dans quelques cas extrêmement rares, l'extrémité du fourreau est renforcée d'une pièce de métal en forme de demi-lune, par exemple à Envermeu.

A Oberflacht, tous les glaives étaient dans les fourreaux; les plus simples fabriqués en écorce de bouleau, d'autres renforcés de cuir et quelques-uns ayant une garniture d'argent au bas, à la tête et sur les côtés [9]. A Fareberswiller (Moselle), « le fourreau de l'épée consistait en deux planchettes de bois, recouvertes de cuir, le tout ajusté entre des tringles de cuivre [10]; » à Seraing, près Liége, on reconnaissait sur les lames « les vestiges d'un fourreau de bois qui fut probablement recouvert de cuir [11]; » à Envermeu, une lame d'épée « conserve sur toute sa longueur trace d'un fourreau de bois recouvert de cuir. Vers le sommet, deux tringles de cuivre rayées, étamées ou argentées, décoraient le fourreau dont la pointe arrondie était garnie à la base d'une feuille d'argent longue de 0 m. 10 et munie également de deux tringles argentées ou d'argent pur; cet ornement, du reste, ne se rencontre que d'un côté, celui par où l'épée ne touchait pas aux vêtements du guerrier [12]. »

D'après M. Van Bastelaer, le cuir était plus spécialement employé pour le fourreau des épées; le bois recouvert de cuir pour les scramasax [13]. Lorsque le cuir est uni, les ornements métalliques abondent : boutons, anneaux, plaquettes de bronze. Le cuir était retenu, le long de la lame, par une tige creuse de cuivre, ou par une série de rivets. Lorsque le cuir était gaufré, il représentait d'ordinaire un système de tresses, par exemple à Hautes-Wiheries et à Fontaine-Valmont [14].

Le dard ou bouterolle avait une forme spéciale en gouttière; elle enveloppait le double de cuir à l'extrémité et se prolongeait le long d'un des côtés du fourreau plus ou moins haut vers l'ouverture [15]. Le fourreau était aussi pourvu à l'entrée d'un anneau ou bracelet auquel était joint une bélière qui servait à le rattacher au ceinturon. Cette pièce était ordinairement ciselée, quelquefois même ornée de verroteries [16]. On a trouvé des fourreaux d'épées ornés à Envermeu, à Fareberswiller, à Seraing, à Bel-Air.

XIV. Le scramasax. — On a dit : c'est l'arme des Saxons, puisque *sax* en la langue de ces barbares signifie combattre. Étymologie empirique que les faits contredisent, car c'est dans les tombes anglo-saxonnes que cette arme se rencontre le plus rarement. Sur 794 tombes fouillées dans le Kent, on n'a rencontré que neuf scramasax [17]. Le *scramasax* semble correspondre aussi bien aux *breves gladii* que Tacite donne aux Germains du nord, qu'aux *mucrones*, qu'Ammien Marcellin assigne aux Quades et aux Goths, enfin au *culter validus* nommé par Grégoire de Tours, au *scrama* de la loi wisigothe, au *demi-spatha* de la loi burgonde (*semi-spatium* dans un capitulaire de Pépin), au *cultellus* de la loi salique [18]. Le scramasax n'excluait pas l'épée, les guerriers s'armaient des deux instruments, ainsi qu'on le voit dans les poèmes qui n'ont subi aucune retouche postérieure [19].

On est porté à croire qu'on maniait cette arme des deux mains, ce qui expliquerait le développement considérable de la soie. La poignée atteint une longueur de 0 m. 18 à 0 m. 295 et souvent elle mesure presque le tiers de la longueur totale de l'arme [20].

[1] Cochet, *Sépultures gauloises*, 1857, t. I, p. 26, 355. — [2] Ch. Aubertin, *Observations sur quelques armes de l'époque mérovingienne trouvées dans la Côte-d'Or*, Beaune, 1897. — [3] *Memb. de la Société des Antiq. de Normandie*, t. XII, p. 228. — [4] Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, in-8°, Paris, 1859, p. 77. — [5] J. J. A. Worsae, *La colonisation de la Russie et du Nord scandinave*, dans *Mémoires de la Société royale des Antiquaires du Nord*, 1872-1877, p. 155-156. — [6] Dietrich, *Rapport sur les antiquités trouvées aux environs de Colmar*, dans *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, IIe série, t. VI, 1868-1869, p. 97. — [7] D. van Bastelaer, *Le cimetière belgo-romano-franc de Strée*, in-8°, Mons, 1877, p. 288. — [8] Mongez, *Note sur l'épée gauloise et sur les procédés que les anciens ont suivi pour convertir le fer en acier*, dans *Mémoires de l'Instit. nat. des Sc. et des Arts. Litter. et Beaux-Arts*, 1804, t. V, p. 517. — [9] F. von Dürrich und W. Menzel, *Die Heidengräber am Lupfen bei Oberflacht*, 1847, p. 111. — [10] Dufresne, *Notice sur les sépultures gallo-franques à Fareberswiller (Moselle)*, Metz, 1855, p. 6. — [11] Hagemans, *Rapport sur la découverte d'un cimetière franc-mérovingien à Seraing*, 1856, p. 24-25. — [12] Cochet, *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857, p. 162, 171. — [13] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, Bruxelles, 1895, p. 164, 169. — [14] *Ibid.*, p. 164-169. — [15] L. Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 231-234. — [16] Cochet, *Sépultures*, p. 201 sq. Voir encore F. de Lasteyrie, *Epées mérovingiennes découvertes au Port-à-l'Anglais*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1860, t. IV, p. 81-82. — [17] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 210-211. — [18] *Ibid.*, p. 212. — [19] *Ibid.*, p. 213. — [20] *Ibid.* p., 215.

Cette soie était, le plus souvent, introduite dans un morceau de bois ou d'os, et rivée à l'extrémité opposée. La poignée d'os était composée d'anneaux séparés par une bague de métal (par exemple à Bel-Air, Suisse); elle était revêtue de cuir uni, ou dans les armes riches de feuilles d'or et incrustée de verroteries. Point de garde, la poignée n'est séparée de la lame que par une plaque de fer à peine débordante. Le fourreau consistait généralement en deux planchettes reliées par une ferrure de bronze et recouvertes de cuir. L'extrémité était le plus souvent arrondie et munie d'un dard de bronze. Tour à tour le scramasax servait d'arme et d'ustensile, un peu à la façon de l'ancien sabre



4636. — Scramasax trouvé à Blandy.
D'après *Revue des Sociétés savantes des Départements*, V^e série, t. III, 1872, p. 459-460.

baïonnette, il y a un siècle; son usage était journalier, il servait à combattre un ennemi, à tuer un porc, à couper des branches, à creuser un trou en terre.

La lame portait des sillons dans le sens de la longueur [1] et on a conclu du rapprochement des textes que cette rainure contenait du poison. Mais ces textes semblent plutôt porter à faire croire que le cas était exceptionnel. D'après le récit de Grégoire de Tours, on peut soutenir que c'était là un raffinement de cruauté. Pour l'assassinat de Prétextat, évêque de Rouen, Frédégonde fait empoisonner la lame du scramasax : *Cum validis cultris quos vulgo scramasaxos vocant, infectis veneno, utraque latera ei feriunt* [2]; pour l'assassinat de Sigebert *duos cultros ferreos fieri præcepit quos etiam caraxari profondius et veneno inficí jusserat* [3]. De plus, l'immense majorité des scramasaxes recueillis dans les cimetières ne porte pas de rainure, ou bien cette rainure n'est qu'un filet si mince qu'il n'eût guère pu recevoir du poison, et il se termine trop loin de la pointe pour avoir pu communiquer aisément le poison à la plaie.

Il y a eu trois formes de scramasax chez les Francs établis en Belgique, en France et en Allemagne. « Chez les uns, le tranchant et le dos de la lame s'inclinent également vers la pointe, où ils se réunissent sous une courbure égale de chaque côté. Cette courbure est parfois fort peu prononcée, et le tranchant et le dos sont presque en ligne droite. Pour d'autres, le tranchant est droit et le dos seul se courbe vers la pointe. Dans les derniers, enfin, c'est le dos qui est droit et le tranchant se courbe vers la pointe. Il arrive aussi que le dos n'est ni courbé ni arqué, mais droit et coupé au bout en biseau net, ou un peu creusé à la façon de la pointe de certains cimeterres de Turquie [4]. »

Le scramasax se retrouve dans la généralité des cimetières burgondes. Tandis qu'à Herpes (Charente) les scramasaxes varient entre 0 m. 26 et 0 m. 40 de longueur, à Charnay, ils ont 0 m. 50 à 0 m. 70 et même, à Vertamboz (Jura,) on signale un scramasax qui mesure 0 m. 785 [5], ceci explique pourquoi il porte dans le code des Burgondes le nom de *semi-spatha* [6]. Chez les Burgondes, l'arme présente plusieurs variétés. Tantôt le dos est droit, et le tranchant, à partir des deux tiers de la longueur, se relève insensiblement vers la pointe, tantôt le dos et le tranchant se courbent simultanément, soit d'une manière insensible, soit brusquement vers l'extrémité. D'une façon générale, le scramasax burgonde s'éloigne de la technique du scramasax franc [7].

Voici quelques dimensions pour des scramasax recueillis en Belgique, Picardie, Ile-de-France, Artois, Champagne : 0 m. 30, 0 m. 33, 0 m.35, 0 m. 40, 0 m. 42, 0 m. 44, 0 m. 47, 0 m. 50, 0 m. 55, 0 m. 60 et 0 m. 65. Dans la Bourgogne cisjurane : 0 m. 52, 0 m. 60, 0 m. 67, 0 m. 70, 0 m. 72, 0 m. 785; dans la Bourgogne transjurane ou Suisse: 0 m. 55,. 0 m. 59, 0 m. 62, 0 m. 64, 0 m. 65, 0 m. 67, 0 m. 70, 0 m. 72, 0 m. 76, 0 m. 77, 0 m. 83. Le scramasax est très fréquent chez les Francs Neustriens et devient plus nombreux encore à mesure qu'on se dirige vers l'Est. Dans la Rhénanie, l'abondance devient profusion; sur deux cents sépultures d'une même époque, dont les mobilier funéraires sont conservés au musée de Mayence, on compte vingt-trois grands couteaux ou *langsax* et quarante-sept *scramasax* [8].

Il est trop rare de pouvoir rencontrer et citer une arme barbare ornée d'un symbole chrétien pour ne pas accorder quelques lignes de description à un scramasax franc orné d'une croix.

Des terrassements faits à Blandy (canton du Châtelet, Seine-et-Marne), au mois de décembre 1869, mirent au jour une dizaine de cercueils de plâtre renfermant des squelettes et non pourvus de couvercles. Ces cercueils ne portaient aucune marque décorative, croix, stries, etc.; chacun d'eux renfermait un squelette.

[1] Cochet, *Sépultures gauloises*, p. 209, signale : un scramasax à double rainure, à Colleville, près Fécamp, en 1856; deux scramasaxes énormes à deux rainures, à Sigy, 1856; trois scramasaxes à double rainure, à Ouville; de même encore à Fareberswiller, en Lorraine, à Manneville (Calvados). — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. IV, ch. XLVI. — [3] *Ibid.* l. VIII, ch. XXIX. — [4] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, 1895, p. 114. — [5] Conservé au musée de Besançon. — [6] *Lex Burgundionum*, tit. XXXVII, *De educto gladio; Quicumque spatham aut semispatham eduxerit ad percutiendum alterum et non percusserit, inferat mulctæ nomine sol. XII; si percusserit inferat similiter sol. XII et de inflicto vulnere judicetur.* — [7] C. Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, t. I, p. 357-358. Des scramasaxes burgondes ont été trouvés dans plus de cinq cents localités. — [8] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 211-212.

Au côté droit de l'un des morts se trouvait une épée ou long couteau, probablement un scramasax qui fut trouvé intact et mis en pièces par les curieux et les enfants. D'après les débris recueillis, cette arme pouvait mesurer 80 à 90 centimètres. Le fourreau en métal se terminait en pointe. Il était droit, sans renflement, quoique l'adhérence de plâtre, d'autres matières étrangères et l'oxyde lui donnent aujourd'hui une forme renflée vers le milieu de la longueur. Sa partie supérieure, à l'endroit joignant le manche, est ornée de clous à tête cylindrique, en cuivre jadis doré, au nombre de quatre et d'incrustations en argent offrant la forme d'une croix et de lettres qui semblent pouvoir être ramenés à ceci :

$$\overline{\text{a}} + \text{c}$$

Des traces de filets incrustés en argent se distinguent sur les bords. Le manche est également en métal, sans garde, légèrement recourbé d'un côté, et portant, pour seul ornement, — dans son état de dégradation actuelle — deux clous en cuivre plus gros que ceux du fourreau. On y distingue des traces d'un treillis métallique qui devait le recouvrir entièrement. La lame était en fer et tranchante d'un seul côté [1] (fig. 4636).

Dans la tombe du guerrier le scramasax était habituellement déposé à droite du défunt, mais tantôt la pointe en haut, et donnant au squelette l'attitude du port d'arme [2]; tantôt la pointe en bas et placée contre le fémur [3]. A gauche du défunt, elle occupe généralement les mêmes positions; mais il est fréquent de rencontrer le scramasax posé obliquement, la pointe vers le genou; au milieu du corps ou entre les jambes, la pointe en bas, en travers sur la poitrine ou sous le corps. A Selzen, le scramasax se trouvait généralement à gauche, placé un peu obliquement entre la poitrine et le bras, la pointe en haut [4].

XV. Couteau. — On peut dire que partout où a été inhumé un défunt, on rencontre un couteau. Les femmes aussi bien que les hommes le portent à la ceinture ou suspendu parmi les objets de la trousse. On ne vivait pas et on ne pouvait pas vivre sans un couteau; le vol de cet instrument indispensable est puni par la loi salique d'une amende de quinze sols : *Si quis cultellum alienum furaverit, sexcentis denariis qui faciunt sol. XV culpab. judic* [5]. Il devait être parfois renfermé dans un étui faisant corps avec le fourreau d'un plus grand couteau ou même du scramasax; car on rencontre les deux lames parallèlement adhérentes par l'oxydation à Charnay, à Bassecourt, à Muids, etc.

XVI. Poignard. — On rencontre rarement le poignard dans les tombes. Ses dimensions sont celles d'un grand couteau : la soie est courte et robuste et terminée par un pommeau de fer, quelquefois damasquiné or ou argent, comme celui de Sainte-Catherine-les-Arras (Pas-de-Calais) [6], celui de Wabern (Suisse). En France, on a trouvé des poignards à Arc-et-Senans, Boussières, Uzelle (Doubs), Chaussin (Jura), Menoux (Haute-Savoie), Caranda, Chassemy, Courbes (Aisne), Douvrend, Envermeu, Villainville, Sainte-Marguerite-sur-Mer (Seine-Inférieure), Driencourt (musée de Neufchâtel-en-Bray), Villeferry, Saint-Euphrône (Côte-d'Or), Andresy (Seine-et-Oise), Nabécourt, Délut (Meuse).

XVII. Angon. — Cette arme diffère très peu de celle que l'antiquité grecque et romaine appelait le javelot. Une tige de fer trempé soit carrée, soit circulaire, soit polygonale, se terminant par une pointe losangée, à ailerons aigus, rabattus le long de la tige, un peu à la manière des barbes d'une flèche. L'extrémité opposée accusait un fort renflement de 0 m. 05 à 0 m. 10, avec une douille tantôt fermée, tantôt ouverte, et se resserrant au moyen de viroles de fer [7]. Le manche en bois, assez court, muni d'une corde que retenait le guerrier tandis qu'il lançait le trait dans le bouclier de l'adversaire; s'il y pénétrait on exerçait une pesée qui obligeait celui dont le bouclier était percé, à se découvrir [8]. Telle était la destination et la manœuvre. Agathias le Scholastique a donné une description célèbre de l'angon des Francs : εἰσὶ δὲ οἱ ἄγγωνες δόρατα οὐ λίαν σμικρὰ, οὐμενοῦν ἀλλ' οὐδὲ ἄγαν μεγάλα, ἀλλ' ὅσον ἀκοντίζεσθαί τε, εἶπου δεήσοι, καὶ ἐς τὰς ἀγχεμάχους παρατάξεις πρὸς τὰς ἐμβολὰς ἐφικνεῖσθαι. Τούτων δὲ τὸ πλεῖστον μέρος σιδήρῳ πάντοθεν περιέχεται, ὡς ἐλάχιστόν τι διαφαίνεσθαι τοῦ ξύλοῦ, καὶ μόλις ὅλον τὸν σαυρωτῆρα· ἄνω δὲ ἀμφὶ τὸ ἄκρον τῆς αἰχμῆς καμπύλαι τινὲς ἀκίδες ἐξέχουσιν ἑκατέρωθεν ἐξ αὐτῆς δήπου τῆς ἐπιδορατίδος, ὥσπερ ἄγκιστρα ὑπογναπτόμενα, καὶ ἐς τὰ κάτω νενεύκασι. Καὶ οὕν ἀφίησι τυχὸν ἐν συμπλοκῇ τοῦτον δὴ τὸν ἄγγωνα Φράγγος ἀνήρ. Καὶ εἰ μὲν σώματί που ἐγχρίψειεν, εἰσδύεται μὲν εἴσω, ὥσπερ εἰκὸς, ἡ αἰχμὴ, οὔτε δὲ αὐτὸν τὸν βληθέντα οὔτε ἄλλον τινὰ ἐρύσαι ῥᾳδίως ἔνεστι τὸ δόρυ. Εἴργουσι γὰρ αἱ ἀκίδες ἔνδον ἐνεχόμεναι τῇ σαρκὶ, καὶ πικροτέρας ἐπάγουσαι τὰς ὀδύνας, ὥστε εἰ καὶ μὴ καιρίαν τὸν πολέμιον τρωθῆναι ξυνενεχθείη, ἀλλὰ ταύτῃ γε διαφθαρῆναι. *Sunt vero angones hastæ quædam neque admodum parvæ neque admodum magnæ, sed et ad jactu feriendum sicubi opus fuerit et ubi cominus collato pede confligendum est impetusque faciendus accomodatæ. Hæ pleraque sui parte ferro sunt obductæ, ita ut perparum ligni a laminis ferreis nudum conspiciatur, atque adeo vix tota imæ hastæ cuspis; supra vero ad extremitatem spiculi, aduncí quidam mucrones utrinque prominent, ex ipso spiculo instar hamulorum reflexi, et deorsum vergentes. In conflictu itaque Francus miles hunc angonen facit; quod telum si corpori inflictum fuerit, adigitur quidem intro uti verisimile est, cuspis, neque is qui ictus est neque alius quisquam facile telum evellere potest; obstant enim acuminati illi hamuli altius carni inhærentes, et acerbos cruciatus excitant, adeo ut etiam si hostem nequaquam letale vulnus accepisse contingat, ex eo tamen intereat.*

Angon vient de *hang* qui signifie hameçon, et on lit dans le moine Gérald, racontant le combat de Walthar, duc d'Aquitanie [9] :

Insertum triplici gestabat fune tridentem,
Quem post terga quidems tantes socii tenuerunt
Consilium fuit, dum cuspes missa sederet
In clypeo, cuncti pariter traxisse tuderent.

On fut longtemps avant de s'entendre sur le vrai type de l'angon. L'abbé Cochet, lui-même, hésita, s'égara un moment [10]. L'archéologue anglais, W. Wylie, eut le mérite de fixer ce type [11] qui est l'arme la plus

[1] G. Leroy, *Sépultures de l'époque franque découvertes à Blandy, canton du Châtelet*, dans *Rev. des Soc. sav. des départements*, V[e] série, t. III, 1872, p. 459-460. — [2] J. Pilloy, *Étude sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, t. I, p. 86, 88, 90. — [3] H. Baudot, *Mémoires sur les sépultures barbares de Bourgogne*, 1860, p. 22. — [4] Lindenschmidt, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, Mainz, 1848, p. 4, pl. XII, XVI, XVIII, XIX. — [5] *Loi salique*, tit. XXIX, art. 12. — [6] A. Terninck, *L'Artois souterrain*, in-8°, Arras, 1881, t. IV, p. 102. — [7] Lindenschmidt, *Handbuch des deutschen Alterthumskunde* part. I, p. 180. — [8] A. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, l. VI; E. Fleury, *Antiquités et monuments de l'Aisne*, t. II, p. 159. — [9] Cf. E. Beauvois, *Histoire légendaire des Francs et des Burgondes*, p. 441, n. 171. — [10] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854, se corrigea dans la 2e édition 1864, p. 247-305. — [11] W. Wylie, *Remarks on the angon or barbed javelin of the Franks as described by Agathias*, dans *Archæologia*, 1853, t. XXXV, p. 45-55. Edit. Bonn, p. 74, 12.

rare qui soit sortie des sépultures barbares. Lindenschmidt a écrit qu'on ne l'avait recueillie que dans les plus riches sépultures et particulièrement dans celles où il y avait des chevaux ensevelis [1]. Assertion qui est entièrement dépourvue de preuves. Cochet ne dit rien de pareil au sujet des deux angons recueillis en 1854 et 1855 à Envermeu. Cinq autres ont été trouvés dans la province rhénane et sont entrés dans le musées de Mayence, de Wiesbaden et de Darmstadt, un autre est conservé au musée de Sigmaringen, un au musée national bavarois de Munich, deux dans les musées de Stuttgart et de Constance [2]. Lindenschmidt est également mal inspiré ou mal instruit lorsqu'il écrit que l'angon doit être particulièrement regardé comme une arme des Francs Ripuaires [3]; en réalité, la Belgique et la région principale occupée par les Saliens est le pays qui a fourni le plus d'angons. Les Alamans en firent usage; pour les Bavarois, c'est douteux; pour les Burgondes, il semble qu'ils l'ont toujours ignoré. Ceux qui ont été trouvés à Charnay, faisaient partie de la dépouille de barbares francs [4].

Actuellement on connaît dans les musées une trentaine d'angons authentiques (fig. 4637). La Belgique en a donné huit, la Suisse, six; la Saône-et-Loire, quatre ou cinq, ainsi que l'Aisne. Quant à la Somme, la Meuse, la Marne, le Nord, le Pas-de-Calais, ils n'en ont fourni qu'un ou deux. Tous ces angons ont une longueur moyenne de 0 m. 90, la plupart atteignent un mètre; quelques-uns 1 m. 15, et celui de Selzen, 1 m. 28 [5].



4637. — Angon de Belleray. D'après Barrière-Flavy, *Les arts industriels*, t. I, p. 36.

En 1910, on trouva sur le bord de la route à Thory, à environ 0 m. 80 de profondeur un angon très bien conservé. Cette arme, longue de 0 m. 40, pèse 550 grammes et n'a qu'une barbelure s'amorçant sur la tige à cinq centimètres de la pointe. La longueur de celle-ci est de 0 m. 08, elle s'incurve légèrement à son extrémité, vers le tige. La douille



4638. — Angon trouvé à Thory.

D'après F. Poulainé, dans *Revue archéologique*, 1912, p. 159.

largement ouverte est percée de deux trous pour passer les clous qui la fixaient solidement à la hampe, dont il ne reste que des débris tombant de vétusté [6].

XVIII. Lance. — La lance, à en juger par les sépultures, était bien loin d'être une arme commune. L'abbé Cochet va jusqu'à écrire qu'elle était réservée aux seuls hommes libres [7]. Chez les Francs, comme chez les Lombards, la puissance royale était conférée par la tradition de la lance. Exceptionnellement, il existe des nécropoles où la lance a été recueillie à de nombreux exemplaires alors que le scramasax y est rare ou manque presque totalement comme à Herpes (Charente).

Peut-être est-on fondé à introduire une distinction entre la lance et la framée. Celle-ci serait une arme relativement courte, à flamme plutôt large, losangée, très affilée des deux côtés, massive, qu'on rencontre avec quelques variantes, en Belgique, sur les bords du Rhin, figurant avec le bouclier, l'épée, quelquefois la francisque dans les sépultures des Francs [8].

La *framea* était beaucoup moins répandue que la *lancea*. Peut-être, vu les proportions de la hampe, était-elle réservée à la cavalerie. La lance était moins en usage chez les Burgondes que chez les Francs et les Saxons [9]; quoiqu'on en ait rencontré une quarantaine à Charnay (mais les nationalités y sont mélangées). La majeure partie des lances connues vient de cimetières qui ont renfermé des restes de Francs et d'Alamans, comme à Bassecourt, à Lavigny, à Severy, à Œnsingen [10].

La position occupée par la lance dans les tombes est variable; mais, toutefois, elle est plus constante que pour les autres armes. Elle se trouvait généralement à droite du cadavre, la pointe dirigée vers le haut : Pry, Harmignies, autres cimetières de Belgique, Hardenthun (Pas-de-Calais); Jardin-Dieu de Cugny et Rouvroy (Aisne), Herpes (Charente) et dans les cimetières de la vallée de l'Eaulne où « quand elle est seule, elle se trouve toujours au côté droit de la tête, la pointe tournée vers le haut du corps, la douille dirigée vers le bas [11]. » Souvent la lance était renversée, la pointe dirigée vers les pieds, la hampe à portée de la main du cadavre. Selzen [12], Pincthun [13], Thuilliers, Harmignies, etc. D'une manière générale, il semble que la lance aurait été placée plutôt la pointe vers le haut, dans le Nord-Est de la France, dans l'Aisne, et, de préférence, la pointe en bas, en Belgique et dans la Rhénanie. Presque invariablement, la position de la lance est modifiée quand elle est accompagnée d'autres armes. Elle figure alors la pointe en bas, sensiblement dirigée obliquement vers les pieds, tandis que la hache est déposée en sens inverse, près du tibia gauche. Alors, dit l'abbé Cochet, et l'observation ne s'est jamais démentie, la hache et la lance avaient dû être jetées croisées dans la fosse [14].

Les dimensions du fer de la lance sont très variables Dans l'Aisne : à Brény 0 m. 24; à Versigny, 0 m. 45; à Vendhuile, 0 m. 65; dans la Meuse, à Délut, 0 m. 26;

[1] Lindenschmidt, *Handbuch des deutschen Alterthumskunde*, p. 180. — [2] *Ibid.*, p. 180. — [3] *Die Alterthümer unserer germanischer heidnischen Vorzeit*, 1881, t. II, part. 9. — [4] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. I, p. 320. — [5] *Ibid.*, t. I, p. 40. Cochet, *De l'angon des Francs*. dans *Bull. monum.*, 1861, t. XXVII, p. 208-216; C. de Nettancourt, *Note sur l'angon, arme des Francs*, dans *l'Investigateur, Journal de l'Institut historique de France*, 1870, t. XLII, p. 189. — [6] F. Poulainé, *Angon trouvé à Thory près Avallon* (Yonne), dans *Revue archéologique*, 1912, p. 159. — [7] Cochet, *Sépultures gauloises romaines, franques*, p. 223. — [8] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, album, pl. IX, fig. 2; pl. X, fig. 2; pl. XI, fig. 2; pl. XV, fig. 2; H. du Boucher, *Note sur une framée mérovingienne trouvée à Uza (Landes)*, dans *Bull. archéol. et hist. publié sous la direction de la Soc. archéol. du Tarn-et-Garonne*, 1875, t. III, p. 207. — [9] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares de Bourgogne*, p. 23, note. 1 — [10] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, pl. X, fig. 1; pl. XI, fig. 3; pl. XII, fig. 4; pl. XIII, fig. 6, 8; H. du Boucher, *Note sur une framée mérovingienne trouvée à Uza (Landes)*, dans *Bulletin de la Société du Borda*, 1876-1877, t. I, p. 45. — [11] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1re édit., p. 234, 237, 292; 2e édit. p. 281, 368; *Le tombeau de Childéric*, 1859, p. 125; *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, 1857, p. 218-224. — [12] Lindenschmidt, *Das Germanische Todtenlager bei Selzen*, Mainz, 1848, pl. 1, 2, 12, 16, 18, 21, p. 4. — [13] Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866. — [14] Cochet, *Normandie souterraine*, 1854, p. 204. En France, en Belgique et en Allemagne, la douille de la lance est formée par le simple rapprochement du fer, alors que chez les Longobards, elle est perforée à même la tige de fer. Il y avait des fers de lance maintenus au bois de la hampe, au moyen d'une ou plusieurs viroles de fer ou de bronze.

0 m. 33; 0 m. 47; à Delle près Belfort, 0 m. 27, 0 m. 31, 0 m. 40; à Eprave (Belgique) 0 m. 40; à Nackenheim et Flonheim (Rhénanie), 0 m. 41, 0 m. 545, 0 m. 62; en Suisse, à Augst-Basel, 0 m. 68, à Benken 0 m. 36; à Bülach, 0 m. 38; à Datwyl, 0 m. 355; à Dübendorf, 0 m. 45; à Fahrwangen 0 m. 495; à Lengen, 0 m. 51.

La lance à crochets ou ailerons, dite lance barbelée est peu commune, mais elle a été fabriquée parfois sur de grandes dimensions. On en a trouvé à Harmignies; une, notamment, dans la tombe d'un vieux guerrier; elle reposait près du pied droit, la pointe en bas; un scramasax était posé sur le bassin ainsi qu'une hache; un *umbo* de bouclier déposé entre les jambes. Les sépultures de Burgondes ont rendu elles aussi, des lances à crochets, la plupart de dimension moyenne, certaines offrant des proportions considérables (à Ursins et à Severy, Suisse; à Chaussin, Jura). Après avoir entretenu longtemps des doutes à leur sujet, il a fallu reconnaître que cette arme pesante et d'effet douteux, avait fait partie du mobilier funéraire des barbares de l'époque des invasions. La lance à crochets semble plus répandue en Belgique et dans l'Est que dans tout autre pays occupé par les barbares.

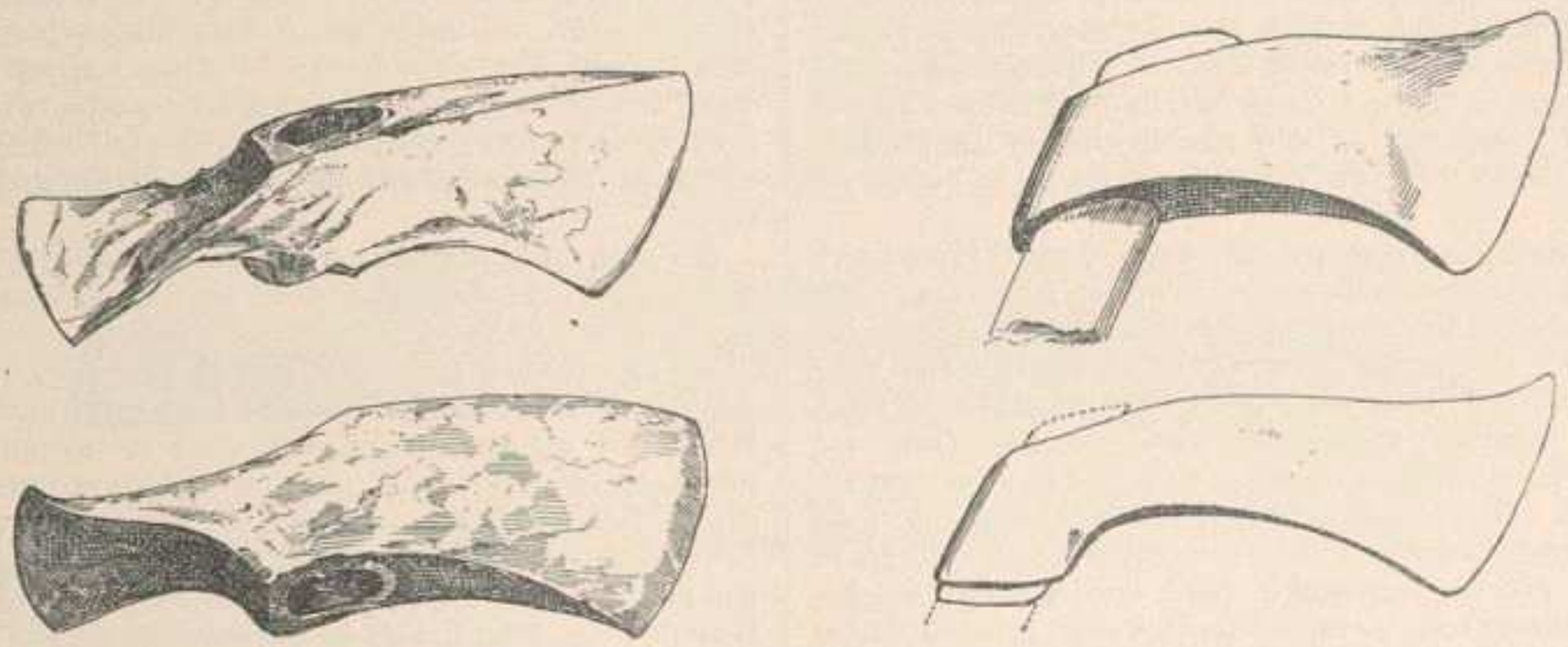

4639. — Francisques trouvées à Parfondeval, à Londinières et à Colchester.
D'après *Archeologia or miscellaneous Tracts of antiquity*, 1852, t. XXXIV, p. 179; t. XXXV, p. 229.

XIX. Fers de flèches. — Les barbares, mais non pas tous, ont fait usage de flèches. D'abord, écartons les Burgondes qui, s'ils en firent usage, les réservaient probablement à la chasse. A Charnay, en Bourgogne, cimetière mêlé où vinrent reposer, Francs, Alamans et Burgondes, on a trouvé dix-neuf fers de flèche, quelques-uns par groupes de deux, quatre ou cinq, collés ensemble par l'oxyde de fer. Leur forme est myrtiforme ou losangée, deux sont barbelés, le plus grand mesure 0 m. 13, le plus petit 0 m. 065 [1]. Constatation analogue en Normandie, où l'abbé Cochet en a trouvé à Douvrend, Londinières, Parfondeval, Envermeu et, dans une tombe de cette dernière localité, un paquet de quatre, dont deux losangées et une en ovale, la quatrième ressemblait à un dard aux pointes acérées [2]. Le seul cimetière d'Armentières (Aisne) a donné dix-neuf flèches, celui de Brény, quarante-six. Cependant on n'a jamais rencontré nulle part des débris d'arc et de carquois. « Le carquois était probablement en bois et en peau, il peut facilement avoir disparu avec le temps. Quant à l'arc, le bois peut en être complètement détruit; mais l'armature des deux bouts, en corne ou en fer, aurait dû être déjà retrouvée dans l'une ou l'autre tombe. Peut-être la longueur de l'arc a-t-elle été un obstacle pour lui donner la consécration d'un objet de mobilier mortuaire, et cependant, l'on pouvait fort bien le briser à cette fin, comme on le faisait pour d'autres instruments [3]. » Lindenschmidt a constaté la présence de huit pièces provenant d'arcs à Lupfen, près d'Oberflacht, mais ces tombes appartiennent peut-être au IXe ou Xe siècle [4].

Ordinairement, la forme des flèches suit celle des lances; on en trouve de losangées, de myrtiformes, de barbelées; certaines ressemblent à des harpons ou à des pointes d'angons (à Bassecourt, Sigmaringen, Sprendlingen).

Les flèches étaient généralement jetées dans la fosse entre les jambes du défunt, on les a ainsi retrouvées à Selzen, à Charnay, à Thuillies, à Harmignies, à Wancennes, à Rouvroy et dans une multitude de sépultures de la Belgique et du nord de la France.

Procope dit que les Francs ne faisaient pas usage de l'arc [5]; mais Grégoire de Tours nous dit qu'après l'échec des Francs dans la forêt Charbonnière, en 388, les Francs firent pleuvoir une grêle de traits empoisonnés : *Qui (Franci) conjunctis arborum truncis, ve concidibus superstantes, velut e fastigiis turrium, sagittas tormentorum ritu effudere inlitas herbarum aenenis, ut summæ cuti, neque letalibus inflicta locis vulnera, haud dubiae mortales sequerentur* [6]. Chez tous les peuples allemands, la flèche est en usage [7]; mais tandis que l'abbé Cochet y voit « comme un diminutif de la lance, comme une dernière arme agressive [8] », d'autres archéologues [9] y voient une arme non de guerre mais réservée à la chasse ou à la pêche. Peut-être est-il préférable de ne pas apporter d'exclusivisme dans cette question. Il serait à coup sûr fort plaisant de dire que les soldats de la Marne et de Verdun combattaient avec des flèches, cependant le corps de l'aviation a usé de fléchettes avec succès; nous pouvons croire qu'il y a eu ainsi des corps de barbares qui ont fait usage de flèches sans que les historiens nous en aient rien fait connaître.

La loi salique prévoit le cas des blessures faites avec des flèches : *Si secundum digitum, quo sagittatur, excusserit, sol. XXXV culpabilis judicetur; — Si quis alterum sagitta toxicata percutere voluerit, solidis*

[1] H. Baudot, *Mémoires sur les sépultures barbares de Bourgogne*, p. 27. — [2] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854, p. 284. — [3] D. van Bastelaer, *Le cimetière franc de Fontaine-Valmont*, Bruxelles, 1895, p. 116. — [4] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, part. 1, p. 151. — [5] *Ibid.*, p. 155. — [6] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. IX. — [7] Lindenschmidt, *op. cit.*, p. 155-156. — [8] Cochet, *La* op. cit., 1854, p. 237. — [9] J. de Baye, *Industrie anglo-saxonne*, p. 33; E. Calandra, *Di una necropoli scoperta a Testona*, Torino, 1880; A. Bequet, *Le cimetière de Wancennes* p. 17; Yonge Akermann, dans *Archaeologia*, t. XXXIV, p. 171; C. Barrière-Flavy, *Arts industriels*, t. I, p. 49.

LXII culp. judic. [1]. La loi des Lombards contient aussi une pénalité pour ce cas; la loi des Wisigoths, mentionne la fronde et les flèches, dans l'armement des guerriers [2]. Jornandès nous apprend qu'ils excellaient au maniement de l'arc, et d'après Végèce ils s'en servaient à la guerre : *Detectis pectoribus et capitibus, congressi contra Gothos, milites nostri multitudine sagittariorum sæpe deleti* [3].

XX. Francisque, hache. — L'arme nationale des Francs s'appelait francisque :... *quas et Hispani ab usu Francorum per derivationem franciscas vocant*, écrit Isidore de Séville [4]. C'est une hachette dont la lame est dirigée vers le haut. Voici des francisques trouvées à Parfondeval (Seine-Inférieure), à Londinières (Seine-Inférieure) et à Colchester. C'était vraisemblablement une arme de jet. Procope dit, qu'au signal donné, toutes les hachettes volaient dans la direction des boucliers ennemis et s'y plantaient probablement en les fracassant [5] (fig. 4639).

Il y eut des francisque à lame plus étroite, droite ou peu recourbée vers le bas et dont l'axe du tranchant coupe par le milieu le sommet ou tête de l'arme (principalement en Rhénanie) [6]. On la rencontre en Bourgogne, dans le nord de la France, en Belgique, mais en Belgique la hache à large tranchant recourbé en arc est plus fréquente [7]. Cette hache semble un modèle intermédiaire entre la hachette de jet et la hache de combat.

Cette dernière est un robuste engin dont le tranchant se développe en demi-lune en haut et en bas. Cochet l'a signalée à Envermeu (voir *Dictionn.*, t v, col. 75, fig. 4101). Cette hache en forme de croissant se rencontre surtout dans les sépultures burgondes, à l'exclusion presque absolue de la francisque. Dans les tombes burgondes, ces haches de grand modèle étaient déposées à l'extrémité inférieure de la tombe, aux pieds et quelquefois sur les tibias des squelettes. Cette arme massive est probablement celle que Sidoine Apollinaire nomme *securis bipennis*. Les plus remarquables spécimens ont été recueillis à Arlay, à Arc-et-Senans, au Châtelet, à Corberon, dans la Bourgogne cisjurane, à Bassecourt, à Avenches, en Suisse. Entre les exemplaires burgondes et ceux qui ont été rencontrés à Caranda, (Aisne), à Herpes (Charente,) à Envermeu (Seine-Inférieure), à Selzen (Rhénanie), il n'y a pas de différence typique, mais une simple question de poids et de dimensions [8].

Tandis que la francisque se relève, il existe un autre type de hachette qui se dirige vers le bas, le tranchant forme un demi-croissant tronqué, tantôt coupé horizontalement, en haut, tantôt légèrement évasé et terminé en pointe également vers le haut. On a rencontré ce type à Caranda, à Bendorf, près Andernach. « La forme la plus commune, à Charnay, comme ailleurs est celle dont le fer est légèrement courbé et s'élargit du côté du tranchant. Celle qui vient ensuite est droite, uniforme des deux côtés, évasée légèrement près de la tête, qui pouvait être destinée à frapper, et fortement, du côté du tranchant. Une autre forme, dont Baudot n'a trouvé qu'un seul exemplaire, est remarquable par l'étendue de la partie tranchante qui n'a qu'une pointe en haut, le bas étant coupé horizontalement [9]. »

L'étude du mobilier funéraire porterait à elle seule un utile enseignement si elle ne faisait que nous montrer la compénétration des usages, des types, des races qui vivaient sur notre sol. Dans cette région où dominaient les Burgondes et d'où la francisque est absente, on rencontre cependant la francisque, par exemple à Clucy, à Chargey-les-Gray, à Vannaire, à Saint-Phal, à Charnay, sans qu'il soit possible d'apporter aucune précision sur la nature des tombes où on les a trouvées. Deux francisques réclament même un moment d'attention. La première provient de Chaffois (Doubs); elle est conservée au musée de Besançon. Le fer, assez dégagé, n'est point perforé à la tête pour percevoir le manche, mais il est ménagé en douille couverte qui va en s'élargissant, et qui devait ensuite être fortement maintenue sur le bois au moyen d'une ou de deux viroles; cette sorte de douille faite seulement de deux appendices, mesure 0 m. 12 de long. La deuxième est d'une élégance remarquable par la courbe qui la relève au sortir de la douille; mais, détail intéressant, la tête est pourvue d'un long appendice de fer mesurant 0 m. 24, lequel se fixant au manche par un clou rivé à son extrémité, en assurait la solidité. Cette espèce rarissime recueillie à Chavannes (canton de Vaud) peut être comparée aux deux haches de Travecy [10] et de Remies (Aisne); à d'autres encore trouvées à Caranda (Aisne), à Saint-Jean-du-Vieil-Aître (Meurthe-et-Moselle) mais ces dernières sont bien plus massives.

On a enfin trouvé dans quelques tombes d'enfants des haches ou francisques dont les dimensions font de simples jouets [11].

La répartition géographique de la francisque offre de grandes inégalités; d'après Lindenschmidt [12], en Rhénanie, on la rencontre suivant la proportion de une pour 4 ou 5 sépultures; en Belgique une pour 6 sépultures, en Normandie, une sur 36 sépultures; cette progression semble toutefois un peu trop rigide. Ce qui paraît certain, c'est que la francisque est essentiellement l'arme du Franc de la conquête de la Gaule au ve et au vi[e] siècle; elle disparaît au viiie [13]. En effet, dans les cimetières du Boulonnais fouillés et étudiés par l'abbé Haigneré, la lance et le scramasax sont fréquents, la francisque ne se rencontre qu'à un seul exemplaire, à Uzelot [14]. Vers la fin de la période mérovingienne, on abandonne progressivement la hache. Déjà Charlemagne ne la mentionne plus dans son ordonnance sur l'armement complet de l'armée, et, au xe siècle, la hache de jet n'était plus connue que par les traditions [15]. »

Il existe de nos jours une opinion répandue d'après laquelle la francisque serait une hache à deux tranchants, *bipennis;* on a pu réunir une demi-douzaine de citations tirées de manuels scolaires, et toutes concordent à mettre entre les mains des Francs la hache à deux tranchants [16].

Ils ne sont pas seuls puisque Agathias et Procope en parlent eux aussi : *Pedites erant cæteri omnes (Franci) non arcu, non hasta armati sed ensem clypeumque gestabant singuli ac securim unam, cujus ferrum valde crassum et utrimque acutissimum erat, e ligno manubrium admodum breve* [17], et Végèce nous décrit la *bipennis* qui est *securis habens utraque parte latissimum et acutissimum ferrum.* Voilà que Grégoire de Tours nous dit que c'est avec une hache *bipennis* que Clovis fendit

[1] *Lex Salica*, tit. xxxii, *De debilitatibus*, tit. xx, *De vulneribus*. — [2] *Lex Wisigothorum*, l. IX, ch. ix. — [3] Végèce, *De re militari*, l. I, c. xx. — [4] *Etymologiæ*, l. XVIII, ch. vi, *P. L.*, t. lxxxii, col. 645. — [5] Procope, *De bello gothico*, l. II. — [6] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 192. — [7] *Ibid.*, p. 193. — [8] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, album, pl. xvi, fig. 4-6, pl. xvii, fig. 1; pl. xix, fig. 5-6. — [9] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des Barbares en Bourgogne*, p. 28. — [10] J. Pilloy, *Note sur le cimetière franc de Travecy*, dans *Bulletin archéologique du Comité*, 1888, p. 337. — [11] Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, p. 196; E. del Marmol, *Fouilles dans un cimetière de l'époque franque à Samson*, 1860. — [12] *Op. cit.*, p. 201. — [13] J. Pilloy, *La question franque au congrès de Charleroy*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1891, p. 16. — [14] Haigneré, *Quatre cimetières mérovingiens du Boulonnais*, 1866, p. 68. — [15] Lindenschmidt, *op. cit.*, p. 203. — [16] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, t. i, p. 55. — [17] Procope, *De bello gothico*, l. II, ch. xxv.

le crâne du soldat de Soissons : *levata manu bipennem cerebro ejus inlisit* [1]; enfin bien plus tard, au IXe siècle, l'évêque de Reims Hincmar parle de la *francisca quæ vocatur bipenna* et au siècle suivant, Flodoard à son tour parle de la *francisca quæ vocatur bipenne*. Or, cette arme a été représentée comme répondant à un instrument trouvé à Parfondeval (Seine-Inférieure) (voir plus haut fig. 4639) par l'abbé Cochet qui le décrit et l'étudie ainsi : « Deux haches de Parfondeval avaient, dans leur forme, quelque chose d'extraordinaire et de bien inusité... L'une est à deux tranchants et rappelle, si même elle ne reproduit pas, la fameuse bipenne des anciens. Chose à noter c'est que les deux côtés sont loin de se ressembler. Ce sont véritablement deux outils différents, juxtaposés et, pour ainsi dire mariés l'un avec l'autre. Un côté présente la francisque ordinaire, mais l'autre reproduit la *tie* du charpentier, espèce d'instrument tranchant fait pour doler le bois plutôt que pour le couper, de sorte qu'un côté abattait l'arbre et que l'autre le préparait.» Heureux de sa découverte, Cochet croyait qu'elle emporterait conviction et déciderait Ch. Roach Smith, Akermann, et le Dr Rigollot à admettre l'existence de la *bipennis* pour la francisque [2]. En réalité, la prétendue francisque de Parfondeval est une herminette à double tailloir à l'usage d'un charpentier (voir ce mot), qui fut enterré avec son outil. En fait, la *bipennis* reste introuvable dans les tombes franques si par ce mot on entend une arme à deux coupants; nous nous en tiendrons donc à l'application de ce mot à la hache burgonde décrite plus haut.

Dans les tombes, la francisque est *toujours* placée vers l'extrémité inférieure, sur les tibias ou à côté des pieds [3] : Envermeu, Londinières, Selzen. Quant à la place de la hache vers la partie inférieure du squelette, on peut la considérer comme la règle en cette matière; on l'a observé à Védrin, à Seraing, à Pry, à Wancennes, à Harmignies, ailleurs encore en Belgique; de même à Charnay, à Vend'huile. On signale à Herpes une hache à la hauteur du genou droit; au Jardin-Dieu de Cugny vers le bassin, à Rouvroy sur l'abdomen.

XXI. Piques. — On a rencontré, mais rarement, des coutelas munis d'une douille servant à les emmancher ce qui les transformait en véritable fer de pique. On a trouvé des armes de ce genre à Bassecourt (Suisse), à Resteigne (Belgique), à Labeuvrière (Pas-de-Calais) [4]; c'est surtout à Charnay (Saône-et-Loire) que le type (conservé au musée de Saint-Germain-en-Laye), est digne d'attention (fig. 4640). La forme est celle d'un coutelas, car il n'y a qu'un côté tranchant; mais une douille de forme carrée placée à la base annonce que l'arme s'ajustait sur une hampe, dont on a trouvé quelques débris fibreux dans la douille. Elle mesure 0 m. 68 cent, de longueur totale; 0 m. 075 dans sa plus grande largeur, le dos n'a pas plus de 0 m. 004 a 0 m. 005 d'épaisseur. Cette arme formidable d'un fer plus pur, d'un grain plus serré que celui des autres armes, est mieux conservée : l'oxyde l'a beaucoup moins rongée; elle pourrait encore servir au besoin. On remarque près du dos une ligne de festons tracés en creux et au milieu de la lame deux croix gravées analogues à celles qui décorent certaines fibules. Cette arme meurtrière, à pointe très aiguë devait servir à deux fins, comme lance en engageant le combat, et comme coutelas dans la mêlée et le corps à corps. La hampe qui les eût gênés pouvait alors être facilement retirée, car aucun rivet ne la fixait à la douille, où nulle trace ne s'en fait remarquer [5].

XXII. Fauchard. — Les historiens de l'époque classique parlent de chars armés de faux et il était impossible que la pensée d'utiliser cet ustensile pacifique pour les usages guerriers échappât aux barbares. On l'a donc rencontré en France à Angy (Oise), à Vend'huile, Condé-sur-Suippe, Caranda et Courbes (Aisne), à Marchelepot (Somme), Nesle-Hodeng, Douvrend (Seine-Inférieure), Muids (Eure). Macornay (Jura). La faucharde trouvée à Muids est pourvue de deux crochets dont l'un tient lieu de la béquille dans la faux ordinaire.

XXIII. Fourches. — Dans quelques tombes barbares on a recueilli des fourches à deux et à trois dents, très robustes et certainement destinées au combat. Les pointes de quelques-unes de ces pièces sont pourvues de crochet imitant le hameçon. Des fourches ont été trouvées à Marchelepot (Somme), à Bassecourt (Suisse), à Andernach-sur-le-Rhin (tous tridents) et à Moxhe (Belgique) (deux dents).



4640. — Coutelas à douille trouvé à Charnay.
D'après H. Baudot, *Mémoires sur les sépultures des barbares en Bourgogne*, 1860, pl. II, fig. 13.

XXIV. Bouclier. — Les barbares ont fait un usage peu généralisé du bouclier. Les légendes le mentionnent, mais heureusement, les tombes le conservent. Chez les Anglo-Saxons, il était assez répandu pour que, en 996, on signale à Winchester une rue de fabricants de boucliers, *Shield-Wright's Street* [6]; parmi les barbares qui envahirent la Gaule, le bouclier est plus rare. Parmi les Francs, le bouclier était une manière de signalement pour les guerriers éprouvés, les hommes libres, les nobles. En temps de paix, même, ils ne s'en séparaient pas et dans les réunions, ils manifestaient leur approbation aux projets qui leur étaient soumis, ou leur acquiescement à l'élection d'un chef, en frappant sur l'*umbo* de fer. En temps de guerre, la perte du bouclier imprimait le déshonneur ou à tout le moins, jetait le soupçon sur le guerrier. Les tombes franques dans lesquelles on trouve le bouclier sont donc celles d'individus distingués par leur mérite; aussi on rencontre fréquemment dans la tombe qui contient un bouclier, l'épée ou la hache bipennis et quelquefois les deux.

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, ch. XL. — [2] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854; cf. Ch. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, Londres, 1853, t. II, p. 224-226; J. Yonge Akermann, *Remarks on some of the weapons of the Celtic and Teutonic races*, dans *The Archaeologia*, t. XXXIV; Rigollot, *Recherches historiques sur les peuples de races teutoniques qui envahirent la Gaule au Ve siècle*, 1850, p. 204. — [3] Cochet, *Le tombeau de Childéric Ier*, 1859, p. 221; *Sépultures gauloises*, 1857, p. 206; *Normandie souterraine*, 1854, p. 204. — [4] A. Terninck, *L'Artois souterrain*, Arras, 1881, t. IV, p. 78; *Bulletin de la Comm. des antiquités du Pas-de-Calais*, 1879, t. V, 1886, t. VI. — [5] H. Baudot, *Mémoire sur les sépultures des barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne et particulièrement à Charnay*, in-8°, Paris, 1860, p. 26, 27, pl. II, fig. 13. — [6] J. Yonge Akermann, *Remains of pagan Saxondom*, 1855, p. 20.

La forme du bouclier a pu varier ainsi que ses dimensions, mais nous sommes mal renseignés à son sujet parce que, sauf l'*umbo*, tout le reste étant confectionné en bois ou en cuir à péri L'*umbo* et les branches métalliques de la monture sur laquelle posait l'appendice ne nous apprennent rien sur la forme de l'arme. Était-il rond ou ovale? Quel était son diamètre? A Selzen, Lindenschmidt rencontra dans une tombe les vestiges pourris d'un bouclier de cuir de forme ovale [1]. Ce qui formait le bouclier c'était un assemblage de languettes de bois (de tilleul?) recouvertes de peau. Elles étaient maintenues à la partie centrale appelée *umbo* par plusieurs rivets à têtes plus ou moins saillantes et ornées. Au revers, une tringle de fer, posée diamétralement ou renforcée à sa partie médiane, permettant de tenir le bouclier à pleine main, celle-ci étant protégée par l'*umbo* (fig. 4641). Cette armature porte le nom de manipule et se termine à droite et à gauche, soit par une verge unique, soit par deux verges munies de rivets, comme à Chasseny (Aisne) [2]; quelquefois, le manipule était formé d'un faisceau de trois verges comme à Londinières (Seine-Inférieure) [3].

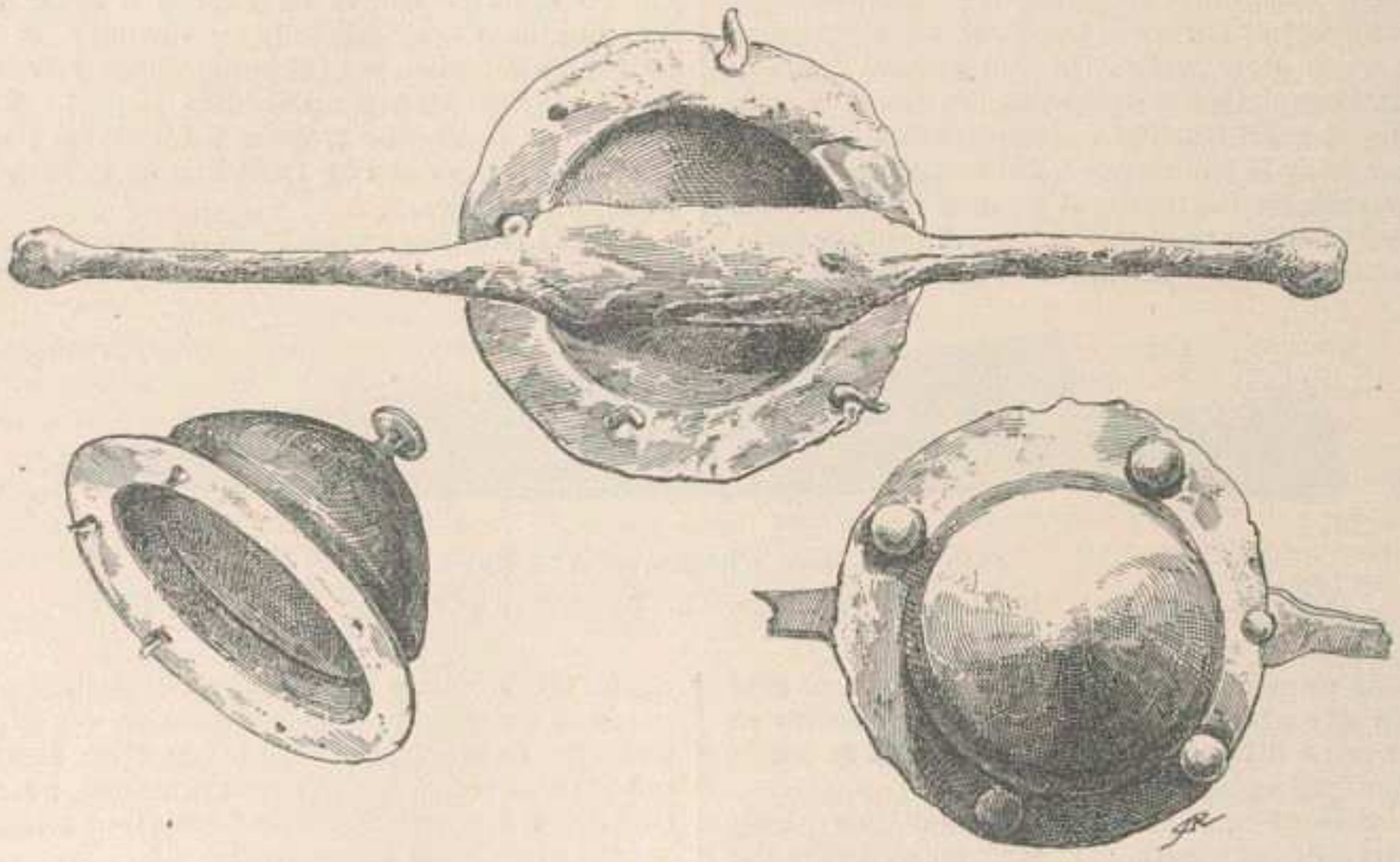

4641. — *Umbos* de boucliers.
D'après Baudot, *op. cit.*, pl. I, fig. 1, 2, 3.

L'*umbo* de fer a une forme bien caractérisée. Le cône très aplati, pourvu d'un rebord plat, simule assez bien un casque, et il a été, parfois, pris pour tel. Le sommet du cône est muni d'un bouton sur tige, souvent argenté ou damasquiné, parfois en bronze ciselé. L'*umbo* est hémisphérique à Andernach, à Harmignies parfois le bouton d'amortissement manque. Le cône est quelquefois très bas et présente des parois légèrement évasées (Andernach) ou bien s'allonge en pain de sucre (Andernach, Eyellhofen) [4]. On a pu signaler quelques *umbos* terminés par une pointe effilée, mais ils sont excessivement rares et rien ne permet d'affirmer qu'ils fussent de fabrication franque; on en a rencontré à Vermand (Aisne) [5], à Misery (Somme) [6] et ils n'est pas prouvé qu'ils ne fussent d'origine gallo-romaine.

En France, une trentaine de nécropoles ont donné au moins deux *umbos :* Belfort, Crimolois (Côte-d'Or) deux; Hardenthun (P.-de-C.) huit; Chassemy, Garanda, trois; Beny (Aisne) quatre; Saint-Jean-du-Vieil Aître (Meurthe-et-Moselle), huit; Charnay (Saône-et-Loire) vingt-et-un; Chérisy (P.-de-C.) six; Oyes (Marne), quatre. En Belgique, quelques stations en ont restitué abondamment : Eprave, quatre; Wancennes, deux; Lède, quatre; Harmignies, six; Pry, sept; Anderlech, neuf. Quant aux nécropoles qui ont fourni un *umbo*, la liste en serait fastidieuse.

La place occupée par le bouclier dans la tombe n'a rien de fixe. L'abbé Cochet pense qu'on le mettait habituellement sur le côté droit du guerrier [7] et explique les autres places où on l'a rencontré par le bouleversement des tombes et le mouvement des terres : Fairford, à hauteur des genoux; Great Driffield, près de la tête; Ozingell, au milieu de la poitrine [8]; Hardenthun, sur la main et sur le genou gauche; Pry, sur la poitrine; Harmignies, près de la tête [9].

Les *umbos* ont reçu des décorations brillantes. Sidoine Apollinaire parle d'un *umbo* blanc comme neige sur les bords et dont le centre lançait des éclats fauves.

En 1852, fut trouvé dans le cimetière mérovingien de Londinières (Seine-Inférieure), un bouclier en fer dont l'état de conservation complète fait une pièce capitale pour l'archéologie franque. L'abbé Cochet, qui le fit connaître, remarquait avec raison que s'il ne s'était rencontré que l'*umbo* seul, l'intérêt de cette découverte, n'eut pas dépassé celui d'un autre *umbo* découvert à Envermeu, même département, en 1850, et des cimetières barbares de France, d'Allemagne ou

[1] Lindenschmidt, *Das germanische Todtenlager bei Selzen*, Mainz, 1848, p. 5. — [2] Collection Frédéric Moreau, *Album*, pl. XXIII, fig. 3. — [3] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854, p. 240, pl. VIII. — [4] C. Barrière-Flavy, *op. cit.*, album, pl. XXII, fig. 1. — [5] J. Pilloy, *Études sur d'anciens lieux de sépulture de l'Aisne*, 1895, t. II, p. 38; Th. Eck, *Les deux cimetières gallo-romains de Vermand et de Saint-Quentin*, 1891, p. 252, pl. II. — [6] Rigollot, *Recherches historiques*, 1850, p. 98. — [7] Cochet, *La Normandie souterraine*, 1854, p. 241. — [8] Wylie, *Fairford graves*, Oxford, 1852; J. Yonge Akermann, *Remains of pagan Saxondom*, London, 1885, p. 5; Ch. Roach-Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, p. 1. — [9] Haigneré, *Quatre cimetières du Boulonnais*, 1866, p. 54; D. van Bastelaer, *Cimetières francs à Thuillies*, 1894, p. 42.

d'Angleterre avaient de même rendu des *umbos*, notamment à Selzen [1], à Fairford [2], à Ozingell [3], à Charnay (Saône-et-Loire), à Misery (Somme) [4]. Dans ce dernier exemplaire, l'*umbo* et l'appendice étaient revêtus d'une lame d'argent doré, sur laquelle était estampé le nom de l'orfèvre. Un des quatre boucliers d'Ozingell possède encore sa poignée; on y voit le creux où l'on plaçait la main et les deux clous qui attachaient cette traverse à l'*umbo*. Cette espèce de manipule paraît au complet; de même pour le bouclier de Selzen où on ne remarque qu'un brassard plus ou moins compliqué. Ce qui rend le bouclier de Londinières intéressant, c'est l'armature en fer qui l'accompagne (fig. 4642). Cette armature est complète et si quelques parties ne sont pas entières, celles qui restent peuvent aisément en donner l'idée et les faire suppléer. Cette armature composée tout d'une pièce présente, au centre, une lame de fer, reployée en creux, mais non entièrement fermée. Cette ouverture est ménagée pour la main du guerrier. Car tandis que la paume saisissait le dos de la plaque, les doigts pénétraient dans l'ouverture et s'y tenaient fortement accrochés.

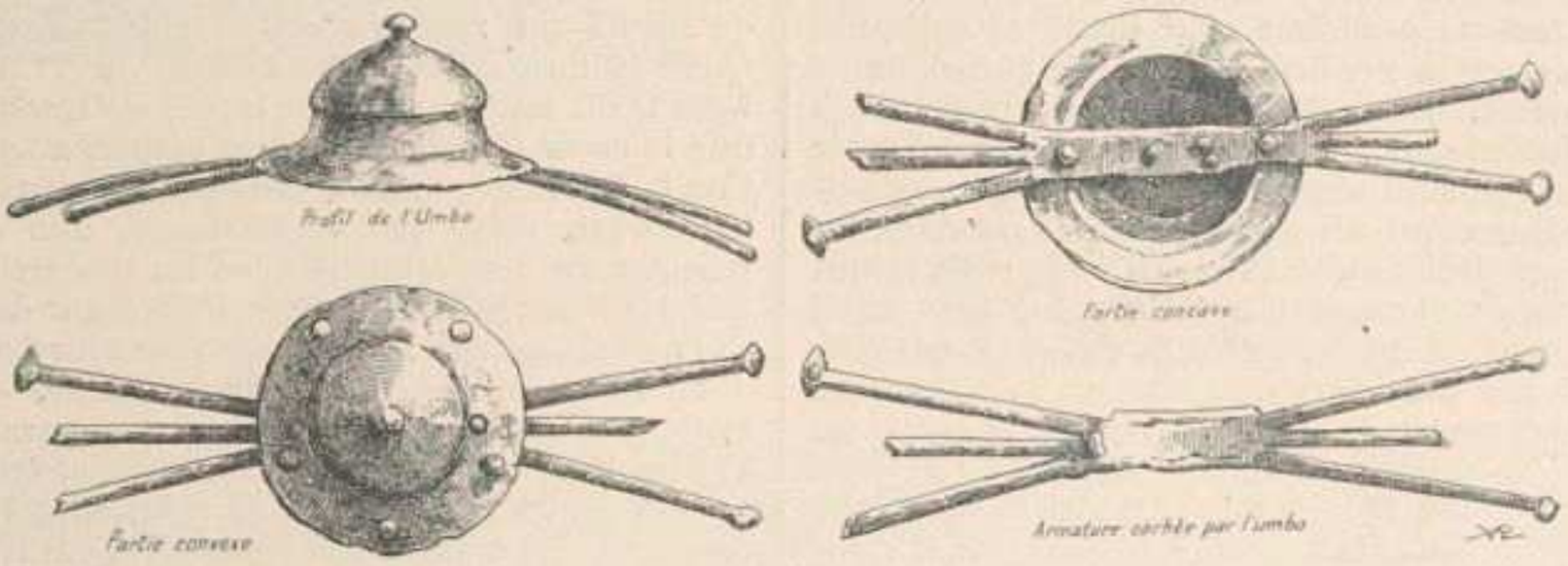

4642. — *Umbos* de boucliers.

D'après *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1852-1853, t. I, pl. II,

Cette lame de fer était fixée sur les bords de l'*umbo* au moyen de clous dont les têtes plates sont encore très visibles. Le côté convexe était en dehors de l'*umbo* et la partie concave regardait le dedans. Mais à partir des deux clous, le manche de fer se partageait des deux côtés en trois verges plates terminées par un petit rond au milieu duquel passait un clou. Ce faisceau de verges imite assez la foudre, tel qu'on le représente dans les mains de Jupiter ou sous les serres de l'aigle antique. Ce double faisceau servait à soutenir d'un côté la planchette de bois qui formait le corps du bouclier, de l'autre le cuir ou la peau qui recouvrait le bois. La planche de bois, encore très reconnaissable, nous a laissé juger son épaisseur entre les têtes de clous et le rond placé à l'extrémité des verges. Elle avait juste un centimètre d'épaisseur. Mais quelle était la forme de cette planche, ronde ou ovale? Rien ne nous l'indique. L'armature invite à penser que le bouclier avait cette forme elliptique qu'on retrouve plus tard aux écus des chevaliers du moyen âge.

La longueur totale de l'armature du bouclier de Londinières était de cinquante centimètres. Le diamètre de l'*umbo* n'était que de dix-sept centimètres; sa hauteur, de onze à douze.

La tombe de Londinières découverte et fouillée par un ouvrier peu intelligent n'a pas laissé savoir la place à laquelle se trouvait le bouclier; à Envermeu, au dire de l'ouvrier fouilleur, l'*umbo* fut trouvé près de la tête. Les différents ouvrages que nous possédons sur les sépultures des temps mérovingiens nous représentent les boucliers à des places différentes. A Ozingell, d'après Roach Smith, le squelette avait sa lance au côté droit, son vase au côté gauche, le sabre sur les reins, le couteau à gauche du bassin, et l'*umbo* du bouclier juste sur la poitrine [5], et l'archéologue, sur la foi de l'explorateur, retrace autour de l'*umbo* un cercle noir pointillé indiquant la circonférence de la garniture ou corps du bouclier. Cette garniture paraissait aller depuis les yeux jusqu'au bas des côtes, ce qui suppose un diamètre de 0 m. 70. Wylie, qui a fouillé lui-même les tombeaux de Fairford reproduit sur sa dernière planche le corps d'un soldat saxon ayant le sabre au côté gauche, le seau de bois sur l'épaule droite et l'*umbo* de son bouclier entre les deux jambes à la hauteur du genou. Lindenschmidt reproduisant les tombes de Selzen, figure le bouclier au bras gauche d'un soldat, armé d'un long sabre, de ciseaux et d'un poignard. L'abbé Cochet estime cette place la plus naturelle, et si le Franc, le Germain, le Saxon ne devaient jamais quitter leur bouclier, sous peine de déshonneur, il s'ensuivait naturellement que cette arme a dû être inhumée avec eux dans la position où ils la portaient pendant la vie. Rigollot observe que le bouclier est rare dans les sépultures mérovingiennes. En effet, à Londinières, on n'en a rencontré qu'un seul sur quatre cents squelettes, et à Envermeu, un seul aussi sur un nombre à peu près égal de défunts. A Parfondeval, à Lucy, à Neufchâtel, à Douvrend, on n'en a signalé aucun. A Charnay, Baudot n'a rencontré que cinq *umbos* sur plus de deux cents squelettes. Même constatation en Angleterre [6].

Dans la nécropole franque d'Oyes (Marne) on a rencontré quatre *umbos* bien conservés et trois autres en mauvais état. Dans une tombe, l'*umbo* était posé sur la poitrine du squelette; son diamètre est de 0 m. 18; la hauteur de la base au sommet est de 0 m. 09, il est surmonté d'un bouton. Quatre clous, à large tête aplatie, le fixaient au bouclier, sur lequel ils étaient rivés. Le manipule, très cintré décrit presque un demi-cercle, dont l'arc est de 0 m. 48. De semblables clous, en pareil nombre que ceux de l'*umbo* l'assujétissaient au bouclier, qui se trouvait ainsi consolidé. La poignée correspondant à la cavité de l'*umbo* est d'une dimension proportionnée à la main qui pouvait la

[1] Lindenschmidt, *Die germanische Todtenlager bei Selzen*, in-8°, Mainz, 1848. — [2] Wylie, *Fairford graves*, in-4°, Oxford, 1852. — [3] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. III, part. 1, pl. 2. — [4] Rigollot, dans *Mémoires de la Société des antiq. de Picardie*, t. X, p. 220. — [5] Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. II, part. 1, p. 3. — [6] Cochet, *Note sur un bouclier franc trouvé dans le cimetière mérovingien de Londinières (Seine-Inférieure)*, en 1852, dans *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, 1852-1853, t. I, p. 210-213, pl. II.

saisir facilement et la retenir sans fatigue. Le bois du bouclier et le revêtement, dont il pouvait être couvert, atteignaient une épaisseur assez grande; elle est indiquée par la distance qui se trouve entre la tête des clous et la courbure opérée pour les river. Dans une autre tombe, l'*umbo* gisait au-dessus de la tête, séparé du crâne par une épaisse couche de terre; ici le manipule est droit et mesure seulement 0 m. 42. Dans un troisième, le diamètre de l'*umbo* est de 0 m.18, il est rivé par cinq forts clous de cuivre et le manipule mesure 0 m. 57. Pour le quatrième *umbo*, la position est particulièrement significative. Une excavation avait été pratiquée à gauche dans la paroi de la fosse pour le placer. Le bouclier tel qu'il se rencontre à Oyes, est le même qu'on retrouve en usage dans d'autres régions, il se rapproche singulièrement de ceux trouvés à Charnay, en Bourgogne. Le manipule rectiligne a été rencontré à Charnay, à Oyes [1], à Fère-en-Tardenois; cette forme est plus répandue qu'on le croyait naguère .

III. ARCHITECTURE. I. Période antérieure a la paix de l'Église. — Il ne suffisait pas d'apporter des textes légendaires pour justifier l'antiquité merveilleuse de la prédication évangélique dans la Gaule romaine, il fallait étayer cette littérature à l'aide de monuments. Un prélat italien, Ciampini (voir ce nom) s'y employa avec succès; il dressa un catalogue des églises construites par les fidèles pendant les trois premiers siècles et, tirant parti de tous les textes les plus décriés, il parvint à établir une liste aussi imposante que fantaisiste. La Gaule y était, à elle seule, représentée par plus de vingt édifices, bien dûment datés. Le plus ancien de tous était une église dédiée au Précurseur à Vaison par une dame pieuse, en l'an 44. Deux ans plus tard, Limoges n'avait plus rien à envier à Vaison; elle possédait une église dédiée à saint Étienne; en 47, c'étaient Béziers et Bordeaux, le Mans, Aix, Marseille, Agen, Clermont et Toulouse [2]. A Ferrières-en-Gâtinais, on jetait les hauts cris de se voir passé sous silence [3] et la série continuait, avec Metz, Trèves, Cologne, Molsheim, Sens, Chartres, Limoges, Reims, Narbonne et Paris. On peut se dispenser d'en rien dire. Les grands érudits du XVIIe et du XVIIIe siècle ont montré le cas qu'il faut faire de ces fables, qui parfois ressemblent à des facéties.

Les seuls indices archéologiques dignes d'attention pour cette période primitive du christianisme en Gaule sont des textes comme la lettre de l'église de Lyon-Vienne en 177, laquelle ne mentionne aucun édifice, et des monuments comme l'épitaphe de Pectorius d'Autun, le sarcophage de la Gayole, les inscriptions de Marseille, d'Aubagne, de Maguelone, qui attestent la présence de chrétiens dans ces parages, mais ne nous apprennent rien de positif sur les églises qui ont pu s'y élever. Tout au plus pourrait-on admettre l'existence d'une chapelle funéraire à la Gayole (voir ce mot), canton de Brignoles (Var) vers le IIe siècle. Mais, précisément, ce lieu détourné, peu abordable, n'aura jamais pu servir qu'à une famille et à ses serviteurs. Il est donc superflu de s'engager à la recherche d'édifices chrétiens avant la deuxième moitié du IIIe siècle. Autre chose d'admettre l'existence de communautés chrétiennes au IIe siècle dans la vallée du Rhône, à Vienne, à Lyon, à Arles, déjà prospères à l'époque où la persécution de Marc-Aurèle les atteignit, mais dont nous ignorons tout ce qui concerne les conditions de leur installation. Après cette épreuve, en 177, les fidèles demeurèrent encore trois quarts de siècle sans recevoir une organisation unique, puisque c'est seulement sous le pontificat de Fabien (236 à 251) que l'Église romaine se trouva en mesure d'envoyer en Gaule une mission de sept évêques chargés de procéder à l'évangélisation méthodique du pays qu'ils se partagèrent de la façon suivante : Paul, Trophime et Saturnin prirent le Midi, Martial, Austremoine et Gatien le Centre, Denis remonta jusqu'à l'Ile-de-France; il ne fut pas question des provinces situées au nord de cette limite [4]. Les persécutions de Dèce, en 250, de Dioclétien en 303, entravèrent l'essor qu'aurait pu prendre cette tentative d'apostolat. Quels édifices s'élevaient au début du IVe siècle, on ne nous le dit nulle part, mais tandis qu'Eusèbe nous dit que le césar Constance Chlore empêcha leur destruction [5], Lactance, mieux instruit de ce qui concerne l'Occident, écrit que « Constance, afin de ne pas paraître en dissentiment avec les empereurs, permit de jeter à bas quelques églises, c'est-à-dire des murailles qui pourraient être rebâties quelque jour [6]. »

II. Les témoignages épigraphiques. — Les missionnaires chrétiens utilisaient les mêmes routes que le peuple et l'administration, s'établissaient dans les mêmes centres habités; ils se répandaient et prospéraient suivant des directions qu'il est possible de retrouver aujourd'hui. Après avoir essaimé le long de la côte méditerranéenne, ils remontaient la vallée du Rhône ou bien s'enfonçaient dans la direction du Sud-Ouest. Le Centre restait d'un abord difficile et il fallut la présence de saint Martin pour sillonner cette région de voies et d'églises. Le bassin de la Loire, les provinces du Nord et du Nord-Est furent d'une pénétration encore plus malaisée. Sur la façade de l'église de Saint-Agricola, à Reims, on lisait cette inscription tracée en lettres d'or [7] :

FELIX MILITIAE SVMPSIT DEVOTA IOVINVS
CINCVLA VIRTVTVM CVLMEN PROVECTVS IN ALTVM
BISQVE DATVS MERITIS EQVITVM PEDITVMQVE MAGISTER
EXTVLIT AETERNVM SAECLORVM IN SAECVLA NOMEN
SED PIETATE GRAVI TANTA HAEC PRAECONIA VICIT
INSIGNESQVE TRIVMPHOS RELLIGIONE DICAVIT
VT QVEM FAMA DABAT REBVS SVPERARET HONOREM
ET VITAM FACTIS POSSET SPERARE PERENNEM
CONSCIVS HIC SANCTO MANANTIS FONTE SALVTIS

[1] J. de Baye, *Mémoire sur la nécropole franque d'Oyes*, dans *Comptes rendus du Congrès tenu à Châlons-sur-Marne* par la Société française d'archéologie, août 1875; J. de Baye, *Études archéologiques, Époque des invasions barbares. Industrie longobarde*, Paris, 1888, p. 7-9. On peut encore consulter : Hardouin et Rigollot, *Armes barbares trouvées aux environs de Péronne*, dans *Bull. de la Société des antiquaires de Normandie*, 1844-1846, t. II, p. 216; S. d'Esparbès, *Armes franques trouvées au Saint-Puy*, dans *Revue de Gascogne*, 1896, t. XXXVII, p. 74; J. G. Bulliot, *Arme mérovingienne découverte sur la montagne de Chassey*, dans *Mémoires de la Société éduenne*, 1889, t. XVII, p. 460. — [2] J. Ciampini, *Vetera monimenta*, in-fol., Romæ, 1747, t. I, p. 154-160. — [3] G. Morin, *La naissance miraculeuse de la chappelle de Bethléem en France, fondée en l'abbaye royale de Sainct Pierre et Sainct Paul de Ferrières en Gastinoys... avec plusieurs chartes*, in-12, Paris, 1610. — [4] Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, l. I, c. XXVIII. — [5] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. XII, édit. Heinichen, t. I, p. 395. — [6] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XV, *P. L.*, t. VII, col. 217; H. Leclercq, *Les martyrs*, 1904, t. III, p. 21. — [7] Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiæ*, l. I, c. VI; Papirius Massonius, *Historia calamitatum Galliæ*, dans A. du Chesne, *Scriptores rerum franc.*, t. I, p. 79; D. Marlot, *Metropolis Remensis historia*, in-fol., Insulis, 1666, t. I, p. 97; D. Marlot, *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, in-4°, Reims, 1852, t. I, p. 530, 531; Tristan, *Comment. histor.*, t. I, p. 527; Valois, *Notæ ad Ammianum Marcellinum*, édit. Wagner, t. III, p. 238; Du Cange, *Glossar. med. et inf. lat.*, au mot *Magister utriusque militiæ;* Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4°, Paris, 1693-1712, t. V, p. 681; *Codex Theodosianus*, édit. Ritter, t. II, p. 272; A. Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, in-4° Romæ, 1831, t. V, p. 116, n. 2; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, t. II, col. 377; E. Le Blant, *Recueil*, t. I, p. 443, n. 335.

SEDEM VIVACEM MORIBVNDIS PONERE MEMBRIS
CORPORIS HOSPITIVM LAETVS METATOR ADORNAT
REDDENDOS VITAE SALVARI PROVIDET ARTVS
OMNIPOTENS CHRISTVS IVDEX VENERABILIS ATQVE
TERRIBILIS PIE LONGANIMIS SPES FIDA PRECANTVM
NOBILIS EXIMIOS FAMVLIS NON IMPVTAT ACTVS
PLVS IVSTO FIDEI AC PIETATIS PRAEMIA VINCANT

Nous n'avons pas ici une épitaphe, mais une inscription dédicatoire. Dom Marlot, Valois, Tristan



4643. — Marbre de l'hôtel de ville de Sion.
D'après Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, pl. 38, n. 231.

Savaron, le P. Sirmond, Godefroi et E. Le Blant ont vu dans ce Jovinus, le consul de l'an 367, Flavius Valens Jovinus, dont parle à plusieurs reprises Ammien Marcellin [1] et auquel sont adressées trois lois datées de Milan et de Reims [2]. S'il en est ainsi, notre inscription, exécutée du vivant même de Jovinus, comme le montrent les présents *adornat*, *providet*, des vers 11 et 12, serait antérieure à l'an 367, puisque le titre de consul ne figure pas parmi ceux qui sont donnés à ce grand personnage. On a eu déjà l'occasion de rappeler que dans les premiers temps de l'Église chrétienne quelques églises portaient le nom du saint sous l'invocation duquel elles étaient placées en même temps que le nom du fidèle qui les avait fait construire. Dans le second texte du testament de saint Remi, l'église Saint-Agricola est ainsi dénommée : *basilica Joviniana tituli beati Agricolæ* [3].

Un monument souvent cité et reproduit est conservé à l'hôtel de ville de Sion (Valais).

Il ne s'agit pas ici d'une épitaphe, mais d'un monument public destiné à commémorer la réparation d'un édifice chrétien auquel la légende applique l'épithète de *prisca ædes*, et il n'est guère douteux qu'il s'agisse d'un édifice religieux. La date nous reporte à l'an 377 [4] (fig. 4643).

Un autre témoin épigraphique d'une église en Gaule est conservé au musée de Narbonne. C'est sur un bloc de marbre blanc qui mesure 3 m. 49 de longueur sur 0 m. 70 de hauteur. On ne sait où cette inscription fut découverte. « Il y a apparence, dit l'auteur du mémoire conservé dans les papiers de Baluze, il y a apparence qu'on trouva cette pierre lorsque l'on creusa les fondations de la nouvelle Eglise. » C'est donc bien à tort que le *Gallia christiana* [5] fait provenir cette inscription du village de Minerve (voir GRAFFITES), hameau de cinquante feux, bâti sur une étroite éminence au fond d'une sorte de cratère et dont le faible périmètre exclut l'idée de la présence d'un édifice aussi considérable que le suppose l'énorme débris qui porte l'inscription [6]. De plus, le mémoire adressé à Baluze était rédigé par un habitant du pays fort au courant de toutes les trouvailles; il y a donc apparence que l'église en question se trouvait à Narbonne. Ce qui du *Gallia christiana* peut être retenu, c'est que ce bloc de marbre, abandonné longtemps à la porte du palais épiscopal, fut, en 1681, par ordre du cardinal de Bonzy, placé dans l'édifice même (fig. 4644).



4644. — Inscription du musée de Narbonne, d'après Le Blant, *op. cit.*, t. II, pl. 84, n. 502.

Cette inscription doit se lire ainsi :

† *Deo et Christo miserante, limen hoc collocatum est* (?) *anno quarto, consule Valentiniano Augusto sextum, tertio kal. decembres, XVIII anno episcopatus Rustici.*

Rusticus episcopus, episcopi Bonosi filius, episcopi Aratoris de sorore nepos, episcopi Venerii socius in monasterio, compresbyter ecclesiæ Massiliensis, anno XV episcopatus sui, die anni V, tertio id. octobres, curantibus Urso presbytero, Hermete diacono et eorum sequen-

[1] Ammien Marcellin, *Hist. rom.*, l. XXI, VIII, XII; l. XXV, VIII; l. XXVII, II, X; l. XXVIII, III. — [2] *Code Théodosien*, l. VII, tit. I, l. 7, 9, 10. — [3] Flodoard, *op. cit.*, l. I, c. XVIII. L'authenticité contestée du testament de saint Rémi n'importe pas ici, son insertion dans l'écrit de Flodoard permettant de s'en servir comme d'un document qui existait au Xe siècle. — [4] J. J. Schenchzer, *Itinera per Helvetiæ Alpinas regiones*, p. 489, avec une note de Cuper; *Mercure Suisse*, avril 1746, p. 309; De Rivaz, *Éclaircissements sur le martyre de la légion Thébéenne*, p. 116; *Gallia christiana*, t. XII, p. 73; Haller, *Helvetien unter den Römern*, t. I, p. 277, 314; Hagenbuch, *Helvet. litter.*, t. IV, p. 514 (ms.); Murith, *Médailles, inscriptions, statues et autres antiquités du Valais*, n. 39 (ms.) Schiner, *Description du département du Simplon*, p. 340; Osann, *Sylloge inscriptionum antiquarum græcarum et latinarum*, in-fol., Lipsiæ, 1834, p. 561; G. Marini, *Inscriptiones christianæ*, dans A. Mai, *Scriptor. veter. nova collectio*, in-4°, Romæ, 1831., t. V, p. 345, n. 1; Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, n. 250; *Inscript. Helvetiæ*. Turici, 1844, p. 130, n. 142; Amati, *Peregrinazione al S. Bernado*, p. 440; Boccard, *Histoire du Valais avant et sous l'ère chrétienne*, p. 400; Steiner, *Sammlung und Erklärung altchristlicher Inschrift. in Rheingebiete*, p. 39; Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, in-8°, Paris, 1853, p. 11; Th. Mommsen, *Inscript. confed. helvet.* n. 10; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 496, n. 369, pl. 38, n. 231. — [5] *Gallia christiana*, t. VI, col. 7 et 8; cette affirmation a été reproduite par C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 1902, t. I, p. 105. — [6] Renaud de Vilback, *Voyages dans les départements formés de l'ancienne province du Languedoc*, in-8°, Paris, 1825, p. 468.

tibus, cœpit deponere parietem ecclesiæ dudum exustæ XXXVII *die quadratum in fundamentis poni cœpit.* ANNO II, VII *id. octobres, absidem poni fecit Montanus subdiaconus, Marcellus Galliarum præfectus, Dei cultor, prece exegit episcopum hoc onus suscipere impendia necessaria repromittensquæ per biennium administrationis suæ præbuit artificibus mercedem solidorum DC, ad operas et cætera solidorum ID. Hinc oblationes : scilicet episcopi Venerii solid. C.... episcopi Dynamii, L..... Oresi, CC... Agræci... et Deconia...Salut* [1].....

Les mots *anno IIII* de la première ligne paraissent indiquer l'époque où le *limen* fut mis en place, par analogie avec les autres mentions chronologiques concernant les phases diverses de la construction : la première pierre fut posée après quarante-sept jours de travaux préparatoires; l'abside fut achevée la deuxième année. Le *limen* est le seuil ou le linteau d'une porte, mais ce mot désigne aussi l'entrée d'un édifice ou cet édifice entier. Aux premiers siècles, remarque Edm. Le Blant, on indiquait par cette même expression les seuils de saints lieux, que les fidèles baisaient en se prosternant, comme les païens le faisaient avant eux, et les linteaux où leur dévotion suspendait des voiles. Haut de 70 centimètres, notre marbre ne peut comme l'a pensé Tillemont, avoir servi de *limen* inférieur. Si l'on en juge par sa corniche interrompue, par l'ornementation circulaire de la droite, nous ne posséderions guère que la moitié de ce monument dont ce qui nous reste mesure 3 m. 49 cent. Une pièce d'une telle longueur peut-elle avoir surmonté une porte, si haute qu'on le veuille admettre? L'élévation qui suppose et réclame une pareille dimension porterait plutôt à croire que ce marbre figurait dans l'ornementation de l'entrée désignée tout entière par le mot *limen*. Ce fait résulte encore de l'inscription même qui semble constater l'achèvement d'un édifice évidemment loin de sa fin si l'on ne fût encore parvenu qu'au couronnement de la porte principale.

Le sixième consulat de Valentinien III nous reporte à l'an 445, dix-neuvième année de l'épiscopat de Rusticus qui dut être sacré le dimanche 9 octobre 427. Les travaux commencèrent le 13 octobre 445. L'abside fut terminée le 9 octobre 447 et comme le fait observer E. Le Blant, on avait apparemment choisi pour cette opération importante l'anniversaire de la promotion de Rusticus. Nous voyons qu'il avait fallu au préalable déblayer le terrain des ruines d'une église ancienne : *cœpit deponere parietem ecclesiæ dudum exustæ*, opération qui exigeait des soins particuliers par respect pour les matériaux qui avaient appartenu à la maison de Dieu.

Le texte présente quelques abréviations intéressantes : les sigles C. L. K. T. E. ont été interprétés *collocatum est* par les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique ;* le sigle C, à la sixième a été traduit par E. Le Blant *curantibus*, expression fréquente dans les légendes épigraphiques relatives aux constructions; ARTIFI.B. n'offre pas de vraie objection à l'interprétation admise *artificibus* et le mot *sequentibus* semble



4645. — Inscription de Gléon.
D'après Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 351, n. 307.

désigner des acolytes, suivant une traduction littérale du grec ἀκόλουθος.

Les inscriptions qui ornaient les édifices religieux de la ville de Tours nous sont connues, non par les monuments eux-mêmes, mais par les écrits des auteurs en renom qui avaient composé ces petits poèmes épigraphiques. Fortunat, à la demande de Grégoire de Tours, rédigea une pièce tracée, sans doute, sur la porte de la *cella* du saint et il en ajouta quatre autres. La basilique de Tours offrait aussi de nombreuses inscriptions dues à différents auteurs : Sulpice-Sévère, Fortunat, Paulin de Périgueux, Sidoine Apollinaire; presque toutes sont longues et n'ont d'intérêt que

[1] H. Suarez, marquis d'Aulan, mss. conservés à la Bibl. nat., t. VIII, *Provincia occitania*, p. 588, Bibl. nat., Fonds Baluze, arm. III, p. 3, n. 4, fol. 72, lettre du cardinal de Bonzy, fol. 78 : *Mémoire des pierres sur lesquelles il y a des inscriptions de saint Rustique;* Gruter, *Corp. inscr.*, in-fol., Amstaelodami, 1707, p. 1059, n. 1; Golnitz, *Ulysses Belgico-Gallicus, seu itinerarium*, in-12, Amstælodami, 1655, p. 581; Baronius, *Annales ecclesiastici unacum critica Pagi*, in-fol., Lucæ, 1738, t. VII, p. 592; Pagi, *Dissertatio hypatica seu de consulibus Cæsareis*, in-4°, Lugduni, 1682, p. 321; G. de Catel, *Mémoires de l'histoire du Languedoc, curieusement et fidèlement recueillis de divers auteurs grecs, latins, français et espagnols, et de plusieurs titres et chartes tirés des archives des villes et communautés de la même province et autres circonvoisines*, in-fol., Tolose, 1633, p. 738; S. Leonis Magni, *Opera*, édit. P. Quesnel, 1700, epist. VIII, t. II, p. 414; Du Cange, *Glossarium med. et inf. latin.*, au mot *Limen;* Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, 1693-1712, t. XV, p. 405, 887; (H. F. X. de Belsunce), *L'antiquité de l'Église de Marseille et la succession de ses évêques*, in-4°, Marseille, 1747-1751, t. I, p. 150; Dom Vaissète, *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 186-187, preuves, pl. IV, n. 9; *Gallia christiana*, t. VI, col. 8; Baluze, *Capitularia regum Francorum*, p. 1256; *Liber pontificalis*, édit. Bianchini, pref., t. I, p. 79, n. 35; t. III, p. 158; *Chronologia ad Anastasium*, anno 445; D. Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, 1750, t. II, p. 564, pl. XXV, 2, 6; Vettori, *Fiorino d'oro*, p. 455; Relandus, *Fasti consulares*, in-8°, Trajecti Batavorum, 1715, p. 620; Breval, *Remarks on several parts of Europe*, t. II, p. 228; De Ruffi, *Histoire de Marseille*, 1696, t. II, p. 46; Donati, *Ad novum Thesaurum veterum inscriptionum Muratorii supplementum*, in-fol., Florentiæ, 1765, p. 194, n. 1; Fleetwood, *Sylloge inscriptionum antiquarum*, in-8°, Londini, 1691, p. 475; Gener, *Theologia dogmatico-scholastica, sacræ antiquitatis monumentis illustrata*, in-4°, Romæ, 1767, t. II, p. 136; Canciani, *Leges Barbarorum*, t. III, p. 407; Pellicia, *De christianæ Ecclesiæ politia*, in-8°, Coloniæ ad Rhenum, 1829, t. I, p. 220; G. Marini, *Atti e monumenti de' fratelli Arvali*, in-4°, Roma, 1795, p. 574, n. 683, et dans A. Mai, *Script. veter. nova collectio*, t. V, p. 83, n. 3; Salomone (Lazzeri), *De liminibus apostolorum disquisitio historica*, in-4°, Romæ, 1775, Nodier, Taylor, et de Cailleux, *Voyage pittoresque et romantique dans l'ancienne France*, t. II, 2e part. feuille 8; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne et notes historiques sur cette ville*, in-8°, Narbonne, 1864, p. 40; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, in-8°, Paris, 1852, t. I, p. 966, E. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, 1856-1865, t. II, p. 465-469, n. 617; pl. 84, n. 502; *Corp. incr. lat.*, t. XII, n. 5336.

pour la connaissance des lieux qu'elles décoraient.

Un exemplaire du recueil des inscriptions de Gruter, entré à la bibliothèque Vaticane, contient un feuillet inséré par Scaliger où se trouve deux inscriptions funéraires d'origine inconnue, à la suite de ces épitaphes figurent quatre inscriptions dont la dernière seule est chrétienne [1] :

DN·PLACIDVS·VALENTINIANVS·PIVS
FELIX·AVG·DEDICAVIT·AEDES·SCI·AC
BEATISSIMI·MARTYRIS·LAVRENTIS

En l'absence de toute indication de lieu, E. Le Blant conjectura que ces *tituli*, de même que les épitaphes, se rapportaient à la ville de Trèves. Il a existé dans cette ville, jusqu'en 1802, auprès du Palais Romain, cement occupé maintenant par l'église des Pèlerins une basilique romaine qui dut être affectée au nouveau culte par Rusticus, et que cette base de colonne sur laquelle il fit inscrire son nom faisait partie de la basilique [2]. Rusticus avait été fait évêque le 9 octobre 427, en comptant 16 ans et 266 jours, on arrive au 1er juillet 444, date de notre inscription.

Voici encore deux inscriptions relatives à des églises et provenant d'une petite chapelle romane, à quelques pas du château de Gléon, commune de Villesèque, canton de Durban (Aude), et entrées depuis au musée de Narbonne.

La première est brisée par le milieu et fort mutilée. C'est une dédicace métrique sur laquelle la présence d'une croix au début tend à nous reporter, au plus tôt,

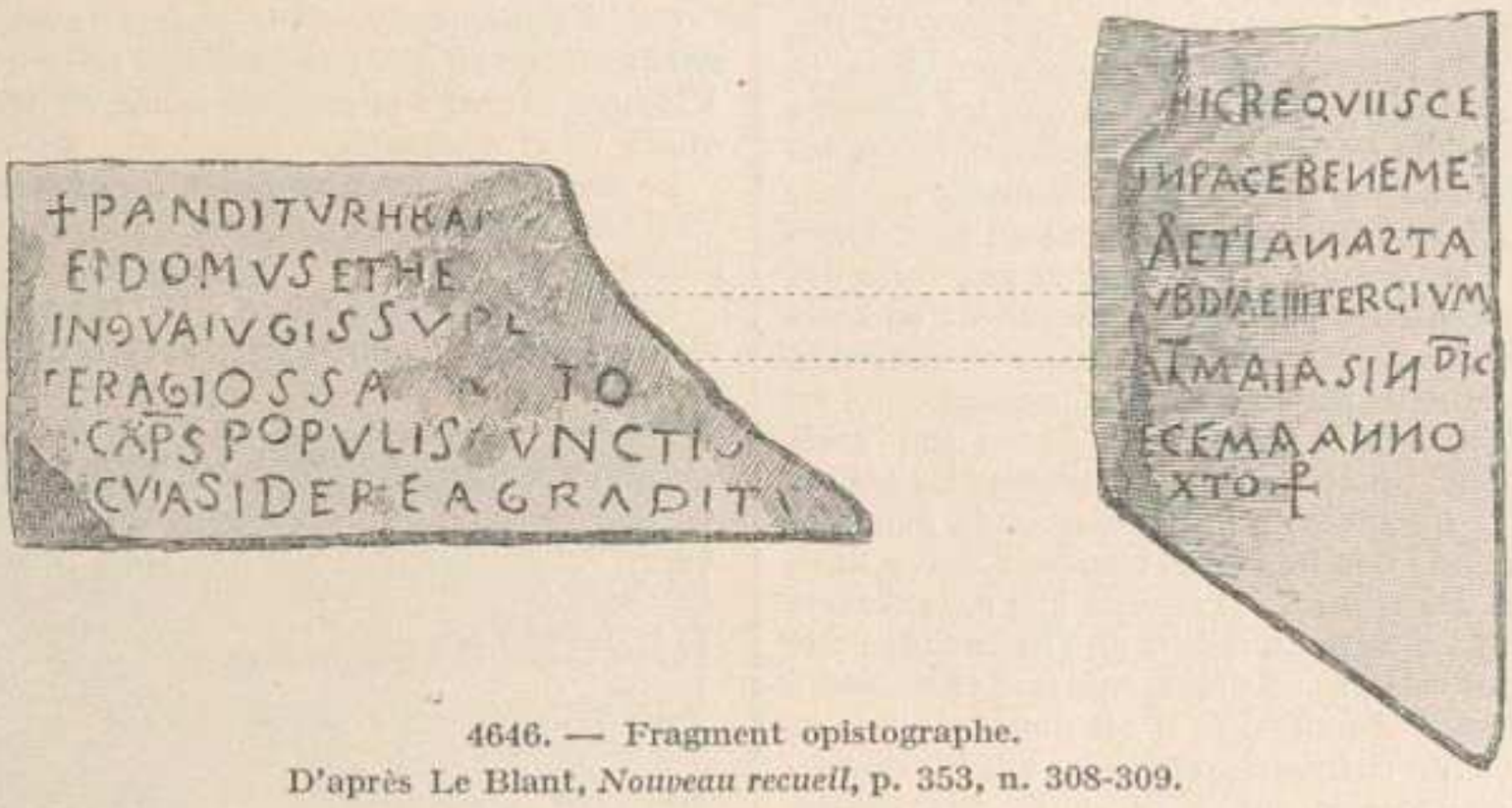

4646. — Fragment opistographe.
D'après Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 353, n. 308-309.

un temple chrétien placé sous l'invocation de saint Laurent, qui comptait parmi les plus antiques et prenait rang avant toutes les autres églises paroissiales de la ville. On ne savait rien de plus sur cet édifice que ce qu'en disait les *Gesta Trevirorum* qui, au VIIIe siècle, lui donnent le nom d'*Ecclesia ad Palacium*. Une fouille, exécutée vers 1860, a permis de reconnaître que l'église Saint-Laurent était de construction romaine. En restaurant le vieux palais qui l'avoisine on a découvert, au niveau même du sol de cet édifice, la mosaïque qui formait le pavement primitif de l'église et sur la droite de laquelle existaient encore les fondations de deux colonnes. Il n'y a plus lieu de mettre en doute que l'inscription conservée par Scaliger est le *titulus* de Saint-Laurent. Elle se réfère à Valentinien III (425-455) :

*an*NO XVIII *f* EPISC·PT*f* RVSTICI
ANNI DIE CCLXVI KL *f* IVL *f*

« Il résulte d'un document manuscrit du frère Louis, mineur, qu'elle [cette inscription] se trouvait dans l'église paroissiale de Notre-Dame della Major (maintenant les Pèlerins), et qu'elle supportait l'autel de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, propriété de la famille de Lastours. C'est en effet dans un jardin appartenant à un membre de cette famille, que ce marbre a été trouvé. Tout fait présumer qu'il existait sur l'emplavers la deuxième moitié du Ve siècle. La forme des lettres n'y contredit pas (fig. 4645) :

+ CRIMINIB*u*S MVLTIS OBR·····*p*ECCA·*t*IS ALVMNVS
CONDIDIT HEC DN̄O C*um* CONIVGE TEMPLA DIVSVIRVS
VVILIESINDA SIBI SEMPER ····· ERENTE FIDELE
QVI VOTVM SOCII Fl*eri (?) i*NSTANTER ADEGIT
QVOD VOLVIT VOLVERE SE*d de*FVIT VNA DVORVM
MENS ET IN ETERNO LOCAV*eru*NT ATRIA X̄P̄O

Un chrétien nommé *Diusvirus* et sa femme *Wiliesinda* ont, pour la rémission de leurs péchés, élevé un sanctuaire au Seigneur [3].

Voici un autre débris, également d'époque tardive puisque la première ligne est précédée d'une croix; la présence de ce symbole et la paléographie ne permettent pas de placer cette inscription avant le Ve siècle. C'est une inscription métrique qui se lisait sur la porte d'une église, ce qui subsiste est assez énigmatique [4] (fig. 4646) :

Cette inscription a été brisée à une époque ancienne et le fragment qui s'en est conservé ne l'aura été sans doute que parce qu'il fut retourné et adapté à un nouvel usage; on y grava l'épitaphe d'une défunte, dont la mort survint en la sixième année d'un règne qui n'est pas désigné avec précision. E. Le Blant a montré qu'il ne peut être question que du règne d'Euric ou de celui de Reccarède, donc entre 472 et 592. La présence

[1] *Cod. Vatic., lat. 9146*; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 368, n. 260; Becker dans *Jahrbücher Ver. Alterth. im Rheinlande*, t. XXIX, p. 162; De Rossi, *Inscript. christ. Romæ*, t. II, part. 1, p. 6, n. 6; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, Freiburg, 1890, p. 104, n. 198. — [2] Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 42; E. Le Blant, *Recueil*, t. II, p. 471, n. 618, pl. 84, n. 505. — [3] *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1866, 124; Barry, dans *Journal de Toulouse*, 22 février 1867; et dans *Académie des sciences, inscript., et belles-lettres de Toulouse*, 1867, p. 443; Lebègue, *Épigraphie de Narbonne*, n. 1280; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5349, *addit.*, p. 856; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 351, n. 307. — [4] *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1866, p. 124; Barry, dans *Journal de Toulouse*, 22 février 1867; Ramé, dans *Revue des Sociétés savantes*, VIe série, t. I, p. 507; Lebègue, *op. cit.*, n. 1281, 1282; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5347; E. Le Blant, *op, cit.*, p. 353, n. 308-309.

dans notre inscription funéraire du monogramme cruciforme ☩ qui, sur nos marbres antérieurs au VIIIe siècle, figure pour la dernière fois en 540, et disparaît en même temps à Rome, porterait, dans une certaine mesure à se prononcer pour l'époque la plus reculée. Un autre détail y peut conduire encore : c'est le fait même de la destruction de la légende sacrée, c'est l'emploi à un usage vulgaire d'un débris qui, selon les idées des premiers siècles chrétiens, devait, semble-t-il, être vénérable. Et très ingénieusement E. Le Blant a cité un texte qui montre que dans l'histoire de la Wisigothie, il est un temps où le sol fut jonché de débris de sanctuaires, précisément sous le règne de cet Euric, prince arien, qui semblait être, selon le mot de Sidoine Apollinaire, chef de sa secte plutôt que roi de sa nation. Dans une lettre à Basile, Sidoine fait la description suivante : « Bordeaux, Périgueux, Rodez, Limoges, Gabale, Eauze, Bazas, Comminges, Auch et d'autres villes en plus grand nombre, dont les évêques sont morts, n'en ont point reçu de nouveaux. Les vides du clergé inférieur ne peuvent être remplis en leur absence, et le désastre spirituel s'étend au loin. Dans les diocèses et les paroisses, tout périt. Les toits des églises s'effondrent, les portes sont arrachées de leurs gonds, l'entrée des basiliques est obstruée de ronces et d'épines. O malheur, les troupeaux couchent dans les porches entr'ouverts et broutent l'herbe qui croît autour des autels. Ce ne sont pas seulement les églises des campagnes qu'affligent l'abandon et le délaissement; les réunions des fidèles deviennent rares dans les sanctuaires des villes [1]. » Il semble que ce texte soit le meilleur commentaire du débris de Villeséque; brisé presque aussitôt que mis en place, ramassé et retourné pour une destination nouvelle. Il est donc possible et même probable que ce fragment témoigne de la persécution arienne, au Ve siècle, dans le sud-ouest de la Gaule.

Nous rappellerons seulement une inscription de Celeyran (Aude), tracée sur un gros bloc de marbre blanc; c'est encore un monument du Ve siècle [2] :

SCR . MAR	RILIQIAE
HIC SN̄T	CASSIANI
MARCELLI	MARTINI
DD · ANNO	SICVNDO
DD AB HI	LA RIO
PRAESBR	ET DONAT
BASILICAE	SCR̄ ID EST
SATR̄NI NIET	MARCELLI DOMM
ADCAPDPONTIS	PRO LVMINARIA
SCR̄	

Sanctorum martyrum reliquiæ hic sunt Cassiani, Marcelli, Martini, dedicatum anno secundo dedicatum (?) ab Hilario presbytero et donat basilicæ sanctorum, id est Saturnini et Marcelli, domum ad caput pontis pro luminaria sanctorum (voir ÉCLAIRAGE DES ÉGLISES).

Une inscription encastrée dans la muraille de la ferme de Regimont, commune de Montady (arrondissement de Béziers (Hérault), a jadis servi de table aux ouvriers et une partie du texte a disparu. Il avait été heureusement copié par Burmann à une époque où l'extrémité seule des lignes était entamée [3] (fig. 4647) :

+ OTHIA PRB · ANNO XXXIII +
PRBTS·SVI BASELICAM EX VOTO
SVO IN HON SCRM MART·VINCENTI
AGNETIS·ET EVLALIAE CONTR·ET·DDC
VALENTINIANO V̄I ET ANHEM

Othia presbytero anno trigesimo tertio presbyteratus sui basilicam ex voto suo in honore sanctorum martyrum Vincenti, Agnetis et Eulaliæ contr. et. dde (?) Valentiniano VI et Anthemio.

Le nom d'Anthemius oblige à augmenter le chiffre VI de deux unités. Le consulat nous reporterait alors à l'année 455.

Une épitaphe trouvée, en 1869, aux abords de la vieille église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul aux Alis-

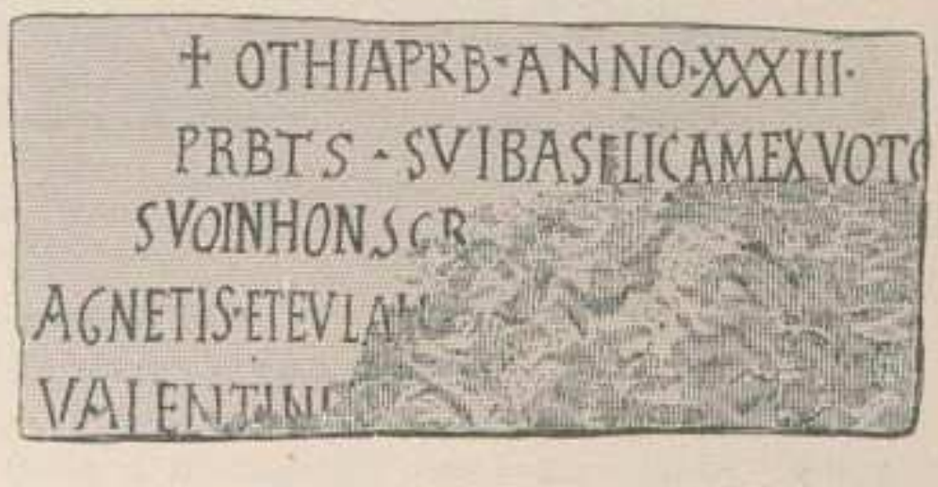

4647. — Inscription de Régimont.
D'après E. Le Blant, *Nouveau recueil*, t. II, pl. 82, n. 492.

camps (voir ce mot) porte la date 530 par la double mention du post-consulat de Decius et de la huitième indiction [4] :

HIC IN PACE RE
QVIESCIT BONE
MEMORIAE PE
TRVS FILIVS CON
DA·ASCLIPI QVI
FONDABET HANC
BASEL'CA SANC
TI PETRI ET PAV
LI QVI VIXIT PLVS
MENVS ANNVS
XLIII ET OBIIT SVB
DIE XIIII KAL
FEBROARIAS IN
DICTOINE VIII POS COL
DE CITII VNIºRES
V C

Hic in pace requiescit bonæ memoriæ Petrus filius

[1] Sidoine Apollinaire, *Epist.* VII, 5; *Études d'histoire du moyen âge dédiées à G. Monod*, p. 466-485. — [2] Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, 1864, p. 64; F. P. Thiers, dans le *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne*, 1891, p. 389-400; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 446, n. 445. — [3] Bibl. de Leyde, ms. de Burmann, *Q* 6, p. 102; Creuzé de Lesser, *Statistique du département de l'Hérault*, in-4°, Montpellier, 1824, p. 235; *Bulletin Férussac*, t. X, p. 306; Renaud de Vilback, *Voyage en Languedoc*, p. 464; *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1843, n. 257; Mazel, *Mémoire sur l'inscription de Régimont*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1843, p. 259; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 455, n. 610, pl. 81, n. 492, — [4] H. Révoil dans *Revue des Sociétés savantes*, 1869, p. 506; *Congrès scientifique de France*, 39e session, 1872, t. II, p. 560; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1874, p. 144; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 936; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 189-190, n. 182; Fassin, dans *Le Musée*, 1873-1874, p. 194; Huard, dans le *Bulletin monumental*, 1875, p. 128, pl. LXVIII; Véran, dans *Congrès archéologique*, 1876, t. XLVIII, n. 290, note 1; L. Palustre dans *Bulletin monumental*, 1875, p. 172.

quondam Asclipii qui fundavit hanc basilicam sancti Petri et Pauli qui vixit plus minus annos XLIII et obiit sub die XIIII kal, Februarias indictione VIII post consulatum Deciti junioris viri clarissimi.

L'inscription ne dit pas clairement si c'est Pierre ou Asclepius qui fonda la basilique. Quoiqu'il en soit, la règle de saint Aurélien dit que le monastère fondé par cet évêque d'Arles le fut en la cinquième année après le consulat de Basile le Jeune ainsi que l'église consacrée aux saints apôtres. Cette date nous reporte en 546, tandis que Pierre est mort en 530 après avoir survécu à son père. Sur cette église nous ne reviendrons pas ici, après en avoir parlé ailleurs assez longuement (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1213-1214, fig. 294).

Chorier, historien de l'Église de Vienne, a publié une inscription qui « ne se lit, dit-il, que dans les anciens cartulaires [1]. » Jean Du Boys qui l'avait fait connaître le premier n'indique point le manuscrit dans lequel il l'a retrouvée [2]. Voici le texte [3] :

DOMNINVS PAPA · IN NOMINE CHRISTI
PAVPER EPISCOPVS · DOMNINVS RES SVAS
DEO QVI MENTE DEVOTA OMNIGENAM CHRISTO
DIGNIS VIRTVTIBVS OFFERT
MENTE CASTVS ET LEGE PIVS FACVNDIA DIVES
NESCIVS INIVSTI DOCTVSQVE RESCINDERE CVLPAS
INTEMERATA FIDE DIVINA IN SEDE LOCANDVS
NIL PROPRIVM CVPIENS REDEMIT QVOS POSSIDET HOSTIS
VESTITVM PASTVM POTVM TECTVMQVE MINISTRAT
SOLVS ERIT IVSSV DOMINI DATA MORTE SVPERSTES
EX VOTO FLAVIVS LACANIVS VIR CONSVLARIS CVM SVIS
FECIT DE PROPRIO BASILICAM SECRETARIA ATQVE PORTICVM

On place l'épiscopat de saint Domnin vers l'an 534. L'inscription a été composée du vivant de cet évêque.

Chorier dit qu'elle se trouvait dans l'église de Saint-Pierre, sous l'image de Domnin. Elle aura pu être connue d'Adon — qui a connu celles d'Avit et de Namatius — et lui suggérer les éloges qu'il donne à Domnin [4].

Il n'est pas certain que la dédicace qui accompagne la légende en faisait partie. Quant à Flavius Lucanius, son nom ne se trouve pas dans les fastes [5]. C'était donc un de ces nombreux consulaires qui ne devaient point leur titre à la possession des faisceaux, mais seulement à une naissance illustre ou à la faveur impériale [6].

L'évêque Léonce II de Bordeaux mourut vers l'année 567. Pendant son épiscopat il avait fait remplacer un petit sanctuaire élevé par son prédécesseur Amelius, et élevé sur le même emplacement une basilique consacrée à saint Denis. Launoy a pensé, sans raison, que cette église se trouvait à Paris; elle devait s'élever dans le diocèse, sinon dans la ville même de Bordeaux. L'inscription dédicatoire est encore l'ouvrage de Fortunat [7] :

QVI CVPIS EGREGII STRVCTOREM NOSCERE TEMPLI
TAM PIA NON PATIAR VOTA LATERE TIBI
LONGIVS HINC OLIM SACRA CVM DELVBRA FVISSENT
ET PLEBS OB SPACIVM SAEPE TIMERET ITER
EXIGVAM DEDERAT HIC PRAESVL AMELIVS ARCEM
CHRISTICOLAM POPVLVM NEC CAPIENTE LOCO
QVO VITAE CLAVDENTE DIEM DEHINC PROLE GRADVQVE
VENIT AD HAEREDEM HOC OPVS ATQVE LOCVS
FVNDAVITQVE PIAM HANC PAPA LEONTIVS AVLAM
OBTVLIT ET DOMINO SPLENDIDA DONA SVO
QVAM VENERANDVS HABET PROPRIAM DIONYSIVS AEDEM
NOMINE SVB CVIVS SANCTIFICATA NITET
QVI FERVENTE FIDE CHRISTI SOLIDATVS AMORE
VERTICE SVPPOSITO COLLA SECANDA DEDIT
MEMBRORVM CONTEMPTOR ERAT CVPIENDO CORONAM
VILE PVTANS QVIDQVID FERRET AMORE DEI
VT MORITVRA CARO DONVM IMMORTALE PARARET
VVLNERA DILEXIT SED CARITVRA NECE
HOSTILI OCCVRENS GLADIO SE MISIT OLYMPO
VNDE MORI VOLVIT VOTA SALVTIS HABET
NEC ANGVSTA PRIVS SVBTRAXIT FANA SACERDOS
HAEC NISI PERFICERET QVAE MODO CVLTA PLACENT
ASSIDVÆ IN PRISCO PERAGENS CERIMONIA TEMPLO
DONEC RITE SEQVENS CONSOLIDASSET OPVS

Cet évêque Léonce était un grand bâtisseur et Fortunat le fournissait de dédicaces métriques. Il bâtit, en un lieu que nous ignorons, une basilique dédiée à un saint du nom de Nazaire et en voici le titre épigraphique [8] :

Culmina conspicui radiant veneranda Nazari
Cuius membra solum spiritus astra tenet
Semine terrigeno terrenis usibus exsors
Immortale bonum pulvere natus homo
Nil carnale volens sed Christi præmia poscens
Sanguine de proprio victima digna Deo
Hæc tibi templa sacer devota Leontius offert
Majoremque suam hinc cupit esse domum
Hic prius augusto fabricata est machina giro
Quo neque tunc poterat plebs veneranda capi
Dejectamque solo rursus fundavit ab imo
Et dedit hæc quæ nunc amplificata placent.

Cette autre basilique également bâtie par Léonce et pourvue d'une dédicace de Fortunat, était consacrée à saint Vincent; reste à savoir où s'élevait la basilique. En 585, le prétendant Gondovald s'enfuit de Bordeaux et se réfugia au chef-lieu du pays de Comminges, poursuivi par les troupes de Gontran qui passèrent la Garonne à la nage et arrivèrent près de la basilique de Saint-Vincent *juxta terminum Agennensis urbis.* Si on tient compte du sens du mot *juxta* dans la légende de saint Vincent, ce mot doit s'interprêter comme *in;* quant au mot *terminus* son acception est bien précise dans la langue de Grégoire de Tours, il faut donc traduire : « située sur le territoire d'Agen » et non pas, comme on l'a proposé maintes fois : « près des confins de l'Agenais. » Cette basilique, nous dit encore Grégoire de Tours, s'élevait « à l'endroit où le martyr couronna, dit-on, son sacrifice pour le nom du Christ. Les habitants s'y étaient réfugiés avec ce qu'ils possédaient de plus précieux; mais l'armée royale mit le feu aux portes, les brisa à coups

[1] Chorier, *Recherches sur les antiquités de la ville de Vienne*, édit. Cochard, in-8°, Lyon, 1828, p. 293. — [2] J. de Boys, *Viennæ antiquitates* dans la *Bibliotheca floriacensis*, p. 34. — [3] J. du Boys, *Viennæ antiquitates*, p. 34; Barthius, *Adversariorum commentariorum libri LX*, in-fol., Francfurti, 1624, p. 699; J. Le Lièvre, *Histoire de l'antiquité et saincteté de la cité de Vienne en la Gaule celtique*, in-8°, Vienne, 1623, p. 147; Chorier, *Les recherches... sur les antiquitez de la ville de Vienne, métropole des Allobroges*, 1658, 1673, édit. Cochard, 1828, p. 293; C. Charvet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, in-4°, Lyon, 1761, p. 631; C. du Cange, *Glossar. med. et infim. latinitatis*, au mot *Secretarium*; F. Z. Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne, depuis les premiers temps du christianisme, jusqu'à la suppression du siège en 1801*, in-8°, Lyon, 1847, t. I, p. 177; *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, t. II, p. 192; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, t. II, p. 1184; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 56, n. 405. — [4] Adon, *Chronicon*, acta sexta. — E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 57. — [5] G. Marini, *Atti e monumenti de' fratelli Arvali*, in-4°, Roma, 1795, p. 794. — [6] Fortunat, *Carmina*, l. I, n. XI, *Acta sanct.*, octobre t. IV, p. 923; J. de Launoi, *Opera*, t. II, p. 587 et 592; H. de Valois, *Disceptatio de basilicis quas primi Francorum reges condiderunt*, in-8°, Parisiis, 1657, p. 106; *Disceptationis de basilicis defensio judicium*, in-8°, 1660, p. 409; *Gallia christiana*, t. VII, p. 17; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, in-4°, Paris, 1693, t. IV, p. 717; Le Cointe, *Ann. eccles. Franc.*, in-fol. 1665, t. I, p. 600, t. II, p. 14; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 381, n. 588. — [7] Fortunat, *Carmina*, l. I, n. X; *Acta sanct.*, juillet t. VI, p. 515; Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 13; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 383, n. 590.

de hache, envahit l'édifice, passa au fil de l'épée tous ceux qui y étaient renfermés, et enleva les richesses qu'on avait déposées dans la basilique, ainsi que les ornements du culte [1].

Le lieu du martyr de saint Vincent est incertain [2]; on reconnaît généralement que le saint fut martyrisé *In Agennensi territorio, Reonemensis ruris, agro Vellano*, et non loin d'une rivière, sur une colline où s'élevait un temple païen. Son corps resta enseveli en ce lieu pendant un siècle et demi, ensuite il fut transporté à cinq milles (7.500 mètres) au *castrum Pompeiacum*, où s'éleva une basilique qui fut considérée comme le lieu même du martyre.

Fortunat, qui écrivait à Poitiers, intitule la dédicace relative à cette basilique : *De basilica ultra* (al. *apud*) *Garumnam*. Il la situe donc sur la rive gauche de la Garonne et nous dit que l'évêque Léonce donna la toiture d'étain. Au dire de Fortunat, le même Léonce aurait consacré au vrai Dieu et à saint Vincent le temple païen d'un lieu appelé *Vernemetis*.

Fortunat nous donne l'explication de ce mot :

Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert.

Le gaëlique a gardé les deux mots dont se forme ce vocable. *Ver (fear)* que Fortunat traduit par *ingens* signifie en effet : supérieur, excellent, proéminent; *nemet (neimherd)* qu'il rend par *fanum* veut dire : bois champ, enceinte, lieu consacré. Ainsi en langue gauloise *Vernemetis* signifiait « grand temple ». Ce nom était porté par d'autres localités de la Gaule; accentué sur l'antépénultième, il a dû produire en français *Vernantes*.

Voici l'inscription dédicatoire [3] :

Cultoris Domini toto sonus exiit orbe
Nec locus est ubi se gloria celsa neget
Sed cujus meritum scimus percurrere mundum
Hujus ubique viri surgere templa decet
Ecce beata nitent Vincenti culmina summi
Munere martyrii qui colit astra poli
Promptus amore pio quæ papa Leontius olim
Condidit eximio consolidata loco
Nomine Vernemetis voluit vocitare vetustas
Quod quasi fanum ingens gallica lingua refert
Auspicii praemissa fides erat ante futura
Ut modo celsa domus staret honore Dei
Hic etiam sanctus Domini suffultus amore
Virtutis summæ signa tremenda dedit
Nam cum templa Dei præsul de more dicavit
Martyris adventu daemonis ira fugit
Redditur incolumis quidam de parte maligna
Cui vidisse pii templa medela fuit
Emicat aula potens divino plena sereno
Ut merito placeat hic habitare Deo
Nunc specie suadente loci ac virtutis honore
Evocat hinc populos hinc decus inde salus
Qui plebem accendit venerandæ conditor arcis
Talibus officiis præmia justa metit.

Au *Castrum Pompeiacum* devenu le Mas-d'Agenais (arrondissement de Marmande, Lot-et-Garonne), une ancienne église collégiale était désignée sous le nom de Saint-Vincent du Mas. En face de cette église, vers la deuxième moitié du XIXe siècle, on voyait encore dans un enfoncement formé par deux maisons dont l'une est en recul sur la place, un fragment d'arcade sans caractère, mais qui paraît être le dernier vestige d'une chapelle conservant le nom de Pompéjac, lequel s'applique encore aujourd'hui à l'emplacement dénudé du sanctuaire ainsi qu'à la place, aux dépendances de celle-ci, et aux propriétés qui l'enceignent.

L'église de Pompeiacum était encore destinée à recevoir les libéralités de l'évêque Léonce de Bordeaux qui la fit recouvrir avec des lames d'étain. Fortunat composa cette dédicace [4] :

Tempore vita brevis meritis fit longior almis
Angustosque dies tendit honore fides
Post finem sine fine manet mens dedi a Christo
Linquens turbam hominum stat sociata Deo
Hac ope suffultus Vincentius exstat in ævum
Gloria martyrii cujus opima viret
Vertice succiso rapuit qui ex morte triumphum
Et nova de terris proles ad astra volat
Credidit unde necem sancto dedit hostis honorem
Percussorque magis morte perenne jacet
Vicerat ille miser hunc si jugulare nequisset
Nam abstulit unde caput contulit inde polum
Hujus amore novo pia vota Leontius explens
Quo sacra membra jacent stannea tecta dedit
Et licet eniteat meritis venerabile templum
Attamen ornatum præbuit iste suum
Præmia succedant operanti longa salutis
Hujus ut obsequiis culmina sancta micent.

L'emplacement du *Castrum Pompeiacum* et de la basilique est donc certain, aujourd'hui; mais l'autre basilique, élevée sur le lieu même du martyre, par conséquent dans un rayon de 7.500 mètres, n'a pas encore été retrouvée. Dans tous les environs on ne rencontre d'ailleurs aucun nom dérivé de ceux du *rus Reonemense*, de l'*Ager Vellanum* ou de *Vernemetis*. L'église du Mas-d'Agenais fut privée des reliques de saint Vincent, au IXe siècle, lors des invasions normandes; elle furent transportées à Sainte-Foy d'Agen et, de là, dans l'abbaye de Conques au diocèse de Rodez.

A Mayence, les vers de Fortunat ornaient une basilique dédiée à saint Georges [5] :

Martyris egregii pollens micat aula Georgi
Cuius in hunc mundum spargitur alius honor :

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VII, c. XXXV, *De gloria martyrum*, c. CV. — [2] A. Magen, *De quelques difficultés géographiques relatives au martyre et à l'inhumation de saint Vincent*, dans *Recueil des travaux de la Société d'Agen*, 1856, Ire série, t. VIII, p. 150-154; A. Magen, *Solution proposée d'une des difficultés géographiques que soulève la légende de saint Vincent*, même recueil, 1861, IIe série, t. I, p. 280-288; Boudon de Saint-Amand, *Essai sur les antiquités des départements de Lot-et-Garonne*, in-8°, 1859, p. 101-125 : *Pompejacum Villanum*. — [3] Fortunat, *Carmina*, l. I, n. IX; Tillemont, *op. cit.*, t. IV, p. 547; *Acta sanct.*, juin t. II, p. 168; Baronius, *Annales*, édit. Pagi, t. X, p. 205; Le Cointe, *Annales*, t. II, p. 14; J. Labrunie, *Extraits des essais historiques de d'Argenton sur l'Agenais*, édit. A. Magen, p. 39; Am. Thierry, *Histoire des Gaulois*, 1844, introd., p. CXXIV; Barrère, *Histoire religieuse du diocèse d'Agen*, t. I, p. 59, 137, 138; De Gourgues, *Dordogne, Noms anciens de lieux du département*, in-8°, Bordeaux, 1861, p. 48; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 385, n. 592; A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 650-851. — [4] Fortunat, *Carmina*, l. I, n. VIII; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IV, p. 547; *Acta sanct.*, juin t. II, p. 168; Le Cointe, *Annal. eccles. Francorum*, t. II, p. 14; J. Labrunie, *Extraits des essais historiques de d'Argenton sur l'Agenais*, édit. A. Magen, p. 38; Barrère, *Histoire du diocèse d'Agen*, t. I, p. 137; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 387, n. 593; Boudon de Saint-Amand, *Essai sur les antiquités du Lot-et-Garonne*, p. 107; A. Magen, *Solution proposée d'une des difficultés géographiques que soulève la légende de saint Vincent*, dans *Recueil des travaux de la Société d'Agen*, IIe série, t. I, p. 284; A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 551-552. — [5] Venance Fortunat, *Carmina*, l. II, n. 12, édit. F. Leo, dans *Monumenta Germaniæ historica, Auctores antiquissimi*, t. IV, part. 1, p. 40-41; Brower, *Antiquitates annalium Trevirensium*, in-fol., Coloniæ, 1628, p. 60, 61; ed. Luchi, Brower, *Annales Trevirensium*, t. I, p. 318, *Acta sanct.*, avril, t. III, p. 111; t. VI, p. 323; G. C. Joannis, *Scriptores rerum Moguntiacarum*, Francofurti ad Mœnum, 1722, t. I, p. 67; Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 208; Le Cointe, *Annales eccles. Franc.*, t. I, p. 711, t. II, p. 20; E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 341, 342; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, 1890, n. 45-46.

Carcere cæde fame vinclis site frigore flammis
Confessus Christum duxit ad astra caput;
Qui virtute potens orientis in axe sepultus
Ecce sub occiduo cardine præbet opem.
Ergo memento preces et reddere vota, viator :
Obtinet hic meritis quod petit alma fides
Condidit antistes Sidonius ista decenter,
Proficiant animæ quæ nova templa suæ.

Le baptistère était également l'objet d'un poème épigraphique du même auteur [1] :

Ardua sacrati baptismatis aula coruscat,
Quo delicta Adæ Christus in amne lavat.
Hic pastore Deo puris grex mergitur undis,
Ne maculata diu vellera gestet ovis.
Traxit origo necem de semine, sed pater orbis
Purgavit medicis crimina mortis aquis.
Hanc tamen antistes Sidonius extulit arcem,
Qui Domini cultum templa novando fovet,
Struxit Berthoaræ voto conplente sacerdos.
Quæ decus ecclesiæ cordis amore placet.
Catholicæ fidei splendor, pietate coruscans,
Templorum cultrix, prodiga pauperibus
Seminat unde metat fruges, spargendo recondens :
Terrenis opibus non moritura parat.
Filia digna patri te, Theudeberche, reformans,
Rexisti patriam qui pietate patris
Et comitante fide revocasti ex hoste triumphos;
Sed capti pretio mox rediere tuo.
Ecclesiæ fultor, laus regum, pastor egentum,
Cura sacerdotum, promptus ad omne bonum,
Cuius dulce jugum nullus gemuisse fatetur,
Vivis adhuc meritis rex in amore tuis.

Il est question dans ces deux poèmes d'un Sidonius, évêque de Mayence, qu'on retrouve dans d'autres écrits de Fortunat ; ce prélat occupa le siège de Mayence vers le milieu du VIe siècle. Théodebert Ier, fils de Théodoric mourut en 548. Fiancé à Wisigarde, il la délaissa pour Deuterie, puis revint à elle, l'épousa, mais elle mourut peu après. Théodebert se remaria, le nom de sa deuxième femme n'est pas connu; elle fut probablement la mère de Berthoara, qu'on trouve orthographié : *Berthradæ*, *Berhtradæ* et qui, au dire du vieil historien Brower, fut religieuse à Mayence : *Visitur hodieque veteris Cellæ monasterium in urbe, perantiqua sedes virginum, in qua D. Bithildis* (c'est toujours elle) *memorabili sanctitate femina, Francorum etiam integro regno claruit. Nec hujus monasterii pauca supersunt vel obscura priscæ magnificentiæ vestigia.*

Voici encore une inscription dédicatoire due à Fortunat (I, IV). Les éditeurs, le *Gallia christiana* et le P. Le Cointe inclinent à reconnaître dans le fondateur de la basilique en question l'évêque d'Auch, Faustus, signataire du deuxième concile de Mâcon, en 585 :

Emicat aula decens venerando in culmine ducta
Nomine Martini sanctificata Deo
Cui vitæ merito fiducia tanta coruscat
Ut populis tribuat quod pia vota rogant
Extulit hanc Faustus devoto corde sacerdos
Reddidit et Domino prospera dona suo.

Nous ne ferons ici que mentionner les inscriptions de l'hypogée de Poitiers (voir ce mot), petite crypte de destination funéraire, au fond de laquelle se voyait un autel élevé sur deux degrés. Des inscriptions se lisaient sur les montants de la porte, sur la pierre du seuil, sur une autre pierre dont la position ancienne n'a pu être déterminée, sur une grande marche demeurée en place, sur deux fragments ornés de gravures, enfin sur un débris sculpté. Plusieurs légendes étaient tracées en couleur sur les parois. Dans un arcosolium se trouvait une légende murale peinte. La partie inférieure recouvrait une légende plus ancienne qui a pu être lue après qu'on eût fait disparaître la légende plus récente. L'inscription, remise au jour par le lavage des lettres qu'on avait superposées, indique deux particularités distinctes : d'abord la dédicace de l'hypogée faite le 3 des kalendes du mois d'août, puis, à une autre date, l'introduction des reliques des saints [1] :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . + QVOD HIC IN DEI NOMINI
IN PRIMIS SCA DEDICATIO INGRESSA EST III KLAGVSTAS
+ . . . . . IARI + MARI · DNI ·
DOMNI·M+SC·VM . . . . . MARTHERV·NOMIRV·LXXII·II
. . . . . PRVM·RALI . . . . . VDIAR·NOVENB·DIES·XIII

et après le lavage :

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . + QVOD HIC IN DEI NOMINI
IN PRIMIS SCA DEDICATIO INGRESSA EST III KLAGVSTAS
ET QVOD FACIT DECEMB PRIDIAE III ET XIIII KL·IANVARIAS
INGRESSIO SCORVM·HIC EST+FI·DI·MHIL SOSTANOS IN-
[GRESSAS·SVNT IN NOMENI DNI
MARTIVS· . . . . . SVNT· . . . . . .
. . . . . QVOD FA· . . . . R·PIXE III

Au Fleix (arrondissement de Bergerac (Dordogne), au lieu dit « *la ville de Meille* » parmi des débris de l'époque du haut empire, fut trouvée une pierre dont le sommet est orné d'un monogramme du Christ et d'une inscription dont trois lignes subsistent :

+ IN XPI NOMINE
SAFFARIVS EPS
DOMVM DI EDEF

L'inscription paraît complète; les deux premières lignes n'offrent aucune difficulté; elles mentionnent Saffarius, évêque de Périgueux, qui est connu pour avoir reçu, en 590, avec ses collègues de Bordeaux, d'Angoulême et de Poitiers, la mission de rétablir l'observance régulière dans le monastère de Sainte-Croix de Poitiers [2]. La troisième ligne a été lue assez

[1] C. de La Croix, *Monographie de l'hypogée martyrium de Poitiers*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1880, IIe série, t. II, p. 74-88; *Revue des Sociétés savantes*, 1881, VIIe série, t. IV, p. 254-266; et in-fol., Paris, 1883; de Celeuneer, dans *Revue Poitevine*, 1886, t. III, p. 39-40; *Controverse et Contemporain*, 1886, IIe série, t. VII, p. 142-147; F. X. Kraus, dans *Reperl. Kunstwissenschaft*, t. IX; L. Palustre, dans *Bulletin monumental*, 1879, V^e^ série, t. VII, p. 346-347; *Revue poitevine*, 1886, p. 219-221; De Rossi, dans *Osservations sur le monument de Mellebaude à Poitiers*, dans *Accademia romana pontificia di archeologia*, 25 février 1886, p. 33; Ramé, *Observations sur le monument de Mellebaude, à Poitiers; Revue poitevine*, 1886, p. 20, 33-37; Ch. de Smedt, *ibid.*, p. 40-41; A. Chabouillet, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1881, VIIe série, t. IV, p. 78-81 : L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1884, t. V, p. 121-128; B. Ledain, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1884, IIe série, t. III, p. 410-420, *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.* 1886, p. 292-295; Barbier, *Le martyrium de Poitiers, compte rendu des fouilles et de l'ouvrage du P. Camille de la Croix*, in-8°, Poitiers, 1885; Le même, *Documents sur la question du martyrium de Poitiers*, in-8°, Poitiers, 1886; F. Chamard, *L'hypogée des Dunes à Poitiers*, dans *Revue du Monde catholique*, 1884, IIIe série, t. XXIII, p. 288-849; Lecointre-Dupont, *L'hypogée des Dunes de Poitiers*, in-8, Poitiers, 1889; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 250, n. 245. — [2] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. IX, c. XII, *P. L.*, t. LXXI, col. 520.

diversement, de la façon suivante : SVMM DIE DEP; SVMM DIE DEP; SCMM DIE DEP, et interprétée : *summodie depositus*, ce qui en ferait une épitaphe. Mais la lettre qui a été lue P est mutilée sur la boucle en sorte qu'on peut soutenir que la boucle n'a jamais existé, pas plus que le P qui était une F. En outre, le I est surmonté d'une barre transversale qui indique l'abréviation, il faut donc abandonner la lecture *die* qui ne donne lieu à aucune utilisation de cette barre transversale et on arrive alors à une coupure différente des mots : DI EDEF. Enfin le premier mot commence par une lettre onciale un *d*, la lettre suivante où l'on a vu un C paraît être un O et les deux M qui suivent forment, par la juxtaposition étroite de leurs bases, l'V qui complète le mot *domum*. Edm. Le Blant s'arrête donc, après étude d'un moulage à la lecture suivante *domum Di edef(icavit)* et « je serais, dit-il, plus affirmatif si, au lieu d'un moulage, j'avais sous les yeux la pierre originale, car je crois voir après l'F la trace



4648. — Inscription de Fleix.
D'après E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 299, n. 281.

d'un I court et ne descendant pas jusqu'à la ligne inférieure, et de plus la courbe d'un C. »

L'inscription est gravée sur un bloc épais de 18 centimètres, tandis que l'usage à peu près général pour les épitaphes est de se servir d'une plaque mince. A ce premier indice, s'ajouterait le peu de vraisemblance de l'inhumation d'un évêque dans une localité que rien n'indique pour cet honneur; la formule de début *in nomine*, rare sur les épitaphes, est au contraire fréquente sur les inscriptions dédicatoires. On a donné à la pierre le nom de cippe, terme inexact puisque ce n'est pas un monument destiné, comme c'est le cas pour les cippes, à être vu de tous côtés. Seule la face antérieure a été aplanie, ornée et inscrite; les faces latérales et la table supérieure sont brutes et simplement épanelées, de sorte qu'il semble que ce petit monument était destiné à être encastré dans la paroi de l'édifice dont elle mentionnait le prélat fondateur [1].

Le monogramme est composé des lettres I et X, sans insertion du P, et cette forme est fréquente en Gaule. Il est probable qu'à la fin du VIe siècle, rares étaient les Gaulois en état de développer ces lettres en Ἰησους χριστὸς; mais on savait peut-être le sens général qu'il fallait leur attribuer. Nous hésiterions un peu à admettre que les fidèles y aient vu une étoile, symbole de la lumière rappelant le Christ *illuminateur*. Tout cela est assurément possible, mais le moins qu'on en puisse dire c'est que c'est assez douteux.

C'est à une époque tardive que se rapporte l'inscription suivante tracée sur un monument trouvé, en 1693, dans l'église de Saint-Pierre du Ham, près de Valognes. Nous reparlerons plus loin (voir GRAFFITES) de l'autel de Ham et nous ne mentionnerons ici que la première légende gravée sur une face latérale et offrant un sens indépendant [2] :

+ CONSTANTININSIS VRBIS RECTVR DOMNVS
[FRODOMVNDVS PONTIFEX
IN HONORE ALME MARIA GENETRICIS DNI HOC
[TEMPLVM HOC
QVAE ALTARE CONSTRVXSIT FIDILITER ADQVAE
[DIGNE DEDICAVIT MINSE
AGVSTO MEDIO ET HIC FESTVS CELEBRATVS DIES
[SIT ☩ P ANNV SINGOLVS

Le seigneur Fromond, pontife, rector de la ville de Coutances, a, en l'honneur de la bienfaisante Marie, mère de Notre-Seigneur, élevé ce temple et cet autel, et les a pieusement et dignement dédiés au milieu du mois d'août; que cet anniversaire soit célébré tous les ans par une fête. Cette pierre est datée de la sixième année du règne de Thierry, roi de France, par conséquent l'an 676.

III. ÉGLISES DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE. — Sur tous ces édifices, pas plus que sur une infinité d'autres, nous ne savons rien ou presque rien. Les édifices bâtis en Gaule avant le IXe siècle sont si peu nombreux qu'on a cru pouvoir nier leur existence et c'était assurément aller trop loin. Les témoignages épigraphiques qui viennent d'être rapportés s'échelonnent entre le IVe et le VIIe siècle, et il est impossible de songer à entreprendre ici un travail parallèle sur les sources littéraires; cependant, les écrits de Grégoire de Tours, les Vies des saints mérovingiens, les Chroniques permettraient de classer une longue série de monuments religieux parmi lesquels beaucoup furent de vastes et riches édifices, à en juger par les allusions qui y sont faites. Les évêques mérovingiens étaient presque tous d'infatigables bâtisseurs; saint Namatius à Clermont, saint Félix à Nantes, saint Dalmatius à Rodez, saint Agricola à Châlons tinrent à honneur, peut-être à devoir, d'élever des basiliques. Les rois francs ne croyaient pouvoir moins faire que de rivaliser sur ce terrain avec les évêques et une basilique, un martyrium, un baptistère leur semblaient d'incomparables moyens d'expiation pour les graves reproches que leur faisait leur conscience. Il faut se réjouir de ces dispositions et des actes positifs qui en furent le résultat puisqu'ils nous ont créé des centres de civilisation et de moralité. En outre, ces fondations royales, dûment privilégiées, richement dotées sont devenues quelque chose comme les noyaux historiques autour desquels se sont amassés et développés les éléments de l'histoire nationale. Clovis à Sainte-Geneviève de Paris, Childebert à Saint-Germain-des-Prés, Clotaire Ier à Saint-Médard de

[1] Audierne, *Le Périgord illustré, guide monumental, statistique, pittoresque et historique de la Dordogne*, in-8°, Périgueux, 1851, p. 558; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, 1892, p. 299, n. 281. Au musée de Périgueux. — [2] Mabillon, *Annal. Ord. s. Benedicti*, t. I, p. 538 et 697[a]; Tassin et Toustain, *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, pl. XXV, VI, 2, p. 581; *Gallia christiana*, t. XI, col. 886, n. XII; Longueval, *Histoire de l'Église gallicane*, t. VI, p. 80, note *a*; Trigan, *Histoire ecclésiastique de la Normandie*, t. I, p. 637; A. Mai, *Scriptor. veter. nova collect.*, t. V, p. 96; De Gerville, *Notices sur quelques antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes*, in-8°, Valognes, 1834, p. 14 sq.; Léchaudé d'Anisy, dans *Mémoires de la Société des antiq. de Normandie*, IIe série, t. VII, p. 217; *Diction. d'épigr. chrét.*, t. I, col. 514-515; E. Le Blant, *Recueil des inscript. de la Gaule*, t. I, p. 181, n. 91, pl. 14, n. 61.

Soissons et à Saint-Ouen de Rouen, Dagobert à Saint-Denis, Radegonde à Sainte-Croix de Poitiers marquaient le sol d'une empreinte sacrée qui deviendrait un sanctuaire célèbre, un monastère, une bibliothèque, un trésor d'art et une tradition écrite et d'âge en âge accrue. L'exemple des évêques et des rois fut imité par les nobles, ceux-ci par piété, ceux-là par ostentation ou par courtisanerie, multiplièrent les églises et les monastères qui en étaient comme l'appendice et la garantie de conservation.

Tout cela a disparu et c'est à peine si quelques vestiges se sont conservés. Ici ce sont les textes qui auraient le plus à nous apprendre, et les textes ont été lamentablement négligés; mais du moins, ils existent, et on ne doit pas désespérer de les voir réunis et discutés un jour. Les monuments ont irrémédiablement disparu, même les assises dans le sol ne peuvent être reconnues, non pas qu'on ait pris la peine de les arracher, mais les édifices qu'ont périodiquement remplacés les basiliques mérovingiennes se sont élevés sur le même emplacement avec une tendance à déborder les limites des plus anciennes constructions, celles-ci se trouvent donc ensevelies et le hasard seul d'une excavation, d'une fouille peut permettre de retrouver un pan de murailles, quelques moellons sur une longueur insignifiante. Il n'est pas certain d'ailleurs qu'on ait toujours pris la précaution d'asseoir les basiliques sur de solides fondations de maçonnerie. Pour celles de ces églises qui étaient en bois, on se contentait très probablement d'assises peu profondes, pour beaucoup d'autres, à en juger par la rapidité avec laquelle elles

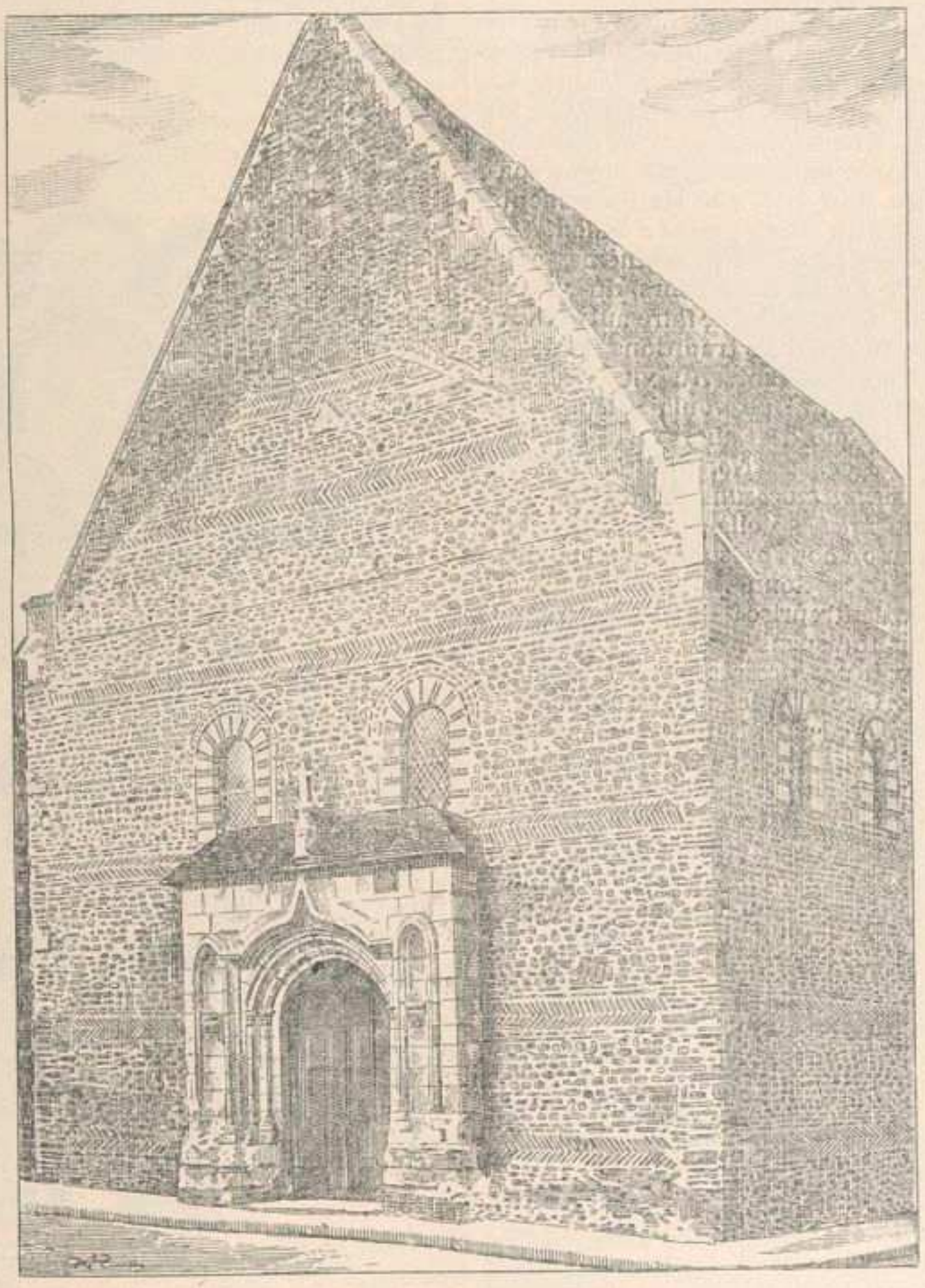

4649. — Église de Savenières.
D'après R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse de France à l'époque romane*, 1912, p. 37, fig. 29.

furent élevées et achevées (rapidité qui contraste tellement avec la lenteur qui présida aux constructions de style ogival), on est porté à croire que les fondations furent réduites le plus possible; et ce furent autant de causes de ruine.

Un autre motif de disparition fut le changement de goût, cette intolérance de l'esprit français qui semble ne pouvoir supporter que ce qui a satisfait et charmé d'autres générations ait le droit de subsister quand la mode a changé. Il est probable que ces vénérables églises mérovingiennes parurent incommodes et laides aux bâtisseurs de IXe siècle, impatients de montrer de quoi ils étaient capables. Cette maladie est de tous les temps, les églises romanes seront rasées pour faire place à des constructions ogivales, celles-ci disparaîtront à leur

tour sous le crépissage, les faux piliers, les lambris et toute la végétation parasite que cultive le XVIIIe siècle. Il en fut ainsi des églises comme des habitations, des maisons royales, parce qu'elles avaient cessé de plaire. Les basiliques mérovingiennes ont disparu aussi complètement que les villas de Childéric, de Dagobert ou de Clotaire et on n'en est pas surpris quand on apprend qu'en 1780, Louis XVI faisait exécuter les plans d'un projet de reconstruction du château de Versailles [1].

On sait peu de faits positifs sur la technique de ces édifices mérovingiens; il est tout à fait probable qu'ils reproduisaient avec quelques maladresses les types de basiliques élevées pendant la période romaine. Au cours de ces longs siècles prospères, les architectes, les maçons, les mosaïstes, les sculpteurs avaient construit et même rempli la Gaule de monuments moins spacieux et moins riches peut-être que les monuments analogues qui s'élevaient à Rome; mais c'étaient les mêmes plans, les mêmes procédés et les mêmes artifices de construction. Leurs successeurs du VIe au IXe siècle n'eussent pas été capables de faire autre chose ou de le faire autrement. Aussi les traditions romaines se conservèrent et s'appliquèrent. Au VIIe siècle, il existait des constructeurs qui ne voulaient pas s'en écarter. On lit que l'évêque de Cahors, Didier (637-660), fit construire une église : *Non nostro gallicano more, sed sicut antiquorum murorum ambitus magnis quadrisque saxis extrui solet* [2]. Voilà le « grand appareil », mais il est vrai qu'on nous présente le fait comme remarquable et même exceptionnel. Cependant, si on pouvait encore tenter l'entreprise à Cahors et y réunir les équipes de maçons indispensables, c'est qu'apparemment on ne les avait pas dressés pour la circonstance et qu'il existait en Gaule (?) des ateliers qui conservaient la tradition des anciennes bâtisses. Ces ateliers étaient connus, on s'adressait à eux, ils envoyaient des maçons expérimentés au loin pour répondre aux demandes qui leur étaient faites. En 675, Benoît, abbé de Warmouth, en Angleterre, *Gallias petiit, cementarios qui lapideam ecclesiam, juxta ritum Romanorum facerent, adducturus* [3]. Peut-être se contentait-on, pas toujours, d'imiter et de reproduire les formes consacrées par l'usage. Il y eut, au moins, un et peut-être plusieurs essais pour trouver des formules nouvelles. Un certain abbé Audulfe fit construire à Saint-Maixent, pour recevoir le corps de saint Léger, une église dont on nous dit ceci : *Monasterii mire magnitudinis fabricata est domus, cujus fabrice edificatio est dissimilis omnibus basilicarum constructionibus* [4]. Malheureusement nous n'en savons pas plus

Il faut en croire sur parole les chroniqueurs mérovingiens qui expriment leur admiration pour les édifices religieux construits de leur temps, car cette admiration n'est pas celle d'ignorants et d'aveugles; ceux qui n'en ménageaient pas l'expression avaient sous les yeux assez de belles choses pour se former au goût. Les ouvrages du temps de la Gaule romaine n'avaient pas disparu tous et tout d'un seul coup, les rapprochements, les comparaisons, étaient faciles à faire et même en admettant de la part de ces écrivains ecclésiastiques et monastiques une tendance à louer à l'excès et admirer sans réserve tout ce qui avait une destination conforme à leurs croyances religieuses, on ne peut pas croire que leur admiration soit toujours l'effet de leur complaisance.

Un peu prématurément et non sans souci, peut-être, d'exalter la gloire locale, des archéologues ont pensé découvrir des édifices mérovingiens ou leurs fondations. Arcisse de Caumont voyait un monument mérovingien dans l'église de Gennes (Maine-et-Loire), ce qui peut être contesté (voir GENNES). L'église de Savenières (même département) a été en grande partie refaite au XIIe et au XVe siècle. Ce qu'on peut invoquer de plus décisif en faveur de ces constructions ce sont les cordons de briques disposées en épis et un grand nombre de briques mêlées à la maçonnerie [5] (fig. 4649).

Ces deux localités d'Anjou seraient privilégiées, si la Touraine ne présentait, de son côté, des exemples plus contestables encore. Le seul argument employé

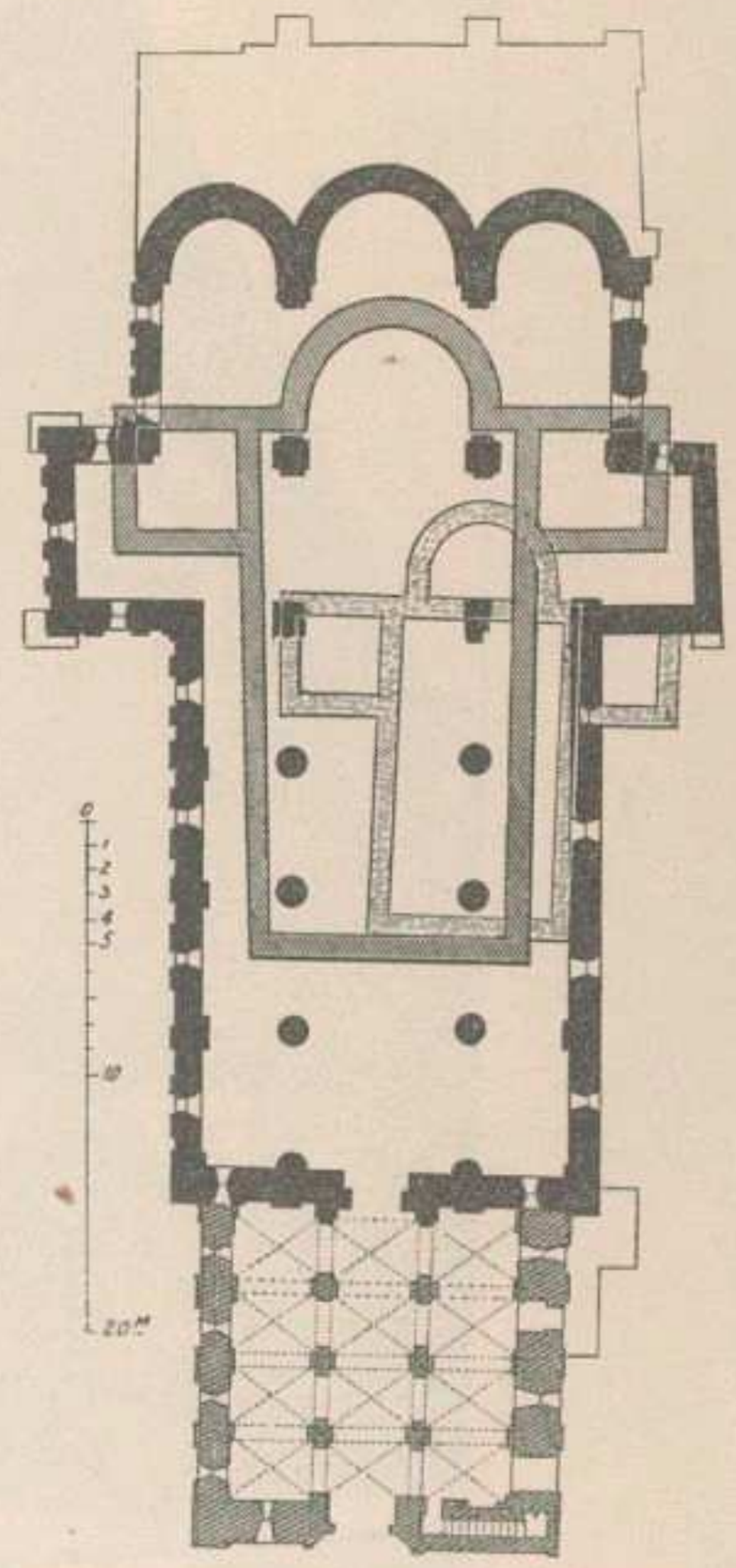

4650. — Plan de l'église de Romainmôtier.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 41, fig. 32.

en leur faveur est l'emploi du petit appareil, mais il faut se souvenir qu'au Xe siècle; dans la vallée de la Loire, il ne subsistait à peu près aucun édifice et certainement aucune église; les Normands avaient tout détruit, il fallut tout reconstruire, avec des moyens de fortune et il est plus que probable, on peut dire certain, que beaucoup de ces reconstructions ne se firent que moyennant l'emploi du petit appareil [6].

Les vestiges qu'on a cru découvrir à Tours sur l'emplacement de l'église de Saint-Martin, de la basilique construite par saint Perpet en l'honneur du thaumaturge ne sont pas mieux appuyés. Cette basilique de saint Perpet, consacrée en 470, devait

[1] E. Cazes, *Le château de Versailles et ses dépendances*, in-8°, Versailles, 1910, p. 155. — [2] *Vita S. Desiderii*, c. XVII, édit. R. Poupardin, p. 38. — [3] Mabillon, *Annal. ord. S. Benedicti*, t. I, p. 483. — [4] *Vita S. Leodgarii*, c. XX. — [5] A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 18; Godard-Faultrier, *L'Anjou et ses monuments*, t. I, pl. 119. — [6] C. Chevalier et Bourassé, *Recherches historiques et archéologiques sur les églises romaines de la Touraine des VIe au XIe siècle*, in-4°, Tours, 1869.

être fort considérable puisqu'on y comptait cent vingt colonnes et cinquante-deux fenêtres; mais ici encore les Normands passèrent et détruisirent, à deux reprises en 853 et en 903, en sorte qu'il fallut tout reconstruire et c'est à cette reconstruction qu'appartiennent les débris parmi lesquels se trouvent peut-être des débris plus anciens à peu près impossibles à identifier [1].

IV. Témoignages et vestiges. — Nous avons parlé déjà des églises en bois (voir t. IV col. 2400), Grégoire de Tours cite plusieurs fois celle de Thiers, et les cathédrales de Reims, de Strasbourg, la première église de Tongres étaient également en bois. L'église bâtie à Tours par saint Brice était probablement en bois. Sidoine Apollinaire en fait mention dans un de ses poèmes épigraphiques, où il emploie, avec intention probablement, le mot *machina* qui

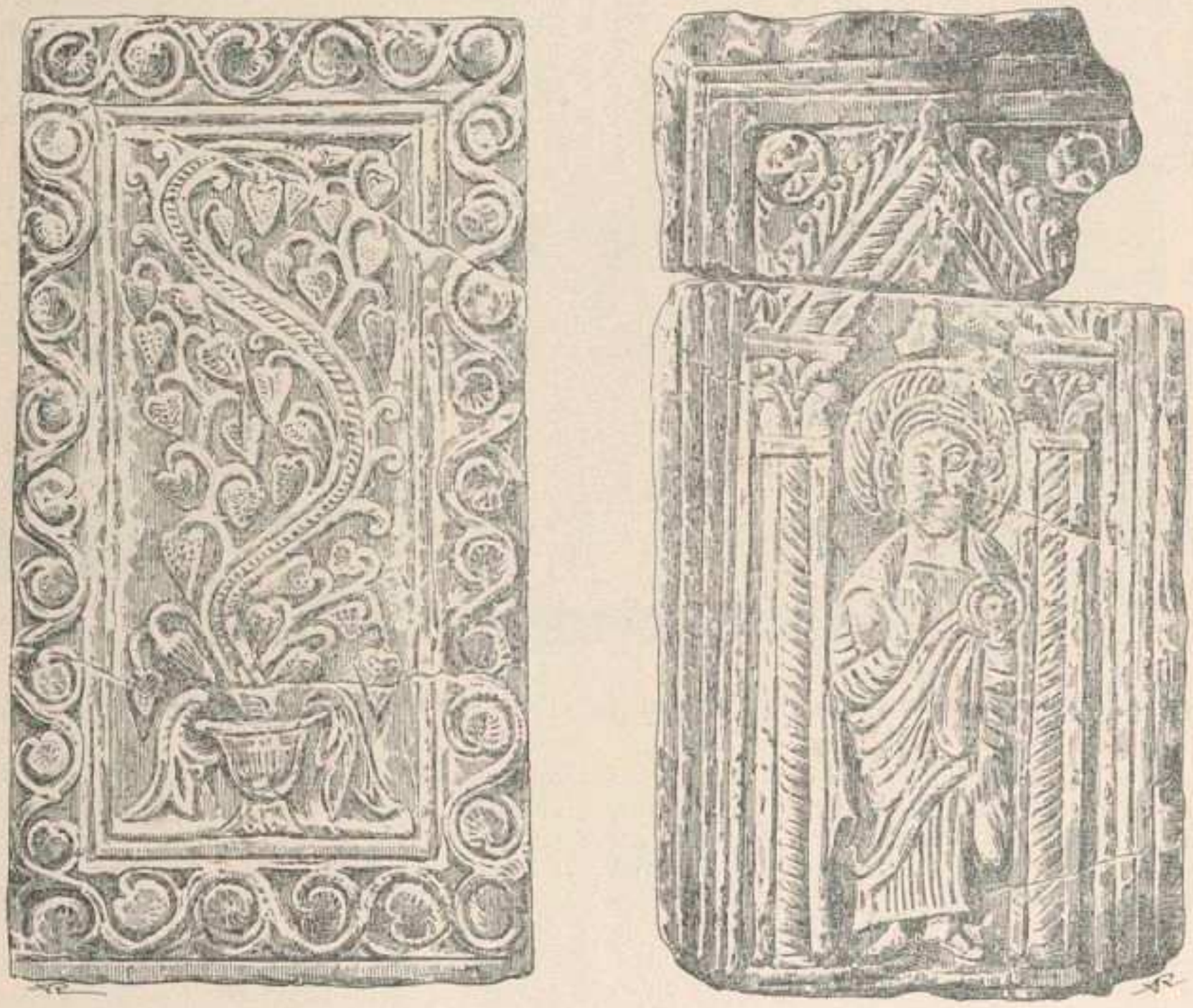

4651. — Débris sculptés de l'église Saint-Pierre de Metz.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 49, fig. 32 et 33.

sert à spécifier couramment un travail de charpente [2]:

MARTINI CORPVS TOTIS VENERABILE TERRIS
IN QVO POST VITAE TEMPORA VIVIT HONOR
TEXERAT HIC PRIMVM PLEBEIO MACHINA CVLTV
QVAE CONFESSORI NON ERAT EQVA SVO···

Cette inscription se lisait dans l'abside de la basilique élevée par saint Perpétuus.

Venance Fortunat nous donne une autre attestation intéressante; il s'agit d'une église bâtie sur pilotis, mais nous ne savons en quel lieu. Fortunat composa une longue épitaphe en mémoire d'un fidèle nommé Basile qui fut, en son vivant, ambassadeur en Espagne. C'était un chrétien qui aimait à bâtir des églises ou à les doter; il en construisit une en l'honneur de saint Martin; c'est pour ce sanctuaire bâti sur pilotis que Fortunat composa la pièce suivante [3]:

DISCITE MORTALES TERRIS NIHIL ESSE QVOD OBSTET
CVM SACRA TEMPLA DEI FLVMINE FIXA MANENT
PVLCHRA PER ANGVSTOS VT SVRGERET AVLA MEATVS
ET SI MONS VETVIT PRAEBVIT VNDA LOCVM
VT FAMVLARETVR DOMVI VAGA LIMPHA SVPERNAE
CVRSIBVS ANTIQVAS ARS NOVA SVBDIT AQVAS
CVM BAVDEGVNDE QVO MENTE BASILIVS VNA
HOC RENOVANS PRISCVM REDDIT ET AVGET OPVS
SIC MARTINE TVVS HONOR AMPLVS VBIQVE MERETVR
VT LOCA NVLLA NEGENT QVO TIBI FESTA SONANT
TALIBVS OFFICIIS PACATVS OPIME SACERDOS
QVORVM VOTA VIDES REDDE BENIGNE VICEM

Ce qui donnera toujours à ces recherches sur les anciennes églises une utilité réelle, c'est que dans le plus grand nombre de cas, l'emplacement choisi pou la construction d'une église était consacré définitivement à cet usage, et c'est sur le même terrain que s'élevaient les édifices destinés à remplacer celui qui était jugé insuffisant ou dangereux. Un des exemples les plus démonstratifs de cette persistance des constructions qui se superposent, se chevauchent l'une l'autre, nous est donné par la basilique de Reims (voir *Dictionn.*, au mot Clovis, t. III, col. 2053, fig. 3083), et mieux encore par les trois constructions successives retrouvées sous le pavement de l'église de Romainmôtier, au diocèse de Lausanne. Ici on a relevé le plan du petit oratoire construit par le duc Ramnelène vers 630, que remplaça vers le milieu du VIIIe siècle

[1] R. de Lasteyrie, *L'église Saint-Martin de Tours, étude critique*, dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXIV, p. 1 sq. — [2] Sidoine Apollinaire, l. IV, epist. XVIII. — [3] Venance Fortunat, l. I, s. VII.

une église plus vaste, consacrée en 753 par le pape Étienne II et enfin l'édifice actuel [1].

A Metz, des découvertes non moins intéressantes ont été faites en 1897 et 1898. L'église Saint-Pierre dans la citadelle était devenue méconnaissable sous les remaniements et les transformations successives, mais du moins l'emplacement rappelant l'église d'une ancienne abbaye de femmes, fondée vers 613 ou 620, délaissée, puis restaurée vers 990 par l'évêque Adalbéron, retouchée, restaurée encore à l'époque romane puis à l'époque gothique. Lors de la construction de la citadelle, la communauté de femmes se transporta dans l'intérieur de la ville; l'église fut abandonnée et reçut des destinations diverses, mais les murs extérieurs furent conservés; ils sont bâtis en petits moellons, coupés de cinq en cinq assises par un rang de briques et il n'est plus contestable que ces murs remontent au début du VIIe siècle. L'abside et les colonnes ou piliers de la nef ont disparu, mais on a par contre rencontré beaucoup de débris sculptés; sur certains d'entre eux on voit apparaître les entrelacs, sur d'autres des motifs de décoration florale, empruntés à des monuments antiques. En particulier, un vase d'où sort une vigoureuse plante de lierre (fig. 4651). Plus curieuse encore une représentation du Christ debout, bénissant de la main droite, portant une large auréole et placé sous un édifice à fronton, figure et décoration qui rappellent les diptyques et a bien pu être tracée d'après un de ces petits monuments dont l'église de Metz, ne devait pas être dépourvue [2] (fig. 4651).

A Nantes, en 1894, fut détruite l'église Saint-Similien et, dans le sol, on retrouva les traces de substructions d'une ancienne basilique, de nombreuses tombes, des fragments de décorations en terre cuite, tous vestiges pouvant remonter vraisemblablement au VIe siècle [3].

A Aime, en Tarentaise, l'église du village s'élève sur l'emplacement qu'occupèrent deux édifices superposés, et le plus ancien des deux paraît pouvoir remonter à l'époque franque [4].

A Poitiers, l'hypogée des Dunes nous a fait connaître une chapelle funéraire du VIIe siècle [5].

A Paris, sous le flanc méridional de Saint-Germain-des-Prés, on a relevé des fondations qui pouvaient avoir appartenu à l'église construite au temps de Childebert sous le vocable de Sainte-Croix-et-Saint-Vincent et consacrée en 558 par saint Germain qui y fut enterré et donna depuis son vocable à cette église. (Voir GERMAIN-DES-PRÉS.)

A Vienne, en Dauphiné, une église s'est conservée dont l'intérêt est considérable, c'est l'église Saint-Pierre, où ont été retrouvées beaucoup d'épitaphes chrétiennes dont le formulaire est assez original. L'église fut fondée dans la première moitié du Ve siècle, mais ses vicissitudes sont peu et mal connues. Les Sarrasins, dit-on, la dévastèrent au VIIIe siècle et l'archevêque Adon, la fit réparer au IXe. Mais, au Xe siècle, Hugues, roi de Provence, entreprit une réparation complète. Au XIIe siècle, nouveaux travaux et ce ne furent pas les derniers, car, jusqu'au XVIIIe siècle on s'acharna à dissimuler le monument sous de prétendues décorations. Toute cette végétation parasite eut du moins l'avantage de conserver l'œuvre entière, sinon intacte; il a suffi de faire tomber les placages et les crépis pour faire de nouveau apparaître les murs vénérables de l'édifice contemporain de la fondation et l'ordonnance de colonnes qui, à l'intérieur, encadrent les fenêtres (fig. 4653). Le plan permet de se rendre compte d'une des principales altérations

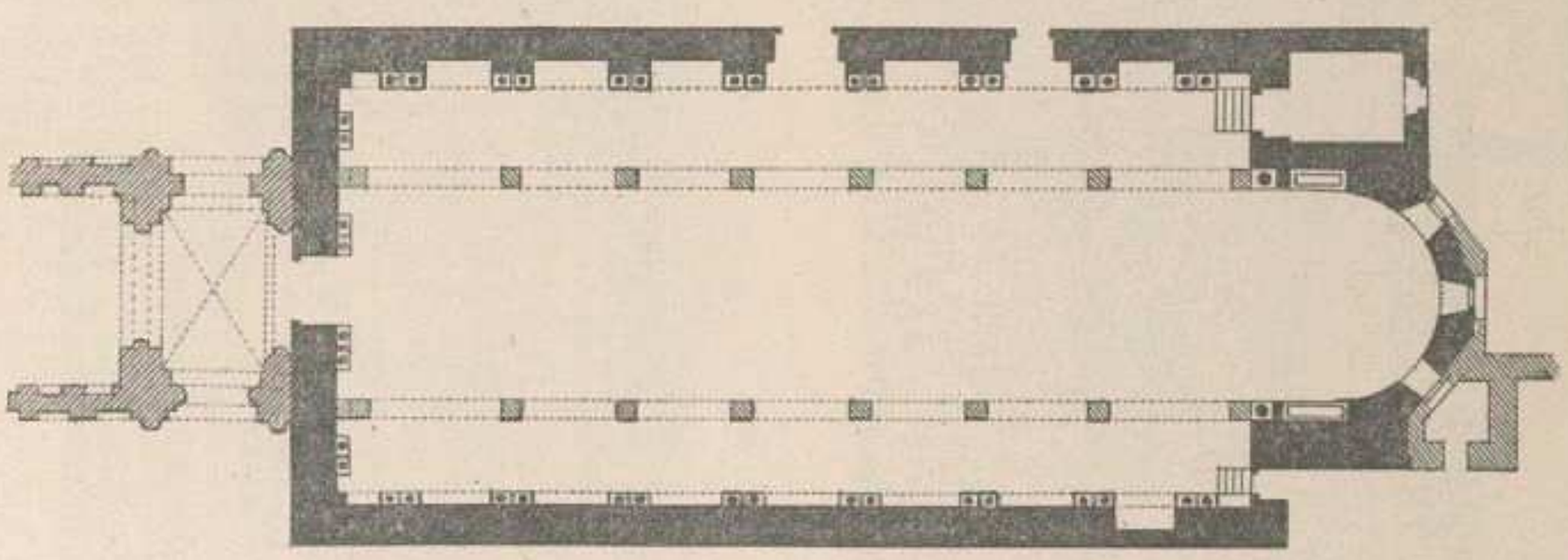

4652. — Plan de l'église Saint-Pierre à Vienne (Isère). D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 43, fig. 34.

apportées à la construction primitive; on voit que l'abside circulaire a été emboîtée dans un revêtement polygonal, les colonnes de la nef ont été remplacées par des piliers, les tribunes (dont la disposition des fenêtres indique l'existence) furent supprimées, enfin les combles furent refaits (fig. 4652).

Quelques édifices de moindre importance ont été épargnés par les reconstructions. Nous ne faisons que les mentionner ici rapidement parce qu'ils doivent faire l'objet de descriptions détaillées: ce sont la crypte de Saint-Laurent, à Grenoble; la crypte de Saint-Paul, à Jouarre; l'abside de la cathédrale à Vaison, exception faite pour son revêtement extérieur; deux petites cryptes à Saint-Maximin (Var); en Anjou, une partie de l'église de Courcôme; dans la Loire-Inférieure, l'église de Vertou et une partie du transept de Saint-Philbert de Grandlieu; dans les Deux-Sèvres, à Saint-Maixent, la crypte de Saint-Léger, dont les piliers pourraient appartenir à une construction de 683 ou 684; à Chartres, quelques substructions de la cathédrale et quelques sculptures dans les églises de Saint-Brice et de Saint-Martin-au-Val.

Des chapiteaux peuvent mettre sur la voie d'édi-

[1] A. Naef, *Phases constructives de l'église de Romainmôtier*, dans *l'Indicateur d'antiquités suisses*, 1906, t. VII, p. 209, sq.; *Bulletin monumental*, 1906, t. LXX, p. 425 sq. — [2] E. de Bouteiller, *Notice sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Marie de Metz et sur la collégiale royale de Saint-Louis*, dans *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1863, IIe série, t. XI, p. 25-128; E. Knitterscheid, dans *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, t. IX, X. — [3] R. de Lasteyrie, *Les fouilles de Saint-Similien de Nantes*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 196, p. 500-511; cf. Durville, *Études sur le vieux Nantes*, in-8, Vannes, 1901; *Les fouilles de l'évêché de Nantes*, 1910-1913, dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1913, Supplément. — [4] Borell, *Les monuments anciens de la Tarentaise*, (*Savoie*), in-4°, Paris, 1884, p. 28, 32. — [5] C. de La Croix, *L'hypogée-martyrium de Poitiers*, 1883.

fices anciens, mais il est bien malaisé de dire qu'ils, n'ont pas été déplacés; lorsque la preuve en est faite ils fournissent d'utiles indications pour dater les édifices qu'ils décorent, comme c'est le cas pour les deux cryptes de Jouarre et de Grenoble. Les cryptes de Saint-Irénée à Lyon et de Saint-Médard à Soissons ne peuvent pas, malheureusement pour elles, offrir des témoins aussi irrécusables de leur antiquité. Il y a eu d'ailleurs beaucoup de chapiteaux remployés par exemple dans l'ancienne cathédrale de Digne et à Saint-Seurin de Bordeaux. Le dépôt de Saint-Denis en contenait plusieurs sur l'origine exacte desquels on n'était pas suffisamment fixé. Enfin on conserve de ces anciens chapiteaux francs au Louvre (provenant de Saint-Vincent de Paris), à l'archevêché d'Auch (provenant d'Eause), au musée de Nantes (provenant de l'ancienne cathédrale de cette ville et de l'église de Vertou), au musée de Soissons [1]. Des morceaux d'architecture ont été retrouvés à Trèves, des plaques, des pilastres, des devants d'autel et des balustrades sont

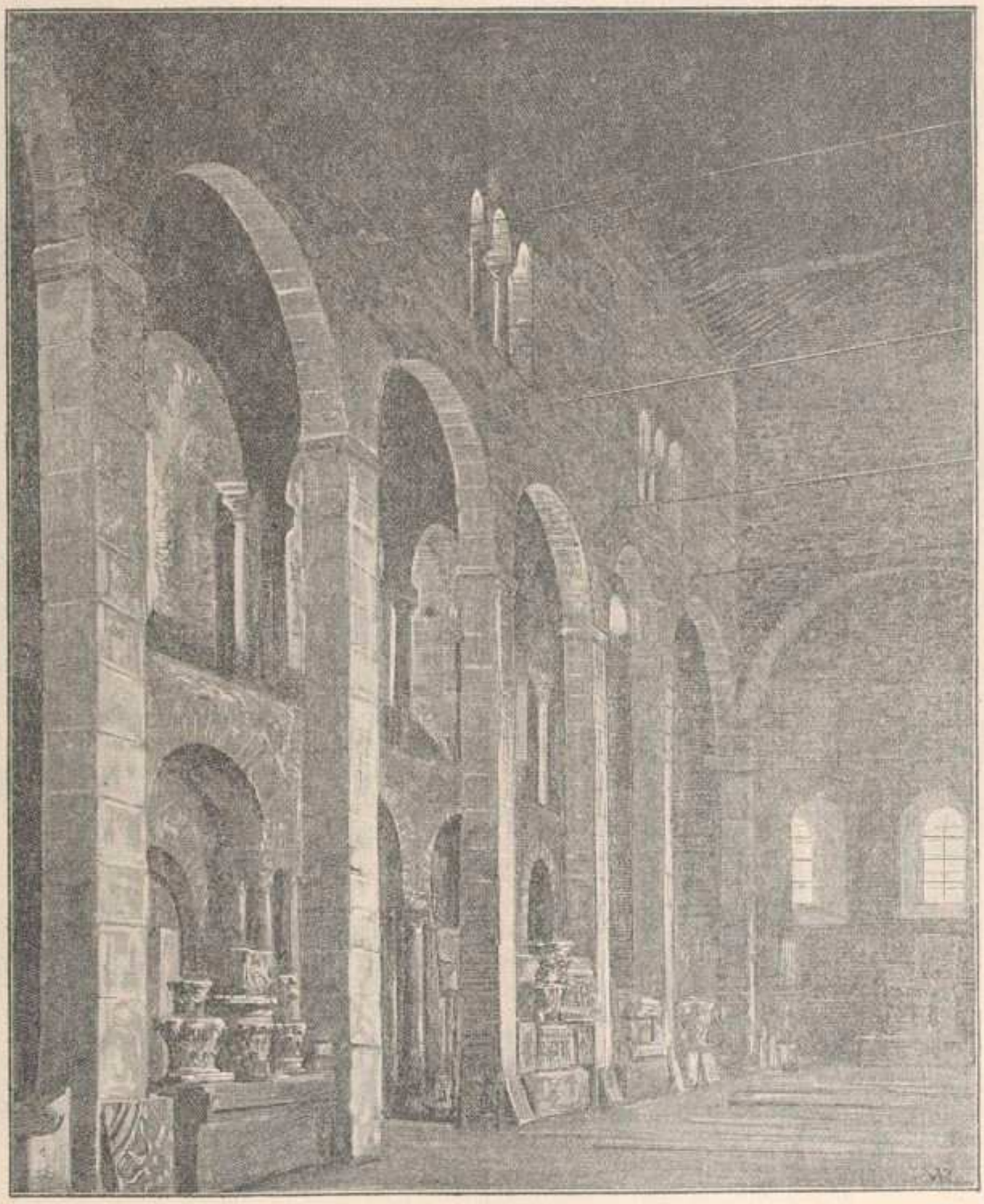

4653. — Intérieur de l'église Saint-Pierre à Vienne.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 44, fig. 35.

[1] Ch. Marionneau, *Collection archéologique du canton de Vertou* [chapiteaux du VIe siècle], dans *Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes*, 1876, t. XV, p. 317; L. Demaison, *Chapiteaux de l'époque chrétienne primitive au musée de Reims*, dans *Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX; Pinsard, *Chapiteaux gallo-romains découverts à Amiens*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1901-1903, t. XXI, p. 68-69; L. Desaivre, *Chapiteaux gallo-romains de la Chapelle-Bâton*, dans *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres*, 1876-1878, t. III, p. 458; Ed. Fleury, *Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chivy*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1866-1868, t. XVIII, p. 1-29; Anonyme, *Controverse archéologique sur les origines de l'église de Chivy*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, p. 263-274; Ed. Fleury, *L'église primitive de Chivy étudiée au point de vue des origines de l'architecture chrétienne*, dans même recueil, 1871-1873, t. XX, p. 419-478; J. de Laprairie, *Les chapiteaux de l'église de Chivy*, dans même recueil, 1875, IIe série, t. V, p. 203; E. Lefebvre-Pontalis, *Étude sur les chapiteaux de l'église de Chivy*, dans *Gazette archéologique*, 1887, t. XII, p. 29-36.

entrés dans les musées de Nîmes, de Narbonne, de Toulouse.

2. *Baptistères.* — Il faut accorder une mention spéciale aux baptistères; ils se sont conservés à Aix, à Riez, à Fréjus, à Venasque, à Poitiers (voir *Dictionn.* au mot BAPTISTÈRE). Celui de Poitiers, le plus ancien de tous, placé sous le vocable de Saint-Jean paraît remonter au VIe siècle, avec des additions probablement du VIIe et d'autres de l'époque romane; quelques parties sont peut-être même antérieures au VIe siècle.

Pour les baptistères, les constructeurs s'inspirèrent du plan de certaines salles de bains. La cuve formait le centre et on y descendait pour l'immersion complète. Le baptistère n'offrait qu'exceptionnellement des particularités techniques et ornementales. Le

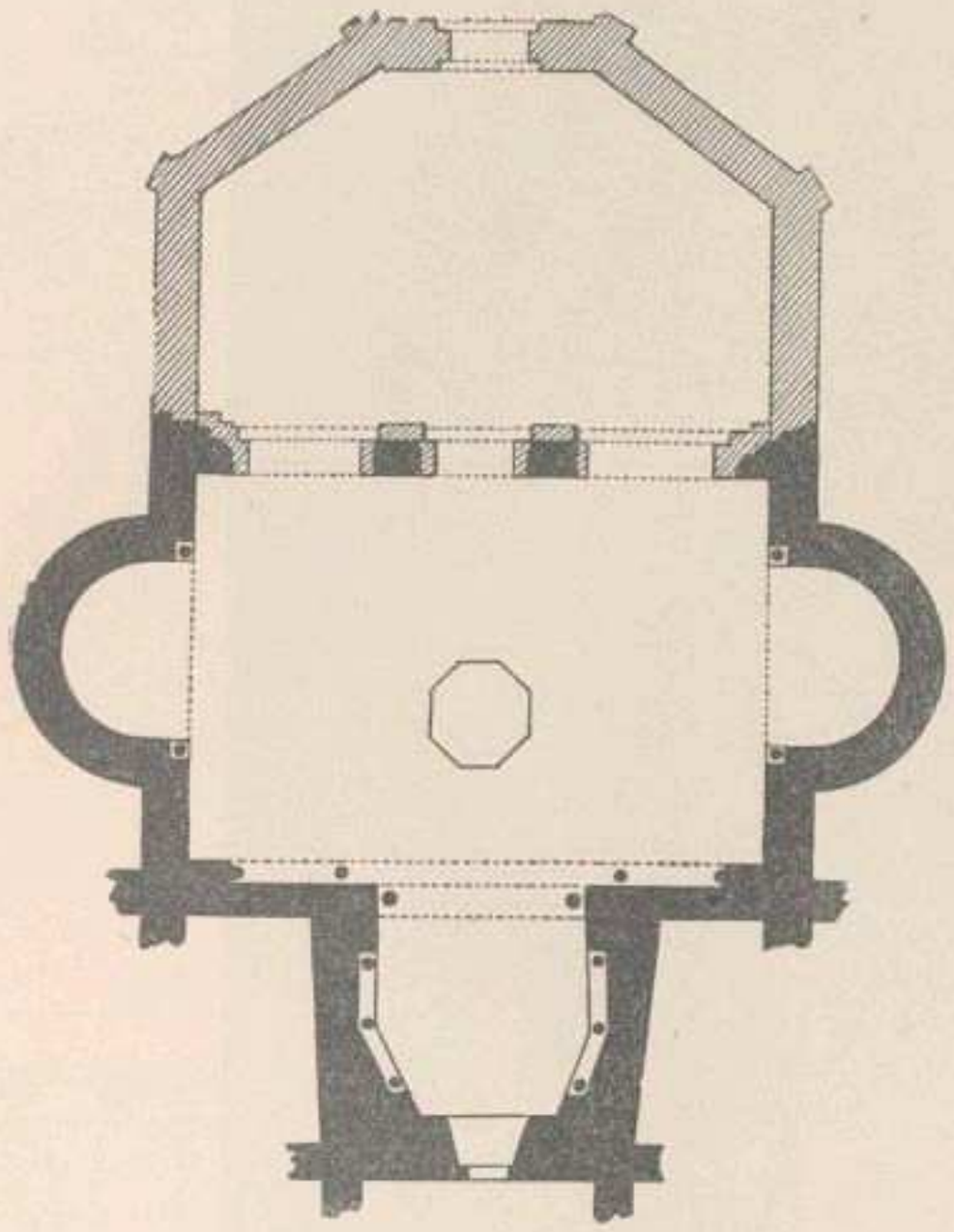

4654. — Baptistère de Saint-Jean à Poitiers.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 128, fig. 109.

tracé le plus généralement préféré semble l'octogone; on trouve aussi, dès le IVe siècle, sur les monuments figurés, le plan circulaire et la coupole centrale. Un plan fréquent, emprunté à l'architecture romaine, est le rectangle dans lequel s'inscrit un octogone, comme à Bapteste où quatre triangles de maçonnerie pleine contournent l'édifice. A Riez (Basses-Alpes), des absidioles s'inscrivent dans les angles du carré; le baptistère de Fréjus et celui de Mazan (Ardèche), ont des angles arrondis, suivant la courbe des absidioles.

Le baptistère de Poitiers, a longtemps intrigué les archéologues pour lesquels sa destination n'est devenue certaine qu'après la découverte de la piscine qui en occupait le centre. L'édifice avait la forme d'un carré flanqué de trois absidioles (peut-être quatre, mais ceci est douteux). Les absides du nord et du sud ont été reconstruites de nos jours avec une inexpérience déplorable. Le narthex occidental est romain (fig. 4654). Le plan est d'autant plus curieux, qu'il appelle la comparaison avec celui du baptistère de Venasque (Vaucluse). Nous aurons occasion de parler du baptistère de Nantes.

Le baptistère de Riez pourrait remonter au VIe ou au VIIe siècle. Pas plus que celui de Poitiers, il n'a échappé aux prétendues restaurations. Les colonnes à fûts de granit, surmontées de chapiteaux corinthiens peu classiques, ont été enlevées dans quelque édifice de basse époque, les voûtes ont été refaites dans le style du XIIe siècle (fig. 4655).

Le baptistère de Fréjus est relié par une galerie à la cathédrale. Les baptistères de Bapteste (Lot-et-

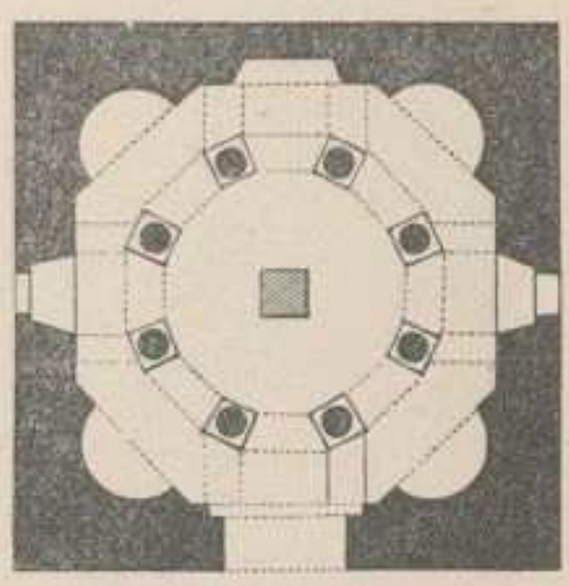

4655. — Baptistère de Riez.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 125, fig. 102.

Garonne), d'Angers, de Chambéry n'offrent plus que des vestiges. Le premier consistait en un octogone, logé dans une maçonnerie de forme carrée; il était relié par un narthex à l'abside orientale d'une petite église. Le deuxième, également octogone, n'avait que 5 mètres de diamètre intérieur et il se reliait à l'église Saint-Maurille par une galerie (ce baptistère semble plutôt carolingien).

Le baptistère de Venasque, date vraisemblablement du premier quart du VIIe siècle (fig. 4656). Son plan consiste en un rectangle flanqué de quatre absides

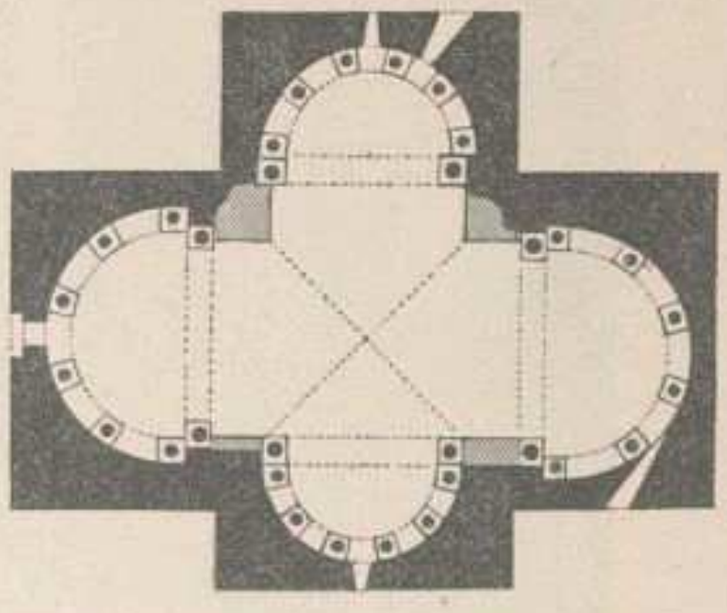

4656. Baptistère de Venasque.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 128, fig. 110.

de dimensions inégales, englobées dans des massifs carrés.

A Aix, un grand baptistère octogone à collatéraux était tangent à la cathédrale; il a été presque entièrement reconstruit, c'est-à-dire défiguré, au XVIe siècle. On ne saurait que mentionner, sans le comparer aux précédents édifices auxquels il paraît fort postérieur, un petit baptistère, situé à l'ouest de l'église d'Ainay à Lyon, dont les arcatures posent sur des colonnes antiques; un autre à Mazan (Ardèche), dont le plan est ancien et rappelle les baptistères de Ravenne, mais il doit leur être bien postérieur.

On ne connaît que par des textes le baptistère de Besançon. Le baptistère de l'église de Paris a depuis longtemps disparu, mais il avait laissé un souvenir

topographique dans l'église de Saint-Jean-le-Rond, qui a disparu aussi. A Boulogne-sur-Mer, la petite église Saint-Jean, proche voisine de l'ancienne cathédrale et démolie au XVIIe siècle, marquait aussi la place du baptistère primitif.

3. *Plan des basiliques.* — Les chances de destruction se sont exercées si largement en Gaule, que nous sommes loin de pouvoir présenter un ensemble de ruines et de renseignements qui rappelle, même de très loin, ce que nous avons vu dans l'Afrique du Nord et en Égypte. En Gaule d'ailleurs, les monuments antiques, cette carrière toujours ouverte de matériaux prêts à être utilisés, étaient loin d'offrir des ressources aussi inépuisables aux constructeurs de basiliques et de *martyria*. Sans être rares, les monuments antiques étaient moins nombreux et moins somptueux; ils étaient aussi moins considérables. A l'exception de villes comme Arles, Trèves, Bordeaux, Lyon, on ne pouvait exploiter colonnes et moellons sans crainte de venir à bout de cette veine, aussi commença-t-on de bonne heure à remplacer les colonnes, qui se faisaient rares, par des piliers.

Pour substituer le pilier à la colonne, les architectes francs avaient encore un autre motif, le tassement de la maçonnerie et la poussée des arcades pouvaient parfois faire perdre leur aplomb aux colonnes et mettre en péril tout l'édifice.

La construction de tribunes au-dessus des bas-côtés soulevait d'autres problèmes et donnait naissance à d'autres inquiétudes dont ces mêmes architectes se délivraient en supprimant les tribunes, et la disposition de deux ordres de colonnes superposées. Ce n'est guère avant l'époque carolingienne qu'on s'y hasarda en Gaule, sauf peut-être quelques exceptions très rares parmi lesquelles il faudrait compter la basilique de Saint-Martin de Tours où il s'agissait de faire entrer 120 colonnes.

La disposition dite *chalcidique*, qui était un retour des collatéraux sur les extrémités du vaisseau central a été employée dans un certain nombre de basiliques, probablement aussi en Gaule. Le revers du mur de façade de l'église Saint-Pierre, à Vienne en Dauphiné, a conservé les traces d'une décoration qui ne s'expliquerait guère sans cette disposition.

Cette même basilique de Saint-Pierre de Vienne nous montre encore une autre disposition notable. Nous y voyons que les bas-côtés pouvaient avoir des jours directs sur l'extérieur, sans préjudice des fenêtres percées au sommet des murs latéraux de la nef principale et qui restaient le véritable éclairage de la basilique.

L'abside, généralement aveugle dans les basiliques de Rome, comportait des fenêtres dans certains pays, notamment en Gaule; nous en avons l'assurance grâce à un texte de Grégoire de Tours racontant un vol commis dans l'église de Saint-Martin. Les voleurs, dit-il [1] s'introduisirent dans le temple par la fenêtre de l'abside. Les fenêtres comportaient une certaine décoration. Nous voyons à Saint-Pierre de Vienne qu'elles étaient intérieurement flanquées de colonnes; il est probable qu'on fit aussi usage du stuc. Dans la baie de la fenêtre on insérait une plaque de marbre ou de pierre découpée, comme celle qui s'est conservée à Saint-Benigne de Dijon (voir FENÊTRE). Comme le climat de la Gaule, surtout pendant l'hiver, n'eut pas permis de maintenir ces ouvertures, on les garnissait de verre, Grégoire de Tours nous apprend que dans l'*Ecclesia vici Icidiorensis* (Issoire, Puy-de-Dôme) *fenestras ex more habens, quæ vitro lignis incluso clauduntur* [2]. C'étaient de faux vitraux où la combinaison des verres de diverses couleurs produisaient un bel effet qui enchantait Fortunat et Sidoine Apollinaire. L'évêque Patiens décora de ces verres colorés les baies de l'église qu'il fit construire à Lyon vers 450 [3]. L'église d'Issoire possédait, on vient de le voir, des verres coloriés et leur couleur jaune était si éclatante qu'un voleur s'en empara, convaincu que cette substance contenait de l'or.

Tandis que dans les basiliques anciennes on ne voit pas trace de transept, cette disposition (qu'on rencontre toutefois dès le IVe siècle, à Saint-Pierre de Rome et à Saint-Paul-hors-les-Murs), devient commune dès le Ve siècle. En Gaule, au VIe siècle, le transept est commun : Saint-Martin de Tours, Sainte-Croix et Saint-Vincent de Paris (depuis Saint-Germain-des Prés), l'église bâtie par l'évêque Namatius à Clermont, l'église de Jumièges avaient un transept.

A l'intersection de la nef et du transept, sur l'espace rectangulaire s'élevait parfois une construction en charpente, tour-lanterne ou clocher. Cette disposition semble avoir été usuelle en Gaule. Peut-être les lanternes des églises de nos contrées ont-elles été inspirées par les coupoles centrales des églises d'Orient. Il est toutefois plus vraisemblable que des architectes obligés de couvrir cet espace rectangulaire et extrêmement embarrassés pour faire rejoindre deux toits inégaux se pénétrant et formant des angles rentrants aient adopté une combinaison qui supprimait la difficulté.

Les tours-lanternes, en Gaule, sont mentionnées par Grégoire de Tours et par Fortunat. On les nommait *turris*, *domus altaris* ou *domus aræ*, car l'autel était placé au-dessous. Nous savons, grâce à Grégoire de Tours, que dans la basilique de Saint-Antolianus à Clermont, au-dessus de l'autel quatre arcades sont tenues par des colonnes de marbre de Paros et d'Héraclée, portaient à leur tour des murs sur lesquels posait un plancher orné de très riches peintures [4]. Sur ces tours-lanternes, se dressait un pavillon de bois à plusieurs étages en retrait, percés d'arcades, le sommet passait du plan rectangulaire au plan circulaire et supportait une flèche élevée. On a écrit que le petit nombre de textes qui parlent des tours-lanternes ne permet pas d'affirmer qu'elles servissent à éclairer cette partie de l'église [5]. Cette observation est erronée. Ces tours-lanternes offraient matière à la décoration la plus brillante, on les rehaussait de dorures et même de figures peintes. Il existait des tours-lanternes à Tours, à Clermont, à Narbonne, à Paris, à Bordeaux. Fortunat nous a décrit celle de Nantes : « Au centre de l'édifice, dit-il, un pinacle en forme de tour monte vers le ciel et son couronnement passe du carré au plan circulaire, la tour, s'étageant en arcades, porte une flèche qui fait l'effet d'une montagne. Là sont exposées des peintures auxquelles il semble que l'art ait insufflé la vie, tant les couleurs animent les membres. »

L'usage des clochers est presque aussi ancien en France. Saint-Martin de Tours, achevé en 470, possédait un clocher avec cette inscription [6] :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
EXCELSOS ADITVS SVSPICIT ALTA FIDES
ESTO HVMILIS SENSV SED SPE SECTARE VOCANTEM
MARTINVS RESERAT QVAS VENERARE FORES
HAEC TVTA EST TVRRIS TREPIDIS OBIECTA SVPERBIS
ELATA EXCLVDENS MITIA CORDA TEGENS
CELSIOR ILLA TAMEN QVAE COELI VEXIT AD ARCEM
MARTINVM ASTRIGERIS AMBITIOSA VIIS
VNDE VOCAT POPVLOS RVI PRAEVIVS AD BONA XPI
SIDEREVM INGRESSVS SANCTIFICAVIT ITER

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VI, c. X. — [2] *De gloria martyrum*, l. I, c. LIX. — [3] Sidoine Apollinaire, *Epis.*, II, 10. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*. — [5] R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 1912, p. 88. — [6] E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 170.

4. *Cryptes.* — L'existence des cryptes n'est pas rare dans les églises de la Gaule; on en rencontre la mention assez fréquente dans les écrits de Grégoire de Tours, mais encore faudrait-il pouvoir parfois se reporter aux monuments, disparus depuis des siècles, pour décider s'il s'agit d'une confession (voir ce mot) ou d'une véritable chapelle souterraine. Lorsque plusieurs tombes se trouvaient rapprochées et recevaient l'hommage des fidèles, il y a bien des raisons de croire que le lieu offrait le dégagement nécessaire à la circulation; ainsi dans l'église Saint-Jean de Lyon, les tombes de saint Irénée et des martyrs Epipode et Alexandre formaient une véritable crypte souterraine; dans l'église Saint-Pierre de Bordeaux, la crypte était de dimensions suffisantes pour contenir, outre les tombes saintes, un autel sur lequel on célébrait le saint sacrifice. Encore qu'on doive admettre que l'éclairage de ces cryptes était parfois défectueux, cependant la piété des fidèles ne devait jamais les laisser dans une complète obscurité. On peut donc aisément croire que si, dans cette crypte de Saint-Pierre, une femme fut enfermée par le sacristain sans qu'il l'ait aperçue, c'est que la crypte était assez vaste pour qu'on put y échapper au regard. Deux monuments contemporains de cette période nous ont été conservés, la crypte de Jouarre (Seine-et-Marne), dont la partie ancienne, ornée de colonnes et de chapiteaux a dû faire partie d'une église bâtie vers l'an 634; et la crypte de Saint-Laurent de Grenoble. Nous aurons prochainement (voir GRENOBLE, JOUARRE) l'occasion de décrire ces deux monuments auxquels nous ne nous arrêtons pas ici; la crypte de Saint-Laurent remonte au VIe ou VIIe siècle. A Bordeaux, la crypte de Saint-Seurin (voir *Dictionn.*, t. II. col. 1066) peut appartenir à l'époque mérovingienne, mais il est malaisé d'en juger avec certitude à cause des graves remaniements qu'elle a dû subir. Il n'y a pas lieu de discuter les titres des cryptes de Saint-Avit et de Saint-Aignan à Orléans, qui sont des monuments d'âge bien plus récent; quant aux cryptes de Lyon, de Béziers, elles ont souffert tant de restaurations qu'on n'en saurait rien tirer d'utile. Nous ne croyons pas non plus devoir discuter les titres de l'église de Saint-Émilion, de Saint-Jean de Maurienne, du Ronceray d'Angers, de Saint-Léger à Saint-Maixent et quelques autres encore [1].

Toutes ces constructions offraient bien peu de variétés quant à la technique; les basiliques, les baptistères, les cryptes étaient généralement mal bâtis en petit appareil. Les constructeurs, architectes et maçons gaulois ou francs, ne faisaient qu'appliquer les traditions romaines. Parmi les monuments, ou les portions de monuments, qui nous ont été conservés, on voit faire usage du petit appareil cubique, appareil réticulé, appareil en arête de poisson. Parfois il est employé à gros joints, ou bien on rencontre les assises de briques, insérées de distance en distance, sur une épaisseur de deux ou trois rangs. L'emploi du petit appareil se conservera dans certaines provinces jusque vers le milieu du XIe siècle. Quant au grand appareil on a vu plus haut saint Didier de Cahors en faire encore usage au VIIe siècle : *magnis quadrisque saxis.*

Peut-être serions-nous un peu déçus si les églises franques étaient parvenues intactes jusqu'à nos jours. Les contemporains, Grégoire de Tours, Fortunat, se complaisent en des descriptions qui, malgré leur enthousiasme font regretter les arides nomenclatures du *Liber pontificalis.* A les en croire, l'or, le marbre, le bronze, la peinture, les incrustations font des églises de leur temps un ruissellement de magnificences. Il est possible, probable même qu'on ne négligea rien pour décorer au mieux les temples chrétiens; les rois mérovingiens, les évêques rivalisèrent avec les grands de générosité, quant au goût et à l'habileté, si on en juge par les manuscrits, les mosaïques et les inscriptions de l'époque, on est obligé de convenir que ce n'est plus le goût et l'habileté de la société gallo-romaine. Dans ces petits poèmes dont Fortunat tenait tout un assortiment comme avant lui saint Damase; ce ne sont qu'expressions ampoulées : *Hæc domus ampla micat; — Domus hæc micat; — Micat hæc don us; — Ista domus rutilat; — Aula Dei radiat; — Virginis aula micat; — Radiat domus; — Præfulgent limina templi* [2]. Il y a dans tout ceci beaucoup de convention. Fortunat ayant à célébrer trois basiliques une à Tours, une à Auch, une à Saintes ne s'est pas mis en frais d'imagination [3] :

Emicat aula decens venerando in culmine ducta...

Voici pour la première.

Digna sacerdotis Bibiani templa coruscant...

Voici pour la deuxième.

Emicat altithroni cultu venerabile templum...

Voici pour la troisième.

5. *Décoration.* — Il semble que ce qui frappe surtout Fortunat — et c'est ce qui devait être le plus apprécié par ses contemporains — c'est l'éclat : *micat, fulgeat, resplendeat;* pour eux la beauté paraît être en raison directe du miroitement. Ce goût s'arrange bien des rares indications qui nous ont été transmises sur l'emploi des métaux. Comme les édifices antiques, les basiliques mérovingiennes reçoivent parfois un toit en métal; sur le sanctuaire de Saint-Denis on a porté la somptuosité jusqu'à faire usage de l'argent; à Paris, le toit de Sainte-Croix et Saint-Vincent (= Saint-Germain des-Près) était en cuivre doré, celui de Saint-Martial était couvert de plomb; l'église de Nantes et une église dédiée à Saint-Vincent, près de Bordeaux, étaient couvertes de feuilles d'étain. Toutefois, ces prodigalités n'ajoutaient rien à la beauté de l'édifice; l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain en longues feuilles minces, sur une toiture inclinée, dans un climat rigoureux, ne mettent pas longtemps à ressembler à un toit d'ardoises.

L'extérieur des églises mérovingiennes n'offrait donc rien ou peu de chose de flatteur à la vue; on a dit avec raison que leur aspect « était certainement misérable. » Les fenêtres et surtout les portails que l'architecture romane fera si riches, sont des ouvertures de la plus grande simplicité; tout au plus gravera-t-on sur le linteau d'une porte un monogramme du Christ ou l'encadrera-t-on d'un chambranle de marbre; parfois, il est vrai, on le surmontait d'une peinture ou d'une mosaïque, mais à l'extérieur ces décorations sur en-

[1] J. Guadet, *Extrait d'une notice sur Saint-Émilion et son église souterraine* dans *Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1839, t. VIII, p. 43; P. Vulliermet, *La crypte de la cathédrale de Saint-Jean de Maurienne*, dans *Compte rendu de la Ve session du congrès des sociétés savantes savoisiennes*, 1882, p. 263; Godard-Faultrier, *Les cryptes de Ronceray* dans *Mém. de la Société impériale d'agriculture d'Angers*, 1857, t. XIV, p. 110; J. Berthelé, *Architecture mérovingienne. La date de la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent (Deux-Sèvres)*, dans *Bulletin monumental*, 1884, t. L, p. 89; L. Maitre, *Crypte mérovingienne d'Orléans*, dans *Mémoire de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1902, t. XXVIII, p. 411-416; *Les cryptes de Sens*, dans *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1903, t. LXVII, p. 159-179; E. Lefebvre-Pontalis, *Étude sur la crypte de Saint-Médard de Soissons*, dans *Congrès archéologique de France*, 1887, t. LIV, p. 303. — [2] G. Marini, dans A. Mai, *Scriptorum veterum vaticana collectio*, t. V, p. 93, n. 3, p. 121, n. 3; Agnellus, *Vita Johannis Ravennatensis episcopi*; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, in-fol., Romae, 1888, t. II, part. 1, p. 63, 89, 104-187. — [3] Fortunat, *Miscell.*, l. I, n. 4, 12, l. X, n. 6.

duits ne pouvaient guère durer. Sur les façades des églises et dans l'atrium, les clercs, fiers d'un savoir qui était leur monopole, se plaisaient à prodiguer les inscriptions métriques, auxquelles on donnait parfois la forme de croix et qu'on pouvait lire dans plusieurs sens » (voir ACROSTICHES), t. I, col. 369.

A l'intérieur, le spectacle changeait. Non, cependant que toutes les églises fussent parées comme des châsses; ce qu'on appelle la « piété de nos pères » et sous ce nom il est bon de comprendre un peu de vanité, n'y eût pas suffi. A l'intérieur comme à l'extérieur, on se trouvait en présence de murailles lépreuses (fig. 4657); mais si, à l'extérieur, on se résignait à les laisser dans leur nudité, à l'intérieur on les recouvrait volontiers d'enduits, de placages qui, tant bien que mal, dissimulaient l'indigence de la construction. Une sorte de

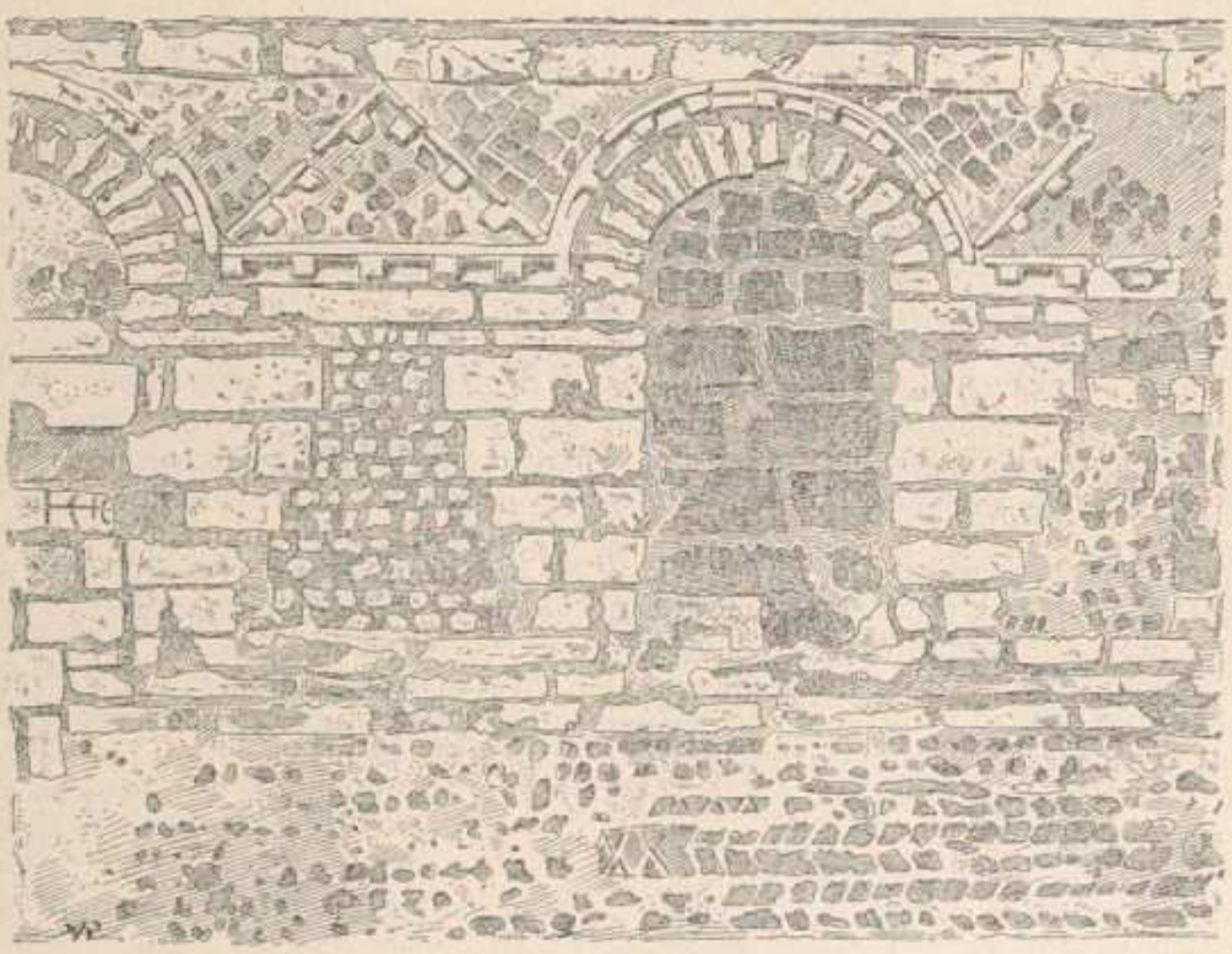

4657. — Murs extérieurs de l'église de Cravant.
D'après E. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, 1902, t. I, p. 181.

badigeon, consistant en une couche mince de plâtre, était étendu sur toutes les parois, ce qui n'était ni coûteux, ni très solide, mais c'était propre, pour quelque temps au moins. Si on possédait quelques ressources on ne se contentait pas de ce badigeon, *gypsatio*, on mélangeait avec le plâtre de la poussière de marbre blanc et on obtenait ainsi du stuc, sorte de pâte assez consistante pour qu'on pût lui faire subir un polissage, l'orner en creux et en relief, en somme lui donner l'apparence de sculptures de marbre. Fortunat (III, 29) parle d'une église de Verdun ainsi ornée et demeurée toute blanche :

Candida sincero radiat hæc aula sereno
Et, si sol fugiat, et sine sole micat.

Mais à cette blancheur, on préférait la fresque ou la mosaïque. Des fresques nous ne pouvons rien dire, car pas un vestige n'a subsisté. Grégoire de Tours, dans son *Histoire des Francs* (II, 17) rapporte que la femme de Namatius, évêque de Clermont, lisait aux peintres chargés de décorer une église qu'elle faisait construire, la description des scènes qu'elle voulait y faire représenter. Il est probable que le dessin géométrique et les motifs ornementaux tenaient dans la décoration murale une large place; cela soulageait d'autant les peintres, assurément peu nombreux, en mesure de s'attaquer à la figure humaine. Le groupe de sarcophages du sud-ouest montre que les ateliers cultivaient l'étude des motifs tirés de la flore.

En dehors des surfaces planes, sur lesquelles on avait la ressource de mille combinaisons géométriques qui se recoupent, se chevauchent, des entrelacs et de toutes les fantaisies de la courbe, de la ligne droite ou de la ligne brisée, il fallait encore peindre et décorer les charpentes, les plafonds. A Tours, le plafond de Saint-Eutrope était sculpté, mais le plus souvent on se contentait d'une peinture aux tons vifs. Un plafond ainsi décoré était une œuvre de grand prix, démontable à l'occasion. Lorsque l'évêque Perpet fit rebâtir Saint-Martin de Tours, il fit démonter l'élégant plafond peint de la basilique qui fut transporté dans l'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul. A Paris, le plafond de Sainte-Croix-et-Saint-Vincent était doré.

6. *Placages et mosaïques.* — Les incrustations, les mosaïques n'ont pas connu, en Gaule, un sort plus clément que les peintures et nous en sommes réduits à leur sujet à des textes du Ve et du VIe siècle. Toutefois, comme les ouvriers qui travaillaient cette partie de la décoration formaient quelques rares ateliers qui se transportaient sur les lieux où les appelaient une commande, il y a lieu de croire qu'ils n'employèrent pas en Gaule des procédés différents de ceux qu'ils appliquaient en Italie ou en Orient où leurs ouvrages se sont mieux conservés. Pour les placages de marbre on ne se donnait plus la peine d'entreprendre des compositions comme celles dont il nous reste, à Rome, deux vestiges (tigre et agneau provenant de la basilique de Junius Bassus). Le décor géométrique prévalait sans exception, carrés, rectangles, losanges, cercles, ovales, etc., fournissaient les artisans d'un assortiment de formes et de couleurs assez considérable pour leur permettre d'exécuter des travaux d'aspect un peu anguleux et rigide, mais de tons variés et chauds. Lorsqu'on tombait sur un bloc de marbre veiné capricieusement, l'aubaine était si belle qu'on débitait le bloc en lames aussi minces que l'on pouvait y réussir et

l'on juxtaposait les plaques ainsi obtenues, deux à deux, de façon à ce que les veines de la pierre formassent des desseins symétriques. On retrouve ce procédé à Sainte-Sophie de Constantinople, à Saint-Démétrius de Salonique, à Saint-Vital de Ravenne, à Sainte-Sabine de Rome, à la cathédrale de Parenzo; il n'est pas douteux que ce procédé n'ait été appliqué dans les églises de la Gaule mérovingienne. Nous savons d'ailleurs qu'il en était ainsi à Clermont, où ces marbres variés étaient gravés et sculptés.

Les mosaïques offraient moins de chances de destruction que les placages et permettaient plus de variété, plus d'éclat par l'emploi des émaux et des cubes dorés et argentés. Ici encore, les ateliers de marbriers mosaïstes suivaient une technique uniforme et échangeaient entre eux sinon leurs cahiers de modèles, du moins le répertoire de sujets à traiter. Tout porte à croire que rien ne ressemblait plus aux mosaïques d'une basilique de Ravenne ou de Rome que les mosaïques d'une basilique franque. Fortunat et ses rivaux moins connus, s'extasient devant ces splendeurs qu'ils nous décrivent en termes si pompeux et si vagues qu'on n'y trouve pas une indication utile à retenir, sinon que des mosaïques ornaient les sanctuaires de Tours, Autun, Auxerre, Chalon-sur-Saône, etc. A Toulouse l'église de la Daurade fut décorée de mosaïques au ve siècle; elles furent détruites sous Louis XV par la volonté d'un évêque et de chanoines stupides; il en reste une description [1], et ce morceau est trop important pour l'histoire de notre ancienne archéologie pour ne pas faire l'objet d'une attention particulière.

Au commencement du XVIIe siècle, le curé de la Daurade, Chabanel, dit que « la richesse et magnificence de ces petites pièces de marquetteries enduites et croustées d'or, de la grosseur et forme d'un dez, transparentes comme crystal et peintes de diverses couleurs dont sont composées les images des douze Apôstres et autres saints qui couvrent la vieille muraille de cette église et environnent le grant autel montrent évidemment que c'est ouvrage royal [2]. » Un siècle plus tard, Dom Martin, auteur de *La religion des Gaulois* voit dans la Daurade un temple gaulois et « il est constant, dit-il, que le corps du bâtiment en lui-même et sa forme sont vraiment gaulois [3] ». Grâce à cette opinion, il s'attarde un peu à décrire les mosaïques : « Tout le massif du mur, écrit-il, est incrusté d'une mosaïque admirable, principalement les niches, dans chacune desquelles est représenté un saint de l'ancien Testament, Jésus-Christ, quelques apôtres et évangélistes, les anges saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, saint Huriel, Hérodes, Ézéchias [4] et plusieurs autres dont quelques tableaux qui les couvrent dérobent la vue... La mosaïque consiste en de petits morceaux de verre diversifié de couleurs, taillez quarrément, artistement rangez et mastiquez sur un fond de stuc. La couleur jaunâtre qui règne et l'emporte sur toutes les autres couleurs, jointe à l'éclat de tout l'ouvrage, a pu faire naître le nom latin et français de cette église *Deaurata, Daurade*, comme qui dirait *Dorée*. » Dom Martin voulait bien qualifier d'« admirable » un ouvrage que ses anciens et ses confrères en majorité devaient sans doute déclarer barbare et « gothique », ce qui était alors le dernier degré du mépris; Mabillon lui-même et Montfaucon ne se fussent peut-être pas montrés plus indulgents.

Dom Martin sut communiquer, son admiration à quelques-uns de ses confrères et l'on vit, chose incroyable, jusqu'à six bénédictins s'intéresser en même temps à l'archéologie, pendant plus de quarante jours, — *grande ævi spatium*. — Six moines de la Daurade montèrent aux échelles, époussetèrent, fourbirent, astiquèrent les mosaïques qu'une crasse séculaire, faite de poussière et de fumée, recouvrait d'un voile; et tout joyeux, probablement très surpris de leur éclatant succès, ces frotteurs de murailles virent apparaître « à peu près dans tout leur éclat primitif ces rares et admirables mosaïques. » Ce n'est plus Dom Martin, c'est Dom Lamothe, qui emploie l'adjectif. Ceci se passait à la fin de 1633, et, heureusement, Dom Odon Lamothe eut l'heureuse pensée de consigner les résultats de l'opération dans une chronique latine conservée dans ms. lat. *12680* de la Bibliothèque nationale, fol. 213-240, 249-275 v°; le passage relatif aux mosaïques, a été traduit par M. Degert, à qui nous l'empruntons.

Dom Lamothe a suivi un ordre qui ne se comprend qu'après avoir vu la reproduction donnée par Dom Martin du chœur de la Daurade. L'abside à pans coupés est divisée par trois rangs de niches superposées et ces trois rangs contiennent respectivement d'après Dom Lamothe (qui corrige son confrère) 22, 22 et 21 niches (et non 15, 18, 16). Chaque niche contenait un sujet distinct et indépendant, dans la plupart des cas. Voici leur description :

1° « Au rang le plus élevé, la première niche à gauche représentait le martyre des saints Innocents. Au centre le bourreau debout, l'épée dégaînée au-dessus de sa tête nue, tenait de sa main gauche, par les cheveux, un enfant qu'il égorgeait; à ses pieds gît un enfant mort, à sa droite un autre à demi-mort pousse des cris. Le tout sur fond d'or et pré verdoyant. Pas d'inscription.

2° Hérode assis donne l'ordre d'exécuter ces enfants, son visage est enflammé de colère; il tient de sa main gauche un sceptre carré et lève sa droite vers le bourreau; il est vêtu d'une robe rouge et violette; un nimbe d'argent orne sa tête, on y lit HERODIS. Fond d'or.

3° Pas d'inscription. On croit reconnaître un mage en adoration devant la niche ou s'en éloignant par un chemin autre que celui qui l'y a amené : sa tête est entourée d'un diadème, il porte quelque chose dans sa main, son visage est tourné vers le berceau de l'enfant Jésus. Fond d'or et pré verdoyant.

4° Vitrail dans une baie cintrée : figures de sainte Anne et de Marie avec l'enfant Jésus; sur l'encadrement en mosaïque, on voit des deux côtés trois perdrix.

5° et 6° Présentent deux mages comme la niche 3, couverts d'un bonnet, dans chaque niche et en attitude d'adoration; celui de la niche 5 a les cheveux longs et les mains jointes, il semble vêtu en prêtre; celui de la niche 6 a la main droite étendue sur la poitrine, il porte une sorte de capuchon multicolore et l'habit à larges manches rattaché aux genoux par des rosettes. Pas d'inscription.

7° et 8° Grande fenêtre du côté de l'évangile.

9° Quoique déchirée par des crevasses et écrasée par le poids de la voûte, cette niche laisse voir un homme assis dans l'attitude d'un juge : on distingue son bras et son visage dur et furieux; les crevasses laissent peu voir le reste. Inscription : ERODIS.

10° Une figure bien exécutée, droite avec légère inflexion, en extase, les bras nus, les mains jointes, élevées; les yeux tournés vers le ciel et comme pleurant. A ses pieds, un agneau entièrement visible et bien dessiné. Inscription vers la tête : PASTVR.

[1] Degert, dans *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1905, p. 197; Le même, *Bulletin de littérature ecclésiastique publié par l'Institut catholique de Toulouse*, 1905, p. 3-15 : Les plus anciennes mosaïques chrétiennes de la Gaule. — [2] *De l'antiquité de l'église de Notre-Dame dite de la Daurade à Tolose*, par Jean de Chabanel, Tolose, 1621, p. 19. — [3] Dom Martin, *La religion des Gaulois*, Paris, 1727, t. I, p. 148-150. — [4] Ézéchias n'y est point.

11° et 12° Grande fenêtre en face du maître-autel.

Sur le même rang, mais en partant de l'extrémité de droite, la 1re, la 2e et la 3e niches présentent chacune un mage assez semblable à ceux que nous avons déjà décrits, ils ne diffèrent entre eux que par quelques détails de costume ou d'attitude.

4° Vitrail connu précédemment au même numéro.

5° Marie porte Jésus sur sa main droite reposant sur sa poitrine; Jésus souriant bénit les mages de sa main droite. Marie est voilée et chaussée; sa robe bleue et rouge admirablement variée; sur sa tête est écrit le mot MARIA.

6° Un homme de haute stature, la tête tournée vers Marie, son bras est nu jusqu'au coude; sa main droite montre une étoile placée un peu au-dessus de sa main gauche, une brebis est à ses pieds, sur sa tête le mot : PASTOR.

7° et 8° Grande fenêtre du côté de l'épître.

9° La sainte Vierge, la tête couverte d'un bonnet, est assise comme sur un siège épiscopal les pieds chaussés, sa main droite reposant sur sa poitrine lui donne un air majestueux; sa gauche tient une croix d'or qui repose sur son pied droit et glisse vers sa tête; elle se tourne vers l'enfant Jésus qui repose dans une crèche sous des traits fort juvéniles, mais vénérables. Comme inscription, vers la tête du personnage principal : MARIA.

10° L'enfant Jésus couché dans une crèche, emmailloté dans des langes; un âne bien dessiné, du côté de l'évangile, regarde, tourné vers l'épître, Jésus couché; un bœuf dont la tête s'élève au-dessus de Jésus.

Au second rang, dans la première niche en commençant par la gauche, comme précédemment, on voit :

1° Esdras qui, d'un air méditatif, soutient son manteau de sa main gauche; de la droite, il tient un livre sur les genoux; il se tourne un peu vers l'autel, ses pieds portent des sandales. Inscription sur la tête : ESDRAS.

2° Abimélech revêtu d'un manteau d'argent avec inscription sur la tête : ABIMELECH.

3° Philippe, les mains jointes, la tête nue, les yeux respectueusement tournés vers le Sauveur. Inscription sur la tête : PHILIPPVS.

4° Sous le vitrail du nord, Simon, la tête nue, regarde aussi le Sauveur. Sa main droite s'élève un peu dans l'air, sa gauche repose sur la cuisse. Sur sa tête on lit : SIMON.

5° André, lève sa main droite vers le Sauveur, de sa gauche il soutient sa toge, porte des sandales : inscription sur la tête : ANDREAS.

6° Luc, tourné un peu vers le Sauveur, la tête couverte d'un bonnet; sa main droite posée sur sa cuisse; il tient de la gauche un livre assez grand qui repose sur la poitrine dans la région du cœur; il est très vieux, porte un peu de barbe, a des sandales aux pieds; sur sa tête on lit : LVCAS.

7° Jean, figure jeune, tient de sa main gauche un livre doré et peint de diverses couleurs; sa droite se porte sur les feuillets, les pieds nus dans des sandales, il regarde le Sauveur; porte écrit sur sa tête : IOHANNIS.

8° Saint Pierre, l'air âgé, tête nue et chauve entourée d'un grand diadème, comme les autres; les pieds chaussés de sandales, il tient la toge de sa main gauche et porte des clés. Sur sa tête, on lit : PETRVS. Les crevasses du mur ont déchiré en deux la mosaïque.

9° Uriel, un jeune ange assez semblable à son voisin Michel, porte comme inscription VRIHIL.

10° Michel, couronné d'un diadème, les cheveux bouclés, des sandales aux pieds avec des ailes pendantes et déployées vers la terre, de sa gauche, il tient un triple globe diversement coloré, sa tête est coiffée d'un bonnet avec cette inscription : MICAHIL.

11° Le Sauveur Jésus montre de sa main gauche un livre ouvert, de sa main droite il semble bénir; sur le livre on lit en caractères rouges : PAX VOBISCVM; sa tête nue est entourée de trois nimbes, a l'air très vénérable avec ses longs cheveux autour desquels est écrit le mot : SALVATOR.

Entre cette niche et la suivante se dressait la fameuse statue de Notre-Dame la Noire.

12° La sainte Vierge, près de l'image du Sauveur, voilée jusqu'à la poitrine; figure admirable, recueillie, légèrement tournée vers l'image voisine du Sauveur; on ne voit ni ses mains ni ses pieds; sa tête est ornée d'une auréole; on lit tout autour : SANCTA MARIA.

13° Gabriel, dans la même attitude que saint Michel et Raphaël, couvert d'un bonnet en forme de diadème, figure jeune; il tient dans sa main gauche un bâton assez long, dans sa droite trois globes ronds et verts de grosseur inégale. Inscription de la tête : GABRIEL.

14° Raphaël, à peu près la même attitude, mêmes traits et mêmes attributs, avec l'inscription : RAFAEL.

15° SaintPaul tête nue, barbe courte avec diadème; il lève sa main droite dans l'attitude de l'extase [1], de sa gauche il tient un grand livre orné de cubes rouges. Autour de sa tête, on lit : PAVLVS.

16° Saint Matthieu, la main droite posée sur la poitrine; sa gauche tient un livre, également sur la poitrine, les pieds nus dans des sandales. Inscription autour de la tête : MATTHAEVS.

17° Saint Marc, la main droite pendante sur les genoux, la gauche tient un livre d'or sur sa poitrine, sa tête découverte se tourne légèrement vers le Sauveur. Inscription autour de la tête : MARCVS.

18° Saint Barthélemy; la main droite levée en l'air, la gauche soutient et soulève un peu la toge, il semble marcher, porte des sandales. Autour de la tête l'inscription fautive : MARTALAMEVS.

19° Saint Thomas, tourné vers l'image du Sauveur, vers lequel se dirigent aussi ses mains dans l'attitude de l'admiration (cette figure placée sous la fenêtre qui regarde le midi est coupée en deux, des pieds à la tête, par une fente du mur). On lit sur la tête : TOMAS.

20° Jacob regarde le Sauveur, la main droite élevée autour de la poitrine et étendue vers le peuple, la gauche ne paraît pas. Inscription sur la tête : JACOBVS.

21° Isaïe : l'obscurité, la saleté, l'éloignement, le danger de chute ne permettent pas de voir la figure de cette niche pas plus que la suivante; elle s'est cependant très bien conservée et on la voit entourée d'un brillant manteau; inscription autour de la tête : ESAIAS.

22° Ezéchiel apparaît orné d'un très riche manteau sur fond d'or et pré verdoyant ; sur la tête, le mot : ESECHEL.

Le troisième rang avait beaucoup souffert, il était effacé sur plusieurs points.

La chapelle de sainte Luce, enfermée sous les niches d'Esdras et d'Abimélech, entre deux arcades, contenait les quatre figures suivantes :

3° Judas, un jeune homme, tête entourée d'un nimbe, le bas du corps, de la poitrine aux pieds, complètement effacé, autour de la tête on lit : JVDAS.

4° Lévi, le visage tourné vers le maître autel, la main gauche un peu élevée et étendue (le reste du corps effacé) autour de la tête, le mot : LEV-VIS.

5° Siméon, tête grosse : yeux grands ouverts, tête nimbée avec le mot SEMEON (le reste du corps effacé).

6° Jacob, en face de la chapelle Saint-Pierre, où se trouvait anciennement la porte de l'église, visage vénè-

[1] Non pas; de l'acclamation (voir ce mot).

rable; tête entourée d'une auréole avec l'inscription : JACOB (le reste du corps effacé).

7° et 8° Dans l'arcade qui forme la chapelle de saint Pierre, où était jadis la porte de l'église, se trouvent deux figures de prophètes : l'une porte écrit autour de la tête : ENOC, l'autre : ELIAS.

9° Isaac, la visage tourné vers son père, avec l'inscription : HISAC.

10° Abraham, l'air vieux, austère et grave, la barbe longue, les cheveux épars, la tête penchée vers son fils. On lit tout autour : HABRAAM.

11° et 12° La porte et l'autel en forme de pyramide qui soutient la Vierge noire empêchent de voir la couleur de ces niches.

13° A côté de la Vierge noire, à gauche, on n'aperçoit que la moitié inférieure du corps d'un prophète; le reste est effacé. Pas de nom.

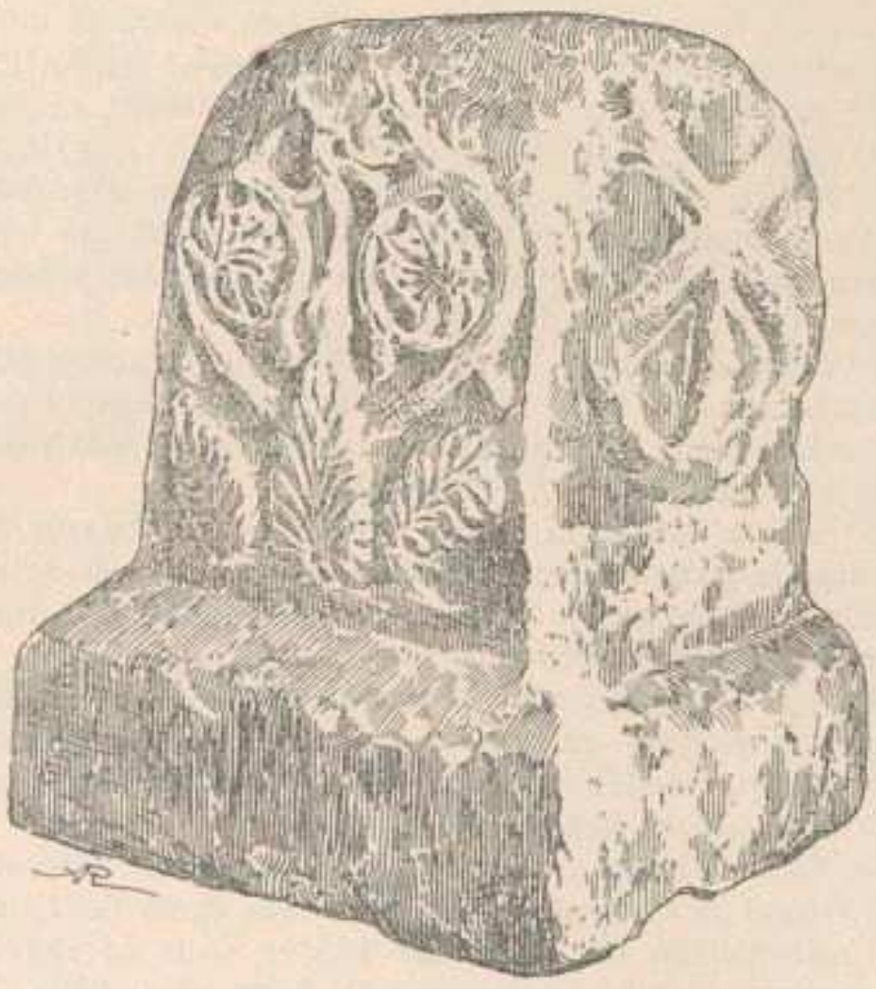

4658. — Autel d'Aix.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 94, fig. 77.

14° Joël tête nue, avec l'inscription fautive : NOEL le reste de la niche est effacé.

15° Porte du couloir menant à la sainte image et à la sacristie; dans l'embrasure deux figures de prophètes dépourvues d'inscription depuis 1628; sur l'une on lisait jusqu'alors : ABDIA; l'autre n'a pu être découverte.

16° Ananias, un des trois jeunes gens de la fournaise de Babylone, dans un coin, derrière l'autel de la Nativité; les mains étendues, il regarde l'ange Gabriel qui est devant lui. Inscription autour de la tête : ANNANIAS.

17° L'ange Gabriel, au coin de l'épître de l'autel de la Nativité, regarde les trois jeunes gens dans la fournaise; il semble envoyé pour en éteindre les flammes et y répandre de la rosée; il porte des ailes, sur sa tête on lit : GABRIEL.

18° Azarias, tout jeune, couvert d'un grand bonnet, les cheveux assez éparpillés; vêtu d'une tunique à manches courtes, étroite, riche, de couleur variée, il lève et étend les deux mains dans le geste d'un prêtre qui salue le peuple Sur sa tête on lit le mot : AZARIAS.

19° Mizael, l'air très jeune est coiffé d'un grand bonnet, les cheveux un peu éparpillés, tunique étroite comme Azarias, mains élevées avec, pour inscription : MIZAEL.

20° Benjamin, revêtu d'un riche manteau, visage jeune, appuie le côté droit de la main droite sur un doigt de la main gauche, la tête découverte. Sur la tête le mot : BENIAMIN.

21° Joseph, l'air tout jeune, les mains jointes, la tête découverte, des sandales aux pieds, couvert d'un très riche manteau, il regarde vers son frère Benjamin, sur fond d'or, avec le mot IOSEH autour de la tête.

Au premier rang des niches, à la naissance de la voûte, au-dessus des chapiteaux des vingt-deux colonnes de jaspe étaient dessinés sur la mosaïque vingt-deux perroquets Dans l'intervalle des colonnes six ou huit paons merveilleusement dessinés prennent leurs ébats autour d'un vase rempli d'eau. Dans le rang inférieur des niches, huit ou dix figures d'anges, dont on ne voit que le buste, semblent exciter à la piété. »

Cette description permet de reconstituer la décoration murale d'une église mérovingienne; elle se composait de trois scènes superposées. La première représentait l'adoration des bergers et des mages avec l'épisode de la visite de ces derniers à Hérode et le massacre des innocents. La deuxième figure le Christ et sa mère avec quatre archanges et douze apôtres ou évangelistes. La troisième offre des scènes bibliques. Joseph et Benjamin; les trois Hébreux dans la fournaise, des prophètes. Il semble que l'exécution ait été bonne, du moins Dom Lamothe lui prodigue les témoignages d'admiration; l'ensemble devait être riche et varié grâce à l'emploi des fonds d'or et des couleurs verte, rouge, argent, bleue, violet. Les personnages sont vêtus à la romaine, évidemment les artistes ont eu sous les yeux des modèles romains ou ravennates. La présence des animaux : perroquets, perdrix, paons fait aussi partie de la pure tradition ornementale.

Chabanel et Dom Martin attribuaient ces mosaïques aux Wisigoths (418-506); il n'y a pas lieu d'y contredire encore que les connaissances en fait d'archéologie comparée soient un peu courtes chez ces deux auteurs qui n'ont pas tant jugé la technique qu'ils ont supputé les circonstances historiques.

C'était une si exceptionnelle bonne fortune de rencontrer un pareil ensemble que nous ne pouvions en abréger la description; mais nous ne retrouverons rien qui y puisse être comparé. Les mosaïques qui couvraient le sol des églises, étaient loin d'offrir la même richesse, la même variété, le même art. Ces pavements de mosaïque n'étaient pas rares et on en a retrouvé quelques-uns de l'époque mérovingienne à Saint-Quentin (rinceaux) à Thiers (lion de style oriental) [1], à Saintes, à Sens, à Nevers, à Saint-Hilaire de Poitiers, à Sainte-Colombe de Vienne, mais ce sont partout des débris à peu près insignifiants. Quant aux pavements en dallage découpé, il n'est pas douteux qu'on en rencontrât des exemples dans notre pays, mais il n'en subsiste aucun témoin. Le dallage de l'église de Fleury-sur-Loire est ancien, mais il a été apporté d'Italie au XVIe siècle.

7. *Sculpture.* La sculpture a eu presque partout le même sort que la peinture et la mosaïque; ce qui en subsiste est peu de choses en comparaison de ce qui a dû exister. Nous avons déjà parlé des autels (voir AURIOL, AUTEL, BAGNOLS, GRAFFITES); à ceux d'Auriol (Bouches-du-Rhône), de Saint-Victor de Marseille, de l'église de Ham, de Saint-Marcel de Crussol, il faut ajouter un cippe conservé au musée d'Aix en Provence, sur une des faces duquel on voit encore le chrisme (fig. 4658) et celui de Saint-Marcel de Carreiret

[1] On découvrit en 1863 sous l'église Saint-Genès, à Thiers (P.-de-D.), le sol d'une basilique antérieure avec des fragments en mosaïque : lion, phénix, paon, basilic, qu'on attribua au XIIe siècle, tandis que L. Bréhier, *Les mosaïques mérovingiennes de Thiers*, in-8°, Clermont-Ferrand, 1911, les remonte jusqu'au IXe siècle; *Bull. arch. du Comité*, 1888, p. 14.

village perdu dans la région montagneuse du canton de Lussan. Une population chrétienne y était groupée dès le ve siècle, et posséda des reliques de saint Marcel martyr à Chalon (?) L'église romane n'est pas mentionnée dans les textes avant 1314; elle a disparu au cours du XIXe siècle et fait place à une construction de style pseudo-ogival. Un monument s'est toutefois conservé, un bloc en marbre blanc qui après avoir servi d'autel était devenu support d'un bénitier; c'est un monument contemporain du ve siècle. Publié de façon fautive par Angelo Maï [1] et par E. Le Blant qui ne l'avait pas vu [2] et qui l'a attribué au xe siècle, par les Bollandistes [3] enfin, et ignoré ou dédaigné par Allmer, M. L. H. Labande l'a publié en photographie [4].

Ce bloc de marbre, creusé dans sa partie supérieure pour servir de tombeau aux reliques, mesure en hau-

archivolte d'un chrisme et d'un vase avec des feuillages (fig. 4659). Sur cette face une inscription gravée assez maladroitement avec des lettres dont la hauteur varie entre 25 et 35 millimètres :

+ HIC HABIT RELIQVIAS
SCE MARIAE
ET SCE CROCIS
ET SCOR[o]M MARTV
RVM MARCELLI
ET VALERIANI QVI PI
SVNT IN TERRITVRI
VM CIVITATIS CABILON
NINSIS

Hic habet reliquias sancte Mariæ et sancte Crucis et sanctorum martyrum Marcelli et Valeriani, qui passi sunt in territurium civitatis Cabilonensis. La face opposée a une décoration de cippe funéraire païen. Il semble probable que telle était la destination de ce cippe qui en a reçu une différente [5].

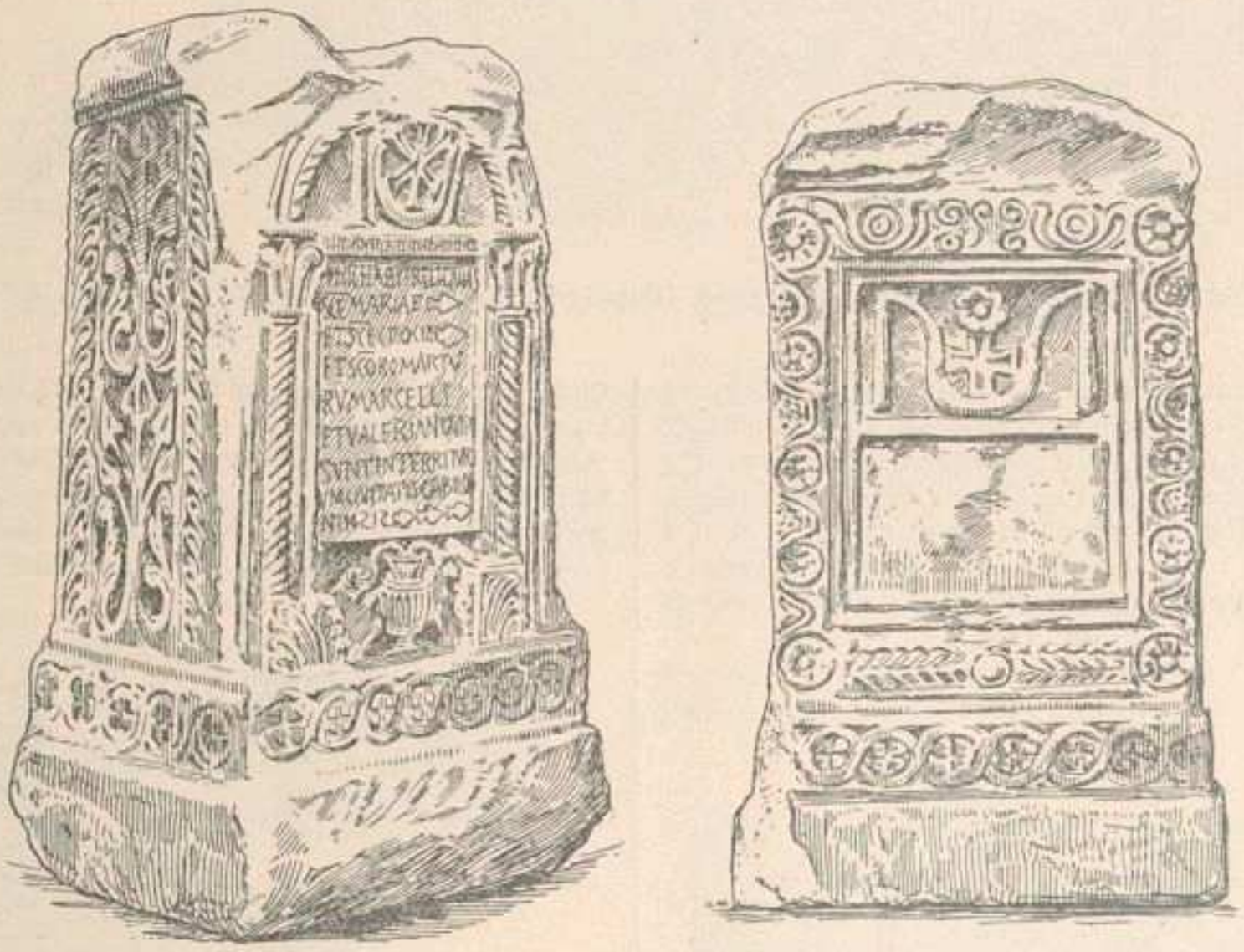

4659. — Autel de Saint-Marcel de Carreiret.
D'après *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, pl. XIX, XX.

teur 1 mètre, en largeur 0 m. 62 à la base et 0 m. 46 au sommet, en épaisseur 0 m 45 en bas, 0 m 35 en haut; il a la forme d'une pyramide tronquée Sur la face antérieure au milieu d'un encadrement composé d'une

[1] A. Mai, *Collectio vaticana*, t. v, p. 461, n. 5. — [2] E. Le Blant, *Inscriptions chrét. de la Gaule*, t. I, p. 29. — [3] *Acta sanctor.*, sept., t. II, p. 191. — [4] H. Labande, *Études d'histoire et d'archéologie romane*, p. 198, pl. XIX. Le même, *Autel chrétien de Saint-Marcel de Carreiret*, dans *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1902, p. 147-151, pl. XIX, XX; Lasteyrie, *op. cit.*, p. 95. — [5] Voici quelques mentions d'autels : Flouest, *Note sur les autels païens de la Gaule*, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1890, p. 128-134; Chaillan, *Autels chrétiens de Cassis, de Buoux et de Cavaillon*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1910, t. XXVIII, p. 15-21; Chaillan, *L'autel mérovingien de Favarie (Bouches-du-Rhône)*, dans *Bulletin monumental*, 1902, t. LXVI, p. 532-535; Gazan et Mongins de Roquefort, *Découverte dans la paroisse d'Antibes de trois autels primitifs chrétiens*, dans *Congrès archéologique de France*, 1885, t. LII, p. 225; L. Alègre, *Autel roman déposé au musée de Bagnols (Gard)*, dans *Bulletin monumental*, 1871, t. XXXVII, p. 396-399; G. Bouet, *Autels romans du Midi de la France* (à la cathédrale de Rodez), dans même revue, 1871, t. XXXVII, p. 399-404; Didelot, *Antique autel chrétien récemment découvert à Saint-Marcel-lès-Sauzet, près Montélimar, (Drôme)*, dans *Bull. de la Soc. départ. archéol. et stat. de la Drôme*, 1884, t. XVIII, p. 285; L. Palustre, *Note sur un autel chrétien du Ve siècle* (de Crussol, Ardèche), dans *Bull. monum.*, 1874, t. XL, p. 300-301; D. Honorat, *L'autel mérovingien de Notre-Dame du Bourg, à Digne*, dans *Bull. de la Soc. sc. et litt. des Basses-Alpes*, 1884-1886, t. II, p. 97; J. Michel, *Un autel mérovingien à Saint-Maurice (d'Agaune). Deux stèles romanes inédites*, in-8°, Fribourg, 1900; Sabatier, *Note sur ancien autel en marbre trouvé à Auriol (B.-d.-R.)*, dans *Bulletin monumental*, 1872, t. XXXVIII, p. 534-538; L. C[loquet], *Deux pierres d'autel gravées*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1897, p. 510-514; X. Barbier, *L'autel de Valcabrère*, dans même revue, 1887, p. 83-85; Le même, *L'autel mérovingien de Vouneuil-sous-Biard (Vienne,)* dans *Revue des Soc. sav. des départements*, 1881, VIIe série, t. IV, p. 215; *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1880-1882, t. XVI, p. 26; D. Gérin-Richard, *Autels-cippes chrétiens de Provence*, dans *Congrès des Soc. savantes de Provence*, 1906, p. 187-206; M. B(esson) *Un autel mérovingien qui servait d'évier à Vaugines (Vaucluse)*, dans *Revue Charlemagne*, 1912, t. II, p. 56-57.

On a signalé une sculpture du VIe siècle à Epône [1]. En fait d'ambons, ceux de Saint-Maurice d'Agaune (*Dictionn.*, t. I, col. 1346, fig. 317) et de Baulmes semblaient les seuls spécimens conservés. Les chancels ne sont ni plus nombreux ni en meilleur état. Un des plus curieux débris a été signalé à Tocane-Saint-Apre (Dordogne) d'où il est passé au musée de Périgueux (fig. 4660). La décoration ajourée de ces morceaux

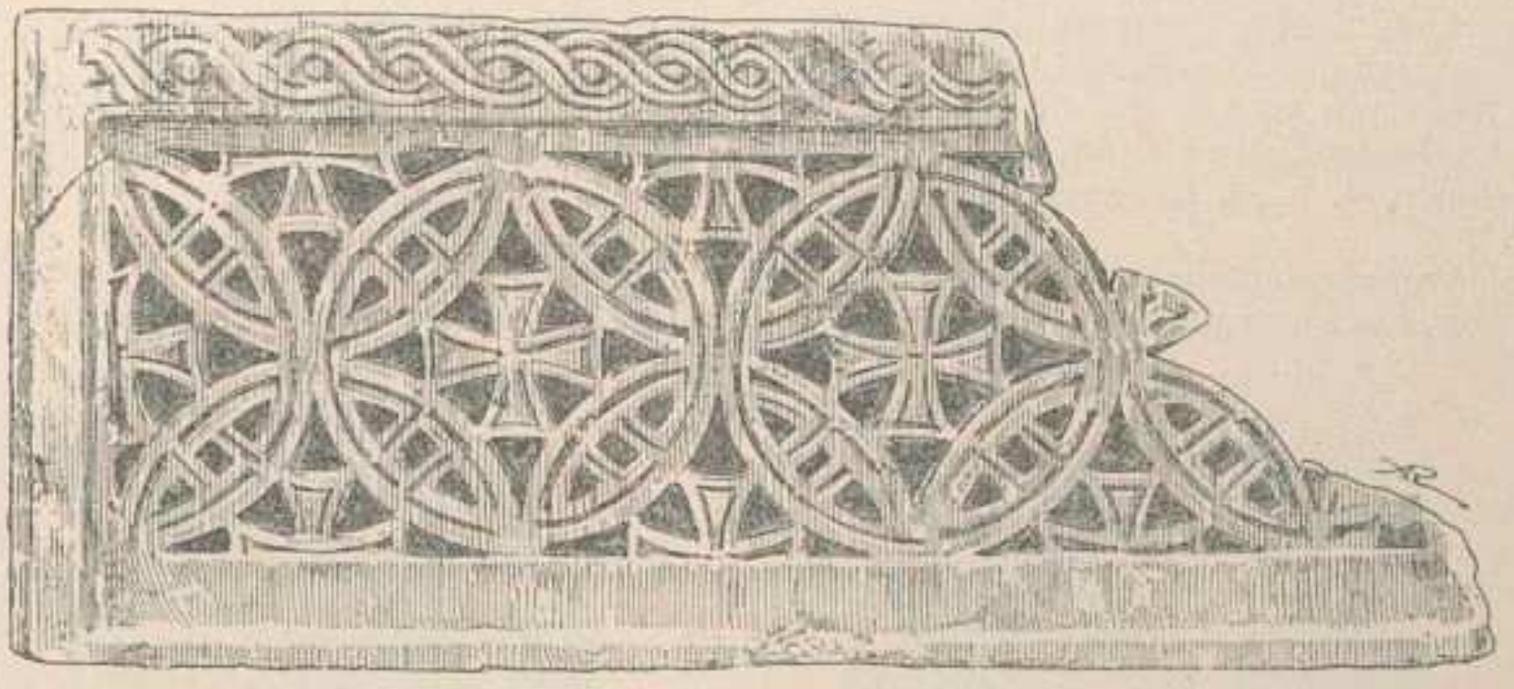

4660. — Chancel de Tocane-Saint-Apre. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 99, fig. 82.

n'avait plus la complication et l'adresse de quelques bons morceaux (voir CHANCELS); on se contentait de perforer une plaque tant bien que mal ou bien d'y tracer à la pointe du ciseau quelques lignes, feuillages, motifs allégoriques légèrement tracés, sans aucun relief, tels qu'on voit des pampres sortant d'un calice sur une pierre encastrée dans le mur de la façade de Saint-Quinin de Vaison (fig. 4661).

8. *Colonnes et chapiteaux.* — La description de la mosaïque de Toulouse nous a fait apercevoir un grand



4661. — Pierre à Saint-Quinin de Vaison.
D'après H. Revoil, *Architecture romane du Midi de la France*, t. I, p. 24.

nombre de niches. Les niches et les arcatures ont été un des motifs préférés de la décoration à cette époque. L'abside et même le pourtour intérieur des murs de l'église était évidé d'arcatures, nous en avons des exemples au baptistère Saint-Jean de Poitiers, dans l'abside de la cathédrale de Vaison, dans les bas-côtés de Saint-Pierre de Vienne, le baptistère de Venasque Ces arcatures ne sont pas seulement de grandes baies aveugles, ce sont parfois une rangée de cintres minuscules au haut d'une muraille, ce qui montre évidemment leur dessin purement décoratif. Par une intéressante réminiscence de l'art classique, on observe l'alternance des arcatures en fronton et en cintre. Mais ce qui résulte de l'adoption de ce motif de décoration c'est l'emploi des colonnes, colonnettes et chapiteaux. Pour les colonnes on peut dire, presque sans chance d'erreur, que les Francs n'en ont point taillé; ils les tiraient des édifices antiques. Si, comme nous l'avons déja fait observer, la Gaule était moins civilisée, partant moins riche en monuments païens que l'Italie, l'Afrique, la Grèce ou l'Asie Mineure, elle en possédait cependant un nombre assez respectable pour fournir longtemps aux besoins; en outre les charrois apportaient de très loin des sarcophages, ils pouvaient de même apporter des colonnes. La Gaule possédait peu de gisements de marbre et les ouvriers



4662. — Chapiteau du musée d'Arles.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 114, fig. 94.

des grandes carrières d'Afrique et d'Orient ne se dérangeaient pas pour si peu; la navigation et les charrois fournissaient les bâtisseurs des colonnes lorsqu'ils ne trouvaient pas à leur convenance celles des édifices païens.

Il pourrait bien en avoir été de même pour les chapiteaux. Sans contester ou nier absolument l'existence d'ateliers de marbriers en Gaule, outre qu'on n'a pas la preuve de leur présence en aucune localité, on a bien des raisons de croire que les ruines antiques étaient tout autant exploitées pour les chapiteaux que pour les colonnes. Il est à peu près impossible de déterminer l'origine de ces pièces d'architecture d'un transport si aisé. Ce n'est pas que les chapiteaux soient rares en

[1] P. Guégan, *Sculptures anciennes découvertes à Epône*, et Grave, *Découverte d'antiquités à Epône*, dans *Commission des antiq. et des arts* (S.-et-O.), 1891, t. XI, p. 33-37.

Gaule (voir *Dictionn.*, t. III, col. 475-478), on y rencontre quelques spécimens assez bons, comme dessin et comme facture, par exemple un chapiteau du musée d'Arles (fig. 4662), d'autres qui offrent une certaine élégance dans la crypte de Jouarre, et sur lesquels l'influence byzantine est manifeste, d'autres encore dans la crypte de Grenoble; il est impossible de décider si ces pièces ont été travaillées sur place ou si elles ont été importées. Le grain des marbres peut, à la rigueur, aider à trouver la solution, mais, lorsqu'on aura reconnu la provenance exotique du bloc, il restera à prouver qu'il n'a été expédié dégrossi que pour être travaillé sur place. Cela pouvait être le cas pour des chapiteaux comme ceux de Saint-Laurent de Grenoble, dont la décoration grossière et presque difforme invite à croire qu'ils ne proviennent pas des ateliers qui fournissaient tant de marbres délicatement ouvragés. Une autre indication favoriserait l'opinion qui admet l'existence d'ateliers de sculptures dans nos pays. A Jouarre, par exemple, l'acanthe des chapiteaux est très différente du type classique qui s'exécutait encore en Italie; les volutes sont parfois tournées de bas en haut. A Carcassonne, l'église Saint-Nazaire et la bibliothèque communale conservent quelques chapiteaux mérovingiens [1].

V. Églises de l'époque carolingienne [2]. — L'art architectural et l'art décoratif de la période précédente allaient se dégradant sans cesse. Au VIIe et au VIIIe siècle on était arrivé à une indigence d'idées n'ayant d'analogue que la pénurie des moyens et la maladresse des procédés. La tradition latine survivait, mais si déformée qu'elle en devenait presque méconnaissable. Le règne de Charlemagne la tira de ce marasme, mais pour peu de temps. Cependant, la renaissance carolingienne sera obligée de recourir a des méthodes et à des artisans devenus presque étrangers à l'ancienne technique romaine, faisant parfois effort pour y atteindre, mais lui préférant des procédés différents. Les Romains préféraient la pierre au bois et usaient modérément du métal; les Francs, qui sont de préférence charpentiers et orfèvres, introduisent le plus possible l'emploi des matières qu'ils sont exercés à travailler. Les édifices religieux continuent à être construits en grand nombre, et, à part quelques

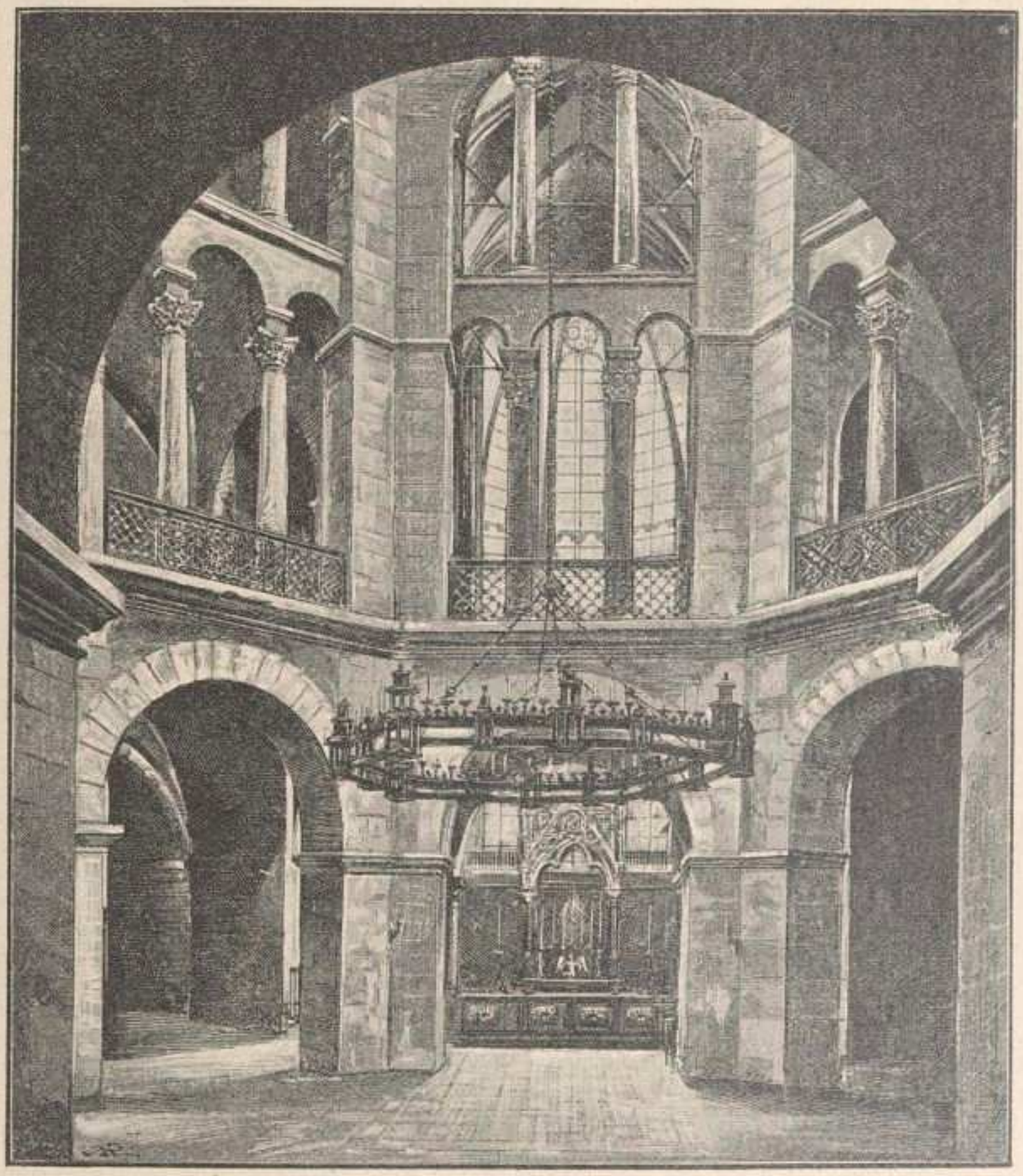

4663. — Chapelle palatine d'Aix-la-Chapelle. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 190.

[1] De Bonnefoy, *Visite du musée et de la bibliothèque communale* (de Carcassonne), dans *Congrès archéologique de France*, 1868, t. XXXV, p. 152. — [2] *Bulletin archéologique du Comité*, 1904, p. 280 sq.

exceptions, construits sur le plan des basiliques. Mais la place faite au bois devient de plus en plus considérable, c'est-à-dire l'invitation à une rapide et complète destruction. La foudre, la malveillance et l'incurie vont collaborer assidûment pendant deux ou trois siècles à effacer du sol jusqu'à la trace de ces imposantes églises. Saint-Martin de Tours, en 997, Saint-Benoît-sur-Loire en 1026, le Mont Saint-Michel, en 992; Sithiu en 1021, Vézelay en 1120 et, la même année Saint-Front de Périgueux. Monastères, cathédrales, collégiales, il semble qu'aucun édifice n'échappera à l'élément qui dévaste et qui ruine. Si, parfois, on parvient à arrêter le fléau, à sauver une partie d'un édifice attaqué, ce même fléau revient à la charge jusqu'à qu'il soit venu à bout de son œuvre. A Saint-Martial de Limoges, le feu éclata en 954, 975, 1053, 1060, 1140, et 1167. Ce qui a échappé est restauré tant bien que mal, mais il est évident que ces moignons carbonisés ne tarderont pas à faire place à des constructions nouvelles et plus résistantes, ce sera la période romane.

Il faut se garder de penser que l'art carolingien n'ait eu d'autre rôle que de marquer le passage entre des formes appauvries, une technique gâtée et un essor nouveau qui lui emprunte le moins possible. Sans être étroitement tributaire de l'art carolingien, l'art roman lui doit une partie de ce qu'il est. De même qu'on efface le croquis à mesure qu'on exécute l'œuvre définitive, de même on a fait disparaître les lignes maîtresses et inspiratrices essayées et risquées d'une manière hésitante dans ces constructions destinées à disparaître, mais qui ont laissé des héritières qui ne doivent pas les faire oublier. L'art roman eut été moins complet, moins riche s'il n'avait bénéficié des essais, des tentatives exécutées depuis la renaissance imposée par Charlemagne. Renaissance d'un caractère très particulier sinon original puisqu'elle se réalise dans le domaine artistique et le domaine littéraire à la voix de l'empereur et ne trouve que des instruments chez qui la bonne volonté n'improvise pas la compétence technique. Le petit cénacle de bâtisseurs et de versificateurs, qui s'évertue à l'ombre de la protection officielle à imprimer un mouvement nouveau n'est assurément pas dénué de tout mérite, mais on sent l'effort là où devrait se faire sentir l'aisance.

Comme la France est telle qu'elle sera toujours, accueillante et douce aux étrangers, les Orientaux y sont venus en grand nombre (voir *Dictionn.*, au mot Colonies), s'y sont établis et ont rayonné autour des foyers où quelques-uns étaient groupés. Syriens, Apaméens, Égyptiens arrivés avec une pacotille, l'ont débitée et ont attiré des compatriotes, appliqué des usages et des méthodes de leurs lointaines contrées; eux représentent le commerce, d'autres reviennent des pays d'Orient où ils sont allés vénérer les saints lieux, ils en rapportent l'éblouissement des richesses et la surprise des nouveautés que l'art byzantin inaugure. Les églises qu'ils ont vu à Ravenne et à Constantinople ne ressemblent plus aux basiliques austères, rectilignes, anguleuses; la décoration rutilante, les marbres, les ors, les effets obtenus par l'emploi du dessin géométrique, ce sont toutes choses qu'ils racontent émerveillés et qu'auprès d'eux, par ingéniosité native, par âpreté au gain, par fierté nationale, les Orientaux s'efforcent de reproduire dans la mesure du possible, flattant le goût de la nouveauté, exploitant le snobisme de gens qui voudraient avoir en Occident des sentiments d'Orient.

Charlemagne n'échappera pas à ce goût de produire des œuvres exotiques, mais tandis qu'Hadrien avait construit une ville grecque à Tibur et une ville grecque dans la Haute Égypte à Antinoé, le grand empereur réduit ses vues à l'exécution d'une église byzantine. Le célèbre dôme d'Aix-la-Chapelle est un pastiche de l'église Saint-Vital de Ravenne, alourdi et simplifié afin de rendre l'exécution moins difficile (voir Aix-la-Chapelle). Le plan, les matériaux ont été, tant bien que mal, élaborés et appareillés, mais dès l'instant qu'on est arrivé à la décoration; l'impuissance s'est fait sentir. On expédie de Ravenne des colonnes et des marbres enlevés dans un édifice plus ancien et une fois en possession de ces richesses, on n'a pas toujours su comment s'en servir et à quoi les faire servir (fig. 4663). L'exemple est plein d'instruction. Sans doute, on peut sourire en voyant tant de bonne volonté accompagnée de tant d'inexpérience, mais il y a dans cet épisode architectural une autre leçon. On y peut voir un goût et un besoin de rajeunissement à tout prix, un effort pour sortir de ce qu'on a et se diriger vers ce qu'on voudrait avoir, une curiosité qui brave les obstacles et affronte les problèmes. Il n'a peut-être pas fallu un moindre effort à Einhard pour comprendre et refaire Saint-Vital qu'il n'en avait fallu à l'architecte et aux constructeurs de Saint-Vital lui-même.

Si la France est peu favorisée et ne conserve que de rares témoins de la renaissance carolingienne en fait d'architecture, c'est en partie à l'efflorescence somptueuse de l'art roman qui recouvrit presque tout et de l'art ogival qui balaya ce qui avait échappé. La Lombardie et l'Allemagne plus compassées, moins vivaces, se contentèrent de développer et de transformer les monuments carolingiens qu'elles avaient sous les yeux et qui n'avaient pas eu, comme en Gaule, à subir l'ouragan brutal et destructeur des invasions normandes. Ce que Charlemagne faisait à Aix, son familier Theodulfe, évêque d'Orléans l'exécutait pour son compte à Germigny-les-Prés où il élevait une église byzantine. Les contemporains ont eu bien autre chose à faire qu'à nous dire l'impression causée par ces nouveautés sur ceux qui les voyaient. Peut-être leur semblaient-elles bizarres et n'y prêtaient-ils pas autrement attention. Mais la semence était jetée et, en France, toute semence a bien des chances de vivre, de germer et de croître. Ces édifices disséminés ne furent pas inutiles ou ignorés, mais les temps qui suivirent furent si rudes que la semence attendit de longs printemps avant de germer. Cependant l'art basilical et romain avait été arrêté, brisé; la tradition en était perdue, oubliée, après une si profonde décadence et de si dures épreuves, de sorte que les écoles étant dispersées, dissoutes, quand on se prit à revivre et à vouloir produire des œuvres nouvelles, les édifices exotiques de la renaissance carolingienne sollicitèrent l'attention, inspirèrent l'imagination et provoquèrent l'étude au même titre que les monuments de la période antérieure.

On se trouva ainsi devant une richesse plus grande, grâce à cette circonstance; l'élaboration de l'art roman fut plus laborieuse, mais plus compréhensive. Cela dit, il reste à se faire une idée aussi exacte que possible de ce que fut l'art carolingien. Ce n'est pas chose facile. Toute période de transition offre des problèmes et des difficultés d'une nature particulièrement subtile, qu'on ne peut espérer résoudre qu'avec un grand nombre d'exemples; or les exemples font presque défaut, les monuments ont péri et les indications qui subsistent à leur sujet sont vagues, imprécises et plus littéraires que descriptives. Voici ce que le chroniqueur Folquin nous apprend de l'église de l'abbaye de Lobbes, reconstruite au début du xe siècle: *Ecclesia.. elegantioris formæ et speciei ædificata quæ, ad id opus columnis undecimque cerassis cum basibus et epistyllis seu cæteris lato morum seu cœmentariorum disciplinis pro moduli sui quantitate, omnibus circum se positis est incomparabilis.* L'église abbatiale contenait des matériaux, colonnes, bases, chapiteaux, apportés de partout et qu'on avait ajustés de manière

fort adroite. C'est tout ce que nous en savons. C'est peu de chose. Cette incertitude a eu du moins l'avantage de permettre aux archéologues toutes les imaginations et toutes les fantaisies, et ils ne s'en sont pas privés. Pendant une période assez longue, il fut entendu que tout édifice d'aspect ancien et barbare était œuvre de la renaissance carolingienne. M. de Caumont contribua à montrer combien ces assertions étaient peu solides. Alors, rapidement, on passa à l'affirmation contraire et on n'hésita pas à proclamer que de toute la renaissance carolingienne, en France, au point de vue architectural, il ne subsistait rien. C'était, dans un sens comme dans l'autre, affirmer trop et affirmer sans preuves.

Chaque province de l'ancien empire de Charlemagne offre quelques exemples d'architecture remontant à la période carolingienne et en rapprochant toutes les indications qu'il est permis d'en tirer, il devient possible de ressaisir quelques traits caractéristiques de la renaissance carolingienne. Nous ne parlons pas ici des indications qu'on peut rechercher dans les enluminures des manuscrits. Plusieurs parmi les plus somptueux (voir *Dictionn.*, aux mots : Canons d'Eusèbe, Charlemagne, Charles le Chauve) offrent des portiques, des édifices; mais la fantaisie y tient une place analogue à celle qu'elle occupe dans les fresques pompéiennes et, à côté d'un détail authentiquement emprunté à un édifice se place une addition irréelle et d'ailleurs inexécutable au point de vue architectonique. Nous restons donc sur ce terrain plus pauvre mais plus ferme des monuments eux-mêmes.

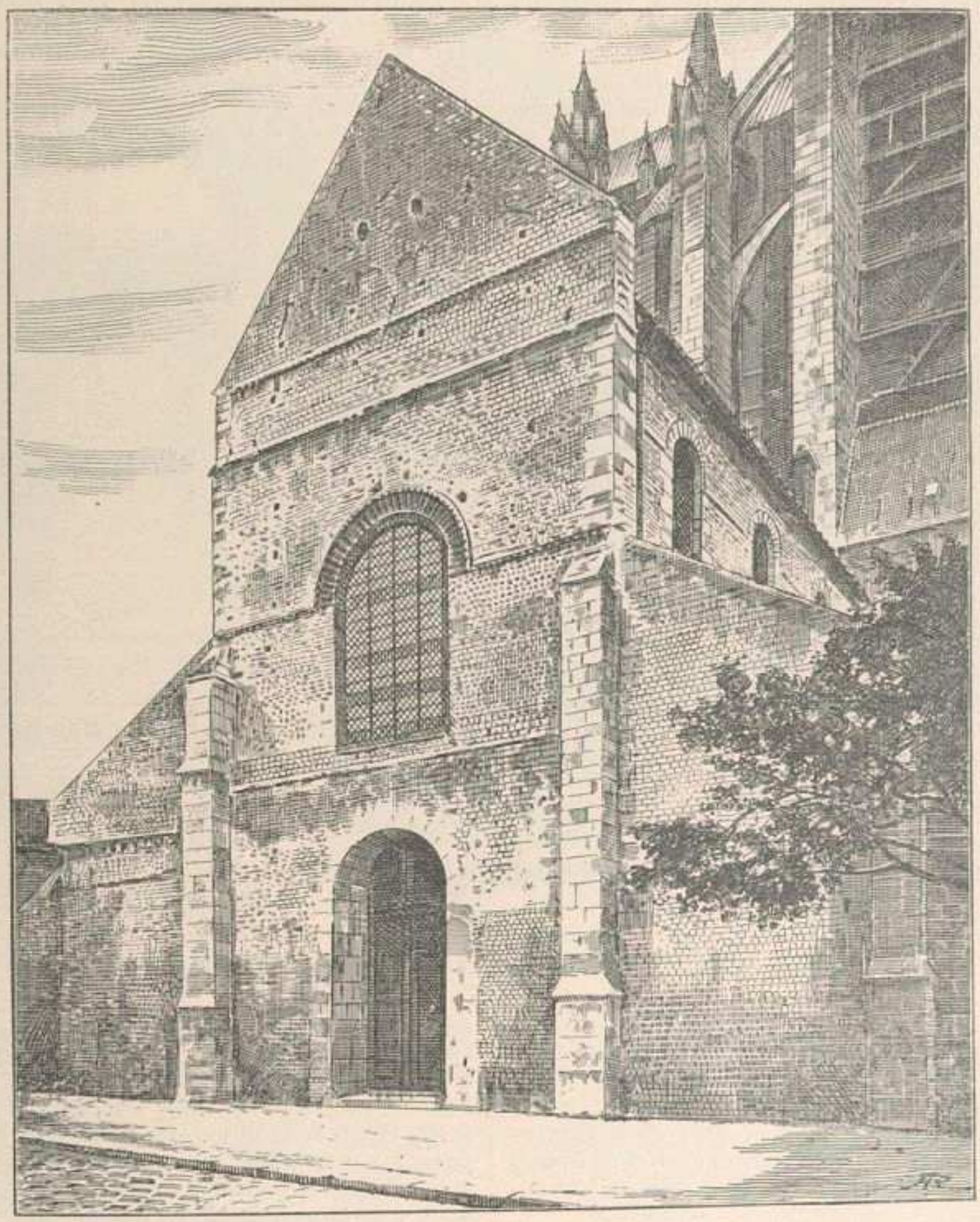

4664. — Église de la Basse-Œuvre, à Beauvais.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 163, fig. 146.

I. Région du Nord de la France. — Beauvais. La *Basse-Œuvre*, c'est-à-dire la nef de l'ancienne cathédrale construite par l'évêque Hervé (987-998), est construite en petit appareil avec insertion de briques (fig. 4664). A. de Caumont la faisait remonter au VIIIe siècle, Viollet-le-Duc au VIIIe ou au IXe; ces tâtonnements sont rendus impossibles si on tient compte du témoignage fourni par une charte de Drogon, évêque de Beauvais, vers 1040, par laquelle nous apprenons que la cathédrale avait été rebâtie par l'évêque Hervé. Un ancien nécrologe mentionne les libéralités faites par Hervé pour subvenir aux frais de la construction. C'est bien gratuitement que Viollet-

le-Duc a supposé que la façade avait été ajoutée au XIe siècle; on n'en a aucune preuve [1].

Saint-Quentin. La crypte paraît être celle de l'église bénite en 816, achevée en 824, consacrée en 835. A l'heure où nous écrivons il ne nous est pas possible de savoir ce qui subsiste de cet édifice après la dévastation de la ville par l'état-major allemand en 1916.

Chivy (Aisne). Des chapiteaux carolingiens sur lesquels on a beaucoup disserté. Anonyme, *Controverse archéologique sur les origines de l'église de Chivy*, dans *Bulletin de la Société académique de Laon*, 1866-1870, t. XVIII, p. 263; Ed. Fleury, *Les chapiteaux mérovingiens de l'église de Chivy*, dans même recueil, 1866-1870, t. XVIII, p. 1; *Annuaire de l'instit. des provinces*, 1870, IIe série, t. XII, p. 162; le même, *L'église primitive de Chivy étudiée au point de vue des origines de l'architecture chrétienne*, dans *Bull. de la Soc. académ. de Laon*, 1871-1874, t. XX, p. 419-477; *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1873, V[e] série, t. V, p. 309 sq.; J. de Laprairie, *Les chapiteaux de l'église de Chivy*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1875, IIe série, t. V, p. 203; E. Lefebvre-Pontalis, *Étude sur les chapiteaux de l'église de Chivy*, dans *Gazette archéologique*, 1887, t. XII, p. 29-36, pl. (fig. 4665).

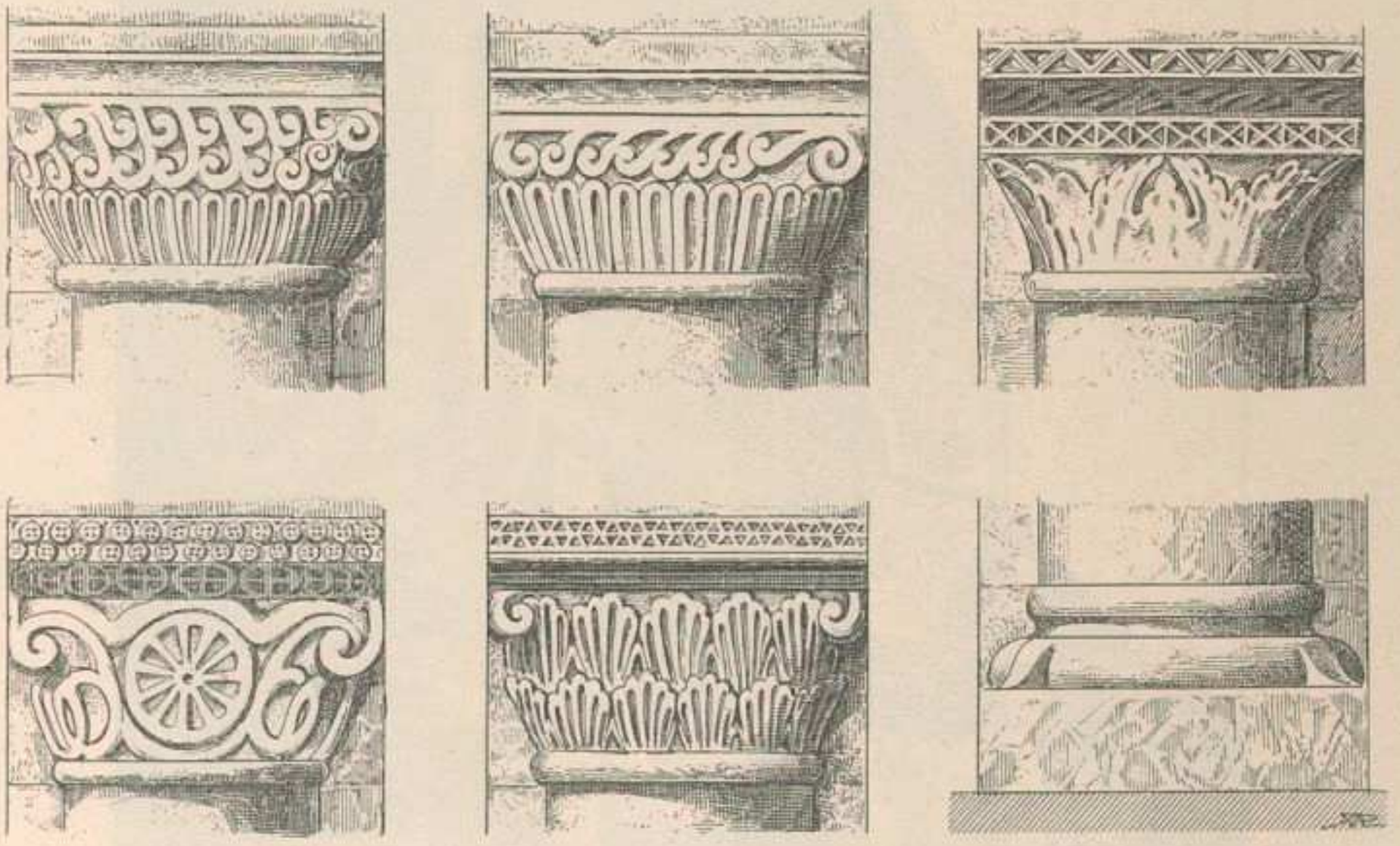

4665. — Chapiteaux de Chivy. D'après la *Gazette archéologique*, 1887, t. XII, p. 29.

Viffort (Aisne). Dans l'église un pan de mur carolingien.

La Bourse (Pas-de-Calais, arrond. de Saint-Pol); une abside et la base de la tour-lanterne qui surmontait le transept.

Bruay (Nord), vestiges analogues, démolis vers la fin du XIXe siècle.

Boulogne-sur-Mer. Crypte? *Revue archéologique*, 1847, t. III, p. 815 sq.

Saint-Riquier (Somme, arrondissement d'Abbeville). L'église abbatiale fut bâtie par saint Angilbert de 793 à 798 et reconstruite au XIe siècle. Nous possédons mieux que des vestiges. C'est une vue cavalière des cloîtres et de l'église qui se trouvait dans un manuscrit disparu dans l'incendie de la bibliothèque de l'abbaye en 1719. Un siècle auparavant, le P. Petau l'avait fait reproduire (en 1612), Mabillon l'a donné également. Nous en avons laissé donner une reproduction dans le *Dictionnaire*, t. I, fig. 15. Le manuscrit de la chronique de l'abbaye écrit par Hariulf, vers l'an 1088, nous offre une vue certainement exacte de l'église qui ne fut démolie que dans les dernières années du XIe siècle.

L. de Bonnaud, *Étude sur Saint-Riquier*, dans *Mémoire de la Société d'émulation d'Abbeville*, 1884-1887, IIIe série, t. IV, p. 1-69; A. P. M. Gilbert, *Description historique de l'église de l'ancienne abbaye royale de Saint-Riquier*, in-8°, Amiens, 1836; Henocque, *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier, les saints, les abbés, le monastère et l'église, la ville, sa commune, sa noblesse, ses divers établissements, seigneuries et fiefs de l'abbaye situés en divers lieux, ses prieurés, l'Hôtel-Dieu, le château de la Ferté*, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, Doc. inéd., t. IX-XI, 3 vol., in-4°, 1880-1888; Petau, *De Nithardo... ac tota ejusdem prosapia*, in-4°, Parisiis, 1615; Mabillon, *Acta Sanctorum ord. S. Benedicti*, t. V, p. 111; G. Durand, *Picardie historique et monumentale*, t. V, p. 140 sq. (Voir *Dictionn.*, au mot SAINT-RIQUIER).

Soissons. Poquet, *Crypte de l'ancienne abbaye de Saint-Médard à Soissons*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Soissons*, 1843-1845, t. I, p. 49; *Sur la crypte de Saint-Médard à Soissons*, même recueil, 1883, t. XXXIII, p. 15.

II. RÉGION DU CENTRE. — *Suèvres* (Loir-et-Cher). Église Saint-Christophe; dans l'église Saint-Lubin, les arcades au-dessous du clocher... A. de Caumont, dans *Bull. monum.*, 1863, IIIe série, t. IX, p. 73-78; Guettée, *Notice historique et archéologique sur l'église de Saint-Lubin, à Suèvres*, in-8°, Blois, 1850; N. Morin,

[1] Barraud, *Beauvais et ses monuments pendant l'ère gallo-romaine et sous la domination franque*, dans *Bulletin monumental*, 1861, IIIe série, t. VII, p. 29-64, 217-226, 294-316; A. P. M. Gilbert, *Notice historique et descriptive de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Beauvais*, in-8°, Beauvais, 1829; A. de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. IV, p. 101; Viollet-le-Duc, *Dictionnaire d'architecture*, t. IV, p. 413, t. V, p. 185; *Gallia christiana*, t. IX, col. 704.

dans *Associat. franc. pour l'avanc. des sciences*, 1884-1885, t. XIII, *a*, p. 303-304.

Chartres. Sous le chœur de la cathédrale, au milieu et en contre-bas de la grande crypte bâtie par l'évêque Fulbert après l'incendie de 1020. Sous l'église Saint-Brice une très vieille crypte où l'on trouve des chapiteaux et des fûts antiques et mérovingiens, et des sculptures carolingiennes. La crypte elle-même date du *Notice historique sur la crypte de Notre-Dame de Chartres* dans *Revue archéologique*, 1855; Paul Durand, dans *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, 1858, t. I, p. 305; L. Merlet, *Date de la construction des cryptes de la cathédrale de Chartres* (1020-1024); dans *Mémoires de la Société archéol. d'Eure-et-Loir*, 1891, t. X, p. 161-171; voir *Dictionn.*, au mot CHARTRES.

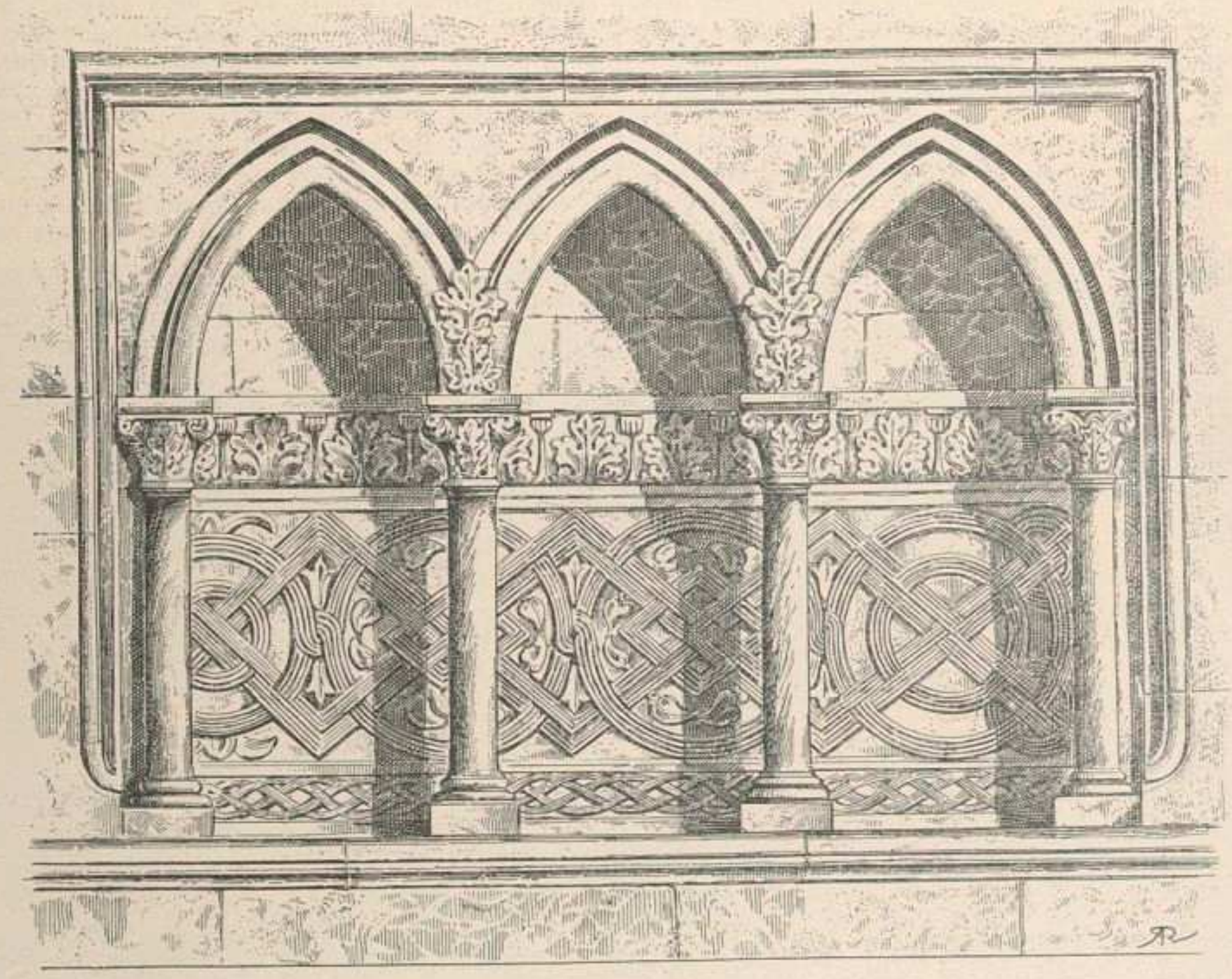

4666. — Panneau carolingien de Saint-Geosmes. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 161, fig. 145.

Germigny-des-Prés (Loiret). Cette église remonte

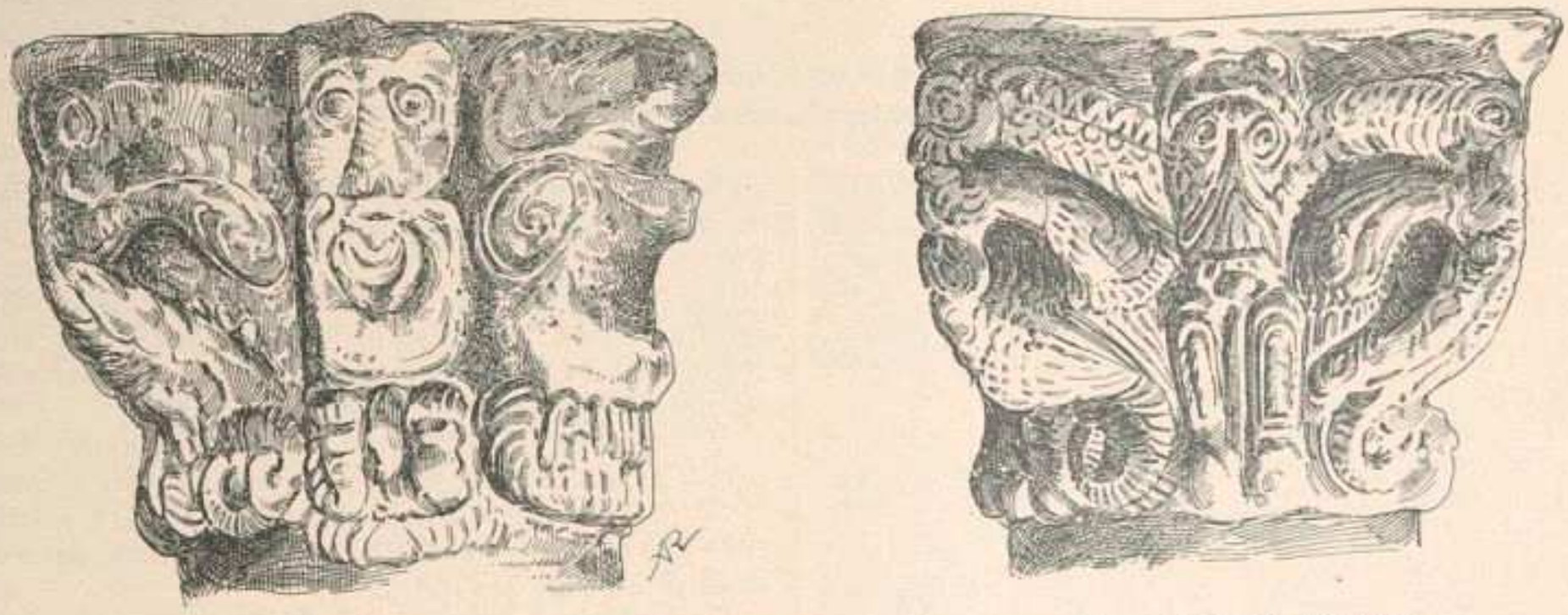

4667. — Chapiteaux de Dijon. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 157, fig. 139-140.

Xe siècle. Auber, *Chapiteaux de l'église Saint-Brice à Chartres*, dans *Congrès scientif. de France*, 1869-1870, t. XXXVI, p. 318; De Caumont, *Les chapiteaux de Saint-Brice de Chartres*, dans *Bulletin monumental*, 870, IVe série, t. VI, p. 260; Doublet de Boisthibault, incontestablement à l'époque carolingienne puisqu'elle fut fondée par Théodulfe, évêque d'Orléans, et consacrée le 3 janvier 806. Il est vrai que l'inscription qui nous donne ce détail est sujette à caution. Malgré un incendie survenu dans le courant du IXe siècle ou

au début du siècle suivant, l'église resta debout et conserva même une partie de sa décoration primitive. Au xe siècle, l'auteur des *Miracula* de saint Maximin de Micy copiait les inscriptions du monument et l'une d'elles a été retrouvée sous le badigeon qui recouvrait la voûte de l'abside. Conservée jusqu'à nos jours sans autre altération, l'église a dû subir « une restauration assez radicale pour lui permettre de défier le temps et surtout les études des archéologues. » Nous en reparlerons. *Miracula S. Maximini Miciacensis* dans *Acta sanctor. O. S. B.*, t. I, p. 79; Didron, dans *Annal. archéol*, 1847, t. VI, p. 229-232; Bouet, *L'église de Germigny-des-Prés*, dans *Bulletin monumental*, 1868, IVe série, t. IV, p. 569-588; Crosnier, dans même revue, 1856, IIe série, t. II, p. 134-138; J. Desnoyers, *Visite aux églises de Germigny et de Saint-Benoît*, dans *Bull. de la Soc. archéol. de l'Orléanais*, 1876, t. V, p. 428; A. Jacob, *Rapport... sur l'église de Germigny-des-Prés*, dans *Mém. de la Soc. des sc. de l'Orléanais*, 1846, t. VII, p. 130; C. Enlart, *Manuel*, 1902, p. 157, fig. 48, 48 *bis*; R. de Lasteyrie, *L'arch. relig.*, 1912, p. 143, fig. 127, 128.

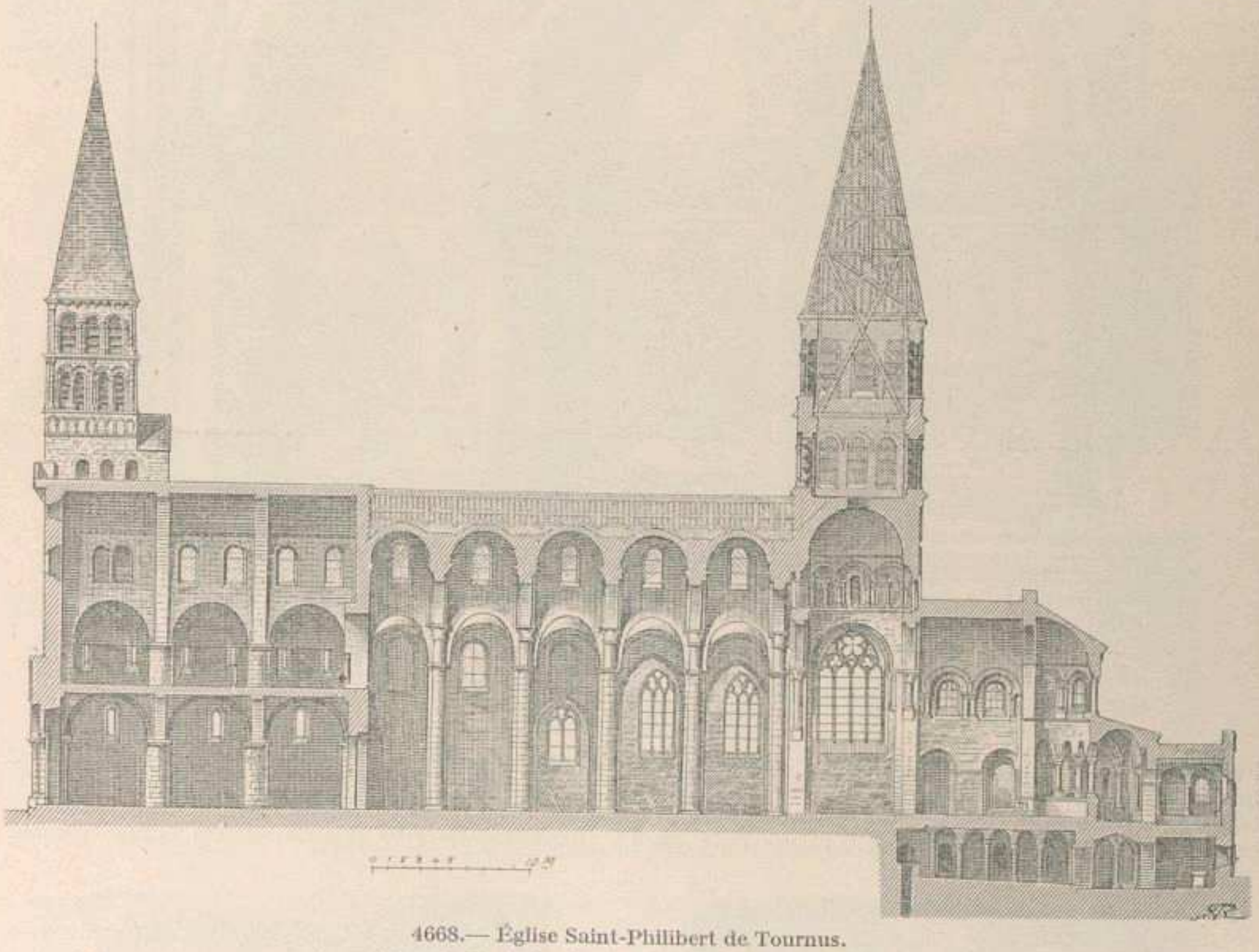

4668.— Église Saint-Philibert de Tournus.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 247, fig. 238.

Orléans, Deux cryptes. Celle de Saint-Avit, dont on ne connaît pas l'histoire, et celle de Saint-Aignan, sur laquelle on est mieux instruit. On y reconnaît les indices de plusieurs reconstructions successives. L'église primitive (ou censée telle), aurait été détruite par les Normands, en 865, incendiée en 999, rebatie par le roi Robert et consacrée en 1029. A l'ouest de la crypte, on voit un caveau rectangulaire, précédé d'une partie trapézoïdale; à l'est, un hémicycle communiquant par cinq baies avec un collatéral qui contourne toute la crypte et sur lequel s'ouvrent cinq absidioles; cette dernière partie est plus moderne. L. de la Buzonnière, *Rapport sur une crypte découverte dans le jardin du grand séminaire d'Orléans*, dans *Bulletin du Comité de la langue de l'histoire et des arts de la France*, 1854, t. I, p. 399. Crosnier, *Cryptes d'Orléans*, dans *Bulletin monumental*, 1856, IIIe série, t. II, p. 138-141; *Crypte de Saint-Avit au grand séminaire*, dans *Bull. de la Soc. archéol. Orléan.*, 1854, t. I, p. 305; Torquat, *Sur la crypte de l'église de Saint-Aignan*, même revue, 1859, t. II, p. 367; A. Ramé, *Dissertation sur quelques édifices d'Orléans présumés carolingiens*, dans *Bulletin monumental*, 1860, IIIe série, t. VI, p. 37-100; 232-261, fig. Cf. E. Lefebvre-Pontalis et Eug. Jarry, dans *Bull. monum.*, t. LXVIII, p. 309 sq.

Issoudun, l'ancienne chapelle du château, au pied du donjon, offre une abside flanquée de deux réduits en forme de quadrilatère. A. Pérémé, *Recherches historiques et archéologiques sur la ville d'Issoudun*, in-8°, Paris, 1847.

Léré (Cher, arrond. de Sancerre). Une crypte de peu d'importance. Marchand, *Notice historique sur la crypte de Léré, département du Cher*, dans *Congrès scientifique de France*, 1851, 1852, t. II, p. 103.

Sainte-Oustrille (Cher, canton de Gracay). Sculptures carolingiennes remployées autour de l'abside.

Saint-Pierre-des-Etieux (Cher, canton de Charenton-sur-Cher). Petite chapelle garnie d'arcatures intérieures au bas des murs.

Déols (Indre). Le reste du chœur de l'ancienne église est accosté de deux caveaux où des arases de brique se mêlent à la maçonnerie. De Salies, *Rapport sur l'excursion du Congrès archéologique à Déols*, dans *Congrès archéolog. de France*, 1873-1874, t. XL, p. 369-405.

Ottomarsheim (Bas-Rhin), église octogonale. Burckart, *Die Kirche zu Ottmarsheim im Elsass*, Bâle, 1844; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 46, 1 fig. 130.

III. RÉGION DU NORD-EST. — *Reims.* L'église de Saint-Remi fut reconstruite au IXe siècle et consacrée en 852 par Hincmar. En 995, l'abbé Airard entreprit la reconstruction sur des proportions plus vastes; son successeur trouva ces proportions si vastes qu'il fit tout démolir ou peu s'en fallut et reconstruisit un édifice d'allures plus modestes. De l'œuvre d'Airard il conserva les colonnes : *Aggressus est inchoatum diruere opus, quo pene diruto et fundamentis quibusdam relictis quae architectis visa sunt necessaria fore futuris aedificiis, divinam domum cepit faciliori quidem structura sed non indecentiore construi.* Quand les murs des bas-côtés ou des galeries *(vestibula)* furent terminés, ou du moins eurent atteint une hauteur suffisante, on jeta par terre l'édifice d'Hincmar, on posa un toit provisoire et un petit mausolée au-dessus du tombeau de saint Remi. L'abbé Thierry mourut en 1045. Herimar reprit peu après les travaux, acheva l'aile nord du transept, s'attaqua à l'aile sud dont les fondations étaient à fleur de terre, construisit les escaliers donnant accès aux combles et fit faire le toit. Léon IX consacra la nouvelle église en 1040. En 1170, nouvelle reconstruction partielle. Pierre de Celles fit rebâtir entièrement le chœur, la façade et les deux premières travées de la nef où il ne subsista plus que la nef et le bras méridional du transept pour rappeler l'œuvre de Thierry et d'Hérimar. Le bras nord conserva des restes plus importants de l'activité de l'abbé Airard. Enfin, on trouve çà et là des colonnes de granit ou de marbre et des chapiteaux d'un style archaïque; ce sont les matériaux que Thierry épargna dans l'édifice d'Airard. Les uns proviennent de l'église carolingienne, quelques-uns peuvent remonter au IVe ou au Ve siècle.

Cet édifice si curieux par son histoire et par ses souvenirs a été anéanti par l'état-major allemand en 1916. — *Itinerarium Leonis papæ*, dans Mabillon, *Acta sanctor. O. S. B.*, VI sæc., part. I, p. 713-714; L. Demaison, *Date de l'église de Saint-Remy de Reims*, dans *Travaux de l'Académie de Reims*, 1881-1883, t. LXXI, p. 298-308. *Bull. comm. trav. hist.*, 1882-1883, p. 219-226; A. Gosset, *Monographie de la basilique de Saint-Remi de Reims*, dans même recueil, 1895, 1897, t. XCIX, p. 291-302.

Montierender (Haute-Marne). La nef de l'église abbatiale est l'œuvre de l'abbé Adso (960-992); elle fut consacrée par l'évêque de Châlons Gébuin. « La

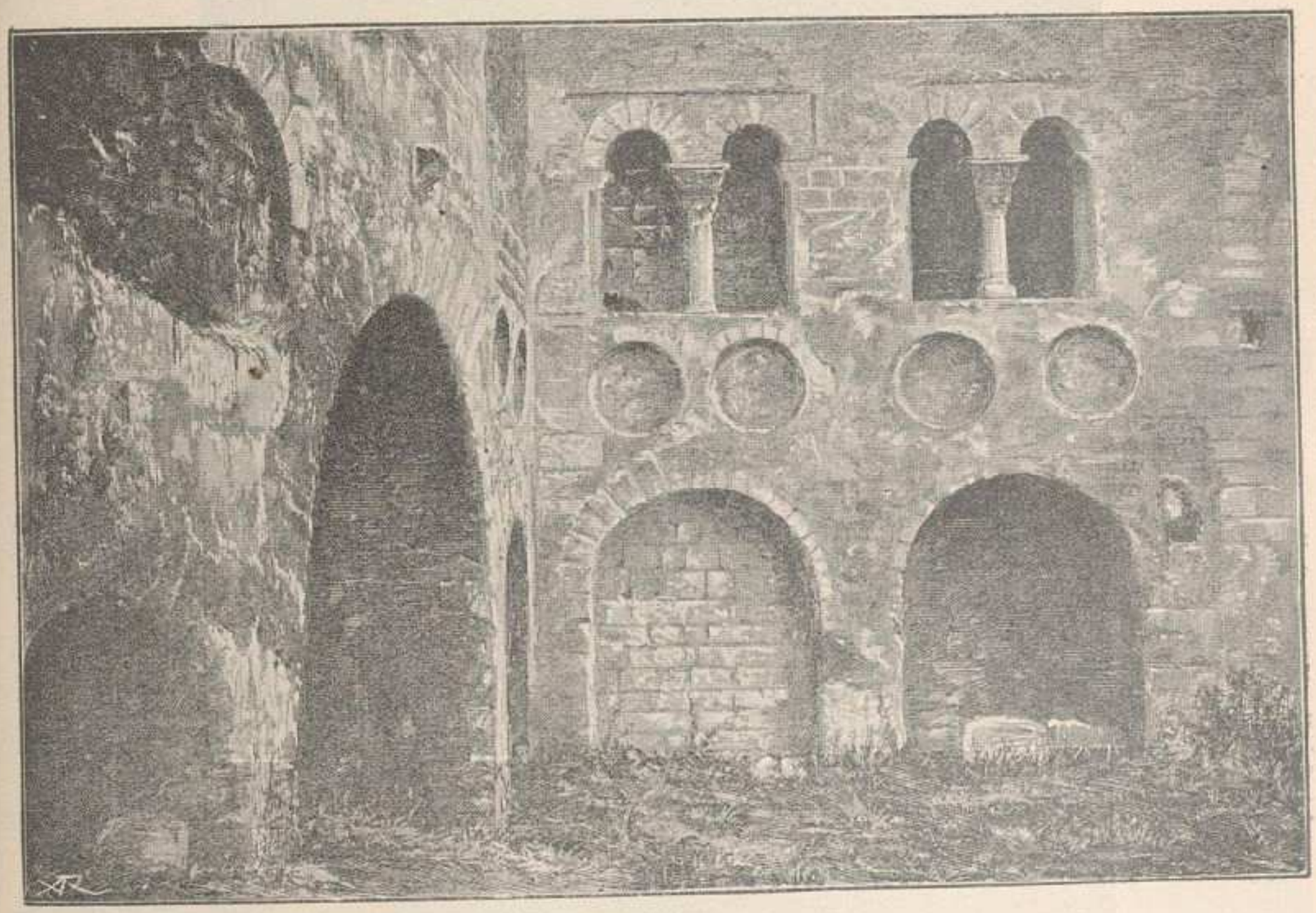

4669. — Saint-Pierre de Jumièges. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, n. 154, fig. 137.

nef a-t-elle été reconstruite et remaniée depuis lors? Aucun texte ne le donne à penser, mais l'épaisse couche de badigeon qui en recouvre actuellement les murs ne permet de distinguer ni les particularités d'appareil, ni les traces de reprise qui pourraient nous édifier à cet égard. La construction semble être faite en moyen appareil à gros points, comme on en a beaucoup d'exemples au XIe siècle. Les tribunes qui surmontent les bas-côtés s'ouvrent sur la nef par des baies dont les dimensions et les longues colonnes (une partie sont octogones) conviendraient mieux à la seconde moitié du XIe siècle qu'au Xe. Notons toutefois l'extrême simplicité de l'édifice qui ne possède même pas un chapiteau sculpté. » R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, 1912, p. 160; R. A. Bouillevaux, *Monographie de l'église abbatiale de Montierender*, dans *Congrès archéol. de France*, 1855-1856, t. XXII, p. 250; Odinot, *Église abbatiale de Montierender, essai monographique*, in-8°, Langres, 1874.

Vignory (Haute-Marne). « Les meilleurs juges en ont fait longtemps un édifice carolingien, mais cette opinion n'est pas soutenable, car une charte dont l'original

existe encore aux archives de la Haute-Marne (*Vignory*, cote 17) nous apprend qu'elle venait d'être construite quand elle fut consacrée, en 1050-1052, par l'évêque de Langres, Hardouin, et donnée à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. Tout au plus peut-on admettre, en tenant compte des formes très archaïques de ses chapiteaux, que les traditions artistiques de l'époque carolingienne n'avaient point totalement disparu du pays à l'époque où elle fut bâtie. » — Arch. de la Haute-Marne, *Vignory*, cote 17; J. D'Arbaumont, *Cartulaire du prieuré de Saint-Etienne de Vignory*, p. 35-27; E Boeswilwald, dans *Annal. de la Commission des monuments historiques*, in-fol., t. I; in-4°, t. III, pl. 12; R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse*, p. 160.

Auxerre. Crypte de Saint-Germain d'Auxerre, construite par le comte Conrad, oncle de Charles le Chauve entre 843 et 850. L'église qui surmontait cette crypte connut maintes vicissitudes, mais la crypte, malgré ses nombreux remaniements date encore en majeure partie du IXe siècle. Une deuxième crypte se trouve sous la cathédrale, elle fut bâtie par l'évêque Hugues de Chalon, entre 999 et 1039; mais elle procède encore par sa technique et sa décoration des méthodes carolingiennes. Heric, *Miracula S. Germani Antissiodorensis*, l. II, c. IV; Carré, *Crypte de Saint-Germain d'Auxerre*, dans *Congrès scientif. de France*, 1858-1859, t. II, p. 383; (Fournier), *Description des saintes grottes de l'église de l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre, contenant l'abrégé de la vie des saints dont les corps y reposent*, in-8°, Auxerre, 1714; V. B. Henry, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, in-8°, Auxerre, 1853; V. Petit, *Cryptes de Saint-Germain d'Auxerre*, dans *Bulletin monumental*, 1872, IVe série, t. VIII, p. 494-497; M. Prou, *Inscriptions carlovingiennes des cryptes de Saint-Germain d'Auxerre*, dans *Gazette archéologique*, 1888, t. XIII, p. 299-303; A. Ramé, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1882, VIIe série, t. V, p. 20-21; J. Tillet, *L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre*, dans *Congrès archéologique* (Avallon), 1907, p. 627.

Saint-Geosmes (Haute-Marne, arrond. de Langres).

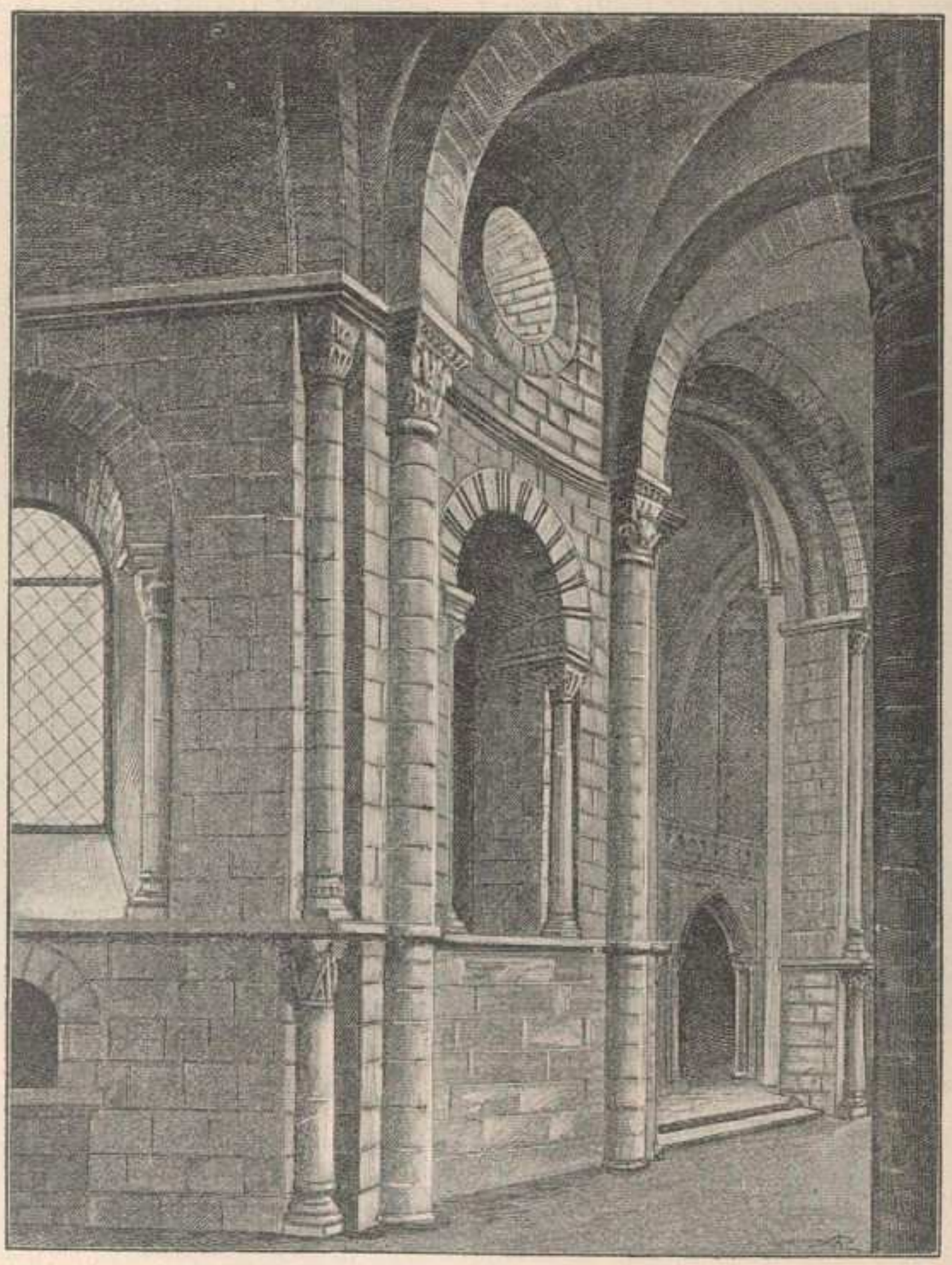

4670. — Déambulatoire de Notre-Dame de la Couture.
D'après Enlart, *Manuel d'archéologie*, t. I, p. 171, fig. 49.

Crypte qui fut jadis déclarée mérovingienne et plus tard fut décidément ramenée au XIIIe siècle. Mais de l'église carolingienne il reste du moins un panneau d'entrelacs encastré dans une piscine du XIIIe siècle (fig. 4666); V. Bigolet, *Monographie de l'église de Saint-Geosmes près Langres (H.-M.)*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1890, IVe série, t. I, p. 486-490; R. H. Brocard, *Monographie de l'église de Saint-Geosmes*, dans *Mém. de la Soc. hist. arch. de Langres*, 1862, t. II, p. 215-222; *La crypte de l'église de Saint-Geosmes*, dans *Bull. de la Soc.*, 1880-1885, t. II, p. 114; C. C. Daguin, *Église de Saint-Geosmes*, dans *Mém. cit.*, t. II, p. 191-214; L. Godard, *La crypte de Saint-Geosmes, diocèse de Langres*, dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 175-176; J. Quicherat, *Notice concernant la crypte de Saint-Geosmes* (H.-M.), dans *Revue des Sociétés savantes*, 1882, VIIe série, t. VI, p. 483-487; *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1886, t. I, p. 167-170.

Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Église de Saint-Vorles, qui aurait été commencée en 991, mais considérablement remaniée depuis.

Dijon (Côte-d'Or). L'église de Saint-Benigne fut reconstruite en 995, terminée en 1016 par l'abbé Guillaume. A côté de la grande rotonde une petite construction abrita jadis le corps de saint Benigne et paraît antérieur à l'an 1000. Dom Plancher la croyait du VIe siècle, ce qui est au moins beaucoup dire. Cette crypte contient des chapiteaux que Viollet-le-Duc croit antérieurs à la renaissance romane et que M. de Lasteyrie pense qu'on pourra un jour reporter à une date antérieure à Charlemagne (fig. 4667). J. P., *Monographie de la crypte et rotonde de Saint-Bénigne et de l'ancienne basilique des bénédictins à Dijon*, in-8°, Dijon, 1876; Chomton, *Histoire de l'église de Saint-Bénigne de Dijon*, in-fol., Dijon, 1900; *Dictionn.*, t. IV, au mot DIJON.

Flavigny (Côte-d'Or). Une crypte subsiste sous les ruines de l'ancienne abbatiale que Charles le Chauve avait fait rebâtir, mais qui fut reconstruite du XIe au XIIIe siècle. La crypte fut elle-même reconstruite ou restaurée aux XIe et XIIe siècles. On y voit encore des chapiteaux et un curieux pilier couvert d'ornements dont le dessin est meilleur que celui des chapiteaux de même date. C. Enlart, *Manuel*, t. I, p. 159; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 157.

Sens (Yonne). Crypte carolingienne de Saint-Savinien.

Tournus (Saône-et-Loire). L'église Saint-Philibert

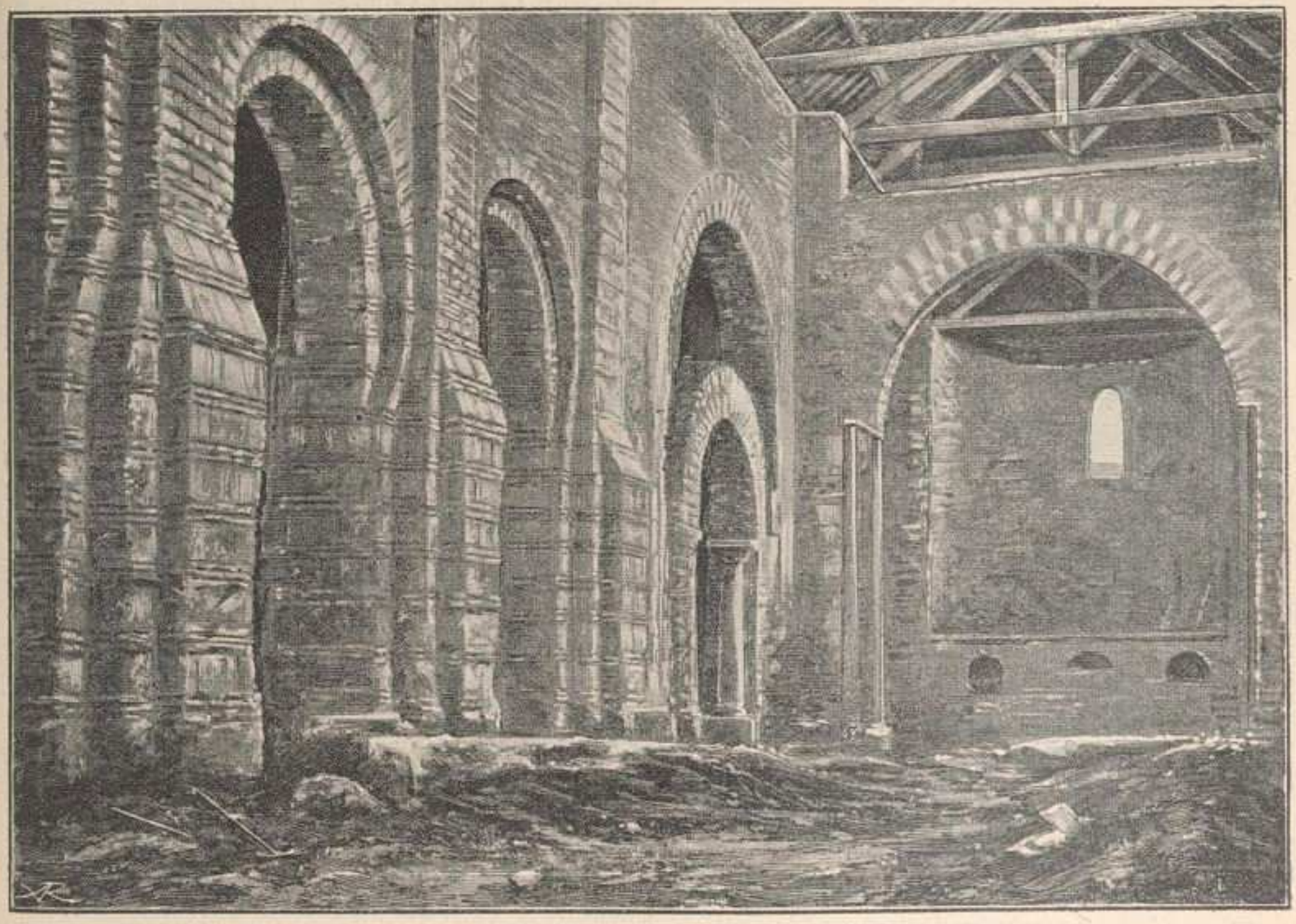

4671. — Église Saint-Philbert de Grandlieu. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 148, fig. 132.

fondée au IXe siècle, brûlée au Xe, relevée entre 946 et 970 par les abbés Hervé et Étienne; c'est à l'un d'eux qu'est dû le grand avant-corps qui précède la nef actuelle (fig. 4668). Celle-ci fut construite par l'abbé Bernier († 1019). M. Canat, *Note sur l'église abbatiale de Tournus*, dans *Congrès archéol. de France*, 1850, 1851, t. XVIII, p 92-107; J. Virey, *Des différentes époques de construction de Saint-Philibert de Tournus*, dans *Annales de l'Académie de Mâcon*, IIIe série, t. VIII.

Mâcon (Saône-et-Loire). Vestiges de la cathédrale carolingienne trouvés dans la crypte. C. Enlart, *op. cit.*, p. 158, fig. 45.

Selomnes (Nièvre). Église carolingienne. C. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 159.

IV. RÉGION PARISIENNE. — « L'Ile-de-France, la Brie, la Beauce ne sont pas riches en monuments antérieurs à l'an mille, et je ne vois aucune bonne raison

pour adopter l'opinion de Viollet-le-Duc qui attribue au xe siècle les soubassements du clocher et du transept de l'église Notre-Dame de Melun. Je puis encore moins admettre avec lui que l'église Saint-Étienne de Beaugency soit du IXe ou du xe siècle, et j'ai vainement cherché dans l'église de Poissy les restes du IXe siècle, qu'il a cru y découvrir, ce serait le « porche de la façade. » R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 160; Viollet-le-Duc, *Dictionn. d'architect.*, t. v, p. 181-191; t. IX, p. 191.

Jouarre (Seine-et-Marne). Crypte. G. Bouet, *Exploration des cryptes de Jouarre*, dans *Bull. monum.*, 1871,

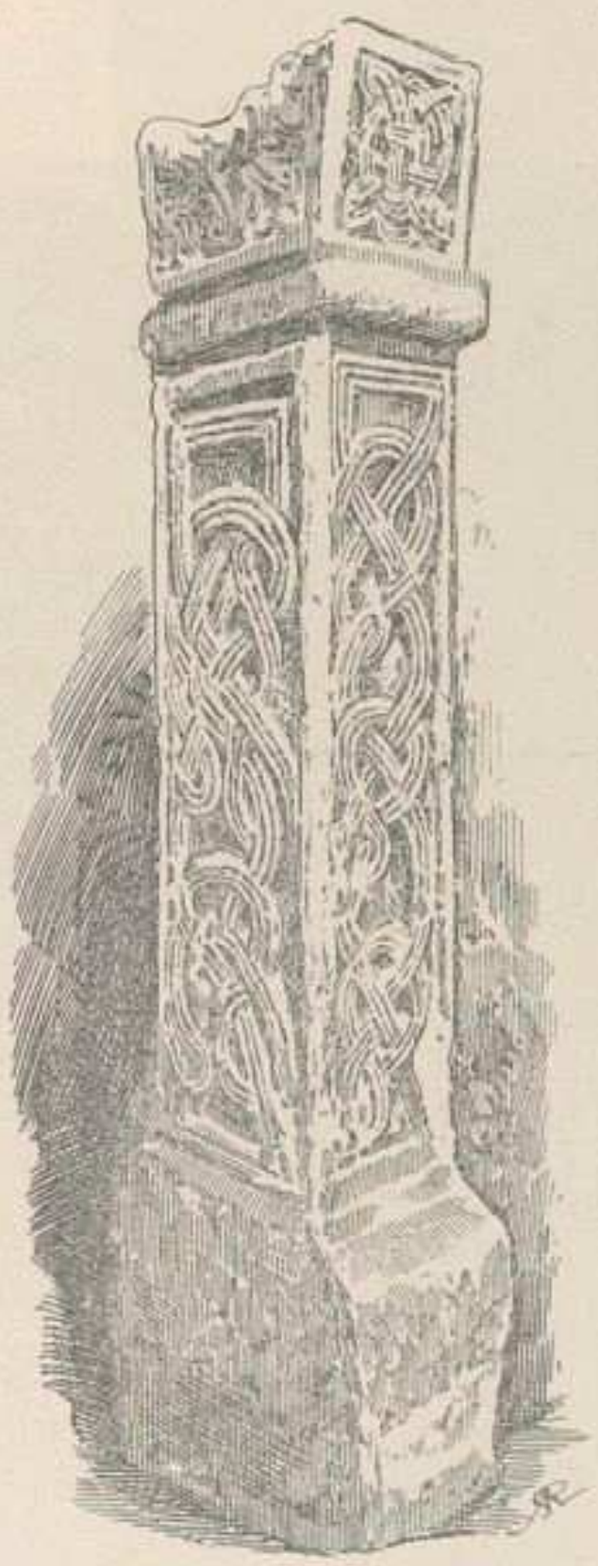

4672. — Pilastre carolingien de l'église de Cravant.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit*, p. 152, fig. 136.

IVe série, t. VII, p. 314-317; A. de Caumont, *Note sur les tombeaux et cryptes de Jouarre*, dans *Bull. monum.*, 1843, t. IX, p. 182-193; D'Espinay, *Notice sur les cryptes de l'ancienne église de Jouarre*, dans *Congrès archéol. de France*, 1871-1872, t. XXXVIII, p. 359-380; G. Rethoré, *Les cryptes de Jouarre, notice historique*, in-8°, Paris, 1889.

Saint-Denis (Seine). Voir *Dictionn.*, t. IV col. 610 sq., au mot DENIS (Saint.

V. RÉGION DE L'OUEST. — *Jumièges* (Seine-Inférieure). Église Saint-Pierre (fig. 4669), dont les ruines se trouvent sur le flanc sud de l'abbatiale dédiée à Notre-Dame. Cette petite église fut élevée, vers 940, aux frais de Guillaume-Longue-Épée, et en partie détruite en 954. Il subsiste le bas du mur de façade et des tours qui le flanquaient, les deux travées nord de la nef, avec des arcades geminées qui prouvent que des tribunes surmontaient les bas-côtés de l'édifice. R. Martin du Gard, *L'abbaye de Jumièges*, p. 26, 193 sq.

Rugles (Eure, arrond d'Évreux). A. de Caumont, *L'église carolingienne de Rugles*, dans *Bulletin monumental*, 1862, IIIe série, t. VIII, p. 360-362.

Rouen, crypte de Saint-Mellon. « Les édifices normands que l'on a pu attribuer en tout ou en partie à l'époque carolingienne, comme Saint-Samson-sur-Rille (Eure), Evrecy (Calvados), Vieux-Pont-en-Auge (Calvados). Querqueville, Saint-Martin-de-la-Lieue, Fierville, Yort, sont de date si incertaine et offrent des restes si peu importants, que nous ne nous y arrêterons pas. » R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 153.

Mont Saint-Michel, un pan de mur en petit appareil avec arases de tuileaux, ayant fait partie de l'église élevée en 995, par Richard Ier. E. Corroyer, *Description de l'abbaye du Mont Saint-Michel et de ses abords, précédée d'une notice historique*, in-8°, Paris, 1877: P. Gout, *Le Mont Saint-Michel, Histoire de l'abbaye et de la ville, Étude archéologique et architecturale des monuments*, in-4°, Paris, 1910.

Langon (Ille-et-Vilaine, arrond. de Redon), chapelle de Sainte-Agathe. Audren (de Kerdrel), *Sur la chapelle de Langon*, dans *Bull. archéol. de l'association bretonne*, 1857, t. VI, p. 147; Brune, *Sur la chapelle de Langon*, dans même recueil, 1850, t. II, p. 171; Piollet, *Notes sur la chapelle de Langon*, dans *Bulletin monumental*, 1839, t. V, p. 490-493.

Saint-Servan (Ille-et-Vilaine). A l'extrémité orientale d'une chapelle dédiée à saint Pierre. — L. Duchesne, dans *Bull. de la Soc. archéol. d'Ille-et-Vilaine*, t. XX, p. 1.

Tours. (Indre-et-Loire). Restes de l'église Saint-Martin (début du xe siècle), retrouvés lors des fouilles exécutées de 1860 à 1887. C. Chevalier, *Les fouilles de Saint-Martin de Tours, recherches sur les six basiliques successives élevées autour du tombeau de Saint-Martin*, in-8°, Tours, 1888; R. de Lasteyrie, *L'église de Saint-Martin de Tours, étude critique sur l'histoire et la forme de ce monument du Ve au XIe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, 1892, t. XXXIV, p. 1-62; S. Ratel, *Les basiliques de Saint-Martin à Tours (supplément), quelques observations sur les dernières fouilles exécutées en 1887*, in-8°, Tours, 1891.

Le Mans. Église de la Couture, construite vers 995 par les soins de l'abbé Gausbert, remaniée dans la suite. Un incendie survenu en 1184 amena la transformation complète de la nef; autres changements importants en 1306 et en 1421 et 1562; on retrouve encore au chœur, au transept et le long de la nef des portions de murs en petit appareil avec ou sans insertion de briques, qui permettent de reconstituer aisément le plan de l'édifice, au début du règne du roi Robert (fig. 4670). A. de Dion, *La nef de la Couture*, dans *Congrès archéologique de France*, 1878-1879, t. XLV, p. 278-290; Em. L. Dubois, *L'église de Notre-Dame de la Couture au Mans*, dans *Revue hist. archéol. du Maine*, 1889, t. XXV, p. 257-284, 5 pl.; G. d'Espinay, *L'église abbatiale de la Couture*, dans *Congrès archéol. de France*, 1878-1879, p. 31-45.

Cormery (Indre-et-Loire). Restes de la façade et de la nef de l'église bâtie au IXe siècle. Bobeau, dans *Bull. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1908, p. 345.

Chinon (Indre-et-Loire). Église Saint-Mesme. « A. Ramé s'est efforcé de prouver qu'elle n'était pas antérieure à l'an 1025. Il n'est pas douteux, en effet, qu'on y travaillait dans le second quart du XIe siècle. Le *Livre des Miracles de Saint-Mesme*, rédigé à la fin du XIe siècle, nous apprend qu'on achevait l'église à une époque où le comté de Nantes était gouverné par une femme Bourassé a cru qu'il s'agissait de la veuve d'Alain Barbe-Torte, mort en 952. Ramé suppose avec plus de probabilité que la comtesse ici visée est Judith, fille de Judicaël, reconnue comme légitime souveraine

du comté de Nantes en 1026, lors de son mariage avec Alain, comte de Cornouailles. Les arguments invoqués par Ramé seraient irréfutables, si l'édifice avait été bâti d'un seul jet. Mais il ne faut pas un très long examen du monument pour reconnaître qu'il appartient à diverses époques. L'œuvre du XIe siècle avec son grand appareil et ses sculptures est venue se superposer à des restes plus anciens, dans lesquels le petit appareil domine et qui offrent assez de ressemblance avec ce qui se voit à Cravant et à Saint-Généroux pour que Ramé ait déclaré que ces trois constructions sont contemporaines et qu'une date bien établie pour l'une des trois suffirait à déterminer l'âge des autres. » R. de Lasteyrie, *L'architecture religieuse*, p. 152; A. Ramé, dans *Bull. hist. du Comité*, 1892, p. 207.

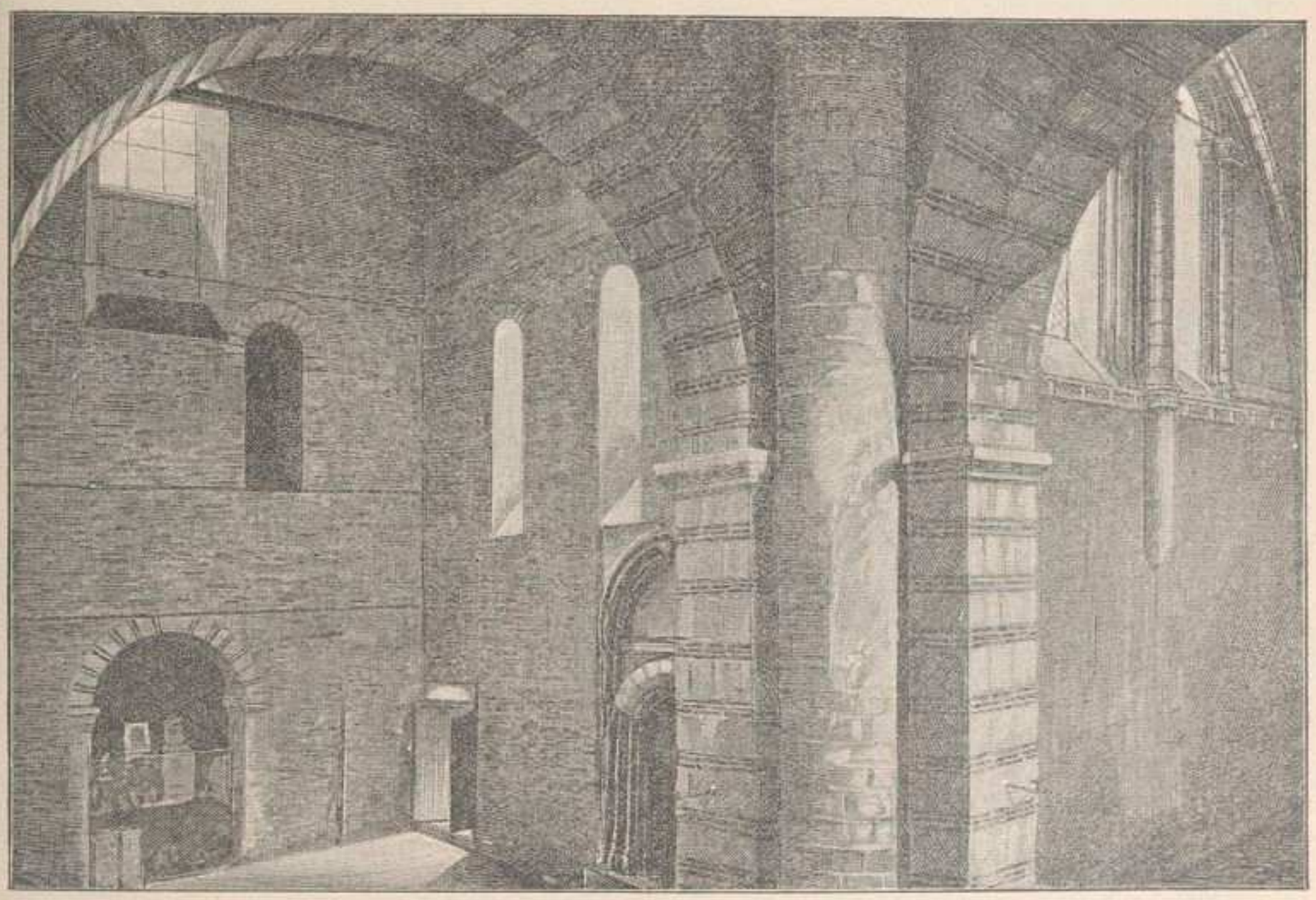

4673. — Aile gauche du transept de Saint-Martin d'Angers. D'après une photographie.

Quelques églises de Touraine peuvent être reportées à l'époque carolingienne, ce sont : Pont-de-Ruau, Barron, Chisseau, Esves-le-Moutier, Perrusson.

Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure, arrond. de Nantes). Bâtie vers 819, par les moines de Marmoutiers; agrandie, en 836, pour recevoir les reliques de Saint-Philbert; incendiée par les Normands en 847, reconstruite partiellement après la retraite des pirates. Les fouilles ont permis de reconnaître que le transept de l'édifice actuel est un reste de l'église bâtie en 819, le chœur, l'abside et la crypte faisaient partie des agrandissements de 836, et sous la nef, reconstruite après le départ des Normands, il existait des traces suffisantes de la nef antérieure qu'il est possible de restituer. A quelle date la nef fut-elle reconstruite? M. Brutails et le P. de la Croix pensent que ce ne fut pas avant le déclin du XIe siècle ou le début du siècle suivant et ils appuient leur opinion sur la forme compliquée des piliers et des arcades à voussures multiples qui les relient. A cette opinion, on objecte que l'appareil des piliers de cette nef, avec son alternance de briques et d'assises de pierres (fig. 4671), ne se rencontre en France dans aucune église romane; on le retrouve dans plusieurs édifices du IXe siècle, peu éloignés de Grandlieu. Le plus probable est donc que la nef de Saint-Philbert fut rebâtie à l'époque carolingienne, à une date tardive où les pratiques que devaient généraliser les architectes romans commençaient à se mêler aux traditions anciennes. L. Maître, *Notice sur l'église de Saint-Philbert de Grandlieu*, dans *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1896, p. 524-549; Ch. Marionneau, *Notice historique et descriptive de l'église de Saint-Philbert de Grand-Lieu*, dans *Mémoires lus à la Sorbonne*, 1867-1868, p. 209-218, pl. XX à XXII; Le même, *L'âge de l'église de Deas à Saint-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure)*, dans même recueil, 1900, p. 429-448, pl. XXI; J. A. Brutails, *Note sur l'église de Saint-Philibert de Grandlieu*, dans *Bulletin monumental*, 1898, t. LXIII, p. 332; C. de la Croix, *Étude sur l'ancienne église de Saint-Philibert de Grandlieu*, 1900 ; R. de Lasteyrie, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXVIII, 1909; *Architecture religieuse*, p. 146. Voir GRANDLIEU.

Cravant (Indre-et-Loire). Nef et pilastres carolingiens de l'église (fig. 4672); Bourassé, *Notice sur l'église paroissiale de Cravant*, dans *Mém. de la Société archéol. de Touraine*, 1845, t. II, p. 132; B. G., *L'église de Cravant (Indre-et-Loire)*, dans *Bulletin monumental*, 1865, IVe série, t. I, p. 102-104; C. Enlart, *Manuel*, t. I, p. 162; fig. 52; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 151, 152, fig. 134. 136.

Angers. — Église Saint-Martin, fondée au IXe siècle, par l'impératrice Hermengarde, femme de Louis le Pieux, avant 818 (fig. 4673). Aucun texte n'autorise cette tradition. Une charte de donation faite au chapitre de Saint-Martin, avant 1040, dit que l'église a été rebâtie après l'an 1000, par Foulques Nerra et sa

seconde femme Hildegarde. Quoiqu'il en soit, M. d'Espinay a montré et presque démontré que Saint-Martin fut fondée au VIIe siècle, par l'évêque saint Léon qui y reçut la sépulture, puis rebâtie au IXe siècle. Il est certain qu'on travaillait à Saint-Martin en 1012, car on y trouva alors le corps de saint Loup, évêque d'Angers. L'examen des ruines de l'édifice laisse reconnaître plusieurs constructions d'âge différent : le chœur, contemporain de Louis VII ou Philippe Auguste; — une nef non voûtée antérieure au XIIe siècle; — « un transept saillant bâti en petit appareil et dont le centre comprend deux parties distinctes: d'abord quatre grands arcs avec plein cintre, construits en briques et pierres et surmontés d'une

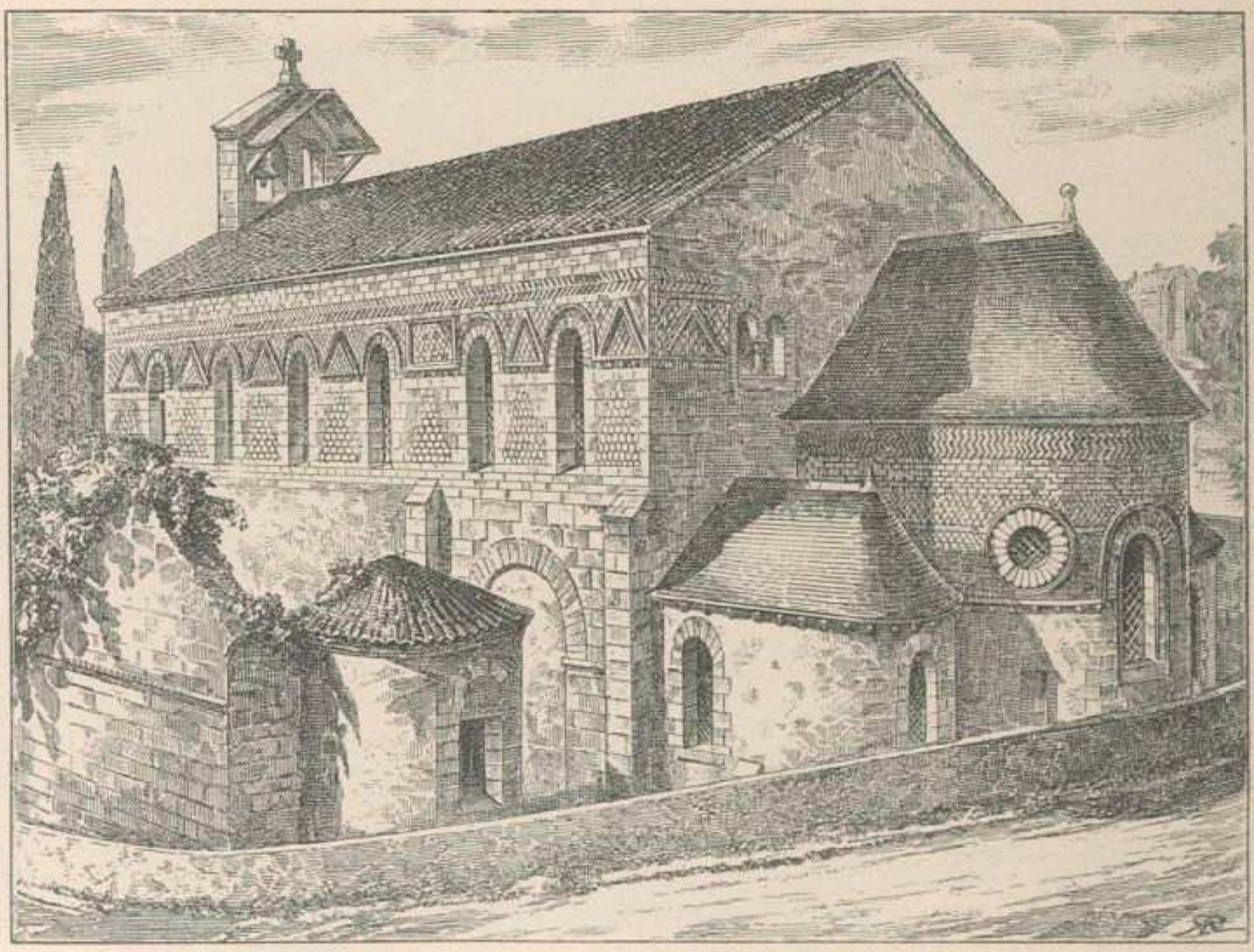

4674. — Église de Saint-Généroux. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 151, fig. 135.

tour carrée, puis, à l'intérieur de cette construction, une coupole sur pendentifs ajoutée après coup, car ni les arcs qui la portent, ni les quatre grosses piles rondes surmontées de quatre colonnettes qui les soutiennent ne sont liés avec les maçonneries voisines. La forme aplatie de cette coupole, les chapiteaux ornés d'entrelacs et de damiers des grosses piles, ceux qui couronnent les quatre colonnettes et qui sont grossièrement imités du type corinthien, forment un ensemble assez archaïque pour qu'on doive l'attribuer sans hésiter au XIe siècle, c'est-à-dire sans doute au même cycle de constructions que la nef. Il en résulte que le transept avec ses insertions de briques ne saurait être postérieur au Xe siècle. »

Il faut signaler en outre quelques vestiges romains, stucs et enduits, sur lesquels des dessins furent tracés à la pointe. Une première série offre une ornementation végétale, animée d'oiseaux et d'insectes, une deuxième série présente des sujets de chasse avec des animaux de grandes dimensions.

Les fouilles de 1902 exécutées à la cathédrale d'Angers ont mis au jour des restes des églises qui avaient précédé la cathédrale actuelle et qui avaient été retrouvées une première fois en 1757 et 1763. Ces restes comportent l'abside, le transept et une partie de la nef de l'édifice reconstruit au commencement du XIe siècle par l'évêque Hubert de Vendôme, et consacré en 1030. A un niveau inférieur on a retrouvé la nef d'une église plus ancienne et qui, par conséquent doit être carolingienne qui a dû, elle-même, remplacer celle qui avait été construite en 470. Cette église carolingienne était construite en pierre alternant avec des rangs de briques.

A Saint-Serge d'Angers, on voit aussi dans le transept des maçonneries de petit appareil, à la base des piliers de la croisée quelques assises plus anciennes de grand appareil alternant avec deux rangs de briques. M. d'Espinay a montré que les parties en petit appareil devaient remonter à l'évêque Renaud qui restaura l'édifice vers l'an 1000; les assises plus anciennes, où se voient les briques doivent dater de la restauration qui suivit le départ des Normands, dernier quart du IXe siècle. A. de Caumont, *Coup d'œil sur l'état des études archéologiques de l'Ouest de la France et sur quelques-uns des monuments qu'on y rencontre*, dans *Bulletin monumental*, 1834, t. I, p. 352-353; 1835, t. II, p. 55-56, pl. IV; E. Dainville, *Église Saint-Martin à Angers*, dans *Répert. archéol. Anjou*, 1862, p. 389; G. D'Espinay, *L'ancienne église Saint-Martin d'Angers*, dans *Rev. hist. de l'Anjou*, 1873, V^e^ série, t. II, p. 269-283; 325-344; *Notices archéologiques*, t. I, p. 69 sq.; L. de Farcy, dans *Revue de l'art chrétien*, 1903, IVe série, t. XIV, p. 4-5; A. Héron de Villefosse, *Vestiges romains à Saint-Martin d'Angers*, dans *Bulletin*

archéologique du Comité, 1910, p. x; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 148-150, fig. 133, 214; A. Ramé, *De l'état de nos connaissances sur l'architecture carolingienne*, dans *Bull. du Comité des travaux historiques*, 1882, p. 188; *Bulletin archéologique du Comité*, 1914, p. CXXX-CXXXI, CXLI-CXLIII; Pinier, *Fouilles dans l'impasse des cloîtres Saint-Martin à Angers, juin-août 1913*, dans *même recueil*, 1914, p. 248-255; G. D'Espinay, *Découvertes sur la place du Ralliement à Angers* (bain sacré et baptistère), dans *Bulletin monumental*, 1879, t. XLV, p. 102.

Gennes (Maine-et-Loire, arrondiss. de Saumur). Église dédiée à saint Eusèbe, pouvant remonter au début de l'époque carolingienne et peut être à l'époque mérovingienne. V. Petit, *Relation de la visite faite à Gennes*, dans *Bull. monum.*, 1862, IIIe série, t. VIII, p. 658-668; D'Espinay, *Notices archéologiques*, t. II, p. 123. L'église Saint-Veterin est aussi fort ancienne. Godard Faultrier, *Dernières fouilles exécutées à Gennes*, dans *Bulletin monumental*, 1864, t. XXX, p. 866. (Voir GENNES.)

Dans le département du Maine-et-Loire, les églises de Savenières, de Distré, de Châtillon-sur-Thouet, sont anciennes et probablement carolingiennes; à Voutegon, un des murs latéraux, à Saint-Maur de Glanfeuil, un pignon de l'église avec sa croix d'entrelacs. De Cougny, *Mémoire sur l'église de Savenières*, dans *Congrès archéol. de France*, 1871-1872, t. XXXVIII, p. 130-141; C. Enlart, *Manuel*, p. 160, fig. 46; B. Ledain, dans *Bull. de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1880, IIe série, t. II, p. 162-173; Ch. Urseau, *La croix de l'abbaye de Saint-Maur*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1898, p. 136-141. (Voir GLANFEUIL.)

VI. RÉGION DU SUD-OUEST. — *Saint-Généroux* (Deux-Sèvres). Église remontant certainement au Xe et peut-être au IXe siècle (fig. 4674), Berthelé, *Communication sur l'église de Saint-Généroux*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1893, p. XXXI-XXXII, a donné un résumé d'une notice dont la publication *in extenso* quoique annoncée n'a pas eu lieu. « L'auteur signale plusieurs constructions de style carolingien dans la région, notamment la crypte de Saint-Léger à Saint-Maixent, l'abside de Gourgé, les églises de Tourtenay, de Châtillon-sur-Thouet, de Louin, de Saint-Hilaire-des-Echaubrognes. Il discute l'opinion de M. Rapé sur la date de l'église de Saint-Généroux, attribuée au XIe siècle par cet archéologue qui s'appuie sur l'analogie de son appareil avec celui des églises de Cravant et de Saint-Mesme de Chinon. Saint-Généroux était au prieuré de l'abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes et son église fut bâtie par les religieux de ce monastère qui élevèrent également l'église Saint-Jacques à Thouars, dans le second quart du XIe siècle. Si l'on compare les deux églises, on voit que l'église Saint-Jacques est bâtie en moyen appareil avec joints très épais, caractéristiques, tandis que le petit appareil se rencontre à Saint-Généroux. A Saint-Jacques, on trouve des doubleaux, des chapiteaux, des piliers cantonnés de colonnes; à Saint-Généroux, au contraire, les pilastres dépourvus de chapiteaux sont seuls employés. L'absence de contreforts prouve que l'architecte de Saint-Généroux ne savait pas voûter les nefs, tandis que celui de Saint-Jacques a recouvert son monument d'une voûte en berceau. L'absence de cordon de briques à Saint-Généroux et la comparaison de son abside avec le chevet de l'église de Gourgé bâtie à la fin du IXe siècle et avec le chœur de l'église Saint-Jacques construit au début du XIe, déterminent à dater l'église de Saint-Généroux de la seconde moitié du Xe siècle. »

Gourgé (Deux-Sèvres). Église construite entre 889 et 942. L'abside, précédée d'un chœur voûté en berceau et flanquée de deux absidioles ouvertes à l'extrémité des bas-côtés qui longent le chœur, rappelle par son plan celui de l'église de Saint-Généroux, toutes deux sont construites en petit appareil. M. J. Berthelé écrit à propos de cette église, qu'un diplôme du roi Eudes, du 30 décembre 889, confirmant les donations faites par Ebles, abbé de Saint-Hilaire, aux chanoines de cette église, mentionne le village de Gourgé parmi d'autres localités; il n'y est pas fait mention de l'église qui n'existait donc pas à cette date puisque quand une *villa* comprenait une église on ne manquait pas d'en faire mention; la charte en question ne mentionne que l'église du domaine de *Gavriacum*. En 942, le roi Louis d'Outremer, confirmant les possessions de l'abbaye de Saint-Hilaire, s'exprime en ces termes : *Villas cum ecclesiis, id est Campaniacum, Roliacum, Potentum, Lusiacum, Fronteniacum, Benatiacum, Masogelum, Cuiomnum*, Gurgiacum, *Vosalium, Vieracum, Longum Rete;* d'où il ressort qu'en 942, l'église de Gourgé était bâtie et c'est celle qui subsiste. J. Berthelé, *Le chevet de l'église de Gourgé*, dans *Revue Poitevine et Saintongeaise*, 1884, t. I, p. 317-327; *Église de Gourgé*, rapport par R. de Lasteyrie, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1885, p. 11-13; J. Berthelé, *Note sur l'église de Gourgé, près Parthenay (Deux-Sèvres)*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1884, p. 294-297; *L'église de Gourgé*, dans *Recherches pour servir à l'histoire ces arts en Poitou*, in-8°, Melle, 1889, p. 11.

Tourtenay (Deux-Sèvres). Église carolingienne.

Saint-Maixent (Deux-Sèvres). Crypte très restaurée de l'église abbatiale. J. Berthelé, *Architecture mérovingienne. La date de la crypte de Saint-Léger, à Saint-Maixent*, dans *Bulletin monumental*, 1884, Ve série, t. XII, p. 89-112.

Saint-Jouin-de-Marnes (Deux-Sèvres). Vestiges carolingiens remployés. — J. Berthelé, *L'église de Saint-Jouin-des-Marnes*, dans *Bulletin monumental*, 1885, VIe série, t. I, p. 263-272, 393-401.

Airvault (Deux-Sèvres). Vestiges carolingiens remployés. — J. Berthelé, *La date de l'église d'Airvault*, dans *Revue poitevine et saintongeaise*, 1887, t. III, p. 257-272; A. de Caumont, *Notes sur l'église d'Airvault*, dans *Bulletin monumental*, 1840, t. VI, p. 209-211.

Saint-Vincent-sur-Risle (Dordogne). Église pouvant dater du VIIIe siècle; ainsi peut-être qu'une partie de la salle basse du clocher de Brantôme où une colonne à fût antique est surmontée d'un chapiteau et d'un tailloir semblables à ceux de la crypte de Saint-Ebregisile de Jouarre. — C. Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, t. I, p. 162; Audierne, *Notice sur les églises du département de la Dordogne*, dans *Bulletin monumental*, 1834, t. I, p. 187-211; Audierne, *Abbaye de Brantôme*, dans *Ann. agric. litt. de la Dordogne*, 1841, t. II, p. 216, 244, 285, 337-373; G. Bussière, *Excursion à Brantôme*, dans *Congr. scient. de France*, 1876-1878, t. I, p. 315; *Congrès archéol. de France*, 1858-1859, t. XXV, p. 130-138, 147.

Pont-l'Abbé (Charente-Inférieure), morceaux carolingiens remployés.

Ribeauvillé (Lot-et-Garonne), morceaux carolingiens remployés. — Tholin, *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais du Xe au XVIe siècle, suivie d'une notice sur les sépultures du moyen âge*, in-8°, Agen, 1874.

Peyrusse-Grande (Gers, arrond. de Mirande), restaurée au XIe siècle, rappelle l'église de Germigny-des-Prés; l'ornementation géométrique est de caractère carolingien. — C. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 162.

Aubiac (Lot-et-Garonne). La portion inférieure peut être carolingienne, bien que l'église date, en très grande partie, des XIe et XIIe siècles. Par sa partie orientale, elle offre beaucoup d'analogie avec l'église de

Germigny-des-Prés. G. Bouet, *Notice sur l'église d'Aubiac*, dans *Bulletin monumental*, 1870, IVe série, t. VI, p. 359-361; Bourousse de Laffore, dans *Congrès archéol. de France*, 1874-1875, t. XLI, p. 73-74.

Valcabrère (Haute-Garonne, arrond. de Saint-Gaudens), le chœur de l'église paraît antérieur à l'époque romane. Agos, *L'église Saint-Just à Valcabrère*, dans *Revue de Comminges*, 1885, t. I, p. 93; Bernard, *Découverte de reliques dans l'autel de l'église de Valcabrère* (en 1200) dans *Bulletin monumental*, 1886, VIe série, t. II, p. 501-598; Bertrand-Bernard et J. de Laurière, *Découverte de reliques dans l'autel de l'église de Valcabrère*, dans *Congrès archéol. de France*, 1886, t. LIII, p. 338-346; *Sur l'église de Valcabrère*, dans *Revue de Comminges*, 1886, t. II, p. 279; J. de Laurière, *L'église de Valcabrère*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1887, p. 292-294; *Bull. monum.*, 1887, VIe série, t. III, p. 572-575; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 154, note 2.

VII. RÉGION DU SUD-EST. — Clermont-Ferrand (voir ce mot, *Dictionn.*, t. III, col. 1920).

Chamalières (Puy-de-Dôme, arrond. de Clermont), A l'extrémité occidentale, restes de l'église du Xe siècle; C. Enlart, *op. cit.*, t. I, p. 163; De L[acombe], *Note sur les deux colonnes du narthex de l'église de Chamalières*, dans *Bull. hist. scient. d'Auvergne*, 1882, p. 57; Crosnier, *Sur les dates de quelques églises de l'Auvergne*, dans *Bulletin monumental*, 1850, IIe série, t. VI, p. 81-87; J. Renouvier, *Essai de classification des églises de l'Auvergne*, dans même revue, 1837, t. III, p. 375-398; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 196, fig. 173.

Cleppé (Loire, arrond. de Montbrison). Nef de l'église très remaniée. — A. Broutin, *Le chapiteau de Cleppé*, dans *Ancien Forez*, 1891, t. IX, p. 369-371.

Saint-Romain-le-Puy (Loire, arrond. de Montbrison). Une série de chapiteaux remployés. — A. de Barthélemy, *Notice sur le prieuré de Saint-Romain-le-Puy, en Forez*, dans *Bull. monumental*, 1843, t. IX, p. 137-146; De Charpin-Feugerolles, dans *Congrès archéol. de France*, 1885-1886, t. LII, p. 71-76; Portier, *Église de Saint-Romain-le-Puy*, dans *Bulletin de la Diana*, 1887, t. IV, p. 291-298; E. Révérend du Mesnil, *Rapport sur l'excursion archéologique faite par la société de la Diana à Saint-Romain-le-Puy*, dans même recueil, 1881, t. I, p. 345-403; F. et N. Thiollier, *Art et archéologie dans le département de la Loire*, in-8°, Saint-Étienne, 1898, pl. XI; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 157.

Saint-Rambert (Loire, arrond. de Montbrison). Débris carolingiens, remployés dans le clocher. — *Congrès archéol. de France*, 1885-1886, t. LII, p. 76-79.

Lémenc (Savoie, près Chambéry). Crypte en partie carolingienne. — L. Biraghi, *Saint-Ambroise à Lémenc de Chambéry en Savoie*, in-8°, Milan, 1875; *Crypte de Lemenc (Savoie)*, dans *Congrès scientif. de France*, 1864, t. XXX, p. 98; *Un dernier mot sur le baptistère de Lémenc*, dans *Mém. de l'Acad. de Savoie*, 1868, IIe série, t. IX, p. 327-328; C. Oncien de la Bathie, *Réplique*, p. 351-383; L. Pillet, *Mémoire*, p. 385-393; De Saint-Andéol, *Mémoire*, p. 329-349; *Mém. doc. Soc. Savois.*, 1859, t. III, p. XLII-XLIII, XLVII-LIII; A. Perrin, dans *Mém. Acad. scien Savoie*, 1887, IIIe série, t. XII, p. XIX-XXIII; G. M. Raymond, *Notice historique sur l'église de Lémenc, près de Chambéry, à l'occasion de la restauration de cette église et de la translation des reliques de saint Concord, le 1er juin 1828*, dans recueil cité, 1830, Ire série, t. IV, p. 236-255.

Le Bourget (Savoie, arrond. de Chambéry). Crypte en partie carolingienne. Dès le VIIIe siècle, on trouve mention de *Brogae* et c'est à une époque peu postérieure que fut construite la crypte sur laquelle repose le chœur de l'église. Au-dessus de la crypte s'éleva sans doute une église, mais on n'en sait rien; ce n'est que tardivement que la crypte est désignée sous le vocable de Notre-Dame-la-Basse. La crypte est sur plan hemicirculaire, orientée de l'est à l'ouest; elle n'offre ni peintures ni sculptures. Elle est divisée en trois nefs recouvertes par une voûte en berceau. La nef centrale a deux absides, l'une à l'ouest, intacte (1 m. 80 larg. à l'entrée, 1 m. 40 prof.), l'autre à l'est, remaniée au XVe siècle (1 m. 60 et 1 m. 30). Des piliers tracent les nefs, ces piliers reposent sans chapiteau ni entablement sur des tronçons de colonnes antiques (1 m. 38 de haut), sciées par le milieu. Entre ces piliers s'ouvrent des passages, en plein cintre de 2 m. 10 de haut sur 1 m. 20 de large. La voûte est sensiblement à la même hauteur dans les trois nefs, mais elle s'infléchit régulièrement de l'ouest à l'est : elle a 2 m. 75 à l'ouest, 2 m. 50 à l'est. La longueur totale de la nef centrale avec les deux absides est de 7 m. 30, la largeur totale de la crypte à l'ouest est de 7 m. 50. Le mur extérieur a 1 m. 40 d'épaisseur et il est percé de trois baies deux au nord et une au midi, la quatrième est moderne. J. Burlet, *L'église du Bourget-du-Lac. Notice historique et archéologique*, in-8°, Chambéry, 1911; Mabillon, *De re diplomatica, Supplem.*, l. VI, cap. X, p. 647; E. Burnier, *Le château et le prieuré du Bourget*, dans *Mémoires de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, Ire série, t. X; De Seyssel, *Notice sur l'église et le prieuré du Bourget*, dans *Congrès des sociétés savantes de la Savoie*, 1905; Catta, *Les monuments anciens de la Savoie*, dans *Bulletin de la Soc. d'hist. nat. de la Savoie*, 1899; Th. Reinach, *La date et l'auteur de la restauration de l'église du Bourget*, dans *Mém. de la Soc. Savoisienne d'hist.*, t. XX, fasc. 1, 2.

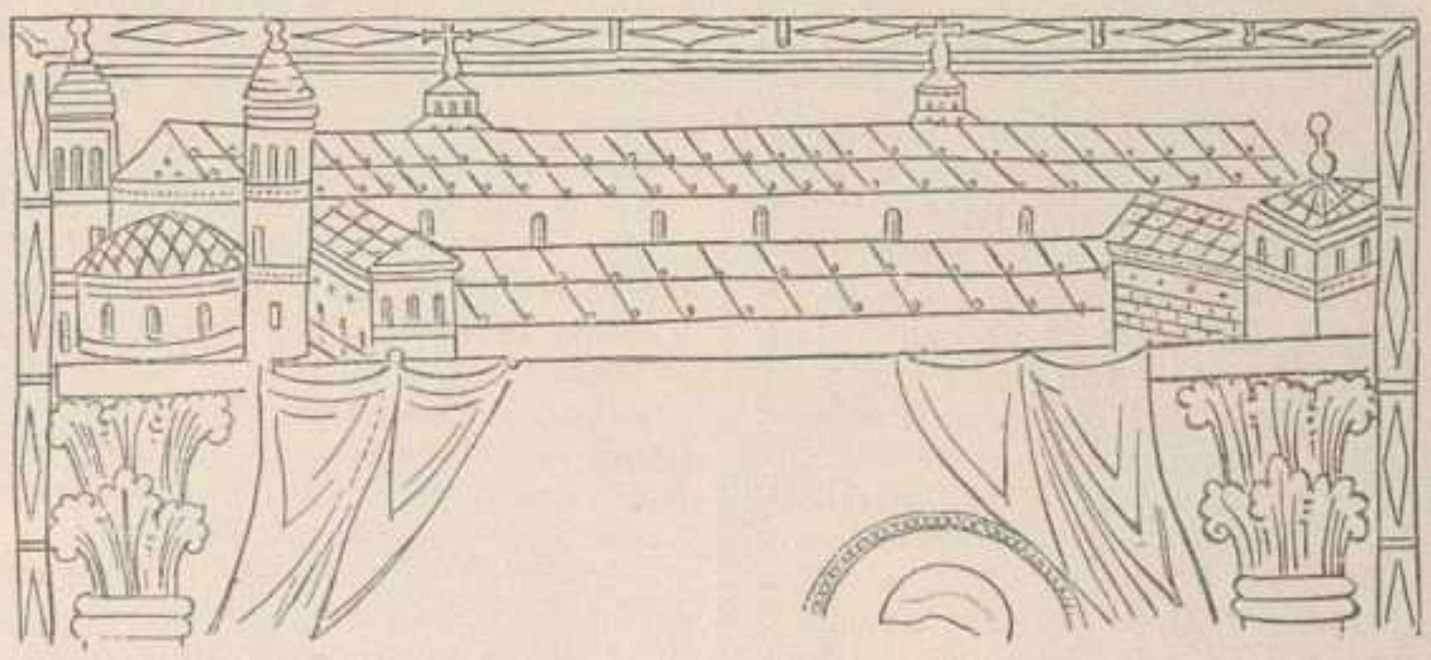

4675. — Cathédrale de Cologne. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 143, fig. 126.

Lyon. L'église d'Ainay a une chapelle à colonnes antiques qui fut achevée vers 966, mais qui a été totalement remaniée. Les ruines de l'église de l'Ile-Barbe qui fut commencée en 985. F. de Saint-Andéol, *Les sept monuments chétiens de Lyon antérieurs au XIe siècle*, dans *France littéraire*, Lyon, 1864; Boué, *Notes historiques et archéol. sur les cryptes de Lyon*, dans *Congrès scientif. de France*, 1841-1842, p. 383.

Dans la vallée du Rhône, F. de Saint-Andéol, dans *Revue de l'art chrétien*, t. VII, p. 358 sq., signale huit monuments carolingiens sur lesquels il y aurait lieu de discuter et probablement de réduire considérablement le nombre. On en peut dire autant pour H. Revoil, *Sur les monumens de Provence antérieurs au XIe siècle*, dans *Procès-verbaux de l'Académie du Gard*, 1868-1869, p. 69, et *Architecture romane du midi de la France*, t. I, appendice.

Vienne (Isère). Nous avons déjà parlé, à propos de l'architecture mérovingienne de l'église Saint-Pierre (voir plus haut, col. 2284, fig. 4653). Elle eut à souffrir une restauration importante en l'année 926; laquelle est attestée par une charte de Hugues, comte et marquis de Provence, qui paraît en avoir fait les frais. C'est alors probablement qu'on remplaça les colonnes de la nef par de maigres piliers. Une charte de 1055 parle d'une autre restauration *pro recens instaurato apud Viennam S. Petri cœnobio*. C. Enlart, *Manuel*, t. I, p. 163; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 43, notes 2 à 4; p. 155, note 2.

Vaison (Vaucluse). L'église Saint-Quinin qu'on faisait remonter au VIIIe ou au IXe siècle n'est pas antérieure au XIIe siècle. La cathédrale romane de la même ville reconstruite en 910 par l'évêque Humbert a conservé l'abside flanquée d'absidioles d'une église mérovingienne, du VIIe ou VIIIe siècle, et une partie des murs extérieurs d'une nef carolingienne qui comptait six travées au lieu de trois qui subsistent seules aujourd'hui. — E. Breton, *Mémoire sur les antiquités de la ville de Vaison (Vaucluse)*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1842, IIe série, t. VI, p. 111-160; J. Courtet, *Notice historique et archéologique sur Vaison*, dans *Revue archéologique*, 1851, Ire série, t. VIII, p. 306-322; R. de Lasteyrie, *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1888, V^e série, t. IX, p. 35-56; Labande, dans *Bulletin monumental*, t. LXIX, p. 283 sq.

Aime-en-Tarentaise. F. L. Borrel, *Les monuments anciens de la Tarentaise (Savoie)*, in-4°, Paris, 1884, p. 110, pl. 24, 28; p. 225, pl. 76 à 88.

Zurich (Suisse). Confession ou crypte du monastère de femmes. Rahn, dans *Mittheilungen der Antiquar. Gesellsch. in Zürich*, t. XXV.

Coire (Suisse), Crypte de Saint-Lucius; et *Munster* (Grisons) restes d'une église abbatiale bâtie vers l'an 800, et où l'on a retrouvé des peintures du IXe siècle, des stucs, des pierres ornées d'entrelacs. J. Zemp, *Le couvent de Saint-Jean à Munster dans les Grisons*, Genève, 1906.

Genève (Suisse). Crypte de Saint-Gervais.

Saint-Gall (Suisse). Voir ce mot.

VIII. RÉGION RHÉNANE. — Aix-la-Chapelle. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1039. L'édifice élevé par Einhard pour Charlemagne fut commencé vers 790 et consacré en 804. Les Normands le pillèrent en 882; Othon III lui fit subir une première restauration et lui ajouta un vaste sanctuaire de style ogival. *Revue de l'art chrétien*, 1912, p. 213-222.

Cologne. Voir *Dictionn.*, t. III, col. 2157. Une miniature conservée dans l'évangéliaire de Hillinus, montre l'ancienne cathédrale de Cologne, commencée en 873 et à laquelle succéda la cathédrale actuelle. Les renseignements que nous fournit cette miniature (fig. 4675) sont corroborés par une ancienne description qui nous apprend, qu'à l'époque carolingienne, la cathédrale de Cologne était une longue basilique, éclairée de chaque côté de la nef par douze fenêtres. Elle avait deux chœurs, deux cryptes, et deux tours bâties en bois de part et d'autre du chœur occidental. *Anzeiger für Kunde des deutschen Vorzeit*, 1872; Essenwein, *Handbuch der Architectur*, t. III, 2e part., p. 133; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 143, fig. 126.

Mettlach (près de Trèves). Église bâtie entre 975 et 993 par le moine Lioffinus, qui en fut abbé de 987 à 1000. Un texte du XIe siècle affirme l'intention qu'a eu l'architecte d'imiter l'église d'Aix-la-Chapelle. J. C. Lager, *Urkumdliche Geschichte der Abtei Mettlach*, in-8°, Trier, 1875; Rivoira, *Orig. del l'archit. lombard.*, t. II, p. 544, fig. 547-548, pl. 5.

Essen (près Dusseldorf). Autre église inspirée par celle d'Aix-la-Chapelle. G. Humann, *Die ältesten*

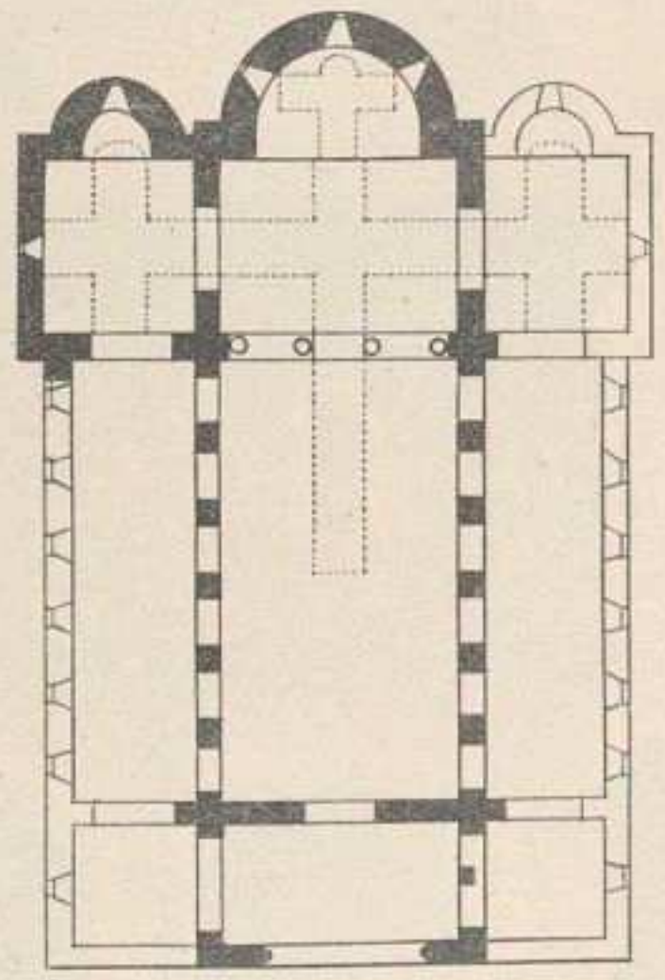

4676. — Plan de l'église de Steinbach.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 167, fig. 150.

Bautheile der Münsterkirche zu Essen, dans *Jahr. Ver. Alterth. Rheinl.*, 1886, t. LXXXII, p. 107-121; *Der Westbau des Munsters zu Essen, auf genommen, gezeichnet und erläutert*, in-4°, Essen, 1890; Rivoira, *Orig. dell archit. lombard.*, t. II, pl. 6.

Fulda. Église du Saint-Sauveur, fondée par saint Boniface vers 744, rebâtie sur un plan plus vaste par l'abbé Baugulfus entre 779 et 802; cette nouvelle église aura dû disparaître de nouveau à peu de temps de là lorsque l'abbé Eigil construisit les cryptes qui subsistent ainsi que l'abside occidentale et ce nouvel ensemble fut consacré en 819, puis incendié en 937. Nous savons que c'était une grande basilique cruciforme, munie à chaque extrémité d'une abside surmontant une crypte. Gegenbauer, dans *Fuldaer Gymmasialprogramm*, 1881; G. von Schlosser, *Schriftquellen zur Geschichte der karolingischen Kunst*, in-8°, Wien, 1896, p. 101 sq.

Hersfeld. Église fondée en 768, reconstruite entre 831 et 850, incendiée en 1038. On peut croire que l'église et la crypte elle-même avaient brûlé presque complètement et furent reconstruites entièrement puisque la nouvelle crypte dût être consacrée à nouveau. La partie occidentale du nouvel édifice ne fut achevée qu'en 1144. Cette église est aujourd'hui à l'état de ruine; « elle est très intéressante en ce

qu'elle montre la longue persistance des traditions carolingiennes dans les régions rhénanes, mais c'est un monument du XIe siècle et non pas du IXe, et si l'on y veut chercher des éléments pour étudier l'art carolingien, on ne doit pas oublier qu'ils constituent tout au plus ce qu'on peut appeler des enseignements de seconde main. » R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 165; Dehio et Bezold, *Die Kirchliche Baukunst*, t. I, p. 162, pl. 42, fig. 3.

Werden. Église Saint-Sauveur, consacrée en 875, réparée, au moins quant à la crypte, en 1059; incendiée en 1119. La crypte et les deux premières travées de la nef à l'occident sont anciennes sans qu'on puisse

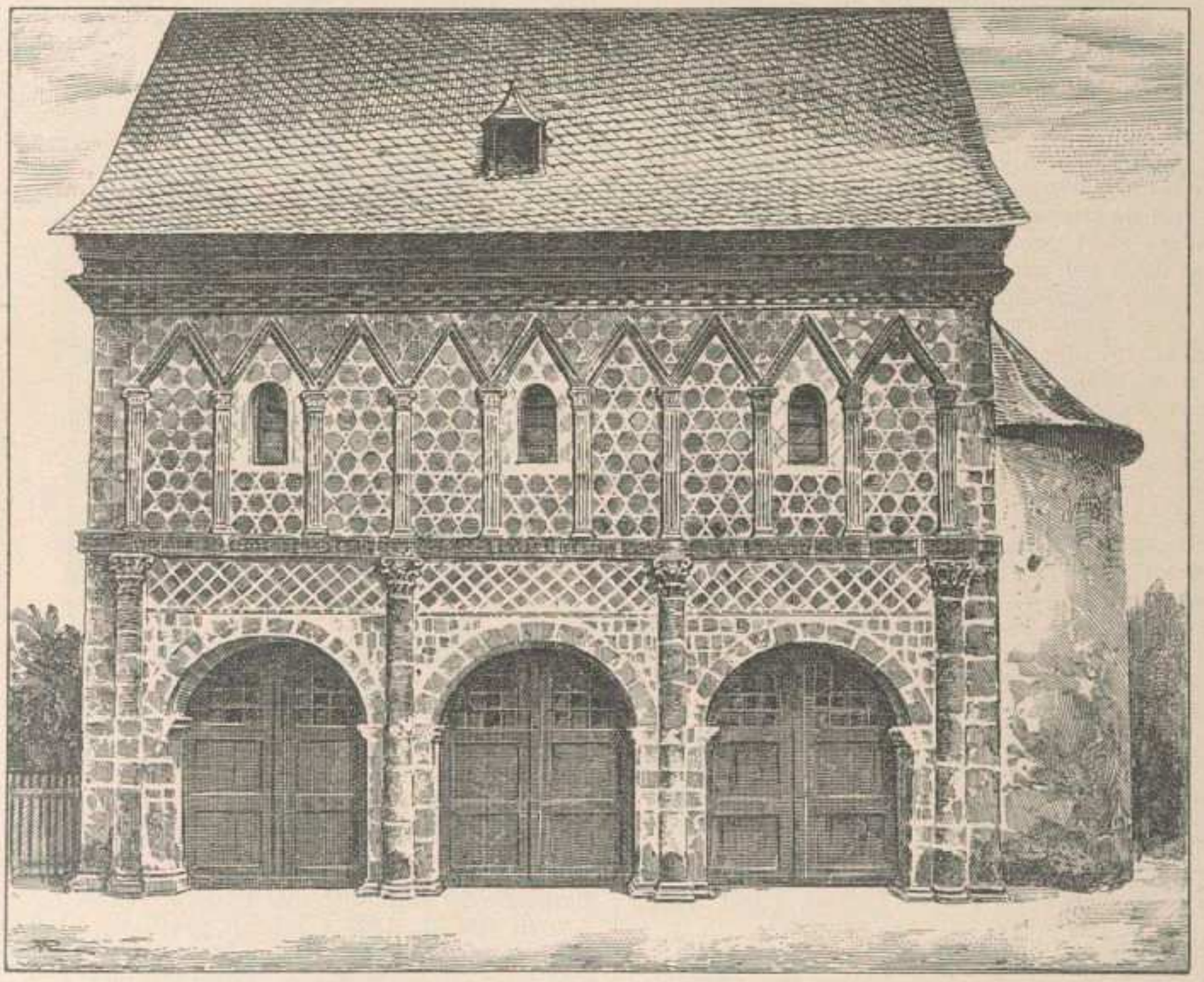

4677. — Lorsch. D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 169, fig. 153.

assurer qu'elles sont carolingiennes. La crypte peut remonter au IXe siècle; elle comporte deux parties, l'une qui s'étend sous le chœur de l'église, l'autre qui lui a été ajoutée probablement vers le milieu du XIe siècle. — Dehio et Bezold, *op. cit.*, t. I, p. 193, pl. 42, fig. 4; fig. 12; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 165-166, fig. 149. — Il n'est pas bien certain que l'église tréflée et la crypte de Saint-Étienne, bâtie vers l'an 800 conservent des parties carolingiennes.

Reichenau. Église Sainte-Marie, datant en partie de 813 à 816 et en partie de la fin du Xe siècle.

Ratisbonne. Crypte occidentale de l'église de Saint-Emmeran, remontant à 980, le reste n'est que de 1052.

Quedlimbourg (en Saxe). Deux cryptes carolingiennes, celle de Saint-Vipert et celle de Saint-Servais, celle-ci datant de 936.

Steinbach (dans l'Odenwald). L'attribution de cette église à Einhard, architecte et historiographe de Charlemagne, est le résultat d'une longue suite de déductions. D'abord, rien ne nous apprend que Einhard ait bâti une basilique à Steinbach, ni texte, ni chronique, ni inscription; mais on sait que ce personnage construisit une basilique à Michelstadt, vers 830, or Steinbach est en quelque manière un faubourg de Michelstadt et l'identification est réputée — en Allemagne — incontestable. L'église de Steinbach, abandonnée du IXe au XIe siècle, fut complètement restaurée en 1073 et reçut une colonie monastique de Lorsch. Que resta-t-il dès lors de la construction d'Einhard? Peut-être quelque chose, peut-être moins encore. Les fouilles ont permis de reconstituer la physionomie du monument et de retrouver dans le plan, la disposition de la crypte, le genre de construction, l'emploi de la brique dans les maçonneries, de sérieux arguments à l'appui de son antiquité (fig. 4576). — Fr. Schneider, *Die karolinische Basilika zu Steinbach-Michelstadt, im Odenwald*, dans *Ann. Ver. Nassau. Allerth.*, in-8°, Mainz, 1874; Adamy, *Die Einhardtbasilika zu Steinbach im Odenwald*, in-fol., Hannover, 1885; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 166-167, fig. 150-151.

Seligenstadt. Einhard construisit dans ce lieu une église plus grande que celle de Michelstadt et y déposa les reliques des saints Pierre et Marcellin. « Les travaux de restauration entrepris, en 1868, à l'église paroissiale de Seligenstadt ont permis de constater qu'au milieu de constructions bien moins anciennes cette église avait conservé des traces d'un édifice que l'on s'est empressé d'identifier avec la basilique d'Einhard Elle présente, en effet, une analogie frappante avec l'église de Steinbach et a, comme elle,

des piliers et des arcades en briques; aussi son antiquité n'est-elle mise en doute par personne bien qu'on n'eût rien découvert dans les fouilles qui confirmât cette opinion d'une façon certaine et qu'il ne soit pas prouvé que l'usage de la brique ait disparu dans ce pays après l'époque carolingienne. » Braden, *Die Pfarrkirche zu Seligenstadt vor der Restauration*, 1868, dans *Archiv. für Hess. Gesch. und Alterth.*, 1874, t. XIII, p. 100 sq.; Schneider, dans *Annal. Ver. Nassau. Alterth.*, t. XII; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 167.

Heiligenberg (près d'Heidelberg). Église bâtie entre 865 et 891, le monastère fut rebâti entre 1018 et 1033 et l'église aura dû subir le même sort en sorte que les vestiges antérieurs au XIe siècle sont douteux; les vestiges enfouis dans le sol permettent-ils de restituer les dispositions essentielles de l'église primitive? On l'a affirmé sans preuve. Il est probable que les anciennes fondations auront été utilisées, là où elles ne gênaient pas, pour la construction nouvelle. W. Schleuning, *Die Michæls Basilika auf dem Heiligenberg bei Heidelberg*, in-4°, Heidelberg, 1883; R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 172.

Lorsch (près Worms). Nous transcrivons ici la notice de M. R. de Lasteyrie : « Il existe dans la région rhénane un autre monument que les archéologues allemands ont pris l'habitude, en dépit de quelques timides protestations, de considérer comme un des plus précieux spécimens de l'architecture franque (fig. 4677). Je veux parler de ce reste de l'abbaye de Lorsch, près Worms, dont on a fait une chapelle sous le vocable de saint Michel, mais qui primitivement était une sorte de porche par où l'on pénétrait dans l'atrium précédant l'église abbatiale. La date de ce monument a une telle importance pour l'histoire de l'art au moyen âge, qu'on me permettra de m'arrêter un peu longuement à la discuter.

« L'abbaye de Lorsch fut fondée en 764. Son premier abbé fut saint Chrodegand, le fameux évêque de Metz. Mais absorbé par l'administration de son diocèse, il dut céder, en 776 la direction de l'abbaye à son frère Gundeland. Ce fut donc ce dernier qui présida à la construction de l'église — dont la consécration fut faite le 1er septembre 774, en présence de Charlemagne, par Raymond Lulle, archevêque de Mayence. Le 21 mars 1090, le monastère fut la proie d'un incendie terrible. Il fallut le reconstruire. Une nouvelle église remplaça celle du VIIIe siècle et la consécration en fut faite en 1130. D'importants travaux d'agrandissement eurent encore lieu dans les années qui suivirent, grâce aux libéralités d'un moine fort riche, nommé Albert. Au siècle suivant, l'abbaye changea de maîtres. Donnée en 1232, par l'empereur Frédéric, aux archevêques de Mayence, elle fut, par ceux-ci, concédée aux cisterciens, puis aux prémontrés. Ces derniers restaurèrent l'église et en reconstruisirent le chœur; cela nécessita une troisième consécration qui eut lieu en 1266. La guerre de Trente ans fut fatale à la vieille abbaye. Les Espagnols l'assiégèrent en 1621, l'incendièrent, et elle ne se releva plus de ses ruines. Les bâtiments conventuels disparurent peu à peu; l'église, dont il ne subsiste que trois travées, fut transformée en magasin, le porche seul resta debout pour témoigner de l'ancienne splendeur de l'abbaye.

« Ce rapide exposé suffit déjà à montrer combien il est peu probable que du monument consacré en 774, il puisse subsister aujourd'hui, autre chose que des fondations informes. En vain prétendrait-on que l'incendie de 1090 — sans parler des autres causes de destruction — a pu laisser intacts l'atrium et son porche, tout en consumant l'église. Le chroniqueur qui nous a laissé le récit de cette catastrophe nous apprend en effet que le feu prit dans le beffroi des cloches, envahit les tours, les combles, les galeries, et que les ruisseaux de plomb fondu tombant des toitures ne permettaient pas de pénétrer dans l'église : *Primo castellum mirabili dolatura fabrefactum in quo signa, ecclesiæ dependebant, frenibus exustis ne quis sonitu excitari posset, arripuit, dehinc totam superiorem fabricam, turres quoque cum porticibus flamma victrix obtinuit, ad extremum bullientis plumbi deliquio, cujus materia omne tectum fuerat, subveniendi, ingrediendi vel quippiam exinde eruendi omnimodam abstulit facultatem.* Il est prouvé que le feu avait consumé les portiques garnissant les quatre côtés de l'atrium. Je n'ose affirmer que le mot *porticus* désigne, dans le texte précité, les portiques de l'atrium plutôt que les bas-côtés de l'église. Les deux interprétations sont acceptables, mais à l'appui de la première on peut faire valoir que les galeries de l'atrium avaient été couvertes en plomb, par l'abbé Gerbodo, dans la deuxième moitié du Xe siècle, et que les fouilles de 1890 ont fait découvrir sur tout le pourtour de l'atrium une couche de cendres et de charbon prouvant que ces galeries avaient péri par le feu. Comment admettre que dans cet embrasement général le porche ait été épargné par les flammes et qu'elles aient même respecté les sculptures qui le décoraient et dont aucune ne porte la moindre trace d'incendie? N'est-ce pas la preuve évidente que ce porche n'existait pas encore en 1090?

« Mais l'idée de faire du porche de Lorsch un monument du VIIIe siècle soulève bien d'autres objections. Il y a plus de cinquante ans déjà qu'un des archéologues les plus autorisés que l'Allemagne ait eus, Schnaase, avait été frappé du contraste que ce porche présente, pour la beauté de l'appareil, avec les monuments carolingiens, comme l'église d'Aix-la-Chapelle.

« A Lorsch, la construction est très soignée, tout l'appareil est à joints fins, les sculptures sont d'un style qui dénote une imitation de l'antique, naïve peut-être, mais qui exigeait des artistes habiles. A Aix-la-Chapelle rien de pareil; la construction est grossière la sculpture nulle; il a fallu, pour décorer le monument, faire venir d'Italie des colonnes et des marbres sculptés. Or, peut-on admettre qu'en 774, il y ait eu dans l'empire des Francs des maçons assez habiles pour appareiller les pierres de Lorsch, des artistes assez consommés pour en sculpter les frises et les chapiteaux, alors que vingt-cinq ans plus tard le puissant empereur d'Occident, malgré tous les efforts qu'il avait faits depuis un quart de siècle pour ressusciter le goût des arts et des lettres dut se contenter, pour la chapelle de son propre palais, d'ouvriers tellement inférieurs à ceux de Lorsch. Schnaase en a conclu qu'il fallait voir dans cet édifice une construction romane et non carolingienne. L'accueil peu empressé qui fut fait à ses observations l'a depuis amené à modifier ses conclusions premières, et finalement il s'est rangé à l'opinion que le porche en question ne pouvant être antérieur à l'église d'Aix-la-Chapelle devait être contemporain de l'*Ecclesia varia* construite pour recevoir les restes de Louis le Germanique, c'est-à-dire remonter à la fin du IXe siècle. Il admettrait même l'identification de cette *ecclesia varia* avec le porche, qui aurait servi à la fois de chapelle funéraire et de vestibule à l'atrium. Mais je rappelle que la chapelle funéraire de Louis le Germanique fut rebâtie et consacrée de nouveau en 1053.

« L'hypothèse de Schnaase soulève presque autant d'objections que celle d'Adamy et des autres auteurs qui font de ce monument un édifice du VIIIe siècle. Les principaux arguments invoqués par Schnaase sont : ces gables triangulaires qui relient les pilastres de l'étage supérieur et dont les analogues se rencontrent dans quelques miniatures carolingiennes; l'imitation de de l'antique que dénotent le dessin des chapiteaux, les cannelures des pilastres, les oves et les perles inter-

calées çà et là dans les sculptures de la façade; enfin l'emploi de pierres de couleurs variées qui rappelle et explique le nom d'*ecclesia varia* donné à la chapelle funéraire de Louis le Germanique.

« Mais ces caractères appartiennent-ils exclusivement à l'époque carolingienne? Il est facile de prouver que non. Que les miniaturistes carolingiens aient eu un certain goût pour les gables triangulaires, cela est vrai; et l'on peut admettre quoiqu'on n'en trouve la preuve dans aucun édifice sûrement carolingien, que ce goût était partagé par les architectes de l'époque. Mais pour tirer de là un argument valable, il faudrait qu'on n'eût jamais rien fait de semblable au XIe et au XIIe siècle. Or, bien au contraire, les gables reliant les colonnes sont loin d'être rares dans l'architecture romane. Tantôt ils sont mêlés à des arcades en plein cintre, comme à Notre-Dame-du-Port de Clermont, à Saint-Étienne de Nevers, à Montbron (Charente); tantôt ils sont employés seuls comme au clocher de Mauriac (Cantal) ou à l'abside de Venerque (Haute-Garonne), etc. Trouvera-t-on les exemples qui précèdent peu convaincants parce qu'ils sont étrangers à l'Allemagne, mais le porche de Lorsch, à quelque date qu'on doive l'attribuer ne peut être considéré comme une œuvre purement germanique. Il n'a d'analogue dans aucun édifice d'outre-Rhin carolingien ou roman. Ceux qui l'ont construit ont donc leurs inspirations ailleurs que dans le pays.

« Quant à l'imitation de l'antique dans les chapiteaux et dans les pilastres de Lorsch, elle est incontestable, et j'admets d'autant plus volontiers qu'il y ait eu au VIIIe ou au IXe siècle des artistes s'inspirant des modèles romains qu'il existe des imitations analogues dans beaucoup de manuscrits de cette époque, comme il en existe dans divers monuments de France et d'Italie dont la date me paraît incontestable. Mais ces imitations ont un autre style qu'à Lorsch, et les réminiscences de l'antique qu'elles dénotent sont si gauchement traduites qu'on a peine parfois à les reconnaître. Au XIe et au XIIe siècle au contraire, les chapiteaux reproduisant avec quelque fidélité les modèles romains sont très nombreux, particulièrement en Provence, dans la vallée du Rhône, en Bourgogne. Or, dans ces mêmes régions les motifs d'ornement usités dans l'architecture romaine, les oves et les files de perles notamment, se rencontrent à profusion, et il est parfaitement établi aujourd'hui que l'imitation de l'antique a été poussée infiniment plus loin à l'époque romane qu'à l'époque carolingienne. Si maintenant on veut bien remarquer que les pilastres cannelés de Lorsch se retrouvent dans une foule d'églises romanes de Bourgogne, c'est-à-dire d'une région qui était au XIe et au XIIe siècle liée à l'empire d'Allemagne par des liens politiques, si l'on remarque que les incrustations de pierre de formes variées et de couleur alternativement rouge et blanche sont d'un usage fréquent à l'époque romane qu'on en trouve dans les principales églises d'Auvergne, à Issoire, à Brioude, à Saint-Nectaire, à Saint-Saturnin, au Puy, qu'on en trouve dans la vallée du Rhône et de la Saône, à Saint-Martin d'Ainay, à Tournus, on comprendra que j'hésite à me ranger à l'opinion commune et que j'aie peine à voir dans le porche de Lorsch une œuvre antérieure à l'incendie de 1090. » Adamy, *Die frankische Thorhalle und Klosterkirche zu Lorsch an der Bergstrasse*, in-fol., Darmstadt, 1892; V. A. Fr. Falk, *Geschichte des chemaligen Klosters Lorsch an der Bergstrasse nach den Quellen und mit besonderer Hervorhebung der Thätigkeit des Klosters auf dem Geb ete der Kunst und Wissenschaft dargestellt*, in-8°, Mainz, 1866; Schnaase, *Geschichte der bildenden Künste*, l'édition 1844, t. III, p. 492; 2e édit., 1869, t. III, p. 544; R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse en France à l'époque romane. Ses origines, son développement*, in-8°, Paris, 1912, p. 167-171, fig. 153.

VI. Caractères des églises carolingiennes. — 1. *Plan basilical.* — La plupart, on pourrait dire tous les édifices carolingiens, sauf de très rares exceptions, sont encore construits sur le plan des basiliques. Les plans polygonaux se rencontrent à Aix-la-Chapelle, à Ottmarsheim, à Nimègue, à Germigny-des-Prés, à Saint-Satyre de Milan. Les plans basilicaux se ressentent toutefois de l'indigence grandissante des matériaux, presque partout les piliers remplacent les colonnes antiques, par exemple à Seligenstadt, Michelstadt, Saint-Philbert de Grandlieu, Saint-Pierre de Vienne, Montierender, les cathédrales de Beauvais et d'Orléans.

L'abside est toujours demi-circulaire, et son rayon est exactement la largeur de la nef centrale; parfois elle est engagée dans un blocage de maçonnerie qui, à l'extérieur, se présente sous la forme d'un massif carré ou à coins recoupés. Les collatéraux se terminent aussi parfois par des absidioles. Disposition tardive en Occident. En Afrique, par exemple, où se sont conservé, au moins en plan par terre, beaucoup d'églises, l'abside est flanquée presque uniformément de deux sacristies aussi larges que les bas-côtés dans le prolongement desquels elles se trouvent, et toujours de forme quadrangulaire. On ne connaît que deux exceptions, qui datent probablement l'une et l'autre de l'époque byzantine : dans la grande basilique de Tigzirt et à Matifou, on voit des *secretaria* dont le fond est courbe, ce sont là des remaniements. A Rome il faut attendre la fin du VIIIe siècle (pontificat d'Adrien Ier, 772-795) pour rencontrer des absidioles jumelles des deux côtés de l'abside centrale, à Sainte-Marie in Cosmedin et à Sainte-Marie in Domnica (sous Pascal Ier, 817-824). Dès lors, on rencontre d'autres exemples en Italie, à Saint-Ambroise de Milan, à Alliate en Italie, à Saint-Généroux, à Gourgé, à Vaison, à Valcabrère, en France. A partir du IXe siècle, ce type avait gain de cause en Italie et en France.

2. *Double abside.* — Une autre innovation, de la même époque, c'est l'église avec deux absides aux deux extrémités de la nef (voir Abside); nous en trouvons des exemples dans le plan de Saint-Gall, à Saint-Sauveur de Fulda, à Sainte-Marie du Moutier de Reichenau, à Saint-Emmeran de Ratisbonne, dans la crypte de l'église du Bourget et probablement dans l'ancienne église de Saint-Riquier. Les églises à deux absides sont communes à partir du IXe siècle et on continue à en construire jusqu'au XIIe siècle principalement dans les pays rhénans.

3. *Plan cruciforme.* — Pendant longtemps on ne se risque que de manière timide à introduire entre la nef et l'abside un transept. A partir de l'époque carolingienne cette disposition devient fréquente; on la rencontre sur le plan de Saint-Gall, à Saint-Martin d'Angers, à Saint-Philbert de Grandlieu, à Saint-Généroux, à Michelstadt, à Sainte-Praxède de Rome, etc. Ce transept déborde de plus en plus l'alignement des bas-côtés et tendrait à donner au plan la forme ancienne de la croix en T, mais en même temps, l'abside au lieu de s'ouvrir directement sur le transept est reportée un peu plus loin et la partie qui va du transept à l'abside garde les proportions de la nef, en sorte que la croix se trouve formée ainsi



Les archéologues allemands ont revendiqué pour leur pays le mérite de cette innovation dont les premiers exemples se rencontreraient, à les en croire, dans les églises des célèbres abbayes de Fulda, de Saint-Gall,

d'Hirschau, de Corvey [1]. Il fallait que le contraire fût bien évident puisque la démonstration de l'origine franque a été faite par un archéologue allemand [2].

Le plus ancien exemple connu en Allemagne de basilique cruciforme est celui de l'abbaye de Fulda, dont l'église fut consacrée en 819. Or le constructeur de cette église fut l'abbé Sturm, qui avait passé longtemps auparavant, (en 754-755) deux années à Jumièges dont l'église était du type cruciforme [3]. C'était donc un modèle franc qu'il importait en Germanie. En France, les abbayes de Corbie et de Saint-Riquier contribuèrent beaucoup par leurs missionnaires à l'évangélisation de l'Allemagne. L'abbaye de Corvey, sur le Weser, fut fondée par des moines venus de Corbie qui, étant donné les habitudes monastiques du temps et la proximité de Corbie et de Saint-Riquier, ne pouvaient pas ignorer cette dernière abbaye, dont l'église, nous le savons par la miniature dont il a été question plus haut (t. I, fig. 15), comportait un chœur, deux transepts et deux absides opposées. Mais on peut remonter à une date bien plus ancienne puisque Gislemar, moine de Saint-Germain-des-Prés, nous apprend que l'église de cette abbaye fondée par Childebert, au VIe siècle, était cruciforme [4]. A la même époque, l'évêque de Clermont, Namatius, faisait bâtir dans sa ville épiscopale une église cruciforme [5].

Ce n'est toutefois que vers le temps de Charlemagne, c'est-à-dire au IXe siècle, que les églises sur plan crucial sont devenues assez nombreuses, principalement dans le nord de la Gaule et dans les provinces germaniques.

4. *Plan tréflé.* — Le plan tréflé resta en faveur. On voit dans l'église de Gourgé des absides aux extrémités du transept, à Werden, la chapelle construite en 800, par saint Ludger est tréflée; à Saint-Honorat de Lérins une chapelle dédiée à la Trinité est également tréflée. On pourrait dire de l'église de Germigny-les-Prés qu'elle offre le rapprochement d'un trèfle et d'un quatre feuilles.

5. *Chapelles rayonnantes.*— Dans quelques villes du nord de la France et de la Belgique on use encore de nos jours du vieux mot *carolles* pour désigner une ceinture de chapelles qui enveloppe l'abside; les archéologues ont donné à cet ensemble le nom de *déambulatoire* (voir ce mot) sur l'exacte signification duquel nous nous sommes déjà expliqué. Cette disposition se retrouve, on peut le dire, dans une multitude d'églises; elle répondait à une nécessité, elle satisfaisait si bien les fidèles qu'il devint difficile dans la suite d'y renoncer (voir *Dictionn.*, au mot CHORRA, t. III, col. 1413-1423)

On a trouvé dans les basiliques d'Afrique un couloir autour de l'abside [6], mais c'est un simple corridor de service, sans communication directe avec le sanctuaire. Nous avons parlé de Saint-Martin de Tours et de de Notre-Dame-du-Pré au Mans. A Orléans, la crypte de Saint-Aignan présente deux parties bien distinctes; celle de l'ouest peut être carolingienne, mais l'autre partie, celle qui offre précisément des chapelles rayonnantes, est du XIe siècle. Les sanctuaires des églises de la Couture au Mans et à Saint-Philibert de Tournus présentent aussi des chapelles rayonnantes, mais la Couture ne remonte qu'à la fin du Xe siècle, et Saint-Philibert a eu sa nef et son sanctuaire rebâtis au XIe siècle. Somme toute, on ne connaît actuellement en France aucune église avec chapelles rayonnant autour du chevet, antérieure à la reconstruction de Saint-Martin de Tours, au Xe siècle.

6. *Narthex.* — Dans les églises carolingiennes, le narthex a souvent une grande importance; celui de l'église de Chamalières (Puy-de-Dôme) s'ouvre par trois arcades portant sur des colonnes; celui d'Aix-la-Chapelle est flanqué de deux tourelles cylindriques contenant les escaliers en vis qui conduisent aux tribunes; les deux églises de Werden passent pour avoir eu, dès l'époque carolingienne, des narthex importants surmontés l'un et l'autre de deux tours.

7. *Atrium.* — L'usage de l'atrium en avant de la façade est encore très répandu et à peu près général au début de l'époque carolingienne, il se maintint en Italie; en Gaule, il tendit à disparaître rapidement. Dans les églises monastiques, on reporta l'*atrium* sur un des flancs de l'église, et on disposa sur ses quatre faces les lieux réguliers; il devint le cloître (voir ce mot). Dans les églises des villes, il devint difficile vu l'encombrement des maisons de songer à faire plus qu'à acquérir et niveler le sol destiné à une église nouvelle, on renonça à la faire précéder d'une place plus ou moins vaste.

8. *Tours et clochers.* — Le plan de Saint-Gall nous montre deux tours d'escaliers cylindriques, détachées de l'église et surmontées d'oratoires dédiés à saint Michel et à saint Gabriel. A Aix-la-Chapelle autres tours, de même à Saint-Riquier, où l'insuffisance de la perspective sur le plan ne permet pas de dire s'il s'y trouvait deux ou quatre tours. A Ravenne, dans les deux églises dédiées à saint Apollinaire, les tours cylindriques sont également isolées du corps de la basilique. A Milan, le clocher de Saint-Satyre est de forme carrée; à Rome, le clocher de Saint-Marc est de forme analogue et de la même époque environ.

9. *Voûtes.* — L'usage de poser un toit en charpente orné de caissons et de peintures s'est continué à l'époque carolingienne. On se contentait de poser une voûte presque toujours de proportions exiguës sur l'hémicycle de l'abside. Cependant, dès le Xe siècle, on entrevoit des tentatives de voûtage des églises; mais ce n'est encore qu'en petit nombre et pour des édifices de faibles dimensions. Les textes sont rares et peu concluants et on hésite à dire si l'essai se bornait au sanctuaire. Cependant, on sait que, dans certains cas le voûtage s'étendait à l'église, par exemple à Aix-la-Chapelle, où la partie centrale était recouverte d'une coupole, le collatéral qui l'entoure supportait une voûte d'arêtes. A Germigny-des-Prés, les voûtes en berceau qui recouvrent les quatre bras semblent primitives et on a retrouvé les amorces de la coupole qui couvrait primitivement la partie centrale. L'église de Remiremont avait, au début du Xe siècle, une voûte qui ne couvrait pas seulement l'abside, le chroniqueur parle d'un *camerae umbilicus* qui semble indiquer une coupole sur le carré du transept. Dès le IXe siècle, il y a eu des chapelles ou de petites basiliques entièrement voûtées: par exemple, à Chasseneuil.

Les Carolingiens ont surtout pratiqué la voûte en cul-de-four, mais ils ont connu et exécuté la voûte d'arêtes. « Presque toutes les cryptes de cette époque nous en ont conservé des spécimens. Ces voûtes ne devaient être employées que dans les parties de la construction dont la hauteur était médiocre et la surface peu étendue. C'est-à-dire, qu'on a dû bien rarement en placer sur la nef, cependant il serait téméraire d'affirmer qu'on n'a jamais tenté de le faire car nous possédons un ou deux textes formels qui nous permettent d'affirmer qu'au Xe siècle en Occident on a parfois mis des voûtes ailleurs qu'à l'abside ou au sanctuaire. Ainsi le chroniqueur Richer nous apprend

[1] Schnaase, *Geschichte der bildn. Künste*, t. III, p. 558; Weingärtner, *Ursprung und Entwickl. der christl. Kirchengebäudes*, 1858, p. 128; Dehio et Bezold, *op. cit.*, t. I, p. 160. — [2] H. Graf, *Opus Francigenum*, in-8°, Stuttgart, 1878. — [3] Mabillon, *Acta sanctor. Ord. S. Bened.*, *sæc.* II, p. 83. — [4] Mabillon, *Acta sanctor. Ord. S. Bened. sæc.* I, p. 252. — [5] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XVI, *P. L.*, t. LXXI, col. 214. — [6] Notamment à Siaggu.

qu'un quart de la cathédrale de Reims, agrandie en 976, était voûté, et il nous dit expressément que la partie voûtée était à l'entrée : *Hic (Adalbero episcopus) structuris æclesiæ sacræ plurimum studuit. Fornices enim qui ab æclesiæ introitu per quartam pene totius basilicæ partem, eminenti structura distendebantur, penitus diruit unde et ampliore receptaculo et digniore scemate tota æclesia decorata est* [1].

10. *Tribunes.* — Malgré ces exemples, on doit dire que les églises voûtées furent rares à l'époque carolingienne, la toiture en charpente resta la règle communément appliquée. Dès lors on continua à élever, comme à une époque antérieure, des tribunes. Nous savons qu'on en voyait dans l'église de Saint-Riquier et à la cathédrale du Mans. Les églises en forme de rotonde en avaient également, c'est le cas pour Aix-la-Chapelle, Mettlach, Ottmarsheim, et aussi pour des églises du xe siècle, comme Saint-Pierre à Jumièges, Montiérender, la Couture du Mans. « Ces tribunes n'avaient sans doute pas l'élégance de celles qu'ont possédées les basiliques des premiers siècles. Les arcs qui les faisaient communiquer avec la nef reposaient sur de massifs piliers qui ressemblaient beaucoup, comme proportions et comme forme, à ceux qu'employaient les constructeurs du xie siècle. Ces arcs étaient le plus souvent groupés deux à deux sous un arc de décharge et leur retombée commune était portée sur une colonnette surmontée d'un gros chapiteau (Jumièges, Montiérender, la Couture). Ils pouvaient aussi être groupés par trois et cette disposition, très employée à l'époque romane, a probablement son origine dans ces grandes baies byzantines à remplage intérieur que les constructeurs d'Aix-la-Chapelle ou d'Ottmarsheim ont grossièrement copiées [2]. »

11. *Supports.* — Les voûtes de quelques cryptes, notamment Saint-Seurin de Bordeaux, posent sur des colonnes antiques; on a fait mieux pour la crypte de Saint-Germain d'Auxerre, on a taillé des colonnes à chapiteaux imitées du type corinthien; à Flavigny (Côte-d'Or) on a imité grossièrement le chapiteau corinthien. Les architectes peu confiants dans la résistance de ces colonnes, ont parfois préféré leur donner une fonction simplement décorative; au lieu de leur faire supporter la charge, ils ont bâti un robuste pilier, dont ils sont sûrs; devant ce pilier, ils ont appliqué la colonne. La plupart des piliers sont sur plan carré, lourds et trapus; mais il a fallu quelquefois — bien que rarement, — s'écarter de cette règle, comme nous le voyons à Saint-Pierre de Vienne où les piliers ont pris la place des colonnes et en rappellent en quelque sorte les dimensions. Outre le pilier carré, on a fait usage du pilier à angles coupés raccordés par un congé triangulaire à un tailloir et à un socle carré. Ce type se rencontre à la Basse-Œuvre de Beauvais où il alterne avec des piliers carrés.

12. *Arcades et baies.* — A la partie inférieure des murailles, on employa un mode de décoration peu coûteux; on évida le mur en forme d'arcades dont les retombées s'appuyaient sur des colonnettes à fûts antiques ou sur de petits pilastres.

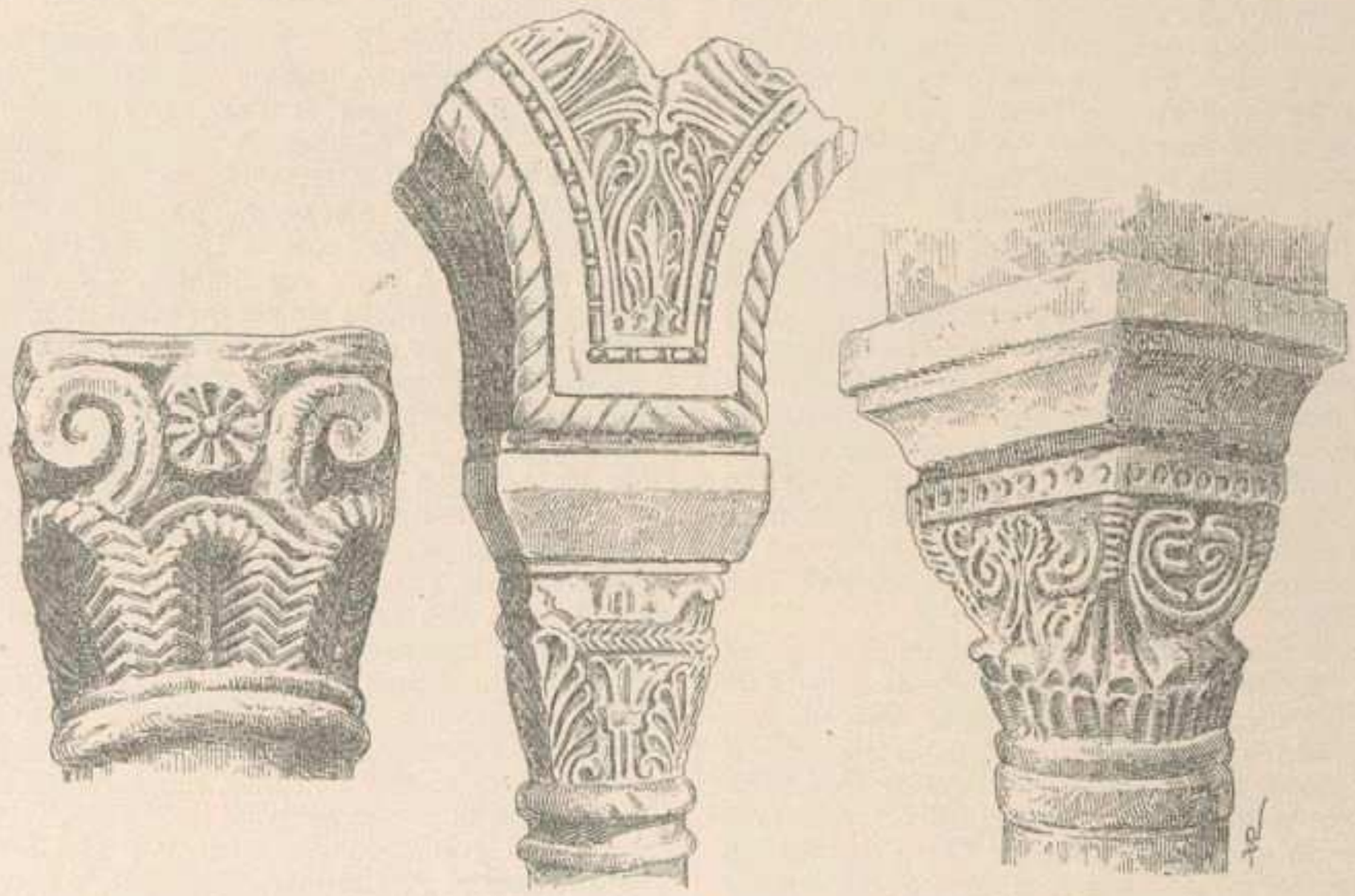

4678. — Chapiteaux de Saint-Romain-le-Puy, de Germigny et de Chamalières.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 142, 172, 173.

13. *Éclairage.* — Les églises carolingiennes sont éclairées par les parties hautes de la nef; les bas-côtés et l'abside ont aussi leurs fenêtres, mais le plus souvent de proportions exiguës. Les églises des grandes villes ou des riches monastères étaient trop vastes pour que ces lucarnes fussent jugé suffisantes, aussi les fenêtres y prenaient des dimensions conformes à leur destination, par exemple à la Couture du Mans, à la Basse-Œuvre de Beauvais, à Saint-Généroux, à Suèvres, à Saint-Philbert de Grandlieu. L'ouverture de la fenêtre (et il en est de même pour les portes), était une simple baie que n'encadrait ni saillie ni rinceau. Parfois, mais rarement, la fenêtre est encadrée par l'arc de décharge ou par un cordon de moulures qui contournent les archivoltes. Ces cordons ont un biseau chargé de billettes, de petits tronçons de baguettes ou de denticules, petits cubes espacés (La Basse-Œuvre, Cravant, Saint-Généroux). Quelquefois ces moulures

[1] Richer, l. III, c. xxii, dans Pertz, *Scriptores*, t. iii, p. 613; R. de Lasteyrie, *Note sur la cathédrale de Reims à l'époque carlovingienne*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des inscript.* 1909, p. 228-239. — [2] De Lasteyrie, *Archit. rel.*, p. 192-193.

dessinent entre les fenêtres des frontons remplis d'appareil réticulé (Cravant, Saint-Généroux).

La baie des fenêtres était remplie par des plaques de verre. On ne se contentait pas de verre transparent; on usait de verres teintés qu'on rapprochait de manière à former des combinaisons symboliques ou géométriques. M. Pilloy a trouvé dans les fouilles de Sézy-les-Mézières quelques débris d'un petit vitrail qu'il fait remonter au IXe siècle. Nous savons qu'au Xe siècle, la cathédrale de Reims possédait des vitraux à personnage et l'église Saint-Bénigne de Dijon en avait un représentant sainte Paschasie.

Il est peu probable qu'ayant cette ressource du verre on ait fait usage en France des dalles ajourées qu'on rencontre surtout en Italie.

14. *Chapiteaux.* — Les sculpteurs ont fait assaut de maladresse, ainsi qu'on en peut juger par l'examen des



4679. — Chapiteau de Saint-Martin d'Auxerre, crypte de Saint-Germain.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 195, fig. 174.

chapiteaux de Saint-Romain-le-Puy, de Germigny, de de Chamalières (fig. 4678). Dans la crypte de Saint-Germain d'Auxerre, un chapiteau s'est inspiré du type ionique (fig. 4679) ce qui est d'une extrême rareté et pour ainsi dire exceptionnel, tandis qu'on ne cessa jamais de tailler des chapiteaux inspirés de plus ou moins près par le type corinthien. Ce fut surtout dans les manuscrits, pour les canons d'Eusèbe (voir *Dictionn.* au mot Canons d'Eusèbe), qu'on employa ces chapiteaux figurés tantôt avec deux rangs, tantôt avec trois rangs de feuilles. Il y eut des chapiteaux carolingiens ornés de figures. « J'en puis citer, dit M. de Lasteyrie, un exemple incontestable à Saint-Aignan d'Orléans (fig. 4680), car ce chapiteau fait corps avec la partie de la crypte que tout le monde juge antérieure à l'an mille. Je suis convaincu qu'il en existe beaucoup d'autres dont on a méconnu la vraie date. On a pris, en effet, l'habitude d'attribuer en bloc au XIe siècle toutes les figurations, sans prendre garde que l'art roman n'est pas né brusquement en l'an mille, que les traits qui le caractérisent ont dû se former graduellement, et que notre ignorance nous fait prendre pour des inventions du XIe ou du XIIe siècle, bien des détails plus anciens, que les artistes de cette époque n'ont fait qu'imiter et transformer. C'est le cas des chapiteaux à figures. Les miniatures carolingiennes nous en présentent des modèles assez variés. Les uns étaient ornés de têtes d'animaux ou d'oiseaux, remplaçant les volutes d'angle, les autres étaient ornés d'animaux mêlés à des feuillages; d'autres enfin, offraient des représentations de figures humaines. »

15. *Colonnes.* — Le fût des colonnes recevait aussi une décoration, feuillages ou rinceaux entremêlés d'animaux, ou plus simplement peinture de losanges, damiers, spirale, etc. Bien que l'on n'eût pas absolument renoncé à la taille des colonnes, depuis que la carrière des édifices antiques était bien décidément épuisée, on ne façonnait que des colonnes indignes de comparaison avec les admirables monolithes de l'art antique. Si on s'en rapportait à la documentation des manuscrits, toutes ces colonnes ne seraient guère que des colonnettes fragiles et si minces qu'elles n'eussent pas suffi à la solidité des édifices. Les enlumineurs s'inquiétaient peu de reproduire les dimensions exactes qu'ils avaient sous les yeux; ils trouvaient plus élégant d'aligner leur portiques sur des colonnettes dont la sveltesse laissait d'autant plus de champ pour recevoir l'écriture.

16. *Bases.* Les bases, à en juger encore d'après les miniatures, offraient une imitation évidente des bases attiques, mais souvent, on empâtait la base afin d'affermir la colonne ou le pilier. A Saint-Philbert de Grandlieu, on constate un de ces empâtements extraordinaires pour assurer la solidité. « Il y avait encore des bases en forme de chapiteaux renversés ou de dés de pierre ornés de figures d'hommes ou d'animaux. Les artistes carolingiens ont même dû connaître ces fantaisies étranges dont quelques églises romanes offrent



4680. — Chapiteau d'Orléans.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 198, fig. 178.

des exemples. Ainsi des colonnes portées en guise de base par deux hommes pliant sous leur poids (Oloron) ou posées sur le dos d'un lion (Saint-Gilles), ou sur le dos d'un monstre dévorant un homme (Coire), etc. Un manuscrit du IXe siècle, de la bibliothèque d'Angers, contient une dizaine au moins de bizarreries de cet ordre qui montrent assez que l'imagination des artistes obéissait dès lors aux mêmes courants que celle de leurs successeurs de l'époque romane [1]. « L'imperfection de ces sculptures ne leur a pas fait trouver grâce à l'époque romane et les spécimens qui nous en restent sont franchement misérables.

17. *Stuc.* — Les architectes carolingiens faisaient un fréquent usage du *stuc* dans la décoration des églises, soit appliqué en couches sur les murailles et rehaussé de reliefs, soit en figures isolées. L'abbé de Saint-Riquier, Angilbert, fit orner l'autel d'un panneau en stuc représentant la Nativité. Le stuc avait été également employé à Germigny-des-Prés où on a retrouvé en place de nombreux restes; on n'y voit que des palmettes et des rinceaux. A Saint-Remi de Reims, on conservait avant la destruction de cette église par l'armée allemande, une série de chapiteaux du début

[1] R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 198.

du XIe siècle, formés d'une corbeille en pierre sur laquelle on a appliqué des groupes de personnages ou des feuillages en stuc.

18. *Entrelacs.* Voir ce mot, t. v, col. 55.

19. *Peinture.* — La grossièreté des matériaux employés dans la construction des églises, le disparate que devaient offrir les murailles, — on en peut juger par l'église de Cravant — conduisit les architectes à cacher le mieux possible leur ouvrage, qu'ils couvrirent d'un enduit sur lesquels on étala du stuc et plus souvent encore de la peinture.

Malheureusement, rien de plus fragile que cette décoration et aucun vestige ne s'en est conservé en



4681. — Ambon de Romainmôtier.
D'après R. de Lasteyrie, *op. cit.*, p. 221, fig. 223.

France. Cependant, des textes sûrs nous apprennent que les églises de Saint-Riquier, de Saint-Gall étaient ornées de sujets très variés. La Basse-Œuvre de Beauvais était probablement peinte.

20. *Mosaïques.* — Les écoles de mosaïstes avaient disparu, ce n'était plus guère que des artisans qui continuaient tant bien que mal la pratique, mais non la tradition, du *musivum opus.* On plaquait des marbres avec une maladresse et un manque de goût qui font qu'on s'étonne que ces gens n'aient pas préféré les murs nus. On appelait cela mosaïque, comme on appelait peinture et sculpture des essais informes. A Germigny-des-Prés, l'extérieur de l'église est dénué de toute décoration, par contre l'intérieur avait reçu des mosaïques qui se sont conservées presque complètes. En 1843, on a retrouvé à l'abside une de ces mosaïques qui montre que la décoration avait conservé les habitudes de l'antiquité. Tandis que la coupole centrale est couverte de stucs gaufrés, ainsi que l'écrasement des fenêtres de la lanterne et de l'abside de l'est, on a fait usage pour le cul-de-four de l'abside orientale d'une frise en stuc portée sur dix armatures que soutiennent des colonnettes à fûts de marbre. Le cul-de-four est orné d'une mosaïque à fond d'or de style byzantin, représentant deux anges en adoration, devant l'arche d'alliance. En 1870, la restauration de l'église a fait découvrir sous les arcades du sanctuaire d'autres mosaïques. Cet exemple est malheureusement isolé ; nous ne possédons rien d'analogue en France. Quant à la mosaïque d'Aix-la-Chapelle, voir *Dictionn.*, t. III, col. 694-695.

Les pavements en mosaïques continuaient à être pratiqués ; on en conserve un spécimen à Aix-la-Chapelle.

21. *Tentures.* — « La décoration des églises carolingiennes était complétée par des tentures que l'on suspendait à l'arc triomphal et aux arcades de la nef. C'étaient de riches étoffes de soie, parfois rehaussées de pierreries. On y voyait souvent représentées, à l'aide de broderies ou de peintures, des scènes de la vie du Christ. Le *Liber pontificalis* nous a conservé de précieux renseignements sur les tentures qui ornaient les églises de Rome au IXe siècle. Le manque de documents ne nous permet pas d'affirmer que pareil luxe ait été déployé dans les églises des Gaules. Il est à croire cependant que les riches abbayes et les grands centres de pèlerinage rivalisaient à cet égard avec les églises de Rome, car dans les motifs d'architecture figurés dans les manuscrits carolingiens, nous voyons fréquemment des voiles de couleurs diverses suspendus aux arcades ou relevés autour des colonnes [1].

22. *Ambons.* — (Voir ce mot). Aux exemples que nous avons donné nous pouvons ajouter l'ambon récemment retrouvé de Romainmôtier (fig. 4681).

IV. ÉPIGRAPHIE. — I. Utilisation de l'épigraphie chrétienne. — L'épigraphie chrétienne de la Gaule est une des sources les plus abondantes de la chronologie et de l'archéologie de notre pays. Ces témoignages dispersés et ces témoins presque anonymes, car leur nom découvre même à peine une personnalité distincte, nous permettent de reconstituer une partie de l'histoire du christianisme dans les lieux où il a été plus florissant et où il est demeuré plus vivace que partout ailleurs. Les fastes épiscopaux, dans leur sèche nomenclature et la brièveté voulue de leurs récits, nous font connaître les pasteurs des Églises, l'épigraphie nous initie à la communauté souvent fervente, souvent malheureuse qui vécut à l'ombre de ces Églises. Interrogée avec obstination et avec prudence, elle permet de ressaisir quelques aspects d'un tableau dont l'érudition peut seulement tracer l'esquisse. Il y a lieu toutefois d'être surpris qu'il n'ait pas encore été entrepris à l'aide des documents si nombreux que l'archéologie met entre les mains de l'historien. Qu'on ajoute à ces indications données par l'épigraphie toutes celles que les diplômes, les monnaies, les fouilles, les bijoux, nous apportent et il n'est pas aventureux de soutenir que l'histoire de France, étudiée à l'aide de ces milliers de textes et de monuments, ressemblerait probablement assez peu à ces vastes et froides machines qui ont contribué à tromper le public depuis Mézeray jusqu'à Henri Martin. Considérés isolément, ces documents sont parfois énigmatiques et presque inutilisables, à peine peut-on y voir une indication historique ; leur rapprochement les complète, les illustre mutuellement ; par eux, nous touchons aux croyances et aux superstitions de nos pères, nous entrevoyons les coutumes qui n'ont pas entièrement disparu de certaines contrées, nous retrouvons leur langage inculte, nous assistons aux alternatives de prospérité et de décadence des Églises, aux préoccupations, aux luttes des

[1] R. de Lasteyrie, *Architecture religieuse*, p. 218.

individus, aux déchirements de l'hérésie et au développement de la foi orthodoxe [1].

II. Épitaphes païennes et chrétiennes. — Une distinction matérielle permet un premier classement entre ces deux catégories d'inscriptions. Les épitaphes païennes sont, le plus souvent gravées sur des cippes; au contraire, les fidèles font choix d'une dalle peu épaisse, parfois ils se contentent de retourner une épitaphe qui est retirée à une tombe et ils se servent aussi d'une plaque de marbre qu'ils n'ont pas même pris soin d'équarrir. D'après ces indications, on juge ce que nous réserve l'épigraphie proprement dite. Il n'est plus question d'élégance; la correction est déjà une sorte de miracle, c'est à l'aide d'un ciseau ou d'un clou que l'inscription est tracée vaille que vaille sur l'épiderme écorché du marbre.

Toutefois ce caractère de rudesse ne serait pas une preuve indubitable de christianisme; tous les païens n'avaient pas le loisir et les ressources nécessaires pour confier l'épitaphe qu'ils voulaient faire graver à une lapicide bien expert. Il faut donc tenir compte surtout du formulaire. Certains groupes comme celui de Trion (près de Lyon) par exemple, restent énigmatiques. Voici deux exemples dignes d'attention [2].

D ☩ M
ET · MEMORIAE · AETERNAE
PONTIAE · MARTINAE · NATIONE ·
PROVINCIALIS · QVAE · VIXIT ANNIS
XXXX · MENS · II · DIES · V · M · PONTIVS ·
GEMELLVS · VETERANVS · LEG · I · M · P · F ·
m · H · M · EX · BF · PROC · PONTIAE · MAR
TINAE · LIBERTAE · ET · CONIVGI
· KARISSIMAE ·
FEMINAE · SANCTISSIMAE
ET · INCOMPARABILI · QVAE
VIXIT · CVM · EO · ANNIS · XXII
· MENS · II · DIES · V ·
SINE · VLLA · ANIMI · LAESIONE
M · PONTIVS · GEMELLVS · VIVS
SIBI · POSTERISQVE · SVIS · FACI
VNDVM · CVRAVIT · ET · SVB
ASCIA · DEDICAVIT
HAVE · DVLCITI · GAVDENTIVS
TE · SALVTAT ·
BONIS BENE

Diis Manibus et memoriæ æternæ Pontiæ Martinæ, natione Provincialis, quæ vixit annis XXXX, mensibus II, diebus V, M. Pontius Gemellus, veteranus legionis I, Minerviæ Piæ Fidelis, missus honesta missione ex beneficiario procuratoris; Pontiae Martinæ libertæ, et conjugi karissimæ, feminæ sanctissimæ et incomparabili quæ vixit cum eo annis XXII, mensibus II, diebus V, sine ulla animi læsione, M. Pontius Gemellus, vivus sibi posterisque suis faciundum curavit et sub ascia dedicavit. Have Dulciti. Gaudentius te salutat. Bonis bene.

Il ne serait pas impossible, écrivait A. Allmer, que Pontius et sa femme aient été des chrétiens inavoués; ces noms de *Dulcitius* et de *Gaudentius* presque introuvables sur les inscriptions païennes, se montrent, au contraire, fréquemment sur les inscriptions chrétiennes, et même aussi, dès le IVe siècle, dans les auteurs. Dès la deuxième moitié du IIe siècle, le nombre des chrétiens à Lyon était assez considérable. Chaque fois que, sur des épitaphes, qui présentent d'ailleurs toutes les apparences ordinaires des tombes païennes, on rencontre quelque marque insolite, telle qu'une palme, une couronne, un surnom plus tard fréquent chez les



4682. — Sarcophage du musée d'Arles. D'après E. Le Blant, *Sarcophages du musée d'Arles*, pl. XX, n. 2.

chrétiens, il y a non pas certitude, mais une présomption plus ou moins saisissable qu'on se trouve en présence d'indices dissimulés du christianisme. O. Hirschfeld, admettait aussi le christianisme possible de ces deux époux, mais E. Le Blant, a écarté de son *Nouveau recueil* toutes les inscriptions de Trion.

Une autre inscription provenant du même lieu est ainsi libellée [3] :

D · ☩ · M
ET · MEMORIAE
AETERNAE
CL · AGATHYRSI
*h*OMINIS · SANC
TISSIMI
QVI · VIXIT · ANNIS
LXX · M · V · D · X ·
SINE · MACVLA
SEDATIVS · AGA
THONICVS · FILI
VS · PATRI · DVLCIS
SIMO · POSVIT · ET
SVB · ASC · DED ·
EVSEBI VALE

Diis Manibus et memoriæ æternæ Claudii Agathyrsi,

[1] G. Boissier, *Le christianisme et la vie chrétienne en Gaule d'après les inscriptions* dans *Revue des Deux Mondes*, 15 juin 1866, t. LXIII, p. 984-1005; Newmann, *Programme des Gymnasiums in Pola*, 1897-1898. — [2] Allmer, *Découverte de monuments funéraires et d'objets antiques au quartier de Trion*, dans *Revue épigraphique*, 1886, p. 181; le même, *Antiquités découvertes à Trion, en 1885 et 1886, et antérieurement*, dans *Mémoires de l'Académie des sc., b.-l. et arts de Lyon, Classe des lettres*, t. XXV, 1888, n. 5; A. Poidebard, *La nécropole de Trion et les dernières fouilles*, dans *la Controverse et le Contemporain*, 15 avril 1887, p. 613; P. Allard, dans *La Science catholique*, 1885; O. Hirschfeld, *Sitzungsberichte des k. k. Akademie*, Berlin, 1895, p. 406 sq.; Cabrol et Leclercq, *Monumenta Ecclesiæ liturgica*, t. I, n. 4355. — [3] Allmer, dans *Mém. de l'Acad. de Lyon, Classe des lettres* 1888, t. XXV, n. 26; Poidebard, *op. cit.*, p. 621 (a donné de fausses divisions des lignes); Cabrol et Leclercq, *op. cit.*, t. I, n. 4356.

hominis sanctissimi qui vixit annis LXX, mensibus V diebus X, sine macula, Sedatius Agathonicus, filius patri dulcissimo posuit et sub ascia dedicavit. Eusebi vale!

Ici encore Allmer estime « qu'il ne serait pas impossible que Claudius ait été chrétien » et on peut ajouter que ce serait même vraisemblable, si on tient compte de de ce *sine macula* appliqué à la vie entière et qui semble inspiré par une réminiscence des Livres saints.

Une inscription conservée au musée d'Arles, offre si peu de signes chrétiens que Séguier dans son *Index* l'a rangé parmi les païennes, Maffei et Orelli de même et cependant il est impossible de douter que Pascasia ne fût chrétienne. Pascasia n'était d'ailleurs qu'un surnom et avait sans aucun doute été imposé au baptême à Optatina Reticia comme l'indique l'emploi de *sive;* en outre Pascasia semble une allusion à la solennité au cours de laquelle cette chrétienne fut baptisée. Ce qui achève la démonstration c'est que l'épitaphe est gravée sur un sarcophage chrétien [1] (fig. 4682) :

Optatinæ Reticiæ sive Paschasiæ conjugi amantissimæ Ennius Fillerius sive Pompeius, maritus, posuit sepulcrum cum qua vixit annis octo, mensibus novem et diebus duobus.

Le mari et la femme étaient donc deux convertis qui avaient pris au baptême un nom nouveau. Eunius Philterius fit sculpter un sarcophage dans l'atelier de sa ville et la face antérieure est conservée aux deux tiers, elle nous fait voir d'abord la tessère soutenue par deux génies nus et ailés et de, chaque côté, les symboles suivants en haut-relief :

1° Adam et Ève chassés du paradis; aux pieds d'Ève se voit un mouton, à côté d'elle un personnage vêtu, jeune, portant de longs cheveux, pose sa main sur l'épaule de la première femme, il est probable qu'on a voulu représenter le Christ, ainsi que nous le voyons, sur un sarcophage du musée de Latran. — 2° Daniel entre les lions, à sa droite l'ange; à sa gauche, Habacuc portant le pain incisé en croix. — 3° La barque d'où fut jeté Jonas, sur le devant le monstre marin qui engloutit le prophète.

Une inscription de Lyon offre des marques de christianisme qui ne sont pas assez évidentes pour permettre de la ranger parmi les inscriptions chrétiennes [2]:

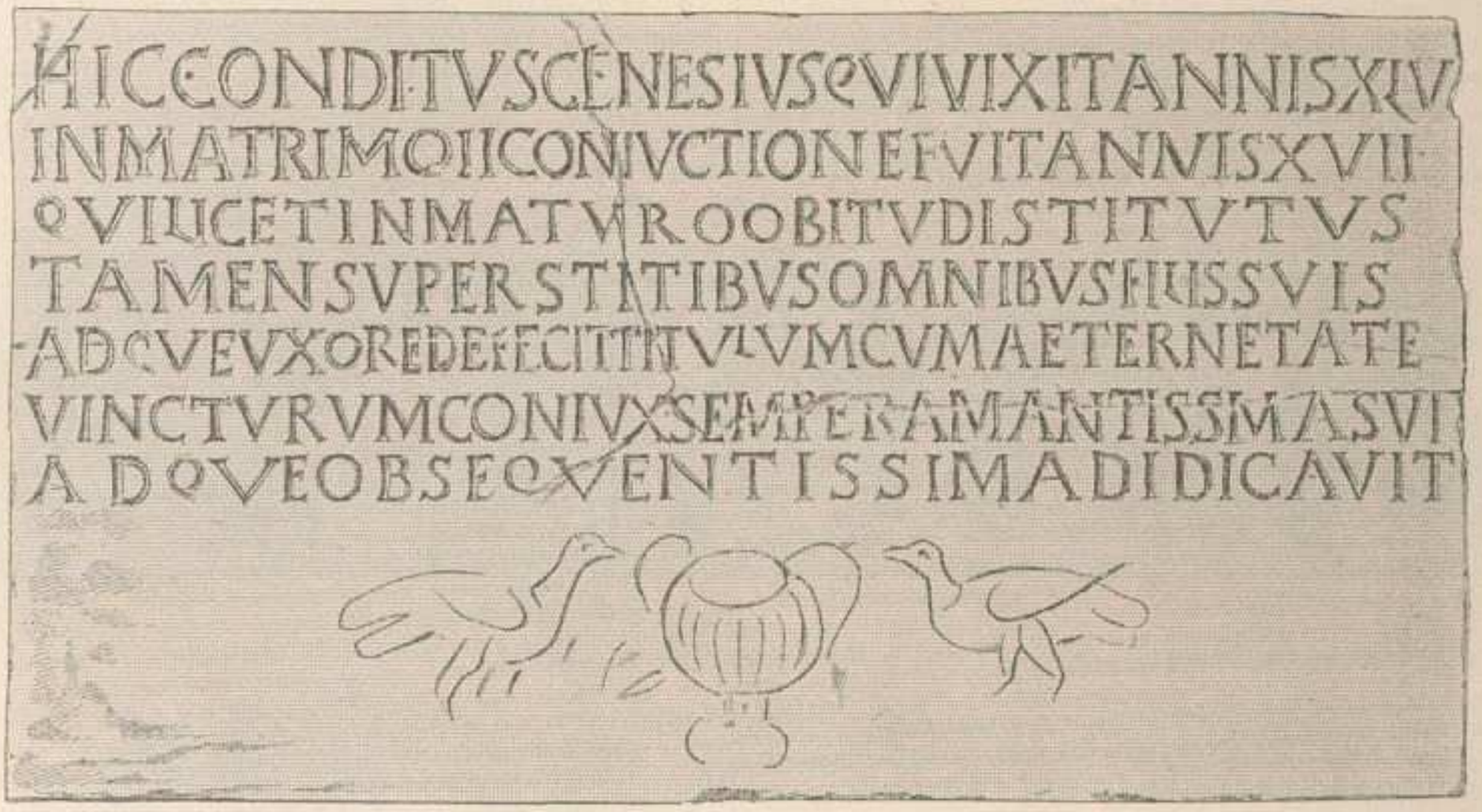

4683. — Inscription de Trèves.
D'après F. X. Kraus, *Die altchristl. Inschriften der Rheinlande*, 1890, pl. XVI, n. 5.

BONAE MEMORIAE ET SPEI AETERNAE
SPIRITV QVOQVE INCOMPARABILI FE
LICIAE MINAE FEMINAE RARISSIMAE
CASTITATIS EXEMPLI ADFECTIONIS PLE
NAE ERGA OMNES HOMINES IVLIVS PRI
MITIVS DEC CCC AVG LVG CONIVGI INCOM
PARABILI QVAE VIXIT ANN XXXIII MENS V
DIES IIII SINE VLLA QVERELLA SIBIQVE
VIVVS FECIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT

On rencontre l'épithète *castissima* sur certaines inscriptions païennes, mais cette insistance *rarissimæ castitatis*, rapprochée de la *spes æterna* et de l'*adfectio plena erga omnes homines*, semblent assez imprévues

[1] Manuscrit de la Méjanes à Aix, n. 547, p. 165; n. 814, p. 70; Bibl. nat., ms. Peiresc, n. *6012*, fol. 33 r°; Gruter, *Corpus inscriptionum*, 1707, p. 813, n. 9; Reinesius, *Syntagma inscriptionum antiquarum*, in-fol., Lipsiæ, 1682, p. 37, note; Bouche, *Chronographie de Provence*, in-fol., Aix, 1664, p. 311; Lancelot, *Remarques sur quelques inscriptions*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. VII, p. 249; Maffei; *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Veronæ, 1734, p. 49; *Artis criticæ lapidariæ quæ exstant*, dans Donati, p. 368; Hultmann, *Miscellaneorum epigraphicorum liber singularis*, in-8, Zutphaniæ, 1758, p. 194; Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au VIIIe siècle de l'ère chrétienne*, in-4° Arles, 1787, n. 158; Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, in-8°, Paris, 1811, t. III, p. 532, pl. LIX, n. 10; Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, in-8°, Turici, 1828, n. 2771; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, in-8, Aix, 1895, p. 211; Lersch, *Centralmuseum rheinlandischer Inschriften*, in-8°, Bonn, 1839-1842, fasc. 3, p. 15; De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 150, note 3; Cavedoni, *Cimiteri cristiani della città du Chiusi*, in-8°, Modena, 1853, p. 68; Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie*, p. 93; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 525, pl. 418; *Sarcophages d'Arles*, p. 34, n. 27 pl. XX. — [2] De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 151 sq.

sur une épitaphe païenne, du moins dans leur groupement et leur précision. L'expression même semble beaucoup plus voisine du langage chrétien que de la langue païenne. Colonia, rapporte cette inscription au commencement du IIIe siècle, et ceux qui l'ont pu voir avant sa disparition, s'accordent à dire qu'on trouvait gravés, en caractères très altérés par le temps quelques mots grecs inexplicables : à gauche ΠΕΝΤΑΔΙ à droite ΥΓΕΙΑΙΝΕ ΛΟΥΡΙ (d'après Gruter) ou ΛΟΓ-ΓΟΓΟΣ (d'après Bellièvre). C'est tout bonnement ὑγείαινε pour ὑγίαινε ayant le sens du souhait latin *vale*. Quant au deuxième mot, qui a été probablement mal déchiffré, autant vaut renoncer à conjecturer sur son compte.

Citons encore un exemple à Trèves [1] (fig. 4683).

La formule *dedicavit* est exceptionnelle sur les inscriptions chrétiennes en prose, mais la présence de deux colombes et du vase figurés au bas du marbre ne permet pas même une hésitation, Genesius fut un fidèle de l'Église de Trèves : sa pierre funéraire, à laquelle sa femme promettait de ne pas périr, qui est en effet, échappée à bien des chances de destruction, est conservée aujourd'hui au musée de Mannheim; elle est en marbre blanc, mesurant 0 m. 325 sur 0 m. 625.

Certaines inscriptions n'offrent pas un symbole aussi facile à interpréter. Une pierre trouvée dans le cimetière de saint Marcel, évêque de Paris, au IVe siècle, porte une épitaphe de basse époque, peut-être chrétienne [2] :

MEMORIA
FECIT VRSINA
COIVGI SVO VRSI
NIANO VETERANO
DE MENAPIS
VIXXI ANNOS
XXXXXXXV

Le vétéran Ursinianus appartenait au corps de *Menapii*, troupe auxiliaire connue par d'autres textes [3]. Son épitaphe offre une palme qui n'est pas un symbole indiscutable, mais très probable, de christianisme, surtout à l'époque où l'inscription semble avoir été gravée et qui paraît être le IVe siècle. La façon de chiffrer l'âge du défunt se retrouve sur différentes pierres chrétiennes notamment en Espagne et même en Gaule [4]. Cette dalle qui recouvrait une tombe beaucoup moins ancienne qu'elle, enfouie à un mètre de profondeur entre les quatre piliers de la tour Saint-Marcel, est aujourd'hui déposée au musée Carnavalet.

E. Le Blant n'hésite pas à reléguer parmi les inscriptions païennes un certain nombre d'épitaphes qui, à coup sûr, appartiennent à cette catégorie, celles par exemple qui contiennent le pompeux étalage des *cursus honorum*, ou bien les sigles V et ⊖ gravés devant les noms propres pour distinguer entre les morts et les survivants, de même la mention des mesures du tombeau en largeur et en profondeur. Sur ce dernier point, nous serons moins affirmatifs à propos d'une inscription de Narbonne que sa formule avait fait classer comme chrétienne [5] :

LAGGE FILI
BENE QVIESCAS
MATER TVA ROGAT TE
VT ME AD TE RECIPIAS
VALE
P · Q · XV

La présence du sigle *pedes quadratos decem quinque* fut-elle unique dans l'épigraphie chrétienne, il serait excessif d'en conclure qu'il ne peut se trouver que sur une inscription païenne; nous avons déjà rencontré le *sit tibi terra levis* dans un chrisme, sur une inscription de Dacie (voir ce mot), formule d'un paganisme beaucoup plus accusé que celle des dimensions du tombeau; mais, en outre, il faut observer que ces mots *mater tua rogat te ut me ad te recipias* se rencontrent sur une inscription de Cartenna (*Tenès*) en Afrique [6] :

MI · FILI · MATER · ROGAT · VT · ME
AD · TE · RECIPIAS

inscription sur laquelle Pontier avait ajouté à tort le sigle D.M.S. qui d'ailleurs ne prouverait pas le paganisme.

Les exemples recueillis de l'emploi de cette abréviation (voir ce mot) sur les pierres funéraires des chrétiens ne sont pas seulement « quelques rares monuments » et nous pourrions ajouter un certain nombre d'exemples à ceux que nous avions présenté il y a plusieurs années. Pas plus que l'*ascia*, le sigle D. M. ne doit être considéré comme un symbole de paganisme dans tous les cas. Nous les voyons rapprochés sur une inscription de la Première Narbonnaise à Masassy près de Béziers [7] :

D VIVENTI M
TITVLVM QVI VIXSIT
ANNOS XLV MESIS
V · DIES XXVIII · LIBER
RELIQVIT PILIATVM ·
COIVS PIENTISSIMA FECIT
MEMORIA QVATVOR FILIORVM
MATER

Cette épitaphe était gravée au revers d'une épitaphe païenne, et la forme des caractères, l'incorrection de l'orthographe indiquent un ouvrage de basse époque. Viventius a, par testament (*reliquit*), laissé la liberté à un esclave Pittatus ou Piliatus. Nous connaissons d'autres exemples de cette générosité à l'époque chrétienne (Voir Affranchissement et Esclave). Il est vrai que les païens affranchissaient par testament et le *Digeste* contient un titre relatif à cette matière, *De manumissis testamento* [8]; mais la ressemblance de

[1] *Acta Academiæ Theodoro-Palatinæ*, Mannheim, t. III, p. 42; Kopp, *Palæographia critica*, Mannheim, 1817, t. I, p. 105; Graff, *Das grossherzögliche Antiquarium in Mannheim*, Mannheim, 1837, p. 29, n. 49; Rettberg, *Kirchengeschichte Deutschlands*, in-8°, Eittingen, 1846, t. I, p. 176; Steiner, *Inscriptiones Danubii et Rheni*, in-8°, Seligenstadt, 1851, n. 1790, *Sammlung altchristlicher Inschriften*, in-8°, Seligenstad, 1853, p. 19, n. 40; Haug, *Die römischen Denksteine in Mannheim*, 1877, p. 40, n. 49; E. Le Blant, *Inscrip.*, t. I, p. 364, n. 257, pl. n 166; F. X. Kraus, *Die altchristl. Inschriften des Rheinlande*, 1890, p. 105, n. 201, pl. XVI, n. 5. — [2] Adr. de Longpérier, *Journal officiel*, 28 octobre 1873, p. 6593; *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1873, p. 288; R. Mowat, dans *Bulletin épigraphique de la Gaule*, 1882, p. 54; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 33, n. 25. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. III, p. 873, *Notitia imperii*, Orient, c. VII, Occid., c. V. — [4] Le Blant, *Inscript.*, n. 219, n. 509; E. Huebner, *Inscripl. Hispan. christian.*, n. 86. — [5] D. Martin, *Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'antiquité*, in-4°, Paris, 1727, t. II, p. 263; Gruter, *op. cit.*, p. 693, n. 1; Muratori, *Thes.*, p. MCCXXXII, 2; Fleetwood, p. 246, n. 3; Orelli, n. 1755; P. Mérimée, *Voyage dans le midi de la France*, p. 292; Ch. Lenormand, *Inscription d'Autun*, dans Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie*, t. IV, p. 125, note; E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 4, note 2. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9. — [7] Noguier, dans le *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1878, p. 315; Le même, *La colonne romaine de Béziers*, p. 77; Allmer, dans *Revue épigraphique du Midi de la France*, 1879, p. 123; E. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chétiennes de la Gaule*, in-4°, Paris, 1892, p. 347, n. 305; E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, 1890, p. 5 note. — [8] *Digeste*, l. XL, tit. V.

cette inscription avec d'autres *tituli* chrétiens d'affranchissement incline à y voir un monument chrétien.

Il est peu commun de trouver sur les marbres chrétiens de la Gaule plus de deux lettres liées ensemble, comme on le voit souvent aux temps antiques et au moyen âge; rarement ils portent entre les mots des points superposés (:); la date par l'indiction ne figure pas sur les épitaphes des païens. Certaines mentions tendent à disparaître, par exemple, l'indication patronymique directe : *un tel, fils d'un tel;* celle de la patrie, de la condition sociale du défunt, de sa profession, de sa postérité dans la famille. Aux nomenclatures si précieuses d'autrefois succède le simple *famulus Dei* qui est plein de modestie, mais qui ne nous apprend rien. On lit sur les marbres païens la mention des survivants qui ont fait préparer la tombe. C'est pour les marbres chrétiens où elle figure une marque d'antiquité, car nous la voyons disparaître peu à peu, à mesure que le temps avance [1].

III. Formation d'un nouveau type épigraphique. — La doctrine enseignée par le christianisme n'entraînait pas seulement l'abandon de formules jugées superflues ou incompatibles avec la foi nouvelle, elle amenait par voie d'élimination un remaniement complet du type épigraphique. Les enseignements de saint Paul ne furent pas indifférents à l'élaboration du nouveau type. Sa doctrine sur la félicité des âmes de ceux qui sont morts dans le Christ (I Thess., iv, 12-16), contredisait formellement les perspectives moroses de l'Hadès païen. Dès lors, les fidèles se prirent à envisager la mort sous l'aspect de l'introduction dans la véritable vie et le bonheur sans fin; le jour de la mort devint la date bénie, celle qu'on fêtait, celle dont on transmettait la mémoire. La mention du jour de la mort sur une épitaphe est un des critères les plus sûrs du christianisme d'une inscription; toutefois cette mention mit longtemps avant de se faire accepter. Si la foi enseignait que le défunt avait passé à une vie meilleure, la nature se résignait difficilement à célébrer une date cruelle rappelant la disparition d'un être aimé. Ce fut progressivement que la répugnance céda devant la croyance, jusqu'à ce que l'habitude eût consacré le nouveau formulaire. Beaucoup de marbres en Gaule conservent le témoignage de cette antique répugnance à inscrire le jour de la mort du défunt, et ce ne sont pas tous des marbres appartenant à la période primitive de l'évangélisation de notre pays. A Maguelonne, près de Montpellier, un fragment ancien porte ces seuls mots [2]:

VERA IN PACE

et un agneau couché (Voir *Dictionn.*, t. I, col. 881, fig. 197). Ce monument paraît être du IIIe siècle, d'autres, à Vaison et à Arles ne sont pas moins concis [3]:



FLORENTIOLE



NEGLICIA
PAX TECVM



STAFILI
PAX TECVM

PAX TECVM

CASTA CRISTIANA

IN DEO HAVE VALE



SVSO MINE PAX TECVM

VERA PAX TE COVM

Le formulaire païen a laissé une empreinte visible sur deux marbres chrétiens appartenant à la période vraiment antique de l'évangélisation, à une date où le formulaire chrétien n'existait pas dans notre pays et la croyance ne trouvait d'autre moyen de l'exprimer que par l'emploi de symboles connus des seuls initiés. C'est le cas pour une inscription qui nous est connue par la copie prise au XVIIe siècle par Peiresc [4]:

Q · VETINAE · EVNOETO
QVI · VIX · ANN · XV · M · III
VETINII · HERMES ET ACTE
PARENTES · FIL · PIISSIMO
ET DVLCISSIMO·FECERANT
E HERMAIS·SOROR LIB·LIBERTAD·POSTERISQ·
[EORVM



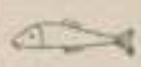

On retrouve ici le nom triple que les chrétiens feront plus tard disparaître, mais l'ancre et les poissons ne laissent place à aucune hésitation sur le christianisme des parents du jeune Eunœtus, mort à l'âge de quinze ans et trois mois.

Une inscription de Marseille [5] se rattache par l'élégance de sa gravure aux plus beaux temps de l'épigraphie. Elle offre le *tria nomina*, passe sous silence le jour de la mort, mentionne la filiation, indique le nom de celui qui éleva le tombeau. Ces détails lui assignent une date antérieure au plus ancien formulaire chrétien. La présence de l'ancre, celle de l'acclamation le font contemporaine des plus anciens marbres de Rome [6]:

*sen*TRIO VOLVSIANO
EVTYCHETIS FILIO
O FORTVNATO QVI VIM
*igni*S PASSI SVNT
*Eulo*GIA PIENTISSIMIS
REFRIGERET NOS Q*ui*
*po*TEST

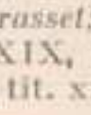

Le mot *ignis* peut s'autoriser d'autres exemples, tels que *VI IGNIS CONSVMPTVM* [7]; *VI IGNIS ABSVMPTVM* [8], et d'un passage des *Recognitions* clémentines [9] : *Confugite ergo ad aquas istas; solæ sunt enim quæ possint vim futuri ignis extinguere,* et on peut citer d'autres textes encore [10].

L'épigraphie chrétienne prenait donc le contre-pied de l'épigraphie païenne. Une sorte d'anonymat en-

[1] E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, 1890, p. 6-7. — [2] E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, 1890, p. 10, pl. II; *Nouveau recueil*, p. 324, n. 372. — [3] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 490, 491, 495, 497, 499. — [4] Bibl. nat., ms. de Peiresc, supplem., lat. n. *101*, t. II, fol. 66 et 225 : « A la maison de M. Motot d'Aubagne sur une porte »; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 311, n. 551 *b;* C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune*, p. 76; E. le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, p. 11; *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 53; L. Barthélemy, *Histoire d'Aubagne, chef-lieu de baronnie, depuis son origine jusqu'à 1789*, in-8°, Marseille, 1890. — [5] E. Le Blant, *Inscript.*, p. 305, n. 538. — [6] Davin, dans *Le Monde*, 31 juillet, 1872; O. Hirschfeld, dans *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 489; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 98; Albanès, *Armorial et sigillographie des évêques de Marseille*, p. 4; De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. II, part. 1, p. XI-XII; il l'attribue à l'époque d'Hadrien ou des premiers Antonins, mais n'admet à la dernière ligne que le supplément *po*TEST et exclut *omnia po*TEST que proposait Le Blant, *po*TEST serait encadré par deux ancres; E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, p. 11; E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, 1894, p. 35, n. 1; Penon, *Catalogue du musée d'archéologie de Marseille*, n. 116. — [7] Orelli, *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio*, in-8°, Turici, 1828, n. 1002. — [8] Orelli, *op. cit.*, n. 1909. — [9] *Recognitiones*, l. VI, c. IX, *P. G.*, t. I, col. 1352. — [10] Lactance, *De mortibus persecutorum*, c. XXI, *P. L.*, t. VII, col. 228 : *Quod postremo occidebat, cum per multum diem decocta omni cute, vis ignis ad intima viscera penetrasset;* Minucius Felix, *Octavius*, c. XXIV, *Digeste*, l. XXXIX, tit. II, l. 5. *Code Justinien*, l. II, tit. XXXI, l. 3, l. V, tit. XXXVIII.

veloppait comme un linceul le fidèle défunt. Avoir aimé et servi le Christ, après l'avoir connu, solliciter la prière des survivants principalement au jour anniversaire du décès, paraissait une identification suffisante pour ces innombrables chrétiens désignés par un prénom, reconnaissable tout au plus à leurs proches parents. Au lieu de se parer des titres et dignités que l'ambition, la faveur, ou le mérite avaient procuré, les défunts aggravaient cet anonymat par une désignation aussi vague que *famulus Dei*, *ancilla Dei*. Même les noms de ceux à qui un sentiment de piété avait suggéré de faire élever le tombeau et qui trouvaient une sorte de satisfaction à rapprocher leur souvenir de celui du défunt, ces noms devaient disparaître.

Ce n'est pas tout, le défunt n'est plus seulement une sorte d'anonyme désigné par un prénom, isolé de sa famille, de ses amis, c'est encore un oisif, semblerait-il, car son épitaphe omet le plus souvent de faire mention de la profession qu'il a exercée. Le nombre des fidèles qui ne se sont pas soumis à cette règle est malheureusement peu élevé, et toute cette modestie a sans doute droit à l'admiration du moraliste, quant à l'archéologue il en pense autrement. Il ne peut que se dire que les fidèles n'ont guère rendu facile sa tâche, avec leur systématique abstention des indications positives et précises et il est en droit de se demander à quelle inspiration obéissaient ceux qui agissaient de cette façon? L'immense majorité n'en savait rien, elle faisait comme faisaient les autres, comme on lui disait de faire; si l'usage ou la mode eût voulu que les épitaphes offrissent une oraison funèbre, un état-civil et le reste, on ne doit pas douter que les plus pauvres eux-mêmes se fussent soumis à l'usage et à la mode. Ils eussent fait étalage de leurs titres et de leur parenté et des moindres circonstances de leur vie avec la même persévérance qu'ils ont su mettre à nous en dérober le secret. Ceux qui savaient à peu près que les épitaphes n'avaient pas toujours été si laconiques et regrettaient un peu de ne pas raconter à la postérité leurs confidences personnelles, tournaient la difficulté par quelque poésie, quelque formule pieuse qui leur permettait de solliciter la miséricorde de Dieu et la prière des fidèles pour celui ou celle qui avait tels ou tels titres à l'invoquer. Enfin, les auteurs du formulaire ont pu avoir dans l'esprit les préoccupations qu'on leur prête, renoncement, modestie, humilité, mais ils ont eu également le désir d'éviter les formules païennes par hostilité, par rivalité, parce qu'elles étaient païennes et là-dessus, ils ont raffiné, et on a raffiné avec eux et pour eux, et c'est ce qu'il ne faut pas oublier tout à fait, quand on recherche les origines d'un genre quelconque. Il n'y a rien qui ressemble plus à la modestie que certaine vanité.

L'absence de mention chronologique est un autre signe qui permet de reconnaître les inscriptions chrétiennes. Ici encore il n'est pas superflu de dire que la mention d'un consulat ou d'une année de règne ne paraît pas jouer un rôle bien important puisque ceux qui ont supprimé ces mentions n'étaient peut-être pas, à tout prendre, plus modestes et plus humbles que ceux qui les ont conservé. Les fidèles de la Gaule qui mentionnaient la durée du règne, les fidèles espagnols qui prenaient grand soin de rappeler l'ère locale, ceux d'Afrique qui agissaient de même, n'étaient ni plus ni moins orgueilleux que les chrétiens des catacombes, de Vaison ou de Sivaux qui supprimaient cette mention. Partout il faut se rappeler la question de mode et, avec cette question, celle des ressources matérielles. A voir la façon misérable dont le marbre est entaillé, écorché à coups de ciseaux et de pointe pour tracer la formule jugée indispensable, on comprend que le lapicide ait cherché tous les moyens d'abréger sa besogne ardue. Parfois un coup trop fortement asséné fendait la tablette, si le client était de bonne composition on n'en continuait pas moins la gravure sauf à laisser un blanc au milieu d'un mot. Ah! l'épigraphie chrétienne en voyait bien d'autres! Néanmoins, plus on réduisait les chances d'accident, plus le lapicide assurait son gain et cette préoccupation n'a pas pu être étrangère à la suppression des mentions chronologiques.

IV. Des mentions chronologiques. — Ces mentions, en Gaule, consistent en consulats, post-consulats, dates royales et indictions. Les inscriptions ont fait usage des consulats sur les inscriptions en Gaule; le dernier des consuls non souverain fut *Basilius junior*, nommé en 541, et sur nos marbres, on a employé jusqu'à l'année 606 la numération d'après ces post-consulats [1] :

·····KAL SEPTEBRS
ANNO LXVI P C BASILI
V C C IND VIIII

Le même mode de supputation fut également employé après les consulats de Symmaque, d'Avienus, de Paulinus Junior, respectivement consuls dans les années 485, 501, 534. Ces post-consulats ont été calculés tantôt suivant le mode dit *Marcellinien*, l'année notée comme la première est celle qui suit le consulat; tantôt d'après le mode *Victorien*, cette même année est distinguée comme seconde du post-consulat; à dater de Justin, 565; la seconde méthode a prévalu.

Dès la fin du ve siècle, on rencontre une façon différente de dater dans les pays situés à l'ouest du Rhône. Les indications chronologiques gravées sur les marbres sont des dates consulaires dans le royaume des Bourguignons, des dates royales, chez les Francs et les Wisigoths, Edmond Le Blant, a rendu compte de cette particularité de la manière suivante [2]: « Trouver, dit-il, pour des temps antérieurs, un marbre à date consulaire sur un point de notre sol, c'est voir, par une marque matérielle, que la main de Rome était sur cette contrée; mais, lorsque l'Empire a vu décroître ses possessions immenses, lorsque les Francs, les Bourguignons, les Wisigoths, tiennent la Gaule, ce fait prend un tout autre sens et je vais tenter de l'expliquer.

« Un des points saillants dans l'histoire des Bourguignons à la fin du ve siècle et au vi[e] c'est leur déférence pour l'empire, dont ils se plaisent à se déclarer les feudataires. Tandis que, chez les Francs, l'assassinat d'un barbare est un crime plus grand et plus puni que le meurtre d'un Romain [3], les princes bourguignons couvrent tous leurs sujets d'une protection égale, ainsi l'a décidé Gondebaud, qui, selon le mot de Grégoire de Tours, a voulu que sa loi fût douce aux vaincus : *Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent*, dans le partage du sol, ils ont traité leurs anciens maîtres avec moins de rigueur que ne l'ont fait les autres conquérants de la Gaule; seule entre toutes les lois barbares, la leur présente des dates consulaires, aux titres XLII, XLV, LII, comme les édits de Ravenne, de Rome et de Constantinople. Gondéric, Childéric, Sigismond portent avec orgueil les titres de Patrice, de Maître des armées, et des lettres célèbres nous montrent ce dernier prince écrivant par la main de saint Avit de Vienne à l'empereur de Byzance. « Mon peuple est le vôtre et j'éprouve plus de joie à vous servir qu'à lui commander. La vénération du nom romain est chez nous une religion

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 397. — [2] *Ibid.*, t. I, préface, p. LXI-LXXII. — [3] *Lex salica reformata*, tit. XLIV, *Lex Ripuariorum*, tit. XXXIV, dans Canciani, *Leges barbarorum*, t. II, p. 144 et 306.

de famille. Maîtres en apparence de notre royaume, nous ne sommes en réalité que vos soldats. C'est par nous que vous administrez une terre si éloignée de votre empire, la distance même où vivent vos sujets marque glorieusement l'étendue de votre puissance, l'action lointaine de votre gouvernement [1]. »

Les Bourguignons ne donnent pas qu'à Byzance ces marques de leur soumission. L'Italie qui leur vint en aide, contre l'agression des Francs, les tient pour des sujets dévoués. « Pour recouvrer ses possessions, écrit Cassiodore au Sénat, le Bourguignon s'est déclaré indépendant, se donnant tout entier à nous afin de recevoir une part de ce qu'il avait perdu [2]. » Qu'à cette époque ses rois datent par les consuls, rien à cela que de simple et de logique; leurs actes sont d'accord avec ce qu'ils écrivent à l'empereur, alors qu'ils proclament l'action si étendue de son pouvoir, avec ce que Rome attend d'eux.

Les temps vont changer.

En 534, les enfants de Clovis envahissent la Bourgogne et la subjuguent. Mais la conquête ne détruit pas chez elle une apparence d'autonomie qui doit bientôt servir la politique perfide de ses vainqueurs, en leur permettant de désavouer des actes accomplis par leurs ordres [3]. Mais si les Bourguignons leur payent tribut, s'ils leur fournissent un contingent de troupes, ils peuvent, du moins, passer à leurs propres yeux, à ceux des autres peuples, pour une nation libre et se gouvernant elle-même d'après ses coutumes et sa loi. A côté de leurs privilèges que l'on mentionne encore au VIIe et au IXe siècle, ils gardent même après la conquête et soixante-trois ans de plus qu'aucun autre peuple du monde ancien, leur vieil usage de dater par les consuls, dont ils associent en dernier lieu les noms à ceux des rois [4]. Leurs nouveaux maîtres cependant suivent un autre système.

Chez la race qui devait posséder la Gaule et lui donner son nom, le caractère dominant est la passion de l'indépendance. Les premiers mots de son pacte national proclament qu'elle a secoué le joug des Romains [5] et son histoire ne démentira pas cette fière parole. Que le Bourguignon se contente des titres de Patrice, de Maître des armées, le Franc porte le cœur plus haut, il sera Consul et Auguste, c'est-à-dire l'égal de l'empereur; s'il propose à celui-ci un traité d'alliance, il l'a, dit-il, librement résolu [6], et sa prose ne rappelle en rien les humbles protestations transmises par saint Avit. Le premier entre les barbares, il effacera de ses monnaies d'or l'effigie impériale, pour y placer celle de ses rois [7]. Procope rapporte le fait en le présentant comme un coup d'audace [8] et les monuments de notre numismatique en fournissent la preuve matérielle.

L'indépendance est hautement proclamée. Les vies des saints parlent de ce temps glorieux où les Francs secouant le joug de Rome, n'ont plus voulu relever que d'eux-mêmes [9]. Rapprochez des marbres où la Bourgogne inscrit les dates consulaires ceux où nos pères ne veulent tracer que les noms de leurs rois, le tableau sera complet. Chez les premiers, une déférence dont la marque survit même aux institutions romaines; chez les autres, la volonté ferme de s'appartenir et de le faire connaître. Ainsi, d'après la carte, l'histoire de la plus grande partie de la Gaule au VIe siècle, la date par les consuls représenterait la soumission à l'empire, la date par les rois impliquerait la déclaration d'indépendance.

Les monuments des Wisigoths vont nous le montrer plus nettement encore, par l'inconstance même de leur système chronologique.

Au temps de la domination romaine, les noms des consuls se lisent sur les marbres de la deuxième Aquitaine, de la première Narbonnaise et de Novempopulanie [10]; mais dès l'avènement d'Alaric II (484 à 507), la mention des années de son règne y figure seule [11]. C'est le fait d'un prince indépendant et tenant son royaume *proprio jure*, comme le dit Jornandès [12]. Il est, comme l'a été son père, législateur en même temps que soldat, maître des Romains et des barbares qui vivent sous son sceptre et vont constituer fortement la nationalité wisigothique. Jusque-là donc, rien d'inattendu, à en juger par ce que nous apprend la différence des dates usitées chez les Francs et les Bourguignons, et le système opposé de ces barbares; mais une inscription découverte à Narbonne marque l'an 527 par le nom du consul d'Occident, Mavortius [13] :

. . . . . .
· · · KAL IVLIAS IND
V MAFORTIO VC
CONSS

Les Wisigoths sont et demeurent cependant les maîtres du pays; pourquoi donc cette prétérition des nom d'Amalaric le roi d'alors, et dont le prédécesseur, le successeur, suivent un autre système? Pourquoi, au delà des limites romaines, cette date par un consul romain? Rien de plus utile en ces matières que d'apparentes anomalies qui forcent à la recherche; elles éclairent ou révèlent souvent des faits mal fondés ou laissés dans l'ombre pour les historiens. Nous leur devons de mieux comprendre le caractère de la capitulation signée en 534 entre les Bourguignons et leurs vainqueurs; elles nous apporteront encore d'autres renseignements.

En 511, Amalaric, devenu par la mort de Gésalic, son frère, seul roi des Wisigoths, exerce un pouvoir tout nominal. Le grand Théodoric, son aïeul, qui l'a sauvé d'un rival dangereux, gouverne de fait sous son nom [14], et les coutumes romaines, que le prince ostrogoth tient à honneur de faire revivre, deviennent la

[1] S. Avit, *Epist.*, LXIX et LXXXIII, *P. L.*, t. LIX, col. 276, 284. — [2] Cassiodore, *Variarum*, XI, 1, *P. L.*, t. LXIX, col. 824. — [3] En 538, le roi Theodebert, sollicité par l'empereur [de lui donner secours, envoie en Italie une armée bourguignonne qui doit se réunir à l'ennemi, en paraissant agir pour son propre mouvement. Procope, *De bello gothico*, l. II, c. XII. — [4] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 597 et 397*a*. Comme par un dernier hommage à la grandeur du vieil empire, la Bourgogne a de même conservé à travers les âges l'usage officiel du droit romain; voir Bouhier, *Les anciennes coutumes du duché de Bourgogne avec les anciennes coutumes tant générales que locales de la même province, non encore imprimées*, in-fol., Dijon, 1742, t. I, ch. VI, VII, VIII, et dans *Œuvres*, 1787-1788, t. I, p. 429. Aux textes du moyen âge relevés par Bouhier, on peut ajouter ce passage de l'acte d'affranchissement de Ciel et Saint-Maurice, concédé le 24 octobre 1420 : ... Pourquoy nous aient suppliés et requis humblement... il nous pleust de nostre grâce les affranchir de la dicte serve condition, en les rendant comme francs citiens de Rome. » Marcel Canat, *Documents inédits pour servir à l'histoire de Bourgogne*, Chalon-sur-Saône, 1863, t. I, p. 155, 156. — [5] Canciani, *Leges barbarorum*, t. II, p. 13. — [6] A. Duchesne, *Scriptores rerum francicarum*, t. I, p. 866. — [7] Ch. Lenormant, *Lettres à M. de Saulcy sur les plus anciens monuments de la numismatique mérovingienne*, in-8°, Paris, 1848-1854. Le fait a lieu sous Théodebert; il ne se produit que plus tard, chez les Wisigoths; Boudard, dans *Revue numismatique*, t. XX, p. 342. — [8] Procope, *De bello gothico*, l. III, c. XXXIII, t. II, p. 417, édit. de Bonn. — [9] *Acta sanct.*, janvier t. II, p. 33; Mabillon, *Acta sanctorum ord. S. Benedicti*, sæc. I, p. 637. — [10] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 591, 596, 610, 617. — [11] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 482, 529, 556*a*, 556*c*, 556*d*. — [12] Jornandès, *De Getarum origine*, c. XVII. — [13] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 613*a*. — [14] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII, édit. de Bonn, t. II, p. 68. La chronique d'Isidore (édit. 1778, t. I, p. 210) considère même Théodoric comme le souverain réel, Amalaric comme son successeur.

loi du sol wisigothique. Jusqu'en 526, une date consulaire, dans les possessions d'Amalaric, n'aurait donc rien qui pût surprendre, mais l'épitaphe de Narbonne appartient au 1er juillet 527, et le vieux roi était mort le 30 août 526. N'y a-t-il point là difficulté nouvelle, et ne doit-on pas penser que le prince wisigoth aura, dès le décès de son aïeul, voulu reprendre une liberté d'action entravée par l'existence de Théodoric?

Procope atteste le contraire. En mourant, le maître de Rome laissa l'Italie à un autre de ses petits-fils, Athalaric, et le roi wisigoth, peu rassuré sur les visées des Francs, se hâta de conclure avec le nouveau prince un traité d'amitié et d'alliance. Ce fut là, semble-t-il le premier acte de son indépendance recouvrée [1]. Si nous nous reportons maintenant aux faits mis en lumière par la différence des dates dans le royaume des Francs et dans celui des Bourguignons, par les résultats que nous apportent les travaux de J.-B. de Rossi [2], nous reconnaîtrons qu'au temps de Théodoric, et suivant le caractère de leurs relations avec l'empire, les royaumes barbares admettaient ou rejetaient la supputation par les consulats. Amalaric, si effacé par son aïeul, n'a donc point cessé, quand mourut celui-ci, de promulguer, dans son propre royaume, les noms des consuls d'Occident. Ainsi faisaient les Bourguignons dans leur respect pour le vieil empire, et le même fait semble avoir eu, chez les deux peuples une même cause.

Avec Amalaric, devait disparaître une marque tout éphémère de la puissance romaine. Son successeur Theudis, dont se défiait avec tant de raison Théodoric[3], date de nouveau du nom royal les monuments de la Wisigothie. En 541, un marbre de Narbonne, marqué de la dixième année de son règne [4] :

. . . . . .
ANN·X·REGN DO
NOS TEVDERE

renoue ainsi la chaîne interrompue de la chronologie locale, et montre ce que Rome a perdu d'influence et de prestige sous les faibles successeurs du grand Théodoric.

Encore un mot sur le système chronologique suivi dans le première Aquitaine, immédiatement après sa conquête par les Francs. A compter de cette époque, plusieurs épitaphes s'y rencontrent et toutes, sans exception, portent les noms des nouveaux rois. Et pourtant à Clermont, l'une des villes où se rencontrent ces monuments, un concile de l'an 535 est marqué, suivant la mode romaine, du post-consulat de Paulin. Cette dissemblance n'est point un fait isolé dans le royaume d'Alaric, où les inscriptions, les lois, portent la date de son règne. Le concile d'Agde, en 506, présente le nom du consul Messala; en Algérie, en Espagne, lorsque les épitaphes chrétiennes ne mentionnent que les années de l'ère locale, les conciles de Carthage, de Tarragone, de Girone, nomment de même les consuls suivant l'ancien usage. En présence de ce double système, il nous faut donc faire deux parts dans les documents qui nous occupent; distinguer les monuments civils tels que les épithaphes, les lois, des actes religieux que les évêques ont sans doute voulu libeller selon la forme suivie à Rome et dont les lettres pontificales leur fournissaient le type. C'est du moins là ce qui se fit au moyen âge [5] et la dissemblance signalée semble montrer, dès le VIe siècle, une tendance à la coutume qui fut plus tard celle de notre Église. Rien ne s'accommode mieux d'ailleurs, pour cette époque, avec l'attitude du clergé de la Gaule, vivant de sa vie propre sous le sceptre des barbares, se recrutant surtout parmi la race vaincue, se plaçant sous l'égide de la loi romaine et déclarant dans un concile de l'an 538, que les divisions politiques du sol sont chose indifférente pour l'administration ecclésiastique [6].

Si ces déductions sont exactes, plus d'une conséquence devra s'en dégager. L'histoire est trop souvent muette et parfois les documents nous font défaut pour de longues séries d'années. Lorsque, dans une partie de notre sol dont les destinées nous seront demeurées inconnues, nous trouverons sur un marbre une date par les consuls ou par les rois, l'accord des monuments et des faits dans les trois royaumes dont on vient de parler ne permettra-t-il pas alors d'estimer, par cette date, la condition politique du pays qui l'aura présentée? Devant l'incertitude des délimitations à cette époque une inscription consulaire ou royale, trouvée vers les bornes supposées du royaume des Francs et de la Bourgogne ne devra-t-elle pas faire attribuer au pays qui, seul des deux, possède des monuments semblables, la part du sol où le nouveau marbre aura paru?

L'emploi d'une supputation, son abandon, son remplacement par une autre ont été en Italie le résultat presque journalier des revirements politiques dont les dates lapidaires gardent la marque. Nous sommes moins bien informés pour la Gaule où les marbres ne font que trop bien sentir les regrettables lacunes de l'histoire.

De 486 à 495, cinq localités de la Lyonnaise, ou de la Viennoise [7] qui ne forment pas groupe et que séparent d'ailleurs des centres où s'emploient d'autres méthodes [8] présentent une supputation par les postconsulats de Symmaque. En 491, deux villes voisines Vienne et Vézéronce, offrent deux dates différentes [9] et une autre cité de la même province, Valence, fournit peut-être pour la même année une mention conçue suivant un troisième système.

Autre anomalie. Lorsque le consulat a disparu, la Bourgogne est le dernier pays où survive la mémoire de cette grande institution; les longues supputations par les postconsulats, poussées chez elle plus loin que dans toute autre contrée s'expriment de deux façons diverses : à Lyon, on compte, jusqu'en 601, par le postconsulat de Justin qui reçut les faisceaux en 540; à Vienne et dans ses alentours, on suppute, jusqu'en 628, par les années écoulées depuis le dernier citoyen fait consul, Basile qui fut nommé en 541. Le fait existe nettement délimité au point de vue géographique, se produisant durant soixante années, sans que le parallélisme se trouble un seul instant, sans que le

[1] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XIII, édit., de Bonn, t. II, p. 69, 70. — [2] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, proleg. p XLII. — [3] Procope, *De bello gothico*, l. I, c. XII, édit. de Bonn, t. II, p. 68-69. — [4] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 616, voir n. 620*b*. — [5] « Au XIe et au XIIe siècle, beaucoup de chancelleries laïques et ecclésiastiques s'attachèrent à imiter les usages de la chancellerie romaine. Parmi les prélats qui ont suivi cette voie, on peut citer plusieurs évêques de Rennes dont on possède des chartes littéralement modelées sur les bulles-privilèges des papes : Une circonstance favorisait cette initiative : la cathédrale de Rennes était placée sous l'invocation de saint Pierre, de sorte que les évêques de Rennes pouvaient s'approprier la formule *sub beati Petri et nostra protectione suscipimus*. On en trouvera des exemples dans les titres de l'abbaye de Savigny, conservés aux Archives nationales et copiés dans un cartulaire des archives du département de la Manche. » Note de L. Delisle. — [6] *Conc. d'Orléans*, III can. 1. Cent vingt années auparavant le pape Innocent Ier proclamait le même principe, *Epist.*, XXIV, *ad Alex. episc.*, c. 2, dans P. Coustant, *Epist. roman. pontif.*, 1721, p. 852; voir Naudet, *De l'état des personnes en France sous les rois de la première race*, dans *Mém. de l'Académie des Inscriptions*, t. VIII, p. 526. — [7] Anse, Grésy, Saint-Thomé, Valence et Arles, Le Blant, *Inscript.*, n. 662, 388*a*, 481*a*, 474*b*, 538. — [8] Briord, Vézéronce, Vienne de Lyon, Le Blant, *Inscript.*, n. 374 *a*, 338, 436, 32, 77, 69. — [9] Le Blant, *Inscript.*, n. 388, 436.

nom de Basile paraisse à Lyon, sans que celui de Justin se montre à Vienne [1].

Voilà au VIe siècle, deux grandes lignes principales et qui pourraient peut-être mettre sur la voie du partage inconnu que Childebert et Clotaire firent entre eux alors de la Bourgogne.

Il est, de plus, des systèmes éphémères.

Dans la Viennoise, le nom du consul de l'an 534, Paulin, sert de point de départ à une autre supputation poursuivie durant trois années [2], tandis que dans la partie de l'Italie qui nous confine, elle s'emploie encore en 546 [3], et n'est remplacée que plus tard, d'après les marbres qui nous sont connus, par les postconsulats de Basile, consul dès 541 [4]. Sur le même point de notre sol et dès que disparaît le nom de Paulin, celui d'un consul de 538 est pris comme base pour un nouveau calcul, et jusqu'en 550, au moins, l'on compte par les postconsulats de Jean [5].

Voici un tableau des mentions chronologiques consulaires et royales fournies par nos inscriptions de la Gaule. Nous donnons l'année, le texte et la référence au *Recueil* de Le Blant et avec l'indication (*) au *Nouveau recueil* du même auteur :

334 . . . . OPTATO ET PAVLINO CONSVLIBVS, n. 62.
347 . . . . RVFINO ET EVSEBIO CONSS·, n. 596; n. 297*.
377 . . . . DN GRATIANO · AVG · IIII · ET MER· COS, n. 369.
378 . . . . VALENTE VI ET VALENTINIANO · II· CONS, n. 7.
405 . . . . PC DOM NTRI HONORI AVGVSTI SEX, n. 591; POST CONSS HORIO VI, n. 277*.
409 . . . . YIITATIA ONωPIOYŌH·KAI·KωCTION-TINOY · TO·A · MHNI IIANHMOY IB HMЄPA KIP, n. 248.
422 . . . . HONORIO XIII ET THEODOSIO X CONSS, n. 53.
431 . . . . PTS CONSV THEVDOSI XIII, n. 44.
441 . . . . CЄTA THN YIIATIAN TωN ΔЄCIIO-TωN BAΛЄNTINIANOY TO IIЄMTON KAI ANATAΛIOY TOY ΛAMIIPOTA-TOY, n. 415.
444 . . . . *an*NO XVII EPISC·PT · RVSTICI ANNI DIE CCLXVI KL IVL, n. 618.
445 . . . . CS·VALENTINIANO AVG·VI·III KL·D· XVIIII·ANNO EPTVS·RVSTIC... n. 617.
447 . . . . CALLPIO VC CONS, n. 35.
448 . . . . POSTEMIAN*o et Zen*ONE VV CC, n. 68.
449 . . . . ASTORIO VC CONSS, n. 667.
453?. . . . DOM·N·TV, n. 284*.
454 . . . . PC OPILIONIS VCC, n. 57; cf. n. 695.
455 . . . . VALENTINIANO VI ET ANTHEM*io*..., n. 610.
456 . . . . + RVSTICVS ANN·XXX EPTVS SVI FF, n. 609.
461 ou 482 . SEVERINO VCCL·S· n. 1.
466 . . . . DOM N LEONE III, n. 74; LEONE TER CONS, n. 242*.
467 . . . . PC III LEONIS, n. 134*.
469 . . . . MARCIANO VV CC, n. 87.
470 . . . . SEVERO V · C · CONSVLE, n. 627; SEVERO Et IORDANE CON, n. 496; DN N SEVERO ET IORDANE VV CC, n. 79.
472 . . . . FISTO ET MARCIANO CON, n. 391.
472 ou 592 . INDIC···ECEMA ANNO···XTO, n. 309*.
473 . . . . DOM NOS LEONE VV C CON, n. 391.
474 . . . . DN LEONE IVNIORE V·C·SS, n. 631; D·N LEONE IVNRE V CSS, n. 334.
481 ou 343?. PLACIDO CONSVLE, n. 442.
483 . . . . FAVSTO VIRO C CONSS, n. 448.
485, 508 ou 509 . . . PCC VENANTI VIRI CLARISSIMI CC, n. 434.
485?. . . . SYMMACHO VC CON, n. 105*.
486 . . . . POST CON ϚYMM, n. 662; POST CONS SYM, n. 388*a*.
487 . . . . BOETIO VERO CLARISSIMV CON-SVLE, n. 379; *men*SIS SEXTI ITERVM PC SYMMACHI·V·C·INDICTIONE X· n. 481*a*; INDIX·VII ETERVM PS SY-MACI VC CL, n. 169*.
488 . . . . DEDAMIO VIRO CLAIDISSIMO·CON-SVLE, n. 374*a*.
489 . . . . PROBINO·ET·EVSEBIO, n. 548.
Pas avant 489-490 . *indictionE* XIII *Regnum dni nostri Alarici regis*, n. 556*a*.
490, 493, 539 ou 540. . SPCS···N VC···· NE TE····, n. 194*.
Après 490 . SE···S POST CONS SYMC IVNI*oris viri clarissi*MI CONSSS, n. 474*b*.
491 . . . . POST CONSVLATO LONGINI BIS ET FAVSTI, n. 436; D IIII K·DEC IND XV OLIBRIO IVNIORE CVNS, n. 388.
491 ou 520. PC····TI CONS···ONE XIIII, n. 160*.
Après 491? . ·····I VC IND RVINTA, n. 451.
Après 491 . KALENDA··· CONS··· IND···, n. 464.
492 . . . . ANASTASIO VC CONSVLE, n. 623; ANASTASIO ET RVFO VV CC, n. 32.
493 . . . . PC ANASTASI ET RV*fi vv* CC SS, n. 77.
494 . . . . TVRCIO·ASTERIO·CONS, n. 625.
495 . . . . DECIES PC SY*mma* CHI IVN VC *indic*-TIONE TERTIA, n. 538; POS*t cons* ASTERII *et Praesidii vv. cc.*, n. 458*ee*; VIATORE VC CONS, n. 186*.
495?. . . . *Pc Ast*ERII *et Praesid*II CC? n. 432.
496 . . . . PC VIAT, n. 391; XII REG DOMNI ALARICI, n. 482.
498 . . . . PAVLINO V·K C δ, n. 12.
500, 527, 591 ou 690. . ANNO ϟIX REGNO, n. 565.
501 . . . . AVIENO VERO CLARISSIMO CONSO-LE, n. 374; ABIENO CONSVLE, n. 21; AVIENO VERO CLAS CONSOLE, n. 381; ABIENO V CONS, n. 63; AVIE-NO CV CON, n. 67; AVIENO CONS, n. 510.
502 ou 534. IVNIORE VV CON··, n. 82.
503 . . . . PC ABIENI IVN V CON, n. 70; ANNO NO-NO X REG DOMNI NOSTRI ALARICI, n. 569; VOLVSIANO V CS, n. 140*.
Après 503 ou 534. . . ····NI IVN V CC, n. 117*.

[1] Les monuments retrouvés dans ces dernières années ne modifient pas cet état de choses. Un seul d'entre eux, compris dans le périmètre que l'on assigne à la Viennoise donne une date calculée d'après les proconsulats de Justin, il se trouve à Trept, vers le nord de l'arrondissement de Saint-Jean de Bournay, c'est-à-dire dans un lieu aussi voisin que l'est Saint-Laurent de Meire (où fut trouvé une inscription datée d'un post-consulat de Justin) du territoire considéré comme appartenant à la Première Lyonnaise. — [2] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 536, 393, 477*b*, voir n. 458 *dd*. — [3] Zaccaria, *Excursus litterarii per Italiam*, in-4, Venetiis, 1754, p. 207; Gazzera, *Delle iscrizioni cristiane antiche del Piemonte discorso*, in-4°, Torino, 1850, p. 57. — [4] Gazzera, *op. cit.*, p. 16, ann. 533, musée Giovio à Côme, inscription de Marcellianus, ann. 566. — [5] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 547, 384, 458*m*, 486.

504 . . . . CYTHEO VC CONS, n. 78.
Après 504 . ·····ONE XII···POS···CITTE, n. 95*.
505, 528 ou 570 . . . ANNO XXI, n. 612.
506 . . . . NOMEN MESSALAE CONSVLIS ANNVS AGENS, n. 31; MESSALA·V·C· CONS., n. 630.
506, 523 ou 527 . . . M····, n. 443.
508 . . . . PC CONS ITERVM MESALE VC CONS, n. 66; POST CONS·ANASTAS··· ET VENANTI, n. 312*.
508?. . . . POST CONSOLATVM·VERI VENANTI· CSSS. C, n. 157*.
510 . . . . POS CONSOLATO IMPORTVNO VV CCLE, n. 61.
511 . . . . FELI*ce vcc.*, n. 387*a*; FELICE V·CC·, n. 437; FELICE, n. 692.
512, 527 ou 602 . . . KLENDAS SEPTEMBRIS INDICTIO QVINTA REGIS TEVDORICI, n. 570.
514 . . . . SENATO····NDC VIII, n. 147*.
515 . . . . FLOREN···· ET ANTHE····, n. 693.
515 ou 437 . NAMQVE SENATORIS POSVIT POST CINGVLA VITAM, n. 492.
516 . . . . POST CNS ANTEMI ET FLORENTI VV CC·, n. 126*; P··· LORENTI ET ANTI MIV···L CONS, n. 135*.
517 . . . . AGA*peto* VIRO CONSOLE, n. 36; ···APITO VCC, n. 100*.
518 . . . . PC AGAPETO, n. 38.
519 . . . . PC ITERVM AGAPITI VC CONSS, n. 489.
520 . . . . RYSTIANO ET VITALINO V CL, n. 663.
521?. . . . VALERI, n. 296*, 301*.
522 . . . . SYMMACHO ET BOETIO·V·C·COSS, n. 469; POST FASCES POSVIT ET CINGVLA SYMMACHVS AMPLA IVNIOR ET QVINTVS DECIMVS CVM SVRGERET ORBIS, n. 425.
523 . . . . PC SIMMACHI ET BOETHI VCC, n 390.
523?. . . . MAXIM·V·C, n. 43; MAXIMO V·C·CONS, n. 145*.
524 . . . . OPILIONE, n. 435; VPILIONE VC CONS, n. 695; VPILIONE·V·C·CONSOLE, n. 106*.
525 . . . . PROBO IVNIORE VCC, n. 695; PROBO IVNIORE VC CONL INDICCIONE III, n. 162*.
525, 575, 609 ou 610. . ANNO XIIII REGNO DOMNI NOSTRI, n. 274.
526 ou 527 . ANNO XV REGNO DOM THEVDORICI, n. 566.
527 . . . . . KAL IVNIAS IND V MAFORTIO VC CONSS, n. 613*a*; MAVVRTIO VIRO CLR CONSS, n. 683; MAFVSIO VERO OARISSEM CCC, n. 133*.
528 . . . . Q(*p*)CC MAVRTI, n. 431.
528 ou 529 . ····T PC MAVV*rti*, n. 474*a*.
529 . . . . INDICTIONE S*e*PTIMA POS CONSOLATVM ITRVM MAVR····I, n. 180*.
529 ou 486 . DECI·O VVC·, n. 373.
530 . . . . INDICTIONE NONA LAMPADIO ET ORESTE VR C CONS, n. 164*; ANNO VIIII DECEMO REGNO DI NOSTRI THODORICI RE, n. 226*.
531 . . . . POST CON LAM···ORESTES VV CON, n. 184*.
531 à 561, ou 604 à 628 . *re*GNO DOM*ini nostri* CHLOTHA*rii*, n. 564*a*.
532 . . . . PRID K D*ec* INDICTIONE VN*deci*MA POST *cons.* LAMPADI ET ORES*tis* VV CC, n. 530*.
534?. . . . ···VNIORE, n. 141*.
Après 534 . *post consulatu* M PAV*lini junioris*, n. 458*dd*.
534 ou 609 . XV KAL IVLIAS INDICTIONE XIII REGNVM DOMNI NOSTRI THEVDOBERTI REGIS, n. 556*c*.
Après 534 ou 596 . . . ANNO XX REGNO DOMINI NOSTRI THEVDOBERTI REGIS, n. 571.
536 . . . . SVB D·III·IDVS IANVARIIAS DC ET ERVM PAIINI IVN · IND QVARTA DECIMA, n. 487; INDICTIONAE XIIII ETERVM PCS·PAV IVNIORE V CC, n. 458*r*.
536 ou 537 . ···LINI VC INDIC XV, n. 128*.
537 . . . . TERTIO PC PAVLINI IVN V CC, n. 393; XIII KL APRILES INDIXSIONE XV PC PAVLINI IVNIORES, n. 477*b*.
538 . . . . ··OHANNE V·C·C·IND·SECVNDA, n. 152*.
538 ou 600 . ANNO IIII RIG DOM NOS TEVDOBERTI, n. 567.
Après 538 . ····p. c. IOHAN*nis v.c. cons.*, n. 458*m*.
540 . . . . PC·· ··IONIS, n. 55; *i*TERUM POST CONSOLATO IOHANNIS VIRI CLARISSIMI CONSOLIS, n. 688.
Pas après 540 *v.c.*C INDICTIO*ne*, n. 664; ·····OVVC CONS, n. 669.
Après 540 . *p. c. Ju*STINI V *c c*, n. 458*h*; *p. c.* IVSTINI VIR C COS, n. 668.
Après 540 ou 465?. . . INDICV··· REGN D*n* THIVD···, n. 620*b*.
541 . . . . PRIDIE NON SEPTEMBR·INDICT·V· BASILIO VC, n. 637; X·KAL·MAIAS· INDIC QVARTA ANN·X· REGN DO NOS·TEVDERE, n. 616; PC IVSTINI, n. 51.
Après 541 . *post co*NS B*a*S*ilii* COS VC, n. 493; *p.c.* BASILI V*cc.*, n. 458*n*;··SIL VCC INDIC XIIII, n. 120*a**; BASILI VCC, n. 110*.
Après 541?. ···LI V C C, n. 458*.
543, 546, 591 ou 603. . INDICCIONE VIIII DNI THDTRI, n. 238*.
544 ou 545 . ····XIONE OCTAVA ···· HANNIS·V·CC, n. 142*.
545?. . . . SEPTIMO KAL *ja*NVARIAS V CONS, IVS*tin*I INDICTIONE OCTA*va*, n. 39; V·P·C·IV···, n. 15.
546 . . . . SEPTEM*b*RIS VI PC IVSTINI VC *i*ND NONA, n. 40.
547 . . . . SEXSIES POST CN BASILI VV CC SS CNS n. 394; K ϟ KAL FEBRVARIAS ϟ·P; CON BASILI INDIC XI, n. 467; NOVIES POS CONO IOANNIS V·CV·SS, n. 396.
547, 548, 562, 572 ou 593 ····I PC IVST INDICT XI, n. 387*b*.
548 ou 621 . *Anno XXXVII regni admi Chlotari regis*, n. 232*.
549 . . . . *Joan*NIS INDIC·XII·KL·OCT, n. 486.
Pas avant 550 ···PC IOHANNIS VCC, n. 381; *pc*···BASILI *viri* CC IND···XIIII, n. 458*f*.
551 . . . . XVI KL IVLIAS VNDECIES PTC IVSTINI INDICT XIIII, n. 551.
551, 561, 581 ou 596. . ····SIL VCC INDIC·XIIII, n. 120*a**.
552 . . . . D III KLS IANVARIAS XII PC IVSTINI IND PRIMA, n. 47; VIIII KL DECEMBRIS DVODECIES P·C. IVSTINII INDICTIONE XV, n. 65 et 667*a*.
552?. . . . ···I VIRI CLARISSIMI CONSOLIS IND, n. 6*.

553 . . . . PRID · ID · APRIL · DVO DECIES · PC· BASIILI VC IVNIORIS·INDICT·PRIMA, n. 512.

554 . . . . TREDECIES PC····CONS···INDI···TER·, n. 168*.

555 . . . . ···DIC IIII DNI···A··· DI REGI. n. 234*.

557?. . . . ···RVARIAS VI X P···CC INDE SEXTA, n. 697.

558 . . . . PDIAE III KAL AGVSTAS SEPSIES DECIES P C BASILII V C INDE VIII, n. 411.

559 . . . . HOCTAVO KAL IVNIAS HOCSIES DECIS P C BASILII V C CON INDE VIII, n. 405*a*.

559?. . . . DECEMB · INDICT · IIII·ANN · V · DI NI· ATHANAGILDI · REGIS, n. 620; INDICT IIII ANN V···· IANAGILDI REGIS, n. 320*.

561 . . . . XIIII KL NOVEMBRIS V·EXXPC BASILI VCC INE VIIII, n. 417; VICIES POS··· ATO BASILII IV···· INDIXCIONE X, n. 325*.

563 . . . . PRIDI KAL MAIAS VICIES II PVS CON BASILI V CC INDEX, n. 461; VICIES ET BIS PST CONSLTO BASILI VIRI CCS IN XIII, n. 131*.

563 . . . . NONO DECINO FALENDASS SEPTEMB VICES ITTER P CC BASILI VV CLARISSIMI CONSOLES INDEXIONI TESIA DECNA, n. 466*a*.

564 . . . . V···· QVATER POST CONS··· IVSTINI INDIC TERTIA DECIMA, n. 5*

565 . . . . XXV PC IVSTI INDICT XIII, n. 101*.

565 ou 579 . NON KAL·MAIAS X····PC BASILI·V·C·CONS·INDICTIONE QVARTA DECIMA, n. 406.

566 ou 567 . ϟ KAL NOMEMBRIS XXVI POST CONS BASILI ϟ VIRI CLR CONS INDIC QVARTA DECEMA, n. 450.

568 . . . . IIAS IND PRIMA··· NN LIVBANI RIGS, n. 616*b*.

571 . . . . DVODECIMO KAL IANVARIAS XXX POST CON BASIL VC CON INDIC QVARTA, n. 432*b*.

573 . . . . SVB DIE CDS SEPTEMBRIS XXXIII PC BASILI VC CON INDIC SEXTA, n. 449; IIII NON APRILIS LXV XXXIII POST IVSTINV ET INDICT SEXTA, n. 25.

579 . . . . VII IDVS MARSIAS *tricies* NOVIES PC BASILI VCC IND XII, n. 438*a*.

579?. . . . A···XXXVIII···BASILI V··· CC IND···XIIII, n. 690.

582 . . . . SVB DIE KAL AGVSTAS INDICTIONE XV ANNO XIIII REGNO DOMNI NOSTRI LEOVILDI REGIS, n. 611, n. 306*.

586 ou 587 . MEDIVM NOCT Δ ΔNICO INLVCISCENTE VI · IΔ·ΔECEMB · QVATRAGIES ET VI PC BASILI IVNIOR V·C·C· ANN XII REGN ΔOMNI CHELΔEBERTI REGI INΔICT QVINTA n. 597.

593 ou 473?. Δ·III KLΔ IANVAR*ias* INΔITIONE DVOΔ*ec*IMA ANV SEPTM R*eg*NO DOMNI NOSTR*i* *g*L*orio*ISIMI *r*E*ca*R*edis*, n. 620*a*.

600 . . . . IDAS KALENDAS NOVENBRAS ANNVM QVARTVM RENVM DOMNI NOTRI TEVDORICI RIGES INDICCIVNE DVDECEMA, n. 474.

601 . . . . VIII KAL APRILIS LXI PC IVSTINI INDIC QVARTA, n. 17.

606(ou5462) OCTAVO KL SEPTEMBRIS *in*DICTIONE NONA REGNVM DOMNI *Th*EODOBERTI REGES, n. 556*d*.

606 . . . . KAL SEPT·BRS ANNO LXVI P C BASILI V C C IND VIII, n. 397.

612 . . . . ϟ IDVS FEBRVARS ANN KVI REGNO DMI THEVDOBERT, n. 561.

Vers 616 ou 660 . . . INDIC · III·AN · SII · RIG · DOM · NOST· CLOTTARI REGIS, n. 107*.

622?. . . . LXXXII PC···, n. 16*.

Après 623?. REG···CHLO···ANNO X···, n. 128.

628(ou557). XV KL NOVEMBRIS AN XXXXVI RIG CLOTARIO D III, n. 375.

628 ou 629 . ···I VV CC SS INDI SECVND···· *gl*ORIOSISSIMI DAGO*berti*, n. 397*a*.

631 . . . . RIGNV DOM···· NOSTRI DAGVBERTI REGES IND QVARTA, n. 136*.

Vers 632 . . ANO···E RIGNO DAGOBERTI RE*gis*, VII n. 373*a*.

636 . . . . RIGNO DMI DAGO···GIS, n. 230*.

643 (ou 690) DIAE · VI°.IDVS · AVGVSTAS · VBI FECIT AGVSTA DIES SEPTE ANNO V° REGNVM DOMNI NOST CLODOVEI REG., n. 586*a*.

646?. . . . KLENDAS IVLIAS RIGNI DOMNI NOSTRI CHDOEDO REGIS TANTO INDICCIONE QVARTA, n. 476.

676?. . . . ANNO IIIIII IAM REGNANTE THEODORICO REGE, n. 91.

689 . . . . ANNO SECVNDO DMI EGICANI REGIS, n. 621.

695 . . . . RIGNI DOI NOSTRE CLODOVEO REGES IIII INDIC OCTAVA, n. 477.

Dans la série qui précède, on a pu voir à différentes reprises une mention chronologique distincte des dates consulaires et des dates royales, c'est l'indiction. Ce mode de supputation est presque sans valeur chronologique quand il se présente isolément; en effet, un cycle renouvelable de quinze années dont chacune porte le nom d'*indiction* et une numération de 1 à 15, ne peut servir à préciser une date que s'il vient compléter une mention plus précise et portant sur une période mieux définie. Le tableau suivant montrera que pour une période de trois années, c'est au 1er septembre que commence l'indiction ordinairement en usage sur les marbres, de telle façon que le consul entré en charge le 1er janvier voit deux indictions, c'est-à-dire les huit derniers mois de celle qui se trouvait en cours lors de sa nomination et quatre mois de l'indiction suivante; chaque indiction correspond de même, en conséquence, à deux consulats.

Consuls	Indictions
Ann. 491 (au 1er janv.) *Olibrius junior*	Les huit dern. mois XIVe [indict.
Ann. 492 (au 1er janv.) *Anastasius Rufus*	au 1er sept., XVe indict. au 1er sept., Ire indict.
Ann. 493 (au 1er janv.) *Eusebius Albinus*	au 1er sept., IIe indict.

En ce qui touche le jour où commençait l'indiction, il y a eu des variations. L'inscription romaine de l'an 522 qui, le 3 des ides d'août (par conséquent le 11 de ce mois) écrit cette date : IN FINE IND · XV [1] peut à la rigueur s'appliquer encore à l'indiction commençant le 1er septembre. Mais, en Gaule, nous rencontrons des

[1] De Rossi, *Inscriptiones christianæ urbis Romæ*, t. I, n. 979.

indictions calculées d'après la date du 1er janvier [1], c'est le cas pour une inscription de Vienne, de l'année 559 [2] dans laquelle quelque système que l'on adopte pour la supputation des postconsulats et des indictions on trouve un désaccord, à moins d'adopter le 1er janvier; de même pour une autre de Revel Tourdans [3] et une de Vienne [4]. A Vienne aussi nous trou-



4684. — Inscription de Vienne.
D'après E. Le Blant, *Recueil*, t. II, pl. 52, n. 302.

vons cette épitaphe pour laquelle l'indiction est certainement calculée d'après le 1er janvier [5] (fig. 4684) :

IN HOC TOMOLO RE
QVIESCIT IN PACE BO
NB MEMORIA LIVE
RIA ENOX QVI VIXIT
ANNVS P M XV OBI
ET IN PACE VEX XIIII KL
NOVENBRIS V·E XX P
C BASILI V C C INE
VIIII

In hoc tumulo requiescit in pace bone memoria Liberia innox, quæ vixit annos plus minus quindecim, obiit in pace...? XIV kal. novembris...? XX, post consul. Basili v. c. c., indictione nona.

Nous trouvons également à Vienne, au musée, un fragment d'inscription découvert dans les fouilles de Saint-Gervais. Les irrégularités de la pierre ont contraint le graveur à couper le texte par de larges intervalles, particularité qui n'est pas sans exemple [6]. Si l'on suppose l'indiction comptée à partir du 1er janvier la date est exacte; le trente-troisième consulat de Basile supputé d'après la méthode victorienne correspond en effet à la sixième indiction, année 573 [7] (fig. 4685).

. . . . . *omni*
BVS DOLVM QAE VIXIT
ANNVS SEPTEM
ET MENSIS PLVS MEN' X
OBIIT IN PACE SVB DIE CDS
SEPTEMBRIS XXXIII PC BASILI
VC CON INDIC SEXTA

Enfin nous en trouvons encore un autre exemple à Vienne [8].

Le nombre des inscriptions qui supputent avec le début de l'année au mois de janvier est donc exceptionnel; mais il faut noter que l'indiction est notée parfois après le consulat [9], parfois avant [10], parfois avant la date royale [11]. Cependant, d'une façon générale, l'indiction est plus ordinairement notée par le nom des consuls.

Nous possédons, pour la Gaule, environ deux cent cinquante inscriptions à date certaine, consulaire ou

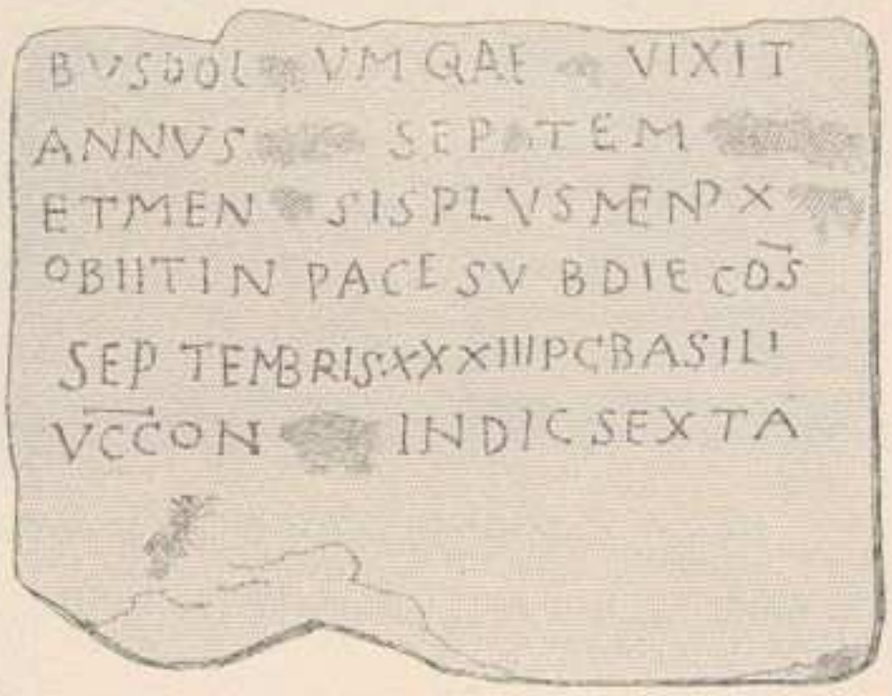

4685. — Inscription de Saint-Gervais.
D'après E. Le Blant, *Recueil*, t. II, pl. 55, n. 321.

royale. La plus ancienne est perdue et nous ne la connaissons que par la lecture donnée en 1731 par le *Journal de Trévoux*. Elle avait été trouvée avec quelques autres marbres sur la montagne de Saint-Irénée à Lyon; les caractères, nous dit-on, en étaient « mal formés et peu compassés. » C'était l'épitaphe d'une chrétienne nommée *Silentiosa*, inhumée le 1er février 334, sous le règne de Constantin le Grand [12] :

OPTATO ET PAVLINO CON
SVLIBVS KAL
FEBRARIS DEPOS
SELENTIOSES

Le second monument par date d'antiquité certaine est conservé dans un coin du cimetière de Saint-Just, à Valcabrère (Novempopulanie); il se distingue autant par sa forme que par ses dimensions, 1 m. 70 de longueur sur 0 m. 35 de hauteur. C'est la double épitaphe de *Valeria Severa* et du prêtre *Patroclus*, gravée

[1] De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, n. 979, proleg., p. C; Marini, *I papiri diplomatici raccolti ed illustrati*, in-fol., Roma, 1805, p. 261 *a*, 308 *b*. — [2] Le Blant *Inscript.*, n 405 *a*. — [3] *Ibid.*, n. 466 *a*, 467. — [4] *Ibid.*, n. 697. — [5] *Ibid.*, n. 417. — [6] Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 195. — [7] *Journal de Vienne et de l'Isère*, 1853; *Moniteur universel*, 4 oct. 1853; *Journal général de l'instruction publique*, 1853, p. 791; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. XLVIII; Le Blant, *Inscript.*, n. 449, pl. 321. — [8] Le Blant, *Inscript.*, n. 450. — [9] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 120 *a*, 128, 147, 160, 162, 194. — [10] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 95, 142, 164, 169, 180, 182. — [11] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 238, 309. — [12] *Journal de Trévoux*, 1731, p. 1612; Maffei, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Veronæ, 1734, p. 91; Muratori, *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, in-fol., Mediolani, 1739, p. 375, n. 2; Clinton, *Fasti romani*, in-4°, Oxford, 1845-1840, t. II, p. 196; De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846-1854, p. 542; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. I, p. 138, n. 62.

sur le cintre d'arcades en saillie; le champ évidé avait reçu une décoration en applique, peut-être une mosaïque, mais dont il ne reste plus de trace. Ce dernier détail et les dimensions du marbre prouvent que celui-ci provient d'un monument important [1] (fig. 4686). D'après la copie de Dumège :

VAL·SEVERA·VICIT ANNOS XXX RECISSIT NON IVL RVFINO
[ET EVSEBIO CONSS
PAC·PATROCLVS·PRAESBYTER SIBI IN PACE ✳

et d'après l'estampage :

Val. Severa. egit annos XXX recessit III non jul Rufino et Eusebio conss.

Pac Patroclus præsbyter sibi in pace.

Sur une inscription gravée sur marbre blanc, incomplète, retirée du mur d'enceinte d'une propriété située près de Narbonne et provenant suivant toute apparence du cimetière de l'ancienne église de Saint-Félix, voisine du lieu de la découverte, on lit la date du règne de Leovigild:

S INdIXVAI··
NI LEOVILdIR
EGES

La lecture de cette inscription est rendue difficile par la disparition d'un très petit nombre de lettres à la fin de sa première ligne et par l'incertitude de ce que pouvait être son dernier caractère qu'arase la cassure.

Faut-il y voir un I ou la haste d'une lettre coupée par le milieu, lettre qui ne semble pas pouvoir être la première du mot *domi*NI, attendu que dans le reste du texte, la lettre D à la forme onciale d. Il ne peut donc être procédé ici que par voie de conjecture. Si l'A qui vient après le chiffre XV est l'abréviation du mot *anno*, il devrait être suivi d'un X et non d'un I, car lorsque s'écoulait la XVe indiction Leovigilde était dans la quatorzième année de son règne. Il n'y aurait pas toutefois là une difficulté absolue dans le cas où, comme nous le voyons assez fréquemment sur les marbres, le chiffre XIIII aurait été tracé à rebours, c'est-à-dire si le graveur avait écrit IIIIX au lieu de XIIII. On n'aurait alors qu'à supposer un D terminant la ligne pour avoir la formule INDI XVA (*nno*) *iiii*X *d*NI LEOVILDI REGES. Une autre lecture est toutefois, possible car, dans les inscriptions à date royale, l'année du règne n'est pas toujours marquée après l'indiction. Dans ce cas, la présence de l'A qui suit le chiffre XV s'expliquerait facilement, car il pourrait se relier à ce nombre et le groupe XVA représenterait le mot *quinta decima*, comme nous lisons sur d'autres inscriptions de la Gaule : DIAE VIe, ANNOV^e^, et encore : XMO KAL NOVEMBRIS; et INDICTIONE XMA [2]. Ce point admis, il serait tentant de voir dans le trait final de la première ligne la haste d'un R et de lire INDI XVA *reg*NI LEOVILDI REGES [3].

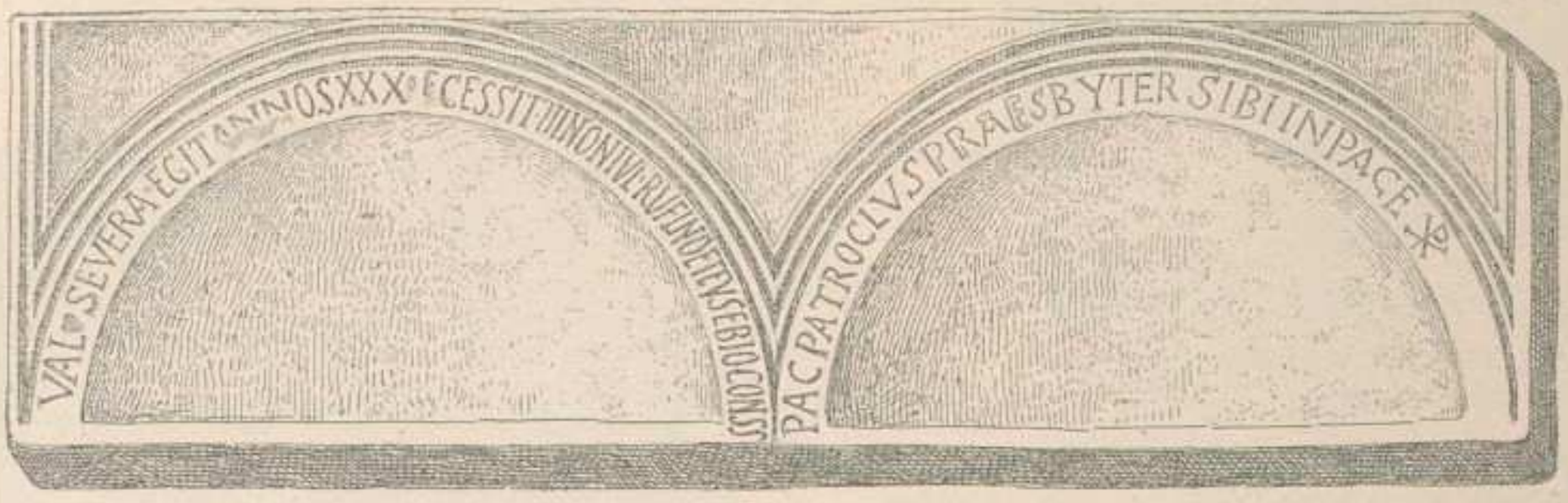

4686. — Épitaphe de Valeria Severa et de Patroclus. D'après E. Le Blant, *Recueil*, p. 330, n. 297.

V. Age des diverses formules. — Nous avons déjà rappelé et transcrit les plus caractérisées de nos anciennes formules. Celles de Marseille et d'Aubagne qui ne se distinguent du paganisme qu'à la condition d'y apporter une attention bien avertie; celles de Sivaux et de Vaison dont la brièveté montre une brusque rupture avec la prolixité du formulaire païen, celles qui progressivement expulsent les éléments de détermination du défunt par le nom, la filiation, la profession. Quelques rares inscriptions datées jalonnent le groupe des marbres dont la date ne peut être fixée que d'après le dépouillement plus ou moins complet du défunt de tout ce qui l'a distingué en ce monde, et ces

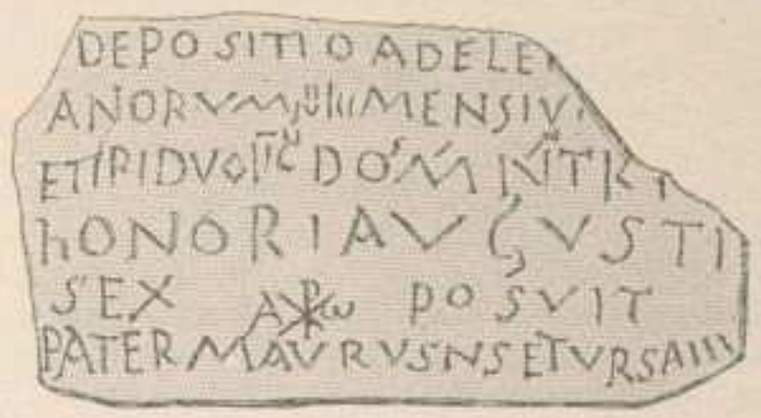

4687. — Inscription du musée de Bordeaux.
D'après E. Le Blant, *Inscriptions*, t. II, pl. 80, n. 485.

inscriptions à date certaine sont rédigées d'après le même formulaire. L'épitaphe chrétienne est en voie d'élaboration et il ne faut pas se montrer trop rigoureux à l'égard de certaines survivances qui rappellent le style antique. Par exemple une inscription déposée autrefois au cimetière de Saint-Pierre-l'Étrier à

[1] Dumège, *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. IV; Morel, *Essai historique et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges*, in-8°, Toulouse, 1852, p. 126; Cenac-Moncaut, *Histoire des États pyrénéens*, in-8°, Paris, 1860, t. V, p. 401; De Rossi, *Inscript. christ. urb. Romæ*, t. I, p. 61; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 416, n. 596, pl. 80, n. 489; De Francette d'Agos, *Monographie de la basilique de Saint-Just*, p. 40; Barry, *Inscriptions inédites des Pyrénées*, p. 38; Ramé, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1875, p. 593; De Rossi, *Basilica di Santo Stefano rotondo*, p. 23; De Laurière, *Compte rendu du congrès tenu à Toulouse*, en 1874, p. 78; *Bull. monum.*, 1874, t. XL, p. 778; *Nouvelle inscription chrétienne dans l'église de Valcabrère*, dans *Bulletin monumental*, 1887; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 330, n. 297. — [2] Le Blant, *Inscript.*, n. 586 *a*; *Nouveau recueil*, n. 164, 300. — [3] Le Blant, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. LXXX.

Autun, débute par ces mots: *memoriæ ælernae* qui sont incontestablement païens, mais il faut remarquer que se lisant au début de l'inscription, ils ont fort bien pu être gravés d'avance sur le marbre, de même que de nos jours nous trouvons des dizaines de monuments funéraires emmagasinés chez les marbriers et qui, mis en vente et entièrement lisses portent déjà les lettres R. I. P. à la base, lettres au sujet desquelles, pas un acquéreur sur mille ne songera à réclamer. L'inscription d'Autun est datée de l'année 378 et ainsi conçue [1]:

MEMORIAE AETERNAE
QVIETAE QVAE VIXIT ANN·I·D·III
H·VIII·DECESSIT VIII KAL·NOV
VALENTE·VI·ET VALENTINIANO·II·CONS·

Des inscriptions de Trèves et de Sainte-Croix-du-Mont nous fournissent le type d'un âge déjà un peu plus avancé où la date de l'année, si rare sur les épitaphes païennes, commence à apparaître et que caractérisent les débuts simples destinés à une si large expansion : *hic jacet, hic pausat, hic quiescit.* L'inscription de Trèves n'existe plus aujourd'hui [2]:

HIC IACET GALLA
QVE VIXIT AN·X·DIES·XXX
TITVLVM POSVERVNT
MARTYRIVS ET SIL
VIA IN PACE

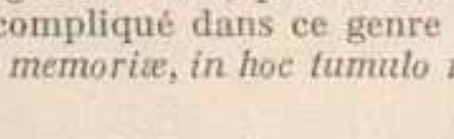

celle de Sainte-Croix-du-Mont appartient à l'année 405; elle présente un bon type du style épigraphique de cette époque. Le marbre original est conservé au musée de Bordeaux [3] (fig. 4687).

DEPOSITIO ADELFI· · · ·
ANORVM N III MENSIVM· · · ·
ET TRIDVO PC DOM NTRI
HONORI AVGVSTI
SEX 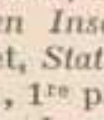 POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA M*ater?*

La dernière période offre l'épigraphie chrétienne définitivement dégagée de tout ce qui caractérisait l'épigraphie païenne; sauf de très rares exceptions le jour de la mort y figure toujours; la date de l'année devient fréquente, ou ne rencontre plus le nom du père, ni celui des auteurs du tombeau, la profession sociale a disparu, de même toute indication, de liens terrestres. Au sommet ou bien au commencement de la première ligne la croix, plus rarement le chrisme et un début compliqué dans ce genre : *hic requiescit in pace bonæ memoriæ, in hoc tumulo requiescit bonæ memoriæ.* Nous trouvons des épitaphes de cette époque à Briord [4] et à Aoste [5] :

IN HOC TVMV
LO REQVIESCIT
BONAE MEMO
RIAE VILLIARIC
PATER PAVPERO
RVM QVI VIXIT
ANNVS LXXXVOBI
IT IN PACE X CLS
FEBS IND OCVA

+ HIC REQVI
ESCIT IN PACE
BONE MEMO
RIAE INGILDVS
QVI VIXIT AN
NIS IIII ET MEN
SIBVS OCTO
OBIIT IN XPO
TERTIO P C
PAVLINI IVN
V C C

L'inscription de Viliaric est encastrée dans la construction de l'église de Saint-Laurent-de-Mûre; celle d'Ingildus est encastrée dans le mur de l'église d'Aoste à la gauche de la porte principale, elle est datée de l'année 537.

Voici encore quelques types de formules qu'il est utile de noter à leurs dates respectives :

439 : *Hic jacet Sanctulus, famulus Dei, anno III et mese ses IIII pausat die Mercuri Astorio vc cons.* [6].

447 : *Hic jacet Decora Mercurina que vixit annos XX oviit XIII kal maias vigeiia Pasce Callpio vc cons.* [7].

469 : *Hic requiescit in pace venerabilis Contumeliosus qui vixit annos XXXI, d. XI, obiit XV k. febrarias Marciano vv. cc.* [8].

474 : *Hic requiescet bonæ memoriæ spectabilis Expectatus q. vixit annus L, m. VII cuius dp. est sub die* VIII *kl junias dn. Leone iunre vc ss.* [9].

488 : *Hirequiescit in pace bone memoriæ Badaridus vir honestus qui vix annus LX oviit XIII ka. julias. Dedamio viro claidssimo consule* [10].

491 : *In hoc tumulo conditur bonæ memoriæ Severianus qui religionem devota mente suscepit sic quem anima ad authorem Dm remeante terrena membra terris reliquit exactis vitæ annis XXXII obiit pridie idus augustas resurgit in xpo dno nostro post consulato Longini bis et Fausti* [11].

492 : *In hoc tumulo requiescit bone memoriæ Ursus qui vixit in pace annus XVI obiet II non marcias p.c. Anastasi et Rufi vv cc.* [12].

503 + : *In hoc tumulo requiescit bone memoriæ Ursus qui vixit in pace annus XLV, obiit k. jan. pc. Abieni jun. v. con.* [13].

503 : *In hoc tumulo requiescit in pace bone memoriæ Julianeta trasiit in annos XXXXV anno nono X reg. domni nostri Alarici* [14].

511 : *In hoc tomolum requiescit in pace bone memoriæ Simplicius qui vixit annos plus minus XC, obiit in pace V k novembrisFelice v. c. c.* [15].

600 environ : + *In hoc tomolo requiiscit bone memorie Bertegiselus qui vicxit in pace plus menus annus XXXXV et transiet idas kalendas annum quartum re-*

[1] Le P. Lempereur, *Dissertations sur les tombeaux antiques qu'on voit à Autun ou dans les environs*, p. 17; E. Thomas, *Histoire de l'ancienne cité d'Autun, depuis sa fondation jusqu'à saint Amateur, évêque d'Autun*, in-8°, Autun, 1846, p. 239; *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur* (Dom E. Martène et Dom Durand), in-4°, Paris, 1717, t. I, p. 162; Muratori, *Novus thesaurus veter inscript.*, p. MDCCCXCVIII, 7; MMCI, 1; Hagenbuch, *Epistolæ epigraphicæ*, in-4°, Tiguri, 1747, p. 226; Secchi, *Epigramma greco-cristiano d'Augustoduno*, in-8°, Roma, 1840, p. 9; E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 19, n. 7. — [2] E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 255; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, p. 86, n. 167. — [3] Jouannet, *Statistique de la Gironde*, in-4, Bordeaux, 1837, 1848, t. II, 1re partie, notes justificatives, p. 375, pl. I; De Castellane, *Inscriptions du Ve au Xe siècle recueillies principalement dans le midi de la France*, dans *Mém. de la Soc., archéol. du midi de la France*, 1834, t. II, p. 182; *Dictionnaire d'épigraphie chrétienne*, t. I, p. 149; De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 224; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 384, n. 591; pl. 80, n. 485. — [4] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 23, n. 386, pl. 45, n. 268. — [5] P. Souciet, dans *Mémoires de Trévoux*, 1720, p. 890; Sc. Maffei, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Veronæ, 1734, p. 94; Bimard de la Bastie, *Dissertationes et epistolæ*, dans Muratori, *Novus thesaurus*, t. I, p. 125; Muratori, *ibid.*, p. 424, n. 3; Pagi, *ad Annal. Baronii*, t. IX, p. 560; Marini, *I papiri diplomatici*, p. 340; Pilot, *Précis statistique des antiquités du département de l'Isère*, 1843, p. 29; Clinton, *Fasti romani*, t. II, p. 206; Sibilat, *Notice sur Aoste* dans l'*Union dauphinoise*, 1849; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 38, n. 393, pl. 47, n. 277. — [6] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 667. — [7] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 35. — [8] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 87. — [9] E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 334. — [10] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 374*a*. — [11] *Ibid.*, t. II, n. 436. — [12] *Ibid.*, t. II, n. 69. — [13] *Ibid.*, t. II, n. 70. — [14] *Ibid.*, t. II, n. 569. — [15] *Ibid.*, t. II, n. 437.

num Domini nostri Theodorici riges indicciune dudecuma [1].

E. Le Blant fait observer que ces quelques types nous montre le développement continuel des formules épigraphiques.

HIC IACET est l'une des plus anciennes que nous rencontrions en Gaule sur les épitaphes à date certaine. C'est d'ailleurs tout simplement un emprunt au style païen. HIC PAVSAT et HIC QVIESCIT figurent sur des épitaphes de Trèves antérieures à l'invasion des Ripuaires. Mais ce début paraît trop simple, on le gonfle, on l'amplifie du mieux que l'on peut : *hic requiescit, hic requiescit in pace, hic requiescit bonæ memoriæ, hic requiescit in pace bonæ memoriæ, in hoc tumulo conditur* ou bien *requiescit bonæ memoriæ, in hoc tumulo requiescit in pace bonæ memoriæ.* En somme, il doit être permis de regretter cette terminologie si vide de vérité et il permis de s'étonner que les chrétiens aient fait porter leur humilité de façon si malencontreuse. Ces gens qui ne sentaient pas le ridicule profond qu'il y a à s'appeler *Contumeliosus* et à faire précéder ce nom par l'épithète *venerabilis*, eussent mieux fait de moins raffiner, de nous apprendre bonnement leur nom, celui de leurs proches, leur profession et les dignités qu'ils avaient briguées. Leur modestie artificielle ne nous édifie guère et la connaissance du passé y perd vraiment beaucoup.

Les inscriptions datées nous permettent de situer d'une manière approximative l'apparition et la disparition de certaines formules : par exemple ;

DEPOSITIO, suivi d'un nom au génitif, apparaît en 334 et en 405 [2]; RECESSIT de 347 à 489 [3]; DECESSIT en 378 [4]; OBIIT de 422 à 632 environ [5]; TRANSIIT, de 466 à 695 [6].

En 431, 491, les religieuses sont nommées sur nos marbres : DEOSACRATA PVELLA. PVELLA DEO PLACITA [7]; dans les inscriptions de Trèves dont l'antiquité ne peut être contestée : PVELLA DEI PVELLA, SANCTIMONIALIS [8]. En 511 pour la première fois, en 520 et en 524, 540, ces saintes filles reçoivent le noms de RELIGIOSA [9], fréquent dans le texte de Grégoire de Tours, les capitulaires, les lois barbares [10] et qui devait s'implanter dans notre langage.

FAMVLVS DEI, se montre de 449 à 552 [11]; l'épithète banale BONAE MEMORIAE de 473 à 689 [12]; on trouve en Gaule, PLVS MINVS en 511 jusqu'en 643 ou 690 [13]; OBIIT IN CHRISTO formule spéciale aux légendes lapidaires de la Viennoise, paraît de 515 à 565 [14].

Les inscriptions portent souvent des marques chronologiques mutilées ou insuffisantes. Telle est, par exemple, la formule indiquant l'année du règne d'un souverain dont le nom n'est pas donné ANNO REGNI SEPTIMO; telle est encore l'indiction exprimée seule, note significative au moment où elle fut gravée, mais aujourd'hui devenue presque sans valeur; tels sont encore la trace incomplète d'un postconsulat, les noms des consuls à nombreux homonymes. Il faut ne pas se contenter d'énumérer ces vagues données.

Sur nos marbres originaux, après l'année 377, l'abréviation *cos* pour consul fait place à *cons.*; — le premier postconsulat et le titre de *dominus noster* appliqués aux empereurs datent de 405; — pas de longue série d'années calculées par un postconsulat avant 496; — le titre *vir clarissimus* n'apparaît pas avant 447; — *junior* ajouté au nom du consul pas avant 474; et c'est en 447 pour la première fois qu'on relève le nom d'un seul consul sans la mention de son collègue. Quant aux épitaphes datées simplement de l'indiction, le premier emploi en Gaule de cette supputation, rare jusqu'au VIe et VIIe siècle, se rencontre en 487 sur ce marbre de Saint-Thomé, dans le Viennoise [15] :

NEBVS PARITER ET NOMIN*e*
M TERRAMQVE SIMVL SOCIOSQVE *reliquit*
*sac*ERDOTII TENVIT QVI SEDE CORON*am*
INIS ET SEPTEM REVOLVENTIBVS A*nnis*
*plebs?*CVNCTA CEMET SVISMET CARV....
*men*SIS SEXTI ITERVM P C SYMMACHI V. C. INDICTIONE...

VI. Age des signes et symboles chrétiens. — Le relevé statistique des symboles peut servir au classement chronologique des épitaphes chrétiennes de la Gaule. L'utilité de ces symboles, tous connus et rencontrés dans d'autres régions de l'Occident se trouve dans l'indication approximative qu'ils nous permettent de donner à l'âge d'un monument non daté.

L'ancre et le poisson se voient sur quelques épitaphes; le poisson se voit encore sur un monument de l'année 474 et sur des épitaphes qui sont probablement postérieures à cette date, mais cette survivance d'un type symbolique ne doit pas nous empêcher de lui assigner généralement une date très ancienne. En Gaule, l'ancre a paru et a disparu de bonne heure, quant au poisson, nous le voyons sur des épitaphes de Cimiez, de Saint-Romain-d'Albon et de Trèves, l'une de l'année 474, la deuxième de 631, la troisième non datée, mais de basse époque.

Les autres signes et symboles apparaissent dans l'ordre suivant sur nos inscriptions non datées :


Très antique. *Inscript.*, n. 548*a*, 551*b*; voir 533; et probablement *Nouveau recueil*, n. 455, un emploi de ce symbole vers la fin du Ve siècle.


Très antique, à Aubagne notamment; mais se rencontre encore de 474 à 631; voir *Inscript.*, n. 631 et 261; *Nouveau recueil*, n. 334 et 136.


Années 377, 405, 470, 493; *Inscript.*, n. 369 591, 496, 77; *Nouveau recueil*, n. 297.

A ω Années 377, 405, 493, après 499, 525 ou 540, 547; *Inscript.*, n. 369, 591, 77, 565, 55, 467.


Années 378, vers 400, 431, 448, vers 450, 454 ou 525, 473, 488, 493, 510, 518, 526 ou 627, avant 528, 559, 563, 612, 631; *Inscript.*, n. 7, 412, 44, 68, 515, 57, 72, 374*a*, 69, 61, 38, 379, 566, 432, 405*a*, 461, 561; *Nouveau recueil*, n. 136.


Vers 400, 431, vers 450, 474, 525 ou 540; *Inscript.*, n. 412, 44, 515, 632, 55.

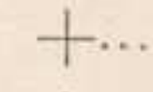
Années 445, 456, 676? 681 ou 682, *Inscript.*, n. 617, 609, 91; *Nouveau recueil*, p. 457.

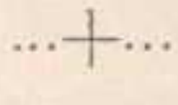
Années 448, 488, 496, après 499, 527, après 585; *Inscript.*, n. 68, 374*a*, 498, 391, 565, 507.


Épitaphe d'une femme baptisée par saint Martin, *Inscript.*, n. 412.


Vers 450, 454 ou 525, 488, 493, 510, 559-563. *Inscript.*, n. 515, 57, 374*a*, 69, 61 405*a*, 461.

Les résultats ainsi obtenus sont analogues à ceux qu'on peut relever sur les marbres romains, avec les différences ordinaires d'écart chronologique, mais dans

[1] E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. II, n. 474. — [2] *Ibid.*, t. I, n. 42; t. II, n 591; *Nouv. rec.*, n. 277. — [3] *Inscript.*, n. 79, 548, 595. — [4] *Ibid.*, n. 7. — [5] *Ibid.*, n. 74, 373 *a*. — [6] *Ibid*, n. 74; 477. — [7] *Ibid.*, n. 44, 388. — [8] *Ibid.*, n. 258, 259. — [9] *Ibid.*, n. 387 *a*, 663, 435, 688; et les n. 545, 685 de basse époque. — [10] Canciani, *Leges Barbarorum*, t. I, p. 118; t. III, p. 261, 270, 282; t. IV, p. 66. — [11] *Ibid*, n. 65, 667; *Nouveau recueil*, n. 126, 147. — [12] *Inscript.*, n. 72, 621. — [13] *Ibid*, n. 437, 586 *a*. — [14] *Ibid.*, n. 466 *a*, 693. — [15] *Ibid.*, n. 481 *a*.

le même ordre que sur notre sol, sauf une modification insignifiante.

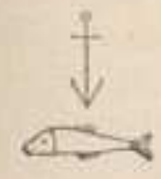

Ces deux symboles sont contemporains, à Rome, de l'âge apostolique.

	Rome	*Gaule*
	De 268 à 500, 524.	De 378 à 612.
	De 298? 323 à 451? ou 474.	De 377 à 493.
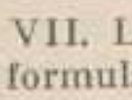	De 355? 360 à 509.	De 377 à 547.
	De 355 à une date qui se classe entre 542 et 565.	De 400 environ à 525 ou 540.
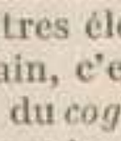	De 450 à 589.	De 503 à 680 env.
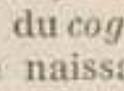	De 375? 407 à 527.	De 448 à une date postérieure à 585.
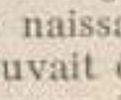	De 391 à 472 ou 439.	De 450 environ à 563.

On a pu remarquer que Rome précède toujours la Gaule dans l'adoption des formules des symboles lapidaires et les abandonne avant elle. C'est ainsi que le poisson, abandonné, oublié, depuis longtemps à Rome, se retrouve sur les monuments chrétiens de notre pays.

Sur une inscription de la Gaule, entrée par legs au British Museum, on voit le symbole de croix triplé [1] :

LEVBORICVS
HIC REQVIIS
CIT IN PACE
VIXIT ANN
VS VIII
+ + +

VII. Les noms propres. — Nous avons dit que le formulaire épigraphique chrétien avait répudié entre autres éléments les *tria nomina*, du vieux système romain, c'est-à-dire la réunion du *prænomen*, du *nomen* et du *cognomen*. Ce nom triple appartenait au citoyen de naissance libre, mais ne lui était pas spécial; il pouvait être acquis par l'esclave affranchi et par l'étranger élevé à la possession du droit de cité. Voici comment s'opérait l'adjonction de noms dans ces deux derniers cas. Le *prænomen* et le *nomen* du patron se plaçaient devant le nom unique de l'esclave ou de l'étranger, et cette adjonction témoignait d'un patronage dont le client croyait devoir s'enorgueillir. Sur le monument de M. CAELIVS, centurion tué dans le massacre des légions de Varus, on trouve les bustes de ses deux affranchis qui ajoutèrent à leur *nomen servile* de PRIVATVS et de THIAMINVS, le *prænomen* et le *nomen* du maître auquel ils devaient la liberté; ils l'appelaient dès lors : *M. Cælius Privatus* et *M. Cælius Thiaminus*. Dans le *De bello gallico*, I, XLVII, nous voyons la *civitas* conférée à un barbare : *Commodissimum visum est C. Valerium Procillum, C. Valerii Caburi filium... cujus pater à C. Valerio Flacco civitate donatus erat... ad eum (Ariovistum) mittere.* On voit ici le gaulois Caburus, fait citoyen romain par C. Valerius Flaccus, recevoir et transmettre, suivant l'usage, le *prænomen* et le *nomen* de celui qui était devenu son patron.

Le système régulier des noms romains déjà gravement troublé antérieurement à l'avènement des empereurs chrétiens [2], s'altère davantage à mesure que nous arrivons à l'époque où les marbres des fidèles deviennent plus nombreux [3]. Les *tria nomina*, tels que *Quintus Vetinius Eunœtus*, par exemple, indiquent une époque très antique et pendant laquelle on ne rencontre que peu d'inscriptions chrétiennes. Les vocables multiples empruntés aux empereurs peuvent permettre parfois de rattacher certains monuments au règne de ces princes. Ceux dans lesquels un gentilice autre que Flavius figure comme prénom, appartiennent à l'âge suivant. Ce gentilice *Flavius* se retrouve employé comme prénom jusqu'à la fin du VIIe siècle [4]. Une inscription de Trèves, trouvée à Saint-Mathias est ainsi conçue [5] (fig. 2772) :

HIC IN PACE FIDELIS QVI
ESCIT VALENTINA QVAE
VIXSIT ANNVS XXVIIII ET MESIS V
GERMANIO VIRGINIVS
EIVS PRO CARITATEM
ET FIL· · · · · IM
POS*ueru*NT

« Ici repose en paix Valentina, chrétienne baptisée qui a vécu 29 ans et 5 mois; Germanio son époux et (ses enfants?)... lui ont consacré (cette sépulture), en mémoire de son affection. »

Le nom de l'épouse de Germanio se rencontre souvent parmi les fidèles de cette contrée [6] et on peut en donner pour raison la présence des deux premiers Valentinien. Il n'y a là, du reste, qu'une confirmation d'un fait constaté dans l'histoire des vocables, qu'une preuve nouvelle de l'habitude commune à tous les âges de donner aux enfants les noms des souverains [7].

Aucun nom n'a égalé, semble-t-il, la vogue de *Flavius*. Les marbres gaulois où les chrétiens sont désignés par un nom unique paraissent, en général, et sauf indication chrétienne, appartenir à l'époque la plus récente. En ce qui concerne les noms à forme germanique, ils n'ont pas encore été rencontrés sur les inscriptions à date certaine avant l'année 455 [8]. Le nom *Gaudentius* est particulièrement fréquent chez les fidèles, comme d'ailleurs les noms qui évoquent l'idée de joie de félicité, *Gaudentius*, *Gaudiosus*, *Hilaris*, *Hilaritas*, et il semble bien que la légère affectation qui au début aura inspiré le choix de pareils noms a dû être assez vite remplacée par la banalité qui recouvrait de même d'autres vocables. Le nom de *Martyrius* avait eu certainement à l'origine une signification non douteuse, comme nous le voyons dans les actes d'un martyr : *Lector quoque Martyrius... jam nominis pignore commendante* [9]; même observation pour *Vincentius*, *Victor*.

VIII. Les noms d'origine biblique. — C'est un trait intéressant à noter : l'Orient chrétien prodiguait les vocables empruntés à la Bible, les Abraham, les Isaac, les Salomon sont innombrables; certaines chrétientés, celles en particulier de l'Asie antérieure, Édesse, Mésopotamie, Syrie offrent parmi ceux qui portèrent ces noms plusieurs centaines d'individus encore connus par leurs ouvrages ou par le souvenir de leur vie. En Occident, au contraire, ces noms bibliques sont plus que rares; ils sont exceptionnels et ceci est

[1] E. Michon, *Deux inscriptions chrétiennes de la Gaule au Musée britannique*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1898, p. 287. — [2] Cannegieter, *De mutata romanorum nominum sub principibus ratione liber singularis*, in-4°, Trajecti ad Rhenum, 1758, cap. II: cf. p. 273. — [3] E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 133, note 1. — [4] *Concil. Toletan.*, *XII* et *XV* ad ann. 681 et 688. — [5] Schmidt, *Die Kirche des heil. Paulinas*, p. 85; E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 400, n. 295, pl. 31, n. 188; Diel, *Die S. Matiaskirche*, p. 177, n. 29; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, in-8°, Freiburg-im-Br., 1890, p. 54, n. 101, pl. XV, n. 2. — [6] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 296, 297, 298, 355. — [7] Adr. de Longpérier, dans *Athenæum français*, 1854, p. 395, etc. — [8] E. Le Blant, *Inscript.*, préface, p. XXIII. — [9] Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 609.

d'autant plus digne d'attention que nous avons dit combien fut large à certaines époques le mouvement d'immigration syrienne en Gaule et l'importance prise par les colonies d'Orientaux (voir COLONIES). Autre singularité. La Gaule et principalement les environs d'Arles étaient tout remplis du souvenir des épisodes bibliques que reproduisaient les sarcophages. Adam et Ève, Daniel, Jonas, Moyse, sont fort bons à figurer en sculpture, mais on ne leur fait aucun accueil dans les familles. Le symbolisme dont on était déjà assez friand mettait sous ces noms, une figure, un souvenir évangéliques, et malgré cette recommandation, les fidèles ne les prisaient point. En Gaule, aussi bien qu'en Italie, les noms adoptés par les chrétiens ne sont presque jamais ceux des patriarches, des saintes femmes qui furent la gloire d'Israël. Les plus répandus sont : *Susanna* qui se rencontre une dizaine de fois [1]; *Martha*, deux fois [2]; *Jacoba*, une fois [3]; *Revilla* pour Rebecca, une fois [4], *Lazara*, une fois [5]; *Samson*, une fois [6]. Et Edmond Le Blant observe que peut-être faudrait-il réduire à rien cette liste si nous savions l'origine de ces défunts; origine exotique peut-être. Voici, en effet, deux chrétiens qui ont porté des noms bibliques, une *Susanna* entre autres, et son épitaphe nous apprend qu'elle était originaire de *provincia Syria* [7]; l'autre est un nommé Abraham dont l'épitaphe fut composé par Sidoine Apollinaire qui nous apprend que ce saint homme était oriental : *natus ad Euphraten* [8]. Il ne serait donc pas impossible que d'autres porteurs de ces noms bibliques fussent étrangers à la Gaule.

Les inscriptions juives sont rares sur notre sol et nous aurons occasion de les étudier, mais nous pouvons dire déjà qu'elles ne nous donnent qu'une maigre moisson de noms bibliques. Par une coutume qui s'est perpétuée, les Israélites ont substitué souvent aux appellations, dont la forme eût accusé leur religion, des noms empruntés aux nations chez lesquelles ils vivaient. Parfois ces noms voilent pour les étrangers un vocable hébraïque qu'ils traduisent ou rappellent d'une façon conventionnelle que les initiés saisissent [9]. C'est ainsi que dans une inscription de Smyrne, le nom de Salomon est dissimulé sous la forme Εἰρηνοποιός. Sur le marbre que nous allons transcrire E. Renan inclinait à voir dans Dulciorella l'équivalent de Noemi.

IC·REQVIESCVNT
IN PACE BENEMEMORI
TRES FILI DNI PARATORI
DE FILIO CONDAM DNI SA
PAVDI ID EST IVSTVS MA
TRONA ET DVLCIORELLA QVI
VIXERVNT IVSTVS ANNOS
XXX MATRONA ANNVS XX DVLCI
ORELA ANNOS VIIII שלום על ישר אל
OBVERVNR ANNO SECVNDO DMI EGICANI
REGIS

Hic requiescunt in pace bonememorii tres filii domini Paratoris de filio quondam domini Sapaudi; id est ; Justus, Matrona et Dulciorella, qui vixerunt : Justus, annos XXX; Matrona, annos XX; Dulciorella, annos VIII. Paix sur Israël! *Obierunt anno secundo Domini Egicani regis.*

Au début, le chandelier à sept branches, dans le corps de l'épitaphe, quelques particularités telles que *bonememorius, condam.* La filiation des défunts est mentionnée ici et rien n'indique qui a fait élever l'épitaphe, mais il n'est guère douteux que ce soit Parator lui-même, puisque les trois défunts, ses enfants, sont morts dans le courant d'une même année, peut-être à quelques jours de distance. Le roi Egica, nommé sur cette inscription, fut le successeur d'Erwige et monta sur le trône en 687; notre inscription de Narbonne est donc de l'année 688 [10]. Les noms des membres de cette famille juive n'offrent rien qui permette de les distinguer, aucun souvenir biblique ne s'y rattache.

Des noms bibliques sont devenus si complètement chrétiens dès l'origine du christianisme qu'ils ont été adoptés et portés par les fidèles sans aucun souvenir de leur antique consonnance judaïque comme *Miriam* ou *Jacob* devenus *Maria* et *Jacobus*, ainsi que tant d'autres.

IX. LES NOMS D'HUMILITÉ. — L'onomastique chrétienne est aujourd'hui presque exclusivement hagiographique. Le paganisme ne comptait pas de saints, il n'avait qu'un petit nombre de demi-dieux et sa dévotion à leur égard était fort modérée. Dès lors, il mettait dans le choix des prénoms une variété qui nous paraît un peu déconcertante, bien que la tradition s'en soit conservée jusqu'à nos jours. L'énigme que nous offrent les noms japonais, chinois, hindous, persans, etc, recouvre le plus souvent un vocable gracieux ou symbolique, mais la dernière tentative faite en Occident, de substituer, végétaux, minéraux, outils et le reste a suffisamment ridiculisé le calendrier républicain pour qu'il soit superflu d'insister. Les païens n'avaient pas notre exclusivisme et ils aimaient à parer leur vie d'idées riantes. Des enfants sont dénommés *Pietas, Probitas, Æquitas, Dignitas* et leurs dérivés; d'autres reçoivent des appellations plus riantes : *Melite, Hedone, Lepos, Eros, Amor, Suavis, Amœnus, Amabilis, Jucundus, Charisius, Elegans, Cale, Prepon*, ou bien des vocables de bon augure : *Abascantus, Profuturus, Fortunatus, Felicitas, Eutyches*. Les noms d'amitié recherchent les diminutifs : *Catella, Porcella, Felicula* et ne s'arrêtent pas aux animaux, les fleurs sont mise à contribution : *Viola, Hyacinthus* et aussi les pierres précieuses : *Cinnamus, Amomus, Nardus, Unio, Gemmula, Sardonyx, Amethystus, Smaragdus, Beryllus*. Il s'en faut de beaucoup que les fidèles aient proscrit et fait disparaître tous ces noms, puisque certains sont parvenus jusqu'à nous comme Violette ou Hyacinthe. Toutefois les fidèles n'adoptèrent pas toute l'onomastique de leur temps, loin de là. Aux noms gracieux et à ceux qui évoquaient l'idée de plaisir, de richesse, d'éclat, ils préférèrent des appellations ridicules ou abjectes. Était-ce un sentiment d'humilité? était-ce bravade? L'un et l'autre peut-être. Edmond Le Blant croit devoir faire remonter ces appellations à l'époque des persécutions, lorsque les chrétiens étaient l'objet d'une haine folle et d'accusations déraisonnables. Il n'était pas d'invective, pas d'épithètes dont ne parussent dignes ces « ennemis du genre humain ». Eux, qui donnaient leur vie pour une croyance à tel point méconnue et maudite, pensaient que c'était la moindre des choses et comme une revanche anticipée de se parer de ces noms outrageants. De même qu'ils se proclamaient chrétiens, ils se faisaient gloire de tout ce qu'on leur reprochait. Cet état d'esprit est fréquent parmi les peuples persécutés. Au XVIe, les protestants tenaient à honneur le nom de *gueux*, au XVIIIe les Vendéens n'eussent pour rien au monde renoncé à leur titre de *brigands*. L'humilité à de ces détours subtils qui ressemblent à l'orgueil à s'y méprendre, mais l'orgueil de ceux qui risquent

[1] Le Blant, *Inscript.*, n. 66. — [2] E. Le Blant, *Inscript.*, 523, 612. — [3] Muratori, *Novus thesaurus*, p. 1829, n. 3. — [4] Boldetti, *Osservazioni*, p. 545. — [5] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 216. — [6] Perret, *Les catacombes de Rome*, t. v, pl. VIII. — [7] Nicolai, *Della basilica de San Paolo*, 1815, p. 130. — [8] Le Blant, *Inscript.*, n. 557. — [9] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9897. — [10] Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, n. 621.

leur vie n'a rien que d'excusable. Tertullien disait aux païens : « Nommez-nous *sarmenticii*. » Jetez cette parole dérisoire à ceux que vous brûlez dans un cercle de sarments embrasés. Soit.

Bien des fidèles recueillirent ces injures et s'en décorèrent. Il y eut des chrétiens et des chrétiennes qui se nommèrent *Alogia*, *Alogius*, *Insapientia*, tous noms rappelant l'accusation de sottise et de folie jetée communément aux premiers fidèles. On vit aussi une série de noms vraiment imprévus comme *Injuriosus*, *Calumniosus*, *Contumeliosus* auquel nous avons déjà fait remarquer que vient s'accoler l'adjectif *venerabilis*. Ces appellations ne suffisent pas, on rencontre des chrétiens qui ont nom *Importunus*, *Exitiosus*. Puis viennent les noms qui correspondent à des termes vagues de reproche et de mépris : *Fœdulus*, *Fœdula* qu'on rencontre plusieurs fois en Gaule; *Malus*, *Mala*, *Malitiosus*, *Pecus*, et encore *Molesta*, *Præjectus*, *Projectus*, *Projectitius*, d'autres enfin, si repoussants qu'on se demande s'ils n'ont pas été imaginés par quelque philosophe cynique : *Stercus*, *Stercorius* et ce dernier obtiendra une véritable vogue parmi les fidèles.

« Vous serez heureux, avait dit Jésus, lorsque les hommes vous persécuteront, vous chargeront d'injures et vous calomnieront à cause de moi. Réjouissez-vous alors et tressaillez d'allégresse parce que votre récompense est grande dans le ciel, car ils ont persécuté de même les prophètes qui vous ont précédés. » (Matth. v, 11-12.) Saint Paul avait dit : *Gloriamur in tribulationibus, scientes quod tribulatio, patientiam operatur, patientia autem probationem, probatio vero spem* (Rom. v, 3, 4.). Un sentiment de résignation joyeuse, une sorte de volupté intellectuelle à s'imprégner de l'injurieux mépris que provoquait leur foi entraînait les chrétiens à ces pieuses exagérations.

Deux marbres de la Gaule font usage d'un nom dont on ne trouve pas d'exemple chez les païens, c'est celui de *Neglecta* [1]. Faut-il y voir l'expression d'un reproche adressé aux fidèles, cette *contemptissima inertia* dont parle Suétone, ou bien est-ce une allusion à une négligence d'ordre plus matériel. En tout cas, le nom fait songer au portrait tracé par saint Jérôme de la compagne qu'une vierge doit se choisir : *Placeat ei comes non compta atque formosa, sed gravis, pallens, sordidata* [2].

X. Relevés paléographiques. — Ici encore nous anticipons un peu sur ce qui sera dit à ce sujet dans l'étude générale des inscriptions. Nous empruntons ces remarques textuellement à E. Le Blant :

Les B, les E, les F, les P, les Q, les R, dont la haste dépasse les membres transversaux 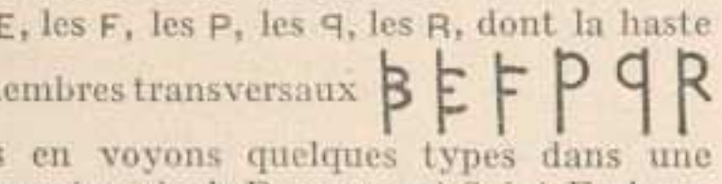
comme nous en voyons quelques types dans une inscription trouvée près de Besançon, à Saint-Ferjeux, ces lettres disons-nous, paraissent en 485 (ou 508), en 502, 547, 563, 600, 646 et 676(?);

Le C carré se montre en 506, 534 (ou 609), 568, 573 (?), 602, 643 (ou 690);

On trouve en 487, 492, 527, 562, 571, 513 (?), 602, 643 (ou 690), le D tournant à la forme triangulaire du Δ grec. Le Δ même substitué à la lettre latine se rencontre en 586 ou 587, 593 (ou 473?), 600, 646 (?), 689;

L'€ lunaire, en 527, 545 (ou 605), 666 (ou 667), 676;

L'F prenant plus ou moins la forme d'un E, existe à Vienne dans l'épitaphe célèbre d'une femme baptisée par saint Martin qui mourut à la fin du IVe siècle; on la retrouve sur un marbre daté de l'an 488 [3];

L'H, en 405, 495, 534 (ou 609), 545 (ou 605), 531 à 561 ou 504 à 628;

L'L, en forme de ⊥ en 501 et 610;

L'M, en 527, 545 (ou 605), 568, 676, 689;

L'N à barre diagonale n'atteignant pas l'extrémité des hastes, en 472, 492, 506, 515, 528, 559 et au delà;

L O plus petit que les lettres qui l'entourent, en 405, 448, 501, 510, 517, 600;

L ◇ carré, après et vers 585, en 628 (ou 629), 643 (ou 690), 689;

L'Q (q), en 487, 494, 646 (?);

L'R (s) en 405 [4];

L'U ou Y, en 534 (ou 609), 668, 676, 689;

L'V arrondi par la base, en 449, 501, 545 (ou 605).

On verra par un double exemple le mode d'application pratique d'une part des données qui viennent d'être exposées.

Prenons comme premier type, une inscription indiquée à Paris par Grégoire de Tours [5] :

HIC REQVIESCIT CRESCENTIA SACRATA DEO PVELLA

Cette légende présente quatre marques d'antiquité : brièveté du texte; défaut d'indication du jour de la mort; début simple HIC REQUIESCIT que nous savons antérieur à des formes plus compliquées; SACRATA DEO PVELLA, expression qui se trouve, comme nous l'avons vu, sur nos plus anciens monuments. L'épitaphe de *Crescentia* se classerait donc parmi nos plus anciennes. Cette appréciation est fondée, puisque, dès le temps de Grégoire de Tours, c'est-à-dire au VIe siècle, la tombe était mutilée, délaisée et le souvenir de la morte complétement perdu.

Un deuxième type est fourni par une épitaphe de Narbonne [6] :

+ HIC REQVIESCET
IN PACE BONE ME
MORIE DOMETIVS
QVI BIXIT PL MINVS
ANNVS XXXVII OBI
ET KAL IVLIAS IND
V VC
CONSS

D'après la comparaison des marbres chrétiens de notre pays, cette inscription est postérieure à la fin du IVe siècle par la forme, irrégulière au singulier, de l'abréviation CONSS, moins ancienne que CONS et surtout que COS; elle est postérieure à 422 à cause du mot *obiit*, à 437 peut-être, à 503 plus certainement, par la croix gravée en tête à la première ligne. Elle ne semble point devoir remonter plus haut que 447, à cause de la mention d'un seul des deux consuls et de la qualification *vir clarissimus* ajoutée au nom de ce personnage; plus haut que 448, à raison de la longue formule initiale : *hic requiescit in pace bonæ memoriæ;* plus haut que 491, par la présence de l'indiction; plus haut que 511, à cause de l'emploi des mots *plus minus*, et les détails de la paléographie n'infirment en rien ces nombreuses données. Ajoutons que l'absence du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, mention dont on rencontre des exemples jusqu'en 470 rend probable l'attribution du monument à une basse époque.

[1] *Inscript.*, n. 491, *Nouveau recueil*, n. 178. — [2] S. Jérôme, *Epist.*, CVII, *ad Laetam*, n. 9. — [3] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 412; Lupi, *Epitaphium Severæ martyris*, p. 147; *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1881, p. 244-247. — [4] E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 277. — [5] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. CVI. — [6] *Bulletin archéologique de l'Athenaeum français*, 2e année, p. 54; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, p. 48; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 459, n. 613 *a*; pl. 82, n. 499; t. I, préface, p. XVI-XVII; *Manuel d'épigraphie chrétienne*, p. 31-33; *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 25-26.

Restituons maintenant le nom du consul Mavortius supprimé à dessein; il reporte le marbre de Narbonne à l'an 527 et montre ainsi l'utilité pratique des règles décrites plus haut, puisque leur application amène à seize années seulement en deçà de la date réelle.

XI. Dates et noms des jours. — Il est superflu de faire remarquer que les inscriptions à date certaine forment une petite minorité dans l'épigraphie chrétienne, tandis qu'il n'existe qu'un petit nombre d'inscription — sauf dans la haute antiquité — qui ne présente quelque élément de notation chronologique; malheureusement, il est souvent impossible d'en tirer aucune indication utile. On a vu que les fidèles, considérant la date de la mort du chrétien, comme le jour de sa naissance véritable, prenaient soin d'en faire mention sur l'épitaphe, mais cette mention par calendes, par ides ou par nones est, chronologiquement, inutilisable. L'abandon progressif des vieilles méthodes entraîna l'adoption d'une indication rajeunie, la date s'exprime par le quantième du mois.

C'est ainsi que nous lisons à Amiens :

Defuncta est u[bi fecit] novembris diis XV.
Defunctus est ubi ficit no di XV. ●
Defunctus est ubi ficit gennarius dies XV.
Defuncta est ubi ficit julius dies XXIII.

E. Le Blant, signalait à Plaidt, près d'Andernach une inscription ainsi libellée [1] :

+ CONDE
TVR TOMO
LO ANSERI
CO ET DE POSI
CIO EIVS QVO
FACTE MENSI
SERIA Ð XIIII
▒▒ITIN SCL
▒▒VS XXXV

+ Condetur tomolo Anserico et deposicio eius quo[d] fac[it] mensis september, dies XIV [vix]it in s(æ)c(u)l(o) [ann]us XXXV (aujourd'hui transportée en Amérique).

Sur une inscription de Bordeaux, on trouve les deux modes d'indication rapprochés [2] :

. . . . . .
ACCEPIT·TRANSIT.VM·SVV
DIAE VIº IDVS AVGVSTAS·VBI FECIT AGVSTA
DIES SEPTEM

Ces inscriptions ne portent pas de dates certaines, mais on rencontre, dès le temps de Childebert, une formule analogue dans un acte de donation ainsi daté : *datum quod fecit menso decembre dies sex* et on trouve d'autres exemples en grand nombre de cette manière de dire dans les documents diplomatiques [3]. Les Orientaux, nombreux en Gaule, où on les désignait sous le nom de *Syri*, dataient leurs épitaphes suivant la coutume de leur pays.

Les anciens noms des jours que nous avons conservés, s'indiquent parfois sur nos marbres. La désignation du dimanche à seule disparu de notre langage qui n'offre rien d'équivalent du *dies solis*, A Villeneuve-les-Avignon, nous rencontrons Δ, ΔNICO; à Trèves HMEPA KI·B (pour *dies dominica, κυριακή*); à Angoulême : DIE ΓOLIS; à Lyon, *die* VENERIS; à Vienne HMEPAΠAPACKEY...; à Fenay, DIEA SABATO.

Quant à la notation *feria prima, secunda,...sabbato*, qu'on rencontre déjà chez Grégoire de Tours, elle n'est pas représentée dans l'épigraphie [4].

XII. Les chiffres. — Les inscriptions de la Gaule ne nous offrent que des exemples connus des chiffres en usage. D'abord nous mentionnerons l'ἐπίσημον βαῦ ancienne lettre grecque qui sert à indiquer le chiffre *six*, qu'on trouve sous des formes assez diverses ϛ ϝ ϝ ; nous le voyons dans une inscription de Revel-Tourdan, à trois reprises [5], à Lyon [6], ailleurs encore, mais c'est une inscription romaine qui détermine sa valeur de façon certaine [7] :

ELIA·EBENTIA·FACET·SIPTIMIO
FAVSTINO·COIVGI MEO·QVI FE
CIT·MECV·MIESES·7III·IN·ILLVS·ME
SES NOBE·IRINTA·DIEBVS SANVS·AV
I·ANORV·XXX·7I·MISORV·NOBE·DVL
CIS ANIMA·FAVSTINE·CONIVGALIS
QVALIS NE INBENTVR·FAMA·ISQVE

Elia Ebentia facet Siptimo Faustino coiugi meo qui fecit mecu(m) menses IX *(6+3), in illis mensibus novem triginta diebus sanus....*

Les chiffres quatre, neuf et quarante ne sont qu'exceptionnellement figurés comme nous le faisons IV, IX, XL, les anciens préfèrent : IIII, VIIII, XXXX.

Une inscription trouvée au cimetière Saint-Marcel à Paris répète le chiffre des dizaines de la manière suivante [8] :

MEMORIA
FECIT VRSINA
COIOGI SVO VRSI
NIANO VETERANO
DEMENAPIS
VIXXI ANNOS
··XXXXXXXV

On trouve des renversements, ou plutôt des inversions dans l'ordre des chiffres. Par exemple à Toulouse IXXV [9]; à Briord VX [10], il faut simplement additionner comme si les chiffres étaient placés dans l'ordre qui nous est familier. Quelquefois le nombre est précédé du mot NVMERO, ou bien NVM, ou bien Nº. On rencontre ainsi parfois une combinaison de lettres et de chiffres, comme dans ces exemples : ANNO VIIII DECEMO, ANNO NONO X, ANNOS VIGINTI ET III. Les nombres *quindo, sexto, decimo* s'écrivent : Vº, VIº, XMO. Dans quelques cas assez rares les chiffres sont accompagnés de leur transcription en lettres, par exemple : XXX TRIENTA, TRIGTAXXX. Enfin, on ne peut être surpris de trouver à Narbonne l'emploi, d'ailleurs exceptionnel du *d* oncial pour représenter un chiffre [11] si on se rappelle que cet usage est courant dans l'épigraphie d'Espagne.

XIII. Ponctuation. — Rien de particulier n'est à signaler; la ponctuation se compose de points séparatifs entre certains mots et ces points sont placés au milieu de la ligne. Souvent les points sont remplacés par une feuille de lierre, ou bien par une sorte de S. Pour ce dernier sigle il est assez facile à reconnaître lorsqu'il se présente par groupes; en ce cas les S sont traversés d'une barre [12]. Il est rare que la séparation des mots soit marqués par des points superposés; néanmoins on en trouve des exemples [13].

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 360; F. X. Kraus, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, n. 274. — [2] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 586 *a*. — [3] Tardif, *Archives de l'Empire, Monuments historiques*, p. 3, 17, 23, 24, 25, 28, 30, 31, 32, etc.; Pardessus, *Diplomata*, p. 80, 198 sq; Du Cange, *Glossar.*, aux mots *Facere, quod facit*. — [4] Grégoire de Tours, *Histor. Francorum*, l. X, c. 1; *De gloria confessor.*, c. v. — [5] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 467. — [6] *Ibid.*, t. I, n. 34. — [7] Marangoni, *Delle cose gentilesche e profane trasportate ad uso e ad ornamento delle Chiese*, in-4º, Roma, 1744, p. 464. — [8] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 25; voir *Inscript.*, n. 329, 329*a*. — [9] *Inscript.*, n. 601. — [10] *Ibid.*, n. 377. — [11] *Ibid.*, n. 617. — [12] *Ibid.*, n. 422*a*; *Nouveau recueil*, n. 175. — [13] *Inscript.*, n. 467, 468, 483, 489.

XIV. Incrustations. — L'exécution des épitaphes quoique généralement très grossière comportait quelques raffinements. Quelques épitaphes conservent la trace de couleur dans le creux des lettres; le tombeau de l'évêque Chaletricus à Chartres était plaqué d'os ou d'ivoire, comme le coffret de Coire; on ornait parfois l'inscription d'émaux ou de pierres de couleur (voir *Dictionn*, t. II, col. 765, fig. 1499). Un type intéressant de ces épitaphes rehaussées de verroteries a été exhumé à Poitiers, et on en peut rapprocher une pierre funéraire de Venasque qui garde encore les cavités ou étaient scellées les inscrustations [1].

XV. Épigraphie et évangélisation. — Des « traditions », car tel est le nom heureux imaginé pour désigner un ensemble d'imaginations sans fondement historique, représentent la Gaule comme le champ d'élection des premiers prédicateurs du christianisme. Saint Pierre, saint Paul, saint Clément, à l'envi, lui envoient missionnaires sur missionnaires. Dès le premier siècle, sinon plus tôt, les Églises pullulent en Gaule.

Nous ne les découvrons que bien plus tard. Les écrivains ecclésiastiques ne nous apprennent rien de cette germination merveilleuse perdue dans la nuit des origines. *L'Historia sacra* de Sulpice-Sévère, les Actes de saint Saturnin, l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours, la lettre des sept évêques à sainte Radegonde, l'épigraphie enfin sont d'accord pour nous faire savoir que la foi chrétienne se répandit tardivement, peu à peu, sur notre sol. Les Actes de saint Saturnin recourent à une expression assez caractéristique, parlant de l'expansion du christianisme dans notre pays; ils emploient ces mots : *sensim et gradatim.* Sulpice-Sévère écrit : *Sub Aurelio Antonini filio persecutio quinta, serius trans Alpes Dei religione suscepta* [2]. Or, voici que l'épigraphie confirme ces données par un témoignage d'une précision singulière. Il ne s'agit pas ici d'un texte d'âge douteux, d'authenticité contestable et d'ailleurs isolé. Le témoignage de l'épigraphie se compose de centaines de témoignages concourant tous à une démonstration unique.

Si les fidèles, les évêques, les Églises avaient été implantés sur le sol gaulois en grand nombre dès le Ier siècle, ils eussent laissé des traces comme ils en ont laissé ailleurs et beaucoup plus qu'ailleurs, puisque nulle part, sauf peut-être à Rome, la foi n'avait obtenu de si nombreuses recrues. Or, on ne constate rien de semblable. A Rome, où le christianisme avait pris pied dès la deuxième moitié du Ier siècle, les traces de sa présence sont en effet nombreuses, positives, coordonnées à ce que les textes nous apprennent. En Gaule, rien de pareil. La région du Rhône où vinrent prêcher les disciples de saint Polycarpe est celle qui possède le plus grand nombre de ces monuments, rares ou inexistants dans les autres provinces. Ainsi, là ou les textes nous font connaître l'existence d'une Église florissante les monuments se montrent. On ne peut contester que le nombre, la distribution, l'âge comparatif des anciennes inscriptions sorties du sol, comme pour nous montrer où et vers quelle époque se formèrent les chrétientés des anciens jours ne soient des faits dont il faille tenir grand compte. Exhumés par des fouilles que les besoins de la vie ont étendues partout dans une inégale mesure, les monument sont paru là surtout où la terre les garde en plus grand nombre; et parmi les provinces qui n'en ont point fourni, il en est à coup sûr dont le sol n'en avait reçu que très peu ou même pas du tout.

Sur tels points les inscriptions sont antiques, tandis que sur d'autres points elles appartiennent à un âge moins reculé ou même à une basse époque; enfin diverses régions n'ont encore livré rien du tout. Devant de telles dissemblances, peut-on soutenir que la foi et les coutumes des chrétiens se soient répandues uniformément, qu'une semence jetée en même temps sur un sol soumis à une même loi, dans des conditions analogues, ait levé ici et se soit desséchée ailleurs. Cette inégalité est, à elle seule une démonstration des conditions historiques de nos origines chrétiennes.

Gagnant de proche en proche et partie de Rome, l'évangélisation s'essaya d'abord dans la Viennoise et dans la Première Lyonnaise, c'est-à-dire dans les provinces où la vie romaine a le mieux pénétré. Voilà sa conquête et son quartier général. Le centre se montrera plus réfractaire et ce n'est que vers la fin du IVe siècle que saint Martin triomphera des résistances. Les textes sont formels et c'est bien quelque chose. Conciles, vies de saints rédigées à une date rapprochée de la mort du personnage qu'elle glorifient en conviennent tout en ajoutant que pendant un siècle ou deux, la lutte entre la croyance nouvelle et l'ancienne se poursuit [3]. A mesure qu'on remonte vers la portion septentrionale, l'évangélisation est plus tardive encore, plus fragmentaire et les Églises séparées par de plus longues distances. Les découvertes n'ont fait, depuis un siècle, que vérifier les données fournies par les documents. Les fouilles ont fait apparaître de nombreuses inscriptions qui, toutes, confirment ce que nous savions. En 1892, après trente-trois années de vigilance infatigable et de recherches auxquelles rien n'échappait. Edmond Le Blant, pouvait écrire : « Sur les trois cent cinquante inscriptions que contient mon *Nouveau recueil*, cent trente-cinq appartiennent à la Viennoise, à la Seconde Narbonnaise, aux Alpes Maritimes, c'est-à-dire aux provinces les plus voisines de l'Italie, d'où l'évangélisation nous est surtout venue [4]. »

« Si l'on interroge [5], en effet, les *Acta sanctorum* et les suppléments que peuvent fournir nos autres recueils hagiographiques, un fait important se dégage : aux Ve, VIe, VIIe et VIIIe siècles, c'est-à-dire presque aussi longtemps que dans la Grande-Bretagne et les pays d'outre-Rhin, de nombreux apôtres parcourent le nord de notre sol; la Deuxième, la Troisième Lyonnaise, les deux Belgiques, les deux Germanies, la grande Séquanaise, qui, au VIe siècle gardait encore des temples païens, voient de longs combats contre l'idolâtrie conservée par des mœurs sauvages ou ramenée par la conquête barbare [6], et le nord-est, si lent à recevoir ou à recouvrer la foi du Christ demeurera longtemps prêt à la laisser faiblir [7]. »

IIIe LYONNAISE : Acta sanct., 12 mars, t. II, p. 119, vie de saint Paul; 28 juillet, t. VI, p. 584, vie de saint Samson; 1er mai, t. I, p. 93, vie de saint Brieuc; 6 janvier, t. I, p. 329, saint Mélaine; 1er juillet, t. I, p. 121, 125, saint Lunaire; 1er oct., t. I, p. 197, vie de saint Lubin. *Act. sanct. Ord. S. Benedicti*, t. I, p. 219, vie de saint Malo.

[1] E. Le Blant, *Les sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 139, l. LVI, n. 2. — [2] Sulpice-Sévère, *Historia sacra*, l. II, c. XXXII, *P. L.*, t. XX, col. 147. — [3] *Conc. Aurelian. II*, ann. 533, can. 20; *Conc. Aurelian., IV*, ann. 541, can. 15; *Conc. Turon., II*, ann. 367, can. 22; *Conc. Autissiod.*, ann. 578, can. 3; Surius, *Vitæ sanctor.* t. II, 6 nov., p. 166; *De S. Leonardo confessore.* pour le pays de Bourges, *Acta sanct.*, 28 mai. *Vita S. Caranni*, 7, 10, pour le pays Chartrain et la Lyonnaise, 16 août *Vita s. Agricolæ*, pour le Nivernais; Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. LI, pour le Dijonnais. — [4] E. Le Blant. *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 41-42. — [5] E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. XLII sq. — [6] L. Delisle, *Notice sur un feuillet de papyrus*, dans *Mémoires de la Soc. archéol. de Genève*, 1865, p. 275, 276. — [7] *Acta sanct.*, 9 sept., t. III, p. 397, saint Omer : *Postquam enim duo beati viri praedicti Fuscianus et Victoricus de prædicta Terwanensium urbe perrexerant... tunc Terwanenses ad culturam iterum reversi sunt idolorum;* Jonas, *Vita s. Columbani*, dans *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, t. II, p. 9; Hincmar, *Epist.*, XLIV, *ad episcopos, De jure metropolitanorum*, n. 2.

IIe LYONNAISE : Acta sanct., 2 mai, t. I, p. 265, saint Germain; 23 octobre, t. X, p. 97, saint Romain; 22 juillet, t. V, p. 279, saint Wandrille; *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 84, saint Valery; Fortunat, *Vita S. Paterni*, c. III.

IIe BELGIQUE : Acta sanct., 18 avril, t. II, p. 652, saint Ursmer; 20 février, t. III, p. 198, saint Eleuthère; 8 juin, t. II, p. 91, saint Médard; 5 septembre, t. II, p. 605, saint Bertin; 9 septembre, t. III, p. 397, saint Omer; 16 octobre, p. 981, 982; saint Mommolin; 17 février, t. III, p. 29, saint Silvin; 6 février, t. I, saint Waast; 11 août, t. II, p. 673, saint Géry; 2 janvier, t. I, p. 154, saint Blimond; saint Paulin de Nole, *Epistolæ*, XVIII, n. 4, saint Victrice.

IIe GERMANIE : Acta sanct., 6 février, t. I, p. 850, saint Amand; 1er juillet, t. I, p. 258, saint Rumwald; 17 septembre t VI, p. 576, saint Lambert; 18 avril, t. II, p. 562, saint Ursmar; Surius, *Vitæ sanctor.*, 3 novembre, t. VI, p. 52; Mabillon, *Acta sanct. ord., S. Benedicti*, t. II, p. 397, saint Bavon, p. 458, 459, saint Liévin; t. III, p. 608, 609, saint Willibrord; D'Achery, *Spicilegium*, in-fol, t. II, p. 93.

Ire GERMANIE : Acta sanct., 7 juillet, t. II, p. 333, saint Goar; 27 mars, t. III, p. 702, saint Rupert.

Ire BELGIQUE : Acta sanct., 2 mai, t. I, p. 265, saint Germain; Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XV, saint Ulfilaïc.

GRANDE SÉQUANAISE : Acta sanct., 16 oct. t. VII, p. 885, saint Gall; 29 mars, t. III, p. 787 et 30 août, t. VI, p. 580, saint Eustase; 30 août, t. VI, p. 580, saint Agile; *Acta sanct ord. S. Benedicti*, t. II, p. 26, saint Colomban. Tous ces indices sont confirmés par l'épigraphie.

« Les provinces que le Rhône relie à la Méditerranée, la Ire Lyonnaise, la Viennoise surtout, possèdent les monuments les plus anciens, les plus nombreux, et, parmi ces marbres, les premiers en date appartiennent exclusivement à des localités voisines de la mer. Marseille, Aubagne, Arles, la Gayole, Maguelonne, c'est-à-dire à celles que durent d'abord parcourir les ouvriers évangéliques. L'antiquité, le nombre font en même temps défaut dans le centre, où la foi ne se développa qu'en second lieu, et l'itinéraire des missions tardives dont nos provinces du nord furent le théâtre donne, pour ainsi dire, l'exacte contre-partie de la carte, si peu remplie pour ces contrées. Pour le sud-ouest, de même si pauvre en inscriptions chrétiennes, on ne peut s'empêcher de remarquer qu'au Ve siècle, d'après les vies des saints, un évêque d'Auch, Orientius, aurait eu, comme les apôtres du nord, à convertir des populations, à renverser des temples et des idoles[1] et qu'un disciple de saint Martin fut tué vers le même temps par les païens de Brives [2]. »

Et ce ne sont pas seulement les épitaphes qui témoignent de l'expansion du christianisme dans la Viennoise, les sarcophages ornés de symboles et de figures montrent que la foi a trouvé dans cette province un établissement plus large et des partisans plus fortunés. Il n'en faut pas conclure que le nombre et la qualité des inscriptions funéraires sont en rapport étroit avec le développement du christianisme sur tel ou tel point du sol; mais on ne peut non plus se soustraire à cette constatation que la richesse relative des provinces et leurs coutumes ont dû influer, dans une certaine mesure, sur la production des légendes lapidaires. De ce rapport certain, nous trouvons une preuve nouvelle dans un fait historique remarquable survenu à Trèves.

« A Lyon, à Vienne, à Arles, à Vaison, à Marseille, partout enfin, où comme dans la métropole de la Ire Belgique, on trouve en quelque nombre les inscriptions du second âge, c'est-à-dire contemporaines des premiers empereurs chrétiens, les marbres des temps mérovingiens leur succèdent. C'est la conséquence et la preuve d'un développement régulier de la foi qui n'a pu, sans cause exceptionnelle, disparaître après une sérieuse extension. Il en est autrement pour Trèves. A l'exception peut-être de l'épitaphe métrique d'un barbare [3], toutes appartiennent dans cette ville au IVe, au Ve siècle; le VIe, le VIIe siècles n'y sont nullement représentés. La propagation semble donc s'être pour un temps arrêtée sur ce point, il importe d'en rechercher la cause.

« On remarquera qu'un signe important dans les âges épigraphiques, la mention du nom de ceux qui ont fait faire la tombe, s'arrête pour la Gaule, en 470, et que cette mention constitue le trait saillant du formulaire de Trèves. D'autres détails nous reportent au même temps et s'ajoutent à cette donnée. La Rome des Gaules a-t-elle donc vu, à la fin du Ve siècle, un événement qui puisse expliquer la suppression si remarquable des monuments lapidaires de son christianisme?

« Nous savons combien de désastres accablèrent la malheureuse cité. Salvien parle de quatre prises d'assaut dont elle se releva [4]. Une cinquième l'arracha aux Romains pour la mettre sous le joug des barbares [5]. Cela se passa vers 464 [6]. Les nouveaux vainqueurs étaient les Ripuaires, voués encore, et pour de longues années, au culte des idoles [7]. Clovis ne fut reconnu par eux qu'après le meurtre de Sigebert, en l'année 509. La conversion dont l'époux de Clotilde donna l'exemple aux Francs, en 496, ne devait, d'ailleurs, ni les atteindre, ni les réformer tous. Parmi ceux qui suivaient ce chef et plus tard même ses fils, plus d'un resta sourd à la voix du Seigneur [8]. Dans la vie de saint Rémy, pour ne citer qu'un seul fait, il est raconté qu'après le baptême de Clovis, une scission se fit parmi les siens. Un parti, demeuré idolâtre, se retira vers Cambrai, sous la conduite de ce Ragnacaire [9] que ses leudes abusés vendirent au roi pour de faux bijoux d'or [10]. Un demi-siècle ne suffit pas à faire germer dans le cœur de nos aïeux le sentiment chrétien. Si la loi salique et Agathias, vantent chez les Francs la pureté de la foi [11], il en était, et ceux-là venaient précisément du royaume de Metz, qui n'eussent point mérité un tel éloge. Entrés en Italie, au temps de Théodebert, ils prirent des enfants, des femmes de ceux qui voyaient en eux des alliés, les immolèrent et les jetèrent dans un fleuve, comme une offrande faite à quelque divinité terrible pour le succès de la guerre qui s'ouvrait. « Ce peuple, dit Procope, est chrétien, mais il observe les rites de la vieille idolâtrie, employant, pour la divination les victimes humaines et d'horribles sacrifices [12]. » Lors de la conquête de l'Auvergne, on retrouve chez les Francs, cet esprit de

[1] *Acta sanct.*, 1er mai, t. I, p. 61. — [2] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 571*a*. — [3] *Ibid.*, n. 261. — [4] Salvien, *De gubernatione Dei*, l. VI, c. XV, *P. L.*, t. LIII, col. 125; Tillemont, *Mém. hist. ecclés.*, t. XVI, p. 184. — [5] *Gesta regum Francorum*, c. VIII, *Gesta Francorum Roriconis monachi*, l. I, dans A. Duchesne, *Scriptores*, t. I, n. 496, 802. — [6] L'auteur des *Gesta regum Francorum* place ce fait entre le rétablissement de Childéric, lequel recouvra son royaume vers 464, et la mort d'Egidius, qui périt en 465. Idace, *Chronicon*, édit. Garzon et De Ram, p. 115. — [7] *Lex Ripuariorum*, Préface, *Quidquid Theodoricus rex propter vetustissimam paganorum consuetudinem emendare non potuit*, Canciani, *Leges Barbarorum*, t. II, p. 296. — [8] *Acta sanct.*, févr., t. I, p. 798, *Vita S. Vedasti*, c. III, n. 17; mars t. I, p. 436; *Vita de Fridolini abbatis*, c. II, n. 21. — [9] *Acta sanct.*, octobre, t. I, p. 149, *Vita S. Remigii*, c. V. — [10] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XLII, *P. L.*, t. LXXI col. 238. — [11] Pardessus, *Loi salique*, p. 344, 345; Agathias, *Hist.*, l. I, c. II; l. II, c. I, édit. Bonn, p. 17, 65. — [12] Procope, *De bell. Gothorum*, l. II, c. XXV, édit. Bonn, t. II, p. 248.

pillage sacrilège et de dévastation [1] qui leur avait fait saccager les églises de Trèves. Grégoire de Tours, en attestant leur conduite dans la guerre, rapporte un fait qui nous les montre tels qu'ils étaient alors au bord du Rhin. « A Cologne, dit-il, se trouvait un temple richement orné, les barbares y faisaient leurs libations, mangeant et buvant à l'excès. On y adorait des idoles, on y suspendait l'image faite en bois des membres atteints de quelque mal. Saint Gall l'apprend, vient avec un seul clerc, et pendant l'absence des païens, brûle le temple. Ceux-ci voyant la fumée s'élever, cherchent l'incendiaire, le découvrent et le poursuivent l'épée à la main. Le saint diacre se réfugia dans le palais du roi. Thierry apprenant ce qui s'était passé, calma par des paroles de paix la fureur des idolâtres et put les désarmer [2]. » Plus tard encore, un saint stylite, qui vivait sous Childebert II, vit de même dans le pays de Trèves, la statue colossale d'une divinité des forêts et plusieurs autres simulacres [3].

« Aux alentours, la présence des Francs ouvre une longue succession de violences. Sous leur joug dans la pays d'Arras, les églises se remplissent de ronces et sont livrées aux plus vils usages [4], par eux encore, dans le nord-est, suivant le récit du moine Jonas, la religion chrétienne avait presque disparu au VIIe siècle [5]. En vain donc, saint Materne, saint Euchaire, saint Valère avaient voué leur existence à l'évangélisation de la contrée, en vain, les barbares eux-mêmes y avaient reçu leurs enseignements [6] et le long séjour d'une cour chrétienne y avait affermi la vraie foi; en vain, comme le montrent l'histoire [7], la succession épiscopale, les marbres, cette terre avait entendu la parole de Dieu; un paganisme grossier, une brutale ignorance, s'y étaient battus à la fois; l'œuvre était à reprendre, et pour ne mentionner que les contrées les plus voisines de Trèves, près de Mayence, vers 515, à Ivoy (Carignan), cinquante années plus tard, saint Goar, saint Ulfilaic durent travailler sans relâche à la conversion d'idolâtres assez puissants encore au VIIIe siècle, pour chasser l'évêque de Worms [8].

« Ce fut donc entre des mains païennes que tomba la Rome des Gaules, au moment où s'arrêtent ses monuments d'épigraphie chrétienne. Les maux qu'y causèrent les barbares, les épreuves que souffrit son Église, se reconnaissent à plus d'un signe. L'histoire n'a, que je sache, rien laissé de précis sur les conséquences religieuses de la conquête franque; mais les documents relatifs à cette époque semblent, de même que les inscriptions, accuser un trouble considérable dans l'Église tréviroise. Depuis saint Agrèce, son quatrième évêque, jusqu'à saint Cyrille, qui fut le quatorzième, et mourut en 458, les dates, la succession épiscopale, s'établissent avec quelque certitude. De ce prélat jusqu'au vingt-quatrième, Aprunculus, mort en 527, les détails historiques et la chronologie font presque entièrement défaut. Or ce trouble dans les catalogues correspond à l'âge de l'invasion, à celui où s'arrêtent les inscriptions chrétiennes.

« Au Ve siècle, les évêques de Trèves, Cyrille et Marus, au VIe siècle même peut-être, Nicetius et Magnéric, réparent les sanctuaires dévastés, brûlés par les barbares. Les édifices n'eurent point seuls à souffrir. Lorsque Thierry s'empara de l'Auvergne, il emmena, raconte Grégoire de Tours, de nombreux clercs arvernes pour servir dans l'Église de Trèves. C'était apparemment pour relever un culte abaissé par les violences de la conquête franque. La dépression du christianisme dans la Première Belgique à la fin du Ve siècle, a peut-être laissé d'autres marques.

« On ne sait que trop bien quels maux enfantait une irruption des barbares. Les cités s'écroulaient, le sang inondait le sol, l'Église était en deuil; l'épouvante dispersait le troupeau, les pasteurs. Devant les hordes d'Alaric, les Romains avaient fui de toutes parts, saint Augustin, saint Jérôme les virent aborder éperdus en Afrique, en Palestine. La suppression subite des marbres funéraires atteste encore qu'en l'année 410 la ville éternelle avait vu périr ou disparaître ses enfants.

« Les fidèles de la Première Belgique, dont les épitaphes manquent de même après une invasion, eurent peut-être à souffrir de semblables douleurs. Il paraîtra sans doute téméraire de voir dans une inscription du Ve siècle retrouvée près de Vienne et appartenant à un enfant de Trèves, la marque possible d'une fuite des chrétiens devant les Ripuaires, on ne saurait toutefois s'en défendre entièrement [9]. Dans la Première Lyonnaise, à Saint-Germain-du-Plain, on a récemment signalé l'épitaphe d'un évêque étranger au pays [10]. Ce personnage se nomme Jamlychus, et son inscription mutilée présente le type particulier à la fin du Ve siècle :



*conditu*R HOC TVMVL*o bonae*
*memor*IAE IAMLYCHVS EP*s in spe*
*resurrec*TIONIS ☧ Ρ K·I An · · ·
· · · · II CONS VIXIT AN*nos*

« On vient de voir que saint Cyrille mourut en 458, c'est-à-dire peu de temps avant la prise de Trèves (464). Son successeur, qui fut témoin de ce désastre, porte précisément le nom gravé sur notre fragment : *Jamblichus* [11]. L'évêque expatrié dont la Première Lyonnaise possède l'épitaphe doit être, selon toute apparence, celui qui assista à la ruine de sa ville, à la restauration de l'idolâtrie. Environné de barbares, Jamblichus a sans doute, comme saint Césaire au temps d'Alaric, comme les évêques d'Afrique sous le joug des Vandales subi l'exil, après de longs efforts et quitté une terre devenue son ennemie.

« L'Église de Trèves aurait donc ainsi vu, après l'invasion des idolâtres, disperser les fidèles, les pasteurs et plusieurs d'entre eux seraient venus chercher dans la Première Lyonnaise, dans la Viennoise, asile sur une terre romaine et chrétienne. La prise par les païens d'une illustre métropole, vouée fatalement à perdre toutes ses splendeurs, le trouble contemporain dans ses listes épiscopales, l'envoi de nombreux clercs à son Église par le roi Thierry, la persistance du paganisme, l'attitude menaçante de ses adeptes sous le règne, même de ce prince, la brusque et remarquable suppression des marbres dans un de nos plus grands centres épigraphiques, enfin, la découverte dans le sud de la Gaule d'épitaphes appartenant à un enfant de Trèves, vous semblent autant de points faits pour attester la désertion par les chrétiens d'une ville devenue la proie des idolâtres.

« Ainsi les légendes lapidaires fournissent le moyen

[1] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XII, *P.L.*, t. LXXI, col. 250; *Acta S. Austremonii*, dans Labbe, *Nova bibliotheca libror. manuscr.*, t. II, p. 498. — [2] *Vitæ Patrum*, l. VI, c. XII. — [3] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XV, *P. L.*, t. LXXI, col. 457; au sujet de la divinité que Grégoire de Tours désigne ici sous le nom de Diane, voir Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, t. II, p. 340. — [4] *Acta sanct.*, 6 févr. t. I, p. 793, *Vita S. Vedasti.* — [5] Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, t. II, p. 9, *Vita S. Columbani*; *Acta sanct.*, 8 juin, t. II, p. 90, *Vita S. Medardi.* — [6] E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, n. 345-348; Le Blant, *Note sur le rapport des noms propres avec la nationalité de l'époque mérovingienne dans Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, t. XXVIII. — [7] Tillemont, *Mém. hist. ecclés.*, t. IV, p. 499. — [8] *Acta sanct.*, 27 mars, t. III, p. 702. — [9] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 399. — [10] *Ibid.*, n. 661. — [11] Brower, *Annal. Trevirenses*, t. I, n. 596.

d'éclairer une époque inconnue dans l'histoire de l'Église [1]. »

XVI. Inscriptions grecques chrétiennes. — Le poète Conrad Celtes déplore l'abandon des vestiges de l'ancienne magnificence de Trèves, et vers la limite du XVe et du XVIe siècle, il mentionne l'existence d'épitaphes grecques [2] :

O quanta vestris mœnibus inclytis
Oblitterata est gloria principum.
Viri Treverenses, Mosellæ
Qui gelidum bibitis liquorem
Idola divum vidimus inclyta
Inscripta saxis sub titulis suis
In plateis, heu, nullo honore
Marmoreis recubare saxis
Sepulcra; græcis vidi epitaphiis
Inscripta busta; et stare sub hortulis,
Et mœnibus sacrata functis...

Les anciens collecteurs d'inscriptions et les archéologues des derniers siècles ne nous ont fait connaître

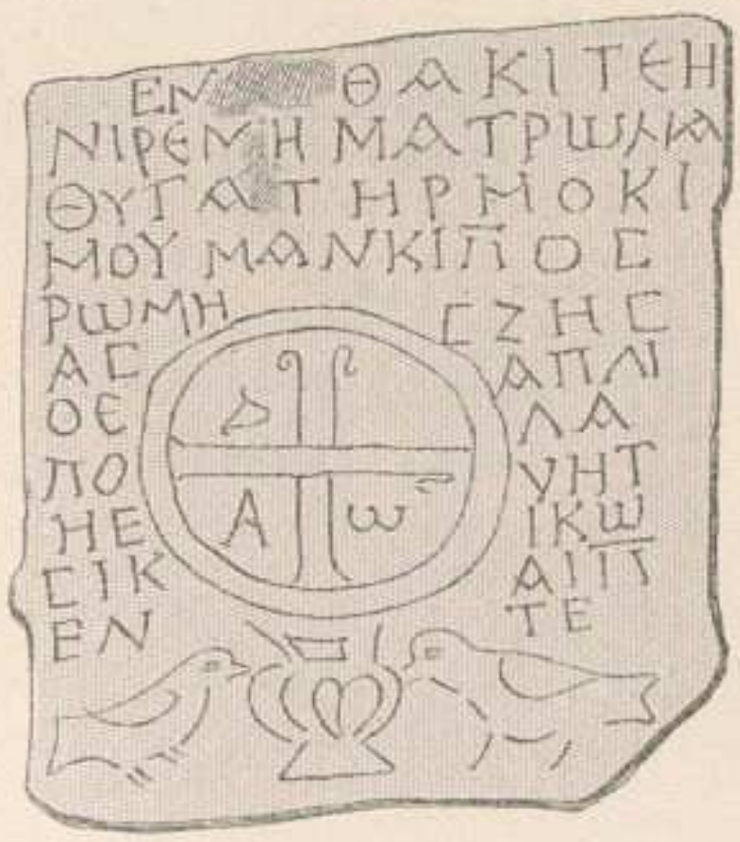

4688. — Épitaphe de Matrona.
D'après E. Le Blant, *Inscript. de la Gaule*, t. II, pl. 52, n. 305.

que deux inscriptions grecques à Trèves, celle d'Eusebia et celle de Cassianos [3]. Une seule a été trouvée depuis, vers le commencement du XIXe siècle ; elle marquait la sépulture d'un fidèle appelé Ἄζιζος Ἀγρίππα originaire de l'Orient, comme tant d'autres qu'on désigne ainsi que lui sous le noms de *Syri*.

Sauval, dans son *Histoire des antiquités de Paris*, écrit ce qui suit : « Il y a quelque vingt ans qu'au marché des chevaux du faubourg Saint-Victor on trouva aussi quantité de tombes avec des inscriptions grecques que je n'ai pu retrouver [4]. » L'abbé Lebeuf, nous met en garde contre ce renseignement. « Quant aux inscriptions grecques dont parle Sauval, il paraît, dit-il, qu'elles n'avaient de grec que le monogramme avec les deux lettres Α et Ω [5]. »

Les inscriptions grecques chrétiennes de la Gaule sont des plus rares. Nous avons déjà fait connaître celle de Pectorius, à Autun (voir ce mot) ; on en trouve une à Lyon, trois à Trèves, une à Vienne, une à Apt, dont le caractère n'est pas bien déterminé, une aux Tourelles, une à Marseille et la dernière à Narbonne.

Nous ne revenons pas sur l'inscription d'Autun. Celle de Lyon n'est qu'un fragment dont il y a bien peu de chose à tirer [6] :

ΕΝΘΑ Κ[ειται
ΜΑΡΑ Β[····

A Trèves, une inscription trouvée vers 1825, à Saint-Mathias, au delà des débris de l'enceinte romaine [7] :

ΕΝ ΘΑΔΕ ΚΙΤΑΙ ΑΖΙ
ΖΟC ΑΓΡΙΠΑ CΥΡΟC
ΚΩ ΠΑΠΡΟΖΑΒΑΔΑΙΩΝ
ΟΡΩΝ ΑΠΑΜΕΩΝ

Dans la tombe se trouvaient des monnaies aux effigies de Constantin le Grand, Valentinien Ier, Valens et Théodore.

Le mot κω est une abréviation pour κώμης, fréquent en Orient, et qui indique la région géographique dont le défunt est originaire. Le nom Ἄζιζος est d'origine sémitique. La mention Καπροζαβαδαίων ὀρῶν Ἀπαμέων désigne par les deux noms hellénique et national un affluent du Tigre que les Grecs appelaient Κάπρος et les indigènes *Zab* (langue chaldaïque).

Il y a d'autres exemples de ces compositions hybrides de noms géographiques. A Trèves encore l'inscription d'Eusébie [8] sur laquelle nous aurons à revenir et celle de Cassianus, encore un oriental [9].

ΕΝΘΑΔΕ ΚΙΤΕ ΕΝ ΗΡ
ΗΝΕ ΚΑCCΙΑΝΟC Α ᴾ/ᵣ
ΒΕΔCΙΜΙΟΥ ΟΠΟ ΓΩ
ΛΛΔΛΝΩΝ ΖΗCΑ
ΑC ΝΚΡΟ ΠΛΟΥC ΕΤΙΙ ΚΒ
ᴾ
☩

A la fin de la deuxième ligne, il est probable que nous avons un monogramme du Christ mal déchiffré ou mal reproduit ; à la cinquième ligne, il faut lire probablement : μικρὸν πρὸς ἔτη κϐ. On peut traduire ainsi : « Ici repose en paix Cassianus ✠ fils de Bedsimius (?) du bourg d'Adana, qui vécut un peu au delà de vingt-deux ans. »

A Vienne, une épitaphe de Matrona, fille de Mokimos [10] et qui est intéressante par certaines survivances du formulaire d'autrefois (fig. 4688) :

Ἔνθα κεῖται ἐν εἰρήνῃ Ματρῶνα, θυγάτηρ Μοκίμου, μάγκιπος Ῥώμης, ζήσασα πλείω ἔλαττον ἔτη εἴκοσι καὶ πέντε.

L'origine de cette inscription du musée de Vienne, n'est pas connue, mais la nature de la pierre ne permet pas de douter que le monument n'appartienne au pays.

Nous avons ici la mention de la filiation et en outre l'indication d'une charge publique remplie par le père de la défunte ; qu'était-ce au juste qu'un μάγκιπος Ῥώμης ? Nous ne le savons pas avec précision, et le mot *mancipatus* qu'on retrouve inséré dans le code Théodosien peut également s'entendre, au dire de Godefroy, du service des postes et de celui de la boulangerie.

[1] Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. XLII-LII. — [2] Brower, *Annales Trevirenses*, t. I, p. 49 ; *Libri Odarum*, III, XXVI, fol. 79r°. — [3] E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule*, p. 43. — [4] Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, in-fol., Paris, 1724, t. II, p. 336. — [5] Lebeuf, dans *Mémoires de l'Acad. des inscr.*, IIe série, t. XXV, p. 152. — [6] De Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, in-4°, Lyon, 1846, p. 602 ; E. Le Blant, *Inscript.*, n. 46. — [7] E. Le Blant, *op. cit.*, n. 225. — [8] *Ibid.*, n. 248. — [9] *Ibid.*, n. 267. — [10] Delorme, *Description du musée de Vienne, précédée de recherches historiques sur le temple d'Auguste et de Livie*, in-8°, Vienne, 1841, p. 303 ; Z. Collombet, *Histoire de la sainte Église de Vienne*, in-8, Lyon, 1847, t. I, p. 194-195 ; Starke, dans *Archäologische Zeitung* d'Ed. Gherard, 1853, p. 337, Braun, dans *Jahrbücher des Vereins fur Alterthumskunde in der Rheinland*, 1853, p. 121 ; E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 92, n. 423, pl. 52, n. 305.

Enfin la date de la mort n'est pas mentionnée. Quant à la mention ΠΛΙΟΕΛΑΠΟΥ, qui est certainement une corruption de πλέον ἔλατιον, c'est l'équivalent de *plus minus*.

L'inscription grecque d'Arles rappelle, dans une ville où l'élément hellénique tenait une large place, un nommé Josès [1] :

☩ ΕΝΘΑΔΗ ΚΙ
ΤΗ ΙΩCΗC ΑΠΟ
ΚΩ · ΕΠΙΚΙΟΥ
ΑΝΟΤΕΡΟΥ ΚΑ
ΤΟΤΕΡΟΥ

Ce Josès était (ἀπὸ κώμης) du bourg d'Epicium haut-bas. Que cette ville se distinguât en deux quartiers portant les noms de ville haute et ville basse, rien de plus fréquent, mais qu'on fut des deux quartiers à la fois c'est plus difficile; il est vrai qu'il y aura toujours des gens pour avoir un pied dans chaque camp.

A Salles d'Aude, une inscription conservée au mu-



4689. — Épitaphe juive d'Auch.
D'après E. Le Blant. *Épigraphie chrétienne en Gaule*, 1890, pl. IV.

sée de Narbonne, nous y reviendrons [2], et à Marseille un autel dont nous reparlerons également [3].

Celle-ci est moins connue : elle se trouva quelque temps à Attichy, mais nous ignorons sa provenance [4] :

ΠΡΙΓΟΜΕΝΗC
ΕΤΕΛΕΥΤΗ
CΕΝΖΗCΑC
ΕΤΗ Ō ΚΑΙ ΕΝ
ΘΑΔΕΚΙΤΑΙ
Α☩ω

Πριγομένης ἐτελεύτησεν ζήσας ἔτη ο' καὶ ἐνθάδε κειται. « Prigoménès est mort à l'âge de 70 ans et il repose ici. »

XVII. Inscriptions juives. — Les juifs étaient nombreux en Gaule. Grégoire de Tours nous dit que le retour du roi Gontran à Orléans fut salué par de acclamations où retentissaient à la fois le latin, l'hébreu et la langue des Syriens [5]. Cependant les traces épigraphiques de ces juiveries sont des plus rares. A Orléans, où nous venons de voir qu'ils formaient un groupe assez compact au VIe siècle, nulle trace n'est restée. Les deux seuls monuments qui se soient conservés sont une épitaphe à Narbonne, une légende dédicatoire à Auch (fig. 4689). Parlons d'abord de cette dernière.

Cette inscription est entrée au musée de Saint-Germain-en-Laye; elle est complète, sauf à la première ligne la lettre finale du mot *sancto* écrit en abrégé SCT(O). Au bas, on distingue les symboles familiers aux juifs, la palme, le chandelier à sept branches, le schofar et le mot *schalom* (paix) en lettres hébraïques.

M. de Saulcy avait proposé la lecture suivante [6] :

In Dei nomine sancto
Peleser qui hic Ben Nid
depositus est cum ipso locoli
invidiosi! Crepen dedit
donum; Jona fecit.

elle fut presque aussitôt modifiée par un érudit, M. Laroque :

In Dei nomine sancto
feliciter.....
depositus est ... oculi
invidiosi crepent! Dedicatum
donum Jona fecet.

et M. Canéto lut à son tour :

In Dei nomine sancto
Pelester qui hi Ben-nid
Deus esto cum ipso! o cœli
invidiosi, Crepen dedit
donum Jona fecit.

qu'il traduisait ainsi : « Au saint nom de Dieu! Pelester qui est ici, fils de Nid, que Dieu soit avec lui! O cieux jaloux! Crepen a fait don, Jonas a gravé. »

Enfin M. Th. Reinach :

In Dei nomine scto (sancto)
pelester (feliciter?) qui ic (hic) Bennid
Ds (Deus) esto c(u)m ipso, ocoli (oculi)
invidiosi crepent dedit
donum, Jona feceb (fecit)

« Au saint nom de Dieu heureusement (repose celui) qui est ici Bennid (Dieu soit avec lui. Que les gens envieux crèvent) a fait don. Jonas a gravé. — Paix. »

Ainsi donc, comme le remarque E. Le Blant, pas de difficultés pour la première ligne, tout le monde est d'accord et il serait bien difficile de ne l'être pas.

Pour la deuxième ligne, il faudrait lire *Peleger* pour *Pereger*, mutation de *r* en *l* dont on rencontre en Gaule d'autres exemples; ce nom *Peleger* serait une traduction latine du vocable juif Gerson.

La troisième ligne est certaine : *Ds esto cum ipso* et en continuant sur la ligne suivante, l'acclamation *oculi invidiosi crepen(t)*. La disparition du *t* final sur les marbres n'est pas chose rare.

La fin de la quatrième ligne et le début de la cinquième offrent une formule bien connue de *Dei donum* pour *dono*. Enfin la cinquième *Jona fecit* pour *de suo fecit*. C'est l'expression de la pensée de l'homme reconnaissant et proclamant que tous ses biens sont un don du Très-Haut. Elle est d'origine juive (voir

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 259, n. 521, pl. 71, n. 424. — [2] E. Le Blant, *Inscript*, t. II, p. 460, n. 613*a*. — [3] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 303, n. 547. — [4] *Rapport fait à la section d'archéologie le 30 avril 1855 par M. L. Renier sur les inscriptions envoyées par MM. Dusevel, Germer-Durand et Mathon*, dans *Bulletin du Comité de la langue*, 1855-1856, t. III, p. 91. — [5] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VIII, c. 1, *P. L.*, t. LXXI, col. 440. — [6] De Saulcy, dans *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1869, p. 172; *Revue de l'Instruction publique*, 7 octobre 1869, p. 436; Ch. Clermont-Ganneau, même recueil, 1870, 17 février, p. 738, Canéto, dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1870, p. 146, 147; Le même, *Monuments lapidaires du Ier siècle de notre ère au XIVe*, Auch, 1875, p. 16; Th. Reinach, dans *Revue des études juives*, 1889, p. 219; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 319, n. 292.

Don de Dieu). On peut donc lire : *In Dei nomine sancto Peleger.... Deus esto cum ipso.*
Oculi invidiosi crepent : De Dei dono Jona fecit.

Est-ce une inscription dédicatoire ou une inscription funéraire? On peut hésiter. Cependant le mot *pax*, à la fin peut aider à soutenir le sens funéraire. De plus la formule *de dono dei fecit* s'est toujours rencontrée, sauf une seule exception, sur des monuments dédicatoires.

L'acclamation au sujet des yeux envieux est tout simplement une malédiction lancée contre le mauvais œil (voir Amulettes).

La date de l'inscription est ancienne. Peut-être du vii-viiie siècle, la forme du G est exceptionnelle, tandis que O sous cette forme ϐ est fréquente à l'époque que nous venons de dire.

Quant à l'inscription de Narbonne (voir ce mot).

XVIII. Survivances païennes. — Des termes empruntés à la phraséologie païenne se retrouvent dans les inscriptions chrétiennes, principalement dans celles qui marquent quelque intention à la poésie. Avec la meilleure volonté du monde, on ne pouvait s'affranchir de tout le personnel et de tout les accessoires mythologiques. Un vieil abbé égyptien avouait à Jean Cassien l'empreinte laissée par les poètes classiques sur son imagination. « Les incitations des maîtres, mes lectures assidues, ont, pour ainsi dire, infecté mon esprit de poésie et de vers. Ces fables, ces récits de combats, que j'ai appris dans mon enfance, la mémoire les remet sans pudeur devant mes yeux au milieu des méditations, des chants sacrés, et, lorsque je supplie le Seigneur de me pardonner mes fautes, je revois sans cesse les héros combattant; l'imagination qui évoque ces fantômes m'empêche d'élever mon âme vers le Très-Haut, et les larmes mêmes de la prière sont impuissantes à les écarter [1]. »

Les formules de nos inscriptions attestent la réalité de ce tableau. Le Tartare, le Styx, les Champs-Élysées (voir ce mot) sont employés couramment par les chrétiens qui n'ont évidemment pas d'autres figures à à leur disposition pour exprimer les idées qu'ils veulent rappeler à l'aide de ces mots. Ainsi qu'au code Théodosien nous trouvons, dans plusieurs inscriptions chrétiennes le dimanche désigné par les mots *dies solis* [2]; dans une épitaphe métrique, le Seigneur est appelé comme l'était Jupiter : le souverain de l'Olympe [3]; une autre place aux Champs-Élysées l'âme d'une jeune femme dont on déplore le trépas [4].

Plusieurs siècles après l'apparition de la religion chrétienne, il n'était pas rare d'entendre des chrétiens jurer par Hercule ou par Jupiter, comme ils conservaient les noms des consuls sur les marbres soixante-six ans après la disparition du consulat, et se paraient sur les chartes du titre de citoyen romain dépourvu depuis des siècles de toute signification. Cet excellent Grégoire de Tours conservait dans son langage si fruste des réminiscences virgiliennes. Naturellement les poétereaux en vogue, ceux qui s'aventuraient à une besogne réputée si difficile, ne se faisaient pas faute de répandre à pleines mains les images rassemblées dans leurs cahiers. L'auteur anonyme d'une inscription ne trouve rien de mieux pour dépeindre la béatitude de saint Hilaire que le vers où Virgile célèbre l'apothéose du berger Daphnis [5].

Parmi les marques de l'influence exercée en plein moyen âge par l'antique idolâtrie, « cet héritage qu'à l'aide du diable, les pères transmettent à leurs enfants [6], » nous pouvons parcourir les pénitentiels pour être édifiés. Les pénitentiels du ixe au xie siècle parlent, ainsi qu'on l'avait fait en 589 au concile de Narbonne du jeudi célébré en l'honneur du maître des dieux [7]. On préparait à de certaines époques des repas destinés aux Parques [8]; malgré les adjurations de l'Église, la foule continuait à pousser d'assourdissantes clameurs pour seçourir la lune en travail; des chrétiennes invoquaient Minerve; un grand apôtre de la Gaule croyait à la puissance malfaisante des dieux de l'Olympe [9]. Au village de Chouy, près de Neuilly-Saint-Front (Aisne), on a ouvert une tombe antique, chrétienne si l'on en juge par un anneau resté au doigt du mort et qui porte des symboles adoptés par les premiers fidèles : une colombe avec le rameau, une palme, un agneau, un cerf. Dans la bouche du défunt se trouvait une monnaie d'argent de l'empereur Valentinien II. C'était, selon toute apparence, l'obole à Charon qui devait longtemps encore être placée dans les tombes, car l'abbé Lebeuf parlait, au xviiie siècle de paysans des environs d'Auxerre munissant encore de ce tribut les cadavres qu'ils ensevelissaient [10].

XIX. Les formules épigraphiques locales. — Il est toujours vrai de dire et utile de répéter que la



4690. — Inscription de Revel-Tourdan.
D'après E. Le Blant, *Inscriptions*, pl. 62, n. 373.

chronologie et la topographie sont les deux soutiens de toute histoire digne de ce nom. M. de Longpérier a pu dire à propos de la numismatique que « chaque province eut son style; » cette vérité s'applique de même à l'épigraphie. A chaque lieu nouveau qu'il visite, disait Edm. Le Blant, l'antiquaire voit varier les formules, les symboles, l'écriture, la disposition, les ornements des marbres et ces dissemblances indifférentes en apparence, méritent d'être étudiées avec soin. Nées parfois de la diversité des temps, aussi bien que de celle des lieux, elles peuvent guider dans la restitution des textes, accuser la nationalité des personnages, l'âge des inscriptions, apporter même des documents pour l'histoire des idées. A Vichy et à Coudes, l'ornementation des épitaphes témoigne de l'existence d'un style particulier à la province.

Deux inscriptions d'Amiens présentent un type commun qui est des plus frappants.

A Trèves, à Clermont et à Coudes, le marbre des inscriptions est encastré dans une dalle de pierre. Briord et Arandon possèdent des épitaphes gravées sur le fond du sarcophage.

[1] Cassien, *Collationes* XIV, c. xii, *P. L.*, t. xlix, col. 974. — [2] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 277. — [3] *Nouveau recueil*, n. 331. — [4] *Nouveau recueil*, n. 311. — [5] Le Blant, *Inscript.*, n. 516. — [6] *Corrector Burchardi*, c. liii; Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche nebst einer rechtsgeschichtlichen Einleitung*, in-8°, Halle, 1851, p. 643. — [7] *Conc. Narbonn.*, can. 15, *Pœnitentiale Pseudo Gregorii III*, can. 33 ; *Corrector Burchardi*, c. lxxx; *Pœnit. Mediolanense*, Wasserschleben, *op. cit.*, p. 543, 648, 706. — [8] *Corrector Burchardi*, c. cxxxix, cf. c. cxli; Wasserschleben, *op. cit.*, p. 657, 658. — [9] Sulpice-Sévère, *De vita Martini*, c. xxiv. — [10] E. Le Blant, *Nouveau recueil*, p. xiii-xiv, n. 56.

Un symbole de la résurrection, l'Arbre reverdissant placé en face de l'Arbre dépouillé par l'hiver appartient aux seuls monuments de Trèves.

Le symbole du Vase se rencontre particulièrement sur les marbres de Vienne.

A Amiens, le monogramme dit constantinien est toujours inscrit dans un cercle, il ne l'est jamais sur les monuments d'Arles.

L'Ancre, ce symbole des premiers âges chrétiens, ne se rencontre en Gaule qu'à Arles et à Marseille. L'usage des caractères runiques se distingue sur les monuments du nord de la Gaule.

Per et *pro* figurent en sigles sur les légendes lapidaires de la deuxième Lyonnaise.

Voici dans les différentes provinces de la Gaule les formules typiques les plus remarquables :

Première Germanie :

Mayence : IN HOC TITVLO REQVIESCIT [1]; FELICITER [2].

Worms : TITVLVM POSVIT [3].

Première Belgique :

Trèves : PRO CARITATE [4]; PRO AMORE; TITVLVM POSVIT [5]; HIC IACET; HIC IACET IN PACE [6]; PATRES pour *parentes* [7].

Deuxième Belgique :

Amiens : VBI FECIT NOVEMBER DIES XV et semblables [8], DEFVNCTVS EST [9].

Viennoise :

SVRRECTVRVS IN $\overline{\text{XPO}}$ et formules analogues [10];
Briord : HVMANITAS [11]; ABSTVTVS [12].
Briord et Vienne : VOLVNTAS [13].
Vaison et Arles : PAX TECVM [14].
Marseille : RECESSIT, conservé même après que ce mot a disparu du formulaire épigraphique [15].

Première Aquitaine :

Coudes : TRANSIIT IN ANNOS [16].

Première Narbonnaise :

Toulouse : REQVIEVIT IN PACE [17].

Première Lyonnaise-Viennoise :

BONAE MEMORIVS [18]; APTVS [19].

1re et 2e Lyonnaise, 2e Germanie, Grande Séquanie, Viennoise, 1re Aquitaine, 1re Narbonnaise. Alpes Maritimes :

BONAE MEMORIAE inconnu dans le reste de la Gaule et très peu fréquent à Rome.

1re Lyonnaise, 1re Germanie, Grande Séquanaise, Viennoise, 1re Aquitaine :

VIXIT IN PACE

1re et 4e Lyonnaise, Viennoise, 1re et 2e Narbonnaise :

OBIIT d'un usage général, est peu fréquent à Rome.

1re Lyonnaise, Viennoise, Première Aquitaine :

TRANSIIT, tout au moins, peu fréquent à Rome.

Si indifférents qu'ils paraissent ces détails ne laissent pas de mériter d'être relevés, car ils attestent l'existence d'un formulaire suivi par les graveurs et peuvent aider à classer des inscriptions dont on ignorerait la provenance, à faire reconnaître la nationalité d'un personnage enseveli loin de son pays. Ce qui est particulièrement curieux, c'est le soin que les hommes de ce temps prenaient, comme nous le voyons, de rédiger eux-mêmes leur épitaphe ou bien de faire insérer dans celle qu'on leur proposait loin de leur pays la formule caractéristique qu'ils savaient bien ne jamais ou presque jamais manquer sur les tombes de leurs concitoyens. Et cela même ne leur suffisait pas toujours. Parfois c'est un symbole qu'il leur aura fallu dessiner ou décrire afin de permettre au lapicide de le faire figurer sur l'épitaphe qu'on lui commandait. C'est ce que nous voyons par exemple sur la tombe d'un *civis mediomatricus* enseveli à Bordeaux ; il a fait représenter la figure très caractéristique d'un personnage debout tenant une sorte de coffret à anse [20].

Il peut arriver ainsi qu'un fragment dénué d'intérêt prenne une sorte de valeur. Par exemple, sur un fragment trouvé à Narbonne on lit à la dernière ligne :

. . . . . .
5 $\overline{\text{NN}}$ LIVBANI $\overline{\text{RISS}}$

qui doit s'entendre : *anno do*MNI LIBANI R(*e*)GIS ; et l'on sait que les marbres de la Première Aquitaine présentent fréquemment la date du règne des souverains wisigoths. C'est donc ici l'an 568, deuxième année du règne de Liuva Ier.

Une inscription de la Viennoise, trouvée à Revel-Tourdan, va nous montrer l'importance du formulaire local (fig. 4690).



HIC REQVIESCET IN PA
CE BONE MEMORIAE GVN
DIISCLVS IN SPE RESVRRE
5 XIONIS MESERECORDIAE
XPI Q VIXIT IN SECOLO
ANNVS LXϛIII OBIIT IN XPO
Xϛ KAL · FEBRVARIAS
ϛ·P : CON BASILI INDI XI

Le pays voisin du Rhône, près de Lyon, offre une formule particulièrement intéressante.

Saint-Romain en Galle : SVRR*ecturus* DIE CAELO CVM VENERIT AVCTOR (Le Blant, *Inscr.*, n. 398).
Vienne : SVRRICTVRA CVM *(dies)* DNI ADVENERIT, n. 401.
« SVRRECTVRVS IN XPO, n. 414.
« KAI ANAΣTHσεται EN TH HMEPA XPIΣTOY EΣXAMENOY (ερχομένοῦ), n. 415.
« RESORGE IN CHRISTO, n. 418.
« RESVRRECTVRVS CVM SANCTIS, n. 419.
« RESVRRECTVRVS IN CHRISTO, n. 427.
« RESVRGIT IN XRO DNO NOSTRO, n. 435.
« RESVRRECTVRA IN CHRISTO, n. 439.
« *Resurre*CTVRVS IN CHRISTV, n. 452.
Merlas : IN RESVRRE*ctionis mise*RECORDIA XPI, n. 464.
« IN SPE RESVRRE*ctionis* VITE AETERNAE, n. 465.
Côte Saint-André : RESVRRECTVRVS IN XPO, n. 466.
Revel-Tourdan : IN SPE RESVRRECTIONIS MISERECORDIAE XPI, n. 467
» IN SPE RESVRRECXIONES MESERECORDIAE XPI, n. 468.

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 339, 340. — [2] *Ibid.*, n. 330, 340. — [3] *Ibid.*, n. 346, 347, 348. — [4] *Ibid.*, t. I, p. 401, note 12. — [5] *Ibid.*, n. 224, 229, 230, etc. — [6] *Ibid.*, n. 222, 223, 230, etc. — [7] *Ibid.*, n. 244, 246, 250, etc. — [8] *Ibid.*, n. 322, 324, 325, 325*a*. — [9] *Ibid.*, n. 322, 324, 325, 325 *a*, 330 *a*. — [10] Voir plus loin. — [11] *Ibid.*, n. 375, 379, 382, 383. — [12] *Ibid.*, n. 376, 377, 380, 381. — [13] *Ibid.*, n. 380, 383, 406. — [14] *Ibid.*, n. 490, 491, 495, 497, 499, 519, 520, 522, 526, 533, 541. — [15] *Ibid.*, 544, 545, 548, 549, 551. — [16] *Ibid.*, n. 569, 571. — [17] *Ibid.*, n. 598, 601, 602. — [18] *Ibid.*, n. 59, 481. — [19] *Ibid.*, n. 17, 373*a*, 425. — [20] E. Le Blant, *Épigraphie chrétienne en Gaule*, p. 50, note 1.

Grenoble: *In spe resurr*EXIO*nis miserico*RDIAE C*hristi*, n. 470 *a*.
« IN SPE *resurrectionis*, n. 470 *b*.
Saint-Germain-du-Plain: *In spe resurrec*TIONIS, n. 661.

Aucun marbre de nos provinces ne reproduit cette formule qui n'a pu naître et se localiser ainsi sans raison. L'affirmation à la croyance à la résurrection de la chair se présente contre la contradiction formelle jetée à une négation de ce dogme. Or, nous savons que le gnosticisme en général niait la résurrection des corps et n'admettait qu'une résurrection spirituelle. Le gnostique Marcos, chef de la secte des marcosiens vint en Gaule et séduisit beaucoup de fidèles, notamment les femmes, particulièrement celle du diacre Asianus, dont il fut l'hôte. Par lui et par ses disciples l'erreur grandit dans la Lyonnaise et provoqua les réfutations de l'évêque saint Irénée. Il écrivit un ouvrage en grec pour confondre les gnostiques et défendre le dogme de la résurrection auquel le cinquième livre de son ouvrage

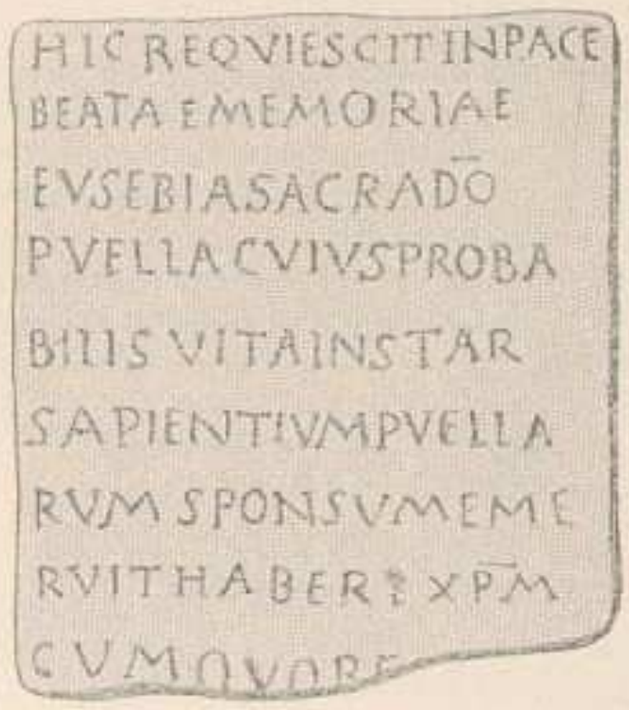

4691. — Inscription d'Aoste.
D'après E. Le Blant, *Recueil*, pl. 47, n. 276.

est presque entièrement consacré. Cet écrit reçut un honneur alors assez rare, et qui témoigne de l'intérêt qui s'attachait aux questions traitées par l'évêque; il fut l'objet d'une traduction latine. L'espérance de la vie future s'affermissant chez nos pères et se proclamant hautement dans la Lyonnaise, les païens s'en irritaient et nous savons que les persécuteurs faisaient réduire en cendres les corps des martyrs ou bien les faisaient précipiter dans le fleuve afin qu'il n'en restât pas trace et qu'ainsi la croyance en la résurrection ne put se soutenir. Les tombes de la contrée conservent l'expression de la croyance.

Autour des lieux où se rencontre la formule *in spe resurrectionis*, il n'est pas rare de rencontrer la représentation de Daniel qui est comme l'illustration de ce dogme (voir Daniel).

XX. Inhumation dans les sanctuaires. — Voir *Dictionn.*, t. I, au mot Ad sanctos; Amendes, *dans le droit funéraire*.

XXI. Formules liturgiques. — Elles sont assez peu fréquentes dans l'épigraphie de la Gaule. Une inscription d'Aoste rappelle la parabole des dix vierges [1] (fig. 4691).

On relève la même allusion sur un marbre de Jouarre [2] : *Cenubii hujus mater sacratas deo vir.... tes oleum cum lampadibus prudente.... lias occurire Christum...*

Les formules liturgiques sont plus fréquemment employées dans les inscriptions d'Italie et dans celles d'Espagne. Dans le Vivarais, au village d'Arras, une inscription débutait par une formule empruntée à un texte sacré [3] :

·····PLACIDĪA PLACATVS SVSCIPE
·····AE FIDEI·ET XPE OMPOTENS
·····BSEQVIIS EST FAMVLATA TVIS
·····R·IGENS·IMIS NI FALLIMVR

Sur un fragment lyonnais nous lisons VT INTER ELECTV... qui rappelle l'antique formule : *Ut.. inter electos jubeas adgregare* [4].

Les prières contiennent fréquemment l'expression *placere Deo* qu'elles empruntent au langage biblique. Si l'on en juge par les rapprochements qui précèdent, ce serait d'elles que les inscriptions tiendraient encore cette même formule : PVELLA DEO PLACITA [5]; QVI PLACVERE DEO DICTIS FACTISQVE SVPREMO [6]. Pour le même motif, on pense reconnaître sur deux épitaphes de Bainson et de Marseille des fragments de psaumes, chantés aux funérailles; voici l'inscription de Bainson [7] :

VRSICINA VIVAT IN DEO
DEFVNCTA ANNORVM
XXV IN PACE DORMI
AM ET REQVIESCAM

Il semble que nous ayons ici un emprunt ou du moins une réminiscence du psaume IV, 9, 10 : *In pace in idipsum dormiam et requiescam, quoniam tu, Domine, singulariter in spe constituisti me.*

La basilique de Saint-Martin à Tours offrait un certain nombre d'inscriptions dans lesquelles chaque mot pour ainsi dire rappelait le texte des offices consacrés au grand thaumaturge. Auprès de sa tombe on lisait ces paroles [8] :

Certamen bonum certavit cursum consumavit
fidem servavit de cetero reposita est illi corona
justitiæ quam reddet illi Dñus in illa die justus judex

C'est un emprunt à saint Paul fait à travers l'épître de la messe du saint [9].

On ne saurait donc le mettre en doute, les anciennes liturgies et, principalement les liturgies funéraires ont souvent inspiré les rédacteurs des inscriptions chrétiennes. Il est rare, en Gaule, que l'emprunt soit étendu, ce sont quelques mots, un lambeau de phrase, mais qui suffit pour indiquer l'intention. Par exemple sur cette inscription trouvée dans un tombeau de grès à Saint-Cirq-la-Popie, (Lot) [10] :

A☧Ω TVMVLVS NE OFI
TI PAVLI ϘVI PRAECES
SIT IN PACE DOMINI
CA DIE NONAS NOVEM
BRIS LEONE TER CONS
A☧Ω

La formule *præcessit in pace* est empruntée à la liturgie funéraire. *In pace dominica* se retrouve sur d'autres tombes. Cette inscription est datée de l'an 466, 3e consulat de l'empereur Léon qui ne porte ici que son titre de consul. Nous parlerons plus loin d'une inscription de Langeais (Indre-et-Loire) offrant cette formule :... *sic dignit orare pro parentis suus Agecio et Mellito et ut in XPO dignit orare* [11] (voir Langeais).

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 392. — [2] *Ibid.*, t. I, n. 199. — [3] *Ibid.*, t. II, n. 473. — [4] *Ibid.*, t. I, n. 80. — [5] *Ibid.*, t. II, n. 388. — [6] *Ibid.*, t. I, n. 333. — [7] *Ibid.*, t. I, n. 336 *a*. — [8] *Ibid.*, t. I, n. 179. — [9] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. II, p. 890. — [10] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 242. — [11] *Bull. archéol. du Comité*, 1899, p. 479.

XXII. Formulaires épigraphiques. — Les formules épigraphiques ont eu leur vogue, leur déclin et beaucoup n'attendirent pas pour disparaître d'être supplantées par d'autres et par un autre style. Elles étaient usées, elles avaient fait leur temps, car la langue funéraire subit les conditions de tout ce qui a vie, sa durée est limitée et soumise à des incidents imprévus. On aurait tort de croire que nous avons beaucoup changé à ce point de vue. Chaque génération ou chaque groupe de générations loue et regrette ses morts « selon la formule » que le bon goût prescrit et ceux qui y dérogent paraissent gens malappris. Un ancien a fait cette remarque qu'on ne peut trop s'étonner de voir ce qu'on dit aux hommes pour les consoler; en effet, on leur dit ce qui sert au voisin et



4692. — Inscription de Crussol.
D'après E. Le Blant, *Inscriptions de la Gaule*, t. II, pl. 63, n. 376.

au voisin du voisin. L'humanité ne se met guère en frais d'imagination.

L'inscription suivante découverte dans la Viennoise, à Crussol est digne d'attention [1] (fig. 4692) :

+ IN HOC TVMO
LO REQVIISCIT BO
NE MEMORIA MARGA
RITA ET VICXIT IN
PACIM ANNVS LXXV
ET TRANSIIT KLEN
DAS IVLIAS RIGNI DOM
NI NOSTRI CHDOEDO RE
GIS TANTO INDICCI
ONE QVARTA ET
SANCTA REQVELE DS
DEDIT

Nous nous trouvons ici en présence d'une formule utilisée avec quelque inattention, puisque le graveur a transcrit un mot qui devait être remplacé par un autre. Les désignations fixes ne subissaient aucune modification, mais les désignations mobiles telles que noms d'individus, de localités, de chronologie étaient nécessairement laissées en blanc de façon à être remplies au gré de celui ou de celle qui employait la formule en question; à la place on mettait ordinairement le pronom *ille*, comme dans ces formulaires : *Actum in illo loco... Ego itaque* ille, *anno* illo illius *regis Francorum, mense* illo, *die* illa, *quod facit ipse mensis, sub comite* illo, *scripsi et subscripsi feliciter* [2]. Pour les choses qu'il fallait compter, on remplaçait *ille* par *tantus* et l'on écrivait : *dies tantos, solidos tantos* [3], etc.

Les Grecs employaient l'équivalent et disaient par exemple [4] : βασιλείας τοῦδε τοῦ θειοτάτου Αὐγούστου καὶ Αὐτοκράτορος ἔτους τοσοῦδε. L'ouvrier qui a gravé la pierre de Crussol pouvait sans doute ignorer le nombre de mois ou d'années écoulés depuis l'avènement de Clovis, mais il est plus probable qu'il a commis une simple inadvertance; ayant sous les yeux un modèle à copier, il a copié son modèle trop fidèlement. L'existence de ces modèles est attestée par les marbres païens comme par les marbres chrétiens et, comme nous n'avons à nous occuper ici que de la Gaule, il suffira de rappeller que nous rencontrons deux fois à Arles [5] : *filiæ karissimæ et omni tempore vitæ suæ desiderantissimæ* ; deux fois à Aix [6] : *innocuus pia semper mente probatus.*

Des légendes à Trèves et à Reims reproduisent de façon presque identique le distique [7] :

Sedem victuris gaudens componere membris
Corporis hospitium sanctus metator adornat.

Nous lisons à Saint-Jean-de-Bournay [8] :

Instituit sobolem simplicitate pia.

en même temps que cette autre épitaphe, conservée dans un manuscrit, sans indication de provenance, contient un vers presque semblable :

Catholica sollers cauta, moderata, venusta
Prompta peregrinis parca modesta sibi.
Moribus ornata vultu speciosa decoro.
Libera conloquio casta benigna decens
Morigera conjux fido sociata jugali.
Enutriens sobolem severitate pia.
Moribus hic vivens decessit tempore fixo.
Undecimam ducens vidit olympiadam.

On retrouve sur la porte de l'église de Mozac, près Riom [9], deux hexamètres qui ornaient la célèbre basilique de Saint-Martin de Tours :

Ingrediens templum refer ad sublimia vultum
Intraturi aulam veneransq. limina xpi.

Le texte de Tours portait *venerantes* qui a été changé en *veneransq.* ou bien en *venerando.*

L'idée qui inspira ces vers d'une épitaphe d'Anse [10] :

In qua q̃dquit habent cunctorum vota parentum.
Contulerat tribuens omnia pulchra dn̄

se retrouve dans une autre inscription chrétienne récemment découverte au même lieu [11] :

IN QVA QVIDQVID
·····ORVM EST CONTVLE*rat*
CVNCTA DS

On rencontre par trois fois, à Briord et à Vienne, cet hexamètre [12] :

VTILITAS LAVDANDA NIMIS MIRANDA VOLVNTAS

[1] Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 476. — [2] De Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs*, p. 240. — [3] *Ibid.*, p. 73, 85, 87, 211, 241, 249, 269, 326, 983, 984. — [4] Justinien, *Authent. collat.*, V, tit. II, Nov. XLVII, c. I. — [5] Le P. Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au VIIIe siècle de l'ère chrétienne*, in-4°, Arles, 1787, n. 86, 87. — [6] Le Blant, *Inscript.*, n. 624. — [7] *Ibid.*, t. I, n. 242, 335. — [8] Bibl. nat., ms. lat. *2832*, fol. 122. On lit en tête *Voto bonæ memoriæ Mannonis liber ad sepulcrum sancti Augendi oblatus.* Voir E. Le Blant, *op. cit.*, t. II, p. 182, note 2. — [9] P. Mérimée, *Notes d'un voyage en Auvergne*, in-8°, Paris, 1838, p. 369; E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 232, n. 170. — [10] E. Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 31. — [11] *Ibid.*, t. II, n. 662. — [12] *Ibid.*, n. 698.

et les formules d'un marbre de Vaison se retrouvent sur d'autres monuments funéraires [1] :

Épitaphe de Vaison

INLVSTRIS TITVLIS.....
PANTAGATVS FRAGILEM VITAE CVM LINQVERIT VSVM
INVENIES QVOD IVRA DEDIT IVSTISSIMA SANXIT
ARBITRIIS NAM CVSTOS PATRIAE RECTVRQVE VOCATVS
PARCVS SIBI LARGVS AMICIS
ABSTVLIT HVNC REBVS DECIMO MORS INVIDA LVSTRO

Autres épitaphes :

INLVSTRIS TITVLIS [2]

CONTEMNENS FRAGILEM TERRENI CORPORIS VSVM [3]

DESERVIT FRAGILIS TERRESTREM CORPORIS VSVM [4]

QVI CVM IVRA DARET COMMISSIS VRBIBVS AMPLIS
ADIVNCTA PIETATE MODIS IVSTISSIMA SANXIT
PATRICIVS PRAESVL PATRIAE RECTORQVE VOCATVS [5]
LARGVS PAVPERIBVS PARCVS SIBI DIVES EGENIS [6]
QVAM CVM POST DECIMVM RAPVIT MORS INVIDA LVSTRVM [7]

Sur quatre monuments de Briord, nous lisons :

ABSTVTA PASSIINS DVLCISSEMA APTA [8]

ABSTVTVS ARQVS DVLCISSIMVS APTVS [9]

ABSTVTI PASSIINS DVLCISSIMI APTI [10]

ABSTVTVS PASSIINS DULCISSEMVS APTVS [11]

La première des légendes qui portent ces mots est en prose; les trois autres sont écrites en vers ou composés de lambeaux métriques. Pour ces dernières, l'hexamètre que représente cette série d'épithètes pèche contre toutes les règles prosodiques; pour la troisième, l'adjectif *passiins* s'accorde mal avec les pluriels qui l'entourent. Ces lourdes erreurs, comme le fait remarquer Edmond Le Blant ont leur prix, car elles accusent l'imitation d'un modèle commun où figurait un hexamètre que la combinaison des quatre textes semble permettre de restituer ainsi :

Astutus, largus, patiens, dulcissimus, aptus.

Une inscription funéraire de Briord, faite pour deux époux, mais copiée sur une pièce dédiée à un seul personnage, accuse de même l'imitation. Les mots QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS nous ramènent à l'hémistiche *qui fuit insignis meritis*, comme la phrase TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPORE VITAM qui garde du modèle le verbe au singulier, redevient un vers par la simple substitution de *transiit* à *transierunt* [12].

Il va sans dire que les poésies épigraphiques étaient copiées et malmenées avec un entrain infatigable. Cette pratique se comprend d'autant mieux que l'on s'offrait le luxe d'une pièce de vers et qu'on pouvait y introduire les plus énormes barbarismes, bousculer le rythme sans la plus légère inquiétude, quel lecteur eut été capable de relever les énormités dont le morceau était parsemé. Et ce procédé fut longtemps en honneur. En 1062, on inscrivait sur l'épitaphe de l'évêque de Sens cet hexamètre gravé sur la tombe de Tetricus [13] :

Summus amor regum populi decus arma parentum.

Peut-être est-il possible de retrouver la trace des anciens formulaires d'épigraphie. Un formulaire latin du IXe siècle provenant de l'abbaye de Reichenau, contient, parmi divers modèles, cette légende épigraphique [14] :

Hanc quique devoti convenitis ad aulam
Poplitibusque flexis propiatis ad aram
Cernite conspicuum sacris ædibus altas
Gerollus quod condidit lamina nitent
Virgines quod condecet almo podori
Subque voto Mariæ intulit in aulam
Hic agni cruor caroque propinatur ex ara
Cujus tactu hujus sacrantur lamina axis
Huc quicumque cum prece penetratis ad arcem.
Dicite rogo alme miserere Gerollo
Titulo qui tali ornat Virginis templum
Æthereo fruatur sede felix in ævum.

Sur les marges d'un glossaire du même siècle, une main contemporaine a tracé des formules et des modèles divers, parmi lesquels figure une épitaphe [15] :

Vir pietate probus Verecundi nomine dictus
Insignis clarus diviciisque plenus
Quas bene dispensans cœlestis culmina regni.
Mercatus petiit conjuge cum propria
Vir februi octonis præreptus morte kalendis
Decessit sequitur nec mora post obitus
Nobilis uxoris Gerberga fuit vocitata
Hæc etiam quinis morte obiit numero.

Cette réunion à des modèles semble assigner une même destination aux deux pièces qui précèdent; peut-être fait-elle connaître en même temps l'un des usages des anciennes collections d'épitaphes métriques latines, textes le plus souvent médiocres et recueillis sans aucun but historique.

XXIII Inscriptions métriques. — Au premier rang des pièces composées à l'aide de formulaires il faut compter les inscriptions métriques. Ici il faut renoncer aux citations qui nous entraîneraient trop loin, nous verrons cette question en parlant des anthologies d'inscriptions (voir ce mot).

Un exemple suffira. Beaucoup d'hommes s'intéressaient au moyen âge à ces vieilles épitaphes versifiées, ils en composaient des recueils et même ils y apportaient toute l'attention dont ils étaient capables. Mais en même temps ils avaient grand soin de laisser à l'écart les indications historiques ne recherchant que le texte métrique. Un manuscrit du XIe siècle contient une inscription correctement copiée dont l'original a été retrouvé à Verceil. Le copiste avait pris soin d'omettre cette mention chronologique [16] :

QVI VIXIT·IN·HOC SECVLO·ANS
PL MS LXX·DPS·SD·V·KAL·IVN
PC·MAVVRTI·VC·CONSVL

Il en est presque toujours ainsi pour les textes métriques conservés dans les *sylloge* du moyen âge.

Nous en trouvons un exemple en Gaule.

L'église Saint-Pierre à Vienne en Dauphiné s'élève sur l'emplacement d'une basilique des premiers siècles; vers le milieu du XIXe siècle, elle était encore occupée par un atelier de forge. Incessamment ébranlés par la percussion des machines, les murs de la nef se dépouillèrent de l'enduit qui les recouvrait, et des portions largement dégradées laissèrent voir à l'intérieur de mauvais pilastres de plâtre, les fûts de belles colonnes romaines. A la suite de réparations et de recherches, le pavé donna plusieurs fragments d'épi-

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, n. 492. — [2] *Ibid.*, n. 562, à Clermont. — [3] *Ibid.*, n. 516, à Arles. — [4] *Ibid.*, n. 23, à Lyon. — [5] *Ibid.*, n. 425, à Vienne, — [6] *Ibid.*, t. II, p. 184. — [7] *Ibid.*, n. 31. — [8] *Ibid.*, n. 376. — [9] *Ibid.*, n. 377. — [10] *Ibid.*, n. 380. — [11] *Ibid.*, t. II, p. 184. — [12] *Ibid.*, n. 380. — [13] *Ibid.*, n. 3. — [14] Mone, dans *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. III, p. 392, formule 4; E. de Rozière, *Recueil général des formules*, p. 1143. — [15] Bibl. nat., ms. lat., *7680*, fol. 340. — [16] Gazzera, *Delle iscrizioni cristiane del Piemonte*, in-4°, Torino, 1849, p. 112-113.

taphes de sarcophages et, au niveau du sol antique, une sépulture recouverte de son inscription [1].

Parmi les débris on remarque le reste d'une dalle de marbre où se lisent les trois lignes suivantes :

····PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE···
····EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
····NOVIES PC BASILI V CC IND XII

La première ligne contient le milieu d'un pentamètre qui figure sur une épitaphe insérée sans indication de provenance, dans un manuscrit du IXe siècle [2], et consacré à Sylvia, mère du patrice Celsus qui commanda les armées de Gontran. Comme on rencontre fréquemment une même pièce employée sur la tombe de différents personnages, on pouvait hésiter à attribuer le débris de Vienne à la tombe de Sylvia. Cependant la tombe a été retrouvée dans l'une des villes de Gontran et la date du fragment se rapporte à l'époque où la mère de Celsus a pu mourir. Incomplète à son début, la ligne... NOVIES PC BASILI ne pouvait présenter sur ce point que le nombre dix ou l'un de ses multiples; or, *tricies* répond exactement à la douzième indiction et, d'après la méthode victorienne suivie alors pour la supputation des postconsulats, ce chiffre nous reporte à l'an 579. Or ce fut en 562, que Celsus fut patrice et l'épitaphe nous apprend que Sylvia morte à soixante-dix-huit ans vit son fils revêtu de cet honneur.

A côté de ces simples concordances, nous rencontrons un élément de certitude. Par un mode de supputation employé quelquefois aux premiers temps du moyen âge, le texte métrique annonce que la chrétienne mourut « le 9 mars » et les deux lignes de prose qui terminent le fragment retrouvé reproduisent cette mention en énonçant, suivant la forme antique que Sylvia est morte « le 7 des ides » de ce même mois. Toute raison de doute disparaît dès lors, et d'après la comparaison des monuments, dont l'un trouvé de même dans les fouilles de Saint-Pierre donne la formule *cuius depositio est VI idus junias* nous pouvons ainsi compléter l'épitaphe de Sylvia :

Quisquis lucifero sortitur munere seclum
Occasu potius proditur ille suo
Cunctaque mundano currentia tempore gesta
Vel bona probra omnia morte cadunt
Phœbus nempe nitens merito producitur ortu.
Si pronus claro clauserit orbe diem
Consulibus atavis pollens hic Silvia corpus.
Terrenum liquit cœlica regna petens
Insignis gemino vitæ quæ sidere fulsit
Culminibus seclo religione Deo
Notorum splendore potens subfulta vigore
Gaudebat partu se reparasse patres
Unde sacerdotii claro dotatus honore
Et celsum meruit cernere Patricium
Ter quinum rapida vergebent tempora lustrum
Et super adjectus tertius annus erat
Martius aurati redimitus sydere veris
Nono sole micans præmia tanta tulit
Hæc suprema dies cœlesti un limine prima
Quam rapuit seclo hanc dedit ipsa polo
Pignora desistant lacrimis planctuque gravari
Non placeat gemere quod celebrare decet.

On peut à la suite ajouter notre marbre de Vienne :

non PLACEAT GEMIRE QVOD CELEBRARE *decet*
*cuius d*EPOSITIO EST VII IDVS MARSIAS
tricies NOVIES PC BASILI V CC IND XII

XXIV. Inscriptions composées par Fortunat. — L'épigraphie de la Gaule chrétienne est principalement funéraire, cependant nous avons conservé un certain nombre de textes destinés à la décoration monumentale et n'ayant pas un caractère exclusivement funéraire. Un de ces petits poèmes composé par Fortunat et adressé à Syagrius, évêque d'Autun, nous apprend qu'il ne s'agit pas d'un simple exercice littéraire, mais d'une composition épigraphique destinée à être tracée en couleurs sur les parois d'un vestibule : *Si placet hoc opere parieti conscripto, pro me ostiario pictura servet vestibulum* [3]. Paulin de Périgueux se plut lui aussi à composer des pièces destinées à la décoration des sanctuaires. Fortunat s'y complaisait particulièrement et ses ouvrages en comptent un bon nombre. Nous avons même conservé une inscription dont la destination est certaine : *In cellulam sancti Martini ubi pauperum vestivit, rogante Gregorio episcopo* [4].

On ne saurait songer à comparer Damase et Fortunat; cependant tous deux ont eu le goût et le sens de l'épigraphie murale, tous deux nous ont laissé des textes qui font partie de nos richesses d'archéologie chrétienne. Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire et Venance Fortunat avaient conscience de s'être appliqués assez à leur compositions épigraphiques pour vouloir les conserver à la postérité et prendre soin de les insérer dans leurs œuvres. Leurs contemporains lisaient ou épelaient avec quelque peine ces textes dont toutes les allusions ne devaient pas être saisies, mais ils savaient, par contre, y apercevoir des renseignements historiques ou traditionnels qu'il nous est plus difficile d'entendre aujourd'hui. Grégoire de Tours, tempérament d'historien, toujours aux aguets pour remplir ses cartons de notes à introduire dans ses ouvrages, a parfois transcrit ces inscriptions et invoqué leur témoignage. Les anciens éditeurs Brower et Luchi et les commentateurs de Fortunat n'ont vu dans ses compositions métriques *epitaphia*, *elogia*, etc., que de pures descriptions. Edmond Le Blant s'est inscrit en faux contre cette interprétation et il a accueilli, en conséquence, ces textes épigraphiques parmi ceux de la Gaule. Le nom sous lequel on désignait assez couramment ces sortes de pièces, *epitaphium* [5], n'a pas le sens strict que nous donnons aujourd'hui à ce mot; il peut désigner un éloge ou une sorte d'oraison funèbre très étendue, mais ici encore il ne faut pas introduire une règle stricte là où elle n'a pas existé. Une inscription tumulaire retrouvée sur son monument encore debout, compte cent dix-neuf vers [6]. Damase aimait la brièveté, et pour cause, car sa muse était bien sèche et sa provision de vers bien modique. Fortunat était moins chiche et il prodiguait ses compositions qui ont été transcrites sur des tombes, sur les porches et sur les parois des basiliques.

Une partie de son œuvre épigraphique est consacrée à la gloire de saint Martin de Tours et composée à la demande de Grégoire de Tours. Ces inscriptions auront naturellement leur place lorsque nous étudierons les souvenirs du grand thaumaturge; nous ne ferons ici que les mentionner rapidement. La pièce composée pour la cellule de saint Martin, comme le texte de plusieurs autres s'adresse au lecteur et l'invite à s'arrêter :

QVI CELEBRARE PARAS ITER HVC DEFLECTE VIATOR

ce qui est une formule purement épigraphique; on en rencontre d'analogues dans les recueils de Burmann [7] et de Fabretti [8]. L'invocation à saint Martin dans

[1] Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 112, n. 438 *a*. — [2] Bibl. nat., ms. lat., *2832*, fol. 115. — [3] Fortunat, *Miscell.*, l. V, epist. VI. — [4] *Ibid.*, l. I, ep. V. — [5] Du Cange et Forcellini, *Glossaria* à ce mot. — [6] Hase, dans *Revue archéologique*, t. IV, p. 267-268. — [7] Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 42, 76. — [8] R. Fabretti, *Inscriptiones domesticæ*, c. II, n. 432.

l'avant-dernier distique, est également familière aux compositeurs d'inscriptions :

TV QVOQVE QVI CAELIS HABITAS MARTINE PRECATOR
PRO FORTVNATO FER PIA VERBA DEO

Il est probable que, curieux comme il l'était, Fortunat avait eu le souci de connaître ce qui se gravait sur le marbre ou s'écrivait en mosaïques dans les basiliques de Rome, c'est ce qui explique certaines rencontres d'expressions qui ne semblent pas pouvoir s'expliquer par de simples coïncidences. Trois pièces consacrées aux basiliques de Tours, d'Auch et de Saintes débutent ainsi [1] :

EMICAT AVLA DECENS VENERANDO IN CVLMINE DVCTA
. . . . .
DIGNA SACERDOTIS BIBIANI TEMPLA CORVSCANT
. . . . .
EMICAT ALTITHRONI CVLTV VENERABILE TEMPLVM

Citons encore ce premier vers d'une autre pièce qui décorait l'oratoire d'Artonne [2] :

QVISQVIS AD HAEC PROPERAS VENERANDI LIMINA TEMPLI

et qui trouve sa réplique dans le début de l'épitaphe du pape Benoît III [3] :

Quisquis huc properas Christum pro crimine poscens.

Il existait ainsi une sorte de fonds commun où s'approvisionnaient ceux qui tentaient la difficile aventure d'écrire quelques vers. Les idées et les mots, les tours de phrase s'empruntaient avec la pensée qu'on serait copié soi-même. L'église de Primuliacum dans la seconde Aquitaine et celle de Nole en Campanie portaient le même distique :

PAX TIBI SIT QVICVMQVE DEI PENETRALIA CHRISTI
PECTORE PACIFICO CANDIDVS INGREDERIS

C'est sur l'archivolte de l'église de Mozac, près de Clermont, qu'un pèlerin de Tours a fait graver deux vers empruntés à deux pièces différentes qu'il avait copiées à Tours [4] :

INGREDIENS TEMPLVM REFER AD SVBLIMIA VVLTVM
INTRATVRI AVLAM VENERANTES LIMINA $\overline{XPI}$

On a trouvé à Belcodène, près de Marseille, trois débris d'une inscription carolingienne gravée sur une pierre épaisse où se lisent les mots suivants [5] :

1°	2°	3°
+ ECCEDO	MINI QVE DVCIT	HVC PROPRE
RATIVIRI:GA	PROLVCTV R	HIC TRISTIS
QVILAGRI	PRECES	IANVA TEMPLI
+ HOC OPVS B		
PAX EGRE		

M. Albanès a reconnu dans ces fragments la reproduction des cinq premiers vers d'une légende murale écrite au VIIe siècle, par l'évêque saint Eugène, pour une église d'Espagne. L'inscription de Belcodène débutait donc ainsi [6] :

+ ECCE DO*mus do*MINI QVE DVCIT *ad atria cœli cordibus*
[*afflictis* HVC PROPE
RATE VIRI : GA*udia* PRO LVCTV *Referet lætusque redibit*
[*fuderit* HIC TRISTIS
QVI LACRI*mando* PRECES *quatuor in titulis constat hæc*
[IANVA TEMPLI

Les compositions métriques de Fortunat furent mises de même à contribution. *Venantius Fortunatus habendus est inter auctores primarios litteraturæ, ut ita dicam epigraphicæ christianæ* [7], écrit M. de Rossi, et en effet, une légende gravée au VIIe siècle sur une église de Wessex, est formée de morceaux empruntés à deux poésies composées par cet évêque. Dans l'un de nos anciens manuscrits, la première est précédée de ce titre : *Item versus in Ecclesia nova Parisius* [8].

En même temps que des pièces destinées à être peintes ou gravées sur les parois des édifices Fortunat nous paraît avoir écrit des épitaphes métriques [9].

XXV. FAUTES DE TRANSCRIPTIONS. — De ces fautes on dresserait tout un glossaire; les unes intentionnelles, et ce sont les plus rares, les autres involontaires. Nous savons par une recommandation de Fortunat qu'il se défiait des petites vengeances des lapicides qui, vexés de voir dédaigner leur formulaire, recevaient commande d'un texte tout nouveau. Ils semaient dans ce texte quelques fautes qui naturellement tombaient à la charge du versificateur. Mais le cas le plus fréquent tenait à l'ignorance ou à l'inadvertance des graveurs. Ceux-ci ne comprenaient pas, le plus souvent, ce qu'ils écrivaient; un mot estropié, un mot oublié, une lettre changée ne les troublaient en aucune manière; le client était-il satisfait? on l'ignore. Sans doute, les lapicides travaillaient « à la pièce » et savaient qu'on serait toujours obligé de recourir à eux. Nous avons déjà rappelé quelques-unes de leurs bévues; le mot *tanto* inséré à la place d'un chiffre ou bien cette mention inintelligible *transiet idas kalendas novenbras*. On en a donné déjà plusieurs exemples.

Mais, ainsi qu'il faut s'y attendre de la part d'ouvriers aussi ignorants, ce sont les textes métriques qui sont maltraités au point de devenir parfois méconnaissables. Nous avons déjà cité ces quatre monuments de Briord où se lisent avec des variantes les mots :

ABSTVTVS PASSIINS DVLCISSEMVS APTVS
ABSTVTVS ARGVS DVLCISSIMVS ARTVS

ce qui permet de reconstituer le vers de la façon suivante :

Astutus, largus, patiens, dulcissimus, aptus.

A Briord encore, où il semble que les habitants avaient un goût bien vif pour la poésie, une épitaphe métrique a peu près supportable au singulier a été mise au pluriel et on devine ce qui en est résulté :

QVI FVERVNT INSIGNIS MERITIS
VTILITAS EVRVM LAVDANDA NEMIS MIRANDA VOLONTAS
TRANSIERVNT AD VERAM REMEANS E CORPVRE VITAM

n'est que la déformation de ce qui suit :

Qui fuit insignis meritis...
Utilitas laudanda nimis miranda voluntas.
Transiit ad veram remeans e corpore vitam.

On a peine à croire que ceux qui copiaient ou que ceux qui imaginaient ces adaptations pouvaient être encore en état de distinguer les vers de la prose; mais l'habitude devait se transmettre et, au XIe siècle, l'hexamètre d'un éloge funèbre,

Regula quod dat habens vocitamen domnus et abbas

est travesti de la façon suivante :

Regula quod dat habens vocitamen domnus Basilius et abba [10].

[1] Fortunat, *Miscell.*, l. I, n. 4, 12, l. X, n. 6. — [2] *Ibid.*, l. X, n. 5, voir l. I, n. 22, une inscription pour Ravenne. — [3] De Rossi, *Inscript. christ.*, 1888, t. II, part. 1, p. 214. — [4] Le Blant, *Inscript.*, t. I, p. 232. — [5] C. Jullian, *Inscriptions de la vallée de l'Huveaune;* O. Hirschfeld, *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5791, *a*, *b*, *c*, *d*; E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 206-209. — [6] Eugène de Tolède, *Carmina*, l. I, n. 10; *In basilica S. Felicis quæ est in Tutanesio*, *P. L.*, t. LXXXVII, col. 302. — [7] De Rossi, *op. cit.*, t. II, part. 1, p. XLIX. — [8] Bibl. nat., ms. lat. *13048*, fol. 50, recto. — [9] E. Le Blant, *L'épigraphie chrétienne en Gaule et dans l'Afrique romaine*, p. 69. — [10] Delisle, *Rouleaux des morts du IXe au XVe siècle*, p. 62 et 89.

Bien exceptionnelles sont les transcriptions, on n'ose dire correctes, ce serait trop demander, mais encore reconnaissables. L'inscription de la Gayole nous montre le Seigneur désigné par l'épithète que Virgile donne à Jupiter : *Rector Olympi* [1]. Une inscription d'Arles nous a conservé cette épitaphe de l'évêque Hilaire [2] :

ANTISTES DOMINI QVI P*aupertatis* AMOREM ⊏
PRAEPONENS AVRO RAPVIT C*aelesti*A REGNA ⊏
HILARIVS CVI PALMA O*b*ITVS E*t viv*ERE $\overline{\text{XPS}}$ ⊏
CONTEMNENS FRAGILEM TER*ren*I CORPORIS VSVM ⊏
HIC CARNIS SPOLIVM LIQVIT A*d* ASTRA VOLANS ⊏
SPREVIT OPES DVM QVAERIT OPES MORTALIA MVT*ans* ⊏
PERPETVIS CAELVM DONIS TERRESTRIBVS EMIT ⊏
GEMMA SACERDOTVM PLEBISQVE ORBISQVE MAGISTER ⊏
RVSTICA QVINETIAM PRO $\overline{\text{XPO}}$ *munia* SVMENS ⊏
SERVILE OBSEQVIVM *non* DEDIGNATVS ADIRE ⊏
OFFICIO VIXIT MINIMVS ET CVLMINE SVMMVS ⊏
NEC MIRVM SI POST HAEC MERVIT TVA LIMINA $\overline{\text{XPE}}$ ⊏
ANGELICASQVE DOMOS INTRAVIT ET AVREA REGNA ⊏
DIVITIAS PARADISE TVAS FLAGRANTIA SEMPER ⊏
GRAMINA ET HALANTES DIVINIS FLORIBVS HORTOS ⊏
SVBIECTASQVE VIDET NVBES ET SIDERA CÆLI ⊏

Le troisième vers est calqué sur ces mots de l'épître aux Philippiens, I, 21 : *Mihi enim vivere Christus est et mori lucrum;* le dernier hexamètre reproduit celui dans lequel Virgile chante l'apothéose de Daphnis [3].

XXVI. Acrostiches. — Nous ne reviendrons pas ici sur les compositions acrostiches dont nous avons donné des exemples en parlant de ce mot (*Diction.*, t. I, col. 369 370).

XXVII. Graffites. — Voir ce mot.

XXVIII. Vie chrétienne. — Tant de traits curieux mais épars conservés par les inscriptions permettent de retrouver quelques aspects de la vie des chrétiens gaulois et francs des premiers siècles de notre ère. Nous les voyons dans toutes les circonstances, toutes les attitudes. Les voici visités dans le sommeil par des apparitions éblouissantes et, sur le commandement des saints, fondant, relevant les églises :

NOCTE SOPORE LEVI CVIDAM VENIENTE MAGISTRO
INSTAVRATOREM TE DOCET ESSE SVVM [4]

DIVINIS FLAMMEIS VISIONIS FREQVENTER
ADMONIT ET VIRTVTIS MAGNAE MAI
IESTATIS MARTYRII CAELESTIVM VIRGIN
IMMINENTIVM EX PARTIB · ORIENTIS
EXSIBITVS PRO VOTO CLEMATIVS V·C· DE
PROPRIO IN LOCO SVO HANC BASILICAM
VOTO QVOD DEBEBAT A FVNDAMENTIS
RESTITVIT [5]

Voici ces édifices aux toits de métal, brillants de marbres, de vitraux, d'or, étincelants de mille lumières :

DISTINCTVM VARIO NITORE MARMOR
PERCVRRIT CAMERAM SOLVM FENESTRAS
AC SVB VERSICOLORIBVS FIGVRIS
VERNANS HERBIDA CRVSTA SAPPHIRATOS
FLECTIT PER PRASINVM VITRVM LAPILLOS [6]

SOL VAGVS VT DEDERIT PER STANNEA TECTA COLOREM
. . . . . .
SI NOCTE INSPICIAT HANC PRAETEREVNDO VIATOR
ET TERRAM STELLAS CREDET HABERE SVAS [7]

ILLA AVRVM LAPIDES ORNARVNT CEDRINA LIGNA [8]

sanctuaires où les fidèles venaient dormir comme faisaient les païens au temps d'Esculape, dans l'attente de quelque vision qui leur apporterait la santé [9]; voici le peuple se pressant aux funérailles : HABVIT TALEM CVM OMNEBVS VITAM VT FVNERIS SVI EXSEQVIAS PRAESENTIA PONTIFICIS AC SACERDOTVM CLERIQVE ET PLEBIS MERVERIT CVM LAMENTATIONE ET LAVDEBVS HONORARI [10]; chantant des psaumes que désignent nos marbres [11]; voici les tombes miraculeuses [12] :

QVI QVAQVA CREBRIS OSTENTET MAXIM*a sig*NIS···

le démon chassé [13] :

MARTYRIS ADVENTV DAEMONIS IRA FVGIT

les malades guéris [14] :

QVI LEPRAE MACVLAS MEDICATA PER OSCVLA PVRGAT

les morts ressuscités [15] :

DEFVNCTVM REVOCANS QVI MORTIS IVRA TVLISTI

les chants sacrés que répète un double chœur [16] :

PSALLERE PRAECEPIT NORMAMQVE TENERE CANENDI
PRIMVS ET ALTERVTRVM TENDERE VOCE CHORVM

les rudes macérations acceptées par les puissants du monde :

OCCVLVIT LAETO IEIVNIA SOBRIA VVLTV
SECRETEQVE DEDIT REGIA MEMBRA CRVCI [17]

HVIC VICTVS TENVIS [18]

SAEPE GEIVNA [19]

les jeunes filles repoussant les riches alliances afin de suivre l'Époux céleste [20] :

OB QVAM MAGNA PATREM
PREMERET CVM TVRBA
PROCORVM ILLA DEVM
LEGIT FELICIORE TORO

les veufs, les veuves lui consacrant le reste de leurs jours :

CONIVGE DEFVNCTO CONSOCIATA DEO [21]

VIDVITATIS FRVCTIBVS [22]

CONNVBIO IVNCTVS SIMILE SED CONIVGE RAPTA
STANS IN AMORE DEI NON FVIT ALTER AMOR [23]

CVIVS CASTVS AMOR COLIT IPSA SEPVLCRA MARITI
NEC PLACITVRA HOMINI SED DEDIT ESSE DEI [24]

les époux vivant en état de chasteté :

QVORVM VITA TALIS *fuit ut lin*
QVENS CONIVX MARITVM XX A*nnos*
EXCEDENS IN CASTITATE PERPE*tua*
PERDVRARET [25]

Voici encore nos pères rachetant les captifs enlevés par les invasions :

CAPTIVOS OPIBVS VINCLIS LAXAVIT INIQVIS [26]

répandant de nombreuses aumônes, dotant les églises pour rapporter à Dieu, c'était l'expression consacrée, ce que l'on tenait de ses bienfaits :

ECCLESIAE TOTVM CONCESSIT IN ORDINE CENSVM
ET TRIBVIT CHRISTO QVOD FVIT ANTE SVVM [27]

ACCIPE CHRISTE MVNERA DE TVIS TIBI BONIS OBLATA [28]

[1] E. Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 331. — [2] Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 253, n. 516. — [3] Virgile, *Eglog.*, V, 57. — [4] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 580. — [5] *Ibid.*, n. 678 *b*. — [6] *Ibid.*, n. 54. — [7] *Ibid.*, n. 198. — [8] *Ibid.*, n. 208. — [9] Dionysius, *Cryptæ Vaticanæ*, p. 93, pl. XXXVI. — [10] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 483. — [11] *Ibid.*, n. 546. — [12] *Ibid.*, n. 503. — [13] *Ibid.*, n. 592. — [14] *Ibid.*, n. 189. — [15] *Ibid.*, n. 321 c. — [16] *Ibid.*, n. 25. — [17] *Ibid.*, n. 31. — [18] *Ibid*, n. 503. — [19] *Nouveau recueil.*, n. 133. — [20] *Inscript.*, n. 560. — [21] *Ibid.*, n. 426. — [22] *Ibid.*, n. 473. — [23] *Ibid.*, n. 643. — [24] *Ibid.*, n. 648. — [25] *Ibid.*, n. 391. — [26] *Ibid.*, n. 543. — [27] *Ibid.*, n. 585. — [28] *Nouveau recueil*, n. 243.

accueillant, secourant les veuves, les orphelins, les exilés, les voyageurs :

HVNC MERVIT VENIENS EXVL HABERE PATREM [1]

PATER ORF*anorum* [2]

invoquant les saints, les martyrs :

ANNVE PRECIBVS NOSTRIS INVOCATVSQVE MEMENTO [3]

avec lesquels les justes ressusciteront pour prendre place près d'eux dans le ciel :

RESVRRECTVRVS CVM SANCTIS [4]

A TERRA AD MARTYRES [5]

INTER SANCTIS [6]

léguant par testament la liberté à des esclaves :

HIC RELIQVIT
LEVERTO PVERO
NOMINE MANNONE
PRO REDEMTIONEM
ANIMAE SVAE [7]

RELIQVIT LIBERTVS ID EST
SCVPILIONE
GERONTIVM
BALDAREDVM
LEVVERA
OROVELDA ILDELONE [8]

Les temps s'avançaient et l'on ne pouvait trop se hâter d'amasser par les bonnes œuvres les seuls trésors impérissables [9] :

MISERE AD CAELOS QVAS SEQVERETVR OPES

car chacun le redisait alors, la fin de ce monde était prochaine [10] :

. . . . .

EXPECTANTQVE DIEM NVNC DOMINI PROPERAM.

XXIX. Destin des inscriptions. — Edmond Le Blant terminait en 1869, son *Manuel d'épigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule* par les observations suivantes : Raphaël, dit-il, écrivait à Léon X : « Les œuvres des anciens qui seraient aujourd'hui plus précieuses que jamais, ont été anéanties, brûlées par la rage farouche, la violence des ennemis. Mais pourquoi nous plaindre des Vandales, des Goths et des autres barbares? Ceux-là mêmes qui devaient défendre Rome dans ses tristes restes se sont acharnés à la détruire. On a fait de la chaux avec les statues, les débris des ornements antiques [11]. » C'est là aussi l'histoire de nos inscriptions chrétiennes

Que sont devenues celles qu'écrivaient les poètes Constantius et Secundinus pour une basilique de Lyon, les épitaphes de saint Césaire, de saint Just, de Syagrius et de tant d'autres, la légende murale où se lisait l'histoire de saint Élie étreignant le païen venu pour violer sa tombe, celle de tous les saints lieux que visitait la piété de nos pères? A peine on sait, on devine l'existence de ces textes disparus dès le moyen âge.

En vain Peiresc, Boissard, Gruter, Scaliger, ont fait connaître le prix des marbres antiques ; leurs travaux, leurs leçons n'ont pu préserver tant de précieux monuments.

Qu'a-t-on fait des épitaphes chrétiennes du faubourg Saint-Victor, de celles des Aliscamps dont on ne possède pas même des copies; des marbres épigraphiques vus à la Gayole et à Aubagne par Peiresc, à Briord par De Vesle; à Trèves par Wiltheim; à Arles par Bonnemant, Dumont et Fabre; à Bordeaux par Venuti; à Lyon par Spon, Menestrier, Colonia; à Vienne par Duboys et Chorier? De longues années se sont écoulées depuis que ces hommes ne sont plus, je le sais. Mais les inscriptions copiées par les savants de nos jours, Millin, Artaud, Saint-Vincent, les a-t-on mieux gardées? Garde-t-on mieux celles qui se découvrent à cette heure? A Toulouse, un gisement d'épitaphes de fidèles a été brutalement détruit par ceux qui l'avaient rencontré [12]. A Vienne, quand les fouilles du chemin de fer ont exhumé toute une nécropole chrétienne, des inscriptions ont été brisées, rejetées dans le terrassement; (on a fait de même à Neuvicq-sous-Montguyon). Deux hommes dévoués à la science, A. Allmer et Girard ont, à grand'peine, sauvé quelques débris de toutes ces richesses. La perte des épitaphes n'est pas la seule à déplorer. La nécropole était un important sujet d'étude. Soigneusement explorées, nos provinces du Nord ont rendu au jour un nombre considérable d'armes, de vases, de bijoux des temps mérovingiens. Par malheur, les inscriptions y sont rares, et ces monuments peuvent seuls fixer l'âge précis des objets retrouvés dans les tombes. On avait découvert à Vienne des marbres à marques chronologiques; il eut fallu chercher curieusement les fragments de poteries, de métaux ensevelis autrefois avec les morts. C'eussent été autant de types certains, et leur comparaison eut assigné des dates aux nombreux restes des premiers siècles épars sur notre sol. Une destruction brutale a rendu vains les enseignements de l'épigraphie.

On était là, du reste, il faut le dire en pays de mauvaise tradition. En 1731, à Saint-Irénée de Lyon, des ouvriers, pratiquant une tranchée pour poser des conduits, découvrirent un cimetière qui fournit à la fois des marbres funéraires païens et chrétiens. « On aperçoit, dit un témoin de la fouille [13], plusieurs autres tombeaux engagés à droite et à gauche du canal, mais on ne les suivait pas pour ne pas faire de trop grands écarts; on se contentait de tirer ce qui se trouvait dans le chemin tracé pour la conduite des eaux. » Tout fut donc volontairement abandonné, et pourtant la plus grande partie des marbres découverts par hasard, dans cette fouille si féconde, portaient des mentions chronologiques, et parmi eux se trouvait la première de nos inscriptions chrétiennes datées.

De vieux monuments ont été délaissés ou voués à de vils usages. Des épitaphes, dont l'une couvrait la tombe d'un évêque, ont été mutilées, puis employées à broyer les couleurs [14]. Un marbre daté, qui atteste l'ancienneté du culte de saint Agnès en Gaule, a servi de table aux ouvriers d'une ferme; on y retrouve à peine quelques mots [15]. A Lyon, Edm. Le Blant trouva deux épitaphes placées dans un dallage, dans les marches d'un escalier de jardin [16] ; l'une d'elles est des plus connues et des plus antiques. A Aoste, deux inscriptions célèbres encastrées dans la façade de l'église, ont disparu sous un recrépissage [17]. A la Terrasse, une autre est perdue au milieu des matériaux d'un mur [18]. A Briord, deux pierres inscrites servent de banc à une habitation, de seuil à une cave [19].

Lorsque manquent les originaux, des copies nous restent parfois, mais quoi qu'en ait dit Muratori,

[1] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 645. — [2] *Nouveau recueil*, n. 198. — [3] *Inscript.*, n. 22. — [4] *Ibid.*, n. 419. — [5] *Ibid.*, n. 58. — [6] *Ibid.*, n. 541. — [7] *Ibid.*, n. 374. — [8] *Ibid.*, n. 379. — [9] *Ibid.*, n. 218. — [10] *Ibid.*, n. 334. — [11] Francesconi, *Congettura che una lettera, creduta da Baldessar Castiglione, sia di Raffaello d'Urbino*, in-8°, Firenze, 1799, p. 51-52; cf. Gruyer, *Raphael et l'antiquité*, t. I, p. 437. — [12] Bruno Dusan, dans *Revue archéologique du midi de la France*, t. I, p. 85. — [13] Bibl. nat., mss. franc., papiers de Falconnet, *Discours prononcé à l'Académie de Lyon par M. L.*, et *Journal de Trévoux*, 1731, art. XCII, p. 1608 à 1622. — [14] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 527, 707. — [15] *Ibid.*, n. 610. — [16] *Ibid.*, n. 29 *a*, 44. — [17] *Ibid.*, n. 394, 396. — [18] *Ibid.*, n. 469, — [19] *Ibid.*, n. 374, 38.

elles peuvent rarement les remplacer. On le voit aux différences extrêmes des transcriptions faites d'après les mêmes marbres, au peu de ressemblance des anciennes copies avec les monuments retrouvés. Néanmoins ceux qui ont conservé ces débris, ont rendu service, encore qu'ils n'y aient pas apporté toute l'application désirable. Trop souvent ils ont interprété au lieu de copier et rejeté des débris qu'il jugeaient inutiles et dont nous eussions tiré parti.

XXX. La langue des inscriptions de la Gaule. — La distribution et les exemples qui vont suivre sont empruntés à l'étude de M. J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, dans la *Bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres de l'université de Liége*, fas. XI, 1901. Nous restreignons les exemples à l'épigraphie chrétienne et à quelques spécimens pour chaque cas.

Phonétique. Voyelles toniques: A. — L'*a* tonique a pour ainsi dire conservé intégralement sa valeur durant toute la période latine : ce n'est qu'à la fin du IXe siècle, dans la cantilène de sainte Eulalie, qu'on note le changement de *a* en *e* (Voir *Dictionn.*, t. II, au mot Cantilène). Sous l'influence de phonèmes environnants, l'*r* s'est transformé tantôt en *e*, tantôt en *o* dans quelques textes d'origine vulgaire. De là les formes romanes correspondantes [1]; ajoutons-y ce nom propre AGNERICVS [2], dans lequel *a* est devenu *e* sous l'influence de l'*r*.

E. — L'assimilation des sons *e* et *i* est fréquente dès le IVe siècle; la tendance s'est accentuée toujours davantage et les exemples pullulent. En voici pour l'*e* tonique libre : *ficit* [3], *ficet* [4] et *ficerunt, fidiliter, confetiri*, etc., *monistirium* [5]; *eclisiæ* [6], *eclisie* [7]; il faudrait naturellement citer des noms propres : ASCLIPIVS [8], MVMMOLINVS [9]. — L'*e* fermé entravé aussi est fréquemment rendu par *i*. L'exemple le plus fréquent est *requiiscet*, contracté ensuite en *requiscet* et devenu comme tel la formule normale des inscriptions chrétiennes : *Requiiscit* [10], *requiscit, requivit, requibit, quiiscet;* et pour d'autres exemples : *adoliscens* [11], *minsis* [12]. L'*i* n'a ici qu'une valeur orthographique; on ne prononçait pas *i* à l'époque mérovingienne, puisque la majeure partie des langues romanes, notamment le français et le provençal, ont conservé le son *e* ou un son dérivé de *e*. Ces graphies prouvent simplement que l'*e* était très fermé. L'*e* latin aurait donc déjà atteint aux Ve et VIe siècles l'étape à laquelle nous le retrouvons dans les formes *mi, quid, sit, dift, podir, savir* des Serments de Strasbourg, en 842. Toutefois la prononciation *e* reste douteuse et même assez peu probable dans certains cas.

L'*e* bref et l'*e* long du latin classique se distinguaient surtout dans le latin vulgaire par une différence de qualité, l'*e* bref avait un son ouvert (rendu parfois par un *i*) s'exprimait bien par l'ancienne diphtongue *æ*. On trouve ainsi une fois ANTIMIVS [13] contre trois fois ANTHEMIVS [14]. Lorsque l'*e* ouvert est suivi de *n* ou de *m* : *Octimbris* [15] *violintia* [16], parce que *m* et *n* ont la propriété de transformer une voyelle ouverte en voyelle fermée [17]. On trouve, sans pouvoir en rendre compte *i* pour *e*, dans *it* [18], *id* [19], tous les deux pour *et; opprisus* [20] sous lequel on a quelque peine à reconnaître *oppressus*, et *prib* [21] pour *presbyter*.

I. — L'*i* bref tonique libre devient *e* dans une foule d'exemples : *adsedua* [22], *baselicam* [23], *ceneres* [24], *jede* [25], *lecit* pour *licet* [26], *menus* [27], *precepuus* [28], *telolis* [29], *tetulum* [30], *utelelas* [31], *veri* [32]. Il est rare que l'*i* bref tonique et libre soit rendu par *e* comme dans VIGELIA [33], et *i* bref tonique entravé devient *e* dans *ancella* [34], *quinquagenta* [35], *enox* [36], *baptesmate* [37], *minester* [38], etc., etc. A l'exception de quelques formes, l'altération de l'*e* et de l'*i* est pour ainsi dire propre aux inscriptions chrétiennes qui les confondent très souvent, ce qui prouve qu'aux Ve et VIe siècles, l'orthographe assimile entièrement ces deux voyelles.

L'*i* long tonique est parfois devenu *e*, mais rarement : LOPECENA [39]; le langage populaire emploie *hec* pour *hic* et *nesi* pour *nisi*, épaves d'une ancienne tradition attestée par Varron et par Cicéron qui n'a rien de spécial à la Gaule.

O. — Les inscriptions chrétiennes de la Gaule se distinguent par la permutation fréquente de *o* long et de *u* bref toniques, qui se produit dans des conditions analogues à celles de l'*e* et de l'*i*. Dans nos inscriptions, comme dans tous les textes de l'époque mérovingienne c'est l'*o* qui est transcrit le plus souvent par *u : amure* [40] *dulure* [41], *huc* [42], *octubris* [43]. On trouve plusieurs graphies où l'*o* bref est devenu *u* en dehors de toute influence extérieure : *pus* pour *post* [44]. Cet usage de transcrire par *u* l'*o* fermé et l'*o* ouvert, devenu *o* fermé, provient évidemment de l'assimilation de *u* bref et de *u* long dans le latin vulgaire. Il ne s'est guère généralisé que dans les inscriptions chrétiennes et dans les textes mérovingiens. De là, il a passé aux gloses de Cassel (VIIIe siècle) et aux Serments de Strasbourg.

U. — Alternance de *u* pour *o* comme de *o* pour *u;* l'exemple le plus fréquent de ce phénomène est le mot *tumulus* dont la forme normale sur les inscriptions est *tomolus* [45] et encore *jogo* [46], *tolit* [47], *oxsur* pour *uxor* [48], *resorge* [49] et des noms propres. La forme *sob* [50], n'offre rien de remarquable, tandis que la forme *sous* [51] mérite attention. Il semble que le rédacteur ou le graveur a voulu donner à cet *o* tonique une valeur particulière, car c'est le seul *u* qui, dans cette inscription soit devenu *o*. Cet *o* a dû tout d'abord avoir un son fermé; mais, sous l'influence de l'*u* final, il a pu prendre un son ouvert. En dehors de *sous*, les inscriptions de la Gaule renferment encore une autre forme tout à fait

[1] Gröber, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter* dans *Archiv für lateinische Lexikographie und Grammatik*, t. VII, p. 26. — [2] E. Le Blant, *Nouveau recueil d'inscriptions chrétiennes*, n. 125. — [3] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 324, 325, 325 *a*; *Nouveau recueil*, n. 54, 90. — [4] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 350. — [5] *Ibid.*, n. 91. — [6] *Ibid.*, n. 697; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [7] C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, 1887, n. 902. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 936. — [9] C. Jullian, *op. cit.*, n. 917, 918. — [10] *Corp. incr. lat.*, t. XII, n. 2654, 2693, 2700, 5347. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1792, 2069; Le Blant, *Nouv. rec.*, n. 106. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1792, 2126, 2156, 2422, 2485, etc. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1792. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2067, 2421, 4311. — [15] Le Blant, *Inscript.*, n. 371. — [16] *Ibid.*, n. 47. — [17] Meyer Lübke, *Grammaire des langues romanes*, trad. Rabiet, 1890, t. I, p. 162, n. 162. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2187. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 427. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5349. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2153. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2193. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4311. — [24] Le Blant, *Inscript.*, n. 540 *a*. — [25] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2153. — [26] Le Blant, *Inscript.*, n. 48. — [27] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 934, 936, 940. — [28] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2066. — [29] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [30] Le Blant, *Inscript.*, n. 240. — [31] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [32] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1498, 2193. — [33] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2355. — [34] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 482. — [35] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 482. — [36] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2083. — [37] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2191. — [38] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 649. — [39] Le Blant, *Inscript.*, n. 578. — [40] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2478, 2484. — [41] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2484. — [42] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2354. — [43] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2120. — [44] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2179. — [45] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 338, 481, 2063, 2069, 2070, 2086, 2090, (2066, 2070, 2087, 2088, 2089), 2095, 2096, 2097, 2144, 2150, 2179, 2180, 2654, 2701, 2312, 2693, t. XIII, n. 1503, 1504, 1530. — [46] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 338. — [47] Le Blant, *Inscript.*, n. 483, 662; *Nouveau recueil*, n. 232. — [48] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2147. — [49] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2120. — [50] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 933. — [51] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 75.

vulgaire de l'adjectif possessif, c'est *seus* [1], créé évidemment par analogie avec l'adjectif de la première personne *meus*.

Diphtongues. — On retrouve les diphtongues en Gaule quoiqu'elles aient cessé d'avoir aucune valeur réelle, cette survivance s'explique par l'ordinaire attachement des provinciaux aux traditions du passé. L'*æ* tient la place de *e* simple : *precipuæ* [2], *pacæ* [3]; et on trouve dans les inscriptions *æ* pour *ĕ*, comme dans dans *sæpulchris* [4], *brævis* [5], *præsbyter* [6], *æcclesia* [7]. Presque aussi souvent *æ* représente un ē, comme dans *requiæscit* [8], *quiæti* [9] et un grand nombre d'autres tels que : *fæminis*, *fæliciter*, *diæ*. Dans certains cas *æ* tient lieu de ĭ et aussi de ī : *ædibus* [10] pour *idibus* et on signalera enfin le changement de *æ* en *a* dans *pradia* [11] pour *prædia*.

ei, est une graphie archaïsante, devenue très rare, comme *flammeis* [12].

oi se réduit à n'être plus que *œ* dans AGROECVS [13] pour *Agrecius*, FOEDVLA [14] pour *Fedula*, *fœmina* [15]; *ai* et *oi*, après s'être simplifiées toutes deux en *e* ont fini par permuter entre elles. Alors que les langues romanes ne connaissent que la forme *cælum*, on trouve dans les inscriptions chrétiennes *cælum* à côté de *cœlum;* de même *cæcus* et *cœcus*, alors que les langues romanes n'ont conservé que *cæcus*.

eu (et sa forme secondaire *ou*) se rencontre dans les textes de l'époque mérovingienne, dans les inscriptions chrétiennes, noms propres, soit francs, soit burgondes, enfin dans les documents germaniques eux-mêmes du VIe, VIIe et VIIIe siècles, sous les formes *eu*, *eo*, *iu*, *io*. On trouve ainsi TEVDERICVS, THEVDERICVS, THEVDORICVS, TEHEVDORICVS [16], etc., etc. Cette graphie était alors d'un usage si fréquent qu'on l'a introduite dans les noms grecs pour représenter le groupe *eo :* THEVDOSIVS [17]. La prononciation de cette diphtongue est incertaine; on peut toutefois affirmer que la tendance générale était de prononcer *eu* en deux syllabes. La graphie THEVDOSIVS [18] ne s'explique qu'en admettant qu'on a d'abord prononcé *Theudosius*.

au s'est parfois simplifié en *a*, comme dans *agustas* [19]; il s'est aussi simplifié en *o*, dans LORENTIVS [20].

Voyelles atones. — L'*a* s'affaiblit en *i* et cet *i* est rendu tantôt par *e* tantôt par *ŭ* se rapprochant de *ou*. On a donc MONICVS [21], MONECVS [22], MONVCVS [23]. *A* atone subit une transformation semblable dans *monistirium* [24]. Dans d'autres documents vulgaires de la décadence [25], on trouve *monesterium*, dont on saisit l'importance au point de vue de la phonétique des langues romanes et surtout de l'ancien français. En effet, *moutier*, *mostiero*, *mosteiro* supposent un prototype vulgaire tel que *monisterium* ou *monesterium* [26]. — L'*a* en contact avec une consonne palatale tend à devenir *e*, comme on le voit dans IENVARIAS [27], GENVARIAS [28], GENOARIAS [29], GENARIVS [30]. Cet *e*, peut même passer à *i*, comme GINOARIVS [31]. Les formes en *e* apparaissent si fréquemment à côté de celles en *a* qu'elles sont, pour ainsi dire, aussi régulières que ces dernières et qu'elles ont été admises par les grammairiens.

On peut remarquer dans le latin vulgaire une tendance à fusionner *e* bref et *e* long atones en un même son fermé qui pouvait s'exprimer au moyen de *i* : *didicavit* [32], *riliquiæ* [33] au début du mot; *redimptionem* [34], *præstitirit* [35], au milieu du mot; *paci* [36], *sempir* [37] à la fin du mot.

L'*i* protonique ou posttonique du latin littéraire est remplacé par *e* dans les documents épigraphiques de la Gaule. Les inscriptions chrétiennes en font un si fréquent usage qu'il est devenu pour ainsi dire la voyelle normale de la syllabe atone et qu'il constitue un des traits caractéristiques de la langue latine des Ve et VIIe siècles : *menister* [38], *mesericordiæ* [39], *megravit* [40]; — *dignetatem* [41], *admenistrator* [42], *disceplina*, [43], *uteletas* [44], *temporebus* [45], *jemena* [46]; — *requiescet* [47], *obiet* [48], *vixet* [49]. Cette substitution de *e* à *i* atone, si répandue à l'époque mérovingienne, n'a pas laissé de modifier dans une large mesure le domaine de la morphologie. Cet *e* vulgaire correspondant à l'*i* de la langue littéraire avait évidemment un son fermé.

Pour transcrire l'*u* grec, qui tenait à la fois de l'*u* et de l'*i*, les inscriptions de la Gaule ont recours aux signes généralement employés à cet effet dans les textes de la décadence : *martures* [50], *marturibus* [51]; toutefois l'*i* de l'époque classique ne laisse pas d'être employé : *martirio* [52]; cet *i* peut à son tour devenir *e*, comme dans *martheru* [53]. Enfin l'*y* a été employé aussi mais un peu à tort et à travers, les lapicides le substituaient à la voyelle *i*, surtout dans les mots d'origine grecque, croyant sans doute par là faire preuve d'érudition : BOHETYVS [54], *hyc* [55]. L'*y* dans la langue des derniers siècles avait plutôt une tendance à passer à *i*, on ne rencontre qu'une seule forme où il ait suppléé l'*u* latin : *mylieres* [56].

L'*o* long et l'*o* bref atones, parallèlement à l'*e* bref et à l'*e* long, se sont unifiés dans un même son fermé représenté par *u*, tantôt dans la syllabe initiale : *pusuerunt* [57], *nubiscum* [58], tantôt à l'intérieur du mot : *patruciniis* [59], *sanctemuniales* [60], tantôt à la syllabe finale : *custus* [61], *nepus* [62]. L'assimilation de l'*o* et de l'*u* a modifié considérablement la déclinaison des thèmes en *o*, qui est presque méconnaissable, *septime* [63], *quartu* [64], *annu* [65]. Dans les inscriptions chrétiennes, *annus* est

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5692. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2391. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2086, 2188; t. XIII, n. 1508. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2386. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2417. — [6] Le Blant, *Inscript.*, n. 297. — [7] Le Blant, *Inscript.*, n. 209 c. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5399. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2398. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2399. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2117. — [12] J. X. Krauss, *Die altchristlichen Inschriften der Rheinlande*, 1890, n. 294. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5336. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2115. — [15] Le Blant, *Inscript.*, n. 426 c. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5341; Le Blant, *Recueil*, n. 474, 559 *a*, 566, 570. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5750; t. XIII, n. 2354. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5503. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4312, 5353, 5400, 1781, 933, 941, 2080, 2086. — [20] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 135. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2431. — [22] Allmer et Dissard, *Musée de Lyon, Inscriptions antiques*, 1888, p. 475. — [23] Le Blant, *Inscript.*, n. 576 *f*. — [24] Le Blant, *Inscript.*, n. 91. — [25] Schuchardt, *Des Vokalismus des Vulgarlateins*, 1866, t. I, p. 203. — [26] Meyer-Lübke, *op. cit.*, t. I, p. 291, n. 344. — [27] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2180. — [28] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2102. — [29] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 934. — [30] Le Blant, *Inscript.*, n. 325. — [31] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 162. — [32] Le Blant, *Inscript.*, n. 257. — [33] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 445. — [34] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2584. — [35] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1499. — [36] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5400, 2176, 2121. — [37] Le Blant, *Inscript.*, n. 294. — [38] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 3361. — [39] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2185. — [40] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2193. — [41] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 674. — [42] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 674. — [43] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 2074. — [44] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [45] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 2197. — [46] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 2422. — [47] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2062, etc., etc. — [48] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 934. — [49] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 933. — [50] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2115. — [51] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2120. — [52] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1798, t. XIII, n. 2382. — [53] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 245. — [54] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1213. — [55] Le Blant, *Inscript.*, n. 215, — [56] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4525. — [57] Le Blant, *Inscript.*, n. 247. — [58] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 251. — [59] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [60] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2188. — [61] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1499. — [62] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5336. — [63] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2079. — [64] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1504. — [65] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2087.

pour ainsi dire devenu la forme régulière de l'accusatif pluriel [1]. Les noms germaniques dont la voyelle atone est indéterminée et transcrite par *i*, par *o* ou par *e*, font alterner sur les inscriptions chrétiennes l'*e* et l'*o* atones : THEVDORICI [2], THEVDERICVS [3], THEVDOBERTI [4], THEODEBERTVS [5]. Quant à l'*u* du datif : FRONTV [6], il est dû à l'influence du celtique qui transcrivait souvent au moyen de *u* l'*o* long latin [7].

L'*u* atone devient *o* à la syllabe initiale : *jogalem* [8], BORDIGALA [9]; à l'intérieur du mot et, avec une telle fréquence, que dans certains mots cette voyelle est pour ainsi dire devenue normale *tumulus*, *titulus*, *famulus*, fournissent d'innombrables exemples avec : *tetolis*, *tetolo*, *titolo*, *titolum*, *tetolum*, — *famola*, *famolus*, *famoli*, — *tumolo*, *tumolum*, *tomolum*, *tomolo*, *thomolo* [10]; à la syllabe finale, ce qui conserve la désinence archaïque : *tuos* [11] pour *tuus* ; *eterom* [12], *menos* [13], *bonememorios* [14].

Syncope de la voyelle atone. — Nombreux exemples en Gaule. Le provençal et le français se différencient surtout des autres langues romanes en ce qu'ils ont généralement supprimé toutes les voyelles postoniques ou protoniques non initiales; d'où on peut se demander si une certaine prédilection pour les formes syncopées ne distinguait pas déjà le latin de la Gaule du latin des autres provinces. Les inscriptions et les textes vulgaires de toute nature de la Gaule sont évidemment appelés à trancher la question, mais seulement lorsqu'on aura dépouillé tous les documents des autres provinces de l'empire. Alors, il sera possible de les comparer et de constater si, oui ou non, les inscriptions de la Gaule renferment un nombre relativement plus considérable de formes syncopées. Dans l'affirmative, on se trouvera en présence d'une différence locale certaine : FELICLA [15], *vinclis* [16], GVNDESCLVS [17], *sæcla* [18].

Parmi les autres formes syncopées, il en est qui ont été adoptées par toutes les langues romanes, comme *Domni*, *Domnolus*, *Domninus*, *Domnula*, sans oublier le participe passé *postus* et le mot fréquent dans l'épigraphie chrétienne *depostio* pour *depositio* [19]; enfin les noms propres : BENDICTVS [20], FILTERIVS [21], SEGLENO [22]. Pour expliquer la graphie *deposio* [23], il faut probablement admettre qu'on prononçait *depositsio* et que les deux dernières syllabes se sont fusionnées. La syncope peut n'avoir existé que dans l'orthographe lorsque, par exemple, elle atteint la voyelle tonique; il ne s'agit probablement que d'une ligature de la voyelle avec la consonne avoisinante : MAVROLNV [24], MVMOLNVS [25], CRSTI [26]; il n'y a guère que deux formes qui ne puissent s'expliquer par une ligature, ce sont : CONATS (*conatus*) [27] et LEVTHARDZ [28]. Ce sont très probablement de simples abréviations non surmontées du tiret ordinaire, comme c'est encore le cas pour K·MAIS [29] (*kalendas maias*).

La voyelle atone s'élidait aussi fréquemment en *hiatus*, soit devant la voyelle tonique, soit devant une voyelle atone. Ce phénomène, qui a laissé de nombreuses traces dans les documents vulgaires a dû se généraliser dès l'époque latine, puisqu'il est commun à toutes les langues dérivées du latin *requescit* [30], *requiscit* [31], *reqiscit* [32], *requescet*, [33], *requescet* [34], *requibit* [35].

Epenthèse. — Une voyelle parasite s'introduit parfois pour faciliter la prononciation : *tempulo* [36], *domesiticus* [37], *reqisicit* [38].

Prosthèse. — Notamment *i* devant les mots commençant par *s* suivi d'une consonne : *Ismaragdus*, *Ispes*, *Ispeluncola*.

Consonnes. — On signale la confusion fréquente entre *b* et *p* ; parfois le lapicide peut être seul responsable, mais dans le plus grand nombre des cas, on se trouve devant une prononciation courante. On relève aussi l'altération de *p* en *b*, principalement dans les inscriptions chrétiennes; mais l'altération la plus significative est celle de *b* en *v*. Ces deux consonnes ont été assimilées en un même son bilabial spirant à partir du IIIe siècle de notre ère, aux Ve et VIe siècles, c'était devenu tout à fait commun, principalement à l'intérieur des mots : *oviit* [39], *novelatate* [40], *liviri* [41], pour *liberi*. Les deux consonnes permutent beaucoup plus rarement au commencement du mot : *bixit*, *bisit*, *botum*, *bene*.

Devant *u*, *o*, et parfois aussi devant *e*, avant et après l'accent, le *v* bilabial du latin vulgaire disparaît : MAVRTI pour *Mavurti*, OCTAVM pour *Octavum* et ce qui prouve que l'emploi du signe V pour VV pouvait n'être qu'un procédé graphique, c'est qu'on le surmontait parfois de l'*apex* qui indiquait que le *v* devait être prononcé, par exemple *serûm* pour *servum*. Cependant il paraît bien établi que la généralité de ces graphies sans *v* représentait la prononciation réelle; phénomène d'autant plus remarquable qu'il est absolument en contradiction avec les langues romanes.

Les transformations que subissent le *d* et le *t* ne présentent rien de particulièrement intéressant : *quit* [42], *haut* [43], *set* [44], *aput* [45].

L'échange entre *c* et *g* est encore en vigueur dans les inscriptions chrétiennes, peut-être n'est-il qu'une persistance des traditions orthographiques de l'époque archaïque : *acustas* [46], *lucdunensi* [47], *relicio* [48].

Devant *u*, les inscriptions de l'époque impériale expriment la palatale vélaire sans l'adjonction de l'élément labial [49]. Seule, une inscription chrétienne du Ve ou du commencement du VIe siècle adopte l'orthographe *qu* en usage à cette époque parmi les grammairiens : *sequutus* [50]. Il convient toutefois d'ajouter qu'un autre texte chrétien, probablement plus ancien, persiste dans la tradition antique : *eppoqu* [51]. Enfin *u* disparaît devant *o*, dans cette inscription de la fin du

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 482, 926, 937, 940, 1213, 2485, 2059, 2079, 2081. — [2] Le Blant, *Inscript.*, n. 536. — [3] Le Blant, *ibid.*, n. 559. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1511. — [5] Le Blant, *Inscript.*, n. 552. — [6] Espérandieu, *Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, in-8, Paris, 1889, n. 34. — [7] Ernault, *Mémoires de la Société de linguistique*, 1889, t. VI, p. 159. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2179. — [9] Jullian, *op. cit.*, n. 894. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085, 2147.; Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 66, 78; Le Blant, *Inscript.*, n. 235, 261, 291 ; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2090, 2487, t. XIII, n. 2385; Le Blant, *Inscript.*, n. 483; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 381, 2061, 2070, 2081, 2086, 2087, 2088, 2090, 2092, 2097, 2109, 2151, 2158, 2423, 2584; t. XIII, n. 2382, 2412, 2415, 2424, 2425, 2430; Le Blant, *Inscript.*, n. 554, 570, 571, 690; *Nouveau recueil*, n. 222 *a*. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2477. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 933. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 955. — [14] Le Blant, *Inscript.*, n. 611. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4231, 5820. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 481. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2185. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2660. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5402. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2011. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 956. — [22] Jullian, *op. cit.*, t. XII, n. 930. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1207. — [24] Jullian, *op. cit.*, n. 910, 911, 914. — [25] Jullian, *op. cit.*, n. 919, 920. — [26] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2418. — [27] Schuermans, *Sigles figulins*, n. 1710. — [28] Le Blant, *Inscript.*, n. 204. — [29] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1533. — [30] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5346, 4861. — [31] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2355. — [32] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 47, 52. — [33] *Ibid*, n. 53. — [34] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 1503. — [35] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, 2364. — [36] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 649. — [37] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 38. — [38] Le Blant, *Inscript.*, n. 659. — [39] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 272, 2061. — [40] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2179. — [41] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2484. — [42] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 533. — [43] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1499. — [44] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2199. — [45] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2417. — [46] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 5333. — [47] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1855. — [48] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1446. — [49] Bersu, *Die Gutturalen und ihre Verbindung mit V. im Lateinischen*, Berlin, 1885, p. 49-53. — [50] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 276. — [51] Le Blant, *Inscript.*, n. 338.

VIIe siècle : *condam* [1]; il disparaît également devant *i* et *e*, dans un grand nombre de cas : *reqiescit* [2], *reqiescet* [3], *reqescet* [4], *reqisicit* [5], *qis*, [6], *qinta* [7], *qi* [8], *qiqe* [9]. A vrai dire les formes romanes dérivées des mots latins *quietus*, *qui*, *quærere*, n'ont pas conservé cet élément labial; mais celui-ci, en vertu des lois phonétiques du français n'a pu disparaître en Gaule avant le VIIIe siècle. La langue de nos incriptions paraît donc bien être une fois de plus en contradiction manifeste avec l'état de choses roman. Est-ce à dire qu'il faille n'attribuer aucune valeur à ces graphies et à d'autres analogues qu'on relève en grand nombre dans les textes de la décadence? Elles se produisent trop fréquemment pour ne pas les prendre en considération. Si la chute de l'*u* ne s'est généralisée que dans le courant du VIIIe siècle, elle a très bien pu se préparer et se manifester isolément à une époque plus ancienne. On remarquera d'ailleurs que les exemples mentionnés appartiennent en majeure partie à des textes de date récente.

Le groupe *x* (*cs*) est transcrit de plusieurs manières : *tincxit* [10], *viexit* [11], *indicxione* [12]; — *exsimia* [13], *oxsur* [14], *indixsione* [15]. Les deux transcriptions peuvent se combiner, comme par exemple : *ucxsor*, *ecxspecto*. Mais, la sifflante a dû, dans la prononciation, prendre le dessus et s'assimiler le *c*, car dans les derniers siècles l'*x* se réduisit à *s* et passa comme tel en français : *bisit* [16], *visit* [17], *supples* [18], *justa* [19].

Assibilation. — A l'époque mérovingienne, le groupe *ti* est transcrit par *si*, ce qui montre que ce groupe est en train de s'assibiler : *marsias* [20], *tersio* [21], *sepsies* [22], le groupe *ci* se substitue à *ti* dans *indiccione* [23], *tercium* [24] *oracionem* [25]; le groupe *sci* en hiatus subit une altération analogue dans *consiensia* [26].

Une des questions les plus controversées, dans l'histoire des sons du latin et des langues romanes, est la date de l'assibilation du *c* devant *e* et *i* [27]. Faut-il la reporter à l'époque latine ou bien attendre l'époque du Ve ou du VIe siècle? Les graphies de nos inscriptions semblent plutôt appuyer cette dernière opinion; en effet, le *c* devant *e*, *i*, se trouve rendu soit par *qu*, soit par *k*; comme dans les mots suivants : *quiesquit* [28], *requisquit* [29], *quiescuit* [30]; on peut encore y ajouter celles ou le *c* et le *ch* alternent : *sumaci* [31], *chingxit* [32]. Une seul graphie *septrum* [33], semble à première vue plaider en faveur de l'opinion de ceux qui veulent que l'assibilation se soit produite déjà à l'époque antique; mais il a été démontré que le *c* figurait réellement dans le texte original de cette inscription [34].

On rencontre souvent un *i* supplémentaire intercalé entre deux voyelles pour combler l'hiatus : *coiius*, *eiius*, *cuiius*. Quelques formes, connues depuis longtemps, prouvent que, dès la période latine, le *g* suivi de *e* ou *i* et le groupe *di* suivi d'une voyelle s'étaient assimilés au *i* supplémentaire qu'on pouvait dès lors rendre de plusieurs manières : *gejuna* [35], *gerosale* [36], *genoarias* [37], *madias* [38].

Nasales. — L'emploi de *m* devant les consonnes labiales et de *n* devant les dentales n'a jamais été strictement observé dans les textes vulgaires. Les inscriptions de la Gaule sont restées fidèles aux traditions orthographiques de l'âge archaïque : *conpensa* [39], *conplet* [40], *conplectens* [41]. Par contre, l'*m* apparaît devant les dentales dans *comtemporalis* [42], *volom tas* [43], et, à la syllabe finale, par suite d'un affaiblissement d'articulation, l'*u* se substitue parfois à l'*m*, comme dans les mots : *telolum* [44], *Annorun* [45]. La langue des inscriptions se distingue, en outre, dans l'usage des consonnes nasales, par plusieurs exemples d'assimilation syntactique. L'*n* prend la place de l'*m* final devant la consonne dentale initiale du mot suivant *cun dies* [46], *etian viro*, *felicen te*, *tan dulcis*, *in pacen fedelis* [47], *cun nobis* [48].

Aspiration. — La langue latine ne possédant pas de consonnes aspirées, il fut de règle, pendant l'époque républicaine, d'exprimer les aspirées grecques au moyen des consonnes fortes latines correspondantes. Ce ne fut qu'au temps de Cicéron que la mode s'établit, dans la transcription des mots grecs, d'écrire et de prononcer l'aspiration. Il est peu probable que cette innovation se soit répandue en dehors des cercles lettrés qui l'avaient provoquée, car les inscriptions de l'Empire, réellement populaires, restent en général fidèles à l'orthographe archaïque, et les langues romanes, d'autre part, attestent que cette aspiration factice n'eut qu'une vogue momentanée.

T = TH : *Theodericus*; — C = Ch : *Cristi*, *Cristiana*.

Au point de vue roman, c'est la manière de rendre le φ qui offre le plus d'intérêt. Les inscriptions ont recours, comme la langue littéraire, au signe double *ph*. Lorsque, au cours du IVe siècle, le φ fut devenu aspirant, on se servit pour rendre le son nouveau, de la consonne *f* : *inofilus* [49] et dans un très grand nombre de noms propres : *Sofronius*, *Stefanus*, *Epæfanius*, *Eufemia*, etc., etc.

Le signe de l'aspiration *h* devient dans l'alphabet des lapicides une lettre sans aucune valeur réelle : *authorem* [50], *hopem* [51], *hintuis* [52], *thomolo* [53]. L'*h* de *hocto hoctavo*, *hocties* n'a probablement pas plus de raison d'être que l'*h* des autres formes ci-dessus, qui commencent par une voyelle. La langue vulgaire recourait encore au signe de l'aspiration, de même qu'au *i* supplémentaire, pour supprimer l'hiatus à l'intérieur d'un mot : *dihaconus* [54] et parmi les noms propres : *Euhodus*, *Euhelpistus*, *Hemmanuhel*, *Dagnihiel* (pour Daniel).

Le *u* joue le même rôle dans *Euuaristus* et dans *euorum*; l'*n* paraît aussi remplir ce rôle dans *Dagninil*. Il arrivait, par contre, que l'*h* venant à tomber entre deux voyelles, celles-ci se contractaient, ce qui était encore un moyen d'éviter l'hiatus. Il faut enfin mentionner les noms germaniques qui ont naturellement conservé dans les textes latins leur aspiration originaire : *Hludewici*, *Hlodericus*, et dans les inscriptions

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 936. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 3021. — [3] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 73. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 226. — [5] Le Blant, *Inscript.*, n. 659. — [6] Le Blant, *ibid.*, n. 354. — [7] Le Blant, *Ibid.*, n. 570. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2430. — [9] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2430. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1729. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2089 — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5720. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2179. — [14] Le Blant, *Inscript.*, n. 400 *a*. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1693. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, 971. — [17] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 66. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2417. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1792. — [21] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2081. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2086. — [23] *Corp. inse. lat.*, t. XII, n. 1213. — [24] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5347. — [25] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2391. — [26] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2153. — [27] G. Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899, p. 289. — [28] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 460. — [29] Le Blant, *Inscript.*, n. 670. — [30] Allmer, *op. cit.*, n. 233. — [31] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 933. — [32] Le Blant, *Inscript.*, n. 91. — [33] Le Blant, *Inscript.*, n. 209 *c*. — [34] G. Paris, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions.*, 1893, p. 83 note. — [35] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2193. — [36] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 619. — [37] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 934. — [38] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 230. — [39] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [40] Le Blant, *Inscript.*, n. 575. — [41] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 975. — [42] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 101. — [43] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [44] Le Blant, *Inscrip.*, n. 282. — [45] Jullian, *op. cit.*, n. 106. — [46] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2104. — [47] Kraus, *Die altchristlichen Inschriften*, 1890, n. 193. — [48] Kraus, *op. cit.*, n. 279. — [49] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5403. — [50] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2058. — [51] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2085. — [52] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2391. — [53] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1515. — [54] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 251.

de la Gaule, ces mots apparaissent déjà sous la forme : *Chrodobertus*, *Chlodoaldus*, *Chlodobertus*, *Chlodovecus*, *Chlotarius*, et d'autre part : *Flotarius*.

Consonnes doubles et consonnes simples. — La langue populaire n'obéit pas à des règles fixes; elle redouble ou simplifie un groupe de consonnes sans se préoccuper des préceptes de la grammaire et du bon usage; mais le caprice ou l'ignorance du graveur n'expliquent pas toutes les licences prises. On a de bonnes raisons pour croire que, sur ce point, l'orthographe des textes vulgaires, et notamment des inscriptions, reflétait une particularité de la langue parlée.

La cas le plus fréquent est l'emploi de *l* au lieu de *ll*, par exemple : *solecetus*, et *ll* au lieu de *l*, par exemple : *Paullus*, *Paullinus*, et d'autres plus singuliers, comme *fillio*, *milles*, *senillus*. Les métriciens-graveurs redoublaient dans le vers la consonne, lorsqu'ils avaient besoin d'une syllabe longue :

Insignesque triumphos relligione dicavit [1].
Stemmate censura relligione cluens [2].
Hic quoque relliquiis micat ille Georgius almis [3].

Même échange pour la lettre *s*. On rencontre *ss* au lieu de *s*, et *s* au lieu de *ss*; *n* au lieu de *nn*; *m* au lieu de *mm*; *mm* au lieu de *m*. Tous ces exemples sont si fréquents, si faciles à rencontrer que nous nous dispenserons d'en apporter ici.

Assimilation. — Les textes latins de la décadence renferment nombre de graphies dans lesquelles le groupe *ct* s'est réduit à *tt* ou à *t*, par exemple : *authorem*, *victoria* et, sur une inscription de l'année 527, le mot FRVTV[c] [4] a reçu un *c* faiblement gravé après coup, comme si le graveur s'était d'abord laissé induire en erreur par la prononciation *fruttu*.

nd s'est assimilé en *nn*; et *mn* est devenu *nn* dans *Oderannus* [5] pour *Auderamnus* conformément aux lois phonétiques du roman du Midi de la Gaule, dont cette inscription provient.

La parenté de *r*, *l* et *s* a contribué à altérer les groupes *ls*, *rs*, tantôt en assimilant l'*l* à l'*s* comme dans *depussor*, tantôt en faisant sonner l'*r* avec l'*s* dans *mescedem*, *supestes*, *supestites*, par contre l'*s* est remplacé par *r* dans *requiircit*.

Chute de consonnes. — Le latin vulgaire avait une tendance à simplifier le groupe *nct* en laissant tomber le *c* médial, comme dans ces mots trop fréquents pour qu'il soit nécessaire de les noter : *santa*, *santimonialis*, *defuntus*, *cuntis*, *cunta*. Les inscriptions de la Gaule renferment d'autres formes où *nct* est devenu *et*, comme : *defuctus*, *defucta*, *conjuctione*.

L'*s* médial tombe également dans *contruxit* [6].

Le *p* introduit subsidiairement entre *m* et la consonne suivante, est fréquemment omis : *promsit* [7], *redemti* [8], *contemta* [9], *redemtionem* [10], *redimtionem* [11].

Parmi les deux groupes de consonnes, ce sont ceux qui renferment une nasale, qui s'altèrent le plus souvent. Le groupe le plus sujet à la réduction est *ns*, par exemple : *Narbonesium*, *Lugdunesis*, *Carthaginesi*, *mesis* [12], *innoces* [13], *masuetus* [14]. Viennent ensuite les groupes *nt*, *nd*, *nc*, *nq*. Dans *cofunx*, *co* est la forme primitive de la préposition; *con* n'est qu'une forme secondaire.

En revanche, par suite de l'affaiblissement de la nasale, le graveur l'introduisait dans certains mots où elle n'était rien moins qu'étymologique. D'où ces formes bizarres : *vinxit*, *vincturum*, *erens* pour *heres*, *tricensimus*, *trigensimis*.

Comme l'orthographe réagit sur la prononciation, il s'est fait que cet *n* devint parfois partie intégrante du mot; du moins, ce phénomène s'est-il produit en roman : *conjunx* [15], où la nasale s'est introduite sous l'influence du verbe *jungere*.

De même que l'*n* devant les dentales, l'*m* tombe devant les labiales : *septebris* [16], *novebres*, *decebris*. L'*s* disparaît également devant *c* et *t* : *quiecit* [17], *requicunt* [18]. Il reste enfin à signaler la disparition du *g* devant *n* et *d* : *renum* [19], MADALENA [20]. Toutefois la valeur de ces deux exemples est plus ou moins problématique, parce que le premier appartient à une inscription qui pourrait être postérieure au VIIIe siècle, et que le second provient d'un texte très corrompu.

Consonnes simples. — Le *g* initial devant *e* et *i* avait fini par disparaître: le *g* intervocalique subit la transformation en *i* supplémentaire et finit par disparaître totalement, comme dans *trienta*. Une inscription donne *quarranta* [21] au lieu de *quadraginta*, et nous apprend que cette forme est bien un terme du langage vulgaire en regard du latin classique *quadraginta*. La consonne intervocalique disparaît encore dans *dediaverunt* [22], document païen. Les documents vulgaires présentent quelques exemples de la chute du *d* intervocalique, tandis que la chute du *c* n'est attestée catégoriquement qu'une seule fois dans *Jona*, *Jaussa* où la consonne est tombée dans les mêmes conditions que dans *dediaverunt*.

Consonnes finales. — La chute de l'*m* final dans les plus anciennes inscriptions latines, dans les documents vulgaires, sa disparition totale dans les langues romanes prouvent que la langue populaire s'est toujours différenciée de la langue littéraire. Les documents de la décadence latine fourmillent de graphies sans *m*; il suffit de rappeler ici ces mots, qu'on retrouve partout dans l'épigraphie chrétienne de la Gaule : *tredece*, *duodece*, *dece*, *septe*, *demu*, *nusqua*, *ejusde*. Il est à remarquer qu'on ne relève pas un seul exemple de la chute de l'*m* dans les monosyllabes, preuve évidente que l'*m* placé immédiatement après l'accent, avait encore conservé sa valeur. — L'*s* et le *t* tombent à leur tour, à la fin des mots et les exemples ne sont pas moins nombreux en Gaule qu'ailleurs. — La finale *nt* disparaît quelquefois à la 3e personne du pluriel *posueru*, *feceru*, ce qui rappelle la langue roumaine. — Le *c* final disparaît dans *hi requiescit* et l'*l* final dans *simu labentibus anuis* [23], deux textes appartenant à une même inscription; dans les deux cas, car il semble que le *c* et l'*l* sont le résultat d'une prononciation ne distinguant pas l'intervalle des mots.

Recomposition. — A noter la tendance à conserver à chaque élément d'un mot la forme qu'il présente pris isolément. Le préfixe se maintient intégralement sans subir les lois de l'assimilation.

Ad : adectus, ad-tribit, adsedua;
Con : conmendo, conloquia, conlisit;
In : inlucius, inlustris, inportuno.

Une inscription chrétienne en *quasi-versus* renferme ces deux vers [24] :

Non et nuvilior criscit ex more parentum.
Sperne dispectus sublecetavet honor.

[1] Le Blant, *Inscript.*, n. 335. — [2] Le Blant, *ibid.*, n. 24. — [3] Le Blant, *ibid.*, n. 196. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2193. — [5] Jullian, *op. cit.*, n. 881. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 4311. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [8] Le Blant, *Inscript.*, n. 78. — [9] Le Blant, *op. cit.* n. 321. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2474. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5284. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1798, 2106, 2709, 4247. — [13] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 438. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 953. — [15] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 965, 1320, 1369, 1597, 2061, 1347, 3408, 3761. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2477. — [17] Le Blant, *Inscript.*, n. 290. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2478. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2654. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5879. — [21] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 66. — [22] Allmer, *op. cit.*, t. III, p. 445. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2113. — [24] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2477.

Le sens est obscur, mais le mot *sublecetavet* semble tenir la place de *sollicitavit*.

Il arrive que la voyelle du mot simple reste intacte dans le composé : *consacravit ;* le changement de *i* en *e*, dans *sedece, sedecem*, se rattache peut-être à la même cause, ce qui est évident pour les parfaits en *dedit* au lieu *didit : perdedit, reddedit, subdedit, tradedit*. Le préfixe *ab* se réduisait parfois à *a;* les graveurs ont pensé bien faire en rétablissant le *b* dans *abstutus, abstuti*.

Particularités. — On redouble la voyelle pour en marquer la longueur : *exercituus, tacuus ;* il était malaisé de doubler l'*i* parce que II représentait *e*, alors que les graveurs imaginèrent de tripler la haste III, pour indiquer l'*i* long.

Les principales particularités que présente la consonatisme se rattachent toutes à l'influence exercée par l'alphabet grec que l'alphabet latin dans le midi de la Gaule, la Narbonnaise et la Lyonnaise. Il a également influencé l'orthographe des inscriptions de Trèves et en général, de toutes les parties de la Gaule, où la langue, la littérature et la civilisation grecque avaient pénétré [1]. On trouve parfois en tête d'un texte latin des exclamations grecques transcrites aussi en latin, en outre, il arrive fréquemment que les lapicides entremêlent caractères latins et caractères grecs. le Z et le Σ, le P latin et le P grec sont souvent confondus; le X est transcrit par *ch* et le *c* et le *k* latins également remplacés par *ch : charitate, charissimus*. Le doublement du *v* mettait, dès le Ier siècle après Jésus-Christ, sur la voie du *w*.

Une dittographie mérite d'être signalée à part et rapprochée de ce que nous avons montré à propos de la bonté (voir ce mot) sur la tendresse des parents pour les enfants. Le mot *fifilia* [2], d'où procède notre diminutif *fifille*.

Lexigraphie. — Certains vocables à thème consonantique ou vocalique, dont le génitif pluriel est en *ium*, prennent à l'accusatif pluriel la désinence *is* au lieu de *es*. Ce phénomène s'observe encore dans les inscriptions chrétiennes des VIe et VIIe siècles : *mensis* au lieu de *menses;* on trouve même l'accusatif *opis* bien que le génitif pluriel soit *opes*. La terminaison *is* est surtout d'un usage fréquent dans les adjectifs : *aprilis octobris;* l'accusatif *novembras* est très douteux parce qu'il appartient à un texte extrêmement corrompu. Le nominatif *antestetis* (*antistita* [3], *antestes* [4]) en regard de la forme classique *antistes, antistitis*, a été refait sur les cas obliques. En donnant au cas sujet le même nombre de syllabes qu'aux cas régimes, plus nombreux et partant d'un usage plus fréquent, la langue populaire simplifiait le système de la déclinaison.

La seconde déclinaison a empiété sur la troisième, au génitif pluriel : *misorum* pour *mensium* [5]. *Orum* semble avoir été la désinence préférée de la langue populaire au génitif pluriel; elles avait au moins l'avantage d'être plus précise, plus pleine que *um*. On observe ce phénomène dès l'époque archaïque, qui substitue *pauperus* à *pauper* et on le retrouve dans les inscriptions chrétiennes : *pater pauperorum* [6]*; in paupero mesoroquæ profusa* [7]*; amatus pauperibus* [8].

Noms propres. — Ici encore nous trouvons des témoignages de la différence qui existe entre le latin parlé et le latin littéraire. Les noms propres de femmes, pour la plupart des classes inférieures de la société et le plus souvent des affranchies ou des esclaves, comprennent ordinairement un nom gentilice et un surnom. Le gentilice, d'origine latine ou étrangère, se termine toujours en *ia* et se décline selon les règles traditionnelles de la grammaire. Le surnom, au contraire, est fréquemment emprunté à la langue grecque et conserve les désinences propres au grec. C'est ainsi que dans ces noms propres on trouve juxtaposées les terminaisons latines et grecques : *Maria Fronime, Pompeia Tychece*.

Le nom propre peut aussi ne se composer que d'un surnom : *Selentioses, Squelioles*.

Par analogie avec des noms grecs, les noms latins ou germaniques terminés par le suffixe *ana* ou ceux dont le radical a été élargi au moyen d'une nasale, se sont grécisés; on a eu ainsi : *Rumuliane, Roccolane, Velentiane*.

Parmi les « cognomina » ou sobriquets, on est frappé, du nombre considérable des formes en *o* ou *io*. Cela tient à ce que le suffixe avait un sens péjoratif et qu'il s'ajoutait de préférence aux noms des gens de condition inférieure. Mais la prédilection de la langue des inscriptions de la Gaule pour les noms propres en *o, onis* ne découle pas uniquement de la valeur dépréciative du suffixe *o*. Elle trouve aussi sa raison d'être dans l'influence d'idiomes étrangers, du celtique et du germanique. L'*o* final des noms propres latins a eu le même sort que l'*o* final des mots celtiques et, à son tour, il a été exprimé par *u*.

Les noms celtiques en *o* (*u*), *onis* ont, en outre, exercé leur influence sur les noms propres latins en *us*; ils se les ont assimilés et les ont fait passer dans la catégorie des radicaux consonantiques. L'influence des langues germaniques qui commença à se faire sentir en Gaule à partir du Ve siècle et qui ne fit que grandir pendant les VIe et VIIe siècles, amena une perturbation analogue dans la déclinaison des noms propres. Les Francs introduisirent en Gaule leurs noms de personne masculins en *o, onis*, qui s'assimilèrent comme les noms propres celtiques, les noms latins de la 2e déclinaison [9]. C'est d'ailleurs attesté par cette inscription chrétienne du VIe siècle [10], où figurent, à côté des noms germaniques en *o*, des noms latins en *u* (= *o*) pour *us*. On y trouve, par exemple : *Jucundu, Eluciu, Schorilio*, à côté des vocables étrangers *Atuo, Arcillino, Dolena, Ingoberto, Leonardo, Lobasio, Omarluno, Semarno*. On peut encore interpréter de cette manière les nominatifs suivants : *Valentiniano, Berancio, Ampelio*, et noter que les noms germaniques eux-mêmes se terminent en *u* pour *o : Reudolfu, Baudulfu, Obtufu* [11].

Les noms propres grecs en ης élargissent, aux cas obliques, leur radical au moyen d'une dentale, par analogie avec certains noms propres grecs : Θαλῆς, Θάλητος *Hermetis, Agnetis*.

Conjugaison. — Les fluctuations qui auront pour résultat de modifier, en roman, tout le système de la conjugaison latine, se dessinent déjà dans les textes latins de la décadence. Les lignes de démarcation entre les différentes classes commencent à s'atténuer, à s'effacer; les échanges s'entre-croisent, se multiplient. Les permutations sont surtout fréquentes entre les groupes des verbes en *ēre, ĕre* et *īre*. Ce dernier s'enrichit aux dépens des deux autres. Les verbes en *ēre* en *ĕre*, s'assimilent, en Gaule, aux verbes en *īre;* par exemple à la 3e personne du singulier du présent de l'indicatif : *facit, respendit, tenit;* à l'infinitif : *occurire*.

Le changement de conjugaison n'est parfois qu'apparent, car l'*i* substitué à l'*ĕ* de l'infinitif peut conser-

[1] E. Egger, *L'hellénisme en France*, 1869, t. I, p. 35-39. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 672; Jullian, *op. cit.*, n. 211. — [3] Robert, *Épigraphie gallo-romaine de la Moselle*, 1873, p. 89. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 758. — [5] Le Blant, *Inscript.*, n. 34. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2150. — [7] Le Blant, *Inscript.*, n. 708. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2102. — [9] D'Arbois de Jubainville, *Études sur la déclinaison des noms propres de la langue franque à l'époque mérovingienne*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1870, p. 312, 352. — [10] E. Le Blant, *Inscript.*, n. 581. — [11] M. Prou, *Catalogue des monnaies mérovingiennes*, in-8°, Paris, 1892, p. LXXVI, LXXVII.

ver la valeur d'une brève, comme le prouve ce vers [1] :

Pandire sed tumulo carmine pauca delet.

Deux graphies attestent le passage des verbes en *ĕre* dans la classe des verbes en *ēre* et vice-versa. Cette permutation s'est produite à toutes les époques de la langue latine, en dehors de la période classique : *debunt, requiescent.* La graphie *requiesciet* s'explique par l'hésitation du graveur entre la 4e et la 2e conjugaison. Quant au verbe *fiet*, fréquent sur les monnaies mérovingiennes, on pourrait l'interpréter comme *requisciet*, mais comme on a relevé ailleurs un participe *fiens, fientes*, il est plus probable que nous avons là une autre forme verbale d'un infinitif *fiere* [2].

La langue des inscriptions ne se borne pas à fusionner les diverses classes de verbes. Sous l'influence de l'analogie, elle altère, en outre, les formes verbales avec une telle liberté qu'elle aboutit parfois aux créations les plus étranges; *ponere* donnera *posivit* et *posit*. Une inscription chrétienne présente le parfait *vixsisit*.

Verbes déponents. — Certains sont conjugués comme des verbes actifs, c'est un vestige de l'époque archaïque qui s'est conservé et qui a été transmis dans les langues romanes qui ne connaissent pas les verbes déponents : *Basilicam studuit hanc fabricare Deo* [3]; *ordenarunt fabricare* [4], *Epitaphium qui intuis* [5]. Il arrive que les verbes déponents sont employés dans le sens de verbes passifs, ce qui leur enlève entièrement leur valeur première : *Nomen si forte defunctæ requires* [6].

La langue chrétienne emploie *placitus* au sens passif qu'on trouve déjà dans Virgile : *puella Deo placita* [7]: *placetus et Domino* [8].

Genres. — Les anomalies relevées rentrent dans la catégorie des formes irrégulières, dues à la fusion du neutre et du masculin des thèmes en *o*. Cette fusion avait pris, déjà à l'époque latine [9], de vastes proportions, et elle aboutit à la disparition totale de ce neutre dans les langues romanes.

A partir du ve et du vie siècle, dans les documents chrétiens, *qui* devient la forme normale du relatif féminin. Les exemples, pour le nominatif, sont innombrables; à l'accusatif, le fait est plus rare : *Sepultura mea quem feci* [10]; *Fedula cum quem vixi* [11].

Syntaxe. — Lorsque le verbe avait pour sujets plusieurs noms de choses ou de personnes, on employait le singulier ou le pluriel, selon que l'on considérait les sujets comme participant à l'action séparément ou simultanément. Le singulier était d'usage surtout lorsque le verbe était en tête de la proposition : *Posuit pater Maurusius et Ursa mater* [12]; *Febrarius pater et Calvola mater telolum posuit* [13]. Voici un exemple du singulier et du pluriel : *Paternia Victorina patri et sorori ponendum curavit et sub ascia dedicaverunt* [14]. Lorsque les sujets étaient des noms de chose on recourait au singulier. Lorsque les sujets étaient unis par *cum*, le singulier et le pluriel étaient également de mise. Dans l'épigraphie chrétienne de la Gaule, c'est le singulier qui prédomine : *Flavinius Lucanius vir consularis cum suis fecit de proprio basilicam* [15]. La vulgarité du langage épigraphique se trahit surtout dans le peu de souci qu'il apporte à faire accorder en genre, en nombre ou en cas l'adjectif ou l'apposition avec le substantif auquel ils se rapportent.

Accusatif. — Servant de complément direct à un verbe intransitif : *Belligeransque palam sævissima prælia* [16]. Avec certains verbes déponents qui régissent l'ablatif : *Fruitur cum laude coronam* [17]. A l'époque de la décadence, les verbes intransitifs de la langue littéraire devinrent souvent de véritables transitifs avec régime direct.

Datif. — Le verbe *deficere* régissait l'accusatif en latin classique, il a préféré le datif à l'époque de la décadence; *decere* régit le datif à l'époque archaïque et à l'époque de la décadence.

La langue épigraphique transforme généralement les participes présents en adjectifs en leur donnant la forme de superlatifs : *conjugi merentissime, conjugi amantissimæ*, etc., et cette nouvelle catégorie d'adjectifs régit le datif. Le datif accompagne, en outre, certains adjectifs en *bilis* qui reçoivent par là-même une valeur transitive. Les adjectifs en *bilis* avaient, en général, un sens passif, mais à l'époque de la décadence, ils ont parfois été employés comme actifs.

Génitif. — Emploi fréquent dans les inscriptions pour exprimer la qualité, de préférence à l'ablatif. *Bonæ recordationis, bonæ memoriæ, vir inlustris et patriciæ dignitatis.* On remarquera que le nom au génitif est toujours accompagné d'une épithète et qu'on n'en trouve pas où la qualité soit exprimée par un seul substantif au génitif comme nous disons : un homme de bien, de mérite, de valeur.

On se sert surtout du génitif pour marquer l'âge du défunt, en ce cas le génitif peut dépendre d'un substantif et d'un adjectif qui prend la valeur d'un substantif : *defuncta annorum, defunctus annorum.* Il arrive que ce génitif de temps se rattache à un verbe, le verbe *être* et même le verbe *vivere*. Cet emploi suppose que le génitif a perdu toute trace de sa signification première pour devenir l'équivalent de l'accusatif ou de l'ablatif de son temps. C'est là sans doute le point extrême de son développement dans la langue populaire.

On rencontre le génitif de relation après les adjectifs, *ævi ingens* [18]; *castus carnis* [19].

Ablatif. — Dans les inscriptions de la Gaule, à quelque époque qu'elles appartiennent, l'ablatif se rencontre aussi souvent que l'accusatif : *vixit annis... mensibus... diebus...*, on rencontre même *vixit annis... menses...* [20].

Ablatif absolu. — Les inscriptions usent de l'ablatif absolu, en faisant du sujet de la proposition principale, le sujet de la proposition indépendante, dans certaines expressions, telles que *se vivo, se viva*.

Modifications propres aux inscriptions chrétiennes. — La langue des inscriptions chrétiennes qui appartiennent aux ve et vie siècles, a profondément modifié les attributions traditionnelles des différents cas. Le latin de l'époque mérovingienne a une tendance fortement marquée à réduire le système de la déclinaison en fusionnant le cas sujet et les cas régimes. Cette évolution de la langue s'opère incontestablement à l'avantage de l'accusatif. En d'autres termes, les documents des ve et vie siècles nous montrent l'accusatif en train de supplanter tous les autres cas régimes qui finiront pas disparaître entièrement en roman.

L'accusatif singulier et pluriel tient fréquemment lieu de l'ablatif quand il s'agit de marquer le temps sans aucune idée de mouvement : *Recessit kalendas Martias post consulatum Leonis* [21]; *requievit sub diem*

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1272. — [2] M. Prou, *op. cit.*, *fiet* : n. 159, 998, 1356, 1367, 2446, 2479; *fit* : 145, 398, 599, 1852, 2056, 2057, 2058, 2059, 2086, 2097, 2109, — [3] Le Blant, *Inscript.*, n. 209. — [4] *Ibid.*, n. 684. — [5] Allmer, *op. cit.*, n. 462. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 631. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2384. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 388. — [9] Appel, *De genere neutro intereunte in lingua latina*, in-8°, Erlangen, 1883. — [10] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 247-248. — [11] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 483. — [12] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2424. — [13] Le Blant, *Inscript.*, n. 224. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1854. — [15] Le Blant, *Inscript.*, n. 405. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2660. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2400. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1504. — [21] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. XII, n. 1791.

kalendas Feborari, annum [1]*; obiet in pace VIII kalendas maias* [2].

L'accusatif pluriel des mots *Idus, Nonæ, Kalendæ* n'est très vraisemblablement qu'une survivance de l'ancienne manière de dater, qui permettait de séparer ces termes de la préposition *ante* et qui s'est encore maintenue exceptionnellement dans cette inscription chrétienne : *Rusticula ante quartum idus Januarias decessit* [3]. Ce qu'il importe de faire observer, c'est que la tradition a été assez puissante pour faire triompher l'accusatif là où l'ablatif était de rigueur.

Accusatif au lieu de nominatif. — Quelques exemples dans les inscriptions : *Theodovaldo lapide(m) non revolvatur* [4]. Dans l'exemple suivant la forme du cas sujet a été remplacée par celle du cas régime : *Cujus fides castitate probitatis in diem obitum* (pour *obitus*) *constetit* [5]. Ce qui contribue le plus à différencier les inscriptions païennes des inscriptions chrétiennes, c'est la tendance à remplacer le génitif classique par un autre cas indirect sous la forme du datif, accusatif ou ablatif, lorsqu'il s'agit d'exprimer un rapport de possession. C'est là le trait commun à tous les documents qui émanent de l'époque mérovingienne : *Primus fuit abbas monasterio nostro* [6]*; Hyc sunt pignora de coberturio Domno Monulfo* [7]*; Qui fœrunt fili Magno* [8]*; Ursiniano subdiacono sub hoc tumulo ossa quiescunt* [9]*; reus et servus Je(su)m Christo* [10]*; Tauru petram* [11]*; Theodovaldo lapidem* [12]*; Post consolato Importuno viro clarissimo viro consule* [13]*; Post consulatum Agapeto* [14]*; Rigni Domini nostri Clodoveco* [15]*; Rigni Domini nostri. Choedo regis* [16]*; Hic jacet puer nomine Valentiniano* [17].

L'accusatif-ablatif tient encore lieu du génitif déterminatif dans l'indication de certaines dates, par exemple : *Anno XIII regno* (pour *regni*) *Domini nostri.* La formule régulière est : *Anno XXXVII rigni domni Chlotari.*

Prépositions. — Lorsque le verbe ne renfermait pas une idée de mouvement, on exprimait généralement le lieu au moyen de *in* et de l'ablatif. — *In* disparaît devant un substantif accompagné d'un adjectif : *Ne terra aliena ignoti cum nomine obissent* [18]*;* parfois la suppression de *in* est réellement anormale : *conditus hoc tumulo* [19]. Les inscriptions de la Gaule usent fréquemment de la préposition *cum*, là même où il était de tradition d'employer *in: Exstructor templi quo corporis artis urna sepulchralis retinet cum pace perenni; Hic requiescit bonememorie Vassio cum pace* [20]*; Titulum cum æternetate vincturum* [21].

Ad empiète surtout sur le domaine du datif : *Ad nunc marturibus sedem tribuentibus aptam* [22]. Les documents qui recourent le plus souvent à cette préposition, sont les cachets d'oculistes. *Ad* tient lieu du génitif de possession. Cet emploi ne s'est généralisé que dans les documents les plus barbares et les plus récents : *Hic requiiscunt membra ad duus fratres* [23].

De, marque la sortie après des verbes tels que *migrare, obire, excipere, rapere, ferre, recedere.* En outre, il exprime l'origine, la provenance avec les noms de lieu à la question *unde?* C'est surtout dans les inscriptions chrétiennes que le domaine de cette préposition s'est élargi. Nous l'y trouvons en lieu et place du génitif déterminatif qui a fini par disparaître entièrement dans les langues romanes : *Lumen præbens de lumine vero* [24]*; Tres fili domini Aratoris de filio condam domini Sapaudi* [25]. La langue des inscriptions exprime le moyen à l'aide de *de* surtout dans les formules *de suo, de sua pecunia, de proprio.* Le véritable ablatif instrumental n'est exprimé qu'une seule fois à l'aide de cette préposition dans une inscription chrétienne : *Verba dei toto de pectore prompsit* [26].

In, devient d'un usage fréquent là, où la langue classique, au lieu d'établir un rapport d'antériorité entre deux idées, aurait conçu leurs relations à un tout autre point de vue et aurait eu recours soit à la synthèse, soit à un adjectif, soit à une autre préposition : *Vixit annos LXXV in bono, deditus in religione* [27]*; Studens in diebus vitæ suæ, in elemosinis prunta, vixit in virginitate* [28]*; Fuit in populo gratus et in suo genere primus* [29]. *In* présente un ablatif de temps : *Obierunt in die sancti Martini* [30]*; Requievit in pace in mensi Julilio* [31].

C'est un trait connu que l'emploi facultatif de l'accusatif ou de l'ablatif après les prépositions, qui, selon la grammaire classique, régissaient exclusivement un de ces deux cas. Cette simplification graduelle du système de la déclinaison latine est due à deux causes établies depuis longtemps. L'une d'ordre purement phonétique, réside dans la chute de l'*m* final, dans la fusion de l'*u* et de l'*o* d'une part, de l'*i* et de l'*e* d'autre part. C'est ainsi que s'expliquent les constructions suivantes :

In : qui passi sunt in territurium [32]*; ad Dei officio paratus* [33]*; clauditur hoc gremium* [34]*;*

Sub : sub die (marquant le temps) [35]*;*

Post : post consolato [36]*;*

Pro : pro caritatem [37]*; pro redemptionem animæ suæ* [38].

La seconde cause d'erreur est due à l'importance croissante des prépositions aux dépens des désinences casuelles. Comme les premières suffisaient à elles seules à exprimer un rapport donné entre deux idées, on les fit suivre indifféremment, surtout dans la foule, de l'accusatif ou de l'ablatif, voire même du datif et du génitif : *In hunc tumulo requiiscit* [39]*; Trasit in annos XXXV* [40].

On remarquera surtout la confusion qui s'est introduite dans l'emploi de *hunc* et de *hoc* dans les inscriptions chrétiennes, ce qui prouve qu'à l'époque mérovingienne, la forme de l'accusatif singulier s'est figée et remplit indifféremment le rôle de l'accusatif ou de l'ablatif. Ces phénomènes laisse déjà pressentir la fusion de *hunc* et de *hoc* dans les langues romanes : *pro luminaria sanctorum* [41]*, cum quem vixit* [42]*, cum filios suos* [43].

Adjectif possessif. — Les rapports de possession sont souvent exprimés d'une manière insuffisante, qui prête à l'amphibologie, rend le discours obscur ou illogique. Il arrive assez souvent que, dans une même proposition, le possessif, adjectif ou pronom réfléchi, se rapporte indifféremment soit au sujet, soit au complément. C'est au bon sens à rétablir le lien naturel

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5405. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2474. — [3] *Korrespondenzblatt des Westdeutchen Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, Trèves, 1896, col. 227. — [4] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 264. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2237. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [7] Le Blant, *Inscript.*, n. 215. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2483. — [9] Le Blant, *Inscript.*, n. 293. — [10] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 278. — [11] *Ibid.*, n. 263. — [12] *Ibid.*, n. 270. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2374. — [14] Allmer, *op. cit.*, n. 453. — [15] Le Blant, *Inscript.*, n. 477. — [16] Le Blant, *Inscript.*, n. 476. — [17] *Ibid.*, n. 355. — [18] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5276. — [19] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1517. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2363. — [21] Le Blant, *Inscript.*, n. 257. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2115. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2483, — [24] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1499. — [25] Le Blant, *Inscript.*, n. 621. — [26] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [27] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2358. — [28] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5352. — [29] Le Blant, *Inscript.*, n. 261. — [30] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2484. — [31] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 2. — [32] Le Blant, *Inscript.*, n. 11. — [33] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2476. — [34] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 1315. — [35] *Corp. inscr. lat.*, XII, n. 954, 957, 1497, 1498, 2062; t. XIII, n. 1331, 2364; Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 62, 232. — [36] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2081, 2058. — [37] Le Blant, *Inscript.*, n. 295. — [38] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2474 — [39] Le Blant, *Nouveau recueil*, 76. — [40] Le Blant, *Inscript.*, n. 569. — [41] Le Blant, *Nouveau recueil*, p. 445. — [42] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 947. — [43] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5149.

entre les divers membres et à suppléer à l'insuffisance de l'expression : *Hic conditus Genesius qui vixit annis. Conjux semper amantissima sui atque obsequentissima didicavit* [1].

La substitution de *se, suus* à *ejus* est conforme à l'évolution du latin parlé. La disparition de *suus* devant *eorum*, quand il y a plusieurs possesseurs, n'est pas due à l'inadvertance ou à l'ignorance, elle répond parfaitement aux tendances de la langue parlée à l'époque impériale. Au VIe siècle, le phénomène est indirectement attesté par le grammairien Virgilius Maro [2], qui avait peine à comprendre qu'on exigeât, conformément à la grammaire classique *suus* au lieu de *eorum*, tant l'emploi du pluriel du pronom déterminatif lui semblait naturel.

Temps. — Emploi du présent pour le futur : *Nomen si forte requires, legendo cognoscis* [3]. La substitution d'un temps à l'autre peut simplement résulter de la fusion de l'*i* et de l'*e* : *obiit pridie idus Augustas*. La langue épigraphique se rapproche encore de la langue familière en faisant usage du prétérit historique, qui donne au discours la même allure rapide que le présent employé au lieu du futur :

Nobilis Eugenia præclari sanguinis ortu
Quæ meritis vivit, hic tomolata facit [4].

On revient, à l'époque mérovingienne, à l'emploi du parfait de l'infinitif au lieu du présent : *Malluit hic propriæ corpus committere quam quæsisse solum* [5]; *Quos vides meritis astra subisse* (= *subire*) *poli* [6].

La tendance à substituer dans les temps composés, l'auxiliaire *fui* à l'auxiliaire *sum* pour exprimer une action accomplie dans le passé, s'accentue à mesure qu'on approche du moyen âge, dans les textes de la décadence, *fui* devient de plus en plus fréquent et, pour ainsi dire, régulier. La langue des inscriptions recourt logiquement à *fui* pour exprimer que le défunt possédait telles ou telles qualités de son vivant : *Fuit amatus pauperibus delectus ab omnibus* [7]; mais elle l'emploie également alors que *sum* aurait été de mise, après les participes *defunctus, natus : fuit defunctus*. La concordance des temps n'est parfois pas observée. Ce manque de logique de la part du latin épigraphique est compréhensible lorsqu'on voit les écrivains eux-mêmes commettre les mêmes irrégularités [8] :

Exuit occumbens oneroso corpore vitam
Quo melius superas possit adire domos.

Modes. — On peut signaler quelques traits communs à tous les documents de la décadence :

Dum, dans le sens de *quamdiu*, régit le subjonctif contrairement à la grammaire classique; régit l'indicatif quand il a le sens de « pourvu que », et le parfait de l'indicatif dans le sens de « pendant que. »

Cum, marquant une opposition est suivi de l'indicatif; exprimant un rapport de temps, régit le subjonctif.

Quamquam est également accompagné du subjonctif.

L'indicatif remplace le subjonctif : 1° pour exprimer la conséquence; 2° dans une relative négative dépendant d'une proposition négative ou hypothétique : *Si quis est qui non amat adorare Dominum et distruit opera ipsa, sit anatema* [9]; 3° dans les interrogations indirectes; 4° pour rendre dans une proposition subordonnée, l'opinion du sujet de la principale; 5° avec les verbes *posse, debere, esse*.

L'étude comparative des textes latins de la décadence montre clairement que l'infinitif complément de certains verbes de même que la proposition infinitive, a élargi considérablement le domaine de ses attributions. C'est ainsi que l'infinitif moyen-passif remplace le supin ou le gérondif avec *ad* après les verbes du mouvement. Cette construction est surtout en vogue à l'époque post-classique. Grégoire de Tours a pour elle une prédilection spéciale.

Après les verbes qui expriment un ordre, il a été d'usage d'employer l'infinitif : *Ordenarunt fabricare*. Il en est de même après les verbes qui signifient *souhaiter, exiger : quem parentis optabant sacro fontes* (= *frontis*) *baptesmate tingui* [10]. On peut y ajouter *astare*. L'infinitif accompagne également *mereo* et *promereo*, par exemple : *Sponsum emeruit habere Christum* [11].

Les inscriptions rentrent encore dans la tradition de la période post-classique, lorsqu'elles font dépendre l'infinitif de verbes marquant un sentiment, une affection de l'âme : *Sedem victuris gaudens componere membris* [12]; mais elles se caractérisent surtout en l'ajoutant à certains verbes qu'on ne rencontre jamais, ou du moins très rarement, construits de la sorte dans la littérature : *Si quis est qui non amat adorare Dominum* [13]; *elegit Christum quærere* [14].

L'infinitif accompagne, en outre, certains verbes qui, à l'époque classique étaient encore indépendants, mais qui tombèrent peu à peu au rang d'auxiliaires : *Quos hinc corporibus laxat abire Deus* [15].

Vocabulaire. — La plupart des procédés de dérivation sont représentés dans le latin épigraphique de la Gaule.

O, Io. — Suffixe vulgaire par excellence, s'attache de préférence aux noms de personnes. C'est qu'en vertu de sa valeur fondamentale, l'individualisation, il convenait mieux que tout autre pour créer des *cognomina*, des sobriquets, qui faisaient ressortir le plus souvent dans un sens péjoratif, le trait caractéristique d'une personne : *Algo, Buccio, Capito, Carbo, Comedo, Escurilio*, etc.

Osus. — Désigne à la fois l'abondance et la conformité; les adjectifs en *osus* sont nombreux, ils dérivent le plus souvent de substantifs de la troisième conjugaison : *Contumeliosus, Ficosus, Generosus*; d'autres dérivent d'adjectifs : *Veneriosa, Bonosus, Bellosa*. Le suffixe *osus* s'ajoute également à des radicaux grecs et donne naissance à des noms propres hybrides : *Tryphosa, Charistosa*.

Ulus, olus. — Le plus usité des suffixes diminutifs est certainement *ulus* (*olus*), qui s'adapte ordinairement à des noms propres de personnes, mais aussi à des noms communs et parfois à des adjectifs. Par analogie avec les mots dont le radical était terminé en *io*, le suffixe s'est élargi en *iolus : Blandola, Domnolus, Ferreola, Lupula*.

Illus. — Se rencontre dans quelques noms propres tirés de noms communs et d'adjectifs : *Regilla, Tantillus*.

Inus. — Avec une signification de diminutif : *Homullinus, Domninus, Titullina*.

Ittus, itta. — Le suffixe *itta*, pour les noms propres de femme ne se rencontre que dans l'épigraphie : *Nonnita, Julianita*.

Ensis, iensis. — Sert à former la plupart des noms propres dérivés de noms géographiques : *Lugdunensis, Aquensis*.

Arius. — Ces dérivés sont nombreux; ils ont en majeure partie, perdu leur valeur adjectivale et sont

[1] Le Blant, *Inscript.*, n. 257. — [2] *Opera*, édit. Huemer, 1893, p. 124. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 631. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 481. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1499. — [6] Allmer, *op. cit.*, t. IV, p. 115. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2102. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 481. — [9] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 248. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5750. — [11] Allmer, *op. cit.*, t. IV, p. 140. — [12] Le Blant, *Inscript.*, n. 242. — [13] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 248. — [14] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1272. — [15] Allmer, *op. cit.*, t. IV, p. 115.

devenus de véritables substantifs : *ampullarius, anularius, armariarius, assidarius, barbaricaria.*

Issa. — Suffixe grec parvenu à s'implanter dans le latin de la décadence : *Basilissa, habbatissa.*

Mots étrangers. — Ils sont d'origine germanique, celtique ou grecque. Parmi ces derniers, certains étaient depuis longtemps naturalisés en Italie et d'un usage courant : *ecclesia, martyrium, diaconus, dogma, elemosyna, presbyter, sarcophagus, stemma.* Cette sorte d'infiltration du lexique latin par le lexique grec n'est propre ni à la langue de la décadence, ni au latin vulgaire ; la langue littéraire a été, comme on sait, de tout temps, plus ou moins tributaire du grec. Mais précisément, parce que cette influence de l'hellénisme s'est surtout produite par l'intermédiaire de la littérature et des classes cultivées, il n'est pas sans intérêt de constater, dans un grand nombre d'inscriptions, que le langage littéraire n'est pas resté étranger au mouvement. En effet, à côté des termes grecs mentionnés dans les textes officiels ou relatifs au culte, il en est d'autres qui appartiennent à des documents d'un caractère tout privé. Les vocables cités appartiennent en très grande majorité aux inscriptions du midi de la Gaule, où l'hellénisme a joué un rôle prépondérant et une action plus efficace que dans toute autre partie de cette contrée. Nous ne donnerons que les mots empruntés aux textes chrétiens (les références sont aux numéros du *Corpus*, de Le Blant, *Inscript.*, et du *Nouv. rec.* par une *).

Absis, C. I. L., XII, 5336.
Acolytus, Le Blant, 36.
Anachoriticus, Le Blant, I, p. 62.
Anathema, Le Blant*, 248.
Baptisma, C. I. L., XII, 5750.
Basilica, Le Blant*, 445.
Blastema, Le Blant *, 83.
Cœnobium, Le Blant, 91.
Epitaphium, Allmer, 462.
Elysiun, C. I. L., XII, 5350.
Trieteris, Le Blant, 708.
Xenodochium, Le Blant, 334.

Parmi les mots d'origine germanique, qui tous proviennent d'inscriptions rhénanes, on trouve *aliberga ; heriberga*, (nom propre), C. I. L., XII, 2404, *alberæ*, Le Blant*, 73.

Mots rares ou nouveaux. — Nous ne relevons que ceux qui se lisent dans les inscriptions chrétiennes.

Capus, Kraus, *op. cit.*, n. 153 ; Le Blant lit *carus ;* Seelman, *capus* qui est la leçon de la pierre et ce mot exprimerait l'idée que le défunt occupait de son vivant une situation élevée (voir Le Blant, n. 321, 333, 341).

Censura, signifiant, sévérité, mœurs rigides. Le Blant *, 6.

Compresbyter, collègue d'un prêtre, C. I. L., XII, 5336.

Dolus, forme vulgaire de *Dolor*, C. I. L., XII, 2033 ; de même sens *dolose*, C. I. L., XII, 2093 ; XII, 1939.

Exstructor templi, entrepreneur, C. I. L., XII, 972.

Monacha, nom féminin refait sur *monachus*, Egli, *Die christl. Inschriften des Schweiz*, 1895, n. 44.

Parmi les adjectifs, il faut mentionner :

Bonememorius ; adjectif de formation bizarre, propre aux inscriptions chrétiennes, surtout à celles de la Gaule et de l'Italie. Beaucoup d'épitaphes commençaient par *bonæ memoriæ illius*, et ces mots suivis d'un nom propre ont été considérés comme un adjectif s'accordant avec le nom suivant. C'est ce qui a permis la création de *bonememoria* qui a donné naissance à *bonememorius*. La fusion de l'adjectif et du substantif devient même si intime, qu'on perd le sentiment de la composition et que l'on fait subir au nouveau mot diverses altérations : *benememorius*, C. I. L., XII, 5399 ; *benememoriæ*, C. I. L., XII, 1498 ; *bonæ memori*, C. I. L., XIII., 1511.

Commemorialis, sous la forme de *commemoralis*, C. I. L., XII, 5356.

Innox forme vulgaire de *innocens*, ayant même radical que *innocuus*, mais un radical consonantique : *in-noc-s*. C'est précisément en quoi cette forme est populaire, car la langue vulgaire avait une tendance à créer des mots à thème consonantique en regard des vocables classiques à thème vocalique : *In hoc tumulo requiescit in pace bonememoria Liveria innox* [1] ; *hic requiescit infantula innox* [2] ; *Bertefreida innox* [3].

Perassiduus, C. I. L., XII, 944.
Petrinus, Le Blant, 334.
Septinaris, Le Blant, n. 91.
Prærutilus, Le Blant, 334.
Sepulcralis, C. I. L., XII, 972.
Serenifer, Allmer, IV, 140.

Parmi les verbes : *Confortare*, fortifier, réconforter ; *coinluciscere* [4], briller ; *cluere* [5], être célèbre ; *Pausare*, synonyme de *requiescere ; Persistere*, persévérer.

Parmi les particules : *Jugiter*, même sens que *juge : accipe qui lacrimis perfundis jugiter ora* [6].

In se, locution synonyme de *una : Hic facet ambigua pietas dolor et pudor in se nomine Sofronias* [7].

Subtus : subtus enim tria consistant monumenta petrina [8].

Usquid in : renforcement de *usque : usquid in sempiternum* [9].

Changement de sens. — La langue littéraire se montre beaucoup plus circonspecte que le parler populaire, dans le développement progressif de la signification de certains termes qui aboutit parfois à un sens tout différent du sens primitif.

Compar : ce mot figure dans les inscriptions chrétiennes et païennes avec le sens d'époux et d'épouse, remplaçant *conjux* ou *maritus*, et non seulement en Gaule, mais en Italie, en Dalmatie, etc.

Filius : ce mot sert à désigner les garçons et les filles indistinctement : *Tres filios in diebus XXVII hic posuimus, Sapaudum filium Rusticam filiam, Rusticulam filiam* [10].

Homo : ce mot tente à supplanter complètement *vir* qui disparaît presque complètement aux derniers temps de la période latine dans les textes d'origine vulgaire. (Voir *Dictionn.*, au mot FEMME : § Le concile de Mâcon et l'âme des femmes, t. V, col. 1349.)

Infans : ce mot a subi une transformation analogue à celle de *filius*, sa signification s'est généralisée, il signifie non seulement l'enfant en bas-âge, mais le garçonnet et la fillette, *puer* et *puella* de trois à douze ans ; on trouve même *infantia* appliqué à un jeune homme de vingt-trois ans, et on peut croire que ce mot est pris ici dans le sens de « jeunesse » ou « vie ». *Bonememorius Maurolenus, qui vixit annis plus menus XXIII. Cujus infancia bona fuit* [11].

Matrona : ce mot est usité dans le sens de *conjux : Titulum posuit dulcissima sue matrunæ in Christo* [12].

Memoria : ce mot a pris, dans les inscriptions funéraires, un sens tout à fait nouveau, celui de « tombeau ». Les auteurs ecclésiastiques, et particulièrement saint Jérôme, l'ont également employé avec cette acception ; mais comme cette modification est surtout attestée par les documents épigraphiques, il est vraisemblable qu'elle y a pris naissance et qu'elle est ainsi d'origine plus ou moins vulgaire. De ce qu'on disait

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2088. — [2] Allmer, *op. cit.*, n. 466. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2096. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2045. — [5] Le Blant, *Inscript.*, n. 377. — [6] *Ibid.*, n. 12. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 880, — [8] Le Blant, *Inscript.*, n. 334. — [9] Le Blant, *Nouv. recueil*, n. 247, 248. — [10] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2033. — [11] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 107. — [12] Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n. 265.

« élever un tombeau à la mémoire de quelqu'un » on a fini par dire, en abrégeant : « élever une mémoire ».

Parens : ce mot apparaît tout d'abord avec la signification de « père », « mère »; mais on s'en sert aussi pour désigner les personnes apparentées à la famille, comme saint Jérôme, *Adv. Rufinum*, l. II, c. II, *Nisi forte parentes militari vulgarique sermone cognatos et affines nominat.* Certaines inscriptions emploient *parens* à côté de *pater* ou de *mater* et *parens* semble avoir pour fonction, en pareil cas, de résumer la parenté.

Patres : ce mot est fréquent dans les inscriptions chrétiennes, avec le sens de *parentes.*

Parvulus : ce mot empiète sur le domaine de *liber*, de *puer*, de *infans*, de *filius* et semble être du langage familier.

Populi : Dans la langue de la décadence, le pluriel de *populus* ne désigne plus qu'une multitude d'hommes et non plus des collectivités politiques, des nations, il a le sens de « la foule », « les gens » : *Sacra qui mystica semper divisit populis* [1]; *Populis speculum fuit* [2].

Titulus : ce mot qui signifia d'abord « inscription gravée », ensuite « titre honorifique » et a servi finalement à désigner l'inscription et la pierre dont il était le signe caractéristique et le « tombeau ». C'est le sens le plus usuel dans les inscriptions chrétiennes : *Titulum facere; titulum ponere; sub hoc titulo.*

Vas : ce mot, sous la forme populaire *vasum* a le sens de « tombeau », qu'on ne retrouve dans aucun texte littéraire, mais seulement dans cette inscription : *Corpus hoc vaso situm* [3].

Jugalis : adjectif substantif qui désigne les personnes unies par le mariage.

Lapsus : dans le sens de *deceptus*, trahi par la mémoire : *lapsus memoria;* privé de ressources : *lapsus facultatibus;* privée d'enfant, de postérité : *lapsa subolis* [4].

Quadratus : employé substantivement au neutre dans le sens de pierres équarries, taillées.

Urbicus : citadin, mais *urbs* étant devenu synonyme de *Roma*, *urbicus* a signifié *romanus.*

Virginius : cet adjectif devient parfois substantif et désigne un jeune mari.

Complere : remplir : *bis undenos ævi completis duxit mensibus annos* [5].

Deplere : soustraire : *bis denos vixi depletis mensibus annos* [6].

Deservire : renoncer à, abandonner : *deservit fragilem terreni corporis usum* [7].

Destinare : graver, inscrire : *Hic tumulum titulumque donavit honori et proprium nomen distinat* [8].

Donare : se construit presque toujours dans les inscriptions de la Gaule avec l'accusatif de la chose et le datif de la personne; il tend à supplanter le verbe *dare* dans sa construction et sa signification : *Supplici ter petimus dones tribuasque benignus* [9]; *Donat basilicæ sanctorum* [10].

Ordinare : avec le sens de *jubere : Hic sub ista labide marmorea quem præses ordinabit venire* [11].

Rogare : a perdu sa signification première de « prier » pour prendre celle de « demander, commander, ordonner ». Une inscription de l'époque carolingienne emploie ce verbe dans le sens de *jubere. Hanc capsam Ætheus episcopus fieri rogavit* [12].

Les particules offrent aussi quelques exemples notables : *apud* qui avait exprimé la proximité a pris à l'époque romane le sens de « avec », idée d'accompagnement et idée de moyen; *beneficio* qui indiquait une action prise en sens favorable a pris un sens de plus en plus indéterminé; *circa*, appliqué aux personnes ne signifie plus « autour » mais « envers », et devient synonyme de *in* et de *erga; juxta* et *secundum* sont fréquemment pris l'un pour l'autre; *pro* marque non seulement la destination, mais la cause; *quondam* a pris la valeur de *defunctus* comme nous disons « feu» un tel; *sive* a conservé la fonction que lui avait assignée la langue classique, il signifie « ou », mais il prend aussi la signification de « et » et finalement sert à introduire un sobriquet, comme nous disons : un tel « dit »....; *satis* a gardé le sens qu'il avait à l'époque archaïque « beaucoup » « fort » : *Umanetas in eo sates laudanda* [13].

Changement de sens propre aux inscriptions chrétiennes. — Les inscriptions de la Gaule comprennent, dit M. Pirson, un nombre considérable de marbres chrétiens qu'il importe d'étudier séparément parce que leur vocabulaire présente certains caractères spéciaux. Lorsqu'on compare, sous ce rapport, la langue de l'épigraphie chrétienne avec la langue des auteurs ecclésiastiques, on est frappé de la ressemblance qu'elles présentent et qui suppose évidemment une action lente et continue du langage des lettres sur celui des classes inférieures. C'est cette unité du latin de l'Église qu'il faut avant tout mettre en évidence, parce qu'elle est à elle seule, une preuve irréfutable de la propagation et de la pénétration des croyances nouvelles dans les masses populaires de la Gaule entière.

Aptus : épithète élogieuse, a le sens de « attaché à », bienveillant » : *Statio miseris et portus eginis omnibus aptus fuit* [14]; *Hic jacit Artemia dulcis aptissimus infans* [15]; *Dulcissimus aptus* [16].

Astutus : épithète élogieuse : *Vir magnus, clemens ac mente benignus, astutus, largus...* [17] Les auteurs ecclésiastiques ont aussi employé *astutus* avec cette signification et saint Augustin écrit à saint Jérôme : *Nunc enim eam dico astutiam quæ usitatius in malitiosis intelligi et vocari solet, non sicut nostra loqui Scriptura consuevit, quæ sæpe astutiam in bono ponit, aude : Estote astuti ut serpentes; et illud : ut et innocentibus det astutiam. Quamquam et apud illos Romanæ linguæ disertissimus dixerit : Neque illi tamen ad cavendum dolus, aut astutia deerant, astutiam ponens in bono : sed apud illos rarissimum apud nostros frequentissimum est* [18].

Beatus : épithète réservée à ceux qui jouissent de la félicité éternelle et appliquée, en Occident, aux saints illustres, aux martyrs, aux innocents : *Urbicius abba nobelis natalebus beatus ex operibus* [19].

Caritas : ce mot qui avait signifié l'amour, l'affection, se particularise et finit par ne plus signifier que l'amour du prochain, la « charité » : *voluntate diffusa charitate largissima* [20], la signification première a persisté dans ces textes : *Frater propter caritate titulum fecit* [21]; *qui vixerunt in conjugali adfectu et caritate* [22].

Credulitas : a perdu le sens péjoratif et signifie une foi profonde : *sit modo sancta fides sit pia credulitas* [23].

Depositio, depositus : restreint au sens d'inhumation, et *depositus, deposita* ont remplacé *obitus, defuncta*; les exemples sont presque innombrables; voir *Diction.*, t. IV, au mot DEPOSITUS.

Facilis : a reçu une acception toute particulière, dérivée du sens premier; il désigne les esprits inconsi-

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2123. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2396. — [3] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 961. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 481. — [5] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 592. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 533. — [7] Allmer, *op. cit.*, t. IV, p. 115. — [8] Brambach, *Corp. inscr. Rhenarum*, 1243. — [9] Le Blant, *Inscript.*, n. 168. — [10] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 445. — [11] *Kraus*, op. *cit.*, n. 2. — [12] Egli, *op. cit.*, n. 41. — [13] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2476. — [14] Allmer, *op. cit.*, n. 462. — [15] Le Blant, *Inscript.*, n. 353. — [16] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2478. — [17] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2477. — [18] *Epist.*, CLXVII. — [19] Le Blant, *Inscript.*, n. 471. — [20] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2090. — [21] Le Blant, *Nouveau recueil*, n. 34. — [22] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1724. — [23] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 5350.

dérés, capricieux. On trouve dans Grégoire de Tours, dans Sidoine Apollinaire cette signification et aussi dans les inscriptions: *Terrait faciles cum pace paterna* [1].

Fidelis : ne s'applique qu'aux chrétiens baptisés.

Martirium : église, oratoire élevé sur les restes d'un martyr: *Vixit annus quinqui et in martirio annus septe* [2].

Proponere : faire un vœu : *Vitam suam prout proposuerat gessit* [3].

Reus : débiteur, engagé par vœu à remplir une promesse : *Reus et servus ihm. Christo* [4]. Ce sens n'est pas particulier aux documents chrétiens. Virgile et Macrobe l'ont employé dans une acception analogue.

Statio : à côté de *portus* ne peut avoir que le sens de rade, refuge des vaisseaux, appliqué métaphoriquement, la vie étant comparée à une traversée : *Statio miseris et portus eginis omnibus aptus fuit* [5].

Utilis : dans les textes de la décadence a un sens beaucoup plus général que d'habitude, ici *Bertrefrida innox, honesta, decore, blanda, utelis, cauta* [6], veut dire « généreuse », « bienfaisante ».

Utilitas : bienfaisance, générosité : *Utilitas eorum laudanda, nemis miranda voluntas* [7].

Voluntas : bonne volonté, bienveillance : *Umanetas laudanda, nemis miranda voluntas* [8].

V. SARCOPHAGES. — I. Deux écoles de sarcophages en Gaule. — Grégoire de Tours a mentionné l'existence en Gaule d'anciens sarcophages en « marbre de Paros, merveilleusement sculptés, dit-il, et représentant les miracles du Christ et des apôtres [9]. » Il a existé, en effet, de très nombreux sarcophages et on ne peut douter qu'un grand nombre aient péri depuis le VIe siècle; mais leur décoration ne représentait pas invariablement « les miracles du Christ et des apôtres. » La Gaule posséda deux types de tombes sculptées, types à peu près localisés suivant les régions du Sud-Est et du Sud-Ouest. Au premier type se rattachent les nombreux marbres arlésiens, avec leur caisse taillée en parallélogramme, leur couvercle offrant, par le côté, la figure d'une équerre posée de champ sur sa branche la plus longue. Voir *Dictionn.*, t. II, col. 375, fig. 1310. Ce type est exactement celui de Rome; tandis que le deuxième type que nous rencontrons surtout à Rodez, à Toulouse et à Bordeaux, procède d'un tout autre plan : le couvercle est fait à dos d'âne et la cuve, étroite par le bas, va s'évasant. Une ressemblance frappante, presque une identité rapproche les marbres arlésiens des marbres romains; identité de manière et de style, même cuve en parallélogramme, même couvercle, parfois même disposition et même réunion de sujets. Toutefois une comparaison attentive des séries permet de constater que les sculpteurs arlésiens ne se sont pas bornés à reproduire servilement les modèles romains. Un sarcophage d'Arles qui représente la vie du Christ, depuis son enfance jusqu'à l'Ascension, n'a pas d'analogue à Rome. Cette même école arlésienne était trop pénétrée des modèles antiques pour ne pas lui faire quelques emprunts directement : ainsi plusieurs sarcophages offrent aux extrémités du couvercle des têtes juvéniles de grande dimension qui sont inspirées par les masques que plaçaient souvent les païens pour amortir les angles (voir *Dictionn.*, t. I, fig. 983).

Il a donc existé en Gaule des écoles et des ateliers très achalandés pour la fabrication des sarcophages. En outre, il faut tenir compte des monuments qui ont été importés d'autres régions; par exemple une tombe de saint Denis (IVe Lyonnaise) a été évidemment importée du sud-ouest de la Gaule [10].

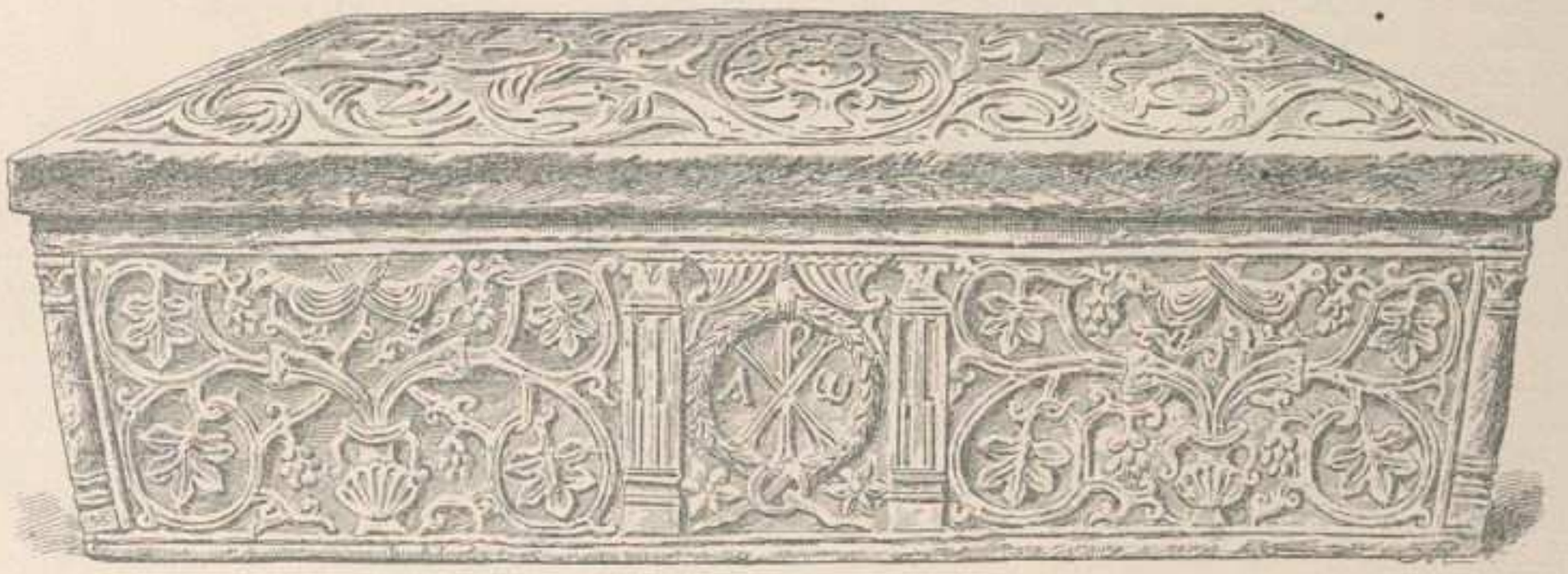

4693. — Sarcophage de Bordeaux. D'après une photographie.

Quoique les sarcophages décorés de figures offrent une importance artistique théoriquement plus considérable que les bas-reliefs à décoration ornementale, nous ne pouvons dédaigner l'importante série de Bordeaux. Le plus grand nombre des sarcophages de cette série est de travail mérovingien et provient de fouilles exécutées à différentes époques dans le sol de Saint-Seurin. Ces tombes rappellent le type en vogue dans le sud-ouest de la Gaule, avec leur cuve évasée, ornée de pampres et de rinceaux sortant de vases, de monogrammes du Christ inscrits dans une couronne qu'apporte une main venue du ciel et dissimulée en partie par les tentures qui masquent l'entrée du paradis (fig. 4693.) Les ateliers d'où ces sarcophages sont sortis ne subissent pas comme les ateliers arlésiens l'influence presque exclusive de la tradition romaine; c'est plutôt l'influence orientale qui s'exerce ici, ainsi que sur la plupart des tombes sculptées du Ve et du VIe siècle dans toute la région sud-ouest de la Gaule. Il semble probable, d'après quelques indices, que Toulouse, Bordeaux, et Poitiers ont possédé des ateliers florissants.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 944. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2412. — [3] Le Blant, *Inscript.*, n. 44. — [4] Le Blant, *Nouveau recueil*, 248. — [5] Allmer, *op. cit.*, n. 462. — [6] *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 2096. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2484. — [8] *Corp. inscr. lat.*, t. XIII, n. 2481. — [9] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XXXV, XLII; cf. E. Müntz, dans *Revue critique*, 1887, t. XXI, p. 60-63; Courajod, *Leçons*, t. I, p. 101-112; Prost, dans *Revue archéologique*, 1887, p. 329-344; Pougnet, *Sur les sarcophages chrétiens de la Provence*, dans *Congrès scientifique de France*, 1866, t. LV, p. 304; A. de Caumont, *Sur les sarcophages chrétiens du midi de la Gaule*, dans *Congrès archéologique de France*, 1867, t. XXXIV, p. 20. — [10] E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 7.

Leur décoration strictement ornementale, géométrique, florale sans offrir le même intérêt que la nature animale, rachète cette infériorité par une exécution moins maladroite. « Le dessin de cette décoration paraît fourni par les mosaïques gallo-romaines; il se retrouve dans les coffrets d'ivoire de la même époque et jusque sur les bijoux et verroteries de fabrication mérovingienne. Le même décor, non plus sculpté mais gravé au trait, se montre au VIe et au VIIe siècles sur le sarcophage de saint Andoche à Saulieu, sur celui de saint Francovée à Autun, sur celui de saint Léonien à Vienne, enfin avec une richesse plus grande, sur une tombe de Charenton-du-Cher, où sont représentés, d'un côté, Daniel, orant entre les lions; de l'autre, deux griffons accostant un vase d'où jaillit un jet d'eau. La première de ces représentations est fréquente sur les agrafes mérovingiennes du Jura et de la Suisse, l'autre est un motif d'importation orientale, que la Grèce et Rome ont adopté et cent fois reproduit, mais qui reprend ici son caractère primitif [1]. »

II. Utilisation de sarcophages antiques. — Les sarcophages de la Gaule sont avec ceux de Rome et de l'Italie les seules séries vraiment importantes, malgré l'intérêt dont sont loin d'être dépourvus ceux de l'Afrique et ceux de l'Espagne qui ont été étudiés en leur lieu. Au point de vue de l'interprétation symbolique, nos sarcophages ont inspiré le remarquable travail d'Edmond Le Blant, au sujet duquel nous reviendrons (voir Symbolisme). Mais ces marbres rares et mutilés, devant lesquels l'antiquaire s'arrête presque seul aujourd'hui, ont eu leurs siècles de splendeur; la plupart étaient affectés à la sépulture des saints et Grégoire de Tours avait songé à composer un livre avec leur seule histoire : *Statueram... illa tantum scribere quæ ad sepulcra beatissimorum martyrum confessorumque divinitus gesta sunt* [2]. De son côté, Victor de Vite [3] raconte qu'en Afrique saint Armogaste, averti par une révélation divine que sa dernière heure était proche, appela près de lui le chrétien Félix. « Je vais bientôt mourir, lui dit-il, et au nom de notre foi commune, je te conjure de m'ensevelir sous le chêne que voici. Le Seigneur te punira, si tu ne t'empresses de m'obéir. » Il ne s'inquiétait pas, ajoute l'auteur, du lieu, du mode de sa sépulture; mais il voulait faire connaître ce qui lui avait été révélé. Félix répondit : « Que Dieu me garde, vénérable confesseur, de souscrire à ton vœu. C'est dans une basilique que tes restes seront déposés, avec la pompe triomphale des honneurs dus à tes vertus. » Armogaste insista, et Félix, ne voulant pas affliger cet homme de Dieu, lui promit d'obéir. Quelques jours après, le saint quitta ce monde et l'on se hâta d'ouvrir une fosse sous l'arbre qu'il avait désigné. Le travail fut lent et difficile, car le sol était dur et les racines enchevêtrées; inquiet de voir ainsi l'inhumation retardée, Félix les fit couper, et, pénétrant profondément dans la terre, il découvrit un sarcophage de marbre tout préparé et si magnifique que jamais roi n'en avait eu de pareil. »

Sans aucun scrupule, on vidait la tombe des restes qui l'occupaient pour faire place à un nouveau venu. Une belle tombe était un hommage éclatant rendu à un personnage illustre, mais de plus en plus les ateliers devenaient inaptes à fabriquer de belles tombes, on s'emparait donc de celles qui avaient déjà servi. La décoration n'embarrassait guère. On aurait, sans doute, pu dire que ce qui avait convenu à d'autres morts ne pouvait être devenu messéant; il est vrai que le christianisme était apparu dans l'intervalle et avait rendu beaucoup de ces décorations inacceptables pour des fidèles. Mais on avait une raison beaucoup plus décisive. Qu'il s'agît de sarcophage païen ou de sarcophage chrétien, l'intelligence de tous ces petits sujets était complètement ou presque complètement perdue. La richesse du travail déterminait surtout le choix de la cuve ou du couvercle. Pour ne parler que de la France, on tira parti de tombes païennes afin d'ensevelir le comte Flavius Memorius à Arles. C'est en effet un monument d'origine païenne où sont figurés des griffons, des sphinx et deux centaures combattant un lion. Dans l'étroit bandeau qui encadre cette dernière scène et l'une des faces latérales est placée l'inscription; une entaille, faite pour recevoir le lien de métal qui autrefois avait attaché le couvercle à la tombe, interrompt la légende [4]. Des lois nombreuses s'efforcèrent de réprimer ces exhumations sacrilèges [5]. Une novelle de Théodose et de Valentinien frappe sévèrement les misérables qui oseraient troubler le repos des morts et exposer leurs ossements à la lumière du jour : « Paix aux cadavres » disent les empereurs [6]. Le martyr saint Andéol fut de même enseveli dans un sarcophage païen [7]; nous avons vu que les restes de Charlemagne (voir ce mot) furent déposés dans une tombe décorée de l'histoire de Proserpine. S'il n'y eut que des marbres chrétiens dans la crypte de Saint-Maximin, il en a été introduit d'autre dans celles de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Honorat d'Arles [8] et dans les églises de Vence, de Saint-Clamens, où des tombes païennes, purifiées sans doute par la présence d'un corps saint, ont été placées sous l'autel [9]. Quelquefois cependant un scrupule paraît être venu aux chrétiens : E. Le Blant, vit en 1857, dans la catacombe de Saint-Callixte, un sarcophage dont les sculptures, entièrement rasées, indiquent sans doute une origine païenne [10]. A Bourg-Saint-Andéol dans le Vivarais, un sarcophage païen a reçu au moyen âge une sculpture chrétienne [11].

III. Ignorance des sujets représentés. — On ne peut être surpris que les gens du moyen âge aient méconnu la signification des sujets païens ou chrétiens qu'ils avaient sous les yeux quand on voit que les archéologues du XVIIe au XIXe siècle n'étaient pas plus avancés et interprétaient les sarcophages chrétiens avec la plus étourdissante fantaisie. Il semble que, parmi les antiquaires français, l'idée même qu'il ait existé des sarcophages de fabrication chrétienne et portant des scènes chrétiennes ne se soit pas présentée; aussi tous leurs efforts tendaient à découvrir dans l'arsenal de la mythologie des épisodes applicables aux représentations bibliques qu'ils avaient sous les yeux. Seuls Peiresc et Millin s'avisèrent d'instituer des rapprochements avec les sarcophages italiens et se mirent ainsi sur la voie des explications exactes. Un contemporain de Peiresc, Louis Chaduc, voit dans les Juifs buvant à la source que fit couler la verge de Moïse, des païens qui se purifient avant d'offrir un sacrifice, tandis que Grosson, antiquaire marseillais, y voit une cérémonie d'affranchissement : « Les esclaves sont à genoux, dit-il, et le prêteur tient la baguette levée. » Son compatriote Ruffi découvre les Sept Dormants, dans un groupe d'apôtres, Grosson y voit une assemblée de savants ou de philosophes; enfin la scène des jeunes Hébreux dans

[1] E. Bertaux, *La sculpture en Italie, du VIe au Xe siècle*, dans A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens*, t. I, p. 384. — [2] Grégoire de Tours, *De vitis Patrum*, prologue. — [3] Victor de Vite, *Historia persecutionis Vandalicæ*, l. I, c. XIV, *P. L.*, t. LXIII, col. 198. — [4] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 243, n. 511, pl. 415, 417. — [5] *Code Théodosien*, l. III, tit. XVI; l. IX tit. XVII, etc. — [6] *Code Théodosien*, édit. Ritter, t. VI, appendice. — [7] Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 120. — [8] *Ibid.*, t. III, p. 539; Seguin, *Les antiquités d'Arles*, t. II, p. 28, 31. — [9] *Annuaire de l'archéologue français*, 1879, p. 36; *Revue de Gascogne*, 1882, p. 123. — [10] E. Le Blant, *Inscript.*, t. II, p. 245, n. 3. — [11] Millin, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 4, 5.

la fournaise, derrière lesquels on voit le buste de Nabuchodonosor, devient un sacrifice aux dieux lares. A Toulouse, la réunion du Christ et de ses disciples est transformée en conseil des duumvirs ; à Cahors, les figures si fréquentes d'Adam et d'Ève sont prises pour celles de Deucalion et de Pyrrha. Legrand d'Aussy discute au sujet d'un sarcophage de la cathédrale de Clermont où se voit, dans la forme ordinaire, le Christ ressuscitant Lazare debout dans son édicule et devant eux Marie prosternée. « A l'une des extrémités de la face antérieure et au bord de l'angle qu'elle forme, on remarque, dit-il, un temple dans lequel est une Isis enveloppée de bandelettes depuis le cou jusqu'aux pieds, agenouillée devant un des hommes et elle a l'air de le supplier. Si l'on en croit ces sortes de savants que rien n'embarrasse, qui ne doutent de rien et savent tout expliquer, cette femme est une vestale coupable qui, condamnée à mort, pour avoir laissé éteindre le feu sacré, demande sa grâce, car, selon eux, Isis et Vesta n'étaient à Rome qu'une même divinité. Par une métamorphose bien singulière, ce monument païen, qui représente probablement un mystère d'Isis, et qui jadis renferma le cadavre de quelque idolâtre auvergnat ou romain, devint dans l'église cathédrale un monument sacré destiné au mystère réputé le plus saint de la religion romaine. Sans sa forme, on l'eût probablement détruit et mis en pièces, il y a longtemps. Heureusement, il exista une circonstance où l'on eut besoin d'un autel. On trouva que le sarcophage pouvait en faire un, en l'élevant sur un socle. En conséquence, il fut placé dans la chapelle appelée du Saint-Esprit, et, quand je le vis, on y disait journellement la messe. De pareilles sottises excitent à la fois le rire et la pitié [1]. » — Le citoyen Legrand d'Aussy ne se doutait pas alors à qui s'adresseraient le rire et la pitié! — Quelques-uns s'étonnent à la vue d'un homme nu, couché, près d'un monstre. « C'est, dit-on, une figure couchée qui semble faire des efforts pour écarter un dragon ; allégorie inexplicable, à moins qu'on n'ait voulu représenter l'état de contrainte de l'homme en servitude [2]. » Dans un groupe mutilé où figure la croix surmontée d'une couronne, on a imaginé de voir « les restes d'un sujet obscène [3]! » Les trois Hébreux dans la fournaise et le buste du roi Nabuchodonosor sont devenus trois anges de Sodome et la statue de sel [4]. Saint Pierre tenant un pli de son manteau est pris pour Judas, la bourse à la main [5]. A Narbonne, sur une tombe décorée de divers sujets bibliques, des archéologues du XVIIIe siècle ont cru voir la représentation des noces d'Ataulphe et de Placidie [6]. Enfin au XIXe siècle ces fantaisies ont trouvé de nouveaux interprètes. A propos du sarcophage de Livia Primitiva [7], Didron écrivait le plus sérieusement du monde : « J'ai peine à croire qu'il s'agisse ici du Bon Pasteur et je pense plutôt que le sarcophage a été exécuté par les ordres d'un propriétaire de moutons et d'un marin, d'un riche pêcheur qui serait devenu un opulent berger [8]. » La palme de l'ingéniosité appartient probablement à Hadrien Berbrugger dont la description et l'interprétation d'un sarcophage trouvé à Dellys (Algérie) [9] semble vouloir braver le sens commun. Il s'agit de sept petits bas-reliefs représentant : 1° Daniel et le serpent des Babyloniens devenu « un médecin donnant sa première ordonnance à son premier client et faisant offrande au serpent d'Esculape; » — 2° le Christ touchant de son bâton les urnes de Cana, c'est le même « médecin remuant un remède avec un rameau de palmier dépouillé de ses feuilles; » — 3° La guérison de l'hémorroïsse, c'est notre « médecin explorant l'occiput d'un malade; » — 4° Le Christ assis entre deux apôtres, c'est le médecin parmi ses élèves; — 5° la multiplication des pains, c'est le médecin qui « remue avec une grande spatule une préparation à chaud qui bouillonne; » — 6° la guérison de l'aveuglené, c'est toujours le médecin « palpant l'artère temporale d'un jeune garçon; » enfin le reniement de saint Pierre, c'est le médecin « remettant un remède à un malade qui promet s'il est guéri de sacrifier un coq à Esculape [10]. »

En sorte qu'après Edm. Le Blant, on ne peut trouver de meilleure conclusion que cette jolie boutade de Fontenelle : « Nous avons aux anciens l'obligation de nous avoir épuisé la plus grande partie des idées fausses qu'on se pouvait faire; il fallait absolument payer à l'erreur et à l'ignorance le tribut qu'ils ont payé, et nous ne devons pas manquer de reconnaissance envers ceux qui nous ont acquittés. Il en va de même sur diverses matières, où il y a je ne sais combien de sottises que nous dirions si elles n'avaient pas été dites et si on ne nous les avait pas pour ainsi dire enlevées [11] »

IV. Sujets plus particuliers a la Gaule. — Sans doute, toutes les tombes rencontrées sur le sol de la Gaule ne reproduisaient pas servilement les modèles romains; un certain nombre de représentations y sont nouvelles ou du moins assez rares pour qu'on ne puisse leur rencontrer d'analogue dans les sarcophages romains qu'après d'assez longues recherches; il faut nommer parmi ces sujets plus particuliers à la Gaule : le massacre des Innocents, la remise des clefs à saint Pierre, la mort d'Ananie, le saint Sépulcre, le Christ montant au ciel, le jugement des calomniateurs de Suzanne, Habacuc apportant à Daniel les pains et les poissons symboliques, Daniel représenté vêtu dans la fosse aux lions et saluant le roi de Babylone, David combattant Goliath, un buste souvent répété et qui paraît être celui de saint Genès; une femme, que l'on croit être Plautille, debout près de saint Paul prisonnier, une autre assistant au sacrifice d'Abraham, un édicule abritant le bélier immolé à la place d'Isaac, l'image symbolique de ce bélier arrêté par les cornes dans un buisson d'épines, le groupe singulier d'un chien et d'un personnage vêtu du *pallium*, les disciples se bouchant les narines devant le cadavre de Lazare, des enfants offerts au Seigneur, Tobie et le poisson, le jardin des Oliviers, le baiser de Judas, le Christ et un ange nimbés, Moïse quittant Pharaon, la chute des cailles dans le désert, saint Joseph endormi, un ange lui ramenant la Vierge, l'image répétée des Dioscures, des génies funéraires, le ciel représenté à la mode païenne, le Seigneur modelant le premier homme, les chasses au cerf, au sanglier, etc. On ne trouve, par contre, qu'une seule fois, l'arche de Noé, et jamais le groupe de l'Amour et Psyché, ni celui d'Orphée.

V. Sarcophages historiques. — Nous ne pouvons dire, mais nous pouvons présumer ce qu'eût été le livre projeté par Grégoire de Tours sur les sarcophages; un

[1] *Voyages faits en 1787 et 1788 dans la ci-devant haute et basse Auvergne, par le citoyen Legrand, l'an III de la République française*, t. I, p. 37, 38. — [2] Grosson, *Monuments marseillais*, p. 163; *Notice des monuments conservés dans l'église noble, insigne et collégiale de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 17. — [3] Le même, *Notice*, p. 13; Van Kothen, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 69. — [4] B. de Montfaucon, *Antiquité expliquée*, supplément, t. III, p. 50-51. — [5] *Notice des monuments conservés dans l'église de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille*, p. 18. — [6] *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. II, p. 112; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, 1864, p. 102. — [7] H. Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. II, p. 285, fig. 235. — [8] A. N. Didron, *Iconographie chrétienne. Histoire de Dieu*, in-4°, Paris, 1843, p. 364, note 1. — [9] *Dictionn.*, t. II, col. 2463, fig. 2182. — [10] Berbrugger, dans *Revue africaine*, t. II, p. 309, 317. — [11] Fontenelle, *Digression sur les anciens et les modernes*, dans *Œuvres complètes*, in-8°, Paris, 1758, t. IV, p. 179, 180.

recueil d'historiettes à l'usage des nourrices gallo-romaines. Il est plus que probable que dans ce livre il eût introduit des récits tels que celui qu'il a inséré dans l'*Historia Francorum* (l. IV, c. XII) d'un prêtre enfermé vivant dans un sarcophage, et encore dans le *De gloria confessorum* (c. XLII), de deux époux chrétiens, Hilarius et sa femme réunis dans le même tombeau où Hilarius, heureux de retrouver celle qu'il avait aimé, se réveillait du sommeil de la mort et étendait le bras pour attirer à lui le crâne de la morte. Le livre eût peut-être été un peu macabre, mais il est permis de le regretter néanmoins, sachant la profusion de détails historiques que Grégoire savait introduire dans ses récits.

« Plus que tout autre pays, disait Edmond Le Blant, la France évoque devant ces monuments les souvenirs historiques ou les anciennes légendes. Nos pères y ont salué les sépultures de quelques acteurs de l'évangile : l'aveugle-né; Marthe, l'hôtesse du Christ; Marie Madeleine, la grande repentie [1]; celle des vieux martyrs, saint Andéol, saint Andoche, sainte Quiterie [2]. La tradition nous reporte de plus au temps des fils de Constantin [3], à celui des princes wisigoths [4], d'une héroïne des chansons de gestes, la fantastique reine Pédauque [5], des guerriers, des saints mérovingiens [6], des invasions sarrasines [7], de Charlemagne et de ses preux [8] de Louis le Débonnaire [9], et même, dit-on, à l'âge des combats en champs clos [10]. Chacune de nos riches sépultures devait avoir ainsi ou son histoire ou sa légende. Tout est muet maintenant pour plusieurs, dont l'attribution, fût-elle imaginaire, aurait pour nous son intérêt; on ne sait à qui furent destinés, entre tant d'autres, l'étrange sarcophage de Charenton, ceux de Lucq-de-Béarn, de Valbonne, de Saint-Honorat, tous les quatre retrouvés dans de célèbres abbayes, la plupart des tombeaux qui sanctifiaient une église de Clermont, celui qui, de Provence sans doute, fut transporté dans un village voisin de Paris [11].

« Ces marbres, nus et mutilés, devant lesquels l'antiquaire s'arrête presque seul aujourd'hui, ont eu leurs siècles de splendeur. Souvent, on les groupait dans des sanctuaires où s'empressaient les fidèles; ainsi fut-il fait à Saint-Honorat d'Arles, à Marseille, dans les hypogées de Saint-Victor, à Saint-Maximin, à Clermont, où l'église qui les contenait reçut de leur réunion le nom de *Sancta Maria inter sanctos*. Des balustrades entouraient ces sépulcres [12] peints et dorés [13] qu'abritaient des *ciboria* [14] surmontés de croix gemmées [15]; de riches étoffes les recouvraient [16]; on suspendait au-dessus d'eux des colombes d'or [17]; on les jonchait incessamment de fleurs et de verdure [18]; des lampes, des cierges brûlaient devant eux nuit et jour [19]; les fidèles en prières les couvraient de larmes et de baisers [20]; autour d'eux se voyaient des *ex voto* sans nombre, les fers, les chaînes des prisonniers délivrés par la vertu des saints [21], les armes des guerriers venus remercier le ciel de leurs victoires [22]. Des serments solennels se prêtaient sur ces marbres sacrés [23]. Là venait l'immense légion des misérables, les fiévreux, les aveugles, les paralytiques, les boiteux, les fous [24] et les épileptiques si nombreux alors que, laissés libres et errants, ils communiquaient leur mal par la vue même de ces attaques. Ils étaient là, s'agitant furieux dans les sanctuaires [25] hurlant auprès des tombes comme des bêtes fauves; là, sous l'étreinte des crises, se produisaient ces mouvements désordonnés, ces rotations de la tête, cette effrayante contraction du corps se raidissant en arc pour rebondir comme un ressort d'acier, phénomènes que la science retrouve et étudie à cette heure même, tels que les a vus et décrit un Père du Ve siècle [26].

« Des guérisons miraculeuses s'accomplissaient devant ces sépulcres près desquels les malades venaient passer des jours et des nuits, espérant obtenir dans quelque songe une apparition secourable [27], recueillant, emportant comme de précieux remèdes, *pro benedictione*, suivant le mot d'alors, la poussière, les fragments mêmes détachés des marbres sacrés [28], malgré les châtiments terribles dont le ciel frappait, disait-on, une témérité si haute [29], des débris de la cire de leurs cierges [30], quelques gouttes de l'huile de leurs lampes [31], l'eau miraculeuse dont plusieurs se remplissaient d'eux-mêmes [32], celle qui les lavait aux jours de Pâques [33]

« Grégoire de Tours montre une femme rendue à la santé après qu'on l'eût étendue sur le sépulcre d'une sainte fille [34]; il était rare pourtant que l'on touchât à ces marbres, dont le grand évêque osait à peine, dit-il, lui-même, approcher ses lèvres [35]; nulle force humaine ne pouvait les mouvoir si leurs saints hôtes n'y consentaient [36]; les bienheureux qui y reposaient les voulaient entourés d'honneurs et les protégeaient contre

[1] E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 30, 150. — [2] *Ibid.*, p. 2, 99; Millin de Grandmaison, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. II, p. 120. — [3] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 138. — [4] *Ibid.*, p. 133. — [5] *Ibid.*, p. 126, 127. — [6] *Ibid.*, p. 4, 92, sq. — [7] *Ibid.*, p. 40, 41, 117, 142. — [8] *Ibid.*, p. 117; cf. p. 88. — [9] *Ibid.*, p. 11. — [10] *Ibid.*, p. 16. — [11] *Ibid.*, p. 8. — [12] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XXII, XXX. — [13] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 142. — [14] *De gloria martyrum*, l. I, c. XXVIII. — [15] Grégoire de Tours, *Miracula S. Juliani*, c. XX. — [16] *De gloria martyrum*, c. LXXII. — [17] *Ibid.* — [18] *De glor. mart.*, c. LXXI; *De glor. confess.*, c. L; *Vitæ Patrum*, t. VIII, n. 6. — [19] *De glor. confess.*, c. XXVII; Fortunat, *Vita S. Hilarii*, l. II, c. XII. — [20] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. X, c. XXIX; *De glor. mart.*, c. XLIV; *Mirac. S. Martini*, l. II, c. X, XXXIX, XLIX; *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 6, 10. — [21] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XIX; *Vitæ Patrum*, c. VIII, c. 6, 10; *Vita S. Aridii*, n. XL. — [22] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 149 note 1. — [23] *Histor. Francorum*, l. V, c. XXXIII. — [24] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 99. — [25] *Vitæ Patrum*, c. XVII, n. 4; *Mirac. S. Martinii*, l. I, c. XXXVIII, *Vita S. Licinii*, c. V, n. 29; *Acta sanct.*, 13 févr.; *Translationes et miracula sancti Feliberti*, n. 29, dans *Acta sanct.*, 20 août. — [26] S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, n. 13; P. Richer, *Étude descriptive de la grande attaque hystérique*, p. 51, 57, 58. — [27] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XCVI; *Miracula S. Martini*, l. II, c. XIV, et LI; *Historia Francorum*, l. VIII, c. XVI; *Vita S. Licinii*, n. 31, dans *Acta sanct.*, 13 févr.; *Translationes et miracula S. Filiberti*, c. II, n. 29, dans *Acta sanct.*, 20 août; S. Basile, *Homil.* XXIII, *in S. Mamantem*, n. 1. — [28] Grégoire de Tours, *Miracula S. Juliani*, l. II, n. 51. — [29] Hericus Monachus, *Miracula S. Germani Autissiodorensis*, l. I, c. V, n. 41, dans *Acta sanct.*, 31 juillet, *Tempore Theudechildæ reginæ, Nonninus quidam tribunus ex Arverno de Francia, post reddita reginæ tributa revertens, Autissiodorensem urbem adiit, causa tantum religionis, provolutusque ad beatissimum Germani sepulcrum, cum diutissime orasset, extracto de vagina tigre, lapidem qui super venerabile sepulcrum habebatur, nemine vidente, percussit; de quo excussa particula modica, tanquam æneus diriguit, ita ut nullum membrum posset ullatenus vindicare, aut vocem emittere.* — [30] Grégoire de Tours, *Miracula S. Juliani*, c. XL. — [31] *Miracula S. Martini*, l. II, c. LI; *De gloria confessorum*, c. IX; voir *Dictionn.*, t. I, au mot : AMPOULES. — [32] Le fait est en même temps cité pour des tombeaux d'Arles, Arles-sur-Tech et Bordeaux; cf. Seguin, *Les antiquités d'Arles*, l. II, p. 32; A. de Caumont, dans *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 444. Voir en ce qui touche la dernière ville, une ancienne gravure portant cette légende : « Tumbeau de marbre dans le beau cimetière de l'église collégiale de Saint-Saurin, que l'empereur Charlemagne fist eslever sur deux piédestals, où l'on voit à tous les renouveaux et pleins de lune la tumbe pleine d'eau laquelle est souveraine pour guérir les maladies des yeux. » Bibl. nat., département des estampes. *Topographie de la France*, Gironde, 3e arrondissement de Bordeaux, II. Les pèlerins emportent de même l'eau de la tombe de saint Nicolas de Bari. — [33] Grégoire de Tours, *Mirac. S. Martini*, l. II, c. LI; l. III, c. XXIV. — [34] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XXXIV. — [35] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. X. — [36] E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 91.

toute offense; les hommes assez hardis, assez impies pour les fouler aux pieds, pour les mutiler, pour les ouvrir, étaient frappés de châtiments terribles [1]; l'un de ces sépulcres, disait-on, avait broyé une main coupable de s'y être appuyée sans respect [2].

« Parfois, se démentaient pourtant les marques d'une vénération si haute. Irrités contre les dieux qui les frappaient ou n'exauçaient point leurs prières, les païens les menaçaient, les châtiaient en leur refusant



4694. — Sarcophage d'Agen. D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XXXIII, fig. 2.

les hommages. Ainsi fit, disait-on, Auguste, qui, après la destruction de ses vaisseaux par une tempête, exclut d'une pompe solennelle la statue de Neptune [3]. Les chrétiens continuèrent cette étrange pratique, encore vivante chez le vulgaire dans un pays voisin de la France, la superstitieuse Italie. On mettait violemment en demeure les bienheureux pour leur arracher quelque grâce; les preuves abondent dans nos vieilles chroniques [4], et un tombeau que l'on croit posséder encore, celui de saint Métrias, a été autrefois couvert de ronces et privé de tout culte pour forcer l'illustre confesseur à faire restituer un bien enlevé à son église [5]. »

Edmond Le Blant avait pu réunir deux cent quatre-



4695. — Sarcophage d'Aix. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. LI, n. 2.

vingt sarcophages ou débris, tombes sans couvercles couvercles sans tombes, lorsqu'il publiait son important recueil, en 1896. Depuis cette époque, quelques cuves et des fragments sans grande importance ont été rencontrés; mais on peut tenir ce nombre de trois cents pièces environ pour celui sur lequel l'archéologie chrétienne de la Gaule s'arrêtera longtemps [6].

VI. Essai de classement. 1. *AGEN.* — Dans l'église Saint-Caprais, couvercle d'un sarcophage qui aurait renfermé les restes du duc Regnowald, général au service du roi Gontran [7] (VIe siècle). Le travail peut être de cette époque. Les deux génies funèbres tenant les flambeaux renversés reproduisent des modèles antiques. Les deux épisodes de Jonas sont intéressants parce que celui qui représente Jonas jeté à la mer, nous fait voir un orant sur la barque et on retrouve cette figure sur une fresque des catacombes [8], sur des sarcophages de Rome [9] et sur la coupe de Podgoritza [10], mais elle est unique sur les monuments de la Gaule.

Bibl. — Bibl. nat., n. *6454*, calque d'après Beauméni, dans les manuscrits de Tersan, t. I, n. 2 (voir sur les dessins originaux : *Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. II, p. 243); A. Magen, *Extraits des Essais historiques et critiques d'Argenton sur l'Agenais*, par J. Labrunie, dans même recueil, t. VIII, p. 123; J. Barrère, *Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, comprenant la partie des diocèses circonvoisins autrefois renfermés dans l'Agenais*, in-4°, Agen 1855, t. I, p. 142; J. F. Boudon de Saint-Amand, *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, in-8°, Agen, p. 157, pl. V, fig. 2; G. Tholin, *Études sur l'architecture religieuse de l'Age-*

[1] Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, l. VI, c. X; *Vitæ Patrum*, c. LXII; *De gloria martyrum*, c. LXXII; *De gloria confessorum*, c. XLI, LXII. — [2] *Vita S. Joannis Reomanensis*, c. 2, dans *Acta sanct.*, 28 janvier. — [3] Suétone, *Augustus*, c. XVI; cf. Plutarque, *De Iside*, c. LXXIII. — [4] Grégoire de Tours, *De gloria martyrum*, c. LXXIX et c; *Miracula S. Martini*, l. III, c. VIII; *Vita S. Eligii*, l. II, c. XXX; d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 86; Adrevald, *Miracula S. Benedicti*, c. XXVI, dans *Annales ord. S. Bened.*, sæc. II, p. 382; *Historia translationis S. Germani*, c. 22, *ibid.*, sæc. III, part. 2, p. 104. — [5] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 143. — [6] Cf. P. Allard, dans *Revue de l'art chrétien*, 1887, série III, t. V, p. 105-107; A. Prost, *Les anciens sarcophages chrétiens de la Gaule*, dans *Revue archéologique*, 1887, t. I, p. 329-344, 1887, t. II, p. 51-60, 194-207; H. Leclercq, *Le latin des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, dans *Revue des Questions historiques*, janvier 1906, quelques analogies avec les sarcophages, cf. *Revue archéologique*, 1906, p. 344. — [7] Grégoire de Tours, *Hist Francor.*, l. VI, c. XII, *P. L.*, t. LXXI, col. 385. — [8] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. II, pl. XVI. — [9] Bottari, *Sculture e pitture*, pl. L, LXXXVI; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, Prato, 1873, pl. CCCLXXXIV, 4; CCCXCVII, 12, en outre un fragment de sarcophage au palais Corsetti à Rome. — [10] Voir *Dictionn.*, au mot Coupe, fig. 3336.

nais du Xe *au* XVIe *siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen âge*, in-8°, Agen, 1874, p. 283; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, p. 92, n. 110, pl. XXXIII, n. 2 (fig. 4694).

2. Église Saint-Caprais, chapelle Sainte-Anne, tombeau de marbre brisé au début du XIXe siècle, quelques fragments représentant : *a)* les trois Hébreux dans la fournaise, dont deux bourreaux attisent les flammes et Nabuchodonosor assis devant son buste posé sur une colonne; *b)* multiplication des pains; *c)* bon pasteur.

Bibl. — Boudon de Saint-Amand, *op. cit.*, p. 192, pl. XIII; Tholin, *op. cit.*, p. 282; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 93, n. 111.

3, 4. Église Saint-Caprais, dans le dallage, perdu. — *a)* Le Christ dans une niche à draperies, au milieu de ses apôtres groupés deux par deux dans des compartiments; *b)* génies faisant la vendange.

Bibl. — Boudon de Saint-Amand, *op. cit.*, p. 192, pl. XIV; Tholin, *op. cit.*, p. 282; *Recueil des trav. de la Soc. d'agr. sc. et arts d'Agen*, t. II, p. 258; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 94, n. 112-113.

5. A Agen et dans les environs. Un certain nombre de sarcophages décorés de simples ornements, cités par Boudon de Saint-Amand et par Tholin. Plusieurs ont été vus par Scaliger qui écrit à leur sujet : « Il y a à Agen des sépulcres de pierre de taille avec les A et les ω de Constantinus Magnus, qui sont vieux de mil trois cents ans. »

Bibl. — *Scaligerana*, édit. de Cologne, 1695, p. 8; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 95.

6. *AIX*. — Dans l'église Saint-Sauveur, encastré au-dessus de l'autel dans la chapelle de saint Mitre. Grégoire de Tours raconte à propos de ce tombeau que saint Métrias avait légué des biens à l'église d'Aix. Un impie s'en empara et l'évêque dit au saint confesseur, en se prosternant devant son sépulcre : « Très glorieux saint, il n'y aura plus ici de luminaire et l'on n'y chantera plus les psaumes que tu aies vengé tes serviteurs et fait rendre à l'église les biens qui lui ont été arrachés. » Cela dit, il jeta des ronces sur le tombeau et devant les portes qu'il ferma. Le coupable, naturellement, mourut, mais après avoir restitué les biens usurpés et fait déposer sur le sarcophage le double de l'amende dont il avait frappé l'évêque [1]. Ce serait le sarcophage actuellement conservé et ci-dessous décrit : Sous un portique, le Christ au centre sur un monticule d'où ruissellent les quatre fleuves (fig. 4695) et sur lequel sont prosternés deux fidèles probablement des époux. Jésus donne la loi à Pierre, les autres apôtres portent le *volumen* et lèvent la main droite vers le Seigneur. Aux pieds de ce dernier sont inclinés un homme et une femme, sans doute deux époux représentés de petite taille. Ce tombeau n'ayant que 60 centimètres de hauteur, il est peu probable qu'il ait renfermé deux corps. D'ailleurs on voit également *deux* époux sur un sarcophage de Dellys qui ne contenait qu'un seul squelette. Le couvercle terminé par deux têtes de Méduse est païen. Entre deux figures nues et couchées représentant la Terre et l'Océan trois groupes de Victoires et de génies portant des couronnes. La Terre est une femme accompagnée d'un bœuf et une corne d'abondance; l'Océan est un homme tenant une rame, une *pistrix* le regarde. Ce sarcophage porte des traces de dorure.

Bibl. — Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 268, pl. XXXVII, n. 2; *Bulletin monumental*, t. XI, p. 119; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 55, pl. CCCXXXI, n. 3; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 143, n. 205, pl. II, fig. 2.

7. Jadis dans l'église Saint-Sauveur, servant d'autel à la chapelle Saint-Grégoire, transporté aux eaux thermales pour y servir de bassin de fontaine et percé alors de nombreux trous, ce sarcophage est enfin entré au musée de la ville. La face antérieure, seule décorée, offre une division en cinq arcades, dans les retombées desquelles sont sculptés, entre des dauphins, deux monogrammes du Christ et deux couronnes, aux extrémités sont des corbeilles renversées d'où s'échappent des fruits. Les sujets figurés sous les arcades sont, de gauche à droite : 1° sacrifice d'Isaac, bélier et ange tenant le volumen; 2° résurrection de Lazare; 3° orante debout, voilée, entre deux saints protecteurs; 4° guérison de l'aveugle par le Christ dont l'hémorroïsse touche le bas de la robe; 5° Moïse recevant les tables de la loi sous forme d'un *volumen* roulé et lié; il est accompagné d'un personnage. Les faces latérales portent des imbrications (fig. 4696).



4696. — Sarcophage d'Aix. D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. LII, n. 1.

Bibl. — Bibl. d'Aix, ms. *n. 1036*, fol. 9; Al. de Laborde, *Les monuments de la France*, t. I, pl. CVII; *L'Univers pittoresque. France*, pl. CXL; *Statistique des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 416; *Bulletin monumental*, 1867, p. 372; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 116, pl. CCCLXXIX, n. 2; H. Gibert, *Le musée d'Aix*, n. 298; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, pl. LII, fig. 1, p. 144, n. 206.

8. Chapelle de l'hôpital; encastré au-dessus des fonts baptismaux; fragment de la partie centrale d'un sarcophage. Trois arcades; celle du centre porte une architrave, les deux autres des cintres; alternance qui rappelle une série importante de bas-reliefs d'Asie Mineure. Au centre, le Christ, dont la taille dépasse notablement celle des apôtres. A droite du Christ, un agneau, dont le front est surmonté d'une croix.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 145, n. 207, pl. LII, fig. 2.

[1] Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. LXXI; *De Metria Aquensium confessore*, *P. L.*, t. LXXI, col. 879.

9. Musée d'Aix; fragment. A gauche, l'édicule à coupole représentant le saint sépulcre ; à droite, trois figures difficiles à déterminer.

Bibl. — H. Gibert, *Le musée d'Aix*, p. 205, n. 300; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 145, n. 208, fig.

10. Musée d'Aix : fragment. Représente probablement la guérison d'un aveugle.

Bibl. — H. Gibert, *Le musée d'Aix*, p. 204, n. 301; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 146, n. 209, fig.

11. Rue Roux-Alphéran, n. 35; encastré au-dessus de la porte d'entrée; fragment d'un bas-relief représentant le passage de la mer Rouge.

Bibl. — H. Gibert, *Le musée d'Aix*, p. 204; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 146, n. 210, fig.



4697. — Sarcophage d'Arles.
D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. I, fig. 2.

12. *ANGOULÊME.* — Découvert vers 1845 dans un jardin parmi les débris de l'ancienne église Saint-Ausone détruite au XVIe siècle pendant les guerres de religion; recueilli avec d'autres antiquités dans une remise donnant sur le jardin de l'évêché, il y fut bientôt abandonné et recouvert de débris de toutes sortes; beau témoignage d'incurie ecclésiastique à l'égard d'un monument chrétien du VIe siècle, qui a peut-être aujourd'hui achevé de disparaître. La face antérieure de la cuve représente deux paons qui s'abreuvent dans un vase d'où s'échappent des pampres et des grappes de raisins; deux colonnes torses occupent les extrémités; les faces latérales sont décorées de chevrons non opposés.

Bibl. — *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1865, IVe série, t. III, p. 113, 416; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 87, n. 102, pl. XXIV, n. 3; *Dict.*, col. 2162, fig. 669.

13. *ANIANE.* — « J'indiquerai pour mémoire, et à raison de sa ressemblance avec nos sarcophages, écrit Edm. Le Blant, un devant d'autel mérovingien que j'ai vu, à Aniane, chez M. Berdière, juge de paix. Au milieu est le monogramme ☧ inscrit dans un cercle et accosté de l'A et de l'ω sculptés à rebours. Des rinceaux entourent ce signe du Christ. »

Bibl. — *Sarcoph. de la Gaule*, p. 119, n. 144.

14. Sarcophage conservé (vers 1890) dans le domaine de Piquo-Talen, commune de Castelnau-de-Guers, près de Pézénas, et provenant probablement d'Aniane. Ce monument est probablement un des derniers de la série des sarcophages sculptés en Gaule, il appartient au VIIe siècle. Sur la face antérieure le Christ et deux apôtres dans des cartouches séparés par des panneaux décoratifs. Les rideaux qui encadrent les trois figures sont relevés et soutenus par des anneaux. Le couvercle en forme de toit est orné d'imbrications et d'un monogramme du Christ. *Dict.*, t. II, col. 1081, fig. 1593.

Bibl. — Noguier, dans *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1879, p. 160, pl. C; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 119, t. CXLV, pl. XXXII, fig. 1, 2. *Dict.*, t. II, col. 1081, fig. 1593.

15. *APT.* — Cathédrale. La moitié antérieure de la cuve, sciée dans le sens de la longueur, a été posée sur le revers que décorent des imbrications. Le monument a été figuré et décrit au mot APT, t. I, col. 2644.

Bibl. — J.-F. André, dans *Mercure aptésien*, 18 novembre 1855; et dans *Revue de l'art chrétien*, 1858, t. II, p. 360 : *Note sur un sarcophage chrétien découvert à Apt;* De Saint-Andéol, *Notice sur l'ancienne*



4698. — Sarcophage d'Arles.
D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. II, fig. 2.

cathédrale d'Apt, dans *Répertoire de la Société statistique de Marseille*, 1863, p. 476, et dans *Assises scientifiques d'Apt*, 1864, p. 204; E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. II, p. 485, n. 622, pl 88, n. 520; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1866, p. 33, 52; 1868, p. 93; Carbonnel, *Le sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt*, dans les *Annales de la Société litt., scient. et artist. d'Apt*, 1865-1866, t. III, p. 25-33; même titre, dans *Bulletin monumental*, 1868, p. 425-430; P. Lacroix, *Sarcophage chrétien de la cathédrale d'Apt*, dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1871, t. XXIX, p. 437; même revue, 1868, p. 65 sq.; 1870, p. 15; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, in-fol., Prato, 1872, t. V, pl. CCCXXX, p. 53; E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-fol., Paris, 1896, p. 140, n. 201, pl. XLIX, n. 1, 2, 3; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n. 1155; *Dictionn. d'archéol chrét.*, t. I, col. 2644-2645, fig. 858-860.

16. Fragment de couvercle, provenant d'Apt et con-

servé au musée d'Avignon. Ce monument a été figuré et décrit au mot Apt.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 147, pl. cd, n. 1; E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. xlvii, 3; *Dictionn.*, t. i, col. 2645; fig. 861.

17. *Arles.* — Voir *Dictionn.*, t. i, col. 2908-2909.

Tombe de marbre dont le milieu est brisé; il ne subsiste que les deux sujets placés aux extrémités et entre eux une bande étroite où l'on retrouve quelques traces du bas de figures disparues, assez toutefois pour identifier les sujets représentés. Voici la série de ces sujets : 1° Résurrection du fils de la veuve de Naïm; 2° multiplication des pains; 3° le Christ prédisant le reniement de saint Pierre; 4° le Christ sur le trône posant sur une figure tenant un voile déployé (voir *Dict.*, t. i, col. 3030-3031); 5, 6, deux sujets imprécis; 7° le Christ guérissant un aveugle.

Bibl. — E. Le Blant, *Étude sur les sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles*, 1878, p. 1, n. 1, pl. i.

18. Deux fragments, qui doivent provenir des faces latérales d'une tombe. Sur l'un est représenté une scène de baptême, — probablement le baptême du Christ (voir *Dict.*, t. ii, col. 375). Sur l'autre fragment un homme debout et un homme agenouillé recueillent dans leurs mains l'eau qui tombe d'un rocher; ce sont, sans hésitation possible, les Hébreux présents au miracle du rocher d'Horeb (fig. 4697).

Bibl. — Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles, ouvrage enrichi du recueil complet des inscriptions*, in-4°, Arles, 1808, pl. xxv, n. 4; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 3, n. 2, pl. i, fig. 2, 3.

19. Fragment de bas-relief représentant la remise des clefs à saint Pierre qui reçoit une clef (et non pas deux) dans le pli de son manteau. A la retombée des arcades, deux dauphins affrontés à un coquillage, un triton.

Bibl. — Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges archéologiques. Décoration d'églises*, p. 87 (inexact, figure deux clefs); E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 4, n. 3, pl. ii, fig. 1.

20. Fragment qui représente la résurrection de Tabithe par saint Pierre dont les Actes donnent le récit suivant : « Il y avait entre les disciples, à Joppé, une femme appelée Tabithe, nom que les Grecs traduisent par Dorcas; elle pratiquait les bonnes œuvres et l'aumône. Or, étant tombée malade en ces jours-là, elle mourut; et quand le corps eut été lavé, on le mit dans une chambre haute. Comme Lydda est près de Joppé, les disciples apprenant que Pierre se trouvait dans cette ville, lui envoyèrent deux hommes pour le prier de venir auprès d'eux. Pierre se mit en route avec ces hommes. Lorsqu'il fut arrivé, on le mena dans la chambre haute; toutes les veuves l'entouraient en pleurs, en lui montrant les tuniques et les manteaux que leur faisait Dorcas. Pierre fit sortir les assistants, et, s'étant mis à genoux, il pria; puis, se tournant vers le cadavre, il dit : « Tabithe, lève-toi ». La sainte femme ouvrit les yeux et ayant vu Pierre, elle se mit sur son séant; il lui donna la main et la leva, puis, ayant appelé les saints et les veuves, il la leur montra vivante. »

Sur notre bas-relief on voit la morte se relever à la voix de l'apôtre, deux femmes voilées, des veuves, et deux petites figures, peut-être des enfants secourus par Tabithe (fig. 4698).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 4, n. 4, pl. ii, fig. 2.

21. Face antérieure, très mutilée d'un sarcophage, sur lequel se trouvent représentés : 1° la multiplication des pains et des poissons; 2° le sacrifice d'Abraham, avec cette particularité digne d'attention qu'ici la main divine est remplacée par un personnage arrêtant le bras du patriarche auprès duquel sont figurés deux témoins, peut-être les serviteurs laissés au bas de la montagne; 3° guérison du paralytique; 4° une orante debout entre deux saints protecteurs; 5° la guérison de l'hémorroïsse; 6° un personnage dont la tête et le bras droit sont brisés; 7° ce dernier sujet est d'une interprétation moins certaine. « On y voit, dit E. Le Blant, un vieillard assis, lisant un *volumen*, en présence de trois Hébreux, reconnaissables à leur costume. L'un d'eux est debout devant lui et soutient son livre; l'autre se tient derrière son siège, à demi-caché par un arbre; Un troisième se prosterne à ses pieds. A la gauche est un personnage imberbe, tenant un *volumen*, et qui semble s'adresser au vieillard. Sur le livre que tient ce dernier, le sculpteur a inscrit le monogramme ☧, il s'agit donc ici d'un texte saint (fig. 4699). Ce sujet se retrouve sur d'autres bas-reliefs, mais sous une forme plus simplifiée : à Rome [1], à Saint-Maurice-l'Ardèche (Musée de Lyon), à Narbonne et trois fois à



4699. — Sarcophage d'Arles.
D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. iii.

Arles. Les interprétations ont varié d'autant que aucun symbole n'assure le sens historique, on a pensé y voir Abraham sous le chêne de Mambré [2], Job entouré de ses anciens amis. On peut hésiter à admettre les raisons qu'y oppose E. Le Blant. Pour la scène de Mambré il voudrait voir des anges, mais l'usage des ailes était loin d'être universellement admis au ve siècle ou au vi^e^, pour désigner les anges; en ce qui regarde Job, il objecte que les marbres ne nous l'ont point encore montré sous les traits d'un vieillard. Bottari et Le Blant préfèrent donc voir ici Moïse lisant l'Écriture aux Hébreux [3] ou bien Esdras sur la place voisine de la Porte-des-Eaux. Quoiqu'il en soit, le type plastique est très probablement inspiré par les bas-reliefs figurant le jugement de l'âme par Minos [4].

Le second livre d'Esdras nous montre les Hébreux entourant le docteur sur la place susdite et levant la main en criant *amen!* et se prosternant pour adorer Dieu [5]. A cette double particularité répond l'attitude de deux des Israélites représentés près du vieillard l'un fait, en étendant la main, le geste bien connu de l'acclamation (voir ce mot), l'autre se prosterne; et si le vieillard est assis, alors que le texte d'Esdras nous montre le célèbre docteur debout sur une estrade, c'est que bien souvent les artistes chrétiens ont pris de ces licences avec le thème qu'ils illustraient. De

[1] Bottari, *Sculture e pitture*, t. ii, pl. xlix. — [2] Genèse, xviii, 1. — [3] Exod., xxiv, 5, 7. — [4] Leclercq, *Manuel d'archéologie chrétienne*, 1907, t. i, p. 149. — [5] Esdras, II, viii, cf. III, ix, 39.

plus, on remarquera la présence du jeune homme à longs cheveux, tenant un *volumen*, et qui semble parler au vieillard. D'après les types figuratifs adoptés par les artistes chrétiens, on ne peut guère méconnaître ici le Christ. Or selon le témoignage des Pères et celui du IVe livre dit d'Esdras, ce dernier inspiré par Dieu, aurait reconstitué le texte des Écritures perdues.

Quoiqu'il en soit de cette explication, à laquelle nous préférons celle de Bottari et continuons avec lui à voir ici le personnage de Moïse, ce sujet est un de ceux qui



4700. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. x, n. 1.

ont été fréquemment répétés sur les sarcophages de la Gaule.

22. La face antérieure représente un riche portique soutenu par des colonnes, au centre duquel le Christ assis sur un siège élevé, les pieds posés sur l'escabeau d'honneur, tient dans ses mains le livre sur lequel on lit la formule : *Dominus legem dat*. De chaque côté du Maître sont assis les douze apôtres tenant des livres ou des rouleaux. A droite de Jésus, saint Matthieu et saint Marc tiennent ouverts leurs Évangiles, sur lesquels on lit : MATTEVS, MARCVS; à sa gauche les saints Luc et Jean avec ces mots : LVCANVS, IOANNIS. Derrière les apôtres, dix personnages debout sous le portique, l'un d'eux fait le geste de

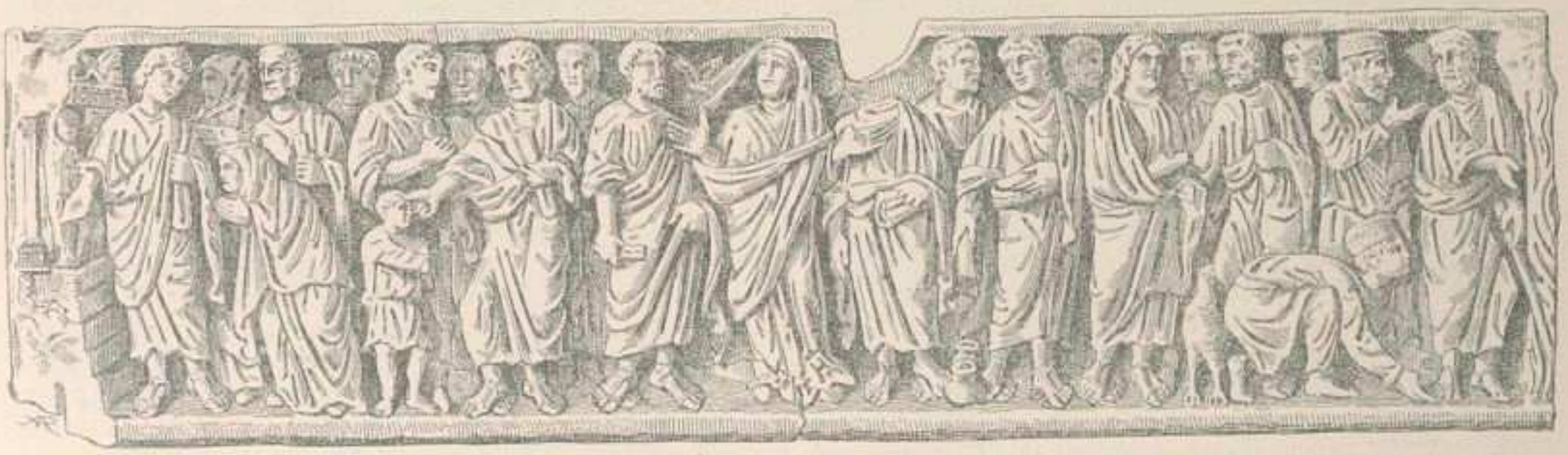

4701. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. VII.

l'acclamation. A l'une des extrémités, un homme en présente un autre plus petit qui s'incline et dont les mains sont voilées par son manteau; même scène à l'extrémité opposée, mais ici ce sont deux femmes. On a voulu représenter des défunts présentés au Christ par des saints, ou bien des parents avec leurs enfants (t. V, col. 853, fig. 4232). Le couvercle représente les douze apôtres et cette épitaphe (fig. 4700) :

INTEGER ADQVE PIVS VITA·ET CORPORE PVRVS
AETERNO HIC POSITVS VIVIT CONCORDIVS AEVO
QVI TENERIS PRIMVM MINISTRVM FVLSIT IN ANNIS
POST ETIAM LECTVS CAELESTI LEGE SACERDOS
TRIG·INTA ET GEMINOS DECIM VIX REDDIDIT ANNOS
HVNC CITO SIDEREAM RAPTVM OMNIPOTENTIS IN AVLAM
ET MATER BLANDA ET FRATER SINE FVNERE QVAERVNT.

Bibl. — Bibl. nat., fonds latin, ms. *6012*, fol. 43, de Peiresc; le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl. XXV; Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, t. III, p. 548, pl. LXVI, n. 2; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, in-16, Aix, 1845, p. 371, 372; De Rossi, *Bull. di archeol. cristiana*, 1868, p. 40; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 7, n. 6, pl. IV; *Sarcoph de la Gaule*, p. 32, n. 46, pl. X, fig. 1.

23. Beau sarcophage (voir *Dictionn.*, t. I, col. 1129, fig. 280). Huit arbres sculptés en ronde bosse rejoignent, deux par deux, leurs branches de manière à former sept voûtes sous lesquels sont figurés sept sujets : 1° résurrection du fils de la veuve de Naïm; 2° l'hémorroïsse guérie; 3° la multiplication des pains et des poissons; 4° une femme en prière, entre deux personnages; 5° le miracle de Cana; 6° guérison d'un aveugle; 7° guérison d'un paralytique. Dans le feuillage, sept colombes; autour d'un arbre, un serpent enroulé et montant vers un nid rempli d'œufs; ce sujet qui n'a probablement rien de symbolique mais seulement une intention décorative rappelle un sarcophage de Marseille sur lequel le serpent a pour réplique un colimaçon montant à un autre arbre, animal qui n'a jamais eu aucune signification symbolique.

Bibl. — Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl. XXIII, n. 1; Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 550, pl. LXV, r. 5; J. Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles, renfermant... la description de ses monuments antiques du moyen âge et de la Renaissance*, in-8°, Arles, 1835; Hon. Clair, *Les monuments d'Arles antique et moderne*, in-8°, Arles, 1837, p. 343; Jean Jul. Estrangin, *Description de la ville d'Arles, ancienne et moderne, de ses Champs-Élysées et de son musée lapidaire avec une introduction historique*, in-16, Aix, 1845, p. 373; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 9, n. 7, pl. V; *Dict.*, t. I, col. 1129, fig. 280.

24. Sarcophage à deux rangées de bas-reliefs. Au centre, sur une coquille, les bustes de deux époux, le mari tient un *volumen*, qui lui sert probablement de maintien et n'a pas d'autre signification. Bandeau supérieur : 1° Dieu le père assis sur un rocher et Dieu le fils debout recoivent le sacrifice de Caïn et d'Abel; 2° arrestation d'un homme par des Juifs, c'est Moïse

ou saint Pierre; 3° guérison d'un aveugle par le Christ; 4° Moïse reçoit d'une main divine les tables de la loi; 5° sacrifice d'Abraham, main divine, bélier, deux personnages; 6° multiplication des pains et des poissons; 7° un homme assis, lisant entre deux juifs debout.

Bandeau inférieur : 1° Une femme en prière, les bras en croix, entre deux arbres; à sa droite, un homme; 2° miracle de Cana; 3° Daniel empoisonnant le dragon des Babyloniens; 4° Jonas jeté au monstre qui l'engloutit; au-dessus du monstre, restes d'un génie soufflant la tempête; 5° Jonas rejeté par le monstre, dort à l'ombre du cucurbite, derrière une roche, un personnage lui tend la main; 6° Adam, Ève et le serpent; 7° Daniel priant, les bras en croix entre deux lions et deux personnages, l'un est barbu, l'autre est décapité, le premier présente un pain à incisions en croix, l'autre un poisson à tête de dauphin [1]. Ces vivres indiquent à n'en pouvoir douter l'Eucharistie; voir le bas-relief de Brescia, *Dict.*, t. I, col. 3012, fig. 1042, sur lequel Habacuc apporte à Daniel des vivres symboliques.

Bibl. — Bibl. nat., fonds latin, ms n. *6012*, fig. 23; Millin, *Voyage*, t. III, p. 523, pl. LVII, n. 1; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 285; H. Clair, *Les monum. d'Arles*, p. 248; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 220; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 10, n. 8, pl. VI.

25. Sarcophage dont les faces latérales ont disparu. La face antérieure nous montre : 1° la résurrection de Lazare, debout dans un édicule, sur le côté duquel se voit un bas-relief représentant Daniel qui donne un pain empoisonné au dragon des Babyloniens; 2° Aveugle guéri; 3° Orante; 4° Miracle de Cana;



4702. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. IX.

5° Le Christ, prédisant à saint Pierre son reniement; 6° Moïse frappant le rocher [2] (fig. 4701).

Bibl. — Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl. XXIV; Millin, *Voyage*, t. III, p. 583, pl. LXVI, n. 8; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 289; H. Clair, *Les monum. d'Arles*, p. 250; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 375; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 13, n. 9, pl. VII, XXIV, n. 3, 4.

26. Sarcophage destiné à deux époux, dont les



4703. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. X.

bustes placés dans un médaillon central sont achevés sauf les figures afin que l'acheteur put faire exécuter les portraits des défunts [3].

La décoration de ce sarcophage fait une large place à l'histoire biblique de Suzanne : la jeune femme comparaît d'abord devant Daniel en même temps que ses accusateurs; l'un de ceux-ci est roué de coups et gar-

[1] Bottari, *Sculture e pitture*, pl. CXXXVII; Gori, dans Sannazar, *De partu Virginis*, pl. II, n. 1; même figure sur un sarcophage du musée de Latran, inexactement reproduit par Bottari, *op. cit.*, pl. LXII. — [2] E. Le Blant, *op. cit.*, p. 14, identifie ce sarcophage avec celui décrit dans un ms. de Peiresc, Bibl. nat., ms. fonds *latin*, n. *6012*, fol. 43 v°. — [3] Même particularité sur un sarcophage trouvé à Saint-Paul-hors-les-Murs; cf. De Rossi, *Bullettino*, 1865.

rotté, l'autre a les mains libres; 2° sacrifice d'Abraham; 3° Moïse recevant la loi; 4° Suzanne debout, lisant, entre deux arbres et les deux vieillards qui l'épient; 5° jugement de Pilate au moment où il se lave les mains (voir *Dict.*, t. I, au mot ASSESSEUR).

Bande inférieure : 1° les jeunes Hébreux refusent d'adorer l'idole élevée par Nabuchodonosor; l'un



4704. — Sarcophage d'Arles.
D'après Le Blant, *Sarc. d'Arles*, pl. XII, n. 2.

d'eux montre du doigt le ciel (Dan. III, 17); 2° Daniel entre les lions d'Habacuc; 3° le passage de la mer Rouge et la foule des Israélites qui vient d'échapper au désastre.

On remarque sur ce sarcophage le souci de la symétrie et de la routine, deux scènes aux extrémités du bandeau supérieur doivent se balancer à peu près en manière de répliques et de chaque côté du médaillon dont il faut remplir les cavités, la main divine revient nécessairement avec le sacrifice d'Abraham et le don de la loi à Moïse.

Bibl. — Bibl. nat., ms. fonds latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 33; Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl. XXIII, n. 2; Millin, *Voyage*, t. III, p. 540, pl. LXVII, n. 4; Jacquemin, *Guide*, p. 288; Clair, *Mon. antiq.*, p. 247; Estrangin, *Description*, p. 369, 380; Ch. Cahier, *Nouveaux mél. d'archéol. Décoration des églises*, p. 93; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 14, n. 10, pl. VIII.

27. Sarcophage dont la face antérieure représente

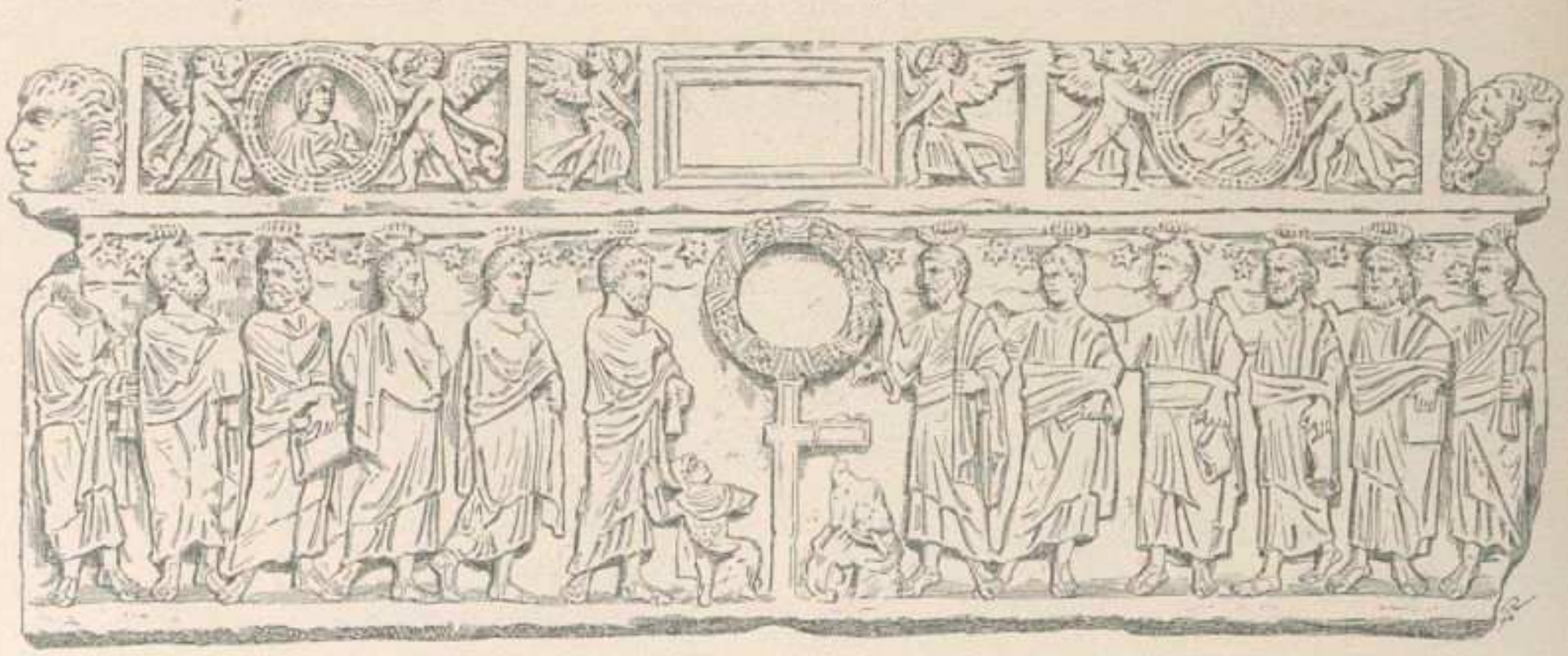

4705. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. XVI.

un portique divisé par six colonnes formant quatre niches et, au centre, un espace libre qu'occupe le Christ. Il est d'une taille qui empiète sur l'architrave et encore rehaussé par la montagne aux quatre fleuves mystiques sur laquelle il est posé; il donne la loi à saint Pierre, qui porte la croix (dont le sommet est brisé) encore reconnaissable par les points d'attache. Aux pieds du Christ, des brebis qui représentent les élus. On lit dans le sacramentaire Grégorien : *In ovium tibi placitarum benedictionem æternam numerentur ad regnum* [1]. Sur une tombe de Rome, ces brebis sont remplacées par des défunts [2]; nous pouvons donc croire que l'image symbolique de celui ou de ceux qui reçut le tombeau d'Arles est comprise dans ce troupeau, ainsi que nous lisons sur une épitaphe d'Aix [3] :

.....TVO
SIC·MVNERE·CRISTE
DEXTRIS·TIBI·NVNC·FIDE
ADSTITIT·IN AGNIS

A la droite du Christ, saint Paul, puis un palmier dans les branches duquel est posé un phénix. Les deux princes des apôtres sont accompagnés de deux apôtres. Les deux niches extrêmes présentent des sujets formant symétrie; ils représentent le Christ au moment où il va laver les pieds à saint Pierre, le Christ est vêtu de la tunique; le tableau de l'autre extrémité représente la comparution du Christ devant Pilate; un personnage pose la main sur l'épaule du Christ et le présente au proconsul; c'est en effet le geste d'introduction d'un accusé devant son juge, comme nous le voyons dans les actes de Claude et Astère : *Lysias, præses provinciæ Lyciæ, in civitate Ægea, sedens pro tribunali, dixit : Offerantur decretioni meæ Christiani. Commentariensis Euthalius dixit : Ex his unus ante conspectum claritatis tuæ adstat* [4]. Dans la suite du récit, Euthalius présente successivement au juge les autres chrétiens.

Nous avons ici le Christ dans deux scènes de la passion, représenté imberbe et, au centre, le Christ représenté barbu (fig. 4702).

Bibl. — Bibl. nat., ms. fonds latin, n. *6012*, fol. 46; Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé*, pl. XXIV; Millin, *Voyage*, t. III, p. 533, pl. LXIV, n. 4; Jacquemin, *Guide*, p. 292; Clair, *Monum. antiq.*, p. 252; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 207; Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie, Décoration*

[1] Muratori, *Liturgia romana vetus*, édit. de Venise, t. II, p. 356. — [2] Bottari, *Scultura e pitture*, pl. XXIV. — [3] Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, n. 624. — [4] Ruinart, *Acta sincera*, 1713, p. 266.

d'églises, p. 98; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 16, n. 11, pl. IX.

28. Sarcophage, face antérieure décorée de sept arcades. Dans celle du milieu le Christ debout, la main droite levée, le *volumen* dans la main gauche; dans les deux niches voisines des apôtres lui présentant l'un des pains, l'autre des poissons, sur leurs mains recouvertes d'un pan de leur *pallium*. Pains et poissons symbolisent l'Eucharistie. Puis viennent deux personnages un rouleau à demi déployé dans la main, peut-être figurent-ils des évangélistes. Enfin dans les deux niches des extrémités, deux hommes debout levant la main et faisant le geste de l'acclamation (voir ce mot). A gauche, Abraham, qui porte le couteau du sacrificateur; la victime et l'autel sont près de lui; à droite, Daniel, un autel sur lequel un serpent est étendu, c'est le dragon des Babyloniens empoisonné par le prophète (fig. 4703).

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, n. *6012*, fol. 43 v°; Séguin, *Les antiquités d'Arles*, 2e partie, p. 30; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 208; Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 97; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 19, n. 12, pl. X.

29. Fragment de sarcophage, incomplet aux deux extrémités : 1° Miracle du rocher frappé dans le désert par Moïse, 2° Moïse ou saint Pierre saisi par les Juifs; 3° Bon pasteur portant la brebis sur ses épaules; 4° Orante entre les deux arbres; 5° Miracle de la multiplication des pains; 6° Un apôtre, le reste du sujet manque. D'après un dessin à la sanguine, Beaumeni aurait vu le fragment plus complet que de nos jours; c'est là pure invention, la copie de Peiresc, de beaucoup plus ancienne, n'offre que ce que nous avons aujourd'hui sous les yeux.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin Peiresc, *6012*, fol. 27; Millin, *Voyage*, t. II, p. 561, pl. LXV, n. 6; Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 89; Grimouard de Saint-Laurent, *Le Bon Pasteur et l'Orante*, dans *Revue de l'art chrétien*, juillet 1875, p. 64; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 22, n. 13, pl. XI, fig. 2.

30. Sarcophage d'enfant. Au milieu, le Christ, entre deux arbres, tenant un *volumen;* d'autres rouleaux, liés en faisceaux, à ses pieds. A droite et à gauche, strigilles, et pilastres aux deux extrémités.



4706. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XIV.

Bibl. — Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 246; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 23, n. 14, pl. XI, fig. 1.

31. Fragment de couvercle d'un sarcophage, trois arcades dans lesquelles on voit : 1° le miracle de Cana; 2° une femme debout entre deux arbres tenant un *volumen;* 3° entrée du Christ à Jérusalem. Couronnes et lemnisques au haut des arbres, entre les retombées des arcades.

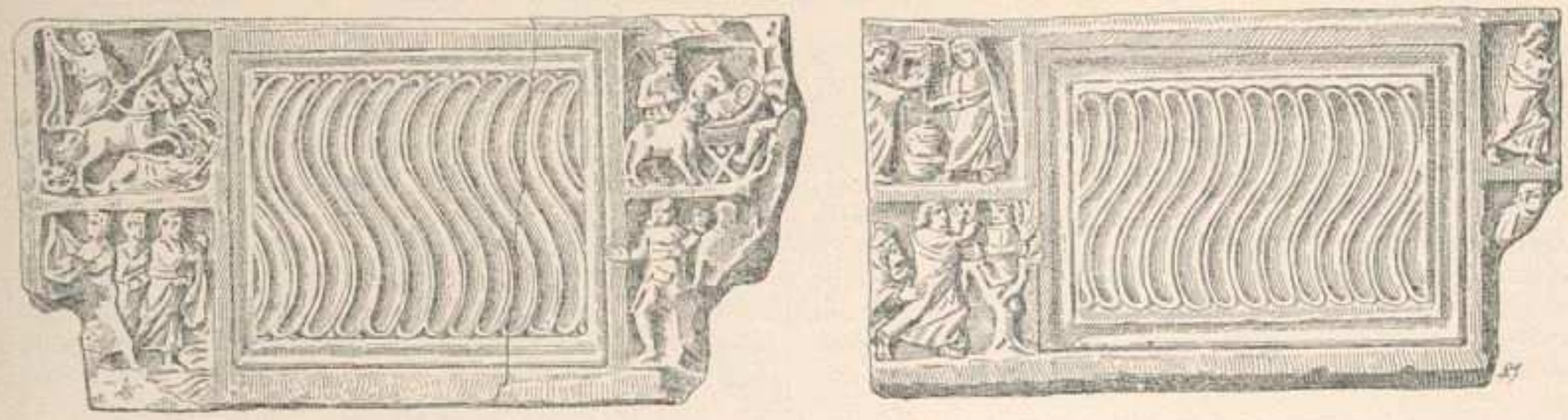

4707. — Sarcophage d'Arles. D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XVIII, n. 1, 2.

Bibl. — Macarius, *Hagioglypta*, édit. Garrucci, p. 246; Cahier, *Nouv. mél. d'archéol., Décoration d'églises*, p. 91; E. Le Blant, *Sarcoph., d'Arles*, p. 24, n. 15, pl. XII, fig. 1.

32. Fragment d'une cuve de sarcophage. Un aigle, dont on ne voit que la tête et les ailes éployées, tient dans son bec une couronne inscrivant le ⁂. Ce motif, avec ou sans l'aigle, se plaçait au milieu de la face des sarcophages, au-dessus de la croix et des soldats témoins de la résurrection, on en a plusieurs exemples (fig. 4704).

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. III, p. 520, pl. LXIV, n. 2; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 207; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 24, n. 16, pl. XII, fig. 2.

33. Débris mutilé de la partie supérieure d'une tombe, encastré dans le mur extérieur de l'ancien couvent des Minimes, aux Aliscamps. A gauche, tête ornementale; guérison du paralytique; baptême du Christ; génie tenant un cartouche.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 24, n. 17, pl. XII, fig. 3.

34. Couvercle de sarcophage qui porte une épitaphe du IVe ou Ve siècle :

HYDRIAE TERTVLLAE
C·F·CONIVGI AMANTISSI
MAE·ET·AXIAE AELIANAE
FILIAE DVLCISSIMAE
TERENTIVS MVSEVS
HOC SEPVLCHRVM
POSVIT

Rien n'établit que cette épitaphe se réfère à une chrétienne; le symbolisme des sculptures ne nous apprend rien à ce sujet, mais la défunte est représentée avec une colombe becquetant des raisins, ce qui peut faire conjecturer le christianisme.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 44; Millin, *Voyage*, t. III, p. 552, pl. LXVI, n. 3; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 288; H. Clair, *Antiq. d'Arles*, p. 224; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 216; Ch. Cahier, *Nouv. mél. d'archéol., Décorat. d'églises*, p. 92; E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, n. 517; *Sarcoph. d'Arles*, p. 25, n. 18, pl. XIII.

35. Cuve de sarcophage qu'on a coiffée du couvercle décrit-ci-dessus (n. 34). Face antérieure divisée en sept arcades, trois apôtres debout de chaque côté, sous l'arcade centrale, le Christ et un apôtre. Toutes les têtes et plusieurs bras sont brisés.

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. III, p. 540, pl. LXIV, n. 7; Cahier, *Nouv. mél. d'archéol. Décorat. d'églises*, p. 99; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 26, n. 19, pl. XIII.

36. Grand sarcophage autrefois déposé dans les cryptes de l'église Saint-Honorat. Au milieu, la croix, dont une branche a disparu; sur l'autre, on voit les pattes d'une colombe. Même disposition sur un sarcophage de Manosque, deux tombes du Musée au Latran, une autre dans la crypte de la cathédrale de Palerme, et une cinquième à Arles, signalée par Peiresc et mentionnée plus loin. Au-dessus de la croix était posée une couronne à lemnisques flottants et à l'intérieur le monogramme ☧ reconnaissable par les points d'attache. Au pied de cette croix, deux soldats qui gardaient le tombeau du Christ; l'un semble avoir été endormi, il est fort détérioré, l'autre se réveille en sursaut. De chaque côté, six apôtres tournent les regards vers le sujet central et lèvent le bras en signe d'adoration ou d'acclamation. Sur le couvercle, deux génies soutiennent un cartouche, à droite et à gauche les bustes des époux dans des cadres ronds que soutiennent des génies *(imagines clypeatæ)*, les angles sont marqués par deux masques scéniques. Les faces latérales sont décorées, mais les sujets représentés n'ont qu'un très faible relief; ils représentent Moïse frappant le rocher d'Horeb et le baptême du Christ par saint Jean (voir *Diction.*, t. II, col. 375, fig. 1310). Malgré la différence de six mois seulement qui sépare la date de naissance du précurseur de celle du Christ, Jean-Baptiste est représenté sous les traits d'une sorte de géant barbu et Jésus semble un enfant en bas âge.

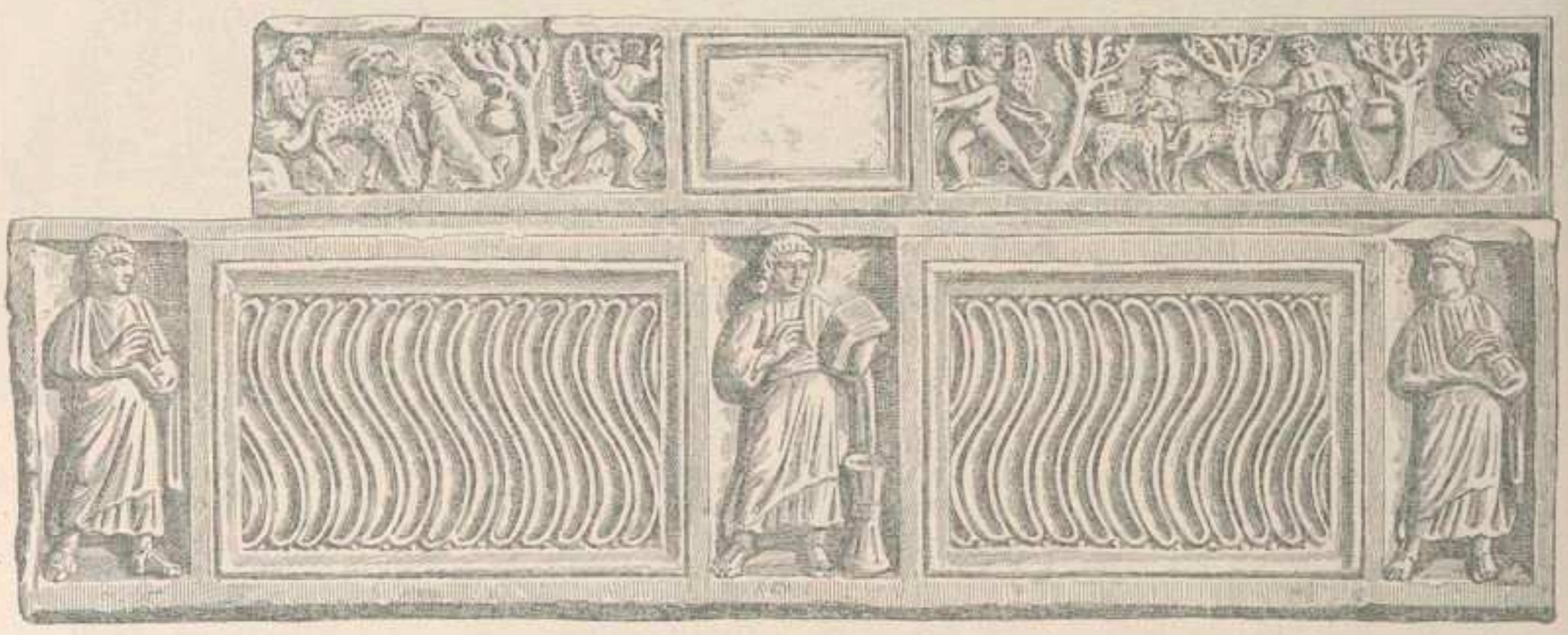

4708. — Sarcophage d'Arles. D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XIX.

Un témoin de cette scène tient le *volumen*, c'est peut-être un évangéliste (fig. 4705).

La tessère n'a reçu aucune inscription; peut-être les noms des défunts étaient-ils peints et non gravés. Cette tombe passe pour avoir contenu les restes de Constantin II.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 44; Séguin, *Les Antiquités d'Arles*, 2e partie, p. 30; Millin, *Voyage*, t. III, p. 547, pl. LXV, n. 3; Ch. Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décoration d'églises*, p. 97; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 207, 358; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 26, n. 20, pl. XIV, XV, (voir *Dict.*, t. I, fig. 1044, le sarcophage de Manosque, cf. t. III, col. 2217, fig. 3129).

37. Sarcophage d'exécution grossière, mais de type ancien. Au centre, image du défunt dans un médaillon, au-dessous tessère sans inscription. Des deux côtés, strigiles. A gauche, une femme levant la main en signe d'acclamation (voir *Dict.*, t. I, col. 253, fig. 56); à droite, le bon Pasteur portant la brebis sur les épaules (fig. 4706).

Bibl. — Ch. Cahier, *Nouv. mél. d'archéol., Décor. d'églises*, p. 88; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 28, n. 21, pl. XVI.

38. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage : 1° Moïse frappant le rocher; 2° quatre personnages inclinés et prosternés devant le Christ assis, deux de

ces hommes pleurent (voir LARMES *dans la prière)*; 3° résurrection de la fille de Jaïre; 4° aux pieds du Christ, une femme prosternée, probablement l'hémorroïsse; 5° sujet incomplet, il ne reste que le Seigneur, debout, levant la main droite et tenant de la gauche le *volumen*.

Bibl. — *Bibl. nat.*, ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 46; le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé de l'histoire d'Arles*, pl. XXIV; Millin, *Voyage*, t. III, p. 537, pl. LXVI, n. 1; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 304; H. Clair, *op. cit.*, p. 255; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 263, 373; Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, au mot *Résurrection;* Ch. Rohault de Fleury, *L'Évangile*, pl. XLIV; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 29, n. 22, pl. XVII.

39. Fragment d'un sarcophage dont la partie principale est occupée par des strigiles et dont les extrémités sont ornées par les quatre petits sujets bibliques suivants :

1° Élie enlevé au ciel sur un quadrige et jetant son manteau. Sous les pieds des chevaux se voit une figure de fleuve couché, le Jourdain; 2° Élisée, les mains couvertes d'un voile, attend la chute du manteau d'Élie, puis, autre moment, il frappe le Jourdain de ce manteau, il a auprès de lui un personnage debout, représentant l'un des fils des prophètes qui virent le miracle. 3° Jésus dans la crèche, abordé par un berger portant le *pedum*, l'âne et le bœuf, la Vierge assise sur une chaise à la tête du berceau; Peiresc, en 1613, a vu ce sujet encore entier et en a pris un dessin; 4° le même dessin nous montre que le tableau suivant représentait l'adoration des Mages, on ne voit plus aujourd'hui que deux mages et le buste d'un troisième qui montre l'étoile (fig. 4707).

Au revers se trouvait, d'après le témoignage de Peiresc (même manuscrit, fol. 41) une inscription dont il ne reste que les traces suivantes :

· ·CAESARII SEQVENS VESTIGIA SACER
· · · · · · · · · · · ISSA CVLTIBVS AVLA
· · · · · · · · · · · · · · ·SORTE BEATVS
· · · · · · · · · · · · · · · · · · MALIGNI
· A
· E
· III
EI·OBIIT·SVB D XVIII · · · · · · · · · ·

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 17, 18, 41; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 267, 375; Ch. Cahier, *Nouv. mél. d'archéol., Décoration d'églises*, p. 93; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 31, n. 24, pl. XVIII, fig. 1.

40. Fragment offrant la même disposition matérielle que le précédent et que Peiresc semble avoir vu en entier; les deux sujets de gauche ont disparu, il les décrit ainsi : *Figura Christi, ut videtur inter alias duas fructus ipsi offerentes* (peut-être la multiplication des pains et des poissons) et *Christus Petro dicens : Antequam gallus cantet.* — Les scènes conservées sont les suivantes : le Christ et la Samaritaine au puits de Jacob; le Christ adressant la parole à Zachée posté dans les branches d'un arbre, pendant qu'une femme touche le bord de son vêtement; à droite, le tableau supérieur est brisé, on voit le Christ faisant le geste de s'avancer et Peiresc nous apprend que c'était ici *osculum Judæ;* le tableau inférieur n'est connu que par Peiresc : *traditio clavium regni cœlorum* (fig. 4707).

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin Peiresc, n. *6012*, fol. 45;

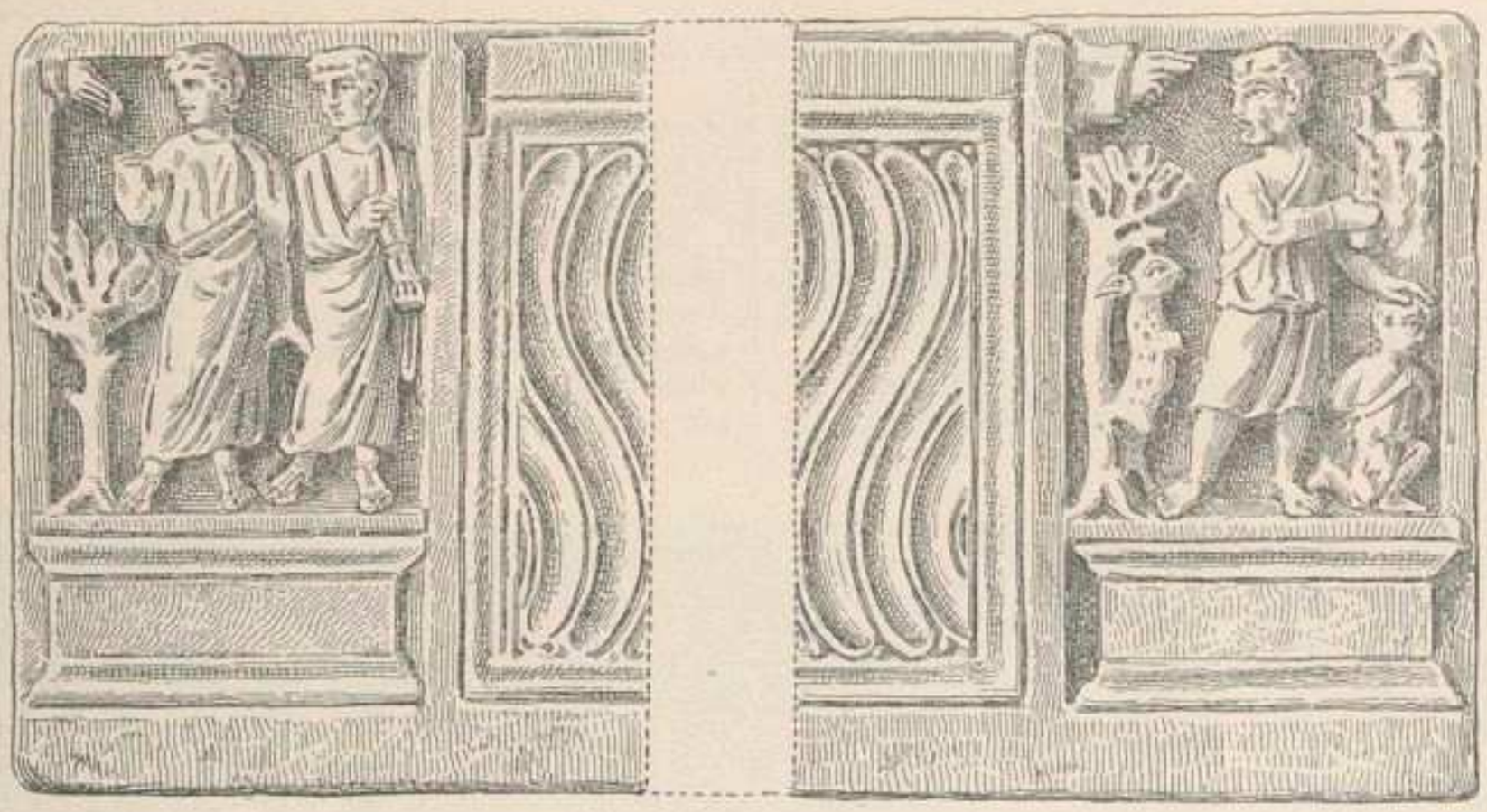

4709. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. XXII.

Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 375; Ch. Cahier, *op. cit.*, p. 94; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 30, n. 23, pl. XVIII, fig. 2.

41. « Au milieu du bas-relief, entre deux rangées de strigiles, le Christ, debout, tient de la main gauche le livre ouvert et fait, de la droite, le geste du discours; à ses pieds, un faisceau de *volumina*. La tête du Seigneur est nimbée, particularité assez rare, mais non sans exemple, sur les monuments antiques. Aux deux extrémités deux personnages, sans doute des apôtres, regardent le Christ et tiennent le *volumen*. Une ancienne tradition, dit Millin, voyait dans cette tombe celle de saint Honorat. » E. Le Blant, propose, mais avec un doute, de rapporter à ce sarcophage la description suivante de Peiresc : *Retro altare majus : Arca marmorea IV columnis fulta, in qua Christus imberbis, cum orbe circum caput. Et in operculo, Christus transiens ab alia figura syndonata invitatus est ut ingrederetur domum, in cujus janua velum adpensum levatum est.* Le couvercle ainsi décrit serait perdu, ce qui est d'autant plus regrettable qu'il représentait un trait évangélique qui ne se retrouve pas sur les sarcophages chrétiens. Le couvercle actuel n'appartenait donc pas au sarcophage, il est probablement chrétien (fig. 4708).

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*,

fol. 46 v°; Millin, *Voyage*, t. III, p. 536, pl. LXIV, n. 5; Estrangin, *Description de la ville d'Arles*, p. 374; Ch. Cahier, *Souvenirs de l'ancienne église d'Afrique*, p. 273; et *Nouv. mél. d'archéol. Décorat. d'églises*, p. 86, 88; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 32, n. 25, pl. XIX.

croix; 3° La barque de Jonas, le monstre marin qui engloutit le prophète.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, n. *6012*, fol. 33 r°; Millin, *Voyage*, t. III, p. 583, pl. LIX, n. 10; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 211; Ch. Cahier, *Nouv. mél.*



4710. — Sarcophage d'Arles. D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XXII.

42. Fragment de couvercle (Voir *Dict.*, t. I, col. 2989, fig. 983).

Bibl. — Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronol. de l'hist. d'Arles*, pl. XXV, n. 5, 6; Millin, *Voyage*, t. III, p. 579; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 34, n. 26, pl. XX, fig. 1; *Dictionn.*, t. I, col. 2909, fig. 983.

43. Fragment de couvercle de sarcophage (voir *Dictionn.*, t. V, col 2344, fig. 4682) ayant contenu les

d'archéol. Décor. d'églises, p. 93; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 34, n. 27, pl. XX, fig. 2; *Dictionn.*, t. I, col. 1215, fig. 296 et t. V, col. 2344, fig. 4682.

44. Sarcophage, à l'extrémité gauche, Moïse, et peut-être Josué avec lui, recevant la loi de Dieu. Afin d'occuper l'angle par une main divine, ce sujet est assez ordinairement figuré pour utiliser la partie la plus rapprochée d'un médaillon. Ici le tableau est rectangulaire et on rempli le champ libre par un

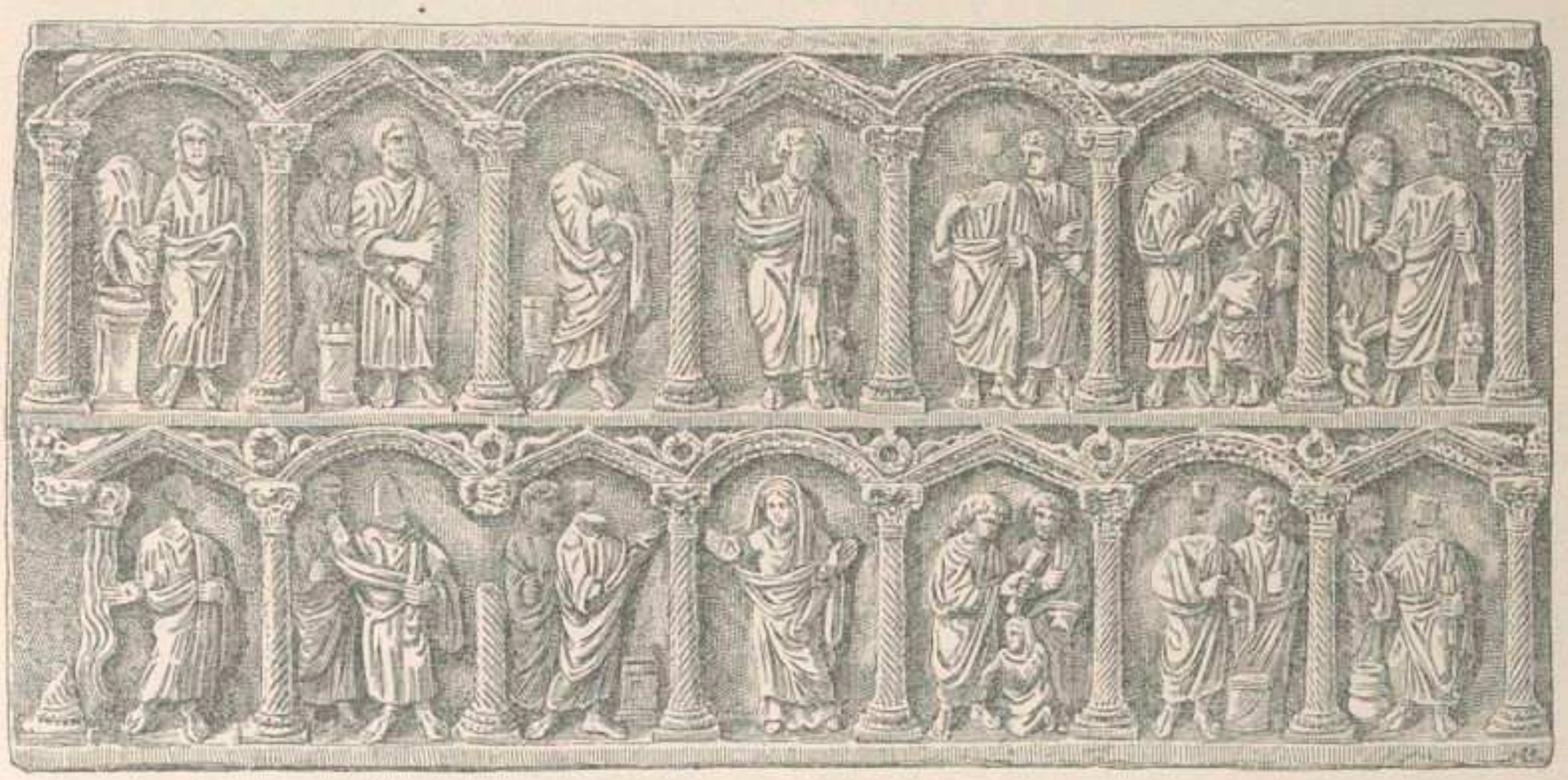

4711. — Sarcophage d'Arles. D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XXV.

restes d'une chrétienne Optatina Reticia, qui reçut au baptême probablement le nom de *Paschasia*.

Le cartouche de l'inscription est soutenu par deux amours nus ailés. Les scènes représentées sont les suivantes: 1° Adam et Ève chassés du paradis; près d'Ève se voit une brebis qui rappelle l'obligation du travail manuel qui va lui incomber; un personnage jeune et chevelu pose sa main sur l'épaule d'Ève, est-ce un ange, ou le Christ? On n'a pas d'éléments certains pour le dire; 2° Daniel entre les lions; à sa droite, l'ange; à gauche, Habacuc portant un pain incisé en

arbuste; strigiles; au centre l'adoration des bergers et des mages guidés par l'étoile (voir *Dictionn.*, t. II, col. 968, fig. 1567); nouvelles strigiles et sujet formant pendant à Moïse, c'est ici Abraham sacrifiant son fils; dans le champ, un arbuste auquel le bélier est saisi par les cornes (fig. 4709).

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 34 r°; Millin, *Voyage*, t. III, p. 554, pl. LXVI, 4; Jacquemin, *Guide*, p. 307; H. Clair, *Mon. ant. d'Arles*, p. 257; Estrangin, *Descript. d'Arles*, p. 374 et 500; Bayet, dans *Bibl. des écoles françaises de Rome et*

d'Athènes, 1876, p. 293; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 35, fig. 28, pl. XXI; *Dictionn.*, t. II, col. 968, fig. 1567.

45. Dans l'église du couvent des Minimes et consacrée à saint Honorat, à l'entrée de la première chapelle, sarcophage très mutilé et que Millin a vu en meilleure condition. « Il est probable, dit-il, que sur la partie fragmentée à gauche, il y avait un corps enveloppé de bandelettes et que le groupe qu'on y aperçoit représente la résurrection de Lazare, » en outre E. Le Blant a noté sur le monument la présence d'une marche de l'édicule où est communément enfermé le corps de Lazare. A l'autre extrémité, toujours d'après Millin, était représenté Moïse frappant le rocher. On voit en outre la multiplication des pains et des poissons, la guérison d'un aveugle; au centre, sous deux palmiers formant voûte, un orant avec deux personnages barbus à ses côtés, sans aucun doute, les saints protecteurs qui l'introduisent dans le paradis; Jésus prédisant à saint Pierre son renoncement, le paralytique emportant son grabat. « Le dernier tableau, maintenant incomplet, appelle notre attention. Le plus grand nombre des bas-reliefs nous montrent isolément, bien que le plus souvent juxtaposés, une arrestation faite par les Juifs et le miracle du rocher; ici, comme sur un sarcophage de Clermont, il s'agit d'un même personnage, saisi en même temps qu'il lève sa baguette sur la pierre d'Horeb. C'est un élément nouveau pour l'étude d'une représentation que des hommes habiles envisagent au point de vue symbolique et sur l'explication de laquelle on n'est point encore tombé d'accord. » (Fig. 4710.)

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. III, p. 521, pl. LXIV, n. 3; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 36, n. 29, pl. XXII.

46. Sarcophage trouvé aux Mouleyrès, vers 1848, voir *Dictionn.*, t. I, col. 255, fig. 57. Au centre une orante; aux deux extrémités des personnages des saints faisant le geste de l'acclamation. Au moment de la découverte, des traces de dorure se voyaient sur cette tombe.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 37, n. 30, pl. XII, fig. 4; *Dictionn.*, t. I, col. 255, fig. 57.

47. Sarcophage en marbre blanc, trouvé en février 1844, dans les fouilles opérées aux Aliscamps; long. 2 m. 05, haut. 0 m. 52. Ce sarcophage représente les Dioscures, voir *Dictionn.*, t. I, col. 2627, fig. 852 et, t. IV, col. 1044-1045; on y trouvera la figure et la description de ce monument. Dans la retombée des arcades, sujets fréquents dans la symbolique chrétienne : colombes becquetant des fruits, et trois personnages en buste, étendant un bras et tenant, de l'autre, un *volumen;* peut-être des apôtres. Sur l'une des faces latérales, le Christ multipliant les pains et les poissons que tiennent deux apôtres; un vieillard assis devant un Juif debout, scène que nous avons déjà rencontrée. E. Le Blant reporte ce monument, d'aspect élégant et de facture soignée aux premières années du IVe siècle. « La différence de travail qui se remarque, dit-il, entre ces bas-reliefs et ceux de la face principale existe de même sur les autres tombes chrétiennes : je ne saurais donc dire si ces sujets ont été exécutés, après coup, les faces latérales d'un marbre préparé pour des gentils, ou si des fidèles ont accepté, sinon commandé le sarcophage tel que nous le voyons. Dans cette dernière hypothèse, il y aurait ici une nouvelle marque de l'influence que les idées païennes avaient gardée sur l'esprit de quelques chrétiens, aux premiers siècles de l'Église. Les images des Dioscures placées en pendants aux deux extrémités du bas-relief témoignent une fois de plus du goût des sculpteurs romains pour les dispositions symétriques. »

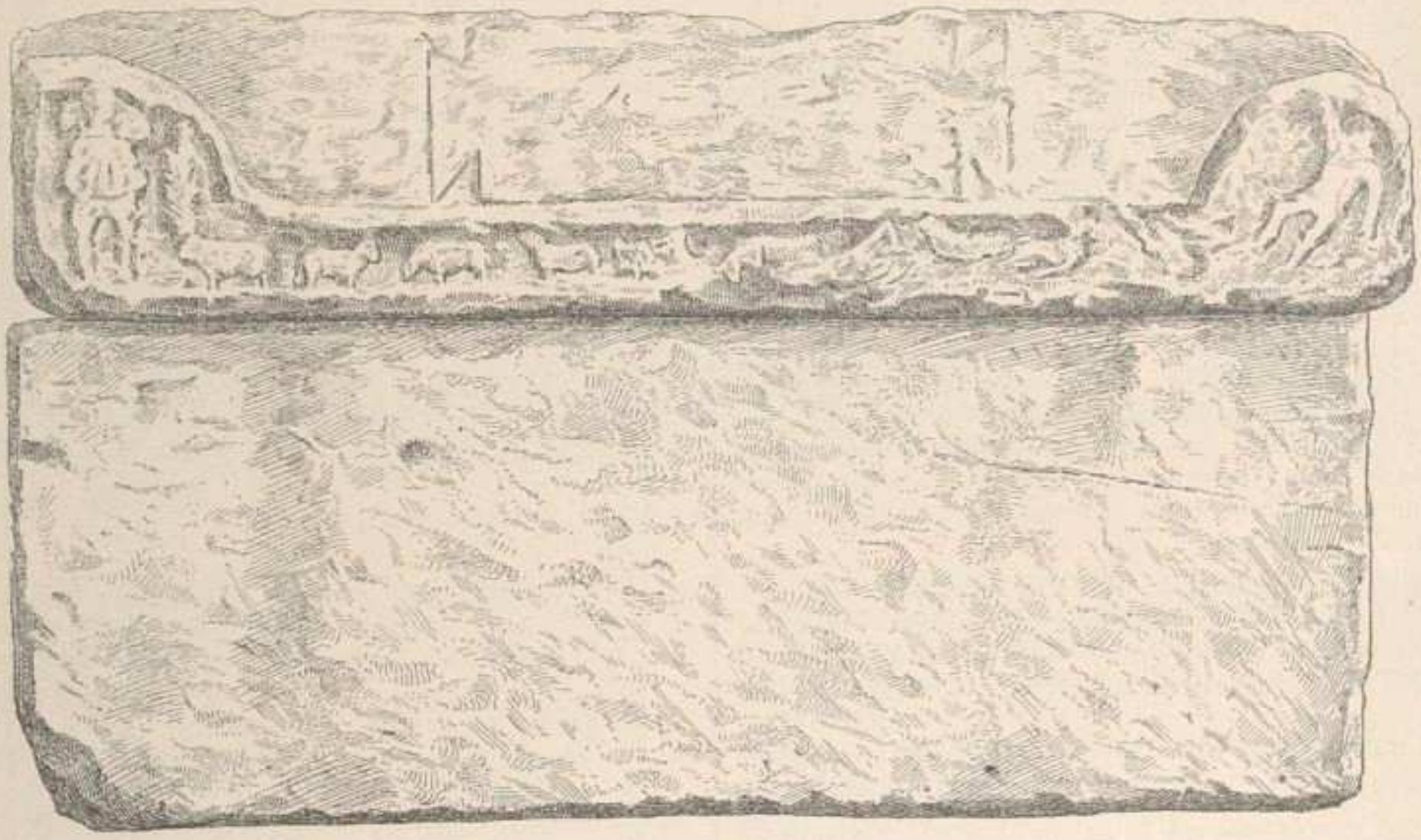

4712. — Sarcophage d'Arles. D'après E. Le Blant, *Sarcophages d'Arles*, pl. XXVIII.

Bibl. — Estrangin, dans *Bullettino dell'Instituto di corrispondenza archeologica*, janvier 1844, p. 12; *Revue archéologique*, 1844, p. 127; *Description de la ville d'Arles*, p. 146, 239, 470; Martigny, *Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, p. 389, art. *Mariage;* Cahier, *Nouveaux mélanges d'archéologie. Décorations d'églises*, p. 80; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, pl. XXIII, XXIV, fig. 1, 2; *Dictionn.*, t. I, col. 2627, fig. 852; t. IV, col. 1044-1045.

48. Grand sarcophage servant de fonts baptismaux dans l'église de Saint-Trophime. Face antérieure. *Bandeau supérieur :* 1° multiplication des pains, que tient un disciple, et des poissons, dont l'un, posé sur un autel semble figurer l'ἰχθύς divin; 2° Apôtres;

celui du premier plan tient le *volumen;* devant eux un *scrinium* rempli de rouleaux; 3° Apôtre tenant un *volumen,* faisceau de *volumina* posé sur le sol; 4° le Christ annonçant à Pierre son prochain renoncement, un coq; 5° saint Pierre levant la main en signe de protestation; un apôtre, 6° guérison d'un aveugle; 7° Daniel empoisonne le dragon des Babyloniens. *Bandeau inférieur :* 8° Miracle du rocher d'Horeb; 9° le Christ et un apôtre; 10° le Christ levant la main en regardant l'orante qui occupe l'arcade suivante et à laquelle il adresse la parole. Devant lui une cassette du type de celles qui contenaient les *volumina;* 11° femme en prières; 12° l'hémorroïsse aux pieds de Jésus; 13° le Christ et un apôtre, devant le Christ se trouve un *scrinium;* 14° le miracle de Cana. Aux retombées des voûtes, colombes becquetant des fruits dans des corbeilles et, au milieu, couronnes avec lemnisques flottants (fig. 4711).

Face latérale *droite.* Adoration des mages. Voir *Dictionn.*, t. I, fig. 597 et col. 2059; entrée triomphale de Jésus à Jérusalem, *ibid.* — Face latérale *gauche :* Caïn et Abel offrant à Dieu les prémices de leurs récoltes; le Christ maudissant le figuier stérile (voir *Dict.*, t. I, col. 63, fig. 24); bandeau inférieur, les trois jeunes hébreux refusant d'adorer le buste de Nabuchodonosor.

Bibl. — Millin, *Voyage,* t. III, p. 556, pl. LXI, n. 4; Estrangin, *Description de la ville d'Arles,* p. 340; Ch. Cahier, *Nouv. mél. d'archéol., Décoration d'églises,* p. 87, 94; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles,* p. 41, n. 32, pl. XXV, XXVI; *Dictionn.*, t. I, col. 63, fig. 24; col. 2059, fig. 597, t. V, col. 1594, fig. 4457.

49. Sarcophage qui sert de devant d'autel dans l'église de Saint-Trophime; sur le couvercle était gravée une inscription qui a été recueillie par Saxi et qui a aujourd'hui disparu :

VIR AGRIPINENSIS NOMINE GEMINVS HIC IACET
QVI POST DIGNETATEM PRAESIDIATVS ADMINESTRATOR
RATIONEM NOVE PROVINCIARVM DIGNVS EST HABITVS
HIC POST ANNOS XXXVIII M II ET DIES SEX FEDELES IN FATA
[CONCESSIT
CVIVS OB INSIGNEM GLORIAM CIVES SVI SEPVLCRI GRATIA
[ADORNAVERVNT

Le sujet représenté est la scène bien connue sous le nom de *Dominus legem dat* (voir ce mot). Le Christ barbu, assis sur un trône, posant le pied gauche sur l'escabeau, un *volumen* déployé dans la main droite, sur la tête le monogramme avec la boucle de *rho* retroussée (voir *Dictionn.* au mot CHRISME). A ses côtés deux apôtres dans l'attitude de l'adoration.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012,* fol. 44 v°, 62; J. Spon, *Miscellanea eruditæ antiquitatis,* in-fol., Lugduni, 1685, p. 286; Bibl. d'Arles, mss. Bonnemant, *Recueil d'antiquités,* p. 29; Séguier, *Antiquités d'Arles,* t. II, p. 32; Saxi, *Pontificum Arelatense,* p. 161; Maffei, *Galliæ antiquitates,* p. 90; Muratori, *Thes. vet. inscr.*, p. 1879, n. 6; Fleetwood, *Sylloge inscriptionum antiquarum,* in-8°, Londini, 1691, p. 509, n. 2; Breval, *Remarks on several parts of Europe,* II, t. II, p. 176; Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au VIIIe siècle de l'ère chrétienne,* in-4°, Arles, 1787, n. 164; Millin, *Voyage,* t. III, p. 559, pl. LIX, n. 14; Jacquemin, *Guide du voyageur dans la ville d'Arles,* p. 179; *Études sur Arles,* p. 152; *Descript. d'Arles,* p. 472; De Castellane, dans *Mém. de la Soc. archéol. du midi de la France,* t. II, p. 188; Bœcking, *Notitia imperii,* t. II, p. 1206; Macarius, *Hagioglypta,* édit. Garrucci, p. 17, 238; *Dictionn. d'épigraphie,* t. I, p. 55; E. Le Blant, *Recueil des inscript. de la Gaule,* t. II, p. 251, n. 514; *Sarcoph. d'Arles,* p. 44, n. 33, pl. XXVII.

50. « Avant que tous aient péri, disait E. Le Blant, j'ai tenu à donner un type des tombeaux de pierre qui couvraient les Aliscamps d'Arles. » Il porte aux extré-

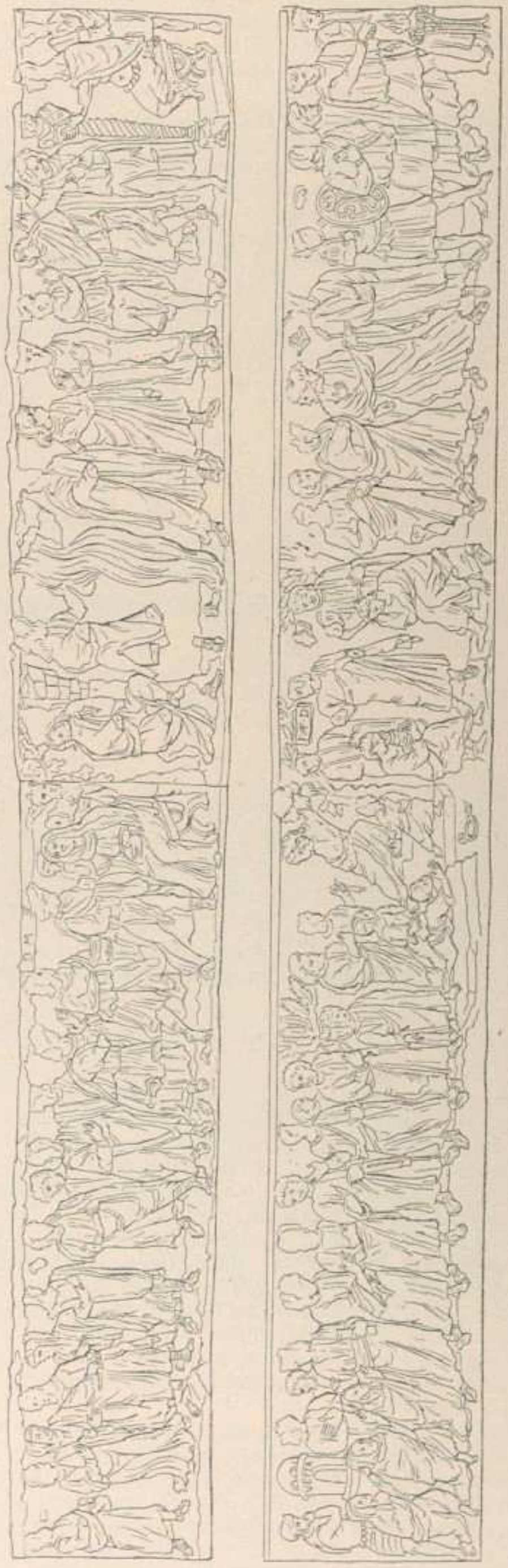

4713. — Reproduction d'un dessin de Beauménil. D'après Le Blant, *Sarcophages d'Arles,* pl. XXIX et XXX.

mités de son couvercle, des pasteurs et entre eux des brebis, signe ordinaire des tombes des fidèles. Au milieu, une tessère dont l'inscription a complètement disparu. Sur le versant du couvercle E. Le Blant avait

relevé l'inscription suivante dans un cartouche grossièrement tracé (fig. 4712).

HIC QVIES
CIT IN PACE BE
NENENORIVS
VITALIS QVI VI
VIT ANNIES
XXXII

Bibl. — E. Le Blant, *Recueil des inscript. de la Gaule*, t. II, p. 271, n. 535, pl. 72, n. 432; *Sarcoph. d'Arles*, p. 45, n. 34, pl. XXVIII.

51. Débris d'un sarcophage de l'église Saint-Honorat, vu par Peiresc qui l'a décrit, dessiné par l'acteur Beauméni, étudié par E. Le Blant d'après les vestiges conservés chez M. Révoil, à Servanne, en s'aidant des documents qui précèdent, en sorte que ce précieux monument nous est suffisamment connu (fig. 4713 et 4714). Voici la description de Peiresc :

Arca marmorea duplici ordine figurarum.

In superiori :

Virgo Maria velata sedens, puerulum χm tenens, venientibus Magis Thiaratis, quorum primus coronam offert, alii duo discos thure et myrrha plenos.

S. Joannes pellibus indutus Christum nudum baptisans, superveniente columba aquam de cœlis cadentem rostro gustante. Disputatio in templo. Idolorum despectus per tres juvenes thiaratos præsente principe sedente.

In inferiori :

Christus inter discipulos dormientes, imberbis.

Judæ osculum satellitibus stipati.

Pilatus sedens in subsellio, paludatus, coronatusque, manus lavans ex urceo, in catinum tripodi impositum.

Sepulcrum apertum, a satellitibus dormientibus custoditum.

Tres virgines supplices, una manum ad Christum admovens.

Christus post resurectionem inter discipulos.

Ascensio in cœlum, sublatus tamen videtur Christus a manu de cœlo veniente, respicientibus discipulis et stratis.

Voici maintenant, ce qu'on peut tirer de la copie du sarcophage exécutée par Beaumeni en 1783. Et d'abord qui était-ce Beaumeni? Un acteur qui savait dessiner assez habilement [1]. Une lettre de l'intendant de Limoges, datée du 27 mai 1780, annonce « au sieur de Beauméni » que l'Académie des Inscriptions le charge moyennant 1 000 livres annuellement et 500 livres de frais de voyage, de relever les monuments antiques qu'il pourrait trouver en France. De nombreuses reproductions de ses détestables copies existent encore, j'en ai vu, écrivait Edouard Le Blant, entre les mains de M. de Lagoy, à Aix, à la bibliothèque de Poitiers, etc. Ces dessins, « qui remplissent de volumineux cahiers et fournissent, çà et là de précieux documents, sont exécutés avec une certaine adresse, mais sans aucune conscience. Quelques-uns des monuments qu'il figure sont de pure invention, au moins pour la plus grande partie des détails. Ses copies d'inscriptions ne présentent aucun sens et sont à peine reconnaissables, lorsqu'on les compare à ceux des originaux qui nous sont parvenus. » Beauméni a heureusement dessiné notre sarcophage, mais il faut « se garder, à coup sûr, d'accepter dans toutes ses parties le dessin de cet étrange archéologue; ici, comme souvent ailleurs, il nous montre sa bizarre et lubrique

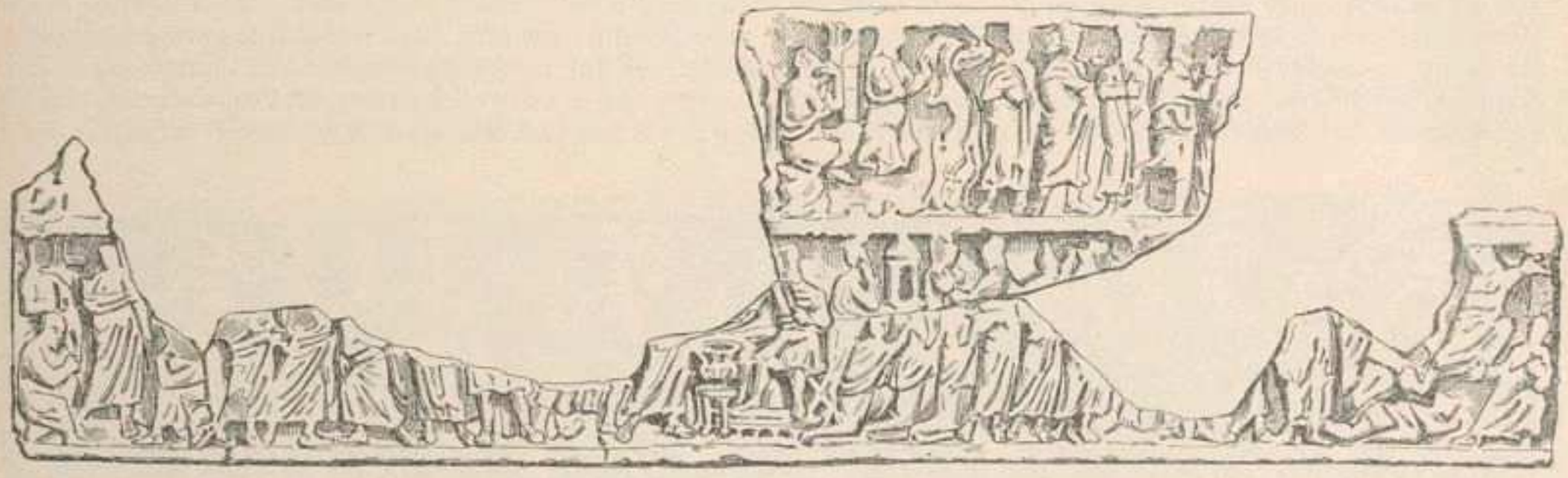

4714. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. XXIV.

fantaisie. Faisant quatre parts des deux bandes superposées de notre bas-relief, Beauméni en intervertit l'ordre pour le rang inférieur, puis il les encadre de figures obscènes que n'a jamais portées le marbre arlésien. Dans le dessin qu'il nous présente du monument original sont introduits des détails d'invention pure; des cartouches à inscriptions, dont le DM qu'il avait coutume d'ajouter sur la plupart de ses reproductions de tombeaux antiques; le nom de VESTA, placé par lui sur l'édicule qui représente ici le saint Sépulcre; la figure de saint Joseph, debout derrière le siège de la Vierge, devenant un satyre cornu; des personnages à deux têtes, une lampe allumée près du Christ montant au ciel. Si l'on ajoute à ces inventions des disciples changés par lui en femmes dont l'une tient un nourrisson, la suppression de l'image de Pilate, le support de son vase traditionnel devenant un trépied de sacrifice portant un feu, on comprendra avec quelle précaution il faut se référer au dessin laissé par Beauméni.

« Malgré ces écarts et ces erreurs, la copie de la tombe arlésienne offre un véritable intérêt, car elle répond, par les traits principaux, à la description qu'on vient de lire et aux débris qui nous ont été conservés.

« Les scènes placées avant celle des mages, et que Peiresc n'a point mentionnées, faute sans doute de les avoir comprises, me semblent difficiles à expliquer. Dans leur nombre, si le sculpteur s'est borné à retracer, comme nous le verrons plus loin, les faits relatifs à l'histoire du Christ, se trouverait peut-être, comme sur une tombe du Puy, l'ange intervenant entre la Vierge et saint Joseph; le vague du dessin de Beauméni

[1] F. Mérimée, *Voyage en Auvergne et en Limousin*, p. 101; *Biographie universelle*; A. Leclerc, *Beaumesnil* († 1787), dans *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 1869, t. XIX, p. 27; C. Couderc, *Note sur des calques de dessins de Beaumeni représentant des sarcophages trouvés à Rodez*, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 1887, t. XIV, p. 105; Arbellot, au cours d'une notice sur l'abbé Vitrac, p. 9, note 5.

et le peu de confiance qu'il mérite ne sauraient permettre ici que des suppositions.

« Peiresc reconnaît avec raison, après l'Adoration des Mages, le Baptême du Christ. Je ne saurais dire exactement quel peut être le personnage assis que l'on voit avant le Précurseur; mais l'identité de son costume avec celui de ce dernier me porte à croire qu'il s'agit ici de saint Jean dans le désert; la construction que l'on aperçoit au deuxième plan n'y ferait pas obstacle. Bottari a figuré (pl. CXCIV) un sarcophage où le sculpteur a représenté des arcades dans le désert, au sortir de la mer Rouge.

« Comme la description de Peiresc, le dessin de Beauméni nous montre ensuite et dans les conditions iconographiques qui sont d'ailleurs connues, les trois jeunes Hébreux comparaissant devant le roi et refusant d'adorer l'idole.

« Au second rang, on remarquera un sujet entièrement nouveau : le Christ au jardin des Oliviers, entre ses disciples endormis appuyant leurs têtes sur leurs mains. L'homme qui marche en avant, dans le groupe qui avoisine, est évidemment Judas embrassant son maître, ainsi qu'on le voit encore sur des tombes d'Arles, de Saint-Maximin et de Vérone. Pilate, qu'indique ensuite Peiresc, est bien reconnaissable par son siège, son *scabellum*, et par le vase élégant placé devant lui sur un support. Le saint Sépulcre, représenté, comme ici, sous la forme d'un édicule à coupole, se retrouve sur un sarcophage de Rome. Les deux tombeaux dont je parle nous offrent, si je ne me trompe, les plus anciennes figurations que l'on connaisse de ce monument; de même que l'édicule de Lazare, ces représentations sont évidemment idéales; car elles ne répondent en rien à ce que nous savons de la structure des tombes juives. Il s'agit là d'un édicule romain, semblable à celui que nous retrouvons sur un marbre du musée de Latran. Au premier plan, trois femmes sont agenouillées devant un personnage debout qui parle en levant la main droite et qui semble être le Christ lui-même, selon le texte de saint Matthieu (XXVIII, 9), plutôt que l'ange apparu aux deux Marie et à Salomée (Marc., XVI, 1-7).

« Le groupe suivant nous montre le Seigneur entre ses disciples après la résurrection. Dans ce dernier tableau on l'a représenté montant au ciel en présence des apôtres frappés de stupeur et prosternés. Le mouvement prêté à Jésus n'a rien de l'idéal que la scène revêtira plus tard sous la main des artistes; Le Fils de Dieu gravit une pente et des nuages sort une main qui lui saisit le bras. Ainsi que la note de Peiresc, le dessin de Beauméni atteste l'existence, sur notre marbre, de la main divine. »

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 46 r°; coll. Alb. Lenoir, ms. de Beauméni; E. Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 25; *Sarcoph. d'Arles*, p. 46, n. 35, pl. XXIX, XXX.

52. Sarcophage qui reçut en 1570 la dépouille du président de Pérussis, aujourd'hui à Aix, aux Bains de Sextius . La face principale est consacrée au passage de la mer Rouge, chars et cavaliers de l'armée égyptienne disparaissent dans les flots pendant que la sœur de Moïse joue du tympanon. Les faces latérales sont également inspirées par des scènes de l'Exode. Le Pharaon fit appeler de nuit Moïse et Aaron et leur dit : « Retirez-vous d'avec mon peuple, vous et les fils d'Israël; allez et sacrifiez au Seigneur comme vous le dites. Emmenez vos brebis, vos troupeaux comme vous l'avez demandé. » Les Hébreux prirent alors, avant qu'elle fût levée, la farine qu'ils avaient préparée, et, la liant dans leurs manteaux, ils l'emportèrent sur leurs épaules. Exod. XII, 30-34. Debout devant le roi qui le congédie, Moïse reçoit en même temps un *volumen* que lui tend une main sortant des nuages, auprès de lui, les Juifs avec leurs enfants et leurs troupeaux; comme sur le bas-relief principal, l'un de ces hommes porte au cou une étoffe où la farine est enroulée, derrière lui, la colonne de lumière, puis la chute des cailles et Moïse frappant le rocher (fig. 4715-4716).



4715. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. XXXI.

Bibl. — Le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl XXIX; Millin, *Voyage*, t. II, p. 353, pl. I., n. 1, 2, 3; De Laborde, *Les monuments de France*, t. I, pl. CVI, p. 80; *L'Univers pittoresque. France*, pl. CXXXVIII, CXXXIX; Martigny, *Dictionn.*, au mot : *Mer Rouge;* E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, pl. XXXI, XXXII; *Dictionn.*, t. II, col. 1551, fig. 1834, 1835.

53. Musée d'Arles, chapelle 1, n. 59. Sarcophage très mutilé; trois bas-reliefs séparés par des strigiles, imbrications sur les faces latérales. Au milieu, personnage (le Christ), tête et mains brisées, derrière lui deux palmiers, à ses pieds un *scrinium*. Aux deux extrémités figure masculine vêtue du *pallium*, à terre, faisceaux de *volumina*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 53, n. 37.

54. Musée d'Arles, chapelle 1, sans numéro. Sarcophage, trois bas-reliefs et strigiles. Au milieu, le Christ imberbe, chevelu, tenant de la main gauche le *volumen* et de la droite une croix; à ses pieds, deux adultes de très petite taille, inclinés; des défunts.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 53, n. 38.

55. Musée d'Arles, chapelle 1, sans numéro. Côté droit de la face d'un sarcophage, strigiles; deux personnages vêtus du *pallium* et dont l'un tient le *volumen*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 53, n. 39.

56. Musée d'Arles, chapelle 2, sans numéro, fragment de la face antérieure d'un sarcophage à arcades; très mutilé : 1° sacrifice d'Abraham; 2° guérison

de l'hémorroïsse; 3° deux hommes vêtus du *pallium;* 4° miracle de la multiplication des pains et des poissons.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 54, n. 40.

57. Musée d'Arles, chapelle 3, sans numéro. Débris de la face d'un sarcophage à arcades : 1° personnage vêtu du *pallium;* 2° Christ imberbe avec un disciple barbu; 3° Paralytique; 4° Christ imberbe avec disciple; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 54, n. 41.

58. Musée d'Arles, chapelle 3, n. 37. Passage de la mer Rouge. L'armée égyptienne poursuit les Israëlites; au bas, trois figures couchées; deux femmes appuyées sur des corbeilles, un homme tenant une rame; c'est le symbole de la mer Rouge. Au moment où Moïse, jeune et imberbe, touche les flots de sa baguette les soldats et le char de Pharaon sont engloutis. A droite, les Hébreux, un d'eux porte à son cou la farine dans un manteau roulé, femmes, enfants, Marie, sœur de Moïse, tenant son tympanon. Colonne figurant la colonne lumineuse, une des pointes de la flamme s'y voit encore.

Bibl. — Millin, *Voyage*, p. 358, pl. LXVII, n. 3; Jacquemin, *Guide du voyageur dans Arles*, p. 284; H. Clair, *Monuments d'Arles*, p. 247; Estrangin, *Description d'Arles*, p. 220, 372; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 54, n. 42.

59. Musée d'Arles, chapelle 3, n. 134. Fragment d'un sarcophage représentant le passage de la mer Rouge Des cavaliers égyptiens sortent d'un portique et poursuivent les Hébreux.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 55, n. 43.

60. Musée d'Arles, chapelle 5, sans numéro. Trois jeunes gens dans la fournaise, un bourreau.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 23, 45; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. III, pl. XVIII; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 55, n. 44; *Sarcoph. de la Gaule*, p. 33, n. 47, pl. XI, fig. 2.

61. Musée d'Arles, chapelle 8, sans numéro. Fragment de couvercle de sarcophage. Sur une draperie que soutient un génie vêtu d'un manteau attaché aux épaules et qui retombe en arrière, débris d'un buste d'homme tenant un *volumen* et faisant de la main droite, le geste oratoire. A côté quelques traces d'un génie qui supportait le cartouche contenant l'inscription.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 55, n. 45.

62. Musée d'Arles, chapelle 3, sans numéro. Cinq arcades d'un bas-relief funéraire : ... 1° Résurrection du fils de la veuve de Naïm; 2° miracle de Cana; 3° une orante entre deux saints protecteurs; 4° miracle de la multiplication des poissons (ce sont des dauphins); 5° guérison d'un aveugle. A la naissance des arcades, couronnes à lemnisques alternant avec des colombes.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 55, n. 46.

63. Musée d'Arles, chapelle 9, sans numéro. Trois arcades d'un sarcophage : 1° Deux personnages très mutilés dont l'un tient un *volumen;* 2° guérison d'un aveugle; 3° renoncement prédit à saint Pierre. Aux retombées des arcades, couronnes et corbeilles de fruits.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 56, n. 47.

64. Musée d'Arles, chapelle 9, sans numéro. Un personnage barbu, vêtu du *pallium*, saint Pierre ou Moïse, arrêté par deux hommes. Colombes et corbeilles à la retombée des arcades.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 56, n. 48.

65. Musée d'Arles, chapelle 9, n. 63 : Fragment d'un sarcophage d'enfant. A gauche, un apôtre ou un prophète, vêtu du *pallium* lève la main droite vers le Christ, placé au milieu, tenant le *volumen*.

Bibl. — E Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 56, n. 49.

66. Musée d'Arles, sans numéro. Deux fragments de sarcophage à arcades. Guérison d'un aveugle, prédiction du reniement de saint Pierre.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 56, n. 50.

67. Arles, Église Saint-Trophime. — Devant d'une tombe représentant le passage de la mer Rouge et semblable à celle du musée.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 56, n. 51.

68. Arles. Église de Notre-Dame de la Major. — Deux fragments sarcophages encastrés dans la façade du presbytère. 1° Christ barbu et deux apôtres, chacun sous une arcade; 2° passage de la mer Rouge.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 56, n. 52.

69. Arles. Église de Notre-Dame de Grâce; dans l'abside, fond de sarcophage qui a conservé l'extrémité inférieure du bas-relief brisé à ras du fond. On y distingue : 1° trois corbeilles appartenant à une scène de la multiplication des pains; 2° un coq, qui indique la scène du reniement; 3° l'hémorroïsse.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 57, n. 53.

70. Arles. Ancien couvent des Minimes. — Dans le mur, et à côté d'un bas-relief est scellé un débris représentant Ève et le serpent enroulé autour de l'arbre du paradis; près de la femme, deux personnages barbus, dont l'un est étranger à cette scène.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 57, n. 54.

71. Arles. Ancien couvent des Minimes. — Fragment; le Christ et un apôtre sous une arcade portée par deux colonnes torses.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 57, n. 55.

72. Arles, à Trinquetaille, ancienne église de Saint-Genès convertie en ferme. — Sarcophage encastré dans le mur extérieur et comprenant cinq sujets, séparés par des arbres dont les feuillages en se rejoignant forment voûte : 1° guérison d'un aveugle; 2° le miracle de Cana; 3° orante debout entre deux saints protecteurs; à droite, un *scrinium* carré avec serrure; à



4716. — Sarcophage d'Arles. D'après Le Blant, *op. cit.*, pl. XXXII.

gauche un faisceau de *volumina;* 4° le paralytique guéri emportant son grabat; 5° résurrection du fils de la veuve de Naïm couché dans un sarcophage à strigiles. Toutes les têtes sont mutilées, sauf celles des deux saints voisins de l'orante champlevées sur le fond. Une croyance populaire attribue ce sarcophage à saint Genès, que représente l'orante, le scrinium est un billot, la serrure devient une hache; inutile de discuter.

Quelques fragments insignifiants sont fixés dans ce même mur; il est possible que l'un d'eux ait fait partie d'un bas-relief représentant le passage de la mer Rouge.

D'autres débris étaient encastrés dans le mur de l'ancienne église; on les a arrachés dans l'espoir de trouver des cachettes de trésors. — A Servannes, chez M. Révoil, un sarcophage sur lequel une orante debout entre les arbres, séparée par des strigiles de deux saints vêtus du *pallium.*

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 57-58, n. 56-57.

73-74. « Quelque temps après la tourmente révolutionnaire, un charretier transportait des Champs-Élysées d'Arles la partie de sarcophage.... C'était pour la mettre en pièces et la faire servir ensuite à réparer les dommages survenus aux chaussées du Rhône par la crue des eaux. Un bon citoyen la réclama, et donna en échange au porteur une charretée de pierres. » Ce fragment est aujourd'hui (1824) dans le cabinet de M. Véran, notaire à Arles. Il représente six des apôtres disposés deux par deux dans une niche particulière, soutenue par des colonnes torses ayant des chapiteaux corinthiens. L'entablement est orné de colombes, d'oiseaux, etc. Ce sarcophage de marbre décèle le travail du IVe siècle.

Bibl. — Véran, *Notice des anciens monuments d'Arles*, 1824, p. 15; E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 31, n. 45.

75. Fragment originaire d'Arles et donné en 1849 au musée d'Avignon par M. Clément de Marseille. Deux sections de la face d'un sarcophage à colonnes torses surmontées d'un arc et d'un fronton. Au-dessus de ces colonnes, des colombes becquetant des fruits qui s'échappent de corbeilles renversées : 1° Saint Paul (ou saint Pierre?) arrêté par deux hommes en tunique courte et tailladée, dont l'un tient une épée; 2° le Christ remet une clef à saint Pierre qui la reçoit dans le pli de son manteau (fig. 4717).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 58, n. 58; *Sarcophages de la Gaule*, p. 33, n. 48, pl. XII, fig. 1.

76. E. Le Blant a réuni quelques notices de monuments d'Arles aujourd'hui disparus, en s'aidant des manuscrits de Peiresc et des dessins de Beauméni. Les notices de Peiresc se trouvent dans le ms. de la Bibl. nat., fonds latin, n. *6012*, fol. 41-46.

Sous le titre de *Tabulæ mermoreæ e cimiterio Sci Cæsarii extra muros Arelatum erutæ, altera parte inscriptæ, altera figuris antiquissimis exornatæ, nunc a Divi Cæsarii Monialium translatæ sub altari Divæ Annæ*, il donne deux fragments, dont l'un a été reproduit ci-dessus. *Dictionn.*, t. V, col. 2457, fig. 4707.

Bibl. — Bibl. nat., ms. franç., Peiresc, *6012*, fol. 17, 18; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, pl. XVIII, n. 1; *Dictionn.*, t. V, col. 2457, fig. 4707.

77. Fragment disparu, sur une face un bas-relief, sur deux registres superposées. En haut, sacrifice d'Abraham, on voyait Isaac sur l'autel, un bélier, un arbre; en bas, une main divine donnant à Moïse imberbe le livre de la loi. Sur la face opposée, une inscription du moyen âge.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 62, n. 30.

78. *Ante altare : A dextris, fragmenta arcarum marmorearum. In prima : Samaritana cum Christo imberbi; osculum Pilati* (il a voulu dire *Judæ*); *Figura seminuda adolescentis sedentis, ad quam figura muliebri, stans nescio quid ori admovet* (c'est l'épisode de Job avec sa femme); *Ara inter duas figuras stantes, quarum una barbata manum ori admovet, alia imberbis Christi videtur esse*, c'est le Christ prédisant à saint Pierre son futur reniement : le coq, qui a disparu, était perché sur un cippe dont Peiresc a fait un autel.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 43 r°, (fol. 8, 9, 6, 7); E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 62, n. 61.

79. Peiresc continue : *In secunda : Moises cum virga aquam e rupibus eliciens; Lazarus resurgens, adstantibus mulieribus velatis quas Christus adloquitur; Cæcus sanatus; Utres baculo tacti; Gallus juxta Petrum.*

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 43 r°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 65, n. 62.

80. *A sinistris, fragmenta aliarum trium arcarum, In tertia : Gallus inter Christum imberbem et Petrum. Figura barbata captiva ducta (bis :* ce qui veut dire probablement que l'arrestation de saint Pierre et celle de saint Paul se faisaient face) *Christus iterum imberbis claves Petro tradens. In medios, aquila, expansis alis, coronam rostro sustinens, in qua signum salutare gemmatum, cruci gemmatæ impositum, adsidentibus duabus figuris militaribus, crucis brachiis impositis avibus duabus sublatis alis.*



4717. — Fragments d'un sarcophage.
D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XII, fig. 1.

Bibl. — Biblioth. nat., ms. latin, Peiresc, n. *6012*, fol. 42 r°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 66, n. 63.

81. *Supra arcum sacelli Divæ Mariæ, sub inscriptione* ROTLAN ‖ DVS, *arca marmorea in qua: Lazarus surgens; Cæcus sanatus; Paraliticus grabatum deferens; Moyses e rupibus aquas eliciens, gustantibus figuris quibusdam prostratis.*

Bibl.—Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 43 r°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 66, n. 64.

82. *In sacello... arca marmorea :* guérison de l'hémorroïsse; miracle de la piscine probatique; entrée du Christ à Jérusalem.

Bibl.—Bibl. nat., ms. lat., Peiresc, *6012*, fol. 45 r°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 67, n. 65.

83. *Juxta portam priorem Sci Honorati ... Alia [arca marmorea] in qua : Virel uxor in orbe sub quo cervi duo bibentes ex fonte aquarum.* « Il s'agit probablement du sarcophage qu'a fait graver le P. Dumont, et qui se trouve à la planche XXX du recueil de Lalauzière. Au milieu, le buste de deux époux dans un cadre arrondi, et, au-dessus d'eux, les deux cerfs qui boivent aux quatre fleuves symboliques coulant de la montagne. Des rangées de strigiles séparent ce tableau de deux bas-reliefs placés à l'extrémité de la tombe et représentant deux apôtres, dont l'un, derrière lequel est un palmier, tend une main vers l'image des défunts. Devant celui-ci un faisceau de *volumina*. Un *scrinium* rempli de ces rouleaux se voit aux pieds de l'autre personnage. » Donné en 1640 à l'archevêque de Lyon; disparu.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, *6012*, fol. 45 r°; le P. Dumont, dans de Noble Lalauzière, *Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles*, pl. XXX; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 68, n. 66.

84. *Alia item marmorea, in qua sphynges, gryphi et centauri, falso Sabaudiæ principi adtributa cum ad Fl. Memorium militem pertineat.* Sarcophage païen qui dut être vidé de son premier occupant et recevoir au IVe siècle le corps de Memorius. Dans l'étroit bandeau qui encadre la scène de combat entre les centaures et le lion et sur l'une des faces latérales, on grava cette épitaphe :

BENE ⊏ PAVSANTI IN PACE ⊏ FL ⊏ MEMORIO ⊏ V P QVI MILIT·INT ⊏ IOVIANOS ANNOS XXVIII PRO ⊏ DOM ⊏ AN VI PRAE ⊏ LANCIARIS ⊏ SPE*culatoribus princi?*PIS AN III COMES RIPE AN I COM MAVRET ⊏ TING· AN IIII·VIX AN LXXV PRAESIDIA CON*jux m*ARITO DVLCISSIMO.

Bene pausanti in pace, Flavio Memorio, viro perfectissimo, qui militavit inter jovianos annos 28, protector domesticus annos 6, præfectus lanciaris speculatoribus principis annos 3, comes ripæ ann. 1; comes Mauretaniæ Tingitanæ annos 4; vixit annos 75, Præsidia conjux marito dulcissimo. Après avoir abrité Fl. Memorius, le sarcophage servit de cuve à la Salpêtrière et finalement entra par voie d'acquisition au musée de Marseille. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 45 r° ; E. Le Blant, *Sarcoph.d'Arles*, p. 68, n. 67.

85. *Alia intra ecclesiam dirutam, in cujus medio : Christus stans, crucem gerens, figuram militarem jacentem pedibus premens, adstante figura muliebri pedes statuæ osculatura. In capite et pedibus, gryphi cantaros custodientes.*

Bibl. —Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 68, n. 68.

86. *Alia in cujus angulis : Pastor ovem humeris gerens et mulier velata stolata stans.*

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 69, n. 69.

87. *Alia in qua XIII figuræ sub arboribus et signum salutare inter duas oves et duas palmas arbores.*

Bibl. —Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012* fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 69, n. 70.

88. *Aliud fragmentum in eodem muro, in quo : Miraculum cæci nati et verba Christi ad Petrum cum gallo.*

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 69, n. 71.

89. *Aliud ibidem, in quo : Adam cum Eva et serpente.*

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 54 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 69, n. 72.

90. *Aliud in quo : Figura muliebris velata inter duas arbores, cum binis avibus; Figura Pastoris ovem asportantis; Miraculum piscium et... (sic).*

Bibl.— Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 69, n. 73.

91. *In muro templi ipsius, supra portam interiorem aliud fragmentum, in quo : Christus imberbis globo insidens inter duodecim apostolos, quorum sex tantum barbam gerunt.* Cette représentation de Christ assis sur le globe se rencontre principalement sur les mosaïques.

Bibl.—Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 69, n. 74.

92. *Aliud in quo : Miracula pueri exc.tati a mortuis, vini et piscium, etc.*

Bibl. —Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 45 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 70, n. 75.

93. *Intra interiorem ecclesiam... alia in qua : Christus monti insidens, prædicans cum miraculo piscium.*

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 70, n. 76.

94. *Retro altare majus : Arca marmorea, IV columnis fulta, inqua : Christus imberbis cum orbe circum caput. Et in operculo : Christus transiens ab alia figura syndonata invitatus est ut ingrederetur domum, in cujus janua velum aapensum levatum est.* Le sujet du couvercle est nouveau sur les sarcophages : peut-être la cuve décrite par Peiresc est-elle celle de notre figure...

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, fol. 26 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 70, n. 77.

95. On trouve dans les *Antiquités d'Arles, par M. Rebatu, ecuier consr du Roy au siège seneschal de cette ville*, 1655, petit manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, n. *240*, la mention d'un sarcophage d'enfant qui paraît être chrétien. Au milieu est une figure d'homme debout tenant le *volumen* et drapé du *pallium;* c'est le Christ, selon toute apparence. Un autre personnage à l'extrémité de gauche, et, sans doute à celle de droite, un troisième, que l'archéologue n'a pas pris soin de tracer, bien qu'il en ait marqué la place. Deux champs de strigiles séparent les trois cadres destinés à contenir ces figures. Fr. Rebatu a accompagné sa notice d'un croquis informe et de la note suivante : « C'est un petit sépulcre de marbre fort gentil. Il est antique. Il a 4 pans 1/2 de longueur, un pan et demy de hauteur. Il a 7 s[trigiles] à chaque quarré un peu barlong. Il est dans le couvent des capucins d'Arles, proche leur réfectoire, et leur sert de lavoir. »

Bibl.—Bibl. de l'Arsenal, n. *240*, *Antiquités d'Arles...* publié par J. De Laurière, *Note sur le sarcophage de Tyrannia au musée d'Arles, (VIe siècle)*, dans *Congrès archéologique de France*, t. XLIII, 1876; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 70, n. 79.

96. Un dessin de Peiresc nous montre que l'épitaphe d'un abbé Florentinus était gravée sur le versant du couvercle d'une tombe. A l'une des extrémités triangulaires de ce couvercle, taillé en dos d'âne, se voyait le monogramme 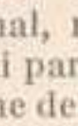 inscrit dans un cercle et portant l'A et l'ω suspendus à ses branches par des chainettes; à l'autre bout le monogramme 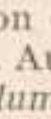 . A droite et à gauche de chacun de ces chiffres, se voyait un paon, symbole de la résurrection.

Voici le texte de l'épitaphe, corrigé soigneusement par Peiresc :

+ [1] FVLGIDA REGNA PETENS CAELESTI SORTE VOCATVS
LVCIS ET AETHERIAE [2] PENITRANS [3] FASTIGIA LAETVS
OPTIMVS ATQVE PIVS NVNC FLORENTINVS IN ISTO
RESPLENDIT [4] TVMOLO MERITIS SANCTISSIMVS ABBAS
EFFERA QVI QVONDAM LINGVAE DESCRIMINA CALCANS
NEQ [5] OPTARE MALVM STVDIT NEC LAEDERE QVEMQVAM
TERRVIT IPSE TAMEN FACILES SED PVBLICE VERBIS
IVSTITIAE TRAMITEM SERVANS CVM PACE PATERNA
NESCIA IVRANDI PANDENS CONLOQVIA [6] CVNCTIS
VERBA DI SOLLERS TOTO DE PECTORE PROMSIT
SANCTA QVIBVS [7] DNI RESONANT PRAECONIA SEMPER
ATQVE PARASSIDVIS CONCENTIBVS AETHERA PLAVDENT [8]
BELLA GERENS CARNIS PESTIFERA VITIA CONTRA
BELLIGERANSQVE PALAM SAEVISSIMA PROELIA VICIT
AST HINC CELSA POLI CAPIENS IAM PRAEMIA FELIX
SANCTORVM SOCIVS FRVITVR CVM LAVDE CORONAM [9]
+ HVIVS NAMQVE VIRI CORPVS PER CVNCTA SACRATVM
IAMDVDVM ADVECTVM DNI CVM LAVDIBVS AMPLIS
CONSTANTINVS OVANS POSVIT FAELICITER ABBAS
INTRA BEATA CRVCIS CONDENS FASTIGIA SACRAE
NECNON ET TVMVLI PRETIOSA TEGMINA FIRMANS
PRAESTRVXIT [10] SOLIDA E CRVSTATO [11] MARMORE FVLCHRA
AD TAMEN [12] EXACTIS IAM SEPTEM DENIQVE LVSTRIS
CONDITA QVO FVERANT PRAEFATI MEMBRA SEPVLCHRO
EFFVLSERE PETRI TANDEM DE SEDE BEATI
QVAE PROPRIIS MERITIS PANDVNT HIC SIGNA SALVTIS
VIRTVTVMQVE SIMVL PRAESTANT ET COMMODA LARGA
INFIRMIS VALIDVM DANTES PER CVNCTA VIGOREM
ERGO POTENS PASTOR CONPENSA PRAEMIA VOTIS [13]
SPLENDIDA SED XPO COMMENDA SAEPE POETAM
CVIVS PARVA TIBI PROMSERVNT CARMINA LAVDEM
IANVARIVM [14] EX HOC QVEM CANDIDA MENTE NVTRISTI
TANTILLVMQVE SEMVL SCALPTOREM [15] MARMORIS HVIVS
ADNIXIS [16] PRECIBVS DNO PER SAECVLA CVNCTA
MORE TVO PLACIDVS COMMENDA IVGITER HINC IAM
ESSE QVOQVE [17] MONACHVM NOSTI QVEM SCE BENIGNVM
NVNC ET IN AETERNO [18] HILARIANVM [19] SEMPER A DORNA
+ PRIMVS ITAQVE [20] FVIT SCS FLORENTINVS ABBAS MONAS-
TERIO NOSTRO PER ANNOS · V ·
+ ET MENSES · V · [21] QVI VIXIT ANNIS · PLM · Lxx · OBIIT PRID
ID · APRIL · DVODECIES · PC · BASILII · VC · IVNIORIS · INDICT ·
PRIMA POST HVNC SECVNDVS FVIT DOMNVS REDEMTVS
ABBAS ·

« + Appelé par la volonté céleste dans l'éclatant royaume, entré plein de joie dans les hauteurs de la lumière suprême, Florentinus, le bon, le saint abbé, brille dans cette tombe de la splendeur de ses vertus. Il réprima les dangereux écarts de la parole, ne souhaita, ne fit jamais le mal. Pourtant sa voix sut contenir, mais toujours par des remontrances publiques, les hommes inconsidérés qu'elle rappelait au devoir; car il alliait à la douceur l'exercice sévère de la justice. S'entretenant avec tous, et sans faire de vains serments, il tirait de son cœur la parole de Dieu et ces accents qui font toujours retentir dans les airs la sainte louange du Seigneur. Il combattit les vices impurs de la chair, et on le vit sortir victorieux de cette lutte terrible. La récompense céleste est venue couronner tant d'efforts; il jouit avec les saints d'une couronne de gloire.

+ Plein de joie, l'abbé Constantinus a, depuis longtemps, apporté, en chantant les louanges de Dieu, les restes vénérables de cet homme; il les a fait ensevelir sous les voûtes bénies de la Sainte-Croix, et a voulu que des supports revêtus de marbre soutinssent le précieux tombeau. Sept lustres s'étaient écoulés depuis que le corps y reposait, quand de la demeure de saint Pierre éclata cette marque de la béatitude qui se manifeste à la fois par des bienfaits, par des miracles, par la guérison des malades. Égale donc, puissant pasteur, l'éclat de la protection à l'ardeur de tes vœux. Supplie souvent le Christ pour le poète dont les faibles vers sont consacrés à ta louange, pour Januarinus, instruit par les leçons de ta tendresse, et Tantillus, qui a gravé ce marbre. Que ta bonté accoutumée recommande sans cesse à Dieu par des prières celui que tu sais être un religieux plein de douceur, et qu'enfin Hilarianus soit toujours protégé par toi.

+ S. Florentinus a été le premier abbé de notre monastère. Il l'a dirigé pendant cinq années et six mois et a vécu environ soixante et dix ans. Il est mort la veille des ides d'avril, douze ans après le consulat de Basile le Jeune, clarissime, dans la première indiction. Le second abbé, son successeur, a été le seigneur Redemptus. »

L'épitaphe, qu'entourait une moulure, se voyait, au XVIIIe siècle, dans l'église de Sainte-Croix, où le corps du saint avait été transporté. De quel monastère est-il question. E. Le Blant a trouvé cette note dans les papiers de l'abbaye de Saint-Germain : *Ista subjiciunt ex diptychis ejusdem monasterii* (le monastère fondé par saint Aurélien, sous les auspices de Childebert) : *Simulque precantes, oramus, Domine, pro animabus famulorum tuorum Patrum atque institutorum quondam nostrorum Aureliani, Petri, Florentini, Redempti, Constantini, Himeteri, Hilarini, Januari, Reparati, Childeberti, Ultrogothæ vel omnium fratrum nostrorum etc.* Les personnages nommés dans cette prière figurent à la fois, en effet, dans notre inscription, à la fin de la règle spéciale écrite par saint Aurélien, et dans la lettre adressée par saint Grégoire le Grand pour confirmer les privilèges autrefois accordés au monastère établi par cet abbé.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, Peiresc, *6012*, p. 79, 80, 81, 82, 83 à 86, 91; Résidu Saint-Germain, *Vitæ et acta sanctorum*, t. V, paquets 135, 136, n. 19, p. 128-129; ms. n. *547*, p. 184 de la bibl. d'Aix, et ms. *558*, p. 181; Saxi, *Pontificium Arelatense*, in-4°, Aquis Sextiis, 1629, p. 125; *Acta sanct.*, mai, t. V, p. 39; Le Cointe, *Annales ecclesiast. Francorum*, t. I, p. 789; Baronius, *Annales eccles.* (d'après Saxi), édit. Pagi, t. X, p. 143; Pagi, *Dissertatio hypatica seu de Consulibus Cæsareis*, in-4°, Lugduni, 1682, p. 324; Dumont, *Recueil de toutes les inscriptions d'Arles antérieures au VIIIe siècle de l'ère chrétienne*, in-4°, Arles, 1787, n. 160; Godescard, édit. 1843, 16 juin, t. IV, p. 371; E. Le Blant, *Recueil des inscript. de la Gaule*, t. II, p. 245, n. 512; *Sarcophages d'Arles*, p. 70, n. 78.

97. *ARLES-SUR-TECH.* — Ancienne église Notre-Dame, à l'entrée; sarcophage de marbre blanc à couvert prismatique, sur la face un monogramme ✳ inscrit dans une couronne; il est rempli d'une eau bourbeuse que les gens du pays croient miraculeuse.

Bibl. — *Bulletin monumental*, t. XXIII, p. 444-445; E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 138, n. 197; L. de Bonnefoy, dans *Épigraphie roussillonnaise ou*

[1] Peiresc et le P. Dumont indiquent seuls les croix en tête du dix-septième vers et dans la légende en prose. — [2] Masson, ms. *547* : *aeternae.* — [3] Masson, Saxi, Vital, ms. *547* : *penetrans.* — [4] Masson, Saxi, ms. *547* : *resplendet.* — [5] Masson, Saxi, Vital, ms. *547* : *nec.* — [6] Saxi, Vital, ms. *547* : *colloquia.* — [7] Vitae : *quidem.* — [8] Masson, Saxi, ms. *547* : *plaudunt.* — [9] Dumont : *corona.* — [10] Masson : *perstruxit solide.* — [11] Saxi, Vital, ms. *547* : *solida crustalo.* — [12] Masson, Saxi, Vital, ms. *547* : *attamen.* — [13] Saxi, Vital, ms. *547* : *voti.* — [14] Dumont, etc. : *Januarinum.* — [15] Masson, Saxi, Vital, ms. *547* : *simul sculptorem.* — [16] Saxi, Vital, ms. *547* : *annixis.* — [17] Masson, Saxi, Vital, ms. *547* : *quoque et.* — [18] Saxi, Vital, ms. *547* : *œternum.* — [19] Ms. *547* : *hilarium.* — [20] Dumont, etc. : *itaq.* — [21] Le dessin de Peiresc donne seul ce petit *s* accompagné du mot *sic*, abréviation du mot *semis*.

recueil des inscriptions des Pyrénées-Orientales, dans *Société agricole, scient. et littér. des Pyrénées-Orientales*, 1854-1858, t. x-xi; (tiré à part, p. 208). Le même, *Notes sur quelques monuments du Roussillon*, dans *Bulletin monumenial*, 1856, série III, t. II, p. 379-396; De Portalon, *L'église d'Arles-sur-Tech et ses antiquités*, dans *Bulletin du Comité historique des Arts et Monuments*, 1852, t. III, p. 147.

98. *Auch*. — Sarcophage provenant de Saint-Orens, et conservé au musée de Toulouse, dont la face principale et les petits côtés répètent, sauf quelques détails, le sarcophage de Lucq-de-Béarn. Non seulement les sujets sont identiques, mais la technique elle-même, d'où on peut inférer qu'ils sortent du même atelier. Face principale : 1° résurrection de Lazare, au second plan, un homme se bouche les narines; Marie prosternée au premier plan; 2° une femme en prières entre deux saints protecteurs; 3° multiplication des pains et des poissons; 4° sacrifice d'Abraham : le patriarche, l'enfant, autel avec flamme, bélier, un ange qui tient un rouleau, deux témoins;



4718. — Sarcophage d'Auch.
D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. xxv, fig. 1.



4719. — Côtés du sarcophage ci-dessus.
D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. xxv, fig. 3.

petits côtés : Adam et Ève (voir *Dictionn.*, t. I, col. 510, fig. 97); Daniel entre deux lions. Ce sarcophage aurait reçu les restes de saint Clair, évêque d'Elusa (fig. 4718).

Bibl. — Du Mège, *Description du Musée des antiques de Toulouse*, n. 443; E. Roschach, *Musée de Toulouse, catalogue des antiquités et des objets d'art*, 1880-1881, n. 811; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana;* Prato, 1872, t. v, pl. cccxii; E. Le Blant, *Note sur un sarcophage chrétien jadis conservé à Auch*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1889, t. vii, p. 33; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 96, n. 115, pl. xxv, fig. 1, 2, 3; *Dictionn.*, t. I, col. 510, fig. 97.

99. Au couvent des Ursulines; débris de sarcophage, un berger appuyé sur son *pedum*, deux brebis se battant à coups de tête, une brebis couchée *(Dictionn.*, t. I, col. 3144, fig. 1118).

Bibl. — Lavergne, dans *Revue de Gascogne*, 1881, p. 494; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 97, n. 116; pl. xxxv, fig. 4; *Dictionn.*, t. I, col. 3144, fig 1118.

100. Débris, orante entre deux saints protecteurs.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 97, n. 117, fig. xxxv, fig. 2.

101. Crypte de Sainte-Marie d'Auch, sarcophage trouvé en 1856, type du sud-ouest, cuve rétrécise par le bas, couvercle en forme de toit, décoration de vignes et rinceaux. Au milieu de la cuve et du couvercle, le monogramme ☧ dont le *rho* prend la boucle du R latin. Cette tombe aurait, dit-on, reçu les restes de l'évêque d'Auch, saint Léotade, mort en 718; elle est antérieure de plus d'un siècle à cette date.

Bibl. — F. Canéto, *Sainte-Marie d'Auch, atlas monographique de cette cathédrale*, gr. in-fol., Paris, 1857, p. 141, pl. xxxv, xxxvii; *Monographie de Sainte-Marie d'Auch, histoire et description de cette cathédrale*, in-18, Paris, 1850; *Le guide du voyageur à Sainte-Marie d'Auch*, in-8°, 1854; *Notice sur le tombeau de saint Léotade*, dans *Revue de l'art chrétien*, t. I, p. 187; Abbé Cochet, *Le tombeau de sainte Honorine*, p. 21; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1880, p. 155, note 4; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 130, pl. cccl.xxxvii, n. 5; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 98, n. 118; *Dictionn.*, t. I, col. 3144, corriger : « postérieur à la première moitié du IXe siècle. »

102. Trois sarcophages dessinés par Peiresc (*Diction.*, t. I, col. 3144-3145).

Bibl. — E. Le Blant, *Note sur un sarcophage chrétien jadis conservé à Auch*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1889, p. 33-34; *Dictionn.*, t. I, col. 3144-1345.

103. *Autun*. — Sarcophage figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. I, col. 3198-3202, fig. 1144.

Bibl. — Bulliot, *Notice sur un sarcophage en marbre blanc du musée d'Autun*, dans *Annales de la Société Éduenne*, 1862-1863, p. 237; *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes*, Archéologie, 1861, t. I, p. 155-167; A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, in-8°, Paris, 1867, n. 55; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 3, n. 4, pl. I, fig. 1; *Dictionn.*, t. I, col. 3198-3202, fig. 1144.

104. *Avignon*. — Musée Calvet, fragment de couvercle de sarcophage de provenance inconnue; une table en forme de demi-lune avec des convives devant lesquels se trouvent des pains incisés en forme de

croix et, sur un guéridon dans l'échancrure de la table un poisson; un amour soutient le cartouche :

ANTODONI
ANIMAE D*ulci*
IN PACE QVI *vi-*
XIT ANN XLV·M*enses*
VIIII·D*ies* XVI···

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 27, n. 39, pl. IX, fig. 1.

105. Musée Calvet. Au centre le Christ enseignant et tenant une longue croix; à ses pieds une femme agenouillée, l'hémorroïsse ou la Chananéenne, des *volumina* liés et posés à terre; aux deux extrémités des prophètes ou des apôtres levant la main en signe d'acclamation; l'intervalle des trois motifs est rempli par deux panneaux de strigiles. Le couvercle n'appartient pas à cette tombe: au centre une tessère sans inscription, de chaque côté les bustes des époux se détachant sur des draperies, l'homme et la femme tiennent le *volumen*, têtes d'adolescents imberbes aux angles (fig. 4720).

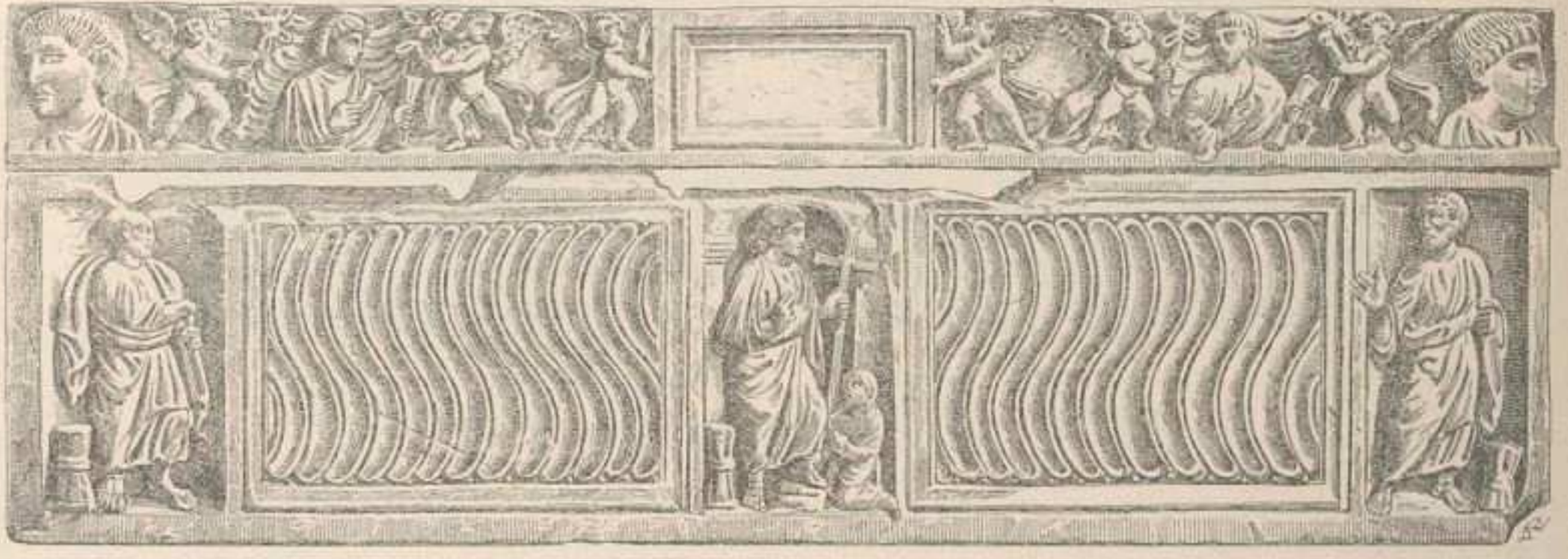

4720. — Sarcophage d'Avignon. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. VIII, n. 3.

Bibl. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 54, pl. CCCXXXI, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 28, n. 40, pl. VIII, fig. 3.

106. Musée Calvet. Fragment. Le Christ et un apôtre entre deux colonnes torses.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 28, n. 41, pl. IX, fig. 2.

107. Musée Calvet. Fragment, à droite un génie soutenant un cartouche; à gauche, un personnage vêtu du pallium, poussé par un homme en tunique.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 29, n. 42, pl. VIII, fig. 2.

108. Musée Calvet. Fragment provenant de l'abbaye de Saint-Ruf, décrit et figuré dans *Dictionn.*, t. I, col. 1896, fig. 510, scène de l'histoire d'Ananie.

Bibl. — E. Le Blant, *Fragment de sarcophage chrétien*, dans *Gazette archéologique*, 1878, t. IV, p. 73 sq, pl. XV; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 148, pl. CD, n. 9; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 29, n. 43, pl. VIII, n. 4; *Dictionn.*, t. I, col. 1896, fig. 510.

109. *BAGNOLS.* — Sarcophage servant de vasque à une fontaine : 1° sacrifice d'Abraham; 2° multiplication des pains et des poissons; 3° une femme en prière debout entre deux arbres symbolisant le paradis; deux saints protecteurs à ses côtés; 4° guérison de l'hémorroïsse; 5° Moïse frappant le rocher *(Dictionn.*, t. II, col. 67, fig. 1201).

Bibl. — Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 116, pl. CCCLXXVIII, n. 94; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 107, n. 126, pl. XXIX, fig. 1; *Dictionn.*, t. II, col. 67, fig. 1201.

110. *BALAZUC.* — Trouvé au XVIe siècle, déposé dans l'église Saint-Maurice-d'Ardèche et entré au musée de Lyon, vers 1851. Sept compartiments, marqués par des colonnes torses et supportant alternativement des frontons et des arcades; des vases et des colombes, dans les retombées des frontons et des arcs : 1° résurrection du fils de la veuve de Naïm; 2° Daniel empoisonnant le serpent; 3° le Christ annonçant à saint Pierre son triple reniement; 4° guérison d'un aveugle; 5° groupe que nous avons déjà rencontré ailleurs, à Arles notamment, deux Juifs coiffés de la toque ronde parlant à un vieillard assis sur une roche, au pied d'un arbre et tenant un *volumen* (fig. 4721).



4721. — Sarcophage de Balazuc. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. VII, fig. 1.

Bibl. — Conarmond, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, in-8°, Lyon, 1800, p. 413, pl. XIX,

n. 764; Martigny, *Explication d'un sarcophage chrétien du musée lapidaire de Lyon*, dans les *Annales de l'Académie de Mâcon*, 1867, t. VI, p. 5-60, pl.; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 37, pl. CCCXIX; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 25, pl. n. 35, VII, fig. 1.

111. *BELLEGARDE.* — Chez M. de Bernis, propriété dite de la Marine. Sarcophage très ruiné et sans couvercle. « Sous l'armée égyptienne sortant d'une ville et s'abîmant dans les flots, sont couchées trois petites figures d'origine mythologique symbolisant l'Égypte, le Nil et la mer Rouge. A l'autre rive, dans le désert, on voit devant un haut portique Moïse touchant les flots de sa baguette, puis la colonne lumineuse, et Marie avec son tambourin à la tête des Hébreux portant leur farine et conduisant leurs enfants (fig. 4722). »

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 116, n. 141, pl. XXXI, fig. 1.

112. *BÉRUGES.* — Près de Poitiers; couvercle de sarcophage du VIIe siècle. Sous une inscription à peine lisible, entre des banderoles d'ornements, deux colombes buvant dans un vase et l'image d'un aigle aux ailes éployées.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 86, n. 101.

113. *BÉZIERS.* — Au-dessus de la porte méridionale de l'église Saint-Aphrodise. Neuf compartiments surmontés de frontons angulaires entre lesquels sont des vases d'où s'échappent des pampres. Au centre le Christ, tenant le *volumen*, de chaque côté quatre apôtres.

Bibl. — Sabatier, *Notice sur l'église de Saint-Aphrodise*, dans *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, t. I, p. 20-21; L. Noguier, dans même *Bulletin*, t. IV, part. 2, p. 162; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 131, n. 173, pl. XLIII, fig. 1; *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1905, p. 329 sq.

114. Un recueil formé par Anne Rulman, conseiller du Roy et assesseur du grand prévost de Languedoc nous a conservé les dessins d'un certain nombre de sarcophages et fragments chrétiens à simples ornements appartenant à Béziers ou à ses environs.

1° (fol. 157). Un débris disparu qui paraît avoir occupé le milieu de la face principale d'une tombe. Il était « au-dessus de la porte du cimetière de Sct. Afrodisi » et portait le monogramme A☧ω, abrité par une double tenture.

2° (fol. 157) monogramme 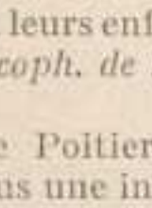 , dans une couronne à lemnisques entre des strigiles sur un « sépulcre de marbre en l'église Saint-Jacques. » Ce morceau a été détruit.

3° (fol. 168). Sur un sarcophage sans couvercle, le monogramme A☧ω encadré de feuillages et autres ornements. Conservé au musée de Béziers, d'où il a été apporté de Clairac, près Maureilhan.

4° (fol. 138). Couvercle représentant des vignes chargées de fruits. On lit au bas du dessin : « Nota que ce couvert, qui est au cimetière de la Magdeleine, a 8 pans de largeur et 7 de longueur et le fonds de la cuve sert de fons baptismaux. Celuy du verger est semblable, sauf qu'il est rompu en un bout. » Ce tombeau est au musée, mais privé de son couvercle.

5° Au domaine de Pradine-le-Bas, près de Béziers, un fragment de sarcophage encastré dans un mur et où se détache le monogramme du Christ encadré d'une couronne.

Bibl. — Bibl. nat., ms. français, n. *8648* : *Récit des anciens monuments qui paraissent encore dans le département de la Première et de la Seconde Gaule Narbonnaise*, 1627 et 1628; L. Noguier, dans *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 1879, p. 162; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 131, n. 174. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1905, p. 329 sq.



4722. — Sarcophage de Bellegarde. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XXXI, fig. 1.

115. *BORDEAUX.* — Trouvé dans l'ancienne église de Saint-Seurin. Figuré et décrit dans notre *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, p. 307, fig. 242. La chapelle souterraine, de cette église contient quatre sarcophages. Les tombes de forme évasée, selon la mode du temps et du pays, sont ornées de rinceaux, de pampres sortant de vases, de monogrammes du Christ inscrits dans des couronnes dont l'une est tenue par une main descendue du ciel. « Avant la crypte, dit M. Léo Drouyn, existait un sanctuaire dont le sol est à 1 m. ou 1 m. 50 plus bas que le sol de cette crypte, et qui doit être le sol primitif; là, (vers 1880) on a fait des fouilles, et j'ai vu en place des tombes semblables à celles qui sont déposées dans la crypte. On a dû, lorsqu'on l'a construite, laisser en place d'autres tombes. »

Le musée de Bordeaux en possède quelques-unes décorées de même. On les croit venues de Saint-Seurin, bien qu'une d'elles ait été achetée par M. Léo Drouyn dans une campagne située aux confins des paroisses de Talence et de Bègles, près de Bordeaux.

Bibl. — Cirot de la Ville, *Les origines chrétiennes de Bordeaux*, in-8°, Bordeaux, 1869; *Bulletin monumental*, t. VIII, p. 256; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 88, n. 104; pl. XXXIII, fig. 1; A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e édit., 1867, p. 48; H. Leclercq, *Manuel d'archéol. chrét.*, 1907, t. II, p. 307, fig. 242; *Dictionn.*, t. II, col. 1075-1083 et fig. 4693.

116. *BOURG.* — Sarcophage très grossier, en pierre tendre de Bourg, trouvé le 10 décembre 1909 sur l'em-

placement de l'ancien cimetière de Saint-Seurin (aujourd'hui allées Damour), à Bordeaux. Dans le couvercle était encastrée une plaque de marbre blanc d'Italie, de 0 m. 88 sur 0 m. 42 et d'épaisseur inégale. Malgré les trous de scellement préparés, on s'était contenté d'employer le mortier, après que la partie inférieure, moins épaisse eut été mise au niveau de la partie supérieure au moyen d'un fragment de brique engagé dessous.

L'inscription est tracée sur cinq lignes :

A ☧ ω

IC IACIT FLAINVS DE NVMERO MAT
TIACORVM SENIORVM QVI VIXST
ANNVS QVARAGINTA ET QVI
NQVE ET DISMISIT GRANDE
CRVDELITATE VXSORI ET FILIS IVIS

(H)ic iacit Fla(v)inus de numero Mattiacorum seniorum qui vixs(i)t annus quaraginta et quinque et dismisit grande(m) crudelitate(m) uxsori et fili(i)s (s)uis.

Crudelitatem tient ici la place de *dolorem*. Dans une inscription de Celeia (Norique) on trouve *crudelitas* pour désigner la douleur des survivants : *Crudeles parentes facere cur(averunt)*. L'inscription paraît être de la fin du IVe siècle, elle mentionne un soldat du *numerus* des *Mattiaci seniores*.

Bibl. — Paul Courteault, *Inscription chrétienne du cimetière primitif de Saint-Seurin à Bordeaux*, dans *Revue desétudes anciennes*, 1910, t. XII, p. 67-72; R. Cagnat, *Revue des publications épigraphiques*, dans *Revue archéologique*, 1910, p. 337, n. 59.

117. *BOUHY*. — Morellet, *Sarcophage chrétien et autels votifs consacrés à Mars, trouvés à Bouhy-le-Tertre*, dans *Bulletin de la Société nivernaise des sciences, lettres et arts*, 1854, t. I, p. 326 et 370.

118. *BOURG*. — Trois fragments de provenance inconnue, achetés à Bourg; ils ont pu faire partie d'un même sarcophage, avec un médaillon au centre, des strigiles de chaque côté et, aux extrémités, le bon pasteur (à droite), un berger (à gauche).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 4, n. 5, pl. I, n. 2, 3, 4.

119. *BOURGES*. — Voici ce que Grégoire de Tours nous apprend sur la tombe de saint Félix, évêque de Bourges : « Le sépulcre sculpté, en marbre de Paros, était posé sur le sol, et il arriva qu'un aveugle s'en étant approché, recouvra la vue. Le peuple apprit ainsi qu'un ami de Dieu, qu'on avait méconnu pendant sa vie, reposait en cet endroit, et l'on commença à y venir prier. Comme le sarcophage n'avait qu'un grossier couvercle de pierre, les citoyens de Bourges et surtout leur évêque voulurent le remplacer par un marbre; en ouvrant ce tombeau, on trouva le corps du bienheureux confesseur, mort depuis douze ans, si intact que ses vêtements mêmes n'avaient subi aucune altération; on eût dit que l'ensevelissement venait d'être fait à l'heure même. Par la miséricorde de Dieu, la pierre qu'on avait rejetée ne demeura pas sans vertu, et l'on raconte que sa poussière, prise dans un breuvage, a rapidement guéri plusieurs malades de fièvres quartes, tierces ou quotidiennes. »

Bibl. — Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, ch. CII; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 58, n. 74.

120. *CAHORS*. — Cloître de la cathédrale. Sarcophage disparu, dont nous trouvons un dessin et une notice dans les papiers de M. de Besombes de Saint-Geniès († 1783). Face principale : scènes de vendanges; face latérale gauche : Adam et Ève de chaque côté de l'arbre sur lequel est enroulé le serpent; la face latérale droite montre un pasteur gardant son troupeau. Sur le couvercle, deux génies ailés tiennent un cartouche anépigraphe. La coupe du couvercle forme des angles servant d'acrotères sur lesquels sont sculptés des dauphins dévorant une pieuvre ou une proie quelconque. En 1580, ce sarcophage fut fracturé par les huguenots.

Bibl. — De Fontenelles, dans *Bulletin monumental*, 1879, p. 563; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 70, n. 87, pl. XXI, fig. 1, 2, 3; J. Mommeja, *Les sarcophages antiques du Quercy*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 405; le même, *Note sur des sarcophages chrétiens conservés à Cahors*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, 1893, t. VI, p. 13.

121. Ce sarcophage, qui aurait reçu, dit-on, les restes de saint Didier de Cahors, se trouvait autrefois dans la cathédrale, chapelle de Saint-Sauveur, et il reposait sur quatre pilastres de pierre. Les huguenots l'ouvrirent, en brisant le côté gauche du couvercle, brûlèrent les ossements qu'il contenait et en jetèrent les cendres. La tombe elle-même fut épargnée et reléguée dans une arrière sacristie, puis ramenée dans une chapelle du cloître, où elle se trouvait lorsque M. de Besombes la décrivit. A la Révolution elle disparut, puis on la retrouva à Lalbenque, commune de l'arrondissement de Cahors, et elle entra dans la collection Basilewsky, transportée à Pétrograd, ce que n'admet pas M. Mommeja.

Le couvercle n'existe plus; il portait, au milieu, en bas-relief le buste d'un personnage tenant le *volumen* et se détachant sur une draperie que soutenaient deux génies ailés. A gauche, se voyait un tribunal et une femme debout tenant un *volumen*, peut-être Suzanne; à droite, la comparution du Christ devant Pilate.

La cuve montre Lazare debout dans un édicule dont le fronton se termine par deux masques. Un berger appuyé sur son bâton se détache à la base du petit monument. Le Christ, sans baguette, lève la main droite en se tournant vers une femme inclinée que lui présente un apôtre. Guérison d'un aveugle, orante debout entre deux saints protecteurs; arrestation de Moïse par les juifs. Moïse frappant le rocher. Ce marbre est du Ve siècle (*Dictionn.*, t. II, col. 1550, fig. 1832).

Bibl. — A. de Caumont, *Le tombeau chrétien de Cahors*, dans *Bulletin monumental*, 1868, t. XXXIV, p. 140-141; P. L. de Besombes de Saint-Geniès, *Recherches sur deux tombeaux antiques*, dans *Bulletin monumental*, 1879, Ve série, t. VII, p. 563-590; J. de Laurière, *Le sarcophage de Cahors*, dans *Bulletin monumental*, 1876, série V, t. IV, p. 59-70; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 118, pl. CCCLXXX, n. 2; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 71, n. 88, pl. XX, fig. 1; *Dictionn.*, t. II, col. 1150, fig. 1832; J. Mommeja, *Les sarcophages antiques du Quercy*, dans *Bull. archéol. de Comité*, 1893, p. 406; Le même, *Note sur des sarcophages chrétiens conservés à Cahors*, dans *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1893, t. VI, p. 13.

122. *CARPENTRAS*. — Sarcophage perdu, dont Millin donne cette description : « M. Hyacinthe Olivier, conserve dans sa maison de campagne, un sarcophage chrétien qui a une extrême ressemblance avec ceux que j'ai décrits en parlant de l'église des Minimes à Arles; on y voit l'aveugle de Jéricho, la résurrection de Lazare, Suzanne entre les vieillards, la multiplication des pains, Moïse faisant sortir l'eau du rocher. Les groupes sont aussi sous des arcades formées par des arbres, on voit parmi les branches des oiseaux et leurs petits et un serpent qui rampe pour les dévorer dans leur nid.

Bibl. — Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. IV, p. 136; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 26, n. 38.

123. *CHARENTON-DU-CHER*. — Bourges, au musée de la Société des antiquaires du Centre; sarcophage de marbre blanc ayant servi d'abreuvoir dans la cour d'une maison de Charenton (Cher), et plus anciennement,

semble-t-il, dans un monastère de femmes existant au dit lieu. Le marbre est décoré sur les quatre faces; les deux petits côtés par des figures géométriques obtenues par des intersections de cercles; les grands côtés par : 1° Daniel entre deux lions, figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. IV, col. 231, fig. 3580; et 2° par deux griffons courant vers un vase (Voir GRIFFONS).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcophage de Charenton (Cher*, dans *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1882, p. 292-297; Clément, dans *Revue du Centre*, 1882, p. 397; A. Buhot de Kersers, *Histoire statistique et monumentale du département du Cher*, in-8°, Bourges, 1879-1887 (canton de Charenton, p. 76); E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 55, n. 73, pl. XV, fig. 1, 2; *Dictionn.*, t. IV, col. 231, fig. 3580.

124. *CHATEAU DE LA BASTIDE*, près de Goudargues



4723. — Fragment de Sarcophage.
D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XXIX, fig. 4.

(Gard). — Fragment de couvercle de sarcophage : un buste de personnage clarissime, décoré de la *læna*, se détachant sur une draperie dont un génie, semblable à une Victoire, soutient l'extrémité, à gauche autre génie nu, ailé, qui sans doute soutenait le cartouche de l'épitaphe (fig. 4723).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 105, n. 123, pl. XXIX, fig. 4.

125. *CLERMONT*. — Basilique de Saint-Cassius; on y conservait le tombeau du saint Éponyme; puis saint Victorin, mort avec lui, peut-être partageait-il la même tombe; enfin les saintes Leogontie et Georgie qui avaient chacune sans doute leur sarcophage. Au XVIIIe siècle, on voyait encore celui de sainte Georgie avec l'épitaphe suivante :

HOC IACET IN TVMVLO SACRATA
GEORGIA CHRISTI ET DIVOTA
BONIS MENTE FIDE·MERITO
OB QVAM MAGNA PATREM
PREMERET CVM TVRBA
PROCORVM ILLA DEVM
LEGIT FELICIORE TORO

Bibl. — Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XXIV; Savaron, *Les origines de la ville de Clairmont*, p. 13, 16, 248, 349, 350; *Acta sanct.*, févr., t. II, p. 825; Muratori, *Thesaurus veter. inscript.*, p. 1880, n. 1; Zaccaria, *De usu inscript. christ.*, p. 42; Chastelain, *Martyrologe universel*, p. 685; Fontanini, *Commentari de S. Colomba*, p. 25; E. Le Blant, *Recueil des inscript. de la Gaule*, t. II, p. 329, n. 560; *Sarcoph. de la Gaule*, p. 59.

Basilique de Saint-Illidius, nommée aussi *Sancta Maria inter Sanctos*; on y conservait les tombes des évêques Desideratus, Gallus, Avolus, Justin, d'Illidius lui-même et du sénateur Injuriosus. Il n'en reste rien.

Basilique de Saint-Vénérand; on y voyait, au témoignage de Grégoire de Tours, sous la voûte d'une crypte une multitude de sarcophages de marbre appartenant à des fidèles, comme l'attestaient des bas-reliefs représentant les miracles du Christ et des apôtres. La tombe de saint Vénérand était surmontée d'un édicule avec une *fenestella* permettant de passer la tête et d'apercevoir le sarcophage. Là aussi se trouvait la tombe de saint Népotien. Dom Ruinart, avait remarqué le grand nombre de ces sarcophages à Saint-Vénérand, où, dit-il, « sur plusieurs d'entre eux, est figuré le Christ enseignant, puis la multiplication des pains et des poissons, d'autres traits de l'histoire sainte représentés selon le type des temps anciens, ainsi que l'on en trouve dans la *Rome souterraine* et parmi les autres monuments du premier âge. Il n'en existe plus au dehors de cette église, soit que les tombes y aient été transportées, soit qu'elles aient été abîmées sous les ruines des édifices détruits par l'invasion normande. »

Bibl. — Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XXXV, XXXVII; Dom Ruinart, *Gregorii Tur. Opera*, p. 1400, note : pour ce qu'en dit Tersan, voir *Dictionn.*, t. III, col. 1929-1931.

126. A Saint-Vénérand se trouvait un sarcophage de marbre blanc sculpté à la partie antérieure seulement; ce n'était que cinq fragments dont trois nous ont été conservés; figuré et décrit, *Dictionn.*, t. III, col. 1931-1932, fig. 3034, 3035; le fragment donné ici présente le sacrifice d'Abraham et la guérison d'un aveugle (fig. 4724).

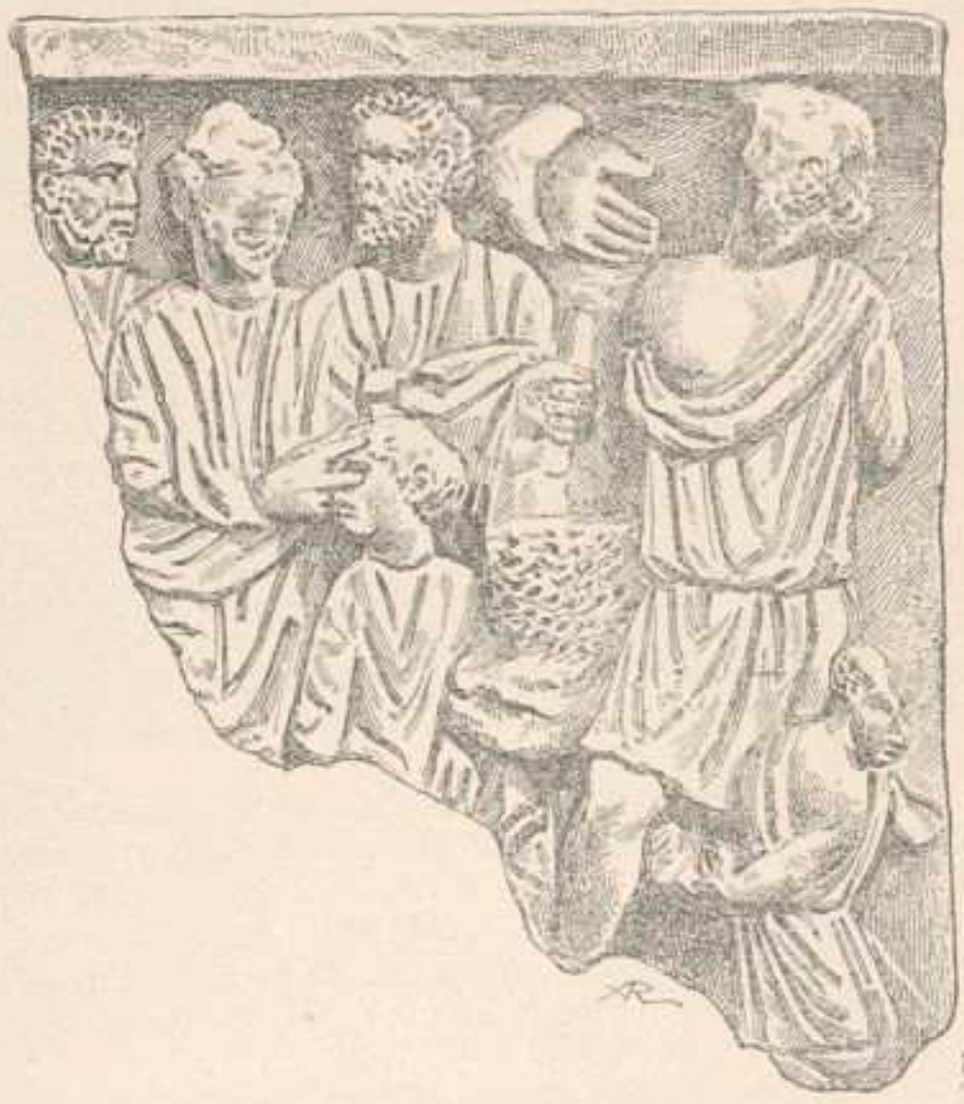

4724. — Fragment de sarcophage à Clermont.
D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XVII, n. 3.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 62, n. 75, pl. XVI, fig. 3; pl. XVII, fig. 2, 3; *Dictionn.*, t. III, col. 1931-1932, fig. 3034, 3035.

127. A Saint-Vénérand, figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 1932, fig. 3036. Un dessin reproduit par E. Le Blant montre ce sarcophage encore entier, les deux sujets de droite contenaient l'entrée du Christ à Jérusalem.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 63, fig. 76, pl. XVII, fig. 1; *Dictionn.*, t. III, col. 1932, fig. 3036.

128. A Saint-Vénérand, figuré et décrit, dans *Dictionn.*, t. III, col. 1932, fig. 3037.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 64, n. 77; *Dictionn.*, t. III, col. 1932, fig. 3037.

129. A Saint-Vénérand, figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 1932, fig. 3038.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 64, n. 78; *Dictionn.*, t. III, col. 1932, fig. 3038.

130. A Notre Dame-d'entre-Saints, sarcophage décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 1935 et dont E. Le Blant a donné un croquis ancien d'après Louis Chaduc; il a contenu les restes de saint Just.

Bibl. — Cabinet de M. de Féligonde, ms. de Chaduc ΣΧΕΔΙΑΣΜΑΤΑ; Savaron, *Les origines de Clairmont*, p. 15, 350; *Gallia christiana*, t. II, p. 244; Mabillon, *Correspondance*, t. VIII, p. 181, contient une lettre de Dom Ph. Vasser à Dom Th. Ruinart; à la Bibl. nat.; Ruinart, *Gregorii Turon. opera*, p. 1401; A. Tardieu, *Histoire de la ville de Clermont-Ferrand*, t. I, p. 326; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 65, n. 79; *Dictionn.*, t. III, col. 1935.

131. A Notre-Dame-d'entre-Saints : *In sacello ecclesiæ Illidianæ, quod hodie S. P. Benedicto sacratum est, visuntur marmoreæ tabulæ, exhibentes miraculum Christi domini panem multiplicantis in quorum una hæc habetur inscriptio :*

HIC·REQVIESCVNT·CORPORA·SANCTORVM
QVORVM NOMINA·DEVS·SCIT·

Bibl. — Ruinart, *loc. cit.*; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 66, n. 80.

132. Cathédrale. Tombe découverte dans le sol et transformée en autel dans une chapelle du chœur derrière le maître autel. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. IV, col. 1933-1934, fig. 3041, et les petits côtés, *Dictionn.*, t. III, col. 1089, fig. 2681.

Bibl. — Bibl. nat., ms. franç., n. *6954*, pièce 157; Bibl. de Clermont, ms. n. *120*, le comte de Laizer, *Antiquités de l'Auvergne*, p. 63; Bouillet, *Statistique monumentale du département du Puy-de-Dôme*, pl. XVII, p. 161; Grégoire de Tours, *Opera minora*, édit. H. Bordier, dans *Société de l'histoire de France*, t. II, p. 449; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CCCXXXVIII, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 66, n. 81, pl. XIX, fig. 1, 2, 3; *Dictionn.*, t. III, col, 1089, fig. 2681; t. III, col. 1933-1934, fig. 3041.

133. Cathédrale. Dans la façade était encastré un fragment de sarcophage, au milieu du pignon; il en a été retiré. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 1935, fig. 3042; voir t. I, col. 2928, fig. 987.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 67, n. 82, pl. XVI, fig. 4; *Dictionn.*, t. I, col. 2928, fig. 987; t. III, col. 1935, fig. 3042.

134. Chapelle des Carmes déchaux, anciennement, jusqu'en 1793, à la cathédrale, sarcophage servant aujourd'hui de maître autel. Figuré et décrit, *Dictionn.*, t. III, col. 1933, fig. 3039, 3040; un des petits côtés, *ibid.*, t. I, col. 2063, fig. 605.

Bibl. — Bibl. nat., ms. franç., n. *6954*; Legrand d'Aussy, *Voyage fait en 1787 et 1788 dans la ci-devant haute et basse Auvergne*, t. I, p. 37, 38; Rabani Beauregard, *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, pl. III, et p. 128; Delarbre, *Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et sur la ville de Clermont*, p. 65; Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, p. 201; Bouillet, *Tablettes d'Auvergne*, t. I, pl. I; *Statistique du département du Puy-de-Dôme*, pl. XVI, pl. 158; Jouffroy et Breton, *Introduction à l'histoire de France*, pl. XXXIV; Ad. Michel, *L'ancienne Auvergne et le Velay*, pl. VIII; Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, pl. XCIV, p. 206; Bordier, *Opera minora*, de Grégoire de Tours, t. II, p. 449; A. Tardieu, *Histoire de Clermont-Ferrand*, t. I, pl. XXII; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CCCLXXXI, p. 120; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*. p. 67, n. 83, pl. XVIII, fig. 1, 2, 3; *Dictionn.*, t. I, col. 2063, fig. 605; t. III, col. 1933, fig. 3039, 3040 ; L. Bréhier, *Études archéologiques, le sarcophage des Carmes-Déchaux, les anciens inventaires de la cathédrale et la table historiée de Clermont*, dans *Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand*, 1910, t. II, p. 1-91.

135. Dessins de Louis Chaduc représentant deux fragments de sarcophages du Ve siècle. L'un représente une chasse au cerf et au lièvre, figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. III, col. 1935, fig. 3043; l'autre l'arrestation de Moïse ou de saint Pierre et le miracle d'Horeb.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 68, n. 84; *Dictionn.*, t. III, col. 1935, fig. 3043.

136. *CORNILLON-SUR-CÈZE.* — Dans l'église de Cornillon, canton de Pont-Saint-Esprit. Fragment de

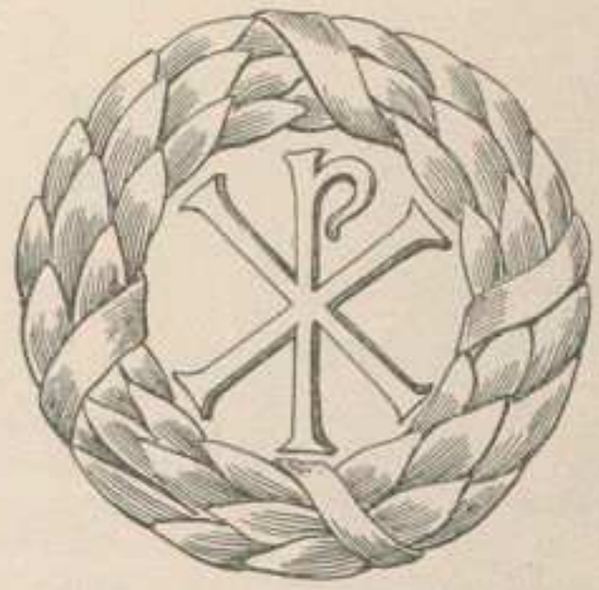

4725. — Sarcophage de Eysses.
D'après Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, p. 91.

marbre blanc grisâtre. — Deux personnages debout, vêtus du *pallium* et qui semblent être des apôtres.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 106, n. 124.

137. *SAINT-DENIS.* — Sarcophage à l'abbaye de Saint-Denis. Entre deux panneaux de strigiles un vase que surmonte une croix; inscription du XIe siècle.

Bibl. — De Guilhermy, *Inscriptions de la France du Ve au XVIIIe siècle*, ancien diocèse de Paris, t. II, in-4°, Paris, 1873, p. 111, n. 520.

138. *DIE.* — Mairie, au-dessus de la porte, fragment représentant la piscine probatique et dans un registre inférieur, le paralytique étendu sur son lit; c'est le type connu de cette scène : trois arcades devant lesquelles sont deux personnages assis, puis le Christ et le paralytique s'éloignant.

Ancien cabinet du Dr Long; trois débris : *a)* la guérison de l'hémorroïsse; *b)* le Christ posant la main sur la tête d'un petit personnage, un aveugle peut-être; personnage de haute taille vêtu du *pallium*, urnes de Cana; *c)* Abel tenant une brebis dans ses bras. En outre, deux fragments encastrés au-dessus de la porte de l'ancienne maison du Dr Long; ils semblent avoir fait partie de sarcophages chrétiens et présentent deux figures d'hommes vêtus du *pallium*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 24, n. 31 à 34.

139. — *DIJON.* Sarcophage disparu au sujet duquel Grégoire de Tours nous apprend qu'après la mort d'Hilarius, sénateur, et qu'on croit avoir été le frère de saint Jean de Réomé, « ce personnage fut déposé dans un sépulcre de marbre de Paros sculpté et dont la magnificence nous atteste la haute position qu'Hilarius occupait dans ce monde. Un an après, sa femme mourut, et on lava le corps pour l'ensevelir. La tombe était si grande que l'on put, comme l'avait ordonné le mari, déposer la défunte auprès de lui. »

Bibl. — Grégoire de Tours, *De gloria confessorum*, c. XLII; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 2, n. 2.

140. *ELNE.* — Cloître, fragment de sarcophage orné de strigiles et, au milieu, monogramme du Christ dans une couronne de lauriers; cette tombe aurait servi à l'ensevelissement de l'empereur Constant, assassiné à Elne, par Gaison.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 137, n. 194.

141. Cloître d'Elne, deux tombes et, dans la cour, une troisième, cuves de forme évasée, sans couvercle. On y retrouve comme décoration, les pilastres plats, le vase d'où s'échappent les pampres, VIe siècle.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 138, n. 195, 196.

142. *ESPAGNET* (Gers). — Sarcophage de la fin du VIe siècle. Au milieu, entre deux rangées de strigiles qu'encadrent des pilastres, on voit Adam et Ève debout devant l'arbre. Le reste de la description est si vague que Edm. Le Blant lui-même ne sait qu'en penser. Couvercle en forme de toit.

Bibl. — E. Le Blant, *Note sur un sarcophage chrétien inédit*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1888, p. 368.

143. *ETALONDES.* — Sarcophage. Cochet, *Nouvelles archéologiques*, dans *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, 1860, t. I, p. 81.

144. *EYSSES.* — *Mémoire pour l'histoire de l'abbaye d'Eisses lès Villeneufve d'Agenois; Ordre de Saint-Benoît.* « Il est à propos de faire mention au subject des



4726. — Débris d'un sarcophage.
D'après E. Le Biant, *op. cit.*, p. 78.

reliques comme il y a au monastère un fort beau tombeau de marbre gris ouvragé et bizelé à ondes par le dehors ayant sur ses costez une figure en la forme et façon qu'elle est cy marquée sur le papier (fig. 4725), ayant les bords espais de trois poulces et demy et le creux en longueur six pieds onze poulces, en largeur trois pieds sept poulces et en profondeur deux pieds sept poulces; il estoit dans un petit caveau voulté de nouveau soubz le grand autel. Le bruit est commun dans tout le pais que le sr comte et mareschal de Matignon, lieutenant pour le Roy au gouvernement de Guyenne, après l'avoir vu et considéré, le fit tirer de là pour l'emporter et en faire, à ce qu'on dit, un abreuvoir pour ses chevaux; on le porta sans résistance jusque sur le seuil du grand portail de l'église où, estant desja la moitié dehors, il fut impossible de le faire passer plus avant, quoy qu'on y attelast un grand nombre de chevaux et de paires de bœufs. On en parle souvent encore et publiquement quoy qu'avec exagération, car on dit, qu'on y avait attelé jusques à cinquante paires de bœufs, ce qui ne semble pas croyable. Il est encore proche du grand portail dans son entier, et il y en a dans l'église un semblable de matière et ouvrage, mais beaucoup plus petit, et portant d'un costé sur l'autel d'une chapelle et de l'autre dans la muraille. »

Bibl. — Bibl. nat., Résidus Saint-Germain, fonds latin, n. *12669*, *Monasticon benedictinum*, t. XII, fol. 166 v°; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 91, n. 109; A. de Lantenay, *L'abbaye d'Eysses en Agenois*, dans *Revue de l'Agenais*, 1892, t. XIX, p. 151-180, 221-254, 397-415.

145. *FOIX.* — J. de Laprairie, *Sur un fragment de sarcophage chrétien conservé à Foix*, dans *Congrès archéologique de France*, 1884, t. LI, p. 44-48.

146. *GARESSE* (*LA*). — On conserve à la Garesse, près du Mas-d'Agenais, un sarcophage de marbre sans couvercle, divisé par des pilastres en cinq compartiments, quatre d'entre eux sont remplis par des cannelures en chevron. Au milieu, le monogramme A ☧ ω inscrit dans une couronne et au-dessus duquel deux rideaux levés.

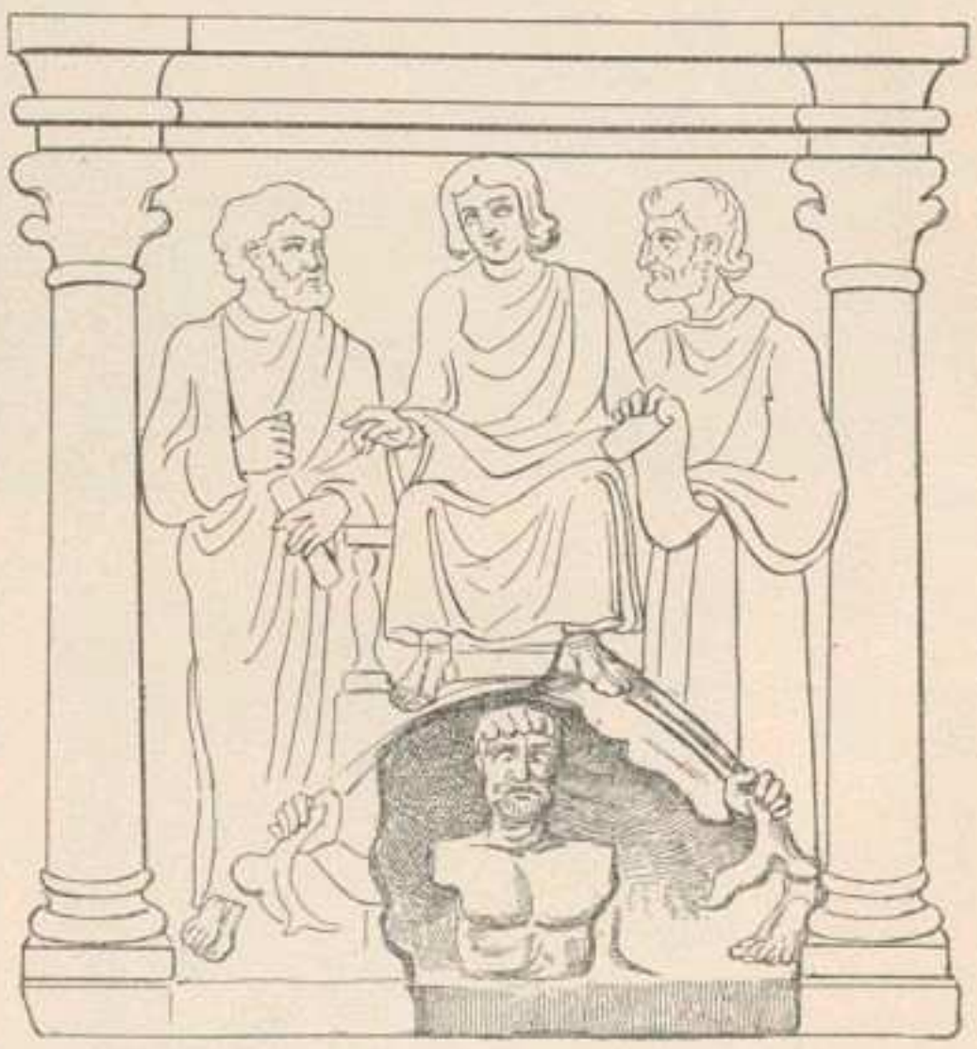

4727. — Débris de sarcophage.
D'après E. Le Blant, *op. cit.*, p. 79.

Bibl. — A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5e édit., p. 50; E. Le Blant, *Sarcoph. d'Arles*, p. 91, n. 108.

147. *GAYOLE* (*LA*). — Voir ce mot.

148. *GOUDARGUES.* — Débris d'un sarcophage de marbre blanc qui se trouvait, en 1862, dans une maison attenante à l'ancien prieuré de Goudargues (Gard). C'est un fragment d'une scène que nous avons déjà rencontrée sur des sarcophages intacts. Il s'agit du ciel symbolisé par un buste d'homme, les bras écartés, tenant de chaque main l'extrémité d'un voile déployé au-dessus de sa tête et qui sert d'escabeau au Christ assis, entouré de deux apôtres. Nous avons déjà signalé ce type à Arles, voir ci-dessus n. 17 du présent classement, fig. 4726-4727.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 77, n. 94; voir *Dictionn.*, t. I, col. 3030, 3031.

149. *JOUARRE.* — Voir ce mot; sarcophages de Telchilde abbesse et d'Agilbert évêque, *Dictionn.*, t. I, col. 1318, fig. 310.

150. *LAVAUR.* — Sarcophage découvert en 1866; la face principale et les petits côtés, de forme évasée, sont couverts d'ornements où figurent, entre des pilastres cannelés, des rinceaux de vigne s'échappant d'un vase. Au centre le monogramme ☧ entouré de lierres.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 121, n. 151.

149. *LECTOURE.* — J. de Laurière, *Fragments de sarcophage* (chrétien) *à Lectoure*, dans *Bulletin monumental*, 1882, t. XLVIII, p. 269-272.

152. *LOUDUN.* — Jadis dans la chapelle du château de Loudun, où il servait d'autel et passait pour avoir renfermé les restes de saint Philbert; en 1886, E. Le Blant le signalait « abandonné dans le jardin et rongé par la mousse, il achève de se détruire. » « La face principale, écrit-il, très mutilée, est divisée en sept compartiments, dont les trois principaux placés au centre et aux deux extrémités représentent des scènes bibliques. Le sujet de gauche paraît être la guérison d'un aveugle; je crois voir de l'autre côté le paralytique emportant son grabat. Au milieu sont deux personnages vêtus du *pallium* et devant eux un plus petit, entièrement nu, debout sur un socle comme une statuette; le personnage de droite pose la main sur la tête de ce dernier. Autant que j'en puis juger sans avoir vu l'original, il s'agit là d'une scène déjà signalée sur un autre sarcophage: la création de l'homme par le Seigneur, en présence d'une des personnes de la Trinité. » Nous avons déjà donné un croquis d'un sarcophage sur lequel est représentée la création, *Dictionn.*, t. III, fig. 3342, sur un autre sarcophage, c'est la création de la femme; *Manuel d'archéol. chrét.*, t. II, p. 300, fig. 240. — Quatre sujets ornent les intervalles et paraissent être des scènes champêtres, sur les faces latérales deux autres scènes pastorales et Daniel, un peu différent du type commun. Il n'est pas complètement nu, il n'est pas non plus habillé, mais porte une draperie dont un pan flotte derrière lui et qui laisse voir les *virilia*. Les deux lions ne sont ni debout, ni tout à fait accroupis; enfin deux arbres forment une sorte de perspective, VIe siècle (fig. 4728).

Bibl. — P. Le Proust, *Commentaire sur les coutumes du pays de Loudunois*, in-4°, 1612, p. 10; *Congrès archéologique tenu à Poitiers*, 1843, p. 23-24; A. Poirier, dans *Mémoires de la Société des antiq. de l'Ouest*, 1846, p. 105; Longuemar, dans le *Bulletin de la Soc. des antiq. de l'Ouest*, 1859, p. 443; et dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1875, p. 123; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 80, n. 95, pl. XXIII, fig. 1, 2, 3.

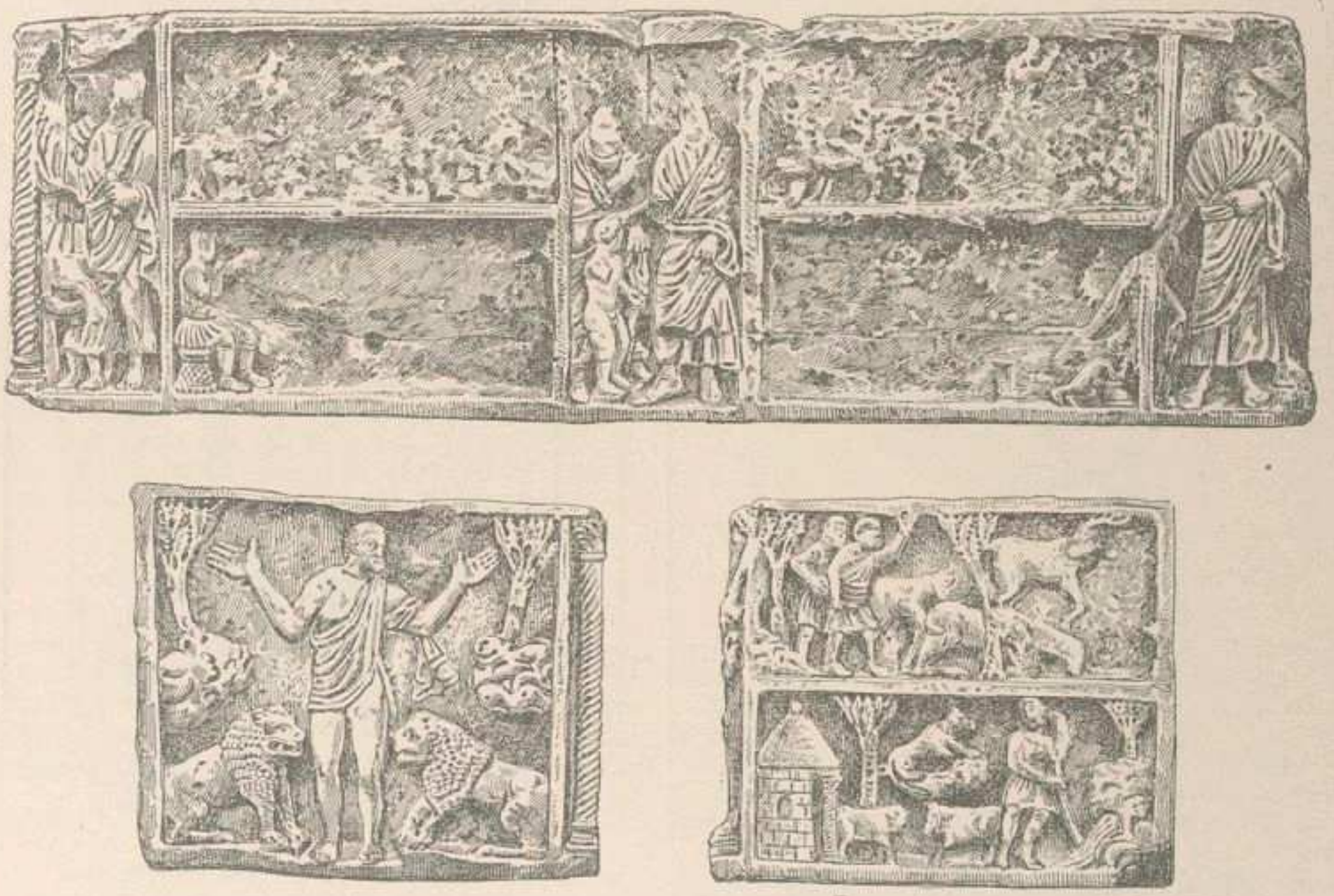

4728. — Face et côtés du sarcophage de Loudun.
D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. XXIII.

153. *LUC-SUR-ORBIEU* (Aude). — Un sarcophage portant le monogramme du Christ.

Bibl. — De Rivières, dans *Congrès archéol. de France*, 1869, p. 350; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 136, n. 192 *a*.

154. *LUCQ-DE-BÉARN.* — Église. Ce sarcophage se trouve figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. II, col. 653-654, fig. 1470; en outre, t. I, col. 271, fig. 59; P. Lafond, *Étude sur les sarcophages gallo-romains d'Aire-sur-l'Adour, de Lucq-de-Béarn et de Bielle*, dans *Bulletin monumental*, 1889, t. LV, p. 404, 416, 424. Voir au mot LUCQ-DE-BÉARN.

155. *LYON.* — Musée lapidaire, n. 796; provenance inconnue. Restes d'un sarcophage à sept arcades marquées par des colonnes torses. Au milieu, le Christ assis, les pieds posés sur l'escabeau. De chaque côté, trois groupes de deux apôtres chacun. Le premier fragment ne comprend que les pieds des apôtres et ceux du Christ; le deuxième nous donne six apôtres. Un très petit débris, coté n. 797 paraît provenir du même sarcophage.

Bibl. — Martigny, *Explication d'un sarcophage chrétien du musée de Lyon*, dans *Annales de l'Académie*

de Mâcon, 1864, t. VI, p. 5-60; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 4, n. 6, pl. II, fig. 2, 3.

156. Musée lapidaire, fragment d'un sarcophage à l'extrémité arrondie, un berger et deux brebis, mais mutilés.

Bibl. — De Conarmont, *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 284, pl. VI, n. 411; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 5, n. 6 *bis*, pl. II, fig. 1.

157. Musée lapidaire. Restes d'un tombeau portant le monogramme A ☧ ω sur une des faces latérales.

Bibl. — Artaud, *Notice sur les antiques du musée de Lyon*, 1808, p. 79; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 5, n. 6 *bis*.

158. *MAGUELONE.* — Église. Cuve de forme évasée, décorée de rinceaux, terminée par deux pilastres plats. Sur les petits côtés se détache un vase d'où sortent des festons de vigne. Le couvercle à quatre versants, présente les mêmes motifs ornementaux et, de plus, des imbrications au revers. Fin du VIe siècle.

Bibl. — Taylor, Nodier et Cailleux, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, Languedoc, IIe partie (dans les encadrements de la feuille cotée 102); Renouvier, *Histoire, antiquités et architectonique de l'église cathédrale de Maguelone*, p. 9, pl. VII, n. 1, dans le recueil intitulé : *Monuments de quelques anciens diocèses du Bas-Languedoc;* F. Fabrège, *Histoire de Maguelone*, in-4°, Paris, 1894, t. I, pl.

159. *MANOSQUE.* — Église, sarcophage servant d'autel, offrait encore au XVIIe siècle des traces de dorure, décrit et figuré *Dictionn.*, t. I, col. 3013, fig. 104. Au centre, le monogramme dans une couronne surmontant une croix dont les bras portent deux colombes, et au pied de cette croix, deux soldats gardiens du saint Sépulcre. A droite et à gauche, les douze apôtres en deux groupes de six. Au-dessus de leurs têtes, des étoiles figurent la voûte céleste, ainsi que le soleil et la lune qui flanquent le monogramme. Les petits côtés représentent la tentation d'Adam et d'Ève; les trois jeunes Hébreux dans la fournaise.

Bibl. — Bibl. nat., ms. latin, n. *8958*, fol. 455; J. Colombi, *Virgo Romigeria seu Manuascensis*, in-4°, Lugduni, 1638, p. 11 sq.; *Manuasco, virgo Manuascensis*, in-12, Lugduni, 1658; Henry, *Recherches sur la géographie et les antiquités du département des Basses-Alpes*, édit. 1818, p. 141, pl. II, n. 3; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 76, pl. CCCLI, n. 1, 2, 3; *Bulletin monumental*, 1878, t. XLIV, p. 771-772; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 142, n. 204, pl. L, fig. 1, 2, 3; *Dictionn.*, t. I, col. 3013, fig. 1044.

160. *MARSEILLE.* — Le nombre respectable de sarcophages conservés à Marseille s'explique par la dévotion des fidèles au sanctuaire de Saint-Victor; la crypte célèbre, les tombes saintes seront décrites au mot MARSEILLE. Nous ne ferons ici que les cataloguer rapidement :

Saint-Victor, Vestibule de l'église supérieure, sarcophage brisé et entièrement disparu. Voir au mot MARSEILLE.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat., Peiresc, n. *6012*, fol. 99; Ruffi, *Histoire de Marseille*, 2e édit., t. II, p. 123; Maffei, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Veronæ, 1734, p. 151; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 68, pl. CCCXLI, n. 4; Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 35, n. 49.

161. Saint-Victor; vestibule, sarcophage disparu, connu par trois croquis de Peiresc, de Ruffi et de Marchand. Agneau sur la montagne d'où coulent quatre fleuves auxquels s'abreuvent deux cerfs, à gauche le miracle de Cana, à droite, la multiplication des pains; sur le couvercle un chrisme et six agneaux (voir *Dictionn.*, au mot MARSEILLE).

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat., Peiresc, n. *6012*, fol. 102; A. de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, 2e édit., t. II p. 125; Marchand, recueil manuscrit, t. I, p. 89; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 130, pl. CCCLXXXVI, n. 3; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 36, n. 50.

162. Saint-Victor, vestibule, couvercle de sarcophage perdu, connu par un croquis de Ruffi. — Douze agneaux en deux groupes de six se dirigent vers une arcade sous laquelle se voient les quatre évangiles ouverts.

Bibl. — A. de Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 123; R. Garrucci, *op. cit.*, t. V, p. 129, pl. CCCLXXXVI, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 37, n. 51.

163. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au musée de Marseille. Figuré et décrit, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 127; Millin, *Voyage*, t. III, p. 173, pl. LIX, n. 3; De Jouffroy et Breton, *Introduction à l'histoire de France*, pl. XXXVII; *Statistique du département des Bouches-du-Rhône*, t. II, p. 391; abbé Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, t. III, p. 215; Penon, *Catalogue du musée de Marseille*, n. 125; F. Piper, dans *Evangelischer Kalender*, 1866, t. XVII; le même, *Étude d'un ancien sarcophage de Marseille*, dans *Bulletin monumental*, 1865, t. XXXI, p. 533-559; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana. Teorica*, p. 247, t. V, p. 56, pl. CCCXXXII, n. 1; Appell, *Monuments of early christian art. Sculptures and catacomb paintings*, in-8°, Londres, 1872, p. 41; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 38, n. 52, pl. XII, fig. 4; E. Le Blant, *Catalogue des monuments chrétiens du musée de Marseille*, 1894, p. 71-73, n. 36.

164. Cimetière de Paradis, crypte de Saint-Victor, Musée. Figuré et décrit, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., ms lat. *13820*, fol. 156 v°; A. de Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 128; Grosson, *Recueil des antiquités et monuments marseillais*, p. 162, pl. XXI, n. 2; Millin, *Voyage*, t. III, p. 177, pl. LVIII, n. 2; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 83, pl. CCCLVII, n. 2; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 40, n. 53, pl. XIV, fig. 2; *Catal. des monum. chrét. du musée de Marseille*, p. 69, n. 34.

165. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au Musée. Figuré et décrit, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 126; Millin, *op. cit.*, t. III, p. 176, pl. LVI, n. 5; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, t. VI, p. 225, pl. VI; Van Kothen, *Notice sur les cryptes de l'abbaye de Saint-Victor*, p. 64; Penon, *Catalogue*, n. 115; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 102, pl. CCCLXVIII, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 41, n. 54, pl. XVI, n. 2; Le Blant, *Catal. du musée de Marseille*, p. 71, n. 35.

166. Saint-Victor, aujourd'hui au Musée. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., fonds *latin*, Peiresc, n. *6012*, fol. 98; A. de Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 127; Grosson, *op. cit.*, t. XIX, n. 1, p. 151; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 43, n. 55, pl. XVI, n. 1; *Catalogue*, p. 79, n. 40.

167. Saint-Victor, aujourd'hui au Musée. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. II, col. 2123, fig. 2071.

Bibl. — A. de Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, t. II, p. 126; Millin, *Voyage*, t. III, p. 167, pl. LIX, n. 4; abbé Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, t. IV, p. 5; Penon, *Catal. du musée d'archéol. de Marseille*, n. 132; Garrucci, *Storia dell' arte cristiana*, t. V, p. 69, pl. CCCXLIII, n. 1; Appele, *op. cit.*, p. 40; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 43, n. 56, pl. XIII; *Catal. des monum. chrét. du musée de Marseille*, p. 75, n. 38, cf. p. 38, n. 3; *Dictionn.*, t. II, col. 2125.

168. Saint-Victor, aujourd'hui au Musée. Figuré et

décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — A. de Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 126; Millin, *Voyage*, t. III, p. 170, pl. LVIII, n. 5; Garrucci, *Storia*, t. V, p. 71, pl. CCCLVI, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 44, n. 57, pl. XIV, n. 1; *Catal. du musee de Marseille*, p. 76, n. 39.

169. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au Musée. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — A. de Ruffi, *op. cit.*, t. II, p. 130; Millin, *op. cit.*, t. III, p. 181, pl. LVIII, n. 4; De Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 213, pl. XCIV, fig. 3; De Rossi, *Bullettino di archeol. cristiana*, 1867,



4729. — Sarcophage du musée d'Avignon.
D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XII, n. 3.

p. 71; Van Kothen, *op. cit.*, p. 69; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 78, pl. CCCLII, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 45, n. 58, pl. XI, n. 3; *Catalogue*, p. 73, n. 37; *Dictionn.*, t. I, col. 421, fig. 67.

170. Saint-Victor, crypte, aujourd'hui au Musée. Le Christ entre six apôtres, figuré et décrit au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Millin, *Voyage*, t. III, p. 177, pl. LIX, n. 2; Dassy, dans *Revue de l'art chrétien*, t. VI, p. 504; Penon, *Catalogue*, n. 82; R. Garrucci, *Storia*, t. V, p. 68, pl. CCCXLII, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 47, n. 59, pl. XI, fig. 1; *Catalogue des monum. chrét. du musée de Marseille*, p. 68, n. 33.

171. Saint-Victor, crypte, sarcophage disparu, mais décrit par Maffei qui a cru y voir l'adoration des mages, quand sa description même semble indiquer l'adoration des bergers. « A un autre, qui est, dit-il, dans l'église souterraine, on voit l'enfant Jésus dans le berceau, qui est cependant gâté et rongé, les mages sans couronne, les anges en l'air et deux animaux en bas qui paissent. »

Bibl. — Scip. Maffei, *Galliæ antiquitates quædam selectæ*, in-4°, Veronæ, 1734, p. 151; E. Le Blant, *Sarcoph., de la Gaule*, p. 47, n. 60.

172. Saint-Victor, aujourd'hui perdu, couvercle figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat., Peiresc, n. *6012*, fol. 103; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 46, 52; Garrucci, *Storia*, t. V, p. 125, pl. CCCLXXXIV, n. 2; E. Le Blant, *Sarcoph de la Gaule*, p. 47, n. 61.

173. Saint-Victor, couvercle en forme de toit décrit par Peiresc, on y voyait l'agneau sur la montagne au pied de laquelle coulent les quatre fleuves.

Bibl. — Bibl. nat., fonds français, ms. *9530*, fol. 138; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 48, n. 62.

174. Saint-Victor, plate-forme de l'église, deux fragments : 1° débris de tombeau large de 0 m. 60 et représentant deux apôtres debout séparés par une colonne torse; 2° partie gauche du couvercle d'un sarcophage offrant encore trois arcades soutenues par des palmiers, et sur chacune desquelles est sculptée une brebis regardant vers la droite.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 48, n. 62; *Catal.*, p. 81, note 1.

175. Musée. Fragment rapporté du bassin de Carénage. Sacrifice d'Abraham.

Bibl. — Pénon, *Catalogue*, n. 195; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 49, n. 63; *Catal. du musée*, p. 80, n. 43.

176. Musée. Fragment de couvercle apporté d'Arles, Sacrifice d'Abraham.

Bibl. — Pénon, *Catal.*, n. 85; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 49, n. 64; *Catal.*, p. 81, n. 44.

177. Musée. Débris de couvercle. Terminé à gauche par une tête du martyr saint Genès. Derrière on voit un homme debout, étendant le bras droit et aux pieds duquel se trouve un faisceau de *volumina*. Puis un arbre, un groupe qui représente peut-être Suzanne entre les deux vieillards.

Bibl. — Pénon, *Catal.*, n. 117; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 49, n. 65; *Catal.*, p. 79, n. 41.

178. Musée. Provenance inconnue. Fragment de couvercle; cartouche anépigraphe, génie ailé. Cadre



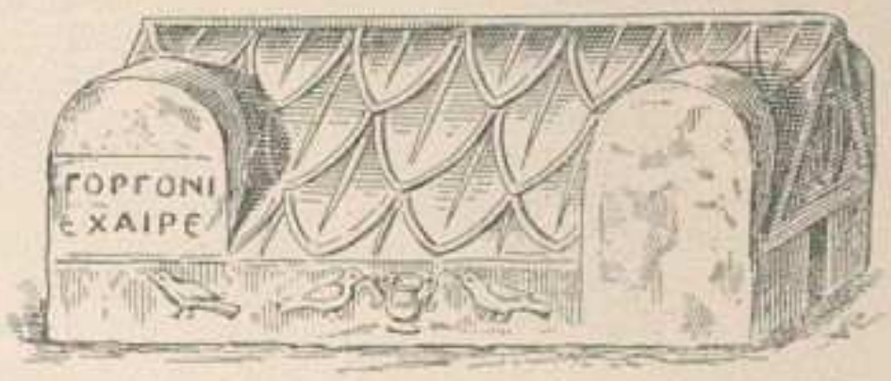

4730. — Sarcophage du Mas de Durand-Maillane.
D'après *Bull. monum.*, 1879, p. 44.

rond soutenu par deux génies avec le buste d'un homme tenant le *volumen*. Inscription du XIVe siècle : *Jacobus Makes de Tornacho*.

Bibl. — Pénon, *Catal.*, n. 170; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 50, n. 66; *Catal.*, p. 80, n. 42.

179. *Massiliæ apud Tuselium*. Entre deux rangées de strigiles, le Christ donnant la loi. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., fonds lat., ms. n. *6012*, fol. 93; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 50, n. 67; E. Le Blant, dans *Gazette archéologique*, 1882, p. 131-132.

180. *Massiliæ, apud Tuselium*. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., ms. lat., n. *6012*, fol. 92; Grosson, *op. cit.*, p. 109, 110, pl. XIX; Montfaucon, *Antiquité expliquée*, supplément, t. III, p. 50, pl. XVIII; Rouard, *Rapport sur les fouilles faites à Aix en 1843 et 1844*, p. 11, 12; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 141, pl. CCCXCVII, n. 2; H. Gibert, *Le musée d'Aix*, p. 103; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, pl. XII, fig. 2.

181. Tombe disparue représentée par deux dessins.

Le Christ dans une couronne soutenue par deux anges ailés et vêtus, aux extrémités de la face principale de la cuve, deux apôtres. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 51, n. 69.

182. Marseille, entré depuis au musée d'Avignon. Saint Pierre au moment où le Christ lui prédit son triple reniement; aux pieds de l'apôtre, un coq (fig. 4729).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 52, n. 70, pl. XII, n. 3.

183. Marbre disparu. Couvercle d'un sarcophage, partie droite, représentant l'adoration des mages, et un berger auprès de la vierge Marie. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot MARSEILLE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., fonds français, ms. *9530*, fol. 54; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 52, n. 71.

184. *MAS-D'AGENAIS.* — Place du prieuré, découvert en 1785; sarcophage de marbre blanc décoré au centre du monogramme ☧ avec A et ω, le tout inscrit dans une couronne; de chaque côté, des pilastres encadrant des chevrons opposés. Transporté à Bouglon, en 1868, où il sert d'abreuvoir.

Bibl. — Braquehaye, dans *Société archéologique de Bordeaux*, t. I, p. 41, pl. I; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 90 à 107. Pour le sarcophage de la Garesse, voir n. 139.

185. *MAS-D'AIRE.* — Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. II, col. 356, fig. 1292.

Bibl. — A la bibliographie du t. II, col. 356, note 5, ajouter : Léon Palustre, *La crypte de Sainte-Quitterie au Mas-d'Aire (Landes) et son antique sarcophage chrétien*, dans *Bulletin monumental*, 1873, Ve série, t. I, p. 287-299; 1888, p. 483.

186. *MAS DE DURAND-MAILLANE.* — Au mas de Durand-Maillane, à 1 500 mètres environ à l'est de Saint-Remy de Provence, près de la route de Marseille, sous un bouquet d'arbres, à quelques mètres d'une habitation, un couvercle de sarcophage est abandonné; il mesure 1 m. 40 de longueur sur 0 m. 85 de largeur. Publié par Millin d'après un dessin peu exact qui a donné une lecture fautive [1], il porte ces mots :

ΓΟΡΓΟΝΙ
Ε · ΧΑΙΡΕ

La décoration nous autorise à supposer ici un monument chrétien, à raison de la présence des deux colombes s'approchant du vase de lait, symbole fréquent sur les marbres du pays [2] (fig. 4730).

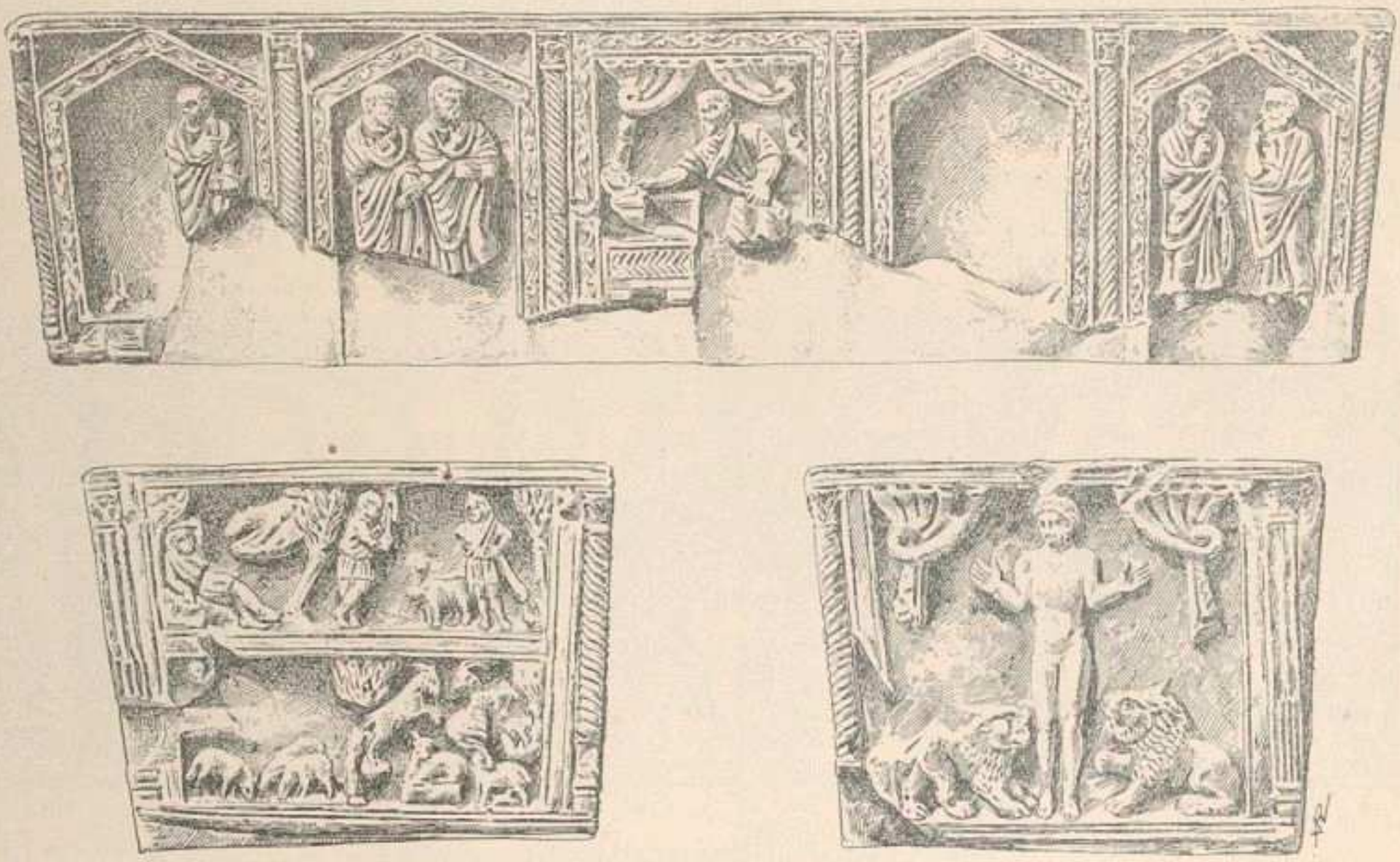

4731 — Sarcophage de Mas-Saint-Antonin.
D'après E. Le Blant, *Sarcophages des Gaules*, pl. XLVIII.

187. *MAS-SAINT-ANTONIN*, près Pamiers, déposé à la bibliothèque de Foix, brisé, rajusté, relégué sous une remise, débité de nouveau, finalement les débris encore subsistant sont entrés au Louvre. La face antérieure représente cinq sujets différents : quatre cadres renfermaient des groupes d'apôtres deux par deux. Au centre, la résurrection du fils de la veuve de Naïm, couché sur un lit. La face latérale gauche se compose de deux registres superposés représentant des bergers, des moutons, des chèvres; sur la face latérale gauche, Daniel, nu, entre deux lions, VIe siècle environ (fig. 4731).

Bibl. — Cénac-Moncaut, *Histoire des peuples et des États pyrénéens*, 2e édit., 1860, addition et notes du t. III; *Archéologie pyrénéenne*, t. III, p. 500; Héron de Villefosse, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1861, p. 182; Anonyme, *Le sarcophage chrétien du Mas-Saint-Antonin*, dans *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sc., lett. et arts*, 1886-1888,

[1] Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. III, p. 405; atlas, pl. LIX, n. 8. — [2] A. Héron de Villefosse, *Inscriptions de Saint-Remy et de quelques localités voisines*, dans *Bulletin monumental*, t. XLV, 1879, p. 44, n. 28.

t. II, p. 97; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 136, n. 193, pl. XLVIII, fig. 1, 2, 3.

188. *MENDE*. — « Il y a quelques années, en démolissant un bâtiment appelé *le Cloître*, adossé à la cathédrale de Mende, on trouva un fragment de marbre blanc qui n'attira pas l'attention, mais qui n'était autre que la partie inférieure d'un sarcophage chrétien, le fond de la cuve avec la partie attenante à la face antérieure. Ce morceau resta plusieurs années dans une cour de chantier. C'est là que nous l'avons dessiné et réclamé en vain pour le petit musée de la Société d'agriculture de la Lozère. Il a disparu en 1879, sans qu'il ait été possible de le retrouver. » Ce sujet représentait un sacrifice d'Abraham.

Bibl. — Germer-Durand, *Lettre à la Société nat. des antiq. de France*, décembre 1881; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 77, n. 93.

189. *METZ*. — Sarcophage de Louis le Débonnaire, voir *Dictionn.*, au mot METZ.

Bibl. — Mabillon, *Annales Ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 612, 613; *Histoire de Metz*, par les Bénédictins, t. I, p. 263, 560; Th. Puillon de Boblaye, *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale de Saint-Arnould*, in-8°, Metz, 1857, p. 27; Prost, *Le tombeau de Louis le Débonnaire*, dans *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. XIII, p. 133; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 139, pl. CXXXIX; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 11, n. 14, pl. III, fig. 2, 3, 4, 5.

190. *MOISSAC*. — Sarcophage de l'époque mérovingienne, encore posé sur deux débris de colonnes surmontées par des chapiteaux. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. II, col. 1081, fig. 1594.

Bibl. — Bibl. nat., fonds français, n. *6954*, pièce 227, dessin de Beauméni, daté de 1772; *Magasin pittoresque*, 1842, p. 268; Nodier et Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. I, 2e part., pl. LXVII *bis*; LXIX *bis* et table des matières; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 132, pl. CCCLXXXVIII; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, pl. XXXVI, fig. 1; *Dictionn.*, t. II, col. 1081, fig. 1594; J. Mommeja, *Sarcophages chrétiens antiques du Quercy*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 413-415. Le même, *Note sur les sarcophages chrétiens de Moissac*, dans *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1893, t. VI, p. 33.

191. *MONDOUMERC*. — J. Mommeja, *op. cit.*, p. 410.

192 *MONTPELLIER*. — Provient d'Aix-en-Provence, partie gauche d'un couvercle de sarcophage ou figure un sujet des plus rares, le massacre des Innocents (connu seulement sur un tombeau de Saint-Maximin), même scène mais avec un plus grand nombre de figures.

Bibl. — G. Lafage, dans *Bulletin de la Soc. des antiq. de France*, 1886, p. 313, croquis; E. Le Blant, *Note sur quelques fragments de sarcophages chrétiens nouvellement signalés*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. hist.*, 1888, p. 272.

193. *MONTPEZAT*. — Au-dessus de la porte du presbytère; transporté depuis au grand séminaire de Nîmes, Fragment de la face de côté d'un sarcophage de forme évasée, pas antérieur à la fin du VIe siècle, Deux registres, dans le registre supérieur, le bon pasteur entre deux arbres sur lesquels sont perchés des oiseaux, deux autres pasteurs à ses côtés; registre inférieur; deux moutons et deux béliers se chargent à coups de tête.

Bibl. — A. Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*,

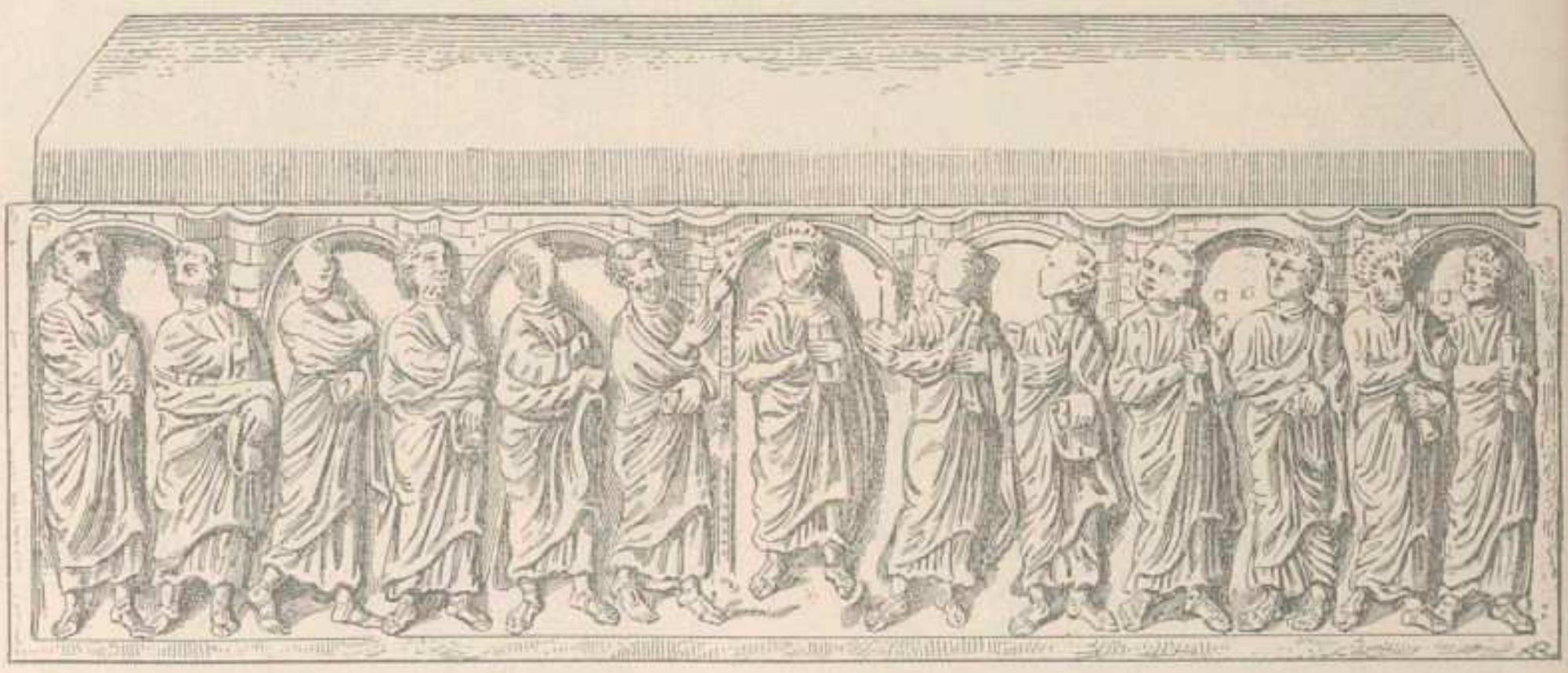

4732 — Sarcophage de Moutier-Saint-Jean. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. I.

in-8°, Nîmes, 1882, p. 22; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 107, n. 127, pl. XXIX, n. 2.

194. *MONZIE-SAINT-MARTIN*. — Deux fragments d'un sarcophage de marbre sur lesquels se détache le monogramme 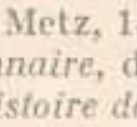 inscrit dans une couronne et des colombes becquetant des raisins.

Bibl. — Ch. Audierne, *Le Périgord illustré*, in-8°, Périgueux, 1851, p. 553; Richard et Hocquard, *Guide dans la France monumentale*, p. 891; Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. VI, p. 285; *Bulletin monumental*, t. I, p. 135, 136; E. Le Blant, *Recueil des inscriptions chrét. de la Gaule*, t. II, p. 371; *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 88, n. 103.

195. *MOUSTIER-SAINTE-MARIE*. — Contre le mur extérieur de l'église, reste d'une cuve brisée vers le milieu. Le bas-relief figurait le passage de la mer Rouge.

Bibl. — Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 139, n. 198; Le même, *Note sur quelques fragments de sarcophages chrétiens nouvellement signalés*, dans *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1888, p. 272, pl. XI.

196. *MOUTIER-SAINT-JEAN*. — Jadis dans l'église de ce village, près de Tonnerre; aujourd'hui disparu; il aurait contenu les restes de saint Jean de Réomé. Ce monument nous est connu par une gravure du livre de Dom Plancher. « Devant un portique à sept arcades, on voyait, debout sur la montagne, le Christ

vêtu, selon la tradition d'une tunique talaire; il tenait de la main gauche le *volumen* sacré et de l'autre une longue croix, enrichie par la sculpture de pierres précieuses pour écarter l'idée funeste que pouvait éveiller sa vue. Aux côtés du Seigneur, les apôtres se groupaient par couples devant chacune des arcades. Les extrémités du tombeau étaient ornées de simples imbrications. » (Fig. 4732.)

Bibl. — Dom Plancher, *Histoire générale et particulière de Bourgogne*, in-4°, Dijon, 1739, t. II, p. 37. Un calque de la gravure de dom Plancher se trouve dans les manuscrits de Tersan, avec la fausse indication « Autun ». (Bibl. nat., fonds français, n. *6954*, t. I, fig. 139); E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 1, n. 1.

197. *NANTES.* — *Bulletin archéologique du Comité*, 1900, p. 406-428; G. Durville, *Les fouilles de l'évêché de Nantes* (1910-1913), dans *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1913, supplément.

198. *NARBONNE.* — Sarcophage trouvé en 1658. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. II, part. I, pl. CXXXVI *bis*; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, 1864, p. 100; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, 1872, t. V, p. 36, pl. CCCXVIII, n. 5; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 132, n. 175, pl. XLIV, fig. 1.

199. Au Musée — 1° Esdras(?) lisant à deux Juifs; 2° arrestation de saint Pierre; 3° orante voilée; 4° multiplication des pains et des poissons; 5° Moïse frappant le rocher. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE.

Bibl. — Montfaucon, *Antiquité expliquée*, supplément, t. III, p. 60, pl. XXV; Taylor et Nodier, *op. cit.*, pl. CXXXVI *bis*; Tournal, *Catalogue*, 1864, p. 102; R. Garrucci, *Storia*, t. V, p. 115, pl. CCCLXXVIII; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 133, n. 176, pl. XLV, fig. 1.

200. Partie droite de la face antérieure d'un sarcophage. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Tournal, *Catalogue*, p. 103; Le Blant, *Sarcoph.*, p. 133, n. 177, pl. XLIV, fig. 2.

201. Musée, n. 526, fragment. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE *(Sarcophages)*.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia*, t. V, p. 140, pl. CCCXCVI, n. 7; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 133, n. 178, pl. XLV, fig. 3.

202. Fragment (0 m. 76 × 0 m. 47); cinq personnages à *pallium*, deux tenant le *volumen*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 134, n. 179, pl. XLIV, fig. 3.

203. Plusieurs sarcophages décorés d'ornements suivant le type en usage dans les ateliers du Sud-Ouest. Six exemplaires conservés au Musée. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Tournal, *Catal. du musée de Narbonne*, 1864, n. 529, 530, 531, 532, 536, 587; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 134, n. 180 à 186, pl. XLVI, fig. 1.

204. Musée. Fragment de la partie antérieure de la cuve d'un sarcophage : Guérison d'un aveugle, saint Pierre présentant une couronne à Jésus. Le Christ enseignant. Saint Paul présentant une couronne. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. II, 1re part., pl. CXXXVI *bis*; Tournal, *Catalogue du musée de Narbonne*, 1864, p. 103; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 152, pl. CDII, n. 2; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 134, n. 187, pl. XLV, fig. 2.

205. Église Saint-Paul : angle du mur extérieur de la chapelle des fonts baptismaux, tombeau divisé en sept compartiments par des colonnettes que surmontent alternativement des frontons et des cintres : 1° Prédiction du reniement de saint Pierre; 2° miracle de Cana; 3, 4, 5 martelés; 6° guérison d'un aveugle; 7° résurrection du fils de la veuve de Naïm. Sur le petit côté, la Samaritaine au puits de Jacob. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NARBONNE *(Sarcophages)*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 135, n. 188, pl. XLVII, fig. 1, 2; F. P. Thiers, *Notes sur les sarcophages chrétiens de l'église et du cimetière Saint-Paul*, dans *Bulletin de la commission archéologique de Narbonne*, 1893, t. II, p. 388; le même, *Le sarcophage de Festa*, dans même recueil, 1893, t. II, p. 282.

206. Église Saint-Paul, à droite de la porte de la chapelle des fonts baptismaux, partie antérieure d'un petit sarcophage à sept arcades, de mauvais style, représentant le Christ au milieu de six apôtres. Le reste est engagé dans le mur; sur une des faces latérales : Adam et Ève.

Bibl. — Taylor et Nodier, *op. cit.*, t. II, 1re partie, p. CXXXVI *bis*; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 135, n. 189, pl. XLIII, fig. 2.

207. Même église, même côté, un peu plus haut, sarcophage orné de vignes et de rinceaux.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 136, n. 190.

208. Même église, à gauche, sarcophage placé la face en bas : deux rangées de bas-reliefs, il n'en reste qu'une, l'inférieure : arrestation de saint Pierre, multiplication des pains et des poissons et, peut-être, miracle d'Horeb.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 136, n. 194, pl. XLVI, fig. 2.

209. Même église, au-dessus du précédent, une croix gravée sur le crépi indique qu'il recouvre un sarcophage.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 136, n. 192.

210. *NICE.* — *Découverte de sarcophages du IVe siècle, au monastère de Saint-Hons à Nice*, dans *Bulletin de la Société française des fouilles archéologiques*, 1910, t. II, p. 53-58, 2 pl.

211. *NIMES.* — Chapelle de Saint-Baudile (depuis 1871), autrefois au monastère des Augustins. Sarcophage sans couvercle. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

Bibl. — L. Ménard, *Hist. civile, eccles. et litt. de la ville de Nîmes*, in-4°, Paris, 1750-1758, t. VII, p. 491; Azaïs, *Notice sur saint Baudile*; Lanothe, *Promenade d'un curieux dans Nîmes*, p. 25; F. Germer-Durand, *Note sur plusieurs fragments de sarcophages chrétiens de Nîmes*, dans *Mém. de l'Acad. du Gard*, 1877-1878, Ire partie, p. 5-8; A. Michel, *Nîmes et ses tombeaux chrétiens*, in-8°, Nîmes, 1882, p. 10; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 108, n. 128, pl. XXVIII, fig. 2; *Dictionn.*, au mot NÎMES.

212. Chez M. Meynier de Salinelles. Sarcophage représentant le passage de la mer Rouge. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., fonds français, ms. n. *8648*, fol. 475; Anne Rielman, *Récit des anciens monuments qui paraissent encore dans les départements de la Première et de la Seconde Narbonnaise*; Fr. Germer-Durand, *op. cit.*, p. 6; A. Michel, *op. cit.*, p. 14; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 109, n. 129, pl. XXX, fig. 1; *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

213. Chez M. Meynier de Salinelles, fragment d'une tombe. Figurée et décrite dans *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

Bibl. — Fr. Germer-Durand, *op. cit.*, p. 8; A. Michel,

op. cit., p. 13; E. Le Blant, *op cit.*, p. 110, n. 130, pl. XXX, fig. 3; *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

214. Chez M. Pocheville, fragment, la Samaritaine au puits de Jacob.

Bibl. — A. Michel, *op. cit.*, p. 16; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 110, n. 131, pl. XXX, fig. 4.

215. Chez M. Pocheville, fragment, l'hémorroïsse. Figuré et décrit dans *Dictionn.* au mot HÉMORROÏSSE.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 111, n. 132, pl. XXX, fig. 2; *Dictionn.*, au mot HÉMORROÏSSE.

216. Au Louvre, fragment. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NÎMES.

Bibl. — A. Michel, *op. cit.*, p. 15; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 111, n. 133, pl. XXIX, fig. 3.

217. Dessins conservés par Rulman, de sarcophages dont le lieu d'appartenance n'est pas certain. Un fragment s'est conservé, le reste est figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

Bibl. — Bibl. nat., fonds français, n. *8648*, fol. 47; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 112-113, n. 135; *Dictionn.*, au mot NÎMES.

218. Dessin de Rulman, fragment de la partie gauche d'un couvercle. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. I, col. 2578, fig. 851.

Bibl. — Bibl. nat., fonds français, n. *8648*, fol. 65; De Rossi, *Bull. d'arch. crist.*, 1882, p. 107, 108; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 114, n. 136; *Dictionn.*, t. I, col. 2578, fig. 851.

219. Dessin de Rulman; fragment d'une tombe décorée de strigiles et de chaque côté un sujet incomplet; à gauche, la multiplication des pains; au-dessous et à droite??

Bibl. — Bibl. nat., ms. français, n. *8648*, fol. 66; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 114, n. 137

220. Dessin de Rulman, fragment, du XIe ou du XIIe siècle. Apôtres. Centre : Adam et Ève.

Bibl. — Bibl. nat., ms. franç., n. *8648*, fol. 53, fol. 156; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 115, n. 138-139.

221. Avignon, musée Calvet, marbre acheté à Nîmes; fragment de couvercle d'un sarcophage. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot NÎMES *(Sarcophages)*.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, pl. CCCXCV, n. 8; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 116, n. 140, pl. XXXII, fig. 3.

222. *ORANGE.* — Fragment de couvercle de tombe autrefois encastré dans la façade de l'église Saint-Eutrope (fig. 4733). Deux cartouches à inscriptions accostés de génies ou de victoires. Entre les deux cartouches, buste d'un personnage tenant le *volumen* et se détachant sur une draperie soutenue par deux génies. Sur le cartouche on lit :

GAVDENTIVS
ET PALLADI
VS FRATRI
INNOCENTIS
SIMO FECER

Ce marbre appartient aujourd'hui au musée d'Avignon.

Bibl. — Bibl. de Nîmes, ms. Séguier, *13795*, n. 9; Bibl. nat., ms. Suarès, t. V, p. 480; J. de la Pise, *Tableau de l'histoire des princes et principauté d'Orange, divisé en IV parts selon les quatres races qui y ont régné souverainement depuis l'an 793*, in-fol., La Haye, 1639, p. 5; Sc. Maffei, *Museum Veronense*, p. 419, n. 17; Millin, *Voyage*, t. II, p. 156; J. C. Martin, *Antiquités de Die, Orange, etc.*, p. 56; De Gasparin, *Histoire de la ville d'Orange et de ses antiquités*, in-12, Orange, 1815, p. 129; J. Bastet, *Essai historique sur les évêques du diocèse d'Orange, mêlé de documents historiques et chronologiques sur la ville d'Oronge et ses princes*, in-8°, Orange, 1837, p. 38; E. Le Blant, *Recueil des inscript. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 237, n. 504, pl. LXVIII, n. 414; *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 26, n. 37, pl. VIII, fig. 1.

223. *PARIS.* — Louvre. La cuve et le couvercle n'appartiennent pas à la même tombe; la cuve a été achetée à Soissons au commencement du XIXe siècle; elle provient évidemment d'un atelier du sud-ouest de la Gaule. Le couvercle qui lui a été superposé a une pareille origine. Il fut trouvé, en 1704, sous le grand autel de Saint-Germain-des-Prés; il servait alors à fermer une tombe de pierre sans ornement; enterré, il fut découvert de nouveau le 6 prairial, an VII; il fut ensuite quelque temps déposé dans la crypte de Saint-Denis (fig. 4734).

Bibl. — B. de Montfaucon, *Les monuments de la monarchie françoise*, t. I, p. 158; Alex. Lenoir, *Musée des monuments français*, t. I, p. 160; Alb. Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, p. 84, pl. XV de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés; *Revue archéologique*, 1854-1855, p. 542, pl. XI; De Guilhermy, *Monographie de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 195; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 8, n. 10, pl. IV, n. 1. Voir GERMAIN-DES-PRÉS *(Saint)*, et en outre, Th. Vacquer, *Sur les sarcophages mérovingiens découverts place Gozlin, à Paris*, dans *Bulletin de la Société historique de Paris et de l'Ile de France*, 1874, t. I, p. 36.



4733. — Sarcophage d'Orange. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. VIII, fig. 1.

224. *PARIZÉ-LE-CHATEL.* — Sarcophage, Massillon-Rouvet, *Le sarcophage de Parizé-le-Châtel*, dans *Mémoires de la Société académique du Nivernais*, 1890, t. IV, p. 67.

225. *PERGES.* — J. Mommeja, *Sarcophages chrétiens antiques du Quercy* dans *Bull. archéol. du Comité*, 1893, p. 411 et dans *Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot*, 1894, t. XIX, p. 113, 214 et 3 planches.

226. *PÉRIGORD.* — Sarcophage gallo-romain, la cuve est ornée aux deux extrémités de la face antérieure par deux colonnes entre lesquelles courent des strigiles qui, au centre, font place au chrisme dans une couronne de laurier. Le couvercle en forme de toit figure des tuiles, les arêtes sont marquées par une sorte de crête sinueuse. Ce monument se trouve « quelque part », on s'est contenté de dire « dans une église du département de la Dordogne ».

Bibl. — D'Auzac de Lamartinie, dans *Congrès archéologique de France*, 1858, t. XXV, p. 53-54.

227. *PLAGNES.* — Fragment encastré dans le mur de l'église; deux compartiments de droite d'un bas-relief représentant le Christ devant Pilate.

Bibl. — Br. Dasan, dans *Revue archéol. du midi de la France*, t. I, p. 253; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 130, n. 171, pl. XLII, n. 3.

228. *POITIERS.* — Sarcophage connu par deux dessins de Beauméni et de Gibault, figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot POITIERS *(Sarcophages)*.

Bibl. — *Catalogue du musée des antiquités de l'Ouest, à Poitiers*, 1843, p. 18; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 81, n. 96.

229. Sarcophage de chaux carbonatée dont il reste des fragments insignifiants et deux dessins. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot POITIERS *(Sarcophages)*.

Bibl. — Alcide de Bonne-Case, sieur de Saint-Maurier, *Tableau des provinces de France*, 1664, deuxième partie, p. 350; Dreux du Radier, *Journal historique de Verdun*, mai 1751, t. LXIX, p. 352; Siauve, *Mémoire sur les antiquités du Poitou*, p. VII, 168, 241, pl. IX; Lecointre-Dupont, dans *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1842, t. XXIII, p. 65, pl. IV, n. 5; *Catalogue du musée des antiquités de l'Ouest à Poitiers*, 1843, p. 16; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 83, n. 97, pl. XXIV, fig. 1, 2.

230. Deux bas-reliefs disparus qui formaient les extrémités d'un sarcophage dont la face avait été détruite. Décrits dans *Dictionn.*, au mot POITIERS *(Sarcophages)*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 84, n. 98.

231. Couvercle de tombe dans l'église Saint-Hilaire, taillé en forme de toit, avec des *imbrices* terminés en antéfixes. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot POITIERS *(Sarcophages)*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 85, n. 99, pl. XX, n. 3.

232. Trois tombes dans une crypte ou « cave de Saint-Barthélemy, près Saint-Hilaire ». Figurées et décrites dans *Dictionn.*, au mot POITIERS *(Sarcophages)*.

233. *PONSAN-SOUBIRAN.* — Débris encastré dans la façade sud de l'église, double cep de vigne s'échappant d'un vase.

Bibl. — Cénac-Moncaut, *Voyage archéologique et historique dans les anciens comtés d'Astarac et de Pardiac*, p. 70; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 98, n. 119.

234. *PUISSALICON* (arrondissement de Béziers). — Sarcophage à ornements de style mérovingien, sur lequel est sculpté le monogramme ☧ entre des rinceaux. D'après la reproduction, ce marbre, déposé dans le cimetière de Puissalicon est d'une exécution élégante.

Bibl. — Taylor et Nodier, *Voyages pittoresques dans l'ancienne France. Languedoc*, t. II, 2e part., chapitre du Bas Languedoc; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 130, n. 172.

235. *PUJOLS* (arrondiss. de Villeneuve, Lot-et-Garonne). — Sarcophage sans couvercle, portant le monogramme ☧ inscrit dans une couronne et encadré de strigiles; deux colonnettes aux extrémités.

Bibl. — Léo Drouin, dans *Congrès archéol. de France*, 1858, p. 54; A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, p. 53; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 90, n. 106.

230. *PUY (LE).* — Fragment jadis encastré environ à vingt pieds de hauteur dans la partie méridionale de l'église de Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux; transporté au musée en 1825. La scène principale figure le songe de saint Joseph (voir *Dictionn.*, au mot JOSEPH *(Saint)*.

Bibl. — Mangon de la Lande, *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, p. 111, 112; Aymard, *Congrès scientifiques de la France*, 22e session, t. II, p. 483; Aymard, *Fragment de sarcophage chrétien du Ve siècle*, dans *Annales de la Soc. d'Agric., sc. et arts et commerce du Puy*, 1853, t. XVIII, p. 551; *Annales de la Société académique du Puy*, t. XXVIII, p. 627; t. XXIX, p. 553; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 31; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 143, pl. CCCXCVIII; Grimoüard de Saint-Laurent, dans *Revue de l'art chrétien*, 1883, p. 369; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 75, n. 91, pl. XVII, fig. 4.



4734. — Sarcophage du musée du Louvre. D'après l'original.

231. *QUARRÉ-LES-TOMBES.* — Guignot, *Essai sur Quarré-les-Tombes. Ses sarcophages mérovingiens*, dans *Revue archéologique*, 1895, p. 266.

238. *REIMS.* — Deux fragments d'une tombe désignée sous le nom de sarcophage de saint Nicaise, jadis dans l'église de ce nom, disparu à la Révolution, connu par un dessin peu exact de Dom Marlot, et par un dessin conservé dans les papiers de Peiresc. Deux fragments ont été retrouvés au musée de Reims : 1° un morceau de la figure centrale, le Christ donnant la Loi nouvelle à saint Pierre; 2° la femme de Job se couvrant la bouche pour approcher de son mari et lui tendant un pain au bout d'une baguette. Cette scène est méconnaissable dans Marlot, et au contraire elle prouve une fois de plus l'exactitude des documents que nous tenons de Peiresc. Fin IVe ou début Ve siècle.

Bibl. — Bibl. nat., ms. français, n. *9530*, fol. 152; Dom Marlot, *Metropolis Remensis historia*, t. I, p. 115; *Histoire de la cité, ville et université de Reims*, t. I, p. 602; *Annal. ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 579; Ch. Cahier,

Nouv. mél. d'archéol. Ivoires, miniatures et émaux, p. 167; R. Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, t. v, p. 66, pl. CCCXLI, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 17, n. 17; Cf. L. Demaison, *Fragment d'un sarcophage chrétien autrefois dans l'église Saint-Nicaise au musée de Reims*, dans *Travaux de l'Acad. de Reims*, 1885, t. LXXIX, p. 143, pl. *Fragments d'un sarcophage chrétien conservés au Musée de Reims*, in-8°, Reims, 1887; E. Le Blant, *Note sur quelques fragments de sarcophages nouvellement signalés*, dans *Bulletin archéol. du Comité*, 1888, p. 271.

239. *RIGNIEUX-LE-FRANC* (arrond. de Trévoux, Ain). — Aujourd'hui au musée du Louvre. Tombe de marbre blanc ; le Christ assis devant un riche portique, le livre de la loi à la main et parlant à douze apôtres assis également et la plupart d'entre eux tenant le *volumen*. Les bras de leurs sièges sont taillés en forme de dauphins. Derrière les apôtres, quelques auditeurs (fig. 4735).

Bibl. — Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 2e édit., 1877, au mot Sarcophage; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 69, pl. CCCXLIII, fig. 2; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 19, n. 18, pl. IV, n. 2.



4735. — Sarcophage de Rignieux. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, fig. IV.

240. *RODEZ*. — Sarcophage trouvé dans l'église de la Madeleine et conservé dans la chapelle des fonts baptismaux de la cathédrale. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot RODEZ.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 65, pl. CCCXXXIX, n. 57; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 72, n. 89, pl. XXII, fig. 1, 2, 3; L. Serbat, *Chronique*, dans *Bulletin monumental*, 1912, p. 333-334.

241. Sarcophage trouvé au cimetière de Saint-Amand. Jonas couché et Jonas vomi par le monstre marin. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot RODEZ.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 73, n. 90.

242. Cimetière de Saint-Amand : Sarcophage de marbre sans couvercle présentant au milieu le monogramme ☧ et à chaque extrémité une figure debout vêtue du *pallium*.

Bibl. — Bibl. nat., ms. franç., n. *6954*, p. 1, pièce 109; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 74, n. 90, n. 1; Vialettes et E. Le Blant, *Sarcophage chrétien trouvé à Rodez dans l'ancien cimetière de Saint-Amand*, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 1887, t. XIV, p. 100 et planche.

243. Même cimetière : Tombeau de marbre avec un couvercle à quatre pentes, orné d'imbrications; au milieu de la face principale se détache le monogramme ☧, entre deux rangées de chevrons opposés; une colonne torse à chaque bout de la cuve .

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 74, n. 90, n. 2.

244. Même cimetière. Deux sépulcres presque sans ornements, avec couvercles en toit à quatre pentes, portant le monogramme ☧.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 74, n. 90, n. 3.

245. Même cimetière. Tombe sans couvercle, avec monogramme Ⓐ☧Ⓦ ; la cuve, évasée par le haut, est décorée d'arcades sous lesquelles figurent des plantes ornementales. Ce marbre se trouve aujourd'hui dans le jardin de l'évêché. Beauméni indique à chaque extrémité une figure à *pallium* qui manque sur les dessins modernes.

Bibl. — *Revue de l'art chrétien*, avril 1875, p. 231; *Bulletin monumental*, t. XXXIII, p. 375; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 74, n. 90, n. 4; C. Couderc, *Note sur des calques de dessins de Beaumeni représentant des sarcophages trouvés à Rodez*, dans *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 1887, t. XIV, p. 205.

246. *SAINT-CANNAT*. — Petit sarcophage antique fort grossier d'exécution, servant aujourd'hui de fonts baptismaux. Il est divisé en cinq arcades. Au milieu le Christ, se tournant à droite vers saint Paul debout sur un escabeau, devant un siège; à droite saint Pierre. Chaque apôtre a un livre ouvert à ses pieds. sur celui de saint Pierre on voit le monogramme ☩ très légèrement tracé. Sous les arcades extrêmes deux femmes voilées, en prières et qui pourraient bien, comme le propose E. Le Blant, représenter l'Église de la Circoncision et l'Église des Gentils. Figuré dans *Dictionn.*, au mot ÉGLISE, t. IV, col. 2229, fig. 3978.

Bibl. — R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 61, pl. CCCXXXV, n. 1; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 141, n. 203, pl. LI, fig. 1.

247. *SAINT-GENY*, au pied de la hauteur sur laquelle est bâtie Lectoure, ancien emplacement de la cathédrale et nombreuses tombes romaines. Débris d'une tombe en marbre gris-blanc de Saint-Béat, génie funèbre avec son flambeau renversé. Voir *Dictionn.*, t. I, col. 1628, fig. 395.

Bibl. — Lavergne, *Excursions faites par la Société française d'archéologie dans le département du Gers en* 1881, p. 77; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 96, n. 114, pl. XXV, n. 4; *Dictionn.*, t. I, col. 1628, fig. 395.

248. *SAINT-GILLES*. — Trouvé dans l'église en 1865; fragment de sarcophage. Figuré dans *Dictionn.*, t. I, fig. 1045. Au centre un cartouche anépigraphe que soutiennent deux génies ailés, à droite les mages, à gauche les trois Hébreux dans la fournaise. On leur a donné l'étoile qui guidait les mages bien que ce symbole n'ait rien à faire ici, mais on remarquera que

l'étoile a une tendance marquée à figurer le monogramme du Christ.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1866, p. 63; 1867, p. 5; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 128, pl. CCCLXXXV, 1; voir t. I, p. 36; A. Héron de Villefosse, dans *Gazette archéologique*, 1877, p. 163; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 120, n. 146, pl. XXXVI, fig. 2; *Dictionn.*, t. I, col. 3017, fig. 1045.

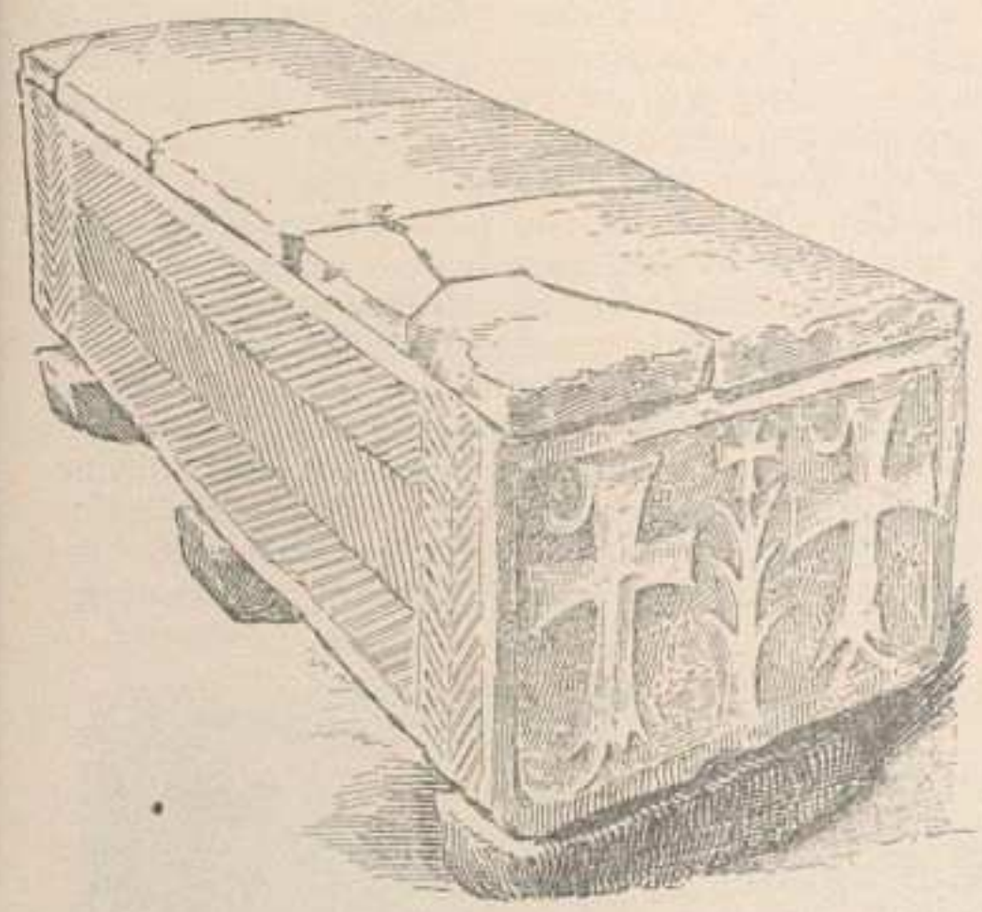

4736. — Sarcophage de Saint-Martin-Chennetron.

D'après *Bulletin monumental*, 1905, p. 130.

249. *SAINT-GUILHEM-DU-DÉSERT*, voir *Dictionn.*, au mot GELLONE.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 107, n. 143, pl. XXXIV, XXXV, fig. 1.

250. *SAINT-HONORAT* (îles de Lérins), voir *Dictionn.*, au mot LÉRINS.

Bibl. — Millin, *Voyage dans les départements du midi de la France*, t. II, p. 505; Mérimée, *Notes d'un voyage dans le midi de la France*, 265, 266; Th. Bérengier, dans *Revue de l'art chrétien*, 1870, p. 192; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. v, p. 53, pl. CCCXXIX; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 160, n. 216, pl. LIX, fig. 2.

251. *SAINT-MARTIN-CHENNETRON*. — Un sarcophage mérovingien fut découvert, le 27 décembre 1904 à 300 mètres de Saint-Martin-Chennetron (canton de Villiers-Saint-Georges, Seine-et-Marne). Ce sarcophage était recouvert d'une couche de terre de 0 m. 35; il est en calcaire fin, orienté de façon à ce que les pieds du cadavre soient tournés vers le levant; il reposait sur la terre, entouré d'un blocage de pierres sèches. La cuve contenait un squelette dont la taille devait être de 1 m. 65 environ; en outre des ossements un anneau de bronze et une boucle de ceinturon. Le couvercle déplacé était brisé en douze morceaux, son épaisseur varie de 0 m. 11 au centre à 0 m. 07 sur les bords. Voici les dimensions du sarcophage : longueur extérieure 2 m. 08; longueur intérieure, 1 m. 94; largeur extérieure à la tête 0 m. 64; aux pieds, 0 m. 39; hauteur moyenne, 0 m. 45; profondeur 0 m. 37 à 0 m. 40.

Les grands côtés sont ornés de hachures obliques formant des lignes à trois brisures, plus ou moins régulières, qui ressemblent à une arête de poisson près des angles. A la tête, deux grandes croix pattées, sculptées en méplat et séparées par une sorte de palme à six pointes, surmontée d'une petite croix pattée. Le tailleur de pierre a eu soin de piquer le fond de stries vermiculées pour que les croix se détachent mieux. Les deux grandes ont des encoches en angle aigu dans leur pied et un crochet vient rejoindre la tête de leur hampe. Ce type se retrouve à Paris, il est vraisemblable qu'il doit reproduire un monument, croix de procession ou de bénédiction vénérée et connue dans le pays (fig. 4736).

Le sarcophage de Saint-Martin-Chennetron, en vergelé semblable à la pierre de Saint-Leu-d'Esserent, doit sortir du même atelier que ceux qui ont été découverts en 1807 dans le chœur de l'église abbatiale de Sainte-Geneviève de Paris. Alexandre Lenoir, qui les a dessinés, figure sur leurs petits côtés quatre grandes croix pattées, séparées par des petites dont le nombre varie de trois à neuf. On voit aussi une palme à quatre ou à six pointes entre les deux croix, sur d'autres tombes dans les mêmes planches. L'ornementation de ces sarcophages et de celui de Saint-Martin-Chennetron prouve qu'ils n'étaient pas destinés à être enfouis, mais posés sur le sol, comme les tombeaux romains et ceux des Aliscamps, à Arles (fig. 4736).

E. Lefebvre-Pontalis, *Le sarcophage mérovingien de Saint-Martin-Chennetron (Seine-et-Marne)*, dans *Bulletin monumental*, 1905, t. LXIX, p. 230-233; cf.



4737. — Sarcophage de Saint-Piat. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. II, n. 4.

Lenoir, *Statistique monumentale de Paris*, atlas, t. I, abbaye de Sainte-Geneviève, pl. I-II.

252-255. *SAINT-MAXIMIN*, arrondissement de Brignoles. Une crypte et quatre sarcophages figurés et décrits dans *Dictionn.*, au mot MAXIMIN.

Bibl. — Faillon, *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, t. I, p. 445, 455, 735, 761, 765, 766; Rostan, *Sur les sarcophages chrétiens de Saint-Maximin*, dans *Congrès scientifique de France*, 1866, t. LV, p. 294. Le même, *Monuments*

iconographiques de l'église de Saint Maximin, p. 8, 12, 15, 19, pl. IV, V, VI, VII, VIII, X, XI, XII; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 59, 78, 80, 103, pl. CCCXXXIV, n. 3; CCCLII, n. 2, 3, 4; CCCLIII, n. 1, 2, 3; CCCLXVIII, n. 3; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 147-156, n. 211-214, pl. LIII, 1; LIV, 1, 2, 3; LV, 1, 2, 3; LVI, 1; *Dictionn.*, t. I, col. 2698, fig. 885; t. II, col. 1136, fig. 1618.

256. *SAINT-PIAT*, près de Maintenon (Eure-et-Loir), servant de fonts baptismaux dans l'église et jadis d'autel. Au centre, le monogramme du Christ dans une couronne portée par une croix dont les branches portent des colombes, et deux soldats au pied de la croix. Sous les six arcades de droite et de gauche, on a placé les douze apôtres (fig. 4737).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 8, n. 11, pl. II, n. 4; *Inscript.*, t. I, n. 303; *Bulletin monumental*, 1877, t. XLIV, p. 773.

257. *SAINT-PONS.* — A. Barety, *Les fouilles du monastère de Saint-Pons, découverte de sarcophage du IVe siècle*, dans *Nice historique*, 1908, t. X, p. 317-334.

258. *SAINT ROMAIN-EN-GAL.* — Couvercle de sarcophage en forme de toit à quatre versants ornementés qui se trouvait au « cloestre de Sainct-Roman » et qui n'est connu que par un dessin. L'une des faces principales porte une croix, l'autre un vase accosté d'oiseaux.

Bibl. — *Bibl. nat.*, fonds latin, n. *9910*: *Antiquités de Vienne en Dauphiné et de quelques autres villes de la même province*, fol. 21; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 24, n. 30.

259. *SAINT-RUB*, près Avignon; trouvé en 1835, conservé au musée Calvet. Enterrement d'Ananie. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. I, col. 1896, fig. 510.

Bibl. — E. Le Blant, *Fragment de sarcophage chrétien*, dans *Gazette archéologique*, 1878, t. IV, p. 73; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 148, pl. CD, n. 9; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 290, n. 43, pl. VIII, fig. 4.

260 *SAULIEU*. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot SAULIEU.

261. *SOISSONS.* — Église Notre-Dame, tombe de saint Voué, disparue et connue par un dessin, voir *Dictionn.*, au mot SOISSONS.

Bibl. — Ed. Fleury, *Antiquités et monuments du département de l'Aisne*, in-4°, Paris, 1877, t. II, p. 95, fig. 260; *Bulletin monumental*, 1881, t. XLVII, p. 894; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 14, n. 15; *Dictionn.*, t. IV, col. 229, fig. 3578.

262. Tombe de saint Drausin, conservée au musée du Louvre, voir *Dictionn.*, au mot SOISSONS.

Bibl. — Ed. Fleury, *op. cit.*, t. II, p. 95, fig. 210; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 14, n. 16; *Dictionn.*, t. II, col. 1079, fig. 1591.

263. *T RASCON*. — Église, marbre mutilé désigné sous le nom de tombeau de sainte Marthe. Voici les sujets figurés : 1° Moïse tenant le *volumen* et faisant jaillir la source à laquelle se désaltèrent deux Juifs non coiffés du bonnet caractéristique de leur nation; un troisième saisit le prophète; 2° multiplication des pains et des poissons; 3° orante debout entre deux saints protecteurs; 4° prédiction du reniement de saint Pierre; 5° résurrection de Lazare (fig. 4738).

Bibl. — Faillon, *Monuments de l'église de Sainte-Marthe*, p. 30; *Monuments inédits de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine*, t. I, p. 574-576; Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 57; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 30, n. 44, pl. IX, n. 3.

264. *THISON* (près Béziers). Fragment sorti des fondations d'une chapelle ruinée et encastré dans le mur du sanctuaire reconstruit (moitié de la partie droite). Cinq compartiments, séparés par des colonnes supportant des arcades, occupaient la face antérieure. Dernier à droite, le Christ comparaît devant Pilate assis qui détourne la tête. Compartiment à gauche, le Christ guérit un aveugle, derrière le Christ l'hémorroïsse à genoux. Cette réunion de deux miracles dans un seul sujet est rare, néanmoins on en rencontre des exemples, à Rome, à Aix-en-Provence (fin IVe siècle).



4738. — Sarcophage de Tarascon. D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. LX.

Bibl. — E. Le Blant, *Note sur quelques fragments de sarcophages récemment signalés*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. historiques*, 1888, p. 273, pl. XII.

265. *TOULOUSE.* — A Saint-Sernin, tombe de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse. Figurée et décrite dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, t. II, p. 173; édit. du Mège, t. III, p. 145, et additions p. 29; Du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, atlas des prolégomènes, pl. XLIX; *Monographie de l'insigne basilique de Saint-Saturnin*, in-18, Toulouse, 1854, p. 91; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 64, pl. CCCXXXIX, n. 1-4; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 122, n. 149, pl. XXXVII, n. 1, 2, 3.

266. Saint-Sernin, mur extérieur de la chapelle des Comtes, deux fragments encastrés dans le mur : 1° chasseur attaquant un sanglier; au registre du bas, deux béliers affrontés; à droite pilastre cannelé et berger appuyé sur un bâton; — 2° trois chèvres et un chien.

Bibl. — Du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, atlas des prolégomènes, pl. LXV, n. 4 et 5; *Monographie de l'insigne basilique de Saint-Saturnin*, p. 98; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 123, n. 150, pl. XXXVIII, fig. 2.

267. Saint-Sernin; au musée : Sarcophage de forme évasée, un homme attaquant avec l'épieu un sanglier, sous la protection des dioscures. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Du Mège, *Description du musée de Toulouse*, n. 435; Nodier et Taylor, *Voyages pittoresques dans*

l'ancienne France. Languedoc, t. I, 1re partie, pl. XXXI; Rosbach, *Musée de Toulouse*, n. 705; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 131, pl. CCCLXXXVII, n. 9; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 124, n. 151, pl. XXXVIII, fig. 1.

268. Saint-Sernin; au Musée. Fragment de la face antérieure d'un sarcophage évasé divisé par des pilastres en trois compartiments, ceux des extrémités ornés de pampres et de raisins, celui du centre présentait deux registres, celui du haut, seul conservé, représente un pasteur debout et un enfant. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Du Mège, *Description du musée de Toulouse*, n. 439; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 125, n. 152, pl. XXXVIII, n. 3.

269. Saint-Sernin; aujourd'hui au Musée. Tombe à sept compartiments; le Christ et les apôtres. Figurée et décrite dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Du Mège, *Description du musée de Toulouse*, n. 432; Rosbach, *Musée de Toulouse*, n. 707; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 109, pl. CCCLXXIII, n. 1, 2, 3, (inexact); E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, t. V, p. 125, n. 153, pl. XXXIX, fig. 1, 2, 3.

270. Saint-Sernin; aujourd'hui au Musée. Fragment d'exécution très grossière : 1° personnage tenant un *volumen;* 2° orante entre deux saints protecteurs; 3° multiplication des pains; 4° guérison d'un aveugle; 5° Moïse frappant le rocher. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Rosbach, *op. cit.*, n. 706; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 126, n. 154, pl. XL, fig. 2.

271. Église de la Daurade; aujourd'hui au Musée; couvercle d'un sarcophage dit de la reine Pédauque, Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Du Mège, *Description*, n. 430; Rosbach, *Musée de Toulouse*, n. 700; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 129, pl. CCCLXXXV, n. 6; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 127, n. 155, pl. XL, n. 1.

272. Église Saint-Michel-du-Touch, aujourd'hui au Musée; le Christ et six apôtres; sacrifice d'Abraham. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Du Mège, *Description*, n. 428; Rosbach, *Musée de Toulouse*, n. 797 *a*; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 66, pl. CCCXL, n. 3; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 127, n. 156, pl. XLII, n. 1, 2.

273. Église Saint-Michel-du-Touch; aujourd'hui au Musée. Le Christ et six apôtres, deux apôtres sur les petits côtés. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Montégut, dans *Mém. de l'Acad. de Toulouse*, Ire série, t. I, p. 89; Du Mège, *Description*, p. 429; Rosbach, *Musée de Toulouse*, n. 797 *b*; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 127, n. 157, pl. XLI, n. 1, 2, 3.

274. Musée. Trois Hébreux dans la fournaise. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — Du Mège, *Description*, n. 437; R. Garrucci, *op. cit.*, t. V, p. 141, pl. CCCXCVII, 1; E. Le Blant, *op. cit.*, p. 128, n. 158.

275. Musée. Fragment, coquille avec deux bustes, combat de coqs. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TOULOUSE *(Sarcophages)*.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 128, n. 159, pl. XL, fig. 3.

276-285. Musée. Dix tombes ou fragments provenant des mêmes lieux et aussi des cimetières de Terre-Cavade et de Saint-Sauveur. Ces marbres des temps mérovingiens sont ornés de pampres, de rinceaux, de chevrons opposés, de pilastres et marqués du monogramme du Christ.

Bibl. — Du Mège, *Archéologie pyrénéenne*, t. II, pl. LXXV, et XC; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 129, n. 160-169.

286. *TOURS.* — Caveau sépulcral de Saint-Martin, deux fragments antiques découverts en 1860, englobés dans la maçonnerie. M. C. Chevalier y reconnaît les restes de la dalle de marbre envoyée par saint Euphrone d'Autun. Dans les reliefs qui décorent le plus important de ces débris, on trouve la trace d'une longue croix gemmée avec A et ω suspendus par des chaînettes; sur l'autre, une sorte de fuseau qui a pu former le corps d'un candélabre posé sur un des bras de la croix.



4739. — Sarcophage de Vaison. D'après E. Le Blant, *Sarcophages de la Gaule*, pl. VII, n. 2.

Bibl. — C. Chevalier, dans *Bull. de la Soc. archéol. de Touraine*, 1880, p. 9; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 6, n. 7.

287. *TRÈVES.* — Sarcophage découvert à Keppelstadt. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, t. I, col. 2717, fig. 909.

Bibl. — Braun, *Erklaerung eines antiken Sarkophags zu Trier;* F. X. Kraus, *Die christliche Kunst in ihren frühesten Anfängen*, p. 121; Aus'm Werth, *Kunstdenkmäler*, t. III, pl. LXI, n. 8, p. 97; Fr. Lenormant, *Histoire ancienne de l'Orient*, 9e édit., t. I, p. 13; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 18, pl. CCCVIII, n. 1; Wilmorosky, *Das Cœmeterium S. Eucharii*, p. 21, pl. III; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 10, n. 12, pl. III, fig. 1; *Dictionn.*, t. I, col. 2717, fig. 909.

288. Cimetière Saint-Maximin (?) d'où ce couvercle de sarcophage aurait été transporté dans les jardins du comte de Madsfeld et encastré au-dessus d'une des portes d'entrée. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot TRÈVES.

Bibl. — Withemius, *Luciliburgensia, sive Luxemburgum romanum*, p. 167, pl. XXVII, n. 97; E. Le Blant, *Sarcoph chrét. de la Gaule*, p. 11, n. 13.

289. *VAISON.* — Cloître attenant à l'ancienne cathédrale. Face principale d'un sarcophage très mutilé représentant le Christ entre ses apôtres, qui lèvent la main vers lui et l'acclament. A droite et à gauche, deux portes monumentales terminent le sarcophage et figurent sans doute Jérusalem et Bethléem (fig. 4739).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 26, n. 36, pl. VII, fig. 2.

290. *VALBONNE*, canton de Saint-Michel-d'Euzet. Gard. — A la Chartreuse, un grand sarcophage divisé par des pilastres en sept compartiments. Au centre, le Christ tenant la loi nouvelle; deux personnages à *pallium* dont l'un porte un long *volumen*, occupent les extrémités. Des tentures relevées sont au-dessus de chacun d'eux; entre eux se détachent des vignes sortant d'un vase et des plantes de type ornemental. Le couvercle porte tracé à rebours, entre deux autres vases d'où s'échappent des pampres, le monogramme du Christ (fig. 4740).

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 106, n. 125, pl. XXVIII, n. 1. Nous ignorons si c'est à ce monument que se rapporte la note suivante : « Le musée de Nîmes, vient de recevoir un sarcophage chrétien, avec personnages et bas-reliefs, provenant de Valbonne, près le Pont-Saint-Esprit. Cette pièce remarquable complète une série de quatre tombeaux de la même époque, très richement sculptés et fort bien conservés. »

Bibl. — L. Serbat, *Chronique*, dans *Bulletin monumental*, 1906, t. LXX, p. 576.

291. *VALCABRÈRE.* — Fragment encastré dans le mur nord de l'église, à droite du portail. Bon pasteur.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 104, n. 122, pl. XXXV, fig. 3.

292. *VALENCE* — M. Villard, *Le sarcophage de Saint-Félix de Valence*, dans *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, 1901, t. XXXV, p. 193-216.

293. *VENASQUE.* — Tombe de l'évêque de Carpentras, Bœthius, qui siégea en 584 au concile de Valence et en 585 au concile de Mâcon; retrouvée au village de Malemort pour l'inscription, tandis que la partie inférieure fut retrouvée dans la chapelle de la Vierge au couvent des Minimes, près de Venasque :

+ HIC REꝗVIESCIt
BONE MEMORIAE *Bo*
ETYVS EPES ꝗVI VIXIT *in e*
PTO ANNVS XX MENSIS ꝝO
BIT XXL IVN INDICCIONE SEPTIMA

Une longue croix gemmée avec A et ω; les deux parties aujourd'hui rapprochées sont conservées à Venasque (fig. 4741).

Bibl. — Bibl. nat., ms. de Suarès, t. v, p. 536; Doni, *Inscriptiones antiquæ cum notis*, in-fol., Florentiae, 1731, cl. XX, n. 113, ex Gab. Naudeo; Muratori, *Thes. vet. inscr.*, p. 1845, n. 8; Marini, *Arvali*, p. 391; Martin, *Antiquités de Die*, p. 120; E. Le Blant, *Inscr. chrét. de la Gaule*, t. II, p. 239, n. 507, p. 595, n. 707, pl. LXVII, n. 407 *bis*; H. Révoil, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1864, p. 456; E. de Caumont; *Abécédaire d'archéologie*, 1867, p. 62; R. Garrucci, *Storia dell'arte cristiana*, t. V, p. 136, pl. CCCXCIII, n. 8; V. Lieutaud, *La Provence artistique et pittoresque*, 1883, p. 157; E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 139, n. 199, pl. LVI, fig. 2.

294-302. *VIENNE.* — Musée. Fragments figurés et décrits dans *Dictionn.*, au mot VIENNE.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 20-22, n. 19-26; pl. V, n. 1-6; p. 24, n. 29.

303. Église Saint-Pierre. Couvercle avec bon Pasteur nu. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot VIENNE,

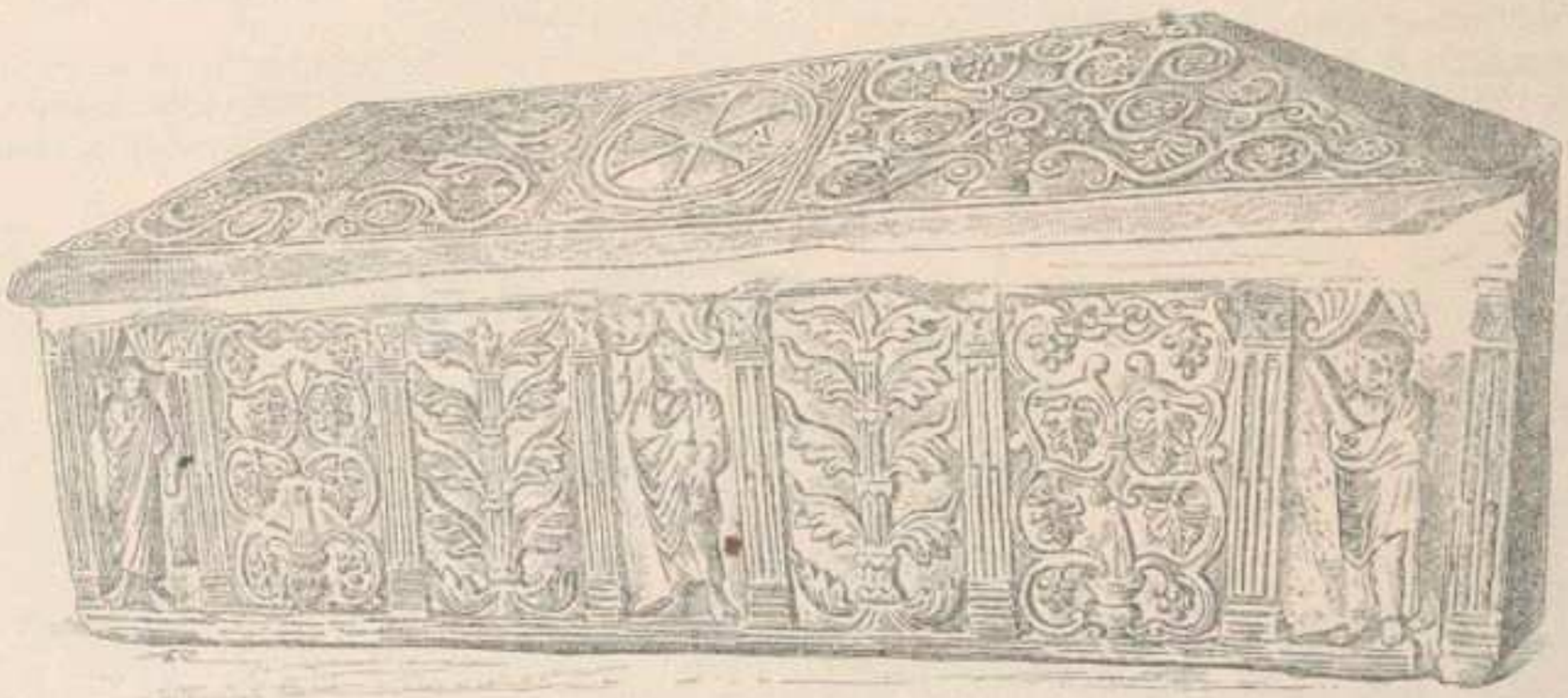

4740. — Sarcophage de Valbonne. D'après E. Le Blant, *op. cit.*, pl. XXVIII, n. 1.

Bibl. — E. Le Blant, *Sarcoph. chrét. de la Gaule*, p. 23, n. 27, pl. VI, n. 1.

304. Cathédrale. Sarcophage avec paons. Figuré et décrit dans *Dictionn.*, au mot VIENNE.

Bibl. — Chorier, *Recherches sur les antiquités de Vienne*, in-8°, p. 286; Millin, *Voyage*, t. II, p. 41; Taylor et Nodier, *Voyage pittoresque. Dauphiné*, pl. sans numéro; Collombet, *Hist. de la sainte Église de Vienne*, t. II, p. 92; Allmer et Terrebasse, *Inscription de Vienne*, t. IV, p. 448; t. V, p. 53; atlas, pl. XLV *bis*, n. 326, pl. XLVII; E. Le Blant, *Sarcoph. de la Gaule*, p. 23, n. 28, pl. VI, n. 2.

VI. GÉOGRAPHIE. I. SOURCES GÉOGRAPHIQUES. — Parallèlement au classement, à la description et à la critique des monuments figurés : édifices, inscriptions, monnaies, etc., une place doit être réservée à l'énumération des monuments littéraires contenant les bribes d'histoire échappées aux chances de destruction. Le premier qui s'appliqua à recueillir intégralement et à classer méthodiquement les textes historiques de la Gaule fut Dom Bouquet, dans son *Recueil des historiens de la Gaule*, dont le tome 1er parut en 1738. L'entreprise était vaste; elle englobait tous les passages des auteurs grecs et latins relatifs à l'histoire et à la géographie. Il était impossible d'être complet du premier coup, néanmoins la compilation offrait les textes les plus importants; elle conserve encore aujourd'hui sa valeur, à tout le moins pour les textes des auteurs latins, car ceux des auteurs grecs ont fait l'objet d'une compilation plus récente intitulée : Γαλλικῶν συγγραφεῖς ἑλληνικοι. *Extraits*

des auteurs grecs contenant l'histoire et la géographie des Gaules, 6 vol. in-8°, Paris, 1878-1892, publiés par la *Société de l'histoire de France*. Quoique criticable à divers égards, le travail de Cougny rend de bons services après qu'on s'est familiarisé avec sa disposition (t. I, géographes; t. II à V, historiens; t. VI, auteurs divers) [1].

Ainsi présentés dans leur nudité, ces textes ont besoin d'un commentaire qui pour n'être pas toujours dégagé de préoccupations et d'opinions préconçues n'en est pas moins le guide indispensable à qui veut savoir l'exacte signification de ces textes déchiquetés, isolés. Les ouvrages les plus utiles sont ceux d'E. Des-

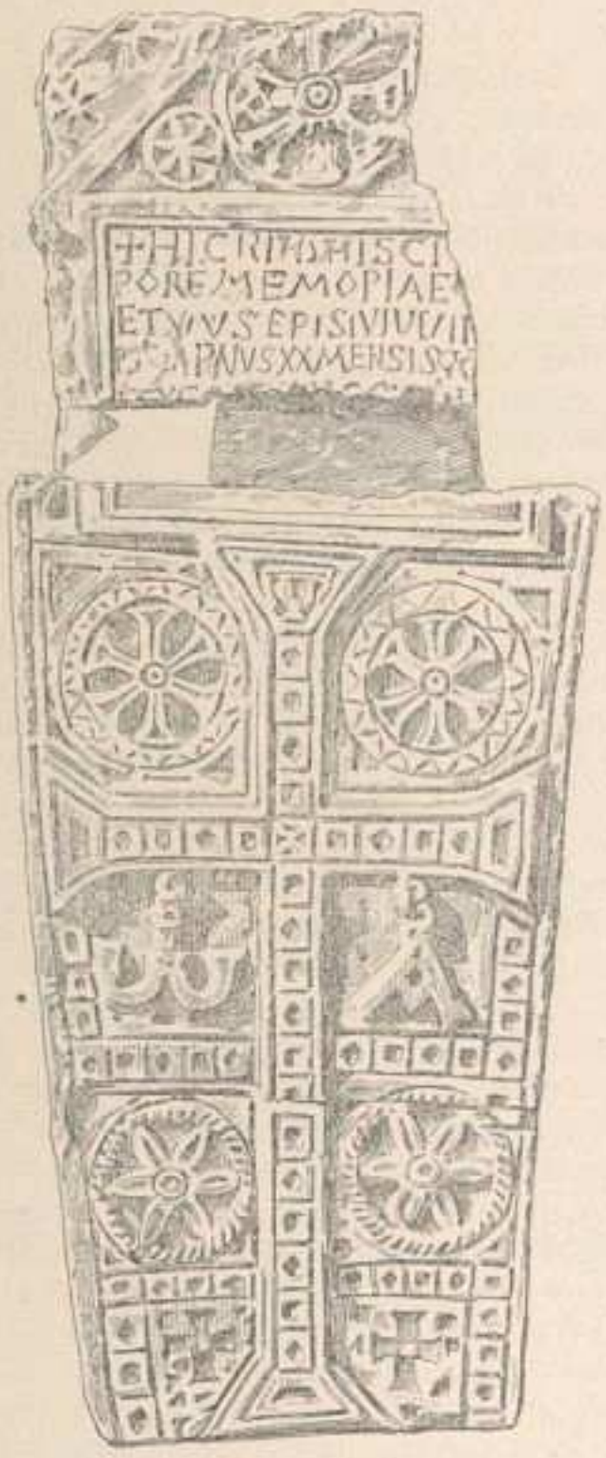

4741. — Sarcophage de Vénasque.
D'après E. Le Blant, *op. cit*, pl. LVI, n. 2.

jardins, *Géographie de la Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1869; Alex. Bertrand, *Nos origines. La Gaule avant les Gaulois, d'après les monuments et les textes*, in-8°, Paris, 1884 et 1891 [2]; Alex. Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, in-8°, Paris, 1875 et 1889; D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, in-8°, Paris, 1874; 2e édit., en 2 vol., Paris, 1889-1894 (contient, en note, les textes allégués) [3]; Roget de Belloguet, *Ethnogénie gauloise*, 4 vol., in-8°, Paris, 1858-1872. On peut, sans inconvénient, se dispenser de recourir au livre de K. Zeuss, *Die Deutschen und die Nachbarstæmme*, in-8°, München, 1837, dont tout ce qui n'est pas sans valeur a été repris et cité dans les ouvrages déjà mentionnés; à plus forte raison, il est superflu d'ouvrir K. Müllenhorff, *Deutsche Alterthumskunde*, édit. Rœdiger, 3 vol., in-8°, Berlin, 1890-1892 [4].

Les géographes qui ont parlé de la Gaule nous ont laissé d'utiles indications et parfois des descriptions que rien ne peut dispenser de lire. Ce sont, entre autres, et pour ne nommer ici que les plus importants :

Strabon (66 av. J.-C.-† 25 apr. J.-C.) a tiré parti des écrits de Posidonius [5] qui avait voyagé en Occident au Ier siècle avant notre ère. *Géographie*, édit. Müller, trad. fr. d'A. Tardieu, 3 vol. in-12, Paris, 1891 [6].

Pomponius Mela (sous Claude) a composé un *De situ orbis* en trois livres; on trouve dans les livres II et III une description des côtes de l'Océan et de la mer Intérieure avec des détails précis sur les villes et les pays. *De situ orbis*, édit. Is. Vossius, La Haye, 1658; édit. G. Parthey, in-8°, Berlin, 1867; édit. C. Frick, in-8°, Leipzig, 1880 [7].

Pline l'Ancien, († 79 apr. J.-C.), *Historia naturalis*, maintes fois réimprimée. Il a noté une multitude de faits qu'on ne trouve que chez lui, mais qui demandent à être utilisés avec précaution.

Ptolémée d'Alexandrie (IIe siècle, apr. J.-C.), a lu et résumé tous les auteurs grecs depuis Eratosthène. Sa γεωγραφικὴ ὑφήγησις contient un catalogue de pays et de villes; édit. Müller, 1885 [8]; la partie relative à la Gaule se trouve dans l'*Annuaire de la Société des antiquaires de France*, 1848, p. 240-299.

A la suite de ces auteurs, doivent prendre place, malgré leur moindre importance, les *Géographi græci minores*, édit. Müller (collect. Didot), et les *Geographi latini minores*, édit. Al. Riese, in-8°, Heilbronn, 1878.

Parmi les premiers, on compte *Rufius Festus Avienus* (fin du IVe siècle), auteur du livre intitulé *Ora maritima*, description, en vers, des côtes de la mer Intérieure et de l'Océan; compilation exécutée d'après les géographes grecs [9].

L'*Anonyme de Ravenne* a laissé une *Cosmographie* écrite en grec à la fin du VIIe siècle et qui fut traduite en latin deux siècles plus tard; édit. Pinder et Parthey, in-8°, Berlin, 1861 [10].

Parmi les deuxièmes, on trouve dans l'édition citée de Riese : une *Chorographia* d'Auguste ou d'Agrippa; une *Cosmographia* de Julius Honorius, abrégé composé au Ve siècle d'après un monument plus ancien (une mappemonde datant d'environ 360); une *Cosmographia* d'Ethicus composée vers l'an 630.

Sur les éditions de ces différents ouvrages, on trouvera les indications utiles dans Teuffel, *Geschichte der römischen Literatur*, 2 vol., in-8°, Leipzig, 1890.

Tous les ouvrages cités rentrent dans la catégorie des travaux littéraires, au moins d'intention. Une autre série, d'une origine et d'un caractère bien différents, est constituée par les documents d'origine administrative. Ce sont :

1° Les *Itinéraires*, c'est-à-dire les listes des stations

[1] Ch. Graux, dans *Revue critique*, 6 septembre 1880; H. Omont, dans *Revue critique*, 14 octobre 1879; D'Arbois de Jubainville, dans *Bulletin critique*, 1892; *Revue celtique*, avril, 1893. — [2] D'Arbois de Jubainville, dans *Revue critique*, 31 octobre 1892. — [3] Gaidoz, dans *Revue critique*, 14 décembre 1878; Babelon, dans *Bibl. de l'École des Chartes*, t. I, p. 584-586; F. Lot, dans même périodique, t. LV, p. 148-155. — [4] D'Arbois de Jubainville, dans *Revue critique*, 6 mai 1876, 6 août 1888, 29 décembre 1890, 31 octobre 1892, l'a exécuté. — [5] R. Zimmermann, dans *Hermès*, 1888, t. XXIII, p. 103-130; Unger, dans *Philologus*, 1896, t. LV. — [6] Dubois, *Examen de la Géographie de Strabon*, in-8°, Paris, 1891; Gallois, dans *Revue historique*, t. L, p. 415-419. — [7] R. Hansen, dans *Neue Jahrbucher für Philologie und Pædagogik*, 1878, p. 495-512. — [8] H. Thédenat, dans *Revue critique*, 11 juin 1885. — [9] Thurot, dans *Revue critique*, 7 juillet 1866; de Sauley, dans *Revue archéologique*, 1867, t. XV, p. 54-62, 81-98. — [10] A. Jacobs, *Gallia ab anonymo Ravennate descripta*, in-8°, Paris, 1858; Th. Mommsen, dans *Sitzungsberichte de Dresde*, 1851, t. III, p. 117; Pinder, dans *Monatsberichte* de Berlin, 1853, p. 535; Wattenbach, *Quellen*, t. I, p. 67.

de poste de l'Empire romain. Ces documents ont fait l'objet de recherches approfondies, depuis d'Anville, *Notice sur l'ancienne Gaule, tirée des monuments romains*, in-4°, Paris, 1670; Fortia d'Urban, *Recueil des itinéraires anciens*, in-4°, Paris, 1845; L. Rénier, *Itinéraires romains de la Gaule*, dans *Annuaire de la Société nationale des antiquaires de France*, 1850; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV; A. Longnon, *Atlas historique de la France*, fasc. I [1].

a. Itinerarium Antonini Augusti, rédigé sous le règne d'Antonin Caracalla, révisé et remanié à plusieurs reprises jusqu'au règne de Constantin (IVe siècle); édit. Pinder et Parthey, in-8°, Berlin, 1848 [2].

b. Itinerarium a Burdegala usque Hierosolymam, composé en l'an 333; édit. Pinder et Parthey, 1848, p. 261-290; T. Tobler et A. Molinier, *Itinera latina Hierosolymitana bellis sacris anteriora*, in-8°, Genevæ, 1879; *Itinera Hierosolymitana sæculi IV-VIII*, in-8°, Vindobonæ, 1898 (dans *Corpus script. eccles. lat.*, t. XXXIX).

c. Vases Apollinaires, c'est-à-dire quatre gobelets d'argent trouvés à Vicarello (= *Aquæ Apollinares*) sur lesquels sont gravés les noms des stations de Gadès à Rome (IIe siècle); édit. *Corps. inscr. lat.*, t. XI, n. 3281-3284 [3] (Voir Garrucci).

2° La *Table de Peutinger* [4], consiste en douze feuilles dont manque la plus extrême de gauche (0 m. 34 × 6 m. 82). C'est une carte frontière de l'Empire romain conservée à la Bibliothèque (jadis impériale) de Vienne. Cette copie ne remonte qu'au XIIIe siècle, mais elle semble reproduire une copie plus ancienne qui serait contemporaine de Justinien et qui, jusqu'à ce règne aurait reçu des additions sur un original du IIe siècle qui serait peut-être l'*Orbis pictus* d'Agrippa. Le tracé est fort rude, mais la présence d'un très grand nombre de noms de lieux et de peuplades rend ce document précieux et doit lui mériter plus d'attention que ceux qui précèdent. Il fut édité pour la première fois par M. Welser, à Venise en 1591, et à Anvers en 1598; cf. C. Ruelens, *La première édition de la Table de Peutinger*, 1598, dans *Bulletin de la Société belge de géographie*, 1884, t. VIII, fasc. 3 (in-8°, Bruxelles, 1884, 32 p. et pl.) [5]; autre édition par Mannert, *Tabula itineraria Peutingeri*, in-fol., Lipsiæ, 1824 (les planches par Scheyb) [6]; E. Desjardins, *La Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne, précédée d'une introduction historique et critique et accompagnée : 1° d'un index alphabétique des noms de la carte originale, avec les leçons des éditions précédentes; 2° d'un texte donnant, pour chaque nom, le dépouillement géographique des auteurs anciens, des inscriptions, des médailles et le résumé des discussions touchant son emplacement; 3° d'une carte de redressement comprenant tous les noms à leur place et, identifiés, quand cela est possible, avec les localités modernes correspondantes; 4° d'une seconde carte établissant la conformité des indications générales de la table avec les connaissances présumées des anciens sous Auguste (Orbis pictus d'Agrippa)*, in-fol., à 3 colonnes, Paris, 1869-1874, 14 fascicules parus et l'ouvrage est resté inachevé [7]; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger, comprenant : 1° la reproduction des deux premiers fragments de la carte originale; 2° une introduction critique sur l'époque et l'importance de ce manuscrit pour la géographie ancienne de la Gaule; 3° une table de dépouillement de tous les auteurs anciens, des inscriptions et des médailles; 4° une table alphabétique de renvoi au texte et aux cartes; 5° une carte de redressement portant à leur place les noms, les routes et autres indications renfermées dans la carte originale*, in-8°, Paris, 1869 [8]; une dernière édition (réduite) a été donnée par Konrad Miller, *Die Weltkarte des Castorius genannt die Peutingersche Tafel, einleitender Text*, in-8°, Ravensburg, 1888; *atlas in den Farben des Originals herausgeg. und eingeleitet* [9].

Sur la *Table* on peut consulter : J. G. Lotterus, *Historia tabulæ Peutingerianæ*, in-4°, Lipsiæ, 1732; N. Fréret, *Sur la Table itinéraire publiée par Velser sous le nom de Table de Peutinger*, dans *Histoire de l'Acad. des Inscr. et Bell.-Lettr.*, 1743, t. XIV, part. 1, p. 174-178 (2e édit., t. VII, p. 292-299); D. Vandelli, *Memorie intorno alle antiche carte geografiche e particolarmente intorno alla carta detta volgarmente de Peutingero*, dans Calogerà, *Raccolta d'opusculi*, 1750, t. XLII, p. 283-305; P. Bertius, *De Tabula Peutingeriana judicium*, dans Gori, *Symb. litter.*, 1752, IIe série, t. VI, p. 1-15, et *ibid.*, p. 17-58; J. Lebeuf, *Supplément à la notice de la table de Peutinger*, dans *Hist. de l'Acad. des Inscr.*, 1753, t. XVIII, part. 1, p. 249-256 (2e édit., t. IX, p. 422-435); Ph. Buache, dans *Mémoires de l'Acad. des Sciences*, 1763, Hist. 141; C. Hæffelin, *Observations sur l'itinéraire de Théodose connu sous le nom de table de Peutinger*, dans *Comm. acad. Theod. Palat.*, 1783, t. V, p. 105-126; Ph. Buache, *Observations sur la carte itinéraire des Romains appelée communément carte de Peutinger et sur la géographie de l'anonyme de Ravenne*, dans *Mémoires de l'Institut des sc. et des arts*, an XII, t. V, p. 53-62; S. Gunthner, dans Westenrieder, *Neue Beiträge z. vcterlandische Hist.*, 1812, t. I, p. 156-184; M. P. Katancsich, *Orbis antiquus ex tabula itineraria quæ Theodosii imper. et Peutingerii auditur ad systema geographiæ redactus et commentariis illustratus*, 2 vol. in-4°, Budæ, 1824-1825; F. Dupuis, dans *Congrès scientif. de France*, Orléans, 1851-1852, t. II, p. 1; d'Avezac, *De la table Peutingerienne*, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscript.*, 1852, Ire série, t. II, p. 415-431; *Note sur une carte de la Gaule tirée de la carte de Peutinger*, dans *Bull. de la Société scientif. de l'Yonne*, 1855, t. IX, p. 125-127; V. Godard-Faultrier, *Carte de Peutinger*, dans *Mémoires de la Soc. d'agric. d'Angers*, 1856, IIe série, t. VII, p. 205-208; Gadebled, *Note*, dans *Annuaire de l'Institut des provinces*, 1860, IIe série, t. II, p. 156; E. Desjardins, *Divisions de l'Italie sur la Table de Peutinger*, dans *Revue historique*, 1876, t. I, p. 184-202; Hayaux du Tilly, *Nouvelle lecture de la Table de Peutinger en ce qui concerne la route de Reis Apollinaris à Forum Voconii ou plus exactement à Forum Julii*, dans *Congrès archéologique de France*, 1876-1877, t. XLIII, p. 833-867; Fr. Philippi, *De tabula Peutingeriana.*

[1] Une difficulté subsiste au sujet de l'interprétation de ces textes, certaines distances sont évaluées en lieues gauloises, or la longueur de cette mesure n'est pas fixée; cf. Lièvre, *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Garonne*, in-8°, Niort, 1893. — [2] Kubitschek, dans *Wiener Studien*, 1899, t. XII, p. 177-209. — [3] Aurès, *Concordance des vases Apollinaires de Bordeaux à Jérusalem*, in-8°, Nimes, 1868; E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 1-20; G. Marchi, dans *Revue archéologique*, 1852, t. IX, p. 46-50; R. Garrucci, dans même revue, 1862, t. V, p. 254-258; A. Jacobs, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1859, t. II, p. 198-215; E. Desjardins dans *Revue archéologique*, 1870-1871, t. XXII, p. 124-129; A. Chabouillet, dans *Revue des Sociétés savantes*, 1878, t. VII, p. 273-290. — [4] La carte doit ce nom à son ancien possesseur Conrad Peutinger qui la reçut en don de Conrad Celtes, en 1508. — [5] Tamizey de Larroque, dans *Revue critique*, 1884, IIe série, t. XVIII, p. 475-478. — [6] Alf. Maury, dans *Revue archéologique*, 1864, IIe série, t. IX, p. 60-63. — [7] *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Bell. Lettr.*, 1869-1870; IIe série, t. V, p. 150-151; t. VI, p. 319-320, 341-343; 349; A. Geoffroy, dans *Revue des Deux mondes*, 1870, t. XC, p. 187-192; A. Longnon, dans *Revue des Questions historiques*, 1873, t. XIII, p. 244-251. — [8] A. Longnon, dans *Revue des questions historiques*, 1873, t. XIII, p. 244-251. — [9] R. Cagnat, dans *Revue critique*, 1889, IIe série, t. XXVIII, p. 69-71; F. X. Funk, dans *Theologische Quartalschrift*, 1889, t. LXXI, p. 153-156; K. Werner, dans *Historisches Jahrbücher*, 1888, t. IX, p. 325-327.

Accedunt fragmenta Agrippæ geographica, in-8°, Bonnæ, 1876; W. Tomaschek, *Die Strassenzüge der Tabula Peutingeriana*, in-8°, Wien, 1883; R. Hotz, *Beiträge zur Erklärung und Geschichte der Peutingerschen Tafel*, dans *Mittheilungen d. Institt. œsterr. Gesch. forsch.*, Wien, 1886, t. VII, p. 209-222; V. Durand, dans *Bulletin de la Diana* (Montbrison), 1887, t. IV, p. 211-214. 227-241; Müllenhoff, dans *Deutsche Alterthumskunde*, t. III, p. 212-332; Schweder, dans *Fleickheisen's Jahrbücher*, 1892, p. 113; 1893, p. 451; Cantz, *Die Grundlagen der Peutingerschen Tafel*, dans *Hermes* 1894, t. XXIX, p. 586-596; K. Miller, dans *Neue Jahrbücher für Philologie und Pædagogik*, t. CLIII-CLVI; Schweder, dans *Philologus*, 1893, 1897.

3° Les *Bornes milliaires* n'ont pas encore fait l'objet d'un travail d'ensemble; il est vrai qu'on ne pourra jamais se flatter de les posséder toutes. Un bon nombre d'entre elles sont cependant publiées, principalement dans le *Corp. inscr. lat.*, beaucoup sont brisées, détruites, disparues; certaines ne seront jamais connues que par les anciens recueils d'épigraphie. Cf. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. IV, p. 160 sq. (en partie de A. Longnon); A. Bertrand, dans *Revue archéologique*, 1863, t. VII et VIII.

4° La *Liste* de 102 peuples et cités de la Gaule, trouvée dans un manuscrit en notes tironiennes (début de l'Empire, interpolée au moyen âge), édit. K. Zangmeister, dans *Neue Heidelberger Jahrbücher*, 1892, t. II.

5° *La Notice des provinces et cités de la Gaule*. Ce document est un de ceux qui ont été le plus souvent recopiés depuis le début du Ve siècle; on l'a trouvé dans une centaine de manuscrits; édit. Ph. Jaffé et G. Wattenbach, *Ecclesiæ metropolitanæ Coloniensis codices manuscripti descripti*, in-4°, Berolini, 1874, en appendice; W. Brambach, dans *Rheinisches Museum*, 1868, t. XXIII, p. 262; A. Longnon, *Atlas historique*, texte, p. 14-16; O. Seeck, à la suite de la *Notitia dignitatum*, 1876; Th. Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 584-612, édit. d'après tous les manuscrits connus et qui dispense de recourir au *Libellus provinciarum romanorum... et civitatum provinciarum Gallicarum cum notis*, Andr. Schotti et Maur. Theod. Gronovii, in-8°, Lugduni Batavorum, 1739; cf. Th. Mommsen, *Verzeichniss der römischen Provinzen aufgesetzt um 792, mit ein Anhang von* Karl Müllenhoff, dans *Abhandl. Akad. Wissensch. Berlin*, in-4°, Berlin, 1863; trad. franç. de Em. Picot, *Mémoire sur les provinces romaines et sur les listes qui nous en sont parvenues, depuis la division faite par Dioclétien jusqu'au commencement du Ve siècle*, dans *Revue archéologique*, 1866-1867, IIe série, t. XIII, p. 377-399; t. XIV, p. 369-395, carte; t. XV, p. 1-15; C. Jullian, dans *Revue historique*, t. XIX, p. 331; L. Duchesne, dans *Mélanges Graux, Recueil de travaux d'érudition classique dédié à la mémoire de Ch. Graux*, in-8°, Paris, 1884, p. 133-141; Le même, dans *Bulletin de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1892, p. 247-252.

On ne doit pas séparer de ce texte capital pour l'étude de la géographie ecclésiastique du moyen âge, la *Notice des dignités*, annuaire officiel de l'Empire rédigé à la même date, au plus tôt vers l'an 410. Édit. : *Notitia utraque dignitatum cum Orientis tum Occidentis ultra Arcadii Honoriique tempora...* édit. Andr. Alciati, in-8°, Lugduni, 1530; in-fol., Basileæ, 1532; édit. Sigism. Gelenius, in-fol., Basileæ, 1552; édit. *cum commentariis* Guidi Panciroli, in-fol., Venetiis, 1593; *ibid.*, in-fol., 1602; in-fol., Lugduni, 1608; in-fol., Genevæ, 1623; *Notitia dignitatum imperii Romani, ex nova recensione*, Phil. Labbe, in-12°, Parisiis, 1651; Grævius, dans *Thesaur. antiquit. Roman.*, 1694, t. VII, p. 1309; Æg. Lacarry, *Historia christiana imperatorum, consulum et præfectorum prætorio Orientis, Italiæ, Illyrici et Galliarum, notitia magistratuum imperii utriusque, notitia provinciarum imperii utriusque cum notis*, in-4°, Claromonti, 1675; *Script. hist. byzant.*, 1729; *Notitia dignitatum et administrationum omnium, tam civilium quam militarium, in partibus Orientis et Occidentis, cum libellis provinciarum Romanarum et Gallicarum ad codd. mss. editorumque fidem recensuit commentariisque illustravit*, Edit. Böcking, 3 vol. in-8°, Bonnæ, 1839-1853 (avec les commentaires de Panvinius); *Notitia dignitatum; accedit notitia urbis Constantinopolitanæ et laterculi provinciarum*, édit. Otto Seeck, in-8°, Berolini, 1876 [1]. Cf. d'Avezac, dans *Mémoires présentés à l'Acad. des Inscript.*, 1852, Ire sér., t. II, p. 409-412; Böcking, *Ueber die Notitia dignitatum utriusque imperii*, in-8°, Bonnæ, 1834; C. Jullian, *Note sur un manuscrit de la Notitia dignitatum*, dans *Mélanges d'archéol. et d'hist.*, 1881, t. I, p. 284-289; t. III, p. 80-81 (à propos du ms. Oxford, Bodl., copie de 1436 du ms. de Spire aujourd'hui perdu); H. Omont, *Le plus ancien manuscrit de la Notitia dignitatum*, dans *Mém. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1890-1891, VIe série, t. I, p. 225-244 (à propos d'un fragment de 1427 venant de Libri et conservé à Cheltenham); O. Seeck, *Quæstiones de Notitia dignitatum, dissertatio inauguralis historia*, in-8°, Berolini, 1873; *Zur Kritik der Notitia dignitatum*, dans *Hermès*, 1875, t. IX, p. 217-242; E. Steffenhagen, *Der Gothorfer Codex der Notitia dignitatum* dans même revue, p. 458-461; Th. Mommsen, *ibid.*, t. XIX, p. 233, 1884, t. XIX.

I. TOPONYMIE EN GAULE DU IIIe AU VIIe SIÈCLE. — Si haut qu'on remonte dans le passé, on trouve les Gaulois occupés à changer les noms des villes, comme les Français de nos jours changent les noms des rues. A la suite du séjour d'Auguste en Gaule, en l'an 27 de notre ère, plusieurs tribus n'imaginent pas de démonstration plus frappante de leur loyalisme que le remplacement des noms primitifs de leurs villes principales par des vocables nouveaux à l'estampille d'Auguste, de César ou de Jules, agrémenté de termes celtiques qui, antérieurement à l'occupation romaine, avaient servi de vocables géographiques : *bona*, source; *dunum*, colline; *durus*, *durum*, forteresse; *magus*, gros bourg; *nemetum*, temple; *ritum*, gué; *briva*, pont. On forma ainsi :

1° *Augusto-bona*, chez les Tricasses, Troyes (Aube); *Julio-bona*, chez les Calètes, Lillebonne (Seine-Inférieure).

2° *Augusto-dunum*, chez les Eduens, Autun (Saône-et-Loire).

3° *Augusto-durus*, chez les Baïocasses, Bayeux (Calvados).

4° *Augusto-magus*, chez les Silvanectes, Senlis (Oise); *Cæsaro-magus*, chez les Bellovaques, Beauvais, (Oise); *Julio-magus*, chez les Andécaves, Angers (Maine-et-Loire).

5° *Augusto-nemetum*, chez les Arvernes, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

6° *Augusto-ritum*, chez les Lemovices, Limoges (Haute-Vienne).

Quelques villes prirent le nom d'*Augusta* : Aouste-en-Diois (Drôme); *Augusta* chez les Auxii, Auch (Gers); *Augusta Rauracorum*, Augst, canton d'Argovie; *Augusta Suessionum*, Soissons (Aisne); *Augusta Trevirorum*, Trèves; *Augusta Veromanduorum*, Vermand, Saint-Quentin (Aisne).

Ces appellations hybrides, restèrent longtemps en usage, mais au IIIe siècle, nombre de villes abandonnent peu à peu ces noms d'origine romaine, et en même temps d'autres villes, qui avaient gardé après la conquête leurs noms gaulois, y substituèrent ceux des peuplades dont elles étaient respectivement les chefs-

[1] P. Guiraud, dans *Revue critique*, 19 janvier 1878.

lieux. C'est ainsi que *Lucoletia*, plus tard *Lutetia* des *Parisii*, devint *Parisius*, Paris; *Agedincum* des *Senones*, *Senones*, Sens; *Avaricum* des *Bituriges*, *Biturices*, Bourges; *Samarobriva* des *Ambiani*, *Ambianis*, Amiens; *Divona* ou *Bibona* des *Cadurci*, *Cadurcas ou Caturicum*, Cahors et d'autres. Et pour parler des noms latins et hybrides, c'est ainsi qu'*Augusta Suessionum* est devenue Soissons; *Cæsaro-magus*, des *Bellavaci*, Beauvais; *Cæsaro-dunum* des *Turones*, Tours; *Julio-magus* des *Andecavi*, Angers; *Augustoritum* des *Lemovices*, Limoges.

Pendant le séjour d'Auguste en Gaule, la plupart des villes furent libéralement érigées en *civitates* correspondant exactement chacune au territoire et à la population de l'ancienne tribu gauloise, son chef-lieu, où se réunissait la curie. La *civitas* prit peu à peu, dans la langue populaire, le nom même de la tribu administrée par eux. Le siège de la curie des *Parisii* était avant tout, au regard des populations, la ville des *Parisii* et cette appellation passa bientôt dans l'usage. Les noms pris par certaines villes sous le haut Empire rendaient nécessaire une distinction lorsque ces noms étaient empruntés à Auguste, à Jules ou à César: c'est ce qui fait comprendre pourquoi Ptolémée, afin d'éviter les confusions, mentionne le vocable de la tribu gauloise, à la suite d'*Augusta; — Rauracorum, Suessionum, Trevirorum, Veromanduorum;* il y avait là le germe de la révolution toponymique du IIIe siècle.

Il ne pouvait en être ainsi dans les villes de la Gaule qui avaient reçu des colonies romaines, ni des peuplades dont le territoire avait été partagé entre deux ou trois villes érigées en colonies ou constituées en municipes distincts, ayant chacune leur *suburbium*, leurs assemblées et leurs magistratures spéciales. Dans ces deux cas, aucune de ces villes, ne représentant à elle seule la tribu gauloise, n'était autorisée et ne fut amenée par le fait à en prendre le nom; c'est pourquoi elles conservèrent respectivement leur nom primitif ou le nom hybride du haut Empire. Nous citerons parmi ces dernières, chez les Éduens, la ville d'*Augustodunum*, Autun, celle de *Cabillonum*, Châlon-sur-Saône, et plus tard *Autessiodurum*, Auxerre; chez les Calètes, *Julio-bona*, Lillebonne, et *Rothomagus*, Rouen, qui fut détaché de cette cité pour former une colonie distincte [1]. Telles sont les causes véritables des destinées différentes des appellations chez les peuples de la Gaule, du maintien des anciens noms pour certaines villes et de leur changement pour les autres.

« Ce changement ne se fit point, d'ailleurs, subitement, ni même dans un court intervalle : il y eut, au contraire, une lutte assez prolongée entre les deux sortes de dénominations. Nous voyons, en effet, des documents officiels tels que l'Itinéraire d'Antonin et la Table ou carte routière de Peutinger, dans sa dernière forme, qui paraît devoir se fixer en 337 ou 338, conserver encore les anciens noms des villes, alors que les nouveaux étaient généralement employés par les écrivains et peut-être plus encore dans le langage vulgaire. Deux auteurs du IVe siècle, Ethicus et Ammien Marcellin, donnent généralement aux villes capitales de la Gaule les noms nouveaux empruntés aux anciennes peuplades. Ainsi Ammien Marcellin (383-390) nomme les suivantes : *Tungris, Mediomatricos, Ambiani, Remi, Senones, Biturigas, Turones, Tricassini, Arverni, Santones, Pictavi.* Ethicus (seconde moitié du IVe siècle) désigne aussi des villes gauloises par le nom de leur tribu : *Ambianis, Tungri, Treverini, Senones, Carnuntoi, Sanctones, Lingones.* Quoiqu'il en soit, la *Notice des provinces et cités de la Gaule*, rédigée sous le règne d'Honorius consacre officiellement la révolution accomplie dans les faits. Ici le mot de *civitas* signifie une ville, capitale de diocèse, et ce mot y est suivi, sauf le cas dont il a été parlé plus haut, du nom de la peuplade; ainsi on n'y lit plus *Lutecia*, mais *civitas Parisiorum*, non plus *Agedincum*, mais *civitas Senonum*, non plus *Juliomagus* ni *Augustoritum*, mais *civitas Andecavorum* et *civitas Lemovicum*.

« A la fin du VIe siècle, Grégoire de Tours et un demi-siècle plus tard l'*anonyme de Ravenne*, emploient invariablement les vocables nouveaux des villes épiscopales. Clermont-Ferrand, Bourges, Limoges, Poitiers, Périgueux, Cahors sont nommés : *Arvernis, Biturices, Limovicas, Pictavis, Petrucoris, Caturicum :* la révolution est dès lors entièrement accomplie chez les écrivains, et, sans aucun doute, aussi dans la langue vulgaire comme dans la langue officielle [2]. »

Dans la période de transition et de lutte entre les deux systèmes d'appellation prend place un document curieux, qui en est l'expression la plus caractéristique [3]. Il s'agit d'une liste de peuples et de villes de la Gaule contenue dans un recueil de notes tironiennes attribué à Magnon ou Magnus, archevêque de Sens († 818). La rédaction de cette liste peut être fixé jusqu'à la fin du IVe ou le début du Ve siècle, ce qui semble un peu excessif. Néanmoins on peut la reporter au VIe siècle, au plus tard, et il est intéressant d'observer que lors de cette rédaction les anciens noms et les divisions de la Gaule avaient disparu, aussi donne-t-elle, accouplés deux à deux, la mention ancienne et la nouvelle, de cette façon :

n. 29	*Parisius*	Paris
30	*Lutetia*	
31	*Turonus*	Tours
32	*Cæsarodunum*	
33	*Senonus*	Sens
34	*Agedincum*	
35	*Lemofex*	Limoges
36	*Agustoretum*	

III. Termes de la géographie ecclésiastique. — 1. *CIVITAS.* — Ce que les Romains entendaient par « cité », *civitas*, présentait un sens moins restreint que celui qui a prévalu à une époque plus rapprochée de nous. La *civitas* comportait une ville et le territoire dans sa dépendance, en sorte qu'à l'époque impériale on put démembrer des *civitates:* ce fut le cas pour Boulogne, Verdun, Châlons, Troyes, Auxerre, Orléans, Quimper, etc. Au contraire, on confondit parfois deux *civitates* de façon à n'en former qu'une seule : Corseul *(Curiosolitæ)* se laisse absorber dans Aleth *(Diablintum)*; Vieux *(Viducasses)* fut annexé à Bayeux *(civitas Bajocassium)*; le Vexin *(Veliocasses)* uni à la *civitas* des *Caletes* donna naissance à la *civitas Rotomagensium.* Ces remaniements s'expliquent, en plusieurs cas, par cette circonstance que le christianisme modelait ses divisions diocésaines d'après les divisions administratives, sauf lorsque la transformation du pays ou les conditions rurales suggéraient des modifi-

[1] E. Desjardins, *Géographie de la Gaule, d'après la table de Peutinger*, in-8°, Paris, 1867, p. 57 sq. — [2] M. Deloche, *Dissertation sur une médaille d'or mérovingienne, portant à la fois le nom gallo-romain et le nom plus récent d'une ville gauloise. Observations sur le changement de noms de villes dans la Gaule du IIIe au VIIe siècle*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscriptions* 1879, t. XXIX, part. 2, p. 331-339. — [3] Rivet, *Hist. littér. de la France*, t. IV, p. 426; F. Bourquelot, *Document relatif à la géographie de la Gaule, antérieur au IXe siècle*, dans *Annuaire de la Société des antiquaires de France*, 1851, t. IV, p. 265; le même, *De la transformation du nom de plusieurs villes gauloises pendant la domination romaine*, dans *Mémoires de la Soc. nationale des antiq. de France*, 1857, t. XXIII, p. 387; Belley, *Mémoire sur l'ordre politique des Gaules qui a occasionné le changement de nom de plusieurs villes*, dans *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1744-1746, t. XIX, p. 495.

cations. Le canon 17e du concile de Chalcédoine avait, en 451, imposé la règle suivante : « Si l'empereur a fondé ou fonde une ville, la division des paroisses ecclésiastiques devra être calquée sur la division dans l'ordre civil [1]. »

Nous possédons une liste des cités de la Gaule au début du ve siècle; elle comprend cent douze *civitates* qui ont dû, toutes, posséder leur évêque. Un certain nombre d'entre eux sont connus; pour quatre *civitates* seulement : *Boatium*, *Equestrium*, *Rigomagensium*, *Solliniensium*, le doute serait permis. Il faudrait y joindre les *civitates Diablintum* et *Bononiensium*. Toutefois, il importe d'ajouter que ce doute est bien peu fondé.

Postérieurement à la rédaction de la liste susdite, des *castra* vinrent s'ajouter aux *civitates* parmi les villes épiscopales, en sorte que la *Notitia* devint un véritable catalogue des évêchés gaulois. Tandis que subsistait encore intacte la tradition romaine, c'est-à-dire avant la seconde moitié du vie siècle, il semble qu'on se fît scrupule de décerner la qualification de *civitas* aux localités élevées au rang d'évêché; elles n'obtiennent que la dénomination de *castrum*, par exemple : *castrum Matisconense*, *Cabilonense*, *Vindonissense*, *Argentariense*, *Ebredunense*, *Rauracense*, *Uceciense*, et un *Portus Abucini*. Mais dès la seconde moitié du vie siècle, le scrupule se dissipe et on voit paraître les *civitates* de nouvelle création : *Nivernensium*, *Carpentoratensium*, *Agatensium*, *Magalonensium*, *Carcassonensium*. La ville épiscopale absorbe désormais l'ancienne division administrative et se pare de la dignité réservée jadis au chef-lieu civil, elle devient *civitas*. Grégoire de Tours ne cache pas sa surprise en voyant que Dijon, ville importante, garde son titre de *castrum* et *quæ cur civitas dicta non sit, ignoro* [2]. Pour lui, il n'hésite plus à donner le titre de *civitas* au *castrum Cabilonense* [3] et il débaptise de même les *castra* de Chalon, de Mâcon, de Nevers, d'Agde, de Carcassonne [4], pour leur décerner le titre gallo-franc de *urbs*, équivalent de *civitas*.

De même que dans l'ancienne administration civile, *civitas* s'entendait du chef-lieu avec son territoire, de même dans la nouvelle répartition ecclésiastique, *civitas* désigne la ville épiscopale avec son diocèse. On rencontre maints exemples dans les écrits de l'évêque de Tours : Clovis envoie son fils Théodoric en Auvergne, *per Albigensem et Ruthenam civitatem* [5]; — l'Auvergne se nomme *civitas Arvernica* [6]; — le territoire du château de Tonnerre appartient *ad Lingonensem civitatem* [7]; — le pont de l'Orge (c'est-à-dire Arpajon, à 37 kilomètres de Paris) fait partie de la cité de Paris, *civitatis Parisiacæ* [8].

A la même époque et chez le même écrivain, *civitas* avait aussi le sens de ville ainsi qu'on le voit par les exemples suivants : Sigebert part de Cologne *(Colonia civitate)* et traverse le Rhin pour se promener dans la forêt de Buchaw [9]; — Chramm, à la tête de son armée arrive devant Chalon *(usque civitatem Cavillonensem)* qu'il assiège et dont il s'empare [10]; — Le roi Clotaire ensevelit Médard avec le plus grand soin à Soissons *(apud Suessionas civitatem)* [11]; — Arnulf recueille le corps de Theodebert et, après l'avoir lavé et vêtu, l'ensevelit à Angoulême *(ad Ecolismensem civitatem)* [12]; — Mérovée et Gontran sortent de la basilique de Saint-Martin, s'avancent jusqu'à la maison de Jocundiacus, voisine de la ville *(civitate proximam)* [13]; — La ville de Bazas *(Vasatensis civitas)* est brûlée avec ses églises et maisons ecclésiastiques [14]; — L'évêque Egidius poursuit sa route, arrive jusqu'à Reims *(usque civitatem)* et s'y enferme [15]; — La cité d'Auvergne *(civitas Arverna)* est dévorée par un incendie [16]; — La cité d'Auvergne *(Arverna civitas)* est ébranlée par un tremblement de terre [17].

2. *URBS.* — Au vie siècle, en Gaule, *urbs* a les deux sens du mot *civitas*, tantôt la ville, tantôt le territoire sous sa dépendance; *urbs*, chez Grégoire de Tours tend à supplanter *civitas*. Voici des exemples de l'emploi avec le premier sens : Clovis rencontre Alaric dans le *Campus Vogladensis*, au Xe milliaire de Poitiers *(ab urbe Pictava)* [18]; — Chilpéric se rend à Chelles, villa située à une distance de cent stades de Paris *(ab urbe Parisiaca)* [19]; les murs de la ville de Soissons *(urbis Suessionicae)* s'écroulèrent [20]; — En ces jours, il y eut à Paris *(apud urbem Parisiacam)* une femme qui disait aux habitants : Fuyez de la ville *(fugite ab urbe)* et sachez qu'elle sera dévorée par un incendie [21]; — Ommatius éleva une église dans l'intérieur de la ville de Tours *(infra muros urbis Turonicæ)*... il commença aussi la construction de la basilique de Sainte-Marie, dans l'intérieur de la ville *(infra muros urbis)* [22]. Voici d'autres exemples de l'emploi du deuxième sens : lorsqu'ils se furent joints à Vézeronce, lieu de la ville de Vienne *(locus urbis Viennensis)*, ils livrèrent bataille à Godemar [23]. — Clodomir ayant tué Sigismond, la femme et les fils de celui-ci, à la Colombe, village de la ville d'Orléans *(Aurelianensis urbis vicus)* [24]; — Willufl parti de Reims... arrivait à la ville de Paris *(apud urbem Parisiacam)*, lorsqu'il mourut à la villa de Rueil [25]; — Il y avait au village de Pressigny, dans la ville de Tours *(urbis Turonicæ)* une église... [26]; — Maxime vint au château de Chinon, dans la ville de Tours *(urbis Turonicæ)* [27].

Grégoire de Tours mentionne tantôt sous le nom d'*urbes*, tantôt sous le nom de *civitates* quatre-vingt-trois villes épiscopales, parmi lesquelles onze seulement ne figurent pas dans la *Notitia civitatum* du début du ve siècle avec le titre de *civitas* (Agde, Carcassonne, Chalon, Labourd, Mâcon, Maestricht, *Momociacus* (lieu aujourd'hui inconnu et qui a possédé deux évêques au moins [28]), Nevers, Nice, Uzès, Zülpich *(Tulbiacum*, qui n'est mentionné dans aucun document comme siège épiscopal). A. Longnon [29] croit néanmoins que Zülpich, comme *Monociacus*, comme Châteaudun, comme *Aristum* (Alais), doit être compté au nombre des évêchés éphémères de l'époque mérovingienne, à côté de Namur, de *Dorovernis* et de *Giansis*, dont le rang de *civitas*, et par conséquent l'existence possible comme sièges épiscopaux n'est révélé que par les triens mérovingiens : NAMVCO C·; NAMVCO CIVE; DOROVERNIS CIVITAS; GIANSI CVETATE [30]. Grégoire de Tours donne encore le nom de *civitas* à Deutz *(Divitia)*, ville située sur la rive droite du Rhin, en face de Cologne; c'est le seul indice qu'on puisse invoquer en faveur de l'existence d'un siège épiscopal dans cette ville.

[1] Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. II, part. 2, p. 805. — [2] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. III, c. XIX. — [3] *Ibid.*, l. IV, c. XVI; l. V, c. XXI. — [4] *Ibid.*, l. IX, c. XIII, XX, XXVII; l. X, c. XXVIII; *De gloria martyrum*, c. LIII; *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XX; l. VIII, c. I; l. V, c. II; l. IX, c. XXIV; *De gloria mart.*, c. LXXIX; *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXX. — [5] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII. — [6] *Ibid.*, l. IV, c. XXXII. — [7] *Ibid.*, l. V, c. V. — [8] *Ibid.*, l. VI, c. XIX. — [9] *Ibid.*, l. II, c. XI. — [10] *Ibid.*, l. IV, c. XVI. — [11] *Ibid.*, l. IV, c. XIX. — [12] *Ibid.*, l. IV, c. LI. — [13] *Ibid.*, l. V, c. XIV. — [14] *Ibid.*, l. VI, c. XXI. — [15] *Ibid.*, l. VI, c. XXXI. — [16] *Vitæ Patrum*, c. VI, n. 6. — [17] *Ibid.* — [18] Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII. — [19] *Ibid.*, l. V, c. XL. — [20] *Ibid.*, l. VI, c. XXI. — [21] *Ibid.*, l. VIII, c. XXXIII. — [22] *Ibid.*, l. X, c. XXXI, 12. — [23] *Ibid.*, l. III, c. VI. — [24] *Ibid.*, l. III, c. VI. — [25] *Ibid.*, l. IX, c. XIII. — [26] *Vitæ Patrum*, c. VI, n. 1. — [27] *De gloria confessorum*, c. LIII. — [28] *De gloria confessorum*, c. XXII. — [29] A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 11. — [30] A. de Barthélemy, *Listes des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes*, dans *Bibl. de l'École des Chartres*, 1865, VIe série, t. I, n. 277, 451, 319.

Grégoire donne indifféremment à un grand nombre de villes de la Gaule les titres de *civitas* et d'*urbs*; en voici la liste : Aire, Albi, Angoulême, Autun, Auvergne (Clermont), Auxerre, Avignon, Béarn, Béziers, Bordeaux, Bourges, Cahors, Cambrai, Chalon-sur-Saône, Cologne, Embrun, Langres, Limoges, Lyon, le Mans, Meaux, Metz, Nantes, Orléans, Paris, Poitiers, Reims, Rodez, Rouen, Saintes, Soissons, Tours, Trèves, Vannes, Verdun, Vienne. De plus il donne le nom de *civitas* à Avranches, Bayeux, Besançon, Bigorre, Conserans, Coutances, Labourd, Tournai, Zülpich. En outre des villes auxquelles Grégoire donne indifféremment les deux titres, il réserve le mot *urbs* aux suivantes : Agde, Agen, Aix, Angers, Arles, Auch, Bazas, Carcassonne, Cavaillon, Châlons-sur-Marne, Chartres, Comminges, Dax, Die, Genève, Grenoble, Javouls, Laon, Mâcon, Maestricht, Marseille, *Momociacus*, Narbonne, Nevers, Nice, Nîmes, Périgueux, Rennes, Senlis, Sens, Strasbourg, Tongres, Toulouse, Troyes, Uzès, Valence, Velay, Viviers. Parmi ces villes, un certain nombre n'avaient pas encore le rang de *civitas* lorsque fut rédigée la *Notitia* au début du ve siècle, c'étaient Chalon-sur-Saône, Labourd et Zülpich auxquelles Grégoire donne ce titre et Agde, Carcassonne, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Maëstricht, *Momociacus*, Nevers, Nice, Uzès, auxquelles il prend sur lui de donner le titre d'*urbs*.

3. *MUNICIPIUM*. — Ce terme servait, sous l'Empire, à désigner une ville municipale se gouvernant d'après ses lois particulières et dont les citoyens jouissaient du droit de cité. A l'époque mérovingienne, le mot devenait d'un usage assez rare et Grégoire de Tours n'en a fait usage que deux fois pour désigner des chefs-lieux de *civitates* : Mummolus, fils de Peonius, dit-il, était habitant de la ville d'Auxerre. Peonius gouvernait le comté de ce municipe *(Peonius vero hujus municipii comitatum regebat)* [1]; — A une certaine époque, lorsque l'évêque Francon gouvernait l'église du municipe d'Aix *(cum Franco episcopus hujus municipii ecclesiam gubernaret)* [2]. Au moyen âge, ce terme devient tout à fait rare, et c'est surtout un mot savant qu'on tend à appliquer à des localités peu importantes, et, finalement, au château fort.

4. *OPPIDUM*. — Grégoire de Tours reste dans la tradition classique lorsqu'il applique ce mot à une place forte plus importante que ne l'est un simple *castrum*. Il qualifie d'*oppida* les onze *civitates* suivantes : Auxerre, Bordeaux, Mâcon, Nîmes, Orléans, Paris, Périgueux, Reims, Saint-Quentin, Tongres et Zülpich; tandis qu'un seul *castrum* (Birten = *Bertunum*, dioc. de Cologne) reçoit ce titre d'*oppidum*. A l'époque mérovingienne, *oppidum* était pris au sens de *pagus* ou de territoire [3]. On a trouvé un exemple au moins dans Grégoire de Tours lorsqu'il qualifie saint Cyprien du titre d'*abbas Petracorii oppidi* [4]; or le monastère en question se trouvait situé à 54 kilomètres environ de la ville épiscopale de Périgueux et il a donné naissance à la ville de Saint-Cyprien (Dordogne).

5. *CASTRUM*. — Dans la *Notitia*, le titre de *castrum* est donné à des villes n'ayant pas le rang de *civitas*, mais dont l'importance était telle néanmoins que plusieurs *castra* devinrent sièges épiscopaux. Le *castrum Cabilonense* devint ainsi siège épiscopal et Grégoire de Tours en prend occasion pour lui décerner le titre plus imposant de *civitas* [5]. On a vu qu'il n'avait pas la même hardiesse pour Dijon, tandis qu'il n'hésite pas à donner le titre d'*urbs* à de simples *castra* : Chalon, Mâcon, Nevers, Agde, Carcassonne. Au vi^e^ siècle, Grégoire ne fait mention pour la Gaule que de vingt-cinq *castra*, qui sont *Blavium* (Blaye); *Caino*, (Chinon) *Capraria* (Cabrières); *Caput Arietis* (Cabaret); *Confluens* (Coblentz); *Deæ*, (Die); *Dispargum; Danum* (Châteaudun); *Eposium* (Ivoy, aujourd'hui Carignan); *Gredonense castrum* (Grèzes-le-Château); *Levolautrum* (Vollore); *Luccæ* (Loches); *Mediolanum* (Châteaumeillant); *Meroliacus* (Chastel-Marlhac); *Miglidunum* (Melun); *Nivisium* (Neuss); *Sellus* (Chantoceaux); *Tauredunum; Termodorum* (Tonnerre); *Thigernum* (Thiers); *Trinorcium* (Tournus); *Ugernum* (Beaucaire); *Vabrense castrum; Victoriacus* (Vitry-le-Brûlé); *Vindocinum* (Vendôme). De ces localités, deux ont disparu : *Tauredunum* et *castrum Vabrense;* trois sont déchues au rang d'infimes villages : *Caput Arietis*, aujourd'hui Les Tours (Aude); Cabrières et Dio; trois ont, au contraire, connu un assez grand développement : Coblentz, Dijon et Melun; quatre ont, avec le temps, ajouté le mot *castrum* à leur nom : *Dunum*, *Mediolanum*, *Meroliacus*, *Sellus*, sont devenus Châteaudun, Châteaumeillant, Chastel-Marlhac et Chantoceaux (pour Châteauceaux).

6. *CASTELLUM*. — A l'époque mérovingienne, *castellum* était d'un emploi moins fréquent que *castrum;* postérieurement ces deux mots furent employés indifféremment et *castellum* était communément employé. Grégoire de Tours toutefois ne donne le titre de *castellum* qu'à quatre localités : Blaye, Châteaudun, Neuss et Vendôme, et, pour Châteaudun et Vendôme, il ne fait que reproduire le texte du traité d'Andelot.

7. *VICUS*. — Pour les auteurs classiques, le mot *vicus* désigne un quartier ou plus simplement encore, une rue dans une ville. Il n'en est plus ainsi à l'époque mérovingienne et chez Grégoire de Tours, la signification de *vicus* s'applique de préférence à un lieu ouvert, analogue à ce que nous nommons aujourd'hui « village », Grégoire applique ce terme à soixante-quatre localités dont trente-six étaient certainement pourvues d'une basilique. Voici cette liste (la lettre *B* désigne les *vici* ayant une basilique) :

Alingavia (B), Langeais; *Ambacia* (B), Amboise; *Arisitum* (B), Alais; *Arthona*, Artonne; *Atroa*, Arne; *Avallocium*, Havelu; *Balatedo* (B), Balesmes; *Becciacus*, Bessay; *Bricca* (B), Brèches; *Briotreidis* (B), Brizay; *Briva Curretia*, Brive-la-Gaillarde; *Brivæ* (B), Brives, Bourges; *Brivas* (B), Brioude; *Brixis* (B), Braye, auj. Reignac; *Caino* (B), Chinon; *Calalonnum* (B); *Cerate* (B), Céré; *Cisomagus* (B), Ciran-la-Latte; *Columna*, Saint-Père-Avy-la-Colombe; *Condate* (B), Candes; *Cornutius*, Corps-Nuds; *Cracalonnum*, Craon; *Crovium; Dolum*, Déols; *Dolus* (B), Dol; *Evaunum*, Evaux; *Evena* (B), Esvres; *Gaudiacus*, Joué; *Geina*, Gennes; *Iciodorum*, Issoire; *Isiodorum* (B), Izeure; *Lambri*, Lambres; *Laudiacus* (B), Montlouis; *Licaniacus* (B), Saint-Germain-Lembron; *Lipidiacus; Luccæ* (B), Loches; *Lucliacus*, Luzillé; *Mantolomagus*, Manthelan; *Mauriopes*, Pont-sur-Seine; *Mediconnum* (B), Mougon; *Musciacæ* (B), Moissat; *Nazarii (vicus beati)* (B), Saint-Nazaire; *Nemplodorum* (B), Nanterre; *Nereus* (B), Néris; *Nobiliacus*, Neuillé-le-Lierre; *Noviliacus*, Neuillé-le-Pontpierre; *Noviliacus*, Neuillé-le-Noble; *Octavus*, Saint-Symphorien d'Ozon; *Orbigniacus* (B), Orbigny; *Prisciniacus* (B), Pressigny-le-Petit; *Ratiatum*, Rézé; *Reontium* (B), Rions; *Rocimagus* (B), Riom; *Tolomagus* (B), Pont-de-Ruan; *Sexciacus; Solonacus* (B), Sonzay; *Talva*, Tarbes; *Tauriacus* (B), Thuré; *Tornomagus* (B), Tournon-Saint-Martin; *Transalium*, Trezelle; *Vernadum* (B), Vernon; *Vibriacus* (B); *Vernadum* (B), Bouliac; *Vultaconnum*, Voultegon. On remarquera dans cette liste *Caino*, Chinon, classé parmi les *vici*, on retrouve deux fois cette mention du *vicus* de *Caino*, ce qui ne

[1] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLI. — [2] *De gloria confessorum*, c. LXXI. — [3] A. Jacobs, *Géographie de Grégoire de Tours*, 2e édit., p. 28. — [4] *De gloria confessorum*, c. c. — [5] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XVI; l. V, c. XXI.

l'empêche pas de recevoir ailleurs, dans les écrits de Grégoire de Tours, le titre de *castrum*. Grégoire semble du reste n'avoir pas d'opinion bien arrêtée sur le sens du mot *vicus*. A. Longnon a fait remarquer qu'il a peut-être employé ce mot pour désigner une *civitas;* mais l'exemple qu'il en donne est très contestable. « Marcel, écrit l'évêque de Tours, évêque de Paris *(urbis Parisiacæ)*, qui jadis, comme on le lit dans sa vie, chassa un serpent de la ville *(ab oppido)*, repose maintenant *in ipsius civitatis vico.* » H. Bordier a traduit avec toute vraisemblance *in ipsius civitatis vico* par « dans le faubourg de cette ville, » et comme la sépulture de saint Marcel se trouvait à une certaine distance de la cité, sur le mont Cétard, au lieu où s'éleva depuis une église dédiée à saint Marcel, il y a tout lieu d'admettre cette traduction. Il n'en est plus de même lorsque Grégoire parle du tombeau de Crescencia situé *in vico Parisiorum*, et il précise : non loin du lieu où est l'église qu'on dit être la plus ancienne *(senior)*. Si, comme c'est probable l'*ecclesia senior* est Notre-Dame de Paris, *vicus* aurait le sens de ville.

Vicus aurait aussi été l'équivalent de *domus*. A. Jacobs a pensé voir cette synonymie dans les écrits de Grégoire de Tours à propos de *Iciodorensis vicus* et *Iciacensis domus* où il voyait Issoire (Puy-de-Dôme) et qui énoncent deux localités : Issoire et Issac-la-Tourette (Puy-de-Dôme). Un autre exemple n'est pas plus décisif : *Sexciacensis vicus* et *Sexciacensis domus*, si, comme le dit A. Longnon, les mots *Sexciacensis domus* doivent probablement s'entendre de la maison la plus importante du *vicus Sexciacus*. Enfin, dans les *Miracula beati Juliani*, Grégoire donne indifféremment le nom de *vicus* et de *domus* à une localité d'Auvergne : *Nanninus igitur, presbyter,* domus *Vibriacensis, martyris Juliani gloriosi reliquias expetivit, quas.... tulit usque ad basilicam sancti Ferreoli quæ procul ab ipso vico sita est* [1].

8. *VILLA*. — Si on se reporte au capitulaire *de villis* de Charlemagne on peut prendre rapidement une idée de l'importance de la *villa* en Gaule. Sur ce point Grégoire de Tours n'est pas d'accord avec l'usage de son temps; il semble tenté de réduire beaucoup l'importance de la *villa* dans laquelle il ne voit qu'une sorte de hameau et peut-être moins encore, c'est-à-dire, une ferme, une résidence particulière, une maison de campagne, en tous cas, un domaine privé faisant partie d'un *vicus*. En ceci, Grégoire reste fidèle à la langue classique, mais ses compatriotes n'ont pas le même scrupule. Déjà, au Ve siècle, Rutilius Claudius Namatianus fait de la *villa* l'équivalent du *vicus* [2] :

Nunc villæ ingentes, oppida parva prius.

Il est encore de même dans la Gaule du VIe et du VIIe siècle, au moins dans le langage usuel. Les chartes mérovingiennes ignorent à peu près le *vicus;* leurs rédacteurs ne semblent connaître au-dessous du *castrum* que la *villa*. Un diplôme de Childebert Ier donné à l'église de Paris en 558, mentionne la *villa Cellas nominata, cum basilicis, appendiciis* [3], etc.

Voici la liste des *villæ* mentionnées par Grégoire de Tours; la lettre (R) désigne les résidences royales. *Belsonancum* (R), Bellain; *Brennacus* (R), Berny; *Bulgiatum*, Bongheat; *Cala* (R), Chelles; *Compendium* (R), Compiègne; *Floriacus*, Fleurey-sur-Ouche; *Machao; Marciacus*, Marsas; *Marilegia* (R), Marlenheim; *Marojalum*, Mareil-sur-Loir?; *Martiniacus*, Martigny; *Najojalum*, Nieul-lez-Saintes; *Novigentum* (R), Nogent-sur-Marne; *Nucetum* (R), Noisy-le-Grand; *Pontico* (R), Ponthion; *Rhotojalum* (R), le Vaudreuil; *Rigojalum* (R) ou *Rotojalum*, Rueil; *Sauriciacus*, Sorcy; *(Severiacus)*, Civray-sur-Esvres; *Stublo*, Estoublon; *Themellum*, Thomeaux; *Turnacus*, Ternay; *Victoriacus* (R), Vitry, sur la Scarpe.

9. *DOMUS*. — Grégoire de Tours emploie indifféremment *domus* et *villa*, par exemple lorsqu'il parle de la *villa* royale de *Marilegia*. Le mot *domus* ne désigne que sept localités seulement : *Iciacus*, Issac; *Jocundiacus; Marciacus*, Marsas; *Marilegia*, Marlenheim; *Sexciacus; Vibriacus; Vindiacus*.

10. *LOCUS*. — Selon la remarque de A. Longnon, ce terme est le plus vague des mots désignant un lieu habité et il n'est pas toujours aisé d'en déterminer l'importance. Les anciens auteurs latins en faisaient usage indifféremment pour désigner tantôt une région, tantôt une ville, tantôt un simple lieudit. « Dans cette phrase : *Liguria quod est locus amœnissimus*, l'évêque de Tours applique le mot *locus* à la Livière, région assez étendue des environs de Narbonne, tandis qu'il parle ailleurs de Maurienne, qui devint chef-lieu d'un évêché sous le roi Gontran, et du Puy *(Anicium)*, qui était peut-être dès lors la résidence de l'évêque du Velay, en leur attribuant cette même qualification. Ailleurs, enfin, le mot *locus* est appliqué au château de Dijon *(situm loci Divionensis)*, comme au village de Vézeronce (Isère), ainsi qu'à Nazelles (Indre-et-Loire), où au site de *Mediocantus*, qui, choisi pour retraite par saint Patrocle, est occupé aujourd'hui par le village de la Celle (Allier) [4].

11. *PAGUS* ou *COMITATUS*. — Dès l'époque romaine il existait en Gaule des *pagi*, véritables divisions territoriales, ayant une administration propre; nous les trouvons mentionnés dans César, dans Tite-Live, dans Pline, mais nous n'avons à nous occuper ici que des *pagi* de l'époque franque et mérovingienne qui ne dérivent en aucune façon des *pagi* romains. Dès le VIe siècle, *pagus* sert à désigner le territoire gouverné par un comtes et qui, à l'origine, n'avait d'autres limites que celles de la *civitas*. Grégoire de Tours n'avait pas rompu avec les anciens usages et, volontiers, il donnait le nom de *pagus* à des *vici;* même, se conformant au langage des actes publics, il nomme *pagus* le territoire de la *civitas* ou du pays régi par un comte; ou bien encore le territoire d'un *castrum*. C'est ce qui explique que nous rencontrions chez lui, mais chez lui seulement, les *pagi : Balbiacensis* [5], *Berravensis* [6], *Carnonensis* [7], *Iciodorensis* [8], *Lipidiacensis* [9], *Nobiliacensis* [10], *Transaliensis* [11], *Vosagensis* [12]. Chez le même auteur, *pagus* désigne encore le territoire d'une cité : *pagus Biturigi territorii* [13]; *pagus Pictavensis* [14]; *pagus Remensis* [15]; *pagus Suessionicus* [16]; *pagus Tholosanus* [17] et *pagus Tornacensis* [18]. Toutefois *pagus* ne représente qu'une fraction de la *civitas* lorsqu'il est question de *Miglidunum* (Melun) [19], de *Stampæ* (Étampes) [20], et de *Ternodorum* (Tonnerre) [21]. Enfin *pagus* est associé chez Grégoire de Tours à des noms de régions forestières : *pagus Carnotenus qui Perticensis vocant* [22] (le Perche), et *pagus Vabrensis* [23], la Woëvre; et aussi à une petite région ethnographique : « Le bienheureux Senoch, de race theiphale, était originaire du *pagus* poitevin qu'on appelle *Theiphalia* [24]. Enfin, un passage de l'*Historia Francorum* montre que *pagus* peut

[1] *Miracula beati Juliani*, c. XLVIII. — [2] Rutilius Namatianus, *Itinerarium*, l. I, vs. 223. — [3] Pardessus, *Diplomata, chartæ leges*, t. I, p. 115. — [4] A. Longnon, *op. cit.*, p. 23. — [5] *Miracula beati Martini*, l. II, c. XVI. — [6] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XII. — [7] *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLVIII. — [8] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XII. — [9] *Vitæ Patrum*, c. XIII, n. 3. — [10] *De gloria confessorum*, c. VII. — [11] *Miracula beati Martini*, l. II, c. X. — [12] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XIX. — [13] *De gloria martyrum*, c. LIX. — [14] *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXVI. — [15] *Vitæ Patrum*, c. XV, n. 2. — [16] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXXIV; *Mirac. b. Mart.*, l. IV, c. XLVIII. — [17] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXX. — [18] *Hist. Francor.*, l. IV, c. L. — [19] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXXII. — [20] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XX; l. X, c. XIX. — [21] *De glor. confess.*, c. XI. — [22] *De glor. confess.*, c. XCVIII. — [23] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XII. — [24] *Vitæ Patrum*, c. XV, n. 1.

avoir le sens de « campagne » : *ad extremum Leudastes pueros Merovechi qui* in pago *egressi fuerant..., gladio trucidavit* [1]. Aussi Longnon conclut avec A. Jacobs que, dans les écrits de l'évêque de Tours, *pagus* était « un terme incertain et vague que traduisait parfaitement notre mot *pays* [2]. »

Reste à savoir s'il en est de même dans les actes publics ou privés?

Au début de la période dans les limites de laquelle nous réduisons nos études, la circonscription ecclésiastique coïncide assez généralement avec la circonscription civile, et la *civitas* possède un évêque qui exerce, au point de vue spirituel, une autorité parallèle à l'autorité judiciaire ou militaire du *comes*. La présence d'un *comes* n'entraîne pas nécessairement l'existence d'un *comitatus*, mais la circonscription porte dès lors le nom de *pagus* et les chartes n'indiquent jamais la situation d'une *villa* autrement que par le *pagus* dont elle dépendait [3].

Grégoire de Tours nous fait connaître dix-huit villes de la Gaule qui étaient, en son temps, le siège ou la résidence d'un *comes*, ce sont : Angers [4], Angoulême [5], Autun [6], Auvergne [7], Auxerre [8], Bordeaux [9], Bourges [10], Chalon-sur-Saône [11], Châteaudun [12], Javols [13], Limoges [14], Meaux [15], Orléans [16], Poitiers [17], Rouen [18], Saintes [19], Tours [20], Lyon [21]. Grégoire mentionne assez fréquemment les comtes sous la qualification de *comes urbis*, en y ajoutant le nom de la « ville » — au sens de territoire, évidemment — où ils exerçaient leur mandat. A. Longnon en induit que l'*urbs* était réellement la circonscription du *comitatus*. Au reste, ajoute-t-il, on a tiré des capitulaires carolingiens la preuve qu'au temps de Charlemagne le comte était regardé dans la cité, *civitas*, comme le fonctionnaire qui, dans l'ordre laïque, correspondait à l'évêque [22].

Plus tard, c'est-à-dire dans le cours du VIIe et du VIIIe siècle, le nombre des *pagi* ou des *comitatus* s'accrut considérablement par le démembrement des *pagi* primitifs et, cela, presque exclusivement dans la partie de la Gaule où les rois francs séjournaient le plus habituellement, soit que les offices de *comites* fussent plus recherchés dans les Germanies, les Belgiques et les Lyonnaises, qu'habitaient de préférence les hommes de race franque, soit que la présence des rois dans ces provinces leur fît prendre plus de souci de leur administration que de celle des provinces plus éloignées, telles que les Aquitaines, les Narbonnaises et les Viennoises. Toujours est-il que, d'après A. Longnon, les *pagi* de seconde formation ne dépassent pas en général une ligne partant du mont Saint-Michel dans la direction de Lyon.

12. *TERRITORIUM*. — Voici encore un terme que les écrivains et les rédacteurs de chartes emploient indifféremment avec le mot *pagus* pour désigner les circonscriptions civiles. Grégoire de Tours nous a conservé dans ses divers écrits les noms de vingt-huit *territoria*, qui sont :

Terr. Andegavum [23]; *Arvernum* [24]; *Aurelianense* [25]; *Avennicum* [26]; *Ausciense* [27]; *Autissiodorense* [28]; *Biturigum* [29]; *urbis Burdegalensis* [30]; *Carnotenum* [31]; *urbis Cavillonensis* [32]; *Cenomannicum* [33]; *Divionense* [34]; *Gabalitanum* [35]; *Lingonicum* [36]; *Meldense* [37]; *Namneticum* [38]; *Petrocoricum* [39]; *Pictavum* [40]; *Regense* [41]; *Rhedonicum* [42]; *Santonicum* [43]; *Silvanectense* [44]; *Suessionicum* [45]; *urbis Trevericæ* [46]; *Turonicum* [47]; *Vellavum* [48]; *Viennense* [49]; *Viromandense* [50].

13. *TERMINUS*. — Ce terme a reçu en Gaule une signification différente de celle qu'il avait à l'époque classique où il désignait les bornes ou la limite d'une propriété. Chez Grégoire de Tours, nous le trouvons employé vingt-sept fois et servant à désigner quinze cités différentes; il a donc le sens de territoire dans ces passages :

Term. Agennensis [51]; *Arvernus* [52]; *Augustodunensis* [53]; *Aurelianensis* [54]; *Bituricus* [55]; *Burdegalensis* [56]; *Carnotenus* [57]; *Gabalitanus* [58]; *Lemovicinus* [59]; *Namneticæ* [60]; *Pictavus* [61]; *Rothomagensis* [62]; *Ruthenus* [63]; *Turonicus* [64], *Vellavæ urbis* [65].

« Si les écrits de Grégoire constituaient les seuls documents relatifs à l'époque mérovingienne, on pourrait induire de cette liste que *terminus* était alors un véritable équivalent de *pagus* (pris au sens administratif) et de territoire; mais un diplôme de l'an 710, dans lequel le territoire de la *villa Vernum* est nommé *terminus Verninsis* [66], prouve qu'au commencement du VIIIe siècle, tout au moins, *terminus* désignait également la circonscription la moins étendue, celle qu'on appela jusqu'à la Révolution du nom de paroisse, c'est-à-dire la commune moderne. *Terminus* était donc un synonyme de *finis*, désignation fréquemment usitée du VIIIe au Xe siècle par les rédacteurs de chartes dans les provinces de nord-est de la France, et dont le sens étymologique est également le même que celui de *terminus* [67].

[1] *Hist. Francor.*, l. V, c. XIV. — [2] A. Jacobs, *op. cit.*, p. 46; A. Longnon, *op. cit.*, p. 28. — [3] A. Longnon, *op. cit.*, p. 29. — [4] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XVIII. — [5] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXXVII. — [6] *Vitæ Patrum*, c. VII, n. 1. — [7] *Vitæ Patrum*, c. IV, n. 3; *Hist. Francor.*, l. IV, c. XIII; l. VIII, c. XVIII; l. X, c. VIII; *Miracula beati Juliani*, c. XVI; *De gloria confessorum*, c. XXXV. — [8] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLII. — [9] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. VI. — [10] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXXVIII. — [11] *De gloria martyrum*, c. LIV. — [12] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXIX. — [13] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XI; l. VII, c. XXXVII. — [14] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXII; l. VIII, c. XXX. — [15] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XVIII. — [16] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XIII. — [17] *Hist. Francor.*, l. V, c. XXV. — [18] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XXXI. — [19] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XLV; l. VIII, c. XXII. — [20] *Hist. Francor.*, l. V, c. XLVIII; l. VII, c. XXIII. — [21] *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 3. — [22] M. Deloche, *Études sur la géographie historique de la Gaule*, dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des Inscriptions*, t. IV, part. 2, p. 120. — [23] *Miracula beati Martini*, l. II, c. XLVIII; l. III, c. XI, XXVII. — [24] *De gloria martyrum*, c. IX, XLVIII; *Miracula beati Juliani*, c. III; *De gloria confessorum*, c. I; *Vitæ Patrum*, c. XII, 1. — [25] *Miracula beati Martini*, l. II, c. VI; *De gloria martyrum*, c. LXVI. — [26] *Historia Francorum*, l. IV, c. XLIII. — [27] *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XV. — [28] *Histor. Francor.*, l. V, c. XIV. — [29] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XLIII; *Vitæ Patrum* c. IX, 1; c. XVI, 1; *De gloria martyrum*, c. LIX. — [30] *De gloria confessorum*, c. XLVI. — [31] *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XI; *De gloria confessorum*, c. XXIV. — [32] *Miracula beati Martini*, l. III, c. LX. — [33] *Mirac. b. Mart.*, l. IV, c. XLII. — [34] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XXXV. — [35] *De gloria confessorum*, c. II. — [36] *De glor. confess.*, c. LXXXVIII. — [37] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXVIII. — [38] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XXIV. — [39] *De gloria confessorum*, c. CI. — [40] *Miracula beati Martini*, l. III, c. XLVI. — [41] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLIII. — [42] *Hist. francor.*, c. XXIV. — [43] *Miracula beati Martini*, l. IV, c. XXXI., — [44] *Hist. Francor.*, l. VI, c. XIV. — [45] *Hist. Francor.*, l. V, c. III. — [46] *Hist. Francor.*, l. III, c. X. — [47] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII; l. VI, c. XXI; *De gloria martyrum*, c. CV; *Vitæ Patrum*, c. XVIII, n. 1. — [48] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLVII. — [49] *Mirac. beati Martini*, l. II, c. XVIII. — [50] *Mirac. beati Martini*, l. II, c. XIX. — [51] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XXXV. — [52] *Hist. Francor.*, l. X, c. VIII; *Vitæ Patrum*, c. XI, n. 1. — [53] *De gloria confessorum*, c. XCVIII. — [54] *Hist. Francor.*, l. IX, c. V. — [55] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XLIII; *De glor. martyrum*, c. LIX; *Vitæ Patrum*, c. IX, n. 1; c. XVI, n. 1. — [56] *Hist. Francor.*, l. IX, c. V. — [57] *Hist. Francor.*, l. V, c. XXIV. — [58] *Hist. Francor.*, l. X, c. VIII. — [59] *De gloria martyrum*, c. XXXVII. — [60] *Hist. Francor.*, l. IX, c. XVIII. — [61] *Hist. Francor.*, l. II, c. XXXVII; l. V, c. XLII; l. VII, c. III; l. IX, c. XXXV; *De gloria martyrum*, c. XC; cf. *Hist. Francor.*, l. IX, c. XIII; *De gloria martyrum*, c. CVII. — [62] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XVIII. — [63] *Ibid.*, l. X, c. VIII. — [64] *Ibid.*, l. II, c. XXXVII; l. VI, c. XXI; *De gloria martyrum*, c. CV; *Vitæ Patrum*, c. XVIII, n. 1. — [65] *Hist. Francor.*, l. X, c. XXV. — [66] J. Tardif, *Monuments historiques*, Paris, 1886, p. 38. — [67] A. Longnon, *op. cit.*, p. 35.

14. *DIŒCESIS*. — Dans la langue grecque le mot διοίκησις désignait l'étendue d'une circonscription, un district; il eut d'abord ce sens lorsqu'il fut incorporé à la langue latine, mais, de très bonne heure, il fut réservé à la langue ecclésiastique. Au VIe siècle, en Gaule, *diœcesis* désignait communément une circonscription épiscopale. C'est dans ce sens que l'emploie Grégoire de Tours lorsqu'il écrit que le *castrum Dunense* (Châteaudun) *erat diœcesis Carnotenæ* [1] ou bien que le *castrum Sellense* (Chantoceaux) *in Pictava habetur diœcesis* [2]. Mais dans d'autres passages, *diœcesis* a simplement le sens de paroisse. Il mentionne un transfert de paroisses *(dioceses)* de l'évêché de Chantoceaux à l'évêché de Poitiers [3]; quinze paroisses *(dioeceses)* dépendant de l'évêché d'Alais [4]; enfin la paroisse de Brioude *(Brivatensis diœcesis)* [5]. Plusieurs canons de conciles tenus en Gaule au VIe siècle emploient aussi *diœcesis* au sens de paroisse [6].

15. *PAROCHIA*. — Le mot παροικία chez les Grecs comme chez les Latins avait le sens que nous donnons aujourd'hui à diocèse [7]. Grégoire de Tours lui donne en effet ce sens lorsqu'il parle du Tonnerrois, dépendant du diocèse de Langres : *fuit in Tornodorensi pago in parochia Lingonicensi* [8]; mais par contre, c'est bien le sens restreint de paroisse, c'est-à-dire de commune rurale lorsqu'il mentionne la paroisse de Pernay : *factum est autem, ut post dies plurimos ad benedicendam ecclesiam in parochia Paternacensi urbis Turonicæ invitaremur* [9].

16. *REGIO*. — « Ce terme qui, au moyen âge, ne paraît jamais avoir servi à désigner une circonscription administrative quelconque, se trouve joint à plusieurs reprises, chez Grégoire de Tours, à un nom de cité et c'est ainsi qu'on rencontre dans les écrits de cet auteur la *regio Andegava* [10], la *regio Arverna* [11], la *regio Burdegalensis* [12], la *regio Gabalitana* [13], la *regio Rhedonica* [14], la *regio Turonica* [15]. »

IV. FORMATION DES NOMS DE LIEUX. — « Les noms de lieux sont souvent les seules traces que des populations entières aient laissées de leur séjour dans une contrée; leur explication peut non seulement fournir de précieuses indications sur la place que doivent occuper ces peuples dans les familles ethnographiques, mais encore ouvrir des vues nouvelles sur leurs mœurs, leur civilisation et leur religion [16]. » Mais si l'identification des noms de lieux est un problème ardu entre tous, l'analyse des formes qu'ont revêtues ces noms donne des renseignements que ne procure pas la langue usuelle, car ces renseignements offrent l'avantage d'être localisés et datés. « Les noms de lieux, écrivait Jules Quicherat, forment la plus riche des nomenclatures qui se rattachent à la langue usuelle. Cet immense vocabulaire n'est pas, comme celui des sciences, le produit de la méditation, et encore moins le développement d'une donnée systématique. Il n'est pas l'œuvre de quelques hommes. Il s'est formé à la longue et au hasard des circonstances, depuis le jour que le territoire commença d'être habité; il a pour auteur tous les peuples qui sont venus s'établir dans notre pays, toutes les races de conquérants ou d'esclaves dont le mélange a produit la nation française. Ses éléments, si divers par leur origine, ne le sont pas moins par leur signification. Ils indiquent tantôt la configuration ou la nature du sol, tantôt les espèces qui vivent dessus, d'autres fois la destination que les lieux ont reçue des hommes; ou bien encore, c'est la mémoire d'anciens événements qu'ils nous ont conservée, ou le nom des personnages par qui les centres de population furent ici créés, là transformés : de sorte que dans le dictionnaire topographique les renseignements abondent pour la géographie physique, pour la statistique ancienne, pour l'histoire. Quant aux mots dont le sens nous échappe (et c'est le plus grand nombre), ils n'en ont pas moins de valeur pour cela. Ils se présentent comme autant de problèmes à résoudre; et d'ici à ce qu'on soit parvenu à les interpréter, ils peuvent avoir leur emploi à raison de leur forme toute seule dans plus d'une des opérations de la philologie [17]. »

On sait à quelles fantaisies se sont abandonné ceux qui recherchaient les étymologies anciennes et ne possédaient pas la science étendue et pénétrante qui guidait Hadrien de Valois ou l'abbé Lebeuf dans une carrière si difficile à parcourir. La plupart n'apercevaient que la ressemblance lointaine et superficielle pour asseoir l'identification la plus conjecturale qu'ils avançaient avec une certitude absolue. On croit généralement que pour amener ces noms de leur forme ancienne à la forme présente, il suffit d'observer une certaine combinaison de lettres et on opère d'après un système vicieux dont on ne peut attendre aucun bon résultat. C'est ainsi que faute de se rappeler ou de savoir qu'un certain nombre de noms de lieux actuels ne procèdent pas de leur ancien vocable latin, on s'attarde à des explications pitoyables. Voici par exemple Sancerre, désigné dans les textes du XIIe siècle sous le nom de *Sacrum Cæsaris*. E. de Certain admettait l'existence d'un autel dédié à César [18]; or Sancerre n'est autre chose que l'ancien *Castrum Gordonis* près duquel fut construit le monastère de Saint-Satur, *sanctus Satyrus*, qu'au Xe et au XIe siècle on nomma saint Serre ou Sant-Serre. La ville voisine de Sacierges qui n'est que *Caput Cyricus* fut également élevée à la dignité d'une étymologie savante et devint *Caput Cervium* [19].

La recherche des noms de lieux présente un avantage particulier; on y connaît le point de départ, tandis que dans les noms communs ce qu'on cherche c'est cette origine en considérant les formes successives, les lois de la phonétique et les circonstances particulières. Seulement, il arrive pour les noms communs que cette méthode conduit à une impasse, le dernier terme se trouve réfractaire. Pour les noms de lieux, le point de départ est donné et les altérations les plus compromettantes ne peuvent faire illusion. Voici Châteauroux, Coubert, Liancourt, Montbron dont la phonétique court grand risque de ne pas éclaircir l'origine sans laisser des incertitudes, tandis que le recours au nom original explique tout, suffit à tout : *Castrum Radulfi*, *Curtis Berardi*, *Ledonis curtis*, *Mons Berulfi*.

Les règles qui déterminent le passage de la forme latine à la forme française sont les mêmes pour les noms communs et pour les noms de lieu; seulement l'altération va souvent plus loin dans ceux-ci que dans ceux-là, vu qu'ils ont été moins défendus par l'écriture et l'usage des livres contre les triturations de la bouche populaire. Voici un exemple qui intéresse particulièrement l'archéologie, le mot *cercueil*. Conduit par le sens on avait jadis indiqué *sarcophages*, là-dessus Diez

[1] *Hist. Francor.*, l. VII, c. XVII. — [2] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XIX. — [3] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XVIII. — [4] *Hist. Francor.*, l. V, c. V. — [5] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XIII. — [6] Du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, édit. Henschel, t. II, p. 862, col. 2. — [7] Du Cange, *op. cit.*, t. V, p. 102, col. 3. — [8] *De gloria confessorum*, c. LXXVII. — [9] *Vitæ Patrum*, c. VIII, n. 8. — [10] *Miracula beati Martini*, l. II, c. XXXIII. — [11] *Hist. Francor.*, l. VIII, c. XXX; *De glor. martyr.*, c. LI; *Miracula beati Juliani*, c. XXIII. — [12] *Miracula beati Martini*, l. III, c. XXXIII. — [13] *Hist. Francor.*, l. X, c. XXV. — [14] *Hist. Francor.*, l. V, c. XXX. — [15] *Hist. Francor.*, l. IV, c. XLIX; l. V, c. XIV; A. Longnon, *op. cit.*, p. 37. — [16] G. Paris, dans *Revue critique*, 1867, t. II, p. 342. — [17] J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieux. Traité pratique suivi de remarques sur les noms de lieux fournis par divers documents*, in-12, Paris, 1867. — [18] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1858, t. XIX, p. 528. — [19] *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1867, t. XXVIII, p. 491, 492.

notant la forme diminutive en *euil* proposa *sarcophagulus*, lequel n'aurait jamais pu fournir que *sarfail;* en conséquence il fit de *cercueil* un diminutif du germanique *sarc*, allemand, actuel *sarg*, cercueil. Mais un nom de lieu résout le petit problème. Il existe dans le Calvados une localité nommée *Cerqueux* que les pouillés dénomment *ecclesia* de *sarcophagis;* ainsi il est bien vrai que la langue a, *de sarcophagus* fait *cerqueux*, dont *cercueil* est un diminutif moderne. Dans ce mot, toutes les règles de notre phonétique sont observées. La finale *phagus*, étant sans accent, est tombée; la syllabe *co*, qui porte l'accent, est restée,

Il est curieux de suivre le parallélisme entre la langue des noms communs et celle des noms de lieux. De la déclinaison latine l'usage avait conservé, en un très petit nombre de mots, le génitif pluriel en *orum : geste Francor, gent Paienor, gent Sarasinor*, et quelque autres; de cela il nous reste *leur*, qui est *illorum*. Ce génitif est un débris de tradition conservé dans un recoin de la langue, en désaccord avec la métamorphose générale; car cette métamorphose, réduisant tout à deux cas, un sujet et un régime, excluait un génitif particulier. Ces génitifs en *or* existent dans quelques noms de lieux! Francorchamps, *Francorum campus* (Belgique, près de Spa); Courtisols, *Curtis Ausorum* (Marne); Villepreux, *Villa peror* au XIIe siècle, primitivement *Villa pirorum;* Francorville au XIIIe siècle, aujourd'hui Franconville, *Francorum villa* (Seine-et-Oise).

Les noms de lieu ont quelquefois conservé des mots latins qui sont restés étrangers au français. Il y a dans l'Aude une localité qui se nommait *Mansus sanctorum puellarum*, et qui se nomme aujourd'hui *le Mas-Saintes-Puelles*. *Puelle* ne se trouve pas dans nos anciens textes, il est constamment remplacé par *pucelle*, qui vient d'un tout autre radical, se rattachant à *puella* tandis que l'autre se rattache à *puer*. Si l'on veut savoir ce que serait devenu *compendium* s'il était passé dans le français, on l'apprend par Compiègne qui se disait *Compendium*.

« La forme latine est l'habillement le plus ancien sous lequel se rencontrent les noms de lieu » dit Quicherat, et le fait est incontestable. On peut espérer, avec Gaston Paris, qu'un temps viendra où les études celtiques, plus avancées, nous permettront, sous cet habillement, de reconnaître le vrai nom primitif, mais actuellement il faut à coup sûr s'en tenir à la forme latine. On peut ajouter cependant que pour les noms d'origine germanique, il serait plus facile de retrouver la forme nationale, et il est douteux que, dans la bouche du peuple, ils aient jamais passé par la forme latine; on peut même le nier à coup sûr pour les noms importés par les Normands au Xe siècle, pour ceux-là c'est à la forme irlandaise, parfaitement déterminable, qu'il faut s'adresser. Les Romains s'efforcèrent, sans brutalité mais avec méthode, d'imposer leur civilisation aux Gaulois. Qu'il s'agit des coutumes de la vie, de l'inhumation ou de la langue, ils attirèrent à eux tout ce qui existait avant eux, l'accommodèrent à leur génie propre; eux-mêmes créèrent de nouvelles dénominations et, comme le latin resta encore en usage pendant huit siècles parmi les gens éclairés, ce qui avait été fait pour les noms trouvés avant la conquête fut accompli pour les noms apportés par d'autres barbares, soit sous le régime soit dans les premiers siècles qui suivirent la destruction du régime. Il n'y eut d'exception que pour quelques pays frontières où la dépopulation avait été telle au Ve siècle, que les étrangers qui vinrent s'y établir depuis ne purent ni recevoir la transmission d'une nomenclature territoriale, ni subir l'influence du latin pour la nomenclature qu'ils créèrent eux-mêmes. Tel fut le cas de la Flandre, de la Lorraine allemande, de l'Alsace, mais il semble que la Bretagne bretonnante ne devrait être assimilée à ces contrées qu'avec certaines réserves, et, quant au pays basque, les peuples qui l'occupent encore sont-ils donc des étrangers arrivés dans une région abandonnée par les Romains? Leurs noms de lieux ne se sont-ils pas plutôt transmis jusqu'à nous sans discontinuité depuis une époque antérieure à la conquête romaine?

Un autre fait non moins important à constater, c'est que depuis le déclin du VIe siècle, les formes latines deviennent moins pures pour beaucoup de noms de lieu des pays où dominait l'élément romain, et que, dès l'avènement des Carolingiens, il y a de ces noms qui ont cessé de prendre l'habillement latin pour adopter la mode romane. Tel est le premier degré de la métamorphose qui les rendra français. Le cas est rare assurément, il l'est moins au Xe, moins rare encore au XIe siècle, de sorte qu'après l'an 1100, ceux qui écrivent en latin ne savent plus rendre avec exactitude la nomenclature territoriale. Les dénominations d'un usage fréquent qu'ils ont eu l'occasion de rencontrer dans leurs lectures, ils les mettent dans leur forme pure. Ils se contentent de consigner les autres en français, ou bien ils les affublent d'une forme latine calquée visiblement sur la française, ou bien encore ils les traduisent par des équivalents, qui sont des jeux de mots. Ainsi le XIe siècle a vu se tarir la source où doit puiser le philologue qui veut avoir les noms de lieu dans leur forme primitive, ou tout au moins dans une forme aussi voisine que possible de la primitive.

Les lois applicables aux mots de la langue usuelle le sont également aux noms de lieux. « Il n'y a pas deux logiques dans la tête des peuples », ni deux phonétiques dans leur gosier. Cette règle demande toutefois une interprétation. Les noms de lieux paraissent avoir souvent subi des altérations plus violentes et plus arbitraires que les mots ordinaires; ce qui tient à l'impossibilité pour les gens qui s'en servaient, de se tromper sur l'identité du lieu qu'ils désignaient. On ne peut rejeter de prime abord, dans la nomenclature locale des dérivations qui seraient inadmissibles dans la lexicologie commune. Toutefois ce sont là des exceptions, en sorte qu'il reste permis de dire que « l'instinct qui a déterminé la déformation du latin dans les bouches gallo-romaines, a été le même pour les noms de lieu que pour les mots de la langue usuelle. Dans les deux cas s'est accompli le travail d'une prononciation qui eut pour principe d'éteindre la sonorité du plus grand nombre des syllabes, et de raccourcir les mots en portant tout l'effort de la voix sur la syllabe accentuée. Dans les deux cas aussi ont agi ces dispositions particulières de l'oreille et du gosier auxquelles est due la variété dialectique. Il s'ensuit que des accidents pareils caractérisent les deux nomenclatures. »

A. — Nous suivons ici l'ordre adopté par Quicherat sous le titre d'*Accidents généraux de la formation française*.

1° *Perte de la désinence grammaticale.* — « Elle s'est perdue totalement dans les vocables de la seconde déclinaison, masculin et neutre, employés au singulier. » *Vicus*, Vic (Aisne); *Albiacus*, Albiac (Lot); *Dunum*, Dun, (Cher); *Gabianum*, Gabian (Hérault). Cette règle, ainsi formulée, est trop absolue : Avenche *(Aventicum)*, Dèvre *(Doverum)*, Domèvre *(Domnus Aper)*, Mesvre *(Magaverum)*, Uriage *(Utriaticum)*, etc., sans compter beaucoup de noms en *ium* et tous ceux en *durum*, nous offrent des exemples de la représentation de la désinence par un *e* muet; ici, comme dans la langue usuelle, cela dépend des consonnes qui précèdent. — « Elle a perdu seulement la finale dans les noms de la troisième déclinaison en *o, onis*, dont les dérivés sont toujours formés sur l'un des cas obliques, probablement l'ablatif, *one : Tarascone*, Tarascon (Bouches-du-Rhône). » — « Elle est devenue muette

dans les noms féminins de la première déclinaison : *Vienna*, Vienne; *Geneva*, Genève; ainsi que dans les pluriels de la même déclinaison employés aux cas obliques (accusatif et ablatif) d'une manière indéclinable : *Arcas*, Arques (Seine-Inférieure); *Marcomitis*, Marconites (Hérault); sauf quelques exceptions provenant de ce que la terminaison s'est tout à fait arrondie, de façon que le mot français est devenu masculin, lorsqu'il devrait être féminin par son origine : *Rosarias*, Rosiers (Haute-Loire) : *Salinis*, Salins (Jura). Quant aux noms masculins de la seconde déclinaison employés de même au pluriel d'une manière indéclinable, ils ont pris tantôt la désinence muette, tantôt la désinence sourde, en conservant l'*s* ou une consonne équivalente, comme signe de pluriel : *Lambros*, Lambres (Nord); *Tungris*, Tongres (Belgique); *Mettis* (forme très abrégée du primitif *Mediomatricis*, laquelle se trouve déjà dans Grégoire de Tours), Metz; *Remis*, Reims; *Meldis*, Meaux. »

2° *Mutation des voyelles.* — On pourrait introduire sous ce titre l'histoire entière du vocalisme de la langue française. Il y a des voyelles fortes ou toniques qui ont été remplacées par d'autres, notamment *a* par *è*, *e* par *i*, *o* par *e* et par *u* et réciproquement : *Fara*, la Fère (Aisne); *Dea*, Die (Basses-Alpes); *Fiscus*, Fesc (Hérault); *Alussa*, Alosse (Côte-d'Or); *Vindonissa*, Vendenesse (Saône-et-Loire). — La voyelle *o* a pu se substituer à la diphtongue *au*: *Gaunissa*, Gonesse (Seine-et-Oise). — Les diphtongues *ai*, *eu*, *oi* (ayant eu à l'origine la valeur de *ei*), *ou*, qui n'existent pas en latin se sont mises à la place : *Ai* de *a* : *Interanum*, Entrains (Nièvre); *Eu* de *o*, *Forus*, Feurs (Loire); *Oi* de *a*, de *e* : *Ambacia*, Amboise (Indre-et-Loire) *Blesis*, Blois (Loir-et-Cher); *Muscella*, Moisselle (Seine-et-Oise); *Ou* de *o* et de *u* : *Tolosa*, Toulouse (Haute-Garonne); *Tullum*, Toul (Meurthe-et-Moselle).

3° *Suppression ou syncope de voyelles.* — Les voyelles faibles par leur nature, ou que la prononciation avait rendues telles, ont entièrement disparu : *Aurelianis*, Or-léans (Loiret); *Corbeia*, Corb-ie (Somme); *Dionantum*, Di-nant (Belgique); *Suessionis*, Soiss-ons (Aisne); *Virodunum*, Ver-dun (Meuse); *Besua*, Bez-e (Côte-d'Or). Il faut cependant distinguer le cas d'hiatus; il y a lieu aussi de séparer les voyelles qui suivent la tonique de celles qui la précèdent [1] :

4° *Addition intérieure ou epenthèse de voyelles.* — Ce qu'on appelle aussi « diphtongaison ». Fréquente pour la voyelle *i* qui s'est introduite comme signe d'une mouillure qui a affecté la prononciation de la voyelle primitive : *Deppa*, Dieppe (Seine-Inférieure); *Doza*, Dieuze (Meurthe); ou pour adoucir la rencontre de deux consonnes : *Pitueris*, *Pitveris*, Pithiviers (Loiret).

5° *Mutation de consonnes.* — Vaste sujet qu'on ne peut que résumer brièvement : *a)* Des consonnes douces ou dures ont été remplacées par d'autres de même nature : *Aballone*, Avallon (Yonne); *Vermeria*, Verberie (Oise) — *b)* Des consonnes dures seront remplacées par les consonnes ou articulations douces qui leur correspondent, ou réciproquement : *Biterris*, Béziers (Aude); *Verzemonum*, Bargemont (Var); — *c)* La syncope d'une voyelle met en présence deux consonnes et entraîne le changement de l'une des deux : *Agatha*, Ag-de (Hérault). — *d)* Deux consonnes de valeur différente, qui se suivaient, sont modifiées par l'attraction : *Pentus*, Pennes (Drôme); *Polmarcum*, Pommard (Côte-d'Or). — *e)* Des consonnes finales, éteintes par la prononciation, ont été remplacées par d'autres consonnes n'ayant qu'une valeur orthographique : *Nevirnum*, Nevers, au lieu de Nevern; *Trevurtium*, Trévoux (Ain), au lieu de Trévours. — *f)* La consonne finale qui produisait un son sourd a été remplacée par une consonne à terminaison sonore *Lemausus*, Limours (Seine-et-Oise); *Namucum*, Namur (Belgique).

6° *Déplacement ou métathèse de consonnes.* — Une consonne (ordinairement une liquide) passe devant ou derrière une voyelle que primitivement elle suivait ou précédait : *Derventum*, Drevent (Cher); *Durcaptum*, Drucat (Somme); *Nidalfa*, Nauphle (Seine-et-Oise), Naufles (Eure), Niaufle (Sarthe).

7° *Contraction.* — Ce qu'on nomme plus généralement « vocalisation »; c'est l'accident par suite duquel une liquide, placée immédiatement devant une liquide semblable ou une autre consonne, s'est écrasée de façon à transformer en diphtongue la voyelle qui suit : *Calsum*, Causse (Lot); *Gellis*, Jaux (Oise); *Mellentum*, Meulan (Seine-et-Oise); *Coldriciolus*, Coudrecieux (Sarthe).

8° *Fusion d'une consonne et d'une voyelle en une seule articulation.* — Lorsque l'*e* ou l'*i*, suivis d'une autre voyelle, *a* ou *o*, s'assemblaient avec une consonne labiale ou dentale, d'où la nasale *gn* (orthographiée aussi *ign* ou *nh*) : *Cavaniacus*, Cavagnac, Cavaignac, Cavanhac (Lot); *Dinia*, Digne; ou l'articulation représentée par *ge* et par *j* : *Andiacum*, Angeac (Charente); *Podiolum*, Poujol (Hérault); *Divione*, Dijon (Côte-d'Or).

9° *Suppression syncope d'une consonne.* — Phénomène fréquent, auquel sont sujettes surtout les dentales *d* et *t*, puis les labiales *b* et *v*, puis le *c* et le *g* aussi bien lorsqu'ils sont durs que lorsqu'ils sont doux, puis la liquide *n*, enfin la sifflante *s* : *Lodena*, Lu-ynes (Bouches-du-Rhône); *Catalaunis*, Châ-lons, autrefois Cha-alons; *Latona*, Losne (Côte-d'Or) et où l'addition de l'*s* est le signe orthographique de la contraction des deux voyelles. La consonne syncopée ne se trouve pas toujours ni nécessairement entre deux voyelles; elle peut se trouver à côté d'une autre consonne : *Luthra*, Lu-re; *Sandris*, Cer-res (Aube); *Silvanectis* devenue *Senelectis* par métathèse, après la syncope du *v*, Senlis (Oise).

Il y aurait lieu d'introduire une distinction entre les deux grandes régions linguistiques de la France, sans parler des divisions secondaires. Les muettes qui se trouvent dans l'intérieur du mot ne sont pas traitées de même au nord et au midi; le *d* par exemple se syncope toujours dans les pays de langue d'oil, au lieu qu'il persiste dans ceux de langue d'oc. Ainsi Laudon de *Adavum* (Gard), Caderousse de *Cadarosca* (Vaucluse), Caderot de *Cadaroscus* (Bouches-du-Rhône) ne seraient pas possibles au nord, tandis qu'au sud, des formes telles que Caen de *Cadomum*, Rouen de *Rotomagus*. Chaourse de *Cadusia* (Aisne et Aube) seraient au moins rares: le *d* devant l'*i* pourra bien devenir *z* même dans les pays français (*Vidiliacus*, Vezelay), mais ce changement n'aura lieu devant l'*a* que dans les pays provençaux (*Madalicæ*, Mazauges). Il en est de même dans l'ordre de faits qui se rattachent aux mutations de consonnes, du changement de *c* en *ch* devant l'*a*. En dépouillant les exemples, nous voyons le *c* devenir *ch* dans les départements suivants : Aisne, Allier, Aube, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Eure-et-Loir, Haute-Loire, Indre-et-Loire, Jura, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Mayenne, Nièvre, Oise, Orne, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne, tandis que le *c* persiste dans ceux-ci; Bouches-du-Rhône, Lot, Lozère, Tarn-et-Garonne, Vaucluse; en outre, quelques départements, comme Saône-et-Loire, Yonne, mais situés entre les deux contrées, mais plus au nord, offrent avec une forte majorité d'exemples, du premier cas, quelques-uns du second : et dans le

[1] Cf. A. Brachet, *Du rôle des voyelles atones dans les langues romanes*, dans *Jahrbuch für romanische Literatur*, Leipzig, 1867.

nord même les départements où on a parlé picard offrent soit ce mélange [1], soit la prédominance du *c*, qui est ordinaire dans les départements normands. Ces faits appartiennent sans doute à la phonétique générale, mais leur constatation dans la nomenclature topographique n'est pas superflue.

10° *Syncope d'une consonne avec la voyelle qui la précède ou qui la suit.* — Réduction plus violente et non moins fréquente que celle d'une consonne seule : *Cabillone*, Cha-lon; *Matiscone*, Mâ-con (écrit autrefois Ma-scon); *Itiscoana*, E-scouen (Seine-et-Oise). Le phénomène, par l'analyse, se décompose en deux : 1° suppression d'une voyelle atone; 2° par là, mise en présence de deux consonnes dont l'une disparaît; ainsi *Massava* devient d'abord *Ma's'va*, puis Mèves (Nièvre). Ou bien c'est l'inverse : 1° suppression d'une consonne médiane; 2° par là, mise en présence de deux voyelles dont l'une disparaît ou se fond avec l'autre : *Itiscoana*, *Itscoana*, Escouen, Ecouen. Dans un nom comme *Mediolanum* où la consonne sujette à syncope était suivie de deux voyelles, il y a eu, suivant la différence des prononciations locales, transposition de l'une des voyelles et perte de l'autre. De là les dérivés : Mey-lan (Lot-et-Garonne); Meu-lain (*olim* Méo-lain) (Saône-et-Loire); Moé-lain (Haute-Marne); Mo-lain (Jura); Mâ-lin (Côte-d'Or). Même Meil-lant (Cher), et Meilhan (Landes) peuvent passer pour des formes dérivées où il y a eu non pas syncope, mais attraction de la dentale après la transposition de l'*i* et la perte de l'*o*.

11° *Syncope de deux consonnes et d'au moins une voyelle.* — « Cet accident n'a lieu que sur des formes latines extrêmement anciennes, à côté desquelles existent presque toujours d'autres formes déjà syncopées. *Medenanta*, *Medanta*, M-antes (Seine-et-Oise); *Vicavedona*, *Vividona*, Viv-onne (Vienne); *Andesagina*, Ans-ainne (Seine-Inférieure); *Cucubarrum*, Cou-ard (Saône-et-Loire); *Viducassis*, Vi-eux (Calvados). Le nom de la ville de Mende s'est formé d'après la même loi, sur l'adjectif *Mimatensis (urbs)* qui donne à conjecturer les intermédiaires Mi-ende. Mé-ende. Mais le substantif *Mimate*, qui est resté appliqué à la montagne qui domine la ville, *lou mont Mimat*, n'a pas subi de syncope. » Ceci est sujet à contestation. La transformation de *Mimatensis*, Mé-enze, Mé-ende, suppose une syncope, tout à fait insolite, de l'*m*; en outre on n'a pas d'exemple, de pareille transformation de la terminaison *ensis* : dans *Mimate* l'accentuation était sans doute hésitante; les uns la mettaient sur l'*i*, d'où *Mimate*, *Mim'te*, *Mende*; les autres sur l'*a*, d'où le nom du mont Mimat près de la ville. Le même fait se présente pour *Condóte* (Condat, Condé) et tantôt *Condóte* (Condes, Candes).

12° *Apocope.* — Suppression opérée à la fin du mot, indépendamment de l'accident qui a emporté la désinence grammaticale : *Ver-num*, Ver (Eure-et-Loir); *Vap-incum*, Gap; et celle-ci que Gaston Paris déclare « d'une violence bien extraordinaire » *Novi-ento*, Noui (Indre-et-Loire).

13° *Aphérèse.* — « C'est la suppression d'une syllabe au commencement d'un nom Le cas le plus fréquent est celui des noms dont la première syllabe est un *a* : *Abolena*, Bollène (Vaucluse); *Afriacus*, Friac (Lot); *Ajarnacum*, Jarnac (Charente); *Alanthione*, Lançon (Bouches-du-Rhône); *Astenidum*, Stenay (Meuse); *Athenacum*, Thenac (Dordogne). — La première syllabe composée d'un *i* a subi aussi le même accident : *Igeracus*, Girac (Lot). — Exemples d'aphérèses sur des syllabes composées de voyelles et de consonnes : *Albarnone*, Banon (Basses-Alpes); *Bigargium*, Garges (Seine-et-Oise); *Lovolautrum*, Volorre (Puy-de-Dôme); *Octasiacum*, Thoisy (Côte-d'Or); *Nirbanium*, Bayue, (dépendance de la Celle-Saint-Cloud) (Seine-et-Oise). —L'aphérèse de *a*, syllabe initiale, s'explique par l'idée qu'on a pu concevoir que cette voyelle représentait la préposition *à* et par conséquent une construction grammaticale inutile pour le nom employé comme sujet ou comme régime direct. *Al* dans *Albarnone* aura été pris de même pour la préposition combinée avec l'article; et *lo* dans *Lovolautrum* pour l'article seul. L'aphérèse n'est qu'apparente dans *Cenomannis*, le Mans; *Diolindum*, le Linde (Dordogne). L'article qui précède ces noms n'est pas autre chose qu'une transformation des syllabes supprimées. On en a la preuve pour *Cenomannis* en se reportant à la forme barbare *Cilmanis* qu'on trouve parmi les souscriptions du concile d'Attigny, en 765. *Cilmannis* francisé a été pris pour un substantif *Mans*, précédé du pronom indicatif *cil*, ce, et l'article a été substitué au pronom. Par conjecture, il est permis d'admettre l'assimilation de *dio* dans *Diolindum* avec *lo*, qui sera devenu plus tard *la*, par changement du genre. »

14° *Epenthèse ou addition intérieure de consonnes.* — Elle est tantôt phonétique, et alors elle se réduit à deux cas (nasalisation, — insertion d'une muette entre deux liquides), tantôt purement orthographique, et alors elle est aussi arbitraire que fâcheuse. L'épenthèse a lieu souvent par un vice de prononciation : *Asa*, Anse (Rhône); *Iculisma*, Angoulême (Charente); *Igoranda*, Ingrande (Vienne); ou bien pour adoucir la rencontre de deux consonnes, mises en présence par la syncope d'une voyelle : *Veneris*, Vendres (Hérault); *Venula*, Voinsle (Seine-et-Marne); ou par une fantaisie orthographique qui n'affecte pas la prononciation : *Alonum*, Allamps (Meurthe); *Candostrum*, Champdôtre (Saône-et-Loire). A la fin des mots on a vu s'accrocher une lettre parasite qui est une sorte de monstre, Chelles, Sarcelles, Villaines, prennent, on ne sait pourquoi l'*s* du pluriel; Tournay, Épinay, Fontenay, s'agrémentent d'un *y* final sans aucune raison; ou bien *Barrum* ne se contente pas de Bar mais veut un *d*; *Fiscanum* non content d'être Fécan devient Fécamp; *Marca*, s'enrichit d'un *q* inexplicable sous la forme de Marcq[-en-Barœul] (Nord); *Vertilium*, est nanti d'un *t*, Vertault.

15° *Prosthèse.* — C'est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement du nom, soit de l'*e* devant l'*s* suivi d'une muette, soit d'une consonne, provenant de diverses erreurs. *Scoralia*, Escorailles (Cantal); *Spondalianum*, Espondeillan (Hérault); *Scabrona*, Echevronne (Côte-d'Or); *Spissia*, Epoisses (Côte-d'Or); *Stampae*, Etampes (Seine-et-Oise). D'autres fois c'est la combinaison avec une particule devenue fixe : *Insula*, Lille (Nord) ou Lisle (Meuse); *Stirpis*, Lesterps (Charente); *Eremus*, Lerm (Lot-et-Garonne). Ou bien encore *ad Staliacum* devenu *Staliacus* fera Astaillac (Corrèze); *ad Aquas* devenu *Aquas* fera Dax (Landes); la *(villa) de Heriis* devenue *Heriis*, fera Deheries (Nord).

16° *Diérèse.* — « Accident qui d'un seul mot en a fait deux parce qu'on s'est mépris sur le sens du dérivé français » : *Alpicum*, le Pec (Seine-et-Oise); *Dagninus*, d'Agny (Saint-Vincent-d'Agny) (Rhône); *Lauretum*, lou Rouet, ancien faubourg de Marseille; *Tricastinis*, déterminatif ethnique de l'ancienne ville épiscopale de Saint-Paul (Drôme) travesti en Trois-Châteaux. Cet accident est tout à fait rare, et c'est à peine s'il a besoin d'une détermination propre.

17° *Agglutination.* — C'est la réunion en un seul de deux noms distincts, par exemple *Fanum Martis*, Famars (Nord). *Forum Julii*, Fréjus (Var); *Cati cantus*, Cachan (Seine).

18° *Altération de syllabes par homophonie.* — Syl-

[1] On voit quelquefois l'hésitation se produire sur un même nom, comme pour *Carisiacum* (Aisne), qui a donné Cherizy et Quierzy.

labes ayant le même son, mais s'écrivant de même, mises dans l'écriture l'une pour l'autre : *Acmantus*, *Es*mans (Seine-et-Marne); *Dravernum*, Dra*veil* (Seine-et-Oise); *Juliobona*, *Lille*bonne (Seine-Inférieure); *Motkalia*, Mouch*ard* (Jura); *Anacum*, *Au*nay en Bazois (Nièvre); *Reiteste*, Réth*el* (Ardennes); *Riconorus*, Arqueneu*f* (Yonne), qui a été successivement Requeneu*l*, Requegneu*x*, puis par la prosthèse de la proposition *à*. A Requegneux, Arquegneux, et enfin Arqueneuf.

B. — Nous passons au développement des principes condensés plus haut et à l'étude des *Accidents particuliers de la désinence*.

L'étude des familles de désinences est essentielle dans leurs syncopes et transformations. « L'accent tonique ayant toujours eu sa place vers la fin des mots, la voix a opéré avec plus de décision sur cette partie que sur les autres; de sorte que toutes les fois que les mêmes éléments se sont rencontrés à la désinence, ces éléments ont été réduits d'une manière uniforme, suivant les habitudes locales.

1° *Désinence féminine* ia. — Elle a fléchi de plusieurs manières : *a)* syncope de l'*i* : *Alisia*, Alis*e* (Côte-d'Or); *Carerisia*, Chacris*e* (Aisne); *Valentia*, Valenc*e* (Drôme); *Cadusia*, Chaours*e* (Aisne) et Chaourc*e* (Aube) par l'introduction d'un *r* euphonique devant la sifflante; *b)* déplacement et transport de l'*i* dans la syllabe où est l'accent : *Maceriæ*, Mazi*è*res, Mezi*è*res, (très répandu); *Vadecia*, Vay*s*se (Lot); *c)* réduction de l'*i* en diphtongue, ou bien a disparu : *Axia*, A*i*xe (Haute-Vienne); *Sarmatia*, Sarm*ai*se, Serm*ai*ze, Serm*oi*se; *Appia*, *E*ppes (Aisne); *d)* extinction de la voyelle accentuée du latin : *Decetia*, Decize (Nièvre) (autrefois Deceize); *e)* la présence des consonnes *l*, *n*, *p* devant la désinence a amené ordinairement une mouillure qui est diversement figurée dans le thème français : *Botkalia*, Bouj*eailles* ou, plus correctement, Bouj*aille* (Doubs); *Massilia*, Mars*eille*; *Gasnapia*, la Garna*che* (Vendée). Mais *Coloniæ*, dans le Maine, a fait Coul*aines* et Quel*aines* par le déplacement de l'*i* : ce qui est cause que la mouillure n'a pas eu lieu; *f)* lorsque par exception l'*i* de l'*ia* a reçu l'accent, il n'y a eu de changement que l'extinction de la finale : *Vermeria*, Verber*ie* (Oise).

2° *Désinence neutre* ium. — Le français n'ayant pas de genre neutre a transformé généralement en masculins les mots de la langue commune, qui étaient neutres en latin. Il n'en est pas ainsi des noms de lieu en *ium*. Il y a eu un partage, dont la raison n'apparaît pas clairement, par suite duquel certains noms sont devenus masculins, d'autres féminins. Pour parler plus exactement, car dit très justement Quicherat, le genre d'un nom de lieu est toujours douteux en français, disons que les noms dont il s'agit ont pris la désinence que nous appelons rime masculine, et tantôt celle qui constitue la rime féminine.

3° *Désinence masculine* ius. — Les noms ainsi terminés sont moins nombreux que les féminins et les neutres, ils perdent toute désinence : *Cadugius*, Chéu (Yonne); *Parisius*, Paris; *Grussias*, Greux (Indre-et-Lcire).

4° *Désinences* icus, ica, icum. — L'accent, qui était porté avant elle, a fait qu'elle s'est réduite en une syllabe muette où le *c* dur a été adouci en *che* ou *ge* : *Abenticum*, Avenche (Suisse); *Cozaticus*, Couzages (Corrèze). La consonne ne s'est pas adoucie dans un certain nombre de dérivés : *Camarica*, la Camargue (Bouches-du-Rhône). La présence de la liquide *l* devant *icus*, *a*, *um* a amené une contraction : *Arbatilicus pagus*, le pays d'Herbauge (Loire-Inférieure); *Madaticæ*, Mazauges (Bouches-du-Rhône). Dans quelques cas la prononciation a pu être assez rapide pour que *icus*, *icum* se soient tout à fait perdus : *Dronmenticum* Dromvent (Saône-et-Loire). Si, au contraire, l'*i* de la désinence *icus*, *a*, *um* avait été accentué, on le retrouverait dans les dérivés : *Lautricum*, Lautr*ec* (Tarn); *Marticum*, Martigu*es* (Bouches-du-Rhône); *Fabrica* prononcé de cette façon a donné *Fabrègues* (Aveyron, Hérault), Fabr*ègue* (Var), Fabr*ie* et Fabr*ies* (Aveyron), Faur*ie* (Hautes-Alpes, Isère, Puy-de-Dôme).

5° *Désinences* anicus, enicus, onicus. — Ce n'est qu'une variété du cas précédent qu'on examine à part parce qu'elle a amené dans la bouche des méridionaux une transformation qui étonne au premier abord, tant elle semble arbitraire : *n* est devenu *r* et *c* est devenu *g* sans doute du XIe au XIIe siècle, *Bedaxanicus*, Biss*argues* (Basses-Alpes); *Mairanicæ*, Meyr*argues* (Var); *Agusanicis*, Guz*argues* (Hérault). « Cette mutation, si étrange qu'elle paraisse, écrit Quicherat, n'en est pas moins une des lois fondamentales de la formation du français. Toutes les fois que le *c* ou *g* dur, soulevés en quelque sorte par l'accent qui les précédait, se sont rencontrés avec la finale *ne*, ils l'ont changée en *re*, *diaconus* diac'ne, puis *diacre* et dans la nomenclature des noms de lieu *Carnotis*. Carn'tes, Charn'tes, par métathèse Chart'nes, et enfin Chartres; *Lingonis*, Lang'nes, Langres. » G. Paris fait observer à ce propos une confusion : *diaconus* = *diacre* n'est pas la même chose que *Mairanicæ* = *Mayrargues*; dans le premier cas l'*n* qui se change en *r* suit le *c*, tandis que dans le second elle le précède; et c'est le *premier cas seul* qui se rencontre en français; le second, dans les noms communs, dans les noms de lieu et est tout à fait propre à la langue d'oc.

6° *Désinence* iacum *et ses équivalents* iaca, iacus, etc. — « Il n'y en a pas de plus fréquents car elle affecte peut-être un vingtième des noms les plus anciens. Elle représente un suffixe celtique qui a servi pour la composition au moins jusqu'au VIIe siècle de notre ère, de sorte que ce suffixe a donné naissance à une infinité de produits hybrides par son union avec des radicaux latins et plus tard avec des noms germaniques. Des témoignages historiques très anciens attestent le mode de combinaison auquel il s'est prêté. Dans la légende de saint Domitien il est dit qu'un homme riche, propriétaire d'un domaine appelé *Calaunia* d'où sortait la fontaine *Calonna*, voulut que le domaine et la source prissent son nom et comme il s'appelait *Latinus*, la source devint *Fonslatinus* et le domaine *Latiniacus*, Lagnen (Ain). *Viriziacum*, Verzy, bourgade très ancienne des environs de Reims, devait son nom à son fondateur, au dire de l'auteur de la vie de saint Basile. Un saint Lucain fut mis à mort, en 409, par les Alains et les Suèves, dont il suivait la grande armée. Le lieu qui fut témoin de ce martyre était en Beauce. Il porta depuis lors le nom de *Lucaniacum*, Loigny (Eure-et-Loir). Répandue dans toute l'étendue de la Gaule, soumise par conséquent à toutes les variétés d'accentuation et de prononciation, la désinence *iacum* a fléchi de beaucoup de façons différentes. »

A) Dans le midi. — *a)* L'accent s'est porté sur *ac*, qui est devenu la finale du thème moderne; *Albiacus*, Albi*ac* (Lot); *Calviacum*, Calv*iac* (Lot).

b) L'*i* s'est perdu dans une mouillure, lorsque la désinence latine était précédée d'un *l* ou d'un *n* : *Casiliacum*, Cazi*llac* (Lot); *Aureliacum*, Aurei*lhac* (Gard); Auri*llac* (Cantal).

c) Lorsque les consonnes *r* ou *s* précèdent la désinence, l'*i* de celle-ci passe par métathèse devant la consonne ou bien s'élide : *Nigriacum*, Ney*rac* (Aveyron).

d) La prononciation *ac* a comme poussé des jets dans les pays limitrophes de la langue méridionale, de sorte qu'il y a encore des noms de lieux ainsi terminés non seulement dans les départements des deux Cha-

rentes et de la Creuse, mais même dans la Vienne (Barnesac, Dissac, Loubressac, Moussac, Torsac), dans l'Indre (Lignac, Prissac), et jusque dans le Maine-et-Loire (Brissac, autrefois Brechessac, *Bracaseacum*). Il y en a même en deçà de la Loire, dans toute l'étendue de la Bretagne; mais c'est par le fait des Bretons, et non par une influence quelconque de la prononciation méridionale que ceux-ci nous ont été conservés : *Musuliacum*, Muzil*lac* (Morbihan); *Prisperiaca*, Pipr*iac* (Ille-et-Vilaine); *Avesiacum*, Aviss*ac* (Loire-Inférieure).

B) Les anciens pays de Guyenne, Auvergne, Lyonnais, Bresse et Comté nous offrent des noms terminés par *as*, *at*, *a*, qui se prononcent tous également *â*.

C) Dans le voisinage de la langue méridionale, la désinence *ac* du nom francisé a fléchi soit en *ec*, soit en *ex* : *Ruffiacum*, Ruffec (Charente et Indre) : *Flaviacum*, Fleix (Vienne).

D) *E*, *ey*, *ay*, *eu*, *eux* sont des terminaisons dérivées des précédentes par l'extinction de la consonne finale. Les noms en *é* sont propres à la région occidentale, quoiqu'on en trouve quelques-uns qui s'avancent jusqu'à la Saône et à la Meuse. Les *ey* ou *ay* sont communs aux régions de l'ouest. Les *eux*, *eu*, ne se trouvent qu'au sud-est, dans les pays de l'ancienne domination bourguignonne.

E) L'accent de *iacum*, porté sur *i*, a produit les noms terminés en *i* ou *y* qui dominent dans la partie centrale et au nord de l'ancienne Celtique : *Gaudiacus*, Jouy (Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, etc.); *Rotegiacum*, Rouy (Nièvre); *Liberiacum*, Livry (Calvados). Dans le Poitou on a remarqué que des noms comme *Chauvigny*, *Sérigny*, *Milly*, s'orthographiaient avant le XVIIe siècle *Chauvigné*, *Serigné*, *Millé;* ce changement aura été amené par l'influence de Paris.

F) Des noms germaniques se sont combinés avec les suffixes *iacus*, *a*, *um*, par exemple : *Baudiliacus*, Bouilly (Yonne); *Theodalciaga*, Thezey (Meurthe) Ceux de ces composés qui affectent le féminin se présentent souvent comme indéclinables, et il en est résulté la désinence *ies; Sassigniacas*, corruption de *Saxoniacas*, Sassegnies (Nord). Par contre Landre*cies* Orberch*ies*, Werg*nies* (Nord) n'apparaissent dans les textes anciens que sous la forme : *Landericiacum*, *Albericiacum*, *Wariniacum*, textes du XIIe siècle, tandis que ceux du VIIIe ou du IXe devaient porter certainement : *Landericiacas*, *Albericiacas*, *Wariniacas*.

« Il y a deux sortes d'exceptions aux règles qui viennent d'être énoncées. Les unes ne sont qu'apparentes; elles proviennent d'une mauvaise orthographe qui a été anciennement adoptée pour rendre le son produit par la flexion du latin. Exemples : *Irais* et Aub*iers* (Deux-Sèvres); Mont-Lou*is* (Indre-et-Loire); Hur*iel* (Allier); Boy*er* (Saône-et-Loire); *Goix* (Yonne), etc., répondant aux types *Hydriacum* et *Albiacum*, *Mons-Laudiacus*, *Uriacum*, *Gaudiacum*, *Boiacum*. Ils devraient être écrits par conséquent : Iray, Aubié, Mont-Louy, Hurié, Boyé, Gonay. — L'autre groupe d exceptions provient de ce que le *c* final est tombé en même temps que la désinence grammaticale: cas assez rare, qui s'explique par une prononciation où l'accent était porté sur l'avant-dernière syllabe du nom latin. Ainsi *Gauriacum*, *Pembeciacum*, *Dommariacus*, *Scubiliacus*, *Engoniacus*, *Paterniacum*, ont fait Gueurres (Seine-Inférieure), Pembé (Loire-Inférieure). Demare (Rhône), Angoin (Saône-et-Loire), la Souille (Yonne), Payerne (Suisse), comme si la forme latine avait été *Gauria*, *Pembecus*, *Dommaria*, *Eugonium*, *Scubilia*, *Paternia* ou *Paterna*.

« Par une apocope de ce genre *Moguntiacum* est devenu *Moguntia*, qui est presque la seule forme qu'on trouve dans les textes latins à partir du VIIIe siècle et c'est sur *Moguntia* que se sont formés les noms français et allemands Mayence et Mainz.

« Les accidents de la désinence n'excluant pas ceux de l'intérieur des mots, il s'ensuit qu'un même type qui a été commun à toute la Gaule, a pu fournir un nombre infini de dérivés différents. Prenons un exemple. Le nom *Cotiacum* ou *Cautiacum* dans la composition duquel entre un radical celtique analogue pour la forme et pour le sens, au mot breton *coat*, bois, forêt, a fourni :

Coisia (Jura), Cuisia (Jura), Cuisiat (Ain).

Cussac (Aveyron, Cantal, Corrèze, Dordogne, Gironde, Haute-Loire, Haute-Vienne), Cuxac (Aude), Cazac (Lot).

Cuzieu (Loire), Cuzieux (Ain).

Cuissay (Orne), Cussay (Indre-et-Loire, Eure-et-Loir), Cussey (Côte-d'Or, Doubs), Cusey (Haute-Marne), Cusset (Allier), Cossé (Maine-et-Loire, Mayenne, Orne).

Cuissy (Yonne, Aisne), Cuisy (Seine-et-Marne, Aisne Meuse), Coisy (Somme), Cussy (Saône-et-Loire, Nièvre, Yonne, Calvados), Cusy (Yonne), Cuzy (Saône-et-Loire).

Choisy (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise), Choisies (du type *Cotiacas*) (Nord).

Choisey (Jura), Chouzey (Loir-et-Cher).

Chouzé (Indre-et-Loire).

« Comme dernière remarque sur la désinence *iacum*, depuis le XIIe siècle, elle a été le plus souvent changée en *aium* ou *eium* dans le latin à l'usage des clercs de la langue d'oil : *Vitraium*, *Ivreium*, Vitray, Ivry. Mais alors le latin n'est plus qu'un calque du thème français. »

7° *Désinences* acus, aca, acum. — Elle a été produite par un radical celtique différent de celui qui figure dans *iacum*. Les équivalents français de *acum* sont *ac*, *at*, *as*, *a*, *ay*, *ey*, *e*.

8° *Désinences* ate, atis, atus, *et leurs équivalents* atus, etus, itus, adus, edus, idus. — Attachées à des noms d'origine gauloise, elles ont engendré des terminaisons françaises en *as* et *at* (prononcées *â)* dans les pays de langue d'oc; en *ay*, *ey*, *oy* (prononcées *ey*), *el*, *etz* et *er* (sourdes), *é*, dans la langue d'oil. Par une très rare exception la désinence *Brivate*, Bri*oude* (Haute-Loire), a gardé en français tous les éléments qu'elle a en latin.

9° *Désinence* etum. — Par ses corruptions *etus*, *itus*, *edus*, *idus*, et par la forme de ses dérivés, on peut la rattacher à la famille précédente, mais elle est purement latine : elle appartient à des composés qui désignent les plantations d'une même espèce d'arbres : *Alnetum*, *Alnidum*, *Alnidus*, Aulna*t*, Aulna*y*, Auna*y* Aulno*is*, Aulno*y* (tous noms très nombreux) et, avec la prosthèse de l'article : Launai, Launay, Launoy, Lannoy.

Castanetum, *Castanedum*, *Castanidum*, Castane*t* (dans le midi), Chatene*t* (dans l'ouest), Chatena*y* (centre et nord), Chatenoy (Saône-et-Loire, Loiret).

Coryletum, *Colrytum*, *Colridum*, *Colridus*, Coudra*i*. Coudra*y*, Coudro*y* (centre), Coudro*t* (Eure-et-Loir), Cauro*y* (Ardennes, Marne, Somme), Cauro*ir* (Nord).

Salicetum, *Salcidum*, Saulce*t*, Sauze*t*, Saulze*t*, Saulz*ais*, Saussa*y*, Sausse*y*, Sausso*y*, Saul*çois*, Saulcho*is*, Saulz*oir* (respectivement dans l'Allier; — Drôme, Gard, Lot; — Puy-de-Dôme; — Cher; — France centrale; — Côte-d'Or, Manche; — Seine-et-Marne; — Jura; — Somme, Nord; — Nord).

Ces dérivés et leurs analogues ont pris assez souvent le genre féminin, *la Saussaye*, *l'Aulnaye*, *la Pomeraye*, *la Pomarède*, ce qu'il faut attribuer sans doute à ce que le primitif latin était neutre et que les noms neutres, ainsi qu'on l'a remarqué précédemment, sont devenus tantôt masculins, tantôt féminins.

10° *Désinences* avas, avum, *et par syncope* aus, aum.

— La syncope, fait remarquable, remonte jusqu'aux temps mérovingiens.

11° *Désinence* ava. — Elle n'a pas toujours l'accent, quand elle l'a, elle a fléchi en *ève*, ou bien il n'est resté que *ve* : *Rionava*, Renève (Côte-d'Or), *Massava*, Mesve (Nièvre).

12° *Désinences* ivus, ivum. — Le *v* est devenu ieu, ieux : *Pontivus*, Ponthieu (Somme), *Bacivus*, Bezieux (Somme), Baisieux (Nord), Bezus (Seine-et-Oise).

13° *Désinences* arus, arum, irus. — Ordinairement la consonne *r* s'est éteinte : *Talamarum*, Talmoy (Côte-d'Or).

14° *Désinences* verus, verum et vero *à l'ablatif*. — Accentuée elle a donné naissance à des dérivés en *viers*, où, après l'extinction de l'*r*, l'*e* a contracté à la fois un son fermé et une mouillure : *Locoverus*, Louviers (Eure). Mais l'accent porté avant elle l'a fait fléchir en une terminaison muette, *vre* : *Doverum*, Dèvre (Cher).

15° *Désinences* inus, inum. — Prononcée soit avec l'accent : *Ingolinus*, Angoulin (Charente-Inférieure); *Constantinus*, Cotentin; — soit avec l'accent porté sur la syllabe antépénultième, auquel cas l'*i* subit la syncope : *Vindocinum*, Vendôme (Loir-et-Cher), transformation euphonique de Vendocne.

16° *Désinences* iscus, isca, iscum. — L'avant-dernière syllabe, qui était accentuée, a conservé généralement sa valeur.

17° *Désinences* oscus, oscum. — Fléchissement divers suivant les pays, mais toujours avec extinction du *c*.

18° *Désinences* osaca, usca. — Le *c* s'y est le plus souvent adouci.

19° *Désinences* onus, ones, onis. — Dans les noms d'origine celtique ainsi terminés, l'*o* était presque toujours bref, par conséquent non accentué, ce qui fait qu'il a disparu en français, entraînant avec lui l'*n* qui le suivait.

20° *Désinences* onnus, onnum. — Non seulement *on* s'est conservé en français, mais la consonne qui précédait quelle que fut sa nature, n'a pas éprouvé de syncope.

21° *Désinence* onna. — Indépendamment de sa flexion naturelle *onne*, elle a fourni des dérivés où l'*o* s'est affaibli au point que la désinence française est *enne* ou *aine*.

22° *Désinence* dunum. — Due à un radical celtique qui s'est combiné avec d'autres mots soit celtiques soit latins. Elle a fourni deux sortes de dérivés, selon que le *d* s'est conservé ou a subi la syncope. Dans l'un et l'autre cas, la voyelle radicale a varié selon les lieux. Elle est *u*, *o*, *a* et *i*.

23° *Désinence* durum *ou* dorum. — Formés ainsi que la précédente, sur un radical celtique. Généralement le *d* est syncopé dans les dérivés français, et la voyelle *u* s'est transformée en *è*, *oi*, *a*, *eu*, *o*; mais les flexions en *è* et *en* sont les plus fréquentes.

24° *Désinences* magus, omaus, omus, omum. — « *Magus* est encore un radical celtique latinisé, qui a toujours été précédé de l'accent dans la prononciation, de sorte que la voix a fait valoir à son détriment une voyelle de soutien (ordinairement un *o*) dont il était précédé. » Par là il n'est resté de toute la terminaison que la consonne initiale *m*, au moyen de laquelle s'est formé le son nasal rendu en français par *on*, *en*, *an* : *Argentomagus*, Argenton (Indre); Argentan (Orne); *Rotomagus*, Rouen (Seine-Inférieure); Ruan (Indre-et-Loire); Ran (Deux-Sèvres).

Dès le VIe siècle apparaissent dans les textes les terminaisons abrégées *omaus*, *omus* qui sont un acheminement à la forme moderne : *Billomus*, Billom (Puy-de-Dôme); *Burnomus*, Bournaud (Vienne); *Cadomus*, Caen (Calvados). Il faut observer que les noms de cette classe, parvenus de très bonne heure à la forme française, ont été introduits comme français, dans les textes latins avec une orthographe qui les a fait prendre pour des accusatifs. Ainsi *Argentum*, *Karentum*, *Cathim*, ne sont que d'anciennes manières d'écrire Argenton, Charenton, Caen.

Il y a quelques exemples de ces dérivés français où la nasale finale s'est perdue : *Cisomagus*, Chisseau (Indre-et-Loire); *Senomagus*, Senos, commune de Bollène (Vaucluse). L'apocope a été encore plus violente lorsque, dans le latin, *omagus* était précédé d'un *i*, car alors la voix s'est arrêtée sur cet *i* : *Claudiomagus*, Cloué (Vienne).

25° *Désinences* ogilus, ogilum, oialus, oialum, oilus, oilum, olius, olium. — Radical celtique latinisé, où l'*o* initial n'est qu'une voyelle de soutien introduite par la formation latine. *Ogilus* est le thème primitif; *oialus*, *oilus* sont des produits de l'époque barbare; *olium*, a prévalu depuis le XIe siècle, et n'est que l'image du français *euil*, *eil*, *eul*, *uel*, qui répond à tous les types précédents : *Argentogilum*, *Argentolium*, Argenteuil, (Seine-et-Oise), *Brocogilus*, *Brocoialo*, *Broilum*, *Brolium*, Breuil, nom d'une infinité de lieux écrit quelquefois Bruel. — De la contraction de la liquide *l* ont résulté les terminaisons *eau*, *ou* et *iou* de quelques dérivés français : *Blanoilus* et *Ermolium*, Bléneau et Armeau (Yonne); *Braiolum*, Brou (Eure-et-Loir).

26° *Désinences* inius, inium, onium, *de la plus basse latinité*. — Elles répondent au suffixe germanique *ingen* et ont pour équivalents en français *enc*, *eng*, *ain* et *in*.

27° *Désinences* ingus *ou* angus, inga, ingas, *à l'accusatif pluriel*, ingis *à l'ablatif*. — Elles ont même origine que les précédentes. Les noms qu'elles affectent ont pris les formes françaises *ain*, *in*, *ins*, *incq*, *ignes*, *ines*, *inges*, *ingues* et *ange* ou *anges*. La prononciation *ing*, *inghem* a pu se conserver à la frontière des idiomes germaniques : *Leodringas*, Ledringhem (Nord), *Tatinga*, Tatinghen (Pas-de-Calais).

28° *Désinences* encum, incum, ingum. — Les deux premières sont communes à des noms d'origine celtique et à des noms d'origine germanique. Elles ont toutes fléchi de la même manière : *anc*, *ens* et *ent* dans l'ancienne Narbonnaise et dans la Gaule méridionale; *ans* dans les deux Bourgognes; *an* dans le reste de la Celtique.

C. Noms composés de deux ou plusieurs mots de forme latine. — Lorsque ces mots ne se sont pas fondus, ils ont produit des noms français où la séparation s'est maintenue quelquefois, et où d'autres fois la fusion a eu lieu. Parmi les éléments dont ces noms sont formés, il y en a toujours au moins un qui est un substantif appartenant à la langue commune.

Aqua, eau, courante ou dormante; *balma*, baume, grotte; *borda*, borde, chaumière; *boscus*, bois; *burgus*, bourg, village fortifié; *calma*, chaume, champ maigre; *campus*, champ ou camp; *cantas* (représentant *canthus*) coin de terre, lieu de repaire; ce mot ne se rapporte-t-il pas à *cantare*, on l'a soutenu et avec de bonnes raisons; *casa*, case, maison en pleins champs, habitation en général, le plus souvent avec une appropriation religieuse; *castrum* et *castellum*, château, ancien camp romain, petite ville fortifiée ou château féodal; *castellare*, châtelier, lieu présentant des vestiges d'ancienne habitation ou de travaux de défense; *castellio*, châtillon, diminutif de castellum; *cella*, celle, remise champêtre, petite propriété rurale; *cumba*, combe, dépression de terrain, vallée enfoncée; *curtis*, court, domaine rural ou simplement l'enclos d'une habitation; *fagus*, *fraxinus*, *picus*, *quercus*, *tilium*, *ulmus*, arbres signalés comme points de repère; *firmitas*, ferté, lieu fortifié, château féodal; *fons*, *fontana*, font, fontaine, source; *hamus*, *hamellus*, groupe d'habita-

tions barbares et plus tard hameau, petit village; *haya*, haye, enceinte du château féodal primitif et par extension le château lui-même, ou encore un bois clos; *insula*, île, le plus généralement entre deux bras de rivière; *landa*, lande, grande étendue de terre improductive; *locus*, lieu, le plus souvent consacré par la religion; *mansio*, maison; *mansus*, la propriété rurale avec ses bâtiments d'exploitation; *mara*, mare, étang ou flaque d'eau; *mansionile*, mesnil, diminutif de *mansus*; *monasterium*, monastère ou simplement église; *mons*, mont; *monticellus*, monceau, éminence de terrain; *mota*, motte, monticule factice, le plus souvent formé pour l'assiette du château féodal, et, par extension, château; *olca*, ouche, pièce de terre labourable, entourée de fossés; *petra*, pierre, naturelle ou apportée, toujours de grande dimension; *plexitium*, plessis, palissade formant une enceinte de fortification, château; *podium*, puy, éminence, montagne; *pratum*, pré; *pons*, pont sur une rivière; *portus*, port sur la côte de la mer ou sur une rivière, et encore passage d'un pays à un autre; *rivus*, ruisseau, petite rivière; *rupes* et *roca* (syncope de *rupica*), roche; *sala*, salle, habitation d'apparat du propriétaire barbare; *silva*, sauve, forêt; *strata*, estrée, grande voie pavée; *turris*, tour; *vadum*, gué; *vallis*, val, vallée ou vallon; *vicus*, via, grand village avec des rues; *villa*, ville dans le sens primitif de domaine rural, avec les groupes d'habitations disséminées dessus, ou bien encore village; *villare*, villier, augmentatif de *villa*.

La plupart de ces noms, communs à la nomenclature territoriale de toute la France, ont contracté, par la flexion dialectique ou par l'orthographe, des formes différentes, auxquelles il importe de les ramener. Ainsi:

Aqua, aquæ, eau, eaues, ague, aigue, aigues, aix;
boscus, bosc, bos, bois;
burgus, bourg, borg, burg, burcq;
calma, calme, chalme, chaume;
campus, cam, camp, champ;
cantus, cant, cante, chante;
casa, case, caze, chaise, chèze;
castrum, castra, castre, châtre;
castellum, caste, câteau, châtel, château;
castellare, châtelar, châtelard, castelier, châtelier;
cella, celle, selle;
cumba, comb, combe;
curtis, cort, curt, court, cour, cou;
fagus, fag, fay, fan, fom;
fraxinus, frasne, fresne;
haya, haie, haye;
hamus, ham, han, hem;
hamellus, hamel, hameau;
landa, lande, laune;
mansus, mas, meix, metz, mée;
mara, mare, mar, mer;
monasterium, monastier, monestier, montié, moutier;
mons, mon, mont;
monticellus, moncel, moussel, monceau, mousseau;
petra, peyre, père, pire, pierre;
podium, puy, poy, pueg, puech, pé, pi;
pratum, prat, pré;
rivus, riu, rieu, ru;
sala, salle, sal, zèle, zeelle;
silva, silve, selve, sauve;
strata, estrade, estrée;
tilium, tille, til, teil;
vadum, gué, vez;
vallis, val, van;
vicus, vic, vy, vieux;
villa, ville, velle;
villare, villard, villars, viller, villiers.

Castrum, fons, quercus, rupes se rendent le plus souvent comme s'il y avait *castellum, fontana, casnus, roca*, ces irrégularités montrent que le nom latin tel que nous le possédons est une traduction de français.

1° *Noms composés dont les éléments ne se sont pas fondus dans le dérivé.*— Lorsque les mots qui forment le nom composé ne se sont pas fondus en français, le rapport de possession qui est celui qu'exprime le plus souvent le thème latin, se rend, suivant les règles de notre ancienne langue : soit par la juxtaposition pure et simple du nom du possesseur; soit avec interposition de l'article sujet devant le nom du possesseur lorsque celui-ci est un nom commun; soit avec interposition de *le* ou *la* ayant valeur du prenom *celui* ou *celle*, et se rapportant à la chose possédée.

2° *Noms composés dont les éléments se sont fondus dans le dérivé.* — Dans un cas qui est celui de tous les composés de formation très ancienne, des bizarreries imprévues peuvent dérouter dans la recherche du dérivé français; c'est un des embarras les plus sérieux des recherches de ce genre et pour la solution duquel l'histoire rendra plus de services que la phonétique.

3° *Du génitif pluriel masculin* orum *de la seconde déclinaison en composition.* — Il a souvent passé dans le dérivé français avec une partie de sa flexion grammaticale, à cause de la valeur que la pénultième *or* recevait à la fois de la quantité et de l'accent.

4° *Affixes terminés en* acum, iacus, iacas. — D'anciens noms d'origine celtique, d'autres d'origine germanique qui avaient été latinisés d'après le type celtique sont devenus, avec *villa* ou d'autres objets de possession, de simples affixes qui se sont réduits par apocope : *Taunacum villa*, Tonne-ville (Seine-Inférieure); *villa Brisniacus*, Br in-ville (Manche).

5° *Noms germaniques préfixes ou suffixes.* — « Les noms germaniques, qui du VIe au Xe siècle sont entrés en si grand nombre dans la composition des noms de lieu, y ont fléchi souvent d'une toute autre manière que dans la langue commune, de sorte qu'en opérant sur ces mots, d'après les règles ordinaires de leur transformation, on n'arriverait point à la forme qu'ils affectent dans le composé.

a) Pour ce qui concerne les noms masculins. Ils peuvent avoir été déformés par la prononciation ou par l'orthographe : *Bosonis mons*, Bauzemont (Meurthe), au lieu de Bozemont; *Castrum Radulfi*, Châteauroux (Indre), au lieu de Châteauraoul; *Curtis Behardi*, Coubert (Seine-et-Marne), au lieu de Coubard; *Ledonis curtis*, Liancourt (Oise), au lieu de *Léon*court; *Mons Berulfi*, Montbron (Charente), au lieu de Montbrou; *Teudonisvilla*, Tantonville (Meurthe), au lieu de *Téon*ville ou *Thion*ville;

Ou avoir été syncopés et contractés d'une manière exceptionnelle : *Dotonis villa*, Douville (Eure), au lieu de Doonville; *Widonis villa*, Woinville (Meuse), au lieu de Vionville ou Guionville;

Ou avoir été apocopés d'une ou deux syllabes, sans préjudice d'autres réductions intérieures. Cet accident est celui qui se reproduit le plus fréquemment lorsque le nom germanique est préfixe : *Bactilione valle*, à l'ablatif, Baille-val (Oise); *Berherivallis*, Bré-val (Seine-et-Oise); *Caroli-locus*, Chaa-lis (Oise); *Flodobo monte*, Fau-mont (Nord); *Gosleni fontana*, Gaille-fontaine (Seine-Inférieure); *Hunulfocurte*, Honne-court (Nord); *Idonis villare*, I-villiers (Eure-et-Loir); *Manulfi villa*, Mar-ville (Eure-et-Loir); *Mauronti villa*, Mer-ville (Nord); *Sonteri ponte*, Char-pont (Eure-et-Loir).

Ces noms offrent encore des exemples d'aphérèse : *Leudardi villa*, Ouarville (Eure-et-Loir); *Stricovildi villa*, Triqueville (Eure); *Sicramnocurte*, Craincourt (Meurthe); au lieu de Louarville, Etriqueville, Sicraincourt;

Et de prosthèse : *Fratboldi curtis*, Affracourt (Meurthe).

La flexion est régulière dans *Curte Godelano*, Cor-

goloin (Côte-d'Or); *Gaudenivilla* et *Pons Godani*, Goinville et Pontgouin (Eure-et-Loir); *Rupes Cavardi*, Rochechouart (Haute-Vienne); *Theodonis villa*, Thionville (Moselle), etc., etc.

b) Après avoir traité des noms masculins, Quicherat arrivait aux noms germaniques de femme et établissait ce fait important, demeuré inaperçu, que les noms de femme latinisés sur le type de la première déclinaison ajoutent aux cas obliques la syllabe *au* entre le radical et la désinence. On en trouve la preuve dans beaucoup de textes barbares, notamment :

α) Par une charte de donation de l'an 526 à la cathédrale du Mans où le donateur dit : *Ego* et conjux mea Truta, tandis qu'il y a à la suscription : *signum Trudanæ uxoris ipsius;*

β) Par le testament de Bercaire, évêque du Mans, qui appelle *Cagliberta* au nominatif, une religieuse dont le nom devient au génitif: *Calibertanæ;*

γ) Par une charte de l'abbaye de Prum, en 721, où la fondatrice de cette maison se dit : *ego Bertrada* à la suscription, tandis qu'il y a *signum Bertradanæ* à la signature ;

δ) Par une précaire de Saint-Germain-des-Prés, de l'an 730, souscrite par *Ercamberta*, l'une des parties prenantes, laquelle est appelée au génitif, dans la teneur, *Ercambertanæ;*

ε) Par le quatrième continuateur de Frédégaire qui mentionne à l'année 767 un voyage de Pépin le Bref, *cum regina sua Bertranade*, (corrigez *Bertradane)*, quand le nom de cette reine au nominatif était *Bertrada;*

ζ) Par la chronique du IXe siècle connue sous le nom de *Annales Francorum*, où on lit à l'année 784, à propos du troisième mariage de Charlemagne, *sociavit sibi Fastradenem reginam*, et à l'an 794, *obiit Fastrada;*

η) Enfin par le testament de Raymond II, comte de Rouergue (961), où la femme de ce seigneur est constamment appelée *Berta* au nominatif, et *Bertanæ* au datif.

Cette syllabe additionnelle ou épenthèse des cas obliques ayant pris l'accent, il en a résulté dans le français des formes doubles, *Berte* et *Bertain*, *Ide* et *Idain*, *Eve* et *Evain* (qui avaient fort embarrassé les linguistes) et par extension de la même règle à des substantifs de la langue commune : *nonne* et *nonnain*, *ante* et *antain*, etc. C'était là une vraie découverte philologique, destinée à servir de point de départ à des recherches nouvelles.

La nomenclature territoriale est d'une grande richesse en ce genre : *Adtanæ villa*, Attainville (Seine-et-Oise); *Dodanæ villa*, Dondainville (Eure-et-Loir); *Flarsanæ villa*, Flexainville (Seine-et-Oise); *Gunzanæ villa*, Goussainville (Seine-et-Oise); *Blancanæ curtis* et *Curtis Blancane*, Comblanchien (Côte-d'Or) pour Comblanchain; etc., etc.

Les noms qui figurent au génitif dans tous ces composés, faisaient au nominatif : *Adta*, *Doda*, *Flarsa*, *Gunza*, *Blanca*.

Noms de saints. — Des transformations bizarres, des déformations rendant méconnaissables ont fait subir aux noms des saints des accidents dont il suffira de dire quelques mots :

Flexions différentes d'un même nom :

S. Benedictus, Benoît, Benet, Bénezet
S. Benignus, Benigne, Benin.
S. Cyricus, Cyr, Cirq, Cirgues, Cyrice.
S. Clodoaldus, Cloud, Claud.
S. Desiderius, Didier, Dizier, Désir, Dezery.
S. Euphemia, Euphémie, Offange.
S. Ferreolus, Féreol, Ferjol, Ferjeux, Fargeau.
S. Hilarius, Hilaire, Hellier, Hillier.
S. Leodegarius, Leger, Ligaire.
S. Maclovius, Maclou, Malo.
S. Marcus, Marc, Max.
S. Maximus, Maxime, Mayme, Mesme, Même.
S. Medardus, Médard, Mard, Mars, Merd.
S. Petrus, Pierre, Pere, Peyre, Pey.
S. Stephanus, Étienne, Estèphe, Estève, Estère.
S. Sulpicius, Sulpice, Supplix, Supplet, Souplet.

Noms complètement défigurés :

S. Andeolus, St.-André (Var).
S. Benignus, St.-Berain (Saône-et-Loire).
S. Pancratus, St.-Branches (Yonne).
S. Priscus, St.-Bris (Yonne).
S. Cyricus, St.-Chartres (Vienne).
S. Sigiramus, St.-Ciran (Indre).
S. Desiderius, St.-Dierry (Puy-de-Dôme).
S. Desiderius, St.-Géry (Lot).
S. Eugendus, St.-Eugène (Saône-et-Loire).
S. Eugendus, St.-Yan (Saône-et-Loire).
S. Ferreolus, St.-Forget (Seine-et-Oise).
S. Baldomerus, St.-Galmier (Loire).
S. Ægidius, St.-Gely (Hérault).
S. Hilarius, St.-Illiers (Seine-et-Oise).
S. Hilarius, St.-Ylie (Jura).
S. Leodegarius, St.-Liquaire (Deux-Sèvres).
S. Anastasia, Ste-Nitasse (Yonne).
S. Sidonius, St.-Saens (Seine-Inférieure).
S. Adjuter, St.-Ustre (Vienne).
S. Eusebius, St.-Usage (Doubs); Usage (Saône-et-Loire); Eusoge (Yonne).

Noms dont le genre a changé :

S. Illidius, Ste-Olive (Ain).
S. Petrusius, Ste-Pereuse (Nièvre).
Sca Agnès, St.-Aunes (Hérault).
Sca Eulalia, St.-Eloi (Ain).

Fusion de l'adjectif avec le nom :

Scs Vulmarus, *S. Vulmarus*, Samer (Pas-de-Calais).
Scs Martialis, *San Martialis*, *Samarcolium*, Sam marcoles (Vienne).

Saints dépouillés de leur titre :

Mamers, *(Scs) Marmertium*, *Mamertum* (Sarthe).
Terrehault *(Scs) Errehaldus* (Sarthe).

Redoublement de l'adjectif :

S. Amantius, *Scs S'Amantius*, St.-Chamas (Bouches-du-Rhône); St. Chamant (Cantal, Corrèze).
S. Electus, *Scs S'Electus*, St.-Chély (Aveyron, Lozère).
S. Anianus, *Scs S'Anianus*, St.-Chinian (Hérault).
S. Eparchius, *Scs S'Eparchius*, St.-Cybard, Cibard (Charente, Dordogne, Gironde).
S. Theofridus, *Scs S'eofridus*, St.-Chaffre (Haute-Loire).

Fusion d'un déterminatif :

S. Petrus de villa, St.-Peraville (Nièvre).
S. Petrus in via, St.-Peravy (Loiret).
S. Remigii Mons, St.-Remiremont (Meurthe).

Substitution de domnus *à* sanctus *:*

Domnus Aper, Domèvre (Meurthe, Vosges).
Domnus Lupus, Dampleux (Aisne).
Domna Maria, Dammarie (Eure-et-Loir, Loiret, Meuse).
Domna Maria, Dannemarie (Doubs, Seine-et-Oise).
Domnus Martinus, Dammartin (Doubs, Jura, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise).
Domnus Martinus, Dommartin (Ain, Doubs, Meuse).
Domnus Petrus, Dampierre (Aube, Calvados, Cher).
Domnus Petrus, Dompaire (Vosges).

Domnus Petrus, Dompierre (Ain, Charente, Doubs).
Domnus Briocius, Dombrot (Vosges).
Domnus Ferreolus, Damphreux (Doubs).
Domnus Stephanus, Domptail (Meurthe).
Domni Abdon et Sennen, Dandesigny (Vienne).

Substitution d'un nom de saint au nom primitif :

Athanum, St.-Yriex (Haute-Vienne).
Augusta Veromanduorum, St.-Quentin (Somme).
Auditiacus, St.-Galmier (Loire).
Belagnum, St.-Privat (Corrèze).
Bergoiate, St.-Andéol (Ardèche).
Brioverum, St.-Lô (Manche).
Centrannum, St.-Berthevin (Mayenne).
Condatisco, St.-Claude (Jura).
Conseranis, St.-Lizier (Ariège).
Deas, St.-Philbert de Grandlieu (Loire-Inférieure).
Floriacum, St.-Benoît-sur-Loire (Loiret).
Gellona, St.-Guilhem-du-Désert (Hérault).
Glonna, St.-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire).
Glannafolium, St.-Maur-sur-Loire (Maine-et-Loire).
Indiciacus, St.-Flour (Cantal).
Jona, St.-Gemme-le-Robert (Mayenne).
Leuconaus, St.-Valery-sur-Somme (Somme).
Lugdunum Convenarum, St.-Bertrand-de-Comminges (Haute-Garonne).
Miciacum, St.-Mesmin (Loiret).
Noviomagus, St.-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

Les dictionnaires topographiques qui se font en province avec l'appui du gouvernement sont d'excellents recueils de matériaux, mais rien de méthodique n'a encore été tenté pour centraliser et coordonner les faits acquis à la science des antiquités historiques et phonétiques de la France. En 1840 « un érudit d'un esprit très cultivé et d'un sens droit », A. Le Prévost, traçait la voie à suivre, dans son *Dictionnaire des anciens noms de lieux du département de l'Eure*, in-12, Évreux. Des livres, conçus d'après cette donnée, mais différents de leur modèle, parurent successivement pour les départements de la Mayenne et de la Sarthe : Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, in-4°, Le Mans, 1843; de la Dordogne : Gourgues, *Noms anciens de lieux du département de la Dordogne*, in-8°, Bordeaux, 1861; du Jura : Rousset, *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté*, 6 vol. in-8°, Besançon, 1853-1858; du Nord : Mannier, *Études étymologiques, historiques et comparatives sur les noms des villes, bourgs et villages du département du Nord*, in-8°, Paris, 1861. Le même genre de recherches, introduit par M. Guérard (voir ce nom) dans la publication des cartulaires, donna naissance à des index géographiques qui sont de petits dictionnaires relatifs à autant de contrées. En dernier lieu, un répertoire général, qui doit embrasser tous les départements de la France, s'exécuta par les ordres du ministre, et de cette entreprise sont sortis, depuis cinq ans qu'elle est commencée, les répertoires particuliers de l'Yonne, d'Eure-et-Loir, de la Meurthe, des Basses-Pyrénées, de l'Hérault, de la Nièvre. »

Depuis l'année 1867, où J. Quicherat écrivait ces lignes, beaucoup d'autres dictionnaires topographiques ont paru, pour les départements de Maine-et-Loire, etc., des travaux ont été publiés et disséminés dans des recueils périodiques comme les *Remarques sur quelques noms de lieu des monnaies mérovingiennes*, de J. Quicherat [1], les *Exemples de noms de « fundi » formés à l'aide de gentilices romains et du suffixe « acus »*, de H. d'Arbois de Jubainville [2], et bien d'autres matériaux sont dispersés et inutilisés, faute d'être exploités, dans cette « œuvre grandiose que serait un *Dictionnaire général* de tous les noms de lieux qui, antérieurement au XIIe siècle, se trouvent dans des documents quelconques. Pour être menée à bonne fin, la tâche excéderait sans doute les forces d'un seul homme » — mais qu'un seul homme s'y applique et l'on verra bien. « Le jour où on posséderait un pareil ouvrage l'histoire de notre pays, dans le sens le plus large du mot, aurait fait un grand pas en avant [3]. »

Identifications et rectifications sont destinées à faire longtemps encore une sorte de feu croisé dont le résultat est perdu faute de savoir où chercher des remarques précieuses [4]. C'est ainsi que beaucoup de rectifications de Aug. Longnon qui n'ont pas trouvé place dans sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle* sont restées ignorées parce qu'il eût fallu aller les découvrir (ou les deviner) dans quatre recensions publiées dans la *Revue critique*, 1873, t. II, p. 74-82, 89-97, 107-118, 121-132 [5]. Il faut en rapprocher le travail d'Alf. Jacobs *Géographie des diplômes mérovingiens*, in-8°, Paris, 1862, exclusivement consacré aux diplômes authentiques et faux de l'abbaye de Saint-Denis, utiliser quelques indications contenues dans la recension de L. Delisle, sur le livre de J. Tardif, *Carlon des rois*, dans *Revue critique*, 1873. D'Arbois de Jubainville, *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France. Période celtique et romaine*, in-12, Paris, 1890; E. Pascalein, *Des noms de lieux d'origine burgonde en Savoie*, dans *Congrès des Sociétés savantes de Savoie*, 1902, t. XVI, p. 179-186; F. Bourquelot, *De la transformation des noms de plusieurs ville gauloises pendant la domination romaine*, dans *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1857, t. XXIII, p. 387-435; Le même, *Document relatif à la géographie de la Gaule, antérieur au IXe siècle* (Liste de villes et de peuples de la Gaule publiée par Gruter), dans *Annuaire de la Société des antiq. de France*, 1851, t. IV, p. 265; cf. *Comptes rendus de l'Académie des Inscript.*, 1878, p. 157; A. Longnon, *Les noms de lieux de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations*, publié par P. Maréchal, L. Mirot, in-8°, Paris, 1920.

Il est d'ailleurs presque superflu de s'attarder à des indications essentielles qui devraient être complétées par des recherches minutieuses dans les éditions des cartulaires, des ouvrages de Grégoire de Tours, des vies des saints mérovingiens, des chartes disséminées dans une multitude de publications, sans oublier les résultats fournis par la numismatique, l'épigraphie. Si on insiste tellement ici sur ce sujet, c'est que l'histoire des temps gallo-romains et francs leur devra une impulsion utile et un essor certain.

VII. PARTICULARITÉS. — I. NOMS PROPRES FRANCS. — En 1827, Augustin Thierry, dans la seconde édition des *Lettres sur l'histoire de France*, exposa dans une *Note* placée à la suite de l'Avertissement et complétée par un appendice rejeté à la fin de l'ouvrage, un point de vue nouveau sur l'orthographe des noms des premiers souverains de la France. Cet appendice était intitulé : 1° *Noms des rois des deux races frankes, rectifiés d'après l'ancienne orthographe et le son de la langue tudesque*; 2° *explication des noms francs, d'après les racines de l'ancien idiome tudesque*.

D'après ces règles nouvelles, un bouleversement complet s'imposait, si complet qu'on en venait à ne

[1] Réimprimées dans *De la formation française des noms de lieu*, 1867, p. 85-133. — [2] *Bibl. de l'École des Chartes*, 1887, t. XLVIII, p. 357-370. — [3] G. Pâris, dans *Revue critique*, 1867, p. 350. — [4] Ainsi des corrections dans les comptes rendus de livres, cf. *Bibl. de l'École des Chartes*, 1910, t. LXXI, p. 335-336. — [5] Ces remarques ont été depuis utilisées dans l'édition des Diplômes (voir ce mot), par Lauer et Samaran.

plus savoir de qui on parlait. La lettre *c* était condamnée et faisait place au *k*. Le gothique avait deux gutturales sourdes, le *q* et le *k*, il n'avait pas le *c;* au contraire, les textes francs de l'époque mérovingienne n'avaient ni le *q* ni le *k* et ne connaissaient que le *c*. Le *k* ne fait son apparition qu'à l'époque carolingienne. D'ailleurs *k* et *c* n'ont rien de germanique; *k* est grec, *c* est latin. Quand les Germains délaissèrent leurs runes, les uns firent choix de *k*, les autres de *c*, pour des raisons qui nous échappent et peut-être sans aucune raison, sinon qu'il leur fallait ce son et qu'on le représenta comme on put.

Le *ch* devait faire place à *h*, devant une voyelle, ou *kh*, ou tout simplement *k*. On ne conservera *ch* que s'il est immédiatement suivi de *l* ou de *r*, mais ici encore on pourrait mettre *h* tout uniment. Ainsi, au lieu de Childéric et Childebert on aura Hildérik et Hildebert; au lieu de Richild et Richard on aura Rikhild et Rikhard; au lieu de Chunibert et Godeschalk, on lira Kunibert et Godeskalk; enfin, au lieu de Chlotilde et Chlovis on aura Hlotilde et Hlovis. Ce n'était pas l'opinion de Grimm qui apercevait un indice archaïque dans *ch* remplaçant *h*. Grégoire de Tours écrit de même *Chuni* pour *Huni;* il appelle Chrôcus, un roi allemand qui se nommait probablement *Hruoh*. Dans la loi Salique, *chunnas* signifie *hunderte*, « cent ». Ce *ch* pour *h* s'accorde mieux avec le latin, dans les mots *centum*, *cannabis*, que l'*h* usité comme équivalent du *c* latin dans les autres dialectes germaniques; et cependant il faut reconnaître que l'*h* des autres dialectes germaniques est aussi ancien que le *ch* franc, puisqu'on le trouve en gothique et dans les plus vieux monuments des autres dialectes. Aussi les écrivains étrangers à la nation franque rendent-ils par un *h* le *ch* franc. Tel est le comte Marcellin qui écrit : *Hlotarius*, *Hildebertus*, *Hramnus* [1]. La substitution de *h* à *ch* en France n'a pas eu lieu avant le IXe siècle. Au IXe et au Xe siècle, on lit dans les diplômes *Hludowicus*, *Hlotharicus*, c'est l'orthographe carolingienne. Nous lisons le nom de Clovis orthographié *Clodovaeus* sur une inscription [2] :

. . . . . RIG
NI DOI NOSTRE CLODOV
EO REGES. . . . . .

Le même nom paraît sous les formes *Clodoveus* ou *Clodovios* sur des monnaies d'Arles; un roi Clotaire est appelé *Clotharius* sur des monnaies d'Arles et de Viviers [3].

Le *g* devant l'*e* et l'*i* doit, pour retrouver son ancienne consonne, être remplacé par *gh :* Sighebert, Sighismond, et, en effet, quelques diplômes mérovingiens nous montrent le *g* suivi d'une *h*, comme *Aghilibertus*, *Aghilus*, *Ghiboinus*, *Ghislemarus*. Il est probable que le *gh* n'a d'autre utilité ici que d'assurer le son guttural, toutefois l'analogie ne permet pas d'intercaler un *h* après le *g* dans tous les noms mérovingiens ou carolingiens où cette consonne se trouve suivie d'un *i* ou d'un *e*. C'est même l'usage contraire qui paraît mieux justifié. Si les Francs semblent avoir eu un *g* guttural, ils en avaient un qui, devant *i* et *e*, se rapprochait beaucoup du *j* [4]. L'orthographe *Chlogio* pour *Chlodio*, *Chlofio* dans Grégoire de Tours, nous présente un phénomène analogue dans le franc mérovingien. Grimm croit même qu'en général, et devant les lettres autres que *i* et *e*, le *g* avait dans la langue franque un son très mou, ce qui paraît assez légèrement avancé, mais comme on n'est pas en mesure d'y contredire...!

L'*u* voyelle ou consonne suivi d'un *i* ou d'un *a* doit être remplacé par le *w* et c'est ainsi qu'on obtient *Chlodowig*, *Merowig*, *Foklwin*, *Chlotswinde*. De même l'*o* devant l'*e* et l'*i* doit quelquefois subir la même permutation : *Audwin*, *Theodwin;* dans le haut allemand le plus ancien le son de notre *v* est exprimé par une lettre double et le *v* simple y est l'équivalent de *f;* il en est de même dans le vieux saxon, mais non dans le gothique, l'anglo-saxon et le vieux scandinave. Les textes francs de l'époque mérovingienne n'offrent à notre connaissance aucun exemple de l'emploi du *v* pour *f*. *Filu(marus)*, nom d'un monétaire de Reims est identique au haut allemand *vilo*. *Fridiricus*, monétaire de Poitiers, *Fredoaldus*, monétaire de Toulouse, *Fredebodus*, *Fredulfus*, monétaire de Bourges, et encore *Godofridus*, monétaire de Maestricht, *Raganfridus*, *Ermenfridus*, *Charifridus*, monétaire d'Andernach, etc., ne sont pas un autre mot que le vieux haut allemand *fridu* (paix). Dans *Ful(radus)* on reconnaît encore le vieux haut allemand *vol* (plein) [5]. On chercherait donc vainement la trace d'un *v* mérovingien ayant la valeur d'*f*, comme en haut allemand. D'autre part, dans un grand nombre d'exemples mérovingiens, le *v* simple et le double *v* sont employés comme équivalents.

Comparez à *Waldo* [6], *Valdolina* [7] et *Valdo* (monétaire de Bonneuil-sur-Marne) : — à *Wandilo* [8], à *Wandalmarus* [9], à *Wandelbertus* [10], *Wandalmarus* [11] ; — à *Wanegisibus* (monétaire de Scarponne), à *Waningus* [12], *Vaningus* [13] ; — à *Warno* [14] et à *Warnacharius* [15], *Varnacharius* [16] ; — à *Wineramnus* [17], *Vinoaldus* [18] et *Vinulfus* (monétaire de Trèves); à *Wiliacharius* [19], *Viliomude* (monétaire de Nantes).

Le *w* très fréquent au début des mots mérovingiens, est rare dans l'intérieur de ces mots; en voici deux exemples : *Bertowinus* [20] et *Erchanwaldus* [21]. Au commencement des mots le *v* tend à devenir dur, comme dans *Vasconia*, *vespa*, *vadum*, *viscum* qui donneront Gascogne, guêpe, gué, gui. Voici trois exemples mérovingiens où cette transformation est achevée : *Gualderadus* [22], *Guichingus* [23] et *Guerpinus* [24] pour Valderadus, Vichingus et Verpinus. Le *w* initial est un moyen terme entre *v* et *gu* qui ne laisse plus entendre l'*u* comme *Gualterius* venu de *Waldacharius*, et *Guarnerius* identique à *Warnacharius*.

Dans l'intérieur des mots le *w* fait place au *v* et celui-ci s'élide souvent, ainsi pour les mots dans lesquels entre *vulfus*, voici ce qui advient : *Ebrulfus*, *Merulfus*, *Aigulfus*, *Rigulfus* [25], etc. Le *v* initial du premier terme de *Wineramnus*, *Vinoaldus* et *Vinulfus* est vocalisé dans le second terme d'*Ebroinus*, *Faroinus*, *Chlodoinus*, *Chardoinus*, *Ghiboinus* [26], etc. Le *v* initial de *Waldo* et du premier terme de *Valdolina* est traité de même dans le second terme de *Beroaldus*, *Ricoaldus*, *Chaoaldus*, *Chalodoaldus*, *Chadoloaldus* [27], etc., etc.

Partout, à l'époque mérovingienne, nous voyons écrite par un *v* simple la lettre initiale du second terme des composés, et les seuls que nous ayons pu citer sont *Bertowinus* et *Erchanwaldus*. Partout ailleurs ou bien le *v* primitif s'est vocalisé, en *o* ou en *u*.

[1] Grimm, *Deutsche Grammatik*, 2e édit., t. I, p. 184-185. — [2] E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, in-4°, Paris, 1864, t. II, p. 195, n. 477. — [3] Ponton d'Amécourt, *Essai sur la numismatique mérovingienne*, p. 43, 184. — [4] Wackernagel, *Das burgendisch-romanische Kœnigreich*, t. I, p. 343-344. — [5] E. Le Blant, t. I, p. 27, n. 11; Tardif, *Monuments historiques*, n. 32; D'Arbois de Jubainville, *Augustin Thierry et les noms propres francs*, dans *Revue des Questions historiques*, 1872, t. XI, p. 98. — [6] Bouquet, t. II, p. 322. — [7] E. Le Blant, t. I, p. 428, n. 325*a*. — [8] Tardif, n. 40. — [9] Bouquet, t. II, p. 442. — [10] *Ibid.*, t. II, p. 447. — [11] Tardif, n. 11. — [12] *Ibid.*, n. 17. — [13] *Ibid.*, n. 19. — [14] *Ibid.*, n. 30. — [15] Bouquet, t. II, p. 420. — [16] Tardif, n. 11. — [17] *Ibid.*, n. 52. — [18] Le Blant, t. II, p. 355, n. 575*f*. — [19] Bouquet, t. II, p. 212, 213, 388. — [20] Le Blant, t. I, p. 180, n. 90. — [21] Bouquet, t. II, p. 449. — [22] Tardif, p. 11. — [23] *Ibid.*, n. 54. — [24] Bouquet, t. II, p. 321. — [25] Tardif, n. 9, 11, 23, 25, 32, 33, etc. — [26] *Ibid.*, n. 11, 24, 25 32, 33, 43, etc. — [27] *Ibid.*, n. 11, 14, 15, 19, 20, 22, 28, etc.

La syllabe *baud* était condamnée pour faire place à *bald* réputée plus archaïque, mais encore ne faudrait-il pas confondre *baldus* et *baudus* pour loger tout le monde sous l'enseigne *bald*. *Baudus* n'est d'ailleurs qu'une variante de *badus* et on trouve dans Grégoire de Tours : *Gundobadus* [1], *Transobadus* [2], dans Frédégaire : *Willibadus* [3] qui ne doivent en aucune façon être modifiés et déformés en *Gundobaldus*, etc.

La terminaison *ild* a été embellie d'une *h* parasite pour donner *Chlothilde*, *Nanthilde*, *Bathilde* ce qui est incontestablement plus distingué que Clotilde ou Batilde, mais il eut été préférable de ne pas s'arrêter en chemin et d'aller jusqu'à *Chrot(h)e-childis* ou *Chrot(h)e-childe* [4] et ainsi des autres.

La terminaison *aire* est condamnée pour *her* et devenir *Chlother*, *Lother*, etc.

Et de toute cette réforme à la mode allemande, il n'est resté que le souvenir d'une tentative avortée. En 1827, on appelait cela « couleur locale », quatre-vingts ans plus tard, on se livrait encore à des exercices du même genre, et le fétiche s'appelait « philologie », mais c'était toujours le même; au début du XIXe siècle, il infligeait à notre histoire nationale une allure de mascarade; au début du XXe siècle, il imposait à l'histoire de tous les temps et de tous les pays des règles impérieuses, qu'on a le droit de se flatter ici de n'avoir jamais observées.

La langue tudesque, la langue germanique primitive n'existait plus dès le temps de Clovis. Il existait alors plusieurs langues ou dialectes germaniques ayant des lois différentes. Les noms propres francs appartiennent à la langue franque dans laquelle on peut même distinguer deux périodes correspondant à chacune des deux premières races royales.

Clodion. — *Chlodio*, diplôme de 751 (Tardif, n. 54), Grégoire de Tours écrit *Chlogio* et Sidoine *Cloio*.

Mérovée. — *Merovechus*, dans Grégoire de Tours (Bouquet, II, 167).

Childéric. — *Childericus*, dans Grégoire et Frédégaire, CHILDIRICVS sur son sceau.

Clovis. — *Chlovechus*, dans Grégoire CLOTHOVECHVS sur une monnaie et dans la lettre du concile d'Orléans.

Théodoric. — *Theodoricus* et *Theudericos*, dans Grégoire.

Clodomir. — *Chlodomeris*, dans Grégoire et Frédégaire : *Chlodomirus* est postérieur.

Childebert. — *Childebertus*, dans Grégoire ;... *berchtus* dans Fortunat et de nombreux diplômes (Tardif, n. 6, 7), où on lit *Dagoberthus*.

Clotaire. — *Chlothacharius*, dans Grégoire et signature originale (Tardif, n. 4, 5).

Théodebert. — *Theudebertus*, dans Grégoire, quelquefois seulement, et plus souvent *Theodobertus*.

Théodebald. — *Theodobaldus*, dans Grégoire.

Charibert. — *Charibertus*, dans Grégoire et Frédégaire.

Gontran. — *Guntchramnus*, dans Grégoire et Frédégaire; *Gunteramus*, dans Fortunat (mais dans un vers, il est vrai).

Chilpéric. — *Chilperius*, dans Grégoire de Tours.

Sigebert. — *Sigibertus*, dans Grégoire;... *bercthus*, comme pour Childebert.

Dagobert. — *Dagoberthus*, signatures originales (Tardif, n. 6, 7, 31).

Pour les maires du Palais on trouve encore.

Landri. — *Landericus*, dans Frédégaire, les diplômes (Tardif, n. 7, 11), plus tard *Landricus*.

Berthoald. — *Berthoaldus*, dans Frédégaire, on aura dû dire ou du moins écrire *Berchovaldus*.

Warnachaire. — *Warnacharius*, dans Frédégaire et un diplôme (Tardif, n. 11).

Ega. — *Æga*, dans Frédégaire.

Pépin le Bref. — *Pippinus*, dans Frédégaire.

Grimoald. — *Grimoaldus*, dans Frédégaire et les diplômes (Tardif, n. 38, 44, 45).

Erchinoald. — *Erchinoaldus*, dans Frédégaire.

Ebroïn. — *Ebroinus*, diplômes de 653 et de 710 (n. 11, 15); *Ebruinus*, dans les continuateurs de Frédégaire.

Waratton. — *Warado*, deuxième continuateur de Frédégaire; *Waratto*, dans un diplôme (Tardif, n. 17) et dans les *Gesta regum Francorum*.

Pépin de Herstall. — *Pippinus*, dans trois diplômes (Tardif, n. 38, 53-54); *Pipinus* dans un seul (n. 34).

Théodoald. — *Theudoaldus*, deuxième continuateur de Frédégaire.

Rainfroy. — *Raganfridus*, dans le deuxième continuateur de Frédégaire et *Reganfredus* dans un diplôme (Tardif, n. 50).

Charles Martel. — *Carlus*, deuxième continuateur de Frédégaire; *Carolus*, troisième continuateur; *Karolus*, diplôme (Tardif, n. 56).

II. Numismatique. — Nous ne donnerons ici que des indications rapides sur un sujet qui sera repris lorsqu'on traitera des monnaies avec le détail que réclame ce sujet.

Borghesi et Mommsen ont pensé que l'atelier monétaire de Lyon, en activité au Ier siècle de notre ère, fut abandonné pour n'être rouvert qu'au IIIe siècle: A. de Barthélemy estime, au contraire, que cet atelier ne fut jamais fermé pendant toute la durée de l'empire. Sur la colline de Fourvière, dit-il, on a trouvé un double coin d'un *aureus* de Faustine II; les deniers de l'empereur Albin représentant le génie de *Lugdunum* n'ont pu être frappés qu'à Lyon, et on a recueilli, dans cette ville, un nombre considérable de moules en terre, destinés à la fabrication de pièces impériales en argent, depuis Caracalla jusqu'aux Gordiens; enfin, quelques inscriptions permettent de penser que l'atelier monétaire de Lyon fut permanent. A partir du règne d'Aurélien, les pièces frappées à Lyon portent quelquefois une L à l'exergue, suivi de l'une des premières lettres de l'alphabet latin. Sous Numérien et Carin on lit LVG: et il est possible que cette innovation dût s'expliquer par la nécessité de distinguer les pièces sorties des différents ateliers dont la création serait récente. Sous Dioclétien, nous connaissons l'existence d'un atelier monétaire à Trèves, qui restera en activité jusqu'au Ve siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où Trèves tombera au pouvoir des Francs. Sa marque distinctive est TR à l'exergue. Comme on trouve des piécettes en argent de poids très faible, imitations faites après 413 des monnaies impériales de l'atelier de Trèves, on serait en droit d'en conclure que l'atelier resta en activité après la conquête de la ville par les Francs et au profit de ceux-ci.

Autre atelier à Amiens, dont la marque est AMB entre 350 et 353 sur des monnaies aux noms de Magnence et de Décentius. On sait qu'il exista en Gaule pendant quinze années, 258 à 273 [5], un empire gaulois, avec Postumius (258-267), et Carausius (267-273). Pendant cette période, on frappa beaucoup de monnaies des trois métaux à Amiens, à Lyon, à Cologne, ailleurs aussi sans doute, à l'effigie ou au nom de Postumius, de Victorinus, de Marius, de Laelianus, de Tetricus. Sur les pièces sorties de l'atelier de Cologne on lit le sigle : COL·CL·AGRIP;— C·C·A·A· Les ateliers d'Espagne sont figurés par des lettres isolées sur les

[1] Bouquet, t. II, p. 215. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 260. — [3] *Ibid.*, t. II, p. 436, 442-447. — [4] *Ibid.*, t. II, p. 189, 398. — [5] Cf. Revue *critique*, 1869, t. II, p. 367-368; Ch. Robert, *De l'étude de la numismatique comme élément indispensable à la géographie de la France au VIe et au VIIe siècle*, dans *Congrès archéologique de France*, 1846, t. XIII, p. 202 sq.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

pièces de Postumius, de Victorinus et des deux Tetrici. Dans le nord de la Gaule, on a frappé des bronzes à l'effigie de Postumius portant la couronne radiée; l'atelier de Lyon frappait la tête laurée. Des milliers de petits bronzes de cette époque et d'innombrables copies, la plupart d'un style très barbare, de ces monnaies, laissent deviner que leur fabrication dut être continuée très longtemps après la disparition de l'empire gaulois.

Lorsque les Francs, Burgondes, Ostrogoths et Wisigoths furent établis en Gaule définitivement et sans avoir à redouter un retour offensif de l'empire disparu, les monnayeurs continuèrent à frapper la monnaie en or aux types et aux noms impériaux pendant une cinquantaine d'années. « Au revers, on conserva



4742. — Monnaies franques.

D'après A. de Barthélemy, *Numismatique de la France*, 1re partie, 1891, p. 26, fig. 38 à 41.

la représentation de la Victoire de face, inaugurée sous Théodose II (401-450), puis on adopta la Victoire de profil qui avait commencé à paraître sous Justin Ier (518-527). Pendant ce temps, la Gaule fut inondée de sous et de tiers de sous, de fabrique plus ou moins barbare, portant des légendes incohérentes : tout au plus peut-on distinguer les pièces qui appartiennent à l'est et celles qui ont dû être émises à l'ouest. On conservait les noms des empereurs régnants bien qu'ils n'eussent plus d'autorité. Justin II, Maurice, Tibère, Phocas, Héraclius figurent ainsi sur les monnaies frappées par les rois barbares. Les pièces qui portent les noms de ces trois derniers empereurs sont au type de la croix, posée sur des degrés, qui parut sur les monnaies impériales à la fin du vie siècle. Au moment où la Gaule était envahie par les peuples venus d'au delà du Rhin, il n'y avait plus que deux ateliers monétaires officiels: Arles et Lyon. Après la prise de Trèves par les Francs, tous les différents services établis dans cette ville avaient été transférés à Arles devenu chef-lieu de la préfecture des Gaules. Nous avons fait remarquer que les Francs avaient pu faire forger à Trèves des imitations romaines en argent. On a voulu voir les monogrammes des rois Gondebaud et Sigismond sur des monnaies au nom d'Anastase; ils auraient imité le roi Théodoric, dont on pense lire aussi le monogramme sur certaines pièces italiennes du même empereur; cette conjecture est peut-être contestable, si on remarque que les lettres isolées et les monogrammes placés dans le champ paraissent le plus souvent indiquer des ateliers monétaires (fig. 4742, A, B). Ce fut Théodebert Ier, roi d'Austrasie, qui, après des campagnes heureuses en Italie, signa la monnaie de son nom : DN THEODEBERTVS VICTOR, en conservant les types impériaux (fig. 4742, C, D); il semble que son monnayage fut continué sous Théodebald, son fils et successeur (548-555); du moins on ne connaît pas encore de monnaies au nom de celui-ci. Mais l'exemple de Théodebert Ier fut suivi par ses successeurs lorsque l'Austrasie vint au pouvoir de Clotaire Ier et de ses descendants (555); on a des tiers de sou pour l'Autrasie, aux noms de Sigebert Ier (fig. 4742 E); et de Childebert II, son fils (fig. 4742 F), pour le royaume de Paris; au nom de Caribert (fig. 4742 G), pour le royaume d'Orléans (fig. 4742 H).

« Plusieurs de ces pièces, connues depuis quelques années, sont barbares, mais avec des légendes faciles à déchiffrer. Il serait très possible que l'examen attentif des triens barbares, très nombreux, qui appartiennent à la même série, révélât les noms de Clotaire I et de Chilpéric, roi de Soissons, son quatrième fils. Nous sommes ainsi en présence de faits certains qui nous dispensent, dorénavant, de chercher la présence de noms royaux dans des lettres isolées et égarées sur les coins par la maladresse ou le caprice des monnayeurs; nous devons aussi reconnaître qu'il est inutile de chercher la mention d'un roi barbare, sur les monnaies, avant Théodebert Ier. Ce qui précède est le plus éloquent commentaire du texte de Procope, si souvent cité, dans lequel il s'indigne de voir les rois barbares frapper, avec l'or des mines de la Gaule, les monnaies

sur lesquelles ils substituent leurs effigies à celles des empereurs, contrairement à l'usage général. Procope, qui mourut vers 565, pouvait avoir eu connaissance de monnaies au nom de Théodebert († 548), de Sigebert, de Gontran, de Caribert Ier et même de Childebert II [1]. »

Les monnaies portant des noms royaux sont très rares et appartiennent presque exclusivement aux ateliers de Bourgogne et de Provence. Clotaire II à Arles, Marseille, Uzès, Viviers et Chalon-sur-Saône; Dagobert Ier dans les mêmes villes, plus Avignon, Agaune, Javouls et Limoges; Sigebert II à Arles, Marseille, Viviers, Javouls; Clovis II à Marseille et Chalon; Clotaire III, Childéric II Childebert III, Dagobert III à Marseille. Dans la France septentrionale, nous ne voyons guère que Clovis II à Orléans, Dagobert Ier et Clovis II à Paris. En Provence et dans la Première Lyonnaise, la tradition romaine persista, grâce surtout aux ateliers d'Arles et de Lyon. De 540, date de la retraite des Goths, à 613, les noms des empereurs Justin Ier, Justinien, Justin II, Maurice-Tibère, Phocas et Héraclius furent maintenus sur la monnaie d'or, même dans les ateliers nouveaux tels que Marseille Gap, Venasque, Senez, Uzès, Viviers et Vienne, créés sous les rois francs. C'est à partir de 613 que, dans cette région, les noms de ces rois francs furent définitivement substitués à ceux des empereurs. Ils se maintinrent jusqu'au commencement du VIIIe siècle : à ce moment, l'abaissement du pouvoir royal paraît avoir fait oublier les noms des princes qui se succédaient. En Neustrie ou en Austrasie, les maires du palais gouvernaient; en Provence, les patrices signaient les monnaies de Marseille.

En même temps que les rois d'Austrasie devenaient les maîtres de l'ancienne Province et de la Lyonnaise, il se manifestait une grave modification qui se continua jusqu'à l'avènement des Carolingiens. Les monnaies, outre le nom de l'empereur ou du roi, portaient celui d'un fonctionnaire qualifié *monetarius;* un peu plus tard ce *monetarius*, dont nous reparlerons, figurait seul sur la monnaie. A partir du VIe siècle, le nombre des *monetarii* alla se multipliant, ainsi que le nombre des ateliers qu'on retrouve dans une multitude de *vici*, de *castra*, de localités aujourd'hui disparues, dont les noms figurent sur les monnaies de l'époque mérovingienne; les causes de cette diffusion d'ateliers monétaires ne sont pas encore complètement définies.

Les monnaies franques étaient : 1° le sou d'or *(aureus, solidus)* du poids de 72 grains (3 gr. 72); il était d'un poids plus faible que le sou d'or romain qui, depuis la réforme de Constantin, pesait 84 grains (4 gr. 45). C'est sans doute le motif qui poussa Majorien, en 458, à permettre aux agents du fisc de refuser les sous gaulois. Le sou franc portait la marque XXI (siliques). 2° le tiers de sou *(trieus)* pesant 24 grains (1 gr. 28), marqué VII (siliques). Le denier d'argent pesant 20 grains (1 gr. 08). — La livre d'or, la livre d'argent, le sou d'argent étaient des monnaies de compte. — Notons en passant que dans la loi Gombette on voit un annexe, ajouté probablement sous le règne de Sigismond (516-523), qui prohibe le cours de quatre espèces de sous d'or: *Valentiniani, Genavensis, Gotici* et *Ardaricanos;* ce texte ne nous est pas arrivé assez correct pour que l'on puisse déterminer sûrement ces quatre monnaies. Notons aussi que l'on rencontre assez fréquemment des pièces en argent et en cuivre qui sont évidemment des *triens* dédorés, produits de la fraude. Grégoire de Tours rappelle que Clovis acheta les leudes de Ragnacaire, roi de Cambrai, avec des *aureus* imitant l'or : *erat enim æreum deauratum sub dolo factum* [2].

Les légendes monétaires n'ont pas pour l'étude du latin vulgaire une importance comparable à celle des légendes épigraphiques. Les lapicides interprètent les thèmes d'une clientèle inculte et qui tient cependant à exprimer ses sentiments, mais sans nul souci d'orthographe, les graveurs se transmettent quelques formules presque immuables, quelques noms propres de localités et d'individus. Cependant les listes dressées par A. de Longpérier, Ad. de Barthélemy et Quicherat ont montré, il y a environ un demi-siècle, que, au fur à mesure des découvertes, la double série onomastique devenait assez imposante. L'utilisation des légendes monétaires demande de minutieuses précautions. Le déchiffrement des monnaies est souvent difficile et la lecture obtenue n'est parfois que conjecturale. Il n'est pas toujours aisé de déterminer une lettre à une époque où les caractères offrent une ressemblance qui va presque jusqu'à l'identité. « Ainsi, au VIIe siècle, comme les hastes dépassent le corps de la lettre, il est souvent impossible de décider si on se trouve en présence d'un D ou d'un P; dans les B, les deux panses ne sont pas séparées : cette lettre est souvent formée d'un trait vertical auquel s'appuie une ligne courbe légèrement infléchie au milieu, de telle sorte qu'elle peut être prise pour un D; et encore l'M et l'N sont tracées de la même façon; et dans l'M la barre brisée réduite, à un trait horizontal, fait ressembler cette lettre à une H. En outre, le monnayage mérovingien est, dans son origine et son développement, un monnayage d'imitation. Non seulement les premières monnaies mérovingiennes sont de simples copies des monnaies impériales, sur lesquelles on conserve le nom de l'empereur, Anastase, Justin, Justinien, Maurice Tibère, qu'on altère de plus en plus à mesure qu'on s'éloigne du prototype; mais les monnaies mérovingiennes proprement dites, avec des types nouveaux de légendes, c'est-à-dire un nom de lieu, le lieu de la frappe, un nom d'homme, le monnayeur, d'abord correctement écrits, furent à leur tour le point de départ d'imitations; de telle sorte que d'une légende correcte on arrive, à travers une série d'altérations purement graphiques, à des pseudo-légendes composées de lettres sans signification, et derrière lesquelles il est souvent difficile de découvrir le prototype. La difficulté est donc, en présence d'incorrections dans les légendes, de distinguer celles qui représentent une altération phonétique ou même graphique, mais consciente, de celles qui résultent de l'ignorance d'un copiste. Enfin, il faut compter avec la négligence des graveurs et ne pas conclure de l'oubli d'une lettre à la disparition de cette lettre dans la prononciation [3]. »

On trouve, dans les monnaies du VIIe siècle, des exemples intéressants de la chute de la dentale. Le nom de Clovis II est une seule fois écrit sur les monnaies *Chlothovechus* (Bibl. nat., n. 695), l'orthographe courante est *Chlodoveus* ou *Chlodovius* et *Clodovios;* sur un tiers de sol de l'atelier de Marseille on lit *Chloveo rege*. Les monnaies mérovingiennes témoignent de la persistance du *d* après la chute de la voyelle qui le suit. Sur une monnaie de Tournai, on lit: *Teudcharius* (n. 1086), et sur une autre du même atelier, *Teudoharius* (n. 1087). On ne peut citer qu'un exemple de disparition de la dentale sourde intervocalique : *Beoregas* (n. 1670), pour *Beloregas* (n. 1668, 1669, 1672), nom de la cité de Bourges; rien ne permet de supposer que cette omission soit imputable à la négligence du graveur.

Au sujet de la chute de l'*s* finale au nominatif de la

[1] A. de Barthélemy, *Numismatique de la France*, in-8°, Paris, 1891, p. 25-27. — [2] A. de Barthélemy, *Numismatique de la France, Ibid.*, p. 30-31. — [3] M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*, dans *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire, offerts à M. M. Wilmotte*, in-8°, 1910, p. 524-525.

seconde déclinaison on peut citer des monnaies mérovingiennes où le nom de monnayeur se lit au nominatif : *Ebrulfus fecit* (n. 470), *Francio ficit* (n. 548), *Maretomos fecet* (n 1869); mais on trouve également beaucoup de noms d'hommes de cette conjugaison terminée en *u* et en *o*. Sont-ce des nominatifs d'où l'*s* a été retranché ou des ablatifs. La première raison d'hésiter, d'après M. Prou [1], est que souvent la forme en *us* ou *os*, et la forme en *u* ou *o* s'appliquent au nom d'un même monnayeur : *Abundantius* (n. 2009) et *Abundancio* (n. 2008), dans l'atelier de *Silaniaco;* — *Alafridus*, *Alafredos*, (n. 2492, 2491) et *Alafredo* (n. 2493), dans l'atelier d'*Agenappio*; — *Almundus* (n. 1865,1866) et *Allamundo*, *Alemundo* (n. 1863, 1864) à Gannat; — *Petrus et Guirius* et *Petru et [Gui]rio* (n. 92) à Lyon. La seconde raison qui pourrait incliner à voir dans les terminaisons en *o*, comme celles qui précèdent, et dans les terminaisons en *u*, telles que *Launomundu* (n. 444), *Magnovaldu* (n. 455), *Gabiulfu* (n. 1173), *Aribaudu* (n. 1726), etc., des nominatifs privés de l'*s* finale, est que nous lisons sur un triens attribuable de préférence à Clovis III, *Chlodovio rix* (n. 71), c'est-à-dire l'union d'une forme d'ablatif avec un nominatif certain; et encore que nous lisons sur un triens, d'un côté *Baudigisilo* et de l'autre *Ducceleno fici* (n. 2551); pour ce qui regarde ce dernier triens, la lecture présente une première difficulté : il semble que *Ducceleno*, qu'on retrouve sous les formes *Ducciolino* (n. 2552) et *Docilino* (n. 2553), soit un nom d'homme, et comme il y a de l'autre côté le nom *Baudigisilo* ou *Baudogisi* (n. 2552) ou *Baudigisil* (n. 2553), le triens serait signé de deux monnayeurs, ce dont on a d'autres exemples, nous en avons cité un plus haut [2]. S'il fallait joindre les deux légendes en une seule on aurait : *Baudigisilo Ducceleno fici*, c'est-à-dire *Baudigisilus* a fait cette monnaie à *Ducceleno*. Quelque interprétation qu'on adopte, le sujet de *fici* serait un nom de la seconde déclinaison avec un nominatif en *o*, car *fici* est ici pour *ficit*.

« Voyons maintenant si nous trouvons dans les noms de monnayeurs des témoignages en faveur de la disparition de l'*s* au nominatif de la seconde déclinaison. D'abord, s'il est vrai que les monnayeurs inscrivaient leur nom au nominatif sur les monnaies, il n'est pas moins certain que d'autres fois ils le mettaient à l'ablatif. C'est ce qui apparaît nettement si, au lieu de nous arrêter aux seuls noms de la seconde déclinaison, nous considérons les noms de la déclinaison imparisyllabique en *o*, *onis*. A côté de *Duccio* (n. 89), on trouve *Duccione* (n. 198); à côté de *Boco* (n. 2543), *Bodone* (2425); et encore *Dodo* (n. 1002 à 1004 et 1164), et *Dodone* (n. 257); à Brixis, on trouve *Waldo* (n. 371 et 372) et *Waldone* (n. 368, 370). D'où il suit que *Abundancio*, *Alafredo*, *Petru*, *Laumomundu*, *Aribaudu*, etc., doivent être ce qu'ils paraissent, c'est-à-dire des ablatifs. Que les monnayeurs aient signé ou fait signer à l'ablatif, il n'y a rien là qui puisse nous surprendre, si nous pensons à la confusion qui s'était établie au VIIe siècle entre les cas obliques qu'on employait indifféremment les uns pour les autres. L'ablatif a ici la valeur d'un génitif [3]. Or, le génitif est le cas dont l'emploi s'impose pour une marque de fabrique exprimée par le nom du fabricant. Sur des monnaies frappées à Lyon, au nom de Justinien (527-565), peut-être postérieures à la mort de cet empereur, mais en tout cas à la fin du VIe siècle, et les plus anciennes où paraisse une signature de monnayeur, nous lisons : *De officina Maurenti* [4] et *De oficina Mar:t(i)* (n. 87, 88).

Un triens frappé à Vienne, au nom de l'empereur Maurice Tibère (582-602), porte : *De officina Laurenti* (n. 1303); un autre triens du même atelier porte simplement *Laurenti* (n. 1304). Puis, sur quelques monnaies du VIIe siècle, le génitif s'est conservé : *Baseliani* (n. 2017), à Uzerche, à côté de *Basilianus* (n. 2016); *Constantiani* (n. 405) à Argentat, *Genobaudi* (n. 449), à Crissé (Sarthe), etc.

Reste à expliquer les légendes *Chlodovio rex* et *Ducceleno* ou *Baudigisilo fici(t)*. La valeur des flexions casuelles était ignorée du peuple au VIIe siècle, si bien qu'on a pu employer un cas oblique comme un cas sujet. Ce n'est pas là une hypothèse sans fondement, car trois triens d'Essones (n. 842 à 844) portent en légende, d'un côté *Bellone mon* ou *Bellonemune*, et



4743. — Verre franc.
D'après *Bullet. archéol. du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 225.

de l'autre, *Exona ficit*, ce qui doit se lire *Bellone mon[etario] Exona ficit;* l'ablatif *Bellone* est donc le sujet du verbe *ficit*.

Si l'on pouvait employer comme un nominatif l'ablatif d'un nom imparisyllabique, *a fortiori*, pareille confusion pouvait-elle se produire dans les noms parisyllabiques de la seconde déclinaison, d'autant plus que la terminaison en *o* de l'ablatif de cette déclinaison pouvait être prise pour la flexion du nominatif à cause du grand nombre de noms terminés en *o*, *-onis*.

Quoiqu'il en soit, les légendes des monnaies mérovingiennes, bien loin de fournir des exemples de la chute de l'*s* finale au nominatif, témoignent au contraire de la résistance de cette lettre flexionelle. En effet, on peut citer un assez grand nombre de nominatifs de la dernière syllabe desquels l'*u* a disparu, alors que l'*s* se maintenait. Ainsi nous avons *Alligisels* (n. 528) pour *Alligiselus*, à Angers; *Caterello* (n. 491), pour *Canterellus* (n. 492) à Rennes; *Dadoals* (n. 997) dans un atelier indéterminé de la région de Toul, pour *Dadoaldus; Framigills* (n. 2449), pour *Framigillus*, à Toulouse; *Fridics* (n. 2225) à Poitiers, pour *Fridicus* (n. 2430); *Gennards* (n. 1250) pour *Gennardus*, à Besançon; *Nordeberts eps* (n. 843) pour *Nordebertus*, à

[1] M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*, dans *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. M. Wilmotte*, in-8°, 1910, p. 533. — [2] Trois exemples de monnayeurs associés pour l'atelier de Chalon. — [3] « Mais ce qui contribue le plus à différencier les inscriptions païennes des inscriptions chrétiennes, c'est la tendance (dans les inscriptions chrétiennes) à remplacer le génitif classique par un autre cas indirect sous la forme du datif, accusatif ou ablatif, lorsqu'il s'agit d'exprimer un rapport de possession. » J. Pirson, *La langue des inscriptions latines de la Gaule*, in-8°, Bruxelles, 1901, p. 110, 111, 150. — [4] M. Prou, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les monnaies mérovingiennes*, in-8°, Paris, 1992, *Introduction*, p. XVIII.

Riom [1]; *Saturnius* (n. 1916) pour *Saturninus*, dans un atelier indéterminé de la région de Rodez; *Viltimuds* (n. 2654), pour *Viliemundus* (n. 2508). Ajoutons encore un nom de la troisième déclinaison : *Vitals* (n. 728) pour *Vitalis*, à Paris [2].

III. Verrerie franque. — La verrerie franque offre quelques types originaux, mais en petit nombre. Les tombes franques contiennent rarement des spécimens de la verrerie, tandis que la poterie est copieusement représentée. Cependant, il faut faire exception pour deux cimetières fouillés en 1896, à Mayot et Anguilcourt-le-Sart (canton de la Fère, arrondissement de Laon, Aisne). Les verriers francs du ve siècle étaient fort dépourvus d'imagination, ou bien leur clientèle était fort accommodante, car ils semblent n'avoir connu et exécuté qu'une demi-douzaine de formes tout au plus. Il n'en était pas ainsi au IVe siècle; les formes étaient multipliées, diversifiées, la technique s'est modifiée mais ne s'est pas améliorée. Au IVe siècle, la pâte est généralement très limpide, translucide et incolore; au VIe siècle, il n'en est plus ainsi, le jaunâtre, le bleuâtre, le verdâtre ont presque tout envahi; en revanche, les artisans sont parvenus à éliminer les bulles et les filandres, c'est à peu près le seul progrès accompli. A première vue, il est facile de distinguer les produits du IVe des produits du VIe siècle grâce à une particularité : l'ornementation en filets de verre amollis à la lampe et collés sur la panse ou sur le goulot pendant qu'ils ne sont pas encore refroidis est à peu près uniforme au IVe siècle, au VIe, elle a disparu. Cependant « les verriers francs savaient enjoliver leurs œuvres, mais c'était à l'aide d'un autre procédé d'une exécution beaucoup plus facile. Ils se servaient pour cela d'une pâte d'émail plus ou moins liquide qu'ils appliquaient à froid à l'aide du pinceau. Comme cet émail se fondait à une température un peu inférieure à celle qui aurait pu déformer le verre on voit qu'il suffisait de faire recuire les pièces décorées pour fixer très solidement l'ornementation. Quelquefois la pâte d'émail était très liquide, l'épaisseur des applications était alors presque insensible et les filets devenaient capillaires; mais on pouvait à l'aide d'une sorte de barbotine, obtenir de gros filets saillants ou des rinceaux d'un charmant effet. Les boutons

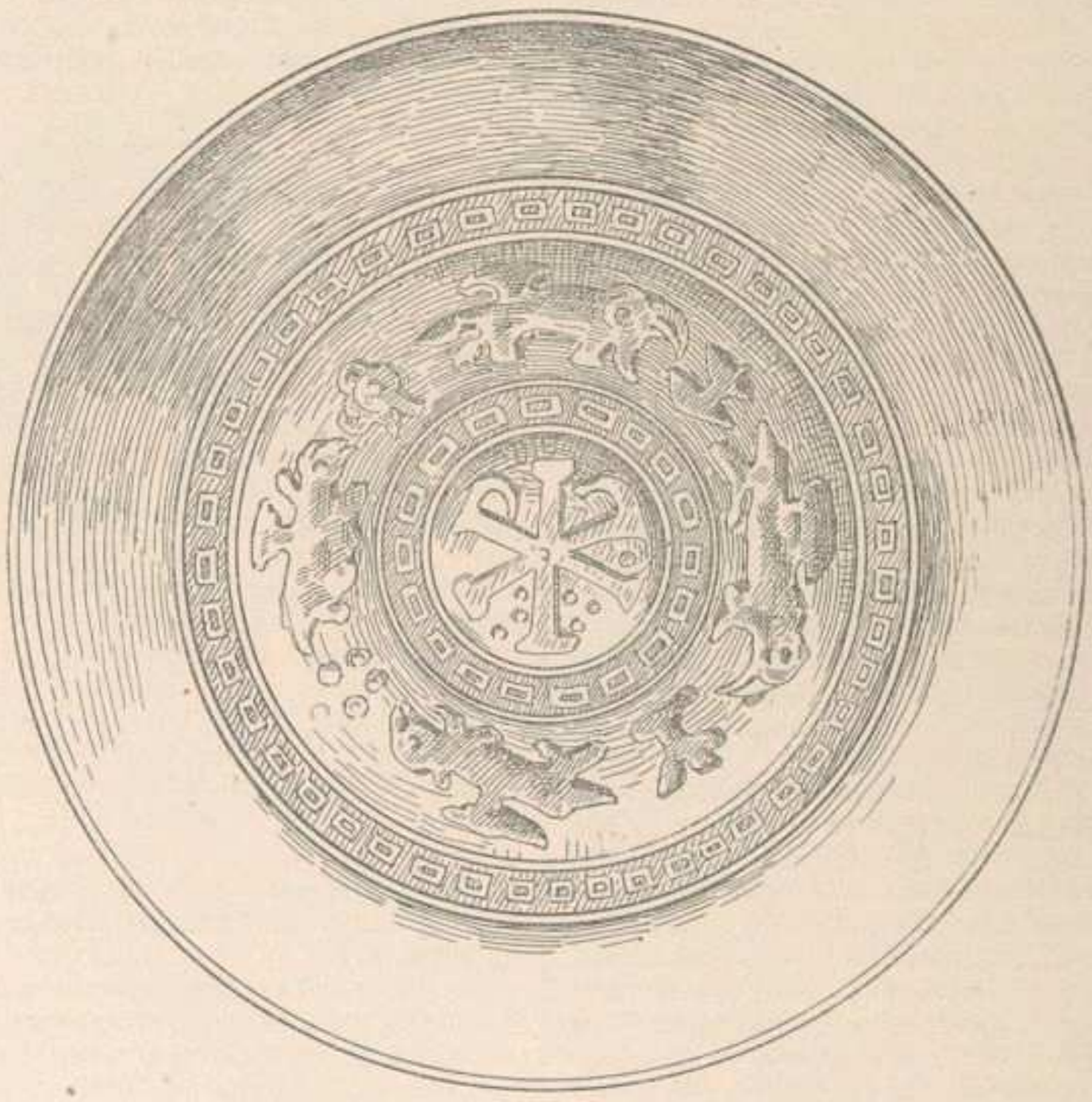

4744. — Coupe du musée de Namur.
D'après le *Bull. arch. du Comité des travaux historiques*, 1897, p. 229.

blanchâtres qui souvent terminent les vases à fond conique et à panse déprimée, ont parfois le diamètre d'un gros pois [3]. »

On a retiré des fouilles de Mayot un cornet de verre bleuâtre à ouverture évasée (fig. 4743) et dont la lèvre montre un double bourrelet formé de multiples filets d'émail blanc offrant à peine l'épaisseur d'un fil. L'extrémité se termine en pointe, à la façon d'une amphore, avec un gros pois d'où sort un fil assez gros et saillant enroulé en spirale jusqu'à la naissance de la partie cylindrique. Ici la décoration change, elle se compose de six boutons de verre transparent figurant les points d'attache d'un lambrequin en forme de draperie dont les plis, figurés par des filets d'émail, vont en s'élargissant des extrémités au milieu [4]. La ductilité de la pâte ainsi employée permettait d'heu-

[1] Il s'agit d'un évêque de Clermont, de l'extrême fin du VIIe siècle. — [2] M. Prou, *Notes sur le latin des monnaies mérovingiennes*, p. 535-537. — [3] J. Pilloy, *Les verres francs à emblèmes chrétiens*, dans *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 225; cf. Cochet, *La Normandie souterraine*, in-8°, Paris, 1855, p. 183. — [4] J. Pilloy, *op. cit.*, p. 225-226.

reuses combinaisons artistiques. La sépulture d'un riche guerrier, trouvée à Anguilcourt-le-Sart, renferme parmi un abondant mobilier funéraire, une coupe de verre verdâtre dont toute la surface extérieure a été décorée à l'aide de rinceaux circulaires qui, en se croisant et se recroisant, s'amincissant aux extrémités pour s'élargir sur les bords de la coupe, produisaient dans l'ensemble une sorte de fleur qu'on pourrait comparer à une tulipe. « La hardiesse de l'exécution, alliée à une entente parfaite des principes de l'art décoratif, avait fait de cette simple calotte de verre un objet d'une grande valeur artistique [1]. »

Dans tous les cimetières francs de la Gaule Belgique et même dans ceux d'Outre-Rhin, le type de ces verres en cornet est caractéristique de la verrerie franque; il fallait les poser sur une couronne afin d'en faire usage, sans doute à la façon de nos lampes d'église. Le diamètre de ces petits vases variait entre 8 et 12 centimètres, la profondeur entre 4 et 6 centimètres. A Mayot et à Arcy-Sainte-Restitute [2] on a rencontré deux bouteilles à large base, couvertes d'ondulations en

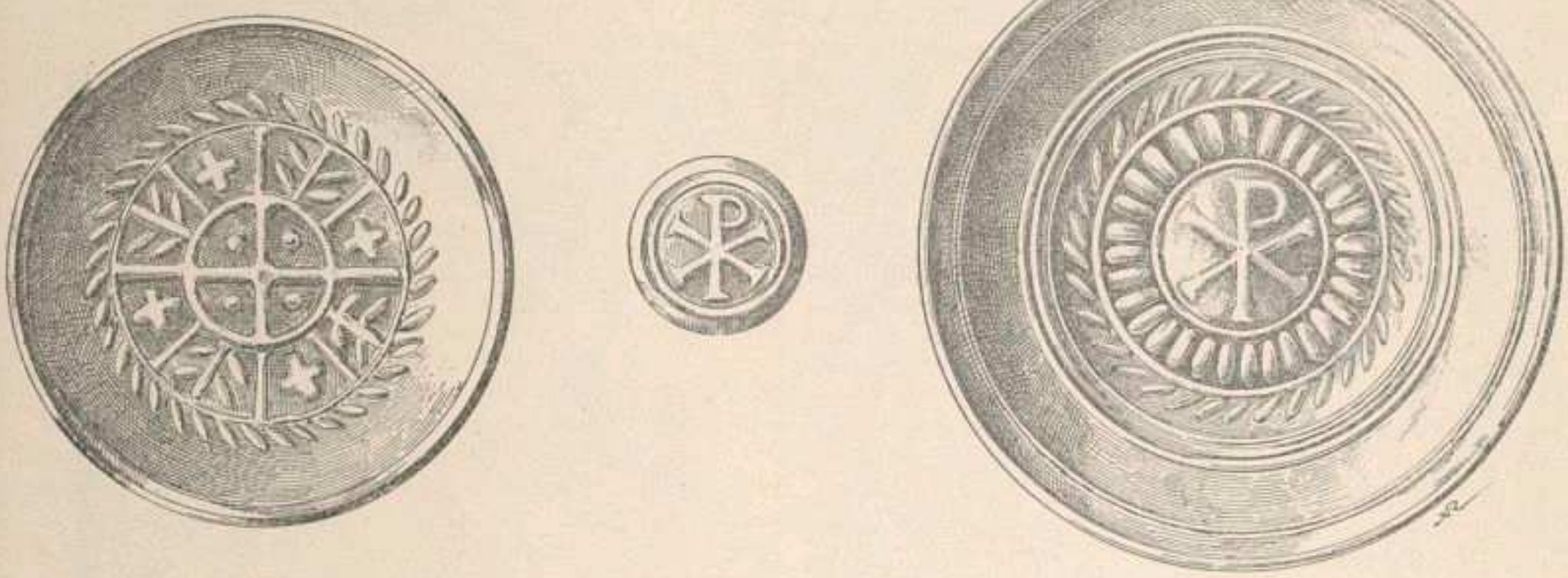

4745. — Coupe de Sablonnière. 4746. — Lentille de Mayot. 4747. — Coupe de Mayot.

D'après le *Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 230.

émail blanc. C'était là de la production industrielle, il y avait aussi une verrerie de luxe. A Arcy-Sainte-Restitute on a trouvé un collier composé de deux cent vingt perles de verroteries et un vase en terre dont la panse était percée d'ouvertures rondes destinées à recevoir des lentilles de verre blanc [3].

Le procédé de décoration de verre au moyen de l'émail, fréquent en Picardie, se montre plus rarement ailleurs. Les verreries de la région de la Meuse et de celle du Rhin n'en font pas usage [4]; celles de Selzen remplacent le fond conique par la base bombée sans bouton, ce dernier ornement semble une particularité propre aux ateliers du nord de la France. « Ce qui caractérise la verrerie franque, ce sont les dessins par impression que l'on voit quelquefois sur le fond des coupes, impression obtenue par l'application sur la pièce, remise au feu et ramollie, d'un moule en relief, de terre cuite probablement. Ce n'est cependant pas une nouveauté, car on sait que c'est par le même procédé qu'au IIIe siècle on inscrivait sur le fond des barillets le nom du fabricant [5]. »

Plusieurs spécimens en ont été retrouvés. Un d'eux provient d'Armentières (arrondissement de Château-Thierry (Aisne); il offre à la partie centrale, un chrisme étoilé, à six rais, la boucle du *rho* majuscule n'étant pas visible (voir au mot Chrisme). Autour de ce chrisme ondule une tige sarmenteuse à laquelle se relient, par de tout petits pédoncules, six folioles cordées et pointues dont la surface est couverte d'imbrications à la façon des pommes de pin, à moins qu'on n'ait voulu représenter des grappes de raisin. Ce type aura joui d'une certaine vogue, car on le rencontre sur plusieurs exemplaires, différant entre eux par de légères variantes. Le musée de Namur possède une coupe presque semblable, à la différence qu'entre les folioles quadrillées pendent des raisins. Deux autres coupes du même musée proviennent l'une d'Epraves, l'autre de Namur même. La première offre un monogramme occupant le fond du vase et une partie de la panse, la deuxième présente un chrisme formé de deux *rho* majuscules séparés par un I. Les jambages de ces trois lettres sont séparés par deux séries de trois perles saillantes et une perle isolée. Le tout enfermé dans un anneau composé de deux filets enfermant une quantité de petits rectangles. Sur la panse, la zone, limitée par deux bordures semblables à celle que nous venons de décrire, est occupée par une série d'animaux imaginaires, quadrupèdes à bec d'oiseaux, séparés par des fleurons (fig. 4744). A Sablonnières (Aisne), on a trouvé une coupe à ornements en relief, où le fond et une partie de la panse sont occupés par une croix. Dans la partie centrale, limitée par un filet circulaire, quatre perles saillantes existent entre les bras de la croix. La zone qui entoure cette sorte de médaillon central, déjà divisée en quatre compartiments par les bras de la croix, se subdivisent en huit, au moyen de quatre autres montants rayonnants. Ces huit compartiments

[1] J. Pilloy, *Les verres francs à emblèmes chrétiens* dans *Bull. archéol. du Comité*, 1897, p. 226. — [2] *Album Caranda*, pl. XXXVIII, n. 5. — [3] F. Moreau, *Album Caranda*, pl. M et N. Une semblable disposition aura pu être inspirée par des objets tels que le verre à bossage du British Museum; cf. E. Garnier, *Histoire de la verrerie et de l'émaillerie*, in-8°, Tours, 1886, p. 41, fig. 20; Sur les perles de verre, cf. Cochet, *La Normandie souterraine*, in-8°, Paris, 1865, p. 67, 149, 271-278, 348-350, 369-370, 433-434; *Le tombeau de Childéric*, in-8°, Paris, 1859, p. 28, 308, 315, 316; *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, in-8°, Paris, 1857, p. 115, 168, 181, 187-188, 195, 245. — [4] Aucun exemplaire dans les collections du musée Namur, aucun dans Lindenschmidt, *Handbuch der deutschen Alterthumskunde*, 1886. — [5] J. Pilloy, *Les verres francs à emblèmes chrétiens*, p. 228.

sont occupés alternativement par une petite croix à branches égales et par un rameau en forme de palme ou d'arête de poisson (fig. 4745). La coupe du cimetière de Mayot mesure 0 m. 11 de diamètre. Sa hauteur est de 0 m. 04. Le fond forme un léger ombilic rentrant. Dans un cercle de 0 m. 035 de diamètre qui occupe la partie centrale, on distingue le chrisme, dont le lettre P est assez mal venue, en sorte qu'on ne peut la distinguer qu'en plaçant la coupe sous un jour frisant. Ce médaillon central est encadré par deux bordures circulaires, l'une composée de traits parallèles rayonnants, l'autre par de semblables traits inclinés. Plusieurs filets d'émail blanc décorent la lèvre de la coupe (fig. 4747). Mentionnons encore une lentille du même verre, vert jaunâtre, avec lequel on a fabriqué la majeure partie de la verrerie de Mayot. Cette lentille a 0 m. 014 de diamètre sur 0 m. 004 d'épaisseur. Avant le complet refroidissement de la matière en fusion, on y a imprimé le même monogramme que celui placé au centre de la coupe décrite ci-dessus, mais ici il est bien visible (fig. 4746).

Les objets que nous venons de décrire, rapprochés des monnaies trouvées dans les mêmes fouilles, ne peuvent appartenir qu'au VIe siècle, à ses débuts. Ainsi, à cette date, au confluent de l'Oise et de la Serre, se trouvait une population chrétienne jouissant d'une certaine aisance. Nous lui voyons faire usage d'un procédé de fabrication qui se retrouve dans la province de Namur, c'est-à-dire à une distance considérable du Laonnais et du Soissonnais, et ce procédé consistant en une pression exercée sur le verre ramené à l'état plastique par une chaleur modérée, remplace celui de la gravure usité au IVe siècle. Il est possible qu'il ait existé au VIe siècle, aux environs du confluent de la Serre et de l'Oise, une verrerie importante faisant usage des sables du Soissonnais auxquels s'approvisionne aujourd'hui la glacerie de Saint-Gobain. De ce centre, l'exportation par les voies fluviales aurait répandu ses produits dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et la Gaule Belgique « Mais ce qui, d'un autre côté, est certain, c'est qu'au IVe siècle, il existait une verrerie dans la province de Namur. En effet, bien que les verres de Furfooz, de Spontin, de Samson aient des formes identiques à celles des verres de la même époque que nous trouvons à Hombliéres et à Vermand, la matière n'est pas la même ici que là-bas; autant dans la région de l'Oise elle est incolore généralement, autant en Belgique et dans le Luxembourg elle est impure et colorée en jaune ou en vert par les oxydes dont sont chargés les sables belges. Puis il y a dans le travail une sorte de rudesse, d'inhabileté qui distingue très visiblement les produits belges de ceux, bien plus parfaits, de la Picardie. Il a dû en être de même au VIe siècle. Nous penchons donc pour la seconde hypothèse et nous avons la conviction, en présence surtout de la similitude des produits des deux pays, quant à la forme surtout, que si les officines étaient permanentes, les ouvriers verriers devaient aller souvent des unes aux autres, tout comme cela existe encore de nos jours [1]. »

IV. Terre cuite. — Un curieux bas-relief en terre cuite fut trouvé, en 1849, à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire), à l'extrémité d'une pièce de terre dite du Chardonnet, baignée par le ruisseau de la Devisserie. Là se trouvaient groupés une douzaine de tombeaux à la profondeur de 40 à 50 centimètres; cinq orientés au nord, deux au sud, cinq à l'ouest. Ils étaient faits de briques et de longues ardoises brutes, en forme de trapéze, avec un toit aplati, leur longueur était de deux mètres en moyenne. Les squelettes étaient conservés. Un était couché sur le ventre, les bras en croix, la tête au sud, on avait pour cela été obligé de percer les parois latérales de la tombe et de façonner sur chaque bras une petite rigole en ardoises sèches. Une autre tombe, la tête tournée à l'ouest renfermait un personnage sur le cœur duquel avait été placé un bas-relief en terre cuite, haut de 16 centimètres, large de 10, représentant une croix grecque placée au centre d'un fronton triangulaire et posée sur un cep de vigne qui plonge ses racines dans un petit vase et se termine par une grappe de raisin. Ce pampre sert d'encadrement à un buste dont les traits sont fort altérés et qui ainsi rapproché



4748. — Bas-relief en terre cuite de Saint-Mathurin. D'après *Bull. du Comité hist. des Arts et monuments, Archéologie, Beaux-Arts*, 1852, t. IV, p. 42, fig.

de la vigne — *ego sum vitis vera* — semble bien vouloir figurer le Christ. Ce monument remonte au IVe ou au Ve siècle; les briques à crossettes, c'est-à-dire à rebords employées pour les tombes, suggèrent à elles seules cette date que confirme le type et le symbolisme du bas-relief [2] (fig. 4748).

V. Climat de la France. — Les géographes anciens ne se donnaient pas souvent la peine de regarder de fort près ce dont ils parlaient. Strabon, Pline, Dioscoride, Diodore de Sicile s'en rapportaient aux récits qu'on leur faisait des contrées dont l'emplacement leur était mieux connu que les particularités. Ils parlaient de la Gaule, comme en pouvaient parler des Orientaux ou des méridionaux, avec leur éloquence et leur ima-

[1] J. Pilloy, *dans Bulletin archéologique du Comité*, 1897, p. 232-233. — [2] Godard-Faultrier, *Bas-relief gallo-romain, en terre cuite, trouvé dans la commune de Saint-Mathurin, arrondissement d'Angers*, dans *Bulletin du Comité historique des Arts et monuments, Archéologie, Beaux-Arts*, 1853, t. IV, p. 41-43; E. Le Blant, *Sarcophages chrétiens de la Gaule*, in-4°, Paris, 1886, p. 70, n. 86. Cf. aussi E. Muller, *Une poterie sigillée chrétienne* (trouvée à Silly-le-Long) dans *Comptes rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis*, 1905, t. VIII, p. 249-253.

gination Ce sont cependant leurs prétendus témoignages qui ont servi à étayer une thèse sur le climat de la France, climat qui, très froid du temps de Jules César, se serait échauffé peu à peu jusqu'au VIe siècle. De cette température on pensait avoir trouvé la preuve dans le fait : 1° de la congélation fréquente des fleuves de la Gaule; 2° de l'époque tardive de l'entrée des troupes en campagne.

La première preuve repose sur un passage de Diodore de Sicile, qui ne dit pas ce qu'on lui a fait dire. Diodore ne dit pas que « toutes (πάντες) les rivières navigables de la Gaule, sans en excepter le Rhône, gèlent aisément », mais cet historien, après avoir énuméré plusieurs des fleuves de la Gaule, au nombre desquels il place le Danube, ajoute quelques lignes plus bas, ces paroles qui ne s'appliquent ni au Rhône ni aux autres fleuves : « Il est encore d'autres rivières navigables. Presque toutes (πάντες δὲ σχεδὸν) gèlent de manière à former un pont sur leurs eaux ». Les mots « sans en excepter le Rhône » et « aisément » n'ont jamais fait partie du texte de Diodore.

L'entrée tardive des armées en campagne est générale, mais non pas une règle absolue, puisque Grégoire de Tours parle d'une expédition entreprise au milieu de l'hiver, par Arbogast *(Hist. Francor.*, l. II, c. IX) : *Ratus tuto omnes Franciæ recessus penetrandos urendosque, cum decussis foliis nudæ atque arentes sylvæ insidiantes occulere non possent.* La température n'était pas la seule raison du retard des campagnes jusqu'à la saison d'été. Les expéditions, presque toutes dirigées contre la Germanie, imposaient d'immenses convois qu'il fallait amener de fort loin et, parfois, des extrémités de la Gaule. C'est ainsi que Julien tirait de l'Aquitaine les approvisionnements qu'il expédiait vers l'Escaut. D'ailleurs, en hiver, l'état des routes rendait les transports presque impossibles.

S'il est possible de rencontrer dans Grégoire de Tours des exemples de floraisons ou de fructifications précoces et d'en déduire la douceur du climat, il est également possible de signaler des gelées hâtives, des hivers rigoureux dans les différents écrits du même écrivain. Mais il est par trop arbitraire de prétendre tirer argument de faits que Grégoire lui-même tient pour exceptionnels ou, pour mieux dire, prodigieux. L'*Hist. Franc.*, VI, XLIV, mentionne *hoc anno multo* prodigia *adparuerunt in Galliis, vastationesque multæ fuerunt in populo; nam mense januario rosæ visæ sunt.* De même, au mois de décembre, une poussée hâtive de sève jette fleurs et feuilles sur un buisson de l'Orléanais et le souvenir de ce *prodigium* se conservera, grâce à sa coïncidence, avec une translation des reliques de saint Benoît. De tout ceci, il n'y a pas plus à tirer des conclusions pour le climat que de la naissance d'un monstre à deux têtes ou à trois pieds pour la conformation des individus à l'époque mérovingienne.

D'autres arguments ne valent pas plus que ceux qu'on vient d'examiner. Des pluies, des inondations sont des phénomènes passagers et qui ne se représentent pas avec la même intensité deux années de suite. On peut se faire une idée du climat par le souvenir cuisant qu'en avait gardé un stylite nommé Vulfilaïc, qui racontait à Grégoire de Tours le fait suivant : « Dans le territoire de Trèves.. sur une montagne ... j'élevai une colonne, au haut de laquelle je me tenais avec de grandes souffrances, sans aucune chaussure. Et lorsqu'arrivait la saison de l'hiver, j'étais tellement brûlé par la rigueur de la gelée, que la violence du froid fit tomber fort souvent les ongles de mes pieds et que l'eau glacée pendait à ma barbe en forme de chandelles. Car cette contrée passe pour avoir très fréquemment des hivers rigoureux. » (VIII, XV.)

En résumé, « rien dans les renseignements fournis par l'histoire, n'autorise à supposer que, depuis la conquête romaine, le climat de la France, en général, ait été sensiblement modifié [1]. »

VI. Densité de la population. — A s'en tenir aux indications données par un document du IXe siècle, le polytype d'Irminon, un domaine de 2 210 kilomètres carrés contenait une population de 18 000 habitants, soit une densité moyenne de 8,5 habitants par kilomètre carré, chiffre très faible, puisque la densité actuelle en France dépasse 70 habitants par kilomètre carré. Mais, ainsi qu'on doit s'y attendre, cette population était très inégalement répartie; on comptait 72 habitants par kilomètre carré, sur les terres labourables, et presque personne sur les terres boisées, celles-ci occupant 91 pour 100 du domaine total. Enfin le nombre des enfants est infime : il ne dépasse guère le nombre de deux par famille. Ce dernier point semble, au premier abord, confirmé par d'autres documents de la même époque. D'après le polyptyque de Saint-Remi de Reims, rédigé vers l'année 850, on trouve dans les domaines de cette Église une moyenne de 2,6 ou 2,5 enfants par ménage. Toutefois, il importe d'ajouter que les enfants adultes d'une famille cessent de figurer dans le recensement. Dans l'Église de Marseille, le dénombrement des *mancipia*, en 814, donne une moyenne de 3,8 enfants par ménage, sans que les adultes, des deux sexes, y soient comptés. Sur ce point les chiffres du document d'Irminon ne vaudraient donc pas; en outre la population habitant les propriétés de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, était répandue dans une contrée située au sud-ouest de Paris, région où la densité de la population a toujours été très faible, région très boisée du reste, mais pas plus que le reste de la France. Ce serait une erreur de croire qu'une grande étendue de bois eût entraîné le petit nombre des habitants par suite de l'impossibilité de les nourrir, car alors on pâturait les bois, on y nourrissait des troupeaux de porcs et même des troupeaux de bœufs.

On peut contester des documents si anciens, on peut hésiter entre 2 ou 3 enfants per famille, il reste certain que le nombre des enfants était peu considérable. D'une part on peut arguer que le polyptyque d'Irminon ne parle pas des personnes absentes du domaine ni de la population urbaine, mais d'autre part on n'a cependant obtenu cette proportion de deux enfants par ménage qu'à la condition de compter en qualité d'enfants tous les membres de la famille qui ne sont pas désignés comme chefs de ménage (mari et femme); or parmi ces membres, il se trouve des parents autres que les enfants et même des étrangers, dont le nombre compense peut-être celui des enfants absents, parce que si on émigrait du domaine de Saint-Germain-des-Prés dans d'autres domaines, il n'est pas logique de nier que la réciprocité n'eût lieu. Le cartulaire de Saint-Victor de Marseille montre que les enfants établis ailleurs sont mentionnés, mais par contre on ne constate qu'une faible proportion de familles d'origine mixte; on trouve, en effet, dans ce dernier document 29 femmes ayant des maris étrangers; 24 maris ayant des femmes étrangères, 25 femmes venues d'autres domaines; le tout, sur une population de 760 personnes.

B. Guérard a dressé une statistique détaillée du fisc

[1] L. Lalanne, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1845, t. VII, p. 466; Vidal de La Blache, *Tableau de la géographie de la France*, dans *Histoire de France, depuis les origines jusqu'à la Révolution*, in-8°, Paris, 1903, t. I, p. 385. « Ni le sol ni le climat n'ont changé. » Cf. C. Chevalier, *Du climat de la Touraine au VIe siècle*, dans *Mémoires de la Soc. arch. de Touraine*, 1860, t. XI, p. 55. Il existe quelques dissertations locales à peu près sans valeur scientifique.

de Palaiseau au IXe siècle, c'est-à-dire d'un petit coin de terre de 1 061 hectares et a comparé l'état ancien avec l'état de la population de la culture et de la production vers 1832, d'où il a conclu que la population de ce *finage* n'était inférieure que d'un quart à la population de la même commune au XIXe siècle. Toutefois, il faut observer qu'il a calculé sur un fisc qui était relativement plus peuplé que les autres et n'a pas tenu compte des forêts. Levasseur comptant les habitants des manses tributaires, leurs esclaves dont il n'est pas fait mention dans le polyptyque, attribuant aux terres cultivées des manses seigneuriaux la même population qu'aux manses tributaires, et accordant (d'après les données du recensement de 1886) 5, 1 habitants aux forêts, estime que le chiffre de 22000 habitants qu'il a obtenu par ce procédé pour le domaine de Saint-Germain est suffisamment justifié et correspond à la densité de 10. Mais il ne s'agit dans ce calcul que du seul domaine susdit et ce serait s'aventurer beaucoup d'appliquer ces chiffres à la France entière. En multipliant le nombre 10 par la superficie actuelle de la France on trouve un nombre rond de 5 300 000 habitants, nombre trop faible puisqu'il n'est calculé que d'après une population rurale. La proportion entre la population urbaine et la population rurale se modifie rapidement, eu égard aux conditions économiques générales; en 1790, elle était de 22 pour 100, en 1886, de 36 pour 100. Nous ne possédons aucun élément d'évaluation pour la population urbaine au IXe siècle, mais des travaux conduits séparément amènent leurs auteurs à des conclusions analogues. Inama-Sternegg d'après les textes allemands estime que les familles étaient peu nombreuses au IXe siècle; Lamprecht croit que le pays rhénan devait avoir en l'an 900 vingt fois moins d'habitants qu'en 1880; Levasseur admet que la France aurait possédé approximativement au IXe siècle, huit millions d'habitants [1].

H. Leclercq.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN. — La bibliothèque de Francfort-sur-le-Mein conserve un ivoire intéressant qui orne la couverture d'un lectionnaire du XIIIe siècle, auquel il a été adapté. La plaque est très allongée et a pu faire partie d'un diptyque épiscopal; tous les indices qu'on y relève indiquent qu'elle appartient au IXe siècle (Planche hors texte. Voir Concélébration, t. III, col. 2476). Dans le fond, à la partie supérieure, on voit une coupole posée sur des colonnes corinthiennes, dominée par les anges, d'un style encore classique. Au-dessous, l'évêque célèbre le sacrifice, assisté par ses diacres. Le moment choisi pour figurer la partie du sacrifice paraît être le début du canon. Sur l'autel, ou voit un calice, une patène contenant des hosties, un évangéliaire et un sacramentaire. Le rôle de l'évangéliaire étant terminé, il est fermé, tandis que le sacramentaire est ouvert, au commencement du canon, et on y peut lire ces mots :

+ TE IGI	SVPPLICES
Tur CLEME	TE ROG
NTISSIM	AMUS ET
E PATER	PETIMUS
PER IHM	UT ACCE
XRM FI	PTA ABE
LIUM TU	AS ET BE
UM DM	NEDICAS
NOSTRUM	HEC DONA

L'écriture fait songer aux caractères onciaux anglo-saxons ou irlandais; on ne peut les déchiffrer qu'à l'aide d'une forte loupe. Passavant a lu, à tort : *hapeas* et *penedicas*.

Sur la patène, trois hosties pour la communion du clergé. La nappe est ornée de dessins brodés ou damassés. Au pied, la *schola cantorum*.

H. Leclercq.

FREISING [2] (Manuscrit liturgique de). Sous la cote *Theol. in-4°, n. 16*, on conserve à la Bibliothèque royale de Stockholm, un sacramentaire en parchemin, 370 feuillets, 0,265 m. de haut sur 0.235 de long, du XIe siècle, avec neumes, fol. 4° : *Liber sacramentorum de circulo anni, expositus a sancto Gregorio, papa Romano*, fragment de calendrier, où on lit :

IIII *nonas julii Oudalrici, episcopi.*
Nonis julii Vuillibaldi, episcopi.
IIII *idus julii Margarete, virginis* (Adelheith submersa).
XVIII *kal. septembris. Ypoliti, martyris. Vuigberti.*
X *kal. octobris. Mauricii, cum sociis suis, et sancti Emmerani, martyris.*
VIII *kal. octobris Conceptio sancti Johannis Baptiste. Sancti Rodperti, episcopi.*
Idibus octobris, Vigilia sancti Galli confessoris.
XVII *kal. novembris, Depositio sancti Galli.*
VIII *idus novembris, Vuillibrodi, episcopi.*
IIII *idus novembris, Dedicatio ecclesiæ sanctæ Affræ.*

fol. 180 : litanies; on y rencontre les noms de *Galle, Magne, Otmare, Corbiniane, Oudalrice, Pirmini..., Vualdpurgis.*

H. Leclercq.

FRÉJUS (Manuscrits liturgiques de). — 1. (*R.* 1.) Sacramentaire de l'église cathédrale de Fréjus. XIIe siècle.

Fol. 1. Ancienne garde qui est un fragment d'un antique épistolaire.

Fol. 2. Bénédictions pontificales. — Début : *Benedi[ctio] in sabbatosancto. Deus qui de Ecclesie tue intemerato utero novos populos producens...* formules pour la bénédiction à donner par l'évêque à chacune des grandes fêtes, aux fêtes communes et pour la bénédiction quotidienne. — Fin..... *Que ad veram salutem pertinent peragatis. Quod ipse prestare.*

Fol. 7. Office pontifical du Vendredi saint. « *In Paraceven, orationibus omnibus expletis, duo presbiteri....* — Fin :... *Postea privatim cantantur vespere, et sic vadunt ad mensam.*

Fol. 8. *Incipit ordo ad reconsiliandos sacros ordines per impositionem manus episcopi.*

Fol. 10. *Ad consecrandam patenam..., ad calicem.., benedictio corporalis palle..., ad vestimenta sacerdotalia.*

Fol. 13. *Oratio ad consignandos sive confirmandos infantes,.... ad clericum faciendum....*

Fol. 15 termine le Pontifical.

Fol. 16-17 contiennent des oraisons pour la Noël (autre main et autre date).

Fol. 18. Prières préparatoires à la messe. Ordinaire de la messe jusqu'au canon, avec le *Gloria* et le *Credo*. Dans le premier, nous trouvons les variantes : *Propter tuam magnam gloriam* » et : *Quia tu solus sanctus.* dans le second : *Et vitam futuri seculi*, comme dans les Chartreux.

En janvier : *Antonii conf. Speusippi, Elasipi et Melasipi, mart.*;

[1] Levasseur, *La population au IXe siècle*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscriptions*, 1888, p. 403; M. Deloche, *Ibid.*, p. 406, 409; *Observations sur la communication relative à la densité de la population et au nombre des enfants dans la Gaule du IXe siècle, d'après le Polyptyque de l'abbé Irminon*, p. 429-438; *Réponse* de M. Levasseur, p. 438-444. — [2] J. Labarte, *Les arts industriels*, 2e édit., t. I, p. 119; Passavant, dans *Archiv. für Frankfurt. Geschichte and Kunst*, 1850, pl. IV; J. O., Westwood, *Archæological notes made during a tour in Western Germany and France*, dans *The archæological Journal*, 1862, t. XIX, p. 225-227; G. Rohault de Fleury, *La messe, études archéologiques*, 1883, t. I, pl. IX, p. 69; t. IV, pl. CCXCVII, p. 100. — [3] *Ofversigt af Utställningen i Visningssalen*, in-8°, Stokholm, 1885, p. 3, n. 5; L. Delisle, *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscr.*, 1886, t. XXXII, p. 259, n. 102.

En mai : *Mamerti, episc., Poncii, mart., Majolis, abbatis.*

En juin : *Cirici et Jolite, matris ejus, mart., Irenei, episc. et mart., et sociorum ejus.*

En juillet : *Victoris mart. sociorumque ejus.*

En septembre : *Siri et Juencii episc. et conf.*

En octobre : *Dionisii ariopagite, episc. et mart.*, et : *Dionissi, mart. et sociorum ejus.*

le 30 : *Marcelli, centurionis, mart.*

En novembre : *Acisoli et Victorie, mart. Petri, episc. cum aliis* DCLX, *mart.*

En décembre : *Grisanti et Darie, mart. et Leoncii, episc.*

Fol. 29. Ici commencent les préfaces. — De *Nativitate Domini : Eterne Deus, Quia per incarnati Verbi.*

Fol. 30 v°. Le Christ en croix.

Fol. 31. Préface et canon de la messe. — *Per omnia secula seculorum. Amen. Dominus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Sursum corda.....*

Le V du *Vere Dignum* et le T du *Te igitur* ornés.

Fol. 52. Au premier memento, après *et omnium circum astancium*, on ajoute : *atque omnium fidelium christianorum.*

Fol. 55 v°. Les prières avant la communion offrent des différences avec le texte de la liturgie romaine. — *Hec sacrosancta commixtio corporis et sanguinis D. N. J. C., fiat, mihi et omnibus, sumentibus salus mentis et corporis, et ad vitam capescendam eternam preparacio salutaris. Amen. Oratio ante corpus : Domine, non sum dignus te suscipsere tantum obsecro, propicius esto mihi peccatori, et presta, ut hec vera corporis et sanguinis tui porcio non sit mihi ad judicium, neque ad dampnationem, sed sit omnium peccatorum meorum oblata remissio, animeque et corporis mei pia gubernacio, et potens ad vitam introductio Qui cum Patre. Alia Domine Jesu Christe, fili Dei vivi... Placeat tibi, sancta Trinitas.. propiciabile..* Ainsi se termine l'ordinaire de la messe.

Fol. 56 v°. Commencement des diverses messes de l'année. — *In vigilia natalis Domini. Oratio. Deus, qui nos redemptionis...* Comme dans les anciens sacramentaires ou missels non pléniers, il est indiqué pour chaque jour que les trois oraisons (désignées ici sous les titres de *Oratio, Super oblata, Ad complendum*), avec les changements qu'il peut y avoir à faire à la préface et au canon.

Fol. 62 v°. Formule de l'imposition des cendres. — *O homo, recognosce quia pulvis es et in pulverem reverteris, cinis es et in cinerem ibis. Ideo, age penitenciam, et habebis vitam eternam. Per Christum..*

Fol. 106. Commencement des fêtes des saints. — *In natali sancti Stephani. Oratio. Da nobis, quesumus, Domine.*

Fol. 129. Le jour de la Transfiguration, 6 août, on bénissait les raisins. — *In transfiguratione Domini. Benedictio uve, Benedic, Domine, et hos fructus novos uve....*

Le sacramentaire finit au fol. 173 v°, après les messes pour les morts et pour diverses circonstances. Les folios qui suivent n'en faisaient pas partie.

Il est à remarquer que la série des messes ne correspond pas aux fêtes inscrites au calendrier. Dans celui-ci, il y a les deux saints Denis ; il n'y en a qu'un dans le corps du missel, et l'on voit paraître ici la fête de la Transfiguration, qui n'est pas portée au calendrier. Comme nous ne trouvons dans le sacramentaire aucune messe pour saint Léonce, patron principal de Fréjus, il faut supposer que le ms. n'a pas été fait à l'origine pour cette église et qu'on l'avait acquis, pour son usage. On lit au fol. 23, au haut du calendrier une annotation tronquée dont il reste ceci. « Le P. Le Brun l'a estimé de 1200. » En effet, l'absence parmi les fêtes indiquées, de tous les saints du XIIIe siècle, saint Dominique, saint François, sainte Claire, saint Antoine de Padoue, saint Pierre martyr, saint Louis, dont quelques-uns y ont été introduits postérieurement, nous renvoie forcément vers l'an 1200. Le calendrier ne contient ni la Visitation, ni la Présentation, ni la Conception de la sainte Vierge, ni la Transfiguration.

(R. 2) Missel de Fréjus, XIIIe s. Lettres ornées à la préface et au canon, *Per, Vere. Te igitur.*

Fol. 1. Feuillet d'un ancien graduel, contenant une partie de la messe de l'Assomption, notée en neumes.

Fol. 2. Préface. *Per omnia secula seculorum. Amen. Sanctus, Sanctus, Sanctus.* Après ceci, et avant le canon, vient la prière :

Aperi, Domine, os meum ad benedicendum nomen tuum, mundaque cor meum ab omnibus variis et nequissimis cogitationibus, ut exaudiri merear, deprecans pro populo tuo, quem elegisti tibi. Te igitur, clementissime Pater...

Fol. 7. Messe de l'Avent : *Rorate celi desuper...* — Les messes contenues dans ce volume sont en petit nombre, et rangées dans un ordre peu ordinaire, dont nous donnerons une idée en citant les titres : l'Avent, la sainte Vierge, l'Assomption (avec trois proses), *In commemoratione B. M., In Nativitate Domini. In Epiphania Domini, In Annuntiatione B. M., In die Pasche, In die Ascensionis, In die Pentecostes, Missa de Angelis, De Trinitate, la Sainte-Croix, Pro peccatis, Unius apostoli, Unius martyris, Plurimorum martyrum, Unius confessoris, Plurimorum Confessorum, etc.*

VII (R. G.) Rituel d'Uzès. XVe s.

Fol. 1. *In nomine D. N. J. C., Amen. Incipit succurrio sive ordinarius sacerdotalis de collacione seu ammistracione sacramentorum ecclesiasticorum, secundum usum venerabilis ecclesiæ Uticensis. Primo, exorcismus salis et aque.*

Fol. 2. *Incipit ordo ad cathecuminum faciendum.*

Fol. 21. Litanies.

Fol. 24. *Sequitur officium sepulture.*

Fol. 28. *Incipit prophetia Sibille, que dicitur in matutinis Nativitatis Domini...*

Indicii signum, tellus sudore, madescet.
Decidet e celo ignisque e sulphuris amnis.

La pièce est accompagnée de son chant. Ce livre n'est pas un simple rituel, il renferme les processions de la Chandeleur et des Rameaux, l'adoration de la croix au vendredi saint, la bénédiction du cierge pascal et des fonts, les rogations, la procession de la Fête-Dieu. Il se termine par la Passion selon saint Jean et le chant des pièces suivantes : *Ave stella matutina; Inviolata integra ; Salve, regina ; Alma redemptoris ; Ave, regina celorum, ave, Domina angelorum; Ave, regina celorum, mater regis, angelorum; Regina celi letare.*

H. LECLERCQ.

FRÈRES. Deux titres furent principalement employés par les fidèles des premières générations pour se désigner ; ils se donnaient les noms de frères (ou de sœurs) et de saints. Ce dernier titre se trouve encore employé dans les canons de Grégoire le Thaumaturge pour désigner les fidèles en général, mais ce n'est plus là qu'une réminiscence et, après le milieu du IIe siècle ce nom de « saints » est assez généralement délaissé. L'appellation de frères (ou sœurs) était étroitement associée à la précédente. Si l'une exprimait l'étroite union qui existait entre les chrétiens et Jésus, source de toute sainteté, l'autre disait d'un mot l'intime union qui présidait entre tous les disciples de la croyance à Jésus, c'est pourquoi ils ne se contentaient pas de se qualifier du nom de *frères*, mais *frères dans le Seigneur*. Saint Paul contribua plus qu'aucun autre à faire adopter cette locution dont les païens pouvaient bien sourire, mais ne pouvaient pas nier l'impression produite sur presque tous ceux qui l'entendaient. Car ce n'était pas seulement un titre qu'ils se donnaient : ἀδελφοί, c'était un état qu'ils exprimaient : ἀδελφότης ;

combien différent de cette appellation vide qu'on employait dans quelques associations païennes, comme celle des « frères Arvales » [1]. Les Juifs aussi faisaient usage de ce titre de *frères*, mais c'était une appellation plutôt protocolaire [2], et restreinte à des liens de tribu ou même d'école [3]. Le véritable initiateur du sens nouveau, intime, familial donné au mot frères était le Sauveur lui-même lorsque, désignant ses disciples, il les appelait sa mère et *ses* frères : ἰδοὺ ἡ μητήρ μου καὶ οἱ ἀδελφοί μου [4]. Saint Paul s'exprimera de même : πρωτότοκος ἐν πολλοῖς ἀδελφοῖς [5]. Clément de Rome, la Didachè, les Apologistes conservent et emploient cette locution et Tertullien, toujours ami des outrances, ne veut pas réserver ce nom pour les seuls fidèles, il l'étend à tous les hommes : *Fratres etiam vestri sumus, jure naturæ matris unius* [6]. Athénagore, qui n'ignore pas à quels sous-entendus outrageants donne naissance ce titre de frère ou de sœur, s'adresse aux païens et leur dit : « Selon la différence des âges, nous traitons les uns de fils et de filles, tels autres de frères et de sœurs, tels autres de pères et de mères, mais ces titres de parenté n'entraînent aucune souillure [7]. » Minucius Félix proteste lui aussi contre les accusations infâmes portées contre les fidèles : « Ils se connaissent à des marques, à des signes secrets ; ils s'aiment presque avant de s'être connus. Puis la débauche devient la religion, le lien qui les enlace. Ils s'appellent sans distinction frères et sœurs, si bien que par l'emploi de ce nom sacré, ce qui ne serait qu'adultère ou fornication devient inceste [8]. » Mais Minucius répond : « Si nous sommes animés d'un mutuel amour, cessez de vous plaindre, car nous ne savons pas haïr ; si nous nous appelons frères, n'en soyez pas jaloux, n'avons-nous pas le même Dieu pour père ? N'avons-nous pas tous la même foi, et ne sommes-nous pas tous héritiers de la même espérance ? Pour vous, vous ne pouvez vous reconnaître à aucun signe ; vous êtes constamment dévorés de haines mutuelles et ce n'est que dans le parricide que se manifeste votre fraternité [9]. » Tertullien dira aussi. « Combien avec plus de raison on nomme frères et on regarde comme tels, ceux qui reconnaissent en Dieu le même père, qui s'enivrent du même esprit de sainteté, qui, sortis du sein de la même ignorance, ont été frappés de l'éclat de la même vérité ? Mais peut-être on nous regarde comme des frères peu légitimes parce que notre fraternité ne fait jeter aucun cri à la tragédie ; ou bien parce que les biens que nous possédons nous unissent comme des frères, ce qui, parmi vous, dissout presque toujours la fraternité. »

Au IIIe siècle, le vocable devient d'un usage moins fréquent, mais on le rencontre cependant dans les *Philosophumena*, dans les *Actes du martyre de saint Pionius* et saint Cyprien commence volontiers ses lettres par la formule : *Dilectissimi fratres* il ouvre ainsi son traité *De lapsis ;* et s'il en est ainsi, c'est que le titre de *frère* est en quelque sorte le témoignage public de l'initié : *Nos autem postquam eum qui fidem suam et assensum doctrinæ nostræ testatus est, sic abluimus, ad eos qui dicuntur fratres adducimus* [10] : ἐπὶ τοὺς λεγομένους ἀδελφοὺς ἄγομεν. Frères, pour n'être plus d'un usage aussi courant, reste néanmoins bien acclimaté dans la langue ecclésiastique. Les confesseurs de la foi donnent ce titre aux évêques et aux clercs [11], de leur côté les dignitaires de l'Église donnent aux fidèles ce même titre comme une marque d'honneur. Constantin lui-même s'adressant aux évêques et aux chrétiens les traite d'ἀδελφοὶ καὶ συνθεράποντες [12] et le nom de frères sera employé encore longtemps, car « il n'y a pas d'autre cause à ce nom de frères que nous nous donnons réciproquement que la conviction que nous sommes égaux : *Nec alia causa est cur invicem fratrum nomen impertiamus, nisi quia pares esse nos credimus* [13] ; et saint Augustin : *Non te latet præceptum esse nobis divinitas, ut etiam eis qui negant se fratres nostros esse dicamus fratres nostri estis* [14].

L'épigraphie nous conserve plusieurs témoignages de l'emploi des noms de « frères », « sœurs », « fraternité ». Le corps entier des fidèles s'appelait volontiers : *ecclesia fratrum, cuneti fratres, fratres, fraternitas.* L'inscription la plus célèbre qui conserve cette mention est celle de Cherchel (*Dictionn.*, t. I, col. 813, fig. 175 ; cf col. 774, 2795-2797 ; t. III, col. 1275-1276) :

Aream at sepulchra cultor Verbi contulit.
Et cellam struxit suis cunctis sumptibus,
Ecclesiæ sanctæ hanc reliquit memoriam.
Salvete, fratres puro corde et simplici :
Evelpius vos saluto sancto Spiritu.
Eclesia fratruum hunc restituit titulum M(arci) A(ntoni) I(uliani) [ou J(ulii)] Severiani. cl. viri.
Ex ing(enio) Asteri.

« Un adorateur du Verbe a donné l'*area* pour les sépultures, et a construit la *cella* entièrement à ses frais ; à la sainte Église, il a laissé ce monument. Salut, mes frères, au cœur pur et simple. Moi, Evelpius, je vous salue au nom du Saint-Esprit.

« L'Église des frères a restauré ce *titulus* de M. Ant. Jul. Severianus.

« De la composition d'Asterius. »

Cette inscription rappelle qu'un nommé Severianus donna à la communauté chrétienne de Cæsarea un terrain destiné à servir de cimetière ; il y fit bâtir un oratoire, et l'évêque Evelpius prit possession de l'*area* et de la *cella* au nom de son Église, alors il s'adressa à un poète de sa connaissance qui composa cinq vers iambiques, incorrects, mais naïfs, dans lesquels l'évêque donne à ses ouailles, le nom de *frères*. Plus tard, au cours d'une persécution sans doute, le monument fut détruit ou mutilé ; il fut rétabli, recopié, et imité, mais on y ajouta une ligne rappelant cette restauration, laquelle n'est guère antérieure à la deuxième moitié du IVe siècle. A cette date on employa encore l'expression *ecclesia fratruum*. Le titre primitif devait appartenir au IIIe siècle [15].

[1] G. Marini, *Iscrizioni antiche delle ville e de palazzi Albani*, in-4°, Roma, 1785, p. 94 ; Gruter, *Corp. inscr.*, p. 21, n. 3 ; p. 38, n. 10 ; R. Fabretti, *Inscript. antiquar. explicatio*, in-fol., Roma, 1702, cl. III, n. 297 ; Muratori, *Novus thesaur. vet. inscr.*, p. 572, n. 1. D'après Borghesi, *Œuvres complètes*, t. III, p. 413, 414 toutes les associations païennes auraient porté ce titre de frères, ce que nient Mommsen et De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 107-108 ; Henzen, *Acta fratrum Arvalium*, p. I. — [2] Act., XXII, 5 ; XXVIII, 21. — [3] Clément d'Alexandrie, *Stromates*, l. II, c. XVIII, *P. G.*, t. VIII, col. 1816 sq. — [4] Matth., XII, 48. — [5] Rom. VIII, 29. — [6] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXIX, *P. L.*, t. I, col. 468 sq. Saint Justin dit au sujet des juifs et des païens : « Nous leur disons à tous : Vous êtes nos frères ! » II *Apolog.*, I, 1. — [7] Athénagore, *Legatio pro christianis*, c. II, *P. G.*, t. VI. col. 893. — [8] Minucius, *Octavius*, c. IX, *P. L.*, t. III, col. 260. — [9] *Ibid.*, c. XXXI, *P. L.*, t. III, col. 335. — [10] S. Justin, *Apologia I*, c. LXV, *P. G.*, t. VI, col. 428. — [11] S. Cyprien, *Epist.*, LIII. — [12] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. III, c. XXIV, *P. G.*, t. XX, col. 1084 — [13] Lactance, *Div. Instit.*, l. V, c. XV, *P. L.*, t. VI, col. 595. — [14] S. Augustin, *Epist.* XXIII, 1, *P. L.*, t. XXXIII, col. 95 ; Arnoldi, *Fratrum et sororum appellatio inter christianos, maxime usitata* (non vidi). — [15] Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéol. à Carthage* p. 43 ; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 28 ; *Roma sotterranea*, t. I, p. 105 ; *Inscript. urb. Romæ*, 1888, t. II, prœm. p. XXXIV ; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9585, 20958 ; Doublet, *Musée d'Alger*, p. 23, p. 60, pl. II, n. 1 ; Bücheler, *Carmina epigraphica*, n. 115 ; S. Gsell, *Monum. antiq. de l'Algérie*, t. II, p. 398, note 3 ; P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique* dans *Revue archéologique*, 1906, t. II, p. 307, n. 225 ; *Hist. littér. de l'Afrique chrétienne*, t. II, p. 125-129

Sans sortir de cette Église de Cæserea, rappelons une autre inscription ainsi conçue (fig. 943) [1] :

In memoria. eorum
quorum corpora in ac
cubitorio hoc sepulta
sunt Aleimi Caritatis Julianae
et Rogatae matri Victoris presbyte
ri qui hunc locum cunctis fratribus feci.

Ici c'est le prêtre Victor qui donne à la communauté qu'il gouverne le titre de *cuncti fratres*. Ceci a fait supposer à J.-B. De Rossi que les fidèles auraient adopté le titre de *fratres*, ou *ecclesia fratrum* pour se constituer en collège funéraire. Ce n'est

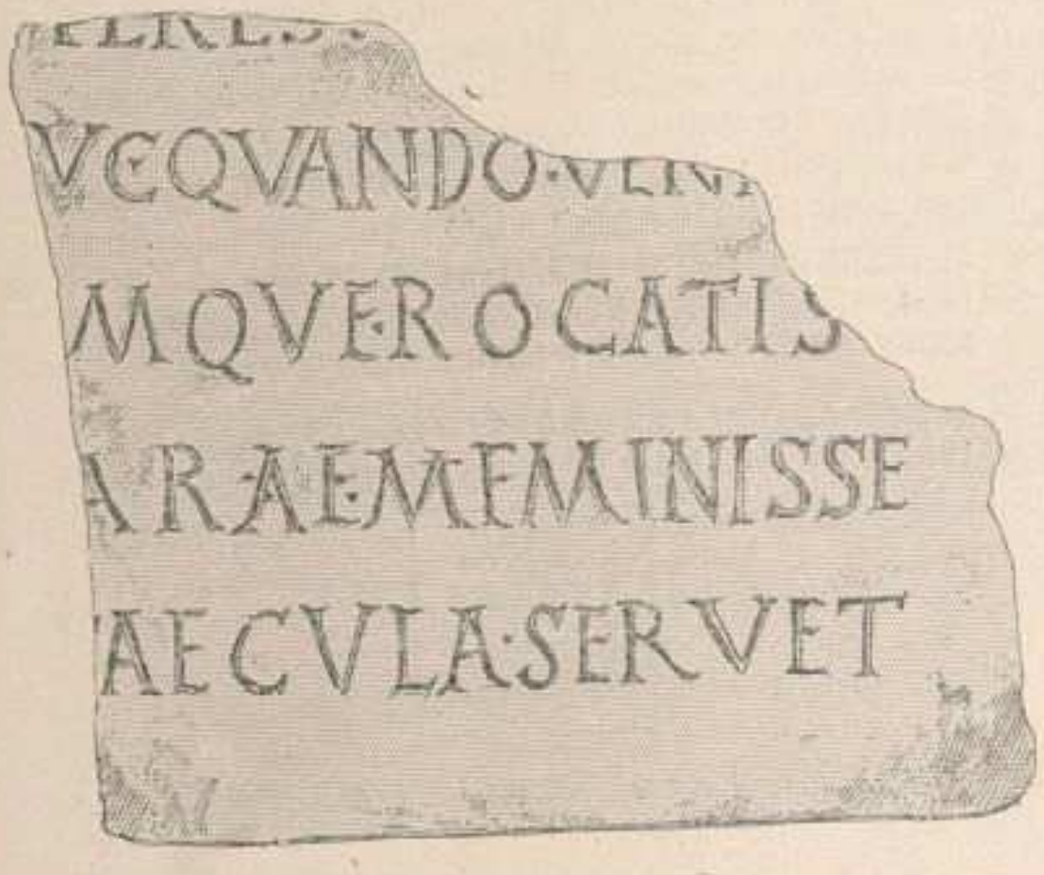

4749. — Inscription de la catacombe de Sainte-Priscille.
D'après J. Wilpert, *Fractio panis*, p. 54, fig. 6.

qu'une conjecture. Sur une inscription d'Euménie (voir ce mot) on rappelle la mémoire de cinq enfants morts en même temps; on lit sur une face latérale du cippe [2] :

ΕΙC ΤΗΝΔΕ
ΤΟΗΩΤΟ
Ν ΚΟΙΝΟ
Ν ΤΩΝ Α
ΔΕΛ ΙΩ
Ν

Εἰς τήνδε τὸ ἡρῶιον κοινὸν τῶν ἀδελφῶν. Cette stèle touche à la partie est de l'*area* des frères.

A Héraclée du Pont, Cyriaque d'Ancône lut l'inscription suivante [3] :

ΑΥΡ·ΦΙΛΙΠΠΙΑΝΟΣ· ☧ ΕΠΟΙΗΣΑ ΕΜΑΥ
ΤΩ ΚΑΙ ΤΗ ΓΥΝΑΙΚΙ ΜΟΥ ΑΥΡ·ΔΕΚΝΙΑΝΗ
☧· ΚΑΙ ΤΩ ΠΑΤΡΙ ΜΟΥ ΑΥΡ· ΝΕΟΦΥΤΩ
☧· ΕΙ ΔΕ ΤΙΣ ΤΟΛΜΗΣΕ ΕΤΕΡΟΝ ΒΑΛΕΙΝ
ΔΩΣΕΙ ΤΟΙΣ ΑΔΕΛΦΟΙΣ· ☧ ·Φ·

Αὐρ. Φιλιππιανὸς ἐποίησα ἐμαυ τῶ(ι) καὶ τῇ(ι) γυναικί μου Αὐρ. Δεκ[μ]ιανῇι καὶ τῶ(ι) πατρί μου Αὐρ. Νεοφύτω(ι). — Εἰ δέ τις τολμήσει ἕτερον βαλεῖν. δώσει τοῖς ἀδελφοῖς δηνάρια φ'.

[1] A. Berbrugger dans *Revue africaine*, t. I, p. 118; t. IV, p. 462; L. Renier, *Recueil des inscriptions rom. de l'Algérie*, in-4°, Paris, 1855, n. 4026; *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n. 9586; Lavigerie, *De l'utilité d'une mission archéologique à Carthage*, in-8°, Paris, 1881, p. 43; Doublet, *Musée d'Alger*, 1890, p. 23, p. 62, pl. II, n. 4; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 86, p. 106; P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. II, p. 129 sq. — [2] W. M. Ramsay, *The Cities and Bishoprics of Phrygia*, in-8°, Oxford, 1897, t. II, p. 730, n. 658. — [3] Ms. Vatic., *5250*, p. 5 v°; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. I, p. 107; A. Dumont, *Mélanges d'archéologie*, 1892, édit. Homolle, p. 385, n. 72 *l* (dit Héraclée de Thrace); J. Cumont, *Les inscript. chrétiennes d'Asie Mineure*. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 2509. — [5] Visconti, dans *Atti delle Accad. rom. di archeol.*, t. VI, p. 43, *Dictionn.*, t. I, col. 744. — [6] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 512. — [7] *Digeste*, l. XLVII, tit. XXII, l. 4. — [8] Wilmanns, *Exempla inscript. latinat.*, n. 57.

Aurelius Philippianus Christi fecit mihi et coniugi meæ. Aureliæ Dekmianae Christi et patri meo Aurelio neophyto Christi. Si quis audeat alterum ponere, dabit fratribus trecentos denarios.

Dans cette épitaphe, on voit que l'amende pour le cas de violation du tombeau doit être payée à la communauté des *frères*. C'est également à la communauté des *frères* que s'adresse une inscription de Salone [4] :

RVSTICIA CLOD· · ·
FILIO CARISSIMo *Eu*
TICIANO QVI VI*xit*
AN XXI EGO MISERa
MATER EMI EX PROPRI
E MEO PETO BOS FRA
TRES NE QVI ALIVM
corpus superimponat

et la même prière est adressé à Rome à la communauté des frères [5] :

ALEXANDER
AVGG·SER·FECIT
SE·BIVO·MARCO·FILIO
DVLCISSIMO·CAPVTA
FRICESI·QVI·DEPVTA
BATVR INTER BESTITO
RES·QVI·VIXIT·AN·NIS
XVIII·MENSIBV·VIIII
DIEBV·V·PETO A BOBIS
FRA·TRES·BONI·PER
VNVN·DEVM . NE·QVIS
VII·TITE·LOM*olestet*
POST MO*rtem*

Il semble donc que les fidèles aient, en certaines Églises, sinon dans toutes, adopté cette dénomination de *fratres* comme titre officiel; aussi est-il important d'en rapprocher ce fragment trouvé au cimetière *Ad Catacumbas* (voir ce mot) où Ph. de Winghe put lire sur un *loculus* cette inscription peinte au *minium* sur le marbre [6] :

[illegible]SVS
SODALIS FRATR
ES·

Ce terme de *sodales* est ainsi expliqué par le jurisconsulte Gaius : *Sodales sunt, qui ejusdem collegii sunt quam Græci* ἑταιρίαν *vocant* [7]. Le mot *frères* fut caractéristique des associations chrétiennes et, sur ce point encore il semble que les adorateurs de Mithra aient voulu calquer ce qui se faisait dans cette religion à laquelle ils avaient fait de si impudents emprunts [8].

Un des plus anciens témoins épigraphiques à Rome est une inscription datant du IIe siècle qui rappelle les réunions des chrétiens dans les catacombes, mentionne le *memento* pour les défunts et nous donne un texte en partie liturgique. L'inscription couvrait trois plaques de marbre qui fermaient un tombeau du premier étage de la catacombe de Sainte-Priscille. Des pierres originales, il n'est resté, dans la catacombe que ce débris (fig. 4749). La partie attenante à ce fragment fut transportée avec la seconde dalle, à Rocca

di Papa, mais la troisième a complètement disparu [1] :

DIXIT·ET·HOC·PATER·OMNIPOTENS·CVM*pelleret Adam*:
DE TERRA·SVMPTVS·TERRAE·TRADERIS·HV*mandus*
SIC NOBIS SITA·FILIA E*s*TA·CAPE CHRIST*oque volente* [2]
BIS·DENOS SEPTEM·Q·ANNOS.EME*n*SA *decessit*:
HAEC·ILLI PER CRHISTVM FVERAT·SIC *piena senectus*
EVCHARIS·EST MATER·PIVS·ET PATER EST *mi*
VOS PRECOR O FRATRES·ORARE·HVC·QVANDO·VENI*tis*
ET PRECIBVS·TOTIS·PATREM NATVMQVE ROCATIS
SIT VESTRAE·MENTIS·AGAPES·CARAE MEMINISSE
VT DEVS·OMNIPOTENS·AGAPEN IN SAECVLA·SERVET

« Et ainsi que Dieu a dit en chassant Adam : Tu as été pris de la terre, tu retourneras à la terre, de même notre Agape, notre fille, repose ici dans le tombeau, parce que le Christ l'a voulu; elle est morte en la vingt-septième année de sa vie : c'était le plein âge que lui avait assigné le Christ.

« Eucharis est ma mère, Pie mon père. Je m'adresse à vous mes frères : quant vous venez ici prier, et que dans les prières communes vous invoquez le Père et le Fils, n'oubliez pas de grâce, de vous rappeler la chère Agape, afin que le Dieu tout-puissant garde Agape dans l'éternité. »

Nous citerons encore un document du IVe siècle utile à connaître, la lettre écrite sur papyrus par un certain Justin au « frère » Paphnuce, en des termes fort respectueux [3] :

[Τῷ κυρίῳ μου καὶ ἀγαπητῷ
[ἀδελφῷ Παπνουθίῳ Χρηστο-
[φόρου Ἰουστῖνος χαίρειν.
[. . . . . .
ἧ[ν ἔδει γρα]φῆν[α]ι π[ρὸς τὴν]
σὴν χρ[ηστότ]ητα[ν], κύριε μου
ἀγαπητέ· πιστεύομεν γὰρ
τὴν πολιτία[ν σ]ου ἐν οὐρανῷ.
ἐγῖθεν θεροῦμέν σε τὸν
δεσπότην καὶ κενὸν (π)ά[τ]ρω[να].
ἵνα οὖν μὴ πολλὰ γράφω καὶ
φλυαρήσω, ἐν γὰρ [πο]λλῇ
λαλιᾷ οὐκ ἐκφεύξοντ[αι]
(τ)ὴ(ν) ἁμαρτίᾱ, παρακαλῶ [ο]ὖν,
δέσποτα ἵνα μνημον[ε]ύῃς
μοι εἰς τὰς ἁγίας σου εὐχάς, ἵ-
να δυνηθῶμεν μέρος τῶν (ἁμ-)
αρτιῶν καθαρίσεως· εἷς γάρ
ἰμει τὸν ἁμαρτουλὸν· παρακα-
λῶ καταξίωσον δέξεσθαι
τὸ μικρὸν ἐλέου διὰ τοῦ ἀδελ-
φοῦ ἡμῶν Μαγαρίου πολλὰ
προσαγωρεύ(ω) πάντες τοὺς ἀ-
δελφοὺς ἡμῶν ἐν κω· ἐρρω
μένον σε ἡ θί-
α πρόνοια φυλάξα[ι]
ἐπὶ μέγιστον χρό-
νον ἐν κῷ Χω
κυριε ἀγαπητ[έ]

Au verso

[τῷ κυρίῳ] μου καὶ ἀγαπητῷ ἀδελφῷ Παπνουθίῳ
Χρηστοφόρ[ου]
παρ Ἰουστινου

(A mon seigneur et cher frère Paphnuce, fils de Christophe, Justin adresse ses salutations...).... ce qu'il était nécessaire d'écrire à votre clémence, cher seigneur. Nous croyons que vous êtes citoyen du ciel, à cause de quoi nous vous regardons comme maître et patron. Afin de ne pas passer par trop de discours pour un paresseux babillard (car dans la profusion des paroles on n'échappe pas au péché), je vous prie, maître, de vous souvenir de moi dans vos prières afin que je puisse obtenir le pardon de mes péchés. Car je suis pécheur. Acceptez, je vous prie un petit présent d'huile des mains du frère Macaire. Tous mes respects à tous mes frères dans le Seigneur. Que la divine Providence vous conserve en bonne santé pendant longtemps dans le Seigneur Christ, mon seigneur.

« A mon seigneur et cher frère Paphnuce, fils de Christophore, de (la part de) Justin. »

C'est encore à la prière des frères qu'on recommande *Lucifere conjugi dulcissime, omnem dulciludinem cum luctum Maxime marito reliquisset meruit titulum inscribi ut quisque de fratribus legerit roget Deu ut sancto et innocenti spirito ad Deum suscipeatur.*

Cette prière, est assurée à Alexandre à qui les frères décernent le nom de frère [4] :

ALEXANDRO.FRATRI·BENEMERENTI·VOTVM
MERENTI·FRATRES·REDDIDERVNT·VIXIT·IN·CHRISTO
ANNIS·XXXIII·DECESSIT IDVS IVNIAS

et de même pour Leontius à qui les frères adressent dans sa tombe du cimetière de Priscille, le dernier adieu [5] :

LEONTIP
AXAFRA
TRIBVS
VALE

Avant de quitter la catacombe de Priscille, voici encore une épitaphe [6] :

ΤΩ ΚΥΡΙΩ ΑΔΕΛΦΩ ΦΙΛΟ
ΝΕΙΚΩ ΑΔΕΛΦΗ ΕΠΟΙΗΕ ΛΑΖΙ
ΩΠΝΤΙΚΑΙΖ ΗCΑΝΤΚ ΑΛCΥΙΜΕ
ΤΕΜΟV
CTH R

Domino fratri Philonico soror fecit forte qui fuit et vixit indissolubiliter mecum annos XXX. Il est possible qu'il s'agisse ici d'un frère et d'une sœur selon la nature [7], mais on peut aussi entrevoir une union spirituelle dans laquelle chacun garda la virginité. Au contraire c'est encore à tous les fidèles que s'adresse cette formule sur une inscription qui a fait partie du musée Olivieri à Pesaro [8] :

ZΩCIMOC · ΚΑΙ · ΕΥΝΕΙΚΗ
ΤΩ · ΙΔΙΩ · ΤΕΚΤΩ · ΕΥΝΕΙ
ΚΩ · ΚΑΛΩC ΙΤΖΙΩΜΕΝΩ
ΤΗΝ·ΧΑΡΗΝ·ΤΟΥ·ϴΕΟΥ·ΕΙΡΗ
ΝΗΝ · ΕΧΕΤΕ ΑΔΕΛΦΟΙ

Ζώσιμος καὶ Εὐνείκη τῷ ἰδίῳ τέκ[ν]ῳ Εὐνείκω καλῶς [ἡ]ξωμένῳ τὴν [χ]άριν τοῦ Θεοῦ Εἰρήνην ἔχετε ἀδελφοι.

Même au IVe siècle nous voyons encore usité ce vocable de frères. Une inscription de Sataf, Aïn Kebira de l'année 369 [9].

*me*MORIE *d*EPOS
ITIONIS PRESBI*t*
ERI SECVRI POSITA
A FRATRES FATALE

[1] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1884-1885, p. 72-76; 1886, pl. IX; *Inscript. christ.*, t. II, part. I, p. XXX; J. Wilpert, *Fractio panis. La plus ancienne représentation eucharistique*, p. 54. — [2] De Rossi, *Bull.* : Christumque secuta, *Inscr.* : Christi fidelis. — [3] Deissmann. dans *Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung*, t. I, p. 94 sq.; *Light vom Osten*, in-8, Tubingen, 1906, p. 151 sq. G. Milligan, *Selections from the greek Papyri*, in-12, Cambridge, 1912, p. 125-127, n. 52. — [4] Muratori, *op. cit.*, p. MDCCCXXIV, 9 — [5] De Rossi, *Bullettino*, 1864, p. 12. — [6] Marangoni, *Delle cose gentilesche*, p. 456. — [7] D'autres, *ibid.*, p. 459, concernant des frères et sœurs. — [8] *Corp. inscr. græc.*, t. IV, n. 9846. — [9] L. Duchesne, *Inscriptions chrét. d'Afrique*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1889, p. 94, n. 1.

5 ET FLORA VIC SIT AN
NOS LV·ANO PCCC
XXIIII DEPOSITIO B
ASSI FRATRIS·VII·ID
VS OCTOBRES·

Il y a ici deux épitaphes et le retour du mot *fratris* dans la deuxième semble indiquer qu'il ne s'agit pas d'une famille, mais de fidèles qui se donnent un titre ce que nous voyons d'ailleurs sur une inscription du portique de Babiska (voir ce mot, t. II, col. 20-21), en 536, de notre ère :« Les frères Sargon et Théodore et Bakkos achetèrent les jardins, moi, le frère Yohannan, fils de Zakkai j'ai construit et mené à terme »... A cette date tardive, il est peu probable que le mot *frère* soit entendu dans son sens primitif, ces « frères » sont sans doute les membres d'une confrérie ouvrière [1] (voir CONFRÉRIE).

Nous ne ferons qu'indiquer d'un mot la fortune réservée au mot « frère » par les règles monastiques qui l'appliquèrent indistinctement à tous les religieux.

H. LECLERCQ.

FRÉRET (NICOLAS). Fréret né à Paris le 15 février 1688, y est mort le 8 mars 1749. Il n'eut guère d'enfance puisque dès l'âge de seize ans il faisait sa distraction des écrits de Scaliger, Dodwell, Usher et autres savants aussi rébarbatifs. A dix-neuf ans, il était l'auteur de dissertations érudites sur les cultes de Bacchus, de Cérès, de Cybèle et d'Apollon. Après avoir traversé la barreau par obéissance à l'égard des volontés paternelles, il revint avec une passion accrue aux études historiques, dédaignant les contrariétés quotidiennes et trempant son caractère dans la contradiction. Les livres devinrent sa seule compagnie et son cabinet fut pour lui l'univers. L'amitié du comte de Boulainvilliers l'encourageait à dédaigner les tracasseries domestiques et les délassements frivoles. Le 23 mars 1714, à l'âge de vingt-six ans, il fut reçu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, non en qualité de membre, mais à titre d'*élève* et si ce titre était convenable à son âge, a-t-on pu dire, il était injurieux pour son érudition. Son début fut un coup de maître. Dans un discours sur l'origine des Français prononcé en séance publique, Fréret essaya de prouver : 1° que les Francs étaient une nation ou plutôt une ligue de différents peuples de la Germanie; 2° que ces mêmes Francs servaient dans les troupes romaines et que leurs rois ou chefs vivaient dans une sorte de vassalité à l'égard des empereurs [2]. Aujourd'hui encore la solidité de ce travail, l'abondance et la qualité de l'érudition qui s'y déploie fait de cet écrit un des plus graves qui existent sur les origines de notre histoire nationale. Fréret trouva un adversaire résolu, l'abbé de Vertot, qui, non content de répandre sa prose insipide, s'avisa de faire taire l'écrivain dont il ne partageait pas les vues; il s'agita tant et s'adressa si haut que Fréret fut traité en criminel d'Etat et mis à la Bastille. « On a peine aujourd'hui à se rendre compte des motifs qui purent produire un pareil excès de zèle » a dit Raoul-Rochette [3], mais il n'a pas remarqué qu'à cette date du règne finissant de Louis XIV, à la veille de la Régence, « la question, ainsi que l'a justement fait observer Ad. Vuitry, commençait à devenir politique ». Bientôt en effet, avec le comte de Boulainvilliers, l'abbé Dubos, Montesquieu et l'abbé de Mably, le débat s'agrandit, se passionne et prend un caractère nouveau. Il ne s'agit plus uniquement de la recherche scientifique d'une vérité historique ; dans la querelle entre les Gaulois et les Francs, on voit apparaître la diversité de sentiments et d'intérêts, d'appréciation du présent et d'aspiration vers l'avenir qui commençait à éclater, au sein de la nation, entre la noblesse et le tiers-état [4]. « Fréret avait montré une direction féconde, mais il ne s'y engagea pas après ce premier pas. La Bastille lui prouva qu'on ne pouvait contredire impunément les pouvoirs qui usent de la prison comme procédé d'argumentation. Désormais Fréret garda le silence sur des matières où son talent l'eût peut-être conduit à des résultats considérables, et c'est ainsi qu'il cesse d'appartenir à nos études pour relever exclusivement des études d'antiquité classique et orientale.

H. LECLERCQ.

FRESQUES. — I. Technique. II. Rôle du clergé romain. III. Fresques hors de Rome. IV. Rôle du clergé chrétien. V. Les artistes. VI. L'inintelligence et l'abandon. VII. Après la paix de l'Église. VIII. Essai de classement.

I. TECHNIQUE. — Nous ne connaissons qu'une partie, considérable à vrai dire, des catacombes de Rome, mais l'état de dégradation où elles furent laissées, puis l'abandon et l'oubli, enfin l'indiscrétion et la maladresse des fouilleurs et des archéologues amateurs, jusqu'au milieu du XIXe siècle, ont fait subir d'irréparables pertes à un ensemble décoratif qu'il est permis d'imaginer, mais qu'il est impossible d'évaluer. Après le travail matériel d'excavation, d'aménagement la vente des tombes, toute la partie administrative qu'on entrevoit (voir FOSSOYEURS), il y eut une partie artistique, un effort de décoration, qu'on fait plus que soupçonner, qu'on possède sur certains points de façon assez complète pour en parler avec précision.

Le travail matériel exigé par cette décoration imposait de longs et difficiles travaux et requérait la présence d'un personnel expérimenté. La décoration n'affectait pas une catacombe depuis le vestibule d'entrée jusqu'aux plus extrêmes ramifications; elle ne faisait pas l'objet d'une entreprise comme serait le plafonnage et le badigeonnage d'un local quelconque. Les ambulacres et les cubicules une fois creusés dans la pouzzolane ou dans le tuf pouvaient attendre indéfiniment la décoration. Celle-ci dépendait généralemnt de deux circonstances, la richesse ou la sainteté du défunt. S'il était riche, la famille voulait lui faire l'honneur d'une tombe décorée, facile à reconnaître et la vanité humaine n'y était sans doute pas étrangère; s'il était martyr, la piété des fidèles ou l'admiration de l'Église distinguaient cette tombe sainte par des ornements. Il y eut des exemples, en petit nombre, de sarcophages introduits dans les catacombes, mais ce ne pouvait être chose facile vu les dimensions et le poids. Il y eut des constructions, comme à la tombe de saint Janvier, un portique en briques, mais ceci est exceptionnel; on préféra la décoration à fresque.

La paroi destinée à être recouverte de fresques réclamait une préparation délicate. Pline et Vitruve nous ont transmis la recette des opérations à exécuter. Suivant Pline [5], la paroi doit recevoir trois couches de

[1] E. Littmann, *Archæological details from Syria: inscriptions*, dans *Princeton University Bulletin*, 1903, t. XIV, p. 56-63. — [2] Ce mémoire a été repris par Fréret et édité de façon définitive par les soins de Guignaut, sous le titre : *De l'origine des Français et de leur établissement dans la Gaule*, dans *Mémoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXIII, part. 1 (1858), p. 321-559. — [3] *Biographie universelle* (Michaud), 1856, t. XV, p. 147. [De Bougainville]. *Éloge de M. Fréret*, dans *Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres avec les Mémoires de litterature tirés des registres de cette Académie* depuis l'année 1749 jusques et y compris l'année 1751, t. XXIII, p. 314-337. — [4] A. Vuitry, *Études sur le régime financier de la France avant la Révolution de 1789 : Les impôts romains dans la Gaule du V ou Xe siècle*, in-8°, Paris, 1878, p. 3. — [5] *Hist. natur.*, l. XXXVI, c. CLXXVI; Mottez, *Lettre sur la peinture à fresque*, dans *Mém. de la Soc. impér. des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille*, 1866, t. II, p. 721.

chaux et de pouzzolane et deux couches de chaux et de stuc marmorin [1]. Vitruve exige, outre un premier badigeon grossier, trois couches de chaux et pouzzolane et trois autres couches de ciment marmorin [2]. Aucune de ces six couches ne doit être appliquée sur la précédente alors que celle-ci commence à sécher et les trois dernières couches doivent être étendues de manière à ce qu'elles se coagulent et forment une masse compacte [3]. On a trouvé au Palatin, dans les fouilles au palais des empereurs, un mur dont le revêtement satisfait à toutes ces prescriptions; les artisans pompéiens adoptaient un procédé un peu différent [4], ceux des catacombes n'acceptèrent pas non plus toutes les prescriptions compliquées de Pline et de Vitruve. La raison est aisée à donner. Les parois en tuf des catacombes n'offraient pas la résistance nécessaire pour supporter le poids d'un revêtement très lourd, on fit donc choix d'un enduit dont l'épaisseur totale ne dépassait pas un centimètre. On relève bien quelques différences suivant les lieux et les époques. Ainsi jusqu'au IIIe siècle avancé, l'enduit se compose exclusivement de deux couches, à l'époque qui suit, on se contente souvent d'une seule couche. Cependant, à la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin on en met deux; à la crypte de saint Janvier, à la catacombe de Prétextat on en met jusqu'à trois; il est juste de dire que la couche inférieure n'est pas appliquée sur le tuf, mais sur l'*opus murarium* plus capable de supporter un pareil poids. Avant le milieu du IIIe siècle, on ne connaît aucun exemple de fresques exécutées sur un enduit d'une seule couche et cette circonstance est un précieux indice chronologique pour la détermination de l'âge des peintures appliquées sur les enduits. Il est assez probable que les peintres des catacombes ne sont arrivés à établir ces règles qu'après divers tâtonnements et quelques mésaventures. Ainsi on peut supposer que les premières fresques tracées sur un enduit trop lourd se seront détachées des parois et écrasées sur le sol, nous privant des ouvrages les plus anciens et, à en juger par ce qui reste, les plus parfaits. Afin d'éviter la chute des enduits, on imagina dans les cubicules les plus anciens pourvus de soffites plats, de fixer le stuc au soffite avec des clous de fer [5], dont plusieurs sont encore visibles aujourd'hui [6]. Nous devons à cette précaution la conservation de la voûte de la crypte de Lucine nonobstant ses grandes crevasses. A la *Cappella greca* la paroi gauche verticale était tellement friable qu'on fit usage de chevilles en ciment dont on reconnaît la place aujourd'hui [7].

La composition de l'enduit est ici conforme à la formule de Pline et de Vitruve. Lorsqu'il comporte deux couches, celle de dessus est faite d'un mélange de chaux et de marbre pulvérisé, d'une extrême solidité et offrant une belle surface glacée. Lorsque l'enduit ne comporte qu'une seule couche, elle est faite d'un mélange de chaux de pouzzolane dont la surface est blanchie au moyen d'un lait de chaux. Les meilleurs enduits des catacombes sont aujourd'hui ceux de la crypte du couronnement d'épines (?) au cimetière de Prétextat, du cubicule sous le grand lucernaire et du cubicule d'Ampliatus au cimetière de Domitille; de l'hypogée des Acilii et d'une partie de la crypte des Flavii, de la *Capella greca* et de la crypte de saint Janvier; les enduits de la plus mauvaise qualité se trouvent au *Cœmeterium majus* et à la catacombe de Saint-Hermès. La qualité de l'enduit diffère encore suivant qu'il est destiné à recevoir des peintures ou bien à servir simplement de revêtement à la paroi du tuf. Dans le premier cas, le stuc est d'une pâte plus fine, et on peut croire que la différence de préparation et de prix devait être assez considérable puisque, dans un même cubicule, les parties non destinées à la décoration sont toujours enduites de stuc de moindre qualité, c'est le cas dans la crypte de Miltiade du cimetière de Calliste, où cette distinction a été observée pour des surfaces assez exiguës, par exemple, une niche et deux *arcosolia* revêtus d'un enduit moins soigné que le soffite qui est peint [8]. Cette circonstance dont la raison économique avait échappé à J.-B. De Rossi, l'a induit à présenter des explications de caractère historique peu exactes. Il a pensé que la crypte avait d'abord servi de lieu de réunion liturgique sous le pape Fabien et que la niche et les *arcosolia* étaient des additions datant du pontificat de Miltiade [9]. En réalité, la crypte entière, telle qu'elle existe, est primitive et date des premiers temps qui suivirent la paix de l'Église. Une crypte plus célèbre, celle des *Cinque Santi*, creusée peu après l'an 300, au cimetière de Calliste, offre également deux modes de revêtement. Celui de la paroi du fond sur laquelle est tracée la fresque des *Cinque Santi* est à deux couches, celui de la voûte et des parois latérales non peintes n'a qu'une seule couche. A partir de la fin du IIIe siècle, le stuc à une seule couche s'emploie de plus en plus. *Le cubiculum duplex* du diacre Sévère, qui n'a pas de peintures, est enduit d'un stuc qui ne diffère pas de celui qui sera employé à la dernière période des excavations, qu'il soit peint ou non. Ce stuc à une couche est employé dans la chambre de l'*Ostrianum* qui mène à l'arénaire et qui, d'après une inscription trouvée en ce lieu est antérieur à l'année 291.

La pose de l'enduit constituait une opération préliminaire réservée à un corps de métiers, analogue à celui de nos plâtriers (*tectores*, κονιάται); leur besogne achevée, le peintre (*pictor*, ζωγράφος) abordait la

[1] On ne conteste plus aujourd'hui aux peintures des catacombes, le nom de *fresques*. Dans une étude qui précède les *Wandgemälde*, de Helbig, la démonstration a été faite, en ce qui concerne le plus grand nombre de peintures campaniennes; cf. O. Donner von Richter, *Die erhaltenen antiken Wandemalereien in technischer Beziehung untersucht und beurtheilt*, dont les conclusions ont été combattues sans succès par E. Breger, *Beiträge zur Entwicklungsgeschichte der Maltechnick*, dans *Technische Mittheilungen für Mälerei*, de Ad. W. Keim, 1893, 1894; Pour les catacombes, voir J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, in-fol., Roma, 1903, *Testo*, p. 3, 6-7. — [2] *De architectura*, l. VII, p. 3, 5-8. — [3] Donner von Richter, *Die erhaltenen antiken Wandmalereien*, p. 39. — [4] *Ibid.*, p. 41 sq. — [5] J. Wilpert, *Le pitture*, pl. 25, 38. — [6] Par exemple, dans le *cubiculum duplex* du cimetière de Lucine et dans les deux chambres des Sacrements A[1] et A[2]. — [7] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 14; Cf. J. Wilpert, *Fractio panis. Die aelteste Darstellung des eucharistischen Opfers in der Cappella greca endeckt und erläutert*, in-4, Freiburg, 1896, pl. v. A partir du IIIe siècle, on renonce à ce moyen et évite le danger en renonçant au soffite plat pour la voûte. — [8] Les cubicules creusés avant la moitié du IIIe siècle étaient entièrement couverts d'enduit sur la voûte et sur les parois, alors même qu'on n'aurait pas eu de peintures à faire partout. A partir du milieu du IIIe siècle et principalement depuis la paix de l'Église on se borna, dans un grand nombre de cubicules, à couvrir d'enduit et à peindre la paroi de face, dans laquelle s'ouvrait le principal *arcosolium* (ou bien mais ceci est plus rare, *l'arcosolium* seulement) la paroi extérieure de l'entrée et la voûte, laissant le reste à l'état brut. On peut citer comme exemple le cubicule *delle pecorelle*, au cimetière de Calliste, les cubicules de Veneranda, de Diogène et des *apostoli piccoli*, un cimetière de Domitille, de la « crèche » et de l' « étoile », au cimetière de Saint-Sébastien, des deux orantes et des saints, au cimetière *ad duas lauros;* de sainte Emérentienne et de la Madone, un *Cœmeterium Majus;* du « cocher » au cimetière de la *vigna Massima;* et le *cubiculum clarum*, du cimetière de Priscille, J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 154, n. 2; 155, n. 2; 158 n. 1; 163, n. 2; 164, n. 1; 207; 208; 209, 180, 213. — [9] J. Wilpert, *Beiträge zur christlichen Archäologie*, dans *Römische Quartalschrift*, 1901, p. 65 sq.

sienne. Il traçait d'abord sur le stuc frais les lignes géométriques de son dessin à l'aide d'une pointe dont on peut suivre aujourd'hui encore le léger sillon. Les corrections pouvaient se faire sans grand inconvénient grâce à l'éclairage défectueux des cubicules et cette circonstance n'a pu avoir que des conséquences fâcheuses en voilant bien des négligences d'artistes peu consciencieux [1].

D'autres artistes plus soigneux veillaient à effacer la légère trace laissée par la pointe et à aplanir le champ. On en trouve un exemple à la *Cappella greca*, où le peintre, mécontent de l'esquisse d'une figure symbolique de l'été tracée sur la frise et qu'il jugeait de proportions trop grandes passa son pouce sur tout le contour afin de lisser la surface et recommencer un modèle plus réduit [2]. Dès que l'on arrive aux ouvrages du IVe siècle, on ne trouve plus rien de semblable. Le tracé géométrique des voûtes est fait au pinceau et sans tire-lignes ni compas. De là des inégalités choquantes entre les panneaux, des circonférences tordues, un art qui, trop souvent, fait penser à des crayonnages enfantins [3]. L'exécution a parfois racheté la négligence de l'esquisse et parfois aussi fait disparaître presque complètement le trait en le recouvrant de couleur.

A partir du IIIe siècle un procédé nouveau se répand, au lieu de dessiner à la pointe sur le stuc humide on dessine la figure avec un trait courant de pinceau imbibé de couleur d'un ton clair, plus clair que la couleur de la figure qu'on veut exécuter. Les corrections deviennent aisées au moyen de teintes différentes, mais il fallait renoncer à enlever ces essais si aucun d'eux n'était jugé satisfaisant, car le stuc fixait la couleur de l'esquisse, comme il eût fait pour la couleur du tableau, que ce fût l'ocre clair ou le vert de mer. Les artistes se trouvèrent obligés de la sorte à acquérir une plus grande habileté, afin d'éviter les repentirs qui eussent détérioré le champ de la fresque; il est juste de dire que dans les derniers ouvrages, on supprime la difficulté en exécutant l'esquisse telle qu'elle est, fautive ou non, sans corrections. Sur une fresque du IVe siècle, nous voyons un serviteur portant une large corbeille; l'esquisse avait porté le vêtement beaucoup trop à droite, on a rempli l'espace ainsi marqué, au risque d'aboutir à une difformité [4].

Un croquis du IVe siècle tracé à la couleur blanche, sur un fond noir [5], est demeuré inachevé, sans doute à cause de la difficulté de dominer l'obscurité du champ. Le peintre lui-même ne s'y retrouvait plus. On ne rencontre nulle part la « mise au carreau » dont les artistes égyptiens ont fait usage pour tracer leurs esquisses, aussi est-il arrivé à certains peintres des catacombes de manquer leur travail. Celui qui dessina l'adoration des mages de la catacombe de Domitille [6] s'aperçut trop tard que la composition ne remplissait par le cadre qui lui avait été assigné; pour y porter remède, il augmenta l'écart entre les figures des mages.

D'autres décorateurs se montraient plus prévoyants. Ceux auxquels nous devons le jugement de Daniel, au cimetière de Calliste [7], et deux voûtes du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin [8] avaient eu la précaution de calculer auparavant la hauteur des figures et la dimension des compartiments; les égratignures faite sur la paroi pour ce calcul se voient encore aujourd'hui.

La présence de la chaux humide dans l'enduit imposait l'emploi exclusif des couleurs minérales délayées dans l'eau. Les couleurs les plus généralement employées étaient le rouge, le brun, le jaune, le blanc, le vert; on ne voit que rarement l'azur, le minium, le cinabre et le noir et dans plusieurs cas on constate des mélanges. Les fonds sont ordinairement la teinte naturelle de l'enduit; cependant il arrive dans quelques cubicules qu'on les a recouverts d'une teinte uniforme.

Le chairs sont exécutées au moyens du brun clair étendu jusqu'au jaune rosé; le blanc et le rouge clair plus rarement que le blanc, servent à marquer les lumières, le brun ou le rouge servent pour les ombres. Aux catacombes, comme à Pompéi [9], ce sont les tons amortis qui dominent, les couleurs éclatantes, qui donneraient des coups de lumière trop crue et des plaques d'ombre trop opaque sont repoussées; la tonalité générale est douce, harmonieuse, un peu voilée. Quelquefois, cependant, on rencontre un *arcosolium* et même un cubicule entier revêtu d'une peinture rouge vif ou jaune clair et la décoration est assortie à ce fond [10].

On retrouve à peine, dans les catacombes, un procédé d'art qui a joui d'une extrême faveur et atteint à une rare perfection dans le décoration des édifices pendant les premiers siècles de l'Empire, nous voulons parler des reliefs en stuc rehaussés de peinture. Le travail le plus notable, dans ce genre que contiennent les catacombes est un groupe du Bon Pasteur parmi les arbres. Le pasteur, les brebis et les maîtresses branches sont en relief peint [11]; quant aux feuilles et aux détails secondaires ils sont simplement peints ou tracés sur l'enduit. Cet emploi des stucs nous amène à dire quelques-mots d'un genre de décoration dont le cubicule d'Ampliatus (voir ce mot) nous offre un exemple intéressant et précieux.

Le goût très vif des collections d'art qui se développa à Rome pendant les derniers siècles de la République et au début de l'Empire conduisit les particuliers, à l'imitation des princes étrangers, à faire construire des galeries destinées à recevoir tableaux et statues. Ceux à qui leur fortune ne permettait pas ces constructions dispendieuses, ces salles immenses soutenues par des pilastres et des colonnes de marbre se tiraient d'affaire à meilleur compte : ils faisaient peindre à fresque sur leurs murailles de faux pilastres encadrant de faux tableaux. Ampliatus donna dans ce travers et les deux chambres dont se compose son cubicule donnent une idée très exacte de la décoration des appartements d'une maison particulière. Dans une architecture de fantaisie composée de colonnettes, de corniches, de soubassements peints en trompe-l'œil sont ménagés des panneaux que remplissent des scènes dites de « genre » [12]. Un amour gardant un troupeau, un bouc et des brebis, des vaches, des bœufs, bref des *bergeries* s'inspirant du même goût que celles qui orneront les boudoirs du XVIIIe siècle. Nulle trace du christianisme dans le choix des sujets, ni dans les accessoires et les ornements, ce qui, à l'intérêt qui s'attache à cette chambre funéraire, ajoute celui d'un spécimen complet et unique de la décoration d'un appartement dans une maison chrétienne. D'après cette

[1] Par exemple la voûte du cubicule III, du cimetière de Priscille (2e moitié du IVe siècle); J. Wilpert, *Le pitture*, pl. 42 — [2] J. Wilpert, *Le pitture*, pl. 8, n. 2. — [3] *Ibid.*, pl. 49, 106, 168, 213. — [4] J. Wilpert *op. cit.*, pl. 96, n. 1, — [5] *Ibid.*, pl. 154, n. 1. — [6] *Ibid.*, pl. 116, n. 1. — [7] *Ibid.*, pl. 86. — [8] *Ibid.*, pl. 61, 63, n. 1. — [9] A Pompéi, on emploie le blanc crayeux, l'ocre jaune, l'ocre rouge, cinabre, indigo, bleu égyptien (*ceruleum*). jaune brûlé, terre violacée, rose tirant au garance, terre d'ombre, vert clair, teinte neutre, chair, violet, noir. Un même motif est repris plusieurs fois, mais toujours avec des variantes. L'esquisse est tracée à la pointe et au moyen de traits rouges; parfois un trait en creux ou une ligne ponctuée marque la limite que la peinture ne doit pas dépasser. — [10] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 15 sq., 137, 179, 182, 190, 248 : Peintures du Ier, IIe et IVe siècles dans les catacombes de Domitille, Priscille, Calliste et Hermès. — [11] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 21, 22, 23. — [12] *Ibid.*, pl. 30, n. 1; pl. 31, n. 1; *Dictionn.*, t. I, fig. 444.

remarque, nous sommes fondés à croire que les fidèles ne se contentaient pas de faire orner les murailles de leur dernière demeure, mais qu'ils prenaient un pareil soin pour les maisons qu'ils habitaient. On en trouve une preuve nouvelle dans la décoration de la maison des saints Jean-et-Paul, au Cœlius (voir ce mot).

Si fervents qu'ils pussent être, les chrétiens vivaient dans la société païenne et en subissaient l'influence; ce dont certains ne prenaient pas même la peine de se défendre [1]. Il est intéressant d'en trouver une preuve nouvelle dans un sujet aussi étranger on indifférent en apparence que la décoration des maisons privées. C'est que, en effet, la fresque était devenue un moyen économique à l'usage des petites gens pour imiter le luxe des riches, et tous les chrétiens ne savaient pas se défendre de cette ambition de la richesse apparente. Le spectacle irritant des jouissances et des splendeurs qui remplissaient le palais des grands personnages poussait à reproduire autour de soi quelque chose de ce luxe. La fresque s'y prêtait heureusement et économiquement. Comme elle demande une exécution rapide et qu'on y souffre des imperfections de détail, les artistes purent travailler vite et couvrir de vastes surfaces pour des prix modérés. Les salles qu'ils décoraient ne s'éclairaient ordinairement que par la porte, et des voiles tendus dans l'*atrium*, d'une colonne à la colonne suivante, tamisaient la lumière trop vive. C'est dans cette demi-obscurité que se développaient les fresques sur lesquelles on n'apercevait pas les imperfections de détail dont nous avons parlé. Les conditions étaient, on le voit, peu différentes dans les maisons de ce qu'elles étaient dans les catacombes, pour le plus grand détriment de l'art qui tournait à n'être plus qu'une industrie. Nous disions plus haut que les catacombes offraient, dans leur système décoratif, des points de contact avec les caveaux funéraires égyptiens; or, nous trouvons de ceci une confirmation dans une remarque de Pétrone, qui attribue à l'audace des Égyptiens l'invention de la fresque, cette imitation en raccourci du grand art [2]. En multipliant la fresque dans leurs demeures et dans les catacombes de Rome, les fidèles prirent ainsi leurs grande part de responsabilité dans la décadence de l'art. C'est encore Pétrone qui observe que l'usage de la fresque a perdu la peinture. On le comprend sans peine. Les gens de petite fortune l'avaient adoptée pour suivre d'une manière à portée de leurs ressources l'exemple donné par les riches; à leur tour, les riches l'empruntèrent à la petite société lorsqu'ils virent que les peintres de fresques atteignaient à une certaine habileté dans le reproduction des œuvres d'art célèbres. On leur en demanda des copies qui se multiplièrent et la peinture originale, négligée d'autant, commença à dépérir.

II. Role du clergé romain. — La décoration des catacombes semble avoir été, en partie du moins, placée sous la surveillance de l'Église romaine. Le pape Zéphyrin confia à Calliste, son futur successeur, la surveillance du « Cimetière » [3] et J.-B. De Rossi en induisait que les fresques des deux plus anciennes *cappelle dei Sacramenti* (A2 et A3) avaient été exécutées par l'ordre et sous le direction de Calliste [4]; en réalité, ces fresques sont plus anciennes [5]. Quoiqu'i en soit de ce fait particulier on ne saurait tirer une règle générale. A quelle date et dans quelle mesure le clergé romain a-t-il exercé une sorte de police administrative sur les cimetières? Nous l'ignorons absolument. Une épitaphe, que sa paléographie permet de reporter au IIe siècle, nous montre deux prêtres préposées à la surveillance du cimetière de Domitille [6]

ALEXIVS ET CAPRIOLA FFCERVNT SE VIVI
IVSSV ARCHELAI ET DVLCITI PRESBB ꝑ

D'autre part, pendant le deuxième moitié du IIIe siècle on est fondé à croire que ce régime n'est pas appliqué à tous les cimetières. Le peu d'étendue du cimetière de Sainte-Agnès, en particulier, donne lieu de penser qu'il n'a jamais fait partie des vingt-cinq cimetières auxquels étaient attachés des titres presbytéraux; en outre, le manque de locaux destinés aux assemblées nombreuses confirme l'hypothèse du maintien de son caractère privé. Ce cimetière ne sera jamais tombé dans le domaine administratif de l'Église de Rome, ce qui lui a permis de garder le nom de son fondateur, de se développer et d'être décoré sans subir la loi du clergé romain. Garrucci a imaginé l'existence d'un canon artistique dressé par les clercs et imposé par eux aux artistes [7]. Tous les faits contredisent cette assertion, au moins pendant les deux premiers siècles et, même après, il faut encore faire très large la part d'indépendance des artistes et des artisans.

On s'expliquerait difficilement que d'assez bonne heure et généralement le clergé n'ait pas veillé à l'ornementation des cimetières qui étaient les véritables édifices du culte. L'adoption et le maintien pendant plusieurs siècles de types symboliques inviteraient déjà à rechercher une direction unique et suprême si un autre fait assez significatif ne nous amenait à la même conclusion. On sait que l'origine des principaux cimetières, celui de Domitille en particulier, fut un hypogée appartenant à un fidèle qui consentit à en ouvrir l'accès à ses coreligionnaires. Tant que l'hypogée et ses premières galeries n'étaient pas sortis des mains du propriétaire, celui-ci demeurait libre d'en régler la décoration à son gré et suivant son goût. Précisément dans la catacombe de Domitille, les plus anciennes fresques certainement antérieures à l'épitaphe que nous transcrivions plus haut, sont exécutées d'après un programme très différent de celui qui commencera à prévaloir dès la première moitié du IIIe siècle. Nous pouvons suivre ici l'histoire des premiers tâtonnements qui aboutissent à un système que nous décrirons ailleurs. Les quatre plus anciennes voûtes peintes ne nous offrent aucun symbole chrétien [8]. La voûte du corridor qui donnait accès à la galerie est couverte des rameaux d'une vigne dans laquelle de petits amours font la vendange [10], les plafonds de trois chambres nous présentent une décoration composée exclusivement d'amours (fig. 4750). Ce motif se retrouvera longtemps dans les fresques des catacombes, ce qui ne se retrouvera plus, c'est un amour occupant le médaillon central [11]. On admettra ces légères figures désormais à titre d'accessoires, mais dès le début du IIIe siècle, le Bon Pasteur a pris définitivement possession du médaillon central de la

[1] E. Le Blant, *Les chrétiens dans la société païenne aux premiers âges de l'Église*, dans *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 21-30; L. Duchesne, dans *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, 73e fascicule, p. 159. — [2] Pétrone, *Satyricon*, 2 : *Ægyptiorum audacia tam magnæ artis compendiariam invenit.* — [3] Hippolyte, *Philosophumena*, l. IX, c. XI. — [4] De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1863, p. 83 sq. — [5] J. Wilpert, *Die Malereien der Sakraments-Kapellen, in der Katakombe des hl. Callistus*, in-8°, Freiburg, 1897, p. 3 sq. — [6] L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. LXXV, n. 1. — [7] *Diction.*, t. I, col. 913. — [8] Garrucci, *Storia delle arte cristiana*, t. I, p. 5-6. — [9] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 1-4. — [10] Il est possible qu'il faille rattacher à ce type la voûte du cubicule d'Ampliatus, repeinte au IVe siècle, probablement d'après la décoration primitive. — [11] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 2-4, tous trois à la deuxième moitié du Ier siècle. A Pompéi, maison d'Elpidius Sabinus, un amour dans un médaillon, au centre d'un panneau; cf. A. Mau, *Geschichte des decorativen Wandmalerei*, in-fol, Berlin, 1882, pl. XV-XVI.

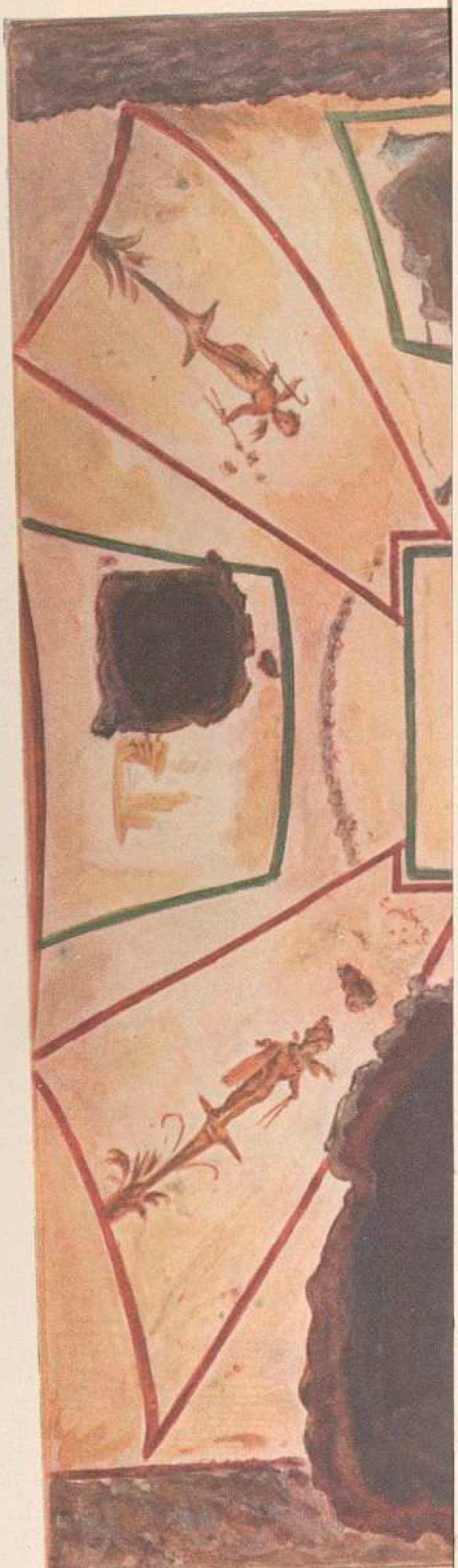

FRESQUE

d'après J.

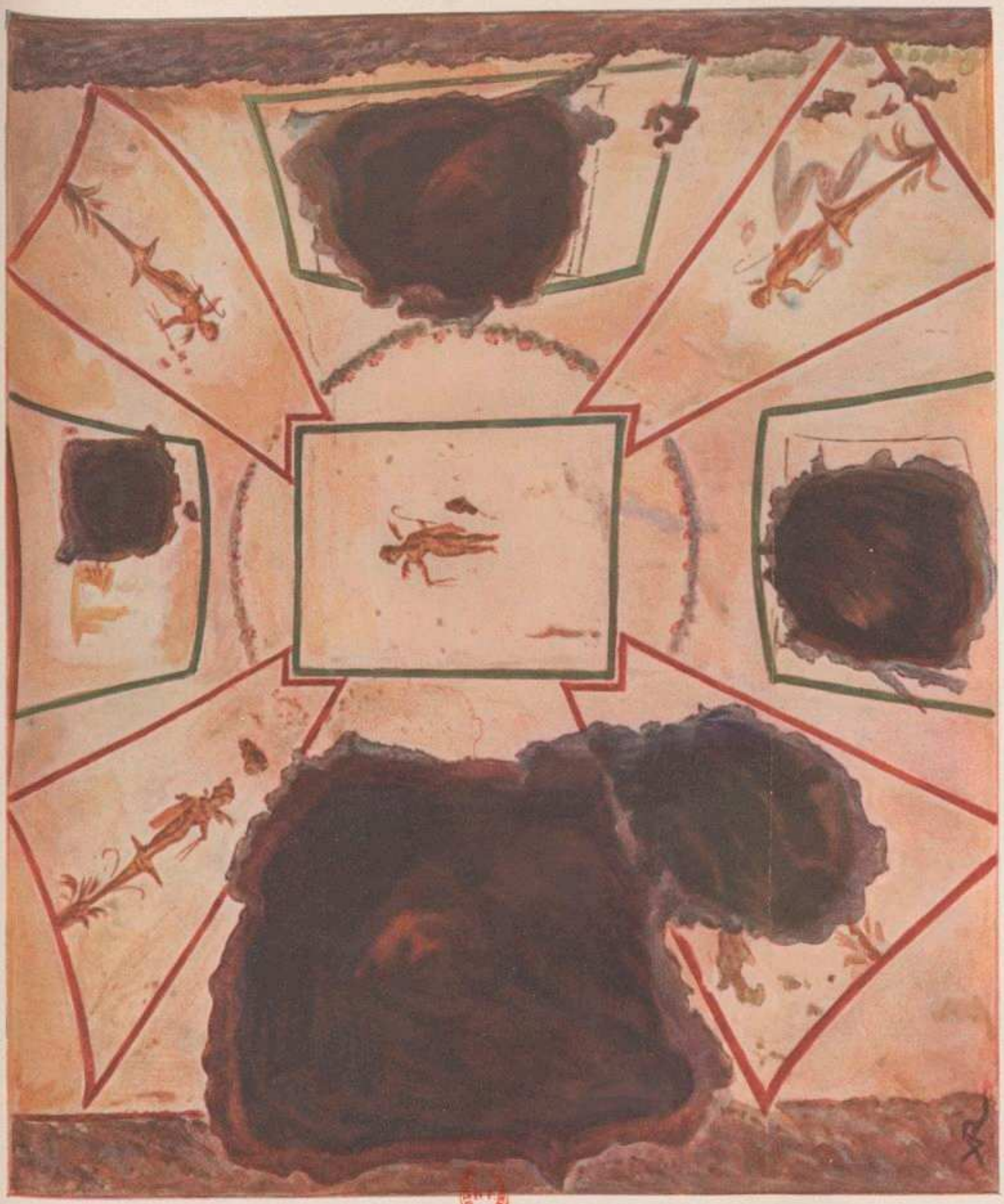

FRESQUE DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU Ier SIÈCLE

Catacombe de Domitille

d'après J. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, pl. 1.

Imp. G. Deberque, Paris.

voûte [1] et il ne partagera plus cette place qu'avec des sujets bibliques ou symboliques [2]. Les autres fresques du Ier siècle ne sont pas toutes aussi indépendantes des types qui reparaîtront plus tard à satiété. Un repas funèbre de deux convives servis par un homme ne reparaîtra plus [3]. Tandis que le personnage debout entre deux lions [4] servira de prototype à la représentation de Daniel. On rencontre encore trois paysages [5] et puis un hippocampe identique à ceux des peintures pompéiennes et qui deviendra le monstre marin auquel on jette le prophète Jonas [6]; mais à la fin du Ier siècle, il est encore sans destination précise et n'a qu'une valeur décorative. Un troisième sujet destiné à obtenir peu de vogue chez les fidèles fait dès lors son apparition, c'est l'agneau bondissant près du vase de lait suspendu à la houlette [7]. Ainsi pendant le Ier siècle, on ne constate rien qui ressemble à l'adoption de types décoratifs et symboliques; il faut attendre le début du siècle suivant pour rencontrer les premières scènes bibliques [8]. C'est à la *Cappella greca* que nous observons les premiers types de Moïse frappant le rocher et des trois Hébreux dans la fournaise [9]. Cependant, il a dû y avoir alors des tâtonnements, des repentirs. On voit à la *Cappella greca* un personnage debout drapé, le bras tendu qu'on ne retrouvera nulle part désormais et que l'on n'a pu interpréter [10]. De même la représentation de l'histoire de Suzanne ne sera plus traitée dans les peintures postérieures de la même façon qu'à la *Cappella greca*.

Le Ier siècle a donc été une période d'indépendance complète; ajoutons que la tradition mit quelque temps à se perdre. Même après l'adoption des premiers types symboliques, il y eut, parmi les fidèles des esprits trop personnels pour s'accommoder aux exigences du clergé romain en matière de décoration. C'est ce que nous montre le cubicule d'Ampliatus, contemporain des Antonins. Celui-ci a fait décorer sa chambre sépulcrale comme il l'entendait et le symbolisme n'y pas eu accès. Il était chrétien et cependant aucune figure biblique, mais des rinceaux, des architectures en trompe-l'œil, des scènes de genre [11].

III. Fresques hors de Rome. — Les fresques romaines étant hors de proportion avec les quelques fresques rencontrées ailleurs, on s'est habitué à ne voir qu'elles, à ne parler que d'elles. Cependant, il y en eut et il en reste d'autres qui ne doivent pas être passées sous silence. A Naples, dans la catacombe de saint Janvier, il nous est resté un Adam et Ève et la gracieuse allégorie des jeunes filles bâtissant une tour, allégorie dont le thème était fourni par le *Pasteur* d'Hermas [12]. En Orient, les exemples connus sont infiniments rares. Longtemps on a été réduit à une seule fresque dessinée par le voyageur Pacho dans la catacombe de Cyrène (voir ce mot); c'est une représentation du Bon Pasteur qui peut remonter au IIe siècle. La scène est traitée assez librement. Le jeune berger est couronné de lierre; il conduit un petit troupeau de six brebis et porte la septième sur ses épaules (voir *Dictionn.*, fig. 3479). A Apamée, se trouvait peut-être une fresque représentant la sortie de l'arche de Noé (voir Arche) et il se pourrait aussi que le sacrifice d'Abraham ait orné plusieurs édifices; à Alexandrie, dans la catacombe Wescher, nous voyons les noces de Cana et la multiplication des pains.

Le plus précieux ensemble de peintures, en dehors de Rome, avant le Renaissance constantinienne, se voit en Égypte, dans une chapelle de la nécropole d'El-Bagaouât, située à cinq lieues de la ville d'El-Kargeh (Grande-Oasis) (voir Bagaouat). Les chapelles funéraires d'El-Bagaouât sont d'époques diverses, celle qui nous intéresse paraît avoir été construite et décorée antérieurement à la paix de l'Église. La coupole, ornée de fresques repose sur quatre arcs de soutènement accolés au mur. Les arcades des murs au nord, à l'est et à l'ouest ont une décoration architecturale et linéaire. La face antérieure de l'archivolte porte une guirlande de fleurs, l'archivolte à l'est est décorée d'un cep de vigne et de trois croix. La décoration des pendentifs est assez banale : croix et branchages.

Le sommet de la coupole est tapissé des branches d'un immense cep de vigne dont le pied sort d'un vase en forme de tour. Tout le champ laissé libre par les pampres est rempli de scènes bibliques sur fond blanc. Ce sont presque tous les mêmes sujets que nous rencontrons à Rome dans les catacombes, mais traités d'une manière très différente. Une première particularité, c'est que chaque épisode est accompagné du nom des personnages qui s'y trouvent représentés (Voir *Dictionn.* t. I, fig. 906). Les édifices, si rares sur les peintures romaines sont ici prodigués. Parmi les sujets traités avec une originalité remarquable, il faut signaler les sept Vierges sages, Jérémie, le supplice de sainte Thècle, la poursuite des Hébreux par les Égyptiens, le martyre d'Isaïe. La présence de sainte Thècle est particulièrement digne d'attention; elle nous ramène aux origines du symbolisme chrétien.

En Espagne, nous ne possédons pas de fresque, mais un texte important et qui a été souvent discuté. Vers l'an 300, le concile d'Elvire (= Grenade) libella ainsi son 36e canon : *Placuit picturas in ecclesia esse non debere, ne quod colitur et adoratur in parietibus depingatur* [13]. J.-B. De Rossi [14] estime que cette interdiction s'applique aux églises bâties à la surface du sol, exposées aux irruptions et aux visites des païens qui pouvaient tourner en dérision ce qui s'y trouvait représenté. Ainsi ces églises, en Espagne, ne pourraient recevoir l'image des saints *quod colitur* et la figure du Christ *quod adoratur*. Nous avions admis cette explication qui nous semble incomplète [15]. Si les Pères d'Elvire avaient cherché, dans la proscription des images, un moyen d'éviter les caricatures, ils auraient dû s'exprimer d'autre façon. En réalité, ce qu'ils reprochaient aux images, ce n'est pas de tomber dans la caricature, ni de l'inspirer, mais d'être elles-mêmes des objets de vénération et d'adoration. Ce canon indique qu'il y avait des fidèles qui ne distinguaient pas le signe de la réalité et vénéraient ou adoraient les images. Pour y porter remède on condamnait le culte des images et on interdisait d'en peindre sur les murailles des églises. Maintenant reste à décider si les

[1] J. Wilpert, *op. cit.*, pl. 9, 17, 35, n. 2; 38, 42, 51, 67, 72, 73, etc. — [2] *Ibid.*, pl. 55, Daniel; pl. 37, Orphée; pl. 53, même sujet (détruit); pl. 56, Noé; pl. 75, le Christ juge. — [3] *Ibid.*, pl. 7, n. 4. — [4] *Ibid.*, pl. 5, n. 1. — [5] *Ibid.*, pl. 6, 7, 10. — [6] *Ibid.*, pl. 11, n. 1; Cf. A. Mau, *op. cit.*, pl. VII (villa de Diomèdes). — [7] *Ibid.*, pl. 7, n. 2. — [8] Le Bon Pasteur apparaît sur une voûte à la fin du Ier siècle, mais ce sujet ne semble pas avoir fait partie du cycle biblique proprement dit. Quant à Daniel, ce n'est qu'une conjecture assez probable, rien de plus! — [9] *Ibid.*, pl. 13. — [10] *Ibid.*, pl. 13. — [11] Comparer cette décoration avec le péristyle de la maison du cithariste à Pompéi, A. Mau, *op. cit.*, pl. XI. Voir aussi fresques chrétiennes sur une maison de la Via Nazionale à Rome, IIIe siècle, dans *American Journal of archaeology*, 1887, t. III, p. 191; *Revue de l'Art chrétien*, 1887, t. I, p. 136. — [12] V. Schultze, *Die Katakomben von San Gennaro dei Poveri in Neapel*, in-8°, Jena, 1877, n'admet pas cette identification, mais, comme l'a dit E. Müntz, cette opinion paradoxale ne soutient pas l'examen, *Revue critique*, 1er décembre, 1877, p. 331. — [13] Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, t. I, p. 240. — [14] De Rossi, *Roma sotterranea*, 1863, t. I, p. 97; t. III, p. 475; F. X. Kraus, *Roma sotterranea*, p. 221; V. Schultz, *Die Katakomben*, p. 89; Kraus, *Gesch. d. christl. Kunst.*, t. I, p. 64 sq.; F. X. Funk, *Der Kanon 36 von Elvira*, dans *Theol.-Quartals.*, 1883, p. 270-278; H. Nolte, *Sur le canon 36e d'Elvire* dans *Revue des sciences ecclésiastiques*, 1877, p. 482-484. — [15] *Dictionn.*, t. I, col. 2990; *Espagne chrétienne*, 1906, p. 76-77.

évêques espagnols se sont attaqués à l'adoration des images ou à l'abus dont ils étaient témoins? Ce n'est peut-être pas très facile à décider, mais il semble bien que pour couper court à une pratique jugée pernicieuse ils ont tranché dans le vif, interdit les fresques et l'affaire fut jugée. Cette interprétation a été présentée au XVIIe siècle par Noël Alexandre, au XIXe par Funk et, depuis par M. Turmel [1]. Elle respecte le texte du canon en litige; d'autre part elle n'est qu'une mesure disciplinaire qui n'aborde pas la question dogmatique du culte des images. Elle peut enfin aider à comprendre l'insigne pauvreté de l'art chrétien en Espagne.

IV. Rôle du clergé chrétien. — La décision radicale prise par les Pères d'Elvire témoignait à tout le moins, peu d'intérêt pour l'art chrétien. Il est probable que parmi tant de questions qui sollicitaient l'attention des conducteurs de l'Église chrétienne, la question de l'art leur parut assez oiseuse, peut-être même ne soupçonnèrent-ils pas l'existence d'une question de l'art chrétien. « Si l'on compare, écrivait J.-B. De Rossi, dans les cimetières souterrains, la richesse, la variété, la liberté de sujets et de types des plus anciennes peintures avec la roideur grandissante, la pauvreté d'invention de jour en jour plus évidente du cycle des figures à la fin du IIIe siècle, on constate l'invraisemblance de l'hypothèse d'après laquelle la peinture chrétienne aurait été introduite subrepticement et en opposition avec la discipline primitive de l'Église [2]. » Mais il est douteux que personne vienne soutenir cette introduction subreptice. En pareille matière et lorsque les faits sont patents mais ne sont jalonnés par aucun texte, le mieux à faire, si on ne veut pas s'interdire toute hypothèse, c'est de tâcher de se tenir aussi près que possible de la vraisemblance. Voici des gens riches qui ont passé leur vie entière dans le luxe et dont la conversion au christianisme n'a pas rompu les liens de société. Chrétiens, ils ont vécu au sein d'une civilisation qui ne conçoit pas une inhumation sans honneur; au contraire, elle donne à la tombe tout ce que les arts peuvent lui donner. Rien, dans l'enseignement dogmatique, moral et l'usage disciplinaire ne réprouve et n'interdit cette pratique. Ces chrétiens riches viennent à mourir et leurs héritiers prennent soin de leur faire une tombe ornée. Eux-mêmes peut-être auront de leur vivant pris ce soin, comme ce ménage chrétien qui a fait peindre un paysage et cette inscription : Nous nous sommes retirés dans notre jardin et : *in hortulis nostris recessimus*... Ces chrétiens riches possédaient une tombe vaste et décorée et la pensée leur est venue d'en faire jouir leurs serviteurs chrétiens *ad religionem pertinentes meam*. Dès lors, le pli est pris. Remarquons que cette dernière inscription est une des plus anciennes qui nous soient restées; des petites gens, un portier, une coiffeuse, un cocher, une chambrière, dès l'instant qu'ils sont de la religion du maître jouissent eux aussi de ce tombeau décoré, et leurs parents, leurs amis qui ont assisté aux funérailles, qui reviennent célébrer l'anniversaire trouvent cela fort beau et fort convenable. Ainsi des gens qui n'auraient eu jadis que l'asile des *puticuli* ou à qui un collège privé aurait assuré une tombe décente mais pauvre se familiarisent avec l'idée d'agrémenter la dernière demeure. Ce qui s'est fait sur un point se répétera sur un autre, on se dira les uns aux autres : Il faut faire quelque chose dans le genre de telle tombe. On a vu un Daniel ou un Bon Pasteur, ou une ancre, ou un poisson et on les imite, on les copie tant bien que mal. L'Église n'intervient pas, elle n'y songe pas plus que de nos jours un évêque ne songe à intervenir chez un particulier qui aura accroché une statuette ou une gravure dans sa chambre à coucher, pas plus qu'il ne songe à interdire à un autre particulier de placer une statuette ou une gravure dans un corridor. Les cimetières sont des lieux privés, où les chrétiens vont dormir leur dernier sommeil et dont la hiérarchie ecclésiastique ne réglemente pas encore les dispositions et la décoration. Il est même probable qu'elle voit avec bienveillance et qu'elle encourage cette pratique qui s'est répandue et a obtenu l'approbation d'un grand nombre. Puis à la fin du IIe siècle, l'administration cimétériale s'organise sous Zéphirin; loin de réprimer, elle approuve et met en pratique la décoration qui est devenue un usage général qu'on ne discute pas, qu'on suit et qu'on adopte sans y penser. Ceux-ci préfèrent un symbole inanimé, ceux-là un personnage de l'Ancien Testament tel autre une colombe, un agneau...!

Cependant, peu à peu, une idée d'art s'introduit; on procède à la décoration du cubicule, on imagine des ensembles, on combine des répliques, ou balance, on symétrise. A la *Cappella greca* et dans les *Cappelle dei Sacramenti* on prend sur le vif ce souci décoratif. Les prêtres y sont-ils pour quelque chose. Quand on l'aura montré, alors il sera permis de juger les preuves qu'on en donne, jusque-là tout ce qu'on en peut dire est gratuit. Car, de voir du symbolisme des cycles théologiques et des raffinements que les théologiens seuls eussent pu ruminer, nous avons dit déjà maintes fois que nous n'en croyons rien.

A l'exception d'Astère, évêque d'Amasée, on ne rencontre nulle part les préoccupations esthétiques chez les chrétiens, ou plutôt chez les évêques. Nous avons déjà parlé d'Astère (voir ce mot, *Dictionn.*, t. I, col. 3001). Ses collègues se bornent à quelques mots descriptifs. Saint Basile exhorte les artistes à représenter saint Barlaam [3]; saint Grégoire de Nysse décrit le martyr de saint Théodore d'après une peinture [4]. Saint Jean Chrysostome fait parfois allusion à la peinture et lui emprunte des comparaisons [5]. S. Cyrille d'Alexandrie retrace les différentes scènes du sacrifice d'Isaac. Une épigramme de l'anthologie décrit l'église Saint-Polyeucte, fondée au Ve siècle, et mentionne plusieurs représentations de la vie de Constantin. « On peut admirer à la voûte une étonnante merveille des pinceaux sacrés : le sage Constantin fuyant les idoles, éteignant la rage des ennemis de Dieu, trouvant la lumière de la Trinité après avoir purifié son corps dans les eaux [6]. »

Il n'est pas possible de décider s'il s'agit de peintures ou de fresques, mais il est difficile de contester que le clergé chrétien n'a accordé qu'une attention distraite à tout ce qui concernait la peinture. Les préoccupations se tournaient d'un autre côté et quant aux textes tardifs qu'on a apportés ils ont été soumis « à une savante torture pour en extraire ce qu'ils ne contiennent pas. »

V. Les artistes. — Nous sommes également bien peu renseignés sur le personnel auquel sont dues les fresques. Pas un seul parmi eux n'a eu le souci de se faire connaître nominalement. La profession d'artiste était peu considérée, ceux qui s'y adonnaient eussent plutôt mérité le nom d'artisans. Les inscriptions mentionnant l'état de peintre visent des hommes de condition inférieure, trois fois, mais non aux catacombes ni dans l'épigraphie chrétienne, nous rencontrons des

[1] Turmel, *Chronique d'histoire ecclésiastique*, dans *Revue du clergé français*, 1906, t. XLV, p. 508. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, in fol., Roma, 1864, t. I, p. 196, 197. — [3] S. Basile, *Homilia*, XVIII, *P. G.*, t. XXXI, col. 490. — [4] S. Grégoire de Nysse, *Oratio in S. Theodorum*, *P. G.*, t. XLVI, col. 738. — [5] S. Jean Damascène, *De imaginibus*, *P. G.*, t. XCIV, col. 1313. — [6] *Anthologia*, édit. Jacobs, t. I, p. 8.

liberti. Peut-être furent-ils chrétiens et ont-ils travaillé aux catacombes, mais nous n'en savons rien. Le seul chrétien exerçant la profession de peintre n'est pas romain, c'était un certain Hermogène, établi à Carthage, controversiste amateur, ce qui lui attira les foudres de son concitoyen le prêtre Tertullien qui donne, comme il savait faire, la plus fâcheuse opinion du talent de celui qu'il a malmené [1].

A Rome, pas un nom. Au IVe siècle, Constantin le Grand et Valentinien entreprirent de relever un peu la profession de peintre en accordant à ceux qui s'y adonnaient des privilèges considérables [2]. Mais à cette date, les peintures des catacombes ne sont plus qu'un pauvre et terne reflet de l'art des mosaïques, qui éclipse tout. La fresque catacombale n'était plus même capable d'une résurrection. En 410, la prise de Rome entraîne une perturbation profonde et la peinture des catacombes ne sera plus représentée désormais que par des ouvrages sans talent et sans intérêt. C'est le coup de grâce survenant en pleine décadence commencée depuis le milieu du IVe siècle.

L'anonymat gardé par les peintres est à lui seul assez instructif et suffirait à donner le niveau du mérite et de l'originalité des ouvrages. Ceux qui peignent sont moins des peintres que des manœuvres exécutant les commandes sans autre souci que de faire vite. Il est possible que comme en d'autres temps, il existât des ateliers formés d'une équipe dans laquelle chacun exécutait sa partie, celui-ci la tête, celui-là le vêtement, un autre les brebis, ou le monstre marin, ou le cucurbite. Non seulement on n'invente plus, mais on exécute, au sens péjoratif. Au reste la peinture pompéienne ne témoigne pas de personnalités plus marquées chez les décorateurs. On serait dans l'erreur en croyant que l'adoption de types, répétés jusqu'à la lassitude est spécialisé à l'art catacombal. Ceux qui établirent le cycle décoratif chrétien ne firent que se conformer aux habitudes de l'art de leur temps. Les grands recueils de Clarac et de Matz-Duhm font voir une véritable iconographie païenne dont les types ne sont pas fixés d'une façon moins rigide que ceux de l'iconographie catacombale. Dès lors, aucun ou presque aucun moyen de s'affranchir des attitudes convenues, aucun intérêt pour l'artiste à produire des ouvrages inexplicables et invendables, et, très vite, on aperçoit les conséquences : une routine stupéfiante, une indifférence absolue, une ignorance grandissante.

A ce point de vue ces nouveaux artisans sont moins modestes que leurs devanciers; mais peut-être faut-il moins y voir la vanité que la satisfaction de pouvoir mentionner une profession récemment rehaussée par les lois récentes de 337 et de 374.

D'abord une inscription datée de l'année 382 [3] :

AVR · FELIX PICTor
CL · ANTONIO ET Syagrio *conss.*

C'était une inscription fermant un *loculus* de catacombe très probablement; plus tard elle fut portée à l'église de Saint-Martin-des-Monts et elle se trouve aujourd'hui dans la galerie du Vatican.

Une deuxième inscription, opistographe, provenant de la catacombe de Cyriaque, d'où elle a abouti à la basilique de Saint-Laurent porte cette mention [4] :

LOCVS PRISCI PICTORIS

Une pierre coupée en deux fragments nous montre les brosses du peintre Félix, mort à vingt-trois ans [5] (Voir t. III, col. 2465, fig. 3201).

FELICI FILIO BENEMERENTI QVI VIXIT ANNOS
colombe XXIII DIES X QVI EXIVIT VIRGO DE SAECVLV ET
compas NEOFITVS IN PACE
stylet PARENTES FECERVNT
brosses DEP III · NONAS · AVG ·

Cette épitaphe est du IVe siècle.

Il ne fallait rien moins que le peu de personnalité de ces peintres pour se résoudre au métier presque mécanique qui leur était réservé. Au Ier et au IIe siècle, lorsque s'élaboraient les types chrétiens, ceux qui cherchaient une expression séante à la pensée des fidèles s'étaient souvent tournés vers les modèles du paganisme et les avaient arrangés à leur usage; mais si la part d'invention était fort mince, du moins n'était-elle pas tout à fait absente. Lorsque, dès la fin du IIe siècle, l'Église de Rome prit l'administration et exerça la surveillance des cimetières, les artisans chargés de la décoration perdirent l'ombre d'originalité qu'ils pouvaient avoir conservée. Ayant aperçu le parti qu'ils pouvaient tirer de la peinture, les chefs de cette église et leurs coopérateurs ne songèrent qu'à la faire servir à l'instruction des fidèles, sauf à la détourner de sa destination véritable. On ne s'aperçoit nulle part que le clergé romain ait cherché dans la peinture autre chose qu'un moyen d'instruire et de moraliser. Toute conception artistique, tout souci esthétique semble lui être demeuré étranger

Dès que le fidèle avait fait quelques pas dans les catacombes, il était environné, obsédé des mêmes symboles, dont la rudesse montre bien que tout plaisir esthétique était subordonné à une préoccupation pédagogique. Ces Abraham, ces Daniel, ces Jonas, ces Bon Pasteurs, ces orants, ces colombes, ces symboles empilés et pressés au point d'empiéter parfois les uns sur les autres, ne répondent pas à une intention plus artistique que celle de nos modernes éducateurs qui affichent le long des parois d'une salle d'école primaire, les uniformes de l'armée française, les unités diverses du système métrique et les principales productions agricoles du département.

Ceci aide à comprendre la stagnation et la décadence rapide et irrémédiable de la peinture catacombale. Le peintre est un fournisseur n'ayant d'autre utilité que celle du métier qu'il exerce et cette utilité est assurément moins sensible que celle du boucher ou du boulanger. Ainsi ces deux mots : originalité, force, sont sans application dans les ouvrages comme les deux puissances qu'ils représentent ont été sans emploi dans les individus. Certains ne seront cependant pas assez maîtres d'eux-mêmes pour se contenir en toute occasion et la tendance réaliste deviendra le prétexte pour se livrer à quelques audaces, ainsi que l'occasion de laisser apercevoir une véritable indépendance. Mais dans cette échappée, on s'arrête à peine entré; rapidement la discipline s'est faite si rigoureuse que tous doivent s'y soumettre et ne peuvent que risquer un caprice vite réprimé.

Ce qui a manqué surtout à ces peintres c'est une haute conscience de leur métier. On leur avait appris comment faire pour poser des couleurs sur une surface, il leur a suffi, insouciants ou dédaigneux d'aller plus loin, de pénétrer plus avant, en un mot de savoir plus et de faire mieux que leurs devanciers. Ignorants, ils l'étaient autant qu'on peut le souhaiter; mais ils ne l'avaient pas été du premier coup. Si on compare

[1] Tertullien, *Adversus Hermogenen.*, c. I. *P. L.*, t. II, col. 221. — [2] Lois de 337 et 374. — [3] De Rossi, *Inscript. christ.*, t. I, p. 142, n. 318. — [4] *Corp. inscr. lat.*, t. VI, n. 9791. — [5] Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 129; De Rossi, *Museo epigrafico*, pl. XI, 24; Perret, *Catac. de Rome*, t. V, pl. VI; Wilpert, *Drei altchristliche der Epitaphfragments aus den römischen Katakomben*, dans *Römische Quartalschrift*, 1892, p. 736.

les amours de la vigne du vestibule des Flaviens et ceux du lucernaire de la crypte de Saint-Janvier aux amours des fresques pompéiennes on voit que si l'exécution est moins soignée le dessin est aussi ferme. La Suzanne de la *Cappella greca* montre aussi un dessinateur instruit, formé à l'observation. Pour en arriver là, il n'est pas besoin de savoir la dissection, il suffit de savoir le dessin, d'avoir un modèle devant les yeux et de le reproduire. L'anatomie (voir ce mot) n'était pas ignorée en ce temps, et s'ils l'avaient désiré, les peintres des catacombes auraient eu sous la main des moyens suffisants de s'instruire. Tout leur effort a été, semble-t-il, de choisir des modèles païens et de les démarquer pour un usage nouveau. Nous avons eu déjà l'occasion d'en faire la démonstration. La raison de cet asservissement ne se trouve pas exclusivement dans l'ignorance ou la maladresse. Les peintres des catacombes savaient que les anciens avaient non seulement réalisé des œuvres excellentes et parfaites, mais qu'ils avaient énoncé des règles immuables dont on ne devait pas s'écarter dans la production de l'œuvre d'art. Il en était résulté un *canon* anatomique ou « règle des proportions » dont on n'osait plus s'affranchir. Cette « règle de proportions » avait été appliquée à un si grand nombre d'ouvrages antiques que la pensée de s'en affranchir et de modifier les types ainsi consacrés paraissait un peu sacrilège. Cette regrettable timidité qui prenait sa source dans un sentiment profond d'impuissance et une conviction justifiée d'ignorance fut un des facteurs qui hâtèrent la décadence. A partir du jour où la copie joue le même rôle que l'original, l'art disparaît; il ne reste que le commerce. Autant les « répliques » exigent une étude approfondie et une pénétration personnelle du sujet, autant la vulgaire copie annule la personnalité et cesse d'appartenir à l'histoire de l'art et de la pensée.

On n'est pas surpris outre mesure de cette infériorité du personnel artistique quand on se rappelle qu'il se composait de décorateurs appartenant à la catégorie des Fossoyeurs (voir ce mot). Les fresques des catacombes permettent de retrouver des séries d'ouvrages qui décèlent la même main et peut-être le même atelier. Par exemple, à la catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin, la fresque du cubicule VI, celle de la crypte de la Madone, celles du *cubiculum duplex* et celle de la chapelle du cycle christologique [1]; — à la catacombe de Calliste [2] : les fresques de la crypte d'Orphée et des deux chapelles des Sacrements A^2 et A^3, — à la catacombe de Domitille : les fresques de la crypte de Diogène et du cubicule contigu offrant une représentation du jugement [3], outre l'*arcosolium* de la crypte *delle pecorelle*, de la crypte des boulangers et d'autres décorations voisines [4] — à l'*Ostrianum* : les fresques des cubicules I et III [5]. Dès la première moitié du IIIe siècle, nous constatons dans les catacombes de Priscille et de Prétextat la présence d'un artiste ou du moins des élèves d'un même maître [6]: un *graffito* déchiffré sur le stuc d'un *arcosolium* a permis de lire le nom d'un maître mosaïste et de ses élèves chargés de la décoration de la *Platonia ad catacombas* [7] :

MVSICVS CVM SVIS LABVRANTIBVS VRSVS
FORTVNIO MAXIMVS EVSE[*bius*

VI. L'ININTELLIGENCE ET L'ABANDON. — Si indifférents que pussent être aux questions esthétiques, les premiers conducteurs de l'Église chrétienne, si préoccupés par d'autres soucis, ils ne pouvaient ignorer absolument le point de vue artistique. La vie hellénistique était revêtue de beauté; alors le sens de la grâce et du décor se retrouvait partout. Les hommes supérieurs qui guidaient les premiers fidèles ne pouvaient leur demander et ne leur demandèrent pas le renoncement à une existence embellie par le sourire de la beauté. Le premier souci se porta, probablement, moins à innover qu'à purifier. En cette première aube, a-t-on dit avec grâce et justesse, l'apparition d'une figure nouvelle est chose aussi grave que pourra l'être mille ans plus tard, celle de tout un porche de cathédrale. Les changements dans l'art classique ont une marche si lente qu'elle paraît immobile; ici la lenteur se justifiait par la prudence. Que l'on songe à l'immense difficulté qu'on trouvait à créer des images nouvelles, à émonder le champ de l'antique imagerie du pullulement des plantes vénéneuses. C'était beaucoup, pour assainir la maison romaine, que d'effacer des murs cette mythologie dont les allusions étaient moins facilement saisies que les réalité. graveleuses ou gaillardes.

Dans les cimetières souterrains la piété et la poésie avaient leur place marquée. Saint Jérôme raconte dans son commentaire sur Ezéchiel qu'il allait visiter les tombeaux des apôtres et des martyrs. Il paraît n'avoir pas même remarqué les fresques; il n'a vu que du « noir ». « Bien des fois, dit-il, il nous arrivait de pénétrer dans des cryptes pratiquées au sein de la terre où, à gauche et à droite des visiteurs, des corps ensevelis sont alignés dans les parois. L'obscurité y est si grande que le mot prophétique *qu'ils descendent vivants aux enfers* semble toucher à sa réalisation. A de rares intervalles, une lueur tombée d'en haut vient tempérer l'horreur de ces ténèbres, mais si peu qu'on la croirait descendre non d'un soupirail, mais d'un trou exigu; et de nouveau pas à pas, on avance et à ceux que la nuit profonde environne revient la pensée de Virgile :

Horror ubique animos simul ipsa silentia terrent.

« Partout l'horreur et le silence même atterrent les esprits. »

Prudence aussi s'aventura dans les catacombes et y fut un peu moins aveuglé par l'obscurité, mais, en définitive les hommes du IVe siècle ne soupçonnèrent pas le mérite et l'intérêt des témoignages offerts par les fresques.

La simplicité de cette imagerie aura dérouté ou peut-être rebuté ceux qui se sont risqués à y rechercher quelque chose. Il faut se rappeler qu'à ce moment la renaissance constantinienne avait de hautes visées et réalisait quelques beaux ensembles. Pour ceux qui regardaient, éblouis, la conque des absides et l'arc triomphal des basiliques avec des ors, des personnages en grand nombre, des scènes majestueuses comme à Sainte-Pudentienne, gracieuses comme au mausolée constantinien de sainte Constance, méticuleuses comme à Sainte-Marie-Majeure, il était presque permis de dédaigner ces rudiments de sujets bibliques dont la simplification déroutait. Au lieu de quelque scène telle que l'imagination l'évoque, le salut de Noë dans l'arche se réduisait à un homme dont le buste émerge d'un coffre et qui tend le bras vers le rameau qu'apporte une colombe. Le frappement du rocher par Moïse n'était pas moins déconcertant dans sa simplicité. Un homme debout qui pose son bâton sur un tas; même type, même geste pour la résurrection de

[1] J. Wilpert, *Le pitture*, pl. 57, 60, 61, 65, n. 1; 64, n. 2-4; cf. J. Wilpert, *Ein Cyclus christologischer Gemälde aus der Katakomben der Heiligen Petrus und Marcellinus, zum erstenmal herausgegeben und erläutert*, 1893, pl. I-IV, n. 1. — [2] J. Wilpert, *Le pitture*, pl. 37, 38, 39, 40, n. 3; 41, n. 1-3. — [3] *Id.*, pl. 154, n. 2; pl. 155, n. 2; pl. 180, 181, n. 2. — [4] *Id.*, pl. 117, n. 2, 193 sq. — [5] *Id.*, pl. 168. Vers le milieu du IIIe siècle et la période qui suit immédiatement, il n'est pas possible de faire la preuve qu'un artiste en particulier, ou un atelier, ait travaillé dans tel ou tel cimetière. — [6] *Id.*, pl. 18 sq., pl. 21., sq. — [7] A. Venturi, *Storia dell'arte italiana*, in-8°, Milano, 1901, t. I, p. 25.

Lazare, où on remplace le talus par une momie. Les Israélites révoltés et assoiffés ont disparu dans le premier miracle comme les Juifs demeurent absents dans le second miracle, où on se serait d'autant plus attendu à les voir que Jésus dit dans l'évangile de saint Jean : « J'ai parlé à cause de la foule qui m'entoure, afin qu'ils croient que c'est toi qui m'as envoyé. » De même Jonas et le paralytique sont ramenés au schéma le plus concis, la multiplication des pains et des poissons figurée non pas par une foule immense représentée tant bien que mal, mais par quelques corbeilles. Nous savons aujourd'hui, après des rapprochements, des confrontations le sens de ces figures, mais il est bon de se rappeler que Bosio, Boldetti, Aringhi et d'autres qui ont visité les catacombes et à qui on ne peut reprocher d'avoir ignoré l'antiquité ont souvent méconnu la signification de ces figurines. N'en était-il pas de même au IVe et au Ve siècle? On était sans doute encore bien près des temps où ces images avaient été peintes, les sculpteurs de sarcophages avaient dans leurs cahiers de modèles des types analogues, néanmoins, il semble possible qu'on négligea de très bonne heure toute cette imagerie considérée comme barbare. Le pape Damase avait donné aux tombes saintes une décoration appropriée au goût des pèlerins de son temps, quant à ce qui se trouvait dans les ambulacres et les cubicules on devait passer sans s'arrêter.

Il arriva au premier art chrétien, cette mésaventure qui s'est souvent reproduite. Une école remplaça l'école jadis en vogue, et l'accabla de son dédain. Qu'on se souvienne du sort infligé aux cathédrales ogivales pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, qu'on se rappelle en quelle estime David et ses élèves tenaient Watteau, Chardin et Fragonard et on pourrait trouver jusqu'à nos jours d'autres comparaisons. La tentation était grande d'oublier dans leurs trous sombres les dessins naïfs et il faut reconnaître que les fidèles et les clercs du IVe siècle étaient assez excusables. Ce qui donne à ces symboles, une si précieuse valeur à nos yeux ce n'est pas leur mérite artistique, c'est l'ensemble historique et dogmatique dont ils rendent témoignage; mais les discussions théologiques du IVe et du Ve siècle portaient sur des points très différents et n'avaient aucun parti à tirer de ce qui est devenu un lien théologique et apologétique par suite du tour des objections soulevées par la réforme du XVIe siècle.

VII. Après la paix de l'Église. — A partir de la paix de l'Église, l'histoire de la fresque chrétienne est terminée; elle se survit, mais la mosaïque règne et triomphe. On continua de peindre, on ne renonça pas à faire des fresques dans les catacombes et dans les églises, mais le goût avait changé. Comme autrefois la fresque avait servi de compensation pour ceux qui n'avaient pas le moyen de posséder des placages de grand prix, des tableaux et des sculptures, aujourd'hui elle faisait fonction de mosaïque; elle en adoptait les types, et ce fut sa fâcheuse destinée de n'être jamais une production originale, mais une sorte de succédané. Hors de Rome, on rencontre quelques pans de mur décorés, une chapelle à Bagaouât, une caverne à Antinoé. Mais tout cela est bien chétif et bien isolé.

Vers la fin du IVe ou le commencement du Ve siècle une lettre de saint Nil nous fait connaître quelles peintures ornaient alors les églises d'Orient. Un éparque, Olympiodore, voulait bâtir une église et décorer l'intérieur d'animaux, de scènes de chasse et de pêche. Saint Nil n'approuve pas ce projet et suggère autre chose : « Dans le *naos* de chaque côté, dit-il, on couvrira les murs de scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, peintes par un bon artiste; ainsi, ceux qui ne connaissent pas les lettres et qui ne peuvent pas lire les Saintes Écritures apprendront par ces peintures les belles actions de ceux qui ont servi Dieu fidèlement, ils seront excités à imiter cette noble conduite qui leur fit préférer le ciel à la terre, les choses invisibles aux visibles [1]. » Choricius, de Gaza, nous décrit les peintures qui décoraient une des églises de cette ville au VIe siècle. Il nous apprend que tous les sujets sont empruntés au Nouveau Testament. Le cyle des peintures commence à l'Annonciation : l'ange descendant du ciel, s'approche de la Vierge, occupée à filer; il lui parle et il semble qu'on entende ses paroles; la Vierge est surprise et la pourpre qu'elle tisse s'échappe presque de ses mains. La Visitation vient ensuite et l'on voit Élisabeth se précipiter vers la Vierge dont elle voudrait embrasser les genoux pendant que la Vierge l'en empêche. Plus loin est représentée la Nativité; l'âne et le bœuf sont auprès de la crèche où repose le nouveau-né; la Vierge est couchée à demi accoudée sur le bras droit. Puis une voix céleste avertit les bergers, les distrait de leurs troupeaux; ils les laissent dans le pâturage auprès d'une source, sous la garde du chien, et se rendent à l'appel. L'ange leur apparaît, il leur indique où se trouve l'enfant; les troupeaux qui ne se doutent point de l'apparition, paissent ou s'abreuvent, mais le chien, plus intelligent, semble comprendre que quelque chose d'extraordinaire se passe. La peinture suivante représente le vieillard Siméon saluant l'enfant divin porté dans les bras de sa mère. Les scènes qui viennent après représentent les principaux miracles du Sauveur : les noces de Cana, où le Christ, accompagné de sa mère, change l'eau en vin; un des serviteurs verse dans les amphores l'eau contenue dans un vase; un autre, après avoir rempli la coupe, la fait circuler autour de la table. La figure satisfaite de celui qui boit ne permet pas de douter que le vin ne soit exquis. Puis c'est la belle-mère de saint Pierre guérie par Jésus à la demande de l'apôtre; le paralytique et le serviteur du centurion guéris également. Plus loin les funérailles du fils de la veuve que des femmes suivent en gémissant, mais la douleur se change en joie à la suite de la résurrection du jeune homme. Le repentir de la femme adultère, la tempête apaisée, le Christ marchant sur les flots, la guérison du possédé et de l'hémorroïsse, la résurrection de Lazare, complètent cette deuxième série. Enfin viennent les épisodes empruntés aux derniers jours de la vie de Jésus, la Cène, la trahison de Judas, le jugement du Christ, Pilate se lavant les mains, la Crucifixion, les soldats gardant le tombeau, l'Ascension [2].

Le nombre de ces épisodes ira croissant. Saint Jean Damascène qui a vu des cycles de ce genre en fait remonter l'origine à l'époque de Constantin. Alors, on commença à peindre dans les églises « la naissance à Bethléhem, la scène des bergers, l'adoration des mages, l'étoile qui les guidait, le juste Siméon recevant le Christ dans ses bras, le baptême de Jean, les miracles du Christ, sa passion volontaire, sa merveilleuse et sainte résurrection, sa divine ascension, les événements qui suivirent et les prodiges accomplis par les apôtres [3]. » Nous verrons, en étudiant les cycles en mosaïque de Rome et de Ravenne, la série des sujets traités.

Choricius de Gaza, a laissé la description d'une peinture mythologique, Marcus Eugenicus a fait connaître un « Martyre de saint Démétrius » [4]. Le voici : « L'hé-

[1] S. Nil, *Epist.*, l. IV, ep. LXI, *P. L.*, t. LXXIX, col. 579. — [2] *Choricii Gazaei orationes, declamationes, fragmenta*, édit. Boissonnade, p. 91-98. — [3] S. Jean Damascène, *Epist. ad Theophilum*, c. III, *P. G.*, t. XCV, col. 349. — [4] E. Bertrand, *Un critique d'art dans l'antiquité : Philostrate et son école avec un appendice renfermant la traduction d'un choix de tableaux de Philostrate l'ancien, Philostrate le jeune, Choricius de Gaza et Marcus Eugenicus*, in-8°, Paris, 1882, p. 352-316.

roïsme de la piété se manifeste en traits éclatants dans ce tableau, Démétrius, le martyr du Christ, y est représenté. Il vient sans doute de sortir de sa prison. Assis devant cette prison sur les degrés de pierre comme vous le voyez, il accueille plein de joie et de courage ses bourreaux qui surviennent. Il brûle de subir la mort pour le Christ et de partager son supplice. Comme la croix lui est refusée, il saisit ce qui lui est offert et s'enivre des délices du martyre. La main gauche appuyée avec fermeté sur la pierre où il est assis. il présente son flanc aux piques, heureux, vous n'en doutez pas, du nombre de ses bourreaux et triomphant. C'est avec un visage brillant de sérénité et un regard où rayonne la grâce qu'il attend les meurtriers; il invite presque leurs lances à pénétrer tout entières dans son corps. Vous diriez qu'il reçoit ceux qui vont le couronner. Mais la beauté de son noble visage n'impose pas aux bourreaux. Furieux, dans des attitudes farouches, ils élèvent leurs bras impatients, et percent les flancs et la poitrine de la victime, partout où le hasard fait tomber leurs coups. Il y en a un parmi eux qu'émeut la force héroïque de l'athlète; le respect entre dans son cœur et suspend sa lance qu'il ne veut pas plonger dans le flanc du bienheureux. Derrière, se tient le serviteur du martyr, Lupus; saisi d'effroi, il recule devant ce spectacle et semble vouloir fuir, mais la pitié triomphe; le dévouement pour son maître relève son courage, et la douleur de son âme lui donne part à l'épreuve. Ce double sentiment de douleur mêlée d'effroi est exprimé par son geste et son attitude. D'une main, il relève les bords de son vêtement comme pour se dérober tout entier et se soustraire au péril; il étend l'autre, qu'il oppose dans sa frayeur à l'affreux spectacle. Mais l'expression dominante de son visage, c'est la douleur. Il semble prêt à verser des larmes. Cependant, Démétrius n'attendra pas la récompense de ses travaux, déjà sur sa tête est suspendue une couronne que tient la main d'un ange descendu des cieux. »

Une peinture assez remarquable est cette fresque du cimetière de Calliste qui offre le portrait en grandes dimensions des trois saints Policamus, Sebastjanus et Carinus. L'œuvre est du ve siècle. C'est comme un souvenir donné à la civilisation romaine qui s'en va; les types sont purement romains : la tunique, le pallium avec ses plis classiques, l'expression même de ces visages imberbes font revivre les nobles romains de l'époque (*Dictionn.*, t. II, fig. 2239, col. 2747). Cette peinture se trouve dans la crypte de sainte Cécile. Vers le même temps les catacombes de Naples et de Syracuse reçoivent encore quelques peintures (*Dictionn.*, t. I, fig. 357, col. 1511-2546). Les grands travaux entrepris par le pape Damase et par des initiatives privées firent songer à transporter sur les parois des souterrains éclairés par le larges lucernaires les grandes compositions qui se déployaient à l'aise dans les basiliques, ces tentatives n'ont guère plus de valeur que peuvent en avoir des copies. Les peintures d'Albano (*Dictionn.*, t. I, fig. 264, col. 1059) et plusieurs autres disséminées en Italie n'ont de même qu'une valeur secondaire et offrent moins d'intérêt pour l'art que pour l'érudition. Il en est de même en Afrique. Au contraire, en Égypte nous avons déjà signalé l'intérêt des peintures d'El Bagaouât (Notamment la voûte limitée par deux cercles ornés de rinceaux et de lauriers, entre lesquels prennent place des personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament et des personnifications morales. Enfin nous rappellerons d'un mot les peintures de Deir-Abon-Hennys à Antinoë (*Dictionn.*, t. I, col. 2058, 3345-2350, fig. 599, 791-793).

VIII. — Essai de classement. — Rome, *Via ardeatina*. **Catacombe de Domitille** (voir ce mot).

1° *Galerie des Flaviens*, Deuxième moitié du Ier siècle.

Voûte : Rinceaux de vigne parmi lesquels se jouent des amours et des oiseaux, les amours agitent des banderolles et des baguettes; ornements en forme d'étoile et de dauphins.

Niche et paroi droite : Ornements étoilés, tête ornementale, paysages, petits amours volants; quelques figurines se détachent dans un disque crénelé.

Niche et paroi gauche : Daniel, vêtu entre deux lions; pêcheurs, amours, animaux

Paroi du fond : Banquet funèbre (pain, poisson) servi sur un guéridon à trois pieds par un personnage debout à droite; deux convives assis à gauche.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 52; Garrucci, *Storia dell'arte crist.*, pl. XIX; J. Wilpert, *Pitture*, pl. I, IV, VI, 1; VII, 1, 3, 4; VIII; L. Le Fort, *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie*, p. 13, n. 1; *Dictionn.*, t. I, fig. 187, 382.

2° *Cubiculum* (*il piu antico cubicolo*, Wilpert; « vulgairement appelé de Saint-Nérée, » Le Fort). Fin du Ier siècle

Entrée et paroi d'entrée : Figure ornementale féminine, peut-être Psyché; à la voûte, un hippocampe, brebis bondissant autour du vase de lait, sur une paroi à gauche de l'entrée.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. VII, 2; XI, 1.

Voûte : Au centre, le Bon Pasteur vêtu d'une tunique, assujettissant de ses deux mains la brebis sur ses épaules; à ses côtés, deux brebis. Il occupe un médaillon entouré d'une zone unie d'où rayonnent les quatre branches d'une croix de Malte; une ligne circulaire relie vers leur milieu et traverse ces branches occupées par une colombe, des fleurs, des festons et des guirlandes Les espaces libres entre les branches de la croix contiennent chacun au-dessus de la ligne circulaire, un paon faisant la roue, perché sur un piédouche agrémenté de festons; enfin un oiseau occupe chaque angle du plafond.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. IX, XI, 3; XII, 1.

Parois : Champ blanc coupé de lignes de couleurs traçant les panneaux. A l'intérieur de ces panneaux et à des hauteurs irrégulières, on voit des amours vivement dessinés.

Bibl.— J. Wilpert, *Pitture*, pl. X.

Arcosolium de gauche : Au bas de la voussure, de chaque côté, canards et autres volatiles, figures ornementales masculines et féminines; au sommet, le Bon Pasteur vêtu de la tunique à l'exomide, chaussé de bottines, debout entre deux brebis, tenant la syringe de la main droite et de la main gauche, la brebis qu'il porte sur ses épaules. La lunette, presque entièrement détruite, offrait un paysage animé dans le meilleur style pompéien.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. VI, 2 : X.

Arcosolium du fond : Amour portant une brebis; Bon Pasteur accompagné de quatre brebis.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, p. 187; L. Le Fort. *Peint. chrét.*, p. 15, n. 4; J. Wilpert, *Pitture*, pl. VI, 2; VII, 2; IX-XII, 1.

3° *Cubiculum d'Ampliatus*. Première moitié du IIe siècle.

Parois : Décoration à la mode pompéienne, simulant des motifs d'architecture irréelle, colonnettes, portes, placages de marbre, le tout en plâtre. — Sur la paroi qui fait face à la porte, un panneau contient un bouc couché, une brebis debout et un bœuf debout, à peine plus grand que la brebis. — Sur la paroi dans laquelle est prise la porte, à droite, trois panneaux; celui du centre représente un jeune berger nu et trois brebis qui le regardent, les deux autres panneaux n'ont que des animaux, dont un bœuf.

Arcosolia : Tous deux sont entaillés dans la paroi

opposée à la porte. Leur décoration pourrait être un peu postérieure à celle des parois. Dans l'un, deux paons affrontés à une inscription; dans d'autre, un calice et deux oiseaux avec décoration de fantaisie (caissons avec croisettes).

Voûte : Rinceaux de vigne, repeinte au IVe siècle.

Bibl.—Bull. di archeol. crist., 1881, p. 58 sq., 70 sq.; pl. III, IV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 13 et 23 : J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXX, 1, 2; XXXI, 1; *Dictionn.*, t. I, fig. 444, 445.

4° *CUBICULUM* (*presso la basilica di santa Petronilla*, Wilpert; « situé proche de la sépulture de Flavius Sabinus, » Le Fort). Fin du IIe siècle.

Voûte : Dans un disque central, oiseau volant tenu par le fil qui lui est attaché à la patte; dans quatre lunettes, plats chargés de fruits; entre les lunettes, corbeilles de fruits; aux quatre angles, sortes d'étoiles ornementales. Les encadrements sont tracés par des lignes plates.

Parois : Mêmes éléments d'ornementation que pour la voûte.

5° *CUBICULUM* (*all'ingresso nell'epogeo dei Flavi*, Wilpert; « salle à droite de l'exèdre », Le Fort). Début du IIIe siècle. Jeunes Eros et Psychés faisant la cueillette de fleurs dont ils emplissent des corbeilles. Trois plateaux façonnés en forme de conques et accompagnés chacun d'un couple d'oiseaux : colombes, perroquets, paons; festons de fleurs et branches de roses.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1865, p. 89-99; Garrucci, *Storia*, pl. XX, n.1 , 2, 3; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 33, n. 23; J. Wilpert, *Pitture* pl. I, II, LIII.

6° *CUBICULUM III* (3e de Bosio). Première moitié du IIIe siècle.

Voûte : Au centre, dans un octogone, Orphée jouant de la lyre et entouré d'animaux. Chaque pan de l'octogone forme le sommet d'un trapèze dont la base est le segment d'un cercle tangent aux parois de la salle. Les huit trapèzes contiennent des scènes bibliques alternées avec des scènes champêtres. Ce sont: Daniel entre deux lions; un bœuf debout dans un paysage; la résurrection de Lazare; un bœuf couché dans un paysage; David en tunique à l'exomide et la fronde à la main; une brebis debout dans un paysage; Moïse frappant le rocher; une brebis couchée dans un paysage. Les encadrements de l'octogone et du trapèze sont relevés par des motifs ornementaux : oves, perles, pirouettes. — Orphée, Daniel et le bœuf debout dans un paysage sont détruits aujourd'hui.

Arcosolium principal (au fond) : Sa cavité est telle que la voussure forme une véritable voûte. Sur la paroi au-dessus de la baie est l'arcosolium; à gauche, un homme en tunique et en manteau, tenant un volume; à droite, figure d'homme détruite jusqu'à la ceinture et qui devait se trouver dans la même attitude que le précédent (probablement deux saints); au centre, trois flammes, vestiges de la scène des jeunes Hébreux dans la fournaise.

Voûte : Au centre, Noé dans l'arche; dans quatre compartiments en demi-cercle : Jonas nu couché sous le cucurbite; Job assis sur un rocher, le jeune Tobie entièrement nu, un poisson dans la main droite et un bâton dans la main gauche; Jonas brûlé par le soleil. Ces deux derniers sujets sont détruits. — *Lunette :* Le Bon Pasteur, d'abord décapité par le percement d'un *loculus*, et depuis lors complètement effrité.

Arcosolium de droite : Cavité profonde comme la précédente. Sur la paroi, hors de la baie de l'arcosolium, la multiplication des pains (entre le personnage du Christ et celui de la Samaritaine, celle-ci aujourd'hui détruite. — *Voûte et lunette :* Jugement d'un défunt recommandé à un saint.

Paroi d'entrée : Guérison des lépreux et guérison de l'aveugle-né. Cette dernière composition est détruite.

Paroi du couloir d'entrée : De chaque côté, un bélier sur le flanc duquel est appuyé un *pedum* auquel est suspendu le vase de lait (Détruits).

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXIII-LXVII, inclus; Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, pl. VI, n. 3; pl. IX, n. 4, 5; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. I, pl. XXXIV *bis*; Garrucci, *Storia*, pl. XXV-XXIX., 1, 2, 3, 4, inclus.; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XL, 2; LV, LVI; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 25, n. 16.

7° *ARCOSOLIUM SURBAISSÉ* (*presso la cripta di Ampliato*, Wilpert). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Voûte. — Moïse frappant le rocher. Le Christ et le vase de lait entre deux brebis. — *Lunette.* Isaïe et la Vierge avec l'enfant Jésus.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXXIII; *Dictionn.*, t. II, pl. hors-texte au mot CATACOMBES (*Art des*).

8° *CUBICULUM DU GRAFFITO*, près de la crypte d'Ampliatus. Deuxième moitié du IIIe siècle.

Paroi de l'entrée : Hippocampe.

Paroi droite : Oiseau.

Arcosolium à droite : Bâton feuillu.

9° *ARCOSOLIUM* (*presso il piu antico cubicolo*, Wilpert). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Voûte : Guirlande et branches de roses. *Lunette :* Guirlande et colombes.

10° *CRYPTE D'EULALIUS.* Deuxième moitié du IIIe siècle.

Bibl. J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCI, n. 2.

11° *SÉPULTURE* (*Presso il pianerottolo della scala*, Wilpert). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Le Bon Pasteur entre deux orantes dont une à péri. Au-dessous, disque entre deux colombes et fleurs.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCII, n. 2.

12° *CUBICULUM* (*presso il primo pianerottolo*, Wilpert). Deuxième moitié du IIIe siècle. *Niche de droite :* Le Bon Pasteur avec huit brebis.

Niche de la paroi du fond : Orant et orante voilée. Jonas dormant sous le cucurbite, motifs ornementaux.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XLIII, n. 3; pl. LXIII, n. 2; LXXXIV, n. 1; LXXXV, n. 2.

13° *SÉPULTURE DE JANUARIUS.* Fin du IIIe siècle.

Deux orantes voilées et deux brebis à droite et à gauche d'un cartouche sur le fond rouge duquel on lit en traits blancs : IANUARIUS COIUGI FEICIT.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. VIII, n. 3; Garrucci, *Storia*, pl. XXXVI, n. 2; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, pl. 62, n. 72; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXXIV, 2; CXVI, 2.

14° *SÉPULTURE DES SEPT CORBEILLES* (*nel pianerottolo inferiore della scala principale*). Fin du IIIe siècle ou première moitié du IVe siècle.

Orante non voilée ayant à sa droite sept corbeilles (et peut-être cinq récipients pour le vin à sa gauche).

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCII, n. 1.

15° *SEPULTURA* (*nel pianerottolo superiore della scala principale*, Wilpert). Fin du IIIe ou première moitié du IVe siècle.

Au-dessous du *loculus*, un berger tenant la syringe de la main droite et paissant son troupeau; au-dessous vase entre deux colombes, dans un jardin fleuri, entièrement en échaliers.

Bibl. — Garrucci, *Storia*, pl. XXXIV, n. 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 78, n. 99; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCXI, CXXII, 2.

16° *CRYPTE DES SIX SAINTS.* Début du IVe siècle.

Parois : Les saints présentés au Christ (Wilpert, pl. CXXIV, cf. LXXVI, 1); Couronnement des saints par le Christ, (pl. CXXV); Saints dans le paradis.

Abside : Le Christ parmi les apôtres (pl. CXXVI).

Arcosolium du milieu, lunette : Quatre amours portant une civière.

Voûte : Décoration de fantaisie

Paroi de l'entrée : Bon Pasteur et Adam et Ève, ou bien Daniel parmi les lions (pl. XXIII, 3).

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXXII, 1; CXXXVIII.

19° *CUBICULUM X*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Les trois jeunes Hébreux, Noé, figures ornementales masculines et féminines, et têtes ornementales

Paroi à gauche : Jonas rejeté par le monstre (et Jonas au repos?) orante et chevaux.

Paroi à droite : Multiplication des pains et sacrifice d'Abraham.

Paroi du fond : Daniel dans la fosse aux lions entre deux colombes.

Arcosolia : Décoration de fantaisie.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXIX; CXL.

20° *SÉPULTURE AVEC LES QUATRES MAGES*. Première moitié du IVe siècle.

A la partie supérieure quatre mages viennent offrir leurs présents; à la partie inférieure et sur les côtés, rameaux de vigne.

Bibl. — De Rossi, *Images de la Vierge*, pl. II-III; Garrucci, *Storia*, pl. XXXVI; 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 37, n. 27; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXVI, 1; CXLI.

21° *CRYPTE DE SUZANNE*. Première moitié du IVe s.

Paroi à gauche : Suzanne priant entre deux vieillards. A la partie supérieure, en trait léger figure sept brebis.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLII, 1.

22° *ARCOSOLIUM* (*presso la cripta di Ampliato*). Première moitié du IVe siècle.

Paroi et voûte : Amours à la vendange; *lunette*, le Christ enseignant parmi les apôtres.

Bibl. —Bottari, *Scult. epit.*, t. II, pl. LXXIV; Garrucci, *Storia*, pl. XXXII, 1; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 64, n. 70; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLVIII.

23° *SÉPULTURE DE L'ORANTE DANS UN CHAMP DE BLÉ*. Première moitié du IVe siècle.

Adam et Ève; orante non voilée dans un champ de blé; le Bon Pasteur avec six brebis et deux arbres portant chacune un oiseau.

24° *ARCOSOLIUM DES OISEAUX* (*non longi della cripta di Ampliato*). Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Deux vases sans poignées, guirlandes; *lunette :* guirlandes de feuillages entre deux colombes portant le rameau d'olivier. — Peinture sans valeur et très grossière due à un ouvrier.

25° *SÉPULTURE AVEC L'IMAGE DE SAINT PIERRE*. Première moitié du IVe siècle.

Le défunt entre deux arbres, deux agneaux et les apôtres Pierre et Paul (ouvrage aux deux tiers détruit).

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLIII, 2.

26° *ARCOSOLIUM DE L'ORANTE AVEC SAINT PIERRE*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Le Christ juge entre quatre saints : *lunette :* orante voilée à côté de saint Pierre.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLIV, 2; CLV, 1.

27. *SÉPULTURE DE CALENDINA*. Première moitié du IVe siècle.

Colombe tenant dans son bec un rameau d'olivier; serpent enroulé à un arbre et agneau foulant aux pieds la queue de ce serpent; vase de lait et défunte dont l'image ne subsiste que depuis la poitrine jusqu'aux pieds. Au-dessus de ces symboles, on lit en lettres rouges : CALENDINA VIBES.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXIII, 2.

28° *CUBICULE DES « PETITS APOTRES »*. Antérieur à l'année 348.

Arcosolium. Paroi de face, deux colombes; *voûte :* le Christ jugeant parmi les apôtres; *lunette :* défunte en orante entre les princes des apôtres.

Bibl. — Marangoni, *Acta S. Victorini*, p. 40; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1877, p. 131; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 89, n. 121; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLIV, 1; CLV, 2

29° *CRYPTE DE DIOGÈNE*. Vers 348. Niche pouvant recevoir un sarcophage. *Voûte :* Moïse frappant le rocher; résurrection de Lazare; buste du Christ entre les princes des apôtres. *Lunette :* le fossoyeur Diogène; paroi de face au-dessus de la niche : cartouche destiné à recevoir l'inscription flanquée de deux colombes avec le rameau d'olivier.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XII, 1; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. I, pl. XXX; Garrucci, *Storia*, pl. XLI, 1; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 88, n. 120; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXIX, CLXXX CLXXXI, 2; CLXXXII, 2.

30° *ARCOSOLIUM DES BREBIS*, Milieu du IVe siècle. Le Bon Pasteur parmi les arbres, avec six brebis.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXVII, 2.

31° *ARCOSOLIUM DES PETITS ORANTS*. Milieu du IVe siècle.

Aux extrémités, Moïse frappant le rocher et la résurrection de Lazare; au sommet, le Bon Pasteur vêtu d'une tunique à rondelles, chaussé de bandelettes tenant la brebis à deux mains sur ses épaules, debout entre deux brebis; derrière la brebis de gauche, une orante; derrière celle de droite, un orant.

Bibl. — L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 69, n. 86; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXC; CXCI.

32° *ARCOSOLIUM EN FACE DE CELUI DES PETITS ORANTS*. Moitié du IVe siècle.

Moïse frappant le rocher; résurrection de Lazare. Bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXCII; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 70, n. 87.

33° *CUBICULUM I* (De Bosio) appartenait à la corporation des boulangers. Moitié du IVe siècle.

Cubicule ovale terminé en abside à chaque extrémité de son grand axe; les deux absides sont percées de chaque côté d'un arcosolium rétréci au fond comme ceux du n. 30 et 31.

Abside à gauche : Au centre le Bon Pasteur, barbu, vêtu d'un petit manteau en épitoge, et d'une tunique courte à rondelles, chaussé de hautes bottines; de chaque côté sont représentées les Saisons, à l'extrême gauche, l'Hiver, par un paysan, la bêche sur l'épaule, qui s'approche d'un grand feu; à côté de lui, l'Automne, par un jeune homme, presque entièrement nu, qui tient de la main droite une grappe de raisin et de la main gauche une corne d'abondance; à droite, à côté du Bon Pasteur, l'Eté représenté par un moissonneur, la faucille à la main; enfin, le Printemps, sous la figure d'un jeune homme cueillant des roses.

Abside à droite : Le Christ assis et enseignant ses apôtres : saint Pierre et saint Paul sont assis chacun à une extrémité.

Quatre arcosolia : 1° Jonas rejeté hors du navire; 2° Jonas reçu par le monstre; 3° Jonas reposant sous le cucurbite; 4° Jonas inquiet à la vue du desséchement de la plante.

Corniche : Au-dessous des absides, sous un bandeau qui fait le tour de l'ovale représentant le service de l'annone.

Panneaux entre les absides : Moïse frappant le ro-

cher? Multiplication des pains? boulanger avec le boisseau.

Paroi en face des arcosolia : Opus alexandrinum.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LIV à LVII inclus; Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. VIII, 5, 6; XII, 6, 9; Garrucci, *Storia*, pl. XX, n 4; pl. XXI, XXII; J. Wilpert, *Römische Quartalschrift*, 1887, t. I, pl. I, II, III; *Pitture*, pl. XX, 4; pl. XXI, XXII; *Dictionn.*, t. I, fig. 770-774.

34° *CUBICULUM II* (de Bosio). Moitié du IVe siècle.

Voûte : Disque central; jugement de deux défunts par le Christ, accompagné de deux saints. De ce disque rayonnent dix compartiments d'inégale largeur dans lesquels sont représentés de deux en deux, les sujets suivants : Moïse frappant le rocher; la multiplication des pains; le sacrifice d'Abraham, les trois Hébreux, Noé dans l'arche; les compartiments intermédiaires sont chargés de rinceaux avec paon, faisant la roue, et perché sur un globe.

Arcosolium à droite : Il n'y a pas de lunette, la voussure étant courbée de façon à se métamorphoser à demi en cul de four; à gauche, orante ; au sommet : Adam et Ève; à droite, le paralytique emportant son grabat.

Arcosolium à gauche : Même forme que le précédent ; au sommet : Daniel parmi les lions, à chaque extrémité un saint.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LIX à LXI inclus; Séroux d'Agincourt, *Histoire de la décad. de l'art*, pl. XII, 13; Garrucci, *Storia*, pl. XXIII, 1, 2; XXIV; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 77, n. 98; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXCVI, CXVCII.

35° *ARCOSOLIUM DE L'ORZAROLO* (marchand d'orge). Moitié du IVe siècle.

Abside : Moïse frappant le rocher; multiplication des pains et le défunt dans l'attitude d'orant. Sur la paroi de face, l'*orzarolo* siège à son comptoir, entouré de ses garçons.

36° *ARCOSOLIUM EN FACE DE CELUI DE L'ORZAROLO.* Milieu du IVe siècle.

Moïse frappant le rocher et résurrection de Lazare au extrémités; au sommet, le Bon Pasteur entre une orante et un orant.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXCVIII.

37° *SÉPULTURE DE L'ORANTE VOISINE DE L'ORZAROLO.* Milieu du IVe siècle.

Défunt en prière.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XLIII, 4.

38° *DEUX SÉPULTURES AVEC LE SACRIFICE D'ABRAHAM.* Milieu du IVe siècle.

Paroi supérieure (de gauche à droite) : Troupeau, Bon Pasteur, orante voilée. Bon Pasteur, troupeau, pasteur paissant son troupeau et orante voilée.

Paroi inférieure : sacrifice d'Abraham

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCI, CCXLIX, 2.

39° *ARCOSOLIUM DU DÉFUNT A LA TOGE.* Milieu du IVe siècle.

Voûte : A gauche, Daniel entre deux lions; à droite, Moïse frappant le rocher; au sommet, le Bon Pasteur, vêtu de la tunique et chaussé de bandelettes, tenant des deux mains la brebis sur ses épaules. *Lunette :* Dans un médaillon, formé d'un double cercle, buste du défunt; de chaque côté du médaillon, un oiseau.

Bibl. — Bottari, *Scult e pitt.*, t. II, pl. CXXV; Garrucci, *Storia*, pl. XXXII, 2; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 73 n. 93; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CC.

40° *SÉPULTURE DE VÉNÉRANDA.* Postérieure à l'année 356.

Arcosolium, lunette : Il ne subsiste que le centre et le côté droit de la peinture. La défunte, Vénéranda, en orante, vêtue d'une dalmatique, les cheveux couverts d'un bandeau ou d'un bonnet de linge blanc sur lequel est posé un voile orné de rondelles et de franges à ses extrémités, pénètre dans le jardin du Paradis symbolisé par quelques buissons en fleurs, sous les auspices de la martyre Pétronille qui, vêtue d'une longue robe et d'un manteau, la tête nue, montre du doigt une corbeille pleine de volumes et posée à terre; au-dessus de cette corbeille on voit un livre ouvert. *Voussure :* festons grossièrement ébauchés.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1875, pl. I, II; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 81, n. 106; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXIII.

41° *SÉPULTURE (non longi dal primo pianerottolo della scala principale*, Wilpert). Deuxième moitié du IVe siècle. Daniel dans la fosse aux lions, Moïse frappant le rocher; résurrection de Lazare; la défunte entre deux saints.

Bibl. — J Wilpert, *Pitture*, pl. CCXIX, 2.

42° *ARCOSOLIUM AVEC JOB.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Job ; *voûte* : décoration en écaille *lunette :* guirlandes.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXCXVI, 1.

43° *ARCOSOLIUM CONTRE CELUI DE JOB.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Jonas jeté au monstre et la multiplication des pains; *voûte :* décoration en écaille; *lunette :* guirlandes.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXI, 3.

44° *ARCOSOLIUM XXIX.* Deuxième moitié du IVe s.

Paroi : Orante voilée et imitation de marbre; *voûte :* baptême, multiplication des pains et Bon Pasteur; *lunette :* vase sur lequel volent deux colombes.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXVIII, 1, 2.

45° *ARCOSOLIUM* (*non lungi del cubicolo IV*. Wilpert), Deuxième moitié di IVe siècle.

Paroi au-dessus de la baie de l'arcosolium : Résurrection de Lazare, Adam et Ève, Noé dans l'arche, Moïse frappant le rocher; *voussure :* décoration en écailles; *lunette :* guirlandes.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXVII.

46° *ARCOSOLIUM XXVIII* (à côté du cubiculum IV). Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi : Guirlandes, oiseaux, branches de roses; *voussure :* multiplication des pains, résurrection de Lazare et buste du Christ; *lunette :* le Christ entre les principaux apôtres

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXXVII; Garrucci, *Storia*, pl. XXXIII, 2; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 57, n. 60; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXVI, 1; CCXXVIII, 3, 4.

47° *CUBICULUM IV* (de Bosio). Deuxième moitié du IVe siècle.

Voûte : Médaillon inscrit dans un octogone et contenant un buste de Christ barbu et vêtu d'un manteau à l'exomide. Hors de l'octogone, le champ, très restreint et chargé de quatre grandes branches d'olivier, de deux vases de fleurs chimériques et, aux quatre angles, des colombes tenant dans leurs pattes le rameau d'olivier.

Paroi au-dessus de l'arcosolium du fond : Moïse frappant le rocher, Michée prophétisant la venue du Christ et l'adoration des mages (ils n'existent plus); droite, vestiges d'un prophète; *Lunette :* Orphée entre deux dromadaires et d'autres animaux.

Arcosolium à droite; paroi : A gauche orante voilée; au sommet, Noé dans l'arche; à droite, résurrection de Lazare; *lunette :* Élie, enlevé au ciel dans un quadrige et jetant son manteau à Elisée, drapé dans un manteau à l'exomide et placé à gauche de la scène, tandis qu'à droite un homme vêtu d'une tunique sans manches est coiffé d'un chapeau à longue plume.

Arcorolium à gauche; paroi : Moïse détachant sa sandale; *lunette :* Daniel parmi les lions; *voussure :* écailles ou palmettes (Daniel parmi les lions est détruit).

Paroi d'entrée : A droite : Job assis.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXX à LXXIII inclus; Perret, *Les catac. de Rome*, t. I, pl. XX à XXVI inclus; Garrucci, *Storia*, pl. XXIX, 5; XXX, XXXI, 1, 2, 5; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 40, n. 35; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXVII, 3; CCXXIX, CCXXX.

48° *ARCOSOLIUM XV*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Résurrection de Lazare; adoration des mages dans un premier registre; ensuite le paralytique et Moïse frappant le rocher dans un deuxième registre; *lunette :* festons de feuilles et de fleurs.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXXIX; CCXL, 1.

49° *CRYPTE AVEC LES MAGES*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi à gauche : Adam et Ève et les rois mages.

Paroi à droite : Résurrection de Lazare et les trois jeunes Hébreux.

Paroi du fond : Le Christ nimbé, assis, enseignant les douze apôtres également assis, mais sans nimbe.

Voûte : Dans un disque : le buste du Christ nimbé.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1879, pl. I-II; Le Fort, *Peint. chrét.*, p.. 84, n. 113; J. Wilpert, *Pitture*, pl CCXXV, 1; CCXXXI.

50° *ARCOSOLIUM DES COLOMBES* (*nella galeria dei Flavi*). Deuxième moitié du IVe siècle.

Colombe avec rameau d'olivier, imitation de marbre, palmes, vases, entre deux oiseaux.

51° *ARCOSOLIUM ROUGE*. Deuxième moitié du IVe s.

Lunette : Le Christ entre deux apôtres; il ne reste que l'apôtre de gauche, vêtu d'une tunique et d'un manteau timbré *Z*, et un coin du dossier du siège du Christ; le reste est détruit. *Voûte :* Palmes et écailles; *paroi*, hors de la baie : Moïse frappant le rocher; résurrection de Lazare; imitations de marbre.

52° *CRYPTE NON RETROUVÉE*. IVe siècle.

Adoration des mages, guérison de l'hémorroïsse.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, p. 181, 200.

Via Ardeatina. — **Catacombe des Saints-Marc-et-Marcellin et de Saint-Damase.**

1° *CRYPTE DE SAINT DAMASE*. Première moitié du IVe siècle.

Arcosolium; paroi de face : Le Christ enseignant les apôtres ; *voûte :* décoration de fantaisie et, au sommet, le pasteur paissant son troupeau; deux niches : paon faisant la roue.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXVII, 1; CLXXVIII, 2.

2° *GALERIE DES CERFS*. Antérieure à l'an 340.

Au-dessus de l'entrée deux cerfs se désaltèrent à une fontaine.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1865, p. 12; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CL, 3.

3° *CRYPTE DES ÉVANGÉLISTES*. Antérieure à l'année 340.

Paroi du fond: Le Christ enseignant les quatre évangélistes.

Voûte : Vases d'où sortent les branches sur lesquelles perchent des oiseaux et même un paon.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXII.

4° *CHAPELLE SÉPULCRALE DES SAINTS-MARC-ET-MARCELLIN*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Niche sur la sépulture des martyrs; voûte : Moïse frappant le rocher, multiplication des pains, sacrifice d'Abraham et les martyrs prêts à monter vers le Christ par l'échelle que menace le dragon infernal; *lunette :* Moïse devant le buisson ardent; la fondatrice de la crypte entre les saints martyrs.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLIX, 3; CCXIV-CCXVI.

5° *CRYPTE DES CANÈPHORES* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voûte : Les quatre saisons, amours, moissonneurs, vendangeurs, etc.

Niche du sarcophage; voûte : Canéphores entièrement nues, décoration de fantaisie et Moïse frappant le rocher; *lunette :* le Christ enseignant les apôtres.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXVII, 2; CCXLIV; CCXLV, 1.

6° *ARCOSOLIUM D'EUDOXIE*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Lunette : Défunte entre les princes des apôtres; *voûte :* décoration de fantaisie.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLIX, 1.

Via Ardeatina. — **Catacombe de la Nunziatella.**

CRYPTE. Deuxième moitié du IIIe siècle.

Plafond: Dans un disque central, Jésus-Christ assis, vêtu d'une robe à double bande verticale et d'un manteau, tient à la main gauche un volume entr'ouvert; son avant-bras droit est détruit. Le disque, encadré d'une bordure dentelée est inscrit dans une couronne de laurier, qu'enveloppe à son tour une autre bordure dentelée. Au delà de cette dernière, quatre panneaux orientés vers les quatre côtés du cubicule renferment chacun (il n'en subsiste que trois) un homme vêtu d'une tunique à double bande verticale, drapé dans un manteau et chaussé de bandelettes, un des quatre évangélistes, suivant M. de Rossi; les pieds de ces personnages reposent sur la ligne d'un grand cercle qui coupe les panneaux. Entre ces compartiments, dans la direction des quatre angles du plafond, la ligne du grand cercle supporte quatre piédouches sur lesquels se trouvent debout alternativement un orant et une orante. Les têtes des deux orants sont détruites, ainsi que l'une des deux orantes. L'orante qui subsiste est voilée; mais, particularité de costume extrêmement rare, sinon unique dans les peintures des catacombes, sa dalmatique à double bandes verticales est tellement courte qu'elle lui descend à peine jusqu'au genou et laisse voir ses jambes nues. Les deux orants sont habillés de la même façon. Chaque piédouche, s'élève entre deux brebis adornées et enlacées d'un léger rinceau. Aux quatre angles, une colombe tenant un rameau entre ses pattes est cantonnée dans un quart de cercle dentelé.

Parois : Leur ornementation consistait en panneaux délimités par des lignes unies et superposées sur deux étages. Ceux de l'étage inférieur ont été ruinés par l'établissement de *loculi*. Ceux de l'étage supérieur ont perdu presque toute leur décoration par la chute de l'enduit. *Paroi de l'entrée :* deux saints; *paroi à gauche :* Moïse frappant le rocher et le paralytique; *paroi à droite :* guérison du lépreux, multiplication des pains et un saint; *arcosolium:* Noé.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 34, n. 24; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXIV-LXXVI, 2; LXXVII, 1.

Via Appia. — **Catacombe de Saint-Sébastien.**

1° *CRYPTE*. Première moitié du IVe siècle.

Paroi du fond : Dans une lunette tracée sur la paroi comme une lunette d'*arcosolium*, restes d'une peinture divisée en trois compartiments; à gauche : orante voilée, pendant la dalmatique à double bande verticale, dans le champ, à droite, une étoile fleuronnée; au centre : agneau posé sur une éminence. Bon Pasteur portant la tunique courte, les jambes et les bras nus; à droite : un homme portant une draperie sur le bras gauche (peut-être un athlète).

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 81, n. 108; O. Marucchi, *Un ipogeo recentemente scoperto nel cimetero di S. Sebastiano*, pl. II; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLVIII, 1.

2° *CUBICULE DE LA CRÈCHE*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Arcosolium; voûte : Moïse frappant le rocher; au centre, buste du Christ imberbe et Jésus enfant entre le bœuf et l'âne, orante.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 86, n. 116; De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1877, pl. I-II.

Via Appia. — **Catacombe de Prétextat.**

1° *CRYPTE DE LA PASSION?* Première moitié du IIe siècle. Le niveau primitif de cette crypte a été abaissé à la fin du IIe siècle ou au début du siècle suivant pour y pratiquer des *loculi*. L'un d'eux, a reçu le corps de ΟΥΡΑΝΙΑ ΘΥΓΑΤΗΡ ΗΡΩΔΗC. Les peintures sont antérieures au remaniement du cubicule.

Voûte : Médaillon à triple encadrement au centre de ce plafond. Le médaillon contient le Bon Pasteur tenant de ses deux mains les pieds de devant de la brebis posée sur ses épaules, tandis que les pieds de derrière restent libres; dans quatre lunettes, bordées de fleurs, quatre canards; entre les lunettes, branches de fleurs, à chacun des quatre angles : colombes.

Paroi à gauche : Le couronnement d'épines(?), la résurrection de Lazare, la Samaritaine au puits de Jacob.

Paroi à droite : La guérison de l'hémorroïsse.

Bibl.— L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. I, pl. LXXX à LXXXII inclus; Garrucci, *Storia*, pl. XXXVIII et XXXIX; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 21, n. 11; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XVII-XX.

2° *CRYPTE DE SAINT JANVIER.* Deuxième moitié du IIe siècle, vers l'an 175.

Voûte : cintrée en forme de calotte à quatre côtes dont la première est couverte de branches de fleurs, la seconde d'épis, la troisième de branches de vigne et la quatrième de branches d'olivier. Cette allégorie des quatre Saisons a pour complément les scènes peintes en demi-cercle sur les murailles autour des baies savoir: 1° des enfants, garçons et filles cueillant des roses; 2° des moissonneurs; 3° des vendangeurs; 4° de jeunes garçons faisant la cueillette des olives.

Paroi de l'entrée (sur la porte) : Le printemps.

Niche de gauche; lunette : Bon Pasteur (presque entièrement détruit), l'Été.

Niche de face; lunette : Moïse frappant le rocher; l'Automne.

Niche de droite : lunette. Jonas jeté à la mer; l'Hiver.

Bibl.— De Rossi, *Bull. di archéol. crist.*, 1863, p. 3; Garrucci, *Storia*, pl. XXXVII; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 24, n. 13; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXX, 1, 2, XXXII-XXXIV; *Dictionn.*, t. II, pl. hors-texte.

3° *CUBICULE ÉLEVÉ DE LA GRANDE EXCAVATION.* Début du IIIe siècle.

Voûte : Le pasteur défendant son troupeau.

Arcosolium; voûte : Le Christ législateur dans un ensemble décoratif où entrent les dauphins, les chèvres les oiseaux, les vases, les fleurs.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XLIX-L, 1.

4° *ARCOSOLIUM DE CARVILIA LUCINA.* Deuxième moitié du IIIe siècle.

Voûte : Bon Pasteur dans un médaillon ovale entouré d'une couronne; *lunette :* Daniel parmi les lions au centre; Jonas rejeté par le monstre, à droite; et Jonas sous le cucurbite, à gauche.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CVI.

5° *NICHE FUNÉRAIRE DE CARVILIA LUCINA.* Fin du IIIe siècle.

Voûte : Daniel parmi les lions, multiplication des pains.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CIII, 2.

6° *SÉPULTURE.* Première moitié du IVe siècle.

Orante, résurrection de Lazare, guirlandes.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXXVII, 2.

7° *ARCOSOLIUM DES CHEVAUX MARINS* Milieu du IVe siècle.

Voûte : Vases avec oiseaux et chevaux marins; *lunette* : Bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXV, 1; CXXXVI, 3.

8° *CRYPTE DE LUCENTIUS.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Guirlande, monogramme du Christ et inscription.

9° *ARCOSOLIUM DES TROIS CHRISMES.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voûte : Au sommet, le monogramme du Christ avec A ω, à chaque extrémité un Bon Pasteur avec une brebis et un monogramme avec A ω.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXVIII, 2.

10° *ARCOSOLIUM DE CELERINA.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi : Un saint barbu; Libère; Suzanne et les vieillards représentés sous la forme d'une brebis entre deux loups. *Voûte :* Urbain; les princes des apôtres et le buste du Christ; *lunette :* monogramme du Christ entre deux colombes et brebis entre deux agneaux.

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. I, pl. LXXVI à LXXVIII; Garrucci, *Storia*, pl. XXXIX, 2 et A, B; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 80, n. 105; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXI, 1; CCL, 2; CCLI.

Via Appia — **Hypogée anonyme** près de la catacombe de Prétextat.

1° *ARCOSOLIUM DE DANIEL.* Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Daniel dans la fosse aux lions.

2° *CRYPTE DE LA CROIX.* Milieu du IVe siècle.

Sur la porte : Croix équilatérale.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, p. 455, fig. 46.

Via Appia. — **Hypogée de Lucine.**

1° *CUBICULE DOUBLE W. X.* Première moitié du IIe siècle.

Voûte du cubicule X : Le Christ juge, quatre saints intercesseurs et quatre orantes (détruit aux deux tiers, en sorte qu'on ne voit plus qu'un saint vêtu de la tunique et du manteau, la partie inférieure du corps des deux orantes et deux oiseaux).

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XIV; Garrucci, *Storia*, pl. I; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 16, n. 5; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXIV.

Au-dessus de la porte d'entrée du cubicule Y : Le baptême du Christ.

Bibl. — J. Wilpert; *Pitture*, pl. XXIX, 1.

Parois : Oiseaux, vases, arabesques, vestiges de deux hommes en tunique courte et manteau (saints?).

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XIV.

Voûte du cubicule Y : Daniel, debout un orant entre deux lions, vêtu de la tunique à l'exomide, occupe un disque central, inscrit dans un cercle dont les subdivisions contiennent quatre vases de fleurs, quatre grandes têtes et quatre plus petites personnifiant les Saisons, les Vents ou les Planètes. En dehors du cercle huit compartiments sont tracés sur un fond que décorent des guirlandes de fleurs, et aux quatre angles, des oiseaux. Les quatre compartiments dirigés vers les angles renferment alternativement, sur des piédouches un Bon Pasteur, dans le même attirail et la même attitude, et une orante en tunique talaire et manteau serré, avec un voile court sur la tête. Les quatre compartiments intermédiaires ont chacun une figurine ailée de génie dansant et tenant l'un un thyrse, les autres un pedum. Encadrement fleuronnés et déchiquetés, au plafond.

Paroi à droite : Jonas dormant sous le cucurbite, hippocampe, dauphin, oiseaux.

Paroi du fond : Poisson avec les espèces eucharistiques dans une ciste.

Paroi de l'entrée : Cippes portant le vase mystique de lait et le pedum, entre un mouton et une brebis et deux arbres; arbre flanqué de deux oiseaux posés chacun sur un tronc; vestiges de deux hommes debout.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. VIII à XIV inclus; Garrucci, *Storia*, pl. I, 6 à 9 inclus; pl. II, 1 à 5 inclus; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 17, n. 6; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXIV, 2; XXV, 1; XXVI, 1; XXVII 1; XXVIII.

2° *CUBICULE NON LOIN DE LA SÉPULTURE DE SAINT CORNEILLE.* Deuxième moitié du IIe siècle.

Voûte : Dans un disque central entouré d'une bordure dentelée et séparée par une large zone, d'une ligne circulaire que chargent les bouquets de fleurs. Bon Pasteur debout entre deux arbres et deux brebis, tenant de chaque main les pattes de la brebis qu'il porte sur les épaules. Entre le cercle de fleurs et un cercle dentelé plus rapproché des parois, quatre vases de fleurs. Aux quatre angles, colombes tenant dans leurs pattes le rameau d'olivier.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 24, n. 14 : Garrucci, *Storia*, pl. III, 1; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXV, 2; XXXVI, 1

3° *CUBICULE E, NON LOIN DE LA SÉPULTURE DE SAINT CORNEILLE.* Première moitié du IIIe siècle.

Voûte à arêtes : Dans le disque central, Bon Pasteur chaussé de bandelettes et vêtu de la tunique à l'exomide, debout entre deux brebis et deux arbres, tenant de la main gauche la brebis sur ses épaules et portant de sa main droite le seau de lait. Comme habillement et comme attitude, cette figure est une répétition de celle qui domine au centre du cubicule V^e^ du cimetière de Priscille, sauf addition du seau de lait. Le disque est enveloppé d'une zone à laquelle des lignes unies servent d'encadrement ; sur cette zone se détachent quatre vases de fleurs. A chacun des angles, oiseau posé sur une branche.

Sur les parois : Oiseaux volants et paons affrontés sous de très grossières guirlandes.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. I, pl. XVI; Garrucci, *Storia*, pl. III, 2, 3, 4, 6; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 35, n. 25; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXVI, 2.

4° *SÉPULTURE DE SAINT CORNEILLE.* Sous le pape Jean III (560-573).

A gauche : Saint Sixte II et saint Optat.

A droite : Saint Corneille et saint Cyprien.

Bibl. — De Rossi. *Roma sotterr.*, t. I, pl. V, VI, VII; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 98, n. 134; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLVI.

Via Appia. —**Catacombe de saint Callixte.**

1° *CRYPTE D'ORPHÉE* (Cubicule L 2). Deuxième moitié du IIe siècle.

Voûte : Dans un octogone central, Orphée entre deux brebis. L'octogone est inscrit dans un double cercle d'où rayonnent vers les quatre angles les quatre bras d'une croix de Saint-André chargés d'ornements et coupés vers leur extrémité par un dernier cercle sur lequel s'appuient quatre lunettes entre les bras de la croix. Ces lunettes encadrées d'une bordure dentelée, sont ruinées sauf une seule qui enserre un taureau marin. A chaque angle, une colombe tient un rameau dans ses pattes.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. X, XVIII, 2, XXV, 5; Garrucci, *Storia*, pl. IV, 1; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXVII.

2° *CHAPELLE DES SACREMENTS A 2.* Deuxième moitié du IIe siècle.

Voûte : Disque enveloppé de deux zones concentriques que sépare une couronne circulaire de laurier, la zone extérieure étant limitée par une simple ligne. Dans le disque : Bon Pasteur, les jambes nues, vêtu d'une tunique, debout entre deux brebis et deux arbres, tenant de ses deux mains la brebis se trouvant sur ses épaules. Les deux zones sont frappées par les quatre bras d'une croix chargés de guirlandes. Au delà de la dernière zone, dans des médaillons, quatre têtes ornementales alternent avec quatre paons faisant la roue. Quatre lunettes renferment : un trépied chargé de poissons entre sept corbeilles de pains, un sujet perdu, Jonas vomi par le monstre, Jonas sous le cucurbite. Aux quatre angles, sous les paons, oiseaux et ornements.

Paroi d'entrée : Saint intercesseur, debout, drapé à l'exomide.

Paroi de gauche : Sur un bandeau entre deux *loculi :* Moïse imberbe frappant le rocher, pêcheur presque nu assis sur un rocher et tenant un poisson accroché à sa ligne; repas de sept disciples à une table, chargée de deux plats de poissons, et devant laquelle on voit sept corbeilles de pain. Panneau à droite : ornements et oiseaux.

Paroi du fond : Au sommet, navire battu par la tempête; bandeau entre les deux *loculi :* baptême; panneau à droite, docteur assis et vêtu d'un manteau à l'exomide.

Paroi de droite : Panneau de gauche : ornement; bandeau entre deux *loculi :* résurrection de Lazare non entouré de bandelettes et qui se trouve déjà à quelques pas en avant de l'édicule; de même, le Christ n'étend plus la baguette; colombe volant avec un rameau d'olivier entre les pattes; panneau à droite : ornement, dauphin enroulé autour d'un trident, dauphin nageant.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XI, XV et tavola d'aggiunta C, D; Garrucci, *Storia*, pl. IV, 2, 3; V; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. I, pl. LX, LXI; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 27, n. 17: J. Wilpert, *Pitture* pl. XXVII, 2; pl. XXVIII-XI.

3° *CHAPELLE DES SACREMENTS A 3.* Deuxième moitié du IIe siècle.

Voûte : Dans un disque central enveloppé de quatre zones concentriques, le Bon pasteur, les jambes nues vêtu d'une tunique à l'exomide, debout entre deux arbres et deux brebis, et tenant de ses deux mains la brebis sur ses épaules. Les deux zones, les plus voisines du disque, sont frappées de quatre bras de croix chargés d'ornements et largement évasés à leur pied en un demi-cercle où est inscrit une coquille. Au-dessous, quatre coquilles, quatre bandes chargées d'ornements en étoile frappent les deux dernières zones, hors desquelles elles se prolongent sur le champ du plafond vers les parois du cubicule. Entre ces bandes, quatre paons faisant la roue se détachent sur les deux dernières zones. Au-dessous d'eux dans le direction des angles, quatre caissons contiennent des vases de fleurs, et plus bas, aux angles alternent quatre figurines, deux génies et deux jeunes filles, qui dansent. Enfin, huit colombes, par un lien d'une courbe gracieuse qui s'attache à leur pattes, volent à droite et à gauche des quatre figurines.

Paroi d'entrée : Moïse frappant le rocher. Le Christ et la Samaritaine.

Paroi de gauche : Jonas jeté au monstre; bandeau supérieur, pêcheur tirant de l'eau un poisson accroché à sa ligne, paralytique; bandeau entre deux *loculi :* à chaque extrémité de ce dernier bandeau, colombe volant.

Paroi du fond : Bandeau supérieur, Jonas brûlé par le soleil; à chaque extrémité du bandeau, colombe volant; bandeau entre deux *loculi :* multiplication des pains et des poissons par le Christ, à côté duquel se tient une orante voilée; banquet de sept personnes à une table chargée de deux plats de poisson, devant cette table on compte huit corbeilles de pain : Isaac et Abraham en orante, un arbre et un fagot; panneaux à droite et à gauche du *loculus*, deux fossoyeurs.

Paroi de droite (Résurrection de Lazare?) : Jonas vomi par le monstre, bandeau supérieur; le sujet du bandeau entre les deux *loculi* est détruit.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIII, 3; XVI-XVIII, 1, et tavola d'aggiunta C, D; Garrucci, *Storia*, pl. VI-VII; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 29, n. 18; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXVI, 2, 3; XXVII, 3; XXIX, 2; XLI, 1, 2, 3.

4° *CHAPELLE DES SACREMENTS A 6.* Fin du IIe s

Plafond (détruit).

Paroi de l'entrée : A gauche de la porte. Résurrection de Lazare qui, sans bandelettes, est déjà sorti de

l'édicule, le Christ a passé sa baguette dans la main gauche; à droite de la porte : Moïse, imberbe, frappant le rocher.

Paroi gauche : Jonas sous le cucurbite, rejeté par le monstre, et enfin jeté au monstre.

Paroi droite : Repas de sept personnes à une table chargée de trois plats de poissons; douze corbeilles de pain, alignées au premier plan, sont réparties six par six de chaque côté de la table.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIII, 1; XVI; Garrucci, *Storia*, pl. IX; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 31, n. 20; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XV, 2 ; XLVI, XLVII, 2.

5° *CHAPELLE DES SACREMENTS A 5.* Fin du IIe s.

Plafond (détruit dès l'antiquité, en vue d'exhausser le cubicule)

Paroi gauche : Repas de sept personnages à une table chargés de pains et de poissons; en avant, sept corbeilles de pain; à chaque extrémité oiseau.

Paroi du fond : Têtes ornementales, sujet ruiné.

Paroi droite : Jonas sous le cucurbite; colombe et ornements.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XII-XVIII, 5, 6; Garrucci, *Storia*, pl. XIII, 4, 5, 6; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 32, n. 21; J. Wilpert, *Pitture*, pl. VIII, 3; XLI, 4; XLVII, 1.

6° *CHAPELLE DES SACREMENTS A 4.* Fin du IIe s.

Voûte à arêtes émoussées : Dans un disque central entouré de quatre zones concentriques, Bon Pasteur. Les deux dernières zones sont frappées de quatre bras de croix chargés d'ornements capricieux. Deux lunettes contiennent, celle de gauche : Jonas, sous le cucurbite; celle de droite : Jonas rejeté. Sur les quatre arêtes de la voûte, écussons d'ornements encadrés de lauriers; au-dessous d'eux, aux quatre angles, colombes volant.

Paroi de l'entrée : De chaque côté de la porte, un fossoyeur.

Paroi du fond : A chaque extrémité, reste d'un petit orant.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIII, 2; XVIII, 3, 4; XXV, 6; Garrucci, *Storia*, pl. VIII, 1, 2, 3; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 32, n. 22; J. Wilpert, *Pitture*, pl. VIII, 1, 2, 3.

7° *ARCOSOLIUM DD 3* (*sopra la cripta di S. Eusebio*, Wilpert).

Voûte : Au sommet, dans un disque entouré d'une triple bordure de feuillage, Bon Pasteur vêtu d'une tunique à rondelles et à pèlerine, chaussé de bandelettes, appuyé de la main gauche sur le *pedum*, et tenant de la main droite la syringe, debout entre deux arbres et deux brebis. *Panneau de droite :* Moïse frappant le rocher : *panneau de gauche :* Daniel jugeant la cause de Suzanne et condamnant les vieillards : *Lunette :* Traces de guirlandes et à gauche, tête et main d'un amour ailé.

Bibl. — *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIX, 2; XX, 2; XXI; Garrucci, *Storia*, pl. XVI, 2, 3, 4, 5 inclus; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LI, 2; LXXXVI, LXXXVII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 51, n. 49.

8° *ARCOSOLIUM 119 B* Deuxième moitié du IIIe s.

Voussure : Au sommet, dans un disque ceint d'une double bordure unie, orante voilée et vêtue de la tunique à double bande verticale; à gauche, demi-lune encadrée de bordures semblables : Daniel entre deux lions; à droite, demi-lune; Jonas sous le cucurbite; en deux demi-lunes sont rattachées au disque par une large bande sur laquelle se détache un vase de fleurs; de chaque côté de cette bande, colombe tenant le rameau dans ses pattes.

Lunette : Bon Pasteur tenant la syringe (détruit aux deux tiers).

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XIX, 1; XX, 1; Garrucci, *Storia*, pl. XVI, 1; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 43, n. 38; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXXVIII, LXXXIX, XCX, 1.

9° *CRYPTE DE SAINT EUSÈBE.* Fin du IIIe siècle.

Paroi de face de l'arcosolium principal : Pasteur faisant paître son troupeau.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. VIII; Garrucci, *Storia*, pl. XVII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 57, n. 58.

10° *CRYPTE DES CINQ SAINTS.* Antérieure à l'année 300.

Voûte en berceau, sans aucun ornement, avec lucernaire.

Au-dessus de la baie d'un arcosolium dépourvu d'ornements, sur les parois, le jardin céleste rempli de plantes et d'arbres chargés de fleurs et de fruits entre lesquels voltigent des oiseaux; dans ce jardin, à des plans différents et à des échelles différentes, peut-être avec le désir de figurer la perspective, cinq personnages, trois femmes et deux hommes tous en orants avec le nom de chacun d'eux. Un paon, avec le nom d'Arcadius, symbolise un sixième défunt. Autre paon sans inscription. En dehors et en bas de la base de l'arcosolium, trois vases dans lesquels les oiseaux se désaltèrent et, entre les vases, oiseaux de plus grande taille.

Bibl — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. I, II, III; Garrucci, *Storia*, pl. XV, 2; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. I, pl. XLIV à XLIX inclus; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 52, n. 51; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CX, CXI.

11° *ARCOSOLIUM DU MASQUE B 8.* Fin du IIIe siècle.

Voussure : Guirlandes de fleurs et feuillages avec un masque au milieu.

Lunette très détériorée par l'ouverture de deux *loculi :* cinq personnages femmes et enfants en orants.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. VI; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. I, pl. LVI; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 59, n. 66; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XC, 2.

12° *ARCOSOLIUM (nella regione di San Gaio*, Wilpert). Fin du IIIe siècle.

Voussure : le pasteur faisant paître quatre brebis.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXII, 1

13° *CRYPTE DE SAINT-MILTIADE A 3.* Début du IVe siècle.

Voûte : Disque central renfermant le Christ qui ressuscite Lazare. Trois disques concentriques se développent, portant au centre : le premier et le deuxième, une couronne de laurier. Sur le troisième disque, sont prises quatre lunettes renfermant chacune un oiseau.

Front de la niche : Le Bon Pasteur dans un disque encadré d'une bordure crénelée.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXIII, XXIV, 1-2; Garrucci, *Storia*, pl. XII, 2, 3; Le Fort, *Peintures. chrét.*, p. 39, n. 33; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXVIII, 1

14° *CRYPTE-DES FIGURES COUCHÉES A 2.* Début du IVe siècle.

Voûte : Deux lunettes qui renferment chacune une image de Saison demi-couchée. Les deux demi-cercles sont entourés de trois zones chargées : la première avec deux branches de laurier, deux colombes volant avec le rameau d'olivier et un vase; la deuxième, de fleurs et de fruits, d'un côté, et de deux dauphins nageant de l'autre; enfin, la troisième de deux colombes, avec le rameau et de deux paons faisant la roue.

Arcosolium : Décoration en échiquier.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXV, n. 1-4 inclus, pl. XXVI; Garrucci, *Storia*, pl. XIII; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 39, n. 32; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXXV, 1; CLXXXII, 2.

15° *ARCOSOLIUM PRÈS DE LA CRYPTE DE SAINT MILTIADE. 105.* Début du IVe siècle.

Voussure : Coupe, tête ornementale, oiseaux.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXIV,3 : Garrucci, *Storia*, pl. XII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 39, n. 31.

16° *CRYPTE DE L'OCÉAN.* Première moitié du IVe s.

Voûte en berceau, à lucernaire, divisée en compartiments, par de larges bandes unies. De chaque côté les rampants ont deux compartiments contenant l'un un paon gigantesque, l'autre un paon de moindres dimensions. Au sommet de la voûte, en arrière du lucernaire, un cadre uni et carré renferme une tête chimérique de l'Océan. Dans le tuyau du lucernaire, on avait exécuté un buste, dont la tête peinte sur toile avait été rapportée et fixée par des clous. Cette toile n'existe plus; mais les trous des clous sont visibles, et la tête, s'était vaguement décalquée, sur le mur, à travers la toile.

Parois découpés en panneaux par de larges bandes unies. Il y a un panneau de chaque côté de la porte, contenant un vase de fleurs et de fruits; cinq panneaux sur chacune des deux parois latérales, occupés, le premier et le cinquième, par un petit génie nu, ailé et volant, portant une draperie flottante, nouée autour du ventre; le second et le quatrième, par une tige de feuillage; le troisième, par un personnage probablement orant. La paroi du fond avait un arcosolium dont les peintures sont détruites ainsi que la scène (probablement un Bon Pasteur) tracée au-dessus de l'ouverture de la baie. Autour du cubicule, au-dessous des panneaux, on avait simulé en couleur un treillage.

Bibl. — De Rossi, *Roma sott.*, t. II, pl. XXVII, XXVIII; Garrucci, *Storia*, pl. XIV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 42, n. 37; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXIV.

17° *ARCOSOLIUM DU CADUCÉE*, Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Au sommet dans un disque entouré d'un double cordon qui se détache sur un semis de fleurs, orante sans voile, vêtue d'une dalmatique à double bande verticale; en bas, de chaque côté, un panneau contenant un chevreau bondissant avec le thyrse appuyé à son flanc; en haut, de chaque côté, compartiment contenant deux canards.

Lunette : Peut-être était-ce un bon Pasteur.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotter.*, t. III, pl. XIV, n. 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 52, n. 50; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXIV, 1.

18° *ARCOSOLIUM DE MARGUERITE.* Première moitié du IVe siècle.

Cet arcosolium est entièrement revêtu d'en enduit rouge qui sert de fond aux peintures.

Paroi de face : Cartouche de l'inscription.

Voussure : A gauche, en bas, les trois Hébreux dans la fournaise réconfortés par l'ange; au-dessus, Jonas vomi par le monstre; au sommet, dans un disque, orante, peut-être la défunte Μαργαριθη : à droite, Jonas au repos, et, en bas, Jésus-Christ, suivi de deux disciples, ressuscitant Lazare.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 61, n. 70; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXVII.

19° *ARCOSOLIUM DE LA MALONE E 19.* Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Sur un fond rouge, à palmettes bleuâtres et roses, trois panneaux, à gauche adoration des mages; au sommet, Bon Pasteur, jambes nues, vêtu d'une tunique, debout entre deux brebis; étendant la main droite et tenant de la main gauche, la brebis sur ses épaules; à droite la défunte assistant à la multiplication des pains.

Lunette : Vestiges insignifiants de deux orantes.

Paroi, hors la baie de l'arcosolium : à gauche, figure virile (Moïse frappant le rocher?); résurrection de Lazare; jardin fleurs, (paradis)?

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. VII, VIII, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, pl. CXLIII, 1; CXLIV.

20° *CRYPTE DES OISEAUX ET DES BREBIS, PAROI F 3.* Première moitié du IVe siècle.

Sur l'entrée, à droite et à gauche : Oiseaux parmi les fleurs; au milieu : deux brebis.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXVI; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 73, n. 91; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXVI, 2; CXLIX, 2.

21° *ARCOSOLIUM DE LA « CROCE VELATA ».* Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Méandres de vigne chargés de raisins entre lesquels volent des oiseaux; *lunette :* au milieu de rameaux chargés de feuillages et de fleurs, s'élève un fût couvert de verdure que coupe aux trois quarts de sa hauteur une traverse également verdoyante; cette croix est flanquée de deux colombes affrontées, posées à terre.

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. I, pl. LV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 72, n. 90; De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, pl. XI-XII,

22° *ARCOSOLIUM DE LA VENDEUSE D'HERBES, P 42.* Milieu du IVe siècle.

Voussure : Rameaux de vigne couverts de raisin et deux oiseaux; *lunette :* la défunte, marchande de légumes, debout entre une table chargée de ses denrées, sous laquelle est une corbeille pleine de verdure et un tabouret, également chargé de verdure. Elle est vêtue d'une longue robe à deux bandes verticales. Le corps a été détruit de la ceinture jusqu'au haut, sauf le sommet de la tête, par le percement d'un *loculus* qui a également fait disparaître les marchandises posées sur l'étal. Au dessous de la table de l'arcosolium guirlandes et boutons de roses. *Sur la paroi:* hors de la baie de l'arcosolium, à gauche, sujet perdu; à droite, Moïse sous les traits de saint Pierre, frappant le rocher, drapé dans un manteau timbré d'un I.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XIII; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 78, n. 100; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLIII, 2

23° *SÉPULTURE SUR LA CHAPELLE DES SACREMENTS A 2.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Homme tenant un rouleau, oiseaux, guirlandes.

24° *ARCOSOLIUM DES ÉTOILES B 7.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voussure : Étoiles et ornements circulaires; *lunette :* monogramme du Christ et festons de fleurs.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 83, n. 111.

25° *ARCOSOLIUM DU SACRIFICE D'ABRAHAM.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voussure : Résurrection de Lazare; sacrifice d'Abraham; multiplication des pains.

Bibl. — De Rossi, *Rome sotter.*, t. III, pl. VIII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 80, n. 104; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXXIV, 1.

26° *CRYPTE « DELLE PECORELLE ».* Deuxième moitié du IVe siècle.

Arcosolium du fond destiné à recevoir le sarcophage, *lunette :* au centre, le Bon Pasteur, chaussé de bandelettes et vêtu d'une tunique, portant la brebis, debout entre deux brebis, deux arbres et deux bienheureux qui se précipitent vers deux rochers placés à l'extrémité de la composition et de chacun desquels jaillit une source, près de laquelle se voient deux brebis.

Paroi gauche : Le Christ, debout entre deux jeunes gens, vêtus de tuniques à rondelles aux épaules et en bas, dont l'un lui présente une corbeille de pain; à terre, sept corbeilles de pains. La tête du Christ est effacée et son corps a été détruit depuis le haut jusqu'aux genoux par l'ouverture d'une niche.

Letouzey et Ané. Édit.

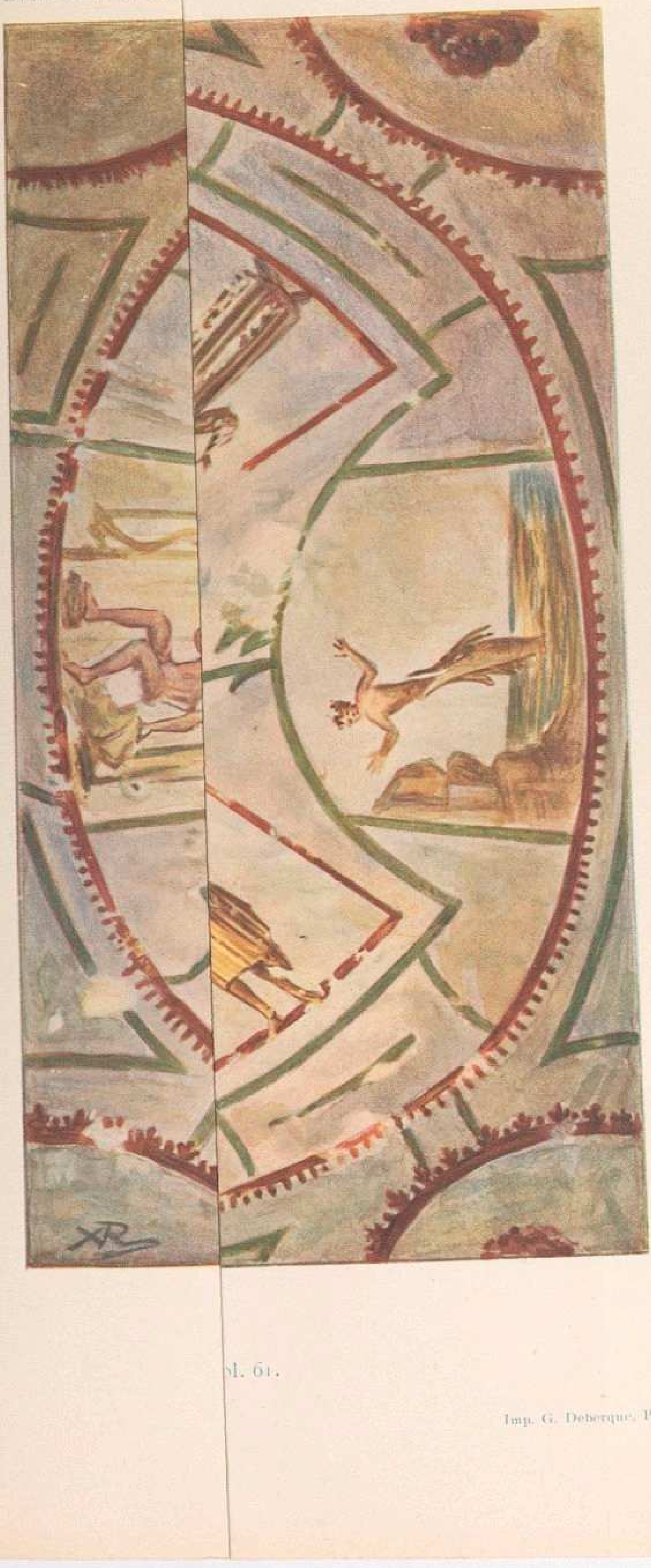

Imp. G. Deberque, Paris.

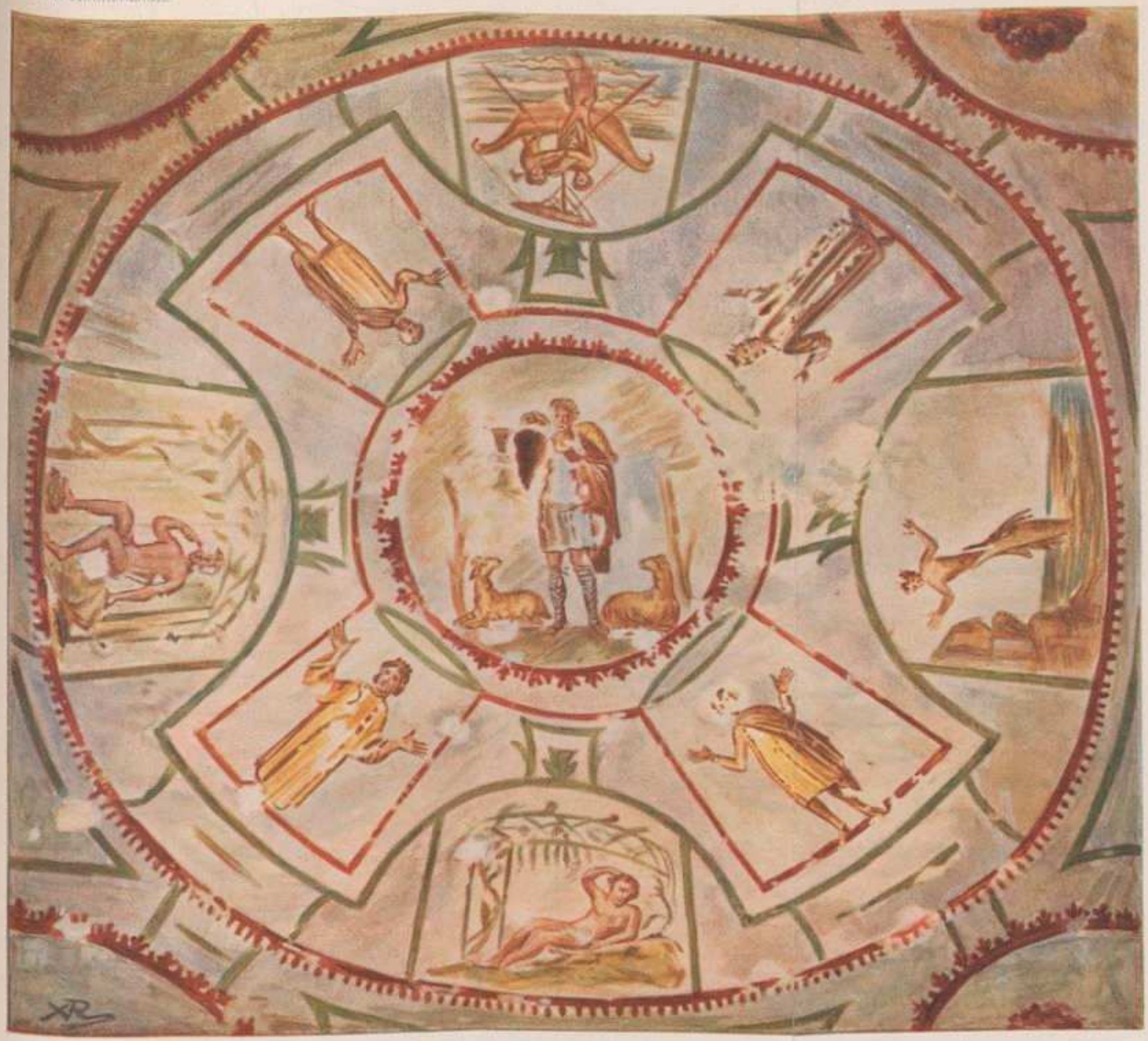

FRESQUE DU IIIe SIÈCLE

Catacombe de Saints-Pierre-et-Marcellin

d'après J. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, pl. 61.

Imp. G. Delsuque, Paris.

Paroi droite : Moïse tirant sa chaussure et main divine paraissant dans un nuage; Moïse frappant le rocher.

Voussure : Imitation de mosaïque.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. LXXXVIII; L. Perret, *Catacombes de Rome*, t. I, pl. LVII; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, tav. d'aggiunta A, B, t. III, pl. IX; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 60, n. 69; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXXVI-CCXXXVIII.

27° *ARCOSOLIUM DU JUGEMENT A 9.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voussure : Deux défuntes voilées en orantes et buste du Christ; *lunette :* le Christ juge, avec deux saints intercesseurs.

Paroi de face : Monogramme du Christ dans un cercle et guirlandes de fleurs.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXVIII; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 86, n. 117; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLIII, 1.

28° *ARCOSOLIUM.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voussure : Le Bon Pasteur paissant.

Paroi de face : Le Bon Pasteur, guirlandes, fruits.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 83, n. 111.

29° *ARCOSOLIUM A 10.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voussure : Moïse frappant le rocher.

Paroi de face : Le Bon Pasteur dans un jardin enclos d'une barrière de treillage.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXVII, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 87, n. 118.

30° *CRYPTE DE LA CHUTE D'ADAM ET D'ÈVE A 11.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Arcosolium à gauche; voussure : guirlandes de fleurs, *lunette :* Adam et Ève, de chaque côté de l'arbre de la Science.

Bibl. — Le Fort, *Peintures chrét.*, p. 85, n. 114, J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXI, 3.

31° *ARCOSOLIUM D'ÉMILIEN FÉLIX A B 6.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Voussure : Divisions tracées par des lignes crénelées; compartiments de gauche; disque au sommet : oiseau volant; compartiment de droite : orante.

Bibl. — L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 83, n. 110; De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XXXVII, a.

32° *SÉPULTURE ROUGE.* Deuxième moitié du Ve s. Résurrection de Lazare.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 62, n. 71.

33° *LUCERNAIRE DE LA CRYPTE DE SAINTE-CÉCILE.* Sous Sixte III (432-440).

Rampant du lucernaire, partie supérieure : grande orante représentant sainte Cécile; bandeau intermédiaire : croix latine entre deux brebis; bandeau inférieur; trois figures masculines habillées de la tunique et du manteau; le 3e paraît tonsuré; ce sont *Policamus*, *Sabastianus* et *Curinus*.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. V, VII; Garrucci, *Storia*, pl. X; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 90, n. 124.

34° *PAROI DE LA NICHE SÉPULCRALE DE SAINTE-CÉCILE*, IXe siècle.

A gauche de la porte, restes de deux figures; à droite de la porte, sainte Cécile en orante; dans une niche, buste du Christ barbu, la tête ceinte d'une nimbe crucifère, vêtu de la tunique et du manteau, levant la main droite et tenant de la main gauche, un livre à reliure gemmée. Sur les parois joignant la niche, saint Urbain, dont le nom est écrit sur le côté en ligne verticale.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. V, VI; Garrucci, *Storia*, pl. XI, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 98, n. 135; p. 94, n. 128; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLX, 2.

35° *ARCOSOLIUM C 12.* Début du IVe siècle.

Voussure : Au sommet, dans un disque, Pasteur, sans aucune brebis, tenant la syringe de la main droite debout entre des arbres fleuris; le disque, encadré d'une simple bande, s'enlève sur un fond chargé de légères arabesques. A chaque extrémité de la voussure, panneau dont le sujet est détruit.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. XIV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 60, n. 67.

36° *ESCALIER A.* Cours du IVe siècle.

Plafond à caissons ornés de fleurons et d'étoiles. Dans un disque central, personnage vêtu d'une longue robe bordée dans le bas avec des rondelles; il tient de la main droite un objet indéterminé. La tête et toute la partie gauche du corps, de l'épaule au genou gauche, n'existent plus. Sur les parois, entre les *loculi*, oiseaux et guirlandes de fleurs.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. II, pl. XXII; Garrucci, *Storia*, pl. XI, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 72, n. 89.

Via Appia. **Catacombe de Sainte Soté:e.**

CUBICULUM DU CHRIST AU NIMBE. Milieu du IVe s

Voûte: Dans un médaillon central, buste du Christ nimbé; sur les quatre arêtes, quatre défunts en orants; dans les demi-lunes, ménagées entre les arêtes, quatre scènes de l'histoire de Jonas.

Paroi gauche : Moïse frappant le rocher.

Paroi droite : Noé.

Paroi du fond : Résurrection de Lazare.

Arcosolium principal ; voussure : Décoration de fantaisie; *lunette :* amours et guirlandes.

Arcosolium à droite; voussure : Décoration de fantaisie; *lunette :* deux colombes tournées vers un calice.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CX, CXI, 1, 2.

Via Latina. **Hypogée anonyme.**

ARCOSOLIUM. Milieu du IVe siècle.

Voussure : Le Bon Pasteur, guérison du lépreux, Noé, Daniel dans la fosse aux lions ; quatre vases en forme de calices.

Lunette : Orante voilée, repas de la foule, multiplication des pains, deux vases.

Bibl. — *Nuovo bullett. di archeol. crist.*, 1903, t. IX, pl. VI; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLV, CCLXVI, CCLXVII.

Via Labicana. **Catacombe des Saints-Pierre-et-Marcellin.**

1° *CUBICULUM DOUBLE.* Première moitié du IIIe s.

Premier compartiment. Voûte : orante non voilée. *Paroi de l'entrée :* fossoyeur au travail.

Deuxième compartiment. Arcosolium principal ; voussure : Bon Pasteur et Christ opérant un miracle; résurrection de Lazare. *Arcosolium de droite ; voussure :* Baptême, Moïse frappant le rocher orante au sommet. *Lunette:* le miracle de Cana.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XLVIII, 1; LVII; LVIII, 1; LXIV, 2; LXV, 2.

2° *CRYPTE DE LA MADONE.* Première moitié du IIIe siècle.

Voûte : Au centre, Bon Pasteur, chaussé de bandelettes et vêtu d'une tunique et d'un manteau court; il serre de la main gauche les pattes d'une brebis et tient de la main droite la syringe; dans quatre compartiments, séparés par une figurine (deux orants et deux orantes alternés), Jonas jeté au monstre, Jonas vomi par le monstre, Jonas reposant sous le cucurbite, et Jonas méditant sous le cucurbite desséché. Encadrements fleuronés (fig. 4751).

Paroi de l'arcosolium : A gauche, Moïse frappant le rocher; à droite, Noé dans l'arche.

Lunette de l'arcosolium : La Vierge assise tenant l'enfant; un mage de chaque côté.

Voussure : A gauche, résurrection de Lazare; au sommet, personnage debout très effacé; à droite, personnage debout.

Paroi de l'entrée : De chaque côté de la porte, fossoyeurs.

Bibl. — De Rossi, *Images de la Vierge*, pl. V; Gar-

rucci, *Storia*, pl. LVIII, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 49, n. 39; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LIX, 2; LX, LXI.

3° *CUBICULUM VI* (de Bosio). Première moitié du IIIe siècle.

Voûte : Au centre, Bon Pasteur, chaussé de bandelettes et vêtu de la tunique et du manteau flottant, debout entre deux arbres et deux brebis couchées, serrant la brebis de la main gauche et tenant la syringe de la main droite. Il est enfermé dans un large octogone, lequel est inscrit dans un carré enveloppé lui-même d'un cercle. Le champ, entre ces différentes lignes géométriques, est chargé de quelques ornements. Aux quatre angles, une figurine (deux orants et deux orantes, nu-tête, alternés).

Sur la porte : Personnages faisant leurs emplettes; banquet funèbre.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CVII; Garrucci, *Storia*, pl. XLVI, 2; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 45, n. 40; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXII, 2; LXIII, 1; LXIV, 2, 3.

4° *CUBICULUM VIII* (de Bosio). Première moitié du IIIe siècle.

Paroi du fond : Banquet funèbre, fossoyeurs.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXV, 3.

5° *CUBICULUM 54*. Milieu du IIIe siècle.

Voûte : Le Christ jugeant entre huit saints intercesseurs deux défunts orants, et deux fois le Bon Pasteur.

Paroi de l'entrée : La Samaritaine, l'aveugle-né, l'hémorroïsse, le paralytique.

6° *CUBICULUM 52* (Ve de Bosio). Milieu du IIIe siècle.

Voûte : Au centre, dans un disque, le Bon Pasteur avec deux brebis. Quatre demi-lunes frappées sur la circonférence : la plus extérieure contient Noé, dans l'arche, recevant deux colombes tenant des rameaux d'olivier; Jonas, vomi par le monstre, et reposant sous le cucurbite; la quatrième demi-lune est détruite. Dans les intervalles, dessins d'ornement.

Paroi de l'entrée : Guérison de l'aveugle-né et du paralytique.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXVII, LXVIII, 2-3.

7° *CUBICULUM 53* (IVe de Bosio). Milieu du IIIe siècle.

Voûte : Multiplication des pains.

Paroi de l'entrée : Bon Pasteur, paralytique, Jonas sauvé et orante non voilée.

Arcosolium, paroi : Jonas au repos ; *voussure :* guirlande de feuilles; *lunette :* ornements en forme d'étoile.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXV, 1; LXVIII, 1; LXIX.

8° *CUBICULUM I* (de Bosio). Milieu du IIIe siècle.

Voûte : Bon Pasteur; multiplication des pains ; Jonas au repos; résurrection de Lazare; paons et colombes avec rameau d'olivier.

Bibl. J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXI, 1.

9° *CUBICULUM II* (de Bosio). Milieu du IIIe siècle.

Voûte : Au centre, dans un disque crénelé, le Bon Pasteur, entre ce disque et la circonférence, quatre branches d'une croix contenant chacune une orante et, entre ces branches, quatre ovales contenant chacun un oiseau. Dans les quatre angles, gazelles.

Paroi de l'entrée : Fossoyeurs au travail.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXII.

10° *CUBICULUM III* (de Bosio). Milieu du IIIe siècle.

Voûte : Bon Pasteur dans un carré aux angles duquel affleurent quatre cercles contenant chacun un oiseau et entre deux cercles un carré plus petit avec une coupe. Une large bordure circulaire contenant des guirlandes est frappée de quatre demi-lunes figurant le baptême. Daniel dans la fosse aux lions, le sacrifice d'Abraham et de Noé. Aux quatre coins, une gazelle dans une demi-lune.

Paroi de l'entrée : Fossoyeurs au travail.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LIX, 1; LXXIII.

11° *VOUTE DE LA GALERIE ENTRE LES CUBICULES ET IIII*. Moitié du IIIe siècle.

Première lunette : Deux brebis tournées l'une vers l'autre, celle de gauche subsiste seule.

Première circonférence : Bon Pasteur.

Seconde lunette : Deux brebis tournées l'une vers l'autre, presque complètement perdues.

Seconde circonférence : Indéchiffrable.

12° *CRYPTE AVEC LA REPRÉSENTATION DE SAINT PIERRE*. Deuxième moitié du IIIe siècle.

Voûte : Le Christ juge entre six apôtres servant d'intercesseurs pour quatre défunts dans l'attitude d'orants occupant les angles du plafond. Le disque central est inscrit dans un disque plus grand que frappent deux demi-lunes dans lesquelles quatre scènes de l'histoire de Jonas, alternant avec la brebis, accompagnent la *mulcta*.

Paroi de l'entrée : Saints couronnés. Saint Pierre avec un rouleau, pasteur occupé à traire, résurrection de Lazare, Adam et Ève.

Paroi du fond : Festons de fleurs, branches de roses, paniers et deux paons.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCIII, XCIV, XCV, 2, 3; XCVI, XCVII, 2.

13° *CRYPTE D'ORPHÉE*. Deuxième moitié du IIIe s.

Voûte : Bon Pasteur, dans un disque double, entre lequel et la circonférence extérieure sont frappées quatre demi-lunes, alternant avec quatre trapèzes. Dans les demi-lunes, sont représentées quatre scènes de l'histoire de Jonas; dans les trapèzes, quatre défuntes en orante voilées. Aux quatre angles de plafond, bustes de Saisons et deux têtes de bélier.

Paroi de l'entrée : Orphée. Moïse frappant le rocher, guérison du paralytique, guérison de l'hémorroïsse et Noé.

Paroi du fond : Deux brebis affrontées, candélabres, ornements en forme d'écailles.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCVII, 1; XCVIII, XCIX, 1; C.

14° *CUBICULUM XIV* (de Bosio). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Paroi de l'entrée : Défunte en orante, entre deux saints, Adam et Ève, adoration des mages, Moïse frappant le rocher.

Parois : Candélabres.

Arcosolium, paroi de face : Brebis, candélabres, oiseaux; *voussure :* Daniel dans la fosse aux lions et guirlandes; *lunette :* Bon Pasteur et défunt en orant.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CI, CII, 1; CIII, 4.

15° *CUBICULUM XII* (de Bosio). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Voûte en berceau : Dans le disque central bordé d'un cercle uni, d'une zone étroite et d'un cercle crénelé, Daniel entre deux lions. Quatre compartiments, circonscrits également par une bordure crénelée, contiennent Noé dans l'arche, Jonas englouti, Jonas rejeté et Jonas sous le cucurbite. Aux quatre angles, chèvre bondissante (fig. 4752).

Paroi à gauche de l'entrée : Deux orants, l'un très ruiné.

Paroi du fond : A gauche, une orante, tête nue, et près d'elle l'inscription HAIO. Suit un *loculus* à l'extrémité droite duquel Bosio à lu BOPA près d'un orant. Cette dernière figure effacée de même que le mot BOPA.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXX; Garrucci, *Storia*, pl. LI, 2; LII; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XLIII, 2; CIV, CV, 1.

16° *CRYPTE DES CANARDS*. Deuxième moitié du IIIe s.

Parois à gauche : Canards; *au centre*, brebis; *sur l'entrée*, deux colombes affrontées.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXVI, 3, 4.

17° *CRYPTE DE QUINTIA*. Deuxième moité du IIIe s. et première moitié du IVe siècle.

Paroi de l'entrée : Deux échansons

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDIT.



CLE

Imp. G. Deberque, Paris.



FRESQUE DE LA DEUXIÈME MOITIÉ DU IIIe SIÈCLE

Catacombe de Saints-Pierre-et-Marcellin

d'après J. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, pl. 104.

Imp. G. Delarque, Paris.

Paroi du fond : Deux orantes représentant la défunte, et, au-dessous, la même défunte introduite dans le *refrigerium*.

Voûte (restaurée dans la première moitié du IVe s. Croix gemmée.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXIV, 1 ; CVII, 1, 3.

18° *CUBICULUM VOISIN DE CELUI DE QUINTIA*. Deuxième moitié du IIIe siècle.

Paroi du fond : Daniel dans la fosse aux lions; de chaque côté, un fossoyeur.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CVII, 2

19° *CUBICULUM VIII* (de Bosio). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Paroi de l'entrée : Moïse frappant le rocher, résurrection de Lazare et orante non voilée (celle-ci détruite).

Paroi du fond : Sacrifice d'Abraham.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CVIII.

20° *NICHE PROFONDE POUR SÉPULTURE PRÈS DU CUBICULUM 33*. Fin du IIIe siècle.

Voûte : Bon Pasteur, Jonas vomi par le monstre, colombe et gazelle.

Parois : A gauche, Jonas au repos; à droite, Noé

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXVII, 3; CXIII, 1, 2.

21° *CUBICULUM 33*. Fin du IIIe siècle.

Sur la porte : Daniel dans la fosse aux lions.

Paroi de l'entrée : le sacrifice d'Abraham, multiplication des pains, guérison de l'aveugle-né, le paralytique, miracle de Cana(?) et Job.

Paroi du fond : Noé.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CIII, 3; CV, 2.

22° *CUBICULUM 37 A*. Première moitié du Ve siècle.

Voûte : Bon Pasteur dans un disque central, une seconde circonférence extérieure à celle-ci est frappée de quatre demi-lunes contenant trois scènes de l'histoire de Jonas, la guérison de l'hémorroïsse; dans les angles du plafond, oiseaux.

Paroi d'entrée : Sacrifice d'Abraham, le paralytique, guérison de l'aveugle-né, Noé.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXIX, CXXX.

23° *CUBICULUM 37 B*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Bon Pasteur dans un octogone inscrit dans un octogone plus grand auquel il est relié par les branches d'une croix de Saint-André. Dans chacune de ces branches, un paon faisant la roue; dans les intervalles, trois scènes de l'histoire de Jonas et Daniel parmi les lions.

Paroi de l'entrée : Deux figures indéchiffrables.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXI.

24° *CUBICULUM 37 C*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Oiseaux et brebis par couples.

25° *SÉPULTURE PRÈS DE LA BASILIQUE DES SAINTS-PIERRE-ET-MARCELLIN*. Première moitié du IVe siècle.

Bandeau supérieur : Pasteur paissant le troupeau, résurrection de Lazare, Moïse frappant le rocher, Job, orante voilée.

Bandeau inférieur : Adoration des mages et des bergers, mangeoire, deux orantes voilées.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXVII.

26° *ARCOSOLIUM PRÈS DE LADITE BASILIQUE*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Rameaux de vigne et oiseaux.

27° *ARCOSOLIUM VOISIN DU CUBICULUM XI*. Première moitié du IVe siècle

Voussure : A gauche, en bas, Jonas englouti; en haut, tête de Saison dans un encadrement de feuillage; au sommet, dans un disque, le Bon Pasteur vêtu d'une tunique à pèlerine, chaussé de bandelettes, tenant de la main droite la syringe et de la main gauche le bâton, porte en équilibre la brebis sur ses épaules et s'avance entre deux arbres; à droite, en haut, tête de Saison dans un encadrement de feuillage; en bas, Jonas sous le cucurbite; *lunette :* en arrière d'une table, appuyée sur un lit semi-circulaire, trois hommes vêtus de tuniques à rondelles sur les épaules; le convive de droite est seul barbu; à chaque extrémité en avant du lit, une femme tête nue, les cheveux relevés en chignon, vêtue d'une dalmatique à double bande verticale, assise sur un siège; entre la femme de gauche et la table, amphore posée à terre; entre celle de droite et la table, petite fille debout (même costume que celui des deux femmes), tenant un verre de la main droite. Sur la table un poisson dans un plat. Au-dessus des personnages de gauche :

IRENE DA CALDA

au-dessus des personnages de droite :

AGAPE MISCE MI

Paroi de face : Amours avec guirlandes.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXXVII; Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. VI, 5; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*; 1882, pl. III; Garrucci, *Storia*, pl. LVI, 1, 2; Wilpert, *Pitture*, pl. CXII, 2; CLVI, CLVII; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 65, n. 78.

28° *CUBICULUM XI*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Bon Pasteur, Moïse frappant le rocher et Jonas vomi par le monstre; Daniel, résurrection de Lazare, multiplication des pains, le paralytique, Noé, oiseaux et corbeilles.

Paroi d'entrée : Fossoyeur au travail.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXI, 2; CIII, 5.

29° *CUBICULUM IX* (de Rossi). Première moitié du IVe siècle.

Voûte en berceau : Dans un disque central dont l'encadrement est fleuronné, Bon Pasteur chaussé de bandelettes et vêtu d'une pèlerine, tenant la syringe de de la main droite et portant la brebis sur ses épaules, debout entre deux arbres et deux brebis. Du centre rayonnent huit compartiments séparés entre eux par une brebis debout presque invisible. Les quatre compartiments principaux renferment Moïse recevant les tables de la Loi, Moïse frappant le rocher, le Christ imberbe touchant de sa verge les sept corbeilles et un sujet disparu. Les quatre compartiments secondaires, disposés en croix de Saint-André sont chargés d'ornements avec figurines chimériques d'hommes terminées en rinceaux. A chacun des angles, image très effacée d'un agneau soutenant contre une épaule une palme et portant sur le dos le vase de lait nimbé. (Cette voûte est détruite presque à moitié.)

Paroi gauche : Trois bandeaux entre les *loculi*, couverts de guirlandes horizontales, de fleurs et de feuillages très sommairement ébauchées mais très agréables.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXIII; Garrucci, *Storia*, pl. XLVIII, 2; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 68, n. 83; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLVIII, 2.

30° *CUBICULUM ENTERRÉ DE NOUVEAU*. Première moitié du IVe siècle.

Arcosolium, paroi de face : Deux orantes; *voussure :* Moïse frappant le rocher, résurrection de Lazare, Adam et Ève.

31° *CRYPTE DU TRICLINIARQUE*. Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Bon Pasteur sous un disque central; symboles de saisons, chamois, oiseaux, têtes décoratives.

Arcosolium, paroi de face : cadre des animaux; *voussure :* Élie dans un char entre Jonas rejeté par le monstre et Jonas reposant; *lunette :* banquet céleste. En arrière d'une table, accoudés sur un lit en forme de *sigma*, cinq convives; savoir : un homme buvant (à une échelle plus grande que les autres personnages) entre deux enfants et deux autres hommes; à gauche, une femme assise et auprès d'elle l'inscription :

AGAPE MISCE NOBIS

à droite, autre femme, vêtue d'une dalmatique à

double bande verticale, debout et près d'elle, avec ces mots :

IRENE PORGE CALDA

Les deux femmes ont la tête nue et les cheveux relevés en chignon.

Paroi gauche : Jeune homme vêtu d'une tunique, assis à une table et devant un plat.

Bibl. — Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. IX, 15; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, pl. IV; Garrucci, *Storia*, pl. LVI, 3, 4, 5; L. Le Fort, *Peintures chrét.*, p. 64, n. 77; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXXIII, 2; CLIX, 2; CLX, 2; CLXI.

32° *ARCOSOLIUM DE BALAAM.* Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Moïse frappant le rocher; Balaam; orante voilée; *lunette :* résurrection de Lazare.

Bibl. — L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 69, n. 84; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXII, 4; CLIX, 1, 3.

33° *CUBICULUM X* (de Bosio). Première moitié du IVe siècle.

Voûte : Le Christ au centre, dans un carré, lequel est inscrit dans un cercle. Aux pointes de ce carré, sortent les branches d'une croix de Saint-André, dont la partie inférieure offre deux dauphins affrontés et deux agneaux adossés. Entre les deux branches de cette croix, quatre panneaux carrés contiennent deux orantes voilées; la multiplication des pains et Balaam.

Arcosolium; voussure : Moïse frappant le rocher, Jonas, au repos, orante voilée; *lunette :* Bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LVIII, 2; CLXV.

34° *ARCOSOLIUM VOISIN DU CUBICULE XIII.* Première moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Banquet funèbre.

Voussure : Moïse frappant le rocher, résurrection de Lazare, chute d'Adam et Ève. Le Christ parmi les symboles eucharistiques, orante voilée et colombe; *lunette :* Bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXVI, 1; CLXVII.

35° *CRYPTE DE GAUDENTIA.* Milieu du IVe siècle.

Paroi d'entrée : Orants.

Arcosolium; paroi de face : Amours et guirlandes; *voussure :* orants : *lunette :* banquet céleste.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, pl. V; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 66, n. 79; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLX, 1; CLXXXIV, CLXXXV, 1, 3.

36° *ARCOSOLIUM EN FACE DE LA CRYPTE DE GAUDENTIA.* Milieu du IVe siècle.

Voussure : Noé, Jonas vomi par le monstre.

Lunette : Banquet céleste.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1882, pl. VI; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 67, n. 80; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLVII, 2, pl. CLXXXVII, 1, 2.

37° *CRYPTE DU MIRACLE DE CANA.* Milieu du IVe s.

Paroi de l'entrée : Fossoyeur avec sa lampe.

Arcosolium, voussure : Multiplication des pains, miracle de Cana au sommet, Noé dans l'arche; *lunette :* bouquet céleste.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. LXVII, n. 81; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXIII, 3; CXXXIII, 3; CLXXXVI, 1.

38° *CRYPTE EN FACE DE LA PRÉCÉDENTE.* Milieu du IVe siècle.

Arcosolium principal : Amours avec vases de fleurs sur la paroi de face; *voussure :* orants et colombes; *lunette :* sacrifice d'Abraham, le bélier est à gauche et l'autel à droite : au centre, Abraham, le couteau levé, tient, de la main gauche, Isaac à demi-renversé en arrière par un mouvement très violent; la tête d'Isaac est effacée.

Arcosolium de droite : Amours avec guirlandes, sur le paroi de face. *Voussure :* à gauche, Jonas sous le cucurbite; au sommet, buste de femme; à droite, Jonas vomi par le monstre.

Parois entre les bandeaux des *loculi*, fleurs grossières.

Bibl. — L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 75, n. 96; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXVIII, CLXXXIX, 2, 3.

39° *CRYPTE DES ORANTS.* Deuxième moitié du IVe s.

Voûte. Dans un disque central, un homme nu tenant à la main un objet indéterminé. Encadrement octogonal, sur les pans duquel reposent des panneaux avec deux orants et deux orantes alternés, deux Amours et deux Psychés alternés. Le cubicule étant un peu plus profond que large, l'excès de dimension a été racheté à la voûte en avant et en arrière, par une guirlande qui n'a pas à se répéter sur les côtés.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 37, n. 39; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXVII.

40° *ARCOSOLIUM DES AMOURS.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Amours volant soutenant un cartouche dont l'inscription est presque entièrement détruite.

Bibl. — L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p 81, n. 107; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXVIII, 1.

41° *CRYPTE DES ÉTOILES.* Deuxième moitié du IVe s.

Paroi extérieure de l'entrée : Guirlandes, étoiles, croissant de lune et deux orantes dans un jardin fleuri.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 37, n. 28; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXVIII, 2.

42° *CUBICULUM XIII.* Deuxième moitié du IVe s.

Voûte : Dans un disque central, Bon Pasteur, chaussé de bandelettes et vêtu d'une tunique à pèlerine et à rondelles sur la partie inférieure, tenant des deux mains les pattes de la brebis sur ses épaules, debout entre deux brebis et deux arbres. Quatre bras d'une croix de Saint-André se dirigent du disque vers les angles; l'intérieur de chaque bras contient alternativement un orant et une orante. Les compartiments ou lunettes entre les bras de croix renferment Jonas jeté au monstre et Jonas vomi à terre, couché sous le cucurbite et assis sous le cucurbite desséché. Aux quatre angles, colombes volant.

Arcosolium, lunette : Orante coiffée d'un voile, sur les cheveux relevés en chignon, et vêtue d'une dalmatique à double bande verticale, entre deux arbres et deux hommes, dont les vêtements sont timbrés d'un I, qui dirigent chacun un bras vers elle : c'est Suzanne entre les vieillards. *Voussure :* à gauche, Moïse drapé dans un manteau timbré d'un I, frappant le rocher; au sommet, Noé dans l'arche; à droite, Adam et Ève.

Lucernaire : Daniel dans la fosse aux lions, résurrection de Lazare, colombe avec le rameau d'olivier et oiseau.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. CXXII, CXXIII; Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. IX, 1-3; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 62, n. 74; Garrucci, *Storia*, pl. LIII, LIV; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXXVI, 2; CCXXXII, CCXXXIII.

43° *CRYPTE DES ÉPONYMES.* Fin du IVe ou début du Ve siècle.

Voûte divisée en deux parties : Premier registre : au centre, le Christ assis, nimbé, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche un livre ouvert; à gauche, saint Paul, à droite, saint Pierre; tous deux debout et sans nimbe. Deuxième registre : au centre, l'agneau nimbé avec monogramme à croix ansée, posé sur un tertre d'où s'échappent les quatre fleuves. A l'extrême gauche, GORGONIVS; à gauche PETRVS; à droite, MARCELLINVS; à l'extrême droite, TIBVRTIVS.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. II, pl. D; Garrucci, *Storia*, pl. LVIII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 87, n. 119; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLII, CCLIII, CCLIV.

Via Tiburtina. **Catacombe de Sainte-Cyriaque.**

1° *ARCOSOLIUM DE ZOZIMIANUS.* Milieu du IVe siècle.

Paroi : Hors de la baie de l'arcosolium. En haut,

LETOUZEY ET ANÉ, ÉDIT.

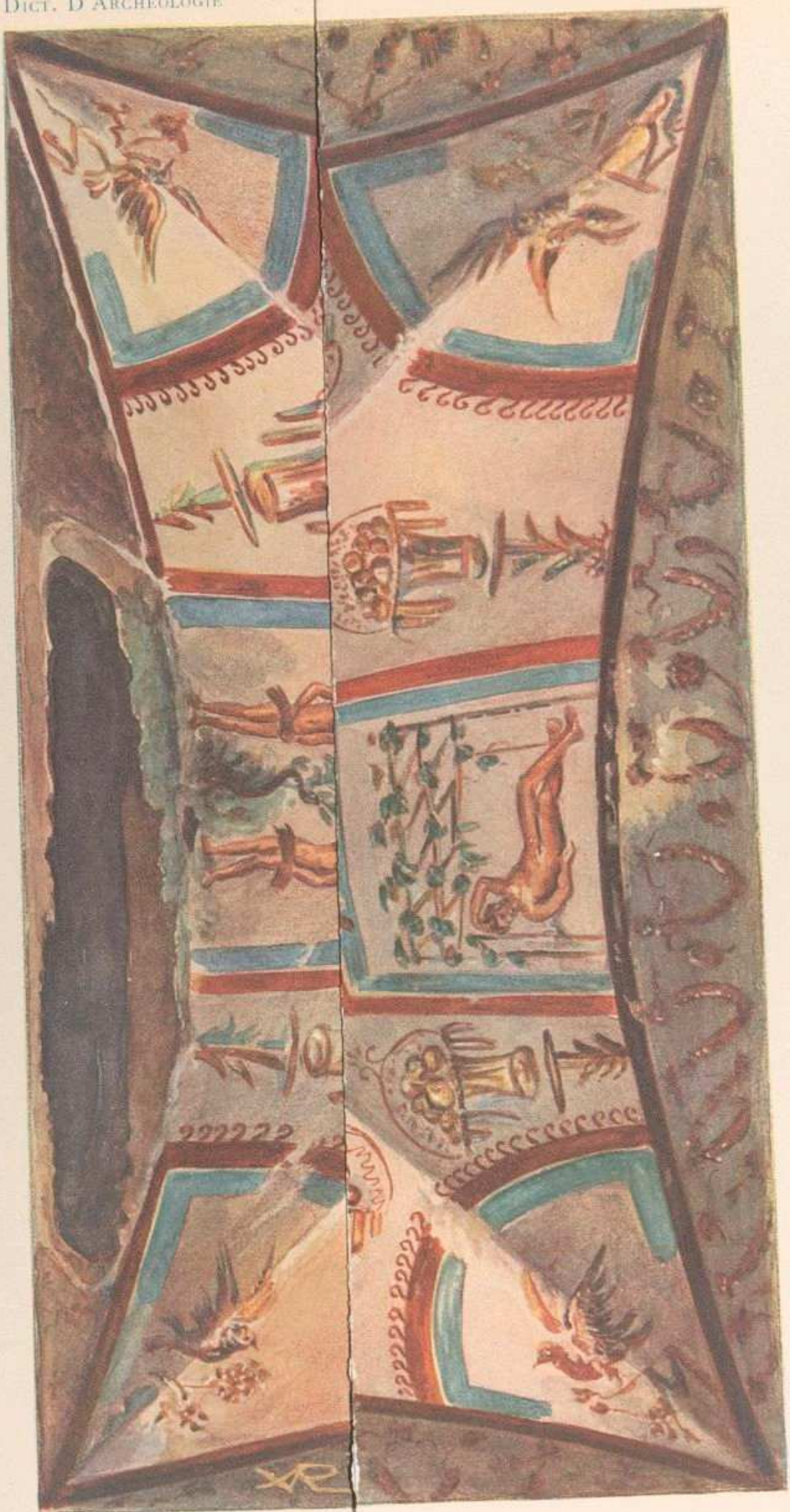

E

Imp. G. Delarque, Paris.



FRESQUE DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU IVe SIÈCLE

Cimetière ostrien

d'après J. WILPERT, *Die Malereien der Katakomben Roms*, pl. 171.

Imp. G. Delsuque, Paris.

Moïse frappant le rocher, Jonas couché sous le cucurbite, Moïse ôtant sa chaussure. En bas, de chaque côté, un oiseau posé. Au-dessous de la table de l'arcosolium, en avant d'une barrière limitée à chaque extrémité par des *hermulæ :* deux animaux, biches ou brebis.

Voussure : Panneau de gauche, Jésus-Christ, nimbé et près de lui une orante voilée debout; c'est le Christ juge entre deux saints. Entre ce panneau et le disque du sommet, trois brebis parmi les arbres. Disque du sommet; pasteur en tunique appuyé de la main gauche sur le *pedum*, le bras droit étendu, debout entre deux arbres chargé de fruits et deux brebis. Entre ce disque et le panneau de droite, trois brebis. Panneau de droite, répétition inverse du panneau de gauche.

Lunette : Au centre : le Christ nimbé jugeant, entre deux saints assis. De chaque côté colombe volant.

Bibl. — Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. IX, 8; De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1876, pl. VIII, IX; Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. XLIII, XLIV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 76, n. 97; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCV.

2° *ARCOSOLIUM DES DIX VIERGES*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi : Hors de la baie de l'arcosolium, en haut à droite, un mage, habillé à la phrygienne, montre du doigt dans le ciel le chrisme constantinien enfermé dans un cercle et substitué à l'étoile. Au-dessous de la table de l'arcosolium : au centre, une orante sans voile semble s'avancer du fond; tandis que, de chaque côté, un jeune homme en tunique courte, à quatre rondelles, écarte devant elle, en le faisant glisser sur une verge, le rideau qui clôt l'entrée du Paradis.

Voussure : A gauche, reniement de saint Pierre; à droite, le miracle de la manne; au sommet, paon et couronne.

Lunette : Christ nimbé, barbu, vêtu de la tunique et du manteau, levant la main droite vers les cinq vierges sages qui se tournent vers lui et tiennent chacune leur lampe allumée; elles sont disposées sur deux plans trois en premier, deux en second; de l'autre côté, les cinq vierges folles, disposées de même, ayant les lampes éteintes ou renversées.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1863, p. 76; Garrucci, *Storia*, pl. LIX, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 82, n. 100; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLI, CCXLII. *Dictionn.*, t. III, fig. 3497.

Via Nomentana. **Cimetière Ostrien.**

1° *ARCOSOLIUM DU BON PASTEUR*. Fin du IIIe s.

Paroi de face : Moïse frappant le rocher; *voussure :* Daniel parmi les lions, Jonas, paon; *lunette :* pasteur qui trait une brebis, orante voilée. Bon Pasteur, vase de lait, brebis.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture delle catacombe romane*, pl. CXVII, 1; CXVIII, 2, 3.

2° *CUBICULUM I* (de Bosio). Première moitié du IVe siècle.

Voûte à arêtes : Dans un disque central, Christ barbu entre deux corbeilles. Dans quatre lunettes, le paralytique emportant son lit, Moïse drapé dans un manteau timbré d'un I, frappant le rocher, résurrection de Lazare, Moïse ôtant sa chaussure. Sur chaque arête : orante coiffée d'un voile entre deux brebis; au-dessous, aux angles vases de fleurs. Le disque et les lunettes ont un encadrement formé par plusieurs lignes unies et sont rattachée par quatre bandes blanches que bordent, de chaque côté, trois ou quatre de ces lignes.

Paroi d'entrée : Au-dessus de la porte, cheval courant et amours portant des cistes de fleurs.

Arcosolium principal, voussure : Banquet céleste; *lunette :* deux vases pour le vin et sept cistes pour le pain.

Arcosolium de gauche, voussure : Jonas sous le cucurbite desséché, Noé dans l'arche avec la colombe, Jonas sous le cucurbite. *Lunette:* Jonas jeté au monstre et vomi par le monstre.

Arcosolium de droite; voussure : Daniel, Bon Pasteur les trois Hébreux.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXXXIX-CXLIII inclus; Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XXX-XXXVI inclus; Garrucci, *Storia*, pl. LX-LXII; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 74, n. 95; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXVIII, CLXIX, 2, et fig. 26.

3° *CUBICULUM II* (de Bosio). Première moitié du IVe siècle.

Passage d'entrée : Arabesques dont le principal motif à la voûte consiste en coquilles ou palmettes. *Voûte à arêtes :* Dans un disque central, Bon Pasteur chaussé de bandelettes et vêtu d'une tunique, tenant de ses deux mains la brebis et accosté de deux seaux posés à terre contre lesquels sont appuyés le *pedum* et la syringe. Le disque, encadré d'une bordure chargée de perles et fleuronnée, est inscrit dans un octogone tracé par une simple ligne. A l'intérieur de l'octogone, deux colombes adossées et séparées l'une de l'autre par une colonnette surmontée d'une boule se répètent quatre fois. Hors de l'octogone, quatre compartiments contiennent Moïse frappant le rocher, Adam et Ève, une orante voilée, Jonas sous le cucurbite. Il y a entre les compartiments, des oiseaux et des corbeilles soit de fleurs, soit de fruits, et aux quatre angles, une colombe perchée sur un rameau.

Arcosolium du fond, lunette : Orante détruite, sauf le bas de sa robe, entre des fleurs et deux colombes tenant le rameau dans leur bec; *voussure :* Jésus-Christ assis entre six disciples également assis.

Les autres arcosolia n'ont pas de peintures : mais ils sont encadrés sur les parois, de guirlandes avec fleurs et fruits le tout de teinte monochrome rouge.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXLV, CXLVI; Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XXII, XXIV, XXVII; Garrucci, *Storia*, pl. LXII, LXIV, 1; Le Fort, *Peintures chrétiennes*, p. 46, n. 42; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXX, CLXXI.

4° *CUBICULUM III* (de Bosio). Deuxième moitié du IVe siècle.

Arcosolium, paroi de face : Orante avec ces mots : VIC... ET PETE (*pro...*); à gauche, les trois jeunes hébreux; à droite, trois scènes de l'histoire de Jonas. *Lunette :* orante avec l'inscription *fil* | *æ* DVLCISSIM*æ* au-dessous, oiseau prenant son vol; à gauche, repas des vierges sages; à droite, les vierges la lampe allumée. *Voussure :* Adam et Ève, Bon Pasteur, Daniel.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXLVIII, CXLIX; Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XII, 16; Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. XXXIX-XLII inclus; Garrucci, *Storia*, pl. LXIX, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 47, n. 43; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXIX, 1.

5° *ARCOSOLIUM EN FACE DU CUBICULUM III*. Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Colombe avec rameau d'olivier, orante voilée, Daniel, cerf courant.

6° *CRYPTE*. Première moitié du IVe siècle.

Voussure de l'arcosolium : Noé, Jonas au repos, le Christ, oiseaux et ornements en forme de croix; *lunette :* pasteur faisant paître son troupeau.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXII, 1.

7° *CRYPTE DE SAINTE ÉMÉRENTIENNE*. Première moitié du IVe siècle.

Paroi de l'arcosolium de droite : Oiseaux, brebis au repos et jardin fleuri.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLIX, 1.

8° *CUBICULUM IV* (de Bosio). Milieu du IVe siècle.

Voûte à arêtes : Dans un disque central, Bon Pasteur chaussé de bandelettes et vêtu d'une tunique tenant de ses deux mains la brebis sur les épaules, debout entre deux brebis. Ce disque est séparé, par des rinceaux opulents, de quatre lunettes, dont l'une a été complètement emportée par la mutilation du cubicule; une autre, coupée en grande partie, pouvait contenir une orante; la troisième renferme Moïse frappant le rocher, et la quatrième la résurrection de Lazare. Aux angles, en pendentifs, deux canards adossés, séparés par le tranchant de chaque arête de la voûte.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLI; Garrucci, *Storia*, pl. LXV; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 69, n. 85; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXVIII.

9° *CUBICULUM V* (de Bosio). Milieu du IVe siècle.

Arcosolium; lunette : La Vierge en orante, vue à mi-corps, ayant l'enfant devant elle; de chaque côté, chrisme constantinien. *Voussure* : panneau gauche, buste de femme en orante voilée; sommet, buste du Christ imberbe; panneau droit, buste d'orant à cheveux coupés court.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XI, 8; Perret, *Catac. de Rome*, t. II, pl. V, VII; Garrucci, *Storia*, pl. LXVI, 1; De Rossi, *Images de la Vierge*, pl. VI; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXIII, 1; CLXIV, 1; CCVII; CCVIII; CCIX.

10° *CRYPTE DES CANARDS*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Voûte : Canards accouplés.

Paroi de l'entrée : Homme et femme en orants.

Arcosolium; voussure : canards et guirlandes; *lunette :* orante voilée et vase.

Paroi gauche : Orant et Lazare.

Paroi droite : Vases, Moïse frappant le rocher.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXVIII, 1.

11° *CRYPTE DE SUZANNE*. Deuxième moitié du IVe s.

Voûte à arêtes : Dans quatre compartiments, quatre scènes, de l'histoire de Jonas.

Arcosolium; lunette : Suzanne debout en orante, coiffée d'un voile sur ses cheveux, relevés en chignon, entre deux arbres et deux personnages; celui de gauche, vu de profil, demi agenouillé, il étend le bras droit vers elle; celui de droite lui tourne le dos, mais renverse la tête de son côté pour lui désigner du bras quelque chose à l'extrême droite, sans doute la porte de jardin. *Voussure :* à gauche, les trois jeunes hébreux; au sommet, orant; à droite, les trois mages debout, l'étoile et Hérode assis.

Bibl. — L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 58, n. 64; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXII, 2, CCXX, CCXXI.

12° *PREMIER ARCOSOLIUM DES MAGES AVEC L'ÉTOILE*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Sacrifice d'Abraham et Moïse devant le buisson; *lunette :* Lazare, Bon Pasteur et orante voilée; *Voussure :* adoration des mages, Adam et Ève, le paralytique, Daniel, Noé, Job, orant.

Bibl. — L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. II, pl. XLVIII; Garrucci, *Storia*, pl. LXVII, 2; Le Fort, *Peintures chrétiennes*, p. 48, n. 44; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLXVI, 2; CXXII, 1, 3.

13° *DEUXIÈME ARCOSOLIUM DES MAGES AVEC L'ÉTOILE*. Deuxième moitié du IVe siècle.

C'est, à peu de chose près, la composition retournée de la voussure de l'arcosolium précédent, auquel il fait face ou peu s'en faut.

Lunette : Peinture effacée; on aperçoit seulement les vestiges de deux têtes, chacune vers une extrémité du champ et Bon Pasteur. *Voussure à gauche :* au bas, Jésus-Christ, assis entre sept corbeilles; plus haut, Noé dans l'arche, entre deux figures incertaines; au sommet, Daniel entre les lions; *à droite :* en haut, Adam et Ève, et, entre eux, dans un médaillon ovale, un petit orant; en bas, Hérode et les mages.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 49, n. 15.

14° *ARCOSOLIUM DE ZOSIME*. Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Trois scènes de l'histoire de Jonas, Bon Pasteur, Moïse et Aaron menacés par les Juifs; *lunette :* deux orantes voilées et buste de la défunte avec inscription mutilée.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXIII, CCXXIV.

15° *ARCOSOLIUM DU VIGNERON*. Deuxième moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Le paralytique, Moïse frappant le rocher; *voussure :* orante voilée, pasteur avec troupeau et vigneron conduisant un chariot attelé de deux bœufs; *lunette :* le Christ juge entre deux saints.

Bibl. — J. Wilpert, *Le Pitture delle catacombe romane*, pl. CLXXVIII, 1; CCVLV, 2.

Via Salaria nova. **Catacombe de Sainte-Félicité.**

SÉPULTURE DE SAINTE FÉLICITÉ, VI-VII siècle.

Le Christ couronné la martyre et ses fils.

Bibl. — De Rossi, *Bull di archeol. crist.*, 1884-1885, pl. XI-XII.

Via Salaria nova. — **Catacombe de Thrason.**

ARCOSOLIUM DES ORANTS. Première moitié du IVe s.

Voussure : Sacrifice d'Abraham, Tobie et le poisson, Bon Pasteur, résurrection de Lazare, Moïse frappant le rocher.

Lunette : orant et orante voilée entre deux vases de lait.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXIII, 2; CLXIV, 2.

Via Salaria nova. — **Catacombe sous la vigna Massimo.**

1° *SÉPULTURE DE MARCIANA*. Fin du IIIe siècle.

Bandeau supérieur; panneau gauche : Le Christ dont le manteau est timbré d'un I, ressuscitant Lazare; *panneau central*, détruit; *panneau droit :* Daniel entre deux lions.

Panneau au-dessous de Lazare : Pasteur, chaussé de bandelettes et vêtu d'une tunique et d'un manteau, appuyé de la main gauche sur le bâton, et serrant de la main droite la syringe sur la poitrine, debout entre deux brebis et deux arbres.

Panneau entre le premier et le deuxième rang de loculi : Épitaphe de MARCIANA au-dessus d'une guirlande de fleurs que deux paons soutenaient dans leur bec par les extrémités; le paon de gauche est détruit.

Plafond de la galerie : Ornements à écailles et à palmettes.

Bibl. — De Rossi, *Bull. di archeol. crist.*, 1873, pl. I-II.

2° *SÉPULTURE DE METILENIA RUFINA*. Fin du IIIe ou première moitié du IVe siècle.

Bandeau inférieur : Dans un cartel, épitaphe de RVFINA, tracée au minium, et soutenue par deux génies.

Bandeau supérieur : Cinq compartiments, le premier détruit; le deuxième, les trois jeunes Hébreux (il reste un seul personnage); le troisième, Moïse frappant le rocher; le quatrième, Daniel entre deux lions; le cinquième, multiplication des pains.

Plafond de la galerie : Ornements à écailles et à palmettes.

Bibl. — De Rossi, *Bullettino di archeologia-cristiana*, 1873, p. 19; Le Fort, *Peintures chrétiennes*, p. 50, n. 47; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXX, 1

3° *SÉPULTURE DES GRANDES ORANTES*. Première moitié du IVe siècle.

Paroi à gauche : Orante vêtue de pourpre dont il ne reste que la tête, le cou orné d'un collier, l'épaule et le bras droit; à droite : autre orante, richement parée de perles et de bracelets, vêtue de blanc avec broderies.

Bandeau entre les *loculi :* Ornements, festons, oiseaux fleurs.

Plafond, à gauche : Jonas rejeté; au centre : Jonas, sous le cucurbite; à droite : Moïse frappant le rocher.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. VIII, 1, 2; Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. II-VI; Garrucci, *Storia*, pl. LXXII, 1; Le Fort, *Peint chrét.*, p 62, n. 73; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXII, 1; CLXXIV; CLXXV; CLXXVI.

4° *CRYPTE DU COCHER*. Première moitié du IVe s.

Arcosolium; paroi de face : Deux victoires tenant des couronnes et des palmes et deux oiseaux sur des globes.

Voussure : Cocher sur son quadrige, canéphores entre deux chevaux ailés; couronnés; un coureur, avec un bâton et une cruche, accompagné d'un chien.

Lunette : Buste du défunt entre deux muses.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLV, 2; CXLVI, 1.

5° *ARCOSOLIUM DU SOLDAT*. Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Mère avec son enfant; buste d'un homme de guerre; homme de guerre avec l'épée dégainée; *lunette :* homme de guerre, armé de la lance et du bouclier; à ses côtés, un enfant.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLV, 1-3.

6° *ARCOSOLIUM A PEU DE DISTANCE DE LA CRYPTE DU COCHER*. Première moitié du IVe siècle.

Paroi de face : Deux amours avec des guirlandes; *voussure :* sacrifice d'Abraham, Bon Pasteur, Moïse frappant le rocher; *lunette :* orante, non voilée, entre deux ornements étoilés.

Bibl — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXLVI, 2, 3.

7° *ARCOSOLIUM DE SILVESTRA*. Milieu du IVe siècle.

Paroi de face : Orante voilée, Moïse frappant le rocher; *voussure :* oiseau au vol; *lunette :* Bon Pasteur; à sa gauche, un jeune homme, jambes nues, vêtu d'une tunique dont l'encolure est ornée de broderies, ainsi que les poignets et le bas; il tient de la main droite un calamus et de la main gauche deux feuillets d'un livre sur lequel ont lit ces mots : RORMITIO SILVESTRE.

Bibl. — Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. IX-XI; Le Fort, *Peint. chrét.*, n. 65; Garrucci, *Storia*, pl. LXX, 2; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXX. 2, 3; CLXXXIII, 1.

8° *SÉPULTURE DE GRATA*. Milieu du IVe siècle.

Résurrection de Lazare, orante, les trois Hébreux, Daniel, orante.

Bibl. — Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XI 6; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. III pl. VII; Garrucci, *Storia*, pl. LXIX, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 42, n. 36; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXII, 1; CCIV.

9° *SÉPULTURE*, Milieu du IVe siècle.

Paroi de face : Moïse imberbe frappant le rocher, Noé dans l'arche et la colombe. Sur une ligne un peu au-dessous à gauche, le Christ vêtu de la tunique et du manteau, debout entre les sept corbeilles qu'il touche d'une verge; au centre, les trois mages vêtus d'une tunique courte avec le petit manteau rond plus court, têtes et jambes entièrement nues, apportent leurs offrandes à l'enfant que la Vierge tient sur ses genoux. La Vierge porte une robe longue avec ceinture; elle est coiffée d'un voile posé sur les cheveux et assise sur un siège à dossier arrondi et à marchepied; à droite, un orant âgé entre deux jeunes orants. Sur une ligne inférieure : Daniel entre deux lions; à la suite, l'ange Raphaël auquel le jeune Tobie, nu, sauf une ceinture sur les reins, présente en accourant le poisson; à côté de cette scène, Tobie vêtu d'une tunique, un pied chaussé et l'autre nu, un bâton dans la main droite, semble fuir et appeler, de la main gauche, l'ange Raphaël, vêtu d'une tunique et d'un manteau, et debout sur les bords du Tigre, personnifié par un vieillard accoudé sur le sol. Au-dessus du Tigre, résurrection de Lazare.

Voûte de la galerie : Jonas sous le cucurbite desséché, Jonas jeté au monstre, Jonas à l'ombre du cucurbite.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXII.

Via Salaria nova. — **Catacombe de Sainte-Priscille.**

1° *HYPOGÉE DES ACILIUS*. Fin du Ier siècle.

Étoiles, dauphins, ornements géométriques et paons affrontés à un calice.

2° *CAPELLA GRECA*. Début du IIe siècle.

Paroi de l'entrée : Moïse frappant le rocher, tête ornementale, les trois jeunes Hébreux, personnage isolé, debout, marchant.

Voûte en berceau (détruite). On aperçoit du côté droit le bas du corps d'un homme en marche, peut-être le paralytique; du côté gauche, vestiges de la partie inférieure des ornements, tête ornementale dans un angle.

Paroi de la nef : Trois scènes de l'histoire de Suzanne.

Parois de l'espace ménagé pour l'autel : Noé, *Fractio panis*, sacrifice d'Abraham, résurrection de Lazare, Daniel.

Voûte de l'espace de l'autel : Défunts orants parmi les saints et environnés de ceps de vigne.

Bibl. — Seroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, pl. IX, 12, 13, 14; L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. III, pl. XXIV, XXV; Garrucci, *Storia*, pl. LXXX, LXXXI, 1; L. Le Fort, *Peintures chrétiennes*, p. 18, n 9; J. Wilpert, *Pitture*, pl. VIII, 2; XIII, XIV, XV, 1; XVI.

3° *ARCOSOLIUM DANS LA CAPPELLA GRECA*. Début du IIe siècle.

Voûte : Bon Pasteur.

4° *SÉPULTURE DE LA PROPHÉTIE D'ISAIE*. Première moitié du IIe siècle.

La Vierge tenant l'enfant et Isaïe prophétisant : *Ecce virgo concipiet*. De chaque côté de la sépulture : trois orants et Bon Pasteur, buste de la défunte.

Bibl. — De Rossi, *Images de la Vierge*, pl. I; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXI, 2; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 18, n. 7; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXI, XXII, XXIII, 1.

5° *CUBICULUM III* (de Bosio). Deuxième moitié du IIe siècle.

Voûte : Dans un disque central, Bon Pasteur debout entre deux brebis, et deux arbres, les jambes entièrement nues, vêtu de la tunique à l'exomide et portant la brebis; il a la syringe appendue au flanc gauche. Autour du disque, encadrement formé d'une couronne de laurier et séparé par une large zone, d'un cercle perlé et dentelé d'où se dirigent vers les angles de la voûte quatre bras d'une croix de Saint-André que couvrent des ornements en façon de vases et de perles. Entre ces bras, quatre couronnes de laurier ceignant chacune un médaillon qui contient une colombe avec un rameau entre les pattes. Aux quatre angles, chevreaux bondissants. Les arêtes de la voûte, aplanies au centre, sont extrêmement émoussées sur le reste de leur parcours.

Paroi d'entrée : De chaque côté une orante.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXIV; Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. VI, 2; L. Perret, *Les catac. de Rome*, t. III, pl. VIII; Garrucci, *Storia*, pl. LXXIV; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XII, 3; XLII, XLIII, 1.

6° *CUBICULUM IV* (de Bosio). Fin du IIe siècle.

Voûte : L'Annonciation; aux quatre angles, oiseaux.

Paroi (arcosolium du fond) *lunette :* Bon Pasteur, dont il ne subsiste que les deux jambes entre deux brebis à terre, plus un arbre à gauche; dans un compartiment à gauche, corbeille de fruits; dans deux petits compartiments extrêmes, une fleur.

(Arcosolium de droite), *lunette :* Jonas sous le cucurbite; *voussure*, à gauche, Jonas rejeté; à droite, Jonas précipité; au sommet, résurrection de Lazare,

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXVI.

CLXXVII; Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XII, 4; Garrucci, *Stor.*, pl. LXXV; LXXVI, 1; L. Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 20, n. 10; J. Wilpert, *Pitture*, pl. XLIX, XLV, 2.

7° *NICHE PRÈS DE L'HYPOGÉE DES ACILIUS*. Milieu du IIIe siècle.

Voussure : Ève tentée par le serpent, Jonas sous le cucurbite; *lunette :* guérison de l'aveugle-né et paon.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXX.

8° *CUBICULUM V* (de Bosio). Deuxième moitié du IIIe siècle.

Passage d'entrée, à la voûte : Jonas rejeté par le monstre.

Voûte : Disque central, Bon Pasteur vêtu de la tunique à l'exomide et chaussé de bandelettes, étendant le bras droit d'un geste oratoire, tenant de sa main gauche sur ses épaules un bouc ou une chèvre, debout entre une brebis et un bouc ou une chèvre et deux arbres sur chacun desquels est perché un oiseau; quatre lunettes contenant alternativement un paon et une perdrix; entre le disque et les lunettes, bandes de couleur.

Paroi gauche : Sacrifice d'Abraham.

Paroi droite : Les trois jeunes Hébreux et colombe avec rameau d'olivier.

Paroi du fond : Vierge recevant le voile, orante, la Vierge et l'Enfant.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXIX-CLXXXI inclus; L. Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. XVII-XVIII; Garrucci, *Storia*, pl. LXXVI, 2; LXXVII, LXXVIII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 30, n. 19; J. Wilpert, *Pitture*, pl. LXXVIII-LXXXII, 2; Le même, *Die Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche*, in-4°, Freiburg, 1892, pl.

9° *NICHE SÉPULCRALE VOISINE DE L'ARÉNAIRE*. Fin du IIIe siècle.

Voussure : Bon Pasteur et trois scènes de Jonas; *lunette :* calice entre deux paons, disque entre deux colombes volant, festons de fleurs et branches de roses.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CIX; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 36, n. 26.

10° *CUBICULUM CLARUM*. Début du IVe siècle.

Paroi gauche : Résurrection de Lazare et de la fille de Jaïre.

Paroi droite : Les trois jeunes Hébreux refusent l'adoration de la statue de Nabuchodonosor.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXXII.

11° *SÉPULTURE VOISINE DU CUBICULUM CLARUM*. Première moitié du IVe siècle.

Pasteur paissant son troupeau.

12° *ARCOSOLIUM DU BON PASTEUR* (proche de l'hypogée des Acilii). Première moitié du IVe siècle.

Lunette : Bon Pasteur.

13° *NICHE DES OISEAUX*. Première moitié du IVe s.

Festons de fleurs, feuilles de roses, paons et colombes portant le rameau d'olivier.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XCI, 1.

14° *ARCOSOLIUM DES OISEAUX*. Première moitié du IVe siècle.

Voussure : Festons de fleurs et feuilles de roses; *unette :* vase vers lequel volent deux colombes.

15° *ARCOSOLIUM DU BON PASTEUR* (proche l'arénaire). Première moitié du IVe siècle.

Bon Pasteur.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXIII, 2.

16° *CRYPTE DU BON PASTEUR* (sous la basilique de Saint-Sylvestre). Milieu du IVe siècle.

Voûte : Bon Pasteur, colombes, rameaux fleuris.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. XXXV, 1.

17. *CRYPTE DES TONNELIERS* (de Bosio). Milieu du IVe siècle.

Voûte : Au centre, dans un disque encadré d'un trait rouge, d'une ligne de perles vertes et rouges, d'une ligne rouge. Bon Pasteur chaussé de bottines et vêtu d'une tunique, tenant des deux mains la brebis sur ses épaules, debout entre deux brebis et deux arbres sur chacun desquels est perché un oiseau; puis, quatre lunettes renfermant trois épisodes : Jonas et Noé dans l'arche; entre les quatre lunettes, orantes sur des piédouches et aux quatre angles colombes volant.

Arcosolium; lunette : Deux pièces de vin et huit tonneliers qui semblent transporter une troisième pièce; il y a huit têtes et huit corps, mais seulement sept paires de jambes; *voussures :* entre deux vases, paons faisant la roue.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXXIII, CLXXXIV; Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. XXXI; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 53, n. 52; Garrucci, *Storia* pl. LXXVIII, LXXIX; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCII, CCIII.

18. *CRYPTE*. Milieu du IVe siècle.

Voûte : Buste du Christ dans un médaillon et défunts (père et fils, mère et fille) introduits par les saints dans le paradis.

Paroi de l'entrée : Résurrection de Lazare.

Bibl., J Wilpert, *Pitture*, pl. CCXIX, 1; CCI., 1.

Via Salaria vetus. — **Catacombes de Saint-Hermès.**

1° *CRYPTE DES POISSONS*. Fin du IIIe siècle.

Voûte : Dans un carré, le Bon Pasteur; à chaque angle du carré se rattache une guirlande qui va d'un angle à l'autre. Ce sujet est inscrit dans une circonférence timbrée de quatre demi-lunes renfermant des colombes ou des oiseaux alternés. Dans l'intervalle des demi-lunes, sacrifice d'Abraham, Daniel, les trois jeunes Hébreux, orante voilée.

Paroi de l'entrée : Deux dauphins tordus sur des tridents.

Arcosolium : voussure : Guirlande de feuillage; *lunette :* multiplication des pains et colombe sur un pilastre.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXIV, CXV.

2° *SÉPULTURE*. Fin du IIIe ou première moitié du IVe siècle (bandeau dans une galerie).

Cette peinture devait avoir un certain développement; il n'en reste que l'extrémité gauche, où l'on distingue deux personnages, dont l'un est Moïse frappant le rocher; monstre qui rejette (?) Jonas.

Bibl. — Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 54, n. 53; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXIX, 1.

3° *CRYPTE DU PASTEUR*. Première moitié du IVe s.

Voûte : Au centre dans un octogone, Bon Pasteur avec deux brebis, appuyé sur un bâton et tenant la syringe. L'octogone affleure les branches d'une croix de Saint-André contenant chacune un paon qui fait la roue; entre les branches de la croix, quatre sujets : colombes, brebis.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CL, 1, 2; CLI.

4° *ARCOSOLIUM DU CHRIST ENTRE SES DISCIPLES*. Antérieurement à l'année 337.

Paroi : Autour de la baie de l'arcosolium, superposés en encadrement cintré, les douze apôtres, et le Christ au point culminant, tous isolés revêtus de la tunique et du manteau et assis de la même manière sur un siège à dossier. En bas, à gauche, corbeille contenant des rouleaux. — *Lunette :* Pasteur en tunique courte, chaussé de petites bottes et appuyé sur un bâton, entre six brebis qui lèvent la tête vers lui; la scène se prolonge sous la voussure de chaque côté, les brebis paissent sous les arbres. Au sommet de la voussure, quatre colombes volent par paires, deux vers la droite et deux vers la gauche. Au-dessous du Pasteur, sur un bandeau, les trois jeunes Hébreux dans la fournaise et l'ange qui les réconforte. Au-dessous de la table de l'arcosolium, trois panneaux : à gauche femme tenant une coupe et une branche de fleurs; au centre, un fossoyeur; à droite, une femme tenant

une branche et une couronne de fleurs, près d'elle à terre, une couronne de fleurs.

Bibl. — L. Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. XXXV; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 54, n. 54; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLII.

5° *ARCOSOLIUM* (3e de Bosio). Deuxième moitié du IVe siècle.

Lunette : Entre deux vases, orante voilée; *voussure :* à gauche, en bas, multiplication des pains; en haut, vase. Au sommet, sujet ruiné; à droite, en haut, vase; en bas, deux brebis qui accompagnent un Bon Pasteur détruit.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXXVIII; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXIII, 3; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 56, n. 57.

6° *ARCOSOLIUM* (2e de Bosio). Deuxième moitié du IVe siècle.

Lunette : Le paralytique guérison du démoniaque, Daniel entre les lions, *voussure :* Moïse frappant le rocher, Jonas sous le cucurbite séché, Bon Pasteur entre deux brebis, Jonas à l'ombre du cucurbite, résurrection de Lazare.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXXVII; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXIII, 2; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 56, n. 56; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXLVI.

7° *ARCOSOLIUM* (1e de Bosio). Deuxième moitié du IVe siècle.

Lunette : Scène du jugement de l'âme par le Christ assis sur un haut tribunal, assisté de deux saints; *voussure :* Moïse frappant le rocher, résurrection de Lazare, les trois jeunes Hébreux.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CLXXXVI; Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XII, 19; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXII, 2; LXXXIII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 55, n. 55; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXL, 2; CCXLVII.

8° *ESCALIER VOISIN DE LA CRYPTE DES SAINTS PROTE-ET-HYACINTHE*, IVe siècle.

Le Christ entre saint Prote et saint Hyacinthe.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLX, 1.

Arcosolium en mosaïque; cours du IVe siècle.

Lunette : Encadrement formé de médaillons ronds et fleuronnés. Dans le champ de la lunette, on distingue encore, bien que très altérées, une tête d'homme grandeur naturelle et le sommet de deux autres têtes semblables, placées sur la même ligne. *Voussure :* côté gauche, moitié inférieure, en avant, sujet détruit; en arrière, Daniel entre deux lions; moitié supérieure, en avant, sujet détruit; en arrière, résurrection de Lazare avec momie, avec Marthe devant Lazare, agenouillée aux pieds du Sauveur. Sommet, sujet détruit. Côté droit, quatre compartiments détruits, sauf, à la moitié supérieure, en arrière, un homme vêtu d'une tunique courte et de braies. Ces mosaïques nous paraissent dater du pontificat de saint Léon le Grand (440-461) où à la rigueur de celui de Symmaque qui entreprit des travaux assez considérables dans cette région de la catacombe,

Bibl. — Marchi, *Monumenti delle arti cristiane primitive*, 1844, t. I, pl. XLVII; Garrucci, *Storia*, pl. CCIV, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 91, n. 125.

Via Flaminia. **Hypogée de Saint-Valentin.**

CRYPTE DE SAINT-VALENTIN, sous le pape Théodore (642-649).

Deux femmes nimbées s'embrassent, c'est la scène de la visitation. La Vierge nimbée, debout, tenant l'enfant nimbé. L'Enfant, la tête ceinte d'un nimbe crucifère, couché dans une sorte de boîte, et, touchant ce berceau, une femme vêtue d'une tunique sans manches; c'est l'accoucheuse Salomé demandant la guérison de son bras desséché. — L'Enfant (il a la taille d'un adulte) nimbé, nu, debout devant une cuve près de laquelle se tient, de chaque côté, une femme; le nom de Salomé est écrit verticalement à côté de la femme de gauche. Cette scène représente la toilette de l'enfant lavé par les deux accoucheuses; comme la précédente, elle est inspirée par un passage des évangiles apocryphes (Voir *Diction.*, t. I, col. 2564; fig. 835, 837). — Christ en croix, nimbé, vêtu d'une tunique, les pieds cloués séparément, à côté de la Vierge et de saint Jean l'un et l'autre nimbés. Saint Laurent, debout, désigné par son nom, nimbé, barbu, vêtu d'une tunique ou d'un manteau. Personnage debout, barbu (peut-être saint Valentin).

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. III, pl. CXCI; CXCII; Seroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. XII, 8, 17, 18; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXIV; O. Marucchi, *La cripta sepulcrale de S. Valentino, nella Via Flaminia rinvenuta e descritta*, Roma, 1878; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 93, n. 127.

Via Portuensis. **Catacombe de Pontien.**

1° *CRYPTE DES BATELIERS.* Première moitié du IVe s.

Voûte : Bon Pasteur et symboles des Saisons.

Arcosolium; Voussure : décoration en écailles; *lunette :* batelier prenant une cargaison d'amphores.

Bibl. — Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXIII, 1.

2° *CUBICULUM AU PIED DE L'ESCALIER.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Moïse frappant le rocher, Noé dans l'arche.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLXXIII, 2, 3

3° *SÉPULTURE AU PIED DE L'ESCALIER.* Deuxième moitié du IVe siècle.

Les trois Hébreux dans la fournaise et le Christ parmi huit apôtres.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCXXV, 2.

4° *SÉPULTURE DE SAINT POLLION.* Fin du Ve siècle.

Saint Pollion entre saint Pierre et saint Marcellin.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLV, 2.

5° *SÉPULTURE DES SAINTS MILIX ET PUMÉNION.* Fin du Ve siècle.

Croix gemmée entre les saints Milix et Puménion.

Bibl. — J. Wilpert, *Pitture*, pl. CLV, 2.

Ces deux n. 4 et 5 forment la paroi du fond et la paroi droite de l'ambulacre.

Bibl. — Bottari, *Sculture e pitture*, t. I, pl. XLVI, J. Seroux d'Agincourt, *Histoire de la décadence de l'art*, pl. X, 4-7 inclus; L. Perret, *Catac. de Rome*; Garrucci, *Storia*, LXXXVII, pl. 2, 3; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 97, n. 133.

6° *VOUTE EN BAS DU GRAND ESCALIER.* VIe et VIIe s.

Tête du Christ entouré d'un nimbe crucifère au-dessus, on lit :

+ DE DONIS DI GAVDIOSVS FECIT +

Bibl. — Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. LIV; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXVI; Le Fort; *Peint. chrét.*, p. 95, n. 130; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLVII.

7° *SÉPULTURE DES SAINTS ABDON ET SENNEN*, VIe ou VIIe siècle.

Le Christ barbu, nimbé, émergeant d'un nuage, couronne de fleurs les saints Abdon et Sennen alignés entre les saints Milix et Vincent.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. I, pl. XLV; Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. LII, LVI; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXVII, 1; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 96, n. 131; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLVIII.

8° *BAPTISTÈRE.* VIe et VIIe siècle.

Baptême du Christ : A gauche, un ange sur la rive; au centre, le Christ plongé à mi-corps dans l'eau transparente; à droite, saint Jean sur la rive imposant la main droite sur la tête du Christ. L'ange a les cheveux frisés, Jésus-Christ et saint Jean, barbus, tous deux, et les cheveux longs. Les trois têtes sont nimbées.

Au-dessous de cette scène, sur la partie de la paroi en retrait, croix gemmée portant sur chaque

bras un flambeau allumé, à chaque branche de la croix, pend une chaînette terminée, l'une par *alpha*, l'autre par *oméga*.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. I, pl. XLIV; Séroux d'Agincourt, *Hist. de la décad. de l'art*, pl. X, 8; Perret, *Catac. de Rome*, t. III, pl. LII, LV, LVI; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXVI, 3; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 95, n. 129; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLIX.

9° *CUBICULE RUINÉ*. Cours du IIIe siècle.

« Ce cubicule a été bouleversé et, pour ainsi dire, supprimé par l'ouverture du grand escalier qui a emporté plus de la moitié de la voûte. Sur la portion subsistante de cette voûte, on discerne encore vaguement les trois jeunes Hébreux dans la fournaise et une figure incertaine. Dans le couloir obstrué qui donnait originairement accès au cubicule on retrouve : d'un côté, Noé dans l'arche, avec la colombe; de l'autre, Moïse, imberbe, vêtu du manteau, les jambes nues, frappant le rocher.

Bibl. — Bottari, *Scult. e pitt.*, t. I, pl. XLIII; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 40, n 34.

Via Portuensis. **Catacombe de Generosa**.

1° *ARCOSOLIUM DU BON PASTEUR*. Ve siècle.

Cet arcosolium, construit en briques, présente la particularité de faire saillie et d'offrir ainsi une surface en retour.

Lunette : Vestiges devenus invisibles, d'un buste d'orante : *paroi* hors de la baie, à droite, en haut, fragments du sacrifice d'Abraham, en bas, agneau, très effacé; *flanc droit :* pasteur vêtu d'une tunique avec croix gemmée sur chaque cuisse, chaussé de bandelettes, tenant le syringe de la main droite, appuyé de la main gauche sur le bâton, debout, les jambes croisées, entre deux brebis, au-dessus on lit : PASTOR.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.* t. III, pl. L; Garrucci, *Storia*, p. LXXXV, 3, 4; Le Fort, *Peint. chrét.*, p. 90, n. 133; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CXII.

2° *CUBICULUM DES QUATRE SAINTS*. Débuts du VIe siècle.

Paroi : Au centre, Jésus-Christ assis, la tête ceinte d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche un livre à couverture gemmée. A l'extrême gauche, sainte Viatrix, revêtue d'une robe richement brodée; au centre saint Simplicius, vêtu de la tunique et du manteau et saint Faustinianus portant le même costume. A l'extrême droite saint Rufinianus, vêtu d'une tunique à manches serrées et à callicules gemmées sur l'épaule droite et au bas; portant une chlamyde attachée sur l'épaule droite par une riche agrafe et des chaussures étroites qui paraissent à mi-jambes sous la tunique.

Bibl. — De Rossi, *Roma sotterr.*, t. III, pl. LI; Garrucci, *Storia*, pl. LXXXV, 1, 2; Le Fort, *Peintures chrétiennes*, p. 92, n. 126; J. Wilpert, *Pitture*, pl. CCLXI, CCLXIV.

Via Ostiensis. — **Catacombe de Thècle**.

CRYPTE DOUBLE. Deuxième moitié du IVe siècle.

Arcosolium du 1er cubiculum : Paroi de face: Défunte en orante, vase d'où émergent des fleurs; *voussure :* Daniel, Moïse frappant le rocher, Christ.

Paroi d'entrée du 2e cubiculum : Daniel parmi les lions, Moïse frappant le rocher, *Arcosolium gauche; voussure :* vases d'où émergent des fleurs; *Arcosolium droit; paroi de face :* Jonas précipité dans la mer et rendu par le monstre, voussure : deux amours avec des guirlandes de fleurs; *lunette :* une mère et son enfant introduits dans le ciel par les saints.

Arcosolium du milieu : Paroi de face : Jonas au repos et Jonas irrité; *voussure :* décoration en écailles; *lunette :* sacrifice d'Abraham.

H. LECLERCQ.

FRIOUL, Voir CIVIDALE, t. III, col. 1821.

FRODEBERT ET IMPORTUNUS. — Au nombre des formules publiées par Baluze, et transmises par lui aux éditeurs qui l'ont suivi, se trouve un petit groupe de lettres datant du VIIe siècle et offrant un intérêt très particulier, puisqu'au lieu d'être écrites en prose, on a employé dans leur composition la prose rythmée et assonancée. Elles se composent de lignes rimées d'inégale longueur. La rime n'y est obligatoire que pour la syllabe accentuée et nullement pour celles qui suivent. Ainsi *vero* va bien avec *pavere*, *animus* avec *status*, *donum* avec *annone*, *palato* avec *odoratus* et même *domo* avec *morimur*. Dans la poésie du moyen âge, au contraire, la rime frappait soit la dernière syllabe seule, soit les deux dernières. Dans nos formules, on ne se préoccupe que de faire rimer les syllabes accentuées, et même on fait rimer des mots accentués l'un sur la penultième, l'autre sur l'antepénultième : *anima* avec *status*, *dono* avec *morimur*, *robore* avec *ore*, *pulitas* avec *amicitias*. La rime n'est souvent qu'une simple assonance, et même *e* y correspond à *i*, par exemple : *condignum*, *regnum*; *stringit*, *fraudolentus*. Les auteurs de ces bizarres compositions semblent au premier abord ne s'être préoccupés que d'accoupler deux par deux, quelquefois quatre par quatre, rarement trois par trois, des lignes d'inégale longueur terminées par des mots semblables pour le son, *verba per similitudinem juncta*, selon la définition que contient le titre même d'une de ces formules. On y sent un embryon de rythme, un effort vers le rythme.

Les cinq formules offrent une correspondance ironique d'abord, puis tout de suite injurieuse entre deux personnages nommés Frodebert, évêque, et Importunus. Dans la première formule, Frodebert se plaint qu'on lui ait fourni du blé de mauvaise qualité, et prie son correspondant de s'entremettre pour lui en procurer de meilleur.

Sanctorum meritis beatificando domno et fratri Importune.

Domne dulcissime et frater carissime Importune,

Quod recipisti, tam dura,
Æstimasti nos iam vicina *(a)*.
Morte de fame perire, *(b)*.
Quando talem annonam voluisti largire *(c)*.
Nec ad pretium, nec ad donum.
Non cupimus tale anonæ.
Fecimus inde comentum : —
Si Dominus imbolat *(d)* formentum! —
A foris turpis est crusta;
Ab intus *(e)* miga nimis est fusca.
Aspera est in palato,
Amara et fetius odoratus *(f)*.
Mixta vetus apud novella *(g)*;
Faciunt inde oblata non bella *(h)*.
Semper habeas gratum,
Qui tam larga manu voluisti donatum,
Dum Deus servat tua potestate,
In qua cognovimus tam grande largitatis.
Vos vidistis in domo
Quod de fame (nobiscum!) *(i)* morimur.
Homo, satis te *(k)* præsumo (*l*) salutare,
Et rogo ut pro nobis dignetis orare *(m)*.
Transmisimus tibi de illo pane; *(n)*
Probato, si inde potis manducare *(o)*.
Quamdiu vivimus, plane
Liberat *(p)* nos Deus de tale pane!
Congregatio puellare *(q)* sancta
Refudat tale pasta.
Nostra privata stultitia *(r)*
Ad te *(s)* in summa amicitia.
Obto, te semper valere.
Et caritatis tue iuro tenere *(t)*.

« Seigneur très doux et frère très cher, Importunus, D'après la qualité de ce que tu as reçu, tu as cru que nous étions tout près de mourir de faim, quand tu as bien voulu nous gratifier d'une pareille provision de blé. Ni à prix d'argent, ni comme cadeau, nous ne voulons d'une pareille provision de blé. Voici les réflexions que nous avons faites à ce sujet : Si le seigneur nous dérobe le froment, au-dehors laide est la croûte, au-dedans la mie est de couleur trop foncée, elle est âpre au palais, amère, et sent mauvais. La vieille (farine), mêlée à la nouvelle, produit des hosties qui ne sont pas belles. Puisses-tu être toujours heureux! toi qui as voulu nous faire de si beaux présents, tant que Dieu te conserve ta puissance que nous voyons se manifester par tant de bienfaits. Vous avez vu dans votre demeure que de faim (Dieu soit avec nous) nous mourons. Homme, je prends la liberté de te saluer, et je te prie de daigner prier pour nous. Nous t'avons fait passer de ce pain : essaie si tu peux en manger. Tant que nous vivons, que Dieu nous délivre entièrement d'un tel pain! La congrégation des saintes filles refuse une telle pâte. Que notre folle familiarité soit prise par toi en bonne part. Je souhaite que tu sois toujours bien portant, et que tu conserves les privilèges du haut rang que tu occupes. »

(a) dūra prononcé en *u* et non en *ou* peut rimer suffisamment avec *vicina*, puisqu'on rencontre des assonances exactement semblables dans nos plus anciens poèmes :

Mais ne voil que hom te t*ue*
Mais en dolor dorges ta v*ie*

Tous les mots latins dont l'*u* s'appuie sur une liquide suivie d'une voyelle ont pris le son *ü* en passant en français : *nullus* (nul), *pluma* (plume), *luna* (lune), *durus* (dur). M. A. Boucherie observe que : cette tendance à substituer l'*u* celtique à l'*u* latin a dû se produire à l'origine de notre langue, en même temps que les autres phénomènes qui la caractérisent. Il est avéré que, dès le IVe siècle on remarquait une différence sensible entre la prononciation des Gaulois du nord et celle des Gaulois du sud, et que les organes des premiers se pliaient incomplètement à la tonalité latine. *Sed dum cogito me hominem Gallum inter Aquitanos verba facturum, vereor ne offendat vestras nimium urbanas aures sermo rusticior*, écrit Sulpice-Sévère *(Dial. I)*. Au VIIe siècle, on prononçait probablement *dūra*, au moins parmi les classes populaires et les clercs peu instruits qui ne se piquaient pas de purisme, mais la prononciation latine *ou* pour *u* se conserva néanmoins au IXe, au Xe et peut-être même au XIe siècle, ainsi qu'on en a la preuve dans certains textes grecs écrits en caractères latins à cette époque. Par exemple ms. *306* de l'École de médecine de Montpellier, IXe siècle, fol. 212 v°, 1re col. : *uranu* (οὐρανοῦ). — *iisun* (Ἰησοῦν). — *tu theu* (τοῦ θεοῦ); autres exemples dans le ms. *252* de la bibliothèque de Laon, Xe-XIe siècle. Ce n'est qu'au XIIe siècle qu'on voit la voyelle *u* prononcée comme nous le faisons aujourd'hui; par exemple, ms. *322* de l'École de médecine de Montpellier, XIIe siècle, fol. 11°. : *sou* (σοῦ). — *epiousion* (ἐπιούσιον). — *tou ponirou* (τοῦ πονηροῦ). Cette double prononciation de l'*u* latin, en *ou* et en *ü*, expliquerait pourquoi l'auteur de la formule fait rimer *dura* avec *vicina* et plus loin *falsatura* avec *corona*, dans le premier cas il prononçait *dūra*, dans le second il prononçait *falsatoura*

(b) morte de fame perire, « mourir de faim », romanisme.

(c) largire pour *largiri;* dans ces documents, les verbes déponents ont presque toujours la forme active.

(d) imbolare, d'où est venu l'ancienne forme française : embler, dérober.

(e) a foris, ab intus, formes analogues à *de foris, de intus*, d'où sont venus dehors, dedans.

(f) fetiori odoratu (?)

(g) apud employé avec le sens du latin *cum* est fréquent dans les documents mérovingiens.

(h) oblata, le pain du saint sacrifice avant la consécration.

(i) nobiscum, c'est une formule d'exclamation. *Nobiscum ! clamor militaris a christianis in prœliis inclamari solitus... id est Deus nobiscum* (Du Cange).

(k) satis, employé ici avec le sens du vieux français *assez*, synonyme de beaucoup, tout à fait.

(l) præsumo, d'où est venu le sens français : présumer.

(m) dignetis orare, on remarquera l'emploi de *tu* et de *vous* sans paraître y attacher de différence, on en a signalé d'autres exemples dans les écrits de Sidoine Apollinaire.

(n) de illo pane, de ce pain, romanisme.

(o) Si potis inde manducare, si tu peux *en* manger, autre romanisme.

(p) liberat pour *liberet.*

(q) puellarum; exemple analogue : *quarecumque* pour *quarumcunque*, dans une formule citée par E. de Rozière.

(r) nostra privata stultitia, ici *privata* est synonyme de notre mot « familier ».

(s) ad te (sit) in summa....

(t) caritatis tue juro tenere (= *caritatis tuæ jura tenere); caritas* aurait ici le sens de « cherté ».

Il se rencontre encore d'autres fautes, simples graphies qu'il est facile de corriger à la seule lecture, par exemple, *annonæ* pour *annonam; aura*, pour *aurem*, etc.

Importunus n'aimait pas le badinage; on lui avait dit que son présent ne valait rien, il répond que Frodebert est un ravisseur de femmes et qu'il a été engendré dans un monastère.

Beatificando domno et fratre Frodeberto pape.

Domne Frodeberto,

Audivimus, quod noster fromentus
Vobis non fuit acceptus.
De vestra gesta volumus intimare,
Ut de vestros pares
Nunquam delectet hoc iogo tale hoc referrere
Illud enim non fuit condignum,
Quod egisti in Segeberto regnum
De Grimaldo maiorem domus,
Quem ei sustulisti sua unica ove, sua uxore,
Unde postea in regno nunquam habuit honore.
Et cum gentes venientes Toronica regione
Misisti ipsa in sancta congregatione
[In] monasterio puellarum,
Qui est constructus in honor[e.....
Non ibidem lectiones divinis legistis,
Sed [congressio]nis inter vos habuistis.
Oportet satis obse .....
.....conlocutione
Quem nec est a Deo apta
... (20 à 22 lettres) ..... ta
Sic est ab hominibus vestra sapientia
.....(20 à 22 lettres) ..... [pru] dentiæ
Sed qualem faciebatis in..... (22 à 25 l.).... monasterio puellarum pro pane (18 à 20 l.).... [in] monasterio fuisti generatus domn.... (15 à 17 l.) perdidisti. Indulge ista pauca verba.... (12 à 15 l.)....
Importunus de Parisiaga terra.

« Seigneur Frodebert nous avons ouï-dire que notre froment ne vous avait pas convenu; nous voulons dénoncer vos faits et gestes, pour que vos pareils ne se

plaisent jamais à imiter vos plaisanteries. Car ce n'était pas beau ce que tu as fait dans le royaume de Sigebert, à l'égard du maire du palais Grimoald, quant tu lui as enlevé son unique brebis, son épouse. Aussi fut-il à jamais déshonoré dans le royaume et, en compagnie des gens allant dans le pays de Touraine, tu l'as envoyée dans la sainte congrégation.... dans le couvent de filles qui est bâti sur... Là vous ne lisiez point les saintes Écritures, mais vous aviez de coupables relations. Il faut ..... (signé) Importunus, de la terre de Paris. »

A ce coup de boutoir, Frodebert paraît un peu embarrassé de répondre; il s'adresse au Seigneur en invoquant le précepte de Salomon qui détourne de discuter avec l'insensé. Il ne semble pas pouvoir nier ce dont on l'accuse et se contente d'une légère allusion à l'adultère dont parle Importunus, mais il n'est pas en reste d'injures avec son correspondant. Voici sa réponse :

Incipiunt verba per similitudinem iuncta de fide vacua, dolo pleno falsatore.

Agino Salomon per sapientia
Bene scripsit hanc sententia,
Ut, ne similis fiat *(a)* stulto.
Numquam repondes *(b)* ei in multo
Et retractavi *(c)* tam in multum.
Sic respondere iussi stulto,
Ut confundantur stultum grado *(d)*.
Numquam presumat *(e)* gloriare.
Respondi, dixi de falsatore,
Nec ei parcas in sermone,
Qui se plantatum ex robore *(f)*;
Qui non pepercit suo ore,
Vaneloquio susorrone,
Verborum vulnera murone,
Qui sui oblitus adiutoris,
Immemor est *(g)* nutritoris,
Calcavit iur[e]et [pudoris],
Qui f[id]ei date et prioris
Alodis *(h)* sui reparatoris
Sordidas vomit pudoris *(j)*,
Incredulas dicit loquellas et improbas,
Quoinquinat et conscientias;
Bonum merito conquesitas,
Mundas, sanctas et antiquas,
Pulchras, firmissimas et pulitas
Meas rumpit amititias.
Verba dicit,
Quæ numquam vidit;
Ea scribit,
Quæ animus fecit *(k)*.
Parcat, qui eum credit! *(l)*
Et si loquestem non stringit
Furorem *(m)*, latro fraudolentus
Homicidum est reus certus,
Adulter, raptor est manifestus,
In numerus fecit excessus.
Errando vadit quasi caecus,
Fuscare temptat meum decus.
A Deo dispectus et desertus
Ab Inimico est perventus,
Et per lingua et per pectus.
Nolite, Domne, nolite, fortis,
Nolite credere tantas sortes! *(n)*
Per Deum juro et sacras fontis, *(o)*
Per Sion, et Sinai montis :
Falsator est ille factus,
Ex cogitator est defamatus.
Deformato vultu est deformatus. *(p)*
Qualis est animus,
Talis est status.
Non est homo hic miser talis!
Latrat, [vulpis]; sed [non] ut canis.
Psallat de trapa, *(q)* ut linguaris dilator.
Maior nullis *(r)* talis falsator.
Grunnit post talone,
Buccas inflat in rotore,
Crebat et currit in sudore,
Fleummas iactat in pudore, *(s)*
Nullum, vero
Fecit pavore,
Qui non habet adiutorem
Semper secundum meum tutorem,
Non movite bracco..... tale baronem,
Non [vadit?] bracco contra insontem,
Non cessate bracco, ab exaperto sacco
. . . . . [b]racco
Et salte decrascianto *(ss)*
Non timere falco.
Non perdas illo loco, *(t)*
Non vales uni coco, *(u)*
Non simulas tuo patre, *(v)*
Vere nec tua matre.
Non gaudeas de dentes! *(x)*
Deformas tuos parentes.
Ad tua falsatura
Talis decet corona.

« Ici commencent les paroles rattachées par la similitude des sons au sujet du faussaire vide de bonne foi, plein de ruse. — [*Agios*?] Salomon avec sagesse a bien écrit cette pensée : Pour ne pas devenir semblable à l'insensé, ne lui réponds jamais longuement. Je l'ai méditée bien souvent. J'ai fait répondre à l'insensé de manière à ce que les pas de l'insensé soient confondus, et qu'il n'ait jamais lieu de se glorifier, J'ai répondu, j'ai dit pour ce qui concerne le faussaire. ne l'épargne pas dans tes discours lui qui.... dont la bouche n'épargne personne, ce bavard, cette mauvaise langue aux paroles blessantes, ce scélérat qui, oublieux de celui qui l'avait aidé, oublieux de celui qui l'avait nourri, a foulé aux pieds.... qui, [oublieux] de la foi jurée et de sa première fidélité (?), sur celui qui l'a rétabli dans la propriété de sa terre, a vomi de sales puanteurs, qui tient des propos incroyables et infâmes, qui souille les consciences, qui détruit mes amitiés, acquises par de bons services, pures, saintes et de vieille date, belles, très solides et irréprochables. Il bavarde sur ce qu'il n'a jamais vu, et met par écrit les inventions de son cerveau. Périsse qui y ajoute foi! Et, s'il ne met pas un frein à sa fureur de bavardage, ce larron ami de la fraude, [je dirai] qu'il est coupable d'homicide, que c'est un adultère déclaré, un ravisseur convaincu. Il a commis toutes sortes d'excès. Il marche au hasard comme un aveugle; il essaie de noircir ma réputation, il est méprisé et abandonné de Dieu L'ennemi *(le diable)*, s'est emparé de lui, et par la langue et par le cœur. N'allez pas, Seigneur; n'allez pas, homme généreux; n'allez pas croire de telles infamies. Je le jure par Dieu et par les fonts sacrés, par Sion et par les monts du Sinaï; c'est un faussaire, un calomniateur perdu de réputation. Difforme, son visage est hideux. Telle âme, telle attitude; ce n'est pas un homme un tel misérable. Il jappe, le renard, mais pas comme un chien;... comme un dénonciateur à la langue bien pendue. On n'a jamais vu un pareil, un plus grand faussaire. Il grogne derrière nos talons, gonfle les joues avec... éclate avec bruit, et court en sueur, lance des crachats avec puanteur; mais à personne il ne fait peur, car il n'a pas de défenseur supérieur à celui qui me seconde et me protège. Un chien brac ne touche pas un tel baron, n'attaque pas un innocent.... Il ne cesse pas.... d'un sac ouvert.... le faucon... ne pas craindre.... Tu ne vaux pas un cuisinier, tu ne ressembles pas à ton père, voire ni à ta

mère. Puisses-tu ne pas jouir des dents! Tu déshonores tes parents. A ta fausseté convient une telle couronne. »

(a) fias

(b) responde Voir Prov. XXVI, 4; *Ne respondeas stulto juxta stultitiam suam.*

(c) retractare secum, méditer, ratiociner.

(d) stulti gradus.

(e) præsumere a aussi le sens de « prendre sur soi ».

(f) qui se plantatum ex robore?

(g) immemor et.

(h) ad laudes, proposé par Boucherie est une erreur, *alodis* veut dire ici « aleu », bien-fonds.

(i) sordidas pudoris pour *sordidos putores.*

(k) le texte porte *quæ fecit animus;* on a déplacé *fecit* pour trouver une rime à *credit.*

(l) parcat, faut-il lire *pareat* pour *pereat?*

(m) loquestis, manque dans Du Cange; on a traduit comme s'il y avait *loquacem.*

(n) sordes.

(o) sacras fontes, l'emploi de ce mot au féminin est dû à l'influence du parler populaire.

(p) (q) inintelligibles.

(r) nullus.

(s) putores.

(ss) salte, Pirson propose *saltes* : poursuis-le (saute) en aboyant.

(t) aucun sens.

(u) coco, cuisinier. A. Boucherie traduit : gueux, il eût été plus sage de tràduire : queux.

(v) non simulas tuo patre, pour *non similas tuo patri* ou *tuum patrem;* sembler, ayant la signification de ressembler, et encore employé ainsi dans quelques campagnes.

(x) puisses-tu ne pas jouir des dents, c'est-à-dire puisses-tu en souffrir.

Après ce déluge d'invectives, Importunus ne veut pas demeurer en reste; il s'adresse encore une fois à Frodebert, qu'il maltraite plus encore que dans sa première lettre.

Domno meo Frodeberto, sine Deo, nec sancto, nec episcopo, nec sæculare clerico.

Ubi regnat antiquus
Hominum inimicus.
Qui mihi minime credit,
Factu tua vidit *(a)*.
Illum tibi necesse desidero.
Quare *(b)* non amas Deo, nec credis Dei Filio.
Semper fecisti malum.
Contra adversarium
Consilio satis te putas sapiente,
Sed credimus quod mentis *(c)*.
Vere non times Christo, nec tibi consentit.
Cui amas *(d)*, per omnia.
Eius facis opera.
Nec genetoris tui diligebant Christum.
Quando in monasterio fecerunt temetipsum.
Tuos pater cum Domno
Non fecit sancta opera;
Propter Domnus digido *(e)*
Relaxavit *(f)*; te vivo
Docuit et nutrivit,
Unde se postea penetivit *(g)*.
Non sequis scriptura.
Nec rendis *(h)* [nisi in]iqua
Memores *(j)*, Grimaldo
Qualem fecisti damnum *(k)*.
... ... um et Deo non oblituit
De bona que tibi fecit
Quid inde .....? *(l)*
Muliere sua habuisti,
Conscientia mea nec..... norum
Peracta, sed contra canonica
... ... ea de sancta congregatione
Aput....., non ex devotione,
Sed cum gran ..... cur nos scimus damnas nimis, tollis eis aurum et argentum et honoris..... liberat per has regiones.
Cur te præsumis tantum
Dampnare *(m)* suum thesaurum?
Quod ut alibi, ubi eum rogas
Per tua malefacta
Quod non sunt apta *(n)*.
Amas puella bella
De qualibet terra,
Pro nulla bonitate,
Nec sancta caritate,
Bonus numquam eris,
Dum tale via tenes.
Per tua cauta longa,
Satis est, vel non est?
Per omnia jube te castrare,
Ut non peccas per talis,
Quia fornicatoris Deus indicabit,
De culpas tuas alias
Te posso contristare,
Ut in quale nobis retenit *(q)* in tua caritate
Exeant istas exemplarias
Per multas patrias *(r)*.
Ipso Domino hoc reliquo.
Sed tu jubis *(o)* mihi exinde aliquid remandare *(p)*,
Se vidis *(s)* amico,
Qui te hoc nuntiat et donet consilium verum,
Sed te *(t)* placit, lege
Et pliga, in pectore repone;
Sin autem non vis, inbutte include.

« A mon seigneur Frodebert, sans Dieu, qui n'est ni saint, ni évêque, ni clerc séculier, chez qui règne l'antique ennemi des hommes *(le diable)*, qui ne se fie pas du tout à moi, et qui a l'œil ouvert sur tes actions. C'est lui que je te souhaite nécessairement. Car tu n'aimes pas Dieu, et tu ne crois pas en son Fils. Toujours tu as fait le mal. Contre l'Adversaire *(le diable)*, tu te crois assez fin, mais nous croyons que tu mens. Voire tu ne crains pas le Christ, et lui n'est pas d'accord avec toi. De celui que tu aimes, en toute circonstance, tu accomplis les œuvres, et tes parents n'aimaient pas le Christ, quand ils t'ont fait dans un monastère. Ton père, en compagnie du Seigneur, n'a pas fait de saintes œuvres; c'est pourquoi le Seigneur l'a mis en liberté, t'a instruit et t'a nourri, ce dont il s'est repenti dans la suite. Tu ne suis pas l'Écriture, et tu ne rends pas..... Souviens-toi de Grimoald, quel sort tu lui as fait.... et Dieu n'a pas ignoré le bien qu'il t'avait fait. Après cela qu'elle a été ta conduite? Tu as possédé sa femme. Ma conscience..... de la sainte congrégation. [Située] près de...., non par dévotion, mais avec grand.... tu causes trop de dommages, tu leur enlèves or et argent et honneurs..... pourquoi prends-tu sur toi d'endommager tellement son trésor? Par tes mauvaises actions qui ne sont pas convenables. Tu aimes de belles jeunes filles, venues de tous les pays, pour nulle bonté ni sainte affection. Jamais tu ne seras vertueux, tant que tu suivras un tel chemin. Par ta longue queue — est-ce vrai ou non? — par tout (ce qu'on peut dire), fais-toi châtrer, afin de ne plus pécher par de telles [femmes], parce que Dieu jugera les fornicateurs. A propos de tes autres fautes, je puis encore te contrister, si tu tiens à ce que j'en touche quelques mots,...? que ces témoignages aillent en beaucoup de pays. J'abandonne cela au Seigneur lui-même. Si tu vois un ami, qui t'annonce

cela, et te dise la vérité, s'il te plaît, lis [ceci] et plie, pose sur ta poitrine. Si tu ne le veux pas... »

(a) videt.

(b) quare pour *enim*, car.

(c) mentis pour *mentiris;* on trouve plus haut *dignetis* pour *dignemini* et plus bas *sequis* pour *sequeris*.

(d) cui amas pour *quem;* cf. serment de Strasbourg : *cui* eo returnar int pois, *quem* ego, etc.

(e) digido pour *digito relaxavit;* expression technique particulière au droit féodal.

(f) relaxare, avec le sens de mettre en liberté.

(g) se penetivit, romanisme pour *illum penituit;* le vieux français emploie *se pentir* pour *se repentir*, on lit dans le fragment de Valenciennes : e si s'penteient de cel mel que fait habebant.

(h) rendis pour *reddis*.

(i) memores pour *memento*.

(k) [*damnum*] ou [*malum*].

(l) [*egisti*](?)

(m) damnare dans le sens de causer du dommage.

(n) quod non sunt pour *quæ non sunt;* autre emploi de *quod* pour *quæ* dans une *formula andegavensis*.

(o) sed tu mihi pour *si tu mihi jubes*.

(p) remandare avec le sens de *renuntiare*.

(q) retinet.

(r) patria au sens de *regio*, pays.

(s) si vides.

(t) si tibi placet.

Enfin Frodebert met un terme à la correspondance, par de nouvelles insultes :

Nolite, Domnæ, nolite, sanctae,
Nolite credere fabulas falsas
Quia multum habetis falsatores,
Qui vobis proferunt falsos sermones,
Furi *(a)* atque muronis *(b)*
Similis etiam et susuronis,
Et vobis *(c)*, Domine,
Non erunt protectoris.
Latrat vulpis, sed non ut canis
Saltus mit *(d)* semper inanis
Cauta proferit *(e)*, jam non fronte
Cito decadet *(f)* ante cano forte.
Volat upua *(g)*, et non arundo *(h)*;
Istero *(i)* commedit in so *(l)* frundo;
Humile facit capta dura *(m)*,
Sicut dilatus *(n)* in falsatura.
Falsator. Vadit
Tamquam latro,
Ad aura psallit.
Ut Escotus mentit, semper vadit
Toritus *(o)*, et oc dicit *(p)*
Quo numquam vidit.
Nolite, Domne, atque prudentis,
Vestras non confrangat mentis,
Et non derelinquere servantes *(q)*.
Tempus quidem iam transactum,
Et hoc feci, quod vobis fuit adaptum,
Jam modo per verba fallacia
Sexum *(r)* deiactus de vestra gratia.

« N'allez pas, Seigneur, n'allez pas, saint homme, n'allez pas croire de faux récits, parce que vous avez beaucoup de faussaires, qui vous rapportent de faux discours. Des voleurs et des scélérats,.... et mauvaises langues, et nous n'aurons pas, Seigneur, quelqu'un qui nous protège. Renard, il aboie, mais pas comme le chien. Il commence des sauts qui n'aboutissent pas; il montre la queue, mais non la tête; il ne tient pas longtemps devant un chien hardi. Il vole comme la huppe, mais non comme l'hirondelle; il mange de la m...; chatte méchante il se fait humble, comme le délateur qui commet un mensonge. C'est un faussaire qui a la démarche d'un larron. Il .... à l'oreille, ment comme un Irlandais, va toujours le sourcil froncé, et parle de ce qu'il a jamais vu. Ne le permettez pas, Seigneur, homme prudent qu'il ne change pas vos intentions, et n'abandonnez pas vos serviteurs. Le temps, à la vérité, est déjà passé, et j'ai fait ce qui était dans vos intérêts. Puissé-je seulement — par suite de paroles trompeuses, — n'être pas exclu de vos bonnes grâces. »

(a) furi pour *fures*.

(b) Ce mot est employé avec le sens de scélérat par Grégoire de Tours, *Hist. Franc.*, l. IX, c. XII.

(c) et nobis.

(d) saltus mit, pour *saltus init* semper inanes; il fait mine de s'élancer sur les gens, mais ce sont des menaces sans effet. Pirson propose *fartus init semper inanis* : « il va (marche) la panse pleine et cependant toujours vide. »

(e) proferit pour *profert*.

(f) cito decadet. Un texte trilingue du Xe siècle, emploie *decadit : decadit ut flos fœni*, ms. de Saint-Omer, n. *666*, Xe siècle.

(g) upua pour *upupa*.

(h) arundo pour *hirundo;* dans un ms. de Montpellier, n. *306*, IXe siècle, fol. 187 v°, on rencontre la forme intermédiaire *erundo*.

(i) Isterus.

(l) so pour *suo*. *In suo frundo* pour *in suo fundo?*

(m) facere, suivi d'un adjectif neutre pris adverbialement, forme une locution dont on trouve quelques exemples dans la latinité de moyen âge; *facere firmum*, faire ferme, qui est devenu : tenir ferme. A. Boucherie remarque la fortune du mot *facere* ainsi employé dans le langage populaire, on dirait encore aujourd'hui d'un enfant boudeur qu'il « fait vilain » d'une personne revêche; elle ne « fait pas beau ». — *capta pour catta* ou *gatta*, chatte. Pirson rattache *capta* à ce qui suit : *humile facit captatura*, « humble, il fait des captures », c'est-à-dire « par un faux air d'humilité, il captive (il trompe). »

(n) dilatus pour *delator*.

(o) toritus pour *tortus*, refrogné, rechigné.

(p) hoc dicit.

(q) Nolite... non confrinçat... et non derelinquere syntaxe bizarre.

(r) ne sim?

Il serait fort hasardeux de tirer parti de ces cinq pièces si curieuses pour y trouver quelque ragoût de scandale. Les auteurs sont connus, c'est Frodebert ou Chrodebert II, évêque de Tours et Importunus, évêque de Paris; est-ce à dire qu'ils aient composé ces lettres de médisances, de calomnies et d'injures, on a toute raison d'en douter. Le prétexte est d'abord d'une futilité déconcertante. L'envoi d'un présent de farine grossière ou avariée ne semble pas devoir provoquer tant de railleries et l'envoi d'un échantillon du mauvais pain pétri avec cette farine ne mérite assurément pas le titre d'adultère et le reste. S'il y eut parfois des évêques un peu frustes et d'éducation ébauchée, il serait au moins étrange d'en rencontrer deux en même temps et qui « s'accrochent » de pareille façon. On ne connaît à peu près rien de ces deux évêques, raison de plus pour ne pas leur constituer un dossier composé de pièces si peu épiscopales de fond et de langage. L'accusation portée contre Chrodebert au sujet de la femme de Grimoald ne trouve nulle part de confirmation, ce qui est dit de sa paillardise non plus. Les reproches adressés à Importunus sont plus vagues, mais ne sont pas non plus appuyés par l'autorité d'aucun texte. Ce qui est plus étrange et prête largement au soupçon, c'est la préoccupation de se dire ces jolies choses en un langage apprêté et où

presque chaque mot a dû être l'objet d'un calcul afin de s'assurer, qu'il rimait comme on le voulait. Si habitués que pussent être les deux évêques à faire usage de la prose assonancée, on serait tenté de croire que pour s'écrire de telles choses ils laissaient courir leur plume sans peser tous leurs mots.

Il est plus que probable que cette correspondance est l'ouvrage de quelque clerc, bien haineux et composant à loisir ces attaques furieuses contre deux prélats qu'il détestait également. Sa vengeance était habile, il se dissimulait et mettait ses deux victimes dans une posture scandaleuse tout en donnant à ses accusations l'espèce d'autorité qui s'attache aux invectives épiscopales.

Quoiqu'il en soit, le Frodebert qu'on met en scène est évidemment le même que les auteurs du *Gallia christiana* [1] identifient avec Chrodebert; on rencontre fréquemment *Fr* pour *Chr.* par exemple *Frogandus* pour *Chrotgandus*, et dans la loi salique : *franne* pour *chranne*, *friomosido* pour *chreomosdo;* plus souvent encore *fl* pour *chl.* Frodebert occupa le siège de Tours après l'année 658. Importunus, celui de Paris, vers 666 [2]. Les lettres 3e et 5e ne sont pas adressées à Importunus mais à un personnage que rien ne désigne explicitement. Mais les noms de Frodebert, d'Importunus et de Grimoald suffisent à donner une date et une place à cette correspondance sur les auteurs de laquelle on peut épiloguer mais dont l'authenticité ne peut être contestée. « Ce sont des lettres d'une espèce rare assurément, écrivait M. Paul Meyer, et leur introduction dans un formulaire est d'autant plus surprenante qu'elles offrent un caractère plus personnel

Le praticien qui nous a conservé cette singulière correspondance en même temps que divers actes et formules, l'aura plutôt accueillie comme un document curieux en soi que pour l'utilité qu'elle pouvait offrir comme modèle de lettres. Le fait même d'avoir été admis dans un formulaire est, à mon avis, une forte présomption de l'authenticité de ces cinq pièces. Si elles étaient un simple jeu d'esprit leur place n'aurait pas été dans un recueil qui ne contient que des actes non suspects ou des formules tirées de diplômes authentiques, Considérées comme un document historique, elles offrent un singulier intérêt. Sans parler des renseignements intimes qu'elles ajoutent à ce que nous savions de Grimoald, elles nous ouvrent une vue sur une époque qui n'a laissé d'elle presque aucun monument; elles nous font assister à une scène aussi vivante qu'aucune de celles qu'a dépeintes Grégoire de Tours, et bien propre à nous faire apprécier l'état de barbarie dans lequel étaient tombés les esprits au VIIe siècle. Comme document littéraire, elles nous présentent un essai de poésie qui, par le rythme et par la langue, devait se rapprocher singulièrement des chants populaires du temps. Si je ne craignais de commettre un anachronisme de trois au quatre siècles, je dirai que les lettres de Frodebert et d'Importunus sont de beaucoup le plus ancien exemple d'*estribot* [3]. »

En abordant l'étude de ces curieux écrits, M. Pirson estime qu' « il n'y aurait rien d'impossible » à ce qu'ils fussent l'ouvrage des deux évêques, ceux-ci ayant « vécu au VIIe siècle, en pleine époque mérovingienne. Toutefois, ajoute-t-il, cette correspondance entre Frodebert et Importunus pourrait être fictive; elle pourrait être l'œuvre d'un homme d'Église, un moine par exemple, du pays de Tours ou de Paris, au courant des faits et gestes des deux prélats. Sa verve satirique se serait surtout exercée aux dépens de Frodebert, dont la vie peu édifiante a dû faire scandale dans les milieux ecclésiastiques. Le fait que les ripostes d'Importunus figurent à la suite de l'épître de Frodebert semblerait prouver, comme l'observe Zeumer, que ces lettres, du moins les trois premières, émanent d'un seul et même auteur. Mais qu'elles aient été écrites par les évêques ou non, elles ont dû être composées et divulguées du vivant des principaux intéressés; après leur mort, elles n'auraient plus eu de raison d'être. Le quatrième et le cinquième morceau sont tous deux du même auteur, ou, tout au moins, le cinquième est-il une imitation du quatrième. Le fond et la forme offrent des analogies frappantes; en outre, ils sont l'un et l'autre dédiés à des *domnæ*, qu'on ne peut toutefois identifier sans plus avec les nonnes auxquelles les mots *Congregatio puellare sancta. — Refudat tale pasta* de la première lettre semblent faire allusion. Les deux derniers textes diffèrent à certains égards des trois premiers. Ils n'ont point, par exemple, la dédicace; les deux évêques n'y sont point mentionnés; la satire y est devenue tout à fait impersonnelle. La suscription en tête du quatrième morceau : *Incipiunt verba per similitudinem juncta...* pourrait faire croire qu'ils ont été ajoutés, à cause d'une certaine ressemblance dans les idées. En effet, ce qu'on y dit du menteur, en général peut s'appliquer à Frodebert. Il n'y aurait pas lieu d'en douter, si l'on était sûr que les mots *per similitudinem* visent réellement le contenu. Mais ils peuvent tout aussi bien se rapporter aux assonances ou aux rimes, et dès lors on ne peut plus rien affirmer. Il n'est donc pas certain que les deux derniers textes aient été composés par Importunus ou par l'auteur anonyme des trois premiers, et même on peut se demander s'ils sont aussi anciens. Malgré les différences signalées, tous ces documents paraissent se rattacher à la même polémique et émaner du même milieu. Plusieurs passages de la quatrième pièce rappellent directement certains faits relatés dans la troisième. Ces allusions seraient, il est vrai, parfaitement possibles dans une imitation postérieure, mais on a peine à croire qu'au VIIIe siècle, on se soit encore intéressé à ce point à l'évêque Frodebert. On peut donc dater tous ces textes de la seconde moitié du VIIe siècle.

Il s'agit moins de vers que de groupes de mots, dont certains sont rythmés à l'égal des vers :

Nec sancto, nec episcopo
Nec saeculare clerico,

et encore :

Nolite domnæ, nolite fortes
Nolite credere fantas sortes.

Dans la plupart des groupes, il est impossible de retrouver un principe quelconque de versification.

Le principe de l'homophonie des syllabes finales a été plus strictement observé; on y rencontre assez fréquemment la rime : *dulcissime* et *carissime; — novella* et *bella; plane* et *pane; arundo* et *frundo;* la rime riche, avec consonne d'appui se rencontre plus rarement : *comentum* et *formentum; — bonitate* et *claritate.* Souvent l'homophonie se borne à la dernière syllabe ou à la voyelle atone finale : *scriptura* et *iniqua; — improbas* et *conscientias; falsatura* et *corona.* Lorsque l'assonance remplace la rime, l'homophonie comprend généralement, outre les voyelles toniques, les voyelles et parfois aussi les consonnes finales, tandis

[1] *Gallia christiana*, t. VII, col. 26; cf. t. XIV, col. 30. — [2] *Gallia christiana*, t. VII, col. 26; K. Zeumer, *Formulæ merowingici et karolini ævi*, dans *Monumenta Germaniæ historica, Legum*, t. V, p. 184, écrit : *Nullovero modo adduci possim, ut credam, tales epistolas re vera ab illis scribi potuisse, quas potius ab alio quodam in utrius que contumeliam fictas atque divulgatas esse existimo.* — [3] P. Meyer, dans *Revue critique*, 1867, p. 345.

que les consonnes qui séparent la syllabe tonique de la syllabe finale sont différentes : *fusca, crusta; — sancta, pasta; — manum, adversarium; — talis, canis — talone, rotore; — baronem, insontem.* Certains groupes ont une espèce de rime intérieure :

Domno meo Frodoberto, sine Deo
Nec sancto, nec episcopo

ou bien :

Mundas, sanctas et antiquas
Pulchras, firmissimas et pulitas

Les rimes et les assonances, sont, en général, réparties par groupes de deux. Le sens est complet à la fin de la seconde ligne ou permet du moins de faire une pause. La troisième pièce débute par une tirade monorime, le quatrième en offre plusieurs exemples, et dans la première on rencontre des rimes entre-croisées.

Pour toutes ces raisons, ces écrits, antérieurs à la



4753. — Bas-relief du musée impérial de Constantinople. D'après *Revue archéologique*, 1913, p. 336, fig. 2.

réforme carolingienne, constituent un document précieux pour l'histoire de la langue.

Vocalisme. — Il n'y a pas lieu de s'attarder à certaines graphies fautives, comme la confusion de *o* et *a*. L'orthographe a été modifiée par la fusion de l'*e* et de l'*i*, de l'*o* et de l'*u*. Entre *m* et *l* la voyelle *i* a été labialisée : *similas* est devenu *simulas*. Plusieurs graphies mettent sur la voie de la prononciation populaire du temps : on lit *pulitas* pour *pŏlitas* et l'*u* sert ici à exprimer le son fermé que l'*o* primitivement ouvert de *polire* avait pris dans le latin du nord de la Gaule, qui l'a traité en syllabe initiale libre comme l'*o* fermé. — On trouve l'*i* substitué à l'*e* : *dilatus, dilator, dispectus*, ce qui se rencontre d'ailleurs fréquemment dans le latin de la décadence. On trouve aussi l'*i* long de *si* affaibli en *se* ou en *e* : *sed tu fubis, sed te placit se vidis amico*. Le mot *se* apparaît fréquemment dans les textes des bas temps et dans l'ancien français. L'*I* s'est affaibli en *e* fermé, puis en *e* ouvert, enfin en *a*, c'est ainsi que *hirundo* se lit dans nos documents *arundo*. Dans l'*Appendix Probi*, on recommande *hirundo* non *harundo*.

Consonantisme. — On retrouve à la fin du VIIe siècle, certaines graphies archaïques *jogo, digido, pudoris* pour *joco, digito, putores;* survivance de l'usage orthographique datant de l'Empire, lorsque les consonnes sourdes entre deux voyelles devinrent sonores, et qui, dans la suite, influença jusqu'à un certain point la prononciation des lettrés. Au point de vue de la langue vulgaire, elles ont, au VIIe siècle, perdu toute valeur. L'habitude de substituer la sonore à la sourde dans l'écriture a suscité des graphies inverses comme *cauta* pour *cauda, rotore* pour *rudore*.

Il faut noter la chute de l'aspiration : *oc* pour *hoc;* phénomène banal; la prosthèse de *i* qui donne *isterco, Escotus;* la métathèse de l'*r* qui nous vaut *formentum*, la vocalisation du *g* devant *m*, qui donne *fleummas* pour *flegmas*. Le groupe *mu* a été réduit à *m* et *Grimualdo* est devenu *Grimaldo*. Entre *m* et *n* de *damnare*, la langue archaïque avait inséré un *p* qui s'est maintenu et qu'on retrouve jusque dans l'ancien français.

Syntaxe. — La langue des deux premiers pamphlets passe de la deuxième personne du singulier à la deuxième personne du pluriel avec une brusquerie qui déconcerte :

Semper habeas gratum
Qui tam larga manu voluisti donatum
Dum Deus servat tua potestate...
Vos vidistis in domo
Quod de fama nobiscum morimur. Homo,
Satis te presumo salutare
Et rogo ut pro nobis dignetis orare
Transmissimus tibi de illo pane
Probato si inde potis manducare.

Est-ce bien au souci de refléter ces sentiments qui partagent l'âme de l'auteur qu'il faut attribuer cette façon de dire; mais on la rencontre fréquemment en Belgique où une population incomplètement francisée emploie dans une même phrase, sans en être choquée et sans s'en apercevoir le tutoiement et le vouvoiement.

La signification spéciale de certains mots trahit le latin d'Église. *Aptus* a pris en bas latin une acception très générale. Dans l'épigraphie il a un sens d'éloge, ici aussi, il est l'équivalent de *laudabilis*. De même *consentire* tient lieu de *favere* et signifie : favoriser, protéger. *Relaxare* au sens d'affranchir est emprunté à la langue juridique.

Le texte donné par Baluze et de E. de Rozière d'après le ms. Paris *lat. 4627*, est contenu dans un recueil de formules de Marculfe et quelques autres classées sous le nom de *cartas se[no]nicas;* au fol.2, on lit : *Incipiunt cartas senicas; qualescumque quesieris ibi invenies*.

D'après l'écriture, ce manuscrit doit être attribué à la première moitié du IXe siècle. Comme les lettres sont contemporaines de Grimoald († 656), on voit que les copistes ont eu tout le temps d'en altérer le texte. Ils ne s'en sont pas fait faute. Outre l'extrême barbarie du jargon employé, il existe des lacunes dans les lettres 2, 3 et 4. Celles de la lettre 3 sont peu importantes et proviennent de l'usure du parchemin; les lacunes des pièces 24 sont plus considérables et ont une toute autre cause. Dans le manuscrit les cinq lettres se suivent dans cet ordre : 1, 2, 4, 3, 5; les lettres 2 et 4 se suivent donc et occupent les deux faces du feuillet 28. Or, il se trouve que la partie inférieure de ce feuillet a été déchirée en diagonale et arrachée, puis réparée par l'application au recto d'une feuille triangulaire de parchemin qui recouvre une partie de l'écriture encore subsistante. Cette maladroite réparation remonte vraisemblablement au XVIIe siècle : elle est sûrement antérieure à Baluze qui remplace par des points les mots et les lettres que recouvre la bande de parchemin. En plaçant le feuillet entre l'œil et la lumière, on peut lire suffisamment la partie couverte et on parvient à diminuer notablement la lacune de la pièce 2.

Bibliographie. — E. Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 463; E. de Rozière, *Recueil général des formules usitées dans l'empire des Francs du Ve au Xe siècle*, in-8°, Paris, 1859-1871, p. 1139-1143; Schuchardt, *Der Vokalismus des Vulgarlateins*, 1866, t. I, p. 32, p. 64; A. Boucherie, *Cinq formules rhythmées et assonancées du VIIe siècle*, in-8°, Montpellier, 1867; P. Meyer, dans *Revue critique*, 1867, t. III, p. 344-350 (il annonce que M. G. Paris « prépare sur ces documents une étude pour la *Bibliothèque de l'École des Chartes* »); K. Zeumer, *Formulæ merovingici et karolini ævi*, dans *Monumenta Germaniæ historica. Legum*, t. V, p. 220-226; Le même, dans *Neues Archiv des Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1881, t. VI, p. 76; Winterfeld, *Hrotsvits literar. Stellung*, dans *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, t. CXVI, p. 59-62; J. Pirson, *Pamphlets bas latin du VIIe siècle*, dans *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à MM. Wilmotte*, in-8°, Paris, 1910, p. 485-522.

H. Leclercq.

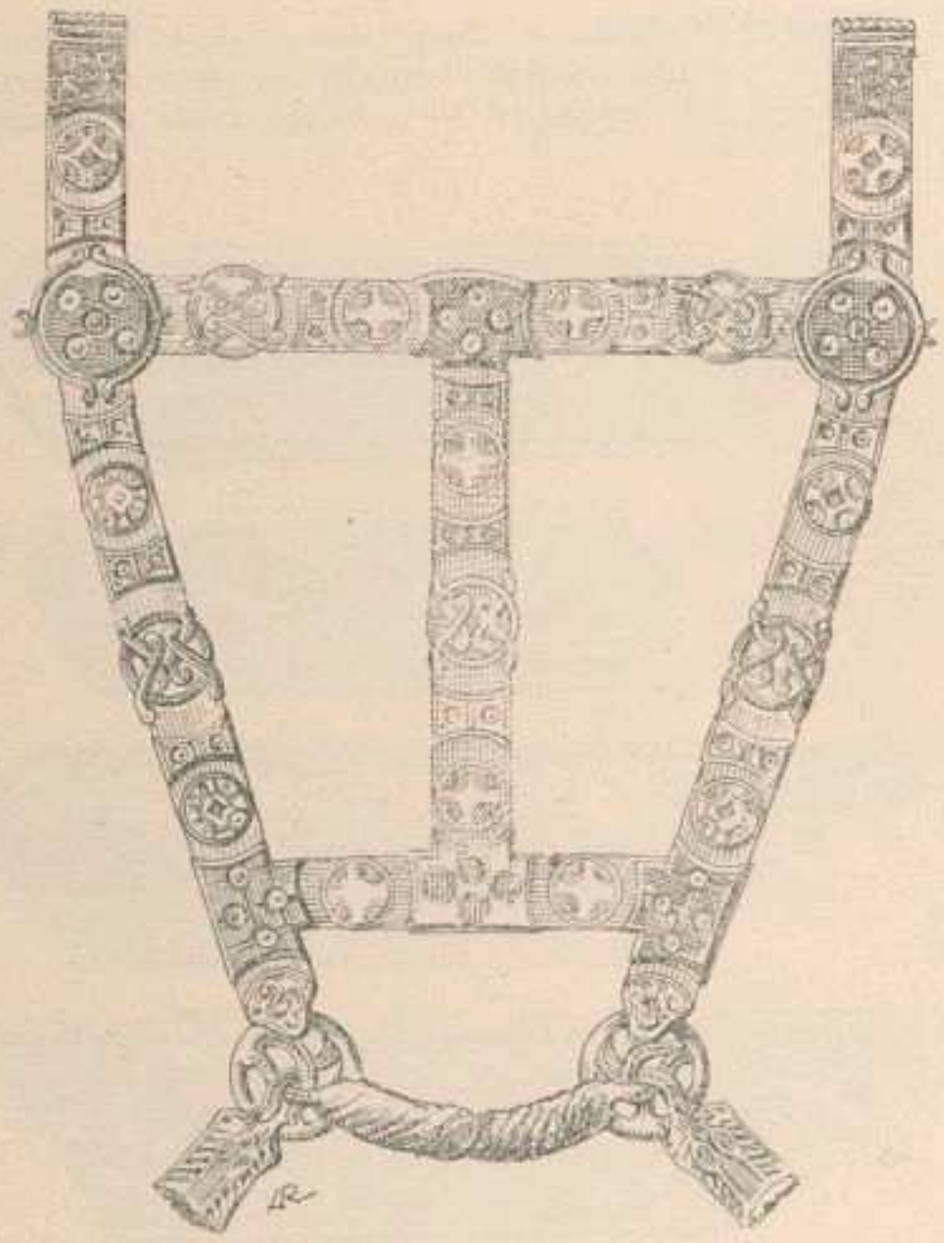

4754. — Frontail du musée de Stockholm.
D'après *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1889, p. 145.

FRONDE. Aux monuments chrétiens représentant le combat de David contre Goliath, nous ajouterons celui-ci qui offre un bel exemple de l'emploi de la fronde. Il s'agit d'un bas-relief sculpté sur marbre blanc et conservé au Musée impérial de Constantinople. Ce sont des plaques circulaires sur lesquelles, entre deux bandeaux qui servent d'encadrement, se détacheut des sculptures. Le bord extérieur est décoré d'une moulure perlée, le bord intérieur est évidé et brisé. Nous avons fait connaître un certain nombre de ces monuments (Voir *Dictionnaire*, t. III, col. 3208-3212, 3020, fig. 3468-3480). La minceur des plaques de Constantinople, leur forme arrondie, l'évidement et la cassure du bord intérieur permettent de rapprocher le fragment de ceux déjà décrits.

Une plaque représente David combattant Goliath (Voir *Dictionn.*, t. IV, col. 295, fig. 3620). Dans la main droite, il tient la fronde, dans la gauche le *pedum*, insigne de sa profession de berger. Le type sémite est bien accentué et l'attitude bien observée et prise sur le vif (fig. 4753).

H. Leclercq.

FRONDE (Balles de). — Les balles de fronde, sortes d'olives dont la matière varie : bronze, fer, pierre[1], ont exercé surabondamment l'ingéniosité des faussaires qui ont multiplié par centaines ces petits monuments d'allure énigmatique, et sur lesquels nous n'aurions rien à dire si une série provenant de Salone n'offrait des croix combinées avec différentes lettres de la manière suivante [2].



H. Leclercq.

FRONTAIL. — Le musée de Stockholm possède, parmi les objets provenant des trouvailles faites à Vendel (près d'Orbyhus, Uppland), un magnifique ensemble composé d'un frontail, d'une bride et d'un mors de cheval (fig. 4754). Cette bride se compose d'une suite de plaques ajourées en bronze doré, émaillées sur certains points et fixées sur des bandes de cuir. Le frontail et les deux parties qui l'unissent au mors sont formés par une alternance de pièces métalliques richement émaillées ou élégamment ciselées [3].

Cette œuvre paraît un spécimen unique en Suède [4] et il y a lieu de croire qu'il y a été importé; c'est ce que semblent montrer sa technique et sa décoration. La présence d'émaux sur cet objet ne permet guère de croire qu'il a été fabriqué en Suède où, sans doute, on connaissait et on exerçait l'art de *paver* le métal avec des grenats taillés en table, séparés par des cloisons; mais c'est une chose bien différente de maçonner, pour ainsi dire, à froid, ou bien de déposer l'émail en fusion sur le bronze dans des cases réservées à cet effet, comme c'est le cas pour le harnais de Vendel. Il n'appartient assurément pas à l'industrie scandinave; car les musées du Nord conservent un nombre fort restreint de bijoux ornés de la sorte. D'après

[1] C. Zangmeister, *Glandes*, dans *Corp. inscr. lat.*, t. IX, p. 35*-48*; cf. E. Desjardins, *Les balles de fronde de la République*, dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1875, t. XVIII, p. 125; Le même, *Les balles de fronde*, dans même revue, 1876, t. XIX, p. 390; Le même, *Les salutations impériales d'Antoine et les balles de fronde d'Ascoli*, dans *Comptes rendus de l'Acad. des Inscript.*, 1876, t. XX, p. 168; R. Garrucci, *Observations sur l'authenticité des balles de fronde d'Ascoli*, dans *Bull. de la Soc. nat. des antiq. de France*, 1878, t. XXII; G. Botti, *Le balle di fronda raccolte sie dintorni del Campo di Cesare a Sidi Gabir recano sovente in relievo l'ancora*, dans *Bessarione*, 1900, p. 281; Cf. de Minicis, *Sulle anticha ghiande missili*, *Roma*, 1814. — [2] *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 10193, n. 7, 8, 9, 10 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 30, 31, 32, 35, 36. — [3] J. de Baye, *Note sur quelques antiquités découvertes en Suède*, dans *Mémoires de la Société nationale des antiq. de France*, 1889, t. L, p. 143-149. — [4] Stolpe, *Antiquarisk Tidskrift för Sverige*, Del. 8, n. 1, p. 22.

M. J. de Baye, plusieurs des plaques en bronze doré et ajouré qui ornent la bride de Vendel se distinguent par leurs émaux rouge brique; la plupart d'entre elles sont des rosaces *cruciformes*. La têtière proprement dite reliée au frontail est enrichie, comme lui, par des appliques décoratives. Deux de ces appliques offrent un travail vraiment digne de remarque. Elles forment un rectangle presque entièrement recouvert d'émaux séparés par de très légères cloisons dessinant des zizzags, des cercles et des losanges. Ces mêmes dispositions se retrouvent à une époque moins ancienne, lorsque les pierres dures taillées en tables remplacèrent l'émail. Il est permis de supposer que les deux modes de cloisonnage successivement employés dans l'orfèvrerie : 1° l'émail en fusion; 2° les pierres précieuses taillées en tables, concoururent l'un comme l'autre à servir un style ornemental adopté en principe. L'emploi des matières premières et les procédés industriels variaient, mais le résultat obtenu était approximativement le même. La technique de cet objet le fait considérer comme importé en Scandinavie, conclusion que confirme l'examen de la décoration zoomorphique.

Dans cette décoration, les serpents tiennent une place considérable. Plusieurs appliques les représentent artistement enlacés quatre par quatre. On les retrouve encadrant les deux grandes rosaces du frontail. La ciselure est très soignée et semble avoir tenu compte de tous les détails que donnait l'observation directe de ces reptiles. Les bossettes de bronze ajouré et doré auxquels le mors en fer est fixé renferment aussi des ornements empruntés au règne animal, mais ils sont impossibles à déterminer. Chacune de ces rondelles placée aux deux extrémités du mors, possède une autre pièce métallique mobile qui servait de point d'attache aux rênes. Ces attaches habilement ciselées et en partie émaillées, offraient des détails non moins intéressants et sont d'ailleurs différents de tout ce qui se rencontre dans l'industrie scandinave. L'art répandu chez les Francs, les Burgondes, les Alamans et les divers peuples germaniques ne nous offre pas davantage des points de comparaison. Où devons-nous aller les chercher? Peut-être dans ces pays orientaux où l'orfèvrerie cloisonnée a pris naissance.

La date de ce harnachement ne semble pas faire de difficulté, on l'attribue couramment au VIIIe siècle.

H. Leclercq.

FRONTAL. Voir Camelaucum, t. II, col. 1781.

FRONTONS. — Nous avons déjà fait connaître un membre architectural qu'on rencontre dans les basiliques africaines, le dosseret (voir ce mot);

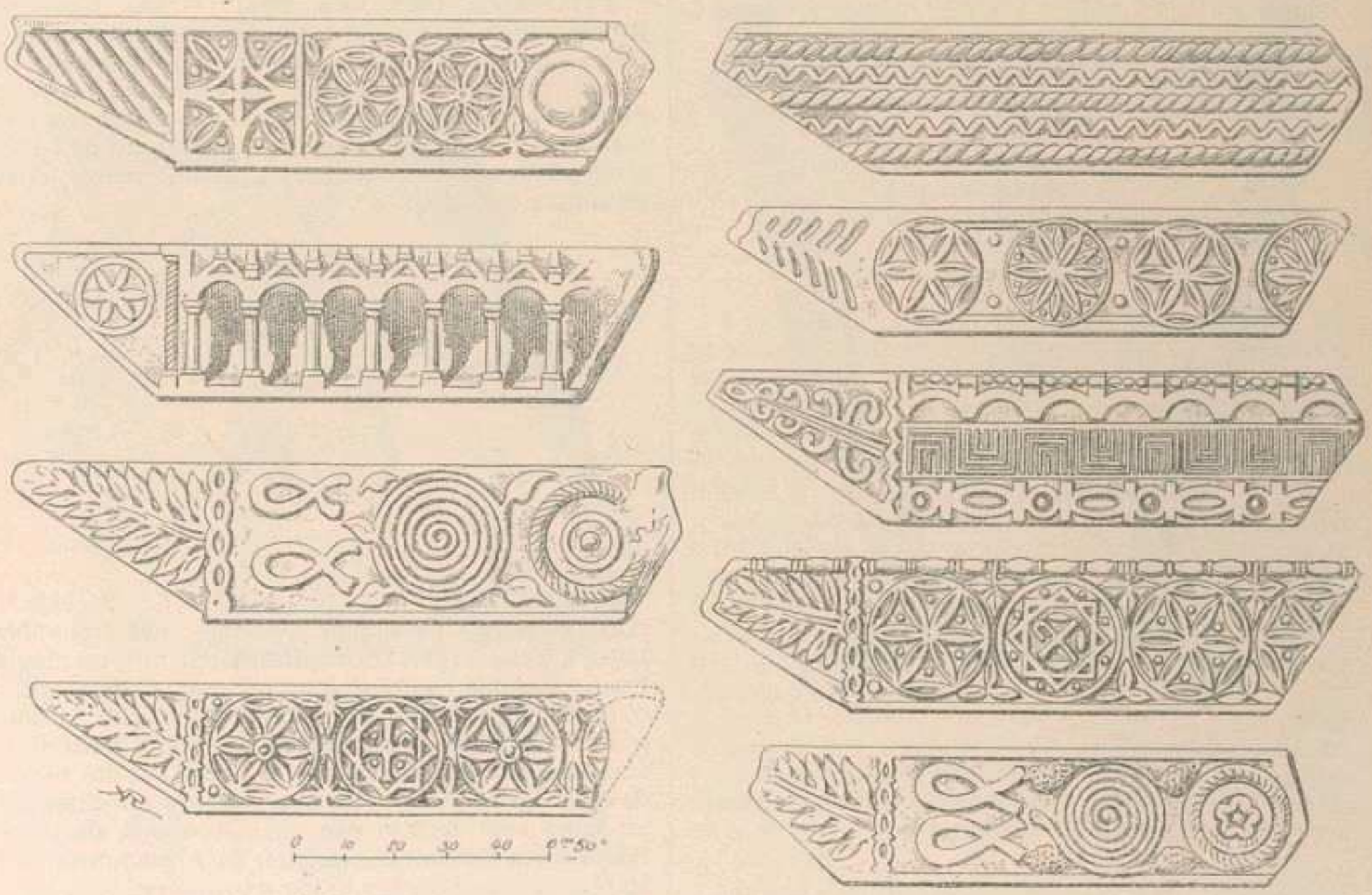

4755. — Frontons de basiliques africaines.

D'après P. Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, 1897, fig. 8 et 9, p. 36-37.

voici une autre série de pierres d'une forme aussi bizarre et qui se compose généralement de blocs de 1 m. 20 à 1 m. 40 de longueur, de 0 m. 50 d'épaisseur, décorés sur leur face longue et terminés par deux pointes inégales, l'une plus aiguë que l'autre. Le côté décoré est tantôt droit, tantôt (plus souvent) incliné comme celui des dosserets (fig. 4755). A première vue, il semble que ces pierres ont été sectionnées postérieurement à leur décoration, car le dessin est coupé net, sans souci de bordure. Un examen plus attentif a permis de constater que toutes ces pierres étaient doubles et symétriques deux par deux et elles se retrouvaient à raison de deux par travées. La destination de ce membre restait toutefois douteuse lorsque dans le côté droit de la basilique ruinée de Tigzirt, dans la troisième travée, on trouva deux de ces membres tombés sans se disjoindre et formant par leur réunion un fronton ou arc triangulaire, dont la

face était tournée vers la grande nef. Cette rencontre montrait que l'inégalité des angles était nécessaire; elle montrait en outre comment le dessin commencé sur une pierre se continuait sur la pierre suivante, le recoupement de l'écoinçon était imposé; même les monogrammes sculptés sur quelques pierres prenaient une position plus naturelle.

Le principe de la décoration ne diffère pas de celui des dosserets et s'inspire de la préoccupation de remplacer les séries de moulures parallèles par des surfaces planes, librement décorées. Quant à la disposition de ces frontons, nous n'en rencontrons aucun exemple ni dans la Syrie centrale, ni dans l'art byzantin antérieur au VIe siècle. Mais, dans les édifices mérovingiens et carolingiens, nous avons quelques exemples de frontons encastrés dans les murs. Ce sont : au baptistère de Saint-Jean à Poitiers, à l'abbaye de Lorsch près de Heidelberg, au clocher de Saint-Front de Périgueux, à l'église de Saint-Généroux (Deux-Sèvres), à l'église de Montmille près de Beauvais. Est-ce une création africaine, on n'est pas en mesure de l'affirmer.

Ces frontons qui viennent d'être énumérés en France et en Allemagne étaient encastrés dans les murs. Ceux d'Afrique l'étaient-ils aussi ? Leurs faces intérieures ne sont pas dressées; elles offrent même de fortes saillies : donc elles étaient certainement maçonnées. Les faces supérieures, au contraire, sont dressées à la pointe, mais sur l'une d'elles nous retrouvons un paquet d'excellent mortier encore adhérent à la pierre. On remarquera que le n. 2 de la figure 4755, donne une représentation de l'emploi des frontons (voir *Dictionn.*, t. I, col. 685, fig. 132).

Remarquons encore les détails suivants : 1° l'épaisseur des frontons est celle d'un mur ordinaire (0 m. 50); 2° à leur angle supérieur beaucoup de ces pierres portent une entaille horizontale qui laisse intact le profil; 3° aucun des angles aigus n'est à vif : bien que l'on puisse les supposer tous cassés par leur chute, il semble plus probable, au moins pour quelques-uns, que ces angles ont été abattus exprès sur une longueur de 0 m. 05 à 0 m. 12.

L'originalité de nos frontons consiste dans leur fonction constructive hasardeuse qui, elle, n'a rien d'analogue dans les édifices de la première période romane. Cette fonction consistait à soutenir des colonnes. C'est là un renversement hardi et complet de l'ordre classique, qui bouleverse de fond en comble, on peut dire sans métaphore, toute l'esthétique architecturale des Grecs. Ceux-ci faisaient porter leurs frontons sur des colonnes, nos Africains imaginent de faire porter les colonnes sur des frontons. Tentative audacieuse et plus bizarre encore qu'audacieuse, qui n'a eu d'ailleurs aucun succès en Occident, si toutefois elle y a été connue [1].

H. LECLERCQ.

FRUITIÈRE. — Au cimetière de Calliste, dans la région de Sainte-Sotère (troisième area), il ne s'est rencontré qu'un seul *arcosolium* décoré de fres-

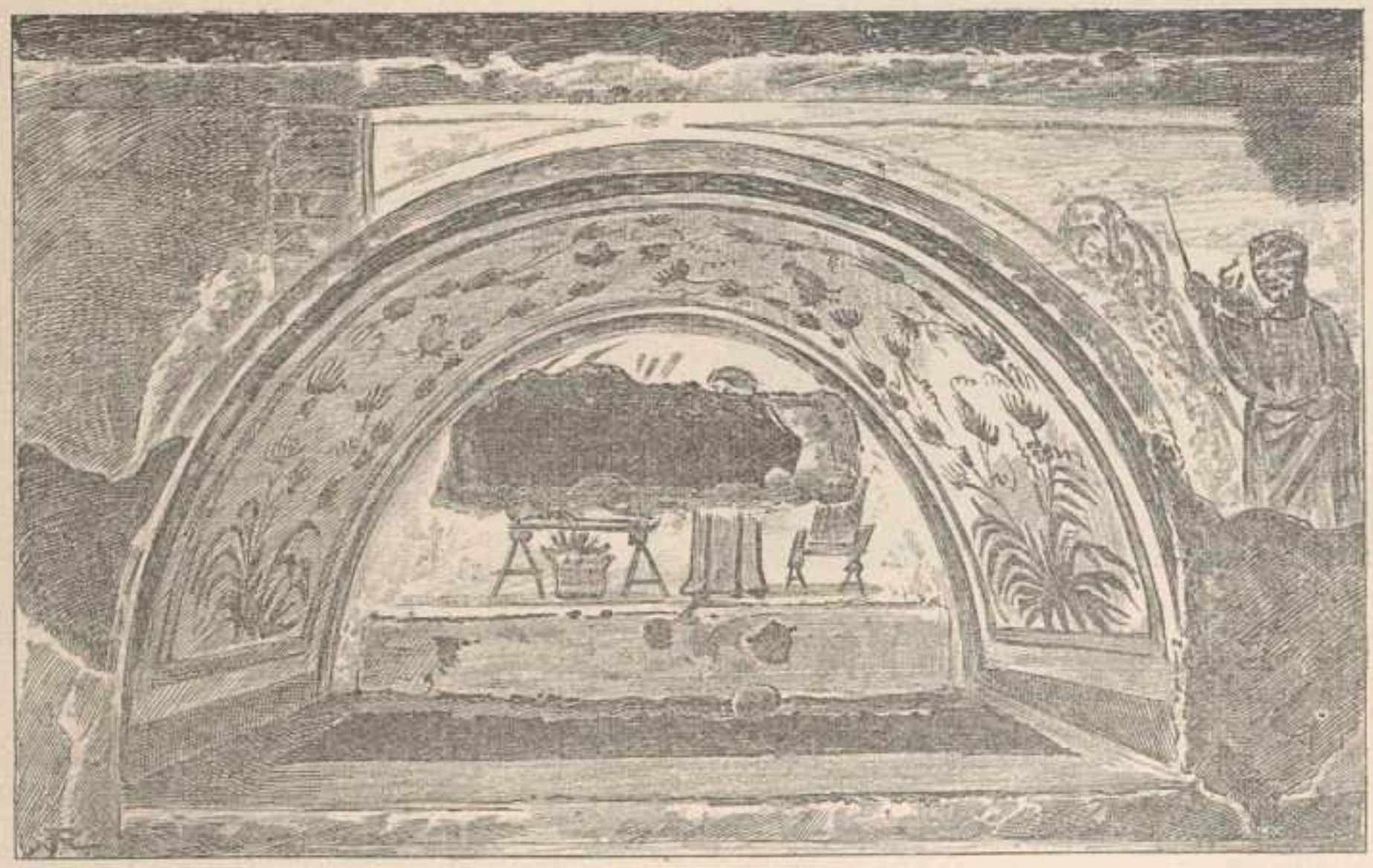

4756. — Fruitière, sur une fresque du cimetière de Calliste.
D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. 143, n. 3.

ques. La voûte est ornée des pampres d'une vigne portant des grappes et parmi lesquels volent des oiseaux. La lunette a été en partie détruite par l'entaille d'un *loculus* fait à une date postérieure; ce qui subsiste permet toutefois de reconnaître la scène qui y était peinte. C'était une fruitière représentée debout, en pied, avec son étal composé de deux tables posées sur des tréteaux de bois et qui montrent la marchandise. Sous une des tables un panier contient d'autres provisions. La vendeuse a la tête couverte; elle est vêtue d'une dalmatique ornée de bandes droites ou *clavi* et les pieds sont chaussés. La profession de fruitière ne semble pas être du nombre de celles qui conduisent à la fortune et on ne s'attendrait pas à voir une femme ayant pratiqué ce métier faire les frais d'un *arcosolium* et d'une fresque. Les représentations de la vie réelle sont si rares que celle-ci n'en est que plus précieuse. Sur la paroi dans laquelle est entaillé l'*arcosolium*

[1] P. Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, in-8°, Paris, 1897, p. 35-39.

sont figurées deux scènes symboliques : la résurrection de Lazare, presque complètement détruite, et Moïse frappant le rocher. Moïse a ici le type iconique de saint Pierre [1]. Il porte la tunique et le pallium frappé de la lettre T [2]. Cette fresque appartient à la moitié du IVe siècle.

On en peut rapprocher une autre plus ancienne dont il ne reste qu'un vestige, au cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin (première moitié du IIIe siècle). C'est une boutique en plein vent, semble-t-il, ou deux piquets supportent une corde à laquelle sont suspendus des herbages; on aperçoit deux acheteuses abordant l'étal sur lequel se trouvent d'autres marchandises. De quoi s'agit-il, de fleurs, de fruits, d'herbages, de plantes potagères? Le tarif maximum de Dioclétien prévoit le prix des choux, *cumæ optimæ*, qui se paient quatre deniers; les oignons, *cepæ birides*, quatre deniers; le beau cresson de fontaine, *sisymbria*, dix



4757. — Fruitière, sur une fresque du cimetière des Saints-Pierre-et-Marcellin.
D'après Wilpert, *Le pitture*, pl. 62, n. 2.

deniers; les haricots, *fasioli*, quatre deniers; les asperges *asparagus hortulanus*, six deniers; les asperges sauvages, *asparagus agrestis*, quatre deniers; les carottes, *pastinaca*, trois ou six deniers suivant la grosseur [3]. Deux acheteuses se présentent; on a imaginé de suppléer à ce que nous ignorons et de découvrir la nature de leurs emplètes; car elles se préparent à aller assister à un banquet qui se trouve à la suite sur la même fresque. Il est surprenant que, dans cette voie des conjectures, on ne nous ait pas appris qu'elles avaient oublié leur porte-monnaie, mais que la fruitière leur ferait crédit.

En attendant et pour ne pas séparer ces marchandes on peut rappeler ici une grainetière dont Bosio a publié l'épigraphe [4] (*Dict.*, t. I, fig. 771) :

DE BIANOBA
POLLECLA QVE ORDEV BENDET DE BIANOBA

Pollecla, vendait de l'orge, rue Neuve.

H. Leclercq.

FUGITIF. Voir Droit d'asile, t. IV, col. 1 549.

FUMIGATORIUM. Voir Encensoir, t. V, col. 21.

[1] De Rossi, *Bullett. di archeol. crist.*, 1868, p. 1-6; 1874, p. 154; *Roma sotterranea*, t. II, p. 331, sq.; 349, 350; t. III, p. 79. — [2] De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 79; pl. XIII, n. 2; J. Wilpert, *Le pitture delle catacombe romane*, 1903, pl. CXLIII, n. 2, p. 489. — [3] Le denier valait 0 fr. 0228. — [4] Bosio, *Roma sotterranea*, in-fol., Roma, 1632, p. 214. —

FUITE DE LA PERSÉCUTION (La). — I. Enseignement du Christ. II. Fuite de saint Pierre. III. Fuite de l'Église de Jérusalem. IV. Sous Domitien. V. Sous Trajan. VI. Sous Antonin. VII. Sous Marc-Aurèle. VIII. Sous Septime-Sévère. IX. Le traité de Tertullien. X. *De fuga in persecutione*. XI. Sous Maximin. XII. Sous Déce. XIII. Sous Gallus. XIV. Sous Valérien. XV. Sous Dioclétien. XVI. Sous Galère. XVII. Après les persécutions. XVIII. Saint Athanase. XIX. Saint Augustin. XX. Sous les Vandales.

I. Enseignement du Christ. — La menace du martyre qui planait si souvent sur les chrétiens trouvait des âmes héroïques disposées au sacrifice du sang, mais elle troublait profondément beaucoup de chrétiens sincères, fervents, qui ne se sentaient pas la vaillance nécessaire pour confesser leur foi dans les tourments et donner leur vie en témoignage. Dans la persécution de Déce on vit une quantité considérable de fidèles, épouvantés par la perspective des supplices, sacrifier aux idoles (voir Faillis) et il est à peu près certain que pendant trois siècles, dans chaque province, des apostasies se produisirent en assez grand nombre; la lettre de Pline à Trajan en garde le souvenir pour la Bithynie, sous Dioclétien, c'est-à-dire dans une province et à une date sur lesquelles nous ne possédons aucun autre témoignage. Entre les martyrs et les apostats, il y eut heureusement place pour une catégorie moins vaillante que les premiers, moins méprisable que les autres, il y eut les fugitifs. A ceux-ci, les prétextes et les raisons ne manquaient pas. Jésus-Christ avait fui le péril de mort une première fois en fuyant la Judée, pour se cacher en Égypte, d'où il n'était revenu qu'après le danger disparu. Au cours de sa vie publique, il avait plusieurs fois échappé par la fuite à ceux qui complotaient sa mort [5] et il avait donné à ses apôtres le conseil célèbre de fuir la ville où ils étaient poursuivis et de se réfugier dans une autre [6]. Le conseil avait été mis en pratique; saint Pierre s'évadait de prison, saint Paul fuyait, blotti dans une corbeille, la ville de Damas et, au cours de ses campagnes apostoliques d'Asie-Mineure, quittait secrètement Éphèse dont la population menaçait de lui faire un mauvais parti [7].

II. Fuite de saint Pierre. — Le récit de la fuite de l'apôtre Pierre, de sa rencontre avec le Christ qui l'interpelle : *Quo vadis?* et le détermine à rentrer dans Rome, pour y souffrir le martyre, appartient à la littérature légendaire, au moins dans ses détails. Elle n'a pas d'attestation plus ancienne, qu'Origène et saint Ambroise [8]; quant au fait d'une fuite de l'apôtre, on aurait sans doute quelque raison de ne pas l'écarter *a priori* si on tient compte du tempérament impulsif de Pierre qui l'avait, une nuit, entraîné à renier son maître sous le coup d'une vive émotion, mêlée certainement de crainte. En rapportant ce récit avec les circonstances qui l'embellissent, il est possible qu'Origène et saint Ambroise en aient fait usage pour soutenir l'opinion qu'ils cherchaient à faire prévaloir parmi les fidèles sur l'opportunité et la licéité de la fuite.

III. Fuite de l'Église de Jérusalem. — En l'an 68, on eut l'exemple non seulement d'une fuite individuelle mais d'une véritable émigration de l'Église de Jérusalem. Les fidèles n'avaient guère trouvé de la part de leurs compatriotes que brutalités et mauvais traitements. « Après l'ascension du Sauveur, écrit l'historien Eusèbe, les Juifs, non contents

[5] Matth., II, 14, 21; XIV, 13; Luc, IX, 10. — [6] Matth., X, 23; XXIV, 16; Marc., XIII, 14; Luc, XXI, 21. — [7] Matth., XXVI, 56; II Cor., XI, 32; Act., IX, 29, 30; XIII, 51; XIV, 6; XVII, 10, 14; Hebr., XI, 38. — [8] S. Ambroise, *Contra Auxentium*, c. XIII, *P. L.*, t. XVI, col. 1011; Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Venise, 1732, t. I, p. 528.

de l'avoir fait périr, dressèrent aux apôtres des embûches sans nombre; d'abord, Étienne fut lapidé; ensuite, Jacques, fils de Zébédée et frère de Jean, décapité; puis surtout, Jacques, qui avait obtenu le premier, après l'ascension, le siège épiscopal de Jérusalem, fut mis à mort. Le reste des apôtres fut aussi l'objet de mille machinations dans le but de les mettre à mort. Chassés de la Judée, ils entreprirent d'aller dans toutes les nations... Le peuple de l'Église de Jérusalem reçut, grâce à une prophétie qui avait été révélée aux hommes notables qui s'y trouvaient, l'avertissement de quitter la ville avant la guerre et d'aller habiter une certaine ville de Pérée que l'on nomme Pella. C'est là que se retirèrent les fidèles du Christ, sortis de Jérusalem [1]. » L'insécurité croissante de la communauté expliquait cette détermination. En l'an 66, la révolte de la Judée avait débuté par le massacre de la garnison de Jérusalem et l'insurrection s'était étendue aussitôt à la Judée et aux pays voisins. Cestius Gallus, légat de Syrie, tenta vainement de reprendre la ville sainte. En 67, Vespasien fut plus heureux et ramena la Galilée dans l'obéissance; mais, en 68, la mort de Néron remit tout en question. Jérusalem était livrée aux factions et subissait le régime de la terreur. Le grand prêtre Ananie et tous les chefs de l'aristocratie sacerdotale furent massacrés; des fanatiques, des brigands se disputaient le Temple et les forteresses. Ce fut alors que les chrétiens émigrèrent en Décapole, dans le royaume d'Agrippa II. Les chefs de la communauté ne purent manquer alors de rappeler ces paroles du Maître : « Quand vous verrez l'abomination de la désolation, dont a parlé le prophète Daniel, établie dans le lieu saint, alors que ceux qui sont en Judée fuient dans les montagnes [2]. » Parmi les fugitifs se trouvait la famille de Jésus. Renan, qui savait beaucoup et imaginait le reste, a supposé à l'occasion de cet événement toute une littérature de sa façon; un discours mis au compte de Jésus « espèce d'apocalypse, rattachée peut-être à quelques paroles en effet prononcées par le maître [3] ? »; d'autres apocalypses du même genre, dont l'une serait l'épître de Barnabé [4], enfin l'apocalypse mise sous le nom de saint Jean [5] et qui raconterait « à mots couverts » les péripéties de la fuite [6]. Les zélotes, qui battaient l'estrade, auraient donné la chasse aux fugitifs, et cherché à les jeter dans le Jourdain, mais ceux-ci auraient réussi à franchir à gué la rivière. Tout ceci fut imaginé à Paris, dans l'hiver de 1870-1871.

IV. Sous Domitien. — « En l'année 95, rapporte l'historien Dion Cassius, Domitien mit à mort, avec beaucoup d'autres, Flavius Clemens, alors consul, son cousin, et la femme de celui-ci, Flavia Domitille, sa parente. Tous deux furent condamnés pour crime d'athéisme. De ce chef, furent condamnés beaucoup d'autres qui avaient adopté les coutumes juives : les uns furent mis à mort, les autres punis de la confiscation. Domitille fut seulement reléguée dans l'île de Pandataria [7]. » Nous avons déjà étudié ce texte (voir Domitien), mais on doit remarquer que tous ceux qui furent poursuivis pour le crime d'athéisme ne furent pas mis à mort, il y eut des exils; il y eut de simples confiscations. Dion, n'en dit pas plus, mais il est permis de rapprocher de cette indication un texte de Tacite qui loue son beau-père, Agricola, de n'avoir pas vu le massacre de « tant de consulaires » — l'allusion à Flavius Clemens semble claire — et de n'avoir pas connu « l'exil et la fuite de tant de nobles femmes » : *Non vidit Agricola... tot consularium cædes, tot nobilissimarum feminarum exilia et fugas* [8]. Ici encore, l'allusion à Domitille se présente d'elle-même, et parmi ces fugitives il serait au moins surprenant qu'il ne se fût rencontré aucune femme chrétienne puisque la mort, l'exil et la confiscation, frappaient leurs coréligionnaires.

V. Sous Trajan. — Aux environs de l'an 110, une persécution dont nous ignorons la cause et les circonstances, vint troubler l'Église d'Antioche. Elle semble n'avoir été ni très violente, ni de longue durée, l'évêque Ignace en fut la principale et peut-être la seule victime. Emmené à Rome, pour y souffrir le martyre, il apprit au cours de son voyage, à Troas, que l'épreuve avait pris fin. Dans la lettre qu'il écrivit à l'Église de Smyrne, il s'exprimait en ces termes : « Vos prières se sont envolées vers l'Église d'Antioche en Syrie : venu de là, chargé de ces fers précieux devant Dieu, je vous salue tous.... Pour parfaire votre œuvre, sur la terre et au ciel, votre Église ferait bien d'élire, pour la gloire de Dieu, un saint ambassadeur et de l'envoyer jusqu'en Syrie féliciter les chrétiens (d'Antioche) d'avoir retrouvé la paix, recouvré leur ancienne grandeur et vu se rétablir le corps (de leur Église),.... ὅτι εἰρηνεύουσιν καὶ ἀπέλαβον τὸ ἴδιον μέγεθος καὶ ἀπεκατεστάθη αὐτοῖς τὸ ἴδιον σωματεῖον [9]. Cette intégrité recouvrée, même en l'absence de l'évêque, semble ne pouvoir s'entendre que du retour de fugitifs ou d'exilés.

VI. Sous Antonin. — En l'an 155, Polycarpe était évêque de Smyrne et le personnage le plus qualifié dans les Églises chrétiennes d'Orient. Il avait, dans sa jeunesse, connu l'apôtre Jean et les derniers auditeurs de la prédication apostolique, dont il était pénétré, au point qu'on disait de lui qu'il n'avait jamais rien enseigné qu'il ne l'eût appris des apôtres [10]. Les païens le révéraient presque autant que faisaient les chrétiens et lui donnaient le titre de Docteur de l'Asie. Mais, à Smyrne, le succès de la prédication chrétienne était trop grand pour ne pas irriter la populace, impatiente de faire sentir sa haine aux contempteurs des dieux. Une lettre, écrite dans le courant de l'année qui suivit le martyre de Polycarpe et adressée à « toutes les parties de l'Église sainte et catholique répandue dans le monde entier, » contient le récit des circonstances qui accompagnèrent cet événement.

Au cours des fêtes données dans la ville, des chrétiens furent livrés aux bêtes. Un d'eux, nommé Quintus, s'était livré volontairement et avait entraîné plusieurs compagnons à l'imiter. Ceux-ci périrent dans les supplices, mais Quintus apostasia. Un des martyrs, Germanicus, frappait les bêtes féroces et son héroïsme irritait la multitude qui, inspirée par les Juifs, cria : « Plus d'athées! qu'on cherche Polycarpe! » La lettre encyclique s'exprime ainsi : « Polycarpe, comme le Seigneur lui-même, a patiemment attendu d'être livré, voulant ainsi, par cet exemple, nous apprendre à ne pas songer seulement à nos propres intérêts, mais aussi à ceux du prochain »..... « Loin de se troubler au récit de ces scènes (le martyre de Germanicus et de ses compagnons), il voulait rester à Smyrne; mais ses conseillers, pour la plupart, l'engageaient à en sortir secrètement. Il se retira donc dans une petite maison de campagne, à peu de distance de la ville, et il y demeura avec quelques personnes seulement : nuit et jour, il ne faisait que prier pour tous les hommes et pour les Églises du monde entier, selon son habitude.... Devant l'insistance de recherches dont il était l'objet, Polycarpe se retira dans une autre villa (εἰς ἕτερον

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. III, *P. G.*, t. XX, col. 436. — [2] Matth., XXIV, Marc., XIII, Luc, XIX, XXI. — [3] E. Renan, *L'Antechrist*, in-8°, Paris, 1873, p. 293. — [4] *Ibid.*, p. 294. — [5] *Ibid.*, p. 297. — [6] Apoc., XII, 15-16. — [7] Dion, *Hist. rom.*, l. LXVII, c. XIII. — [8] Tacite, *Vita Agricolæ* c. XLV. — [9] S. Ignace, *Ad Smyrn.*, XI, 2; dans *Opera patrum apostolicorum*, édit. Funk, 1901, t. I, p. 284. — [10] S. Irénée, *Adv. hæreses*, l. III., c. III, IV; *P. G.*, t. VII, col. 851.

ἀγρίδιον). Aussitôt, les agents à sa poursuite arrivaient (dans celle qu'il venait de quitter). Ne le trouvant pas, ils se saisirent de deux jeunes esclaves, dont l'un, mis à la question, révéla (le lieu de sa retraite). Il était bien impossible à Polycarpe d'échapper, du moment que c'étaient des gens de sa propre maison qui le trahissaient.... Un vendredi, vers l'heure du souper, prenant avec eux le jeune esclave, les gens d'armes et des cavaliers, avec leurs armes ordinaires, partirent comme pour courir après un voleur. Tard dans la soirée, ils survinrent tous ensemble et trouvèrent Polycarpe à table à l'étage supérieur d'une petite maison. Il eût pu encore s'échapper et passer dans une autre propriété, mais il ne le voulut pas et dit : « Que la volonté de Dieu soit faite [1]. » Il fut conduit à la ville et, âgé de quatre-vingt-six ans, fut brûlé vif. Non seulement le vieillard fuyait, mais son entourage l'y encourageait, lui préparait les moyens indispensables. Ce n'était simplement que pour sauver une existence précieuse; on a lu plus haut les termes de la lettre encyclique : « Comme le Seigneur lui-même, Polycarpe avait patiemment attendu d'être livré » et son martyre était un modèle proposé, dans tous ses incidents, à l'imitation des chrétiens, c'était dit la lettre un « martyre selon l'Évangile », τὸ κατὰ τὸ Εὐαγγέλιον μαρτύριον.

VII. Sous Marc-Aurèle. — En l'année 177, la haine des chrétiens s'éleva à Lyon à son paroxysme. Une fois de plus nous rencontrons dans un document d'une authenticité à l'abri de toute discussion, des faits de fuite et l'opinion d'une puissante et fervente communauté chrétienne à ce sujet. L'Église de Lyon-Vienne racontait aux frères de l'Asie et de la Phrygie les préludes de la persécution. « Non seulement on nous interdisait les maisons, les bains, le forum, mais en général on défendait encore à chacun de nous, de paraître en quelque lieu que ce fût. Cependant, la grâce de Dieu... *fit d'abord éloigner les faibles*, puis elle fit avancer des piliers solides qui pouvaient par leur résistance attirer sur eux tout le choc du méchant. » Il y eut donc, semble-t-il, non seulement des fugitifs, mais des fugitifs par l'ordre des chefs de la communauté. Un peu plus loin, la lettre dit « qu'on emprisonnait tous les membres zélés des deux églises, » ἐκ τῶν δύο ἐκκλησιῶν πάντας τοὺς σπουδαίους [2]. Les autres, les tièdes, étaient donc hors d'atteinte. A cette persécution lyonnaise, se rattachent des actes qui paraissent avoir subi des retouches mais qui laissent subsister un épisode intéressant. Deux jeunes gens, Epipode et Alexandre, « étaient dans la fleur de leur jeunesse et n'étaient pas mariés. Dès qu'ils virent la persécution, ils songèrent à suivre le conseil de l'Évangile, mais ne pouvant pas fuir d'une ville dans une autre, ils se contentèrent de chercher une retraite où ils pussent demeurer cachés et servir Dieu en secret. Ils la trouvèrent dans un faubourg de Lyon, près de Pierre-Encise, et ce fut la maisonnette d'une veuve chrétienne qui les cacha. Il y furent quelque temps inconnus, par la fidélité que leur garda leur sainte hôtesse, et par le peu d'apparence qu'avait leur asile; mais enfin, ils furent découverts. Ils furent arrêtés, au passage étroit d'une petite chambre, au moment où ils s'échappaient; ils étaient si éperdus, lorsqu'ils virent les gardes, qu'Épipode oublia un de ses souliers [3]. D'autres actes, de moindre autorité, se rapportent au même temps. Ils nous disent que Marcel et Valérien réussirent à s'échapper de Lyon, pendant la persécution; ils furent saisis et mis à mort [4]. — Enfin, à cette même persécution, se rapportent des actes auxquels Tillemont fait assez bon accueil, et qu'on peut ne pas rejeter entièrement. On y voit un sous-diacre, nommé Concordius, qui sort de Rome pour se mettre à l'abri et va se réfugier à la campagne, chez son ami Eutychius [5].

VIII. Sous Septime-Sévère. — Tout au début du IIIe siècle, un esprit éminent, Clément, didascale de l'Église d'Alexandrie, aborde la question du martyre. Il blâme ceux qui s'y livrent volontairement « comme les gymnosophistes de l'Inde qui se jettent témérairement dans le feu [6]; » au contraire, il n'a que des louanges pour ceux qui ont erré dans les solitudes, dans les montagnes, dans les cavernes, et les antres de la terre. On n'a pas le droit d'aller s'offrir aux juges. « Si, dit-il, le Seigneur nous ordonne de fuir par les paroles : Quand vous serez persécutés dans une ville, fuyez dans une autre, ce n'est pas parce que c'est un mal de souffrir. Mais il veut que nous ne soyons pas la cause ni de notre mort, ni du crime de celui qui nous persécuterait ou nous tuerait... Si celui qui fait périr un homme de Dieu pèche contre Dieu, celui qui s'offre peut tout aussi bien être regardé comme coupable du meurtre. Et il en sera de même de celui qui n'évite pas la persécution en se laissant prendre. Celui-là coopère autant qu'il le peut à l'iniquité de son persécuteur; s'il provoque le persécuteur, il est absolument dans le cas de celui qui provoque la bête féroce [7]. » La composition du livre des *Stromates* paraît antérieure à l'année 202 [8]. A cette date, la persécution de Septime-Sévère était imminente. Dirigée principalement contre les chefs des communautés et contre leur apostolat, elle ne pouvait ignorer le docteur illustre qui dirigeait le Didascalée; aussi Clément, conformant sa conduite à son enseignement, quitta Alexandrie et se retira en Cappadoce, non peut-être en fugitif qui se cache, mais en émigrant qui s'éloigne. Il séjourna auprès de l'évêque de Césarée de Cappadoce, Alexandre, dont il administra l'Église après que cet évêque eût été mis en prison. Chassé d'Alexandrie, où son enseignement portait de grands fruits, Clément n'était resté ni silencieux ni inactif dans sa retraite. L'évêque Alexandre lui rendait ce témoignage d'être un « prêtre saint, homme vertueux et estimé... sa présence ici a, selon la providence et la vigilance du Maître, fortifié et fait accroître l'Église du Seigneur [9]. »

Le départ de Clément avait été accompagné de la dispersion des maîtres du Didascalée, en sorte, dit Eusèbe, qu' « il ne se rencontra plus personne à Alexandrie pour catéchiser, tous se trouvaient éloignés par la menace de la persécution. » Ce fut Origène, âgé de dix-huit ans, qui s'improvisa catéchiste et « chaque jour la persécution contre lui était si ardente que la ville entière ne suffisait plus pour le cacher : il allait de maison en maison, changeant de demeure [10].

A l'époque du règne de Sévère, le pape Calliste organisait et développait le cimetière de la voie Appienne à Rome. Les fidèles qui s'y réunissaient pour prier, savaient que la police hésiterait parfois à s'engager à leur poursuite dans les souterrains aux ramifications de labyrinthe; néanmoins, elle pouvait guetter leur sortie et les saisir à ce moment, pour les emmener devant les juges. Le cas avait été prévu. Des corridors aboutissaient à une sablonnière voisine où les fidèles pouvaient se disperser sans crainte d'être poursuivis, parce que cette issue était non seulement

[1] *Martyrium Polycarpi*, c. I-VII; dans *Opera*, édit. Funk, t. I, p. 316-320. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c. II, *P. G.*, t. XX, col. 304. — [3] H. Leclercq, *Les martyrs*, 1902, t. I, p. 216. — [4] *Acta sanct.*, septembre, t. II, p. 187. — [5] Tillemont, *op. cit.*, t. III, p. 317. — [6] Clément, *Stromates*, l. IV, c. IV; *P. G.*, t. VIII, col. 1231. — [7] *Ibid.*, l. IV, c. X; *P. G.*, t. VIII, col. 1286. — [8] Tillemont, *Mémoires*, t. III, Clém. d'Alex., art. III. — [9] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. XI, *P. G.*, t. XX, col. 541. — [10] Eusèbe, *Hist. eccl.*, l. VI, c. III, *P. G.*, t. XX, col. 526.

dissimulée et donnait sur la campagne, mais surtout parce que dans le cas où la police se serait aventurée dans la catacombe, sa poursuite se trouvait soudain rendue impossible par une différence considérable de niveau qui ne permettait de gagner la sablonnière qu'à celui qui avait eu le temps de monter une échelle mobile qu'il retirait après lui, laissant les poursuivants devant un obstacle insurmontable, à la faveur duquel le fugitif avait tout le temps nécessaire pour gagner le large.

IX. Le traité de Tertullien. — Vers le temps de la persécution de Sévère, à une date qui paraît flotter entre 200 et 206, Tertullien adressait *Ad uxorem libri duo*, dans lesquels celle-ci avait pu lire ces paroles : « Mieux vaut encore, en temps de persécution, fuir de ville en ville que de renier le Christ dans la prison ou la torture. Plus heureux, cependant, ceux qui sortent de ce monde avec la gloire du martyre [1]. » Tertullien n'était pas au terme de sa vie et de ses contradictions. Si on rapporte le traité intitulé : *De fuga in persecutione* à l'année 213 ou 212 au plus tôt, on s'explique assez bien les circonstances d'où il est sorti. Tertullien, comme d'autres âmes ardentes, ne concevait pas l'Église du Christ avec quelques taches qui en ternissent l'éclat, il la voulait immaculée, idéalement belle et parfaite, détachée des contingences de ce monde, au sein duquel elle devait vivre et agir. A la voir telle que son esprit impitoyablement logique la lui montrait, elle avait dégénéré de sa pureté primitive, dévié de la tradition apostolique. A le constater, il n'y avait aucun mal, si les faits lui donnaient raison; à le dire, il pouvait y avoir utilité, mais à le crier trop haut, il y avait péril de décourager, de troubler et peut-être d'égarer les fidèles. Ce retour à la stricte observance ne sera jamais, quoiqu'il arrive, l'erreur des âmes dégénérées, mais l'illusion des tempéraments indomptables qui traversent la vie sans en apercevoir les exigences. Depuis une cinquantaine d'années, la secte de Montan, prêchait le retour à la foi et à la discipline des premières générations chrétiennes. Pour y atteindre, les sectaires avaient une progression bien tracée : renoncer au monde, renoncer au mariage, renoncer à tout pour se délester de tout et se trouver apte au martyre. En Orient, cette doctrine eut une rapide diffusion; en Occident, ce fut tout le contraire. En Afrique, vers la fin du règne de Sévère, il existait une petite communauté montaniste, que les catholiques traitaient avec indulgence et peut-être dédain. Entre 207 et 212, on les toléra aux offices liturgiques. Hors de là, ils avaient sans doute leurs réunions dont on ne s'alarmait pas et qu'ils agrémentaient de visions et de prophéties. Au dire de saint Augustin, Tertullien combattit d'abord cette confrérie [2]; il n'en est toutefois resté aucune trace, mais cela a dû arriver avant 207, puisque en 207-208, le montanisme de Tertullien commence à se montrer dans la seconde édition des livres *Adversus Marcionem* [3]. Afin de marquer sa sympathie ou son adhésion, il adopta une tenue ascétique, un costume qui excita la curiosité et il s'en justifia dans le traité intitulé : *De pallio*, écrit en 209. La surprise fut voisine du scandale de voir un membre en vue de la communauté chrétienne adopter ce vêtement aimé des philosophes païens. Mais ceci ne fut qu'un incident, si l'on veut, une excentricité de la part d'un homme assez original, pour qu'une incartade ne surprît pas trop de sa part. En réalité, c'était un acte grave et, comme on l'a dit joliment, c'était « une prise d'habit [4]. » Après les allusions sympathiques au montanisme renfermées dans l'*Adversus Marcionem* de l'année précédente, cette manifestation indiquait une véritable affiliation à la secte. Ce n'était pas une rupture avec l'Église catholique, mais comme une sécession.

On ne tarda pas à s'en apercevoir. Les années qui suivirent furent marquées par une suite d'ouvrages semi-montanistes : *Adversus Valentinianos*, *De anima*, *De carne Christi*, *De resurrectione carnis*, *Adversus Marcionem liber V*, *De exhortatione castitatis*, *De virginibus velandis*, entre 208 et 211; le *De corona militis* en 211, le *Scorpiace* et le *De idololatria* en 211 ou 212, le manifeste *Ad Scapulam* en 212. Dans tous ces écrits, Tertullien se considère encore comme catholique et membre de l'Église catholique, au sens qu'il lui donnait jadis, et cependant le désaccord s'accusait de plus en plus. Une question de vêtement avait été l'occasion du *De pallio;* une question analogue inspira le *De virginibus velandis;* cette fois, Tertullien prétendait imposer le voile à toutes les femmes chrétiennes. En 212, on ne pouvait plus se dissimuler qu'une rupture était imminente... On vit paraître le *De idololatria* qui recommandait aux chrétiens de rompre avec la société païenne; le *De corona militis* prescrivait le refus du service militaire; le *Scorpiace* voulait qu'on courut au-devant du martyre; et, désormais, Tertullien fit un crime aux évêques et aux clercs de ne pas penser et parler comme lui. Il ne restait plus qu'un coup à donner pour marquer la rupture, ce fut le *De fuga in persecutione* qui en décida.

Pendant la persécution, conduite en 211-212 par Scapula, Tertullien, adressa une sorte de défi au proconsul; ensuite il publia, coup sur coup, deux traités sur le martyre. Le *Scorpiace* garde encore une apparente modération (211 ou 212); le *De fuga* (213), est plus qu'une attaque : c'est une bravade. Maintenant, le clergé d'Afrique repoussait ses idées, il le savait, et ne ménageait plus personne. « Je connais des pasteurs, avait-il écrit, lions dans la paix, cerfs au combat [5]. » La constance de ceux qu'il malmenait de la sorte avait tout de même fini par lasser Scapula qui, fatigué de supplices, avait laissé s'apaiser la persécution.... Ce n'était toutefois qu'un répit, une trêve qui pouvait être rompue à tout moment, les fidèles s'y attendaient. Un catholique, nommé Fabius, ne sachant que penser, interrogea Tertullien sur la conduite à tenir : « Faudrait-il fuir ou non devant la persécution? car on annonçait je ne sais quoi » : *Fugiendum necne sit in persecutione, quod nescio quid annuntiaretur* [6]. Une discussion s'était engagée, mais interrompue par une *visite*. Tertullien n'était pas satisfait et sans doute le prétexte était excellent pour reprendre et traiter à fond la question. Le traité *De fuga* fut donc dédié à Fabius. *Semi tractatam materiam abstuli mecum plenius eam de stilo nunc renuntiaturus... Igitur consultationi tuæ ordinem quoque induimus.*

X. *De fuga.* — Tertullien commence par établir la cause de la persécution. Dieu la permet, il l'envoie, elle lui est nécessaire pour éprouver ses serviteurs et pour tirer sa propre gloire de la vertu de ceux-ci. La persécution est un mal et le mal ne peut, semble-t-il venir de Dieu, mais seulement du démon; mais le démon est ici l'instrument du dessein de Dieu, dont la volonté seule permet la persécution. Le démon fait le mal, mais il ne le peut faire que dans la mesure qui lui est permise et sur ceux que Dieu lui permet de tourmenter. Il va sans dire que l'exemple de Job est invoqué, et aussi des apôtres et de Pierre, qui ne

[1] Tertullien, *Ad Uxorem*, l. I, c. II; *P. L.*, t. I, col. 1278-1279. — [2] S. Augustin, *De hæres.*, n. LXXXVI, *P. L.*, t. XLII, col. 46. — [3] Tertullien, *Adv. Marcion.*, l. I, c. XXIX; l. III, c. XXIV; l. IV, c. XXII. — [4] G. Boissier, *La fin du paganisme*, in-8°, Paris, 1891, t. I, p. 286. — [4] Tertullien, *De corona*, c. I, *P. L.*, t. II, col. 77. — [5] Tertullien, *De fuga*, c. I, *P. L.*, t. II, col. 123. — [6] P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8, Paris, 1913, p. 50-54, 372.

furent tentés qu'après que Satan en eut obtenu de Dieu la permission. Sur les païens la puissance de démon est plus grande, sur les fidèles il n'en a aucune, il n'a que celle que Dieu lui consent, *aut ex causa probationis, aut ex causa reprobationis*. La persécution n'est pas l'œuvre du démon; il ne faut donc pas la fuir.

Venant de Dieu, permise par lui, elle est bonne en elle-même, même si elle nous paraît pénible et cruelle; mais, en définitive les maux qu'elle cause aboutissent encore au bien, et il est bien superflu de prétendre s'y dérober car on ne peut se dérober à la volonté de Dieu. Que dit-on en effet pour justifier la fuite? On n'ira pas sans doute jusqu'à oser dire qu'on redoute de renier sa foi dans les supplices, car si on est certain de la renier, on peut tenir la chose comme faite; si on n'est pas certain, pourquoi ne pas se persuader qu'on triomphera, qu'on confessera et qu'on sera sauvé, sans avoir fui? Il dépend de nous, de nous seul et non pas de Dieu, que nous soyons confesseurs ou apostats. Si cela dépend de nous, il faut supposer que nous confesserons; il faut le vouloir, car ne pas vouloir confesser c'est déjà apostasier. Mais supposons que cela dépend de Dieu, alors remettons-nous-en à lui, confions-nous à sa grâce, à sa protection.

Un chrétien fugitif s'abritait de la parole de Jésus-Christ; mais le précepte du Maître ne s'applique qu'à la circonstance pour laquelle il a été donné, c'est aux seuls apôtres qu'il s'adresse, *hoc (præceptum) in personas proprie apostolorum, et in tempora et in causas eorum pertinere*. La preuve en est dans ce qui précède et ce qui suit cette phrase tout ceci ne s'appliquant qu'à eux. Et que leur recommande Jésus; il leur dit de fuir, mais pour un temps et pour se donner l'opportunité de répandre l'Évangile, pour empêcher que cet Évangile ne fût étouffé en son berceau, et c'est pourquoi leur champ de fuite est rigoureusement délimité : *intra terminos Judeæ præceptum fugæ continebatur*. Lorsque la Judée eut entendu prêcher l'Évangile, ces mêmes apôtres allèrent vers les gentils et alors ils ne se soucièrent plus de fuir le danger en allant de ville en ville. Voilà l'exemple de Paul. D'abord il consentit à s'échapper de prison, mais à la fin de son apostolat, bien qu'Agabus lui eût prédit le martyre et malgré toutes les supplications, il ne consentit plus à se dérober et se rendit à Jérusalem.

Que le précepte de Jésus soit local et temporaire, on en trouve la preuve dans son enseignement tout entier qui inculque sans cesse le devoir de la souffrance et du renoncement en face des persécutions. Viendra-t-on arguer de faiblesse, de timidité, mais on s'entendra dire par le Christ : « Celui qui estime sa vie plus que moi n'est pas digne de moi. » Oui, Jésus lui-même a fui, mais il a fui pour la même raison que les apôtres, parce que son œuvre n'était pas encore assez avancée. A l'heure de sa passion il n'a pas fui, il a demandé à son Père d'éloigner le calice de l'épreuve, mais à condition que son Père y consentît. Celui qui fuit se substitue à la volonté du Père Céleste à qui seul appartient d'éloigner ou d'approcher le calice. Nulle part les apôtres n'ont ordonné la fuite, ils recommandent le contraire lorsqu'ils nous disent comme saint Jean (I, III, 16) « de livrer notre vie pour nos frères » et que la crainte ne cohabite pas avec l'amour (I, IV, 18). Et Tertullien qui a cependant rapporté, au chapitre V[e] le cas du chrétien Rutilius d'abord fugitif, errant, cherchant une cachette de plus en plus sûre, puis payant rançon et néanmoins arrêté, condamné et brûlé vif. Tertullien à qui cet exemple semblerait avoir dû ouvrir les yeux sur ces fugitifs qui n'étaient pas des lâches, en vient cependant à écrire qu'il préfère voir quelqu'un renier sa foi au milieu des tourments que prendre la fuite. « J'aime mieux, écrit-il, avoir à vous plaindre qu'à rougir de vous. Un soldat perdu sur le champ de bataille est plus beau qu'un soldat sauvé par la fuite. » S'il en est ainsi pour les chrétiens, à plus forte raison pour les clercs et les évêques. Mais ce sont là des principes que ne peuvent comprendre et suivre que ceux-là seuls qui ont reçu le Paraclet, qui le portent au dedans d'eux-mêmes, source de lumière et de courage.

Ainsi donc, le montaniste pourra seul ignorer la tentation de fuir la persécution, ou du moins il pourra seul la surmonter. C'était bien le moins que la secte se donnât ce privilège. D'ailleurs il n'y avait pas matière à hésitation. Pour tout bon montaniste se mettant sous le patronage du Paraclet la cause était entendue. « Presque toutes les paroles » du Paraclet étaient une excitation au martyre. Deux des *oracles* cités par Tertullien dans le *De fuga* y convient expressément le fidèle [1]. Les voici :

Spiritum vero si consulas quid magis sermone illo Spiritus probat? Namque omnes pæne ad martyrium exhortantur, non ad fugam; ut et illius commemoremur : Publicaris, inquit, bonum tibi est; qui enim non publicatur in hominibus, publicatur in Domino. Ne confundaris, justitia te producit in medium. Quid confundaris laudem ferens? Potestas fit cum conspiceris ab hominibus (*De fuga*, c. IX). Et si maintenant l'on consulte l'Esprit, est-il des paroles que l'Esprit approuve davantage? Presque toutes ses paroles à lui exhortent au martyre, non à la fuite, car lui aussi il faut le citer : « Tu es exposé à l'infamie publique : tant mieux pour toi! dit-il. Qui n'est pas exposé ainsi devant les hommes, l'est devant Dieu. Ne rougis pas. C'est la justice qui t'exhibe au milieu de tous. Pourquoi rougir quand tu t'acquiers de la gloire? Ta puissance naît au moment même où les regards des hommes se fixent sur toi. »

Et cet autre oracle faisant suite au précédent :

Sic et alibi : Nolite in lectulis nec in aborsibus et febribus mollibus optare exire, sed in martyriis, uti glorificetur qui est passus pro vobis. (*De fuga*, c. IX.) Et de même ailleurs : « N'allez point souhaiter de mourir dans votre lit, dans les avortements ou dans les langueurs des fièvres, mais bien dans le martyre, afin que soit glorifié celui qui a souffert pour vous. »

Ce n'est pas à dire cependant que cette exaltation du martyre allait jusqu'à obliger les fidèles à le rechercher, à le provoquer. Il leur était recommandé de l'attendre sans le craindre et surtout sans le fuir; on ne connaît dans la secte aucun exemple analogue à la frénésie des circoncellions (voir ce mot). Quant aux fugitifs, le Paraclet n'hésitait pas à les flétrir (*De fuga*, X, 1). De sorte, qu'on peut considérer, sans l'ombre d'une hésitation, la doctrine développée dans le *De fuga*, non seulement comme hérétique (ce n'est pas le point de vue envisagé ici), mais comme contraire à la discipline admise par l'Église catholique. Le montanisme n'était pas destiné à une large extension. L'Occident lui fut hostile ou indifférent et on ne voit nulle part l'indice que le traité *De fuga* ait exercé, hors de Carthage, peut-être hors de l'Afrique, une influence quelconque sur la discipline de l'Église. D'ailleurs, le calme reparaissait et les persécutions allaient être interrompues pendant assez longtemps. Toutefois nous rencontrons encore un fugitif illustre. Eusèbe fait probablement allusion aux massacres d'Alexandrie ordonnés par Caracalla en 215, lorsqu'il raconte dans la vie d'Origène : « Pendant le temps qui s'était écoulé depuis son départ d'Alexandrie (pour l'Arabie), une guerre assez vive avait éclaté dans la ville : il la quitte, va en Palestine et donne ses leçons à Césarée [2]. »

[1] P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8°, Paris, 1913, p. 50-54, 372. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XIX, *P. G.*, t. XX, col. 561; Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. III, p. 115; V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. VI, p. 255.

XI. Sous Maximin. — La persécution de Maximin « ne s'étendit point dans le monde entier, mais demeura locale » nous dit Firmilien de Césarée en Cappadoce (235). Origène avait quitté, en 231, Alexandrie pour la Palestine; la persécution vint l'y trouver, il s'éloigna et se réfugia en Cappadoce, à Césarée. Son ami et mécène, Ambroise, ne l'y suivit pas et fut arrêté avec le prêtre Protoctète de Césarée de Palestine et tous deux furent expédiés en Germanie, pour être présentés à l'empereur. Origène aurait été, au dire d'Orose, particulièrement recherché [1]. Pallade confirme ce fait dans la notice qu'il consacre à la « vierge Julienne de Césarée de Cappadoce, très savante et très fidèle. C'est elle qui reçut l'écrivain Origène fuyant la persécution des païens, et pendant deux ans, grâce à ses dépenses et à son dévouement, elle réconforta l'homme. Or, continue Pallade, j'ai trouvé ceci écrit dans un très vieux livre en vers où avait été écrit de la main d'Origène : « J'ai trouvé ce livre chez Julienne, la vierge de Césarée, quand je me cachais chez elle [2]. » L'évêque Firmilien nous dit de son côté que, sous le gouverneur Serenus, beaucoup de fidèles s'enfuirent pour éviter la persécution [3].

Pendant ces années de retraite, Origène composa l'*Exhortatio ad martyrium*, « pièce longue et assez languissante qui est loin d'avoir la valeur littéraire de la lettre de Tertullien aux martyrs de Carthage ou du traité que devait écrire quelques années plus tard saint Cyprien; les réminiscences bibliques y abondent et l'érudition semble, par moments, étouffer l'émotion personnelle [4]. » Origène n'y fait pas difficulté de reconnaître que les paroles du Christ : « fuyez dans une autre ville, » s'adressaient aux apôtres, mais « il faudra, dit-il, que nous les entendions nous, ces paroles; à cette condition, nous serons les frères des apôtres qui les ont entendues et nous serons rangés avec eux [5]. »

D'une manière générale, Origène se rangeait à la doctrine de la fuite. Il est permis aux soldats du Christ, dit-il, s'ils ne se sentent pas assez forts pour subir la persécution et s'ils prévoient qu'ils ne pourront résister à la torture, de laisser passer la colère des persécuteurs et de fuir d'un lieu dans un autre lieu. Ce qui importe, c'est de ne pas nier Jésus une fois qu'on l'a confessé. Or ce n'est pas nier le Christ que de fuir afin de ne pas se mettre dans le cas de le nier. Que le timide ou le poltron s'éloigne du camp et regagne son foyer [6]. Cette doctrine se lit non seulement dans son commentaire sur Matth., x, 23, mais il y revient aussi sur Matth., xiv, 13, où à propos de ces mots : *Quod cum audisset Jesus secessit inde in navicula in locum desertum seorsum;* il remarque qu'on doit fuir les persécuteurs et éviter, autant que possible, leurs embûches : τοῦτο μὲν γάρ κατὰ εὐλόγιστον γένοιτ' ἄν; et c'est pure présomption d'aller au-devant du mal [7]. A propos du texte de Joan, xi, 54 : *Jesus ergo jam non pro palam ambulabat inter Judaeos, sed abiit illinc in regionem deserto vicinam quæ dicitur Ephraïm, ibique versabatur cum discipulis suis*, Origène dit encore [8] : « Il est bon, honnête, de ne pas différer la confession et de ne pas tarder de mourir pour la vérité, si les circonstances en font une nécessité. Mais il est non moins honnête de ne pas donner occasion à une si grande tentation, de l'éviter même pour deux raisons, d'abord parce qu'on n'en connaît pas d'avance l'issue, et ensuite pour ne pas aggraver les fautes des persécuteurs. Celui, en effet, qui est devenu une occasion du péché pour un autre sera puni pour ces péchés. A plus forte raison, il sera puni aussi celui qui, bien loin de se retirer, alors qu'il pouvait empêcher la religion d'être persécutée ne se retire pas, mais tout au contraire occasionne la persécution, lors même que, d'autre part, par son ardeur et son courage, il serait tout à fait digne d'honneur et de louange. Si Notre-Seigneur a fui dans cette circonstance, continue-t-il, c'est pour notre enseignement, afin que nous soyons en cela ses imitateurs. »

XII. Sous Dèce. — La persécution de Dèce (voir ce mot), s'étendit à tout l'empire et à tous les chrétiens, mais c'est principalement en Afrique et en Égypte que les documents ont été conservés nombreux et précis. L'édit fut promulgué au début de l'année 250 et marqua le signal d'une véritable déroute. Les apostasies ne se comptèrent plus. Dès les premières menaces de l'ennemi, une multitude de fidèles monta au Capitole et renonça à sa foi. Beaucoup se défiant d'eux-mêmes prirent la fuite. Bannis volontaires, ceux-ci confessaient le Christ à leur manière et de douloureuse manière. La fuite entraînait avec elle la confiscation, c'est-à-dire la ruine, la misère et toutes les privations qui en découlent. « Celui, écrit saint Cyprien, qui, abandonnant ses biens, s'est retiré parce qu'il ne voulait pas renoncer à Jésus-Christ, l'aurait sans doute confessé, s'il eût été pris comme les autres : *qui patrimonio derelicto, idcirco secessit quia non erat negaturus, confiteretur utique, si fuisset et ipse detentus* [9]. La situation des fugitifs était plus cruelle encore que celle des bannis. Ceux-ci n'avaient qu'à séjourner dans le lieu qui leur était assigné, ceux-là vivaient dans des transes perpétuelles. Après un premier sacrifice qui consistait dans l'abandon de leur pays, de leur maison, de leur famille, de leurs biens, ils commençaient une vie haletante et pourchassée. Inscrits sur la liste des criminels, les chrétiens fugitifs étaient recherchés par la force publique; il leur fallait errer de retraite en retraite, vivre dans les lieux déserts, les montagnes, les forêts, les cavernes où souvent ils se traînaient pour mourir; mais auparavant il leur avait fallu endurer le froid, la faim, la soif, la maladie, se garder de l'assaut des brigands, des bêtes sauvages, de la poursuite des païens, de la main des barbares toujours en quête d'esclaves.

On lit au Digeste cette loi au sujet *De requirendis vel absentibus damnandis* [10] : *Mandatis cavetur intra annum requirendorum bona obsignari, et si redierint et se purgaverint integram rem suam habeant. Si neque responderint, neque qui se defendant habuerint, tum post annum bona in fiscum coguntur.* Ainsi donc, pendant un an, les possessions des contumaces étaient placées sous séquestre, ensuite confisquées. Saint Cyprien parle à plusieurs reprises de fidèles dépouillés de la sorte : *Extorres facti sunt, patrimonio derelicto et bonis suis omnibus spoliati* [11]. Il savait personnellement à quoi s'en tenir. Il était, à Carthage, l'objet d'une haine particulière de la part des païens. Aux jours de fête, l'amphithéâtre retentissait de clameurs menaçantes parmi lesquelles dominait le cri : « Cyprien au lion. » Le martyre était tout proche et, d'après ce qui arriva par la suite, on ne peut douter que l'évêque n'eût affronté l'épreuve; néanmoins il eut le courage de s'y dérober et se prépara à sortir de la ville en secret.

Fuir n'était pas chose facile surtout quand on était à la tête d'une importante Église; il fallait mettre à l'abri la caisse et les biens de la communauté, éviter la confiscation, qui eût été un désastre, et en même temps

[1] Paul Orose, *Hist.*, *P. L.* t. xxxi, col. 111. — [2] Pallade, *Hist. lausiaca*, c. lxiv, trad. Lucot, 1912, p. 377. — [3] Tillemont, *Mém. pour servir à l'hist. eccl.*, 1732, t. iv, p. 310. — [4] P. Allard, *Histoire des persécutions*, 1905, t. ii, p. 225. — [5] Origène, *Exhortatio ad martyrium*, *P. G.*, t. xi, col. 606. — [6] Origène, *op. cit.*, *P. G.*, t. xii, col. 968. — [7] Origène, *op. cit.*, *P. G.*, t. xiii, col. 897. — [8] Origène, *op. cit.*, *P. G.*, t. xiv, col. 728, 729. — [9] S. Cyprien, *De lapsis*, c. iii, *P. L.*, t. iv, col. 467. — [10] Digeste, l. XLVIII, tit. xvii, l. 5. — [11] S. Cyprien, *Epist.*, xix, *ad Caldonium*, *P. L.*, t. iv, col. 273.

assurer le fonctionnement administratif. La correspondance de l'évêque contient des avis, des prescriptions relativement aux sommes qui doivent être distribuées aux confesseurs, aux pauvres, à tous ceux dont la charge incombe à l'Église [1]. Il y avait aussi son patrimoine privé à soustraire au fisc. En se faisant chrétien, Cyprien s'en était dépouillé, mais des fidèles l'avaient racheté et le lui avaient rendu, de sorte qu'il en demeura propriétaire [2]. Il emporta dans sa fuite des sommes importantes, qu'il fit passer au fur et à mesure des besoins à ceux qu'il avait chargés de l'administration de la caisse ecclésiastique; il en déposa d'autres à titre de fidéi-commis entre les mains d'un prêtre investi de sa confiance. A l'époque de la persécution de Valérien, on voit qu'il possédait encore ses immeubles; il avait donc réussi à les soustraire à la confiscation. Quand tout fut ainsi arrangé, l'évêque, avec un groupe de fidèles et de clercs se déroba. La colère des païens fut grande: un arrêt de proscription fut lancé contre lui et les biens du fugitif furent confisqués. On lut sur les murs de Carthage une affiche ainsi conçue [3] :

Si quis tenet vel possidet
de bonis Cæcilii Cypriani
episcopi christianorum
.....

Il se réfugia probablement non loin de Carthage, mais on ignore le lieu choisi. Pendant son absence, son Église fut confiée à deux évêques voisins, Caldonius et Herculanus et à plusieurs prêtres, parmi lesquels Rogatianus, dont la fidélité et l'énergie lui étaient connues. Les agents du proconsul ne paraissent pas l'avoir cherché bien sérieusement.

La retraite de Cyprien ne fut pas approuvée de tout le monde; les uns furent surpris, les autres affectèrent d'être scandalisés. En Afrique, des bruits désobligeants circulèrent sur son compte; ils trouvèrent accueil auprès du parti qui ne se résignait pas à la promotion épiscopale d'un personnage fort saint, mais bien déterminé à être le maître et à le faire sentir à ses inférieurs. On l'accusa de lâcheté et tout au moins de faiblesse. Son biographe Pontius, écrivant plusieurs années après ne s'en consolait pas et éprouvait le besoin de le défendre encore [4] : « Cyprien, dit-il, obéit alors à la volonté de Dieu; il devait se réserver pour l'avenir; s'il s'était exposé au martyre, son œuvre eût été incomplète et personne n'eût été là pour réparer les maux de la persécution. » Cyprien lui-même n'était pas indifférent à ces racontars; à plusieurs reprises il y fait allusion, rappelle qu'il n'a pris une résolution si grave que sur l'ordre direct de Dieu. Son exil volontaire se prolongeant, il écrit dans ses lettres que ce n'est pas le désir du retour qui lui manque, mais il croit devoir déférer au sentiment de ses amis et se rendre à l'évidence que sa présence à Carthage offrirait moins d'avantages que d'inconvénients. Son ami Tertullus, prêtre ou évêque du voisinage, paraît avoir exercé sur lui dans ces circonstances une réelle influence. Et plus haut que Tertullus, il y a cette règle des livres saints qui disent qu'on a le droit et même le devoir de fuir les persécuteurs, à condition de ne se souiller d'aucun acte d'idolâtrie. Cette règle, il la développera plus tard dans le traité : *De lapsis*, c. x : « Quiconque se retire quelque temps, en restant fidèle au Christ, ne renie pas sa foi, mais attend son heure. » Autour de lui, le petit groupe qui l'entourait soutenait sa volonté: « A merveille, à merveille, écrira Pontius, ce fut une véritable inspiration de l'Esprit, un grand bonheur, qu'un homme nécessaire pour tant de choses utiles ait pu ajourner son martyre. Voulez-vous la preuve que cette retraite n'a pas été motivée par la crainte? Pour laisser de côté toute autre excuse, lui-même a souffert plus tard ce martyre! il l'eût fui toujours suivant sa coutume s'il l'avait fui déjà auparavant. Ce fut véritablement de la crainte, mais une crainte légitime, la crainte qui redoutait d'offenser le Seigneur, la crainte d'un homme qui préférait obéir aux préceptes de Dieu, plutôt que d'être couronné indûment. En effet, une âme vouée à Dieu en toute chose, et ainsi esclave des avertissements divins, a cru que si elle n'obéissait pas à Dieu ordonnant alors la retraite, elle pécherait par le martyre même. » On ne devait pas s'exprimer de façon bien différente dans l'entourage de l'évêque fugitif.

Malheureusement, le parti hostile ne se laissait pas entamer. Voyant le prestige de Cyprien bien établi à Carthage, les brouillons comptèrent obtenir à Rome meilleur accueil. A Rome, on jugeait les hommes sans les connaître et les événements sans les étudier. Très peu de temps après la mort du pape Fabien, le sous-diacre carthaginois, Crémentius débarqua en Italie et s'aboucha avec les prêtres qui dirigeaient l'Église de Rome pendant la vacance du siège. Au départ, ceux-ci remirent au voyageur deux lettres : l'une adressée, à Cyprien, lui annonçant le martyre de son collègue, l'autre, sans adresse ni signature, et visiblement destinée au clergé de Carthage. Toutes deux vinrent aux mains de Cyprien. Il put à peine en croire ses yeux. « Nous avons appris, disait-on, que le saint pape Cyprien s'est retiré. On nous dit qu'il a bien fait, étant un personnage en vue *(persona insignis)* » et à ce propos, les prêtres romains rappelaient doucereusement que le vrai bon pasteur (Fabien) donne sa vie pour ses brebis tandis que le mercenaire (Cyprien) prend la fuite à l'approche du danger. A Rome aussi on avait vu des apostats, une partie d'entre eux étaient *personæ insignes*. Cela dit, le clergé romain exposait le zèle dont lui-même était animé, le courage avec lequel il remplissait les devoirs que la persécution lui imposait. Cyprien répondit. Il accusa réception de la lettre notifiant le martyre du pape Fabien et ajouta : « J'ai lu une autre lettre, sans adresse ni signature. L'écriture, le contenu, le papier lui-même m'ont un peu surpris. Peut-être y a-t-on changé ou retranché quelque chose. Je vous la retourne telle quelle afin que vous voyiez si c'est bien elle que vous avez remise au sous-diacre Crémentius. » Les prêtres romains comprirent la leçon, cassèrent aux gages leur rédacteur maladroit et n'en furent pas quittes à ce prix. Il leur fallut encore prendre connaissance d'une série de treize lettres que Cyprien leur adressa pour les convaincre qu'il n'avait pas failli à son devoir de pasteur. Ces treize lettres étaient sa correspondance pastorale depuis son exil volontaire (lettres V à VII et X à XIX). Du lieu de sa retraite, il n'avait cessé de gouverner son Église, communiquant constamment avec elle, instruit des moindres détails, exhortant le clergé et le peuple, encourageant les martyrs, veillant à l'assistance des pauvres, reprenant le zèle exagéré des uns, corrigeant la mollesse des autres, se faisant tenir au courant par ses correspondants du jour de la mort de chacun des confesseurs décédés en prison, afin que leur commémoration puisse être célébrée parmi les mémoires des martyrs.

Malgré l'émotion que lui avait causé la lettre de Rome, Cyprien prolongea sa retraite, sachant que son retour à Carthage ne pouvait que redoubler les violences des bourreaux et entraîner des maux plus grands pour l'Église. « Nous devons veiller à la paix com-

[1] S. Cyprien, *Epist.*, V, VI, XXXVI-XXXVIII. — [2] Pontius, *Vita Cypriani*, n. VII, XV, *P. L.*, t. III, col. 1487. — [3] S. Cyprien, *Epist.*, LXIX, 5; *P. L.*, t. IV, col. 403. — [4] Pontius, *Vita Cypriani*, n. VII-VIII, *P. L.*, t. III, col. 1487.

mune, écrit-il à son clergé, et nous résigner quelque temps, malgré mes regrets, à vous manquer. Par notre présence nous pourrions provoquer la haine et la violence des gentils; nous pourrions causer la rupture de la paix, nous qui, bien plutôt, devons assurer la tranquillité de tous. » Il ajournait son retour jusqu'au moment où ses clercs restés à Carthage lui diraient que le moment était venu : « Quand vous m'aurez écrit que la paix est rétablie et que je dois rentrer, ou si auparavant le Seigneur daigne me l'ordonner, alors je reviendrai vers vous. » Les mois se passaient, le persécution semblant se relâcher, ses clercs le rappelaient au début de l'été de 250. Il leur répondit qu'il ne pouvait céder déjà à leurs conseils, car il craignait le réveil de la haine des païens. Au commencement de 251, il écrivait encore : « Ce qui augmente mon chagrin et me cause une douleur plus grande, c'est que, malgré cette inquiétude et cette nécessité, je ne puis me rendre en personne auprès de vous. En raison des menaces et des embûches des perfides, nous voulons éviter que notre arrivée n'excite là-bas un plus grand tumulte. L'évêque qui doit en toute chose veiller sur la paix et la tranquillité, ne peut pas risquer de paraître avoir lui-même fourni matière au désordre et déchaîné de nouveau la persécution. »

Ayant pris cette grave résolution de fuir, il la soutenait maintenant avec la fermeté de caractère qu'on lui connaît, au risque de provoquer de nouvelles rumeurs. Il rentrerait à son heure. Aussi bien les contradicteurs avaient perdu du terrain avec un adversaire de cette trempe. Les prêtres de Rome s'étaient déjugé. Cyprien avait consenti à leur donner les motifs de sa conduite. En fuyant, leur avait-il dit, alors que le peuple demandait à grands cris sa mort, il n'avait fait autre chose que de mettre en pratique le précepte du Seigneur, *sicut mandata Domini instruunt.* Il avait cherché moins son salut que la paix de son Église et sans doute « j'étais absent de corps, mais ni mon esprit, ni mes actes, ni mes conseils n'ont manqué aux fidèles. Suivant les préceptes du Seigneur, j'ai veillé sur nos frères en tout ce que j'ai pu, dans la mesure de mes faibles forces. » Les prêtres romains répondirent par une lettre pleine de déférence; cette fois Novatianus tenait la plume, ils ne cachèrent plus leur admiration pour l'évêque de Carthage. Loin de lui rien reprocher, ils ne découvraient maintenant plus rien à reprendre dans sa conduite. On voit qu'ils étaient flattés que ce grand homme eût daigné leur faire part des motifs de sa conduite et avec une jolie souplesse ils se trouvaient associés désormais aux mérites d'une détermination qu'ils avaient d'abord blâmée : *Consiliorum tuorum nos non tuam judices voluisti quam participes inveniri,* lui disaient-ils, *ut, in tuis rebus gestis, laudem tecum, dum illas probamus, inveniremus et tuorum consiliorum bonorum coheredes, quia et adfirmatores, esse possumus.* Dans cette même lettre, ils hasardaient un aveu intéressant : la persécution avait obligé plusieurs évêques voisins à imiter Cyprien et à se venir cacher à Rome.

Les fugitifs volontaires se trouvaient, au jour où la persécution se calmait dans une situation différente de celle des bannis. Cyprien fait observer à ces derniers que ceux qui, rompant leur ban, rentrent dans leur patrie avant qu'ait été levée la sentence d'exil, s'exposent à être punis non plus comme chrétiens mais comme violateurs des lois : *Delinquitur... quando...alius in eam patriam unde extorris factus est regreditur, ut apprehensus non jam quasi christianus, sed quasi nocens pereat.* La situation personnelle de Cyprien était différente : aucune sentence judiciaire n'avait été rendue contre lui; ses biens seuls avaient été confisqués. Au jour où l'apaisement lui permettait le retour à Carthage, il ne bravait aucune loi. Ce jour arriva enfin. Son exil durait depuis quinze mois. Dans une lettre aux fidèles, il annonça qu'il reviendrait après Pâques, *ut repræsenter vobis post Paschæ diem cum collegis meis.* En effet, on le revit à cette date de l'année 251.

Cette grave affaire de la fuite de saint Cyprien venait bien montrer le peu d'importance qu'avait eu sur la conduite des fidèles le traité *De fuga* de Tertullien. On sait que Cyprien avait pour lui une grande admiration, il l'appelait volontiers *le maître.* Néanmoins dans cette discussion provoquée autour de sa résolution, il n'a pas une seule fois fait allusion aux maximes outrées que Tertullien avait exposées et soutenues dans son traité. Et lui-même, à plusieurs reprises, abordant cette question de la fuite, expose un point de vue diamétralement opposé à celui de son devancier. Dans le traité *De lapsis,* il s'explique clairement : « Le premier degré de la victoire, dit-il, consiste à confesser le Seigneur quand on tombe entre les mains des gentils; le second à se retirer prudemment et à se conserver pour Dieu. La première confession est publique, la seconde secrète... D'un côté il y a plus de courage, de l'autre plus de prudence, mais aussi plus de sécurité. L'un, quand sonne l'heure, est déjà mûr pour le ciel; l'autre diffère son sacrifice, mais s'il quitte son patrimoine pour ne pas trahir Dieu, il l'aurait certainement confessé s'il était tombé entre les mains des bourreaux (c. III) ». Et plus loin : « Celui qui se retire en restant toujours uni au Christ, ne renie pas sa foi, mais il attend l'heure de la récompense. » « Il faut du courage pour quitter sa patrie et sacrifier sa fortune (c. X). » Cherchant des exemples dans les Écritures, il montre que Jacob a fui, et David et le Christ lui-même. D'ailleurs, il interprète sans hésiter la pensée du Sauveur : *Dominus in persecutione secedere et fugere mandavit.*

La fuite n'était pas cependant une obligation, il est nécessaire de le rappeler. Pendant cette persécution de 250, on avait vu fuir deux sous-diacres Philumenus et Fortunatus et l'acolyte Favorinus; après quelques mois d'absence, ils reparurent. Leur fuite devait n'être pas justifiée, car l'opinion publique leur fut sévère et les administrateurs de l'Église demandèrent à Cyprien quelle décision il fallait prendre à leur égard. L'évêque répondit qu'il examinerait l'affaire en présence de ses collègues et de toute l'assemblée des fidèles. Quand le moment parut venu, beaucoup de collègues étaient absents, alors Cyprien déclara que l'affaire était remise; mais que le jugement serait porté : *Libranda et pronuntianda res est quæ, in posterum, circa ministros Ecclesiæ constituat exemplum.* Jusqu'à ce moment les trois clercs étaient suspendus de leurs fonctions et privés de la sportule mensuelle. Il faut renoncer à découvrir ce qui attirait à ces trois coupables une telle rigueur, puisqu'ils n'étaient pas les seuls fugitifs : *multi adhuc de clero absentes sunt,* dit l'évêque. Ce fut, probablement, dans un des conciles postérieurement tenus par saint Cyprien, qu'aura été portée la règle à laquelle il est fait allusion. Cette règle se retrouve peut-être dans une lettre de saint Augustin : « Fuir est permis, dit-il, en écrivant à son clergé, quand leur ministère n'est pas indispensable au salut des fidèles. Ils font légitimement alors ce que prescrit ou permet le Christ, car leur retraite même importe à ceux qu'au retour de la paix, leur trépas laisserait sans pasteurs. Parfois, devant le péril, un combat généreux s'élevait entre les membres du clergé, tous également prêts à demeurer dans leur poste d'honneur. Que le sort décide alors entre eux, car Dieu jugera mieux que les hommes, soit qu'il daigne appeler les meilleurs à la récompense du martyre et épargner les timides, soit qu'il veuille donner à ces derniers la force d'affronter les souffrances et retirer de ce monde

ceux dont la vie importe moins au bien de l'Église [1].

La persécution de Dèce vit une autre fuite mémorable, celle de saint Denis, évêque d'Alexandrie. Voici ce que lui-même écrivait à son ami Germain : « Je parle en présence de Dieu et il sait si je mens. Ce n'est pas du tout d'après mon propre jugement ni sans l'assistance de Dieu que j'ai pris la fuite. Au reste, dans une occasion précédente, quand sévissait la persécution de Dèce, Sabinus, à ce moment, a envoyé un frumentaire à ma recherche et moi je suis resté quatre jours à la maison à attendre son arrivée; mais lui, il parcourait tous les lieux d'alentour, explorant les routes, les fleuves (c'est-à-dire les canaux du Delta), et les champs où il soupçonnait que je me cachais et que j'allais; il était frappé d'aveuglement et ne trouvait pas ma demeure; il ne croyait pas, en effet, qu'étant poursuivi, je restais chez moi. Ce n'est pas sans peine que, le quatrième jour, Dieu m'ordonnant de partir et m'ouvrant le chemin d'une façon miraculeuse, nous nous en allâmes ensemble, moi, les serviteurs et beaucoup de frères. Que cela fût l'œuvre de la providence de Dieu, les événements qui suivirent l'ont montré; dans ceci nous avons peut-être été utiles à certains.... Vers l'heure du coucher du soleil, je fus pris par les soldats, ainsi que ceux qui étaient avec moi et conduit à Taposiris; mais Timothée, par un dessein de Dieu, se trouvait à ne pas être là et il ne fut pas arrêté; il vint plus tard et vit la maison vide et gardée par des gens de service, mais nous, nous étions emmenés captifs..... Quelle fut la vraie conduite de l'admirable providence de Dieu? La vérité le dira. Un paysan rencontrant Timothée qui fuyait et était bouleversé, lui demanda la cause de son empressement. Celui-ci raconta ce qui était la vérité, et son interlocuteur l'ayant entendu — il allait dîner à la noce et c'était pour eux une coutume de passer toute la nuit dans de pareilles réunions — il l'annonça en arrivant, aux convives. Ceux-ci d'un seul bond se levèrent tous comme à un signal convenu et prenant leur course, ils arrivèrent très vite et tombèrent sur nous en poussant des cris; les soldats qui nous gardaient détalèrent prestement et les assaillants vinrent à nous qui étions étendus sur des lits sans couverture. Je crus moi aussi tout d'abord, Dieu le sait, que c'étaient les brigands qui étaient venus pour le vol et le pillage; je restai sur ma couche, j'étais couvert seulement d'un habit de lin et je leur offris le reste de mes vêtements qui étaient près de moi; mais eux m'ordonnaient de me lever et de décamper au plus vite. Alors, sachant pourquoi ils étaient là, je les suppliais à grands cris et leur demandais de s'en aller, de nous laisser, et s'ils voulaient faire quelque chose de mieux, j'estimais que c'était de prévenir ceux qui m'emmenaient et de me couper la tête. Tandis que je leur criais cela, comme le savent mes compagnons qui ont eu leur part dans toutes ces choses, ils me firent lever de force. Et moi je me jetai à terre à la renverse, mais eux me prirent par les mains, me tirèrent par les pieds et me traînèrent dehors. Les témoins de tout ceci, Caius, Faustus, Pierre, Paul, me suivirent; ils me portèrent même à bras et me firent sortir de la petite ville, puis, me faisant monter à poil sur un âne, ils m'emmenèrent [2]. »

Outre Denis et sa famille, — car on croit qu'étant marié il fuyait avec les siens et que Timothée était son fils [3], — l'Église d'Alexandrie vit fuir les prêtres Faustin et Aquila, trop connus pour rester dans la ville et l'administration fut, en l'absence de l'évêque confiée aux prêtres Maxime, Dioscore, Démétrius et Lucius, qu'assistaient les diacres Faustus, Eusèbe et Chérémon. Dans une autre lettre, Denis donne ces détails : « Que dire de la multitude de ceux qui erraient dans les déserts et les montagnes, périssant de faim, de soif, de froid, de maladie par les brigands et les bêtes féroces? Ceux qui ont survécu sont les témoins de leur élection et de leur victoire; je citerai un fait pour montrer ce que j'avance. Chérémon était très vieux et évêque de Nilopolis; il s'est enfui vers la montagne d'Arabie avec la compagne de sa vie; il n'est pas revenu et jamais les frères, quoiqu'ils aient beaucoup cherché, n'ont pu voir ni eux, ni leurs cadavres. Beaucoup dans cette même montagne d'Arabie, ont été réduits en esclavage par des barbares Sarrasins; on a délivré les uns à grand'peine, avec beaucoup d'argent, et les autres, pas encore jusqu'à présent [4]. »

Parmi les fugitifs, se trouvait un égyptien de la Thébaïde, nommé Paul, âgé de vingt-trois ans. Il se retira dans une maison de campagne où il vécut entre sa sœur et son beau-frère. Celui-ci s'apprêtant à le dénoncer, Paul s'avança en plein désert et, après avoir erré longtemps, découvrit une caverne jadis occupée par des faux monnayeurs, il s'y réfugia et vécut désormais dans la retraite donnant le premier exemple de la vie érémitique [5].

En Orient, nous rencontrons encore un illustre fugitif. A Néocésarée en Cappadoce, l'évêque Grégoire, par son apostolat infatigable, avait fait reculer le paganisme qui, trouva dans l'édit de Dèce une belle occasion de revanche. La persécution s'y déchaîna très violente, les apostasies furent nombreuses, les emprisonnements presque sans nombre. Saint Grégoire de Nysse, décrivant cette persécution, dit que parmi les magistrats romains, quelques-uns recherchaient ceux qui étaient cachés, *celatos et occultatos*, que d'autres poursuivaient les fuyards, *pars fugientibus instabant*, et que les solitudes étaient pleines de ceux qui avaient fui, *plenæ quidem solitudines erant eorum qui profugissent* [6]. Grégoire de Néocésarée se défiant fort de la persévérance de ses diocésains, leur conseilla la fuite, et, joignant l'exemple au précepte, se retira tout le premier au désert avec un diacre. Son troupeau le suivit en masse. A la fin de la persécution tous rentrèrent.

A ces exemples on en peut joindre quelques autres. Nestor évêque de Magydos en Pamphylie et martyr, avait conseillé la fuite à tous les chrétiens « de peur que le loup entrant dans la bergerie du Christ ne déchirât quelques brebis [7]. » En Lycie, réunie à la Pamphylie en un même gouvernement, un chrétien fugitif, Dioscoride, caché dans la montagne causa le martyre du berger Thémistocle qui refusa de dénoncer le lieu de sa retraite [8]. En Bithynie, le martyr Codratus donnait tous ses soins aux chrétiens prisonniers à Nicomédie, mais le voisinage de Dèce avait jeté la terreur et on comptait de nombreux fugitifs : *timore nullo in urbe territis christianis, et præcipue quod Cæsareæ Decius adesset, hi quidem fugerunt in montes, illi vero per agros latebant* [9].

XIII. Sous Gallus. — La persécution de Gallus fut limitée, rapide; elle fit peu de martyrs. Denis d'Alexandrie écrivant à Hermanon au sujet de cet empereur dit ceci : ὃς εὖ φερομένης αὐτῷ τῆς βασιλείας καὶ κατὰ νοῦν χωρούντων τῶν πραγμάτων, τοὺς ἱεροὺς ἄνδρας, τοὺς περὶ τῆς εἰρήνης αὐτοῦ καὶ τῆς ὑγιείας πρεσβεύον-

[1] S. Augustin, *Epist.*, CCXXVIII, *ad Honoratum*, n. 12, *P. L.*, t. XXXIII, col. 1018. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XL, *P. G.*, t. XX, col. 602. — [3] Ch. L. Feltoe, *The Letters and other remains of Dionysius of Alexandria*, in-8, Cambridge, 1904. — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VI, c. XLII, *P. G.*, t. XX, col. 614 — [5] S. Jérôme, *Vita S. Pauli eremitæ; P. L.*, t. XXIII, col. 19. — [6] S. Grégoire de Nysse, *De vita S. Gregorii thaumaturgi*, *P. G.*, t. XLVI, col. 583. — [7] *Acta S. Nestoris* dans *Acta sanct.*, févr. t. III, p. 629. — [8] *Menæa magna Græcorum*, Venetiis, 1528, décembre, p. 358. — [9] *Martyrium s. martyris Codrati*, 1, dans *Anal. boll.*, 1882, t. I, p. 448.

τας πρὸς τὸν Θεόν, ἤλασεν. « Tandis que son règne était prospère et que les affaires allaient à souhait, il a chassé les saints qui intercédaient auprès de Dieu pour qu'il reçût paix et santé [1]. » Gallus chassa les saints, ou bien les obligea à fuir.

XIV. Sous Valérien. — Denis d'Alexandrie raconte qu'après le premier édit de persécution de Valérien, en 257, il y eut des exilés [2] : il ne fait pas allusion aux fugitifs. Saint Cyprien cette fois ne songea plus à la fuite, il fut exilé à Curubis et y demeura jusqu'à l'époque de son martyre. Saint Denis fut, de son côté, exilé dans la Maréote. Le régime auquel les exilés étaient soumis semble assez bénin. Il est remarquable que sous Dèce et sous Valérien l'attitude de ces illustres personnages est ainsi changée. On n'en sait pas avec certitude la raison, mais on peut croire que sous Dèce la persécution atteignant tous les fidèles, ces grands évêques ont eu le souci de se cacher afin de veiller personnellement au salut de leur peuple dont ils partageaient les périls. Sous Valérien, au contraire, eux seuls étaient exposés. Quelque fût leur sort, les fidèles étant épargnés, ils ne croyaient plus devoir se dérober devant un danger personnel. En ce qui concerne saint Maxime, évêque de Nole, il s'enfuit au désert non pour conserver sa vie, mais pour épargner à sa faiblesse une épreuve dont il craignait de ne pas triompher.

XV. Sous Dioclétien. — Au début du règne de Dioclétien (285) nous rencontrons plusieurs récits de mince autorité qui parlent de la fuite de quelques martyrs. A la suite de la série de témoignages qui viennent d'être énumérés, on peut considérer que la fuite étant considérée par les fidèles comme un procédé légitime de se soustraire à la persécution, il est donc admissible que des faits analogues se soient produits et aient été conservés dans la mémoire des fidèles, puis insérés et peut-être arrangés dans les récits retouchés ou composés à une époque déjà éloignée des événements.

Les actes de saint Sébastien ont très peu de valeur, mais peut-être ont-ils gardé quelques vestiges historiques. On peut admettre que des fidèles se soient réfugiés dans la maison d'un certain Chromatius et que celui-ci, pour éviter l'encombrement et les dénonciations ait évacué tout ce monde dans une villa de Campanie. Un dimanche, l'évêque de Rome vint voir cette partie de son troupeau qui allait s'éloigner, la confia à un prêtre du nom de Polycarpe, mais au moment du départ quelques-uns changèrent d'avis et demeurèrent à Rome. Tout cela n'a rien de très remarquable et qui fasse difficulté. On en pourrait dire de même pour quelques autres pièces qui, réduites à l'incident de la fuite, n'offrent rien que de vraisemblable; ce qui ne veut pas dire que le reste des actes où cet incident se trouve introduit devienne plus authentique. Dans les actes de Donatien et Rogatien on voit un évêque de Nantes fugitif [3]; les actes des martyrs de Soissons, Rufin et Valère, les font voir réfugiés dans une caverne [4]; ceux du martyr Lucien, de Beauvais, le montrent fuyant à une lieue de la ville [5], etc. Il ne se trouve en tout ceci rien d'incroyable, mais les actes n'en sont pas plus historiques.

Mais avec la grande persécution déchaînée en l'an 303, nous trouvons de nouveau des faits certains dans des documents authentiques. A Salonique, les trois vierges Agape, Chionia et Irène prirent la fuite [6]. Dans l'interrogatoire d'Irène, on lit ceci : « L'année dernière, lors de la publication du premier édit de nos maîtres les empereurs et les césars où vous êtes-vous cachées? — Où Dieu a voulu. Dieu sait que nous avons vécu dans les montagnes, en plein air. — Chez qui viviez-vous? — En plein air, tantôt sur une montagne, tantôt sur une autre. — Qui vous donnait du pain? — Dieu, qui donne à tous la nourriture. — Votre père était-il complice? — Non, par le Dieu tout-puissant! il ne pouvait être complice, il ignorait tout. — Parmi vos voisins, qui le savait? — Demande-le leur. » Dans cette même ville de Salonique, la plupart des clercs prirent la fuite, c'est du moins ce qu'on lit dans les actes du diacre Agathopode et du lecteur Théodule [7].

A ce premier édit de Dioclétien, se rapporte la fuite de l'évêque d'Aptonge, Félix. Son peuple avait été pris, à la nouvelle de la persécution, d'une terreur panique et des chrétiens étaient venus trouver Affius Cæcilianus, duumvir d'Aptonge, dans son prétoire, afin de provoquer la livraison des Écritures et des archives de leur Église. Eux-mêmes, débarrassant le magistrat de ce soin, se chargent de tout, envoient dans la maison de l'évêque pour en retirer les livres saints qui doivent être détruits, donnent le mobilier, la chaire épiscopale, tout ce qui leur tombe sous la main. Il est à peine douteux que si l'évêque s'était trouvé dans sa maison il n'eût pas été épargné, mais aux *officiales* qui vinrent le réclamer, on répondit qu'il était absent [8]. Il s'était enfui et caché. Optat de Milève nous dit qu'il ne fut pas le seul, car la persécution « épargna ceux qui s'étaient cachés » *latentes dimisit illæsos* [9].

En Galatie, sous l'administration du consulaire Théotecne, en 304, nous rencontrons la Passion de S. Théodote d'Ancyre, pièce excellente qu'on a un peu lestement jetée aux légendes et qui conserve une valeur historique incontestable. Ce Théodote était un cabaretier (voir ce mot) qui rendait à l'Église de réels services. « La fuite, lisons-nous dans sa passion, présentait des périls; dans certaines régions les vastes solitudes n'offraient aucune ressource pour vivre, ou bien la grossièreté des aliments qu'elles fournissaient aux fugitifs faisaient préférer à ceux-ci les chances du retour dans leurs maisons. Dans ces circonstances, Théodote s'ingéniait à secourir les fugitifs et les prisonniers. » Il pouvait sans donner l'éveil, grâce à sa profession, s'approvisionner de vin pur « qu'il revendait aux chrétiens au fur et à mesure de leurs besoins en sorte que la maison du cabaretier servait tout à la fois de lieu de prière, d'hospice pour les voyageurs et d'église » où les prêtres fugitifs venaient célébrer le saint sacrifice.

Après un voyage à Malos, bourg situé à quarante milles d'Ancyre, Théodote va « se cacher dans une grotte ouverte à l'Orient, d'où sortait un des affluents de l'Halys, à deux stades environ de Malos. » Il rencontre là un groupe de fugitifs qu'il avait aidés à se tirer des griffes de l'*officium*. Il se trouve là en pleine solitude, dans les bois [10].

Le quatrième édit ajouta à la violence de la persécution. Les fidèles s'enfuirent en grand nombre. En Orient, en Occident, les documents nous les montrent se retirant dans les lieux inhabités. Dans la Basse Norique, ils se cachent dans les cavernes [11]. En Égypte « les maisons autrefois pleines d'habitants se vidèrent, les solitudes furent changées en villes par suite du grand nombre de ceux qui s'y cachèrent, » lit-on dans les actes de saint Menas [12]. A Alexandrie, des cachettes abritèrent beaucoup de fugitifs. « J'ai entendu dire à mes parents, raconte saint Athanase, qu'au temps où,

[1] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. I, *P. G.*, t. XX, col. 640. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII, c. XXII; *P. G.*, t. XX, col. 686. — [3] Ruinart, *Acta primorum martyrum*, 1689, p. 296. — [4] *Acta sanct.*, juin, t. II, p. 795. — [5] *Acta sanct.*, janv., t. I, p. 159. — [6] *Acta ss. Agapes Chioniæ, Irenes*, n. 2, dans Ruinart, *op. cit.*, 1713, p. 392. — [7] *Acta sanct.*, avril, t. I, p. 42. — [8] *Gesta proconsularia quibus absolutus est Felix.* — [9] S. Optat, *De schism. donat.*, l. I, c. XIII; *P. L.*, t. XI, col. 908. — [10] P. Franchi de Cavalieri, *I martiri di S. Teodoro di S. Ariadne*, dans *Studi e Testi*, n. 6, in-8°, Roma, 1901. — [11] *Acta sanct.*, mai, t. I, p. 462, Florian, retiré à Cetium. — [12] *Acta S. Menæ*, dans *Anal. boll.*, 1884, t. III, p. 259.

sous Maximien Hercule, grand-père de Constance, commença la persécution, des païens dérobèrent nos frères chrétiens aux recherches de leurs ennemis, sacrifièrent même leurs biens ou affrontèrent la prison, plutôt que de les trahir; ils accueillaient ceux des nôtres qui se réfugiaient chez eux et s'exposaient pour les protéger [1]. » Dans la province du Pont il se trouve des fugitifs qui gagnent la Perse, l'Arménie et les déserts de l'Arabie [2]. A Rome, les actes de saint Anthime nous apprennent que tous les prêtres se cachaient [3]. Ces actes sont fort sujets à caution et on peut dire la même chose de la Passion des saints Abundius et Abundantius, mais cette dernière contient un détail qui peut être retenu. Vingt-trois chrétiens se tenaient cachés au *vicus Canarius* dans la maison de la matrone Theodora, *in domo Theodoræ, in vicum qui dicitur Canarius* (peut-être le *vicus Caprarius*), sous la conduite du prêtre Abundius et du diacre Abundantius. P. Allard conjecture, non sans vraisemblance, que c'étaient les habitants d'un bourg du Latium qui avaient fui à Rome dans l'espoir de s'y mieux cacher [4].

Parmi ceux qui s'enfuirent pour échapper à la torture et au supplice, il est impossible d'accepter toutes les indications contenues dans les actes, mais il est souvent plus impossible encore de les contester et de les rejeter sur de bonnes raisons. Dans la Pamphylie, Calliope s'enfuit de Perge à Pompeiopolis [5]; dans le Pont, une illustre famille prit la fuite, les grands parents de saint Basile et de saint Grégoire de Nysse (du côté maternel). A l'approche du danger, ils quittèrent Néocésarée avec quelques serviteurs et s'enfoncèrent dans des régions boisées où ils vécurent sept années [6]. En Égypte, saint Ménas préféra la compagnie des bêtes féroces à celle des adorateurs des idoles [7]. En Gaule, saint Genesius d'Arles, refusa de transcrire les ordres du persécuteur et prit la fuite. Afin de se conformer à la parole évangélique qui ordonne d'éviter la persécution, il fit plus que se cacher, il changea de ville plusieurs fois. Saint Julien cédant aux conseils de saint Ferréol quitta le Dauphiné pour l'Auvergne, et saint Ferréol lui-même, ayant réussi à sortir de prison, se hâta de fuir la persécution et de gagner une région étrangère. Lorsque Julien apprit que des gens de police étaient envoyés à sa poursuite et sa cachette sur le point d'être découverte, il vint se livrer afin de ne pas compromettre ses hôtes [8].

XVI. Sous Galère. — Après l'abdication de Dioclétien (305), Galère continua la persécution; mais Maximin Daïa, à qui était échu l'Orient, crut devoir attendre quelque temps et il commença par publier une sorte d'amnistie religieuse. Grâce à cette trêve, les chrétiens songèrent à se réorganiser et, dans la première moitié de l'an 306, Pierre d'Alexandrie publia une série de canons disciplinaires concernant les différents cas soulevés par la conduite des fidèles pendant la persécution. Beaucoup s'étaient enfuis, cachés, avaient abandonné leurs biens, les espèces étaient très diverses. Pierre s'étant caché pendant la persécution était donc qualifié mieux qu'aucun pour légiférer sur cette question [9].

Le canon 7e condamne la conduite des maîtres chrétiens qui ont envoyé des esclaves à leur place devant le juge, en sorte que ces esclaves ont sacrifié et apostasié; ceux-ci sont coupables et feront une année entière de pénitence, mais les maîtres qui ont lâchement abusé de leur pouvoir, qui ont obligé à l'idolâtrie ceux qui avaient pu fuir, δυναμένους καὶ αὐτοὺς ἐκφεύγειν, sont condamnés à trois années de pénitence.

Les canons 8e et 9e parlent des fidèles qui, après une première apostasie, se sont relevés d'eux-mêmes, sont retournés au combat, ont souffert l'emprisonnement et les tortures; ils seront reçus à la communion des prières, du corps et du sang, quoique, s'empresse de remarquer l'évêque, ils ne se soient pas conformés à l'enseignement du Christ qui nous a enseigné de prier afin de n'entrer pas en tentation; ils ne se sont pas conformés non plus à son exemple, car Jésus s'est souvent dérobé à ceux qui voulaient lui dresser des embûches. Quelquefois, il évita de les rencontrer et quand vint l'heure de sa passion, il n'alla pas au-devant, il attendit que ses ennemis vinssent le prendre. Ils le livrèrent à Pilate. Le Christ parlant de ceux qui souffrent et meurent pour lui a dit : *tradent vos* et non pas *vos ipsos tradetis*. Il veut que nous fuyions la persécution, que nous passions d'un lieu dans un autre quand on nous persécute en son nom; il ne veut pas que nous nous présentions aux satellites du diable. Saint Pierre nous en donne la raison. C'est, premièrement, pour que nous ne soyons pas pour eux la cause de crimes de toute espèce; secondement, pour que nous ne les forcions pas à être plus cruels, troisièmement pour que nous ne les mettions pas dans le cas d'accomplir des œuvres de mort. Il faut attendre, se tenir sur ses gardes, veiller et prier pour ne pas entrer en tentation. C'est ainsi qu'à l'exemple du Maître, Étienne, Jacques, attendirent d'être arrêtés, et aussi Pierre qui fut crucifié à Rome, et Paul, qui fut décapité dans la même ville. Ce que tous désiraient, c'était d'enseigner la parole de Dieu. Ils cherchaient non ce qui leur était utile, mais ce qui était utile aux autres et ils savaient qu'il faut qu'on entre par beaucoup d'affections dans le royaume de Dieu.

Le canon 13e approuve formellement la fuite : « Aucun reproche ne doit atteindre ceux qui se sont dérobés à la persécution pour sauver leur vie, lors même que d'autres auraient été détenus à leur place. » A Éphèse, Caïas et Aristarque furent saisis à la place de Paul [10]. A Jérusalem, lorsque Pierre s'évada de la prison, il fut cause que les soldats de garde furent condamnés à mort et cependant Pierre ne peut être tenu responsable de ce châtiment, car, après la découverte de la fuite de leur prisonnier, les soldats auraient pu se sauver eux-mêmes.

En cette même année 306 éclate la persécution de Galère et de Maximin Daïa, persécution qu'Eusèbe nomme une « seconde déclaration de guerre. » Ici encore les exemples de fuite sont nombreux. Natalie, veuve du martyr Hadrien, est demandée en mariage par un officier supérieur de l'armée. Comme elle est chrétienne, son refus ne peut manquer de lui valoir la prison et peut-être la mort. Elle organise la fuite d'un groupe de chrétiens également menacés, s'embarque et arrive à Argyropolis, près de Byzance, où elle meurt de fatigue [11].

En 307, à Sirmium, le jardinier Serenus, déjà avancé en âge, se cacha, mais après un laps de quelques mois rentra chez lui se croyant en sûreté et trouva le martyre [12]. — En Lycaonie, une jeune mère, Julitta, s'enfuit avec son enfant nouveau-né et deux servantes dans l'Isaurie; de là à Tarse, en Cilicie, où elle trouva

[1] S. Athanase, *Ad solitariam vitam agentes*, *P. G.*, t. xxv, col. 691. — [2] Eusèbe, *De vita Constantini*, l. II, c. lm; *P. G.*, t. xx, col. 1029. — [3] *Acta sanct.*, mai, t. II, p. 617. — [4] *Acta sanct.*, septembre, t. v, p. 300; P. Allard, *op. cit.*, t. iv, p. 393. — [5] *Acta sanct.*, avril, t. I, p. 659-662. — [6] S. Grégoire de Nazianze, *Orat.*, xlm; *P. G.*, t. xxxvi, col. 500-501. — [7] *Anal. boll.*, 1884, t. III, p. 259. — [8] Tillemont, *Mémoires*, 1732, t. v, p. 279, 280; Ruinart, *op. cit.*, p. 511. — [9] M. Routh, *Reliquiæ sacræ*, t. iv, p. 23 sq.; Mansi, *Conc. ampliss. coll.*, t. I, col. 1270; *P. G.*, t. xviii, col. 167; Hefele-Leclercq, *Hist. des conciles*, t. I, p. 498, note 1; P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. v, p. 32-35. — [10] Act. c. xix, 26-31. — [11] *Acta S. Adriani* dans Surius, *Vitæ sanct.*, t. ix, p. 88 sq. — [12] *Passio S. Sereni*, dans Ruinart, *op. cit.*

le martyre [1]. — En Lycie, le jeune Aphien s'enfuit de la maison paternelle [2]. — A Antioche, Domnina et ses deux filles Bernice et Prosdoxés, laissent « leur ville, leur maison et leurs proches et fuient au loin. » Elles se réfugièrent à Édesse, dans l'Osrhoène; le mari de Domnina conduisit lui-même les soldats à leur poursuite et on les emmena vers la Syrie. Saint Jean Chrysostome leur a consacré une homélie [3]. « Personne, dit-il, ne les accusera de lâcheté, car elles accomplissaient le précepte du Christ qui dit : lorsqu'on vous poursuit..., et elles se tressaient une couronne, la couronne du mépris des choses présentes. Elles avaient le Christ pour compagnon, le Christ pour lequel elles s'exilaient, et au secours duquel elles avaient un droit spécial.... Lorsqu'il fallut fuir, elles fuirent; lorsqu'il fallut combattre, elles s'arrêtèrent, et, enchaînées par l'amour du Christ, elles suivirent leurs geôliers. S'il ne faut pas chercher la tentation, il faut lutter lorsqu'elle se présente et faire preuve d'abord de douceur, puis de force. » La voie qu'elles suivaient allait d'Édesse à Carrhes, puis vers l'Euphrate qu'elle traversait et gagnait Hieropolis. Au delà de cette ville on rencontra une rivière, la troupe fit halte et Domnina demeurée seule avec ses « filles au bord de l'eau leur dit: « De tous les maux, le plus affreux c'est le déshonneur, dont nous ne pouvons même entendre parler sans rougir. Toute mort est préférable avec le secours du Christ. » Elles se noyèrent à l'instant [4].

Vers 308, se place le martyre d'Eulampius et d'Eulampia dans les actes desquels il est parlé d'une fuite des fidèles dans les lieux déserts [5].

En 309, le diacre Habib, de l'Église d'Édesse parcourait les communautés des environs, mais pas si secrètement que les magistrats n'en fussent avertis et l'ordre vint de l'arrêter. Habib était alors en tournée apostolique aux environs de Zeugma Le gouverneur envoya dans la bourgade de Telzeha: on fit des perquisitions qu'on étendit assez loin, mais on ne le trouva pas; on arrêta toute sa famille et les habitants du village furent enchaînés; sa mère, ses parents, les notables furent amenés à Édesse et incarcérés. Quand dans son refuge, Habib apprit tout ceci, il réfléchit. « Mieux vaut pour moi, se dit-il, me présenter au magistrat du lieu. Je rougirai de rester caché et d'envoyer au ciel mon prochain pour y être couronné à cause de moi. Quel bien fera la religion chrétienne à celui qui fuit de peur de la confesser. » Il partit et se livra [6].

En 310, Quirin, évêque de Sciscia, fut arrêté, sur l'ordre du proconsul après d'actives recherches; car, nous disent ses actes authentiques, l'évêque, averti, avait quitté la ville; on l'arrêta donc pendant sa fuite et on le ramena à Sciscia. Maxime lui dit : « Où fuyais-tu? — Je ne fuyais pas; j'accomplissais simplement l'ordre du Seigneur, car nous lisons dans nos livres : Si l'on vous poursuit dans une ville, passez dans une autre. — De qui est ce précepte? — Du Christ [7]. »

XVII. Après les persécutions. — En 314, le concile d'Ancyre, dans son canon 3e, décide que « ceux qui se sont enfuis devant la persécution, mais qui ont été arrêtés, trahis peut-être par ceux de leur maison, qui ont souffert avec persévérance la confiscation de leurs biens, des tortures et la prison, déclarant qu'ils étaient chrétiens, mais qui ensuite ont été vaincus... ne doivent pas être privés de la communion de l'Église [8].

XVIII. Saint Athanase. — L'arianisme va devenir une occasion de persécutions souvent aussi impitoyables et sanglantes qu'avait été le paganisme, et il serait possible de poursuivre ce travail et de montrer ensuite le nestorianisme, le monophysisme et surtout l'iconoclasme ressuscitant les pires atrocités et provoquant des fuites en grand nombre. Mais à cette galerie des illustres fugitifs il faut encore ajouter saint Athanase.

Au plus fort de la lutte arienne à Alexandrie, on fit donner à Athanase le conseil de s'éloigner (355); il refusa et resta encore tout l'hiver pendant que se préparait le coup de force qui, le 8 février 356, mit l'église de Théonas entre les mains des soldats du duc Syrianus. Les portes furent enfoncées, les fidèles bousculés, l'évêque demeurant dans sa chaire. Des laïques, des moines l'entouraient, ils parvinrent à l'entraîner; il disparut, c'était ce qu'on voulait. Où était-il passé? Palladius, vers 388, raconte le fait suivant : « A Alexandrie, j'ai connu une vierge d'environ soixante-dix ans que j'ai rencontrée. Or tout le clergé témoignait qu'étant jeune, environ à vingt ans [9] et fort excellemment belle, elle était à éviter à cause de sa beauté, afin qu'elle ne donnât à personne sujet de blâme par suite du soupçon. Quoiqu'il en soit, lorsqu'il arriva que les Ariens conspirèrent contre le bienheureux Athanase, évêque d'Alexandrie, au moyen d'Eusèbe le préposé, sous l'empereur Constance, et lorsqu'ils l'accusaient injustement par leurs calomnies, évitant d'être jugé par un tribunal corrompu, il ne se confia à personne, ni parent, ni ami, ni élève, ni un autre. Mais les envoyés du préfet étant entrés soudain dans l'évêché et le cherchant, il prit sa tunique et sa casaque et, au beau milieu de la nuit, il s'enfuit chez cette vierge Or, déconcertée à cause de la chose, elle fut tout à fait effrayée. Alors il lui dit : Comme je suis cherché par les ariens et dénoncé injustement, en conséquence pour ne pas remporter moi-même une réputation déraisonnable et jeter dans un péché ceux qui veulent me punir, je me suis mis dans l'idée de fuir. Puis Dieu m'a révélé cette nuit ceci : « Tu n'as à être sauvé chez personne, sinon chez celle-là. » Elle donc, dans une joie considérable, ayant rejeté toute discussion, se fit toute entière au Seigneur: elle cacha ce très saint pendant six ans, la vie durant de Constance; elle lavait ses pieds, faisait le service des sécrétions, pourvoyait à tous ses besoins, empruntait des livres et les lui procurait. Et personne parmi les hommes d'Alexandrie entière ne sut dans les six ans où passait son temps le bienheureux Athanase. Or, dès que la mort de Constance fut annoncée et qu'elle parvint à ses oreilles, s'étant bien habillé de nouveau dans la nuit, il fut trouvé dans l'église et tous furent hors d'eux-mêmes et le contemplèrent comme vivant entre les morts. Alors il se justifiait de la sorte à ses amis sincères : « C'est pour ceci que je ne me suis pas réfugié vers vous, afin qu'il vous fût facile de faire serment et d'autre part aussi, à cause des perquisitions. Et je me suis réfugié vers celle sur laquelle personne ne pouvait avoir de soupçon, par ce que belle et jeune. J'ai recherché deux choses : et son salut, car je lui ai été utile et ma réputation [10]. » Dans toute cette historiette, s'il se trouve quelque chose de vrai; c'est assurément fort peu de chose. La fuite d'Athanase nous est connue de façon autrement circonstanciée et certaine. Athanase accusé de couardise par les ariens a pris soin de rédiger son *Apologia pro fuga sua*. Les saints, qui étaient recherchés par leurs ennemis ont fui, dit-il, parce qu'ils ignoraient le terme du temps qu'ils avaient à vivre, qu'ils regardaient la fuite comme un exercice et une préparation à la mort, parce

[1] Ruinart, *op. cit.*, p. 528. — [2] *Annal. boll.*, 1897, t. xvi, p. 122. — [3] S. Jean Chrysostome, *Homelie*, l. — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VIII, c. xii, *P. G.*, t. xx, col. 770. — [5] *Acta sanct.*, octobre, t. v, p. 67. — [6] H. Leclercq, *Les martyrs*, t. ii, p. 306. — [7] H. Leclercq, *Les martyrs*, t. ii, p. 318. — [8] Hefele-Leclercq, *Histoire des conciles*, t. i, part. 2, p. 305. — [9] Vers 388, elle avait 70 ans; elle avait donc 20 ans, vers 338, or la fuite d'Athanase est de 356; elle en aurait eu 38; il est vrai qu'entre 20 et 38 ans,... — [10] Palladius, *Histor. lausiaca*, c. lxiii, édit. Lucot.

que, agissant autrement, ils auraient été homicides d'eux-mêmes, auraient désobéi à Dieu et auraient paru avoir honte de supporter les tourments de l'exil, qui sont plus terribles que ceux de la mort. « Ceux donc qui mourront dans la fuite, ne mourront point sans gloire; ils auront la palme du martyre [1]. »

Pendant six longues années, la police chercha vainement Athanase. « Tout ce que l'Égypte comptait d'honnêtes gens était pour lui. C'était le défenseur de la foi, le pape légitime, le père commun; c'était aussi, grande recommandation, l'ennemi, la victime du gouvernement. Le désert lui était hospitalier; il pouvait frapper sans crainte à la porte des monastères et des cellules. Sauf quelques dissidents qui ne se montraient que derrière les uniformes, la population était entièrement à ses ordres. Jamais il ne fut trahi, jamais sa trace ne fut éventée par la police. En véritable Égyptien qu'il était, il ne dédaignait pas, à l'occasion de lui jouer des tours. Un soir, qu'il remontait le Nil en barque, il entendit derrière lui un bruit de rames : c'était une galère officielle. On héla son bateau : « Avez-vous vu Athanase? — Je crois bien, dit-il, en contrefaisant sa voix. — Est-il loin? — Non, il est tout près, devant vous, ramez ferme. » — La galère, s'élança vers le sud, et le proscrit, virant de bord, rentra tranquillement chez lui [2]. »

XIX. Saint Augustin. — Dans sa lettre à Honorat saint Augustin exprime sa pensée. Les pasteurs des âmes ne doivent pas fuir, s'ils n'ont pas de raisons particulières, si le danger est le même pour eux et pour les fidèles et que ces derniers ont besoin de leur ministère; ou si leur fuite doit être un sujet de scandale. Même dans le cas où tous sont exposés à mourir s'ils ne fuient pas et dans le cas où la persécution les atteint tout seuls, quelques-uns parmi eux doivent demeurer en se cachant parmi les fidèles; s'ils ne peuvent pas s'entendre, qu'ils tirent au sort les noms de ceux qui auront à garder le troupeau. Par contre, s'ils sont recherchés personnellement, pourvu qu'ils se fassent suppléer auprès des fidèles, ou s'ils n'en ont pas à gouverner, il ne faut pas qu'ils restent. La fuite est, pour eux, un précepte ou, au moins, une permission : *fugere de civitate in civitatem a facie persecutionis... preceptum sive permissum est... prædicatoribus Evangelii* [3].

XX. Sous les Vandales. — Victor de Vite a rapporté l'histoire de la persécution des Vandales en Afrique : Ces barbares impitoyables ayant trouvé la province en repos et florissante s'essayaient à sillonner le pays de leurs bandes pour détruire cette beauté et fertilité; ils mettaient à sac, remplissaient le pays de carnage, massacres, brûleries, et leur furie s'étendit si avant que même les arbres fruitiers et les plantes étaient coupés et arrachés — nous avons revu ces choses — à la fin, les malheureux Africains, pour éviter cette fureur, s'étaient cachés dans la profondeur des grottes et dans les cavernes des montagnes, crevasses de la terre, lieux souterrains [4].

Sous le roi Hunerich la persécution redoubla. Deux ans avant qu'elle n'éclatât, un chrétien vit en songe l'église de Faustus décorée de riches tentures et brillamment éclairée. Tout à coup, comme il se réjouissait de cette magnificence les lumières s'éteignirent, l'obscurité et une odeur fétide envahirent le sanctuaire et une horde d'Éthiopiens chassa la blanche troupe des fidèles. Un prêtre vit, dans la vieille basilique, une foule immense qui disparut et fit place à une multitude de pourceaux et de chèvres. Un évêque rêva qu'il était transporté sur une montagne d'où il apercevait un grand troupeau de brebis; au milieu d'elles étaient deux chaudières bouillantes dans lesquelles on les précipitait après les avoir égorgées et tout le troupeau fut détruit. Un autre chrétien dit : J'ai vu sur la montagne de Ziqua un personnage de taille gigantesque qui criait, à sa droite et à sa gauche : Fuyez! Fuyez! N'était-ce point un envoyé du Christ, le Christ lui-même répétant les paroles qu'il avait dites à ses disciples : Lorsqu'on vous persécutera dans une ville, retirez-vous dans une autre [5].

H. Leclercq.

FULDA (Manuscrits liturgiques de). Le monastère de Fulda, fondé par saint Boniface, en 744, se développa assez rapidement pour que, au début du IXe siècle, à l'époque où s'arrêtent nos études archéologiques, on puisse entrevoir l'existence dans cette abbaye d'une école de calligraphes dont l'histoire mal connue ne peut s'éclaircir que vers les Xe et XIe siècle, à l'aide des monuments paléographiques qui furent le produit de leur activité. On a pu identifier comme originaires de Fulda, un groupe de six sacramentaires, tous honorables pour l'école qui les a produits. Aucun d'eux n'est demeuré à Fulda. Trois ont émigré en Italie : ce sont le ms. lat. *3548* de la bibliothèque Vaticane; le ms. *181* de la bibliothèque de Verceil et le ms. *75* de la bibliothèque d'Udine. Trois autres sont conservés en Allemagne, ce sont le *cod. theol. 231* de la bibliothèque de l'université de Gœttingue; le *cod. A. II, 52*, de la bibliothèque de Bamberg; enfin le *cod. lat. 10077* de la bibliothèque de Munich. De ces six sacramentaires, le *cod. theol. 231* de Gœttingue est le plus important, par son texte comme par ses miniatures, pour la plupart en pleine page, et par ses initiales [6]. Le *sacramentarium Fuldense* est un utile témoin du Xe siècle, dans lequel il n'est entré aucune des pièces du lectionnaire ou de l'antiphonaire. C'est un type bien pur du sacramentaire dit Grégorien, contenant environ cent cinquante messes de saints et près de deux cents messes votives pour les circonstances les plus diverses. Le nombre des vigiles et des octaves est assez grand. Tous les dimanches, tous les féries et fêtes majeures, beaucoup de messes votives ont des préfaces propres et ordinairement plusieurs oraisons de rechange. A chaque dimanche, on rencontre l'ancienne *Oratio super populum*.

D'autres particularités méritent d'être remarquées au passage. Le canon de la messe, placé en tête du sacramentaire, contient différentes additions, surtout dans le *Communicantes*, après le *Supplices* et dans les oraisons qui précèdent la communion. Au samedi saint, à côté de quatre leçons et oraisons *secundum Gregorium*, nous trouvons aussi *Aliæ orationes gelasianæ*. La même juxtaposition se rencontre pour le rite du baptême. On fit (p. 330-343) l'*Ordo scrutinii* tel qu'Amalaire, Jessé d'Amiens, d'autres encore le décrivent pour le IXe siècle; puis (p. 343-353), le simple *Ordo baptisterii* qui se substituait à l'époque carolingienne au système des sept scrutins. Au premier scrutin de la quadragésime (p. 330-332), prend place

[1] S. Athanase, *Apologia de fuga sua; P. G.*, t. XXV, col. 666. — [2] L. Duchesne, *Hist. de l'Église*, 1901, t. II, p. 269. — [3] S. Augustin, *Epist.* CCXXXVII, *ad Honoratum; P. L.*, t. XXXIII, col. 1013; t. XXXV, col. 1731; t. XLII, col. 272. — [4] H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, in-12, Paris, 1904, t. II, p. 148. — [5] Victor de Vite, *Historia persecutionis Vandalicæ*, l. II, c. VI; cf. E. Le Blant, *La fuite devant la persécution* dans *Les persécuteurs et les martyrs*, in-8°, Paris, 1893, p. 151-157; E. Jolyon, *La fuite de la persécution pendant les trois premiers siècles du christianisme* (64-323), *Ce qu'en a pensé Tertullien. Ce qu'en a pensé l'Église*, in-8°, Lyon, 1903. — [6] G. Richter et A. Schönfelder, *Sacramentarium Fuldense, sæculi X*, dans *Quellen und Abhandlungen zur Geschichte der Abtei und der Diöcese Fulda*, in-8, Fulda, 1912; E. Vykoukal, dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 1913, p. 780-781. Ce sacramentaire est omis dans L. Delisle. *Mémoires sur l'ancien sacramentaires*, dans *Mém. de l'Acad. des Inscript.*, t. XXXII; *Zeitschrift für christliche Kunst*, 1894, t. IX, p. 65.

une longue allocution qui s'adresse aux catéchumènes enfants et se termine par des avertissements donnés aux adultes.

Le sacramentaire compte six dimanches avant Noël, il désigne le *Communicantes* sous le nom de *Conjunctio* (p. 87, 88, 110, 112, 113, 343); dans l'*Agenda mortuorum*, on lit ce néologisme passablement audacieux : *Tunc lavatur corpus et lazarizatur feretroque componitur* (p. 302). Nous donnons le contenu du manuscrit, avec le renvoi aux pages de l'édition de 1913.

p. 1 *Canon.*
5 *Oratio pro ebdomadario refectori lectore.*
6. IX *kl. jan. In vigilia nat. Domini.*
6. VIII *kl. jan. In vigilia nat. Dni. Primo galli cantu.*
8. *Mane primo.*
8. *In die ad missàm.*
10. VII *kl. jan. Nat. s. Stephani.*
11. VI *kl. jan. Nat. s. Johannis, evangelistæ.*
13. V *kl. jan. Nat. ss. innocentum.*
14. II *kl. jan. Nat. s. Silvestri, pape.*
14. *kl. jan. Oct. Dni.*
15. III *non. jan. Nat. S. Genovefe, virginis.*
15. *non. jan. Vigilia epiphanie.*
16. VIII *id. jan. Epiphania dni nri Jesu Christi.*
17. *Id. jan. oct. epithaniæ et nat. s. Hilarii, conf.*
18. XXI *kl. feb. Nat. s. Felicis, presbyteri.*
19. XVII *kl. feb. Nat. s. Marcelli, pape et mart.*
19. XV *kl. feb. Nat. s. Priscæ, mart.*
20. XIV *kl. Nat. ss. Marii et Marthæ.*
20. XIII *kl. feb. Nat. s. Fabiani, mart.*
20. *Eodem die s. Sebastiani, mart.*
21. XII *kl. feb. Nat. s. Agnetis, virg.*
22. XI *kl. feb. Nat. s. Vincentii, mart.*
22. X *kl. feb. ss. Emerentianæ, Macharii atque Eugeniæ.*
23. VIII *kl. feb. Conversio Pauli, apostoli.*
23. *Eodem die, Nat. s. Preiecti, martyris.*
24. V *kl. feb. Nat. s. Agnæ secundo.*
24. IV *non. feb. Ypapante.*
25. *non. feb. Nat. s. Agathæ, virg.*
26. *Id. feb. Nat. s. Scholasticæ, virg.*
27. *Eodem die Nat. ss. Zotici, Herenei, Jacinthi.*
27. *Eodem die s. Soteris, mart.*
27. XVI *kl. mart. Nat. ss. Valentini, Vitalis, Feliculæ et Zenonis.*
28. XIV *kl. mart. Nat. s. Julianæ, virg.*
28. VIII *kl. mart. Cathedra s. Petri.*
29. VI *kl. mart. Nat. s. Mathie, apostoli.*
29. *Non. mart. Nat. ss. Perpetuæ et Felicitatis.*
29. V *id. mart. Vigilia s. Gregorii, papæ.*
30. *Id. mart. Nat. s. Gregorii, papæ.*
30. XIII *kl. apr. Vigilia s. Benedicti, abbatis.*
31. *Eodem die Nat. s. Cuthberti, episcopi.*
31. XII *kl. apr. Nat. s. Benedicti, abb. et conf.*
33. VIII *kl. apr. Annuntiatio s. Mariæ, virg.*
34. *Dominica prima, post Nat. Dni.*
35. *Dominica* II, *post Nat. Dni.*
36. *Dominica prima, post theophaniam.*
36. *Dominica* II, *post theophaniam.*
37. *Dominica* III, *post theophaniam.*
38. *Dominica* IV, *post theophaniam.*
38. *Dominica* V, *post theophaniam.*
39. *Dominica* VI, *post theophaniam.*
39. *Dominica in LXX.*
40. *In sexagesima.*
41. *Dominica in quinquagesima.*
42. *Ordo privatæ, seu annualis pœnitentiæ.*
46. *Ordo agentis publicam pœnitentiam.*
46. *Feria* IV.
47. *Feria* V.
48. *Feria* VI.
49. *Feria* VII.

p. 49. *Dominica in quadragesima* (et les féries II à VI, *sabbato*).
53. *Dominica vacat* (et les féries II à VI, sabbato).
58. *Dominica* III, *in quadragesima* (et les féries II à VI, *sabbato*).
63. *Dominica* IV (et les féries II à VI, sabbato).
68. *Dominica* V *in XL* (et les féries II à VI, *sabbato*).
73. *Benedictio palmarum.*
73. *Dominica in palmis* (et feries II, III, IV).
76. *Reconciliatio pœnitentis, in cœna Dni.*
78. *Officium.*
80. *In cena Dni ad missam.*
81. *Feria* VI, *in parasceve.*
83. *Benedictio cerei, in sabbato sancto.*
85. *Orationes quæ dicuntur per singulas lectiones, in sabbato sancto, secundum Gregorium.*
86. *Sabbato.*
88. *In die sancto* (et tous les jours de la semaine).
94. *Dominica post albas.*
95. *Aliæ orationes de resurrectione.*
97. *In pascha annotinum.*
98. *Orationes et preces in parochiis.*
99. III *id. apr. Nat. s. Leonis, pape.*
99. *Id., apr. Nat. s. Eufemiæ.*
100. XVIII *kl. mai. Nat. ss. Tiburtii Valeriani et Maximi.*
100. IX *kl. mai. Nat. s. Georgii mart.*
101. VII *kl. mai. In lætania maiore et in* II *fer. rogat.*
102. VII *kl. mai. Nat. s. Marci, evangelistæ.*
102. IV *kl. mai. Nat. s. Vitalis, mart.*
103. *kl. mai. Nat. apostolorum Philippi et Jacobi.*
103. V *non. mai. Natale s. Juvenalis.*
104. *Eodem die, inventio sanctæ crucis.*
105. *Eodem die, Nat. ss. Alexandri, Eventii et Theodoli.*
105. II *non. mai. Nat. s. Johannis, apostoli.*
106. VI *id. mai. Nat. ss. Gordiani et Epimachi.*
106. IV *id. mai. Nat. ss. Nerei, Achillei et Panchratii.*
107. III *id. mai. Dedicatio ecclesiæ b. Mariæ ad martyres.*
107. *In letania minore. Feria* III, *in rogationibus.*
108. *Feria* IV.
109. *Eodem die, Vigilia ascensionis Dni.*
110. *In die ascensionis Domini.*
110. VIII *kl. jun. Nat. s. Urbani.*
111. *In sabbatho pentecost.*
112. *In vigilia pentecost.*
113. *Die sancto pentecosten* (et les féries II à VI).
116. *Sabbato in* XII *lectionibus.*
117. *Octava pentecost.*
118. *Alia missa eodem die.*
118. *kl. jun. Nat. s. Nicomedis.*
119. IV *non jun. Nat. ss. Marcellini et Petri.*
119. II *non. jun. Vigilia s. Bonifatii.*
120. *non. jun. Passio S. Bonifatii episcopi et sociorum ejus.*
121. V *id. jun. Nat. ss. Primi et Feliciani.*
122. II *id. jun. Oct. s. Bonifatii.*
122. *Eodem die, Nat. ss. Basilidis, Cirini, Naboris et Nazari.*
122. XVII *kl. jul. Nat. s. Vit. mart.*
123. XIV *kl. jul. Nat. ss. Marci et Morcelliani.*
123. *Eodem die, Vigilia ss. Gervasii et Protasii.*
124. XIII *kal. jul. Nat. ss. Gervasii et Protasii.*
124. IX *kl. jul. Vigilia Johannis baptistæ.*
125. VIII *kl. jul. In nat. s. Johannis bapt.*
127. VII *kl. jul. Vigilia ss. Johannis et Pauli.*
127. VI *kl. jul. Nat. ss. Johannis et Pauli.*
127. VI *kl jul. Vigilia apostolor. et nat. s. Leonis.*
128. III *kl. jul. Nat. ss. apostol. Petri et Pauli.*
129. II *kl. jul. Nat. s. Pauli.*
130. VI *non. jul. Nat. ss. Processi et Martiniani.*
130. II *non. jul. Oct. apostolorum.*

p. 131. VI *id. jul. Nat. ss. VII fratrum.*
131. V *id. jul. Nat. s. Benedicti, abbatis.*
131. VIII *kal. aug. Nat. s. Jacobi, apostoli.*
132. IV *kal. aug. Nat. ss. Felicis Simplici, Faustini et Beatricis.*
133. III *kl. aug. Nat. ss. Abdon et Sennen.*
133. *kl. aug. Ad. s. Petrum ad vincula.*
133. *Eodem die. Nat. ss. Machabeorum.*
134. IV *non aug. Nat. s. Stephani, papæ.*
134. VIII *id. aug. Nat. s. Xysti, episcopi.*
135. *Eodem die. Nat. ss. Felicissimi et Agapiti.*
135. VII *id. aug. Nat. s. Donati, episcopi.*
136. VI *id. aug. Nat. s. Cyriaci.*
136. V *id. aug. Vigilia s. Laurentii.*
137. IV *id. Aug. Nat. s. Laurentii.*
138. III *id. aug. Nat. s. Tiburtii,*
138. *Id. aug. Nat. s. Yppoliti, mart.*
139. XIX *kl. sept. Nat. s. Eusebii, presb.*
139. *Eodem die. Vigilia assumptionis s. Mariæ.*
140. XVIII *kl. sept. Assumptio s. Mariæ.*
141. XVI *kl. sept. Oct. s. Laurentii.*
141. XV *kl. sept. Nat. s. Agapiti.*
142. XIV *kl. sept. Nat. s. Magni, mart.*
142. XI *kl. sept. Nat. s. Timothei, mart.*
143. IX *kl. sept. Nat. s. Bartholomei, apostoli.*
143. VI *kl. sept. Nat. s. Rufi, matyris.*
144. V *kl. sept. Nat. s. Hermetis et s. Augustini.*
145. IV *kl. sept. Nat. s. Sabinæ, virg.*
145. *Eodem die. Decollatio s. Johannis baptistæ.*
146. III *kl. sept. Nat. ss. Felicis et Adaucti.*
146. *kl. sept. Nat. s. Prisci, mart.*
147. VI *id. sept. Nativitas s. Mariæ.*
147. *Alia missa.*
148. V *id. sept. Nat. s. Gorgonii.*
148. III *id sept. Nat. ss. Proti et Jacinthi.*
148. XVIII *kl. oct. Ad salutandam crucem.*
149. *Eodem die, Nat. ss. Cornelii et Cypriani.*
150. *Missa propria sancti Cypriani.*
150. XVII *kl. oct. Nat. s. Nicomedis.*
151. XVI *kl. oct. Nat. s. Eufemiæ et s. Lucie et Geminiani.*
151. XII *kl. oct. Vigilia s. Mathei, evangelistæ.*
152. XI *kl. oct. Nat. s. Mathei, evangelistæ.*
152. X *kl. oct. Nat. ss. Mauricii et sociorum.*
153. V *kl. oct. Nat. ss. Cosmæ et Damiani.*
153. III *kl. oct. Dedicatio basilicæ s. Michæli archangeli.*
154. II *kl. oct. Nat. s. Hieronimi presbyteri .*
155. *Non. oct. Nat. s. Marci, papæ.*
155. *Eodem die, nat. s. Marcelli et Apulei.*
156. *kl. oct. Nat. ss. Remigii, Germani et Vedasti, conf.*
156. VIII *kl. oct. Vigilia ss. martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii.*
157. II *id. oct Nat. s. Calisti, papæ.*
157. XV *kl. nov. Nat. s. Lucæ, evangelistæ.*
158. VII *id oct. Nat. ss martyrum Dyonisii, Rustici et Eleuthrii.*
158. VI *kl. nov. Vigilia apostolorum Simonis et Judæ.*
159. V *kl. nov. Nat. apostolorum Simonis et Judæ.*
159. II *kl. nov. Vigilia omnium sanctorum.*
160. *Kl. nov. Memoria omnium sanctorum.*
160. *Eodem die, nat. s. Cæsarii.*
161. *Eodem die, dedicatio basilicæ s. Salvatoris, in monasterio Fuldensi.*
162. VI *id. nov. Nat. VI coronatorum.*
162. V *id. nov. Nat. s. Theodori, mart.*
163. III *id. nov. Nat. s Mene, mart.*
183. III *id. nov. Nat. s. Martini, confessoris.*
164. XI *kl. dec. Vigil., s. Ceciliæ, virg.*
164. X *kl. dec. Nat. s. Ceciliæ, virg.*
165. XI *kl. dec. Nat. s. Clementis.*
p. 166. *Eodem die, nat. s. Felicitatis.*
166. VIII *kl. dec. Nat. s. Chrisogoni, mart.*
166. III *kl. dec. Nat. ss. Saturnini, Chrissanti, Mauri et Dariæ.*
167. *Eodem die. Vigilia s. Andreæ apostoli*
168. II *kl. dec. Nat. s. Andreæ, apostoli.*
169. II *non dec. Nat. s. Benedicti.*
169. VII *id. dec. Oct. s. Andreæ, apostoli.*
169. *Id. dec. Nat. s. Luciæ, virg.*
170. III *id. dec. Nat. s. Damasi, papæ.*
170. XII *kl. jan. Nat. s. Thomæ.*
171. *Dominica* I, *post oct. paschæ.*
171. *Dominica* II, *post. oct. paschæ.*
172. *Dominica* III, *post. oct. paschæ.*
173. *Dominica* IV, *post oct. paschæ.*
173. *Dominica, post ascensionem Dni.*
174. *Annuntiatio jejunii mensis quarti.*
174. *Mensis* IV *feria* IV.
175. *Feria* VI.
175. *Sabbato in* XII *lectionibus.*
176 à 192. Vingt-cinq dimanches après la Pentecôte coupés entre le XVIe et XVIIe par les féries des quatre-temps, de septembre, p. 186-187.
193. *Dominica* VI, *ante natale Domini.*
194. *Dominica* V, *ante natale Domini.*
194. *Dominica* IV, *ante natale Domini.*
194. 195. Féries IV, VI et samedi.
195. *Dominica* III *ante natale Dni.*
197. Féries IV, VI et samedi.
197. *Dominica* II, *ante natale Domini.*
198. Tous les jours de la semaine.
200. *Dominica* I, *ante natale Dni.*
201. *Aliæ orationes de adventu Dni.*

Messes votives :

202. *Missa de sancta Trinitate.*
202. *Alia missa de sancta Trinitate.*
203. *Missa ad postulandam Spiritus Sancti gratiam.*
204. *Alia missa de eodem.*
204. *Missa de caritate.*
204. *Alia missa.*
205. *Missa pro concordia fratrum.*
205. *Alia missa.*
206. *Missa de sapientia.*
206. *Missa ad poscendam humilitatem.*
207. *Missa pro adipiscenda sapientia.*
207. *Missa pro temptatione cornis et gratia Spiritus Sancti.*
208. *Missa pro petitione lacrimarum.*
208. *Alia missa.*
209. *Missa in honore sancte crucis.*
209. *Missa in veneratione sancte Mariæ.*
210. *Alia missa.*
210. *Alia missa.*
211. *Missa ad poscenda angelica suffragia.*
211. *Missa in veneratione s. Johannis baptistæ.*
211. *Missa in veneratione apostolorum Petri et Pauli*
212. *Missa in veneratione omnium apostolorum.*
212. *Missa in veneratione evangelistarum.*
212. *Missa in honore martyrum et confessorum.*
213. *Missa in honore ss. Virginum.*
213. *Missa monachorum.*
213. *Missa sanctorum, quorum reliquie in una continentur domo.*
214. *Missa cotidiana de sanctis.*
215. *Missa de omnibus sanctis.*
215. *Missa in veneratione sanctorum.*
216. *Item missa in honore omnium sanctorum.*
216. *Item missa in veneretione omnium sanctorum.*
216. *Missa in honore specialium sanctorum*
217. *Missa communis sanctorum.*
217. *Missa ad postulanda sanctorum suffragia.*

p. 218. *Missa cotidiana, pro rege.*
218. *Alia missa cotidiana pro rege.*
219. *Missa pro rege, coniuge et prole.*
220. *Missa pro rege, tempore synodi.*
221. *Missa pro rege, et exercitu ejus.*
221. *Missa pro regibus.*
222. *Orationes in tempore belli.*
222 *Ad missam.*
223. *Alia missa.*
223. *Missa ad comprimendas gentium feritates.*
224. *Oratio super militantes.*
224. *Missa pro pace.*
225. *Missa in contentione.*
225. *Missa pro inreligiosis.*
226. *Missa contra obloquentes.*
227. *Missa pro inimicis.*
227. *Alia missa.*
228. *Missa contra judices male agentes.*
228. *Orationes pro fame, de pestilentia repellenda ac sterelitate terræ.*
228. *Missa pro conservandis frugibus.*
229. *Observationes ad pluviam postulandam.*
230. *Missa. Alia missa.*
230. *Missa ad poscendam serenit_tem.*
231. *Missa ad repellendam potestatem.*
232. *Exorcismus salis et aquæ, contra fulgura.*
232. *Missa tempore mortalitatis.*
233. *Benedictio salis ad pecora.*
233. *Missa pro peste animalium.*
234. *Missa pro qualicumque tribulatione* (pour tous les jours de la semaine).
237. *Missa pro peccatis* (pour tous les jours de la semaine sauf le samedi).
239. *Missa sancti Ambrosii.*
239. *Orationes pro quacumque tribulatione et pro pece_tis.*
241. *Missa in ordinatione episcopi.*
242. *Missa pro episcopo, in die ordinationis ejus.*
243. *Missa sacerdotis, in natale episcopi.*
243. *Missa pro antistite et ceteris episcopis.*
244. *Missa in dedicatione ecclesiæ.*
244. *Missa in anniversario dedicationis.*
245. *Missa abbatis et congregationis sibi commissæ.*
245. *Missa communis abbatis et congregationis, simulque omnium, vivorum et defunctorum.*
246. *Missa in ordinatione presbyteri.*
247. *Missa in anniversaria ordinatione presbyteri.*
248. *Missa sacerdotis propria* (suivie de dix autres).
257. *Missa in ordinatione multorum presbiterorum.*
258. *Missa votiva pro amico. — Alia missa.*
259. *Missa pro salute unius vivi.*
260. *Missa pro amico votiva.*
261. *Missa pro amico in tribulatione posito.*
261. *Missa pro amico in angustiis, sive oppressionne adversantium posito.*
262. *Missa pro amico in temptatione inimicorum invisibilium et pro se ipso.*
262. *Missa votiva pro amico in sanctorum (feriis).*
263. *Missa pro familiaribus.*
264. *Missa familiarium et communis fidelium.*
264. *Missa familiarium communis. Alia.*
265. *Missa votiva communis viventium.*
266. *Missa pro tribulantibus, vel pressuram sustinentibus.*
266. *Missa monachorum.*
267. *Missa pro monachis nostris.*
268. *Missa pro periculo murmurationis canenda.*
268 *Missa pro subjectis canenda.*
269. *Oratio in profectione unius fratris.*
270. *Or_tio in profectione plurimorum fratrum.*
270. *Oratio cotidiana in profectione fratrum.*
270. *Missa pro iter agentibus. — Alia missa. — Alia.*
272. *Oratio pro redeuntibus de itinere.*
272. *Orationes in adventu fratrum supervenientium.*
273. *Missa pro navigantibus.*
273. *Missa pro confitentibus peccata sua et penitentibus.*
274. *Oratio super his qui agape vel elemosinas faciunt.*
274. *Missa pro elemosinario. — Alia.*
276. *Missa pro infirmo. — Alia.*
277. *Alia missa pro infirmis.*
278. *Oratio pro reddita sanitate.*
278. *Missa pro illo qui febre continetur.*
279. *Oratio in introitu visitationis infirmorum.*
281. *Oratio ad dandam penitentiam more solito feria VI infra quadragesimam.*
284. *Ordo ad visitandum et ungendum infirmum.*
200 *In agenda mortuorum.*
307. *Missa pro defuncto episcopo, in die depositionis.*
307. *Missa in die depositionis III, VII vel XXX.*
308. *Missa in anniversaria unius defuncti.*
309. *Missa in anniversaria plurimorum defunctorum.*
309. *Missa in cemeterio. — Alia.*
311. *Missa pro defuncto episcopo.*
312. *Missa pro defuncto sacerdoti.*
312. *Missa pro plurimis sacerdotibus.*
313. *Missa pro defuncto sacerdote vel abbate.*
313. *Missa pro monacho, de sæculo converso.*
314. *Missa pro defuncto, nuper baptizato.*
314. *De eo qui penitentiam desiderat et minime perficit.*
315. *Missa unius defuncti. — Alia. — Alia. — Alia.*
317. *Missa communis defunctorum. — Alia.*
318. *Missa pro defunctis.* — Trois autres.
320. *Missa tam vivorum quam defunctorum.*
321. *Misso generalis vel omnimoda.*
322. *Missa communis vivorum et defunctorum.*
323. *Missa pro salute vivorum vel in agenda mortuorum.*
393. *Actio nuptialis.*
327. *Missa pro sterilitate mulierum.*
328. *Missa in natale geminum.*
329. *Denuntiatio scrutinii in dominica III quadragesimæ.*
330. *Feria II. Ordo scrutinii.*
335. *Sabbato. Ordo scrutinii.*
335. *Feria IV post medium XL^m. Ordo scrutinii.*
343. *Sabbato sancto. Ordo scrutinii.*
343. *Ordo baptisterii.*
343. *Ordo baptizandi infirmum.*
344. *Ad catechizandum paganum.*

Bénédictions :

355. *Benedictio crucis;* 357 : *crucis ex metallo præparatæ;* 358 : *cerei in purificatione scæ Mariæ;* 358 : *frondium sive florum in palmis.*
358. *Oratio ad capillos infantibus tondendos.*
359. *Ad pueros tondendos.*
359. *Ab barbam tondendam.*
359. *Oratio ad clericum faciendum.*
360. *Oratio cum aliquod opus ordinantur monachi.*
361. *Oratio cum expleto opere absolvitur.*
363. *Oratio super virgines, quando vestem mutant.*
363. *Oratio ad velandam viduam, quando fuerit castitatem professa.*
367. *Missa in natale ancillarum Dei.*
364. *Benedictio salis et aquæ ad spargendum in domo.*
365. *Domus novæ; ignis vel luminis.*
366. *Novarum arborum; pomorum; novarum frugum.*
367. *Panis novi: panis cotidiani ad dandum infirmis qui fantasiam patiuntur; uvæ vel fabæ; in campo.*
368. *Vini; putei novi; putei.*

p. 369. *Fortis ubi aliqua neglegentia contigit; super vasa in antiquis locis reperta; pro quibus libet varis.*
350. *Ad omnia quæ volueris.*
370. *Salis et aquæ dominicis ne quotidianis diebus.*
371. *Orationes in monasterio.*
378. *Impositio manus super energuminum catecuminum parvulum.*
378. *Super energuminum catecuminum majoris ætatis.*

Appendice :

378. *Super energuminum baptizatum.*
381. *Missa in electione episcopi vel abbatis.*
381. *Missa pro ordinato episcopo.*
382. *Missa pro abbate.*
382. *Missa pro pastoribus.*
382. *Missa pro principibus.*
383. *Missa pro omnibus persecutionem pro justitia patientibus.*
384. *Missa pro consacerdotibus.*
384. *Missa pro omni gradu ecclesiastico.*
385. *Missa pro remissione peccatorum et requie defunctorum.*
388. *In natale virginum.*
389. *In natale martyrum.*
389. *Præfatio.*

La plupart des manuscrits de la bibliothèque actuelle de Fulda proviennent de Weingarten. Parmi les anciens manuscrits *Fuldenses*, cinq seulement sont contemporains des origines du monastère, ce sont : 1° le *Nécrologe* (IXe-XIe siècle); 2° la *Regula sancti Benedicti* (IXe siècle) et 3°-5° les trois *codices Bonifatiani*.

Le plus ancien de ces trois *Bonifatiani* est le *Victor-Codex* ou *Codex Fuldensis*, qui date du VIe siècle, et contient une harmonie des quatre évangiles et tous les livres du Nouveau Testament. Au XVIIe siècle, le jésuite Chr. Brower, dans ses *Fuldens. antiquitatum libri IIII* se posait à son sujet diverses questions aujourd'hui résolues. Le *Codex Fuldensis* comme l'*Amiatinus* (voir *Dictionn.*, au mot Ceolfrid, t. II col. 3262) est un manuscrit voyageur. Il a passé entre les mains d'un anglo-saxon ou d'un irlandais comme le prouvent la teneur et l'écriture des gloses marginales sur l'épître de saint Jacques. Les lettres runiques qui servent de signes de renvoi entre le texte et les gloses constituent un indice de plus de l'insularité du glossateur. Il faut cependant observer que toutes les contrées du nord de l'Europe, visitées par les Scandinaves, ont connu les runes. Un manuscrit de Saint-Gall montre que les moines étaient encore au courant, au Xe siècle, de certaines combinaisons ogamiques ou runiques [1]. Toutefois si, comme on l'a soutenu, les lettres de renvoi employées affectent plus particulièrement la forme des runes anglo-saxonnes, qui fleurirent surtout en Northumbrie du VIIe au IXe siècle, il se peut que cet élément paléographique fournisse un argument de plus en faveur de l'attribution des gloses à un insulaire, anglo-saxon ou irlandais. Jusqu'ici, on le voit, rien ne s'opposerait à ce que les gloses fussent comme on l'a prétendu, de saint Boniface. Mais, les particularités irlandaises dans la forme du *t* et de l'*e* et dans la ligature de l'*e* se retrouvant dans l'écriture en question, il n'est guère possible de n'y point reconnaître l'œuvre d'une main irlandaise, qui serait du VIIIe siècle. Il reste néanmoins probable que le *codex* a sans doute appartenu à saint Boniface, puisqu'il offre une leçon de la première épître de saint Pierre (v, 8-9) qui ne se retrouve que dans une citation de la LXXVIIIe lettre de saint Boniface.

Le manuscrit fut écrit en lettres majuscules vers l'année 540 pour l'évêque Victor de Capoue. L'harmonie des quatre évangiles que contient ce manuscrit a été souvent reproduite. L'ordre des sections est, pour la majeure partie, celle du *Diatessaron* de Tatien.

J. F. Schannat, *Vindemiæ litterariæ collectio prima*, Fulda, p. 218-221; *Nouveau traité de diplomatique*, par deux religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, Paris, 1750-1765, t. III, p. 40 sq., pl. XXXV, p. 201 sq.; pl. XLV (p. 411 sq., pl. LVII, p. 446; pl. LIX); E. Ranke, *Schreiben an dem Herrn Prälat D. Ullmann, den Fuldær Codex des Neuen Testaments betreffend*, dans *Theologische Studien und Kritiken*, 1856, p. 406-411; *Specimen codicis Novi Testamenti*, in-8°, Marburg, 1860, pl.; *Codex Fuldensis, Novum Testamentum latine interp ete Hieronymo ex manuscripto Victoris Capuani*, etc.; Marburg und Leipzig, 1868, 2 pl.; Zangemeister-Wattembach, *Exempla codicum latinorum litteris maiusculis scriptorum*, in-fol., Heidelberg, 1876-1879, pl. XXXIV, p. 8; Th. Zahn, *Tatians Diatessaron, Forschungen zur Geschichte des Neutestamentlichen Kanons*, Erlangen, 1881, t. I, p. 1-5, 298-313; Nürnberger, *Aus der literarischen Hinterlassenschaft des heiligen Bonifatius und des heiligen Burchardus*, dans *24 Bericht der wissenschaftlichen Gesellschaft Philomathie in Neisse*, 1888, p. 147-151; Wordsworth and White, *Novum Testamentum*, p. XII, p. 708; E. Riggenbach, *Die Kapitelverzeichnisse zum Römer und zum Hebräerbrief im Codex Fuldensis der Vulgata*, dans *Neue Jahrbücher fur deutsche Theologie*, 1894, t. III, p. 350-363; E. M. Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palæography*, in-8°, Londres, 1894, p. 194; A. von Keitz, *Die Codices Bonifatiani in der Landesbibliothek zu Fulda*, dans *Hessenland*, 1900, t. IV, p. 197 sq., 211 sq.; L. Traube, *Palæographische Anzeigen*, dans *Neues Archiv des Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 1901, t. XXVI, p. 238 sq.; C. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testaments*, Leipzig, 1900, p. 629; Arndt-Tangl, *Schrifttafeln zur Erlernung des lateinischen Paläographie*, Berlin, 1904-1906, t. II, p. 4, pl. XXXIII, d., p. 24; C. Scherer, *Die Codices Bonifatianiin der Lande sbibliothek zu Fulda*, Fulda, 1905, p. 6-12, fig. 1, pl. I; Steffens, *Lateinische Paläographie*, 1re édit., 1903, pl. XV; 2e édit., 1907, pl. XXIa. Cf. Fr. Falk. *Beiträge zur Rekonstruction der alten Bibliotheca Fuldensis und Bibl. Laureshamensis, Beihefte zum Centralblatt Bibliothekwesen*, 1902, t. XXVI, Leipzig, p. 112.

H. Leclercq.

FULMINATA (LÉGION XIIe). — A Rome, au centre de la place Colonna, s'élève la célèbre colonne de Marc-Aurèle, construite, sur le modèle de la colonne Trajane, peu après le décès de l'empereur, en l'an 180. La place formait alors une vaste cour entourée de portiques. Creuse à l'intérieur, un escalier permettait de monter jusqu'au sommet, où se dressait la statue de l'empereur avec, probablement, celle de Faustine. Avec les siècles, le sol se releva et la base se trouva au-dessous du niveau actuel des rues environnantes. Le pape Sixte IV lui fit donner la base actuelle sur le sol de la place et de même que saint Pierre se dressait au sommet de la colonne Trajane, la statue de saint Paul couronna la colonne de Marc-Aurèle. Une petite chapelle, dite de Saint-André *de Columpna*, relevant de la basilique voisine de Saint-Silvestre, avait la garde du monument au moyen âge, et on conserve, dans le portique de Saint-Silvestre *in Capite*, une inscription de l'année 1119 qui détermine les droits de ce monastère sur la *columpna Antonini* et l'*ecclesia S. Andree que*

[1] Philippe Berger, *Histoire de l'écriture dans l'antiquité*, in-8°, Paris, 1889, p. 344 sq.

circa eam sita est [1]. La petite chapelle tenait l'emploi qu'avait rempli jadis le gardien Adraste, logé auprès du monument dont il était qualifié *procurator columnæ centenariæ divi Marci* [2]. En bon *cicerone*, Adraste expliquait sans doute aux visiteurs le sujet des riches reliefs en spirale représentant un choix d'épisodes inspirés par les victoires remportées par Marc-Aurèle sur les Quades et les Marcomans [3]. Un des bas-reliefs et qui se trouve en assez bonne place, à la troisième spire face à la rue représente une figure aux larges ailes ruisselantes, et commémore certaine pluie miraculeuse et bienfaisante qui, au milieu d'un épouvantable orage, sauva tout à la fois l'armée romaine en Dacie, de la soif et de la défaite [4] (fig. 4758). L'épisode fameux a ici un caractère tout particulier : forcément impartiale, elle tient le milieu entre la conception chrétienne et l'attitude neutre et prétendument philosophique que le « philosophe » Marc-Aurèle gardait vis-à-vis des religions de l'empire.

On peut croire que les fidèles regardaient avec quelque complaisance ce bas-relief qui rappelait le surprenant récit qu'on se raconta un jour à Rome : une armée, commandée par l'empereur en personne, sauvée par les prières d'une troupe de soldats chrétiens. Telle était du moins la version qui circulait chez les fidèles; on leur a montré depuis qu'ils s'étaient trompé, ainsi que tous ceux qui ont voulu voir dans ce bas-relief une preuve de l'intervention suppliante et exaucée des soldats chrétiens [5]. Il n'était pas question de Romains se sentant défaillir et mourant de soif, s'ils levaient leurs boucliers, c'était en guise de parapluies et non pour recueillir l'eau et se désaltérer; pas



4758. — *La legio (XII) fulminata*, bas-relief de la colonne de Marc-Aurèle. D'après une photographie.

la conception païenne : au-dessus des soldats romains pressés les uns contre les autres et qui se précipitent contre les rangs de l'armée ennemie, ce n'est pas un Jupiter *Pluvius* qui paraît comme sauveur, ce n'est pas une autre divinité païenne, encore moins une figure chrétienne, c'est simplement une personnification gigantesque de la pluie. Cela s'accorde bien avec question non plus de Quades anéantis par la foudre, puisque l'ouvrage construit par eux pour attaquer la position des Romains, ouvrage livré aux flammes, n'appartient pas au bas-relief de la pluie; pas question enfin de chrétiens agenouillés, ce sont des barbares qui défendent le passage du fleuve. C'est donc très gratuitement qu'on impose à la légion XIIe le surnom de

[1] M. Armellini, *Le Chiese di Roma dal secolo IV al XIX*, 2e édit., Roma, 1891, p. 298; V. Forcella, *Iscrizioni delle chiese e d'altri edificii di Roma dal secolo* XI, *fino ai giorni nostri*, in-fol., Roma, 1869, 1884, t. IX, p. 79, n. 149. — [2] Cette inscription est aujourd'hui conservée dans la galerie lapidaire du Vatican. — [3] L'exécution en est moins artistique et moins achevée que pour la colonne Trajane. — [4] H. Grisar, *Histoire de Rome et des Papes au moyen âge*, trad. E. Ledos, in-8°, Paris, t. I, part. 2, p. 205 sq. fig. 191; le même, *Il prodigio della legio fulminata et la colonna di Marco Aurelio* dans *Civiltà cattolica*, 1895, t. I, p. 716-724; Noël des Vergers, *Essai sur Marc-Aurèle, d'après les monuments épigraphiques*, in-8°, Paris, 1860, p. 91-93; Martigny, *Dictionn. des antiq. chrét.*, 2 édit., p. 418; Kraus, *Real-Encyklopädie*, t. II, p. 291; C. de Smedt, *Principes de la critique historique*, in-12, Paris, 1883, p. 143; J. B. Lightfoot, *S. Ignatius and S. Polycarp*, t. I, p. 487-492. Cf. S. Bartoli, *Columna Marci Aurelii Antonini*, 1704, pl. XV; Bellori, *La colonne antonine*, pl. III; Eckhel, *Doctrina nummorum veterum*, t. III, p. 64; Petersen, *Die Marcussäule*, 1897. — [5] Petersen, *Das Wunder an der Columna M. Aurelii*, dans *Mitheilungen d. kaiserl. deutsch. archäol. Instituts. Rom. Abtheil*, 1894, t. IX, p. 78-89. Cf. A. Domaszewski, dans *Rheinische Museum*, 1894, t. XLIV, p. 614-619; E. Petersen, même revue, 1895, t. L, p. 453-474.; A. Harnack, *Die Quelle der Berichte über das Regenwunder im Feldzuge, Marc Aurel's gegen die Quaden* dans *Sitzungsberichte der Akad. von Berlin*, 1894, p. 835-882; L. Duchesne, dans *Bulletin critique*, 1894, t. XV, p. 476; Mommsen, *Die Regenswunder der Marcus Säule*, dans *Hermès*, 1895, t. XXX, p. 90-117; A. Domaszewski, dans *Neuen Heidelberger Jahrbucher*, 1895, t. VI, p. 123-128; R. Steck, dans *Grot. K. Zeitung*, 1896, n. 24-26; J. Geffcken, dans *Neuen Jahrbücher für class. Alterth.*, 1899, t. XIII, p. 254-269; E. Ritterling, *Epigraphische Beiträge zur römischen Geschichte*, dans *Rheinsche Museum*, 1904, p. 197-199, p. 612 sq.

Fulminata. Pour que ces explications fussent acceptées il eût fallu supprimer d'abord le bas-relief, ensuite les récits qui nous ont conservé la relation de l'événement. Ces récits rapportaient que pendant que l'armée était engagée, probablement dans la région du Gran, les chaleurs de l'été avaient succédé sans transition à un long hiver. Les Quades trouvèrent moyen de couper aux envahisseurs l'approvisionnement d'eau et, dévorée par la soif, épuisée de fatigues, l'armée attaquée allait périr ou capituler, déjà les Romains répondaient plus faiblement aux coups de l'ennemi quand un terrible orage éclata, la pluie survint rafraîchissant les Romains tandis que la foudre et la grêle frappant les Quades les effrayèrent au point qu'une partie d'entre eux se rendirent. Voici ce qui se raconta.

Historiquement, le fait est certain, et il se place selon toute vraisemblance dans la treizième année du règne, soit 173-174. Il est attesté par trois relations indépendantes entre elles et qui ont respectivement pour auteurs Apollinaire de Hierapolis, Tertullien et Dion Cassius. A la suite de ces témoignages fondamentaux prennent rang des attestations qui en dépendent du moins en partie, ce sont ceux d'Eusèbe de Césarée, de Grégoire de Nysse, de Rufin d'Aquilée, de saint Jérôme, de Paul Orose et de l'auteur de la fausse lettre mise sous le nom de Marc-Aurèle et placée à la suite de l'Apologie Ire de saint Justin. Parmi les auteurs païens, Jules Capitolin et Themistius dans son xve discours à Théodose, Claudien dans le *In VIum consul. Honorii*, ne sont pas moins tardifs et dépendants de Dion Cassus ; on en peut dire autant de Xiphilin. L'auteur des Livres Sibyllins, quoique chrétien, admet la version païenne de Capitolin, de Thémistius et de Claudien. Il est surprenant que Tertullien qui vint à Rome et a dû voir la colonne et le bas-relief n'y fasse pas même allusion, mais, peut-être ne voulait-il pas qu'on put lui opposer certains tableaux, d'inspiration tout à fait païenne, sur lesquels on voyait Marc-Aurèle suppliant les dieux et disant : « Jupiter, j'élève vers toi cette main qui n'a jamais fait couler le sang. » Pour lutter contre l'exploitation chrétienne on mit en circulation une autre explication du prodige : un magicien égyptien, nommé Arnouphis, qui suivait l'armée avait su, par ses incantations faire intervenir les dieux, en particulier Hermès aérien [1].

Tout ceci ne fait que rendre plus nécessaire le recours aux textes et leur discussion.

Le premier en date et en importance nous est donné par Apollinaire, évêque de Hiérapolis en Phrygie (et non pas de Hiérapolis en Syrie). Éusèbe, qui nous le fait connaître, énumère ses ouvrages dont « une grande partie, dit-il, a été conservée par beaucoup de personnes » et il place sa période d'activité à l époque où « Montan et ses speudo-prophétesses faisaient leur début dans leurs errements [2]. » Ceci ne permet pas de placer l'écrit antimontaniste d'Apollinaire après l'année 175. Cet écrit succédait, μετ' οὐ πολὺν καινοτομηθείσης χρόνον, à un Λόγος πρὸς τὸν βασιλέα, à cinq livres Πρὸς Ἕλληνας, à deux livres Περὶ ἀληθείας et deux livres Πρὸς Ἰουδαίους. Mais si ces ouvrages ne sont pas datés, il faut observer néanmoins qu'Eusèbe ne mentionne Apollinaire qu'à la suite de Méliton de Sardes, auteur lui aussi d'une Apologie adressée à Marc-Aurèle; on est donc fondé à croire que celle d'Apollinaire avait le même destinataire. La *Chronique pascale* le dit d'ailleurs formellement, ainsi que Photius (*Cod.* XIV) qui a eu entre les mains un Περὶ τοῦ Πασχα et un Περὶ εὐσεβείας qu'Eusèbe, qui en convient d'ailleurs, n'a pas connus. Comme l'apologie était adressée à « l'empereur » et non pas « aux empereurs », elle doit donc être datée entre 170 et 176 et comme elle est antérieure à l'écrit contre les montanistes et postérieure à l'épisode de la campagne contre les Quades on n'a de choix qu'entre les années 174 et 175.

C'est encore sous le règne de Marc-Aurèle, immédiatement après la lettre des martyrs de Lyon, en 177, qu'Eusèbe rapporte le fait emprunté à Apollinaire. Contre son habitude il ne dit pas auquel de ses ouvrages il l'emprunte et il est vraisemblable que c'est de l'*Apologie* qu'il l'a tiré [3]. Voici son récit [4] :

Τούτου δὴ ἀδελφὸν Μάκρον Αὐρήλιον Καίσαρα λόγος ἔχει Γερμανοῖς καὶ Σαρμάταις ἀντιπαραττόμενον μάχῃ, δίψει πιεζομένης αὐτοῦ τῆς στρατιᾶς, ἐν ἀμηχανίᾳ γενέσθαι· τοὺς δ' ἐπὶ τῆς Μελιτηνῆς οὕτω καλουμένης λεγεῶνος στρατιώτας διὰ πίστεως ἐξ ἐκείνου καὶ εἰς δεῦρο συνεστώσης ἐν τῇ πρὸς τοὺς πολεμίους παρατάξει γόνυ θέντας ἐπὶ γῆν κατὰ τὸ οἰκεῖον ἡμῖν τῶν εὐχῶν ἔθος ἐπὶ τὰς πρὸς τὸν θεὸν ἱκετίας τραπέσθαι, παραδόξου δὲ τοῖς πολεμίοις τοῦ τοιούτου δὴ θεάματος φανέντος, ἄλλο τι λόγος ἔχει παραδοξότερον ἐπικαταλαβεῖν αὐτίκα, σκηπτὸν μὲν εἰς φυγὴν καὶ ἀπώλειαν συνελαύνοντα τοὺς πολεμίους, ὄμβρον δὲ ἐπὶ τὴν τῶν τὸ θεῖον παρακεκληκότων στρατιάν, πᾶσαν αὐτὴν ἐκ τοῦ διψους μέλλουσαν ὅσον οὔπω διαφθείρεσθαι ἀνακτώμενον.

Ἡ δ' ἱστορία φέρεται μὲν καὶ παρὰ τοῖς πόρρω τοῦ καθ' ἡμᾶς λόγου συγγραφεῦσιν οἷς μέλον γέγονεν τῆς κατὰ τοὺς δηλουμένους γραφῆς δεδήλωται δὲ καὶ πρὸς τῶν ἡμετερῶν. Ἀλλὰ τοῖς μὲν ἔξωθεν ἱστορικοῖς, ἅτε τῆς πίστεως ἀνοικείοις, τέθειται μὲν τὸ παράδοξον, οὐ μὴν καὶ ταῖς τῶν ἡμετερῶν εὐχαῖς τοῦθ' ὡμολογήθη γεγονέναι· τοῦς δὲ γε ἡμετέροις· ἅτε ἀληθείας φίλοις, ἁπλῶς καὶ ἀκακοήθει τρόπῳ τὸ πραχθὲν παραδέδοται. Τούτων δ' ἂν εἴη καὶ Ἀπολινάριος, ἐξ ἐκείνου φήτας τὴν δι' εὐχῆς τὸ παράδοξον πεποιηκυῖαν λεγεῶνα οἰκείαν τῷ γεγονότι πρὸς τοῦ βασιλέως εἰληφέναι προσηγορίαν, κεραυνοβόλον τῇ Ρωμαίων ἐπικληθεῖσαν φωνῇ.

« On raconte que le frère de celui-ci, Marc-Aurèle César [5], rangeait ses soldats en bataille contre les Germains et les Sarmates : son armée réduite par la soif était dans l'impuissance. Or les soldats de la légion appelée Mélitine, à qui sa foi a valu de subsister depuis ce temps jusqu'à ce jour, tandis qu'ils étaient en ligne de combat en face des ennemis, mirent le genou en terre selon l'usage qui nous est familier dans les prières et commencèrent à invoquer Dieu. Les ennemis furent surpris de ce spectacle étonnant : on raconte qu'on en vit bientôt un autre plus surprenant : un orage soudain mit les ennemis en fuite, puis en déroute, tandis qu'une pluie douce rendait à elle-même l'armée de ceux qui avaient prié la divinité et qui avaient tous été en péril de mourir de soif.

« Le récit de ce prodige est rapporté même par les auteurs qui sont éloignés de notre foi et se sont occupés d'écrire l'histoire du temps dont il est question : on le rencontre d'ailleurs aussi chez les nôtres. Cependant les narrateurs païens, étrangers à notre croyance, racontent le fait merveilleux sans avouer qu'il est le résultat des prières des nôtres : ceux de notre parti au contraire, amis de la vérité, le présentent simplement et ingénûment comme ils s'est accompli. L'un d'eux est encore Apollinaire; il dit que depuis ce moment, la légion qui, par la prière, avait fait ce

[1] Dion, *Hist. rom.*, l. LXXI, c. VIII-X, Ἑρμῆς ἀέριος ; Dion ne doute pas que le prodige n'eut une origine divine : παρὰ θεοῦ ἐδωρήθη... Ῥωμαίους παραδοξοτατα τὸ θεῖον ἐξέσωσε Γετὴς πολὺς οὐκ ἀθεὲς κατερράγη. — [2] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. IV, c., XXVII; cf. Th. Zahn, *Forschungen*, t. V p. 4 sq.; P. de Labriolle, *La crise montaniste*, in-8° Paris, 1913, p. 151-152. — [3] C'est l'opinion commune, celle de Tillemont, Duchesne, Harnack, etc. — [4] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. V, c. V. — [5] C'est-à-dire, d'après le système d'Eusèbe, Vérus.

miracle, reçut de l'empereur le nom latin caractéristique de Fulminanţe. »

Le deuxième témoin fondamental est Tertullien. Immédiatement à la suite du témoignage d'Apollinaire, Eusèbe écrit ceci : « Tertullien peut lui aussi être de cela un témoin digne de créance : dans une Apologie de la foi qu'il adressa au Sénat romain, il confirme notre récit par une preuve plus forte et plus éclatante. Il assure, en effet, qu'on possédait encore de son temps une lettre de Marc-Aurèle, l'empereur le plus intelligent, dans laquelle il atteste que son armée, sur le point de périr de soif en Germanie fut sauvée par les prières des chrétiens et Tertullien dit que ce prince menaça de mort ceux qui essaieraient d'accuser les nôtres. » Tertullien a parlé deux fois, brièvement, du « miracle de la pluie », dans l'*Apologeticum*, c. v, et dans *Ad Scapulam*, c. iv. Eusèbe ne se réfère qu'au premier de ces écrits qui est de l'année 197 (le deuxième est de l'année 212). Le témoignage est donc postérieur de moins d'un quart de siècle à l'événement qu'il atteste. Tertullien, ayant vécu longtemps à Rome avant sa conversion, avait non seulement pu voir la colonne Antonine, mais rencontrer des témoins de l'époque où la nouvelle du prodige avait circulé; il avait même pu rencontrer des soldats de la légion de Mélitine; cependant ses souvenirs personnels semblent n'entrer pour rien dans son témoignage. Emporté par son besoin de démonstration à tout prix, trompé par une information inexacte, il écrivait :

At nos e contrario edimus protectorem, si litteræ Marci Aurelii gravissimi imperatoris requirantur quibus illam germanicam sitim christianorum forte militum precationibus impetrato imbri discussam contestatur. Qui sicut non palam ab ejusmodi hominibus pœnam dimovit ita alio modo palam dispersit, adjecta etiam accusatoribus damnatione, et quidem tetriore.

« Nous pouvons nommer un empereur qui s'est déclaré le protecteur des chrétiens. Qu'on lise la lettre où le très grave empereur Marc-Aurèle atteste que la soif cruelle qui désolait son armée en Germanie fut apaisée par la pluie que le ciel accorda aux prières des soldats chrétiens. S'il ne révoqua pas expressément les édits qui punissaient les chrétiens, du moins les rendit-il absolument sans effet, en établissant des peines, même plus rigoureuses contre leurs accusateurs. »

Le troisième témoin fondamental est Dion Cassius, consul pour la deuxième fois en 229. Il écrivit sous les règnes de Caracalla et d'Héliogabale une sorte de compilation historique qu'il termine sous le règne d'Alexandre-Sévère. Mais déjà, avec Dion, nous nous éloignons de l'événement d'environ un demi-siècle. C'est lui, certainement, que visait Eusèbe quand il parlait de ces auteurs « éloignés de notre foi » qui racontent le fait sans admettre l'influence des prières chrétiennes. Dion préférait y découvrir l'influence d'Hermès aérien provoqué par les sortilèges du mage Arnonphis.

Dion est-il tributaire d'Apollinaire ou de Tertullien? On n'en a pas la preuve ni l'indice. Tertullien a-t-il eu entre les mains l'Apologie d'Apollinaire? On peut à peine en douter quand on se rappelle les immenses lectures de Tertullien et qu'on songe que pour la composition de son *Apologeticum* il n'avait dû négliger la lecture d'aucun écrit similaire antérieur au sien. Il avait certainement connaissance de Méliton et de Miltiades, mais jamais il ne mentionne Apollinaire et n'emprunte aucun passage (reconnaissable) de ses écrits. Ce qu'il a su du « miracle » il a pu l'apprendre seulement par la lettre apocryphe de Marc-Aurèle. Si donc Tertullien a été mis sur la voie par Apollinaire, on n'en sait rien : ce n'est pas chez lui qu'il a eu connaissance de la lettre apocryphe, tout au plus a-t-il pu emprunter à Apollinaire l'interprétation donnée sur l'efficacité de la prière des soldats. Cette fausse lettre de Marc-Aurèle au peuple romain et au sénat a été copiée à la suite de l'édit apocryphe d'Antonin au conseil d'Asie dans le manuscrit de saint Justin (Bibl. nat. gr. *450*). Toutefois on ne peut assurer que ce texte soit celui qu'a eu sous les yeux Tertullien. Le texte même d'Apollinaire ne nous a été conservé qu'à travers le récit d'Eusèbe. Rien ne permettant d'affirmer qu'il cite le texte, il semble plutôt qu'il l'adapte à son récit; en tous cas, il ne dit pas que ce soit une citation textuelle. On serait même fondé à croire, en le lisant, que ce n'est pas seulement à Apollinaire qu'il doit le récit qu'il arrange. Du moins, Apollinaire a rapporté le prodige, ses circonstances et le résultat qui fut un nouveau nom donné à la légion de Mélitène, en Asie.

Xiphilin, abréviateur de Dion Cassius, attribue lui aussi le prodige aux prières des chrétiens et relate le nom nouveau donné à la légion. Il ne peut s'agir ici que de la deuxième légion, qui, après avoir pris part au siège de Jérusalem, sous Vespasien, avait été envoyée en garnison à Mélitène, sur les bords de l'Euphrate, où elle demeura longtemps et d'où elle ne fut probablement rappelée que momentanément en Europe, si elle le fut, pour les besoins de la guerre du Danube. Josèphe a parlé des exploits de la douzième légion hors du siège de Jérusalem et de son envoi à Mélitène [1]. Une monnaie frappée sous Hadrien, à Césarée de Cappadoce, et une autre monnaie frappée à Ancyre sous Antonin le Pieux, mentionnent toutes deux la douzième légion et nous apprennent ainsi que, pendant le règne de ces princes, elle n'avait pas quitté l'Asie. Ce serait donc Marc-Aurèle qui aurait appelé à la défense des frontières du Nord une des légions destinées à protéger l'Orient alors pacifié, et cette légion serait retournée plus tard dans son ancienne garnison où nous la retrouvons sous Alexandre-Sévère [2]. Tandis que certains, récusaient le témoignage de Xiphilin et se refusaient à admettre que la douzième légion eut jamais quitté sa garnison d'Asie [3], d'autres consultaient Tacite [4] pour apprendre de lui à quelles distances dans les circonstances impérieuses, on déplaçait les légions. Dans les guerres terribles contre les Germains, aucune force n'était négligeable et on voit la légion *X Fretensis*, tenant garnison en Syrie, amenée en Germanie. Quoiqu'il en soit, et bien que le récit d'Apollinaire et de Xiphilin ait été accueilli et répandu par Eusèbe, saint Jérôme et d'autres qui les ont suivi, il faut convenir que le danger couru par la XIIe légion chez les Quades et la manière dont elle en fut délivrée n'ont eu aucune influence sur le sobriquet : τὸ κεραυνοβόλον. Déjà une inscription rapportée par Gruter nous avait appris que, dès le temps de Nerva, ce corps militaire portait l'appellation à laquelle Apollinaire donne une origine tendancieuse [5] :

Q·PETRONIVS·C·F·
PVB·MODESTVS P*(rimi)* P*(ilus)*
LEG·XII·FVLM·

Depuis lors on a lu sur le piédestal de la statue de Memnon, en Égypte, le nom d'un centurion de cette même légion [6], et une autre inscription de la même province nous montre un *Aulus Instuleius Tenax, primi-*

[1] Flavius Josèphe, *De bello judaico*, l. VII, c. i, n. 3. — [2] Dion Cassius, *Hist. rom.*, l. VI, c. LXXI, LXXII. — [3] Grotefend, *Geschichte der einzelnen röm. Legionen in der Kaiserzeit*, dans Pauly, *Real-Encyclopädie*, t. IV, p. 868-901. — [4] Tacite, *Annales*, l. XV, n. 25; cf. J.B. Lightfoot, *Ignatius*, t. I, p. 476. — [5] Gruter, *Corp. inscript.*, 1707, p. CXCIII, n. 3; Kellerman, *Vig. Rom. lat.*, p. 36. — [6] Letronne, *Statue vocale de Memnon*, p. 149.

pilaris leg. XII Fulminatæ,[1] Ce dernier monument épigraphique est daté de la onzième année du règne de Néron, au XVI des calendes d'avril. Ainsi donc, plus d'un siècle avant le règne de Marc-Aurèle, la XIIe légion portait le nom de *Fulminata*, et non pas de *Fulminatrix*, aucun doute n'étant possible puisque le nom était transcrit en entier. Ce dernier point de détail a été confirmé par l'inscription d'une base de statue découverte à Tarquinies et dédiée à P. Tullius Varron, consul sous le règne de Trajan, et qui s'intitule légat de la XIIe légion [2] :

LEG · LEG · XII · FVLMINATAE

C'était même dès le temps d'Auguste que la douzième légion avait troqué son nom d'*Antiqua* contre celui de *Fulminata*[3]. Son histoire n'était pas des plus glorieuses. La légion rendit peu de services à Corbulon, subit un désastre, lors de la première révolte des Juifs, sous le commandement du légat Cestius Gallus, tâcha ensuite, par son courage, d'effacer ce souvenir, mais vainement et fut envoyée « en pénitence » à Mélitène[4], loin des molles garnisons de la Syrie. Cette garnison de Mélitène, dans la Petite Arménie rapprochait la légion d'un centre de christianisme très fervent, l'Osrhoène (voir *Dictionnaire*, aux mots ABGAR et ÉDESSE), ce qui expliquerait facilement qu'elle ait, dès lors, commencé à compter dans ses rangs bon nombre de soldats chrétiens[5]. La qualité de la légion s'en trouva-t-elle améliorée? C'est ce qu'on ne nous dit pas. Mais il ressort du fait que le « miracle » ne fut pour rien dans le surnom de *Fulminata*, qu'on peut réduire l'incident à une simple pluie torrentielle, vraie pluie d'été, sans intervention d'orage et de foudre. Dans le bas-relief, la bataille a lieu sous la pluie, on ne voit pas trace d'éclairs, c'est Baronius et Rocca qui les ont mis de leur propre autorité. Apollinaire ne prend à son compte que la pluie survenue après la prière des soldats; quant à l'orage, il ne s'en porte pas garant : *on raconte*, a-t-il soin de prévenir, ἄλλο τι λόγος... ce qui est la façon ordinaire des anciens lorsqu'ils enregistrent un fait sans l'affirmer. Par contre, Dion parle de la foudre sans faire ses réserves, mais lui aussi admet d'abord la pluie qui rafraîchit et réconforte, ensuite l'orage et la grêle : « Accablés de chaleur, dévorés par une soif ardente et brûlés par le soleil, les soldats romains recevaient, sans avoir la force de les rendre, les coups de l'ennemi, et ils auraient péri jusqu'au dernier si on n'eût vu tout à coup les nuées s'assembler, se condenser et verser sur les légions une pluie abondante. Tandis que les soldats rafraîchis par la bienfaisante ondée, tendent leurs boucliers et leurs casques pour recevoir l'eau du ciel et apaiser leur soif, les ennemis les attaquent avec une fureur toujours croissante. Le danger eût été plus pressant que jamais si la foudre et la grêle, tombant sur les Quades ne les eussent mis en complète déroute; de telle sorte que l'orage, qui rafraîchissait les Romains et leur donnait une vigueur nouvelle, brûlait leurs ennemis des feux du ciel et les forçait à fuir ou á se réfugier, humbles et désarmés, dans le camp des légionnaires. »

Il y a donc eu des actes distincts, semble-t-il. Une armée exténuée, soudain rafraîchie par une pluie survenue assez subitement pour qu'on pût l'attribuer à l'effet de la prière, ce qui ne mérite à aucun degré le nom de miracle. L'attaque des ennemis ne s'en trouva pas ralentie et la situation demeurait critique jusqu'au moment où un orage éclata et la grêle tomba avec assez de violence pour gêner les assaillants, les désorganiser et les rompre, ce qui n'est pas non plus un miracle, au sens que la théologie donne à ce mot. En 395, l'armée de Théodose combattant Eugène, près d'Aquilée, veit de même éclater un orage qui met l'ennemi en déroute[6]. Il s'agissait cependant ici de savoir si la réaction païenne triompherait de la politique chrétienne et Théodose conduisait son expédition un peu à la manière d'une croisade; cependant on n'a pas argué du « miracle » . La foudre a achevé l'ennemi, mais c'est la pluie qui a sauvé l'armée et, sur la colonne Antonine, on n'a fait aucune allusion à la foudre, d'une représentation cependant facile et on a figuré la pluie, ce qui, en matière de sculpture n'est pas chose très aisée; c'est la pluie qui a décidé du sort de la journée[7].

Prodige pour les uns, coïncidence pour les autres, l'événement fut admis par tout le monde et émut les esprits. Les chrétiens y firent voir une intervention surnaturelle, ce que pour parler bref on nommait *miracle* — comme on a dit en d'autres temps « miracle de la Marne »; — or il est toujours flatteur de pouvoir montrer la Providence faisant des miracles pour vous, et puis « un miracle bienveillant » ne pouvait être l'ouvrage que du vrai Dieu. Quel triomphe, quel argument pour faire cesser la persécution, si l'on persuadait à l'empereur cette intervention du Dieu des chrétiens! Dès les jours mêmes qui suivirent l'incident, une version circula, d'après laquelle l'orage favorable aux Romains aurait été le fruit des prières des chrétiens. C'est en s'agenouillant, selon l'usage de l'Église, que les soldats pieux auraient obtenu du ciel cette marque de protection, laquelle flattait, à deux points de vue les prétentions chrétiennes : d'abord en montrant ce que pouvait sur le ciel une poignée de croyants; puis en témoignant chez le Dieu des chrétiens d'un certain faible pour l'empire romain. Que l'empire cesse de persécuter les saints, on verra ce que ceux-ci obtiendront du ciel en sa faveur. Dieu, pour devenir le protecteur de l'empire contre les barbares n'attend qu'une seule chose, c'est que l'empire cesse de se montrer impitoyable envers une élite qui est dans le monde le ferment de tout bien.

« Cette manière de présenter les faits fut très vite acceptée et fit le tour des Églises. A chaque procès, à chaque tracasserie, on avait cette excellente réponse à faire aux autorités : « Nous vous avons sauvés. » Cette réponse gagna une force nouvelle, quand, à l'issu de la campagne, Marc-Aurèle reçut sa septième salutation impériale, et que la colonne Antonine s'éleva, par ordre du sénat et du peuple, portant parmi ses reliefs l'image du miracle. On en prit même occasion de fabriquer une lettre officielle de Marc-Aurèle au sénat par laquelle il défendait de poursuivre d'office les chrétiens et punissait de mort leurs dénonciateurs[8]. »

[1] Letronne, *Statue vocale de Memnon*, p. 119. — [2] Kellermann, *op. cit.*, n. 283; *Bull. dell. Instit. di correspond. archeol.*, 1830, p. 198; Noël des Vergers, *op. cit.*, p. 91-93, lequel paraît peu instruit de la chronologie des auteurs chrétiens : « le récit de Xiphilin célébré par saint Apollinaire, par Tertullien, par Eusèbe, par saint Jérôme (*sic*). » — [3] Borghesi, *Œuvres complètes*, t. IV, p. 232-234, 263; *Corp. inscr. lat.*, t. III, n. 30, et index, p. 1142; Orelli-Henzen, *Inscr. lat.*, n. 517, 6497; Ch. Robert, *Les légions des bords du Rhin*, in-8°, Paris, 1867, p. 16-17; E. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, 1883, p. 275-276. — [4] Tacite, *Annal.* XV, 7, 10, 26; Josèphe, *De bello jud.*, l. II, l. V, c. XLI; l. VII, 18; V. Chapot, *La frontière de l'Euphrate*, 1907, p. 73, 74, 75, note 5; R. Cagnat, *L'armée romaine au siège de Jérusalem* dans *Revue des Études juives*, 1891, t. XXII. — [5] A. Harnack, *op. cit.*, p. 840, note 2; le même, *Militia Christi*, 1905, p. 56 sq. — [6] Voir *Dictionn.*, au mot FLAVIEN *Nicomaque*. — [7] Malgré la prétendue intervention divine que supposait la foudre, les Romains ne tenaient peut-être pas beaucoup à dire et à laisser dire que le feu du ciel avait seul eu raison des barbares et non pas leur vaillance. Tertullien ne parle que la pluie et ne dit rien de l'orage. — [8] E. Renan, *Marc-Aurèle et la fin du monde antique*, p. 276-277.

C'est le document auquel Tertullien fait allusion.

Soit qu'il ne crût pas à son authenticité, soit qu'il n'ait pu se le procurer, Eusèbe — bien à contre cœur sans doute — n'a pas inséré cette lettre, lui l'archiviste toujours empressé à bourrer son récit de pièces originales; il n'en parle que par ouï-dire et sur la parole de Tertullien. Y a-t-il eu une lettre de Marc-Aurèle? On n'en peut guère douter. Tertullien a pu n'avoir qu'une copie apocryphe sous les yeux ou n'en sait rien, mais lui, si bien informé, ne se fût pas exposé dans un écrit de polémique à s'attirer un démenti du premier venu, qui eut dit : « Vous donnez en preuve une lettre de l'empereur et il n'y en eut jamais aucune d'écrite à propos de cet événement. » D'ailleurs, Tertullien n'est pas seul à en témoigner. Dion Cassius écrit pour sa part : καὶ τῇ γερουσίᾳ ἐπέστειλεν. Que contenait la lettre en question? Un bref récit sans doute qui devait avoir quelque ressemblance avec le bas-relief du monument officiel. C'est probablement même d'après le récit consigné dans la lettre impériale qu'aura été combinée la scène figurée. Tertullien y a-t-il fait un emprunt textuel? On l'a pensé. Lorsqu'il écrit *imber christianorum* FORTE *militum precationibus impetratus*, il se pourrait qu'il cite et que ce *forte* fut de la lettre. Si *forte* venait de Tertullien lui-même ce serait un non-sens. Irait-il dire que ces soldats étaient *peut-être* chrétiens lui qui prétend qu'ils l'étaient et que c'est parce qu'ils l'étaient que leur prière fut entendue et exaucée. Marc-Aurèle a pu insinuer volontairement ce doute, d'abord parce que lui-même n'était pas convaincu et ne savait si le prodige était dû à la prière des soldats chrétiens ou bien à une intervention des dieux de l'empire. *Forte* ne blessait personne et tout le monde pouvait le tirer à soi.

La lettre telle qu'elle nous a été conservée est indubitablement apocryphe et postérieure de plusieurs siècles à l'original qu'elle a prétendu remplacer; mais n'y a-t-il pas eu deux apocryphes. Le premier, contemporain de l'épisode et le second fort tardif? C'est le premier évidemment qu'aurait utilisé Tertullien à supposer que ce ne fut pas l'original.

Si nous n'avions que le récit de Dion, l'épisode de la *Silis Germanica* serait classé depuis longtemps parmi les incidents dont les historiens font mention en deux lignes. A ce récit il ajoute quelques précisions : Marc-Aurèle fit grâce aux ennemis débandés; l'armée le proclama pour la septième fois *imperator* et il prit ce titre sans attendre la ratification du sénat [1] car le prodige marquait suffisamment la volonté divine; enfin Faustine reçut le titre de *Mater Castrorum* [2]. Mais il faut ajouter que depuis longtemps l'acclamation impériale par les soldats se passait de l'opinion du sénat; si Marc-Aurèle en référa à l'assemblée ce fut pure condescendance de sa part. Quant au titre décerné à Faustine, on n'en a trouvé jusqu'à ce jour la mention sur aucun monument. Ce qui importe dans le récit de Dion, c'est la confirmation indirecte donnée à celui de Tertullien puisqu'il dit que l'empereur écrivit au sénat pour narrer l'événement et annoncer sa septième salutation impériale.

Il semble donc que la lettre de Marc-Aurèle soit à la base de tout. Apollinaire, en Phrygie, l'a peut-être lue et n'a connu le fait que par elle. Tertullien et Dion l'ont certainement lue et admise; le sculpteur de la colonne, s'en est probablement inspiré. Est-ce un racontar qui parvint à Apollinaire et lui fit croire que l'empereur avait donné à la légion XIIe le nom de κεραυνοβόλος, ou bien cette légion portant déjà depuis longtemps le nom de *fulminata*, Marc-Aurèle aura-t-il fait une allusion dans sa lettre, disant par exemple que la *fulminata* était devenue *fulminatrix* ou quelque chose d'approchant, et Apollinaire assez peu au courant des questions militaires a compris comme il a pu et raconté comme il a compris [3]?

Faire procéder les récits d'Apollinaire et de Dion du bas-relief est une gageure. Comme l'écrit d'Apollinaire est de 175 au plus tard et l'événement de 174 au plus tôt, il faudrait que la colonne eût été élevée, décorée, et qu'Apollinaire fut venu la voir; quant à Tertullien, il ne la mentionne même pas et pour que Dion Cassius y ait découvert tout ce que contient son récit, il lui faut accorder une singulière imagination. Renan dit que le décret d'érection de la colonne est de l'année 174; il l'a rêvé. Et le rhéteur Thémistius lui non plus ne fait pas allusion au bas-relief lorsqu'il écrit avoir vu une représentation du prodige dans laquelle l'empereur était représenté προσευχόμενον ἐν τῇ φάλαγγι, car il n'y a pas trace d'empereur, de sacrifice, de soldats en prière sur le bas-relief. Thémistius dit encore que les soldats boivent dans leurs casques et leurs boucliers, rien de pareil sur la colonne, au contraire les boucliers servent à protéger contre la pluie.

Un événement ainsi célébré, exploité et tiraillé, ne devait pas tomber dans l'oubli. Les écrivains postérieurs n'ont pas manqué de le rappeler. Sulpice-Sévère n'en dit rien, quoique l'occasion s'en présentât [4]. Paul Orose raconte avec prolixité, mais tout son récit n'est qu'amplification [5], de ce qu'il avait appris de Tertullien et de saint Jérôme; on peut et on doit en dire autant de Landulf [6], de Nicéphore Calliste [7], de Cedrenus [8]. Cependant les témoignages de quelques autres doivent être traités avec plus d'égards. Saint Grégoire de Nysse glorifie les Quarante martyrs de Sébaste, martyrisés sous Licinius et qui appartenaient à la XIIe légion, légion nous dit Grégoire, qui se trouvait « dans la ville la plus voisine » et qui dans des temps plus anciens fut témoin d'un miracle merveilleux, qu'il s'empresse de raconter, en ajoutant que ce récit était fréquent parmi les soldats chrétiens de la légion et fortifiait la foi des

[1] Mommsen, *Römisches Staatsrecht*, t. I, p. 124, note 3. — [2] *Ibid.*, t. II, p. 822 sq. — [3] Rien de tout cela n'a été discuté dans les anciennes dissertations qui n'ont plus qu'un intérêt bibliographique : Mosheim, *De rebus christianorum ante Constantinum*, 1753, p. 251 sq.; C. Crusius, *De M. Aurelii victoria, precibus christianorum impetrata*, in-4°, Viteburgi, 1755; H. Witoli, *Diatribe de legione Fulminatrice christianorum*, à la suite de ses *Egyptica*, 1683, p. 425; J. E. Jablowski, *Spicilegium observationum de miraculo legionis fulminatricis*, dans *Opuscula quibus lingua et antiquitas Egyptiorum, difficilia librorum sacrorum loca et historiæ ecclesiasticæ capita illustrantur*, in-8°, Lugduni Batavorum, 1804-1813, t. IV, p. 3-37; J. F. Köber, *De legione fulminatrice an et quousque, τοῦ ἔξω cognita fuerit*, in-4, Gera, 1684; J. H. a Seelen, *De tonitru, existentiæ Dei teste*, 4, Lubeck, 1722, et dans *Miscellanea quibus commentationes varii argumenti continentur*, in-8, Lubecæ, 1734, p. 81 sq.; W. Whiston, *Of the thundering legion : or of the miraculous delivrance of Marcus Antoninus and his army upon the pagan of the christian.*, in-8°, London, 1726; J. Richardson, *De legione fulminatrice* dans *Prælectiones ecclesiasticæ triginta novem olim habitæ in sacello collegi Emmanuelis apud Cantabrigenses*, in-8°, Londini, 1726; Roccha, *Bibliotheca apostolia Vaticana*, Romæ, 1591; D. Larroquanus, *De legione fulminatrice*, en appendice aux *Advers-sacra* de son père, Leyden, 1688, p. 523; W. Moyle et P. King, dans *Dissertat. ad sanctiores disciplinas*, Leipzig, 1733, p. 621-891; Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. II, p. 409; Baumgarten, *Examen miraculi leg. fulm. contra Th. Woolstonum*, Halle, 1740, p. XXXV, sq.; Eichstädt, *Exercitatione Antoninianæ*, Jenæ, 1820; Aubé, *Histoire des persécutions*, Paris, 1875, t. I, p. 364 sq.; P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. I, (1911), p. 400; Greppo, *Trois mémoires*, p. 261, promettait « bientôt une nouvelle dissertation sur ce sujet » elle n'a, je crois, jamais paru. — [4] Sulpice-Sévère, *Chronique*, l. II, c. XXXII. — [5] Paul Orose, *Hist.*, l. VII, c. XV. — [6] L. VIII, édit Droysen, p. 314. — [7] *Hist. eccles.*, l. IV, c. XII; *P. G.*, t. CXLV, col. 1003. — [8] *Hist. compend.*, édit. Bonn, p. 439.

quarante confesseurs du Christ [1]. L'intérêt de ce récit consiste en ce fait qu'il donne l'état du fait historique dans la Cappadoce, c'est-à-dire sur les lieux où le souvenir s'en conservait avec le plus d'intérêt, puisque c'était en quelque sorte une gloire locale. Grégoire de Nysse, homme de vaste lecture, devait posséder son Eusèbe et très probablement avoir lu Dion, mais l'imagination riante suppléait à la sécheresse de ces historiens et il montrait les torrents rapidement gonflés apportant à l'armée une eau plus abondante que toute celle qu'on pouvait recueillir dans des casques.

Le XIIe livre des *Oracles sibyllins*, composé en Égypte, vers l'an 250-260, parle du prodige de la pluie, mais il l'attribue à la prière de l'empereur; il ne dit rien de l'orage [2].

La lettre apocryphe de Marc-Aurèle n'est guère antérieure au VIe siècle [3]; elle n'est pas méprisable. Le faussaire conserve l'adresse au sénat, il parle de l'événement avec modération : l'armée cernée, la soif angoissante, la prière des soldats, la pluie qui revivifie et la foudre qui accable; non content de cela, l'auteur donne des noms propres : Pompeianus et Vitrasius Pollio; ces deux noms sont habilement choisis s'ils ne sont pas dans le texte original, car les deux personnages sont historiques: T. C. Pompeianus, gendre de l'empereur, consul pour la 2e fois, en 173; Vitrasius Pollio, également entré par une alliance dans la famille impériale, et consul pour la 2e fois, en 176. Enfin, l'auteur précise la situation en disant que l'armée manquait d'eau depuis cinq jours. A côté de ces éléments utiles, l'apocryphe est heureusement déparé par de grossières imaginations qui ne permettent pas de prendre un seul instant le change à son sujet; de plus, il a emprunté de toutes parts : à l'édit de Galère, au discours de Grégoire de Nysse, etc. S'il avait eu entre les mains la lettre de Marc-Aurèle, il se fut contenté probablement de l'interpoler, peut-être ne travaillait-il déjà que sur un apocryphe ancien. Vouloir tirer un fait historique de cette lettre n'est assurément pas chose impossible; il suffit pour cela de lui faire dire ce qu'elle ne dit pas, et de lui prêter ce qu'elle ne contient pas.

A la légion XIIe appartenait probablement le soldat Mercurius, martyr [4], et certainement l'officier Polyeucte, converti par Néarque, son compagnon d'armes, mis à mort sous Dèce (voir POLYEUCTE) Sous Licinius, la XIIe légion eut, nous l'avons dit, les Quarante martyrs de Sébaste (voir QUARANTE MARTYRS).

H. LECLERCQ.

FUNDUS. — Sous la République, sous les premiers empereurs et jusqu'à l'époque des jurisconsultes classiques, on conserva, au moins en Italie, aux *fundi* le nom du premier possesseur quiritaire [5]. Les documents officiels enregistraient une fois pour toutes, sans la modifier à chaque changement de propriétaire, l'indication primitive; le nom de la famille, avec une terminaison en *anus*, devenait le nom particulier de la propriété, et les ventes, partages, donations et autres actes juridiques devaient le modifier fort rarement; car dans les textes législatifs et épigraphiques, principalement dans les tables alimentaires [6], il est rare qu'une dénomination spéciale fasse reconnaître un changement de propriétaire ou un partage, lesquels devaient être assez fréquents. Il est même possible qu'un certain nombre de *fundi*, appartenant à un même propriétaire, aient été réunis de façon à former une espèce d'unité, soit pour la vente, soit pour l'établissement de servitudes ou de rentes foncières [7]; mais dans ce cas c'est le nom d'un des morceaux qui est généralement porté par la collection.

Sur l'inscription de Volceii, qui est de l'époque de Constantin [8], on trouve sans doute les mentions d'*agellus superior* et *agellus inferior*, mais les noms propres qui désignent les *fundi* ne sont pas relativement beaucoup moins nombreux que dans la période précédente. Après Constantin, on ne trouve plus de révision régulière et générale des cadastres; dans le code Théodosien et dans le code Justinien, il n'y a que des révisions locales et partielles; mais tout acquéreur d'une propriété est tenu, sous les peines les plus sévères, de faire sa déclaration au fisc et de s'engager à payer l'impôt foncier [9].

La persistance ineffaçable du nom primitif symbolise l'unité du *fundus*, même morcelé par des partages, des ventes, des donations; et cette unité, loin de se

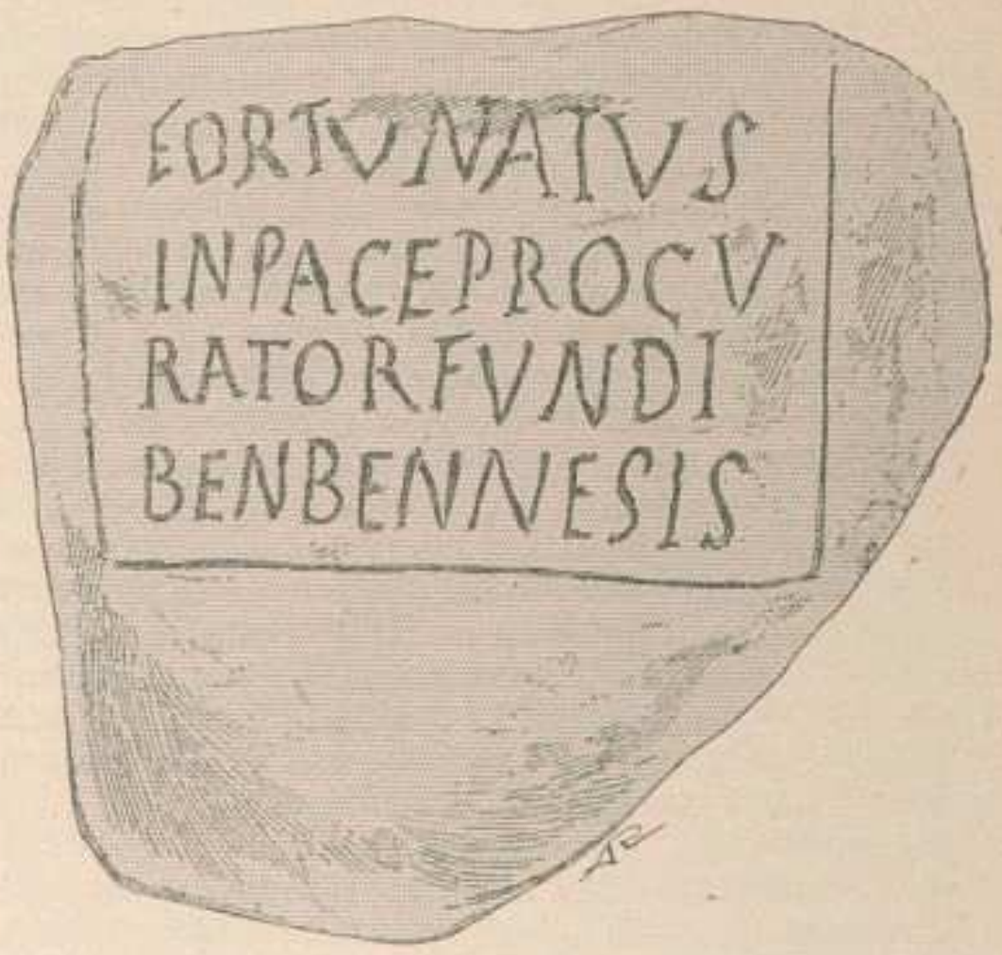

4759. — Épitaphe trouvée à Carthage.
D'après Delattre, *musée Lavigerie*, pl. v, fig. 3.

détruire, va se consolidant, à cause des nécessités fiscales. Dès le règne d'Aurélien, on saisit un commencement de législation fiscale [10] qui est certainement antérieure à cette époque. On voit dans les *Responsa* de Papinien que pour gagner du temps, le fisc demande le paiement global de l'impôt foncier à un seul propriétaire auquel il donne en revanche des actions contre les autres propriétaires qui sont également redevables de l'impôt [11]. Le maintien du *fundus* comme unité apparaît dans l'*adjectio* (en grec ἐπιβολή) [12] qui consiste essentiellement en ceci qu'à l'origine les propriétaires incapables de payer l'impôt foncier pouvaient abandonner leurs champs. Les *agri deserti* étaient adjugés à quiconque s'engageait à payer l'impôt. Mais quand le nombre des propriétés abandonnées ne cessa plus de s'accroître, le fisc s'inquiéta et pour lui venir en aide, le gouvernement imagina une

[1] S. Grégoire de Nysse, *Oratio I, in LX martyres*, *P. G.*, t. XLVI, col. 773. — [2] Liv. XII, vers 197 sq. — [3] J. B. Lightfoot, *Ignatius*, t. I, p. 469, sq. — [4] Surius, *Vitæ sanct.*, t. XI, p. 524, 526; *P. G.*, t. CXVI, col. 269-270. — [5] Mommsen, *Die italische Bodentheilung*, dans *Hermès*, 1884, p. 393-416. — [6] *Digeste*, l. XXXI, tit. LXXXII, l. 1, on voit le possesseur du *fundus Seianus*, pour mieux le louer, le partager en deux. — [7] *Digeste*, l. XXXIV, tit. v, l. 1, cf. l. XXXII, tit. XCI, l. 3. — [8] *Corpus inscriptionum latinarum*, t. X, n. 407. — [9] *Code Théodosien*, l. II, tit. III, l. 1; l. V, tit. II, l. 3; *Novell. Theod.*, l. II, tit. XXVI, l. unique, n. 2; *Code Justinien*, l. IV; tit. III. — [10] *Code Justinien*, l. I, tit. XI, l. 58. — [11] *Digeste*, Fr. 5; *De censibus* l. 15. — [12] *Code Justinien*, *De omni agro deserto*, XI, 59; *Code Théodosien*, *De annona et tributis*, XI, 1.; *Novell. Just.* CXXVIII.

législation savante et compliquée, pleine de contradictions, mais qu'on peut ramener à deux points principaux : défense au possesseur de biens fertiles d'abandonner les parties de son domaine moins productives; obligation imposée à certains propriétaires de se charger des *agri deserti* ou des *agri steriles* pour en payer les impôts. C'est là ce qu'on appelle proprement l'*adjectio*.

Dans une foule de ventes, de donations, de partages [1] le morceau de terre dont il est question dépend d'un *fundus* plus grand : portant un nom propre, et le lopin négocié est indiqué par un certain nombre d'onces qui peuvent varier de un à douze et comprendre même des subdivisions de l'once. On sait que la division onciale était employée pour la détermination des parts dans les héritages. L'héritage représentant un as, l'once en était la douzième partie [2]. On trouve le système oncial encore en vigueur à Rome en 1037, à Tivoli en 978, à Ravenne en 1193; et les subdivisions de l'once employées dans nos textes sont le *punctus* qui paraît être la douzième partie de l'once et le *scripulus* qui est la moitié du *punctus*.

Comment procédait-on dans le cas où il ne s'agissait plus d'une terre nue, mais d'objets tels qu'une maison, une exploitation quelconque. Nous voyons que le droit de propriété sur chaque portion est absolu. C'est ce que prouvent de nombreux cas [3] où avec quelques onces d'un fonds, on vend une portion de la maison, *portio edificii*. Les termes qui expriment la vente excluent toute idée d'indivision. Une lettre de saint Grégoire le Grand (II, 2) mentionne la donation à l'Église romaine de 8 onces (par conséquent les deux tiers) de toute une fortune [4] et le partage se fait et la séparation a dû se faire aussi. En un seul cas, le partage oncial paraît n'exprimer qu'une division idéale; c'est quand il s'agit d'une cession sous la forme d'emphythéose [5]. La propriété n'étant pas transférée, le fond reste vraiment indivis.

Une épitaphe trouvée à Carthage entre la Malga et les premiers oliviers de la Marsa, est gravée sur une plaque de marbre blanc irrégulière dans laquelle on a tracé un cadre d'un trait pour y faire mention de *Fortunatus in pace procurator Fundi Benbenne(n)sis* [6] (fig. 4759).

H. LECLERCQ

FUNÉRAILLES. — Les funérailles chrétiennes sont une des manifestations les plus expressives à la fois de la croyance et des rites de la religion. Lorsqu'on étudie l'histoire des origines on est souvent surpris de voir combien léger a été l'effort tenté pour concentrer tous les indices qui permettraient de remonter au premier état d'une institution et offriraient les moyens d'en suivre les développements et les transformations. Les premières funérailles chrétiennes sont celles du Golgotha racontées en quelques mots par les évangélistes. Dès le livre des Actes, nous voyons les funérailles du diacre Étienne et celles d'Ananie et de Saphire, celles de Tabithe; déjà on entrevoit un groupe d'hommes destinés à prendre soin des inhumations et des formules destinées à les sanctifier. Les Actes des martyrs montrent à Smyrne, pour Polycarpe et Pionius; à Antioche, pour Ignace; à Lyon, pour les compagnons de Pothin, une préoccupation générale d'ensevelir dans certaines conditions les corps des témoins du Christ. Ensuite, viennent les vies des Saints, les histoires d'Eusèbe, de Grégoire de Tours, de Bède, les *miracula*, tous recueils dont le dépouillement méthodique ne peut ni ne doit trouver place ici et dont les informations multiples, les unes précises, les autres vagues, apporteraient les éléments indispensables à l'histoire du rite chrétien des funérailles dont saint Cyprien disait : *exercitia sunt...non funera* [7].

Dès lors que, pour les fidèles, la mort cessait d'être, comme pour les païens, l'irrémédiable et final épisode au delà duquel on ne voyait et on ne savait plus rien, du moment que la mort devenait le *natale* d'une existence nouvelle, on comprend la signification du terme employé pour la désigner : *adcersio*, *accersio*, *accersitio*, *adcersitio*, que nous rencontrons dans les écrits des Pères et dans la belle formule :

ACCERSITVS AB ANGELIS

lue sur deux épitaphes romaines [8]. Saint Cyprien, dans son traité : *De mortalitate*, écrit : *Nobis sæpe revelatum est, fratres nostros non esse lugendos accersione Dominica de sæculo liberatos, cum sciamus non eos amitti sed præmitti, recedentes præcedere... vivere apud Deum* [9]. Les épitaphes ne manquent pas elles aussi de dire en parlant du défunt : RECESSIT, PRAECESSIT et le canon de la messe romaine enseigne la même doctrine, lorsqu'il parle de ceux qui *nos præcesserunt cum signo fidei*. Le chrétien, dont on célèbre les funérailles, sera *depositus* dans un *cœmeterium* ou *dormitorium* dans l'attente de la résurrection : *in christianis mors non est mors, sed dormitio et somnus* [10].

A peine l'âme a-t-elle quitté le corps, on clôt les yeux qui se sont fermés à la lumière : *Hi ergo sanctorum corpora sæpius manibus ac gremio excipientes oculos illos et ora claudentes... paulo post eadem officia ab aliis consequuti sunt* [11]. Ensuite, on lave le corps : *Lavari honesta hora et salubri quæ mihi et calorem et sanguinem servant, rigere et pallere mortuus possum* [12]. Puis viennent les onctions, les parfums dont on faisait grand usage : *Thura plane non emimus; si Arabiæ quæruntur, sciant Sabaei pluris et charioris suas merces christianis sepeliendis profligari quam diis fumigandis* [13]. On ne faisait qu'imiter en cela ce qui s'était fait pour le corps du Sauveur; mais à mesure qu'on s'éloigna des Juifs, des coutumes orientales, que l'Occident eut à vivre avec ses seules ressources, l'exportation et l'achat des aromates devinrent un luxe auquel dès le IVe siècle, la multitude des fidèles avait renoncé pour se contenter d'une aspersion de baume et de myrrhe [14] :

Aspersaque mirra sabæo
Corpus medicamine serva.

C'était souvent un reste de cette mixture qu'on laissait dans une fiole de verre plaquée dans le plâtre qui fermait la tombe, ou disposée à l'intérieur de cette tombe pour la parfumer avant que la corruption vint accomplir son œuvre [15]. Au temps de Tertullien, on se racontait, avec un petit frisson, l'historiette

[1] Fantuzi, *Monumenti Ravennati*, t. I, p. 17, 64, 65, 92; 129, 136, 160; t. II, p. 163, 381; t. IV, p. 290, 291; t. VI, p. 5; Marini, *I papiri diplomatici*, n. 86, 90, 95; 107, 109, 111, 117; 124, 127, 128, 131, 132; S. Grégoire I, *Epist.*, l. II, n. 12; l. III, n. 13. — [2] Pline, *Epist.*, l. VII, n. 14. — [3] Marini, *I papiri diplomatici*, n. 118. — [4] *Totius facultatis, mobilium vel immobilium.* — [5] Marini, *op. cit.*, n. 132; Ch. Lécrivain, *Le partage oncial du* fundus *romain*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1885, t. V, p. 15-24. — [6] Delattre, *Archéologie chrétienne de Carthage*, 1889-1892, p. 13, n. 19; *L'épigraphie chrétienne à Carthage*, p. 14, n. 17; *Musée Lavigerie*, p. 20, pl. V, n. 3. — [7] S. Cyprien, *De mortalitate*, c. XVI; *P. L.*, t. IV, col. 593. — [8] Voir *Dictionn.*, au mot DOGME, t. IV, col. 1268. — [9] S. Cyprien, *De mortalitate*, c. XX, *P. L.*, t. IV, col. 596. — [10] S. Jérôme, *Epist.* LXXV, *ad Theodor.*, *P. L.*, t. XXII, col. 685, — [11] Eusèbe, *Hist. eccles.*, l. VII; c. XXII, *P. G.*, t. XX, col. 686. — [12] Tertullien, *Apologeticum*, c. XLII, *P. L.*, t. I, col. 490; Grégoire de Tours, *De glor. confess.*, c. CV, *P. L.*, t. LXXI, col. 904. — [13] Tertullien, *Apologeticum*, c. XLII; *P. L.*, t. I, col. 490. — [14] Prudence, *Cathemerinon*, hymn. X, vs. 51; *P. L.*, t. LIX, col. 880. — [15] M. Armellini, *Cimitero di S. Agnese sulla via Nomentana*, Roma, 1880, p. 351.

d'un cadavre qui s'était reculé dans sa tombe, afin de faire place à un nouvel occupant qu'on s'apprêtait à déposer sur lui, chose inouïe : *Est relatio apud nostros in cœmeterio corpus corpore juxta collocando spatium recessu communicasse* [1].

Autre historiette du même Tertullien et qui nous apprend que les bras des cadavres étaient allongés contre le corps, mais qui nous parle aussi des prières que le prêtre récitait au moment de la déposition du défunt : *Scio feminam quamdam vernaculam ecclesiæ forma et ætate integra functam, post unicum et breve matrimonium, cum in pace dormisset, et morante adhuc sepultura interim oratione presbyteri componeretur, ad primum habitum orationis manus a lateribus dimotas in habitum supplicem conformasse, rursumque condita pace situi suo reddidisse* [2].

Le P. Marchi décrivant les sépultures romaines qu'il avait ouvertes en grand nombre et la position des cadavres écrit que le plus grand nombre était enveloppés de la tête aux pieds dans une couche de chaux de l'épaisseur d'un pouce environ. Ce lait de chaux était assez limpide en même temps qu'assez épais, s'infiltrer sans couler et se répandre, se modelait sur le linceul dont il gardait l'empreinte. Le plus souvent on constate un linceul de tissu très fin et un deuxième linceul extérieur plus grossier qui enveloppait le tout. On trouvait aussi des défunts ensevelis sans linceul, avec leurs vêtements, d'autres avec leurs anneaux, leurs bijoux. Les linceuls étaient blancs nous dit Prudence [3] :

Candore nitentia claro
Prætendere linlea mos est.

L'ensevelissement était confié aux mêmes fossoyeurs qui creusaient la tombe : *Officium linteo cadaver obvolvere, fossam humum lapidibus construentes ex more tumulum parare* [4]. Dès le IVe siècle, saint Augustin nous apprend que les riches se faisaient enterrer avec leurs vêtements les plus précieux [5] ; mais c'étaient là des originalités que la multitude des fidèles n'imitait pas. Saint Jean Chrysostome nous dit, de son côté, qu'on continuait généralement les usages anciens : *Exinde cum reddiderit puer animam, quemadmodum desiderant, jubent parentes officia adhibere : manus componunt, oculos claudunt, caput directe statuunt, pedes seducunt, lavant, sepulcro condigno, dignis funeribus condunt* [6].

Tout ce qui précède n'a été que l'ensevelissement proprement dit ; les funérailles consistent essentiellement dans les différentes cérémonies qui accompagnent un enterrement. Littré a fait remarquer que funérailles et obsèques sont synonymes « avec cette différence qu'obsèques est le terme général, se disant aussi bien du plus modeste enterrement que de l'enterrement le plus somptueux ; tandis que funérailles implique la somptuosité et l'éclat. »

Dès l'antiquité, la loi des XII tables condamnait l'étalage de douleur ostentatoire, les manifestations théâtrales restées en usage jusqu'à nos jours dans certaines régions de l'Italie sous le nom de *vocero*. Une épitaphe du IIIe siècle nous donne le ton différent qui va de plus en plus régner dans les funérailles chrétiennes [7] :

MAGVS PVER INNOCENS
ESSE IAM INTER INNOCENTIS COEPISTI
QVAM STAVILES TIBI HAEC VITA EST
QVAM TE LETVM EXCIPET MATER ECCLESIAE DE OC
MVNDO REVERTENTEM COMPREMATVR PECTORVM
GEMITVS STRVATVR FLETVS OCVLORVM

Plus de cris, plus de larmes, donc et, comme dit saint Jérôme : .... *Non ululatus, non planctus, ut inter sæculi homines fieri solet sed Psalmorum linguis diversis examina concrepabant* [8]. Pleurer les morts avec des éclats de douleurs et d'abondantes larmes, ce n'était pas seulement, dit saint Cyprien, mentir à sa propre foi, c'était donner à croire aux persécuteurs que le sein de Dieu ne s'était pas ouvert pour les défunts : *Occasionem dandam non esse gentilibus ut nos merito ac jure reprehendant quod quos vivere apud Deum dicimus, ut exstinctos et perditos lugeamus ; et fidem quam sermone et voce depromimus cordis et pectoris testimonio non probemus. Spei nostræ ac fidei prævaricatores sumus ; simulata, ficta, ficata videntur esse quæ dicimus* [9]. Commodien n'est pas moins catégorique lorsqu'il interdit les larmes sur les défunts [10] :

Lugere (quod fas est) nolite, tamen orate pro illis.

Les inscriptions nous font voir les larmes, *impia pietas*, comme parle saint Paulin [11], taries par l'espoir en Dieu :

O NVNQVAM DEFLENDE TVIS [12]

VIVENTEMQVE DEO CREDITE FLERE NEFAS [13]

Gaudentemque Deo flere nocens amor est [14].

Christum lædimus, cum evocatos quoque ab illo, quasi miserandos non æquanimiter accipimus [15].

INCLYTA SIDEREO RADIANS EVPHRASIA REGNO
NEC MIHI FLENDA MANES CVM TIBI LAETA PLACES [16]

NON TIMVI MORTEM CAELOS QVOD LIBERA ADIRET
SED DOLVI FATEOR CONSORTIA PERDERE VITAE [17]

PROMERVI SVPERAS LAETIOR IRE DOMOS [18]

SVSTVLIT HVNC LAETVM MVNDO LONGAEVA SENECTVS [19]

Comme saint Augustin, privé de sa mère [20], les chrétiens font taire leur douleur en face de la tombe ; bien plus, ils s'efforcent à la joie à la pensée de bonheur éternel du défunt de qui ils disent que *venturus ad Christi sedem, ad regnorum cœlestium claritatem lugere non debet nec plangere, sed potius secundum pollicitationem Domini, secundum fidem veri in profectione hac sua et translatione gaudere* [21]. Pourquoi s'attrister sur le compte de celui qui comme on lit sur une lampe copte, « repose dans la joie, dans la béatitude [22]. »

† Κοιμᾶσαι ειρηνος μερη

Ce sont d'autres hommages qui sont rendus aux morts : *In hominum Deo carissimorum obitus*, nous dit Eusèbe de Césarée, *conveniunt (quod veræ pietatis milites jure appellaris) nam et eorum sepulcra celebrare, et preces ibi votaque nuncupare, et beatas illorum animas venerari consuevimus, idque a nobis merito fieri statuimus* [23]. Tertullien ajoute qu'on faisait usage d'encens : *Thura dico et cetera peregrinitatis ad sacri-*

[1] Tertullien, *Apologeticum*, c. XXXVII, *P. L.*, t. I, col. 461 ; De Rossi, *Roma sotteranea*, t. III, p. 499 ; *Bull. di archeol. crist.*, 1864, p. 34. — [2] Tertullien, *De anima*, c. XXIX, *P. L.*, t. II, col. 699. — [3] Prudence, *Cathemerinon*, hym. X, *P. L.*, t. LIX, col. 870 sq. — [4] S. Jérôme, *Epist.* I, *Ad Innocentium de muliere septies icta*, *P. L.*, t. XXII, col. 699. — [5] S. Augustin, *Comm. in psalm. XLVIII*, *P. L.*, t. XXXVI, col. 543 sq. — [6] S. Jean Chrysostome, *Homil. in Job.* — [7] L. Perret, *Les catacombes de Rome*, t. V, pl. XVII ; voir *Dictionn.*, au mot ÉGLISE. — [8] S. Jérôme, *Epitaphium Paulæ ; P. L.*, t. XXII, col. 878. — [9] S. Cyprien, *De mortalitate*, c. XX ; *P. L.*, t. IV, col. 596. [10] *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 2130. — [11] S. Paulin, *Poem.*, XXXII, vs. 43 ; *P. L.*, t. LXI, — [12] Gruter, *Corp. inscr.*, p. 450, n. 5. — [13] Burmann, *Anthologia*, t. II, p. 53. — [14] S. Paulin, *Poem.*, XXXII, vs. 44 ; *P. L.*, t. LXI. — [15] Tertullien, *De patientia ; P. L.*, t. I, col. 1227. — [16] Fortunat, *Miscellanea*, l. IV, c. XXVII. — [17] Bosio, *Roma sotterranea*, 1632, p. 185. — [18] Gruter, *Corp. inscr.*, p. 1173, n. 8. — [19] Gazzera, *Iscriz. del' Piemonte*, p. 80 ; voir aussi E. Le Blant, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, t. I, p. 321 ; t. II, p. 113. — [20] S. Augustin, *Confess.*, l. IX, c. XII, *P. L.*, t. XXXII, col. 776. — [21] S. Cyprien, *De mortalitate*, c. XXII ; *P. L.*, t. IV, col. 597. — [22] E. Le Blant, *Inscr. christ.*, t. I, p. 95. — [23] *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 965.

ficium idolorum, etiam hominibus ad pigmenta medicinalia, nobis quoque insuper ad solatia sepulturæ usui sunt [1]. Ces soins, au reste, n'étaient pas laissés à la volonté des particuliers; on leur en faisait un devoir rigoureux comme nous le voyons par ce texte, souvent cité de la correspondance de saint Cyprien : *Et quod maximum est corpora martyrum aut ceterorum, si non sepeliuntur, grande periculum imminet eis quibus incumbit hoc opus* [2]. Ce soin était considéré comme un des plus notables de la piété chrétienne, comme nous le voyons par ces vers de Prudence à propos du martyr Hippolyte [3] :

Palliolis etiam bibulæ siccantur arenæ
Ne quis in infecto pulvere ros maneat.
Si quis et in sudibus recalenti adspergine sanguis
Insidet, hunc omnem spongia pressa rapit.
Nec jam densa sacro quidquam de corpore silva
Obtinet aut plenis fraudat ab exequiis.

A peine les martyrs avaient-ils succombé que la foule, comme nous le voyons par les actes de saint Cyprien, se précipitait pour imbiber éponges et mouchoirs, tandis que les chefs responsables se préoccupaient, ainsi que l'avait fait Joseph d'Arimathie, d'obtenir à tout prix les reliques précieuses, mais sans toujours y réussir. Si comme pour Polycarpe, on consumait les ossements sur le bûcher; si comme, pour les martyrs de Lyon, on les jetait à la rivière, il faudrait bien peu connaître la ferveur chrétienne pour douter que des parcelles quelconques n'eussent été recueillies et honorées dans la suite.

Les *Constitutions apostoliques* (VI, XXX), nous apprennent les hommages qu'on leur rendait : *Congregamini in cœmeteriis*, disent-elles, *lectionem sacrorum librorum facientes, atque psallentes pro defunctis martyribus et omnibus a sæculo sanctis, et pro fratribus vestris qui in Domino dormierunt : item antitypam regalis corporis Christi et acceptam seu gratam eucharistiam offerte in ecclesiis vestris, et in cœmeteriis, atque in funeribus mortuorum, cum psalmis deducite eos, si fuerint fideles in Domino :*

— Pretiosa enim in conspectu Domini mors sanctorum ejus. — et iterum :

— Convertere anima mea, in requiem tuam; quia Dominus benefecit mihi. — et in alio loco :

— Memoria justorum cum laudibus, et :

— Justorum animæ in manu Dei.

Ainsi, on chantait des psaumes et des hymnes. « Si l'on ne rend pas aux morts de vains honneurs, écrit Sidoine Apollinaire à Desideratus, ce ne sont point ici les vespertillions et les sandapilaires qui ont exercé leur ministère sinistre. Tous, et les étrangers mêmes, touchaient, arrêtaient et baisaient le cercueil; les mains des prêtres et de ses proches ont placé dans l'éternelle demeure Philimatia, plus semblable à une femme endormie qu'à une morte [4]. » Sur une inscription de Chiusi, nous assistons au cortège funèbre où se montrent les fidèles portant des flambeaux [5] :

. . . . . VIXIT
ANNOS LXX QVEM
SEMPER CIVES MA
TREM APPELLAVE
RVNT ATQVE CE
reis CALICIBVS
funus DVXERVNT

Même pratique à Carthage pour les funérailles de saint Cyprien : *Corpus propter gentilium curiositatem in proximo positum est cum cereis et scolacibus* [6]. Cette conduite solennelle a quelque chose de *triomphal* et en porte le nom *triumphus*, que nous retrouvons bien plus tard en Afrique à l'époque de la persécution des Vandales, où les funérailles d'un confesseur sont appelées *triumphus* [7]. Si on récitait alors un éloge du défunt, nous n'en avons ni preuve ni indice, mais il est douteux qu'on tint à débiter alors, au milieu de l'émotion générale, quelque composition bien balancée et préparée à loisir comme nos oraisons funèbres. L'oblation du sacrifice avait une autre importance. Elle avait lieu, lorsque c'était possible en présence du corps du défunt. Saint Isidore nous dit que c'était là une coutume qui remontait aux temps apostoliques [8], c'est-à-dire une coutume très ancienne, dont nous trouvons du reste, de nombreuses attestations aux IVe et Ve siècles. En remontant plus haut, on peut citer un concile africain, antérieur à l'année 248, dont parle saint Cyprien : *Episcopi antecessores nostri providentes censuerunt, ne quis frater excedens ad tutelam vel curam clericum nominaret; ac si qui hoc fuisset, non offeretur pro eo, nec sacrificium pro dormitione ejus celebraretur. Neque enim apud altare Dei meretur nominari in sacerdotum prece, qui ab altari sacerdotes et ministros voluit avocare. Et ideo Victor... cum Geminum Faustinum presbyterum ausus sit tutorem constituere, non est quod pro dormitione ejus apud vos fiat oblatio, aut deprecatio aliqua nomine ejus in ecclesia frequentetur* [9]. Enfin on peut remonter jusqu'à Tertullien qui mentionne de façon expresse les *oblationes pro defunctis* et le *pro natalitiis annua die* [10].

Muratori nous a conservé d'après un manuscrit liturgique mis sous le nom du pape Gélase, (Ve siècle), une *missa* pour la *depositio* [11] où il est question des *membris ex feretro depositis* que suit la prière *ad sepulcrum priusquam sepeliatur*, et finalement, *tumulo ex more composito :* les funérailles se terminent par l'oraison *post sepulturam.*

Les *depositionis officia pia* comportaient l'*oblatio* et l'*inhumatio;* il est possible qu'à l'époque des persécutions on ait, par prudence ou par nécessité, célébré l'oblation devant l'*arcosolium* ou la *forma* ou le *loculus*, mais le rôle du prêtre restait prépondérant, même lorsqu'il ne s'agissait pas de martyrs. A Catane (voir ce mot) nous connaissons une enfant à la mamelle, Nila Florentina, dont les parents avaient pleuré la mort, jusqu'à ce que se fit entendre une voix du ciel qui le leur défendit :

.... cuius occasum cum uterq. parens omni momento fleret per noctem majestatis
vos exstitit quæ defunctam lamentari prohiberet, cuius corpus pro foribus martyrorum cum loculo suo per presbyterum humatum est.

L'épitaphe de Pascasius, à Viviers, nous montre de même, les évêques, les prêtres, les clercs accompagnant le défunt à sa dernière demeure : ... *habuit talem cum omnebus vitam ut funeris sui exsequias præsentia pontifices ac sacerdotum clerique et plebis meruerit cum lamentatione et laudebus honorari* [12]. Ce seront des évêques qui porteront sur leurs épaules le cercueil de sainte Paule [13].

Vers le Ve siècle, les cimetières souterrains étaient

[1] *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 1621. — [2] *Ibid.*, t. I, n. 1934. — [3] Prudence, *Peristeph.*, hymn. XI, vs. 141-146; *P. L.*, t. LX, col. 545; S. Ambroise, *De officiis*, I, n. 142; *P. L.*, t. XVI, col. 141, va jusqu'à dire que : *Humandis fidelium reliquiis... vasa ecclesiæ etiam initiata confringere, conflare vendere licet.* — [4] Sidoine Apollinaire, *Epist.*, l. II, n. VIII, dans E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 526, n. 650. — [5] Voir *Dictionn.*, t. III, au mot CHIUSI. — [6] *Monum. Eccles. liturg.*, t. I, n. 3996. — [7] Victor de Vite, *Historia persecutionis Wandalicæ*, l. I, c. XIV; *P. L.*, t. LVIII, col. 198. — [8] S. Isidore, *De offic. eccl.*, l. I, c. XVIII, *P. L.*, t. LXXXIII, col. 754. — [9] S. Cyprien, *Epist.*, LXVI, *P. L.*, t. IV, col. 398. — [10] Tertullien, *De corona militis*, c. III, *P. L.*, t. II, col. 78 — [11] Muratori, *Liturgia romana vetus*, p. 749-51. — [12] E. Le Blant, *Inscr. chrét.*, t. II, p. 207, n. 483. — [13] S. Jérôme, *Epist.*, CVIII, 29; *P. L.*, t. XXII, col. 904.

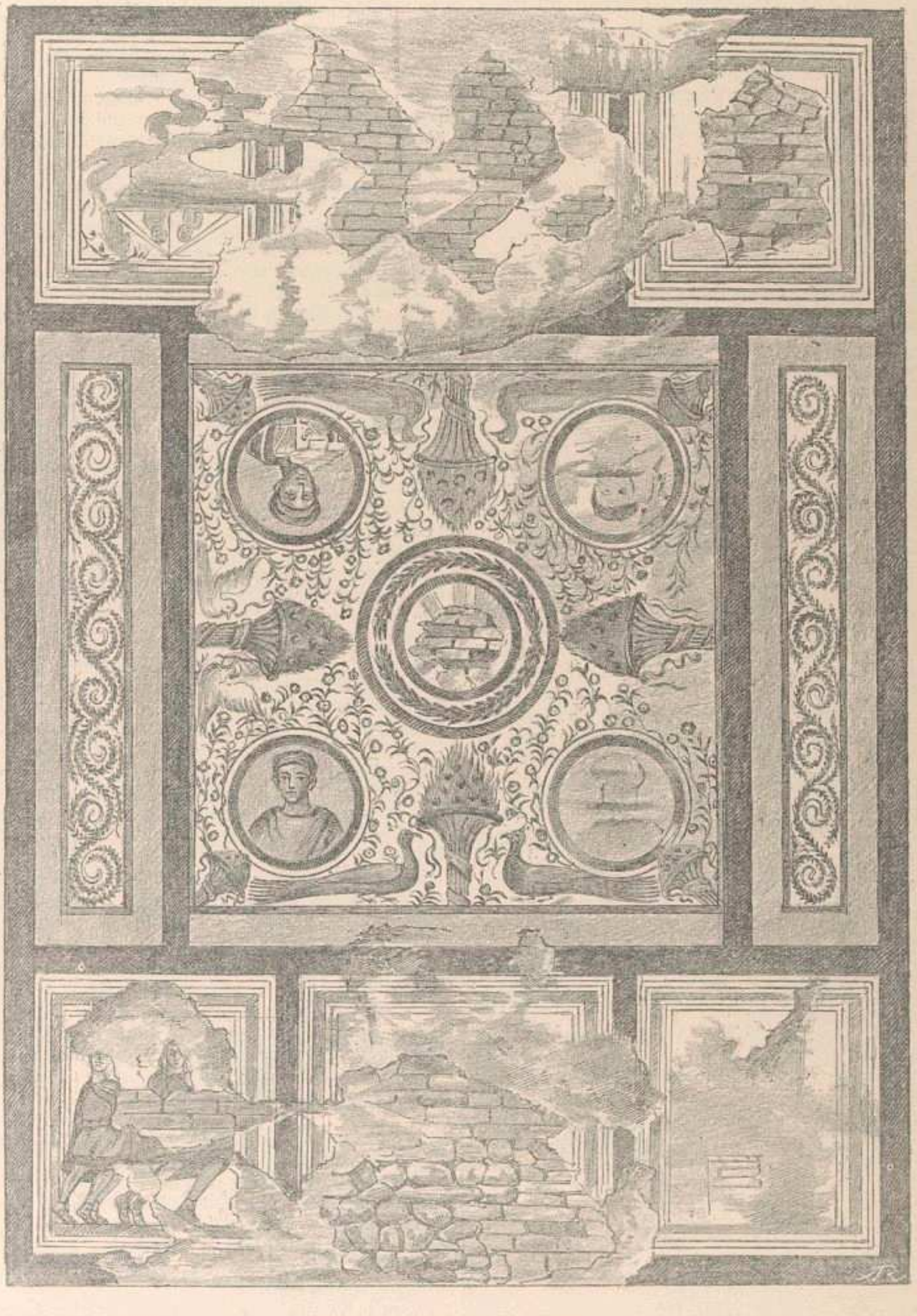

4760. — Fresque de Funfkirchen.

D'après *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1874, pl. VII-VIII.

définitivement abandonnés et l'on vint de moins en moins répandre des fleurs (voir ce mot) sur les tombes :

Nos tecta fovebimus ossa
Violis et fronde frequenti,
Titulumque et frigida saxa
Liquido spargemus odore.

Les tombes à ciel ouvert et les tombes dans le voisinage de la sépulture des martyrs donnèrent un aspect tout nouveau aux inhumations. Le sacrifice fut offert non seulement pour la sépulture, mais au jour anniversaire, dans la basilique cémétériale comme nous lisons dans la liturgie gélasienne: *Hanc igitur oblationem.... pro tuorum requie famulorum ill — et ill — et omnium fidelium catholicorum in hac basilica in Christo quiescentium et qui in circuitu hujus ecclesiæ tuæ requiescunt* [1]. Il est clair que cette discipline avait varié avec les temps et les lieux. Quand l'*oblatio pro dormitione* était une synaxe solennelle avec grand concours de fidèles *(cum voto et triumpho magno)*, le sacrifice était offert dans l'église souterraine ou non, après toute la pompe voulue. Mais lorsqu'il s'agissait de quelque fidèle, à peine connu, il n'en était pas de même. A peine quelques parents et amis se groupaient comme nous le voyons, pour les funérailles d'une africaine, venue mourir non loin de Rome, à Ostie, sainte Monique, au sujet de laquelle saint Augustin nous apprend que *cum offerretur pro ea sacrificium pretii nostri, jam iuxta sepulcrum posito cadavere antequam deponeretur, sicut fieri solet* [2], et l'évêque Evodius écrit à son tour à saint Augustin : *per triduum hymnis Deum collaudavimus super sepulcrum* (d'un jeune lecteur) *et redemptionis sacramenta tertio die obtulimus* [3].

On célébrait donc fréquemment, sinon toujours, à partir du IVe siècle, le saint sacrifice pour les simples fidèles; fréquemment l'autorisation était donnée d'avoir des autels portatifs *in domiciliis* [4]. C'était plus modeste et on ne paraissait pas ainsi empiéter sur l'honneur rendu aux martyrs. A Rome, le pape Innocent Ier accordait que *per cœmeteria diversa constituti presbyteri sacramentorum conficiendorum jus habent atque licentiam* [5]. Ainsi pouvaient se multiplier chaque jour les messes *pro defunctis* devenues le centre et le noyau des funérailles. A Rome, encore, nous voyons qu'il y eut bientôt la *missa dierum depositione defuncti tertii, septimi, trigesimi et annualis* [6].

Dans le commentaire sur Job, égaré parmi les ouvrages d'Origène, on lit encore : *Convocantur in anniversariis diebus memoriæ vel parentum defunctorum vel amicorum seu quorumcumque qui in fide discessissent sacerdotes simul et laici,* et nous voyons d'après une inscription de l'Ombrie de l'année 373 [7], que les parents et amis ainsi rassemblés célébraient la psalmodie.

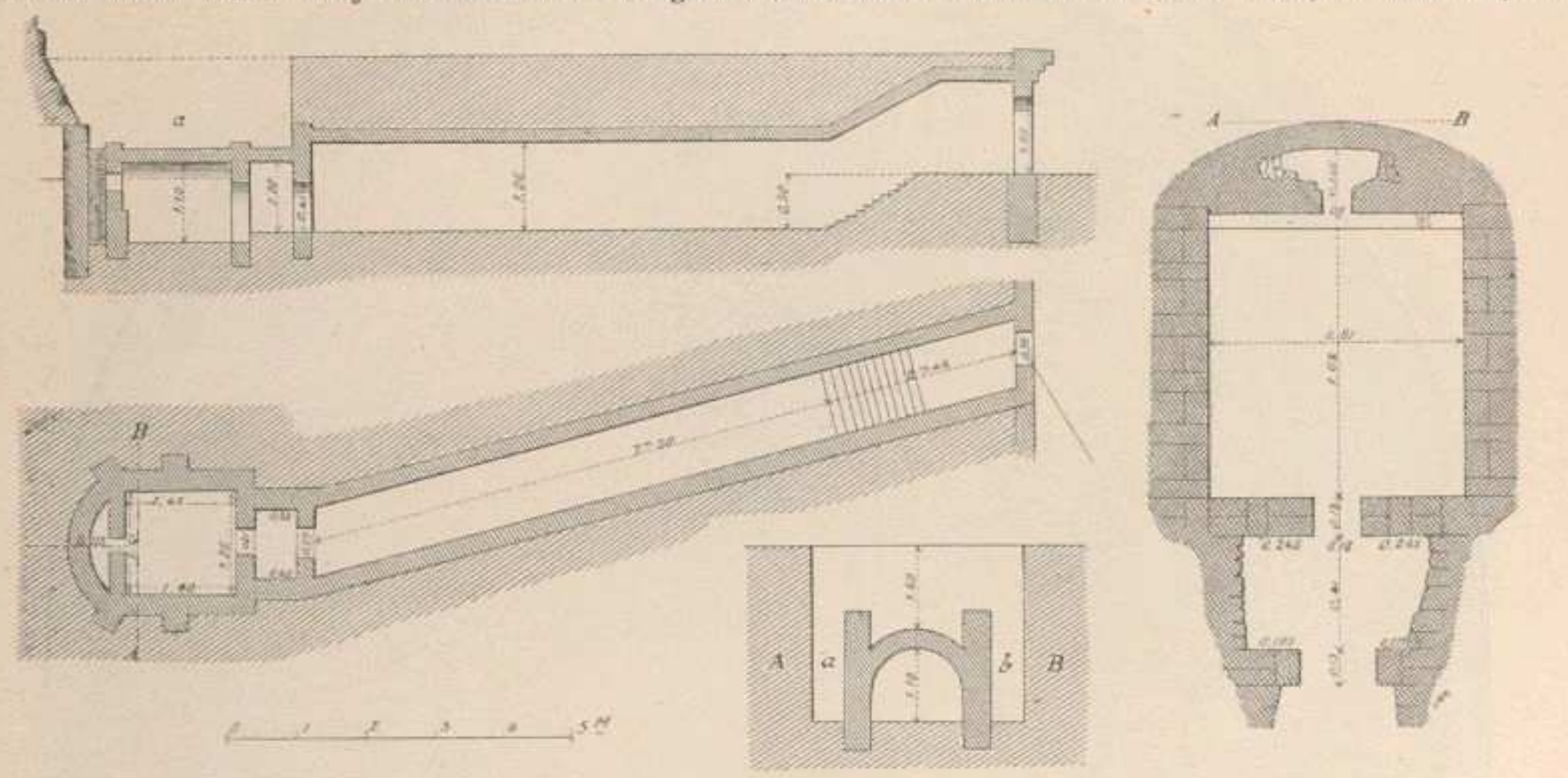

4761. — Plan et coupes de la chambre souterraine de Funfkirchen.
D'après *Mittheilungen der K. K. Cent. Commission Erforschung und Erhaltung der Baudenkmale*, Wien, t. XVIII, p. 57-83.

CARA · PIA · CONIVNX · YGVIA
DEDITA QVE · MARITO
FVNERIS · TVI · CAVSA · TOTA
NOS · MENTE · DOLEMVS
AETERNAMQ · DOMVM · COMINIEMVS · AMANTIVS
PARAVI · NOBISQVE
SANCTIQVE · TVI · MANES
NOBIS · PETENTIBVS · AD · SINT
VT · SEMPER · LIBENTERQVE

[1] Muratori, *Liturgia romana vetus*, t. I, p. 761. — [2] S. Augustin, *Confessions*, l. IX, c. XII; *P. L.*, t. XXII, col. 776. — [3] Evodius, *Epist. ad. August.*, inter. Aug., CLVIII; *P. L.*, t. XXXII, col. 693. — [4] De Rossi, *Bull. di arch. crist.*, 1876, p. 43-44. — [5] Innocent I, *ad Decent. Eugubin.*, dans Coustant, *Epist. pontif. roman.*, 1721; p. 860-861; en 404. — [6] Muratori, op. *cit.*, t. I, p. 276. — [7] *Corp. inscr. lat.*, t. XI, n. 4629. Voici quelques dissertations qui n'ont plus qu'un intérêt bibliographique : J. Cellarius, *De antiquo funerum ritu*, in-4°, Helmstadii, 1682; M. A. Florinus, *De sepultura veterum*, in-8°, Aboæ, 1695; C. C. Friderici, *De re funeraria*, in-4°, Ienæ, 1755; J. Gretser, *De funere christianorum*, in-4°, Ingolstadii, 1611; J. G. Joch, *De ritu sepeliendi mortuos apud veteres christianos*, in-4°, Ienæ, 1726; J. R. Kiesling, *De ritibus sepulcralibus christianam fidem indicantibus*, in-4°, Viteburg, 1736; J. E. F. V. L. *Antiquitates circa funera et ritus christianorum quovis tempore in Ecclesia observatos*, in-4°, Lipsiæ, 1713; M. Larroquanus, *De cærimoniis usurpatis a primis christianis dum terræ mandabantur mortuorum corpora*, dans *Advers. sacr.*, in-8°, Lugduni Batav., 1688, p. 187, sq.; P. E. Lungh, *De vario sepeliendi ritu*, in-4°, Holmiæ, 1672; Th. Pfafner, *De officiis veterum christianorum in curandis funeribus*, dans *Observat. eccles.*, in-32, Ienæ, 1694, t. II, p. 1-96; J. Rosenberg, *De ritibus funebribus in primitiva ecclesia*, in-4°, Budiss, 1690; Le même, *De facibus funebribus*, in-4°, Budiss, 1687-1688; C. S. Senff, *De cautionibus funebribus veterum*, in-4°, Lipsiæ, 1689; Æg. Strauch, *De antiquo funerum ritu*, in-4, Vitebergi, 1660.

SALMOS·TIBIQVE·DICAMVS
AVRELIA·YGVIA·QVE·VIXIT·ANNIS·XXXVIIII
MENS·IIII·D·II·DVRAVIT·CVM·MARITO·ANNIS
XXIIII·MENS·IIII·Ƀ·II·DEP·DIE·PRID·KAL·MAIAS
VALENTINIANO·ET·VALENTE·AVGG·IIII

Cara pia coniunx Hygia deditaque marito
Funeris tui causa tota nos mente dolemus
æternamque domum Cominiemus Amantius paravi
sancti tui manes nobis petentibus adsint [*nobis que*
ut semper libenterque psalmos tibi dicamus.

Voir Défunts.

H. Leclercq.

FUNFKIRCHEN. A Sopianæ, Pannonie inférieure (aujourd'hui Funfkirchen), on découvrit, en 1780, sous une des tours de la cathédrale, une sorte de chambre souterraine qui fut décrite une fois et à laquelle personne ne songea plus [1]. En 1873, une nouvelle description [2] attira l'attention de J.-B. De Rossi qui dit quelques mots des peintures [3] (fig. 4760).

Il s'agit d'une chambre rectangulaire, dont le plan fait suffisamment connaître l'aspect (fig. 4761). La chambre est couverte d'une voûte cintrée. Dans la paroi du fond, se trouve une niche curviligne avec laquelle communique la *fenestella* ouverte entre les images des deux apôtres placés de chaque côté et montrant du bras tendu le monogramme du Christ (fig. 4762). Cette niche ne donnait pas accès à une tombe sainte, mais à un lucernaire qui aérait la chambre. Devant, se trouve un vestibule et un corridor qui communique avec l'extérieur. Était-ce un hypogée souterrain qu'a surmonté jadis une *martyrium*? On ne sait. Dans la chambre sépulcrale fut certainement déposé un sarcophage, emporté depuis, mais après avoir été violé et les ossements répandus sur le sol. La voûte était décorée. Au centre, un monogramme qui a péri, mais après avoir été vu; ce monogramme est disposé dans une couronne. Aux quatre angles des médaillons, contenant des bustes, probablement ceux des défunts inhumés dans ce cubicule. Entre les médaillons des vases de fleurs des paons et des colombes, tandis que le fond représente une sorte de prairie de fleurs. Sur les parois latérales, les panneaux étaient disposés par trois de chaque côté. Sur un des côtés, on peut encore reconnaître les rois mages présentant

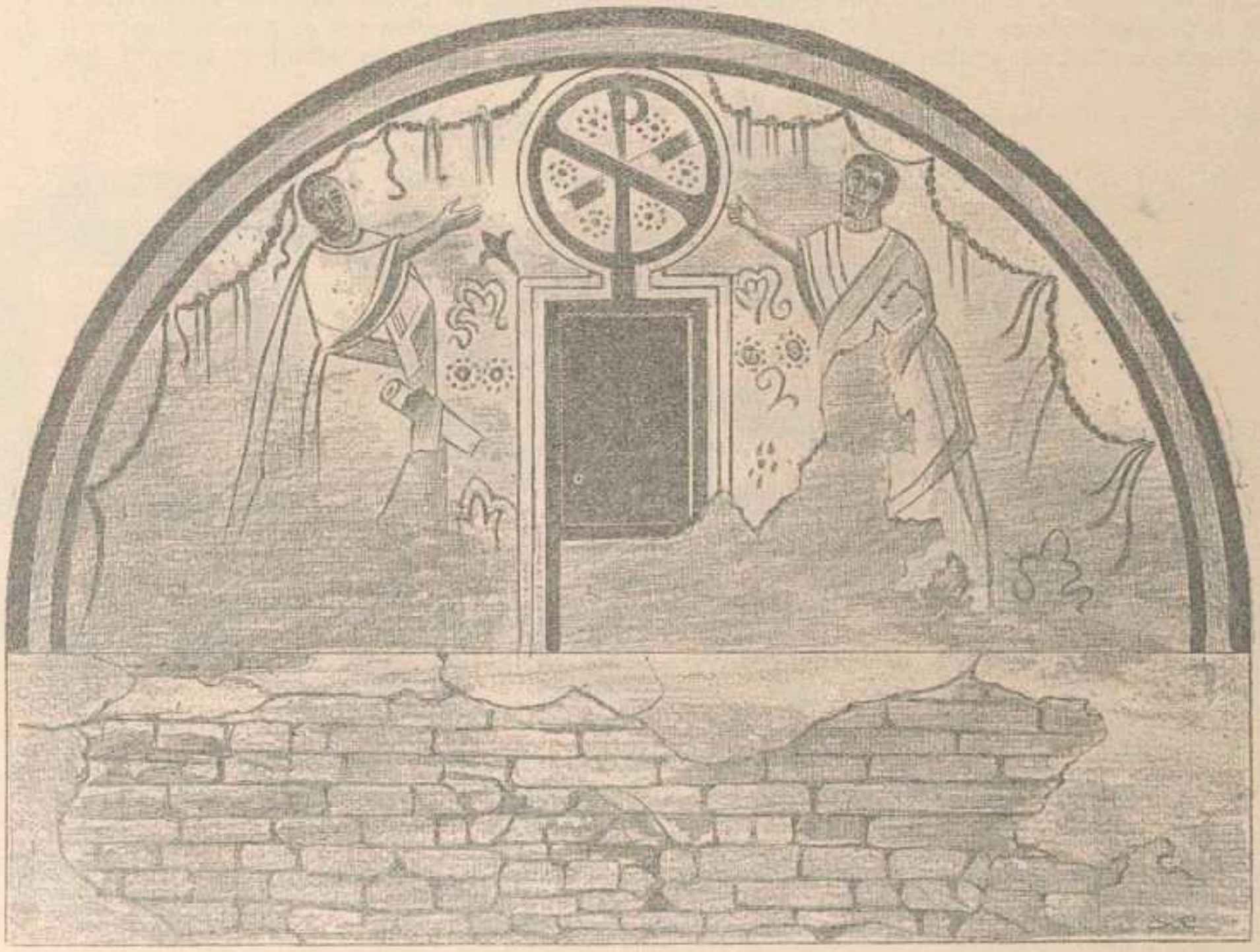

4762. — Autre fresque de Funfkirchen. D'après *Bull. d'archéologie chrétienne*, 1874, pl. VII-VIII.

leurs dons. Au centre, se trouvait très probablement la Vierge avec l'Enfant, le sujet suivant a gardé quelques traces du symbole de Noé. Sur la paroi en face, il ne se voit plus qu'un fragment de la scène de Jonas jeté au monstre, et couché sous le cucurbite. Sur la paroi du fond, deux personnages, Pierre et Paul, montrant le chrisme. Sur la paroi d'entrée, des feuillages en forme d'arabesques. Treize tombes en tuiles dites *a capanna* furent trouvées lors de la découverte en 1780; une d'elles portait un chrisme à la tête et un aux pieds. Cette crypte paraît remonter au milieu du IVe siècle (fig. 4763).

H. Leclercq.

FUNIS. Voir Ceinture, t. II, col. 779.

[1] Koller, *Prolegomena in historiam episcopatus Quinque ecclesiarum*, in-4°, Posonii, 1804, p. 25sq. — [2] E. Henszlmann, *Die altchristliche Grabkammer in Funfkirchen* dans *Mittheilungen der kaiserlichen königl. Central. Commission für Erforschung, und Erhaltung der Baudenkmale*, Wien, 1873, t. XVIII, p. 57-83, 2 pl.; V. Schultze, *Die Katakomben, die altchristlichen Grabstätten, ihre Geschichte und ihre Monumente*, in-8, Leipzig, 1882, p. 334-336. — [3] De Rossi, *Fünfkirchen in Ungeria, Camera sepolcrale sotterranea depinta*, dans *Bull. di archeol. crist.*, 1874., p. 150-152, pl. VII-VIII.

FUSTEL DE COULANGES. — I. Début. II. Professorat. III. La *Cité antique*. IV. Enseignement. V. *Histoire des institutions politiques*. VI. Polémiques. VII. La fin. VIII. Bibliographie.

I. Débuts. — Numa-Denys Fustel de Coulanges né à Paris, le 8 mars 1830, entra, en 1850, à l'École normale. Déjà, il avait lu les leçons de Guizot sur la *Civilisation en France* et ce livre fut « le premier qui eût vivement frappé son esprit [1]; » il s'orientait vers l'Histoire. Ni frondeur ni servile, il se soumit au régime infligé à l'École pendant ces années qu'on a appelé « l'ère de la mortification »; il réserva son jugement, garda les apparences de la docilité, préoccupé pardessus tout de cultiver son esprit et d'étendre ses connaissances. Il lisait et il acquérait, affermissant et développant sa prédilection décidée pour l'histoire, dérobant le plus possible ses heures et son attention à une culture purement formelle et littéraire dont la vanité l'écœurait. « Des devoirs écrits, disait son professeur Chéruel, attestent des connaissances étendues, une lecture attentive des sources, une intelligence historique remarquable. ...» « Il donnerait volontiers tout son temps à des recherches d'érudition, et il néglige l'essentiel, l'indispensable, c'est-à-dire ce qu'il doit savoir pour l'examen? » Quant au directeur des études, un sieur Jacquinet, il reconnaissait à M. Fustel un « esprit assez vif, mais léger, sautillant. Tous les efforts de ses maîtres pour lui donner ce qui lui manquait, le jugement, la netteté, la méthode, n'ont qu'imparfaitement réussi. Il se perd dans les subtilités et les divagations, ou bien, quand il se surveille et fait effort pour se contenir et se conduire, il tombe dans une sécheresse voisine de la stérilité et se réduit presque à néant [2]. » A sa sortie de l'École normale, Fustel partit pour l'École d'Athènes (novembre 1853).

On lui confia des fouilles à Chio, il fouilla sans beaucoup de succès et au lieu de rapporter des cartes, des plans, des croquis, rapporta un mémoire qui contenait tout ce qu'on pouvait savoir et dire sur Chio [3]. Ce n'était pas un travail d'archéologue, mais une œuvre historique pour laquelle les sources écrites et les traditions orales, les documents inédits ou dédaignés avaient été consultés, cités, élucidés avec cette manière précise et tranchante, cette sobriété voulue et parfois cherchée qui demeureront caractéristiques de la plupart de ses ouvrages.

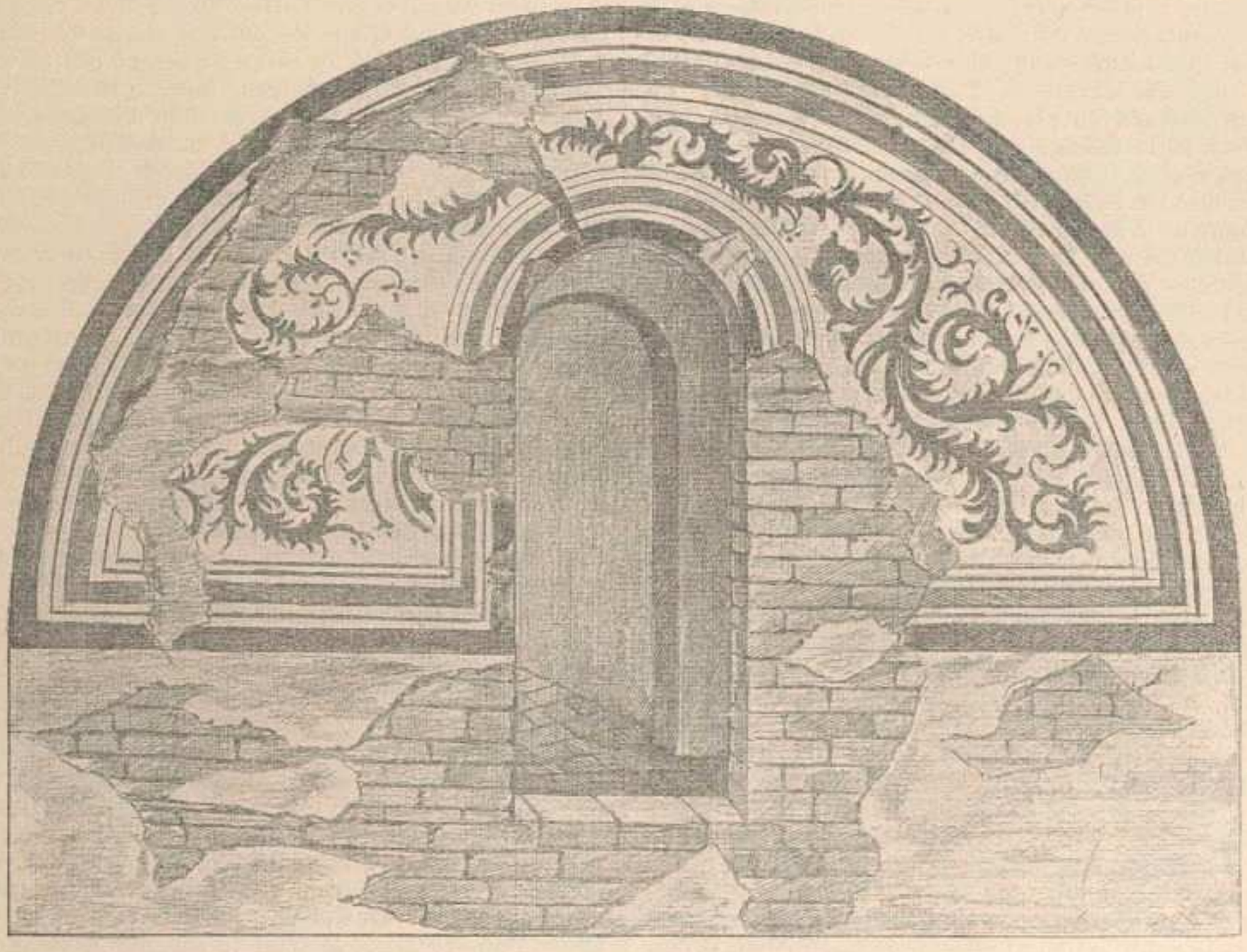

4763. — Autre fresque de Funfkirchen. D'après *Bull. d'archéologie chrétienne*, 1874, pl. VII-VIII.

De retour en France, professeur de seconde à Amiens (1855), agrégé des lettres (1857), professeur d'histoire, il soutint à Paris, le 10 avril 1858, ses thèses de doctorat. La thèse latine [4] était comme une première esquisse et la promesse de la *Cité antique*. La thèse française sur Polybe, montrait « comment au IIe siècle, avant Jésus-Christ, le cœur d'un grec était disposé à se laisser conquérir et comment Rome faisait ses conquêtes. » Cette soutenance fut remarquée, on loua « la solidité de l'érudition (du candidat), le choix de ses preuves, la clarté et la fermeté de ses pensées et de son style, la facilité de sa parole [5]. » On a pu faire

[1] *M. Fustel de Coulanges à M. Perrot*, Strasbourg, 22 mars 1865. — [2] Ces notes de M. Chéruel sont datées de 1851 et 1852; celle de M. Jacquinet, de 1853. — [3] *Mémoire sur l'île de Chio*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1856, t. I, réimprimé dans *Questions historiques*. — [4] *Quid Vestæ cultus in institutis veterum privatis publicisque valuerit*, in-8°, Parisiis, 1858. — [5] *Journal de l'Instruction publique*, 19 et 22 mai, 1858; *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains*, in-8°, Paris, 1858, réimprimé dans *Questions historiques*.

des réserves nécessaires sur ce travail où il est permis de constater encore une insuffisance de critique dans l'emploi des sources et la tendance à simplifier arbitrairement les problèmes historiques [1]. Avec l'année scolaire 1858-1859, M. Fustel entra au lycée Saint-Louis, qu'il quitta en juillet 1860 pour aller occuper la chaire d'histoire à l'université de Strasbourg (octobre 1860).

II. Professorat. — Posté à l'extrême frontière, M. Fustel pouvait observer les premiers symptômes d'une étrange maladie qui, venant d'Allemagne, travaillait à s'infiltrer en France : la philologie. « On entend par philologie, avait écrit Rollin, une espèce de science composée de grammaire, de rhétorique, de poétique, d'antiquités, d'histoire, de philosophie et quelquefois même de mathématiques, de médecine et de jurisprudence. » Tant de choses dans un seul mot! eût dit M. Jourdain. Dans cet amalgame, on rencontrait d'aventure, des brindilles d'histoire; mais ni l'art ni la science de l'Histoire, telle que l'esprit français, clair et précis tout ensemble, synthétique et minutieux à la fois, l'avaient conçue et appliquée. Besogne utile mais infime, destinée à des manœuvres, la philologie n'en prétendait pas moins se substituer à la science des maîtres; elle confondait les matériaux avec l'édifice, et prenait l'échafaudage pour la façade. Peseurs de variantes et prosecteurs de radicaux s'érigeaient en rénovateurs de la science historique, prônant leur recette, dédaignant toute autre méthode que la leur. Leur intransigeance convainquit les uns, inquiéta les autres; on se soumit à la discipline nouvelle; M. Fustel lui tint tête et cribla de sarcasmes ce qui lui apparaissait moins comme une discipline que comme une superstition. « A en croire certains esprits, disait-il, il faut borner le travail à un point particulier, à une ville, à un événement, à un personnage, tout au plus, à une génération d'hommes. J'appellerai cette méthode le spécialisme. Elle a ses mérites et son utilité, elle peut réunir sur chaque point des renseignements nombreux et sûrs. Mais est-ce bien là le tout de la science? Supposez cent spécialistes se partageant par lots le passé de la France; croyez-vous qu'à la fin ils auront fait l'histoire de France? J'en doute beaucoup. Il leur manquera au moins le lien des faits; or ce lien est aussi une vérité historique. Je ne sais même pas si chacun d'eux aura bien rempli sa partie, car je ne suis pas bien sûr que l'on puisse connaître exactement une génération d'hommes si l'on ne connaît pas celle qui précède, ni même une institution, si l'on n'a pas étudié l'institution dont elle dérive [2]. »

Ces réflexions ne s'adressaient alors qu'à une douzaine d'auditeurs: mais leur nombre s'accrût bientôt. La parole de M. Fustel ne sacrifiait rien de l'austérité scientifique, mais sa vigueur d'exposition, sa lucidité, faisaient valoir l'étendue de ses recherches et la solidité de ses connaissances. Le détail curieux, l'anecdote imprévue, le menu fait n'étaient pas systématiquement exclus, mais ils n'étaient pas introduits à titre de délassements: lorsque M. Fustel les accueillait c'était à titre d'éléments historiques concourant pour leur part à l'exposition des idées générales, à l'expression d'un état social, à la révélation d'un caractère individuel. Cette sobriété et cette maturité dans le jugement et le langage plurent tout de suite et, en peu de temps le professeur d'histoire s'assura un auditoire hebdomadaire de trois cents personnes, jeunes gens, hommes faits et vieillards. En même temps il essayait d'un groupement plus intime et d'une formation plus technique pour les jeunes gens qu'on lui confiait. Avec eux, il commentait un document tel que la *Germanie* de Tacite, le *De republica* de Cicéron, l'*Histoire des Goths* de Jornandès. Le texte une fois établi de façon correcte, les quelques variantes dignes d'attention réservées, on étudiait la valeur, la signification, la portée du document au point de vue de l'histoire politique, des institutions sociales, de l'organisation judiciaire, du progrès de la civilisation. Mais déjà un cours de cette nature devenait une singularité, un îlot historique que menaçait de submerger le flot montant sans cesse de la philologie. M. Fustel à Strasbourg, comme M. Quicherat à Paris, observaient sans émotion cette crise malsaine qui menaçait l'esprit et le goût français de la contamination germanique; ils savaient que, l'engouement passé, cet esprit, avide de clarté et d'élégance, reprendrait ses droits et ils continuaient leur enseignement lucide. Autour d'eux on ne faisait pas le vide, mais les philologues dressaient une muraille de gros livres et de minces brochures d'où l'histoire était absente, il n'y était plus question que de textes; les plus rébarbatifs, les moins intelligibles, y occupaient la place d'honneur et l'Allemagne, comme toujours, menait le branle. Sous le spécieux prétexte de colliger tout ce qui avait servi à établir la leçon du texte et devait justifier le choix de l'éditeur, chaque mot, et dans ce mot chaque lettre déclanchait un éboulement de sigles latines, grecques, hébraïques, majuscules, minuscules, chiffres grands ou moyens ou petits, crochets, étoiles, obèles, astéristiques, croisillons, et le reste, tellement qu'il était possible dès lors d'entrevoir le jour où, le texte disparaissant, il ne resterait que les variantes. Ces besognes chétives, adaptées à des tempéraments laborieux et à des intelligences mécaniques, trouvaient d'autant plus de partisans et de prôneurs que le nombre de ceux capables d'éditer un texte dépassera toujours le nombre de ceux capables de le comprendre, de le situer dans l'histoire et d'en tirer parti pour la connaissance des idées et des faits. De sa chaire de Strasbourg où il vivait, dira-t-il, dans une atmosphère d'enthousiasme naïf qui l'agaçait [3], M. Fustel souhaitait passer dans une chaire parisienne; car si « la province a du bon, encore n'en faut-il pas abuser. Personne avec qui causer. On échange des nouvelles, mais des idées jamais. Pas d'amis, j'entends pas de compagnons d'étude et de pensée. Pour le travail je suis comme seul au monde, toujours avec moi-même, ne recevant des autres aucune impulsion, aucune chaleur. Quand les forces seront épuisées, quand j'aurai attrapé le fond du sac, que deviendrai-je [4]? » Quatre mois après avoir écrit ces lignes, il recevait sa nomination à Paris (28 février 1870).

III. La Cité antique. — Pendant ces années de labeur solitaire, M. Fustel avait publié un livre. Reprenant et développant sa thèse latine, il consacra son cours, du mois de novembre 1862 au mois de juillet 1863 à l'étude de ce qu'il nommait « notre antiquité grecque et italienne » prévoyant dès lors que le cours pourrait « se transformer en un livre [5]. » Au mois de février 1864, le livre était prêt pour l'impression et devait s'appeler *La Cité antique*. Cependant le livre ne trouva pas un éditeur et M. Fustel dut l'imprimer à ses frais; il dut se borner à un tirage de 660 exemplaires. Depuis ce temps, la *Cité antique*, a dépassé la vingtième édition. L'accueil de ce qu'on nomme « la critique » fut peu bienveillant. Sainte-Beuve eut un mot poli, escorté de réserves; Taine se montra moins circonspect; M. Villemain loua le « publiciste chez qui l'émotion produisait parfois l'éloquence » et les Jésuites pensèrent découvrir un futur apologiste de la religion chrétienne.

[1] P. Guiraud, *Fustel de Coulanges*, in-12, Paris, 1896, p. 13. — [2] Note inédite, dans P. Guiraud, *op. cit.*, p. 18, note 1. — [3] *M. Fustel de Coulanges à M. G. Perrot*, Strasbourg, mars, 1870. — [4] *M. Fustel de Coulanges à M. G. Perrot*, Strasbourg, 17 octobre, 1869. — [5] *M. Fustel de Coulanges à M. G. Perrot*, Strasbourg, 13 juillet, 1862.

La Cité antique ne se rattache à nos études que par son dernier chapitre : *Que le christianisme changea les conditions du gouvernement;* mais le livre tout entier ne leur est pas étranger, ayant pour objet de mettre en évidence le rapport étroit qui, chez les anciens, existait entre les institutions et les croyances. Ce rapport existe de même chez les peuples qui ont reçu l'Évangile et conformé leurs institutions à la croyance nouvelle, car « heureusement, écrivait M. Fustel, le passé ne meurt jamais complètement pour l'homme. L'homme peut bien l'oublier, mais il le garde toujours en lui. Car, tel qu'il est lui-même à chaque époque, il est le produit et le résumé de toutes les époques antérieures. S'il descend en son âme, il peut y retrouver et distinguer ces différentes époques d'après ce que chacune d'elles a laissé en lui . La rupture que le christianisme apporte et qui semble creuser un abîme entre le passé et l'avenir laisse subsister entre ces deux rives une communication fondée sur une croyance commune. Ainsi que les chrétiens, les populations païennes « envisageaient la mort non comme une dissolution de l'être, mais comme un simple changement de vie », le culte des morts tenait dans leur préoccupation une place au moins égale à celle qu'il conserva dans le christianisme; certains rites, tels que le repas funèbre se conservèrent sous le nom d'agape. Mais l'étude de cette survivance et des transformations qu'elle eut à subir ne faisait pas l'objet de la *Cité antique*. Après y avoir montré comment cette religion domestique a « constitué la famille grecque et romaine, établi le mariage et l'autorité paternelle, fixé les rangs de la parenté, consacré le droit de propriété et le droit d'héritage,» les anciens créaient une seconde religion, qui se juxtaposa à la première sans la supprimer, mais sans se confondre avec elle. Et c'était ici la différence essentielle avec le christianisme où la religion domestique ne fut jamais l'initiatrice de la croyance théologique, pas même sa conservatrice officielle, en sorte qu'il ne fut ni étouffé ni déformé par elle; il n'y eut ni superposition, ni rivalité, mais soumission et déférence de la piété qui implore à l'égard de la Divinité qui récompense ou qui châtie. La cité antique modelée sur la famille en garda l'empreinte et lui fut redevable de sa force et de sa faiblesse. Comme le foyer domestique elle fut une chose fermée, où l'accès de l'étranger fut réputé intrusion et péril, conception étriquée et mesquine qui devait aboutir en religion au formalisme rituel, en politique à l'ostracisme légal.

Il arriva au monde antique que cette association succomba tout entière; le jour où la religion eut perdu son prestige, son empire se trouva trop ébranlé pour étayer l'État et l'État eut assez à faire pour durer par ses propres moyens sans compromettre ses ressources au service de la religion. Moins les hommes croyaient aux récits dont leurs pères ne doutaient pas, moins ils étaient disposés à faire crédit à l'institution religieuse et à ses représentants, plus ils se montraient impatients d'en réduire l'influence. A l'oligarchie sacerdotale, succéda la démocratie municipale, mais ce ne fut qu'une étape. Dès l'instant qu'on touchait aux divinités du paganisme, leur inconsistance frappait tous les esprits raisonneurs, le Panthéon, sembla encombré de divinités superflues qu'on fusionna et la fusion des divinités locales achemina vers la fusion des cités. L'esprit municipal perdit sa raison d'être en perdant ses incarnations imaginaires et à l'exclusivisme intransigeant succéda le cosmopolitisme rêveur. La cité parut étroite, mais la patrie sembla irréelle et on aspira vers une formule plus compréhensive sans savoir laquelle choisir. A ce point, les cités grecques n'offraient plus à qui voudrait les soumettre que la peine de les conquérir. Rome se trouva en position et en mesure de tenter cette conquête, et avec son ordinaire décision, tenta et réussit. A part quelques épisodes obsidionaux, ce fut moins une conquête qu'une rafle; l'hellénisme était mûr pour la soumission. Quand Rome eut absorbé toutes les cités helléniques, la cité romaine se transforma en un empire unique et immense; ce jour-là, la cité antique avait cessé d'exister.

Telle était la nature du régime municipal chez les anciens qu'il lui fallait une indépendance complète ou il cessait d'exister. La liberté municipale et l'empire de Rome étaient inconciliables. Les villes conservaient des magistrats décorés de noms et de titres ne répondant plus à rien de réel, et dont l'ancienne autorité avait fait place à des droits illusoires, tels que la surveillance de la voirie où la police des marchés. A leur place Rome se gardait d'instituer aucune magistrature afin que toutes les affaires politiques et contentieuses vinssent aboutir au Sénat. Afin de plus sûrement ruiner la cité, Rome ne substituait rien du tout au régime qu'elle détruisait. Aux peuples à qui elle enlevait leurs institutions, elle ne donnait pas les siennes en échange. La situation légale des habitants de l'Empire apparaît clairement dans les écrits des jurisconsultes romains. On y voit que les peuples sont considérés comme n'ayant plus leurs lois propres et n'ayant pas encore les lois romaines. Pour eux le droit n'existe donc en aucune façon. A mesure que les peuples entraient dans l'Empire de Rome, ils perdaient leur religion municipale, leur gouvernement, leur droit privé. Il y eut ainsi, surtout sous le régime républicain et sénatorial, un pouvoir unique, absorbant qui attirait tout à lui et ne distribuait rien à personne. Ce fut comme un temps d'arrêt entre la dissolution du régime municipal et la formation d'une société nouvelle. Par le droit de cité romaine, Rome ouvrit une porte à ceux qui n'étaient pas Romains pour s'aggréger à elle et cette porte ne fut d'abord entrebâillée que devant ce qu'il y avait de meilleur, de plus riche, de plus considéré dans le Latium. On se pressa pour obtenir ce titre de citoyen de Rome qui valait à ses possesseurs, richesses, honneurs, sécurité. La *guerre sociale* fut entreprise par les alliés de Rome qui ne voulaient plus être alliés et devenir Romains. Victorieuse, Rome fut pourtant contrainte d'accorder ce qu'on lui demandait et les Italiens possédèrent le droit de cité. A partir de ce temps-là, l'Italie entière forma un seul État; les provinces restaient en dehors de l'unité romaine. La Grèce entra la première dans l'État romain, pour lequel elle manifestait une vive admiration. Les hommes s'habituaient à lever les yeux au-dessus de leurs cités qui leur parurent chétives par comparaison à Rome, la cité par excellence, la vraie patrie, le prytanée de tous les peuples. Il s'en fallut de peu qu'on ne rougit de la ville où l'on était né, ses intérêts parurent mesquins, ses honneurs dérisoires. On ne s'estimait rien si l'on n'était pas citoyen romain. Aucune ville ne sollicita ce titre, mais une multitude d'individus travaillèrent individuellement à l'acquérir, par faveur, par achat ou autrement. Un moyen facile et prompt consistait à se vendre comme esclave à un citoyen romain; car l'affranchissement dans les formes légales conduisait au droit de cité. Enfin, quand huit ou dix générations eurent soupiré après ce droit de cité romaine, et que tout ce qui avait quelque valeur l'eut obtenu, un décret impérial l'accorda à tous les hommes libres sans distinction (voir Édit de Caracalla). Le titre de citoyen commença alors à tomber en désuétude, ou, s'il fut encore employé ce fut pour désigner la condition d'homme libre opposée à celle d'esclave. A partir de ce temps-là, tout ce qui faisait partie de l'Empire romain depuis l'Espagne jusqu'à l'Euphrate, forma véritablement un seul peuple et un seul État. La distinction des

cités avait disparu; celle des nations n'apparaissait encore que faiblement. Tous les habitants de cet immense empire étaient également Romains. Le Gaulois abandonna son nom de Gaulois et prit avec empressement celui de Romain; ainsi fit l'Espagnol, ainsi fit l'habitant de la Thrace ou de la Syrie. Il n'y eut plus qu'un seul nom, qu'une seule patrie, qu'un seul gouvernement, qu'un seul droit.

La victoire du christianisme marque la fin de la société antique. Avec la religion nouvelle s'achève cette transformation sociale commencée six ou sept siècles avant elle. Le christianisme renverse ce qui restait encore debout des cultes locaux, il éteint les prytanées, brise définitivement les divinités poliades. Il fait plus : il ne prend pas pour lui l'empire que ces cultes avaient exercé sur la société civile. Il professe qu'entre l'État et la Religion il n'y a rien de commun; il sépare ce que toute l'antiquité avait confondu. On peut d'ailleurs remarquer que, pendant trois siècles, la religion nouvelle vécut tout à fait en dehors de l'action de l'État; elle dut se passer de sa protection et lutter même contre lui. Ces trois siècles établirent un abîme entre le domaine du gouvernement et le domaine de la religion. Ce principe fut fécond en grands résultats. D'une part, la politique fut définitivement affranchie des règles strictes que l'ancienne religion lui avait tracées. D'autre part, si l'État fut plus maître en certaines choses, son action fut aussi plus limitée. Toute une moitié de l'homme lui échappa [1].

IV. Enseignement. — M. Fustel n'était à Paris que depuis peu de mois quand la guerre de 1870 éclata. Enfermé dans Paris assiégé, il consacra son attention et sa plume à divers écrits inspirés par les événements : *L'Alsace est-elle allemande ou française?* (1870); *Les institutions militaires de la République romaine et leurs rapports avec les institutions politiques* [2]; *La politique d'envahissement : Louvois et M. de Bismark* [3]; *L'organisation de la justice dans l'antiquité et les temps modernes* [4]. Ces articles ainsi que ses lettres ouvertes à M. Mommsen, et à Messieurs les ministres du culte évangélique de l'armée du roi de Prusse, mais surtout ses papiers inédits permettent de constater l'attention qu'il consacra alors aux questions contemporaines. Comme son contemporain M. Taine, M. Fustel estima que les enseignements du passé pouvaient aider une génération désorbitée à retrouver sa voie historique et à s'orienter vers un régime stable et réparateur.

Une occupation plus essentielle allait absorber ses années de maturité. A peine le calme politique rétabli, M. Fustel monta dans sa chaire de l'École normale supérieure. Son premier souci fut de stimuler parmi ses auditeurs, à peine sortis du collège, le travail de la réflexion et de la critique personnelle. « J'ai appliqué le doute cartésien à l'histoire » se plaisait-il à dire [5], et il formait ses élèves à l'application de cette méthode féconde. Son cours concernait principalement l'histoire grecque et romaine où il se sentait chez lui, avec des excursions vers l'Orient où il se sentait dépaysé et vers la Gaule qu'il ne devait bien connaître que par la suite. Mais déjà, pendant les cinq années qu'il passa à l'École, son travail personnel était orienté vers nos origines nationales. Ce cours était lumineux et solide, mais ni brillant ni éloquent. Un plan très sommaire et quelques textes classés avec soin guidaient le professeur qui parlait d'abondance, sans volubilité, avec un léger effort comme celui de la poursuite soutenue de l'expression la plus conforme à la pensée. Le ton était grave, soutenu, presque austère, sans une seule concession au sourire; la voix grêle et suraiguë, l'attitude convaincue d'un homme qui, oubliant toute préoccupation personnelle, ne se souciait de rien au monde que de propager autour de lui les idées et les convictions qu'il tenait pour vraies et certaines.

Au mois de décembre 1875, M. Fustel quitta l'École normale pour la suppléance de la chaire d'histoire ancienne à la Sorbonne, où, le 24 décembre 1878, il était nommé professeur d'histoire du moyen âge, sur l'attestation fournie par Victor Duruy, Georges Perrot et Duvaux que le professeur éminent et déjà célèbre n'était pas « clérical » [6].

V. Histoire des institutions politiques. — Coup sur coup, en 1872, 1873, 1874, M. Fustel lança, dans la *Revue des Deux Mondes*, des articles remplis de faits et d'idées d'une nouveauté si imprévue et d'un ton si agressif qu'on a pu les comparer « presque à un manifeste ». Ces articles étaient intitulés : *L'invasion germanique au Ve siècle; Les origines du régime féodal. I. La propriété foncière dans l'Empire romain et dans la Société mérovingienne. II. Le patronage et la fidélité* [7]. Ceux que le renom du professeur de Sorbonne décida à lire ces écrits y apprirent avec stupeur que les invasions germaniques du Ve siècle n'avaient exercé aucune influence directe sur la langue, la religion, les mœurs, le gouvernement et la structure de la société, que si elles avaient transformé tout cela, c'était, pour ainsi dire, à leur insu, que les habitants de la Gaule n'avaient été ni asservis ni dépouillés, que les Barbares n'avaient rien fondé, et que leur présence avait simplement favorisé l'éclosion du règne féodal, déjà en germe avant leur arrivée. » Ce point de vue se retrouva développé, appuyé de preuves dans le premier volume publié en 1875, d'un ouvrage intitulé : *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*. Déjà un deuxième volume était annoncé, qui traiterait du « régime féodal »; un troisième serait consacré à l'étude de la royauté limitée par les États Généraux; un quatrième enfin ferait connaître l'essence de la monarchie absolue et l'auteur devait atteindre en quelques années la limite de 1789. Ce plan fut abandonné presque aussitôt devant la nécessité de défendre et d'affermir la thèse soutenue dans le premier volume.

En effet, le premier volume avait fait scandale; il avait permis de mettre en question la science de l'auteur et de jeter le doute sur sa sincérité. On ne pouvait pas, on ne voulait pas admettre, qu'il fut possible qu'un homme osât penser et parler autrement que la foule et, ce faisant, qu'il put avoir raison contre tous. Assez chatouilleux en matière de probité scientifique et assez nanti de preuves et de textes pour justifier sa thèse, M. Fustel entreprit la double tâche de justifier ses idées maîtresses et de récrire son livre en entier. Il écrivit donc une série de mémoires sur quelques problèmes les plus ardus du haut moyen âge, comme le colonat, la propriété des terres en Germanie, la marche, la justice mérovingienne, les titres romains des rois francs, la loi des Chamaves, le titre *De migrantibus* de la loi Salique, l'immunité, la confection des lois sous les Carolingiens, le capitulaire de Kiersy-sur-Oise. Toutes ces dissertations ne le détournaient pas du soin de remanier complètement le volume publié et ce fut, on peut le dire un nouvel ouvrage, tant par le développement du texte que par la transformation de l'exposition. Jusque-là il s'était contenté de décrire les institutions et d'interpréter les faits avec un bref renvoi aux sources. Il adopta une méthode nouvelle, présentant une sorte d'enquête où chaque témoin,

[1] *La Cité antique*, p. 440-464. — [2] Dans *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre 1870. — [3] *Ibid.*, 1er janvier 1871. — [4] *Ibid.*, 15 février, 15 mars, 1er août, 1er octobre 1871. — [5] *Comptes rendus de l'Acad. des sc. moral.*, t. CXXX, p. 300-301. — [6] P. Guiraud, *op. cit.*, p. 107. — [7] Dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1872, 15 mai 1873, 1er août 1874.

chaque texte faisait l'objet d'une discussion minutieuse. Et une première conséquence fut de limiter l'ouvrage au seuil de la période capétienne. Encore la mort trop prompte ne lui laissa-t-elle pas le loisir de rédiger le septième et dernier volume prévu par lui pour l'achèvement de son œuvre. Cependant, l'ouvrage peut être considéré comme achevé et toutes les conceptions historiques de M. Fustel sur les origines et les premiers siècles de notre histoire nationale sont exposées avec une clarté et une richesse de preuves qui laissent peu à ajouter.

La conquête romaine fut un bienfait pour la Gaule divisée par les factions et désormais presque aussi impuissante à prospérer par ses seuls moyens et à repousser l'étranger. Rome exerça un pouvoir tutélaire, garda sa conquête contre la discorde intérieure, lui épargna les discordes civiles, la protégea contre les invasions germaniques et l'initia à une civilisation supérieure. Le spectacle offert par la Gaule romaine pendant une période de trois siècles est un des plus instructifs que puisse offrir l'histoire. A une grande prospérité matérielle s'associait une mesure suffisante de liberté, de sorte que l'union entre vaincus et vainqueurs s'opéra si vite, si complètement et avec une si absolue bonne foi que les Gaulois, de plein gré, devinrent des gallo-romains.

Ces conditions politiques et sociales s'altérèrent au IVe siècle; alors on vit simultanément « une aristocratie puissante se constituer, les classes moyennes tomber dans la pauvreté, et l'autorité publique s'affaiblir. Les empereurs n'étaient que des noms magnifiques dont l'impuissance avérée ne laissait plus rien à attendre à ceux qui, jadis, s'appuyaient sur la force du pouvoir impérial et comptaient avec elle. La prépondérance passa aux grands propriétaires fonciers qui n'étaient ni des sots ni des lâches, mais qui n'avaient ni l'esprit militaire ni le sens du gouvernement. Cette substitution d'une autorité vacillante survint au moment où la Gaule allait courir les plus grands dangers. Pas plus que les Gallo-Romains, les Germains n'avaient accru leurs forces, celles-ci étaient plutôt amoindries, mais surtout la Germanie, comme l'Empire subissait une transformation. Ses antiques institutions succombaient, ses goûts, ses habitudes sédentaires faisaient place à l'impatience du changement, au désir de conquêtes et de jouissances, ce qui précipita ce peuple vers les frontières.

Ces peuples sortis de Germanie entraient en Gaule par une crevasse, par une fissure de cette frontière où Rome ne croyait jamais avoir qu'à combattre d'immenses armées et se préparait en conséquence. Au lieu de cela, une poussée se faisait sur un point, une autre fois sur un autre point, la barrière cédait, le flot s'engouffrait et s'avançait plus ou moins loin, ravageant tout, s'étalant, s'arrêtant et cette stratégie déconcertait les Romains. Quelques peuplades plus tenaces s'implantèrent : les Wisigoths dans le sud-ouest, les Burgondes dans le bassin du Rhône, les Francs dans le nord de la Gaule, et les Romains s'arrangèrent avec eux, au lieu de les combattre, ils les incorporèrent. Il y eut ainsi une sorte de cote mal taillée où chacun trouva ou prit son avantage : les Romains qui crurent leur prestige sain et sauf, les Gallo-Romains qui, aux prix d'hôtes incommodes, se crurent protégés, les Barbares qui trouvèrent une vie infiniment plus douce et plus agréable que dans leurs forêts.

Le régime politique de la Gaule présenta un autre compromis inspiré assez étroitement du régime impérial. La royauté n'était pas élective mais héréditaire; sauf le cas d'usurpation, elle se transmettait comme un bien patrimonial, en vertu de l'ordre naturel de succession. On pouvait même la léguer par testament ou par simple déclaration de volonté. Deux conditions étaient nécessaires : l'acte de reconnaissance et d'installation, et la prestation du serment de fidélité par tous les sujets. Ce régime était une monarchie absolue, sans aristocratie ni démocratie influentes. Les grands n'étaient pas tels en vertu de leur naissance, mais en vertu de leurs offices. Le roi les consultait lorsqu'il jugeait convenable de le faire; au VIIe siècle, il prit l'habitude de convoquer, sinon chaque année, du moins à de fréquents intervalles tous les dignitaires laïques et ecclésiastiques du royaume. Ces assemblées étaient simplement consultatives, elles ne décidaient rien, ne portaient remède à rien. Le peuple n'y tenait qu'une place très effacée. Tout ceci n'était qu'un simulacre.

Les rois francs renouvellent tout ce qui leur plaît — et tout ce qu'ils osent — du passé impérial. Ils sont « les maîtres de la paix et de la guerre, des impôts, des lois, de la justice; » ils interviennent dans les affaires privées, ils font revivre le crime de lèse-majesté, ils se parent des insignes et des titres romains, ils exigent pour eux les titres et les hommages qu'avaient imaginé les empereurs. Le « Palais » concentre le gouvernement et l'administration, combine le service du prince et l'exploitation de l'État; son importance produisit un personnage qui, sous le nom de *maire*, fut un véritable premier ministre. Toute une hiérarchie de fonctionnaires nommés par le roi sortait du palais et y revenait rendre ses comptes. Quant aux assemblées locales, elles avaient disparu.

Le système fiscal différait peu de celui qu'avaient établi les Romains; mais, pour l'armée, on renonça aux troupes permanentes et soldées et les remplaça par la levée en masse. La justice émanait du roi qui avait son tribunal, s'entourait de quelques dignitaires de son choix; comme il ne pouvait évoquer toutes les causes devant son tribunal, il abandonnait, au comte celles que celui-ci, à son tour, jugeait avec quelques notables, mais toujours au nom du roi. Somme toute, l'État mérovingien offre le spectacle de la survivance presque complète du Bas-Empire. « L'invasion qui a éliminé de la Gaule la puissance impériale, n'a pas fondé un régime nouveau. Elle n'a pas introduit une nouvelle façon de gouverner les hommes, de les administrer, de les juger. »

La grande innovation qu'on entrevoit à peine mais qui s'élabore et d'où sortira un régime nouveau s'accomplit dans l'organisation de la propriété et dans les relations individuelles, là se trouve le germe vivace de la féodalité. Le droit de propriété semble ne subir aucune altération et un domaine rural du IXe siècle ressemble presque trait pour trait à un domaine rural du IVe siècle; mais l'innovation se produit dans le mode jusqu'alors inconnu de possession du sol, qu'est le bénéfice. Le bénéfice n'a pas été établi par la loi, il doit sa naissance à des usages purement privés. En principe, le bénéfice est une concession d'usufruit accordée par un bienfaiteur à un obligé; mais, dans la réalité, c'est une faveur dictée par la bienveillance, soumise aux conditions arbitraires des redevances ou des corvées et consentie à titre viager. Le bénéfice fortifia et étendit la grande propriété; il était fréquemment précédé d'un acte par lequel un pauvre cédait à un riche dont il voulait s'assurer l'appui, la terre même qui allait lui être rendue sous cette forme et ceci eut pour conséquence une modification dans la structure sociale par la création d'un lien de dépendance entre deux hommes libres dont l'un se réservait tous les droits tandis qu'à l'autre incombaient tous les devoirs.

Au bénéfice s'ajouta le patronat qui prit, sous la domination franque un développement inconnu jusque-là. La faiblesse se mettait sous la protection de la force qui s'engageait, en échange d'une promesse de

vassalité, à procurer quelques garanties indispensables à l'existence.

En dehors de Clovis et de Dagobert Ier, les Mérovingiens montrèrent une rare incapacité pour le gouvernement; il semble que tous leurs actes ne tendissent qu'à énerver l'autorité monarchique pour le plus grand profit de l'aristocratie qui gagnait en puissance et en autorité tous ce que perdaient des monarques sans vigueur, sans esprit de suite, sans conception royale. La puissance s'émietta et chaque grand arracha — et retint ce qu'il put, en sorte qu'il arriva un moment où la dynastie fut annulée, puis écartée, puis remplacée. Les Carolingiens entraient en scène moins par l'effet d'une habileté supérieure que par la conséquence d'une capacité transcendantale. Charlemagne tenta de ressaisir et de ramener à lui ce faisceau de l'autorité suprême, mais sans détruire les institutions féodales, il tenta plutôt de les utiliser. C'était une contradiction; il put la résoudre de son vivant, mais elle se vengea après lui, reparût et emporta tout. Un demi-siècle après lui la féodalité avait définitivement triomphé.

VI. Polémiques. — Une exposition si vaste et si lucide se présentant comme une explication et une contradiction ne pouvait manquer de surprendre et d'irriter. M. Fustel s'attendait à des critiques, il allait jusqu'à prévoir une réfutation péremptoire. « Elle ne m'aurait, s'avouait-il à lui-même, affligé que dans une certaine mesure. Quand on a consacré sa vie et son âme à l'étude d'une science, les petites piqûres de l'amour propre d'auteur sont bien peu de chose à côté de l'intime jouissance que j'aurais éprouvée à ce qu'on me montrât la vérité. Cette réfutation n'est pas venue [1]. » M. Fustel était du nombre de ceux qui ont le droit de juger ceux qui s'établissent leurs critiques, car « ceux-là, disait-il, qui s'attribuent le droit d'apprécier les travaux d'autrui sont pour la plupart des hommes qui ne savent rien du sujet ou qui s'imaginent le connaître parce qu'ils ont consulté quelque ouvrage de seconde main »; ou bien « si le critique est un spécialiste qui ait étudié personnellement la question, il tombe volontiers dans un autre travers. Quand il juge un livre, il songe à lui-même bien plus qu'au livre. Il fait une comparaison perpétuelle entre chaque page qu'il lit et l'idée qu'il a dans l'esprit. Si la page contredit son idée, naturellement il donne raison à son idée, et il lui paraît évident que c'est l'auteur du livre qui s'est trompé. » Il semble n'avoir qu'une préoccupation c'est « de montrer que, si savant que puisse être l'auteur, il est, lui critique, plus savant que lui; il serait perdu d'honneur, s'il ne le démontrait pas [2]. » La puérile vanité de ces fastidieuses recensions qui encombrent les revues, énumérant des rectifications, des bévues, voire des erreurs, saupoudrant l'éloge d'amertume, reprochant l'usage d'une édition ancienne à la place d'une édition récente, ajoutant une ou deux références bibliographiques, méconnaissant l'effort accompli, ignorant le service rendu et dénigrant l'auteur pour poser le critique, tout cela l'exaspérait. L'indigence de ces aristarques de pacotille, impuissants à saisir les idées, à les discuter, à les combattre, montre assez le peu de cas qu'il faut faire de ces prétendus critiques plus désireux de garnir les rayons de leur bibliothèque que les cases de leur cerveau.

Ayant pris le mesure de ces contradicteurs, M. Fustel eut été en droit de les dédaigner, son caractère et sa conscience le lui interdisaient également. Son caractère supportait difficilement la contradiction, sa conscience lui prescrivait de ne pas laisser prendre racine à une opinion qu'il tenait pour fausse. Parce qu'il ne touchait à la critique à l'égard d'autrui qu'avec des scrupules, il s'étonnait et s'irritait de n'être pas traité avec les mêmes égards. Il souhaitait quelque belle argumentation, une grande bataille rangée dans laquelle chaque adversaire ferait donner toutes ses troupes — les textes — et à l'issue de laquelle le vaincu s'avouerait tel; au lieu de cette stratégie compassée, M. Fustel ne rencontrait jamais que des escarmouches et une épuisante *guerilla*. Or, il était l'érudit le moins apte qui fut à ce genre de lutte. C'était comme un joueur d'échecs qu'on eût réduit au tric-trac. Il en vint à penser à une conspiration nouée contre lui et contre ses ouvrages; des indices, soigneusement rapprochés, fortifiaient en lui cette conviction, qui empoisonna ses dernières années. Le ton de ses polémiques fut souvent empreint d'une aigreur chagrine, et cependant, il eut pu songer que la qualité de ses contradicteurs : Paul Viollet, Glasson, Julien Havet, d'Arbois de Jubainville, devait suffire à le convaincre qu'il n'était pas vrai qu'on dédaignât ses thèses, encore moins qu'on fît le silence autour d'elles. Tout à la fin de sa vie [3], il écrivait : « Mes livres ont été accueillis par trop de clameurs et de haines pour pouvoir produire quelque effet. » Clameurs, assurément; haines, le mot n'est-il pas injuste et explicable par la maladie dont le progrès troublait de plus en plus l'équilibre physique d'un corps débile et déjà presque épuisé.

M. Fustel ne pouvait manquer de rencontrer en travers de son chemin un groupement qu'on désigne avec la clarté nécessaire sous le nom de « critique allemande » et il en parlait ainsi, dénonçant le chauvinisme des Allemands comme l'origine d'une infinité d'erreurs. « Je ne sais, disait-il, s'il y en a parmi eux qui soient capables de parler avec calme des batailles de Bouvines ou d'Iéna, d'Arminius ou de Conradin, des vertus des Germains de Tacite ou de l'essence germanique de certains radicaux.... Ils connaissent les textes, et analysent dans la perfection tous ceux qui n'ont aucun rapport avec l'histoire de leur patrie; mais ici l'analyse prend un caractère particulier; leur texte se prête à toutes les idées qu'ils ont d'avance dans l'esprit, à tous les sentiments qui bouillonnent dans leur cœur. Ils l'interprètent, ils le modifient, ils en font ce que leur sentiment veut qu'il soit. Ils ont toujours, même en érudition l'humeur guerroyante. Ils entrent dans un document comme dans un pays conquis, et bien vite ils en font une *terre d'Empire* [4]. » La plupart des Allemands, écrit-il encore, assujettissent leur science à leur patriotisme; ils ne voient guère dans le passé que ce qui est « favorable à l'intérêt de leur pays; » leurs livres sont autant de panégyriques en l'honneur de leur race et autant de pamphlets contre les ennemis qu'elle a eu à combattre. Le culte de la patrie est la fin suprême de leurs travaux. Ce qu'ils condamnent chez les autres, ils l'admirent chez eux. Ils altèrent les faits de très bonne foi et presque à leur insu. Leur érudition, « marche de concert avec les ambitions nationales et s'évertue à leur créer des titres [5].

M. Fustel avait longtemps enfermé en lui un polémiste, qui, peut-être, s'ignorait, et qui n'attendait qu'une occasion pour éclater. Cette occasion s'offrit, lorsque assailli de tous côtés par la critique, il fut forcé de riposter et de passer à l'offensive. A vrai dire, quiconque avait lu de près la *Cité antique* pouvait soupçonner qu'il saurait, le cas échéant, montrer bec et ongles, aussi n'y eut-il pas lieu de s'étonner quand on le vit se hérisser au contact de l'ennemi et frapper hardiment à droite et à gauche. Ce ne furent pas des polémiques à fleur de peau, propres à amuser seulement la galerie. Sauf l'invective, la grossièreté et la mauvaise foi, M. Fustel se servit avec une égale supé-

[1] P. Guiraud, *op. cit.*, p. 146. — [2] *Ibid.*, p. 147-148. — [3] *Ibid.*, p. 158, lettre du 24 février, 1888. — [4] *Ibid.*, p. 172-173. — [5] *Ibid.*, p. 173.

riorité de toutes les armes usitées en pareil cas, même de l'ironie. Son argumentation, souvent acerbe, toujours alerte, brève et incisive, pénétrait comme un trait acéré jusqu'au cœur et y faisait de profondes blessures. Ses jugements étaient durs, sévères, et, dans sa pensée du moins, irrévocables. A part quelques rares exceptions, la sentence tombait d'un poids très lourd sur la tête de l'inculpé et si ce dernier prétendait en appeler, son audace paraissait presque une impertinence. Aucun amour-propre n'était ménagé, ni aucune situation respectée. Quand M. Fustel protestait de ses sympathies pour l'homme avec qui il se trouvait en discussion, il était parfaitement sincère. Il laissait les personnes en dehors du débat, et ne mettait en cause que les théories. Il n'avait souci, comme il le proclame lui-même, que de « l'exactitude historique» et c'est justement pour ce motif qu'il montrait une âpreté si extraordinaire, la vérité étant une de ces choses qui ont droit à tous les dévouements et à tous les sacrifices .»

VII. La fin. — Parmi les contradictions soulevées par la *Cité antique*, M. Fustel avait eu la surprise de recevoir les éloges des Pères jésuites et le blâme du « païen » Louis Ménard qui écrivait : « Le livre de M. Fustel est un plaidoyer contre l'antiquité en faveur des sociétés chrétiennes. Il a de quoi satisfaire également les défenseurs du moyen âge et les partisans de la doctrine du progrès. » M. Fustel répondit : « Si quelques défenseurs du moyen âge ont été satisfaits de mon livre, c'est de deux choses l'une, ou bien qu'ils l'ont mal lu, ou que l'expression m'a tellement trahi que j'ai eu le malheur de dire exactement le contraire de ce que je pensais... Veuillez vous rappeler ce que j'ai dit de la manière dont se forment les religions et de l'influence mauvaise qu'elles exercent, et dites si j'ai fait l'éloge de n'importe quelle théocratie. Ai-je même fait l'éloge du christianisme?... Dire que le christianisme né du progrès de l'esprit humain, et continuant (je l'ai dit) la marche de la philosophie, a différé des vieilles religions antiques en ce qu'il n'a pas absorbé l'État (dès l'abord bien entendu), ce n'est pas louer bien vivement le christianisme. Je crois que vous admirez plus que moi l'antiquité, mais je n'admire pas plus que vous le moyen âge. Vous êtes plus païen que moi, je ne suis pas plus chrétien que vous [1]. »

Chrétien, il ne le redevint pas et il s'appliqua à omettre dans ses écrits et dans son enseignement jusqu'à une allusion à ces croyances surnaturelles qu'il repoussait. Quand sa santé compromise lui fit songer aux suprêmes adieux, il inséra dans son testament cette clause singulière : « Je désire un service conforme à l'usage des Français, c'est-à-dire un service à l'église. Je ne suis, à la vérité, ni pratiquant ni croyant; mais je dois me souvenir que je suis né dans la religion catholique, et que ceux qui m'ont précédé dans la vie étaient aussi catholiques. Le patriotisme exige que si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte au moins ce qu'ils ont pensé [2]. »

M. Fustel cessa de vivre le 12 septembre 1889, à onze heures du matin.

Parmi les hommages rendus à l'historien et à son œuvre, nous devons citer : Bouillier, *Lettre à l'occasion du décès de M. Fustel de Coulanges*, dans *Compte rendu de l'Acad. des sciences morales*, 1889, p. 592; E. Bourgeois, *M. Fustel de Coulanges*, dans *Revue internationale de l'Enseignement*, 1890, t. xix, p. 121 sq.; P. Guiraud, *Les idées politiques de M. Fustel de Coulanges*, dans *Compte rendu de l'Acad. des sc. mor.*, 1896, p. 287 sq.; *Fustel de Coulanges*, in-12, Paris, 1896; C. Jullian, *Fustel de Coulanges*, dans *Revue de Paris*, 15 février 1916; G. Monod, *M. Fustel de Coulanges*, dans *Revue historique*, 1889, t. xli, p. 277-285; F. Passy, *Discours à l'occasion de la mort de M. Fustel de Coulanges*, dans *Compte rendu de l'Acad. des sciences morales*, 1889, p. 869; J. Simon, *Notice historique sur la vie et les travaux de M. Fustel de Coulanges*, dans *Mémoires de l'Acad. des sc. morales*, 1894, t. xviii, p. 33; A. Sorel, *Notice sur les travaux de M. Fustel de Coulanges*, dans *Compte rendu de l'Académie des sciences morales*, 1891, p. 5 sq.; A. Sorel, *Notice sur M. Fustel de Coulanges*, dans *Mém. de l'Acad. des sc. morales*, 1895, t. xviii, p. 185 sq.; G. Fagniez, *Quelques réflexions sur Fustel de Coulonges* dans *La Réforme sociale. Bulletin de la Société d'économie sociale*, 1905, t. xlix, p. 869-886; P. Allard, *Études d'histoire et d'archéologie*, in-8°, Paris, 1899, p. 275 (un rapprochement entre la méthode de Fustel et celle de Le Play).

VIII. Bibliographie. — *Mémoire sur l'Ile de Chio*, dans *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 1856. — *Quid Vestæ cultus in institutis veterum privatis publicisque valuerit*, in-8°, Parisiis, 1858. — *Polybe ou la Grèce conquise par les Romains*, in-8°, Paris, 1858. — *Leçon d'ouverture* du cours d'histoire de la Faculté des lettres de Strasbourg, 1860. — *La Cité antique*, in-12, Paris, 1864; la 7e édition (1879) a été revue et augmentée. — Compte rendu de l'*Histoire des chevaliers romains*, de Belot, dans *Revue de l'Instruction publique*, 1868-1869. *Les débuts de l'Histoire de la Gaule* (leçon professée aux Tuileries en 1870) dans *Revue archéologique*, 1908, p 99-107. — *L'Alsace est-elle allemande ou française?* in-8, Paris, 1870. — *Les institutions militaires de la République romaine et leurs rapports avec les institutions politiques*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1870. — *La politique d'envahissement : Louvois et M. de Bismark*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1871. — *L'organisation de la justice dans l'antiquité et les temps modernes*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 février, 15 mars, 1er août, 1er octobre, 1871. — *Les libertés communales en Europe*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet, 1871. — *L'invasion germanique au Ve siècle*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mai, 1872. — *De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1872. — *Les origines du régime féodal.* I. *La propriété foncière dans l'Empire romain et dans la Société mérovingienne.* II. *Le patronage et la fidélité*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1873, 1er août 1874. — *Histoire des institutions politiques de l'ancienne France. Première partie : L'Empire romain, les Germains, la royauté mérovingienne*, in-8°, Paris, 1874. — *Étude sur les origines du régime féodal*, dans *Compte rendu de l'Académie des sciences morales*, 1874, t. cii; 1875, t. ciii. — *Rapport sur le concours relatif à la noblesse en France et en Angleterre*, dans *Compte rendu de l'Acad. des sc. mor.*, 1875, t. civ. — *Les institutions politiques au temps de Charlemagne*, dans *Compte rendu de l'Acad. des sc. mor.*, 1876, t. cv, cvi. — *De l'inégalité du wergeld dans les lois franques*, dans *Revue historique*, 1876, t. ii. — Présentation à l'Acad. des sc. mor. de la *Revue historique*, dans *Compte rendu*, 1876, t. cvi. — *De la confection des lois au temps des Carolingiens*, dans *Revue historique*, 1877, t. iii. — Rapport sur Foncin, *Essai sur le ministère de Turgot*, dans *Compte rendu*, 1877, t. cvii. — Présentation de Luchaire, *Alain le Grand*, dans *Compte rendu* 1877, t. cviii. — *Les impôts au moyen âge*, dans *Revue des Deux Mondes*, 1er février 1878. — Présentation de Hémon, *Éloge de Buffon*, dans *Compte rendu*, 1878,

[1] *M. Fustel de Coulanges à M. Louis Ménard*, Strasbourg, 7 avril 1868, dans Ed. Champion, *Les idées politiques et religieuses de Fustel de Coulanges, d'après des documents inédits*, in-8°, Paris, 1903, p. 18-19. — [2] *Ibid.*, p. 26.

t. CX. — *Leçon d'ouverture* du cours d'histoire du moyen âge à la Sorbonne, dans *Revue politique et littéraire*, 8 février 1879. — *La question de droit entre César et le Sénat*, dans *Journal des Savants*, juillet, 1879. — *L'enseignement supérieur en Allemagne*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1879. — *Recherches sur le tirage au sort appliqué à la nomination des archontes athéniens*, dans *Nouvelle revue hist. du droit*, 1879. — *Comment le druidisme a disparu*, dans *Compte rendu*, 1879, t. CXII. — Présentation de H. Vast, *Le cardinal Bessarion*, dans *Compte rendu*, 1879, t. CXI. — Présentation de Chéruel, *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV*, dans *Compte rendu*, 1879, t. CXI. — Présentation de Karéiew, *Étude sur les paysans français au XVIIIe siècle*, dans *Compte rendu*, 1879, t. CXII. — *Étude sur la propriété à Sparte*, dans *Compte rendu*, 1880, t. CIII, CIV. — *Étude sur l'immunité mérovingienne*, dans *Revue historique*, 1883, t. XXII, XXIII. — Présentation de Lagrèze, *La Navarre française*, dans *Compte rendu*, 1883, t. CXIX. — Présentation Chéruel, *Histoire de France sous le ministère de Mazarin*, dans *Compte rendu*, 1884, t. CXXI. — Présentation de Luchaire, *Histoire des institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*, dans *Compte rendu*, 1884, t. CXXI. — *Recherches sur quelques problèmes d'histoire : Le colonat romain. Le régime des terres en Germanie. La marche germanique. L'organisation judiciaire dans le royaume des Francs*, in-8°, Paris, 1885. — *Recherches sur cette question : Les Germains connaissaient-ils la propriété des terres?* dans *Compte rendu*, 1885, t. CXXIII, CXXIV. — Présentation de Beauchet, *Histoire de l'organisation judiciaire en France*, dans *Compte rendu*, 1886, t. CXXV. — Présentation de Bazin, *La vie de Lycurgue et le traité de Xénophon sur la république des Lacédémoniens, (ibid)*. — *Observations sur un ouvrage de M. de Laveleye intitulé : La propriété collective du sol en divers pays (ibid)*. — *Le domaine rural chez les Romains*, dans *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre et 15 octobre, 1886. — *Étude sur le titre « de migrantibus » de la loi salique*, dans *Revue générale du droit*, 1886, et *Réponse à M. Viollet*, dans *Revue critique*, 1886, 11 octobre. — *Notice nécrologique sur E. Belot*, dans *Revue historique*, 1886, t. XXXII. — *Quelques remarques sur la loi dite des Francs Chamaves*, dans *Compte rendu*, 1887, t. CXXVII. — *De l'analyse des textes historiques*, dans *Revue des Questions historiques*, janvier, 1887, p. 5-35; *Réponse à M. Monod*, p. 540-553. — *La monarchie franque*, in-8°, Paris, 1888. — *Le problème des origines de la propriété foncière*, dans *Revue des Questions historiques*, avril 1889 — *L'alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, in-8°, Paris, 1889. — *Les origines du régime féodal : le bénéfice et le patronat*, in-8°, Paris, 1890 (édit. C. Jullian). — *Nouvelles recherches sur quelques problèmes d'histoire : Recherches sur le droit de propriété chez les Grecs. Recherches sur le tirage au sort des archontes athéniens. Comment le druidisme a disparu. Les titres romains de la monarchie franque. Recherches sur quelques points des lois barbares. Les articles de Kiersy*, in-8°, Paris, 1891 (édit. C. Jullian). — *La Gaule romaine*, in-8°, Paris, 1891 (édit. C. Jullian). — *L'invasion germanique et la fin de l'Empire*, in-8°, Paris, 1891 (édit. C. Jullian). — *Les transformations de la royauté pendant l'époque carolingienne*, in-8°, Paris, 1892 (édit. C. Jullian). — *Questions historiques : De la manière d'écrire l'histoire en France et en Allemagne. Le problème des origines de la propriété foncière. Polybe ou la Grèce conquise par les Romains. Mémoire sur l'île de Chio. Questions romaines. Questions contemporaines*, in-8°, Paris, 1893 (édit. C. Jullian [1]).

H. LECLERCQ.

[1] Cf. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1876, t. I, p. 214-225 (sur l'*Hist. des instit. de l'Anc. France*); P. Fournier, *Le dernier livre de M. Fustel de Coulanges* (les *Rech. sur quelq. probl. d'hist.*) dans *Revue des Questions historiques*, 1886, t. XL, p. 183-197; G. Kurth, *Les institutions franques*, dans *Revue des Questions historiques*, 1890, t. XLVIII, p. 183-204; *Revue critique* (*sur la Gaule romaine*), 1891, p. 482-493; *Revue historique*, 1890, t. XLIV, p. 345-352; 1891, t. XLV, p. 326; 1892, t. XLIX, p. 343-347; *Revue des questions historiques*, t. LV, p. 208-220, t. LXVII, p. 228.

TABLE DES ARTICLES

DU

CINQUIÈME VOLUME

Col.

Encaustique, par H. Leclercq..... 1 à 2

Encens.— I. Étymologie. Définition. Lieu d'origine. II. L'encens dans les religions non chrétiennes et dans le culte juif. III. L'encens dans le culte chrétien primitif. IV. L'encens dans les rites funéraires. V. L'encens dans la liturgie en Orient. VI. L'encens dans la liturgie en Occident. VII. Emplois extra-liturgiques de l'encens, par E. Fehrenbach. 2 à 21

Encensoir. — I. Témoignage. II. Monuments, par H. Leclercq..... 21 à 33

Enchantement, par H. Leclercq..... 33 à 39

Encre, encrier, par H. Leclercq..... 39 à 42

Endymion, par H. Leclercq..... 42

Énergumènes, voir Démoniaques.

1. Enfants (Éducation des), voir Écoles.

2. Enfants (Épigraphie des), voir Bonté chrétienne.

3. Enfants abandonnés, voir Alumni.

4. Enfants naturels, par H. Leclercq... 42 à 44

5. Enfants offerts aux monastères, voir Oblats.

Enregistrement à la curie, par H. Leclercq. 44 à 45

Ensevelissements, par H. Leclercq..... 45 à 50

Entailles, par H. Leclercq..... 50

Entraits, par H. Leclercq..... 51

Entraves, par H. Leclercq..... 51 à 52

Entrée à Jérusalem, par H. Leclercq.... 52 à 54

Entrelacs, par H. Leclercq..... 55 à 65

Entrepreneurs, par H. Leclercq..... 65 à 68

Envermeu. — I. Vallée de l'Eaulne. II. Site d'Envermeu. III. Campagnes de fouilles. IV. Fosses. V. Cercueils. VI. Violations de sépultures. VII. Attitude des cadavres. VIII. Vases en terre. IX. Vases en verre. X. Plateau en cuivre. XI. Seau ou baquet. XII. Haches. XIII. Clés en fer. XIV. Clés en bronze. XV. Couteaux. XVI. Sabre ou grand couteau. XVII. Ceinturon. XVIII. Boucles. XIX. Plaques d'argent avec relief. XX. Ciseaux. XXI. Chaînettes. XXII. Anneaux. XXIII. Bracelets. XXIV. Styles. XXV. Fers de flèches. XXVI. Monnaies. XXVII. Vrilles. XXVIII. Epées. XXIX. Boucliers. XXX. Crampons. XXXI. Patère. XXXII. Mors de cheval. XXXIII. Fibules ou broches. XXXIV. Bouton émaillé. XXXV. Colliers. XXXVI. Boucles d'oreilles. XXXVII. Épingle à cheveux. XXXVIII. Quelques tombes (angon, lance). XXXIX. Dernière campagne. XL. Le vase de sang. XLI. Les coquillages. XLII. Bibliographie, par H. Leclercq..... 68 à 107

Col.

Épaone, par H. Leclercq..... 107 à 111

Épée. — I. Épée. II. Fourreau. III. Épée brisée, par H. Leclercq..... 111 à 114

Éperon, par H. Leclercq..... 114 à 117

Éphèbe, par H. Leclercq..... 117 à 118

Éphèse. — I. Le site. II. Saint Paul à Ephèse. III. Saint Luc. IV. Epître de Paul. V. Saint Jean. VI. Du IIe au IXe siècle. VII. Basiliques. VIII. Peinture. IX. Épigraphie. X. Les Sept-Dormants. XI. Bibliographie, par H. Leclercq..... 118 à 142

Épiclèse. — I. Sens, définition. II. Les épiclèses les plus anciennes. III. L'épiclèse d'après les Pères. IV. L'épiclèse dans les liturgies du Ve au Xe siècle (épiclèses orientales, mozarabes, gallicanes, milanaises, africaines). V. L'épiclèse romaine. VI. Anciennes épiclèses latines et épiclèses désaffectées. VII. Discussions théologiques sur l'épiclèse. VIII. La place de l'épiclèse. IX. Origine et universalité de l'épiclèse. X. Style et évolution de l'épiclèse. XI. Fondements scripturaires de l'épiclèse. XII. L'épiclèse dans le baptême et la confirmation. XIII. Bibliographie, par F. Cabrol... 142 à 184

Épicurèisme, par H. Leclercq..... 184 à 188

Épiler (Pinces à), par H. Leclercq..... 188

Épinal (Manuscrit d'), par H. Leclercq.. 188 à 189

Épines (Couronnement d'), par H. Leclercq..... 189 à 190

Épingle, par H. Leclercq..... 190 à 196

Épiphanie, par H. Leclercq..... 197 à 201

Épis, par H. Leclercq..... 201 à 202

Épiscopat. — I. Origines. II. Presbyteros. III. Episcopos. IV. Proïstamenos. V. Synonymie de episcopos et presbyteros. VI. Ignace d'Antioche. VII. IIIe siècle. VIII. Archiépiscopat. IX. Patriarcat. X. Bibliographie, par H. Leclercq.. 202 à 238

Épisémon-Bau, par H. Leclercq..... 238 à 241

Épitaphe, *I. Epitaphium. II. Elogium*, par H. Leclercq..... 241 à 245

Épîtres. — I. Remarques préliminaires. II. Quelques données anciennes, IIe-VIe siècle. III. Cérémonial. IV. Les documents, énumération et classement des sources. V. Les séries ou systèmes : 1° mozarabe; 2° gallican; 3° ambrosien; 4° napolitain; 5° romain; 6° fixation dans le *Missale romanum*. VI. Essai d'explication, par G. Godu. 245 à 344

1. Éponge, par H. Leclercq..... 344

2. Éponge liturgique, par H. Leclercq..... 344

Col.

Épouse, par H. LECLERCQ..... 345

Équerre, par H. LECLERCQ..... 345

Équitation, par H. LECLERCQ..... 345 à 348

Erbeljeh, par H. LECLERCQ..... 348

Ercheu, par H. LECLERCQ..... 349 à 350

Ère. — I. Ères anciennes. II. Ère alexandrine mineure. III. Ère césarienne d'Antioche. IV. Ère de Bostra. V. Ère de Chaqqa. VI. Ère de l'Eglise byzantine. VII. Ère de Carthage. VIII. Ère de Chéhébé. IX. Ère chrétienne. X. Ère de Dioclétien. XI. Ère d'Eleuthéropolis. XII. Ère d'Espagne. XIII. Ère de Gaza. XIV. Ère de Gerasa. XV. Ère de Maurétanie. XVI. Ère des Séleucides. XVII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 350 à 384

Érémitisme, par H. LECLERCQ..... 384 à 386

Erlangen (Manuscrits liturgiques), par H. LECLERCQ..... 386

Eros, par H. LECLERCQ..... 386 à 387

Escabeau, par H. LECLERCQ..... 387

Esclaves. — I. I-IIIe siècles. II. Rang social. III. Martyre. IV. Mariage. V. Affranchissement, par H. LECLERCQ..... 387 à 398

Esculape, par H. LECLERCQ..... 39

Esneh. — I. Martyre. II. Couvent. III. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 398 à 406

Espagne. — I. Topographie. II. Ethnographie. III. Occupation romaine. IV. Origines chrétiennes. V. La légende de Jacques. VI. Jusqu'à la paix de l'Église. VII. De la paix de l'Église aux invasions. VIII. Les invasions. IX. L'Espagne wisigothique. X. Monuments : 1° Ampurias; 2° Elche; 3° Xativa; 4° témoignages; 5° technique; 6° murs; 7° colonnes; 8° arcs; 9° portes; 10° fenêtres; 11° portiques; 12° pavements; 13° ornementation; 14° orientation; 15° plan; 16° cryptes; 17° structure; 18° façade; 19° tours; 20° cloches; 21° statistique : 1. San Juan de Baños, 2. San Roman de Hornija, 3. Cabeza del Griego, 4. Santa Comba di Bande, 5. San Pedro de Nave, 6. San Miguel de Tarrasa, 7. Crypte de Palencia, 8. Crypte de Burguillos, 9. Monastères. XI. Épigraphie : 1° édifices liturgiques; 2° mobilier liturgique; 3° sacrements; 4° clergé : 1. évêques, 2. prêtres, etc.; 5° édifices civils; 6° formules; 7° poésies; 8° croyances; 9° Juifs; 10° varia; 11° calendrier de Carmona. XII. Chronologie. XIII. Sarcophages. XIV. Manuscrit. XV. Orfèvrerie. XVI. Mosaïque. XVII. Symboles. XVIII. Conciles espagnols. XIX. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 407 à 523

Esprit-de-vin, par H. LECLERCQ..... 523 à 525

Esprit (Saint-), par H. LECLERCQ..... 525 à 529

Esquelines, par H. LECLERCQ..... 529 à 530

Estampilles, par H. LECLERCQ..... 531 à 534

Esséniens, voir t. II, col. 3058.

Estampilles dolaires, par H. LECLERCQ.. 534 à 546

Étain, par H. LECLERCQ..... 546 à 552

Etheria. — I. Découverte. II. Contenu. III. Journal de route. IV. L'auteur. V. Le nom de l'auteur. VI. Le titre de l'ouvrage. VII. La patrie de l'auteur. VIII. La qualité de l'auteur. IX. La date de l'*Itinerarium*. X. Les lacunes de l'*Itinerarium*. XI. La langue de l'*Itinerarium*, par M. FÉROTIN et H. LECLERCQ..... 552 à 584

Éthiopie. — I. Origines. II. Judaïsme. III. Christianisme. IV. Saint Frumence. V. Théophile de Dibous. VI. Nouveaux apôtres. VII. Chez les Blemmyes. VIII. Chez les Nobades. IX. Chez les Alodes. X. Chez les Homérites. XI. Epigraphie. XII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 584 à 624

Étienne (Martyre et sépulture de saint). — I. Élection d'Etienne. II. Succès et scandale de sa prédication. III. L'universalité de la rédemption. IV. Abolition du judaïsme. V. Accomplissement des prophéties. VI. Juridiction du sanhédrin. VII. Son abus de pouvoir. VIII. Situation politique de la Judée. IX. La « chambre des pierres de taille ». X. Comparution d'Étienne. XI. Exécution. XII. Le lieu de la lapidation. XIII. *Exopula*. XIV. Cédar. XV. Oubli de la sépulture. XVI. Invention de l'an 415. XVII. Recensions de la relation du prêtre Lucien. XVIII. Recensions *A* et *B*. XIX. Textes grecs. XX. Version syriaque. XXI. Récit de Lucien. XXII. Première vision. XXIII. Deuxième vision. XXIV. Troisième vision. XXV. Vision de Megethios. XXVI. Découverte des reliques. XXVII. Envoi de reliques. XXVIII. Date de la lettre de Lucien. XXIX. Dispersion des reliques. XXX. Translation du corps à Sion. XXXI. Trois centres de culte. XXXII. Rien jusqu'en 415. XXXIII. Basilique au nord dès l'année 438. XXXIV. Vie de Pierre l'Ibère. XXXV. Pseudo-Basile de Séleucie. XXXVI. Théodose. XXXVII. Pseudo-Antonin de Plaisance. XXXVIII. Le *Breviarium*. XXXIX. Passion de LX martyrs. XL. Arculfe. XLI. Bède. XLII. Willibald. XLIII. Le *Commemoratorium de casis Dei*. XLIV. Le moine Bernard. XLV. Albert d'Aix. XLVI. Higoumène Daniel. XLVII. Séowulf. XLVIII. Ruine. XLIX. Anonyme. L. Jean de Wurzbourg. LI. Chanson de Charlemagne. LII. Anonyme. LIII. Plans de Jérusalem. LIV. Bulle. LV. Plan. LVI. Ernoul. LVII. Willebrand et Thietmar. LVIII. Pèlerins. LIX. Burchard. LX. Conclusion. LXI. Fouilles en 1882. LXII. En 1883. LXIII. En 1885. LXIV. En 1887. LXV. Tradition de l'est. LXVI. Raoul de Caen. LXVII. Phocas. LXVIII. Perdiccas. LXIX. Ricoldo. LXX. Marino Sanuto. LXXI. Quaresmius. LXXII. Denis Possot. LXXIII. Inscription de Bersabée. LXXIV. Discussion. LXXV. Conclusion, par H. LECLERCQ..... 624 à 671

Étimasie, par H. LECLERCQ..... 671 à 673

Étiquettes, par H. LECLERCQ..... 673

Étoiles, voir ASTRES.

Étole, par H. LECLERCQ..... 673 à 676

Étrennes, voir KALENDÆ.

Étrépagny, par H. LECLERCQ..... 676 à 681

Etschmiadzin, voir CAUCASE, et ÉVANGÉLIAIRES.

1. Eucharistie, par H. LECLERCQ..... 681 à 686

2. Eucharistie. — I. *Eucharistia* dans les classiques et dans le Nouveau Testament. II. Εὐχαριστια et Εὐλογια. III. *Eucharistia* dans les Pères grecs. IV. *Eucharistia* dans les liturgies grecques. V. *Eucharistia* chez les latins (liturgies mozarabe, gallicane, ambrosienne, romaine). VI. La prière eucharistique, par F. CABROL..... 686 à 692

Eudoxie, par H. LECLERCQ..... 692 à 694

Eugène de Laodicée, par H. LECLERCQ... 694 à 702

Eugyppius, par H. LECLERCQ..... 702 à 704

Eukhaïta, par H. LECLERCQ..... 704 à 705

Eulalie de Mérida et de Barcelone (Les saintes). — I. Les deux Eulalie. II. L'hymne de Prudence. III. La passion d'Eulalie de Mérida. IV. La liturgie. V. L'hymne de Quirice. VI. Les passions. VII. Sainte Eulalie de Barcelone et la liturgie wisigothique. VIII. La fête de sainte Eulalie de Barcelone. IX. Les témoignages espagnols. X. Les témoignages étrangers. XI. Cantilène de sainte Eulalie. XII. Épigraphie, par H. LECLERCQ. 705 à 732

Eulogie, par H. LECLERCQ..... 733 à 734

Eumènie. — I. Fondation et situation. II. Religion. III. Monuments. IV. Histoire. V. Christianisme. VI. Épigraphie, par H. LECLERCQ..... 734 à 744

Eunuques, par H. LECLERCQ..... 744

Euouae, par H. LECLERCQ..... 744 à 745

Euphémie (Sainte). — I. Les textes. II. La date. III. Le culte, par H. LECLERCQ..... 745 à 746

Col.

Eusèbe de Césarée. — I. Du rang d'Eusèbe. II. Sources sur sa vie. III. Jeunesse. IV. Persécution. V. Premiers travaux. VI. Episcopat. VII. Le concile de Nicée. VIII. Le discours d'ouverture. IX. Le symbole de Nicée. X. La question pascale. XI. Discussion avec les philosophes. XII. Droits métropolitains. XIII. Concile d'Antioche. XIV. Conciles de Césarée, de Tyr et de Jérusalem. XV. Concile de Constantinople. XVI. Eusèbe et Constantin. XVII. Derniers travaux. Dernières années. XVIII. Le caractère. XIX. La postérité. XX. Les œuvres littéraires : 1° Vie de Pamphile; 2° Sur les martyrs de Palestine; 3° Collection des anciens martyrs; 4° Chronique; 5° Histoire ecclésiastique, par H. LECLERCQ..... 747 à 775

Évangéliaires. — I. Le mot. II. La représentation. III. L'emploi. IV. Le culte. V. Tradition artistique VI. Essai de classement de quelques évangéliaires. VII. Couvertures d'évangéliaires, par H. LECLERCQ..... 775 à 845

1. Évangélistes, par H. LECLERCQ..... 845

2. Évangélistes (Symboles des), par H. LECLERCQ 845 à 852

Évangiles. — I. Cérémonial. II. Les séries ou systèmes : 1° Espagne; 2° France; 3° Milan; 4° Haute Italie; 5° Naples; 6° Rome : 1. type italien, 2. type anglo-saxon, 3. type franc. III. Remarques sur le système romain, par G. GODU..... 852 à 923

Ève. — I. Adam et Ève. II. Fresques. III. Sculpture. IV. Ivoires. V. Verres. VI. Gemmes. VII. Manuscrits. VIII. Métal. IX. Lampes. X. Haut-relief. XI. Peintures. XII. Terre cuite, par H. LECLERCQ..... 923 à 938

Éventail, voir FLABELLUM.

Évêque, par H. LECLERCQ..... 938 à 949

Exaltation de la croix, voir CROIX.

Exceptatum, par A. WILMART..... 949 à 950

Excommunication des animaux, par H. LECLERCQ..... 950

Exécration, par H. LECLERCQ..... 950 à 951

Exèdre, par H. LECLERCQ..... 951

Exemption monastique, par H. LECLERCQ. 951 à 962

Exiit de sæculo, par H. LECLERCQ..... 962

Exil, par H. LECLERCQ..... 962 à 963

Exonerator, par H. LECLERCQ..... 963 à 964

Exorcisme, par H. LECLERCQ..... 964 à 978

Expansion du christianisme. — I. Age apostolique. II. Le IIe siècle. III. Jusqu'à la paix de l'Église. IV. Pénétration sociale. V. Expansion géographique. VI. Palestine. VII. Phénicie. VIII. Syrie. IX. Chypre. X. Cilicie. XI. Édesse. XII. Perse. XIII. Inde. XIV. Arabie. XV. Égypte. XVI. Asie Mineure. XVII. Arménie. XVIII. Illyricum. XIX. Occident. XX. Conclusion, par H. LECLERCQ..... 978 à 1014

Expositio missae, par A. WILMART..... 1014 à 1027

Exspectatio, par A. WILMART..... 1027 à 1029

Extrême-onction, par H. LECLERCQ..... 1029 à 1037

Ex-voto, par H. LECLERCQ..... 1037 à 1049

Ezéchias, par H. LECLERCQ..... 1049 à 1050

Ezéchiel, par H. LECLERCQ..... 1050 à 1052

Ezra, par H. LECLERCQ..... 1052 à 1056

F, par H. LECLERCQ..... 1057

Faber, par H. LECLERCQ..... 1057 à 1058

Fabien, par H. LECLERCQ..... 1058 à 1064

Fabretti, par H. LECLERCQ..... 1064 à 1065

Fabrica, par H. LECLERCQ..... 1065 à 1066

Col.

Facteurs, par H. LECLERCQ..... 1066 à 1067

Faillis. — I. Avant la persécution de Dèce. II. Persécution de Dèce. III. Cyprien de Carthage et le collège presbytéral romain. IV. Les libellatiques de Carthage. V. Intervention des confesseurs. VI. Conflit entre Cyprien et les faillis. VII. Le traité *De lapsis*. VIII. La lettre à Antonianus. IX. Lettre à trois évêques. X. Réconciliation d'urgence. XI. En Égypte, par H. LECLERCQ. 1067 à 1080

Faisan, par H. LECLERCQ..... 1080 à 1082

Famille. — I. Immoralité dans la famille païenne. II. Déchirements dans les familles. III. Enseignements de la Didascalie. IV. Famille romaine et famille franque. V. Introduction dans la famille par le mariage. VI. Rapt, violence, fuite, répudiation. VII. Bâtardise. VIII. Adoption. IX. La sortie de la famille. X. Monuments, par H. LECLERCQ..... 1082 à 1102

Famille (Sainte), par H. LECLERCQ..... 1102 à 1107

Famulus Dei et Christi, par H. LECLERCQ. 1107 à 1114

Faron (Cantilène de saint), par H. LECLERCQ. 1114 à 1124

Fascia, par H. LECLERCQ..... 1124 à 1128

Fascination, voir AMULETTES.

Fasciola. — I. Le titre. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1128 à 1132

Fastes consulaires. — I. Les fastes consulaires. II. Leur emploi dans l'épigraphie chrétienne. III. Les consuls subrogés. IV. Règle suivie pour la datation consulaire : 1° période antérieure à l'année 307; 2° depuis 307 jusqu'à 399; 3° de l'année 399 au début de la domination gothique en Italie; 4° période gothique; 5° après la ruine de la domination gothique. V. Les recueils de fastes consulaires : 1° fastes occidentaux; 2° fastes orientaux, par H. LECLERCQ..... 1133 à 1212

Faucille, par H. LECLERCQ..... 1212 à 1213

Faux. I. — Faux actes de martyrs. II. Fausses lettres. III. Fausses vies de saints. IV. Fausses décrétales. V. Fausses liturgies. VI. Faux canons disciplinaires. VII. Fausse assemblée conciliaire. VIII. Faux actes juridiques. IX. Faux diplômes. X. Fausse charte. XI. Fausses chroniques. XII. Faux testaments. XIII. Faux trésor. XIV. Fausses inscriptions. XV. Faux graffites, par H. LECLERCQ..... 1213 à 1246

Faux-bourdons, voir HARMONIE.

Favaric, par H. LECLERCQ..... 1246 à 1249

Fécondité, par H. LECLERCQ..... 1249

Félicissime et Agapit, par H. LECLERCQ. 1249 à 1259

Félicité (Passion et cimetière de). — I. Positions critiques. II. La *Passio*. III. La langue de la *Passio*. IV. La date du martyre. V. Le lieu. VI. Les monuments. VII. Le cimetière de Maxime. VIII. L'oratoire de Sainte-Félicité. IX. Comparaison des deux fresques. X. La basilique souterraine. XI. Epigraphie. XII. Le canon de la messe. XIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1259 à 1298

1. Félix (Catacombe de saint-), par H. LECLERCQ. 1298

2. Félix (Catacombe des deux), par H. LECLERCQ. 1299

Femme. — I. Origine. II. Hébreux. III. Égypte. IV. Grèce. V. Rome. VI. Époque chrétienne. VII. Légende d'Aglaé. VIII. Rôle apostolique de la femme. IX. Opinions extrêmes sur la femme. X. Chez les gnostiques. XI. *Mulieres taceant in ecclesia*. XII. Tertullien et le *jus docendi* féminin. XIII. Le *jus docendi* après Tertullien. XIV. Les violences faites aux femmes. XV. Enseignements de saint Ambroise. XVI. Mariage indissoluble et virginité. XVII. Législation des empereurs chrétiens. XVIII. Chez les barbares. XIX. Ame des femmes, par H. LECLERCQ..... 1300 à 1353

Col.

Fémoraux, par H. LECLERCQ..... 1354 à 1355
Fenestrella, par H. LECLERCQ..... 1355 à 1357
Fenêtre, par H. LECLERCQ..... 1357 à 1363
1. **Fer à cheval**, par H. LECLERCQ..... 1363 à 1365
2. **Fer à cheval** (Arc en), par H. LECLERCQ. 1365 à 1366
Fer à hosties, par H. LECLERCQ..... 1366 à 1368
Ferentillo, par H. LECLERCQ..... 1368
Ferentum, par H. LECLERCQ..... 1368 à 1369
Feria, voir FÊTES. 1403
Feriana, par H. LECLERCQ..... 1369 à 1371
Fermentum et sancta, par F. CABROL.. 1371 à 1374
1. **Fermoir**, par H. LECLERCQ..... 1374 à 1376
2. **Fermoirs de bourse**, par H. LECLERCQ 1376 à 1382

Férotin (M.). — I. Notice. II. Le *Liber ordinum*. III. Le *Liber sacramentorum*. IV. Le *Liber antiphonarum*. V. Le *Libellus orationum*. VI. *Etheria*. VII. Bibliographie, par F. CABROL et H. LECLERCQ 1382 à 1398

Fertum, voir OBLATION.

Férule, par H. LECLERCQ..... 1398
Festuca, par H. LECLERCQ.....1398 à 1403

Fêtes chrétiennes (Les). — I. Étymologie: *Feria*, ἑορτή, *Festum*, *Festivitas*, *Solemnitas*. II. Origine des fêtes chrétiennes. Le dimanche, le mercredi, le vendredi, et les autres jours de la semaine chrétienne. III. L'année chrétienne et les premières fêtes annuelles : Pâques, Pentecôte, Noël, Épiphanie. IV. Autres fêtes du Christ : Ascension, Circoncision, Présentation au temple, fêtes de la Croix, etc. V. Fêtes de la sainte Vierge. VI. Fêtes générales des saints, des apôtres, des martyrs, des confesseurs; fête des morts. VII. Fêtes des anges. VIII. Dédicaces, fêtes des saisons, fêtes locales, *natales*, *depositiones*. IX. Fêtes en l'honneur des saints de l'Ancien Testament, ou d'autres événements de l'histoire juive. X. Les plus anciennes mentions des fêtes dans les Pères et les écrivains. XI. Catalogue et calendriers. XII. Les principales dates de l'année chrétienne. XIII. Les plus anciens calendriers liturgiques romains. XIV. Multiplication et diminution du nombre des fêtes. XV. Influences étrangères sur les fêtes chrétiennes. XVI. Calendrier des fêtes dans la liturgie actuelle. XVII. Bibliographie, par F. CABROL..... 1403 à 1452

Fétigny. — I. Description. II. Objets découverts: 1° Agrafes et fibules; 2° parure; 3° boucles et plaques de ceinturon; 4° armes; 5° varia, par H. LECLERCQ..... 1453 à 1456
Feu (Supplice du), par H. LECLERCQ..... 1456 à 1463
1. **Feuilles d'eau**, par H. LECLERCQ.... 1463 à 1464
2. **Feuilles de lierre**, par H. LECLERCQ. 1464 à 1466
Feux de la Saint-Jean, par H. LECLERCQ 1466 à 1470
Fiançailles, par H. LECLERCQ..... 1473 à 1478

Fibule. — I. Antiquité et usage. II. Origine et ramifications. III. Symboles religieux. IV. Centres de fabrication. V. Fibules gréco-latines. VI. Fibules impériales. VII. Fibules cruciformes. VIII. Fibules aquiliformes. IX. Fibules ornithomorphes. X. Fibules apiformes. XI. Fibules zoomorphes. XII. Fibules alamanniques. XIII. Fibules burgondes. XIV. Fibules wisigothiques. XV. Fibules franques. XVI. Fibules saxonnes. XVII. Fibules longobardes. XVIII. Fibules runiques. XIX. Fibules pseudo-coufiques. XX. Fibules quadrilobées. XXI. Fibules mémoriales. XXII. Fibules à devises. XXIII. Fibules à monogrammes. XXIV. Fibules à symboles. XXV. Fibules circulaires et polygonales. XXVI. Fibules iconiques. XXVII. Fibules bractéates. XXVIII. Fibules à umbos. XXIX. Fibules carrées. XXX. Fibules ansées à crochet de sûreté. XXXI. Fibules digitées ou rayonnantes. XXXII. Fibules variées. XXXIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1478 à 1586

Col.

Fidei factores et Fidei jussores, voir PARRAINS.
Fidèles (Prières des), voir PRIÈRES.
Fidelis, par H. LECLERCQ..... 1586 à 1593
Figuier stérile, par H. LECLERCQ..... 1593 à 1594
Filolia, voir MOZARABE (Liturgie).
Filocalus (Furius Dionysius), par H. LECLERCQ... 1594 à 1600
Filumena, par H. LECLERCQ..... 1600 à 1606
Fin du monde, par H. LECLERCQ..... 1606 à 1609
Fiole ou Flacon, par H. LECLERCQ..... 1609 à 1610

Flabellum. — I. Textes et monuments figurés. II. Textes et monuments liturgiques. III. Monuments originaux. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1610 à 1625

Flacius Illyricus (La messe latine de). — I. Flacius Illyricus. II. La messe latine de Flacius Illyricus. III. Nature de cette messe et sa date. IV. Famille liturgique de la *Missa latina*. V. Origine, auteur présumé. VI. Emprunts de la messe à d'autres sources. VII. Bibliographie, par F. CABROL. 1625 à 1635

1. **Flagellation.** — I. Généralités. II. Personnes soumises aux châtiments corporels. III. Instruments et modes d'exécution de la peine. IV. Bibliographie, par L. GOUGAUD..... 1635 à 1638
2. **Flagellation** (Supplice de la), par H. LECLERCQ..... 1638 à 1643
Flamines chrétiens, par H. LECLERCQ.. 1643 à 1651
Flavien (Nicomaque), par H. LECLERCQ.. 1651 à 1668

Flaviens-Auréliens. — I. La région. II. Les niveaux. III. Cubicules A, B. IV. Cubicules P, V. Cubicule C. VI. Cubicule R. VII. Cubicule L. VIII. Cubicule E, par H. LECLERCQ.... 1668 à 1689
Fléau de balance, par H. LECLERCQ.... 1689 à 1693

Fleurs. — I. Pour les défunts. II. Dans les églises et sur les autels, par H. LECLERCQ..... 1693 à 1699
Fleurs de lis, par H. LECLERCQ..... 1699 à 1708

Fleury-sur-Loire. — I. Fondation de Fleury. II. Situation du Mont-Cassin. III. Projet d'enlèvement des reliques. IV. Discussions sur la réalité de l'enlèvement. V. Le premier témoin de la translation. VI. Nouvelles discussions. VII. Vraisemblance du récit anonyme. VIII. Paul Diacre et la date de la translation. IX. Le témoignage de Paul Diacre. X. Adrevald et son récit. XI. La lettre du pape Zacharie. XII. Le témoignage de la chronique de Leno. XIII. Le témoignage d'Amé de Salerne. XIV. Les témoignages liturgiques les plus anciens : 1° Paris; 2° Lyon; 3° France; 4° Belgique; 5° Suisse; 6° Rhénanie; 7° Bavière; 8° Autriche; 9° Pologne; 10° Espagne; 11° Italie; 12° Angleterre; 13° Écosse; 14° Irlande. XV. Les témoignages historiques. XVI. Les dernières polémiques. XVII. Bibliothèque, par H. LECLERCQ..... 1709 à 1760
Fleuves, par H. LECLERCQ..... 1760 à 1761

1. **Florence.** — I. Origines du christianisme. II. Épigraphie. III. Sarcophage. IV. Mosaïque. V. Pyxide. VI. Le *Codex Amiatinus*. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1761 à 1777
2. **Florence** (Manuscrits liturgiques grecs), par H. LECLERCQ..... 1777 à 1782
3. **Florence** (Manuscrits liturgiques latins), par H. LECLERCQ..... 1782 à 1807

Florez. — I. Notice. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1808 à 1810
Foi, par H. LECLERCQ..... 1810
Folie, par H. LECLERCQ..... 1811
Follis, par H. LECLERCQ..... 1811

Fondations. — I. Dans l'empire païen. II. Dans l'empire byzantin. III. Les administrateurs ou « économes ». IV. Inaliénabilité. V. Motifs de fondations, par H. LECLERCQ..... 1811 à 1819

Col.

Fonds de coupe. — I. Chronologie. II. Destination. III. Sujets. IV. Essai de classement : 1° sujets bibliques; 2° le Christ et les saints; 3° sujets et devises variés; 4° inscriptions; 5° divinités païennes; 6° sujets de genre profane; 7° portraits masculins; 8° portraits féminins; 9° portraits d'époux et de familles; 10° animaux; 11° judaïsme. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1819 à 1859

Fontaine, par H. LECLERCQ..... 1859 à 1860

Fontenay-le-Comte. — I. Fontenay-le-Comte. II. Localités voisines. III. La tombe de saint Médard, par H. LECLERCQ..... 1860 à 1873

Fonds baptismaux, par H. LECLERCQ.. 1873 à 1874

Forces, par H. LECLERCQ..... 1874 à 1875

Forêts. — I. Arbres et bois sacrés. II. Influence climatérique des arbres. III. Grèce. IV. Asie Mineure. V. Palestine-Chypre. VI. Syrie, Asie antérieure, Chersonèse. VII. Égypte. VIII. Afrique romaine. IX. Espagne. X. Italie. XI. Ile de Bretagne. XII. Germanie. XIII. Gaule. XIV. Jura. XV. Législation. XVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1875 à 1898

Forgeron, par H. LECLERCQ..... 1898 à 1899

Forma, par H. LECLERCQ..... 1899

Formules. — I. Marculf. II. Les formulaires. *A.* Formules d'Angers. *B.* Formules d'Auvergne. *C.* Formules de Marculf. *D.* Formules d'époque carolingienne. *E.* Formules de Tours. *F.* Formules de Bourges. *G.* Formules de Sens. *H.* Formules de Bignon. *J.* Formules de Rozière-Merkel. *K.* Formules de Lindenbrog. *L. Formulæ imperiales. M. Formulæ Alsaticae. N. Formulæ Augienses. O. Formulæ Sangallenses. P. Formulæ Salzburgenses. Q. Collectio Pataviensis. R. Formularum codicis S. Emmerani. S. Collectio Flaviniacensis. T. Formulæ collectionis S. Dionysii. U. Formulæ codicis Laudunensis. V. Formularum epistolarium coll. min. X. Formulæ extravagantes. Y. Formulæ wisigothicæ. Z. Formularum Pithœi fragmenta.* III. Tableau général des collections. IV. Le latin des formules. V. Les éditions. VI. Le contenu des formulaires, par H. LECLERCQ..... 1899 à 1948

Fornication, par H. LECLERCQ..... 1948 à 1950

Fortifications. — I. Grecs et Romains. II. Balistique. III. Celtes. IV. Germains. V. Romains. VI. Enceinte d'Aurélien. VII. Gaule romaine. VIII. Gaule franque. IX. Carcassonne. X. Afrique romaine. XI. Afrique byzantine, par H. LECLERCQ..... 1950 à 1981

Fortunat, épigraphiste et liturgiste, par H. LECLERCQ..... 1982 à 1997

Forum chrétien. — I. Origine des forums. II. Le *Forum* romain. III. Les forums provinciaux. IV. Topographie de *Sancta Maria Antiqua.* V. Sarcophages. VI. Chapelle des Quarante-Martyrs. VII. Église des saints Côme-et-Damien. VIII. Amphithéâtre Flavien. IX. Le *Testamentum.* X. Oratoire des saints Pierre-et-Paul. XI. Saint-Laurent in Miranda. XII. Saint-Hadrien. XIII. Saints Serge-et-Bacchus, XIV. Sainte-Marie *in Cannapara.* XV. Sainte-Marie *in Foro.* XVI. Sainte-Marie *in Ara cœli.* XVII. La prison Mamertine. XVIII. Arc de triomphe de Constantin. XIX. Statue de Constantin. XX. Colonne de Phocas. XXI. La liturgie au *Forum.* XXII. Bibliographie, par H. LECLERCQ..... 1997 à 2065

Fossoyeurs. — I. L'œuvre des *fossores.* II. Le nom de *fossores.* III. Rang hiérarchique. IV. Dignité de la fonction. V. Monuments figurés. VI. Laïcisation des *fossores,* par H. LECLERCQ... 2065 à 2092

Foudre, par H. LECLERCQ..... 2092 à 2094

Foulon, par H. LECLERCQ..... 2094 à 2096

Fourrure, par H. LECLERCQ..... 2096 à 2097

Fourchette, par H. LECLERCQ..... 2097 à 2098

Fourche (Supplice de la), par H. LECLERCQ. 2098 à 2102

Col.

Fous, par H. LECLERCQ..... 2103

Fractio Panis. — I. *Fractio panis* dans le Nouveau Testament. II. La *fractio panis* de la *Capella greca.* III. Le terme *frangitur* dans les liturgies. IV. La fraction dans les liturgies orientales. V. La fraction dans la liturgie romaine. VI. Prières ou antiennes de fraction dans l'ancienne liturgie romaine. VII. Les termes *Fractio* et *infra actionem.* VIII. La fraction dans les liturgies gallicane et mozarabe. IX. La fraction dans la liturgie celtique. X. La fraction dans la liturgie ambrosienne. XI. Bibliographie, par F. CABROL..... 2103 à 2116

France. — I. LES ORIGINES. — I. La légende de l'origine troyenne. II. Pays désignés sous le nom de France. 1. France germanique. 2. France gauloise. 3. France mérovingienne. 4. France des écrivains romains. 5. France et Neustrie. 6. France carolingienne. III. Le nom de *France.* IV. La Belgique, glacis de la France. V. Première période d'invasions de peuplades franques ou sicambres. VI. Ligues. VII. Luttes et accords entre la ligue des Francs et l'Empire. VIII. Les Francs de 340 à 440. IX. Le royaume de Clodion et de Mérovée. X. Le royaume de Childéric Ier. XI. Progrès du royaume franc de Clodion à Clovis (440-511). XII. Le partage du royaume de Clovis (511). XIII. Le royaume de Clodomir (511-524). XIV. Le royaume de Théodoric (511-555). XV. Le royaume de Childebert Ier. XVI. Le royaume de Clotaire Ier. XVII. L'héritage de Clovis (511-561) et de Clotaire (561). XVIII. Le royaume de Charibert (561-567). XIX. Le royaume de Gontran (561-613). XX. Le royaume de Chilpéric (561-613). XXI. Le royaume de Sigebert (561-600). XXII. Établissement des Burgondes en Gaule. XXIII. Étendue, destruction et démembrement du royaume burgonde (517-534). XXIV. Établissement des Wisigoths en Gaule (413-507). XXV. Les Wisigoths dans la Gaule à partir du VIe siècle. XXVI. Les Ostrogoths dans la Gaule, au VIe siècle..... 2116 à 2190

II. SÉPULTURES. — I. De l'existence et des caractères d'un art gaulois. II. L'art gallo-romain. III. Sépultures gallo-romaines. IV. Sépultures franques. V. Sépultures franco-romaines. VI. Sépultures carolingiennes. VII. L'art et le mobilier funéraire des Francs. VIII. Trois cimetières francs excentriques : 1° Bassecourt; 2° Bel-Air; 3° Charnay; IX. L'archéologie barbare et franque. X. Le vêtement et l'armement des Francs. XI. Le casque et la coiffure. XII. Epée. XIII. Fourreau de l'épée. XIV. Scramasax. XV. Couteau. XVI. Poignard. XVII. Angon. XVIII. Lance. XIX. Fers de flèches. XX. Francisque, hache. XXI. Piques. XXII. Fauchard. XXIII. Fourche. XXIV. Bouclier..... 2190 à 2259

III. ARCHITECTURE. — I. Période antérieure à la paix de l'Église. II. Les témoignages épigraphiques. III. Églises de l'époque mérovingienne. IV. Témoignages et vestiges: 1. Églises, 2. Baptistères, 3. Plan des basiliques, 4. Cryptes, 5. Décoration, 6. Placages et mosaïques, 7. Sculpture, 8. Colonnes et chapiteaux, V. Églises de l'époque carolingienne : 1. Région du Nord de la France, 2. Région du centre, 3. Région du Nord-Est, 4. Région parisienne, 5. Région de l'Ouest, 6. Région du Sud-Ouest, 7. Région du Sud-Est, 8. Région rhénane. VI. Caractères des églises carolingiennes : 1. Plan basilical, 2. Double abside, 3. Plan cruciforme, 4. Plan tréflé, 5. Chapelles rayonnantes, 6. Narthex, 7. Atrium, 8. Tours et clochers, 9. Voûtes, 10. Tribunes, 11. Supports, 12. Arcades et baies, 13. Éclairage, 14. Chapiteaux, 15. Colonnes, 16. Bases, 17. Stuc, 18. Entrelacs, 19. Peinture, 20. Mosaïques, 21. Tentures, 22. Ambons... 2259 à 2348

IV. ÉPIGRAPHIE. — I. Utilisation de l'épigraphie chrétienne. II. Épitaphes païennes et chrétiennes. III. Formation d'un nouveau type épigraphique. IV. Des mentions chronologiques. V. Age des diverses formules. VI. Age des signes et symboles chrétiens. VII. Les noms propres. VIII. Les noms

Col.

d'origine biblique. IX. Les noms d'humilité. X. Relevés paléographiques. XI. Dates et noms de jours. XII. Les chiffres. XIII. Ponctuation. XIV. Incrustations. XV. Épigraphie et évangélisation. XVI. Inscriptions grecques chrétiennes. XVII. Inscriptions juives. XVIII. Survivances païennes. XIX. Les formules épigraphiques locales. XX. Inhumation dans les sanctuaires. XXI. Formules liturgiques. XXII. Formulaires épigraphiques. XXIII. Inscriptions métriques. XXIV. Inscriptions composées par Fortunat. XXV. Fautes de transcription. XXVI. Acrostiches. XXVII. Graffites. XXVIII. Vie chrétienne. XXIX. Destin des inscriptions. XXX. La langue des inscriptions de la Gaule..... 2348 à 2435

V. Sarcophages. — I. Deux écoles de sarcophages en Gaule. II. Utilisation des sarcophages antiques. III. Ignorance des sujets représentés. IV. Sujets plus particuliers à la Gaule. V. Sarcophages historiques. VI. Essai de classement..... 2435 à 2520

VI. Géographie. — I. Sources géographiques. II. Toponymie de la Gaule du IIIe au VIIe siècle. III. Termes de la géographie ecclésiastique : 1. *Civitas*, 2. *Urbs*, 3. *Municipium*, 4. *Oppidum*, 5. *Castrum*, 6. *Castellum*, 7. *Vicus*, 8. *Villa*, 9. *Domus*, 10. *Locus*, 11. *Pagus*, 12. *Territorium*, 13. *Terminus*, 14. *Dioecesis*, 15. *Parochia*, 16. *Regio*. IV. Formation des noms de lieux : 1. Accidents généraux de la formation française. 2. Accidents particuliers de la désinence. 3. Noms composés de deux ou plusieurs mots de forme latine.....2520 à 2556

VII. Particularités. — I. Noms propres francs. II. Numismatique. III. Verrerie franque. IV. Terre cuite. V. Climat de la France. VI. Densité de la population, par H. Leclercq.... 2556 à 2575

Francfort-sur-le-Mein, par H. Leclercq..... 2575 à 2576

Freising (Manuscrits liturgiques), par H. Leclercq. 2576

Fréjus (Manuscrits liturgiques), par H. Leclercq. 2576 à 2578

Frères, par H. Leclercq..... 2578 à 2585

Frèret (Nicolas), par H. Leclercq..... 2585 à 2586

Col.

Fresques. — I. Technique. II. Rôle du clergé romain. III. Fresques hors de Rome. IV. Rôle du clergé chrétien. V. Les artistes. VI. L'inintelligence et l'abandon. VII. Après la paix de l'Église. VIII. Essai de classement, par H. Leclercq. 2586 à 2640

Frioul, voir Cividale.

Frodebert et Importunus, par H. Leclercq. 2640 à 2653

Fronde, par H. Leclercq..... 2654

Fronde (Balles de), par H. Leclercq..... 2654

1. Frontail, par H. Leclercq..... 2654 à 2656

2. Frontal, voir Camélaucum, t. II, col. 1781.

Frontons, par H. Leclercq..... 2656 à 2658

Fruitière, par H. Leclercq..... 2658 à 2659

Fugitif, voir Droit d'Asile, t. IV, col. 1549.

Fumigatorium, voir Encensoir, t. V, col. 21.

Fuite de la persécution (La). — I. Enseignement du Christ. II. Fuite de saint Pierre. III. Fuite de l'Église de Jérusalem. IV. Sous Domitien. V. Sous Trajan. VI. Sous Antonin. VII. Sous Marc-Aurèle. VIII. Sous Septime-Sévère. IX. Le traité de Tertullien. X. *De fuga in persecutione*. XI. Sous Maximin. XII. Sous Dèce. XIII. Sous Gallus. XIV. Sous Valérien. XV. Sous Dioclétien. XVI. Sous Galère. XVII. Après les persécutions. XVIII. Saint Athanase. XIX. Saint Augustin. XX. Sous les Vandales, par H. Leclercq..... 2660 à 2684

Fulda (Manuscrits liturgiques de), par H. Leclercq..... 2684 à 2692

Fulminata (Légion XII), par H. Leclercq. 2692 à 2703

Fundus, par H. Leclercq..... 2703 à 2705

Funérailles, par H. Leclercq..... 2705 à 2715

Funfkirchen, par H. Leclercq..... 2715 à 2716

Funis, voir Ceinture.

Fustel de Coulanges. — I. Début. II. Professorat. III. La *Cité antique*. IV. Enseignement. V. *Histoire des institutions politiques*. VI. Polémiques. VII. La fin. VIII. Bibliographie, par H. Leclercq. 2717 à 2722

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. IMPRIMÉS

LISTE DES COLLABORATEURS

MM.

Abel (R. P.), de l'École biblique de Jérusalem.
† Allard (Paul), à Rouen.
Auner (C.), chanoine à Bucarest.
Battifol (Mgr P.), ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse.
Boudinhon (Mgr), recteur de Saint-Louis-des-Français, Rome.
Cabassut (le R. P. dom), de Farnborough.
Chapot (V.), à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Clédat (Jean), à Ismaïlia (Égypte).
† Clugnet (Léon), ancien secrétaire de la *Revue de l'Orient chrétien*.
Cumont (Franz), professeur à l'Université de Gand.
Delattre (le R. P.), des missionnaires d'Afrique, à Carthage.
† Duchesne (Mgr), de l'Institut, directeur de l'École française de Rome.
Dumaine (le R. P. dom H.), de Farnborough.
Esposito (M.), à Dublin.
Fehrenbach (le R. P. dom E.), de Farnborough.
† Férotin (le R. P. dom M.), de Farnborough.
Gastoué (A.), à Paris.
† Gatard (le R. P. dom A.), de Farnborough.
Gay (Jules), agrégé d'histoire.
Godu (le R. P. dom G.), de Farnborough.
Gougaud (le R. P. dom), à Farnborough.
Grandmaison (le R. P. de), de la Compagnie de Jésus.
Gsell (Stéphane), professeur au Collège de France, Paris.
Jalabert (le R. P. L.), professeur à l'Université de Beyrouth.

MM.

Kirsch (Mgr), professeur à l'Université de Fribourg.
Ladeuze (P.), recteur magnifique de l'Université de Louvain.
Lefebvre (G.), inspecteur en chef au service des antiquités, Assioût (Égypte).
† Lejay (Paul), professeur à l'Institut catholique de Paris.
Lemaitre (H.), archiviste-paléographe.
Lesne (Mg E.), recteur de l'Institut catholique à Lille.
Mallon (A.), professeur à l'Institut biblique à Rome.
Martroye (F.), associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires.
Michel (Charles), professeur à l'Université de Liège.
Millet (Gabriel), maître de conférences, École des Hautes Études, Sciences religieuses, Paris.
Perret (le R. P. dom), de Farnborough.
Petit (Mgr), des augustins de l'Assomption, archevêque d'Athènes.
Quentin (le R. P. dom), de l'abbaye de Solesmes.
Salaville (le R. P.), des augustins de l'Assomption, à Constantinople.
Thurston (le R. P.,), à Londres.
Vacandard, aumônier du Lycée de Rouen.
Villien, professeur à l'Institut catholique de Paris.
Waltzing (J. P.) professeur à l'Université de Liége.
Wilmart (le R. P. dom), de Farnborough.
Zimmermann (le R. P.), O. C. St. Luke, Wincanton, Somerset.

Pour les communications relatives à la rédaction, s'adresser au R^me^ P. F. Cabrol, abbot, Benedictine Abbey, Farnborough (Hampshire), ou à dom H. Leclercq, 32, Chepstow Villas, Bayswater, London, W. 11.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* parait par fascicules in-4°, de 130 pages environ, représentant la valeur de 3 volumes in-12 de 300 pages. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte.

Le prix du fascicule est de 6 francs (port en plus), payables dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule. En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les fascicules ne se vendent pas séparément. Les exemplaires d'occasion, et les souscriptions cédées ne sont ni complétés ni continués.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail. — PARIS VI

POUR PARAITRE TRÈS PROCHAINEMENT

DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE

Publié sous la direction de

A. VILLIEN et E. MAGNIN

Professeurs de droit canonique à l'Institut catholique de Paris

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le DICTIONNAIRE DE DROIT CANONIQUE paraît par fascicules in-4° de 128 pages (256 col.). Le prix de chaque fascicule est de 6 francs payables dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule.

En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les fascicules et les volumes ne se vendent pas séparément. *Les exemplaires d'occasion ou les souscriptions cédées ne sont ni complétées ni continuées.*

La publication de Code du Droit canonique a donné une nouvelle impulsion à la pensée de publier un *Dictionnaire de Droit canonique* dont la présence paraît de plus en plus légitime et même nécessaire dans une *Encyclopédie des Sciences ecclésiastiques*.

Ce nouveau dictionnaire, voici dans quel esprit il est conçu. Asservi, comme tout dictionnaire, aux caprices de l'ordre alphabétique, il ne peut être un traité proprement dit de droit. Il veut néanmoins faire dans la mesure du possible œuvre utile, pratique en même temps et scientifiquement au point.

Œuvre pratique, il contiendra comme titres d'articles les termes canoniques contenus chez les meilleurs et les plus complets de ses devanciers. Évidemment, on devra faire un choix, mais ce choix sera le plus large possible.

Ces termes pourront se présenter dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

1° Les termes de droit proprement dit ou de jurisprudence, dont les uns seront des termes de pur droit, comme *achat, accusation, admission* et autres similaires : à propos de ces mots, il n'y aura qu'à donner l'état précis de la doctrine ou de la jurisprudence avec, très brièvement, s'il est nécessaire, l'exposé rapide des modifications introduites depuis peu.

D'autres mots, comme *abbé, affinité, divorce, paroisse, vicaire, visite ad limina*, etc., fourniront matière à un exposé plus détaillé de la discipline antérieure, toujours nécessaire pour comprendre les ouvrages et traités canoniques anciens, et qui a exercé une influence sur la formation de la discipline postérieure. On se souviendra toutefois qu'un dictionnaire est de sa nature un résumé et que le lecteur lui demande une mise au point plutôt que des développements historiques; le droit précis et actuel plutôt que l'histoire de ce qui n'est plus que le passé.

2° Les termes désignant les institutions de l'Église ou instruments de la formation du droit : collections canoniques, dont l'histoire n'a pas encore été écrite complètement et dont les résultats aujourd'hui acquis n'ont pas encore fait l'objet d'un exposé d'ensemble; organismes de tout ordre, dicastères romains (tribunaux, congrégations, etc.), institutions comme doyennés, archiprêtrés, dont la connaissance est si malaisée parce que l'histoire de la plupart d'entre eux n'a même pas été ébauchée.

3° Les articles sur les principaux canonistes, comprenant des notes biographiques succinctes, la plupart étant plus connus par leurs œuvres que dans le détail de leur vie, des renseignements biographiques avec les caractéristiques de leur esprit et de leur influence sur l'intelligence et sur la formation du droit ou de la doctrine.

Imprimerie LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI.

4° V
6695
(51/52)

DÉPOT LÉGAL
Seine
1922

DICTIONNAIRE D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE ET DE LITURGIE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du R^me^ dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et du R. P. dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASCICULES LI - LII. FIBULES — FORUM



PARIS, VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL. — RUE DE VAUGIRARD, 82

1922

Ce fascicule contient deux gravures hors texte

4° V
6695 (51/52)

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES LI ET LII

FIBULE. — I. Antiquité et usage. II. Origine et ramifications. III. Symboles religieux. IV. Centres de fabrication. V. Fibules gréco-latines. VI. Fibules impériales. VII. Fibules cruciformes. VIII. Fibules aquiliformes. IX. Fibules ornithomorphes. X. Fibules apiformes. XI. Fibules zoomorphes. XII. Fibules alamanniques. XIII. Fibules burgondes. XIV. Fibules wisigothiques. XV. Fibules franques. XVI. Fibules saxonnes. XVII. Fibules longobardes. XVIII. Fibules runiques. XIX. Fibules pseudo-coufiques. XX. Fibules quadrilobées. XXI. Fibules mémoriales. XXII. Fibules à devises. XXIII. Fibules à monogrammes. XXIV. Fibules à symboles. XXV. Fibules circulaires et polygonales. XXVI. Fibules iconiques. XXVII. Fibules bractéates. XXVIII. Fibules à umbos. XXIX. Fibules carrées. XXX. Fibules ansées à crochet de sûreté. XXXI. Fibules digitées ou rayonnantes. XXXII. Fibules variées. XXXIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1474-1586.

FIDEI FACTORES et FIDEI JUSSORES, voir PARRAINS.

FIDÈLES (Prières des), voir PRIÈRES.

FIDELIS, par H. LECLERCQ, col. 1586-1593.

FIGUIER STÉRILE, par H. LECLERCQ, col. 1593-1594.

FILOLIA, voir MOZARABE (Liturgie).

FILOCALUS (Furius Dionysius), par H. LECLERCQ, col. 1594-1600.

FILUMENA, par H. LECLERCQ, col. 1600-1606.

FIN DU MONDE, par H. LECLERCQ, col. 1606-1609.

FIOLE ou FLACON, par H. LECLERCQ, col. 1609-1610.

FLABELLUM — I. Textes et monuments figurés. II. Textes et monuments liturgiques. III. Monuments originaux. IV. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1610-1625.

FLACIUS ILLYRICUS (La messe latine de). — I. Flacius Illyricus. II. La messe latine de Flacius Illyricus. III. Nature de cette messe et sa date. IV. Famille liturgique de la *Missa latina*. V. Origine, auteur présumé. VI. Emprunts de la messe à d'autres sources. VII. Bibliographie, par F. CABROL, col. 1625-1635.

1. FLAGELLATION. — I. Généralités. II. Personnes soumises aux châtiments corporels. III. Instruments et modes d'exécution de la peine. IV. Bibliographie, par L. GOUGAUD, col. 1635-1638.

2. FLAGELLATION (Supplice de la), par H. LECLERCQ, col. 1638-1643.

FLAMINES CHRÉTIENS, par H. LECLERCQ, col. 1643-1651.

FLAVIEN (Nicomaque), par H. LECLERCQ, col. 1651-1668.

FLAVIENS-AURÉLIENS. — I. La région. II. Les niveaux. III. Cubicules A.B. IV. Cubicules P. V. Cubicule C. VI. Cubicule R. VII. Cubicule L. VIII. Cubicule E, par H. LECLERCQ, col. 1668-1689.

FLÉAU DE BALANCE, par H. LECLERCQ, col. 1689-1693.

FLEURS. — I. Pour les défunts. II. Dans les églises et sur les autels, par H. LECLERCQ, col. 1693-1699.

FLEURS DE LIS, par H. LECLERCQ, col. 1699-1708.

FLEURY-SUR-LOIRE. — I. Fondation de Fleury. II. Situation du Mont-Cassin. III. Projet d'enlèvement des reliques. IV. Discussions sur la réalité de l'enlèvement. V. Le premier témoin de la translation. VI. Nouvelles discussions. VII. Vraisemblance du récit anonyme. VIII. Paul Diacre et la date de la translation. IX. Le témoignage de Paul Diacre. X. Adrevald et son récit. XI. La lettre du pape Zacharei. XII. Le témoignage de la chronique de Leno. XIII. Le témoignage d'Amé de Salerne. XIV. Les témoignages liturgiques les plus anciens : 1° Paris; 2° Lyon; 3° France; 4° Belgique; 5° Suisse; 6° Rhénanie; 7° Bavière; 8° Autriche; 9° Pologne; 10° Espagne; 11° Italie; 12° Angleterre; 13° Écosse; 14° Irlande. XV. Les témoignages historiques. XVI. Les dernières polémiques. XVII. Bibliothèque, par H. LECLERCQ, col. 1708-1750.

FLEUVES, par H. LECLERCQ, col. 1750-1751.

1. FLORENCE. — I. Origines du christianisme. I. Épigraphie. III. Sarcophage. IV. Mosaïque. V. Pyxide. VI. Le *Codex Amiatinus*. VII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1751-1777.

2. FLORENCE (Manuscrits liturgiques grecs), par H. LECLERCQ, col. 1777-1782.

3. FLORENCE (Manuscrits liturgiques latins), par H. LECLERCQ, col. 1782-1807.

FLOREZ. — I. Notice. II. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1808-1810.

FOI, par H. LECLERCQ, col. 1810.

FOLIE, par H. LECLERCQ, col. 1811.

FOLLIS, par H. LECLERCQ, col. 1811.

FONDATIONS.— I. Dans l'empire païen. II. Dans l'empire byzantin. III. Les administrateurs ou « économes ». IV. Inaliénabilité. V. Motifs de fondations, par H. LECLERCQ, col. 1811-1819.

FONDS DE COUPES. — I. Chronologie. II. Destination. III. Sujets. IV. Essai de classement : 1° sujets bibliques; 2° le Christ et les saints; 3° sujets et devises variés; 4° inscriptions; 5° divinités païennes; 6° sujets de genre profane; 7° portraits masculins; 8° portraits féminins; 9° portraits d'époux et de familles; 10° animaux; 11° judaïsme. V. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1819-1859.

FONTAINE, par H. LECLERCQ, col. 1859-1860.

FONTENAY-LE-COMTE. — I. Fontenay-le-Comte. II. Localités voisines. III. La tombe de saint Médard, par H. LECLERCQ, col. 1860-1873.

FONDS BAPTISMAUX, par H. LECLERCQ, col. 1873-1874.

FORCES, par H. LECLERCQ, col. 1874-1875.

FORÊTS. — I. Arbres et bois sacrés. II. Influence climatérique des arbres. III. Grèce. IV. Asie Mineure. V. Palestine-Chypre. VI. Syrie, Asie antérieure, Chersonèse. VII. Égypte. VIII. Afrique romaine. IX. Espagne. X. Italie. XI. Ile de Bretagne. XII. Germanie. XIII. Gaule. XIV. Jura. XV. Législation. XVI. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1875-1898.

FORGERON, par H. LECLERCQ, col. 1898-1899.

FORMA, par H. LECLERCQ, col. 1899.

FORMULES.— I. Marculf. II. Les formulaires. *A*. Formules d'Angers. *B*. Formules d'Auvergne. *C*. Formules de Marculf. *D*. Formules d'époque carolingienne. *E*. Formules de Tours. *F*. Formules de Bourges. *G*. Formules de Sens. *H*. Formules de Bignon. *J*. Formules de Rozière-Merkel. *K*. Formules de Lindenbrog. *L. Formulæ imperiales. M. Formulæ Alsaticæ. N. Formulæ Augienses. O. Formulæ Sangallenses. P. Formulæ Salszburgenses. Q. Collectio Pataviensis. R. Formularum codicis S. Emmerani. S. Collectio Flaviniacensis. T. Formulæ collectionis S. Dionysii. U. Formulæ codicis Laudunensis. V. Formularum epistolarium coll. min. X. Formulæ extravagantes. Y. Formulæ wisigothicæ. Z. Formularum Pithœi fragmenta*. III. Tableau général des collections. IV. Le latin des formules. V. Les éditions. VI. Le contenu des formulaires, par H. LECLERCQ, col. 1899-1948.

FORNICATION, par H. LECLERCQ, col. 1948-1950.

FORTIFICATIONS.— I. Grecs et Romains. II. Balistique. III. Celtes. IV. Germains. V. Romains. VI. Enceinte d'Aurélien. VII. Gaule romaine. VIII. Gaule franque. IX. Carcassonne. X. Afrique romaine. XI. Afrique byzantine, par H. LECLERCQ, col. 1950-1981.

FORTUNAT, épigraphiste et liturgiste, par H. LECLERCQ, col. 1982-1997.

FORUM CHRÉTIEN. — I. Origine des forums. II. Le *Forum* romain. III. Les forums provinciaux. IV. Topographie de *Sancta Maria Antiqua*. V. Sarcophages. VI. Chapelle des Quarante-Martyrs. VII. Église des saints Côme-et-Damien. VIII. Amphithéâtre Flavien. IX. Le *Testamentum*. X. Oratoire des saints Pierre-et-Paul. XI. Saint-Laurent in Miranda. XII. Saint-Hadrien. XIII. Saints Serge-et-Bacchus. XIV. Sainte-Marie *in Cannapara*. XV. Sainte-Marie *in Foro*. XVI. Sainte-Marie *in Ara cœli*. XVII. La prison Mamertine. XVIII. Arc de triomphe de Constantin. XIX. Statue de Constantin. XX. Colonne de Phocas. XXI. La liturgie au *Forum*. XXII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1997-2065.

LISTE DES COLLABORATEURS

MM.

ABEL (R. P.), de l'École biblique de Jérusalem.
† ALLARD (Paul), à Rouen.
AUNER (C.), chanoine à Bucarest.
BATIFFOL (Mgr P.), ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse.
BOUDINHON (Mgr), recteur de Saint-Louis-des-Français, Rome.
CABASSUT (le R. P. dom), de Farnborough.
CHAPOT (V.), à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
CLEDAT (Jean), à Ismaïlia (Égypte).
† CLUGNET (Léon), ancien secrétaire de la *Revue de l'Orient chrétien*.
CUMONT (Franz), professeur à l'Université de Gand.
DELATTRE (le R. P.), des missionnaires d'Afrique, à Carthage.
DUCHESNE (Mgr), de l'Institut, directeur de l'École française de Rome.
DUMAINE (le R. P. dom H.), de Farnborough.
ESPOSITO (M.), à Dublin.
FEHRENBACH (le R. P. dom E.), de Farnborough.
† FÉROTIN (le R. P. dom M.), de Farnborough.
GASTOUÉ (A.), à Paris.
† GATARD (le R. P. dom A.), de Farnborough.
GAY (Jules), agrégé d'histoire.
GODU (le R. P. dom G.), de Farnborough.
GOUGAUD (le R. P. dom), à Farnborough.
GRANDMAISON (le R. P. de) de la Compagnie de Jésus.
GSELL (Stéphane), professeur au Collège de France, Paris.
JALABERT (le R. P. L.), professeur à l'Université de Beyrouth.

MM.

KIRSCH (Mgr), professeur à l'Université de Fribourg.
LADEUZE (P.), recteur magnifique de l'Université de Louvain.
LEFEBVRE (G.), inspecteur en chef au service des antiquités, Assioût (Égypte).
† LEJAY (Paul), professeur à l'Institut catholique de Paris.
LEMAITRE (H.), archiviste-paléographe.
LESNE (Mgr E.), recteur de l'Institut catholique à Lille.
MALLON (A.), professeur à l'Institut biblique à Rome.
MARTROYE (F.), associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires.
MICHEL (Charles), professeur à l'Université de Liége.
MILLET (Gabriel), maître de conférences, École des Hautes Études, Sciences religieuses, Paris.
PERRET (le R. P. dom), de Farnborough.
PETIT (Mgr), des augustins de l'Assomption, archevêque d'Athènes.
QUENTIN (le R. P. dom), de l'abbaye de Solesmes.
SALAVILLE (le R. P.), des augustins de l'Assomption, à Constantinople.
THURSTON (le R. P.), à Londres.
VACANDARD, aumônier du Lycée de Rouen.
VILLIEN, professeur à l'Institut catholique de Paris.
WALTZING (J.-P.), professeur à l'Université de Liége.
WILMART (le R. P. dom), de Farnborough.
ZIMMERMAN (le R. P.), O. C., St. Luke, Wincanton, Somerset.

Pour les communications relatives à la rédaction, s'adresser au R^me^ P. F. Cabrol, abbot, Benedictine Abbey, Farnborough (Hampshire), ou à dom H. Leclercq, 32, Chepstow Villas, Bayswater, London, W. 11.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* parait par fascicules in-4°, de 160 pages environ, représentant la valeur de 3 volumes in-12 de 300 pages. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte.

Le prix du fascicule est de 6 francs (port en plus), payables dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule. En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les fascicules ne se vendent pas séparément. Les exemplaires d'occasion, et les souscriptions cédées ne sont ni complétés ni continués.

Librairie LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

3e Édition

Vient de paraître :

VIE
DE
N.-S. JÉSUS-CHRIST

EXPOSÉ HISTORIQUE, CRITIQUE ET APOLOGÉTIQUE

PAR

L.-Cl. FILLION

Prêtre de Saint-Sulpice
Consulteur de la Commission Biblique Pontificale
Ancien Professeur d'Écriture Sainte

3 beaux vol. in-8° écu, de 600 pages, sur papier satiné. *Prix :* **24** fr.

Le sous-titre indique assez clairement ce qu'il faut attendre de cette nouvelle Vie de Notre-Seigneur.

C'est d'abord, naturellement, un exposé historique de l'existence terrestre du Sauveur, telle que la racontent les évangiles, développés à l'aide de toutes les ressources que fournit l'exégèse savante contemporaine. On y trouvera donc, comme dans les autres ouvrages du même genre — en particulier comme dans le petit volume que M. Fillion publiait il y a quelques années, sous ce titre : *Notre-Seigneur Jésus-Christ d'après les évangiles* — le récit des actions, des miracles, des paroles du divin Maître, avec tous les développements scientifiques destinés à les faire valoir.

Mais, ici déjà, nous remarquons une différence à l'avantage de ce nouveau travail. L'auteur s'y est appliqué, beaucoup plus qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, à placer son divin héros dans le milieu où il a vécu, ce qui non seulement donne à sa narration une vie et une fraîcheur remarquables, mais qui, de plus, facilite singulièrement l'intelligence des faits, qui semblent ainsi se passer sous nos yeux. C'est dans ce but que M. Fillion traite assez largement, dans une introduction des plus intéressantes, des conditions politiques, sociales et religieuses du peuple juif à l'époque de Jésus-Christ et qu'en outre, dans le cours de sa narration, il insère des explications fréquentes qui jettent beaucoup de lumière sur les événements ou sur les paroles. Grâce à ces détails, le lecteur est comme transporté lui-même dans le milieu israélite de la Palestine, au premier siècle de notre ère.

Autre trait spécial. Avant d'exposer les mystères de la sainte Enfance, l'auteur a placé en guise de portique majestueux, un heureux résumé des prophéties messianiques, qui nous montre, selon le mot de Pascal, comment les hommes inspirés de Dieu, durant près de quatre mille ans, constamment et sans variation, viennent, l'un en suite de l'autre, prédire l'avènement du Messie. Quelque caché qu'il fut, alors au sein du Père, le Verbe commençait ainsi à se manifester et à préparer sa venue.

Nous ferons aussi remarquer, comme une spécialité de cet ouvrage que l'auteur, sans quitter un seul instant les évangiles, a insisté plus qu'on ne le fait d'ordinaire sur la nature humaine du Sauveur, qui est si délicieusement attrayante. Indépendamment de notes réitérées qui mettent ce point en relief dans le corps du récit, il lui a consacré tout un long chapitre dans son premier volume, à la suite de la Vie cachée du Sauveur. Jésus nous apparaît ainsi dans toute sa perfection humaine, au moment où il va s'élancer à la conquête des âmes.

Une autre partie de cet ouvrage entièrement neuve et qui a pris des proportions assez considérables, consiste dans la réfutation claire et substantielle des principales objections que le rationalisme contemporain a soulevées contre les évangiles, soit pour en annuler l'autorité, soit pour enlever à leurs récits leur caractère surnaturel. A une époque où l'erreur s'est montrée si hardie, et où le doute a envahi tant d'âmes cette réfutation serrée, toujours loyale et calme, vient parfaitement à son heure et ne pourra produire que d'heureux résultats. Pour ne pas encombrer le récit proprement dit, l'auteur l'a renvoyée à la fin de chacun de ses volumes.

Ajoutons enfin que l'auteur, si connu par tant de travaux variés sur l'Écriture sainte, a acquis depuis longtemps une compétence particulière sur le domaine des Évangiles qu'il a commentés à fond, soit du haut de sa chaire de professeur, dans les grands séminaires de Reims et de Lyon, et à l'Institut Catholique de Paris, soit dans plusieurs de ses écrits.

Imprimerie LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS - VI

4° V
6695
(53/54)

DEPOT L...
n° Seine 971
19...

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
RF
IMPRIMÉS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et du R. P. dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASCICULES LIII - LIV. FORUM — FRANCE



PARIS, VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, BOULEVARD RASPAIL. — RUE DE VAUGIRARD, 82

1923

Ce fascicule contient une gravure hors texte.

4° V
6695 (53/54)

ARTICLES CONTENUS DANS LES FASCICULES LIII ET LIV

FORUM CHRÉTIEN. — I. Origine des forums. II. Le *Forum* romain. III. Les forums provinciaux. IV. Topographie de *Sancta Maria Antiqua*. V. Sarcophages. VI. Chapelle des Quarante-Martyrs. VII. Église des saints Côme-et-Damien. VIII. Amphithéâtre Flavien. IX. Le *Testamentum*. X. Oratoire des saints Pierre-et-Paul. XI. Saint-Laurent in Miranda. XII. Saint-Hadrien. XIII. Saints Saints Serge-et-Bacchus. XIV. Sainte-Marie *in Cannapara*. XV. Saint-Marie *in Foro*. XVI. Sainte-Marie *in Ara cæli*. XVII. La prison Mamertine. XVIII. Arc de triomphe de Constantin. XIX. Statue de Constantin. XX. Colonne de Phocas. XXI. La liturgie au *Forum*. XXII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 1997-2065.

FOSSOYEURS. — I. L'œuvre des *fossores*. II. Le nom de *fossores*. III. Rang hiérarchique. IV. Dignité de la fonction. V. Monuments figurés. VI. Laïcisation des *fossores*, par H. LECLERCQ, col. 2065.

FOULON, par H. LECLERCQ, col. 2094-2096.

FOURRURES, par H. LECLERCQ, col. 2096-2097.

FOURCHETTE, par H. LECLERCQ, col. 2097-2098.

FOURCHE (Supplice de la), par H. LECLERCQ, col. 2098-2102.

FOUS, par H. LECLERCQ, col. 2103.

FRACTIO PANIS. — I. *Fractio panis* dans le Nouveau Testament. II. La *fractio panis de la Capella greca*. III. Le terme *frangitur* dans les liturgies. IV. La fraction dans les liturgies orientales. V. La fraction dans la liturgie romaine. VI. Prières ou antiennes de fraction dans l'ancienne liturgie romaine. VII. Les termes *Fractio* et *infra actionem*. VIII. La fraction dans les liturgies gallicane et mozarabe. IX. La fraction dans la liturgie celtique. X. La fraction dans la liturgie ambrosienne. XI. Bibliographie, par F. CABROL, col. 2103-2116.

FRANCE. — I. Les Origines. — I. La légende de l'origine troyenne. II. Pays désignés sous le nom de France. 1. France germanique. 2. France gauloise. 3. France mérovingienne. 4. France des écrivains romains. 5. France et Neustrie. 6. France carolingienne. III. Le nom de *France*. IV. La Belgique, glacis de la France. V. Première période d'invasions de peuplades franques ou sicambres. VI. Ligues. VII. Luttes et accords entre la ligue des Francs et l'Empire. VIII. Les Francs de 340 à 440. IX. Le royaume de Clodion et de Mérovée. X. Le royaume de Childéric Ier. XI. Progrès du royaume franc de Clodion à Clovis (440-511). XII. Le partage du royaume de Clovis (511). XIII. Le royaume de Clodomir (511-524). XIV. Le royaume de Théodoric (511-555). XV. Le royaume de Childebert Ier. XVI. Le royaume de Cloraire Ier. XVII. L'héritage de Clovis (511-561) et de Clotaire (561). XVIII. Le royaume de Charibert (561-567). XIX. Le royaume de Gontran (561-613). XX. Le royaume de Chilpéric (561-613). XXI. Le royaume de Sigebert (561-600). XXII. Établissement des Burgondes en Gaule. XXIII. Étendue, destruction et démembrement du royaume burgonde (517-534). XXIV. Établissement des Wisigoths en Gaule (413-507). XXV. Les Wisigoths dans la Gaule à partir du VIe siècle. XXVI. Les Ostrogoths dans la Gaule, au VIe siècle.

II. Sépultures. — I. De l'existence et des caractères d'un art gaulois. II. L'art gallo-romain. III. Sépultures gallo-romaines. IV. Sépultures franques. V. Sépultures franco-romaines. VI. Sépultures carolingiennes. VII. L'art et le mobilier funéraire des Francs. VIII. Trois cimetières francs excentriques : 1° Bassecourt. 2° Bel-Air. 3° Charnay. IX. L'archéologie barbare et franque. X. Le vêtement et l'armement des Francs. XI. Le casque et la coiffure. XII. Épée. XIII. Fourreau de l'épée. XIV. Scramasax. XV. Couteau. XVI. Poignard. XVII. Angon. XVIII. Lance. XIX. Fers de flèches. XX. Francisque. Hache. XXI. Piques. XXII. Fauchard. XXIII. Fourche. XXIV. Bouclier.

III. Architecture. I. Période antérieure à la paix de l'Église. II. Les témoignages épigraphiques. III. Églises de l'époque mérovingienne. IV. Témoignages et vestiges. 1. Églises. 2. Baptistères.3. Plan des basiliques. 4. Cryptes. 5. Décoration. 6. Placages et mosaïques. 7. Sculpture. 8. Colonnes et chapiteaux. V. Églises de l'époque carolingienne. 1. Région du Nord de la France. 2. Région du centre. 3. Région du Nord-Est. 4. Région parisienne. 5. Région de l'Ouest. 6. Région du Sud-Ouest. 7. Région du Sud-Est. 8. Région rhénane. VI. Caractères des églises carolingiennes. 1. Plan basilical. 2. Double abside. 3. Plan cruciforme. 4. Plan tréflé. 5. Chapelles rayonnantes. 6. Narthex. 7. Atrium. 8. Tours et clochers. 9. Voûtes. 10. Tribunes. 11. Supports. 12. Arcades et baies. 13. Éclairage. 14. Chapiteaux. 15. Colonnes. 16. Bases. 17. Stuc. 18. Entrelacs. 19. Peinture. 20. Mosaïques. 21. Tentures. 22. Ambons.

IV. Épigraphie. — I. Utilisation de l'épigraphie chrétienne. II. Épitaphes païennes et chrétiennes. III. Formation d'un nouveau type épigraphique. IV. Des mentions chronologiques. V. Age des diverses formules. VI. Age des signes et symboles chrétiens. VII. Les noms propres. VIII. Les noms d'origine biblique. IX. Les noms d'humilité X. Relevés paléographiques. XI. Dates et noms de jours. XII. Les chiffres. XIII. Ponctuation. XIV. Incrustations. XV. Épigraphie et évangélisation. XVI. Inscriptions grecques chrétiennes. XVII. Inscriptions juives. XVIII. Survivances païennes. XIX. Les formules épigraphiques locales. XX. Inhumation dans les sanctuaires. XXI. Formules liturgiques. XXII. Formulaires épigraphiques. XXIII. Inscriptions métriques. XXIV. Inscriptions composées par Fortunat. XXV. Fautes de transcription. XXVI. Acrostiches. XXVII. Graffites. XXVIII. Vie chrétienne. XXIX. Destin des inscriptions. XXX. La langue des inscriptions de la Gaule.

V. Sarcophages. — I. Deux écoles de sarcophages en Gaule. II. Utilisation des sarcophages antiques. III. Ignorance des sujets représentés. IV. Sujets plus particuliers à la Gaule. V. Sarcophages historiques. VI. Essai de classement.

VI. Géographie. — I. Sources géographiques. II. Toponymie de la Gaule du IIIe au VIIe siècle. III. Termes de la géographie ecclésiastique : 1. *Civitas*. 2. *Urbs*. 3. *Municipium*. 4. *Oppidum*. 5. *Castrum*. 6. *Castellum*. 7. *Vicus*. 8. *Villa*. 9. *Domus*. 10. *Locus*. 11. *Pagus*, 12. *Territorium*. 13. *Terminus*. 14. *Dioecesis*. 15. *Parochia*. 16. *Regio*. IV. Formation des noms de lieux : 1. Accidents généraux de la formation française. 2. Accidents particuliers de la désinence. 3. Noms composés de deux ou plusieurs mots de forme latine.

VII. Particularités. — I. Noms propres francs. II. Numismatique. III. Verrerie franque. IV. Terre cuite. V. Climat de la France. VI. Densité de la population, par H. LECLERCQ, col. 2116-2575.

LISTE DES COLLABORATEURS

MM.

ABEL (R. P.), de l'École biblique de Jérusalem.
† ALLARD (Paul), à Rouen.
AUNER (C.), chanoine à Bucarest.
BATIFFOL (Mgr P.), ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse.
BOUDINHON (Mgr), recteur de Saint-Louis-des-Français, Rome.
CABASSUT (le R. P. dom), de Farnborough.
CHAPOT (V.), à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
CLÉDAT (Jean), à Ismaïlia (Égypte).
† CLUGNET (Léon), ancien secrétaire de la *Revue de l'Orient chrétien.*
CUMONT (Franz), professeur à l'Université de Gand.
DELATTRE (le R. P.), des missionnaires d'Afrique, à Carthage.
† DUCHESNE (Mgr), de l'Institut, directeur de l'École française de Rome.
DUMAINE (le R. P. dom H.), de Farnborough.
ESPOSITO (M.), à Dublin.
FEHRENBACH (le R. P. dom E.), de Farnborough.
† FÉROTIN (le R. P. dom M.), de Farnborough.
GASTOUÉ (A.), à Paris.
† GATARD (le R. P. dom A.), de Farnborough.
GAY (Jules), agrégé d'histoire.
GODU (le R. P. dom G.), de Farnborough.
GOUGAUD (le R. P. dom), à Farnborough.
GRANDMAISON (le R. P. de) de la Compagnie de Jésus.
GSELL (Stéphane), professeur au Collège de France, Paris.
JALABERT (le R. P. L.), professeur à l'Université de Beyrouth.

MM.

KIRSCH (Mgr), professeur à l'Université de Fribourg.
LADEUZE (P.), recteur magnifique de l'Université de Louvain.
LEFEBVRE (G.), inspecteur en chef au service des antiquités, Assioût (Égypte).
† LEJAY (Paul), professeur à l'Institut catholique de Paris.
LEMAITRE (H.), archiviste-paléographe.
LESNE (Mgr E.), recteur de l'Institut catholique à Lille.
MALLON (A.), professeur à l'Institut biblique à Rome.
MARTROYE (F.), associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires.
MICHEL (Charles), professeur à l'Université de Liége.
MILLET (Gabriel), maître de conférences, École des Hautes Études, Sciences religieuses, Paris.
PERRET (le R. P. dom), de Farnborough.
PETIT (Mgr), des augustins de l'Assomption, archevêque d'Athènes.
QUENTIN (le R. P. dom), de l'abbaye de Solesmes.
SALAVILLE (le R. P.), des augustins de l'Assomption, à Constantinople.
THURSTON (le R. P.), à Londres.
VACANDARD, aumônier du Lycée de Rouen.
VILLIEN, professeur à l'Institut catholique de Paris.
WALTZING (J.-P.), professeur à l'Université de Liége.
WILMART (le R. P. dom), de Farnborough.
ZIMMERMAN (le R. P.), O. C., St. Luke, Wincanton, Somerset.

Pour les communications relatives à la rédaction, s'adresser au R^me^ P. F. Cabrol, abbot, Benedictine Abbey, Farnborough (Hampshire), ou à dom H. Leclercq, 32, Chepstow Villas, Bayswater, London, W. 11.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* paraît par fascicules in-4°, de 160 pages environ, représentant la valeur de 3 volumes in-12 de 300 pages. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte.

Le prix du fascicule est de 6 francs (port en plus), payables dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule. En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les fascicules ne se vendent pas séparément. Les exemplaires d'occasion, et les souscriptions cédées ne sont ni complétés ni continués.

Librairie LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

En cours de publication :

LES GRANDS ORDRES RELIGIEUX

ORIGINES, HISTOIRE
BUT ET RÈGLES, ÉTAT ACTUEL, BIBLIOGRAPHIE

Volumes in-12 de 160 pages . . . . . **3** fr. **50** *franco :* **4** fr.

Viennent de paraître :

Les Rédemptoristes.
La Société des Missions Étrangères.
Les Sœurs de Saint-Joseph-de-Cluny.
Les Sœurs de Sainte-Chrétienne.

Sous presse :

Les Frères de Ploërmel.
Les Frères du Sacré-Cœur.
Les Sœurs Augustines de l'Hôtel-Dieu.
Religieuses des Sacrés-Cœurs de Picpus.

La Compagnie de Jésus.
Les Frères Prêcheurs.
La Congrégation de la Mission.
Les Franscicains.
Les Capucins.
Les Pères du Saint-Esprit.
Les Clercs du Saint-Viateur.
Les Frères des Écoles Chrétiennes.
La Compagnie de Marie.
Les Oratoriens.
Les Oblats de Marie-Immaculée.

La Société des Missions Africaines.
Les Oblats de Saint-François-de-Sales.
Les Pères Blancs.
Les Eudistes.
Les Barnabites.
La Société de Marie (Maristes).
Les Pères des Sacrés-Cœurs (Picpus).
Les Salésiens.
Les Frères de Saint-Vincent-de-Paul.
Les Cisterciens-Trappistes.
Etc., etc.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.
Les Religieuses de N.-D. de Sion.
Les Sœurs de Marie-Joseph.
Les Religieuses de N.-D. du Calvaire.
Les Clarisses.
Les Petites Sœurs des Pauvres.
Les Visitandines.
Les Annonciades.
Les Sœurs de la Charité de Nevers.
Les Sœurs de Marie-Auxiliatrice.
Les Trinitaires.

Les Sœurs de la Sagesse.
Les Carmélites.
Les Sœurs aveugles de Saint-Paul.
Les Dominicaines du Grand-Ordre.
Les Dominicaines du Tiers-Ordre.
Les Franciscaines.
Les Auxiliatrices de l'Immaculée-Conception.
Les Augustines de Meaux.
Les Sœurs de St-Joseph de l'Apparition.
L'Adoration Réparatrice, etc., etc.

Pour paraître fin décembre :

Guide de Vocation Religieuse

Où Dieu m'appelle-t-il ?

par M. l'abbé RAIMBERT

Congrégations d'hommes, 1 vol. — Congrégations de femmes, 2 vol.

3 forts volumes in-8° raisin,

Ornés de gravures, donnant les costumes des principaux ordres.

Imprimerie LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

LISTE DES COLLABORATEURS

MM.

Abel (R. P.), de l'École biblique de Jérusalem.
† Allard (Paul), à Rouen.
Auner (C.), chanoine à Bucarest.
Batiffol (Mgr P.), ancien recteur de l'Institut catholique de Toulouse.
Boudinhon (Mgr), recteur de Saint-Louis-des-Français, Rome.
Cabassut (le R. P. dom), de Farnborough.
Chapot (V.), à la bibliothèque Sainte-Geneviève.
Cledat (Jean), à Ismaïlia (Égypte).
† Clugnet (Léon), ancien secrétaire de la *Revue de l'Orient chrétien.*
Cumont (Franz), professeur à l'Université de Gand.
Delattre (le R. P.), des missionnaires d'Afrique, à Carthage.
† Duchesne (Mgr), de l'Institut, directeur de l'École française de Rome.
Dumaine (le R. P. dom H.), de Farnborough.
Esposito (M.), à Dublin.
Fehrenbach (le R. P. dom E.), de Farnborough.
† Férotin (le R. P. dom M.), de Farnborough.
Gastoué (A.), à Paris.
† Gatard (le R. P. dom A.), de Farnborough.
Gay (Jules), agrégé d'histoire.
Godu (le R. P. dom G.), de Farnborough.
Gougaud (le R. P. dom), à Farnborough.
Grandmaison (le R. P. de) de la Compagnie de Jésus.
Gsell (Stéphane), professeur au Collège de France, Paris.
Jalabert (le R. P. L.), professeur à l'Université de Beyrouth.

MM.

Kirsch (Mgr), professeur à l'Université de Fribourg.
Ladeuze (P.), recteur magnifique de l'Université de Louvain.
Lefebvre (G.), inspecteur en chef au service des antiquités, Assioût (Égypte).
† Lejay (Paul), professeur à l'Institut catholique de Paris.
Lemaitre (H.), archiviste-paléographe.
Lesne (Mgr E.), recteur de l'Institut catholique à Lille.
Mallon (A.), professeur à l'Institut biblique à Rome.
Martroye (F.), associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires.
Michel (Charles), professeur à l'Université de Liége.
Millet (Gabriel), maître de conférences, École des Hautes Études, Sciences religieuses, Paris.
Perret (le R. P. dom), de Farnborough.
Petit (Mgr), des augustins de l'Assomption, archevêque d'Athènes.
Quentin (le R. P. dom), de l'abbaye de Solesmes.
Salaville (le R. P.), des augustins de l'Assomption, à Constantinople.
Thurston (le R. P.), à Londres.
Vacandard, aumônier du Lycée de Rouen.
Villien, professeur à l'Institut catholique de Paris.
Waltzing (J.-P.), professeur à l'Université de Liége.
Wilmart (le R. P. dom), de Farnborough.
Zimmerman (le R. P.), O. C., St. Luke, Wincanton, Somerset.

Pour les communications relatives à la rédaction, s'adresser au R^me^ P. F. Cabrol, abbot, Benedictine Abbey, Farnborough (Hampshire), ou à dom H. Leclercq, 32, Chepstow Villas, Bayswater, London, W. 11.

CONDITIONS ET MODE DE PUBLICATION

Le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie* parait par fascicules in-4°, de 130 pages environ, représentant la valeur de 3 volumes in-12 de 300 pages. — Une gravure hors texte tient lieu de 16 pages de texte.

Le prix du fascicule est de 6 francs (port en plus), payables dans la quinzaine qui suit la réception de chaque fascicule. En cas de retard dans le paiement, les frais de recouvrement sont à la charge du souscripteur.

Les fascicules ne se vendent pas séparément. Les exemplaires d'occasion, et les souscriptions cédées ne sont ni complétés ni continués.

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS-VI

7e édition

Vient de paraître :

LES ORIGINES

QUESTIONS APOLOGÉTIQUES

COSMOGONIE MOSAIQUE, ÉNERGIE, ORIGINE DE LA VIE, ORIGINE DES ESPÈCES

ORIGINE DE L'HOMME, UNITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE, ANTIQUITÉ DE L'ESPÈCE HUMAINE, ÉTAT DE L'HOMME PRIMITIF

Par J. GUIBERT

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE, PROFESSEUR DE SCIENCES AU GRAND SÉMINAIRE D'ISSY

Nouvelle édition, entièrement refondue

Par L. CHINCHOLE

PROFESSEUR ED SCIENCES A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE THÉOLOGIE D'ISSY

Fort volume in-8° de 640 pages environ, orné de 195 gravures . . . . Prix : **15** fr.

Sous ce titre, les *Origines*, l'auteur traite les questions scientifiques qui préoccupent le plus l'esprit moderne. Les quelques extraits ci-dessous montrent que l'auteur a fort bien réussi à exposer ces questions si obscures et si délicates.

L'Anthropologie. — « Ce livre est une œuvre très digne, très attachante... Partout l'information est prise aux meilleures sources, l'exposé limpide, la discussion des plus courtoises. L'auteur a su éviter les écueils qu'il s'était signalés comme également dangereux : « une complaisance mal fondée pour les théories en faveur dans le monde savant, un attachement aveugle à des conceptions ruinées par la base, que certains hommes identifient maladroitement avec la foi. » Chaque chapitre est suivi d'une liste bibliographique dressée avec beaucoup de science et de tact.

Enfin, dans un dernier chapitre, qui est un petit traité de préhistoire, l'auteur cherche à établir que le premier homme était doué d'une intelligence vraiment spirituelle et d'une volonté libre. « L'homme primitif, tel que la science bien conduite le présente à la foi, est apte à recevoir toutes les communications d'ordre surnaturel, vérité ou grâce, dont il plaira à la munificence divine de l'enrichir. » BOULE, *professeur au Muséum, directeur de l'Anthropologie.*

Revue des questions scientifiques. — La première qualité de ce travail est une extrême clarté, ce qui n'est pas un petit mérite dans des questions déjà fort obscures par elles-mêmes et que les préjugés ont encore embrouillées.

Autre qualité de l'auteur ; il a su circonscrire son sujet. C'est surtout le côté scientifique des problèmes qu'il a le dessein de mettre en lumière ; il montre bien d'un mot ou d'une phrase que la solution donnée par la science humaine peut fort bien se concilier avec la science divine, mais il abandonne les développements et les détails aux théologiens et aux exégètes. LE HIR.

Le Monde. — Ce que tout le monde louera dans les *"Origines"*, c'est le souci constant d'apporter une sincérité très pénétrante à l'exposé des divers systèmes qu'il examine ; c'est le caractère très *objectif* en même temps que la précision et la richesse des renseignements scientifiques qu'il fournit ; c'est la réserve et tout à la fois la netteté avec laquelle sont formulées les conclusions. Les chapitres consacrés à l'*origine de la vie* et à l'origine de l'humanité donneront satisfaction même aux plus exigeants ; ils fourniront à tout le moins, très bien présentés et classés, les matériaux avec lesquels on pourra construire ; chacun des chapitres est suivi d'une bibliographie, qui rend aisée la référence directe aux sources. Dr J. FRANCK.

Bulletin Critique. — Le travail est clair, précis et sage ; les questions sont bien posées, nettement circonscrites, les solutions logiquement déduites et présentées avec la réserve qui convient dans ces problèmes obscurs. C'est un livre qu'on peut discuter, mais qu'il faut lire parce qu'il est bien au point. Modeste dans son ton, simple dans son style, également éloigné des extrêmes, fort au courant de la littérature spéciale aux sujets traités, il donne toujours à réfléchir, et même quand il ne réussit pas à convaincre, il ne laisse jamais l'esprit inquiet sur un accord possible entre les données de la science et celles de la révélation divine. D. H.

L'Ami du Clergé. — L'auteur procède le plus simplement du monde ; il expose avec une impartialité absolue le problème à résoudre ; raconte fidèlement les solutions, surtout les solutions actuellement en crédit auprès des savants ; et, chemin faisant, il prépare le lecteur à la conclusion qui s'impose à la fin, c'est-à-dire, le triomphe de la révélation et de la doctrine catholique.

Imprimerie LETOUZEY et ANÉ, 87, Boulevard Raspail, PARIS - VI

4° V
6695
55

DÉPOT LÉG.
Nº Seine
1923

DICTIONNAIRE
D'ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE
ET
DE LITURGIE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.
IMPRIMÉS

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

du Rme dom Fernand CABROL

ABBÉ DE FARNBOROUGH

et du R. P. dom Henri LECLERCQ

AVEC LE CONCOURS D'UN GRAND NOMBRE DE COLLABORATEURS

FASCICULE LV. FRANCE — FUSTEL DE COULANGES



PARIS, VI

LIBRAIRIE LETOUZEY ET ANÉ

87, Boulevard Raspail — Rue de Vaugirard, 82

1923

4° V
6695(55)

Ce fascicule contient quatre gravures hors texte

ARTICLES CONTENUS DANS LE FASCICULE LV

FRANCE. — *Suite.*

VII. Particularités. — I. Noms propres francs. II. Numismatique. III. Verrerie franque. IV. Terre cuite. V. Climat de la France. VI. Densité de la population, par H. LECLERCQ, col. 2556-2575.

FRANCFORT-SUR-LE-MEIN (Manuscrits), par H. LECLERCQ, col. 2575-2576.

FREISING (Manuscrits liturgiques), par H. LECLERCQ, col. 2576.

FRÉJUS (Manuscrits liturgiques), par H. LECLERCQ, col. 2576-2578.

FRÈRES, par H. LECLERCQ, col. 2578-2585.

FRÉRET (Nicolas), par H. LECLERCQ, col. 2585-2586.

FRESQUES. — I. Technique. II. Rôle du Clergé. III. Fresques hors Rome. IV. Rôle du clergé chrétien. V. Les artistes. VI. L'inintelligence et l'abandon. VII. Après la paix de l'Église. VIII. Essai de classement, par H. LECLERCQ, col. 2586 à 2640..

FRIOUL, voir CIVIDALE.

FRODEBERT ET IMPORTUNUS, par H. LECLERCQ, col. 2640 à 2653.

FRONDE, par H. LECLERCQ, col. 2654.

FRONDE (Balles de), par H. LECLERCQ, col. 2654.

FRONTAIL, par H. LECLERCQ, col. 2654-2656.

FRONTAL, voir CAMELAUCUM.

FRONTONS, par H. LECLERCQ, col. 2656-2658.

FRUITIÈRE, par H. LECLERCQ, col. 2658-2659.

FUGITIF, voir DROIT D'ASILE.

FUMIGATORIUM, voir ENCENSOIR.

FUITE DE LA PERSÉCUTION (La). — I. Enseignement du Christ. II. Fuite de saint Pierre. III. Fuite de Jérusalem. IV. Sous Domitien. V. Sous Trajan. VI. Sous Antonin. VII. Sous Marc-Aurèle. VIII. Sous Septime-Sévère. IX. Le traité de Tertullien. X. *De fuga in persecutione.* XI. Sous Maximin. XII. Sous Dèce. XIII. Sous Gallus. XIV. Sous Valérien. XV. Sous Dioclétien. XVI. Sous Galère. XVII. Après les persécutions. XVIII. Saint Athanase. XIX. Saint Augustin. XX. Sous les Vandales, par H. LECLERCQ, col. 2660-2684.

FULDA (Manuscrits liturgiques de), par H. LECLERCQ, col. 2684-2692.

FULMINATA (Legio XII), par H. LECLERCQ, col. 2692-2703.

FUNDUS, par H. LECLERCQ, col. 2703-2705.

FUNÉRAILLES, par H. LECLERCQ, col. 2705-2715.

FUNFKIRCHEN, par H. LECLERCQ, col. 2715-2716.

FUNIS, voir CEINTURE.

FUSTEL DE COULANGES. — I. Début. II. Professorat. III. La *Cité antique.* IV. Enseignement. V. *Histoire des Institutions politiques.* VI. Polémiques. VII. La fin. VIII. Bibliographie, par H. LECLERCQ, col. 2717-2722.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7531 00365708 8